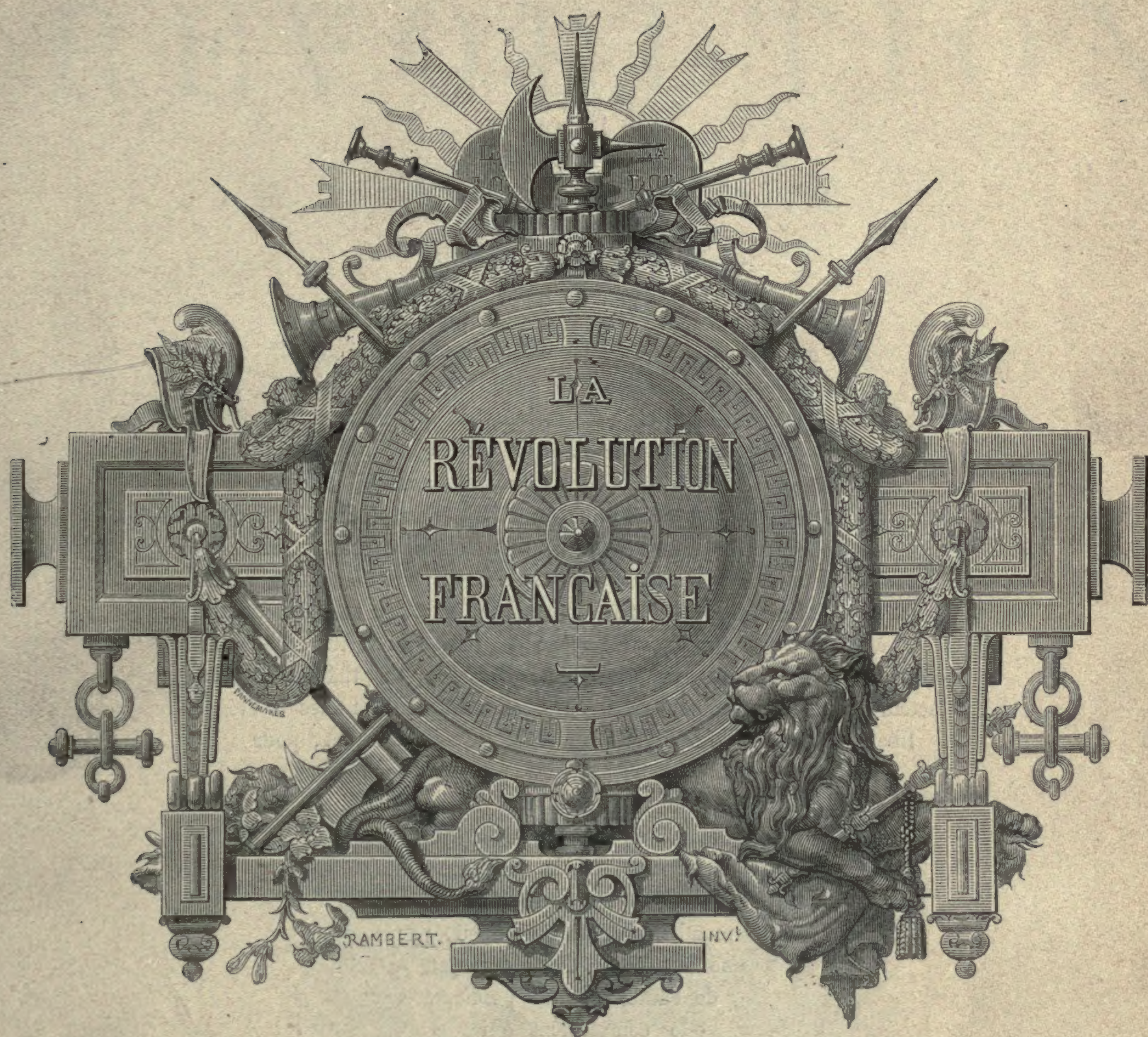

3 1761 04498 1512

188



AVIS DES ÉDITEURS.

L'éloge
de l'*Histoire
de la Révolution
française* par Louis
Blanc, n'est pas à faire....
et que pourrait-on d'ailleurs
ajouter à la renommée d'un livre
qu'on caractérise en disant : qu'il est
le seul digne d'un tel sujet? Mais ce qui
nous a paru nécessaire a été de donner au lecteur
les explications destinées à témoigner du soin religieux
apporté à l'exécution, au choix, à la variété des gravures,
des tableaux pour ainsi dire qui devaient animer, éclairer,
orner, ce monument historique de façon à ajouter au profit de l'esprit
le plaisir des yeux. La composition de ce dramatique commentaire du
crayon et du burin a été confiée aux artistes les plus éminents qui ont
su faire de cette décoration une sorte de musée emprunté aux documents les
plus authentiques, et reproduisant l'image palpitante de vérité des hommes
et des événements, des mœurs et des costumes, du théâtre et des
acteurs. Une somme de plus de cinq cent mille francs a été
libéralement consacrée à cette illustration splendide ; et, pour
la première fois, le budget des publications réservées
aux classes privilégiées sera mis à la disposition
d'un livre destiné au peuple. Grâce à ces peines,
à ces soins, à ces frais, la meilleure histoire
du mouvement national qui a fondé
le monde moderne aura reçu, par
une illustration digne du sujet,
de l'auteur et du public,
le complément qui
lui a manqué
jusque
ici.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

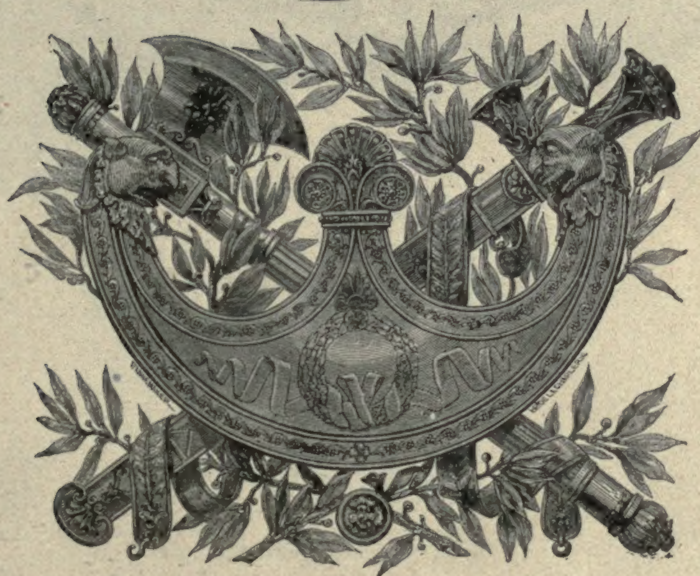
PAR

LOUIS BLANC

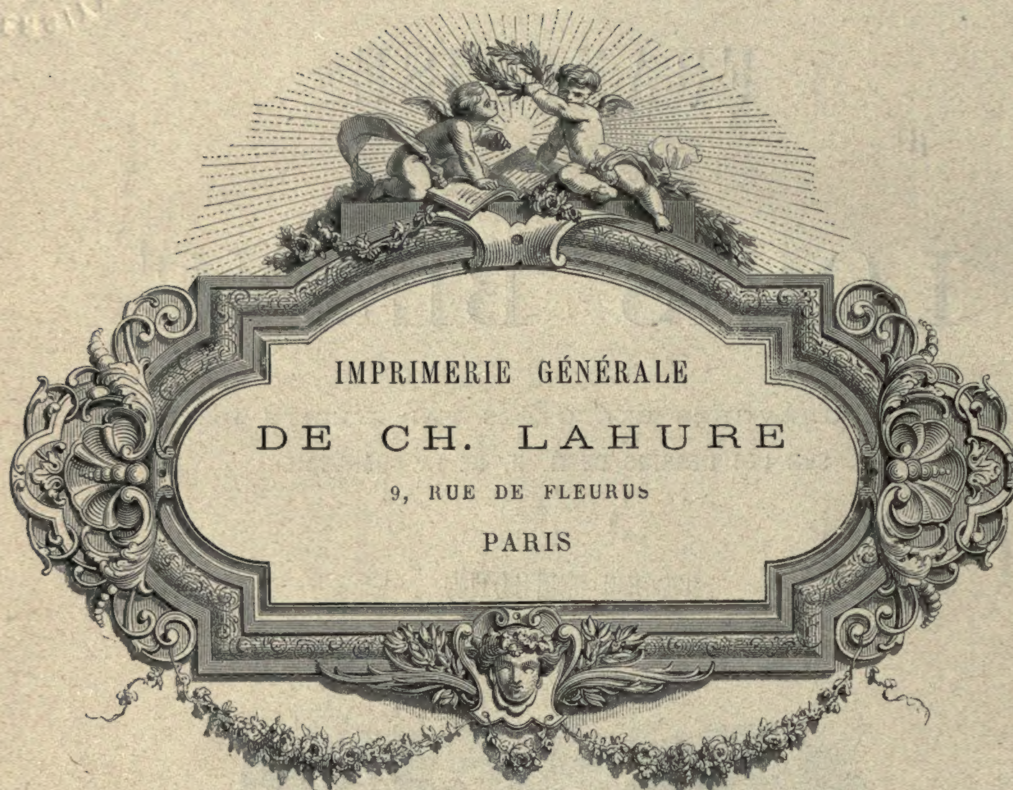
ORNÉE DE 600 GRAVURES EXÉCUTÉES PAR L'ÉLITE DES ARTISTES
SUR LES DESSINS DE M. H. DE LA CHARLERIE

TOME SECOND

2



PARIS
DOCKS DE LA LIBRAIRIE, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 38


IMPRIMERIE GÉNÉRALE
DE CH. LAHURE
9, RUE DE FLEURUS
PARIS



LIVRE HUITIÈME

CHAPITRE I

LA COMMUNE DU 10 AOUT

DANTON était au pouvoir. Suivant un mot de lui, bien connu, un coup de canon venait de le porter au ministère.

Telle est l'impression qu'il a faite sur tous les historiens devant qui il a posé, que peu d'entre eux ont pu se défendre, en le peignant, de donner dans l'enflure. Les uns ont fait de lui un Jupiter tonnant, les autres l'ont grandi par la haine jusqu'à la hauteur sinistre du Satan de Milton.

Ce qui est vrai, c'est que de tous les personnages de la Révolution française, nul ne nous apparaît avec un caractère plus frappant.

Comme Mirabeau, Danton portait son âme sur son visage, visage imposant et sensuel, d'une laideur tour à tour atti-

rante et terrible, visage brouillé de petite vérole, sillonné, ravagé, bouleversé, mais malgré le fauve éclair des yeux, malgré le dessin violent de la bouche, plein d'une douceur secrète

Que Danton ait eu de grands vices, unis à de grandes passions, on le nierait en vain.

Nous avons entendu raconter à Godefroy Cavaignac, fils du conventionnel de ce nom, lequel tenait l'anecdote de sa mère, qu'un jour que Danton dînait avec Cavaignac et plusieurs Jacobins de leurs amis, il lui échappa de dire, dans les fumées du vin, que leur tour était venu de jouir de la vie; que les hôtels somptueux, les mets exquis, les étoffes d'or et de soie, les femmes dont on rêve, étaient le prix de la force conquise; que la Révolution, après tout, était une bataille, et devait, comme toutes les batailles, avoir pour résultat le partage des dépouilles opimes entre les vainqueurs. A ces mots inattendus, les convives se regardant l'un l'autre avec étonnement, et le plus rigide d'entre eux, Romme, laissant paraître sur son front l'expression d'une douleur austère, Danton, qui s'en aperçoit, se lève brusquement, et s'écrie avec un immense et sardonique éclat de rire : « Mais croyez-vous donc que je ne puisse pas, si je m'en mêle, être sans-culotte tout comme un autre? Croyez-vous que, tout comme un autre, je ne puisse pas, ajouta-t-il avec un geste cynique, montrer mon derrière aux passants? »

Tel il était : tenant de Diogène, tenant de Sardanapale; mais avec cela, je ne sais quoi de grandiose, d'original et de fort. En parlant de ses manières, Garat l'appelle « un grand seigneur de la sans-culotterie. » On pourrait, en parlant de son intelligence politique, l'appeler l'homme d'État du chaos.

Fut-il cruel? C'est à peine si ses ennemis l'ont osé prétendre. Et cependant — on va le voir — il se présente au jugement de l'histoire, le sang de septembre sur les mains! Étrange nature! nul homme, dans la Révolution, ne parla un plus formidable langage; nul ne mit son cachet sur des mesures plus meurtrières; et pourtant, dans le cœur de quiconque le juge, il est à demi absous par l'involontaire sympathie qu'il inspire. Ah! c'est que la soudaineté de la passion, ses inconséquences, les fougueux élans, la violence elle-même, quand il est manifeste qu'elle n'est que l'égarement de la sensibilité, ont quelque chose qui attache et fascine. Or, chez qui l'amour et la haine vinrent-ils plus directement que chez Danton du fond même des entrailles? Qu'on le suive dans sa carrière ardente! Aujourd'hui, aussi dur que le destin, il dit qu'il *faut faire peur aux royalistes*, sachant bien quels arrêts sont enveloppés dans ces mots; mais que lui importe? Il ne verra pas tomber les victimes, et le bruit des sanglots n'arrivera pas jusqu'à son oreille. Que demain une femme éplorée passe devant lui, qu'une voix gémisse, pourvu qu'il soit à portée de l'entendre, le voilà désarmé subitement et attendri.

Que de fois ses fureurs apparentes ne furent qu'une sorte de généreuse hypocrisie! Que de fois il disputa des victimes à la mort, en poussant des rugissements terribles! Il se donnait des airs de barbare pour acquérir le pouvoir d'être humain.

Et maintenant, supposez que sous ce masque de minotaure coule une larme, une de celles qui vont au cœur parce qu'elles en viennent; supposez-le, ce tribun si violemment pratique, tombé tout à coup dans la mélancolie, se mettant à soupirer sur ce qu'entraîne d'amertume le rude gouvernement des hommes, et se frappant la poitrine, et regrettant de n'être pas né un simple pêcheur, quoi de plus touchant, quoi de plus irrésistible?

Peut-être aussi, osons le dire, peut-être est-il une puissance cachée, même dans les contrastes par où l'humaine faiblesse se révèle. L'infirmité de notre nature est si susceptible, que les héros parfaits la glacent; elle s'effraye de ne point se retrouver en eux. Danton eut des vices, mais qui tous contrastaient en lui avec des vertus. L'adoration respectueuse dont il entourait sa jeune femme n'en parlait que mieux aux sympathies de ceux qui savaient jusqu'où pouvaient aller la brutalité de ses propos et l'essor de ses désirs. Ce qu'il y avait quelquefois de boursouflé dans sa parole, n'en faisait que mieux ressortir le caractère habituel, qui était une simplicité mâle. Son aptitude à manier les ressorts occultes, à se plier à des manœuvres diplomatiques, à s'ouvrir par l'espionnage des routes souterraines, ses ruses enfin, ne servaient qu'à donner du relief à l'impétuosité ordinaire de ses allures. Quel homme fut jamais d'une activité plus foudroyante en certains moments, et néanmoins plus paresseux?

Ce charme et cette force mystérieuse du contraste, voilà ce que Danton posséda au suprême degré, et ce qui manqua totalement à Robespierre. Sous chaque vertu de celui-ci on sent le poli mais en même temps le froid de l'abstraction, tandis que sous chaque vice de l'autre petille le feu de la vie. Il y a dans la figure de Robespierre une sorte d'uniformité de ton qui en rend la grandeur terne et presque sinistre; mais prenez un de ces tableaux de Rembrandt, ruisselants de lumière parce qu'ils sont pleins d'ombre, voilà Danton.

Comme dernier trait, on pourrait ajouter que ce qui palpita dans la personne de Danton, ce fut le génie facile de la France artiste et catholique, au lieu que Robespierre eut beaucoup de la dignité anglaise et de la raideur protestante.

D'où vient donc que, dans cette même France, et à Paris, son vivant foyer, la popularité de Danton finit par céder à l'ascendant de Robespierre? Rien ne prouve mieux qu'en dépit d'un déploiement prodigieux de passions, la Révolution française fut avant tout, une idée, un principe. A celui qui représenta cette idée avec le plus d'élévation morale, et servit ce principe avec le plus de rectitude, à celui-là resta la force; si bien que, pour le renverser, quand la France eut la lassitude de son héroïsme, il fallut renverser la Révolution elle-même.

Reprenons notre récit.

Quelque décisives que dussent être les conséquences du 10 août, il semble que la famille royale n'en mesura pas, d'abord, toute l'étendue.

Nous avons décrit l'apathie de Louis XVI au milieu des événements extraordinaires qui venaient de se dérouler autour de lui : un écrivain royaliste, Georges Duval, nous a conservé un dialogue qu'il assure avoir entendu de ses propres oreilles, et qui peint d'une manière saisissante l'excès de cette apathie, rapproché de la farouche violence des passions allumées dans certaines âmes. Voici ce dialogue, qui eut lieu, le 10 août, entre Merlin de Thionville et le fameux peintre David :

« DAVID. Le croirais-tu? il m'a demandé tout à l'heure, comme je passais devant la loge où il est renfermé, si j'aurais bientôt fini son portrait!

« MERLIN DE THIONVILLE. Bah! et tu lui as répondu?

« DAVID. Que je ne ferais désormais le portrait d'un tyran que quand j'aurais sa tête dans mon chapeau.

« MERLIN DE THIONVILLE. Admirable! je ne connais pas de réponse plus sublime, même dans l'antiquité.

« DAVID. Et là-dessus il a continué de manger sa pêche. »

Mais, chose plus étrange, Marie-Antoinette, si ardemment préoccupée pendant le combat, parut porter gaiement le lendemain le poids de sa défaite, soit qu'un reste d'espoir agitât

son cœur, soit que son orgueil répugnât à trahir le moindre abattement. De la loge du logotachygraphe on avait fait passer la famille royale dans un petit appartement de trois pièces, situé au premier, et dont les croisées donnaient sur la terrasse des Feuillants. Or, une foule de personnes se rassemblant dans cette partie de la terrasse pour voir les captifs,



DANTON

la reine et la princesse de Lamballe furent plus d'une fois aperçues courant l'une après l'autre dans la chambre qui leur servait de prison Et même il leur arriva, au bruit de grands éclats de rire qu'on entendait retentir dans l'appartement, de se pencher sur le barreau des fenêtres, et, en secouant la tête avec force, de faire tomber de leurs cheveux des nuages de poudre sur les curieux groupés au-dessous d'elles.

Mais le peuple ne riait pas, lui, car à la première satisfac-

tion de la victoire avait succédé la constatation funèbre de tout ce qu'il en coûte pour vaincre un roi ! Il fallut enterrer les morts, il fallut que Paris les vît passer, les lourds tombereaux que suivent, en sanglotant, les épouses et les mères ! Dangereux spectacle, trop propre à réveiller les fureurs un moment endormies !

Le 11 et le 12, elles s'attaquèrent à des statues, ces fureurs, qui étaient à la veille d'épouvanter l'Europe, et ce fut encore une occasion de sang versé. Guingerlot, lieutenant-colonel de la gendarmerie à cheval, fut tué sur les débris de la statue de Louis XV, pour s'être écrié, pendant qu'on la mettait en pièces : « Canaille imbécile, est-ce afin d'y placer l'anarchie que tu renverses la royauté de dessus son piédestal ? »

A la place Vendôme, Reine Violet, une des crieuses de l'*Ami du peuple*, une des héroïnes des 5 et 6 octobre, fut écrasée par la chute de la statue équestre de Louis XIV, à la corde de laquelle elle s'était pendue pour l'abattre.

A propos de cette statue de Louis XIV, brisée le 12 août 1792, on remarqua, comme une sorte de coïncidence fatidique, qu'un des pieds de derrière portait, sous le sabot, l'inscription suivante : « 12 août 1692. »

L'Assemblée législative ne suffisait plus à la situation ; elle le sentait elle-même et avait hâte de s'effacer ; dès le 11, elle posa les bases d'après lesquelles devait être élue la Convention nationale, son héritière :

La distinction entre les citoyens *actifs* et les citoyens *inactifs* fut supprimée. — Tout Français âgé de vingt et un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail, n'étant point en état de domesticité et ayant prêté le serment civique, fut déclaré électeur. — Enfin, tout électeur fut éligible à la seule condition d'être âgé de vingt-cinq ans.

La Révolution marchait à grands pas, on le voit ; cependant le décret conservait le *double degré d'élection*. Robespierre y vit un danger, une violation des principes, et peu s'en fallut que le journal de Prudhomme n'y vît une trahison : « Peuple, s'écriait-il à ce sujet, la grande journée du 10 août est manquée pour toi.... Une nation se montre sur un pied respectable quand elle grave sur l'échafaud réservé aux coupables :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les rois. »

Au reste, ce n'était plus maintenant l'Assemblée qui était à la tête du mouvement, c'était la Commune.

Sorti de son souterrain, Marat avait paru à l'Hôtel de Ville ; il y était entré en triomphateur, porté sur les bras de ses blêmes séides ; et, admis sur-le-champ au nombre des dominateurs, il allait, dans les mesures révolutionnaires prises par eux, se réserver la part du sang.

Un mélange d'énergie nécessaire, de violence outrée et d'enthousiasme vraiment patriotique, voilà ce qui marqua, tout d'abord, l'action de la Commune, soumise à deux influences contraires, tour à tour inspirée par Robespierre et embrasée par Marat.

Elle fit fermer les barrières, et, pour couper court aux désertions factieuses, suspendre les passe-ports.

Elle ordonna que les femmes de la reine, les officiers de divers bataillons, les machinateurs présumés des complots de la Cour, fussent interrogés sur l'heure.

Elle frappa d'incapacité civique et désarma tous les signataires des protestations, soit contre le camp de vingt mille hommes, soit contre la journée du 20 juin.

Elle envoya deux mille fédérés combattre à Rouen la contre-révolution, dont La Rochefoucauld-Liancourt et les royalistes groupés autour de lui attisaient la flamme.

Elle décréta nombre d'arrestations ; et ceux qu'on avait jetés en prison pour de simples propos sur le roi, la reine, Lafayette, elle les mit en liberté.

Elle remplaça la qualification de *monsieur* par celle de *citoyen*, et fit ajouter sur les actes publics, après ces mots « l'an IV de la liberté, » ceux-ci : « l'an Ier de l'égalité. »

Sous la dictée de Marat, qui, sans attendre l'effet de ses conseils, était allé mettre la main sur l'imprimerie royale, elle décréta brutalement que les « empoisonneurs publics, tels que les auteurs de divers journaux royalistes, seraient arrêtés, et leurs presses, caractères, instruments, distribués entre les imprimeurs patriotes. »

Mais, en revanche, elle releva sur les places publiques les estrades destinées aux enrôlements, souffla partout l'héroïsme en même temps que la colère, et vit monter en peu de jours jusqu'à dix mille hommes la phalange sacrée des volontaires décidés à mourir pour que la patrie vécût.

Avec des cloches elle fit des armes.

Avec les bronzes des statues de saints elle fit des canons.

Et ce qui étonne, c'est le grand nombre d'inconnus qui, du jour au lendemain, se trouvent appelés au partage de cette dictature sans exemple. Un des actes de la Commune avait été de concentrer son pouvoir dans un *Comité de surveillance* Or, quels noms figurent sur la première liste ? Ceux — en général très-obscurs — de Mathieu, Gomé, Rossignol, Chardret, Réal, Danjou, Durfort, Jalliant, Joly, Colmar, Lenfant, Nicout, Leclerc, Duchêne et Cally.

Les tribuns de l'Hôtel de Ville n'étaient pas pour s'en remettre à d'autres du soin de garder la famille royale. Le 12, Manuel, à la tête d'une députation de la municipalité, s'était rendu au sein de l'Assemblée, et sur ce qu'il avait dit du danger manifeste de loger le roi au Luxembourg, palais qui par plusieurs souterrains conduisait dans la campagne et offrait mille facilités à une tentative d'évasion, l'Assemblée avait décidé qu'à la Commune resteraient confiés, non-seulement la garde du roi, mais encore le soin de fixer sa demeure La Commune aussitôt désigna LE TEMPLE, et la famille royale y fut conduite le 13, par Pétion, à travers la place Vendôme, où elle eut à passer sur les débris de la statue de Louis XIV.

Sous le nom de TEMPLE, on comprenait un enclos qu'entouraient de hautes murailles garnies de créneaux. Au milieu s'élevait un lourd donjon composé d'une tour carrée, de quatre autres tours rondes sur les flancs, et, vers le nord, d'un massif que surmontaient deux tourelles. L'entre-deux de ces tourelles formait une sorte de terrasse, où l'on voyait en 92 un léger treillage orné de fleurs grimpantes. Du dehors, on arrivait à l'édifice par une grande porte cochère qui s'ouvrait sur une cour assez spacieuse. A droite, le long d'un mur très-élevé contre lequel s'adossait le donjon, il y avait un petit jardin. Mais dans ce terrain aride, point de plantes, point de fleurs ; rien qu'un peu de gazon flétri, et pour tout ornement quelques maigres arbustes effeuillés par le vent d'automne. Autour de l'enclos bourdonnait une active et très-équivoque population de fripiers, de banqueroutiers et de juifs.

La famille royale avait d'abord été introduite dans la partie des bâtiments dite le Palais, demeure ordinaire du comte d'Artois quand il venait à Paris ; mais le soir, après le souper, pendant lequel Manuel se tint constamment debout à côté du roi, un commissaire de la municipalité vint donner

l'ordre aux personnes du service de prendre le peu d'effets en linge et vêtements qu'on avait pu se procurer et de les suivre. Ils obéirent. Un municipal les précédait une lanterne à la main Il les conduisit au pied d'un corps de bâtiments auquel les ombres de la nuit semblaient donner des proportions gigantesques, les fit monter, par un escalier construit en coquille de limaçon, jusqu'au second étage, et les introduisit dans une pièce qu'une seule fenêtre éclairait. Un mauvais lit et trois ou quatre chaises en formaient tout l'ameublement. Le municipal, se tournant vers un des valets de chambre, lui dit : « *C'est là que ton maître couchera.* » Les serviteurs étonnés se regardèrent en silence. Le roi entra; il était très-calme. Il détacha lui-même du mur quelques gravures peu décentes, se coucha, et s'endormit paisiblement.

Du 13 au 17, la question qui agita le plus les esprits fut celle de savoir par qui et comment serait exercée la justice nationale. Dès le lendemain du 10, de pathétiques élans de



LA FAMILLE ROYALE EST CONDUITE AU TEMPLE

générosité étaient venus honorer la victoire du peuple : on avait vu dans l'Assemblée les tribunes s'attendrir au spectacle de plusieurs Suisses arrachés à la mort, et, dans l'effusion de leur reconnaissance, levant les mains au ciel pour se donner, par un serment solennel, au génie de la Liberté, au dieu de la France Mais ce jour-là même des voix sévères avaient retenti; ce jour-là même, Lacroix avait demandé qu'une cour martiale fût formée pour juger les Suisses; qu'on abandonnât le soin de la nommer à Santerre, et qu'elle fût tenue de « juger sans désemparer, » c'est-à-dire quand fumait encore le sang des citoyens morts dans le combat, c'est-à-dire quand n'étaient pas encore séchées les larmes de leurs épouses, de leurs mères. Et cette dure proposition avait été immédiatement adoptée. Mais quoi ! ces malheureux soldats, qui, victimes de la discipline militaire, n'avaient fait, après tout, qu'obéir, étaient-ils donc les seuls, étaient-ils les vrais coupables? Et les auteurs, les conseillers, les fauteurs de la longue conspiration qui avait abouti à tant d'homicides, pouvaient-ils compter sur le scandale de l'impunité? A cet égard, plusieurs députations de la Commune vinrent coup sur coup, et dans un langage menaçant, interroger l'Assemblée et défier ses incertitudes. A son tour, Robespierre parut à la barre et demanda que les coupables fussent jugés souverainement en dernier ressort, par *des commissaires pris*

dans chaque section. L'Assemblée décrète aussitôt en principe qu'une *cour populaire* sera appelée à juger les coupables selon le mode qu'indiquera la commission extraordinaire. Elle se prononça par l'organe de Brissot, cette commission, et ses conclusions furent qu'on fît nommer par les sections, non pas un nouveau tribunal criminel, mais seulement un nouveau *jury*.

Ainsi, l'on conservait le personnel des *juges*, de ceux qui sont chargés d'appliquer la peine. L'inexorable Commune protesta. « Comme magistrat du peuple, dit l'orateur d'une dernière députation envoyée par l'Hôtel de Ville, je vous annonce que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera. Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-même. »

C'était trop menacer : l'orgueil de l'Assemblée eut un moment de révolte contre la tyrannie étalée dans ces avertissements fastueux et sinistres; Choudieu, tout ardent jacobin qu'il était, s'écria noblement : « Je veux qu'on éclaire le peuple et non qu'on le flatte. » Thuriot, après avoir signalé le danger d'asservir la justice aux impulsions de la vengeance, prononça ces belles paroles : « La Révolution n'est pas seulement pour la France, nous en sommes comptables à l'humanité.... J'aime la Révolution ; mais si pour l'assurer il fallait un crime, j'aimerais mieux me poignarder. » La résistance de l'Assemblée dura peu cependant. Une députation des citoyens nommés pour former le jury venait d'entrer, et l'orateur, d'une voix glacée, avait proféré ces mots, dont le vague épouvanta : « Vous paraissez être dans les ténèbres sur ce qui se passe à Paris. »

Le nouveau tribunal criminel fut donc formé. Les huit juges élus par les sections étaient Osselin, Mathieu, Pépin-Desgrouettes, Lavau, Dubail, Daubigny, Dervieux, et ce Coffinhal, une des futures célébrités du tribunal révolutionnaire. Les jurés furent Blandin, Leroi, Boileau, Lohier, Loiseau, Perdrix et Caillères de Létang. Il y eut deux accusateurs publics, Lullier et Réal. Robespierre avait été nommé juge, il formula son refus en ces termes : « Je ne pourrais être le juge de ceux dont j'ai été l'adversaire, et j'ai dû me souvenir que, s'ils étaient les ennemis de la patrie, ils s'étaient déclarés aussi les miens. »

Rien de plus solennel que la manière dont se fit l'installation du tribunal criminel du 17 août. Les membres, avant d'entrer en fonctions, durent tous se présenter un à un sur une estrade élevée, et là, s'adressant à la foule, chacun d'eux disait : « Peuple, je suis un tel, de telle section, demeurant en tel endroit, exerçant telle profession. Avez-vous quelque reproche à me faire? Jugez-moi, avant que j'aie le droit de juger les autres. »

Le jour même où ce tribunal fut installé, Danton, comme ministre de la justice, adressait à tous les tribunaux, sur la marche qu'ils avaient désormais à suivre, une lettre d'une éloquence à la fois élevée et forte. Sans se poser en partisan de la loi agraire, il y assignait pour but au progrès des sociétés humaines l'*égalité de droit et de bonheur*, il y reprochait à ses prédécesseurs d'avoir recommandé l'intolérance à l'égard des croyances politiques qui ne parlent qu'à la raison, et d'avoir prêché la tolérance à l'égard de ce fanatisme religieux qui ne tombe que dans les âmes serviles et, comme l'eau, ne gagne que les parties basses. Il prononçait ce grand mot : « *Il n'y a que tout ce qui était peuple qui pût aimer la Révolution.* » Puis, après avoir fait en une forme de style empruntée à la fougueuse manière d'Isnard, l'histoire des trahisons de la Cour; après avoir rappelé avec indignation comment la première décharge des Suisses était venue interrompre de fraternels embrassements, et, avec dédain, comment Louis XVI avait, fuyant son château, abandonné sa propre cause, le ministre terminait par ces sommations, d'un caractère si nouveau, adressées à tous les juges de France : « Jurez l'égalité ; félicitez l'Assemblée nationale de ses décrets libérateurs, tournez contre les traîtres, contre les ennemis de la patrie et du bonheur public, le glaive de la loi, qu'on avait voulu diriger dans vos mains contre les apôtres de la liberté. Que la justice des tribunaux commence, et la justice du peuple cessera. »

Comme Danton *n'écrivait jamais*, il est probable que, pour cette circulaire, il avait emprunté soit la plume de Fabre soit celle de Camille.

Le tribunal criminel du 17 août entra aussitôt en fonctions. De Laporte, intendant de la liste civile ; d'Angremont, maître de langues de la reine ; un certain Salomon, convaincu d'avoir fabriqué de faux assignats dans la prison de la Force, et enfin le journaliste Durozoy, furent successivement condamnés à mort.

L'échafaud avait été dressé sur la place du Carrousel, et l'on avait fait sortir de la prison de la Conciergerie, pour exécuter les condamnés, les trois frères Sanson, arrêtés eux-mêmes précédemment, par ordre de la Commune, comme ayant dû pendre les patriotes au profit de la Cour, si la Cour l'eût emporté

De Laporte et Durozoy moururent avec courage.

Le dernier avait reçu dans son cachot, la veille de son exécution, une lettre de femme qui ne contenait que ces quelques lignes : « Mon ami, préparez-vous à la mort. Vous êtes condamné, et demain.... Je m'arrache l'âme, mais vous savez ce que je vous ai promis. Adieu. » Le malheureux baisa cette lettre plusieurs fois. « Hélas ! dit-il, elle en souffrira plus que moi ! » Et il se mit à pleurer. Mais devant les juges toute sa fermeté lui revint. Il entendit son arrêt sans changer de visage, et en sortant du tribunal il fit passer au président une lettre qui ne contenait que ces mots : « *Un royaliste tel que moi devait mourir un jour de Saint-Louis.* »

Vint ensuite l'exécution de Vimal, de l'abbé Sauvade et du libraire Guillot. Une circonstance épouvantable marqua cette exécution, faite à la lueur des flambeaux. Au moment même où le bourreau tenant à la main la tête d'un des suppliciés, la montrait au peuple, il fut tellement saisi d'horreur, qu'il tomba mort sur la place.

Ces premiers coups, frappés l'un après l'autre, semblaient annoncer une rigueur inexorable. Mais le tribunal du 17 août se relâcha soudain de sa sévérité, à ce point que Dossonville fut acquitté, « attendu qu'il était convaincu d'avoir trempé dans le complot du 10 consistant à allumer la guerre civile, *mais qu'il ne l'avait pas fait à dessein de nuire.* » Quelque singulière que fût la forme de ces considérants, l'auditoire se mit à applaudir vivement, à la grande stupéfaction de l'accusé, qui s'attendait si bien à mourir, que, pendant la délibération, ayant demandé à boire un verre de vin, il dit à celui qui le lui présenta : « Ah ! monsieur, ce verre de vin est le dernier que je boirai de ma vie. »

Le vieux d'Affry, commandant des Suisses, fut aussi mis hors de cause. Il s'était abstenu dans la journée du 10, et ce fut avec un véritable transport de joie que le peuple accueillit cet acquittement.

Pendant ce temps, une commission, composée de membres de l'Assemblée et de membres de la Commune, procédait à l'inventaire des papiers de la liste civile, et le résultat de ses découvertes, sur-le-champ publié, montrait combien étaient réelles les trahisons depuis si longtemps imputées à la Cour.

Les documents accusateurs qu'au nom de la commission de recherches, Gohier lut à la tribune, ou qui furent produits les jours suivants, étaient :

1° Une lettre des princes à Louis XVI, prouvant que ce dernier connivait sous main avec ses frères et les émigrés, au moment même où, dans ses proclamations, il invoquait contre leur résistance l'intérêt de la patrie, les liens de la famille et les lois de l'honneur ;

2° Des mémoires d'imprimeurs contenant une longue nomenclature des libelles imprimés, aux frais de la liste civile, non-seulement contre les Jacobins, mais contre l'Assemblée nationale;

3° Une lettre adressée de Milan, le 27 avril, au secrétaire de l'intendant de la liste civile, dans laquelle on se félicitait de ce qu'en déclarant la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, les « imbéciles législateurs avaient donné dans le panneau et s'étaient mis la corde au cou. » La lettre trouvée dans les papiers du roi se terminait ainsi : « Guerre aux assignats; la banqueroute commencera par là. On rétablira le clergé, les parlements.... Tant pis pour ceux qui ont acheté les biens du clergé ! »

4° Une note spécifiant, de la part de la minorité constitutionnelle de l'Assemblée, le dessein secret de suivre le roi, dans le cas où il se déterminerait à quitter Paris pour ne pas dépasser la limite prescrite par la Constitution;

5° Plusieurs pièces constatant que Louis XVI avait continué de solder ses anciens gardes du corps, et que, le 6 du mois d'août 1792, Septeuil, trésorier de la liste civile, avait payé, sur un bon du roi, les dépenses des princes émigrés.

Il est aisé de concevoir à quel degré de fureur les passions révolutionnaires durent être portées par la publication de ces documents, envoyés d'une manière officielle aux départements et aux soldats, lus par ordre du gouvernement à la tête de chaque compagnie et dans toutes les chambrées, dénoncés dans tous les journaux, commentés dans toutes les tavernes, hurlés dans tous les carrefours!

L'Assemblée elle-même, qui aurait tant voulu que la modération lui fût permise, se sentit entraînée sur la pente de l'indignation publique. Et comment, au milieu de l'ébullition générale, serait-elle restée silencieuse, immobile, glacée, lorsque précisément lui arrivait la nouvelle que Lafayette se préparait à marcher sur Paris; qu'il venait de faire arrêter à Sedan les trois commissaires envoyés à l'armée du Nord, Kersaint, Péraldi et Antonelle ; qu'Arthur Dillon, un de ses lieutenants, était décidé à le suivre; que Luckner lui avait écrit : « Comptez sur moi, » et disait à ses soldats : « Mes camarades, il est survenu un accident; mon ami Lafayette a fait arrêter les commissaires, et il a bien fait! » Il fallait que l'Assemblée fît acte de vigueur ou consentît à périr.

Déjà, le 15, elle avait décrété que Louis XVI, la famille royale, les femmes des émigrés, leurs enfants, seraient les otages de la nation contre les invasions ennemies; déjà elle avait mis en accusation Barnave, Alexandre Lameth, Duportail, Duport-Dutertre, Tarbé, Montmorin, Bertrand de Molleville; le 18, elle fulmina contre Lafayette. Le département des Ardennes est déclaré en hostilité avec la loi ; tous les fonctionnaires de Sedan sont rendus responsables de la sûreté des trois commissaires arrêtés; ordre est donné de mettre la main sur les principaux administrateurs de cette ville, et trois nouveaux commissaires, Quinette, Gaudin, Isnard, partent avec pouvoir de requérir partout, soit les citoyens, soit les soldats.

Lafayette essaya, mais en vain, d'ébranler ses troupes. Averti de son impuissance par ces cris, les seuls qui répondirent à ses exhortations militaires : « Vive la nation! vive l'Assemblée nationale! vive la liberté et l'égalité! » il ne lui restait plus d'autre parti que de fuir. Dans la nuit du 19, accompagné de Bureau de Puzy, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth et Gouvion, tous officiers feuillants, il quitta précipitamment son armée. Traverser inconnu les postes ennemis et gagner la Hollande, tel était son espoir. Libre, qu'eût-il fait? Peut-être se serait-il laissé aller à tirer l'épée.... et contre qui? Heureusement pour son honneur, il fut reconnu aux avant-postes autrichiens et arrêté. On sait le reste. Transféré de prison en prison, il finit par être jeté dans les cachots d'Olmutz, où sa gloire demeura enveloppée et préservée dans son infortune.

Dumouriez était alors au camp de Maulde, à la tête de vingt-trois bataillons et de cinq escadrons seulement ; il s'occupait à discipliner sa petite armée, en attendant que les circonstances vinssent ouvrir un champ plus large à sa fortune militaire et à son génie. Auprès de lui se trouvait un pauvre paralytique, auquel il s'était attaché, à cause de ses douces manières, de ses vertus domestiques, et d'un air de sensibilité que son histoire, du reste, ne démentait pas. Car, s'il était perclus des deux jambes, c'était pour s'être égaré, jeune encore, dans une visite nocturne à une femme qu'il aimait, et s'être enfoncé jusqu'au milieu du corps dans un terrain marécageux d'où il ne parvint à se tirer qu'après de longs efforts. Ce martyr de l'amour, c'était Couthon. Ami dévoué, Couthon agissait de son mieux sur l'esprit des commissaires de l'Assemblée pour faire nommer Dumouriez au commandement général des deux armées qui couvraient la frontière, lorsque cette nomination arriva soudain, apportée de Paris par un courrier. L'intention de Dumouriez était d'ouvrir la campagne en Belgique. Mais l'Alsacien Westermann, envoyé au camp de Lafayette et accouru de Sedan en toute hâte, venant annoncer qu'il s'agissait non plus de tenter mais de repousser une invasion; que l'ennemi foulait déjà notre sol; que, de ce côté, l'armée se montrait au désespoir et prête à se débander ; qu'il n'y avait pas enfin un moment à perdre, Dumouriez prit la route de Sedan, où bientôt nous le retrouverons.

Cependant, que faisait l'Assemblée? Décret transportant à Cayenne tout prêtre non assermenté qui, dans un délai de quinze jours, ne serait pas sorti du territoire français; décret ordonnant la séquestration de tous les biens des émigrés; décret appelant tous les citoyens de chaque section, sans distinction aucune, dans les rangs de la garde nationale, et donnant à cette milice une organisation révolutionnaire; voilà quelles vives mesures l'Assemblée était en train de prendre, lorsqu'on apprit que la ville de Longwy, investie le 20 par le duc de Brunswick et le général Clairfayt, venait de se rendre.

Les bourgeois de cette ville, saisis d'effroi à la vue d'un bombardement, avaient sommé le commandant Lavergne de capituler, et celui-ci, complice caché de l'émigration, s'était empressé d'ouvrir les portes, quoique la place fût défendue par une garnison de deux mille hommes, et n'eût encore subi ni brèche ni assaut.

La trahison parut manifeste. Dans les papiers de Lavergne, on trouva une lettre signée Allebrade, qu'on lui adressait du camp ennemi, et qui contenait ces exhortations dégradantes. « Tu ne balanceras pas sans doute entre le parti de servir la cause du roi, ou d'être le stipendié de Pétion. Tu sais que ta femme est désolée, qu'elle t'a écrit plusieurs fois... Je suis chargé, de la part du roi et du duc de Brunswick, de te déclarer que ton zèle ne restera pas sans récompense, etc.... »

Mais l'indignation de l'Assemblée n'avait pas attendu, pour

éclater, la découverte de ce document accusateur. Pour un soldat, pour un Français, n'était-ce pas déjà trahir que de se laisser vaincre sans combat? L'Assemblée publia cette proclamation lacédémonienne :

« Citoyens, la place de Longwy vient d'être rendue ou livrée! Les ennemis s'avancent. Peut-être se flattent-ils de trouver partout des lâches ou des traîtres : ils se trompent. .. La patrie vous appelle, partez. »

En même temps, elle décrétait ce qui suit :

« Tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlera de se rendre, sera puni de mort. »

Et le sentiment exprimé par ce décret sublime était si général, que lorsque, dans la séance du 29 août, on vint lire un rapport des officiers, sous-officiers et soldats du troisième bataillon des Ardennes, où l'exposé des causes qui réduisaient à l'impuissance les défenseurs de Longwy aboutissait à cette question : « Que pouvaient-ils faire? » plusieurs voix répondirent spontanément : « Mourir! ».

On décida :

Que la ville de Longwy serait rasée;

Que ses habitants seraient, pendant dix ans, privés du droit de citoyens français;

Que les commandants des places assiégées pourraient désormais faire démolir la maison de quiconque parlerait de se rendre pour éviter le bombardement;

Que ceux qui ne marcheraient pas à l'ennemi seraient obligés de remettre leur fusil aux citoyens en route pour la frontière.

Une nouvelle levée de trente mille hommes compléta la série de ces mesures, vraiment dignes du génie de la liberté qui les inspirait.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'au milieu de tant d'agitations, de luttes, de périls et de colères, la France ne cessa pas un instant d'être la nation des belles et fortes idées, la nation pensive. Car, tandis qu'elle confiait le salut public à l'exécution de lois que Sparte n'aurait pas désavouées, l'Assemblée, sur la motion d'Aubert-Dubayet, décrétait le divorce comme premier pas vers l'égalité de l'homme et de la femme; et, donnant notre pays pour patrie à une pléiade de grandes intelligences ou de grands cœurs dont s'honorait alors l'humanité, elle décernait le titre de citoyens français à Priestley, Payne, Bentham, Wilberforce, Clarkson, Mackintosh, David-Williams, Gorani, Anacharsis Clootz, Campe, Corneille Pauw, Pestalozzi, Washington, Hamilton, Madison, Klopstock, Schiller, Kosciuszko

Ainsi, pendant que les rois essayaient d'ameuter l'univers contre la Révolution française, elle se montrait, au sein des éclairs, professant avec d'inconcevables alternatives de calme et de passion, le culte de ces trois choses qui sont tout l'homme : la pensée, le sentiment, l'action!

Le 27 août, Paris prit le deuil. Ce jour-là, ce fut la fête des morts. Elle eut Sergent pour ordonnateur et M. J. Chénier pour poëte. Cette fois encore, la musique était de Gossec. On ne vit jamais rien de plus effrayant et de plus sombre. Le sarcophage des victimes du 10 août, traîné lentement à travers la ville par des bœufs, à la manière antique; la longue procession des orphelines et des veuves en robe blanche avec ceinture noire; le cavalier qui agitait dans les airs, écrite sur un drapeau, une liste de massacres; les mânes des citoyens immolés à Nancy, à Nîmes, à Montauban, à Avignon, à la Chapelle, à Carpentras, au Champ de Mars, évoqués tous à la fois et comme invités aux funérailles des martyrs de la veille; le glaive porté par la statue de la loi; les nuages de parfums autour des cercueils; les cris rauques des hommes à piques, les lamentations des femmes..., tout cela n'était que trop de nature à précipiter le peuple dans les voies de la fureur. Le choix même de l'emplacement y contribuait. Car cet emplacement, c'était le jardin des Tuileries, avec ses arbres déchirés par les balles, ses parterres flétris, ses fleurs brisées sur leurs tiges, ses statues de marbre coiffées du bonnet rouge. Et le colossal obélisque sur lequel on lisait cette inscription, si frappante par son laconisme : *Silence! ils reposent!* où s'élevait-il? Sur le grand bassin, c'est-à-dire entre ce palais dont les dalles portaient encore la trace du sang, et cette place du Carrousel où, quelques jours auparavant, la peine de mort avait tué le bourreau!

Pour comble, il arriva que des royalistes osèrent, en dépouillant de leurs draperies, pendant la nuit, les statues de la Liberté et de la Loi, insulter à la douleur publique. A quelles mesures, après cela, ne pouvait-on pas s'attendre? Le lendemain, Danton, dans la séance du soir, se présente à l'Assemblée et dit :

« C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme ; ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes.... On a fermé les portes de la capitale, on a eu raison; il était important de se saisir des traîtres; mais y en eût-il trente mille, il faut qu'ils soient arrêtés demain.... Nous vous demandons de nous autoriser à faire des visites domiciliaires. Il doit y avoir dans Paris quatre-vingt mille fusils en état.... Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger. »

Et aussitôt l'Assemblée décrète les mesures demandées par Danton.

A la Commune de fixer le moment où les visites domiciliaires seraient opérées : elle choisit la nuit, celle du 29 au 30; et le 29, dès six heures du soir, Paris, aux rayons du soleil couchant, apparut tout à coup plein de solitude et de silence. Personne dans les rues, personne dans les promenades; les boutiques fermées; aux barrières, pour les gardes, des Marseillais; sur la rivière, tous les batelets et jusqu'aux bateaux des blanchisseuses remplis d'hommes armés; au haut et au bas des escaliers qui descendent à la Seine, sur les berges, le long de chaque quai, des sentinelles....

La terreur qu'éprouvèrent les royalistes fut immense, et deux d'entre eux, Peltier et Georges Duval, qui se cachaient alors dans Paris, ont légué à l'histoire le souvenir de leurs impressions. Les fantômes de la Saint-Barthélemy venaient de se dresser devant quiconque se sentait suspect. Les uns couraient demander refuge à un ami, qui, tremblant pour lui-même, n'osait les accueillir; les autres allaient s'enterrer dans quelque cabaret des faubourgs, ou se blottir dans des alcôves de prostituées. Il y en eut qui, cherchant asile au fond des hôpitaux et de leurs dortoirs, imaginèrent de s'y coucher à côté des malades.

Quelques-uns néanmoins déployèrent du sang-froid, témoin le procureur Séron, qu'on arrêta se montrant en robe de chambre à sa croisée et y jouant de la flûte

Il était une heure du matin, lorsque les visites domiciliaires commencèrent. Des patrouilles de gens à piques, de soixante hommes chacune, étaient dans chaque rue. Aux angles de tous les carrefours, des groupes de sentinelles arrêtaient l'imprudent qui s'aventurait dans la ville. Les maisons soupçonnées, celles des signataires de la pétition des vingt mille, furent fouillées avec une curiosité farouche et désintéressée; on n'y cherchait pas de l'or, mais du fer. Peu de jours avant, une fouille ayant été faite, par ordre de la municipalité, chez Beaumarchais, signalé comme ayant dans sa

maison un amas caché de fusils, il écrivait à sa fille, dans le récit de ce qui s'était passé : « Samedi 11, vers huit heures du matin, un homme est venu m'avertir que les femmes du port Saint-Paul allaient amener tout le peuple... Après sept heures de la plus sévère recherche, la foule s'est écoulée aux ordres de je ne sais quel chef. Mais pas un binet de perdu! Une femme, au jardin, a cueilli une giroflée : elle l'a payée de vingt soufflets, on voulait la baigner dans le bassin des peupliers. »



VUE DU TEMPLE

Deux mille fusils, voilà tout ce que produisirent les visites domiciliaires.

Quant aux personnes arrêtées — et elles étaient au nombre d'environ trois mille — on les conduisit aux sections..., en général pour la forme ; car la plupart furent relâchées le lendemain. Parmi les prisonniers se trouva le P. Lenfant, confesseur du roi.

Quoique la mesure des visites domiciliaires eût été décrétée par l'Assemblée elle-même, elle s'étonna et s'alarma de la vigueur avec laquelle la Commune y avait procédé. Aussi bien,

depuis le 10 août, l'Hôtel de Ville avait déployé une intelligence révolutionnaire et une puissance d'action dont les anciens dominateurs prenaient ombrage. Que cette puissance ne se fût pas toujours renfermée dans les bornes de la légalité stricte, régime des temps calmes, c'est certain. Née d'un orage, c'était un orage qu'elle avait reçu mission de gouverner. Nul doute qu'il n'y eût flagrant péril et violence extrême à faire afficher, par exemple, aux portes de chaque prison, les noms des prisonniers, à faire dresser la liste des électeurs aristocrates de tel ou tel quartier, à menacer de mort les vendeurs d'argent. Mais il ne faut pas croire, comme l'ont avancé sans preuves quelques historiens, que Paris fût ainsi tombé sous la dictature sans frein du premier venu, et que le rétablissement de l'ordre public n'entrât pour rien dans les préoccupations de la nouvelle Commune. Elle déployait certes autant de sagesse qu'elle avait montré d'énergie, lorsqu'elle décrétait en quelque sorte le respect des propriétés particulières; lorsqu'elle protégeait les domiciles des artistes logés au Louvre, que le peuple prenait pour des courtisans; lorsqu'elle invitait les citoyens à ne point tirer des coups de fusil dans Paris; lorsqu'elle ordonnait que la ville fût illuminée toute la nuit, jusqu'à invitation contraire; lorsqu'elle recommandait l'exécution du décret de suppression des costumes ecclésiastiques, attendu que, « mal vus du peuple, *ils pouvaient exposer à quelques insultes ceux qui les portaient.* » Les premières lignes de l'arrêté qui prescrit, sur ce point, l'obéissance à la loi, sont remarquables : « L'assemblée générale de la Commune, considérant que *le premier de ses soins est de rétablir l'ordre public*, etc.... »

Il est juste aussi d'ajouter que, si elle fut terrible à l'égard des royalistes, et à l'égard des fabricateurs de faux assignats, inexorable, cela ne l'empêcha point de prendre certaines mesures que commandaient l'humanité et l'équité, témoin la commission qu'elle nomma pour surveiller les soins à donner aux blessés du 10 août, et celle qu'elle institua pour visiter les prisons et recueillir tous les renseignements *propres à assurer la justification de l'innocence.*

Mais l'Assemblée, jalouse d'un pouvoir qui menaçait d'éclipser le sien, se sentait naturellement disposée, et à grossir les fautes ou les violences de la Commune, et à fermer les yeux sur l'importance de ses services. Pour neutraliser son influence, elle avait déjà, dès le 11, ordonné la reconstitution du département par voie d'élection, et il s'était engagé, sur ce terrain, entre les deux autorités rivales, une lutte qui n'était pas encore close d'une manière définitive, lorsque survinrent deux faits dont l'Assemblée s'empara en toute hâte.

Au nombre des amis de la Gironde, et, plus particulièrement, de Brissot, figurait Girey-Dupré, esprit plein de séve, cœur intrépide. Irrité, comme tous ceux de son parti, de l'ascendant de l'Hôtel de Ville, il se répandit dans le *Patriote français*, en attaques qui se trouvèrent dépasser la limite de la justice. « La Commune, disait-il dans son numéro du 28 août, a arrêté de faire des visites domiciliaires, pour forcer les citoyens à donner leurs fusils ou à marcher. »

Cette imputation avait un caractère doublement répréhensible. D'abord, il n'était pas vrai que les visites domiciliaires eussent été décrétées par la Commune, elles l'avaient été par l'Assemblée; ensuite, il n'était pas vrai que la mesure eût pour objet de forcer « les citoyens » à donner leurs fusils ou à marcher; et une pareille erreur dans un pareil moment, si elle se fût accréditée, pouvait, en faisant croire au désarmement général de la population, créer un véritable danger public.

La Commune prit aussitôt l'arrêté suivant :

« Le Conseil général arrête que l'éditeur du *Patriote français* sera mandé à la barre demain à onze heures, pour s'expliquer sur une imposture qu'il a imprimée dans sa feuille sur le compte du Conseil général de la Commune.

« HUGUENIN, Président;

« MÉHÉE, Secrétaire. »

Girey-Dupré avait derrière lui l'Assemblée; il savait que les Girondins ne l'abandonneraient pas; c'était, d'ailleurs, un homme de courage : il répondit, par une lettre très-noble, très-agressive : « Vous m'avez mandé à la barre; je ne m'y rends pas, parce que vous n'aviez pas le droit de m'y mander.... Si vous vous croyez insultés ou calomniés, il est des tribunaux où je vous attends. Si vous avez voulu essayer votre pouvoir contre les écrivains patriotes, et détourner, en les effrayant, la vérité qu'ils doivent dire au peuple, et qu'ils lui *diront*, vous avez mal choisi l'objet de cette épreuve. Je suis fermement résolu à défendre jusqu'à la mort la liberté individuelle et la liberté de la presse que vous attaquez, les droits de l'homme auxquels vous attentez, les droits du peuple que vous usurpez. » Il finissait en sommant la Commune de motiver l'objet de sa plainte, se déclarant prêt, « soit à soutenir la vérité, s'il l'avait dite, soit à rétracter une erreur, si elle lui était échappée. »

Précisément, il arriva que, le lendemain de cette correspondance, un officier municipal, chargé d'apposer les scellés dans les maisons suspectes, fut averti de se transporter chez M. Pont-Labbé, qui avait son appartement au Garde-Meuble. Il s'y rendit, et ayant trouvé dans le Garde-Meuble un petit canon d'argent, appelé canon de Siam, dont l'enlèvement par la multitude lui fut signalé comme fort à craindre, il le fit prendre et déposer à la section du Louvre.

Tels furent les deux faits qui servirent de prétexte à l'Assemblée pour essayer de briser la Commune; et il fallait absolument que cette insupportable tyrannie dont on faisait tant de bruit ne fût pas tout à fait ce qu'on disait, puisque, malgré le vif désir que l'Assemblée avait de la prouver, elle n'en put fournir que ces deux preuves. Les Girondins crièrent à la violation de toutes les règles, parce qu'un officier municipal, dans un moment où le peuple était déchaîné, avait pris sur lui de mettre en sûreté un objet appartenant à la nation! Ils crièrent à la violation de la liberté individuelle, à propos de Girey-Dupré, — non pas *arrêté*, mais *mandé* pour donner des explications nécessaires, — eux qui venaient de voter la violation du domicile de plusieurs milliers de citoyens, eux qui ne trouvaient rien à redire à l'arrestation de tant de suspects, pris, dans une seule nuit, comme en un coup de filet!

Et telle est la force de l'esprit de corps, que les Girondins rencontrèrent ici dans plusieurs de leurs collègues, en dehors même de leur parti, de véhéments auxiliaires. Dans la séance du 30, où fut lue la lettre de Girey-Dupré, Choudieu attaqua vivement la Commune; et Cambon déclara que, si ses membres ne pouvaient représenter les pouvoirs qu'ils tenaient du peuple, ils étaient des usurpateurs. Roland, de son côté, venait d'annoncer que, si on ne mettait fin au système de désorganisation entretenu par la Commune, il ne répondait pas de l'approvisionnement de Paris. Gensonné se plaignit de l'investissement de l'Hôtel de la Guerre; Grangeneuve demanda que l'ancienne municipalité reprît ses fonctions; et enfin, sur un rapport de Guadet, l'Assemblée décréta l'élection d'une municipalité nouvelle.

Seulement, par une contradiction fort étrange, on ne frappait celle dont on ne voulait plus, qu'en déclarant qu'elle avait bien mérité de la patrie.

Le même jour, dans la séance du soir, l'officier municipal qui avait enlevé le canon du Garde-Meuble comparaissait à la barre. Il expliqua sa conduite en termes à la fois si fermes, si respectueux et si décisifs, que Bazire demanda à l'Assemblée de lui témoigner solennellement sa satisfaction. Mais Lacroix et Grangeneuve insistant pour de tout autres conclusions, l'Assemblée se décida à renvoyer l'affaire à l'examen du Comité de surveillance. Puis, sans désemparer, et sur le rapport de Vergniaud, elle annula le mandat d'amener lancé contre Girey-Dupré, comme attentatoire à la liberté individuelle et à la liberté de la presse.

A ce dernier décret avait été ajoutée une clause qui enjoignait à la Commune « de se renfermer, à l'égard des mandats d'amener et d'arrêt, dans les bornes prescrites par la loi sur la police générale et sur la sûreté de l'État. » Charlier demanda le renvoi à la Commission extraordinaire, pour simple explication de la partie relative aux mandats d'amener. Vergniaud fit observer alors, bien sûr que rien n'était plus propre à irriter l'orgueil de l'Assemblée, que Huguenin, président de la Commune, avait été mandé à la barre et n'avait point obéi. « Mais, dit aussitôt un ami de Danton, Thuriot, cet ordre n'est peut-être point parvenu à la Commune, et il pourrait avoir des inconvénients dangereux. » A quoi Marbot répliqua par ces fières et dures paroles : « Je demande qu'un membre de l'Assemblée, qui a peur d'un représentant de la Commune de Paris, laisse faire ceux qui ont du cœur. »

Les passions étaient vivement excitées, et, sur la motion de Larivière, on venait de décider que Huguenin, qui d'abord n'avait été que *mandé* à la barre, y serait *amené* séance tenante, lorsque parut, conduite par Pétion, une députation de la Commune.

Tallien s'avance et d'une voix ferme : « Législateurs, les représentants provisoires de la Commune ont été calomniés, ils viennent vous demander justice. » Il déclara ensuite :

Que la Commune avait reçu mandat de sauver la patrie, et qu'elle l'avait sauvée ;

Que ses actes étaient revêtus d'une grande sanction, celle du peuple ; que, par elle, les membres de l'Assemblée étaient « remontés à la hauteur d'un peuple libre ; »

Qu'elle n'avait donné aucun ordre contre la liberté des bons citoyens, et se faisait gloire d'avoir, pour le salut de l'État, arrêté les conspirateurs ;

Que si l'administration, et notamment celle des subsistances, était désorganisée, il en fallait accuser les administrateurs, absents à l'heure du péril.

« Nous avons fait des visites domiciliaires, ajouta-t-il ; qui nous les avait ordonnées ? Vous. »

Il y avait dans ce discours laconique et hautain une phrase qui alors ne fut point remarquée, mais dont, plus tard, beaucoup d'historiens, royalistes ou non, se sont armés pour prétendre que les journées de septembre furent le résultat d'une préméditation infernale. Cette phrase, la voici : « Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs ; ils sont enfermés dans une maison particulière, et, sous peu de jours, le sol de la liberté sera purgé de leur présence. » Mais les historiens auxquels cette *preuve* a paru si concluante, ont oublié que l'Assemblée à qui s'adressait Tallien, venait précisément de rendre un décret *prononçant la peine de la déportation contre tous les prêtres non assermentés !* Le mot de Tallien n'était pas « horriblement équivoque, » comme l'assure M. Michelet ; il ne soulevait donc pas ce que ce même écrivain appelle « un coin du voile ; » il ne prouvait donc pas « que les meneurs étaient décidés à garder la dictature, s'il le fallait, par un massacre. »

Après Tallien, Manuel, prenant la parole, fit remarquer combien il était contradictoire, de la part de l'Assemblée, de briser un pouvoir qu'elle reconnaissait avoir bien mérité de la patrie.

La réponse du président fut d'une modération qui touchait à la faiblesse. Le fédéralisme, cet expédient, depuis si fatal aux Girondins, y perçait déjà dans ce cri, timidement hasardé : « Que dirait la France, si Paris, cette belle cité, voulait s'isoler du reste de l'empire ? » Le président termina sa courte allocution en promettant que la pétition de la Commune serait examinée et en invitant les députés à la séance.

En cet instant trois citoyens ayant été admis à la barre, un d'eux demande qu'il soit permis au peuple, qui attendait à la porte, dit-il, de défiler dans la salle. Cette requête, motivée sur le désir de voir les représentants de la Commune et suivie de la promesse menaçante de mourir, au besoin, avec eux, parut une insulte à l'Assemblée. Plusieurs membres s'écrièrent que la députation ne courait aucun péril, et comme le pétitionnaire répondait à la proposition de Lacroix d'admettre seulement vingt personnes, que, dans ce cas, « le peuple n'était pas libre. » — « Sommes-nous libres, nous ? » répliqua Lacroix indigné. Les pétitionnaires n'osent insister, ils se retirent. Il y eut un moment de silence et d'attente. Manuel était sorti, il rentre et annonce qu'au lieu où l'Assemblée pouvait croire qu'il y avait un attroupement, il n'a trouvé que « trois ou quatre très-coupables pétitionnaires, » dont il a sur-le-champ ordonné l'arrestation. A cette nouvelle, l'Assemblée se calme, le président remercie Manuel de son zèle, et la séance est suspendue.

Le 31 août, dans la séance du soir, Huguenin comparaissait à la barre, et s'excusait de n'avoir pas obéi plus tôt au décret qui l'y mandait sur ce qu'il ne l'avait connu que par les papiers publics. Il fut admis aux honneurs de la séance, mais on renvoya son explication à la Commission extraordinaire.

D'épouvantables événements interrompirent cette lutte.

CHAPITRE II

SOUVIENS-TOI DE LA SAINT-BARTHÉLEMY !



AH ! lorsque ce cœur humain, qui contient le ciel et l'enfer, est tout à coup bouleversé dans ses abîmes, et que la tempête se fait dans l'homme, qui peut prévoir ce qu'il en sortira d'effroyable ou de sublime ? qui peut marquer la limite où s'arrêtera le déchaînement des passions humaines, arrivées à leur plus haut degré d'intensité ? « Suffisamment intense, la glace brûlerait, » a dit Milton.

2 septembre 1792 ! quels événements lui assignèrent une place dans nos annales, à cette date horrible ? et d'où vient qu'aujourd'hui encore, à tant de superstitieux esprits, dans l'obscurité des nuits sans sommeil, la Révolution apparaît, comme la nonne sanglante de la légende, tenant un poignard à la main, et portant une immense tache rouge à la place du cœur ? Ne passons pas rapidement sur ce qui précéda : ce qui suivit serait incompréhensible !

Au mois de septembre 1792, la France se trouva dans une crise qu'aucun peuple ne connut jamais. Non, jamais nation ne se sentit mourir avec une plus prodigieuse résolution de vivre.

Dumouriez, on l'a vu, était parti du camp de Maulde, pour se rendre à Sedan, où l'appelaient tous les périls. Il trouva, en arrivant, la situation désespérée. Vingt-trois mille hommes de troupes désorganisées, voilà tout ce qu'il avait à opposer à plus de quatre-vingt mille soldats aguerris, que menaient au combat un monarque puissant et deux grands capitaines. La cavalerie de l'ennemi était quatre fois plus nombreuse que la nôtre. Luckner, avec à peu près vingt-cinq mille hommes, couvrait Metz, qu'on avait négligé de mettre en état de défense; il n'y avait donc à attendre aucun secours de ce côté. Et cependant, ce qu'il fallait défendre à tout prix, défendre sous peine de livrer Paris à l'épée, c'était la vaste étendue des plaines de la Champagne, c'était tout le pays ouvert qui s'étend entre la Marne et la Seine. La ville de Sedan, à la première attaque, devait inévitablement succomber; Mézières n'était pas capable d'une plus longue résistance; Verdun n'avait d'autre sûr rempart que l'héroïsme du commandant Beaurepaire, et la récente reddition de Longwy remplissait les esprits de noirs présages.

Encore si la petite armée chargée de l'œuvre de salut avait été forte de son union! Mais loin de là. Déchirée par les factions, elle flottait entre mille pensées contraires. Les soldats regardaient les officiers comme des traîtres, et se tenaient prêts à désobéir; les officiers craignaient les soldats, et n'osaient rien ordonner. Les tendances contre-révolutionnaires des membres du département et des districts ajoutaient à ce désordre immense. Les commissaires de l'Assemblée avaient, par leur départ précipité, augmenté la confusion et l'alarme, à ce point que, d'après le témoignage formel de Dumouriez, « si le duc de Brunswick eût poussé seulement un corps de dix mille hommes sur Sedan, l'armée se serait dispersée dans les places ou aurait fui jusqu'à Paris. »

Il est vrai qu'en ce temps-là même, la Révolution levait, sur toute la surface de la France, ses formidables recrues; il est vrai que les *volontaires de* 92 allaient faire leur apparition dans l'histoire; il est vrai que l'enthousiasme de la liberté transformait en soldats des enfants et des femmes. Dumouriez raconte avec attendrissement qu'au camp de Maulde, deux jeunes filles, l'une âgée de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, petites, délicates, bien élevées et modestes, suivaient les détachements français lorsqu'ils allaient au combat. Elles étaient très-braves, avaient autant de pudeur et de vertu que de courage, et les soldats les entouraient d'une amitié pleine de respect. Mais ce que les enrôlements volontaires enfanteraient de prodiges, on ne pouvait le savoir encore, et l'on n'attendait du côté de Paris que des « bataillons levés à la hâte, sans officiers, sans discipline, mal armés, ne sachant pas tirer un coup de fusil. »

Dans le camp ennemi, quelle différence! Tout y respirait la certitude du triomphe. A l'exception du duc de Brunswick, dont de secrètes répugnances glaçaient l'ardeur, les chefs de l'armée d'invasion se posaient déjà comme les exécuteurs prédestinés, inévitables, des vengeances de l'ancien monde. Lorsque le roi de Prusse, rejoignant à Trèves ses soldats, avait établi son quartier général au couvent des Chartreux, on avait remarqué avec quel orgueil il promena ses regards sur les nombreux combattants, l'artillerie redoutable et l'imposante cavalerie qui devaient faire justice des idées nouvelles. Cet orgueil menaçant, tout avait, depuis lors, concouru à le justifier. Après la reddition de Longwy, couronnée par la nouvelle de la fuite de Lafayette, la désorganisation complète des armées françaises ne fit plus l'objet d'un doute dans l'esprit des alliés, et le succès de l'invasion parut infaillible.

Tel était l'état des choses, quand Dumouriez vint à Sedan, se montrer aux troupes. Prévenues de longue main contre lui, elles l'accueillirent fort mal. Il fut surtout frappé de l'air morne des cavaliers. Comme il passait devant une compagnie de grenadiers, il en entendit un qui disait : « C'est ce b....e-là qui a fait déclarer la guerre. » Lui s'arrête à ce mot, et d'un ton impérieux : « Y a-t-il quelqu'un, s'écrie-t-il, assez lâche pour en être fâché? croyez-vous gagner la liberté sans vous battre? » Cette vive réplique fit bon effet.

Le même jour, on apprit au camp que le roi de Prusse marchait sur Verdun.

Dumouriez assemble aussitôt un conseil de guerre. L'imminence du péril apparaissait à tous sous des couleurs si effrayantes, que le lieutenant général Dillon opina sans hésiter pour qu'on mît la Marne devant soi et qu'on gagnât Châlons avant l'ennemi. Cet avis, appuyé sur l'absolue nécessité de songer d'abord au salut de la capitale, dont l'ennemi n'allait bientôt plus être séparé que par quarante lieues.... fut unanimement adopté par le conseil. Seul, Dumouriez s'abstint. « J'y réfléchirai, » dit-il. Il congédia les officiers, et ne retint auprès de lui que le lieutenant-colonel Thouvenot, dont son génie avait deviné le génie. Alors, lui montrant sur la carte la forêt de l'Argonne, lisière de bois qui s'étend depuis environ une lieue de Sedan jusqu'à une forte lieue au delà de Sainte-Menehould, il prononça cette parole prophétique : « *Voilà les Thermopyles de la France.* »

Les Thermopyles! ce mot de Dumouriez montre assez combien la France, en ce moment, était près de la mort!

Paris la sentait venir, avec un inexprimable mélange de terreur frémissante, de désespoir furieux, et d'audace on pourrait dire titanienne. Périr sous le fer du vainqueur, après avoir subi ses insolences, après avoir, peut-être, vu tomber autour de soi sa femme et ses enfants, c'est affreux, n'est-ce pas? Eh bien, ce n'était pourtant point là ce qui dominait dans l'épouvante de Paris. La liberté paraissait à la veille d'entrer dans son agonie, et c'est ce qui faisait verser des pleurs de rage, c'est ce qui donnait de convulsives frayeurs à ceux qu'elle avait nourris de son lait sanglant. Quoi! il allait s'éteindre sous les pieds des chevaux prussiens, ce foyer des idées nouvelles qui déjà rayonnait si puissamment sur le monde! quoi! l'œuvre de tant d'intelligences en travail, l'objet de tant d'anxiétés sublimes, le fruit de tant de sacrifices, le prix de tant de combats, tout cela on allait le perdre, et qui sait? le perdre à jamais! Si on l'enlevait au genre humain, cette incomparable occasion de s'affranchir, la retrouverait-il? O Dieu! la Révolution française, réduite à n'être plus, pour la France, qu'une matière à expiations, et, pour le monde entier, qu'une moquerie d'en haut, que la plus fameuse des aventures stériles, qu'un avortement dans la nuit de l'histoire!

Ainsi pensait le peuple, et il disait : « Me voici, je suis préparé à tout! »

Ainsi pensait Danton, et il disait : « Osons tout! »

Ainsi pensaient les Girondins; mais, plus timides, ils disaient : « Portons dans le Midi la statue de la liberté. »

Un jour, au plus fort de cette grande crise, Roland, Servan, Clavière, Lebrun et Danton se rassemblent chez le ministre des affaires étrangères. Pétion et Fabre d'Églantine s'y trouvaient. Une espèce de conseil est tenu au bout du jardin. Le premier, Roland prit la parole : « Les nouvelles sont

très-alarmantes, dit-il, il faut partir. — Et où comptez-vous aller? demande brusquement Danton. — A Blois. Et il faut que nous emmenions avec nous le trésor et le roi. » Clavière, Servan appuyèrent la proposition. Kersaint, qui arrivait de Sedan, avait été admis dans cette conférence : « Oui, dit-il, il faut absolument partir; *car, il est aussi impossible que dans quinze jours Brunswick ne soit pas à Paris, qu'il l'est que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus.* » Danton parla de nouveau contre le projet de départ, et avec tant de force, que l'on convint de ne prendre aucune détermination avant d'avoir reçu des détails plus positifs.

Le bruit de ce qui venait de se passer circula bientôt dans tout Paris; on sut, ainsi que Vergniaud l'avoua plus tard, qu'au Comité girondin des Vingt-et-un, on était très-alarmé. Ce mot de Danton à Roland . « *Garde-toi de parler de fuite, et crains que le peuple ne t'écoute,* » vola de bouche en bouche : l'émotion publique devint immense.

Et comme pour faire tourner cette émotion à la rage, la trahison semblait avoir levé son masque. Déjà, le compas à



MASSACRE DANS LES PRISONS

la main, les royalistes mesuraient sur la carte la distance qui sépare Verdun de Paris ; déjà leurs femmes se préparaient à agiter leurs mouchoirs blancs — qu'on se rappelle 1815! — sur le passage des profanateurs de Paris. Que les conspirateurs pour le compte du trône et de l'autel fussent enregistrés, soldés, divisés par brigades, et soumis à la direction d'un comité central, nul n'en pouvait douter, depuis que le procès de Collot d'Angremont était venu jeter sur toutes ces trames une lumière sinistre. Et contre les perfidies soupçonnées, que dis-je? contre les perfidies connues, quel refuge? Les tribunaux paraissaient de connivence avec les accusés conduits devant eux. La haute cour d'Orléans ne jugeait pas, et le *Patriote français*, de Brissot, fit remarquer avec emportement qu'au lieu d'être l'effroi des conspirateurs, elle en était devenue la sauvegarde. Il n'était pas jusqu'à ce tribunal criminel du 17 août, un moment si sévère, qui ne se fût mis tout à coup à déployer une indulgence évidemment systématique. Le 30 août, Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, avait été acquitté par un arrêt dont les *considérants* étaient ceux-ci : « Attendu que Louis-Victor-Hippolyte-Luce Montmorin est convaincu d'avoir coopéré au complot qui a amené les crimes commis dans la journée du 10 août ; qu'il est con-

vaincu d'avoir écrit de sa main un projet de conspiration, lequel a été trouvé dans ses papiers, mais qu'il n'est pas convaincu de l'avoir *fait méchamment et à dessein de nuire...*, etc. » C'était la seconde fois qu'on jetait au peuple l'insulte de ces conclusions moqueuses. L'indignation fut extrême. Au moment où l'arrêt fut prononcé, une voix cria : « Vous l'acquittez aujourd'hui, et dans quinze jours il nous fera égorger. » Et tous de réclamer, au milieu d'un violent tumulte, la révision par un autre jury. Le président Osselin parvint à ramener le calme, en invoquant la majesté de la loi, mais non sans se charger de reconduire lui-même Montmorin en prison. Il fallut aussi, chose singulière, emprisonner l'accusateur public, complice imprudent de ceux que sa mission était de poursuivre.

Ces scandales judiciaires, ô fatalité vraiment inconcevable! Marat se trouvait les avoir prédits, quelques jours auparavant, de sorte que, pour les esprits à la fois faibles et cruels, ils semblaient donner raison à son apostolat sanguinaire. « Quelle folie, s'était-il écrié, de leur faire leur procès ! » Et il avait conseillé au peuple « de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, particulièrement les Suisses et leurs complices, et de les passer au fil de l'épée. »

Le 1er septembre, le *Moniteur* publiait en ces termes le PLAN DES FORCES COALISÉES CONTRE LA FRANCE, — plan reçu, assurait-il, d'Allemagne, et de main sûre, — et que reproduisaient, les 2 et 3 septembre, les divers journaux parisiens :

« Ne point perdre de vue que plus de deux cents chefs, répartis dans divers cantons de la France, ont des points de réunion, et tiennent des signatures nombreuses de personnes prêtes à se joindre aux armées des princes, dès qu'elles se présenteront. — Les armées combinées marcheront sur les places comme pour en faire le siége, mais on ne s'emparera que de celles qui ouvriront leurs portes. — Tandis que le duc de Brunswick contiendra les forces patriotes, le roi de Prusse s'avancera avec son armée, grossie des contre-révolutionnaires de l'intérieur. — Le roi de Prusse marchera sur Paris, qu'on réduira d'abord par la famine. Alors, aucune considération, pas même le danger de la famille royale, ne pourra rien changer à ces dispositions. Les habitants de Paris seront conduits en rase campagne, où on fera le triage. Les révolutionnaires seront suppliciés, les autres.... (voile jeté sur leur sort) ; peut-être suivra-t-on le système de l'empereur de n'épargner que les femmes et les enfants. — En cas d'inégalité des forces, on mettra le feu aux villes ; CAR (c'est l'expression des rois ligués) DES DÉSERTS SONT PRÉFÉRABLES A DES PEUPLES DE RÉVOLTÉS. »

Ce n'est pas tout ; une proclamation signée des *ministres* fut affichée sur les murs de Paris ; on y lisait : « Vous avez des traîtres dans votre sein. Ah! sans eux le combat serait bientôt fini. » Le même jour, 1er septembre, un homme condamné aux galères et attaché au carcan avait crié : *Vivent les Autrichiens ! vivent nos libérateurs ! vive le roi ! vive la reine !* Ramené devant les juges et condamné à mort, on l'entendit déclarer, du haut de l'échafaud, qu'il serait bientôt vengé ; qu'il y avait une conspiration dans les prisons ; que, la nuit suivante, les prisonniers devaient sortir armés, égorger les sentinelles, incendier Paris. Ce misérable était un charretier de Vaugirard ; il se nommait Jean Julien.

Le peuple, que hantaient depuis si longtemps les plus noirs soupçons, le peuple crut à des menaces lancées par un homme qui était sous la hache ; il se rappela les bravades auxquelles de téméraires captifs s'étaient emportés ; il se rappela qu'on fabriquait de faux billets de la Maison de secours dans toutes les prisons, qu'au Châtelet on avait découvert une énorme quantité de faux assignats et les planches pour les fabriquer !

Et maintenant, si on récapitule, en les rassemblant, tous les traits du tableau qui vient d'être tracé : la frontière franchie par l'ennemi ; les généraux chargés de la défendre, traîtres ou déserteurs ; pour couvrir Paris, une armée trop faible, désorganisée, divisée, tombant en poussière ; Longwy livré et les envahisseurs à quelques marches de la capitale ; le gouvernement réduit à ne plus agiter que des projets de fuite ; la trahison partout ; la justice sans glaive ; Marat ; des excitations effroyables ; des proclamations ministérielles d'un vague à donner le frisson ; des journalistes sonnant, pour ainsi dire, dans leurs articles, la trompette du jugement dernier, et l'égorgement de la population tout entière annoncé, affirmé par de sinistres orateurs ayant pour tribune la guillotine.... on en comprendra mieux, peut-être, comment Paris finit par tomber dans cette espèce d'ivresse satanique qui allait épouvanter la terre, et qui restera le deuil éternel des cœurs véritablement dignes d'appartenir au culte de la liberté.

Ce qui est certain, c'est que des rumeurs sanguinaires circulaient depuis quelque temps autour des prisons. Et il s'y passait des scènes étranges : « Le 27 août, raconte un des prisonniers de l'Abbaye, nous entendîmes le bruit d'un coup de pistolet qu'on tira dans l'intérieur de la prison ; aussitôt on court précipitamment dans les escaliers et les corridors ; on ouvre et on ferme avec vivacité des serrures et des verrous ; on entre dans notre chambre, où un de nos guichetiers, après nous avoir comptés, nous dit d'être tranquilles, que le danger était passé. Voilà tout ce qu'a voulu nous dire sur cet événement ce brusque et taciturne personnage. » Cinq jours avant, au moment où les prisonniers allaient se mettre à table, de Chantereine, inspecteur du Garde-meuble de la couronne, s'était frappé de trois coups de couteau, et était mort en disant : « Nous sommes tous destinés à être massacrés.... Mon Dieu ! je vais à vous »

Ainsi, rien qui ne concourût soit à présager, soit à faire présager quelque chose de terrible. Et cela, en dehors de tout calcul de parti, de toute préméditation : car, ce qui n'a pas été remarqué et ce qui prouve combien il est faux que la Commune ait *machiné* les massacres, c'est que, le 1er septembre, le terme légal de quarante-huit heures se trouvant expiré, elle décréta l'ouverture des barrières et la liberté de circuler sans passe-port dans toute l'étendue du département : mesure absolument inconciliable avec le dessein de plonger Paris dans la terreur. Ce jour-là Pétion lui-même occupait le fauteuil, où, à cinq heures du soir, Huguenin le remplaça. Or, vainement chercherait-on dans le compte rendu de la séance un mot, un seul mot de nature à indiquer cette préméditation, dont les calomnies royalistes ont fait tant de bruit.

Robespierre prit la parole ; et pourquoi? Pour demander :

Que les membres du conseil se retirassent dans les assemblées primaires, de manière à hâter la nomination des électeurs ;

Que le corps municipal fût converti en administration municipale ;

Que, parmi les membres du conseil, ceux-là seuls fussent chargés de l'administration, qui n'avaient point perdu la confiance publique ;

Qu'on produisît, dès le lendemain, la liste de l'ancien corps municipal, afin de voir quels étaient ceux d'entre eux qu'on pouvait conserver.

De ces propositions il résulte évidemment que Robespierre ne trouvait pas tout à fait satisfaisante la composition de la Commune, et que, d'accord en ceci avec l'Assemblée, il y voulait des modifications. On n'en sera pas surpris, si l'on se rappelle que la Commune obéissait à deux influences, révolutionnaires l'une et l'autre, mais l'une dans le sens de la vigilance et de la fermeté, l'autre dans le sens de la fureur.

Quoi qu'il en soit, Robespierre, tout en récapitulant ce que le Conseil général avait fait pour se rendre digne de la confiance publique, mit en relief les manœuvres employées pour la lui ravir, et termina par cette phrase, qui en était la conclusion naturelle : « Remettre au peuple le pouvoir que le Conseil général a reçu de lui. »

Manuel combattit cette motion avec succès, et la Commune se contenta d'ordonner l'impression du discours de Robespierre.

Dans le courant de la journée, une sombre nouvelle était parvenue à l'Assemblée nationale : l'ennemi assiégeait Verdun! Le soleil sanglant du 2 septembre se leva; c'était un dimanche.

L'ennemi à Verdun!... ce ne fut dans tout Paris qu'un cri d'élan militaire associé à un cri de rage. La Commune se rassemble, et Manuel se levant aussitôt : « Verdun est assiégé. Avant huit jours, cette ville, la seule place forte qui existe entre Paris et l'ennemi, sera forcée de se rendre. » Puis il propose que sans délai tous les citoyens se réunissent, qu'ils campent le soir au Champ de Mars, et que le lendemain ils courent à Verdun purger le sol français de la présence des ennemis ou périr en défendant la liberté. Cette motion est unanimement adoptée. On arrête ensuite que tous les chevaux pouvant servir aux citoyens qui se rendent à la frontière seront retirés des maisons où ils se trouvent, et la proclamation suivante est rédigée :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris. Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui défendent le château ont juré de mourir plutôt que de se rendre. Quand ils vous font un rempart de leurs corps, il est de votre devoir de les défendre. — Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux; allons nous réunir au Champ de Mars; qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans retard, et marchons à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres. »

La Commune décide ensuite :

Que les sections donneront l'état des hommes prêts à partir;

Que le comité militaire sera permanent;

Que le canon d'alarme sera tiré, le tocsin sonné, la générale battue;

Que deux commissaires iront à l'instant rendre compte de ces mesures à l'Assemblée nationale.

Une fièvre sans exemple s'était emparée des esprits. A midi — dans ce moment même la garnison de Verdun capitulait, et l'héroïque Beaurepaire, saisi d'un désespoir sublime, se brûlait la cervelle — le canon d'alarme tonne dans la capitale. Cet appel de guerre, les lamentations du tocsin, le bruit de la générale, font tressaillir tout Paris. Chacun prend ou cherche une épée. — Volons à l'ennemi! Mais.... l'ennemi n'est-il qu'à Verdun? Et ceux qui l'ont appelé, ceux qui nous menacent de sa victoire, ceux dont elle doit assurer les vengeances et rétablir la domination insolente, les laisserons-nous derrière nous, pour qu'ils égorgent, si nous périssons, nos femmes et nos enfants? Frappons avant de partir.... Courons aux prisons.... — Oui, voilà ce qui se dit dans la ville des nobles pensées, dans la cité des arts, au foyer même des lumières, tant il est vrai que, comme le monde physique, le monde moral a ses épidémies! Et personne qui réponde d'une voix indignée que l'assassinat n'est point pour servir de prologue au drame du dévouement militaire! Et le cri déplorable, effroyable, insensé : *Courons aux prisons!* retentit, selon des témoignages contemporains qui ne sont que trop décisifs, « d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements, dans l'Assemblée nationale elle-même! »

Prudhomme raconte qu'au premier bruit du tocsin, il courut, effrayé, chez Danton, qui lui dit : « Soyez tranquille, vieil ami de la liberté; c'est le tocsin de la victoire. — Mais, répondit Prudhomme, on parle d'égorger.... — Oui, répliqua le ministre, nous devions tous être égorgés cette nuit. On avait procuré à ces coquins d'aristocrates, qui sont dans les prisons, des armes à feu et des poignards. — Mais enfin, quels moyens veut-on employer pour empêcher l'exécution d'un pareil complot? — Quels moyens? Le peuple, instruit à temps et irrité, veut faire justice lui-même.... » Camille entra, et se tournant vers lui : « Tiens, lui dit-il, Prudhomme vient me demander ce qu'on va faire. » Alors, Camille : « Tu ne lui as donc pas dit qu'on ne confondrait pas les innocents avec les coupables, et que tous ceux que leurs sections réclameraient seraient rendus? » Prudhomme s'élevant contre la barbarie d'un tel procédé, Danton ajouta : « Toute espèce de mesure modérée est inutile. La colère du peuple est à son comble; il y aurait du danger à l'arrêter. Sa première fureur assouvie, on pourra lui faire entendre raison. — Mais, fit observer Prudhomme, si le Corps législatif, si les autorités constituées se répandaient dans Paris? — Non, non, s'écria Camille. Le peuple, dans son courroux, pourrait faire des victimes dans la personne de ses plus chers amis. » Prudhomme se retira, le cœur oppressé. En passant dans la salle à manger, il aperçut, parmi les convives qui s'y trouvaient réunis, la femme de Camille Desmoulins, celle de Danton, celle de Robert. Il revint chez lui tout pensif.

Cependant, les deux commissaires de la Commune ont été introduits à la barre de l'Assemblée. Ils lui annoncent les arrêtés rendus par l'Hôtel de Ville, y compris ceux qui ordonnent de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme. Ils lisent la proclamation. Vifs applaudissements. Et aussitôt, prenant la parole, le président de l'Assemblée dit aux députés de la Commune : « *Les représentants de la nation, prêts à mourir comme vous, rendent justice à votre patriotisme. Ils vous remercient au nom de la France entière.* »

Un instant avant l'arrivée des commissaires, l'Assemblée avait décidé, sur la proposition de Thuriot, que le nombre des membres du conseil général à élire serait porté à deux cent quatre-vingt-huit, mais en maintenant ceux qui, depuis le 10 août, étaient en exercice. Ainsi, devant l'image de la patrie en danger, les deux pouvoirs naguère rivaux venaient de se rapprocher et marchaient de concert.

Vergniaud se leva : « C'est aujourd'hui que Paris doit vraiment se montrer dans toute sa grandeur; je reconnais son courage à la démarche qu'il vient de faire, et maintenant, on peut dire que la patrie est sauvée. » Il loua les citoyens de se montrer moins occupés à faire des motions que de repousser l'ennemi; il parla vivement des moyens employés par les envahisseurs pour répandre des terreurs paniques; de l'or qu'ils semaient, de leurs émissaires; il appela Longwy « la ville des lâches; » il flétrit d'un éloquent anathème les âmes pusillanimes qui prenaient pour des batail-

lons armés la poussière soulevée devant une compagnie de houlans; il s'étonna que les retranchements du camp qui était sous les remparts de Paris ne fussent pas plus avancés. On avait assez chanté la liberté, il fallait la défendre, et ce n'était plus de renverser des rois de bronze qu'il s'agissait! Il termina en ces termes : « Je demande que l'Assemblée, qui dans ce moment-ci est plutôt un grand comité militaire qu'un Corps législatif, envoie à l'instant et chaque jour, douze commissaires au camp, non pour exhorter par de vains discours les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes; car, il n'est plus temps de discourir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou à chaque pas qu'ils font en avant, ils piochent la nôtre. »

Le vote immédiat de l'Assemblée, au milieu des acclamations des tribunes, répondit à ce discours; mais, sur le massacre des prisonniers, dont il n'était que trop question, et pour le maudire d'avance, pour le prévenir, pour dégager l'enthousiasme militaire qui emportait la population, de la pensée farouche qui s'y était associée, pas un mot, pas un seul mot n'était tombé des lèvres du véhément orateur. Il avait dit: « Creusons la fosse de nos ennemis; » mais il restait toujours debout le cruel sophisme : « Nos ennemis sont devant et derrière nous. »

Et, comme s'il eût été écrit que, dans ces heures sombres, la Gironde elle-même fournirait à la violence ses plus forts excitants, Roland fit savoir à l'Assemblée qu'une vaste conspiration venait d'être découverte dans la Vendée, et Lebrun, ministre des affaires étrangères, vint annoncer que vingt mille Russes devaient traverser la Pologne et l'Allemagne, pour nous combattre; qu'une flotte russe avait paru dans la mer Noire, qui, par les Dardanelles, se dirigeait vers la Méditerranée; qu'enfin, onze vaisseaux, chargés de munitions, étaient partis d'Archangel pour Copenhague, et devaient gagner Cronstadt.

Ces discours enflammés, ces exhortations, ces craintes, ces nouvelles sinistres publiées coup sur coup, mille échos les portaient d'une extrémité de Paris à l'autre! Le vent soufflait sur l'incendie.

Soudain Danton paraît à la tribune, et d'une voix de tonnerre : « Tout s'émeut, dit-il, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est pas encore au pouvoir de l'ennemi; vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui proposerait de se rendre. Une partie du peuple va courir aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts. Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple. Que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort. — Le tocsin qu'on va sonner — il avait sonné déjà — n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. »

Des applaudissements universels saluent cet appel brûlant, et l'Assemblée rend un décret qui prononce « la peine de mort contre ceux qui refuseront, ou de servir personnellement ou de remettre leurs armes, et contre ceux qui, soit directement soit indirectement, refuseraient d'exécuter, ou, de quelque manière que ce soit, entraveraient les ordres donnés, les mesures prises par le pouvoir exécutif. »

Il était une heure et demie, et c'était à midi qu'avait retenti, avec le premier coup de tocsin, le premier coup du canon d'alarme.

On a vu que, le 1er septembre, la Commune avait ordonné l'ouverture des barrières : quand elle apprit que l'Assemblée approuvait les mesures décrétées sur la proposition de Manuel, et même venait de rendre un décret qui en surpassait la rigueur, elle vota sur-le-champ, pour faire exécuter ce décret, l'arrêté qui suit :

« Les barrières seront à l'instant fermées;

« Tous les chevaux en état de servir à ceux qui se rendent aux frontières seront saisis;

« Tous les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal;

« Ceux qui, par leur âge ou leurs infirmités, ne peuvent marcher, déposeront leurs armes à leurs sections, et on armera ceux des citoyens peu fortunés qui se destineront à voler aux frontières. »

Vers deux heures, cet arrêté était crié dans les rues. Aussitôt les barrières se ferment; un immense drapeau noir flotte sur l'Hôtel de Ville; tous les chevaux de luxe sont pris et toutes les armes requises pour le combat; le son des cloches, le retentissement des tambours, la succession de plus en plus rapide des coups de canon, les clameurs des femmes, la vue des volontaires qui partent pour mourir, plongent Paris dans un délire funèbre : Eh bien, s'écrie-t-on partout avec un redoublement de fureur, puisqu'il faut périr, puisque la liberté n'a plus de quartier à attendre, puisque la force écrase la justice, puisque la fin du monde est venu, qu'il ne reste pas derrière nous un seul de nos ennemis vivant pour frapper nos familles et triompher de ce grand désastre. Suivant le témoignage d'un auteur contemporain, Maton de La Varenne, la section Poissonnière mit en délibération, elle vota la mort des prisonniers; il en fut de même de la section du Luxembourg, et, quant à beaucoup d'autres sections, il existe de leur participation à ce mouvement frénétique une preuve d'autant plus saisissante qu'on a cherché à la faire disparaître : les feuillets des 2 et 3 septembre qu'on trouve arrachés de leurs registres!

Un semblable mouvement ne se pouvait produire dans Paris, sans arriver jusqu'aux prisons. De très-grand matin, le concierge de l'Abbaye avait fait sortir sa femme et ses enfants, ce qui prouverait que les clameurs de la ville lui seraient parvenues, — chose bien naturelle, — et non pas, comme les écrivains royalistes l'ont prétendu, que le massacre avait son comité directeur et son mot d'ordre. De la même manière s'expliquent ces deux faits : d'une part, qu'on avança ce jour-là, l'heure du repas des prisonniers, et d'autre part, qu'on emporta les couteaux; car, pour que cette double circonstance accusât la barbarie systématique dont tant d'écrivains se sont complu à construire le hideux roman, il faudrait qu'un ordre identique eût été donné dans toutes les prisons. Or, rien de pareil n'eut lieu. Et ce qui montre bien que les guichetiers ne reçurent d'autres avis que ceux qui leur furent, à divers intervalles, apportés par la rumeur publique, c'est qu'à la Force, le concierge Joinville n'apprit qu'à deux heures la grande menace dont la ville était comme enveloppée, tandis qu'au Châtelet, chose plus remarquable encore, le concierge ne fut informé des massacres qu'à quatre heures, c'est-à-dire quand ils étaient déjà commencés. Non, elle n'exista pas, cette préméditation froide, systématique, infernale, qui centuplerait l'horreur d'événements déjà bien assez horribles, non : défaut absolu d'ensemble, soudaineté d'entraînement, alternatives de rage et de pitié, chaos de sentiments contradictoires, tout ce qui exclut l'idée d'une direction quelconque, tout ce qui peut sortir au hasard des profondeurs d'un peuple tombé en démence, voilà ce qui marqua les 2

et 3 septembre, voilà ce que mettra en lumière la suite de ce récit.

Un décret du 19 août avait prononcé la déportation contre tout ecclésiastique qui refuserait le serment. Tous les jours on arrêtait des prêtres insermentés, que l'on conduisait à la Commune, et de là, après les avoir interrogés, soit aux Carmes, soit au couvent de Saint-Firmin, soit à l'Abbaye. Le 2 septembre, vers deux heures et demie, au plus fort du délire populaire, quelques voitures, les uns disent six, les autres quatre, d'autres trois seulement, transportaient à l'Abbaye vingt-quatre prêtres, au nombre desquels l'abbé Sicard. Ces voitures étaient-elles escortées par des hommes qu'on pût croire tirés des bas-fonds de la société pour recevoir et gagner le salaire du crime? Non : là figuraient plusieurs des combattants du 10 août, les fédérés d'Avignon, ceux de Marseille, et, comme le fit plus tard remarquer Desmoulins, des soldats de l'armée de Barbaroux. Suivait une grande multitude, qui, à mesure qu'on avançait, « grossissait d'une ma-



MASSACRE DES PRÊTRES

nière effrayante. » Des cris de mort étaient poussés. Tout à coup, soit colère, très-concevable mais aveugle, soit accès d'aliénation mentale, un des prêtres passe son bras à travers la portière et frappe à la tête d'un coup de canne un des fédérés qui accompagnaient : celui-ci, furieux, tire son sabre, monte sur le marchepied de la voiture, et immole son agresseur. Les fédérés mettent l'épée à la main; les compagnons de la victime sont égorgés à leur tour; et, quand on arriva à l'Abbaye, la dernière voiture ne conduisait plus que des cadavres.

C'était dans la première voiture que se trouvait l'abbé Sicard. Au moment où elle atteignait la cour de la prison, que remplissait une foule immense, un prêtre croit pouvoir s'échapper, il ouvre la portière, et s'élance au milieu de la multitude : il tombe aussitôt, mortellement frappé. Deux autres, pour avoir fait le même essai, éprouvent le même sort. L'abbé Sicard et deux de ses compagnons, qui n'essayèrent pas de fuir, furent épargnés, et purent se réfugier, quelques instants après, au comité de la section des Quatre-Nations qui siégeait à l'Abbaye. Ainsi, d'un prêtre vint la première provocation, et c'est à une tentative d'évasion que se rapportent les premiers meurtres.

Sur les circonstances qui marquèrent le massacre des autres prêtres, les divers récits ne présentent qu'incertitudes et contradictions; mais ce qui est certain, c'est que, dans l'ivresse d'un patriotisme stupide et barbare, les égorgeurs n'entendaient tuer que des ennemis de la Révolution, et mariaient du moins à leur frénésie sanguinaire le respect des services rendus à l'humanité. Aussi, lorsque, au sein du comité, l'abbé Sicard, poursuivi par des forcenés, allait périr, il ne fallut qu'un mot pour le sauver. « *Arrêtez!* s'écria un horloger, nommé Monnot, *c'est l'instituteur des sourds-muets, c'est le successeur de l'abbé de l'Épée.* » Et les sabres s'abaissèrent. Sortant alors du comité, et du haut d'une croisée, s'adressant à la foule, qui encombrait les cours, l'abbé Sicard dit : « J'instruis les sourds et muets de naissance; et comme le nombre de ces infortunés est plus grand chez les pauvres que chez les riches, je suis plus à vous qu'aux riches. » Il est interrompu par une voix qui s'écrie : « *Il faut sauver l'abbé Sicard, c'est un homme trop utile pour qu'on le fasse périr.* » Et tous de crier à l'envi l'un de l'autre : « Il faut le sauver! il faut le sauver! » Ils le prirent dans leurs bras, et voulurent le reconduire chez lui en triomphe.

O nature de l'homme, quels sont donc tes abîmes? Ce même peuple, qui mettait tant d'enthousiasme à sauver la vie d'un conspirateur présumé, parce que c'était un être utile à l'humanité souffrante, le voilà qui, aussitôt après, se baigne dans le sang de pauvres prisonniers sans défense! Et ce n'étaient point, comme on l'a prétendu, des assassins à gages, enrégimentés, organisés par un pouvoir occulte : non, non. D'une enquête faite plus tard contre les septembriseurs, il résulte que, parmi les égorgeurs, à la prison de l'Abbaye, étaient des gens du voisinage, des personnes établies, charcutiers, fruitiers, limonadiers, boulangers, etc., et, de leurs fureurs, quand on les interrogea, ils ne donnèrent d'autres motifs que les provocations des prisonniers, que l'annonce prochaine de l'arrivée des Prussiens, lancée à travers les grilles comme menace et comme insulte.

De là, le désintéressement de leur cruauté. Les bijoux, les portefeuilles, les mouchoirs tachés de sang, qu'on trouvait dans les poches des morts, on courait les porter sur la table du comité des Quatre-Nations. Ce que quelques-uns des meurtriers prirent aux victimes, ce fut leurs souliers; et cela, après en avoir obtenu du comité l'autorisation formelle, demandée, en ces termes, par un d'eux : « Nos braves frères sont nu-pieds, et ils partent demain pour la frontière. »

A l'Abbaye, on tua jusqu'à cinq heures du soir. A ces exécutions présidait un profond silence, qui n'était interrompu que par les lamentations des mourants. D'intervalle en intervalle, un cri s'élevait, un seul cri : *Vive la nation!*

A cinq heures, plusieurs voix appelèrent fortement Cazotte.

Affilié à la fraction contre-révolutionnaire des disciples de Saint-Martin, Cazotte s'était mis à la tête des conspirateurs mystiques. Les trente lettres de lui qui furent saisies et publiées, accusent, mêlée à toute l'exaltation de l'illuminisme, la haine la plus violente contre les idées nouvelles. Dans sa correspondance, qu'il avait confiée, disait-il, *à la surveillance des anges*, il développait un projet d'enrôlement pour la guerre civile, et on y lisait cette phrase meurtrière : « *Que Louis XVI se garde bien de céder à un de ses penchants, la clémence!* » Lorsque, à vingt jours de là, on le traduisit devant le tribunal du 17 août, il reconnut lui-même, après avoir entendu son arrêt, « que la loi était sévère mais juste, et qu'il méritait la mort. »

A l'Abbaye, il dut la vie à un acte de dévouement filial. Au moment où il sortait du guichet, sa fille s'étant précipitée à son cou, et le couvrant de son corps, les égorgeurs, attendris, s'arrêtèrent. Éperdue, échevelée, plus belle encore de son désordre et de ses larmes, elle criait : « *Pour arriver jusqu'à mon père, il faut que vous me perciez le cœur.* » Le mot grâce retentit; Cazotte fut rendu à la liberté et à sa famille.

Cependant une voix s'élève : « *Il n'y a plus rien à faire ici; allons aux Carmes!* » Or, il y avait si peu de préméditation dans l'horrible fait de ces massacres, et ils s'accomplissaient au sein d'une si grande confusion, que, quoique l'Abbaye contînt encore beaucoup de prisonniers, parmi lesquels plusieurs prêtres, la foule se porta tumultueusement aux Carmes.

Cette prison renfermait cent quatre-vingt-six ecclésiastiques, et seulement trois laïques : Régis de Valfonse, officier du régiment de Champagne, un officier de marine nommé de La Vieuville et le libraire Joseph Duplain. Ce dernier parvint à se sauver en s'emparant d'une paire de pistolets déposés sur le rebord d'une fenêtre, et en se faisant passer pour un des égorgeurs. On commença par demander aux prêtres s'ils voulaient prêter le serment : ils firent, selon Peltier, cette réponse qui, en un tel moment, était héroïque : « *Potius mori quam fœdari.* » Et, traînés dans le jardin du couvent, ils y furent tués pour la plupart à coups de fusil. Contre les dernières victimes, ce fut le sabre qu'on employa, « sur l'observation d'une multitude de femmes que l'autre manière était trop bruyante. » Des cent quatre-vingt-six prêtres détenus aux Carmes, quatorze s'échappèrent par-dessus les murs; cent soixante-douze périrent.

Chose navrante, mais caractéristique, et qui prouve combien était générale la funèbre démence d'où sortirent ces exécutions! A deux cents pas des Carmes, dans le jardin du Luxembourg, une compagnie de gardes nationaux faisait tranquillement l'exercice. Ah! pour intervenir, ils n'auraient certes pas eu besoin d'en recevoir l'ordre de Santerre, si à voir passer devant eux des événements semblables, ils eussent ressenti la dixième partie de l'horreur que nous éprouvons à les rappeler.

Et dans cet intervalle, que faisait Paris? que faisait la Commune? que faisait l'Assemblée?

Sur tous les points où le sang ne ruisselait pas, Paris déployait un élan sublime. Les citoyens de la section de l'Observatoire, formés en compagnie franche, demandaient leur prompt équipement; la gendarmerie nationale pétitionnait pour que les boutons d'argent qui décoraient son uniforme fussent remplacés par un signe plus conforme à l'égalité; deux simples citoyens, Louis Rutteau et Louis Dumont, s'engageaient à lever chacun une compagnie de quatre cents hussards; un vieillard se présentait à la barre, après avoir armé et envoyé aux frontières deux de ses fils, pour solliciter en faveur du troisième un fusil qu'il n'était pas en état de lui procurer; des cochers de place partaient pour l'armée avec leurs chevaux, leur unique propriété; les dons patriotiques affluaient sur le bureau des représentants du peuple; celui-ci offrait de l'argent, celui-là faisait de son domestique un soldat, et se chargeait de son entretien à la frontière; un commis des bureaux de l'Assemblée fit don d'un habillement complet pour un volontaire; les habitants d'une petite ville de la Seine-Inférieure envoyèrent, dans la soirée du 2 septembre, vingt-deux mille livres, montant de leur cotisation patriotique, au même moment où la commune d'Aumale abandonnait à la patrie son quart de réserve sur la vente des biens nationaux. Et au roulement des tambours, au bruit de

la Marseillaise, dont les échos de la grande cité se renvoyaient le mâle refrain, les citoyens de tout âge couraient aux places publiques, où ils s'enrôlaient par milliers.

Mais malheureusement, à l'exaltation qui fait les héros se mêlait un vertige qui fit des assassins. En rendant compte à l'Hôtel de Ville de l'état des choses, un membre de la municipalité déclara « que les citoyens enrôlés, craignant de laisser Paris au pouvoir des malveillants, ne voulaient point partir que tous les scélérats du 10 août ne fussent exterminés. »

A quatre heures du soir, le Conseil général de la Commune avait repris sa séance, un instant suspendue : vers six heures, un officier de la garde nationale entra, apportant la nouvelle que le sang coulait à l'Abbaye et que le peuple commençait à pénétrer dans les prisons. Bien qu'il fût dominé par des passions moins violentes que le Comité de surveillance, avec lequel il ne faut pas le confondre, et qui se composait alors de Panis, Sergent, Marat, Deforgues, Leclerc, Celly, J. Duplain, Durfort, Lenfant, le Conseil général de la Commune n'en renfermait pas moins un grand nombre de révolutionnaires emportés. On ne pouvait donc s'attendre à le trouver seul calme au milieu de Paris frémissant. Il n'avait en aucune façon organisé les massacres, il n'entendait pas les sanctionner formellement, il comptait dans son sein quelques hommes auxquels ils inspiraient une secrète horreur; mais, pris dans son ensemble, nul doute qu'il ne partageât l'ivresse générale. Eût-il voulu, d'ailleurs, couper court à l'entraînement populaire, deux circonstances qu'on trouvera notées plus loin démontrent que là eût été le terme de son pouvoir. Ces deux raisons combinées expliquent, sans le justifier, l'espèce de système de *laisser-faire* dont, ainsi que les ministres, ainsi que les Girondins, ainsi que l'Assemblée nationale, la Commune se chargea et reste chargée aux yeux de l'histoire.

Elle ne s'abstint pas complétement toutefois, et nomma des commissaires qui eurent mission « d'aller aux différentes prisons pour protéger les prisonniers renfermés pour dettes, ou pour mois de nourrice, ou pour des causes civiles. » Mesure très-louable en soi, très-nécessaire, mais qui, par cela même qu'elle protégeait une catégorie déterminée de prisonniers, semblait abandonner les autres au couteau ! Une autre mesure à laquelle les circonstances ne pouvaient que donner une couleur sinistre fut celle qui interdisait l'émigration par la rivière.

Parut le ministre de la guerre, le Girondin Servan. Il se rendait au Conseil général de la Commune, sur une invitation qui, adressée à Danton, lui avait été remise, comme il l'apprit alors, par erreur. Il se félicita de cette erreur qui « l'appelait au milieu de ses concitoyens, » les assura de son dévouement à la chose publique, et promit d'être, à huit heures du soir, à la mairie, pour y concerter les opérations relatives à l'armée, avec Pétion, le commandant général Santerre, et un certain nombre de commissaires désignés, parmi lesquels Hébert et Billaud-Varenne. Cette conférence eut lieu. Servan ne put donc ignorer, ce soir-là, des événements que, du reste, tout Paris connaissait déjà. Et comment croire qu'il ne courût pas en instruire Roland et Clavière, ses collègues, Roland surtout, ministre de l'intérieur? Pourtant, nul ordre soit préventif soit répressif ne fut donné; que dis-je? les dépositaires du pouvoir exécutif osèrent prétendre, plus tard, qu'ils n'avaient appris les meurtres du 2 que dans la matinée du 3 !

Pendant ce temps, Paris restait livré à tout ce qui peut exalter les âmes : la terreur, l'enthousiasme, le soupçon. Mille rumeurs fantastiques circulaient. De livides fantômes semblaient passer et repasser dans les airs. Une députation des citoyens de la section de l'Isle allait demander à l'Assemblée s'il était vrai que les ministres eussent perdu la confiance de la nation. Les esprits ombrageux se croyaient environnés de traîtres. Ils se demandaient si l'article récemment publié par Carra en faveur de ce même duc de Brunswick, maintenant sous les murs de Verdun, ne se liait pas à quelque noir complot. Billaud-Varenne et Robespierre, au sein du Conseil général, peignirent vivement la douleur qu'ils éprouvaient de l'état de la France, et dénoncèrent l'existence d'une conspiration, dont Carra n'avait que trop bien fait apparaître le spectre, lorsque, dans son journal, il avait osé parler d'asseoir le duc de Brunswick sur le trône d'où venait de tomber Louis XVI.

L'arrestation de Mme de Staël, le 2 septembre, montre jusqu'où allaient les défiances. « J'avais, écrit-elle, des passeports très en règle, et je me figurais que le mieux serait de sortir en berline à six chevaux, avec mes gens en grande livrée. Il me semblait qu'en me voyant dans cet apparat, on me croirait le droit de partir, et qu'on me laisserait passer. C'était très-mal combiné; car ce qu'il faut, avant tout, dans de tels moments, c'est de ne pas frapper l'imagination du peuple, et la plus mauvaise chaise de poste m'aurait conduite plus sûrement. A peine ma voiture avait-elle fait quatre pas, qu'au bruit des fouets des postillons, un essaim de vieilles femmes sorties de l'enfer se jettent sur mes chevaux, et crient qu'on doit m'arrêter, que j'emporte avec moi l'or de la nation, que je vais rejoindre les ennemis..... » La fille de Necker fut effectivement arrêtée et conduite à travers des flots de peuple, jusqu'à l'Hôtel de Ville, où elle eut à comparaître devant la redoutable Commune. Survint Manuel. Il la prit sous sa protection, et la fit entrer avec sa femme de chambre dans un cabinet qu'elle occupa jusqu'au soir. « A la nuit, Manuel me ramena chez moi dans ma voiture; il aurait craint de se dépopulariser en me reconduisant de jour. Les réverbères n'étaient point allumés dans les rues, mais on rencontrait beaucoup d'hommes avec des flambeaux dont la lueur causait plus d'effroi que l'obscurité même. Souvent, on arrêtait Manuel, pour lui demander qui il était; mais quand il répondait : *le Procureur de la Commune*, cette dignité révolutionnaire était respectueusement saluée. »

Tel était l'aspect de Paris dans la soirée du 2 septembre. Vers huit heures, la Commune envoya prier l'Assemblée de délibérer sur les rassemblements qui se formaient autour des prisons. Car l'épidémie du meurtre allait se répandant. Déjà, à un premier appel de la Commune, l'Assemblée s'était montrée sourde, soit qu'elle fût emportée par le fatal courant, ou qu'elle se sentît impuissante à l'arrêter. Cette fois encore, elle demeura comme insensible, se bornant à nommer des commissaires « pour parler au peuple et rétablir le calme. » Encore cette mesure fut-elle prise, sur la motion de Bazire, un Montagnard. Quant aux Girondins, pas un cri d'horreur ne s'échappa, en ce moment, de leurs lèvres, pas un mouvement ne trahit leur indignation. Et pourtant, sur ce qui se passait, nul doute n'était possible : Fauchet venait d'annoncer l'égorgement des prêtres renfermés dans la prison des Carmes.

Les commissaires élus furent Bazire, Dussaulx, François de Neufchâteau, Isnard, Lequinio. Audrein se joignit à eux volontairement; et Chabot fit de même, sur la prière de Bazire. Tous ils prirent le chemin de l'Abbaye.

La foule s'y était portée de nouveau; et déjà un officier suisse, le malheureux Reding, avait été arraché de son lit par deux hommes que guida jusqu'à lui le guichetier. Les

prisonniers qui survivaient au premier massacre aperçurent la lueur des torches, ils entendirent la voix de la victime que les meurtriers refusèrent de tuer dans son lit, chargèrent sur leurs épaules, et coururent immoler dans la cour.

Quels moyens d'arrêter ces transports sauvages? ou, si rien ne devait être écouté, ni les conseils de la raison indignée, ni les plus saintes colères du cœur, ne pouvait-on, du moins, disputer à la mort quelques-unes des têtes menacées? Manuel en avait conçu l'espoir. Il se rend à l'Abbaye, se présente à la multitude écumante, avec le livre des écrous à la main, et s'écrie : « Camarades, votre ressentiment est juste. Guerre ouverte aux ennemis du bien public; c'est un combat à mort; je sens, comme vous, qu'il faut qu'ils périssent; mais, si vous êtes de bons citoyens, vous devez aimer la justice. Il n'est pas un de vous qui ne frémisse à l'idée affreuse de tremper ses mains dans le sang innocent. — C'est vrai, répond le peuple. — Eh bien, je vous le demande, quand vous voulez, sans rien entendre, sans rien examiner, vous jeter, comme des tigres, sur des hommes qui sont vos frères, ne vous exposez-vous pas au regret tardif et désespérant d'avoir frappé l'innocent au lieu du coupable? » Manuel allait continuer, lorsque, fendant la foule, et agitant son sabre teint de sang, un des meurtriers l'interrompt d'une voix farouche : « Dites donc, monsieur le citoyen, si ces gueux de Prussiens et d'Autrichiens venaient à Paris, chercheraient-ils aussi les coupables? ne frapperaient-ils pas à tort et à travers comme les Suisses du 10 août? Moi, je ne suis pas orateur, je n'endors personne, et je vous dis que je suis père de famille, que j'ai une femme et cinq enfants, et que je n'entends pas qu'on les égorge, pendant que j'irai combattre l'ennemi.... » Un cri général d'approbation s'élève; on s'avance, on se pousse. Manuel insistait. Arrive du sein du *Comité de surveillance* l'arrêté suivant :

« AU NOM DU PEUPLE. Camarades, il vous est enjoint de *juger* tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez dans un lieu sûr. A l'Hôtel de Ville, le 2 septembre.

« *Signé :* PANIS, SERGENT, administrateurs. »

Cet arrêté avait un double but : celui d'ôter au massacre son caractère de férocité aveugle, ce qui fournissait à quelques prisonniers une chance de salut, et celui de protéger l'abbé Lenfant, dont le frère faisait partie du Comité de surveillance. De ces deux buts, le premier seul fut atteint. A peine l'ordre a-t-il été lu, qu'on l'approuve dans ce qu'il a de général. Une commission populaire est proposée; on la forme à l'instant même. Un jury de douze citoyens est pris parmi le peuple. Qui présidera? Plusieurs voix désignent Maillard, le blême héros des et 6 octobre. Maillard accepte, et aussitôt le tribunal entre en fonction, « expéditif et sanglant tribunal, dit un de ceux qui eurent à le subir, Jourgniac de Saint-Méard, en présence duquel la meilleure protection était de n'en point avoir, et où toutes les ressources de l'esprit étaient nulles, si elles n'étaient fondées sur la vérité. »

Le président, en habit gris, le sabre au côté; devant lui, une écritoire, des papiers, des pipes, des bouteilles; autour, dix hommes armés, dont deux en veste et en tablier; d'autres étendus sur des bancs et assoupis; à la porte du guichet, pour la garder, deux factionnaires revêtus d'une chemise ensanglantée, et, près d'eux, un vieux guichetier la main appuyée sur les verrous.... Voilà sous quel aspect se présentait la justice populaire, suivant le tableau qu'en a tracé Jourgniac de Saint-Méard, un royaliste qui l'affronta, sans périr.

Et, d'un autre côté, d'après une foule de témoignages qui défient toute contradiction, voici de quelle manière elle s'exerçait, cette justice qu'avait improvisée la vengeance et que servait la fureur :

Dès que le prisonnier paraissait, le président l'interrogeait sur son crime, et le sommait d'être fidèle à la vérité. Malheur à lui s'il mentait! le mensonge, c'était la mort; et il y en eut qui furent sauvés, rien que pour avoir noblement répondu à cette question formidable : « Êtes-vous royaliste? — Oui, je le suis. » Aux yeux des juges, parler avec fermeté était un signe d'innocence. En cas de condamnation, et comme pour épargner à la victime, jusqu'au dernier moment, la certitude de son sort, la formule adoptée était *A la Force!* — Dans la prison de la Force, on adopta celle-ci : *Élargissez monsieur.* — Alors, le prisonnier était conduit hors de la prison, où l'exécution se faisait au milieu du plus morne silence. Y avait-il acquittement, au contraire, la joie éclatait sur tous les visages; l'air retentissait des cris de *Vive la nation!* On se précipitait sur le citoyen acquitté; on l'embrassait avec enthousiasme; les plus furieux parmi les égorgeurs l'enlevaient dans leurs bras sanglants, le portaient en triomphe jusqu'à sa demeure, et criaient le long de la route : « Chapeaux bas devant l'innocent qui passe! »

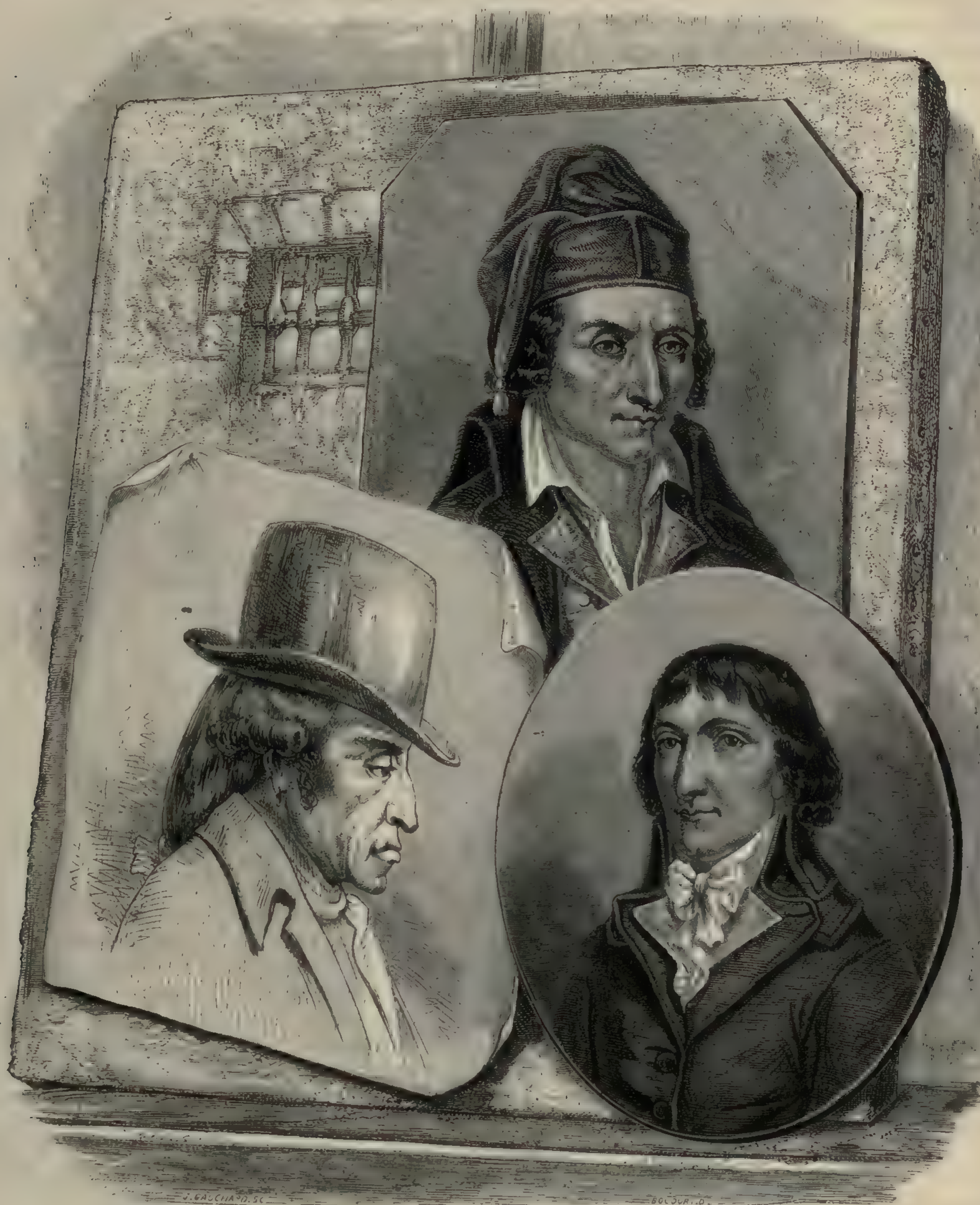
Il y avait à l'Abbaye trente-deux Suisses et vingt-six gardes du corps de Louis XVI, qui avaient tiré sur le peuple dans la journée du 10 août. Leur mort, demandée violemment, fut décidée par ce mot tombé des lèvres de Maillard : *A la Force.* Mais l'attitude de la foule, en cet instant, donnait à l'homicide formule une signification si claire, qu'en l'entendant, les Suisses tombèrent à genoux, les mains jointes, les regards suppliants. Un seul, parmi eux, marcha fièrement à la rencontre de sa destinée. Il lança son chapeau derrière lui, franchit le guichet d'un pas assuré, et, s'élançant lui-même sur la pointe des piques, mourut en soldat. Tous ses camarades périrent, à l'exception d'un jeune homme qui n'avait point combattu au 10 août, et qu'un Marseillais attesta être seulement fils de Suisse. Celui-là, on ne se contenta pas de l'épargner, on le félicita, on l'embrassa, et on le reconduisit au milieu des plus vifs transports de joie.

Le tribunal condamna ensuite à mort Grandmaison, Maron, Vidant, accusés d'avoir fabriqué de faux assignats; Vigné de Cusay, qui avait fait feu sur le peuple au Champ de Mars; l'ex-ministre Montmorin; Thierry, valet de chambre de Louis XVI; Protot et Valvin, prévenus d'avoir volé la nation en émettant de faux billets de la caisse de secours.

On le voit, des crimes d'une nature incontestable furent poursuivis, qui se trouvèrent confondus avec les vengeances politiques; mais, selon la remarque très-juste de Méhée, l'auteur contemporain qui rapporte ces divers arrêts, une justice qui s'exerce ainsi, en dehors des garanties et des lenteurs protectrices de l'innocence, une pareille justice laisse aux adhérents des victimes le droit de réclamer leur mémoire. De quoi Thierry était-il coupable? D'avoir aimé son maître. Et on le tuait entre un faussaire et un voleur! Quant à Montmorin, bien que sa participation à tous les complots de la contre-révolution fût certaine, il puisait dans ses convictions royalistes une si grande confiance, que lorsqu'on lui annonça qu'il allait être transféré à la Force, il se crut sauvé, et dit ironiquement à Maillard : *Monsieur le président, puisqu'on vous appelle ainsi, je vous prie de me faire avoir une voiture.* Un moment après, on vint le prévenir que la voiture l'attendait. Ce qui l'attendait, c'était la mort.

Il était à peine neuf heures du soir, que déjà dans la grande rue du jardin de l'Abbaye, toute resplendissante de

la lueur des flambeaux, on comptait une centaine de cadavres. Et ce qu'il y avait de plus horrible, c'est qu'ils gisaient épars autour de tables que couvraient des bouteilles de vin et des verres teints de sang. Là étaient deux Anglais qui, la lèvre entr'ouverte par un sourire de l'enfer, jouissaient avec délices de ce spectacle, et poussaient au massacre par des libations abominables. Tenant à la main des bouteilles et des verres, on les vit, à la clarté des torches, offrir à boire



JEAN LOUIS MAILLARD BILLAUD-VARENNE

aux massacreurs, les presser même en leur portant le verre à la bouche. Ah! si ces deux étrangers abhorraient la France, ils ne pouvaient lui donner une plus funeste preuve de leur haine, ni fournir un meilleur appendice au livre de Burke contre la révolution française....

L'horloge de l'Abbaye ne marquait pas encore dix heures, lorsque les commissaires envoyés par l'Assemblée arrivèrent. Après une courte harangue, qu'interrompirent de tumultueuses clameurs, Dussaulx se hâta de dire à ses collègues : « Retirons-nous! » Et ils se retirèrent! Et Isnard, qui était là, garda le silence; Isnard qui, plus que tout autre, était tenu de mourir, s'il le fallait, en protestant, Isnard qui, du

haut de la tribune, avait lancé, le 31 octobre 1791, ces paroles imprudentes et fatales : « La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois ; » Isnard qui, le 6 novembre de la même année, s'était écrié en parlant des prêtres : IL NE FAUT PAS DE PREUVES !

De retour à l'Assemblée, Dussaulx rendit compte très-froidement de l'inutilité de sa mission, ajoutant « que les ténèbres ne lui avaient point permis de voir ce qui se passait. » Sur quoi l'Assemblée, passant à l'ordre du jour, se remit à expédier les affaires courantes; et à onze heures du soir, elle suspendit sa séance, comme si rien d'extraordinaire n'avait eu lieu !

Au même moment, les ministres sortaient du Conseil. Grandpré qui, par sa place, avait à rendre compte de l'état des prisons dans la capitale, aborde Danton et veut lui parler de ce qui se passe ; mais celui-ci, d'un ton d'impatience qu'accompagnait un geste violent : *Je me f..s bien des prisonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront!*

Les massacres continuèrent donc, et cela en s'étendant de l'Abbaye aux autres prisons. Maton de La Varenne était renfermé à la Force. « Vers minuit, écrit-il, un nommé Burat appela Gérard, mon camarade de chambre, et lui dit ceci, que je n'oublierai jamais : « Mon ami, nous sommes morts ; « on assassine les prisonniers à mesure qu'ils comparaissent ; « j'entends leurs cris. »

Ailleurs, au Châtelet, les commissionnaires de la prison étaient venus, dès quatre heures du soir, dire à l'oreille aux prisonniers que quelque chose d'effrayant semblait se préparer. L'inquiétude semée par cet avertissement mystérieux redoubla, quand le guichetier annonça qu'on allait bientôt fermer. Quelques-uns regardaient, le visage collé contre une grille donnant sur le guichet. Tout à coup, ils aperçurent deux hommes à moustaches qui parlaient bas au concierge, et celui-ci qui levait les mains au ciel. On essaya de souper; mais en vain : le trouble était dans l'âme des pâles convives. Vers minuit, les chiens aboyèrent ; la lueur des torches illumina les corridors ; et le cri de *Vive la nation!* poussé par des voix terribles, fit retentir les voûtes....

L'Assemblée était rentrée en séance; mais une invincible torpeur semblait l'avoir saisie. On a vu que son intervention s'était bornée à l'envoi de quelques commissaires; informée par une lettre de l'abbé Sicard des dangers qu'il avait courus, elle avait décrété : « L'horloger Monnot a bien mérité de la patrie, » et rien de plus ; enfin, après le compte rendu de Dussaulx, elle avait tout simplement passé à l'ordre du jour : au milieu de la nuit, trois des commissaires que la Commune de son côté avait envoyés aux prisons, parurent à la barre. C'étaient Truchot, Tallien et Guiraud. Ils dirent :

Que la plupart des prisons étaient vides ;

Qu'à la Force et à Sainte-Pélagie ils avaient fait sortir toutes les personnes détenues pour dettes ;

Qu'ils avaient mis en liberté vingt-quatre femmes détenues à la Force, entre autres Mlle de Tourzelles et Mme de Sainte-Brice ;

Que, néanmoins, ils avaient dû finir par se retirer, étant menacés à leur tour ;

Qu'à l'Abbaye, où ils s'étaient transportés pour s'opposer au désordre, le procureur de la Commune avait couru risque de la vie ;

Que quatre cents prisonniers environ avaient péri, parmi lesquels les fabricateurs de faux assignats ;

Que l'ordre était donné au commandant général d'envoyer des détachements aux prisons, mais que l'exécution de cet ordre avait pour obstacle le grand nombre d'hommes qu'exigeait le service des barrières ;

Que le peuple marchait sur Bicêtre avec sept pièces de canon ;

Que les prisons du Palais étaient absolument vides, et que fort peu de prisonniers avaient échappé à la mort.

On écouta cela en silence.

La journée du 3 septembre ne fut, sous tous les rapports, que la continuation de celle du 2. Même élan d'enthousiasme patriotique et militaire, même cruauté fanatique.

Le bruit s'étant répandu de grand matin que Verdun avait répondu aux sommations de l'ennemi : « La ville se rendra quand il n'existera plus un seul homme pour la défendre, » l'amour de la patrie menacée se déploya de la manière la plus noble et la plus touchante. On vit de pauvres marchandes s'offrir pour monter la garde. Les jeunes citoyens attachés aux contributions publiques demandaient à se former en compagnie franche, et les élèves en chirurgie à marcher comme chirurgiens. A côté de la mère qui faisait don de la croix d'or pendue à son cou, la fille donnait sa timbale d'argent. Un citoyen de la section de Beaubourg fournit, comme sa part aux contributions de la guerre, son cocher, un char et deux chevaux. Un autre y engagea la moitié de ses propriétés mobilières et foncières. Les élèves d'un collége envoyèrent le produit du montant de leurs prix. Les acteurs de la rue Richelieu prirent, à la barre, l'engagement de se faire soldats, dès que l'imminence du danger réclamerait la clôture des spectacles.

En même temps arrivaient de toutes les villes circonvoisines, de toutes les communes environnantes, des lettres où on lisait que l'entraînement guerrier des populations était prodigieux; que, dans tel village, quiconque avait la force de tenir une épée était déjà parti ou partait; que les routes se trouvaient littéralement couvertes de volontaires en marche ; que pour les équiper, on avait eu les bijoux abandonnés sans regret par les femmes, les billets souscrits par ceux qui attendaient de l'argent, et jusqu'aux habits dont s'étaient dépouillés ceux qui n'avaient pas autre chose à offrir.

Et, pour ce qui est de la ferveur qui animait tous ces croisés de la religion nouvelle dans leur course haletante vers la mort, l'Assemblée en put juger par ses propres yeux, lorsque, le 3 septembre, les volontaires du district de Bourg-la-Reine, traversant Paris, obtinrent de défiler devant elle, le havresac sur le dos. Chez quel peuple du monde, à quelle époque de l'histoire l'autorité fut-elle obligée de prendre un arrêté tel que celui-ci :

« Le Conseil général, considérant que l'ardeur du patriotisme entraîne en ce moment au-devant de l'ennemi tous les citoyens français; que les ouvriers de toutes les professions s'empressent à l'envi de marcher, pour aller anéantir les ennemis de la liberté et de l'égalité; applaudissant à leur zèle..., observe néanmoins qu'un déplacement trop précipité et trop considérable nuirait également au commerce et aux moyens de fournir aux premiers besoins de nos braves défenseurs; arrête que les serruriers, cordonniers, taillandiers, charrons et autres ouvriers des professions de nécessité première, sont invités à rester à Paris !... »

Et, en effet, les places d'enrôlement étaient encombrées ; si bien que, pendant toute cette semaine, il partit chaque jour, des murs de Paris, près de deux mille volontaires, armés et équipés !

Mais, dans les prisons, pendant ce temps, quel autre spectacle !

« A dix heures du matin, l'abbé Lenfant et l'abbé de Ras-

tignac parurent dans la tribune de la chapelle qui, à l'Abbaye, nous servait de prison. Ils nous annoncèrent que notre dernière heure approchait, et nous invitèrent à nous recueillir pour recevoir leur bénédiction. Un mouvement électrique nous précipita tous à genoux, et, les mains jointes, nous la reçûmes.... A la veille de paraître devant l'Être suprême, agenouillés devant deux de ses ministres, nous présentions un spectacle indéfinissable.... Une demi-heure après, les deux prêtres furent massacrés. Nous entendîmes leurs cris! » — « Qui lira les détails suivants, sans que ses yeux se remplissent de larmes?... Nous envoyions de temps à autre quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle, pour nous instruire de la position que prenaient les malheureux qu'on immolait, et pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient les mains souffraient plus longtemps, parce que les coups de sabre étaient amortis avant d'atteindre la tête. Eh bien, c'était sur ces horribles détails que nous délibérions. »

La Force, où un tribunal s'était improvisé sur le modèle de celui de l'Abbaye, avait fourni, dans la nuit du 2 au 3, son contingent de victimes, au nombre desquelles figura, à côté de Lachesnaye, organisateur de la défense des Tuileries, au 10 août, l'abbé Louis de Bardy, accusé d'avoir, de concert avec sa concubine, assassiné et coupé en morceaux son frère. Mais, vers sept heures du matin, Maton de La Varenne entendit plusieurs meurtriers, répandus sur sa galerie, dire qu'on avait fait justice des traîtres, et qu'il *fallait lâcher les autres.* Un cri de *Vive la nation!* fut la réponse des prisonniers qui restaient; et aussitôt, le premier qui l'avait poussé fut rendu libre; un second, reconnu innocent, fut sur l'heure « emmené en triomphe; » on relâcha Guillaume l'aîné, frère de l'auteur de la pétition des vingt mille, et un frère du ministre Bertrand de Molleville.

Ce dernier n'eut pas été plutôt acquitté que les tueurs, dont le bras était déjà levé sur lui, l'enlevèrent « avec les transports de joie les plus immodérés. » A deux de ces hommes terribles, chargés de le reconduire, il offrit une poignée d'assignats : « Non, répondirent-ils en les repoussant, *le bonheur de vous avoir sauvé vaut mieux que ça.* » Ils insistèrent pour l'accompagner jusque chez sa belle-sœur, auprès de laquelle il avait déclaré vouloir se rendre; car, dirent-ils, *ça nous ferait bien plaisir de vous voir contents l'un et l'autre.*

Des circonstances tout à fait analogues marquèrent la délivrance de Maton de La Varenne. Amené devant le formidable tribunal, il se jugeait perdu, ceux qui l'entouraient paraissant avides de son sang, et l'étrange insulte *Monsieur de la peau fine* ayant retenti à son oreille. Mais à peine le président eut-il dit, les yeux fixés sur le registre d'écrou : « Je ne vois absolument rien contre lui, » que tous passèrent comme par enchantement d'une férocité impatiente à des accès de tendresse. « Toutes les figures se déridèrent.... et je fus enlevé sur-le-champ par des hommes qui me soutinrent sous les aisselles, en m'assurant que je n'avais rien à craindre, que j'étais sous la sauvegarde du peuple. Je traversai la rue des Ballets, couverte d'une triple haie de gens des deux sexes. Chacun se pressait autour de ma voiture pour me voir, et l'on m'embrassait sans cesse par les portières. » Il gagna ainsi la maison paternelle, où « ceux qui l'y avaient conduit ne voulurent accepter qu'un simple rafraîchissement. »

Noirs, noirs abîmes de la nature humaine, quel œil de philosophe vous sondera sans épouvante? Oui, au même lieu, à la même heure où ces choses se passaient, et parmi les mêmes hommes, vous eussiez vu se dérouler la plus abominable des tragédies.

Quel est, sur cette masse de corps étendus sans vie, ce pauvre corps tout nu, ce corps de femme? Au bout de cette pique affreuse qui passe, quelle est cette tête jeune, effrayante et charmante, dont les cheveux blonds, encore bouclés, flottent autour du bois sanglant, mais dont les yeux sont fermés, dont les lèvres pâles ne souriront plus, et dont les joues apparaissent rougies par le fard et le sang?... Oubliée dans la prison de la *Petite Force* pendant la nuit du 2 au 3, Mme de Lamballe avait reçu le 3, vers sept heures du matin, la lugubre visite de deux gardes nationaux qui lui signifièrent qu'on allait la transférer à l'Abbaye. Trois lettres trouvées dans son bonnet lors de son premier interrogatoire, dont une de la reine, étaient malheureusement de telle nature, qu'au dire de Weber, « elles rendaient sa perte presque certaine. » Mais elle croyait si peu mourir, l'infortunée, qu'elle répondit aux deux gardes nationaux : « Prison pour prison, j'aime autant celle-ci. » Eux insistant, elle s'habilla et descendit.

Sur ce qui eut lieu ensuite, sur le juge qui interrogea la princesse, sur son attitude devant le tribunal, sur ses réponses, sur les dispositions de la foule à son égard, sur la question de savoir si elle ne périt pas sous les coups de sicaires envoyés tout exprès par le duc d'Orléans, les auteurs de mémoires et de brochures contemporains ne présentent plus qu'assertions contradictoires ou affirmations dont les documents officiels démontrent la fausseté. Il résulte, par exemple, des procès-verbaux de la Commune, qu'Hébert se trouvait au Conseil général au moment où Peltier le représente interrogeant Mme de Lamballe. Selon le même auteur, qui, du reste, se tenait caché ce jour-là et ne parle que d'après des ouï-dire, la princesse aurait été sommée de jurer la liberté, l'égalité, la haine de la royauté; à quoi elle aurait répondu : « Je ferai volontiers les deux premiers serments : je ne puis faire le dernier, il n'est pas dans mon cœur; » alors un assistant lui aurait dit tout bas : « Jurez donc! sinon vous êtes morte. » Mais elle n'aurait rien répondu, et comme elle faisait un pas vers le guichet, après avoir élevé les deux mains à la hauteur de ses yeux, le juge aurait prononcé le mot fatal : *Élargissez madame.* D'autres assurent que la princesse ne répondit pas un seul mot. D'autres enfin racontent qu'elle réfuta toutes les charges élevées contre elle; qu'elle intéressa plusieurs des spectateurs; que des cris de grâce retentirent, et que les meurtriers s'arrêtèrent quelque temps indécis.

Est-il vrai que ce fut le duc d'Orléans qui fit assassiner Mme de Lamballe, pour s'affranchir d'une rente qu'il lui payait? C'est ce qu'ont prétendu beaucoup de pamphlétaires royalistes. Pure calomnie! cette rente ne grevait que les biens de la duchesse d'Orléans, et, à cette époque, il y avait entre les deux époux séparation juridique.

Quant aux infamies sans nom, qu'à l'occasion de la mort de Mme de Lamballe, tant d'écrivains ont pris plaisir à décrire, les divers récits, dans presque tous leurs détails, se servent mutuellement de réfutation et de démenti. Ce qui est certain — et il n'était pas besoin, hélas! que les inventions de la haine vinssent enchérir sur ces exécrables circonstances — le voici :

Le 15 floréal an IV, le fils d'un marchand papetier, nommé Petit-Manin, comparut devant le tribunal criminel, sous la prévention d'avoir assassiné Mme de Lamballe et de lui avoir arraché le cœur. Il fut acquitté; mais il resta prouvé que le crime avait été commis par un tambour nommé Charlat; que

ce misérable s'était rendu à l'armée, pour se soustraire à toute poursuite, et que là, ses camarades, saisis d'horreur, l'avaient massacré.

Un autre fait, non moins certain, c'est celui de la tête de Mme de Lamballe coupée, plantée au bout d'une pique, et portée sous les fenêtres du Temple!

« Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée.... C'était la tête de Mme de Lamballe; quoique sanglante, elle n'était point défigurée.... Je courus vers le roi. La terreur avait tellement altéré mon visage, que la reine s'en aperçut. « Pourquoi n'allez-vous pas « dîner? » me dit-elle. — « Madame, » lui répondis-je, « je suis indisposé. » Dans ce moment, un municipal entra dans la tour, et vint parler avec mystère à ses collègues.... Les cris du dehors augmentaient.... Un autre municipal survint, accompagné de quatre hommes, dont un, en habit de garde national, portant deux épaulettes, et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre. Les municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la reine : « On veut vous cacher la tête de la Lamballe, qu'on « vous apportait pour vous faire voir comment le peuple se « venge de ses tyrans. Je vous conseille de paraître, si vous « ne voulez pas que le peuple monte ici. » La reine tomba évanouie.... »

La foule se pressait aux portes, et ne s'écoula que sur une harangue habilement violente de l'abbé Danjou, ancien prêtre de l'Oratoire, homme d'une stature colossale, très-connu dans Paris sous le nom de l'abbé Six-Pieds.

A cette nouvelle, la Commune, pour protéger le Temple, fit attacher un ruban tricolore à travers la principale porte d'entrée; et cette fragile barrière, on la respecta religieusement.

Le trophée livide fut aussi promené sous les fenêtres du Palais-Royal. Forcé de paraître au balcon, le duc d'Orléans se rejeta aussitôt en arrière dans l'appartement, comme saisi d'horreur, et Mme de Buffon, sa maîtresse, alors près de lui, s'écria : « Grand Dieu! voilà donc comment on portera ma tête! »

Beaucoup d'acquittements eurent lieu, à la Force, après le meurtre de Mme de Lamballe. On mit successivement en liberté Mme de Septeuil, Mme de Navarre, Chamilly, valet de chambre du roi, et le frère de lait de Marie-Antoinette, l'Autrichien Weber, un des plus fanatiques ennemis de la Révolution. La délivrance de ce dernier mit vivement en relief cet élan patriotique qui, associé à des accès de rage, est le signe caractéristique des journées de septembre : « Vous êtes libre, dit le président à Weber; mais la patrie est en danger; il faut vous enrôler, et partir sous trois jours pour la frontière. » Weber hésitait, alléguant qu'il avait une mère, une sœur, qui avaient besoin de lui : « La patrie, crient deux fédérés placés derrière lui, la patrie a besoin de soldats; nous avons bien oublié, nous, que nous sommes époux et pères! » Il dut prononcer le serment « d'être fidèle à la nation et de mourir en défendant la liberté. » Son acquittement alors devint un vrai triomphe. Les gardes nationaux du faubourg Saint-Antoine l'accompagnaient au cri mille fois répété de *Vive la nation!* Ils faisaient tourner leurs chapeaux sur la pointe de leurs sabres, en signe de joie, et, le long de la route, on « applaudissait à outrance. » Des femmes le voyant en bas de soie blancs, arrêtèrent avec violence les deux gardes qui lui donnaient le bras, pour leur dire : *Prenez donc garde! vous faites marcher Monsieur dans le ruisseau.* Et ces mêmes femmes, s'il eût été déclaré traître, eussent prononcé son arrêt en ces termes : *Monsieur de la peau fine!* Non, ils n'ont point écrit l'histoire des journées de septembre, ceux qui ont omis ces rapprochements extraordinaires.

Ajoutons que le nombre des prisonniers que poursuivirent les vengeances politiques fut très-petit, comparé au nombre de ceux qu'on frappa pour des actes criminels dans tous les temps et dans toutes les sociétés. Les soixante-douze détenus qui furent tués, à la prison des Bernardins, étaient tous sans exception des malfaiteurs déjà flétris par la justice civile et condamnés aux fers. Le Grand-Châtelet, où, sur deux cent seize détenus, trente seulement furent acquittés, ne renfermait que des criminels ordinaires. A Bicêtre, où les condamnés pour crimes firent une résistance désespérée, les prisonniers par jugement de police correctionnelle furent élargis, et beaucoup de citoyens que la misère avait relégués là ne coururent aucun danger. A Sainte-Pélagie, les commissaires de la Commune firent mettre en liberté tous les débiteurs. Enfin, à la Conciergerie, le peuple relâcha les femmes, et, suivant Maton de La Varenne, soixante-treize malfaiteurs y furent mis à mort. Cette prison, du reste, était devenue l'atelier où se forgeaient les armes les plus dangereuses pour la Révolution; si bien que Durfort, membre du Comité de surveillance, ayant été chargé de l'apposition des scellés à la Conciergerie, en rapporta une malle pleine de planches destinées à la fabrication des faux assignats, et une serviette remplie de faux assignats fabriqués!

C'est de la Conciergerie que quelques libellistes du temps firent le théâtre d'un supplice monstrueux et obscène, infligé, disent-ils, à une femme qu'ils nomment la belle bouquetière.

Pendant ce temps, la cour de l'Abbaye présentait un spectacle à faire frémir.

Dans la nuit du 2 au 3, Panis et Sergent, comme administrateurs de police, avaient signé l'ordre tragique que voici :

« Monsieur, vous ferez sur-le-champ enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que, dès la pointe du jour, tout soit enlevé et emporté hors de Paris dans des fosses profondes, bien recouvertes de terre. Faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sablez par-dessus. Vous serez remboursé de vos frais sur vos états. A la mairie, ce 3 septembre, une heure du matin. — P. S. Employez des hommes au fait, tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, afin de prévenir l'infection.

« PANIS, SERGENT. »

La cour de l'Abbaye était en effet jonchée de cadavres. Conformément à l'ordre reçu de la municipalité, on fit venir des charretiers, on chargea les morts sur des voitures, et on alla les enterrer hors la porte Saint-Jacques, bien avant dans la campagne, au pied de la première croix de fer.

A ces fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, à ces ouvriers qui avaient charge d'enlever les corps, de laver les cours, de retirer les effets trouvés sur les victimes, un salaire avait été promis. Vingt-quatre livres, tel était le prix convenu. Mais s'ils n'avaient point le fanatisme barbare des massacreurs, les hommes employés à effacer les vestiges du meurtre n'avaient pas non plus le désintéressement de ce fanatisme. Un personnage en habit puce et en perruque noire — c'était Billaud-Varenne — les vint sommer de ne rien distraire des effets qu'ils avaient sous la main et dont ils devaient compte à l'autorité municipale. En leur parlant, il se servit, comme c'était naturel, du mot *ouvriers*, et leur dit de se contenter du *prix convenu* de vingt-quatre livres, lequel leur serait payé fidèle-

ment. De là ce qui a donné lieu à l'assertion — mensonge des uns, erreur des autres — que la Commune, en septembre, avait régulièrement salarié l'assassinat; que ses représentants avaient essayé de déshonorer la langue française en appelant le massacre un *travail* et les massacreurs des *ouvriers;* que septembre, enfin, au lieu d'être un immense accès de fièvre chaude, était le crime d'une poignée de misérables gagnant leur vie à donner la mort.

Continuait à siéger, avec un calme inexorable et une autorité souveraine, Stanislas Maillard. Un des prisonniers, Jourgniac de Saint-Méard, ayant gagné le cœur d'un Provençal qui était du nombre des tueurs, en lui adressant la parole dans le patois du midi, il s'engagea entre eux cette conversation caractéristique :

« Le Provençal. Voilà le vin que tu m'as demandé : bois.... Mais rappelle-toi ce que je te dis. Si tu es un prêtre, ou un conspirateur du château de M. Véto, tu es flambé; mais si tu n'es pas un traître, n'aie pas peur, je te réponds de ta vie.

« Jourgniac de Saint-Méard. Eh! mon ami, je suis bien



LA TÊTE DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE PROMENÉE DANS PARIS

sûr de n'être pas accusé de tout cela, mais je passe pour être un peu aristocrate.

« Le Provençal. *Ce n'est rien que cela, les juges savent bien qu'il y a des honnêtes gens partout.* Le président est un honnête homme qui n'est pas un sot.

« Jourgniac de Saint-Méard. Faites-moi le plaisir de prier les juges de m'écouter : je ne leur demande que cela.

« Le Provençal. Tu le seras, je t'en réponds. Or çà, adieu, mon ami. Du courage! Je vas retourner à mon poste. Embrasse-moi, je suis à toi de bon cœur. »

Lorsque, la nuit suivante, Jourgniac de Saint-Méard fut, à son tour, appelé devant Maillard, bien lui en prit de se souvenir des paroles du Provençal, et d'avouer avec une franchise qui toucha les juges qu'il était royaliste; car aussitôt Maillard dit : « Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici, mais pour en juger les résultats. » Et il déclara l'accusé libre, après avoir ôté son chapeau, en signe d'hommage rendu à l'innocence.

La vérité est que, tout odieux qu'il reste aux yeux de la postérité, Maillard fut l'homme de je ne sais quel étrange compromis entre la vengeance et la justice, la pitié et la fureur. Un prisonnier aux cheveux blanchis par les années ayant été amené devant lui, dans la matinée du 3 septembre,

« Innocent ou coupable, dit-il, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard. » Or, à l'instant même où Maillard parlait ainsi, le fils de ce vieillard, comme un écrivain royaliste, Peltier, lui en fait honneur, figurait parmi les envahisseurs de la patrie, et recevait l'ordre du Mérite militaire, dans les plaines de la Champagne, *de la main du roi de Prusse*.

Et le nom de l'accusé? Il rappelle à la fois, ce nom, et un acte touchant de piété filiale, et une grande calomnie historique. Qui n'a présent à la mémoire le trait de Mlle de Sombreuil enlaçant son père, le disputant à la mort, désarmant les meurtriers à force de courage, de beauté, de dévouement et de larmes? Mais ce qu'on ignore, c'est qu'au sein d'une aussi noble victoire, Mlle de Sombreuil paraissant sur le point de s'évanouir, un de ces hommes barbares, saisi d'une soudaine émotion, courut à elle, et lui offrit un verre d'eau sucrée et de fleur d'oranger, sur lequel ses doigts avaient laissé la trace du sang dont ils étaient souillés. Et telle est l'origine de la fable hideuse où l'on nous montre Mlle de Sombreuil forcée, comme condition du salut de son père, de boire un verre plein de sang!

Cependant, que faisaient les hommes investis d'une puissance populaire, le maire de Paris, les journalistes, les ministres, l'Assemblée? Chose lamentable à dire! ils s'abstenaient ou approuvaient.

Robespierre se contentait de gémir en secret sur des excès que son désir eût été de combattre au risque de sa popularité, au péril de sa vie.

Danton était entré si avant dans les fureurs de Paris, qu'il se tenait prêt, comme on va le voir, à les répandre sur la France entière.

Pétion pouvait si peu être opposé au massacre, dans la journée du 3, que, dans celle du 5, ayant à dîner Brissot, Gensonné, Duhem, il dit à des coupe-têtes qui vinrent tout sanglants, au milieu du repas, lui demander ses ordres sur quatre-vingts prisonniers de la Force : « Faites pour le mieux!... » et il leur offrit à boire.

Brissot fut, depuis, accusé publiquement par Camille dans un pamphlet fameux, par Fabre d'Églantine en pleine séance des Jacobins, par Chabot dans une brochure d'abord et ensuite devant le tribunal révolutionnaire, de s'être écrié le 3 septembre, en présence de Danton, à propos des victimes épargnées : *Ils ont oublié Morande!* accusation suspecte, il est vrai, lancée qu'elle fut par des ennemis, mais que Brissot eût sans doute relevée si elle eût été calomnieuse!

Gorsas, que Roland avait nommé bibliothécaire national, écrivait dans son journal, une des feuilles dont le même Roland envoyait en province un certain nombre d'exemplaires : « Cette journée est terrible, mais juste; elle est l'effet inévitable de la colère du peuple. »

Dans le *Moniteur*, qu'il dirigeait sous l'influence du ministre de l'intérieur, Rabaut Saint-Étienne justifiait ou laissait justifier les exécutions, présentées comme nécessaires.

Tandis qu'on égorgeait aux prisons, Anarcharsis Clootz, admis au dîner ministériel qui avait lieu chez Roland tous les lundis, y discourait longuement, au sujet des massacres, sur les droits des peuples, sur la justice de leur vengeance, sur l'utilité dont elle est pour le bonheur de l'espèce; et Mme Roland, qui mentionne cette circonstance, ne nous apprend pas qu'aucun des convives ait protesté avec indignation. « Il *ennuya* plus d'un auditeur, » dit-elle.

Et la Commission girondine des *Vingt et un*, que fit-elle? Rien.

Et que fit, jusqu'à huit heures du soir, l'Assemblée? Rien, sinon qu'elle rendit un décret pour réclamer Jouneau, un de ses membres, qui se trouvait enfermé à l'Abbaye. Et lorsque Jouneau, le décret libérateur attaché sur sa poitrine, reparut au milieu de ses collègues et leur dit : « Je suis sorti de ma prison aux acclamations du peuple. Ces braves citoyens m'ont accompagné avec le plus grand empressement; leur zèle atteste le respect qu'on a partout pour vos décrets, » l'Assemblée ne fût pas arrachée à son inertie, même par ces paroles, si propres à précipiter son intervention, en lui rappelant son influence!

Elle n'intervint que vers huit heures du soir, et encore d'une façon telle qu'il reste douteux si ce fut par respect pour cette grande cause de l'humanité, ou seulement dans un intérêt de parti.

Le Comité de surveillance, que Marat dominait, avait eu l'audace d'ordonner, ce jour-là, une descente chez Brissot, dont les papiers furent visités avec une absurde insolence, et le bruit de cette atteinte portée à la représentation nationale s'était répandu. Le décret qui, voté dans la soirée du 3, sur la motion du girondin Gensonné, sommait le Conseil général de la Commune et le commandant de la garde nationale de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés, ce décret fut-il inspiré par le désir de couper court aux attentats d'un pouvoir qui semblait braver celui de l'Assemblée, et par la crainte des poignards dont la Gironde sentait la pointe arriver jusqu'à son cœur? Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que jamais plus étrange langage ne fut tenu en face d'une situation plus terrible. Dans les considérants du décret, on parlait de *haines particulières substituées à l'action de la loi*, mais non pas d'égorgements commis en violation des saints droits de l'humanité; de l'*esprit des factions*, mais non pas de la tête de femme promenée dans les rues au bout d'une pique; de la nécessité de se rallier autour de l'*autorité déléguée par la nation entière*, mais non pas de la nécessité, bien autrement pressante, de relever et de remettre sur son piédestal la statue de la Justice, renversée dans des flots de sang! On mettait au conditionnel la peinture des excès à réprimer : « L'instant où la sûreté des personnes *serait* méconnue, etc.... » On rappelait en termes d'un vague calculé le peuple de la capitale à sa dignité, à ses devoirs, et on ne le prononçait même pas, ce mot *prisons*, ce mot de la situation qu'il eût fallu prononcer à tout prix, et courageusement, et bien haut!

A son tour, Roland écrivit. Et pourquoi? Principalement, pour se plaindre de la continuation du pouvoir de la Commune, tout en rendant hommage à ses services; pour recommander qu'on respectât les limites respectives des autorités; pour expliquer que le Conseil général devait se borner à délibérer, et que l'action n'était point de son ressort; pour protester contre certaines dénonciations qui, à l'Hôtel de Ville, avaient été à mots couverts dirigées contre les ministres.... Mais des horribles scènes de l'Abbaye et de la Force, que disait la lettre? « Je sais que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires; mais je sais aussi que le pouvoir qui les fait doit *bientôt* se ranger sous l'abri des lois, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du peuple est comparable à l'action d'un torrent qui renverse des *obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis*, mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation, s'il ne rentre bientôt dans son lit. » Et après avoir déclaré en propres termes que, sans la journée du 10 août, la France était perdue; qu'il était dans la nature des choses comme dans celle du cœur humain que la victoire entraînât quelques excès; et que la mer, agitée par

un violent orage, mugissait encore longtemps après la tempête, le ministre, arrivant aux massacres, ajoutait : « Hier.... fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur, il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence et qu'il faut l'arrêter. »

Ainsi, c'était à huit heures du soir, le 3 septembre, que Roland, ministre de l'Intérieur, parlait d'arrêter des égorgements commencés le 2 septembre à quatre heures, et cela dans un langage qui semblait moins propre à les flétrir qu'à les excuser, et cela noyé au milieu d'une longue sortie contre « les hommes zélés, mais sans connaissances et sans mesure, qui prétendent se mêler journellement de l'administration et entraver sa marche, et qui, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur et soutenue par un plus grand parlage, répandent la défiance, sèment les dénonciations, etc., etc.... » O misères de l'esprit de parti! dans des moments semblables, ce qui préoccupait avant tout Roland, c'était la popularité du soupçonneux Robespierre!

Et Robespierre? ah! ce qui l'obsédait, lui aussi, c'était la Gironde, c'était Brissot! Car, à cette heure-là même, voici ce qui se passait dans le grand salon du ministère de la Justice.

Tous les ministres, à l'exception de Roland, s'y trouvaient rassemblés, et, avec eux, Pétion, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Manuel, Robespierre. La délibération roulait sur les périls de la France, sur la nouvelle de la prise de Verdun, qui venait d'arriver. Danton présidait. Il était vêtu d'un habit de drap écarlate, et la fermeté de son attitude contrastait avec l'anxiété qu'exprimaient autour de lui tous les visages. Théophile Mandar, vice-président de la section du Temple, entra tout à coup, et s'adressant à Danton : « Toutes les mesures de salut extérieur sont-elles prises? — Oui. — Occupons-nous donc de l'intérieur. » Il fit alors la proposition d'envoyer à chaque prison un groupe de citoyens influents, pour tâcher de couper court à une frénésie qui, dit-il, souillerait à jamais la gloire du nom français. Mais le regardant froidement, Danton lui cria · « Sieds-toi, c'était *nécessaire.* » A ces mots, Mandar se retire dans une seconde pièce où, prenant à part Robespierre et Pétion, qui l'y avaient suivi : « Si demain, leur dit-il, vous consentez à m'accompagner à l'Assemblée, je lui propose d'imiter les Romains dans ces temps de crise, et, pour arrêter les massacres, de créer un dictateur. » Et Robespierre de s'écrier aussitôt : « Garde-t'en bien! Brissot serait dictateur! — O Robespierre, lui dit Mandar, ce n'est pas la dictature que tu crains, ce n'est pas la patrie que tu aimes : c'est Brissot que tu détestes. — Je déteste la dictature et je déteste Brissot. » Pétion ne proféra pas une parole.

Il y a quelques années, nous apprîmes qu'il existait à Paris un vieillard qui avait traversé la Révolution, en avait connu familièrement les principaux personnages, et en racontait les divers épisodes avec une chaleur et une précision surprenantes dans un homme de son âge. Nous désirâmes le connaître, et nous nous fîmes introduire chez lui par un ami commun. Le jour de la visite, il était malade et gardait le lit. Quand nous entrâmes, il avait la figure tournée du côté du mur. Il ne se dérangea point en nous entendant, et, d'un ton brusque, demanda ce qu'on lui voulait. « Quelques renseignements sur Robespierre, » dit notre introducteur. A ce nom, et comme par l'effet d'une secousse électrique, le malade se dresse sur son séant et, sans répondre, sans nous regarder, les yeux fixés sur le fond de l'alcôve, les bras étendus, il se met à réciter la fin du dernier discours de Robespierre à la Convention; puis, d'une voix entrecoupée de sanglots, d'une voix qu'il nous semble entendre encore : « Eh! que pouvait-il dire de mieux, le pauvre diable? » Ce transport soudain, ce violent retour d'un homme à tête chauve vers les impressions du passé, ces bras décharnés, ces larmes coulant dans les rides d'un visage flétri, cette expression même de *pauvre diable*, si affectueuse et si touchante dans sa vulgarité, tout cela formait une scène qui ne sortira jamais de notre mémoire. Quand il se fut un peu remis de son émotion, le docteur Souberbielle nous raconta, entre autres particularités qui trouveront place dans ce livre, que Robespierre ne lui avait jamais parlé des journées de septembre qu'avec horreur, et qu'un jour il s'était écrié devant lui, à propos de la barbarie de Ronsin : *Du sang! toujours du sang! Ah! ils finiront par y noyer la Révolution, les malheureux!*

Oui, Robespierre était contre les journées de septembre, qu'il désavoua constamment, en ce qui le concernait, soit à la Convention, soit dans ses écrits. Et c'est précisément à cause de cela que l'histoire ici le condamne. Quoi! il maudissait les massacres dans son cœur, et il ne fit rien pour les empêcher, lui, la grande autorité populaire de l'époque! qu'était devenu le courage civil qu'il déploya dans la question de la guerre? n'avait-il pas fait alors un triomphant essai de son influence? Et voilà que maintenant il manquait l'occasion de rendre cette influence à jamais tutélaire, ou de s'immortaliser en la perdant! Ignorait-il que puissance oblige? ignorait-il qu'il est des hauteurs où l'héroïsme est de devoir rigoureux? Danton donna dans le sophisme insolent qui a fait appeler *coup d'État* tout ce qui est *crime d'État :* eh bien, entre Danton, concourant aux massacres parce qu'il les approuve, et Robespierre ne les empêchant pas quoiqu'il les déplore, je n'hésite pas à déclarer que le plus coupable, c'est Robespierre.

Le 4, l'Assemblée poussa un cri qui dut faire tressaillir les prisonniers du Temple. Sur la proposition de Chabot, elle cria : *Plus de roi!* Et il fut prêté par tous, le serment de haine éternelle à la royauté. Puis, pour qu'on ne pût soupçonner les Girondins de cette sympathie à l'égard de Brunswick, dont les imprudents appels de Carra les avaient fait croire capables à quelques imaginations défiantes, Aubert Dubayet pressa l'Assemblée de déclarer que jamais elle ne laisserait un étranger donner des lois à la France. Cette motion parlait au cœur de chacun ; elle fut accueillie avec transport.

Le même jour arriva la nouvelle que, le 2 septembre, la ville de Verdun s'était rendue. N'ayant pu décider le conseil de défense à tenir ferme, le commandant Beaurepaire avait dit : « Messieurs, j'ai juré de ne me rendre que mort; survivez à votre honte, puisque vous le pouvez; moi, fidèle à mes serments, je meurs libre. » Et il s'était fait sauter la cervelle.

Ce trait d'héroïsme, qui valut aux cendres de Beaurepaire le glorieux refuge du Panthéon, excita dans la France entière une admiration passionnée. Et certes l'orgueil d'avoir de tels enfants était de nature à la consoler de la perte d'une ville. Mais, quoiqu'on ne connût pas immédiatement les détails de la capitulation, ils ne pouvaient qu'ajouter par le contraste à l'opprobre de ceux qui avaient passé sur ce noble cadavre

pour aller tendre les clés de la ville à l'ennemi. Ce fut donc une calamité de plus que la triste nouvelle jetée tout à coup au milieu de Paris embrasé. Elle tendait à ranimer des fureurs déjà lasses.

Aussi ce fut en vain que Roland écrivit à Santerre d'employer à garantir la sûreté des personnes les forces que la loi mettait entre ses mains : cet effort, louable quoique tardif, n'arrêta rien ; il n'arrêta rien, malgré les bonnes dispositions dont témoignait la réponse de Santerre. Le torrent descendit sa pente ; les exécutions durèrent encore deux jours, et elles produisirent des monstres tels que Charlat, le garçon boucher Allaigre et le nègre Delorme, lesquels tuèrent pour le seul plaisir de tuer, et sans relâche, abritant dans le délire public les misérables, leur lâche férocité.

L'égorgement de trente-sept femmes à la Salpêtrière, repaire de voleuses et de prostituées, mais où nulle conspiration n'était à poursuivre ; le sac, on pourrait dire, de Bicêtre ; la *Marseillaise* devenue l'hymne de l'assassinat dans la bouche de ceux qui, le soir, à la lueur des flambeaux, la faisaient servir d'accompagnement au bruit des chars funéraires sur le pavé des rues ; le fait du jeune Maussabré montant, à l'Abbaye, le long d'une cheminée pour s'enfuir, se heurtant la tête à une grille qui lui barre le passage, et tombant à demi mort sur de la paille allumée en bas pour l'étouffer ; enfin, Marat, écrivant au nom du Comité de surveillance une circulaire destinée à plonger toute la France dans le gouffre sanglant où Paris se débattait, et Danton la faisant partir, cette circulaire, sous le couvert du ministère de la justice.... voilà le tableau complet ! Je me trompe : il y avait des prisonniers à Orléans, l'ex-ministre Delessart, par exemple, et M. de Brissac, l'ex-commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI. On les entassa sur des chariots que conduisaient le Polonais Lazouski et Fournier l'Américain, et on leur fit prendre la route de Paris. Parviendraient-ils jusque-là ? Alquier, président du district du département de Seine-et-Oise, craignit que non, et courut à franc étrier prévenir Danton de veiller sur la vie de ces malheureux. Danton l'avertit brusquement de se mêler d'administrer. Les prisonniers d'Orléans arrivèrent donc, le 9 septembre, à Versailles, et n'allèrent pas plus loin que la grille de l'Orangerie.... Quand les chariots entrèrent dans Paris, ils étaient vides !

Peltier, qu'aucune exagération, aucun mensonge ne font hésiter quand il les juge de nature à servir ses ressentiments, s'est plu à rêver d'hommes jetés dans la Seine, de passants tués à coups de fusil, etc.... et, avec une audace extraordinaire, il a porté à huit mille le nombre de ceux qui périrent. Eh bien, tout monstrueux qu'il était, ce chiffre n'a point paru assez frappant aux éditeurs des *Mémoires sur les journées de septembre*, qui lui ont substitué, d'un trait de plume, celui de douze mille huit cent cinquante-deux. Heureusement, il existe deux tableaux *nominatifs* des victimes de septembre : l'un dressé par Maton de La Varenne, l'autre par Prudhomme ; et la liste de ce dernier, la plus complète des deux, donne pour résultat, — y compris les cinquante-sept prisonniers d'Orléans, — non pas douze mille huit cent cinquante-deux, mais quatorze cent quatre-vingts !

Telle est la vérité sur les journées de septembre.

Il est faux que la Commune en ait tracé d'avance le plan hideux, et l'ait donné à exécuter, au milieu de Paris immobile et muet, à une poignée d'assassins à gages. Ah ! s'il était fondé, le système historique qui a prévalu jusqu'ici, parce qu'il fut soutenu, et par les Girondins en haine des Montagnards, et par les royalistes en haine de la Révolution, y aurait-il assez de mépris, assez d'exécration pour tous ces royalistes, pour tous ces Girondins, pour tous ces ministres, pour toute cette Assemblée, pour tout ce peuple, qui, saisis d'horreur mais tremblants de peur, auraient laissé boire tant de sang à une cinquantaine de vampires ? Et à quelle époque de l'histoire faudrait-il donc remonter, juste ciel ! pour trouver un exemple d'universelle lâcheté, comparable à celle dont la France, patrie du courage, aurait alors donné le spectacle ? Non, non, il n'en alla point ainsi. Les journées de septembre eurent le caractère d'emportement contagieux qui, au treizième siècle, avait marqué ces *Vêpres siciliennes*, où huit mille Français furent égorgés en deux heures. Mais quoi ! ces mêmes prisons de Paris, comme le remarque très-bien un historien anglais, Carlyle, n'avaient-elles pas déjà vu leurs dalles rougies du sang des Armagnacs, massacrés en masse par les Bourguignons ? Et les Manuel d'alors n'avaient-ils pas entendu les tueurs leur dire : « Maudit soit qui aurait pitié de ces chiens d'Armagnacs ! Ils ont ravagé le royaume de France et l'ont vendu à l'Anglais. » Les journées de septembre sortirent d'un semblable excès de délire, né lui-même de l'excès du péril et de la rage. Elles furent le vertige de Paris menacé de mort, elles furent la démence de la Révolution pantelante. Elles eurent ce qui serre le cœur, ce qui consterne, mais ce qui ne s'est que trop souvent rencontré dans les annales des peuples, un caractère d'irrésistible spontanéité, qui s'associa, chose lamentable et effroyable, au plus fougueux élan de patriotisme qui fut jamais.

France, Révolution, Liberté, qu'il vous a coûté cher, cet accouplement contre nature ! Le monde ne les a plus compris, mêlés aux gémissements venus de l'Abbaye, vos chants de fraternité et de délivrance. Entre vous et lui, un voile rouge venait d'être étendu, derrière lequel disparurent momentanément, et ce que vous aviez accompli d'héroïque, et ce que vous alliez accomplir encore. Vous étiez la vie, et les peuples la cherchaient ; mais dès qu'on leur présenta le corps vivant lié à un cadavre, ils reculèrent d'effroi !

Et puis, quelle pitié de voir la philosophie devenue fanatique pour mieux décrier le fanatisme, et l'apostolat de l'humanité pratiqué à coups de lance ! Les représailles s'éternisent de la sorte ; la peine du talion passe du code de la barbarie dans celui du progrès, qu'il déshonore, et les siècles ne font plus que se venger les uns des autres. En septembre, on disait au prêtre qu'on égorgeait : « Souviens-toi de la Saint-Barthélemy !... »

CHAPITRE III

LES THERMOPYLES DE LA FRANCE



TOUT assassinat est un suicide. Dans la victime, le corps seul est tué ; mais ce qui est tué dans le meurtrier, c'est l'âme !

Après le massacre, Paris tomba dans une stupeur profonde, comme un homme qui, recouvrant tout à coup sa raison, se souvient de l'avoir perdue. Les passants se regardaient d'un air hébété. Le meurtre avait fini par se faire horreur à lui-même. Parmi les égorgeurs, quelques-uns donnèrent des signes de folie à faire supposer qu'au vin qu'ils avaient bu s'était trouvée mêlée quelque drogue mystérieuse et terrible. Un portefaix, connu depuis vingt ans dans la rue Saint-Jean de Beauvais pour son irréprochable probité, mais que l'effroyable contagion avait enveloppé, fut rencontré, six

jours après, à son poste ordinaire, dans un état de démence vraiment lugubre. Le malheureux tremblait de tous ses membres, et d'une bouche écumante demandait sans cesse à boire sans pouvoir jamais se désaltérer. « J'ai bien travaillé, disait-il; j'ai tué pour ma part plus de vingt prêtres. » Et il se répandait en discours dont chaque phrase était interrompue par ces mots : « J'ai soif. »

Puis, vint le tour de l'anarchie, qui n'est qu'une forme de la tyrannie, et la pire de toutes. Profitant du prestige de terreur qui entourait la dictature de l'Hôtel de Ville, des tyrans de rencontre se paraient hardiment de l'écharpe municipale, et mettaient au service de leurs passions un pouvoir qu'ils calomniaient en l'usurpant. C'est ainsi que furent lancés, au nom de la Commune, nombre de mandats d'arrêts dont elle n'avait jamais eu connaissance. Il y eut d'étranges scènes de désordre; et, par exemple, au Carrousel, à travers les décombres de quelques maisons démolies, l'ouverture d'une cave ayant été aperçue, les assistants y descendirent et s'y enivrèrent, ces vins étant considérés comme de bonne prise parce qu'on avait persuadé au peuple qu'ils étaient destinés aux Suisses.

De leur côté, les malfaiteurs sortaient de leurs tanières.



MADEMOISELLE DE SOMBREUIL

Des bandits groupés dans différents quartiers voulurent contraindre des citoyens à leur remettre chaînes de montres et boucles de souliers, sous prétexte d'en faire offrande à la patrie. Pour faire croire qu'ils étaient officiers municipaux, quelques-uns de ces misérables se présentaient décorés d'un ruban tricolore, tandis que d'autres les accompagnaient avec des balances, prêts à peser les bijoux et à donner reçu, le tout au nom de la France. Averti à temps, Santerre envoya des patrouilles parcourir la ville; et Roland, comme ministre de l'Intérieur, Pétion, comme maire de Paris, dénoncèrent à l'Assemblée l'audacieux brigandage. Mais déjà le peuple, indigné, en avait purgé la capitale, au moyen de cette justice sommaire à l'usage des temps de trouble. Trois des prétendus officiers municipaux eurent la tête coupée, et un quatrième périt, sur le Pont-Neuf, d'un coup de couteau parti de la main d'une femme.

Sur ces entrefaites, le bruit courut que les diamants du Garde-Meuble venaient d'être volés. Et en effet, dans les nuits des 15, 16, et plus particulièrement dans celle du 16 au 17 septembre, tandis que de fausses patrouilles circulaient autour du Garde-Meuble pour faciliter le vol, des hommes armés escaladèrent le rez-de-chaussée et le premier étage, forcèrent les croisées, enfoncèrent les portes, et fracturant les armoires, en enlevèrent tout ce qu'elles contenaient en dia-

mants, pierres fines et bijoux. Dans les poches des deux premiers voleurs qu'on arrêta furent trouvés, entre autres bijoux d'une valeur immense, deux Renommées en or massif, un petit Bacchus à cheval sur un baril, le hochet du prince royal, tout garni de diamants avec grelots d'or, et les pierres précieuses que les Indiens étaient venus offrir en présent à Louis XVI, de la part de Tippoo-Saïb.

Les deux malfaiteurs arrêtés se nommaient Chambon et Douligny. Condamnés à mort, ils obtinrent un sursis, au prix de révélations qui amenèrent la découverte, d'abord de plusieurs cachettes où étaient enfouies des valeurs considérables, et ensuite celle d'un grand nombre de coupables, qui tous furent successivement jugés et exécutés.

Aucun nom politique ne fut compromis dans la procédure. Et cependant, avec leur mauvaise foi ordinaire, les partis adverses cherchèrent à se renvoyer l'un à l'autre la responsabilité de ce crime hardi.

Lors du procès des Girondins, après avoir raconté comment Lemoine-Crécy, garde général du Garde-Meuble, avait été remplacé dans ce poste, presque à la veille du vol, par Restou, créature de Roland, Fabre d'Églantine n'eut pas honte de dire : « J'appelle sur ce vol la responsabilité de Roland et de toute la coalition dont il faisait partie, » insinuation odieuse que Vergniaud pulvérisa par ces paroles, où éclatait la méprisante indignation d'un cœur honnête : « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de me justifier d'un vol. »

Malheureusement, la Commune n'avait été traitée à son tour par ses ennemis ni avec plus de ménagement ni avec plus de justice. Les membres du Comité de surveillance furent, surtout, en butte à la malignité. On les accusa, dans l'ombre d'abord et à voix sourde, puis ouvertement quand la calomnie cessa d'être retenue par la peur, d'avoir détourné à leur profit les effets trouvés sur les victimes de septembre. On imputa le vol d'un camée antique à Sergent, à ce Sergent qui, presque centenaire, écrivait : « J'ai voulu être digne de posséder à jamais le cœur grand et noble d'une femme que j'ai adorée seule pendant plus de soixante ans. C'était la sœur consanguine de Marceau, devenu à l'âge de cinq ans son élève chéri. Sa sœur qui l'adopta, a fait de lui un héros.... Eussé-je pu, avec une telle amie, avoir des sentiments de basse cupidité? » La vérité est que pour un besoin public, les membres du Comité imaginèrent de vendre aux enchères les dépouilles déposées entre leurs mains : déplorable vente assurément, mais qui fut publique du moins, et n'enrichit pas ceux qui la firent! Quant au camée de Sergent, voici l'histoire : « Lorsque les membres, dit-il, renouvelés deux fois, décidèrent sans moi (ils étaient treize) la vente des bijoux, j'achetai une agate, assez mal montée en or; c'était un camée signé M..., nom d'un graveur français établi à Londres. Les bijoutiers priseurs l'avaient estimé deux louis. Le Conseil général de la Commune ayant désapprouvé cette vente, ainsi que toutes les autres, j'ai remis ma bague, comme tous les autres acheteurs. » Mais n'était-ce point déjà un tort assez grave que d'acheter, en vente publique, un de ces bijoux qui, selon l'énergique expression de M. Michelet, « sentaient le sang? » Ah! ce tort, Sergent eut à l'expier d'une manière bien cruelle! Le flétrissant soupçon le suivit, étape par étape, le long d'une vie qui dura près d'un siècle; des preuves répétées de désintéressement, le dépôt d'un million de fonds secrets noblement refusé par lui, le souvenir de la modeste indemnité dont il se contenta dans son heure de toute-puissance, l'honneur d'avoir été l'époux librement choisi et saintement aimé de celle qui forma l'âme héroïque de Marceau, rien ne put sauver l'ancien membre du Comité de surveillance de l'ombre que jetait sur sa carrière la bague fatale, et le surnom de *Sergent l'agate* descendit avec lui dans son tombeau!

C'est surtout quand la liberté passe à l'état de délire que l'ordre apparaît comme un besoin : une confédération générale entre toutes les sections fut proposée, dans le but déterminé de garantir à chacun ses biens et sa vie; et, chose digne de remarque, l'idée vint de cette même section de l'Abbaye qui avait fourni tant de recrues au massacre.

Aussi bien, la réaction contre le mouvement des premiers jours de septembre devenait de plus en plus manifeste. Danton commençait à être embarrassé de son coup d'État, et laissait aller son cœur à la pitié. Il sauva Duport, un des initiateurs de la Révolution, Duport suspect, maintenant, et qui venait d'être arbitrairement arrêté près de Nemours, au retour d'une promenade, ayant sa femme à son bras. Si la chaleureuse intervention de Danton, en cette circonstance, naquit de la crainte d'être compromis par quelque révélation du prisonnier, c'est ce que rien ne prouve. Il y avait chez Danton un fond de générosité naturelle que même ses ennemis n'ont pu s'empêcher de reconnaître; et certes, cette générosité n'avait pas attendu la fin des égorgements pour se faire jour. Il est certain que plusieurs des prisonniers de septembre avaient dû la vie à une *carte de délivrance* envoyée du ministère de la Justice, et ce fut au moyen d'une de ces cartes, à lui remise par une main inconnue, que l'abbé Bérardier put sortir de sa prison, l'abbé Bérardier qui avait été le professeur de Camille Desmoulins à Louis-le-Grand, qui, depuis, l'avait marié, et dont il se souvint sans nul doute à l'heure du péril!

Mais à la disposition nouvelle des esprits, un homme résistait, un seul, et cet homme ne s'était montré jamais aussi implacable. On l'a déjà nommé, c'était Marat. Oui, tandis que, poursuivies de tant d'images blêmes, fatiguées de tant d'émotions poignantes, les âmes imploraient un peu de repos, Marat, dont on avait si longtemps ignoré la retraite, que quelques-uns prenaient pour un effroyable mythe, et dont Camille Desmoulins n'avait trouvé moyen de peindre la ténébreuse existence qu'en lui faisant sortir un bras de terre, Marat prêchait à pleins poumons l'éternité de la fureur; il couvrait les murs de Paris d'affiches homicides; il transformait en un complot royaliste le vol des boucles de souliers et des chaînes d'or; il demandait impérieusement au ministre de l'Intérieur quinze mille livres pour sa propagande; il écrivait à Danton, protecteur de Duport, qu'il le traînerait dans la boue, et Danton consentant à s'expliquer, il lui faisait dans un baiser l'outrageante aumône de son pardon; il criait à Mme Roland : « Femme Roland, vous êtes priée de ne plus dilapider les biens de la nation; » il déclarait que le cabinet de Roland était le foyer d'une conspiration dont le but était d'exterminer les patriotes; il sommait le peuple de dépouiller ses représentants du « talisman funeste de l'inviolabilité, » et il saluait la convocation prochaine de l'Assemblée qu'on attendait, par ces mots : « Il importe que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, pour qu'on puisse la lapider, si elle oublie ses devoirs. »

Or, c'était à travers une atmosphère encore toute chargée de l'odeur du sang, que ces dénonciations volaient, comme autant de flèches empoisonnées. D'ailleurs, ce que les uns rapportaient, dans Marat, à un état habituel de démence, les autres l'attribuaient aux calculs d'une politique profonde; en lui, à les entendre, la Révolution avait trouvé son Machiavel. Au club des Jacobins, Chabot ne craignait pas d'avancer, en

recommandant la candidature de Marat, « que c'était peut-être *le seul homme politique* qu'on aurait à la Convention. » De son côté, en réponse à Pétion qui, au sein du Conseil général, avait traité l'*Ami du peuple* d'insensé, Panis comparait Marat à un prophète, à un autre saint Siméon Stylite. Sur quoi, les *Révolutions de Paris*, qui racontent le fait, ajoutent : « MM. Pétion et Panis ne sont pas autant divisés d'opinion qu'on le croit bien au sujet de cet homme. *Prophète* n'était-il pas jadis synonyme de *fou?* »

Ce qui est certain, c'est que Marat exerçait une influence



BEURNONVILLE DAGOBERT

avec laquelle il fallait compter, et le résultat des élections qui avaient lieu alors le prouva de reste : Robespierre, dont le nom était à la tête de toutes les listes, avait été élu le premier; puis était venu Danton, puis Manuel, puis Camille Desmoulins : le cinquième député de Paris, ce fut Marat.

Comment, dès lors, ne se serait-on pas ému de ses attaques? Roland, qu'il déchirait dans ses affiches, ne dédaigna point de se défendre publiquement, et fit paraître, le 13 septembre sa *Lettre aux Parisiens*. Il y rappelait ses services, se plaignait d'un ton calme et noble de l'injustice de ses ennemis, mais laissait tomber de sa plume une phrase, trop oubliée de ses apologistes : « J'ai admiré le 10 août, j'ai frémi

sur les *suites* du 2 septembre ; j'ai bien jugé ce que la patience longue et trompée du peuple et *ce que la justice avaient dû produire ; je n'ai point inconsidérément blâmé un terrible et premier mouvement ;* j'ai cru qu'il fallait *éviter sa continuité.* »

Quatre jours après, Vergniaud répondit à son tour, et avec son éloquence ordinaire, du haut de la tribune. Les prisonniers de Sainte-Pélagie avaient écrit à l'Assemblée pour la supplier de pourvoir à leur sûreté. Vergniaud, profitant de cette occasion, prit à partie le Comité de surveillance, dont il accusa en termes violents la cruauté systématique et la tyrannie. Quant aux dangers que lui-même il pouvait courir : « Que m'importent, dit-il, des poignards et des sicaires ! qu'importe la vie aux représentants du peuple, quand il s'agit de son salut ! Lorsque Guillaume Tell ajustait la flèche qui devait abattre la pomme fatale qu'un monstre avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait : « Périssent mon nom et ma « mémoire, pourvu que la Suisse soit libre ! »

C'étaient là de belles paroles : elles remuèrent tous les cœurs, et les applaudissements réitérés des tribunes montrèrent bien quelle réaction d'humanité s'était opérée dans les esprits. Mais si Vergniaud croyait réellement, comme il l'insinua le premier et comme les Girondins ne le répétèrent que trop depuis, s'il croyait réellement que les massacres avaient été l'œuvre des *satellites de Coblentz* et de quelques *scélérats soudoyés*, pourquoi ne l'avait-il pas dit plus tôt ? pourquoi, au moment même où ces « scélérats soudoyés » étaient en train de gagner leur sanglant salaire, Vergniaud n'avait-il pas saisi la flèche de Tell ? Ah ! ce n'était pas le 17 septembre, devant des tombes fermées, c'était le 2, c'était le 3, devant des tombes ouvertes, qu'il aurait fallu monter à la tribune, et crier d'une voix que la terre entière eût entendue : « Je demande que les membres de la Commune répondent sur leurs têtes de la sûreté de tous les prisonniers. »

Malheureusement, l'esprit de parti mêlait déjà aux protestations les plus généreuses son imperceptible venin. Déjà, la Gironde, vaincue dans les élections de Paris et profondément humiliée, songeait à se faire une arme des journées de septembre contre ses ennemis et ses rivaux, elle qui avait voilé d'une main si complaisante les horreurs de la Glacière, elle qui allait compter dans ses rangs l'un des Duprat et les Mainvielle !

Disons tout : le bruit s'était vaguement répandu qu'un nouveau massacre devait avoir lieu dans les prisons ; mais ce bruit correspondait si peu aux sentiments de la Commune, que le Conseil général prit texte de là pour casser, dans la soirée du 18 septembre, le Comité de surveillance, et déclarer qu'à l'avenir nul membre étranger au conseil ne pourrait faire partie de ce comité. C'était exclure Marat.

Puis, pour qu'aucun nuage ne restât sur sa véritable pensée, ce même Conseil général de la Commune, que les historiens ont toujours et si mal à propos confondu avec le Comité de surveillance, publia une proclamation terminée en ces termes : « Jurons tous, et n'oublions jamais ce serment sacré, jurons de maintenir la liberté et l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés ; jurons de protéger de tout notre pouvoir les personnes détenues maintenant en prison, ou de mourir à notre poste ; jurons de respecter et faire respecter le cours et l'activité de la loi. »

A son tour, l'Assemblée, dans une adresse solennelle aux Français, défendit, contre Marat et ses menaces, l'inviolabilité des représentants du peuple ; et, le lendemain, encouragée par l'attitude de la Commune, elle décréta une série de mesures vigoureuses pour le rétablissement de l'ordre et la sûreté individuelle des citoyens dans Paris.

Cependant, l'élan militaire multipliait ses prodiges. A la voix de la Commune, les églises s'étaient remplies de femmes venues là pour travailler aux effets de campement. On eût dit que les ouvriers songeaient moins à faire vivre la patrie qu'à l'empêcher de mourir, tant ils mettaient d'ardeur à courir vers le champ de bataille, en laissant l'atelier vide ! Un arrêté de la Commune, que nous avons déjà cité, constate ce fait sans exemple qu'il y eut un moment où Paris fut à la veille d'être abandonné par tous ceux sur qui reposait son existence de chaque jour : boulangers, bouchers, tailleurs, cordonniers, menuisiers, serruriers, charrons, etc..., tous cherchant une épée, tous voulant aller défendre la frontière. Pour mieux protéger la poussière sacrée qu'ils contenaient, on prit jusqu'au fer, jusqu'au plomb qui garnissaient les cercueils, et l'on ne crut pas manquer au culte des aïeux, en les appelant à contribuer, du sein de la mort, au salut de la France ! Ah ! plus que les efforts du génie, cet irrésistible enthousiasme la sauva.

Nous avons laissé Dumouriez à Sedan, résistant au timide conseil de repasser la Marne, et, le doigt sur la carte, disant à un de ses officiers : « Vous voyez cette forêt ? voilà les Thermopyles de la France. » Il disait vrai.

La forêt d'Argonne se prolonge entre Sedan et Sainte-Ménehould ; c'est une ramification des Ardennes qui s'étend dans une longueur de treize lieues sur une largeur inégale. Elle sépare la riche et fertile province des Trois-Evêchés de la Champagne pouilleuse, affreux pays dépourvu d'eau, d'arbres et de pâturages. Coupée par des montagnes, des rivières, des étangs, des marais, la forêt d'Argonne ne présente d'accessibles au passage d'une armée que cinq clairières : le Chêne-Populeux, la Croix-aux-Bois, Grand-Pré, la Chalade et les Islettes. Le premier de ces débouchés va de Sedan à Rethel ; le cinquième, de Verdun à Paris par Sainte-Ménehould.

Voilà les passages qu'il s'agissait d'occuper d'abord, puis de garder. Dumouriez décida que le général Dillon occuperait avec cinq mille hommes la position des Islettes ; que celle de la Croix-aux-Bois serait confiée à un corps détaché, sous les ordres du général Chazot. Lui-même se réservait le poste de Grand-Pré. Quant au Chêne-Populeux, force était de le laisser ouvert momentanément, faute de troupes suffisantes ; mais on attendait des renforts : le général Duval devait amener cinq mille hommes ; le général Beurnonville avait reçu ordre de faire avancer les troupes du camp de Maulde, et enfin la ville de Reims se tenait prête à envoyer, en même temps que quatre pièces de canon, dix-huit cents soldats, parfaitement équipés et armés.

Le plan était hardi, l'exécution difficile. Car le général autrichien Clairfayt ayant son avant-garde sur la rive gauche de la Meuse, les positions à occuper se trouvaient plus près de l'ennemi que de l'armée française. Il fallait donc parvenir à lui dérober le secret de la marche qu'on projetait, et le devancer. Ici Dumouriez fut admirable de promptitude, de coup d'œil, de précision et d'audace. Sachant que Clairfayt n'avait avec lui qu'une médiocre avant-garde, et ne doutant pas que si l'armée française faisait mine de lui passer sur le corps, il ne se hâtât de mettre la rivière entre lui et les assaillants, Dumouriez le fait vivement attaquer, le 31 août, par Dillon, à la tête de six mille hommes. Ce qui avait été prévu arrive. Clairfayt prend le change, il se rejette précipitamment sur l'autre rive de la Meuse, dont Dillon redescend alors le cours, tandis que, parti de Sedan le 1er septembre, Dumou-

riez allait, avec douze mille hommes, occuper le camp de Grand-Pré. Il y arriva le 4 septembre, et, le 7, la possession de tous les défilés de l'Argonne par nos troupes fermait, pour ainsi dire, sur l'ennemi les portes de l'invasion.

Deux jours auparavant, toute l'armée des alliés avait franchi la Meuse, et, marchant sur trois colonnes, était venue couvrir lentement les hauteurs de Fromerville, à une demi-lieue de Verdun. Elle ne s'élevait pas à moins de quatre-vingt mille combattants, auxquels Dumouriez, en attendant la jonction, encore incertaine, de Beurnonville, n'avait pas à opposer plus de vingt-cinq mille hommes.



LUCKNER KELLERMANN

Aussi le roi de Prusse se montrait-il plein de confiance et comme assuré de la victoire.

Le duc de Brunswick, au contraire, laissait éclater sur son front le trouble de son cœur. Il y avait longtemps que la France l'avait enlacé de ses séductions, et il ressemblait à un amant auquel on demanderait de tuer sa maîtresse. Tant qu'il avait pu se flatter de l'espoir qu'une *promenade militaire* le conduirait à Paris, il s'était soumis de bonne grâce; mais maintenant, l'idée d'y marcher sur des cadavres le glaçait. « Le baron de Salis, raconte Mallet du Pan, m'a assuré que lorsqu'on apprit à Trèves la prise de Sierck et quelques coups de fusil tirés des fenêtres sur les alliés, le duc fut déconcerté, et lui parla avec la plus grande inquiétude de ces coups de fusil. M. de Salis lui dit qu'il suffisait de

faire punir les tireurs et raser leurs maisons. .. Le duc, frappé, n'en revenait pas, hésita sur l'exemple, et fut totalement troublé. »

A Fromerville, par un hasard singulier, il advint que le roi de Prusse prit son quartier général à *Glorieux*, tandis que le duc prenait le sien à *Regret* : circonstance qu'on trouva piquante, parce qu'elle exprimait à merveille la disposition d'esprit du monarque et celle de son généralissime.

Quant aux émigrés, ils avaient établi leur quartier général à Hettange, où, du reste, on donnait moins de temps aux préoccupations militaires qu'aux intrigues. Monsieur aspirait violemment au titre de régent du royaume; mais ce titre, que la Prusse n'eût pas fait difficulté de lui accorder, l'Autriche le lui refusait, cette dernière cour n'ignorant pas quelles étaient, à l'égard de Monsieur, les répugnances et les craintes de Marie-Antoinette. D'un autre côté, l'idée d'une régence se trouvait combattue avec beaucoup de vivacité par le baron de Breteuil, représentant de Louis XVI auprès des cabinets. Pour le gagner, les princes lui sacrifièrent Calonne, son rival, et ils lui envoyèrent à Luxembourg, où il était alors, un agent chargé de le convaincre.

Mais à quoi pouvait-il servir que Monsieur fût déclaré régent? Sur le véritable esprit de la France, l'illusion n'était déjà plus permise à personne, pas même aux émigrés. Ils avaient annoncé à leurs alliés d'outre-Rhin qu'on les recevrait à bras ouverts, et voilà que la résistance était partout. Dans chaque village, dans chaque hameau, on entendait un cri perçant poussé par les femmes : Mort aux étrangers ! et les hommes s'armaient de leurs faucilles. Les alliés n'eurent pas plutôt franchi la frontière, traînant l'ancien régime dans leurs bagages, qu'ils eurent contre eux : le bourgeois, fier de son importance nouvelle; le propriétaire campagnard, enrichi par l'achat des domaines nationaux; le paysan, délivré de la dîme.

Il est vrai que la peur de quelques marchands aidant à la trahison de quelques royalistes, les envahisseurs avaient vu Longwy et Verdun ouvrir leurs portes; mais le magnanime suicide de Beaurepaire leur prédisait ce qu'allait être en France le culte de la France, et quand le roi de Prusse avait demandé son nom au jeune officier qu'on força de porter la capitulation de Verdun, celui-ci avait répondu : « Marceau, » avec un regard et des larmes, désormais impossibles à oublier. L'attitude de Mézières, d'ailleurs, et celle de Sedan, prouvaient assez qu'il n'y avait de contagieux chez nous que la colère. A Thionville, que Wimpfen, d'un cœur indomptable, défendait contre des forces supérieures, les habitants avaient installé sur le rempart un cheval de bois, portant une botte de foin attachée à son cou, et cette inscription : *Les Prussiens prendront Thionville, quand ce cheval mangera du foin*.

Dumouriez, qui écrivit ses mémoires beaucoup moins en patriote qu'en soldat, s'est trop plu à dissimuler dans son livre, ce qu'il dut à l'élan des citoyens. Il va jusqu'à prétendre, en rappelant ses proclamations aux paysans, que l'effet en fut combattu, non sans succès, par l'influence des gentilshommes verriers répandus dans le voisinage. Mais il y a un fait qui parle plus haut que les réticences intéressées ou les atténuations de Dumouriez, c'est la détresse où tomba l'ennemi. Du bois vert, qui ne donnait que de la fumée; des raisins verts, qui produisirent la dyssenterie, voilà tout ce que lui laissa l'hostilité du paysan; et les cultivateurs apportèrent à serrer leurs grains un empressement si implacable, que bientôt les alliés eurent à compter avec la famine.

Pour comble, la pluie vint, une pluie horrible et obstinée, qui fit de tout le pays environnant un bourbier où les Prussiens enfonçaient jusqu'aux genoux. « Il ne restait plus qu'une bataille à gagner, écrit Bertrand de Molleville, bataille que le mauvais temps empêchait de livrer; mais je n'avais pas le moindre doute que, le jour où la pluie cesserait, l'armée de Dumouriez ne fût taillée en pièces. L'*impatience de voir arriver ce beau jour* me réveillait, et me faisait lever plusieurs fois dans la nuit pour aller voir le temps qu'il faisait, et je quittais toujours ma fenêtre en maudissant cette pluie fatale, qui semblait ne devoir jamais finir. »

Mais le ciel fut sourd à ces sacriléges vœux des royalistes, et la faux du villageois resta suspendue sur la tête des traînards. On prit quelques paysans, on les pendit : rigueur inutile ! Que de pâles visages de hulans ou de Hessois furent aperçus endormis pour jamais dans le lit agité des torrents !

Ce n'est pas qu'on n'eût à souffrir aussi dans le camp de Dumouriez. Mais l'amour de la patrie était là, et les soldats supportaient tout avec la plus grande gaieté. Seuls, les officiers supérieurs trouvaient dur de ne manger que du mauvais mouton ou des légumes, d'être réduits à boire de la bière en Champagne, et, quand le général les invitait à sa table, de n'y pas avoir toujours du pain blanc.

Il faut avouer, d'autre part, que les fédérés amenés au camp par l'enthousiasme se montraient quelquefois peu maniables : témoin ceux qui, à peine arrivés de Châlons, annoncèrent qu'ils ne souffriraient ni épaulettes, ni croix de Saint-Louis, ni habits brodés, et qu'ils allaient mettre les généraux à la raison. Mais Dumouriez n'était pas homme à se laisser conduire ou étonner; il avait d'ailleurs ce regard audacieux, ce geste décisif, cette parole ferme et vive, qui plaisent tant aux Français. Informé de la mutinerie des volontaires de Châlons, il pousse droit à eux, suivi d'une escorte de cent hussards, et la main étendue vers quelques pièces de canon : « Vous autres, dit-il, car je ne peux vous appeler ni citoyens, ni soldats, ni mes enfants, vous voyez devant vous cette artillerie, derrière vous cette cavalerie?... Eh bien, je vous fais tailler en pièces à la moindre mutinerie. Si vous vous corrigez, si vous vous conduisez comme cette brave armée dans laquelle vous avez l'honneur d'être admis, vous trouverez en moi un bon père. » On le crut sur parole. Un autre jour, il dit aux soldats, à propos du pain, qui manquait : « Vous avez du lard, du riz, de la farine : faites des galettes, la liberté les assaisonnera. » Il menaçait ceux qui seraient « assez lâches pour ne pas supporter la faim, » de les dépouiller de leurs armes et de les chasser. C'est bien connaître le soldat français. Tous se firent un point d'honneur de se passer de pain en riant. On avait si peur d'être privé du plaisir de se battre!

On était au 12 septembre, et le duc de Brunswick hésitait encore dans le choix de son point d'attaque. Il était plus que temps d'agir, cependant; car, tandis que le général Beurnonville s'avançait de Rethel avec onze mille hommes, Kellermann, d'un autre côté, partait du camp de Frascati à la tête de vingt mille combattants; sans compter que des renforts partiels accouraient de toutes parts derrière la Marne à la défense commune. Si les Prussiens laissaient s'opérer la jonction de toutes ces troupes, ils allaient avoir devant eux une armée égale à la leur.

Le duc de Brunswick se mit donc en mouvement; mais étant venu reconnaître, du haut de la montagne appelée le Pas-des-Vaches, près Clermont, la position des Islettes, il désespéra, chose étrange, de forcer, avec soixante mille hom-

mes d'excellentes troupes, un poste que gardaient seulement cinq mille soldats; et laissant devant ce poste un corps de Hessois, il alla camper à Landres avec le gros de son armée.

Mais pendant que les Prussiens opéraient ce mouvement sur la droite, Dumouriez commit une faute qui, selon le noble aveu qu'il en fait lui-même, « mit la France à deux doigts de sa perte. » Trop confiant dans les rapports d'un



LE DUC DE MONTPENSIER

subalterne, il avait négligé le passage de la Croix-aux-Bois, où, cent hommes seulement figuraient une défense : averti par ses espions, le général Clairfayt, dès le matin du 13, envoie le prince Charles de Ligne attaquer les abatis. Ils ne consistaient que dans quelques arbres coupés et jetés, sans aucune liaison, en travers du chemin : les Impériaux n'eurent pas de peine à s'ouvrir un passage, et les cent hommes, trop faibles pour résister longtemps, s'enfoncèrent dans les bois.

A cette nouvelle, Dumouriez se hâte d'envoyer deux brigades sous les ordres du général Chazot, pour reprendre le poste, qui est effectivement enlevé. Mais faisant soutenir ses premières troupes, Clairfayt tourne le flanc droit des Français, s'empare une seconde fois du défilé, après un combat où le jeune prince de Ligne perdit la vie, et forçant Chazot à passer l'Aisne à Vouziers, le sépare entièrement du gros de l'armée française.

En même temps, une colonne d'émigrés assaillait le Chêne-Populeux, dont les défenseurs, coupés à leur tour du corps principal, se retiraient sur Châlons.

Réduit par cette double retraite à une armée de quinze mille hommes; ayant quarante mille Prussiens devant lui, et derrière lui Clairfayt avec vingt-cinq mille combattants; enfermé par les rivières de l'Aire et de l'Aisne et par la forêt; dépourvu de vivres, presque sans munitions, dominé par sa gauche, Dumouriez se trouvait dans une position désespérée : il en sortit par un coup de génie. « Je serai plus heureux que Léonidas, » avait-il mandé fièrement à l'Assemblée. La prédiction se réalisa.

Sur-le-champ, avec cette rapidité de conception qui est le propre des grands capitaines, Dumouriez résolut de gagner le camp de Sainte-Ménehould par une marche nocturne, d'y rassembler ses forces éparses, et de se maintenir de la sorte dans les défilés de l'Argonne, même avec les coalisés sur ses derrières. Il perdait ainsi la route de Châlons, la route de Paris, mais il conservait celles de Vitry et de Metz, ce qui assurait sa jonction avec le corps de Kellermann.

Il était en train de donner ses ordres et de faire ses dispositions pour l'exécution de ce plan, lorsque, dans la nuit du 14 au 15 septembre, traversant à cheval la rivière d'Aire, un parlementaire, parti du corps du prince de Hohenlohe, se présenta aux avant-postes. C'était le major Massenbach qui venait, de la part du duc de Brunswick, tenter la voie des négociations avec Dumouriez, au moment même où, pour le général français, tout semblait perdu! On banda les yeux au major, et six dragons le conduisirent au commandant d'avant-garde. Dumouriez était trop fin pour se prêter à une entrevue qu'on aurait pu si aisément lui imputer à trahison : il fit recevoir le parlementaire par le vieux général Duval, lequel eut soin d'affecter, sur le résultat de la campagne, une confiance à laquelle donnaient beaucoup d'autorité son air vénérable, sa haute taille et sa chevelure blanche.

Le major Massenbach y fut trompé, et tandis qu'il retournait faire un rapport dont la présomption du roi de Prusse devait s'indigner, Dumouriez, laissant ses feux allumés, levait le camp de Grand-Pré, se mettait en marche à la faveur d'une nuit orageuse, passait l'Aisne à Senuque, et allait se mettre en bataille sur les hauteurs d'Autry. Le 17 septembre, il franchit la Bionne, et, par une marche sur trois colonnes, entra dans son camp de Sainte-Ménehould. L'armée était sauvée.

Elle venait, au reste, dans ce mouvement furtif à la fois et hardi, d'échapper à deux grands périls, d'abord à celui d'une panique produite par une charge inattendue de quinze cents hussards prussiens, et ensuite à celui d'une très-vive alerte causée par des traîtres, qui se mirent à courir, jusqu'à trente ou quarante lieues, par Rethel, Reims, Châlons, Vitry, publiant partout que l'armée avait été trahie, qu'elle était anéantie, que Dumouriez et ses généraux étaient passés aux Prussiens. C'était là le cri des fuyards, et « ils soutenaient au général lui-même qu'il avait déserté, pendant qu'il les accablait de coups de plat de sabre. »

En ces circonstances critiques, Dillon, Stengel et Miranda déployèrent beaucoup de présence d'esprit et de fermeté. Quant à Dumouriez, il était resté lui-même. A son camp de Sainte-Ménehould, vingt-huit fuyards lui ayant été amenés, il leur fit raser les cheveux et les sourcils, leur ôta leurs uniformes, et les renvoya comme des lâches.

Pendant ce temps, le duc de Brunswick entrait à Grand-Pré, débouchait par Vouziers et Autry, et faisait avancer son aile gauche en échelons comme pour envelopper Dumouriez.

Le 19, de la hauteur de Montrémoi, un grand mouvement fut remarqué dans le camp de ce dernier, par quelques soldats prussiens engagés dans une affaire d'avant-poste : les cavaliers étaient en selle, les fantassins allaient çà et là, l'aile droite détendait ses tentes, la gauche seule restait immobile. Sur le rapport qu'on lui en fit, le roi de Prusse crut que Dumouriez cherchait encore une fois à lui échapper, et, sans consulter Brunswick, il donna l'ordre de mettre toutes ses troupes en marche, de manière à achever de tourner l'armée française. Il ne doutait point qu'il ne trouvât devant lui des colonnes en retraite; mais il ne tarda pas à être détrompé : le mouvement aperçu dans le camp de Sainte-Ménehould provenait, d'une part de la jonction de Beurnonville, et d'autre part de celle de Kellermann, ce qui portait l'armée française à cinquante-trois mille hommes.

Le camp de Dumouriez, ayant l'Aisne à sa droite, et à sa gauche des prairies marécageuses, occupait un plateau qu'une vallée étroite sépare de la hauteur de la Lune, restée fameuse dans l'histoire de ces temps : ce fut là que, le 20 septembre, à trois heures du matin, les Austro-Prussiens vinrent se déployer. En face d'eux, sur la hauteur du moulin de Valmy, était l'armée de Kellermann, qu'un épais brouillard leur déroba jusqu'à sept heures Il y avait cela d'extraordinaire dans les positions respectives, que les Français faisaient face à la France, tandis que l'ennemi se trouvait avoir derrière lui le pays qu'il venait envahir.

Il semble que les lieux aient leurs destinées comme les hommes : une première fois déjà, ce même endroit avait vu une invasion formidable vaillamment repoussée; oui, c'était dans ces mêmes *champs catalauniens* qu'en 441 Attila, vaincu par Aétius, Théodoric et Mérovée, avait perdu le quart des cinq cent mille barbares qu'il traînait au sac des Gaules

Brunswick avait fait avancer cinquante-huit bouches à feu. Kellermann, de son côté, avait mis en ligne ses batteries. Parmi les jeunes guerriers qui se pressaient autour du vieux général, figurait le duc de Chartres, plus tard Louis-Philippe. Il avait alors le grade de lieutenant général, et le duc de Montpensier, son frère, lui servait d'aide de camp.

Bientôt l'air s'ébranla, les échos de la vallée mugirent, et le front des deux armées parut tout en feu. Gœthe était là, étudiant les effets de la canonnade : « C'est un bruit singulier, écrivait-il au retour, un bruit qu'on dirait composé du bourdonnement de la toupie, du murmure des ondes et du sifflement des oiseaux. Par degrés, vous arrivez à éprouver une sensation extraordinaire, qui ne saurait être exprimée que par comparaison. C'est comme si vous étiez dans un endroit excessivement chaud, et dont la chaleur vous pénétrerait de toutes parts, de manière à vous faire sentir que vous vous trouvez parfaitement en harmonie avec l'élément qui vous entoure. La vue ne perd rien de sa force et de sa netteté; mais il semble que chaque objet devient d'un rouge foncé, ce qui en rend l'impression plus vive. »

Or, tandis que, la bride sur le cou de son cheval, Gœthe

se laissait ainsi distraire, par le bruit du canon, de son *Faust* que précisément alors il méditait, les jeunes volontaires de l'armée de Kellermann déployaient, sous le feu, la fermeté de vieux soldats. Dumouriez, qui parle avec une violence où percent ses rancunes, de l'esprit d'insubordination qu'apportaient avec eux les fédérés, ne va pas, du moins, jusqu'à nier ce que leur attitude eut d'héroïque. Elle fut telle, que Brunswick en resta comme saisi de stupeur. Au plus fort de la canonnade, ayant aperçu la cavalerie française à pied, et dont les chevaux non bridés mangeaient encore le foin, il se retourna vers ses officiers et leur dit : *Voyez, messieurs, à quelles troupes nous avons affaire, qui attendent avec sang-froid que nous soyons sur elles pour monter à cheval et nous charger.*

Vers dix heures, cependant, deux obus partis des batteries prussiennes causèrent un peu de confusion dans l'armée française, en faisant sauter des caissons près du moulin, et Kellermann eut son cheval tué sous lui. Le roi de Prusse croit le moment favorable pour l'attaque; lui-même il ordonne à son infanterie de se former sur trois colonnes, et de marcher en avant De son côté, après avoir tout préparé en vue d'un choc décisif, Kellermann, le visage rayonnant d'enthousiasme, s'écrie : *Vive la patrie! allons vaincre pour elle!* Ce cri, qui remporta depuis tant de victoires, retentit aussitôt sur toute la ligne d'une manière formidable. Les colonnes ennemies, qui s'avançaient en bon ordre, s'étonnent et commencent à flotter. Brunswick, son télescope à la main, examinait attentivement, du haut de sa position, la contenance des Français; découragé, il laisse tomber ces mots : *Nous ne nous battrons point ici.* Deux fois, le roi de Prusse, qui frémissait de colère, voulut pousser ses soldats à l'attaque; deux fois ils durent se replier Vers sept heures, la canonnade cessa. La perte, de chaque côté, s'était élevée à environ neuf cents hommes tués ou blessés.



BATAILLE DE VALMY

L'affaire de Valmy, sans être précisément une victoire, eut toute l'importance d'une grande bataille gagnée. Là venaient d'apparaître, la face éclairée par la lueur des canons, ces hommes au cœur indomptable, aux muscles d'airain, qu'on allait voir parcourir l'Europe au pas de charge, et chasser devant eux, comme autant de faibles troupeaux, les plus puissantes armées. Là, enfin, Gœthe put dire le soir, à ceux qui l'interrogeaient sur les résultats de la journée : « De ce lieu et de ce jour date une nouvelle ère dans l'histoire du monde, et vous pourrez dire : J'y étais. »

Dans la nuit même, Kellermann, craignant d'être tourné par sa droite, repassa la rivière d'Aire, de façon à couvrir le front de son armée, dont la droite, par cette conversion, se trouva appuyée au camp de Dumouriez; et, deux jours après, les Prussiens prirent position sur l'Hyron, Clairfayt s'établissant, de son côté, sur les hauteurs de Valmy, et le prince

de Hohenlohe, avec l'avant-garde, sur celles de Gizaucourt et de la Lune

L'ennemi gardait ainsi la route de Châlons, et Frédéric-Guillaume insistait pour qu'on marchât sur cette ville sans plus de délai.

Mais le combat de Valmy n'avait fait que confirmer le duc de Brunswick dans ses dispositions pacifiques : il représenta vivement au roi de Prusse combien il serait dangereux de s'enfoncer davantage en France, lorsqu'on laissait derrière soi une nombreuse et vaillante armée. La voie des négociations était, selon lui, la meilleure à suivre, et c'est celle qu'il parvint à faire prévaloir.

Danton, instruit de ce qui se passait dans le camp prussien, ne demandait pas mieux, à son tour, que de traiter sur la base d'une prompte évacuation du territoire. Il avait déjà placé, auprès de Dumouriez, Westermann, un des héros du 10 août : apprenant qu'entre Dumouriez et Kellermann il existait une mésintelligence née de la jalousie du commandement, il envoya aux deux généraux, sous prétexte de les réconcilier, son confident Fabre d'Eglantine En réalité, Fabre avait mission de régler la marche à suivre pour amener, sans coup férir, la retraite de l'ennemi Il y eut donc entre les deux camps des pourparlers, qu'on eut soin de voiler par certains arrangements convenus d'avance, tant on savait l'esprit de la Révolution soupçonneux!

Le 23 septembre, Manstein, envoyé par le roi de Prusse comme pour traiter d'un simple cartel d'échange, venait s'asseoir à la table de Dumouriez. Il était chargé de déclarer que le roi de Prusse et ses alliés désiraient un représentant de la nation française dans la personne de son roi, pour traiter avec lui; qu'il s'agissait, non de remettre les choses sur l'ancien pied, mais de donner à la France un gouvernement propre au bien du royaume, qu'il fallait, en outre, que toute propagande cessât, et que Louis XVI fût rendu à la liberté. Moyennant ces conditions, le monarque prussien offrait d'évacuer immédiatement le territoire.

Voilà en quels termes était conçue la note que Manstein remit à Dumouriez. Mais, en cet instant même, celui-ci recevait un bulletin qu'il tendit à Manstein, pour toute réponse. Le négociateur prussien y jeta les yeux et lut : Décret de la Convention nationale qui abolit la royauté et proclame la République!



CHAPITRE IV

MONTAGNE ET GIRONDE FACE A FACE

A République venait effectivement d'être proclamée dans la première séance de la Convention.

Des sept cent quarante-neuf hommes qui, le 21 septembre 1792, se rassemblèrent dans cette petite salle des Tuileries où allaient être votées tant de funérailles, combien peu devaient rentrer dans la maison natale! Ah! on le sait aujourd'hui, et ils le pressentaient eux-mêmes; ils se réunissaient sous la présidence de la Mort! Mais — et c'est le grand caractère de cette époque étrange — pour personne, alors, la conservation de la vie n'était le but de la vie.

Aussi la Convention se déchira-t-elle les flancs de ses propres mains avec une fureur qui ne pouvait être et ne fut égalée que par la majesté sauvage de son attitude aux yeux de l'Europe.

Et, comme la Législative, la Convention n'excita point, à son entrée en scène, la risée des royalistes : non; ce qu'elle contenait de terrible, elle le portait en quelque sorte écrit sur le front. Dans l'Assemblée précédente, les élections n'avaient guère envoyé que des jeunes gens, que des inconnus; mais ces jeunes gens, membres de l'Assemblée nouvelle, se trouvaient avoir vécu maintenant des milliers d'heures actives; mais ces inconnus, la Révolution n'avait eu besoin que de quelques mois pour les faire monter au haut de l'histoire, et ils s'appelaient pour le monde entier : Vergniaud, Condorcet, Guadet, Gensonné, Lasource, Isnard.... Ce parti de la Gironde, si brillant déjà dans la Législative, de quel éclat ne

semblait-il pas devoir rayonner dans la Convention, grossi qu'il était de tant d'illustres recrues, les Lanjuinais, les Buzot, les Rabaud-Saint-Étienne, les Barbaroux?

Seulement la Révolution ayant poursuivi son invincible cours, on remarquait ici ce qui avait été déjà remarqué, dès le premier jour, dans la Législative : le côté gauche de la veille était devenu le côté droit du lendemain; et les Girondins, si ardents naguère à frapper les nobles, à proscrire les prêtres, à défier les rois, voyaient se dresser devant eux, prêts à les maudire, pour un seul instant de lassitude ou d'inconséquence, d'autres révolutionnaires qu'animait un fanatisme absolument indomptable et dont la logique fut d'acier.

Ceux-ci, qu'on nomma les Montagnards, comptaient dans leurs rangs les deux Robespierre, Danton, Manuel, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Billaud-Varenne, le comédien Collot d'Herbois, le boucher Legendre, les journalistes Robert et Fréron, l'avocat Panis, l'artiste Sergent, le peintre David, tous députés de Paris; et enfin le duc d'Orléans, élu aussi par la capitale, sous le nom de L. P. Joseph Égalité, à la suite d'une lettre adressée à la Commune et conçue en ces termes.

« Citoyens, j'accepte avec une reconnaissance extrême le nom que la Commune de Paris vient de me donner : elle ne pouvait en choisir un plus conforme à mes sentiments et à mes opinions. Je vous jure, citoyens, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et ne m'en écarterai jamais.

« Je suis votre concitoyen,

« L. P. Joseph Égalité. »

Un autre député de Paris à la Convention, c'était Marat. Appartenait-il réellement à la Montagne? Il est certain que même les plus audacieux n'osaient l'avouer pour un des leurs, bien qu'ils ne répugnassent pas à se servir de lui, au besoin, et « à le porter en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse; » tandis que lui, le sourire du mépris sur les lèvres, il jouissait avec orgueil de ce pouvoir qu'il avait conquis de faire peur et de faire horreur

Aux Montagnards élus par la capitale, et déjà en possession de la renommée, la province avait envoyé d'ardents auxiliaires, hommes nouveaux qui, peu de jours après, allaient cesser de l'être : Philippe Lebas, mort plus tard de son attachement aux principes représentés par son compatriote Robespierre; Joseph Lebon, que les habitants du Pas-de-Calais avaient connu curé à Nieuville, et qu'ils devaient retrouver exerçant à Arras, un sabre à la main et le bonnet rouge sur la tête, les fonctions sanglantes de proconsul de la Terreur; le procureur Carrier d'Aurillac, qu'attendait une célébrité maudite; le grand chimiste Fourcroy; M. J. Chénier, le poëte, le jurisconsulte Merlin de Douai, qui mérita le surnom de *Papinien moderne;* le futur prince de l'Empire Cambacérès; et, au-dessus de tous ceux-là, dans une sphère à part, un pâle, un beau jeune homme de vingt-trois ans, au front bas et presque entièrement couvert par de luisants cheveux noirs, au maintien raide, au langage sentencieux, au regard fixe, à la physionomie pensive et morne. Il était fils d'un chevalier de l'ordre de Saint-Louis, avait été nommé membre de la Convention par le département de l'Aisne, et se nommait Antoine-Louis-Léon Florelle de Saint-Just.

Une sorte d'attraction mystérieuse qui survécut à la défaite et s'avoua jusque sur l'échafaud, l'ayant irrésistiblement gagné à Robespierre, il lui avait écrit, lorsqu'il ne savait encore de lui que sa renommée : « Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue; vous que je ne connais que comme Dieu, par des merveilles, je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait transférer, le bruit en court ici, les marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les villes engloutiraient-elles les priviléges des campagnes? il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts? Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent une adresse dans laquelle je demande la réunion de mon héritage aux domaines nationaux du canton, pour que l'on conserve à mon pays un privilége sans lequel il faut qu'il meure de faim. Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes pas seulement député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. » Dans une autre lettre à un certain Daubigny, il avait tracé ces lignes extraordinaires : « Je vous prie, mon cher ami, de venir à la fête.... Depuis que je suis ici, je suis remué d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume. J'envoie par le même courrier à votre frère ma deuxième lettre. Vous m'y trouverez grand quelquefois. Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. Je me sens de quoi surnager dans le siècle. Compagnons de gloire et de liberté, prêchez-la dans vos sections; que le péril vous enflamme. Allez voir Desmoulins, embrassez-le pour moi, et dites-lui qu'il ne me reverra jamais; que j'estime son patriotisme, mais que je le méprise, lui, parce que j'ai pénétré son âme, et qu'il craint que je ne le trahisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause, et recommandez-le-lui, car il n'a pas l'audace d'une vertu magnanime. Adieu; je suis au-dessus du malheur. Je supporterai tout, mais je dirai la vérité. Vous êtes tous des lâches qui ne m'avez point apprécié. Ma palme s'élèvera pourtant et vous obscurcira peut-être.... infâmes que vous êtes! Je suis un fourbe, un scélérat, parce que je n'ai pas d'argent à vous donner. Arrachez-moi le cœur et mangez-le : vous deviendrez ce que vous n'êtes point . grands! — O Dieu! faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome! Mon parti est pris, cependant : si Brutus ne tue pas les autres, il se tuera lui-même. Adieu. Venez. Saint-Just. »

Dans cette rapide revue de la Convention, il ne faut oublier ni Lepelletier de Saint-Fargeau, ni Tallien, ni le paralytique Couthon, ni l'abbé Grégoire et l'abbé Sieyès, vivants souvenirs de la Constituante; ni Romme, poussé déjà par son austère génie à la recherche d'un nouveau calendrier républicain; ni Féraud, quoiqu'il ne doive être immortalisé que par sa mort; ni Barras, le comte de Barras, qui, après une vie de lointains voyages, de combats livrés dans les Indes, de plaisirs demandés à l'intrigue ou à l'amour, vient d'être appelé par les électeurs du Var à courir la plus sérieuse de ses aventures.

Notons aussi que le département de l'Orne ayant élu Priestley, celui du Pas-de-Calais Thomas Paine, et celui de l'Oise Clootz, le premier seul a refusé, faute de savoir parler français : de sorte qu'il y a place dans la Convention pour cette idée de cosmopolitisme que la Révolution a si noblement adoptée dès son début : *Déclaration des droits de l'Homme.*

Mais quels sont ces inconnus qui, au centre, pressés sur les bancs inférieurs, se montrent l'un à l'autre, d'un air terrifié, le fameux Danton, l'immuable Robespierre, et n'osent lever les yeux vers le sommet de la Montagne, de peur d'y apercevoir Marat! Ce sont ceux qui, enveloppés dans leur

prudence ou accroupis dans leur lâcheté, feront l'appoint de toutes les majorités meurtrières, et seront, contre chaque parti, tour à tour, les auxiliaires du bourreau. Au plus épais de leurs rangs se cache Barère, que la peur ne tardera pas à pousser sur la Montagne. Dans les luttes où la patrie va convulsivement se débattre, des cris rauques et confus an-



LASOURCE — BARBAROUX

nonceront seuls leur présence, ce qui leur vaudra le nom flétrissant de *crapauds du Marais*: mais protégés jusqu'au bout par le mépris même, ils se retrouveront debout sur la Révolution renversée! En attendant, c'est du côté de la Gironde qu'ils penchent, et c'est grâce à eux qu'autour de Pétion, nommé président, se groupent comme secrétaires, Brissot, Vergniaud, Lasource, Rabaud-Saint-Étienne et Camus.

Tel se présentait donc le prétoire où deux partis, égarés dans le délire du soupçon, vinrent s'accuser réciproquement

de trahir ce que tous les deux ils aimaient d'un violent amour: la République!

Suivant Garat, observateur impartial, la Gironde, quand la lutte se fut décidément engagée, disait à la Montagne :

« Ce n'est pas à vous qu'il appartient de gouverner la France, à vous, couverts de tout le sang de septembre. Les législateurs d'un riche et industrieux empire doivent regarder la propriété comme une des bases les plus sacrées de l'ordre social; et la mission donnée aux législateurs de la France ne peut être remplie par vous qui prêchez l'anarchie, qui patronez les pillages, qui épouvantez les propriétaires.... Toujours d'une longue anarchie on vit la tyrannie sortir et s'élever; et c'est vous qui fomentez l'anarchie.... Parce que vous êtes des furieux, est-ce à dire que vous ne puissiez pas être des perfides? De tous les animaux le tigre est à la fois le plus sanguinaire et le plus souple. .. Vous aiguisez sans cesse des poignards, et quand on veut tuer des républicains, c'est pour tuer la République. Vous appelez contre nous tous les sicaires de Paris : nous appelons contre vous tous les honnêtes gens de France. »

De son côté, la Montagne disait à la Gironde :

« Nous vous accusons de vouloir faire servir vos talents à votre élévation, et non pas au triomphe de *l'Égalité*.... Tant que le roi vous a laissés gouverner par les ministres que vous lui donniez, il vous a paru assez fidèle : vous n'avez commencé à le trouver traître que lorsqu'il a trompé votre ambition. Votre vœu secret ne fut jamais d'élever la France aux magnifiques destinées d'une république, mais de lui laisser un roi dont vous auriez été les maires du palais. Par vous, le roi aurait eu un fantôme de trône, la nation un fantôme de liberté, et il n'y eût eu de réel que votre tyrannie. Hommes lâches, qui croyez que des artifices sont la science des *hommes d'État*, apprenez que les vrais républicains ne sont pas ceux qui choisissent les voies obliques.... Hommes d'État, dignes de Borgia et de son précepteur, en nous faisant abhorrer comme des barbares, en vous faisant adorer comme les justes par excellence, votre but est d'appeler la guerre civile, et de diviser la France en États fédérés, dont vous seriez les uniques législateurs, les consuls, les éphores ou les archontes. Vous le plaignez peu, le sang des républicains, versé par torrents dans cette guerre contre l'Europe, que désira le château et qu'allumèrent vos motions, mais le sang que la colère du peuple a fait couler dans les prisons, vous voulez à tout prix le venger ; c'était le sang des aristocrates! .. Vous délibérez sous le couteau, dites-vous Pisistrate fit plus que crier aux assassins, il poignarda ses mules et lui-même, et le lendemain, entouré de gardes, il fut le tyran de sa patrie. Vous voulez la liberté sans l'égalité; et nous voulons l'égalité, nous, parce que, sans elle, nous ne pouvons concevoir la liberté. Hommes d'État, vous voulez organiser la République pour les riches; et nous, qui ne sommes point des hommes d'État, mais les hommes de la nature, nous qui n'avons aucun art, mais l'énergie de toutes les vertus, nous cherchons des lois qui tirent le pauvre de sa misère, et fassent de tous les hommes, dans une aisance universelle, les citoyens heureux et les défenseurs ardents d'une république universellement adorée. »

Dans ces reproches mutuels, que la lutte électorale venait de mettre vivement en lumière, il y avait beaucoup d'exagération et d'injustice.

Quoi! parce que les Montagnards soupiraient après l'affranchissement graduel et légal du pauvre, ils étaient les apôtres du pillage et les théoriciens de la spoliation! Quoi! parce que leur âme, violemment émue, ne fléchissait pas sous la tourmente, et qu'ils ne craignaient pas de marcher dans l'orage, leur dessein était d'aller par l'anarchie à la dictature! Quoi! l'inaction de Vergniaud, pendant les journées de septembre, avait des comptes à demander à l'inaction de Robespierre! Et lorsqu'ils évoquaient contre leurs rivaux les livides fantômes des royalistes égorgés, les Girondins affectaient d'ignorer que le massacre était sorti d'un élan de fureur populaire, ils ne se demandaient pas ce qu'eux-mêmes ils avaient fait pour l'empêcher ou l'arrêter; ils ne se rappelaient point les abominations de la Glacière amnistiées par eux; ils oubliaient que c'était Roland, un des leurs, qui avait défini le 3 septembre *un jour sur les événements duquel il faut peut-être jeter un voile!*

A leur tour, les Montagnards tombaient dans tout l'aveuglement des passions de parti, quand ils reprochaient à la Gironde de nourrir des sentiments monarchiques, comme si elle n'avait pas porté d'assez rudes coups au trône, et à ses deux appuis naturels, l'aristocratie et le clergé! Plus tard, sous la main du bourreau, les Girondins crièrent : *Vive la République!* Ce cri, le dernier qu'ils poussèrent, ne se perdit pas dans le retentissement du couteau, et rend de leur sincérité un témoignage immortel!

Mais leur vrai tort, celui dont la Montagne put s'armer contre eux avec autorité, ce fut d'avoir eu pour doctrine sociale *la liberté sans l'égalité*, et d'avoir adopté pour politique le *fédéralisme*.

Encore est-il juste de noter que, de leur part, le fédéralisme fut bien moins un système qu'un expédient. Jamais leur cœur ne s'ouvrit au sacrilége désir de démembrer la patrie. Ils tournèrent les yeux vers la province, pour se défendre contre la capitale. En se donnant à leurs adversaires, Paris les avait humiliés; Paris leur faisait peur . là fut tout leur fédéralisme.

La première séance de la Convention mit au jour, d'une manière très-marquée, quoique indirecte, ces préoccupations des deux partis. Prompt à repousser cette accusation de tendance vers la dictature, qu'il savait peser sur ses amis, et notamment sur Robespierre, Couthon s'écria : « Jurons tous la souveraineté du peuple, sa souveraineté entière, et vouons une exécration égale à la royauté, à la dictature, au triumvirat. »

Le mot de triumvirat se rapportait au dessein formé, disait-on, par Robespierre, Danton et Marat, de s'emparer conjointement de la puissance publique. Rien n'était plus absurde; mais les haines de parti sont si crédules!

Danton commença par déclarer qu'il se démettait du ministère de la Justice. Puis, pour couper court à toute hypothèse calomnieuse, il demanda qu'on ne reconnût de constitution que celle qui aurait été acceptée par le peuple : sûr moyen, selon lui, de faire disparaître « les vains fantômes de dictature, l'idée extravagante de triumvirat. » Il se hâta d'ajouter : « Abjurons ici toute exagération; déclarons que *toutes* les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront *éternellement* respectées. »

Danton, le révolutionnaire Danton, ignorait-il d'aventure que la notion de propriété n'a cessé de varier selon les temps et les pays? ignorait-il qu'il est absolument contraire aux lois du progrès de planter dans ce champ de l'esprit humain, qui va s'élargissant toujours, des bornes *éternelles*? ignorait-il que *toutes* les propriétés peuvent bien n'être pas légitimes; que lui-même avait concouru à en détruire certaines qui ne lui avaient point paru dignes d'être *éternellement* respectées; et que la Révolution, pour ne pas remonter plus

haut, ne s'était fait nul scrupule de toucher et à la propriété industrielle des jurandes et à la propriété territoriale du clergé?

Mais Danton n'était ni un réformateur, ni un philosophe : c'était un politique. Peu lui importait, à lui, que Jean-Jacques eût écrit, à l'adresse de générations encore plongées dans la nuit de l'avenir « Les fruits sont à tous, et la terre n'est à personne » Ce que Danton sentait fortement, c'est que la Révolution avait créé des intérêts nouveaux, devenus à leur tour égoïstes et ombrageux ; c'est que les acquéreurs de biens nationaux étaient entrés dans leur phase de conservateurs ; c'est qu'il fallait rassurer contre l'imprévu la masse des nouveaux propriétaires ; c'est qu'il fallait arracher à la Gironde le pouvoir de les attirer à elle en les alarmant sur les projets de la Montagne. Et voilà comment la stratégie de parti, s'introduisant dans la Révolution, tendait à en altérer le caractère héroïque!



BUZOT

La Convention n'eut garde d'hésiter sur la première proposition de Danton, relative à la souveraineté du peuple ; mais, quant à la seconde, qui murait si tyranniquement l'avenir,

elle lui fit subir, sur la motion de Couthon, une modification profonde; et les deux premières mesures par où elle s'annonça au monde attentif, inquiet, furent celles-ci:

« La Convention nationale déclare qu'il n'y a pas de Constitution sans la ratification du peuple en personne.

« La Convention nationale déclare que la sûreté des personnes et des propriétés est sous la sauvegarde de la nation. »

L'hommage rendu à la souveraineté du peuple appelait les esprits à décider du sort de la royauté. Manuel, qui fort imprudemment et sans succès avait réclamé pour le président de l'Assemblée, et cela à l'ouverture même de la séance, les attributs extérieurs de la majesté royale, Manuel, soit empressement républicain, soit désir de racheter sa faute, proposa qu'avant toute chose on mît en question l'existence du trône. Collot d'Herbois se lève aussitôt pour presser la conclusion. La salle entière applaudit. Vainement Bazire, après avoir vanté cette explosion de haine contre les rois, paraît craindre la précipitation de l'enthousiasme: « Les rois, dit une voix solennelle, sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique.... L'histoire des rois est le martyrologe des nations. » L'homme qui parla ainsi était un prêtre, l'abbé Grégoire Il se fait alors un grand silence. La proposition de l'abbé Grégoire est mise aux voix en ces termes: *La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France.* L'Assemblée vote, et la République est proclamée, au milieu d'applaudissements qui, répétés par tous les spectateurs, se prolongent pendant plusieurs minutes. Ils cessaient à peine, qu'on entend un son de trompettes militaires. De jeunes guerriers, en marche pour la frontière, sollicitent l'honneur de défiler devant l'Assemblée. On les introduit, et le président leur annonce que la royauté est abolie. Eux, saisis d'enthousiasme, ils offrent comme gage de dévouement deux journées de leur solde, et réitèrent le serment de défendre la liberté et l'égalité jusqu'à la mort.

Ils se répandirent dans tout Paris, que la grande nouvelle fit tressaillir.

Ce jour-là, vers quatre heures du soir, un municipal, entouré de gendarmes à cheval et d'une foule nombreuse, paraissait devant la tour du Temple. Les trompettes sonnèrent, chacun devint attentif. C'était la proclamation de la République qu'on venait crier officiellement sous les fenêtres de la famille royale, prisonnière. Hébert et Destournelles, qui, en ce moment, se trouvaient de garde auprès de Louis XVI, jetèrent sur lui un regard qu'accompagnait un cruel sourire. Louis XVI s'en aperçut, continua de lire dans un livre qu'il tenait alors à la main, et ne laissa paraître aucune altération sur son visage. Aux approches de la nuit, le Dauphin ayant besoin de rideaux et de couvertures pour son lit, à cause du froid qui commençait à se faire sentir, Cléry, valet de chambre du jeune prince, en écrivit la demande en ces termes: *Le roi demande pour son fils*, etc.... Mais Destournelles lui notifia qu'il ne devait plus se servir d'un titre aboli par la volonté du peuple; et, le lendemain, le fidèle serviteur reçut l'ordre de Madame Élisabeth d'écrire à l'avenir, pour les objets qu'il aurait à réclamer: *Il est nécessaire pour le service de Louis XVI.... de Marie-Antoinette.... de Louis-Charles.... de Marie-Thérèse.... de Marie-Élisabeth....* etc.

Dès la seconde séance de la Convention, les Montagnards prouvèrent qu'ils voyaient beaucoup plus loin que leurs rivaux dans l'avenir des sociétés humaines Les officiers municipaux d'Orléans ayant été accusés de tolérer l'accaparement des grains, et le peuple indigné les ayant provisoirement suspendus, pour ce fait, par le vœu unanime des sections assemblées, l'affaire venait d'être portée à la Convention, qui, amenée de la sorte à examiner la conduite, d'abord des corps administratifs, puis des corps judiciaires, n'hésita point à en voter le renouvellement. A cet égard, le débat fut court: nul n'ignorait combien le royalisme était en force, soit dans les administrations, soit dans les tribunaux; et puisque la République était proclamée, rien de plus naturel que de lui donner des républicains pour magistrats.

Mais ici se présentait une question qui fut, avec beaucoup de force et de hardiesse, soulevée par Billaud-Varenne: Des tribunaux sont-ils bons à autre chose qu'à perpétuer les divisions dans les familles et fournir des suppôts à la tyrannie? Quand un différend s'élève, pourquoi ne serait-il pas jugé tout simplement par des arbitres, au choix des parties? Suivant Billaud-Varenne, le renouvellement du personnel des tribunaux était une mesure vaine: suppression des tribunaux, voilà ce qu'il demandait.

La Convention fut étonnée; les Montagnards eux-mêmes parurent craindre d'aller si avant. Mais quand Tallien proposa que, sans supprimer les tribunaux, on les composât de juges choisis indistinctement parmi tous les citoyens, et non plus, comme on l'avait fait jusqu'alors, parmi les seuls gens de loi, la Montagne applaudit. Et cependant nombre de légistes figuraient dans ses rangs. Qu'étaient ses deux principaux chefs, Robespierre et Danton? Des avocats. Et l'Assemblée n'avait certes pas de jurisconsulte qui se pût comparer au Montagnard Merlin de Douai, ou au Montagnard Cambacérès. Ce fut donc par des considérations supérieures à l'esprit de caste et aux préjugés de profession que se décidèrent ces pionniers de l'avenir, remplis d'enthousiasme, de foi et d'audace.

Danton lança des paroles décisives Il alla droit au cœur de la question, lorsqu'il compara aux prêtres ceux *qui se font un état de juger*. Et en effet, chez les derniers, le privilége de disposer de nos fortunes et de nos vies produit à la longue ce que produit chez les premiers le privilége de disposer de nos âmes. C'est trop de pouvoir concentré dans une classe déterminée de citoyens, et ici la tyrannie, quand elle existe, est d'autant plus intolérable, que la société, au lieu de la porter sur sa tête, la porte dans ses flancs. Grave sujet de méditation, que Danton ne sut pas approfondir, mais qu'il eut du moins le mérite d'indiquer!

Aux arguments tirés par Chasset de la nécessité de bien connaître, pour les appliquer, des lois en général très-obscures et des procédures presque toujours très-embrouillées, l'avocat d'Arcis-sur-Aube répliqua que telle était effectivement la nuit répandue sur l'effrayant amas des lois anciennes, et tel le chaos des procédures, que les vrais praticiens étaient fort rares. Quel esprit sensé pouvait appeler science ce jargon de la chicane parlé par tant de procureurs intéressés à épaissir les ténèbres auxquelles est due toute leur importance? Il ne s'agissait point, d'ailleurs, d'exclure les hommes de loi, mais de supprimer le privilége dont ils n'avaient que trop abusé.

Vergniaud voulut répondre, et fut d'une faiblesse extrême. « Les augures, dit Osselin, ne pouvaient se regarder l'un l'autre sans rire Il en devrait être de même des hommes de loi: on peut m'en croire, car je l'ai été longtemps. »

Ce fut le dernier coup. L'Assemblée, consultée, déclara que désormais les juges seraient choisis indistinctement parmi tous les citoyens

N'ayant pu prévenir ce décret, la Gironde essaya de le rendre illusoire. Vergniaud assura que dans la décision qui

venait d'être adoptée il y avait le principe et quelque chose qui n'était pas le principe; qu'il fallait conséquemment renvoyer au Comité de législation pour ce qui concernait la pratique : « Opinion, écrivit amèrement Robespierre, dans son compte rendu de la séance, qui prévalut avec d'autant moins de difficulté qu'on ne la comprenait pas! »



MARAT

Le débat qui marqua la séance du 22 septembre ne portait que sur les idées; mais l'heure était venue, hélas! où allait éclater, dans toute son aveugle fureur, la lutte des passions : lutte funeste, insensée, horrible, qui fut le suicide de la Révolution française.

Et sur qui en doit retomber la responsabilité? Il faut bien

le dire: sur les Girondins. Oui, — et c'est ce qui n'a point été assez remarqué jusqu'ici, — ce fut du parti qui se prétendait modéré que vint le signal des violences implacables!

Lorsque, dès la première séance de la Convention, Danton avait demandé pour toutes les propriétés un respect éternel, Kersaint, qui siégeait sur les bancs de la Gironde, s'était élancé de sa place, et, courant à Danton, lui avait dit d'une voix émue: *Je me repens de vous avoir appelé ce matin un factieux.* Il eût fallu suivre cet élan: que de maux les Girondins eussent de la sorte épargnés à la France et à eux-mêmes!

Les Montagnards, qu'on a peints si terribles et que le combat rendit tels, en effet, sentirent bien, eux, qu'en se divisant, les républicains ne pouvaient que perdre la République; et ce sera leur gloire impérissable d'avoir tout fait, dans les commencements, pour éviter ce malheur; d'autant que l'adhésion de Paris leur promettait sur leurs adversaires une victoire aisée!

On a vu combien Danton s'était étudié à rassurer la droite sur les projets subversifs attribués à ses amis: sa grande affaire, à cette époque, était « de prêcher la conciliation. » Robespierre, de son côté, tenait un langage d'une modération qui allait jusqu'à la courtoisie. Dans sa *première lettre à ses commettants*, il disait, du compte rendu que Roland publia de son administration: « *Ce compte rendu contient* en général des idées saines et exprime des sentiments patriotiques. »

Inutiles avances! Soit confiance illimitée dans les ressources du talent et le pouvoir du courage, soit désir immodéré de gouverner la révolution sans partage, les Girondins voulurent la lutte, ils la voulurent éperdument, ils la commencèrent. A des ouvertures qui lui furent faites, Barbaroux répondit: *Il n'est pas possible que le vice marche jamais d'accord avec la vertu:* mot orgueilleux, et auquel il manquait, pour être magnanime, d'être équitable. Même inflexibilité dans Salles, aussi soupçonneux que Robespierre, avec moins de clairvoyance et d'élévation; et dans Louvet, nature ardente, qui croyait que l'intrépidité, parce qu'elle ennoblit la présomption, la justifie; et dans Buzot, homme d'un patriotisme dédaigneux à l'excès. Aux yeux de Buzot, de Louvet, de Salles, de Barbaroux, les Montagnards n'étaient autre chose que la faction d'Orléans, et ils se plaignaient de n'être pas secondés avec assez de vigueur dans leur impatience de dénonciation, par Brissot, Guadet, Pétion et Vergniaud. Mais ces derniers eux-mêmes, quoique plus sages, ne le furent point assez pour se résoudre à faire le sacrifice de leurs répugnances et de leurs passions personnelles.

« Combien de fois, raconte Garat, j'ai conjuré Brissot, dont le talent se fortifiait dans ces combats, de modérer l'usage de sa force, de manière à irriter moins ses ennemis! combien de fois j'ai conjuré Guadet de renoncer aux triomphes de cette éloquence qu'on puise dans les passions, mais qui les nourrit et les enflamme! » Il leur représentait que ces emportements du peuple, eux-mêmes les avaient excités; qu'à condamner tout à coup ce qu'ils avaient si longtemps excusé ou protégé, ils risquaient de passer pour traîtres; que ce n'est pas le fouet à la main qu'il faut approcher les coursiers fougueux qui doivent recevoir un frein. Il disait aussi à Gensonné, faisant appel à sa prudence: « Quoi! les Jacobins sont contre vous; quoi! la Commune est contre vous; et vous voulez, dans Paris, *ouvrir un combat* contre des ennemis puissants dans la Commune et aux Jacobins!... Songez, mon cher Gensonné, que la République est née avant les vertus nécessaires à sa durée; songez que, si la guerre éclate entre les législateurs qui ont foudroyé le trône, et ceux qui ont une théorie plus profonde de la république, les quatre-vingt-dix neuvièmes de la nation se tourneront vers ceux qui ont lancé la foudre. On vous donnera, peut-être, un jour des larmes et des statues; mais, *si vous ouvrez des combats qu'il dépend de vous, je le crois, d'éviter*, on peut vous faire monter sur l'échafaud! »

Les Girondins restèrent sourds à ces conseils, qui étaient la sagesse même, et ils se précipitèrent haletants, les malheureux, au-devant de leur destinée!

Brissot commença l'attaque, le 23 septembre, par un article où il accusait les Montagnards de vouloir *désorganiser la société*, de *flagorner le peuple;* et, le lendemain, du haut de la tribune, Kersaint s'écria qu'il « était temps d'élever des échafauds pour les assassins et pour ceux qui provoquaient à l'assassinat. » Puis, comme s'il eût craint de n'avoir pas été assez clair, il ajouta: « Il y a, peut-être, quelque courage à s'élever *ici* contre les assassins. »

Les Montagnards ne pouvaient plus s'y méprendre: c'était la boue sanglante de septembre qu'on remuait, qu'on ramassait pour la leur jeter au visage. Première et criante injustice, si l'on se rappelle qu'aux 2 et 3 septembre, Marat seul avait joué un rôle actif, et que, si Danton avait commis le crime d'approuver, l'Assemblée comme la Commune, et Vergniaud comme Robespierre, avaient commis le crime de s'abstenir! Quoi! les Girondins oubliaient déjà ces paroles de Roland, leur ministre chéri: « Hier.... fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile, » et celles-ci: « La colère du peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse les obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis! »

Au fond, ce que Kersaint proposait, c'était une calomnie vague adressée à tout un parti, une calomnie sous forme de décret; et personne ne s'y trompa. Nul doute qu'on ne dût frapper inexorablement quiconque provoque à l'assassinat; mais, dans les circonstances, une modification au code pénal ressemblait trop à une allusion diffamatoire. Aussi Tallien, Fabre d'Églantine, Sergent, Collot d'Herbois se prononcèrent-ils non contre le principe, mais pour l'ajournement, tandis que ce fut contre tout ajournement que s'élevèrent Vergniaud et Lanjuinais. « Qui de vous, s'écria ce dernier, ignore que les citoyens de Paris sont dans la stupeur de l'effroi? » Et Tallien niant le fait, il ajouta avec passion: « A mon arrivée, j'ai frémi! »

Alors Buzot se leva, et, après un discours menaçant, plein de violence, conclut à entourer la Convention d'une force propre à défendre les députés des départements.... Et contre qui? Il ne devint plus possible d'en douter, lorsque dans ce cri s'échappèrent les colères de son cœur: « Eh! croit-on nous rendre esclaves de certains députés de Paris?... »

La Montagne, qui évidemment hésitait à entrer dans une arène où elle pressentait que la République trouverait son tombeau, la Montagne demeura silencieuse et calme; elle sembla même prête à appuyer les mesures de précaution dont on entendait lui faire subir l'injure. De son côté, le centre qui, à cette vue, crut que la force était du côté où était la fougue, se joignit, dans le vote, aux Girondins. De sorte que ce fut, chose bien remarquable, *à la presque unanimité*, que la Convention décréta:

« Il sera nommé six commissaires, chargés: 1° de rendre compte de l'état actuel de la République et de celui de Paris; 2° de présenter un projet de loi contre les provocateurs à l'assassinat; 3° de rendre compte des moyens de

donner à la Convention une force publique, à sa disposition, prise dans les 83 départements! »

Une pareille victoire eût dû, ce semble, satisfaire les Girondins : elle ne servit qu'à les éblouir; et, comme trois hommes, surtout, les gênaient : Robespierre, Danton et Marat, ils résolurent de les abattre tous trois du même coup, en les accusant d'aspirer de concert à la dictature.

Marat la voulait effectivement, et sanglante; c'est certain : il s'en vantait! Mais les deux autres? Danton avait abdiqué le pouvoir; et quant à Robespierre, il venait précisément de faire, de sa politique, un exposé de nature à défier les commentaires de la mauvaise foi la moins scrupuleuse.

Nous avons cet exposé sous les yeux : rien de plus frappant :

Robespierre se demande d'abord quel est le but d'un véritable gouvernement républicain, et il répond : La liberté et l'égalité. Comment? « Par la protection accordée au plus faible contre le plus fort. » On le voit, Robespierre comprenait très-bien que, la nature ayant créé de grandes inégalités parmi les hommes, la société a pour objet nécessaire et pour devoir suprême de désarmer l'oppression qui pourrait naître du jeu de ces inégalités naturelles. Empêcher la supériorité individuelle de quelques-uns de se transformer en tyrannie, et, pour cela, lui opposer la force qui résulte de l'association de tous, voilà le but à atteindre. Or, cette force sociale ne se pouvant exercer que selon certaines formes convenues, qu'à l'aide de certains instruments déterminés, l'idée de société implique celle de gouvernement. Ainsi, la raison d'être de la notion GOUVERNEMENT consiste dans la nécessité d'*assurer la liberté de tous* en donnant un contre-poids à *l'inégalité que la nature a établie au profit de quelques-uns*. D'où cette conséquence que le FLÉAU DE LA LIBERTÉ, c'est L'ANARCHIE! Mais quoi! s'il arrive que les dépositaires de la force sociale l'emploient, non pour les plus faibles, mais pour les forts ou pour eux-mêmes; si Thésée se change en Procuste, le protecteur en tyran?... Oh! alors, la société n'est plus qu'une dérision infâme, et le gouvernement que l'organisation du mal. Il y a là un danger immense, un danger dont l'histoire tout entière n'atteste que trop la réalité, et dont la cause gît dans les parties malades du cœur humain de sorte que la liberté, en faveur de laquelle le gouvernement doit être établi, se trouve avoir besoin d'être garantie contre la perversion, facile à prévoir, du gouvernement lui-même. Et c'est sur quoi, dans l'exposé dont nous parlons, Robespierre insiste avec une véritable anxiété. « Donner au gouvernement, dit-il, l'énergie nécessaire pour soumettre les individus à la volonté générale, *en lui ôtant les moyens de s'y soustraire lui-même*, tel est le problème à résoudre; et la solution serait le chef-d'œuvre de la raison humaine. » Il va plus loin, et sans prendre garde — tant la crainte de l'abus du pouvoir le préoccupe! — qu'il n'y a qu'une distinction de forme à faire entre l'anarchie et la tyrannie, l'anarchie étant une tyrannie compliquée de désordre, la tyrannie du premier venu, lui, l'homme d'ordre par excellence, il trace ces mots, si remarquables sous sa plume : *La maladie mortelle du corps politique, ce n'est point l'anarchie, c'est la tyrannie.*

Peut-on s'étonner assez que les Girondins aient eu l'imprudence, aient commis l'injustice de dénoncer Robespierre comme aspirant à une dictature d'airain, au moment même où publiquement, dogmatiquement il en condamnait et flétrissait la théorie dans les termes qu'on vient de lire? Car il est à noter que la publication de la première lettre de Robespierre à ses commettants coïncide avec l'ouverture de la Convention!

Le 25 septembre, Merlin, qui la veille avait entendu dire à Lasource qu'il existait un parti dictatorial dans l'Assemblée, provoqua une explication : *Je demande qu'on m'indique ceux que je dois poignarder.*

Aussitôt, s'élançant à la tribune, Lasource déclare que ce n'est pas un seul homme, mais plusieurs qu'il voit tendre à la conquête d'un pouvoir dictatorial Puis, après avoir montré la Convention entourée d'assassins, et forcée d'attendre de la province une garde qui la sauve des poignards, il s'écrie : « Je crains le despotisme de Paris.... Je ne veux pas qu'il devienne ce que fut Rome dans l'empire romain. *Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence.* »

Ainsi, dans l'enivrement d'une colère insensée, la Gironde, par l'organe d'un de ses chefs, sommait les haines de parti d'être inexorables; elle appelait autour du berceau de la République, pour le protéger, ces deux pâles déesses, la Défiance et la Peur; elle opposait la France à Paris, comme si Paris était autre chose que le battement de cœur de la France; et elle-même, oui, elle-même, elle se précipitait furieuse au-devant de cette accusation de fédéralisme qui la perdit!

Pour couper court, dès le point de départ, à des divisions mortelles, que ne fit point la Montagne? Autant le langage de Lasource avait été provocateur et emporté, autant celui de Danton fut conciliant et sage. Il fit appel à la concorde, au nom de la patrie, et demanda, au nom de la justice, qu'on n'étendît point à tous les députés de Paris la responsabilité des excès commis par tel ou tel républicain égaré Séparant sa cause de celle de Marat, avec un touchant mélange de générosité et de franchise, il le présenta comme un homme dont la persécution et les habitudes d'une vie souterraine avaient ulcéré l'âme Homme et citoyen, il se proclama le fils respectueux, le fils soumis de la France une et indivisible, non sans un souvenir du cœur envoyé aux lieux où son enfance s'était écoulée Enfin, pour que désormais les Montagnards cessassent d'être accusés de tendances dictatoriales, et les Girondins de fédéralisme, il proposa à l'Assemblée de décréter peine de mort contre quiconque parlerait, soit d'établir la dictature, soit de détruire l'unité. Il terminait ce discours, vraiment admirable dans la circonstance, par un mot saisissant : « Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie. Alors, je vous jure, nos ennemis sont morts! »

Robespierre, ce jour-là, déploya moins d'habileté que Danton, et aussi moins de grandeur. Appelé, à son tour, à la tribune par un défi violent de l'ami de Barbaroux, le Marseillais Rébecqui, il se mit à faire de ses services une longue énumération, qui n'était ni opportune ni convenable, et lui valut des interruptions fréquentes, de la part de ses ennemis irrités. En outre, il eut le tort de paraître flatter le peuple, en se défendant de l'avoir fait. « On flatte bien les tyrans, dit-il; mais la collection de vingt-cinq millions d'hommes, on ne la flatte pas plus que la Divinité. » Erreur! il est des royautés abstraites que poursuivent de leurs adulations les adorateurs du bruit, il est, au Forum, des trônes vides en apparence, des trônes sans nom, autour desquels fume l'encens des faux tribuns, et les courtisans ne se rencontrent pas seulement dans les palais!

Du reste, les conclusions de Robespierre furent celles de Danton : il se prononça fortement, et contre la dictature, et pour l'unité de la patrie

Pendant ce temps, Barbaroux, sur son banc, frémissait d'impatience. Robespierre ayant, avec beaucoup de hauteur,

sommé ses adversaires de signer leurs accusations, Barbaroux se présente, et, d'une voix qui donne aux colères de la Gironde l'accent passionné du Midi, il rappelle qu'un jour Panis lui désigna Robespierre comme l'homme qui devait être le dictateur de la France. Puis, contre le pouvoir de la Commune, invoquant l'appui des patriotes de province, il annonce que Marseille vient de choisir huit cents hommes parmi les citoyens les plus patriotes et *les plus indépendants de tous besoins;* que ces hommes ont reçu chacun de leurs familles, deux pistolets, un sabre, un fusil, un *assignat de cinq cents livres;* que deux cents cavaliers les accompagnent, armés et équipés à leurs frais.

Des applaudissements s'élevèrent.... Mais Paris applaudirait-il, lui qu'on parlait si insolemment de mettre à la raison? Mais le peuple applaudirait-il à l'étrange nouvelle que ces mêmes Girondins, par qui la garde de Louis XVI avait été cassée, s'en donnaient une de huit cents hommes, assez riches pour s'armer et s'équiper à leurs frais? Était-ce de la sorte que la Gironde entendait ouvrir le règne de l'égalité? En vérité, ce discours de Barbaroux était le comble de l'imprudence et de la folie.

Peut-être ne fut-il pas lui-même sans s'apercevoir qu'il s'était laissé emporter trop loin; car, tout en déclarant que, si les députés devaient à Paris trouver la mort, il fallait désigner une ville où leurs suppléants pussent se réunir, il protesta contre l'idée d'abandonner la capitale, d'établir un gouvernement fédératif. Il fit plus : un cri sorti des profondeurs de sa conscience, un cri que lui seul entendit, l'avertissant qu'à l'égard de Robespierre il s'était montré injuste, il dit : « Je déclare que j'aimais Robespierre, que je l'estimais. Qu'il reconnaisse sa faute, et je renonce à poursuivre mon accusation. »

O misères de l'esprit de parti! Barbaroux avait aimé Robespierre, il l'avait estimé.... jusqu'au moment où Robespierre s'était élancé vers la dictature; et la preuve, l'unique preuve que Barbaroux apportât de ce prétendu crime, c'était un mot de Panis! Comme si un homme devait être jugé, condamné surtout, non d'après ses propres actes, mais d'après les paroles d'un autre homme! comme si Panis n'eût pas pu vouloir pour Robespierre d'une dictature dont Robespierre lui-même ne voulait pas!

Aussi bien, Panis le nia, ce propos qui suffisait à la Gironde pour mettre la République en feu; il le nia péremptoirement, énergiquement, du haut de la tribune; il le nia, et contre Barbaroux, et contre Rébecqui, auquel il cria : « Vous, vous êtes l'ami de Barbaroux, je vous récuse! »

M. de Barante écrit négligemment que Panis *expliqua plutôt qu'il ne démentit* le propos à lui attribué relativement à la dictature de Robespierre. On va juger de l'exactitude de cette assertion. Les propres paroles de Panis, lorsqu'il commença son discours, furent : « Je n'ai vu Barbaroux que deux fois, et J'ATTESTE que ni l'une ni l'autre je ne lui ai parlé de dictature. » Et, plus loin : « J'ATTESTE SUR MON SERMENT que je ne lui ai pas dit un seul mot qui ne fût relatif à la translation des Marseillais, et que je ne lui ai jamais parlé de dictature. » Le démenti ne pouvait être plus formel : Barbaroux garda le silence.

Dans le cours du débat, Cambon s'était plaint vivement du despotisme de la Commune de Paris; il avait nommé Marat. Marat secoua ses sales vêtements, et se leva pour répondre. La tête de Méduse n'eût pas produit plus d'effet. A l'aspect de cette face couverte d'un jaune cuivré, de cette face qu'éclairaient des yeux pleins d'une froide audace; à l'aspect de ces lèvres qu'entr'ouvrait le sourire du mépris, et où tant de meurtrières paroles semblaient n'avoir pu passer sans y laisser du sang, l'Assemblée tout entière tressaillit. L'être douteux que les nouveaux députés n'avaient encore vu que comme à travers les hallucinations d'un mauvais rêve, il était donc là, bien réel, bien vivant; et c'était lui qui, d'une marche convulsive, se dirigeait vers la tribune, semblable à un homme « sorti du seuil embrasé des enfers. » Même parmi les moins étonnés, il y eut une sorte de frémissement. « Je le considérais, a raconté un Montagnard ardent, René Levasseur, avec cette curiosité inquiète qu'on éprouve en contemplant certains insectes hideux. » Lui, d'un ton solennel : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels.... » Une clameur terrible l'interrompt : « Tous! tous! » Et il reprend : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis; je les rappelle à la pudeur. » Il se fit un silence étrange, celui de la stupéfaction. Alors Marat déclara que l'idée d'une dictature n'était ni de Robespierre, ni de Danton : cette idée était sienne, il en revendiquait l'honneur. Oui, il aurait voulu qu'on nommât un citoyen, — dictateur ou tribun, qu'importait le titre? — un citoyen capable, ayant lui-même un boulet au pied, d'abattre, à la voix de l'*Ami du peuple*, cinq cents têtes de machinateurs. « Si vous n'êtes pas encore à la hauteur de m'entendre, osa-t-il dire, tant pis pour vous! » Il rappela sa vie souterraine, montra le glaive des assassins cherchant sa poitrine, se vanta d'avoir prêché la vérité, la tête sur le billot. Il ajouta : « M'accuserez-vous de vues ambitieuses? Je ne descendrai pas à une justification; voyez-moi et jugez-moi. » Le résumé de son discours était dans ces mots formidables venant de lui : *Si le peuple faiblit, l'anarchie n'aura pas de fin.*

D'après le récit que, dans son journal, Marat fit de cette séance mémorable, son arrestation aurait été chose convenue, à l'avance, entre les Girondins; mais, désirant l'écraser sans avoir à se mesurer avec lui, ils auraient eu soin, dès la veille, de le consigner aux portes de la salle. Si cette singulière et coupable consigne fut effectivement donnée, quelles circonstances en empêchèrent l'effet? C'est ce que Marat ne dit point. Ce qui est certain, c'est qu'avant de lui répondre, Vergniaud se crut obligé d'exprimer son dégoût d'avoir à lutter contre un pareil adversaire, d'avoir « à remplacer à la tribune un homme chargé de décrets de prise de corps. » Mais quoi! ils avaient été lancés par le Châtelet, ces décrets! Était-ce bien Vergniaud, le républicain Vergniaud, qui faisait un crime à Marat de persécutions encourues sous le gouvernement royal? Chabot et Tallien se récrièrent, et Vergniaud dénonçant Marat comme « un homme tout dégouttant de calomnie, de fiel et de sang, » il partit des tribunes un murmure que, sur la sommation de Lacroix, le président dut réprimer par un rappel à l'ordre.

Vergniaud lit alors l'affreuse circulaire où Marat n'avait pas craint de prêcher à la France entière l'imitation des massacres de septembre. Puis, arrivant à Robespierre, à l'égard duquel il déclarait n'avoir *jamais proféré que des paroles d'estime*, il lui reproche d'avoir, dans la nuit du 2 au 3, dénoncé Guadet, Condorcet, Lasource, Brissot et lui-même Vergniaud, comme artisans d'une conspiration en faveur de Brunswick.

Vergniaud faisait allusion ici à une harangue qu'il n'avait point entendue; Sergent, qui l'avait entendue, lui, cria rudement à l'orateur : « Cela est faux. » Et ramené à plus de modération, Vergniaud reprit : « Je me féliciterai d'une dénégation qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié. »

Est-il vrai qu'en ce moment Vergniaud fit une pause, in-



CLAIRFAYT

terrogation muette mais significative adressée à Robespierre, et qu'il *attendit?* C'est ainsi que M. Michelet présente les choses! Rien de semblable n'eut lieu, et il n'y avait certes pas nécessité absolue pour Robespierre de relever *sur-le-champ* une imputation que Sergent venait de démentir avec tant d'énergie, tant d'autorité, et sans être récusé par celui qu'allait frapper le démenti.

Cependant, un autre député girondin s'est levé. Il se nomme Boileau. Il tient à la main le journal de Marat; il lit : « Ce qui m'accable, c'est que mes efforts pour le salut public n'aboutiront à rien, sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés.... » Sans achever la phrase, Boileau se tourne vers Marat, et s'écrie : « Pour mon propre compte, Marat, je te dirai qu'il y a plus de vérité dans ce cœur que de folie dans ta tête. » Il poursuivit la lecture.... Non, jamais pareils transports d'indignation ne s'emparèrent d'une assemblée. Tous étaient debout; on montrait le poing à Marat; on le vouait aux furies; on l'appelait monstre. De toutes parts : « *A l'Abbaye! à l'Abbaye!* » Marat était souriant et calme. Levasseur, qui, du sommet de la Montagne, contemplait cette scène extraordinaire, avoue qu'en cet instant, Marat, par son impassible contenance, lui parut avoir une véritable supériorité sur ses brillants adversaires.

Une seconde fois il prit la parole, reconnut que l'écrit qu'on lui opposait était bien de lui en effet; car « le mensonge, ajouta-t-il, n'a jamais approché de mes lèvres, et la dissimulation est étrangère à mon cœur. » Seulement, il attesta que cet écrit était antérieur à la date marquée par l'imprimeur. En témoignage de sa modération, il mit sous les yeux de l'Assemblée un article où, dans un style sentimental, qui n'était que l'enveloppe d'une sinistre ironie, il promettait d'entendre désormais, sans se livrer aux mouvements de son âme indignée, « le récit du massacre des vieillards et des enfants. » Sur le ton d'une compassion insultante, il gourmanda, lui l'homme de la fureur, ces puériles fureurs de ses ennemis Il affirma ensuite qu'il « ne craignait rien sous le soleil, » et tirant tout à coup un pistolet de sa poche, il l'appliqua sur son front, bien résolu, dit-il, à mourir au pied de la tribune, pour peu que le décret d'accusation eût été adopté Si ce fut charlatanisme, beaucoup le pensèrent. Le journal de Prudhomme, en rendant compte de la séance, s'exprime ainsi : « Il a tiré de sa poche un pistolet, comme autrefois nos capucins en chaire tiraient un petit bon Dieu de leur manche.... Marat, quittez vos gobelets! » D'autres furent vivement émus. Ils crurent à cette fatalité d'exaltation que Marat lui-même avait proclamée dans ces paroles remarquables : « Je ne puis changer mes pensées : elles sont ce que la nature des choses me suggère. »

Enfin, saisie de stupeur, atteinte de dégoût, lasse de sa propre violence, et peut-être aussi fléchissant sous la pression des tribunes, où les partisans du fanatisme avaient leur place, l'Assemblée passa à l'ordre du jour. On décréta l'unité et l'indivisibilité de la République. Marat triomphait.

CHAPITRE V

LA RÉPUBLIQUE VICTORIEUSE

O merveille! ô preuve immortelle de la vérité des principes pour lesquels nos pères combattirent! ces emportements sauvages, cette assemblée en délire, cette blême figure de Marat..., les peuples qui nous entouraient virent passer tout cela sous leurs yeux, et rien ne les put soustraire au charme fascinateur de la Révolution française! Ils savaient sans doute qu'il est des choses d'une beauté fatale; que Sémélé fut réduite en cendres pour avoir voulu contempler de près le Dieu du tonnerre dans tout le formidable éclat de sa puissance.... N'importe! de chaque point de la Savoie montait vers nous le vœu brûlant qui déjà nous avait donné Avignon; c'était avec larmes que les habitants de Chambéry appelaient notre drapeau tricolore, et ceux de Nice n'avaient qu'une pensée, celle que, plus tard, ils exprimèrent en ces termes, dans une touchante adresse à la Convention : « Que notre prière d'être Français soit accueillie!... Vous qui voulez le bonheur des peuples et la liberté du monde, nous vous déclarons en présence de l'Éternel, que nous partagerons toutes vos peines.... Si notre prière devait être rejetée..., nous embraserions plutôt nos possessions dans cette terre de proscription, pour aller vivre dans la terre de liberté que vous habitez. »

Aussi, lorsque, vers la fin de septembre 1792, les Français se présentèrent, « toute la Savoie les reçut et les embrassa avec transport. » Ce fut le 24 septembre que le général Montesquiou fit son entrée à Chambéry; et, la veille même, Montesquiou, suspect de fayettisme, avait été destitué en pleine séance de la Convention, sur la dénonciation de Tallien, affirmant que ce général « n'entrerait point en Savoie! » Eh! comment cela eût-il été possible, lorsque, d'un élan passionné, et les bras ouverts pour nous serrer contre leur poitrine, les Savoisiens nous appelaient de toutes parts? Ce fut une invasion vraiment sainte.

De leur côté, les habitants de Nice couraient comme au-devant du général Anselme; la forteresse de Montalban se hâtait de capituler, et, sur une simple sommation, celle de Villefranche ouvrait ses portes.

Grande et noble fut la séance où, au bruit d'applaudissements unanimes, au milieu d'un attendrissement général, et sous l'impression d'un des plus beaux rapports qu'ait jamais faits l'abbé Grégoire, la Convention prononça ces paroles solennelles : « Au nom du peuple, la Convention nationale déclare la réunion de la ci-devant Savoie à la République française. »

Mais les Savoisiens n'avaient pas attendu jusque-là pour prêter le serment de mourir en défendant la liberté, l'égalité, la France. Et ils le tinrent, ce serment; ils « partagèrent nos peines; » ils combattirent nos combats. Oh! qui de nous pourrait jamais oublier que ce furent les montagnes du *département du Mont-Blanc* qui fournirent aux batailles de la Révolution ces dragons *allobroges*, au nom et à la valeur desquels s'attachait une idée de fantastique épouvante, ces guerriers dont l'ennemi disait : « Leurs chevaux mordent! »

Et en Suisse aussi, à l'approche des troupes de la République, bien des cœurs battirent d'espoir et d'amour. Le pays de Vaud se sentait si vivement attiré vers la France, que le gouvernement bernois, pris d'inquiétude, envoya plusieurs bataillons surveiller la frontière française. A Genève, tandis que Montesquiou s'y réfugiait, accompagné d'un seul aide de camp, et caché sous un habit bourgeois, on affecta une attitude menaçante, tant qu'y séjournèrent des confédérés suisses accourus de Nyon; mais, après leur départ, l'entraînement révolutionnaire, qu'ils comprimaient, éclata; et Mallet du Pan raconte avec toute l'amertume de ses haines royalistes, que ce fut alors qu'il quitta la ville, ne doutant pas qu'elle ne « vînt tomber dans les bras sympathiques de la République française. »

Pendant ce temps, vers Châlons, Dumouriez continuait de négocier la retraite des Prussiens, et ne négligeait rien pour l'obtenir, impatient qu'il était d'aller envahir les Pays-Bas, son plan favori. Isoler l'Autriche de manière à pouvoir l'accabler, telle était alors la politique de cet homme extraordinaire, en qui la subtilité du diplomate s'unissait à l'audace du soldat. Apprenant que le roi de Prusse manquait de café et de sucre, il lui en envoya quelques livres, avec des fruits et du pain blanc. Le présent fut reçu, mais le monarque prussien fit dire à son courtois adversaire de s'en tenir là. Une grande cordialité s'était établie entre les avant-postes des deux armées, et les Français partageaient généreusement leur pain avec l'ennemi, dont la détresse allait jusqu'à écorcher les chevaux et les manger

D'un camp à l'autre, les officiers se visitaient, sous prétexte de missions militaires. C'est ainsi que le 23 septembre le major Massenbach allait s'asseoir à la table de Kellermann, entouré en ce moment des fils de Philippe *Égalité*, et des généraux Dillon, Schauenbourg, Labarolière.

Or, il arriva qu'après le dîner, Dillon, s'entretenant avec Massenbach, insista sur la nécessité, pour la Prusse, de faire la paix et de reconnaître la République. Il ajouta, mais à voix basse, que la paix pousserait la Révolution à s'engloutir dans l'anarchie; que si, au contraire, on s'obstinait à la guerre, il ne voyait de salut ni pour la monarchie, ni pour la noblesse, ni.... pour lui-même. — Il apercevait dans le lointain, l'infortuné, l'échafaud sur lequel il devait périr! — Jetant ensuite autour de lui un coup d'œil inquiet, et s'assurant qu'il n'était pas observé, il ouvre la fenêtre, et se penchant au dehors : « Voyez, dit-il à Massenbach, la belle contrée! » Le major comprend, se penche de même, et Dillon laisse tomber rapidement ces mots : « Avertissez le roi de Prusse qu'on travaille à Paris à un projet d'invasion en Allemagne, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de troupes allemandes sur le Rhin »

Le fait était vrai, l'avis important; mais le roi de Prusse n'accueillit le rapport qu'avec humeur et défiance. Que ne fit pas Dumouriez, pour détacher ce prince de l'alliance de l'Autriche! Il alla jusqu'à lui adresser un mémoire où il appelait sa fidélité à tenir ses engagements politiques, l'*illusion du point d'honneur*. Tout fut inutile. Le récent avénement de la République en France n'avait fait qu'enflammer chez Frédéric-Guillaume le désir de relever ou de venger en la personne de Louis XVI la cause des rois.

Et puis, les émigrés l'entouraient, le pressant, le suppliant d'en finir avec la Révolution par quelque grand coup d'épée Ils avaient cru n'avoir qu'à tendre la main pour ressaisir cette France qu'ils disaient leur appartenir, et l'idée qu'elle allait leur échapper les rendait furieux.

Le sort des prisonniers du Temple, les dangers de Louis XVI, si on précipitait la Convention dans les colères du désespoir, ah! c'était bien de cela qu'il s'agissait, vraiment! Un de ces preux écrivait de Coblentz : « Le roi de France a appris, dit-on, *avec sa ladrerie ordinaire*, qu'il n'était plus roi. » Dans une lettre du comte de Lambertye à sa sœur, il est dit : « On ne conçoit rien aux conférences du roi de Prusse avec Dumouriez. On parle d'un accommodement; cela ne me paraît guère possible, à moins que l'on ne regarde le royaume pour rien du tout, *et qu'on n'ait le projet de conserver les jours du roi de France, et de nous sacrifier. Alors, adieu la noblesse, et le clergé et les propriétés!* »

Ce langage, d'un égoïsme si naïvement cruel, n'était pas, dans l'émigration, celui de quelques individus seulement, la responsabilité du sentiment qu'il exprime, le prince de Hardenberg l'étend à l'état-major des émigrés, au parti des princes.

Aussi, le roi de Prusse ayant convoqué, le 26 septembre, un grand conseil de guerre, les maréchaux de Broglie et de Castries furent les plus ardents à soutenir, de concert avec le général autrichien Clairfayt, qu'il fallait sans retard livrer bataille. C'est ce que voulait dans son cœur le roi de Prusse Vainement le duc de Brunswick, le général Kalkreuth et les autres généraux prussiens objectèrent-ils le mauvais état de l'armée, son affaiblissement par les maladies, la saison pluvieuse, l'immensité du désastre en cas de défaite, dans un pays ennemi : le combat fut fixé pour le 29, et la nouvelle s'en répandit aussitôt dans le camp des princes français, qu'elle fit tressaillir de joie.

La veille, le duc de Brunswick avait eu avec le colonel Thouvenot une entrevue dans laquelle ce dernier lui avait dit : « Des hommes libres sont des lions chez eux.... Si, par une suite des hasards de la guerre, vous avanciez sur Paris, alors Paris cesserait d'être Paris; au moment de votre arrivée, Paris serait à deux cents lieues de Paris. »

D'autre part, l'idée avait été émise, dans cette conférence, d'une convention militaire secrète sur la base de l'évacuation immédiate du territoire, « Dumouriez s'engageant, dans ce cas, à ne point inquiéter la retraite des Prussiens jusqu'à la Meuse. » Cela convenait fort au duc de Brunswick; mais on vient de voir comment ce plan se trouvait écarté par la décision adoptée dans le conseil de guerre du 26 septembre D'ailleurs, Dumouriez n'avait osé prendre, bien qu'il en eût le désir, l'engagement formel de ménager les Prussiens en retraite, avant d'en avoir reçu de Paris l'autorisation, soit publique, soit secrète.

Pour le décider à prendre sans plus de retard cet engagement qui, en assurant la retraite paisible des Prussiens, pouvait faire revenir le roi de Prusse sur le projet de livrer bataille, le duc de Brunswick eut recours à un expédient singulier. Il connaissait l'extrême désir qu'avait Dumouriez de se porter à la conquête des Pays-Bas; il espéra l'amener à brusquer l'arrangement, en l'effrayant sur la durée des hostilités reprises avec vigueur par l'armée prussienne, et, le 28 septembre, il lui fit parvenir un manifeste où étaient rappelées, dans un style dur, impératif, menaçant, ces précédentes déclarations des 25 et 27 juillet qui avaient si fort irrité les révolutionnaires

Dumouriez, qui ne pénétra pas d'abord les intentions du duc, lut deux fois cette pièce, tant il la trouva étrange, déplacée; et se tournant vers l'aide de camp qui venait de la lui remettre : « M. le duc de Brunswick, dit-il, me prend sans doute pour un bourgmestre d'Amsterdam. Dites-lui que, dès ce moment, la trêve cesse. » Et il donna ses ordres en conséquence, devant le messager du prince.

Mais une lettre de Heymann ne tarda pas à l'instruire du fond des choses; et, d'un autre côté, il reçut des ministres, sur ces entrefaites mêmes, l'autorisation secrète, si les Prussiens se décidaient à la retraite, de ne point inquiéter leur marche.

Chose curieuse! l'homme qui avait fait envoyer à Dumouriez cette autorisation si peu conforme au génie audacieux de la Révolution, c'était Danton; soit que, pénétré des vues de Dumouriez, il voulût le laisser libre d'envahir les Pays-Bas; soit qu'il crût d'une sage politique de chercher à éloigner l'armée prussienne sans s'obstiner à la vouloir détruire. Toutefois, comme une pareille politique aurait pu paraître suspecte, et qu'il savait la Révolution soupçonneuse, Danton se garda bien de compromettre sa popularité dans des dépêches

officielles. L'arrêté du Conseil, tel qu'il le fit adopter par ses collègues, portait, dans un langage tout romain : « .... *Le Conseil arrête qu'il sera répondu que la République française ne peut entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes aient entièrement évacué le territoire.* » Mais, en même temps, Danton faisait savoir à Dumouriez, par une lettre particulière, *qu'avant tout*, la République avait besoin de mettre hors de son territoire les armées étrangères; qu'il ne s'agissait pas de viser à la destruction de l'armée prussienne, d'autant que la Prusse *n'était pas l'ennemie naturelle de la France;* que, sur trois commissaires de la Convention qui allaient se mettre en route pour le quartier général des deux armées ennemies, il en était deux, Sillery et Carra, *plus particulièrement* munis d'instructions relatives à l'exécution de la convention militaire qu'il jugerait à propos de conclure.

Il faut en convenir, il y a quelque chose de louche dans cet épisode de la vie de Danton. Des trois commissaires dont il est question dans sa lettre à Dumouriez, le seul qui fût d'un patriotisme ardent et d'une inflexibilité républicaine reconnue, c'était Prieur de la Marne. Sillery n'avait jamais figuré que comme l'homme du duc d'Orléans, et Carra était précisément le journaliste qui avait posé la candidature du duc de Brunswick au trône de France : quoi de plus singulier que de cacher au premier ce que l'on confiait aux deux autres ! Et quelles étaient donc ces instructions *plus particulières* données à des agents tels que Sillery et Carra ? C'est ce que ne disent ni les Mémoires du prince de Hardenberg, très-obscurs en ce qui regarde ces négociations, et évidemment pleins de réticences, ni les Mémoires, beaucoup moins explicites encore, de Dumouriez.

Il y a mieux : cet engagement de ne pas inquiéter l'armée prussienne, dont le prince de Hardenberg parle, en tout cas, d'une manière si positive, et dont les faits vont confirmer la réalité, non-seulement Dumouriez le passe sous silence, mais il ne veut pas qu'on attribue « le bonheur de la retraite des Prussiens à une connivence entre lui et le roi de Prusse. »

Voyons, cependant, comment s'exprime à cet égard un homme d'État fort bien informé, et dont certes le témoignage ici ne saurait être suspect.

Au moment de mentionner la lettre de Danton à Dumouriez, le prince de Hardenberg dit en termes exprès : « Dumouriez fit dire au duc de Brunswick qu'il regrettait d'autant plus d'avoir reçu son manifeste, *qu'il venait d'être suffisamment autorisé à ne pas inquiéter la retraite de l'armée prussienne, aux termes de la convention dont les bases avaient été provisoirement consenties avec le colonel Thouvenot* »

Et, du récit du même prince de Hardenberg, il résulte que cette assurance, vivement présentée par le duc de Brunswick, fut un des principaux motifs qui déterminèrent enfin le roi de Prusse à revenir sur la décision de son conseil de guerre, et à donner l'ordre de la retraite.

L'armée prussienne était dans un état déplorable. Horriblement ravagée par la dyssenterie, elle ne laissait derrière elle, pour marquer la place qu'elle avait occupée, que de vastes mares de sang; et, presque aussi malheureuse qu'autrefois l'armée de Pharaon, ce qu'elle avait à traverser, selon le mot énergique de Gœthe, c'était une *Mer Rouge... de boue.*

Dumouriez, dans ses Mémoires, assure que « la retraite des Prussiens se fit avec le plus grand ordre ; » on va juger de la vérité de cette assertion par le tableau suivant qu'a tracé du d'[illegible] un homme qui s'y trouva enveloppé, l'illustre Gœthe :

« Lorsque, au point du jour, nous sortîmes de Verdun, le tumulte et la confusion furent sans mesure. Sur la grande esplanade qui s'étend devant la porte, se croisaient toutes sortes de voitures, peu de cavaliers, et des fantassins innombrables. Tournant à droite, vers Étain, nous nous engageâmes dans une étroite route bordée de fossés. Si monstrueux était l'entassement, si ardente la précipitation, que le sentiment de la conservation personnelle faisait taire toute autre considération, étouffait toute pitié. Un cheval de fourgon étant tombé, non loin de moi, on coupa les courroies, pour le laisser mourir là sur le chemin; et, comme ses trois compagnons devenaient incapables de traîner leur fardeau, on les détacha aussi, et l'on renversa le lourd fourgon dans le fossé. Il fallait avancer, et sans retard; nous eûmes à passer droit sur le corps du pauvre animal, qui allait précisément se relever, et je ne vis que trop bien ses jambes frémir et craquer sous les roues. Hommes et bêtes, étouffés dans l'étroite route, cherchaient à s'échapper dans les terres environnantes Mais la pluie les avait affreusement détrempées; elles apparaissaient couvertes de fossés pleins d'eau, et les sentiers y étaient partout coupés. Quatre soldats français bien vêtus, de bonne mine et d'une tournure distinguée, marchèrent quelque temps à côté de ma voiture; ils choisissaient leurs pas avec tant d'art, que c'était au-dessous de la cheville seulement que leur chaussure témoignait du fangeux pèlerinage où ces braves gens étaient aventurés. Qu'en de semblables circonstances on aperçût gisant de toutes parts, dans les prairies, dans les fossés, dans les champs, des tas de chevaux morts, rien de plus naturel; mais nous ne tardâmes pas à en rencontrer qu'on avait écorchés, et auxquels manquaient les parties charnues triste symptôme de l'universelle détresse »

Gœthe, lorsqu'il écrivait ces lignes, ne se doutait certainement pas qu'elles serviraient un jour à excuser les défiances de Marat s'écriant avec sa violence accoutumée : « Dans le misérable état où sont réduits ces brigands mercenaires, il est impossible qu'ils échappent à nos troupes, si nos généraux ne sont pas des traîtres. »

Et pendant ce temps, que faisait Dumouriez? Il nous dit bien, dans ses Mémoires, qu'il entassa ordres sur ordres : ordre au lieutenant général d'Harville de s'avancer très-promptement de Pont-Favergues à Attigny; ordre au général Miaczinski de se porter du côté de Tannay; ordre au général Chazot d'aller prendre le commandement de Sedan, en passant par Rethel; ordre au général Dillon de pousser par Clermont jusqu'aux *Islettes,* etc., etc... Mais ce que le général diplomate n'explique pas, c'est l'inconcevable fatalité qui paralysa l'effet de ces instructions, si multipliées et si savantes! Il se plaint beaucoup de l'indiscipline et de la mollesse de Kellermann; il accuse tantôt le trop de lenteur de Stengel, tantôt le trop de précipitation de Miaczinski, tantôt les hésitations de Valence, mais ce qui, bien mieux que tout cela, explique « le bonheur » de la retraite des Prussiens, c'est l'engagement secret que Dumouriez, d'accord en ceci avec Danton, avait pris de ne les pas inquiéter, engagement dont il n'a eu garde de se couvrir, mais à l'égard duquel les Mémoires du prince de Hardenberg lèvent tous les doutes.

Et une autre chose lève tous les doutes : l'étrange départ de Dumouriez pour Paris, au milieu même du mois d'octobre, c'est-à-dire au moment où les Prussiens sortaient en désordre de Verdun! Si sa présence au milieu de ses troupes fut jamais nécessaire, n'était-ce pas précisément lorsqu'ayant les ennemis à poursuivre, il croyait ne pouvoir pas se reposer sur une stricte exécution de ses ordres?

Cependant la guerre continuait d'embraser le nord de la

France, et tandis que, laissant échapper Brunswick, Dumouriez allait à Paris, où nous le retrouverons bientôt, courir les fêtes et les spectacles, Lille s'immortalisait par une défense héroïque.



CUSTINE

Le lecteur se souvient que, dans les premiers jours de septembre, Beurnonville avait dû quitter le camp de Maulde, pour joindre Dumouriez avec neuf mille hommes. Le camp de Maulde se trouvant réduit à cinq mille hommes, par suite de ce départ, et n'étant plus tenable, il avait fallu l'abandonner, et, au milieu du décampement, une soudaine attaque des

Autrichiens avait produit parmi les Français une panique trop semblable à celles de Mons et de Tournay pour n'être pas attribuée à la trahison. Mais si l'ennemi comptait sur cette ressource, l'indomptable patriotisme des Lillois dut bien vite le détromper.

Investie dès le 25 septembre par trente-quatre mille confédérés sous les ordres d'Albert de Saxe-Teschen, la place de Lille, que défendaient à peine huit mille hommes, dont trois seulement de troupes régulières, fut soumise, du 29 septembre au 8 octobre, à un bombardement presque sans exemple dans les annales de la fureur. D'après un bulletin que publièrent presque toutes les feuilles périodiques de l'époque, le nombre des boulets rouges et bombes lancés dans Lille ne s'éleva pas à moins de soixante mille. Les bombes autrichiennes contenaient de petites fioles pleines d'huile de térébenthine. Le feu prit à l'Hôtel de Ville, à l'Hôpital militaire, à l'église Saint-Étienne, au quartier Saint-Sauveur; une foule de maisons furent détruites; jour par jour, heure par heure, les ruines s'entassant sur les ruines, la place en vint à présenter l'aspect d'une cité qu'aurait arrachée à ses fondements quelque épouvantable tremblement de terre.

Mais ce qui ne put être ébranlé, ce fut l'âme vaillante des habitants. Debout sur les décombres, ils ne cessèrent de faire monter le grand cri de *Vive la nation!* dans le bruit des décharges d'artillerie où se perdait la plainte des agonisants. Le commandant supérieur Duhoux, le commandant d'armes Ruaut, le maire, qui se nommait André, le chef de la garde nationale, qui se nommait Bryan, tous firent leur devoir, portés qu'ils étaient par cet enthousiasme guerrier que pouvait seul inspirer l'âpre génie de la Révolution française. Un boulet étant tombé au milieu de la salle où la Commune était assemblée: « Nous sommes en permanence, » dit froidement un des membres, et la délibération continue.

Les saillies de la gaieté nationale se mariant, comme toujours, au mépris de la mort, les uns jouaient à la boule avec des boulets, les autres en remplissaient des baquets en riant. Un ouvrier s'étant mis à tirer à lui un boulet rouge avec son chapeau, le chapeau brûla, et aussitôt le boulet fut sans cérémonie coiffé du bonnet rouge. Des enfants couraient aux bombes, et arrachaient la mèche. D'un éclat de ce formidable projectile, un perruquier fit son plat à barbe, et à la place même où la bombe venait de tomber, rasa quatorze personnes. Il n'en fallait pas tant pour mettre à la mode en France le nouveau *plat à barbe;* et, plusieurs années après, Mercier écrivait qu'il n'était pas un patriote de bon ton qui ne se rasât dans un éclat de bombe venu de Lille.

Et il eut aussi son côté touchant, son côté philosophique, ce drame admirable. Oh! comme le péril et le malheur effacent vite les distances! La puissance qu'on se hâta d'invoquer, à Lille, contre la mort, ce fut l'Égalité. On vit alors les riches et les pauvres, rapprochés par cet amour auguste et profond que l'Évangile donne pour loi fondamentale aux sociétés humaines. Les habitants du somptueux hôtel que les flammes venaient de dévorer recevaient l'hospitalité du pauvre, qui offrait la moitié de son pain et l'abri de son humble toit, tandis que, de leur côté, les plus opulents citoyens ouvraient toutes grandes les portes de leurs palais à l'indigence étonnée. Le passant déchirait son linge, pour étancher le sang du blessé qu'il rencontrait étendu sur le pavé. Si quelqu'un disait: « Je n'ai pas telle chose, » il y avait là quelqu'un pour répondre: « La voici! » Après avoir rappelé ces scènes, dont elle fut témoin, Mme Louise Fusil aux mémoires de qui nous les empruntons, s'écrie avec une émotion bien naïve, penseront les esprits vulgaires: « Ah! pourquoi le monde n'est-il pas toujours ainsi? »

Inutile d'ajouter que de ce sentiment de fraternité naquit un ordre merveilleux. Dans chaque quartier, dans chaque rue, la défense se trouva organisée comme par enchantement. Des vases pleins d'eau étaient à toutes les portes; pendant la nuit, toutes les maisons étaient gardées par des veilleurs Un boulet rouge venait-il à pénétrer quelque part, un cri partait: *C'est chez un tel!* Et à l'instant, vingt citoyens, chacun un seau d'eau à la main, se réunissaient à l'endroit menacé.

Ces nobles et courageux efforts eurent leur récompense. Les Autrichiens durent lever le siége, laissant derrière eux une ville dévastée mais rayonnante de gloire, deux mille hommes qu'ils avaient tués, deux mille hommes qu'ils avaient perdus, et un nom exécré.

L'archiduchesse Christine, la propre sœur de la reine de France, était venue assister à ce bombardement d'une ville française. Pour ajouter à l'intérêt du spectacle, les Autrichiens redoublèrent naturellement de furie, et elle put juger de l'effet des bombes du poids de cinq cents livres, deux mortiers qui éclatèrent ayant mis en pièces une trentaine d'hommes! Elle déjeuna au quartier général, ce qui fit appeler cette journée *le Déjeuner de l'archiduchesse.* Dans une proclamation qui exprima la pensée de toute la France, les Commissaires de la Convention dirent aux Lillois.

Vous êtes dignes d'être républicains.

Mais quoi! aux Français, devenus républicains, il ne pouvait convenir de se confiner dans le courage de la défense: c'était la gloire de l'attaque qui les tentait. « Nous ne vaincrons les Romains que dans Rome, » avait dit le grand Annibal; cette politique de l'audace fut, dès l'origine, celle de la République française.

Sur les rives du Rhin, et couvrant les limites des deux départements auxquels ce fleuve a donné son nom, une armée française, sous les ordres du général Biron, faisait alors face à l'ennemi, les lignes dites de Wissembourg étant occupées par le corps du général Custine.

Franchir la frontière, marcher sur Spire, voilà ce que ce dernier désirait et ce qu'il proposa. Mais, au moment où il en demanda l'autorisation à Biron, commandant en chef, les troupes allemandes assiégeaient Thionville, menaçaient notre frontière de la Meuse, et la fortune n'avait pas encore couronné les brillantes opérations de l'Argonne. Ce fut donc de ce côté que Biron ordonna à Custine de se porter, de manière à prêter main-forte à la défense de notre propre territoire.

Heureusement, il se trouva que les chemins, détrempés par les pluies, étaient impraticables. En attendant qu'ils se raffermissent, Custine obtient de pousser jusqu'à Spire. A peine arrivés, les Français courent aux portes, les enfoncent à coups de canon et à coups de hache, chassent devant eux l'ennemi de rue en rue, de maison en maison, et font prisonnier sur les bords du Rhin un corps de trois mille Allemands, que leur livre la fuite des bateliers saisis d'effroi.

Arrive à Spire un professeur de Worms, nommé Bœhmer. Il apprend à Custine que villes et campagnes attendent la France, l'appellent, il lui conseille d'aller en avant, répondant du succès; il le presse, il l'entraîne. Bœhmer n'était en ceci ni trompé, ni trompeur Un détachement de quatre mille cinq cents hommes, envoyé à Worms par Custine, y est reçu avec empressement Toujours sur l'avis de Bœhmer, Custine lance une proclamation adressée aux populations des bords du Rhin, et là, comme à Avignon, comme à Chambéry,

comme dans toute la Savoie, les cœurs vont au-devant de la Révolution et de la France. Allons, allons! que Custine se décide! Mayence brûle de se donner. Ainsi parlent le professeur Bœhmer, un autre professeur de Strasbourg, nommé Dosch, le jeune Stamm, un des plus fervents patriotes du pays, et enfin le correspondant de Stamm, un des hommes désignés pour la défense de Mayence, le lieutenant-colonel du génie Eichenmeyer. Comment Custine aurait-il hésité? Le 19 octobre, il était devant Mayence; et, le 21, pressé par le vœu des habitants, dominé par Eichenmeyer, le baron de Gimmich, commandant de la place, capitulait.

Aussitôt, le général Neuwinger avec quinze cents hommes, et Houchard avec un corps de cavalerie, reçoivent ordre de passer le Rhin, et de se diriger, par deux routes différentes, sur la ville de Francfort, où ils entrèrent sans coup férir, musique en tête, le 22 octobre, c'est-à-dire le jour même où les Prussiens évacuaient Longwy.

Voilà comment la République en France signala son avénement. Elle n'avait pas encore un mois d'existence, que déjà elle s'annonçait au monde étonné par des victoires aussi rapides que l'éclair, par des victoires où, bien plus que la force matérielle de la Révolution française, éclatait le prodige de son ascendant moral.

Dans une dépêche que, vers ce temps, le comte de Mercy-Argenteau adressait au Cabinet de Vienne, on lit :

« .... Il faut continuer la guerre, mais renoncer au fol espoir d'enchaîner une nation entière. Il faut abandonner et la *Contre-Révolution* et les *Émigrés*, et.... pour le moment, le projet de rétablir la *monarchie* en France.

« La *monarchie*, parce qu'elle ne renaîtra qu'après que l'anarchie aura fatigué tous les partis, et ce temps sera précédé par d'incalculables événements;

« Les *Émigrés*, parce qu'ils sont la cause de nos fautes, de nos malheurs, de nos embarras;

« La *Contre-Révolution*, parce qu'une fois tentée sans succès, elle est impossible, même sur de nouveaux plans et par de nouveaux moyens! »

CHAPITRE VI

DUMOURIEZ EN PRÉSENCE DE MARAT

Le 11 octobre, Dumouriez était à Paris : qu'y venait-il faire? Se concerter avec les ministres sur l'invasion projetée de la Belgique? Mais dans le récit que lui-même nous a laissé de son séjour à Paris, en des circonstances où sa présence ailleurs était si nécessaire, on ne le voit guère occupé qu'à courir les assemblées, les clubs, les fêtes, les spectacles, tâtant le pouls à l'opinion, savourant sa renommée, et courtisant tous les partis.

Dès le lendemain de son arrivée, il parut à la Convention. Était-ce bien là le Dumouriez qui, depuis, s'est montré si contre-révolutionnaire? Quelle verve jacobine il déployait alors! De quelle voix vibrante il saluait l'avénement de la République! Comme l'esprit du temps était marqué en relief dans chacune de ses paroles! « La liberté triomphe partout; guidée par la philosophie, elle parcourra l'univers; elle s'assiéra sur tous les trônes, après avoir écrasé le despotisme. » Ainsi débuta Dumouriez, debout à la barre de la Convention. Robespierre n'eût pas parlé autrement Il traça ensuite, avec une éloquence vive, leste, toute militaire, le tableau du camp terrible qu'il venait de quitter, et « que les chants, la joie auraient fait prendre pour un de ces camps de plaisance où le luxe des rois rassemblait autrefois des automates enrégimentés pour l'amusement de leurs maîtresses et de leurs enfants. »

Tout cela ne pouvait manquer d'être fort applaudi, et le fut. Mais Dumouriez n'ignorait pas que c'était aux Jacobins que la popularité avait son trône. Il s'y rendit, le 14, accompagné de Santerre. Danton, son grand ami du moment, présidait ce jour-là. A peine entré dans la salle, Dumouriez cherche des yeux Robespierre, s'élance vers lui, et l'embrasse.

Puis, il demande la parole, on écoute, et lui : « Frères et amis, vous avez commencé une illustre époque. Vous avez déchiré l'ancienne histoire de France... Nous rendons aux despotes ce qu'ils ont voulu nous donner. D'ici à la fin du mois, j'espère mener soixante mille hommes pour attaquer les rois et sauver les peuples de la tyrannie. »

Danton répondit : « Lorsque Lafayette, ce vil eunuque de la Révolution, prit la fuite, vous servîtes la République, ne désespérant pas de son salut ... Vous avez bien mérité de la patrie. Que la pique du peuple brise le sceptre des rois, et que les couronnes tombent devant ce bonnet rouge dont la société vous a honoré »

Alors Collot-d'Herbois se leva, et le visage tourné vers Dumouriez : « J'applaudis aux éloges que le président vient de donner au soldat, mais à condition qu'il les partagera avec ses camarades.... Dumouriez, tu as eu l'honneur de les commander, et tu t'en es montré digne jusqu'à présent. Avoue qu'il est beau de commander à une armée d'hommes libres!... Nous sommes défiants, général, nous devons l'être. Nous avons été si souvent trompés! Mais tu ne nous tromperas pas. La France t'observe Tu as à choisir entre l'immortalité et l'infamie.... N'imite que les grands modèles ... Pressé de conduire une armée contre sa patrie, Thémistocle s'écria : « Cette épée ne servira jamais contre les Grecs, » et il se la plongea dans le sein.... Écoute, tu seras peut-être exposé aux piéges des flatteurs. Dans tes procédés avec Guillaume, tu conviendras que tu t'es un peu trop ressouvenu de nos anciens usages, de notre ancien style, et que tu as reconduit le roi de Prusse avec un peu trop de politesse! Mais l'Autriche payera tout ... Tu vas à Bruxelles, Dumouriez, et tu passeras par Courtray Là tu auras à expier les crimes de Jarry.... Quand tu seras à Bruxelles ... Ici, je n'ai rien à te dire . la grandeur de ta mission t'inspirera.... » Et il continua sur ce ton.

Jamais harangue plus haletante, plus désordonnée, plus familièrement emphatique n'avait retenti dans la salle des Jacobins. La chaleur factice de l'ancien acteur s'y mariait, ce me semble, à l'exaltation sincère du patriote. Est-il vrai que Collot-d'Herbois ajouta : « Tu verras ma femme à Bruxelles, tu l'embrasseras. » Ces mots que Dumouriez rappelle dans ses Mémoires, avec une variante cynique, ne se trouvent pas dans le compte rendu de la séance par Robespierre Quoi qu'il en soit, si Dumouriez, comme il l'a affirmé depuis, trouva la harangue de Collot-d'Herbois fort ridicule, il faut convenir que le plus comédien des deux, ce ne fut pas Collot Car Dumouriez mit beaucoup d'effusion à répliquer : « L'éloquent discours que Collot-d'Herbois vient de prononcer restera toujours gravé dans mon âme, il me servira de leçon Mais ce n'est pas à moi seul qu'il doit être utile, c'est à la nation tout entière : je demande qu'il soit imprimé. » L'impression fut ordonnée.

L'engouement pour Dumouriez, à cette époque, était général; et, comme on le savait homme de plaisir, les salons le disputèrent aux clubs.

Il y avait alors à Paris, rue Chantereine, une maison qui servait de rendez-vous aux beaux esprits. Là couraient se grouper, fuyant le bruit de la place publique, toutes les nymphes craintives, toutes les muses effarouchées. Là venait souvent la jeune et jolie Mlle Candeille, qu'on citait pour son talent comme musicienne, pour son talent comme actrice, pour sa blanche peau de créole, et, ce qui vaut mieux, pour sa bonté. Dans cette demeure choisie, le culte de la grâce et le commerce aimable des lettres attiraient, non-seulement des poëtes inoffensifs tels que Legouvé et Ducis, ou des savants tels que Millin, ou des gens à la mode, tels que le beau Lenoir, mais beaucoup d'ardents lutteurs politiques, ceux de la Gironde surtout. On y rencontrait Louvet, Condorcet, Roger Ducos. Roland y allait quelquefois, et Vergniaud toujours..., quand Mlle Candeille y était. La maîtresse du logis eût été, disait-on, l'Aspasie de son siècle, si ce siècle eût ressemblé à celui de Périclès. Mère de deux jolis jumeaux qu'elle nommait Charles-Neuf et Henri-Huit, du nom de deux rôles créés par son mari avec un éclat incomparable, elle faisait d'une manière charmante les honneurs de sa maison, où tout respirait l'élégance, et dont la grande galerie attestait des goûts d'antiquaire, meublée qu'elle était de casques gaulois, de poignards grecs, de flèches indiennes, de yatagans turcs. Cette maison était celle de Talma.

Le 16 octobre 1792, elle fut le théâtre d'une fête brillante, et à laquelle s'attache un intérêt historique.

Pour saluer la présence du héros du jour, Dumouriez, Julie Talma et son mari avaient convoqué tous leurs amis. Ils accoururent. Pendant quelque temps, au milieu des doux propos, des rires, du luxe des toilettes, on oublia qu'au dehors la Révolution grondait La compagnie était nombreuse, variée; le monde de la politique y coudoyait le monde des arts. On y voyait Vergniaud, Brissot, Kersaint, Lasource, Ducos, Boyer-Fonfrède, Joseph-Marie Chénier, Gorsas, l'acteur républicain Dugazon, Mme Vestris, Mlle Desgarcins. Chose assez curieuse, l'homme qui faisait les fonctions d'introducteur bénévole, c'était Santerre. Mlle Candeille se mit au piano.... Tout à coup, on entend un bruit confus, et Santerre annonce.... Marat!

Ce ne fut qu'un cri, un cri d'épouvante. Plusieurs s'enfuirent. Marat entra, accompagné de deux figures fantastiques qui étaient ou parurent « aussi maigres que le cheval du visionnaire de Patmos. » Lui, il était en carmagnole; il portait autour de la tête un madras rouge et sale, d'où des cheveux gras s'échappaient par mèches, et un mouchoir à peine attaché entourait son cou. Il alla droit au héros de la fête, qui, le toisant : « Ah! c'est vous qu'on appelle Marat? »

Il faut savoir qu'à Rethel, les deux bataillons de Mauconseil et Républicain s'étant emparés de quatre malheureux déserteurs prussiens, qu'ils prirent pour des émigrés, les avaient égorgés; sur quoi Dumouriez avait ordonné que les bataillons coupables fussent maintenus en rase campagne, et dépouillés de leurs uniformes ainsi que de leurs armes. Telle était l'affaire dont Marat, nommé pour l'examiner, venait demander compte à Dumouriez, au milieu de toutes ces femmes richement parées, au milieu de toutes ces fleurs, sous la lumière étincelante de tous ces lustres.

Ce dut être un singulier spectacle que de voir face à face ces deux hommes doués l'un et l'autre du plus méprisant sang-froid, et qui jamais ne s'étonnèrent de rien. Le dialogue fut court. « Je demande des renseignements sur la conduite des bataillons désarmés. — Les pièces sont au ministère de la Guerre. — J'ai couru les bureaux, et n'ai rien trouvé. — Je suis sûr qu'il y a des pièces. — Dites donc où elles sont. — Je crois, monsieur, que je mérite croyance quand je parle. — Si vous méritiez une confiance entière, nous ne serions pas ici. On dit que les personnes massacrées étaient des émigrés? — Eh bien, monsieur, quand ce seraient des émigrés? — Les émigrés sont des rebelles, et vos procédés à l'égard des bataillons d'une violence impardonnable. — Oh! vous êtes trop vif, monsieur Marat, pour que je parle avec vous. » Et Dumouriez tourna le dos.

Mme Louise Fusil présente à cette fête si étrangement troublée, raconte que Marat s'emportant contre ce qu'il appelait « un ramas de contre-révolutionnaires et de concubines, » Talma s'avança, et lui dit : « Citoyen Marat, de quel droit viens-tu insulter nos femmes et nos sœurs? »

Marat sortit, en proférant d'effrayantes menaces, et tout le monde resta consterné. Quelqu'un voulut plaisanter, mais on s'aperçut bien qu'il riait du bout des lèvres. Pour ramener la gaieté, Dugazon prit une cassolette remplie de parfums, et se mit en devoir de purifier les endroits par où Marat avait passé. Rien n'y fit : un nuage s'était répandu sur les visages pâlis. Qui sait si Dumouriez lui-même, au fond, ne se sentit pas plus ému qu'il ne lui convint de le paraître, lui qui portait la trahison cachée dans un repli de son cœur? L'ombre de Banco venait de se dresser au festin de Macbeth!

Le lendemain, Marat courait raconter, en plein club des Jacobins, comment il était entré dans une maison « où un enfant de Thalie fêtait un enfant de Mars, » et comme il avait rencontré, « mêlés à une douzaine de nymphes à taille svelte, dont les vues politiques n'avaient pas vraisemblablement motivé la réunion, » certains masques qu'il avait reconnus pour être « des Messieurs de la Gironde. » D'un autre côté, le bruit de ce qui s'était passé volant de bouche en bouche, on criait dans tout Paris : *Grande conspiration découverte par le citoyen Marat, l'ami du peuple. — Grand rassemblement de Girondins et de contre-révolutionnaires chez Talma.*

M. Michelet assure que la fête donnée à Dumouriez, le fut par celle que Vergniaud aimait et inspirait, Mlle Candeille, et que Danton y assistait. C'est une erreur à relever, à cause des importantes appréciations politiques auxquelles cet historien la fait servir de fondement. Selon lui, la fête en question n'aurait été qu'une tentative touchante pour rapprocher les partis, et elle resterait comme une preuve que Vergniaud ne partageait pas l'aigreur des Girondins pour Danton.

Mais d'abord, Danton était-il là?

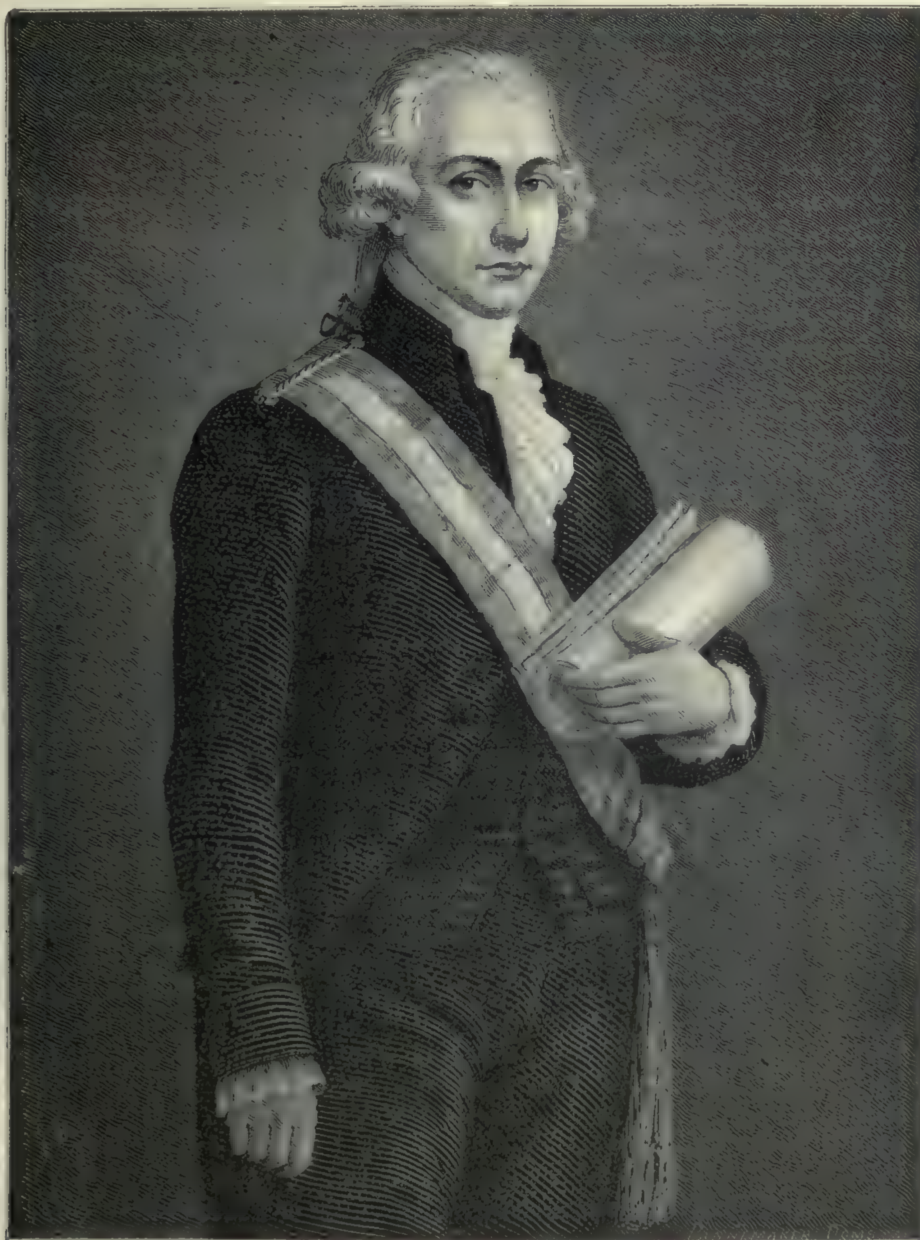
Sa présence ne se trouve signalée ni dans le passage de ses Mémoires où Dumouriez mentionne cette soirée célèbre; ni dans le récit qu'en a laissé une des personnes conviées, récit très-circonstancié pourtant et qui contient une longue liste de noms marquants; ni enfin dans le compte rendu de Marat, bien qu'il ait soin d'y dénoncer, sans ménagement et à commencer par Santerre, tous les hommes politiques, coupables, à ses yeux, d'avoir fait parti de ce *grand rassemblement de contre-révolutionnaires.*

D'un autre côté, la scène se passa chez Julie, première femme de Talma, et non chez l'amie de Vergniaud, qui était seulement au nombre des dames invitées.

On ne saurait donc inférer de l'épisode de la rue Chantereine, que Vergniaud ne partageait point, à l'égard de Danton, l'aigreur des Girondins.

Et cette aigreur, d'où venait-elle? De ce que Danton était Montagnard? Oui, sans doute; mais à ce motif de répugnance, peut-être, hélas! s'en joignait-il un second tiré des puériles susceptibilités de l'esprit de parti. Danton, avec une légèreté de mauvais goût, avait offensé la déesse de la Gironde, Mme Roland!

La Convention ayant décidé, dans sa séance du 29 septembre, qu'on ne pourrait être à la fois député et ministre, la question avait été agitée de savoir si Roland, élu par le département de la Somme, serait *invité* à garder le ministère. C'eût été mettre l'Assemblée aux pieds d'un homme; et les Girondins avaient eu contre eux, dans cette tentative, non-seulement les Montagnards, mais la Plaine, et même un des leurs, Lasource, qui alla jusqu'à s'écrier . *Malheur aux nations reconnaissantes!* Il n'en fallait pas davantage pour blesser la Gironde; mais ce qui, plus encore que le rejet de la motion, avait piqué au vif les amis de Roland, c'était ce mot de Danton, brusquement lancé au milieu du débat : « Si vous adressez une invitation au ministre, adressez-la donc aussi à Mme Roland; car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. Moi, j'étais seul dans le mien. »



PACHE

Que les Girondins n'aient pu se résoudre à pardonner à Danton une saillie qui montrait, dans leurs mains, la Révolution tombée en quenouille, il est permis de le croire, tant ils mirent d'obstination et d'aveuglement à repousser ses avances! « Je tiens, a écrit un conventionnel du parti de la Gironde, Bailleul, je tiens d'un député de notre côté, l'un de mes camarades d'infortune, qui avait cependant conservé des relations avec Danton, qu'il y eut des conférences à Sceaux

entre les chefs des deux partis, dont le but était un rapprochement, s'il était possible. Guadet, avec une énergie qui lui était particulière, ne voulut entendre à aucune transaction.... Danton lui adressa ces paroles : « Guadet, tu ne « sais point faire à la patrie le sacrifice de ton ressentiment, « tu ne sais point pardonner : tu seras victime de ton opi- « niâtreté. »

Autre témoignage, bien frappant : Dumouriez dit, à propos de son séjour à Paris : « Un seul homme pouvait soutenir les Girondins, sauver le roi et sa patrie; mais ils achevèrent de l'aliéner, quoique Dumouriez eût donné le conseil de le ménager et de se lier avec lui. Cet homme était Danton. »

Ainsi, Dumouriez devait servir de lien entre Danton et la Gironde. Là était probablement, parmi d'autres motifs frivoles, le motif sérieux qui l'avait amené à Paris. Mais on va juger de l'insurmontable éloignement des Girondins pour Danton, par ce trait de leur Égérie, la femme de celui dont Valazé, un des leurs, avait publiquement professé le culte en ces termes : *Roland est sacré pour moi!*

Il est à remarquer qu'à cette époque de fièvre ardente, les théâtres n'étaient pas suivis avec moins d'assiduité que dans les temps les plus calmes. Le peuple de Paris, le seul au monde qui se plaise à rire dans la tempête, et dont la gaieté soit indomptable, le peuple de Paris, au sortir des luttes passionnées du Forum, prenait d'un pas paisible le chemin de l'Opéra, où le rideau ne cessa jamais de se lever à la même heure. Pas de septembriseur, si farouche qu'il se fût montré, qui ne se mît humblement à la queue tout comme un autre. Là, devenu inoffensif et poli, il disait à son voisin qui le grondait d'être gênant, et qu'il eût peut-être égorgé à l'Abbaye : « Pardon, citoyen; mais on me pousse. » C'était aussi un reste de l'ancienne folie des généraux d'aller se montrer au spectacle, après une victoire, afin d'y chercher des couronnes de théâtre, et Dumouriez, à cet égard, ne manqua pas de se conformer à l'usage.

Or, un soir que le héros de l'Argonne était à l'Opéra, Mme Roland fut tentée de s'y rendre. Elle avait refusé d'y paraître en compagnie de Dumouriez, homme de réputation compromettante, quoique celui-ci lui eût fait visite dans la journée, et lui eût offert, avec une gaucherie très-flatteuse, un charmant bouquet, mais Vergniaud se présentant pour l'accompagner, elle accepta son bras, prit sa fille par la main, et ils partirent. Arrivée à la loge du ministre de l'Intérieur, elle la trouva fermée; et quelques sans-culottes en sentinelle devant la porte lui crient : « On n'ouvre pas. Le ministre est là. » Quel ministre? Elle parvient à se faire ouvrir cependant.... Mais laissons-la parler elle-même : « J'aperçois la grosse figure de Danton, celle de Fabre, et trois ou quatre femmes de mauvaise tournure. Le spectacle était commencé; ils fixaient le théâtre : Danton s'inclinait sur la loge voisine, pour causer avec Dumouriez, que je reconnus, le tout d'un clin d'œil, sans que personne de la loge m'eût vue. Je me retirai subitement en poussant la porte. »

Après quelques jours donnés à l'intrigue et au plaisir, Dumouriez regagna son armée. Et certes, il n'avait pas lieu d'être mécontent de l'accueil fait à son génie; il n'était pas jusqu'à Robespierre qui ne se fût exprimé sur son compte en termes d'une bienveillance grave, quoique toujours un peu empreinte de défiance. Mais l'heureux général laissait derrière lui un ennemi vigilant, un ennemi implacable, et il emportait dans son cœur le fiel de ces paroles de Marat : « Si nous avions confiance en vous, nous ne serions pas ici. »

CHAPITRE VII

FUREURS DE LA GIRONDE



Les Girondins n'avaient pas cessé de figurer, sur les cimes de la République, comme le parti dominant. Ils gouvernaient l'Assemblée. Par Roland, devenu le principal personnage du Conseil, ils avaient la main dans toutes les affaires publiques. Ils distribuaient des grades dans l'armée. Garat, homme d'un aimable esprit et d'un vrai talent littéraire, mais trop timide à la fois et trop équitable pour se donner sans réserve, fut poussé au ministère de la Justice par ses amis Condorcet, Brissot, Gensonné; et ce fut sur l'indication de Roland, dont il se montra plus tard l'ennemi, que Pache eut le ministère de la Guerre, Pache dont Mme Roland, dans ses Mémoires, fait le type du Tartuffe politique, après l'avoir peint comme un employé instruit, exact, laborieux, très-modeste en apparence, ayant des manières dont la bonhomie rustique rappelait la Suisse, son pays.

Le 15 octobre, Pétion fut réélu maire, à la majorité de 13 899 voix sur 15 454. Mais ceci ne saurait être considéré comme une victoire que la Gironde, à cette époque, remporta en pleine place publique. Au fond, il n'y avait pas de raison pour qu'on dépossédât le maire qui avait laissé passer le 20 juin, qui s'était associé de cœur au 10 août, et qui, aux yeux des plus violents, avait le triste mérite de ne s'être opposé que trop tard au 2 septembre. Bien qu'ami avoué de Buzot, dont il avait noblement pris la défense au club des Jacobins contre Fabre d'Églantine, Pétion n'était pas encore engagé assez avant dans le parti des Girondins, pour être repoussé par leurs ennemis. Il obtint donc la presque unanimité; et le très-petit nombre de voix qui s'égarèrent sur Rabaud Saint-Étienne, Panis, Roland, Robespierre, Danton, Vergniaud, prouva bien qu'il n'avait pas eu de compétiteur. Il refusa, du reste, préférant son poste sur les bancs de la Convention à l'orageuse magistrature de l'Hôtel de Ville.

Ne se pouvoir modérer est le genre d'impuissance qui, en politique, semble inhérent à la force : la Gironde, tout en se disant le parti de la *modération*, tombait d'emportements en emportements. Toujours prompte à l'attaque, toujours ardente à raviver le feu de querelles qu'on croyait éteintes, elle ne laissait à la Montagne ni paix, ni trêve, se servant contre elle de Marat avec une violence systématique.

L'*Ami du peuple* demandait-il la parole dans l'Assemblée, même pour un fait insignifiant, aussitôt des cris furieux partaient des bancs de la droite : A bas le scélérat! A bas le monstre! Paraissait-il à la tribune, Biroteau s'écriait : « Qu'on le chasse, au lieu de l'entendre! » Ou bien : « Il faudra purifier la tribune quand il l'aura quittée, pour que nous puissions y monter. »

Et ce n'était pas Marat seulement que cherchaient, que poursuivaient ces invectives si peu décentes : Robespierre, même lorsqu'on l'avait attaqué, avait la plus grande peine à se faire écouter, et la possession de la tribune, dès qu'il y était appelé par les accusations de ses ennemis, lui était disputée au milieu des vociférations qui transformaient l'Assemblée en une arène de gladiateurs.

Il résulta de là qu'après avoir pendant quelque temps voté avec la Gironde, des hommes vraiment modérés finirent par se détacher d'elle.

D'un autre côté, le club des Jacobins ne tarda pas à lui échapper entièrement. Le 21 septembre, Fauchet, accusé d'avoir demandé un passe-port pour Narbonne, avait été exclu de la Société-Mère, le 23 septembre, elle avait reçu dans son sein Thomas Paine : bientôt son hostilité à l'égard des Girondins, sourde d'abord, ne garda plus de ménagements ; elle les dénonça comme une coterie avide et intolérante ; elle couvrit d'applaudissements Couthon, les définissant en ces termes : « Un parti de gens fins, subtils, intrigants, et surtout extrêmement ambitieux. »

Ambitieux, ils l'étaient certainement, mais avec plus de noblesse que leurs adversaires ne pensaient, et que leur propre violence, hélas ! n'en faisait supposer : ils avaient l'ambition d'être les seuls pilotes de la République, non par un bas amour de l'argent ou des honneurs, mais en vue de la postérité, en vue de la gloire. Et, sous ce rapport, la grandeur de Robespierre leur était particulièrement odieuse.

Il faut dire aussi que leur républicanisme ne fut pas moins superficiel que sincère ; et c'est ici l'occasion de remarquer que cette passion des *formes* de l'Égalité qui les avait déjà portés à mettre en vogue le bonnet rouge, les poussa, vers la fin de 1792, à recommander la suppression du mot *Monsieur*, et à donner le signal du tutoiement universel. Les motifs pour lesquels Brissot, d'accord en cela avec Roland, n'aimait pas trop le mot *citoyen*, sont curieux à lire dans le *Patriote français :*



DE KERSAINT — COUTHON

« La Convention nationale, qui doit balayer les restes misérables de l'ancien régime, ne souffre pas dans son sein le titre de *Monsieur :* on y a substitué celui de *Citoyen*. Mais c'est encore un titre qui peut amener une distinction ; on le donnera aux gens d'une certaine condition, d'une certaine fortune, on le refusera au laborieux manouvrier, au respectable indigent D'ailleurs, ce mot citoyen est un mot sacré, qu'il ne faut pas prostituer, et ne rougirait-on pas de le mettre à côté de certains noms ? Certes, nous dirons avec joie le citoyen Pétion, le citoyen Condorcet ; mais quel est le patriote qui pourrait dire le citoyen Marat, le citoyen Maury ? Républicains comme les Romains, plus libres qu'eux, destinés à être aussi vertueux, imitons leur exemple, ne faisons précéder les noms d'aucun titre ; disons Pétion, Condorcet, Paine, comme on disait à Rome, Caton, Cicéron, Brutus. Si cette simplicité nous semble rudesse, si elle nous semble prématurée, ajournons-la, mais ajournons aussi la République. »

Ainsi, ce qui déplaisait à Brissot dans le mot *citoyen*, c'est qu'il exhalait un reste de parfum aristocratique ; c'est qu'il pouvait *amener une distinction !* Ah ! si les Girondins n'avaient pas confiné ce grand amour de l'Egalité dans la réforme du costume et dans celle de la grammaire ! Mais, pour eux, l'Égalité était comme un spectre caché dans une armure d'or : ils s'arrêtaient à l'armure ! Et voilà justement ce que leurs adversaires leur reprochaient ; voilà dans quel sens Couthon disait en parlant d'eux, à la tribune des Jacobins : « Ils veulent la République, mais ils veulent l'aristocratie. »

Il est certain que, sous le rapport de l'intolérance politique

de l'esprit d'exclusivisme, du besoin de dominer, la Gironde formait un parti qu'on pouvait à la rigueur appeler aristocratique, bien qu'il empruntât ses formules à l'Égalité. Aussi se montra-t-elle impatiente à l'excès de tout ce qui n'était pas elle sur le sol de la Révolution.

L'Hôtel de Ville était resté en dehors de son influence : elle mit un acharnement furieux à décrier et à poursuivre la Commune du 10 août.

Marat la gênait : elle l'attaqua avec tant de rage, qu'elle parvint, ce qui semblait impossible, à le faire paraître modéré

Danton s'offrait à elle pour allié, mais non pour instrument. elle s'efforça de l'avilir.

Robespierre l'offusquait : elle lui versa goutte à goutte dans le cœur tout le fiel dont elle s'étonna plus tard de le trouver rempli.

Il faut, pour l'instruction des générations à venir, tracer, sans en rien omettre, ce douloureux tableau.

Les historiens qui ont accusé la Commune du 10 août de n'avoir pas voulu rendre ses comptes, ont commis une grande erreur, et ceux qui lui ont attribué ce qui n'appartenait qu'au Comité de surveillance, ont fait une grande confusion. Le Conseil général, ou pouvoir législatif de la Commune, était une chose ; son Comité de surveillance en était une autre. Entre l'esprit qui dominait le premier de ces deux corps et l'esprit auquel le second obéissait, on peut dire qu'il y avait la même différence qu'entre Robespierre et Marat. Mais ceux qui ne haïssaient la Commune que par rivalité d'ambition, n'avaient garde d'établir les distinctions qu'eût demandées la justice, parce qu'en leur permettant d'étendre à leur gré la responsabilité des torts, cette confusion servait leurs inimitiés.

Ainsi, par exemple, nous trouvons que, loin de s'opposer à la reddition des comptes, c'est le Conseil général de la Commune, au contraire, qui, vers la fin de septembre, en réclame, en presse l'apurement. Le 29 septembre, il invite les quarante-huit sections à envoyer chacune deux commissaires à l'Hôtel de Ville pour assister à la reddition de ces comptes, et le Comité de surveillance ne paraissant pas, il prend deux arrêtés ordonnant.

1° Que le Comité de surveillance sera mandé sur-le-champ, et qu'il sera fait une affiche pour inviter les citoyens à réclamer contre les actes arbitraires par lesquels, depuis le 2 septembre, ils se jugeront lésés ;

2° Que le Comité de surveillance remettra immédiatement l'état des membres dont il est composé, avec distinction de ceux qui font partie de la Commune et de ceux qui n'en sont pas ; qu'il y aura une garde journalière pour repousser les attaques possibles contre ce Comité, et que les scellés seront mis sur les effets d'or, d'argent, et sur les bijoux y déposés.

Par un troisième arrêté du même jour, il était enjoint aux citoyens du Conseil, employés depuis le 10 août, sans en excepter ceux qui s'étaient retirés, de rendre compte de toutes les gestions et de tous dépôts de quelque nature qu'ils fussent.

Le Conseil général de la Commune allait donc au-devant des exigences les plus soupçonneuses, et ceci ayant lieu le 29 septembre, il est bien étonnant que, le 30, c'est-à-dire le lendemain, Barbaroux ait cru nécessaire de proposer, sur le ton de l'indignation, la formation d'une « Commission extraordinaire au sein de l'Assemblée pour examiner la conduite de la Commune et recevoir ses comptes. » Comme si elle eût craint ou refusé de les rendre ! Tallien, membre de la Commune, se leva aussitôt, non certes pour combattre Barbaroux, mais, au contraire, pour l'appuyer : « Je puis assurer, dit-il, que la Commune n'a point abusé des dépôts qui lui ont été confiés. Les comptes du Comité de surveillance ne sont peut-être pas apurés en effet, mais quant à ceux de la Commune, j'ose affirmer à la Convention qu'ils lui seront rendus avant quinze jours. » Il ajouta fièrement : « Ce sera un nouveau triomphe pour la Commune de Paris, et un moyen victorieux de détruire les calomnies dont elle a été l'objet. Ce compte sera clair, exact, précis ; il répondra parfaitement à ceux qui méconnaissent les services que la Commune de Paris a rendus à la chose publique ... On voudrait faire oublier qu'elle a fait la Révolution du 10 août ! »

Dans la même séance, un autre grief, et celui-ci beaucoup mieux fondé, avait été articulé contre la Commune. Une députation de la section des Quinze-Vingts était venue se plaindre fort aigrement de l'inexécution d'un décret rendu vers la fin de la session de l'Assemblée législative, et portant que la municipalité serait renouvelée sous trois jours. A cet égard, il faut le dire, les défenseurs de la Commune ne répondirent rien de satisfaisant. Léonard Bourdon parla d'un retard dans l'impression des cartes d'électeurs. Tallien prétendit qu'on avait voulu attendre le résultat d'une pétition ayant pour objet de faire faire les élections à haute voix. De telles raisons ressemblaient trop à des prétextes : Barbaroux en fit l'observation avec rudesse ; et la Convention enjoignit au ministre de l'Intérieur de lui présenter, le lendemain même, le rapport des mesures prises pour l'exécution des décrets concernant l'Hôtel de Ville.

Marat était loin d'être l'homme du Conseil général de la Commune, mais il était l'homme du Comité de surveillance ; et si la Gironde avait hâte d'en finir avec l'un, à plus forte raison brûlait-elle d'abattre l'autre. C'est ce que Marat comprenait à merveille : il résolut donc d'opposer à ses ennemis son arme favorite, la dénonciation, et son procédé ordinaire, l'audace.

Le Comité de surveillance se trouvait avoir saisi et gardait en dépôt nombre de pièces contenant la preuve des conspirations de la Cour. Parmi ces pièces était une lettre par laquelle l'ancien intendant de la liste civile, Delaporte, demandait à Septeuil, trésorier du roi, 1 500 000 livres à distribuer aux membres du comité chargé, sous la Législative, de la liquidation des pensions militaires. Qu'il y eût projet de corruption, sur ce point nul doute possible. Mais le projet avait-il abouti ? Les 1 500 000 livres avaient-elles été distribuées ? Marat feignit de n'en pas douter, et peut-être le croyait-il sincèrement, lui si prompt à soupçonner le mal.

Quoi qu'il en soit, le 1er octobre, poussée par Chabot, qui s'en vanta, une députation du Comité de surveillance vint à la barre de la Convention affirmer l'existence du redoutable document, et l'orateur de la députation ne craignait pas d'ajouter. « Nous vous donnerons la liste de la distribution de cette somme et de bien d'autres. »

Pour comprendre l'impression que durent produire et une semblable démarche et de pareils mots, il suffit de remarquer que quelques-uns des membres que la Législative avait chargés de liquider les pensions militaires, avaient été réélus et faisaient partie de l'Assemblée nouvelle. Le Comité de surveillance venait donc dire en face de la Convention : Il y a parmi vous des âmes vénales, des traîtres, des misérables, que nous nous réservons de dévoiler, et nous en possédons le moyen.

Le débat prit un tour très-vif. Kersaint en appela, devant une dénonciation aussi terrible, à la nécessité de la prudence.

Richard, un des membres désignés à l'infamant soupçon, protesta contre tout délai qu'on apporterait à un éclaircissement devenu indispensable. Lindet montra que le décret sur les pensions n'ayant pas été présenté, la liste civile n'en avait pu payer le prix. Rewbel somma, non sans emportement, les dénonciateurs d'expliquer pourquoi ils n'avaient pas en main *cette liste de distribution* dont ils parlaient. Louvet s'écria que le crime du député coupable de vendre les intérêts de son pays était un crime national, que par conséquent les pièces d'un procès de ce genre appartenaient à la nation tout entière, et que c'était à la Convention à en prendre connaissance. Ceci en réponse à Panis qui, après avoir rapporté avec quelle sollicitude il avait veillé sur l'important dépôt, et comment il l'avait gardé nuit et jour, tenant sa plume d'une main et son sabre de l'autre, était allé jusqu'à dire : « Ces pièces appartiennent à la Commune du 10 août. »

Enfin, sur la proposition de Barbaroux, l'Assemblée décréta qu'une commission de vingt-quatre membres, prise en dehors des membres de la Constituante, de la Législative, et de la députation actuelle de Paris, se transporterait aussitôt à la mairie ; que les cartons renfermant les pièces recueillies par le Comité de surveillance seraient inventoriés, scellés, contre-signés, et transportés dans l'enceinte de la Convention, où ils resteraient constamment sous la garde de quatre délégués de



GUADET BRISSOT

l'Assemblée, de deux membres du Comité de surveillance, et de deux officiers municipaux.

Bien étonnée fut la commission, devant la masse de papiers dont elle avait à dresser l'inventaire. Quatre-vingt-quinze cartons ; six boîtes, dont l'une de cinquante-quatre pieds cubiques ; vingt grands portefeuilles ; trente-quatre registres ; sept liasses de papiers, plusieurs autres milliers de feuilles dont on avait rempli, faute de mieux, des sacs à blé !... Voilà sur quoi devait porter l'examen. La commission y vit un travail de trois ou quatre mois au moins, et lorsque, le 4 octobre, Valazé présenta son rapport à la Convention, ce fut seulement pour lui apprendre qu'on n'avait pu procéder encore qu'à un inventaire sommaire, d'où rien ne résultait, sinon la preuve, acquise déjà, des trahisons du roi détrôné.

Du reste, nul document qui appuyât la dénonciation du Comité de surveillance. C'est ce que déclara formellement Lehardi, un des commissaires. De là un déchaînement général. Les dénonciateurs étaient donc des calomniateurs ! Les preuves ! qu'ils eussent à fournir des preuves ! Panvilliers proposa que les membres du Comité de surveillance fussent sommés, par voie de décret, de désigner dans quels cartons, sacs, registres ou portefeuilles se trouvaient les pièces à l'appui de leur dénonciation. Buzot, Lecointe-Puyraveau appuyèrent la proposition en termes passionnés. Tout à coup Marat se lève et veut parler.... Mais ses paroles se perdent dans le bruit d'une effroyable tempête. « Je demande, s'écrie violemment Buzot, que Marat ne soit pas entendu ... Lui, entendu ! Il me semble le voir appelé à la tribune par les Prussiens eux-mêmes. » Et l'on applaudit. Marat, froidement : « J'ai la parole. » Une assemblée refusant par système d'entendre un de ses mem-

bres, lorsqu'on l'attaque, c'était en vérité trop de scandale. Plusieurs en eurent honte, même parmi les ennemis de Marat; et Lasource, Lidon, Cambon invoquèrent en sa faveur le droit commun. le premier, parce qu'il était bon que la France connût un homme tel que Marat, le second, parce que le « supplice de l'entendre » avait été infligé à la Convention par le corps électoral de Paris; le troisième, parce qu'il « était juste d'entendre le crime aussi bien que la vertu. »

Marat fut étonnant de dédain. Il déclara qu'il applaudissait au « citoyen courageux » qui l'avait dénoncé à la tribune. Les invectives, il ne s'abaissait pas à y répondre. « Quant à mes vues politiques, dit-il, à mes sentiments, je suis au-dessus de vos décrets. » Entendant retentir autour de lui des éclats de rire, il reprit : « Il ne vous est pas donné d'empêcher l'homme de génie de s'élancer dans l'avenir. Vous ne comprenez pas l'homme instruit qui connaît le monde, qui va au-devant des événements. » Et au milieu des rires, des murmures, il rappela les services que ses prophéties avaient rendus à la Révolution. Dans ce discours, où une violence froide et habilement voilée se mêlait à un orgueil voisin de la folie, il y avait une belle et fière parole. « Vous n'avez sur les pensées d'autre autorité que celle de la raison »

Mais c'est ce que les Girondins, plus d'une fois encore, devaient oublier, pour le malheur de la Révolution et le leur propre!

Le résultat de ces vaines querelles ne servit qu'à prouver combien les deux partis étaient injustes l'un à l'égard de l'autre; car l'examen des documents autour desquels Marat faisait tant de bruit, ne fournit pas la moindre preuve contre la probité politique des Girondins; et d'un autre côté, le Comité de surveillance rendit plus tard ses comptes de manière à venger avec éclat son intégrité calomnieusement mise en question.

Les comptes généraux présentés par Panis, au nom du Comité de surveillance, le furent non-seulement en présence du Conseil général, mais devant des commissaires de sections mandés à cet effet. On discuta les chiffres; on pesa mûrement le pour et le contre; on provoqua les plaintes; on encouragea les réclamations..., et ce qui sortit de tout cela, ce fut la justification des membres du comité Il avait reçu 713 885 livres, dont 85 529 livres avaient été dépensées. Panis justifia de l'emploi et produisit les quittances; ce qui n'avait point eu de destination se retrouva en caisse, prêt à être versé à la trésorerie nationale.

Quant à la conduite purement politique du Comité de surveillance, il fut constaté que le nombre des emprisonnements ordonnés spécialement par lui, soit pour trahison ou complicité notoire d'aristocratie, soit pour fabrication et distribution de faux assignats, s'était élevé à *trois cent quarante-trois,* depuis le 10 août jusqu'au 10 octobre. Or, si l'on considère que ces mesures furent amenées par une situation, la plus terrible qui fut jamais, et si l'on se rappelle sur quelle échelle bien autrement large nous avons vu opérer, depuis, des pouvoirs que pressaient des circonstances beaucoup moins fatales, le chiffre mentionné ci-dessus paraîtra-t-il donc si monstrueux?

Au reste, dans le rapport que, le 2 octobre, Joseph de Launay avait lu sur la conduite de la Commune du 10 août, il avait été lui-même conduit à reconnaître, tout Girondin qu'il était, qu'en temps de révolution, il ne faut pas juger les hommes et les choses absolument au même point de vue que dans les temps ordinaires; que souvent il y a nécessité de se mettre à la tête du désordre pour le dominer; que dans l'œuvre de la Révolution à sauver, un moment d'anarchie avait été inévitable; que parmi les détenus, après tout, les uns avaient été arrêtés pour délits ordinaires, et les autres, mais ces derniers *en petit nombre*, pour délits relatifs à la Révolution.

Pendant ce temps, les Girondins se préparaient à une attaque en règle contre un homme qui, plus que la Commune, plus que Marat, leur était un sujet de crainte et de haine.

Ce qu'ils détestaient dans la Commune, ce n'était que son pouvoir, ce qui leur faisait horreur dans Marat, ce n'était que sa rage de dénonciations sanguinaires; mais, dans Robespierre, ils brûlaient d'abaisser une influence rivale, et d'humilier une intelligence qui faisait face à leur génie.

Seulement, à risquer un tel combat, au sein de Paris, il y avait péril suprême ils le sentaient bien, et, avant de jeter le gant, ils auraient voulu avoir derrière eux, autour d'eux leur garde départementale.

Buzot, qui, le premier, en avait émis l'idée, vint, dans la séance du 8 octobre, présenter un projet de décret portant:

Que chaque département enverrait, pour la garde de la Convention nationale et des dépôts publics, autant de fois quatre hommes d'infanterie et deux hommes à cheval qu'il aurait de députés à la Convention, en tout : 4470 hommes;

Que ces gardes seraient casernés, et payés de la solde que reçoivent les gendarmes nationaux à Paris;

Qu'ils seraient élus par les conseils généraux des départements, parmi les citoyens munis d'un certificat de civisme émané du Conseil général de leur commune ou de leur district;

Enfin, que leur commandant serait nommé par la Convention nationale.

L'Assemblée n'osa voter immédiatement un projet pareil, et, dans son journal, Robespierre le pulvérisa

Quoi! à la Convention nationale, à ce congrès qui devait se montrer au monde si plein de puissance et de majesté, on proposait de prendre une garde! et là devait être sa première, sa plus sérieuse préoccupation, dans la haute sphère des pensées! Quoi! l'on affectait d'ignorer que, comme la volonté générale qu'elle est destinée à faire respecter, la force publique doit être *une*, et que toute force *particulière* affectée, soit à un homme, soit à une réunion d'hommes, est, dans l'ordre politique, un danger immense, et un monstre dans l'ordre social! Quoi! on n'avait tant combattu la maison militaire du roi, que pour en venir à donner aux mandataires du peuple une maison militaire, c'est-à-dire le pouvoir de violer tôt ou tard leur mandat, et d'usurper la tyrannie? Une force armée, des janissaires départementaux, une garde prétorienne! Rien de plus inutile, si les délégués du peuple avaient sa confiance, étaient protégés par son amour; et dans le cas contraire, rien de plus odieux. — Mais, disait-on, il y avait à se préserver contre les entreprises possibles de quelques malveillants s'intitulant le peuple. — O phénomène inexplicable! O fatalité! En dépit de la Cour, de sa puissance, de ses haines, et comme enveloppées de ses complots, la Constituante d'abord, la Législative ensuite, avaient pu se passer d'une garde; et voilà que ce luxe était devenu indispensable à la Convention, et la République allait déclarer ne pouvoir vivre qu'aux conditions auxquelles la tyrannie se maintient! Les ennemis de la Liberté, quel que fût leur masque, étaient-ils donc plus à craindre, depuis la chute du trône? Ou bien, était-ce que la Convention avait d'autres ennemis que ceux de la Liberté?... On osait prétendre qu'à la nation tout entière il appartenait de couvrir ses représentants de son égide! Mais est-ce que partout où l'Assemblée nationale résiderait, elle ne serait pas gardée par des Français? Est-ce que les Parisiens étaient autre chose que *la portion du peuple français qui habite Paris?* Est-ce que ce Paris où venaient incessamment se rencontrer,

se mêler, se confondre, Lyonnais, Marseillais, Bordelais, gens de Rouen, gens de Toulon, Gaulois du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest, est-ce que Paris était autre chose qu'un grand fleuve vivant formé de toutes les rivières de France? Beau moyen vraiment, pour consacrer l'unité de la patrie, que d'opposer sans cesse Paris aux départements, que d'assigner à chaque département une représentation armée particulière, que de tracer de nouvelles lignes de démarcation entre les diverses sections de la République! Ah! que ne s'exprimait-on avec un peu plus de franchise? Paris avait un tort, un tort irréparable celui de renfermer une population immense, toujours attentive aux mouvements de la Liberté! Paris avait le tort d'être le centre de ces vastes connaissances, le foyer de ces vives lumières, le théâtre de cette vie active, qui sont la mort du despotisme, lorsqu'il n'a pas, pour éteindre autour de lui tout rayon et paralyser tout mouvement, une maison militaire, une force *particulière*, une garde enfin, qu'on l'appelle constitutionnelle ou royale! Si c'était là ce qu'on reprochait à Paris, très-bien; mais qu'on eût alors le courage d'en convenir.

Telles furent, présentées dans un style moins resserré, mais qui, s'il manquait un peu de nerf, ne manquait ni de chaleur ni d'éclat, les considérations que fit valoir Robespierre.

Elles parurent décisives au club des Jacobins, où déjà, du reste, Bentabolle, Tallien, Chabot, Levasseur, Billaud-Varenne avaient discuté le rapport de Buzot avec une animation extraordinaire.

Sur ces entrefaites eut lieu la séance du 16 octobre, qui montra si bien qu'il était une chose que Montagnards et Girondins voulaient d'une égale ardeur, aimaient d'un égal amour, la République. Manuel ayant proposé d'en soumettre l'établissement à la sanction du peuple, d'une manière toute spéciale, et Cambon, de s'en remettre à la décision d'une commission de 83 membres, tirés de la députation de chacun des 83 départements, l'Assemblée comprit d'instinct que la République était au-dessus même du suffrage universel, le suffrage universel ne pouvant établir, sans abdiquer par cela seul, une autorité indéfinie, héréditaire, placée une fois pour toutes en dehors des chances de l'élection; et, d'autre part, une génération n'ayant nul droit de lier d'avance les générations à venir. « La République! dit Brissot, le peuple l'a sanctionnée en nous chargeant de la sauver. » Danton s'écria impétueusement: « La sanction de la République est dans le génie de la Liberté, qui réprouve les rois » Et la proposition de Cambon fut écartée par le vote « unanime » de l'Assemblée. Ce n'était donc pas, en tout cas, pour défendre la République contre les Montagnards, que la Gironde avait besoin de s'entourer de baïonnettes à sa dévotion!

Bientôt il n'y eut plus qu'une préoccupation dans Paris: souffrirait-on que la Convention se donnât une garde tirée des départements, ou plutôt, souffrirait-on que la Gironde, qui alors dominait la Convention, s'entourât de soldats prétoriens? Autour de cette question émouvante, les quarante-huit sections s'agitèrent violemment; pour la résoudre, elles nommèrent des députés qui en conférèrent ensemble trois jours durant, et le résultat de ces conférences fut une adresse, dont la lecture eut lieu dans la Convention, le 19 octobre. Elle était au plus haut point menaçante et concise

L'orateur de la députation commença en ces termes. « Mandataires du souverain, vous voyez devant vous les députés des sections de Paris. Ils viennent vous faire entendre des vérités éternelles. ..On vous a proposé de vous mettre au niveau des tyrans....»

A ces mots, un ingouvernable transport de colère éclate dans l'Assemblée. De toutes parts, on interpelle les membres de la députation. L'un demande qu'on les rappelle à l'ordre; un autre invoque contre eux l'application immédiate du décret sur la force publique; un troisième les somme de montrer leurs pouvoirs. Eux, ils tirent de leurs poches le cahier de leur mandat, et se mettent à l'agiter en l'air, aux applaudissements redoublés des tribunes. Un homme d'un courage bilieux occupait, en ce moment, le fauteuil de président: c'était Guadet. D'un ton ferme, il menace de faire expulser de la salle tout spectateur qui donnera libre cours à ses impressions; et, le silence s'étant rétabli, l'orateur de la députation reprend avec un sang-froid terrible: « On vous a proposé de vous mettre au niveau des tyrans, en vous environnant d'une garde isolée et différente de celle qui compose essentiellement la force publique. Les sections de Paris vous déclarent, par notre organe, qu'elles trouvent ce projet odieux... Quoi! on vous propose des décrets constitutionnels avant l'existence de la Constitution! Attendez que la loi existe! quand le peuple l'aura sanctionnée, il vous apprendra par son exemple à baisser le front devant elle »

La réponse de Guadet fut très-fière. Il déclara que la Convention recevrait toujours avec plaisir les conseils des bons citoyens, « mais, quant à des ordres, elle n'en recevra que du peuple français. » L'impression du discours et de la réponse, proposée par quelques membres, fut rejetée, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Mais ce n'était point là une question pour être de sitôt enterrée. Les deux partis contraires continuant à se disputer sur ce point essentiel, l'empire de l'opinion, la Gironde parvint à souffler l'esprit qui l'embrasait à quatre sections, et elles se rétractèrent: c'étaient les sections Mirabeau, Popincourt, la Fontaine-Grenelle, la Butte des-Moulins Les autres, fidèles à la Montagne, persistèrent.

De son côté, la Commune ordonnait l'envoi à toutes les municipalités de l'adresse des quarante-huit sections; et la Gironde, furieuse, faisait casser par l'Assemblée cet arrêté audacieux.

On remarqua que la décision prise par l'Assemblée ne rencontra sur les bancs de la Montagne qu'une désapprobation muette et morne. deux députés seulement protestèrent, et les *Révolutions de Paris* purent s'écrier: « Les Danton, les Robespierre se sont tus .. Tu dors, Brutus. »

En revanche, il veillait, l'âpre journal. Rien de plus entraînant que la guerre qu'il fit alors à Buzot, à ceux de la Gironde, et à leur malheureux projet de garde conventionnelle: « Malheur aux lois qui n'ont d'autres panégyristes que ceux qui les font! — Vous voulez des gardes! Solon, qui vous valait bien, n'en avait pas, et Athènes cessa d'être libre quand elle permit à Pisistrate d'en avoir quatre cents! — Ce fédéré avait raison, qui disait naguère à la tribune des Jacobins: « La force armée d'un législateur, c'est l'opinion publique. » Mais il y a de faux patriotes qui, comme les sénateurs de Venise, se masquent six mois de l'année. — Rappelez-vous ces mots de Jean-Jacques: « Je voudrais qu'on sentît l'hor« rible indécence et la barbarie de voir l'appareil des armes « profaner le sanctuaire des lois. Polonais! êtes-vous plus « guerriers que ne l'étaient les Romains? Eh bien, jamais, « dans les plus grands troubles de leur république, l'aspect « d'un glaive ne souilla les comices ni le sénat. »

Tout cela parlait vivement au cœur, à l'esprit et à l'imagination du peuple: le faubourg Saint-Antoine chargea son orateur ordinaire, Gonchon, d'être auprès de l'Assemblée l'écho de la voix publique.

La mission était délicate pour Gonchon, qu'une secrète

sympathie entraînait vers les Girondins, mais le désir même de les ménager, en leur disant la vérité, donna, en cette circonstance, au langage du tribun un remarquable accent d'élévation et de sagesse.

Admis à la barre de la Convention dans la séance du 21 octobre, comme orateur des citoyens du faubourg Saint-Antoine, il prononça ces paroles remarquables : « Celui qui calomnie le peuple est un tyran ; mais celui qui le flatte veut le devenir. » Ceci à l'adresse des coureurs de popularité. Il ajouta : « Émoussons le glaive de la démagogie, mais n'aiguisons pas celui du modérantisme. » Ceci à l'adresse des hommes qui semblaient ne tant parler des excès de la Révolution que pour en détendre tous les ressorts. Aux Girondins en particulier s'adressaient les mots suivants : « Avait-on besoin de calomnier les hommes du 14 juillet (les Parisiens), pour appeler autour de nous nos frères des départements? Ah! qu'ils viennent, non pas six, sept, huit, vingt-quatre mille, mais un million.... Nos bras ne sont-ils pas toujours ouverts pour les recevoir?... Mais qu'ils arrivent sous une dénomination fraternelle! Qu'ils viennent, non pas pour vous défendre, mais pour nous aider à vous garder! Que le mot de *force armée* ne souille pas le code d'un peuple républicain! » Puis, un appel à la concorde, appel touchant, et d'une portée incalculable, si les passions de parti étaient capables d'entendre une autre voix que celle de leurs colères! « C'est avec douleur que nous voyons des hommes faits pour se chérir et s'estimer, se haïr et se craindre autant et plus qu'ils ne détestent les tyrans. Eh! n'êtes-vous pas comme nous, les zélateurs de la République, les fléaux des rois, les amis de la justice? N'avez-vous pas les mêmes devoirs à remplir, autant de périls à éviter, les mêmes ennemis à combattre, et vingt-cinq millions d'hommes à rendre heureux? Ah! croyez-en des citoyens étrangers à l'intrigue. on s'attribue mutuellement des torts imaginaires.... Les hommes ne sont pas aussi méchants qu'on le croit.... Que chacun impose silence à son amour-propre, et il ne faudra qu'un moment pour éteindre le flambeau des divisions intestines »

Ce discours était pris dans le vif de la situation; il signalait la véritable plaie du moment, il indiquait le vrai remède; aux républicains de la Gironde d'une part, et de l'autre aux républicains de la Montagne, il montrait comment ils risquaient de perdre la République, comment ils pouvaient la sauver. L'impression fut immense sur l'heure: et tous applaudirent, tous applaudirent avec transport.

Mais hélas! les Girondins s'étaient mis sur une pente où il ne leur était déjà plus possible de s'arrêter; et, à son tour, poursuivi de provocations incessantes, le parti adverse était devenu bien difficile à calmer. Lorsque Gonchon vint prêcher la conciliation dans l'Assemblée, il n'y avait pas dix jours que, sur la proposition de Collot-d'Herbois, la société des Jacobins avait rayé Brissot de la liste de ses membres; inutile de demander si la Gironde avait ressenti cette insulte! Ajoutez à cela que, précisément sur ces entrefaites, les Marseillais de Barbaroux arrivèrent à Paris, circonstance qui n'était que trop de nature à animer les Girondins au combat par l'espoir du triomphe!

On peut juger des préventions que les Marseillais apportaient dans Paris par le langage qu'ils tinrent à l'Assemblée. « Nous partons des bords de la Méditerranée pour venir au secours de Paris. Nous avons appris que nous n'avions plus d'autres ennemis que les agitateurs et les hommes avides de tribunat et de dictature. Vous appartenez aux 83 départements, vous êtes donc à nous: le service militaire auprès de vous est un droit qui nous appartient.... On dit que cette garde qu'on vous propose peut devenir une garde prétorienne, nous ne répondons qu'un mot: nous y serons. »

Ainsi, c'était pour prêter main-forte, non pas à la Révolution, mais à l'un des deux partis qui s'en disputaient le gouvernail, que les Marseillais de la seconde expédition accouraient, de leur propre aveu: quelle différence avec ceux de la première, les fédérés du 10 août!

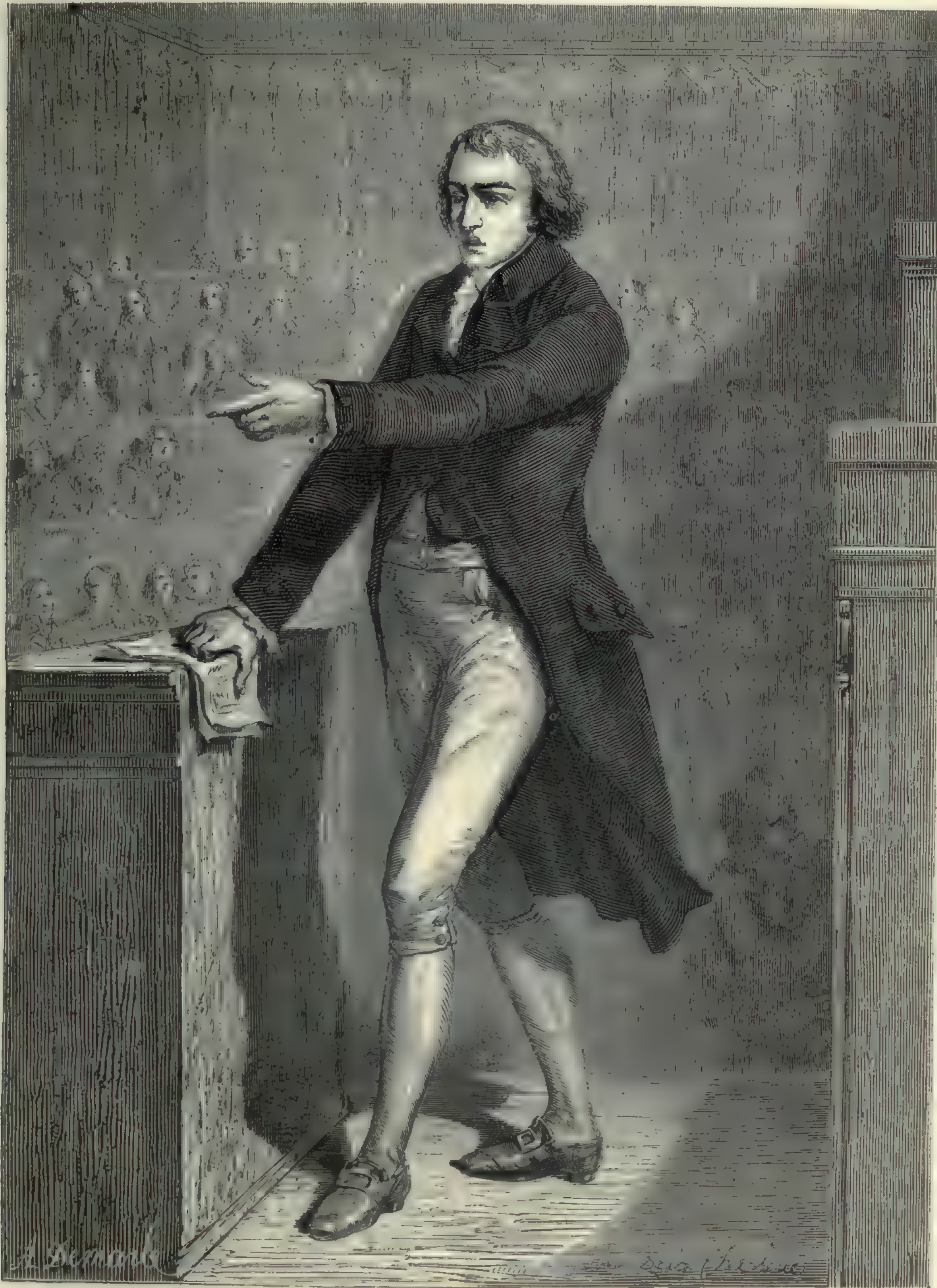
Que, pour rendre Paris odieux aux nouveaux venus, on les ait casernés d'abord dans des lieux ouverts à tous les vents et où ils avaient à peine de la paille fraîche, c'est ce que le journal de Prudhomme affirma, mais ce que dément assez le caractère bien connu de Roland et de ses amis, tous incapables de ce lâche et vil calcul. Les Parisiens, du reste, ne voulurent pas que les Marseillais eussent à se plaindre de la capitale, ils coururent les chercher, les tirèrent de leur caserne, et partagèrent fraternellement avec eux leurs domiciles et leurs lits.

Des premiers, Marat était allé visiter les Marseillais, mais dans un but beaucoup moins sentimental que politique En mettant le pied sur le seuil de leur caserne, il s'indigna fort de ce qu'on ne leur avait pas ménagé une habitation plus convenable. Horreur! on osait en user de la sorte avec de braves patriotes, alors qu'à l'École-Militaire les dragons du premier régiment de la République se pavanaient dans leur bel uniforme bleu, objet de tous les égards! Et pourtant, qu'étaient-ce que ces dragons? Un amas d'anciens gardes du corps, de valets de chambre, de cochers, de contre-révolutionnaires, enfin! Là-dessus, Marat attaque familièrement les Marseillais de conversation, se montre très-poli, très-caressant, et exprime le désir que trois volontaires par compagnie acceptent à déjeuner chez lui.

Barbaroux n'était pas sans avoir eu avec Marat quelques rapports d'amitié, et Marat se plaisait à le rappeler. Tout récemment encore, le fougueux député de Marseille ayant déchiré l'*Ami du peuple* dans un placard, celui-ci avait borné sa vengeance à ces simples mots: « Dans le temps où Barbaroux n'était pas tourmenté de la rage de jouer un rôle, c'était un bon jeune homme qui aimait à s'instruire auprès de moi. » Il paraît même que, le 23 octobre, un essai de rapprochement avait eu lieu entre le *maître* et le *disciple* dans un petit café de la rue du Paon, et qu'ils en étaient venus au point de s'embrasser. Qu'on juge de la fureur de Barbaroux, lorsque, le lendemain, il apprit que ses fidèles Marseillais avaient été exposés de la part de Marat à une tentative d'embauchage! Aussitôt il fait dresser procès-verbal de la visite, court à l'Assemblée, et y dénonce « l'agitateur pervers, qui a essayé de corrompre les bataillons volontaires appelés dans Paris. » Kersaint appuie la dénonciation. Un membre affirme avoir entendu dire à Marat que pour avoir la tranquillité, il fallait qu'on fît tomber deux cent soixante-dix mille têtes. « Eh bien, oui, dit Marat, c'est mon opinion..., » et l'Assemblée entière se soulevant, il ajoute: « Il est atroce que ces gens-là parlent de liberté d'opinion, et ne veuillent pas me laisser la mienne. » Étant parvenu à dominer le tumulte, il prétendit qu'on avait mal rendu le propos qui lui était imputé, fit de sa visite à la caserne des Marseillais un récit qui confirmait le procès-verbal lu par Barbaroux, et conclut en demandant la mise en accusation de Roland, pour un ordre arbitraire émané du ministre, assurait-il, et auquel il donna le nom de lettre de cachet. Un vote qui renvoyait la dénonciation de Barbaroux au Comité de surveillance et de législation mit fin, ce jour-là, à ces tristes luttes.

Cependant, les Girondins continuaient à préparer leur attaque contre Robespierre

Moins aveuglés par la passion, moins éblouis par l'orgueil, peut-être eussent-ils compris combien il leur importait, dans ce but, de ménager du moins Danton; mais je ne sais quelle tragique fatalité les entraînait. Prenant occasion d'un compte, très-détaillé, que Roland avait présenté des diverses dépenses de son ministère, Rébecqui somma publiquement les collègues de Roland, ses collègues de la veille, de justifier de l'emploi des fonds confiés à leur intégrité. Danton tres-



LOUVET DE COUVRAY

saillit. Dans son rapide passage aux affaires, il ne s'était pas cru tenu à l'exactitude d'un comptable; il avait manié l'argent un peu en grand seigneur, en *grand seigneur du sans-culottisme*, comme l'appelait Garat; et lui, qui n'écrivait jamais, ne s'était pas attaché à prendre note de chacune de ses dépenses. « J'avoue, dit-il en réponse à la sommation de Rébecqui, que nous n'avons point de quittances bien légales. Tout était pressé; tout s'est fait avec précipitation; vous avez voulu que les ministres agissent tous avec ensemble : nous l'avons fait, et voilà notre compte. » On murmura. L'ordre du jour, réclamé

par les uns, fut combattu par les autres. Il finit néanmoins par être adopté; mais on avait fait à Danton une situation humiliante, et la flèche qui venait de lui être lancée lui resta dans le cœur.

Enfin, Robespierre eut son tour. Et quel fut le champion que la Gironde opposa à cet adversaire, si rigide dans sa conduite, si grave dans ses mœurs? Ce fut Louvet, oui Louvet, le romancier favori des ruelles, le frivole historien des déguisements amoureux, l'auteur de *Faublas*. Pauvre Louvet! esprit léger, âme courageuse et ardente! Il n'était pas destiné, lui, à périr, comme ses amis Vergniaud, Guadet, Gensonné, Barbaroux, sur cet échafaud qu'ils dressèrent de leurs propres mains, on peut le dire, les imprudents! Il ne devait pas finir, comme Roland, en se donnant la mort sur un grand chemin; et son corps ne devait pas, comme ceux de Buzot et de Pétion, être un jour trouvé dans les landes de Bordeaux, à moitié mangé par les loups.... non: il lui fut donné de survivre au grand naufrage de son parti, de survivre au 9 thermidor, qui scella le tombeau de la Gironde en la vengeant, de survivre à la Convention elle-même. Il eut donc le temps d'apprendre à qui devait en définitive rester le profit de la lutte fratricide dont il fut un des plus ardents promoteurs! Ah! lorsqu'il s'étudiait à accabler Robespierre, au risque de ne pas réussir et de l'irriter à jamais, s'il avait pu prévoir que de là sortiraient tous les désastres de la République! que le 9 thermidor serait tout simplement la continuation du lamentable drame commencé le 31 mai; que lui, Louvet, serait condamné à subir la contre-révolution triomphante; que, dans sa douleur, il serait amené, en 1797, à faire cause commune avec ses proscripteurs de 1793; que les environs de son magasin de librairie au Palais-Royal deviendraient le rendez-vous d'une jeunesse insolente, envoyée là par le royalisme pour persifler et insulter sa femme, cette Lodoïska tant aimée, et que ses croyances raillées, ses espérances déçues, la République penchée sur un cercueil, lui feraient la plus amère des agonies, une agonie dont le bourreau épargna du moins l'horreur à Vergniaud et à Barbaroux!...

Et quelle nécessité si grande pressait donc la Gironde? Quelles circonstances rendaient donc si impérieuse, si entraînante, la voix du démon familier qui poussait Louvet au combat? Jamais Robespierre n'avait vécu plus retiré, n'avait moins pesé sur les affaires publiques, ainsi qu'il le déclara quelques jours après, du haut de la tribune, et sans être démenti; il n'avait que très-rarement paru, depuis le 10 août, au club des Jacobins, à ce club où ses ennemis l'accusaient d'aller chercher des applaudissements et des triomphes. Et jamais non plus son langage à l'égard des Girondins n'avait été empreint d'autant de modération. En parlant du décret sur la force départementale armée, il était allé jusqu'à dire que l'Assemblée, dans l'adoption de ce décret, *avait cédé à son zèle pour le bien public*, et ne s'était pas doutée qu'elle ne faisait que sanctionner les projets d'un conciliabule secret, *dont Buzot lui-même était vraisemblablement la dupe et l'instrument aveugle.* » Excuser la majorité et Buzot, au moment où Buzot et la majorité menaçaient la Montagne de leur cohorte prétorienne, était-ce là ce que Louvet appelle dans ses Mémoires, sans rien citer d'ailleurs, sans rien préciser, sans articuler de preuve : « prêcher l'insurrection contre la Convention? »

L'insurrection contre la Convention! Eh! qui donc l'avait appelée le premier, cette Assemblée souveraine? qui avait proposé de lui confier les destins de la République? qui l'avait désignée d'avance au respect du peuple? N'était-ce pas Robespierre avant le 10 août? Ah! si jamais homme se montra fidèle au principe de la souveraineté du peuple représentée par une Assemblée élue, ce fut lui, lui qui, dans la suite, sommé par les événements de choisir entre un acte de rébellion et la mort, préféra la mort!

L'accusation que Louvet se tenait prêt à lancer contre Robespierre eut lieu dans la séance du 29 octobre, à l'occasion d'un mémoire présenté à la Convention par Roland. Une des pièces annexées à ce mémoire, où l'état des choses était vivement décrit, désignait un parti auquel Vergniaud, Buzot, Guadet, Lasource, Roland, Brissot déplaisaient fort, et qui « ne voulait entendre parler que de Robespierre, comme du seul homme capable de sauver la patrie. »

Robespierre vit dans ce passage, précisément parce qu'il n'avait trait qu'à de vains propos dont il était bien inutile d'entretenir l'Assemblée, le dessein arrêté par ses ennemis de le rendre odieux aux amis de l'égalité, d'ameuter contre lui les défiances et les jalousies, de le perdre enfin. Il demande aussitôt la parole, l'obtient avec beaucoup de peine, et c'est en vain: presque à chaque phrase qu'il essaye de prononcer, des murmures systématiques, d'iniques clameurs étouffent sa voix. « Quoi! s'écrie-t-il indigné, lorsqu'ici il n'est pas un homme qui osât m'accuser en face!... » A ces mots, Louvet, Rébecqui, Barbaroux s'offrent à l'envi pour l'accuser. Robespierre demande qu'ils soient entendus, pourvu qu'on l'entende à son tour. Danton, dont ce système manifeste de persécution révolte la générosité naturelle, et qui se sent attaqué lui-même dans un des principaux membres de la Montagne, Danton veut qu'une fois pour toutes on en finisse avec ces déplorables dissensions, et qu'une discussion sérieuse, approfondie, mais décisive, fasse justice du coupable, s'il y en a un. Prompt à distinguer ce que la Gironde, par un calcul peu loyal, s'attachait à toujours confondre: « Je déclare, dit-il, que je n'aime point l'individu Marat. J'ai fait l'expérience de son tempérament; non-seulement il est volcanique et acariâtre, mais insociable. Après un tel aveu, qu'il me soit permis de dire que, moi aussi, je suis sans parti ni faction.... Ceux qui parlent de la faction de Robespierre sont à mes yeux ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens.... » A peine a-t-il touché cette corde, que la Droite se répand en murmures. Mais lui, fièrement: « Je n'ai accusé personne, et suis prêt à repousser toutes les accusations. Je me sens inattaquable!... » Alors parut à la tribune un homme petit, fluet, négligé dans sa mise, mais au front noble et dont l'œil bleu lançait des éclairs. Une rumeur s'éleva, où la curiosité se mêlait à la bienveillance: Voilà Faublas! Louvet commença ainsi:

« Une grande conspiration publique avait un instant menacé de peser sur la France, et avait trop longtemps pesé sur la ville de Paris: vous arrivâtes.... »

Un pareil début semblait annoncer une série de révélations formidables.... et pour accabler son ennemi, que trouva Louvet? O inconcevable aveuglement de l'esprit de parti! il fallait que, sans retard, sur l'heure, la Convention punît les *crimes* de Robespierre; il fallait que, sans perdre un moment, elle le frappât d'accusation :

Parce qu'aux Jacobins on l'avait vu vouloir toujours parler, parler sans cesse, exclusivement parler;

Parce qu'il y avait des intrigants subalternes qui le déclaraient le seul homme vertueux en France;

Parce que, lui, on ne l'entendait entretenir les gens que de son mérite, des perfections dont il était pourvu, et, après avoir vanté la souveraineté du peuple, ajouter qu'il était peuple lui-même: ruse dont s'étaient servis tous les usurpateurs, depuis César jusqu'à Cromwell, depuis Sylla jusqu'à Masaniello;

Parce qu'il importait qu'on ne substituât point au saint amour de la patrie l'idolâtrie d'un homme;

Parce que, deux jours après le 10 août, Robespierre, qui s'était déjà refusé à remplir la charge périlleuse d'accusateur public, avait accepté le titre d'officier municipal, et, dès son entrée dans la salle de l'Hôtel de Ville, s'était dirigé vers la place prééminente par lui-même choisie au bureau;

Parce qu'un jour il avait menacé l'Assemblée législative de faire sonner le tocsin, si elle ne confirmait pas l'anéantissement du Directoire, comme le désirait la Commune;

Parce que, la veille du jour des égorgements de septembre, il avait accusé « les Représentants du peuple » d'avoir vendu la France à Brunswick;

Parce que, « par l'intermédiaire du Comité de surveillance, » il était de ceux qui avaient invité toutes les communes de France à l'assassinat des individus, et, chose plus horrible encore, à l'assassinat de la liberté.

Telle est, fidèlement résumée, la liste que Louvet dressa, devant la Convention, des *crimes* de Robespierre. Jamais on n'avait vu un personnage politique donner comme un thème sérieux de réquisitoire un plus pitoyable mélange d'inculpations puériles, d'allégations vagues, de propos sur un homme transformés en attentats de cet homme lui-même. Rendre Robespierre responsable de l'admiration qu'il inspirait à beaucoup de patriotes, c'était dire trop clairement que la Gironde, jalouse de sa popularité, ne le poursuivait que par envie; c'était trop rappeler, et Guadet lui reprochant en pleine séance des Jacobins d'être « l'idole du peuple, » et le paysan d'Athènes votant contre Aristide parce qu'il s'ennuyait de l'entendre appeler *le Juste*.

Dans la *Robespierride* de Louvet, ainsi que Mme Roland l'appelle, il n'y avait que trois faits graves de leur nature, s'ils eussent été prouvés; que dis-je? s'ils n'eussent pas été notoirement faux.

Était-il vrai que Robespierre eût menacé l'Assemblée législative du tocsin? Non-seulement Robespierre n'avait pas tenu le propos que lui attribuait ici Louvet, mais, l'ayant entendu tenir à un membre de la députation de la Commune, il le lui avait reproché: circonstance qu'attestèrent plusieurs membres de l'Assemblée législative députés à la Convention.

Était-il vrai que la veille des massacres de septembre, Robespierre eût désigné aux poignards « les Représentants du peuple? » Non: ce qui était vrai, on l'a vu, c'est que Robespierre, comme beaucoup d'autres, et notamment comme Billaud-Varenne, avait dénoncé, dans la Commune, cette conspiration en faveur de Brunswick, à laquelle firent croire les articles de Carra, mais cela sans nommer personne, mais cela sans indiquer en aucune manière « les Représentants du peuple, » et alors que nul ne pouvait prévoir jusqu'où s'emporterait la fureur de la multitude, délire qui sortit spontanément d'un concours de circonstances inouïes.

Enfin, était-il vrai que Robespierre fût un des promoteurs, et même, en compagnie de Marat, un des apôtres des journées de septembre? Ici la calomnie montait à un tel degré d'audace, que Louvet lui-même n'osa l'articuler contre Robespierre qu'en l'enveloppant dans une apostrophe collective: « La révolution du 10 août est l'ouvrage de tous...; mais celle du 2 septembre, conjurés barbares, elle est à vous, elle n'est qu'à vous. Eux-mêmes s'en glorifient; eux-mêmes, avec un mépris féroce, ne nous désignent que comme les patriotes du 10 août, se réservant le titre de patriotes du 2 septembre. Ah! qu'elle reste, cette distinction, digne en effet de l'espèce de courage qui leur est propre! Qu'elle reste, et pour notre justification, et pour leur long opprobre!

Afin de bien faire comprendre jusqu'à quel point était inique, en tant qu'elle pouvait s'adresser à Robespierre, cette imprécation, si éloquente d'ailleurs et si vive, nous mettrons sous les yeux du lecteur le passage suivant des Mémoires de Charlotte Robespierre:

« Quelques jours après les événements de septembre, Pétion vint voir mon frère.... J'étais présente à l'entrevue, et j'entendis mon frère reprocher à Pétion de n'avoir pas interposé son autorité pour arrêter les déplorables excès des 2 et 3 septembre. Pétion parut piqué de ce reproche, et répondit assez sèchement: « Ce que je puis vous dire, c'est qu'aucune « puissance humaine ne pouvait les empêcher. » Il se leva quelques instants après, sortit et ne revint plus. »

Le vide des imputations de Louvet ne l'empêcha pas d'être applaudi chaleureusement et à diverses reprises. Aussi bien, son discours était animé, brillant, coloré par la passion; car l'éclat maladif que la fièvre donne au visage de l'homme, la haine le communique à ses paroles. Oubliant que son ami Buzot préparait un projet de décret contre les provocateurs au meurtre, Louvet s'était emporté jusqu'à dire: « Les conjurés marchaient dans un chemin où les attendaient des hommes de quelque résolution, et qui, ils l'avaient juré par Brutus, ne leur auraient pas laissé la dictature plus d'un jour. » Des mots de cette nature tombant sur des traînées de poudre ne pouvaient que les embraser. Il y eut un moment où la contagion de la colère parut se répandre dans la salle, un moment où Cambon, dans une sorte d'égarement, s'écria, le bras étendu: « Misérables! voilà l'arrêt de mort des dictateurs! »

Louvet put donc se croire vainqueur, lorsque, arrivé au terme de la péroraison dont chaque phrase commençait par cette formule: « Robespierre, je t'accuse, » il descendit de la tribune au milieu des acclamations d'une partie de l'Assemblée. Il put même se faire illusion jusqu'à croire son ennemi embarrassé, tremblant, éperdu, lorsqu'il l'entendit demander huit jours pour sa réponse.

Le fait est qu'en cela Robespierre montrait un sens politique profond. Un examen calme devait infailliblement détruire l'effet d'un discours qui ne reposait sur aucune base solide. Feu de paille, l'éloquence de Louvet pouvait-elle laisser après elle autre chose qu'un tourbillon de fumée? Et, d'un autre côté, en donnant à l'opinion publique, aux sections, aux Jacobins, le temps de se déclarer pour lui avant même qu'il eût lancé sa réplique, Robespierre se ménageait le moyen de confondre sans retour son téméraire agresseur. C'est ce que ne comprirent, ni Louvet, en triomphant du délai demandé, ni la Gironde, en l'accordant avec une amère affectation de dédain.

Mais — qui l'eût jamais cru? — le lendemain, oui le lendemain même, Barbaroux venait reprendre contre Robespierre la thèse de Louvet, dont Roland, de son côté, envoyait quinze mille exemplaires en province, aux frais du trésor public, et bien que l'Assemblée n'eût aucunement décrété cet envoi. Un semblable acharnement, et si peu justifié, dépassait toutes les bornes. La tribune, où l'on se taisait sur les grands intérêts de la République, tendait à n'être plus qu'un misérable écho fourni aux ressentiments personnels de la Gironde et à de mesquines rivalités. L'Assemblée ne put donc, cette fois, se défendre d'un mouvement d'impatience. Plusieurs voix s'écrièrent ironiquement: « Nous demandons une seconde lecture du discours de Louvet, » et l'orateur fut interrompu par le président.

Nul doute qu'en descendant cette pente, la Convention n'eût bientôt perdu tout droit au respect du peuple; et elle en eut la preuve dans l'insultante audace avec laquelle, au mépris

d'un précédent décret, la Commune lança dans les départements l'adresse des 48 sections contre la garde conventionnelle. Ce fait, signalé par Roland, à la séance du 20 octobre, irrita au plus haut point l'Assemblée. La Commune fut sommée de s'expliquer; ce qui eût pu amener de nouveaux orages, si Chaumette, son organe, n'eût désarmé les colères par une justification où, avec une platitude extrême, il rejetait la faute sur quelques membres du Conseil, et concluait humblement à ce que l'on ne confondît point les innocents et les coupables.

On trouverait dans l'histoire peu d'exemples d'une violence aussi aveugle, aussi obstinée que celle que déployèrent alors les Girondins. Tandis que, réveillant des souvenirs pleins de haine, et criant aux victimes de septembre de secouer leurs linceuls, Buzot renvoyait à ses adversaires la responsabilité d'un laissez-faire dont ses propres amis s'étaient rendus si coupables; tandis que, sans fixer la limite précise où s'arrêterait une loi contre la provocation au meurtre, loi nécessairement vague et trop favorable, comme tout ce qui est vague, aux interprétations de la tyrannie, Buzot reproduisait son projet favori, et s'attirait, de la part de Danton, cette foudroyante réponse: « La liberté ou la mort!... » Louvet, dans son journal, fulminait, sous prétexte d'égalité, contre la prépondérance de Paris, lui reprochait d'avoir été flétri par la présence des rois, voulait qu'on lui enlevât jusqu'à son titre de *capitale*, et « qu'on détruisît l'aristocratie des villes, comme on avait détruit celle des hommes. »

Et en même temps, pour la mettre à la raison, cette *ville aristocratique*, Paris! les Girondins faisaient venir de province un si grand nombre d'hommes armés, que plusieurs sections, prises d'inquiétude, en écrivirent au ministre de la guerre, qui s'empressa de répondre : « Je n'ai appelé aucune force à Paris; je ne connais aucune cause qui y rende leur séjour nécessaire; et le premier ordre qu'elles recevront de moi, sera celui de leur départ. » Si c'est pour des actes de cette nature que Mme Roland, dans ses Mémoires, a tant accusé Pache d'ingratitude, il faut convenir que cette ingratitude ressemblait fort au patriotisme!

Les Girondins, en de semblables circonstances, eurent-ils cette basse habileté d'attiser une émeute, pour justifier l'institution d'une garde et le déplacement de la Convention? Les Jacobins le crurent ou feignirent de le croire, mais ils ne le prouvèrent pas; et la Gironde a bien assez de ses torts réels, sans qu'on lui en attribue d'imaginaires. L'inévitable affaissement du crédit en temps de révolution, la suspension de beaucoup de travaux, la faillite inattendue de la Maison de Secours, la fuite de son gérant, le discrédit soudain des billets de cette caisse entre les mains d'une foule de pauvres gens et des marchandes de la Halle, un retard de trois jours apporté dans la paye des ouvriers du camp sous Paris, toutes ces circonstances, ou accidentelles, ou liées naturellement aux difficultés de la situation, expliquent de reste, et sans qu'il soit besoin de la rapporter à un calcul machiavélique, l'agitation populaire qui se manifesta pendant le mois d'octobre.

Mais à l'impulsion donnée par la Gironde, sinon à son action directe, on peut avec justice rapporter le fait scandaleux de ces fédérés qu'on vit, la veille même du jour où Robespierre devait présenter sa défense, quitter la table et le vin, pour s'en aller crier par les rues, « d'une voix empruntée, » dit Prudhomme : « A la guillotine Marat et Robespierre! Vive Roland! »

Et, dans cet intervalle, rien de plus politique à la fois et de plus modéré que la conduite des Montagnards; rien de plus frappant que le soin qu'ils mettent à conserver le calme dans Paris. Tantôt, c'est Santerre qui, de sa personne, accourt protéger le Temple, qu'on menace; tantôt, ce sont les Commissaires de la Commune qui interviennent, revêtus de l'écharpe municipale, pour apaiser l'émotion produite dans Paris par la présence de treize émigrés, qu'on venait d'arrêter, et dont neuf furent condamnés à mort. Un criminel ayant été exposé sur la place de Grève, et la foule, que des inconnus excitaient, ayant déchiré l'écriteau, ébranlé le poteau, jeté bas le tabouret, et emmené l'homme en triomphe, la Commune ordonna que la réparation de cette atteinte aux lois fût sévèrement poursuivie, ce qui n'empêcha pas Brissot de publier mensongèrement, le lendemain, que « le Conseil général, sous les fenêtres duquel cet inconcevable attentat venait d'être commis, n'avait pris aucune mesure contre les coupables! » Au club des Jacobins, d'un autre côté, on parlait un langage qui n'était pas, à beaucoup près, celui de l'emportement. Dans la séance du 4 novembre, Legendre se félicitait de pouvoir comparer la promenade des dragons qui avaient demandé la tête de Robespierre à « une goutte d'huile nageant sur une masse d'eau sans la troubler. » Dans la même séance, Saint-Just poussait ce cri, qui ne se retrouva plus sur ses lèvres: « Quel gouvernement que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud! » Enfin, Robespierre jeune, en parlant du sort probablement réservé à son frère, prononçait ces paroles aussi habiles que touchantes : « Au milieu des partis, l'innocence succombera; et peut-être veut-on par là opérer un mouvement dans Paris. Eh bien, citoyens de Paris, soyez calmes, laissez sacrifier Maximilien Robespierre. (*Non! non!* s'écrient les tribunes.) La perte d'un homme n'entraînera pas la perte de la Liberté. »

Le jour où Robespierre devait être entendu arriva, jour solennel qu'attendaient avec une égale impatience ses amis et ses ennemis. La terrasse des Feuillants était couverte de patrouilles. Lorsque, dans l'Assemblée, le président annonça que l'ordre du jour appelait la discussion sur la dénonciation de Louvet, de tels applaudissements partirent des tribunes, que le président fut obligé de leur imposer silence.

Robespierre, dans ses Lettres à ses commettants, venait de faire l'histoire de la calomnie pendant la Révolution : il commença par déclarer que c'était pour renverser le monstrueux édifice auquel la calomnie travaillait depuis plusieurs années, qu'il paraissait maintenant à la tribune. Loin de lui, du reste, les pensées de haine et de vengeance : il était temps de les bannir du sanctuaire des lois, et d'y rappeler les principes, la concorde.

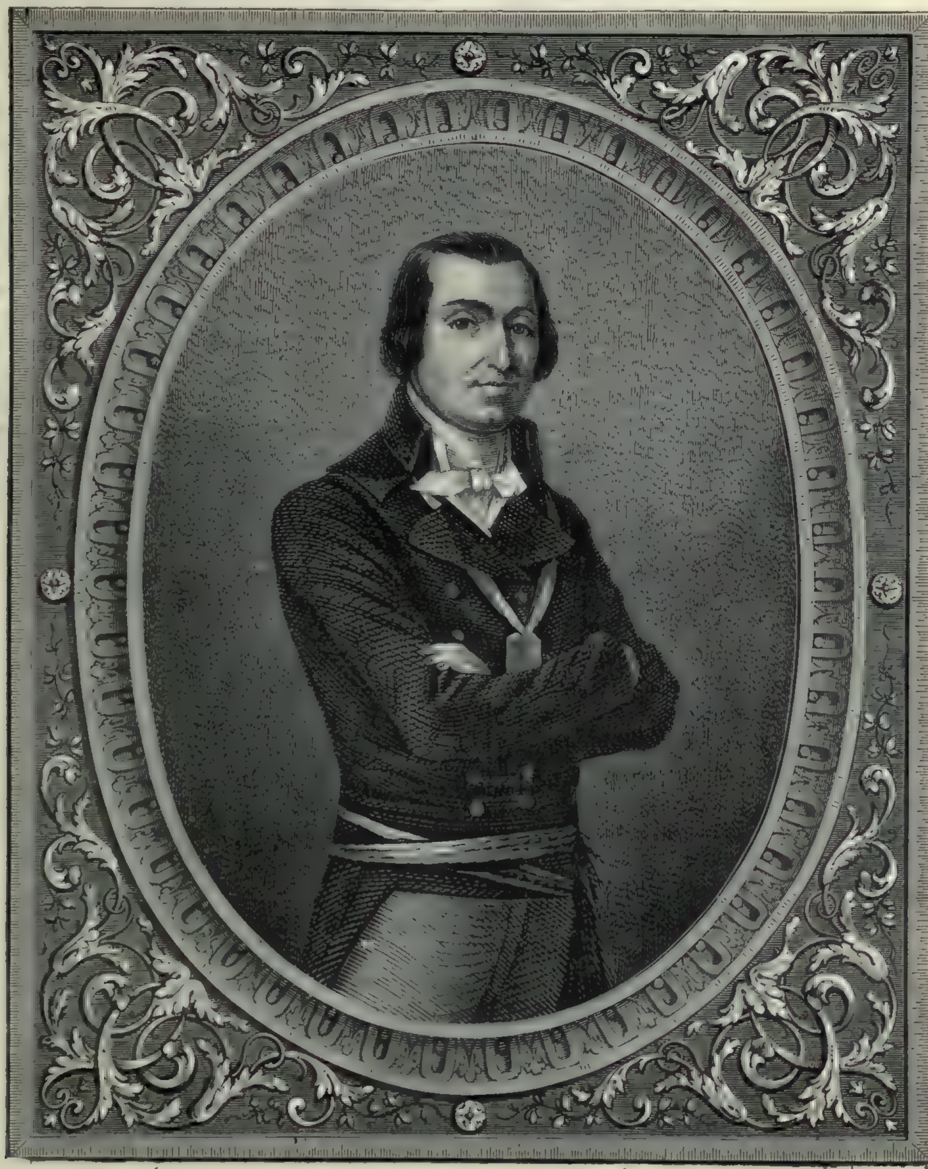
A la suite de ce calme et conciliant exorde, abordant l'accusation : « De quoi suis-je accusé? s'écria-t-il. D'avoir conspiré pour parvenir à la dictature, ou au triumvirat, ou au tribunat? L'opinion de mes adversaires ne me paraît pas bien fixée sur ces points. Traduisons toutes ces idées romaines un peu disparates par le mot de pouvoir suprême, que mon adversaire a employé ailleurs. On conviendra que, si un pareil projet était criminel, il était encore plus hardi; car, pour l'exécuter, il fallait, non-seulement renverser le trône, mais anéantir la législature, et surtout empêcher qu'elle ne fût remplacée par une Convention nationale. Mais alors comment se fait-il que j'aie le premier, dans mes discours publics et dans mes écrits, appelé la Convention nationale comme le seul remède aux maux de la patrie?... Il est vrai que cette proposition même fut taxée d'incendiaire par mes adversaires actuels; mais bientôt la révolution du 10 août fit plus que la légitimer, elle la réalisa. Dirai-je que, pour arriver à la dictature, il ne suffisait pas de maîtriser Paris

qu'il fallait asservir les quatre-vingt-deux autres départements? Où étaient mes trésors? Où étaient mes armées? Où étaient les grandes places dont j'étais pourvu? Toute la puissance résidait précisément dans les mains de mes adversaires. »

Louvet à son réquisitoire avait artificieusement mêlé le nom de Marat : Robespierre se contenta de raconter comment, dans l'unique visite qu'il eût jamais reçue de l'*Ami du peuple*, il lui avait reproché sa violence, au point de le laisser convaincu que lui, Robespierre, n'avait *ni les vues ni l'audace d'un homme d'État.*

Il se défendit d'avoir attaqué Priestley, savant étranger qui s'était pris d'un noble amour pour la Révolution française, et n'avait pas été sans en souffrir.

Relativement à ce despotisme d'opinion qu'on lui reprochait d'avoir exercé sur le club des Jacobins, il avoua ne point comprendre ce que signifiait le despotisme d'opinion dans une société d'hommes libres, à moins qu'on n'entendît par là l'empire naturel des principes. « Or, cet empire n'est point personnel à tel homme qui les énonce; il appartient à la raison universelle, et à tous ceux qui veulent écouter sa voix. » Au surplus, il avait si peu cherché à abuser de la faveur dont le club des Jacobins l'honorait, que, depuis le 10 août, il n'y avait point paru plus de dix fois.



CAMBON

Quant à l'approbation dont on lui faisait un crime, est-ce que d'aventure il l'avait obtenue, à force de prodiguer les trésors.... qu'il n'avait pas? « De quel droit, dit-il à ce sujet, feriez-vous servir la Convention à venger les disgrâces de votre amour-propre ou de votre système? Soyez au moins aussi généreux qu'un roi, imitez Louis XII, et que le législateur oublie les injures de M. Louvet. »

Prenant alors un à un tous les faits articulés contre lui, il fit ressortir avec finesse ce que les uns avaient de puéril, et avec autorité ce que les autres avaient de mensonger. Il

s'étonna que la nécessité où il s'était vu de diriger ses pas vers le bureau de l'Hôtel de Ville pour « faire vérifier ses pouvoirs » comme officier municipal, fût au nombre de ses forfaits. Il prouva, par le témoignage que ne purent lui refuser, sur l'heure même, plusieurs membres siégeant dans l'Assemblée, que la menace de sonner le tocsin contre la Législative avait été, non proférée, mais, tout au contraire, blâmée par lui. Il flétrit de l'épithète d'*atroce* le rapprochement qui le supposait dénonçant le complot de Brunswick, dans le but de conduire jusqu'au cœur de ses ennemis le couteau des septembriseurs, et il déclara, ce qui était vrai, qu'au moment où il dénonça ce que plusieurs de ses collègues avant lui avaient signalé comme une trame dangereuse, il ne pouvait prévoir les circonstances subites, extraordinaires, qui amenèrent le massacre.

Louvet avait rejeté, concentré sur lui la responsabilité de tous les actes arbitraires ou violents imputés, soit à la Commune en général, soit au Comité de surveillance en particulier : Robespierre affirma, — et mille voix eussent pu le démentir s'il n'eût pas dit la vérité : — Qu'il n'avait jamais été chargé d'aucune espèce de commission, ne s'était mêlé d'aucune opération particulière, n'avait jamais présidé un seul instant la Commune, ni eu la moindre relation avec le Comité de surveillance.

Là-dessus, on aurait pu croire qu'il désavouait ses collègues et le pouvoir orageux dont il avait fait partie : loin de là; avec un admirable mélange de modestie, d'émotion et de grandeur, il prit la défense de cette Commune si ardemment attaquée et poursuivie. Ce qu'il dit à cet égard, et le passage de son discours relatif aux 2 et 3 septembre, valent qu'on les cite textuellement à cause de leur importance historique, et parce qu'ils méritent une place dans les fastes de l'éloquence :

« Je m'honore d'avoir ici à défendre la cause de la Commune et la mienne.... Mais non : je n'ai qu'à me réjouir de ce qu'un grand nombre de citoyens ont mieux servi la chose publique que moi. Je ne veux point prétendre à une gloire qui ne m'appartient pas. Je ne fus nommé que dans la journée du 10; mais ceux qui, plus tôt choisis, étaient déjà réunis à la Maison commune dans la nuit redoutable, ceux-là sont véritablement les héros de la Liberté....

« J'ai vu à cette barre des citoyens.... dénoncer emphatiquement la conduite du Conseil de la Commune de Paris. Des arrestations illégales? Est-ce donc le code criminel à la main qu'il faut apprécier les précautions salutaires qu'exige le salut public dans les temps de crise amenés par l'impuissance même des lois? Que ne nous reprochez-vous aussi d'avoir brisé illégalement les plumes mercenaires, dont le métier était de propager l'imposture et de blasphémer contre la liberté? Que n'instituez-vous une Commission pour recueillir les plaintes des écrivains aristocratiques et royalistes? Que ne nous reprochez-vous d'avoir consigné tous les conspirateurs aux portes de cette grande cité? Que ne nous reprochez-vous d'avoir désarmé les citoyens suspects; d'avoir écarté de nos assemblées, où nous délibérions sur le salut public, les ennemis reconnus de la Révolution? Que ne faites-vous le procès à la fois, et à la municipalité, et à l'Assemblée électorale, et aux sections de Paris, et aux assemblées primaires même des cantons, et à tous ceux qui nous ont imités; car toutes ces choses-là étaient illégales, aussi illégales que la Révolution, que la chute du trône et de la Bastille, aussi illégales que la liberté elle-même?

« Quelle idée s'est-on donc formée de la dernière Révolution? La chute du trône paraissait-elle si facile avant le succès? Ne s'agissait-il que de faire un coup de main aux Tuileries? Ne fallait-il pas anéantir, dans toute la France, le parti des tyrans, et par conséquent communiquer à tous les départements la commotion salutaire qui venait d'électriser Paris? Et comment ce soin pouvait-il ne pas regarder ces mêmes magistrats qui avaient appelé le peuple à l'insurrection? Il s'agissait du salut public; il y allait de leurs têtes, et on leur a fait un crime d'avoir envoyé des commissaires aux autres Communes pour les engager à avouer, à consolider leur ouvrage! Que dis-je? la calomnie a poursuivi ces commissaires eux-mêmes! Quelques-uns ont été jetés dans les fers. Le feuillantisme et l'ignorance ont calculé le degré de chaleur de leur style; ils ont mesuré toutes leurs démarches avec le compas constitutionnel pour trouver le prétexte de travestir les missionnaires de la Révolution en incendiaires, en ennemis de l'ordre public. A peine les circonstances qui avaient enchaîné les ennemis du peuple ont-elles cessé, les mêmes corps administratifs, tous les hommes qui conspiraient contre lui sont venus les calomnier devant la Convention nationale elle-même. Citoyens, vouliez-vous une révolution sans révolution? Quel est cet esprit de persécution qui est venu reviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers; mais comment peut-on soumettre à un jugement certain les effets que peuvent entraîner ces grandes commotions? Qui peut, après coup, marquer le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire? A ce prix, quel peuple pourrait jamais secouer le joug du despotisme? Car s'il est vrai qu'une grande nation ne peut se lever par un mouvement simultané, et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens qui est plus près d'elle, comment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, si après la victoire les délégués, venant des parties éloignées de l'État, peuvent les rendre responsables de la durée ou de la violence de la tourmente politique qui a sauvé la patrie? Ils doivent être regardés comme fondés de procuration tacite pour la société tout entière. Les Français, amis de la liberté, réunis à Paris au mois d'août dernier, ont agi à ce titre au nom de tous les départements; il faut les approuver ou les désavouer tout à fait. Leur faire un crime de quelques désordres apparents ou réels, inséparables d'une grande secousse, ce serait les punir de leur dévouement; ils auraient droit de dire à leurs juges : Si vous désavouez les moyens que nous avons employés pour vaincre, laissez-nous les fruits de la victoire. Reprenez votre Constitution et toutes vos lois anciennes, mais restituez-nous le prix de nos sacrifices et de nos combats; rendez-nous nos concitoyens, nos frères, nos enfants, qui sont morts pour la cause commune. Citoyens, le peuple qui vous a envoyés a tout ratifié. Votre présence ici en est la preuve; il ne vous a pas chargés de porter l'œil sévère de l'inquisition sur les faits qui tiennent à l'insurrection, mais de cimenter par des lois justes la liberté qu'elle lui a rendue. L'univers, la postérité ne verra dans ces événements que leur cause sacrée et leur sublime résultat; vous devez les voir comme elle, vous devez les juger, non en juges de paix, mais en hommes d'État, et en législateurs du monde. Et ne pensez pas que j'aie invoqué ces principes éternels parce que nous avons besoin de couvrir d'un voile quelques actions répréhensibles. Non, nous n'avons point failli, j'en jure par le trône renversé et par la République qui s'élève.

« On vous a parlé bien souvent des événements du 2 septembre; c'est le sujet auquel j'étais le plus impatient d'arriver, et je le traiterai d'une manière absolument désintéressée.

« J'ai observé qu'arrivé à cette partie de son discours,

M. Louvet lui-même a généralisé d'une manière très-vague l'accusation dirigée auparavant contre moi personnellement; il n'en est pas moins certain que la calomnie a travaillé dans l'ombre. Ceux qui ont dit que j'avais eu la moindre part aux événements dont je parle, sont des hommes ou excessivement crédules ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui, comptant sur le succès de la diffamation dont il avait d'avance arrangé tout le plan, a cru pouvoir alors imprimer impunément que je les avais dirigés, je me contenterais de l'abandonner au remords, si le remords ne supposait une âme. Je dirai pour ceux que l'imposture a pu égarer, qu'avant l'époque où ces événements sont arrivés, j'avais cessé de fréquenter le Conseil général de la Commune; l'Assemblée électorale, dont j'étais membre, avait commencé ses séances; que je n'ai appris ce qui se passait dans les prisons que par le bruit public, et plus tard par la plus grande partie des citoyens, car j'étais habituellement chez moi ou dans les lieux où mes fonctions publiques m'appelaient. Quant au Conseil général de la Commune, il est certain, aux yeux de tout homme impartial, que, loin de provoquer les événements du 2 septembre, il a fait ce qui était en son pouvoir pour les empêcher. Pour se former une idée juste de ces faits, il faut chercher la vérité, non dans les écrits ou dans les discours calomnieux qui les ont dénaturés, mais dans l'histoire de la dernière Révolution.

« Si vous avez pensé que le mouvement imprimé aux esprits par l'insurrection du mois d'août était entièrement expiré au commencement de septembre, vous vous êtes trompés, et ceux qui ont cherché à vous persuader qu'il n'y avait aucune analogie entre l'une et l'autre de ces deux époques, ont feint de ne connaître ni les faits ni le cœur humain.

« La journée du 10 août avait été signalée par un grand combat dont beaucoup de patriotes et beaucoup de soldats suisses avaient été les victimes. Les plus grands conspirateurs furent dérobés à la colère du peuple victorieux qui avait consenti à les remettre entre les mains d'un nouveau tribunal; mais le peuple était déterminé à exiger leur punition. Cependant, après avoir condamné trois ou quatre coupables subalternes, le tribunal criminel se reposa. Montmorin avait été absous; Depoix et plusieurs conspirateurs de cette importance avaient été frauduleusement mis en liberté; de grandes prévarications en ce genre avaient transpiré, et de nouvelles preuves de la conspiration de la cour se développaient chaque jour; presque tous les patriotes qui avaient été blessés au château des Tuileries mouraient dans les bras de leurs frères parisiens; on déposa sur le bureau de la Commune des balles mâchées, extraites du corps de plusieurs Marseillais et de plusieurs autres fédérés; l'indignation était dans tous les cœurs. Cependant une cause nouvelle et beaucoup plus imposante acheva de porter la fermentation à son comble. Un grand nombre de citoyens avaient pensé que la journée du 10 rompait les fils des conspirations royales; ils regardaient la guerre comme terminée, quand tout à coup la nouvelle se répand dans Paris que Longwy a été livré, que Verdun a été livré, et qu'à la tête d'une armée de cent mille hommes, Brunswick s'avance vers Paris. Aucune place forte ne nous séparait des ennemis; notre armée, divisée, presque détruite par les trahisons de Lafayette, manquait de tout. Il fallait songer à la fois à trouver des armes, des effets de campement, des vivres et des hommes. Le Conseil exécutif ne dissimulait ni ses craintes, ni son embarras; le danger était grand; il paraissait plus grand encore. Danton se présente à l'Assemblée législative, lui peint vivement les périls et les ressources, la porte à prendre quelques mesures vigoureuses, et donne une grande impulsion à l'opinion publique; il se rend à la maison commune et invite la municipalité à faire sonner le tocsin; le Conseil général de la Commune sent que la patrie ne peut être sauvée que par les prodiges que l'enthousiasme de la liberté peut seul enfanter, et qu'il faut que Paris tout entier s'ébranle pour courir au-devant des Prussiens; il fait sonner le tocsin pour avertir tous les citoyens de courir aux armes; il leur en procure par tous les moyens qui sont en son pouvoir; le canon d'alarme tonnait en même temps; en un instant quarante mille hommes sont armés, équipés, rassemblés, et marchent vers Châlons.... Au milieu de ce mouvement universel, l'approche des ennemis étrangers réveille le sentiment d'indignation et de vengeance qui couvait dans les cœurs contre les traîtres qui les avaient appelés. Avant d'abandonner leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants, les citoyens, les vainqueurs des Tuileries, veulent la punition des conspirateurs, qui leur avait été promise; on court aux prisons. Les magistrats pouvaient-ils arrêter le peuple? car c'était un mouvement populaire, et non, comme on l'a ridiculement supposé, la sédition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables; et s'il n'en eût pas été ainsi, comment le peuple ne l'aurait-il pas empêché? comment la garde nationale, comment les fédérés n'auraient-ils fait aucun mouvement pour s'y opposer? Les fédérés eux-mêmes étaient là en grand nombre. On connaît les vaines réquisitions du commandant de la garde nationale; on connaît les vains efforts des commissaires de l'Assemblée législative qui furent envoyés aux prisons.

« J'ai entendu quelques personnes me dire froidement que la municipalité devait proclamer la loi martiale. La loi martiale à l'approche de l'ennemi! la loi martiale après la journée du 10! la loi martiale pour les complices du tyran détrôné contre le peuple! Que pouvaient les magistrats contre la volonté déterminée d'un peuple indigné, qui opposait à leurs discours et le souvenir de sa victoire et le dévouement avec lequel il allait se précipiter au-devant des Prussiens, et qui reprochait aux lois mêmes la longue impunité des traîtres qui déchiraient le sein de la patrie? Ne pouvant les déterminer à se reposer sur les tribunaux du soin de leur punition, les officiers municipaux les engagèrent à suivre des formes nécessaires dont le but était de ne pas confondre, avec les coupables qu'ils voulaient punir, les citoyens détenus pour des causes étrangères à la conspiration du 10 août, et ce sont les officiers municipaux qui ont exercé ce ministère, le seul service que les circonstances permettaient de rendre à l'humanité, qu'on vous a présentés comme des brigands sanguinaires!

« Le zèle le plus ardent pour l'exécution des lois ne peut justifier ni l'exagération, ni la calomnie; or, je pourrais citer ici, contre les déclamations de M. Louvet, un témoignage non suspect; c'est celui du ministre de l'intérieur qui, en blâmant les exécutions populaires en général, n'a pas craint de parler de l'esprit de prudence et de justice que le peuple (c'est son expression) avait montré dans cette conduite illégale; que dis-je? je pourrais citer, en faveur du Conseil général de la Commune, M. Louvet lui-même, qui commençait l'une de ses affiches de la *Sentinelle* par ces mots : « Honneur au Conseil général de la Commune, il a fait sonner le tocsin, il a sauvé la patrie! » C'était alors le temps des élections.

« On assure qu'un innocent a péri, on s'est plu à en exagérer le nombre; mais un seul, c'est beaucoup trop, sans

doute; citoyens, pleurez cette méprise cruelle; nous l'avons pleurée dès longtemps : c'était un bon citoyen, c'était donc l'un de nos amis. Pleurez même les victimes coupables réservées à la vengeance des lois, qui sont tombées sous le glaive de la justice populaire; mais que votre douleur ait un terme comme toutes les choses humaines.

« Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie; pleurez nos citoyens expirants sous leurs toits embrasés, et les fils de citoyens massacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères. N'avez-vous pas aussi des frères, des enfants, des épouses à venger? La famille des législateurs français, c'est la patrie, c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug odieux. Mais consolez-vous, si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays et préparer celui du monde. Consolez-vous, si vous voulez rappeler sur la terre l'égalité et la justice exilées, et tarir, par des lois justes, la source des crimes et des malheurs de vos semblables.

« La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers.... »

Pendant que Robespierre parlait ainsi, la Droite, si prompte d'ordinaire à le poursuivre de ses clameurs, se sentait comme subjuguée. Immobile, attentive, et, en dépit d'elle-même, vivement émue, elle écoutait dans un profond silence. Tant d'éloquence, tant de raison, ce grand plaidoyer où l'orateur s'effaçait si complétement pour ne songer qu'à la Révolution mise en cause, cette affirmation de la solidarité humaine, cette appréciation des événements où l'énergie révolutionnaire éclatait associée aux vues de l'homme d'État, les immenses services de la Commune du 10 août, rappelés si heureusement, les massacres de septembre déplorés, la responsabilité personnelle de ces massacres repoussée bien loin avec indignation, mais dans un récit qui faisait revivre le souvenir de toutes les circonstances fatales d'où était née la démence populaire, de manière à empêcher qu'elle ne déshonorât aux yeux de l'Europe le berceau de la République..., tout cela élevait les esprits au-dessus des pitoyables querelles d'influence et d'amour-propre où s'était laissé égarer le génie de la Gironde. Les hommes les plus sages de ce parti, Vergniaud, Condorcet, Gensonné, comprirent qu'un ordre du jour était désormais le seul remède à la faute commise. Et cependant, quelle véhémence hautaine dans la péroraison de Robespierre, et quelle générosité dédaigneuse!

« .... Parlerai-je de cette lettre prétendue, timidement et j'ose dire très-gauchement présentée à votre curiosité? Une lettre énigmatique adressée à un tiers! des brigands anonymes! des assassins anonymes!... et, au milieu de ces nuages, ce mot jeté comme au hasard : ils ne veulent entendre parler que de Robespierre.... Des réticences, des mystères dans des affaires aussi graves, et en s'adressant à la Convention nationale! Le tout attaché à un rapport bien astucieux, après tant de libelles, tant d'affiches, tant de pamphlets, tant de journaux de toutes les espèces, distribués à si grands frais et de toutes les manières, dans tous les coins de la République.... O homme vertueux! homme exclusivement, éternellement vertueux! où vouliez-vous donc aller par ces routes ténébreuses? Vous avez essayé l'opinion.... Vous vous êtes arrêté épouvanté, vous avez bien fait; la nature ne vous a pas moulé, ni pour de grandes actions, ni pour de grands attentats.... Je m'arrête ici moi-même, par égard pour vous.... Vous ne connaissez pas l'abominable histoire de l'homme à la missive énigmatique; cherchez-la, si vous en avez le courage, dans les monuments de la police.... Vous saurez un jour quel prix vous devez attacher à la modération de l'ennemi que vous vouliez perdre. Et croyez-vous que si je voulais m'abaisser à de pareilles plaintes, il me serait difficile de vous présenter des dénonciations un peu plus précises et mieux appuyées? Je les ai dédaignées jusqu'ici. Je sais qu'il y a loin du dessein profondément conçu de commettre un grand crime à certaines velléités, à certaines menaces de mes ennemis, dont j'aurais pu faire beaucoup de bruit. D'ailleurs, je n'ai jamais cru au courage des méchants. Mais réfléchissez sur vous-même, et voyez avec quelle maladresse vous vous embarrassez vous-même dans vos propres piéges. Vous vous tourmentez depuis longtemps pour arracher à l'Assemblée une loi contre les provocateurs au meurtre : qu'elle soit portée; quelle est la première victime qu'elle doit frapper? N'est-ce pas vous qui avez dit calomnieusement, ridiculement, que j'aspirais à la tyrannie? N'avez-vous pas juré par Brutus d'assassiner les tyrans? Vous voilà donc convaincu, par votre propre aveu, d'avoir provoqué tous les citoyens à m'assassiner. N'ai-je pas déjà entendu, de cette tribune même, des cris de fureur répondre à vos exhortations? Et ces promenades de gens armés, qui bravent au milieu de nous l'autorité des lois et des magistrats! et ces cris qui demandent les têtes de quelques représentants du peuple, qui mêlent à des imprécations contre moi, vos louanges et l'apologie de Louis XVI! Qui les a appelés? qui les égare? qui les excite? Et vous parlez de lois, de vertu, d'agitateurs!...

« Mais sortons de ce cercle d'infamies que vous nous avez fait parcourir, et arrivons à la conclusion de votre libelle.

« Indépendamment de ce décret sur la force armée, que vous cherchez à extorquer par tant de moyens, indépendamment de cette loi tyrannique contre la liberté individuelle et contre celle de la presse, que vous déguisez sous le spécieux prétexte de la provocation au meurtre, vous demandez pour le ministre une espèce de dictature militaire, vous demandez une loi de proscription contre les citoyens qui vous déplaisent, sous le nom d'ostracisme. Ainsi vous ne rougissez plus d'avouer ouvertement le motif honteux de tant d'impostures et de machinations; ainsi vous ne parlez de dictature que pour l'exercer vous même sans aucun frein; ainsi vous ne parlez de proscriptions et de tyrannie que pour proscrire et pour tyranniser; ainsi vous avez pensé que, pour faire de la Convention nationale l'aveugle instrument de vos coupables desseins, il vous suffirait de prononcer devant elle un roman bien astucieux, de lui proposer de décréter, sans désemparer, la perte de la liberté et son propre déshonneur! Que me reste-t-il à dire contre des accusateurs qui s'accusent eux-mêmes?... Ensevelissons, s'il est possible, ces méprisables manœuvres dans un éternel oubli. Puissions-nous dérober aux regards de la postérité ces jours peu glorieux de notre histoire où les représentants du peuple, égarés par de lâches intrigues, ont paru oublier les grandes destinées auxquelles ils étaient appelés! Pour moi, je ne prendrai aucunes conclusions qui me soient personnelles; j'ai renoncé au facile avantage de répondre aux calomnies de mes adversaires par des dénonciations plus redoutables. J'ai voulu supprimer la partie offensive de ma justification. Je renonce à la juste vengeance que j'aurais le droit de poursuivre contre mes calomniateurs; je n'en demande point d'autre que le retour de la paix et le triomphe de la liberté. Citoyens, parcourez d'un pas ferme et rapide votre superbe carrière. Et puissé-je, aux

dépens de ma vie et de ma réputation même, concourir avec vous à la gloire et au bonheur de notre commune patrie! »

L'effet de ce discours fut prodigieux. Les tribunes l'avaient à diverses reprises interrompu par des transports que le président ne put réprimer. Robespierre quitta la tribune au milieu de ce bruit d'applaudissements dont, il y avait huit jours à peine, Louvet s'était enivré.

Ce dernier veut répondre, mais le cri *l'ordre du jour!*



BARÈRE

étouffe sa voix. Barbaroux, frémissant, demande, au milieu du tumulte, à dénoncer encore Robespierre; il déclare qu'il signera sa dénonciation, qu'il la gravera sur le marbre; il annonce que, si on refuse de l'entendre, il est décidé à descendre à la barre, et il y descend. A ce spectacle, l'agitation redouble; les uns font un mouvement de surprise, d'autres murmurent, quelques-uns rient. Quoi! se transformer soi-même en accusé devant l'Assemblée dont on est membre, et cela dans l'emportement d'un puéril dépit! avilir à ce point le caractère de représentant du peuple! Barbaroux, soutenu,

par Lanjuinais, mais généralement blâmé, abandonne enfin la barre.

Déjà Barère occupait la tribune, Barère, personnage équivoque, qui jusqu'alors s'était caché dans le centre pour observer de là les oscillations des partis, et se ranger du côté de la fortune. En cette circonstance, la peur ne l'ayant pas encore rendu Montagnard, il vit, par une intuition rapide, que l'Assemblée devait être tout entière à deux sentiments : le désir de mettre fin aux querelles de personnes, et la crainte que le résultat de ces querelles, follement suscitées par la Gironde, n'eût été de trop grandir Robespierre. Ce fut pour répondre à cette double préoccupation, et non, comme M. Michelet l'a si bizarrement supposé, pour « sauver Robespierre en l'insultant, » qu'il s'exprima en ces termes :

« Citoyens, s'il existait dans la République un homme né avec le génie de César, ou l'audace de Cromwell; un homme qui, avec le talent de Sylla, en aurait les dangereux moyens, je viendrais avec courage l'accuser devant vous; un tel homme pourrait être dangereux à la liberté.... Mais des hommes d'un jour, de petits entrepreneurs de révolutions, des politiques qui n'entreront jamais dans le domaine de l'histoire, ne sont pas faits pour occuper le temps précieux que vous devez aux travaux dont le peuple vous a chargés. Qu'un grand général, par exemple, ivre de ses succès, le front ceint de lauriers, et revenant au milieu de nous avec une armée victorieuse, paraisse à la barre, ainsi que l'a fait le perfide Lafayette, pour commander aux législateurs ou insulter aux droits du peuple, il faudrait sans doute appeler la sévérité des lois sur cette tête coupable ; mais que vous fassiez ce terrible honneur à ceux dont les couronnes sont mêlées de cyprès, voilà ce que je ne puis concevoir.... Terminons enfin ces duels politiques, ces combats singuliers de la vanité et de la haine.... Je vous rappelle aux grands intérêts de la patrie, et je demande que l'Assemblée motive ainsi son décret : « La Convention nationale, considérant qu'elle « ne doit s'occuper que des intérêts de la République, passe « à l'ordre du jour. »

Prise en elle-même, une pareille rédaction n'avait rien d'offensant, mais elle empruntait aux développements donnés par Barère un caractère d'insulte : « Je ne veux pas de votre ordre du jour, dit fièrement Robespierre, si vous mettez un préambule qui m'est injurieux. » Et l'Assemblée, en votant l'ordre du jour pur et simple, consacra le triomphe de Robespierre.

Louvet sortit de la séance, abattu, découragé, se plaignant d'avoir été abandonné par ses amis, leur reprochant comme une faute énorme d'avoir laissé jouir Robespierre de L'IMPUNITÉ PHYSIQUE; et, rentré dans sa maison, il dit à sa chère Lodoïska : « Il faut de loin nous tenir prêts à l'échafaud ou à l'exil. »

A leur tour, les admirateurs fanatiques de Robespierre, en lui voyant des ennemis aussi farouches, commencèrent à trembler pour lui ; si bien que, dès ce moment, il se trouva avoir des satellites, inconnus à tous, inconnus à lui-même. De ce nombre était un nommé Nicolas, homme d'une force peu commune et plein de courage. Chaque jour, à l'heure où Robespierre devait se rendre à la Convention, Nicolas allait l'attendre dans la rue Saint-Honoré, l'accompagnait de loin, armé d'un gros bâton, et veillait de même sur son retour, attentif, inquiet, inaperçu, et ne songeant qu'à la patrie, dans cet acte quotidien de dévouement, que celui qui en était l'objet ignora toute sa vie.

Les Montagnards célébrèrent fort la victoire de Robespierre; aux Jacobins la joie tint du délire; Garnier compara Barbaroux descendant à la barre au reptile évitant les regards de l'aigle.

Malheureusement, il advint alors ce qui ne se voit que trop souvent dans les troubles politiques, où il suffit qu'un des deux partis affiche une opinion, pour qu'aussitôt l'autre se croie obligé de professer l'opinion contraire Les massacres de septembre n'étaient pas plus l'œuvre politique de la Montagne que celle de la Gironde, et la Gironde était aussi coupable que la Montagne de n'avoir pas tout mis en œuvre pour arrêter ce funeste accès de rage populaire ; mais, par cela seul qu'après coup les Girondins s'étaient mis à tonner contre septembre, il y eut des Montagnards qui se firent gloire de l'approuver : guerre impie engagée sur des cadavres! C'est ainsi qu'aux Jacobins, le soir du 5 novembre, Manuel s'étant élevé avec beaucoup de courage contre une journée « où, dit-il, un peuple méchant comme un roi avait voulu faire une Saint-Barthélemy, » Collot-d'Herbois osa prétendre que « sans cette journée, la Révolution ne se serait jamais accomplie. » C'était un vrai blasphème lancé contre la Révolution, qu'une pareille phrase ; et il y avait certes loin de là au langage tenu par Robespierre. Mais, à ces lamentables exagérations, celui-ci put juger du tort qu'il avait eu, en appréciant les 2 et 3 septembre, d'insister sur la question de la fatalité plus que sur celle de la justice ! car, ce qu'il avait cherché à *expliquer* seulement, voici que d'autres en venaient à le *justifier*.... Et, parmi ces derniers, fut Barère, qui se vanta d'avoir, sur le massacre effectué dans les prisons, « une opinion aussi politique et aussi révolutionnaire que celle de Collot-d'Herbois. » Il espérait ainsi, le malheureux, se faire pardonner par les frénétiques le trait dont il avait, quelques heures auparavant, percé l'orgueil de Robespierre !

Pétion avait préparé un discours pour la séance du 5 novembre : l'impatience de l'Assemblée l'ayant empêché de le prononcer, il le publia Il y racontait de manière à écarter de lui autant que possible la responsabilité des excès, l'histoire du 20 juin, du 10 août, des 2 et 3 septembre ; il y faisait l'éloge de Brissot, il y parlait de Marat comme d'un être qui, ridicule s'il n'eût été féroce, avait poussé la folie jusqu'à désirer pour lui-même ce pouvoir tyrannique qu'on lui imputait d'avoir désiré pour un autre. Quant à Robespierre, Pétion le peignait soupçonneux et néanmoins incapable de pardonner le plus léger soupçon, trop prompt à vanter ses services, ne pouvant souffrir la contrariété, affamé d'applaudissements, et courant après les faveurs du peuple. Or, c'était là, selon Pétion, ce qui avait pu faire croire qu'il aspirait à la dictature, quoique tel n'eût été jamais l'objet de son ambition.

Cette censure inattendue affligea vivement Robespierre. Comment, Pétion, lui aussi, tout en ayant l'air de l'absoudre, se tournait contre lui ; Pétion, si longtemps le compagnon de ses combats, l'associé de ses périls, l'émule de sa popularité !

« Quelle est, lui répondit-il, mon cher Pétion, l'instabilité des choses humaines, puisque vous, naguère mon frère d'armes et le plus paisible des hommes, vous vous déclarez subitement le plus ardent de mes accusateurs? » Il lui reprochait ensuite, sans amertume et même avec une certaine grâce qu'on ne trouve pas dans ses autres écrits, d'avoir mis le pied dans un camp qui ne pouvait être le sien. « A vos nouveaux amis, les Girondins, vous avez sacrifié votre gloire : plaise au ciel que vous réserviez au moins votre vertu ! » Il terminait par ces belles paroles : « Ceux que la nature a faits grands peuvent seuls aimer l'égalité. Il faut aux autres des échasses ou des chars de triomphe, et, dès qu'ils en descen-

dent, ils croient entrer dans le tombeau. Tel homme paraissait républicain avant la République, qui cesse de l'être lorsqu'elle existe. Il voulait abaisser ce qui était au-dessus de lui; mais il ne veut pas descendre du point où il était lui-même élevé. Il aime les révolutions dont il est lui-même le héros. Il ne voit qu'anarchie et désordre où il ne gouverne pas. Le peuple est révolté, s'il a vaincu sans lui.... Dépouillons-nous, mon cher Pétion, de ces faiblesses honteuses. Ne ressemblons point à ce tyran qui voulait réduire la taille d'un homme à une mesure déterminée. N'exigeons pas que la fortune fasse tous les frais de notre mérite. Contentons-nous des destinées que la nature nous a faites, et permettons que celles de l'humanité s'accomplissent. »

Telle fut cette lutte mémorable, et vraiment navrante. Nous l'avons racontée avec détails, parce que les suites en furent, nous le verrons, incalculables, affreuses Garat dit dans ses Mémoires, en rappelant un entretien qu'il eut un jour avec le girondin Salles : « Je suis bon, moi, et aussi bon, à coup sûr, qu'aucun d'entre vous; mais quand, au lieu de réfuter mes opinions avec de la logique et de la bienveillance, on les repousse avec soupçon et injure, je suis prêt à laisser là le raisonnement, et à regarder si mes pistolets sont bien chargés. » Hélas! tout ce qu'il y eut de sombre dans la dernière partie de la vie de Robespierre est expliqué par ces quelques mots.

Lorsque les Girondins lui déclarèrent une guerre si acharnée, rien de plus calmant que la vie qu'il menait chez Duplay. Le menuisier et sa femme l'entouraient d'un respect qu'adoucissait la tendresse. Des quatre filles de Duplay, les trois plus jeunes, Henriette, Élisabeth et Sophie, l'aimaient comme le pacificateur des légères brouilles du ménage, comme leur souriant protecteur, comme leur avocat au tribunal d'une mère, quelquefois un peu grondeuse. Quant à la sœur aînée, Éléonore, elle éprouvait pour Robespierre un sentiment plus voilé parce qu'il était plus profond et plus tendre, mêlé de trouble.... Et lui, de son côté, il ne regardait jamais Éléonore sans songer, avec une émotion chaste et grave, que les parents bénissaient, au bonheur d'en faire sa compagne.... un jour, bientôt peut-être, qui pouvait savoir? quand son horizon se serait éclairci, et que la Révolution aurait cessé de le vouloir tout entier. Ce n'est pas que cette vie de douce intimité n'eût eu ses agitations accidentelles, et que même sur ce petit coin de ciel bleu un nuage n'eût passé. Charlotte Robespierre n'avait pu voir sans une aigreur jalouse le cœur de son frère se partager entre elle et des étrangers. Elle se défendait d'aimer Éléonore, parce qu'un autre l'aimait trop, et à Mme Duplay elle reprochait de mener Robespierre à son gré. Car, il est à remarquer que ce que Charlotte avait de la peine à pardonner au raide tribun, c'était de se laisser gouverner comme un enfant dans les choses de l'intérieur, de céder toujours à ceux qui l'aimaient, et de préférer au risque de les chagriner l'inconvénient de leur obéir. De là, entre Mme Duplay et Charlotte Robespierre, une sorte de duel, qui d'abord sembla tourner à l'avantage de celle-ci, puisque, dans les premiers mois de 1792, elle était parvenue à arracher son frère aux Duplay, et à l'amener demeurer avec elle rue Saint-Florentin. Mais, loin de sa famille adoptive, Robespierre ne put vivre longtemps : la mélancolie le gagna, et sa santé alla déclinant d'une manière sensible. A cette nouvelle, Mme Duplay accourt, ainsi qu'une lionne irritée, éclate en imprécations, déclare que le malade appartient à ses soins, le réclame, le reprend de haute lutte. Si on redoubla d'empressement autour de lui, est-il besoin de le dire? Il se trouvait donc, quand Louvet l'attaqua, rendu à une vie de perspectives attirantes et, pour ainsi parler, d'apaisement.

Mais voilà que soudain une preuve lui est fournie, preuve éclatante et certaine, qu'on a juré sa ruine, que ses ennemis sont décidés à le poursuivre jusqu'à la mort, que rien ne les désarmera, que son patriotisme même et sa vertu, en ajoutant à sa popularité, ne serviront qu'à enflammer leur fureur. On devine l'effet de tant d'acharnement, de tant d'injustice, sur une nature droite, austère, mais orgueilleuse et concentrée!

Aussi, à partir de ce moment, l'humeur de Robespierre,— de ce Robespierre qu'on avait surnommé l'Immuable, et qui effectivement, sous le rapport des principes, du dévouement au peuple, resta immuable jusqu'au bout, — subit par degrés une altération que chacun remarqua, et qui ne tarda point à paraître sur son visage. Le tic nerveux auquel il était sujet se prononça de plus en plus; son sourire devint un effort; ses préoccupations intérieures se révélèrent chaque jour davantage dans l'inquiétude croissante de son regard, et à la douceur naturelle de sa physionomie s'associa insensiblement cette amertume qui, vers la fin, lui imprima quelque chose de sinistre. Et, en effet, son esprit, déjà ouvert aux noires visions, s'enfonça peu à peu dans la région des fantômes. Il crut apercevoir partout des conspirateurs et des traîtres. Doublement égaré par l'admiration excessive de ses séides et l'excessive animosité de ses ennemis, il en vint à s'identifier au peuple, à force d'orgueil, après s'être identifié au peuple, à force de conviction; et une fois sur cette pente dangereuse, devenu aussi implacable envers ses ennemis qu'ils s'étaient montrés implacables envers lui-même, il les poursuivit avec une haine d'autant plus terrible, qu'il la jugea désintéressée, s'imaginant que c'était la patrie, la République, le peuple qu'ils avaient voulu tuer dans sa personne, et ne s'apercevant pas jusqu'à quel point il devenait injuste à son tour! Oh! combien déliés, combien imperceptibles sont les sophismes que, pour se tromper, le cœur humain porte cachés dans ses replis! Ce fut en toute conscience, sérieusement, que Robespierre arriva à se persuader.... quoi? Que les Girondins entendaient laisser à la tyrannie les moyens de se relever; que leur répugnance à verser le sang du roi venait de là; qu'ils conspiraient avec l'Europe; qu'ils avaient formé le projet de se séparer de la France pour se réunir à l'Angleterre. C'était toucher aux dernières limites de l'absurde.

Et ce qui est triste à dire, c'est que pendant ce temps non moins absurdes et non moins convaincus, les Girondins attribuaient aux Montagnards, Robespierre en tête, le dessein formel d'élever sur les cadavres des vrais républicains un trône où l'assassinat remplacerait successivement le duc d'York par d'Orléans, d'Orléans par le triumvirat de Marat, Danton et Robespierre, et enfin ce triumvirat par Danton, régnant seul avec le titre de roi. Ce serait à n'y pas croire, si ces choses n'étaient attestées par un témoin qui rapporte ce qu'il a entendu de ses propres oreilles. Et quand Garat, à qui Salles faisait ainsi part de sa conviction, quand Garat, frappé de stupeur, lui demanda si beaucoup de ses amis les Girondins pensaient à cet égard comme lui, Salles répondit : « Tous ou presque tous! »

Qu'après cela Robespierre ait été conduit, sans le savoir, à murer son âme; que la vie se soit comme glacée dans son cœur; que son amour pour l'humanité ait acquis la rigidité de l'acier; en un mot, qu'il soit devenu l'être abstrait de la Révolution, c'est assurément un des plus mélancoliques sujets de méditation que puisse fournir l'histoire.

Elle est bien claire à tirer, maintenant, la conclusion philosophique des débats qui viennent d'être retracés; et quel jour elle jette, grand Dieu! sur les tragédies qui vont suivre!

CHAPITRE VIII

PROCÈS DU ROI



INT enfin la question tragique que, d'un cœur ému, chacun attendait : celle du jugement de Louis XVI.

Oh! combien il est difficile au présent de n'être pas injuste, lorsqu'il prononce sur les choses du passé!

Aujourd'hui, quand nous revenons par l'esprit à ces heures terribles qui, pour Louis XVI, furent les dernières, nous nous sentons troublés jusqu'au fond de l'âme. Nous ne pouvons nous empêcher de nous dire à nous-mêmes que les fautes de ce prince infortuné furent, après tout, celles de son éducation et de son rang; qu'il était bien naturel, de sa part, de n'aimer point une Révolution qui lui laissait dans la main un tronçon de sceptre et sur la tête une ombre dérisoire de couronne; que de tous les rois qui le précédèrent, ce fut le meilleur, peut-être; que le fond de sa nature était la bonté, quoiqu'il fût sujet à des emportements aveugles; que sa fausseté provenait d'une immense faiblesse de caractère; que toutes ses trahisons ne furent en quelque sorte que des perfidies de seconde main; qu'il eut des vertus qui auraient fait le charme et l'honneur d'une condition obscure....

Oui, voilà ce dont il nous est donné, à nous, de tenir compte philosophiquement, libres que nous sommes des mille influences lugubres qui agirent sur nos pères, et n'ayant plus à vivre dans leur atmosphère de feu. Car enfin, les émigrés grinçant des dents le long des frontières, la vieille Europe appelée au sac des libertés nouvelles, le manifeste de Brunswick, la trompette du jugement dernier sonnée par l'invasion, et l'ancien régime traînant après lui l'appareil de la torture abolie, l'ancien régime annonçant bien haut que son retour serait rendu fameux à jamais par ses vengeances, tout cela ne se présente plus à nous qu'en traits à demi effacés, à la distance de plus d'un demi-siècle; et nous ne sentons pas, nous, le souffle de l'ennemi sur notre visage, nous ne voyons pas étinceler à deux pouces de notre poitrine la pointe de l'épée. Mais ceux qui flétrirent le prisonnier du Temple de ce nom de *tyran* qui, appliqué à Louis XVI, nous semble aujourd'hui si ridiculement cruel et inique, ceux-là n'avaient point à parlementer avec la mort : il leur fallait, ou la recevoir, ou la donner.

Comme dit Carlyle, un des plus grands écrivains de l'Angleterre moderne : « Les chevaliers errants eux-mêmes, tout généreux qu'ils étaient, avaient coutume de tuer les géants qu'il leur arrivait de vaincre, et ne faisaient grâce qu'aux autres chevaliers errants.... Eh bien, en 1792, la nation française se trouvant avoir jeté à terre, par un effort désespéré et comme par un miracle de folie, un formidable Goliath, qui avait mis dix siècles à grandir, ne put s'empêcher de regarder en partie comme un rêve une victoire semblable, et bien que le corps du géant, couvrant des acres, fût étendu sur le sol et enchaîné, elle ne put se défendre de la crainte qu'il ne se relevât tout à coup et ne se remît à dévorer les hommes. »

C'était bien cela, en effet. Dans ce déplorable jouet de la destinée qui eut nom Louis XVI, dans cette nature incertaine et molle, dans ce pauvre dévot, dans ce prince qui, si volontiers, oubliait son trône pour aller en un coin construire une serrure, il y avait, en dépit de tout..., le roi, c'est-à-dire la personnification nécessaire du clergé que le roi protégeait; des nobles, que le roi avait encouragés sous main, des ennemis de la France, qui, au nom du roi, déployaient leurs étendards; en un mot, la personnification du principe auquel se liaient le souvenir de tant de maux la cause de tant de combats, et la terreur de tant de périls!

Ainsi s'explique le déchaînement extraordinaire des esprits contre Louis XVI dans les derniers mois de 1792. On ne l'appelait plus que Capet. Au Palais Royal, on vit des bandes d'hommes en délire traverser le jardin et se répandre dans les rues circonvoisines en agitant des sabres, et en criant : « *A la guillotine, Capet!* » Les sections députaient à la Commune, pour lui exprimer d'homicides vœux. Les harangueurs de carrefour choisissaient pour texte le jugement du prisonnier du Temple. Son sort final entrait dans la composition des scènes dramatiques que les baladins jouaient sur les places publiques. De tous les départements arrivaient au club des Jacobins des adresses qui concluaient à la mort. La Convention dut se décider.

Le 6 novembre, Dufriche-Valazé, organe de cette Commission des Vingt-Quatre qui avait reçu mission d'examiner les papiers déposés au Comité de surveillance, présenta son rapport; et le lendemain, au nom du Comité de législation, Mailhe, avocat du barreau de Toulouse, vint faire l'exposé des questions relatives au jugement de Louis XVI.

Quant au fond, ces deux rapports n'étaient que l'histoire abrégée de toutes les trahisons de cour dont le lecteur a vu le tableau se dérouler dans ce livre. Quant à la forme, elle était plus déclamatoire et plus emportée chez le girondin Valazé, plus sinistre et plus serrée chez Mailhe.

Mêlant à des accusations vraies, et prouvées par des documents qu'il produisit, des faits que rendait seul criminels le venin de ses commentaires, Valazé, à propos de quelques fonds envoyés hors de France par Louis XVI, s'écriait avec une emphase barbare : « De quoi n'est-il pas coupable, le monstre! Vous allez le voir aux prises avec la race humaine tout entière! Je vous le dénonce comme un accapareur de sucre, de blé et de café. Septeuil était chargé de cet odieux commerce. »

Après avoir passé en revue, non-seulement les griefs de la France contre Louis XVI, mais ceux du peuple espagnol contre son roi, mais ceux des Autrichiens et des Hongrois contre François II; après avoir évoqué l'ombre de Charles I[er] d'Angleterre posant sa tête sur le billot; après avoir reproché à Cromwell de s'être fait roi sous le titre de Protecteur; après avoir intenté enfin le procès de la royauté en Europe, Mailhe laissait tomber, relativement au fils de Louis XVI, ces paroles qui conduisaient à une interprétation odieuse : « Cet enfant n'est pas encore coupable. Il n'a pas encore eu le temps de partager les iniquités des Bourbons. Vous aurez à balancer ses destinées avec celles de la République. Vous aurez à prononcer sur la grande opinion échappée du cœur de Montesquieu : « J'avoue que l'usage des peuples les plus libres de la terre me fait croire qu'il y a des cas où il faut mettre pour un moment un voile sur la liberté, comme l'on cache les statues des dieux. »

Les conclusions du rapport de Mailhe furent :

Que Louis XVI devait être jugé;

Qu'il devait l'être par la Convention.

Mailhe descendit de la tribune, au milieu d'applaudisse-

ments unanimes. Son travail fut, par ordre de la Convention, traduit dans toutes les langues, et envoyé aux départements, aux communes, aux armées. Le 13 novembre, on en commença la discussion.

Mais, dans l'intervalle, survint une nouvelle qui, faisant diversion aux noires pensées, enivra Paris de joie et d'orgueil. Dumouriez, d'un élan rapide, avait envahi la Belgique, et la bataille de Jemmapes était gagnée. Par une coïncidence singulière, ce grand coup, qui retentit d'un bout à l'autre de l'Europe, avait été frappé le 6 novembre, au moment où le procès de Louis XVI s'ouvrait devant la Convention, comme s'il eût été dans le destin de la République d'avoir raison de tous ses ennemis à la fois!

Et à Jemmapes, tout ne s'était pas borné, comme à Valmy, à une simple canonnade. C'était la baïonnette au bout du fusil, c'était en gravissant des hauteurs que protégeaient cent bouches à feu, c'était à travers un déluge meurtrier tombant sur leurs têtes, que les volontaires de 1792 avaient abordé l'ennemi.

Il est vrai que l'armée française comptait trente mille hommes, tandis que celle du duc de Saxe-Teschen, y compris le corps de Clairfayt, dont le général Valence n'avait pu empê-



BATAILLE DE JEMMAPES

cher la jonction, s'élevait à vingt mille hommes seulement. Mais, en revanche, la position des Autrichiens était formidable. « Leur droite, appuyée au village de Jemmapes, près Mons, formait une équerre avec leur front et leur gauche, qui s'appuyait à la chaussée de Valenciennes. Ils étaient placés, dans toute cette longueur, sur une montagne boisée, où s'élevaient en amphithéâtre trois étages de redoutes, garnis de vingt pièces de grosse artillerie, d'autant d'obusiers, et de trois pièces de canon de campagne par bataillon. Sans compter que le feu de l'ennemi plongeait sur nous. Que dire encore? La position de l'armée autrichienne était si forte, que l'imprudence qu'il y avait eu à l'affronter fut dénoncée, à cette époque, comme une faute dont, aux yeux de beaucoup, Dumouriez ne put se faire absoudre, même par la victoire.

Mais cet homme avait tous les instincts, toutes les intuitions du génie. Dans les trois journées précédentes, il avait vu les soldats de la République manœuvrer et marcher, sous le feu, avec une fierté tranquille et comme à la parade. Lui, le sceptique par excellence, il avait foi — chose bizarre — aux miracles de l'enthousiasme, à la toute puissance militaire de l'idée. Voilà pourquoi il poussa hardiment devant lui, et pourquoi, au milieu de la bataille, dans un moment d'hésitation apparente, il se mit à entonner d'une voix émue

l'hymne des Marseillais. Aussitôt, échappées de tous les cœurs, les notes divines montent dans le bruit du combat. Il ne s'agit plus de terminer l'affaire à coups de canon. A mesure que Dumouriez parcourt le front de la ligne, les soldats demandent à approcher l'ennemi à la baïonnette. *Allons, enfants de la patrie!* Et les voilà qui, d'une course indomptée, se hâtent vers la mort. Pas une tête de colonne ne resta en arrière, pas un ne fléchit. Les trois étages furent emportés coup sur coup; les Hongrois, ces guerriers d'airain, demeurèrent pour ainsi dire cloués au sol. Inutile d'ajouter que le succès fut acheté chèrement · deux mille Français tombèrent, dont près de la moitié ne se releva plus. Et ils montrèrent bien qu'ils avaient fait pacte avec la mort, ceux en qui, pour parler le langage de Saint Just, la Révolution brûlait comme une lampe au fond d'un tombeau. Qui pourrait lire sans attendrissement les chiffres qui suivent · Sur les dix-huit cents volontaires formant les trois premiers bataillons parisiens, il ne resta du premier, à la fin de novembre, que vingt-sept hommes; du second, que trente-trois, et du troisième, que cinquante-sept! Mais ce qui rend cette journée de Jemmapes vraiment immortelle, c'est qu'elle ouvrit l'ère des batailles gagnées par l'idée révolutionnaire, par la passion de la liberté, par l'amour de la patrie, par la Marseillaise!

Dans ses Mémoires, qu'on ne saurait lire avec trop de défiance, Dumouriez se plaint de quelques-uns de ses officiers; il accuse le général Ferrand, qui conduisait la gauche, d'avoir manqué de présence d'esprit et de vigueur, et il va jusqu'à prétendre que le général Dampierre n'était pas à la tête de son corps. Mais l'histoire militaire, très-estimée, qui a paru sous le titre de *Victoires et Conquêtes des Français*, affirme, au contraire, que Ferrand, quoique chargé d'années, déploya l'ardeur d'un jeune guerrier, poursuivit bravement l'attaque, fut blessé et eut un cheval tué sous lui; que Dampierre, de son côté, à la tête des bataillons volontaires de Paris, qu'il mena aux redoutes, en précédant les siens de cent pas, fit des prodiges de valeur tels, qu'après la bataille, les blessés oubliaient leurs souffrances pour demander: *Dampierre a-t-il survécu?* Se distinguèrent aussi par leur courage et leur sang-froid : le général Moreton, le colonel Thouvenot; Baptiste Renard, valet de chambre de Dumouriez; et surtout le général *Égalité*, depuis Louis-Philippe. Il avait reçu le commandement du centre; et Dumouriez, qu'on a toujours soupçonné d'avoir voulu faire passer la couronne dans la maison d'Orléans, fut trop heureux de pouvoir avec justice attribuer en partie à ce jeune prince le gain de la journée.

La nouvelle des succès de nos armes ne fit qu'une diversion passagère aux préoccupations que le procès de Louis XVI avait éveillées et concentrées. Déjà, du reste, les dispositions diverses des partis commençaient à se dessiner.

Les Girondins ne mettaient en doute ni que Louis XVI fût coupable ni qu'il dût être jugé. Mais le jugement serait-il la mort? Devant cette question, ils hésitaient. Oui, ils hésitaient, et par compassion, eux qui avaient inauguré le système des proscriptions en masse, élevé les prêtres à la dignité de martyrs, suspendu la foudre sur la tête de tout noble émigré; eux qui avaient amnistié les assassinats de la Glacière; eux qui avaient les premiers posé, par l'organe d'Isnard, le principe de la loi des suspects; eux qui les premiers, par l'organe de Guadet, avaient sacré l'échafaud! Mais pour sauver Louis XVI, pour l'essayer du moins, il aurait fallu un courage qu'ils n'avaient pas : celui de jeter leur popularité aux vents. Ils s'abstenaient donc d'élever la voix en faveur du monarque déchu, et même, comme s'ils eussent craint qu'on ne les soupçonnât d'être trop généreux, ils affectaient l'outrage en paroles, ne cessant d'appeler le prisonnier du Temple un parjure, un traître, un tyran, un monstre. Et ils mentaient ainsi à leur propre cœur, ces pauvres grands hommes!

Pour ce qui est des Montagnards, ce qu'ils voulaient, c'est que Louis XVI fût jugé, qu'il le fût par la Convention, et qu'on abattît sa couronne en faisant tomber sa tête. Ils ne pouvaient croire à la réalité de la République, tant que serait planté devant elle l'étendard royal, tant qu'il y aurait un point de ralliement pour les conspirateurs royalistes. Par une erreur que seules peuvent expliquer les passions du moment, ils s'imaginaient que tuer le roi, c'était tuer la royauté. Comme s'il était jamais arrivé dans l'histoire qu'une idée mourût d'un coup de hache! Au surplus, ils ne se dissimulaient pas qu'à la vue de Louis XVI debout sur la planche de la guillotine, les cours étrangères seraient saisies d'horreur, et lanceraient contre nous toutes leurs armées, dût le sang des hommes monter jusqu'au poitrail des chevaux. Mais cela même plaisait à l'audace de ces successeurs des Titans. Leur politique étant de creuser derrière eux un abîme où les précipiterait un seul pas fait en arrière, ils couraient le front haut à une guerre universelle d'extermination, et c'était afin de mieux braver les rois en marche, qu'ils leur jetaient, comme un gage de bataille, la tête d'un roi.

Il était difficile, ce semble, de professer une politique plus hardie : eh bien! parmi les Montagnards, quelques-uns allaient encore au delà. Ils demandaient, ceux-ci, la mort sans jugement. « Un roi, disaient-ils, se croit un être à part, et il agit en cette qualité. Placé en dehors, placé au-dessus de la loi commune, de quel droit, lorsqu'il est vaincu, en réclamerait-il le bénéfice? Ce qui est applicable à un citoyen ne saurait l'être logiquement à qui se prétend plus qu'un citoyen. Que la royauté porte la peine de son insolence! Louis n'est pas un accusé pour nous, c'est un ennemi. Il s'agit, non de le juger, mais de le frapper. »

Arrêtons-nous ici un instant devant l'imposante figure de l'homme qui allait donner à ce dernier système des développements conformes à son noir génie.

Né à Decize, dans le Nivernais, le 25 août 1767, Saint-Just venait d'atteindre sa vingt-cinquième année, lorsqu'il fut envoyé à la Convention. Mais, dès l'abord, tout en lui frappa les uns de stupeur et les autres d'une prophétique épouvante : son visage d'une beauté étrange et triste, son regard plein de mornes pensées, je ne sais quoi d'implacable que trahissait son maintien, sa violence sourde, son ton bref, son austérité, son calme terrible. Il est de lui, ce mot : « *L'empire est au flegmatique.* »

Un jour, la main ouverte sur un brasier où venait d'être jeté un libelle contre-révolutionnaire, il avait prêté serment à l'avenir, pendant que les flammes dévoraient sa chair. Voilà, du moins, ce que la feuille des Jacobins avait raconté de lui, citoyen très-obscur alors. On crut la chose, aussitôt qu'on vit l'homme.

Rigide dans ses mœurs, dans ses habitudes, il le fut : l'avait-il toujours été? M. Édouard Fleury, biographe de Saint-Just, et son ennemi, s'est plu à le représenter donnant les premières heures de son adolescence au plaisir et savourant l'amour; au Caton du Comité de salut public, il a opposé, pour le convaincre d'hypocrisie, l'Alcibiade des villages du Soissonnais. Mais, avant d'admettre l'accusation, l'histoire exige des preuves, et elle les veut sérieuses, et elle

ne reconnaît point pour telles des allégations risquées sur la foi de vieillards qu'on s'abstient de nommer, sûr moyen de soustraire leur témoignage à l'analyse. Le nom des vaincus, qui l'ignore? est exposé à la souillure de bien des mensonges,



DAMPIERRE

quand ce sont les vainqueurs qui règnent, qui ont la parole ou qui tiennent la plume. Malheur à qui succombe après avoir tout fait trembler! La haine descend avec lui dans son tombeau, s'y établit, et les vers du sépulcre ont depuis longtemps achevé de ronger son corps, que la calomnie est là continuant de ronger sa mémoire

Que Saint-Just, à l'âge où la vie est en fleur, se soit passionné pour une jeune fille, s'en soit fait aimer, l'ait demandée en vain aux parents, et la voyant sacrifiée à un autre par cette tyrannie barbare qu'on appelle les « convenances de famille, » lui ait néanmoins gardé son cœur, c'est un crime que le puritanisme monarchique a toute liberté de trouver impardonnable; mais, si l'on parle de relations adultères, la démonstration est de rigueur. Quand Saint-Just se rendit à Paris, enleva-t-il Mme de Thorin pour y vivre avec elle? Les documents à l'appui, — on ne le croirait jamais, — se réduisent à cette fin d'une lettre, écrite en 1793 à Saint-Just par un de ses amis de province, au sujet de la situation de leur pays, et qu'après sa défaite on découvrit dans ses papiers :

« J'ai eu des nouvelles de la femme Thorin, et *tu passes toujours* pour l'avoir enlevée. *Elle demeure hôtel des Tuileries, vis-à-vis les Jacobins, rue Saint-Honoré.* Il est instant, pour effacer de l'opinion publique *la calomnie* qu'on a fait imprimer dans le cœur des honnêtes gens, de faire tout ce qui convient pour conserver l'estime et l'honneur que tu avais avant cet enlèvement. Tu ne te fais pas une idée de tout ceci, mais il mérite ton attention. Adieu, mon ami. La poste part. Fais pour l'ami ce que tu lui as promis.

« Ton sincère ami pour la vie,

THUILLIER. »

Ainsi, en 1793, Mme de Thorin était à Paris; mais qu'elle y eût été conduite ou non par l'amour qu'elle portait à Saint-Just, toujours est-il que celui-ci n'avait aucun rapport avec elle, puisqu'il ne connaissait pas même son adresse. Cependant, comme les ennemis du rigide conventionnel *faisaient passer* le voyage de Mme de Thorin à Paris pour un enlèvement, Thuillier conseillait à son ami d'agir de façon à mettre fin à cette *calomnie*, probablement en priant la dame de retourner dans son pays, et *il lui apprenait où elle demeurait.* Eh bien, voilà ce qu'on produit comme une preuve invincible que Saint-Just avait entraîné Mme de Thorin à Paris; qu'il « lui en coûtait trop de se séparer de sa belle et spirituelle maîtresse; » que, par conséquent, cette austérité que tous les auteurs, ses contemporains, s'accordent à lui reconnaître, ne fut chez lui qu'affectation trompeuse et hypocrisie!

Plus tard, nous ferons justice des calomnies infâmes qui attribuèrent le supplice de Mme de Sainte-Amaranthe à son refus de céder aux *désirs de Saint-Just et de Robespierre.* Disons dès à présent, néanmoins, pour donner une idée de l'impudeur de ces mensonges, si légèrement accueillis par le récent biographe de Saint-Just, qu'à l'époque où l'on a placé l'odieuse et absurde fable de Robespierre soupant chez Mme de Sainte-Amaranthe, et y laissant échapper, dans l'ivresse, de dangereux secrets, cette dame et sa famille étaient en prison depuis trois mois, ce qu'affirme..... la date des écrous!

Non, Saint-Just ne fut pas un hypocrite : son orgueil le lui défendait, et plût au ciel qu'il n'eût pas fourni de sa sincérité tant d'effroyables témoignages! Son poëme d'*Organt*, cette satire outrée qu'inspirèrent les scandales de l'affaire du collier, cette débauche littéraire encouragée par le souvenir de la *Pucelle*, son poëme d'*Organt* avait été le caprice, certainement très-blâmable, d'un écolier roulant sur la pente du dix-huitième siècle, à la suite de Voltaire; mais le *Temple de Gnide* est-il la balance qui sert à peser Montesquieu? A peine entré dans l'histoire, Saint-Just fut le premier à oublier un livre où on ne le retrouve en effet que dans la préface, qui est d'une ligne : « J'ai vingt ans. J'ai mal fait. Je pourrai faire mieux. »

Le secret d'être fort dans la vie, c'est de ne s'inquiéter point de sa durée. Ce secret, nul ne le posséda mieux que Saint-Just. Il savait que « le repos des révolutionnaires est dans la tombe, » il le disait, et n'en fut que plus porté à se hâter de vivre, le sommeil funèbre dont parle Hamlet n'ayant rien qui troublât son âme.

Oser est toute la politique d'une révolution, disait-il; mais son audace, à lui, ne ressemblait ni à celle de Danton, ni à celle de Marat; elle n'était point véhémente, point brutale; elle ne s'évaporait pas en provocations; elle ne se vantait pas : c'était une audace froide, réfléchie, silencieuse, qui prenait son élan dans l'ombre et frappait sans avertir.

Dans un ouvrage de la première jeunesse de Saint-Just, écrit d'un style incisif, serré à la manière de Montesquieu, on lit un éloge de la monarchie constitutionnelle et de Louis XVI, et cela n'a rien de surprenant; c'était dans le temps où chacun jugeait possible l'alliance d'un roi et d'un peuple; dans le temps où Barère pleurait d'attendrissement au seul nom de Louis XVI, tandis que Bonneville écrivait : « O mon roi, ô mon père! » Mais quelle main les burina, ces magnanimes axiomes : « Les lois qui règnent par le bourreau périssent par le sang. — Plus la République est étendue, plus les lois doivent être douces. — Qu'est-ce qu'un gouvernement qui a perdu la pudeur de l'échafaud? — L'arbre du crime est dur, la racine en est tendre; rendez les hommes meilleurs et ne les étranglez pas. — Il est impossible de concevoir le bourreau. » Quoi! cela se lit dans l'*Esprit de la Révolution et de la Constitution de France*, par Saint-Just, ce Saint-Just dont on put dire, quand il était à la Convention, que « ses rapports parlaient comme une hache? » Ah! ils ne comprendront jamais la Révolution française, ceux qui ne comprennent pas son irrésistible action sur ses amants, et ignorent avec quelle facilité elle sut leur persuader que son caractère exceptionnel était la justification de sa grandeur sauvage; qu'elle venait rendre le monde à la paix en épuisant la guerre, et au droit en épuisant la force; que le bourreau lui était indispensable pour tuer le bourreau; et qu'elle ne pouvait purifier la terre qu'à la façon du déluge!

Saint-Just avait une intelligence trop haute pour ne pas voir qu'en tant que système suivi et permanent, la cruauté est affaire de rois, comme l'inquisition est affaire de prêtres. La théorie de la Terreur? Eh, mais, le premier qui en fit un moyen de gouvernement, fut celui qui, le premier, donnant pour base à la religion une lâcheté imbécile, inventa l'enfer. Impossible que Saint-Just ne sût point cela. Mais son farouche orgueil, sa volonté de fer, son organisation de fanatique le disposant à être cruel par voie de transition, la Révolution le fit tel, à l'instant même où elle le prit à son service. Vainement avait-il écrit : « Pour fonder la République, il faut la faire aimer, » la règle de ses actes révolutionnaires allait être : « Pour fonder la République, il faut la faire craindre. » Et certes son âpre talent n'était que trop propre à prêcher l'ajournement des « lois douces! » Plusieurs, que la contagion n'aurait point gagnés peut-être, subirent l'influence de ce nouveau venu. Robespierre lui-même ne put s'en défendre, à demi transformé qu'il était déjà par les persécutions sans fin de la Gironde; et chacun remarqua combien son sang s'aigrit et s'altéra dans ses veines, dès qu'il fut enveloppé dans cette robe de Déjanire : l'amitié de Saint-Just!

On a vu que le 13 novembre avait été fixé pour la dis-

cussion du rapport de Mailhe : ce jour-là effectivement le débat s'ouvrit.

Morisson, qui parla le premier, reconnut que Louis XVI avait trahi la France; qu'il s'était plusieurs fois parjuré; qu'il avait hypocritement couvé le despotisme; qu'il avait soulevé contre la Révolution une partie de l'Europe; qu'il



SAINT-JUST

avait sous main poussé à tous les désordres; qu'il avait fait passer le numéraire de la France à ses ennemis; que son trône était teint du sang de plusieurs milliers de citoyens égorgés.... Mais, ajoutait l'orateur, aux termes de la Constitution, le roi, lorsqu'il commit ces crimes, était inviolable. « Je le dis donc à regret, la loi reste muette ici à l'aspect

du coupable, malgré l'atrocité de ses forfaits. Nous ne pouvons le juger. »

Cela revenait à prétendre que le dogme conventionnel de l'inviolabilité était contraire à la justice, à la raison, à l'intérêt public, et que, néanmoins, cette convention devait l'emporter sur l'intérêt public, sur la raison, sur la justice!

Saint-Just se leva calme et sombre. Il dit :

« J'entreprends de prouver que le roi peut être jugé; que l'opinion de Morisson, qui conserve l'inviolabilité, et celle du Comité, qui veut qu'on le juge en citoyen, sont également fausses, et qu'il doit être jugé dans des principes qui ne tiennent ni de l'une ni de l'autre.

« L'unique but du Comité fut de vous persuader que le roi devait être jugé en simple citoyen, et moi je dis que le roi doit être jugé en ennemi; que nous avons moins à le juger qu'à le combattre, et que n'étant pour rien dans le contrat qui unit les Français, les formes de la procédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi du droit des gens.

« .... Un jour peut-être les hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran, où le peuple qui eut un tyran à juger l'éleva au rang de citoyen avant d'examiner ses crimes.

« On s'étonnera qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César; le tyran fut immolé en plein sénat, sans autres formalités que vingt-deux coups de poignard, sans autres lois que la liberté de Rome! Et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime! Ceux qui attacheront quelque importance au juste châtiment d'un roi ne fonderont jamais une république. Parmi nous, la finesse des esprits et des caractères est un grand obstacle à la liberté. On embellit toutes les erreurs, et le plus souvent la vérité n'est que la séduction de notre goût.

« .... Le pacte est un contrat entre les citoyens, et non point avec le gouvernement. On n'est pour rien dans un contrat où l'on ne s'est point obligé; conséquemment, Louis, qui ne s'était point obligé, ne peut point être jugé civilement. Ce contrat était tellement oppressif qu'il obligeait les citoyens et non le roi; un tel contrat était nécessairement nul; car rien n'est légitime de ce qui manque de sanction dans la morale et dans la nature.

« Outre tous ces motifs qui vous portent à ne pas juger Louis comme citoyen, mais à le juger comme rebelle, de quel droit réclamerait-il pour être jugé civilement l'engagement que nous avions pris envers lui, lorsqu'il est clair qu'il a violé le seul qu'il avait pris avec nous, celui de nous conserver? Quel sera cet acte dernier de la tyrannie, que de prétendre être jugé par des lois qu'il a détruites? Quelle procédure, quelle information voulez-vous faire des entreprises et des pernicieux desseins du roi, lorsque ses crimes sont partout écrits avec le sang du peuple, lorsque le sang de vos défenseurs a ruisselé, pour ainsi dire, jusqu'à vos pieds par son commandement? Ne passa-t-il point avant le combat les troupes en revue? Ne prit-il point la fuite au lieu de les empêcher de tirer? Et l'on vous propose de le juger civilement, tandis que vous reconnaissez qu'il n'était pas citoyen?

« Juger un roi comme un citoyen! ce mot étonnera la postérité froide. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice. Quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et les rois? Qu'y a-t-il de commun entre Louis et le peuple français pour le ménager après sa trahison? Il est telle âme généreuse qui dirait dans un autre temps que le procès doit être fait à un roi, non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi; car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation, et de quelques illusions, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer; elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. Ce peuple est criminel envers la nature par l'exemple qu'il a donné. Tous les hommes tiennent d'elle la mission secrète d'exterminer la domination en tout pays. On ne peut point régner innocemment, la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur.

« J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire que le jugement du ci-devant roi soit soumis à la sanction du peuple; car le peuple peut bien imposer des lois par sa volonté, parce que ces lois importent à son bonheur; mais le peuple même ne peut effacer le crime de la tyrannie : le droit des hommes contre la tyrannie est personnel, et il n'est pas donné à la souveraineté d'obliger un seul citoyen à lui pardonner. »

Cette éloquence brève, sauvage et forte; l'imprévu de ces maximes débitées avec raideur et sang-froid; tant d'inflexibilité dans un tout jeune homme; l'attitude même de Saint-Just à la tribune, son regard fixe, la rigidité métallique de son maintien, le contraste qu'il y avait entre ces dures paroles et la beauté féminine de son visage, tout cela présentait un caractère extraordinaire et nouveau. L'Assemblée resta un moment comme pétrifiée.

Après Saint-Just, Fauchet prit la parole, et dans une harangue véhémente, diffuse, désordonnée, développa cette thèse singulière que Louis XVI méritant plus que la mort, il n'y avait qu'à le condamner au supplice de vivre.

Parurent successivement à la tribune Robert, Rozet, l'abbé Grégoire :

Le premier pour se répandre en outrages vulgaires contre le prisonnier du Temple;

Le second pour adjurer la Révolution triomphante de ne point ensanglanter sa victoire et d'envelopper dans sa magnanimité sa justice;

Le troisième pour montrer ce qu'avait de monstrueux le dogme de l'inviolabilité, si on le destinait à couvrir les crimes personnels du monarque, si l'on en faisait un bouclier à l'abri duquel un homme pût à coup sûr et impunément arracher l'âme à un peuple. « L'histoire, s'écriait l'orateur, l'histoire qui burinera les crimes de Louis XVI pourra le peindre d'un seul trait. Aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés; le bruit du canon annonçait un carnage effroyable, et ici, dans cette salle, il mangeait! »

Sur ces entrefaites eut lieu une découverte fatale à Louis XVI : le serrurier Gamain alla révéler à Roland l'existence de l'armoire de fer. Elle contenait divers documents de nature à compromettre non-seulement le roi captif, mais plusieurs membres, soit de l'Assemblée constituante, soit de l'Assemblée législative. S'il s'y trouvait des pièces dont la Gironde eût intérêt à ne point laisser percer le mystère, rien de moins probable; mais ce qui est certain, c'est qu'au lieu de faire apposer les scellés sur ces papiers précieux, Roland les entassa dans des serviettes, qu'il se hâta d'emporter : conduite louche qui mit et laissa sur sa vertu la tache du soupçon.

Le lendemain du jour où l'Assemblée reçut communication officielle de la découverte de l'armoire de fer, le 21 novem-

bre, Thomas Paine, qui ne pouvait s'énoncer en français, écrivit à la Convention une lettre où il demandait qu'on jugeât Louis XVI, non comme individu, non pas même comme roi agissant à part, mais comme membre de la grande conspiration formée contre la France révolutionnaire « par les brigands couronnés de l'Europe. » Idée vraiment révolutionnaire, qui tendait à faire du procès d'un roi le procès de la royauté elle-même!

Malheureusement, on n'aurait pu élever la question à cette hauteur, sans courir la chance des retards. Or, tous les partis avaient la fièvre, et regardaient, les uns avec l'anxiété de l'effroi, les autres avec l'impatience du désir, cette hache suspendue en l'air!

Pas une circonstance, d'ailleurs, qui ne semblât concourir au dénoûment. Quoique la récolte eût été bonne, le pain manquait là où il ne se vendait pas à un prix impossible à atteindre pour l'ouvrier. Et à cela il y avait diverses causes: d'abord, et incontestablement, les calculs meurtriers d'hommes accoutumés à spéculer, par l'accaparement, sur la détresse publique et sur la faim; ensuite, le peu de confiance qu'avaient dans les assignats beaucoup de laboureurs, lesquels aimaient mieux garder leurs grains qu'amasser dans leurs coffres ce qu'ils considéraient comme des chiffons de papier; et enfin les menées des royalistes et des prêtres, qui, excitant le peuple, l'encourageant à exiger la taxation du pain, semaient partout une inquiétude d'autant plus funeste, qu'en matière de disette la peur du mal centuple le mal.

Affreux désordres! Dans plusieurs départements, on vit se former des attroupements qui se portaient aux marchés, taxaient les grains et même les enlevaient sans les payer. Or, plus il se commettait de violences, plus les grains se cachaient; et plus les grains se cachaient, plus le peuple au désespoir criait anathème à ceux qui, fermiers timides ou accapareurs sans entrailles, le laissaient mourir. La ville de Chartres eut à repousser trois mille hommes armés qui vinrent à ses portes demander qu'on taxât les grains. Au Mans, les administrateurs durent signer, sous le couteau, un arrêté portant que la taxe serait éternellement, pour le pain mollet, à 2 sols 3 deniers la livre, et pour le froment, à 43 sols le boisseau. Des bandes furieuses menaçaient la Ferté-Bernard, Boitert, Saint-Calais. Où s'arrêterait cette révolte d'ignorants affamés?

Roland, effrayé, écrivait lettres sur lettres à la Convention, n'hésitant pas à dire que le foyer des troubles était à Paris. Mais sur quel point de Paris? « Au Temple! » s'écrièrent, en entendant la lecture d'une de ces missives, plusieurs membres de l'Assemblée. De sorte qu'il n'était pas jusqu'au spectre de la faim qui ne se dressât contre l'infortuné Louis XVI, odieusement rendu responsable de malheurs qu'il ne lui était plus possible de prévenir, ou de complots qu'il ignorait!

Le département du Loiret étant celui où la fureur populaire menaçait de tout engloutir, la Convention y envoya trois commissaires, dont la vie ne tint qu'à un fil, et qui revinrent précipitamment, après avoir signé, entourés qu'ils furent de fourches et d'épées, la taxe même contre laquelle ils avaient mission d'élever la voix. Au récit que l'un des trois commissaires, Lecointe-Puyraveau, fit des périls que lui et ses collègues avaient courus, la Convention frémit. Elle décréta qu'elle improuvait la conduite de ses commissaires, dont la mission était, non de céder, mais de mourir. « On leur présentait la hache et la plume, dit Manuel, ils devaient prendre la hache et se couper la main. »

A ces maux quels remèdes? Ici se réveilla la querelle fameuse où l'abbé Galiani avait brillé d'un si vif éclat, et qui avait armé Necker contre Turgot.

Roland et ses amis étaient pour la liberté absolue du commerce. Or, qui jamais s'y serait attendu? ils rencontrèrent en cette occasion un de leurs plus fermes auxiliaires dans un de leurs plus implacables ennemis.

Selon Saint-Just, le mal venait de l'émission déréglée du signe qui représentait les richesses, c'est-à-dire de la multiplication outrée des assignats : le fait est qu'ils s'élevaient alors à la somme de deux milliards et demi, et tout récemment encore, le 20 novembre, on en avait créé six cents millions par simple décret de l'Assemblée. Saint-Just s'effrayait de cette tendance à augmenter la masse du papier en circulation. Il faisait observer avec raison que le laboureur, accoutumé à thésauriser, et n'ayant pas absolument besoin, pour vivre, de vendre ses produits, vendait à regret ses grains, parce qu'il ne se souciait pas de mettre du papier dans son maigre trésor. Le luxe étant aboli, l'or, qui comme signe inspirera toujours confiance, parce qu'il possède une valeur intrinsèque et vaut ce qu'il représente, l'or étant devenu fort rare, les métaux manquant pour l'industrie, et la masse croissante des assignats menaçant de dépasser la valeur des biens qui, primitivement, leur avaient servi de gage, « les produits de la terre, s'écriait Saint-Just alarmé, sont accaparés ou se cachent. Tout se change en monnaie. Si cela continue, le signe finira par être sans valeur, notre change sera bouleversé, notre industrie tarie, et il ne nous restera plus que la terre à partager et à dévorer. »

En conséquence, Saint-Just proposait les mesures suivantes : Mettre un terme à l'émission du papier. — Vendre les biens des émigrés, et au moyen des annuités converties en contrats, rembourser la dette. — Ordonner que l'impôt foncier serait payé en nature et versé dans les greniers publics. — Déclarer la circulation des grains libre dans l'intérieur. — Porter une loi qui mît la liberté du commerce sous la sauvegarde du peuple. — Décider que les produits de la terre pourraient être représentés par des signes dans le commerce, mais non la terre elle-même.

Dans ces doctrines de Saint-Just, le vrai et le faux se trouvaient mêlés d'une façon singulière. Il avait grandement raison, certes, de prémunir la Révolution contre toute émission exagérée et abusive de cette monnaie de papier qui ne saurait se soutenir dans la circulation qu'autant qu'elle s'appuie sur un gage solide, certain, et facilement appréciable; mais, dans les derniers jours de novembre 1792, le discrédit de l'assignat n'était point tel, qu'on pût lui attribuer les embarras de la situation. Dans son discours, Saint-Just avait très-heureusement fait ressortir la nécessité d'encourager le laboureur à partager son industrie entre les grains et les troupeaux, la culture exclusive du grain épuisant le sol, l'agriculture ne vivant que d'engrais, et le peuple ne mangeant de la viande que là où une portion des terres est mise en pâturages; mais c'était rétrograder d'un siècle que de demander le payement de l'impôt en nature; et lorsqu'il s'opposait à la mobilisation du sol, Saint-Just tournait tout à fait le dos à l'avenir. Ajoutons qu'il ne tenait pas suffisamment compte des nécessités exceptionnelles et révolutionnaires du moment, quand il proclamait la liberté absolue du commerce, même dans une question où il y allait de la vie pour le peuple, cette liberté n'étant bonne qu'à protéger les accapareurs qui, soit cupidité, soit haine systématique de la Révolution, spéculaient sur la famine.

Aussi voyons-nous que, sur cette question particulière des

subsistances, les vues de Robespierre différèrent entièrement de celles de Saint-Just.

La liberté du commerce? disait-on. Oui, jusqu'au point où elle ne sert plus qu'à protéger une cupidité homicide. Eh quoi! les économistes considéraient comme une marchandise ordinaire les denrées les plus nécessaires à la vie! Quoi! ils ne mettaient aucune différence entre le commerce de l'indigo, par exemple, et celui du blé? Avoir égard aux profits des négociants ou des propriétaires, rien de mieux; mais la vie des hommes valait bien, peut-être, qu'on la comptât pour quelque chose! La théorie des économistes fût-elle la meilleure possible dans les temps ordinaires, était-ce au plus fort d'une crise produite par tous les ennemis de la Révolution conjurés, qu'il convenait d'en faire l'application? Passe encore d'abandonner aux spéculations illimitées du commerce les denrées qui ne tiennent point aux premiers besoins de l'existence; mais rendre la vie aléatoire! On peut se résigner à ne point porter des étoffes précieuses; mais le pauvre peut-il, sans épouvante, courir la chance d'avoir trop tard ou de n'avoir pas le pain qu'il lui faut pour sa femme, pour ses enfants et pour lui-même?

« Les aliments nécessaires à l'homme, continuait Robespierre, sont aussi sacrés que la vie elle même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédant qui soit une propriété individuelle, et qu'on puisse abandonner à l'industrie des commerçants. Toute spéculation mercantile que je fais aux dépens de la vie de mon semblable n'est point un trafic, c'est un brigandage.

« Que la circulation dans toute l'étendue de la République soit protégée, mais que l'on prenne les précautions nécessaires pour que la circulation ait lieu. C'est précisément du défaut de circulation que je me plains; car le fléau du peuple, la source de la disette, ce sont les obstacles mis à la circulation, sous le prétexte de la rendre illimitée. La subsistance publique circule-t-elle, lorsque des spéculateurs avides la retiennent entassée dans leurs greniers? Circule-t-elle, lorsqu'elle est accumulée dans les mains d'un petit nombre de millionnaires qui l'enlèvent au commerce pour la rendre plus précieuse et plus rare, qui calculent froidement combien de familles doivent périr avant que la denrée ait atteint le temps fixé par leur atroce avarice? Circule-t-elle, lorsqu'elle ne fait que traverser les contrées qui l'ont produite, aux yeux des citoyens indigents qui éprouvent le supplice de Tantale, pour aller s'engloutir dans le gouffre inconnu de quelque entrepreneur de la disette publique? Circule-t-elle lorsque, à côté des plus abondantes récoltes, le citoyen nécessiteux languit, faute de pouvoir donner une pièce d'or ou un morceau de papier assez précieux pour en obtenir une parcelle? »

Passant aux moyens de favoriser la circulation des grains, le manière à couper court aux engorgements systématiques, et partant de ce point de vue que les engorgements étaient encouragés par trois causes: le secret, la liberté sans frein, et la certitude de l'impunité, Robespierre demandait que l'existence du peuple cessât de dépendre du *laissez-faire;* que les précautions convenables fussent prises pour constater la quantité de grains produite par chaque contrée et récoltée par chaque cultivateur; que les marchands de grains fussent tenus de les vendre au marché, et qu'on défendît tout transport des achats pendant la nuit.

Tandis qu'on discutait ainsi sur les remèdes, le mal suivait son cours. Afin de soulager le peuple et de prévenir l'exploitation de la faim, la Municipalité de Paris achetait des blés dans les départements voisins et les vendait au-dessous du prix dans la capitale. Mais, outre que ce système entraînait un sacrifice de 12 000 francs par jour, il avait pour effet d'éloigner les marchands, qu'une semblable concurrence écrasait, et d'attirer, au contraire, à Paris, les populations des campagnes, ardentes à venir partager avec les Parisiens le bénéfice du bon marché. Sur quoi Roland fatiguait l'Assemblée de ses plaintes, vantant « les grandes vues de Turgot, » rappelant avec désespoir les « erreurs désastreuses de Necker, » rédigeant en manière de lettres officielles de vrais traités d'économie politique, et accusant la Commune de ne nourrir le peuple à bon marché que par ambition de popularité et esprit de grossière courtisanerie.

Bizarre enchaînement de circonstances! la question des grains donna naissance à celle du salaire des prêtres.

En rendant compte des troubles du Loiret, Biroteau, un des commissaires envoyés dans ce département, avait dit: « Des curés, des prêtres se trouvaient et parlaient au milieu des attroupements. Ils nous ont fait taxer les œufs et le beurre qu'on avait oublié de taxer au marché. » Ce rapport, qui montrait la main du prêtre dans les agitations populaires, ranima bien des haines assoupies. On n'arriverait donc jamais à les contenir, ces hommes qui se servaient de la religion pour souffler la révolte? Quelques jours auparavant, Cambon avait demandé qu'on laissât désormais à chaque secte religieuse le soin de payer les ministres de son culte. Le récit de Biroteau mit cette proposition en lumière.

Rien de plus naturel assurément qu'une semblable mesure, rien de plus juste et de plus conforme au génie de la Révolution. Eh bien, qui le croirait? Elle eut contre elle les révolutionnaires les plus ardents, et d'abord, le club des Jacobins. « Dans quel temps, s'écria Bazire, vient-on nous proposer ces choses? Dans un temps où nous allons juger le roi, dans un temps où il est nécessaire que le peuple soit tout entier pour nous! Défiez-vous de ce projet; quant à moi, je déclare que je le combattrai jusqu'à extinction. » Et ces paroles passionnées furent couvertes d'applaudissements.

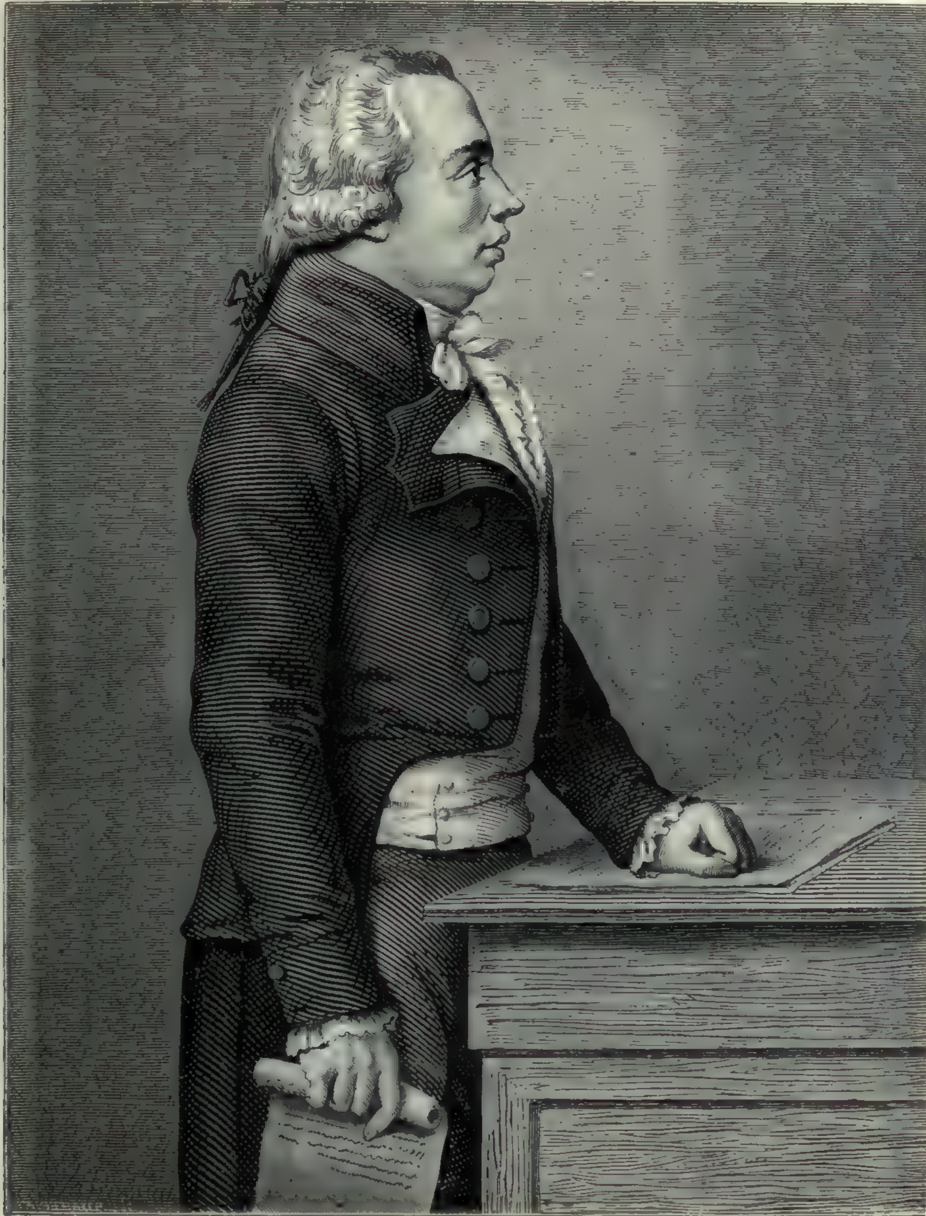
Danton professait la même opinion et tenait le même langage. « Il faut, disait-il du haut de la tribune de la Convention, il faut se défier d'une idée jetée dans cette assemblée. On a prétendu que les prêtres ne devaient pas être salariés par le trésor public. On s'est appuyé sur des considérations philosophiques qui me sont chères; car je ne connais d'autre Dieu que celui de l'univers, d'autre culte que celui de la justice et de la liberté. Mais l'homme maltraité de la fortune cherche des jouissances éventuelles; quand il voit un homme riche se livrer à tous ses goûts, caresser tous ses désirs, tandis que ses besoins, à lui, sont restreints au plus étroit nécessaire, alors il croit, et cette idée est consolante pour lui, il croit que, dans une autre vie, ses jouissances se multiplieront en proportion de ses privations dans celle-ci. Quand vous aurez eu pendant quelque temps des officiers de morale qui auront fait pénétrer la lumière dans les chaumières, alors il sera bon de parler au peuple morale et philosophie. Mais jusque-là il est barbare, c'est un crime de lèse-nation de vouloir ôter au peuple des hommes dans lesquels il peut trouver encore quelques consolations. » Puis Danton proposait une adresse au peuple pour lui persuader que la Convention *ne voulait rien détruire, mais tout perfectionner.*

A son tour, Robespierre s'éleva contre le projet de supprimer les fonds affectés au culte.

« Mon Dieu, écrivait il dans son journal, c'est celui qui créa tous les hommes pour l'égalité et pour le bonheur; c'est celui qui protége les opprimés et qui extermine les tyrans; mon culte, c'est celui de la justice. *Je n'aime pas plus qu'un*

autre le pouvoir des prêtres : c'est une chaîne de plus donnée à l'humanité, mais c'est une chaîne invisible, attachée aux esprits, et la raison seule peut la rompre. »

Sans aller aussi loin que Danton, qui avait mis au rang des *crimes de lèse-nation* le projet de supprimer le salaire des prêtres, et après avoir exprimé l'espoir de voir disparaître bientôt devant la pratique des sublimes maximes de vertu et d'égalité enseignées aux hommes par le fils de Marie, l'adoration imbécile des fantômes créés par l'ambition des prêtres et la politique des rois, Robespierre signalait le danger de s'attaquer prématurément à des erreurs qui, par malheur, se trouvaient avoir encore dans l'ignorance d'un grand nombre d'esprits des racines profondes. Il mesurait l'effroi qu'éprouverait la partie la moins éclairée du peuple, en



LEGENDRE

voyant le culte sacrifié à des intérêts d'une autre nature, et il écrivait ces paroles remarquables : « Si le peuple agissait autrement, ce ne serait qu'aux dépens de ses mœurs; car quiconque renonce par cupidité, même à une erreur qu'il regarde comme une vérité, est déjà corrompu. »

Abordant le côté politique de la question, Robespierre demandait si le moment était bien choisi pour jeter au milieu de la société de nouveaux ferments de discorde et créer une nouvelle génération de prêtres réfractaires, alors que le pacte social était à faire, et le roi à juger, et la République à asseoir, et l'esprit de faction à combattre, et la ligue des tyrans à exterminer? On entendait détruire l'influence des prêtres; mais n'y avait-il pas à craindre qu'on ne la rendît, au contraire, plus active, en substituant aux prêtres du public, les prêtres des particuliers, et en nouant de plus intimes liens entre les citoyens superstitieux et un clergé mécontent?

Examinant enfin la mesure proposée sous le rapport financier : « Loin que le système du Comité des finances, conti-

nuait Robespierre, soulage le peuple, il fait retomber sur lui tout le poids des dépenses du culte.

« Faites-y bien attention : quelle est la portion de la société qui est dégagée de toute idée religieuse? Ce sont les riches; cette manière de voir dans cette classe d'hommes suppose chez les uns plus d'instruction, chez les autres seulement plus de corruption. Qui sont ceux qui croient à la nécessité du culte? Ce sont les citoyens les plus faibles et les moins aisés, soit parce qu'ils sont moins raisonneurs ou moins éclairés; soit aussi par une des raisons auxquelles on a attribué les progrès rapides du christianisme, savoir que la morale du fils de Marie prononce des anathèmes contre la tyrannie et contre l'impitoyable opulence, et porte des consolations à la misère et au désespoir lui même. Ce sont donc les citoyens pauvres qui seront obligés de supporter les frais du culte, ou bien ils seront encore à cet égard dans la dépendance des riches ou dans celle des prêtres; ils seront conduits à mendier la religion, comme ils mendient du travail et du pain; ou bien encore, réduits à l'impuissance de salarier les prêtres, ils seront forcés de renoncer à leur ministère; et c'est la plus funeste de toutes les hypothèses; car c'est alors qu'ils sentiront tout le poids de leur misère, qui semblera leur ôter tous les biens, jusqu'à l'espérance. »

Ces débats, loin de faire oublier le Temple, y ramenaient tous les regards et toutes les pensées; car, selon les révolutionnaires de l'avant-garde, au Temple était la cause de tous les maux de la patrie. Quel moyen plus sûr d'en finir avec les conspirations, que d'enlever leur point de ralliement aux conspirateurs? « Tant que la Convention différera la décision du procès de Louis XVI, disait Robespierre, elle ranimera les factions et soutiendra les espérances des partisans de la royauté. Je demande qu'on accélère le jugement, qu'ensuite on s'occupe des subsistances, et enfin *que vous déposiez à jamais les haines et les préventions particulières.* »

De son côté, Legendre fit décréter que, pour éviter les lenteurs, tous les discours relatifs au procès de Louis XVI seraient portés sur le bureau et imprimés.

Il y eut beaucoup de harangues écrites, beaucoup d'injures à l'adresse du roi tombé, et les arguments, de part et d'autre, se noyèrent dans les redites.

Que Louis XVI fût coupable, c'est ce que nul n'essaya de nier. Seulement, ceux qui voulaient le sauver rappelaient qu'il était inviolable aux termes de la Constitution. A quoi leurs adversaires répondaient que Louis XVI ne pouvait invoquer le bénéfice du pacte constitutionnel, puisque son crime était précisément de ne l'avoir accepté que pour mieux le rompre, et d'avoir mis le feu à l'Europe pour le détruire. Ils ajoutaient qu'en tout cas, l'inviolabilité se rapportait aux actes dont les ministres avaient à répondre, et que l'étendre aux actes personnels du monarque serait le comble de l'iniquité et de la démence.

Dans cette arène, on vit figurer tour à tour, parmi beaucoup de citoyens obscurs, des noms célèbres à divers titres : Condorcet, Camus, Marie-Joseph Chénier, Manuel. Ce dernier prononça une parole à laquelle il ne devait pas conformer son vote : « Un roi mort n'est pas un homme de moins. »

A un député du Havre, nommé Faure, appartient l'honneur d'avoir élevé le débat à des hauteurs philosophiques, et développé, en faveur de Louis XVI, le seul système de défense qui eût chance de réussir. L'orateur n'essaya pas de prouver l'innocence de Louis, non; mais il le montra soumis dès le berceau à des influences déplorables, nourri dans les préjugés, environné de séductions, faible d'ailleurs, sans volonté qui lui fût propre, et incapable de résister longtemps à ceux qui, goutte à goutte, lui versaient le poison lent de la royauté. A prendre les choses de haut, Louis XVI pouvait-il être rendu responsable de ses actes, même personnels, lui dont l'âme avait toujours été si vacillante, lui qu'une dévotion maladive avait asservi aux prêtres, lui dont Marie-Antoinette avait gouverné si despotiquement les pensées? N'était-il pas juste de tenir compte d'épreuves auxquelles n'eût peut-être pas résisté la fermeté d'un Aristide ou d'un Épictète? Que de monarques, mille fois plus coupables que Louis XVI, étaient morts tranquillement dans leur lit! Ah! pitié, pitié pour cet homme abattu! La République victorieuse n'était-elle pas assez forte? ne pouvait-elle être impunément magnanime?

De pareilles considérations avaient de quoi toucher une nation aussi chevaleresque et aussi généreuse que la nation française. Mais l'instinct de l'égalité était là qui les réfutait. Quand un malheureux, pensait le peuple, se laisse aller à commettre un crime, commençait-on par scruter avec une sollicitude philosophique l'enchaînement des circonstances fatales et des influences cachées qui l'avaient conduit à l'abîme? La société se croyait-elle tenue envers lui à la générosité, ou seulement à l'indulgence? Considérait-on, pour lui faire grâce, qu'au sortir du berceau il avait croupi dans l'ignorance; que son âme n'avait eu à traverser que des ténèbres; que la misère avait soufflé à son âge mûr d'horribles tentations; que le morceau de pain ramassé par lui dans le sang d'un autre homme était destiné à sa famille criant la faim? Quoi! pour un délit privé, pour le meurtre d'un seul individu, la mort, la mort sans commentaires; et, pour les crimes commis contre un peuple tout entier par son premier magistrat, l'oubli!

Au dehors, pendant ce temps, la République multipliait ses triomphes, et s'en allait répandant sur les champs de bataille la semence des idées nouvelles. Dumouriez était entré à Mons le lendemain de la bataille de Jemmapes; le 14 novembre il est reçu à Bruxelles au milieu des acclamations du peuple. Déjà le gouvernement des Pays-Bas s'est enfui à Ruremonde. Toutes les routes se couvrent de royalistes, d'émigrés, de prêtres français, courant éperdus, les uns vers la Hollande, les autres vers l'Angleterre, tandis que d'autres s'enfoncent en Allemagne. Ath, Tournay, Newport, Ostende ont ouvert leurs portes. Le mois de novembre ne se passera pas sans que Labourdonnaye occupe la citadelle d'Anvers, et les premiers jours du mois suivant trouveront le général Valence maître de Namur. Au duc de Saxe-Teschen, réduit à battre en retraite et qui sollicite une suspension d'armes, Dumouriez répond fièrement : « Nous ne pouvons traiter avant que l'ennemi ait repassé le Rhin. »

Mais le Rhin a cessé d'être une barrière pour les Français. Les armées républicaines, portant la liberté dans les plis de leurs drapeaux, exercent tout le long de leur route héroïque une fascination qui n'eut jamais d'exemple. *La Marseillaise*, se prolongeant d'échos en échos, est bien vite devenue l'hymne de l'universelle délivrance, et partout où passe le soldat français, « les liens qui attachaient les peuples aux anciens gouvernements se relâchent ou se rompent. »

Le prince de Hardenberg avoue qu'à Mayence grand nombre d'ecclésiastiques se rallièrent à nous, pressés qu'ils étaient de s'affranchir de la sévérité de leurs vœux, et que les habitants des campagnes eux-mêmes se montrèrent disposés à un changement, en haine de la dîme et des corvées. Aussi advint-il qu'à Mayence une société se forma sur le modèle du club des Jacobins. Le professeur Bohmer en fut

le président, et Custine en fit l'ouverture dans une des salles du château électoral.

Or, ceci avait lieu au moment même où, sur l'instante prière de la Savoie, la Convention déclarait cette contrée partie intégrante de la France; et quelques jours après, Custine fils écrivait à l'Assemblée : « Les Mayençais, jaloux des Savoisiens, demandent à former un quatre-vingt-cinquième département »

Cet élan des peuples vers la Révolution eût été irrésistible sans les journées de septembre; le bouleversement du système politique sur lequel l'Europe avait été assise jusqu'alors, l'occupation de la Belgique décidée par le gain d'une seule bataille, le génie des guerriers les plus fameux reculant d'épouvante à l'aspect de l'esprit nouveau, quel sujet de méditation pour les rois! Le monde tomba dans un étonnement profond; le gouvernement anglais passa d'une haine prudente à d'actives inimitiés; Chauvelin, qui avait été envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur, avec Talleyrand pour mentor, cessa d'être reconnu par le ministère anglais comme revêtu d'un caractère public, et Pitt se prépara aux chances d'une guerre à mort.

Mais la Convention, dont la gloire fut d'élever toujours



OCCUPATIONS DE LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE

son courage au niveau de ses périls, la Convention redoubla d'audace. Convaincue que tous les peuples étaient frères; qu'il appartenait à la Révolution française de proclamer bien haut le principe de la solidarité humaine; qu'il était dans la mission historique de la France, et conforme à son génie, de servir de lien aux nations; que la justice enfin ne l'emporterait dans le monde que le jour où les opprimés sauraient et pourraient opposer leur alliance à la ligue des oppresseurs, elle rendit le décret à jamais fameux, qui mettait le grand cœur et le sang de la France à la disposition des peuples en lutte pour la liberté.

Tel était l'état des choses, lorsqu'arriva le jour où devait être repris le procès de Louis XVI. Mais avant de raconter la séance du 3 décembre, disons quelle était, au Temple, la vie de la famille qu'on y tenait captive.

Louis XVI occupait, à cette époque, le second étage de la grande tour du *Temple;* car la famille royale, placée d'abord dans la petite tour, avait été transportée dans la grande, où l'on jugea que la surveillance serait plus facile. De l'appartement de Louis XVI, qui ne formait d'abord qu'une seule pièce, on en avait fait quatre. La première, après l'antichambre, servait de salle à manger; le royal prisonnier couchait dans la seconde, et son valet de chambre dans la troisième. Un petit cabinet, où il aimait à se retirer, avait été en outre pratiqué dans une tourelle. Sa chambre à coucher était ornée d'une tenture jaune et meublée très-proprement.

Liberté, égalité, propriété, sûreté, voilà ce que les plaques de fonte de la cheminée donnaient à lire à celui qui avait été roi. Chaque chambre était éclairée par une croisée; mais les gros barreaux de fer et les abat-jour placés en dehors gênaient la circulation de l'air. Sur la cheminée, il y avait une pendule au bas de laquelle on lisait : *Le Pautre, horloger du roi*. Après la proclamation de la République, les officiers municipaux collèrent un pain à cacheter sur le mot *roi*. Ils placardèrent aussi dans la salle à manger la *Déclaration des droits de l'homme*, suivie de ces lignes qu'il eût été généreux de ne point tracer dans la prison d'un monarque déchu : *L'an Ier de la République*.

Le troisième étage, habité par la reine, sa fille et Madame Élisabeth, présentait la même distribution.

Louis XVI se levait à six heures, se mettait en prière, puis lisait l'office que les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit sont tenus de réciter tous les jours. A ces prières, il en ajoutait d'autres tirées du bréviaire des prêtres. Du reste, sa piété semblait avoir revêtu, depuis qu'il était détrôné, un caractère particulier de résignation; et s'il arrivait qu'on le gênât dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, il n'en témoignait ni humeur ni ressentiment. Un vendredi, soit distraction, soit mauvais vouloir, les employés qui le servaient n'ayant mis sur la table que du gras, il prit un verre de vin, trempa dedans un morceau de pain, et dit avec un sourire exempt d'amertume : « Voilà mon dîner. » La prière et la lecture conduisaient jusqu'à neuf heures. Alors la famille se réunissait pour le déjeuner, après quoi Louis XVI, rentrant dans sa chambre, donnait à son fils une leçon de latin, puis de géographie. Il lui dit un jour : « Souvenez-vous, mon fils, que les rois sont comme des arbres élevés, toujours agités par les vents. » De son côté, Marie-Antoinette instruisait sa fille, pendant que Madame Élisabeth lisait des livres de dévotion ou s'occupait de quelque ouvrage à l'aiguille. De midi à une heure, les enfants avaient récréation. A une heure, la famille se réunissait de nouveau, pour le repas, dans la salle à manger; et le dîner fini, le jeune prince et sa sœur jouaient dans l'antichambre, au volant, au siam ou à d'autres jeux, tandis que Louis XVI et Marie-Antoinette, pour avoir l'occasion de se dire quelques mots, faisaient une partie d'échecs, de trictrac ou de piquet. Souvent la famille descendait au jardin, où elle ne pouvait, d'ailleurs, se promener que sous la surveillance de deux officiers municipaux. A quatre heures, le roi prenait quelques instants de sommeil. A neuf, après le souper, Marie-Antoinette déshabillait son fils et le mettait au lit. Louis XVI alors prenait congé de sa famille, bénissait sa fille, et, retiré dans sa chambre, y restait prosterné jusqu'à onze heures, devant le Dieu de ses croyances.

On sent combien était propre à toucher les cœurs où une étincelle de sensibilité restait encore, cette manière de vivre si simple, si calme, et qui, aux yeux des commissaires envoyés dans la tour, mettait si bien en relief les vertus privées de Louis XVI, l'inaltérable douceur de Madame Élisabeth, les grâces naïves de l'enfant captif, et la dignité de la reine, dignité qui n'avait plus rien que de noble, maintenant qu'elle était adoucie par le malheur. Lorsque, tenant à la main le pain qu'on venait de lui apporter, Louis XVI en offrait la moitié au fidèle Cléry, son valet de chambre, et lui disait : « Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner; prenez ceci, j'ai assez du reste; » ou lorsque ce même Cléry étant tombé malade, c'était le dauphin qui lui offrait à boire; ou bien, lorsqu'on voyait la fille altière de Marie-Thérèse dresser elle-même son lit, sans qu'une plainte sortît de sa bouche, quelle âme vraiment républicaine ne se serait émue à de tels spectacles? Ah! Louis XVI dans sa prison était plus dangereux que sur son trône!

Il se trouva donc que, parmi les officiers municipaux chargés de la surveillance du Temple, plusieurs ne se purent défendre d'un attendrissement que, plus tard, quelques-uns d'entre eux payèrent de la vie.

Mais insulter à la puissance abattue est une jouissance pour les natures viles. A côté de ceux qui cédèrent à une compassion généreuse, il y eut ceux qui firent à la République cette mortelle injure de croire qu'elle demandait à être servie par l'abus de la force et une lâche insolence. « Pétion, raconte Madame Royale, envoya pour porte-clés et guichetier l'homme horrible qui força la porte de mon père, le 20 juin 1792, et qui pensa l'assassiner. Cet homme fut toujours à la tour, et essaya toutes les manières de le tourmenter. Tantôt il chantait devant nous la Carmagnole; tantôt, sachant que ma mère n'aimait pas l'odeur de la pipe, il lui en soufflait, ainsi qu'à mon père, une bouffée, quand ils passaient. Il était toujours couché lorsque nous allions souper, parce qu'il fallait passer par sa chambre. Quelquefois même il était dans son lit quand nous allions dîner. »

A ces tristes détails retracés par la fille de Louis XVI, Cléry, dans son journal, en ajoute beaucoup d'autres du même genre, et quelque dégoût qu'ils inspirent, ils n'ont rien, hélas! qui ne s'explique par ce mystérieux mélange de grandeur et de bassesse qu'on nomme la nature humaine.

Disons aussi que beaucoup de vexations eurent leur source dans la nécessité de soumettre à une surveillance stricte des prisonniers à ce point importants. Il est juste de ne point perdre de vue que la garde du Temple faisait peser sur la Commune une responsabilité terrible. Ce fut le sentiment de ses propres périls qui la conduisit à donner des ordres dont la grossièreté de quelques subalternes outra la sévérité et la rendit, en mainte occasion, odieuse. Des procès-verbaux de la Commune il résulte que des rassemblements nocturnes avaient coutume de se former près de l'enceinte extérieure de la tour; qu'on y jouait différents airs sur le flageolet; qu'on y faisait des signaux; que des cris de : vive le roi! avaient été entendus.

C'est là ce qui explique, de la part de certains municipaux, une vigilance qui atteignait jusqu'aux dernières limites du soupçon. L'un faisait rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avait pas caché quelques billets; un autre, sous l'empire des mêmes appréhensions, ordonnait qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendît les noyaux. Un jour, pour prouver qu'il n'entendait pas officieusement empoisonner son maître en le rasant, Cléry fut forcé de boire de l'essence de savon destinée à la barbe du roi. Quand venait l'heure du coucher, les municipaux de service s'arrangeaient de manière à barrer la pièce que Louis XVI occupait. Non contents de fermer cette pièce en dehors à deux verrous, ils fermaient aussi en dehors la porte de la salle à manger, dressaient contre le mur de la chambre à coucher deux lits de sangle, et s'y jetaient tout habillés. Il était défendu à Cléry, mais cette défense était facilement éludée, de s'entretenir à voix basse avec son maître pendant la nuit, et lorsque, durant les repas, les membres de la famille royale se parlaient à l'oreille, les commissaires criaient : *Parlez plus haut*.

La preuve, du reste, que ces précautions n'étaient pas de trop, c'est qu'elles n'empêchaient pas les communications avec le dehors. Sous prétexte de se faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, Cléry avait obtenu que sa femme vînt au Temple une fois par semaine, et se fît accompagner

par une dame qui passait pour sa parente. Or, comme ces visites avaient lieu à l'heure de la promenade, pendant laquelle la plupart des municipaux suivaient la famille royale, Cléry trouvait moyen de savoir tout ce qui intéressait les captifs. Cléry était, en outre, mis au courant des choses du dehors, par trois garçons servants de la bouche du roi, nommés Turgy, Marchand et Chrétien. Ils apportaient dans la tour les repas de la famille royale, préparés dans une cuisine assez éloignée; et Turgy, qui sortait du Temple deux ou trois fois la semaine pour les approvisionnements, pouvait s'informer de ce qui se passait. Il est vrai qu'on lui avait interdit de parler au valet de chambre, à moins que ce ne fût en présence des municipaux, et relativement à des détails de service. Mais, raconte Cléry, « lorsqu'il voulait me dire quelque chose, il me faisait un signe convenu, et je cherchais à l'entretenir sous différents prétextes. Tantôt, je le priais de me coiffer : Madame Élisabeth causait alors avec les municipaux, et j'avais le temps pour nos conversations; tantôt, je lui donnais l'occasion d'entrer dans ma chambre, et il saisissait ce moment pour placer sous mon lit les journaux, mémoires et autres imprimés qu'il avait à me remettre. »

Que si maintenant on examine quelle fut, — abstraction



CLÉRY

faite des rigueurs commandées par la politique, — la conduite de la Commune, on verra qu'elle ne manqua ni de décence, ni même de générosité.

Et, par exemple, on ne donna pas à Louis XVI moins de treize officiers de bouche, et sa table fut toujours servie avec la plus grande somptuosité. Il n'est pas inutile et il est curieux de rappeler que chaque matin, pour le déjeuner de la famille captive, le chef d'office faisait servir sept tasses de café, six de chocolat, une cafetière de crème double chaude, une carafe de sirop froid, une cafetière de lait chaud, une carafe de lait froid, une d'eau d'orge et une de limonade, trois pains de beurre, une assiette de fruits. Le dîner se composait de trois potages, quatre entrées, deux plats de rôt, quatre entremets; à quoi le chef d'office ajoutait, pour le dessert, une assiette de four, trois compotes, trois assiettes de fruits, trois pains de beurre, une bouteille de vin de Champagne, un petit carafon de vin de Malvoisie, un de Bordeaux, un de Madère, quatre tasses de café, un pot de crème double, etc. Même abondance au souper. Le rapport officiel qui nous a transmis ces détails rend d'ailleurs pleine justice à la sobriété des convives; il constate que, seul de tous les membres de la famille royale, Louis XVI buvait du vin, mais modérément, et qu'il était le seul aussi à observer l'abstinence et le jeûne les jours prescrits par l'Église. Toujours est-il que la Commune ne saurait être accusée de lésinerie, quand on songe que la consommation de la volaille, au Tem-

ple, fut, du 16 août au 9 septembre, de 1344 livres; que, dans le mois de septembre, on y mangea quatre-vingt-six paniers de pêches; et, pour tout dire en un mot, que le total des dépenses de bouche pendant trois mois et demi s'éleva, même après réduction des bordereaux, à la somme de 35 172 livres!

Cléry a pu écrire, sans trahir la vérité, que, lors de leur installation au Temple, le roi et la reine manquèrent de linge, ou n'eurent que celui que la comtesse de Sutherland, ambassadrice d'Angleterre, leur fit passer; il ajoute : « Les princesses raccommodaient leurs vêtements, et souvent pour recoudre ceux du roi, Madame Élisabeth était obligée d'attendre qu'il fût couché. » Mais, ce que Cléry oublie de dire, c'est que ce dénûment de la famille royale se rapporte seulement aux premiers jours de sa captivité. Louis XVI n'eut pas plutôt demandé des vêtements, du linge et autres effets nécessaires, que la Commune s'empressa d'obtempérer à cette demande; si bien que, pour vêtements, linges de corps et de lit, fournis à la famille prisonnière depuis le 10 août jusqu'à la fin d'octobre, la Commune eut à solder soixante-dix huit mémoires, formant un total de 29 505 livres.

Quant à l'obligation où Marie-Antoinette se trouva réduite de dresser elle-même son lit, ce fut l'effet de sa libre volonté. Des femmes du choix de la municipalité lui ayant été offertes pour son service, elle les refusa et dit : « Je ferai moi-même mon ménage. »

Pétion avait avancé au monarque déchu une somme de 2000 livres : la Commune les remboursa.

Elle mit aussi à la disposition de Louis XVI plusieurs ouvrages qu'il demanda vers la fin de novembre, tels que les *Commentaires de César*, *Cornelius Nepos*, la *Grammaire de Lhomond*, *Justin*, les *Métamorphoses d'Ovide*, les *Fables de la Fontaine*, *Tacite*, les *Aventures de Télémaque*, etc., etc. L'esprit du temps, considéré sous son plus mauvais aspect, éclate dans les débats qui eurent lieu à ce sujet au sein du Conseil général. L'un prétendait que plusieurs des livres demandés contenaient des erreurs politiques; un autre, que les *Métamorphoses d'Ovide* étaient contraires aux mœurs; un troisième, qu'on ferait mieux de donner à Louis XVI l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, celle du *Massacre de la Saint-Barthélemy*, la *Vie de Cromwell*.... Ces objections, à la fois inhumaines et puériles, n'empêchèrent pas la Commune de se prêter aux désirs de son prisonnier. Et certes, un refus, en cette occasion, lui eût été fort sensible, la lecture ayant été la consolation de ses derniers jours. Lui-même fit, la veille de son exécution, le compte des livres qu'il avait lus au Temple : le chiffre montait à 257 volumes.

Le 20 novembre, à la suite d'une passagère indisposition dont il venait d'être atteint, le bruit de sa mort courut à Paris. Que prétendaient ceux qui répandirent cette fausse nouvelle? Voulaient-ils tâter l'opinion? En tout cas, leur but fut manqué, la Commune s'étant hâtée de publier le bulletin de la santé de Louis, et n'ayant pas laissé aux émotions diverses le temps de se produire.

Cependant elle touchait à sa fin, cette fameuse et terrible Commune du 10 août. Le 2 décembre, le Conseil général ouvrit sa dernière séance à neuf heures du matin, et à trois heures, ceux que l'élection populaire avait désignés pour le remplacer commençaient leurs travaux. Un médecin, nommé Chambon, avait été élu maire : quelques jours après, Chaumette, dont Hébert et Réal furent les substituts, se vit élever, par le suffrage des sections, à la dignité de procureur général de la Commune. A peine installé, « je m'appelais autrefois, dit-il, Pierre-Gaspard Chaumette, parce que mon parrain croyait aux saints. Depuis la Révolution, j'ai pris le nom d'un saint qui a été pendu pour ses principes républicains. C'est pourquoi je m'appelle aujourd'hui Anaxagoras Chaumette. »

Avec la nouvelle de ce changement, un rayon d'espoir avait pénétré dans le Temple, mais il se dissipa bien vite. L'Hôtel de Ville redoubla de vigilance : malheur aux magistrats récemment élus, s'ils eussent fléchi! Partout, le vent était à la colère, et plusieurs sections laissèrent éclater une impatience farouche. Telle était, même dans les provinces, la violence des animosités républicaines, qu'une commune proposa sérieusement à la Convention de faire, pour les envoyer à l'ennemi, des boulets du calibre de la tête de Louis XVI et portant son effigie. Dans leur empressement à montrer l'horreur que la royauté leur inspirait, villes et particuliers changeaient de nom, si celui qu'ils avaient porté jusqu'alors contenait les mots *Louis*, *Bourbon*, ou *Royal*. C'est ainsi que la ville de *Port-Louis* obtint de s'appeler *Port-de-la-Liberté*.

D'un autre côté, les royalistes se taisaient ou se cachaient. Nul effort ne fut tenté en faveur de la famille royale. Les seuls témoignages de sympathie qu'elle reçut se firent jour : au Théâtre-Français, dans quelques allusions d'un drame intitulé l'*Ami des Lois;* au Vaudeville, dans cette phrase de la *Chaste Suzanne :* « Vous êtes accusateurs, et vous seriez juges! » Au Marais, enfin, dans une pièce intitulée le *Tribunal Redoutable :* on y représentait une tour absolument semblable à celle du Temple; on montrait cette tour devenant la prison d'une femme belle et noble; et la conclusion était qu'il fallait respecter le sang des rois comme celui de dieux bienfaisants. A la troisième représentation, Gonchon s'étant levé tout à coup pour interpeller le directeur, des royalistes le menacèrent. Lui, froidement : « Le premier qui m'attaque est mort. » Et ce fut tout.

Pendant ce temps, on s'occupait à rassembler les matériaux du procès attendu. C'était Ruhl, Jacobin déterminé et patriote austère, que la Convention avait chargé de l'examen des papiers fournis par l'armoire de fer; et un bruit vague s'était répandu que plus d'un Girondin allait se trouver compromis : rumeur doublement absurde, puisqu'en supposant même que d'aussi fiers républicains eussent faibli un moment, il avait été facile à Roland d'en faire disparaître la preuve.

De fait, rien ne put être produit ni contre eux, ni contre les députés du centre, si ce n'est : 1° une lettre de Laporte au roi, énonçant que « Barère était dans les meilleures dispositions; » 2° un mémoire de Sainte-Foi, où il recommandait Kersaint à Louis XVI comme ministre de la marine; 3° une pièce apostillée par le monarque, dans laquelle il était dit : « Seize membres des plus forts de l'Assemblée.... vont être acquis pour trois mois, et ensuite pour toute la législature, mais ils coûteront cher.... »

Ces documents, que Ruhl crut devoir communiquer à l'Assemblée, dans la séance du 3 décembre, ne pouvaient évidemment donner lieu à une accusation sérieuse : Barère et Kersaint n'eurent pas de peine à repousser des soupçons fondés sur des allégations aussi vagues, aussi futiles; et en insinuant que Guadet devait être au nombre des seize membres dont parlait la note apostillée par le roi, vu son influence parlementaire et son talent, le prêtre Chales n'aboutit qu'à s'attirer une réponse foudroyante.

Cet incident terminé, l'affaire de Louis XVI fut reprise, et Robespierre parut à la tribune. Il venait parler, non sur le procès, mais contre le procès. C'est pourquoi on consentit à l'entendre, bien qu'il eût été décidé que les discours seraient seulement imprimés. Il commença en ces termes :

« L'Assemblée a été entraînée, à son insu, loin de la véritable question. Il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'Etat et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de



ROBESPIERRE

salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. (On applaudit.) Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante? C'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté et de frapper de stupeur tous les partisans du roi. Donc présenter à l'univers son crime comme un problème, sa cause comme l'objet de la discussion la plus imposante, la plus religieuse, la plus difficile qui puisse occuper les re-

présentants du peuple français, mettre une distance incommensurable entre le seul souvenir de ce qu'il fut, et la dignité d'un citoyen, c'est précisément avoir trouvé le secret de le rendre encore dangereux à la liberté. Louis fut roi, et la République est fondée. La question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots : Louis est détrôné par ses crimes; Louis dénonçait le peuple français comme rebelle; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères. La victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné; il est condamné ou la République n'est point absoute. (Applaudissements.) Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la Révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous, il peut être innocent; que dis-je? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis peut être présumé innocent, que devient la Révolution? n'est-elle pas encore incertaine et douteuse? Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs, et les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée; tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominatrice; la détention même que Louis a subie jusqu'à ce moment est une vexation injuste; les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont coupables, et le grand procès pendant au tribunal de la nature, entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie. »

A ce début redoutable, inattendu, l'Assemblée fut saisie d'étonnement. C'était la théorie de Saint-Just, mais éclairée d'un jour nouveau, et présentée sous son aspect politique. « Ou Louis est coupable, ou la République n'est pas absoute. » Dilemme effrayant en effet! Robespierre continue :

« Lorsqu'une nation a été forcée de recourir aux droits de l'insurrection, elle rentre dans l'état de nature à l'égard du tyran. Comment celui-ci pourrait il invoquer le pacte social? Il l'a anéanti.... Le droit de punir un tyran et celui de le détrôner, c'est la même chose. L'un ne comporte pas d'autres formes que l'autre. Le procès du tyran, c'est l'insurrection; son jugement, c'est la chute de sa puissance; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple. Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre. »

Après avoir ainsi proclamé ce dangereux principe que les colères d'un peuple sont infaillibles, et que les formes de la justice ne font point partie de la justice elle-même, Robespierre met en relief les périls qui sortiraient inévitablement d'un pareil procès, conduit avec les lenteurs ordinaires. Qu'arriverait-il si l'on atteignait l'époque du printemps, l'heure de l'attaque générale méditée par les rois? Quelle carrière ouverte aux conspirateurs! Quel aliment donné à l'intrigue! Et, s'il existait d'aventure des juges prévaricateurs, jusqu'où ne se laisseraient-ils pas entraîner, lorsqu'ils auraient, pour tenter leur fidélité, l'or de l'ennemi, et l'appui de son glaive pour les encourager à l'audace?

« Louis, ajoute l'inexorable orateur, combat encore contre nous du fond de son cachot; et l'on doute s'il est permis de le traiter en ennemi; et l'on invoque en sa faveur la Constitution!... La Constitution? Elle vous défendait ce que vous avez fait contre lui. S'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès; vous n'aviez pas le droit de le retenir en prison.... La Constitution vous condamne. Allez donc aux pieds de Louis invoquer sa clémence. »

La contradiction signalée ici par Robespierre était manifeste : elle frappa vivement l'Assemblée. Mais lui-même, lui qui avait demandé au nom de la civilisation qu'on supprimât enfin le bourreau, ne se rendait-il coupable d'aucune inconséquence, lorsqu'il demandait la tête de Louis XVI? Voici ce qu'il répondit à cette objection, que personne ne lui faisait, mais qui s'élevait contre lui du fond de son propre cœur :

« Avocats du roi, est-ce par pitié ou par cruauté que vous voulez le soustraire à la peine de ses crimes? Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois, et je n'ai pour Louis ni amour ni haine; je ne hais que ses forfaits. J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée que vous nommez encore constituante, et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques. Mais vous qui ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous les criminels? (On applaudit.) Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer.

« Jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours, par d'autres moyens, mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire. Mais un roi détrôné au sein d'une Révolution qui n'est rien moins que cimentée par des lois justes; un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée, ni la prison ni l'exil ne peuvent rendre son existence indifférente au bonheur public. Et cette cruelle exception aux lois ordinaires que la justice avoue, ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité; mais Louis doit périr, plutôt que cent mille citoyens vertueux; Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. »

Ce puissant discours causa un ébranlement général. Et néanmoins, quoi de plus hasardeux que de transporter ainsi la question du terrain de la justice sur celui de la politique? Marat, oui, Marat lui-même y vit un danger; et se penchant vers Dubois-Crancé, il lui dit : « Avec ces doctrines-là, on fera plus de mal à la République que tous les tyrans ensemble. » Et puis, dès qu'il invoquait le droit de la guerre contre Louis XVI, Robespierre allait au-devant de l'objection que Garat lui fit plus tard : « Le droit de mort que donne la guerre ne s'étend pas au delà du combat; où le combat cesse le droit cesse aussi. Il n'y a que les Tartares qui croient avoir le droit de passer les prisonniers au fil de l'épée, et que les sauvages qui croient avoir le droit de les manger. » Ah! ce qu'il y eut de faux dans l'acerbe logique de Robespierre et de Saint-Just, ce qu'il y eut de trompeur dans leur éloquence meurtrière, nous le savons aujourd'hui! Nous savons que l'exécution de Louis XVI, en France, pas plus que celle de Charles Ier, en Angleterre, n'a guéri le monde du mal des rois!

Quoi qu'il en soit, ce fut le discours de Robespierre qui, selon l'expression de Garat, fit incliner la balance de la justice nationale du côté de la mort; et ce fut le discours prononcé ensuite par Barère qui, après avoir compté tous les poids, les fixa du même côté. Le succès de Robespierre n'alla pas néanmoins jusqu'à faire décider que la sentence serait prononcée sans plus de retards. Quand il voulut présenter son

projet de décret, les murmures couvrirent sa voix, et l'Assemblée, sur la motion de Pétion, se contenta de décréter que Louis XVI serait jugé par elle

Eût-on jamais pu croire que, dans l'ardeur des Montagnards à poursuivre Louis XVI, les Girondins ne verraient que le désir de renverser le roi pour le remplacer sous un autre nom, et livrer, soit à Danton, soit à Robespierre, soit à Marat, la France enchaînée? Eh bien! telle fut l'étrange pensée qui, le



CHAUMETTE

4 décembre, inspirait Buzot, lorsqu'il pressa la Convention de décréter la peine de mort contre quiconque proposerait ou tenterait de rétablir la royauté *sous quelque dénomination que ce pût être!* Et ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que, par respect pour le principe de la souveraineté du peuple, quelques Montagnards se laissèrent entraîner à professer des maximes dont la Gironde s'empara comme d'une preuve décisive. Si la motion de Buzot passait, que devenait la liberté, que devenait la souveraineté du peuple, appelée à sanctionner la Constitution? Voilà ce que demanda Bazire, et cela revenait à supposer que la nation pouvait vouloir un roi. A son tour, Merlin de Thionville, soutenu par Chabot, réclama pour les

assemblées primaires la liberté absolue d'opinion. Or, c'était là justement que la Gironde attendait ses adversaires. Plus de doute! la Montagne était prise en flagrant délit de royalisme! Le trio cordelier venait de trahir imprudemment les pensées secrètes du parti! Louis XVI allait avoir un successeur, qui, tout couvert de son sang, ferait revivre sous un nom nouveau sa tyrannie. « La Convention nationale, s'écria Guadet, n'a point à regretter d'avoir entendu une opinion qui donne la clé de certains projets.... » A peine cette flèche empoisonnée a-t-elle été lancée, qu'un effroyable tumulte éclate. Ceux-ci applaudissent, ceux-là se répandent en exclamations furieuses. Bazire crie à la calomnie; Chabot et Camille Desmoulins assiégent la tribune sans pouvoir y monter. Le désordre est au comble, et la proposition de Buzot est votée avec scandale.

Laisser les esprits sous l'impression d'un pareil incident eût été, de la part de la Montagne, une faute grave. Robespierre demande la parole; mais les Girondins, qui devinent ses intentions et craignent de perdre le bénéfice des maladroites déclarations du trio cordelier, les Girondins appellent à leur aide la tempête. La voûte retentit de clameurs passionnées. Robespierre est accusé de prétendre au despotisme de la parole. Les plus emportés crient : *A l'Abbaye!* Mais le peuple qui encombre les galeries s'est ému en faveur d'un homme dont on semble ne maudire l'oppression que pour mieux l'opprimer. Robespierre paraît au milieu de la salle. Les spectateurs applaudissent; il la traverse : les applaudissements redoublent. Il fallut l'entendre; et tout l'échafaudage des imputations girondines, il le renversa par ces mots, que Bazire, Chabot et Merlin écoutèrent avec une résignation silencieuse : « Supposer qu'une nation a le droit de s'asservir à la royauté, c'est outrager la souveraineté nationale. Une nation ne peut, sans crime, se donner un roi. » Il conclut en insistant pour la condamnation immédiate du monarque déchu. Mais, conformément à une opinion émise par Pétion, l'Assemblée décréta qu'elle s'occuperait tous les jours, depuis midi jusqu'à six heures, du procès de Louis XVI.

Le lendemain, Ruhl produisit ceux des documents trouvés dans l'armoire de fer qui montraient Mirabeau devenu le complice caché et l'instrument des complots de la Cour. Les preuves n'étaient que trop décisives : des voix s'élevèrent pour demander que son buste disparût de l'Assemblée et que ses cendres fussent retirées du Panthéon. Manuel voulait qu'on donnât un défenseur officieux à sa mémoire. Après un court débat, la Convention décida qu'un rapport sur ces propositions diverses serait fait par le Comité de l'instruction publique, et qu'en attendant, la statue de Mirabeau resterait couverte d'un voile.

Le club des Jacobins se crut tenu à moins de réserve. Sur la proposition du menuisier Duplay, vivement appuyée par Robespierre, le buste du coupable grand homme fut renversé, foulé aux pieds, mis en pièces. On fit subir le même sort au buste d'Helvétius; et Robespierre, en poussant les Jacobins à cette démonstration violente, prouva une fois de plus combien sa philosophie différait de celle d'un homme qui, réduisant toutes nos facultés à la sensibilité physique, s'était attaché à établir, dans son fameux livre de *l'Esprit*, que tous nos jugements, toute notre conduite se rapportent à un mobile unique : l'intérêt personnel. Briser l'image d'Helvétius, c'était commettre assurément un acte d'intolérance; mais, d'un autre côté, c'était décrier, au sein d'une Révolution qui avait besoin de dévouement, l'apostolat glacé, le stérile apostolat de l'égoïsme.

La lutte des partis continuait. A son retour de Londres, où le ministre Lebrun l'avait envoyé comme espion, et où il prétendait avoir pénétré les secrets de l'émigration royaliste, un intrigant, nommé Viard, était allé trouver Chabot, pour lui confier qu'en Angleterre, chez l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dans une réunion de ci-devant seigneurs et de prélats français, il avait entendu dire qu'au sujet du procès de Louis XVI, les émigrés comptaient sur Fauchet et sur Roland. La haine est crédule. Chabot crut tenir le sort de Roland dans ses mains, et la chose fit du bruit. Aussitôt, Viard, mandé à la barre de la Convention, est soumis à un interrogatoire sévère. Il répondit mal, balbutia, s'embarrassa dans des contradictions pitoyables, se conduisit enfin de manière à couvrir de confusion ceux qui l'avaient mis en avant. Chabot et Bazire étaient profondément humiliés, Marat écumait de rage, les amis de Roland triomphaient. Pour mieux accabler leurs adversaires, ces derniers demandèrent que Mme Roland, dont Viard avait prononcé le nom, fût appelée à la barre. C'était une espèce de coup de théâtre dont ils avaient habilement calculé l'effet.

Mme Roland parut en vraie déesse de la Gironde, dans une attitude où la fierté républicaine s'alliait à une sage modestie; et quand les transports excités par sa présence furent calmés, elle expliqua qu'elle ne connaissait point Viard; qu'il s'était présenté à elle, néanmoins, comme dépositaire d'importants secrets, mais qu'elle l'avait renvoyé à son mari, n'ayant jamais été elle-même *qu'à côté des affaires*, ainsi que son rôle de femme le lui prescrivait.

Impossible de mieux répondre à ceux qui cherchaient à rendre Roland ridicule en assurant que son ministère était tombé en quenouille. Viard fut arrêté; et Mme Roland, dont la grâce et le bon goût avaient charmé l'Assemblée, traversa la salle au milieu d'acclamations parties de presque tous les bancs, tandis que Marat, montrant du doigt les galeries restées muettes, s'écriait : « Voyez le silence du public! Il est plus sage que vous. »

Et l'*Ami du peuple* ne s'en tint pas là. « Non, écrivait-il quelques jours après dans son journal, non, rien n'égale l'hypocrisie, l'astuce, la fourbe et la profonde scélératesse des complots formés contre la liberté publique par la clique Roland. Celui qui a éclaté le 7 de ce mois les surpasse tous. Il paraît démontré aux yeux des lecteurs qui pensent, que toute cette affaire est un complot tramé par la clique Roland, et peut-être par sa Pénélope, aidée de ses principaux servants, pour engager les patriotes du Comité de surveillance dans de fausses démarches et les donner en spectacle comme des imbéciles, toujours prêts à jeter l'alarme sur des faits faux.... L'indignation et la douleur que j'ai ressenties à la vue de ces lâches machinations ont si fort altéré ma santé, que je suis depuis trois jours dans mon lit avec la fièvre et la migraine. »

Quelque violent que fût ce langage, c'est à peine s'il égalait la violence des actes par où éclatait le fougueux génie de la Gironde. Poursuivie du secret désir de sauver le roi, mais convaincue que ce désir, elle ne pourrait impunément l'exprimer, encore moins le faire prévaloir, tant que siégeraient, en face d'elle, sur les bancs de la Convention, des hommes aussi audacieux que Marat, ou aussi influents que Robespierre, elle imagina de les chasser, en armant contre eux la province; et un beau jour, Guadet vint jeter brusquement au milieu de la Convention un projet de décret portant : que les Assemblées primaires seraient convoquées à l'effet de sanctionner le choix des corps électoraux et de rappeler les membres qui auraient perdu la confiance publique. Il n'a pas plutôt dit, que les Girondins se lèvent avec enthousiasme. A

quoi bon discuter? Le peuple est souverain, et c'est à sa souveraineté que la proposition rend hommage. Le mouvement dont les Girondins ont donné le signal se communique dans toute la salle avec la rapidité de l'éclair, et la Convention, sans avoir eu le temps de se reconnaître, vote son suicide. C'en était fait, si Manuel d'abord, Prieur ensuite, n'eussent montré l'abîme qui s'ouvrait. Manuel indiqua fort bien que ce dangereux renouvellement de la Convention, si subitement proposé, n'avait qu'un but : celui d'annuler, au moyen de la province, les choix électoraux de Paris, et d'éliminer certains hommes qu'on n'aimait pas. A son tour, Prieur s'étonna qu'à la veille du jugement de Louis XVI, on eût présenté une motion tendant à faire regarder ceux qui devaient le juger comme des représentants *provisoires* du peuple, indignes de sa confiance! A ces mots, un affreux tumulte s'élève. Honteuse de sa précipitation, l'Assemblée revient sur ses pas, et après quelques moments d'agitation, rapporte le décret qu'elle vient de rendre.

Tristes intermèdes, dans ce grand drame! Ils donnèrent lieu à un pamphlet qu'Anacharsis Clootz publia sous ce titre : *Ni Marat, ni Roland*. Devant un public que fatiguaient et irritaient les querelles chaque jour suscitées par la Gironde, Clootz développa vivement la thèse résumée dans cette épigraphe : *A bas les hommes! à l'ordre du jour les choses!* Mais lui-même il tombait dans l'abus des personnalités, en disant « que Roland avait l'œil louche et Marat l'œil hagard, qu'il arrivait à Guadet d'avoir quelquefois trop dîné; que l'esprit et les grâces de Mme Roland étaient de nature à rendre agréable l'intérieur de la maison du ministre, mais qu'un ridicule commérage contre Paris rendait sa table fastidieuse; que Buzot était ascétique, et Kersaint trembleur; que le patriotisme de Barbaroux était pur comme les traits de son visage; que Rébecqui vendait des liqueurs; que Roland exerçait la dictature avec l'esprit de la Bouche-de-Fer, quinze secrétaires et l'argent de la nation, etc., etc.... » Ainsi que le fit observer un journal de Prudhomme, ce n'étaient point là des choses à l'ordre du jour.

A l'ordre du jour, il n'y avait, pour le peuple, que le procès de Louis XVI.

Dans la séance du 6 décembre, Quinette avait fait décider qu'une Commission de vingt et un membres présenterait l'acte énonciatif des crimes imputés à Louis XVI; que le lendemain, l'accusé serait conduit à la barre de la Convention et interrogé; que copies de l'acte énonciatif et des questions lui seraient remises; et qu'enfin le président l'ajournerait à deux jours pour être indéfiniment entendu.

La Commission fut aussitôt nommée, se mit à l'œuvre; et, dès ce moment, la surveillance à l'égard des prisonniers du Temple redoubla de rigueur.

Dans une visite que, deux mois auparavant, plusieurs municipaux avaient faite à celui qu'ils appelaient tantôt *Louis de la Tour*, tantôt *Louis le dernier*, Manuel, non content de contrister l'âme du monarque captif en lui apprenant les victoires de la République, avait donné l'ordre qu'on le dépouillât de ses décorations. « S'il a mis un habit royal à son lever, avait-il dit, il se couchera avec la robe de chambre du citoyen. » Or, depuis, mainte humiliation du même genre était venue mettre à l'épreuve la résignation du malheureux prince. Elle ne se démentit pas, lorsque le 7 décembre, un municipal, à la tête d'une députation de la Commune, vint lire à Louis XVI un arrêté qui ordonnait d'ôter aux détenus « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instruments tranchants. » Aussitôt, tirant de ses poches un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge, le roi en ôta des ciseaux et un canif, qu'il tendit aux municipaux. Puis, haussant les épaules : « *On ne doit pas avoir peur de moi,* » dit-il. Tandis que les municipaux faisaient dans l'appartement les recherches les plus exactes, Louis était allé s'asseoir près de la cheminée. Un commissaire s'étant approché de lui, et voulant voir ce qui restait dans le nécessaire, il l'ouvrit, et montrant les pincettes qu'il tenait à la main : « Ces pincettes ne sont-elles pas aussi un instrument tranchant? » demanda-t-il au commissaire, et il lui tourna le dos. Ce fut le seul signe d'humeur que lui arrachèrent ces perquisitions offensantes.

Les municipaux montèrent ensuite chez Marie-Antoinette, qu'ils trouvèrent moins résignée. « *Si ce n'est que ça, s'écria-t-elle avec amertume, il faudrait aussi nous enlever les aiguilles, car elles piquent bien vivement.* »

Le 10 décembre, au nom de la Commission des Vingt-et-Un, le Montagnard Robert Lindet présentait à la Convention l'exposé historique des trahisons trop connues dont le roi s'était personnellement rendu coupable, et, le lendemain, le Girondin Barbaroux lisait, à la tribune, au nom de la même Commission, l'acte énonciatif des faits qui devaient servir de base au jugement.

On y imputait à crime au monarque déchu :

Les violences du 23 juin à Versailles; l'ordre donné alors aux troupes de marcher sur Paris; la garde du château confiée au régiment de Flandre, les orgies où la cocarde nationale avait été foulée aux pieds; les provocations qui, après avoir ensanglanté Versailles, avaient ensanglanté Paris; la violation du serment prêté à la fédération du 14 juillet; les tentatives de corruption pratiquées, à l'aide de Talon, sur plusieurs députés et, notamment, sur Mirabeau; les millions dépensés en trames perfides; la conspiration des chevaliers du poignard; l'approbation donnée aux égorgements de Nancy; la lettre écrite à Bouillé pour lui recommander de *soigner sa popularité, parce qu'elle serait utile;* la déclaration royale laissée lors de la fuite de Varennes, et portant défense aux ministres de signer les actes émanés de l'Assemblée nationale; cette fuite clandestine pour rentrer en France l'épée à la main; le massacre du Champ de Mars; les sommes énormes indiquées sur les registres de Septeuil comme ayant servi à soutenir la cause des émigrés et à faire tomber les assignats; le silence gardé sur la convention de Pilnitz; l'appui prêté au soulèvement contre-révolutionnaire de la ville d'Arles; le retard apporté à l'exécution du décret qui réunissait Avignon à la France, retard plein de sang et où s'était enveloppé le dessein de prolonger la guerre civile; l'inaction systématique du pouvoir exécutif à l'égard des terribles agitations de Nîmes, de Montauban, de Mande, de Jalès; les pensions payées sous mains aux ex-gardes du corps réunis à Coblentz; l'argent subrepticement envoyé à Lavauguyon, à Choiseul-Beaupré, à Rochefort, à Mme de Polignac, à Bouillé; le billet signé *L. S. Xavier* et *Charles Philippe*, prouvant que Louis XVI se concertait en secret avec ses frères, au moment même où il les sommait publiquement, au nom de l'honneur, de rentrer en France et de ne pas déchirer le sein de la patrie, la mission — fait établi par une lettre de Toulongeon, commandant de la Franche-Comté — la mission donnée aux commandants des troupes de désorganiser l'armée, de pousser les soldats à la désertion, et de les faire passer au service de Léopold; le département de la Guerre livré à Dabancourt, neveu de Calonne : d'où la trahison de Longwy et celle de Verdun; la protection accordée aux prêtres factieux; les gardes suisses retenus, contrairement à la Constitution et à un décret formel de l'Assemblée

législative; enfin la revue des Suisses dans la matinée du 10 août, et l'effroyable combat provoqué par la décharge que ces soldats étrangers avaient faite sur les citoyens.

Ce qui rendait le réquisitoire foudroyant, c'est qu'il avait pour base des documents irrécusables: registres de Septeuil; lettres de Laporte, avec apostilles de la propre main du roi; ordonnances de payement signées de lui; billet de ses deux frères trouvé dans son portefeuille; correspondances secrètes, découvertes au fond de l'armoire de fer qu'il avait construite.

Il faut reconnaître, néanmoins, que parmi les actes mis à sa charge, quelques-uns s'appuyaient sur des indices plutôt que sur des preuves; et même, il en était dont on ne pouvait, sans injustice criante, le rendre responsable : le massacre du Champ de Mars, par exemple.

Quant aux faits antérieurs à l'acceptation de la Constitution, ils n'impliquaient en aucune manière la violation du pacte national, et par conséquent accusaient moins Louis XVI que le pouvoir absolu dont il avait hérité de ses ancêtres. Mais quoi! pour faire absoudre ses attentats, le pouvoir absolu n'a-t-il qu'à en dérouler insolemment la chaîne traditionnelle? Le mal est-il légitimé par cela seul qu'il dure? Un homme n'est-il tenu de respecter la liberté d'un peuple qu'en vertu d'un engagement écrit sur un lambeau de parchemin? Non, non : le droit, celui que proclame la conscience universelle, ne dépend pas des chartes; il les précède et les domine, il sert à les juger, et il est ce que le fait la nature des choses.

Aussi la culpabilité de Louis XVI ne fit-elle, pour personne, l'objet d'un doute. Il y en eut qui essayèrent de le sauver par compassion; d'autres par générosité; d'autres par politique.... Mais nul ne déclara le défendre par conviction de son innocence.

« Mon fils, je serais inconsolable de trouver votre nom dans la liste de ceux qui voteront la mort de Louis XVI. » Voilà ce que le père de Camille Desmoulins lui écrivait, le jour même où fut présenté l'acte énonciatif. Adjuration vaine! Camille était convaincu que Louis était coupable; il se tint prêt à demeurer inflexible.

Barère reçut de sa femme et de la mère de sa femme des lettres toutes mouillées de leurs larmes. Mais il était convaincu que Louis était coupable; il ferma son cœur à la pitié.

Que Marat ait été inexorable; qu'il ait résisté aux larmes d'une actrice du Théâtre Français, Mlle Fleury, qui l'implorait à genoux comme on implore la Divinité, il n'y a rien là qui doive surprendre; mais il fit plus : lui qui jusqu'alors ne s'était montré que dans un sale costume, il s'habilla de neuf, voulant assiter avec un luxe inaccoutumé à l'interrogatoire de Louis XVI. D'où ce mot de Gorsas : « Il paraît que le procès et le jugement du roi sont des jours de fête pour cet orang-outang. »

Le 11 décembre, dès cinq heures du matin, la générale battit dans Paris, et des cavaliers, précédant quelques pièces de canon, entrèrent dans le jardin du Temple. Cléry, prévenu quelques jours auparavant du décret qui appelait le roi à la barre de la Convention, en avait informé la famille royale. Elle ne s'alarma donc point du bruit qu'elle entendait; mais désirant paraître en ignorer la cause, elle feignit l'inquiétude. Louis s'était levé à sept heures, et il venait d'achever sa prière, lorsque le bruit du tambour parvint jusqu'à lui. « N'est-ce pas la générale? » demanda-t-il au commissaire Albertier, et il se mit à parcourir sa chambre en prêtant une oreille attentive au piétinement des chevaux dans la cour. Il monta déjeuner dans l'appartement des princesses, redescendit, et, sur les instances de son fils, consentit à jouer avec lui une partie au siam. L'enfant perdit, n'ayant pu aller au delà du nombre *seize*, ce qui lui arracha ce cri : « *Le nombre seize est bien malheureux!* — Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le sais, » répondit Louis, vivement ému. Selon la narration de Cléry, il garda le silence, et le trouble de son cœur ne parut que sur son visage.

A onze heures, deux municipaux entrèrent. Ils venaient chercher le dauphin, qu'ils conduisirent chez sa mère. Louis, que cette séparation affligeait, se promena quelque temps d'un air agité, puis se laissa tomber dans un fauteuil, où il resta une demi-heure, la tête appuyée sur une de ses mains, et en proie à une rêverie douloureuse.

Il était une heure, lorsque le maire de Paris, Chambon, se présenta, suivi de Chaumette, de Santerre et de plusieurs officiers municipaux. « Louis Capet, dit Chambon, je suis chargé de vous annoncer que la Convention nationale vous attend à sa barre. » Et il l'invita à descendre. Louis parut hésiter un instant. « Je ne m'appelle pas Capet, dit-il; mes ancêtres ont porté ce nom, mais jamais on ne m'a appelé ainsi. Au reste, c'est une suite des traitements que j'éprouve depuis quatre mois par la force. » Il ajouta : « Vous m'avez privé une heure trop tôt de mon fils. » Invité de nouveau à descendre, il s'y décida. Fusils et piques se dressèrent au bas de l'escalier, dans le vestibule. La cour était remplie de cavaliers bleu de ciel. Il pleuvait. A la vue d'un uniforme qu'il n'avait jamais vu, Louis donna quelques signes d'agitation, et un long regard qu'il jeta sur la tour au moment de la quitter sembla comme un suprême adieu de son âme.

La voiture du maire l'attendait; il s'y assit à côté de Chambon, et ne témoigna, durant le trajet, ni mauvaise humeur ni tristesse, regardant d'un air plus curieux que pénétré la foule accourue sur son passage. Il parla peu. Seulement, comme il passait devant les portes Saint-Martin et Saint-Denis, il demanda laquelle des deux on se proposait d'abattre.

Lorsque le carrosse entra dans la cour des Feuillants, l'Assemblée discutait la loi des émigrés, sur cette observation, puérilement dédaigneuse de Manuel, qu'on ne devait pas avoir l'air de trop s'occuper d'un roi, dût-on faire attendre Louis à son arrivée. « Il faut que le silence des tombeaux effraye le coupable, » avait dit Legendre. Barère, qui présidait, s'exprima en ces termes : « Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale.... L'Europe vous observe. L'histoire recueillera vos actions et vos pensées. Que votre attitude soit conforme aux fonctions que vous allez remplir. L'impassibilité convient à des juges. La dignité de votre séance doit répondre à la majesté du peuple français.... » Se tournant ensuite vers les galeries : « Citoyens des tribunes, vous êtes associés à la gloire et à la liberté de la nation dont vous faites partie. Vous savez que la justice ne préside qu'aux délibérations tranquilles.... Les citoyens de Paris n'ont qu'à se souvenir du silence terrible qui accompagna Louis ramené de Varennes, silence précurseur du jugement des rois par les nations. »

Louis parut. Son visage était calme et sa contenance résignée. Nul symbole visible ne rappelait sa grandeur, maintenant évanouie pour jamais. Il portait une redingote noisette par-dessus son habit, et, comme Charles Ier, lorsque le colonel Harrison le conduisit du château de Hurst à Windsor, il avait la barbe longue. — « He had allowed his beard to grow. » — A l'aspect de cet homme, le roi, solitaire image des majestés humaines en détresse, un invincible attendrissement s'empara des natures les plus implacables. Marat,

qui s'était paré pour ce spectacle, se sentit à demi vaincu. « Il s'est entendu cent fois appeler Louis, écrivait il le lendemain dans son journal, sans montrer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à son oreille que le nom de majesté; il n'a pas témoigné la moindre impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le privilége de s'asseoir. Innocent, qu'il eût été grand à mes yeux dans cette humiliation! »



ANACHARSIS CLOOTZ

Charles Ier, traîné devant le tribunal que lui avait imposé la Chambre des Communes, s'était montré plein d'intrépidité et de hauteur; le chapeau sur la tête, et le sourire de l'indignation sur les lèvres, il n'avait pas attendu pour s'asseoir que Bradshaw lui en donnât la permission; il s'était étonné qu'on prétendît le juger au nom des lois, lui en qui les lois avaient leur source; et, lorsque reconduit à Whitehall, au milieu des outrages de la multitude, il s'était vu insulté jusque-là qu'un homme de la foule lui cracha au visage, il s'était borné à dire avec un tranquille mépris: « *Pauvres gens! ils*

en feraient autant à leurs généraux pour six pence. » Tout autre fut l'attitude de Louis XVI, qui avait étudié tragiquement l'histoire de Charles Ier, et la possédait très-bien. Il ne se dégrada par aucun acte de basse humilité; mais quand Barère prononça ces mots : « Louis, la nation française vous accuse. On va vous lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés; vous pouvez vous asseoir, » on eût dit d'un accusé ordinaire.

A l'interrogatoire auquel il fut soumis, et qui n'embrassait pas moins de cinquante-sept questions, il opposa moins de sincérité que d'adresse. En résumé, ses réponses furent : « Cela est antérieur à l'acceptation de la Constitution; » ou : « C'est une affaire qui regarde les ministres; » ou : « Je n'ai aucune connaissance de cela; » ou : « J'en avais le droit dans ce temps-là; » ou : « Je ne me souviens pas. » Feuillant, le journaliste du soir, raconta qu'au sujet de l'argent distribué par lui aux pauvres du faubourg Saint-Antoine, Louis s'était pris à verser des larmes : il n'en fut rien; tant que dura l'interrogatoire, l'accusé ne donna aucune marque d'attendrissement. Ce qui est vrai, c'est qu'à l'imputation d'avoir fait couler le sang du peuple, il répondit péremptoirement : « Non, monsieur, ce n'est pas moi. » A une question semblable, Charles Ier n'avait répondu que par un sourire dédaigneux.

Le cercle des questions se trouvant épuisé, et Louis ayant demandé communication des pièces, le Girondin Valazé, qui avait charge de les lui communiquer, se fit remarquer par une vulgaire affectation d'insolence. Assis à côté du prévenu, dont la barre le séparait, il lui remettait les papiers par-dessus son épaule, sans même tourner la tête; et lorsque celui-ci niait l'authenticité de certains documents, il s'écriait d'un ton ironique: *Ah! ah!* Conduite indécente, qui provoqua l'intervention de Barère et la censure de la presse républicaine!

On se demande par quel misérable compromis avec sa conscience, Louis XVI, dévot comme il l'était, put être amené au mensonger refus de reconnaître les pièces qui étaient de son écriture et où sa signature avait été apposée. Le fait est que, sommé de reconnaître les pièces désignées dans l'acte d'accusation et apostillées par lui, telles que les lettres de Laporte, Louis ne se fit point scrupule de les désavouer. Il alla jusqu'à nier les faits les mieux démontrés. C'est ainsi qu'à cette question : « Avez-vous fait construire une armoire de fer, au château des Tuileries, et y avez-vous fait renfermer des papiers? » il osa répondre : « Je n'en ai aucune connaissance. »

C'était trop de fausseté, et rien n'était plus propre à affaiblir l'intérêt qu'avait droit d'inspirer une aussi grande infortune. Toutefois, l'Assemblée demeura jusqu'au bout silencieuse et grave.

Au sortir de la Convention, on fit passer Louis dans la salle des Conférences. Là, voyant Chaumette, qui mangeait un morceau de pain, il lui en demanda la moitié, car il n'avait rien pris de la journée, et il était cinq heures. « Volontiers, lui dit Chaumette, tenez, rompez; c'est un déjeuner de Spartiate. » L'ordre du départ arrivé, Louis remonta dans la voiture du maire, tenant à la main son pain, dont il ne mangea que la croûte. Comme il paraissait embarrassé de la mie, le substitut du maire, Colombeau, la prit et la jeta dans la rue. « Ah! c'est mal, s'écria aussitôt le roi, surtout dans un moment où le pain est rare. — Comment savez-vous qu'il est rare? dit Chaumette. — Parce que celui que je mange sent un peu la terre. « Il y eut un moment de silence. Puis, Chaumette ayant repris : « Ma grand'mère me disait toujours : « Petit garçon, on ne doit pas perdre une mie de pain, vous « ne pourriez pas en faire venir autant. » — Monsieur Chaumette, dit Louis, votre grand'mère était, à ce qu'il paraît, « une femme d'un grand bon sens. »

La foule était innombrable autour de la voiture; mais elle ne criait pas, comme avait fait le peuple anglais en semblable circonstance, sur le passage de Charles Ier : *Justice! justice! exécution! exécution!* Ici les citoyens gardaient le silence. Quant à Louis XVI, il laissait errer ses yeux sur cette multitude muette et morne, en homme qui a perdu le sentiment de sa situation. Il demanda au procureur de la Commune s'il avait voyagé sur mer. « Oui, répondit Chaumette, j'ai fait la guerre sous Lamotte-Piquet. » Sur quoi, Louis XVI observa que ce Lamotte-Piquet était un brave homme. Il comptait les rues par où l'on passait, les appelait par leur nom. « Ah! voici la rue d'.... — De l'Égalité, interrompit Chaumette. — Oui, oui, à cause de..... » Il n'acheva pas!

Rentré au Temple, le monarque captif témoigna un ardent désir de voir sa famille. Ce désir n'ayant pas été satisfait, il en exprima la plus vive douleur, et prononça ces paroles touchantes : « Mais mon fils, mon fils, qui n'a que sept ans! » Par malheur, il y avait dans Louis XVI une puissance de nature physique et un fond de vulgarité, dont ni ses vertus, ni la triste majesté de son abaissement ne parvinrent à effacer l'empreinte. On servit le souper; et le commissaire Albertier, qui était présent, put écrire dans son rapport : « Louis a mangé six côtelettes, un morceau de volaille assez volumineux, des œufs; il a bu deux verres de vin blanc, un d'Alicante, et il est allé se coucher. »

Toutefois, la pitié conservait encore sur beaucoup de cœurs son noble empire. Chaumette, à la suite des dures fonctions qu'il avait eu à remplir, se trouva mal. On a vu en quels termes Marat lui-même s'était exprimé sur l'attitude du roi déchu. A leur tour, les républicains qui dirigeaient les *Révolutions de Paris* flétrirent toute rigueur gratuite. Louis avait demandé un conseil; cette demande et le droit de le choisir lui furent accordés, dans la séance du 11 décembre, à la presque unanimité. Le lendemain, Thuriot ayant dit qu'il fallait « que le tyran portât sa tête sur l'échafaud, » de violents murmures l'interrompirent; une voix lui cria : « Rappelez-vous votre caractère de juge; » et il dut expliquer qu'il n'avait entendu parler que du cas où les crimes imputés à Louis seraient démontrés. Dans la même séance, un autre orateur déclara qu'une peine prononcée, sans que la défense eût précédé la condamnation, serait un assassinat, et, pour avoir murmuré, Duquesnoy fut rappelé à l'ordre par le président. Enfin, dans la séance du 15, il fut décrété, sur la proposition de Lecointre, que Louis pourrait voir ses enfants.

A la vérité, on ajouta au décret que ceux-ci ne seraient admis à communiquer avec leur mère et leur tante qu'après le dernier interrogatoire; mais cette dernière disposition eut pour unique objet d'empêcher entre Louis XVI et Marie-Antoinette un concert de nature à tromper l'opinion.

Et certes, les défiances de l'Assemblée à cet égard avaient leur justification dans l'assurance avec laquelle le prévenu avait nié des choses de notoriété publique, de notoriété telle, que l'expertise des pièces, proposée par Thuriot, fut rejetée comme manifestement inutile et bonne tout au plus à prolonger le procès.

La Convention avait chargé quatre de ses membres d'aller porter au roi le décret qui l'autorisait à prendre un conseil. Louis déclara choisir M. Target, à son défaut M. Tronchet ou tous les deux si l'Assemblée y consentait. Il signa sa re-

quête, demanda qu'on lui fournît du papier, des plumes, de l'encre, et donna l'adresse de la maison de campagne de Tronchet. L'adresse de Target, il l'ignorait. La Commune avait décidé que les conseils de Louis XVI seraient *fouillés jusque dans les endroits les plus secrets*. L'Assemblée, instruite de cet ignoble arrêté, le cassa aussitôt avec indignation, et refusa d'entendre Robespierre, qui eut le triste courage de vouloir, en cette occasion, couvrir la Commune.

Target, qui n'avait pas hésité à défendre le cardinal de Rohan, ne sut s'il devait prêter son ministère à Louis XVI. Il va trouver Barère, et le consulte. « Acceptez, lui dit Barère, c'est votre devoir d'avocat. » Target ne s'attendait point, sans doute, à une pareille réponse; il prétexta son état de faiblesse, de maladie; et une lettre de lui, signée le *républicain Target*, ne tarda point à paraître, où il motivait son refus sur sa mauvaise santé et sur ce qu'il avait près de soixante ans.

Tronchet, lui, s'empressa d'accepter, quoique presque septuagénaire, en déclarant que « celui qui se trouve appelé d'une manière si publique à la défense d'un accusé, ne pourrait refuser son ministère sans prendre sur lui-même de prononcer un jugement, téméraire avant examen, barbare après. »

A peine le refus de Target fut-il connu, que Barère apprit par un M. Daure, son oncle, que Malesherbes désirait lui parler. Non-seulement Barère reçut le vénérable magistrat; mais dès que ce dernier se présenta, il lui demanda, en lui offrant un fauteuil, la permission de se tenir debout. Malesherbes ayant alors parlé de son intention de s'offrir pour défenseur à Louis XVI, « Monsieur, lui dit le futur membre du Comité de Salut public, si je n'étais membre de la Convention, ou si, étant membre de cette assemblée, je pouvais être défenseur du roi, j'accepterais de grand cœur une aussi noble fonction. — Votre opinion décide ma démarche, » répondit Malesherbes. Ils s'entretinrent ensuite des affaires publiques. « Elles sont bien embarrassées, dit Malesherbes; mais puisque vous avez tant fait de vous mettre en république, il faut vous y tenir, si c'est possible. »

Ce fut au sortir de cette entrevue, que le magnanime vieillard adressa au président de la Convention la lettre célèbre où on lit: « J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans un temps où cette fonction était ambitionnée de tout le monde : je lui dois le même service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. »

Il y eut beaucoup d'offres du même genre. Narbonne, Lally-Tollendal, Bertrand de Molleville sollicitèrent la permission de venir de Londres. Des citoyens moins connus, Sourdat, Hue, Ducet, se proposèrent. Un certain Viguier publia des moyens de défense. Necker fit paraître un mémoire qui retraçait les bienfaits du règne de Louis XVI, avant la Révolution : les restes de la servitude abolis, la question préparatoire interdite, la corvée supprimée, les administrations provinciales rétablies, les états généraux convoqués. Une jeune femme écrivit à la Convention : « Je m'offre après le courageux Malesherbes, pour être le défenseur de Louis. Laissons mon sexe à part : l'héroïsme et la générosité sont aussi le partage des femmes, et la Révolution en offre plus d'un exemple. » La lettre contenait ces paroles si belles et si profondes : « Il ne suffit pas de faire tomber la tête d'un roi pour le tuer, il vit après sa mort; mais il est mort véritablement quand il survit à sa chute. »

Qui était celle qui s'offrait ainsi à « seconder, selon ses propres expressions, avec toute la force d'un âge vert, un vieillard de quatre-vingts ans? » C'était une femme bizarre, noble et légère, que la passion des grandes choses avait rendue républicaine, et que le culte du malheur rendit deux fois royaliste. Elle se nommait Olympe de Gouges. Fille d'une revendeuse à la toilette, mariée à quinze ans, veuve à seize, ne sachant ni lire ni écrire, quoique possédée de l'amour des lettres, elle s'était attiré les morsures de plus d'un journal royaliste par ses élans révolutionnaires, ses aventures, et les hardiesses littéraires qu'on traçait sous sa dictée. Sa démarche en faveur de Louis XVI, toute généreuse qu'elle était, fit sourire. Sans se décourager, elle placarda sa lettre sur les murs de Paris. Mais les hommes du peuple s'en allaient déchirant l'affiche en disant : « Elle ferait mieux de tricoter des *pantalons pour nos braves sans-culottes.* »

Et pourtant, on ne la dédaigna point jusque-là, qu'on ne lui fît, plus tard, les honneurs de la guillotine. Ah! ce fut une des misères de la Révolution de n'avoir pas compris la dignité de la femme, et de ne l'avoir reconnue l'égale de l'homme que devant le bourreau!

Le procès du roi et les passions qu'il soulevait n'interrompaient point la vie intellectuelle de la Convention; car, dans ce temps-là même, Condorcet développait devant elle son plan pour l'organisation générale de l'instruction publique, et Lanthenas, au nom du comité où s'élaboraient les questions relatives à l'éducation du peuple, présentait un rapport sur l'établissement des écoles primaires. Nous retracerons, quand l'heure viendra, les débats lumineux qui s'élevèrent autour de cette question suprême : ils ne faisaient alors que s'ouvrir; mais comment omettre un incident auquel ils donnèrent naissance? Le 14 novembre, en réponse au panégyrique que Durand-Maillane, un jurisconsulte, avait fait de la religion des prêtres, un Girondin, nommé Jacob Dupont, s'écria : « Le moment de la catastrophe est arrivé. Que tous les préjugés tombent! Il faut les anéantir ou que nous soyons écrasés.... En vain Danton nous disait-il piteusement, il y a quelques jours, que le peuple avait besoin d'un prêtre pour rendre le dernier soupir; moi, pour prouver qu'il n'est pas nécessaire au chevet du mourant, ce prêtre qui ne trompe pas Danton et qui vous trompe, je montrerai Condorcet fermant les yeux à d'Alembert!... Je suis athée. » Il y eut grande rumeur. Les uns se répandirent en exclamations qui condamnaient l'orateur, mais au nom de la raison seule; les autres lui crièrent : « Peu nous importe, vous êtes un honnête homme. »

Elles revivaient ainsi, au sein de la Convention, les deux écoles, si diverses, et néanmoins si glorieusement sœurs, que le dix-huitième siècle avait portées dans ses flancs. Ici, les disciples de d'Holbach; là, et à distance égale du Dieu des prêtres, le Dieu que le vicaire savoyard invoqua.

Or, ce qui est à remarquer, c'est le trouble que cet incident jeta dans le conseil des rois et dans le monde des diplomates. Où s'arrêteraient ces hommes audacieux qui, non contents de s'attaquer à tous les princes de la terre, prétendaient à détrôner le roi du ciel? Ce cri « je suis athée » produisit au dehors, suivant Carlyle, un sentiment de surprise et d'horreur.

Mais de quel autre coup, — et cette fois, c'était la Convention tout entière qui se montrait, — de quel autre coup l'Europe monarchique se sentit frappée, lorsqu'elle apprit que, le 15 décembre, sur la proposition de Cambon, l'indomptable assemblée avait décrété ce qui suit :

« Dans les pays qui sont ou seront occupés par les armées de la République française, les généraux proclameront sur-le-champ, au nom de la nation française, l'abolition des im-

pôts existants, de la dîme, des droits féodaux, de la servitude personnelle ou réelle, des droits de chasse exclusifs, de la noblesse, de tous les privilèges.

« Ils déclareront au peuple qu'ils lui apportent paix, secours, fraternité, liberté et égalité.

« Ils proclameront la suppression de toutes les autorités existantes et la souveraineté du peuple.

« Ils convoqueront tout de suite le peuple en assemblées primaires pour créer et organiser une administration provisoire.

« Tous les agents et officiers de l'ancien gouvernement, les nobles, les privilégiés, seront, mais pour la première élection seulement, inadmissibles aux places d'administration ou de pouvoirs judiciaires provisoires....

« Seront mis sous la sauvegarde de la République française les propriétés appartenant au prince, à ses fauteurs et satellites volontaires, aux communautés laïques et religieuses. »

Et il fut décidé que les généraux français feraient aux peuples conquis à la liberté une proclamation qui commencerait en ces termes :

« Frères et amis, nous avons conquis la liberté, nous la maintiendrons.... Nous sommes venus pour chasser vos tyrans; ils ont fui. Montrez-vous hommes libres, et nous vous garantissons de leur vengeance, de leurs projets, de leur retour.... »

Les peuples sont les citoyens de la cité humaine. Tous ils sont comptables de l'oppression d'un seul, et non moins que le devoir, l'intérêt leur commande de s'unir devant les rois qui s'unissent. Telle était la haute signification du décret du 15 décembre 1792. Complément immortel de celui du 19 novembre, il assignait pour politique à la Révolution française le culte armé de la solidarité des hommes; et, sans lui créer d'autres ennemis que ceux qu'elle avait déjà, il posait les fondements de la république universelle, avec cette hardiesse magnanime qui, loin d'être la folie des révolutions, en est la sagesse.

Aussi donna-t-il une secousse au monde. Tous les cabinets s'agitèrent. Ils sentirent alors un peu tard que Mirabeau avait eu raison, lorsque Burke écrivait que *la France n'était plus qu'un vide sur la carte d'Europe*, de lui répondre : *Ce vide est un volcan.*

De leur côté, les patriotes allemands qui avaient livré Mayence à Custine, saluèrent d'un long cri d'enthousiasme le décret sauveur; et il fit tressaillir de joie Danton, avec Cossuin, Camus et Lacroix, qui, envoyés en Belgique comme commissaires, y travaillaient alors à combattre l'influence réactionnaire du clergé.

Quant à Dumouriez, qui dès cette époque portait la trahison dans son cœur, parce que ni le ministre de la guerre Pache, ni le rigide financier Cambon, ni l'Assemblée n'avaient jugé à propos de ratifier ses marchés avec des fournisseurs avides, et de consacrer la dépendance où il s'était mis des banquiers et des prêtres en se faisant leur débiteur; quant à Dumouriez, le décret du 15 décembre lui déplut fort. Lui qui avait follement tendu la main au clergé belge, c'est-à-dire à l'ennemi, lui qui n'avait pas compris que la transformation des biens nationaux était le seul moyen d'introduire les assignats en Belgique, et d'avoir de l'argent, tout en dégrevant le peuple, il n'avait garde d'applaudir à la clause qui mettait sous le séquestre les biens appartenant aux communautés religieuses. Il affecta de trouver « injuste et impolitique » que la Révolution cherchât à s'établir au dehors comme elle s'était établie en France, lorsque, déclarant nationaux, moyennant indemnité, les biens abandonnés aux prétendus représentants du ciel par la crédulité superstitieuse de tant d'âmes trompées, elle avait fait de ces biens le gage des assignats, et réalisé de la sorte la première condition de son triomphe : la possibilité de vivre! Ainsi, ce même décret dont Lacroix et Danton se vantèrent en Belgique d'être les auteurs, tant il leur parut admirable, embarrassa Dumouriez au point qu'il ne chercha plus qu'à se débarrasser du *fardeau....* de sa gloire républicaine.

Il s'était donc abaissé à une indigne comédie, ce héros hypocrite, quand, peu de jours auparavant, le 12 décembre, il avait proclamé les principes mêmes dont le décret du 15 fut l'expression solennelle, dans cette lettre par lui adressée à Anacharsis Clootz :

« Quartier général de Liége.

« *Le général des sans-culottes à l'orateur des sans-culottes*,

« Les armes des républicains français ont triomphé des ennemis du dehors. Puissions-nous n'en plus avoir au dedans!.. *Arrivons à la République universelle*, en démontrant aux peuples la prospérité de la République française.... Toi, cependant, orateur du genre humain, poursuis ta généreuse carrière.... que la fraternité, la seule, la vraie religion, devienne le charme de notre existence et le lien de tous les cœurs. Adieu, voilà la douce philosophie de la nature. Pourquoi faut-il que les canons et les baïonnettes soient les moyens de l'établir et de la propager? »

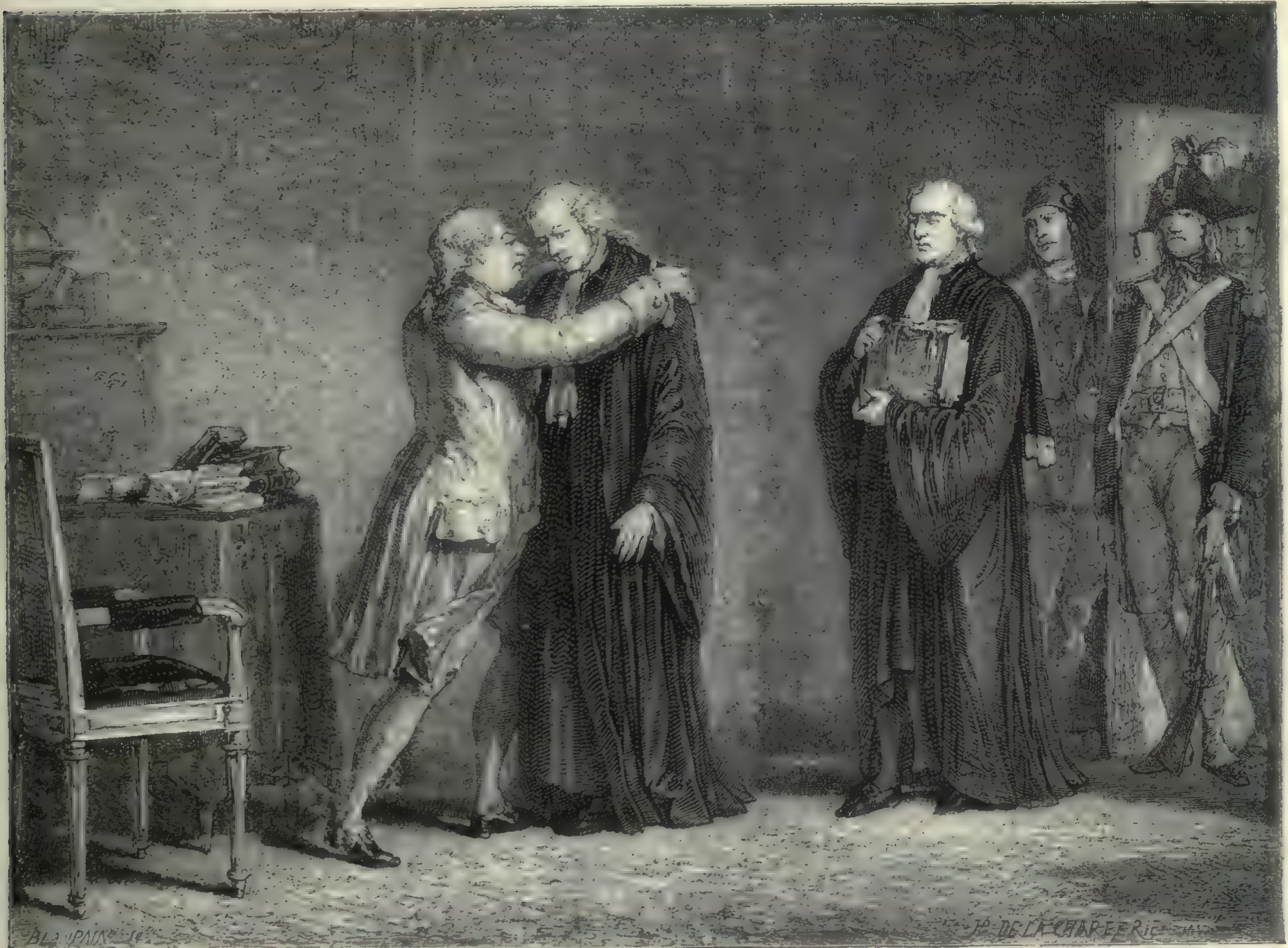
Cet étalage de beaux sentiments n'empêcha pas Dumouriez de tomber dans une sourde fureur, quand il vit que la Convention allait droit au fait. L'heure approchait où, pour lui, la mesure des griefs allait être comblée. Pache s'était mis en travers de ses mesures administratives; on avait cassé impitoyablement ses marchés; l'inévitable Cambon qui, de Paris, n'avait cessé d'avoir l'œil sur lui, venait de faire créer un *comité d'achats*, destiné à remplacer les compagnies des anciens fournisseurs, repaires de vampires; la Convention avait donné ordre d'arrêter deux entrepreneurs de marchés, nommés Malus et d'Espagnac, anciens agents de Calonne, auxquels le vainqueur de Jemmapes avait abandonné le soin de nourrir ses soldats, lorsque était dissipée à peine la fumée de la bataille : tout cela exaspéra l'orgueil de Dumouriez. Sa résistance à la propagande révolutionnaire de Danton et de Lacroix cessa d'être un mystère; on sut combien il était opposé au désir qui poussait les Liégeois dans les bras de la France; et, tandis que le maréchal de Castries écrivait de Spa : « *Dumouriez aura le même sort que Lafayette*, » Marat put écrire, sans trop d'invraisemblance : « *Dumouriez désertera comme Lafayette.* »

Sur ces entrefaites, de mauvaises nouvelles arrivées du dehors se répandent. On apprend que le général Beurnonville, chargé d'attaquer Trèves, dans une saison déjà très-avancée, l'a tenté sans succès et s'est replié vers la Lorraine; qu'au premier bruit de la prise de Mayence, on a vu, à Coblentz, l'électeur, son ministre, son gouvernement, ses employés, rassembler à la hâte ce qu'ils avaient de plus précieux et s'enfuir, mais qu'au lieu de courir sur une ville à ce point terrifiée et de couronner ainsi son irruption en Allemagne, Custine, sourd aux sollicitations de son état-major, est resté immobile; que son inaction a donné aux Prussiens du duc de Brunswick, rentrés en Allemagne, le temps de combiner une opération offensive et de venir menacer Francfort; que

Custine ne s'est mis en mesure de sauver cette ville, ni en la couvrant, ni en risquant une bataille; qu'enfin, à la suite d'une attaque secondée par le soulèvement d'une partie de la population, Francfort, où une faible garnison de deux mille hommes se trouvait comme perdue, a reçu le roi de Prusse.

Ce qu'on ignorait encore — le voile est soulevé aujourd'hui — c'est que le fils de Custine, le même qui avait été envoyé au duc de Brunswick avant l'invasion, pour le flatter de l'espoir d'une couronne, eut avec ce prince, durant le siége de Francfort, une entrevue secrète dont le résultat ne fut sans doute pas sans influence sur l'inertie du général français, et sur ce que ses démarches présentèrent d'absurde, de contradictoire, d'inexplicable. Car, tandis qu'il enjoignait au commandant de Francfort de se défendre, il promettait aux magistrats de leur épargner les horreurs d'un siége, et il se conduisit, depuis le commencement jusqu'à la fin, comme s'il y avait eu chez lui parti pris de sacrifier la garnison.

Il fallait masquer un tel revers : Custine, dans une lettre à la Convention, accusa les habitants de Francfort, et surtout la classe des bouchers, d'avoir livré la ville aux Hessois; il imagina la fable de dix mille poignards distribués à la populace; et, grâce au crédit dont il jouissait alors auprès du Conseil exécutif, il échappa au péril d'une censure officielle.



ENTREVUE DU ROI AVEC M. DE MALESHERBES

Mais les révolutions sont soupçonneuses. Ces nouvelles ébranlèrent singulièrement l'opinion. Le peuple fut averti de se défier des généraux, de se tenir prêt à combattre le royalisme servi par l'épée. Et au fond de toutes les défiances, de toutes les terreurs, de toutes les fureurs, le Temple, toujours le Temple!

Autre résultat inévitable du jeu des passions humaines violemment remuées, les partis ne manquèrent pas de se faire une arme des événements du dehors. La présence de Roland au ministère, les anciennes liaisons de plusieurs de ses amis avec Dumouriez, l'intérêt persistant que le Conseil exécutif prenait à Custine, rendaient possible, sinon équitable, une attaque contre la Gironde; et cette fois, non-seulement les torts de l'agression furent à Robespierre, mais il se laissa aller à des emportements où il n'y avait ni bon goût, ni dignité, ni justice. Avec une véhémence emphatique qui n'était nullement dans son caractère, il s'écria, en plein club des Jacobins : « Je demande à être assassiné par Roland. » Dans la même séance, Bazire, si convenable et si modéré quelquefois, venait annoncer que Mme Roland se proposait

d'ouvrir un club de femmes. Et l'auditoire d'accueillir par d'indécents éclats de rire l'insulte cachée dans cette communication

Malheureusement, la Gironde, que le dédain eût si bien vengée, ne répondit à cette guerre misérable que par une misérable intrigue à laquelle, pour comble, l'Assemblée servit de théâtre. Triste spectacle que celui de la Convention s'abaissant à de semblables luttes, elle si imposante et si grande toutes les fois que, supérieure à l'esprit de parti, elle se montra tenant tête au vieux monde, ou préparant le nouveau! Mais il faut tout dire.

Ce n'était pas un médiocre embarras pour la Montagne que d'avoir dans son sein le duc d'Orléans; son origine toujours en vue; son titre de prince que ne pouvait entièrement effacer le baptême de l'Hôtel de Ville; l'immensité de ses richesses et le pouvoir de corruption qu'elles donnaient, tout cela exposait à l'inconvénient de passer pour les complices secrets de son ambition ceux dont il était l'allié : les Girondins résolurent de profiter de cet avantage. En feignant de craindre dans *Philippe-Égalité* un tyran futur, et en demandant, au nom du salut public, qu'on le frappât d'ostracisme, ils faisaient plus que se draper dans le rigorisme républicain : ils condamnaient les Montagnards à l'alternative, ou d'accabler un des leurs, ou de se livrer au soupçon de ménager en lui le roi du lendemain.

Pour exécuter leur plan, les Girondins choisirent un jour où ils savaient que les bancs étaient d'ordinaire dégarnis, le jour consacré aux pétitions; et le 16 décembre, Buzot vint demander inopinément à l'Assemblée de déclarer que « Philippe et ses fils devaient aller porter ailleurs que dans la République le malheur d'être nés près du trône, d'en avoir connu les maximes et reçu les exemples. »

Aussitôt Louvet monte à la tribune, et jurant que c'est Brutus qui va parler, « Écoutez attentivement Brutus, » dit-il. Il lut alors le discours que ce Romain célèbre avait adressé à Collatin après la chute de Tarquin le Superbe.... « Le peuple ne croit pas avoir recouvré pleinement sa liberté, lorsqu'il voit le sang odieux de ses rois subsistant dans Rome. Neveu de Tarquin, délivre-nous de cette crainte.... Le peuple es juste, il ne te ravira pas tes biens.... Mais quitte la ville, pars à l'instant, pars. »

Appuyée avec énergie par Lanjuinais, combattue mollement par Chabot, et proclamée urgente par Saint-Just, dont le complot girondin servait le républicanisme implacable, la motion de Buzot traversa d'abord le débat sans le passionner. Peu à peu, cependant, les esprits s'animent. La proposition de renverser Roland, puisqu'on menaçait *Égalité;* celle de renverser Pache, puisqu'on parlait de porter la main sur Roland, partent des bancs opposés, et bizarrement introduites dans la discussion, l'enflamment. Indigné, ironique et amer, Camille Desmoulins consent qu'on bannisse le duc d'Orléans, pourvu que, dans cette Europe où il a encouru l'exécration des rois, on lui trouve un asile. Bientôt, la Gironde pressant la conclusion, tandis que l'extrême Montagne insistait pour l'ajournement, le tumulte devint effroyable. Contre le vote de la majorité qui, par deux fois, déclara la discussion close, il s'éleva des bancs de la gauche des protestations mugissantes. « *A l'Abbaye!* » criaient des voix de la droite ; les membres du côté opposé, se levant, répondent : « *Tous, tous!* » et l'un d'eux ajoute : « La minorité est disposée à mourir là. » Entre Duhem, Legendre, Calon, Bourdon de l'Oise, Billaud-Varenne, exhalant à grand bruit leurs colères, et Vergniaud s'élevant, au nom de ses amis demeurés calmes, contre la tyrannie du désordre, le président ne savait quel parti prendre. Il se couvre enfin, signe de détresse. Le silence s'étant rétabli, Choudieu obtient de l'Assemblée qu'elle ajourne à deux jours la question relative à Philippe-Egalité, et le décret du bannissement des Bourbons est voté avec cette restriction

Le soir, l'émotion fut extrême au club des Jacobins. Prenant la défense du duc d'Orléans, Camille Desmoulins dit que « demander le bannissement de cet ami de la liberté, c'était demander qu'on l'assassinât à Coblentz. » Robespierre, qui n'assistait point à la séance de la Convention, assura que s'il s'y fût trouvé, il eût voté pour la motion de Louvet, parce qu'elle était conforme aux principes; quant au vrai but des Girondins en la présentant, il prouva qu'il l'avait pénétré, et dénonça en termes de mépris le piége où l'on voulait entraîner les patriotes. Rien de plus propre que cette attitude et ce langage à déjouer le plan des Girondins. Mais était-il généreux, était-il juste, de la part de la Montagne, de sacrifier à des combinaisons de parti un homme qui s'était si complétement donné à elle, quoique prince? Et, lorsqu'on aurait laissé la majorité violer en lui les droits et la qualité de représentant du peuple, à qui ne risquerait pas de s'étendre ce précédent redoutable? Voilà ce que Marat fit observer Philippe-Égalité proscrit la veille par un vote de la Gironde, c'était Robespierre proscrit le lendemain. Les applaudissements redoublés des tribunes prouvèrent que Marat visait juste.

En effet, une assemblée de commissaires rédigea et la Commune approuva une adresse où il était dit : « Nous avons anéanti les rois, mais pour conserver les droits sacrés de l'homme.... Vous adoptez l'ostracisme : est il sanctionné par le peuple?... Toute peine suppose un délit : législateurs, où donc est le délit? »

Cette adresse, portée à la Convention, n'y fut point lue, parce que ce n'était pas le jour consacré aux pétitions, et il arriva même qu'entassés dans les couloirs, bien que conduits par le maire, les pétitionnaires ne purent pénétrer dans la salle. Mais la protestation n'en produisit que plus d'effet. Il y eut des rassemblements dans les rues; les habitants d'Anet jurèrent qu'il faudrait les hacher avant de leur enlever le duc de Penthièvre; et, non content de démonter la voiture de la duchesse de Bourbon, le peuple, pour empêcher cette dame de partir, braqua des canons devant sa porte. Impossible de notifier à l'Assemblée d'une manière plus vive combien impopulaire était alors la politique des proscriptions. Elle ne le fut pas toujours, hélas! Les Girondins venaient de forger une épée qu'on leur plongea tout entière dans le cœur!

L'année 1792 se ferma sur ces discordes intestines, laissant l'Europe en émoi et le procès de Louis XVI en suspens....

Que dis-je, en suspens? La condamnation à mort du roi des Français ne pouvait déjà plus être pour personne l'objet d'un doute. Et, puisqu'en effet il était coupable, comment nier que, judiciairement, cette condamnation ne fût juste?

Mais, comme acte politique, l'exécution de Louis XVI devait-elle échapper aussi aisément à la censure de l'histoire? Nous n'hésitons pas à dire, quant à nous, que c'était une erreur que cette exécution si tragique, si horriblement solennelle, si violemment contraire à la disposition générale des esprits dans toute l'Europe, si propre enfin à émouvoir, en faveur de Louis XVI, et la pitié de ses contemporains, et celle des générations à venir. Eh quoi! n'y avait-il donc pour la Révolution que ce moyen de braver ses ennemis? La République eût-elle paru moins grande, étant plus généreuse? Le pouvoir de tuer est l'attribut des plus vulgaires tyrannies : le véritable attribut

TESTAMENT DE LOUIS XVI.

Au nom de la Très-Sainte Trinité, du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre 1792, moi, Louis, seizième du nom, Roi de France, étant, depuis plus de quatre mois, renfermé, avec ma famille, dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même depuis le 11 du courant, avec ma famille, de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici, en sa presence, mes dernières volontés et mes sentimens

Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur, je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père, pour nous autres hommes, quelqu'indignes que nous en fussions, et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre Sainte Mère l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de Saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés.

Je crois fermement, et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandemens de Dieu et de l'Eglise, les sacremens et les mystères, tels que l'Eglise Catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ, mais je m'en suis rapporté, et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la Sainte Eglise Catholique, donnent et donneront, conformément à la discipline de l'Eglise, suivie depuis Jésus-Christ.

Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés, j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un Prêtre Catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise Catholique à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur.

Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un Prêtre Catholique, pour m'accuser de tous mes péchés, et recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal que je peux leur avoir fait; je prie tous ceux qui ont de la charité, d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne, de tout mon cœur, à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux zèle, ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme et mes enfans, ma sœur et mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés, par le lien du sang, par quelqu'autre manière que ce puisse être, je prie Dieu, particulièrement, de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde perissable.

Je recommande mes enfans à ma femme : je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux, je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci s'ils sont condamnés à les éprouver, que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité; je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnaissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples, qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps qu'un Roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent, dans les momens de trouble et d'effervescence, on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé; d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, ou à leurs parents ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés. Je les prie d'en recevoir tous mes remercîmens; dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre, si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils, de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes; je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi : comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi; j'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes : que celles-là jouissent, dans le cœur, de la tranquillité que doit donner leur façon de penser !

Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze, de recevoir ici tous mes remercîmens, et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la tour du Temple, le 25 décembre 1792.

Signé, LOUIS ; *est écrit* BAUDRAIS, *Officier Municipal.*

DERNIÈRES PAROLES DE LOUIS XVI.

Je pardonne à mes ennemis; je désire que ma mort fasse le salut de la France; je meurs innocent.

de la puissance, c'est le droit de grâce. Sans aller jusque-là à l'égard de Louis XVI, la République ne pouvait-elle lui laisser au moins la vie, après avoir prouvé qu'il méritait de la perdre? Les Montagnards brûlaient d'extirper le royalisme, et ils ne songèrent pas que le sang féconde toute idée, fût-elle fausse! Et ils oublièrent que le *roi mort, vive le roi!* Et ils ne soupçonnèrent pas combien la légende d'un roi supposé martyr serait dangereuse, tant que le monde appartiendrait aux ténèbres, tant qu'il ne ferait pas grand jour parmi les hommes! Ce qu'il y avait à tuer, c'était l'idée monarchique, et à cela le bourreau ne pouvait rien. Quand les Anglais voulurent en finir avec la dynastie des Stuarts, ils se souvinrent que l'exécution de Charles Ier leur avait légué le retour de son fils; ils ne tuèrent donc pas Jacques II, ils le chassèrent. On a trop répété le mot de Barère : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.* C'est le contraire qui est vrai · *Il n'y a que les morts qui reviennent.*

CHAPITRE IX

DÉBAT SUR L'APPEL AU PEUPLE



Louis XVI était occupé à lire Tacite quand, pour la première fois, Malesherbes parut au Temple. Il quitta aussitôt le volume ouvert devant lui sur une petite table, et courant tout ému audevant du vénérable vieillard dont les yeux étaient baignés de larmes, il le serra tendrement dans ses bras. « Votre sacrifice, lui dit-il, est d'autant plus généreux, que vous exposez votre vie et que vous ne sauverez pas la mienne. »

Bien que ces paroles semblassent témoigner d'un découragement profond, Louis XVI mit une remarquable ardeur à préparer sa défense. Depuis le 14 décembre jusqu'au 26, il eut des conférences régulières avec ses conseils, qui venaient au Temple à cinq heures et se retiraient à neuf. Tous les matins, Malesherbes apportait, soit les papiers-nouvelles, soit les opinions imprimées des députés, relatives au procès; et jamais le roi ne se couchait sans avoir lu ces différentes pièces, qu'il avait soin de brûler ensuite lui-même dans le poêle de son cabinet pour ne pas compromettre ses défenseurs.

Le 17, Malesherbes et Tronchet écrivirent à la Convention: « Nous avons appris avec douleur que l'Assemblée a fixé à un terme très-prochain (le 26) le jour où Louis et son conseil paraîtront à la barre. Il est impossible à deux hommes, l'un plus que sexagénaire, l'autre plus que septuagénaire, de préparer une défense contre une accusation divisée en plus de quarante chefs, au soutien de laquelle on présente cent cinquante-huit cotes. Nous avons le plus grand besoin d'être secourus par le travail d'un troisième conseil, et celui que nous avons à défendre a choisi M. Desèze, homme de loi. »

La Convention admit sur-le-champ cette demande, et Desèze, jeune avocat de Bordeaux, fut chargé du plaidoyer.

On lit dans le journal de Malesherbes que ce plaidoyer, tel que Desèze le rédigea d'abord, se terminait par une péroraison si pathétique qu'elle fit fondre en larmes ses deux collègues quand il la leur communiqua. Mais Louis XVI désira qu'elle fût supprimée : « Je ne veux pas les attendrir, » dit-il. Malesherbes raconte aussi que son maître lui exprimant un jour son regret de ne pouvoir récompenser le zèle de Tronchet et de Desèze, il lui dit : « Sire, leur conscience et la postérité se chargeront de leur récompense; mais vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle? — Embrassez-les, sire. » Louis XVI les embrassa, en effet, le lendemain, et ils se prirent à pleurer.

Quelque active que fût la surveillance des municipaux, elle ne l'était pas au point d'empêcher le roi de communiquer mystérieusement avec sa famille. C'est Cléry qui nous l'apprend : « Turgy me prévint que Madame Élisabeth, en lui rendant sa serviette après le dîner, y avait glissé un petit billet écrit avec des piqûres d'épingle.... Je remis une lettre du roi à Turgy, qui me rapporta la réponse dans un peloton de fil qu'il jeta sous mon lit en passant près de la porte de ma chambre.... La bougie que me donnaient les commissaires était en paquets ficelés.... Je faisais passer une partie de cette ficelle à Madame Élisabeth, qui était logée au-dessus de moi et dont la fenêtre répondait perpendiculairement à celle d'un petit corridor communiquant à ma chambre. La princesse pouvait pendant la nuit attacher ses lettres à la ficelle et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui était au-dessous de la sienne, un abat-jour en forme de hotte ne permettant pas de craindre que les lettres tombassent dans le jardin. »

Le 19 décembre, le déjeuner ayant été apporté, Louis XVI dit : « Je ne déjeune pas aujourd'hui; ce sont les Quatre-Temps. » Ce jour-là, Dorat-Cubières, de service à la tour, lui avait vu prendre, au sortir du lit, un livre qu'il s'était mis à lire d'un air pénétré. Tout à coup, allant aux commissaires : « Avez-vous un couteau à me prêter, leur demanda-t-il, pour couper ces feuillets? » Dorat-Cubières s'approcha; le livre était un bréviaire. Ces circonstances, lorsqu'on en rendit compte à la Commune, y ayant excité des murmures, peut-être parce qu'elles parurent puériles, le rapporteur s'excusa de les avoir consignées dans son travail. « Il faut que vous sachiez que Louis est dévot; ce n'est pas une bonne qualité pour un roi. Charles IX et Henri III étaient aussi dévots, et c'étaient des monstres. »

Le même jour, 19, le roi dit à Cléry, en présence de quelques officiers municipaux : « Il y a quatorze ans que vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui. » Cléry comprit que Louis XVI pensait à sa fille. « C'est son jour de naissance, ajouta d'une voix attendrie le prince captif, et être privé de la voir!... » Il y eut un moment de silence.

Le 22, statuant sur une demande du prisonnier, que fatiguait la longueur de sa barbe et qui montrait de la répugnance à se laisser raser, la Commune arrêta qu'on lui confierait des rasoirs, à condition qu'il ne s'en servirait que sous les yeux de deux officiers municipaux. Il se plaignait d'une fluxion et avait témoigné le désir de consulter un dentiste; ce désir fut satisfait; et c'est faussement que certains écrivains royalistes accusent la Commune d'avoir refusé à Marie-Antoinette, à sa fille, à sa belle-sœur, jusqu'à des ciseaux pour se couper les ongles.

Louis XVI termina, le 25 décembre, un travail cher à son cœur et auquel il travaillait assidûment depuis trois jours. C'était son testament. Dans un style simple, noble, empreint d'humilité chrétienne et qui était comme l'écho plaintif d'une âme douce, celui qu'avait environné une cour brillante, et qui maintenant, selon ses propres expressions, « n'avait plus que Dieu pour témoin de ses pensées, » recommandait au ciel sa femme, ses enfants et sa sœur; il pardonnait à ses ennemis, sollicitait le pardon de ceux qu'il pouvait avoir offensés, bénissait ses serviteurs fidèles, et léguait l'oubli des injures à son fils.... « s'il avait le malheur de devenir roi! »

Jusqu'alors, la résignation du monarque déchu avait été mêlée de quelque trouble. Son testament fait, il parut plus tranquille, et le témoigna en ces termes à Malesherbes: « J'ai arrangé mes petites affaires : à présent, ils peuvent faire de moi ce qu'ils voudront. »

C'était le lendemain de la fête de Noël, 26 décembre, que Louis XVI devait être traduit pour la seconde fois à la barre de la Convention nationale : quand le maire, le procureur de la Commune, les commissaires de service et le commandant général vinrent l'avertir que l'Assemblée l'attendait, son visage exprima le sentiment de l'impatience satisfaite, et il descendit sur-le-champ. Il était alors neuf heures et demie. Son calme, durant le trajet, fut si grand et si soutenu, qu'il frappa d'étonnement ceux qui avaient mission de l'accompagner. Pendant que la voiture roulait entre deux longues lignes d'hommes armés, tous immobiles, tous silencieux et



TRONCHET — DESÈZE

sombres, l'ex-monarque s'entretenait familièrement avec l'un de ses conseils, assis à côté de lui, parlant littérature, histoire, et comparant le style de Tite Live à celui de Tacite. Quelqu'un ayant dit de Sénèque que ses richesses contrastaient fort avec sa prétendue philosophie, et qu'il était impardonnable d'avoir cherché à pallier en plein sénat les crimes de Néron, Louis XVI demeura muet, impassible. Comme il pleuvait beaucoup, et que le vent soufflait avec violence, il demanda qu'on fermât les portières; mais c'est ce qu'on n'osa faire, de crainte d'irriter les spectateurs.

Lorsqu'il parut à la barre de l'Assemblée, Defermon, qui présidait, prit la parole et dit : « Louis, la Convention a décrété que vous seriez entendu aujourd'hui. »

Desèze alors commença sa plaidoirie. Louis n'était plus qu'un homme, et un homme accusé, il n'exerçait plus de

prestige, il ne pouvait plus ni inspirer la crainte ni éveiller l'espérance; on lui devait donc quelque chose de mieux que la justice : ce fut par cet appel aux sentiments généreux de l'Assemblée que Desèze débuta.

Passant ensuite à la discussion de l'inviolabilité, considérée comme principe, il essaya d'établir que, si les peuples avaient admis ce principe, c'était pour eux-mêmes, et non pour les rois, l'inviolabilité étant le meilleur moyen de protéger contre l'essor désordonné des ambitions la première place de l'État, c'est-à-dire la plus enviée, celle autour de laquelle se pourraient former, sans cela, les plus dangereuses tempêtes. L'inviolabilité monarchique reposait sur une fiction, sans doute; mais pourquoi la déclarer contraire à la nature des choses, dès qu'elle était favorable à l'ordre des sociétés? Desèze n'admettait donc pas qu'en stipulant l'inviolabilité, la Constitution eût consacré un privilége monstrueux; et il réclamait en faveur de son client, qui n'avait plus d'auguste que l'excès de son malheur, le bénéfice d'une stipulation solennellement consentie.

Que portait le pacte constitutionnel? que *la personne du roi était inviolable et sacrée;* mais que s'il refusait de prêter serment, ou le rétractait après l'avoir prêté, il serait *censé avoir abdiqué la royauté;* qu'il en irait de même dans le cas où il se mettrait à la tête d'une armée et en dirigerait les forces contre la nation. Ainsi, faisait observer le défenseur de Louis XVI, le seul châtiment que le pacte constitutionnel eût suspendu sur la tête du roi, même dans l'hypothèse du plus noir des crimes, c'était l'abdication de fait, après quoi, aux termes du contrat national, le monarque ne pouvait être accusé et jugé que *pour les actes postérieurs à son abdication.*

Que si l'on s'obstinait à dépouiller Louis de son inviolabilité de roi, au moins fallait-il lui laisser ses droits de citoyen! Or, où étaient les garanties dont la loi accorde à tous l'indispensable sauvegarde? Si Louis devait courber sous le niveau son front désormais sans couronne, que ne lui assurait-on, à lui aussi, le bienfait de ces formes conservatrices que peuvent réclamer, au dernier échelon de la hiérarchie sociale, l'innocence en péril ou le crime en discussion : deux jurys, l'un qui accuse, l'autre qui juge; la faculté de récusation, la majorité des deux tiers, le vote secret? Quoi! du même coup, on enlevait à Louis, et ses prérogatives de roi, afin de le mieux frapper, et ses droits de simple citoyen, de peur d'avoir à l'absoudre. « Je cherche, s'écriait ici Desèze avec beaucoup d'amertume et de courage, je cherche parmi vous des juges, et je ne vois que des accusateurs. »

Contre Louis XVI, quelques-uns avaient invoqué l'unique droit de l'insurrection! Ah! malheur aux sociétés assez folles pour bâtir sur ce sable mouvant l'édifice de leur avenir! et bien imprudent le peuple qui abandonne ses destinées aux caprices de ses propres colères!

D'autres avaient proclamé la royauté un crime, par cela seul qu'elle était la royauté! Mais alors la Constitution qu'on avait fait jurer à Louis XVI n'était donc qu'un piége affreux qui lui avait été tendu! Mais alors la nation, lorsqu'elle lui avait dit : *Je t'offre la couronne*, s'était dit à elle-même : *Je te punirai de l'avoir reçue!*

Abordant avec hardiesse les faits dont on avait présenté la redoutable série, Desèze les divisait en deux classes : — faits antérieurs à la Constitution; et ceux-là, il les déclarait couverts par l'acceptation du pacte; — faits postérieurs à la Constitution; et ceux-là il les déclarait couverts par l'inviolabilité dont ce même pacte avait formellement consacré le principe.

Rien de plus habile. Malheureusement pour lui, en voulant épuiser les moyens de justification, en prétendant prouver l'innocence de Louis XVI, à propos de chaque imputation, le défenseur risquait de s'égarer dans un labyrinthe sans issue. C'est ce qui lui arriva. Il est bien vrai que les rédacteurs de l'acte énonciatif se trouvaient y avoir mêlé à certains points capitaux dont la preuve était acquise plusieurs chefs d'accusation qui n'étaient ni démontrés péremptoirement ni même déterminés d'une manière précise : Marat en avait fait la remarque, il s'en était plaint, et avait pressenti avec beaucoup de sagacité le parti que la défense pourrait tirer de cette maladroite confusion. Mais que de l'ensemble résultât la certitude d'un complot permanent contre la Révolution et l'idée nouvelle, complot servi par les actes personnels de Louis XVI aussi bien que par ceux dont ses ministres étaient légalement responsables, voilà ce qui ne pouvait être nié sans insulte à la conscience publique. Où Desèze fut mieux inspiré, ce fut lorsque, s'élevant au-dessus des chicanes du palais, et ramenant les esprits au point de départ de ce règne si tragique, il dit pour terminer :

« Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice; il fut économe, juste, sévère; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui, il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés, il fit ces réformes. Le peuple voulait que des milliers de Français, privés jusqu'alors de leurs droits, les acquissent ou les recouvrassent, il les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulut la liberté, il la lui donna. Il vint même au-devant de lui par ses sacrifices; et cependant c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui.... Citoyens, je n'achève pas.... Je m'arrête devant l'histoire. Songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles! »

Louis XVI prit la parole immédiatement après son défenseur, et lut le discours suivant :

« On vient de vous exposer mes moyens de défense; je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués! J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple et la manière dont je m'étais conduit me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. »

Ce discours toucha faiblement la Convention. Indisposée déjà par quelques mots imprudents de Desèze, et notamment par cette phrase, qu'on dut retrancher du manuscrit : « Louis *donna* la liberté au peuple, » elle s'offensa de l'assurance avec laquelle Louis XVI se proclamait absous à son propre tribunal; dans ces paroles : « Mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité, » elle retrouva le défaut de franchise qui avait fait renier à Louis son écriture; et quand il témoigna de son horreur à la seule idée de répandre le sang du peuple, les esprits se reportèrent naturellement à la lettre qu'il écrivait à Bouillé, le lendemain du massacre de Nancy,

pour lui exprimer son « *extrême satisfaction* de cette affaire affligeante mais nécessaire. »

Une circonstance imprévue contribua à affaiblir l'effet de la défense. On se rappelle que, dans son interrogatoire, Louis XVI avait affirmé n'avoir aucune connaissance de l'armoire de fer. Or, depuis, on avait découvert aux Tuileries, dans l'appartement de son valet de chambre Thierry, un trousseau de clés dont une ouvrait l'armoire de fer, avec cette note de la main de Thierry lui-même : *Clés que le roi m'a remises aux Feuillants, le* 12 *août* 1792. Interrogé sur ce point par le président, Louis XVI affecta d'ignorer ce que signifiait la note en question; et comme on lui présentait les clés, il répondit : « Depuis le temps, je ne puis les reconnaître ... Je me souviens d'en avoir vu plusieurs. » Le président n'insista pas davantage. « Vous pouvez vous retirer, » dit-il.

Louis XVI et ses trois défenseurs passèrent alors dans une pièce voisine. Là, prenant entre ses bras M. Desèze, le roi le tint étroitement embrassé; après quoi, il chauffa pour lui une chemise et lui rendit tous les soins d'un ami.

Son attitude, pendant qu'on le ramenait au Temple, fut moins d'une nature forte et fière que d'une âme sans fiel. Il parla de mille choses diverses : de Puffendorf, du mesmérisme, des hôpitaux, de la dépense de ces établissements, de la nécessité d'en créer dans chaque section, de son goût pour les voyages; il désira savoir de quel pays était Chaumette, et lui adressa sur sa famille toutes sortes de questions empreintes de bonhomie Remarquant que la tabatière du maire de Paris était ornée d'un portrait, il la lui prit des mains : « Est-ce là le portrait de votre femme? — Oui. — Je vous en fais mon compliment; elle est jolie. » A un des commissaires, qui avait son chapeau sur la tête, il dit en plaisantant, et avec une secrète intention de reproche peut-être : « La dernière fois que vous êtes venu, vous aviez oublié votre chapeau, vous avez été plus soigneux aujourd'hui. » Il sentait si peu la gravité de sa situation, ou il en vint à la perdre si complétement de vue, qu'il parla aussi de ses projets d'avenir, et notamment de l'intention où il était de *faire en deux années le tour de France.*

Cinq heures sonnaient lorsque Louis XVI rentra au Temple. Il avait montré le plus grand calme, sa conscience de roi et de dévot ne lui reprochant rien, pas même d'avoir, pour sa défense, trahi la vérité à la face de tout un peuple.

Pendant ce temps, un effroyable orage éclatait dans l'Assemblée. Duhem et Bazire avaient demandé qu'on jugeât Louis XVI sans désemparer : l'intrépide Lanjuinais déclara que, même contre le plus abominable des tyrans, les formes ne devaient pas être violées; il dénonça comme un sentiment féroce cette grande impatience de frapper; il contesta la qualité de juges à des législateurs; il adjura la Convention de décréter, non qu'elle *jugerait* Louis XVI, mais que, par mesure de sûreté générale, *elle prononcerait sur son sort.* « Les conspirateurs du 10 août, » avait-il dit dans l'élan d'une improvisation passionnée : à ces mots, explosion de fureurs sur les bancs de la Montagne. Lui, la main étendue vers l'image de Brutus, qui décorait la salle : « Voilà un de ces illustres et saints conspirateurs. » Il se fit aussitôt un profond silence.

Des écrivains royalistes racontent que Lanjuinais ayant quitté la tribune, on entendit sortir de la bouche de Legendre ces paroles atroces : « *Qu'on dépèce le tyran en quatre-vingt-trois morceaux pour envoyer à chaque département.* » Pas de rapport officiel qui justifie cette imputation. Ce qui est vrai, c'est que Legendre fut un de ceux qui, dans cette séance, se signalèrent par de déplorables emportements. Les passions étaient à ce point excitées que la majorité ayant paru se lever pour l'ajournement du procès de Louis XVI, on vit une soixantaine de membres de la gauche, parmi lesquels Duhem, Thuriot, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, s'élancer tumultueusement au milieu de la salle, et d'un air de menace courir vers le président, accusé par eux d'avoir brusqué la délibération d'une manière déloyale. Julien s'écria : « J'habite les hauteurs qu'on désigne insolemment sous le nom de *la Montagne*, mais je les habite sans insolence. Ce passage, qu'on attaque, deviendra celui des Thermopyles. » Et la Montagne de se lever presque tout entière, en poussant ce cri : *Oui, oui, nous y mourrons!* Robespierre contemplait en silence et d'une âme profondément attristée ces scènes de violence. Couthon, son ami, parvint à calmer un moment les esprits par de sages paroles, et proposa le décret suivant, qu'il fit adopter à l'unanimité : « La Convention décrète que la discussion est ouverte sur le jugement de Louis Capet, et qu'elle sera continuée, toute affaire cessante, jusqu'à la prononciation de son jugement. »

Tout semblait ainsi terminé. Mais Lanjuinais, en dépit de ce décret, revenant sur sa rédaction avec l'obstination et la raideur d'un janséniste, Salles l'appuyant, et Pétion demandant qu'on ne préjugeât point cette seconde opinion, quoiqu'il se déclarât, lui, de la première, le tumulte recommence. Quoi! Pétion prenait la parole après la clôture de la discussion, formellement votée? Et il insistait! Et il prenait dictatorialement possession de la tribune! « Parbleu! lui crie un membre de la gauche en l'apostrophant, vous n'introduirez pas ici un privilége. » Ce membre, c'est Marat. D'autres se répandaient en exclamations amères et ironiques : *Ah! ah! le roi Pétion!* Un vote qui confirmait la proposition de Couthon, avec la réserve demandée par l'ancien maire de Paris, mit enfin un terme au scandale.

Ce jour-là, répondant à ceux qui disputaient aux représentants du peuple le droit de juger Louis XVI, parce que le peuple, suivant eux, était partie intéressée, Amar avait dit : « Et où faudra-t-il donc en appeler? Aux planètes sans doute; » le lendemain, 27 décembre, Saint-Just alla plus loin. Comme Lanjuinais, il protesta contre la transformation de l'Assemblée en tribunal judiciaire, mais dans un tout autre sens, et pour des motifs tout autres. S'il ne voulait pas, lui, qu'on jugeât Louis XVI, c'est qu'il ne pouvait concevoir qu'on hésitât à le frapper. Traiter en justiciable un ennemi! Voilà ce que sa sauvage logique proclamait insensé, inique, intolérable. Dans son style, tranchant et froid comme l'acier, il leur disait : « Entendez-vous donc garder votre rigueur pour les peuples, votre sensibilité pour les rois? — La faiblesse ne nous est plus permise. — Vous, ses juges? vous avez laissé changer l'état de la question : Louis est accusateur, et le peuple accusé. La révolution ne commence que quand le tyran finit. » Se plaignant du silence de tant de gens qui avaient conscience de la vérité, mais la renfermaient lâchement en eux-mêmes, il ajoutait : « La vérité brûle dans tous les cœurs comme une lampe dans un tombeau. »

Cependant, les Girondins étaient secrètement animés du désir d'arracher Louis XVI à la mort. Un sentiment de compassion généreuse les y poussait; la crainte de jeter leur popularité aux vents les retenait : à quelle manœuvre recourir? ils imaginèrent de s'en remettre au peuple du soin de déterminer la peine. Pour préparer les esprits à cet appel, Roland fit distribuer, *sur papier superbe*, écrit Marat, les deux questions que voici : « *N'est-il pas incontestable que le peuple comme souverain a le droit de faire grâce à Louis Capet?* —

Et comment pourra-t-il exercer ce droit, s'il n'est pas consulté? »

Marat prouva fort bien qu'il n'était pas de criminel qui ne pût réclamer le bénéfice d'un semblable raisonnement; et prompt à lancer au monarque déchu l'injure du plus dégradant des parallèles, il invita le premier voleur de mouchoirs venu à invoquer à son tour, ne fût-ce que pour gagner du temps, l'intervention de la souveraineté du peuple!

D'autres firent remarquer combien était tardif ce respect religieux des Girondins pour le suffrage universel. Car enfin, que ne s'étaient-ils avisés de tomber respectueusement à genoux devant les urnes, quand il avait été question de décréter la déchéance du roi, ou de proclamer la République, ou d'envoyer Louis XVI au Temple? Se réserver à soi-même le droit d'affirmer le crime, et n'abandonner au peuple souverain que le droit d'appliquer le châtiment, c'était tomber dans une contradiction par où ne se révélaient que trop les incertitudes de la Gironde et le trouble de ses pensées.

Ce fut Salles qui, le premier, dans la séance du 27, posa la question de l'appel au peuple. Il fit observer à la Convention qu'elle ne pouvait reconnaître sa propre compétence, sans affronter une alternative redoutable. Absoudrait-elle Louis XVI? Quelle source de discordes! Quelle carrière ouverte aux commentaires des âmes soupçonneuses, aux reproches des esprits ardents! Quel prétexte fourni aux fauteurs de révoltes populaires! Et dans le seul fait de l'impunité, quel scandale! La Convention condamnerait-elle Louis XVI? Il fallait alors s'attendre à voir sa mémoire honorée comme celle d'un martyr, ses prétentions léguées à des princes plus dangereux que lui, et la haine due au crime tôt ou tard remplacée dans les cœurs par la pitié qui se marierait au souvenir du supplice. Le plus sûr était donc de renvoyer au peuple le choix entre les deux peines suivantes : la mort, ou l'exil à la paix générale.

A ces considérations, Salles en ajouta une qui mérite d'être pesée : « N'est-ce pas une chose bien surprenante, dit-il, que le silence des rois dans des circonstances si graves? Croirons-nous, parce qu'ils se taisent, qu'ils sont indifférents sur le sort d'un de leurs semblables? Non, ils ont des vues plus profondes. Ce n'est pas Louis qu'ils veulent sauver, c'est la royauté. Le supplice de Louis est nécessaire à leur système. Ils veulent sa mort! »

Rien d'aussi frappant n'avait encore été dit contre l'application de la peine capitale à Louis XVI. Et ce qui prouvait bien la justesse de cette observation, digne du pénétrant génie de Machiavel, c'était le mot que Cazalès avait prononcé dans l'Assemblée constituante : « Le roi n'est pas ce qui importe ici. » De leur côté, quel langage les émigrés tenaient-ils publiquement à Coblentz? « Sauvons la royauté aux dépens même du roi. » Le prince de Hardenberg avoue, dans ses Mémoires, que « Louis fut faiblement réclamé par très-peu de puissances, encore neutres. » Il ne dissimule pas que tout se borna, en Angleterre, à quelques démonstrations vaines; et que si les principaux chefs de l'opposition, Fox, Sheridan, Grey, sommèrent Pitt d'intervenir, au nom de l'humanité, ils eurent moins en vue de sauver le monarque français que d'embarrasser la marche du ministère. Leur démarche, au surplus, et une adresse qu'ils firent voter aux Communes pour la soutenir, furent sans effet sur l'égoïste et froide politique de Pitt, de ce Pitt qui, plus tard, en 1794, disait : « Le sort des individus de la maison de Bourbon n'intéresse l'Angleterre que fort secondairement; c'est la France révolutionnaire qu'elle combat. »

La vérité est donc que l'infortuné Louis XVI fut abandonné si complétement de ses confrères couronnés, qu'on les put soupçonner d'avoir fait entrer dans leurs calculs contre-révolutionnaires l'impression de pitié ou d'effroi que sa mort produirait en Europe. Seul, le roi d'Espagne fit une tentative, très directe, mais d'une timidité extrême. Le chevalier Ocaritz, son chargé d'affaires, fut chargé de signifier à la Convention, en termes aussi mesurés que possible, qu'un tel procès ne pouvait être étranger au roi son maître. « Sa Majesté catholique, dit-il, ne saurait être accusée de vouloir se mêler des affaires intérieures de la France, lorsqu'elle vient faire entendre sa voix en faveur d'un parent, d'un allié, d'un prince malheureux, du chef de sa famille... » Mais la Convention, en qui revivait à l'égard des rois l'orgueil indomptable et les grands airs du sénat romain, ne répondit à ces supplications que par un décret interdisant aux agents français de traiter avec toutes les têtes couronnées qui n'auraient pas, d'une manière solennelle, reconnu la République. « Nous ne traiterons plus avec les rois, nous traiterons avec les peuples, » dit un membre de l'Assemblée; et la majorité poussa le dédain jusqu'à ne vouloir point permettre la lecture de la lettre de l'envoyé d'Espagne.

Ainsi repoussée, la cour de Madrid tenta les voies souterraines. L'unique chance qui désormais restât à Louis XVI, c'était l'appel au peuple : Ocaritz reçoit secrètement mission de pousser au vote de ce système en achetant des voix, et, à cet effet, deux millions sont mis à sa disposition. Chabot, qui était en rapport avec l'envoyé espagnol, ne tarde pas à être mis dans la confidence; il promet son concours et celui de quatre des principaux meneurs de son parti.... Mais le rusé capucin n'avait paru se prêter à l'intrigue que pour mieux la déjouer. Le plan manqua.

Les orateurs qui, après Salles, plaidèrent l'appel au peuple, furent Buzot et Rabaud Saint-Etienne. Comme Salles, Buzot appelait l'intervention des assemblées primaires, mais seulement pour sanctionner le jugement, qui selon lui devait être prononcé par la Convention elle-même. Quant à Rabaud-Saint-Étienne, il dit, entre autres paroles remarquables : « Je suis las de ma portion de despotisme; je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran. »

Prenant la parole à son tour, Robespierre fit entendre contre l'appel au peuple un des plus puissants discours qui soient tombés de ses lèvres. Il commença en ces termes :

« .... Je partage avec le plus faible d'entre nous toutes les affections particulières qui peuvent l'intéresser au sort de l'accusé. Inexorable quand il s'agit de calculer d'une manière abstraite le degré de sévérité que la justice des lois doit déployer contre les ennemis de l'humanité, j'ai senti chanceler dans mon cœur la nature républicaine en présence du coupable, humilié devant la puissance souveraine.... Mais, citoyens, la dernière preuve de dévouement due à la patrie, c'est d'immoler ces premiers mouvements de la sensibilité naturelle au salut d'un grand peuple et de l'humanité opprimée.... La clémence qui compose avec la tyrannie est barbare. »

Descendant ensuite dans les profondeurs du sujet, Robespierre traça un formidable et vivant tableau des suites de l'appel au peuple, de ses inconvénients, de ses périls; il montra toutes les sections des villes transformées en lices orageuses; la République remise en question; les Feuillants, les aristocrates, courant aux assemblées primaires, d'où seraient éloignés et le cultivateur enchaîné au travail des champs, et



LANJUINAIS

l'artisan pauvre retenu par celui de l'atelier; les âmes simples livrées sans défense, dans les campagnes encore couvertes de ténèbres, au pouvoir des hommes d'intrigue ou au charme des paroles empoisonnées; la faiblesse de l'assemblée centrale servant à rallier dans les assemblées de village les royalistes, revenus, après la crise révolutionnaire, de leur accablement et de leur stupeur; la guerre; et, aux premiers coups de canon tirés, les meilleurs citoyens courant aux frontières, pendant que la lice resterait abandonnée aux reptiles de la chicane, aux avocats bavards, à la corruption servie soit par le talent, soit par l'influence des richesses; ou bien, la France en pleine tour de Babel, discourant, discutant, disputant, lisant le code pénal, quand l'ennemi serait là; enfin, des délais sans fin à propos d'une question brûlante, une incalculable anarchie, et, dans le trop probable antagonisme de quarante mille petits parlements rivaux..., la guerre civile!

Allant au-devant de ce dilemme : — Ou le peuple veut la mort du tyran, ou il ne la veut pas. S'il la veut, quel inconvénient de recourir à lui? S'il ne la veut pas, de quel droit l'ordonner? Robespierre disait :

« Qu'entendez-vous donc par ce mot *peuple?* Est-ce la majorité, sans en excepter la portion la plus nombreuse, la plus infortunée et la plus pure de la société, celle sur qui pèsent tous les crimes de l'égoïsme et de la tyrannie?... Elle ne saurait être, cette majorité-là, dans vos assemblées politiques, quand elle est dans ses ateliers; elle ne saurait passer son temps à juger Louis XVI, quand elle nourrit, à la sueur de son front, les robustes enfants qu'elle donne à la patrie. »

Et ce n'était pas seulement au point de vue du jugement de Louis XVI que Robespierre combattait la thèse des Girondins; non : bien convaincu qu'il n'y avait pas de raison pour qu'acceptée dans un cas particulier, cette thèse ne fût étendue à la décision de toutes les affaires : « Ne voyez-vous pas, s'écriait-il, que votre projet tend à détruire la Convention elle-même? Ne voyez-vous pas que les assemblées primaires une fois convoquées, l'intrigue et le feuillantisme les détermineront à délibérer sur TOUTES LES PROPOSITIONS de nature à servir leurs vues perfides? »

Or, dans cette intervention permanente, confuse, sans limites, dont on a de nos jours fait revivre la théorie sous le nom trompeur de *gouvernement direct du peuple par lui-même*, Robespierre apercevait le désordre et la mort. Demander si un tel système était profitable ou nuisible à la nation, c'était demander — il le sentait bien — si, comme nous avons eu nous-même occasion de le dire dans de plus récentes polémiques, il était profitable ou nuisible :

Que toute centralisation des intérêts communs disparût;

Qu'à la place de la grande République une et indivisible, on n'eût plus que trente ou quarante mille tronçons épars de république;

Qu'en tout ce qui exigerait vigueur d'action et promptitude, la célérité du dénoûment dépendît des intrigues qui travailleraient chaque section, ensuite de l'activité ou de la lenteur avec laquelle les suffrages seraient recueillis, puis de la négligence ou du zèle, de la fidélité ou de la partialité, avec lesquels ils seraient recensés et transmis au centre;

Qu'on inaugurât, en pleine guerre étrangère, la guerre civile de quelque quarante mille petits sénats;

Que, d'un bout de la France à l'autre, partout et à propos de tout, les rivalités de commune à commune fussent déchaînées;

Qu'on proclamât la déchéance intellectuelle de Paris et de ces villes pleines d'hommes qu'habitent les idées neuves;

Que la Révolution enfin fût débattue là où, par la nature des choses, les oppresseurs du peuple seraient toujours présents, quand serait absent le peuple opprimé.

Beau système, d'ailleurs, que la solution des questions sociales, même de celles qui fatiguent les intelligences d'élite ou les épouvantent, mise à la merci des influences de clocher, de l'astuce parlant aux préjugés, de l'habileté sans foi agissant sur la sincérité sans lumières! Voulait-on que le suffrage universel devînt le babélisme universel? Voulait-on que les aspirations de la France, ses croyances nouvelles, son énergie, son génie, s'épuisassent en efforts incohérents, fussent dissipés en obscurs débats, au lieu de se concentrer sur un seul point, but de tous les regards, pour y former un étincelant foyer et rayonner sur le monde?

Voilà ce que Robespierre eut soin, sinon de développer avec autant d'étendue que nous venons de le faire, au moins d'entrevoir et d'indiquer. « Si vous avez un respect si scrupuleux pour la volonté souveraine du peuple, disait-il aux Girondins, remplissez la mission qu'il vous a confiée; c'est se jouer de la majesté du souverain que de lui renvoyer une affaire qu'il vous a chargés de terminer promptement. Si le peuple avait le temps de s'assembler pour juger des procès et résoudre des questions d'État, il ne vous eût point confié le soin de ses intérêts. La meilleure manière de lui témoigner votre fidélité, c'est de faire des lois justes, et non de lui donner la guerre civile. »

Ainsi, sur la souveraineté du peuple, son vrai caractère, ses formes, son étendue, Robespierre effleurait en homme politique les vastes questions que, dans le *Contrat social*, Rousseau avait si vigoureusement agitées, et qui sont un des tourments de notre siècle pensif. Et il les aborda aussi en philosophe.

Nous écrivions, il n'y a pas longtemps encore :

Le droit du plus fort est un acte; le droit des plus nombreux est une convention. *Gouvernement du peuple par lui-même*, dites-vous? Prenez garde! Vous aurez ce qui est bien différent, le *gouvernement du plus petit nombre par le plus grand nombre*, et qui sait? dans bien des cas, celui de la *majorité moins un par la minorité plus deux*. Et ce serait là le peuple! Et le *souverain*, dont la notion est invinciblement liée à celle d'*universalité*, ne serait qu'un chiffre plus ou moins fort! et ce chiffre, vous le déclareriez tout-puissant!

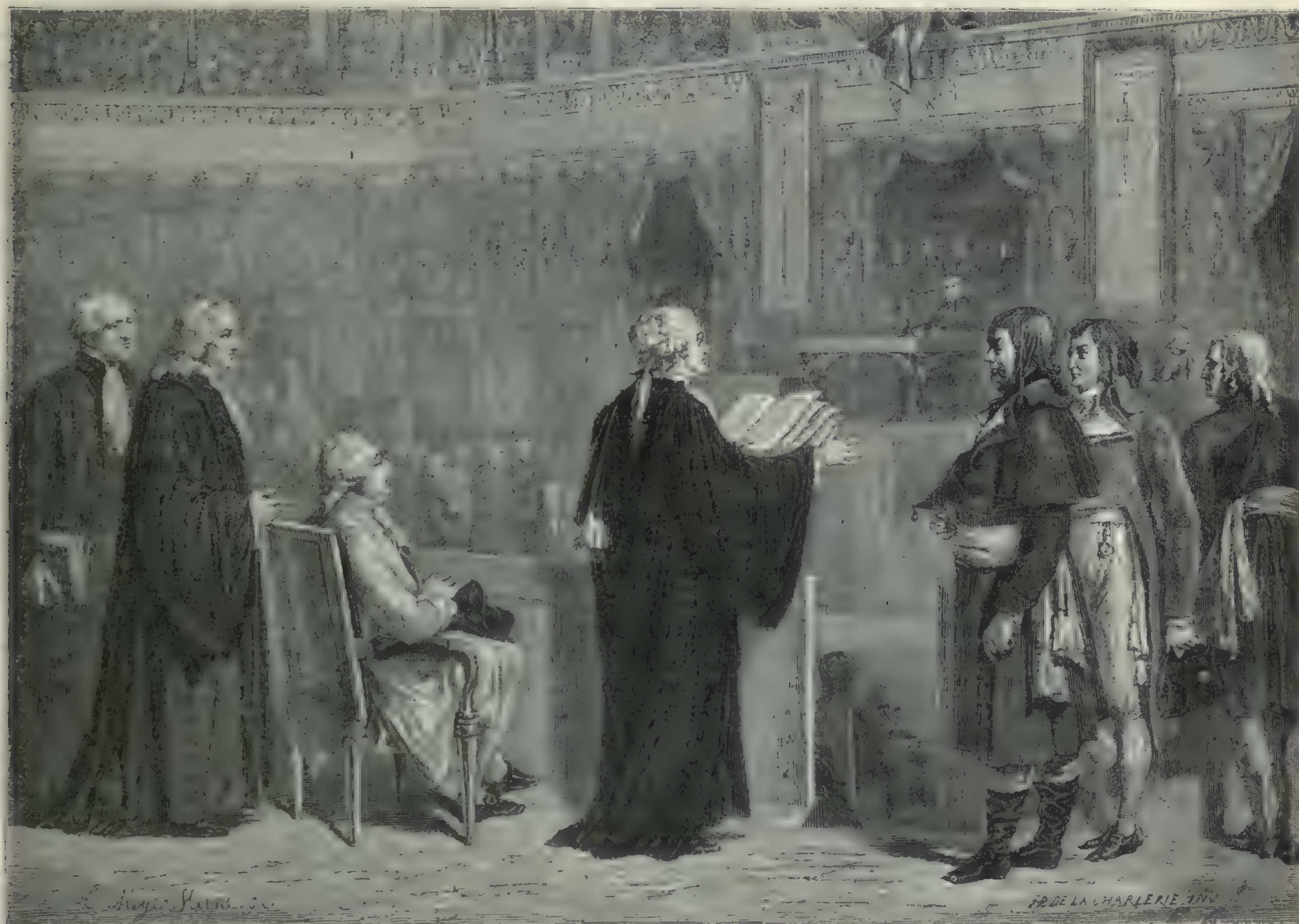
Le despotisme d'un nombre vous paraît-il donc moins redoutable ou plus raisonnable que le despotisme d'un coup de massue? Dans une assemblée, formée d'hommes élus qui sont censés se valoir, ou quand il s'agit de les élire, qu'on parte de cette présomption que la minorité a tort, il le faut bien; mais appeler au hasard tout le monde à décider souverainement de toute chose, et supposer que les plus nombreux ont raison, n'est-ce pas asservir brutalement, irrévocablement, sans espoir et sans recours, la sainte phalange des cœurs dévoués, des nobles intelligences, des mortels nés pour être les martyrs de la vérité à conquérir ou à venger, au nombre toujours plus considérable, hélas! en nos sociétés imparfaites, de ceux qu'opprime le poids de l'ignorance, des préjugés, de la routine, de l'égoïsme. Que la majorité m'ordonne d'éteindre en moi ces deux flambeaux : l'évidence, lumière de l'esprit, et la conscience, lumière du cœur, j'en jure, je nie le droit de la majorité sous sa force qui m'écrase, et je la maudis en mourant!

Cette doctrine était si bien celle de Robespierre, que, dans sa lutte contre les Girondins, on l'entendit s'écrier : « La minorité a partout un droit éternel, celui de proclamer la vérité ou ce qu'elle regarde comme tel. La vertu fut toujours

en minorité sur la terre. Sans cela, celle-ci serait-elle peuplée de tyrans et d'esclaves? Hampden et Sidney étaient de la minorité, car ils expirèrent sur un échafaud; les Critias, les Anitus, les César, les Clodius étaient de la majorité. Mais Socrate était de la minorité, car il avala la ciguë; Caton était de la minorité, car il se déchira les entrailles. Je connais ici des hommes qui serviront, s'il le faut, la liberté, à la manière de Sidney et de Hampden.... »

O pouvoir merveilleux de la vérité à de certaines heures! Robespierre n'eut pas plutôt, au risque de sa popularité, dit ces courageuses paroles : « la vertu fut toujours en minorité sur la terre, » que le peuple des tribunes éclata en applaudissements. La sensation fut immense, irrésistible. Pour rétablir le silence, le président dut se couvrir!

A Robespierre, la Gironde n'avait à opposer, avec quelque chance de succès, qu'un seul homme : le 31 décembre, Vergniaud prit la parole. Il prit la parole, et jamais son éloquence n'eût été mieux servie par l'émotion de son cœur, si cette éloquence n'eût été semblable à l'esprit-de-vin, qui brûle sans éclairer. Il dit.



LOUIS XVI DEVANT LA CONVENTION

Que le peuple, en se nommant des représentants, n'avait pas entendu se donner des despotes : comme s'il n'y avait pas de milieu entre le despotisme et le chaos!

Qu'au peuple seul il appartenait « de ne pas tenir sa promesse, » en dépouillant Louis XVI de l'inviolabilité promise : comme si le manque de foi était un acte légitime de la souveraineté!

Que l'anarchie autour des urnes n'était pas à craindre, parce que les agitateurs n'exerçaient qu'à Paris leur empire usurpé : comme s'il avait été question dans le discours de Robespierre des agitateurs jacobins!

Qu'on n'avait pas témoigné cette grande frayeur, quand on avait appelé les assemblées primaires à sanctionner la Constitution : comme s'il était raisonnable de comparer la rédaction de principes généralement consentis, à cette question de la mort du roi, qui pouvait troubler tant d'âmes incertaines, faire redouter tant de vengeances, mettre aux prises la colère et la pitié, répandre enfin sur toute la surface de la France l'incendie déjà si violemment allumé dans la Convention!

Rien de plus indigent qu'une pareille logique; et malheureusement, au défaut de logique se joignit le défaut de sincérité. Vergniaud, il faut bien le dire, manqua de respect à son propre génie, en accusant son rival d'avoir présenté la majorité de la nation comme composée d'intrigants, tandis que, au contraire, l'argumentation de Robespierre portait sur

le danger de voir cette majorité, qu'il déclarait honnête mais ignorante, devenir dupe de quelques intrigants habiles. Et il n'y avait pas moins de mauvaise foi à prétendre que Robespierre diffamait, calomniait l'espèce humaine, parce qu'il ne voulait pas qu'on égarât le suffrage universel hors de ses limites naturelles; qu'on lui donnât à rendre des arrêts contradictoires ou aveugles, propres à le décrier; qu'on en fît, en un mot, le porte-voix de la guerre civile. Le peuple a besoin d'être servi, et non d'être flatté : reprocher à Robespierre d'être un contempteur du peuple, parce qu'il l'aimait assez pour ne pas se faire son courtisan, c'était trouver matière à insulte dans ce qui avait droit à l'admiration !

Où Vergniaud fut lui-même, ce fut lorsque, repoussant bien loin l'imputation de faiblesse adressée à ceux qui n'oseraient pas frapper Louis sans prendre l'avis du peuple, il s'écria : « Il fallait du courage, le 10 août, pour attaquer Louis dans sa toute-puissance : en faut-il tant pour envoyer à l'échafaud Louis vaincu et désarmé? Un Cimbre entre dans la prison de Marius pour l'égorger : effrayé à l'aspect de sa victime, il s'enfuit sans oser le frapper. Si ce soldat eût été membre d'un sénat, doutez-vous qu'il eût hésité à voter la mort du tyran? Quel courage trouvez-vous à faire un acte dont un lâche serait capable? »

Les passions de parti, quand elles sont excitées outre mesure, ramènent tout à leur objet : les Montagnards et les Girondins avaient été conduits à envisager la mort de Louis XVI au point de vue des haines qui les animaient les uns contre les autres, et, chose horrible! en discutant le sort de ce malheureux prince, ils parurent se battre sur son cadavre!

Robespierre avait dit : « On marche par la calomnie à la dissolution de l'Assemblée nationale. En faut-il d'autre preuve que cette discussion? Quel autre objet semble-t-elle avoir maintenant que de fortifier les préventions sinistres dont la calomnie a empoisonné tous les esprits? Est-ce contre la tyrannie de Louis XVI qu'on s'élève? Non, c'est contre la tyrannie prétendue de quelques patriotes opprimés. Sont-ce les complots de l'aristocratie qu'on dénonce? Non, c'est la dictature de je ne sais quels députés du peuple, qui sont là tout prêts à le remplacer. On veut conserver le tyran pour l'opposer à des patriotes sans pouvoir. Les perfides! ils disposent de toute la puissance publique, de tous les trésors de l'État, et ils nous accusent de despotisme! Il n'est pas un hameau de la République où ils ne nous aient diffamés; pour multiplier leurs calomnies, ils violent le secret de la poste, au mépris de la foi publique, et c'est nous qu'ils traitent de calomniateurs! Ils nous ravissent jusqu'au droit de suffrage, et ils nous dénoncent comme des tyrans! Et ce sanctuaire, ils le remplissent des cris de la vengeance! »

C'étaient là certainement des paroles pleines de colère; mais du moins Robespierre avait eu la sagesse, en terminant son discours, de revenir sur ses pas, d'invoquer l'esprit de concorde. « Unissons-nous pour sauver la patrie, et que cette délibération prenne enfin un caractère plus digne de nous et de la cause que nous défendons. Bannissons ces incidents déplorables qui la déshonorent. Ne mettons pas à nous persécuter plus de temps qu'il n'en faut pour juger Louis... La nature de nos débats agite et aigrit l'opinion publique, et cette opinion réagit douloureusement contre nous. La défiance des représentants du peuple semble croître avec les alarmes des citoyens. Un propos, le plus petit événement, que nous devrions entendre de sang-froid, nous irrite, la malveillance exagère, on imagine, on fait naître chaque jour des anecdotes dont le but est de fortifier les préventions, et la seule expression un peu vive des sentiments du public, si facile à réprimer, devient le prétexte des mesures les plus dangereuses! Peuple, épargne-nous au moins cette espèce de disgrâce. Garde tes applaudissements pour le jour où nous aurons fait une loi utile à l'humanité. Plutôt que de violer ces règles sévères, fuis le spectacle de nos débats. Loin de tes yeux, nous n'en combattrons pas moins; et quand le dernier de tes défenseurs aura péri, alors venge-les, si tu veux. » Oui, ainsi avait parlé Robespierre, et rappelant au peuple le ruban protecteur naguère étendu par lui autour d'un palais, il l'avait adjuré de ne pas faire moins en faveur d'une prison; il l'avait adjuré de ne point violer, par l'émeute, un dépôt qui appartenait à la justice et non pas à la fureur : « Citoyens, qui que vous soyez, veillez autour du Temple. »

A ce langage si modéré, Vergniaud ne répondit qu'en invoquant une fois encore, contre Robespierre, le vain fantôme de la dictature, et en lui jetant à la face, avec une violence inouïe, avec une injustice flagrante, le sang des victimes de septembre :

« N'avez-vous pas entendu, dans cette enceinte et ailleurs, des hommes crier avec fureur : « Si le pain est cher, la cause « en est au Temple; si nous avons à souffrir chaque jour du « spectacle de l'indigence, la cause en est au Temple? »

« Ceux qui tiennent ce langage n'ignorent pas cependant que la cherté du pain, le défaut de circulation dans les subsistances, la mauvaise administration dans les armées, et l'indigence dont le spectacle nous afflige, tiennent à d'autres causes que celle du Temple. Quels sont donc leurs projets? Qui garantira que ces hommes, qui s'efforcent continuellement d'avilir la Convention, et qui peut-être y auraient réussi si la majesté du peuple qui réside en elle pouvait dépendre de leurs perfidies; que ces mêmes hommes qui proclament partout qu'une nouvelle révolution est nécessaire, qui font déclarer telle ou telle section en état d'insurrection permanente, qui disent à la Commune que lorsque la Convention a succédé à Louis, on n'a fait que changer de tyran, qu'il faut une autre journée du 10 août; que ces mêmes hommes qui publient dans les assemblées de section et dans leurs écrits qu'il faut nommer un *défenseur* à la République, qu'il n'y a qu'un *chef* qui puisse la sauver; qui me garantira, dis-je, que ces mêmes hommes ne crieront pas, après la mort de Louis, avec la plus grande violence. « Si le pain est cher, la « cause en est dans la Convention; si le numéraire est rare, « si nos armées sont mal approvisionnées, la cause en est « dans la Convention; si la machine du gouvernement se « traîne avec peine, la cause en est dans la Convention, « chargée de la diriger; si les calamités de la guerre se sont « accrues par la déclaration de l'Angleterre et de l'Espagne, « la cause en est dans la Convention, qui a provoqué ces dé« clarations par la condamnation précipitée de Louis? »

« Qui me garantira qu'à ces cris séditieux de la turbulence anarchique ne viendront pas se rallier l'aristocratie avide de vengeance, la misère avide de changement, et jusqu'à la pitié que des préjugés invétérés auront excitée sur la mort de Louis? Qui me garantira que dans cette nouvelle tempête, où l'on verra ressortir de leurs repaires les tueurs du 2 septembre, on ne vous présentera pas, tout couvert de sang, et comme un libérateur, ce *défenseur*, ce chef que l'on dit être devenu si nécessaire? Un chef! Ah! si telle était leur audace, il ne paraîtrait que pour être à l'instant percé de mille coups. »

Avant de dire quelle fut, sur ce point d'une importance si haute, l'opinion de Marat, il est bon de noter que la société des Jacobins venait de rendre à son égard un arrêté singulier. Reconnaissant, avec Robert et Bourdon (de l'Oise),



DAVID

qui les premiers avaient soulevé cette question délicate, que Marat, écrivain patriote mais exagéré, esprit sincère mais sans mesure, ne devait pas être confondu avec Robespierre, dont le patriotisme était caractérisé par tant de modération, tant de sagesse, et qu'il y avait danger en une telle confusion, si propre à égarer les départements, à leur faire peur, le club des Jacobins avait arrêté :

« Marat ne sera point rayé du tableau des membres de la société — Bourdon était allé jusqu'à en faire la proposition formelle; — mais il sera adressé à toutes les sociétés de province ayant droit de fraternisation une circulaire dans laquelle on détaillera les rapports, ressemblances et dissemblances qui peuvent se trouver entre Robespierre et Marat, afin que tous ceux qui fraternisent avec les Jacobins puissent se prononcer en connaissance de cause entre ces deux défenseurs du peuple, et apprennent enfin à séparer deux noms qu'à tort ils croient devoir être éternellement unis. »

Mais Marat ne tarda point à prouver qu'en dehors de ses violences de polémiste, il était homme à avoir des idées fort saines, témoin celles qu'il émit à propos de la question débattue entre Vergniaud et Robespierre. Prenant parti contre la thèse des Girondins :

« Ils disent que la souveraineté est inaliénable, écrivait-il; qui en doute? Mais appellent-ils donc aliénation de la *souveraineté du peuple* faire usage des pouvoirs qu'il a délégués, remplir une mission qu'il a donnée? Dans un gouvernement où leurs maximes seraient admises, le concours de tous à toute chose serait indispensable; et pour délibérer définitivement sur le don d'une épée, la création d'une charge d'huissier, la vente d'une chaumière nationale, il faudrait convoquer les assemblées primaires! Qui ne sent que ces maximes sont destructives de tout gouvernement représentatif, et que, dans un État de quelque étendue, elles ne peuvent qu'établir la plus affreuse anarchie? — Il est vrai que la loi doit être l'expression de la volonté générale, mais de la volonté éclairée et fondée sur les règles de l'éternelle raison; car un décret évidemment injuste, fût-il sanctionné par la nation entière, n'est pas une loi. — Le gouvernement représentatif est la seule forme possible dans un grand État qui veut unité de gouvernement. — Quoi de plus ridicule qu'une grande nation sans cesse convoquée et assemblée pour délibérer sur les arrêtés de ses représentants, quelque mince qu'en fût l'objet! La massue d'Hercule, mise en mouvement pour tuer une mouche, en serait une faible image. — Chaque membre de l'association politique étant appelé à statuer sur tout ce qui regarde l'association entière, chaque point de l'État en deviendrait le centre, chaque individu serait métamorphosé en législateur, chaque assemblée primaire en sénat national. Voilà donc tout père de famille, tout marchand, tout artisan, tout laboureur, tout manœuvre, forcé d'abandonner le soin de ses affaires, sa charrue, ses ateliers, son métier, pour ne plus s'occuper que de questions politiques, économiques, militaires, auxquelles il n'entend rien! Réalisez quelques mois le système de l'appel au peuple, et bientôt la terre se couvrira de ronces, l'espèce humaine périra d'inanition, l'État ne sera plus qu'un désert. — Je suis le premier parmi les écrivains politiques de la Révolution qui ait établi le principe de la sanction des lois par le peuple; mais j'ai restreint ce droit aux lois *constitutionnelles*, et je me suis bien gardé de donner dans le système exagéré et ridicule des suppôts de Louis. »

Ainsi, cette doctrine des Girondins, reprise de nos jours sous le nom séduisant mais trompeur de *gouvernement du peuple par lui-même*, Marat la combattait comme Robespierre, par des raisons presque identiques, et sa conclusion était : « C'est au peuple à appeler les sages dans le sénat de la nation, et c'est aux sages à régler les intérêts du peuple, à consacrer ses droits. »

De ce débat célèbre, la plupart de nos devanciers n'ont guère fait que détacher, pour les reproduire, quelques passages brillants, quelques phrases à effet. Ceux qui songeront à la portée de la question nous pardonneront aisément d'en avoir donné la substance, et pour ainsi dire la moelle. On ne saurait trop le répéter, dans l'histoire de la Révolution française, il y a autre chose que la série de ses actes, il y a le mouvement de ses pensées!

Le renvoi aux assemblées primaires, combattu par Moreau et Dubois-Crancé, fut soutenu vivement par Petit, Brissot, Gensonné. Dans un long discours, où la logique de l'esprit paraissait moins que celle des passions, ce dernier se répandit contre Robespierre en invectives que colorait un faux dédain : « Tranquillisez-vous, Robespierre, lui criait-il, vous ne serez pas égorgé, et vous n'égorgerez personne. » A son tour, Barère intervint. Il y avait désormais peu d'arguments nouveaux à produire; mais en faisant de ceux qu'on avait déjà présentés un résumé habile et incisif, en traçant un tableau animé des désordres, des périls qu'entraîneraient toute hésitation pusillanime et tout délai, en s'armant contre Louis XVI des raisons très-diverses, mais savamment groupées, que pouvaient fournir les principes, les faits, les lois, les nécessités de la situation, les exigences de la politique, Barère ébranla la Gironde, entraîna le Centre, et fit passer la victoire du côté de la Montagne.

La discussion dura encore trois jours; mais, le sujet se trouvant épuisé, le débat fut clos, et la position des questions fixée au 14 janvier.

Grande avait été, dans l'intervalle, l'excitation des esprits.

On se rappelle qu'avant le 10 août, un peintre nommé Boze avait transmis au roi, par l'intermédiaire du valet de chambre Thierry, une lettre signée de Vergniaud, Guadet, Brissot et Gensonné. Boze en instruisit Gasparin, qui demeurait chez lui, et, le 3 janvier 1793, ce dernier dénonça les quatre Girondins à la tribune de la Convention. Les partis sont soupçonneux, ils l'étaient surtout dans ce temps-là. Boze est mandé à la barre; on l'interroge. Il déclare qu'effectivement il s'était fait écrire par les quatre représentants désignés une lettre destinée à passer sous les yeux du roi; que cette lettre dont Thierry s'était chargé, avait pour objet d'obtenir de Louis XVI l'éloignement des armées ennemies, la réduction de la liste civile, le rappel des ministres patriotes; que le roi avait lu la missive, et abandonné à Thierry le soin de notifier une réponse conçue de façon à éluder la première demande et à repousser les deux autres. Les inculpés ne nièrent rien. Mais Vergniaud demanda, sur le ton de l'indignation la plus véhémente, où était le crime; et d'accusé devenant accusateur, l'âpre Guadet, au milieu d'une tempête de clameurs hostiles et d'injures qui se heurtaient à ses injures, s'excusa de ne pouvoir retracer, tant il en éprouvait de dégoût, la conduite de ses ennemis et « l'histoire de leurs forfaits trop connus. » La vérité est que la démarche dénoncée n'attestait que l'ambition du pouvoir unie à des vues patriotiques; et le refus du roi suffisait ici pour amnistier les Girondins. Ce fut donc en vain que Bentabole les appela « des intrigants » et Marat « des conspirateurs; » en vain que Thuriot stigmatisa leur rage d'être nommés ministres; l'Assemblée ne

voulut pas en entendre davantage. Elle fit plus : à quelques jours de là, elle prenait dans la Gironde le nouveau conseil de surveillance, et élevait Vergniaud à la dignité de président.

La Convention présentait alors un spectacle terrible : celui des convictions en délire et de la foi changée en fureur. Tantôt, c'étaient les Girondins Barbaroux, Serres, Rebecqui, Duperret et cent des leurs, qui s'élançaient de leurs places, et l'œil en feu, la menace à la bouche, le bras levé, couraient vers la gauche, comme pour lui livrer bataille; tantôt, c'était le Montagnard Bentabole donnant aux tribunes le signal d'applaudissements que le président de l'Assemblée venait d'interdire. Les dénonciations se croisaient en l'air : à Chambon, qui flétrissait l'administration de Pache, les Montagnards répondaient par des sorties ardentes contre celle de Roland. Au pied de la tribune, d'où le repoussaient des malédictions systématiques, Marat, traité de bête fauve, finissait par rugir. Quelquefois, des spectacles inattendus, formidables faisaient succéder aux scènes de tumulte des mouvements d'horreur, comme le soir où, dans la salle éclairée aux flambeaux, on vit tout à coup se précipiter à la barre les parents des victimes du 10 août, criant vengeance contre Louis XVI et agitant des habits troués par les balles, des lambeaux de chemises couverts de sang.

Là, d'ailleurs, était l'écho tragique, où venaient se répercuter les mille anathèmes contradictoires de la France entière. Une ville écrivait : « Malheur à qui parlerait de pardon! Vous jugerez aussi Antoinette; » une autre : « Nous vous réitérons la demande de punir le traître détrôné! que faire de cet être malfaisant? » une troisième, inspirée par la Gironde : « Des ruines du trône brisé semble s'élever un monstre (quel monstre? Robespierre?) : qu'il périsse! » Dans la séance du 5 janvier, on lut une affiche du conseil départemental de la Haute-Loire, qui invitait les citoyens à se porter au secours de la Convention, à l'entourer, à l'escorter où il lui plairait de se rendre pour fuir l'oppression de Paris. « Représentants, disait une adresse du conseil départemental du Finistère, nos plus grands ennemis sont dans votre sein. Les Marat, les Robespierre, les Danton, les Chabot, les Bazire, les Merlin, et leurs complices, voilà les vrais contre-révolutionnaires : chassez-les. »

Et comme si ces missives n'eussent pas été de nature à souffler assez activement l'incendie, la Gironde, dont l'esprit se reconnaissait si bien au style et aux conclusions des deux dernières, l'imprudente Gironde laissait percer son assentiment! que dis-je? l'émotion produite sur les bancs de la Montagne par la sommation factieuse des Girondins du Finistère n'était pas encore calmée, quand soudain Richaud se lève, et visant droit au cœur des Jacobins, propose la suppression de la permanence des sections. Que la motion passât, la Révolution était licenciée à Paris. Le côté gauche en eut le frisson, tandis que ceux du parti contraire brûlaient d'impatience, et entendaient voter à l'instant même. Point d'ajournement! tel fut l'arrêt de la majorité, consultée dans le tumulte. Violentes protestations à la Montagne. Elle réclame avec véhémence l'appel nominal, comme moyen de marquer au front les intrigants, les ennemis ténébreux de Paris, les fauteurs de discordes. « L'appel nominal, ou la guerre civile! » s'écrie le peintre David. Au milieu de ce déchaînement des passions, Robespierre veut essayer l'empire de quelques paroles graves. Mais aussitôt, de la droite, qui redoute son intervention, partent comme une nuée de dards, les apostrophes et les injures. Lui, indigné : « La liberté des opinions n'existe-t-elle donc que pour les calomniateurs et les ministres factieux? » De virulentes exclamations lui répondent : « Le scélérat! — L'impudent! — Il se croit au 2 septembre, il veut dominer! — Va, Robespierre, nous ne craignons pas tes poignards! » Robespierre demeurait silencieux et sombre; mais Marat, hors de lui, criait : « Misérable faction rolandine, gredins éhontés, vous trahissez impudemment la patrie.... » Les citoyens étaient debout dans les tribunes. Barère, au fauteuil, implorait et commandait le silence tour à tour, multipliait les gestes, agitait sa sonnette de président.... Elle se brisa dans ses mains. Les huissiers alors se répandent dans la salle. Le président s'était couvert; ils l'annoncent solennellement. Il n'en fallait pas moins pour couper court à tant de désordre. Les membres regagnent enfin leurs places un à un, le calme se rétablit; et comme si Robespierre, qui avait été l'occasion du bruit, en eût été la cause, Barère le rappelle à l'ordre, tout en lui accordant la parole. Il s'en servit pour défendre la permanence des sections, ce qu'il fit dans un style mesuré, sans emportement, mais non sans amertume. Quant à la censure dont on l'avait frappé, il s'était contenté de dire, en commençant : « La censure n'est point déshonorante, quand elle n'est point méritée. Sur celui-là seul qui l'exerce injustement doit porter le mépris de la nation. »

Voilà comment, de ses propres mains, la Convention se déchirait les entrailles; et cela au centre de Paris, livré lui-même aux mouvements les plus orageux. Car, pendant ce temps, la crise du travail se développait; le pauvre, à qui les contre-révolutionnaires refusaient systématiquement de l'ouvrage, se débattait dans un morne désespoir; et les misères de l'ordre social centuplaient l'aigreur des passions politiques. Au foyer de toutes les familles sans pain était assis le soupçon, hôte farouche, donneur d'homicides conseils. On ne le vit que trop à la tragédie qui, dans le faubourg Saint-Antoine, marqua le dernier jour de l'année 1792. Un nommé Louvain, désigné comme espion de Lafayette, fut massacré, et telle était la fureur des meurtriers, que ne voulant pas d'un brancard pour le transport de leur victime, ils traînèrent le cadavre depuis le faubourg jusqu'à la Morgue.

Ajoutez à cela les scènes résultant du fanatisme aux prises avec l'impiété. Les *amis du trône et de l'autel* s'étaient bornés d'abord à se rassembler la nuit dans des galetas, pour y chanter des hymnes, y brûler de la cire ou de l'encens en l'honneur du roi, de la reine, du dauphin; mais bientôt, poussés à bout par un arrêté de la Commune portant défense d'ouvrir les églises pendant la nuit de Noël, ils parvinrent, sous la conduite des prêtres, à mettre toute la ville en rumeur. A la tête d'attroupements formés à la porte de plusieurs églises, on remarqua des personnages qui ordinairement n'allaient guère à la messe, des gens à breloques et chargés d'or. Il y a dans un sentiment vif de la liberté et de ses droits des susceptibilités dont les habiles profitent aisément : ces susceptibilités tournèrent, en quelques quartiers de Paris, au profit de la superstition; et, par exemple, tandis que la section des Gravilliers faisait fermer, selon le mot de Chaumette, *toutes les boutiques à prêtres*, la section de l'Arsenal, au contraire, députait à la Commune pour lui notifier que : « les hommes du 10 août voulaient aller à la messe; » et à Saint-Germain, des femmes furent au moment d'accrocher à la lanterne un passant qu'elles prenaient pour Manuel, parce que, dans la séance du 30 décembre, Manuel avait proposé d'abolir la *Fête des Rois*.

Tel apparaît le tableau des troubles qui précédèrent le dénoûment du procès de Louis XVI.

CHAPITRE X

EXÉCUTION DE LOUIS XVI



LE 13 janvier, un officier municipal écrivait à Marat : « Jamais la famille de Louis XVI n'a été plus gaie qu'aujourd'hui. Louis a passé la matinée à cuire des marrons. »

Or, c'était le lendemain, 14, qui avait été fixé pour la position des questions dans l'Assemblée. Les spectateurs affluaient, l'impatience de tous était visible.

De nos jours on a écrit que, tenté d'un secret désir de sauver le roi, Danton, dans cette séance, proposa une série de questions très-longue, très-compliquée, et qui promettait une chance à toute nuance d'opinion : c'est une erreur. La série de questions dont il s'agit fut proposée par *Daunou* et non par *Danton*. Ce dernier n'était pas encore arrivé de Belgique; il ne parut même pas à la séance du lendemain, dont le procès-verbal le désigne comme *absent par commission*. Et dès lors, que penser de cet étrange passage de M. Michelet?

« Que Louis XVI fût jugé, condamné, cela était très-utile; mais que la peine le frappât, c'était frapper tout un monde d'âmes religieuses et sensibles. .. Le moyen qu'employa Danton, le seul peut-être qu'il pût hasarder, dans l'état violent des esprits, lui Danton, lui dont la Montagne attendait les plus violentes paroles, ce fut, sans préface ni explication, de présenter une liste de questions très-nombreuses, habilement divisées, où revenait par deux fois, sous deux formes, la question capitale : *La peine, quelle qu'elle soit, sera-t-elle ajournée, après la guerre?* Danton, évidemment, mettait une planche sur l'abîme et tendait la main, invitant à passer dessus. On devait croire que la Gironde s'empresserait de passer la première, de donner l'exemple au centre. La Montagne resta muette d'étonnement. Un seul homme réclama, et un homme secondaire. Robespierre n'eut garde de rien dire. Il regarda froidement si Danton allait se perdre en avançant vers la Gironde. Mais celle-ci n'avança pas, etc., etc.... »

Ainsi, cette humanité de Danton, cette concession prudente à la pitié superstitieuse des âmes sensibles, ces avances à la Gironde, cet étonnement de la Montagne, cette inflexibilité attentive et froide de Robespierre, regardant si Danton allait se perdre, tout cela M. Michelet ne l'a tiré, ici, que de son imagination, abusée par une erreur de fait!

Et ce qui est pire, c'est que de commentaire en commentaire, de conséquence en conséquence, l'historien en vient à dire que, si Danton, comme on va le voir, se déchaîna contre Louis XVI le surlendemain, ce fut la faute de la Gironde, qui n'avait pas su prendre la main qu'on lui tendait. « *Ils l'ont voulu*. C'est désormais le Danton de 93. »

Et voilà comment d'une simple méprise peuvent résulter les appréciations les plus fausses!

Son arrivée de Belgique, Danton ne la signala par sa présence à l'Assemblée que le 16 janvier; et quant à son appel aux « âmes sensibles, » voici dans quels termes il se hâta de le formuler. Comme on parlait de défendre une comédie, « Il ne s'agit pas, s'écria-t-il, de misérables comédies, mais de la tragédie que vous devez donner aux nations; il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête du tyran! »

Pour en revenir à la séance du 14, l'Assemblée n'accueillit ni la série de questions présentée par Daunou, ni une autre du même genre que proposa Cambacérès. Beaucoup avaient hâte d'en finir avec des incertitudes dont leur cœur supportait mal le tourment. La Gironde elle-même, après tant d'hésitations, de détours, de délais, n'était pas sans éprouver quelque lassitude. Lorsque, furieux de voir l'Assemblée « perdre son temps pour un roi, » Couthon s'emporta jusqu'à dire : « Sommes-nous des républicains? non : nous ne sommes que de vils esclaves, » un cri spontané, parti de tous les bancs, salua cet amer élan d'impatience; et, sans plus de retard, sur la proposition de Boyer-Fonfrède, un Girondin, l'Assemblée précisa les questions de la sorte :

Louis est-il coupable?

La décision, quelle qu'elle soit, sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?

Quelle peine Louis a-t-il encourue?

L'appel nominal sur la première de ces questions s'ouvrit le 15. L'Assemblée se composait légalement de 749 membres. Rouyer et Jean-Bon-Saint-André firent voter, contre tout absent dont l'absence ne serait point motivée, la censure solennelle, écrite, imprimée, avec envoi aux départements. Mais de semblables précautions n'étaient pas nécessaires dans une Assemblée, la plus intrépide peut-être qui ait jamais occupé la scène du monde : l'appel nominal ne constata que 28 absences : 8, pour cause de maladie; 20, par commission. Au nombre de ceux qu'une mission patriotique tint éloignés, ce jour-là, de l'imposant prétoire, se trouvaient les jansénistes Camus et Grégoire, le Girondin Lasource, Collot-d'Herbois, et enfin Danton. 5 membres déclarèrent se récuser, et l'un d'eux, Noël des Vosges, d'une manière touchante : « Mon fils est mort sur la frontière en défendant la patrie : je ne puis être juge de celui que je regarde comme le principal auteur de sa mort. » 33 votants reconnurent Louis coupable, mais en motivant leur opinion de diverses manières, et la plupart en reniant la qualité de juge, pour ne garder que celle de législateur. 683 membres prononcèrent, sans y ajouter de réflexion, le *oui* fatal.

Ce fut donc à la presque unanimité que, soit par des votes simples, soit par des votes motivés, la Convention se prononça sur la première question : résultat terrible que le président proclama en ces termes : « Au nom du peuple français, la Convention nationale déclare *Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation et la sûreté générale de l'État*. »

On procède ensuite à l'appel nominal sur la seconde question. Les forces de la fougueuse Gironde étaient si peu disciplinées, que Ducos, Boyer-Fonfrède, Isnard, Condorcet votèrent contre, tandis que Vergniaud, Valazé, Buzot, Brissot, Guadet, et leurs amis, votaient pour. Quant au Centre, deux grandes influences le faisaient pencher du côté de la Montagne : la parole de Barère et l'opinion connue de Sieyès. Aussi l'appel au peuple ne fut-il admis que par 281 voix : 423 le rejetèrent.

Un incident qui touchait au scandale marqua cette épreuve : Camille Desmoulins fut censuré pour avoir dit, à propos d'événements récents : « Je ne m'étonne pas que plusieurs de mes collègues soient vendus, puisque le roi de Pologne s'est vendu lui-même. » En votant contre l'appel au peuple, Philippe d'Orléans avait prononcé cette parole, qui fit frissonner, tant elle annonçait clairement un vote plus tragique : « Je ne m'occupe que de mon devoir. » Tristes puérilités de la haine! Barbaroux et Duprat se firent gloire de dire *oui*, parce que Philippe d'Orléans avait dit *non*.

Ce jour-là même paraissait dans la feuille de Brissot une lettre où l'on remarquait les phrases que voici : « Sans doute il faut donner une leçon aux rois, mais il faut encore plus

en donner une aux peuples : les rois finissent, les peuples commencent — Louis le dernier, appuyé sur un sceptre, qui ne vaut pas un bâton, ne pouvait se traîner de cour en cour, comme Bélisaire, qui, fier de ses souvenirs, demandait l'aumône dans un casque : il fallait le mener subir, aux États-Unis, le spectacle d'un peuple souverain ; c'était aussi l'opinion de Paine, qui a appris en Angleterre que ce n'est pas la mort d'un roi qui tue les rois. — Le berceau de la République est comme celui de Moïse : une vague peut l'emporter. » Et le signataire, c'était Manuel, lui qui naguère avait laissé tomber dans la Convention ce mot inexorable : « Un roi de moins, ce n'est pas un homme de moins! »

Ce fut le 16 janvier 1793, à dix heures du matin, que commença la séance qui devait décider du sort de Louis XVI, séance formidable sur laquelle descendirent deux fois les ténèbres de la nuit, séance aux mille aspects divers, aux audaces sublimes, aux visions pleines de mélancolie, sanglantes .., aux joies troubles; où il se prononça des paroles que n'avaient jamais entendues les rois de la terre; où, de même que le fanatisme, la pitié eut son courage; où des femmes assistèrent, élégamment parées, souriant dans les fleurs; où de prodigieux défis furent lancés à tout l'ancien monde, à ses armées en marche, à ses vengeurs futurs, par des hommes trempés d'acier; où circulèrent des coupes pleines de vin; où l'apparition de malades venant voter, avec la pâleur des fantômes sur le front, fut saluée de rires étranges; où il y en eut qui mangèrent, qui burent, qui s'endormirent, qui se réveillèrent pour dire : « La mort! »

Le théâtre de ces scènes fantastiques a été peint par un homme qui les vit, s'y trouva mêlé. Et quel tableau! Au fond de la salle, rangée de dames en négligé charmant; dans les tribunes hautes, gens de toute condition, énorme affluence d'étrangers; du côté de la Montagne — et que d'opulents personnages siégent là, depuis le duc d'Orléans jusqu'au marquis de Châteauneuf, depuis Lepelletier Saint-Fargeau et Hérault de Séchelles jusqu'au riche baron prussien Anacharsis Clootz! — du côté de la Montagne, tribunes réservées aux maîtresses à rubans tricolores; dans les couloirs, huissiers qui vont et viennent, font placer les belles visiteuses, jouent le rôle d'ouvreuses d'Opéra; et au milieu de tout cela, très-certainement, beaucoup de têtes penchées dans la méditation, beaucoup de visages sérieux ou émus, quelques physionomies farouches.... Mais Mercier, qui, de son banc, dessinait la salle, et qui jamais n'oublia un trait caractéristique, ne dit pas que les premières banquettes des tribunes populaires fussent occupées par des garçons bouchers; il ne parle ni de leurs tabliers ensanglantés, ni de leur affectation barbare à faire sortir des plis de la toile le manche de leurs longs couteaux. Ces muettes menaces de cannibales sont une fable royaliste. Appelée à voter sous une pression pareille, la Convention, loin d'en subir l'injure, n'en eût pas même toléré le spectacle.

Et au dehors, pendant ce temps, que se passait-il? Que pensait, que faisait Paris? Est-il vrai que pour intimider les juges et leur graver dans l'âme l'inexorable arrêt : *Sa mort ou la tienne*, on eût entouré la Convention de tout ce qui pouvait la rendre terrible en la terrifiant : armes brillant et retentissant aux portes, canons avec mèche allumée, multitude innombrable se heurtant aux murs, patrouilles lancées à travers cet océan d'hommes, bonnets rouges, voix rauques, gestes atroces, statues vivantes de l'assassinat se dressant autour de l'enceinte pour commander la mort?

Non, non, et il faut le proclamer bien haut, semblable tache ne souilla point l'honneur de la Révolution, de la Convention, de la France; et il est faux, Dieu merci! que les vaillants hommes par qui Louis XVI périt, n'aient fait en le condamnant que sacrifier à la peur. Jamais, au contraire, — les journaux et les documents officiels du temps l'attestent, — Paris n'avait été plus tranquille. Les agitations du mois de décembre avaient cessé. Les travaux continuaient comme à l'ordinaire. L'Assemblée électorale tenait séance et paraissait songer à peine au roi. Les fédérés des départements allaient en députation vers les Marseillais pour leur porter des vœux de fraternité, — non de colère. On préparait une fête civique, en mémoire du courage des Fédérés morts, et pour célébrer la réunion des Fédérés vivants. Il y avait bien eu quelques désordres au Théâtre-Français, dans la soirée du 15, mais excités par les royalistes, au sujet d'une pièce royaliste, *l'Ami des lois*, qu'ils prétendaient faire jouer, bien qu'elle eût été interdite par la Commune et ne fût pas sur l'affiche. Santerre intervint, fut insulté, tint bon, rétablit l'ordre. Le lendemain, tout était tranquille. Aux abords de l'Assemblée, nul bruit, nul mouvement tumultueux, pas de foule, pas même son ombre. Le journal de Prudhomme écrit, — et comment eût-il osé, touchant un fait de ce genre, mentir à la face de la ville entière? « *Il n'y avait pas, nous pouvons l'assurer, trente personnes sur la terrasse des Feuillants!* »

Ce qui est vrai, c'est que, dans la Convention, au commencement de la séance du 16, quelques membres affectèrent de grandes alarmes, soit pour retarder la décision, soit pour la décrier d'avance, si elle était fatale au roi. L'un affirmait qu'on venait de fermer les barrières; un autre, Charles Villette, qu'on l'avait menacé au seuil même de l'Assemblée; un troisième, qu'il avait entendu crier, le matin, à un colporteur : « Voici la liste des royalistes. » Chambon lut une lettre de Roland au Comité de sûreté générale, où le ministre, pour la millième fois, remuait les cendres refroidies de septembre, parlait avec inquiétude de l'arrivée des pièces de canon parquées à Saint-Denis, et défendant les citoyens pusillanimes qu'on accusait de fuir Paris, s'écriait : « Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'on fuie?... Eh, laissez donc faire ceux qui ont peur! » A ces mots, quelques-uns feignent la terreur au point de la répandre. Rouyer propose de confier aux Fédérés, dès le lendemain, la garde de la Convention; et Lebas, dont cette agitation factice de quelques royalistes habiles abuse la candeur : « Qu'on rende un décret pour faire assembler nos suppléants dans une autre ville, et alors nous braverons ici les poignards des assassins. » Danton, lui, ne s'y laissa pas tromper : « Je demande, dit il, que la Convention prononce sur le sort de Louis *sans désemparer*, » et la proposition est décrétée à l'instant. Alors, comme Rouyer reproduisait d'une âme obstinée sa triste motion, Boyer Fonfrède, avec une noblesse de sentiments et de langage, digne de son rang de législateur et de sa qualité de juge, laissa tomber ces graves paroles : « Ne calomniez pas le jugement que vous allez rendre.... Reposez-vous de ce soin sur vos ennemis.... Je sais que des hommes comme vous sont toujours libres; mais songez que vous devez encore le paraître. » De sa place, Marat n'avait cessé de contempler, d'un air méprisant, le spectacle de ces frayeurs simulées, si bien flétries par Fonfrède : il se lève, invite la Convention à se respecter elle-même, demande à ceux qui prétendent qu'ils délibèrent sous le poignard s'il en est un seul parmi eux qui ait reçu une égratignure, puis se met à éclater de rire. Les ministres entrèrent, et Garat, comme ministre de la justice, rendit compte de la situation de Paris, de manière à lever tous les doutes, s'il en eût existé de réels : il était faux que l'ordre eût été donné de fermer les barrières, elles étaient ouvertes; il était faux que la capitale

s'agitât, le ministre dans sa route avait trouvé tout parfaitement tranquille; il était faux qu'on prît à la Mairie des précautions de nature à indiquer une conflagration, Garat déclarait avoir vu le maire libre de tout souci, en costume de malade, au milieu de sa famille; il était faux que les canons venus de Saint-Denis fussent un motif sérieux d'alarme, c'étaient de grosses pièces de siége manquant des entourages nécessaires pour qu'on pût s'en servir. Voilà ce qui demeure acquis à l'histoire.

La Convention n'était donc pas sous la pression de Paris soulevé et menaçant, quand l'implacable logique des choses lui donna le sort de Louis XVI à décider. Le péril? le vrai péril? Ah! il n'était pas ici à se montrer indulgent, mais à se montrer inexorable. Oui, ceux-là touchèrent aux dernières limites du courage humain, qui venaient à cette tribune qu'on apercevait de toute la terre, dire d'une voix haute et forte : « Je vote la mort! » Et s'ils se trompèrent, ce fut du moins à la façon des Titans. Car, cet homme faible, Louis XVI, ce vaincu, ce captif, ce pauvre être en apparence abandonné, il représentait tout ce qui, depuis l'origine des sociétés, avait été la force sans être le droit; il représentait les monarques et leurs armées, les prêtres et leurs légions de fanatiques, les nobles et les millions d'hommes que leur asservissent l'ignorance, le prestige ou l'habitude; il représentait les privilégiés de la fortune et son incalculable puissance. N'était-ce donc rien que de frapper cela, en plein jour, d'un seul coup, en inscrivant son nom dans un registre où le bourreau le retrouverait plus tard? Et ils savaient bien ce qui les attendait lorsqu'ils seraient retombés dans la foule obscure! Ils savaient bien quelles vengeances les poursuivraient jusqu'au tombeau, dans le tombeau, et au delà du tombeau! Lebas ignorait-il ce que recélait l'avenir, lorsqu'il écrivait à son père : « Nous voilà lancés; les chemins sont rompus derrière nous? » Et Bazire croyait-il être dans une route semée de roses, lorsque, plus tard, à Mercier, lui demandant s'il avait fait un pacte avec la victoire, il répondait, sublime et sombre : « Non, nous l'avons fait avec la mort! »

La séance s'était ouverte par une invocation à la liberté, invocation sincère, mais inopportune, dont la Commune, en faisant fermer les théâtres, avait fourni le texte à Pétion; puis, de longues heures s'étaient écoulées dans les agitations factices qui viennent d'être retracées . le soir approchait, quand l'Assemblée fut appelée par Lanjuinais et Lehardy à décider si la majorité requise pour faire force de jugement serait des deux tiers des voix. On pouvait craindre que le débat ne se traînât encore longtemps sur cette question. Mais Danton la trancha rudement, en quelques mots N'avait-on pas voté à la majorité absolue seulement la République, la guerre? Ne coulait-il pas définitivement, le sang qui coulait au milieu des combats? Pour prononcer sur le sort de la nation entière, il avait suffi d'une simple majorité, et une simple majorité ne suffisait pas pour prononcer sur le sort d'un conspirateur? Cette opinion l'emporte, et l'appel nominal commence. Il était en ce moment huit heures du soir.

Le département de la Haute-Garonne ayant été appelé le premier, conformément à l'usage qui, dans les appels nominaux, assignait à chaque département à son tour la priorité du vote, Jean Mailhe s'avança. La salle était faiblement éclairée, le silence profond. Mailhe dit : « La mort. » Delmas vint ensuite, et dit : « La mort » Julien : « La mort. » Calès . « La mort. » Ayral . « La mort. » Desazy : « La mort ... » Avec le bruit sourd et monotone de la hache qui tombe, se relève, et retombe, ce mot « la mort » avait déjà retenti quatorze fois, sans que plus de sept votes eussent été donnés à la reclusion, c'est-à-dire à la pitié, lorsque le secrétaire cria : Vergniaud!...

A ce nom, la salle entière tressaille, l'attention redouble. Quel arrêt va sortir de ces lèvres si impérieusement éloquentes? Elle est nombreuse la phalange qui suit Vergniaud, et composée d'hommes indécis : quelle impulsion vont-ils recevoir? D'un air recueilli, d'une voix émue, et sa conscience l'emportant sur son cœur, Vergniaud dit : « La mort! »

Il se hâta de demander, ce qu'avait déjà fait Mailhe, que si son opinion prévalait, on discutât cette question : l'exécution sera-t-elle différée? C'était le cœur qui parlait ici.

Que l'amant de Mlle Candeille, doux et clément génie, fût venu à la séance avec des pensées que l'impression du moment fit évanouir; que, le jour même, il eût promis à l'amitié de ne se point montrer sévère, et que son vote ait été la violation d'une promesse, c'est ce qu'on lit dans des pages évidemment pleines de venin et portant une date qui les rend suspectes; c'est ce qu'ont répété avec de flétrissants commentaires les écrivains d'un parti vaincu alors, depuis vainqueur, et c'est ce qu'il est tout au moins permis de révoquer en doute Mais que, devant les mornes visages des tribunes hautes, mais que sous l'œil de Marat, Vergniaud ait eu peur, qui donc croira jamais cela? Vergniaud avoir eu peur, lui qui se tenait prêt à livrer sa tête en témoignage de sa foi républicaine, lui un des chefs de cette Gironde qui contre Robespierre, contre les Jacobins, contre les Cordeliers, poussa le courage jusqu'à l'injustice, jusqu'au vertige? Non, non : Vergniaud ne connut pas la peur : elle n'était pas de son temps! Quoique sur la culpabilité de Louis XVI sa conviction fût entière, peut-être, en effet, avait-il un instant senti la hache trembler dans ses mains; peut-être même lui arriva-t-il de s'en ouvrir, la veille du jour décisif, à une femme qu'il aimait. Eh, quand cela serait? Ah, les condamne qui l'ose, ces incertitudes de la générosité aux abois! S'il est vrai que Vergniaud, homme et citoyen, ait voulu se prononcer pour la pitié, ait cru le pouvoir, et n'ait, au dernier moment, trouvé de force que pour la justice, cette noble impuissance d'une âme tendre atteste la sincérité de sa conviction, en lui laissant l'honneur de son humanité. L'explication véritable du vote de Vergniaud, rapproché de ce qu'il aurait dit la veille, veut-on savoir où elle est? Elle est dans ces paroles magnanimes et à jamais touchantes que prononça, presque aussitôt après, Ducos, son ami : « Condamner un homme à mort, voilà de tous les sacrifices que j'ai faits à la patrie le seul qui mérite d'être compté! »

Ceux des Girondins connus qui votèrent la mort comme Vergniaud, c'est-à-dire en faisant suivre leur vote du désir exprimé par Mailhe, furent Guadet, Buzot, Pétion. Rabaud-Saint-Étienne se prononça pour la reclusion; Condorcet pour la peine la plus grave qui ne fût pas la mort; Kersaint, pour la détention, Salles, pour la détention, et le bannissement à la paix; Valazé, pour la mort avec sursis. La peine capitale, mais l'exécution différée jusqu'à l'établissement de la constitution, tel fut aussi l'arrêt rendu par Brissot et Louvet. Quant à Rebecqui, Barbaroux, Jean Duprat, Isnard, Lasource, Boyer-Fonfrède, ils votèrent purement et simplement la mort. Gensonné, rassemblant toutes ses haines dans son vote, déclara que Louis devait périr, mais qu'il fallait enjoindre du même coup au ministre de la justice de poursuivre les assassins du 2 septembre, afin de bien montrer que la Convention nationale « *ne faisait point d'acception entre les scélérats.* »

Parmi les votants de l'un et l'autre parti, beaucoup

motivèrent leur arrêt en termes qui méritent d'être rapportés.

Robespierre : « Je n'ai jamais su décomposer mon existence politique pour trouver en moi deux qualités disparates, celle de juge et celle d'*homme d'État*.... Je suis inflexible pour les oppresseurs parce que je suis compatissant pour les opprimés. Je ne connais point l'humanité qui égorge les peuples et qui pardonne aux despotes. Le sentiment qui m'a porté, mais en vain, à demander, dans l'Assemblée constituante, l'abolition de la peine de mort, est le même qui me force aujourd'hui à demander qu'on l'applique au tyran de ma patrie et à la royauté elle-même en sa personne. Je vote pour la mort. »

Danton : « Je ne suis point de cette foule d'hommes d'État qui ignorent qu'on ne compose pas avec les tyrans, qu'on ne les frappe qu'à la tête.... Je vote pour la mort. »

Chaillon : « Je vote pour la reclusion Je m'oppose à la mort de Louis, précisément parce que Rome la voudrait pour le béatifier. »

Gentil : « Je vote pour la reclusion, parce que je ne veux pas que mon opinion contribue à donner à la France un Cromwell ou le retour imprévu d'un Charles II. »

Zangiacomi : « La détention pendant la guerre et le bannissement à la paix, pour que la honteuse existence de Louis serve d'épouvantail à tous ses pareils. »

Albouys : « Qu'il reste enfermé jusqu'à ce que nous n'ayons plus rien à craindre, et qu'ensuite il aille errer autour des trônes. »

Paganel : « Les rois ne peuvent plus être utiles que par leur mort. »

Barère : « L'arbre de la Liberté, a dit un auteur ancien, croît lorsqu'il est arrosé du sang de toute espèce de tyran. »

Milhau : « Des législateurs philanthropes ne souillent pas le code d'une nation par l'établissement de la peine de mort; mais pour un tyran.... si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Goupilleau : « La mort, et sans délai. Autrement, Louis la subirait autant de fois que le bruit des verrous de sa prison viendrait frapper son oreille. Or, vous n'avez pas le droit d'aggraver son supplice. »

Manuel : « Je vote pour l'emprisonnement. Le droit de mort n'appartient qu'à la nature. Le despotisme le lui avait pris : la Liberté le lui rendra? »

Beaucoup ne dirent qu'un mot, un seul, le mot funèbre; et de ce nombre fut Sieyès.

On appela Philippe-Égalité : il était là! S'abstenir, il le pouvait certainement : aussi, lorsqu'on le vit se lever, et d'un pas ferme, le visage impassible, monter l'escalier du bureau, l'Assemblée demeura comme suspendue entre la curiosité et la surprise. Lui, sans qu'un signe perceptible pût faire soupçonner quelque reste d'émotion caché au fond de son cœur : « Uniquement occupé de mon devoir, dit-il, et convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort. » Il regagna sa place, au milieu d'une rumeur sourde excitée par ce vote, qu'on osait à peine prévoir. La Montagne la première en frémit.

Cependant une nuit, toute une longue nuit, s'est écoulée déjà; les lueurs du matin, pénétrant dans la salle, ont fait pâlir les flambeaux, sans interrompre la séance; puis, le soleil du 17 s'est levé; et nul encore ne peut savoir de quel côté penchera la balance redoutable. De tous ces hommes, aujourd'hui juges, demain proscrits ou guillotinés, qui, solennellement, un à un, montent les degrés du tribunal parlementaire, brillent un instant isolés dans la lumière d'en haut, lancent la parole fatidique et se replongent dans la foule, pas un qui ait proclamé le roi innocent. Mais sur le choix de la peine, les opinions varient, semblent se faire équilibre. « Je parie pour la mort. — Et moi, contre. » Voilà ce qui se murmure parmi les spectateurs, et dans les tribunes, des femmes sont aperçues piquant des cartes avec des épingles, afin de marquer la couleur des votes, à la manière des pontes dans les salons du Palais-Royal. Une voix s'élève-t-elle pour le bannissement et la reclusion, l'amazone des bandes jacobines, celle qu'on nomme la *Mère-duchesse*, pousse aussitôt de menaçants ha! ha! Une voix s'élève-t-elle pour la mort, mouvements d'approbation. Ainsi se déroule la lugubre séance, jusqu'à ce qu'enfin les émotions blasées aient fait place à l'ennui, à l'impatience, à la fatigue.

Alors, ce fut un spectacle étrange. Dans les loges de faveur, les dames mangeaient des glaces et des oranges, tandis que les députés de leur connaissance venaient les saluer, causaient avec elles, allaient leur chercher des rafraîchissements. Dans les galeries supérieures, on buvait de l'eau de-vie et du vin comme en pleine tabagie, raconte Mercier, témoin oculaire. Et l'appel nominal continuait, et le jour baissait. Une seconde fois, les flambeaux s'allumèrent. La lassitude était telle, que çà et là on voyait des députés endormis sur leurs bancs. Il fallut en réveiller quelques-uns, quand ce fut leur tour de voter. Au moment où l'appel nominal finit, la clarté sépulcrale qui tombait d'en haut sur cette vaste enceinte donnant aux objets une teinte livide, on se serait cru, selon l'expression de Montgaillard, chez les juges infernaux qu'environnent les ombres.

On procéda au recensement des voix. Tout à coup Salles paraît au bureau, tenant à la main deux lettres, l'une des défenseurs de Louis, l'autre du ministre des affaires étrangères, et dans celle-ci une missive du ministre d'Espagne. Le contenu de cette missive était facile à deviner; c'était la seconde fois que l'Espagne intervenait en faveur du roi de France. Au milieu des cris qui, de toutes les parties de la salle, réclament l'ordre du jour, Garan-Coulon ouvrant la bouche pour protester contre l'intervention étrangère, et Danton, avec une impérieuse brusquerie, lui coupant la parole, « Tu n'es pas encore roi, Danton..., » lui crie Louvet. « Je demande, réplique Danton, que l'insolent qui dit que je ne suis pas roi soit rappelé à l'ordre avec censure, » et montant à la tribune après Garan-Coulon : « Je suis étonné, dit-il, de l'audace d'une puissance qui prétend exercer son influence sur vos délibérations. Si chacun était de mon avis, pour cela seul, et à l'instant, on voterait la guerre à l'Espagne. Quoi! on ne reconnaît pas notre République, et on veut lui dicter des lois! » Il déclara, toutefois, qu'il ne s'opposait point à ce qu'on entendît l'ambassadeur espagnol, à condition que le président lui fît une réponse digne du peuple, et lui dît que les vainqueurs de Jemmapes sauraient bien retrouver, pour exterminer tous les rois de l'Europe ligués contre nous, les forces qui les avaient fait vaincre. L'esprit qui animait la Convention à l'égard des rois était celui de l'ancienne Rome républicaine : on passa outre.

Quant aux défenseurs de Louis XVI, l'Assemblée ne voulant pas les entendre avant le prononcé de la sentence, fallait-il s'engager à les entendre après? Robespierre fit observer que, contre un décret rendu par les représentants du peuple, on ne devait admettre personne à réclamer, sous peine de condamner la souveraineté au provisoire, d'avilir le souverain, et, sur les décisions les plus urgentes, d'éterniser les débats. Là-dessus la question venait d'être ajournée, après

le dépouillement du scrutin, lorsqu'on vit entrer dans la salle une espèce de spectre. C'était Duchâtel, le député des Deux-Sèvres, qui, malade, en vêtement de nuit, et la tête enveloppée de linges, se faisait porter jusqu'au bureau pour y jeter dans le plateau de la pitié le poids de son vote. L'effort était touchant, l'apparition lugubre; mais telle était la disposition des esprits, que les uns ne pensèrent qu'à protester, et que les autres se mirent à rire. Ce vote tardif fut compté néanmoins, ce qui n'empêcha pas le plateau où il tombait de se trouver beaucoup trop léger!

Le résultat du recensement fut celui-ci :

Absents par commission.	15
Id. par maladie.	7
Id. sans cause	1
Non votants	5
Votants.	721
Pour la mort sans condition.	387
Pour la détention, ou la mort conditionnelle.	334
Majorité pour la mort.	53

Des écrivains royalistes ont prétendu qu'en réalité Louis XVI ne fut condamné à la peine capitale qu'à la majorité d'*une* voix; et la raison qu'ils en donnent, c'est qu'on peut compter en faveur du roi les voix de ceux qui, tout en se prononçant pour la mort, émirent, comme Mailhe, le vœu que la question du délai fût discutée, relativement à l'exécution. Mais ce que ces mêmes écrivains oublient ou feignent d'oublier, c'est que les vingt six qui votèrent conformément à la motion de Mailhe, c'est-à-dire en demandant la discussion du délai, quant au jour où la peine serait appliquée, *déclarèrent tous leur vote indépendant de cette demande.*

Il est à remarquer aussi que, parmi les membres qui livrèrent au bourreau un prince dont le plus grand malheur fut de s'être trop asservi aux prêtres, il y eut trois ministres protestants et dix-huit prêtres catholiques.

L'abbé Grégoire, absent par commission, écrivit à l'Assemblée, ainsi que ses trois collègues Héraut, Jagot, Simon, une lettre qui contenait ces mots : « Nous déclarons que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet par la Convention nationale, sans appel au peuple. » La première rédaction portait : « Condamnation *à mort.* » Grégoire fit effacer les deux terribles syllabes, en disant : « Ma religion me défend de verser le sang des hommes. » La lettre originale est aux Archives avec la rature. Ignoraient-ils cela, ou voulurent-ils l'ignorer, les hommes qui, en 1819, chassèrent l'abbé Grégoire de la Chambre des députés, comme indigne et comme *régicide?*

A Vergniaud, en sa qualité de président de l'Assemblée, revenait le douloureux honneur de proclamer le résultat du scrutin : « Citoyens, dit-il, vous allez exercer un grand acte de justice : j'espère que l'humanité vous engagera à garder le silence. Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour. » Puis, d'une voix profondément émue : « Je déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort. »

Les trois défenseurs de Louis XVI furent introduits. Ils avaient le visage altéré. Malesherbes pleurait. Desèze, au nom de son client, implora la faculté d'interjeter appel au tribunal du peuple. Tronchet fit remarquer que la formalité protectrice qui exige pour la condamnation les deux tiers des voix n'avait point été observée. Malesherbes veut parler à son tour; mais, dominé par son émotion, le noble vieillard ne peut prononcer que quelques phrases sans suite, que coupent et interrompent ses sanglots. A cette vue un attendrissement général se manifeste, et l'Assemblée, d'un élan unanime, accorde aux défenseurs de Louis les honneurs de la séance. Alors Robespierre se lève, et avec un remarquable mélange de sensibilité comme homme, d'orgueil comme représentant du peuple, et d'austère rigueur comme juge : « Vous avez donné, dit-il, aux sentiments de l'humanité ce que ne lui refusent jamais des hommes animés par son pur amour. Je pardonne aux défenseurs de Louis leurs observations touchant un décret qu'il était nécessaire de rendre, qu'il est maintenant dangereux d'attaquer.. . Je leur pardonne ces sentiments d'affection qui les unissaient à celui dont ils avaient embrassé la cause; mais il n'appartient pas aux législateurs du peuple de permettre qu'on vienne ici donner le signal du trouble dans la République. » Il continue, et montre le danger de telles requêtes. Les admettre, c'était revenir sur ce qui avait été déjà décidé; c'était consacrer cet appel au peuple, repoussé après de si brûlants débats, et par des motifs si puissants; c'était remettre tout en question, et dans quel moment! Robespierre n'hésita pas à déclarer, tant lui paraissait grave le péril, que ceux-là devraient être poursuivis comme perturbateurs du repos public, qui, pressant la révocation du décret rendu, et y attachant, soit un signe de mépris, soit une espérance de désordre, s'étudieraient à réveiller des sentiments personnels, aux dépens de ce sentiment général d'humanité qui caractérise les vrais républicains.

A Robespierre succède Guadet, qui, sans appuyer la demande d'appel, opine pour que Malesherbes soit entendu, et qu'on lui accorde jusqu'au lendemain pour recueillir ses idées. De son côté, un savant jurisconsulte, Merlin de Douai, relevant une erreur commise par Tronchet, rappelle que, lorsqu'il s'agit d'appliquer la peine, la loi exige, non pas les deux tiers des voix, mais trois voix sur quatre, s'il y a quatre juges, et s'il y a cinq juges, trois voix sur cinq. Là-dessus, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, et, à onze heures du soir, la séance est levée. Elle avait duré trente-sept heures.

Représentants du peuple et spectateurs se séparèrent, réfléchissant, non sans un trouble secret peut-être, sur ce qui venait de se passer. Rentré dans la maison de Duplay, Robespierre ne proféra pas une parole, de peur d'attrister Éléonore et ses jeunes sœurs. Mais il y avait un nuage sur son front, son visage était plus pâle que d'ordinaire, et la femme du menuisier comprit bien ce que signifiait son silence!

Ce soir-là même, au Temple, Louis XVI, le dos tourné à une lampe que supportait la cheminée, les coudes appuyés sur la table, et le visage couvert de ses deux mains, se livrait à une méditation profonde, lorsqu'il en fut tiré par le bruit que fit en entrant un visiteur inattendu. Le captif tressaille, lève les yeux, et aperçoit Malesherbes tout en pleurs. « Depuis deux jours, dit-il aussitôt, je suis à chercher si j'ai, dans le cours de mon règne, pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien, monsieur de Malesherbes, je vous jure, dans toute la sincérité de mon âme, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple, et n'ai pas formé un vœu qui lui fût contraire. » Il reçut avec calme la nouvelle sinistre. Et en effet, sa conscience ne lui reprochait rien, pas même d'avoir appelé sur son pays l'invasion, et employé le mensonge pour couvrir ce grand crime d'Etat! Tant son droit royal lui paraissait primer le droit du peuple! Tant il portait enraciné au fond de l'âme ce dogme orgueilleux : *Le roi ne peut mal faire!* Il prononça d'autres paroles que M. de Malesherbes a eu raison de rapporter, parce que dans celles-là, du moins,

l'endurcissement du roi ne se montre pas uni à la bonté naturelle de l'homme. Apprenant de son défenseur qu'on parlait d'efforts intrépides pour le sauver, il exprima noblement le désir qu'on détournât de toute entreprise violente ceux qui en auraient conçu l'idée : « Je ne leur pardonnerais pas, dit-il, s'il y avait une seule goutte de sang versée pour moi. »

Malesherbes revint au Temple le 19 janvier. Telle était sa douleur, que Louis XVI ne songea qu'à le consoler; mais lorsque, après le départ de ce vieux serviteur, il se sentit face à face avec l'image de la mort qui s'avançait, la nature en lui se mit à frissonner; il changea de couleur, et tout à coup son nez et ses oreilles blanchirent! A cette vue, Cléry tombant en défaillance, le malheureux prince lui prit les mains, les serra avec attendrissement dans les siennes, et retrouva sa force pour exciter au courage le dernier compagnon qui lui restât.

Pendant ce temps, un vote, ardemment combattu, mais en vain, mettait le sceau à sa destinée. La veille, dans l'Assemblée, émue outre mesure par la question du sursis, on avait vu, après un long échange d'apostrophes injurieuses et d'ex-



GARAT SIGNIFIE L'ARRÊT AU ROI

clamations passionnées, le président s'élancer de son fauteuil au milieu d'un orage de réclamations, et, suivi de tout le côté droit, lever brusquement la séance, tandis que, pour la continuer quand même, près de trois cents membres de la gauche restaient tumultuairement attroupés au milieu de la salle : le 19, la question fut reprise. Et, dans cette occasion encore, on put juger de l'indiscipline de la Gironde, indiscipline qui fut sa faiblesse, mais qui l'honore, en prouvant sa sincérité. Soutenu par Buzot, le sursis eut Barbaroux pour adversaire. Où ils s'accordèrent trop bien, ce fut dans leur fébrile ardeur à demander qu'en chassant de France le duc d'Orléans, on frappât le parti qui, selon les propres paroles de Buzot, « ne voulait la mort de Louis XVI que pour placer sur le trône un autre roi. » Banalité calomnieuse, à laquelle, cette fois, Robespierre et Danton ne répondirent que par le silence du mépris! Robespierre s'était prononcé, la veille, contre tout ajournement. Brissot appuya le sursis par des considérations tirées de la crainte qu'une précipitation cruelle n'enlevât à la Révolution française les amis qu'elle comptait déjà en Angleterre, en Irlande, en Amérique. Prenez-y garde! s'écriait-il, *l'opinion des peuples en Europe vaut pour vous des armées.* Et à cette opinion, une chose donnait beaucoup de poids : c'était l'apparition de Thomas Paine à la tribune avec un manuscrit, dont Bancal avait donné lecture et dans

lequel le célèbre étranger plaidait la cause du sursis, « au nom de tous ses frères d'Amérique. » Venant d'un démocrate tel que Thomas Paine, d'un homme qui avait vécu parmi les Américains, d'un penseur, cette déclaration parut si dangereuse à Marat que, pour en détruire l'effet, il n'hésita pas à s'écrier : « Je dénonce le truchement. Je soutiens que ce n'est point là l'opinion de Thomas Paine. C'est une traduction infidèle. » Mais, plus que par cette supposition brutale et gratuite de Marat, le vote définitif fut déterminé par l'insinuante éloquence de Barère. Nul mieux que lui ne savait le langage qu'il fallait tenir à ceux du centre. Ce fut, chose singulière, comme une mesure scandaleusement inhumaine qu'il combattit le sursis. Faire dépendre de tel mouvement, de telle marche d'une armée que l'on combat, la vie d'un homme, quoi de plus cruel! Quelle était donc cette diplomatie nouvelle qui s'en allait promenant une tête dans les Cours étrangères, et stipulant le salut ou l'exil d'un condamné pour premier article d'un traité de paix? Il fut procédé à l'appel nominal; et 380 voix, contre 310, décidèrent que le roi serait exécuté dans les vingt-quatre heures!

La dernière fois qu'il avait quitté Malesherbes, Louis XVI lui avait fait promettre de revenir. Ne le voyant pas reparaître et ignorant que la Commune lui avait interdit l'entrée du Temple, il conçut de cette absence une inquiétude fort vive, quoique tempérée par sa résignation de chrétien. Cléry raconte, à ce sujet, que son maître lui ayant donné à deviner, dans un ancien Mercure de France, un logogriphe dont il avait été frappé : « Comment, lui dit-il, vous ne le trouvez pas? Il m'est pourtant bien applicable! Le mot est *sacrifice.* » Il voulut avoir le volume de l'*Histoire d'Angleterre* où se trouvait la mort de Charles Ier, et passa à méditer sur un sort si semblable au sien le peu d'heures qui lui restaient à vivre!

Le 20, deux heures sonnaient à l'horloge du Temple, lorsque tout à coup la porte s'ouvrit. C'était le Conseil exécutif qui entrait, précédé par Santerre. Garat s'avança. Bien qu'intérieurement ému d'une compassion respectueuse pour une aussi grande infortune, le ministre de la justice avait dû se rappeler que, mandataire des organes du seul et vrai souverain, le peuple, il venait notifier à un coupable son arrêt. Il se présentait donc, le chapeau sur la tête « Louis, dit-il, la Convention nationale a chargé le Conseil exécutif provisoire de vous signifier ses décrets des 15, 16, 19 et 20 janvier. Le secrétaire du Conseil va vous en faire la lecture. » Grouvelle alors déploya le décret, et d'une voix faible, tremblante, lut la sentence. Louis écouta cette terrible lecture, sans qu'aucune altération parût sur son visage. Seulement, au mot *conspiration*, un sourire d'indignation anima ses lèvres. Il remit à Garat une lettre dans laquelle il demandait à la Convention un délai de trois jours pour se préparer à paraître devant Dieu; l'autorisation de communiquer librement avec un prêtre; moins de rigueur dans les mesures de surveillance dont il était l'objet, et la faculté de voir sa famille. Il recommandait aussi d'une manière touchante à la bienfaisance de la nation les personnes pauvres qui lui étaient attachées Garat prit la lettre; et comme il sortait, le roi tirant de son portefeuille une adresse, la lui remit. Elle n'était pas de son écriture et portait : *Monsieur Edgeworth de Firmont*, nº 183, *rue du Bac*.

Après le départ du ministre de la justice, Louis rentra dans sa chambre, et appelant par son nom un officier municipal de service « Vous m'avez montré de la sensibilité, lui dit-il en lui serrant la main, et je veux vous donner une marque de confiance... » A ces mots, le municipal, effrayé, recule. « Ne craignez rien, continue Louis; je ne vous proposerai rien qui puisse blesser votre délicatesse. » Il alla ouvrir un secrétaire, et voyant l'embarras de l'officier municipal augmenter, il se hâta de lui expliquer que le service qu'il attendait de lui consistait à faire tenir à M. de Malesherbes trois rouleaux formant 125 louis qu'il lui devait. Il exprima ensuite le désir d'être laissé seul, et les officiers municipaux se retirèrent aussitôt, mais dans un cabinet d'où ils pouvaient, à travers une porte vitrée, suivre tous ses mouvements. Pendant près d'une demi-heure il se tint debout, dans un état d'immobilité et d'absorption presque absolue. Puis, il eut un mouvement soudain de vivacité, et on le vit se promener dans sa chambre d'un air agité. Parmi les officiers municipaux présents se trouvait un tailleur de pierres, nommé Mercereau, lequel portait encore le chapeau à trois cornes rabattu sur le devant et le tablier de maçon avec lesquels il était allé, peu de temps auparavant, présider le Conseil général. Louis XVI étant passé de sa chambre dans celle des commissaires, et rencontrant du regard la *Déclaration des droits de l'homme*, suspendue au mur : « Ah, dit-il; — et il la montrait à Mercereau. — Si l'on avait suivi cet article, on aurait évité bien du désordre. » Mercereau répondit sans trop savoir ce qu'il disait : « C'est vrai. » L'article portait : « La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires; nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. »

La nouvelle Commune, celle qui remplaçait la fameuse Commune du 10 août, celle enfin dont Hébert faisait partie, avait toujours dépassé, à l'égard du prisonnier, la mesure des précautions nécessaires, au point de s'attirer le blâme des journaux républicains dignes de ce nom : les visions d'une surveillance fanatique redoublant à mesure qu'approchait le terme funèbre, un arrêté fut rendu qui, pour empêcher toute possibilité de suicide, interdisait à Louis XVI, pendant ses repas, l'usage d'un couteau et d'une fourchette. Si bien que, la veille de sa mort, on le réduisit à rompre son pain avec ses doigts et à couper avec sa cuiller la viande qui lui fut servie. Rigueurs barbares, et presque plus stupides encore que barbares, qui, selon la remarque du journal républicain de Prudhomme, donnaient à un criminel d'État l'attitude d'un martyr!

Dans l'intervalle la Convention avait statué sur les demandes de Louis XVI, et décidé qu'il était libre d'appeler tel ministre du culte que bon lui semblerait; qu'il pourrait voir sans témoin et librement sa femme, sa sœur, ses enfants; que la nation, toujours grande et toujours juste, s'occuperait de sa famille, et qu'il serait accordé aux créanciers de sa maison de convenables indemnités. Une seule des demandes du prisonnier, celle du sursis, était rejetée, comme contraire à une décision définitive.

Garat fit aussitôt prévenir l'abbé Edgeworth de Firmont, et, le prenant dans sa voiture, se rendit au Temple. Impartial presque jusqu'au scepticisme, mais d'une nature ouverte aux impressions généreuses, Garat se voyait forcé de remplir, en sa qualité de ministre de la justice, une mission dont la sévérité répugnait à son cœur, et, d'autre part, la résignation chrétienne de Louis XVI l'avait touché; il ne s'en cacha point à l'abbé de Firmont; mais celui-ci ne répondant rien à cette confidence délicate, le mandataire des juges et le confesseur du condamné achevèrent la route en silence. Il était six heures du soir, lorsque Garat informa le prisonnier de l'accueil fait à sa demande. Louis écouta et s'abstint de toute observation. L'unique pensée qui, évidemment, le préoccupât, c'était d'avoir un confesseur. « Avez-vous fait avertir l'abbé de Firmont? » dit-il à Garat. Le prêtre parut, et sur

un signe de Louis XVI, les assistants s'étant retirés, ils passèrent l'un et l'autre dans le cabinet voisin. Là, point de tapisserie, point d'ornements; un mauvais poêle de faïence, une table, trois chaises de cuir. « Me voici donc arrivé, dit l'hôte de ce triste séjour, à la grande affaire qui doit m'occuper tout entier! » Il parlait de l'affaire de son salut. Il se mit à lire son testament, il le lut deux fois. Puis, il s'enquit de son clergé, de la situation de l'Église, du cardinal de la Ro-



chefoucauld, de l'évêque de Clermont, de l'archevêque de Paris, surtout. Au milieu de cette conversation, si caractéristique, un commissaire entra : il venait annoncer que la famille était descendue.

De même que Louis XVI, Charles Ier d'Angleterre, après sa condamnation à mort, avait obtenu de voir ses enfants et de recevoir les soins spirituels d'un ministre de ses croyances. Il ne restait plus alors de sa famille, en Angleterre, que la princesse Élisabeth et le petit duc de Glocester, âgé de huit ans. Charles prit l'enfant sur ses genoux, et l'ayant em-

brassé : « Mon fils, lui dit-il, ils vont couper la tête à ton père, et ils voudront ensuite te faire roi. Mais fais bien attention à ceci. tu ne dois pas être roi aussi longtemps que tes frères Charles et James seront en vie. Ils couperont la tête à tes frères quand ils pourront les saisir, et à toi aussi ils finiront par te couper la tête. C'est pourquoi, ne te laisse pas faire roi par eux » L'enfant répondit, en sanglotant : « Je me laisserai plutôt couper en morceaux. »

L'entrevue de Louis XVI avec sa famille dura plus de deux heures. Ce fut une scène déchirante Le roi assis, la reine à sa gauche, la princesse Élisabeth à sa droite, la fille de celui qui allait mourir en face de lui, et debout entre ses jambes, un enfant à peu près de l'âge qu'avait le duc de Glocester quand Charles Ier mourut, et tous ces êtres si chers l'un à l'autre confondant leurs embrassements, échangeant leurs adieux suprêmes, mêlant leurs sanglots.... Quelle accusation contre la peine qui brise à jamais le lien des âmes et met au hasard des jugements humains le droit à la vie! Car, vous aussi, comme les quelques rois dont on a porté le deuil, vous les avez connues, les heures pleines d'angoisse, pauvres soldats de la vérité vaincue ou de la liberté trahie, martyrs obscurs, saints du peuple, dont nul n'a compté les dernières larmes et pour l'agonie desquels l'histoire n'a pas eu d'écho!



DERNIÈRE ENTREVUE DE LA FAMILLE ROYALE

A dix heures et quart, Louis se leva le premier, et tous le suivirent en gémissant. On devait se revoir le lendemain : du moins, il l'avait promis. Quand on fut pour se séparer, les pleurs redoublèrent, et la fille du condamné s'évanouit, tandis que, s'échappant des bras de la reine, le jeune prince courait à la sentinelle et lui criait : « Laissez-moi passer! Laissez-moi passer! Je vais demander au peuple qu'il ne fasse pas mourir papa-roi. »

Louis alla retrouver son confesseur, et redevenu plus calme, il lui dit : « Ah! monsieur, faut il donc que j'aime et que je sois si tendrement aimé?... Mais c'en est fait, oublions tout pour ne plus penser qu'à l'affaire de notre salut. »

L'accomplissement des cérémonies religieuses, après lesquelles il soupirait, exigeant certains préparatifs pour lesquels l'autorisation de la Commune était nécessaire, l'abbé de Firmont dut faire à cet égard une démarche qui souleva quelques objections, mais n'en eut pas moins un plein succès. On fit venir d'une église voisine les ornements requis, chose que le royal pénitent apprit avec grand plaisir. Sûr désormais qu'il pourrait, avant de mourir, entendre la messe, communier, il se coucha tranquillement et s'endormit d'un profond sommeil.

Pendant ce temps, Robespierre, retiré chez lui, recommandait à Duplay de tenir fermée, le lendemain, la porte de la maison qui donnait sur la rue Saint-Honoré, voulant épargner à ceux qu'il aimait et s'épargner à lui-même le spectacle d'un homme conduit à l'échafaud.

Paris était resté calme. Mais la pitié veillait Dans l'intérieur de plus d'une famille, il y eut d'amers reproches adressés au frère par la sœur, au mari par l'épouse, et des anathèmes, et des larmes. Manuel, qui, dans la séance du 17, avait essayé de dérober quelques suffrages en faveur de la clémence, et qui, pour prix de son infidélité, avait failli être tué dans les couloirs, donna sa démission de découragement et de douleur. Kersaint, avec une fermeté que déparait la calomnie, écrivit à la Convention : « Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice, et je n'ai pour cela qu'un moment, celui-ci; demain il ne serait plus temps. Je rentre dans le sein du peuple. »

La journée du 20 janvier touchait à son terme, la nuit déjà descendait sur Paris, lorsque tout à coup se répand une rumeur vague, effrayante. On parle d'un complot pour délivrer



LE ROI ENTEND LA MESSE

le roi, d'un crime affreux commis avec audace, d'un représentant du peuple assassiné. Et ce qui fait croire l'attentat possible, c'est le projet attribué à de riches marchandes, à des accapareuses, à des femmes de plaisir, de se déguiser en poissardes et d'ameuter les dames de la Halle contre l'échafaud; c'est un pamphlet lancé sous ce titre : *Bréviaire des Parisiennes pour la défense de Louis XVI;* c'est une foule d'ardents libelles posés sur les bornes ou glissés sous les portes par des mains furtives. Bientôt les doutes s'éclaircissent. Au club des Jacobins, dans les sections, la nouvelle sinistre est parvenue, encadrée de circonstances qui ne sont que trop précises. Un homme a reçu un coup de sabre dans le flanc, et cet homme, cher à la Révolution, c'est Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, le même que quatre mois auparavant on avait entendu s'écrier : « Heureux les fondateurs de la République, dussent-ils payer ce bonheur au prix de leur sang! »

Il y avait alors dans Paris un lieu devenu redoutable, mais entouré d'une sorte de charme fatal. Château-bazar, monument moitié aristocratique, moitié marchand, coupé entre un jardin et une cour de hangars en planches qu'on appela d'abord le *Camp des Tartares* et puis les *Galeries de bois*, percé d'issues nombreuses, bordé enfin de boutiques superposées à des caveaux, le Palais-Royal semblait fait exprès pour ser-

vir à la fois de théâtre au tumulte et de retraite à la trahison. Aussi était-ce là que le pouls de Paris battait, quand Paris avait la fièvre. Là le scandale des amours en plein vent, les bourdonnements de la politique quotidienne, le contre-coup de toute grande agitation, le flux et reflux des mille rumeurs de la ville, le bruit, et, au-dessous, mainte existence louche, la vie trouble des complots, et jusqu'au pied du lit des prostituées, la contre-révolution tenant tout bas ses assises; là, cachés par leurs maîtresses, ceux des émigrés que ramenaient à Paris l'espoir de la vengeance, l'appât de l'imprévu, ou l'ennui. Lorsque les choses en furent venues au point d'alarmer la vigilance de la Commune et de provoquer une descente de la garde nationale, le nombre des hommes sans carte de civisme et sans asile, surpris dans les repaires de l'étrange palais, se trouva être d'environ six mille!

Or, il arriva que, le 20 janvier vers six heures du soir, Michel Lepelletier, soit curiosité, soit hasard, étant venu prendre son repas dans un des caveaux du Palais-Royal, chez un restaurateur nommé Février, un jeune homme y entra, que rendaient aisément reconnaissable sa haute taille, sa barbe bleue et ses cheveux noirs, la blancheur de ses dents, son teint basané. Lepelletier était seul, dans une salle du fond. Le jeune homme s'approche du comptoir et demande à la femme du restaurateur s'il est vrai que le représentant du peuple Saint-Fargeau soit chez elle. Sur la réponse affirmative de la dame, et guidé par son indication, il va droit à sa victime : « Vous êtes Lepelletier de Saint-Fargeau? — Oui. — Vous avez voté la mort du roi? — Oui. — Eh bien, meurs, scélérat! Voici ta récompense. » Et il lui plonge son sabre dans le flanc. Averti, le maître de la maison accourt, saisit l'assassin; mais celui-ci se dégage et disparaît, tandis qu'ému de la crainte généreuse qu'un aussi lâche attentat ne fût suivi de quelque scène terrible, Lepelletier adjurait ceux qui le relevaient tout sanglant de ne pas donner l'alarme. Son agonie, courte, mais horriblement douloureuse, le laissa maître de lui-même. Son frère, prévenu aussitôt, étant arrivé : « Je meurs content, lui dit-il; je meurs pour la liberté de mon pays. » Et il expira.

Le lendemain, 21 janvier, était le jour que le Conseil exécutif provisoire avait fixé pour l'exécution du roi. Cléry, qui avait passé la nuit sur une chaise dans la chambre de son maître, se leva de grand matin et se mit à allumer le feu. Au bruit qu'il fit, Louis se réveille, et écartant le rideau : « Cinq heures sont-elles sonnées? — Sire, à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule. — J'ai bien dormi, j'en avais besoin; la journée d'hier m'avait fatigué; où est M. de Firmont? — Sur mon lit. — Et vous? — Sur cette chaise. » Louis XVI marqua par un geste expressif combien il était touché de l'attachement de ce fidèle serviteur.

Son premier soin, quand il fut habillé et coiffé, fut de faire prévenir M. de Firmont. Le prêtre parut. Déjà Cléry avait placé au milieu de la chambre une commode qu'il disposa en forme d'autel. Le roi entendit la messe à genoux par terre, sans prie-Dieu ni coussin; il communia, et resta quelque temps encore, après la messe, recueilli et comme absorbé dans ses prières.

Le jour commençait à poindre. Un brouillard épais enveloppait la ville. Autour du Temple, profond silence. On n'entendait pas même le bruit sourd occasionné par l'arrivée des subsistances qu'apportent chaque matin à la capitale les habitants des environs. Soutenu par l'espérance d'une autre vie, Louis était calme. On l'entendit murmurer à plusieurs reprises ces mots de Charles Ier à l'évêque Juxton : « Je vais changer une couronne périssable pour une qui est immortelle. » La nature, cependant, souffrait en lui et gémissait. Quand l'abbé de Firmont, qui l'avait quitté un moment, rentra, il le trouva assis près de son poêle et ayant peine à se réchauffer.

A sept heures, il sortit de son cabinet, et appelant Cléry : « Vous remettrez, lui dit-il, ce cachet à mon fils.... cet anneau à la reine; dites-lui bien que je le quitte avec peine.... Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille; vous le lui remettrez aussi.... Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements! » Et des larmes coulèrent de ses yeux. Il aurait voulu que Cléry lui coupât les cheveux; mais les ciseaux qu'il demanda à cet effet lui furent refusés avec une dureté soupçonneuse.

En ce moment, Paris était sous les armes, et la générale battait dans tous les quartiers. Bientôt il se fit autour du Temple un mouvement extraordinaire, et l'on entendit très-distinctement dans la cour la voix des officiers de cavalerie et le pas des chevaux. « Il y a apparence qu'ils approchent, » dit le roi à l'abbé de Firmont qu'il voyait tressaillir.

Deux commissaires de la Commune, tous les deux prêtres, se présentent accompagnés du chef de la force armée. Le condamné eut un instant d'effroi. Il rentre précipitamment dans son cabinet, ferme la porte, tombe à genoux devant l'abbé de Firmont : « Tout est consommé, Monsieur; donnez-moi votre bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. » Il reparut, l'air plus rassuré, et, tendant à Jacques Roux, l'un des deux commissaires, un paquet qui contenait son testament, il le pria de remettre ce paquet au Conseil général de la Commune. C'est alors que ce Jacques Roux, — « prêtre, c'est-à-dire sans entrailles, » s'écrie à ce sujet le journal de Prudhomme indigné, — prononça les odieuses paroles dont lui-même courut se vanter à la Commune, paroles que l'abbé de Firmont déclare n'avoir pas entendues, mais qui se trouvent rapportées dans le journal de Cléry : « Je ne suis ici que pour vous conduire à l'échafaud. » Louis XVI répondit : « C'est juste. » S'apercevant que chacun des commissaires avait son chapeau sur la tête, il demanda aussitôt le sien. Et toutefois, l'ancien orgueil de son rang avait tellement fléchi sous son malheur, qu'ayant laissé échapper ce mot « *la reine*, » il se reprit avec précipitation pour dire : *ma femme*.

Santerre était là qui attendait, et pressait le moment du départ. « Monsieur, l'heure approche, il est temps de partir. » Mais lui, comme pour faire reculer sa destinée, et comme si quelque mystérieux espoir se fût agité au fond de son cœur, il hésitait. Une seconde fois, il demanda à se retirer dans son cabinet, pour s'y recueillir; et lorsqu'il en sortit, ce ne fut que sur une nouvelle invitation de Santerre qu'il se décida. Intérieurement combattu, ce semble, entre sa résignation de chrétien et un sentiment de colère qu'il ne put réprimer, il leva les yeux au ciel, frappa du pied droit contre le plancher, et dit : « Allons, partons! »

Au bruit des tambours, la reine s'était élancée vers la fenêtre de sa chambre, et tenant ses enfants pressés contre son sein, s'écriait toute en larmes : « C'en est fait, nous ne le verrons plus! » On savait, néanmoins, au Temple, que le projet d'enlever le roi avait été formé, et l'abbé de Firmont en avait reçu avis, la veille, de deux des principaux acteurs du complot. Cette audacieuse tentative réussirait-elle? L'abbé de Firmont a lui-même écrit qu'il en conserva l'espoir jus-

qu'au pied de la guillotine, et cet espoir, nul doute qu'il ne se fût efforcé de le faire partager à Louis XVI.

Le condamné traversa la première cour à pied, non sans s'être retourné une ou deux fois vers la tour sombre où il laissait sa femme, ses enfants, sa sœur! A l'entrée de la seconde cour était une voiture verte, dont deux gendarmes tenaient la portière. Louis y monte, son confesseur à côté de lui dans le fond, et, sur le devant, les deux gendarmes. Le signal est donné, le cortége s'ébranle.

Morne spectacle! Depuis la prison jusqu'à la place de mort, se hérisse une double haie de piques ou de fusils portés par des hommes qu'à leur muette immobilité on prendrait pour des statues armées. L'air est froid, le temps brumeux. Un silence de plomb, interrompu seulement à la sortie du Temple par le cri : *Grâce! Grâce!* qu'ont poussé quelques tremblantes voix de femmes, règne tout le long de la ligne à parcourir. Çà et là, des boutiques entr'ouvertes, partout les fenêtres fermées. Pour le piéton, nulle issue; et pas d'autre voiture



LE ROI DIT : PARTONS'

que celle qui roule au milieu du silence universel, emportant le malheureux qu'on appelait alors « *Louis le dernier!* »

Le Conseil général était en séance, et, pour le tenir au courant de ce qui se passait, les courriers se succédaient à l'Hôtel de Ville. Là, s'il en faut croire le témoignage d'un contemporain, Hébert fut aperçu versant des larmes; et comme un de ses voisins s'en étonnait : « Le tyran, dit-il, aimait beaucoup mon chien, et il l'a bien souvent caressé : j'y pense en ce moment. »

A la même heure, un vieux serviteur du père de Louis XVI, l'abbé Leduc, allait présenter à la Convention une requête aussi courageuse que touchante. Sachant bien qu'il n'obtiendrait pas le roi vivant, il le réclamait mort, et, d'un ton lamentable, insistait pour qu'on le laissât porter dans son tombeau de famille, à Sens, les froides reliques de son maître. L'Assemblée repoussa cette demande, et concentra toutes ses préoccupations sur Lepelletier, sur sa mort funeste, sur les honneurs patriotiques à rendre à sa mémoire.

Et pendant ce temps, la voiture funéraire avançait, avançait toujours. En la voyant venir, une jeune fille s'évanouit. Le cortége avait à passer, dans sa route, non loin de la maison de Duplay. Or, ce jour-là, Duplay avait fermé de grand ma-

tin sa porte; et à Éléonore qui en demandait le motif, Robespierre avait répondu d'un air concentré : « Votre père a raison; il va passer une chose que vous ne devez pas voir. »

Le cortége arriva, en effet, annoncé par un bruit de roues et de chevaux Louis lisait, dans un bréviaire, les psaumes des agonisants, tandis que son confesseur, l'âme tout entière à la pensée du complot promis, comptait les minutes avec une muette angoisse Vain espoir, et semblable à ces lueurs rapides qui rendent la nuit plus noire, après l'avoir traversée! Une vigilance implacable a tout prévu, et des cinq cents personnes que lie au salut du roi le pacte d'une fidélité intrépide, vingt-cinq seulement ont réussi à gagner le rendez-vous.

A dix heures dix minutes, on arriva au pied de l'échafaud. Il avait été dressé en face du palais des Tuileries, sur la place qui s'était appelée Louis XV, à l'endroit où s'était élevée la statue du plus corrompu des rois, mort tranquillement dans son lit! Le condamné mit trois minutes à descendre de la voiture. Au moment de quitter le Temple, il avait refusé sa redingote, que Cléry lui présentait : il portait un habit brun, une veste blanche, une culotte grise, des bas blancs. Ses che-

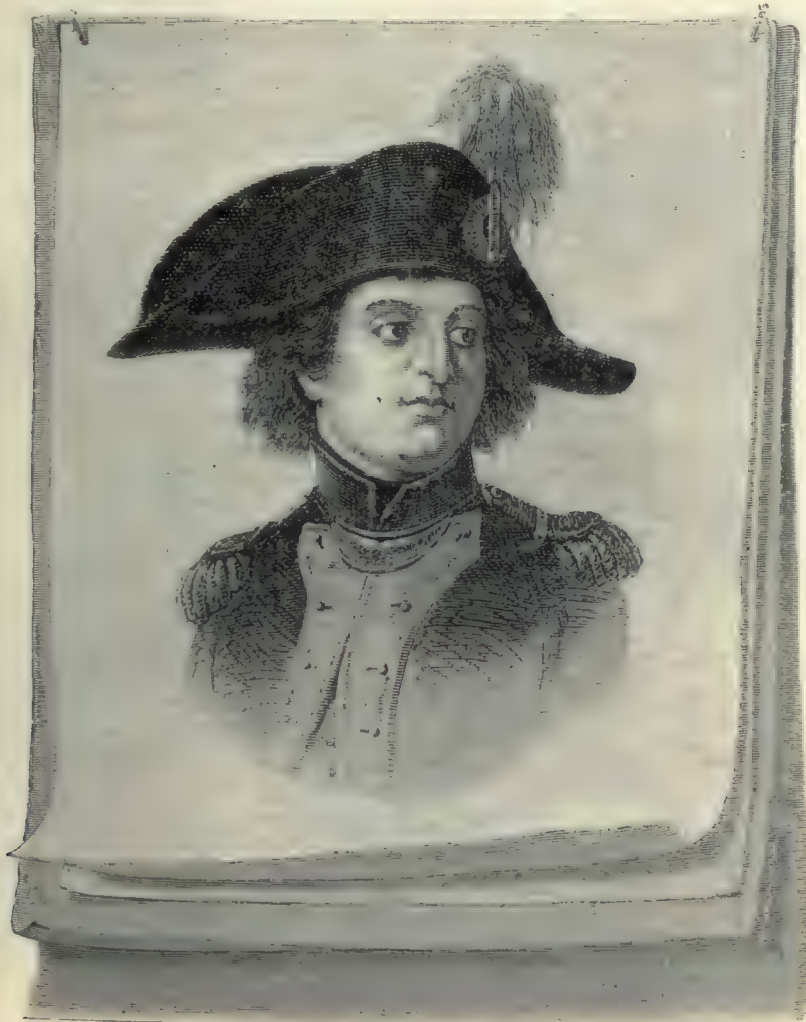


EXÉCUTION DE LOUIS XVI

veux n'étaient pas en désordre, aucune altération ne se remarquait sur son visage. L'abbé de Firmont était en simple habit noir. Un grand espace vide avait été ménagé autour de l'échafaud, espace bordé de canons; et au delà, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, une multitude sans armes.

Au bourreau venant ouvrir la portière de la voiture, Louis avait recommandé de prendre soin de son confesseur, et cela d'un ton de maître. Quand il fut descendu, l'œil fixé sur la foule de soldats qui l'environnait, il cria d'une voix terrible : « Taisez vous! » Les tambours s'étant arrêtés, mais, sur un signe du chef, ayant repris aussitôt, « Quelle trahison! s'écria t il, je suis perdu! je suis perdu! » car il paraît que jusqu'à ce moment il avait conservé quelque espoir. Les bourreaux l'entourant pour lui ôter ses habits, il les repoussa avec fierté, et défit lui même son col. Mais où tout le sang qui coulait dans ses veines parut s'allumer, ce fut quand on lui voulut lier les mains. « Me lier les mains! » Une lutte allait s'engager..., elle s'engagea : « Il est certain, écrit Mercier, que Louis livra une espèce de combat à ses bourreaux. » L'abbé Edgeworth demeurait incertain, consterné, sans voix. Enfin, comme son maître semblait l'interroger du regard : « Sire, lui dit-il, dans ce nouvel outrage je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être votre récompense. » A ces mots, la colère de l'homme

faisant place à l'humilité du chrétien, Louis dit aux bourreaux : « Je boirai le calice jusqu'à la lie. » On lui attacha les mains, on lui coupa les cheveux; après quoi, appuyé sur le bras de son confesseur, il se mit à gravir les marches, d'ailleurs très-raides, de la guillotine, d'un pas lent, d'un air affaissé. Mais parvenu à la dernière marche, il se relève soudain, traverse rapidement toute la largeur de l'échafaud, s'avance vers le côté gauche, et d'un signe commandant le silence aux tambours : « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute.... » Il avait la figure très-rouge, et, selon le récit de son confesseur, « sa voix était si forte, qu'elle dût être entendue au Pont-Tournant. » Quelques autres paroles de lui retentirent très distinctement : « Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France. » Il allait continuer, lorsque sa voix fut étouffée par un roulement de tambours, dont on assure que le signal vint du comédien Dugazon, prévenant le commandement de Santerre. « Silence! faites silence! » criait Louis XVI hors de lui, et on le vit à diverses reprises frapper du pied avec violence. Richard, un des bourreaux, avait



SANTERRE

saisi un pistolet, et couchait en joue l'infortuné : il fallut l'entraîner de force. A peine lié à la planche fatale, il poussa des cris terribles, que la chute du couteau interrompit en emportant la tête. Sanson, l'exécuteur, la prit aussitôt, la montra au peuple; et le peuple cria : Vive la République!

Suivant Montgaillard, qui affirme tenir le fait de plusieurs témoins oculaires, et notamment de Sillery, le duc d'Orléans était parmi les spectateurs au moment où la tête sanglante fut montrée à la foule; il monta sur un cheval qu'on lui tenait prêt, et s'éloigna en toute hâte.

Vive la République! quatre-vingt mille hommes la répétèrent, le long des quais, cette acclamation qui saluait la naissance d'un monde nouveau. Beaucoup de Fédérés se plurent à tremper dans le sang qui venait d'être répandu la pointe de leurs sabres ou le fer de leurs piques. Un homme monta sur la guillotine, et plongeant son bras jusqu'au coude dans ce sang, en ramassa des caillots plein la main, puis par trois fois en aspergea les assistants qui, pris d'un sauvage délire, se pressaient pour en recevoir chacun une goutte sur le front. L'inconnu criait, pendant qu'il administrait à la foule ce baptême sinistre : « On nous a prévenus que le sang de Louis Capet retomberait sur nos têtes : eh bien, qu'il y retombe! »

Et quelqu'un disant : « Que faites-vous, amis? on va nous représenter à l'étranger comme un peuple féroce, qui a soif du sang, » — « Oui, lui fut-il répondu, soif du sang d'un despote; qu'on aille en informer toute la terre. » Les écoliers des Quatre-Nations agitaient leurs chapeaux en l'air; un homme fut aperçu qui, sur le bord de l'échafaud, vendait des petits paquets des cheveux de Louis. « J'ai vu, raconte Mercier, j'ai vu défiler tout le peuple se tenant sous le bras, riant, causant familièrement, comme lorsqu'on revient d'une fête. L'on a menti lorsqu'on a imprimé que la stupeur régnait dans la ville. » Il est très-vrai que, quelques jours après l'exécution, une crainte vague de l'avenir commença d'assombrir Paris; mais le jour même, rien de semblable ne parut. A l'extrémité du pont qui avait porté le nom de Louis XVI, on dansa. Les spectacles furent ouverts comme à l'ordinaire; comme à l'ordinaire, les cabarets, du côté de la place sanglante, vidèrent leurs brocs, et l'on y cria les gâteaux.

On avait parlé de tirer le canon du Pont-Neuf au moment de l'exécution : cela n'eut pas lieu, et par ce motif, qui peint l'époque, qu'une tête de roi ne doit pas faire en tombant plus de bruit que celle d'un autre homme. Le corps, mis dans un panier d'osier, fut conduit au cimetière de la Madeleine, où, pour le calciner, on le recouvrit d'une telle quantité de chaux vive, « qu'il serait impossible, écrit Mercier, à tout l'or des potentats de l'Europe de faire la plus petite relique de ses restes. »

Craignait-on que le royalisme ne fleurît sur ce cadavre comme le gui sur un arbre mort? Ce qui est certain, c'est qu'à dater du moment où elle apprit l'exécution de Louis XVI, Marie-Antoinette se mit à traiter son fils, un enfant, avec tout le respect qu'elle croyait dû à un roi!...



LIVRE NEUVIÈME

CHAPITRE I

PITT ET LA CONVENTION



La Convention, après l'exécution de Louis XVI, déploya le plus grand caractère. Les passions de parti qui l'avaient tant de fois déjà et si misérablement agitée firent un moment silence. Dans une proclamation au peuple français, elle revendiqua pour chacun de ses membres, d'un cœur intrépide, dans un style fier, la responsabilité du meurtre d'un roi; et, la face tournée vers l'Europe, elle se montra pleine d'un calme méprisant, prête à lancer comme à relever tous les défis, sûre d'elle-même, de sa force, de son droit, et, dans sa volonté de lutter jusqu'à la mort, unanime.

Honorer les martyrs de la liberté, c'était noblement ouvrir cette campagne contre les rois qui restera pour jamais l'étonnement et l'admiration de l'histoire : le 24 janvier, Michel Lepelletier fut porté au Panthéon.

Dans le cortége figuraient la Convention en masse, la société des Jacobins, les sections, toutes les corporations de Paris avec leurs bannières. Le cortége, c'était le peuple.

Le corps, placé sur un char sépulcral très-élevé, laissait voir la plaie par où s'était échappée la vie Au moment du départ, le président de la Convention monta près du mort et lui posa sur la tête une couronne de chêne. Puis l'on se mit

en marche. Les drapeaux en deuil, les tambours voilés, le visage pâle et comme doucement endormi de la victime, ses habits sanglants qui flottaient au bout des lances, son frère qui suivait chancelant et consterné, la statue de la loi étendant le bras comme pour saisir l'assassin, les piques ornées de cyprès, les torches funéraires, un ciel nébuleux, tout concourait à porter dans les âmes une impression de tristesse héroïque.

Et le long de la route funéraire, on s'entretenait des vertus de Michel Lepelletier; de son culte pour les idées nouvelles, si remarquable chez un haut magistrat de l'ancien régime; de son immense fortune, mise au service de la liberté; de sa bienfaisance; de ce qu'il écrivait, dans le rude hiver de 1788, à son homme d'affaires, prêt à vendre l'eau de ses étangs aux meuniers qui manquaient d'eau pour leurs moulins : *Donnez et ne vendez pas.* On rappelait aussi ses travaux, son rapport sur le Code pénal, empreint d'un sentiment si vif d'humanité; son horreur de la peine de mort, et ce beau plan d'éducation nationale, où, la misère étant bannie de l'enfance, on demandait au superflu du riche de pourvoir à l'éducation des fils du pauvre. Ah! il méritait certes qu'on le pleurât, l'homme de bien qui avait voulu et proposé l'ÉDUCATION *commune, gratuite, obligatoire.*

On le pleura, et l'on fit plus. A sa mémoire furent prodigués des honneurs tels que le seul Germanicus, dans l'histoire, en avait reçu de semblables. Son nom fut donné à une section, à une rue, à une place publique, à une commune. La Convention fit placer dans la salle de ses séances un tableau où David l'avait peint. Le peuple français, par l'organe de ses représentants, déclara adopter sa fille unique, et ce fut à cette occasion que Barère fit passer le principe de l'adoption dans nos lois.

L'émotion produite par les funérailles de Lepelletier durait encore, lorsqu'on apprit que c'en était fait de son assassin. Deparis, c'était le nom de cet homme, était resté quelques jours dans la capitale, après le meurtre commis, retenu qu'il était par un violent désir d'immoler le duc d'Orléans, la première victime qu'eût cherchée son fanatisme. Il avait même eu l'audace de se mêler au cortége de Lepelletier, dans le farouche espoir d'ensanglanter jusqu'à son lit de parade. Mais le duc d'Orléans n'ayant point paru, les amis du meurtrier parvinrent à lui persuader qu'il n'avait plus qu'à quitter la France, où son signalement était donné et sa tête mise à prix. Il se décide, fuit vers la frontière, et, le soir, arrive à Forges-les-Eaux, dans une auberge dite du *Grand-Cerf.* Ruisselant de pluie, il s'approche de l'âtre, où des colporteurs s'entretenaient des choses du jour. « Que pense-t-on de la mort du roi? » dit-il en se mêlant à la conversation. « On pense, répondit un d'eux, qu'on a bien fait de le frapper. Pour moi, je voudrais que tous les tyrans du monde n'eussent qu'une tête, afin qu'on pût l'abattre d'un seul coup. » A ces mots, Deparis se lève brusquement, sans prendre soin de dissimuler l'horreur qu'il éprouve. Quelques malédictions murmurées par lui dans l'escalier qui menait à sa chambre sont entendues et achèvent d'éveiller les soupçons. On l'épia, et on le vit qui se promenait d'un air égaré, se mettait à genoux, baisait sa main droite. Le lendemain, de bonne heure, des gendarmes étaient à son chevet. Mais il avait caché un pistolet sous son traversin, et au moment où on allait l'arrêter, il se brûla la cervelle. On trouva dans son portefeuille douze cents livres en assignats et une fleur de lis de cuivre argenté, plus un papier, sur lequel ces mots : « *Mon brevet d'honneur.* Qu'on n'inquiète personne; personne n'a été mon complice dans la mort heureuse du scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'eusse rencontré sur ma route, je faisais une plus belle action, je purgeais la terre du parricide d'Orléans.... »

Tallien et Legendre, envoyés à Forges-les-Eaux, constatèrent dans leur rapport l'identité de l'assassin. Et cependant, une rumeur se répandit que Deparis s'était sauvé. A Forges-les-Eaux, disait-on, il avait assassiné un voyageur, et, pour déjouer les poursuites, remplacé les papiers de sa nouvelle victime par les siens propres. C'est ce que le frère de Michel Lepelletier crut plus tard lui-même, sur la foi d'indications, d'ailleurs fort peu concluantes.

Un meurtre, telle fut la seule démonstration que provoqua en France l'exécution de Louis XVI. Au dehors, elle émut faiblement les émigrés. Monsieur, alors en Westphalie, prit aussitôt le titre de régent de France, et institua le comte d'Artois, son frère, lieutenant général du royaume. Il disait, dans les lettres patentes : « Le ciel nous a sûrement destinés pour être les ministres de sa justice. »

En attendant, l'acte accompli dans la Convention était salué, d'un bout de la France à l'autre, par une sombre mais générale sympathie; de chaque commune affluaient des adresses d'adhésion; et, promptes à s'associer à ce mouvement, les armées écrivaient à l'Assemblée : « Nous vous remercions de nous avoir mises dans la nécessité de vaincre. »

Autour de la Révolution, en effet, tout allait s'embrasant. Non que les rois, l'œil fixé sur l'échafaud de Louis XVI, se sentissent saisis d'une compassion chevaleresque : la politique des princes ne connaît guère de tels mobiles. Seule, on l'a vu, l'Espagne avait tendu la main pour détourner le coup fatal; ni la Prusse, ni l'Autriche n'avaient remué; et Pitt, quoique sommé par Fox d'intervenir, était demeuré comme immobile : il calculait sur l'horreur que produirait en Europe cette tête coupée.

Une fois le coup frappé, les Cours s'agitèrent.

L'impératrice de Russie chasse de ses États les Français et interdit tout contact de ses sujets avec la France, comme avec une nation pestiférée.

L'Espagne, que ne dirige plus le calme génie du comte d'Aranda, se prépare à entrer tête baissée dans la lutte.

Le roi de Prusse, se chargeant de récompenser les services que Louis XVI ne put acquitter, écrit à un gentilhomme français, nommé d'Aubier : « Comme gage du tendre souvenir que je conserve à votre maître, je vous donne ma clé de chambellan. »

Les dispositions de la cour de Naples ne pouvaient être douteuses. là régnait, sous le nom d'un fantôme de roi et d'un fantôme de mari, une sœur de Marie-Antoinette, Caroline d'Autriche, doublement asservie à l'influence anglaise par Acton, son amant, et par cette Emma Hamilton, dont la beauté impudique paya, plus tard, à Nelson le salaire de la foi trahie et du sang versé.

Quant au gouvernement papal, il n'avait point attendu le 21 janvier pour faire prêcher dans les églises contre les Français, et provoquer à des assassinats pieux par maint cantique sanglant chanté dans les rues et sur les places publiques. Aussi le secrétaire de légation Basseville avait il été massacré à Rome, dès le 13 janvier, pour avoir arboré les couleurs de la République française. Assailli dans sa voiture par les sauvages dévots du Transtévère, le malheureux était parvenu, au travers de leur foule hurlante, à gagner la maison d'un banquier français. La meute que les prêtres ont lancée, s'y précipite. C'est à peine si le maître de la maison a le temps de sauter par la fenêtre, pendant qu'un perru-

quier frappait mortellement Basseville d'un coup de rasoir. La relation romaine, publiée sur cet événement, se terminait ainsi : « La *chose* est faite : à de pareils traits, on reconnaît l'ancienne Rome! »

Et l'Angleterre? Elle était alors sous la main de Pitt : c'est tout dire A la suite du 10 août, Pitt avait rappelé lord Gower, ambassadeur d'Angleterre à Paris, sous prétexte que « ses lettres de créance étaient caduques depuis l'emprisonnement du roi; » et le 25 novembre, M. Stratton, chargé des affaires britanniques près la cour de Vienne, avait remis au



GARAT LEBRUN

comte de Cobentzel un mémoire tendant, selon l'expression du prince de Hardenberg, « à remonter la machine désorganisée de la coalition » En même temps, Chauvelin, ministre de France à Londres, cessait d'y être considéré comme revêtu d'un caractère public Il réclama en vain. Dans une note où lord Grenville exposait longuement et avec aigreur les prétendus griefs de la nation anglaise, le collègue de Pitt déclarait sèchement au diplomate français qu'on ne pouvait l'accréditer à la cour de Londres qu'en qualité de *ministre de Sa Majesté très-chrétienne*.

C'était, non pas précisément déclarer la guerre, mais la rendre inévitable.

Pitt la désirait effectivement, et avec cette violence froide qui le caractérisa.

Pour ce qui est de ses motifs, il en avait trois princi paux.

Le premier, le plus puissant, était tiré de ce fameux décret du 19 novembre 1792, par lequel la Convention promettait secours et fraternité à tous les peuples qui, opprimés, voudraient redevenir libres, décret que celui du 15 décembre était venu compléter si glorieusement. Pitt comprit tout de suite ce qu'il y avait de grandeur en un tel système, et plutôt que de laisser aux mains de la Convention un levier de cette force, il résolut de bouleverser le monde.

Son second mobile était la crainte de voir les armées républicaines, après avoir pénétré en Belgique, envahir la Hollande, qu'au moyen du stathouder le cabinet de Saint-James dominait.

Troisième et dernier grief : considérant que l'Escaut parcourt la Belgique aussi bien que la Hollande, et doit par conséquent appartenir en commun aux deux peuples, la France républicaine, par un haut sentiment de justice, venait de mettre fin à cette servitude de l'Escaut « que Joseph II avait eu la lâcheté de vendre aux Hollandais pour quelques millions de florins. » Or, quoique l'intérêt de l'Angleterre ne se trouvât point engagé ici d'une manière directe, le gouvernement anglais affecta de regarder l'ouverture de l'Escaut par la Convention comme un essai de dictature européenne. « L'Angleterre, écrivait lord Grenville à Chauvelin, ne souffrira jamais que la France s'arroge le pouvoir d'annuler à son gré, et *sous prétexte d'un prétendu droit naturel*, le système politique de l'Europe. »

En résumé, ce que Pitt abhorrait dans la Révolution française, c'était la grandeur qu'elle semblait promettre à la France, comme prix de la liberté donnée au monde. Mais il sentit qu'il ne fallait point brusquer l'attaque, de peur que la Révolution française n'eût pour appui, au sein même de l'Angleterre, les sympathies par elle éveillées dans les âmes généreuses. Deux sociétés s'étaient formées à Londres, qu'animait l'esprit jacobin, l'une sous le titre de *Société constitutionnelle*, l'autre sous celui de *Société des amis de la révolution de* 1688; et à mille symptômes, on pouvait reconnaître que le souffle puissant de l'esprit nouveau avait passé le détroit. Pitt trembla qu'une commotion sociale intérieure ne répondît au cri de guerre contre la France, s'il était prématurément poussé. Il apporta donc dans ses préparatifs une astuce profonde, et mit tout en œuvre pour rejeter sur la Convention les torts d'une initiative, dont il savait bien que l'orgueil anglais s'irriterait sans retour. Déjà les massacres de septembre avaient détaché de la cause de la France, toujours défendue par Fox et par Shéridan, beaucoup de whigs d'une trempe plus molle, le duc de Portland, lord Carlisle, lord Fitz-Williams, M. Wyndham : Pitt poussa d'une main prudente à ce mouvement de défection. Sûr que rien n'était plus propre à le précipiter, que l'exécution de Louis XVI, il s'abstint avec le sang-froid le plus cruel de tout ce qui eût été de nature à sauver ce prince infortuné, en dépit des magnanimes instances de Shéridan et de Fox. Puis, pour faire croire que la constitution anglaise, que l'existence même de l'Angleterre étaient en danger, on le vit tout à coup recourir à un ensemble de moyens répressifs dont la situation ne justifiait en aucune sorte l'extraordinaire et alarmant étalage. Les milices du sud-est de l'Angleterre furent armées, des troupes reçurent ordre de marcher sur Londres, on avança de quarante jours la réunion du parlement, on renforça la Tour d'une garnison nouvelle, on déploya enfin un formidable appareil de guerre contre le livre des *Droits de l'homme*, de Thomas Paine !

Et tandis que ces démonstrations officielles opposaient à la propagande de la liberté celle de la peur, les agents de Pitt s'étudiaient à enflammer les esprits par des manœuvres adaptées à la diversité des intérêts, des passions, ou des préjugés. Aux dévots, l'on disait que les révolutionnaires étaient tous des athées, et comment en douter depuis que Dupont avait fait profession d'athéisme à la tribune ! Aux commerçants en quête de marchés exclusifs, on représentait les Français comme des conquérants avides, qui dévoraient la Belgique, en attendant qu'il leur fût donné de dévorer le monde. Aux rigoristes presbytériens on faisait horreur de l'activité que la France osait déployer le *dimanche*. Aux gens paisibles on montrait des poignards, et l'on s'écriait : *Voilà la religion des Français !*

La fermentation croissait d'heure en heure : survient la nouvelle du 21 janvier. C'était un coup de foudre pour les amis de la paix et de la France. Fox fut consterné, la pensée de Pitt triomphait. Les partisans du ministère prennent aussitôt le deuil, affectant une douleur qui n'était que l'hypocrisie de la haine. Plusieurs, rassemblés au théâtre quand on y annonça l'événement, s'élancent hors de la salle en levant les mains au ciel et en poussant de grands cris. D'autres se montrent dans les rues avec un ruban noir. Les descendants de ceux qui tuèrent Charles Ier ne pouvaient concevoir qu'on coupât la tête à un roi.

Le gouvernement anglais s'empressa de mettre à profit ce mouvement. Le 24 janvier, lord Grenville, ministre des affaires étrangères, envoyait à Chauvelin l'ordre de quitter l'Angleterre dans le délai de huit jours, et, le 28 janvier, un message du roi notifiait aux deux Chambres que les forces de terre et de mer allaient être augmentées, mesure nécessitée, disait le message, par « l'acte atroce qui venait de s'accomplir à Paris, et par les dangers que l'ambition de la France, ses projets, ses principes faisaient courir, non-seulement à la puissance de l'Angleterre, mais au maintien de l'ordre dans toutes les nations civilisées. »

Insulter à ce point la Convention et la France équivalait certainement à une déclaration de guerre. Cela était si manifeste, que le message royal ayant provoqué de la part du parlement des adresses de vive adhésion, le comte Stanhope dans la Chambre des Communes et les lords Lansdowne, Lauderdale et Derby dans la Chambre des Lords, protestèrent solennellement contre une démonstration qui était l'embrasement du monde. Pitt ne l'ignorait pas, et c'est ce qu'il voulait, sa politique étant de rendre la guerre inévitable, mais en rejetant sur la Convention la nécessité de la *déclarer*, très-attentif d'ailleurs à se prêter aux démarches qui pouvaient faire louer sa modération.

C'est ainsi que, dans le temps même où il armait toute l'Angleterre et irritait l'orgueil de la France, son apparente condescendance favorisait le développement d'une intrigue dont la conservation de la paix était le but, Talleyrand le machinateur et Dumouriez le héros.

Ce dernier s'était prononcé très-ouvertement contre les magnanimes décrets des 19 novembre et 15 décembre 1792; après avoir un moment rêvé la conquête de la Hollande, il en était venu à croire ou du moins à dire qu'il fallait s'en abstenir soigneusement si on ne voulait pas risquer de perdre la Belgique; il avait, en outre, montré beaucoup de penchant pour l'alliance anglaise; et quant à ses rapports avec les Jacobins, de la part d'un homme capable de tous les artifices, ils n'avaient rien dont la diplomatie des rois eût à s'inquiéter. Talleyrand augura de tout cela qu'il ne serait pas impossible de faire consentir le cabinet de Saint-James à la paix, si Dumouriez se chargeait de la négociation. Le général était venu passer à Paris le mois de janvier : on lui parle

de ce projet, qui flattait son orgueil et qu'il saisit avidement. L'affaire est portée au Conseil. Dumouriez, depuis son arrivée à Paris, n'avait paru ni chez Monge, ministre de la marine, ni chez Roland, ministre de l'intérieur, ni chez Clavière, ministre des finances; encore moins s'était-il empressé d'aller voir le ministre de la guerre, Pache, son ennemi déclaré, mais en revanche il avait beaucoup fréquenté la maison de Lebrun et celle de Garat, avait souvent figuré à leur table, et se flattait de les dominer. La vérité est que Garat fit au Conseil la proposition d'envoyer Dumouriez en ambassade extraordinaire à Londres, proposition qui tomba devant la résistance de Pache, Monge et Clavière.

Il ne restait plus, ce semble, qu'à abandonner le projet : on n'en fit rien. Le goût de l'intrigue était si conforme au génie de Dumouriez, qu'il amena Lebrun et Garat à convenir qu'on suivrait l'affaire sans bruit, en attendant l'heure favorable pour le succès. Un agent secret fut donc envoyé à la Haye, avec une lettre adressée à lord Auckland, ambassadeur d'Angleterre en Hollande, et Maret, depuis duc de Bassano, prit la route de Londres, sous prétexte d'une démarche concernant les intérêts privés du duc d'Orléans, mais en réalité pour savoir de Pitt s'il voulait sincèrement traiter avec Dumouriez.

On peut se demander si, en ouvrant l'oreille à d'aussi étranges ouvertures, Pitt n'entendait que se donner le temps de compléter ses préparatifs; ou bien, s'il n'avait pas déjà la pensée d'amener Dumouriez sur le terrain de la défection; ou enfin, si, comme Garat et Dumouriez lui-même en eurent quelque soupçon, il ne fut pas tenté du désir perfide d'attirer à Londres, pour l'y retenir, le meilleur général que la France eût à lui opposer : ce qui est certain, c'est qu'il reçut Maret avec une bienveillance marquée, lui témoigna une grande répugnance à combattre la France, et le congédia, bien convaincu de ses dispositions pacifiques.

Maret, ainsi séduit et trompé, se préparait à transmettre à Dumouriez, Lebrun et Garat ce qu'il croyait d'excellentes nouvelles, lorsque le gouvernement français, averti par Chauvelin, envoya au négociateur illicite et occulte une réprimande sévère, et l'ordre de revenir en France. Maret, obligé d'obéir, ne se découragea point. Un second voyage est entrepris. Mais, cette fois, il arriva qu'au moment même où Maret sortait de Paris, Chauvelin était renvoyé de Londres. Cette circonstance effraya l'émissaire clandestin. A peine débarqué à Douvres, il écrivit à Lebrun pour lui demander de nouvelles instructions, et, n'obtenant point de réponse, quitta l'Angleterre sans avoir sollicité de Pitt une autre entrevue.

Aussi bien, toutes ces petites combinaisons souterraines n'avaient aucune chance de succès; et il est probable que Pitt ne feignit de s'y prêter que parce qu'il les savait futiles. Comment Dumouriez, tout général qu'il était, comment Lebrun et Garat, quelle que fût leur position dans le Conseil, purent-ils se flatter un seul instant de l'espoir d'agir d'une manière efficace, sans l'adhésion de la majorité des ministres, sans le concours des Comités diplomatiques et de défense générale, et en dehors de la Convention?

Il est juste de dire que si Pitt désirait la guerre, les hommes d'État de la Convention étaient loin de la redouter. Propager la liberté par les armes souriait à leur audace, et rien ne paraissait impossible à ces cœurs orageux. Brissot, l'inspirateur du Comité de défense générale, avait écrit à Dumouriez, le lendemain de la bataille de Jemmapes, les lignes suivantes, qui peignent bien le génie des hommes du temps et leurs grandes passions. « C'est ici un combat à mort entre la liberté et la tyrannie.... Pas un Bourbon ne doit rester sur le trône.... Ah! mon cher, qu'est-ce qu'Albéroni, Richelieu, qu'on a tant vantés? Que sont leurs projets mesquins, comparés à ces soulèvements du globe, à ces grandes révolutions que nous sommes appelés à faire. *Novus rerum nascitur ordo.* J'aime à croire que la révolution de Hollande ne s'arrêtera pas devant le fantôme d'*illuminés* (Frédéric-Guillaume), et qu'il ne sera pas pour nous le *sta, sol.* Une opinion se répand ici : la République française ne doit avoir pour bornes que le Rhin. »

Restait à savoir, l'Angleterre et la France en venant aux mains, de quel côté serait l'équité. Il y avait des griefs énoncés de part et d'autre : étaient-ils également fondés ?

Nous avons vu que ceux de l'Angleterre se réduisaient à trois principaux : 1° les décrets des 19 novembre et 15 décembre, proclamant la solidarité des peuples libres; 2° les projets qu'on supposait à la France contre la Hollande; 3° l'ouverture de l'Escaut.

Or, dans un discours prononcé le 12 janvier, Brissot avait répondu à chacun de ces trois griefs de la manière à la fois la plus solide et la plus brillante.

D'abord, il était assez étrange que le gouvernement anglais prétendît empêcher la France de secourir les peuples qui, injustement opprimés, auraient recours à elle. C'était lui faire un crime de sa magnanimité même, et déclarer au monde que, dès qu'il convenait à la France de prendre parti pour les victimes, l'Angleterre ne pouvait que prendre parti pour les tyrans. A la vérité, Pitt affectait de croire que les décrets des 19 novembre et 15 décembre n'avaient été lancés par la Convention que comme un appel à la turbulence de toutes les minorités factieuses qui s'aviseraient d'arborer le bonnet rouge; mais sur ce point, le cabinet de Saint-James avait reçu des explications qui fermaient toute issue à la mauvaise foi : il lui avait été officiellement notifié que la Convention n'entendait en aucune sorte jeter des brandons de discorde et souffler la passion des complots dans des États neutres ou amis, et que les décrets dont l'Angleterre prenait alarme se rapportaient au seul cas où la révolte contre l'oppression, dans un pays, serait l'effet de la *volonté générale*, se révélant par des signes non équivoques.

En ce qui concernait l'invasion *supposée* prochaine de la Hollande, au moins aurait-il fallu attendre que la *supposition* se réalisât pour en faire un motif de guerre. Mais il y avait à répondre quelque chose de bien plus décisif encore. A la fin du mois de novembre 1792, Dumouriez avait demandé au Conseil exécutif l'autorisation de s'emparer de la ville de Maëstricht, sans laquelle il ne pouvait défendre ni le pays de Liége, ni la Meuse; et, quoique pour légitimer cette prise les motifs ne manquassent pas, l'autorisation avait été formellement refusée. Or, de la part du gouvernement français, cette modération était d'autant plus remarquable, que la Hollande lui avait donné maint sujet d'offense; que les émigrés étaient en armes et en uniformes à la Haye; qu'on y faisait éclater une haine violente contre la France; qu'on avait renvoyé d'Amsterdam, sans leur laisser le temps d'être payés de ce qui leur était dû, la troupe des comédiens français; enfin, que le grand pensionnaire, Van Spiegel, avait livré en pâture aux insultes des émigrés Noël, ministre de France, et Thinville, secrétaire d'ambassade, lesquels avaient fini par être expulsés ignominieusement.

Relativement à l'ouverture de l'Escaut, Pitt soutenait avec raison qu'elle était contraire au traité d'Utrecht et à celui qu'en 1785 Joseph II avait conclu avec les Provinces-Unies. Mais le respect de traités passés entre les gouverne-

ments sans le concours ni l'adhésion des peuples ne saurait aller jusqu'à la consécration des iniquités politiques les plus flagrantes. L'ouverture de l'Escaut par la France, victorieuse de l'Autriche, était une mesure non-seulement désintéressée, mais généreuse « La République française, s'écriait noblement Brissot dans son discours du 12 janvier, devait-elle, en rendant la Belgique à la liberté, laisser subsister l'esclavage pour un des plus beaux fleuves qui arrosent ce pays? Devait-elle violer les principes d'éternelle justice qui toujours dirigeront ses armes? Puisque l'Escaut parcourt la Belgique comme la Hollande, son cours n'appartient-il pas en commun aux deux peuples? Quel titre la nature a-t-elle donné aux Hollandais sur la propriété exclusive? Est-ce à leurs travaux, à leur industrie que ce fleuve doit son existence? L'Escaut, qui traverse la Zélande, n'est-il pas le même qui a baigné auparavant les murs d'Anvers? Et s'il était juste qu'un fleuve, commun à plusieurs peuples, fût la propriété d'un seul, celle de l'Escaut n'appartiendrait-elle pas à aussi bon titre aux Anversois, qui l'ont d'abord, qu'aux Hollandais qui ne le reçoivent qu'après? »

Ainsi, des trois griefs, articulés par le cabinet de Saint-James, pas un qui fût fondé, soit en fait, soit en droit.

Subsidiairement, Pitt se plaignait de la propagande des idées françaises en Angleterre par les agents du Jacobinisme; mais lui-même n'entretenait-il à Paris aucun agent de sa politique? Et là où les propagandistes français n'employaient que le pouvoir de la parole, les émissaires du gouvernement britannique n'employaient-ils pas l'avilissante puissance de l'or? Et n'étaient-ils donc capables d'aucun effort propre à étendre l'influence des intérêts anglais, ceux qui avaient dépensé tant d'argent pour étouffer la liberté naissante des Provinces-Unies, augmenter les partisans du prince d'Orange, débaucher les troupes patriotes, acheter le rhingrave de *Salin* et le grand pensionnaire Bliwrik?

Combien plus légitimes les plaintes du gouvernement français!

Rappel de lord Gower, le lendemain du 10 août;

Cessation de tout rapport officiel avec l'ambassadeur de France à Londres, depuis la suspension de Louis XVI;

Refus de reconnaître les pouvoirs de la Convention;

Opposition mise à des achats de grains et d'armes par des agents de la République française;

Détention de bateaux et vaisseaux chargés de grains pour la France, en violation du traité de 1786;

Prohibition par acte du parlement de la circulation des assignats;

Acte inquisitorial et vexatoire rendu contre les Français habitant l'Angleterre, en violation de l'article 4 du traité de 1786;

En violation de l'article 1er du même traité, secours d'argent aux émigrés et aux chefs de rebelles armés contre leur patrie;

Armement considérable par mer et augmentation des forces de terre, ordonnés sans provocation de la part de la France, et dans le but avoué de la combattre;

Coalition avec les ennemis de la France, notamment l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse.

Voilà quels furent les faits constatés dans un lumineux travail du Comité de défense générale; et, sauf la défense portant sur la circulation des assignats en Angleterre, laquelle était de droit, tous ces faits constituaient autant de griefs dont il était aussi impossible de nier l'existence que la gravité.

L'*alien-bill*, tel que le parlement anglais venait de le voter, contenait à lui seul la guerre. Pour rencontrer quelque exemple d'une mesure aussi extraordinaire et violente, il eût fallu remonter jusqu'au règne d'Élisabeth. Le bill assujettissait tout Français arrivant en Angleterre « à rendre compte de lui-même; » à déposer les armes en sa possession; à ne point aller d'un lieu à un autre sans passe-port; à vivre, enfin, s'il était pauvre, dans un district déterminé, avec la police debout sur sa porte et le soupçon assis à son foyer. Vainement Grey, Taylor, le major Maitland et Fox s'étaient-ils élevés contre un projet que le Conseil des Dix à Venise n'eût pu rêver plus tyrannique, Pitt l'avait fait passer, précisément en le présentant comme un coup de canon tiré contre les Jacobins. A cette occasion, une scène étrange fut donnée au parlement. Après avoir appuyé le bill dans un discours plein d'éloquence et de délire, Burke parlait de trois cents poignards fabriqués à Birmingham, lorsque tout à coup il jette un de ces poignards sur le parquet de la Chambre des Communes, et s'écrie furieux : « Regardez ceci! voilà un des fruits à retirer de l'alliance avec la France. Ah! je ferai tout pour préserver ce pays de l'*infection française*, et écarter leurs principes de nos esprits, leurs poignards de nos cœurs. »

Tels se montraient à l'égard de la France les sentiments de Pitt, de Burke, du gouvernement anglais, de la majorité des deux Chambres. L'ordre donné au représentant de la Convention à Londres de quitter l'Angleterre dans un délai de huit jours vint combler la mesure des outrages : après une semblable insulte, il fallait choisir entre le déshonneur et la guerre. La Convention n'hésita pas une minute.

Et cependant, la disproportion des forces était frappante. La marine d'Angleterre, composée de cent cinquante-huit vaisseaux de ligne, vingt-deux vaisseaux de cinquante, cent vingt-cinq frégates et cent huit cutters, était au complet de ses officiers et de ses équipages; sans compter que, pour la cause commune, la Hollande pouvait armer cent vaisseaux de guerre de différentes grandeurs. La marine française, au contraire, veuve de ses officiers, par suite de l'émigration, ne comptait que soixante-six vaisseaux de ligne, quatre-vingt-seize frégates et corvettes. De sorte que pour n'être pas écrasés par l'Angleterre sur son champ de bataille, la mer, nous n'avions devant nous qu'une chance, celle des prodiges!

Quant aux combats à livrer sur terre, la Révolution, — si, comme elle y était décidée, elle affrontait la Hollande et l'Espagne, — allait avoir à vaincre onze armées, parfaitement disciplinées et bien pourvues de vivres, de chevaux, d'artillerie, de munitions, ces armées, formant comme un vaste réseau autour de la France, qu'elles étreignaient de toutes parts :

Autrichiens, en Belgique.	50 000
— de Coblentz à Bâle	40 000
— entre la Meuse et le Luxembourg.	33 000
Prussiens, en Belgique.	12 000
Prussiens, Hessois et Saxons sur le Rhin. . .	65 000
Hollandais, en Belgique.	20 000
Anglais, Hanovriens et Hessois, en Belgique.	30 000
Troupes de l'Empire et de Condé, sur le Rhin.	20 000
Austro-Sardes, en Italie	45 000
Napolitains et Portugais, en Italie.	10 000
Espagnols, sur la frontière du Midi.	50 000
TOTAL.	375 000

Or, au 1er janvier 1793, les armées de la République n'allaient pas au delà de 220 000 hommes.

La situation des finances n'était pas plus rassurante le capital de la dette s'élevait à huit milliards trente-quatre millions Pour soutenir une immense circulation en papier, on n'avait que ce qui meurt où la guerre naît, et l'Europe entière conspirait contre les assignats.

Placée, avec si peu de ressources, en face de tant de périls, la Convention fut sublime

Le 1er février, sur un rapport de Brissot, elle déclara la guerre au *roi d'Angleterre*, dans un silence et avec une unanimité formidables

Le stathouder des Provinces-Unies avait outragé les agents de France, accueilli les émigrés, persécuté les patriotes français, encouragé les fabricateurs de faux assignats, fait cause commune avec le gouvernement anglais : la Convention le mit avec le plus méprisant dédain au nombre de ses ennemis.



FRÉDÉRIC-GUILLAUME II

VICTOR-AMÉDÉE III

Le même jour, sur un rapport de Cambon, elle décrétait qu'aux deux milliards quatre cent mille livres d'assignats, alors en circulation, il en serait ajouté huit cent mille, auxquels on donnerait pour gage la valeur des bois et forêts dont la vente était ajournée, celle des biens affectés à la liste civile, la rentrée du bénéfice à faire sur la reprise des domaines engagés, la valeur des biens nationaux situés dans le département du Mont-Blanc et dans les districts nouvellement réunis à la République, le produit de la vente des biens des émigrés, l'indemnité à demander aux peuples qui seraient redevables à la France victorieuse de leur liberté reconquise. Le rapport contenait cette belle constatation : « La postérité ne sera pas peu étonnée de voir un peuple en lutte avec tous les despotes ligués, s'occuper du remboursement d'une dette contractée par le despotisme, en acquitter soixante-douze

millions par an, payer exactement les rentes des capitaux empruntés et une quantité énorme de pensions à des personnes auxquelles la Révolution a fait perdre leur état. »

Il y avait danger sans doute à multiplier ainsi, quelque précaution qu'on prît pour les asseoir sur un gage, des signes déjà si nombreux. Mais quand il faut de toute nécessité passer sur un pont qui tremble, on y passe en fermant les yeux. Selon le mot de Mercier, l'assignat était un pont de bois jeté sur des gouffres écumants, mais qui, à défaut d'un pont de pierre, nous servit à les franchir.

Il fallait pourvoir à l'organisation de l'armée. le Comité de la guerre se mit au travail avec une ardeur passionnée, et, le 7 février, Dubois-Crancé présentait un plan qui portait l'ensemble des forces à tenir sur pied au chiffre de cinq cent mille soldats, les divisait en huit armées, ordonnait la levée immédiate de trois cent mille hommes, attribuait au Conseil exécutif, sous la ratification des représentants du peuple, la nomination des généraux en chef, assignait à cette mission un caractère purement temporaire, et réglait ainsi la nomination des officiers un tiers à l'ancienneté, et les deux tiers au choix, sur la présentation de trois candidats par les soldats.

Devenue aussi sobre de paroles qu'impatiente d'action, l'Assemblée vota tout cela d'un élan.

Puis, coup sur coup, dans l'espace de quelques jours, elle décréta :

Que la Convention vivrait au sein des armées, aurait l'œil sur les places fortes et les camps, par neuf commissaires investis du droit d'écarter les incapables, de punir les indifférents, de foudroyer les traîtres ;

Que Pache, attaqué vivement, serait remplacé comme ministre de la guerre, par le général Beurnonville ;

Que les monnaies d'or et d'argent auraient désormais pour empreinte une couronne de branches de chêne, et pour légende ces mots : *République française ;*

Qu'à Paris, menacé d'un déficit qui ne laissait de choix qu'entre l'augmentation du prix du pain et le recours à une contribution extraordinaire, une taxe progressive serait établie sur les riches ;

Que tous les Français, de dix-huit ans jusqu'à quarante ans, les fonctionnaires publics exceptés, seraient déclarés en état de réquisition permanente pour la guerre

Et, chose admirable, dans le temps même où la Convention se préparait à soutenir la lutte la plus prodigieuse qui fût jamais, elle méditait le plan d'une constitution nouvelle ; elle s'occupait du progrès des sciences et de la formation d'un Muséum national ; elle se faisait rendre compte par Barère des travaux de la commission chargée de rassembler au Louvre, aux Capucins et aux Augustins, les chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture, de bibliographie ; elle interrogeait son Comité de l'instruction publique sur l'emploi des fonds d'encouragement destinés aux savants et aux artistes ; de la même main qui avait si rudement frappé l'émigration de la noblesse, elle arrêtait l'émigration des arts, et le bruit du canon d'alarme ne l'empêchait pas de s'enquérir avec sollicitude d'un tableau original de Rubens, trouvé, couvert de poussière, au fond d'un grenier de la rue Saint-Lazare.

De son côté, le Conseil exécutif agissait avec décision. Roland avait donné sa démission le 23 janvier ; mais, loin d'affaiblir le ministère, cette retraite tendait à lui rendre l'unité. Lebrun, après s'être un instant laissé égarer en d'obscures intrigues, avait fini par céder à l'ascendant de Brissot, et Monge, ministre de la marine, adressait à tous les amis de la liberté dans les ports de mer une lettre officielle qui contenait ces paroles de feu : « Le roi et le parlement d'Angleterre ont dessein de nous faire la guerre ; les républicains anglais le souffriront-ils ? Déjà ils témoignent leur répugnance à porter les armes contre leurs frères les Français. Eh bien, nous volerons à leur secours ; nous ferons une descente dans leur île ; nous y jetterons cinquante mille bonnets rouges, et nous y planterons l'arbre sacré. »

On a écrit que les Comités de la Convention et le Conseil exécutif avaient reçu le faux avis que les amis de la France et de la paix dominaient dans Londres, que le peuple y était en fermentation, et qu'un écriteau, affiché jusque sur les murs du palais de Georges III, lui avait désigné le signal de la guerre comme celui de sa chute. Mais qu'un semblable rapport fût ou non parvenu à la Convention, il est certain qu'elle avait été fort exactement renseignée sur le véritable état des choses et des esprits en Angleterre par Noël, homme dont on connaissait le discernement. Il n'entra donc rien de présomptueux ou de frivole dans la confiance que la Révolution française déploya. Cette confiance fut tout héroïque ; elle eut pour fondement la foi ! Et certes, quand l'Assemblée voyait venir à elle des sections entières mettant à la disposition de la nation les propriétés foncières des citoyens dont elles étaient composées, il lui était bien permis de croire la France invincible.

Tant de vigueur remplit l'Europe d'étonnement. Pitt ne s'attendait pas à cet imposant mélange d'énergie et de calme, il en parut troublé. Un message du roi, où, avec une mauvaise foi inconcevable, la Convention était accusée d'avoir déclaré la guerre « sans provocation aucune et de gaieté de cœur, » avait été adressé, le 11 février, à la Chambre des Communes. ce fut l'objet d'un long débat qui mit à nu l'âme de Pitt. Tout le fiel qui la rongeait se fit jour dans les paroles suivantes, qui venaient après une réfutation vraiment dérisoire des griefs articulés par la Convention : « Les Français nous font la guerre, ce semble, d'abord, parce que nous aimons notre constitution ; ensuite, parce que nous abhorrons leur conduite, et en troisième lieu, parce que nous osons pleurer le roi qu'ils ont assassiné. Oui, ils voudraient nous ravir cette dernière ressource de l'humanité, qui consiste à porter le deuil des victimes : *Quis gemitus populo romano liber erit?* Ils voudraient déraciner en nous les affections de l'homme, transformer en crime notre sympathie pour le malheur, étouffer nos soupirs et défendre à nos larmes de couler. »

Le ministre anglais ne se fit pas scrupule d'affirmer que le grief tiré de l'accession du cabinet de Saint-James au traité conclu entre l'Autriche et la Prusse était « entièrement faux. » Ce qui était *entièrement faux*, c'était cette affirmation, comme l'ont établi des documents ultérieurement publiés, et comme le prouvent sans réplique les révélations du prince de Hardenberg : « Il s'agissait de porter les deux Cours alliées d'Autriche et de Prusse à combiner un système de défense militaire.... Le cabinet de Saint-James se montrait disposé à concourir à ce résultat nécessaire. Tels furent l'esprit et le sens du mémoire diplomatique qu'un courrier anglais apporta, le 25 novembre (1792), à M. Stratton, chargé des affaires britanniques près la cour de Vienne.... Ainsi, c'est dans la communication faite à la cour de Vienne, par M. Stratton, du mémoire envoyé par la cour de Londres, qu'on trouve la première *démarche de ce Cabinet pour ranimer et fortifier la coalition contre la France.* » De sorte que cette démarche, faite secrètement le 25 novembre 1792, Pitt, en plein parlement et à la face de toute l'Europe, la niait, le 11 février 1793 !

Pour se donner le droit de taxer la Convention de perfidie, Pitt affecta de s'indigner d'une déclaration de guerre surve-

nue au moment où l'on négociait avec Dumouriez, comme s'il eût ignoré que cette prétendue négociation était une intrigue suivie en dehors des autorités constituées! Comment le ministère anglais pouvait-il être admis à traiter clandestinement avec un simple général, lorsqu'il refusait de reconnaître la Convention, c'est-à-dire le pouvoir duquel ce général relevait et le seul qui représentât la France?

A ce tissu d'injures, de sophismes, et, il faut bien le reconnaître, de mensonges, Fox ne se contenta point d'opposer les inspirations d'une politique fondée sur le respect de la vérité et de la justice : convaincu que, si la guerre avait été *déclarée* par la France, elle avait été incontestablement *provoquée* par l'Angleterre, il proposa un amendement de nature à ramener la concorde entre les deux pays Mais Burke se lève, et d'une voix amère : « Les sentiments de l'honorable orateur, dit-il, si la Chambre les adoptait, se pourraient traduire ainsi : « Français, vous vous êtes efforcés de détruire le repos de toutes les nations de l'Europe; vous avez introduit l'anarchie parmi vous, et couvert votre propre pays de ruines, vous avez assassiné votre roi : n'importe, poursuivez le cours de vos crimes; au meurtre de votre souverain, ajoutez ceux de sa femme, de sa sœur, de son fils, et la destruction du reste de sa famille; et soyez bien sûrs qu'il ne sera pas touché à un cheveu de vos têtes. »

Ces déclamations virulentes, inutilement combattues par Shéridan, prévalurent. Pitt l'emporta.

Il est à remarquer que la nécessité de mettre un frein à l'esprit envahissant de la France fut un des arguments qui, dans ce débat, se produisirent avec le plus de succès. Or, en ce moment même, la Russie et la Prusse couraient à un second démembrement de la Pologne, sans que l'Angleterre, pour les arrêter, dît une parole ou fît un geste. Déjà en effet les Russes étaient à Varsovie, et, sous prétexte que la constitution polonaise du 3 mai 1791 se liait aux triomphes de la propagande révolutionnaire, Frédéric-Guillaume, non content d'avoir envahi plusieurs districts de la grande Pologne, investissait Dantzick. Il est vrai que cette entreprise, inspirée par une politique de brigand, on avait soin de la colorer de considérations presque touchantes : de quoi se pouvait plaindre la Pologne? ce qu'on en faisait ne pouvait être que pour son bien; on lui volait son territoire dans l'unique but d'assurer son repos; on la mettait en pièces, afin de « *couvrir ses provinces limitrophes et d'empêcher la contagion morale d'y pénétrer!* »

Pitt souffrait cela cependant, lui qui, au nombre des motifs allégués pour mettre le feu au monde, plaçait l'invasion *supposée* de la Hollande par les armées françaises! Fox ne manqua pas de signaler cette contradiction. « Eh quoi! s'écriait-il indigné, sommes-nous donc si coupables de regarder le motif mis en avant comme un pur prétexte, lorsque, d'une part, nous voyons le ministère proclamer bien haut l'inviolabilité des États neutres, et, d'autre part, ce même ministère permettre que la Pologne soit foulée aux pieds? » Il fit, pour détourner la guerre, un dernier, un généreux effort, tout fut inutile. Les ennemis extérieurs de la Révolution lui auraient peut-être pardonné ses orages, mais son crime irrémissible était d'être si grande.

La calomnie, d'ailleurs, ne pouvait être difficile, à cause des désordres qu'une commotion violente ou entraîne naturellement, ou fournit l'occasion de susciter. Et c'est ce que la journée du 25 février, à Paris, ne prouva que trop bien.

Depuis que le débat sur la guerre s'était ouvert dans le Parlement anglais, divers membres de la Convention avaient secrètement reçu de Londres l'avis que des émissaires de Pitt machinaient une émeute à Paris, rien ne paraissant plus propre à servir les vues du gouvernement anglais dans ce moment, et à confondre ses adversaires. Dubois-Crancé, notamment, fut informé que des manœuvres étaient pratiquées de longue main pour faire, d'une disette factice, sortir un soulèvement. Mais, soit qu'il ne crût qu'à demi à ces informations, soit qu'il les voulût compléter et craignît d'en divulguer prématurément le mystère, il attendit.

Cependant, le prix du pain à Paris avait subi une forte hausse, et, sans qu'on s'en expliquât bien la cause, le savon était monté, de quatorze et seize sols la livre, à trente-deux sols. Le 24 février, il y eut des rassemblements tumultueux à la porte des boulangers, et des bateaux qui apportaient une cargaison de savon ayant paru sur la Seine, les blanchisseuses coururent en foule sur le quai, frémissantes, éperdues, et se firent délivrer la marchandise à un prix fixé par elles-mêmes. De là, elles vont à la Convention, criant : « *Du savon et du pain!* » C'était un dimanche. L'Assemblée les ajourne au mardi. Mais elles, en se retirant : « *Et nous, nous nous ajournons à lundi. Quand nos enfants nous demandent du pain, nous ne les renvoyons pas au surlendemain!* » La soirée fut menaçante. Une fermentation sourde annonçait l'approche d'un désastre. Marat se mit à sonner le tocsin dans son journal, peignant en furieux le tableau du mal, et indiquant pour remède « le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs. » Le sinistre numéro est lancé dans la matinée du 25. Pour les machinateurs au service du royalisme où à la solde de l'étranger, rien ne pouvait venir plus à propos. A huit heures du matin, des bandes de gens appartenant à des conditions diverses se portent chez les épiciers et chandeliers. La rue des Cinq-Diamants et celle des Lombards sont assiégées, à la lettre. Des inconnus allaient de boutique en boutique, disant : « *Avez-vous du sucre, du café, du savon? donnez au prix qu'on vous dira; sinon, vos propriétés sont en péril.* » Parmi les femmes, plusieurs avaient des pistolets à la ceinture et ne s'en cachaient pas. Il y avait aussi dans leurs rangs des hommes déguisés, dont quelques-uns n'avaient pas même pris la précaution de faire leur barbe On se fit délivrer le sucre à vingt et vingt cinq sols la livre, le savon et la chandelle à douze sols. Beaucoup de marchandises furent ravies, non-seulement par des femmes du peuple, mais par des dames en chapeau, fort bien vêtues et enrubanées. A une d'elles, dont le linge très-fin et très-blanc contrastait avec celui de ses compagnes, un détaillant dit : « *Madame veut-elle aussi du savon pour blanchir son linge?* » On pilla jusqu'à de l'esprit-de-vin; et « ce qui prouve, écrivent avec une profonde amertume les républicains des *Révolutions de Paris*, que ce n'était pas le vrai peuple qui *fit les honneurs de cette journée*, c'est que, chez plusieurs chandeliers, on s'empara du suif en pain, après avoir cassé les moules; c'est que, dans un temps où tout était cher, le beurre et le miel furent gaspillés, foulés aux pieds. »

Par une déplorable fatalité, Santerre, ce jour-là, se trouvait à Versailles où il passait une revue de dragons, de sorte qu'aucun ordre n'avait été donné à la garde nationale. De son côté, Pache, élu depuis quelques jours maire de Paris, se trouvait consigné chez lui par l'émeute A deux heures après-midi, le Conseil général de la Commune se rassemble, arrête qu'il restera en permanence, et s'occupe des moyens de rétablir l'ordre. Arrivaient de minute en minute des citoyens, commissaires de section ou officiers de paix, porteurs de nouvelles désolantes, et le cri *tant mieux!* partait des tribunes. Jacques Roux, ce prêtre qui avait conduit Louis XVI

à l'échafaud, fut accusé devant ses collègues d'avoir poussé au pillage; il se contenta de répondre effrontément « qu'il avait toujours professé les vrais principes et ne s'en départirait pas, dût-on l'appeler le *Marat du Conseil général.* »

Pendant ce temps, la Convention discutait deux propositions, l'une de Saladin, demandant que les juges du district d'Amiens fussent mandés à la barre, pour avoir mis en liberté un prêtre, surpris disant la messe en France après émigration; l'autre de Goupilleau, autorisant les directoires à faire des visites dans tout lieu désigné comme recélant des émigrés, soit nobles, soit prêtres. Robespierre appuya vivement les deux motions, et elles venaient de passer, lorsque, montant tout à coup à la tribune, Bazire appela sur Paris livré au désordre l'attention de l'Assemblée. Elle chargea aussitôt la municipalité de prendre toutes les mesures requises par les circonstances, lui conférant le droit de faire battre la générale : intervention tardive, qui ne mit fin à l'émeute que quand se voyaient partout les traces de son passage!

Tous les amis de la Révolution furent consternés; la section de Bon-Conseil, celle des Piques, celle des Droits de l'Homme, envoyèrent successivement faire part à la Commune de la douleur dont les pénétrait cette humiliante journée. La feuille de Prudhomme exprima très-bien la désolation des patriotes. « Ils prévoient, disait-elle, que le 25 février éloignera de Paris ceux qui voulaient s'y fixer, que le commerce intérieur sera perdu, le crédit ruiné, la liberté calomniée, et que les sujets des despotes seront rattachés au joug par la crainte d'excès semblables. »

Puis, avec une véhémence extrême, ce journal, que, du fond de la tombe, Loustalot semblait inspirer, s'élevait contre la Convention, trop lente à s'occuper des troubles; contre la Commune, trop lente à les réprimer; contre Marat, surtout, formellement accusé d'avoir dit à un de ses amis intimes, quelques jours avant le 25 février. « *N'achetez point de maison à Paris* »

Le 26, Barère, dans la Convention, demanda que les instigateurs ou auteurs des excès de la veille fussent poursuivis et châtiés Ensuite, Salles ayant dénoncé Marat, Pénières lut l'article où l'*Ami du peuple* avait parlé de piller quelques magasins et de pendre à la porte les accapareurs. Il se fit un grand tumulte Les uns criaient qu'il fallait sur-le-champ le mettre en accusation; les autres que c'était un fou, mais un fou dangereux, et qu'il le fallait traiter comme tel. Bancal proposa qu'on le fît examiner par des médecins Boyer-Fonfrède aurait voulu que la Convention se contentât de cette déclaration. *Hier matin, Marat a prêché le pillage; hier soir, on a pillé.* Buzot conseilla amèrement à l'Assemblée de ne point mettre en accusation, de peur qu'il ne fût acquitté, *Monsieur Marat.* Lui ne s'émut nullement Il ne nia rien, il accusa. Il appela ceux de la droite une faction criminelle. A son tour, il demanda pour eux les *petites maisons.* Thirion s'offrant à le défendre, il s'y opposa. « Je saurai bien me défendre moi-même » La prétention des Girondins à jouer le rôle d'hommes d'État paraissait l'amuser fort « Les imbéciles! » dit-il, et, chassé de la tribune par les clameurs, il en descendit en haussant les épaules et en riant De semblables scènes tendaient à avilir la Convention : un membre s'en plaignit; la discussion fut close, et la dénonciation contre Marat renvoyée aux tribunaux ordinaires.

Vinrent les récriminations haineuses et les imputations sans base. Aux Jacobins, on entendit Collot-d'Herbois accuser Roland d'avoir suscité les désordres du jour, pour déshonorer l'administration municipale de Pache, et, comme si ce n'était pas assez de cette calomnie absurde, il ajoutait que l'ex-ministre de l'intérieur avait placé douze millions en Angleterre; que lui, Collot, « en avait la preuve, » mais cette preuve, il ne la donnait pas.

Ce qui était moins difficile à prouver, c'était la part des manœuvres contre-révolutionnaires dans la journée du 25. Il fut constaté que la farine à Paris ne manquait pas; que la crainte d'une disette était née principalement d'alarmes répandues avec une perfidie systématique; qu'on avait vu des femmes qui n'étaient ni mariées ni mères de famille prendre jusqu'à six pains de quatre livres, alors qu'elles en pouvaient à peine consommer deux; que, parmi les personnes arrêtées la main dans le pillage, il y avait des hommes titrés, des abbés, une comtesse qui, déguisée, distribuait des assignats.

Nul doute que le mal n'eût encore d'autres causes : une misère réelle, l'état d'inquiétude où se consumaient les esprits, la tendance à tout soupçonner, les colères entretenues par des prédications anarchiques, et, par exemple, des articles tels que celui de Marat; mais si le *Moniteur* eut raison d'écrire : « Il ne faut pas croire *qu'il n'y ait que* les menées et l'or de nos ennemis qui agitent la République, » il eut raison de ne pas nier la part que ces menées et cet or eurent dans nos malheurs.

Les choses en étaient là, quand arriva la nouvelle que des visites domiciliaires faites à Lyon, l'emprisonnement de cent cinquante personnes, et la démission de Nivière Chol, maire de la ville, avaient mis tout en rumeur dans cette importante cité, peuplée, assurait-on, d'aristocrates et de royalistes. Ils y étaient effectivement en force, s'appuyant sur la bourgeoisie, et enveloppant de leurs haines le *Club central*, refuge des Jacobins lyonnais. Entre tous les révolutionnaires, Chalier leur était odieux, Chalier, président du tribunal criminel, et auquel ils attribuaient le projet d'élever la guillotine sur le pont Saint-Clair et la place des Terreaux, altéré qu'il était, disaient-ils, du sang de ses ennemis. La démission de son rival, Nivière Chol, leur donnant le signal qu'attendait leur inimitié, ils éclatent; et le jour même où l'émeute grondait dans Paris, la Convention apprend qu'à Lyon la contre-révolution vient d'avoir son heure de triomphe; que la maison de Chalier a été menacée, le *Club central* envahi et saccagé, le livre de ses archives brûlé sur la place publique, le buste de Jean-Jacques cloué injurieusement à l'arbre de la liberté, le poste de l'arsenal occupé ainsi que la Poudrière, Nivière Chol réélu Ces faits, exposés par Tallien dans la séance du 25 février, provoquèrent un décret de la Convention, enjoignant au Conseil exécutif d'envoyer à Lyon des forces répressives, et nommant trois commissaires revêtus de pleins pouvoirs. Rovère, Bazire et Legendre furent choisis. Ils partent aussitôt Mais Lyon était désormais une proie à déchirer pour les factions contraires. Parmi les agitateurs arrêtés se trouvait un domestique d'émigré, porteur de libelles concernant Louis XVI. L'ordre ayant été donné de le conduire à Roanne, on l'y traînait.... Tout à coup un homme de l'escorte se détache, court au prisonnier, et d'un coup de baïonnette dans le ventre l'étend mort sur la place. Ainsi s'annonçait à Lyon le règne de la fureur

Tallien reçut, comme démenti à son rapport, une lettre qui incriminait violemment les Jacobins lyonnais. Laussel, procureur de la Commune à Lyon, y était chargé d'exécration en sa double qualité de tribun et de prêtre Chalier y apparaissait sous les traits d'un moderne Sylla. Lui aussi, d'après la lettre, avait ses listes de proscription et ne rêvait que de funérailles, on allait jusqu'à lui imputer d'avoir voulu



LE PRINCE DE SAXE-COBOURG

la guillotine sur les ponts, afin que, les têtes une fois coupées, les corps tombassent dans la rivière. Et le signataire s'écriait : « Grand Dieu! fais que la Convention m'entende, et sévisse contre tant d'attentats! » Celui qui reculait ainsi d'horreur à l'idée du sang des hommes mêlé à l'écume des flots, portait un nom que la Loire semble murmurer aujourd'hui encore : il s'appelait Carrier!

La déplorable journée du 25 à Paris, les troubles de Lyon, ceux qui dans le même temps éclatèrent à Bordeaux et à Dijon, la Vendée qui se levait, le lien mystérieux qui paraissait unir sur tant de points à la fois les efforts de l'esprit de révolte ou d'anarchie, tout cela n'était que trop fait pour servir la coalition.

Elle venait, d'ailleurs, de prendre un développement redoutable par deux traités conclus entre Catherine II et l'Angleterre : l'un d'alliance militaire contre la France, l'autre d'alliance commerciale. Les deux Puissances s'engageaient, non-seulement à fermer leurs ports aux marchandises françaises, mais encore à briser tout rapport de commerce entre la France et les neutres. En attendant qu'on pût prendre la Révolution corps à corps et l'étouffer, on l'isolait.

De son côté, l'Autriche, pressée par l'Angleterre de reconquérir les Pays-Bas et chargée plus spécialement de la conduite de la guerre offensive, poussait en avant cent douze mille hommes, sous les ordres du prince de Saxe-Cobourg, préféré comme général en chef des armées impériales à un guerrier plus habile, mais de moins noble extraction, Clairfayt.

Ce dernier, que la victoire de Jemmapes et la rapide conquête de la Belgique n'avait pas encore rejeté au delà du Rhin, occupait alors Berghem, où il n'était séparé de l'armée française que par la petite rivière de la Roër, et par Juliers, très-médiocre forteresse.

Cependant Dumouriez avait quitté Paris; avec quels desseins? Il les a lui-même dévoilés, depuis, dans ses Mémoires. Son plan était d'envahir la Hollande comme il avait fait la Belgique; de dissoudre le comité révolutionnaire hollandais; d'annuler le décret du 15 décembre; d'offrir aux Anglais la neutralité, aux Autrichiens une suspension d'armes; de réunir les deux républiques belge et batave; de proposer à la France une réunion avec elles, et, en cas de refus, de marcher sur Paris, pour y dissoudre la Convention et y écraser le jacobinisme.

Ce plan, qui était d'un traître, quoique Dumouriez, en le léguant à l'histoire, ne paraisse pas s'en douter, fut confié à quatre personnes seulement, parmi lesquelles Miranda nomme Danton, Lacroix et Westermann. Assertion terrible, si elle est vraie! Mais rien ne peut ici être affirmé avec certitude, sinon qu'à cette époque Danton soutenait Dumouriez, qu'il fût initié ou non à ses projets.

Pour les accomplir, l'audacieux général envoie au général Miranda l'ordre d'assiéger Maëstricht; détache de son armée, dispersée sur la Meuse, quatorze mille hommes, mille chevaux, presque toute l'artillerie; entre en Hollande, le 22 février; s'empare de Bréda, le 25, de Klunderl, le 26, et fait tout trembler autour de lui, devant lui.

Mais, derrière lui, ce qu'il laissait, le voici. Le 3 mars, un officier écrivait aux *Révolutions de Paris* :

« Nous ne pouvons compter sur nos généraux. D'Harville vient de nous trahir à Aix-la-Chapelle; nous y avons été surpris. Si vous apprenez la levée du siége de Maëstricht, ne vous en étonnez pas. Hier seulement, 2 mars, notre artillerie y a paru. Aussi nos canonniers ont-ils fait des reproches fondés à Miranda. Nos troupes sont admirables sous le feu, la misère semble ajouter à leur courage. Mais nous n'avons que quelques mortiers mal approvisionnés, et la place tire soixante coups à l'heure. *Les généraux veulent laisser échapper un grand nombre de leurs amis bloqués dans la ville.* »

La lettre était signée : René Bellanger, capitaine d'une compagnie brestoise.

Le 5 mars, autre lettre qui disait : « Croira-t-on jamais que ce qui se passe est naturel? Aix-la-Chapelle enlevée, Bréda découvert, le siége de Maëstricht levé! Qui ne voit qu'on a voulu sauver quatorze ou quinze cents émigrés, bloqués dans cette dernière ville? On parle partout de trahison. On accuse Valence. On crie contre Miranda. »

Bientôt, toute la vérité fut connue. Le 1er mars, le prince de Cobourg avait rejoint Clairfayt à Berghem; et, profitant de l'absence de plusieurs de nos officiers généraux, de la criminelle négligence ou de la division des autres, de l'étendue trop grande de nos cantonnements, de la sécurité de Miranda, qui croyait n'avoir affaire qu'à une vingtaine de mille hommes, les Autrichiens avaient tenté brusquement l'attaque, franchi la Roër, forcé trois redoutes à Aldenhoven, occupé Aix-la-Chapelle après un combat sanglant dans les rues, et refoulé les Français vers Liége, tandis que, séparés par ce mouvement, Stengel et Neuilly étaient rejetés dans le Limbourg, et que Miranda, levant le siége de Maëstricht, abandonnant même la rive gauche, se repliait sur Tongres.

Telle était donc la situation : la coalition universalisée, et la France précipitée dans tous les périls à la fois, de toutes parts; sur mer, nulle place pour nos vaisseaux; dans l'intérieur de nos villes, la révolte; à la tête de nos armées, l'esprit de trahison; à nos frontières, la déroute.

Situation sans exemple! Une seule chose la pouvait égaler et l'égala : l'héroïsme de la Convention, combiné avec l'élan du peuple français.

Le 4 mars, l'immortelle Assemblée reçoit des dons en armes, vêtements, bas, souliers, que les sociétés envoient pour nos soldats demi-nus.

Le 5, sur la motion de Choudieu, combattue d'abord par Buzot et Barbaroux, mais amendée ensuite par leur ami Boyer-Fonfrède, elle décrète l'envoi aux frontières des fédérés qui sont dans Paris.

Le 6, elle appelle dans son sein Labretêche, frappé à Jemmapes de quarante et un coups de sabre, et, par la main du président, lui pose une couronne civique sur la tête.

Le 7, elle applaudit à ces mots de Barère : « Un ennemi de plus pour la France n'est qu'un triomphe de plus pour la liberté; » et pleine d'une confiance magnanime, avec calme, unanimement, elle déclare la guerre à l'Espagne.

Le 8, sur la proposition de Danton, elle décide que des commissaires pris dans son sein iront dans les quarante-huit sections de Paris et dans tous les départements de la République rappeler aux citoyens en état de porter les armes le serment de maintenir la liberté et l'égalité jusqu'à la mort.

Mais déjà tout Paris est debout; les sections se sont assemblées; on a fermé les spectacles; les enrôlements, qui s'étaient ralentis, recommencent dans chaque quartier; tous les jeunes gens employés dans les bureaux de la Commune partent, et elle annonce qu'elle n'emploiera plus de célibataires, le Conseil général a publié une proclamation autour de laquelle le peuple se presse frémissant : « Hommes du 14 juillet, du 5 octobre, du 10 août, réveillez-vous! » Le drapeau noir flotte à l'Hôtel de Ville, et les volontaires en marche ne s'arrêtent que pour demander à la Convention de prendre soin de leurs enfants et de leurs femmes, pendant qu'eux ils s'en vont mourir.

CHAPITRE II

LES FAUX TRIBUNS



LES ennemis d'une révolution ne sauraient avoir de plus utiles complices que ceux qui l'exagèrent.

Les agents de Pitt et les conspirateurs royalistes le savaient de reste. L'agitation extraordinaire des premiers jours de mars, les soupçons éveillés par l'annonce des revers, l'impopularité croissante des Girondins, le cri poussé contre les généraux, le bruit répandu de certaines menées sourdes en faveur de Philippe-Égalité, les sombres nouvelles qui arrivaient de la province, tout, et jusqu'à l'enthousiasme avec lequel des milliers d'hommes s'élançaient aux frontières, semblait dire que, pour faire tourner au désordre l'héroïque emportement de Paris, il suffisait de quelques fous furieux mis en œuvre par des mains habiles · les agents de l'étranger et du royalisme trouvèrent leurs instruments tout près dans ces forcenés que roule toujours avec elle l'écume des grandes villes, aussitôt qu'elles bouillonnent.

Varlet, ambitieux de bas ordre qui colportait de place en place une petite tribune ambulante d'où il haranguait les passants, Champion et Desfieux, déclamateurs vulgaires; Lazowski le Polonais, une de ces natures nerveuses et excitables que l'anarchie enivre comme le vin; Fournier, enfin, l'assassin en chef des prisonniers d'Orléans, le planteur sanguinaire que, lors de l'affaire du Champ de Mars, on avait vu, après avoir saisi la bride du cheval de Lafayette et lui avoir tiré un coup de pistolet, se promener tranquillement dans Paris, tandis qu'on y traquait les patriotes.... tels furent les héros du mouvement projeté

Le plan était de dissoudre la Convention, en s'appuyant des soupçons ou des haines de la Montagne, pour proscrire les Girondins.

Décimer et bouleverser l'Assemblée, juste au moment où elle venait de se montrer si forte et si grande par son unanimité même, rien certes de mieux calculé, surtout dans le cas où l'on parviendrait à faire la nuit par l'étouffement du journalisme, et à désorganiser la défense du sol par la mise en accusation de Dumouriez.

Voici comment il fut procédé à l'exécution de ce plan odieux.

Le club des Jacobins n'avait rien d'une institution francmaçonnique; les admissions n'y étaient déterminées par aucune épreuve de nature à garantir d'une manière absolue la sincérité du membre admis, et l'entraînement de l'époque l'ayant rendu fort nombreux, il s'y était naturellement glissé des gens d'intrigue, de faux tribuns et des hommes vendus à l'étranger Il pouvait donc se former au sein de la Société des complots propres à la compromettre, alors même qu'elle en aurait eu horreur

De là les discours qui marquèrent la séance du 8 mars aux Jacobins

Pour préparer les esprits au coup qu'il s'agissait de frapper, les instigateurs du désordre s'étaient partagé les rôles L'un déclara qu'il y avait urgence « à régénérer la Convention, » un autre tonna contre la ligue des journalistes, contre Gorsas, contre Brissot; un troisième, appuyant la proposition de rappeler Dumouriez, Dillon et Custine, s'écria : « Dans chaque soldat je trouverai un général, et dans tous les généraux je ne trouverai pas un soldat. » Saint Huruge excita un violent tumulte en racontant qu'à Bruxelles une femme lui avait dit : « Comme M. Égalité est aimable! comme il est intéressant! il faudrait en faire un gouverneur des Pays-Bas! »

Ces déclamations, quelle qu'en fût l'intention secrète, ne différaient pas assez, quant à la forme, de toutes celles dont la salle retentissait chaque jour, pour que le club s'en émût beaucoup. On écouta; quelques-uns applaudirent aux mots les plus ardents, et l'on se sépara sans rien conclure.

Cependant, au dehors, l'agitation continuait; mais une agitation généreuse, guerrière, tournée vers les dangers de la patrie et le devoir de la sauver, à tel point qu'il fallut un décret pour renvoyer les boulangers à leur fournil, et les employés des postes à l'expédition des dépêches. Seulement, du milieu des groupes dispersés dans les rues, s'échappaient çà et là des propos étranges; à la Halle, on entendit des femmes dire bien haut *Ma foi! il vaut mieux avoir un roi que de n'être pas sûr le matin de coucher dans son lit le soir!* Quelques-uns allaient répétant les malédictions furieuses dont, ce jour-là même, à la Convention, Duhem avait poursuivi la liberté de la presse : « Il faut faire taire les insectes calomniateurs.... ces folliculaires dont l'unique emploi est de corrompre l'esprit public, ces auteurs de journaux, ces courriers qui vont jeter l'alarme dans les départements.... Je demande que la Convention chasse de son sein tous ces êtres immondes. »

De semblables paroles, menaçantes pour Marat aussi bien que pour Gorsas, et qui, de la part de Duhem, ne trahissaient peut-être qu'un fanatique désir de fortifier le pouvoir révolutionnaire, avaient néanmoins, dans la circonstance, une portée particulièrement sinistre. La liberté de la presse, défendue avec sagesse, du haut de la tribune, par Fonfrède et Saint-André, le fut avec emportement par le journal de Prudhomme. « Duhem, écrivait-il, tu es un mauvais citoyen, ou un lâche, choisis : un mauvais citoyen, si tu veux écarter des législateurs le seul frein capable de les retenir dans le devoir; un lâche, si tu ne sais pas braver la calomnie. »

Braver la calomnie! Telle était en effet la dure nécessité que l'aveuglement des passions contraires imposait alors à tout combattant. Soit légèreté, soit mauvaise foi, les imputations fausses abondaient dans les journaux, quelle qu'en fût la couleur; et, sous ce rapport, Brissot, il faut bien le dire, n'avait rien à envier à Marat.

Il résulte, par exemple, du procès-verbal de la section Bonne-Nouvelle, que le soir du 8 mars, Robespierre et Billaud-Varenne s'étant présentés à cette section comme commissaires, y tinrent la conduite commandée, en ces heures critiques, à tous les bons citoyens, exposant les dangers de la patrie, peignant la triste situation des soldats français en Belgique, et conjurant les patriotes de courir aux frontières, tandis qu'eux, représentants du peuple, s'occuperaient de combattre les ennemis du dedans, et de pourvoir aux besoins des familles que la défense du sol aurait privées de leurs appuis naturels. Le procès-verbal, après avoir constaté que l'assemblée partagea tous les sentiments de Billaud-Varenne et de Robespierre, ajoute qu'un citoyen nommé Poirier, ayant ensuite fait une proposition mal accueillie par l'assemblée, il s'ensuivit du tumulte. Le motionnaire fut non-seulement obligé de se retirer, mais attaqué, blessé grièvement. Il rentre, se plaint des violences qu'il vient de subir, reconnaît que son opinion est blâmable sans doute, mais qu'à l'assemblée seule il appartenait de le punir. Sur quoi, un membre

de la députation invite les citoyens à faire régner la paix, à songer au moyen de repousser les ennemis, et la députation se retire au milieu des applaudissements

Or, voici de quelle manière, le lendemain, ces faits étaient défigurés par le journal de Brissot : « Robespierre et Billaud-Varenne étaient commissaires pour la section Bonne-Nouvelle. Robespierre y a parlé *en véritable Mazaniello;* il a engagé le peuple *à se lever contre ce qu'il appelle les intrigants et les modérés;* et le sens de ses paroles *a été si bien saisi*, qu'un canonnier *qui l'accompagnait* a fait la motion d'égorger les signataires des pétitions des huit et vingt mille Une indignation générale a éclaté, le canonnier s'est enfui, il a été blessé au milieu du tumulte, *et Robespierre a fait l'éloge de cet excellent citoyen.* »

C'est par des mensonges de ce genre que la presse accoutumait les esprits à ne voir dans sa liberté sans contrôle que le pouvoir d'attiser les haines et d'empoisonner les sources de l'opinion : tendance funeste dont ne profitèrent que trop bien, ainsi qu'on va le voir, les anarchistes sincères, unis aux anarchistes hypocrites.

Dans la matinée du samedi 9 mars, des inconnus avaient occupé de fort bonne heure les avenues de la Convention ; un mot courait : *ne laissez pas entrer les femmes!* Elles furent effectivement repoussées, et les conventionnels, en entrant dans la salle, purent remarquer combien la physionomie habituelle des tribunes était changée.

Parurent successivement à la barre, Pache, Chaumette, Audouin, et tous les trois ils rendirent bon témoignage de l'élan patriotique et guerrier du peuple ; les deux premiers au nom de la Commune, le dernier comme orateur d'une députation de canonniers. Mais il fallait qu'avec Paris la France entière marchât en avant. Carnot, d'une voix passionnée, demande que la Convention envoie quatre-vingt-deux de ses membres dans les départements pour pousser la nation sur les frontières, et cette motion est votée sur-le-champ.

Ce n'était pas assez : il importait que lorsqu'elle aurait le visage tourné vers l'ennemi, la France n'eût pas à regarder derrière elle, et comment contenir l'ennemi intérieur? Les évaluations les plus modérées ne portaient pas à moins de quinze ou vingt mille le nombre des émigrés qui avaient trouvé le secret de rentrer dans la capitale, une fouille récemment exécutée au Palais-Royal par Santerre, sur l'ordre du Comité de sûreté générale, avait montré la trahison reçue et cachée jusque sous le toit du libertinage ; de la part des tribunaux ordinaires, nulle vigueur, Brissot lui-même s'en plaignit. Il y avait donc à prendre un parti ; et lequel? Une seconde fois, opposer l'horreur du meurtre à l'excès du péril, et recommencer les affreuses scènes de septembre? Impossible ; le massacre des prisonniers en septembre était resté le remords de Paris Donc, plus de transports sanguinaires? Mais il était naturel que, dans ce cas, la nécessité d'une justice sévère et prompte n'en parût que mieux, et c'est ce qui arriva L'idée d'un tribunal révolutionnaire jugeant sans appel fut émise, on ignore par qui ; elle était dans l'air!

Dès le 8 mars, cette idée avait pénétré aux Jacobins, fait le tour des sections, et le 9, convertie en motion par Carrier, la Convention l'adoptait en ces termes, dont la rédaction appartient à Levasseur : « La Convention décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire sans appel et sans recours au tribunal de cassation, pour le jugement de tous les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires. »

Une seule voix avait protesté, celle de Lanjuinais, qui qualifia ce décret d'affreux, et demanda qu'on n'étendît du moins cette calamité qu'au département de Paris.

La mise en liberté des prisonniers pour dettes, décrétée unanimement sur la proposition de Danton, et l'abolition de la contrainte par corps, votée sur la proposition de Saint-André, achevèrent de marquer cette séance, où venait d'être forgé à demi le grand glaive à deux tranchants qui fut, aux mains de la Révolution, l'arme de son salut d'abord, et ensuite celle de son suicide.

Tandis que l'Assemblée interrompait ses travaux, et dans l'intervalle qui séparait sa séance du jour de celle du soir, les Jacobins s'entretenaient des dangers de la chose publique, mais sans que rien, de leur part, annonçât des projets d'insurrection Le désir exprimé par Desfieux qu'on arrêtât les journalistes contre-révolutionnaires ; la proposition faite par un militaire d'envoyer cent membres proclamer dans la Convention la souveraineté du peuple et demander la destitution de Gensonné, ainsi que le jugement de Roland et de Brissot, n'éveillèrent parmi les auditeurs d'autre idée que celle d'une pétition. Mais, même à cet égard, les esprits se partageant, et le président faisant observer que le club ne pouvait se permettre aucun acte collectif, il fut décidé que ceux qui voudraient présenter une pétition se réuniraient dans un local séparé, rien de plus. Et quant au reste de la séance, il fut consacré à recevoir trois députés de Louvain, que le président du club, Collot-d'Herbois, embrassa au milieu des acclamations, et à écouter divers rapports l'un de quelques habitants de Givet sur l'horrible situation de cette ville, où, dirent-ils, il ne restait plus que cinq cents sacs de farine ; l'autre de Maulde, sur ses démêlés avec Lebrun ; le troisième enfin, d'un membre qui, récemment arrivé de Belgique, montra les prêtres fomentant des troubles à Louvain, la ville de Bruxelles livrée à la flottante direction du général Moreton, être pusillanime, « véritable fille, » et la ville d'Anvers remplie de femmes qu'on voyait agenouillées pendant des heures devant de bonnes vierges chargées d'une lanterne.

Tout cela prouve assez combien les préoccupations du club des Jacobins, le soir du 9 mars, étaient étrangères à l'idée de mettre Paris en feu ; mais ce à quoi le club des Jacobins ne pensait même pas, les Fournier, les Varlet, et ceux qui les poussaient ou qu'ils poussaient en avant, le voulaient d'une âme effrénée. A huit heures du soir, une bande d'hommes armés de pistolets, de sabres, de marteaux, se porte chez Gorsas, rue Tiquetonne, enfonce les portes, brise les presses. Gorsas, un pistolet à la main, se fait jour à travers ces forcenés, qui incendient la maison. De là, ils courent rue Serpente, placent des sentinelles aux deux extrémités de la rue, envahissent les bureaux de la *Chronique;* et la sœur du propriétaire s'avançant, eux, les sabres levés : « Si tu cries, tu es morte. » Le drame honteux recommença ; l'imprimerie de Fiévée fut mise au pillage.

La Convention était rentrée en séance ; une lettre arrive qui l'instruit de ces désordres. Mais la lettre porte la signature d'un inconnu Soit ce motif, soit stupeur, l'Assemblée ne laisse paraître aucune indignation, ne prend aucune mesure répressive, ou plutôt, prêtant l'oreille aux anathèmes de Lacroix contre certains empoisonneurs publics, et aux attaques de Billaud-Varenne contre Gorsas, elle décrète que désormais il faudra opter entre la qualité de représentant du peuple et celle de journaliste C'était briser la plume de Marat, ou l'arracher de son banc.

Toutefois, les conspirateurs avaient mal calculé : Paris ne remua pas ; le faubourg Saint-Antoine, fort occupé alors des enrôlements, ne se laissa point un seul instant distraire de sa besogne héroïque, et l'unique reproche que le journal de

Prudhomme adressa au peuple, fut de ne s'être pas assez agité contre les agitateurs.

Ceux-ci ne se découragèrent pas, néanmoins. Le lendemain était un dimanche ; un grand banquet devait avoir lieu à la Halle au Blé ; ils comptèrent sur l'échauffement des esprits. Les voilà donc qui, pendant la nuit, courent de quartier en quartier souffler la révolte pour le lendemain. Ils colportaient une espèce de manifeste qui faisait de l'invasion de la Bel-



KERVELÉGAN

gique l'œuvre d'une faction impie, anathématisait Dumouriez, désignait la Gironde à toutes les haines, décriait comme dérisoire la ressource d'un tribunal révolutionnaire, et concluait à la nécessité de purger la Convention d'un certain nombre de « mandataires infidèles. »

Ce fut en se disant députés par le club des Cordeliers, c'est-à-dire au moyen d'un mensonge, que les porteurs de ce manifeste — ils étaient quatre seulement — surprirent l'adhésion, bientôt après retirée, de la section des Quatre-Nations. Là s'arrêta leur succès. En vain essayèrent-ils d'obtenir

de la section du Finistère qu'on sonnât le tocsin, qu'on tirât le canon d'alarme. « Qui êtes-vous? leur demande-t-on. — Membres de la société des Jacobins, et l'arrêté que voici s'appuie sur beaucoup d'adhésions. — Voyons-les. » On les examina; elles n'étaient marquées du timbre d'aucune section.

Ces tentatives mêlées de fraude et d'audace ne furent pas plus heureuses auprès de la section des Gravilliers, et l'homme qui, aux Cordeliers, les déjoua, fut Marat lui-même.

Restait la Commune à tenter : les conspirateurs s'y transportent dans la journée du 10; mais leurs propositions sont vivement repoussées, et ils se retirent furieux, en traitant de scélérats Hébert et plusieurs de ses collègues.

Il était environ neuf heures. Arrive à l'Hôtel de Ville Santerre, dont les conspirateurs avaient juré la perte, et qu'ils devaient remplacer par Fournier. Le populaire brasseur s'élève avec force contre les instigateurs de désordres; puis, le Conseil général arrête qu'on enverra aux quarante-huit sections la lettre suivante, dont Réal donne lecture :

« Citoyens, ouvrez les yeux. De grands dangers vous environnent. Des citoyens égarés demandent que les barrières soient fermées, que le tocsin sonne; ils veulent une nouvelle insurrection. Rapprochez quelques événements, et vous serez à portée de juger les scélérats qui égarent les citoyens. Rappelez-vous que c'est au moment même où les colonnes ennemies attaquaient nos cantonnements, que l'on excitait à Paris les désordres dont nous avons gémi; réfléchissez que c'est au moment où, après avoir pillé Liége, des armées de barbares marchent sur Givet, que l'on parle d'une insurrection qui anéantirait le recrutement et détruirait le seul centre d'autorité qui puisse sauver la chose publique. Citoyens, pour que nous soyons victorieux au dehors, il faut que la tranquillité règne au dedans. Des malveillants veulent la troubler; déjouez leurs complots. »

Ainsi, la Convention se trouvait avoir contre elle une poignée de factieux obscurs, et pour elle tout Paris. De là le dédain qui parut dans son attitude. Aux cris d'alarme poussés par le député Gamon, à ses plaintes sur ce que, la veille, l'accès de la salle avait été refusé aux femmes, Duhem répondit : « Les femmes s'occupent dans leur domicile à faire des chemises ou des guêtres pour les défenseurs de la patrie, » et comme Gamon essayait de continuer malgré les murmures : « Entendons-le, s'écria Danton d'un air méprisant; les femmes aiment la vigueur, et les patriotes n'en manquent pas. »

Personne ne possédait à un plus haut degré que Barère la faculté de saisir et de bien rendre, à de certaines heures, le sentiment général d'une grande assemblée. En cette circonstance, il trouva, pour raconter ce qui se passait dans l'âme de la Convention, des paroles vraiment belles : « Je suis peu ému des orages; c'est de leur sein que sort la liberté. — Les têtes des représentants du peuple sont bien assurées; elles sont posées sur chaque département de la République, qui donc oserait y toucher? — La liberté est dans la force du caractère et la chaleur brûlante du cœur; l'homme est toujours libre quand il veut l'être! »

Robespierre, qui parla ensuite, n'exprima pas avec moins de bonheur et d'élévation les sentiments de l'Assemblée. Rejetant bien loin tout ce qui aurait pu ressembler au doute ou à la crainte, il affirma « qu'il n'était point de revers réels pour des hommes. » Suivant lui, quelque affligeantes que fussent les nouvelles arrivées de la frontière, il n'y avait lieu ni de s'en étonner, ni de fléchir. Le courage des soldats de la France ne connaissait pas d'insurmontables périls, pourvu que ce courage fût dirigé par des mains sages et fermes, et que nulle trahison des chefs ne demeurât impunie. En conséquence, Robespierre demandait deux choses : la première, qu'on imprimât de l'activité au gouvernement par une organisation vigoureuse; la seconde, qu'on ne laissât point flotter à la merci des généraux suspects les destinées de la guerre. Des présomptions terribles s'élevaient contre Stengel; il fallait le mettre en accusation, et, s'il avait fui, confisquer ses biens. La conduite de certains officiers paraissait obscure; il y fallait porter la lumière.

Quant à Dumouriez, la question était délicate. La victoire lui avait obéi jusqu'alors, et si l'on redoutait son cœur, on avait besoin de son génie. Le frapper, le menacer seulement, c'était courir le risque de ruiner la défense du sol. Robespierre le sentit bien, et sacrifiant à son patriotisme les instinctives et trop prophétiques répugnances qui l'obsédaient, il prononça ces mots remarquables : « Dumouriez n'a eu jusqu'ici que des succès brillants; ils ne me sont pas, à moi, une caution suffisante pour prononcer sur lui; mais j'ai confiance en lui, parce que son intérêt personnel, l'intérêt de sa gloire même, sont attachés au succès de nos armes. »

Danton s'élança impétueusement dans la voie que semblait lui ouvrir ce langage. Quand le soupçonneux Robespierre croyait nécessaire de couvrir le vainqueur de Jemmapes, lui, Danton, pouvait bien se permettre de le louer sans réserve. C'est ce qu'il fit. Puis, s'animant : « Voulons-nous être libres? marchons.... Prenons la Hollande, et Carthage est détruite.... Faites partir vos commissaires; soutenez-les par votre énergie; qu'ils partent cette nuit, ce soir; qu'ils disent à la classe opulente : il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant sous nos efforts, paye notre dette, ou que vous la payiez. Le peuple n'a que du sang, il le prodigue. Allons, misérables! Prodiguez vos richesses!... Voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent. Quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde! » Au bruit des applaudissements, et comme ému lui-même jusqu'à l'ivresse par sa propre éloquence, Danton laissa échapper une phrase cruelle. Après avoir déclaré que les querelles intestines étaient pitoyables, devant l'ennemi; que battre l'ennemi était la grande affaire; qu'il répudiait, lui, comme traîtres à la patrie, et mettait sur la même ligne tous ceux qui le fatiguaient de leurs contestations particulières, il s'écria tout à coup, sans transition : « Que la France soit libre, et que mon nom soit flétri! Que m'importe d'être appelé buveur de sang? Eh bien! buvons le sang des ennemis de l'humanité, s'il le faut. » Parole horrible, si elle eût été autre chose qu'une lave perdue dans l'éruption d'un volcan, et s'il ne l'eût rachetée aussitôt par un touchant appel à l'union. « Point de débats, point de querelles, dit-il en terminant, et la patrie est sauvée. »

Conformément aux vues de Robespierre, l'Assemblée venait de décréter que les généraux Stengel et Lanoue seraient traduits à la barre, lorsque Cambacérès se leva pour presser l'organisation du tribunal révolutionnaire. C'était, on l'a vu, la principale préoccupation du moment. Buzot, très-agité, se précipite à la tribune. Il venait y combattre le développement d'un despotisme dont il assura qu'il était enfin las lui-même; alarmé de cette tendance de la Convention à concentrer tous les pouvoirs, il l'avertit de prendre garde à la tyrannie, non moins écrasante, quand elle est un seul corps à plusieurs têtes. On murmurait, il brava les murmures avec trop d'amertume peut-être, mais avec un courage pathétique. Comment

lire sans attendrissement, quand on les rapproche du résultat final, les paroles suivantes : « Je rends grâce de chaque moment de mon existence à ceux qui veulent bien me la laisser, je regarde ma vie comme une concession volontaire de leur part; mais qu'ils me donnent au moins le temps de sauver ma mémoire de quelque déshonneur! »

Car, ainsi se peignait à l'imagination troublée de quelques membres de la Gironde, l'institution d'un tribunal dont le sombre avenir les frappait bien plus que la nécessité présente. Et certes, il n'y aurait eu rien à redire à leurs alarmes, si la Convention eût adopté le plan que présenta alors Lindet :

« Le tribunal extraordinaire sera composé de neuf membres nommés par la Convention.

« Ils ne seront soumis à aucune forme pour l'instruction.

« Ils acquerront la conviction par tous les moyens possibles.

« Il y aura toujours dans la salle un membre chargé de recevoir les dénonciations.

« Le tribunal pourra poursuivre ceux qui, par leur conduite ou la manifestation de leurs opinions, auraient tenté d'égarer le peuple, » etc., etc.

Effroyable projet! plus effroyable encore par ce qu'il donnait à entendre que par ce qu'il disait! Il y eut un frémissement sur tous les bancs de la droite; et Vergniaud, d'une voix altérée : « On vous propose une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise; nous mourrons tous plutôt que d'y consentir. » Ce grand cri sorti d'une grande âme, retentit au fond de toutes les consciences. Et on le comprit bien mieux encore, après cette parole sauvage de Duhem : « Quelque mauvais que soit ce tribunal, il est encore trop bon pour des scélérats. »

Cambon s'éleva vivement contre l'établissement d'une tyrannie à laquelle nul ami de la liberté n'eût été sûr de se dérober.

Barère cita ce passage de Salluste : « Les Lacédémoniens ayant vaincu les Athéniens, les mirent sous le gouvernement de trente hommes. Ces hommes condamnèrent d'abord à mort des scélérats en horreur à tout le monde; le peuple applaudit à leur supplice. Cette puissance s'accrut ensuite, et bientôt ils frappèrent arbitrairement les bons et les méchants, de sorte que la République, accablée sous le joug, fut punie de leur avoir donné confiance. »

Qu'importait, en effet, que le glaive eût sa poignée dans la Convention, si sa pointe était partout? Billaud-Varenne reconnut lui-même qu'il fallait du moins attacher un jury au tribunal révolutionnaire. En l'invoquant, ce tribunal redoutable, il lui était échappé de dire : « Nous le voulons! » Et Barère de répliquer : « C'est ainsi que parlaient les rois de l'ancien régime. »

La Convention décréta l'établissement d'un jury pour le tribunal révolutionnaire, et cela à une très-grande majorité. Puis, la séance étant levée, on se retirait, quand soudain Danton s'élance à la tribune : « Je somme tous les bons citoyens de rester à leur poste. » Aux éclats de cette voix impérieuse, chacun regagne sa place; un silence profond s'établit, et lui : « Quoi! au moment où notre position est telle que, Miranda battu, Dumouriez serait obligé de mettre bas les armes, vous pourriez vous séparer sans prendre les mesures qu'exige le salut de la chose publique?... Ce soir, organisation du tribunal, organisation du pouvoir exécutif; demain, mouvement militaire Que, demain, vos commissaires soient partis; que la France entière se lève; que la Hollande soit envahie, la Belgique libre, le commerce anglais ruiné; que les amis de la liberté triomphent; que nos armes, partout victorieuses, apportent aux peuples le bonheur, et que le peuple soit vengé. »

Le jour était à son déclin. La séance, un moment interrompue, fut reprise dans la soirée même; et le tribunal révolutionnaire organisé de la manière suivante :

« Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire, qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tous attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens.

« Le tribunal sera composé d'un jury, et de cinq juges qui appliqueront la loi, après la déclaration des jurés sur le fait.

« Les juges ne pourront rendre aucun jugement, s'ils ne sont au moins au nombre de trois.

« Les juges seront nommés par la Convention à la pluralité relative des suffrages, qui ne pourra néanmoins être inférieure au quart des voix.

« Il y aura auprès du tribunal un accusateur public, et deux adjoints ou substituts, qui seront nommés par la Convention, comme les juges, et suivant le même mode.

« Il sera nommé par la Convention douze citoyens du département de Paris et des quatre départements qui l'environnent, lesquels rempliront les fonctions de jurés, et quatre suppléants pour les cas d'absence, récusation ou maladie.

« Une commission de six membres, pris dans la Convention, sera chargée de faire l'examen et le rapport de toutes les pièces, de rédiger et de présenter les actes d'accusation.

« Les accusés qui voudront récuser un ou plusieurs jurés, seront tenus de proposer les causes de récusation par un seul et même acte; le tribunal en jugera la validité dans les vingt-quatre heures.

« Les jurés feront leur déclaration à haute voix.

« Les jugements seront exécutés sans recours au tribunal de cassation. »

Le titre II du décret statuait que les biens de ceux qui seraient condamnés à la peine de mort seraient acquis à la République, à la condition par elle de pourvoir à la subsistance des veuves et des enfants s'ils n'avaient pas de biens d'ailleurs.

Il est à noter que le premier article de ce décret, tel qu'on l'avait rédigé d'abord, était d'un vague effrayant; il planait sur tous les *conspirateurs*, expression indéfinie, très-élastique de sa nature, et qui offrait à l'esprit de tyrannie des ressources variées, quelque direction que les événements lui vinssent donner. Voilà ce que Robespierre fit observer avec un sens profond : il demanda une rédaction plus précise; Isnard la fit sur ses indications, et l'Assemblée l'adopta. C'est celle qu'on vient de lire.

L'article qui imposait aux jurés l'obligation de délibérer et de voter à haute voix fut suggéré par Thuriot. Tout le système de la TERREUR était là!

Tandis que la Convention poursuivait ainsi sa marche, Fournier, Varlet et leurs complices s'épuisaient en vains efforts pour soulever la capitale. On a vu qu'ils avaient fondé de perverses espérances sur un banquet civique que devait donner la section de la Halle au Blé. Ce banquet eut lieu effectivement dans la journée du 10, mais sans ouvrir carrière à d'autres sentiments que ceux de la fraternité civique et du patriotisme guerrier. Le couvert fut mis sous les pi-

liers des halles; tous les citoyens y furent invités, et chacun apporta à la table commune les mets qui composaient son repas particulier. Festin héroïque! La plupart des convives partaient, le lendemain, pour la frontière; et combien peu avaient chance d'en revenir! Mais là aussi se trouvait, épiant l'heure favorable, le petit groupe des agitateurs. Le repas finissait à peine, qu'ils crièrent : Aux Jacobins! aux Jacobins! L'idée d'une visite à ce club fameux était toujours sûre alors d'être bien accueillie : on se lève de table, et l'on se met en marche vers la rue Saint-Honoré.

C'était le soir : la Convention terminait sa séance, et le club des Jacobins avait ouvert la sienne. Les citoyens de la Halle au Blé se présentent au moment où Bentabolle rendait compte des travaux de l'Assemblée nationale : il s'arrête; les visiteurs sont accueillis avec transport, et ils défilent dans la salle, au milieu d'applaudissements qui se mêlent au son de la musique militaire et au bruit des tambours. L'enthousiasme était au comble : il y avait quelque chose de si touchant dans cette visite qui, de la part des enrôlés volontaires, était celle des adieux! Les drapeaux tricolores se déployèrent; de toutes les bouches partait ce cri : « Vivent les défenseurs de la République! »

Les hommes du complot crurent l'occasion bonne pour changer cet enthousiasme en colère, d'autant que Bentabolle, dans son compte rendu de la séance de la Convention, s'était plaint de certaines mesures, selon lui trop peu révolutionnaires. Sans perdre un instant, Desfieux propose d'aller mettre en arrestation chez eux, de façon toutefois « que rien ne leur arrive, » les appelants, ceux qui avaient voté en faveur de Louis XVI, les Girondins, en un mot; la motion est appuyée par un citoyen revêtu d'un habit militaire; un autre prononce le mot : *Vengeance*, qu'il répète trois fois, précédé d'un commentaire féroce. Mais, loin d'applaudir, la masse des Jacobins s'agite, comme surprise et indignée. L'orateur reprenant : « Que signifie, s'écrie-t-il, l'inviolabilité? Je la mets sous mes pieds. » A ces mots, le tumulte redouble, devient immense. Plusieurs citoyens assiégent la tribune, sans parvenir à se faire entendre. Dans la confusion, les flambeaux s'éteignent, et l'assemblée se sépare, les uns disant qu'ils vont aux Cordeliers, les autres à la Convention.

Ainsi que la suite va le prouver, la plupart des Jacobins rentrèrent fort paisiblement chez eux; et les agitateurs ne tardèrent pas à s'apercevoir, au calme de Paris, que leur coup était manqué.

Mais, soit exagération sincère de frayeur, soit désir instinctif de rendre leurs adversaires odieux, les plus emportés parmi les Girondins affectaient, dès cette époque, de s'entourer de précautions insultantes. Louvet assure, dans ses Mémoires, qu'il portait toujours sur lui des armes, et qu'il découchait toutes les nuits.

Ce soir-là, comme il rentrait dans sa maison, située rue Saint-Honoré, très-peu au-dessus des Jacobins, il apprit de Lodoïska, sa maîtresse, qu'il venait d'y avoir au club une scène très-tumultueuse; qu'on y avait « proféré mille horreurs, éteint les bougies, tiré les sabres; » que les Cordeliers allaient se mettre en mouvement; que la Convention était menacée. Aussitôt Louvet court chez Pétion, où quelques-uns de ses amis étaient rassemblés, et il les trouve causant avec une tranquillité parfaite. Il avoue qu'il eut beaucoup de peine à leur souffler ses terreurs et à obtenir d'eux qu'ils n'iraient pas à la séance du soir, déjà commencée. De là, il s'en va, de porte en porte, prévenir Valazé, Buzot, Salles, Barbaroux, Kervelégan. Ce dernier avait des relations particulières avec le bataillon des Brestois : il se rend en hâte au fond du faubourg Saint-Marceau, où stationnait ce bataillon, et l'avertit de se tenir sous les armes, prêt à marcher au premier coup de tocsin.

Brissot et Gensonné étaient, pendant ce temps, au ministère des affaires étrangères, avec Lebrun, Beurnonville, Clavière et Garat. Des rapports leur sont envoyés, semblables à celui qui avait si fort alarmé Louvet. Que faire? Après délibération, il est décidé que Lebrun et Garat iront sur-le-champ demander compte à la Commune de ce qui se passe.

Ils devaient naturellement s'attendre à traverser une ville livrée au désordre : quel fut leur étonnement! Aux abords de l'Assemblée, aux environs de la salle des Jacobins, tout était profondément calme; nulle animation dans les rues; le seul bruit qu'on y entendît était celui de quelques rares patrouilles, qui marchaient d'un pas mesuré, et de la pluie qui tombait.

Pache reçut les deux ministres avec « cet éternel repos de physionomie et d'âme » qui le caractérisait; il les rassura, leur dit qu'en effet une députation était venue demander la fermeture des barrières et l'ordre de sonner le tocsin; mais que, non contente de repousser ces propositions, la Commune avait écrit aux sections de redoubler de vigilance, leur remettant sous les yeux la loi qui prononçait la peine de mort contre quiconque ferait sonner le tocsin ou tirer le canon d'alarme.

Garat ne douta point de la bonne foi de Pache. Le nouveau maire de Paris lui avait toujours paru un homme incapable de rien haïr, même ses ennemis, et d'aimer autre chose que sa famille et la démocratie. Il était loin de lui attribuer des projets sinistres, comme le faisaient si volontiers quelques Girondins et Beurnonville, qui l'appelait l'HOMME NOIR.

Au reste, une chose démontrait clairement, en cette occasion, la sincérité de Pache : c'était l'attitude de Paris. Les places publiques, les rues, les ponts, rien ne remuait; pas un cri de sédition, aucun bruit de tocsin.

Et cependant, tel fut l'effet des alarmes répandues par Louvet et quelques autres, que Beurnonville sortit précipitamment du ministère de la guerre, tandis que, de son côté, Clavière allait demander un lit à un de ses amis, dans un quartier éloigné. Plus sage et mieux avisé se montra Pétion, lui qui, grâce à un long maniement de la place publique, connaissait à fond les Parisiens. Quand, pour la seconde fois, Louvet le vint presser de pourvoir à sa sûreté, il se dirigea vers sa fenêtre, l'ouvrit, et regardant le ciel : « *Il pleut*, dit-il, *il n'y aura rien.* »

De fait, la nuit se passa si tranquillement, que le lendemain 11 mars, on n'y fit pas même allusion dans la séance de l'Assemblée. Ce fut dans celle du 12 seulement que la question se trouva ravivée par une adresse de la section Poissonnière, où l'on censurait la Convention; où l'on réclamait le remplacement de Beurnonville, quoiqu'il eût donné sa démission la veille; où enfin l'on insistait pour la mise en accusation de Dumouriez. Cela ressemblait trop à un dernier écho des clameurs poussées par les hommes à la suite de Fournier l'Américain et de Varlet. L'Assemblée s'indigne. Chazal déclare que le président de la section Poissonnière est un aristocrate bien connu. Lacroix montre du doigt le drapeau de la députation : il était orné de fleurs de lis et avait des cravates blanches! Grande agitation. Une femme jette du haut des tribunes un ruban tricolore pour qu'on l'attache au drapeau, et plusieurs salves d'applaudissements saluent cette réparation à la République, à la France. Nul doute que la section Poissonnière, souvent dénoncée par

Marat, ne fût livrée aux intrigues royalistes; mais elle n'en renfermait pas moins plusieurs républicains d'un patriotisme ardent, et par cela même facile à égarer : furieux d'avoir été pris au piége d'une démarche contre-révolutionnaire, ils déchirèrent les cravates blanches, les foulèrent aux pieds et mirent le bonnet de la liberté au bout de la pique, tandis que l'Assemblée se levant tout entière, éclatait en cris passionnés.

Isnard fut le premier à maudire dans ce qui venait de se passer les manœuvres de l'aristocratie, « nouveau Protée,



VALAZÉ

dit-il, qui prend le masque du patriotisme pour nous conduire à une désorganisation totale. » Il finit en recommandant la vigilance et l'union.

Marat paraît ensuite à la tribune, et, à peine a-t-il ouvert la bouche, qu'un mouvement étrange se fait dans l'Assemblée. On le regardait avec étonnement, on se demandait si c'était bien lui qui parlait, lui, Marat, l'infatigable accusateur de Dumouriez, lui, la tête de Méduse qui faisait reculer d'horreur les Girondins! Il tonna contre les fauteurs de troubles. Il attaqua la section Poissonnière comme un repaire de conspirateurs royalistes, et les violences partielles des 9 et 10 mars comme une trame ourdie pour perdre la

liberté. Il traita d'insensée, de perfide, la proposition de décréter d'accusation Dumouriez, qu'il déclara lié désormais par le succès de ses armes, et dont l'arrestation ne pouvait qu'ouvrir à l'ennemi les portes de la République Il qualifia de « crime atroce » l'article d'une pétition où l'on demandait les têtes de Gensonné, Vergniaud et Guadet Il se vanta de s'être opposé, de sa personne, aux groupes des « assassins soudoyés par l'aristocratie. » Il appela Fournier l'Américain « un scélérat, » qu'il fallait s'empresser d'arrêter, pour connaître ses complices et les abandonner tous à la justice du tribunal révolutionnaire.

De tels mots, tombant des lèvres de Marat, avaient un caractère inattendu, qui non-seulement surprit ceux de la Droite, mais les charma. Un instant ils sortirent de ce système de « révoltante partialité » qu'ils avaient adopté à l'égard de l'*Ami du peuple*, et un des leurs l'ayant insulté, le nom du provocateur fut aussitôt inscrit au procès-verbal avec censure.

Ils ne connaissaient pas encore à quel homme ils avaient affaire! Dans le temps même où ils s'étudiaient ainsi à le ménager, il leur préparait un changement de scène, plus propre à les étonner que tout le reste et qui, cette fois, les révolta. Dans le cours de la même séance, et à quelques heures d'intervalle, ayant reparu, il sollicita de l'Assemblée un profond silence, attendu que « ce qu'il avait à dire tenait essentiellement au salut public. » On se recueille, on l'écoute; et lui : « Il est possible que le président de la section Poissonnière et celui qui sert d'organe à cette section ne soient qu'égarés. Quant à moi, j'ai reçu une dénonciation dans laquelle on me dit qu'ils ne sont que des agents subalternes et que le foyer du complot est dans le sein de la Convention. » A ce trait on le retrouve, et il est interrompu par des murmures mêlés à des éclats de rire. Sans se déconcerter, il continue, s'attaque au *parti Roland*, lui impute de vouloir détruire la République; et les murmures redoublant, il leur oppose son exclamation favorite : « Je vous rappelle à la pudeur. » Mais, tout en répétant qu'il n'aimait point les *Hommes d'État* — les Girondins — et qu'il saurait bien défendre la République contre leurs machinations, il affirma être prêt à les couvrir de son corps, pour peu qu'on attentât à leur sûreté, et il revint formellement sur la nécessité de mettre en accusation Fournier; car, ajouta-t-il, « c'est le chef de la bande; je le lui ai ouï dire à lui-même dans la société des Cordeliers. »

Ainsi, dans la condamnation des tentatives factieuses du 10 mars, Marat, très-calomnieusement, enveloppait la Gironde. C'était la pousser aux représailles; et elle ne renfermait que trop de membres prêts à relever ce triste défi!

Il y fallait de l'audace, toutefois; car le dernier mouvement et ses auteurs furent flétris, soit par les hommes de la Montagne, soit par le club des Jacobins, avec un ensemble et une vigueur sans exemple.

Le soir du 12 mars, les Jacobins se trouvant réunis, Varlet se présente avec assurance; il se plaint du décret lancé contre Fournier, déclare qu'il veut partager son sort, attaque le modérantisme de la Commune, et se dispose à lire l'adresse par lui portée aux Cordeliers. Mais un horrible tumulte s'élève aussitôt, et des divers points de la salle on crie à l'orateur : « Nous ne sommes point ici aux Cordeliers! L'ordre du jour! » Vainement un des complices de Varlet accourt à son aide, et dit que les coups frappés sur un patriote le sont sur la liberté; que le décret est tyrannique; qu'il faut en exiger le rappel : l'ordre du jour est adopté. Mais, comptant sur la puissance des déclamations violentes, Varlet est déjà remonté à la tribune, et on l'entend qui s'écrie : « A quoi nous sert d'avoir brisé le sceptre de Capet s'il est passé aux mains de Roland et de Brissot? Nous n'avons fait que changer de tyrans. » Ici le tumulte recommence; et Varlet s'obstinant à lire son adresse, le président, la tête couverte : « Il est clair qu'on veut perdre les Jacobins » Un membre ajoute : « Il y a dans la Convention des hommes qui ont bien mérité de la patrie. Quand on les met sous le couteau, que voulez-vous que devienne la République? » C'était le sentiment de l'Assemblée; Varlet est forcé de descendre de la tribune. Prenant alors la parole, Billaud-Varenne s'élève vivement contre ces agitateurs qui, « pour tout désorganiser, ont choisi le moment où la patrie était en péril » Dans leurs actes récents, dans leurs discours mêmes, il voit la preuve manifeste d'un complot formé pour dissoudre la Convention et ruiner le Jacobinisme. En termes indignés, il rappelle les circonstances qui doivent rendre suspectes à tout patriote éclairé l'exagération révolutionnaire de Fournier et ses fureurs. Il dénonce enfin la croisade prêchée contre ceux qui ont voté en faveur de Louis XVI comme une manœuvre de Pitt et une marque des soucis que la Convention donne aux ennemis de la France. A son tour, Bourdon vient raconter que, le 10 août, ce Fournier, marchant avec lui au château, avait disparu dès les premiers coups de feu. Varlet n'est pas mieux traité par Dufourny, qui demande, contre lui et Fournier, l'outrageante mesure du scrutin épuratoire. Le faux tribun veut répondre : la société refuse de l'entendre et décide sur-le-champ que le comité du club présentera le mode du scrutin épuratoire, dans un délai de trois jours.

Robespierre n'était pas homme à garder le silence, en cette occasion Lui aussi, il se prononça solennellement contre des agitations d'une portée si évidemment suspecte ou fatale.

Qu'après cela, il se soit trouvé des esprits assez aveugles, ou assez peu scrupuleux pour imputer aux Jacobins des désordres dont, avec tant d'énergie, ils réprouvaient la nature et châtiaient les auteurs, c'est ce qu'on ne concevrait pas, si le fanatisme de parti n'était capable de toutes les erreurs et de tous les mensonges.

Il y avait alors à Paris un comité que Louvet appelle dans ses Mémoires le *Comité Valazé*. Là se réunissaient à part les enfants perdus de la Gironde, ceux qui s'étudiaient continuellement et parvinrent quelquefois à la précipiter dans les résolutions extrêmes. Soit dessein formé de noircir coûte que coûte leurs adversaires, soit aveuglement de la haine, les membres du Comité Valazé ne manquèrent pas de s'armer contre la Montagne de la tentative des 9 et 10 mars, affectant d'en attribuer l'insuccès à la ferme attitude des Brestois, et prétendant, pour mieux irriter les Jacobins, que par bonheur leur courage avait mal servi leur violence.

Tel était, surtout, le langage de Louvet, dont Dussault a très-bien caractérisé dans les lignes suivantes l'intraitable emportement : « Vous présidiez lorsque, dans la discussion des droits de l'homme, Legendre s'écria : « Puisqu'on ne parle ici que des abus de la liberté de la presse, je demande à la défendre; » vous présidiez, et vous répondîtes avec une aigre vivacité à Legendre : « *La parole n'est pas à toi; elle est là, là, là et là*, » montrant de l'*index* et brusquement différents côtés de la salle. Tout le monde a pu s'apercevoir de la décomposition de vos traits, de l'altération de votre visage, de ces deux rayons de colère qui traversèrent vos yeux, et chacun a dû apprécier le ton dont vous parliez. » Voilà Louvet tout entier! Son cœur s'était livré si complétement à la haine, que sa propre cause lui devenait odieuse, plaidée par ses ennemis. Des 9 et 10 mars, il ne cessa de dire — et qui sait? il le croyait peut-être — que c'était l'œuvre des Montagnards,

ajoutant avec une rage fanfaronne qui touche au ridicule : « Les conjurés n'étaient que trois mille; les Brestois étaient quatre cents : le moyen de risquer l'attaque! Ils n'osèrent. »

Mais, quelque injurieux qu'ils pussent être, de simples propos ne suffisaient pas à l'ardente inimitié de Louvet et du petit conciliabule dont il était l'âme : ce qu'il leur fallait, c'était une dénonciation en règle de la Montagne, et une dénonciation publique. Louvet fut au moment de s'en charger, et l'eût fait, si Vergniaud ne s'était offert pour porter la parole relativement aux derniers troubles.

Seulement, il arriva que Vergniaud comprit sa mission, comme il convenait à son caractère et à son génie. On ne l'avait vu que trop souvent, par insouciance ou paresse, céder à l'impulsion funeste de ses jeunes amis : cette fois, il resta lui-même. Rien de plus éloquent et de plus élevé que son discours du 13 mars. Après y avoir indiqué comment les contre-révolutionnaires, ayant quelques furieux pour instruments, étaient parvenus à pervertir les plus saines notions de la morale et du patriotisme, en désignant à des haines insensées les défenseurs du peuple, et en poussant les esprits à confondre le vertige de la colère avec l'énergie de l'âme, des actes de délire avec des mesures de salut public, et de mortels désordres avec la grande insurrection de la liberté : « Alors, s'écriait-il douloureusement, il a été permis de craindre que la Révolution, comme Saturne, ne dévorât successivement tous ses enfants.... Le feu des passions s'est allumé dans cette Assemblée; et l'aristocratie, ne mettant plus de bornes à ses espérances, a conçu l'infernal projet de détruire la Convention par elle-même. »

Ce projet, effectivement infernal, Vergniaud en établit l'existence par un vif et fidèle tableau des événements qui venaient de se passer. Il y montra, partout, derrière les fauteurs d'anarchie, la main du royalisme, et retrouva dans chacun de leurs mouvements le souffle de la contre-révolution. Puis, d'une voix qui, franchissant les murs de l'enceinte, s'adressait à la France :

« Peuple infortuné, seras-tu plus longtemps la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir tes applaudissements que les mériter, et surprendre ta faveur, en flattant tes passions, que te rendre un seul service? Méconnaîtras-tu toujours le courage du citoyen qui, dans un État libre, ne pouvant tenir sa gloire que de toi, ose cependant te contrarier lorsqu'on t'égare, et brave jusqu'à ta colère, pour assurer ton bonheur? (On applaudit.)

« Les royalistes ont cherché à t'opprimer avec le mot de *Constitution;* les anarchistes t'ont trompé par l'abus qu'ils ont fait du mot *souveraineté;* peu s'en est fallu qu'ils n'aient bouleversé la République en faisant croire à chaque section que la souveraineté résidait dans son sein. Aujourd'hui, les contre-révolutionnaires te trompent sous les noms d'égalité et de liberté.

« Un tyran de l'antiquité avait un lit de fer sur lequel il faisait étendre ses victimes, mutilant celles qui étaient plus grandes que le lit, disloquant douloureusement celles qui l'étaient moins pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran aimait l'égalité : et voilà celle des scélérats qui se déchirent par leurs fureurs. L'égalité pour l'homme social n'est que celle des droits. Elle n'est pas plus celle des fortunes que celle des tailles, celle des forces, de l'esprit, de l'activité, de l'industrie et du travail.

« On te la présente souvent sous l'emblème de deux tigres qui se déchirent. Vois-la sous l'emblème plus consolant de deux frères qui s'embrassent. Celle qu'on veut te faire adopter, fille de la haine et de la jalousie, est toujours armée de poignards. La vraie égalité, fille de la nature, au lieu de les diviser, unit les hommes par les liens d'une fraternité universelle; c'est elle qui seule peut faire ton bonheur et celui du monde. Ta liberté! des monstres l'étouffent, et offrent à ton culte égaré la licence. La licence, comme tous les faux dieux, a ses druides qui veulent la nourrir de victimes humaines. Puissent ces prêtres cruels subir le sort de leurs prédécesseurs! Puisse l'infamie sceller à jamais la pierre déshonorée qui couvrira leurs cendres!

« Et vous, mes collègues, le moment est venu; il faut choisir enfin entre une énergie qui vous sauve et la faiblesse qui perd tous les gouvernements, entre les lois et l'anarchie, entre la République et la tyrannie. Si, ôtant au crime la popularité qu'il a usurpée sur la vertu, vous déployez contre lui une grande vigueur, tout est sauvé Si vous mollissez, jouets de toutes les factions, victimes de tous les conspirateurs, vous serez bientôt esclaves. Nous avons failli être vaincus sans combattre par ce ministre pervers qui n'eût été que ridicule par ses forfanteries envers la France, s'il n'eût réussi par ses manœuvres à diviser deux grandes nations, faites pour s'estimer, et dont la bienveillance réciproque eût maintenu la tranquillité de l'Europe. Nous avons failli succomber sous les intrigues de Pitt, de ces orateurs célèbres par leurs fougues virulentes, des Burke, des Windham, des Sheffield, qui nous ont représentés comme des cannibales, parce que nous n'avons pas voulu nous laisser dévorer par des cannibales privilégiés, je veux dire par des rois; qui, sur une terre plus d'une fois rougie de ce sang qu'ils appellent royal, se sont apitoyés avec tant de bassesse sur le sort d'un tyran dont eux-mêmes ont prouvé la perfidie et voté la mort par leurs préparatifs hostiles et par leurs menaces.

« Citoyens, profitons des leçons de l'expérience; nous pouvons bouleverser les empires par des victoires, mais nous ne ferons des révolutions chez les peuples que par le spectacle de notre bonheur. »

Vergniaud descendit de la tribune, couvert d'applaudissements. On demandait l'impression de son discours : Marat se leva. Mis en scène par plusieurs allusions amères de Vergniaud, il annonça qu'il allait présenter « quelques idées lumineuses faites pour dissiper tout le vain batelage qu'on venait d'entendre. » Au fond, ces idées lumineuses se réduisirent à un nouveau défi lancé aux *Hommes d'État*, et adouci par une profession de foi empreinte de modération. Il termina en disant : « Je m'oppose à l'impression d'un discours qui porterait dans les départements nos alarmes et le tableau de nos divisions. »

Quelques-uns auraient voulu l'impression des deux discours · Vergniaud assura que le sien était improvisé, refusant un honneur qu'il lui eût fallu partager avec Marat.

Louvet ne s'était pas attendu à voir l'orateur de la Gironde donner ce tour à l'accusation . il en fut consterné. Quoi! au lieu de saisir une aussi belle occasion de provoquer la Montagne, c'était le royalisme qu'on s'amusait à poursuivre! « Quel est, demanda-t-il à Vergniaud, le motif de votre étrange conduite? » S'il en fallait croire un livre où la vérité se trouve trahie à chaque page et qui n'est, à proprement parler, qu'un long cri de fureur, Vergniaud aurait répondu : « J'ai jugé utile de dénoncer la conspiration sans nommer les vrais conspirateurs, de peur de trop aigrir des hommes violents déjà portés à tous les excès. » Cette réponse, si peu vraisemblable, si indigne de Vergniaud, c'est Louvet lui-même qui la rapporte, faisant ainsi planer le soupçon d'hypocrisie et de lâcheté sur un ami coupable à ses yeux de n'avoir pas su risquer une calomnie! Lui n'eut pas tant de

scrupules; il se fit charger par le Comité Valazé de réparer ce qu'il appelait « une nouvelle faute des Girondins, » et il lança un pamphlet sous ce titre : « *A la Convention nationale et à mes commettants, sur la conspiration du 10 mars et la faction d'Orléans.* » En même temps, il s'attachait à accréditer l'opinion qu'il existait un *Comité insurrecteur* de la Montagne, que tout était parti de là. On dut interroger publiquement à cet égard Garat, ministre de la justice. Et que vint-il déclarer à la tribune dans la séance du 19 mars? Que ce prétendu *Comité insurrecteur* était une chimère, à moins qu'on ne s'avisât de donner ce nom à une réunion dont faisaient partie Desfieux, l'Espagnol Gusman et un certain Proly, fils naturel du prince de Kaunitz, réunion qui se tenait au café Corazza, au sortir de la séance des Jacobins. Les recherches les plus exactes avaient eu lieu cependant, le ministre l'affirma; mais elles ne pouvaient amener à découvrir ce qui n'existait que dans l'imagination malade de quelques fanatiques de la Gironde.

Tel fut ce fameux mouvement du 10 mars.

Les circonstances qui en déterminent le vrai caractère sont :

— La présence, à la tête du mouvement, d'agitateurs sans autorité, sans mission, et depuis longtemps suspects;

— Leur impuissance absolue à remuer Paris, le Paris de la Révolution;

— Les mensonges auxquels ils furent obligés d'avoir recours pour obtenir çà et là quelques adhésions, presque aussitôt après retirées;

— L'éclatante réprobation dont la Commune les frappa et la proclamation qu'elle publia contre eux;

— Leur dessein de remplacer Santerre par Fournier l'Américain;

— L'arrestation de celui-ci, demandée par Marat;

— Le véhément discours dans lequel Billaud-Varenne, aux Jacobins, stigmatisa la tentative et ses auteurs;

— Le scrutin épuratoire voté par la Société-mère contre Fournier et Varlet;

— Les couleurs du royalisme signalées dans le mouvement;

— Le refus de Vergniaud de servir d'organe aux imputations calomnieuses du Comité Valazé et de Louvet;

— Enfin, le témoignage solennel du ministre de la justice, Garat.

Or, ces circonstances décisives sont justement celles qui, dans les historiens, nos prédécesseurs, ont été, ou rejetées dans l'ombre, ou en partie omises, ou même complétement passées sous silence. Et de là, diverses appréciations, toutes également erronées.

Les uns ont présenté le 10 mars comme une scène préliminaire, une sorte de 20 juin; et sans aller jusqu'à prétendre que ce fut un complot de la Montagne, sans taire l'opposition que les factieux rencontrèrent dans la Commune et dans Santerre, ils donnent à entendre qu'au fond, les chefs influents n'avaient point été fâchés d'un mouvement, « effet de l'effervescence populaire, » et « qu'on pouvait désavouer s'il était trop précoce ou mal combiné. » (Thiers.)

Les autres ont tout mis sur le compte du club des Jacobins, grâce à un artifice qui consiste d'abord, à donner comme l'expression de l'opinion du club entier les déclamations furibondes de quelques membres; et ensuite, à omettre le récit de la séance où ces mêmes membres furent flétris par le vote que Billaud-Varenne et Dufourny provoquèrent. (Barante.)

Il en est qui, au mépris des documents officiels, et sur la foi de je ne sais quels misérables libelles, se sont complu à tracer les plus fantastiques tableaux, nous peignant fort au long des conciliabules pleins d'horreur qui n'existèrent jamais, faisant de Billaud-Varenne le complice des hommes mêmes dont il foudroya les menées, faisant de Marat, lui qui fit arrêter Fournier, l'instigateur d'un assassinat en masse des Girondins, et lui mettant dans la bouche des paroles qui sont de Danton, etc.... (Lamartine.)

Que dire encore? Suivant M. Michelet, le 10 mars serait imputable aux grands meneurs révolutionnaires, en ce sens que, voyant dans la modération intempestive des Girondins un embarras, ils auraient voulu, sinon les égorger, du moins les épouvanter. Mais à combien de suppositions arbitraires et d'omissions capitales la nécessité d'établir ce système n'a-t-elle pas conduit l'auteur! Il lui a fallu, sans qu'il ait fourni à cet égard l'ombre d'une preuve, accuser Santerre et Pache d'avoir joué le rôle d'hommes à double visage; il lui a fallu, par voie de pure hypothèse, et en dépit du langage que Robespierre tint aux Jacobins, le rendre indirectement responsable du projet *d'arrêter* les membres de la Gironde; il lui a fallu omettre, et la dénonciation de Fournier l'Américain par Billaud-Varenne en plein club, et son arrestation demandée par Marat à l'Assemblée, et le fait qu'il entrait dans le plan des agitateurs de remplacer Santerre, et le témoignage rendu par Garat aux intentions de Pache, et la désapprobation flétrissante dont le club des Jacobins frappa Varlet, et l'impuissance de Louvet à calomnier avec succès la Montagne, et la célèbre harangue où Vergniaud, parlant de ces troubles, les racontant, les caractérisant, n'en montre la trace que dans les manœuvres du royalisme.

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, qu'au commencement de mars, les Girondins fussent ce qu'ils devinrent en effet à la fin de mai : un embarras; et il importe de ne pas confondre les époques, si rapprochées qu'elles soient, quand on a à peindre une situation qui changea si souvent et si soudainement d'aspect. Au mois de mars, loin de faire obstacle à la marche rapide de la Révolution devant l'étranger, les Girondins se trouvaient l'avoir secondée de la manière la plus fougueuse. Presque toutes les imposantes et audacieuses mesures prises pour tenir tête à l'Europe l'avaient été à l'unanimité, et conséquemment avec leur concours. C'était un Girondin, Brissot, qui avait précipité la déclaration de guerre à l'aristocratie anglaise. Ce fut un Girondin, Isnard, qui rédigea le premier article du décret qui établissait le tribunal révolutionnaire. Si l'institution d'un tribunal sans jurés avait paru dangereuse à Vergniaud et à ses amis, ce sentiment ne leur était point particulier; on a vu Billaud-Varenne lui-même admettre la nécessité d'un jury, et il est juste de ne pas oublier que le principe en fut décrété par la Convention à une *très-grande majorité.* Il n'y avait donc rien qui, au commencement du mois de mars 1793, poussât les grands meneurs révolutionnaires, Robespierre par exemple, à bouleverser la Convention. Leur intérêt à l'empêcher était, au contraire, manifeste; et ils sentaient si bien le danger des coups frappés au dedans, lorsqu'au dehors tout menaçait, que, pour ne pas compromettre la défense du sol, ils s'opposèrent à ce qu'on attaquât Dumouriez! Les seuls qui eussent intérêt au désordre, en ces moments suprêmes, c'étaient les royalistes, auxquels l'anarchie ne pouvait manquer de fournir des instruments en même temps que des chances. C'est ce que Louvet, aveuglé par ses passions, ne voulait pas qu'on dît, et ce que Vergniaud eut le courage de proclamer, dans un généreux élan de son cœur vers la vérité et la justice.

CHAPITRE III

SOULÈVEMENT DE LA VENDÉE

PENDANT ce temps, la Vendée se soulevait.

Déjà, et dès 1791, la Bretagne avait vu s'ourdir une conspiration royaliste, dont le chef était un aventurier célèbre. Ex-officier des gardes-françaises; fougueux amant de l'actrice Fleury, pour laquelle il se battit en duel; devenu trappiste après avoir tenté de s'empoisonner; rendu à la vie de soldat par les orages de son cœur; mêlé aux guerres d'Amérique sous le nom de colonel Armand; organe, à son retour en France, des résistances féodales de sa contrée; jeté à la Bastille, puis un moment gagné à la Révolution, Armand Tuffin, marquis de la Rouarie, avait fini par organiser en



CATHELINEAU STOFFLET

Bretagne une vaste conjuration, dans laquelle l'amour fit entrer Thérèse de Mollien, femme romanesque et hardie.

Le complot prit des développements rapides; mais tandis que les conjurés en préparaient l'explosion, des regards de feu les suivaient dans l'ombre; des mains qu'ils ne soupçonnaient point tenaient la hache suspendue sur leurs têtes, et chacun de leurs pas était compté. La Rouarie s'était confié, l'imprudent! à son médecin, Latouche; celui-ci avait secrètement prévenu Danton, et Danton avait averti à son tour le gouvernement révolutionnaire, qui, sûr désormais d'écraser la conspiration, à son jour, à son heure, la laissa s'étendre, pour connaître tous ses ennemis et les frapper d'un seul coup.

La Rouarie touchait à l'échafaud, croyant toucher au succès, lorsque le 30 janvier 1793, une maladie l'enleva. Le Comité de sûreté générale se décide alors à sévir; les papiers du chef de la conspiration sont saisis dans un bocal de verre chez Desilles, père du jeune officier de ce nom, tué à Nancy; les conjurés, voulant tenir secrète aussi longtemps que possible la mort de la Rouarie, l'avaient enterré avec

mystère au fond d'un bois; on déterre le cadavre; vingt-huit personnes sont arrêtées, et on en aurait atteint un bien plus grand nombre, si Thérèse de Mollien, à qui la liste des conspirateurs avait été remise, ne l'eût brûlée en toute hâte, à la première nouvelle de la mort du marquis.

La mine s'embrasa néanmoins, chargée qu'elle était depuis longtemps; et sur divers points la révolte éclata, furieuse, sauvage.

Le district de la Roche Bernard était présidé par un de ces hommes dont la Révolution était venue faire des héros et des martyrs. Il se nommait Sauveur. Tombé au pouvoir des rebelles, qui, pour lui arracher le cri de : *Vive le roi!* épuisèrent les supplices, il étonna leur rage par l'indomptable sérénité de sa foi républicaine; et, mis en lambeaux, livré aux flammes, il expira en criant : *Vive la nation!* La Roche-Bernard fut appelée la Roche-Sauveur par la patrie reconnaissante; et ce souvenir est le plus vivant qui soit resté d'une révolte dont on peut dire que le sang l'étouffa.

Mais tandis que l'incendie s'éteignait en Bretagne, il s'allumait en Poitou, c'est-à-dire dans la province divisée par la Constituante en trois départements : Deux-Sèvres, Vienne et Vendée. Or, là, malheureusement, le fléau eut une durée égale à sa violence; ce fut la guerre civile, dans ses plus tragiques fureurs. Et tout concourut à ce résultat funeste : les menées des nobles, les intrigues du clergé servies par les femmes, les lâches retours d'une portion de la bourgeoisie, les fautes commises par les autorités révolutionnaires, et enfin l'invincible attachement du paysan pour son curé, pour la cloche de son village, pour ses bœufs, pour ses bruyères.

Ce qui distinguait la noblesse poitevine, avant 1789, c'était, non point, comme on l'a tant dit et répété, l'esprit monarchique, mais le pur esprit féodal. Les nobles du Poitou appartenaient à cette classe de hautains gentilshommes, que notre histoire nous montre disputant pied à pied au pouvoir central le terrain de ses conquêtes et jalousant le roi. A une époque célèbre de nos discordes civiles, on les avait vus préférer au drapeau royal leurs bannières féodales et se donner des chefs contre la France. Plus tard, aux États généraux, leurs représentants furent les derniers qui protestèrent contre la réunion des trois ordres; et, même après la Révolution, après l'Empire, on les trouve conspirant pour faire de leur pays particulier une province indépendante de leur grande patrie : tentative qui fournit à Louis XVIII le plus spécieux prétexte dont, envers la Vendée, son ingratitude se pût couvrir.

Autre circonstance caractéristique : au moment de la Révolution, la plupart des nobles du Poitou étaient notoirement irréligieux. Animés contre les prêtres d'un levain d'antagonisme local, qu'entretenaient de perpétuelles et misérables disputes, soit à propos des dîmes, soit touchant les honneurs de l'encens et du pain bénit, nombre d'entre eux avaient prêté aux leçons du philosophisme une oreille complaisante, et pris rang dans la franc-maçonnerie des esprits forts; non que leurs prétentions à cet égard fussent justifiées par leurs lumières : les chefs de la Vendée contre-révolutionnaire ont laissé des milliers d'autographes qui, à l'exception de ceux de Lescure, la Rochejaquelein, Marigny et Piron, témoignent tous de la plus grossière ignorance. Mais telle avait été l'influence de Voltaire, que l'incrédulité, au dix-huitième siècle, était devenue presque une affaire de bon goût; aussi les nobles poitevins, dont plusieurs, du reste, avaient pour aïeux des protestants convertis par force ou par corruption, se dispensèrent-ils volontiers d'aller à la messe, jusqu'au jour où la Révolution, en menaçant leurs priviléges et leur fortune, vint les ramener au pied de l'autel. Le revirement fut soudain, il fut complet; et le catholicisme en révolte compta ses plus ardents complices parmi des petits-fils de huguenots.

A la tête du haut clergé, dans cette partie du royaume, figurait de Mercy, cadet d'une famille dévouée à l'Autriche, et qui devait l'opulent évêché de Luçon aux bonnes grâces de Marie-Antoinette. Digne émule du galant cardinal de Rohan, ce prélat avait fait de son palais épiscopal d'abord, puis de sa maison de campagne de Châteauroux, le théâtre de fêtes dont on parlait beaucoup dans le pays. La reine de ces fêtes était Mme Serventeau de l'Échasserie, femme charmante, et mariée, mais à un vieux mari avec lequel elle ne vivait pas. Les autres principaux meneurs étaient Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, et de Coucy, évêque de la Rochelle, tous deux intolérants à l'excès.

Il est facile de deviner ce que pouvait être une armée conduite par de pareils chefs. Pour fanatiser une population ignorante et naïve, que ses vertus mêmes contribuaient à livrer à l'empire de l'imposture, on eut recours aux machinations les plus honteuses, on descendit à l'emploi de supercheries à peine croyables. L'histoire d'un gros chat noir que le sacristain d'un prêtre assermenté avait traîtreusement enfermé dans le tabernacle, et que les prêtres réfractaires déclarèrent être le diable, lorsque, s'élançant de l'autel, il se mit à bondir au milieu des fidèles épouvantés, cette triste et ridicule histoire peut donner une idée des manœuvres dont étaient capables les pieux fauteurs de la guerre civile. Tantôt ils propageaient l'horreur de la Révolution, en vertu de révélations nocturnes dont il avait plu à Dieu de les honorer; tantôt ils faisaient passer aux anges, descendus tout exprès du ciel pendant la nuit, de fantastiques processions; et, rassemblant les paysans sur quelque éminence, ils leur ménageaient, au moyen de lanternes magiques placées à distance, des spectacles surprenants. La manière dont ils prouvaient à ces âmes simples que le pape représente bien réellement Dieu sur la terre, est curieuse à rapporter. Suivant eux, quand il y avait à élire un pape, les cardinaux se rassemblaient, chacun ayant à la main un cierge éteint; ils invoquaient le Ciel, et Dieu manifestait sa volonté, en allumant soudain le cierge de celui qu'il voulait avoir pour vicaire dans ce monde.

Il est douloureux d'avoir à constater qu'une propagande déshonorée par de tels mensonges trouva moyen d'enrôler à son service l'enthousiasme abusé de beaucoup de femmes. Ils sont si faibles, ces êtres si puissants! Les cordes poétiques de leur cœur aiment tant à vibrer sous la main des hommes du mystère, en l'honneur de dieux inconnus! Ce que M. Michelet a dit du pouvoir que le prêtre exerce sur l'époux par l'épouse, et sur les enfants par la mère, n'apparut jamais plus clairement que dans la Vendée de cette époque. Les paroles pleines de flamme latente qu'à travers la grille des aveux, dans un coin de l'église sombre, le prêtre murmurait à l'oreille de sa pénitente agenouillée, passèrent bientôt sur les lèvres du mari, où elles prirent un accent sauvage; et l'amant, à son insu, devint l'homme du confesseur. Oh! combien coururent au meurtre, d'une âme éperdue, qui, comme autrefois l'amiral Coligni, ne firent que céder à ces prières de femme, dont le poison même est si doux!

Il y avait cependant un sérieux obstacle à l'action du haut clergé : c'était la piété sincère des pauvres curés de campagne, piété qui, chez beaucoup d'entre eux, s'associait à des instincts démocratiques. De là leur ardeur à saluer dans la

Révolution, quand elle éclata, l'avénement de l'égalité promise par l'Évangile; de là l'éclat jeté, au sein des assemblées révolutionnaires, par les Dominique Dillon, les Lecesve, les Jallet, les Ballard.

Or, pour les paysans vendéens, le véritable chef à suivre, c'était le curé. Loin de leur inspirer confiance et respect, le bénéficier, le moine, le grand seigneur étaient fréquemment l'objet de leurs railleries; et si le simple hobereau, chasseur et quelque peu ivrogne, les attirait davantage, c'est parce qu'au physique encore plus qu'au moral il leur ressemblait. Ils n'étaient pas, d'ailleurs, sans savoir gré à la Révolution de ce qu'elle avait fait pour eux en les délivrant des priviléges féodaux et des dîmes. Que dis-je? Ils avaient si bien senti passer le grand souffle de l'esprit nouveau, que le jour où ils déployèrent leur étendard, ils se placèrent sous l'invocation du principe d'égalité. Le commandement au plus digne! tel fut leur cri, et il advint, chose frappante, que les chefs élus d'une révolte royaliste présentèrent un pêle-mêle de nobles, de *vilains*, de voituriers, de barons. Lorsque, appelé en duel par le garde-chasse Stofflet, le marquis de Bonchamps refusa le cartel, il ne lui écrivit pas, ainsi qu'aurait fait sans doute en pareil cas son grand-père ou son père:



ÉPISODE DE VENDÉE — ARRESTATION D'UN CURÉ

« Un gentilhomme ne se bat point contre un roturier; » sa réponse fut celle qu'eût tracée la main de Loustalot: « Non, monsieur, je n'accepte pas votre défi; Dieu et le roi peuvent seuls disposer de ma vie, et notre cause perdrait trop à être privée de la vôtre. »

Si donc les curés fussent restés fidèles à la Révolution, il n'y eût pas eu de Vendée militaire. Mais Camus fit adopter la Constitution civile du clergé, et tout fut perdu. Rien de plus dangereux en révolution que les hommes à idées étroites, quand leur médiocrité se trouve servie par un caractère inflexible et relevée par la vertu. Camus avait l'âme de Caton d'Utique; Dumouriez lui-même, s'armant de son impudence, eût malaisément soutenu l'intrépide regard du disciple de Saint-Cyran, et nul ne pouvait mettre en doute sa probité, depuis qu'on l'avait vu sacrifier avec une joie héroïque les quarante mille livres de rente que lui rapportait, avant la Révolution, sa charge d'avocat du clergé. Mais il avait *foi* aux miracles du diacre Pâris! Janséniste intraitable, il imagina de réformer la discipline de l'Église, et il ne comprit pas que la Constitution civile du clergé était « *une mèche allumée sur un baril de poudre.* » De cette mesure, surprise, dans l'Assemblée constituante, au scepticisme moqueur des uns et à l'imprévoyante condescendance des autres, nous avons eu occasion d'apprécier le caractère; quant

aux résultats, ils furent terribles en Vendée. Il y avait dans le clergé des fourbes et des ignorants : les premiers n'eurent pas de peine à persuader aux seconds que la religion était en péril. Que fallait-il de plus? Le curé déserta la Révolution, et le paysan suivit son curé.

Le lecteur a déjà eu sous les yeux, dans un précédent chapitre, le tableau des effets que produisirent, et l'obligation de prêter serment, et le schisme qui en sortit. L'église où le prêtre assermenté officiait fut dénoncée et regardée comme un lieu de pestilence. L'autel que le prêtre réfractaire allait dresser au fond des bois vit, au contraire, accourir, de bien loin, la foule émue des paysans et des paysannes. Il s'établit dans la maison des missionnaires et des religieuses de Saint-Laurent une fabrique de faux miracles qui firent délirer la dévotion de pauvres natures candides. Le cœur de Jésus, colporté en images, servit de point de ralliement à de mystiques fureurs. Plus d'une fois, des bandes de femmes hurlantes poursuivirent à coups de pierres, jusque sur les marches du temple, jusque dans l'asile sacré des morts, le pasteur que la Révolution avait marqué de son signe. La discorde s'assit au foyer des familles. Le bonheur du lit conjugal fut troublé par d'irréparables anathèmes. La guerre civile était là!

Encore si les prêtres assermentés eussent tous honoré leur ministère par la sainteté de leur vie ou la dignité de leur attitude! Mais, à côté de personnages tels que l'abbé Grégoire, le clergé constitutionnel en montra d'autres que décrièrent leur ambition, leur égoïsme, et sinon la légèreté de leurs mœurs, au moins le peu de décence de leurs allures. Voici, par exemple, le portrait que trace de l'évêque constitutionnel donné au département de la Vendée, Mercier du Rocher qui, placé jusqu'au bout sur le théâtre qu'il décrit, a suivi toutes les péripéties du drame et personnellement connu tous les acteurs.

« Quand Rodrigue, curé de Fougeray, fit son entrée à Fontenay comme évêque, les patriotes se rendirent à la barrière de Nantes pour le recevoir. Moulin, président de la société ambulante, porta la parole, et peignit les maux que le fanatisme répandait sur la Vendée. Le nouveau prélat était en bottes fortes; il avait sa soutane retroussée, son bâton à la main; son domestique tenait une petite rosse très-maigre sur laquelle étaient attachées des bougettes. Pour toute réponse au discours de l'orateur, Rodrigue secoua la tête, haussa les épaules, et se remit en selle pour gagner une hôtellerie. Le cortége l'y suivit; quant à moi, je ne le suivis pas. Cet homme est un parfait égoïste qui n'a jamais connu que les émoluments de sa place.... Quand, deux ans après, la mode vint de renoncer au sacerdoce, il abdiqua les honneurs de la mitre avec le même sang-froid qu'il les avait acceptés. Du reste, il est honnête; ses mœurs sont pures; il a un caractère ferme, et les événements ont peu de prise sur lui. »

Dans cette revue des causes qui poussèrent la Vendée à des folies sanglantes, il importe de tenir compte des contrepoids, et, notamment, des dispositions de la bourgeoisie. Imbu de la philosophie du dix huitième siècle, le bourgeois, en Vendée comme ailleurs, détestait le prêtre et s'applaudissait d'être devenu l'égal du noble. La revendication des droits de la raison humaine, la liberté de penser et d'écrire, l'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous aux emplois publics, le désarmement de la tyrannie féodale, l'immolation des titres à l'industrie, constituaient autant de conquêtes que le bourgeois vantait avec un patriotique orgueil, sur lesquelles il n'entendait pas qu'on revînt; et, dans ces limites, il était très-franchement révolutionnaire. Mais, tant qu'une iniquité resterait à détruire, y avait-il chance que le mouvement s'arrêtât? et jusqu'où irait-il, dès que le peuple se serait mis à réclamer sa part de la victoire commune? A cet égard, la bourgeoisie conçut des inquiétudes qui préparèrent mainte désertion : témoin celle de Pichard du Page.

Cet homme, en qui des formes séduisantes n'étaient que le relief d'un esprit éclairé, avait été des plus prompts à embrasser, en 1789, la foi nouvelle; non celle que devait professer Robespierre, mais celle dont se contenta l'intelligence timide de Necker. Pichard du Page, au moment de la Révolution, comptait au nombre des anoblis, revêtu qu'il était d'une charge de secrétaire du roi; il y avait donc générosité de sa part à vouloir la chute des distinctions honorifiques. Mais la Constitution anglaise, avec sa pondération des pouvoirs et ce respect de la loi sous lequel il semble qu'elle abrite la liberté..., le procureur-syndic de la Vendée, en 1789, ne demandait pas davantage. Vouloir plus lui paraissait un danger; et l'essor prodigieux que prenait la Révolution l'ayant ébloui d'abord, puis étonné, et enfin glacé d'effroi, il se compromit par des mesures d'un caractère équivoque. Pour comble de malheur, une femme aimable et spirituelle, Mme Grimouard de Saint-Laurent, réussit, en s'emparant de son cœur, à changer insensiblement la direction de ses pensées. Bien souvent, l'hésitation ressemble au repentir; et où les passions sont surexcitées, le repentir ressemble toujours un peu à la trahison : Pichard du Page, que le peuple avait porté en triomphe, en vint à lire son nom sur la liste des suspects; et, le 9 floréal an II, sa tête tombait dans le panier fatal qui, ce jour-là même, reçut celles de la Tour du Pin, de l'amiral d'Estaing et du duc de Villeroy! Eh bien, voilà, dans l'histoire d'un seul homme, l'histoire d'une portion de la bourgeoisie pendant la Révolution; et comment se défendre d'un sentiment de mélancolie profonde, quand on rapproche les deux extrémités d'une semblable carrière?

Mais il est juste aussi de reconnaître que la Révolution avait sur les bras trop d'ennemis, et des ennemis trop implacables pour ne pas exiger de ses serviteurs une fidélité sans réserve. Dans la Vendée surtout, dans la fanatique Vendée, ne fallait-il pas, pour la contenir, des convictions vaillantes, et des mains fortes qui, soit qu'elles prissent une plume ou une épée, ne tremblassent jamais?

Ce fut un autre des fléaux de cette contrée brûlante que la composition hétérogène des administrations. A côté de patriotes désintéressés et fermes, il s'y glissa nombre de gens de loi pleins des préjugés de la robe, des procureurs avides, des robins qui regrettaient leurs épices supprimées, de gros marchands que la stagnation du commerce irritait. Plusieurs se laissèrent aller à entretenir avec des femmes de gentilshommes des relations d'amour où leur patriotisme, doucement enveloppé, s'endormit.

Aux torts de l'indifférence s'ajoutèrent ceux du zèle ignorant. D'inutiles violences aigrirent l'habitant des chaumières. La rivalité naturelle des campagnes et des villes fut enflammée par mainte fausse mesure. Dans un rapport officiel daté du commencement de 1793, on trouve, rangées parmi les causes de la fermentation générale, les insupportables lenteurs de la justice administrative, les injustices de la régie nationale à l'égard des fermiers et régisseurs de biens d'émigrés, la tyrannie des receveurs courant les campagnes et disant : « *Parbleu! vous payerez, et si les huissiers manquent, nous viendrons vous exécuter nous-mêmes.* »

Ainsi, tout poussait à la guerre civile; et elle s'annonça, avant d'éclater, par une foule de révoltes partielles, ayant pour objet, tantôt l'abolition des droits d'octroi, tantôt l'éloi-

gnement d'un prêtre constitutionnel, et se liant presque toujours aux intrigues de quelques instigateurs cachés. Les communes de Bressuire, de Maulévrier, de Clisson, de Vieillevigne, de Saint-Christophe de Ligneron, de Montoir, furent tour à tour le théâtre de ces troubles, dans l'intervalle qui sépare le mois de décembre 1790 du mois de juin 1791, époque à laquelle eut lieu, de la part des nobles, la première tentative d'insurrection générale.

A la tête du complot était Robert de Lezardière, homme de mérite, fort instruit et ami particulier de Malesherbes. Dès la fin de 1790, un bruit vague avait couru que Robert de Lezardière entretenait avec quelques meneurs de Paris une correspondance factieuse; que le signal d'un vaste soulèvement devait être donné à Châtillon-sur-Sèvres, et que là les bandes des évêchés de Luçon et de la Rochelle devaient venir rejoindre, à un jour fixé, les nobles du Haut-Poitou.



D'AUTICHAMPS LAROCHEJAQUELEIN

Ces rumeurs parvinrent aux oreilles de Pichard du Page, qui n'en tint compte; et la conspiration se développa si bien, que, du 20 au 27 juin 1791, le château de la Proutière, près Talmont, devint le rendez-vous de toute la noblesse du pays et d'une centaine de valets ou gardes-chasse, choisis pour accompagner leurs maîtres dans l'expédition de Châtillon. On sut, plus tard, par l'interrogatoire du cuisinier de la Proutière, qu'il y avait projet de s'emparer des Sables d'Olonne, ce que prouvait, du reste, la présence, en vue de cette ville, de quatre bâtiments étrangers, chargés d'hommes. Heureusement, la vigilance des administrations des côtes écarta le péril. D'autre part, les autorités du district des Sables furent prévenues à temps. Des gardes nationaux accourent en toute hâte; le château évacué précipitamment est livré aux flammes, et on arrête dans leur fuite un grand nombre de conjurés, qui sont conduits d'abord à Montaigu, puis aux Sables. Survint le décret d'amnistie, qui, en les sauvant, leur fut une occasion de triomphe, parce qu'aux Sables le prêtre dominait. A leur sortie de prison, Lezardière et ses fils furent escortés chez Mme la chevalière de Vaugirard, où les attendait un banquet splendide, par trente soldats, qui marchaient deux à deux, tenant chacun sous le bras une dame noble.

L'étalage de cette insultante joie et l'impunité s'entourant de la pompe d'une victoire ne pouvaient qu'indigner profondément les patriotes : de sorte qu'au lieu de calmer les haines, l'amnistie les envenima.

Arrivèrent sur ces entrefaites deux commissaires que le pouvoir central envoyait. L'un était Gensonné, si célèbre depuis, et l'autre Gallois, traducteur de Filangieri. Ils se mirent aussitôt à parcourir le pays, accompagnés de Dumouriez, qui y commandait alors. Mais comme ils étaient munis de pouvoirs insuffisants et que le mal d'ailleurs avait déjà poussé de trop profondes racines, ils le virent, le constatèrent et ne le guérirent pas. Un de leurs premiers actes avait été de faire fermer les églises non paroissiales, en laissant aux religieuses toute liberté d'introduire leur aumônier dans l'enceinte de leurs maisons pour y dire la messe, à la condition de ne la point sonner : eh bien, cette mesure, commentée par les prêtres, passa pour un prodige de persécution ; et l'on eut l'humiliant spectacle d'une foule de femmes qui chaque jour couraient inonder les cours des couvents, où elles restaient à genoux des heures entières un chapelet à la main.

Quant à Dumouriez, il s'occupait beaucoup moins de parer au fléau, que de chercher dans le ciel l'étoile des d'Orléans, et de soigner sa fortune en ouvrant à quiconque paraissait pouvoir la servir des perspectives attirantes. On lit dans les *Mémoires inédits* de Mercier du Rocher : « Quand Dumouriez fut nommé lieutenant général des armées du roi, il me parla de sa promotion d'un air enthousiaste, et me dit en me tâtant les côtes : « Je ne vous perdrai pas de vue, mon petit luron. » Ce n'est pas que ce soldat sceptique se piquât à l'égard des religieuses de Saint-Laurent et des missionnaires, d'un sentiment bien tendre : non certes, et même il parlait assez cavalièrement de les chasser. Mais cela ne l'empêchait pas de frayer avec tout prêtre bon vivant ; et, sans trop s'embarrasser de soins patriotiques, il cultivait sa popularité auprès du beau sexe, dansait des farandoles avec les femmes du peuple, nouait des intrigues d'amour presque sous les yeux de la jeune et jolie Mme de Beauvert, sa maîtresse en titre, et donnait dans sa maison Denfer du Clouzy des dîners joyeux, où il racontait ses aventures et traitait l'Assemblée constituante de vieille.... courtisane hors de service, pendant que son fameux valet de chambre Baptiste, le prétendu futur vainqueur de Jemmapes, versait à boire aux convives enchantés. »

De la fin de juin 1791 jusqu'à la fin d'août 1792, il n'y eut pas moins de neuf tentatives insurrectionnelles, soit dans le département de la Loire-Inférieure, soit dans celui de la Vendée. La dernière eut lieu aux environs de Bressuire, parmi de pauvres paysans que Mauroy et de la Rochejaquelein ameutèrent au moyen de leurs domestiques. Baudry d'Asson, qui habitait non loin de la Forêt-sur-Sèvres, Delonche, maire de Bressuire, et leurs valets, tels étaient les chefs ostensibles du mouvement. Cette nouvelle mit Fontenay en émoi. Sans perdre un instant, l'administration du département de la Vendée se met en communication avec celle des Deux-Sèvres. Il y avait à Chantonnay un bataillon de Nantes en route pour le Midi : Mercier du Rocher reçoit mission d'aller le requérir et de le mener à Bressuire ; on lui adjoint Bourdin, un de ses collègues ; et les voilà partis en poste, à sept heures du soir. La nuit était si obscure, qu'ils faillirent tomber dans la rivière qui coule sous le pont de Charon. Après avoir échappé à ce péril, et traversé des bandes de prêtres qui, pour éviter la reclusion qu'ils avaient encourue, fuyaient à travers champs, les deux commissaires arrivèrent à Chantonnay vers une heure du matin. Ils y trouvent le bataillon nantais, en détachent deux cent cinquante hommes et prennent la route de Bressuire. Ils en approchaient, quand, tout à coup, ils aperçurent la terre jonchée d'armes, de bonnets et de sabots. Ils avancent, et le champ qui conduit au pont de Cornet leur apparaît couvert de cadavres épars çà et là. Ils étaient nus. « Ce spectacle m'émut vivement, écrit Mercier du Rocher. Voilà donc, m'écriai-je, la guerre civile ! Je remarquai parmi les morts un enfant de douze à treize ans. Je fis compter les cadavres, il y en avait cent environ. On reconnaissait, aux mains fines et blanches de quelques-uns, qu'ils n'étaient pas de simples cultivateurs. »

Ce carnage provenait d'un combat qui s'était livré la veille entre les gardes nationaux des Deux-Sèvres et les rebelles, combat qui avait été fatal aux derniers. Les deux commissaires de Fontenay furent reçus à Bressuire avec de grandes acclamations de joie, et ils y apprirent que cette ville avait été assiégée pendant trois jours ; que les habitants avaient fait plusieurs sorties, presque toutes couronnées de succès, mais qu'ils n'auraient pu résister longtemps, sans les renforts que leur avaient de toutes parts envoyés les villes circonvoisines.

Rien ne donne une idée plus exacte de l'état de la Vendée que cet épisode préliminaire. On y trouve presque tous les traits qui allaient caractériser cette guerre lamentable : habileté des nobles à se tenir sur le dernier plan, initiative prise par les valets de seigneurs, obligation pour les autorités locales de s'appuyer réciproquement, franc-maçonnerie des villes opposée au soulèvement des campagnes, ardeur des gardes nationaux, — médecins, avocats, hommes de lettres, marchands, — à suppléer, contre des paysans en délire, à l'absence des troupes de ligne ; enfin, bravoure et acharnement des deux partis.

Cependant, la situation devenait de plus en plus menaçante. Le fanatisme courait, comme une flamme subtile, de village en village. Même dans certains centres, où l'on se serait attendu à rencontrer la Révolution en force, les patriotes se comptaient avec inquiétude. Il s'était établi à Fontenay, par exemple, une société populaire, sous la présidence d'un nommé Laparra, tapissier de Bordeaux, ami de Roland ; et cette société comprenait à peine vingt membres. Le maire de la ville, Biaille-Germon, était si ouvertement hostile aux progrès de la Révolution, que, lorsqu'il eut à annoncer aux habitants que la République avait été proclamée à Paris, il s'acquitta de ce devoir avec une mauvaise humeur qui fut un scandale public.

Au point de vue de la défense militaire, la situation n'était pas plus rassurante. Les forces régulières, en Vendée, étaient presque nulles. Il est bien vrai que, grâce au zèle prévoyant d'administrateurs tels que Mercier du Rocher et Pierre-Jean Fillon, on avait formé des gardes nationales permanentes, soldées sur les sous additionnels, et même des compagnies de canonniers ; mais outre que les instructeurs manquaient, une semblable ressource risquait fort d'être insuffisante, s'il advenait que le pouvoir central eût à employer contre la ligue de ses ennemis extérieurs jusqu'à son dernier écu et son dernier soldat.

A ces difficultés s'ajoutait la mauvaise volonté de certains généraux. Verteuil, commandant de la 12[e] division, ne s'occupait nullement de la défense des côtes. Batteries, poudrières, corps de garde, tout accusait une négligence coupable. Le Directoire de la Vendée se plaignit, et la réponse de Verteuil fut qu'il fallait s'adresser à Mercier l'Épinay, son directeur d'artillerie à l'île de Rhé, comme à l'homme chargé du placement des batteries. Or, on avait intercepté une lettre

de la femme de cet officier, dans laquelle elle se réjouissait de la guerre avec l'Angleterre, et exprimait l'espoir que l'année 1793 serait plus heureuse que l'année 1792.

Et l'esprit de révolte gagnait de proche en proche; et déjà, dans l'enceinte d'un vaste périmètre formé : au nord, par la Loire, depuis son embouchure jusqu'à Saumur; au sud, par la route de Thouars aux Sables; à l'est, par la rivière de Thoué jusqu'à Thouars; à l'ouest, par l'Océan, tout le sol se trouvait, pour ainsi dire, miné. Chaque jour presque, nouvelle alerte. Le bourgeois quittait aussitôt son comptoir ou sa boutique, prenait son fusil et courait au feu.

Le 24 janvier 1793, Biret, procureur-syndic du district des Sables, écrivait à l'administration du département de la Vendée :

« Hier, l'annonce du jugement de Louis Capet a été fort mal reçue. Au club des Amis de la Liberté, certains personnages n'ont pas craint de traiter de scélérats les législateurs qui ont condamné Louis à la mort. Ce matin on remarquait sur tous les visages un air sombre et consterné; des groupes de marins se promenaient sur les quais avec beaucoup d'agitation, et de temps en temps il leur échappait des gestes pleins de menaces. Dans les campagnes, le jugement fera une impression plus mauvaise encore.... Il faut veiller.... »

Dès ce moment, en effet, les menées des prêtres et des nobles redoublèrent non-seulement d'activité, mais de puissance. C'est à cette époque que du fond de l'Espagne, où il s'était retiré, M. de Coucy lança la fameuse lettre pastorale qui prêchait la haine des intrus et la résistance jusqu'à la mort. Les correspondances factieuses, venues de l'étranger, se multiplièrent. Ordinairement apportées par des navires, elles étaient adressées à d'obscurs habitants de Nantes ou d'autres ports, et ceux-ci les faisaient passer à des dévotes, dont le rôle était de les transmettre à ceux qui avaient charge de les colporter. Bientôt, à cette propagande occulte, on put faire succéder un apostolat violent. Les prêtres réfractaires sortaient de leurs retraites, assemblaient les cultivateurs, et tantôt bénissant leur courage, tantôt leur chantant des cantiques ou leur expliquant des passages de l'Écriture choisis avec un art funeste, les poussaient à ce fanatisme dont l'un d'eux donna une preuve si frappante, lorsque, sommé par un gendarme de se rendre, il répondit : « *Et toi, rends-moi mon Dieu!* » De leur côté, les domestiques des émigrés couraient la campagne un chapelet à la main, annonçant la prochaine arrivée de leurs maîtres, parlant de l'imminente apparition des Anglais sur les côtes, et ameutant les populations par les sacristains de paroisse et par les femmes. Inutile d'ajouter que derrière ce mouvement étaient, en compagnie du haut clergé, les nobles de la province. Seulement, ils attendaient, pour se montrer au grand jour, que l'insurrection fût tout à fait mûre et se généralisât. Jusque-là, ils se contentaient de parader en public vêtus comme le paysan et portant à la boutonnière une image qui représentait le cœur de Jésus.

Parut, sur ces entrefaites, le décret qui prescrivait une levée de trois cent mille hommes; c'était une étincelle tombant sur une immense traînée de poudre : tout s'embrasa. « Quoi! cette république réprouvée de Dieu — le curé l'a dit, — elle nous demande d'aller mourir pour la France! La France est ici, dans nos fermes. Quitter nos enfants et nos femmes, quitter nos bœufs! jamais! » Ainsi répondirent à la patrie saignante ces pauvres paysans égarés; et quelque héroïsme qu'ils aient déployé dans la lutte, le sentiment égoïste qui se fit jour à travers leurs fureurs en marque l'explosion générale d'une tache absolument indélébile. Depuis la mort de Louis XVI, un mot très-répandu parmi eux était : *Puisqu'il n'y a plus de roi, nous ne devons plus payer d'impôts.* Quand l'impôt que la patrie leur demanda fut celui du sang, le tocsin fut sonné, le même jour, dans plus de six cents villages.

Pour comble de malheur, elle éclatait, cette horrible guerre civile, dans un pays qu'on eût dit créé tout exprès par la nature pour lui servir de théâtre. Un général républicain, Turreau, de qui l'on a pu écrire qu'il « parcourut cette contrée à la lueur des incendies, » en a laissé une description que nous ne saurions mieux faire que de reproduire :

« Le Marais est cette partie du Bas-Poitou qui touche à la mer. C'est un pays plat et très-couvert, dont les issues sont impraticables durant l'hiver, et très-difficiles pendant les autres saisons. Il est coupé sur tous les points de sa circonférence par des canaux ou marais salants, espèce de fortification naturelle, qui en rend l'attaque très-dangereuse, et par conséquent favorable à la défense.... Les canaux ont communément de trente à quarante pieds de large de l'extrémité supérieure d'une rive à l'autre. Le rebelle, portant son fusil en bandoulière, s'appuie sur une longue perche, et saute de l'un à l'autre bord avec une facilité surprenante. Si la présence de son ennemi ne lui permet pas de faire cet exercice sans s'exposer au coup de fusil, il se jette dans sa miole, bateau très-plat et très-léger, et parcourt avec une extrême rapidité le canal, toujours assez encaissé pour le dérober à la vue de ceux qui le poursuivent. Bientôt, il reparaît, vous lâche un coup de fusil et disparaît à l'instant.... Le Bocage et le Loroux forment le pays qu'on doit appeler Vendée, puisque c'est celui où la guerre a été la plus vive.... La localité du Bocage contraste parfaitement avec celle du Marais. Le Bocage — il en est de même du Loroux, un peu moins couvert cependant que le Bocage dans la partie voisine du rivage de la Loire, — est un pays très-coupé, quoiqu'il n'y ait pas de grandes rivières; très-inégal, quoiqu'il n'y ait pas de montagnes, et très-couvert, quoiqu'il y ait peu de forêts. Il est très-inégal et très-coupé, parce qu'il a beaucoup de collines, de vallons, de ravins, de petites rivières presque toujours guéables, de ruisseaux que l'on passe à pied sec, mais que les moindres pluies transforment en torrents. Il est très-coupé, parce que toutes les propriétés y sont divisées en petits clos ou champs environnés de fossés. Il est très-couvert, parce que ces champs sont entourés de fortes haies plantées sur la crête des fossés, quelquefois d'arbres disposés de telle sorte qu'ils font l'effet de palissades autour d'un ouvrage de fortification. Ce qui contribue à rendre ce pays très-couvert, c'est que la terre y étant très-grasse et très-fertile, les bruyères, les landes, les épines, les genêts, et généralement toutes ces productions spontanées et parasites y sont d'une force, d'une grandeur démesurées.... Les chemins sont affreux.... Ils n'ont que la largeur des charrettes du pays. Les convois ont de la peine à faire trois lieues dans toute une journée.... Comment conduire une colonne à travers une contrée qui refuse tout à l'attaque et présente tant de ressources à la défense?... Comment improviser un ordre de bataille..., lorsque les ondulations du terrain, les haies, les arbres, les buissons qui en obstruent la superficie, ne vous permettent pas de voir à cinquante pas autour de vous? »

Pour donner à la guerre une durée formidable, il suffisait que les Vendéens sussent adapter à la configuration de leur pays leur manière de combattre; et c'est, nous le verrons, ce qu'ils ne firent que trop bien.

Le 10 mars, jour de la levée extraordinaire, l'insurrection éclata sur plusieurs points à la fois.

Dans l'Anjou, trois mille hommes du district de Saint-Florent s'étaient rassemblés : ils courent au chef-lieu demander avec menaces l'exemption de la milice. Une poignée de républicains marche à leur rencontre; la gendarmerie arrive; on fait avancer une pièce de canon. Mais, loin de s'effrayer, les paysans s'élancent sur la pièce, s'en emparent, la tournent contre les républicains, les mettent en fuite. L'administration du district fut envahie; de ces papiers maudits les vainqueurs firent un feu de joie, et se partageant les assignats qui leur tombèrent sous la main, passèrent la journée en réjouissances.

Non loin de là, dans le village du Pin-en-Mauge, vivait un brave homme d'une quarantaine d'années environ, à la physionomie ouverte, aux épaules carrées, aussi brave que robuste. D'abord ouvrier en laines, puis colporteur, il soutenait par un travail actif une famille de cinq enfants; ses voisins l'estimaient fort; de plus, il était acquis aux prêtres et sacristain de sa paroisse. Il se nommait Cathelineau. Lorsqu'on lui vint conter l'affaire de Saint-Florent, il était à pétrir le pain de son ménage. Aussitôt le voilà qui essuie ses bras, met un habit, rassemble ses compères, et les mène droit à Jallais, où était un poste républicain. Le tocsin sonnait de toutes parts, et la petite troupe partie du Pin-en-Mauge n'avait cessé de se grossir, chemin faisant. Le poste est enlevé. On prit une pièce de canon, que les paysans ravis baptisèrent gaiement le *Missionnaire*.

Ce premier succès en promettait d'autres. Le 14, Cathelineau se rend maître du village de Chemillé que défendaient deux cents républicains; et, le 15, sachant que la ville de Chollet n'avait qu'une garnison insuffisante, soutenu d'ailleurs par de nouvelles bandes, celle de Foret, le héros de Saint-Florent, celle de Stofflet, garde-chasse de M. de Maulevrier, il pousse hardiment devant lui. Beaucoup de paysans étaient en sabots, et portaient, au lieu de fusils, des fourches de fer, des faux à l'envers, des bâtons, même des broches; mais plusieurs d'entre eux étaient d'adroits chasseurs, et dans leurs rangs figuraient de lestes contrebandiers. Les patriotes sortirent des portes au nombre de cinq cents; mais, après un vif combat, ils furent rejetés dans la ville, où les paysans, qui les serraient de près, entrèrent avec eux pêle-mêle. L'insurrection y trouva des munitions, des armes, du canon, et la *Marie-Jeanne* fut donnée pour compagne au *Missionnaire*.

Là se borna la première campagne des Vendéens dans l'Anjou. Le temps de Pâques approchait : ils retournèrent chez eux, comptant bientôt recommencer.

Mais, pendant ce temps, le feu avait pris dans le Marais. Dès le 10, les paysans des environs de Machecoul avaient envahi cette ville, où ils inaugurèrent leur triomphe par le massacre. Pour mieux régulariser les égorgements, et de peur qu'il n'échappât une victime, on institua un comité, à la tête duquel figura tout d'abord un homme qu'il faut connaître.

Parmi les pièces originales qui se rapportent à la guerre de Vendée, il en est une dont voici la teneur :

« 1° J'irai tous les soirs prendre l'ordre de M. de Briord et convenir avec lui des ouvrages du lendemain. 2° Je me lèverai quand la cloche sonnera, en observant de la faire sonner à quatre heures en été et un peu avant cinq heures en hiver. 3° J'aurai soin que tous les domestiques se lèvent, et que chacun d'eux aille, les bouviers panser leurs bœufs, les autres leurs chevaux; que la première servante fasse la soupe et la trempe; que les deux autres pansent les vaches et les tirent, etc..., etc.... Je tiendrai les livres, ferai les écrits, les courses, et enfin toutes les choses relatives aux affaires de M. de Briord.

« Fait à Briord, le 23 avril 1779.

« SOUCHU. »

Deux ans après, Souchu était procureur fiscal de Briord, sans qu'à l'égard de son maître sa position se fût beaucoup modifiée; car dans un autre accord passé entre eux à cette époque, on lit : « M. Souchu mangera avec moi quand je serai seul; mais, quand il y aura grande compagnie, il mangera à l'office. Lorsque je n'y serai pas, il se tiendra au feu de l'office ou de la cuisine et mangera à l'office. »

Ainsi, Souchu, vrai Néron de village, appartenait bien réellement au pays de Retz; ce n'était pas, comme on l'a tant dit, un étranger amené là, dans un fatal moment, par un hasard fatal; quand l'insurrection éclata, il vivait depuis longtemps déjà au service de Charette de Briord, oncle du trop fameux Athanase Charette; et même il avait reçu ordre d'accompagner ce dernier à Paris, dans un voyage qu'y fit, au commencement de 1792, le futur chef vendéen. C'était, du reste, un homme fort supérieur par l'intelligence, et à son patron et à la plupart des nobles de la contrée. Il avait quelque instruction, et lui du moins écrivait correctement sa langue.

Son premier soin, à Machecoul, fut d'organiser la vengeance, au moyen d'un comité sanglant qui s'établit sous sa présidence; après quoi il envoya chercher Charette, qui, amené à Machecoul, y fut salué commandant en chef par la foule, réunie sur la place publique.

Le nouveau général avait tout ce qu'il fallait pour servir avec éclat la cause royaliste et la perdre. Soldat agile, intrépide et hardi, d'une décision qui réparait son imprévoyance, affamé de pouvoir, d'indépendance encore plus, aussi incapable d'accepter des égaux que de subir un maître, avec cela perdu de mœurs comme un homme de cour, et rude comme un homme des bois, tel était Athanase Charette.

Né à Nantes, d'une ancienne famille d'armateurs, lieutenant de vaisseau d'abord, puis chasseur, il s'était abandonné éperdument à une vie pleine de fatigues, de périls et d'imprévu, laquelle, en fortifiant son corps, avait bronzé son âme. Lorsque, sans rien savoir de son repas du jour et de son gîte de la nuit, il s'enfonçait haletant dans la forêt de Machecoul ou dans celle du Princé, qui n'a pas moins de sept lieues de tour, et qu'il passait ses journées à en fouiller les profondeurs, vivant au hasard, couchant chez le premier paysan venu, et quelquefois, ne regagnant sa maison que huit jours après en être sorti, il se trouvait faire, à son insu, l'apprentissage du rôle que lui avait réservé le destin; il s'habituait au seul genre de guerre possible dans un pays où tout n'est que bois, halliers, ravins, immenses champs de genêts, routes impraticables; il apprenait sur les bêtes fauves la chasse aux hommes.

La vérité est que le héros et le brigand se confondirent si bien en lui, que la ligne de séparation eût été très-difficile à tracer. Au fond, il ne se soucia jamais beaucoup ni du trône ni de l'autel : les défendre, c'était pour lui une aventure. Toutefois il eut, dans les commencements, le scrupule, assez étrange en un pareil être, de revêtir des dehors de piété. La veille d'une affaire, il faisait jeûner ses soldats, leur ordonnait de dire le chapelet, le disait avec eux; mais l'écrivain royaliste qui nous transmet ces détails, M. de Sapinaud, est forcé de convenir que « cette ferveur dura peu. » Elle s'accordait mal, en effet, avec la légèreté de Charette, son goût pour les fêtes,

et ses amours, qui furent d'un oiseau de proie. Quoique son front bas, sa bouche plate et son nez au vent ne semblassent guère de nature à séduire les femmes, il y avait dans l'expression de son visage quelque chose de si impudemment audacieux, et dans la conformation de sa tête, bizarre, monstrueuse presque, un caractère de force si marqué, qu'il troublait les moins vertueuses et faisait peur aux autres. Il introduisit au sein de son armée des mœurs où la mollesse se mariait à la férocité. Plus d'une fois, les bandes émules de la sienne furent réduites à un état de détresse qui les obligea de recourir à lui; et leurs députés le trouvaient, tantôt voluptueusement étendu sur un sofa qu'entourait un essaim frivole de jeunes



CHOUANNERIE

gens et de femmes, tantôt se livrant avec eux à des danses folâtres.

Quant à son ignorance, sans être plus grande que celle de la plupart des nobles du pays, elle était extrême. On aura une idée de son orthographe et de son style par le billet suivant, qu'au mois de mai 1793 il adressait à Bulkeley, commandant de la Roche-sur-Yon :

« Monsieur, je suis bien fâché de ne pouvoir tenir tout à fait ma promesse; *mais à l'impossible rien n'est tenu*.... Je suis fâché de ne pouvoir vous *anvoyer* de la poudre. Vous savez sans doute que le camp de la Loué et de la Croix-Morineau *ont dû avoir été attaqué* par les brigands de Nantes.... Je suis avec fraternité, votre très-humble et très-obéissant serviteur. « Le chevalier CHARETTE. »

Par cet autre billet, qu'il adressait à Souchu en mars 1793, on jugera de sa mansuétude :

A M. Souchu, pour lire au comité central.

« Frères et amis, — il empruntait cette formule aux Jacobins, — nous avons pris Pornic. Les brigands de cet endroit s'étant réfugiés dans différentes maisons, je ne trouvai que le feu qui put faire sortir ces coquins de leurs cavernes. Vous me trouverez peut-être sévère, mais vous sçavez comme moi que *la nécessité est un devoir*..., etc...

« Le chevalier CHARETTE. »

Voilà quel chef les paysans de Machecoul se donnèrent. Les égorgements avaient commencé quand il arriva, ils continuèrent ; et l'horreur des journées de septembre fut, au nom de Dieu et du roi, dépassée, oui, dépassée ! Du moins, en septembre, l'œuvre de sang s'accomplit sous l'impression de périls prodigieux, dans l'élan d'une ivresse furieuse ; en septembre, l'excès même de cette ivresse n'empêcha pas l'intervention d'un tribunal qui, tout terrible qu'il était, prononça des acquittements nombreux ; en septembre, les arrêts de mort se cachèrent dans des formules trompeuses, pour épargner à la victime jusqu'au dernier moment la poignante certitude de son sort ; en septembre, si on tua, ce fut du moins au milieu d'un silence morne, et la joie ne servit d'accompagnement qu'au triomphe de ceux dont l'innocence avait été reconnue. Ici, rien de semblable, une dévotion imbécile et barbare ayant su inventer des raffinements et s'étant déployée en scènes qui consternent la pensée. Qu'on se figure une large fosse : au bord, des hommes attachés l'un à l'autre et à genoux ; derrière ces malheureux, d'autres hommes les couchant en joue ; à quelques pas de là, des prêtres murmurant leurs prières, et des femmes, d'un air contrit, disant leur chapelet. Tout à coup un signal est fait, les prêtres cessent de prier, les femmes interrompent leur chapelet, les hommes armés font feu, les hommes agenouillés au bord de la fosse y tombent. C'est la fournée d'aujourd'hui ; à demain la seconde ; la troisième viendra après demain, et ainsi de suite pendant plus de cinq semaines, jusqu'à extermination complète de tous les patriotes, ou saisis dans Machecoul, ou ramassés dans les environs. Chaque fournée était de trente. La veille de l'exécution, deux listes étaient formées : la première, de ceux qui devaient être assassinés le lendemain ; la seconde, de ceux qu'on réservait pour le surlendemain. On instruisait les premiers du coup qui les attendait, et on les faisait passer des mains du confesseur à celles des bourreaux. Dans le sacrilége langage de ces défenseurs du trône et de l'autel, le massacre s'appelait *le chapelet*, par allusion à l'espèce de chaîne qu'on formait en liant l'une à l'autre les victimes. Or, on n'avait garde de *réciter le chapelet* de ceux qui figuraient sur la liste du jour, en l'absence de ceux qui étaient portés sur la liste suivante. Pour donner à ces derniers l'avant-goût de la mort et prolonger leur agonie, on les forçait d'assister au supplice de leurs compagnons, et, pendant toute la nuit qui précédait leur propre supplice, on les laissait seuls avec les spectres enfantés par cet affreux souvenir. Le curé constitutionnel de Machecoul avait, comme prêtre républicain, un titre particulier à la haine des vainqueurs : le soin de le punir ayant été abandonné aux femmes pieuses de l'endroit, elles le mirent en pièces.

Joubert, président du district, ne fut égorgé qu'après avoir eu les poings sciés. On enterra des hommes vivants ; et, « à la reprise de la ville, écrit Beauchamp, on voyait encore, dans une vaste prairie voisine qui servait de tombeau aux républicains immolés, un bras hors de terre, dont la main, accrochée à une poignée d'herbes, semblait celle d'un spectre qui s'était vainement efforcé de sortir de la fosse. »

Tels furent les débuts de l'insurrection vendéenne : d'où le nom de *brigands* donné aux insurgés.

Il est juste de remarquer, toutefois, que loin d'être imputables à tous les royalistes qui prirent l'épée, ces excès parurent abominables à beaucoup d'entre eux. Il importe, en outre, de distinguer, dans la Vendée militaire, entre le peuple soit du Haut-Poitou, soit de l'Anjou, et celui du pays de Retz et des marais voisins de l'Océan. Au second revient la responsabilité des plus grandes violences ; le premier avait des mœurs douces. Aussi, dans cette contrée, les actes furent-ils moins sauvages et les chefs moins rudes. Mais c'est un des malheurs inhérents aux discordes civiles que cette solidarité dont elles enveloppent tous les membres du même parti, solidarité confuse qui amène les sages à répondre de la conduite des fous et donne à expier aux bons les crimes des méchants.

Le surlendemain de la prise de Machecoul, le Directoire du département de la Vendée reçut communication d'une pièce adressée aux administrateurs de la ville de Challans. C'était une sommation hautaine que résumaient ces mots : « Capitulation, ou la mort. » Elle était datée « du camp de la Garnache, » et envoyée par un perruquier nommé Gaston, qui, ayant tué un officier et revêtu l'uniforme de sa victime, s'était fait chef de bande. Cette bande, comme on en jugera par une proclamation que nous donnons plus loin, était composée d'hommes moins féroces que ceux de Machecoul. Toutefois, elle ne se faisait pas scrupule, après avoir attaché ses prisonniers deux à deux, de les placer de manière à les exposer au feu en se couvrant de leurs corps, aussitôt qu'un détachement de républicains paraissait. Les administrateurs de Challans ne voulurent ni capituler ni mourir. Dès qu'ils surent que Gaston approchait, ils se réfugièrent précipitamment aux Sables. Maîtres de Challans, les rebelles adressèrent aux autorités fugitives la lettre suivante, où se révèlent, avec une sorte de naïveté officielle, les griefs d'où sortit cette guerre déplorable :

A Challans, le 14 mars 1793.

Aux Administrateurs de Challans, réfugiés aux Sables :

« Nos très-chers frères,

« Nous vous écrivons les larmes aux yeux et les armes à la main. Nous ne demandons pas la guerre, mais nous ne la craignons pas.... Nous sommes ici au moins dix-huit mille hommes assemblés de toutes les paroisses circonvoisines. A chaque minute il en arrive d'autres. Tous sont décidés à mourir pour la victoire. Vous n'ignorez pas tout le désastre qui afflige la ville de Machecoul et beaucoup d'autres ; nous avons l'avantage de ne pas affliger cette ville à ce point.... Nous avons intention de faire bonne et solide paix avec vous, si vous voulez nous accorder seulement quelques conditions qui nous paraissent on ne peut plus justes et intéressantes. Nous demandons : 1° la continuation de notre religion catholique, apostolique et romaine, et des prêtres non-conformistes ; 2° qu'il ne soit point procédé au *tirement ;* 3° suppression de toute patente ; 4° suppression de l'arrêté du département, qui ordonne aux pères des enfants émigrés ou à leurs parents suspectés de se rendre au chef-lieu. Nous souhaitons de cœur et d'esprit que la fraternité, la liberté, l'égalité subsistent dans toute leur force entre nous, et conséquemment amnistie réci-

proque. Nous nous soumettons à déposer les armes dans un magasin, afin que ceux sur lesquels elles ont été prises en soient ressaisis. Nous attendons votre réponse, et sommes vos frères.

« *La garde royale composée à Challans.* »

Le premier nom apposé au bas de cette déclaration est « André, » lequel se qualifie de *prisonnier*. Suivent quarante-cinq signatures, parmi lesquelles celle d'un médecin nommé Letenneur, et de Doussin, maire de Châteauneuf. Gaston, qu'on ne voit plus reparaître, ne figure pas dans la liste. Il fut tué quelque temps après, dans une affaire qui eut lieu à Saint-Gervais.

Rien de plus propre que le document qui précède à caractériser l'insurrection vendéenne. La grande idée de l'unité française était tellement étrangère aux paysans vendéens, qu'ils demandaient l'immédiat et définitif accomplissement de leurs vœux.... à qui? Aux autorités de Challans; comme s'il eût dépendu des administrateurs d'un pauvre petit district de défaire à leur gré ce que la France entière avait fait. Et, d'un autre côté, comment n'être pas frappé de cette puissance inévitable que portait en elle la Révolution, quand on voit la « *garde royale composée à Challans* » adopter la formule révolutionnaire par excellence: « Fraternité, liberté, égalité? »

Autre preuve des instincts démocratiques qui, chez le paysan vendéen, se marièrent d'une façon si étrange à un sentiment exalté de superstition et de royalisme: dans une proclamation lancée de Remouillé, en date du 19 mars 1793, et dont l'original est sous nos yeux, on lit: « Pendant les six premiers jours que nous avons été assemblés, quoique nous ayons été au nombre de plus de vingt mille, il n'y avait pas un seul individu qui ne fût un paysan. Il est unique qu'il ne s'y soit point trouvé un seul bourgeois, un seul noble. C'est une permission de Dieu qui nous a ainsi réunis; comme c'est tous pour le même objet. Venez donc à nous, tous nos frères. *Ne nous servons plus de cette expression d'aristocrate*, etc., etc.... »

De fait, on n'aperçut guère à la tête des rassemblements, les premiers jours, que des domestiques, des régisseurs, des commissionnaires, des fermiers. Les nobles qui, dès le début, parurent en scène, furent Charette, ce bon M. de Sapinaud, dont la *gouaille* poitevine disait qu'il eut toujours la mauvaise chance *d'avoir des chevaux qui reculaient quand il fallait avancer*, et, enfin, le marquis de Bonchamps.

Les jeunes insurgés de Saint-Florent, presque moins fiers qu'embarrassés de leurs succès, étaient allés en foule chercher ce dernier dans son château de la Baronnière, pour le mettre à leur tête, attendu qu'il avait fait la campagne de l'Inde, avait été capitaine de grenadiers sous les ordres du comte de Damas, et passait pour un excellent officier. Il hésita d'abord, finit par se rendre, et partit avec la députation. Mais, comme il se disposait à monter à cheval, les paysans le prièrent d'aller à pied comme eux, exigence qui « me parut de mauvais augure, » écrit la marquise de Bonchamps. Le souffle de la Révolution avait passé là.

L'élu des insurgés de Saint-Florent ne ressemblait en rien à Charette. C'était un homme aux manières gracieuses, au visage expressif et au langage recherché. Sa chevelure épaisse et frisée et son teint brun étaient d'un soldat; mais ses lèvres un peu grosses lui donnaient un air de bonté, que ne démentait pas, du reste, son caractère. Plus que qui que ce soit, il dut être fort étonné de se trouver chef de rebelles qu'on appela des *brigands;* car M. de Sapinaud, qui l'a voulu peindre en ami, nous apprend que ses dehors étaient brillants, ses goûts raffinés et fastueux, ses dépenses plus considérables que ses revenus; qu'il était grand joueur et beau joueur; qu'il avait de l'esprit, mais faisait abus des calembours. Il le représente aussi passant une partie de ses heures, quand il était officier, à faire manœuvrer sur une table des fantassins et des cavaliers de métal, ou bien, assis en pantalon de soie devant une glace, et occupé à chanter, en s'accompagnant sur la harpe, des airs d'amour et d'héroïsme.

Nous avons dit que les insurgés des environs de Saint-Florent, — ceux qui venaient d'enrôler Bonchamps, — étaient rentrés dans leurs foyers après la prise de Chollet, et attendaient que le temps de Pâques fût passé pour se remettre en campagne; mais la révolte n'avait pas un seul théâtre, elle en avait mille; de même que le département de Maine-et-Loire, elle avait envahi ceux de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée. Il y eut des essais de révolte jusqu'aux environs de Poitiers et de Saint-Maixent.

Heureusement, il advint que la guerre rencontra comme barrière la population calviniste des Deux-Sèvres et d'une partie de la Vienne, ainsi que celle des plaines de Niort, de Fontenay et de Luçon, moins fanatiquement catholiques que les pays boisés. A Fontenay, chef-lieu de la Vendée, les domestiques de quelques gentilshommes essayèrent de fomenter une émeute, et eussent réussi peut-être, si Dupuis et Pierre-Jean Fillon, commissaires du département, n'eussent comprimé les troubles naissants en faisant avancer du canon dans l'église Notre-Dame, rendez-vous des rebelles.

Dès le 4 mars, les administrateurs de Fontenay avaient écrit à la Convention une lettre pleine d'alarmes; mais pendant qu'ils soupiraient après une réponse et des secours qui n'arrivaient pas, la révolte, avec la rapidité de la flamme chassée par un vent furieux, avait successivement enveloppé les campagnes de Clisson, de Montaigu, de Mortagne, de Châtillon, de la Chataigneraye, de Bressuire. Le 14 mars, le Directoire de la Vendée lançait sur la route de Paris de nouveaux courriers; et, dès le lendemain, la ville de Chantonnay était prise et pillée.

Jusqu'à ce moment, Verteuil, commandant de la douzième division militaire, avait paru comme endormi : la nouvelle de l'occupation de Chantonnay le réveilla. Sur son ordre, le général de brigade Marcé rassemble environ douze cents hommes de troupes de ligne et se dirige vers Chantonnay en toute hâte. Arrivé à un endroit nommé Sainte-Hermine, il y est rejoint par divers détachements de gardes nationales, et, entre autres, par un corps de grenadiers et de chasseurs que la ville de Niort s'était empressée de faire partir, avec deux pièces de canon. A la tête de ces forces, c'est-à-dire d'une petite armée de deux mille quatre cents hommes, traînant après elle neuf pièces de campagne, Marcé pousse droit à Chantonnay, que les rebelles abandonnent à son approche, s'avance vers Saint-Fulgent, rencontre un pont de bois coupé par les paysans, le rétablit et le passe. Le 17 mars, les insurgés ayant paru sur les hauteurs des environs de Chantonnay, trois coups de canon les dispersèrent et Marcé continua d'avancer. Le 19, à quatre heures du soir, son armée s'enfonçait dans les chemins creux, fangeux, qui avoisinent le château de l'Oie. Les paysans, cachés dans les bois qui couvrent les collines d'alentour, le laissent s'engager avec son artillerie en des gorges où elle devenait inutile; puis, soudain, ils poussent de grands cris, étendent leurs lignes en forme de croissant, — ce qu'en termes du pays ils appelaient *s'égailler*, — et font un feu terrible sur les colonnes qui ne peuvent ni se déployer ni se défendre. Tout coup portait, aucun pays du monde n'ayant jamais produit de tireurs comparables au chasseur du Loroux et au braconnier du Bocage

La nuit survint et ajouta au désordre. Les ténèbres qui allaient s'épaississant, les clameurs des rebelles grossies par les échos, leur dispersion qui semblait multiplier leur nombre, sèment l'épouvante parmi les soldats de Marcé. Ils se débandent, jettent leurs sacs et leurs fusils pour fuir d'un pas plus rapide et arrivent pêle-mêle à Sainte-Hermine, où ils répandent l'effroi. Là étaient trois représentants du peuple alors en mission dans la Vendée. Une délibération tumultueuse est ouverte; mais la panique centuplant le péril, on croit voir à chaque instant paraître les vainqueurs, on croit entendre leurs hurlements, et le mouvement de fuite recommence pour ne plus s'arrêter qu'à la Rochelle. C'était abandonner vingt lieues de terrain, laisser à la merci des rebelles Fontenay, Luçon, Niort, toutes les subsistances de la Plaine et du Marais. Mais ce qu'il y eut de singulier dans cette affaire, c'est que la terreur sembla s'être emparée également des deux partis; car, huit jours après, on retrouvait sur la route de Chantonnay armes et bagages que l'ennemi n'avait pas osé venir ramasser.

Les soldats, soupçonnant leur général de trahison, demandèrent qu'il fût remplacé par le colonel Boulard, qui avait déployé beaucoup de décision et de vigueur. Marcé fut effectivement destitué et, peu de temps après, sur un décret de la Convention, renvoyé devant une cour martiale.

Mais ce qu'il fallait, c'était, avant tout, des mesures de salut : le département de la Vendée se hâta de députer à Paris Mercier du Rocher et Pervinquière, qui partirent à l'instant même. Léonard Bourdon, représentant du peuple, venait d'être assailli, à Orléans, par une bande d'assassins : Mercier du Rocher et Pervinquière l'allèrent voir, en traversant la ville, et le trouvèrent étendu dans son lit, blessé, ayant à son chevet deux de ses collègues, Laplanche et Collot-d'Herbois.

Le 23 mars, les envoyés du Directoire vendéen entrèrent à Paris; et Mercier du Rocher fait remarquer, dans le récit qu'il a laissé de cette mission, qu'on ne leur demanda pas leurs passe-ports, quoiqu'ils eussent une superbe voiture d'émigré, que précédait un courrier chargé de préparer les relais. Ils se présentèrent, le jour même de leur arrivée, à la barre de la Convention, qui, après avoir écouté attentivement leur rapport, les admit aux honneurs de la séance, et décréta qu'ils se rendraient au Comité de sûreté générale.

Là étaient réunis, sous la présidence de Pétion, des membres appartenant aux deux partis alors en lutte. Marat et Santerre, par exemple, y figuraient à côté de Barère, de Gensonné, de Vergniaud, de Barbaroux; mais les Girondins y dominaient. L'attitude de ces derniers, quand on leur déroula le tableau des malheurs de la Vendée, frappa les deux commissaires d'un étonnement douloureux. Cette attitude était celle de l'indifférence, de la malveillance presque. « Pétion, écrit Mercier du Rocher, était d'une froideur qui ne peut s'exprimer. » Santerre prit, au contraire, à la situation l'intérêt le plus vif, et proposa que, sur-le-champ, on fît partir pour la Vendée, dans toutes les voitures qu'on pourrait se procurer, vingt mille hommes de la garde nationale de Paris. Marat appuya cette proposition avec beaucoup de chaleur; mais voyant qu'on ne s'inquiétait même pas de la mettre aux voix : « Eh quoi! s'écria-t-il, est-ce que le temps n'est pas venu de songer que le salut public est la suprême loi, et d'armer tous les bons citoyens? » A ces mots, tirant un poignard de dessous sa rouppe : « Tenez, dit-il, voilà le modèle de l'arme que je vous propose. » Barère répondit : « Nous ne sommes pas ici pour nous occuper de la forme des poignards. — De quel parti es-tu donc? — Du parti de la République, et je ne sais si Marat en est bien. — Qui, toi, Barère, un républicain! » Le débat s'enflammait : on intervint; et la séance se termina sans qu'aucune résolution définitive eût été prise.

Dans le Conseil exécutif, Pervinquière et Mercier du Rocher trouvèrent des dispositions plus favorables. Beurnonville leur déclara que, s'il n'était pas malade, il s'empresserait de marcher lui-même en personne contre les rebelles; Monge, surtout, leur parut animé des meilleures intentions. Une somme de trois cent mille francs fut mise à leur disposition, pour fournir aux dépenses extraordinaires du département de la Vendée; on délivra pareille somme à Morisset, commissaire du département des Deux-Sèvres; et il fut arrêté que le général Berruyer se porterait à Fontenay avec quinze mille hommes et quinze pièces de canon, tandis que la Bourdonnaye irait occuper Rennes, et Dayat-Beaufranchet la rive droite de la Loire.

Ce plan, qui, du reste, ne tarda pas à être dérangé en partie, était de nature à rassurer les commissaires : ils reprirent la route de leur pays, plus tranquilles, mais s'interrogeant, non sans quelque émotion, sur les motifs de l'indifférence qu'ils avaient remarquée chez les Girondins. Était-il supposable qu'une insurrection royaliste ne remuât aucune fibre dans des cœurs aussi loyalement républicains que ceux de Barbaroux, de Pétion, de Vergniaud? Et d'ailleurs, quelle force pouvait leur prêter, dans leur lutte contre la Montagne, une révolte dont l'inévitable résultat devait être de surexciter les passions révolutionnaires et de les pousser aux extrêmes? Peut-être n'attachèrent-ils pas, d'abord, au soulèvement de la Vendée, beaucoup d'importance, absorbés qu'ils étaient par la préoccupation d'embarras plus directs et de périls plus voisins. « Ce que je puis assurer, raconte Mercier du Rocher, c'est qu'à ma visite d'adieu chez Beurnonville, je rencontrai Brissot fort occupé à écrire. Je voulus lui montrer sur une carte de France l'étendue du pays qu'occupaient les brigands. Il ne détourna pas la tête! »

CHAPITRE IV

TRAHISON DE DUMOURIEZ



La situation était effectivement terrible. Dumouriez, qui, comme nous l'avons dit, avait quitté Paris la trahison dans le cœur, se trouvait avoir rejoint son armée à Louvain, où son premier acte fut d'écrire à la Convention une lettre menaçante. Il y appelait *vicieux et criminel* le régime d'administration suivi par le prédécesseur de Beurnonville; il dénonçait comme désastreuse l'influence financière de Cambon; il se faisait l'avocat de la Belgique, selon lui opprimée; il niait que l'union de tant de villes belges à la France eût été volontaire; il flétrissait le magnanime décret du 15 décembre, celui qui proclamait la solidarité des peuples!

Cette lettre, apportée au Comité de défense générale, le consterna. Dumouriez parlait évidemment en homme qui a la main sur la garde de son épée. On se rappela les sommations de Lafayette! Danton est appelé en toute hâte, et on lui donne lecture, ainsi qu'à Lacroix, de l'insolente missive. L'un et l'autre avaient été envoyés en mission auprès du général, ils avaient pu lire dans son âme. Lacroix n'hésita pas à déclarer qu'il fallait tenir la lettre secrète. « Dumouriez,

s'écria-t-il, est utile à son armée. Si un acte d'accusation devait être porté contre lui, j'aimerais mieux que ma tête tombât que la sienne. » Danton, de son côté, offrit de repartir avec Lacroix pour tâcher d'obtenir du général une rétractation formelle, faute de quoi, lui, Danton, promettait de se porter lui-même l'accusateur de Dumouriez. La proposition acceptée, Danton et Lacroix se rendent au camp sans retard; mais à la résistance qu'ils éprouvèrent, ils comprirent bien que Dumouriez était perdu pour la République! Il consentit enfin à écrire qu'il priait la Convention de ne rien préjuger sur sa lettre, avant qu'il eût le temps de lui en envoyer l'explication : ce fut tout ce qu'on put lui arracher.

Il n'avait point, du reste, attendu jusque-là pour dévoiler à demi ses projets. Son passage à Anvers venait d'être marqué



CHARETTE DE BONCHAMPS

par l'ordre laissé au général Marassé, de faire murer la porte du club et d'emprisonner les clubistes; en traversant Bruxelles, il n'avait eu rien de plus pressé que de dissoudre la *légion des sans-culottes*, créée par le général Moreton, et, partout, il avait affecté de se poser en protecteur souverain de la Belgique, de sa nationalité, de ses banquiers, de ses prêtres. Lui, le grand soldat libertin et sceptique par excellence, lui, qui commençait sa lettre du 11 mars par ces paroles : « Citoyen président, le salut public est la loi suprême, » on l'avait vu s'élever avec une dévote indignation contre l'application de l'inutile argenterie des églises aux nécessités d'une guerre où était engagé le salut de la Révolution et de la France.

Ce n'est pas que des profanations n'eussent été commises par quelques violents émissaires du jacobinisme, mais il pouvait paraître assez étrange que le léger amant de Mme de Beauvert s'émût de ces excès partiels beaucoup plus vivement que le pieux et austère Camus : ce Camus qui, soir et matin,

se tenait prosterné, pendant des heures entières, devant un crucifix de grandeur d'homme, fixé aux murs de sa chambre.

Dumouriez a raconté lui-même la conférence dans laquelle le janséniste lui reprocha d'avoir fait rendre aux églises leur argenterie, et ce récit prouve que, si Camus resta convaincu de quelque chose, ce ne fut pas de la dévotion de son interlocuteur, car l'entrevue se termina par le dialogue que voici : « Général, on vous accuse d'être César. Si j'en étais sûr, je deviendrais Brutus et je vous poignarderais. — Mon cher Camus, je ne suis point César, vous n'êtes point Brutus, et la menace de mourir de votre main est, pour moi, un brevet d'immortalité. »

Au moment même où il se défendait ainsi de ressembler à César, Dumouriez n'avait qu'une idée : franchir le Rubicon. Mais il sentit que ce n'était pas trop de l'éclat d'une bataille gagnée pour envelopper l'audace d'un tel crime. Seul, un triomphe militaire pouvait lui donner le pouvoir d'entraîner l'armée, de braver la Convention, et de mettre le prix qu'il voudrait à sa perfidie. Décidé à trahir, il se promit de vaincre; et c'est à peine si, dans son impatience sacrilége, il calcula les chances.

L'armée autrichienne, organisée avec toute la lenteur germanique, était forte de 55 000 hommes; elle avait à sa tête les meilleurs généraux de l'Empire, traînait après elle un formidable appareil d'artillerie, et, devenue maîtresse du cours de la Meuse depuis Maestricht jusqu'à Liége, apportait au combat une ardeur puisée dans son récent succès d'Aix-la-Chapelle.

L'armée française, au contraire, ne s'élevait qu'à 32 000 hommes; elle était commandée, sous Dumouriez, par des généraux qu'il savait se jalouser l'un l'autre; il y régnait un désordre, dont le général en chef, à cette époque même, se plaignait à la Convention, et enfin, les soldats, quoique très-braves, y étaient sous l'impression toujours fâcheuse d'un revers.

Ces considérations n'arrêtèrent pas Dumouriez. Plein de confiance dans les ressources de son génie et dans sa fortune, il se hâta vers le dénoûment, sans daigner attendre des renforts qui étaient à la veille de le joindre et qui arrivèrent trop tard.

Il existe dans le canton de Landen, au nord-ouest de Liége et au sud-est de Louvain, un village nommé Neerwinden, rendu célèbre, dès 1693, par une victoire que le maréchal de Luxembourg y remporta sur les Hollandais : ce fut là que Dumouriez vint jouer sa dernière partie.

Le 17 mars, dans la soirée, il fit ses dispositions pour le lendemain, et la trace de ses préoccupations politiques se voit à la manière même dont il distribua les commandements.

Le front de l'une et l'autre armée s'étendait sur un développement de deux lieues. La petite Gette, que, la veille, l'ennemi avait dû repasser, après un combat où il perdit douze cents hommes, couvrait le front de la ligne et séparait les combattants. Sur la rive droite s'élevaient quatre villages, dont il fallait traverser les ponts pour arriver jusqu'aux Autrichiens, et, cela fait, il y avait encore à gravir un terrain qui montait en amphithéâtre jusqu'à un plateau où apparaissaient trois autres villages occupés par l'ennemi : Neerwinden, Middelwinden et Oberwinden.

Les obstacles à surmonter étaient donc considérables, à la gauche surtout, comme on va le voir. Or, ayant à se décider entre ses deux principaux officiers, Miranda et Valence, Dumouriez n'hésita point à confier au premier le poste le plus difficile, celui qui rendait l'attaque presque impossible à exécuter.

Eut-il pour cela des motifs politiques?

D'abord, Dumouriez n'aimait point Miranda, en qui il redoutait le républicain sincère, l'ami de Pétion, le général favori de la Gironde. Peu de jours auparavant, ayant entendu le général en chef qui disait aux soldats : « Mes amis, les Jacobins demandent ma tête, le souffrirez-vous? » Miranda s'était hasardé à lui faire quelques représentations, auxquelles il avait opposé cette exclamation brusque : « Est-ce que vous croyez à l'égalité dont parlent les factieux? » Et Miranda de répliquer : « J'y crois. » Dans une autre circonstance, à propos de l'arrestation des généraux Stengel et Lanoue, Dumouriez s'étant avisé de demander à son lieutenant : « S'il venait un ordre de m'arrêter, que feriez-vous? » celui-ci avait répondu : « Je l'exécuterais. » Cette droiture républicaine n'était pas faite pour plaire à un esprit de la trempe de Dumouriez. La vérité est que, sans aller jusqu'aux limites extrêmes du Jacobinisme, Miranda avait donné de très-bonne heure des gages à la liberté. Né au Pérou, c'était parce qu'il avait voulu affranchir son pays, qu'il s'en était vu chasser. Errant sur les chemins de l'Europe, il avait dédaigné la faveur des rois et recherché l'amitié des grands hommes. A Saint-Pétersbourg, il avait refusé noblement les offres d'une impératrice; en Angleterre, il s'était fait aimer de Price, de Priestley, de Fox, de Shéridan. Puis, invinciblement attiré par la Révolution française, il lui avait voué le même culte que Vergniaud et Pétion.

Valence, au contraire, était un de ces soldats qui, à la bravoure, savent allier la finesse et la grâce du courtisan. Attaché à la maison d'Orléans dès 1784, on racontait de lui que, surpris un jour aux genoux de Mme de Montesson par le père de Philippe-Égalité, amant de la jolie marquise, il avait improvisé, avec beaucoup de présence d'esprit, un texte de requête propre à détourner les soupçons, et qui eut pour résultat son mariage avec la fille cadette de Mme de Genlis. Quoi qu'il en soit de l'aventure, ce mariage était un lien de plus entre la maison d'Orléans et Valence, entre Valence et Dumouriez.

Le gendre de Mme de Genlis reçut donc le commandement de l'aile droite des Français, le duc de Chartres le commandement du centre, et Miranda, placé à la tête de l'aile gauche, se trouva faire face à l'archidue Charles, qui conduisait la droite des Impériaux.

Ce jeune prince, devenu depuis un illustre capitaine, s'essayait alors, pour la première fois, à l'art des combats; nul doute qu'on ne lui eût assigné le poste où la victoire pouvait être le moins contestée; de sorte qu'à Neerwinden, selon l'expression aussi juste que vive de M. Michelet, « Miranda eut le rôle d'être écrasé. »

Non, certes, que Dumouriez songeât à se laisser battre : il était trop soldat pour cela; mais c'était un soldat étrange, en qui le diplomate s'identifiait au guerrier. Une bataille, à ses yeux, était une manœuvre politique, et il l'avait bien montré à Jemmapes, en arrangeant les choses de manière à faire retomber l'honneur de la journée sur le duc de Chartres, son protégé, et sur Baptiste, son valet de chambre. A Neerwinden, même calcul : il entrait dans les vues de Dumouriez de donner à gagner à l'orléanisme, en la personne de Valence et du duc de Chartres, une bataille qu'on pût dire avoir été compromise par la République, en la personne de Miranda.

Toujours est-il que ce dernier eut le pressentiment du sort qu'on lui réservait, et il est certain que la bataille fut livrée contre son opinion : « Nous étions, déclara-t-il plus tard devant le tribunal révolutionnaire, à la Montagne de Fer,

dans une position semblable à celle que nous occupions l'année précédente à Sainte-Menehould, c'est-à-dire inattaquable. »

Le 18 mars 1793, à neuf heures du matin, l'armée française s'ébranla, et, à dix heures, l'attaque commençait à la gauche. Les colonnes, commandées par Miranda, traversèrent sans obstacle les ponts d'Orsmaël et de Leaw; mais, sur la rive droite de la Gette, le danger apparut ce qu'il était effectivement : immense. Le terrain à parcourir se trouvait dominé par la plus formidable artillerie. La cavalerie des Impériaux et leurs troupes légères occupaient les villages dont il fallait d'abord s'emparer. L'infanterie ennemie garnissait les hauteurs, et pour gravir jusqu'à elle, une fois les villages conquis, il y avait à essuyer un feu terrible de batteries croisées. D'un élan, et avec l'irrésistible force de leur impétuosité ordinaire, les Français entrent victorieux dans les villages et repoussent la cavalerie; mais, au delà, tandis que le terrain coupé empêche leurs colonnes de se déployer, l'artillerie autrichienne, qui couvre les hauteurs, les foudroie. En vain, ils essayent de riposter : dans les chemins où elle s'engorge et s'embourbe, l'artillerie des Français est démontée, perd ses chevaux et ne peut être mise en batterie.

Pendant ce temps, le centre et la droite, passant à leur tour la rivière, sans rencontrer de résistance, avaient joint l'ennemi et ouvert une lutte moins inégale. Des deux côtés, on se battit avec un acharnement furieux. Emporté par les Français, repris par les Impériaux, emporté une seconde fois, le village de Neerwinden ne fut abandonné que le soir, volontairement, et comme on s'écarte d'un affreux amas d'hommes et de chevaux morts. Valence fut blessé en repoussant un corps de cavalerie impériale. Un autre corps de cavalerie ayant chargé l'infanterie de la quatrième colonne des Français, le général Thévenot ordonna aux rangs de s'ouvrir pour le laisser passer, et lui fit faire si à propos une décharge de canon à mitraille et de mousqueterie, que ce régiment fut presque entièrement détruit.

Le combat durait depuis onze heures; et à la droite de nos troupes, au centre, où le général en chef s'était trouvé pendant toute l'action, la victoire semblait pencher du côté des Français, lorsque Dumouriez remarque des colonnes impériales qui, de leur droite, se portaient à leur gauche, pour renforcer celle-ci : la vue de ce mouvement l'inquiète. Dès deux heures après midi, il avait cessé d'entendre le feu de sa gauche, et aucun message de Miranda ne lui était parvenu. Prenant aussitôt avec lui le chef de l'état-major, deux aides de camp et deux domestiques, il part pour se porter à sa gauche. Il arrive au pont d'Orsmaël, qu'il croyait occupé par les colonnes de Miranda, et le trouve au pouvoir des hulans autrichiens, aux mains de qui il faillit tomber. Il se replie alors par le chemin de Tongres sur Tirlemont, où, — s'il en faut croire son récit, très-peu vraisemblable, en ce point, — Miranda était en train « d'écrire *froidement* à ses amis. » Jusqu'à une demi-lieue de Tirlemont, l'étonnement de Dumouriez fut extrême : partout la solitude, partout le silence. Enfin il rencontra, bordant le chemin, trois ou quatre bataillons, qui étaient là sans cavalerie, sans ordre, et qui lui apprirent, dit-il, « la *honteuse* retraite de la gauche. »

Cette retraite avait eu lieu en effet, mais elle n'était aucunement honteuse. « Je demande, s'écria Miranda devant le tribunal révolutionnaire, quand il y comparut, si l'on peut regarder comme des lâches des hommes qui se battent depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit. » Le fait est qu'une position presque impossible à tenir n'avait été abandonnée qu'après de sanglants efforts. Deux des aides de camp de Miranda furent tués; un grand nombre d'officiers restèrent sur la place; et du témoignage de Dumouriez lui-même, il résulte qu'à elle seule la gauche perdit plus de deux mille hommes, tandis que la droite et le centre réunis n'en perdirent que six cents. Le nombre des blessés fut de mille environ. Quant à la perte des Autrichiens, leur général en chef, le prince de Cobourg, la constata en ces termes, dans son rapport officiel : « Vu la bravoure extraordinaire avec laquelle l'ennemi combattit, cette victoire nous coûta cher; nous y avons perdu en tués et blessés, douze à quinze cents hommes. »

Par la retraite de Miranda, l'armée se trouvait coupée en deux portions, dont l'une était en avant de Gette, l'autre en arrière : situation désastreuse si l'ennemi eût su en profiter. Mais le prince de Cobourg appartenait, comme tacticien, à l'école de Lascy, général sans décision et méthodique à l'excès. Dumouriez, au contraire, était doué de ce coup d'œil rapide qui complète les succès ou répare les désastres : sa retraite, ordonnée le lendemain 19 mars, fut d'un calme et hardi capitaine. Toutefois, un incident faillit la changer en déroute. Un boulet emporta le cheval du général, et couvrit de terre le cavalier renversé. Heureusement il se releva si vite, que l'effroi n'eut pas le temps de se répandre parmi ses soldats. Il était en ce moment à la tête des colonnes de Miranda, dont il avait pris la direction; et lui-même avoue que cette gauche, si violemment accusée par lui pour sa conduite de la veille, soutint « avec une constance héroïque » le feu qui, de la hauteur de Wommersen, plongeait sur elle. Il ajoute, à la vérité, qu'au lieu d'une intrépidité froide, il eût voulu voir à ses troupes un élan qui les poussât à courir culbuter à la baïonnette les bataillons établis sur le plateau meurtrier; mais il n'aurait pu éveiller un semblable élan qu'à une condition : il aurait fallu qu'en dépit de l'échec du 18 et des bruits sourds de trahison auxquels on le liait, les soldats eussent conservé toute leur confiance dans leur général en chef, et c'est ce qui n'était pas. Dumouriez n'avait pas toujours su se contenir; plus d'une parole imprudente avait trahi déjà, devant le drapeau, le secret d'un cœur agité de pensées criminelles. Il n'était pas jusqu'aux officiers supérieurs auprès de qui son autorité n'eût reçu de son attitude les plus graves atteintes. Et ce qui le prouve, c'est son propre récit, qui nous montre tantôt le général Lamarche, tantôt le général Leveneur, exécutant *sans ordre* des mouvements de nature à compromettre la retraite.

Elle ne fut pas sans gloire cependant : le matin du 22, le prince de Cobourg ayant fait faire une attaque générale contre les Français à Pellenberg, près Louvain, les colonnes autrichiennes furent vaillamment repoussées, après un combat qui dura tout un jour.

Mais la gloire militaire de Dumouriez venait de jeter là sa dernière lueur. Rongé de soucis, livré à un désordre d'esprit qui croissait d'heure en heure, et furieux contre les Jacobins, contre la Convention, contre ses soldats, contre lui-même, il avait pris son parti de la trahison avec une impatience sombre et dénuée d'espoir. Le soir du 22, le colonel autrichien Mack, qu'il avait fait prévenir la veille, étant arrivé dans une maison solitaire, située sur la Montagne de Fer, il y tint avec cet officier une conférence secrète, dont le résultat fut que l'armée française ne serait inquiétée par les Autrichiens, dans sa retraite, qu'autant qu'il le faudrait pour couvrir la connivence des généraux. « Après l'évacuation de Bruxelles, écrit Dumouriez, historien de sa propre honte, on devait se revoir pour convenir des faits ultérieurs. »

Les Français continuant de reculer, Bruxelles fut évacuée le 25 mars, et, le même jour, l'archiduc Charles y fit son

entrée, accompagné du prince de Cobourg et d'une suite nombreuse de généraux.

Le surlendemain, nouvelle entrevue, à Ath, entre le colonel Mack et Dumouriez. Ce qui s'y passa, comment l'ignorerait-on? C'est Dumouriez qui a pris soin d'en instruire la postérité. Il fit savoir au colonel autrichien que son projet était de marcher sur Paris, et d'y opérer non pas la contre-révolution, mais la réformation, c'est-à-dire le rétablissement de la monarchie constitutionnelle. Au profit de qui? Du duc d'Orléans? Dumouriez, dans ses *Mémoires*, n'avoue pas qu'il ait prononcé ce nom, et peut-être ne le prononça-t-il pas en effet, sa défaite ne lui permettant pas de dicter les conditions. Mais ce qui fut convenu, c'est que les Autrichiens agiraient comme auxiliaires, sauf à ne pas avancer si leur secours n'était point nécessaire, et à accepter, dans le cas contraire, la direction du général français, qui se réservait d'indiquer alors le nombre et l'espèce de troupes dont il aurait besoin. Il fut convenu, en outre, que la place de Condé resterait aux mains des Autrichiens jusqu'après la guerre, et que les autres places où leurs secours auraient été requis, recevraient garnison mi-partie sous les ordres des Français.

Cependant, la nouvelle de la défaite de Neerwinden avait été apportée, le 21 mars, à la Convention, par une lettre de Dumouriez. Marat s'élance aussitôt à la tribune pour accuser le général. Mais, sur la trahison dont on vient de voir se dérouler la trame, les soupçons des uns, à Paris, étaient encore si flottants, et l'incrédulité des autres si opiniâtre, que les paroles de Marat furent accueillies par un mouvement d'indignation. *Il est payé par nos ennemis*, tel fut le cri que tous les échos de la salle se renvoyèrent, et Lecointre-Puyraveau demanda que l'*Ami du peuple* fût déclaré en état de démence. Lui, sans s'émouvoir, chargea des colporteurs de distribuer sur la terrasse des Feuillants un écrit avec ce titre : *Grande trahison de Dumouriez*. Mais les distributeurs furent chassés; et lorsqu'à son tour Marat parut sur cette terrasse, où peu de jours auparavant on l'avait porté en triomphe, on le poursuivit de huées, auxquelles se mêlèrent des menaces. Cette fois, pourtant, le noir prophète avait raison : Paris ne le sut que trop tôt.

Au reste, la Convention mettait à défier le péril une énergie dont le caractère devenait de plus en plus farouche. Coup sur coup, elle décréta :

Que tout rebelle arrêté les armes à la main serait livré à une commission militaire, et une fois reconnu coupable, exécuté dans les vingt-quatre heures;

Que le fait demeurerait constant par un procès-verbal revêtu de deux signatures, ou par la déposition orale et uniforme de deux témoins;

Que, pour les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, leurs agents, leurs domestiques, le châtiment serait, s'ils se rendaient complices d'une révolte, la mort;

Que leurs biens confisqués serviraient : 1° à pourvoir, en cas de besoin, à l'entretien de leurs proches; 2° à adoucir les maux résultant de la révolte;

Qu'un comité de surveillance serait établi dans chaque section, d'un bout à l'autre de la République;

Que tous les citoyens suspects seraient désarmés;

Qu'un arrêté de la Commune de Paris prescrivant à tous les habitants d'une maison d'afficher sur la porte leurs noms, leurs prénoms, leur profession, leur âge, serait non-seulement sanctionné, mais étendu à la France entière.

Il fallait craindre d'armer contre soi les intérêts liés à la Révolution, tout en frappant les intérêts qui lui étaient hostiles : la Convention songea à se concilier du même coup, et la faveur des propriétaires qu'avait faits le régime nouveau, et celle des prolétaires qu'il n'avait point encore affranchis. Pour rassurer les premiers, elle alla jusqu'à prononcer la peine de mort contre quiconque proposerait des lois agraires; et, d'un autre côté, elle décida qu'on donnerait aux malheureux les matériaux des châteaux des émigrés démolis, et que les propriétés territoriales, industrielles, commerciales seraient soumises à l'impôt progressif.

En même temps, l'Assemblée confiait au Comité de salut public le soin de préparer, de proposer tout ce qui concernait la défense intérieure et extérieure de la République; et fixant le nombre des membres à vingt-cinq, elle désignait comme tels : Dubois-Crancé, Pétion, Gensonné, Guyton-Morveau, Robespierre, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur de la Marne, Camille Desmoulins, Barère, Quinette, Danton, Sieyès, Lasource, Isnard, Cambacérès, Jean Debry : choix qui attestait l'influence de la Gironde, sans exclure la Montagne.

Les actes répondirent aux décrets. Le 28 mars, à midi, tout Paris était debout. Les barrières, les ponts, les rues, les passages étaient interceptés; nul citoyen ne pouvait circuler s'il n'avait sa carte ou son certificat de civisme. De bonne heure, le rappel s'était fait entendre; on avait renforcé les postes des caisses publiques, ceux des prisons, et de fortes patrouilles parcouraient la ville. C'était la mesure du désarmement des suspects qu'on mettait à exécution. Peu d'armes furent saisies dans les maisons qu'on visita, et, en ce sens, Gorsas put dire que l'opération avait été « absolument manquée; mais le grand calme dont Paris, ce jour-là, donna le spectacle, fut signalé par les amis de la Révolution avec une joie honorable; et le journal de Brissot, que Girey-Dupré rédigeait, s'écria : « Cette journée a été belle pour Paris. »

Sur ces entrefaites, Dumouriez était arrivé à Tournay avec son avant-garde. Son plan était, tout en évacuant la Belgique, d'y conserver une ligne de places fortes, passant de la droite à la gauche par Namur, Mons, Tournay, Courtray, Anvers, Bréda et Gertruydenberg, ce qui l'eût mis en position, et d'agir contre Paris avec plus d'avantage, et de garder à l'égard des Impériaux une attitude plus indépendante. A Tournay, il apprit que ce plan, dérangé déjà par l'évacuation forcée du château de Namur, venait de perdre une autre chance de succès; à Mons, le général Neuilly n'avait pu retenir sa division, qui avait pillé les magasins et s'était débandée. Ce fut au milieu des transports de colère où cette nouvelle le jeta, qu'il reçut la visite de trois députés des Jacobins, s'annonçant comme chargés d'une mission de Lebrun : ces trois hommes étaient Proly, fils naturel du prince de Kaunitz; Pereyra, juif portugais, et Dubuisson, auteur dramatique. Si leur véritable mission fut de sonder adroitement les dispositions de Dumouriez, c'est ce qu'on ne saurait affirmer d'une manière absolue; quoi qu'il en soit, la brutale franchise du général dispensa leur habileté de tout effort. Dans les entrevues qu'ils eurent avec lui, soit séparément, soit ensemble, leur rôle put se borner à prêter une oreille en apparence docile aux sorties extravagantes de Dumouriez contre les Jacobins et la Convention. Seul d'abord, puis en présence de nombreux témoins, il s'emporta en déclamations d'une violence et d'une témérité à peine croyables. « Je sauverai la France, malgré la Convention, dût-on m'appeler César, Cromwell ou Monk.... La Convention! c'est une réunion de sept cent quarante-cinq tyrans appelants ou non appelants, ils me font tous horreur.... Je me moque de leurs décrets; ainsi que je l'ai dit à Danton, ils n'auront bientôt de validité que dans la banlieue de Pa-



FABRE D'ÉGLANTINE

ris.... Il faut un roi; peu importe qu'il se nomme Louis ou Jacobus.... » Ou *Philippus*, interrompit Proly. A ce mot, Dumouriez fit un mouvement brusque, et s'écria que ce reproche qu'on lui lançait d'être du parti d'Orléans était une « atrocité des Jacobins. » Valence et Montjoie étant entrés, il prit Dubuisson à part, et le conduisant dans un coin, lui dit qu'il ne s'agissait plus de République ni de liberté, qu'il y avait cru trois jours, pas davantage; que, depuis Jemmapes, il avait pleuré à chacun des succès remportés par lui pour une si mauvaise cause; que, s'il ne faisait la paix, les Autrichiens seraient à Paris dans trois semaines; qu'il fallait remplacer la Convention par cinq cents présidents de district. Dubuisson lui ayant demandé à qui, dans cette hypothèse, appartiendrait l'initiative de la proposition hardie : rétablir un roi, « à mon armée, reprit-il, oui, l'armée des *Mamelucks;* elle le sera, l'armée des *Mamelucks*.... pas pour longtemps.... Je puis réduire Paris dans huit jours; je n'ai besoin que de douze mille hommes.... De Broglie était un imbécile qui n'a pas su son métier.... » Après un moment de silence : « Vos Jacobins auraient un moyen de s'illustrer et de faire oublier tous leurs crimes. Qu'ils couvrent de leurs corps la famille royale, qu'ils insurgent Paris, qu'ils dispersent les sept cent quarante-cinq tyrans.... pendant ce temps je marche avec mon armée et je proclame le roi. » Dans ce torrent de paroles insensées, il était échappé au général une confidence qui jette un jour singulier sur sa conduite en Belgique : il avait avoué que son but, en enlevant ce pays à la maison d'Autriche, était de se faire reconnaître le chef d'une république des Pays-Bas, amie de la France. Voilà probablement pourquoi la réunion de la Belgique à la France avait rencontré en lui un adversaire si prompt à la calomnier et à la combattre!.

Proly, Pereyra et Dubuisson ne furent pas plutôt hors de Tournay, qu'ils rédigèrent un compte rendu circonstancié de tout ce qu'ils avaient entendu, et leur rapport fut lu à la Convention dans la séance du 1er avril.

La nuit précédente, le Comité de surveillance avait tenu séance, et de ce débat nocturne étaient sortis, non-seulement une série de mandats d'arrêt contre plusieurs personnes suspectes de complicité avec Dumouriez, mais l'ordre de mettre les scellés sur les papiers de Roland. Les Girondins s'étaient donc ce jour-là rendus à l'Assemblée l'âme tout émue de l'injure faite au Caton du parti, et fort irrités contre Danton, soupçonné par eux, ou d'avoir frappé ce coup insolent, ou d'avoir souffert qu'on le frappât.

Lasource, homme d'une probité raide et d'un tempérament agressif, se chargea de venger ses amis. Prenant texte du rapport de Proly, Pereyra et Dubuisson, il commence par poser la question en ces termes : « Dumouriez a ourdi un plan de contre-révolution : l'a-t-il ourdi seul? » Alors, il rappelle, sinon comme éléments d'une accusation formelle et immédiate, au moins comme matière à conjectures sinistres, l'amitié de Danton pour Dumouriez, son ardeur à pallier les torts et à vanter les talents d'un général, contre lequel s'élevaient tant de légitimes défiances. Il montre Lacroix, l'homme de Danton, déployant soudain en Belgique un patriotisme exagéré qu'on ne lui avait pas connu jusqu'alors, et, pour mieux servir les plans de la trahison, courant la carrière de la popularité. Il rapporte au dessein de ravaler cette Convention que Dumouriez s'était promis de détruire, les attaques de Danton contre la prétendue faction des hommes d'État. Il fait remarquer avec quelle dextérité déplorable Danton avait grossi les dangers de la patrie, fait peur d'une insurrection nouvelle, quand le peuple était tranquille, et poussé de la sorte les timides à disparaître, les violents à prendre feu.

Cet acerbe réquisitoire, le prêtre huguenot des Cévennes le termine en adjurant l'Assemblée de jurer la mort de quiconque tenterait de se faire roi ou dictateur. Il jura le premier, et tous, debout, la main étendue, répétèrent le serment, au bruit des acclamations des tribunes.

Pendant le discours de Lasource, Danton, immobile sur son banc, relevait sa lèvre avec une expression de mépris qui lui était propre et qui inspirait une sorte d'effroi; la colère, le dédain éclataient à la fois dans l'expression de son regard, et, suivant le témoignage de Levasseur, présent à cette séance, on voyait en lui un mélange d'agitation et de calme qui disait assez qu'il s'abstenait d'interrompre son adversaire parce qu'il était sûr de l'écraser. Biroteau l'ayant devancé à la tribune pour affirmer qu'au Comité de défense, Fabre-d'Églantine, ami de Danton, avait proposé un roi : « C'est une scélératesse, cria Danton : vous avez pris la défense du roi et vous voulez rejeter vos crimes sur nous. » Ces mots annonçaient que sur les lèvres du puissant tribun la défense allait se changer en accusation; Delmas, effrayé, demanda qu'on prévînt l'explication redoutable par le renvoi des faits à une commission d'examen, et cette proposition fut unanimement adoptée.

Ici Danton parut hésiter. Soit que l'unanimité du vote le déconcertât, soit qu'il doutât de l'énergique appui de la Montagne, il se contenta d'invoquer, relativement à l'emploi de 100 000 écus qu'on disait avoir été remis à lui et à Lacroix, l'autorité du véridique Cambon; et ce fait ayant été comme les autres renvoyé à la commission d'examen, il regagnait sa place, le cœur saignant, mais résigné, lorsque soudain toute l'extrémité gauche se lève, et, par ses cris, le rappelle à la tribune. Cette vive démonstration de sympathie et les applaudissements réitérés des galeries le ranimant, il s'élance à la tribune, au milieu de l'émotion générale, et « sa voix de stentor retentit comme le canon sur la brèche. »

Il eut soin toutefois de préparer le terrain de la lutte avec cette habileté qui jamais ne l'abandonnait, et se mariait chez lui aux emportements en apparence les plus irréfléchis. Se tournant vers l'amphithéâtre de l'extrême gauche : « Je dois commencer, dit-il, par vous rendre hommage comme à de vrais amis du salut du peuple, citoyens qui êtes placés à cette montagne; vous avez mieux jugé que moi. J'ai cru longtemps que, quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais employer la modération que m'ont paru commander les événements. Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison, je le reconnais devant la France entière. »

Pour juger de l'effet de ces paroles, il ne faut pas perdre de vue que Danton avait souvent blâmé les entraînements des Jacobins, qu'il avait combattu en mainte occasion les défiances de Robespierre, qu'il penchait fortement vers la Gironde, et que, « bien qu'assis au sommet de la Montagne, » il était en quelque sorte le chef du Marais. Il avait même eu, peu de jours auparavant, avec ceux de la Droite, une conférence ayant trait aux conditions d'un accord. Les Montagnards l'aimaient sans doute, mais d'un amour inquiet et troublé. Ils furent ravis d'une confession par laquelle il semblait se livrer à eux sans retour. Lui, de son côté, comme porté par ces flots orageux, il épancha l'amertume de son cœur dans un discours diffus, désordonné, plein de redites, où la défense et l'accusation s'entre-mêlaient à chaque instant d'une manière étrange, mais où vibrait quelque chose de profondément senti et de fort.

Dumouriez ne voulait pas de la réunion de la Belgique à la France : qui, plus vivement que lui, Danton, avait déclaré cette réunion nécessaire et glorieuse? Dumouriez était l'ennemi

des sociétés populaires; qui, plus que lui, Danton, les avait exaltées? Dumouriez calomniait les soldats intrépides recrutés par le seul enthousiasme; qui, plus que lui, Danton, avait rendu justice à leur patriotisme et à leur bravoure? Le tribunal révolutionnaire faisait horreur à Dumouriez, et c'était lui, Danton, qui avait provoqué l'établissement de ce tribunal! Oui, de deux hommes qu'on disait liés par une complicité criminelle, l'un se trouvait avoir été constamment en opposition de vues avec l'autre! Danton tira de ce contraste tout ce qu'il contenait de concluant, sans oublier la justification de Lacroix, qu'il enveloppa dans la sienne propre avec une sollicitude généreuse.

Où il manqua de générosité, disons mieux, de justice, ce fut lorsque, s'emparant à son tour contre les Girondins du rôle d'accusateur, il leur reprocha, ainsi qu'un pacte conclu avec la tyrannie, leur vote en faveur de Louis XVI. Il savait ce que, dans les circonstances, une calomnie semblable pouvait avoir de mortel pour ses adversaires, et il mit à tourner, à retourner le poignard dans la blessure, une obstination cruelle. Bientôt, le discours emportant l'orateur, il parcourut toutes les imputations dont la Gironde avait été poursuivie; il avait pris son élan et ne pouvait plus s'arrêter.

Il est vrai que, pendant que son réquisitoire sur la Gironde se développait, il y avait là, près de lui, pour l'échauffer par de brèves exclamations, une voix stridente qu'accompagnait un rire approbateur, et qu'on eût pu comparer au claquement d'un fouet sur le passage d'un cheval fougueux. Cette voix était celle de Marat. Danton invoquait-il en termes vagues le souvenir des patriotes égorgés ou menacés de l'être, Marat nommait *Lepelletier et Léonard Bourdon*. Danton parlait-il de correspondance épistolaire avec Dumouriez, sans désigner personne, Marat criait : « *Il y a les lettres de Gensonné!* » Danton oubliait-il quelque trait venimeux, Marat le lui fournissait sur-le-champ : « *Leurs petits soupers! leurs petits soupers!* » Et Danton de reprendre : « Il n'y a que ceux qui ont fait des soupers clandestins avec Dumouriez quand il était à Paris qui soient les complices de la conjuration. » Mais ne trouvant point assez précise l'accusation ainsi formulée, Marat en faisait aussitôt une dénonciation à bout portant par ce cri : « *Lasource en était.* » On le voit, Méphistophélès se tenait derrière Faust!

Murmures de la Droite, applaudissements passionnés de la Gauche, exclamations de Marat, frémissement des tribunes, c'étaient trop d'excitations à la fois pour la nature volcanique de Danton. Le visage tourné vers la Montagne, et les bras étendus vers la Gironde, il termina par ces paroles fatales : « Vous avez prononcé l'arrêt du tyran, ralliez-vous contre les lâches qui ont voulu l'épargner. Plus de composition avec eux! » Interrompu un instant par les transports de la Montagne, il ajouta, dans un langage dont le mauvais goût égalait à peine l'hyperbolique violence : « Je me suis retranché dans la citadelle de la raison; j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. »

La sensation fut immense. Quand il descendit de la tribune, plusieurs coururent l'embrasser. La Montagne ne se possédait pas de joie. Car tel est l'aveuglement des partis! Danton était probablement alors le seul homme qui fût capable d'empêcher entre les républicains de la Gironde et ceux de la Montagne la lutte définitive par où la République devait périr; et voilà que ce rôle sauveur, Girondins et Montagnards, saisis d'une folie pareille, venaient de le rendre à jamais impossible, les uns par le venin de leurs attaques, les autres par le venin de leurs félicitations, plus subtil encore, peut-être!

Cette séance eut un autre résultat, non moins lamentable. Comme Marat ne cessait de hurler : « Frappons les traîtres, quelque part qu'ils se trouvent; députés, ministres, généraux, frappons les traîtres, » le Girondin Biroteau, irrité et rendant menace pour menace, s'écria : « Eh bien, soit; et que toute espèce d'*inviolabilité* disparaisse! » C'était placer sur la tribune un glaive nu. Mais les Girondins, que menaçait de si près la pointe de ce glaive, se flattèrent d'en saisir la poignée. Ils s'empressèrent donc, sur la motion d'un des leurs, d'acclamer à l'abolition de l'inviolabilité parlementaire : défi tragique, devant lequel la Montagne n'eut garde de reculer! De sorte qu'avec une égale fureur, les deux partis votèrent le droit de se proscrire l'un l'autre.

Dans l'intervalle, Dumouriez avait fait sur Lille et Valenciennes deux tentatives que fit manquer le bruit de sa trahison, déjà répandu partout. Il lui restait l'espoir de mettre la main sur Condé : pour se rapprocher de cette ville, il transféra son quartier général aux Boues-de-Saint-Amand, où était d'ailleurs cantonnée sa cavalerie de confiance. La veille, il avait couru risque de la vie. Six volontaires s'étaient présentés à lui, le chapeau retourné, et ce mot écrit dessus avec de la craie : *République.* Ils venaient lui déclarer que, s'il désobéissait à la Convention, leur parti était pris de le poignarder, ce qu'ils eussent fait peut-être, sur l'heure, si Baptiste n'eût appelé la garde, qui s'assura d'eux. L'avertissement était grave; Dumouriez en reçut un second, non moins significatif : le 2 avril, un paquet fut intercepté, qu'on trouva rempli de mandats d'arrêt contre le duc de Chartres, contre Valence et plusieurs officiers de l'état-major. Un simple comité avait pris sur lui de lancer ces ordres, qui étaient signés *Duhem.*

A ces symptômes menaçants, Dumouriez affectait d'opposer une contenance ferme; mais ceux qui l'entouraient sentaient bien que la terre se dérobait sous lui. Le duc de Chartres avait imaginé d'écrire à la Convention, pour lui demander la permission de quitter la France sans retour : avant d'envoyer sa lettre à l'Assemblée, il crut devoir la communiquer à son père, qui répondit sèchement : « *Cette idée n'a pas de sens.* »

Le 2 avril, Dumouriez, dans son quartier général de Saint-Amand, s'étonnait de ne rien recevoir de Beurnonville, lorsque tout à coup, vers quatre heures du soir, deux courriers arrivent, annonçant d'un air épouvanté la prochaine apparition du ministre de la guerre qu'accompagnent, disent-ils, des commissaires de la Convention. Ils achevaient à peine, que Beurnonville entre, suivi effectivement de quatre commissaires, Camus, Lamarque, Bancal et Quinette.

Dumouriez était au milieu de ses officiers d'état-major. Il court à Beurnonville, son ami, et l'embrasse. Camus alors prie le général de passer dans une autre chambre, pour y entendre la lecture d'un décret de la Convention. Le général s'y refuse, objectant que ses actions ont toujours été publiques; mais, sur les pressantes instances du ministre et des trois autres commissaires, il passe avec eux et Valence dans un cabinet, dont les officiers de l'état-major exigent que les portes demeurent ouvertes. Là, Camus présentant le décret de la Convention qui appelait à sa barre le général, et celui-ci se retranchant sur ce que sa présence était nécessaire à son armée, une discussion s'engagea où Lamarque, Bancal et Quinette apportèrent des formes conciliantes, qui tranchaient d'une façon singulière avec l'inflexibilité hautaine de Camus. « Voulez-vous obéir au décret de la Convention? »

Tel était le thème auquel revenait sans cesse le vieux janséniste ; à quoi Dumouriez répondait, en termes tour à tour réservés et violents, et avec un trouble involontaire dont son propre récit a conservé la trace, qu'il ne voulait pas blâmer *jusqu'à un certain point* une décision de la Convention nationale; qu'il était sage de *suspendre* l'exécution de cet ordre, que, tant qu'il aurait un pouce de fer à ses côtés, il ne se soumettrait pas au tribunal révolutionnaire; qu'il ne chercherait pas à éluder un jugement, et qu'il le subirait, mais plus tard, lorsque la nation aurait un gouvernement et des lois; qu'il avait souvent joué le rôle de Décius, mais qu'il n'était pas homme, comme Curtius, à se jeter dans le gouffre.. . « Vous ne voulez donc pas obéir au décret de la Convention? » reprenait Camus d'une voix inexorable Mais Dumouriez éludait toujours la question, qu'un monosyllabe eût suffi pour trancher, et se tournant toujours vers Beurnonville . « Que feriez-vous à ma place? » demandait-il, sans pouvoir obtenir d'autre réponse que celle-ci : « Je n'ai point de conseils à vous donner; vous savez ce que vous avez à faire. » Après une conférence qui dura près de deux heures, on se sépara Les commissaires s'étant retirés pour délibérer, Dumouriez rentra, avec Beurnonville et Valence, dans la chambre commune où ses compagnons d'armes l'attendaient, impatients et inquiets. Là, s'approchant du docteur Menuret, médecin de l'armée, Dumouriez assure qu'il lui dit *gaiement :* « Eh bien, docteur, quel topique conseillez-vous de mettre sur cette plaie ? » Le médecin répondit : « Un grain de désobéissance » Au bout de quelque temps, les commissaires reparurent. Le visage des officiers portait l'empreinte de la fureur. « Vous connaissez le décret, dit péremptoirement Camus, voulez-vous l'exécuter? — Non, répliqua cette fois Dumouriez. — Vous désobéissez donc à la loi? — Je suis nécessaire à mon armée — Par cette désobéissance, vous vous rendez coupable — Allons, ensuite? — On va mettre le scellé sur vos papiers. — Je ne le souffrirai pas. » Camus demandant les noms des personnes présentes, elles commencèrent à se nommer.... « Je m'appelle Devaux ... » « Je m'appelle Denize .., » etc., etc « Voici, dit Dumouriez en montrant deux femmes en uniforme de hussard, les demoiselles Fernig. » Une d'elles, à demi-voix : « C'est affreux! » Sans tarder davantage, Camus laissa tomber ces paroles solennelles : « Général, vu votre désobéissance, nous vous déclarons suspendu de vos fonctions. » — « Suspendu! Lui suspendu! notre père! qui nous mène à la victoire! » Ce cri vola de bouche en bouche « Allons, s'écria de son côté Dumouriez, il est temps que cela finisse. Lieutenant, appelez les hussards » Aussitôt s'élancèrent dans l'appartement vingt-cinq hussards de Berchiny, auxquels il dit en allemand : « Arrêtez ces Messieurs. » Allant à Beurnonville, et lui prenant la main, il ajouta : « Vous serez arrêté aussi. » L'ordre fut exécuté à l'instant, malgré les protestations du ministre de la guerre, indigné; et les prisonniers furent conduits dans une autre pièce, où le général leur promit qu'ils seraient traités avec toutes sortes d'égards.

Il n'en fut rien. « On nous laissa sans feu, écrit Camus, et l'on ne s'inquiéta nullement de ce dont nous pouvions avoir besoin. Seulement, on apporta une bouteille de vin blanc, à laquelle personne ne toucha, et deux verres Nous eûmes beaucoup de peine à obtenir nos redingotes, pour nous défendre contre le froid, et lorsque nous demandâmes nos bonnets de nuit, nos pantoufles, on nous dit que cela était inutile, parce que nous allions partir. » Mais qu'importait cette basse vengeance à des hommes que soutenait et élevait la satisfaction du devoir accompli? Camus raconte que son premier mouvement, quand on l'arrêta, fut un mouvement de joie. « Enfin, se dit-il à lui-même, le voilà qui se dévoile! » Des cinq prisonniers, le moins calme, c'était Beurnonville. Irrité au plus haut point de tant d'insolence, plus d'une fois il porta la main à son sabre, et l'on eut quelque difficulté à le retenir. Un officier étant entré, qu'il reconnut : « Je vous ai vu à Jemmapes, lui dit-il amèrement — Mon général, je ne l'ai pas oublié, et je me rappelle aussi comment vous sautâtes dans les redoutes, pour courir à l'ennemi. — Je ne pensais pas que la troupe avec laquelle j'avais battu les Autrichiens dût m'arrêter un jour, et que vous la commanderiez. » L'officier se tut.

Le ministre et les quatre commissaires furent remis à Clairfayt, transférés de Tournay à Mons, puis à Bruxelles, et enfin à Maëstricht.

Un tel éclat répondait à l'ennemi de la criminelle sincérité de Dumouriez : pour la mettre à profit, et donner aux arrangements consentis à Ath de part et d'autre une sorte de sanction diplomatique, les coalisés, sur l'initiative du comte de Metternich, décidèrent d'ouvrir, à Anvers, un congrès auquel furent appelés lord Auckland, ambassadeur d'Angleterre à la Haye; le comte de Stahremberg et le comte de Keller, ministres de l'empereur et du roi de Prusse; le général prussien de Knobelsdorff et le comte de Tauentzien, major au service de Prusse. Aucun de ces diplomates ne doutait que la Révolution française, abandonnée par Dumouriez, ne touchât à son terme; et deux d'entre eux, lord Auckland et le comte de Stahremberg, n'hésitèrent pas à présenter aux États généraux des Provinces-Unies une note dans laquelle les membres de la Convention nationale étaient appelés des *misérables*. Il y était dit, au sujet de Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et Beurnonville : « Quelques-uns de ces détestables régicides sont déjà dans le cas de *pouvoir être soumis au glaive de la loi.* » Jamais outrage plus sanglant n'avait été fait à la dignité et à l'indépendance d'un grand peuple. Mais la folie d'un tel langage en dépassait encore l'arrogance. Mis en balance avec la nation française, que pouvait peser Dumouriez? Les profonds diplomates de Bruxelles y voyaient moins clair que Prudhomme, écrivant dans son journal : « *Dumouriez n'est qu'un pygmée que la Montagne écrasera.* »

Déjà, en effet, loin de s'apprêter à suivre son général, l'armée ne songeait plus qu'à le frapper; et tel était le sombre aspect des visages, que l'unique sentiment qui régnât désormais dans l'entourage de Dumouriez, c'était l'effroi.

La comtesse de Genlis était venue se mettre sous sa protection avec Mademoiselle d'Orléans : dès qu'elle apprit l'arrestation des commissaires, elle ne songea plus qu'à fuir, et à fuir en laissant derrière elle la jeune princesse entre les mains du duc de Chartres, son frère : « Je ne voulais pas, écrit-elle, l'associer à mes périls et à ma misère Pendant que j'y pensais la nuit, elle était couchée à côté de moi, et je l'entendais gémir sourdement Elle avait vu les préparatifs de mon départ, elle ne comprenait que trop, se taisait et pleurait. » La comtesse n'en avait pas moins pris son parti de cette séparation, qu'elle jugeait prudente, lorsque le lendemain, au moment où elle montait en voiture, le duc de Chartres accourut, portant dans ses bras sa sœur, baignée de larmes. Sans plus de prières, il la jeta dans la voiture, le postillon fit claquer son fouet, et l'on partit. La pauvre princesse sortait du lit, et était en simple robe de mousseline. Sa montre, parce qu'elle était sous son chevet, fut tout ce qu'elle put emporter. Malles, robes, linge, écrin, elle perdit tout, excepté sa harpe, qu'un domestique fidèle fit charger sur un chariot qui vint à passer et qui rejoignit les fugitives. Voilà un des mille traits de la

physionomie des choses, au moment de la défection de Dumouriez.

Lui, cependant, il espérait encore. Le 4 avril, il quitte Saint-Amand, pour se rendre à Condé, qu'il devait remettre aux Impériaux comme place de garantie. Mais voilà que, sur la route, il rencontre trois bataillons de volontaires, dont il n'avait point ordonné le déplacement. Étonné, il s'écarte du grand chemin, entre dans la première maison qui se présente, et se met à y écrire un ordre à ces troupes de revenir au lieu d'où elles étaient parties. En ce moment, un cri se fait entendre: *Arrête! arrête!* Le général, que ce cri désigne et menace, n'a que le temps de sauter sur un cheval et de s'enfuir à travers champs, au milieu des coups de fusil, avec le baron de Schonberg, son neveu; Baptiste, son valet de chambre; quelques hussards et quelques domestiques. Des trois bataillons lancés à sa poursuite, celui qui montra le plus d'acharnement était du département de l'Yonne, et avait à sa tête Davoust, depuis maréchal de France. Plusieurs personnes de la suite de Dumouriez furent tuées en cette occasion; lui-même n'échappa que par miracle.



PRIEUR DE LA MARNE

Ce fut le soir seulement qu'il parvint à joindre le colonel Mack, avec lequel il passa la nuit à rédiger, au nom

du prince de Cobourg, une proclamation qui parut le lendemain.

Le prince y déclarait que le but des Autrichiens était de se joindre aux troupes françaises « pour coopérer en *amis* et en *compagnons d'armes*, dignes de s'estimer réciproquement, à rendre à la France la constitution qu'elle s'était donnée et *son roi constitutionnel.* » D'où il résulte que Dumouriez ne se sentait plus assez fort pour imposer aux alliés son candidat de prédilection, le duc d'Orléans. C'est, au reste, ce qui résulte, plus directement encore, d'une *adresse à la nation française*, qu'il publia en son propre nom, et où il reconnaissait pour roi l'enfant détenu au Temple.

Un fait qui montre jusqu'où allaient les illusions de Dumouriez et son audace, c'est que le 5 avril, au point du jour, comme si rien ne lui était arrivé la veille, il s'avisa de regagner son camp. Mais ses soldats ne l'avaient aimé que tant qu'ils l'avaient cru fidèle à sa patrie. Maintenant, ils ne voyaient plus en lui qu'un traître qui tournait contre la Révolution l'épée de la Révolution, et qui brûlait de renverser le jacobinisme, après s'être tant de fois paré du bonnet rouge. Quand il arriva devant les rangs, il put tout de suite juger, à la contenance des soldats, que c'en était fait de sa fortune. D'autant qu'il avait commis la faute d'accepter une escorte de cinquante cavaliers autrichiens, dont la présence fut considérée comme une insulte. L'artillerie attela et prit la route de Valenciennes, le reste suivit. Quant aux officiers généraux, ils se hâtèrent d'abandonner, à leur tour, celui que les troupes abandonnaient. Dumouriez, depuis la bataille de Neerwinden, n'avait obéi à la Convention qu'une fois..., en faisant arrêter Miranda! Valence, il l'avait envoyé à Bruxelles; et il ne se trouvait avoir auprès de lui, le soir du 5 avril, que les deux frères Thouvenot, le duc de Chartres, le colonel Montjoie, le lieutenant-colonel Barrois, deux ou trois officiers d'état-major et quelques aides de camp. Ce fut entouré de cette petite troupe, et le désespoir dans l'âme, qu'il se retira à Tournay, où il descendit chez le général autrichien Clairfayt, et où le rejoignirent, une heure après, un demi-escadron de hussards de Saxe et le régiment de Berchiny.

Ainsi se termina la carrière politique et militaire de ce déplorable homme de génie. Un long exil, obscur et triste, voilà ce qui désormais l'attendait. Entré tard dans la gloire, il en sortit vite, il en sortit par un crime; et, pour lui, ce qui arrive trop rarement hélas! le crime ne fit qu'un avec le châtiment : le jour même où il devint coupable, il disparut de l'histoire!

CHAPITRE V

PASSIONS ET IDÉES



La Révolution française eut cela de remarquable que chaque péril nouveau lui fut un surcroît de force. De même que la prise de Verdun n'avait servi qu'à enflammer ses colères, la défection de Dumouriez n'aboutit qu'à concentrer son action.

Les commissaires de diverses sections ayant formé à l'Évêché une *assemblée centrale de salut public*, et cette réunion ayant été dénoncée par la section du Mail comme attentatoire à l'unité du pouvoir, la Convention se hâta de rendre un décret qui, après avoir félicité la section du Mail de son patriotisme, appelait le peuple à compter sur la fermeté indomptable de ses mandataires.

Et en effet, dès le 4 avril, la Convention s'emparait de la direction immédiate des troupes, par l'envoi aux armées du Nord et des Ardennes de huit commissaires, Carnot, Gasparin, Bries, Duhem, Roux-Fazillac, Duquesnoy, Dubois-Dubois, Delbret. Ils avaient pour mission de rétablir les communications militaires, de mettre les places fortes en état de défense et de faire pénétrer sous la tente toute grande parole prononcée dans la Convention.

C'était une mesure sans précédent, et qui préparait au monde le prodigieux spectacle d'une assemblée de jurisconsultes, d'artisans, d'avocats, de marchands, d'artistes, imprimant de loin son esprit à des légions inombrables, et faisant trembler les plus fiers capitaines, à la tête de leurs armées!

L'autorité des représentants du peuple en mission devant avoir un double caractère aux yeux du soldat, il fut décidé que leur costume même l'indiquerait, et qu'ils porteraient : un chapeau rond, orné de trois plumes aux trois couleurs; une écharpe en ceinture, et pendu à un baudrier de cuir noir, un sabre nu.

En même temps, la Convention décrétait le remplacement de Dumouriez par Dampierre et celui de Beurnonville par Bouchotte. Conformément à une pétition de la Commune lue par Chaumette, elle votait la formation d'un camp de quarante mille hommes sous Paris. A la voix de Danton, elle décidait qu'une garde du peuple serait créée, et le prix du pain mis en rapport avec le salaire de l'ouvrier, sauf à la classe riche à payer l'excédant. Enfin, pour imprimer au tribunal révolutionnaire une activité plus formidable, elle supprimait la commission des Six, sur la proposition de Marat, et, sur celle de Charlier, elle autorisait l'accusateur public à poursuivre désormais d'office tous les conspirateurs, à l'exception des députés, des généraux et des ministres, à l'égard desquels l'Assemblée retenait l'initiative de l'accusation.

Un Comité de défense générale ou de salut public existait déjà; mais, composé de vingt-cinq membres, il était trop nombreux, parlait beaucoup, n'agissait pas. Ses débats, d'ailleurs, avaient été rendus publics, ce qui achevait d'en faire un corps discutant, là où les circonstances demandaient un pouvoir silencieux, se décidant vite et frappant fort. Pour comble de malheur, on y avait mis en présence, dans un but de conciliation, des hommes qui, tels que Vergniaud et Robespierre, ne pouvaient se trouver face à face sans se combattre. Barère fit vivement ressortir les vices d'une pareille organisation, dans un discours où il proposait un nouveau plan, et appelait les Girondins avec leurs éternelles appréhensions de la dictature, « *les grands enfants de la Révolution.* »

Les vues de Barère sont sur-le-champ adoptées; lui-même est chargé de les rédiger législativement, en compagnie de Mathieu, de Thuriot, de Danton, d'Isnard; et le 6 avril, sur un rapport de ce dernier, après un court débat, il est décrété :

Qu'un COMITÉ DE SALUT PUBLIC, composé de neuf membres de la Convention nationale, sera formé par appel nominal;

Que ce comité délibérera en secret;

Qu'il aura charge de surveiller et d'accélérer l'action ministérielle;

Qu'il pourra suspendre, à la condition d'en informer sans délai l'Assemblée, les arrêtés du Conseil exécutif, lorsqu'il les jugera contraires au bien public;

Qu'il aura droit de prendre, en cas d'urgence, des mesures de défense générale, extérieure et intérieure;

Que ses arrêtés, signés de la majorité de ses membres dé-

libérants, au nombre des deux tiers au moins, seront exécutés immédiatement par le Conseil exécutif.

Comme garantie contre l'abus possible d'un tel pouvoir, on décida que la trésorerie nationale demeurerait indépendante de son action, et qu'il ne serait établi que pour un mois. Chaque semaine, il devait présenter à la Convention un rapport par écrit de ses opérations et de la situation de la République.

Ainsi naquit ce fameux COMITÉ DE SALUT PUBLIC en qui la Révolution concentra bientôt toute sa terrible vitalité, et dont le seul souvenir fait, aujourd'hui encore, frissonner la terre. Au fond, c'était une dictature à plusieurs têtes qu'on venait de créer, et ceux qui la fondèrent ne furent pas sans le comprendre. Ils sentirent aussi qu'avec le pouvoir de tout sauver, une semblable dictature aurait le pouvoir de tout dévorer. Cependant ils n'hésitèrent pas, comptant leurs propres dangers pour peu de chose, là où il s'agissait de la patrie. Et en cette circonstance, comme toutes les fois qu'il avait fallu pourvoir au salut de la mère commune, Girondins et Montagnards furent unanimes. Seuls, parmi les premiers, Buzot et Biroteau avaient exprimé quelques craintes.

Toutefois, l'émotion secrète de l'Assemblée se vit à l'extrême prudence qui détermina ses choix. Ils furent calculés de façon à écarter également, et le despotisme de la Gironde, et celui de la Montagne. Danton se trouva au nombre des élus, non parce qu'il était Montagnard, mais parce que, depuis sa trop fameuse réplique à Lasource, il semblait être revenu à des sentiments de conciliation : témoin cet admirable cri qui, tout récemment encore, s'était échappé du fond de son cœur : « Quelle qu'ait été la différence des opinions, la majorité d'entre nous n'en veut pas moins la République. Rapprochons-nous, rapprochons-nous fraternellement. Il y va du salut de tous. »

Voici comment fut composée la liste de ceux qui, les premiers, firent partie du nouveau comité : Barère, Delmas, Bréard, Danton, Cambon, Jean Debry, Guyton-Morveau, Treilhard, Delacroix. Les suppléants furent La Réveillère-Lepeaux, Lasource, Isnard, Lindet, Thuriot, Dubois-Crancé, Fonfrède, Merlin, Cambacérès. D'où il résulte que l'influence de la Gironde ne fut représentée avec quelque éclat que dans la liste des *suppléants;* et quant à l'influence de Robespierre, si souvent accusé d'aspirer à la dictature, c'est à peine si dans l'énumération qui précède on en découvre la trace.

Mais lorqu'on crée des armes de cette pesanteur, on doit s'attendre à les voir tôt ou tard saisies par des mains assez fortes pour les manier : Robespierre avait beau être écarté du Comité de salut public, sa place y était marquée d'avance.

Ici va être reprise, pour ne plus s'arrêter qu'à la catastrophe finale, la trop célèbre lutte engagée entre les Montagnards et les Girondins. Ces hommes que leur union eût rendus invincibles, et qui, contre les rois, se montrèrent toujours si glorieusement d'accord, les voilà qui vont s'abandonner, les uns à l'égard des autres, à toutes sortes de visions malsaines et de soupçons délirants.

La défection de Dumouriez, tel fut le champ de bataille. « Vous étiez les amis de ce traître, » crièrent les Montagnards à leurs adversaires; et ceux-ci de répliquer : « Dumouriez était l'instrument des ambitieux projets de d'Orléans, votre complice. »

Il est juste de faire remarquer que Robespierre n'avait pas attendu la défection de Dumouriez pour s'élever contre l'orléanisme. Dès le 27 mars, invitant l'Assemblée à tenir l'œil sur la conduite du général, il avait formellement proposé que, dans la huitaine, on expulsât tous les Bourbons, tant du territoire français que de celui qu'occupaient alors les armées. Mais l'Assemblée avait passé à l'ordre du jour, et la Montagne elle-même s'était refusée, en cette circonstance, à appuyer le tribun soupçonneux.

Est-il vrai que, lorsque Robespierre fut revenu à sa place, Massieu lui demanda « comment il se faisait qu'après avoir combattu, dans le temps, la motion de Louvet, il vînt la reproduire aujourd'hui, » à quoi Robespierre aurait répondu : « Je ne puis pas expliquer mes motifs à des hommes prévenus et qui sont engoués d'un individu : mais j'ai de bonnes raisons pour en agir ainsi, et j'y vois plus clair que beaucoup d'autres? » C'est ce que raconte dans ses Mémoires le conventionnel Thibaudeau, et ce qu'ont répété, d'après lui, plusieurs historiens. Mais il y a ici une erreur manifeste. Massieu ne pouvait pas demander à Robespierre l'explication d'une inconséquence dans laquelle celui-ci n'était pas tombé. Le jour où Louvet avait proposé l'expulsion des Bourbons, Robespierre n'assistait pas à la séance, et le soir, au club des Jacobins, il déclara expressément que, « *s'il se fût trouvé à la Convention, il eût voté pour la motion de Louvet, parce qu'elle était conforme aux principes.* »

Ce qui peut être vrai, ou du moins n'a rien d'invraisemblable, c'est que Robespierre ait effectivement dit à Massieu, comme Thibaudeau le rapporte : « Comment est-il possible de croire qu'Égalité aime la République?... Tant qu'il sera en France, elle sera toujours en péril. Je vois parmi nos généraux son fils aîné; Biron, son ami; Valence, gendre de Sillery, son courtisan. Ses autres fils sont élevés par la femme de Sillery. » Tout ceci est très-conciliable avec le caractère défiant de Robespierre; et quant à la fin de la conversation, telle que Thibaudeau la retrace, elle s'accorde assez avec le langage que Robespierre tenait en public : « Les Girondins n'ont fait la motion d'expulser les Bourbons que parce qu'ils savaient bien qu'elle ne serait pas adoptée. Ils n'ont supposé à la Montagne le projet d'élever Égalité sur le trône que pour cacher leur dessein de l'y porter ensuite. — Mais où sont les preuves? — Les preuves! les preuves! Veut-on que j'en fournisse de légales? J'ai là-dessus une conviction morale. Au surplus, les événements prouveront si j'ai raison. Prenez garde que ce ne soit trop tard. »

Voilà de quels soupçons les chefs des deux partis contraires étaient travaillés, quand s'engagea la lutte suprême.

Déjà, dans la séance du 3 avril, Robespierre avait dirigé contre Brissot une attaque spécieuse, mais en réalité très-injuste et froidement violente. Car, après avoir été lui-même dénoncé tant de fois, avec tant d'acharnement, Robespierre avait fini par embrasser le triste rôle de dénonciateur. Brissot n'eut pas de peine à se justifier, et l'Assemblée se hâta de passer à l'ordre du jour; mais ce n'était là que l'annonce d'un engagement plus général, plus meurtrier

Le 8 avril, la section de Bon-Conseil envoyait déclarer à la Convention que la voix publique condamnait les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Brissot, les Barbaroux, les Louvet, les Buzot, et plusieurs autres membres, sur la tête desquels on laissait la hache comme suspendue dans les ténèbres. Le même jour, la Convention rendait un décret ordonnant que tous les membres de la famille de Bourbon, y compris Philippe-Égalité, seraient détenus à Marseille.

Le 9, Rebecqui donnait sa démission, fondée, entre autres motifs, sur ce que Robespierre n'avait pas été *puni de mort* pour avoir *demandé un régulateur*.

Enfin, le 10, Pétion, indigné, venait lire à la tribune une adresse que la section de la Halle-au-Blé avait fait circuler dans Paris, et où l'on disait que Roland méritait l'échafaud;

que la majorité de la Convention était corrompue; que, dans son propre sein, elle cachait la ligue qui voulait vendre la France aux tyrans.

Toutes les haines firent explosion à la fois. Ici Pétion flétrissant l'adresse; là, Danton proposant une mention honorable. A ces mots, applaudissements de la Montagne, clameurs des galeries et murmures de la Droite se confondent. Les députés se précipitent de leurs bancs, et courent se former dans la salle en groupes tumultueux. Au milieu du désordre, on apercevait le visage pâle et sévère de Pétion à la tribune. Danton s'élance pour l'y remplacer; on le repousse, et plusieurs voix crient : « Restez là, Pétion! » D'autres : « Nous mourrons, mais pas seuls! » Duperret : « Nos enfants vengeront notre mort. » Danton ne se possédait pas de colère; il poussa ce cri, comme un lion eût poussé un rugissement : « Vous êtes des scélérats! » Et Biroteau de lui répondre : « La dictature sera ton dernier crime. Je mourrai républicain, et tu mourras tyran. » Le président s'était couvert, et ce ne fut que lorsque l'émotion universelle se fut épuisée par son excès même, que Pétion parvint à se faire entendre. Avec une véhémence qui ne lui était pas ordinaire, il signale dans l'adresse de la Halle-au-Blé un sanglant outrage à la Convention, et demande qu'on en traduise les auteurs devant le tribunal révolutionnaire.

A son tour, Danton prend la parole, et il étonne l'Assemblée par sa sagesse, lui qui vient de l'épouvanter par ses fureurs. Il l'adjure de ne point s'absorber dans le ressentiment de ses propres injures, quand elle a toute son énergie à déployer contre les Autrichiens. Il lui montre le danger d'irriter hors de propos les sections : « Que devez-vous répondre au peuple, quand il vous dit des vérités sévères? Vous lui devez répondre...., en sauvant la République. Eh! depuis quand vous doit-on des éloges? Êtes vous à la fin de votre mission?... Ce qu'il faut, c'est vaincre les ennemis, rétablir l'ordre dans l'intérieur, et faire une bonne constitution. Une constitution! Nous la voulons *tous*, la France la veut; et elle sera d'autant plus belle, qu'elle sera née au milieu des orages de la liberté! »

Le but manifeste de Danton était de calmer les esprits; mais on eût dit que la Gironde ne voulait pas être sauvée. Boyer-Fonfrède taxa de *perfidie* une modération qu'il eût mieux fait d'imiter; et Guadet compara l'opinion publique, telle que les Montagnards la comprenaient, au « *croassement de quelques crapauds;* » grossièreté à laquelle Marat répliqua par une autre grossièreté, non moins déplorable, en lui criant de sa place : « *Tais-toi, vil oiseau!* » Mais loin de se taire, Guadet avait hâte d'épancher tout le fiel de cette amère éloquence qui le caractérisait. Il fit revivre, sans que rien l'y autorisât, l'irritant souvenir du 10 mars; il prononça le mot conspiration, il nomma Robespierre. L'imprudent orateur oubliait ce que, dans une séance précédente, Barère avait dit de la plus funeste dictature qu'on eût alors à redouter : *la dictature de la calomnie.* Robespierre, qui avait déjà préparé son acte d'accusation contre la Gironde, releva ce défi.

« Une faction puissante, dit-il, conspire avec les tyrans de l'Europe pour nous donner un roi, avec une espèce de constitution aristocratique. » Expliquant alors en quoi ce système convenait à la grande ligue dont Pitt était l'âme : aux nobles, dont l'ambition par là se sentirait ranimée; aux bourgeois riches, à qui l'égalité faisait horreur; à tous ceux enfin qui dans les changements politiques ne voient qu'une proie à saisir, il se mit à tracer un tableau terrible de la conduite des Girondins depuis le commencement de la Révolution. Il les représenta dressant dès le début l'épouvantail de la loi agraire, sonnant les paniques, marquant au front quiconque ne les préférait pas à la liberté, et, pour capter la faveur des âmes égoïstes ou pusillanimes, coupant en quelque sorte la Révolution en deux. Ah! sans doute ils avaient frappé sur la Cour, sur les émigrés, sur les prêtres, et cela d'une main violente, mais à quelle époque? Quand ils avaient le pouvoir à conquérir. .. Le pouvoir une fois conquis, comme leur ferveur s'était vite ralentie! Comme ils s'étaient hâtés de changer de haines! Et avec quelle émotion, trop peu dissimulée, ils s'étaient étudiés à panser les blessures qu'ils avaient faites, à couvrir le trône ébranlé! Mais il avait peu duré, le rêve d'or de leur ambition; il avait fallu retomber dans la foule obscure : et aussitôt on les avait vus revenir à toute leur fougue révolutionnaire, recommencer l'assaut de la royauté, pousser le peuple sur la place publique, fomenter le 20 juin, et ne chercher dans la victoire du 10 août que leurs portefeuilles perdus. Ils les y retrouvèrent en effet; et par Servan, Clavière, Roland, remis en possession du ministère, ils furent encore une fois les maîtres; mais leurs efforts pour empêcher la déchéance, leur empressement à proposer la nomination d'un gouverneur du prince royal, et leur opposition à la politique qui incarcéra Louis XVI, voilà ce qu'il était désormais impossible aux républicains d'oublier. Cependant Brunswick pénétrait au cœur de la France, Paris allait avoir l'épée de l'Autrichien tout entière dans ses flancs; et eux les dominateurs, eux les gardiens officiels de la Révolution, à quoi songeaient-ils pendant ce temps? A fuir! Oui, un projet de fuite fut le projet de salut que les ministres girondins, Roland, Servan, Clavière, Lebrun, avaient osé mettre en avant, et peut-être eussent-ils déserté la capitale avec l'Assemblée législative, avec le trésor public, avec la famille royale prisonnière, si Danton, alors ministre de la justice, ne les eût arrêtés, si Paris ne se fût levé frémissant et sublime. On savait le reste, et comment l'ennemi avait été rejeté hors des frontières, la Convention convoquée, la royauté abolie. Oh! certes, c'était alors le moment de s'occuper du bonheur public, et de consolider la République en la faisant bénir. Et à quoi s'étaient appliqués les Girondins? A remplir la Convention de leurs jalouses fureurs; à l'entretenir de dénonciations sans fin ni mesure contre la municipalité de Paris, contre la majorité des députés de Paris, contre Paris lui-même; à propager la ridicule fable d'une dictature imminente; à réveiller calomnieusement, pour en accabler leurs rivaux, les souvenirs pleins de sang de l'Abbaye; à appeler enfin, du fond de leurs départements, des fédérés qui vinssent tenir la capitale en respect. Mais, ô force toute-puissante de la vérité! à peine admis au foyer de la ville sainte, les fédérés, soudainement convertis à la cause du peuple, avaient couru sur la place du Carrousel serrer dans leurs bras les Parisiens calomniés, et jurer devant les magistrats populaires une haine éternelle aux tyrans.

Robespierre rappela ensuite, sous une forme historique à travers laquelle perçait l'amertume du réquisitoire, les obstacles que les Girondins avaient opposés au châtiment de Louis XVI; leur appel au peuple, appel à la guerre civile; leur ardeur à soulever l'Europe contre la France, quand la France regorgeait encore d'ennemis intérieurs, et se présentait, pour soutenir un choc sans exemple, avec un roi félon sur le trône, des ennemis de la Révolution au ministère, des complices de l'ennemi à la tête des armées et, partout où n'était pas le désordre, la trahison. Ah! si les débuts de la lutte avaient été marqués par des perfidies et des revers, à qui la faute? Elle ne pouvait être à celui qui avait tant dit et répété : « Avant de déclarer la guerre aux étrangers, détrui-

sez les ennemis du dedans : punissez une Cour parjure; changez les états-majors, peuplés de ses satellites; changez les généraux qu'elle a nommés; fortifiez nos places frontières; préparez la victoire à la veille du combat; et n'oubliez pas,



LE GÉNÉRAL DE VALENCE

hommes d'un monde nouveau, que le meilleur moyen d'étendre l'empire de notre révolution est dans les progrès de la philosophie et dans le spectacle du bonheur de la France. »

Ainsi amené sur le terrain de la guerre, l'orateur y suivit pas à pas la marche tortueuse de Dumouriez, depuis le jour où il avait si poliment reconduit aux frontières une armée

d'invasion qui eût dû rester enseveli dans les plaines de la Champagne et de la Lorraine, jusqu'au moment néfaste où, par la plus impudente des trahisons, il avait levé le voile. Inutile d'ajouter que, dans le discours de Robespierre, l'histoire des crimes de Dumouriez était liée à celle de l'amitié du général avec Brissot et de ses connexions, d'une part avec la famille d'Orléans, d'autre part avec la Gironde.

« Je demande, dit Robespierre en terminant, que les individus de la famille d'Orléans soient traduits devant le tribunal révolutionnaire, ainsi que Sillery, sa femme, Valence, et tous les hommes spécialement attachés à cette maison; que le tribunal soit également chargé d'instruire le procès de tous les autres complices de Dumouriez. Oserai-je nommer ici des patriotes aussi distingués que MM. Vergniaud, Guadet et autres? Je n'ose pas dire qu'un homme qui correspondait jour par jour avec Dumouriez doit être au moins soupçonné de complicité; car, à coup sûr, cet homme est un modèle de patriotisme, et ce serait une espèce de sacrilége que de demander le décret d'accusation contre M. Gensonné. Aussi bien, suis-je convaincu de l'impuissance de mes efforts à cet égard, et je m'en rapporte, pour tout ce qui concerne ces illustres membres, à la sagesse de la Convention. »

Tel fut cet acte d'accusation. Le talent de Robespierre y jeta des lueurs singulièrement funèbres, et l'on est tenté de comparer l'ironie qui le termine à la lame d'une épée qui vous entre dans le sein. Quel art il mit, ce sincère et sombre grand homme, à se tromper lui-même pour acquérir le droit de haïr en toute sûreté de conscience! Et c'est là précisément ce qui navre. La plupart des faits étaient vrais si l'on veut, mais les inductions!... Quoi! parce qu'on pouvait reprocher aux Girondins un certain esprit d'intrigue, le goût de la domination, trop de légèreté dans le choix de leurs instruments, et à l'égard de leurs rivaux, une manie de provocation poussée quelquefois jusqu'à la rage, la Gironde n'était qu'un amas de traîtres, et son passage à travers tant d'orages qu'un long complot contre la République! Vergniaud foudroya ces conclusions iniques dans un discours qui est un chef-d'œuvre d'animation éloquente, et qui serait mieux que cela encore, si l'indignation n'y parlait quelquefois le langage de la fureur et de l'injustice; témoin les passages que voici : « Ma voix qui, de cette tribune, a porté la terreur dans ce palais, d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans l'âme des *scélérats qui voudraient substituer leur tyrannie à celle de la royauté*.... Nous, modérés! Je n'étais pas modéré, le 10 août, Robespierre, *quand tu étais caché dans ta cave*..., etc.... » Vergniaud fut plus noblement inspiré quand il prononça ces belles et mélancoliques paroles : « Quelques hommes ont paru faire consister leur patriotisme à tourmenter, à faire verser des larmes : j'aurais voulu qu'il ne fît que des heureux. On cherche à consommer la Révolution par la terreur : j'aurais voulu la consommer par l'amour. Je n'ai pas pensé que semblables aux prêtres et aux farouches ministres de l'inquisition, qui ne parlent de leur Dieu de miséricorde qu'au milieu des bûchers, nous dussions parler de liberté au milieu des poignards et des bourreaux. »

Mais, hélas! le sentiment élevé que ces mots exprimaient était loin du cœur de la plupart des Girondins. Aussi fatalement, aussi complétement que leurs adversaires, ils appartenaient désormais à la haine. La haine avait envahi l'âme de Louvet comme celle de Robespierre. La virulence de Guadet eût été difficilement surpassée. Pétion lui-même, qui depuis quelque temps penchait de plus en plus du côté de la Gironde, le grave Pétion était devenu méconnaissable.

Le lendemain du débat entre Vergniaud et Robespierre, il se passa dans la Convention une scène qui montre bien à quel noir degré de profondeur les soupçons réciproques et un antagonisme de chaque jour avaient conduit les passions. Marat ayant dit aux Girondins : « Je vais vous faire une proposition qui vous forcera dans vos derniers retranchements : je demande que la tête d'Égalité soit mise à prix comme celle de Dumouriez; » et Lecointre ayant relevé avec beaucoup d'aigreur cette insinuation calomnieuse, on vit tout à coup s'avancer vers la gauche qui murmurait, et s'avancer avec des cris menaçants, un grand nombre de membres du côté droit; si bien qu'un vrai combat fut au moment de s'engager, et que le Girondin Duperret tira son épée. Sommé d'expliquer cet acte de délire, il prétendit qu'il avait aperçu au milieu de la salle un Montagnard tenant un pistolet à la main, et que ce spectacle l'avait jeté dans une *sainte fureur*. « Mais, ajouta-t-il, s'il m'était arrivé de frapper un représentant du peuple, je vous jure que je me serais brûlé la cervelle. » Et l'Assemblée se sépara en désordre, sous l'impression de ce cri, dont les voûtes de la salle retentissaient encore : « A l'Abbaye l'assassin! » tandis que, de son côté, Marat semblait s'applaudir d'avoir poussé au chaos, et se retirait en murmurant : « On connaît maintenant les complices des Capets. »

Arrêtons-nous ici un instant. On se tromperait fort si du récit qui précède on concluait que la Révolution en était venue à n'être plus que le choc sans cesse renouvelé d'animosités toutes personnelles. Ce qui constitue au contraire son immortelle grandeur, c'est le pouvoir qu'elle eut de mener de front, et les batailles où le sang des siens coula goutte à goutte, et les études par où elle travaillait au bonheur des générations futures. Oui, au sortir de l'arène dans laquelle ils venaient d'éclater en colères tragiques, ces rudes athlètes s'environnaient de silence et de solitude, commandaient le calme à leur cœur pour ne plus écouter que le bruit de leurs pensées, et passaient à méditer sur l'affranchissement de la race humaine les nuits qui succédaient à des journées pleines d'orages. Comment se défendre d'un sentiment mêlé de tristesse et de respect lorsque, en rapprochant les dates, on s'aperçoit que, dans le temps où Robespierre et Vergniaud ne semblaient occupés que de leur querelle, le premier préparait sa fameuse *Déclaration des droits de l'homme*, pendant que de concert avec Condorcet, Gensonné, Barère, Thomas Paine, Pétion, Sieyès et Barbaroux, le second mettait la dernière main au projet de constitution qui devait régler les destins de la République? Et combien redouble l'admiration douloureuse qu'inspire le spectacle de tant de travaux poursuivis à travers tant de combats, quand on songe au caractère magnanime et tranquille de ces travaux! Que le lecteur nous permette donc de le transporter, d'un élan rapide, de la lutte des passions à celle des idées. Aussi bien, l'une, dans la Révolution, correspondit toujours à l'autre; et c'est ce qu'il est facile d'établir en mettant en regard la déclaration des droits que Robespierre fit adopter aux Jacobins le 21 avril, et celle que Condorcet plaça en tête du projet de constitution présenté à l'Assemblée le 17 du même mois.

DOCTRINE DE ROBESPIERRE ET DES JACOBINS.

Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme et le développement de toutes ses facultés.

Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence et la liberté.

Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.

L'égalité des droits est établie par la nature : la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre la force, qui la rend illusoire.

La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer à son gré toutes ses facultés. Elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe, et la loi pour sauvegarde.

Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de l'impression, soit de toute autre manière, sont des conséquences si évidentes de la liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

La loi doit être égale pour tous.

La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société : elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agents du gouvernement, lorsqu'ils sont les organes et les exécuteurs de la loi.

Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui que ce soit, même au nom de la loi, hors des cas déterminés par elle et des formes qu'elle prescrit, est arbitraire et nul; le respect même de la loi défend de s'y soumettre, et si on veut l'exécuter par violence, il est permis de le repousser par la force.

La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion des biens qui lui est garantie par la loi.

Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

Toute possession, tout trafic qui viole ce principe, est essentiellement illicite et immoral.

La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Les secours nécessaires à l'indigence sont une dette sacrée du riche envers le pauvre; il appartient à la loi de déterminer de quelle manière elle doit être acquittée.

Les citoyens dont les revenus n'excèdent pas ce qui est nécessaire à leur subsistance sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques. Les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune.

DOCTRINE DE CONDORCET ET DE LA GIRONDE.

Le but de toute réunion d'hommes en société étant le maintien de leurs droits naturels, civils et politiques, ces droits doivent être la base du pacte social : leur reconnaissance et leur déclaration doivent précéder la constitution qui en assurera la garantie.

Les droits naturels, civils et politiques des hommes, sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété, la garantie sociale et la résistance à l'oppression.

L'égalité consiste en ce que chacun puisse jouir des mêmes droits.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui n'est pas contraire aux droits d'autrui; ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits.

Tout homme est libre de manifester sa pensée et ses opinions. — La liberté de la presse (et tout autre moyen de publier ses pensées) ne peut être interdite, suspendue, ni limitée. — Tout citoyen doit être libre dans l'exercice de son culte.

La loi doit être égale pour tous, soit qu'elle récompense, ou qu'elle punisse, ou qu'elle réprime.

Tout citoyen appelé ou saisi par l'autorité de la loi, et dans les formes prescrites par elle, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chaque citoyen pour la conservation de sa personne, de ses biens et de ses droits. — Nul ne doit être appelé en justice, accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. — Tout autre acte exercé contre un citoyen est arbitraire et nul. — Ceux qui solliciteraient, expédieraient, signeraient, exécuteraient ou feraient exécuter ces actes arbitraires sont coupables et doivent être punis. — Les citoyens contre qui l'on tenterait d'exécuter de pareils actes, ont le droit de repousser la force.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Nul ne doit être puni qu'en vertu d'une loi établie, promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

La loi qui punirait des délits commis avant qu'elle existât serait un acte arbitraire. L'effet rétroactif donné à la loi est un crime.

La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires à la sûreté générale : elles doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.

Le droit de propriété consiste en ce que l'homme est maître de disposer à son gré de ses biens, de ses capitaux, de ses revenus et de son industrie.

Nul genre de travail, de commerce et de culture ne peut lui être interdit; il peut fabriquer, vendre et transporter toute espèce de production.

Tout homme peut engager ses services, son temps; mais il ne peut se vendre lui-même; sa personne n'est pas une propriété aliénable.

Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Les secours publics sont une dette sacrée de la société, et c'est à la loi à en déterminer l'étendue et l'application.

Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale et pour subvenir aux besoins publics. Tous les citoyens ont droit de concourir, personnellement ou par leurs représentants, à l'établissement des contributions publiques.

DOCTRINE DE ROBESPIERRE ET DES JACOBINS.

La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Tous les citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune distinction que celle des vertus et des talents, sans aucun titre que la confiance du peuple.

Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité appartient à tout individu. Ceux à qui elles sont adressées doivent statuer sur les points qui en sont l'objet, mais ne peuvent jamais ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner l'exercice.

Le peuple est le souverain : le gouvernement est son ouvrage et sa propriété ; les fonctionnaires publics sont ses commis.

Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais le vœu qu'elle exprime doit être respecté comme le vœu d'une portion du peuple qui doit concourir à former la volonté générale.

Chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté : elle est essentiellement indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de régler sa police et ses délibérations.

Pour que ces droits ne soient pas illusoires, et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques où la loi les appelle, sans compromettre leur existence ni celle de leurs familles.

Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

La résistance à l'oppression est la conséquence de tous les autres droits de l'homme et du citoyen.

Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.

Il y a oppression contre chaque membre quand le corps social est opprimé.

Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection du peuple entier et de chaque portion du peuple est le plus saint des devoirs.

Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il rentre dans le droit naturel de défendre lui-même tous ses droits.

Dans l'un et l'autre cas, assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression est le dernier raffinement de la tyrannie.

Dans tout État libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'abus de l'autorité de ceux qui gouvernent.

Toute institution qui ne suppose pas le peuple bon et le magistrat corruptible est vicieuse.

Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions ou des récompenses, mais comme des devoirs publics.

Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et *facilement* punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires; ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect.

Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État.

Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.

Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles.

Les rois, les aristocrates, les tyrans quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le *genre humain*, et contre le législateur de l'univers, qui est la *nature*.

DOCTRINE DE CONDORCET ET DE LA GIRONDE.

L'instruction est le besoin de tous, et la société la doit à tous ses membres.

Tous les citoyens sont admissibles à toutes les places, emplois et fonctions publiques. Les peuples libres ne peuvent connaître d'autres motifs de préférence que les talents et les vertus.

La garantie de ces droits repose sur la souveraineté nationale.

Cette souveraineté est une, indivisible, imprescriptible et inaliénable.

Elle réside essentiellement dans le peuple entier, et chaque citoyen a un droit égal de concourir à son exercice.

Nulle réunion partielle de citoyens et nul individu ne peuvent s'attribuer la souveraineté, exercer aucune autorité et remplir aucune fonction publique sans une déclaration formelle de la loi.

Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution. Une génération n'a pas le droit d'assujettir les générations futures, et toute hérédité dans les fonctions est absurde et tyrannique.

Il y a oppression lorsqu'une loi viole les droits naturels, civils et politiques qu'elle doit garantir.

Il y a oppression lorsque la loi est violée par les fonctionnaires publics dans son application à des faits individuels.

Il y a oppression lorsque des actes arbitraires violent les droits des citoyens contre l'expression de la loi.

La garantie sociale ne peut exister, là où les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et où la responsabilité de tous les fonctionnaires publics n'est pas assurée.

Tous les citoyens sont tenus de concourir à cette garantie et de donner force à la loi lorsqu'ils sont appelés en son nom.

Les hommes réunis en société doivent avoir un moyen légal de résister à l'oppression.

Dans tout gouvernement libre, le mode de résistance aux différents actes d'oppression doit être réglé par la constitution.

Quel rapprochement! avec quelle clarté il nous montre, venant aboutir au contraste de quelques maximes fortes et concises, ce grand dualisme dont nous avons suivi tout au travers des siècles, dans l'introduction de cet ouvrage, l'étonnante et pathétique histoire! Les voilà donc face à face, après leur commune victoire sur le principe d'autorité, ces deux principes d'individualisme et de fraternité, entre lesquels, aujourd'hui encore, le monde balance, invinciblement ému! D'un côté la philosophie du rationalisme pur, qui divise; d'un autre côté la philosophie du sentiment, qui rapproche et réunit. Ici Voltaire et Condorcet, là Jean-Jacques Rousseau et Robespierre.

Qu'on lise d'un œil attentif la profession de foi girondine, rien de plus admirable au point de vue des garanties que l'individu peut invoquer. De sa route ont été écartés tous les obstacles qui pourraient gêner sa marche. Veut-il épancher son âme, raconter à ses semblables ce qui se passe dans les régions de sa pensée, se choisir un Dieu qui ne soit point celui des autres et l'adorer fièrement, courir à la fortune par des voies qui lui soient propres, tirer enfin de lui-même la règle de sa vie? libre à lui, pourvu qu'il n'empêche pas le voisin d'en faire autant. Alors seulement il devient coupable et doit être puni; car, où un individu souffre par le fait d'un autre, il y a mal, selon la doctrine girondine, et il peut y avoir crime. Mais dans l'exposé de cette doctrine, tel que le trace Condorcet, pas un mot qui implique que ce soit un mal ou un crime que de manquer au *devoir de fraternité*. « Il y a oppression, dit Condorcet, lorsqu'une loi viole les *droits* qu'elle doit *garantir*. » Et que dit Robespierre? « Il y a oppression contre le *corps social* lorsqu'un *seul de ses membres* est opprimé. » Donc, aux yeux de Condorcet et des Girondins, la société n'est guère autre chose qu'un *système de garantie*, qu'une sorte de mécanisme ingénieux, imaginé pour permettre à chaque individu de se mouvoir à sa guise le plus librement possible. Mais la notion d'un lien sympathique entre tous ces individus, lesquels ont, après tout, des intelligences qui demandent à se pénétrer, des sentiments qui vibrent à l'unisson et des âmes qui s'attirent; mais ce que l'existence d'un pareil lien a d'inévitable et de sacré; mais les obligations qu'il impose; mais la solidarité qui en découle, voilà ce qui manquerait à la conception girondine d'une manière absolue, sans l'article où l'instruction est proclamée une dette sociale.

Combien plus profonde et plus élevée nous apparaît la conception jacobine, telle que nous venons de la voir formulée par Robespierre! Et d'abord, elle repose sur cette belle affirmation, dont il n'est trace dans l'exposé girondin : « Les hommes de tous les pays sont frères. » La *fraternité humaine* est par conséquent le pivot autour duquel tout doit graviter. Aussi, quelle différence entre les deux doctrines sur des points d'une importance majeure! D'où vient, par exemple, que dans sa définition de la liberté, Condorcet oublie la *justice*, que Robespierre, lui, donne pour règle à la liberté? Où les Girondins font de la propriété un droit *absolu et individuel*, les Jacobins en font un droit *relatif et social*. Robespierre ne dit pas, comme Condorcet, que tout homme est le maître de disposer *à son gré* de *ses* biens, de *ses* capitaux, de *ses* revenus, de *son* industrie; il déclare que la propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens *qui lui est garantie par la loi;* et, comme il a eu soin d'établir d'avance qu'une loi évidemment injuste n'est pas une loi, comme d'ailleurs la nature des lois est de se modifier à mesure que les sociétés se perfectionnent, il en résulte que la conception jacobine ôte au droit de propriété ce caractère inflexible et absolu que la conception girondine lui donne. Dans la seconde, la préoccupation du *droit individuel* est si dominante, que *nul genre* de travail, de commerce ou de culture ne peut être interdit; la première, au contraire, soumet toute possession et tout trafic à des lois de conscience, à des principes de justice, qui, une fois violés, constituent des trafics illicites et des possessions immorales, tant est vive ici la préoccupation du *devoir social!* Le droit au travail hautement reconnu, la richesse considérée à l'égard du pauvre comme une *dette*, la dispense d'impôt en faveur de quiconque a simplement de quoi vivre, la fortune donnée pour mesure à l'établissement d'un impôt *progressif*, les fonctions publiques définies des *devoirs publics*, le lien qui doit unir les citoyens d'un même État étendu aux diverses nations qui peuplent la terre, l'obligation prescrite à tous les peuples libres de se dévouer à la défense de tous les peuples opprimés, en un mot la proclamation du principe de la fraternité humaine partout et toujours, voilà ce qui marque d'un cachet impérissable la profession de foi de Robespierre.

Cette profession de foi, il la développa lui-même à la tribune de la Convention, dans un discours qu'il convient de citer ici.

Discutant le principe de la propriété : « Je vous proposerai, dit-il, d'abord quelques articles nécessaires pour compléter votre théorie sur la propriété, que ce mot n'alarme personne. Ames de boue! qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source. Vous devez savoir que cette loi agraire, dont vous avez tant peur, n'est qu'un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles; il ne fallait pas une révolution sans doute pour apprendre à l'univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes; mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère. Pour moi, je la crois moins nécessaire encore au bonheur privé qu'à la félicité publique. Il s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable que de procurer l'opulence. La chaumière de Fabricius n'a rien à envier au palais de Crassus. J'aimerais bien autant pour mon compte être l'un des fils d'Aristide, élevé dans le prytanée aux dépens de la République, que l'héritier présomptif de Xerxès, né dans la fange des cours pour occuper un trône décoré de l'avilissement du peuple et brillant de la misère publique.

« Posons donc de bonne foi les principes du droit de propriété; il le faut d'autant plus qu'il n'en est point que les préjugés et les vices des hommes aient cherché à envelopper de nuages plus épais.

« Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la propriété; il vous dira, en vous montrant cette longue bière qu'il appelle un navire, où il a encaissé et serré des hommes qui paraissent vivants : « Voilà mes propriétés, je les ai achetés tant par tête. » Interrogez ce gentilhomme qui a des terres et des vassaux, et qui croit l'univers bouleversé depuis qu'il n'en a plus, il vous donnera de la propriété des idées à peu près semblables.

« Interrogez les augustes membres de la dynastie capétienne; ils vous diront que la plus sacrée de toutes les propriétés est, sans contredit, le droit héréditaire dont ils ont joui de toute antiquité d'opprimer, d'avilir, et de s'assurer légalement et monarchiquement les vingt-cinq millions d'hommes qui habitaient le territoire de la France sous leur bon plaisir.

« Aux yeux de tous ces gens-là, la propriété ne porte sur aucun principe de morale. Pourquoi votre déclaration des

droits semble-t-elle présenter la même erreur en définissant la liberté, le premier des biens de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature? Nous avons dit avec raison qu'elle avait pour bornes les droits d'autrui : pourquoi n'avez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale, comme si les lois éternelles de la nature étaient moins inviolables que les conventions des hommes? Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un mot pour en déterminer la nature et la légitimité, de manière que votre déclaration paraît faite, non pour les hommes, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et pour les tyrans. »

Robespierre fit ensuite ressortir avec beaucoup de force l'importance des lacunes que présentait la déclaration girondine : « On dirait qu'elle a été faite pour un troupeau de créatures humaines parqué sur un coin du globe, et non pour l'immense famille à laquelle la nature a donné la terre pour domaine et pour séjour. »

C'étaient là de grandes pensées. La Droite elle-même ne put se défendre de manifester son émotion; et, cette fois, ce fut au milieu d'applaudissements *unanimes* que Robespierre descendit de la tribune.

Ah! on peut le rendre tant qu'on voudra responsable de maux qu'il n'eut pas puissance d'empêcher ou de crimes qu'il combattit; on peut le vouer aux furies.... l'homme qui écrivit les lignes citées plus haut, s'est creusé sur un de ces sommets au-dessus desquels se forment les nuages, un tombeau où ne saurait le troubler le *væ victis* de l'histoire!

Mais pour avoir été incomplètes, les croyances des Girondins n'en méritent pas moins notre hommage. Avoir voulu la souveraineté du peuple, la liberté de conscience, les franchises de la pensée, l'inviolabilité du foyer domestique, l'égalité devant la loi, la proportionnalité entre les délits et les peines, la victoire de la vertu et du talent sur les priviléges de la naissance, l'instruction à tous.... avoir vécu et être mort pour cela, c'est déjà certes un assez beau titre de gloire.

Qu'ils soient donc bénis, les soldats de l'une et l'autre armée qui, en commun et avec des convictions également intrépides, poursuivirent la conquête de tant et de si nobles choses, qu'ils soient bénis! Et puisqu'il nous faut revenir sur le tableau de leurs luttes intestines, qu'une compassion respectueuse leur tienne compte au moins du désintéressement de leurs colères.

CHAPITRE VI

TRIOMPHE DE MARAT

JUSQU'ALORS Pétion n'avait fait que côtoyer le parti de la Gironde, dont les qualités, plus brillantes que solides, ne semblaient pas faites pour gagner un homme de sa trempe. Mais les tempêtes populaires l'ayant toujours un peu effrayé, même à l'époque où il lui était donné de les conduire, il avait fini par pencher décidément à droite; et c'est ce que ne lui pardonnait pas Robespierre, si longtemps son émule et son ami.

Le 12 avril, Pétion ayant réclamé la censure d'un membre de la Montagne pour un motif futile : « Et moi, s'écria Robespierre, je demande la censure de ceux qui protégent les traîtres. »

Pétion, s'élançant à la tribune : « Je demanderai en effet que les traîtres et les conspirateurs soient punis. »

Robespierre : « Et leurs complices! »

Pétion : « Oui, leurs complices, et vous-même. Il est temps que toutes ces infamies finissent; il est temps que les traîtres et les calomniateurs portent leurs têtes sur l'échafaud, et je prends ici l'engagement de les poursuivre jusqu'à la mort. »

Robespierre : « Réponds aux faits. »

Pétion : « C'est toi que je poursuivrai. »

Rien de plus violent que les natures contenues, lorsqu'il leur arrive d'être emportées hors de leur sphère : Pétion se déchaîna avec tant de fureur contre ces mêmes Jacobins dont il avait été l'idole, que Marat, dans son compte rendu de la séance, put écrire : « Le bonhomme était dans les convulsions depuis cinq quarts d'heures; je m'approche..... Il avait les yeux hagards, la face livide, la bouche couverte d'écume. » Marat, il est vrai, était un de ceux que Pétion avait attaqués avec le plus de virulence, l'appelant « un vil scélérat, » et ajoutant : « Je me suis honoré de ses calomnies; il n'avilit que ce qu'il touche. »

Guadet prit ensuite la parole pour se laver personnellement des imputations de Robespierre, ce qu'il fit dans ce style âpre et provoquant qui lui était propre, jusqu'à ce qu'enfin, passant du rôle d'accusé à celui d'accusateur, il s'égara jusqu'à apostropher Robespierre en ces termes : « Le complice de Cobourg, c'est toi! » Rappelant, comme l'avait fait Vergniaud, mais avec beaucoup moins de réserve, que le décret du bannissement de tous les Bourbons avait été proposé par la Gironde et repoussé par la Montagne, il renvoya aux Jacobins l'accusation de complicité avec le duc d'Orléans; et quant à Dumouriez, à côté de qui l'avait-on vu, lors de son passage à Paris, aller se montrer dans les spectacles? Ici, le nom de Danton étant tombé des lèvres de l'orateur, une voix tonnante l'interrompit : « Ah! tu m'accuses, moi!... Tu ne connais pas ma force!... » Sans s'émouvoir, il continue, attaque Fabre-d'Églantine, attaque Santerre, et, arrivant à Marat, donne lecture d'un document signé de l'*Ami* du peuple et émané du club des Jacobins. C'était un sombre appel fait à leurs frères des départements. On y désignait la Convention comme le siége d'une « cabale vendue à la cour d'Angleterre.... » Marat cria de sa place : « C'est vrai. » A ces mots, les trois quarts de l'Assemblée se lèvent spontanément : « A l'Abbaye!... Qu'il soit décrété d'accusation!... » Le tumulte était à son comble. Marat, d'un air dédaigneux : « Pourquoi ce vain batelage, et à quoi bon? On cherche à jeter au milieu de vous une conspiration chimérique, afin d'étouffer une conspiration malheureusement trop réelle. » Le reste fut sur ce ton. Et les galeries d'applaudir, tandis que, sur leurs bancs, les Girondins s'agitaient, outrés de tant d'insolence. Leur parti était pris de frapper Marat. En vain Danton essaya de détourner le coup, et prononça cette parole profonde : « *N'entamez* pas la Convention!... » En vain Marat lui-même voulut bien condescendre à expliquer qu'il n'avait signé l'écrit en question que comme président de la société des Jacobins, et sans l'avoir lu, il fut décrété, sur un vif discours de Fonfrède, que Marat serait envoyé à l'Abbaye, et qu'un rapport serait présenté dès le lendemain, touchant le décret d'accusation à fulminer contre lui.

Ainsi fut donné par ceux-là mêmes qu'on allait proscrire le signal des proscriptions! Marat, au sortir de la séance, fut tellement entouré et protégé par la foule, qu'il n'eut pas de peine à gagner un asile sûr.

A cette nouvelle, la Commune s'indigna, les sections pri-

rent feu, les faubourgs grondèrent. La signification du précédent que les Girondins venaient d'établir n'était que trop claire : une fois la Convention *entamée*, qui pouvait dire où l'on s'arrêterait? De Marat à Robespierre, de Robespierre à Danton, de Danton aux autres Montagnards, la pente paraissait singulièrement glissante. Les plus ardents révolutionnaires tremblèrent pour eux-mêmes; mais ne se fiant qu'à leur audace du soin de leur salut, ce fut en chassant de l'Assemblée les Girondins, qu'ils résolurent d'empêcher qu'on en chassât la Montagne. L'effervescence fut donc extrême. C'est ce que Marat avait prévu, et c'est ce qu'il avait orgueilleusement annoncé, lorsqu'au moment du vote, il avait demandé que, si on le frappait, on le fît accompagner par deux gendarmes au club des Jacobins, afin qu'il y prêchât la paix.

Le fait est qu'une insurrection eût peut-être éclaté alors, si des voix influentes n'eussent conjuré le péril, et si Robespierre, entre tous, n'eût calmé l'entraînement des esprits. Il comprit fort bien que lier l'origine d'une révolte populaire au nom de Marat, ce serait fournir aux imputations de la Gironde un semblant de vérité et aux préventions des départements un aliment dangereux. Il se présente aux Jacobins, leur signale les inconvénients d'une politique violente, et obtient d'eux qu'ils se répandront dans les sections pour y recommander le calme.

Le lendemain, aussi ferme que modéré, il adjurait la Convention de rejeter sans la lire une proclamation récente de Cobourg, et faisait décréter peine de mort contre quiconque proposerait de négocier ou de traiter avec des puissances ennemies, tant qu'elles n'auraient pas préalablement reconnu d'une manière solennelle l'indépendance de la nation française, et la souveraineté, l'indivisibilité, l'unité de la République.

Danton avait appuyé cette motion, mais avec un déplorable appendice que l'Assemblée se laissa imposer par lui, et qui consistait à déclarer que la Convention nationale ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances. Dès lors que devenait le devoir de solidarité si noblement proclamé par la Convention, à l'heure de ses plus formidables dangers? Que devenait l'héroïque décret du 15 décembre 1792? Mais tel est le triste effet des dissensions intestines, qu'en absorbant l'attention des partis, elles la détournent des grands intérêts de la patrie. Dans la circonstance dont il s'agit, par exemple, c'est à peine si l'on prit le temps d'examiner la motion que, d'une manière si soudaine, Danton venait de jeter dans l'Assemblée, tant l'affaire de Marat préoccupait! Une lettre de lui avait été annoncée, et de toutes parts on demandait à en connaître le contenu. Fonfrède en donna lecture. Jamais assemblée n'avait été bravée à ce point. Marat déclarait qu'il ne se laisserait point arrêter, sa proscription n'étant que le résultat d'un complot liberticide. Il ajoutait : « Avant d'appartenir à la Convention j'appartenais à la patrie; *je me dois au peuple, dont je suis l'œil*. » Rien de plus propre à précipiter le vote. Un curieux incident le retarda sans le conjurer. La veille, Guadet n'avait cité, de l'adresse reprochée à Marat, que les passages qui servaient le mieux la haine des Girondins; mais quand on en fut venu à lire l'adresse tout entière, il se trouva qu'elle renfermait, à côté de phrases factieuses, des adjurations vraiment patriotiques : « Aux armes, républicains! volez à Paris, c'est le rendez-vous de la France : Paris doit être le quartier général de la République. Point de délai, ou la liberté est perdue. Si nous sommes attaqués avant votre arrivée, nous saurons combattre et mourir, et nous ne livrerons Paris que réduit en cendres. » Ces paroles eurent dans l'âme des Montagnards le retentissement du tambour lorsqu'il bat le pas de charge. Dubois-Crancé s'écrie : « Si cette adresse est coupable, décrétez-moi d'accusation, car je l'approuve; » et aussitôt les membres de l'extrémité gauche se lèvent d'un mouvement impétueux : « Nous l'approuvons tous! nous sommes prêts à la signer! » La salle retentissait de ces cris et des applaudissements des tribunes. Le peintre David, Thirion, Dubois-Crancé, Camille Desmoulins, s'élancent vers le bureau, suivis d'une centaine de leurs collègues, et signent. A cette vue, Granet propose l'envoi de l'adresse et des signatures aux départements, aux armées : proposition grave, qui pouvait conduire à la guerre civile. Un député, nommé Tavaux, en fit l'observation; mais l'idée de soumettre aux départements la décision de la querelle souriait naturellement aux Girondins. Gensonné lança, comme un défi mortel à la Montagne, la proposition de l'appel au peuple. Alors un membre obscur, le député Vernier, eut une inspiration qui mérite sa place dans l'histoire des élans généreux. « Citoyens, s'écria-t-il pénétré de douleur, puisque nous sommes arrivés à un tel degré de discorde et de défiance réciproque, qu'il nous est impossible, au poste où nous sommes, de bien servir la patrie, que les deux partis montrent du civisme; que les plus passionnés de part et d'autre, devenus simples soldats, se rendent à l'armée pour y donner l'exemple de la soumission et du courage. » Pendant ce temps, on voyait des membres de l'extrême gauche aller et venir du bureau à leurs places : c'étaient les signataires de l'adresse qui, avertis de l'imprudence de leur démarche par le discours de Gensonné, couraient un à un rayer leur signature. Un seul se fit honneur de ne pas retirer la sienne; ce fut Camille Desmoulins, car la fermeté hors de propos est un des traits qui marquent la légèreté d'esprit. Heureux encore s'il s'en fût tenu là; mais Barbaroux n'eut que trop raison de flétrir comme une *provocation au meurtre* ces cruelles paroles d'un homme qui, pourtant, était loin d'être cruel : « Les meneurs, — il désignait de la sorte les Girondins, — savent que les quarante-huit sections de Paris doivent venir vous demander l'expulsion des vingt-deux royalistes complices de Dumouriez, et comme ils voient le vaisseau prêt à être submergé, ils se disent : Mettons le feu à la Sainte-Barbe, et puisque nous allons périr dans deux ou trois jours.... » La fin se perdit dans le tumulte.

La proposition de Gensonné ayant été ajournée au lundi suivant, et l'accusation reprise contre Marat, l'appel nominal, que ne cessèrent d'interrompre les applaudissements ou les murmures des tribunes, et qui dura toute la nuit, donna les résultats suivants :

Pour le décret d'accusation	220
Contre.	92
Pour l'ajournement.	7
Chiffre des récusations.	48
Nombre total.	367

Une fête auguste et touchante vint reposer un peu du spectacle de ces convulsions les âmes qu'elles attristaient. L'entrée des Autrichiens dans Liége avait chassé de cette ville, si véritablement française par le cœur, tous ceux qui avaient concouru à la donner à la Révolution et à la France. Est-il besoin de dire avec quel amour Paris avait reçu les fugitifs! Il leur fallait une salle pour tenir leurs assemblées et conserver leurs archives : la Commune s'empressa de leur en offrir une dans l'enceinte même de l'Hôtel de Ville, et leur installation donna lieu, le 14 avril, à la *Fête de l'hospi-*

talité. La Porte Saint-Martin leur avait été désignée comme point de réunion. Des députations de tous les corps constitués allèrent les y chercher pour les conduire au siége de l'autorité municipale. Le cortége était immense. Nul ornement vain, pas d'étalage. Le chariot sur lequel on avait placé les archives de la mairie de Liége était simplement décoré des couleurs nationales. En tête le buste de Brutus, la statue de la Liberté, et, sur une bannière, ces mots :

Les tyrans passeront,
Les peuples sont éternels.

Quand on fut arrivé à l'Hôtel de Ville, l'enthousiasme, jusque-là contenu avec peine, déborda. Tous se précipitaient à l'envi, impatients de presser dans leurs bras les enfants adoptifs de la France; on les appelait des noms les plus doux, on les embrassait en pleurant. Chaumette trouva ce mot heureux : « *Bientôt Paris sera dans Liége, il faut maintenant que Liége soit dans Paris.* » Un Liégeois, cité pour avoir échappé par miracle à l'échafaud dressé par les vainqueurs, était modestement caché dans la foule : on l'en fit sortir, et une couronne de chêne lui fut posée sur la tête. Le lendemain, on lisait dans le journal de Prudhomme : « Le cœur a fait seul les frais de cette fête. Les tyrans, avec tout leur or, n'en peuvent jamais donner de pareilles. »

Cependant, la menace de Camille Desmoulins semblait au moment de se réaliser. Sur quarante-huit sections, trente-cinq venaient d'adopter une pétition qui concluait à l'expulsion des principaux Girondins. Cette pétition fut approuvée par la Commune de Paris, et, le 14 avril, les commissaires chargés de lire le papier fatal parurent, le maire en tête, à la barre de l'Assemblée. Le langage des pétitionnaires, qui avaient choisi Rousselin pour organe, était à la fois terrible et mesuré. Pas un mot contre la majorité de la Convention : on la déclarait pure, au contraire, parce qu'elle « avait frappé le tyran. » Toute intention *anarchique* était solennellement désavouée. Mais « le temple de la liberté serait-il comme ces asiles de l'Italie, où les scélérats trouvaient l'impunité en y mettant le pied? » La question était donc d'examiner si la Convention ne renfermait pas de ces scélérats auxquels il faut refuser le droit d'asile; et la pétition, parmi les membres de l'Assemblée, en comptait vingt-deux qu'elle disait coupables du crime de félonie envers le peuple souverain : Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Lehardy, Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthénas, Lasource, Valady, Chambon.

Le maire de Paris, Pache, sommé de faire connaître s'il entendait signer un document semblable, répondit aussitôt : « Je ne suis point du nombre des pétitionnaires. Le Conseil général m'a seulement chargé de les accompagner. Au reste, pour prévenir tout doute à cet égard, je vais signer. » Et il signa, aux applaudissements des tribunes.

Fonfrède eut alors un mouvement admirable : « Si la modestie, s'écria-t-il, n'était pas un devoir, je m'offenserais de ce que mon nom n'a pas été inscrit sur la liste honorable qui vient de vous être présentée. » A ce trait, les trois quarts de l'Assemblée se levant : « *Et nous aussi, tous, tous!* »

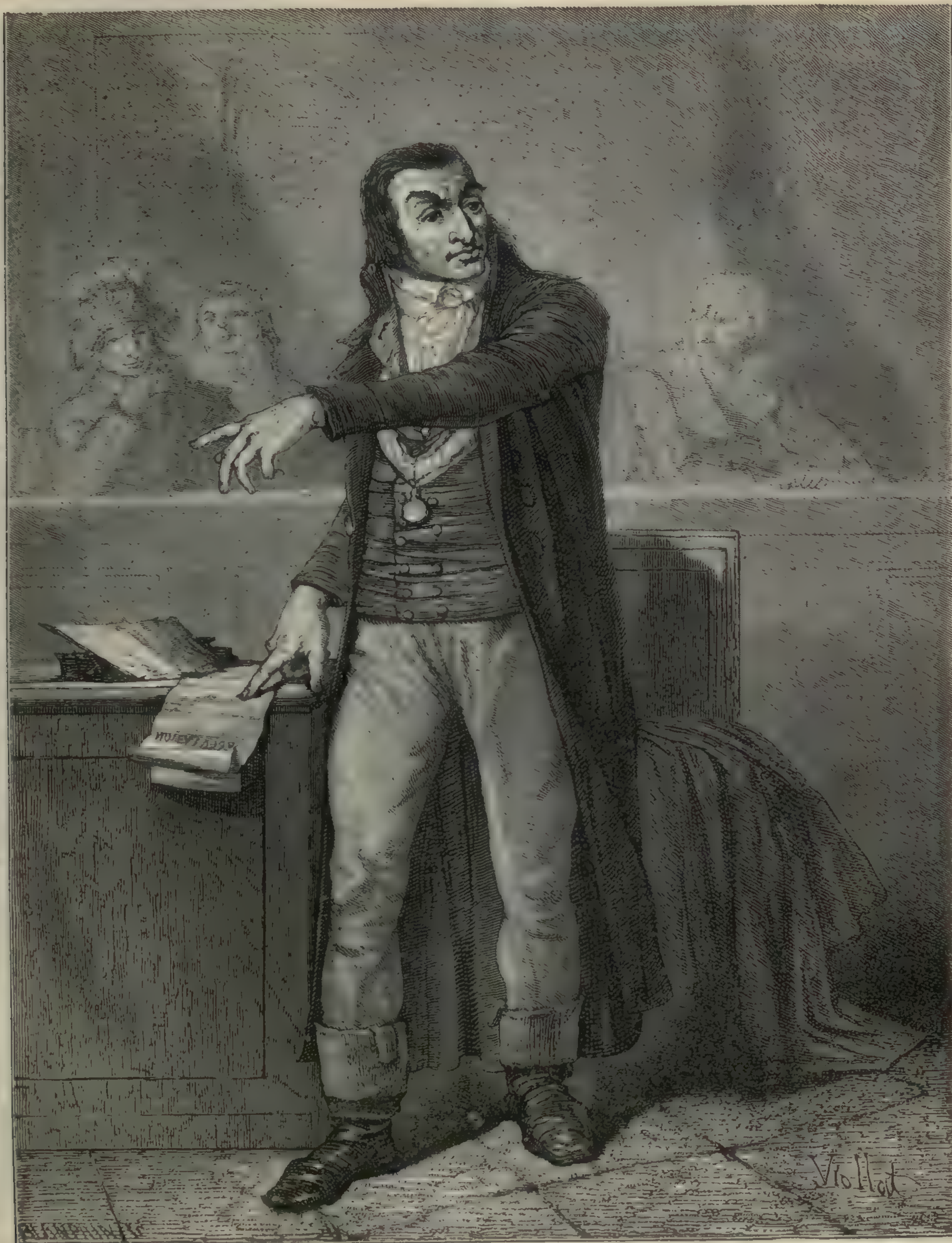
Les pétitionnaires avaient subordonné l'expulsion des vingt-deux au vœu qu'émettrait à cet égard « la majorité des départements, » consultée : Fonfrède, s'emparant de cette conclusion avec beaucoup de hardiesse et d'habileté, rappela que la souveraineté du peuple ne se pouvait exprimer que par les *Assemblées primaires*. Qu'on se hâtât de les invoquer, et qu'on les interrogeât : il ne s'y opposait pas, quant à lui. Que si la guerre civile sortait de là, eh bien, la faute en serait aux pétitionnaires!

Avertis par cette adhésion inattendue de la faute qu'ils avaient commise en invoquant l'intervention de la province, les ennemis de la Gironde reculèrent. Le Montagnard Thirion enveloppa dans une âpre sortie contre la droite l'aveu que la pétition était mauvaise, et, le soir même, la Commune arrêta qu'une nouvelle députation serait envoyée à la Convention, pour bien expliquer que l'intention des sections avait été, non d'en appeler aux Assemblées primaires, mais de provoquer le châtiment des traîtres; ce qui revenait à ceci : « Point de jugement, mais l'exécution d'un jugement non rendu. »

Danton, quoique les Girondins n'eussent rien épargné pour lui flétrir le cœur, s'inquiétait généreusement de leurs périls. Une sympathie dont il ne put jamais se défendre le portait à les protéger, et, d'autre part, il ne se pouvait résoudre à le faire ouvertement, tant ils avaient irrité son orgueil! Un moyen lui restait : pousser en avant ses amis; et c'est celui qu'il employa. A son instigation, — du moins le bruit en courut alors, — Philippeaux, dans la séance du 16, proposa de déclarer par un décret que la Convention, *voulant sauver la République*, elle regarderait comme de mauvais citoyens ceux qui demanderaient sa dissolution en tout ou en partie; qu'en conséquence, elle improuvait l'adresse présentée au nom des sections de Paris. Il semble que les Girondins eussent pu se contenter d'une semblable victoire, que leur assurait le concours des amis de Danton unis aux membres du Marais. Mais eux se croyaient en droit d'exiger davantage, fiers qu'ils étaient de leur domination sur l'Assemblée, dont les derniers votes venaient d'élever Lasource à la présidence, et Lehardy, Chambon, Pontécoulant, à la qualité de secrétaires. Ils insistèrent donc, au risque d'embraser la France, pour que l'épuration de l'Assemblée eût lieu, au moyen des Assemblées primaires, mises en mouvement sur toute la surface du pays. En cette occasion décisive, un seul d'entre eux eut la force d'aimer sa patrie plus que son parti et que lui-même; dans la séance du 20 avril, Vergniaud prononça ces paroles, qui honorent à jamais sa mémoire : « La convocation des Assemblées primaires est une mesure désastreuse. Elle peut perdre la Convention, la République, la liberté; et s'il faut, ou décréter cette convocation, ou nous livrer aux vengeances de nos ennemis, si vous êtes réduits à cette alternative, citoyens, n'hésitez pas entre quelques hommes et la chose publique. Jetez-nous dans le gouffre et sauvez la patrie. » C'était là plus qu'un beau mouvement, c'était un grand acte. La Gironde garda un silence magnanime, et la question fut vidée par un décret ainsi conçu : « La Convention nationale improuve comme calomnieuse, la pétition qui lui a été présentée par trente-cinq sections de Paris, adoptée par le Conseil général de la Commune. Le présent décret sera envoyé aux départements. »

L'Assemblée ne s'en tint pas là. Sachant que des arrêtés entachés d'usurpation avaient été pris par la Commune, elle mande, séance tenante, les officiers municipaux, et les somme de produire le registre de leurs délibérations : ceux-ci obéirent, mais sans témoigner ni crainte ni embarras. On lut le registre : les arrêtés portaient que le Conseil général de la Commune se considérerait en état de révolution tant que les subsistances ne seraient pas assurées; qu'on le frapperait tout entier en frappant pour opinion un de ses membres, ou un président de section, ou même un simple citoyen; qu'un comité de correspondance avec les quarante-quatre mille municipalités, établi précédemment, serait mis en activité et

composé de neuf membres; enfin que la pétition présentée le 15 avril et concluant à l'expulsion des vingt-deux serait tirée à douze mille exemplaires. Comment en douter? La Commune entendait, à l'égard de la Convention, se poser en pouvoir rival. Robespierre jeune se hâta de pallier l'audace de cette tentative, en invoquant la nécessité, et en protestant



FOUQUIER-TINVILLE

du respect de la municipalité parisienne pour la représentation nationale. Camboulas, tour à tour combattu par Valazé et Lanjuinais, voulait qu'on accordât aux officiers municipaux les honneurs de la séance. Cette proposition, mise aux voix, donne lieu à une épreuve douteuse. Grand tumulte. Deux heures sont employées à résoudre la question de l'appel nominal, violemment soulevée. Pendant ce temps, ceux de la droite, soit fatigue, soit colère, s'étaient successivement retirés. Les Montagnards, restés maîtres du champ de bataille, votèrent en faveur des officiers municipaux les honneurs

de la séance, quand la séance était finie, c'est-à-dire à une heure du matin.

Deux jours après, l'acte d'accusation contre Marat était expédié au ministre de la justice, et par lui à l'accusateur public, qui, le 23 avril, le fit signifier à Marat. Le soir même, ce dernier se constitua prisonnier; mais à la manière dont on le traita, il put juger, sur-le-champ, qu'il ne courait pas de sérieux périls. Un bon lit avait été porté dans la prison; on servit à l'Ami du peuple un souper, préparé au dehors. Les officiers municipaux, comme s'ils eussent cru à la possibilité d'un empoisonnement, affectèrent d'accompagner les plats, et firent venir des carafes d'eau bien cachetées. Sans compter que, dès la veille, plusieurs sections, entre autres celle des Quatre-Nations et celle des Quinze-Vingts, avaient nommé chacune quatre commissaires pour veiller à la sûreté du prisonnier.

Il est à remarquer que les jurés devant qui Marat était à la veille de comparaître appartenaient presque tous à ce qu'on nomme la classe moyenne : c'étaient des imprimeurs, des orfèvres, des médecins, des chirurgiens, des marchands, des peintres, des épiciers, parmi lesquels trois ou quatre artisans. Mais l'esprit qui animait ce tribunal n'en était pas moins très-révolutionnaire. On y voyait figurer : comme juges : Liébaud, Pesson, Montané, etc.; et comme substitut de l'accusateur public, Fouquier-Tinville, ce juge de Saint-Quentin, qui devait suspendre le couteau de la guillotine sur tant de têtes, sur celle de Camille Desmoulins, notamment, quoiqu'il lui eût écrit, le 20 août 1792 : « .... Je me flatte que vous voudrez bien intercéder pour moi auprès du ministre de la justice, pour me procurer une place, soit dans ses bureaux, soit ailleurs. Vous savez que je suis père d'une nombreuse famille et peu fortuné. Mon fils aîné, âgé de seize ans, qui a volé aux frontières, m'a coûté et me coûte beaucoup.... Je rappelle à votre souvenir Deviefville, notre parent commun.... » Et là-dessus, Fouquier se mettait sous la protection de Camille, qu'il qualifiait de « mon cher parent. »

Le tribunal révolutionnaire depuis le 10 mars, époque de son établissement, jusqu'au 24 avril, date de la comparution de Marat, se trouvait avoir prononcé plus d'acquittements que de condamnations; mais la nature de ces condamnations, rapprochée de leur cause, signalait un étrange excès de rigueur. Et, par exemple, il y avait à peine six jours qu'une pauvre servante, nommée Jeanne-Catherine Cler, avait été condamnée à la peine de mort, pour avoir tenu, dans plusieurs lieux publics et à diverses reprises, des propos tendant à provoquer le massacre de la Convention et le rétablissement de la royauté. La mort, pour des propos tenus par une cuisinière! Isnard appela sur ce fait l'attention de l'Assemblée, et l'empressement qu'elle mit à passer à l'ordre du jour n'est pas un des indices les moins frappants du tour implacable qu'avait donné aux esprits une situation sans exemple dans l'histoire. Isnard lui-même, comme effrayé de son propre courage, avait dit : « *Nous sommes tous d'accord que celui qui, malicieusement et à dessein, tiendrait des propos tendant au royalisme, doit être puni de mort!* »

Mais plus le tribunal révolutionnaire paraissait enclin à ne pas faire quartier au royalisme, plus il était naturel qu'il se montrât indulgent à l'égard d'accusés tels que Marat. Nul doute que, conformément aux termes de l'accusation, il n'eût prêché le pillage et le meurtre, demandé un dictateur, poussé à l'avilissement de la Convention. « Mais, disait le peuple, contre qui a-t-il prêché le pillage? Contre les voleurs en grand qui nous affament, contre les accapareurs. Et pourquoi a-t-il demandé un dictateur armé d'un pouvoir irrésistible? Pour mieux nous délivrer de nos ennemis. Et quel motif l'a porté à poursuivre de ses invectives la majorité de la Convention? La crainte de voir par elle la Révolution périr. » De sorte que les exagérations mêmes de Marat et ses fureurs étaient son titre de gloire, aux yeux de tous ces milliers d'hommes qui se traînaient alors, dans Paris, entre le patriotisme et les déceptions, entre l'enthousiasme et la faim.

Aussi le procès de Marat remua-t-il profondément les faubourgs. Dès le matin du 24 avril, l'immense foule de ceux qui se paraient du nom de sans-culottes inonda toutes les salles du Palais, tous les corridors, toutes les cours, toutes les rues adjacentes. Marat ne se défendit point, il accusa, et se vanta. Lui coupable, lui l'apôtre et le martyr de la liberté! Les coupables, c'étaient les Girondins, qui avaient dilapidé les biens nationaux, travaillé à pervertir l'esprit public, et diffamé les plus purs patriotes. Avec beaucoup d'habileté, Marat fit observer que, s'il était loisible à la « faction *des hommes d'État* de le perdre, sous un faux prétexte, rien n'empêcherait qu'on ne passât de lui à Robespierre, à Danton, à Collot-d'Herbois, à Camille Desmoulins..., et où s'arrêterait-on? » Il n'avait pas fini de parler que sa victoire était certaine; et elle fut telle, que le peuple lui accorda sur-le-champ les honneurs du triomphe. L'acquittement à peine prononcé, on entoure Marat, on l'embrasse, on le soulève, on le couronne de laurier, et, au bruit d'un tonnerre d'applaudissements et de cris, on l'emporte.... « Ils firent halte au haut du grand escalier, pour que les citoyens pussent me mieux voir. Depuis le Palais jusqu'à la Convention, les rues et les ponts étaient couverts d'une foule innombrable qui criait : *Vive la République, la liberté et Marat!* Des spectateurs sans nombre aux croisées répétaient ces applaudissements.... Plus de deux cent mille hommes bordaient les rues.... sur les marches des églises, ils formaient des amphithéâtres où ils étaient entassés.... Il ne s'est pas commis le plus léger désordre. Le voilà, ce bon peuple, si longtemps calomnié par les libellistes aux gages de Roland! »

Durant cette marche triomphale, la Convention discutait le projet de constitution présenté par Condorcet. Robespierre avait prononcé, sur le droit de propriété, le beau discours que nous avons cité plus haut, et Saint-Just venait de descendre de la tribune, après avoir lu un projet de constitution où se trouve inscrit cet admirable article : « Le peuple français vote la liberté du monde. » Tout à coup, un gendarme est aperçu penché vers le président et lui parlant à voix basse; David demande communication de cette confidence : c'étaient Marat et le peuple qui approchaient. A cette nouvelle, plusieurs membres sortent précipitamment de la salle; d'autres veulent qu'on lève la séance. Précédé par les clameurs du dehors, un homme à longue barbe se présente à la barre et dit : « Nous vous amenons le brave Marat. Marat a toujours été l'ami du peuple, et le peuple sera toujours pour Marat. » L'homme qui parlait ainsi était ce sapeur qui, au 10 août, avait pris le dauphin dans ses bras et l'avait porté sur le bureau de l'Assemblée. Il ajouta : « S'il faut que la tête de Marat tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne. » La permission de défiler devant la Convention est demandée par le peuple, accordée, et le défilé commence. Mais voilà que des acclamations redoublées annoncent l'arrivée de Marat.... Il entre, le front ceint d'une couronne de laurier. Ce fut, dans les tribunes, un véritable délire : ceux-ci agitaient leurs chapeaux; ceux-là, de joie, jetaient en l'air leurs bonnets rouges. Lui : « Législateurs du peuple français.... Je vous présente un citoyen qui vient d'être complétement justifié. Il vous offre un cœur pur. Il continuera de défendre, avec toute

l'énergie dont il est capable, les droits du peuple... » Les transports se renouvelant, Danton, avec beaucoup de finesse, vanta ce « beau spectacle, » où il affectait de ne voir qu'une preuve du « *respect de tout bon Français pour la Convention.* » Il engagea ensuite le peuple à se retirer, ce qu'il obtint sans peine.

Aux Jacobins, lorsque Marat y parut, mêmes transports. On lui voulut offrir de nouvelles couronnes : il les écarta d'une main dédaigneuse, recommandant aux patriotes de se défendre de l'enthousiasme. Rien, du reste, qui prouvât que tant d'hommages eussent, ou étonné son orgueil, ou adouci son âme. Ce qui semblait le toucher le plus dans sa victoire, c'était la défaite des Girondins : il se félicita de leur *avoir mis la corde au cou.*

La Gironde, de son côté, frémissait de rage; et, dans le journal qui lui servait d'écho, Girey-Dupré écrivit : « Ce jour est un jour de deuil pour tous les amis de la liberté. »

Un autre triomphe sur lequel la Gironde n'eut pas moins



TRIOMPHE DE MARAT

à gémir fut celui que, précisément à la même époque, les Jacobins décernèrent aux cendres de Lazowski. Ce Polonais, un des vainqueurs du 10 août, venait de mourir à Vaugirard..., « empoisonné, » dirent les Jacobins, « emporté par une fièvre inflammatoire, fruit des veilles et de l'eau-de-vie, » dit Mme Roland dans ses *Mémoires*, où elle le représente : dans la première période de sa vie, « élégant, bien coiffé, arrondissant un peu les épaules, marchant sur le talon, faisant jabot; » puis, dans la seconde période, lorsqu'il fut devenu cher aux faubourgs, « ayant la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin. » Mais il faut se défier des jugements que dictent l'esprit de parti et la haine. Passionnée à l'excès, Mme Roland n'était que trop portée à voir les choses et les hommes à travers ses ressentiments; et ce qu'elle s'était une fois figuré, elle n'éprouvait à l'affirmer ni hésitation ni scrupule.

Ce qui est certain, c'est que les honneurs rendus à Lazowski furent extraordinaires. Robespierre prononça son oraison funèbre; la section du Finistère, à laquelle le défunt appartenait, garda son cœur; et la Commune adopta sa fille.

Nous touchons à la chute de la Gironde.

CHAPITRE VII

LES GIRONDINS ET LA VENDÉE



Les péripéties qui amenèrent cette grande catastrophe correspondent si exactement aux progrès du soulèvement de la Vendée, et la révolte des royalistes de l'Ouest eut sur la chute des Girondins une influence si directe, que de ces deux drames, pour amener le lecteur à les bien comprendre l'un et l'autre, il faut absolument n'en faire qu'un seul. C'est ce que paraissent n'avoir pas vu jusqu'ici les historiens de la Révolution. Ce qu'elle avait entremêlé de la manière la plus étroite, ils l'ont, eux, séparé dans leurs récits; ils n'ont pas montré comment les agitations de Paris pendant le mois de mai 1793 sortirent, jour par jour, des troubles de la Vendée; et ils ont été conduits de la sorte à laisser dans l'ombre la part qu'eut à la chute des Girondins cette dure loi des temps d'orage, la nécessité. Oui, si les Girondins périrent, ce fut pour avoir mis obstacle à l'extirpation de la révolte royaliste. Non qu'ils penchassent vers le royalisme, loin de là; mais, quoique très-ardents républicains, ils furent encore moins républicains qu'hommes de parti. Ils détestaient la Vendée, mais moins qu'ils ne détestaient la Montagne. Là fut leur crime, là fut leur perte. Il y eut un moment, moment d'éternelle douleur pour tous les cœurs qui s'émeuvent à des souvenirs de liberté, où c'en était fait de la Révolution si l'on n'eût frappé sur les Girondins ce coup qui, hélas! fut un coup de hache! Mais comme la Révolution en ceci ne faisait, pour se sauver, que se frapper elle-même, elle n'aboutit qu'à ajourner sa ruine. C'est ce que, pour la première fois, nous le croyons, notre récit va mettre en pleine lumière.

Toute la campagne soulevée, la révolte sortant de chaque hameau, et se glissant derrière chaque haie, une cohue de petits chefs improvisés, des armées en sabots, les districts criant au secours, les nobles attendant au fond de leurs châteaux les avances de l'insurrection, quelques-uns la dirigeant déjà pêle-mêle avec des gardes-chasse ou des meuniers, mainte municipalité en fuite, les villes en détresse, les volontaires républicains en marche, telle, à la fin du mois de mars 1793, se présentait la Vendée.

Chez le paysan rebelle, un enthousiasme et une bravoure incomparables; parmi les chefs, à l'égard l'un de l'autre, la jalousie du commandement. Pas de centre, nulle organisation. Tel qui ne commandait qu'une paroisse se croyait général, et en parlant de sa bande, disait fièrement « Mon armée. » Dès le début de l'insurrection, un conseil provisoire, chargé des affaires civiles, avait été établi à Palluau, un autre à Challans : Charette, qui ne voulait de rivaux ni au civil ni au militaire, souffla sur ces deux fantômes de puissance. Les principaux membres du comité de Challans étaient Guerry du Cloudy, de Baumler et Dabbaye : il en fit ses seconds. Le personnage le plus en vue du comité de Palluau était Savin : il en fit son lieutenant. C'est ce Savin qui disait à sa femme : « *Je crains moins pour toi l'arrivée des bleus qu'une visite de Charette.* »

En réalité, la Vendée insurrectionnelle se trouva fractionnée, dès le début, en un nombre de clans armés, égal à celui des chefs qu'il plut aux paroisses de suivre; et même plus tard, les besoins respectifs, les chances de la guerre, la communauté des périls ne modifièrent que faiblement cet état de choses, si fatal à la contre-révolution.

Il est vrai que parmi les républicains, à l'époque dont nous parlons, la confusion n'était guère moindre. Paris n'ayant encore envoyé sur le théâtre de l'insurrection que fort peu de troupes réglées, les administrations locales avaient dû recourir aux départements voisins, d'où étaient accourues, au bruit du tocsin, des bandes de volontaires, très-valeureuses certainement et pleines d'ardeur, mais sans lien régulier entre elles et sans discipline.

On a vu avec quelle froideur les Girondins avaient reçu, de la bouche de Mercier du Rocher et de Pervinquière, l'annonce des malheurs qui pesaient sur la Vendée. Les deux commissaires vendéens n'étaient pas encore de retour à Fontenay, que cette ville devenait le théâtre d'une exécution sanglante. Le domestique du marquis de Duchaffault avait été pris avec quelques autres les armes à la main : le 27 mars, on les conduisit au supplice. Le temps était pluvieux, la foule silencieuse et recueillie. Le domestique de Duchaffault déploya une fermeté extraordinaire. Il voulut mourir le dernier, et ce fut les pieds dans le sang de ses compagnons qu'il harangua les spectateurs. Il leur dit que sa mort serait vengée; que lui ressusciterait le troisième jour, comme le Christ. Puis, il fit le signe de la croix et se livra au bourreau.

C'étaient les premiers Vendéens qu'on exécutait à Fontenay; et le peuple conserva de ce drame une impression sinistre : il comprit que les meneurs n'étaient point là, et que des hommes du peuple venaient de mourir!

La vérité est qu'il ne tint pas aux habitants de Fontenay que les prisonniers ne fussent sauvés par un incident assez étrange. Au moment décisif, on n'avait pu trouver le fer de la guillotine, que Mercier du Rocher, en partant pour Paris, avait caché dans une armoire; et peut-être les administrateurs n'eussent-ils pas demandé mieux que de différer l'accomplissement d'un devoir funèbre, si un bataillon de volontaires marseillais n'eût été alors dans la ville. Ces fougueux enfants du Midi crurent que les autorités pactisaient avec les brigands. Ils coururent à la prison qui renfermait les Vendéens, et se disposaient à les égorger, quand parut Cavoleau, qui présidait le département. Cet homme, de prêtre qu'il était, devenu patriote, arrêta les meurtriers par un imposant mélange de générosité et d'énergie, mais il fallut retrouver le fatal couteau.

Au reste, les fureurs de la défense ne s'expliquaient que trop par celles de l'attaque. C'est ainsi que, le 29 mars, les paysans vendéens s'étant portés sur les Sables, au nombre d'environ dix mille, se mirent à battre la place à boulets rouges. Les Sablais, indignés, se défendirent en héros, et le hasard servit leur courage. Un des boulets lancés par eux étant tombé dans le fourneau où les assiégeants rougissaient les leurs, quelques étincelles jaillirent dans deux barils de poudre, dont l'explosion produisit un affreux ravage. Les assiégés profitent du désordre jeté dans les rangs, ils font une vive sortie, la baïonnette au bout du fusil, mettent les paysans en fuite, leur tuent beaucoup de monde, et leur enlèvent plusieurs pièces de canon, traînées du rivage de la mer à force de bras. Sur la poitrine de quelques-uns des cadavres, on reprit les papiers du district de la Roche-sur-Yon, dont les rebelles étaient maîtres depuis le 16; mais on ramassa peu de fusils, l'habitude des paysans vendéens, quand on les réduisait à fuir, étant de laisser leurs sabots et de sauver leurs armes. L'attaque des Sables eut lieu le vendredi de la semaine sainte; car, pour ces sortes d'entreprise, les chefs

choisissaient volontiers les fêtes les plus marquantes du calendrier : sûr moyen d'enflammer le fanatisme des leurs.

Ce même jour, 29 mars, le général Berruyer venait remplacer, à Angers, le général Witenkoff, rappelé comme suspect par la Convention; et, le 4 avril, les Conventionnels Carra, Auguis, Bernard et Guimberteau arrivaient à Fontenay.



LE GÉNÉRAL CANCLAUX

Triste ressource contre tant de maux! Ni Berruyer ni Carra n'étaient les hommes de la situation.

Carra parut tout d'abord n'attacher que peu d'importance

au mouvement de la Vendée, et son attitude fut, à Fontenay, celle qu'à Paris Mercier du Rocher avait remarquée avec tant de douleur chez les principaux Girondins. Aussi ses deux collègues, Bernard et Guimberteau, ne tardèrent-ils pas à se séparer de lui. Ils firent plus : ils écrivirent au Comité de salut public : « Citoyens, nos collègues, il faut tout vous dire. Si Carra s'est trompé, c'est sa faute. Nous l'avons vu à Fontenay avec un ton de grandeur qui nous a fait rougir, entouré de gardes à pied et à cheval, ne fréquentant que des généraux, ne parlant d'eux que pour les flagorner, se tenant à l'écart du peuple, n'osant employer le terme de réquisition vis-à-vis d'un général, malgré nos instances, et osant à peine *inviter*.... S'il n'est pas rappelé bientôt, nous obéirons au cri de notre conscience, en le dénonçant à la République entière. »

Pour comble de malheur, Beaufranchet-Dayat, qui commandait dans Fontenay, y jouait à peu près le rôle d'un général sans armée; car c'était du côté d'Angers que Goupilleau (de Montaigu), un des représentants de la Vendée à la Convention, avait eu soin de faire diriger la majeure partie des forces envoyées de Paris, soit qu'il fût tenté du désir de protéger ses biens, situés dans le district de Chollet, soit qu'obéissant à un motif plus noble, il jugeât digne d'une sollicitude particulière le département de Maine-et-Loire, que menaçaient les forces réunies de Bonchamps, de Cathelineau, de Stofflet et de d'Elbée, nouveau chef récemment acquis à l'insurrection.

Toujours est-il qu'au commencement du mois d'avril, Berruyer avait sous la main, à Angers, trois corps de troupes montant à dix-sept mille hommes, et sous ses ordres trois généraux : Duhoux, Menou et Leygonnier. Mais ses talents aussi bien que son activité furent au-dessous de sa tâche, et son entourage était tel qu'il scandalisa l'honnête Mercier du Rocher, dans un voyage officiel que celui-ci fit à Angers pour demander qu'on ne laissât pas Fontenay sans défense. « Ce général des sans-culottes vivait en ci-devant prince, entouré de valets et de cuisiniers. Je descendis, à Angers, à l'auberge du Cheval-Blanc, où était l'état-major. Je montrai mes pouvoirs à Berruyer. Il se couchait; à peine daigna-t-il me répondre. Je lui fis part de ma mission. Après un court échange de paroles sans conclusion, il me dit qu'il voulait dormir; je me retirai. »

Toutefois, la campagne s'ouvrit heureusement pour les républicains. Le 12 avril, Baudin, commissaire près l'armée de l'Ouest, écrivait au Conventionnel Choudieu : « Citoyen représentant, le Mesnil est pris, Saint-Florent est pris. Les citoyens et citoyennes de ces communes ont apporté en offrande à Gauvilliers, notre commandant, plus de soixante boulets ennemis trouvés dans les champs et dans le sable.... Au Mesnil, les rebelles étaient abrités derrière des haies profondes, sur un coteau qui commande un défilé que devait traverser notre armée en passant sous leur canon. Le passage s'est opéré au pas de charge, mais non sans perte.... Nous avons repris, au Mesnil, la fameuse pièce dite *le Missionnaire*.... Bonchamps commandait les brigands. Il a tenu bon tant qu'il a pu. Il priait à mains jointes ses hommes de ne pas quitter la redoute qu'ils avaient faite de leurs propres mains; mais son courage a été impuissant, il est entraîné dans la déroute, et il galope à travers champs, les yeux pleins de larmes. »

De son côté, Berruyer s'était porté sur Saint-Pierre de Chemillé, où se trouvaient réunies les troupes de d'Elbée, de Cathelineau, de Stofflet, et là encore, le succès fut tel que Choudieu put mander à son collègue Richard :

« J'ai de bonnes nouvelles à vous apprendre. Berruyer s'est bien conduit. Tout le monde a fait son devoir. Duhoux marchait par la Jumellière, afin de balayer la canaille insurgée. Il avait deux mille hommes. Berruyer en avait conservé à peu près le même nombre, et sous ses ordres étaient Menou et Maugin. Nous ne tardâmes pas à apercevoir l'ennemi. Il était retranché sur la grande route, et sa batterie couverte, soutenue de deux autres sur les flancs, défendait les approches de Saint-Pierre de Chemillé. De tous les côtés, les pont étaient rompus, et la rivière, des fossés profonds donnaient à la position des brigands quelque chose de formidable. Menou et Maugin mettent pied à terre; ils s'emparent, l'épée à la main, de la batterie principale, secondés seulement par quelques volontaires de la Bastille. Maugin est tué près de Menou, qui n'échappe que par un prodige. Accablé sous le nombre, il fait retraite, et vient nous rejoindre, Berruyer et moi, sur la gauche de l'Irôme. Alors Duhoux paraît avec sa colonne.... L'attaque a recommencé; retranchements et redoutes ont été enlevés, six pièces de canon enclouées ou prises. Les morts sont nombreux; les routes et les rues jonchées de cadavres. Nous ne sommes pas restés à Chemillé, mais nous y avons mis le feu. »

Cette lettre portait la date du 12 avril : en voici une autre qui, écrite le 16, montre combien peu de temps il avait fallu pour changer la face des choses :

« Oh diable! voici de méchantes affaires. Tout allait bien d'abord, et puis tout va mal. Leygonnier était à Vihiers, à Coron, à Vezins; Berruyer occupait Chemillé. — Il y était revenu le 15. — Les brigands se repliaient, disait-on, sur Beaupréau. Et, en effet, une partie de leurs bandes prenait cette route sous la conduite de Bonchamps; mais une autre partie, et la plus nombreuse, se trouvant renforcée par de nouvelles paroisses qu'amenaient leurs curés, s'est jetée, ayant d'Elbée à sa tête, sur Leygonnier, et Villemet et Saint-Hilaire. C'est hier, 15, que cela se passait, et que nos généraux étaient obligés de quitter Vezins, de quitter Coron et de se replier sur Vihiers; mais à Vihiers même, ils ont rencontré Stofflet et Bérard, dont les bandes furieuses, se précipitant sur nos colonnes, les ont mises complétement en désordre. »

A quelques jours de là, Gauvilliers, vaincu à Beaupréau, repassait la Loire précipitamment; et Berruyer lui-même, chassé de Chemillé par les paysans, auxquels il avait laissé le temps de se reconnaître, était réduit à battre en retraite jusqu'au Pont-de-Cé.

Le fanatisme des Vendéens et leur manière de combattre expliquent ces brusques revirements.

Il était difficile de dompter des hommes dont la tactique consistait à se répandre en silence derrière les haies, à ne pas tirer un coup de fusil sans l'ajuster; à attendre, pour s'exposer au feu, que l'ennemi fût ébranlé; et alors à sauter par-dessus les haies en poussant de grands cris. La lumière des canons pointés contre eux leur annonçait-elle une décharge? ils se jetaient à terre avec la rapidité de l'éclair, se relevaient, s'élançaient sur les pièces, et, attaquant les canonniers corps à corps, s'emparaient de la batterie. Habitués à charger leurs armes en courant, et tireurs inévitables, leurs victoires étaient au plus haut point meurtrières, tandis que, vaincus, ils disparaissaient en un clin d'œil dans un labyrinthe de bois, de buissons, de petits sentiers et de gorges, dont tous les secrets leur étaient connus. « Que les généraux, s'écrie Turreau, qui ont fait cette affreuse guerre de la Vendée, disent si les Prussiens, les Autrichiens, les soldats rompus à la discipline des Nassau et des Frédéric sont aussi

terribles dans les combats que les féroces et intrépides tirailleurs du Bocage et du Loroux! »

Ajoutez à cela un courage que ranimait, après chaque échec, une dévotion exaltée par de continuels artifices. Ce qu'osèrent les prêtres serait véritablement impossible à croire, si des écrivains du temps, esprits sérieux et cœurs purs, n'étaient là pour l'attester. « Un jour, raconte Mercier du Rocher, les prêtres feignirent que trois d'entre eux, qu'ils avaient fait cacher pendant quelque temps, étaient tombés sous le glaive républicain. Or, ils avaient eu soin de leur serrer le cou avec du fil, de manière à y laisser une empreinte circulaire; et ils les montraient aux paysans égarés comme des victimes ressuscitées après leur supplice. » De fait, la croyance se répandit parmi les paysans que ceux-là ressusciteraient dans trois jours à la façon du Christ, qui mouraient pour leur Dieu; et on a vu que le domestique du marquis de Duchaffault exprima cette croyance du haut de la guillotine.

De là et de mille autres superstitions semblables naquit, chez les paysans vendéens, un enthousiasme guerrier, que partagèrent leurs mères, leurs femmes, leurs sœurs, leurs fiancées. A la plupart d'entre elles une piété aussi sincère qu'aveugle fut un suffisant aiguillon; quelques-unes obéirent à des mobiles plus profanes : à la passion de l'imprévu, au goût d'une vie errante et romanesque, à l'amour. Parmi les héroïnes vendéennes, deux surtout se signalèrent : Mme de la Rochefoucauld et Marie-Antoinette-Pétronille Adams.

La première était une femme assez belle, mais d'une beauté virile. Son mari ayant émigré sans elle, elle habitait seule le château du Puy-Rousseau, non loin de la demeure de Charette, lorsque les paysans se soulevèrent. Elle avait alors trente ans. Sans hésiter, elle se jeta dans la révolte, et, dès le 13 mars, elle entrait, le sabre à la main, à la Garnache, y organisait un comité royaliste, en prenait la présidence, et, faisant ranger les patriotes prisonniers au pied de la grosse tour, les contraignait à déclarer où ils avaient caché leur argent; car, suivant elle, *les écus des brigands bleus devaient servir à payer les soldats du roi.* Thomazeau, fermier de Coudrie, la vit et lui appartint aussitôt, jusqu'au délire, jusqu'à la mort. A dater de ce moment, le savant chroniqueur B. Fillon, auquel nous empruntons ces détails, la montre tantôt poussant son cheval au plus fort des combats, tantôt ordonnant des exécutions terribles, ou bien encore organisant les fêtes où se complaisait la sauvage galanterie de Charette. Mais il arriva qu'une nuit, des gardes nationaux, à la poursuite d'une bande vendéenne, étant entrés chez un habitant du village de Désert, près de Dompierre, découvrirent, cachés sous un lit, un homme et une femme : c'était le fermier de Coudrie et Mme de la Rochefoucauld. On les conduisit au supplice, qu'ils subirent tous les deux avec fermeté. Coquette jusqu'au pied de l'échafaud, l'amazone vendéenne, dans son interrogatoire, s'était donné trois ans de moins : ce fut son unique faiblesse.

Quant à l'autre héroïne, Marie-Antoinette, entrée dans la même carrière, elle la parcourut d'un pas si fier, que les paysans, charmés, la surnommèrent le *chevalier Adams*, et qu'étant tombée au pouvoir des républicains, elle eut cet honneur d'être fusillée debout!

Les femmes eurent donc leur place dans cette guerre, et l'on conçoit du reste que là où les femmes avançaient, les hommes eussent rougi de reculer.

Cependant, ils continuaient, à Machecoul, les massacres dont nous avons déjà retracé à demi l'affreux tableau. Faut-il l'achever? Faut-il parler, et de ces serruriers employés à faire des menottes tranchantes, pour qu'au moindre mouvement les prisonniers se déchirassent les poignets? et de ce monstre qui courait les rues, un cor de chasse à la main, donnait le signal d'assommer les citoyens en sonnant la *vue*, puis revenait sur la place sonner l'hallali, pendant qu'autour de lui retentissaient les cris de *Vive le Roi!* Rappellerons-nous qu'on vit un prêtre, nommé Priou, sortir de l'église où il allait dire la messe, se rendre sur le lieu des égorgements, et y faire dresser un autel, afin que, tandis qu'il priait Dieu, le bas de son aube traînât dans le sang? Un rapport officiel assure que, pour fournir un prétexte à ces horreurs, Charette écrivait des lettres qu'il s'adressait à lui-même et communiquait en grande pompe aux assassins. Des artifices de ce genre s'accordent mal avec le caractère connu du chef vendéen, et il est probable qu'on avait soin de lui fournir, sans qu'il prît la peine de les inventer, les prétextes dont il se servait. La vérité est que, la veille de Pâques, il avait lu en public une lettre où on lui mandait faussement que tous les prêtres sexagénaires, détenus à Nantes, venaient d'être saignés à la gorge. L'horrible ruse réussit. Vingt-quatre patriotes furent massacrés le matin dans la prison, et, le soir, les meurtriers disaient en soupant : « *Nous nous sommes bien décarêmés aujourd'hui.* »

Il se mêlait à cela toutes sortes de pratiques frauduleuses, et des cérémonies à vous faire monter le rouge au front. Qui jamais aurait cru que, dans la patrie de Voltaire, des prêtres pussent faire frémir, en y posant la main, la pierre des tombeaux, ou donner pour des ordres tombés du haut des cieux de petits billets furtivement glissés, pendant la nuit, derrière une statue de Vierge?

L'arrivée de Beysser, envoyé de Nantes par le général Canclaux, mit enfin un terme à ces abominations.

Beysser était un homme d'une stature colossale et d'une énergie qui eût mieux servi la République, s'il ne se fût à son tour livré aux plus barbares représailles. Déjà vainqueur des rebelles à Port-Saint-Père, il entra dans Machecoul, le 22 avril, à dix heures du matin, après avoir tué et perdu beaucoup de monde. Une lettre, écrite sur place, contient ces lignes sanglantes, qui résument en quelques mots l'histoire de toutes les guerres civiles : « Les prisonniers passent à l'instant même devant la commission militaire. Elle juge, on fusille. » Souchu fut arrêté par un volontaire nantais au moment où il essayait d'escalader un mur, et paya de sa vie le sinistre et rapide éclat de son rôle.

D'autres avantages avaient relevé, dans le Marais, la fortune de la République. A la tête de deux petites armées, composées de gardes nationaux des Sables ou de volontaires accourus, soit de la Charente-Inférieure, soit de la Gironde, Boulard et Baudry étaient parvenus, dans l'espace de moins d'un mois, à protéger les côtes, à disperser les rebelles en mainte rencontre, à empêcher leur jonction avec les Anglais, et à rétablir la communication entre Luçon, les Sables, Saint-Gilles, Challans.

Mais quelque importants que fussent de pareils succès, ils ne suffisaient pas pour compenser les revers que, vers ce même temps, d'Elbée, Bonchamps, Cathelineau et Stofflet firent éprouver aux armes républicaines dans l'Anjou et le Haut-Poitou.

Parmi les nobles vendéens qu'attendait la déplorable célébrité des guerres civiles, il y en avait alors deux qui n'avaient point encore paru sur la scène. L'un était Henri de la Rochejaquelein, jeune homme d'une valeur bouillante et aux allures héroïques; l'autre, de Lescure, qui à un courage aussi grand quoique plus calme joignait une piété sincère et beaucoup d'humanité. Unis par le double lien du sang et d'une

amitié fraternelle, Lescure et la Rochejaquelein se trouvaient encore, dans les premiers jours du mois d'avril, au château de Clisson, non loin de Bressuire. Leur cœur appartenait tout entier à la cause royaliste; mais les autorités de Bressuire avaient l'œil sur eux, et la sagesse de Lescure répugnait à tenter les hasards de la révolte, avant d'en avoir calculé les chances. Cependant, prolonger cet état d'hésitation était impossible. Bressuire comptait au nombre des villes menacées par les rebelles : il fallait donc que, pour sa défense, elle fît appel aux gardes nationales des environs; et, comme le château de Clisson renfermait plus de vingt-cinq hommes en état de porter les armes, la Rochejaquelein et Lescure pouvaient, d'un instant à l'autre, recevoir l'ordre de marcher contre ceux qu'ils brûlaient, au contraire, de rejoindre. Autre difficulté : la Rochejaquelein n'avait que vingt et un ans, il était de la classe du tirage, et la sommation qui le forçait à aller tirer la milice vint bientôt mettre son royalisme à une cruelle épreuve. Ce jour-là même était arrivé au château de Clisson un jeune paysan qui se mit à raconter des merveilles de l'armée royaliste. « Monsieur, dit-il ensuite à la Rochejaquelein, on prétend que vous irez dimanche tirer la milice à Boismé; c'est-il bien possible, pendant que vos paysans se battent pour ne pas tirer? Venez avec nous, monsieur : tout le pays vous désire et vous obéira. » La Rochejaquelein prit un gros bâton, une paire de pistolets, et partit.

Lescure, qui, en quittant Clisson, risquait de compromettre le sort d'une famille nombreuse, prit le parti de rester jusqu'à ce que son cousin le vînt délivrer. Vaine prudence, de la part d'un suspect! Quelques jours après, des gendarmes se présentaient au château, avec ordre d'en arrêter les habitants. On attela des bœufs à la voiture; Lescure, sa femme, sa belle-mère et deux autres personnes y montèrent; et ils furent conduits à Bressuire, où, heureusement pour eux, la prison qui les reçut fut la maison d'un officier municipal, très-bien disposé en leur faveur. Seulement, on leur recommanda de ne pas se montrer à la fenêtre et de se faire oublier le plus possible. Quétineau, qui commandait à Bressuire, connaissait la retraite de Lescure : il fit semblant de l'ignorer.

Dans l'intervalle, le jeune cousin de Lescure avait rejoint les rebelles de l'Anjou, campés vers Chollet et Chemillé. Étrange était l'aspect de cette armée. Un habit-veste, une grande culotte d'étoffe brune, très-grossière, un gilet dont les poches servaient de giberne, un chapeau rond sur des cheveux ras, un havresac de toile, des lisières de serge pour bretelles de fusil, et des sabots retenus aux pieds par des ligatures ou surmontés de tiges de cuir, voilà de quoi se composait l'équipement des troupes catholiques et royales.

La Rochejaquelein arriva juste au moment où les chefs parlaient de congédier leurs hommes, faute de poudre. Car, pour les paysans, là était la difficulté suprême. La question de subsistance les préoccupait peu, dans un pays abondant en blés, en bestiaux, en fourrages, où ils vivaient partout à discrétion, où leurs rassemblements d'ailleurs n'étaient que momentanés, et où il suffisait, pour les tirer d'embarras, de billets tels que celui-ci : « A Monsieur Pouzin, commandant à Montournais. — Monsieur, il se doit faire demain un rassemblement considérable. Envoyez-nous sans retard tout le pain qui se trouvera cuit dans votre paroisse. Vos frères et amis, Jublin, Souchet, Fauen. » Mais le pain ne servait qu'à les faire vivre, et c'était de la poudre qu'il leur fallait pour tuer.

Ils en demandèrent, et cela dès le début, à qui? A l'étranger. Voici un document qui le prouve sans réplique :

« Au nom des armées catholiques et royales des Bas-Anjou et Poitou, combattant pour le rétablissement de la foi chrétienne et de la monarchie française, salut. Prions monsieur le commandant au premier port d'Angleterre de vouloir bien s'intéresser auprès des puissances anglaises, pour nous procurer, dans le plus court délai, des munitions de guerre et des forces imposantes de troupes de ligne pour parvenir aux fins que nous nous proposons....

« Le 8 avril 1793.

« *Les commandants des armées catholiques et royales d'Anjou et Poitou,*

« D'Elbée, Berrard, Sapinaud. »

Une requête semblable et signée des mêmes noms fut, à la même date, adressée aux Espagnols; et, parmi les lettres des chefs vendéens que nous avons sous les yeux, un grand nombre a pour objet des demandes de poudre.

La Rochejaquelein, apprenant de Cathelineau et de Stofflet qu'on n'en avait pas deux livres, était revenu à Saint-Aubin, seul et très-découragé, lorsque tout à coup, informés de son retour, les paysans de l'endroit l'assiégent en foule, le suppliant de se mettre à leur tête. Il y consent, et dans l'espace d'une nuit, les paroisses des Aubiers, de Nueil, de Saint-Aubin, des Échaubroignes, de Cerqueux, d'Isernay lui composaient une armée de près de dix mille hommes. « Henry, écrit Mme de la Rochejaquelein, avait découvert soixante livres de poudre chez un maçon, qui en avait fait emplette pour faire sauter des rochers : ce fut un trésor. »

Leygonnier, battu à Vezins et à Vihiers, avait mandé à Quétineau de venir le rejoindre, et celui-ci, s'étant mis en marche, approchait du village des Aubiers. La Rochejaquelein passe ses hommes en revue, et leur dit ces admirables paroles : « Mes amis, si mon père était ici, vous auriez confiance en lui; mais, par mon courage, je me montrerai digne de vous commander. Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi. »

Le général qui parlait ainsi était un grand jeune homme blond, d'une physionomie très-douce, mais doué de ce regard où brillent les âmes intrépides : les paysans poussent des cris de joie et s'ébranlent. Ils se répandent en silence derrière les haies; ils attendent, couchés dans les genêts, un ennemi qui s'avance en mauvais ordre, sans éclaireurs. Soudain, les voilà qui sautent par-dessus les haies, en criant : *Vive le Roi!* Ils renversent les premiers rangs, mettent en fuite les seconds, et prennent tout, canons, caissons, fusils. Quétineau fut poursuivi jusqu'à une demi-lieue de Bressuire, où Lescure eut la satisfaction d'entendre les républicains crier, en passant devant la porte de sa retraite : « Les brigands nous suivent! Illuminez! illuminez! »

Mais, avant d'attaquer Bressuire, la Rochejaquelein avait jugé à propos d'aller rejoindre Bonchamps, d'Elbée, Cathelineau; et ce fut avec toutes leurs forces réunies que les révoltés de l'Anjou songèrent à recueillir le fruit de la victoire des Aubiers. Le 1er mai, le bruit se répand dans Bressuire qu'ils ont emporté Argenton-le-Château, qu'ils approchent, qu'ils vont paraître. Quelques cavaliers sont envoyés à la découverte : ils reviennent au galop, disant, tant la panique était grande! qu'ils avaient vu de loin une colonne ennemie; et lorsque Quétineau voulut s'en assurer, il se trouva que cette colonne ennemie était un paysan qui labourait son champ avec huit bœufs! L'évacuation de la ville fut décidée et s'ef-

fectua assez tumultueusement pendant la nuit, malgré l'opposition des corps administratifs et de la commission départementale, qui prirent contre Quétineau, à cette occasion, un arrêté très-énergique.

Si ce dernier, en abandonnant Bressuire, à la tête de cinq mille hommes, se rendit coupable de félonie, c'est ce dont il est permis de douter, attendu que l'enceinte de Bressuire tombait en ruine, et que le château était fort dégradé, n'ayant pas été réparé depuis que Duguesclin l'avait enlevé aux Anglais. Mais ce qui est sûr, c'est que le général républicain défendit la ville de Thouars, sur laquelle il s'était replié, avec une mollesse qui avait tous les dehors de la trahison. Il semble en effet que cette dernière ville eût pu tenir longtemps, protégée qu'elle était par une garnison nombreuse et par le Thoué, rivière profondément encaissée, et que des digues de moulins rendaient presque partout impraticable à



D'ELBÉE LESCURE

gué. Cependant, et en dépit de la résistance héroïque que fit sur le point qu'elle avait à défendre la garde nationale d'Airvaux, le passage, tenté en quatre endroits différents, fut forcé partout, et l'on arriva jusqu'au pied des murailles. On n'avait pas d'échelles. La Rochejaquelein crie à un paysan qui le suivait : « Carle, je vais monter sur tes épaules. — Faites. — Donne-moi ton fusil. — Le voilà ! » La Rochejaquelein grimpe sur les épaules du paysan, atteint la cime du mur; l'armée suit, les Vendéens sont dans la ville. Quétineau, sans s'arrêter aux protestations des autorités civiles, fit aussitôt arborer le drapeau blanc. Malheureusement pour lui, les vainqueurs l'entourèrent d'étranges égards; Lescure le remercia vivement d'avoir voulu ignorer sa retraite à Bressuire, c'est-à-dire de l'avoir donné à l'insurrection; Bonchamps le fit coucher dans sa propre chambre; enfin, on lui offrit, ou de le retenir pour le sauver des soupçons et des ressentiments républicains, ou de le laisser libre.... Lui, avec une confiance courageuse, accepta la liberté, qui le conduisit à la mort.

Une quantité considérable d'assignats, de canons, de boulets, et les magasins remplis d'habillements militaires, voilà ce que les Vendéens gagnèrent à la prise de Thouars; ils y

gagnèrent, de plus, un évêque à mettre en avant, un faux évêque, il est vrai, mais qui ne leur fut pas pour cela moins profitable. Un prêtre avait été arrêté portant les armes et sous l'habit d'un simple soldat : interrogé, il déclara ne s'être armé que dans l'espoir de passer aux Vendéens, et, très-résolûment, se para du titre d'évêque d'Agra. Il mentait, c'était un simple abbé, nommé Guyot de Folleville. Mais il avait de grandes manières, une belle figure, un air de douceur et de componction : on avait donc intérêt à l'accepter pour ce qu'il prétendait être. Un évêque? De quoi ne seraient pas capables les paysans de la Vendée, à la suite d'un évêque! Les chefs n'eurent garde de trop approfondir le mystère; les prêtres qu'ils avaient parmi eux ne dirent mot; et le prétendu évêque d'Agra ne tarda point à officier pontificalement, aux yeux des paysans, ivres d'allégresse et d'orgueil.

Avant de raconter les événements que déterminèrent, à Paris, ces progrès de l'insurrection vendéenne, voyons quel était, lors de la prise de Thouars, l'état des forces royalistes dans les diverses parties du territoire insurgé.

L'armée, dont nous venons de suivre la trace, se composait de deux divisions : l'une, aux ordres de Bonchamps, et composée de paroisses contiguës à la Loire, du côté de Saint-Florent; l'autre composée, soit d'Angevins, soit de Poitevins touchant à l'Anjou, et commandée par d'Elbée, Stofflet, Cathelineau, la Rochejaquelein, Lescure. Cette armée, qui s'appela d'abord *l'armée de l'Anjou et du haut Poitou*, puis la *grande armée*, était ordinairement de vingt mille hommes et pouvait sans peine être portée au double. Elle avait plus particulièrement affaire aux troupes républicaines d'Angers.

Une troisième division, d'à peu près douze mille hommes, occupait, sous les ordres de M. de Royrand, Montaigu et les environs.

Entre Nantes et Montaigu, de Lyrot commandait trois ou quatre mille hommes.

Enfin, il y avait dans le Marais et le long des côtes, depuis Nantes jusqu'aux Sables, l'armée de la Cathelinière, celle de Joly, celle de Charette.

Ainsi, la Vendée se trouvait fractionnée en sept grandes divisions, dont l'entente eût pu devenir formidable, si elle n'eût été paralysée par l'esprit de rivalité qui animait les chefs.

De ces chefs, plusieurs ont déjà figuré dans notre récit; il en est trois qui valent qu'on les fasse connaître.

Joly était un ancien sergent du régiment de Flandre, qui cachait un talent rare sous un extérieur grossier. Horloger, peintre, architecte, cordonnier, forgeron, bon chirurgien, excellent tailleur, l'universalité de ses aptitudes tenait du prodige. En lui, l'inexorable violence du partisan se mariait à l'intrépidité du soldat. Un de ses fils, qui servait dans les troupes républicaines, étant tombé entre ses mains, il le fit fusiller, le barbare! Il détestait les nobles et ne voulut jamais leur céder la préséance, n'admettant de hiérarchie que celle qui se fonde sur le mérite personnel. Aussi devint-il odieux à Charette. Toutefois, leur rivalité resta voilée à demi, jusqu'au moment où, l'armée d'Anjou étant détruite, ils aspirèrent l'un et l'autre au premier rôle. Vaincu dans cette lutte d'ambition, Joly ne put se contenir, il insulta Charette en pleine assemblée, et ne tarda point à être assassiné. Par ordre de qui? On a formellement accusé Charette de ce meurtre. La femme de la victime était à la Roche-sur-Yon : parurent des cavaliers qui l'enlevèrent, la conduisirent à quelque distance du bourg et la massacrèrent. Elle dit en tombant : « Joly est mort. Charette n'eût pas osé, lui vivant, toucher à un cheveu de ma tête. »

Même indépendance de caractère et même rudesse de cœur chez Stofflet. Venu d'Allemagne en France, il avait commencé sa réputation parmi les paysans, au moyen de certains tours de jonglerie où il excellait. Il avait des connaissances en physique, et exécutait avec l'aimant des choses qui le firent passer pour sorcier. Les paysans, qui allaient, tantôt le consulter sur leurs maladies, tantôt lui faire tirer la bonne aventure, s'accoutumèrent si bien à son influence, qu'il fut naturellement un de leurs chefs, lorsqu'ils se soulevèrent. Comme son air timide n'annonçait nullement ce qu'il y avait dans son âme, qui était ambitieuse et forte, les nobles crurent d'abord le pouvoir traiter en subalterne; mais il leur déclara fièrement qu'ils combattaient pour une religion qui avait proclamé les hommes égaux. Conformant sa conduite à son langage, il adressa un jour à Bonchamps un cartel qui prouvait assez qu'il entendait marcher de pair avec les marquis, tout garde-chasse qu'il était. S'agissait-il, d'ailleurs, de s'enfoncer dans la mêlée? On ne le devançait pas aisément; et il partageait la place que Cathelineau occupait dans la confiance du paysan.

Toutefois, ni lui ni Cathelineau n'eurent, à l'armée d'Anjou, l'influence dominante et réelle : le génie de l'intrigue, servi par un charlatanisme habile, beaucoup de sang-froid et des connaissances militaires, la donnèrent bien vite à d'Elbée, ancien sous-lieutenant d'infanterie, homme d'un extérieur grave et sombre, d'une politesse cérémonieuse, d'une dévotion mêlée aux calculs de l'orgueil; qui, comme Bonchamps, aimait fort à faire la petite guerre avec des régiments en métal, parlait par sentences, adressait aux soldats de vrais sermons, portait sur lui des images pieuses, et avait si souvent le mot de *Providence* à la bouche, que les paysans l'avaient surnommé le *général la Providence*.

Maîtres de Thouars, les royalistes se sentirent toute l'audace des grands desseins. Non contents de prendre possession de Parthenay, que les républicains ne pouvaient défendre et qu'ils évacuèrent, les chefs de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou songèrent à marcher sur Fontenay. Il était donc temps qu'à Paris on se préoccupât d'une manière sérieuse d'événements aussi considérables. Malheureusement, c'était à une foule de dangers à la fois qu'il s'agissait de parer, et jamais la République n'avait eu plus à craindre pour son existence même.

A l'époque de la formation du Comité de salut public, c'est-à-dire au mois d'avril, la situation était celle-ci :

L'armée du Nord et des Ardennes était entièrement désorganisée, par suite de la trahison de Dumouriez : sur toute cette frontière, deux mille cinq cents hommes seulement; et pas de vivres, pas de munitions. Dumouriez avait abandonné à Lille, outre dix mille fusils, près de vingt mille habits emmagasinés par lui pour le compte de l'Autriche, pendant que nos soldats étaient demi-nus.

Les armées du Rhin et de la Moselle, forcées de quitter les environs de Mayence, rétrogradaient.

Les armées des Alpes et d'Italie attendaient l'heure des combats, derrière les montagnes et les neiges qui les séparaient de l'ennemi.

Les armées des Pyrénées-Orientales étaient sans officiers généraux, sans canons de campagne, sans affûts pour les canons de siége, presque sans pain.

Les Espagnols nous attaquaient du côté de Bayonne.

Sur les côtes de Brest et de Cherbourg, menacées, quelques soldats épars; sur celles de Bretagne, à peine cinq mille

hommes de troupes soldées. Les ports de Brest, de Rochefort, de Lorient n'avaient que six vaisseaux de ligne prêts à tenir la mer, et la flotte de la Méditerranée se réparait dans Toulon.

Les pouvoirs illimités des commissaires dans les provinces se croisaient, et, en se croisant, se paralysaient.

Enfin, les administrations arrêtaient au passage, dans un intérêt de défense locale, bataillons et vivres, chacune de ces autorités inquiètes s'occupant à mettre à l'abri son clocher, formant sa petite armée, nommant son général, et rendant de la sorte impossible tout vaste projet de défense.

Encore si la Révolution n'avait eu à combattre que des colères loyales! Mais non : contre elle, rien ne parut trop noir à ses ennemis, ni la science des traîtres, ni l'art des faussaires.

Et, par exemple, une des idées que caressait le plus volontiers, à cette époque, la haine des Anglais, était d'inonder la France de faux assignats et de lui faire de la sorte une épouvantable agonie. Nous avons sous les yeux un document autographe d'une importance hideuse : c'est un plan pour fabrication de faux assignats sur une immense échelle, présenté au gouvernement anglais, non par un obscur aventurier, mais par un homme bien connu dans le monde de l'industrie et de la politique, l'Écossais William Playfair. Les arguments sur lesquels l'auteur cherche à fonder la *moralité* de son projet sont empruntés tout simplement à la logique de l'extermination : la question étant de tuer la France, le plus court et le plus sûr est le mieux. Aussi William Playfair demande-t-il une récompense égale au service, et il est clair qu'il se considère comme un bienfaiteur de l'humanité. Il a soin, d'ailleurs, d'apprendre aux générations futures que, lorsque, pour la première fois, il émit son idée, elle rencontra en Angleterre une approbation presque générale : « *The pamphlet met with a pretty general approbation.* »

Que ceux-là qui maudissent la Révolution pour la manière dont elle se défendit, se souviennent à jamais de la manière dont elle fut attaquée!

PROJET POUR FABRICATION DE FAUX ASSIGNATS SUR UNE IMMENSE ÉCHELLE.

« 1° Ayant déjà, dans un pamphlet publié au commencement du mois de février, et intitulé *Vue générale des ressources de la France*, déclaré publiquement que, selon moi, la manière la plus efficace d'attaquer la nation française, était de détruire son crédit par la falsification des assignats, *pamphlet généralement approuvé*, j'ai résolu, à cause de cela, et pour d'autres raisons, de falsifier ces assignats moi-même.

« 2° Comme nous sommes en guerre avec la France, je pense qu'il convient à tout sujet anglais d'anéantir la force de l'ennemi par les moyens qu'il juge les plus décisifs et les plus faciles à pratiquer. Je pense qu'abréger la durée de la présente guerre, c'est tout simplement abréger la durée du vol et du meurtre, ce qui, à l'égard des Français eux-mêmes, serait un acte de miséricorde.

« 3° Je pense que les assignats sont la monnaie de tous les crimes commis en France, et que les détruire revient à arracher des mains d'un misérable assassin le poignard et le pistolet. Il est clair, d'après cela, que cette monnaie factice des crimes ne saurait être trop tôt réduite à néant, et, qu'en ce qui touche les ennemis de la France, lesquels comprennent aujourd'hui presque toutes les nations civilisées de l'Europe, il est de la plus haute importance d'en finir avec un instrument dont des misérables se servent pour troubler le repos du monde.

« 4° Il y a deux moyens de combattre la France : les hommes et l'argent. Ne vaut-il pas mieux détruire un papier fondé sur d'iniques extorsions que de verser le sang humain? Je propose donc l'anéantissement des assignats, comme moyen d'épargner l'effusion du sang, et je crois cela digne d'un patriote, d'un Anglais, d'un homme.

« C'est pourquoi j'ai formé le plan qui suit. Je sais qu'il n'est pas sans difficultés, qu'il peut prêter à la censure des malveillants, et que sa non-réussite entraînerait de fâcheuses conséquences. Mais mon parti est pris, et je ne rougis pas de m'expliquer clairement.

« Mes motifs, je viens de les donner en ce qui concerne le public, et je vais les faire connaître en ce qui me concerne moi-même. Je me considère comme un soldat qui combat pour son pays, et, dans quelque dilemme que je puisse me trouver pris, mon langage ne changera jamais.

« Mon plan consiste à fabriquer cent millions d'assignats et à les répandre en France par tous les moyens possibles; réservant au clergé exilé de France, sur les biens desquels les assignats sont hypothéqués, le cinquième des bénéfices qui, tous frais payés, pourraient résulter de l'opération, lesquelles sommes seront employées à leur venir en aide, sous les initiales d'usage pour les *personnes qui désirent n'être pas connues*.

« Tous les ennemis de la France, dans ce plan, seraient pourvus d'autant de ce papier qu'ils pourraient en répandre au moyen de leurs armées respectives, et cela à bas prix.

« *Réserve faite pour moi-même et pour mes collaborateurs* d'une somme destinée à nous mettre au-dessus du besoin, on se servirait du reste pour payer les dépenses de l'armée anglaise sur le continent, et on en emploierait une partie à décréditer les assignats; ce qui pourrait avoir lieu par la vente des lettres de change sur Paris à un cours inférieur au change de Londres. Je m'arrangerais aussi de façon à semer des divisions dans la Convention nationale et à en acheter les membres; en un mot, je ne négligerais rien pour affaiblir la France, et, par là, procurer à l'Angleterre une victoire moins chère que celles que donnent la baïonnette et l'épée.

« Après tout, je n'ignore point *que la stipulation que je fais à mon profit personnel* s'élèvera contre moi dans l'esprit des *égoïstes* et de ceux qui n'ont pas d'esprit public. A de telles gens, je réponds que les soldats et les matelots défendent leur pays en vue de l'avancement et pour être bien payés, et que je fais de même.

« Sera-t-il objecté par les ignorants que ceci pourrait conduire à contrefaire les *banknotes* anglaises? Je réplique que les assignats ne ressemblent pas à ce papier. Où sont-ils payables? A qui et par qui? Quelle est leur valeur intrinsèque? Les assignats ne ressemblent pas plus à nos *banknotes* qu'un morceau d'écorce de chêne ne ressemble à une guinée. J'ajoute que ce n'est pas la difficulté de faire cette *banknote* qui prévient le faux, mais la probabilité qu'on sera découvert, par suite de ce fait que les *banknotes* sont payables à vue, et, tel est, en effet, le cas pour tout le papier accrédité, si l'on en excepte les assignats et le papier américain, lequel fut contrefait dans l'armée du général Howe, *sans que cela ait été considéré comme un crime*.

« Je me risque donc bravement, et je *proteste contre toute intervention légale* dans ce pays, espérant un jour être loué en cas de succès. Quant aux dangers, je les brave, et me tiens prêt, comme tout homme qui entre en une semblable

entreprise. *Où il n'y a pas de dangers, il n'y a ni gain ni gloire!*

« Satisfait des motifs que je viens d'exposer, je commence. Si je réussis, l'intérêt de mon pays et mon bien-être y trouveront leur compte; si je succombe, je ne pourrai que m'en prendre à moi-même.

« Londres, 20 mars 1793.

« William PLAYFAIR. »

On appréciera mieux la moralité du document qui précède, si on le rapproche de la proclamation suivante, que les Commissaires montagnards envoyés en Vendée par la Convention publièrent, le 23 mai 1793, à l'occasion de dégâts commis par quelques soldats faisant partie de l'armée des bleus :

« Soldats citoyens,... parmi les devoirs d'un républicain, le plus saint de tous, après l'amour de la patrie, est le respect des propriétés, et des propriétés ont été violées. Que les contre-révolutionnaires que nous combattons, pillent, brûlent et assassinent, ce sont là vertus de brigands, et leur conduite n'a rien qui nous étonne; mais que des républicains les imitent, c'est ce que vous n'apprendrez, braves soldats, qu'avec indignation. De tels hommes ne sont pas vos frères; ce sont des conspirateurs qui se sont glissés dans votre sein pour faire rejaillir sur vous l'odieux de leurs crimes.... Ne souffrez pas que ces ennemis de la patrie partagent avec vous l'honneur de combattre pour elle.... Quant à nous, dès que nous les connaîtrons, nous vous les désignerons à la tête de l'armée, et nous les ferons juger suivant la rigueur des lois.... Une armée de patriotes ne doit être composée que d'hommes purs, et le privilége de défendre la liberté n'appartient qu'à la vertu.

« Fontenay-le-Peuple, ce 23 mai 1793, l'an second de la République française.

« AUGUIS GOUPILLEAU (de Fontenay),
Ph. Ch. GOUPILLEAU, GARNIER (de Saintes). »

Telle que nous venons de la décrire, la situation de la République rendait urgent l'emploi des moyens de salut : les plus magnanimes et les meilleurs, ce fut une ville de province qui les proposa. Selon le plan proposé par les patriotes de Montpellier, au nom du département de l'Hérault, il fallait :

Qu'on procédât à de nouvelles levées, mais qu'on les formât *par voie d'indication*, c'est-à-dire en adressant des réquisitions personnelles à tout bon patriote;

Que le droit de désignation fût conféré, dans chaque département, à un comité de salut public, composé en nombre égal de membres des trois corps administratifs du chef-lieu, désignés eux-mêmes par les Commissaires de la Convention;

Qu'avant d'arrêter les listes, le comité s'éclairât sur ses choix auprès des sociétés populaires;

Que, pour subvenir aux dépenses de cette force armée, un emprunt extraordinaire de cinq millions fût ouvert, et rempli sur-le-champ par des réquisitions impératives adressées aux riches, s'il ne l'avait pas été sous deux jours par les soumissions libres des capitalistes.

Un illustre écrivain de nos jours, M. Michelet, a fait admirablement ressortir la sagesse de ce plan, dans quelques lignes que nous lui empruntons, parce qu'elles expriment notre sentiment mieux que nous ne le pourrions exprimer nous-même. « Le plan des patriotes de l'Hérault était à la fois, si l'on peut parler ainsi, très-local et très-central. Il fouillait profondément la localité, la perçait à jour pour en saisir les ressources; il voyait de l'œil local, le seul qui puisse bien voir; mais la décision ne venait pas de l'autorité locale, elle eût semblé passionnée, faussée par les jalousies, les rancunes, les petites haines : la décision se faisait au centre départemental, par l'influence des Commissaires de la Convention.... La sagesse et la noblesse du projet étaient encore en ceci, qu'on devait adresser la réquisition aux meilleurs citoyens.... Beaucoup voulaient, et ne faisaient rien, se donnaient de cœur, et pourtant restaient. A ceux-là la loi venait dire, par l'organe d'une haute autorité : « Tu es le meilleur, donc tu es à moi. Tu voulais partir, tu serais parti, sans ta mère ou ta maîtresse.... Eh bien! pars, je viens t'affranchir, trancher de mon commandement ces liens, trop chers, que tu ne peux délier.... Grâce à moi, tu seras libre, tu voudras ta volonté! »

Mais les révolutions produisent toujours des hommes prêts à gâter par l'extravagance les chances d'une heureuse audace. Le 1er mai, de prétendus mandataires du faubourg Saint-Antoine apportaient à la Convention une pétition injurieuse, dans laquelle ils se proclamaient en insurrection permanente; proposaient d'imposer la défense de la patrie aux contre-révolutionnaires comme châtiment, au lieu de la réclamer des patriotes comme devoir, et semblaient demander un emprunt forcé sur les riches, moins pour nourrir la guerre que pour stipendier la révolte.

Il y eut un moment de stupeur; puis, ce fut un cri d'indignation, presque unanime. Lacroix, le premier, proteste, au nom de la Convention qu'on outrage. Philippeaux veut qu'on traduise l'orateur de la députation devant le tribunal révolutionnaire. Tout en reconnaissant que la liberté est comme la flamme, et que, si elle jette de l'éclat, c'est quand elle brûle, Boyer-Fonfrède gémit des excès qui la perdent; il conclut à l'arrestation des signataires de l'adresse. Et c'est dans ce sens, avec plus de verdeur même, que se prononce Couthon, que nul ne saurait taxer de modérantisme, Couthon, l'ami de Robespierre. Mais voilà qu'un doute s'élève.... De qui tiennent-ils leur mandat, ces hommes qui transforment le droit de pétition en droit de sédition, et disent : « Nous sommes le peuple? » Survient une nouvelle députation, que les habitants du faubourg accompagnent, et qui, en leur nom, déclare désavouer la première. Il est probable que la Convention eût sévi, si Danton, blâmant et protégeant les pétitionnaires tour à tour, n'eût emporté l'ordre du jour en leur faveur.

Quel fut ici son mobile? Pourquoi se sépara-t-il, en cette circonstance, de ses deux lieutenants, Philippeaux et Lacroix? Était-il l'instigateur secret de la pétition? Ou fut-il poussé par la crainte que trop de rigueur n'ajoutât à la fermentation des esprits?

Il est certain qu'elle était alors très-grande; et deux causes surtout l'entretenaient : la disette, la Vendée. Empêcher le prix du pain de hausser, et pour cela établir un *maximum;* empêcher le royalisme de vaincre, et pour cela l'aller prendre corps à corps en Vendée, telle était devenue la double et ardente préoccupation du peuple. Le tort des Girondins fut de méconnaître ce qu'elle avait de légitime; leur malheur, de braver ce qu'elle avait d'impérieux.

Et d'abord, ils combattirent le *maximum* du prix des grains, comme si l'on eût été en temps ordinaire. Fixer le prix des grains, juste ciel! Mais entendait-on faire entrer dans ce prix, à titre de données nécessaires, les avances de la semence, celles de la culture, l'achat des bestiaux, la valeur

des instruments aratoires, le coût des transports, et, de plus, la rémunération du laboureur, qui ne saurait faire vivre les autres qu'à la condition de vivre lui-même? Pour peu qu'on les négligeât dans la fixation du *maximum*, ces inévitables données, adieu la culture! Le laboureur consentirait-il à mourir de faim au milieu de son champ? Que si, au contraire, en taxant les grains, on tenait compte des frais de production, comment ne voyait-on pas que, ces frais variant sans cesse, la taxe devrait suivre ces variations pas à pas : le pourrait-elle? On se flattait bien en vain de fixer le prix du



BOYER-FONFRÈDE

pain, à moins qu'on n'eût le secret de fixer, du même coup, le prix de la charrue qui déchire le sol, et celui du bœuf qui la traîne, et le salaire de l'homme qui la conduit. Qu'arriverait-il, d'ailleurs, s'il se trouvait qu'on eût établi la taxe trop bas, et réduit de la sorte le cultivateur, ou à laisser les terres en friche, ou à cacher ses grains, en attendant que la taxe fût, soit augmentée, soit supprimée? Procéderait-on par voie d'inquisition et de contrainte? Qu'on y prît garde! La tyrannie elle-même risquait en ceci de n'être qu'une affaire de luxe : il n'est pas facile de forcer les gens à se ruiner! Le mieux était donc de s'en rapporter à la sagesse de l'intérêt privé, de laisser au commerce ses franches al-

lures, les échanges sociaux étant toujours justes quand ils sont libres.

Ainsi pensaient les Girondins; ainsi parla Ducos, leur organe. Mais aux transports de rage que le discours de ce dernier excita dans les galeries, transports tels, qu'il fallut les faire évacuer, les Girondins purent juger qu'ils avaient contre eux, dans cette question tragique, l'instinct du peuple. Il leur répliquait, cet instinct quelquefois si sûr, que les règles ordinaires ne s'appliquent pas toujours impunément aux situations extrêmes; que la hausse croissante du prix du pain venait moins encore de la multiplication des assignats que de la cupidité impitoyable des accapareurs et du machiavélisme de certains propriétaires, bien décidés à avoir raison de la Révolution, en l'affamant; que l'objet du *maximum* était, non d'enlever aux fermiers leur gain légitime, mais aux accapareurs les bénéfices de leur commerce assassin; que ce double but serait atteint, si, tout en dépouillant les seconds du pouvoir de faire monter à leur gré le prix des grains, on l'établissait sur des bases qui ne supprimassent point l'intérêt que peuvent avoir les premiers à cultiver la terre; que cela était possible, les données à prendre en considération n'ayant rien qui ne fût parfaitement appréciable; que cela était nécessaire, parce que la faim, elle aussi, a sa logique; que cela était juste, parce qu'il n'est pas d'échange libre entre qui a tout et qui n'a rien. Lorsque, dans la séance du 2 mai, Thirion présenta le *maximum* comme un frein à la cupidité des accapareurs, d'une part, et au système désorganisateur des contre-révolutionnaires, d'autre part, il posa la vraie question : eu égard aux circonstances, elle était moins économique que politique; elle relevait moins de la science que de la nécessité. Et c'est ce qu'à l'exception des Girondins, chacun comprit. Le 3 mai, la Convention vota le *maximum*, en chargeant les Directoires de le fixer, dans chaque département, selon la moyenne des prix depuis le 1er janvier, et avec cette clause qu'il serait *décroissant*. C'était dire aux magasiniers : vous gardez toujours dans l'espoir de gagner davantage! Eh bien! plus vous garderez, moins vous gagnerez.

Après la disette, la Vendée. Et là encore, l'obstacle, ce fut la Gironde.

La grande mesure dont le département de l'Hérault venait de fournir l'idée et de donner l'exemple, avait été approuvée, non-seulement par les Sociétés populaires, mais encore par la Convention; et, forte de cet assentiment, la Commune avait arrêté, dès le 1er mai :

Il sera formé un corps d'armée de douze mille hommes, avec lesquels marcheront trois membres du Conseil général de la Commune.

Chaque compagnie, composée de cent vingt-six hommes, sera tenue d'en fournir quatorze.

Ce choix se fera par un comité composé de six membres du comité révolutionnaire de chaque section.

Le comité de réquisition ne devra désigner que ceux dont l'absence momentanée est sujette à moins d'inconvénients : en conséquence, tous les commis non mariés de tous les bureaux existant à Paris, excepté les chefs et les sous-chefs, pourront être requis, ainsi que les élèves de notaires et d'avoués, commis de banquiers, négociants et tous autres, en suivant les proportions ci-après : sur deux, il en partira un; sur trois, deux; sur quatre, deux; sur cinq, trois; sur six, trois; sur sept, quatre; sur huit, quatre, et ainsi de suite.

Pour subvenir à l'entretien de ces nouvelles levées, la Commune, par arrêté du même jour, avait frappé un emprunt forcé de douze millions, à prendre sur le superflu des riches de Paris. Le nécessaire étant réputé de quinze cents livres de revenu pour un père de famille, et, en outre, de mille livres pour chacun des autres membres de la famille, quiconque jouissait d'un superflu de mille à deux mille livres fut taxé à trente livres; quiconque avait un superflu de deux mille à trois mille livres, dut payer cinquante livres, et ainsi en augmentant, jusqu'au superflu de cinquante mille livres de revenu, dont le possesseur fut déclaré débiteur de vingt mille livres à la patrie.

Ces mesures ne pouvaient manquer de paraître fort rigoureuses. La plupart des riches, quoique l'emprunt n'atteignît que le revenu d'une année, s'abandonnèrent à une sourde fureur. Parmi les clercs, les commis de marchands, les garçons de bureaux, beaucoup répondirent par les éclats d'une colère bruyante à l'appel dont la Commune croyait honorer leur patriotisme, et chargèrent d'exécration Chaumette, l'auteur de l'article qui les concernait.

D'un autre côté, la Convention ayant abandonné à chaque section le mode de son recrutement, l'opération se fit sans uniformité, avec lenteur, et l'on put douter un moment de l'empressement du peuple à aller éteindre la guerre civile en Vendée. Une seule compagnie, cependant, celle commandée par le citoyen Wenter, offrit à la Commune cent officiers soldés, habillés et armés de sabres. Santerre demanda la permission de partir, l'obtint, partit; et aux clameurs dont on le poursuivait, Chaumette opposa cette déclaration : « Rien ne me fera changer de principes; et, le cou sous le couteau, je crierai encore : *le pauvre a tout fait, il est temps que le riche fasse à son tour.* Je crierai qu'il faut rendre utiles, malgré eux, les égoïstes, les jeunes désœuvrés, et procurer du repos à l'ouvrier utile et respectable. »

Une lutte était imminente : elle s'engagea dans le sein même des sections, dont la réaction bourgeoise essaya de s'emparer. De quelques-unes, brusquement envahies par des groupes d'agitateurs venus de différents quartiers, les Jacobins furent chassés d'une main violente. Dans la section de Bon-Conseil, le procureur-syndic du département de Paris fut accueilli par des huées et courut des risques. Marat, s'étant rendu à celle des Cordeliers, trouva la salle remplie d'hommes qui le conspuèrent, qui l'eussent maltraité sans doute, sans l'intervention de la garde. La réaction chercha aussi à se faire jour par l'émeute. Il y eut aux Champs-Élysées, au jardin du Luxembourg des rassemblements tumultueux, au milieu desquels fut arrêté le domestique de Buzot; et des bandes de jeunes gens parcoururent la rue des Lombards, la rue de la Verrerie, la place de Grève, le quai Pelletier, en criant : *Vive la République! à bas la Montagne!* Car alors fut employée pour la première fois à Paris la tactique royaliste qui consistait à faire feu sur la Montagne, en s'abritant derrière la République et la Gironde.

Et c'est ce dont celle-ci ne s'aperçut pas, tant l'esprit de parti l'aveuglait! Entre deux mouvements dont l'un tendait à exagérer la Révolution, mais dont l'autre favorisait le royalisme, elle pencha du côté fatal. Dans le *Patriote français*, son principal organe, on lut : « Depuis trop longtemps le républicanisme et l'anarchie sont en présence, et n'ont fait, pour ainsi dire, qu'escarmoucher : cet état pénible ne peut plus se prolonger; on nous présente un combat à mort; eh bien! acceptons-le. Si nous sommes vainqueurs, la République est sauvée.... Si nous succombons, les départements sont là.... Républicains, sentez votre force. Quels sont vos ennemis? De forcenés déclamateurs, Achilles à la tribune, Thersites au combat; conspirateurs de caves, qui tremblent à la vue de leurs propres poignards; intrépides massacreurs dans les prisons, mais dont les yeux n'osent rencontrer un

homme de cœur, vil troupeau de misérables, que la soif du pillage réunit, que la pluie dissipe. »

Cet appel à la guerre civile avait lieu le 4 mai, et c'était juste le lendemain, 5, que se formaient les rassemblements dont nous avons parlé. Mais de quelque mépris que Girey-Dupré se fût étudié à couvrir ceux qu'il affectait d'appeler les *ennemis de la République*, les *Républicains* auxquels il prétendait s'adresser ne montrèrent d'autre courage que celui d'un puéril désordre, qui fut aisément réprimé; et la Gironde, aux yeux du peuple, resta plus compromise que jamais.

Aussi bien, chaque jour venait grossir de quelque fait nouveau la liste des torts imputables à cet imprudent parti. S'enquérait-on de l'état des départements, sillonnés alors par 170 commissaires, appartenant presque tous à la Montagne, on apprenait que leur mission révolutionnaire se trouvait paralysée par des lettres girondines envoyées de Paris, et où ils étaient dénoncés comme *Maratistes*. Demandait-on aux administrations de départements la désignation des biens d'émigrés? Impossible d'obtenir une réponse de celles qui étaient ou se disaient Girondines. Quelque feuillet de la correspondance privée des Girondins venait-il à être dérobé ou à s'égarer, on y lisait des phrases telles que celles-ci : « Le seul moyen de sauver la République, c'est de faire marcher sur Paris les quarante mille hommes qui combattent les rebelles de la Vendée. »

Que si l'on examine la conduite que, pendant ce temps, tenaient les Montagnards et les Jacobins, quel contraste! Leurs discours sont emportés, les moyens de salut qu'ils agitent sont quelquefois de nature à dépasser le but; mais, s'ils se trompent, c'est du moins dans le sens de la Révolution. Pas un de leurs actes, pas une de leurs paroles, qui ne trahisse l'intérêt passionné qu'ils prennent à la défaite définitive et prompte du royalisme. Ils applaudissent à tout élan de patriotisme guerrier, ils poussent à l'armement des volontaires, ils pressent les enrôlements. Danton propose d'indemniser les citoyens pauvres qui se rendront dans les sections. Camille Desmoulins insiste pour qu'on invite les hommes de bonne volonté à s'exercer au champ de Mars. Robespierre, soit à la Convention, soit au club des Jacobins, demande que tandis que les enrôlés marchent contre les Vendéens rebelles, une armée composée de patriotes soit formée pour la défense de Paris; que tous les gens suspects soient gardés en otage; qu'on fabrique des armes de toute espèce, et que les citoyens en peine de leur subsistance reçoivent une indemnité le jour où ils monteront leur garde.

Arrivèrent deux nouvelles sombres : les Vendéens occupaient Thouars; et, le 9 mai, Dampierre, l'intrépide Dampierre, avait été tué devant Valenciennes, courant sur une batterie autrichienne. Du sein des sociétés populaires, s'éleva un long cri de douleur et de rage. Le cœur de Paris se mit alors à battre avec force. Comme à Lacédémone, mainte femme du peuple dit à son mari pour adieu suprême de ne revenir que vainqueur. Élisabeth Fabre ayant paru aux Jacobins, y fut couverte d'applaudissements. Elle avait suivi son mari à l'armée, et s'était tellement distinguée au siége de Maëstricht, que les canonniers l'avaient élue commandant en second. Les Liégeois offrirent leur sang à leur mère adoptive, la France. De toutes parts on réclamait des armes. Ceux des volontaires qui n'en avaient pas encore allaient en demander à la Commune, en chantant la Marseillaise; ceux qui en avaient partaient.

Arriveraient-ils à temps?...

Le 10 mai, Goupilleau de Montaigu, un des députés de la Convention dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée, avait écrit de Fontenay, au Comité de salut public :

« Citoyens, mes collègues, ce n'est plus une poignée de brigands que nous avons à combattre, c'est une armée, une armée qui monte au moins à quarante mille hommes. Les voilà maîtres de Bressuire, de Thouars; on conjecture qu'ils vont se diriger sur Saint-Maixent, Niort, Fontenay : comment leur résister? Nous n'avons ici que quatre cents citoyens armés du pays et soixante-dix gendarmes! Il est vrai que Chalbos est à la Châtaigneraye avec deux mille hommes d'infanterie et cent quarante-trois cavaliers, excellentes troupes qui se battront jusqu'à la mort; mais peuvent-elles tenir contre les forces supérieures de l'ennemi? Il faudra donc que Fontenay ouvre ses portes!... L'armée nantaise, sous les ordres du général Canclaux, est la seule qui nous puisse secourir. Presque toutes les forces qui nous sont envoyées de Paris sont arrêtées au passage par les corps administratifs.... Nous sommes maîtres des côtes. La communication des Sables à Nantes, par Challans et Machecoul, est libre; il en est de même de celle des Sables à Nantes, par la Mothe-Achard, Palluau et Légé; mais de Nantes à Fontenay, la communication est absolument interceptée.... Il faut vite nous envoyer toutes les troupes disponibles, et que la Convention défende aux corps administratifs d'en changer la destination; sans quoi, tout est perdu! »

Autre lettre écrite de Luçon, le 11 mai, et adressée aux Commissaires de la Convention par le commandant Fayard :

« Citoyens commissaires, il y a huit jours, je me rendis auprès de vous, pour vous exposer la situation de la compagnie de garde nationale du district de Libourne. Ceux qui la composent sont dans la désolation. Pères de famille pour la plupart, négociants, fonctionnaires publics, ils espéraient retourner dans leurs foyers : on le leur avait promis; et cette attente déçue, les cris de leurs femmes, de leurs enfants, qui les redemandent, tout concourt à augmenter leur chagrin.... Je ne dois pas vous cacher que plusieurs ont vendu leurs chevaux, pour en envoyer le prix à leurs familles, les sachant dans la détresse.... Sur le refus qui lui a été fait de son congé, un cavalier s'est brûlé la cervelle; un autre est devenu fou. »

Tel était donc l'aspect des choses en Vendée : ici, des armées de paysans fanatiques sortant, pour ainsi dire, de dessous terre; là, pour défendre la République, quelques soldats, impatients de secours qu'on détournait; et quelques bourgeois pleurant leur foyer : *Linquenda tellus, et domus, et placens uxor*.

Il était naturel que, maîtres de Bressuire, de Thouars, de Parthenay, les rebelles de l'Anjou tournassent les yeux vers Fontenay. Le 13 mai, ils allèrent attaquer à la Châtaigneraye, au nombre de douze mille hommes, Chalbos, qui n'en avait que deux mille. Soutenu des deux côtés avec une farouche constance, le combat devint terrible. La cavalerie des paysans était très-bien montée, et déploya beaucoup d'audace. Chalbos, entouré de cavaliers, qui, la pointe de leurs sabres sur son corps, lui criaient de se rendre, ne dut la vie qu'au courage de César Faucher, l'un de ces deux *jumeaux de la Réole*, dont la ressemblance était si frappante, qu'on ne les pouvait distinguer l'un de l'autre. S'élançant au secours de son général, César Faucher le dégagea, saisit à la gorge le plus hardi des paysans, le renversa de cheval, et, en ce moment même, atteint d'une balle dans la poitrine, tomba couvert de sang sur son ennemi terrassé. La lutte continua ardente, opiniâtre. Enfin, accablés par le nombre, les répu

blicains durent battre en retraite sur Fontenay, où ils arrivèrent en bon ordre, combattant toujours, et emmenant leur artillerie, leurs munitions, leurs équipages, tout, jusqu'à la dernière des cartouches entassées dans une voiture qui s'était brisée en chemin.

Une pareille défaite était glorieuse, mais l'ennemi n'en avançait pas moins à grands pas, et Chalbos avait remarqué avec douleur que les rebelles pouvaient se battre tour à tour en contrebandiers et en soldats. Il le manda au ministre de la guerre, dans une lettre très-noble et mélancolique, où il annonçait d'irréparables malheurs, si l'on n'y prenait sérieusement garde. « Quant à moi, disait-il en terminant, j'ai vieilli avec les soldats français. Comme eux, je ne connais que la patrie. Je la verrai libre, heureuse, ou je mourrai sur ma selle, en combattant pour son bonheur et sa liberté. »

Et ce qu'il y avait de pire dans cette insurrection vendéenne, c'était, si l'on peut s'exprimer ainsi, son ubiquité. Le feu, qu'on éteignait dans un endroit, se rallumait dans un autre. Les rebelles, quand ils n'avaient point de bataille rangée à livrer, s'étudiaient à harasser la population des villes par de continuelles alarmes, et avaient même recours, pour cela, aux plus singuliers stratagèmes, témoin Saint-Pal et de Chouppes, deux de leurs chefs, qui, près de Mareuil, avaient fait placer sur les hauteurs des troncs d'arbres disposés de manière à être pris de loin pour des pièces d'artillerie, canons fictifs autour desquels veillaient des canonniers mannequins! C'étaient, à chaque instant, ou des attaques partielles, ou de fausses alertes. Partout le bruit du tambour; partout le son du tocsin; partout le qui-vive des sentinelles!

On a vu dans quel dénûment se trouvait la ville de Fontenay : se sentant à découvert, après la défaite de Chalbos, elle lança des commissaires dans toutes les directions pour demander secours. Déjà Mercier du Rocher avait reçu mission de se rendre en hâte à Tours d'abord, ensuite à Saumur, et il était parti. Mais quand paraîtraient les renforts attendus? Aussi bien, la République serait-elle perdue, pour avoir transporté un peu plus loin ses pénates et ses dieux? Un conseil de guerre est tenu à Fontenay, le 14; on y décide que les troupes se replieront sur Niort, et les autorités, de leur côté, se disposent à abandonner la ville.

Heureusement, les paysans, au lieu de pousser droit devant eux, s'étaient arrêtés à piller la Châtaigneraye. En outre, ils étaient fatigués d'avoir été plusieurs jours sous les armes, et beaucoup avaient envie de retourner chez eux. Cette circonstance, et l'arrivée, à peine espérée, de l'adjudant général républicain Sandoz, à la tête de trois mille hommes, changèrent, pour un moment, la face des choses. Le 16 mai, seulement, d'Elbée, la Rochejaquelein et Lescure réussirent à conduire devant Fontenay les hommes qu'ils commandaient, au nombre d'environ dix mille. Chalbos, quoique inférieur en forces, sort de Fontenay pour marcher à leur rencontre, et, au moment où les rebelles descendaient des côtes qui terminent la plaine, à une demi-lieue de la ville, tombe impétueusement sur eux. Le choc fut si rude qu'il dura peu. D'ailleurs, il advint que l'artillerie des paysans, entassée dans un étroit chemin, ne put servir. Toutefois, Lescure et la Rochejaquelein, qui commandaient l'aile gauche, avaient repoussé les républicains et touchaient presque aux faubourgs, lorsque l'aile droite et le centre furent mis en déroute. D'Elbée venait d'être blessé à la cuisse; la Marsonnière, autre chef vendéen, fut enveloppé et pris avec deux cents hommes : la déroute devint générale, et les paysans furent poursuivis jusqu'à cinq mille toises du champ de bataille, où ils laissaient six cents morts, quatre-vingts prisonniers, trente-deux bouches à feu aux armes d'Angleterre, des provisions considérables en vin, eau-de-vie, viande, toiles; quarante chariots et soixante paires de bœufs. Telle était la fureur des soldats lancés à la poursuite de l'ennemi, que plusieurs revinrent portant en triomphe des *chapelets d'oreilles.*

La veille, près de Liége, où il ne disposait que de treize cents volontaires, l'intrépide Boulard avait repoussé vigoureusement plusieurs milliers de rebelles, et ce succès semblait compléter la victoire de Fontenay.

Mais, hélas! rien de décisif. Les forces des républicains étaient d'une insuffisance manifeste; et comment compter toujours sur la ressource des prodiges?

Boulard, quoique jusqu'alors sa division n'eût jamais été vaincue, voyait approcher avec un découragement profond l'heure des revers. Réduit à se tenir constamment sur la défensive, même au sein du triomphe, et n'ayant qu'une poignée de soldats pour protéger une foule de postes importants, il se répandait en plaintes, attribuait à une négligence systématique l'abandon où on le laissait, et commençait à ouvrir son cœur à l'héroïque chagrin qui devait prématurément le conduire au tombeau.

Quant aux troupes qui gardaient Fontenay, elles savaient fort bien que l'ennemi était vaincu mais non pas dompté.

Et en effet, l'armée vendéenne, mise en fuite le 16, s'était promptement reformée et ranimée à la voix des prêtres. Pour mieux ramener la confiance parmi les paysans, les chefs avaient mandé à Châtillon, le jour même de la défaite, le faux évêque d'Agra. A l'arrivée de cet imposteur, toutes les cloches sonnèrent, et la foule se pressa sur ses pas. Lui se mit à distribuer des bénédictions, officia mitre en tête, promit la victoire. Il n'en fallait pas tant : « Le bonheur d'avoir un évêque au milieu d'eux rendit aux paysans toute leur ardeur. » Et puis, n'avaient-ils pas perdu, devant Fontenay, *Marie-Jeanne*, leur chère Marie-Jeanne, cette belle pièce de douze en bronze, qui portait les armes du cardinal de Richelieu, et, ce qui les touchait bien davantage, l'image de la Vierge? Pas de milieu : la reprendre ou mourir.

Dans l'intervalle, Mercier du Rocher avait gagné Tours, où il trouva Tallien entouré de jolies femmes qui lui demandaient la liberté, celles-ci d'un père, celles-là d'un mari. Tallien leur répondait avec un singulier mélange de sévérité et de douceur, et s'étudiait évidemment à plaire à tout le monde, tantôt parlant au peuple en Jacobin fougueux, tantôt allant aux messes constitutionnelles des environs, quelquefois montant en chaire, et prononçant de vrais sermons, qui enchantaient les bons Tourangeaux. Il fit accueil au commissaire de Fontenay; mais ce dernier ne put rien obtenir, sinon qu'on envoyât sur le point menacé un bataillon de nouvelle levée, venu d'Orléans, et qui avait à peine les armes nécessaires.

Mercier du Rocher ne fut pas plus heureux à Saumur. Et d'abord, l'aspect de la ville lui serra le cœur. Une armée de dix mille hommes s'y agitait dans une bruyante paresse. Les rues étaient couvertes de nuées d'aides de camp, qui portaient de longues moustaches, qui traînaient de longs sabres, rien de plus. Là semblaient s'être donné rendez-vous, selon l'expression de Mercier du Rocher, tous les roués révolutionnaires de Paris : Saint-Félix, Momoro, Ronsin, un prêtre nommé Hazard, que les Jacobins avaient chassé de leur société en 1790, et enfin un ancien protégé de Voyer-d'Argenson, fils d'un tisserand, qui s'était qualifié de baron de Tuncq, jusqu'au jour où les titres de noblesse furent supprimés, et qui, maintenant, en compagnie de Momoro et de Ronsin, exagérait, à Saumur, le Jacobinisme. Pour ce qui est de l'influence officielle, elle y appartenait au député girondin Carra, lequel

logeait dans une magnifique maison, avec deux sentinelles à sa porte, et tranchait du grand seigneur. Mercier du Rocher se rendit auprès de lui, pour lui communiquer l'objet de sa mission, et ne fut pas peu surpris de la parfaite indifférence que témoigna ce représentant du peuple. Carra motivait son refus de secourir Fontenay sur la victoire du 16, dont il venait de recevoir la nouvelle. « Si les Sables sont attaqués par les Anglais, lui fit observer Mercier, que deviendrons-nous? — Oh! il sera temps alors. — Mais songez que, pour aller d'ici aux Sables, il faut traverser quarante lieues de pays in-



HÉBERT

surgé! » Carra parut réfléchir un instant, puis, d'un ton léger : « Eh bien, s'écria-t-il, si les Anglais viennent, ils enlèveront les brigands, les transporteront à Londres, et nous en serons débarrassés. » Mercier du Rocher resta muet d'étonnement; il se demanda si Carra nourrissait encore au fond de l'âme le projet de donner le duc d'York pour roi aux Français, et se retira en gémissant. Républicain sincère, il ne rapportait presque rien de son court voyage qui ne lui fût un sujet de douleur. A Saumur, il avait entendu Julien (de Toulouse) et Bourbotte s'échapper, contre leurs collègues de la droite, en menaces qui annonçaient de prochains déchirements; et, à Tours, il avait vu des représentants du peuple

« voyager dans des berlines à six chevaux, tenir les baigneurs trois heures pour se faire coiffer, et tonner, dans les hôtels, quand il n'y avait pas au moins six bougies sur la table ! »

Cependant les renforts qu'on attendait à Fontenay ne paraissaient pas. Le conventionnel Magnen avait proposé au Comité de salut public, sur une lettre de Goupilleau, son collègue, de faire décréter la peine de dix années de fers contre les administrateurs qui arrêteraient la marche des troupes ou en changeraient la destination; mais ce décret n'était pas encore porté; l'abus continuait; et, d'autre part, les enrôlements à Paris étaient de date trop récente pour que les volontaires parisiens figurassent sur le théâtre de la révolte.

De leur côté, les généraux vendéens, réunis à Châtillon, hâtaient leurs préparatifs.

Après la prise de la Châtaigneraye, les soldats de Bonchamps, comme il arrivait presque toujours le lendemain d'une bataille, avaient si vivement exprimé le désir de retourner à leurs travaux, que Bonchamps avait dû les licencier. Aussi, ni sa division ni lui-même n'avaient pris part au dernier combat, celui de Fontenay. Il fut invité à rappeler ses paysans et à rejoindre ce qu'on n'appelait plus désormais que la *grande armée*. Il se rendit à l'appel; et entre lui, d'Elbée, Lescure, La Rochejaquelein, Stofflet, Cathelineau, il fut décidé que, sans tarder davantage, on marcherait sur Fontenay. Les paysans se montraient fort animés : pour mieux enflammer leur ardeur, on avait fait courir le bruit que Paris était en pleine insurrection; que la Convention venait d'être dissoute; que le canon d'alarme retentissait d'un bout à l'autre de la capitale, et que Dumouriez, vainqueur de Dampierre, arrivait à marches forcées.

L'armée des paysans s'ébranla donc; et, au moment du départ, s'avançant à la tête de plusieurs prêtres revêtus de leurs habits sacerdotaux, l'évêque d'Agra harangua les soldats en ces termes : « Race antique et fidèle des serviteurs de nos rois, pieux zélateurs du trône et de l'autel, enfants de la Vendée, marchez, combattez, triomphez : c'est Dieu qui vous l'ordonne. » L'armée entière cria qu'elle obéirait.

Le 24 mai, les représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle se trouvaient réunis, au nombre de six, à Fontenay, lorsqu'on leur vint apprendre qu'un mouvement d'inquiétude s'était manifesté parmi les troupes de Chalbos campées, en avant de la ville, à la Châtaigneraye. Trois d'entre eux, Goupilleau (de Fontenay), Goupilleau (de Montaigu) et Garnier (de Saintes), coururent aussitôt, avec Beaufranchet-Dayat, examiner ce qui se passait. Le calme était rétabli quand ils parurent, et ils s'en revinrent parfaitement rassurés; mais, vers six heures du soir, Chalbos fut informé que les rebelles s'avançaient de manière à le cerner : il jugea prudent de se replier sur Fontenay, où il entra en bon ordre à cinq heures du matin.

Entre Fontenay et la forêt de Bagnard s'étend une plaine d'un tiers de lieue, à l'extrémité de laquelle coule la rivière de la Vendée . là vint se ranger en bataille, le 25 mai, vers une heure après midi, l'armée royale et catholique, appuyant à la rivière sa gauche que commandait Lescure, et développant à découvert dans la plaine sa droite, placée sous les ordres de Bonchamps. Les royalistes étaient à peu près vingt-cinq mille : l'armée des bleus ne se composait que de six mille hommes de troupes réglées et de quatre cents gardes nationaux.

Malgré cette énorme disproportion, Chalbos n'hésita pas à sortir en rase campagne, et l'affaire s'engagea. Parmi les Vendéens, plusieurs manquaient de cartouches : à un paysan qui en demandait, son capitaine répondit, le bras étendu vers les bleus : « En voilà ! » Quoique les paysans eussent reçu l'absolution, au moment de l'attaque, ils hésitaient. Lescure s'avance seul à trente pas, crie *Vive le roi!* essuie une décharge qui, sans l'atteindre, perce ses habits, déchire sa botte droite, emporte son éperon : « Vous voyez, mes amis, dit-il aux siens, les bleus ne savent pas tirer. » Aussitôt, les paysans prirent leur course, et si impétueusement que Lescure fut obligé, pour les suivre, de mettre son cheval au grand trot. Mais voilà que soudain ils aperçoivent une croix de mission : bien qu'à la portée du feu, ils se jettent à genoux. On voulait les presser d'aller en avant : « Laissez-les prier, » dit Lescure. Ils se relevèrent et se remirent à courir. Ce fut une lutte formidable. Les chasseurs de la Gironde, les volontaires de la compagnie franche de Toulouse, et ceux du quatrième bataillon de l'Hérault, furent tous admirables d'intrépidité. Les rangs des Vendéens flottaient déjà, lorsqu'un mouvement de panique s'emparant de quelques soldats de la seconde ligne, au centre de l'armée républicaine, ceux-ci lâchent pied. En vain Chalbos accourt, le pistolet à la main, menaçant de casser la tête à qui recule, ils continuent de fuir, déchargent leurs fusils et les jettent dans les sillons. « Retourne, » crie à l'un deux, en lui portant son épée à la gorge, le représentant du peuple Goupilleau (de Montaigu), et, pour toute réponse, le misérable essaye de le percer de sa baïonnette. A son tour, effrayée par cette défection et vigoureusement pressée par Bonchamps, la gendarmerie tourne bride, et passe sur le corps à l'infanterie qui la suit. Cette fuite forcenée, une charge de cavalerie dirigée par La Rochejaquelein contre le flanc de l'aile gauche, les gémissements des hommes qui meurent écrasés sous les pieds des chevaux en retraite, le cri de « Marie-Jeanne! Marie-Jeanne! » poussé par les paysans furieux, tout contribue à augmenter la confusion, désormais irréparable. Les représentants du peuple, que leurs panaches désignent aux coups de l'ennemi, sont à bout d'efforts; les héroïques bataillons du Midi reculent en combattant, mais reculent. Le brave colonel Fillon a été tué aux premiers rangs de la garde nationale; et les rebelles frappent aux portes de Fontenay. C'est là qu'acculé à la muraille de la barrière du Nord, et couvert de blessures, le porte-drapeau Fesque tomba enveloppé dans son étendard! Les Vendéens inondèrent la ville.

Les rues étaient pleines de bleus qui fuyaient. Au milieu du désordre, Bonchamps ayant reçu un coup de feu à la poitrine, ce fut le signal d'un affreux massacre, que le généreux Lescure eut beaucoup de peine à arrêter. Lui-même venait de courir risque de la vie. Comme il entrait dans Fontenay, un soldat avait tiré sur lui à bout portant; et Lescure de lui dire : « *Sauve-toi, imbécile, tu vas te faire tuer.* » Mais tous n'eurent pas la même grandeur d'âme : un prêtre étant allé descendre chez un vieillard, son bienfaiteur, lui assena, pour quelques observations, un coup de sabre sur la tête. Le prêtre en question était l'abbé Barbotin, très-influent alors parmi les rebelles. Il était entré dans la ville, habillé en mineur et armé.

Un compte original de fossoyeurs porte à soixante-quatre le nombre des morts du côté des bleus; mais ce n'est là qu'une liste partielle. Quant au nombre des prisonniers, il fut si considérable, qu'on prit le parti de les renvoyer, après leur avoir coupé les cheveux, ce qui amusa beaucoup les paysans. Mais ce qui les charma, les enivra de joie, ce fut d'avoir repris *Marie-Jeanne*. Ils se jetaient à genoux autour de ce canon béni, le couvraient de rubans et de fleurs, l'embrassaient, et si quelque belle dame venait à passer, l'invitaient à l'embrasser aussi.

Cinq mille fusils, des vivres en quantité, une trentaine de canons, tel fut, pour les Vendéens, le prix de la victoire. Ils brûlèrent, selon leur usage, les papiers du district, et pillèrent les caisses publiques. Des assignats que l'une d'elles contenait, les chefs ne parvinrent à sauver que neuf cent mille livres, qu'ils rendirent à la circulation, contre-signés au nom du roi : le reste, tombé aux mains des paysans, servit à faire des papillotes. Les dégâts furent moindres qu'on ne l'aurait pu craindre. Toutefois, les Vendéens fouillèrent un grand nombre de maisons, prenant souliers, bottes, chapeaux, le linge de corps surtout, et vivant à discrétion chez les propriétaires du lieu.

Non que les dévastations eussent rien d'officiel. Nous avons sous les yeux la proclamation originale que Baudry du Plessis fit afficher, le 26 mai, dans les rues de Fontenay, elle était ainsi conçue : « Par ordre de MM. les commandants des armées catholiques et royales et du commandant soussigné, il est expressément défendu de faire le pillage et aucuns dégâts dans cette ville, sous peine d'être fusillé sur-le-champ. » Mais ces ordres n'avaient d'effet qu'autant qu'ils se trouvaient cadrer avec les dispositions de ceux auxquels ils étaient adressés. Les chefs, d'ailleurs, étant indépendants l'un de l'autre, ce que ceux-ci empêchaient, il plaisait à ceux-là de le tolérer. Les historiens royalistes ont eu grand soin de masquer la mésintelligence qui existait entre les chefs, mais elle est attestée par leur correspondance privée. Dans une lettre signée de Sapinaud et écrite de sa main, nous lisons : « Marie-Jeanne ne se dirigera pas de votre *cauté*, elle prend la route de Saumur. Nous *orions* bien désiré qu'une partie des forces se fût *joint* à nous.... La prise de Fontenay est *immense*, mais nous en tirons peu *d'avantage*, quoique y *ayent* grandement *p'articipé*. Cela s'est toujours ainsi pratiqué avec nos collègues du pays haut. » C'est cette anarchie qui explique l'apparente contradiction qu'on remarque entre les proclamations vendéennes qui interdisent le pillage, et les procès-verbaux qui le constatent.

Il y a plus : des documents irréfragables que nous possédons, il résulte que les Vendéens ne se faisaient pas toujours scrupule, même de se dépouiller les uns les autres. Tantôt, c'était une ville enlevant à un village voisin, indûment et par force, les boisseaux de froment ou de seigle à sa convenance; tantôt c'étaient des chevaux qu'on volait, sans qu'il y eût moyen d'en obtenir la restitution, à moins de faire battre le coupable de verges, et cela jusqu'à la mort. Que dire encore? La Rochejaquelein et Lescure furent quelquefois réduits à mettre au nombre de leurs préoccupations le soin d'empêcher qu'on n'emportât les bûches appartenant à madame une telle! Mais toutes les choses de ce monde ont leur mauvais aspect, et il est juste de mettre en balance avec ces humiliants désordres le puissant caractère qui marqua la révolte des Vendéens, et ce qu'enfanta de prodigieux la foi, aveugle mais profonde, qui les animait. « Mon père et mon frère sont plus heureux que moi, disait, à Fontenay, un paysan blessé : ils sont tombés morts à mes côtés; mais trois jours après ils étaient chez nous! »

Heureusement, l'amour de la Révolution aussi était une FOI, et féconde en miracles . rien ne le montra mieux que la prise de Fontenay. Lorsque, le 27, Cathelineau et Stofflet allèrent visiter l'hôpital, encombré de républicains blessés, et lorsque, le lendemain, Donnissan harangua les prisonniers dans la grande prairie, ils furent étonnés du peu de serments qu'ils arrachèrent aux vaincus, « *tant*, s'écrie avec amertume l'auteur de la Vie de Bonchamps, *le poison conventionnel avait infecté ce beau sang de France.* »

C'est peu : qu'imaginer de comparable au mouvement dont l'arrêté que voici a légué aux générations à venir le témoignage immortel :

« Les représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, considérant que, depuis que la ville de Fontenay est au pouvoir des rebelles, et que celle de Niort est menacée par eux, les habitants des districts et des départements voisins se sont levés en masse, sans exception, et sont accourus au secours de cette dernière ville; considérant qu'un grand nombre d'entre eux n'ont ni piques ni fusils, qu'ils ne sont point organisés, et qu'avant que leur organisation se pût effectuer, il s'écoulerait un temps considérable pendant lequel la consommation des subsistances serait effrayante; considérant que la saison de couper les foins est arrivée, qu'il y a des communes où il n'est resté que les femmes;... que les vieillards aussi ont voulu marcher, sans songer qu'ils ne pourraient pas être utiles, arrêtent que les gardes nationales s'assembleront aujourd'hui, pour qu'il soit fait un choix de ceux qui à la bonne volonté unissent les moyens les plus convenables au métier de la guerre.

« AUGUIS, Ph. Ch. Ai. GOUPILLEAU, GOUPILLEAU (de Fontenay), PANVILLIERS, GARNIER (de Saintes), LECOINTE-PUYRAVEAU. »

Oui, contre ceux qui, au nom de la patrie du ciel, absente et inconnue, déchiraient le sein de la patrie vivante, l'élan des populations fut tel, que la ville de Niort se vit au moment d'être affamée. *Considérant qu'il y a des communes où il n'est resté que les femmes....* Quel trait, et comme il montre qu'à la Révolution française devait appartenir tôt ou tard l'empire de la terre! « Les opinions révolutionnaires, écrit tristement Mme de La Rochejaquelein, étaient plus répandues et plus fortes que nous ne le pensions. »

C'est ce dont les chefs vendéens s'aperçurent bien vite; et cette raison, jointe à l'envie qu'avaient les paysans d'aller raconter leurs exploits au village, décida de l'évacuation de Fontenay. Le 28 mai, à midi, les Vendéens avaient commencé de sortir de la ville; et le 30, au point du jour, traînards, blessés, canons, voitures chargées de vivres, prenaient la route du Bocage, au branle des cloches, qui, pendant tout le temps de l'occupation, avaient sonné sans relâche.

CHAPITRE VIII

COMITÉ DES DOUZE



TANDIS que ces événements agitaient la Vendée, les Montagnards et les Girondins poursuivaient, à Paris, leur inapaisable querelle.

Le 10 mai, la Convention avait transporté le lieu de ses séances, de la salle du Manége aux Tuileries, épique demeure hantée par des spectres divers, et devenue fatale, depuis Louis XVI, à toutes les puissances qui s'y sont proclamées immortelles.

Ainsi, le champ de bataille était changé, mais rien de changé dans la lutte.

Si violente était l'inimitié, qu'on avait vu récemment les deux Duprat, l'un Montagnard, l'autre Girondin, renouveler presque l'histoire d'Étéocle et de Polynice. Une lettre où

l'aîné accusait le plus jeune d'avoir fait avec la Gironde marché de son âme, et le vouait aux Furies; une demande d'explication dont l'emportement des Mainvielle faillit faire un assassinat; ces mêmes Mainvielle arrêtés dînant avec Duprat jeune, après être allés assaillir Duprat aîné dans sa maison, voilà de quels faits la tribune avait retenti; l'on y avait entendu un frère dire, en parlant de son frère : « Je vous prouverai qu'il a été mauvais père, ami infidèle. » Évidemment, tant d'animosité conduisait à une catastrophe.

Toutefois, et malgré les troubles qui naquirent du recrutement, la physionomie de Paris, durant la première quinzaine de mai, n'eut rien de sinistre. On bâtissait dans toutes les rues; l'officier municipal suffisait à peine à la quantité des mariages; les salles de spectacle regorgeaient de monde, et le peuple se pressait au théâtre de la rue de l'Estrapade, où l'on jouait le *Triomphe de Marat*. A aucune époque, les femmes n'avaient déployé dans leur parure plus de coquetterie et de fraîcheur. Habillées à la romaine ou à la grecque, cheveux à la Titus, robes collantes, bras nus, épaules découvertes, brodequins aux jambes, des *guirlandes civiques* sur la tête, et à la main un thyrse en guise d'éventail, elles couraient en foule aux concerts de la rue de Provence entendre Fodor jouer son pot-pourri de l'*amour filial*, ou applaudir aux variations du guitariste Lamparelli.

Qui donc rendit si sombre, si fatale aux Girondins, la fin d'un mois où le plaisir, après tout, semblait s'être réservé tant de place? Qui? Les Girondins, hélas!

A l'Hôtel de Ville, Chaumette avait dit : « La cause de nos maux, je la vois dans l'égoïsme du riche, qui, mollement couché dans une alcôve tapissée, regrette les anciens abus; je la vois dans les coupables spéculations de l'agiotage, dans la conduite criminelle de ces thésauriseurs qui, pour tripler leurs capitaux, déclament contre la Révolution.... Qu'a-t-on fait pour le pauvre? Rien. » De semblables paroles, l'emprunt forcé, les cris qui commençaient à s'élever contre la féodalité de l'or, héritière de celle de l'épée, ne pouvaient manquer de faire pencher la partie opulente de la bourgeoisie parisienne du côté des Girondins : ils le comprirent, et aveuglés sur l'importance de cet appui, ils apportèrent une sorte de frénésie à précipiter la crise qui les emporta.

Non, jamais il n'y eut de spectacle plus douloureux que celui de ces nobles esprits en délire s'acharnant à troubler tout, à tout paralyser, et jetant la Révolution, qu'au fond ils adoraient, dans l'alternative de les immoler ou de périr. Par quelles plaintes funèbres, par quelles provocations gonflées de mépris et de fiel, ils surent irriter jusqu'à la démence, les infortunés, et la colère de leurs partisans, et celle de leurs ennemis! Toujours la menace à la bouche, en se disant toujours sous le couteau, ils finirent par rendre l'idée de leur proscription familière au peuple, à force d'accuser leurs adversaires de n'être que des proscripteurs et des assassins. Après avoir cherché à convaincre leurs départements, en haine de la Montagne, qu'il y avait complot formé contre leurs personnes, ils agirent, selon le mot profond de Prudhomme, « comme s'ils eussent craint d'en avoir le démenti. » C'est ainsi que, dans leur journal, Girey-Dupré écrivait : « Ces messieurs (les Jacobins) veulent en finir : qu'ils l'osent, nous le demandons; *leur mort est au bout.* » Guadet obtenait de la Convention l'ordre d'afficher une adresse des Bordelais, portant : « Nous voulons tous périr, avant le règne des brigands et des assassins.... Parisiens, sauvez-nous de notre désespoir, sauvez-vous de la guerre civile. » Oubliant avec quelle fougue la Gironde s'était précédemment emparée des places, Barbaroux tonnait contre l'ambition des Jacobins, reprochant à celui-ci d'être devenu, de capitaine, adjudant-général; à celui-là, vicaire de paroisse, d'avoir mérité la main de la fille de Pache; à un troisième, qui avait quarante-neuf ans de service, d'avoir obtenu un emploi de douze mille livres. Buzot, dégradant aux yeux des royalistes et des étrangers les dépositaires du pouvoir de la Révolution, demandait qu'à bref délai, sous peine de dix ans de fer, tout législateur enrichi rendît ses comptes, et qu'on portât la lampe dans sa fortune. A la moindre violation des formes légales, à propos d'un acte de police tant soit peu irrégulier, ils éclataient en malédictions, ces Girondins qui avaient mis en pièces la légalité monarchique, favorisé l'essor du sans-culottisme, patronné le bonnet rouge, rayé le mot *monsieur* de la grammaire, et, introduisant l'usage du tutoiement, bouleversé jusqu'aux anciennes formes du langage. Malheur aux mesures utiles, si un Montagnard les proposait! elles étaient aussitôt rejetées. Maîtres de l'Assemblée, par l'envoi en province d'un grand nombre de commissaires montagnards, que de fois les Girondins fatiguèrent la tribune, accaparée par eux, de redites ardentes, non sur les dangers de la Révolution et les meilleurs moyens de la sauver, mais sur leurs propres périls, sur tel ou tel empiétement de la Commune, sur ce qu'à Lyon un tribunal révolutionnaire avait été indûment établi, sur ce qu'on voulait les égorger, crime dont la pensée germa en effet dans les bas-fonds d'où le 10 mars était sorti, mais dont Guadet et ses amis, très-injustement, faisaient un texte d'anathèmes contre quiconque n'était pas des leurs! Souvent, le refus des Girondins d'accorder à la minorité les garanties que lui assurait le règlement dévorait des séances entières, comme le jour où, Couthon ayant à parler sur l'appel nominal, que la Montagne réclamait et que repoussait obstinément ses adversaires, Maure courut saisir l'orateur paralytique, et le porta dans ses bras à la tribune. Alors il arrivait que poussée à bout, la Montagne se mettait à rugir; les galeries, pleines de femmes du peuple, frissonnaient; et tandis que le côté gauche dénonçait avec des cris de rage la tyrannie du côté droit, le côté droit s'indignait de la tyrannie des spectateurs.

Il est juste d'ajouter qu'à l'égard de certains excès, la colère de la Gironde eut sa source dans un sentiment dont la vivacité était, non-seulement naturelle, mais légitime. Ce fut, par exemple, un déplorable arrêté que celui par lequel Bourbotte et Julien (de Toulouse), commissaires de la Convention à Orléans, s'avisèrent de vouer à l'exécration tous les journaux girondins distribués dans les limites de leur proconsulat; et le cœur se soulève de dégoût au souvenir de la pauvre Théroigne de Méricourt saisie, en plein jardin des Tuileries, par une bande de mégères, et, parce qu'elle était *brissotine*, impitoyablement fouettée : horrible humiliation qui la rendit folle! Mais, à déclarer le parti jacobin tout entier responsable de pareilles indignités, il ne pouvait y avoir ni bonne foi ni prudence.

Au fond, si pour bien connaître quelles étaient alors les dispositions du parti jacobin, on les étudie dans ceux qui le représentaient réellement, dans Robespierre et les principaux chefs de la Montagne, on verra que les ennemis de la Gironde ne voulurent bien sa ruine définitive qu'au dernier moment, que lorsqu'elle sembla crier : « Si vous ne me tuez pas, je vous tue! »

Comme preuve de cette vérité navrante, rien de plus frappant que le fait du général Miranda acquitté par le tribunal révolutionnaire, l'avant-veille du jour où ce tribunal terrible condamnait à mort, dans le général Miaczinski, un complice de Dumouriez. Certes, si l'esprit jacobin dominait quelque

part, c'était au tribunal révolutionnaire. Eh bien! Miranda, le protégé de Brissot, l'ami de Pétion, l'épée vivante de la Gironde, Miranda fut non-seulement absous, mais comblé d'éloges, et reconduit chez lui en triomphe. Le rapprochement des dates est fort remarquable ici : les Jacobins du tribunal révolutionnaire acquittèrent le Girondin Miranda, le 15 mai, deux semaines, rien que deux semaines avant la catastrophe!

Mais voilà que, le 16 mai, Isnard est nommé président de la Convention. C'était allumer une torche sur le fauteuil de la présidence, et dès ce moment, en effet, tout se précipita.

Le 18, par l'organe de Lanjuinais, le Comité de législation propose qu'on étende de cinquante à cent le nombre des membres requis pour rendre l'appel nominal obligatoire. La minorité, à laquelle il s'agit d'arracher une garantie précieuse, s'émeut et proteste. Guadet se lève, et avec sa véhémence ordinaire : « Lorsqu'en Angleterre, dit-il, on voulut dissoudre le long Parlement, le moyen qu'on prit fut de mettre le pouvoir entre les mains de la minorité.... Elle appela à son secours des patriotes *par excellence*, une multitude égarée, à qui l'on promettait le partage des terres et le pillage. Cet appel, motivé sur la prétendue oppression de la minorité, amena la *purgation du Parlement*, attentat dont Pride, de boucher devenu colonel, fut l'auteur. Cent cinquante membres furent chassés, et la minorité resta maîtresse du gouvernement. Mais les patriotes *par excellence*, instruments de Cromwell, eurent leur tour. Leurs propres crimes servirent de prétextes à l'usurpateur. Il entra un jour au Parlement, et s'adressant à ces mêmes membres : « Toi, dit-il à l'un, tu es un voleur; « toi, dit-il à l'autre, tu es un ivrogne; toi, tu es gorgé des « deniers publics; toi, tu es un coureur de filles et de mauvais « lieux... Sus donc, cédez la place à des hommes de bien. » Ils la cédèrent, et Cromwell la prit. »

A l'adresse de qui ces allusions outrageantes? Les dilapidateurs des deniers publics, étaient-ce Danton et Lacroix sourdement accusés de concussion? Pride, était-ce le boucher Legendre? Cromwell, était-ce Robespierre? Le violent génie de Guadet se reconnaissait à ce langage. Il produisit une émotion, qui se calmait à peine, quand tout à coup des cris aigus retentirent dans les tribunes. Depuis quelques jours, des femmes, qui presque toutes portaient les livrées de la misère, avaient été remarquées rôdant, soit dans le jardin des Tuileries, soit dans les corridors de l'Assemblée. Elles visitaient les cocardes, et barraient le chemin aux gens qu'elles jugeaient suspects; mais c'était surtout contre les spectateurs munis de billets que paraissait dirigé l'effort de cette police d'un nouveau genre. Le 18, un citoyen signalé à leur défiance s'étant introduit dans les tribunes, une d'elles avait essayé de l'en arracher. De là, le tumulte. Levasseur en rejeta la faute sur ce qu'il y avait des places réservées, ajoutant : « Le peuple peut-il n'être pas indigné, lorsqu'il voit que ces places privilégiées sont destinées à des aristocrates tels que.... » Levasseur nomma, qui l'aurait jamais cru? un des premiers apôtres de la république en France, « Bonneville! » et aussitôt Marat de renchérir : « C'est un aristocrate infâme, c'est un entremetteur de Fauchet. »

Alors, avec une solennité tout à fait inattendue : « Citoyens, dit Isnard, ce qui se passe m'ouvre les yeux sur un fait qui m'a été révélé. L'aristocratie, Pitt, l'Angleterre, l'Autriche suivent un nouveau plan pour détruire la liberté en France.... Peuple, législateurs, écoutez : il y va de votre salut.... » Et il déclare qu'il y a complot formé par les étrangers pour dissoudre la Convention, au moyen d'elle-même; qu'on doit mettre le peuple en mouvement, en commençant par les femmes; que les Anglais se tiennent prêts à opérer une descente, dès que la révolte éclatera, et que, de la sorte, une contre-révolution est imminente.

Sans laisser à l'Assemblée le temps de se reconnaître, Vergniaud demande et fait voter l'impression de cette déclaration d'Isnard. Celui-ci, revenant à la charge, affirme, sur l'autorité d'un citoyen qu'il nommera au Comité de sûreté générale, qu'il court parmi les femmes des propos étranges, qu'on leur a entendu dire : *Avec nos billets, nous avons des assignats et souvent de l'argent.* Un membre dénonce Marat comme ayant tenu contre les *hommes d'État* des propos sanguinaires; à quoi Marat se contente de répondre que les *hommes d'État* sont des complices de Dumouriez, et qu'il faut qu'en poursuivant la mort des Capets rebelles, ils « se mettent la corde au cou », ainsi que l'ont fait les patriotes de la Montagne.

Avant la séance, il avait été décidé, dans le Comité Valazé, que la Gironde proposerait l'annulation des autorités de Paris, le remplacement provisoire et immédiat de la municipalité par les présidents des sections, enfin la réunion des suppléants de l'Assemblée à Bourges. Ce fut Guadet qui porta ces propositions à la tribune. Grande agitation sur les bancs de la gauche. Danton demande la parole. Collot-d'Herbois s'écrie : « Voilà donc la conspiration découverte! » Mais Barère se présente, et le calme renaît à sa voix. « Casser les autorités de Paris! dit-il; j'appuierais cette proposition, si je voulais l'anarchie. Quant à réunir vos suppléants à Bourges, pourquoi? Est-ce que, si la Convention était dissoute, le coup qui la frapperait ne les atteindrait pas? » Mieux valait, selon lui, créer une commission de douze membres, chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à la tranquillité publique.

Cette mesure faisait briller aux yeux des Girondins l'espoir d'un triomphe absolu, quoique légal : ils embrassèrent cet espoir d'un cœur avide, et l'Assemblée vota sans débats la création du *Comité des Douze*.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, le Comité des Douze fut pris tout entier dans la Gironde; mais il y eut cela de singulier, qu'elle choisit, en cette occasion, pour combattre son suprême combat, des hommes qui, à l'exception de deux, n'y pouvaient figurer avec autorité; car les membres élus furent : Boyer-Fonfrède, Rabaud-Saint-Étienne, Kervelégan, Saint-Martin, Vigée, Gomaire, Bergoeing, Boileau, Mollevault, H. Larivière, Gardien et Bertrand. Seulement, ce qui semblait leur manquer en consistance, ils le possédaient en audace; et d'ailleurs, n'avaient-ils pas derrière eux, pour les pousser en avant, Guadet, Louvet, Isnard, Valazé?... Ah! là ne fut point leur force; là fut leur malheur.

L'institution du Comité des Douze était une menace dont les Jacobins comprirent tout de suite la portée; leur club en frémit; les meneurs subalternes qui, tels que Varlet, se réunissaient à l'Évêché, commencèrent à agiter des motions furieuses, et le feu prit aux sections.

A la suite des émeutes de clercs et de commis, suscitées par le dernier recrutement, l'administration de police avait jugé nécessaire, afin de couper court à tout mouvement de ce genre, d'avoir l'œil sur les fauteurs présumés. En conséquence, une circulaire émanée de la mairie avait prévenu les commissaires des sections de se rassembler à l'Hôtel de Ville, pour y dresser la liste des personnes suspectes. La première réunion eut lieu le 18 mai, et fut très paisible; mais celle du lendemain ayant ouvert ses délibérations sous l'empire des colères que la création du Comité des Douze venait d'enflammer, la scène changea de face.

Touchant ce qui se passa dans cette assemblée, où trente-sept sections étaient représentées et à laquelle assistait un administrateur de police, la déclaration suivante fut faite plus tard, au Comité des Douze, par un des assistants : « Un homme pâle, d'un certain âge, qui parlait lentement, assis à gauche en entrant dans la salle, presque contre la cheminée, dit, à propos des gens suspects : « Je n'en connais pas d'au« tres que ceux qui sont dans la Convention nationale; c'est là « qu'il faut frapper. Je propose donc de saisir les vingt-deux, « plus huit membres que je désignerai. Nous les mettrons en « lieu sûr, et nous les *septembriserons*.... Nous non.... Mais, « avec un peu d'argent, nous trouverons des hommes pour les « tuer. Lorsqu'ils seront morts, nous supposerons de fausses « lettres des pays étrangers, et nous prouverons qu'ils ont « émigré. »

Est-il vrai que ces propos atroces furent tenus? C'est ce qui résulte de la concordance des dépositions; mais ces mêmes dépositions ne s'accordent, ni relativement au nom du farouche orateur, qu'un des témoins nomme Marino, et un autre Bisé; ni relativement aux dispositions générales de l'auditoire. Sur ce qu'un membre aurait été chassé, pour avoir combattu la motion sanguinaire, il existe dans les témoignages une contradiction formelle. Mais qu'un membre ait dit qu'il fallait attendre le plan d'insurrection préparé, aux Jacobins, par Robespierre et Marat; qu'un autre ait pressé l'exécution en ces termes : « *Coligny était à minuit à la cour, et à une heure il était mort;* » qu'un membre de la section de la Fraternité ait été exclu, parce qu'il prenait des notes; qu'on ait demandé un local où pussent être déposés les gens suspects, et qu'au nombre des lieux de dépôts désignés se soit trouvée la maison des Carmes du Luxembourg, d'horrible mémoire..., voilà ce que rien n'autorise à mettre en doute. Toutefois, aucune décision ne fut prise, et l'on se sépara en ajournant tout au lendemain.

Cette fois, Pache se rendit à la réunion. A peine est-il installé au fauteuil, que la proposition de la veille est renouvelée; mais un des assistants proteste : « J'ai combattu hier, dit-il, cette proposition; les membres ici présents ont applaudi, et je ne conçois pas qu'on vienne aujourd'hui la remettre sur le tapis, tandis qu'hier soir il n'en était plus question. » Pache répondit qu'il ne s'agissait point en effet d'arrestations; que la Convention était un dépôt confié à la ville de Paris; qu'un attentat commis sur un seul des membres de l'Assemblée nationale produirait la guerre civile; que, quant à lui, bien qu'il eût signé la pétition qui réclamait le renvoi des vingt-deux, il ne souffrirait pas qu'une telle discussion s'engageât à la mairie. Puis, ayant demandé le nom des suspects que l'on connaissait, il leva la séance, et l'on se retira tranquillement.

Il est certain que l'idée de porter atteinte à la représentation nationale n'avait encore pour apôtres ou partisans, dans Paris, que quelques-uns de ces hommes que les révolutions font monter à la surface des sociétés, quand elles en remuent le limon. Les comités révolutionnaires se montrèrent effrayés de la motion lancée à la mairie le 19, dès qu'on leur en apporta la nouvelle. Le journal de Prudhomme écrivait . « Généreux citoyens de Marseille, de Lyon, de Versailles, d'Avignon, de Nantes, de Bordeaux, vous semblez inquiets de la sûreté des représentants du peuple et de la liberté de leurs délibérations? Rassurez-vous : il est de l'intérêt et de la gloire de Paris de vous en répondre. » Il écrivait encore : « La Convention! *c'est un fanal en mer pendant l'orage.* » Aux Jacobins, Robespierre s'était élevé très-vivement, et contre les « mesures extrêmes, » et contre ceux qui les proposaient. Le club des Cordeliers lui-même écouta favorablement Legendre, lorsque, les 22 et 23 mai, il y vint combattre les motions emportées de Léonard Bourdon, de Varlet, et déclarer que les représentants du peuple étaient inviolables.

La situation était telle, néanmoins, qu'une catastrophe en pouvait sortir brusquement, du jour au lendemain; cela dépendait de la conduite qu'allait tenir la Gironde.

Malheureusement, on eût dit qu'elle prenait à tâche, quand il y avait la République à sauver, de faire obstacle à tout, sans proposer rien. C'est ainsi que de ses rangs partit la résistance à une mesure dont l'absolue nécessité dépassait la rigueur : l'emprunt forcé d'un milliard à lever sur les riches et à rembourser en biens d'émigrés. L'urgence d'un pareil emprunt était si manifeste, si généralement sentie, que la motion de Cambon à cet égard fut appuyée d'une manière expresse par deux Girondins, Rabaud-Saint-Étienne et Lanjuinais. Mais il arriva que deux autres Girondins, Barbaroux et Buzot, s'y étant opposés, les tribunes éclatèrent encore une fois; de sorte que la mesure ne fut votée qu'après une longue scène de confusion, où il y eut échange d'anathèmes, et où à Vergniaud prononçant le mot *assassins*, le peintre David cria : « *C'est toi, monstre, qui es un assassin.* »

De son côté, le Comité des Douze attisait la flamme qu'il avait charge d'étouffer. Bien décidé à découvrir une conspiration, pour avoir des conspirateurs à punir, il remplissait Paris de menaces et d'alarmes, sollicitant les aveux, encourageant les dénonciations, recueillant les moindres rumeurs, et transformant en preuves décisives des propos tenus par quelques gens sans aveu ou attribués à des inconnus : un jeune homme, dont on ignorait le nom, avait dit, sur la terrasse des Tuileries, qu'il était temps de guillotiner, non plus des cochers, des cuisiniers, des sans-culottes, mais des Brissotins; il paraissait, d'après une conversation d'un bon citoyen avec un bourgeois habillé de bleu, dans un café de Chaillot, que quelques volontaires, avant de partir pour la Vendée, avaient projeté de faire un coup; un septembriseur, nommé Laforêt, et sa femme, fripiers sur le quai du Louvre, avaient déclaré que six mille sans-culottes se tenaient prêts à massacrer les mauvais députés au premier signal, après quoi, pillage général, dans lequel Laforêt avait pour sa part cinquante maisons à piller.... Voilà sur quelles bases le Comité des Douze s'attachait à bâtir l'édifice du vaste complot dont les Girondins avaient tant parlé! Et comme l'essentiel était d'y envelopper ceux qu'on voulait perdre, on rendait puérilement responsables de ce qu'avait pu dire, « dans un café de Chaillot, un bourgeois en habit bleu, » et les chefs de la Montagne, et les membres de la Commune.

A la vérité, c'était en pleine mairie qu'avait été tenu l'odieux discours du 19; et il existait à cet égard un témoignage imposant, celui de la section de la Fraternité; mais Pache n'assistait point à la réunion ce jour-là, et lorsque, le lendemain, on s'était avisé de reproduire ces idées devant lui, il les avait formellement condamnées. Il y a mieux : la Commune était si peu disposée à les couvrir de son égide, que, dès le 23, elle s'était empressée de rendre l'arrêté suivant, sur le réquisitoire de Chaumette : « Le Conseil général, instruit qu'une députation de la section de la Fraternité a dénoncé à la Convention nationale un complot affreux, tendant à faire égorger des représentants du peuple, et à faire dire ensuite qu'ils avaient émigré; considérant qu'il est instant d'arrêter les auteurs de complots aussi abominables; invite les rédacteurs et porteurs de cette adresse à venir lui donner les renseignements nécessaires, pour qu'il puisse découvrir les traîtres, et les livrer, dès ce soir, aux tribunaux. »

Énergique était la flétrissure, péremptoire le défi. Mais on ferma les yeux sur la flétrissure, on laissa tomber le défi, et les Girondins continuèrent de désigner l'Hôtel de Ville comme une caverne de bêtes fauves.

A force de supposer le péril, ils le créaient.

Du reste, ils ne se faisaient point faute, eux aussi, d'avoir leurs réunions, — beaucoup plus secrètes que celles du parti opposé, — et leurs mots d'ordre, et leurs lettres circulaires à domicile. Une de ces lettres étant tombée entre les mains du Comité de sûreté générale, elle fut rapportée dans le n° 203 du journal de Marat, conçue en ces termes : « AU DÉPUTÉ LACAZE. — En armes à l'Assemblée, à dix heures précises : couard, qui ne s'y trouve pas ! — DUFRICHE-VALAZÉ. »

Un rapport du Comité des Douze était annoncé, et Paris l'attendait avec impatience : quel fut l'étonnement général, lorsque, dans la séance du 24 mai, Vigée, sans fournir une seule preuve, sans articuler un seul fait, vint proposer des mesures de précaution extraordinaires, motivées sur ce qu'une trame horrible avait été découverte! « Quelques jours plus tard, dit-il d'un ton solennel, la République était perdue, vous n'étiez plus. » Et, au nom du Comité, il demande que la Convention, la fortune publique, la ville de Paris soient placées sous la sauvegarde des bons citoyens; que chacun soit tenu de se rendre sur-le-champ au lieu de rassemblement de son bataillon; que le poste de la Convention soit renforcé de deux hommes par compagnie; que les assemblées générales des sections soient levées tous les soirs à dix heures. Ce n'étaient là, au surplus, que des mesures préliminaires, et Vigée en annonçait de plus considérables qui devaient compléter l'œuvre de salut public confiée au Comité des Douze. Le projet, vivement soutenu par Boyer-Fonfrède et Vergniaud, fut adopté, malgré l'opposition de Danton, qui dit : « Décréter ce qu'on vous propose, c'est.... *décréter la peur.* »

Sûrs désormais que la Convention les suivrait, les Douze n'hésitèrent plus à frapper. Ce jour-là même, ils font arrêter deux administrateurs de police, Michel et Marino, accusés de provocation au massacre, et ils lancent un mandat d'amener contre Hébert, substitut du procureur de la Commune, pour un article du *Père Duchêne.*

Cet article contenait, contre les Girondins, à côté d'attaques légitimes, d'immondes calomnies présentées dans un style immonde; il imputait odieusement aux *hommes d'État* d'avoir fait piller les boutiques des épiciers, pour avoir un prétexte de calomnier Paris; il les accusait d'avoir enlevé le pain des boulangers, afin d'occasionner la disette; il rappelait comment on avait *raccourci Capet*, et soutenait qu'il n'en coûterait pas davantage pour anéantir les traîtres....

Tout cela, certes, était révoltant; et néanmoins la nouvelle du coup qui atteignait l'auteur ne se fut pas plutôt répandue que l'indignation partout s'alluma. Ce n'étaient que paroles véhémentes ou rapprochements pleins d'amertume. Les uns font remarquer qu'à part la trivialité de la forme, le langage d'Hébert ne diffère pas de celui que tient, en sens inverse, le rédacteur du *Patriote français;* ils rejettent sur le ton général de la presse à cette époque ce qu'il y avait d'excessif dans les attaques du *Père Duchêne*, et s'étonnent qu'à ce compte les Douze n'aient pas poursuivi la feuille de Marat. Les autres demandent de qui les Girondins tiennent le privilége d'être au-dessus de l'injure, dans un temps de fermentation inévitable, et lorsque eux-mêmes, traitant chaque jour leurs adversaires de brigands et d'assassins, ne cessaient d'appeler sur eux les vengeances de la province. Et puis, à la qualité de journaliste, Hébert joignait celle de magistrat : Etait-ce la Commune qu'on prétendait châtier dans sa personne? Les Douze entendaient-ils marcher, selon les vues développées par Guadet, à l'anéantissement des autorités constituées de Paris? Où conduirait ce premier pas dans les voies glissantes de la tyrannie? Hébert pouvait avoir calomnié ses adversaires, mais la calomnie alors n'était-elle pas malheureusement de tous les partis, et le Comité des Douze avait-il été institué pour assurer à la Gironde le droit exclusif d'être injuste?

Ces discours disposent les esprits à la résistance. A neuf heures du soir, Hébert se rend à la Commune, et, le danger lui élevant le cœur : « On m'arrache à mes fonctions, dit-il avec dignité : mais je dois obéissance à la loi. Vous ! N'oubliez pas que vous avez juré de regarder comme frappé sur vous tous le coup porté à un seul. Ce serment je l'invoque, non pour moi, bien décidé que je suis à la mort si elle peut servir ma patrie, mais pour mes citoyens, que l'oppression menace. » Il s'avance ensuite vers Chaumette, qu'il embrasse; reçoit l'accolade du président, au nom du Conseil, et rentre tranquillement dans sa maison, d'où il fut arraché pendant la nuit, par ordre des Douze, pour être conduit à l'Abbaye.

Vers la même heure, les Douze faisaient arrêter Varlet, celui que Girey-Dupré, dans son langage virulent, appelait *l'agitateur des boues de Paris.* Du haut de sa tribune ambulante, Varlet avait dit au peuple que les plus grands rebelles étaient, non dans la Vendée, mais dans la *boutique des lois.* On l'accusait, en outre, d'avoir poussé le club des Cordeliers à l'insurrection et demandé qu'on portât à l'Assemblée la déclaration des droits de l'homme couverte d'un voile.

Ces arrestations simultanées annonçaient, de la part des Douze, le parti pris d'en finir : la Commune, qu'ils brûlaient d'accabler, sentit comme le froid du glaive. Les membres qui la composaient s'assemblent le 25, pleins d'inquiétude et d'émotion. Chaumette arrive, et leur apprend qu'il s'est rendu à l'Abbaye, dans la matinée; mais qu'il n'a pu voir Hébert, qui reposait en ce moment : « Preuve qu'Hébert est innocent, ajoute-t-il, car le crime ne sommeille pas. » La situation pressait : on décide qu'on ira, par députation solennelle, dénoncer à la Convention l'atteinte portée à la liberté de la presse, et qu'une circulaire sera adressée aux quarante-huit sections, pour les informer d'une manière officielle de l'arrestation d'un magistrat du peuple. La circulaire est aussitôt rédigée; et tandis que des cavaliers la portent dans toutes les directions, les députés de la Commune se rendent à l'Assemblée nationale.

Lorsqu'ils furent admis à la barre, la Convention venait d'accueillir une dénonciation girondine, lancée de Marseille contre les commissaires montagnards, Moïse Bayle et Boisset, et de casser, sur la motion de Barère, l'arrêté par lequel Bourbotte et Julien (de Toulouse) avaient essayé de proscrire, à Orléans, les journaux girondins. En termes modérés, quoique fermes, l'orateur de la Commune expose que la section de la Fraternité ayant entretenu la Convention de propos odieux tenus à la mairie, il est juste que cette section désigne nominativement les coupables, afin qu'on les livre au tribunal révolutionnaire et que le soupçon se détourne de la tête des innocents. Quant à Hébert, « Nous demandons, ajoute l'orateur, que vous rendiez à ses fonctions un magistrat estimable par ses vertus civiques et ses lumières. Nous demandons qu'il soit promptement jugé. Les arrestations arbitraires sont, pour des hommes de bien, des couronnes civiques. »

Au milieu du conflit d'applaudissements et de murmures que produisent ces paroles, Isnard se lève, l'exaltation peinte sur le visage , et, par une inspiration à jamais lamentable :

« .... Écoutez, dit-il, les vérités que je vais vous dire. La France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale.... S'il arrivait qu'on y portât atteinte, je vous le déclare, au nom de la France entière.... « Oui, oui, au nom « de la France entière, » — interrompent les membres du côté droit, en se levant. Isnard continue : « Je vous le déclare, Paris serait anéanti.... » A ces mots étranges, des clameurs terribles s'élèvent de tous les bancs de la gauche; mais ceux de la partie opposée : « Oui, oui, la France entière tirerait une vengeance éclatante de cet attentat. » Marat était debout. La main étendue vers Isnard, il lui crie : « Descendez du fauteuil, président, vous jouez le rôle d'un trembleur.... Vous déshonorez l'Assemblée.... Vous protégez les hommes d'État. » Isnard reprit d'un air sombre : « Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé. » Et la Droite d'applaudir, pendant que, pour répondre à ces blasphèmes, Danton, Dentzel, Drouet, Fabre-d'Églantine réclament à l'envi la parole. La sensation était profonde, manifestée diversement, selon la diversité des tendances. Les tribunes gardaient un silence farouche. Seuls les députés de la Commune paraissaient calmes. Leur orateur se contenta de prononcer ces mots, dont la sagesse, dans cette circonstance, n'était pas sans quelque grandeur : « Les magistrats du peuple qui viennent vous demander la punition des coupables, ont juré de défendre la sûreté des personnes et des propriétés : ils sont dignes de l'estime du peuple français. » A ce trait, les tribunes applaudirent. Danton se leva. Il releva l'imprécation fulminée contre Paris, péremptoirement, sévèrement, sans amertume néanmoins, et plutôt comme moyen de concilier les esprits. Évidemment, il craignait d'envenimer la plaie ouverte aux flancs de la République.

Mais l'heure des ménagements était passée! Dans Paris, l'effet des menaces d'Isnard fut immense et désastreux. On ne manqua pas de remarquer l'adhésion délirante que leur avait donnée le côté droit. Il n'y avait donc pas à en douter : Isnard n'avait fait qu'exprimer les sentiments de tout un parti; et ce parti dont le mot d'ordre était *malheur aux Parisiens!* il dominait la Convention, il animait de son souffle implacable le Comité des Douze! Précisément, on venait de lire, en plein club des Jacobins, une lettre de Vergniaud aux Bordelais; et cette lettre, dont les auditeurs s'étaient beaucoup émus, portait : « Hommes de la Gironde! tenez-vous prêts : si l'on m'y force, je vous appelle de la tribune, pour venir nous défendre, et venger la liberté, en exterminant les tyrans. Il n'y a pas un moment à perdre. Si vous développez une grande énergie, vous forcerez à la paix des hommes qui provoquent à la guerre civile. » Si Vergniaud parlait ainsi, lui le membre le plus modéré de la Gironde, qu'attendre de Guadet, de Louvet, de Barbaroux, de Buzot? Alors, devant les imaginations inquiètes, vinrent se grouper mille faits accusateurs, tous de nature à prouver qu'il existait, à l'égard de Paris, un système suivi de diffamation. Louvet, dans sa *Sentinelle*, ne s'était-il pas élevé contre le titre de *capitale* et contre ce qu'il appelait l'*aristocratie des villes?* Guadet n'avait-il pas dit récemment du haut de la tribune : « Les Bordelais ont envoyé en Vendée quatre mille hommes, qui n'ont pas eu besoin, pour délivrer leurs frères, de remplir leurs poches d'assignats? » Cruelle insulte aux Parisiens, dont le recrutement, effectué parmi les pauvres, avait eu lieu en partie à prix d'argent. Les Girondins n'étaient-ils pas sans cesse à présenter Paris comme un repaire d'assassins, et à le menacer de leurs départements? témoin ces paroles de Vergniaud, dans la séance du 24 mai : « Aucun de nous ne mourra sans vengeance : *nos départements sont debout;* » et celles-ci de Buzot, dans la séance du 8 : « On a souvent menacé ma vie; mais, je le déclare, il en coûtera cher à ceux qui me l'arracheront; *j'en ai le serment de mon département entier;* » témoin encore tant de passages du *Patriote français*, qui n'étaient que le développement de cette phrase : « Si nous succombons, *les départements sont là!* » On se rappela aussi que, lors de la discussion du pacte constitutionnel, Isnard, appuyé par Buzot, avait soumis à l'Assemblée un projet qui dépouillait Paris de son ancienne influence, faisait dépendre les destinées de la nation d'une sorte d'acte notarié, et ne voyait dans les députés de la grande famille française que les ambassadeurs de diverses puissances. Cet ensemble de faits; la lumière sinistre que leur rapprochement jetait sur la politique des Girondins; les adresses comminatoires qui, par eux inspirées et provoquées, affluaient de Marseille, de Lyon, de Versailles, d'Avignon, de Nantes, de Bordeaux; l'encouragement officiel qu'ils donnaient aux murmures de la province, après les avoir eux-mêmes suscités, au moyen de leur correspondance secrète; leur inexplicable indifférence touchant les troubles de la Vendée, où Carra semblait ne s'être rendu que pour amortir l'action révolutionnaire et couvrir de sa protection les chefs militaires, coupables, comme Quétineau, sinon de trahison, au moins de mollesse..., tout cela parlait vivement aux âmes. La déplorable scène du 25 mai à l'Assemblée combla la mesure. Dès ce moment, même aux yeux des moins emportés, les arrestations ordonnées par le comité girondin ne parurent plus que le commencement d'un complot tendant à la destruction de la République une et indivisible. On ne désigna plus les Douze que sous le nom de *décemvirs*, mot avec lequel on avait jadis, à Rome, soulevé la multitude. Hébert devint un martyr. Varlet fut un tribun. A côté de ceux qui craignirent réellement pour la ville sacrée, il y eut ceux qui affectèrent de craindre; et les derniers n'étaient ni les moins bruyants ni les moins écoutés. Car, quand un parti renferme des hommes de bien, il se trouve toujours parmi ses ennemis un nombre correspondant de pervers, de sorte que ses égarements ont cela de funeste, qu'ils servent à établir l'influence des méchants.

C'est ce que, parmi les Girondins, quelques-uns parurent comprendre. Dans une entrevue qu'il eut avec Garat, Rabaud-Saint-Etienne lui avoua qu'il n'avait point été d'avis de l'arrestation d'Hébert. Boyer-Fonfrède l'avait combattue aussi, tout jeune et impétueux qu'il était. Mais, avec les passions pour auxiliaires, les fous mènent les sages. Traînant à leur suite la majorité de la Convention, et poussés eux-mêmes par les meneurs de la réunion Valazé, les Douze, sans avoir l'âme des tyrans, prirent les allures de la tyrannie. Ils exigèrent impérieusement que les registres des sections leur fussent livrés, et firent jeter en prison le président et le secrétaire de la section de la Cité, gardiens trop fidèles du dépôt commis à leur foi. Eux qui venaient d'emprisonner un magistrat du peuple, parce que, dans son journal, il avait appelé les Girondins des traîtres, ils firent relâcher, par décret de l'Assemblée, des citoyens que le comité révolutionnaire de la section de l'Unité avait fait arrêter, pour avoir appelé Robespierre, Marat et tous les Jacobins des scélérats. Et, à cette occasion, ils obtinrent de la majorité que le comité en question serait cassé; qu'ordre serait donné aux autres de se borner aux pouvoirs que la loi leur attribuait sur les étrangers, et que le titre de *Comité révolutionnaire* serait interdit. C'était marcher à un despotisme sans contre-poids. Pache les gênait; son calme inaltérable et sa puissance déjouaient leur animosité . ardents à le compromettre, et voulant donner une

couleur d'hypocrisie aux assurances pacifiques dont ils lui reprochaient de bercer la Convention, ils prétendirent avoir reçu de lui l'annonce d'un prochain soulèvement : or, il fut prouvé que c'était faux. Quant à Isnard, sur son fauteuil de président, rien d'égal à l'arrogance qu'il déployait. Dans la séance du 26, une députation étant venue, au nom de seize



GORSAS

sections, redemander Hébert, Isnard, fermant la bouche à Legendre, leva la séance avec une brusquerie et un air de hauteur qui firent dire au journal de Prudhomme : « Il croyait sans doute présider un lit de justice! »

En même temps, par suite de menaces que Garat lui-même, si sympathique pourtant aux Girondins, soupçonne les Douze d'avoir laissé échapper, le bruit se répandait qu'on allait remplacer le tribunal qui avait absous Marat, et que la Convention, puisqu'elle n'avait pu être épurée par le scrutin, le serait par le glaive des lois. Autre menace, plus terrible :

les Douze firent savoir qu'ils *poursuivraient les traîtres jusque sur la Montagne!* Ainsi, les Jacobins n'avaient plus de quartier à attendre; il fallait écraser, ou être écrasé. Ce fut tout leur complot.

Une lutte dernière, et à mort, devenant inévitable, de grands troubles l'annoncèrent. Les divisions du parti républicain favorisaient trop le royalisme, pour qu'il n'essayât point d'entrer en lice : revêtu de la livrée girondine, jusqu'à ce qu'il lui fût loisible de se montrer sous son propre costume, il avait intérêt à pousser aux démonstrations anarchiques. La journée du 26 mai fut convulsive. On se battait dans presque toutes les sections, avec des succès divers. Des femmes parcoururent les rues, agitant un drapeau, faisant des proclamations, et invitant les passants à se porter à l'Abbaye.

Robespierre, d'un cœur ulcéré, contemplait ce triste spectacle. Quoiqu'il fût animé contre les Girondins d'une haine que la sincérité de ses convictions exaltait en paraissant l'ennoblir, il eût voulu pouvoir les écarter sans les proscrire et les désarmer sans porter atteinte à ce principe de la représentation nationale qui lui était si cher. Il sentait bien qu'entamer la Convention était un remède aussi dangereux que le mal. Lorsqu'on aurait accoutumé le peuple à détruire son propre ouvrage, que resterait-il de possible? Et quelle chance de durée aurait une république bâtie sur le sable mouvant des émotions populaires? robespierre n'était pas de ceux qui se plaisent aux orages de la place publique : il s'inquiétait de l'avenir, et le goût de l'*ordre* était un des traits caractéristiques de sa nature. Non qu'il fût *homme de gouvernement* dans le sens absolu du mot, et c'est ce que prouvaient assez les vues récemment émises par lui sur la Constitution : « que le pouvoir soit divisé, avait-il dit; mieux vaut multiplier les fonctionnaires publics que confier à quelques-uns des pouvoirs trop redoutables. Fuyez la manie ancienne des gouvernements de vouloir trop gouverner. Laissez aux individus, laissez aux familles, le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Laissez aux communes le droit de pourvoir à leurs propres affaires, en tout ce qui ne tient pas à l'administration générale de la République. Laissez à la liberté individuelle ce qui n'appartient pas essentiellement à la liberté publique. » Robespierre voulait donc la liberté, en principe, et, sous ce rapport, ses idées s'éloignaient de celles de Saint-Just, qui ne prisait rien tant qu'un gouvernement vigoureux. Mais il voulait une liberté sagement ordonnée, qui sût se respecter elle même; et l'agitation pour l'agitation lui faisait horreur. Nul n'entendait pousser la Révolution plus loin que lui, mais il eût désiré que ce fût au moyen de la loi.

Aussi, quel avait été son langage, le jour où il était allé proposer aux Jacobins la formation d'une armée révolutionnaire à Paris, l'établissement de manufactures d'armes sur toutes les places publiques, et que les suspects fussent soumis à une surveillance active, et que les pauvres qu'on appellerait à remplir des devoirs civiques fussent défrayés aux frais de l'Etat? « Vous croyez peut-être, avait-il dit, qu'il faut vous révolter, vous donner un air d'insurrection; point du tout, c'est la loi à la main qu'il faut exterminer nos ennemis.... Il est très-possible que tous les membres de la Convention ne soient pas également amis de la liberté et de l'égalité, mais le plus grand nombre est décidé à soutenir les droits du peuple et à sauver la République. La portion gangrenée de la Convention n'empêchera pas le peuple de combattre les aristocrates. Croyez-vous donc que la Montagne n'aura pas assez de force pour contenir les partisans de Dumouriez, de d'Orléans, de Cobourg? En vérité, vous ne pouvez le penser. »

Rien de plus significatif que ces paroles, prononcées le 8 mai; et quand on les rapproche de celles où Robespierre, dans la même salle des Jacobins, condamnait, quatre jours après, l'emportement des agitateurs de profession et « les mesures extrêmes, » il est impossible de ne pas voir combien l'image de la représentation nationale violée le préoccupait et l'effrayait.

Mais, depuis le 12 mai, l'installation des Douze et leur violence avaient singulièrement envenimé la situation. Fallait-il attendre, sur les bords du Rubicon, que la Révolution fût morte? Et, d'un autre côté, où la liberté ne risquait-elle pas de s'égarer, si on lui faisait passer le fleuve que si volontiers franchissent tous les Césars? L'esprit en proie à ces noires incertitudes, Robespierre, le soir du 26 mai, se rend aux Jacobins, et là, dans un discours dont le désordre attestait son trouble, il déclare que le moment est arrivé pour le peuple de se lever, puisque toutes les lois sont violées, puisque le despotisme est à son comble, puisqu'il n'y a plus ni bonne foi, ni pudeur. Il ajoute qu'il aime mieux mourir avec les républicains que triompher avec des scélérats. Comme s'il eût pressenti que sa voix ne pourrait plus se faire entendre dans l'Assemblée, asservie désormais à ses ennemis — et c'est ce qui devait se vérifier le lendemain même — il s'écrie qu'il est résolu, si on lui refuse la parole, à se mettre en insurrection, lui seul, et contre le président, et contre tous les membres qui siégent dans la Convention. Il termine en disant : « Si la trahison appelle les ennemis étrangers au sein de la France; si, lorsque nos canonniers tiennent dans leurs mains la foudre qui doit exterminer les tyrans et leurs satellites, nous voyons l'ennemi approcher de nos murs, alors je déclare que je punirai moi-même les traîtres, et je promets de regarder tout conspirateur comme mon ennemi, et de le traiter comme tel. »

Quelque véhémentes que fussent ces dernières paroles, elles semblaient inspirées, bien moins par le désir d'appeler l'insurrection, que par celui de l'éloigner, en la subordonnant au cas où *l'étranger approcherait de Paris.* Mais, dans le tumulte manifeste de ses pensées, Robespierre avait laissé échapper une parole dont les Jacobins s'emparèrent, sans s'arrêter aux conclusions qui avaient probablement pour but d'en fixer et d'en adoucir le sens. Ils éclatent en acclamations passionnées, et se proclament « en insurrection contre les députés corrompus. »

Les Douze ne perdaient pas un instant. Dans la nuit du 26 au 27, ils envoient à trois sections qui leur étaient dévouées, celles de la Butte-des-Moulins, de Quatre-vingt-douze et du Mail, l'ordre de venir, le lendemain, se ranger en armes autour de la Convention. Cet ordre était une audacieuse usurpation de pouvoir, la Commune ayant seule le droit légal de requérir la force. Aussi le commandant général crut-il devoir informer Pache de ce qui se passait, par une lettre que celui-ci reçut, le 27, à dix heures du matin. Aussitôt Pache écrit aux Douze que le droit de réquisition ne leur appartient pas, et qu'il les prie conséquemment soit de s'abstenir, soit de faire rendre un décret qui légalise leur action. Pas de réponse. Les Douze, quand on leur parla de cette lettre, prétendirent ne l'avoir pas reçue, qu'elle avait été sans doute égarée.... et leurs ordres furent exécutés.

La séance du 27 mai, à la Convention, s'ouvrit par la lecture d'une missive de Pache, qui finissait en ces termes : « Si quelques membres de la Convention veulent bien oublier leurs

haines et laisser l'Assemblée s'occuper du grand objet de la Constitution, il n'y a pas de ville où elle puisse être plus respectée et où les personnes soient plus en sûreté qu'à Paris. » Mais, prenant la fougue pour de la force, les Girondins croyaient toucher au triomphe. Ils accueillirent, dans un silence méprisant, la proposition de la suppression des Douze, présentée par Marat; et les députés de la section de la Cité étant venus réclamer contre l'enlèvement nocturne des président et secrétaire de cette section, Isnard répondit à des hommes dont la plupart étaient ses aînés : « Citoyens, la Convention nationale pardonne à votre jeunesse.... » Tant de dédain n'était pas fait pour calmer les esprits. On murmure, et Robespierre demande la parole. Alors, il fut aisé de voir combien est rapide la pente de la tyrannie. C'est en vain que Robespierre, à la tribune, invoque son droit, la liberté des délibérations, la justice : Isnard ne veut pas que l'orateur soit entendu, et rien ne peut fléchir son despotique entêtement. « Vous êtes un tyran, » lui crie Marat. Un autre membre, Bentabolle, lui reproche d'être le perturbateur de l'Assemblée. « Nous sommes opprimés, s'écrient les membres de la Gauche, nous résisterons. » L'agitation est au comble. Qui croirait qu'en cette circonstance Vergniaud lui-même intervint — tant les passions de parti sont contagieuses! — non pour sauver les siens de leur propre démence, mais pour se remettre à sonner, en demandant les assemblées primaires, le tocsin de la guerre civile! Et les Girondins d'adhérer bruyamment. La question de savoir si Robespierre serait entendu fut mise aux voix et négativement résolue. Nouveau tumulte. La Gauche veut que, par l'appel nominal, la France entière soit prise à témoin de ces actes d'oppression. La Droite se dispose à lever la séance. Danton : « Tant d'impudence commence à nous peser, nous vous résisterons! » — « Nous vous résisterons! » répètent à l'envi tous les Montagnards. Danton reprend : « Je déclare en mon propre nom — et cette déclaration, je suis prêt à la signer — que le refus de la parole à Robespierre est une lâche tyrannie. » Thuriot : « Je demande la parole contre le président.... C'est lui qui, en parlant l'autre jour de Jésus-Christ, le proclamait le chef de l'armée chrétienne dans la Vendée; » calomnie bien invraisemblable! Et certes ce n'était pas le moment d'affaiblir, par des accusations iniques, celles, trop méritées, qu'Isnard encourait avec un si sauvage orgueil. Mais la haine a ses ivresses. Les tribunes étaient haletantes. Déjà le président s'est couvert deux fois. D'une main tremblante de colère, il agite un papier que les clameurs l'empêchent de lire, et qu'on assure être le signal de la guerre civile. Un cri forcené fut poussé par Bourdon de l'Oise : « *S'il ose la proclamer, je l'assassine.* »

Il était cinq heures de l'après-midi, et rien encore, autour de la Convention, n'annonçait un mouvement. Mais voilà que tout à coup on apprend que des sections arrivent en armes et se rangent en bataille devant la salle. C'était l'armée de la Gironde. Les Montagnards, qui ignorent et ne peuvent deviner les dispositions prises pendant la nuit par leurs adversaires, s'interrogent des yeux, partagés qu'ils sont entre l'inquiétude et l'étonnement. Pourquoi ces baïonnettes? Et par qui ont-elles été appelées? Le commandant est mandé à la barre; il montre ses ordres émanés du Comité des Douze; et, loin de le réprimander, la majorité lui accorde les honneurs de la séance.

Chose étrange! tandis que les sections armées de la Butte-des-Moulins, de Quatre-vingt-douze et du Mail allaient ainsi fournir à la Gironde l'appui d'une sorte de garde prétorienne, le bruit courait dans Paris que la Gironde, au sein de la Convention, était assiégée par ses ennemis; qu'on l'entourait de l'appareil des armes; qu'on parlait de l'égorger; que tout annonçait un combat et un carnage. Si les Girondins eux-mêmes répandirent ce bruit, ou, du moins, aidèrent à le propager, heureux qu'on prît la force armée qui les protégeait pour une force armée qui les cernait, et ravis secrètement d'une erreur qui rejetait sur la Montagne l'odieux d'une violence qu'elle était, au contraire, menacée de subir, c'est ce que, dans ses Mémoires, Garat, ministre de l'intérieur alors, présente comme une conjecture dont il ne put se défendre. « Plus d'une fois, écrit-il à cette occasion, j'ai vu des hommes qui avaient de la morale, appeler au secours des principes les plus purs et à l'exécution des mesures les plus légitimes, des moyens dans lesquels l'artifice combinait le mensonge avec la vérité, et pour déjouer et punir plus sûrement des ennemis coupables, leur prêter des crimes qu'ils n'avaient pas commis. Je l'ai vu, et tout ce que j'ai pu faire, c'est de fermer, non pas les yeux, mais la bouche.... Peut-être y a-t-il quelque vérité dans ce que me disait un jour un de nos plus célèbres révolutionnaires : *Vous avez un grand vice en révolution, c'est de ne pas vouloir vous prêter à une scélératesse, quand le bien public l'exige.* Il riait, parce qu'il croyait ne dire qu'un mot plaisant; et moi je m'abîmai dans des réflexions désolantes, parce que je sentis que le mot était profond. »

Quoi qu'il en soit, l'auteur des lignes qu'on vient de lire ne fut pas plutôt informé des prétendus dangers de la Gironde qu'il se hâta vers la Convention. En traversant les Tuileries, il aperçut des groupes, mais ni en très-grand nombre, ni très-nombreux, ni très-tumultueux. Au grand escalier, une foule considérable et fort agitée se pressait autour de la porte du salon de la Liberté, mais sans aucune arme, au moins visible. Tout autre était l'aspect des cours. Là, et le long de la façade du palais, du côté du Carrousel, se promenait d'un pas régulier la milice des Girondins, mèches allumées au-dessus des canons. Garat ne douta point que ce dernier mouvement ne fût organisé, n'eût des chefs; et la Convention lui parut effectivement assiégée. Mais par qui, et au profit de qui? Pache, qu'il rencontre et interroge, se borne à lui dire qu'il a signé la réquisition, n'ayant pas été libre de la refuser. Il monte à la salle où les Douze étaient réunis, aperçoit Rabaud-Saint-Étienne, qui, épuisé de fatigue, prenait un bouillon, le questionne, et n'obtient pas de réponse. Tout ce qu'il parvient à savoir, c'est qu'au dedans du palais comme au dehors, la fermentation est croissante. Pache se rendait à la barre : le ministre de l'intérieur se décide à le suivre, et ils entrent l'un et l'autre dans l'Assemblée.

Une chose avait frappé Garat : en traversant les cours, côte à côte avec le maire de Paris, et accompagné de plusieurs officiers municipaux, il avait entendu les hommes armés dire : *Ah! ah! voilà ces vilaines écharpes!* tandis que là où était la foule sans armes, parmi laquelle beaucoup de femmes, on disait, sur le passage des gens de la Commune : *Voilà nos bons pères qui passent.* Ce rapprochement caractérisait la situation : du côté des Girondins, les baïonnettes; du côté des Montagnards et de la Commune, le peuple

A peine le ministre de l'intérieur est-il dans l'Assemblée qu'on l'appelle à la tribune. Garat était un esprit bienveillant, un philosophe de mœurs douces. Incapable d'apprécier les vertus rigides, il jugeait mal Robespierre, ne se sentait attiré vers Danton que parce qu'en ce dernier il trouvait une nature facile et avait un penchant décidé pour les Girondins

au nombre desquels il comptait plusieurs amis personnels. Cependant les torts de la Gironde dans les derniers événements étaient si manifestes, que, sommé de s'expliquer, il ne put se résoudre à sacrifier la vérité à ses amis. Avec tous les ménagements que lui commandaient ses sympathies particulières, il expose que le mal vient de ce qu'on a injustement rendu responsables de quelques propos odieux tenus à la mairie en l'absence du maire, et Pache, qui les avait condamnés, et la Commune qui les avait flétris. Il s'étonne qu'on ait transformé en complot des propositions repoussées avec indignation. Il montre qu'en levant des contributions de guerre, qu'en requérant des citoyens pour le service militaire, la Commune n'a fait qu'exécuter les décrets de l'Assemblée. Sans prétendre se porter le champion d'Hébert, qu'il ne connaît pas, et sans dissimuler son horreur pour les écrits qui ne font point parler à la raison et à la morale un langage digne d'elles, il blâme des poursuites peu d'accord avec la tolérance dont jouissaient tant de feuilles non moins âpres, quoique plus littéraires. Il déclare qu'à ses yeux les Douze sont des hommes de bien, qui ont l'imagination frappée, et sont entraînés par un patriotisme trop fougueux, par un désir maladif de déployer leur courage, à des erreurs vraiment incompréhensibles. Il assure enfin qu'autour de la Convention, la force armée est bien plus considérable que l'attroupement, et que, si la Convention, précédée des autorités constituées, veut s'assurer des dispositions du peuple, en se portant aux lieux des rassemblements, elle verra les flots de la multitude s'ouvrir avec respect devant elle. Ici, les tribunes applaudissant : « Croyez-vous, ajoute-t-il, que ces sans-culottes, qui applaudissent aux assurances que je donne de leurs sentiments, le feraient s'ils avaient des intentions criminelles ? »

Cet exposé, dont Pache attesta l'exactitude, avait consterné les Girondins : pour en éluder l'effet et empêcher qu'on entendît de nombreux pétitionnaires qui se pressaient aux portes de la salle, ils se mettent à demander que la séance soit levée ; et Isnard quitte brusquement le fauteuil, où Hérault de Séchelles le remplace. La séance continuant, Henri Larivière veut parler, défendre le Comité des Douze, dont il est membre ; mais les Montagnards, à leur tour coupables de tyrannie, étouffent la voix de l'orateur. La porte alors est ouverte aux pétitionnaires, et les députations se succèdent à la barre, toutes réclamant d'un ton de menace l'élargissement des citoyens incarcérés. C'est en réponse à une des députations que Hérault de Séchelles prononça cette phrase, vantée par les uns comme une vérité hardie, et censurée par les autres comme une flatterie emphatiquement absurde : « *La force de la raison et la force du peuple sont la même chose.* » Il était nuit ; plusieurs membres étaient sortis déjà ; beaucoup de pétitionnaires se trouvaient, mêlés sur les bancs, aux députés de la gauche, et la confusion autorisait à douter de la validité d'un vote rendu en de telles circonstances. Meillan assure dans ses Mémoires que, placé vis-à-vis du président, à dix pas de distance, et les regards toujours fixés sur lui, il ne le vit pas mettre aux voix le décret qui ordonnait l'élargissement des prisonniers et cassait le Comité des Douze. Mais, contre l'autorité de ce témoignage, il y a celle d'Hérault de Séchelles, celle de René Levasseur, la déclaration du bureau, et enfin le procès-verbal de cette séance par Jean-Bon-Saint-André, Monnel, Dupuis, Billaud-Varenne, Robert Lindet, Chabot et Laloi.

La suppression des Douze, quand la nouvelle s'en répandit, fit tressaillir de joie la Commune, et produisit dans Paris de bons effets. « Les membres de la Montagne, écrit Garat, cessèrent d'avoir des craintes, et cessèrent aussi d'en donner. A la Commune et dans les sections les plus turbulentes, on entendit parler de paix et de repos. Le maire, dont la physionomie n'est pas très-mobile, ne s'empreint pas beaucoup des affections de l'âme, respirait un contentement doux, comme un homme qui sort de crainte pour la chose publique et pour lui-même. » Il n'y eut d'affligés que les pervers, d'indignés que les Girondins.

Ceux-ci, après une nuit employée à préparer la conduite du lendemain, courent, le 28 mai, à l'Assemblée, sombres et frémissants. A leur tête est un homme dont la dévotion contraste fort avec leur scepticisme religieux, mais qui prête à leur politique l'appui d'une âme forte et d'un caractère d'airain. Lanjuinais nie qu'un décret ait été rendu la veille. On murmure, il insiste ; on s'emporte contre lui, il réclame le châtiment des prédicateurs de meurtre ; Legendre le menace de le jeter en bas de la tribune ; il daigne à peine s'apercevoir de cette menace. Au reste, à supposer qu'il y ait eu décret, il faut qu'on le rapporte. Guadet appuie vivement cette motion, motivée sur ce que la Convention a délibéré au milieu des outrages, sur ce que la salle était pleine de pétitionnaires, sur ce qu'à travers les flots de la multitude qui l'entourait, Pétion et Lasource n'avaient pu se frayer passage. « Eh bien, l'appel nominal ! » crie la Gauche. Le défi est sur-le-champ accepté par la Droite. On va aux voix ; et le décret est rapporté à la majorité de *quarante et une voix* seulement !

Un fait inattendu venait de se produire : le Marais se rapprochait de la Montagne ! Cette circonstance ; l'exemple de Condorcet, qui ne se leva point pour le rapport d'un décret où les Girondins avaient vu leur défaite et où était le salut ; ce mot de Danton : « Si les magistrats du peuple ne sont pas rendus à la liberté, après avoir prouvé que nous passons nos ennemis en prudence, nous leur prouverons que nous les passons en audace et en vigueur révolutionnaires ; » cet autre mot de Laplanche : « Nous avons demandé la priorité pour le canon d'alarme, » tout cela valait qu'on y prît garde. Mais quel parti n'a ses moments de vertige ? La Gironde crut faire beaucoup en ne s'opposant point à l'élargissement des détenus, auquel poussa Boyer-Fonfrède lui-même : le pouvoir remis aux mains des Douze, elle s'enivrait de son périlleux triomphe ; et elle laissa le président de son choix admettre aux honneurs de la séance l'orateur d'une députation qui était venu se plaindre de ce que le peuple avait eu trop longtemps à sa disposition les instruments révolutionnaires. — « Ah ! il faut arracher les instruments de la Révolution au peuple ! » s'écria Danton.

Le rétablissement des Douze ne pouvait que ranimer dans Paris l'orage que leur suppression y avait calmé. L'inquiétude renaît, aggravée par mille terreurs que d'obscurs fauteurs de désordre simulent et courent répandre de groupe en groupe. On annonce des arrestations nouvelles. Les uns assurent que toute la députation de Paris va être envoyée à l'Abbaye ; les autres, que le plan est d'exterminer la Montagne. Hébert, arraché au misérable grabat où ses amis l'avaient montré gisant, reparaît à la Commune, et y reçoit une couronne, que modestement il va déposer sur le buste de Jean-Jacques, en disant : « Aux morts seuls les couronnes. » Les moyens de sauver d'une ruine imminente la ville qui est le foyer des lumières, qui fut le berceau de la République, sont remis à l'ordre du jour des sections, et celle des Arcis se prépare à aller demander aux Girondins l'explication de ces paroles d'Isnard : « *On cherchera sur les rives de la Seine où Paris a existé.* »

CHAPITRE IX

LES GIRONDINS A LYON



RRÊTONS-NOUS ici un instant. La catastrophe à raconter demande, pour être bien comprise, qu'on n'en détache aucun des événements qui s'y rapportent. La veille du jour où les Girondins succombèrent à Paris, ils triomphaient à Lyon; et la nature de leur triomphe dans cette seconde ville montre combien leur défaite, dans la première, fut indispensable.

Deux partis, à Lyon, étaient en présence.

L'un comprenait, groupés confusément sous le drapeau de la Gironde, un certain nombre de républicains, timides mais sincères; beaucoup de royalistes, que l'amour du repos rapprochait des Girondins; d'artificieux agents de la noblesse, qui n'arboraient les couleurs de la République que pour la perdre; enfin, les contre-révolutionnaires de toute nuance : prêtres réfractaires, émissaires de l'étranger, anciens nobles, agioteurs, princes de la finance ou de la fabrique. Quoique formé d'éléments certes très-hétérogènes, ce parti agissait avec une unité formidable, n'ayant encore, à cette époque, qu'un but, l'extermination des Jacobins; qu'un mobile, la haine; qu'une préoccupation, la peur. Sa force était dans les intérêts bourgeois; son principal appui, dans l'administration départementale. A la Gironde appartenaient ou étaient censés appartenir les hommes qu'il mettait en avant, tels que le négociant Nivière-Chol ou le médecin Gilibert; et il disposait d'un journal dont le propriétaire, Carrier, passait pour un des stipendiés de Roland.

L'autre parti, celui des Jacobins, était adossé à la Commune. Il représentait, dans cette ville de Lyon, pleine de pauvres travaillant au luxe des riches, la pâle légion des ouvriers en soie, proscrits de la civilisation moderne, que croyait conduire à la terre promise l'homme le plus étrange et le plus divers qu'ait produit la Révolution.

Parler de Lyon, c'est nommer Chalier.

Chalier était de petite taille. Il avait le teint bilieux, la démarche convulsive. Né en Piémont, l'extrême vivacité de son geste exagérait jusqu'à la pantomime italienne, et donnait à son éloquence, toute en images, un relief bizarre. Une perruque poudrée couvrait sa tête chauve. Quoiqu'il lançât continuellement la menace et l'anathème, il avait ces lèvres épanouies qui sont le siége de la bonté; et que de fois les larmes brûlantes dont il portait la source dans son cœur, montant soudain à ses yeux, en noyèrent la fauve étincelle! Jamais la tendresse et la fureur ne se disputèrent une âme avec plus d'acharnement. Jamais homme ne montra plus étroitement confondus en lui le miséricordieux ami des damnés de ce monde, le tribun en délire, le sage, le bouffon, l'énergumène, le martyr. Pour donner une idée du cerveau de ce puissant malade, il faudrait pouvoir peindre le chaos vu à la lueur des éclairs. Il eut des colères frénétiques, mais qui ressemblaient aux désespoirs de l'amour. Il est certain qu'il aimait le peuple, comme une mère aime son enfant, du fond des entrailles. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, puis professeur d'espagnol et d'italien, il avait fini par se livrer au commerce des étoffes : il y acquit de la fortune, et n'en servit qu'avec plus de violence la cause de la misère : tant il est vrai que la passion de la justice, ainsi qu'une robe de Nessus, l'enveloppait en le consumant!

Un amer génie, qui n'écrivit jamais que devant un crucifix et une tête de mort desséchée, le royaliste Chassagnon, avait connu Chalier avant 1789, lorsque celui-ci, jeune encore, était venu se fixer à Lyon; voici comment il le dépeint : « Je le vis à l'école des Dominicains; des cantharides le travaillaient jusqu'à la moelle des os; il avait été piqué de la tarentule; il se démenait comme un saltimbanque, il bondissait comme une pythie; il poursuivait les faces mélancoliques, comme les oiseaux de nuit recherchent les voûtes sombres. « Les têtes sont rétrécies, me disait-il, et les âmes de « glace; le genre humain est mort.... O créateur, fais jaillir « la lumière!... Le grand Être a fait de belles choses; mais « il est trop tranquille. Si j'étais Dieu, je remuerais les mon- « tagnes, les étoiles, les fleuves, l'Océan; je renverserais la « nature, pour la renouveler.... » Et, aux approches du soir, l'énergumène s'en allait arroser le petit jardin d'un ami, dont le pavillon était à deux pas de la ville; et là, tout le ravissait en extase : la moindre fleur, une feuille, un brin d'herbe; il croyait posséder un vaste champ, habiter un désert lointain.

Quelle secousse ne dut pas imprimer à une nature de cette trempe la Révolution française! Sans l'attendre, il avait parcouru, en pèlerin de la liberté, Naples, l'Espagne, le Portugal, repoussé de partout. Le soleil de 89 se lève, et voilà Chalier à Paris, frappant à la porte de Loustalot. « Qui êtes-vous? — Un ami des hommes. — Soyez le bienvenu. » Ils s'entretinrent des maux qui affligeaient la famille humaine. Soudain, Chalier tombe dans une noire rêverie; il rappelle le poignard de Caton. Mais Loustalot, sévèrement : « Est-ce que ta tâche est finie? Il faut être utile, il faut vivre. » Chalier reprit la route de Lyon dans un état d'exaltation voisin de la démence. Il avait rapporté des pierres de la Bastille : il les baisait avec transport, les donnait à baiser aux passants, se mettait à genoux dans les rues, et couvrait de pleurs les affiches qui promettaient la liberté.

Bientôt, ce patriotisme fougueux lui valut l'écharpe municipale, et l'éclat de son intégrité l'office de juge. Il devint l'idole du peuple. Il fallait le voir, au club central des Jacobins, roulant les yeux, écumant, se tordant les bras!

Il criait aux révolutionnaires : « Sans-culottes, levez-vous! La sans-culotterie remplace la royauté. Va-nu-pieds, mes chers camarades, embrassons nous... Je vous chausserai. »

Il disait aux riches : « Vous, qui ronflez sur l'ouate, réveillez-vous; la trompette sonne, il faut voler au combat. Vous vous frottez les yeux, vous bâillez, vous faites les enfants! Une épouse, une Laïs charmante, vous enlace de ses bras voluptueux.... Vite, vite! le dernier baiser!... et habillez-vous! »

S'adressant aux soldats républicains : « Évitez le duel, c'est l'épilepsie du courage. Socrate, ayant reçu un soufflet, répondit au brutal qui venait de le frapper : « Si ma joue « avait été couverte d'un casque, vous vous seriez blessé la « main. »

Il disait encore « O Français, ô Athéniens, enfants de dix coudées, peuple que la Révolution a grandi, et auquel il faut toujours des oripeaux et des grelots, que signifient ces noms empruntés et retentissants de Brutus, de Guillaume Tell, de Scévola?... Soyons économes, et mettons ces beaux noms en réserve comme des prix d'attente. »

Contre les malheureux qu'on essayait d'acheter ou qui se vendaient, il s'emportait en ces termes : « Vils mendiants,

un assignat vous éblouit : peut-il compenser une seule goutte de votre sang auguste? Ne sentez-vous pas la souveraineté qui circule dans vos veines? Sachez, ah! sachez que vous êtes des rois, et plus que des rois. »

Tantôt il mêlait le rire à la menace; tantôt il trouvait des accents d'une douceur infinie. Lors de l'irruption du club central, la femme du concierge s'écriait en pleurant : « On veut faire mourir de chagrin ce saint homme, le bon Chalier, l'ami des pauvres.... Je l'entends tous les jours. Il prêche l'Évangile..., et je connais sa bienfaisance. »

Il était bon, en effet, avec les humbles, désintéressé, généreux. S'il fut digne d'être aimé de ceux qui connurent sa vie intérieure, c'est ce dont témoignent de reste, et l'affection courageuse que lui garda jusqu'à la fin sa gouvernante, et le dévouement absolu de ses disciples; car il eut des disciples, et qui se paraient de son amitié, comme de leur principal titre d'honneur : témoin une brochure scientifique que deux d'entre eux publièrent sous ce titre : « Découverte pour, etc...; par les citoyens Lauras et Bernascon, *amis intimes de Chalier.* »

Quels furent ses crimes? Rien que des paroles. Il en prononça de sanglantes, en effet, mais à l'adresse d'adversaires dont le langage n'était pas moins effréné que le sien. « Tremblez, lisait-on, dans une brochure publiée à Lyon contre les Jacobins, tremblez, brigands! Souvenez-vous que les assassins de Charles-Stuart sont tombés sous les coups des vrais Anglais; le même sort vous attend. » C'était le ton de l'époque. En ce qui touche la guillotine, la seule différence entre Chalier et ses ennemis fut qu'il se contenta d'en parler, et qu'eux la dressèrent, justifiant de la sorte ce mot de Bazire : « *Ceux qui disent de couper les têtes ne sont pas ceux qui les coupent!* »

Nous avons raconté comment, au mois de février, les Girondins, unis aux royalistes, saccagèrent le club central des Jacobins lyonnais, et comment, pour pacifier Lyon ou le contenir, la Convention y envoya Rovère, Legendre et Bazire. Ils trouvèrent la ville en pleine réaction. Le Directoire y était en lutte ouverte avec la municipalité. A la première de ces autorités, le ministre de la guerre Beurnonville avait adressé, en guise de garde prétorienne, deux bataillons de Marseillais tout dévoués à Barbaroux; et ces soldats de la Gironde allaient arrachant les affiches révolutionnaires, chantant les louanges de Barbaroux et de Roland, interrompant le spectacle, dans les théâtres, par des chants imprécatoires contre Marat, et se répandant en d'effroyables menaces. Un d'eux osa écrire à Legendre, à propos de Chalier et des siens, qu'il « *porterait leurs boyaux en bandoulière, et garderait leurs crânes pour boire à la santé des vrais républicains.* » A l'égard de Chalier, surtout, le déchaînement des Girondins était tel, que la municipalité dut lui donner une garde pour sa sûreté personnelle.

En ces circonstances, la conduite des trois commissaires fut sage et ferme. En réponse à une pétition qui tendait à opposer à la Commune les sections, brusquement convoquées, ce qui risquait de mettre la ville en feu, Legendre déclara qu'il irait lui-même dissoudre les factieux à main armée, ajoutant : « *J'y périrai sans doute. Eh bien! ils partageront mon corps par morceaux aux quatre-vingt-quatre départements pour attester leur infamie.* » Le parti réactionnaire fut tenu en respect, le club des Jacobins rétabli, la garde marseillaise renvoyée. Mais, en même temps et avec non moins de vigueur, les commissaires réprimaient les excès du parti contraire. Ils mirent en prison trois municipaux, accusés de malversation et d'abus d'autorité; rendirent la liberté au substitut du procureur de la Commune, injustement frappé par elle, et renvoyèrent devant le tribunal révolutionnaire à Paris, pour menées coupables, le maratiste Laussel.

Ces mesures eussent rétabli le calme, peut-être, si calmer Lyon eût été possible. Les trois commissaires partis, la flamme reprend. Profitant du passage de Dubois-Crancé, Albitte, Nioche et Gauthier, attendus à l'armée des Alpes, les Jacobins lyonnais demandent que l'exemple du département de l'Hérault soit suivi, que les patriotes soient appelés au secours de la Vendée; et, sur leurs sollicitations pressantes, il est décidé, le 14 mai, par les corps administratifs réunis, en présence et avec le concours des conventionnels Dubois-Crancé, Albitte, Nioche et Gauthier, qu'une armée révolutionnaire de huit bataillons sera formée, au moyen de réquisitions personnelles adressées aux plus patriotes et aux plus braves; que, pour son entretien, on ouvrira un emprunt forcé de six millions; que des huit bataillons civiques, les deux premiers équipés marcheront immédiatement contre les Vendéens rebelles, avec quatre pièces de canon, et accompagnés de deux commissaires de la Commune; que quiconque, étant requis, refuserait, sera noté d'infamie, et, dans le cas contraire, inscrit sur une liste portant ces mots : *Noms des citoyens qui ont bien mérité de la patrie;* que des secours seront assurés aux familles que le départ de leurs chefs laisserait sans pain; que celui-là sera rayé du livre des républicains qui aurait porté atteinte à la propriété, deserté son poste, ou reculé devant l'ennemi.

Cet arrêté, où semblait revivre le génie de Rome républicaine, ne contenait rien qui n'eût été proposé par l'Hérault, sanctionné par la Convention, exécuté par la capitale. Mais il imposait des sacrifices dont l'idée seule transporta de fureur les royalistes, parce que leur cœur était en Vendée; la plupart des riches, parce que l'emprunt forcé les concernait; les Girondins, parce que l'initiative venait de leurs adversaires. Ce fut donc un concert de malédictions. Ils affectèrent de ne voir dans l'armée révolutionnaire que l'embrigadement de quelques milliers d'assassins. « Organisation d'égorgeurs d'élite, de coupe-têtes, tas ensanglanté de misérables dressés au pillage et au meurtre, » voilà de quelles qualifications leur rage se servit pour désigner les recrues de la République en danger. L'établissement projeté d'un tribunal révolutionnaire à Lyon ne les irritait pas moins, et lorsque, en l'interdisant, la Convention leur eut enlevé ce texte d'injures, ils se rejetèrent sur l'institution, suivant eux abominable, d'un Comité local de salut public!

Il est juste d'ajouter que, de leur côté, les Jacobins lyonnais prêtèrent le flanc par des actes où il n'y avait ni modération ni prudence. L'article de l'arrêté du 14 mai qui faisait dépendre la perception de l'*emprunt forcé* de « mandats impératifs, avec terme fatal de vingt-quatre heures, » était d'une rigueur excessive et fut rigoureusement exécuté. On put raconter que Sautemouche, officier municipal, était allé demander quatre mille livres à deux sœurs, dont l'une, lui voyant un sabre nu à la main, était morte de frayeur. Chalier avait inscrit plusieurs noms de contre-révolutionnaires sur une liste qu'il appelait *Boussole des patriotes, pour les diriger sur la mer du civisme;* était-ce le catalogue des victimes futures? Ses ennemis le crurent, ou feignirent de le croire. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il avait proposé une formule de serment ainsi conçue : « Je jure de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté des personnes et des propriétés, ou de mourir en les défendant, et d'*exterminer* tous les tyrans du monde, ainsi que leurs suppôts, désignés sous les noms d'aristocrates, de Feuil-

lantins, de modérés, d'égoïstes, d'accapareurs, d'usuriers, d'agioteurs et tous les inutiles citoyens de la caste sacerdotale, ennemie irascible de la liberté et protectrice du despotisme. » Exterminer! Sous la plume d'un déclamateur violent, et rapproché du devoir de mourir en défendant la *sûreté des personnes* et des propriétés, une pareille expression pouvait bien ne pas signifier la mort; mais il est des mots avec lesquels il ne faut pas jouer en temps de révolution!

Le 26 mai, Dubois-Crancé, Albitte, Nioche et Gauthier étaient à Chambéry, lorsque tout à coup leur arrivent de Lyon deux dépêches, l'une annonçant le pillage d'un magasin de beurre fondu, malgré la présence des officiers municipaux et la réquisition de la force armée, l'autre parlant de l'imminence d'une contre-révolution. Sur-le-champ, ils décident que deux d'entre eux se rendront à Lyon, et qu'on y fera passer des troupes, avec un adjudant général pour les commander. Le 27, dans la soirée, Nioche et Gauthier entraient à Lyon. Là, ils apprennent que l'émeute populaire au sujet d'un accaparement de beurre est dissipée, mais que les sections, où la bourgeoisie domine, ont voulu se mettre en permanence; que le Directoire du département les y autorise; que la municipalité s'y oppose; que Lyon est à la veille d'un combat Le lendemain, députation des sections, exigeant que la municipalité soit cassée. Les représentants du peuple demandent aux députés de motiver leur demande, et par écrit : ils promettent de le faire, se retirent; mais, le 29, au lieu d'une pétition, c'est un ordre qu'ils apportent.

Déjà, en effet, Girondins et royalistes couraient aux armes, se choisissaient un chef, s'emparaient de l'arsenal, y établissaient un comité d'insurrection Au bruit de la générale, Nioche et Gauthier se hâtent vers la maison commune, siége des trois corps administratifs. Seuls, les membres du Directoire étaient absents. Une proclamation conciliatrice est aussitôt rédigée, et Nioche va la lire en personne aux rebelles qui commençaient à remplir les rues; mais, loin de l'écouter, ils s'emparent de lui et le traînent à l'arsenal, où il est retenu.

Pendant ce temps, Bertrand, maire de la ville, et les officiers municipaux, se mettaient en défense, appelant autour de l'Hôtel de Ville le plus de citoyens qu'ils pouvaient, les exhortant à tenir bon contre les *muscadins*, leur distribuant des cartouches, et, s'il faut en croire une déclaration venue du camp ennemi, leur présentant du vin auquel était mêlée de la poudre.

Parmi les bataillons requis par la Commune, il s'en trouvait un, dit de *Brutus*, dont les dispositions n'étaient pas sûres. Un officier municipal, casque en tête et sabre à la main, s'avança pour le reconnaître, suivi de Ryard, chef de légion. L'un et l'autre ils échangèrent quelques mots à voix basse avec Barbier, commandant du bataillon de Brutus, sur quoi, se tournant vers les siens : « Citoyens, cria Barbier, j'espère que vous ne tournerez pas vos armes contre le peuple, et que vos corps serviront de rempart à vos magistrats. » Une réponse menaçante sortit des rangs : « La municipalité a perdu notre confiance. » Alors.... ici les témoignages diffèrent. Selon les uns, Ryard mettant le sabre à la main, et Barbier élevant son chapeau en l'air, on tira de la terrasse de l'Hôtel de Ville deux coups de canon qui mirent le bataillon de Brutus en fuite; d'autres affirment que l'attaque vint de ce bataillon même; qu'il fit suivre le cri *à bas la municipalité!* d'une décharge qui renversa morts quelques patriotes placés sur le perron, et que les défenseurs de la Commune ne firent que riposter. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Barbier, conduit à l'Hôtel de Ville, fut accusé de trahison par les deux partis; et pendant que les insurgés lui imputaient d'avoir perfidement mené sa troupe à la boucherie, un officier municipal lui mettait le pistolet sur la poitrine, et l'eût étendu à ses pieds, si Gauthier n'eût détourné le coup, et sauvé la vie de ce malheureux en le déclarant prisonnier.

Sur ces entrefaites, Nioche avait obtenu des rebelles d'aller porter leur vœu à la mairie, sauf à venir ensuite se remettre entre leurs mains tant ils respectaient peu son titre de représentant du peuple, et la Convention, dont la majesté terrible était partout ailleurs si présente! Un deuxième arrêté parut, empreint de modération, mais ferme : il prescrivait l'évacuation de l'arsenal, ordonnait aux citoyens armés sans réquisition de rentrer paisiblement chez eux, et promettait qu'il serait sursis à toute poursuite jusqu'à ce que la Convention eût prononcé. Les insurgés répondirent à coups de fusil. Au milieu d'une foule sans armes, qui n'exprimait son indignation que par un profond silence, on vit l'armée girondine et royaliste défiler sur deux colonnes, le long des quais, celle qui avait pris le quai de la Saône faisant marcher à sa tête, pour qu'ils tombassent les premiers sous ses balles, les officiers municipaux Carteron et Sautemouche, ses prisonniers.

Les insurgés étaient au nombre de quatre mille, avaient huit pièces de canon, et, pour commandant, un nommé Madinier, maître apprêteur de draps. La municipalité disposait de forces moins considérables, auxquelles, du reste, avait été donné l'ordre formel de se borner à la défensive, ce qui fut exécuté, ainsi que le prouve le lieu de l'engagement.

Du côté du Rhône, l'attaque ne réussit point : là, les assaillants furent repoussés et perdirent leurs canons; mais du côté de la place des Carmes, l'affaire fut plus sérieuse. Pourtant, rien n'était décidé encore, lorsque des postes avancés, arrivent des propositions d'accommodement. Gauthier s'avance sur la place et s'abouche avec les parlementaires. Malheureusement, on annonce aux assaillants qu'un renfort leur vient des campagnes circonvoisines. A cette nouvelle, un *cri farouche retentit;* les pourparlers sont rompus; des forcenés s'élancent sur Gauthier, qu'ils veulent mettre en pièces, et que, par un reste de pudeur, les parlementaires protégent contre ce lâche emportement. Les défenseurs de la Commune s'étant repliés, l'Hôtel de Ville, attaqué à coups de canon, ne pouvait tenir longtemps : à cinq heures du matin, les assaillants y entrèrent.

La suite se devine; la municipalité fut suspendue, et la persécution contre les Jacobins commença. Dans un rapport officiel on lit : « Des lettres reçues de l'étranger attestent qu'on y savait, huit jours à l'avance, le sort réservé aux patriotes. »

Chalier, toujours très-zélé dans l'accomplissement de ses devoirs, s'était rendu à huit heures du matin le 29 mai, à son tribunal, qu'il n'avait quitté que vers le milieu de la journée, et il était rentré chez lui, accompagné de la Pia, sa gouvernante, et de Louis Bernascon, son meilleur ami. Le bruit du canon s'étant fait entendre, on le pressait de se dérober au péril; il refusa par conviction de son innocence et dignité. A son ami inquiet, à sa gouvernante en pleurs, il disait : « Ne pouvez-vous être aussi tranquilles que je le suis? » Il fut arrêté le lendemain et traîné en prison. Sur la route, ses ennemis le frappaient, lui crachaient au visage. Il y en avait qui, pour le punir d'avoir aimé le peuple, s'écriaient : « Faisons-le massacrer par le *peuple!* »

CHAPITRE X

LES DOUZE RENVERSÉS



Le 29 mai 1793, qui vit, à Lyon, le triomphe des Girondins, fut pour eux, à Paris, une date néfaste. Ce jour-là, en effet, l'idée d'un autre 10 août à tenter contre eux se précisa et se généralisa, d'abord à cause du rétablissement du Comité des Douze, et ensuite par l'effet d'un fatidique concours de noires nouvelles.

Coup sur coup on apprit :

Que l'armée du Nord avait été repoussée;

Que toute communication était coupée entre Cambrai et Valenciennes;

Qu'à Perpignan, les gendarmes avaient lâché pied;

Que Chalbos avait été battu par les Vendéens;

Que Fontenay-le Peuple était menacé.

La Gironde n'était certes pas comptable de ces revers; mais il suffisait, pour qu'on les lui imputât, qu'ils fussent liés aux désordres suscités ou encouragés par elle à l'intérieur; et tel était le cas, malheureusement; car on savait :

Que Nantes élargissait les ennemis de la liberté et en écrouait les défenseurs;

Que Rennes ne reconnaissait plus, parce qu'ils étaient Montagnards, les commissaires de la Convention;

Que le Jura se soulevait et que la Lozère semblait à la veille d'imiter la Vendée;

Que les murs de Bordeaux se couvraient de placards où l'opposition des Girondins éclatait en menaces de guerre civile;

Qu'à Marseille, les Girondins devenus les maîtres, promettaient leur protection aux riches qui déserteraient la France en emportant leur fortune;

Qu'à Lyon, enfin, la Gironde ne formait plus que l'avant-garde du royalisme.

Au nombre des circonstances fatales, il ne faut pas oublier la récente publication de l'*Histoire des Brissotins*, par Camille. Une épée ornée de fleurs, voilà ce qu'était ce livre. Tout ce qui pouvait rendre les Girondins odieux se trouvait rassemblé là avec un art meurtrier, dans un style plein de gaieté voltairienne et de grâce :

« Nous étions seuls dans le salon jaune de la rue Neuve-des-Mathurins. Le vieux Sillery, malgré sa goutte, avait frotté lui-même le parquet avec de la craie, de peur que le pied ne glissât aux charmantes danseuses. Mme Sillery venait de chanter sur la harpe une chanson que je garde précieusement, où elle invitait à l'inconstance; et Mlles Paméla et Sercey dansaient une danse russe dont je n'ai oublié que le nom, mais si voluptueuse et qui était exécutée de manière que je ne crois pas que la jeune Hérodias en ait dansé devant son oncle une plus propre à lui tourner la tête, quand il fut question d'en obtenir la lettre de cachet contre Jean-le-Baptiseur. Bien sûr de ne pas succomber à la tentation, je ne laissais pas de jouir intérieurement d'être mis à une si rude épreuve, et je goûtais le même plaisir que dut éprouver saint Antoine dans sa tentation. Quelle fut ma surprise au milieu de mon extase et dans un moment où la gouvernante magicienne opérait sur mon imagination avec le plus de force, et où la porte devait être fermée aux profanes, de voir entrer.... qui? un aide de camp de Lafayette.... » — « J'ai fait toucher au doigt la jointure entre Brissot et d'Orléans. J'achève de compléter l'ensemble irrésistible des preuves, qui surprendront bien du monde, que Brissot, Pétion et la clique n'étaient que les continuateurs de la faction d'Orléans. Comme, depuis longtemps, j'étais devenu suspect à Sillery, qui ne m'a plus invité, je n'ai pu continuer mes observations sur les lieux; mais il m'a été facile de deviner que Louvet, Gorsas et Carra dînaient à mon couvert, dans le salon d'Apollon..., etc.... » — « N'est-ce pas un fait que Brissot a été secrétaire de Mme Sillery ou de son frère Ducrest?... N'est-ce pas un fait que Pétion a fait le voyage de Londres dans une dormeuse, avec Mme Sillery et Mlles d'Orléans, Paméla, Sercey, qu'on pouvait appeler les trois Grâces, et qui pressaient son genou vertueux et heureusement incorruptible; et que c'est à ce retour qu'il a été nommé maire de Paris? etc.... »

C'est ainsi qu'à travers de riantes descriptions et des phrases légères, Camille Desmoulins avait distillé le poison d'une calomnie mortelle.

Mais les haines de parti avaient eu un aliment plus sérieux dans le rapport fait par Brival, au nom du Comité de sûreté générale, relativement à des papiers saisis chez Roland. De neuf lettres non signées, mais d'une écriture qu'on vérifia, il résultait que Roland avait employé, pour propager ce qu'il appelait l'esprit public, un corrupteur vulgaire nommé Gadol, dont les passages suivants feront apprécier l'action :

« Il faudra me faire parvenir, par l'Allemand Gobel, une somme de 600 livres au moins, ce soir, en assignats de 50 livres et de 5 livres, et quelques uns de plus petits, s'il se peut. J'ai déjà bien dépensé, et j'ai besoin de me faire des amis.... Une petite fête remet les choses; au dessert, je persuade, je découvre des projets.... » — « La raison pour laquelle j'ai fait accepter à cet homme les 50 livres était fondée sur ce qu'il aurait besoin d'offrir quelques verres de vin à ses acolytes du faubourg, de peur qu'ils ne tombassent dans l'assoupissement moral, faute d'un entregent bachique. Il s'ouvre entièrement à moi. Il en est de même de ce sapeur à large sabre, qui est concierge du Temple. Enfin, tout mon monde ne voit en moi qu'un ardent patriote, qui caresse et choie les défenseurs de la patrie, qui fait amitié à leurs enfants, leur prête, ou donne à l'enfant de quoi acheter un beau joujou, bien persuadé que le ménage en tirera parti. — J'amènerai Peuchon et les autres en faveur de la garde (départementale). Allons doucement.... »

Gonchon se trouvant désigné dans certaines lettres de Gadol à Mme Roland, le fameux orateur des faubourgs avait été mandé au Comité de sûreté générale, le 24 avril 1793. Interrogé, il avoua que Gadol avait eu avec lui plusieurs entrevues; qu'il lui avait, en mainte occasion, suggéré ses discours et ses démarches; que souvent il lui avait donné de l'argent, et notamment le jour d'une pétition présentée par lui à la barre.

Rien de tout cela, on le devine, n'était resté à l'état de mystère. Le rapport de Brival, distribué dans la matinée du 19 mai, avait occupé le club des Jacobins, qui en arrêta, ce jour-là même, non-seulement la réimpression, mais l'envoi aux sociétés affiliées.

Quant aux commentaires, ils ne pouvaient manquer. « Est-ce en corrompant le peuple, avait dit Brival, qu'on se flatte de lui donner un esprit public? Est-ce en séduisant l'enfant par de riches joujoux, convertis bientôt par la mère en d'autres colifichets; est-ce en conduisant le père au cabaret, en troublant sa raison par l'ivresse, en procurant à l'ou-

vrier le moyen d'exister sans travail, qu'on espère de rétablir les bonnes mœurs?... L'émissaire de Roland n'avait donc, de son aveu, que le masque du patriotisme, qu'une fraternité hypocrite! Et son action consistait dans l'habitude criminelle d'arracher aux patriotes leurs secrets pour en abuser! »

Un tel langage devait naturellement éveiller mille échos; de sorte que tout concourait à la perte des malheureux Girondins.

Ce fut à l'Évêché qu'eut lieu, le 29 mai, la réunion d'où allait partir l'impulsion première. Trente-six sections, sur



HENRIOT

quarante-huit, y étaient représentées par leurs commissaires. L'assemblée, au sein de laquelle on n'était admis qu'en justifiant d'une carte de société patriotique, se composait d'environ cinq cents personnes, et de ce nombre cent femmes. Une commission dite des Six ayant été formée la veille pour aviser aux moyens extraordinaires de salut public, Dufourny, au nom de cette commission, propose qu'avant toute chose on envoie prier la Commune de procéder à la nomination provisoire d'un commandant de la garde nationale. Une des femmes présentes appuie vivement la proposition, et, parmi les commissaires désignés, elle est choisie la première. On décide ensuite qu'on demandera justice à la Convention du

crime d'Isnard envers Paris; que les douze sections non représentées à l'Évêché seront invitées à y figurer par leurs élus; que les divers cantons du département seront appelés à se concerter avec Paris, et qu'on fera partir pour Versailles des députés munis d'instructions particulières. On parla d'insurrection, mais vaguement. Des orateurs, qui touchaient de trop près cette question brûlante, se virent interrompus, taxés d'imprudence. Un d'eux paraissant insister, Dufourny s'écria : « *Si vous perdez tant de temps à délibérer, je crains bien que vous ne soyez de la fête.* » Une confiance sans bornes, une obéissance aveugle furent demandées au nom des Six, et promises. Mais les Six eux-mêmes, quelle pensée les dirigeait? Ce n'était ni celle de Robespierre, ni celle de Danton : c'était celle de Marat. Varlet et Dobsent, qui venaient de sortir de la prison où le Comité des Douze les avait jetés; Hassenfratz, le brutal Henriot, Maillard, le sinistre juge de septembre, comptaient parmi les meneurs. Toutefois, on eût dit qu'ils craignaient de trop afficher la violence; car, sur les bancs de la salle des délibérations, était une bannière qui portait ces mots, singuliers dans la circonstance : « *L'instruction et les bonnes mœurs peuvent seules rendre les hommes égaux.* »

Pour ce qui est du club des Jacobins, il semblait partagé en sentiments divers. Les uns auraient voulu qu'avant de recourir à l'insurrection, on essayât des voies légales; les autres jugeaient le moment venu de trancher d'un seul coup les embarras de la situation, et Legendre, qui était de l'avis des premiers, fut par les seconds traité d'*endormeur*. Il est à remarquer cependant que, dans la séance du 29, un membre ayant dit qu'à Rome les sénateurs étaient inviolables, ce qui n'empêchait point qu'on ne poursuivît les traîtres jusqu'au sein du Sénat, le président interrompit l'orateur, en lui faisant observer que ses paroles donnaient matière aux *calomnies*.

La vérité est qu'à l'égard du parti à prendre, le club des Jacobins flottait encore sans direction. De Robespierre seul il avait coutume de la recevoir, et Robespierre était livré à une incertitude qui touchait à l'angoisse. Sa haine et ses convictions le portaient également à désirer la chute des Girondins; mais, à mesure que la crise approchait, il sentait redoubler les appréhensions prophétiques dont l'image de la représentation violée avait, tout d'abord, rempli son cœur. Il était, du reste, sujet à ces accès, non de découragement, mais de lassitude mélancolique, où tombent, à la vue des calamités humaines, les âmes sérieuses et sincères. Il y avait deux mois à peine que, s'entretenant avec Garat de ces luttes sans cesse renaissantes, il lui était échappé de dire : « Je suis bien las de la Révolution; je suis malade; jamais la patrie ne fut dans de plus grands dangers, et je doute qu'elle s'en tire. » Or, rien depuis ne s'était passé qui fût de nature à calmer un esprit tel que le sien. Il y parut assez par le discours qu'il tint aux Jacobins, le soir du 29 mai. « Si la Commune de Paris ne s'unit pas au peuple, ne forme pas avec lui une étroite alliance, elle viole le premier de ses devoirs.... Je suis incapable de prescrire au peuple les moyens de se sauver; cela n'est pas donné à un seul homme; cela ne m'est pas donné à moi, qui suis épuisé par quatre ans de révolution, et par le spectacle déchirant du triomphe de la tyrannie, à moi qui suis consumé par une fièvre lente, surtout par la fièvre du patriotisme. J'ai dit : il ne me reste plus d'autre devoir à remplir en ce moment. »

Ainsi, Robespierre ne pouvait se résoudre ni à subir plus longtemps la domination, jugée par lui malfaisante, des Girondins, ni à prendre personnellement la responsabilité du coup qui, en les frappant, frappait un principe; et, dans sa tragique indécision, il s'en remettait à la Commune du soin de pourvoir au salut de la chose publique.

Mais la Commune hésitait, de son côté. Lorsque, dans la nuit du 29 au 30, Garat, informé de ce qui avait lieu à l'Évêché, courut à l'Hôtel de Ville s'en expliquer avec Pache, ce dernier ne cacha point que l'Évêché lui inspirait, à lui aussi, des *inquiétudes*. Une seule chose paraissait le rassurer : l'aveu fait par cette assemblée que, pour toute mesure d'exécution, elle était incompétente.

Restait comme chef possible du mouvement, en dehors des Maratistes, Danton. Mais Danton était loin de haïr les Girondins, et peut-être eût-il volontiers pactisé avec eux, s'ils n'eussent été les premiers à rendre toute conciliation impossible. Dans ses vrais sentiments à leur égard, il entrait moins d'amertume que de regret; et son rôle fut conforme à la disposition de son esprit. Il ne songea ni à combattre le mouvement, ni à le diriger. Une fois déjà, les Girondins avaient repoussé la main qu'il leur tendait : les voyant près de périr, il s'abstint, en détournant les yeux.

Autre fut l'action de Marat. Il ne répugnait pas, comme Danton, à abattre la Gironde, et il ne croyait pas, comme Robespierre, que violer brutalement la représentation nationale fût, après tout, un si grand malheur. Selon lui, le peuple ne devait respect à ses mandataires qu'autant qu'ils se montraient dignes de sa confiance : le jour où ils la trahissaient, il fallait les casser aux gages et les punir. Mais cette haute justice du souverain, la laisserait-on flotter à la merci de la première faction venue? A quels signes certains reconnaîtrait-on que la confiance de la nation est trahie? Pour légitimer la révocation des mandataires et leur châtiment, suffirait-il qu'une petite portion du peuple se soulevât, après s'être appelée le peuple? Si le difficile travail des lois ne devait plus désormais s'accomplir que sous l'empire d'une menace éternelle, au bruit des canons roulant sur le pavé, et dans l'avilissement de la peur, quel honnête homme consentirait à cette lâche abdication de la conscience et de la pensée? Il y avait évidemment à empêcher l'usurpation des droits du souverain par l'émeute; il y avait, tant que subsisterait le régime des assemblées délibérantes, à concilier la liberté et la dignité de leurs membres avec l'exercice de la souveraineté populaire : où poser la règle? où tracer la limite? Ces questions pouvaient préoccuper Robespierre; Marat n'était pas de ceux que de pareils scrupules arrêtent. Aussi courut-il à l'Évêché, que sa parole enflamma.

Des rapports circonstanciés tenaient le Comité des Douze au courant de ce qui se passait; mais, soit qu'il ne crût pas le péril aussi proche, soit que son assurance l'eût tout à coup abandonné, il ne prit, le 30, aucune mesure, ni pour l'attaque, ni pour la défense. Il avait transporté ses cartons, sans même en prévenir le ministre de l'intérieur, à la maison de Breteuil, où Garat, le 30, ne trouva que deux membres.

Toutes sortes de bruits alarmants remplirent cette journée. On assurait qu'à l'Évêché il ne s'agissait pas de moins que de fermer les barrières, de sonner le tocsin, de tirer le canon d'alarme. La nuit précédente, Garat avait reçu un billet anonyme conçu en ces termes : *Je sors de l'Évêché; à sept heures, la République sera en deuil.* On colportait, en outre, de rue en rue, des placards dénonçant de nocturnes conciliabules tenus, disait-on, à Charenton, par Robespierre, Danton, Marat, Chaumette et Pache. Ce dernier y était appelé l'*Escobar politique*, et on l'y accusait de préparer, de concert avec de sinistres amis, de nouveaux massacres de septembre.

Garat, en sa qualité de ministre de l'intérieur, se hâta

d'envoyer à la découverte : les rumeurs étaient fausses, sauf en ce qui concernait l'Évêché. Les conciliabules sanglants de Charenton, pure calomnie! et les *sept heures* qui, suivant le billet anonyme, devaient mettre la République en deuil, s'étaient écoulées, sans que rien eût encore troublé Paris.

Le calme, toutefois, n'existait qu'à la surface; l'agitation était au fond des âmes, au fond des choses; et c'était précisément sur l'issue à lui donner que la réunion de l'Évêché délibérait.

La veille encore, Pache ne considérait cette réunion que comme un assemblage de citoyens occupés des affaires publiques; et quoique, même à ce titre, elle lui parût inquiétante, il s'était flatté un moment qu'il n'en sortirait aucune tempête. Mais, le 30, il apprit que, la plupart des sections ayant envoyé à l'Évêché des commissaires munis de pleins pouvoirs révolutionnaires, un point noir se formait à l'horizon. Si le chagrin qu'il en conçut ne fut qu'hypocrisie, c'est ce que ses ennemis ont toujours dit et n'ont jamais prouvé. « Pache, écrit Garat, se montrait à moi au désespoir de ces mouvements, qu'il attribuait au rétablissement du Comité des Douze. »

D'un autre côté, le procès-verbal de la séance du 30, à la Commune, la montre préoccupée et soucieuse. Sur l'observation de Chaumette que la réunion de l'Évêché pouvait alarmer les citoyens, le Conseil général y députa quatre de ses membres pour prendre connaissance des opérations de l'assemblée et en rendre compte. Pache lui-même partit, accompagné de six commissaires.

Chose étrange! La situation que ni la Montagne, ni le club des Jacobins, ni la Commune, ni Danton, ni Robespierre, ne se croyaient en mesure de dominer, sembla un instant appartenir à des hommes obscurs, comme Dobsent, ou sans autorité morale, comme Varlet! Il est vrai que l'Évêché, qui s'était intitulé le *Club central*, se trouvait avoir dans son sein des commissaires de la plupart des sections, ce qui lui donnait l'air de représenter la souveraineté de Paris; mais, outre que les sections, désertées à cette époque par un nombre considérable de citoyens, ne répondaient nullement à la masse de la population, Paris n'avait-il pas son représentant naturel et régulier dans la Commune? La force momentanée du club central tint donc moins à sa signification officielle qu'à la décision avec laquelle il exprima ce qu'au fond voulaient en commun, quoique d'une manière beaucoup plus indéterminée, et la Montagne, et les Jacobins, et la Commune, c'est-à-dire la chute des Girondins.

Cependant, le Comité de salut public désirant se renseigner auprès des autorités constituées, Garat était allé chercher Pache à l'Hôtel de Ville. Il le rencontra montant le grand escalier, et, « suivi de dix à douze hommes dont les gilets montraient autant de pistolets qu'ils avaient de poches. » Le maire, qui revenait de l'Évêché, n'a pas plutôt aperçu Garat que, se penchant à son oreille, il lui dit à voix basse : « J'ai eu beau m'y opposer; ils viennent de déclarer par un arrêté, que la Commune de Paris et le Département qu'ils représentent sont en état d'insurrection. » Informé par Garat qu'il est attendu au Comité de salut public, Pache ne prend que le temps de raconter à ses collègues ce qui se passe au club central, ajoutant que l'insurrection y a été proclamée contre son avis et malgré ses efforts pour l'empêcher. Cela dit, il sort, rejoint le ministre, et tous les deux vont au Comité de salut public. Dans la route, Garat se répandait en lamentations auxquelles il assure que Pache s'associait : « En exprimant les mêmes craintes et la même douleur, le maire déplorait, et je déplorais avec lui, ces horribles querelles des passions, qui seules avaient rendu de si grands attentats possibles. »

Quand ils arrivèrent au Comité de salut public, L'Huillier, procureur-syndic du Département, et deux membres du Directoire y étaient déjà. De leurs aveux ou plutôt de leurs déclarations ressortait la preuve que le Département était dans ce qu'ils appelaient l'insurrection. « Pache était loin de parler comme L'Huillier. Il rendait compte des faits sans approbation et sans blâme, sans abattement et sans emportement, avec tristesse et gravité. »

Il affirma, du reste, que tant qu'il serait à son poste, l'insurrection n'entraînerait aucune violence. Les membres du Département donnèrent, en ce qui les concernait, la même assurance au Comité de salut public, et, pour définir le caractère du mouvement, L'Huillier employa le mot *Insurrection morale*, qu'on vit en effet, le lendemain, sur quelques banderoles.

Une séance du soir, où la Convention élut pour président Mallarmé, en remplacement d'Isnard, et où Lanjuinais vint dénoncer, avec son courage ordinaire, les complots de l'Évêché, clôt la série des événements qui marquèrent la journée du 30. Bien qu'on n'entrât à l'Évêché qu'au moyen d'une carte, Lanjuinais avait réussi à y pénétrer, et c'était devant lui que ses ennemis, sans le connaître, avaient déroulé leurs plans.

La nuit descendit sur la ville, sans y apporter le repos. « Il ne pouvait y avoir de sommeil pour moi, écrit Garat, dans ces tempêtes de la République. » De leur côté, Buzot, Barbaroux, Guadet, Bergoeing, Rabaut-Saint-Étienne, Louvet gagnèrent une chambre écartée, où étaient trois mauvais lits, mais de bonnes armes Ils y dormirent jusqu'à trois heures du matin, et furent alors réveillés par un bruit funèbre : c'était le tocsin qui sonnait à Notre-Dame. A six heures, ils descendent bien armés, et se dirigent vers les Tuileries. Tous, d'un pas ferme, marchaient au-devant de leur destinée, à l'exception de Rabaut-Saint-Étienne, qui, dans la route, ne cessa de crier : *Illa suprema dies!*

Quand ils entrèrent dans la salle, trois Montagnards s'y trouvaient déjà : « Vois-tu, dit Louvet à Guadet, en lui montrant l'un d'eux, vois-tu quel horrible espoir brille sur cette figure hideuse? — Sans doute, répondit Guadet, c'est aujourd'hui que Clodius exile Cicéron. »

Au point du jour, poussé par son inquiétude dans les cours des Tuileries, en ce moment presque désertes, Garat y avait rencontré Danton. Surpris, il l'aborde et l'interroge. « Qu'est-ce que tout cela? qui remue les ressorts? Que veut-on? — Bah! répond Danton, il faut les laisser briser quelques presses, et les renvoyer avec cela. — Ah! Danton, je crains bien qu'on ne veuille briser autre chose que des presses. — Eh bien, il faut y veiller. »

Une heure après, les commissaires de l'Évêché allaient déclarer à la Commune, par l'organe de Dobsent, que le peuple de Paris annulait les autorités constituées. Ils parlaient au nom de la majorité des sections : en avaient-ils le droit? Invités, sur le réquisitoire de Chaumette, à justifier de leurs pouvoirs, ils prouvèrent qu'ils avaient effectivement reçu mandat de la majorité des sections.

Mais jusqu'où s'étendait ce mandat? M. Michelet qui, des quarante-huit procès-verbaux des sections de Paris, en a eu quarante et un sous les yeux, affirme que cinq seulement mentionnent des pouvoirs *illimités;* que trois les donnent d'une manière douteuse ou après coup; que quatre refusent positivement; que quatorze n'accordent de pouvoir que pour délibérer et pétitionner; que les autres sont muets. Il est

certain, d'autre part, que la Commune en jugea autrement; car le compte rendu de la séance des 30 et 31 mai porte en termes exprès : « Il résulte du dépouillement des pouvoirs que trente-trois sections ont donné à leurs commissaires des pouvoirs illimités pour sauver la chose publique. »

Quoi qu'il en soit, la vérification faite, Dobsent déclare que les pouvoirs de la municipalité sont annulés. Aussitôt, comme si le souverain se fût prononcé, le Conseil général se retire; mais il est quelques instants après rappelé par les commissaires du club central, et réintégré dans ses fonctions au cri de *Vive la République!* Le but de cette formalité, en apparence superflue, était de donner à la Commune une sorte d'investiture révolutionnaire. Henriot fut ensuite nommé commandant général provisoire de la force armée de Paris. C'était un homme d'exécution, d'une audace brutale, et qui, commandant de la section des sans-culottes, avait attiré sur lui l'attention des esprits violents.

En ce moment, on apporte à l'Hôtel de Ville une lettre par laquelle le maire de Paris est mandé à la barre pour rendre compte de l'état actuel de Paris. Accompagné d'une députation qu'on nomme sur-le-champ, il part.

La Convention s'était réunie de grand matin, au bruit du tocsin et de la générale. Quand Pache parut, Garat descendait de la tribune. A l'instant même où ce dernier était entré dans la salle, Lanjuinais, l'abordant, non avec colère, mais avec dérision, lui avait dit : « *Eh bien, Garat, c'est le café Corazza!* » Allusion amère au 10 mars, dont les Girondins reprochaient au ministre de l'intérieur d'avoir méconnu la portée! Cette fois, il n'y avait pas à se tromper sur la gravité de la situation, mais Garat n'avait pu rien apprendre à l'Assemblée, sinon que les barrières étaient momentanément fermées, que les citoyens se réunissaient en armes dans leurs sections respectives, et que des patrouilles nombreuses parcouraient la ville : toutes choses que nul n'ignorait. A son tour, Pache se contenta d'annoncer qu'il avait donné ordre au commandant provisoire de doubler les gardes de poste aux établissements publics, à la Trésorerie, et plus particulièrement au Pont-Neuf, pour empêcher qu'on tirât le canon d'alarme.

Il achevait à peine, arrive un message..., Henriot avait voulu faire tirer le canon, et le chef du poste, au Pont-Neuf, s'y était opposé. A cette nouvelle, Valazé éclate. Il rappelle le décret qui défend de tirer le canon d'alarme, sous peine de mort; il s'étonne et s'indigne de l'audace de Henriot. Les murmures des tribunes l'interrompant : « Je suis ici, reprend-il avec fermeté, le représentant de vingt-cinq millions d'hommes, » et il termine en demandant, d'abord, que Henriot soit arrêté, et ensuite que le rapport du Comité des Douze soit entendu. « Moi, dit Thuriot, c'est l'anéantissement de ce comité que je sollicite. » .... Un membre : « Voilà qu'on tire le canon d'alarme! » Vergniaud laissa tomber quelques paroles où perçaient le découragement de son âme et la conviction poignante que, s'il y avait combat, c'en était fait de la République : « Pour prouver, dit-il, que la Convention est libre, il faut ne pas casser aujourd'hui la commission des Douze; ajournons à demain. » Cette demande timide répondait mal à l'attitude de Valazé, et ressemblait trop au cri d'un parti qui s'abandonne. Vergniaud ajoutant qu'il importait de savoir qui avait donné l'ordre de sonner le tocsin, des bancs opposés partit cette réponse terrible : « *Qui? La résistance à l'oppression.* » La conclusion de l'infortuné grand homme fut qu'on devait mander Henriot à la barre, et jurer de mourir chacun à son poste. Tous jurèrent.... Ah! si, pour sauver la liberté, il ne fallait que mourir!

Cependant la ville s'agitait en sens divers. Les uns, ignorant les décisions de la nuit, envoyaient demander à la Commune pourquoi le tocsin sonnait, ce qu'il y avait à faire. Les autres saisissaient leurs fusils, et couraient se ranger autour des drapeaux de section flottant à la porte des capitaines. D'autres, par un mouvement de curiosité machinale, se dirigeaient vers les Tuileries. Comme il arrive toujours en de telles circonstances, les rumeurs mensongères abondaient. Ici, on répandait le bruit que cinq députés, prenant la fuite, venaient d'être arrêtés; là, on assurait que le commandant de Valenciennes avait eu la tête coupée pour trahison, et qu'on avait trouvé dans sa poche les preuves de sa complicité avec le Comité des Douze. On bombardait Valenciennes, selon quelques-uns; selon plusieurs, l'ennemi l'occupait. Les plus emportés parmi les adversaires de la Gironde s'efforçaient de changer en colère contre elle l'inquiétude née de ces récits, tandis que, parmi les pauvres, moins préoccupés des querelles de parti que de leur détresse, certains imputaient à la Convention tout entière le renchérissement des denrées, et dans le vague de leurs désirs, liaient à l'idée de sa dissolution l'espoir de jours meilleurs.

Une proclamation de la municipalité, publiée sur ces entrefaites, ôta aux inquiétudes publiques ce qu'elles avaient de dangereux, sans néanmoins les dissiper d'une manière complète. Cette proclamation, antérieure à l'investiture révolutionnaire que la Commune avait acceptée de ceux de l'Évêché, portait : « Citoyens, la tranquillité est plus que jamais nécessaire à Paris. Le Département a convoqué les autorités constituées et les quarante-huit sections pour ce matin. Toute mesure qui devancerait celles qui doivent être prises dans cette assemblée pourrait devenir funeste. Le salut de la patrie exige que vous demeuriez calmes et que vous attendiez le résultat de la délibération. »

De semblables recommandations avaient beaucoup de force, venant de la Commune; car nulle puissance alors n'était plus respectée, comme le prouva de reste le mouvement dont, ce jour-là, elle fut le centre unique. Le tableau que présente à cet égard son procès-verbal est singulièrement caractéristique et animé. Tantôt c'est la section de Bon-Conseil qui vient faire part de l'ordre donné par elle aux courriers de retarder leur départ, aux administrateurs de rester à leur poste; tantôt c'est la section de l'Observatoire qui envoie demander ce qu'il faut répondre aux approvisionneurs de Paris arrêtés aux barrières et voulant sortir. De toutes parts, officiers civils, juges de paix, fonctionnaires divers, simples citoyens, se présentent pour prêter, entre les mains du pouvoir qui siége à l'Hôtel de Ville, le *serment révolutionnaire*, c'est-à-dire le serment d'être fidèle à la République une et indivisible, et de défendre jusqu'à la mort « la sainte liberté, la sainte égalité, le respect des propriétés et la sûreté des personnes. » C'est ce que viennent jurer avec enthousiasme, au milieu des applaudissements et en défilant dans la salle du Conseil, les gendarmes de la 33e division, lesquels reçoivent, comme récompense de leurs services, la glorieuse autorisation d'écrire sur leur drapeau : *Ils furent toujours fidèles au peuple* Puis arrive une députation annonçant que les pompiers ont envoyé des hommes dans tous les postes, mais qu'ils demandent des armes, décidés qu'ils sont à servir doublement la République, soit qu'il y ait à éteindre l'incendie ou à combattre.

A la Convention, pendant ce temps, le débat continuait sur la suppression du Comité des Douze. Danton insistait, non-seulement pour cette suppression, mais pour qu'on soumît à un jugement la conduite particulière des membres dont le comité était composé. Rabaut-Saint-Étienne prenant la dé-

fense d'un pouvoir si rudement attaqué, on l'interrompt, et plusieurs veulent que la parole lui soit ôtée. « Non, dit Bazire, laissez-la-lui, il n'est pas dangereux; c'est un menteur. » On vint annoncer qu'une députation de la Commune était là. Fallait-il l'introduire à l'instant? Fallait-il la renvoyer au Comité de salut public? Cette question commençait à s'agiter, quand Perrin cria : « Rabaut, concluez donc! » Lui · « Eh! bien, je conclus à ce qu'il n'y ait plus de Commission des Douze, et à ce que le Comité de salut public soit chargé de toutes les recherches, investi de toute votre confiance. » Il avait parlé d'une lettre tendant à prouver que Santerre avait l'intention de marcher sur Paris à la tête des volontaires de la Vendée, et cette lettre, les interruptions l'avaient empêché de la lire. Comme il descendait de la tribune, la Droite le presse d'y remonter pour donner connaissance à tous d'une chose aussi grave; mais il ne peut parvenir à se faire entendre, les murmures couvrant sa voix.

Dans la pièce réservée aux pétitionnaires, une femme, vêtue d'une robe du matin, enveloppée d'un châle noir, et voilée, se promenait à grands pas depuis près d'une heure, écoutant, d'un cœur ému, le bruit affreux qui, par intervalles, partait de la salle de l'Assemblée, y portant ses regards chaque fois que la porte s'ouvrait, et attendant avec impatience Vergniaud, qu'elle avait fait demander. Cette femme était Mme Roland, accourue pour mettre sous la protection de la Convention son mari, dont l'arrestation venait d'être ordonnée par la Commune. L'héroïne de la Gironde brûlait d'être admise à la barre. Livrée à ces mouvements de l'âme qui rendent éloquent, élevée par l'indignation au-dessus de la crainte, et exaltée par les périls où elle savait enveloppé tout ce qu'elle avait de plus cher, elle comptait sur l'effet de sa présence, sur l'effet de sa parole.... Vergniaud parut enfin. Elle lui communique son projet. Vergniaud, tristement : « Vous ne devez guère espérer. Si vous êtes admise à la barre, peut-être, comme femme, obtiendrez-vous un peu plus de faveur; mais la Convention ne peut plus rien de bien. — Elle pourrait tout, car la majorité de Paris n'aspire qu'à savoir ce qu'elle doit faire.... Je ne crains rien au monde, et si je ne sauve Roland, j'exprimerai avec force des vérités qui ne seront pas inutiles à la République.... Un élan de courage serait du moins d'un grand exemple. — Mais on va discuter un projet de décret en six articles; des pétitionnaires, députés par les sections, attendent à la barre : voyez quelle attente! — Je vais donc chez moi savoir ce qui s'y est passé, et je reviens; avertissez nos amis. — Ils sont absents pour la plupart; ils se montrent courageusement quand ils sont ici, mais ils manquent d'assiduité. — C'est malheureusement trop vrai. » Madame Roland sortit, et Vergniaud rentra dans la fournaise ardente.

Les pétitionnaires y étaient déjà, se présentant comme envoyés par la Commune pour communiquer à la Convention les mesures prises, savoir : la conservation des propriétés mise sous la responsabilité des vrais républicains, le soin de les garder confié à la vigilance des sans-culottes, et un salaire de quarante sous par jour offert aux ouvriers qu'il faudrait distraire de leur travail, tant que les projets des contre-révolutionnaires resteraient à déjouer. Le ton de la pétition était impérieux. Elle dénonçait un complot, rappelait le 14 juillet, le 10 août, et déclarait que le peuple *se levait pour la troisième fois*.

Guadet s'élance aussitôt à la tribune, et d'une voix amère : « Les pétitionnaires se sont trompés d'un mot, dit-il; ils ont parlé d'un grand complot qu'ils avaient *découvert*, ils auraient dû dire qu'ils avaient voulu l'*exécuter*. » Et au milieu de murmures que le président eut de la peine à réprimer, il émit l'opinion que si le Comité des Douze était maintenu, il fallait lui donner charge de rechercher ceux qui avaient arrêté la circulation des postes, sonné le tocsin, fait tirer le canon d'alarme.

Une nouvelle députation est introduite; et celle-ci encore se présente au nom de la Commune. Mais quel autre langage! « Législateurs, en ces moments de crise, la municipalité a cru qu'il serait très-avantageux d'établir une correspondance directe entre elle et la Convention.... Nous désirons que vous nous indiquiez un local où les commissaires de la Commune puissent se réunir. »

Ainsi, au lieu de menacer l'Assemblée, on exprimait maintenant le vœu de marcher avec elle de concert. Elle se hâta d'y consentir.

Mais d'où venait, dans les dispositions apparentes de la Commune, ce brusque revirement? De ce qu'elle avait obéi jusqu'alors à deux pensées bien distinctes. Soit dans le Conseil général, soit dans le Comité qui, formé d'une partie de ses membres, avait pris le nom de *Comité révolutionnaire*, il y avait : d'un côté, ceux qui, sans souci de la dignité de la Convention ou de son existence, entendaient qu'on courût mettre hardiment la main sur les députés à proscrire; et, de l'autre côté, ceux qui, par une démarche légale, soutenue d'une imposante démonstration populaire, voulaient amener la Convention elle-même à suivre contre les Girondins le funeste exemple qu'ils avaient donné en décrétant l'arrestation de Marat.

Or, parmi les premiers, figuraient des agitateurs de circonstance, tels que Varlet et beaucoup d'hommes dont les fureurs étaient rendues quelque peu suspectes par leur qualité d'étrangers : Gusman, Espagnol; Pio et Dufourny, Italiens; Proly, Autrichien; Pereyra, Belge; Arthur, Anglais.

Les seconds, au contraire, représentaient les forces vraiment sérieuses de la Révolution; ils avaient dans leurs rangs, comme on en verra bientôt la preuve, le maire de Paris, Pache; le procureur de la Commune, Chaumette; le substitut du procureur de la Commune, Hébert, et jusqu'à Dobsent, qui, depuis l'absorption de l'Évêché par l'Hôtel de Ville, s'était rangé sous le drapeau de ce que L'Huillier avait appelé l'*insurrection morale*. Cette idée d'une insurrection morale était d'ailleurs celle qui prévalait au club des Jacobins, au Département; et on la savait conforme aux sentiments de Robespierre.

Toutefois, les violents semblaient avoir pour eux l'autorité dont les sections avaient investi l'Évêché par l'envoi de leurs commissaires : ce fut pour détruire ce prestige, que les Jacobins tinrent, à leur tour, une assemblée où furent convoqués, toujours sous couleur de salut public, et des députés des quarante-huit sections, et des représentants de l'autorité départementale. On y décida qu'une commission de onze membres serait élue; qu'elle serait autorisée à prendre et à exécuter toutes les mesures jugées nécessaires; qu'aussitôt nommée, elle irait se joindre au Conseil général de la Commune et travailler avec lui à l'affermissement de la liberté et de l'égalité.

A partir de ce moment, l'influence des violents, à l'Hôtel de Ville, se trouva tout à fait vaincue. Un citoyen, dont le nom n'a point été conservé, pressant l'adoption de *mesures promptes et sûres*, Chaumette invoqua la nécessité de la *prudence;* et, comme le préopinant insistait, accusait le procureur de la Commune de faiblesse et s'offrait à diriger les opérations révolutionnaires, Hébert soutint vivement Chaumette. Un autre citoyen ayant proposé de se mettre à la tête

des bataillons de Paris et de se porter à la Convention, le Conseil général se montra saisi « d'horreur. » Pache alla même jusqu'à dire, en cette occasion, que le peuple de Paris savait « *distinguer ses vrais amis des énergumènes et des imbéciles qui cherchaient à l'égarer*, » emportement remarquable de la part d'un homme aussi réservé que Pache! Enfin, sur une motion de même nature que les précédentes, Chaumette déclara avec indignation que, si quelqu'un osait la renouveler, il le dénoncerait lui-même au peuple.

Ces détails sont les seuls qui puissent expliquer le spectacle singulier de Paris sillonné de bataillons qui le parcouraient l'arme au bras, sans but clairement défini, et avec la tranquillité martiale de troupes convoquées pour une revue. L'inquiétude produite dans la matinée par le bruit du tocsin ou les mille rumeurs çà et là répandues, avait insensiblement fait place à la sécurité; et, comme rien de sinistre n'avait eu lieu; qu'aucun désordre n'avait été commis; que, de plus, la journée était superbe, chacun se promenait, riait; et beaucoup de femmes étaient assises sur leurs portes, *pour voir passer l'insurrection*.

De là ces mots de Couthon, en réponse aux attaques de Guadet : « Sans doute, il y a un mouvement dans Paris, et Paris est louable d'avoir commis des magistrats pour le sauver.... Mais où est la preuve de cette insurrection que Guadet accuse la Commune d'avoir préparée? C'est insulter le peuple que de le dire en insurrection. » Selon l'orateur, tout le mal venait du Comité des Douze, qu'il fallait se hâter de supprimer. « Moi, ajouta-t-il, je ne suis ni à Marat ni à Brissot, je suis à ma conscience. Que ceux-là se rallient qui ne sont que du parti de la liberté. »

Que Couthon cherchât à écarter de l'Assemblée la crainte de paraître céder à la violence en renversant un pouvoir qu'elle-même avait créé, rien de la part d'un Montagnard n'était plus naturel; mais ce qui étonna, ce fut d'entendre Vergniaud s'écrier tout à coup : « Ce jour suffira pour montrer combien Paris aime la liberté. On n'a qu'à parcourir les rues, à voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui y circulent.... Je demande que vous décrétiez que Paris a bien mérité de la patrie! »

Par cette motion, étrange dans sa bouche, Vergniaud croyait sans doute, ou gagner les sections, ou donner le change sur la nature et le but de leur soulèvement; mais les ennemis de la Gironde ne virent là qu'un aveu de faiblesse. A l'oreille charmée de la Montagne, le cri de Vergniaud ne résonna que comme le cri de la peur, et elle applaudit d'un air triomphant. Au dehors, l'impression ne fut pas autre. « Vous apprendrez avec joie et quelque *surprise*, dit Chaumette à la Commune, le décret rendu sur la motion de Vergniaud.... Au reste, d'où que vienne une telle déclaration, elle est conforme à la vérité. »

Exemple frappant des oscillations d'une assemblée nombreuse! Tandis que la Montagne attribuait les paroles de Vergniaud aux inspirations d'un cœur troublé, ces mêmes paroles semblaient ranimer la Droite. Camboulas proposa formellement que des poursuites fussent intentées contre ceux qui avaient fait fermer les barrières, sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme; ces actes, il les appela des *crimes*. Et ce fut en vain que Robespierre jeune s'écria : « Vous voulez savoir qui a fait sonner le tocsin? c'est la trahison de nos généraux, c'est la perfidie qui a livré le camp de Famars, c'est le bombardement de Valenciennes, c'est le désordre mis dans l'armée du Nord, ce sont les conspirateurs de l'intérieur, dont plusieurs sont ici.... » En dépit de cette sortie véhémente, la proposition de Camboulas, appuyée cette fois par quelques voix parties des tribunes, fut soumise au vote et adoptée.

Peut-être ceux du Marais et de la Droite espérèrent-ils un instant, sur la foi de la motion de Vergniaud qu'en effet le mouvement de Paris n'était pas dirigé contre eux; peut-être voulurent-ils simuler la confiance, semblables au voyageur effrayé qui chante en traversant un bois pendant la nuit.

En tous cas l'illusion ne pouvait être de longue durée. Une députation entra :

« Législateurs, les hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai sont dans votre sein. Nous demandons :

« Que le décret liberticide arraché par une faction scélérate soit rapporté;

« Que vous décrétiez, avec paye de quarante sous par jour, une armée révolutionnaire centrale de sans-culottes;

« Que le prix du pain soit fixé à trois sous la livre dans tous les départements;

« Que des ateliers soient établis sur toutes les places et qu'on y fabrique des armes pour les sans-culottes;

« Qu'on envoie des commissaires à Marseille et dans les autres villes du Midi où ont eu lieu des mouvements contre-révolutionnaires;

« Que Paris soit vengé de ses calomniateurs;

« Que les ministres Lebrun et Clavière soient mis en état d'arrestation.... » Quoi encore?

Les pétitionnaires n'eurent garde d'oublier les vingt-deux, contre lesquels ils provoquaient un décret d'accusation, aussi bien que contre les Douze. A la vérité, ils s'offraient en otage pour répondre aux départements de la personne de ces importants accusés; mais ils avaient indiqué d'une façon assez claire jusqu'où ils entendaient porter l'étendue de cette garantie, lorsqu'en commençant ils avaient dit, le visage tourné vers la Montagne : « Délégués du peuple qui n'avez pas trahi sa cause..., livrez les intrigants conspirateurs au glaive de la justice. »

Ils furent admis aux honneurs de la séance, pourtant; et l'impression, l'envoi aux départements, de cette adresse si menaçante, fut décidée, chose inconcevable, sur la motion de Vergniaud!

Barère alors présente, au nom du Comité de salut public, un projet de décret ayant pour but de mettre à la réquisition de la Convention la force armée de Paris et de casser le Comité des Douze. Cette proposition, dirigée en apparence contre les Girondins, leur était au fond très-favorable, puisqu'elle faisait passer entre les mains de la majorité de la Convention, c'est-à-dire entre les leurs, cette force des baïonnettes dont jusqu'alors la Commune seule avait eu le droit de disposer. Mais c'est ce qu'ils parurent ne pas comprendre. Robespierre, lui, ne s'y trompa point : et il se disposait à répondre, lorsque la délibération fut interrompue par l'arrivée des membres composant l'administration du Département, réunis aux autorités constituées de la Commune et aux commissaires des sections.

L'Huillier, procureur général syndic, portait la parole. Dans un style qui ne manquait pas d'élévation mais singulièrement âpre, il accusa les Girondins de fomenter des divisions mortelles, de pousser aux massacres de la Vendée; de chercher à égarer le peuple, pour acquérir le droit de s'en plaindre; d'être sans cesse à dénoncer des complots imaginaires pour en créer de réels; de travailler à l'avilissement des autorités constituées; de haïr Paris, surtout, et de l'avoir calomnié. Parlant d'Isnard, « il a, tout à la fois, dit l'orateur, flétri la ville de Paris, en supposant qu'elle pût jamais se rendre digne d'un sort si affreux, — être anéantie, — et

il a flétri les départements en leur prêtant l'atrocité de son âme. » Mais n'y avait-il qu'Isnard de coupable? Non; et L'Huillier nomma Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Roland, Clavière. S'étonnant ensuite qu'on eût pu concevoir le sacrilége projet de détruire Paris, ce centre des arts et des sciences, ce foyer des lumières, cet étincelant miroir des idées et des sentiments de la France entière, « vous respecterez, continua-t-il, vous défendrez le dépôt des connaissances humaines. Vous vous souviendrez que Paris fut le berceau de la liberté et qu'il en est encore l'école; qu'il est le point central de la République; qu'il peut toujours fournir cent mille combattants pour défendre la patrie; qu'il en a la volonté; qu'il a fait d'immenses sacrifices à la Révolution, et qu'il n'en regrette aucun; qu'il éprouve enfin pour les autres départements l'amour le plus sincère et le plus fraternel. »

Grands applaudissements dans l'Assemblée, dans les tribunes. Derrière la députation se pressait une foule considérable de citoyens : la députation entrant dans la salle, ils y entrent à sa suite, et vont se confondre avec les membres du côté gauche. Ceux du côté droit en tirant avantage : « Eh bien, crie Levasseur aux Montagnards, nous n'avons qu'à passer dans la partie opposée. Nos places seront bien gardées par les pétitionnaires. » Aussitôt les Montagnards se lèvent et courent s'asseoir sur les bancs des Girondins.

Tel était l'aspect de l'Assemblée, quand elle vota l'impression de l'adresse présentée par le Département. Il n'en fallait pas davantage pour autoriser la Gironde à nier la légitimité du vote. Valazé proteste. Des clameurs s'élèvent : « Nous ne sommes pas libres — nous sommes environnés d'individus que nous ne connaissons pas — l'asile des représentants du peuple est violé.... » Au milieu de l'émotion générale, Vergniaud propose à l'Assemblée d'aller se joindre à la force armée qui est sur la place, et lui-même, suivi de plusieurs de ses collègues, il sort. Il espérait entraîner la Convention presque tout entière. Vain espoir! ceux du centre restent immobiles, et les spectateurs se répandent en applaudissements railleurs. Vergniaud rentra, humilié, désespéré : il devenait évident que, par égoïsme ou par peur, le Marais abandonnait la Gironde.

Au moment où Vergniaud regagnait sa place, Robespierre, qui avait demandé la parole avant l'arrivée de la dernière députation, se trouvait à la tribune. « Je n'occuperai point l'Assemblée, dit-il durement, de la fuite ou du retour de ceux qui ont déserté ses séances. » Puis examinant la motion de Barère, il s'attache à prouver que la suppression du Comité des Douze est une mesure insuffisante, et que si on met la force armée à la disposition de la Convention, c'est aux Girondins qu'on la livre. Quoiqu'il n'eût encore prononcé que quelques mots, Vergniaud lui crie : « Concluez donc! » Irrité, il reprend : « Oui, je vais conclure, et contre vous; contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite; contre vous, qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris; contre vous, qui avez voulu sauver le tyran; contre vous, qui avez conspiré avec Dumouriez; contre vous, qui avez poursuivi avec acharnement les patriotes dont il demandait la tête; contre vous, dont les vengeances ont provoqué ces mêmes cris d'indignation dont vous faites un crime à ceux qui sont vos victimes. Ma conclusion! c'est un décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires. »

Vergniaud ne répondit pas, bien qu'il eût demandé la parole. Il resta accablé sous cette apostrophe terrible. Mais en le rangeant au nombre des complices de Dumouriez, Robespierre manquait de justice; et il avait bien peu de générosité, quand un parti était déjà par terre, à lui marcher ainsi sur le corps.

Quoi qu'il en soit, après quelques débats touchant le mode de requérir la force publique, un décret fut rendu, portant : « que la force publique du Département de Paris était mise jusqu'à nouvel ordre en réquisition permanente; qu'au Comité de salut public appartiendrait désormais le droit de suivre, de concert avec les autorités constituées, la trace des complots dénoncés à la barre; que le Comité des Douze était supprimé; que ses actes et papiers seraient déposés au Comité de salut public; qu'une proclamation explicative des décrets et des circonstances du 31 mai serait envoyée par courriers extraordinaires aux départements et aux armées. »

Un pareil acte était décisif. Au grand nombre de suffrages que ces dispositions réunirent, les Girondins purent juger que la défection du Marais commençait, et que, même au sein de l'Assemblée, leur règne était passé. Et cet indice, précurseur de leur chute, ne fut pas le seul : en approuvant, sur la motion de Lacroix, l'arrêté de la Commune qui assurait deux livres par jour aux ouvriers sous les armes, jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique, la Convention semblait consacrer la continuation d'un mouvement dont la durée ne pouvait qu'aboutir à la ruine complète de la Gironde.

La séance allait se terminer, lorsque soudain la barre se remplit d'une foule de citoyens donnant des signes d'allégresse. « La réunion vient de s'opérer, s'écrie un d'eux avec enthousiasme. Les citoyens du faubourg Saint-Antoine et des sections de la butte des Moulins, de Quatre-vingt-douze, des Gardes-Françaises, que des scélérats voulaient égorger les uns par les autres, viennent de s'embrasser, et en ce moment leurs cris de joie et leurs larmes d'attendrissement se confondent. »

Voici en effet ce qui venait d'avoir lieu :

Parmi les sections dévouées à la Gironde, il en était une, celle du Mail, qui se trouvait avoir conservé son ancien drapeau, un étendard blanc fleurdelisé. Le fait fut dénoncé, le 31 mai, à la Commune par Chaumette, et la section du Mail se vit sommée de changer sur-le-champ sa bannière royaliste en un drapeau tricolore. De là le bruit d'un mouvement royaliste : bruit que les uns répandirent de bonne foi, selon toute apparence, tandis que les autres le propageaient sans y croire, et uniquement pour remuer les faubourgs. Ils s'émurent au point que le faubourg Saint-Antoine se mit en marche. De son côté, la section de la butte des Moulins, qui s'était levée, elle aussi, non pour attaquer les Girondins, mais pour les défendre, recevait des rapports qui la menaçaient : on se préparait, disait-on, à la désarmer. Décidée à lutter jusqu'à la mort plutôt que de subir cet affront, et renforcée de quelques compagnies de la section du Mail, elle s'enferme dans le jardin du Palais Royal, s'y retranche, ferme les grilles, se met en bataille. Arrive, tout frémissant, le formidable faubourg, et déjà les canons sont braqués...: Mais un canonnier : « Qu'allons-nous faire? Égorger nos frères, sur une rumeur, peut-être fausse! vérifions le fait d'abord. » Là-dessus, quelques-uns se détachent, entrent comme députés dans l'avant-cour ... Qu'aperçoivent-ils? Le bonnet de la liberté, et, à tous les chapeaux, la cocarde tricolore. On s'explique alors, on se mêle, on s'embrasse. La vue d'un commandant qui, à la nouvelle que lui et ses compagnons d'armes ont été soupçonnés de royalisme, s'est évanoui, ajoute à l'impression de cette scène touchante, et le vœu

d'une éternelle union monte vers le ciel dans un cri prolongé de *Vive la République!*

Dans l'Assemblée, aussitôt qu'elle fut informée de l'événement, Bazire demanda que la Convention, levant la séance, allât fraterniser avec les milliers de citoyens qui l'entouraient, et qu'une fête civique fût improvisée par où se réalisât d'avance la fédération des cœurs. Des applaudissements retentirent, et la séance fut levée. Il était neuf heures et demie du soir.

En ce moment, Mme Roland quittait son mari, le laissant en lieu sûr, et se dirigeait vers l'Assemblée. Elle atteint le Carrousel, et remarque que la force armée a disparu. Il n'y avait plus à la porte du Palais National qu'un canon et quelques hommes. L'Assemblée n'était donc pas en permanence! Elle avait donc fait tout ce qu'on lui ordonnait! Livrée à ces sombres pensées, Mme Roland s'avance vers le groupe de sans-culottes : « Eh bien, citoyens, cela s'est-il bien passé? — Oh! à merveille! Ils se sont embrassés, et l'on a chanté l'hymne des Marseillais, là, à l'arbre de la liberté. — Est-ce que le côté droit s'est apaisé?— Parbleu! il fallait bien qu'il se rendît à la raison. — Et la commission des Douze? — Dans le fossé. — Et ces vingt-deux? — La municipalité les fera arrêter. — Bon, est-ce qu'elle le peut? — Jarnigué, est-ce qu'elle n'est pas souveraine? — Mais les départements.... — Qu'appelez-vous? les Parisiens ne font rien que d'accord avec les départements; ils l'ont dit à la Convention. — Cela n'est pas trop sûr; pour savoir leur vœu, il aurait fallu des assemblées primaires. — Est-ce qu'il en a fallu au 10 août? Et les départements n'ont-ils pas approuvé Paris? Ils feront de même; c'est Paris qui les sauve. — Ce pourrait bien être Paris qui les perd.... » Mme Roland rentra chez elle, le cœur rempli de tristesse. Les rues étaient solitaires et « illuminées. »

CHAPITRE XI

CHUTE DES GIRONDINS

Le soir du 31 mai, Henriot avait écrit à la Société-Mère pour lui offrir ses services et lui demander si elle *croyait la chose publique en sûreté.* C'était mettre la force armée à la réquisition des Jacobins. Le 31 mai venait effectivement d'attester leur puissance : ils y avaient vaincu du même coup, et la Gironde, par la suppression du Comité des Douze, et l'Évêché, par la substitution d'une pression morale à un sauvage attentat.

De là, parmi les meneurs du premier club central, une colère qu'ils ne prenaient même pas la peine de déguiser. A la Commune, Varlet ne cacha point qu'il regardait le 31 mai comme un avortement. Suivant lui, le maire étant revêtu d'une autorité légale, ne pouvait qu'entraver les opérations révolutionnaires, et l'on aurait dû le consigner dans sa maison. Il s'emporta jusqu'à accuser Dobsent, l'élu de l'Évêché, d'avoir manqué de vigueur.

Il est à remarquer que, dans cette circonstance, l'homme qui réfuta Varlet ce fut Hébert. Loin de ne voir dans le 31 mai qu'un effort stérile, Hébert proclama cette journée une des plus belles dont les républicains se pussent féliciter, et il déclara sans détour se réjouir d'une conduite si propre à prouver à la France entière que les Parisiens se fiaient moins à la force des armes qu'à la puissance de la raison.

Ce n'est pas que, dans le camp des ennemis de la Gironde, le triomphe fût jugé complet, même par le parti le moins violent. Qu'importait la suppression du Comité des Douze, si on laissait subsister ce qui lui avait donné naissance? La Gironde était un obstacle qu'on rencontrerait toujours, à moins qu'on ne trouvât moyen de l'écarter une fois pour toutes. *Il n'y a que la moitié de fait,* avaient dit, au club des Jacobins, Chabot et Billaud-Varenne; *il ne faut pas laisser au peuple le temps de se refroidir.* Cette opinion était celle de Pache, de Chaumette, d'Hébert, du club des Jacobins, du comité révolutionnaire des Onze. La difficulté ne portait donc que sur la question des moyens à employer, et l'idée d'une sorte d'insurrection légale demeurait l'idée dominante.

C'est dans cet esprit que fut rédigée, le 1er juin, à six heures du matin, par l Comité révolutionnaire, une proclamation adressée aux quarante-huit sections. Il y était dit : « Citoyens, vos commissaires *ont porté à vos délégués* vos justes plaintes.... Déjà nous avons obtenu un premier succès. La Convention a cassé la Commission inquisitoriale des Douze, renvoyé à l'examen d'un comité la conduite des coupables, et confirmé l'arrêté de la Commune qui accorde quarante sous par jour aux ouvriers requis de prendre les armes en ces jours de crise. De plus, elle a déclaré que les sections ont bien mérité de la patrie : *par ce qu'elle a fait hier, nous attendons ce qu'elle va faire aujourd'hui.* Citoyens, restez debout. »

On le voit : dans la pensée du Comité révolutionnaire, tout devait venir de la Convention elle-même, mais de la Convention votant sous les yeux du peuple armé. En d'autres termes, il s'agissait d'atteindre la Gironde, sans avoir l'air de passer sur le corps à l'Assemblée, et par voie d'intimidation seulement : dangereux calcul qui, pour faire paraître la Convention libre, commençait par l'asservir!

Au reste, quoique l'adresse ci-dessus cadrât, au fond, avec les vues du Conseil général, il en suspendit la publication, ne trouvant pas, porte le procès-verbal, « qu'elle eût assez d'énergie. »

En attendant, la ville se livrait à ses travaux ordinaires. La matinée du 1er juin fut, à Paris, d'un calme profond. Les ateliers étaient en pleine activité; chacun avait repris ses occupations; à s'arrêter à la surface des choses, nul ne se fût douté qu'on touchât à une ébullition nouvelle.

D'un autre côté, rien de plus riant que le rapport lu, ce jour-là, par Barère à la Convention, touchant les événements de la veille.

Il y avait eu un mouvement dans Paris, mais pour couper court à quelques mesures trop rigoureuses. Les sections s'étaient levées en armes, mais avec quel ordre admirable elles s'étaient déployées, après avoir mis la sûreté des personnes et des propriétés sous la sauvegarde des bons républicains! Le tocsin et le canon d'alarme avaient retenti, mais sans porter la terreur dans les âmes et sans étouffer le bruit des ateliers. Des pétitions, telles que les inspire et les excuse la fierté naturelle aux hommes libres, s'étaient produites à la barre de la Convention, mais son indépendance avait éclaté dans la chaleur de ses débats, et aucun des membres dont on prétendait la vie menacée n'avait couru de risque. De la part de la Convention, entourée d'un peuple aussi respectueux qu'énergique, tout s'était borné à préparer par l'honorable réparation des torts la réconciliation des cœurs.

C'est ainsi que le souple génie de Barère colorait les événements du 31 mai. Que de faux patriotes eussent poussé aux excès, il ne le niait pas; et pourquoi en gémir, puisque la

sagesse du peuple avait si bien déjoué leurs efforts? « Telle a été cette journée, disait le rapport comme conclusion; elle a inspiré un instant des inquiétudes, mais tous ses résultats ont été heureux. »

S'il en faut croire Durand de Maillane, ce rapport ne fut pas reçu sans murmures, et Louvet s'écria : « *Je m'oppose à l'impression et à l'envoi de ces mensonges.* » Levasseur assure, au contraire, dans ses Mémoires, que les Girondins consentirent à l'adoption d'un document qui consacrait en termes si clairs la légitimité de la victoire remportée sur eux; et ce



ROBESPIERRE JEUNE

consentement, il l'appelle un « acte de faiblesse inconcevable. »

Toujours est-il qu'aucun débat ne suivit, et la séance fut levée.

Or, comme il était encore de bonne heure, la Convention, en se séparant, semblait vouloir éviter des visites semblables à celles de la veille : on ne manqua pas d'en faire la remarque. Là-dessus, les soupçons s'allument; la générale est battue dans les rues, par un mouvement tout spontané; et l'agitation recommence.

Bien que condamné dans cette crise à un rôle secondaire, le Comité de salut public ne s'effaçait pas complétement :

soit désir de satisfaire le peuple, soit espoir de l'apaiser, il eut l'idée de convoquer pour le soir une séance extraordinaire : circonstance dont ceux de la Droite s'inquiétèrent. « Nous en conçûmes du souci, raconte Meillan.... Après en avoir conféré, Penières et moi, avec quelques amis, nous allâmes au Comité de salut public, où nous ne trouvâmes que Treilhard et Danton. Les autres étaient absents, ou renfermés dans un arrière-cabinet avec Danton, que j'en vis sortir un instant après. Treilhard et Danton nous écoutèrent à peine. Ils voulaient, disaient-ils, profiter d'un quart d'heure qui leur restait pour aller prendre l'air. Treilhard avoua cependant que la convocation pouvait avoir des dangers. Danton, répondant moins à ce que je lui disais, qu'entraîné par les idées qui roulaient dans sa tête : « Il faut, dit-il, que l'un « des deux côtés donne sa démission. Les choses ne peuvent « plus aller ainsi. Nous avons envoyé chercher cette Commune, « pour savoir ce qu'elle veut. » Ces dernières paroles me persuadèrent que Danton commençait à redouter la municipalité. Je conçus aussitôt le projet de nourrir cette crainte et de faire servir les talents et le crédit de Danton à rétablir l'autorité de la représentation nationale.... Je le pris par le bras, et le menant à l'écart : « Danton, lui dis-je, ceci va mal et « n'ira jamais bien, tant qu'un homme vigoureux ne se met- « tra pas à la tête. » Il me regarde et me répond : « Ils n'ont « pas de confiance. — Je le sais ; mais si vous ne proposez « que des choses raisonnables, la confiance renaîtra.... Vous « pouvez diriger le Comité et faire le bien. » Il me regarde encore et répète : « Ils n'ont pas de confiance. » Alors il me quitte et va rejoindre Treilhard. »

D'où il résulte : d'abord, que Danton ne comptait point parmi les meneurs et n'était pas même bien au courant de leurs projets; ensuite, que les Girondins, moins prévenus contre lui, l'auraient eu aisément pour allié.

Autre circonstance non moins caractéristique :

A Athènes, troublée par les divisions d'Aristide et de Thémistocle, le premier s'était un jour écrié noblement : « *O Athéniens, vous ne pourrez être tranquilles et heureux que lorsque vous nous aurez jetés, Thémistocle et moi, dans le baratre!* » Garat, se rappelant ce trait, et émettant le vœu que ceux des deux côtés de la Convention, dont les haines mutuelles faisaient le plus scandale, se condamnassent à un ostracisme volontaire, Danton se leva les larmes aux yeux et s'écria : « Je vais proposer cette idée à la Convention, et je m'offre le premier à aller en otage à Bordeaux. » Delmas, Cambon, Barère n'avaient point paru moins touchés. « Mais, écrit Garat, Barère fut le seul qui fit la proposition à l'Assemblée, Lanthenas le seul qui se leva pour s'offrir à l'exil, et j'ai su depuis que cette idée, embrassée au Comité de salut public avec enthousiasme, mais communiquée imprudemment à la Convention, avant d'avoir été présentée avec la solennité de la tribune, fut couverte de mépris et de risée par Robespierre, *comme un piége tendu aux patriotes.*

De son côté, Marat poussait au mouvement de toutes ses forces. Vers cinq heures du soir, craignant sans doute quelque hésitation de la part de la Commune, il y court, se fait annoncer par le maire lui-même, et d'un ton sérieux qui contrastait avec le langage mêlé d'insolence et d'ironie dont il avait coutume de se servir dans la Convention : « Lorsqu'un peuple, dit-il, et un peuple libre, a confié son bonheur à une autorité constituée par lui, il doit, sans contredit, respecter les décrets de ses mandataires, ne les point troubler dans leurs délibérations, et les tenir pour inviolables dans l'exercice de leur mandat; mais si ces représentants du peuple trahissent sa confiance, et mettent la chose publique en danger au lieu de la sauver, le peuple alors doit se sauver lui-même. Levez-vous donc, peuple souverain, présentez-vous à la Convention, lisez votre adresse, et ne désemparez de la barre, que vous n'ayez une réponse définitive, d'après laquelle vous, peuple souverain, vous agirez d'une manière conforme au maintien de vos lois et à la défense de vos intérêts. Voilà le conseil que j'avais à vous donner. » Il sort au milieu de vifs applaudissements, monte à l'horloge de l'Hôtel de Ville et se met lui-même à sonner le tocsin, plus résolu en cela que Chaumette, qui ne voulait pas de ces bruyants appels à la révolte, ne les jugeant bons qu'à « *fatiguer inutilement les citoyens.* »

Mais ils n'avaient attendu, ce soir-là, pour se lever, ni le son des cloches, ni le bruit du canon d'alarme. Déjà le rappel battait dans toutes les sections, et la force armée était sur pied.

La Commune ne songea plus qu'à mettre à profit cet élan. Informée par Pache des dispositions favorables du Comité de salut public, et de son dessein de convoquer pour le soir l'Assemblée, elle tenait toute prête une pétition impérieuse; il fut décidé que cette pétition serait portée sur-le-champ à la Convention par dix-huit commissaires, dont six pris dans le Comité révolutionnaire, et douze dans le Conseil général. Un contre-temps était à prévoir. Réunir les Parisiens, au moment de l'action, cela n'est pas difficile; ce qui l'est, c'est de les retenir quand l'heure des repas les rappelle à leurs foyers. Comme le remarque très-bien Toulongeon, dès l'époque de la Fronde, le célèbre coadjuteur de Retz se plaignait fort de ce qu'on ne pouvait *désheurer* les Parisiens. Pour parer à cet inconvénient, la Commune arrêta que les sections seraient invitées à faire conduire à la suite de leurs bataillons des voitures chargées de vivres; et, afin de mieux soutenir le mouvement, il fut convenu que, dans la soirée, les officiers municipaux iraient, sous escorte, proclamer les décrets relatifs à la ville de Paris, engager les citoyens à conserver les droits reconquis par eux, et si ces droits étaient de nouveau attaqués, « à reprendre les armes »

Pendant ce temps, Louvet réunissait les principaux Girondins, et, pour la dernière fois, ils allaient dîner ensemble. Dans la crise qui les enveloppait, que devaient-ils résoudre? Telle fut naturellement la question qu'ils agitèrent pendant ce repas funèbre. Louvet opina vivement pour la fuite comme moyen de recommencer le combat. « Nos ennemis, leur disait-il, sont ici maîtres de la force, et le sol se dérobe sous nos pas. Retourner à l'Assemblée! Demeurer en otage entre les mains des Montagnards! Non, non : cherchons pour ce soir quelque asile sûr, et, demain, partons. A Bordeaux, dans le Calvados, les insurgés prennent une attitude imposante : allons nous réunir sur l'un ou l'autre de ces deux champs de bataille. *Il n'y a que l'insurrection départementale qui puisse sauver la France....* » Le tocsin sonnait de toutes parts, tandis que Louvet parlait ainsi; et les illustres convives savaient que Roland, menacé la veille d'être arrêté, avait dû s'évader; que Mme Roland était, en ce moment même, à l'Abbaye. Lesage approuva Louvet; mais Brissot, Vergniaud, Gensonné, Mainvielle, Valazé, Ducos, Duprat, Fonfrède furent d'un avis contraire. Survient la fausse nouvelle qu'on va mettre les scellés dans leurs domiciles respectifs. Ils se dispersèrent. Plusieurs se rendent dans un hôtel vaste et inhabité que Meillan occupait à peu de distance de la Convention. Louvet va retrouver la femme qu'il aime, l'avertir : « Lodoïska courut chercher la mère de Barbaroux, avec laquelle elle alla se réfugier chez une parente. C'est de là qu'elles entendirent, durant toute la soirée, le tocsin, la générale, et les

cris des furieux qui demandaient nos têtes. Tremblante, désespérée, hors d'elle-même, la pauvre mère de mon digne ami poussait des gémissements sourds et tombait dans de longs évanouissements : « *On vous élèvera*, s'écriait-elle, *des hommes parfaits, pour que vous les égorgiez.* » Les yeux secs, mais le cœur déchiré, ma femme, craignant que je n'eusse pu gagner l'asile indiqué, n'attendait que la mort. En quelques heures, beaucoup de ses cheveux blanchirent. »

Il était neuf heures du soir lorsque l'Assemblée ouvrit sa seconde séance. Ce n'était point sur la convocation du Comité de salut public qu'elle se réunissait, le Comité ayant à cet égard violé sa promesse, « pour ne pas sembler favoriser, dit Cambon, tel ou tel parti qui se serait rendu plus tôt à son poste. » Grégoire, ex-président, occupait le fauteuil, et quand la séance commença, il n'y avait qu'une centaine de membres dans la salle. Le côté droit était presque entièrement désert : circonstance que Legendre releva en ces termes : « *Lorsqu'un vaisseau est en rade, et que le matelot voit que le vent est bon, il n'hésite pas à partir.* » Et sans s'inquiéter des absents, l'Assemblée admit à sa barre la députation de la Commune.

L'adresse, telle que la lut Hassenfratz, ne faisait que reproduire avec redoublement de menaces une demande à laquelle chacun s'attendait. Seulement, la liste de ceux dont on voulait la mise en accusation se trouvait grossie : au lieu de vingt-deux coupables, on en désignait maintenant vingt-sept.

Dussaulx, se voyant compris dans ce nombre, s'en félicita d'une manière touchante et noble. « Un tel honneur, s'écria-t-il, ajoutera, je l'espère, à la gloire que j'ai acquise en combattant, depuis deux ans, pour la liberté. » Mais, mieux que son courage, l'indulgent dédain de Marat le protégea. « Il y a trois hommes, dit l'*Ami du peuple*, — alors en train de se passer les fantaisies de la toute-puissance, — il y a trois hommes à rayer de la liste : Dussaulx, qui est un *vieux radoteur;* Lanthenas, *pauvre d'esprit*, et Ducos, dont la grande jeunesse excuse les écarts. »

Legendre eut l'audace d'avancer que tous ceux-là devaient être mis en état d'arrestation, qui avaient voté l'appel au peuple. Que cette motion monstrueuse eût été adoptée, c'en était fait de la liberté des opinions. Deux membres du Comité de salut public protestèrent. L'un, Cambon, déclara que personne n'oserait plus ouvrir la bouche, si pour avoir exprimé son sentiment, on lui faisait sauter la tête. L'autre, Barère, montra qu'il ne pouvait convenir qu'à une nation avilie de recevoir une constitution dictée par la force. Il n'alla pas, toutefois, jusqu'à prendre la défense de la Gironde. « Paris, dit-il, a eu raison de s'insurger, parce qu'on voulait établir une ligne de démarcation entre les départements et Paris, *ce qui est vraiment un crime national.* » Seulement, il fit observer que l'arrestation d'Hébert en ce qu'elle présentait d'illégal, était moins imputable à ceux qui avaient donné l'ordre qu'à ceux qui l'avaient exécuté. Sa conclusion fut que, si l'on poursuivait les députés dénoncés, ce devait être, non pour des *opinions*, mais pour des *faits*.

Sur quoi, l'Assemblée décréta que le Comité de salut public serait tenu de présenter, sous trois jours, un rapport concernant la pétition des autorités constituées de Paris.

Il était minuit et demi en ce moment. Durant tout le temps de la séance, vingt mille hommes en armes étaient restés campés autour de la Convention ; ils ne regagnèrent leurs foyers que vers une heure du matin, sur un ordre de la Commune. Mais le tocsin ne cessa pas pour cela de retentir. L'ordre venait il d'Henriot? Mandé à l'Hôtel de Ville et interrogé, il affirma n'avoir donné aucun ordre; « mais, ajouta-t-il, le peuple est levé, et ne veut se rasseoir que lorsque les traîtres seront mis en état d'arrestation. »

Le lendemain, en effet, dès la pointe du jour, toute la ville était sous les armes. Ceux des Girondins à qui Meillan avait offert chez lui un asile, sentaient bien que leur poste était à la Convention, face à face avec leurs ennemis, et qu'il fallait être debout devant le péril. Buzot, dont l'arrestation de Mme Roland avait brisé le cœur, ne parlait que de mourir, et de mourir à la tribune. Mais, à force d'instances, Meillan parvint à retenir Pétion, Brissot, Guadet, Salles, Gensonné, qu'il ne tarda pas lui-même à quitter, leur promettant de les informer d'heure en heure de ce qui se passerait à l'Assemblée. Buzot fut retenu de force. Barbaroux, plus heureux, parvint à s'échapper, et courut illustrer, sur son banc, l'agonie de la Gironde.

Elle s'ouvrit d'une manière funèbre, cette funèbre séance du 2 juin 1793. Une lettre où le ministre Clavière, forcé de s'enfuir de sa maison pendant la nuit, réclamait la protection de la loi, disait assez que la crise touchait à son dénoûment! Infortunés Girondins! quelle dure fatalité semblait peser sur eux! Ce matin-là même, arrivent de cette Vendée dont ils avaient trop détourné les yeux, des dépêches où la Convention lit avec horreur : « Le chef-lieu de notre département vient de tomber entre les mains des révoltés : notre artillerie, nos munitions, nos vivres, nos papiers, tout est perdu. » Puis sont produites d'autres dépêches, envoyées de la Lozère, et annonçant que la contrée est en feu; que les révoltés sont déjà maîtres de Marvejols; qu'ils vont l'être de Mende; que le sang des patriotes coule. Puis, ce qu'on avait ignoré jusque-là, voici qu'on l'apprend.... Dans quelles circonstances, grand Dieu! A Lyon, le pouvoir de la Gironde vient de se dresser sur un piédestal de huit cents patriotes égorgés. La terrible, la meurtrière nouvelle, c'est Jean-Bon Saint-André qui l'apporte, et il prononce ces mots : « Il faut faire tomber toute tête qui s'opposera à l'établissement de la liberté. »

Et aussitôt, sans laisser à l'émotion générale le temps de s'affaiblir, Lanjuinais montre à la tribune son pâle et ardent visage. Nul pour qui les dominateurs du jour eussent conçu plus de haine, tant il mettait d'obstination à les braver! Royaliste au fond de l'âme, et catholique, il ne pouvait souffrir le dédain dans lequel la religion de ses pères était tombée. Il ne frayait guère avec les Girondins, ne connaissait pas même de vue Mme Roland, et ne partageait aucun des principes philosophiques de Guadet et de ses amis. Mais c'était une de ces natures violemment généreuses qu'un parti menacé attire, comme l'aimant attire le fer : il s'était placé au milieu des Girondins, pour avoir mieux les Montagnards devant lui. Sa première parole au sein d'une assemblée qu'environnaient, le 2 juin, quatre-vingt mille hommes, fut : « Je demande à parler sur la générale qui bat dans Paris. » Sans s'arrêter ni au mugissement des tribunes, ni aux interruptions passionnées de Thuriot, de Legendre, de Jullien, de Billaud-Varenne, il poursuivit, faisant honte à la Convention de son asservissement à une puissance rivale, s'étonnant que la Commune révoltée existât encore, couvrant de son mépris une pétition « traînée dans la boue des rues, » et plaignant Paris opprimé par des tyrans qui « voulaient du sang et de la domination. » A ces mots, la fureur de la Montagne éclate : « *Descends*, crie Legendre à l'orateur, *ou je vais t'assommer.* » Lanjuinais se retourne, et froidement : « *Fais d'abord décréter que je suis bœuf.* » Il finissait à peine, qu'il

se voit assailli par Turreau, Drouet, Chabot, Robespierre jeune, et plusieurs autres, armés de pistolets. Legendre lui applique le sien sur la poitrine. De leur côté, des membres de la Droite, Biroteau, Defermon, Leclerc, Lidon, Pénières, Pilastre, viennent à son secours, armés aussi de pistolets; et une lutte s'engage autour de son corps, les uns le protégeant, les autres essayant de l'arracher à la tribune, à laquelle il s'était cramponné. Enfin, le tumulte s'apaise, les assaillants se retirent, et lui recommence à tonner contre la théorie des suspects.

Au moment même où il concluait à ce qu'on cassât les autorités révolutionnaires et à ce qu'il fût permis de courir sus à quiconque s'arrogerait un pouvoir contraire à la loi, la députation des autorités révolutionnaires et constituées du département de Paris fut annoncée. « Délégués du peuple, dit l'orateur, les citoyens de Paris n'ont pas quitté leurs armes depuis quatre jours.... Le peuple est las d'ajourner son bonheur.... Sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même. »

C'était précisément la formule dont Marat s'était servi à la Commune. La réponse du Montagnard Mallarmé, qui présidait, fut calme et ferme. « S'il y a des traîtres parmi nous, il faut qu'ils tombent sous le glaive de la loi; mais avant de les punir, il faut prouver leurs crimes.... La Convention examinera votre demande; elle pèsera la mesure que sa sagesse lui commandera, et fera exécuter avec courage celle qui lui paraîtra nécessaire. »

Le renvoi de la pétition au Comité de salut public est aussitôt décrété d'une manière unanime. Billaud-Varenne demandant que le rapport soit fait séance tenante, et plusieurs réclamant l'ordre du jour : « *L'ordre du jour*, s'écrie Legendre, *est de sauver la patrie*. » En même temps, les pétitionnaires, qui ont été admis aux honneurs de la séance, se lèvent comme indignés et sortent de la salle. Un mouvement se manifeste dans les tribunes. Le cri *aux armes!* s'y fait entendre, et les hommes se précipitant au dehors, il n'y reste plus que les femmes. Alors partit des bancs du Marais cette adjuration pusillanime : « Sauvez le peuple de lui-même; sauvez vos collègues, décrétez leur arrestation provisoire. » Mais l'Assemblée n'avait pas encore subi une pression telle, que le sentiment de sa dignité se fût évanoui. Meillan et quelques autres membres, sortis pour aller en quelque sorte à la découverte, n'avaient rapporté du spectacle imposant déployé sous leurs yeux aucune impression sinistre. Ils avaient bien vu tout Paris en armes autour de la Convention, mais ils le croyaient prêt à se ranger du parti du courage; et cette opinion, communiquée de proche en proche, avait élevé le niveau des cœurs. A l'idée d'un décret de proscription dicté par la peur, la Droite et une partie de la Gauche se mettent à crier : *Non, non!* et La Réveillère-Lepeaux : « Nous irons tous en prison partager les fers de nos collègues. »

Mais quoique les Montagnards eussent l'intention de défendre leurs adversaires contre toute violence, ils n'entendaient point laisser passer la séance sans tâcher d'obtenir l'expulsion de ceux des chefs du côté droit dont la présence dans la Convention leur paraissait incompatible avec le salut public. Levasseur insista donc longuement, pour qu'on appliquât aux principaux Girondins la loi des suspects, en les mettant en état d'arrestation. Chose remarquable! C'est ce que la Montagne voulait, elle le voulait avec ardeur; et pourtant, elle hésita ici, comme si un secret instinct l'eût avertie qu'elle allait creuser son propre tombeau! Le sentiment qui régna dans l'Assemblée après le discours de Levasseur fut, — il le déclare, — celui d'une stupeur morne. Nul ne l'appuya, nul ne demanda la parole. Pas de délibération. Seulement, de temps à autre, des députés se plaignaient d'avoir été insultés en essayant de sortir de la salle. Le commandant du poste, appelé à la barre, avoua qu'en effet quelques femmes avaient obstrué les couloirs de droite, mais que, sur ses représentations, elles venaient de se retirer. Et Marat de s'écrier : « Vous voyez bien que tout ceci est un stratagème pour abuser l'Assemblée et calomnier Paris! »

Nul doute, cependant, que l'appareil déployé autour de l'Assemblée ne fût formidable. Les citoyens sous les armes étaient au nombre de près de cent mille, dont trois mille canonniers avec cent soixante-trois pièces d'artillerie. Le Comité révolutionnaire avait fait venir des environs divers détachements, parmi lesquels les hussards de la légion de Rozenthal. Le mot d'ordre était *Insurrection et vigueur*. On assurait, en outre, dans l'Assemblée, qu'un corps de réserve campait au bois de Boulogne; qu'un parc d'artillerie était établi aux Champs-Élysées, avec canons, bombes, obus, barriques de charbon, grils à rougir les boulets; et quelque improbable que fût ce luxe de précautions menaçantes, les imaginations, frappées, y croyaient.

Le Comité de salut public ne fut pas sans s'inquiéter des suites. De tous les membres qui le composaient, Lacroix était le seul qui parût les affronter froidement. Danton flottait en proie à une incertitude misérable. Quant à Barère, Bréard, Cambon, Delmas, Treilhard, l'abaissement de la Convention les révoltait. Convaincus que le Comité révolutionnaire renfermait des éléments dangereux, ils envoyèrent demander à la Commune qu'on le renouvelât, et promptement : désir auquel la Commune s'empressa d'acquiescer, en arrêtant que ceux-là seuls formeraient le Comité révolutionnaire, qui avaient été nommés par les autorités constituées du département. C'était arracher leur part dans la direction du mouvement aux hommes de l'Évêché. Le Comité de salut public n'alla pas, néanmoins, jusqu'à tenter de couvrir de sa protection les membres de la Gironde désignés par les orateurs sectionnaires. Conduit à rédiger sur-le-champ, vu l'urgence, le rapport que, d'après le vote de la veille, il ne devait présenter que dans un délai de trois jours, il essaye d'un compromis; et Barère court lire à la Convention un projet de décret qui invite les membres dénoncés à « se suspendre volontairement de leurs fonctions. »

Aussitôt Isnard, Lanthenas, Fauchet déclarent consentir à ce sacrifice, si le bien de la patrie l'exige. Mais Lanjuinais : « N'attendez de moi ni démission, ni suspension.... Les sacrifices! Ils doivent être libres, et vous ne l'êtes pas! » A son tour, Barbaroux se lève, et, non moins ferme que le rude Breton : « J'ai juré, dit-il, de mourir à mon poste, et je tiendrai mon serment. » D'outrageantes paroles étant parties des bancs de la Montagne, Lanjuinais, l'œil fixé sur Chabot, qui les avait proférées, les relève en ces termes : « Je dis au prêtre Chabot : on a vu, dans l'antiquité, orner les victimes de fleurs et de bandelettes; mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas. » Marat : « Je désapprouve la mesure proposée par le Comité. Il faut être pur pour faire des sacrifices à la patrie; c'est à moi, vrai martyr de la liberté, à me dévouer. » Billaud-Varenne ajoute : « Innocents, qu'ils restent; coupables, qu'ils soient punis. » Et il conclut au décret d'accusation par appel nominal motivé. C'était ainsi que les Girondins avaient procédé contre Marat. Cet horrible glaive de la proscription, eux-mêmes l'avaient tiré du fourreau; et maintenant qu'ils n'en avaient plus la poignée dans la main, on leur en portait la pointe à la gorge!



BOISSY D'ANGLAS

De vives rumeurs interrompirent le débat. Une seconde fois, les issues de la salle sont gardées. Des députés qui voulaient sortir ont été repoussés brutalement. Dussaulx se plaint d'avoir été frappé : on l'accuse d'imposture. Boissy d'Anglas vient montrer à la tribune sa cravate et sa chemise en lambeaux. Lacroix lui-même, Lacroix s'était vu barrer le chemin. Ce ne fut, dans toute l'Assemblée, qu'un cri d'indignation. Comme ceux de la Droite, ceux de la Gauche étaient profondément irrités. Lacroix veut qu'avant la nuit venue, l'auteur de la consigne ait la tête tranchée, et la Montagne l'appuie. Mandé sur-le-champ, le commandant du poste déclare que, loin d'avoir donné une semblable consigne, il a été consigné avec ses officiers par des *gens à moustaches* qui se sont emparés des postes.

Barère : « Ce n'est point à des esclaves à faire des lois.... Des tyrans nouveaux veillent sur nous ; leur consigne nous entoure.... La Commune ! elle a dans son sein des hommes du moral desquels je ne voudrais pas répondre.... Le mouvement dont nous sommes menacés appartient à Londres, à Madrid, à Berlin.... Un des membres du comité révolutionnaire, Gusman, est un Espagnol.... Peuple, on vous trahit. Un prince anglais occupe le camp de Famars, et ses émissaires sont au milieu de vous.... Il faut que la tête de l'audacieux qui oserait attenter à la liberté des représentants du peuple, tombe. »

Est-il vrai que, dans ce moment, un militaire à cheval allait autour de l'Assemblée, distribuant à ceux qui la cernaient des assignats de cinq livres? Barère venait de l'affirmer, à la tribune, et, dans son récit des événements du 2 juin, Lanjuinais dit formellement : « Je l'ai vu. » Il dit encore, mais ceci sur la foi d'un autre : « Le maire Pache avait fourni, pour ces journées, cent cinquante mille francs destinés aux colons de Saint-Domingue. » Reste à savoir si ces distributions d'argent, sur la nature desquelles il était si facile de se méprendre, n'étaient pas tout simplement la mise à exécution de l'arrêté qui avait garanti une paye aux ouvriers sous les armes, arrêté pris par la Commune et ratifié par la Convention.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée était vraiment prisonnière, et elle ne pouvait rester dans cet état sans s'avilir. Sur la motion de Lacroix, elle casse l'insolente consigne ; et, sur la motion de Danton, qui promet de « venger vigoureusement la majesté nationale outragée, » elle charge le Comité de salut public de remonter à la source de l'ordre.... La source était la section de Bon-Conseil, et l'auteur de la consigne, un capitaine nommé Lesain. C'est ce dont le député Saurine informa l'Assemblée, qui sur-le-champ manda l'officier à la barre.

Mais il semble que la Convention, ce jour-là, fût destinée à donner un exemple à jamais mémorable de la mobilité des impressions qui peuvent, à de certaines heures tragiques, se disputer une grande assemblée. L'ordre avait été envoyé à Henriot de venir exposer les motifs du rassemblement extraordinaire de troupes qu'il commandait, et Henriot ne paraissait pas. La séance se prolongeant, un sentiment de douloureuse fatigue avait succédé bien vite à la colère. « Hors cinq ou six hommes d'action, parmi lesquels ne se trouvait aucun ami de Danton, la Montagne partageait la consternation du côté droit. » Mallarmé quitta le fauteuil de lassitude, et Hérault de Séchelles, qui l'avait remplacé, présidait silencieusement une assemblée muette. Tout à coup, de nouvelles clameurs annonçant la continuité d'une oppression désormais impossible à endurer, Barère propose à ses collègues de se rendre en corps au milieu du peuple armé, de manière à s'assurer qu'ils n'ont rien à craindre de lui, et à témoigner leur confiance dans la loyauté des Parisiens : « Ce qui fut ainsi arrangé, explique Durand de Maillane, pour sauver à la Convention et à son autorité l'affront que venait de lui faire le commandant général, en refusant de venir lui apprendre pourquoi ce grand rassemblement de troupes à ses ordres circonvenait la salle d'assemblée. »

La motion de Barère adoptée, Hérault de Séchelles descend du fauteuil, et d'un pas solennel ouvre la marche. La Droite et la Plaine le suivent : la Montagne paraît hésiter, retenue qu'elle est par « les cris de plusieurs femmes qui s'élançaient à mi-corps des tribunes pour l'engager à ne point sortir. » Cependant, soit entraînement de l'exemple, soit inspiration du courage, elle se décide. Seuls, les Maratistes demeurent à leur place, le visage impassible, et immobiles.

La vue des députés marchant tête nue derrière le président, qui s'était couvert en signe de deuil ; l'imprévu de la démarche ; l'incertitude du dénoûment ; le palais de la loi transformé en une forteresse qu'on assiége, et les législateurs de la France s'avançant comme une garnison qui capitule ; la cour du château remplie d'armes, de chevaux, de canons ; aussi loin que la vue pouvait s'étendre, une immense forêt flottante de baïonnettes, et, planant sur toute cette scène, un grand souvenir funèbre, celui d'une promenade semblable de Louis XVI, dans la matinée du 10 août.... Quel sujet de méditations, et quel spectacle ! Parvenue jusqu'à la porte d'entrée qui aboutit à la cour, du côté du Carrousel, la Convention s'arrête.... Là était l'état-major à panaches que commandait Henriot. Hérault de Séchelles proclame le décret portant la levée des consignes et l'injonction à la force armée de se retirer : c'est en vain. Alors, avec l'accent de la douleur et du reproche : « Que veut le peuple? dit le président ; la Convention ne s'occupe que de son bonheur. — Le peuple, répond Henriot, ne s'est pas levé pour écouter des phrases, mais pour donner des ordres. Il veut qu'on lui livre trente-quatre coupables. » D'après le récit de Lanjuinais, il dit, en enfonçant son chapeau d'une main et en tirant son sabre de l'autre : « Vous n'avez point d'ordres à donner. Retournez à votre poste, et livrez les députés que le peuple demande. » Ceux qui entouraient le président s'écrièrent : « Qu'on nous livre tous ! » Lacroix dit : « Plus de ressource, la liberté est perdue ; » et il se mit à pleurer. Henriot fait reculer son cheval de quelques pas, et d'une voix tonnante : « Canonniers, à vos pièces ! » Or, l'homme qui osait traiter ainsi une assemblée, terreur de l'Europe entière, qui était-il? Le fils d'un pauvre habitant de Nanterre, un ancien domestique que son maître avait cassé aux gages, un ex-commis aux barrières, compromis pour avoir aidé à les brûler Peut-être eût-il pâli, s'il lui avait fallu passer de la menace à l'attentat; mais les cavaliers qui l'entouraient avaient mis le sabre hors du fourreau, les fantassins abaissé leurs fusils, les canonniers saisi la mèche.... Quelqu'un prend Hérault par le bras, et l'entraîne vers un autre groupe dont l'attitude n'avait rien de menaçant. La Convention revient sur ses pas, repasse sous le pavillon de l'Horloge, entre dans le jardin. Elle y fut accueillie « gracieusement » par les troupes. Le cri dominant était : *Vive la Convention!* Il y en avait qui criaient : *Vive la Montagne!* d'autres, en plus petit nombre : *A la guillotine Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné!* D'autres : *Purgez la Convention! Tirez le mauvais sang!* Hélas ! nul ne cria : *Vive la Gironde!*

Pendant que l'Assemblée traversait le jardin, quelques-uns de ses membres étant montés sur le parapet, pour voir ce

qui se passait au dehors, aperçurent le long du quai des corps nombreux de citoyens armés, dont la contenance inquiète les frappa. Ils faisaient signe aux députés de les aller joindre. Mais quand ceux-ci arrivèrent au pont Tournant, ils trouvèrent le passage fermé. C'est en ce moment que Marat parut, suivi d'une « foule d'hommes armés, » selon les uns, et selon d'autres, « d'une vingtaine d'enfants déguenillés. » Il criait : « Que les députés fidèles retournent à leur poste. » L'Assemblée n'avait pas à choisir : elle reprit la route du palais des Tuileries, où elle rentra, pouvant dire ce que Marie-Antoinette, découragée, avait dit en y voyant rentrer Louis XVI, le matin du 10 août : « Cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien. »

A quoi s'attendre, en effet, après l'acte d'audace forcenée où s'était emporté Henriot? Et quant aux vivats dont la Convention venait d'être saluée au passage, que signifiaient-ils, sinon que sa popularité était au prix des Girondins sacrifiés et de sa dignité compromise? Elle avait dans son sein un homme qui eût pu la sauver des périls d'une résolution héroïque en la lui conseillant bien haut; et cet homme, c'était Danton. Mais Danton, en cette circonstance, se montra faible à l'excès, et plus que faible s'il est vrai que sa conduite, ce jour-là, ait autorisé l'apostrophe terrible que, quelques mois après, lui lança Saint-Just : « Tu vis avec horreur la révolution du 31 mai. Hérault, Lacroix et toi, demandâtes la tête d'Henriot qui avait servi la liberté, et vous lui fîtes un crime du mouvement qu'il avait fait pour échapper à un acte d'oppression de votre part. Ici, Danton, tu déployas ton hypocrisie : n'ayant pu consommer ton projet, tu dissimulas ta fureur; tu regardas Henriot en riant, et tu lui dis : *N'aie pas peur, va toujours ton train*, voulant lui faire entendre que tu avais l'air de le blâmer par bienséance, mais qu'au fond tu étais de son avis. Un moment après, tu l'abordas à la buvette, lui présentas un verre d'un air caressant, en lui disant : *Point de rancune.* »

La séance fut reprise, sous l'empire d'une tristesse poignante, dont les Montagnards eux-mêmes ne se pouvaient défendre. Au fond, leur propre victoire les humiliait et les alarmait, parce qu'ils l'avaient moins remportée que subie. Vainement Couthon essaya-t-il d'écarter cette pensée importune, en s'écriant : « Les membres de la Convention doivent être maintenant rassurés sur leur liberté : vous avez marché vers le peuple; partout vous l'avez trouvé bon, généreux, incapable d'attenter à la sûreté de ses mandataires..., » un tel langage n'eut d'autre effet que d'exciter un étonnement mêlé d'indignation; et lorsque Couthon en vint à demander, non un décret d'accusation contre les membres dénoncés, mais leur arrestation provisoire, Vergniaud, qui l'écoutait avec un sourire violent, l'interrompit en ces termes : « *Donnez un verre de sang à Couthon, il a soif.* »

On lut la liste des députés à proscrire, on discuta divers noms. Marat, comme s'il eût exercé le pouvoir souverain, indiquait tantôt des retranchements, tantôt des augmentations. De concert avec Couthon, il fit excepter du décret fatal Ducos, Dussaulx et Lanthenas. Sur l'observation de Legendre, on effaça aussi les noms de Saint-Martin et de Fonfrède, qui s'étaient opposés aux mandats d'arrêt émanés de la Commission des Douze. Qui l'aurait jamais cru? Devant le nom de Lanjuinais, la Montagne eut un moment d'hésitation. *Pourquoi Lanjuinais sur la liste?* demandait Chabot; deux Montagnards répondirent : « *Lanjuinais! catholique, catholique, catholique!* »

On mit aux voix le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que les députés, ci-après nommés, seront mis en état d'arrestation chez eux, où ils resteront sous la sauvegarde du peuple français, de la Convention nationale, et de la loyauté des citoyens de Paris.

« Ces députés sont :

« Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lidon, Rabaut-Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, Kervélégan, Gardien, Boileau, Bertrand, Vigée, Mollevault, Henry Larivière, Gomaire, Bergoeing.

« Seront également mis en état d'arrestation chez eux les citoyens Clavière, ministre des contributions publiques, et Lebrun, ministre des affaires étrangères. »

Comme Isnard et Fauchet s'étaient volontairement suspendus de leurs fonctions, il avait été décidé qu'on ne les mettrait pas en état d'arrestation, mais seulement qu'il leur serait défendu de sortir de la ville de Paris.

Un instant, et il fut bien court, l'Assemblée parut flotter incertaine. Mais la Plaine était intimidée, et la Montagne se sentait perdue, si elle reculait. Un mot trancha la situation. Quelqu'un s'étant écrié : « Il vaut mieux se dispenser de voter que trahir son devoir, » tous ceux qui luttaient contre le trouble de leur cœur s'efforcèrent de voir dans ce misérable expédient un motif légitime de s'abstenir, et le décret passa.

Mais la nécessité de masquer la violence faite à l'Assemblée parlait si vivement aux Montagnards, que le procès-verbal, rédigé par Durand de Maillane, fut corrigé par Thuriot, et, en ce qui concernait la pression du dehors, modifié.

D'autre part, Durand de Maillane reçut, aussitôt le décret rendu, plusieurs protestations qu'il eut soin de recueillir sur une feuille volante, prévoyant bien que les signataires ne tarderaient pas à le prier de la brûler, ce qui eut lieu effectivement.

A la fin de la séance, une lettre fut remise au président : elle portait : « Le peuple entier du département de Paris nous députe vers vous, citoyens législateurs, pour vous dire que le décret que vous venez de rendre est le salut de la République; nous venons vous offrir de nous constituer en otages en nombre égal à celui des députés dont l'Assemblée a ordonné l'arrestation, pour répondre à leurs départements de leur sûreté. »

Cette idée d'offrir des otages à la Convention avait été soumise, dans la journée, au Conseil de la Commune, qui, sur les observations de Chaumette, l'avait repoussée. Reproduite malgré cela au sein de l'Assemblée, elle y provoqua cette belle déclaration de Barbaroux : « Mes otages sont la pureté de ma conscience, et la loyauté du peuple de Paris, entre les mains duquel je remets mon sort. »

Le Girondin Meillan écrit : « Les Montagnards sortirent les premiers.... Nous voulûmes, selon notre usage, sortir par la porte opposée : elle était consignée.... Je cours au président. C'était Mallarmé qui avait repris le fauteuil.... Je me plains.... Il me répond, en feignant de chercher des papiers, et sans me regarder, qu'il « *ne se mêlait pas de ça.* » Et qui donc devait s'en mêler? Arrive un huissier de la salle, qui nous prie d'attendre quelques minutes, « parce que, dit-il « ingénument, on est allé chercher à la Commune l'ordre de « lever la consigne. » Il vint un quart d'heure après, et nous eûmes la liberté de nous retirer. »

Le Montagnard Levasseur écrit : « Nous nous séparâmes l'âme navrée.... »

Et l'impression produite sur les membres du Comité de salut public ne fut pas moins douloureuse. Bréard, à qui un accès de goutte permettait à peine de se traîner, était sorti de

la Convention pour venir annoncer à ses collègues qu'elle était en proie à des scélérats. Barère ne cessait de dire : « *Il faudra voir si c'est la Commune de Paris qui représente la République française, ou si c'est la Convention.* » Cambon apostropha rudement Bouchotte sur ce que des employés du ministère de la guerre étaient parmi les meneurs. Lacroix paraissait embarrassé, Danton inquiet et honteux. Garat prit une plume, et, sur la table du Conseil exécutif, écrivit sa démission, qu'il ne retira que sur les instances de Ducos et de Condorcet.

Ainsi qu'il était naturel de s'y attendre, tout autres furent les sentiments manifestés par la Commune ; et, pour lier à la chute des Girondins l'adoption des énergiques mesures par eux entravées ou combattues, elle arrêta, dans la nuit même, que le décret fixant le *maximum* du prix des grains serait mis à exécution sans retard; qu'il serait procédé immédiatement à l'armement des citoyens ; que l'emprunt forcé serait prélevé, et l'armée révolutionnaire organisée.

Aucune rigueur, du reste, ne fut déployée à l'égard des députés décrétés d'arrestation. Gardés chez eux, ils eurent la faculté de circuler dans Paris, accompagnés d'un gendarme, à la charge de le nourrir ; et on leur continua l'indemnité de dix-huit francs par jour allouée à chaque membre de la Convention.

Ainsi tomba ce parti de la Gironde, si grand par l'enthousiasme, l'éloquence et le courage. Attiré vers le côté lumineux des choses nouvelles, dont le charme s'associait dans leur esprit aux plus beaux souvenirs de l'antiquité, et saisissant le pouvoir de haute lutte, ils s'en servirent pour accabler les nobles, proscrire les prêtres, saper le trône, mettre à la mode le bonnet rouge, encourager au sans-culottisme, et braver l'Europe.

Ayant de la sorte déchaîné la révolution, ils se crurent la force de la conduire; eux qui étaient d'élégants, d'admirables artistes, ils se parèrent fastueusement du titre d'hommes d'État. Fiers de leur puissance dans les joutes oratoires, ils prétendirent à dominer sans partage, et quand ils virent leur influence contre-balancée par des hommes de génie dont ils n'avaient point soupçonné la profondeur, ils en conçurent un étonnement orgueilleux, qui se changea bientôt en colère.

Alors commença de leur part contre leurs émules en révolution une guerre qui concentra toute l'énergie de leur âme et absorba toute leur pensée ; alors s'ouvrit l'ère de ces attaques personnelles qui allaient faire de la Convention une arène de gladiateurs. Le premier, Isnard avait proclamé la noire théorie des suspects; le premier, Guadet avait prononcé, du haut de la tribune, le mot *échafaud;* et Louvet fut le premier qui donna le signal des réquisitoires substitués à la discussion des lois : « *Robespierre, je t'accuse, etc...!* »

Des deux côtés, il y eut injustice et fureur, mais avec cette différence que les Montagnards avaient tout fait pour éviter la lutte, et les Girondins tout fait, au contraire, pour l'engager.

Au tort de l'agression, les derniers joignirent celui de mal choisir le terrain du combat. Poursuivre dans Robespierre et Danton le crime de dictature était insensé; et quant aux journées de septembre, pourquoi cet acharnement à dénoncer comme une machination de parti ce qui ne fut évidemment que le coup d'État de la démence populaire? Remuer sans cesse ni merci ce souvenir sanglant, c'est trop rappeler que la modération des Girondins datait du déclin de leur influence ; qu'eux-mêmes avaient demandé l'oubli pour les assassinats de la Glacière ; qu'aucun d'eux n'était allé, en septembre, se jeter entre les meurtriers et les victimes ; que le côté droit de l'Assemblée, comme le côté gauche, était resté muet, immobile, au sein de Paris plein de funérailles ; qu'Isnard, envoyé à l'Abbaye, en était revenu sans avoir proféré une parole; que Roland, le lendemain du massacre, l'avait presque amnistié, en le déplorant, et que Vergniaud avait protesté bien tard, lorsqu'il n'y avait déjà plus rien à faire pour les bourreaux ni pour le fossoyeur.

Encore si les Girondins avaient partagé leurs préoccupations entre leurs ennemis et ceux de la République! Mais non : tandis que moins ardente à se défendre qu'à sauver la Révolution en péril, la Montagne lançait ses commissaires sur toutes les routes, embrasait les provinces de son souffle, faisait hâter le pas aux armées, frappait l'emprunt forcé, prenait les accapareurs à la gorge, établissait le *maximum*, et poussait sur la Vendée royaliste des légions de volontaires frémissants, les Girondins n'entretenaient l'opinion que de leurs dangers personnels, des poignards dont ils se disaient entourés, du nombre de leurs partisans ou de leurs vengeurs ; et ils agissaient comme s'ils eussent tout oublié, et la misère du peuple, et la Vendée, et l'Angleterre, et la ligue des rois, pour ne voir, pour n'atteindre qu'un ennemi : la Montagne!

Arrivés à ce point, ils se rencontraient avec les royalistes, qui, en les appuyant, achevèrent de les perdre.

Puis, parce qu'autour d'eux, contre eux, Paris grondait, ils le firent tourmenter par douze des leurs, le fatiguèrent de menaces, l'irritèrent par l'anathème, le mirent à moitié chemin de la guerre civile. Tout fut dit. Et, pour comble de malheur, eux-mêmes ils se trouvaient avoir enseigné à leurs ennemis la manière de les frapper; car ils avaient décrié l'inviolabilité parlementaire dans la personne du duc d'Orléans, et l'avaient foulée aux pieds dans celle de Marat!

Ils tombèrent donc; mais ils eurent cette gloire de réduire les vainqueurs à parler en ces termes de leur triomphe : « Ce n'est pas nous qui avions fait naître une guerre qui ne pouvait se terminer que par la mort.... Placés, malgré nous, sur la brèche, il nous avait fallu attaquer pour nous défendre. Hélas! ils l'avaient voulu. » Oui, elle avait servi une si noble cause, cette illustre et infortunée Gironde, elle avait prononcé des paroles si généreuses, et déployé, en dépit de ses fautes, tant de grâce, tant d'héroïsme, que le jour où ils l'aperçurent gisant par terre, ses ennemis, le visage pâle, le cœur troublé, se penchèrent sur elle, sans bien savoir s'ils ne devaient pas, au lieu de lui porter le dernier coup, la relever. Quelles fautes nouvelles, et plus coupables, étouffèrent à son égard la miséricorde, cet idéal de la justice? Les dire est notre douleur presque plus encore que notre devoir. Mais quoi! A de tels hommes, comme expiation de leurs erreurs.... l'échafaud! Ah! la Révolution, qu'ils condamnèrent à les tuer, portera leur deuil à jamais!

CHAPITRE XII

ESSAIS DE GUERRE CIVILE



LA Convention, après le 2 juin, prit un aspect tout nouveau. Aux clameurs furieuses qui, la veille encore, ébranlaient la salle, avait succédé une sorte de stupeur douloureuse. Les Montagnards ne pouvaient dissimuler la tristesse qui empoisonnait leur triomphe. Un morne silence régnait sur les bancs du côté droit, presque entièrement désert, et où le génie de la Gironde, ses passions, son courage,



LE PRINCE D'ORANGE.

n'étaient plus représentés que par Ducos et Fonfrède, jeunes gens héroïques, restés là pour protéger leurs amis abattus, ou mourir.

A Paris, l'impression dominante était moins mêlée de regret que d'espoir. On se croyait enfin arrivé au terme des luttes personnelles, et tous s'en félicitaient. Ceux même qui, au fond du cœur, désapprouvaient la violence faite à l'Assemblée, s'en consolaient par l'idée que la Révolution n'allait plus avoir à combattre comme ennemis.... que ses ennemis. Comment, d'ailleurs, se refuser à ne point voir ce qu'avait eu d'imposant une pareille insurrection, accomplie sans un désordre qu'on pût citer, sans une mort dont on eût à gémir? « Quelle journée dans tout le cours de la Révolution, s'écriait Prudhomme, fit plus d'honneur à la ville de Paris? » Or, Prudhomme écrivait cela sous le coup d'une irritation profonde, car un comité révolutionnaire de section l'avait fait arrêter arbitrairement, à la suite du 2 juin; et le Comité révolutionnaire central n'avait révoqué l'ordre d'arrestation qu'à la prière de Réal, substitut du procureur de la Commune

Au reste, ce Comité révolutionnaire n'eut pas plutôt achevé l'œuvre pour laquelle il avait été institué, qu'il donna sa démission. Des onze citoyens qui le composaient, pas un dont le nom ne fût obscur et la position médiocre; et cependant nul d'entre eux ne se laissa emporter à l'ivresse d'une élévation subite; nul ne se montra tenté du désir de faire survivre son pouvoir à la circonstance. A son tour, Henriot résigna son commandement, et avec plus de noblesse qu'on ne devait en attendre d'un homme tel que lui : « Le calme est rétabli, dit-il à ceux de la Commune. Mes services ne sont plus nécessaires. Il faut qu'un général de sans-culottes sache être soldat : je rentre dans mon obscurité. » Le désintéressement et la modération étaient à l'ordre du jour. Informée que de vagues rumeurs lui attribuaient des projets d'usurpation, et que le Comité de salut public s'en inquiétait, la Commune protesta sur le ton d'une indignation solennelle; et un jeune député lyonnais, nommé Leclerc, ayant émis devant elle des vœux sanguinaires, elle le frappa d'une réprobation que sanctionnèrent les acclamations de tous les citoyens présents à cette scène. « Quiconque proposera de répandre du sang, s'écria Hébert, est un *mauvais citoyen.* » Il demanda qu'on en fît la déclaration formelle, et son réquisitoire fut unanimement adopté. Que dire encore? On vit Marat se piquer d'une générosité chevaleresque, et, à cause de la haine particulière dont les Girondins l'avaient poursuivi, se suspendre volontairement de ses fonctions jusqu'à leur jugement définitif.

Un autre caractère, non moins remarquable, du mouvement moral qui se produisit immédiatement après le 2 juin, fut la préoccupation des affaires publiques, abstraction faite des rivalités personnelles et des animosités de parti.

Devenu tout à coup sobre de paroles, et d'autant plus active, la Convention commença par renouveler tous les comités, à l'exception de celui de salut public, dont on reconnaissait les services en le conservant; elle confia à une commission de douze membres le soin de reviser le Code civil et le Code criminel, et d'en approprier les dispositions aux bases du gouvernement républicain; elle régla ce qui concernait les pensions militaires; elle décréta la peine de deux ans de fers contre quiconque dégraderait les monuments des arts; enfin, elle pressa l'achèvement du grand travail de la Constitution, pour lequel elle adjoignit aux membres du Comité de salut public Hérault de Séchelles, Ramel, Mathieu, Couthon et Saint-Just.

De leur côté, dans des séances que la voix des passions s'abstint un moment d'agiter, les Jacobins préparaient les matériaux de la loi avec un ordre, une décence et une discipline dont il n'y avait pas encore eu d'exemple. Chabot faisait ressortir la nécessité de donner place, dans la Constitution qu'on méditait, à la solution de ce problème tragique : le pain à tous. Robespierre jeune appelait l'attention des esprits sur la question de savoir si la liberté de la presse devait être accordée lorsqu'elle compromettait la liberté publique. Peyre insistait sur la prompte formation d'une armée révolutionnaire, c'est-à-dire composée de citoyens munis d'un certificat de civisme. Billaud-Varenne, développant et résumant les opinions du club, relativement aux mesures à prendre pour sauver la Révolution, proposait de punir, sans hésitation ni délai, les généraux coupables; de mettre sous le coup d'une responsabilité sérieuse les généraux ineptes; de licencier les officiers supérieurs ayant appartenu à la noblesse; de destituer les agents militaires nommés par Dumouriez ou par Beurnonville, de rendre les ministres comptables du choix des fonctionnaires; d'éloigner, tant que la patrie serait en péril, tous les étrangers non naturalisés; de bannir tous les gens sans aveu; de soumettre à une reclusion absolue toutes les anciennes religieuses non mariées ou qui ne s'étaient pas retirées dans leurs familles; de détenir dans les villes les femmes des émigrés; d'établir l'impôt progressif; de lever l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches; d'assurer la défense de Paris, au moyen d'une armée révolutionnaire soldée.

C'étaient là, certes, des mesures d'une rigueur extrême; mais, du moins, l'esprit de parti ne les avait point dictées, et elles ne témoignaient que d'une âpre sollicitude pour le salut de la République : but souverain vers lequel on put croire un instant qu'allaient se diriger toutes les pensées et tous les efforts!

Malheureusement, les Girondins n'avaient point souscrit à leur défaite, et ils trouvèrent moyen de remplir de leur absence cette scène qu'ils avaient occupée avec tant d'éclat. Pour adoucir leur malheur, pour calmer leur ressentiment, on fit tout ce que comportait la situation; mais rien ne fut assez pour les fléchir : ni la surveillance des députés captifs réduite à la présence d'un seul gendarme, avec faculté de parcourir Paris; ni la bienveillance, à peine déguisée, du Comité de salut public; ni l'assurance des sympathies de Garat resté ministre pour les protéger; ni Marat résignant ses fonctions de législateur; ni le Comité central révolutionnaire dissous; ni Couthon offrant de se rendre à Bordeaux, en qualité d'otage. La passion de la vengeance, enflammée chez les uns par l'espoir, ennoblie chez les autres par le danger, légitimée aux yeux de tous par le sentiment d'une injustice soufferte, avait envahi leur âme et l'obsédait.

Plusieurs s'évadèrent, dans le seul but d'aller soulever les provinces. Valazé, à qui le chemin de la fuite était ouvert, consulta Lacaze, son ami, qui le dissuada. Menacé à son tour, Lacaze est pressé de partir; il répond : « Non, c'est moi qui ai retenu Valazé. S'il meurt, je veux partager son sort. » Vergniaud, Gensonné refusèrent aussi de profiter des facilités d'évasion qu'on leur ménagea, plaçant ainsi leur innocence sous la sauvegarde de leur courage. Ils firent plus : ils mirent à braver les vainqueurs une sorte d'affectation hautaine. Le bruit ayant couru qu'il était question d'amnistier les membres de l'ancien Comité des Douze, Valazé déclara repousser l'idée d'une *amnistie* avec horreur, et demanda des juges, dans le cas où l'on ne *sévirait pas contre ses lâches assassins*. Vergniaud écrivit à la Convention une lettre qui con-

tenait ces mots : « L'Huillier, Hassenfratz et les hommes qui sont venus reproduire une pétition déjà jugée calomnieuse, ont promis les preuves de leurs nouvelles dénonciations. S'ils les produisent, je me suis mis volontairement en état d'arrestation, pour offrir ma tête en expiation des trahisons dont je serais convaincu. S'ils n'en produisent pas, *je demande qu'ils aillent à l'échafaud.* »

Quelque violent que fût ce langage, peut-être n'eût-il paru que magnanime, de la part d'hommes vaincus et prisonniers, s'il n'eût été l'écho d'orages dont on était fatigué. Et puis, il semblait trahir dans les Girondins une persistance de préoccupations personnelles que les embarras de la République condamnaient.

La vérité est que, depuis l'arrestation des députés dénoncés, les bancs du côté droit, déserts quand s'agitait une question de bien public, ne se garnissaient que lorsqu'un incident lié au 31 mai promettait de ranimer le feu des querelles de la veille. Bourdon (de l'Oise) en fit amèrement la remarque, dans la séance où l'on entendit la lecture de la lettre de Vergniaud. « Le procès-verbal doit constater, dit-il, que ces messieurs du côté droit ne se sont rendus à la séance d'aujourd'hui que pour nous troubler, et qu'ils se sont retirés au moment où l'on entamait la discussion d'une loi utile. »

Heureuse encore la Gironde, si sa cause n'eût été compromise que par des démarches comme celles de Vergniaud et de Valazé ! Mais tandis qu'eux, du moins, se bornaient à provoquer la Montagne, leurs amis couraient sur mille points divers souffler la guerre civile : Buzot, Gorsas et Barbaroux dans le Calvados ; Meillan et Duchâtel, qui n'avaient pas été décrétés, en Bretagne ; Chasset, à Lyon ; Rabaut-Saint-Étienne, à Nîmes ; Brissot, à Moulins.

Entendaient-ils, comme on les en accusa, fédéraliser la France, la mettre en lambeaux? Non : s'ils exposèrent la patrie au malheur d'être déchirée, ce fut en dehors de toute vue systématique, par pur entraînement et sous l'impulsion de la fureur. Ils prétendirent défendre contre Paris, l'*unité et l'indivisibilité de la République*, et, chose inexplicable s'il était une folie que l'excès de la passion n'expliquât point, ils le crurent ! Opérer une réunion entre les troupes départementales et les habitants de Paris, rétablir la Convention dans son intégrité, assurer sa liberté par une garde prise dans tous les départements, et faire juger les membres de la Convention par un tribunal composé de juges que tous les départements seraient appelés à fournir, tel était leur plan, et leur fédéralisme n'allait pas au delà. Ce fut donc avec la décision que donne une conscience en repos qu'ils travaillèrent à soulever la province.

Et dans quel moment, grand Dieu !

Quiconque eût fait alors le tour de la France, sans connaître la puissance de l'idée qui remplissait son âme, l'eût jugée irrévocablement perdue.

L'armée des Alpes, assez bien organisée d'ailleurs, comprenait de nombreuses recrues qui, n'ayant ni sabres ni fusils, pouvaient mourir, mais non se battre.

L'armée d'Italie avait emporté quelques forts ; mais, engagée sur un terrain coupé de montagnes et qu'on lui disputait pied à pied, elle n'y avançait qu'en marquant son passage par une longue traînée de sang ; et la forteresse de Saorgio, dont la prise eût assuré la possession du comté de Nice, était encore au pouvoir de l'ennemi.

L'escadre espagnole, après s'être emparée de l'île Saint-Pierre, croisait sur les côtes de Nice et de Villefranche, prête à se réunir à l'escadre anglaise. L'armée des Pyrénées était à peu près nulle, les contre-révolutionnaires n'ayant que trop bien réussi à empêcher le recrutement et les levées extraordinaires que le pays eût été en état de fournir. Le Comité de salut public avait ordonné qu'on y transportât quantité d'armes et de munitions tirées de l'arsenal de Lyon : vaine ressource ! La contre-révolution n'avait rien laissé partir ; si bien que la frontière des Pyrénées ne se trouvait défendue, à part les garnisons de Perpignan et des autres places, que par une dizaine de mille hommes sous la tente, lesquels n'avaient pu s'opposer à la prise de Bellegarde, poste d'une importance extrême, et, de ce côté, véritable clé de la France.

Quant aux armées de Brest et de Cherbourg, elles n'étaient pas encore formées, grâce aux calomnies qui, lancées de Paris, avaient précédé dans ces départements les commissaires montagnards et paralysé leurs réquisitions.

Mais les dangers les plus pressants étaient à la frontière du Nord. Là, soixante mille Prussiens ou impériaux avaient envahi, dès le mois d'avril, le territoire de la République, menaçant à la fois Lille, Valenciennes et Condé. Dampierre, à qui la trahison de Dumouriez avait légué une armée forte à peine de vingt-deux mille hommes, et qui l'avait placée au camp de Famars d'abord, puis sous le canon de Bouchain, l'héroïque Dampierre livre à l'ennemi plusieurs combats dont les succès se balancent, rentre au camp de Famars pour se rapprocher de Valenciennes, reprend l'offensive, emporte les postes d'Orchies, de Lanoy, et, par cinq attaques, dirigées sur plus de sept lieues de développement, essaye de dégager Condé. Malheureusement, l'armée de Saxe-Cobourg, avec les Hollandais que commandait le jeune prince d'Orange, et les Anglais que venait d'amener le duc d'York, ne s'élevait pas alors à moins de quatre-vingt mille hommes : comment résister à une aussi énorme supériorité de forces? La bravoure et l'enthousiasme des soldats républicains n'y suffirent pas ; Dampierre trouva la gloire dans la mort ; et bientôt les Français, attaqués jusque dans le camp de Famars, durent l'évacuer après une résistance opiniâtre.

Un avantage remporté, du côté de Lille, par le général Lamarlière, sur les troupes du prince d'Orange, n'était pas une compensation suffisante de ces revers ; et si le 2 juin, arrivé dans l'intervalle, servit à les couvrir, il ne les réparait pas. On put bien, pour consoler l'orgueil national, faire grand bruit de trois cents prisonniers hollandais, et montrer solennellement au peuple de Paris un drapeau qu'au combat de Turcoing et de Ronk le grenadier Gros-Lambert avait enlevé ; la situation n'en restait pas moins ce qu'elle était : formidable. Lorsque Custine, nommé au commandement de la frontière du Nord, accourut des bords du Rhin, que trouva-t-il? L'armée dont il venait prendre la direction campait sous Bouchain, à demi désorganisée ; Condé était pressé sans espoir de secours ; l'ennemi, maître des hauteurs d'Anzin, jetait des obus dans la citadelle de Valenciennes, qu'il avait investie ; et sur toute la ligne des frontières, depuis Dunkerque jusqu'à Givet, l'ennemi, le bras levé, semblait n'avoir plus qu'un coup à frapper.

L'aspect des choses n'était guère plus rassurant vers la frontière allemande. L'armée de la Moselle, réunie, après le départ de Custine, sous les ordres du général Laage, n'était que de quatorze mille hommes, et les ennemis assiégeaient Mayence au nombre de soixante mille. Il est vrai que le succès avait paru à la veille de couronner un essai de diversion ayant pour objet de s'emparer d'Arlon, de menacer Luxembourg, et d'obliger ainsi l'ennemi à partager ses forces, en tirant des troupes soit du siége de Mayence, soit de l'attaque des frontières. Le 9 juin, en effet, les alliés avaient été reje-

tés sur Luxembourg, à travers bois, en grand désordre, et les Français s'étaient emparés d'Arlon. Mais, faute d'être appuyé, cet avantage n'opéra point la diversion attendue. Luxembourg restait pourvu, et l'armée de la Moselle n'était pas en mesure d'entreprendre un siége.

A quelles plus déplorables extrémités la France pouvait-elle être réduite? Le prince de Hardenberg écrit à ce sujet : « Douze jours de marche serrée sur la capitale auraient suffi pour venir occuper les hauteurs qui la dominent, chasser la Convention et ses adhérents, et s'emparer de ce foyer des actes et de l'armement de la Révolution. »

Que si de ce tableau l'on rapproche celui des dangers intérieurs; si l'on songe que, pendant ce temps, les montagnes de la Lozère vomissaient des milliers de rebelles; que le royalisme, récemment en possession de Saumur, poursuivait, dans la Vendée, son itinéraire sanglant; que Paoli se préparait à pousser aux bras des Anglais la Corse enivrée de colère et trompée, il faudra bien reconnaître qu'en secouant sur leur pays les torches de la guerre civile les Girondins poussèrent l'aveuglement jusqu'au délire.

Le feu prit, tout d'abord, dans le Calvados. Dès le 4 juin le Conseil général du département, informé des événements de Paris, avait appelé deux membres de chaque administration de district à se concerter, en assemblée générale, sur les *moyens de sauver la patrie,* et, deux jours après, la commune d'Evreux était invitée à prendre part à de factieuses délibérations. Elle n'hésita point, et les représentants qu'elle élut furent Gardembas, notable, et Chaumont, maire de la ville.

Sur ces entrefaites, arrivent des députés de Caen, et, parmi eux, Caille, procureur-syndic du district de Caen, orateur emporté. Ils annoncent qu'ils étaient à Paris lors de l'insurrection; qu'ils ont tout vu; ils tracent de ce qu'ils nomment l'anarchie et de sa dernière victoire une peinture émouvante; ils pressent les patriotes de se lever, de s'armer, de marcher. Bientôt paraissent, à leur tour, Buzot, Salles, Bergoeing, et ils assurent que la Convention est au moment de périr; qu'une faction, *soudoyée par Pitt*, a juré de la dissoudre. Ces discours achèvent d'enflammer le peuple. Un arrêté avait été pris, portant qu'une force armée de quatre mille hommes serait levée sans retard et une correspondance établie avec les autres départements : cet arrêté funeste est envoyé, le 14 juin, aux diverses sections de la ville, lesquelles s'empressent d'y adhérer; et, le 21 juin, les dragons de la Manche et les chasseurs du district d'Évreux ayant reçu du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Versailles, la population se précipite en masse au-devant d'eux pour les empêcher de partir. La révolte était flagrante.

Il est à remarquer, toutefois, que, loin de braver la Convention, les révoltés se couvraient du prétexte de la venger, et prétendaient n'aspirer qu'à l'honneur de la défendre. Ce fut le mot d'ordre, et le peuple s'y trompa.

Louvet s'était évadé de Paris, le 24 juin, avec sa chère Lodoïska. Obligé de changer de voiture à Meulan, il raconte que leur nouveau conducteur se répandait en injures contre ces *coquins de députés* qui allaient embraser les départements. « Pourtant, ajoute-t-il, nous soutînmes gaiement cette conversation, qui ne finit qu'à la couchée. » Le lendemain, il entra dans Evreux, qu'il trouva en pleine insurrection; et il allait en sortir, le soir, pour pousser jusqu'à la ville de Caen, lorsqu'il vit venir à lui un garçon tapissier.... C'était Guadet, qui, sous ce déguisement, avait fait vingt-deux lieues à pied dans la journée. Ils continuèrent leur route ensemble, et, le 2?, ils étaient à Caen, où les avaient précédés plusieurs de leurs amis, et qui était déjà devenu le centre d'une coalition formée entre huit départements : cinq de la Bretagne, trois de la Normandie.

Là était le commandant des côtes de Cherbourg, Félix Wimpfen, brave soldat, très-opposé à la Montagne, et auquel par ce double motif, les Girondins confièrent leur destinée : grande imprudence, et qui avait un faux air de trahison! Car cet homme que des républicains chargeaient de relever leur cause n'était pas un républicain. Membre de la Constituante, il avait combattu la suppression de la noblesse, proposé — dérisoirement à ce qu'on croit — l'institution d'une *monarchie démocratique;* et son royalisme avait toujours si bien percé à travers certains dehors révolutionnaires, qu'au siége de Fionville, qu'il défendit, au reste, en bon capitaine, le parti des princes lui avait fait des avances. A la suite du 31 mai, il offrit son épée aux Girondins, mais sans prendre la peine de dissimuler le fond de ses sentiments. Aussi Louvet ne tarda-t-il pas à en prendre souci. « Je demandai à Barbaroux et à Buzot ce qu'ils pouvaient attendre d'un tel homme.... Celui-ci me répondit que Wimpfen était homme d'honneur, royaliste à la vérité mais incapable de trahir ses engagements. Je trouvai que l'autre était entièrement séduit par les qualités très-aimables de Wimpfen. Guadet et Pétion, qui venaient d'arriver, ne concevaient pas mes alarmes. Ils s'étonnaient de mon excessive promptitude à soupçonner quiconque n'était pas républicain comme moi. Dès lors, je vis que tout devait aller à Caen comme tout avait été à Paris. » Quel aveu! Sur cette pente, pour peu qu'elle s'oubliât, la Gironde courait risque de s'entendre dire : Qu'avez-vous fait de votre drapeau?

Quoi qu'il en soit, une assemblée s'étant formée à Caen, elle prit le titre d'*Assemblée centrale de résistance à l'oppression,* et publia une déclaration que les historiens nos prédécesseurs ont, ou volontairement passée sous silence, ou ignorée. La voici :

« Après les attentats du 10 mars et du 31 mai, après les forfaits du 2 juin, nous avons demandé justice et ne l'avons point obtenue. Indignés, les républicains du Nord et de l'Ouest se sont levés; ils nous ont dit : Allez à nos frères du Calvados, qui les premiers ont arboré l'étendard de la sainte insurrection; constituez votre comité central de résistance à l'oppression, et nous nous sommes constitués.... Enfants de l'Armorique et de la Neustrie, vous aussi vous en appelez aux armes.... Déjà les bannières du Calvados, de l'Ille-et-Vilaine et de l'Eure se sont réunies, aux cris de l'allégresse commune. Déjà votre avant-garde est dans Évreux, insurgée contre les usurpateurs. Vous voulez qu'on les punisse, ils seront punis. Ils seront punis : pour avoir commis les vols et les massacres de septembre, peuplé les administrations de leurs créatures, laissé les Alpes sans défense, ouvert à l'Espagne un chemin facile à travers les Pyrénées, fait périr dans le dénûment les légions du Rhin, désorganisé les armées du Nord, ruiné la marine, livré aux Anglais notre commerce et nos colonies, corrompu le peuple à prix d'argent; conseillé, préparé et accompli les pillages de février, acquitté Marat; ils seront punis, pour avoir salarié, afin qu'ils poursuivissent les représentants de leurs huées, des femmes publiques et des gladiateurs; ils seront punis pour avoir pactisé avec d'Orléans et Dumouriez; voulu égorger, au 10 mars, les plus inflexibles républicains, établi le tribunal révolutionnaire, et livré la province à la tyrannie de leurs proconsuls; ils seront punis pour avoir envoyé partout des émissaires d'une Commune usurpatrice et de deux ministres conspirateurs, Bouchotte et Garat, prêcher la doctrine du vol et du meurtre; ils

seront punis, pour avoir, en juin, aiguisé, dans la maison de Pache, les poignards destinés à leurs victimes; pour avoir, le 31 mai et le 2 juin, entouré de cent canons parricides la Convention, et hasardé, en ce moment qu'ils croyaient favorable, une première tentative pour que la nation prît un *chef;* ils seront punis, pour avoir emprisonné les représentants du peuple, fait livrer Saumur par des généraux de leur choix, et forcé la représentation nationale à enfanter, dans l'état de dissolution où ils l'avaient réduite, un fantôme de constitution, ferment nouveau de discordes, dégoûtant squelette.... Malheureux Parisiens, Parisiens généreux, nous venons terrasser des municipaux tyrans, briser vos fers, vous embrasser.... Toi, Pache, et tous les tiens, et tes municipaux, et tes cordeliers, et tes femmes révolutionnaires, tous, tous, vous nous



WIMPFEN

répondez sur vos têtes, nous ne disons pas seulement d'un mouvement qui déterminerait l'assassinat des représentants captifs, mais *de toutes les espèces d'accidents qui pourraient d'une manière, en apparence moins violente, terminer leur vie.*

« Signé : Regnault, *président;* Caille, *secrétaire.* »

Impossible de resserrer en moins de mots plus de calomnies. Les Montagnards, les Jacobins, la Commune n'étaient certes pas sans avoir des torts; mais les prendre en masse et leur reprocher indistinctement, quoi? Les journées de septembre, où le rôle de Robespierre n'avait été que celui de Vergniaud; les pillages de février, dont Marat seul eût pu être accusé, et dont tous les autres patriotes ardents avaient gémi; le 10 mars, que les Jacobins avaient flétri d'une manière si éclatante, et dont un des fauteurs, Fournier l'Amé-

ricain, avait été arrêté sur la motion de Marat lui-même!... Quant à faire des Montagnards les complices du duc d'Orléans, de Dumouriez, des royalistes vendéens, les destructeurs systématiques de notre marine et de nos armées, les auxiliaires des Anglais, en vérité c'était de la folie. Il fallait un excès de passion bien extraordinaire pour voir dans Garat, l'homme le plus réellement modéré de la Révolution, l'organisateur de l'apostolat du vol et du meurtre. Et que dire de ces lignes de la fin, qui, semblant refuser aux Jacobins jusqu'au courage d'égorger leurs victimes, les supposaient capables de recourir au poison!

Il est permis de douter que Vergniaud eût adhéré à ce noir libelle s'il eût pu être consulté; mais c'est le sort des hommes de parti d'avoir à souffrir de certaines fautes qu'ils condamnent, plus encore que de celles qu'ils commettent.

La Convention avait envoyé dans le Calvados deux commissaires, Prieur (de la Côte-d'Or) et Romme : ils furent arrêtés et enfermés au château de Caen. Wimpfen leur ayant rendu visite et leur demandant s'ils jugeaient leur arrestation légitime : « Oui, répondit Romme. Les citoyens du Calvados ont pu se croire opprimés, ils ont eu le droit de s'insurger. » Romme, nature forte et austère, avait été l'instituteur du fils du comte de Strogonoff, qu'il avait élevé dans les principes de la Révolution, le faisant assister aux discussions de l'Assemblée et aux débats des clubs. Ce fut lui qui, plus tard, à l'époque où le peuple, soulevé, criait : *Du pain et la Constitution de* 1793! proposa qu'à l'avenir il n'y eût plus qu'une sorte de pain, et qu'il fût défendu aux pâtissiers de faire des gâteaux. Ce trait et sa réponse à Wimpfen le caractérisent. C'était un de ces esprits raides qui, apportant dans la conduite des choses humaines le génie des mathématiques, veulent à tout prix et jusqu'au bout raisonner juste. Romme, d'ailleurs, eut tous les genres de logique, y compris celle de la vertu; et ce n'est pas seulement à l'adoption du *Calendrier républicain* que se lie la gloire de son nom. Romme figura parmi les derniers soldats de la liberté mourante, et la liberté morte, il fut un des six qui, condamnés pour l'avoir aimée d'un indomptable amour, se poignardèrent, n'ayant à eux six qu'une paire de ciseaux et deux couteaux, qu'ils se passaient après s'être frappés!

Cependant, la nouvelle du 31 mai avait provoqué dans beaucoup de villes un mouvement semblable à celui qui se produisait à Caen et à Evreux.

Dès les premiers jours de juin, les autorités constituées de Bordeaux s'étaient réunies et déclarées dans un état provisoire d'indépendance, sous le titre de *Commission populaire de salut public*. Or, cette commission, à peine élue, s'empara des fonctions législatives, ordonna des levées d'hommes et d'argent, et fit signifier à la Convention un acte où la rébellion s'exprimait sans détour.

A Rennes, les assemblées primaires, formées en grande hâte, votèrent une véhémente adresse à la Convention, et les administrateurs procédèrent à la levée d'une troupe destinée à marcher sur Paris.

Limoges expédia des courriers à tous les chefs-lieux du centre avec convocation à Bourges des députés suppléants de la Convention.

Marseille institua une sorte de gouvernement provisoire.

Il y eut à Nîmes, à Grenoble, à Bourg, à Besançon, à Dijon, à Mâcon, des secousses, préludes de la guerre civile.

Les autorités constituées de Toulouse placardèrent le discours de Lanjuinais contre la Commune de Paris, remplirent les prisons de patriotes, levèrent une force armée de mille hommes, et appelèrent à Perpignan toutes les troupes départementales de la contrée.

Quant à la ville de Lyon, elle se mettait en rapport avec Bordeaux, et le moment approchait où il faudrait l'assiéger pour la réduire.

Chose tristement curieuse et qui montre combien le caractère apparent de cet essai de révolte était trompeur! Dans le département du Gard, où, en 1790, les adversaires des patriotes avaient arboré le signe de la croix, et où catholiques et protestants s'étaient livré un combat à mort, on vit les massacreurs marcher côte à côte avec les enfants des massacrés, et les provocateurs fanatiques des troubles de Jalès furent aperçus poussant en avant ceux qui avaient failli être leurs victimes. Les prêtres, complices des voltairiens de la Gironde! qui jamais se serait attendu à un tel spectacle? Ah! c'est qu'au fond de toutes les résistances locales se cachait le royalisme. Les aristocrates, accourus en foule aux assemblées primaires, d'où se trouvaient nécessairement absents et ceux qu'occupaient les travaux du labourage et ceux que retenaient les travaux de l'atelier, les aristocrates se gardaient bien, on le devine, de déployer leur propre étendard : ils parlaient de défendre la Convention, de la venger, de délivrer Paris de la tyrannie des anarchistes, d'écraser la Commune de Paris au profit de la République; et il arriva qu'au premier moment beaucoup de patriotes se laissèrent prendre à cet artificieux langage. Ce qui eut lieu à Lyon, où, selon le mot de Toulongeon, « les *menés* étaient des patriotes, et les *meneurs* des agents de l'étranger ou des royalistes, » eut lieu à peu près dans toute la France. Les Girondins eurent beau adopter, pour en couvrir leur révolte, la devise sainte : *République une et indivisible*, cette devise, dans la bouche de leurs nouveaux alliés, était si bien un mensonge, qu'en plusieurs des villes appartenant à la coalition départementale des assignats à l'effigie de l'ex-roi gagnèrent depuis 5 jusqu'à 10 pour 100 sur les assignats républicains! Mais quoi! dans la bouche des Girondins eux-mêmes, que pouvaient signifier les mots *unité et indivisibilité de la République*, lorsqu'ils souffraient que leur querelle devînt le prétexte d'une effroyable confusion? Les coalitions n'arrêtaient-elles pas la circulation des denrées? Un de leurs effets n'était-il pas, ainsi que le fit observer Cambon, d'empêcher l'annulation des assignats, ce qui revenait à en créer? Et les forces départementales qu'on poussait vers Paris n'étaient-elles point nécessaires aux Pyrénées pour repousser les Espagnols; en Vendée, pour combattre La Rochejaquelein et Lescure?

Voilà ce qui se disait à Paris, et ce qui insensiblement étouffait, même dans les cœurs les moins durs, la sympathie que l'infortune des Girondins pouvait avoir excitée

On se rappelle la conduite de Danton lors du 31 mai et du 2 juin : elle avait été si ambiguë, que, dans la séance du 7, aux Jacobins, Camille avait dû prendre la parole pour affirmer le civisme de son ami, un des membres du club n'ayant pas craint de s'écrier : « J'ai de violents soupçons sur les sentiments actuels de Danton : ce député n'est plus aussi révolutionnaire qu'il l'était. » Il est certain que la chute de la Gironde n'avait pas été considérée par Danton comme une victoire; loin de là! « Il en paraissait honteux et inquiet, » écrit Garat dans ses *Mémoires;* et l'on verra plus loin que son attitude au 2 juin fut un des griefs dont Saint-Just s'arma contre lui. Eh bien, tel fut l'effet moral des manœuvres qui agitaient la province, que Danton lui-même se crut obligé de prendre parti avec éclat. Seulement, il eut le tort de dépasser le but, comme il arrive à ceux qui ont des soupçons à dissiper. Il appela les Girondins une *secte impie;* il appela Bris-

sot un *misérable;* il déclara que le 31 mai et le 2 juin feraient la gloire de Paris; il alla jusqu'à revendiquer pour lui l'honneur de la dernière insurrection, et cela par l'unique motif qu'il lui était échappé un jour de dire : « S'il y avait cent hommes dans la Convention qui me ressemblassent, nous résisterions à l'oppression. » Mensongère vanterie où il n'y avait ni générosité ni courage!

Ce fut dans cette séance que Couthon demanda à l'Assemblée de fixer l'opinion de la France sur les événements des 31 mai et 2 juin. Dans un rapport digne de son rusé génie, Barère les avait présentés sous un jour assez équivoque; et il était naturel qu'aux yeux des gens de province ils n'apparussent qu'à travers un nuage. La motion de Couthon, que Robespierre appuya, fut donc adoptée, et donna naissance à un décret ainsi conçu : « La Convention nationale déclare que, dans les journées des 31 mai, 1er, 2 et 3 juin, le Conseil général révolutionnaire de la Commune et le peuple de Paris ont puissamment concouru à sauver la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République. »

Mais cela ne suffisait pas, il fallait poursuivre la révolte dans ses fauteurs. Une lettre trouvée sur un chef vendéen ayant prouvé que Duchâtel correspondait avec les royalistes, un décret d'arrestation fut lancé contre lui. Wimpfen avait osé écrire au ministre de la guerre : « On demande que je me rende à Paris pour donner des renseignements? Le général ne pourrait le faire qu'accompagné de soixante mille hommes : l'exigerez-vous de lui? » Wimpfen fut décrété d'accusation, ainsi que Brissot, qu'on avait découvert et arrêté à Moulins.

Il était temps aussi de regarder aux fruits de l'indulgence déployée à l'égard des députés détenus; chaque jour quelqu'un d'eux s'évadait : après Pétion, Lanjuinais; après Lanjuinais, Kervélégan; après Kervélégan, Biroteau. Or, ces évasions, sur lesquelles on aurait pu fermer les yeux si la Gironde s'était résignée, devenaient très-importantes à empêcher, dès qu'elles avaient pour résultat d'alimenter la guerre civile. De là l'idée de traduire dans des maisons nationales ceux des Girondins dénoncés « qui ne s'étaient pas encore soustraits à la loi. » Car ce fut en ces termes qu'Amar formula sa proposition. Non content de la combattre, Ducos voulait qu'un rapport fût fait relativement aux membres détenus : Robespierre s'élance à la tribune : « Quoi! il existe encore des hommes qui feignent d'ignorer des faits que la France entière connaît! Quoi! c'est au moment où les brigands de la Vendée ravagent nos départements, que l'audace de leurs complices s'éveille dans notre sein, et que nous entendons dans cette enceinte les cris de la révolte! On a dit qu'on demandait un rapport pour vous-mêmes : Quoi! l'on met en parallèle la Convention nationale et une poignée de conspirateurs! » Il continua sur ce ton, interrompu tour à tour par les applaudissements et par les murmures. Son indignation était si violente, qu'oubliant à la fois et le respect dû au malheur et celui qu'on doit à la justice, il s'emporta jusqu'à dire de Brissot : « Lâche espion de police, que la main du peuple a saisi couvert d'opprobre et de crimes. »

Brissot n'était point là pour répondre : à l'Histoire de répondre pour lui! Lorsqu'on le transféra, malade, de la prison de l'Abbaye à la Conciergerie, il y fut laissé sur la paille, sans autre nourriture que du pain et de l'eau, « parce qu'il n'avait pas les trente-trois livres, » prix d'un meilleur traitement; et l'ordre de marcher à l'échafaud serait venu le trouver dans cet état de détresse, si ses amis, qui en furent informés, n'eussent payé la somme requise!...

Au reste, dans ce conflit de passions implacables, la sérénité avait fui de toutes les âmes, et l'équité semblait n'avoir plus de refuge. Tandis que les Jacobins reprochaient à Barère ses ménagements envers la Gironde, lui et Robert Lindet recevaient de Vergniaud, comme membres du Comité de salut public, une lettre où ils étaient apostrophés en ces termes :

« Hommes qui vendez lâchement vos consciences et le bonheur de la République, pour conserver une popularité qui vous échappe et acquérir une célébrité qui vous fuit!

« Je vous dénonce à la France comme des imposteurs et des assassins.

« Vous êtes des *imposteurs;* car si vous pensiez que les membres que vous accusez fussent coupables, vous auriez déjà fait un rapport et sollicité contre eux un décret d'accusation qui flatterait tant votre haine et la fureur de leurs ennemis.

« Vous êtes des *assassins;* car, n'osant les traduire devant les tribunaux où vous savez que leur justification vous couvrirait d'infamie, vous les tenez, par un silence et des rapports également calomnieux, sous le poids des plus odieux soupçons et sous la hache des vengeances populaires....

« Vous êtes des *assassins;* car vous ne savez les frapper que *par derrière....*

« Vous êtes des *imposteurs;* car vous les accusez d'exciter dans la République des troubles que vous seuls et quelques autres membres dominateurs de votre Comité avez fomentés....

« Ce n'est pas en effet dans l'intérêt des membres accusés qu'un grand nombre de départements s'insurgent; c'est dans l'intérêt de la représentation nationale, qui a été violée.

« Un prompt rapport eût prévenu tout mouvement....

« Lâches!... ma vie peut être en votre puissance.

« Vous avez dans les dilapidations effrayantes du ministère de la guerre, pour lesquelles vous vous montrez si indulgents, une liste civile qui vous fournit les moyens de combiner de nouveaux mouvements et de nouvelles atrocités.

« Mon cœur est prêt : il brave le fer des assassins et celui des bourreaux.

« Ma mort serait le dernier crime de nos modernes décemvirs.

« Loin de la craindre, je la souhaite : bientôt, le peuple éclairé par elle se délivrerait enfin de leur horrible tyrannie.

« Paris, 28 juin 1793.

« VERGNIAUD. »

Et pendant que Vergniaud rendait de la sorte responsable de la guerre civile ce même Comité de salut public où, selon le témoignage de Garat, l'arrestation des députés proscrits n'avait excité que des sentiments de consternation et de douleur, les amis de Vergniaud, réunis à Caen, s'efforçaient d'y rassembler les matériaux d'un vaste incendie; Gorsas, Guadet, Louvet, Pétion, Lanjuinais, Kervélégan, Mollevault se présentaient tour à tour dans l'*Assemblée centrale de résistance à l'oppression*, que leurs discours enflammaient; les citoyens désignés sous le nom de *carabots* s'armaient, passaient des revues; et le président de la société jurait, en recevant la bannière, de *la rapporter entière ou teinte de sang;* on renfermait au château de Caen, comme coupables de propos séditieux, deux officiers, l'un neveu de Danton, l'autre frère de Duhem; on entretenait une correspondance active avec Évreux, Nîmes, Marseille, Lyon; enfin la proclamation suivante était lancée :

« Félix Wimpfen, aux bons citoyens de Paris, salut :

« Déjà une fois, j'ai contribué essentiellement à sauver la République, et les factieux m'ont calomnié et persécuté; aujourd'hui, je suis appelé à la sauver plus efficacement; ils me proscrivent, ils mettent ma tête à prix.

« Les méchants vous disent : « Félix Wimpfen marche « *contre* Paris. » N'en croyez rien ; je marche *vers* Paris, *pour* Paris, et pour le salut de la République une et indivisible....

« Bons citoyens de Paris, rallions-nous pour la cause commune. Je commande les Bretons et les Normands.

« Frères, je fraterniserai avec vous; mais mes ordres portent de combattre tous ceux qui inquiéteraient ma marche. Je les combattrai, je les vaincrai; la vérité sera entendue, et justice sera faite.

« Le général FÉLIX WIMPFEN. »

Heureusement pour la France, qu'un choc semblable eût jetée mourante aux pieds de l'étranger, ces menaces ne se réalisèrent pas. Et il y avait à leur réalisation un obstacle : le républicanisme sincère des Girondins. Dans l'emportement de leurs colères, ils avaient bien pu ne pas repousser l'artificieux appui des royalistes; ils avaient bien pu — et en ceci ils n'étaient déjà que trop coupables — s'aveugler volontairement sur les suites d'une lutte entre la province et Paris; mais abdiquer leur dignité devant le trône, abdiquer leur raison devant l'autel, et vouloir écraser la Montagne coûte que coûte, fût-ce sous les ruines de la Révolution renversée, voilà ce dont ils étaient incapables. Non, ils ne tramèrent pas la perte de cette République à laquelle ils devaient leur gloire comme leurs malheurs. Vainement, dans une note trop complaisamment recueillie par Toulongeon, Wimpfen accuse-t-il Pétion et Buzot d'avoir nourri le rêve d'une dynastie nouvelle; comment ajouter foi au témoignage d'un homme qui va jusqu'à prétendre que Pétion imagina de mettre le feu à la ville de Caen, pour imputer cet attentat à la Montagne, et décider ainsi les habitants à marcher sur Paris? Quand on lit le bulletin des autorités constituées réunies à Caen, ce qui frappe c'est le républicanisme ardent qui respire en chacune des pièces dont se compose ce bulletin, rédigé sous l'influence immédiate de la Gironde. Et n'est-ce pas sous les auspices de la *République une et indivisible* que se place Wimpfen, dans la proclamation qu'on vient de lire? « Les Montagnards, a écrit René Levasseur, longtemps après la tempête, regardaient les Girondins comme des traîtres.... Aujourd'hui, je ne puis juger de même. Un assez grand nombre de nos adversaires ont souffert pour la liberté, et plusieurs d'entre eux ont déployé un trop beau caractère, principalement Louvet, qui se montrait notre ennemi le plus acharné, pour que je doive voir seulement des fautes là où, alors, je croyais reconnaître des crimes. Nous étions injustes sans le savoir, et peut-être en était-il de même de beaucoup de membres du côté droit.... Roland et Louvet avaient confondu Lafayette et Bailly avec Maury et Bouillé. Il n'était pas étonnant, lorsque les premiers s'arrêtèrent à leur tour, que nous fussions portés à confondre Vergniaud et Pétion avec Ramond et Dumas. C'est le cours naturel des choses. Nous n'apercevions que le but et l'entrave. »

La Gironde voulant le maintien de la République, il eût été d'une politique habile, de la part des royalistes, de masquer soigneusement leur but. C'est ce qu'ils firent d'abord; mais, bientôt, éblouis par l'apparence du succès, ils crurent se pouvoir passer d'hypocrisie; et, dès ce moment, la coalition fut dissoute. Elle le fut d'autant mieux que, parmi les patriotes de province que la Gironde entraînait dans son tourbillon, beaucoup ne s'étaient armés contre les Montagnards que parce qu'on les leur avait représentés comme des Orléanistes déguisés, comme des misérables qui, par l'anarchie, préparaient le gouvernement d'un seul, ce que résumait, dans les départements, la dénomination de *Maratistes*. On juge de quel trouble les républicains honnêtes se sentirent saisis, lorsque, les manœuvres du royalisme venant leur montrer où étaient leurs ennemis véritables, ils comprirent qu'en cherchant à tuer la Montagne ils avaient couru risque de tuer la Révolution!

Autre circonstance décisive : la Constitution, si impatiemment attendue, avait été, à partir du 2 juin, reprise, refaite, achevée et publiée, en l'espace d'un mois. Or, quels que fussent les défauts de ce grand travail, œuvre exclusive de la Montagne, jamais certes contrat social plus profondément démocratique n'avait été soumis à la sanction du peuple. Et d'autre part, il semblait résulter du prompt achèvement de la Constitution, depuis la chute des Girondins, que, c'était par eux, par leur orgueil, par leur rage de substituer des questions de personnes aux questions de principes, que tout avait été paralysé jusqu'alors.

Ainsi s'explique l'étonnante rapidité avec laquelle s'éteignit, et en quelque sorte d'elle-même, une insurrection qui s'était annoncée si menaçante et si générale. La Constitution fut presque pour tous les républicains de diverses nuances, mais sincères, un signe de ralliement; et les royalistes, déconcertés, rentrèrent dans l'ombre.

On a vu de quelle ardeur les insurgés du Calvados s'étaient montrés un instant animés. Eh bien! lorsque, l'heure de marcher sur Paris étant venue, Wimpfen voulut faire l'essai des forces disponibles, Caen, sur huit bataillons qu'on y passa en revue, ne fournit que dix-sept volontaires; Vire envoya vingt soldats; les autres villes du Calvados s'abstinrent. Il fallut appeler du fond de la Bretagne cinq ou six cents hommes, que Wimpfen mit sous les ordres du royaliste Puisaye, et qui prirent la route d'Évreux.

Pendant ce temps, on avait fait partir de Paris, à la rencontre des insurgés, douze cents hommes levés à la hâte, auxquels se joignirent trois cents gendarmes, venus des lieux voisins de la capitale; et cette petite armée n'était guère qu'à trois lieues d'Évreux, lorsque Puisaye y arriva de son côté. Aussitôt il ordonne à la garde nationale de la ville de se réunir aux troupes qu'il amène, en ayant soin toutefois de déclarer qu'il s'agit uniquement d'aller fraterniser avec l'armée parisienne, campée à Vernon. Sur cette assurance, les gens d'Évreux se mettent en marche; mais le canon, tiré à Brécourt, leur apprenant qu'il s'agit de combattre, non de fraterniser, ils abandonnent leurs rangs, et se retirent chez eux dans la nuit du 13 au 14 juillet. Le reste suivit. Ce fut une défaite sans combat.

Le 14, de retour à Évreux, Puisaye fait battre la générale, donne à ses hommes l'ordre de se rendre à Lisieux, et enjoint à ceux des membres du conseil de département qu'il rencontre au lieu des séances, de l'accompagner avec les caisses, menaçant, en cas de refus, d'employer la force. Les administrateurs, effrayés, obéissent; mais la commune d'Évreux n'est pas plutôt délivrée de la présence des Bretons, qu'elle se forme en assemblée générale et s'empresse d'*abjurer franchement son erreur*.

Wimpfen reçut sans s'émouvoir la nouvelle de l'échec de son lieutenant. Il parla de fortifier Caen, de déclarer cette ville en état de siége, de créer un papier-monnaie. Ce langage se rapportait peu au plan primitif des Girondins, et ne leur offrait d'autre perspective que celle d'être enfermés sur

un point difficile à défendre, avec les Jacobins en face et les royalistes au dos. Louvet et Salles soupçonnèrent un piége caché ; ils entrevirent Pitt derrière Wimpfen ; et leurs soupçons, que repoussa d'abord l'incrédulité de leurs collègues, se changèrent en certitude, lorsque le général ayant fait demander un entretien à tous les députés, leur dit, après une comédie de terreur, assez mal jouée du reste : « Tenez, je vous parle franchement, je ne vois plus qu'un moyen d'avoir



PUYSAYE

sûrement et promptement des hommes, des armes, des munitions, de l'argent, des secours de toute espèce ; *c'est de négocier avec l'Angleterre. Moi, j'ai des moyens pour cela ; mais il me faut votre autorisation et vos engagements.* » Sans s'être consultés, et par un mouvement spontané d'indignation, les Girondins présents se levèrent, et la conférence fut rompue

Wimpfen alla recueillir à Lisieux les débris des bandes insurgées, revint à Caen, y fit quelques préparatifs de défense ; mais déjà le sol se dérobait sous lui. La Montagne, par une politique habilement généreuse, avait pris le parti de traiter le soulèvement du Calvados comme une erreur née des manœuvres de quelques factieux : les moins compromis ne

songèrent plus qu'à profiter de ces dispositions indulgentes; et, pour mieux acheter leur pardon, les administrateurs du Calvados allèrent jusqu'à placarder, à la porte même de l'*intendance* où logeaient les Girondins proscrits, l'affiche montagnarde qui portait le décret de leur mise hors la loi. C'était les avertir durement de pourvoir à leur sûreté; et sous le coup d'une menace semblable, l'hésitation n'était guère permise.

Lorsque la bande conduite par Puisaye était partie pour Évreux, Buzot avait proposé à ses collègues de la suivre, aimant mieux mourir les armes à la main que de traîner, selon ses propres expressions, une inutile et inglorieuse vie dans les landes de la Bretagne ou les souterrains de la Gironde. « Car, ajoute-t-il, je ne crus jamais aux brillantes nouvelles qu'on répandait au loin des dispositions patriotiques — c'est girondines qu'il veut dire — de cette partie de la France, bruits qui se dissipaient comme de vains nuages à mesure qu'on approchait du pays. » Mais le découragement de Buzot n'était point partagé par ses amis; ils ne pouvaient croire que le Midi les abandonnât, et Bordeaux, surtout, les attirait. Ce fut donc là qu'ils résolurent de se rendre, dès qu'ils virent que, dans l'Ouest, leurs affaires étaient entièrement ruinées. Il y avait alors à Caen un bataillon du Finistère qui leur paraissait dévoué : ils s'y incorporèrent, décidés à faire route avec lui jusqu'à Quimper; et tandis que Wimpfen se cachait à Bayeux, ils partirent, sous l'uniforme de volontaire.

Or, l'esprit jacobin s'était si bien glissé jusqu'au sein de cette troupe envoyée contre les Jacobins, qu'il ne tarda pas à s'y manifester une division d'opinions peu rassurante pour les députés proscrits, qui, à Dinan, se séparèrent du bataillon, moitié générosité, moitié prudence. Ils se trouvèrent réduits de la sorte à une petite caravane de dix-neuf personnes : Pétion, Barbaroux, Lesage, Cussy, Meillan; Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote français;* un jeune homme nommé Riouffe, qui s'était attaché à la fortune des Girondins, et six Finistériens servant de guides. Quant à Guadet, Duchâtel et Kervélégan, ils avaient précédé leurs collègues à Quimper. Armés jusqu'aux dents, et couverts, par-dessus l'uniforme, du sarrau blanc bordé de rouge que portait le soldat en voyage, les illustres fugitifs continuèrent leur route à travers toutes sortes d'alertes, d'aventures et de périls, traversant des villages que remplissait le bruit du tambour ou le son du tocsin, vivant de pain noir et de mauvais cidre, passant la nuit dans des granges ou sur la terre dure, s'égarant dans des chemins de traverse, sans cesse au moment d'être reconnus, et forcés, soit qu'il fallût braver la vigilance des districts, soit qu'il y eût à la déjouer, tantôt de mettre la baïonnette en avant, tantôt de se coucher à plat ventre en d'épais taillis, tantôt d'affecter des allures joyeuses et de chanter la Carmagnole.

On arriva ainsi à Quimper, après une marche fort longue, fort pénible, dont le passage suivant des Mémoires de Meillan donnera une idée : « .... C'est alors que j'ai vu, pour la première et unique fois, Pétion prendre une vivacité. Son flegme ne s'était pas démenti jusque-là; mais, lorsque, à peine échappés à un aussi grand danger, il remarqua que quelques-uns d'entre nous ne pressaient point assez le pas, il se fâcha assez vivement pour ne vouloir écouter aucune excuse, et il avait raison.... Barbaroux riait de tout; encore à la vue de Rostrenen, il disait en plaisantant « que nous nous « étions couverts de gloire, et que la postérité aurait peine à « croire que dix-sept hommes eussent triomphé d'un district. » Le pauvre malheureux avait pourtant une entorse au pied, qui le faisait cruellement souffrir et ne lui permettait pas de marcher sans appui. Nous nous relayions pour le soutenir; mais je supportais la plus forte charge, parce qu'il prétendait que personne ne le soulageait autant que moi. Je le traînai de la sorte jusqu'à Quimper, où j'arrivai plus malade des jambes que lui-même.... Nous eûmes à souffrir aussi à l'occasion de Riouffe. Sa botte l'avait blessé, et nous n'avions ni bottes ni souliers à lui offrir. Il fut réduit à marcher d'abord sur ses bas, ensuite nu-pieds; il se mit en sang. Il était souvent obligé de s'arrêter et de se coucher au milieu du chemin; et quoiqu'il retardât notre marche, il n'était pas possible de le laisser en arrière : il eût été pris. »

A Quimper, tandis que des toits hospitaliers et discrets recevaient les proscrits, Duchâtel, publiquement et non sans imprudence, faisait fréter la barque qui devait les conduire à Bordeaux. Au bout de douze jours, qu'ils passèrent entre la crainte et l'espoir, elle se trouva prête, et partit emportant neuf voyageurs : Cussy, Duchâtel, Bois-Guyon, Girey-Dupré, Salles, Meillan, Bergoeing, Riouffe, et un ami de Brissot, l'Espagnol Marchena. Barbaroux ne put les suivre, étant tombé malade de la petite vérole. Quant à Pétion, Buzot, Guadet et Louvet, ils avaient préféré prendre une autre voie, et ne s'embarquèrent, avec Barbaroux, que quelque temps après. Tous, à l'exception de Buzot, ils croyaient n'avoir qu'à toucher le sol de la *Gironde* pour être au terme de leurs angoisses. Et que leur gardait cette terre tant désirée? Une destinée si tragique, hélas! qu'au souvenir de leur infortune, l'histoire se sent à peine la force d'insister sur leurs fautes! Nous aurons à l'achever, néanmoins, ce lamentable récit, et à raconter comment Louvet, précipité du haut de ses espérances, fut amené à s'écrier : « O malheureux humains, vos joies sont quelquefois aussi follement placées que vos tristesses! »



LIVRE DIXIÈME

CHAPITRE I

CONSTITUTION DE 1793



DÉFENDRE la Révolution ne suffisait pas, il fallait l'organiser : la Convention sut pourvoir à tout. Depuis longtemps déjà, le soin de préparer une constitution nouvelle avait été confié à une commission de neuf membres, dont Condorcet faisait partie, et, après plusieurs mois de discussions savantes, cette commission avait présenté son projet. Le plan de Condorcet renfermait jusqu'à treize titres, subdivisés en un très-grand nombre d'articles : l'ardente lutte engagée alors entre la Gironde et la Montagne fit ajourner l'examen d'un travail aussi considérable, mais sans le faire perdre de vue.

Condorcet, impatient, avait demandé la fixation d'un déla à l'expiration duquel une nouvelle Convention devait être convoquée, et la proposition, peu remarquée à Paris, avait été accueillie avec faveur dans les départements : bientôt ce ne fut qu'un vœu, qu'un cri. Les esprits passionnés pour le culte de la justice se persuadaient volontiers que ses ennemis seraient invinciblement confondus le jour où elle éclaterait en

vives formules; et, quant aux âmes que tant de discordes avaient lassées, elles soupiraient après l'avénement de la loi, comme devant ouvrir l'ère de la réconciliation générale et du repos.

Les systèmes se produisirent donc à l'envi. Sur le terrain où les passions continuaient de se heurter avec fureur, les idées vinrent se ranger en bataille. Chacun avait son plan de régénération sociale à proposer. Varlet publia le sien, *en présence et sous les auspices de l'Être suprême, reconnu l'auteur de toutes les créations*. Dans ce travail qui témoignait à la fois et d'un grand désordre d'esprit, et de quelques aspirations élevées, le fougueux élu de l'Évêché avait mêlé le bien et le mal d'une manière étrange; il y faisait dériver du droit individuel de conservation la légitimité de la peine de mort appliquée au meurtrier, théorie digne du moyen âge, pitoyable retour à un passé plein de sang; et, de la même plume, il écrivait ces maximes, qui allaient au delà de l'utopie de l'abbé de Saint-Pierre : « Les nations ne forment qu'une seule famille. — Il n'y a qu'un pouvoir, celui des *nations souveraines*. — Les autorités créées en sont des émanations, qui leur demeurent toujours subordonnées, etc., etc.... »

Il serait trop long de rendre compte de toutes les publications qu'enfanta ce mouvement des esprits; qu'il nous suffise de rappeler, comme hommage au génie cosmopolite de la Révolution française, qu'on vit figurer dans la lice plus d'un étranger, et, notamment, l'Anglais George Edwards.

Une pareille préoccupation voulait être respectée; aussi la Gironde n'eut pas été plutôt vaincue, que les Montagnards s'empressèrent de reprendre le travail de la Constitution. Pour le mener à fin, on adjoignit aux membres du Comité de salut public cinq membres, qui furent : Hérault de Séchelles, Ramel, Mathieu, Couthon, Saint-Just. Les commissaires désignés avaient sous les yeux le plan de Condorcet; ils le refirent dans l'espace de quelques jours. Le Comité de salut public amenda, accepta leur œuvre en une seule séance, et, le 10 juin, Hérault de Séchelles la soumit aux délibérations de l'Assemblée.

Reconnaissance formelle du principe de la souveraineté du peuple;

Extension donnée aux élections populaires;

Égalité des droits politiques entre tous les citoyens;

Consécration des franchises de la pensée;

Unité du pouvoir législatif;

Renouvellement fréquent des fonctionnaires publics;

Éligibilité de tous à tous les emplois;

Rééligibilité indéfinie;

Précautions contre l'abus de la force armée.

Tels étaient les points, très-importants, sur lesquels le plan montagnard s'accordait avec le plan girondin qu'avait présenté Condorcet.

Mais il suffit de rapprocher les deux projets pour être frappé des différences.

Et d'abord, en ce qui touche la forme, le travail girondin est sec, quoique diffus, et surchargé de détails réglementaires. Pas un mot qui y réponde à un battement de cœur : c'est l'œuvre par excellence du RATIONALISME.

Du plan montagnard, au contraire, on peut dire qu'il était tracé en *style lapidaire*, tant le caractère en est monumental! Et Sieyès fut autorisé, jusqu'à un certain point, à l'appeler une *table des matières*, tant la forme en est laconique! Mais ce laconisme n'a rien d'aride. Qui ne reconnaîtrait la source où furent puisés des traits tels que ceux-ci : « Est admis à l'exercice des droits de citoyen français tout étranger qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité. — Est Français tout étranger qui, domicilié en France depuis une année, adopte un enfant ou nourrit un vieillard. — Il y a oppression contre le corps social quand un seul de ses membres est opprimé. — Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans. » N'y a-t-il pas là quelque chose du souffle de Jean-Jacques? Et ces chaudes couleurs ne sont-elles pas empruntées à celle des deux philosophies du dix-huitième siècle qui était venue proclamer le règne du SENTIMENT?

Descendez, en effet, au fond des deux projets : vous y trouverez en présence les deux doctrines dont l'avenir découvrira le lien, mais qui alors se considéraient comme ennemies : RATIONALISME et INDIVIDUALISME d'une part; d'autre part, PHILOSOPHIE DU SENTIMENT et FRATERNITÉ.

Avec quelle sollicitude le projet girondin énumérait et rassemblait les garanties propres à défendre l'individu contre la pression de la société! Écoutons Condorcet :

« Les citoyens ne peuvent être distraits des juges que la loi constitutionnelle leur assigne.

« — Nul ne peut être mis en état d'arrestation qu'en vertu d'un mandat des officiers de police, ou d'une ordonnance de prise de corps d'un tribunal, ou d'un décret d'arrestation du Corps législatif, ou d'un jugement de condamnation à la prison.

« — Toute personne conduite devant l'officier de police sera interrogée sur-le-champ, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures, sous peine de destitution et de prise à partie.

« — S'il y a lieu d'envoyer la personne détenue à la maison d'arrêt, elle y sera conduite dans le plus bref délai, qui en aucun cas ne pourra excéder trois jours.

« — Le directeur du jury d'accusation sera tenu de le convoquer dans le délai d'un mois au plus tard, sous peine de destitution.

« — Nul gardien ou geôlier ne peut recevoir ni retenir aucun homme qu'en vertu d'un mandat, ordonnance de prise de corps, décret d'accusation ou jugement, et sans que la transcription en ait été faite sur son registre.

« — La maison de chaque citoyen est inviolable. Pendant la nuit, on n'y peut entrer qu'en cas d'incendie ou de réclamation de l'intérieur de la maison; et, pendant le jour, qu'en vertu d'un ordre de l'officier de police.

« — La liberté de la presse est indéfinie. »

Ces garanties, si précieuses, le projet montagnard les passait-il sous silence? Non, sans doute; mais, outre qu'il se bornait à les énoncer d'une manière sommaire, il s'abstenait d'indiquer les moyens de les réaliser. On y lisait : « La Constitution garantit à tous les Français l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, le libre exercice des cultes, une instruction commune, des secours publics, la liberté indéfinie de la presse, le droit de pétition, celui de se réunir en sociétés populaires. » Déclaration trop vague, et qui ne contient rien sur la liberté individuelle, rien sur l'inviolabilité du domicile, rien sur les formes sacramentelles à suivre pour empêcher l'arbitraire ou l'abus des arrestations préventives.

Sous ce rapport donc, l'infériorité du projet montagnard était manifeste; mais, où sa supériorité éclatait, c'était en ce qui se rattachait au dogme de la Fraternité humaine.

Ainsi les Montagnards et les Jacobins ne se contentaient pas de dire comme les Girondins : « La liberté consiste à faire tout ce qui n'est pas contraire aux droits d'autrui; » ils ajoutaient : « Elle a pour règle LA JUSTICE. »

Les premiers avaient mis à la charge de l'État « les secours publics, » et pas davantage; les seconds écrivirent dans le pacte constitutionnel : *La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail; soit en assurant des moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.*

Les premiers avaient écarté le principe de la solidarité humaine ; les seconds le formulèrent en termes solennels, et, pour lui donner une consécration religieuse, l'associèrent à l'idée d'un ÊTRE SUPRÊME....

Ici quelques remarques sont nécessaires.

Dans le cours de la Révolution mémorable dont nous écrivons l'histoire, il arriva certainement à plus d'un républicain honnête et sincère de pousser ce cri de la conscience révoltée : Dieu, qui permets le mal, tu ne saurais exister! On avait tant abusé de la notion d'un être invisible, existant au-dessus et en dehors de l'humanité! On lui avait tant fait sanctionner de crimes, à ce *roi des rois!* Et la terre, qu'il épouvantait et abêtissait du haut de son trône fantastique, posé sur l'enfer, était devenue si lasse de le porter!

D'où vient donc que les Jacobins jugèrent indispensable d'écrire en tête du pacte social l'article fameux qui affirmait un Dieu personnel? Si l'athéisme leur répugnait, parce que, niant l'âme universelle en même temps que la personnalité de Dieu, il tend à mettre un ramas d'hommes à la place de l'humanité, d'où vient qu'en vertu de cette affinité secrète qui fait de nos idées métaphysiques la contre-épreuve de nos croyances politiques ou sociales, ils ne poussèrent pas jusqu'au panthéisme?

Ils disaient : « Le souverain d'une nation, c'est l'universalité des citoyens. »

Ils disaient : « Le souverain de la terre, c'est l'universalité des peuples. »

Pourquoi ne dirent-ils pas : « Dieu est l'universalité des êtres? »

Ils avaient entrevu que chacun est dans tous, que l'humanité tout entière est dans chacun; un pas de plus les eût conduits au panthéisme, qui est l'aspect religieux de la solidarité humaine : pourquoi s'arrêtèrent-ils à l'idée d'un Dieu personnel, c'est-à-dire existant en dehors de la nature et de l'humanité?

Ah! c'est que les Jacobins de 1793 n'avaient encore qu'une notion très-vague de cette identité des intérêts dont le mot fraternité exprime seulement le côté moral. Ces belles paroles qui, de la déclaration des droits formulée par Robespierre, passèrent dans le projet de Hérault de Séchelles : « Il y a oppression du corps social quand un seul de ses membres est opprimé, » ne suffisent pas pour prouver que Robespierre lui-même ait cru réalisable un ensemble d'institutions parfaitement en harmonie avec la hardiesse d'un tel principe. Tout cela était encore trop loin dans l'avenir, et les grands révolutionnaires de 1793, lorsqu'ils proclamaient « le droit au travail, » croyaient toucher aux dernières limites que pût atteindre, en sa plus généreuse audace, le vol de la pensée.

C'est pourquoi ils se bornèrent à affirmer un Être suprême.

Mais ils eurent soin — qu'on ne l'oublie pas — d'opposer l'Être suprême à ce *bon Dieu* au nom duquel tant d'atrocités avaient été commises dans le monde. Nous avons déjà cité ce que Camille Desmoulins écrivait spirituellement, à propos d'un arrêté de Manuel contre la procession de la Fête-Dieu : « Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, le bon Dieu ne l'est pas encore. — Notez que je dis le *bon Dieu*, et non pas *Dieu*, ce qui est bien différent. »

Non : pas plus que Guadet, Robespierre ne croyait au Dieu que l'inquisition avait adoré à la lueur des bûchers et les genoux dans le sang; au Dieu farouche que Saint-Cyran osait appeler juste, alors qu'il damnait de pauvres enfants jusque dans les entrailles de leurs mères. La pensée de Robespierre, telle qu'il la développa lui-même, était celle-ci : « Qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres! Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme, que les religions qu'ils ont faites. A force de défigurer l'Être suprême, ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux. Ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un bœuf, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi. Les prêtres ont créé un Dieu à leur image : ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place.... Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature; son temple, l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les nœuds de la fraternité universelle.... Prêtres, par quel titre avez-vous prouvé votre mission?... Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et usurper la terre. »

Ainsi Robespierre était loin d'admettre qu'il pût y avoir dans le ciel un modèle des tyrans terrestres. Mais, au lieu de rejeter Dieu purement et simplement, comme les Girondins, il voulait que les hommages rendus jusqu'alors au Dieu de l'iniquité le fussent désormais au Dieu de la justice :

« Eh! que vous importent à vous, législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner tous ces objets à leurs disputes éternelles; ce n'est ni comme métaphysiciens ni comme théologiens que vous devez les envisager; aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la JUSTICE; elle est donc sociale et républicaine. »

Comment les Montagnards et les Girondins, c'est-à-dire des hommes qui poursuivaient d'une égale horreur les abus et les mensonges du passé, furent-ils conduits, sur un chapitre de cette gravité, à des conclusions différentes? La réponse est facile.

Quel était le principe des Girondins? l'individualisme pur. Quel était l'état social qu'appelaient leurs aspirations? un système bien combiné de garanties. Qu'un cadre fût construit où le fort et le faible, le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, se vinssent mouvoir aussi librement que possible, mais avec la diversité des chances liée à l'inégalité de leurs forces naturelles ou de leurs ressources acquises, l'idéal des Girondins n'allait pas au delà. Donc, pas de despotisme à visage humain dans leur doctrine, mais aussi pas de protection sociale; à chacun de pourvoir à sa propre destinée, dans sa sphère particulière et de son mieux! S'il se trouvait que les fardeaux ne fussent pas proportionnés aux forces, tant pis pour les faibles! Or, pourquoi ceux qui écartaient la notion d'un pouvoir tutélaire parmi les hommes auraient-ils admis celle d'un pouvoir tutélaire dans les cieux? Celui-là sera bien près d'être athée, s'il est logique, qui, méconnaissant le lien mystérieux des êtres, ramène tout à l'existence individuelle, comme celui-là serait volontiers panthéiste, qui, généralisant la vie, retrouve la sienne dans celle des autres.

Aussi Dieu est-il absent du travail de Condorcet. A qui les eût interrogés sur cette omission, les Girondins eussent pro-

bablement répondu, comme Laplace à Napoléon : « *Nous n'avions pas besoin de cette hypothèse.* »

Mais Robespierre et les Jacobins crurent en avoir besoin, eux, pour imprimer une haute sanction morale à l'idée que l'intervention d'un pouvoir actif et juste était requise là où il y avait des faibles à protéger, des pauvres à nourrir, des malheureux à sauver, non pas seulement de l'oppression, mais de l'abandon. Ils savaient qu'au malade qui se retourne en gémissant sur son lit de douleur il importe peu d'apprendre qu'il a le *droit* d'être guéri, si on ne le guérit pas ; ils savaient que le *droit* de marcher, reconnu au paralytique, n'est que dérision de la part de qui ne lui tend pas la main ; ils savaient que la destruction de la misère a pour principal obstacle la misère même, despotisme plus terrible qu'aucun de ceux qui portent nom d'homme, et contre lequel c'est un triste préservatif que la doctrine glacée du *chacun chez soi, chacun pour soi; laissez passer, laissez faire... laissez mourir !*

Ils n'eurent garde, conséquemment, d'étendre à l'idée de protection la haine que l'idée de tyrannie leur inspirait, et, remontant, par une chaîne naturelle, de la nécessité d'une intervention sociale à celle d'une intervention divine, ils firent de la conception de l'Être suprême le complément du dogme, encore imparfait dans leur esprit, de la Fraternité.

Sous le rapport politique, la différence n'était pas moins grande entre le projet de Condorcet et celui de Hérault de Séchelles, et elle présentait un caractère analogue.

En apparence, rien de plus démocratique que le plan girondin. La nation tout entière, divisée en assemblées primaires de quatre cent cinquante à neuf cents membres, y était appelée :

1° A élire directement les membres du Corps législatif, les administrateurs, les ministres ;

2° A exercer droit de censure sur les actes des mandataires publics, et à provoquer, le cas échéant, soit la réforme d'une loi existante, soit la promulgation d'une loi nouvelle;

3° A nommer une Convention pour la réforme des lois constitutionnelles, par suite d'une initiative qu'il appartenait à chaque citoyen de prendre.

Condorcet aurait même voulu que tous les citoyens concourussent à la confection des lois ; et c'est ce qu'il eût proposé, s'il n'eût été retenu par la crainte que l'éducation du peuple ne fût pas encore au niveau de l'exercice d'un pareil droit.

Chose remarquable ! le projet montagnard, eu égard au choix des personnes, accordait beaucoup moins à l'élection directe. Il appelait bien le peuple à élire directement les membres de la législature; mais le choix des administrateurs et celui des ministres, il l'attribuait à des assemblées électorales de district et de département. Le nombre des ministres étant fixé à vingt-quatre, l'assemblée électorale de chaque département nommait un candidat, et, sur la liste générale, le Corps législatif choisissait les membres du Conseil.

Était-ce donc que, chez les Montagnards, le sentiment démocratique fût moins vif que chez les Girondins? Non, certes ; ce qui était moins vif chez les Montagnards, c'était l'instinct du droit purement individuel. Le désir d'assurer à chacun, pris séparément, sa part directe de souveraineté, ne les aveuglait pas sur la nature des meilleurs procédés à suivre pour arriver au but suprême : l'affranchissement moral, intellectuel et social de la masse du peuple. Témoins indignés des effets d'une longue oppression, ils doutaient que les victimes eussent, abandonnées à leurs propres inspirations, la force de la secouer. Ils se défiaient de l'action que, dans nos campagnes, encore plongées en de si épaisses ténèbres, l'intrigue ne manquerait pas d'exercer sur l'ignorance, et le talent pervers sur la probité naïve. Ils ne voulaient pas qu'aux mains des riches, des beaux parleurs, des barons de l'industrie, des usuriers de village, des génies de chef-lieu, la souveraineté du peuple devînt un moyen de mieux river ses chaînes, tout en les dorant. Ils ne faisaient point de la révolution à accomplir une affaire d'addition. C'est pourquoi ils eurent recours à l'institution des assemblées électorales de département, persuadés que, presque partout, ces corps intermédiaires seraient formés sous l'influence des sociétés jacobines de province, si promptes elles-mêmes à accepter l'initiative révolutionnaire de Paris.

Les Girondins ne s'y trompèrent pas. De là cette véhémente exclamation de Salles, dans le pamphlet qu'il lança en fuyant, comme les Parthes lançaient leurs flèches : « *Français, voulez-vous devenir la conquête de Paris?* »

Mais Paris, c'est la France en petit, ou plutôt la France en grand.

Les Montagnards le comprirent bien ; et toutefois il se glissa dans leur œuvre une disposition qui semblait les faire plus girondins que les Girondins eux-mêmes. Ils écrivirent : « Le peuple délibère sur les lois. »

Quel sens attachèrent-ils à ces mots? Entendaient-ils par là introduire dans le suffrage universel la confusion des langues, et du choc de quelque quarante mille parlements rivaux faire sortir la solution de tout problème? Leur arriva-t-il d'oublier tout à coup avec quelle force ils avaient eux-mêmes attaqué, dans le débat sur l'appel au peuple, le régime des assemblées primaires, étendu outre mesure ? Car c'était Marat qui avait dénoncé l'exagération du suffrage universel comme le pire des maux. C'était Robespierre qui avait dit, en plein club des Jacobins, et cela sans qu'une seule voix se fût élevée pour le contre-dire : « Je ne connais pour un peuple que deux manières d'exister : ou bien qu'il se gouverne lui-même, ou bien qu'il confie ce soin à des mandataires; nous, députés républicains, nous voulons établir le gouvernement du peuple par ses mandataires, avec responsabilité, c'est à ces principes que nous rapportons nos opinions. »

Oui, déconsidération et ruine du suffrage universel, égaré ;

Mutilation du souverain, sous couleur d'hommage à sa souveraineté;

Immolation des minorités gardiennes du progrès à une majorité de hasard, irresponsable et contre laquelle il n'y aurait plus de recours ;

Guerre civile semée dans l'antagonisme d'une foule de petites assemblées locales où les oppresseurs du peuple seraient toujours présents, et d'où serait presque toujours absent le peuple opprimé ;

Déchéance intellectuelle de Paris ;

Décri de l'idée d'organisation, seule propre à affranchir les prolétaires ;

Disparition d'un lieu central de rendez-vous, ménagé aux opinions diverses, pour s'y mesurer, en présence de la nation entière, attentive à leurs débats ;

Substitution d'une myriade d'obscurs conciliabules à cette tribune haute et sonore d'où il fut donné à la Révolution d'envoyer sa parole aux extrémités de la terre :

Voilà ce que Robespierre, et Marat, et les Jacobins, avaient aperçu au fond de la théorie qui, sous le nom trompeur

de *gouvernement du Peuple par lui-même*, ne fait que consacrer, en l'étendant à toutes choses, le despotisme du nombre.

Donc, en dépit de ces mots : « Le peuple délibère sur les lois, » mots échappés à la distraction des rédacteurs ou introduits par un calcul de popularité, la Montagne n'entendit nullement consacrer, au sein des assemblées primaires, la discussion des projets de loi présentés à leur assentiment. Cela est si vrai, que la Constitution de 1793 porte : « Les suffrages sont donnés par *oui* et par *non*. » Il y a plus : Ducos et Pénière ayant demandé que l'article exprimât formellement le droit qu'avait le peuple de discuter la loi, cette proposition fut repoussée, et l'on décida que la manifestation de la volonté populaire resterait confinée dans les limites de l'acceptation ou du rejet, formulés purement et simplement.

On ne saurait nier qu'il n'y eût en tout ceci une contradiction choquante. En principe, on semblait reconnaître au peuple le droit de délibérer sur les lois, et, en fait, on le lui interdisait! Puis, que signifiait cette intervention par *oui* et par *non* qui faisait du peuple une machine à voter? La belle souveraineté, vraiment, que celle qui, n'allant pas jusqu'au pouvoir d'amender la loi présentée, risque d'être étouffée entre deux syllabes! Le respectable souverain que celui auquel on défend toute décision qui ne serait pas le *oui* ou le *non* qu'on lui demande! Est-ce *faire* la loi que d'accepter ou rejeter une loi *faite* par d'autres?

Encore si la Constitution de 1793 eût appelé le peuple à sanctionner de cette façon toutes les lois, ou du moins les plus importantes! Mais non : le danger du système de la législation directe frappait si vivement les Montagnards, qu'ils eurent soin de diviser la matière des règlements généraux en deux catégories : l'une, comprenant ce qu'ils nommèrent les *lois;* l'autre, embrassant ce qu'ils nommèrent les *décrets*. Les décrets, ils les affranchirent de la nécessité de la sanction préalable du peuple. Or, sous ce titre, que désigna-t-on? La plupart des actes législatifs qui influent d'une manière décisive sur l'existence politique et sociale d'une nation. Furent compris, par exemple, sous le nom particulier de *décrets*, et soustraits conséquemment au contrôle populaire :

L'établissement annuel des forces de terre et de mer;

L'introduction des forces navales étrangères dans les ports de la République;

Les mesures de sûreté et de tranquillité générale;

La distribution annuelle et momentanée des secours et travaux publics;

Les ordres pour la fabrication des monnaies de toute espèce;

Les dépenses imprévues et extraordinaires;

Les mesures locales et particulières à une administration, à une commune, à un genre de travaux publics;

La défense du territoire;

La ratification des traités;

La nomination et la destitution des commandants en chef des armées;

La poursuite et la responsabilité des membres du Conseil, des fonctionnaires publics;

L'accusation des prévenus de complots contre la sûreté générale de la République;

Tout changement dans la distribution partielle du territoire français;

Les récompenses nationales.

En d'autres termes, ce que la Constitution de 1793 retranchait du *gouvernement direct du peuple par lui-même*, c'était.... le gouvernement presque tout entier; car que ne pouvait-on faire entrer dans des articles aussi élastiques que ceux-ci : mesures de sûreté générale; dépenses imprévues....

Il est vrai que, dans la catégorie beaucoup plus resserrée des *lois*, figuraient deux articles très-essentiels, savoir : la déclaration de guerre et les contributions. Mais, comme nous le verrons plus loin, l'exercice du premier de ces droits entre les mains du peuple fut défini, lors du débat, dans un sens fort restrictif; et le second, à force d'être impraticable, était évidemment illusoire. Comment faire répartir par des milliers d'assemblées primaires cet impôt direct dont la fixation n'est qu'un jugement entre les divers groupes de contribuables? A part les inconvénients attachés, en pareille matière, à l'égoïsme local, comment croire possible ailleurs qu'au centre une opération de calcul qui repose nécessairement sur des relevés de produits intérieurs, sur des tableaux du prix des choses dans les différents pays, sur des observations approfondies touchant la marche du commerce et le mouvement des manufactures? Supposer que tant de petites assemblées éparses arriveraient à évaluer uniformément la dépense annuelle, d'après la valeur des denrées, les devis de construction ou de fournitures, l'état des établissements publics et des magasins, quelle chimère! La Montagne ne pouvait s'y méprendre.

Il est donc manifeste que le peu qu'elle eut l'air d'accorder au système de la législation directe, c'est-à-dire à ce régime des assemblées primaires tant combattu par elle-même, lui fut comme arraché; elle voulut ménager les susceptibilités départementales que, précisément à cette heure-là, les Girondins proscrits s'efforçaient de changer en révolte. Car, il ne faut pas l'oublier, la Constitution de 1793 fut comme rédigée au bruit du tocsin sonné, dans les trois quarts des villes de France, contre la prépondérance et l'initiative de Paris; de sorte que les Montagnards se trouvèrent placés entre deux grandes craintes : s'ils paraissaient trop se défier du régime des assemblées primaires, ils prêtaient le flanc aux coups de la Gironde, et fournissaient un élément très actif à l'incendie qu'ils avaient hâte d'éteindre; si, au contraire, ils égaraient le suffrage universel hors de sa sphère naturelle, l'élection par le peuple des mandataires du peuple, ils offraient aux agitateurs royalistes des milliers de points de ralliement; ils créaient, dans un pays déjà cerné par la guerre étrangère, d'innombrables foyers de guerre civile. Pour échapper à cette alternative, ils donnèrent à la province, théoriquement et en apparence, une part du pouvoir dont Paris conservait toute la réalité.

Et ce fut au point qu'ils introduisirent dans la Constitution l'article suivant : « Quarante jours après l'envoi de la loi proposée, si dans la moitié des départements plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux, régulièrement formées, n'a pas réclamé, le projet est accepté et devient loi. »

Ici encore l'intention de paralyser le droit de sanction conféré au peuple était évidente. Aussi les Girondins s'empressèrent-ils de la signaler. Du fond de sa retraite, Salles écrivit : « Ils laissent à la nation le droit dérisoire de s'expliquer *spontanément*, bien sûrs que cette masse immense ne se remuera jamais de cette manière, et qu'ils pourront, au milieu du silence général et forcé du peuple, agiter *leur capitale!* »

Au résumé, la Constitution de 1793, si on la considère sous le rapport politique, eut ce défaut, très-grave dans un exposé de principes, d'être en même temps un instrument de parti.

A ce sujet, Baudin, député des Ardennes, raconte que Barère, l'ayant un jour rencontré dans la cour des Tuileries, le prit à part et lui demanda ce qu'on pensait de la Constitution. Comme ils étaient près du perron par lequel on entrait dans le Comité de salut public : « Est-ce possible, répondit Baudin, qu'à la vue des degrés du trône (et il montrait du doigt le perron) je me hasarde à parler sans feinte à Votre Majesté? — Allons, vous plaisantez. — Nullement. — Je n'exerce ici aucun pouvoir que vous ne partagiez avec moi.— Voilà certes une grande erreur, surtout si vous en tirez la conséquence que je suis de part dans vos opérations. — Mais, enfin, que dit-on de la Constitution? » Baudin se mit à réciter la tirade de Sosie, lorsqu'il prévient Amphitryon que la vérité le choquera et finit par lui dire :

« Ou, comme avec les grands d'ordinaire on en use,
Je mentirai, si vous voulez. »

Cette plaisanterie ne parut pas amuser Barère, mais elle piqua sa curiosité, qui devint plus pressante. « Eh bien, reprit alors Baudin, puisque vous insistez, je pense qu'il n'appartient qu'à vous de dire que la Constitution est écrite en *style lapidaire*; j'avoue, moi, qu'elle est rédigée avec clarté, avec précision; qu'elle séduira sous ces rapports. Vous ne manquerez pas de prétendre que les patriotes, entravés pendant huit mois, ont donné en quinze jours une Constitution, dès que les opposants ont été terrassés. Elle éblouira ceux qui ne réfléchissent pas : le nombre en est grand! Reste à savoir si elle peut marcher, je vous attends là. Mais, telle qu'elle est, c'est, entre vos mains, un instrument infaillible de succès. *C'est une torpille avec laquelle vous endormirez les départements.* »

Hérault de Séchelles avait présenté son rapport le 10 juin; le 11, la discussion s'ouvrit.

On a écrit que cette discussion ne fut que pour la forme; que ceux des Girondins qui restaient dans l'Assemblée refusèrent de s'associer au débat : tout cela est inexact. On vit, au contraire, figurer dans la lice, et très-activement, Fermont, Ducos, Fonfrède, Mazuyer. Il est même à remarquer que, loin de repousser aucune mesure comme trop populaire, ils renchérirent, en plusieurs occasions, sur les tendances démocratiques du Comité de salut public. Ils ne négligèrent rien, non plus, pour détourner l'accusation de fédéralisme qui pesait sur leur parti. Fonfrède combattit vivement le système de « ces représentations nationales, qui penchent au fédéralisme. » Hérault ayant oublié dans son projet de définir le peuple, « l'universalité des citoyens, » ce fut le Girondin Fayau qui proposa cette définition, comme propre à « fermer toutes portes au fédéralisme. »

Du reste, les modifications apportées par le débat au projet que le Comité de salut public avait adopté ne furent ni très-nombreuses ni très-profondes.

Sur la question de savoir si, dans les assemblées primaires, le vote aurait lieu à haute voix ou au scrutin, au choix du votant, Danton ayant demandé la liberté du choix, « afin que le riche pût écrire, et le pauvre parler, » Ducos s'écria : « Les Médicis étaient des marchands; ils avaient dix mille votants à leurs ordres; ils ont fini par être souverains. » Mais l'Assemblée ne s'arrêta point à cet exemple, séduite peut-être par ce mot de Barère : « On ne peut pas contester aux bons citoyens le droit d'être courageux. »

Le projet de Hérault de Séchelles portait que « les députés ne pourraient être recherchés, accusés, ni jugés en aucun temps, pour les opinions par eux énoncées dans le Corps législatif. » Et en cas de trahison manifeste?... Robespierre aurait voulu qu'on trouvât un moyen de les contenir ou de les punir. Question épineuse! Tiendrait-on la liberté des votes sous le poids d'une menace continuelle? Que deviendrait alors la dignité des représentants du peuple? Convenait-il de mettre leur conscience à la torture? Et puis, quel danger, si l'intrigue s'emparait du pouvoir de frapper! Robespierre insista pour que cette matière, selon lui très-délicate, fût mûrement examinée, et qu'on cherchât un procédé de nature à rendre la responsabilité des mandataires sérieuse, sans néanmoins porter atteinte à leur liberté morale. Mais où Robespierre voyait une œuvre d'avenir, la plupart des Montagnards voyaient une œuvre de circonstance, et ils étaient pressés d'en finir : on passa outre.

Le même sentiment d'impatience fit laisser de côté un chapitre qui instituait un grand jury national, chargé de protéger les simples citoyens contre les membres de la législature et du Conseil exécutif. Vainement Robespierre s'efforça-t-il de faire comprendre l'importance de cette institution dont il avait donné le premier l'idée, il ne put rien obtenir.

Nous avons dit que, dans la Constitution de 1793, la déclaration de guerre est comprise au nombre des *lois :* cette disposition, appuyée par Thuriot et Philippeaux, fut combattue par Ducos et Danton. Ce dernier réclamait, pour le gouvernement, le droit de défendre la nation contre une attaque imprévue. Thuriot revenant à la charge : « Eh bien, dit Danton, que le Corps législatif soit autorisé à porter les premiers coups si le salut de l'État l'exige, et que ce commencement d'hostilité n'empêche pas que le peuple soit convoqué pour se prononcer sur la continuation de la guerre. » On décréta l'article ainsi expliqué et amendé.

Il était dit, dans le plan de Condorcet, que, d'intervalle en intervalle, la révision de la Constitution aurait lieu par une Convention nommée *ad hoc*, laquelle se réunirait dans une autre ville que le Corps législatif; et, à cet égard, le projet de Hérault de Séchelles ne différait pas de celui de Condorcet. Il y avait là un danger qui n'échappa point au regard perçant de Robespierre. « Un peuple qui a deux représentations, fit-il observer, cesse d'être unique. Une double représentation est le germe du fédéralisme et de la guerre civile. Qu'on ne m'objecte pas que les deux assemblées auraient des fonctions différentes : l'une s'armerait de la Constitution existante; l'autre de cet intérêt plus vif que prend un peuple à ses nouveaux représentants; la lutte s'engagerait; la rivalité éveillerait des haines, et les ennemis de la liberté profiteraient de ces dissensions pour bouleverser la République. » Ces observations frappèrent tous les esprits; Hérault de Séchelles déclara s'y ranger, et l'on décréta que la Convention, formée de la même manière que les législatures, en réunirait les pouvoirs.

Robespierre ne montra pas moins de sagacité politique, en défendant, contre Chabot, l'article qui conférait à des assemblées électorales, au lieu de l'abandonner au vote direct du peuple, le choix des administrateurs et des ministres. Thuriot et Levasseur ayant mis en relief l'inconvénient de donner aux corps administratifs un caractère de représentation qui les mettrait en quelque sorte sur un pied d'égalité avec le Corps législatif et tendrait par là au fédéralisme, Robespierre développa avec beaucoup de force, surtout en ce qui touchait la nomination des ministres, la considération suivante : « Si le Conseil exécutif tient ses pouvoirs de la même source que le Corps législatif, il en deviendra le rival, et le rival très-dangereux, ayant la force que donne l'exécution. »

Dans la séance du 17 juin, Levasseur et Ducos avaient

demandé qu'on exemptât de toute contribution ceux qui n'avaient que l'absolu nécessaire; et cette exemption, dictée par une généreuse sympathie pour les pauvres, formait un des traits caractéristiques de la *Déclaration des Droits* de Robespierre. Mais, en examinant de près les conséquences d'un semblable privilége, le grand homme d'État de la démocratie était arrivé bien vite à reconnaître que c'était là une noble erreur. Il le déclara en ces termes : « J'ai partagé un moment l'erreur de Ducos; je crois même l'avoir écrite quelque part; mais j'en reviens aux principes, et je suis éclairé par le bon sens du peuple, qui sent que l'espèce de faveur qu'on lui présente n'est qu'une injure. En effet, si vous décrétez que la misère exempte de l'honorable obligation de contribuer aux besoins de la patrie, vous décrétez l'avilissement de la partie la plus pure de la nation, vous décrétez l'aristocratie des richesses, et bientôt, vous verriez ces nouveaux aristocrates, dominant dans les législatures, avoir l'odieux machiavélisme de conclure que ceux qui ne contribuent pas aux charges ne doivent point partager les bienfaits du gouvernement; il s'établirait une classe de prolétaires, une classe d'ilotes.... Ce qu'il y a de populaire et de juste, c'est le principe que la société doit le nécessaire à tous ceux de ses membres qui ne peuvent se le procurer par le travail. Je demande que ce principe soit consacré par la Constitution, et que le pauvre qui, pour sa contribution, doit une obole, la reçoive de la patrie pour la reverser dans le trésor public. » C'est ce qu'on décida.



CAEN

Tels furent les débats d'où sortit la Constitution de 1793. Ils ne durèrent que quelques jours, furent marqués par une extrême sobriété de paroles, et témoignèrent d'une grande hâte d'arriver au dénoûment : ce dont il n'y a pas à s'étonner, lorsqu'on songe au théâtre de cette discussion et à sa date orageuse. Quelles préoccupations s'y mêlèrent! Que d'incidents l'interrompirent! Au milieu de ses graves travaux, il fallait que l'Assemblée s'occupât, tantôt de la Vendée, où les royalistes triomphaient; tantôt du Calvados, soulevé par les Girondins. Chaque jour, quelque dépêche menaçante ou quelque nouvelle sinistre. De l'intérieur des départements,

arrivaient des missives qui les montraient sur le point de prendre feu; Momoro, du fond de la Vendée, annonçait la prise de Saumur par les royalistes; Romme et Prieur (de la Côte-d'Or) écrivaient à la Convention pour lui rendre compte de leur arrestation à Caen.

Ce fut à l'occasion de cette lettre et d'un *post-scriptum* où Romme disait : « Notre arrestation peut revêtir un grand caractère, si on nous constitue otages pour la sûreté des représentants détenus à Paris, » que Gassuin osa insinuer, d'après le caractère de l'écriture, qu'on avait forcé la main au signataire; sur quoi Cambon s'écria : « Vous vous trompez : Romme serait libre au milieu de toutes les bouches à feu de l'Europe. »

Ce fut aussi à l'occasion des derniers articles de la Constitution qu'à ces paroles de Mercier : « De tels articles s'écrivent ou s'effacent avec la pointe d'une épée. Avez-vous fait un pacte avec la victoire? » il fut répondu : « Non, mais nous en avons fait un avec la mort. »

Les uns nomment ici Bazire; d'autres, Robespierre. Eh! qu'importe qui le poussa, ce cri sublime! Levasseur, qui était là, dit qu'il fut poussé « tout d'une voix par la Montagne. » Et, en effet, il est des mots qui ne se trouvent sur les lèvres d'un seul que lorsqu'ils se sont échappés du cœur de tous.

La Constitution fut achevée le 23 juin. Comme on la mettait aux voix, une partie de l'Assemblée restant immobile, Billaud-Varenne, indigné, réclama l'appel nominal, « pour apprendre enfin au peuple quels étaient ses ennemis. » C'eût été enlever au pacte fondamental qui venait de se conclure beaucoup de son autorité morale : Robespierre, plus habile, se contenta de dire d'un ton méprisant : « Il faut croire que ces messieurs sont paralytiques; » et il fit passer à l'ordre du jour.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les députations affluèrent. Magistrats et simples citoyens accoururent en foule pour féliciter l'Assemblée : Dufourny, au nom des corps administratifs; Pache et Chaumette, au nom de la Commune; un juge, au nom des tribunaux de Paris; un canonnier, au nom de ses camarades. Billaud-Varenne, pour consacrer cette journée, voulait qu'on abrogeât la loi martiale : cette motion fut votée d'enthousiasme. En ce moment, les officiers municipaux remplissaient la salle, et le peuple, se pressant aux portes, demandait à entrer : l'autorisation lui en fut accordée; et, divisés en légions, précédés de tambours, les nombreux citoyens qui composaient le cortège défilèrent en criant : *Vive la République! Vive le* 31 *mai! Vive la Montagne!*

Le soir, Paris prit ses habits de fête; les canonniers se réunirent aux Champs-Élysées; le peuple couvrit le Champ de Mars; et, le lendemain, David rendit compte à la Convention des scènes émouvantes dont il avait été témoin.

Toutefois la Constitution de 1793 ne fut pas sans rencontrer des censeurs, même hors du camp des royalistes. Et il est certain qu'elle donnait prise à la critique sous beaucoup de rapports.

Au point de vue politique, on lui pouvait reprocher :

D'avoir déterminé, tantôt d'une manière contradictoire, tantôt d'une manière illusoire, les actes de la souveraineté du peuple;

D'avoir accordé à cette souveraineté, ou trop, ou trop peu;

De n'avoir établi aucune institution de nature à garantir les citoyens contre la tyrannie des administrateurs ou des magistrats;

D'avoir, en matière de procès civils, conservé les juges sous le nom d'*arbitres publics*, au lieu de les remplacer, comme dans le plan de Condorcet, par des arbitres au choix des parties;

De n'avoir pas suffisamment soustrait la liberté civile aux atteintes de l'arbitraire;

D'avoir fait du Conseil exécutif, en le composant de vingt-quatre membres, une lourde machine qui risquait de nuire à la rapidité des affaires et de compromettre l'unité d'action;

D'avoir, par oubli sans doute, fermé au pauvre les portes de la représentation nationale, en n'attachant aucune indemnité aux fonctions de représentant.

Au point de vue moral et social, la Constitution de 1793 avait le grave défaut d'assigner pour but à la société le bonheur commun, sans ajouter que ce bonheur commun est dans l'accomplissement de la justice; et, quant au principe de la fraternité humaine, combien la Constitution de 1793 restait en deçà des limites aperçues par Robespierre!

DÉCLARATION DES DROITS, PRÉSENTÉE AUX JACOBINS PAR ROBESPIERRE LE 21 AVRIL 1793.	CONSTITUTION DU 24 JUIN 1793.
La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de *la portion de biens qui lui est garantie par la loi.*	Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer, *à son gré*, de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.
Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.	
Il ne peut préjudicier, ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.	
Toute possession, tout trafic, qui viole ce principe, est essentiellement illicite et immoral.	Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.
Pour que les droits du peuple ne soient pas illusoires, pour que l'égalité ne soit pas chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques, où la loi les appelle, sans compromettre leur existence et celle de leurs familles.	
Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même état.	Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.
Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.	Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations. Il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.

Ce rapprochement dispense de tout commentaire; il montre assez que l'influence de Robespierre sur les auteurs de la Constitution de 1793 ne fut pas entièrement exclusive de l'ascendant de Condorcet. L'article qui, dans l'œuvre monta-

gnarde, fait de la propriété un droit absolu, invariable; celui qui affranchit le commerce et l'industrie, jusqu'à les rendre indépendants de la morale; celui qui consacre l'égoïsme national en proclamant le principe de non-intervention, portent l'empreinte de l'esprit girondin.

Aussi Robespierre était-il loin de regarder la Constitution « comme un ouvrage fini : » il le déclara en pleine séance des Jacobins, au moment de la présentation du rapport. Mais, tout imparfaite qu'elle était, il la jugeait supérieure aux institutions morales et politiques des autres peuples, et, d'un autre côté, elle avait à ses yeux le mérite de mettre un terme à l'incertitude où avaient flotté jusqu'alors les destinées du peuple français. Il fut d'avis qu'il fallait se rallier autour d'elle, sauf à la perfectionner; et tel fut le sentiment qui prévalut au club des Jacobins.

Mais, depuis que les réunions de l'Évêché avaient acquis de l'importance, il s'était formé un parti qu'on désigna sous le nom d'*Enragés :* les *Enragés,* à la tête desquels figuraient Varlet, Leclerc et Jacques Roux, ne manquèrent pas de s'élever bruyamment contre la Constitution de 1793. Dans la soirée du 10, aux Jacobins, Chabot avait critiqué le travail de Hérault de Séchelles avec plus d'emportement que de succès. Le 25, Jacques Roux parut à la barre de l'Assemblée comme orateur d'une députation qui se présentait envoyée par la section des Gravilliers; et, dans ce style déclamatoire et violent qu'on prenait trop souvent alors pour le langage des hommes libres : « Mandataires du peuple, dit-il, vous promettiez de faire cesser les calamités du peuple; mais qu'avez-vous fait pour cela? Vous venez de rédiger une constitution que vous allez soumettre à la sanction du peuple. Y avez-vous proscrit l'agiotage? Non. Y avez-vous prononcé une peine contre les accapareurs et les monopoleurs? Non. Eh bien, nous vous déclarons que vous n'avez pas tout fait. Vous qui habitez la Montagne, dignes sans-culottes, resterez-vous toujours immobiles sur le sommet de ce rocher immortel? Prenez y garde, les amis de l'égalité ne seront pas les dupes des charlatans qui veulent les assiéger par la famine, de ces vils accapareurs dont les magasins sont des repaires de filous.... Députés de la Montagne, ne terminez pas votre carrière avec ignominie. »

Les Montagnards complices des accapareurs! protecteurs des noirs calculs qui affamaient le peuple! Il n'y avait donc plus qu'à leur courir sus, à la grande joie des royalistes et des Girondins! L'explosion fut terrible sur les bancs de la Montagne. Thuriot, Robespierre, Billaud-Varenne, Legendre, Collot-d'Herbois, Léonard Bourdon vinrent tour à tour dénoncer dans le pétitionnaire un Tartufe de démagogie. L'acte constitutionnel pouvait présenter des lacunes; qui le niait? Mais, enfin, dans quel temps et dans quel pays en avait-on produit un semblable? Était-ce pour en récompenser les auteurs qu'on appelait sur eux le déchaînement des colères nées de la faim? Ce Jacques Roux était un ancien prêtre : Thuriot l'accusa de venir en aide aux fanatiques de la Vendée. Léonard Bourdon lui reprocha de ne flatter le peuple que pour l'égarer. « Qu'on le chasse! » criait Legendre. Un des citoyens qui avaient accompagné Jacques Roux déclara que la pétition qu'il venait de lire n'était point celle que la section des Gravilliers avait adoptée. On admit les pétitionnaires aux honneurs de la séance, mais à l'exception de leur orateur, qui dut rester à la barre, puis se retirer.

Furieux, il court se plaindre au club des Cordeliers, dont il obtient l'adhésion pour l'adresse qu'il a lue dans l'Assemblée. Profitant de ce premier avantage, Leclerc taxe Danton de modérantisme, et conclut à ce que Legendre soit expulsé de la Société. Mais, sur ce point, le club se divise, et, à la suite d'un grand tumulte, décide que Legendre sera mandé pour rendre compte de sa conduite.

Pendant ce temps, les discours des *Enragés* se traduisaient en actes. Il y eut sur les ports des tentatives de pillage qui menacèrent l'approvisionnement de Paris; à la Grenouillère et au port Saint-Nicolas, des hommes s'ameutèrent dans le but de forcer la distribution d'un bateau de savon à un prix au-dessous du cours. Une voiture de vingt-deux caisses de savon, pesant ensemble 4200 livres, fut arrêtée par un attroupement à la barrière Saint-Lazare; et ces désordres ne durèrent pas moins de trois jours.

Il devenait indispensable d'y aviser : la Commune lança contre les agitateurs, qu'elle n'hésita pas à traiter de contre-révolutionnaires, un arrêté très-vigoureux. A une députation de femmes qui exigeaient que le savon leur fût délivré à vingt sous la livre, Hébert répondit : « Si on se livre à des excès, la contre-révolution est faite, et vous aurez un roi. » Cette ferme attitude des magistrats populaires et quelques arrestations ramenèrent le calme.

De leur côté, les Jacobins étaient intervenus. Indignés des manœuvres mises en usage pour égarer le club des Cordeliers, ils y envoyèrent douze commissaires, chargés d'éclairer les esprits sur la portée véritable et l'intention de l'adresse de Jacques Roux. Il essaya vainement de se défendre : on ne voulut pas même l'écouter, et il fut chassé du club des Cordeliers, comme un fanatique et un scélérat. Leclerc, accusé d'avoir provoqué les massacres dont la ville de Lyon avait été le théâtre, partagea le sort de Jacques Roux. Restait Varlet : on se contenta de décider qu'il serait soumis à un scrutin épuratoire, et ne pourrait assister jusque-là aux séances des Cordeliers.

On pense bien que, si la Constitution de 1793 déplut aux *Enragés*, elle ne plut pas davantage aux Girondins. Condorcet l'attaqua dans un pamphlet très-vif, dont la conclusion était : « Tout ce qui est bon dans le second projet est copié du premier; on n'a fait que pervertir et corrompre ce qu'on a voulu corriger. »

Ce trait était de ceux qui peuvent blesser la main qui les lance; Condorcet le pressentit, et songea dès lors à s'assurer une retraite.

Il y avait, au numéro 21 de la rue Servandoni, une maison ordinairement occupée par des étudiants, et qu'avaient habitée deux jeunes amis de Cabanis et de Vicq-d'Azyr, nommés Pinel et Boyer. Cette maison appartenait à la veuve de Louis-François Vernet, sculpteur et proche parent des grands peintres de ce nom. Condorcet ayant été décrété d'arrestation dans la séance du 8 juillet, sur la dénonciation de Chabot, Pinel et Boyer vont trouver Mme Vernet et lui demandent si elle consentirait à sauver un proscrit. « Est-il honnête homme? » demande à son tour la dame provençale, femme au cœur chaud, à l'esprit décidé, et bienfaisante jusqu'à l'héroïsme. « Oui, madame, » répondent les deux jeunes gens. « En ce cas, qu'il vienne. — Nous allons vous dire son nom. — Vous me l'apprendrez plus tard. Pendant que nous discourons, il est peut-être arrêté. » Et le soir, raconte Fr. Arago, l'illustre biographe de Condorcet, le proscrit allait confier son existence à une femme dont, peu d'heures auparavant, il ignorait le nom.

Mais il ne devait pas échapper longtemps, l'infortuné, au sort qui, partout et toujours, attend ces fous héroïques dont la vie s'emploie à servir le peuple; et ceux-là devaient périr à leur tour, qui forcèrent Condorcet à se tuer, parce qu'eux aussi avaient osé travailler au bonheur des hommes. « La

majorité de ceux qui ont voté la Constitution de 1793 sont morts ou ont été proscrits pour elle. » Il est donc bien irrémissible, le crime d'avoir voulu la justice !

CHAPITRE II

GUERRE DE LA VENDÉE



Nous avons laissé les Vendéens évacuant Fontenay; leur court séjour dans cette ville fut marqué par un fait important, la création de ce qu'ils appelèrent le *Conseil supérieur*.

Parmi les prêtres engagés dans la révolte figurait un curé nommé Bernier, homme séduisant de manières, d'une éloquence douce, d'une activité sans bornes, très-supérieur par l'esprit à tous ceux qui l'entouraient, mais cachant derrière tant d'avantages une soif ardente du pouvoir, le génie de l'intrigue, des mœurs dissolues, et une âme capable des plus noirs attentats. Peu connu encore, à l'époque dont nous parlons, pour ce qu'il était en réalité, cet habile hypocrite jouissait, dans l'armée vendéenne, d'un ascendant qui devint bientôt décisif. Ce fut lui qui, de concert avec Bernard de Marigny et d'Elbée, imagina la formation d'un corps chargé de résoudre, sous le nom de *Conseil supérieur*, les questions administratives et judiciaires. Le siége du nouveau pouvoir fut fixé à Châtillon; et le Conseil, présidé par le faux évêque d'Agra, eut pour membres, outre plusieurs avocats et hommes de loi, quatre prêtres, qui furent le curé Bernier, de la Rochefoucauld, Brin, vicaire général du diocèse de la Rochelle, et Jagault, un bénédictin.

Mettre ainsi un pouvoir civil à côté du pouvoir militaire, c'était pousser à la discorde; et la rivalité ne tarda point en effet à éclater. Mais le seul fait de cette institution annonçait une tendance à s'organiser et des vues d'avenir dont les républicains eurent à se préoccuper.

Comprenant enfin que, pour réduire un ennemi formidable, il ne suffisait pas de quelques bandes de citoyens armés à la hâte, le Comité de salut public résolut d'opposer aux rebelles des troupes de ligne. Trois légions, comprenant artillerie, infanterie et cavalerie, et dont l'une avait pour chef Westermann, reçurent ordre de marcher en Vendée; à cette force on joignit des divisions de gendarmerie à pied, sous les ordres de Rossignol, d'abord ouvrier orfévre, puis bas officier aux gardes; et trente mille fantassins, tirés des armées du Nord et du Rhin, furent envoyés en poste jusqu'à Orléans et Angers.

D'un autre côté, le Comité de salut public crut devoir rappeler le général la Bourdonnaye et diviser l'étendue de son commandement : de sorte que les forces destinées à combattre la rébellion se trouvèrent partagées en deux armées, l'*armée des côtes de la Rochelle*, s'étendant depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à Nantes, et l'*armée des côtes de Brest*, répandue depuis Nantes jusqu'à Saint-Malo.

Le général Canclaux commandait la seconde; Biron, arrivé à Niort le 29 mai, y prit le commandement de la première.

Ce partage, trop propre à briser l'unité de la résistance, ne pouvait manquer d'avoir des résultats funestes; et ils s'aggravèrent, nous le verrons, du peu d'accord qui existait entre les représentants en mission, dont les uns furent appelés à siéger à Nantes, d'autres à Saumur; ceux-ci à Tours, ceux-là à Fontenay, à Niort, aux Sables.

Au commencement de juin, la distribution des forces républicaines sur les points particulièrement menacés était celle ci : à Niort, seize mille hommes; à Thouars, que les Vendéens avaient abandonné, six mille; à Doué, huit mille; à Saumur, dix mille.

Nous avons dit quel admirable élan de patriotisme fit affluer à Niort, pour protéger cette ville, après la prise de Fontenay, les habitants des contrées circonvoisines, hommes mûrs, jeunes gens, vieillards. Le concours fut tel, qu'on craignit la famine, et qu'il fallut renvoyer ceux qui n'étaient pas en état de servir utilement, les vieillards, par exemple. Jusque-là, rien de mieux; mais les autres, ne pouvait-on, par un mouvement impétueux et hardi, les pousser au cœur de la Vendée, en leur donnant pour point d'appui, et la garnison de Niort, et les troupes ralliées de Fontenay? Ce mouvement, exécuté avec précision, au moment même où les vainqueurs de cette dernière cité, les paysans, ne songeaient qu'à regagner leurs villages, eût peut-être empêché les chefs vendéens, tranquillement rassemblés à Châtillon, d'y mûrir le plan d'une nouvelle campagne.

Malheureusement Biron n'était pas homme à mettre à profit la puissance de l'enthousiasme populaire; à peine s'il était capable de la comprendre. Héritier des traditions d'une famille célèbre par d'ambitieuses galanteries et par une grande légèreté d'esprit mêlée à beaucoup de grâce, il ne reproduisait que trop fidèlement dans sa personne le type, charmant et vain, des Lauzun. Brave, il l'était sans nul doute, et de cette bravoure qui se sent aussi à l'aise devant le bourreau que devant l'ennemi. Traître, il y avait trop du fier gentilhomme en lui pour qu'il s'avilît à ce point. Mais sa jeunesse emportée, ses liaisons de plaisir avec le duc d'Orléans, ses dettes, l'insouciance fastueuse avec laquelle il lui était arrivé d'offrir des titres de cent mille francs contre vingt-cinq louis, l'éclat de ses amours, ses voyages romanesques, et jusqu'à cette guerre d'Amérique où l'élégance raffinée de sa tenue militaire scandalisa plus d'un guerrier en bonnet de laine, tout cela était une singulière initiation au rôle de général sans-culotte. Voici comment Mercier du Rocher le peint dans ses Mémoires manuscrits : « Je le vis à Tours; un petit plumet tricolore flottait attaché à sa cocarde. Il se présenta au département d'Indre-et-Loire en courtisan. Pendant toute cette visite, il se tint debout, le chapeau à la main, à demi incliné, et parlant le langage le plus doucereux. Quant aux rebelles, il dit qu'il ne s'en inquiétait point; qu'il les jouerait par-dessous jambes; qu'il ne craignait que les désorganisateurs et les clubistes. — Mais, général, lui fit observer quelqu'un, si l'on vous dénonce? — Quand on est sûr d'être écouté à la Convention, répondit-il, on n'a pas peur des dénonciations. D'ailleurs, je me moque bien d'être pendu !... » Il y avait là un ancien militaire qui avait perdu un bras et une cuisse. Biron le recommanda aux administrateurs, et sortit.

Tel était le général de l'armée des côtes de la Rochelle. Au fond, ses sympathies appartenaient beaucoup plus à des hommes comme la Rochejaquelein et Lescure qu'aux « désorganisateurs et aux clubistes. » Aussi ne se pressa-t-il pas d'entrer en campagne. Renfermé à Niort, il y passa son temps à trier les généreux volontaires que le péril y avait attirés, et à suivre des intrigues de boudoir.

Or, pendant ce temps, les rebelles, déjà maîtres de Chollet, Vihiers, Coron et Vezins, chassaient successivement des villages de Concourson et de Vercher les troupes républicaines, poussaient jusqu'à Doué leurs bandes victorieuses, et, dépassant cette dernière ville, menaçaient Saumur.



MARCEAU

Ce succès des Vendéens n'avait rien, au reste, de surprenant; car on avait eu l'imprudence de placer à Concourson, à Vercher, à Doué, c'est-à-dire aux avant-postes, une légion nommée Germanique, laquelle se composait en partie de déserteurs étrangers, et des compagnies franches de nouvelle réquisition qui n'avaient jamais fait l'exercice à feu.

Ces compagnies franches étaient celles dont on désigna dérisoirement les soldats sous le nom de *Héros de cinq cents livres*, parce qu'ils avaient été levés à prix d'argent par la Commune de Paris. Et il est certain qu'au début leur conduite sembla justifier de tout point cette appellation flétrissante. Mais la suite prouva que l'armée parisienne comptait dans ses rangs un grand nombre de patriotes aussi intrépides qu'ardents, parmi lesquels une poignée de traîtres qui étendirent au corps infesté de leur présence l'infamie que seuls ils méritaient. La manœuvre de ces misérables consistait, aussitôt le combat engagé, à mettre le feu à un caisson, et à s'enfuir en criant : « On nous trahit! Sauve qui peut! » Doué fut le premier théâtre de leurs noires pratiques; et, à Saumur, où leur fuite les avait conduits, ils ne s'occupèrent qu'à semer le désordre. A les entendre, la trahison était partout, et il ne fallait s'en prendre de la dernière déroute qu'à la perfidie du général Leygonnier. La vérité est que Leygonnier avait le commandement à Doué; mais, ayant reçu des représentants du peuple réunis en commission à Saumur l'ordre formel de se rendre dans cette dernière ville, il se trouva qu'il était parti de Doué quand l'ennemi s'y présenta. L'injustice, à son égard, se mariait donc ici à la fureur, fureur telle que, s'il eût paru, les *héros de cinq cents livres* l'égorgeaient sur place.

Aucune de ces circonstances n'était ignorée des chefs royalistes, qui avaient à Saumur beaucoup de complices secrets. Le républicanisme des habitants de cette ville paraissait, en effet, si douteux, que, lors du procès de Louis XVI, Manuel, ayant opiné pour qu'on enfermât le monarque déchu dans la citadelle de Saumur, fut accusé d'avoir voulu donner un roi aux rebelles. Toujours est-il que, dès le commencement des troubles, un garde-magasin avait mis le feu aux poudres, et tenté de faire sauter la ville; et ce qui prouve assez que les habitants attendaient les Vendéens, c'est qu'à la première nouvelle de l'approche de l'armée rebelle « ils s'empressèrent d'ôter de dessus leurs portes les inscriptions républicaines consacrées par l'usage à cette époque. » Ajoutez à cela que le désordre était à son comble dans l'armée; que les auberges regorgeaient de soldats ou d'officiers ivres, et que ceux du bataillon parisien remplissaient tout de leurs clameurs, jurant qu'on voulait les mener à la boucherie, qu'ils ne marcheraient pas sans canons.

Aussi, quoique la place fût défendue par une garnison nombreuse, et protégée tant par son fort que par de bonnes redoutes, pratiquées à droite et à gauche de la route de Doué et aux moulins de Bournan, les chefs royalistes se décidèrent à l'attaque.

Mais par où attaquer? On devait prévoir que le général Salomon, qui commandait, à Thouars, près de six mille hommes, s'empresserait de marcher au secours de Saumur : cette considération fit renoncer au projet de suivre la route directe; et il fut résolu qu'on se porterait sur Montreuil-Bellay, de manière à couper la communication de Thouars à Saumur, pour attaquer ensuite par le côté naturellement le moins bien défendu. Le 8 juin, l'armée vendéenne était à Montreuil. Là, elle se divisa en deux colonnes, dont l'une marcha sur Saumur, tandis que l'autre se préparait à recevoir les troupes venues de Thouars, qu'on attendait d'un moment à l'autre.

L'attente fut de courte durée. Ainsi que les chefs royalistes l'avaient prévu, le général Duhoux, qui commandait à Saumur, s'était hâté d'avertir le général Salomon, et celui-ci s'était mis en route sur-le-champ. Parti de Thouars à quatre heures du soir, il se trouvait à environ un quart de lieue de Montreuil, lorsque deux habitants de la paroisse de Saint-Martin-du-Sauzay le viennent prévenir qu'une petite bande de brigands est en train de rançonner le village. Il y envoie aussitôt vingt-cinq cavaliers, qui rencontrent effectivement cinq ou six brigands, et les tuent à coups de pistolet. Le bruit met en éveil l'armée des rebelles, peu éloignée. Une forte colonne accourt; les vingt-cinq cavaliers se replient, et la colonne, déployant un front qui annonçait de douze à quinze mille hommes, tombe rudement sur les troupes de Salomon, troublées de ce choc inattendu. Elles essayèrent de résister, mais en vain. Outre que la partie était trop inégale, la division de Bonchamps, irritée d'être arrivée trop tard à l'affaire de Doué, avait juré de prendre sa revanche; elle se montra terrible. La déroute des républicains fut donc complète, et ils abandonnèrent le champ de bataille, laissant à l'ennemi deux canons, cinq barriques de cartouches, beaucoup de superbes chevaux d'artillerie, et neuf cents prisonniers. Quant au nombre des morts, il fut plus considérable du côté des vainqueurs, qu'une fatale méprise, due aux ombres de la nuit, fit se fusiller les uns les autres.

La victoire de Montreuil encourageant les paysans, les chefs eussent inutilement tenté de les retenir, et toute l'armée se mit en marche au cri, mille fois répété, de « Vive le roi! Nous allons à Saumur! »

Il avait été arrêté, parmi les chefs, que Lescure se présenterait par le pont Fouchard, en tournant les redoutes placées à l'embranchement des routes de Montreuil et de Doué; que la Rochejaquelein suivrait la rivière le long des prairies de Varin, et que Fleuriot, Stofflet, Desessarts iraient passer par les hauteurs au-dessus de Thoué, se dirigeant sur le château de Saumur.

Les trois attaques eurent lieu presque en même temps, dans la matinée du 10 juin. Une demi-heure avant l'action, trois pièces de canon avaient été enclouées près de la salle de la Comédie par un canonnier qui, depuis, paya cette trahison de sa tête. L'attaque, du côté de Lescure, eut tout d'abord un rapide succès : on tourna les redoutes, et le pont fut franchi. Mais, une balle ayant atteint Lescure au bras, les paysans, l'apercevant couvert de sang, commencèrent à plier. Il s'efforce de les retenir : une vigoureuse charge des cuirassiers de Paris les refoule en désordre et les épouvante. Dommaigné accourt à la tête de la cavalerie vendéenne, et l'engagement devient formidable. Menou, Berthier, Bourbotte se sont jetés dans la ville, dès qu'ils l'ont vue en danger : le premier reçoit une balle dans la poitrine; le second a deux chevaux tués sous lui; le troisième, renversé, allait périr, lorsqu'un jeune officier met pied à terre et lui donne son cheval. Ce jeune homme était Marceau. Enfin, un coup de mitraille emporte le général vendéen Dommaigné, sa troupe est culbutée, et, la déroute devenant complète, tous les gens de Lescure s'enfuient vers l'abbaye de Saint-Florent. Malheureusement, deux caissons, qui tout à coup vinrent à verser sur le pont de Fouchard, arrêtèrent les cuirassiers et permirent à Lescure de ramener ses soldats. Passant leurs fusils à travers les roues des caissons, ils visent aux chevaux et aux yeux des cuirassiers, et le combat est rétabli à l'avantage des Vendéens. Pendant ce temps, la Rochejaquelein forçait le camp républicain placé dans les

prairies de Varin. Il avait jeté son chapeau par-dessus les retranchements en criant : « Qui va me le chercher? » et s'était élancé le premier. Emporté par son ardeur, il pénétra au galop jusqu'à la grande place, sans regarder si on le suivait, un seul officier l'accompagnant en effet, et tous les deux courant, éperdus, sur les fusils dont les rues étaient jonchées, et que les pieds de leurs chevaux faisaient partir. Car déjà ce cri des traîtres s'était élevé du sein des bataillons de Paris : « *Nous sommes trahis! Sauve qui peut!* » et l'infanterie traversait la ville dans le plus effroyable tumulte.

Il était huit heures du soir. Le général Coustard, qui, sur une hauteur voisine, commandait quelques troupes fraîches, veut arracher la victoire aux rebelles, et forme le projet de les charger dans la ville. Voyant qu'ils se portaient sur les batteries de la droite pour s'emparer de la chaussée du pont de Fouchard, il ordonne à deux bataillons d'aller droit au pont avec quatre pièces d'artillerie. Mais quelques-uns de ses soldats le saisissent, l'appellent traître et le placent à la bouche d'un canon. D'autres le délivrent et promettent de lui obéir. Pendant ce temps, l'ennemi s'était emparé du pont et y avait établi une batterie; de sorte qu'il ne restait plus au général qu'un moyen de rentrer dans la ville, forcer le pont. Un détachement de cuirassiers, commandé par Weissen, reçoit l'ordre de charger. « Où nous envoyez-vous? » s'écrie-t-il. — « A la mort! » répond Coustard. Weissen part aussitôt, et ne revient que couvert de blessures, tandis que les héroïques cuirassiers, dont le corps presque tout entier fut détruit dans cette journée sombre, couvraient de leurs cadavres la place où ils avaient combattu.

Non moins admirable fut la conduite des soldats de Picardie : républicains dignes de ce nom, ils aimèrent mieux se précipiter dans la Loire et y périr que se rendre.

Les fuyards, au nombre d'environ quatre mille, se dirigèrent, les uns vers Tours, d'autres vers la Flèche, un petit nombre vers Angers. Saumur appartint aux royalistes.

Restait la citadelle, qui, quoique battue à boulets rouges, tint bon durant trois heures, et dont la garnison ne se rendit qu'aux supplications des dames de la ville, à condition toutefois qu'on lui accorderait les honneurs de la guerre, et qu'elle défilerait devant l'armée catholique avec armes et bagages, ce qui fut exécuté.

Cette victoire coûta cher aux Vendéens, et leurs chefs y coururent, presque tous, les plus grands périls. On a vu que Lescure fut blessé au bras dans le combat, et Dommaigné tué; la Rochejaquelein eut un cheval abattu sous lui; un coup de feu emporta l'habit de Beaugé, et un boulet de canon passa assez près de Desessarts pour lui appliquer sur la joue, par la commotion de l'air, le sabre qu'il tenait à la main.

Pour ce qui est des républicains, leur perte fut énorme : huit mille prisonniers et près de deux mille morts!

La fameuse *Marie-Jeanne* avait joué, au profit des Vendéens, de la façon la plus meurtrière, et les paysans n'oublièrent jamais comment, au siége de Saumur, elle tua neuf chevaux d'un seul coup. Ils lui donnèrent alors pour sœur une belle coulevrine faisant partie des quarante-six pièces de canon dont ils s'emparèrent, et ils baptisèrent celle-ci *Marie-Antoinette*.

Immense fut le butin; et toutefois la caisse du district échappa : Santerre l'avait emportée, et, pour assurer sa fuite, avait rompu en partie le pont de bois construit sur un des bras de la Loire.

Peu s'en fallut, du reste, que le triomphe des paysans ne fût souillé par d'abominables excès, comme le prouve la proclamation suivante, très-noble et très-indignée :

« Nous, commandant les armées catholiques et royales, pénétrés de la plus juste horreur pour la conduite infâme de quelques soldats de l'armée catholique et royale, qui se sont permis de commettre des dégâts et pillages dans les maisons honnêtes de cette ville, et encore plus indignés de la scélératesse de quelques habitants qui désignent eux-mêmes du doigt des maisons à piller et à dévaster, déclarons et proclamons hautement que tout soldat des armées catholiques et royales atteint et convaincu des délits susmentionnés sera passé aux verges pour la première fois, et, en cas de récidive, fusillé; et que tout habitant convaincu d'avoir provoqué au pillage d'une maison quelconque de cette ville sera sujet aux mêmes peines.

« A Saumur, le 13 juin 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII.

« Bernard DE MARIGNY, chevalier DESESSARTS, DE LA ROCHEJAQUELEIN, DE LESCURE, DUHOUX D'HAUTERIVE, DONNISSAN, CATHELINEAU, DEHARQUE, D'ELBÉE, STOFFLET, DE BEAUVOLLIERS, DE LAUGRENIÈRE, DE BONCHAMPS, réunis en conseil général. »

La prise de Saumur donnait à la révolte une consistance qui appelait naturellement l'attention des chefs sur la nécessité d'une organisation plus complète et surtout d'un pouvoir militaire centralisé. Or, l'homme qui semblait désigné, dans ce cas, au commandement suprême, c'était d'Elbée. Nul, en effet, qui l'égalât au point de vue des talents qu'exige la direction d'une armée; nul qui eût mieux compris que lui le genre de tactique adapté à une guerre comme celle de la Vendée. Habile à déborder et à tourner l'ennemi, à placer en seconde ligne sa cavalerie, toujours trop faible pour être engagée, et à rendre inutile ou embarrassante celle qui lui était opposée, employant peu d'artillerie, mais l'employant à propos, ne se laissant jamais attaquer même dans un poste favorable à la défense, parce qu'il savait qu'en un pays haché et couvert toutes les chances sont en faveur de l'attaque, et d'une attaque violente, imprévue, d'Elbée possédait, en outre, l'art d'inspirer aux siens beaucoup de confiance et d'attachement. « J'ai vu, écrit Turreau, un des généraux qui eut à le combattre, j'ai vu des prisonniers vendéens verser des larmes en entendant prononcer son nom. » Aussi était-ce lui qui, en réalité, se trouvait avoir dirigé, depuis la fin d'avril, les opérations des armées d'Anjou et du Haut-Poitou. Mais nous avons déjà dit combien les chefs vendéens ressemblaient, par l'esprit d'indiscipline et la turbulence des ambitions privées, à la noblesse calviniste et féodale du seizième siècle : d'Elbée n'était pas sans exciter la jalousie de ses compagnons d'armes, gentilshommes; et un secret désir de l'écarter dirigea leur choix sur un généralissime plébéien. Ils sentirent d'ailleurs — et Mme de la Rochejaquelein en fait l'aveu naïf dans ses *Mémoires* — qu'il était d'une bonne politique de flatter chez le paysan cet esprit d'égalité dont la Révolution française répandit si puissamment la contagion. Cathelineau fut donc proposé par Lescure, et personne n'y contredit. Doué d'une éloquence sans apprêt, mais entraînante et forte; honnête, courageux, plein de sens, et d'une piété telle que les paysans l'avaient surnommé le *Saint de l'Anjou* et se plaçaient auprès de lui, quand ils pouvaient, dans les combats, pensant qu'on ne courait pas risque d'être blessé auprès d'un si saint homme, Cathelineau méritait certainement l'honneur du choix. Mais ce qui le recommanda d'une façon plus particulière aux suffrages des nobles, ce fut son extrême modestie. Stofflet, sous des dehors timides, cachait une âme rude

et fière; il se savait l'égal des nobles et ne s'en cachait pas : Cathelineau s'offrait comme un instrument moins indocile. Le fait est que le titre dont on le para fut purement fictif : l'héroïque paysan garda sa part des travaux, des fatigues et des périls de la guerre; mais à d'Elbée resta l'influence réelle. C'est à peine si le généralissime parut dans les Conseils, et, comme nous le verrons plus loin, des manifestes d'une importance majeure furent publiés sans sa signature.

La politique à laquelle Cathelineau dut l'éminence de son grade fut celle qui détermina le remplacement de Dommaigné, général de la cavalerie vendéenne, par Forestier, fils d'un cordonnier de village.

Ces arrangements terminés, les chefs vendéens songèrent à étendre leur empire, mais d'abord à mettre à profit les ressources nouvellement acquises. Pour employer la grande quantité de salpêtre trouvée à Saumur, ils établirent des moulins à poudre à Mortagne et à Beaupréau; complétèrent l'apothicairerie de l'armée, assez mal fournie jusqu'alors; envoyèrent en lieu sûr les magasins de blé formés à Chinon par les républicains, et firent fabriquer un nombre considérable de mouchoirs rouges, ce qui tint à une circonstance assez singulière. La Rochejaquelein s'était mis à porter un mouchoir rouge autour de sa tête, et plusieurs à sa ceinture pour ses pistolets. Afin d'empêcher qu'on ne le reconnût à ce costume dans les combats, ses amis l'imitèrent, et, l'exemple gagnant de proche en proche, les mouchoirs rouges devinrent à la mode dans l'armée. Or, raconte gaiement Mme de la Rochejaquelein : « Cet accoutrement, les vestes et les pantalons, qui étaient l'habit ordinaire des officiers, leur donnaient tout à fait la tournure de brigands, comme les républicains les appelaient. »

Au milieu de ces dispositions, le clergé rebelle ne s'oubliait pas; et l'imposteur qui figurait à sa tête affectait toute la hauteur, toute l'inflexibilité d'un véritable pontife romain. Parmi les prêtres des paroisses du *pays conquis*, — ils appelaient ainsi la France! — plusieurs avaient humblement rétracté leur serment à la Constitution, et demandaient à rentrer dans le giron de l'Église papale : cette amende honorable de leur part ne fut pas jugée suffisante; et ils furent avertis, par mandement solennel, « qu'aucune rétractation de serment ne serait admise, » à moins que le prêtre repentant ne commençât par se soumettre aux censures ecclésiastiques. Le mandement était signé Brin, doyen de Saint-Laurent; Rodier, vicaire général du diocèse de Luçon; Bernier, curé de Saint-Laud; Doussin, prieur de Saint-Marie de l'île de Ré; et, en première ligne, Gabriel, évêque d'Agra. En d'autres termes, c'était sous l'invocation d'un titre usurpé, c'était au nom d'un pouvoir frauduleux, que l'abbé Guyot de Folleville suspendait les foudres du sacerdoce sur les prêtres coupables d'avoir obéi à la loi!

La situation devenait de plus en plus difficile pour les républicains en Vendée. D'une part, le Comité de salut public ne pouvait y envoyer qu'un nombre limité de troupes régulières, enchaîné qu'il était par la nécessité de garder les frontières, qu'on menaçait alors sur tous les points. D'autre part, l'abandon prolongé du foyer, la longue incertitude des événements, les cris des enfants redemandant leurs pères, les gémissements des femmes implorant le retour de leurs maris, n'étaient que trop de nature à lasser le zèle des volontaires venus de loin. Déjà les représentants du peuple en mission avaient dû, par arrêté spécial, renvoyer le quart des gardes nationaux mis en réquisition; mais cette mesure n'avait fait qu'aggraver le mal, ceux qui restaient enviant le sort des autres et se répandant en plaintes amères. Non que le patriotisme fît défaut : quoi de plus admirable que l'aspect de Niort, le lendemain de la prise de Fontenay? Mais l'enthousiasme qui affronte la mort n'est pas la persévérance qui se plie jusqu'au bout à la fatigue d'un éternel *qui-vive* et triomphe des douleurs morales de l'absence. Nous avons sous les yeux une lettre autographe adressée aux représentants du peuple en mission près de l'armée de la Rochelle par les officiers du district de Citray; il y est dit, en substance :

« Les volontaires sous nos ordres ne veulent plus servir. Fils de métayers pour la plupart, ayant des biens à faire valoir, se trouvant d'ailleurs ici soumis à toutes sortes de maux, n'ayant pas de chemise, n'ayant pas de souliers, réduits à coucher sur la dure, souvent même insultés par les hussards des troupes régulières qui leur crient : « Vous n'êtes bons « qu'à manger notre pain, » ils attendent avec anxiété que vous décidiez de leur sort. »

Autre lettre, celle-ci des administrateurs du département de la Haute-Vienne au général Biron :

« Général, dès que le département de la Haute-Vienne eut appris que les révoltés s'étaient emparés de Bressuire et de Thouars, il arrêta la formation d'une légion à cheval composée de tous les officiers des gardes nationales du département. On pensait que des hommes qui devaient leur grade au choix de leurs camarades étaient les plus propres à former une troupe d'élite. On a vu avec regret le vœu des compagnies se porter en bien des endroits sur des pères de famille que leur âge et leurs habitudes rendent peu propres aux fatigues d'une campagne. On voulut faire un triage; mais les plus âgés furent les plus ardents à demander qu'on les menât contre les brigands. Ils croyaient qu'il s'agissait d'un coup de main et non d'une campagne entière. Maintenant voilà que les femmes et les enfants réclament leurs maris et leurs pères. Chacune de nos séances se passe à écouter leurs lamentations. »

C'est peu : l'effort des Girondins proscrits pour soulever la province s'était fait sentir en Vendée comme ailleurs; et plusieurs départements qui avaient fourni des volontaires nationaux leur mandaient secrètement de regagner leurs foyers, afin de se coaliser avec ceux dont l'intention sacrilége était de marcher sur Paris. Les bataillons de Bordeaux, par exemple, qui avaient combattu avec tant d'intrépidité, ne parlèrent plus, après le 31 mai, que de revenir chez eux. Boulard, commandant la division des Sables, donne, à cet égard, à Biron des détails navrants, dans une lettre datée de la fin de juin, et où s'exhale la tristesse d'une âme héroïque. Vers la même époque, Samuel Camer écrivait, de Marans, que plusieurs volontaires de la Charente-Inférieure et de la Corrèze venaient de déserter; que le bataillon de l'Égalité, excellent jusqu'alors, se montrait ébranlé par l'exemple de ceux de la Corrèze; que, de plusieurs municipalités, arrivaient des encouragements à la désertion; que la malveillance était à l'œuvre, prompte à débaucher les troupes, et, dans cette honteuse mission, infatigable.

Tout semblait donc sourire à la cause royaliste, et il est à remarquer que, tandis que l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou se signalait par la prise de Saumur, la fortune de la guerre, dans le Marais, ne se montrait pas moins favorable à Charette.

Animé du désir de singer le général d'armée, ce hardi mais présomptueux chef de bandes avait eu l'idée de convertir en

une vaste plaine le poste qu'il occupait à Légé, poste auquel de grands arbres et des haies touffues servaient de retranchements naturels. Il fit donc abattre les arbres, raser les buissons, et, de la sorte, finit par demeurer exposé de toutes parts aux attaques des républicains.

Toutefois il se trouvait protégé, du côté de Nantes, par une autre bande royaliste, qui, réunie aux insurgés des communes voisines de Nantes, formait un corps avancé, et avait à soutenir les sorties presque journalières des Nantais. Mais, entre cette bande, que commandait Vrignaud, et celle de



STOFFLET

Charette, il n'existait nul accord. La troupe de Vrignaud ayant peine à subsister dans le canton de Vieillevigne, alors très-peuplé, Charette, pour qui elle était un rempart, s'était engagé à la nourrir; et, au lieu de cela, il la laissait sans pain, tandis que lui, entouré de femmes galantes et de jeunes gens efféminés, passait son temps en festins et en danses. De là un mécontentement qu'avait soin d'enflammer la marquise de Goulaine, femme ambitieuse, fort influente, que Charette avait mortellement blessée par l'ironique cadeau d'une quenouille, et qui s'en vengeait en intriguant contre lui à Vieillevigne.

La haine de la marquise eut un moment de triomphe. Les

républicains, sortis des Sables, s'étant un jour avancés brusquement jusqu'à Palluau, l'armée de Charette fut saisie d'une terreur panique et se réfugia sur le territoire de Montaigu, où commandait Royrand. Celui-ci, homme probe et très-avare de réquisitions, vit arriver avec inquiétude des milliers de bouches à nourrir. Il fit mauvais accueil à Charette, et alla jusqu'à lui dire que du moins il fallait voir l'ennemi avant de décamper. Charette apprend, sur ces entrefaites, que le poste de Saint-Colombin n'est gardé que par quatre cents républicains, tirés d'anciens régiments de ligne : impatient de se relever, et la rage dans le cœur, il court sur ce poste, l'enlève, se concerte avec Royrand, reprend son camp de Légé, culbute une colonne envoyée contre lui de Machecoul, pousse droit à la ville et s'en empare.

Lescure était au château de la Boulaye, lorsque ces nouvelles lui parvinrent. Il écrivit aussitôt à Charette une lettre de félicitations, à laquelle celui-ci répondit par des compliments sur la prise de Saumur; et tel fut le point de départ d'une négociation ayant pour objet l'investissement de Nantes par les deux armées combinées. Il fut convenu que Charette attaquerait Nantes par la rive gauche de la Loire, tandis que, passant le fleuve, l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou irait attaquer par la rive droite.

Grande entreprise! les Vendéens n'avaient encore osé rien de pareil. Aux paysans du Marais, surtout, le projet parut superbe. Que d'injures ils allaient pouvoir venger sur ces bourgeois nantais qui, si longtemps, les avaient tenus en échec, et qu'avec une animosité envieuse ils appelaient les *culottes de soie!* Et puis, de toutes les places maritimes qui communiquent avec l'Océan, Nantes n'était-elle pas, après Bordeaux, la plus commerçante? Que de trésors apportés là par les deux à trois mille navires qui, chaque année, entraient dans le port! Et qui sait ce que ne renfermaient pas les belles maisons qui le garnissent sur une longueur de près d'une demi-lieue! Nantes, aux yeux du paysan vendéen des côtes, c'était le Pérou, et les soldats de Charette se montraient, comme leur chef, assez légers de scrupules. Ils se préparèrent donc gaiement à ce voyage de la terre promise, et firent provision de sacs.

Les mêmes motifs n'existaient pas pour l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou, plus morale, mieux disciplinée, et moins en contact avec ce qui aurait pu, soit envenimer son ardeur, soit éveiller sa convoitise. Aussi témoigna-t-elle peu d'empressement. Mais les chefs se déterminèrent par des considérations qui semblaient décisives. Les intelligences qu'ils avaient dans Nantes leur promettaient un succès, sinon certain, du moins très-probable. Et quel changement une conquête de ce genre n'eût-elle pas introduit dans leur fortune! Une fois maîtres de Nantes, ils ne pouvaient manquer de s'emparer de Paimbœuf, ils tenaient le cours de la Loire jusqu'à son embouchure, ils avaient une communication ouverte avec les Anglais, et il leur devenait facile de mettre le feu à la Basse-Bretagne et à la Normandie, où couvait déjà l'incendie. Bonchamps combattit le projet de marcher sur Nantes, mais en vain. L'expédition fut résolue, et l'armée s'ébranla.

Saumur établissant une communication entre les deux rives de la Loire, l'abandonner eût été dangereux; une garnison y fut laissée, sous les ordres de la Rochejaquelein. Mais comment y retenir des paysans qui, du champ de bataille, n'aspiraient qu'à retourner à leurs villages? Il fallut s'engager, non-seulement à les nourrir, mais à les payer. expédient qui tendait à modifier le caractère de cette guerre et à lui ôter ce qu'elle avait jusqu'alors puisé de force dans la spontanéité, la soumission volontaire, l'élan.

Le 17 juin, les Vendéens occupaient Angers, que les habitants, frappés d'épouvante, s'étaient hâtés d'évacuer; et, le 21, on y lisait sur tous les murs une proclamation signée d'Elbée, d'Autichamp, de Fleuriot, de Boissy, Stofflet, de Hargues, de Fesque, laquelle menaçait de traiter comme criminel de lèse-majesté, au nom de *Monsieur*, *régent du royaume*, quiconque reconnaîtrait une autre autorité que celle de Louis XVII.

Il est à noter que ni Cathelinau, ni Bonchamps, ni Bernard de Marigny, ni Lescure ne signèrent cette proclamation, quoiqu'ils eussent mis leur signature à un manifeste beaucoup moins important, publié à Angers dès le 17. Étaient-ils absents? Quelque mésintelligence avait-elle éclaté entre eux et leurs collègues? Ou bien, Stofflet, qui affectait souvent d'agir sans consulter tout le monde, ou même sans consulter personne, avait-il pris sur lui de faire acte d'autorité, en s'entendant avec d'Elbée?

Quoi qu'il en soit, l'orgueil de leur langage semblait au moment d'être justifié par le succès de l'armée vendéenne. Car, à son approche, tout pliait, tout fuyait. Par suite de l'évacuation d'Angers, les postes de la Pointe, de Chantocé, de Saint-Georges, d'Ingrande avaient été successivement abandonnés, ce qui mettait Ancenis dans l'impossibilité presque absolue de tenir : en vain Coustard était-il accouru dans cette ville, pour empêcher la garnison de battre en retraite : la terreur des habitants, arrivée au comble, s'était répandue parmi les soldats. Ceux-ci reçurent l'ordre de se replier sur le chef-lieu du département, et, le lendemain, les bataillons d'Angoulême, de l'Orne, de la Mayenne, de Seine-et-Oise se retirèrent, suivis d'un grand nombre d'habitants. Ce départ était le signal qu'attendaient les royalistes, jusqu'alors cachés : ils firent nommer un comité composé de vingt citoyens, engagèrent ce qui restait de la population à proclamer Louis XVII, et accueillirent sans opposition la première bande royaliste qui se présenta.

Le 22, un courrier apportait au conseil provisoire un exemplaire de l'arrêté suivant, pris la veille à Angers :

« De par le Roy et de Monsieur, régent du royaume, il est enjoint au conseil provisoire de faire cuire sur-le-champ, et autant que possible, du pain pour l'approvisionnement de l'armée, et de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire pour le logement de quarante mille hommes, etc....

« Signé : d'Elbée, chevalier de Fleuriot, de Boissy, de Fesque. »

Le nombre des Vendéens qui marchaient sur Nantes s'élevait donc à quarante mille hommes, sans compter l'armée de Charette d'égale force!

Or la ville de Nantes, ouverte de tous côtés en deçà de la Loire, n'avait, pour défendre une contrevallation de près de deux lieues d'étendue, qu'une garnison d'environ dix mille hommes, composée en majeure partie de gardes nationales. Quelques bouts de fossé, quelques épaulements ou parapets faits à la hâte, voilà en quoi consistaient les fortifications. Au dehors, pas de positions, pas d'emplacements d'où l'artillerie pût jouer avec grand effet. Jamais situation, en apparence, plus désespérée.

Le 22 juin, une députation envoyée par cette grande ville en détresse se présenta à la barre de la Convention, qu'elle émut par la véhémence de ses supplications. Délaisserait-on Nantes? Ouvrirait-on toute grande aux émigrés et aux Anglais cette porte de la France? Ah! le temps était passé des

mesures ordinaires. Il fallait que le tocsin de la liberté sonnât d'un bout à l'autre de la République. A quoi bon endormir les alarmes? Le péril n'était que trop imminent. Quant aux Nantais, ils avaient pris leur parti : hommes, enfants, vieillards travaillaient à préparer la défense; et, si le sol leur manquait pour vivre, il ne leur manquerait pas pour mourir. L'adjuration des députés se résumait en ces mots : « Si nos malheurs n'obtiennent aucun soulagement, nous retournerons vers nos infortunés concitoyens.... peut-être ne trouverons-nous plus que leurs cadavres! »

Ils finissaient à peine que, d'un ton animé, Laporte s'écrie : « Je demande que la Convention fixe l'heure où le tocsin sonnera dans toute la République. » Cette motion est appuyée par Legendre, mais combattue par Thuriot, comme tendant à mettre la France en combustion. Tout à coup Barère se lève, tenant à la main une dépêche, dont il s'empresse de donner lecture. Elle était du commissaire montagnard Choudieu et disait :

« J'arrive de Niort. Biron y est à la tête de vingt-cinq mille hommes, dont seize mille d'excellentes troupes, le reste composé de gardes nationales en réquisition. — Il y a aux Sables douze mille hommes de troupes bien disciplinées, sous les ordres de Boulard. — On a eu à gémir à Niort de la négligence mise dans la construction des fours; on ne cuit que pour un jour, et l'armée ne peut se mettre en marche sans avoir du pain pour quatre ou cinq jours d'avance. — On organise à Tours une armée qui sera au moins de vingt-cinq mille hommes. Elle se compose des troupes qui nous arrivent de Paris et des débris de la garnison de Saumur. — On s'était d'abord réuni à Angers; mais l'esprit est si mauvais, qu'on n'a pas même parlé de se défendre.... Malgré tout, ça ira, ou nous périrons. »

Le caractère rassurant de ce rapport venait contre-balancer mal à propos les salutaires appréhensions éveillées par la supplique des députés nantais : la nouvelle d'un brillant fait d'armes de Westermann acheva, peu de temps après, de distraire l'attention de l'Assemblée.

Lescure avait suivi l'armée vendéenne à Angers; mais, pour parer sans doute au danger d'une diversion du côté de Niort, il était revenu sur ses pas et occupait Parthenay, lorsque Westermann, alors à Saint-Maixent, quitte brusquement son poste, se présente, le 25 juin, aux portes de Parthenay, les enfonce à coups de canon, et entre au pas de charge dans la ville. Le lendemain, il écrivait aux représentants du peuple à Niort, en leur rendant compte de ce succès : « J'ai poursuivi l'ennemi jusqu'à près de trois lieues sur la route de Thouars.... Là, forêts et buissons m'ont arrêté.... J'ai bien cru tenir Lescure, mais je n'ai pu avoir que deux de ses chevaux. Je vous enverrai à Niort tous les bœufs que j'ai pris. Le pain, je m'en servirai pour ma troupe, et j'attendrai ici quelques heures de pied ferme cette armée prétendue catholique. En ce moment, j'entends de toutes parts sonner le tocsin pour le rassemblement ; cela ne fait qu'animer davantage mes soldats, qui, quoique épuisés de fatigue, sont disposés à un nouveau combat, mais, comme les bœufs ne peuvent combattre, ils font mon avant-garde sur Saint-Maixent. — J'ai perdu peu de monde. — Mon premier lieutenant-colonel d'infanterie est entré le premier à Parthenay sabre en main et a tranché la tête à un ecclésiastique qui tenait une mèche, prêt à mettre le feu au canon.... Pas une obole n'a été prise aux habitants. »

Le complément du compte rendu officiel se trouve dans une lettre du commissaire montagnard Goupilleau à son collègue Maignen : « A Parthenay, il y a eu six cents Vendéens tués; du côté des républicains, quelques blessés seulement. Si Westermann eût eu de bons guides, il s'emparait de Lescure, de Beaudry et de Beaurepaire, qui se sont sauvés en chemise par un endroit dont on ne se défiait point. On a pris vingt mille livres pesant de pain et quarante bœufs gras. »

Trois jours après, les républicains remportaient un avantage non moins signalé à Luçon, qu'une bande nombreuse de paysans était venue attaquer, à cinq heures du soir, sur quatre colonnes. La victoire sembla d'abord pencher du côté des paysans. Sandoz, qui commandait les républicains, croit tout perdu; il donne le signal de la retraite; et le bataillon de la Charente-Inférieure, recevant les ordres du général, les exécute; mais, par un hasard fortuné, ils ne parviennent pas aux autres corps, qui continuent de se battre avec intrépidité. Un bataillon, nommé le *Vengeur*, fut admirable. Enfin, Boissier, à la tête de ses dragons, tombe rudement sur les Vendéens, les refoule, leur tue quatre cents hommes, et les rejette au delà du pont de Mainclaye.

Malheureusement ces faits d'armes étaient trop isolés et avaient lieu sur des points trop éloignés de Nantes pour que cette ville en ressentît le favorable contre-coup. Abandonnée à ses propres forces, il ne lui restait plus de sauvegarde que le courage de ses habitants. Or ce n'était pas la première fois que cette cité puissante avait à témoigner glorieusement d'elle-même devant l'histoire. Elle pouvait se rappeler avec orgueil comment, en 1343, elle avait repoussé les Anglais, et quel siége terrible elle avait, dès 445, soutenu contre les Huns. Ce vieux château qui s'élève sur le bord de la Loire à l'extrémité du cours de Saint-Pierre, un souvenir fameux, demandait qu'à tout prix on le sauvât de l'invasion des hordes catholiques : c'était là que Henri IV avait rendu, en faveur de la liberté de conscience, l'immortel édit dont la révocation par son petit-fils inonda de sang les Cévennes.

Qu'allait-il arriver? Nantes avait eu longtemps dans son sein un ennemi cruel, la division. Deux clubs s'y étaient livré une guerre acharnée : l'un, celui de Saint-Vincent, composé de révolutionnaires pleins de feu, tels que Bachelier, Chaux, Goullin; l'autre, celui des Halles, qu'appuyait un comité des trois corps administratifs.

D'un autre côté, les hommes naturellement appelés par leur position à diriger la défense ne présentaient à la Révolution que des garanties douteuses. L'impression que pouvait donner de lui à de francs jacobins l'ex-marquis Canclaux est curieuse à observer dans le passage suivant d'un rapport lu, quelques mois plus tard, à la Convention, par Nicolas Hentz, député de la Moselle : « Canclaux m'a paru un homme de l'ancien régime, moulé par l'ancien régime, mais non pas un traître. Seulement, de telles gens, liés avec les aristocrates, dont ils aiment les manières de cour, trahissent sans s'en apercevoir. Le plus sûr est de ne pas s'en servir. »

Beysser, commandant temporaire de la ville et du château de Nantes, ne pardonnait pas aux Montagnards leur récente victoire sur la Gironde, et couvait dans sa pensée le projet de soulever contre la Convention la ville qu'il avait à défendre contre les Vendéens.

Coustard, que nous avons vu figurer avec éclat dans l'affaire de Saumur, était un homme d'une bravoure aventureuse, mais d'opinions suspectes. Né dans l'île de Saint-Domingue et venu de bonne heure en France, où il entra dans les mousquetaires, son mariage avec une Nantaise l'avait fixé à Nantes dès 1768, et on le citait pour l'audace avec laquelle, un des premiers, on l'avait vu, après la découverte de Montgolfier, monter en aérostat, aux acclamations d'une immense

multitude, attirée par la nouveauté du spectacle. Élu membre de l'Assemblée législative, son attitude y avait été telle, qu'on le soupçonna d'avoir été gagné par Louis XVI ou par la reine; et, lorsque dans la Convention il se rallia à la Gironde, ce fut de manière à laisser craindre qu'il ne penchât secrètement pour la royauté. Toutefois il n'existait contre lui aucune preuve, et sa conduite à Saumur avait été celle d'un citoyen et d'un soldat.

Comme Coustard, Baco, maire de Nantes, était un homme d'un courage bouillant, que relevaient encore son âge avancé et sa chevelure blanche. Mais son cœur appartenait à la Gironde : circonstance fâcheuse, dans un moment où les Girondins cherchaient à se venger de leur défaite en attisant la guerre civile, et où l'anéantissement du royalisme était au prix d'un concours sans réserve au pouvoir de la Convention.

Les chefs vendéens n'ignoraient rien de tout cela, et fondaient sur l'aveugle emportement de l'esprit de parti l'espoir d'une prompte réussite. Ils se trompèrent. L'esprit de parti, cette fois, se trouva moins fort, parmi les Nantais, que l'amour de la Révolution et le culte de la France. Les jalousies se turent, les dissidences s'ajournèrent. Peuple et bourgeoisie s'unirent dans une sainte résolution de sauver la ville ou de périr. Il n'y avait guère, pour la garder, que cinq bataillons de troupes régulières; mais de quels miracles n'est point capable une grande cité dont chaque habitant a fait pacte avec la mort? On vit Baco, le maire aux cheveux blancs, le véhément vieillard, parcourir les rues, félicitant les uns, encourageant les autres, soufflant à tous son âme ardente. Merlin (de Douai), trop homme de loi pour être un guerrier, se laissa néanmoins porter de bonne grâce par l'élan général. Canclaux, qui, comme tous les militaires, n'avait de foi qu'aux militaires, songea sérieusement à organiser une défense qu'il avait d'abord jugée impossible. Que dire encore? Ceux du club de Saint-Vincent et ceux du club des Halles se tendirent noblement la main, firent alliance pour le combat, et coururent confondre leurs rangs dans une église dont ils firent retentir les voûtes de ce cri, aussi girondin que montagnard, après tout : « Vive la République! »

Le 28 juin au soir, Canclaux fut averti par ses avant-postes qu'on apercevait au loin comme des fusées volantes et des ballons illuminés. Bientôt on entendit des bruits semblables au mugissement du taureau. C'était l'avant-garde des Vendéens, qui arrivaient, en hurlant, faute de tambours, dans des cornes de bœuf, pendant que l'arrière-garde s'avançait au son des cantiques.

Il avait été convenu avec les chefs que l'attaque aurait lieu simultanément par l'armée de Cathelineau et celle de Charette, le 29 juin, pendant la nuit, à deux heures. A deux heures, en effet, Charette était à Pont-Rousseau, d'où il tirait sur la ville à boulets rouges. Faire plus, il ne le pouvait guère; car il lui eût fallu, pour cela, pénétrer, sur une longueur d'une demi-lieue, à travers une gorge étroite formée par les ponts de la Loire et de la Sèvre, sans pontons ni bateaux. Et cependant le caractère de ses soldats était si connu, on les savait si avides de meurtre et de butin, que d'un mouvement impétueux, et au nombre de vingt-cinq ou trente mille, les habitants se portèrent de ce côté, laissant dégarnies les routes de Vannes, de Rennes et de Paris. Si donc, en ce moment, l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou eût été à son poste, engageant le combat, c'en était fait de Nantes, sans doute. Mais l'ennemi ne parut de ce côté qu'à huit heures du matin, lorsque déjà tout était préparé pour le recevoir. Qui fut le sauveur de Nantes? un ferblantier nommé Meuris.

Cet homme, en qui le cœur d'un héros battait sous l'habit de l'artisan, s'était offert à aller, avec le 3e bataillon de la Loire Inférieure qu'il commandait, défendre Nort, point très-important que les Vendéens avaient à franchir, pour prendre à revers le camp de Saint-Georges, seul obstacle à leur attaque par les routes de Paris, de Rennes et de Vannes. Or, le 27 juin, à quatre heures du soir, un corps de quatre mille Vendéens s'était présenté devant Nort, prêt à traverser l'Erdre. Mais Meuris était là qui les attendait de pied ferme, bien qu'il n'eût à leur opposer que cinq cents hommes et deux pièces de campagne. Le feu commença et ne dura pas moins de quatorze heures. La rivière paraissait profonde; les Vendéens, n'osant risquer le passage, cherchaient un gué, ne le pouvaient trouver, hésitaient : une femme, échappée de Nort, leur indiqua l'endroit favorable. Aussitôt des cavaliers vendéens, portant des fantassins en croupe, se jettent dans l'Erdre. Les volontaires de Meuris ont épuisé leurs munitions; mais ils savent combien il importe au salut de Nantes que la marche de l'ennemi soit retardée : ils reçoivent, la baïonnette au bout du fusil, les premiers Vendéens qui ont passé la rivière. Le gros de l'armée suivait. Les volontaires, enveloppés, pressés de toutes parts, continuent de combattre avec un courage indomptable, le courage des trois cents Spartiates aux Thermopyles. Ceux qui tombaient servaient de rempart aux autres. Déjà, de ce bataillon héroïque, il ne reste plus que quarante-deux hommes. Meuris les serre autour du drapeau, et les ramène à Nantes, couverts de sang, de sueur et de poussière. Le but de l'expédition était atteint, la marche de l'ennemi avait été retardée; et à ce premier résultat d'un prix inestimable se joignit l'effet électrique que produisit sur la population un exemple de dévouement sublime.

Le camp de Saint Georges levé, la ville fut attaquée sur sept points à la fois. De la lande de Ragon, les Vendéens de Charette s'étaient portés en foule au faubourg des Sorinières, avec trois pièces de canon et deux pierriers, le faubourg ayant été abandonné, dès le commencement de l'attaque, par l'ordre même de Beysser, à cause « de l'inutilité de ce poste et de l'incivisme de la plupart de ceux qui l'habitaient. » Au reste, rien ne manquait aux préparatifs faits pour la défense de Pont-Rousseau : une pièce de dix-huit, mise en batterie dans la plaine d'Orillard, enfilait le village des Sorinières; on avait abattu les arbres qui auraient pu protéger les assaillants ou nuire au jeu des pièces républicaines; et des postes nombreux gardaient tous les points menacés. L'artillerie des républicains, servie avec moins de vivacité, mais plus d'habileté et de succès que celle des ennemis, leur fit éprouver d'assez grandes pertes. Trois fois le drapeau blanc fut renversé.

Pendant ce temps, une colonne d'environ quatorze mille Vendéens arrivait par la route de Rennes, soutenue d'une grosse artillerie, et s'avançait jusqu'à une demi-portée de canon des barrières. Là commandaient Canclaux, du côté des Nantais, et, du côté des Vendéens, Cathelineau. Les batteries vendéennes furent placées sur une éminence, au milieu du grand chemin, et un corps nombreux se posta sur la gauche, tandis que, lancés sur les routes de Vannes et de Paris, de forts pelotons s'avançaient, à la faveur des blés, le long des haies, et s'emparaient de diverses maisons, d'où les assiégeants tiraient à couvert sur la ville. L'attitude des bataillons républicains fut admirable. Ils supportèrent le feu de l'ennemi avec une fermeté que rien ne put ébranler, et y répondirent sans relâche. Dirigée par l'adjudant général Billi, leur artillerie sema partout le ravage. Plusieurs canons appartenant aux assiégeants sont coup sur coup démontés; un



CHARLOTTE CORDAY

de leurs caissons est brisé; leurs meilleurs pointeurs tombent l'un après l'autre et sont aperçus étendus sans mouvement à côté de leurs pièces.

Une lueur d'espoir, mais bien vite dissipée, brilla aux yeux des Vendéens. Le prince de Talmont était venu à Angers rejoindre l'armée. Impatient d'y signaler sa présence, il oublia, dans son ardeur, ce qu'on avait décidé au conseil de guerre, savoir, que des moyens de retraite seraient ménagés aux Nantais. Ayant avisé, vers le milieu du jour, une bande qui sortait de Nantes à pas précipités par la route de Vannes, il court la charger, et, en la repoussant dans la ville, ne fait qu'animer la défense.

De son côté, Cathelineau, à la tête de quelques centaines d'hommes intrépides, était parvenu à se glisser, le long des jardins, jusque sur la place Viarmes. Il croit la ville prise, ôte son chapeau, se jette à genoux, et, tirant son chapelet, se met à prier. D'une mansarde voisine, un cordonnier le voit, le couche en joue, et Cathelineau tombe baigné dans son sang. C'était la Vendée elle-même que ce cordonnier, sans le savoir, venait de frapper au cœur!

Les hardis paysans qui avaient pénétré dans la ville ne songent plus qu'à leur chef, à ses yeux éteints, à son visage couvert d'une pâleur mortelle, et ils l'emportent en pleurant. Tout fut dit. L'armée vendéenne se trouva dissoute en un clin d'œil. Généraux, officiers, soldats se précipitent dans des barques, et repassent la Loire en désordre, abandonnant près de cinq mille hommes sur le champ de bataille.

Le 30, une troupe consternée rentrait dans Ancenis, précédée d'un brancard sur lequel gisait Cathelineau. Il avait été atteint d'une balle qui s'était perdue dans la poitrine, après avoir fracassé le bras : il ne survécut que quinze jours à sa blessure. Il laissait, pour le représenter dans le combat, trois frères, quatre beaux-frères et seize cousins germains, qui, tous, périrent les armes à la main, en défendant la cause illustrée par son héroïsme. D'Elbée lui succéda, mais nul ne le remplaça. Pourquoi? Parce que, selon cette belle et forte parole de M. Michelet : « Dans la contre-révolution, il représentait encore la révolution et la démocratie. »

Charette, dans ce désastre de la grande armée, n'avait plus rien qui le retînt devant Nantes. Après un jour passé à canonner de loin la place et à danser en manière de bravade, il ramena, on pourrait dire dans son repaire, ses soldats, très-peu satisfaits d'avoir à remporter leurs sacs vides.

Quant aux Nantais, heureux d'avoir fêté par une aussi magnifique victoire le patron de la ville, — car la levée du siége de Nantes eut lieu le jour de la Saint-Pierre, — ils votèrent, pour toute récompense, aux frères d'armes de Meuris.... quoi? Des chemises, des bas et des souliers à ceux d'entre eux qui justifièrent en avoir besoin : imitation de l'antiquité, qu'il est bon de rappeler, parce qu'elle caractérise l'époque.

CHAPITRE III

MARAT ASSASSINÉ



Le 8 juillet, on vit paraître à la tribune de la Convention le morne et pâle visage de Saint-Just. Attentive aux paroles qui allaient tomber de ces lèvres glacées, l'Assemblée fit silence. Lui : « La conjuration dont j'ai à vous entretenir, dit-il, est enfin démasquée; je n'ai point à confondre les hommes, ils sont confondus; je n'ai point à arracher, par la force du discours, la vérité sanglante de leurs cœurs, je n'ai qu'un simple récit à vous faire. »

Il le fit, ce récit, qui était celui des crimes que la Montagne, victorieuse, imputait aux Girondins; il le fit dans un style plein de passion contenue et de sauvage grandeur. Des accusations qu'il accumulait contre les accusés, les unes étaient fondées, comme celle d'avoir excité la guerre civile, sous prétexte d'éteindre l'anarchie; les autres étaient fausses, comme celle d'avoir tramé l'assassinat des Montagnards chez Valazé, et d'avoir voulu placer le fils de Louis XVI sur le trône.

Le rapport avait, du reste, un caractère de modération qui étonna. Les maximes y abondaient, revêtues d'une forme que n'eût point désavouée l'auteur du *Dialogue d'Eucrate et de Sylla* : « Tous les députés détenus ne sont point coupables; le plus grand nombre n'était qu'égaré : rien ne ressemble autant à la vérité qu'un grand crime. — Cromwell respecta le roi dans Charles Ier, pour ne pas avilir le pouvoir d'un seul. — Buzot fut le premier à lancer ici la discorde : la vertu n'a pas tant d'aigreur. — L'ordre eût régné dans la république, si l'on eût moins répété qu'il n'y régnait pas. — Un usurpateur a bientôt tous les vices de son parti, et le besoin du repos fait enfin supporter l'esclavage. — Les hommes habiles et pervers en même temps ont fini par sentir qu'il fallait suivre le peuple, persuadés que la ligne que parcourent les révolutions est horizontale, et que, par les excès, les malheurs et les imprudences qu'elles entraînent, on retourne au point d'où l'on était parti. — Les honneurs et la confiance aveugle que s'accordent les magistrats entre eux est une tyrannie. — Le bonheur public est la mesure des réputations. »

Dans un seul passage de son discours, Saint-Just s'élevait jusqu'à la véhémence; et c'était, chose à remarquer, à propos des massacres de septembre. Après s'être écrié, en s'adressant aux Montagnards : « Et vous aussi, vous avez été sensibles aux agonies du 2 septembre, » il ajoutait : « Eh! qui donc avait le plus de droit de s'en porter les accusateurs inflexibles, ou de ceux qui en ce temps-là jouissaient de l'autorité et répondaient de l'ordre public, de la vie des citoyens; ou de nous, qui arrivions désintéressés de nos déserts? Pétion et Manuel étaient alors les magistrats de Paris; ils disaient à quelqu'un qui leur conseillait d'aller aux prisons, qu'ils ne voulaient point risquer leur popularité. Celui qui voit égorger sans pitié est plus cruel que celui qui tue.... Ils ont déploré les forfaits qu'ils ont laissé commettre pour n'en être pas accusés.... Accusateurs du peuple, on ne vous vit point, le 2 septembre, entre les assassins et les victimes. Quels qu'aient été les hommes inhumains qui ont versé le sang, vous en répondez tous, vous qui l'avez laissé répandre! »

Saint-Just concluait en ces termes :

« Quoi qu'il en soit, la liberté ne sera point terrible envers ceux qu'elle a désarmés. Proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes; leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention. Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait. Jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime. Il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti.... J'ai peint la conjuration : fasse le ciel que nous ayons vu les derniers orages de la liberté! Les hommes libres sont nés pour la justice. On profite peu à troubler la terre. »

Ce langage, surtout dans la bouche d'un homme tel que Saint-Just, annonçait de la part des Montagnards le parti pris d'adopter une politique magnanime: mais l'extrême fureur de leurs ennemis leur vint ravir cette gloire, et ils furent rejetés dans les voies de la rigueur par un de ces crimes qui, selon l'expression de Saint-Just, ressemblent à la vertu.

Il y avait alors à Caen une jeune fille que le sort des Girondins avait profondément touchée. On la remarquait tout d'abord à l'expression de sa physionomie, mélange aimable de calme, de gravité et de décence. Dans un œil d'un bleu incertain, la vivacité d'un esprit clair était amortie par beaucoup de tendresse, et les seules cordes de l'amour semblaient vibrer dans le timbre de sa voix, faible et douce comme celle d'un enfant.

Née le 27 juillet 1768, dans une chaumière de la commune des Ligneries, d'une famille noble, mais qu'un revenu de quinze cents francs sauvait à peine de l'indigence, elle se nommait Charlotte de Corday, du nom d'une terre située dans l'arrondissement d'Argentan. Elle avait de bonne heure perdu sa mère ; ses deux frères, royalistes décidés, avaient émigré ; et son père, Jacques-François d'Armont de Corday, n'était connu que par un écrit qu'il avait lancé en 1790 contre le droit d'aînesse, dont il avait eu beaucoup à se plaindre comme cadet de Normandie. Elle ne pouvait, au reste, avoir une plus illustre origine, car elle descendait au quatrième degré de Marie, sœur du grand Corneille.

Obligé de se séparer de ses filles, Jacques-François d'Armont les avait placées à cette Abbaye-aux-Dames que, dans la ville de Caen, avait fondée Mathilde, femme du conquérant de l'Angleterre. Ce fut là que, sous la protection de Mme de Belzunce, l'abbesse, et de Mme de Pontécoulant, sa coadjutrice, la jeune Charlotte de Corday resta jusqu'à l'heure solennelle qui sonna la Révolution. Le père vint alors se fixer à Argentan, et la fille trouva un asile décent chez sa tante à la mode de Bretagne, Mme Coutellier de Bretteville-Gouville, laquelle vivait à Caen, rue Saint-Jean, près de l'hôtel de Faudoas.

Cette dame, âgée d'environ soixante ans, menait une existence très-retirée. Mais rien n'est plus propre que la solitude à nourrir les grandes pensées. Du fond de sa retraite, Charlotte Corday se mêlait en esprit aux agitations du dehors, sans dissiper au contact du monde le brûlant foyer qu'elle portait en elle-même, et dont ses études de prédilection ne servaient qu'à augmenter l'ardeur. « Je me rappelle, raconte M. Louis Dubois, qui la connut, qu'un jour, à un déjeuner de quinze personnes, nous parlâmes de littérature et de politique ; elle me cita comme ses lectures favorites Jean-Jacques Rousseau et Raynal. » C'est assez dire que Charlotte Corday était républicaine. Or, comment eût-elle un instant balancé entre cette république des Girondins qui, de loin, semblait devoir continuer l'alliance du mâle génie de Périclès avec la grâce d'Aspasie, et cette autre république que les émissaires de la Gironde avaient toujours montrée aux provinces se traînant dans la fange et le sang à la suite de Marat?

Aussi Charlotte Corday n'apprit-elle pas sans la plus vive émotion l'arrivée à Caen des Girondins en fuite.

Ceux qui ne veulent pas que la femme puisse, sans passer par l'amour, faire son entrée dans l'Histoire, se sont plu à supposer, entre la jeune nièce de Mme de Bretteville et le comte de Belzunce, égorgé par le peuple en 1790, une liaison dont le souvenir serait resté uni, dans le cœur de Charlotte Corday, à de noires pensées de vengeance. Quelques-uns la représentent hantée par l'ombre de Boisjugau de Maingré, pris, en 1792, les armes à la main, et fusillé comme traître à son pays. Romanesques hypothèses que pas un fait ne justifie ! On en doit dire autant de la prétendue impression qu'aurait faite sur Charlotte Corday la beauté de Barbaroux ; d'autant que cette beauté, que les Mémoires de Mme Roland ont rendue célèbre, n'avait pas été sans subir en peu de temps de très-rudes atteintes. Selon le témoignage de Louvet, l'Antinoüs de la Gironde était devenu très-gras, très-pesant, à l'époque dont nous parlons, et présentait, à l'âge de vingt-huit ans, l'embonpoint d'un homme de quarante.

Quoi qu'il en soit, ce fut à Barbaroux que la jeune fille s'adressa durant le séjour des Girondins à Caen. Elle l'alla trouver à l'*hôtel de l'Intendance*, pour lui demander une lettre d'introduction auprès de Garat, voulant, dit-elle, retirer des bureaux ministériels certaines pièces utiles à une dame de ses amies, émigrée. L'entrevue eut lieu dans une salle ouverte à tout venant, en présence d'un vieux domestique, et Charlotte Corday exposa sa demande avec la modestie convenable à son sexe. Survint Pétion, et comme il plaisantait « la belle aristocrate qui venait voir des républicains, » elle répondit : « Vous me jugez aujourd'hui sans me connaître, citoyen Pétion ; un jour, vous saurez qui je suis. »

Le 9 juillet, après avoir écrit à son père que, redoutant les horreurs de la guerre civile, elle se retirait en Angleterre, elle monta dans la diligence qui prenait la route de Paris. S'il en faut juger par le compte rendu qu'elle-même, plus tard, rendit de son voyage, elle ne subissait alors l'empire d'aucune de ces pensées toutes-puissantes qui absorbent l'être qu'elles ont une fois envahi. Une certaine légèreté de caractère mêlée aux élans d'une âme capable de haines vigoureuses, et la malice d'une jeune fille moqueuse qui s'amuse des hommages dont on l'entoure, voilà ce qui marque le journal de ses impressions, écrit de sa propre main : « Vous avez désiré, citoyen, le détail de mon voyage ; je ne vous ferai pas grâce de la moindre anecdote. J'étais avec de bons Montagnards, que je laissai parler tout leur content, et leurs propos, aussi sots que leurs personnes étaient désagréables, ne servirent pas peu à m'endormir ; je ne me réveillai pour ainsi dire qu'à Paris. Un de nos voyageurs, qui aime sans doute les femmes dormantes, me prit pour la fille d'un de ses anciens amis, me supposa une fortune que je n'ai pas, me donna un nom que je n'ai jamais entendu, et m'offrit enfin sa personne et sa main. Quand je fus ennuyée de ses propos : — Nous jouons parfaitement la comédie, lui dis-je ; il est malheureux, avec tant de talent, de n'avoir point de spectateur ; je vais chercher les autres voyageurs, pour qu'ils prennent leur part du divertissement. Je l'ai laissé de bien mauvaise humeur, la nuit il chanta des chansons plaintives, propres à exciter le sommeil.... J'ignorais que ces messieurs eussent interrogé les voyageurs, et je soutins ne les connaître aucuns, pour ne point leur donner le désagrément de s'expliquer ; je suivais en cela mon oracle Raynal, qui dit « qu'on ne doit point « la vérité à ses tyrans. »

Charlotte Corday arriva à Paris, le 11 juillet, vers midi, et alla descendre à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. Se sentant fatiguée, elle ordonna qu'on lui préparât un lit, et pendant que le garçon de l'hôtel s'y employait, elle lui dit, contrairement à la vérité et à ce qu'elle savait, « que soixante mille hommes marchaient sur Paris. » Puis elle s'enquit de ce qu'on disait à Paris du « petit Marat ; » à quoi le garçon répondit que les patriotes l'estimaient beaucoup, mais que les aristocrates ne l'aimaient pas. La jeune fille se tut, alla se coucher et s'endormit paisiblement.

Ce jour-là même, la Convention apprenait de Cambon, parlant au nom du Comité de salut public :

Qu'un complot venait d'être découvert ;

Que les conjurés avaient à leur tête Dillon et douze autres officiers généraux ;

Que le but de la conspiration était d'enlever le fils de Louis XVI, de le faire proclamer roi, et de donner la régence à Marie-Antoinette pendant la minorité du nouveau monarque ;

Que les auteurs de cette révolution devaient former une garde privilégiée, et porter des médailles avec un ruban blanc moiré, sur lesquelles un aigle renversé, avec ces mots : *A bas l'anarchie, Vive Louis XVII !*

Que Dillon, arrêté et interrogé, n'avait pas nié l'existence d'un complot ayant pour but d'abattre la Montagne, de seconder le mouvement des provinces, et de donner le dessus à ce que les contre-révolutionnaires appelaient le parti des *honnêtes gens*.

Cambon n'avait pas même terminé son rapport que des bancs mêmes de la Montagne partit cette interruption inattendue : « Rien d'absurde comme la fable qu'on vient de débiter. » C'était l'ardent Camille qui venait de pousser ce cri. Ses amis le regardent avec étonnement, quelques-uns avec douleur, d'autres murmurent. Lui, d'un bond, s'élance à la tribune, et penché à l'oreille de Thuriot, qui présidait, réclame incessamment la parole. Supplications vaines ! Thuriot, décidé à ne pas permettre que l'imprudent jeune homme se compromît davantage, faisait semblant de ne pas l'entendre, et d'une main infatigable agitait sa sonnette. Camille insistant, Billaud-Varenne s'écrie : « Il ne faut pas laisser Desmoulins se déshonorer ! » Lui, regagne sa place, moins irrité peut-être qu'amusé de la protection qui pèse sur lui. David le suivait d'un œil morne. Il y en eut qui chuchotèrent autour de lui le mot *suspect*. Comme il sortait de la salle, Legendre l'aborde, en accompagnant ses apostrophes d'un geste furieux. « Va dîner avec les aristocrates !.. Je vous ai défendu hier, mais aujourd'hui je vous abandonne. » Il poussa sa pointe, reprochant à Camille la tiédeur de son zèle révolutionnaire, sa paresse, son éloignement pour la tribune dans les importants débats. Et Camille de répliquer, avec cette railleuse insolence qui lui fit tant d'ennemis : « Mais, mon cher Legendre, je n'ai pas tes poumons, et tu sais bien que, parmi les animaux, celui à qui la nature a donné la voix la plus retentissante n'est pas le plus propre à faire des lois. »

Le bruit avait couru que Dillon, jeune encore et fort aimable, rendait à Lucile Desmoulins des soins assidus, et l'intérêt qu'en cette circonstance le mari n'hésita pas à témoigner au général fut méchamment attribué à l'influence de la femme. Mais Camille Desmoulins, qui connaissait le cœur de Lucile, alla droit à la calomnie, sûr de la confondre ; il prit la défense de Dillon hautement, bravement, dans une brochure tout étincelante du feu de son facile génie. Par malheur, il y perçait de traits lancés en souriant et au hasard la plupart de ceux qu'il aurait dû ménager, ne fût-ce que pour le besoin de sa cause. Il y tournait en ridicule les jaunes colères de Billaud-Varenne et les manières peu raffinées de Legendre ; il y comparait ses amis de la Montagne, essayant de couvrir ses imprudences, à ces fous d'Abdéritains qui, après la tragédie d'*Andromède*, s'en allaient gémissant sur la fragilité des vertus humaines et s'écriant : « O amour, tyran des dieux et des hommes ! » De Saint-Just, du terrible Saint-Just, il osa écrire qu'il « portait sa tête sur ses épaules avec respect et comme un saint-sacrement. » — Saint-Just ajourna sa réponse....

Au reste, eût-il été aussi discret qu'il se montra téméraire et provoquant, Camille n'eût pas sauvé Dillon, dont l'innocence ne pouvait être prouvée Il se trouvait d'ailleurs avoir mal pris son temps ; car, sur d'affreuses machinations prêtes à éclater, il s'était répandu depuis quelques jours des craintes d'autant plus actives qu'elles étaient plus vagues.

Le 10 juillet, à l'assemblée de la Commune, on avait lu une lettre que le maire de Strasbourg communiquait comme ayant été adressée, de Paris, à un de ses administrés ; elle contenait ces lignes, qui semblaient annoncer quelque événement sinistre et prochain : «.... La Montagne, la Commune, la Jacobinière, et toute la séquelle scélérate, sont à deux doigts du tombeau.... D'ici au 15 juillet, nous danserons ! Je désire qu'il n'y ait pas d'autre sang répandu que celui des Danton, Robespierre, Marat et compagnie.... Vive Wimpfen ! vivent les Normands, Bretons, Marseillais, Lyonnais, et tous les autres républicains ! »

D'ici au 15 juillet ... Quelle date funèbre était donc enveloppée dans ces mots ? Ce sang de Danton, de Robespierre, de Marat, dont la lettre parlait d'un ton si affirmatif, était-on à la veille de le répandre ?

Chose étrange ! le 11 juillet, c'est-à-dire le jour de l'arrivée de Charlotte Corday à Paris, on lut dans un journal de couleur girondine, la *Chronique de Paris* : « Voici une observation bien singulière et qui mérite d'être consignée. Depuis le commencement de la Révolution, nous avons vu disparaître beaucoup de patriotes à grande réputation, beaucoup de ces hommes en qui le peuple avait mis confiance ; mais ils étaient aussitôt remplacés par d'autres. Aujourd'hui il n'en est plus de même. »

Le lendemain, le journal qui vient d'être cité écrivait, dans un style dont l'intention ironique était manifeste : « On dit Marat très-sérieusement malade. S'il quittait la vie, on en trouverait sans doute quelques motifs secrets : car chacun sait que la mort des grands hommes a toujours quelque chose d'extraordinaire ! »

Il est juste de reconnaître que Marat était en effet malade. Car, tandis que la *Chronique de Paris* sonnait d'avance ses funérailles, Maure, envoyé par les Jacobins pour s'informer de sa santé, leur faisait le rapport suivant :

« Nous venons de trouver notre frère Marat dans le bain. Une table, un encrier, des journaux, des livres auprès de lui, l'occupaient sans relâche de la chose publique. Ce n'est point une maladie, mais une indisposition qui ne prendra jamais les membres du côté droit ; c'est beaucoup de patriotisme pressé, resserré, dans un très-petit corps.... »

La vérité est que jamais, quoi qu'on en ait dit, Marat ne s'était plus complétement abandonné au démon familier qui avait pris d'une façon si rude possession de son âme. Sa dévorante activité d'esprit ne s'était pas ralentie un seul instant. Un de ses collègues, par allusion à la facilité avec laquelle il accueillait toute dénonciation, avait comparé sa tête à une boîte aux lettres, qui reçoit tous les paquets qu'on y jette : il eût été plus exact de la comparer à un volcan toujours en éruption. D'une plume que la douleur faisait trembler dans sa main, il n'avait cessé, pendant le mois de juin, d'adresser à ses collègues de l'Assemblée des lettres haletantes où il demandait tantôt le rappel de Lecointe-Puyraveau, tantôt la destitution de Menou, ou bien encore un décret d'arrestation contre Leygonnier et Westermann. Le 5 juillet, sept jours à peine avant la visite officielle de Maure, il avait écrit à la Convention pour renouveler la proposition de mettre à prix les têtes des Capet rebelles. C'est donc à tort que M. Michelet a représenté Marat comme arrivé, dans la dernière période de sa vie, « à l'écueil où périrent l'une

après l'autre les générations révolutionnaires, l'indulgence et la modération. » Non, non ; et il y eut cela, au contraire, de prodigieux dans Marat, qu'il se montra jusqu'au bout fidèle à ce génie de la fureur dont l'âme humaine se fatigue si vite, et qu'il passa, sans intervalle de repos, d'un immense délire à l'éternel sommeil. S'il fit exempter Ducos, Dussaulx et Lanthénas du décret fulminé contre les Girondins; si, après la chute de ses plus mortels adversaires, il déclara vouloir se tenir à l'écart, pour ne pas peser sur leur sort; s'il couvrit d'une protection magnanime le physicien Charles, son ennemi personnel; s'il sauva la vie à des malheureux qui l'imploraient..., il serait peu équitable d'attribuer ces actes de générosité, soit à un affaiblissement physique, soit à une sorte d'attiédissement intérieur et subit : la carrière de Marat, dès le début, avait été semée de traits semblables, très-faciles à expliquer de la part d'un fanatique, et d'un fanatique de cette trempe. L'homme est « ondoyant et divers, » selon la vive expression de Montaigne. C'était, ne l'oublions pas, par des pages d'une tendresse presque morbide que le farouche *Ami du peuple* s'était annoncé au monde; et qui sait, pour nous servir d'un mot de Byron, si la haine, chez lui aussi, n'était pas de l'amour aigri au fond du cœur?



MORT DE MARAT

On voit, aujourd'hui encore, rue de l'Ecole-de-Médecine, nº 18, une maison d'assez triste apparence, contiguë à celle que signalent tout d'abord à l'attention du passant une architecture antique et bizarre, des fenêtres étroites et une tourelle hexagone portant sur des soubassements voûtés. La maison nº 18 n'a rien de remarquable, sinon qu'on dit aussitôt qu'on l'aperçoit : « Là vivait Marat. » L'appartement qu'il y occupait se composait d'une antichambre, éclairée d'une seule croisée ayant vue sur la cour; d'une très-petite pièce ayant vue aussi sur la cour, et conduisant à un réduit où il y avait à peine place pour une baignoire; d'une chambre à coucher où le jour de la rue pénétrait par deux croisées à verres de Bohême, et enfin d'une pièce également à deux croisées servant de salon. L'aspect de cette de-

meure d'un homme alors si puissant ne présentait rien que de misérable. Les fenêtres étaient lourdes, à vitres étroites, et construites de telle sorte que la partie inférieure se relevait sur l'autre en glissant dans une coulisse; pour toute tapisserie, de grandes colonnes torses dessinées sur un fond blanchâtre. « Le salon meublé en damas bleu et blanc, et les rideaux de soie élégamment relevés en draperies, le lustre brillant, l'ottomane voluptueuse, les superbes vases de porcelaine remplis de fleurs naturelles, rares et de haut prix, » tout cela n'exista jamais que dans l'imagination de Mme Roland, abusée par un récit mensonger. Ce qui est vrai, c'est que Marat était pauvre, si pauvre, que lorsque après sa mort on leva les scellés qu'on avait mis partout à son domicile, on ne trouva chez lui qu'un assignat de vingt-cinq sous. Son unique trésor, — le plus précieux, du reste, qu'il soit donné à l'homme de posséder en ce monde, — était l'amour d'une femme bonne et dévouée, qui avait nom Simonne Évrard.

Dans la matinée du 13 juillet, une jeune fille d'un extérieur modeste et d'un visage tranquille se présenta à la maison qu'habitait Marat, demandant à lui parler. La portière ayant répondu que l'*Ami du peuple*, malade, ne pouvait recevoir personne, l'inconnue se retira en murmurant, après avoir laissé pour Marat une lettre, qui lui fut remise et qui était conçue en ces termes :

« Citoyen, je viens de Caen. Votre amour pour la patrie doit vous faire désirer de connaître les complots qu'on y médite. J'attends votre réponse.

« Je suis, etc. « CHARLOTTE CORDAY. »

Le soir, à sept heures, l'inconnue revint. La portière et Simonne Évrard, refusant l'entrée, un débat s'élève, dont le bruit parvient jusqu'à Marat, qui était au bain dans ce moment et occupé à écrire. Il avait reçu la requête de l'étrangère et ordonna qu'on la laissât entrer. Quelques instants après, un cri lamentable : *A moi, ma chère amie!* Simonne Évrard s'élance, épouvantée, éperdue, dans le cabinet de Marat, et n'a que la force de crier : A la garde! Marat, la figure couverte d'une pâleur livide, était sans mouvement dans sa baignoire, toute rouge de sang. Laurent Bas, commissionnaire, entre, attiré par le bruit; il aperçoit Charlotte Corday debout près du corps de la victime, et, pour l'empêcher de fuir, se hâte de barrer les portes. Nul doute que cette jeune fille, si belle et si calme, ne fût l'assassin : dans sa fureur, l'homme du peuple courut à elle et lui assena un coup de chaise sur la tête. Un chirurgien, qui demeurait dans la maison, était accouru : penché sur Marat, dont le sein laissait voir une blessure profonde, il essaya en vain d'arrêter le sang, qui coulait à gros bouillons; le corps fut retiré de la baignoire et porté dans un lit, où Marat expira.

Dulaure assure que Marat, quoique percé de part en part, vécut assez pour adresser à son ami Gusman le billet que voici, dont l'auteur des *Esquisses historiques* dit avoir l'original sous les yeux et donne le *fac-simile :*

« Les barbares, mon ami, ne m'ont pas voulu laisser la douceur de mourir dans vos bras · j'emporte avec moi la consolante idée que je resterai éternellement gravé dans votre cœur. Ce petit présent, tout lugubre qu'il est, vous fera souvenir du meilleur de vos amis; portez-le en mémoire de moi, *et vous* — ici un mot oublié; peut-être voulait-il écrire *tout à vous* — jusqu'à mon dernier soupir.

« MARAT. »

Suivant Dulaure, ces lignes, tracées d'une main tremblante, furent envoyées à Gusman, qui les garda, enveloppées d'un morceau de taffetas noir, et les porta sur lui jusqu'à sa mort. Mais comment croire qu'après avoir reçu un coup si terrible Marat ait eu la force de tenir la plume? C'est, d'ailleurs, ce que rien n'indique dans les dépositions qui suivirent.

Par une tragique coïncidence, au même moment où l'on assassinait Marat, les sœurs de Léonard Bourdon se présentaient à la barre de l'Assemblée, ardentes à demander un sursis en faveur de ceux qui avaient tenté d'assassiner leur frère! La Convention passa à l'ordre du jour, par ce double motif que le Code pénal ne déléguait pas le droit de grâce et qu'elle avait à sauvegarder la vie de ses membres. Elle ignorait quel sanglant à-propos donnaient à cette décision les scènes dont la rue des Cordeliers était en cet instant le théâtre!

Cependant la nouvelle lugubre s'est répandue de proche en proche, et déjà presque tout Paris répète : *L'Ami du peuple est mort! On vient d'assassiner l'Ami du peuple!* Parmi ceux pour qui Marat, selon sa propre expression, « s'était fait anathème, » la sensation fut inexprimable. Car, enfin, ce qu'il semblait personnifier en lui, cet homme, avec sa taille rabougrie, sa laideur, ses sombres pensées, son dur langage, ses sales vêtements, sa vie souterraine, et tous les mépris qu'on lui avait prodigués, c'était cette immense masse d'infirmités et de difformités dont se compose le limon des sociétés humaines. Robespierre pouvait bien représenter la puissance du peuple, Danton ses emportements, Saint-Just ses mornes tristesses; mais sa misère!... quel autre que Marat pouvait représenter sa misère? D'ailleurs, — et nous en verrons bientôt un exemple! — s'il est vrai que, trop souvent, le peuple, trompé, se tourne contre ses défenseurs, ce n'est jamais du moins quand l'assassinat les sacre martyrs. Aussi quel spectacle de deuil! Et de quel mouvement impétueux ils allèrent saluer les dépouilles mortelles de leur tribun, tous les damnés de ce monde! Dans la foule qui, de ses flots pressés, inondait la rue des Cordeliers et bouillonnait autour de la maison mortuaire, la douleur, la vengeance, la rage étaient les seuls sentiments que trahît l'expression des visages, et un seul cri montait vers le ciel, celui qui demandait la tête de l'assassin. Pendant ce temps, la garde était arrivée, et Charlotte Corday, entourée de soldats, était descendue. Mais le limonadier Berger, qui la conduisait, s'étant aperçu qu'elle « désirait être livrée à la fureur du peuple, » la fit remonter chez Marat, où presque aussitôt après parut Guellard Du Mesnil, commissaire de police de la section du Théâtre-Français.

Guellard Du Mesnil, sans s'arrêter dans l'antichambre où l'on retenait Charlotte prisonnière, va droit à la chambre à coucher où le cadavre était exposé. Là se trouvait un chirurgien consultant des armées de la République, Philippe-Jean Pelletan, lequel fit remarquer au commissaire de police que le coup porté à Marat avait pénétré près de la clavicule du côté droit, entre la première et la deuxième côte, et cela si profondément, que l'index avait fait écart pour s'enfoncer de toute sa longueur à travers le poumon blessé, et que probablement le tronc des carotides avait été ouvert. Quelle plus effroyable preuve pouvait être fournie de l'assurance apportée par Charlotte Corday dans l'accomplissement du crime?

Interrogée en présence des administrateurs de police Marino et Louvet, elle répondit avec beaucoup de sang-froid :

Qu'ayant vu la guerre civile sur le point de s'allumer dans

toute la France, elle avait résolu de sacrifier sa vie au salut de son pays;

Que c'était bien effectivement pour tuer Marat qu'elle avait quitté Caen;

Qu'elle n'avait pas de complices;

Qu'elle ne connaissait personne à Paris, où elle n'était jamais venue auparavant;

Qu'arrivée le jeudi, vers midi, elle s'était couchée, n'était sortie que le vendredi matin pour aller se promener vers la place des Victoires, et, rentrée chez elle, s'était mise à écrire;

Que, dans la matinée du 13, elle s'était rendue au Palais-Royal, où elle avait acheté un couteau à gaîne façon de chagrin;

Qu'elle avait ensuite pris une voiture de place pour aller chez Marat, près duquel on ne l'avait point laissée parvenir;

Qu'elle s'était alors décidée à lui écrire pour lui demander audience sous un faux prétexte;

Que, lors de sa seconde visite et dans la crainte d'un nouveau refus, elle s'était munie d'une autre lettre dont elle n'avait pas eu à se servir, ayant cette fois été admise;

Qu'enfin « son projet n'était point un projet ordinaire. »

Le commissaire de police lui ayant demandé si, le meurtre commis, elle n'avait point cherché à s'évader par la fenêtre : « Non, répondit-elle, mais je me serais évadée par la porte, si l'on ne s'y fût opposé. »

On la fouilla, et l'on trouva sur elle la clé de sa malle, un dé à coudre en argent, un peloton de fil, la gaîne façon de chagrin du couteau, cinquante livres en argent, cent vingt livres en assignats, une montre d'or. Elle avait caché la gaîne du couteau dans son sein, ainsi que deux papiers attachés ensemble avec une épingle, et dont l'un était un projet d'adresse manuscrit aux Français, l'autre son extrait de baptême. Quel motif l'avait pu amener à se munir de cette dernière pièce? Elle n'entendait donc pas mourir *incognito*, comme elle l'écrivit à son père du fond de sa prison! Et la crainte de compromettre sa famille ne l'avait pas empêchée de se placer d'avance sur la route de la postérité, pour y prêter l'oreille au bruit de son nom!

Survinrent, envoyés par l'Assemblée, Maure, Legendre, Chabot et Drouet.

Charlotte Corday était parfaitement calme : l'unique chose qui, de temps en temps, parût la faire souffrir, était la douleur de Simonne Evrard. Les cris de la pauvre femme éveillaient des échos plaintifs dans un cœur fait pour connaître, de la vie, toutes ses agitations et tous ses orages. N'eût été cette émotion passagère, on eût pu croire Charlotte Corday insensible, tant il se mêlait de malice ironique et de présence d'esprit à sa fermeté! Legendre la prenant pour une femme dont il avait reçu, le matin, une visite suspecte, elle le détrompa en lui faisant observer qu'il n'était pas de taille à être le tyran de son pays, et qu'au surplus elle ne prétendait pas punir tant de monde. A Chabot tendant la main vers la montre trouvée sur elle, elle dit : « Oubliez-vous que les capucins font vœu de pauvreté? » Et, le même Chabot lui demandant : « Comment avez-vous pu frapper Marat droit au cœur? » elle lui répondit : « L'indignation qui soulevait le mien m'indiquait la route. »

Harmand (de la Meuse) raconte, comme une circonstance dont il fut témoin, que, Chabot ayant aperçu un papier plié dans le sein de la jeune fille et ayant fait un geste pour l'en arracher, elle rejeta ses épaules en arrière avec tant de vivacité, que les épingles et les cordons qui retenaient sa robe échappèrent ou se rompirent. Sa poitrine se trouva, de la sorte, tout à fait nue; et, malgré la promptitude avec laquelle elle courba sa tête sur ses genoux pour se dérober aux regards, sa pudeur eût pu avoir cruellement à souffrir, sans la tenue parfaitement décente de ceux qui l'environnaient. Elle avait les mains liées : on se hâta de les lui délier, afin qu'elle réparât elle-même ce désordre accidentel, ce qu'elle fit la face tournée contre le mur. On lui permit, en outre, de rabattre ses manches et de mettre des gants sous ses liens.

Lorsqu'on la fit monter en voiture pour la conduire en prison, il s'éleva du milieu du peuple un mugissement si formidable, qu'elle se sentit défaillir. Revenue à elle, et voyant avec quelle docilité la foule se retirait à la voix des commissaires, elle témoigna son étonnement d'être encore en vie, et demanda d'une voix troublée comment il se faisait que les interprètes de la loi eussent autant d'autorité sur un peuple qu'on lui avait peint comme composé de cannibales. Pendant la nuit, elle parla beaucoup, avec quelque désordre, mais sans laisser échapper un mot de regret ou de repentir. Loin de là, on lui entendit dire d'un air satisfait : « J'ai rempli ma tâche, d'autres feront le reste. »

La séance du 14 juillet fut remplie tout entière par les divers incidents qui se rattachaient au meurtre commis la veille. Une section vint réclamer pour Marat les honneurs du Panthéon. Guirault, orateur de la section du Contrat-Social, s'étant écrié au milieu de son discours : « Où es-tu, David? Tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier mourant pour la patrie, il te reste encore un tableau à faire.... » David répondit : « Aussi le ferai-je! »

On avait saisi des lettres de nature à compromettre Fauchet et Duperret : ces deux députés furent amenés à la barre par une véhémente dénonciation de Chabot. Voici le résumé des déclarations de Duperret :

Le 12 juillet, au moment où il entrait chez lui pour dîner, ses filles lui remirent un paquet renfermant des imprimés à lui adressés par Barbaroux, et une lettre qu'on ne lui laissa pas le temps de lire et qu'il plaça sur la cheminée. Au dessert, une inconnue entra; et, comme elle manifestait le désir de lui parler en particulier, il la conduisit dans un cabinet voisin, où, après lui avoir donné des nouvelles de quelques-uns de ses amis, elle le pria de l'accompagner chez le ministre de l'intérieur. La visite ayant été ajournée au lendemain, et l'étrangère s'étant retirée, Duperret dit à ses filles : « La plaisante aventure! Cette femme m'a paru une intrigante. J'ai vu dans son attitude, dans sa contenance, quelque chose qui m'a semblé singulier. Demain je saurai ce qui en est » Le lendemain il l'alla prendre, et la conduisit chez le ministre, qu'on lui assura n'être visible que de huit à dix heures du soir. Là-dessus, nouvel ajournement. Mais, dans l'intervalle, la correspondance de Duperret ayant été saisie par suite d'un décret qui le supposait de connivence avec Dillon, il craignit que sa présence chez le ministre ne fût plus nuisible qu'utile à sa protégée. Il lui en fit la remarque à la seconde visite qu'il lui rendit : sur quoi Charlotte Corday lui dit : « Citoyen Duperret, j'ai un conseil à vous donner; quittez l'Assemblée, et retirez-vous à Caen, où vous pourrez, avec vos collègues, servir la chose publique. « Lui, répondant qu'il ne voulait pas abandonner son poste : « Vous faites une sottise, » répliqua-t-elle.

Tel fut le récit de Duperret. Il y était question d'imprimés envoyés de Caen : Billaud-Varenne accusa Duperret de les avoir distribués, dans l'Assemblée même, à des membres qui tiraient de leur poche des assignats et les donnaient en

échange. Or, vainement le député girondin nia-t-il le fait en termes formels; vainement Levasseur assura-t-il qu'effectivement Billaud-Varenne se trompait, et qu'à Rabaud-Pommier seul était imputable le manége signalé; les rapports de Duperret avec Charlotte Corday, en de pareilles circonstances, le désignaient trop naturellement aux soupçons pour qu'on lui fît grâce d'un examen plus approfondi. Sur la motion de Couthon, il fut décrété d'accusation par l'Assemblée. Contre Fauchet aussi, un décret de mise en arrestation fut lancé, à la suite de ces paroles violentes de Danton : « Je demande qu'on entende cet apostat de la liberté; peut-être ce qu'il dira vous confirmera-t-il davantage dans l'idée que c'est un infâme conspirateur. »

Rapprochement qui fait penser et qui attriste! Le malheureux Fauchet reçut son décret d'arrestation précisément le même jour et à la même heure où, quatre ans auparavant, il avait eu, devant la Bastille, son manteau troué de balles!

Tandis que ces choses se passaient dans l'Assemblée, les sections se succédaient autour des dépouilles sanglantes de Marat. Semblables aux chœurs des tragédies antiques, des groupes sombres de Jacobins allaient répétant le cri : « Il est mort, l'ami du peuple! » Les uns, s'adressant aux femmes, disaient : « Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat! » Les autres, sur le poignard qui lui avait percé le sein, juraient de l'imiter et de le venger. La plupart le voulaient au Panthéon.

Ces transports répugnaient au caractère grave de Robespierre et parurent offenser son orgueil. Au fond, il était humilié de n'avoir pas été choisi pour victime expiatoire par la haine des Girondins, et il lui déplaisait de voir prodiguer tant d'hommages à un homme qu'il n'avait jamais regardé que comme un énergumène sincère. Ce sentiment, très-sérieux chez lui, mais associé à un dépit qui manquait de grandeur, perça si bien dans le discours où, en pleine séance des Jacobins, il combattit l'idée de porter tout de suite le corps de Marat au Panthéon, que Bentabolle l'interrompit par ces dures paroles : « C'est un honneur qu'il obtiendra, malgré les jaloux. » Néanmoins la majorité des Jacobins se rangea de l'avis de Robespierre, tant l'autorité morale de sa parole était souveraine!

Les funérailles de Marat avaient été fixées au 16 juillet : la veille, sur la proposition de David, la Convention décida qu'elle assisterait en corps à la cérémonie funèbre. Et le 16, en effet, tous les membres de l'Assemblée se rendirent à l'église des Cordeliers, où le corps avait été exposé. Le concours était immense; les cris de fureur avaient fait place à un deuil muet; quelques flambeaux brûlaient çà et là. On fit l'éloge du mort; on jeta des fleurs sur sa dépouille sanglante; puis on alla déposer le corps dans le jardin des Cordeliers, sous des arbres. Thuriot, qui présidait alors la Convention, prononça, devant la fosse ouverte, les paroles du suprême adieu; la fosse reçut le dépôt qu'on lui était venu confier, elle se referma, et la foule s'écoula en silence.

Pendant ce temps, Charlotte Corday était transférée de l'Abbaye à la Conciergerie. Cette translation interrompit une longue lettre qu'elle était occupée à écrire à Barbaroux, et qui est datée : « Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation de la paix. »

Rien de plus mêlé que le style de ce document. On y trouve certainement de la force, des élans de sensibilité, de l'élévation, une âme maîtresse d'elle-même; mais, à côté de cela, une affectation manifeste d'enjouement, un ton de plaisanterie qui ressemble trop à un calcul, une préoccupation de gloire toute païenne, et l'adoption systématique de la morale qui, par le but, justifie les moyens :

« Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence, mais il en est mille que j'aimais encore plus que je ne le haïssais.... — Comme j'étais vrayment de sang-froy, je souffris des cris de quelques femmes.... — Je jouis délicieusement de la paix; depuis deux jours, le bonheur de mon pays fait le mien.... — Je passe mon temps à écrire des chansons.... — On m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui; j'ai trouvé cela fort bon pour le jour, et fort mal pour la nuit.... — Je crois que c'est de l'invention de Chabot; il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées.... — Une imagination vive, un cœur sensible promettaient une vie bien orageuse; je prie ceux qui me regretteraient de le considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs Élysées avec Brutus et quelques anciens.... — J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour attirer Marat à me recevoir. Tous les moyens sont bons dans une telle circonstance.... » etc.... etc....

C'est dans cette lettre à Barbaroux que se trouve l'unique fondement sur lequel les écrivains, nos prédécesseurs, puissent asseoir la réalité des dernières paroles qu'ils mettent dans la bouche de Marat. « Après avoir écrit vos noms à tous, raconte Charlotte Corday, il me dit, pour me consoler, que dans peu de jours il vous ferait tous guillotiner à Paris. Ces derniers mots décidèrent de son sort. » Que Marat ait effectivement prononcé une telle menace, il n'y a là certes rien d'invraisemblable; mais, pour établir le fait historiquement, il ne suffit pas de l'assertion d'une femme qui proclamait bien haut « qu'on ne doit pas la vérité aux tyrans ; que « tous les moyens sont bons dans certaines circonstances, » et qui, dans le cours du procès, ne se fit, comme on le verra, nul scrupule de trahir la vérité, en des choses où l'intérêt de sa conservation n'était pas même engagé. Il était, au reste, manifestement faux que, dans l'esprit de Charlotte Corday, les derniers mots de Marat eussent « *décidé de son sort*, » puisqu'elle était partie de Caen avec le dessein bien arrêté de le tuer, et qu'elle avait eu soin de se munir, dès le matin, du couteau fatal.

Une chose avait évidemment frappé Charlotte Corday : la modération du peuple de Paris en ce qui la concernait. Dans la partie de sa lettre qu'elle écrivit à la Conciergerie, on remarque la phrase suivante : « Il est bien étonnant que le peuple m'ait laissé conduire de l'Abbaye à la Conciergerie; c'est une preuve nouvelle de sa modération; dites-le à nos bons habitants de Caen; ils se permettent quelquefois de petites insurrections qu'on ne contient pas si facilement. »

Elle adressa aussi à son père quelques lignes, dont le *fac-simile* est sous nos yeux, et dont nous conservons l'orthographe :

« Pardonnés moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existance sans votre permission, j'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple un jour désabusé se réjouira d'être délivré d'un tyrran; si j'ai cherché à vous persuadé que je passais en Angleterre, cesque j'esperais garder l'incognito mais j'en a reconu l'impossibilité, j'espere que vous ne serés point tourmenté. En tous cas, je crois que vous aurés des défenseurs à Caën; j'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet, un tel attentat ne permet nulle défense c'est pour la forme; adieu, mon cher papa, je vous prie de moublier ou plutôt de vous rejouir de mon sort la cause en est belle, jembrasse ma sœur que j'aime de tout

mon cœur ainsi que tous mes parents, n'oubliés pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

« C'est demain à huit heures que l'on me juge.

« Ce 16 juillet.

« CORDAY. »

Le lendemain en effet, 17 juillet, Charlotte Corday comparut devant le tribunal révolutionnaire.

Elle était coiffée d'un bonnet à papillons, et un ample fichu lui couvrait le sein. Chauveau de la Garde, qui lui servit d'avocat, trace son portrait en ces termes : « Stature assez forte quoique légère, longs cheveux négligemment épars sur les épaules, yeux ombragés par de grandes paupières, visage ovale dans la physionomie duquel respirait sa grande âme, voix enfantine, en harmonie avec la simplicité de ses dehors. »

Le président lui ayant demandé si elle avait un défenseur, elle répondit qu'elle avait choisi un ami, qui sans doute n'avait pas eu le courage de se présenter. Alors le président



CHARLOTTE CORDAY CONDUITE AU SUPPLICE

apercevant Chauveau de la Garde dans la salle, le nomma d'office. Il monte près de l'accusée ; et elle, de fixer sur lui des regards pleins d'inquiétude, comme craignant une justification qu'il lui eût fallu désavouer.

La lecture de l'acte d'accusation par Fouquier-Tinville et l'audition des témoins durèrent peu : le crime n'étant pas nié, il n'y avait guère sujet à débat.

Voici quelles furent, selon le *Bulletin révolutionnaire*, les réponses les plus saillantes de l'accusée, lorsqu'on l'interrogea :

« Qui vous a poussée à assassiner Marat ? — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes ? — Les malheurs dont il a été la cause depuis la Révolution. — Quels sont ceux qui vous ont engagée à commettre cet assassinat ? — Personne. Moi seule en ai conçu l'idée. — Quel est en ce moment l'état de Caen ? — Il y a un comité central de tous les départements qui sont dans l'intention de marcher sur Paris. — Que font les députés transfuges ? — Ils ne se mêlent de rien ; ils attendent que l'anarchie cesse pour reprendre leur poste. — Qui vous a dit que l'anarchie régnait à Paris ? — Je le savais par les journaux. — Quels sont ceux que vous lisiez ? — *Perlet*, le *Courrier français* et le *Courrier universel*. — C'est donc dans les journaux que vous lisiez que vous avez appris que Marat était un anarchiste ? — Oui, je savais

qu'il pervertissait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille. C'était d'ailleurs un accapareur d'argent : on a arrêté à Caen un homme qui en achetait pour lui. J'étais républicaine bien avant la Révolution, et n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie? — Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté et savent se sacrifier pour la patrie. — Était-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse, à Caen? — Je n'avais point de confesseur. — Ne vous êtes-vous point essayée d'avance avant de porter le coup à Marat? — Non. — Il est cependant prouvé par le rapport des gens de l'art, que si vous eussiez porté le coup de cette manière (en long), vous ne l'eussiez point tué. — J'ai frappé comme cela s'est trouvé; c'est un hasard. »

Selon le récit de Chauveau de la Garde, Charlotte Corday aurait fait quelques réponses plus remarquables encore par leur énergique précision :

« Qui vous avait inspiré tant de haine contre Marat? — Je n'avais pas besoin de la haine des autres; j'avais assez de la mienne. — Mais la pensée de le tuer a dû vous être suggérée par quelqu'un ? — On exécute mal ce qu'on n'a pas conçu soi-même. — En tuant Marat, qu'espériez-vous ? — Rendre la paix à mon pays. — Croyez-vous avoir tué tous les Marat? — Celui-là mort, les autres auront peur, peut-être. »

Dans le cours de son interrogatoire, elle déclara qu'elle aurait voulu immoler Marat sur les cimes de la Montagne, ajoutant : « J'étais bien sûre alors de devenir à l'instant victime de la fureur du peuple, et c'est ce que je désirais. On me croyait à Londres, mon nom eût été ignoré. »

Sommée de déclarer si elle connaissait Claude Fauchet, qu'on avait fait venir à l'audience, elle répondit qu'elle ne le connaissait que de vue et le méprisait.

Lorsqu'elle était descendue à l'hôtel de la *Providence*, l'hôtesse lui ayant demandé s'il était vrai qu'une force armée marchât sur Paris, elle avait répondu en riant : « Je me suis trouvée sur la place de Caen, le jour où l'on a battu la générale pour venir à Paris; il n'y avait pas trente personnes. » Interrogée à cet égard, elle dit — mensonge calculé pour faire peur à la Montagne — : « J'avais voulu donner le change, attendu qu'il y en avait plus de trente mille. »

On lut à l'audience la seconde lettre qu'elle avait écrite à Marat, mais dont elle n'eut pas occasion de faire usage, ayant été admise la seconde fois qu'elle se présenta. Cette lettre était ainsi conçue :

« Je vous ai écrit ce matin, Marat, avés vous reçu ma lettre, puis-je espérer un moment d'audience, si vous l'avés reçue, j'espère que vous ne me refuserés pas, voyant combien la chose est intéressante, suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre protection. »

Sur l'observation que ce moyen de s'introduire auprès de sa victime tenait de la perfidie, et qu'elle ne pouvait regarder comme un monstre l'homme à qui elle adressait un semblable appel, elle répondit :

Selon le compte rendu officiel : « Que m'importe que Marat se montre humain envers moi, si c'est un monstre envers les autres! »

Selon Chauveau de la Garde, son défenseur : « J'avoue que ce moyen n'est pas digne de moi; mais tous les moyens sont bons pour sauver son pays. »

Chauveau de la Garde raconte aussi qu'à l'aspect du couteau qu'un huissier lui présentait, elle détourna la vue avec émotion; et lorsque, faisant allusion à la manière dont elle avait porté le coup, l'accusateur dit : « Il faut que vous soyez bien exercée à ce crime, » elle s'écria indignée : « Oh! le monstre! il me prend pour un assassin! » Exclamation qui, comme un coup de foudre, termina le débat.

L'avocat s'étant levé, les jurés lui faisaient dire de garder le silence, et le président de la déclarer folle; mais lui, qui sentait bien que ce qu'elle craignait plus que toute chose était d'être humiliée, s'exprima en ces termes :

« L'accusée avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis; elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation; elle en avoue les circonstances les plus affreuses.... Ce calme et cette abnégation sublimes ne sont pas dans la nature; ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main.... Je m'en rapporte à votre prudence. »

Pendant que Chauveau de la Garde parlait ainsi, le visage de Charlotte Corday rayonnait de joie. Elle se fit conduire à l'avocat par les gendarmes, le remercia d'une voix douce de l'avoir défendue d'une manière digne de lui et d'elle; et, comme témoignage de sa reconnaissance, le pria de payer ses dettes de prison. Elles s'élevaient à trente-six livres en assignats, que Chauveau de la Garde paya le lendemain au concierge de l'Abbaye.

Charlotte Corday fut condamnée à mort.

Le 30 juillet 1793, le Comité de salut public fit mettre en accusation le président du tribunal révolutionnaire, Montané, pour avoir, dans le jugement de Charlotte Corday, changé la question ainsi conçue : « L'a-t-elle fait avec préméditation et des intentions criminelles et contre-révolutionnaires? » en celle-ci : « L'a-t-elle fait avec des intentions criminelles et préméditées. »

De retour dans sa prison, Charlotte Corday refusa de recevoir un prêtre. Elle prit la plume et écrivit : « Le citoyen Doulcet-Pontécoulant est un lâche davoir refusé de me défendre, lorsque la chose était si facile, Celui qui la fait s'en est acquité avec toute la dignité possible; je lui en conserve ma reconnaissance jusqu'au dernier moment. » Elle achevait à peine, qu'on entra.... C'était le bourreau.

Elle fut conduite au supplice en chemise rouge, costume alors en usage pour les assassins. Il était sept heures du soir. D'épais nuages couvraient le ciel et annonçaient un orage, qui ne tarda pas en effet à éclater. Le peuple suivait en silence la charrette lugubre, du haut de laquelle Charlotte Corday promenait sur les objets environnants un regard tranquille. Au pied de l'échafaud une légère pâleur, aussitôt remplacée par les couleurs les plus vives, se répandit sur son beau visage. Quand on fut pour lui enlever une partie de ses vêtements, ses traits exprimèrent un sentiment de pudeur offensée qui rappelle le mot sublime de Madame Élisabeth à l'exécuteur, au moment où il lui arracha le fichu qui lui couvrait le sein : « Au nom de votre mère, monsieur, couvrez-moi. »

Après l'exécution, un des aides du bourreau, ayant saisi la tête pour la montrer au peuple, eut l'infamie de la souffleter, lâcheté abominable que le peuple accueillit par un immense et presque universel murmure. La tête alors était pâle, mais d'une beauté parfaite. L'exécuteur l'ayant une seconde fois montrée, on la vit, ou on crut cette fois la voir colorée, comme si l'indignation de l'outrage eût survécu au supplice! Et cette circonstance tragique donna lieu, les jours suivants, dans le *Journal encyclopédique de Millin*, à un débat non moins tragique sur la question de savoir si la vie s'éteint au moment précis où la tête est séparée du corps.

Le misérable qui avait insulté la mort fut jeté en prison et publiquement flétri.

La fière attitude de Charlotte Corday, sa jeunesse, sa beauté, son courage, frappèrent tous les esprits, et excitèrent chez quelques-uns une admiration passionnée. Un grand poëte composa en son honneur une ode apologétique de l'assassinat :

Son œil mourant t'a vue, en ta superbe joie,
Féliciter ton bras et contempler ta proie.
Ton regard lui disait : « Va, tyran furieux,
Va, cours frayer la route aux tyrans tes complices.
Te baigner dans le sang fut tes seules délices :
Baigne-toi dans le tien, et reconnais les dieux. »

O discordes civiles ! l'auteur de ces strophes violentes était André Chénier; et ce fut Marie-Joseph Chénier, son frère, qui fit, plus tard, le rapport qui mit Marat au Panthéon !

Parmi les fils adoptifs de la Révolution et de la France, on comptait, à cette époque, un député de Mayence, nommé Adam Lux, cœur sincère et intrépide. Il s'était trouvé sur le passage de la charrette qui conduisait la jeune fille à l'échafaud; et, dès ce moment, poursuivi, obsédé par un fantôme charmant et triste, il avait résolu de mourir; il écrivit et publia une brochure où, sans approuver l'assassinat en théorie, il disait : « S'ils veulent me faire l'honneur de leur guillotine, qui désormais n'est à mes yeux qu'un autel..., je les prie, ces bourreaux, de faire donner à ma tête abattue autant de soufflets qu'ils en firent donner à celle de Charlotte.... » Il proposait, en terminant, qu'on élevât à l'héroïne une statue avec cette inscription : *Plus grande que Brutus!*

La *Chronique de Paris*, ce même journal qui avait annoncé en termes si singuliers la mort prochaine de Marat, essaya de sauver Adam Lux, en accréditant le bruit que la brochure portait un nom supposé, et, lorsqu'on l'eut arrêté, elle fit un dernier effort, en affectant de le croire fou. « Comment répondre du moral d'un homme qui, arrêté, s'est écrié avec joie : « Je mourrai donc pour Charlotte Corday ! » Il faut être fou pour avoir plaisir à mourir pour une personne qui n'existe plus. S'il est vrai que tout ce qui est inutile peut devenir nuisible, on doit empêcher cet homme-là de mourir. »

Telle ne fut pas l'opinion du Tribunal révolutionnaire ; et le malheureux Adam Lux fut condamné à mort le 5 novembre 1793. Dans son délire, il avait eu la pensée d'aller se faire sauter la cervelle à la barre de la Convention.

Lorsque, devant le Tribunal révolutionnaire, Charlotte Corday avait dit : « J'ai tué un homme pour en sauver cent mille, » elle ne se doutait pas qu'elle ne faisait en cela que professer la doctrine de Marat lui-même; n'avait-il pas dit, lui aussi, et répété sans cesse qu'il demandait cinq cents têtes pour en sauver cinq cent mille? Sa carrière n'avait-elle pas été, d'un bout à l'autre, déterminée et dominée par cette maxime que proclama si follement, sur son cadavre, celle qui le tua : « Tous les moyens sont bons dans certaines circonstances !

Oui, de tous les disciples de Marat, le plus illustre fut.... Charlotte Corday. Et elle poussa la logique du système jusqu'à assassiner le professeur, en vertu des principes qu'il avait professés !

De sorte que Marat périt victime de la fausseté de ses prétendus axiomes ; et, pour que rien ne manquât à ce solennel enseignement, il arriva qu'à son tour, en poignardant Marat, Charlotte Corday, loin d'atteindre son but, poussa au but contraire.

Quelles furent, en effet, les suites?

D'abord, en ce qui touche Marat, de tribun qu'il était il devint martyr.

Qui ne connaît le tableau de David? La tête appuyée sur le bord de son lit, Marat n'a que la poitrine et les bras hors de la baignoire, toute rouge de son sang. Dans une de ses mains est encore la lettre de Charlotte Corday : « Il suffit que je sois malheureuse pour avoir droit à votre protection. » Le bras, tombant avec la rigidité du cadavre, tient une plume. Sur un billot accoté à la baignoire, on voit un encrier, un assignat, et un écrit ainsi conçu : « Vous donnerez cet assignat à cette mère de cinq enfants dont le mari est mort pour la défense de la patrie. » Loin de chercher un effet théâtral dans le jeu des lumières et des ombres, David a peint son tableau d'un ton clair, dans une manière rapide et ferme, légère et discrète, mais avec une vérité saisissante. La tête cependant, après avoir été dessinée à la plume d'après nature, est idéalisée et sans hideur. Le tableau est d'une simplicité antique ; tout y rappelle la pauvreté stoïque du personnage ; pas d'autre accessoire que la plume et le couteau ! Il semble que le peintre, en dessinant la victime, ait évoqué les grandes figures de Sénèque et de Caton. « Marat ! disait David, *ah ! celui-là, je l'ai peint du cœur.* »

Eh bien, qu'on se figure l'effet d'une œuvre pareille exposée pendant plusieurs jours dans la cour du Louvre, sur un autel, avec cette inscription au-dessous : « Ne pouvant le cor rompre, ils l'ont assassiné ! »

De là un enthousiasme funèbre dont les transports allèrent jusqu'à la superstition. Marat eut des temples, il eut des arcs de triomphe. Son buste, colporté partout, devint, dans beaucoup de maisons, un préservatif pour les suspects. Beaulieu assure avoir eu entre les mains un imprimé en forme de prière, composé par un nommé Brochet, et où se lisaient ces mots : « Cœur de Jésus, cœur de Marat ! O sacré cœur de Jésus ! O sacré cœur de Marat ! » Et ce cœur, on le renferma dans l'urne la plus précieuse du garde-meuble de la couronne. Le 14 novembre 1793, une loi, rendue sur le rapport de Marie-Joseph Chénier, ordonna que les restes de Marat seraient admis au Panthéon, à la place de ceux de Mirabeau. Que dire encore? On bâtit à sa gloire, en plein Carrousel, une espèce de pyramide dans l'intérieur de laquelle on plaça son buste, sa baignoire, son encrier, sa lampe ; et Mercier, à qui nous empruntons ces détails, ajoute : « On y posa une sentinelle qui, une nuit, mourut de froid ou d'horreur. »

Telles furent, relativement à Marat, les conséquences de l'attentat de Charlotte Corday. Et l'influence de cet attentat, soit sur le sort des Girondins, soit sur la situation générale, quelle fut-elle?

La Montagne, d'abord disposée à l'indulgence, comme on a pu en juger par le rapport de Saint-Just, fut violemment ramenée à des pensées sombres, et sentit renaître toutes ses haines quand elle entendit Levasseur crier au côté droit : « Le poignard des assassins est levé sur nous ! Doublons, s'il est possible, notre existence politique ! » A partir de ce moment, une prompte décision sur les députés incarcérés fut ardemment poursuivie, et leur destin parut fixé !

D'un autre côté, le parti de la fureur qui commençait à se fatiguer, reprit des forces. Marat était sincère, et sa sincérité, en mainte occasion, servait de garantie. Ses folies, qui avaient leur contre-poids dans une sagacité peu commune, étaient une sorte de *maximum* démocratique, au delà duquel ne pouvaient se flatter d'aller les démagogues sans bonne foi, dont l'ascendant se trouvait de la sorte annulé. Rien de plus profond et de plus vrai que ce mot de Camille Desmoulins : « Tout le temps que je vois Marat dans notre sein, je ne saurais avoir de crainte ; car celui-là au moins ne saurait être dépassé. » Marat mort, il n'y eut plus de sauvegarde contre les popularités intéressées et hypocri-

tes, contre les faux tribuns aux gages de l'étranger. Marat fut remplacé par une tourbe de vils plagiaires qui, sans avoir ni sa droiture, ni sa vigilance patriotique, ni son coup d'œil, reprirent son apostolat sanguinaire et exagérèrent ses exagérations. Marat, s'il eût vécu, rendait Hébert impossible.

Qu'il nous soit donc permis de répéter ici, comme conclusion et avec toute l'autorité des faits qui viennent d'être exposés, ce que nous avons dit dans un autre ouvrage : L'assassinat est une faute aussi bien qu'un crime ; et il le faut laisser aux aristocrates et aux tyrans. Que Henri III attire le duc de Guise dans le château de Blois et l'y fasse égorger par des sicaires d'antichambre ; que des séides royalistes essayent contre Napoléon d'une machine infernale, ce sont là forfaits dignes de ceux qui les commirent, et la démocratie défend qu'on la serve ainsi. De tels moyens sont contraires par essence à son génie et à son principe. Eh ! qui donc pourrait sans insolence s'attribuer le droit de se mettre, seul, soit comme vengeur de la liberté, soit comme redresseur du destin, à la place de tout un peuple, presque à la place de l'Histoire ? Un coup de poignard est une usurpation. Où est d'ailleurs le pouvoir correspondant à ce droit monstrueux ? Quoi ! il serait donné au premier venu de changer, en avançant le bras, le cours des lois historiques ! Cet homme qui passe dans la rue n'aurait qu'à presser la détente d'un pistolet pour donner une secousse au monde ! Non, il n'en va pas de la sorte. Le mal, quand il existe au sein d'une société, tient à un vaste ensemble de causes auprès desquelles l'existence d'un individu, quelque puissant qu'on le suppose, ne figure qu'à titre d'accident. A nul homme on ne saurait accorder l'honneur de faire tenir dans sa vie celle d'un peuple. Nous en demandons pardon à l'ombre de Pascal, mais il nous semble avoir amoindri l'humanité jusqu'au scandale, quand il a fait dépendre de la longueur du nez de Cléopâtre les destinées de l'univers. L'occasion est la surface de la cause, et voilà pourquoi, trop souvent, l'on prend l'une pour l'autre. On s'imagine abattre la tyrannie en abattant le tyran : erreur ! Le mal est au fond des choses, quand il est. Il n'existe point parce que quelqu'un le représente ; quelqu'un le représente parce qu'il existe. Vous avez poignardé César, malheureux ? il va ressusciter, plus terrible, dans Octave ! Vous avez forcé Néron à se donner la mort ? vous n'échapperez pas à Vitellius ! Marat expire, noyé dans son sang ? voici venir Hébert ! Il ne sert de rien de faire disparaître la personnification, lorsqu'on laisse subsister le principe personnifié, toute chose créant un homme pour son usage.

Sans doute, respect est dû à l'héroïsme, même quand il s'égare. La Grèce antique dressa des autels à Harmodius, à Aristogiton ; et nous avons tous été élevés à trouver belles ces paroles que Shakspeare met dans la bouche de Brutus : « *As Cæsar loved me, I weep for him; as he was fortunate, I rejoice at it; as he was valiant, I honor him; but, as he was ambitious, I slew him.* » « César m'aima, je le pleure ; il fut heureux, je m'en réjouis ; il fut vaillant, je l'honore ; mais il était ambitieux, je l'ai tué. » Malheureusement ce sont les erreurs les plus respectables qui, par la séduction qu'elles exercent, sont les plus dangereuses. Où en serait la société, si, l'individualisme y devenant la loi du dévouement, chacun y était admis à n'accepter, de la légitimité de ses actes à l'égard de tous, d'autre juge que lui-même ? Et pourtant tel est le pouvoir du dévouement, jusque dans son délire, que les meurtriers à la manière de Sand et de Staaps déconcertent presque également l'approbation et le blâme. Quand on rencontre leurs noms dans l'histoire, on est mécontent de sa raison si on les absout, et de son cœur si on les condamne.

CHAPITRE IV

LYON SE SOULÈVE



PENDANT qu'à Paris Marat mourait assassiné, les contre-révolutionnaires, devenus maîtres de Lyon, y assassinaient l'ex-municipal Sautemouche et y dressaient la guillotine pour Chalier.

On a vu comment le royalisme, à Lyon, s'était glissé sous la bannière de la Gironde : le monstrueux rapprochement durait encore : ce que la peur avait commencé, l'ardeur de la vengeance le maintenait. L'installation d'un *tribunal extraordinaire* avait été dénoncée par les ennemis du parti jacobin comme le comble de l'horreur ; et, maintenant que ce tribunal était au service de leurs colères, ils ne songeaient plus qu'à en recueillir les bénéfices sanglants. Malheur aux juges s'ils avaient la faiblesse d'être justes ! Les victimes, d'ailleurs, eussent eu peu de chance d'échapper : des assassins les attendaient aux portes du prétoire.

Au nombre de ces victimes, condamnées d'avance, était Sautemouche. En exécution de l'arrêté du 14 mai, par lequel les corps administratifs, alors en fonction, avaient frappé un emprunt forcé de six millions, destiné à l'entretien de l'armée révolutionnaire, Sautemouche était allé demander à deux sœurs leur quote-part de l'impôt, et cela *un sabre nu à la main*. Tel était son crime : ses plus mortels ennemis ne purent lui en trouver un autre ; et Sautemouche, traduit devant la police correctionnelle, fut acquitté. Il sortait donc de prison le 27 juin, lorsque, étant entré dans un café sur la terrasse de l'Évêché, il y est reconnu par des jeunes gens appartenant au parti de la contre-révolution. Menacé d'être mis en pièces, il prend la fuite et court se réfugier dans la salle de la section des Porte-Frocs. La section était assemblée : le malheureux implore la vie, on le repousse. Toujours poursuivi, il gagne les bords de la Saône ; mais déjà, sous les coups de sabre qu'il a reçus, son sang ruisselle. Il se précipite dans le fleuve : un coup de pistolet lui est tiré à la tête. Il enfonce, reparaît : on l'achève à coups de pierres. Et le lendemain, dans le monde des femmes sensibles, dans le monde de ceux qui s'appelaient les « honnêtes gens, » une plaisanterie courait, qu'on trouvait charmante : *Après tout, ce n'est qu'une mouche !*

On juge quel pouvait être le pouvoir des commissaires de la Convention, là où les contre-révolutionnaires se livraient impunément à de tels excès : Robert Lindet, envoyé à Lyon, après le 31 mai, vit son autorité méconnue ; il représentait, disait-on, ce qui n'existait plus, l'intégrité de la Convention ayant été détruite par la proscription des Girondins. Il fut même question de l'enfermer comme otage au château de Pierre-Scise. Vainement déploya-t-il une modération que la raideur bien connue de son caractère rendait encore plus remarquable en de pareilles circonstances : les contre-révolutionnaires ne lui surent aucun gré de sa sagesse, dont un de leurs écrivains ne parle que pour la traiter de *patelinage*.

Lui n'en persévéra pas moins dans cette voie ; si bien que, de retour à Paris, il fit un rapport où, gardant le silence sur tout ce qui était de nature à irriter les esprits, il assurait qu'il n'y avait rien à craindre à Lyon pour la liberté, « si la nouvelle autorité qui s'élevait dans cette ville tenait avec fermeté les rênes de l'administration. » Cela voulait



LE DUC D'YORK

dire. « Si la nouvelle autorité, qui se pare encore des couleurs de la République, ne se laisse pas déborder par le royalisme. » Tel était effectivement le danger, et Robert Lindet ne s'y était pas trompé. Il avait compris qu'à Lyon les Girondins ne formaient que l'avant-garde d'une armée dont le gros se composait de royalistes, lesquels n'attendaient qu'un moment favorable pour se débarrasser de leurs auxiliaires et arborer le drapeau blanc. Aussi avait-il soin d'ajouter dans son rapport : « Il y a beaucoup à observer. » Et il concluait en demandant que la Convention « mît sous la sauvegarde de la loi et des autorités constituées les citoyens arrêtés à Lyon dans les derniers troubles. »

Le projet fut aussitôt converti en décret. Son but était de soustraire Chalier au glaive des vengeances locales, en évoquant la procédure au tribunal révolutionnaire de Paris.

Mais les vainqueurs du 29 mai n'entendaient pas lâcher ainsi leur proie. « Une loi, non expressément révoquée, qui établissait que les jugements seraient rendus sur les lieux du délit, servit de motif au refus de céder les coupables. »

C'était le premier pas des contre-révolutionnaires lyonnais dans la révolte. Bientôt, le tocsin de la guerre civile ébranlant tout le Midi, et leur audace croissant avec les malheurs de la France, ils songent à créer un pouvoir rival de la Convention. Oubliant tout à coup avec quelle fureur ils avaient maudit l'institution d'un comité local de salut public, lorsqu'ils étaient les plus faibles, les voilà qui créent à leur usage, sous le nom de *Commission républicaine et populaire de salut public*, une autorité directoriale devant laquelle il faudra que tout tremble, et à la tête de laquelle ils placent, royalistes encore sous le masque, le Girondin Gilibert. Cette commission, à peine installée, arrête que dix-huit cents gardes nationaux, choisis à tour de rôle dans les bataillons, seront casernés; elle envoie bon nombre de citoyens, armés de pelles et de pioches, travailler aux retranchements de la ville; et, le 3 juillet, appelant dix mille hommes sous les armes, les faisant ranger sur deux haies le long des maisons, depuis le pont d'Aisne jusqu'à Saint-Just, ordonnant qu'on ferme les portes d'allée et les fenêtres, et qu'on braque quatre canons, un à la place Saint-Georges, un au pont volant, deux à Saint-Just, elle donne le signal du désarmement des Jacobins dans les deux sections du Gourguillon et de Saint-Georges.

Le lendemain, solennellement, en grand cortège, à la lueur d'illuminations joyeuses, les autorités s'en allaient lisant dans les rues la proclamation suivante :

« Le peuple de Rhône-et-Loire déclare qu'il mourra pour le maintien d'une représentation nationale républicaine libre et entière ;

« Déclare que la représentation nationale n'est ni entière ni libre ;

« Déclare qu'il demande, dans le plus bref délai, la réunion d'une représentation nationale, libre et entière ;

« Déclare que, jusqu'au rétablissement de son intégralité et de sa liberté, les décrets rendus depuis le 31 mai sont regardés comme non avenus, et qu'il va prendre des mesures pour la sûreté générale. »

Et le *Journal de Lyon* d'écrire : « Mânes de nos amis égorgés dans la journée du 29 mai, soyez satisfaits, vous serez vengés ! »

Pendant ce temps, Chalier, dans sa prison, se rongeait le cœur. Sans autre couche qu'un méchant grabat que lui disputait la vermine, sans autre compagnie que celle d'un pigeon dont a compatissante sympathie d'un autre prisonnier lu avait fait cadeau, il exhalait ses tourments dans des lettres haletantes, décousues, toutes pleines du désordre de ses pensées. Culte exalté de la patrie, effroi de la solitude, horreur des tyrans, tressaillements d'une âme où la tendresse déborde, tragiques étonnements de l'innocence qui se sent opprimée, amour naïf de la vie, que ne trouve-t-on pas dans ces lettres étranges? « Tout trahit le peuple, et le peuple lui-même se trahit. Je n'entends plus parler de la bonne Pie, ma gouvernante. N'y a-t-il donc pas un être qui puisse dire à la Convention, à Paris, à la France, que Lyon est en contre-révolution? Allez à pied à Paris, mon ami, allez-y à mes dépens; allez vite, allez vite, et sauvez les patriotes, qui sont sous le couteau. Dites à l'ami Marteau, et à sa sœur, et à la bonne Pie, que je suis dépourvu de tout, que la vermine me dévore déjà. Mes ennemis ont la perfidie d'animer le peuple contre moi quand je vais à l'interrogat devant Amper, grand royaliste. Le peuple se forge à lui-même des fers! Jugez de la noirceur de leurs complots : ils ont osé inventer des lettres d'Allemagne pour me faire croire d'intelligence avec Dumouriez et Cobourg! Que je suis en peine de la bonne Pie!... Vous et Marteau, remuez ciel et terre; allez voir les citoyens Ricottier, Artaud et Dusurgey : ils connaissent la pureté de mon cœur.... Écrivez-moi ce qui peut m'intéresser.... la liberté. Le médecin m'a dit que la bonne Pie ne fait que pleurer. Ah! qu'elle se console! Elle sait mon innocence: qu'elle vive pour se rappeler les maux inouïs qu'on fait souffrir aux amis de la liberté! Dites-leur que j'ai grand courage.... Je suis au désespoir de voir que toute la terre m'abandonne, connaissant mon innocence. O malheureuse et trop aveugle ville de Lyon!... Les jours sont pour moi des siècles, excepté le matin.... Où êtes-vous, et qu'ai-je fait? La liberté veut fuir de cette terre, et personne ne veut rien sacrifier pour elle.... Brissot est un scélérat, il est pris. Adieu, mon ami.... Venez à la seconde fenêtre du second étage, du côté du tribunal; regardez sous le toit qui est au fond de la cour dans le milieu. Je suis dans un cachot où il y a une petite fenêtre sous le toit. Faites-vous voisin d'un morceau de pierre; regardez depuis midi jusqu'à cinq heures : vous me verrez!... »

Bernascon aimait Chalier comme un frère; il le vénérait comme un saint : il s'empressa de faire parvenir les lettres qu'il recevait à Paris, où, communiquées aux patriotes, elles les remplirent d'indignation et de douleur. Le 3 juillet, Couthon paraît à la tribune, et d'une voix émue : « Les patriotes, s'écrie-t-il, sont opprimés à Lyon comme à Marseille. » Aussitôt décret portant qu'il y a lieu à accusation contre le procureur général syndic de Rhône-et-Loire, le procureur syndic du district de la ville de Lyon, et que les dépositaires actuels de l'autorité dans Lyon répondront individuellement, sur leurs têtes, des atteintes portées à la sûreté des citoyens arrêtés par suite du 29 mai. En même temps, un courrier extraordinaire était envoyé aux représentants du peuple près l'armée des Alpes, pour qu'ils tinssent la main à l'exécution du décret.

Mais déjà les nouvelles autorités lyonnaises se préparaient à lancer à la Convention un défi suprême. Car, de Bordeaux, de Marseille, de Caen arrivaient des nouvelles enflammées; et, d'un autre côté, le Girondin Biroteau était là, soufflant autour de lui l'imprudente fureur dont il était animé. Il croyait servir la République, le malheureux, et ne servait que les royalistes, qui l'applaudissaient en le trompant.

Le 8 juillet, la commission, qui se parait astucieusement du titre de *républicaine et populaire*, tenait séance, lorsque soudain l'arrivée d'un personnage important est annoncée. C'était Chasset, le conventionnel. Il entre au milieu des accla-

mations, et, placé à la droite du président, il prend la parole pour dire que « la Convention n'est plus composée que d'un reste impur de factieux et de scélérats ; qu'il faut résister, s'armer. » On applaudit ; le président embrasse l'orateur ; et, séance tenante, il est décidé qu'on formera une armée départementale ; qu'on en confiera le commandement au citoyen Perrin, dit Précy ; qu'on lui dépêchera un courrier extraordinaire à Roanne, pour l'appeler sans retard à son poste, et que les adjudants généraux seront les citoyens Valabry, Gabriel et Louis Julien.

Le choix du commandant qui venait d'être désigné était significatif, et disait assez combien la commission *républicaine et populaire* était, au fond, royaliste. Perrin, comte de Précy, avait servi comme lieutenant-colonel dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, pour lequel il s'était battu bravement au milieu des Suisses, le 10 août !

Inutile d'ajouter que ceux qui faisaient ce pas décisif n'avaient pas à s'arrêter au décret du 3 juillet. A cet égard, la commission passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'on s'en rapportait au comité de surveillance, et attendu « que la commission s'occupait des moyens de bien recevoir Dubois-Crancé, s'il avait l'audace de se présenter devant Lyon. »

Ces nouvelles, communiquées à la Convention dans la séance du 11 juillet, y portèrent l'indignation au plus haut point. Legendre propose de faire immédiatement marcher des troupes. C'est peu : si les Lyonnais ne se prononcent pas sous quinze jours, il faut que *la Convention donne quittance à leurs créanciers*. Lui-même ira faire exécuter ce décret, au péril de sa vie. Un membre ajoute que la ville de Lyon doit être déclarée en état de révolte ouverte ; mais Couthon combat cette mesure, qui tendrait à confondre les bons et les mauvais citoyens. Le décret ne fut rendu que le lendemain ; rédigé en partie par Couthon, il portait :

Que Biroteau était mis hors la loi, comme traître à la patrie ;

Que ceux-là aussi étaient déclarés traîtres, qui, administrateurs, officiers municipaux, fonctionnaires, avaient convoqué ou souffert le congrès départemental ;

Que la Convention enverrait des forces pour faire respecter la souveraineté du peuple, garantir les personnes et les propriétés, délivrer les citoyens arrêtés arbitrairement, et traduire les conspirateurs au tribunal révolutionnaire ;

Que les biens de ces conspirateurs seraient séquestrés, et, quand la confiscation aurait été prononcée, répartis entre les patriotes indigents et opprimés ;

Que tous payements de sommes dues, soit par la trésorerie nationale, soit par les particuliers à la ville ou aux habitants de Lyon, notamment ceux de l'emprunt viager connu sous le nom des *trente têtes de Genève*, seraient provisoirement suspendus ;

Que tous particuliers non domiciliés à Lyon seraient tenus d'en sortir, dans un délai de trois jours, sous peine d'être considérés comme complices.

En réponse à ces terribles menaces de la Convention, les contre-révolutionnaires lyonnais lui jetèrent la tête de Chalier.

Et pourtant, une voix puissante s'était élevée en faveur du captif : celle de Chassagnon Dans un pamphlet d'une éloquence bizarre, mystique et amère, le royaliste Chassagnon — tant son âme était honnête ! — avait épuisé, pour sauver Chalier, tous les artifices de l'anathème et toute la poésie du dithyrambe. Chalier était un *monstre :* quel monstre que celui qui un jour, forcé d'arrêter un citoyen, disait à l'épouse désolée : « Ma chère amie, mettez la main sur mon cœur, et vous sentirez ce qu'il souffre.... Mais un républicain doit étouffer la nature pour obéir au devoir ! » Et n'était-ce pas le même homme qui, entrant un autre jour dans une maison de religieuses, leur disait les larmes aux yeux : « Mes chères filles, avez-vous quelque peine ? Ne me déguisez rien. Je suis votre père spirituel. Votre recueillement me touche ; votre modestie m'enchante.... Que je serais heureux d'éponser une des vierges de ce sanctuaire ! » Et puis, comme ils avaient vite oublié, ceux qui se faisaient les accusateurs de Chalier et ses juges, de quelle pusillanime idolâtrie, naguère encore, ils l'entouraient ! « Lamourette, poursuivait Chassagnon, lui dédia sa mitre ; Joliclerc, son bréviaire ; Maisonneuve, son écharpe ; Bret, sa Bible ; Billiemaz, ses facéties ; Vitet, sa tactique ; Carret, son énergie ; Grandchamp, son jabot et ses odeurs ; Nivière, sa conscience ; Gilbert (médecin), sa morale ; Rozier (curé), sa philanthropie, et Frossard (pasteur), ses principes. Si la loi fait marcher Chalier à l'échafaud, que d'hommes vertueux qui ont porté sa livrée et qui encensèrent son écharpe doivent, par gratitude, ou du moins par bienséance, assister à cette cérémonie funèbre, les cheveux épars, un crêpe au bras et un flambeau de cire jaune à la main ! »

Inutiles adjurations ! la perte de Chalier était résolue. Et, pour lui faire savourer la mort dans toute son amertume, ses ennemis avaient imaginé de le faire périr aux acclamations du peuple, de ce peuple qu'il aimait jusqu'au délire. Ils s'étaient donc étudiés à répandre parmi les classes ouvrières, et autour de Lyon, dans les campagnes, que Chalier était un complice des émigrés ; que c'était au nom de la République, et parce qu'il la trahissait, qu'il fallait le tuer ; que son crime, en un mot, était de *vouloir un roi !* Ah ! quel profond dégoût soulève le cœur quand on songe que ceux qui poursuivaient Chalier de cette accusation meurtrière ; « il veut un roi, » étaient précisément des royalistes !

La vérité est qu'on ne lui pouvait rien reprocher, sinon une furieuse intempérance de langage et des menaces forcenées, dans un temps et dans une ville où le vocabulaire de la fureur était à l'usage de tous les partis, témoin la lettre citée par l'abbé Guillon de Montléon lui-même, dans laquelle un des sbires du parti *modéré* disait, à propos de Chalier et des siens : « Je porterai leurs boyaux en bandoulière, et garderai leurs crânes pour y boire à la santé des vrais républicains. » Dans l'embarras où l'on était, on inventa une lettre où la main du faussaire se reconnaît, rien qu'au luxe inusité des précautions prises pour la faire croire authentique. On l'avait intitulée : « Lettre adressée à Chalier d'Oberstad, le 22 mai 1793, timbrée de Reinhausen, taxée vingt sols, et arrivée le lendemain de l'arrestation de Chalier. » Elle était supposée écrite au tribun lyonnais par un émigré qui l'engageait à se couvrir toujours du voile du patriotisme, pour mieux servir la cause des rois, et l'informait que « son projet avait été fortement goûté du prince. » Pas de nom, cela va sans dire, et, pour toute signature, *Mis... de Saint-V....*

Il était difficile de recourir à un expédient plus grossier ; mais les royalistes mirent un art infini à propager cette calomnie. Ils la mêlèrent à des exhortations patriotiques ; ils lui donnèrent du poids en la glissant dans des adresses qu'appuyaient les lettres pastorales de l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette ; elle figura sous les mots sacramentels *République, Liberté, Égalité*, inscrits en tête de placards dont on inondait les campagnes. Comment de pauvres laboureurs crédules auraient-ils pu soupçonner la vérité dans ce chaos de publications astucieuses ? « Le peuple est un être changeant et grossier, qui ignore ses forces, supporte les coups et les fardeaux les plus lourds. Il se laisse guider par un faible enfant

qu'il pourrait renverser d'une secousse. Mais il le craint et le sert dans tous ses caprices; il ne sait pas combien on le redoute, et que ses maîtres lui composent un philtre qui l'abrutit. Chose inouïe ! il se frappe et s'enchaîne de ses propres mains; il se bat et meurt pour un seul des *carlini* qu'il donne au roi. Tout ce qui est entre le ciel et la terre est à lui, mais il l'ignore, et si quelqu'un l'en avertit, il le terrasse et le tue. » Ce cri déchirant de Campanella, Chalier dut le pousser, lui aussi, du fond de son cachot : « Tout trahit le peuple, écrivait-il avec sanglots, et le peuple lui-même se trahit. »

Toutefois, il restait à l'infortuné des amis fidèles, prêts à donner pour lui tout le sang de leurs veines. Bernascon et Lauras formèrent le projet de l'arracher par force de sa prison. Ils rassemblent cinquante hommes déterminés, et peut-être eussent-ils réussi, sans les pièces de canon chargées à mitraille qu'on avait eu soin de disposer dans toutes les avenues conduisant à la prison.

Le jour arriva donc où celui que Bernascon appelle *le plus humain des hommes* allait être sacrifié. C'était le 16 juillet. En présence d'une foule nombreuse, lecture fut faite des dépositions. Tout à coup Bernascon fend la presse, demandant à défendre son ami; mais on le repousse, on crie que quiconque osera parler en sa faveur est son complice. La sœur de Marteau, la Pie et la femme de Bernascon s'enfuient, épouvantées. Bernascon seul, au péril de sa vie, insiste et parvient à se faire écouter. Il y eut un instant d'hésitation parmi les juges; mais « la voix du peuple les menaçait de mort s'ils osaient absoudre. » La sentence fatale fut prononcée.

Quand Bernascon entra dans la prison pour dire à son ami l'adieu éternel, le voyant étendu sur un grabat, il resta muet de saisissement. Mais Chalier : « Ne t'afflige pas, mon ami. Je meurs content, puisque je meurs pour la liberté. Dis que l'on punisse les grands coupables qui ont égaré le peuple, toujours bon et juste quand il n'est pas séduit; mais qu'on épargne, dans le grand jour des vengeances, ces milliers d'hommes, victimes innocentes de l'erreur. Je ne te verrai plus. Adieu ! » En ce moment, une voix terrible retentit; c'était celle du bourreau. On emporta Bernascon évanoui.

Chalier fit à pied, au son du tambour, et accompagné d'un prêtre, le chemin qui conduisait de la prison au lieu du supplice. Il marchait d'un pas ferme, refoulant dans son cœur l'impression des huées dont le poursuivaient de malheureuses femmes, trompées par ses ennemis. Sous le couperet, il dit au bourreau : « Rends-moi ma cocarde, attache-la-moi; car je meurs pour la liberté. » La guillotine, dressée à Lyon pour la première fois par le parti *modéré*, n'avait pas encore servi, et le bourreau manquait d'expérience. Le couteau se trompa quatre fois, et il fallut achever de couper avec un couteau ordinaire cette tête ruisselante de sang : spectacle abominable qui n'empêcha pas quelques claquements de mains !... Le peuple, une fois revenu de son erreur, fit de Chalier un martyr; mais trop tard.... « Le peuple se bat et meurt pour un seul des *carlini* qu'il donne au roi. Tout ce qui est entre le ciel et la terre est à lui; mais il l'ignore, et si quelqu'un l'en avertit, il le terrasse et le tue ! »

La veille de l'exécution de Chalier, que suivit de près celle de Riard, la commission lyonnaise avait remplacé au fauteuil le Girondin Gilibert par le royaliste Rambaud. Grâce à ce dernier, le royalisme, qui, selon les propres expressions de l'abbé Guillon, « s'était introduit clandestinement dans la commission populaire et républicaine, » ne tarda pas à étendre son influence. Précy, présenté à la commission le 19 juillet, accepta le commandement auquel on l'avait appelé, et, dès ce moment, la contre-révolution se tint prête à lever le masque. La garde nationale du département fut sommée de fournir, pour compléter la force départementale, un contingent de neuf mille six cents hommes, et la ville fut taxée à une somme de trois millions, requis pour sa défense.

Toutefois, comme les royalistes ne se jugeaient pas encore en état de se passer de l'appoint girondin, et qu'à l'égard de la République l'hypocrisie leur semblait, jusqu'à nouvel ordre, commandée par la prudence, ils continuèrent à employer le mot en minant la chose. La vérité commençant à percer, et les républicains de Lyon manifestant des inquiétudes, Rambaud publia une proclamation destinée à dissiper les soupçons par un mensonge. Il assura que des hommes pervers calomniaient la commission en lui prêtant des vues royalistes, quoiqu'elle eût déclaré « n'avoir d'autre vœu que celui du maintien de l'égalité, de la liberté et de la République. » Suivait un ardent appel aux armes : « Levez-vous, citoyens ! ne souffrez pas qu'on vienne ravir vos propriétés, et un bien infiniment plus précieux, la liberté. Préparez-vous à combattre et à vaincre. Quittez à l'instant toute affaire; plus de sollicitudes domestiques et commerciales !... Aux armes !... *L'ennemi* est à vos portes !... »

L'état des choses dans l'Est et le Midi expliquait tant d'audace. Rien de plus triste que le tableau du Mont-Blanc, tel que le tracèrent les commissaires de la Convention envoyés à l'armée des Alpes. A Chambéry, le patriotisme dominait; mais les campagnes environnantes appartenaient sans réserve à un fanatisme ignorant et brutal. Les lois françaises y étaient inconnues, les assignats conspués. En Tarentaise et en Maurienne, pas une auberge qui ne fût fermée. Les volontaires n'auraient pas obtenu là un œuf pour cinq livres. En passant à Moutiers, Dubois-Crancé offrit un assignat de cinquante sols à un mendiant qui le refusa.

Lorsque, de Chambéry, le même Dubois-Crancé se rendit à Grenoble, accompagné de Gauthier, son collègue, il trouva cette ville au pouvoir d'administrateurs perfides qui étaient en train d'y préparer les esprits « à des événements astucieusement combinés, dont ils avaient seuls le secret. » Les deux commissaires se virent au moment d'être arrêtés et conduits à Lyon, où leurs têtes étaient à prix. Dans une séance nocturne que tinrent les administrateurs, on alla jusqu'à mettre sur le bureau la carte de France, pour prouver que le Midi se pouvait passer du Nord. Ce ne fut pas sans peine que Dubois-Crancé et son collègue parvinrent à dessiller les yeux du peuple, et, dès qu'avec son aide ils se furent rendus maîtres de l'administration, que trouvèrent-ils dans les magasins ? Quinze cents fusils; et l'armée des Alpes manquait d'armes ! quinze cents paires de souliers; et nos soldats étaient nu-pieds !

Encore si la Révolution n'avait eu affaire partout, comme à Grenoble, qu'à la mauvaise foi et aux manœuvres souterraines des administrations locales ! Mais à Bordeaux, à Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, à Marseille, la révolte marchait tête levée. Déjà les bataillons de Marseille et d'Aix avaient envahi Tarascon; ceux de Nîmes occupaient le fort du Pont-Saint-Esprit avec du canon. Les contre-révolutionnaires, qui ne tardèrent pas à avoir en leur possession Arles, Avignon et les deux rives du Rhône, « comptaient se grossir en route de tous les mécontents, frapper de terreur tous les patriotes ou les égorger, envahir les départements voisins du Rhône, se réunir à Lyon, et marcher avec cent mille hommes contre Paris, sur une ligne parallèle avec la Vendée, tandis que les Piémontais s'empareraient du Mont-Blanc, de l'Isère, et se partageraient avec les Anglais tous les départements situés entre le Rhône et les rochers des Alpes. »



WURMSER

La clé de ce plan sacrilége fut donnée à Dubois-Crancé et à Gauthier par la saisie d'un paquet caché dans un petit sac de toile, et contenant la correspondance d'un administrateur de Grenoble avec Oreclet et Royer, que l'administration de Grenoble avait députés à Lyon. Les meneurs du mouvement contre-révolutionnaire dans cette dernière ville n'ignoraient donc rien de ce qui était de nature à enflammer leur espoir. L'abbé Guillon de Montléon ne cache pas que de tous les départements soulevés par les Girondins arrivaient des députations promettant des auxiliaires contre la Convention. On compta jusqu'à cinquante-deux de ces députations dans un banquet; et là, au milieu des plus vifs transports d'enthousiasme, au bruit des salves d'artillerie, les députés de Marseille couronnèrent de lauriers les triomphateurs du 29 mai, « voulant que ces couronnes fussent non-seulement la récompense de la victoire remportée, mais aussi le prix anticipé de celle qu'on espérait... »

Dans cette crise, la Révolution ne s'abandonna pas elle-même, et proportionna son énergie au péril. Nous avons rapporté le décret terrible du 12 juillet: renchérissant sur les rigueurs de la Convention, Dubois-Crancé et Gauthier lancèrent, de Grenoble, un arrêté qui visait à ruiner de fond en comble le commerce de Lyon, il déclarait nulles toutes les quittances que pourraient donner les créanciers qui habitaient Lyon. En même temps, Carteaux, nommé général de brigade, recevait l'ordre de marcher sur Avignon, dont les Marseillais s'étaient emparés, et d'empêcher à tout prix la jonction des troupes de Marseille avec celles de Lyon.

Malheureusement la Convention avait tant d'ennemis à la fois sur les bras, qu'elle avait dû interdire à Dubois-Crancé de dégarnir les frontières; de sorte que la mission imposée à Carteaux avec empire était d'écraser, à la tête d'un faible détachement de cinq mille six cents hommes, des forces beaucoup plus considérables, poussées en avant et soutenues par tout le Midi embrasé!

La fortune semblait donc sourire aux royalistes lyonnais. De là leur ardeur. Elle était telle, que bientôt ils s'ennuyèrent des entraves de la prudence. On se rappelle que le chef des vainqueurs du 29 mai était Madinier : il semblait naturel qu'on le mît à la tête de la force départementale; on n'en fit rien; on se contenta de lui conférer le titre de commandant général provisoire, « sans doute, écrit l'abbé Guillon, parce qu'il n'avait point de système politique, et que tout le but de son zèle était l'ordre conservateur des propriétés. » Ce mot dit assez quel chemin les royalistes avaient fait depuis le 29 mai! Les Girondins ne pouvaient se tromper plus longtemps sur la profondeur de l'abîme qu'ils avaient creusé de leurs propres mains. Selon la forte expression de Montaigne, ils avaient « troublé l'eau pour d'autres pêcheurs. » Ils se retirèrent de la scène, le cœur navré. Biroteau et Chasset, qu'on avait enivrés d'applaudissements si artificieux, se réveillèrent comme d'un songe. Lyon leur apparut tout à coup peuplé de noirs fantômes. Le 23 juillet, pendant la nuit.... ils s'enfuirent!

CHAPITRE V

LA COALITION S'AVANCE

Pendant ce temps, les dangers s'accumulaient aux frontières. Trois cent quatre-vingt-dix-sept mille hommes, voilà tout ce que la France comptait d'hommes présents sous les armes, au mois de mai 1793. Et avec ces forces il lui fallait vaincre au Nord, sur le Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées! Rappelons, en revenant un peu sur nos pas, quelle était, au moment de la chute des Girondins, la situation militaire du pays.

Au Nord, la frontière était menacée par le duc d'York, à la tête de vingt mille Autrichiens et Hanovriens; par le prince de Cobourg, à la tête de quarante-cinq mille Autrichiens et de huit mille Hessois; par le prince d'Orange, qui commandait quinze mille Hollandais; enfin par le prince de Hohenlohe, qui, avec trente mille Autrichiens, occupait Luxembourg et Namur. Or l'armée républicaine, de ce côté, outre qu'elle ne s'élevait guère qu'à vingt-deux mille hommes, avait été désorganisée par la défection de Dumouriez, découragée par la mort de Dampierre, et rejetée, du camp de Famars sous Valenciennes, au camp de César sous Bouchain, où elle semblait hors d'état de rien entreprendre; si bien que, sans éprouver d'obstacle, les alliés avaient formé le blocus de Condé et bombardaient Valenciennes.

Sur la frontière de l'Est, pour soutenir le choc de cinquante-cinq mille Prussiens, commandés par leur roi; de quinze mille Autrichiens, sous les ordres de Wurmser; de huit mille Autrichiens, détachés du corps de Hohenlohe, et d'environ six mille émigrés français, la République n'avait pas à mettre en ligne plus de soixante mille combattants, divisés en deux armées, celle de la Moselle et celle du Rhin. Dès la fin de mars, le roi de Prusse avait traversé le Rhin à Bacharach, passé la Nahe, poussé jusqu'à Seltz et coupé la route de Mayence à Worms, tandis que, tombé soudain dans une irrésolution et un embarras inexplicables, Custine abandonnait ses magasins à Ringen, à Creutznach et à Worms, se retirait précipitamment sous Landau, et, ne s'y croyant pas encore en sûreté, se repliait derrière la Lauter, laissant l'ennemi libre d'investir Mayence. Ce fut au mois d'avril que commença l'investissement de cette place. Son enceinte figure un demi-cercle dont le Rhin est le diamètre, et elle communique, au moyen d'un pont de bateaux, avec le faubourg de Cassel, jeté sur l'autre rive; on n'avait donc pas jugé nécessaire de la fortifier beaucoup du côté du fleuve, parce qu'il était peu probable qu'on l'attaquât par des débarquements. Seulement, pour mettre à l'abri le front riverain, composé d'une muraille en briques, et conserver un débouché offensif sur la rive droite, les Français avaient fortifié Cassel et l'île du vieux Mein. Du côté de la terre, Mayence était dans un état de défense respectable, grâce aux travaux de deux officiers distingués du génie, les généraux Doyré et Meunier. Mais, mieux que par ses murailles, la ville était protégée par l'admirable intrépidité d'une garnison de vingt mille hommes, dont Jomini a pu dire que, « sous des chefs tels que Meunier, Aubert Dubayet et Kléber, elle était capable de tout. » L'unique question était de savoir, dans le cas où l'on ne viendrait pas la dégager, combien de temps elle pourrait écarter d'elle un ennemi qui a raison des plus fiers courages: la famine! Sans compter que le tiers de l'armement nécessaire manquait sur les remparts. Quoi qu'il en soit, le roi de Prusse attachait trop d'importance à la conquête de ce boulevard de l'Allemagne, pour ne pas essayer de s'en rendre maître. Il entreprit le siége, confiant au général Kalkreuth le soin d'en diriger les opérations, et au duc de Brunswick le soin de les couvrir, à la tête d'un corps d'observation, du côté des Vosges. Sur ces entrefaites, le commandement de l'armée de la Moselle ayant été réuni à celui de l'armée du Rhin, Custine se trouva en position de disposer de soixante mille hommes, avec lesquels il eût pu aisément reprendre l'offensive; d'au-

tant que l'ennemi, depuis le revers des Vosges jusqu'à Lauterbourg, s'étendait isolément par brigades. Mais, au lieu de concentrer ses forces, Custine les étendit parallèlement à celles des Prussiens, et passa tout le mois d'avril à inspecter sa ligne dans le Porentruy, où il n'y avait ni rien à diriger ni rien à tenter. Vers le milieu du mois de mai cependant, appelé au commandement de l'armée du Nord, il parut honteux de sa longue inaction et voulut dire à ses anciens compagnons d'armes un adieu qui fût un exploit; mais il n'aboutit qu'à un effort qui fut une déroute.

Aux Alpes, la situation ne se présentait pas sous un aspect plus favorable. L'armée qui devait sauver de l'invasion des Piémontais la Savoie et le comté de Nice était dans un déplorable dénûment, fruit de la secrète connivence des corps administratifs avec les malveillants de l'intérieur et les ennemis du dehors. Trompée par de faux rapports, la Convention croyait cette armée complète, au moment même où il y manquait dix-huit mille hommes, et où elle n'avait pas un seul général de brigade. Pour ce qui est des troupes placées aux Alpes maritimes, elles s'élevaient à peine à quinze mille hommes, mal approvisionnés. Or, tant en Savoie que vers Nice, il y avait à faire face à quarante mille Piémontais renforcés de huit mille Autrichiens; et si, profitant de ce que, du côté des grandes Alpes, les glaces rendaient toute action impossible, les Piémontais eussent eu l'idée de précipiter sur Nice la masse de leurs forces, rapidement transportées des Alpes au Midi, qui les eût empêchés de pénétrer dans les départements insurgés, d'y donner la main à la révolte, d'occuper Lyon qui les appelait et les attendait, et de mettre la France en lambeaux?

Aux Pyrénées, tandis que sept mille Espagnols perçaient dans la Cerdagne française et menaçaient le Mont-Libre, quinze mille hommes, appartenant à la même nation, s'étaient répandus vers Céret et le Boulou. Pour les repousser, ou seulement les tenir en échec, était-ce assez d'une petite armée de dix mille hommes, la plupart de nouvelle levée, et qui étaient sans officiers généraux, sans canons de campagne, sans affûts pour les canons de siége, presque sans pain? Aussi le général espagnol, aidé d'ailleurs par les émigrés du pays, n'avait-il pas eu de peine à s'emparer du pont et de la ville de Céret, de Montesquiou, de Villelongue, du Boulou, de Saint-Genis, de Palau, de Saint-André, et à nous ôter toute communication avec Bellegarde, le fort des Bains et Prats de Mollo. Vers la fin de mai, le général français Deflers établit un camp retranché à peu de distance de Perpignan, mais sans pouvoir faire autre chose que couvrir cette ville, tant ses forces étaient insuffisantes! Bellegarde, le fort des Bains, Prats de Mollo devaient donc inévitablement succomber; et c'est ce qui arriva, dans le courant du mois de juin.

En résumé, à l'époque où les Girondins, vaincus à Paris, agitaient de leurs ressentiments la France entière, armant la Normandie, poussant Bordeaux à la résistance, soulevant Marseille, et fournissant de la sorte des auxiliaires inattendus aux insurgés royalistes de la Vendée, de la Lozère, des Vosges, du Jura et de Lyon, une armée formidable d'Autrichiens, de Hanovriens, de Hollandais et de Hessois entourait Condé et incendiait Valenciennes; les Prussiens enveloppaient Mayence; la Savoie et Nice étaient à la merci des Piémontais; et les Espagnols, auxquels il ne fallait qu'une attaque un peu vive pour enlever le camp français sous Perpignan, semblaient déjà maîtres du Roussillon.

En de telles extrémités, la France était perdue si les gouvernements qui l'attaquaient eussent eu la centième partie du génie et de la vigueur que déploya le Comité de salut public. Mais, Pitt excepté, aucun de nos ennemis fameux ne se trouva au niveau des circonstances. Celui d'entre eux qui avait été l'âme de la coalition dans l'origine, et qui lui communiqua un instant le prestige d'une réputation diplomatique alors sans égale, était le vieux comte de Kaunitz; et il est curieux d'opposer ce que la chronique rapporte de ce personnage à ce que nous savons déjà des Robespierre, des Saint-Just, des Billaud-Varenne.

Kaunitz était un homme de haute taille, aux yeux bleus, au teint blanc comme du lait. Il portait une perruque remarquable dont les nombreuses boucles tombaient en zigzag sur son front, de manière à en cacher les rides. Il semble avoir été l'inventeur de cet art de poudrer les cheveux, pratiqué avec tant de raffinement par le fameux prince de Ligne, lequel, dit-on, au moment de sa toilette, avait coutume de faire ranger ses domestiques sur une double haie, avec injonction de lui jeter sur la tête, lorsqu'il parcourait la ligne, l'un de la poudre blanche, un autre de la poudre bleue, un troisième de la poudre jaune, etc.... jusqu'à ce que la fusion et la combinaison des couleurs offrît quelque chose de parfait. Kaunitz tranchait volontiers du révolutionnaire.... en matière de costume. Par exemple, lui faire quitter les bas blancs pour des bas rouges était une question d'État. Un grand chien l'accompagnait partout, — excepté à la cour. — Ce fut son point de ressemblance avec Robespierre. — N'étant plus jeune, il ne voulait absolument pas être vieux; et l'idée de sa fin lui était si insupportable, qu'il avait fait défense expresse qu'on prononçât en sa présence le mot *mort*. Il ne souffrait même pas qu'on parlât devant lui de *petite vérole*, parce qu'il avait vu l'impératrice atteinte de cette maladie, et qu'il lui en était resté une impression désagréable. Un jour, il dit à un de ses lecteurs, le secrétaire Harrer, âgé alors de soixante ans : « Se peut-il que des jeunes gens comme vous oublient de pareilles choses? » Avait-on à lui annoncer une nouvelle funèbre, il fallait recourir à une circonlocution. Lorsque le baron Binder, son ami et son confident, mourut, Xaverius Raidt, le lecteur du prince, l'informa de l'événement en ces termes : « On ne trouve plus nulle part le baron Binder. »

Un personnage de cette trempe n'était pas pour lutter d'audace avec des hommes qui se croyaient sûrs de commander à la victoire, à force de regarder la mort en face; et c'est ce que Kaunitz semblait comprendre lui-même, lorsqu'il disait : « Les Jacobins sont des insectes qu'il faut tuer à force de patience. » Mais la cour d'Autriche ne tarda pas à s'apercevoir que, contre la Révolution française, d'autres vertus n'eussent pas été de trop. La vieille routine des cabinets ne pouvait manquer de pâlir devant une politique environnée d'éclairs et qui procédait par coups de foudre : Kaunitz fut jugé insuffisant. Restait à le remplacer.

On raconte que, visitant un jour le collége des langues orientales formé à Vienne, Marie-Thérèse y remarqua un enfant nommé Thunigut. C'était le fils d'un pauvre batelier de Lintz. L'impératrice prit intérêt à lui et le recommanda au directeur du collége, après avoir changé son nom de *Thunigut* (vaurien), en celui de *Thugut* (fais bien). Ce fut le point de départ d'une fortune aussi éclatante que rapide. Attaché dès l'âge de quinze ans à la légation de Constantinople, Thugut franchit en peu de temps tous les degrés de l'échelle diplomatique, et fit preuve de tant d'habileté dans les diverses missions dont on le chargea, que, lorsque l'empereur d'Autriche résolut de donner un successeur à Kaunitz, ce fut sur le fils du batelier de Lintz qu'il jeta les yeux. Thugut avait suivi le comte de Mercy en France; il y avait eu des confé-

rences secrètes avec Marie-Antoinette, avait contribué à y mettre Mirabeau dans l'intérêt de la cour; et on le supposait mieux en état que personne de combattre efficacement une révolution dont il avait surveillé de si près les développements et connu les principaux acteurs.

La vérité est cependant que Thugut, nommé, dans les derniers jours de mars 1793, *directeur général du bureau des affaires étrangères*, se montra tout aussi impuissant que son prédécesseur à diriger d'une manière efficace les ressorts de la coalition. Non moins attaché aux traditions d'une politique égoïste et tortueuse que le prince de Cobourg l'était aux théories surannées de la guerre méthodique, il ne vit, il ne chercha dans le dénoûment d'une lutte de principes que l'agrandissement particulier de l'Autriche. Au lieu de pousser les armées impériales vers Paris, foyer de la doctrine nouvelle, il les retint, sur la frontière du Nord, autour de deux places dont le Cabinet de Vienne convoitait la possession définitive. De son côté, Pitt, que son génie aurait dû sauver de ces étroites inspirations de l'égoïsme national, Pitt en subit à ce point l'influence, qu'il aima mieux s'emparer des colonies françaises des Indes occidentales que porter secours aux royalistes de la Vendée. Est-il besoin d'ajouter que ce furent des préoccupations du même genre qui empêchèrent l'Espagne d'étendre s s vues au delà de l'occupation du Roussillon et qui enchaînèrent les Prussiens sous les murs de Mayence?

Ainsi, au lieu d'attaquer la France hardiment et avec ensemble comme le berceau d'une philosophie par eux jugée dangereuse, les coalisés ne songèrent qu'à la déchirer comme une proie dont chaque gouvernement voulait un lambeau. Et de là vient que l'histoire de leurs efforts, au moment où nous sommes, se réduit au récit de deux siéges : celui de Mayence et celui de Valenciennes.

Nous avons parlé en passant d'une défaite que Custine essuya au milieu du mois de mai. L'attaque que suivit cette défaite était censée entreprise en faveur de Mayence. Non que Custine eût sérieusement le projet de dégager la place; mais, appelé au commandement de l'armée du Nord, il désirait qu'une victoire signalât son départ. Il projeta donc d'assaillir la gauche des Autrichiens, que commandait Wurmser, au sujet duquel on lit dans les Mémoires du prince de Hardenberg cette réflexion remarquable. « Il fallait une révolution pour voir un prince du sang de France aux ordres d'un gentilhomme alsacien, né sujet du roi, et qui avait fait la guerre de Sept-Ans dans un grade subalterne, sous le prince de Condé lui-même. » Wurmser, en effet, était un gentilhomme alsacien qui avait autrefois obtenu de Louis XV la permission de passer au service de la cour de Vienne, et c'était à son armée auxiliaire qu'était venu se joindre, en 1793, le corps d'émigrés, connu sous le nom d'armée de Condé. L'engagement eut lieu le 17 mai et fut fatal à Custine, qui, mis en désordre, dut regagner Wissembourg, puis partir pour Cambrai, chargé du poids d'un revers.

Un semblable échec laissait à la garnison de Mayence peu d'espoir d'être secourue. Elle ne se découragea pas néanmoins, animée qu'elle était par l'exemple de ses chefs, et peut être plus encore par celui de Merlin (de Thionville), que la Convention avait envoyé avec Rewbell à Mayence, en qualité de commissaire. Merlin (de Thionville), après avoir fait ses études au séminaire de sa province et son droit à l'université de Nancy, s'était engagé dans la carrière du barreau; mais la nature l'avait créé soldat. Aussi le vit-on déployer, à Mayence, une bravoure qui étonna jusqu'à Kléber, ce Kléber que rien qu'à sa taille, à son visage, à sa démarche, à son geste, les anciens eussent salué dieu de la guerre. Pointer des canons, diriger des sorties, caracoler sur le front des troupes en habit de hussard, tels étaient les amusements favoris de Merlin; et il se montrait si terrible dans les combats, que les Allemands le surnommèrent *Diable de feu* (*Feuer-Teufel*).

Ici se place un fait singulier. Un jour, un trompette ennemi entra dans la ville, s'annonçant porteur de lettres de la part de Custine. Aussitôt le conseil de guerre s'assemble. Un homme qui se disait l'agent du général demandait à faire au commandant de la place des communications importantes On décide que l'entrevue désirée aura lieu, et que Doyré s'y rendra, accompagné du représentant Rewbell. En arrivant, ils trouvèrent un nommé Boze qui les attendait au milieu d'un cercle d'officiers prussiens et hessois. Boze dit, en balbutiant, qu'il apportait de mauvaises nouvelles : que l'armée de Custine se trouvait fort affaiblie; que Paris était insurgé, la Convention dissoute, le Dauphin proclamé roi. Les Français n'ayant, à Mayence, aucun moyen de savoir ce qui se passait au dehors, les tromper avait paru facile. Pour mieux y réussir, un officier prussien tira de sa poche un *Moniteur* imprimé à Francfort et qui contenait des détails confirmatifs du récit de Boze. Mais Doyré et Rewbell, soupçonnant un piége, refusèrent d'en entendre davantage, et reprochèrent même à Boze, en termes très-vifs, de s'être lâchement chargé d'une mission pareille. On se sépara, non sans que Boze fût parvenu à glisser dans la main de Doyré un billet portant la signature de Custine et dans lequel les assiégés étaient engagés à rendre la place, pourvu qu'ils obtinssent une capitulation honorable. Le conseil de guerre, ayant pris connaissance de ce billet, passa tout de suite à l'ordre du jour, motivé sur la résolution de combattre jusqu'à la mort.

C'était là précisément ce que le roi de Prusse aurait voulu éviter. Comme des combats journaliers avaient lieu sur le terrain qui séparait les retranchements prussiens des ouvrages français, il advint que, dans une de ces rencontres, le chef d'une troupe de cavaliers sortis de la place défia un officier prussien à un combat singulier. « Et si je venais à vous comme ami? dit ce dernier. — Je vous recevrais en ami, » répond le Français. Là-dessus, les voilà qui se tendent la main. Le général Kalkreuth et Merlin, peu éloignés des avant-postes, sont avertis; un pourparler a lieu, et un déjeuner est convenu pour le lendemain avec le prince Ferdinand de Brunswick et Rewbell Ce repas militaire se passa gaiement, à quelque distance des troupes. Mais le prince eut beau mettre en jeu toutes les ressources d'une habile courtoisie, on ne put s'entendre, Rewbell exigeant, pour condition première, que le roi de Prusse se séparât de la coalition et reconnût la République française.

Aussi bien, une entreprise inattendue vint couper court aux égards réciproques. Une nuit, apprenant que Louis Ferdinand de Prusse était au quartier général de Marienborn, les assiégés forment le projet d'enlever ce prince. Divisés en trois colonnes, ils se mettent en marche, au nombre de six mille hommes, conduits par un espion; pénètrent dans le camp prussien à la faveur des ténèbres et, au moyen du mot d'ordre, qui avait été livré, surprennent l'état major, le massacrent. Le général Kalkreuth n'échappa que parce que le grenadier qui avait saisi la bride de son cheval reçut la mort au moment de la donner.

Le lendemain fut un jour de deuil pour les Français : Meunier périt à l'attaque de la grande île du Mein. C'était un héros qui disparaissait de la scène. Une trêve qui rappelle les plus nobles pages d'Homère fut aussitôt conclue, la trêve des

funérailles; et les Prussiens, en armes sur leurs lignes, répondirent par une salve générale au bruit des adieux militaires que les Français firent au tombeau où leur général venait de descendre.



HOUCHARD

A partir de cette journée, le siége fut poussé avec un redoublement de vigueur. Dans la nuit du 18 au 19 juin, la tranchée avait été ouverte, et le 28, les Prussiens avaient emporté la redoute de Veisnau : l'achèvement des batteries précipita toute chose vers un dénoûment meurtrier, et une partie de la ville s'affaissa bientôt sous un déluge de bombes.

Le 16 juillet, le laboratoire des artificiers de la garnison sauta. Presque au même instant le feu prenait à un magasin de fourrages. A la fin de juillet, vingt batteries armées de deux cent sept bouches à feu se hérissaient sur la rive gauche.

Mais la constance des assiégés avait à lutter contre un fléau plus terrible que les boulets et les bombes. Dès le début, Custine avait négligé d'approvisionner la ville, et il avait même écrit, comme pour endormir la Convention, que Mayence était parfaitement approvisionnée. Après son départ, une compagnie de juifs s'était engagée à fournir les bœufs, le vin et l'eau-de-vie nécessaires, mais à la condition que les convois, arrêtés par l'ennemi, seraient payés comme s'ils étaient arrivés à bon port. On jugea ces juifs capables de faire arrêter leurs propres convois pour vendre une seconde fois leurs denrées, et on ne voulut pas de la condition. Vint le blocus, et avec le blocus la famine. Elle fit des progrès d'autant plus rapides, que l'ennemi, ayant des émissaires dans la ville, savait tous les endroits où étaient des magasins de blé et ne manquait pas de diriger son feu de manière à les incendier. On eut beau les changer de place à diverses reprises, rien n'y fit. Les moulins, à leur tour, ne tardèrent pas à être réduits en cendres, ce qui forçait d'avoir recours aux moulins à bras; et le danger d'y travailler était tel, qu'on était obligé d'y conduire les travailleurs à la pointe du sabre. Sur la fin du siége, cependant, on avait encore du pain pour quinze jours; mais plus de fourrages, plus de médicaments, plus de viande, plus de beurre, plus de graisse. Pour graisser ce qui leur tenait lieu de soupe, les soldats qui occupaient les forts employaient des rats et des souris.

La détresse devint si impossible à supporter, que le commandant de la place en fit sortir, après vives sollicitations, un grand nombre de vieillards, de femmes, d'enfants et de malades. Ces infortunés, au nombre d'environ deux mille, s'attendaient à être reçus dans le camp allemand. Ils se traînent jusque-là; mais la guerre est la science du meurtre : on les repousse. Ils refluent vers la ville; ils en trouvent les portes inexorablement fermées : ce fut un spectacle déchirant. Sur le terrain même qui séparait les deux armées, il fallut que cette foule gémissante restât exposée, pendant toute une nuit, aux coups qui venaient des deux côtés. Le soleil se leva, et montra des soldats français emportant de pauvres enfants, blessés, dans les pans de leurs habits.

Si du moins, l'oreille ouverte aux plus lointaines, aux plus vagues rumeurs, ils eussent pu apprendre quelque chose de la patrie absente, ces vaillants hommes! Mais, tandis qu'avec tant de dévouement ils combattaient pour la France, ils étaient condamnés au supplice d'ignorer si elle existait encore; et ce supplice dura quatre mois. Avec quelle impatience ils attendirent Custine! dans quel douloureux étonnement les plongea cette absence si absolue et si prolongée de nouvelles! Longtemps ils interrogèrent les flots du Rhin, pensant qu'au moyen de papiers mis dans des bouteilles bien bouchées on aurait pu les instruire des choses du dehors. Hélas! les filets qu'ils jetèrent sur le fleuve furent muets jusqu'au bout.

Ce n'est pas que le Comité de salut public eût perdu Mayence de vue; mais la longue inaction de Custine avait été continuée par son successeur à l'armée du Rhin, Beauharnais, lequel, marié depuis cinq ans à la célèbre Joséphine, ne s'occupait guère, dans son quartier général, qu'à donner des fêtes à sa jeune femme et à se divertir. Soit répugnance à subir l'impérieuse tutelle des commissaires de la Convention, soit crainte de hasarder une bataille qui, perdue, le mettait sur la route de l'échafaud, ce général différa tant qu'il put de prendre l'offensive, et, lorsque enfin, pressé par des ordres formels, il s'y résolut, l'heure du salut était passée pour Mayence. Il est vrai que, le 19 juillet, Houchard, qui commandait l'armée de la Moselle, avait essayé de percer la ligne de trente lieues sur laquelle s'étendaient les troupes aux ordres de Wurmser; mais, outre que cette attaque, réitérée trois fois, n'avait été nullement décisive, la garnison de Mayence fut amenée à croire, sur la foi de certains rapports mensongers que lui firent des juifs envoyés par les Prussiens, qu'un dernier effort pour dégager Mayence avait abouti à la défaite de trente mille Français. Cette fausse nouvelle, coïncidant avec une sommation pressante du roi de Prusse, décida de la reddition de la place. Considérant qu'aucun mouvement ne se manifestait en sa faveur; que deux armées d'observation couvraient le siége; qu'une plus longue résistance contraindrait tôt ou tard dix-huit mille braves à se rendre sans conditions ou à périr; que la France était dans une situation à réclamer le courage de tous ses enfants, et qu'il valait mieux conserver à la patrie un noyau de rudes guerriers que s'acharner à la conservation d'une ville allemande, isolée de tout secours..., les défenseurs de Mayence cédèrent enfin à la fortune, mais fièrement, noblement, comme il convenait à leur honneur et à celui de la République. La capitulation portait que la garnison rentrerait en France avec armes et bagages. Nul autre engagement que celui de ne pas servir d'un an contre les alliés.

En conséquence, les Prussiens, le 22 juillet, prirent possession des forts extérieurs, et la garnison sortit tambour battant jusqu'aux glacis. Le 24 seulement, elle se mit en marche, et cela au bruit de la *Marseillaise*. La défense avait eu un caractère héroïque : ce caractère marqua la retraite. Un clubiste ayant été reconnu et insulté, Merlin (de Thionville), qui était en costume de hussard sort tout à coup d'un groupe d'officiers, impose silence aux insulteurs, et les avertit que ce n'est pas la dernière fois qu'ils verront les Français.

Depuis, les ennemis de ce conventionnel firent sourdement courir le bruit qu'il avait vendu Mayence au roi de Prusse. Sa conduite pendant le siége dément assez une pareille calomnie, à laquelle donna sans doute naissance le faste qu'il déploya plus tard : car il fut du très-petit nombre de commissaires de l'Assemblée que leurs missions enrichirent. « Un jour, raconte Levasseur, Merlin (de Thionville) vint s'asseoir à côté de moi, au sommet de la Montagne, au retour d'une mission. Il était tout essoufflé et se plaignait d'une extrême lassitude. — D'où viens-tu donc? lui demandai-je. — Je viens de forcer le cerf. — Où donc? — Dans mon parc. — Ah! tu as un parc! Et des chevaux? — Mes écuries en sont bien garnies. — Ah! tu as des écuries! Et des chiens? — Deux meutes superbes. — Ah! tu as des meutes! Et, quand tu es venu siéger à la première législature, tu n'avais pas d'effets pour la valeur d'un louis. Ote-toi de là; je ne veux pas m'asseoir à côté d'un fripon. Merlin restait atterré sur son banc. Je me levai, et j'allai me placer à l'autre extrémité de la Montagne. » L'Histoire ne saurait enregistrer, sans faire ses réserves, un jugement dont l'austérité révolutionnaire a seule dicté les termes; mais quelle pitié que, sous le rapport du désintéressement, Merlin, ce grand soldat, n'ait pas ressemblé un peu plus à Kléber, et un peu moins à Fouché ou à Cambacérès!

Nous avons laissé les alliés, au Nord, se disposant à emporter Valenciennes.

Dès les premiers jours de mars, un équipage de cent quatre-vingts bouches à feu de gros calibre était parti de Vienne. De son côté, la Hollande avait fourni cent sept bouches à feu. Les mortiers, au nombre de quatre-vingt-treize, se trouvaient approvisionnés à six cents coups, les canons à mille.

Le duc d'York conduisait le siége; et Ferrand, à la tête de dix mille hommes, défendait la place. Elle fut sommée le 14 juin. Mais là étaient des soldats de la trempe de ceux qui immortalisèrent la résistance de Mayence. Peu de temps avant la sommation, réunis aux habitants, dont la masse rivalisait avec eux de patriotisme et d'ardeur, ils avaient prêté sur la grande place de Valenciennes, autour de l'autel de la patrie, au son des instruments guerriers, et dans une sorte de magnanime ivresse, le serment de mourir plutôt que de se rendre. Ferrand se contenta d'envoyer copie de ce serment au duc d'York, et, un quart d'heure après, le feu commença. La première bombe, partie d'Anzin, éclata, sans atteindre personne, au milieu de la rue de Tournay, en ce moment remplie de monde. Cela parut de bon augure. Nul visage n'avait pâli, et le bruit de la bombe avait été couvert par un immense cri de *Vive la République!* Le bombardement devint formidable. « Il m'est arrivé, rapporte un témoin des événements, de compter, de onze heures du soir à deux heures du matin, jusqu'à sept cent vingt-trois bombes. Il y en avait souvent quinze ou dix-huit en l'air, et j'en ai vu partir huit à la fois de la même batterie à Sainte-Sauve. » Aussitôt qu'un incendie se manifestait, l'ennemi le célébrait par des fanfares. Dès le cinquième jour, l'église Saint-Nicolas s'étant embrasée, ce fut, toute la nuit, comme un vaste édifice de feu. La tour, qui brûlait à l'intérieur, semblable à un volcan, et qui vomissait, mêlés à d'épais tourbillons de fumée, des torrents de flamme, formait un spectacle à troubler les âmes les plus fermes. Bientôt l'arsenal fut incendié; et quatorze mille fusils furent réduits en cendres, avec une quantité prodigieuse de mèches, de sacs à terre, de pelles, de pioches, d'affûts et roues de rechange. Sur tout le front de l'attaque, le ciel ne présentait qu'un épouvantable nuage de poussière rougeâtre ou de fumée, et, depuis Cardon jusqu'à Poterne, le rempart ressemblait à un long cimetière où l'on aurait creusé d'innombrables fosses.

Une seule chose répondait à la grandeur du désastre : le courage des assiégés; et à Valenciennes, comme cela s'était vu à Lille, la gaieté, l'indomptable gaieté française se plut à défier la mort. Trois boulets étant tombés sur une maison, on entendit le propriétaire crier, du seuil de sa porte : « Eh! eh! qui veut loger à l'enseigne des Trois boulets? » Un bourgeois très-riche, apprenant la chute de sa cinquième maison, demanda si quelqu'un était blessé. Rassuré à cet égard, il dit en riant : « Voilà qui est pour le mieux; les hommes font les maisons, et les maisons ne font pas les hommes. »

Tel était l'esprit de la majorité des habitants; mais la bourgeoisie renfermait une classe de gens qui, atteints dans leurs intérêts matériels, étaient loin de partager l'entraînement général. Et, par malheur, cette classe égoïste s'appuyait sur la municipalité. Les opposants n'osèrent d'abord se produire, et durent se borner à chercher refuge au fond des souterrains. Mais, lorsque l'image de la désolation et de la ruine fut partout, ils commencèrent à avoir le courage de leur peur. Des pétitions factieuses, que la municipalité provoqua sous main, circulèrent. Les émissaires de l'autorité locale s'étaient étudiés à mettre du parti de la soumission l'irritabilité nerveuse d'un sexe facile à impressionner, ils réussirent. Ce fut au point qu'un jour, contre un rassemblement de femmes, l'intervention d'un détachement de cavalerie fut nécessaire. Le soir, les groupes se reforment; et, sans s'arrêter aux instances de leurs maris, qui, le visage morne, les lèvres tremblantes et pâles, leur parlent de la patrie, des femmes courent se précipiter en pleurs aux pieds des municipaux, soupçonnés d'avoir eux-mêmes arrangé cette scène. Les deux commissaires de la Convention, Cochon de Lapparent et Briez, étaient présents : une des pétitionnaires, s'adressant au premier comme à une divinité terrible, s'écrie : « Monsieur, quand cesserez-vous donc votre colère sur nous? » Il répondit avec beaucoup de dignité et de douceur. Sa situation dans Valenciennes était fort pénible, le poids des animosités bourgeoises portant sur lui d'une manière exclusive, à cause du peu de crainte qu'inspirait le caractère timide de Briez, son collègue, et du respect affectueux que commandaient les services militaires du général Ferrand, son âge avancé et son air paternel. Chargé particulièrement de représenter, dans une ville accablée de maux, l'immuable politique de la Montagne, le malheureux commissaire fut abreuvé de tant d'amertumes, qu'il en vint à désirer la mort. Mais elle ne voulut pas de lui, et le funèbre espoir qui le conduisait à l'endroit le plus périlleux du rempart fut trompé jusqu'à la fin.

L'agitation continua pendant quelques jours, jusqu'à ce qu'enfin les canonniers, indignés, déclarèrent que, si l'émeute se renouvelait, ils tourneraient leurs canons contre la ville. Les opposants ne doutèrent pas que la menace ne fût sérieuse, et le drame de la sédition cessa de compliquer celui de la défense. Mais imposer silence aux mécontents, ce n'était point couper court aux manœuvres obscures des traîtres. On avait fort mal à propos décidé qu'on bannirait de la ville tout homme qui aurait manqué au service, tout ivrogne : des gens se firent chasser de la sorte, sans autre but que d'aller renseigner l'ennemi. On assure, en outre, que la municipalité correspondait avec le duc d'York, au moyen d'obus non chargés. Ce qui est certain, c'est que le général anglais n'ignora rien de ce qui avait lieu dans l'intérieur de la place, et il en fit lui-même la confidence aux parlementaires de la garnison, en leur montrant une liasse de bulletins qu'il avait reçus, jour par jour, pendant le siége. Quant à Ferrand et aux deux commissaires, ils eurent toujours soin de ne donner leurs instructions que verbalement. Un papier sur lequel était écrit le mot *Confiance*, avec les signatures de Briez, de Cochon et de Ferrand, servait à accréditer les envoyés, qui portaient ce papier cousu dans leur jarretière de culotte.

Sur ces entrefaites, Custine, quittant le Rhin, était arrivé au camp de César; et le voisinage de l'armée dont il venait prendre le commandement autorisait les assiégés à se bercer de l'espoir d'un prompt secours; mais leur attente fut cruellement déçue. Ils imaginèrent alors de faire partir un ballon, auquel ils attachèrent un paquet contenant une lettre des deux commissaires à l'Assemblée nationale. Un billet, joint à cette lettre, promettait une récompense à quiconque, ayant trouvé le paquet, irait le remettre sur-le-champ à la municipalité la plus voisine. Le ballon s'enleva très-bien. Un vent favorable le dirigeait vers la France. Longtemps la garnison le suivit des yeux, aux cris mille fois répétés de *Viv la nation!* tandis que, sortis de leurs tentes près de Famars, les ennemis criaient, à leur tour, d'un air triomphant : « Voilà les députés qui se sauvent! » Malheureusement, le ballon ne parvint pas à sa destination : il alla tomber dans le camp de Cobourg, qui apprit de cette manière que ceux de Valenciennes avaient juré de se défendre jusqu'à la dernière extremité.

Vers le milieu du mois de juillet, une allégresse générale se manifesta parmi les assiégeants : Condé venait d'ouvrir ses portes, après une vaillante résistance de près de quatre mois. L'état de la garnison, réduite de quatre mille hommes à quinze cents, témoignait assez haut de la vigueur de la défense. Mais la famine sévissait à tel point, que le général

Chancel, gouverneur de la place, s'était vu un jour condamné à la douloureuse nécessité d'en faire sortir les femmes et les enfants; et cela même n'avait servi de rien, les Autrichiens ayant eu la barbarie de repousser dans la ville à coups de fusil les malheureuses créatures. Il fallut se rendre, et, à cette nouvelle, les émigrés royalistes qui combattaient sous le drapeau de l'Angleterre, devant les murs de Valenciennes, se mirent à exhaler leur joie en insultes et en sarcasmes. Il y en avait un, entre autres, dont les assiégés entendaient monter du fond de la tranchée la voix perçante; il s'épuisait à répéter en ricanant : « Président, je vous demande la parole. »

Le 25 juillet, tout étant prêt pour l'explosion des mines et l'assaut du chemin couvert, une attaque décisive fut résolue par l'ennemi. Elle devait s'effectuer sur trois colonnes : l'une composée d'Anglais, l'autre d'Allemands, la troisième de Hongrois et de Valaques. Le feu s'ouvrit à dix heures du soir. Deux mortiers battaient sur le réduit de la citadelle, dont les palissades étaient en même temps assaillies de mousqueterie et de grenades. Mais ce grand fracas n'était que pour diviser l'attention et les forces des assiégés pendant l'attaque des ouvrages de Mons. Après avoir fortifié de ce côté postes et réserves, les Français venaient de s'engager dans une vive fusillade, lorsque, soudain, l'explosion de trois globes de compression, faisant sauter deux places d'armes, ouvrit un large passage par le déchirement de la palissade. Les trous étaient si énormes, que cinq ou six mille bottes de foin eussent à peine suffi à les combler. Aussitôt l'ennemi s'y précipite, en poussant des hurlements affreux : « Tue! tue! tue!... Weich Patriot (Arrière, patriote)!... » Froissés de leur chute, couverts de terre, nos soldats ne se relèvent que pour gagner les réserves, qu'ils trouvent abandonnées et déjà au pouvoir de l'ennemi. Les volontaires de la Côte-d'Or, de la Charente et des Deux-Sèvres se battirent vaillamment en retraite jusqu'aux poternes. Les assaillants les y suivent. Alors déroute complète. Le carnage fut horrible. A une des poternes, il y eut entassement de cadavres, parce qu'on refusa d'ouvrir aux fuyards, de peur que l'ennemi n'entrât pêle-mêle avec eux dans la ville. Plusieurs se firent hisser le long des brèches; d'autres n'évitèrent la mort qu'en se couchant au milieu de leurs compagnons égorgés. Un soldat du 29e, qui, blessé à la tête, avait eu recours à ce lamentable artifice, fut dépouillé comme mort, et, après la retraite des assaillants, rentra par la brèche, entièrement nu.

On estime que, ce jour-là, la ville eût été emportée, si les alliés eussent eu quelque chose de l'audace et de la vivacité françaises. Mais ils se hâtèrent de regagner leurs ouvrages, sans chercher à s'établir dans les nôtres, excepté dans la corne, où ils jetèrent un certain nombre de travailleurs.

Le lendemain, un trompette parut, tenant un drapeau blanc à la main. Il apportait l'offre de conditions honorables, si la garnison se rendait, et, en cas de refus ou d'hésitation, la menace d'un assaut furieux. Ce fut pour les partisans de la soumission comme un signal depuis longtemps attendu Ils sortent de leurs caves, et courent en tumulte à la maison commune. Les municipaux s'avancent alors sur le perron, pour donner communication solennelle des motifs qui rendent, disent-ils, une capitulation indispensable. Des applaudissements frénétiques retentissent. Malheur à qui parlerait de continuer la lutte! L'un des deux commissaires de la Convention était accouru : on l'insulte. Dans l'intervalle, le conseil de guerre s'est réuni; et le bataillon de la Charente, descendant de la citadelle, s'avance sur la place au pas de charge, bien décidé à protéger contre les violences de l'esprit bourgeois la liberté des délibérations. Mais, un ordre supérieur, arraché à la faiblesse des chefs militaires, ayant fait rentrer ce bataillon, la place devint le théâtre d'un hideux désordre. Quelques soldats, l'écume des régiments, avaient été d'avance gagnés à la sédition : ils pillent les magasins de vivres et d'habillements. On les voyait revenir par les rues avec d'énormes charges de bas, de culottes, de souliers, qu'ils vendaient à vil prix. Quelques-uns portaient des bidons d'eau-de-vie et de vin.

Ce fut au milieu de cette anarchie que la question de la reddition s'agita : débat plein d'angoisse et sur lequel planait l'image de la Convention courroucée! Quelques chefs, parmi lesquels Dillon, colonel du 87e, et le commandant du bataillon de la Charente, rappelèrent le serment de s'ensevelir sous les ruines de la place, et déclarèrent que, si on ne pouvait la défendre, il fallait mourir. D'autres représentèrent que, lorsque ce serment fut prêté, une seule et même pensée paraissait dominer l'esprit des citoyens, mais que, depuis lors, une opposition aussi fougueuse qu'imprévue s'était produite; qu'il s'agissait conséquemment de vaincre désormais et les ennemis et une partie des habitants; que cette circonstance donnait à la situation une face toute nouvelle; que la garnison avait opposé à des forces supérieures une résistance qui marquerait dans les annales des siéges; qu'on avait assez fait pour la gloire et que quelque chose restait à faire pour l'humanité. Un rapport du directeur du génie, Tholozé, établissant l'impossibilité matérielle de tenir six jours de plus, trancha la question; et il fut décidé qu'en réponse à la sommation de l'ennemi on demanderait les honneurs de la guerre, la faculté d'emmener l'artillerie, l'engagement de garantir la sûreté de tous les habitants sans exception, l'exemption des corvées militaires, le maintien des ventes de biens nationaux, la circulation des assignats. Trois commissaires allèrent porter ces conditions au duc d'York, qui débuta par leur dire, en riant : « Ah, ah! messieurs! Et si à présent je ne voulais pas, moi? » Il se contenta d'exiger de la garnison la promesse formelle que, rentrée en France, elle ne servirait pas d'un an contre les alliés.

Ainsi se termina ce siége mémorable, après cinquante-six jours de tranchée ouverte, et un bombardement qui dura quarante-trois jours et quarante-trois nuits. La place avait été battue par plus de deux cents pièces. On lui jeta plus de quatre-vingt-quatre mille boulets, vingt mille obus et quarante-huit mille bombes. La garnison, qui, au commencement, s'élevait à dix mille hommes, se trouva réduite à moins de cinq mille, c'est-à-dire que la moitié de ces intrépides soldats périrent; et quant à ceux qui survécurent, ils gardèrent jusqu'au dernier moment une attitude héroïque. Le jour de la sortie de la ville, 28 juillet, les armes du bataillon de la Charente étaient nettoyées comme pour un jour de parade. Pas une maison que le boulet n'eût touchée. Les bombes anéantirent presque la rue de Mons, la place Verte et tout le voisinage de l'hôpital. Inutile d'ajouter que, de leur côté, les assiégeants avaient beaucoup souffert : d'après une confidence d'un officier anglais à Ferrand, l'ennemi ne perdit pas moins de vingt mille hommes.

La conduite du général Ferrand avait été aussi patriotique que vaillante, et Tholozé avait déployé des talents militaires du premier ordre. Cependant telle était l'ombrageuse politique de la Convention, que, n'étant pas morts, ils furent suspects. On envoya Ferrand à la prison de l'Abbaye, Tholozé à la maison du Luxembourg; et ils auraient eu probablement à comparaître devant le tribunal révolutionnaire, si Briez et Cochon de Lapparent ne s'étaient fait un devoir de témoigner bien haut en leur faveur.

Le 29, le duc d'York entra dans Valenciennes, accompagné du prince de Lambesc ! L'indigne municipalité avait élevé un énorme trophée d'armes à l'invasion, et les rues apparaissaient pavoisées de drapeaux blancs, avec cette inscription : *A notre libérateur!* Le soir, comme le duc était au théâtre, un acteur s'avance, aussitôt après le lever du rideau, et, le visage tourné vers la loge du prince anglais, commence en balbutiant : « Monseigneur.... Votre Altesse.... Votre Altesse...



COCHON DE LAPPARENT

Monseigneur.... Votre.... » Une voix du parterre : « Est ce que vous avez peur? » Et l'acteur de répliquer : « Eh! quand cela serait? Son Altesse a fait peur à bien d'autres. » Il va sans dire que cette scène d'abominable et sacrilége bassesse avait été arrangée d'avance. C'était le compliment de bienvenue fait par les royalistes à l'étranger ! Voici comment l'étranger y répondit : le lendemain même, le feld-maréchal Cobourg annonçait qu'à Valenciennes, ainsi qu'à Condé, il prenait possession de la ville *au nom du roi son maître*, et, de peur qu'on en doutât, une junte, composée de sujets autrichiens, fut aussitôt instituée, et l'aigle impériale arborée sur les remparts !...

Hâtons-nous d'ajouter que, pendant ce temps, cinq mille gardes nationaux républicains qui, accourus des villes voisines, avaient concouru à défendre, dans Valenciennes, le sol sacré, abandonnaient volontairement leurs foyers domestiques; et, unis à la garnison, allaient chercher la mort pour ne pas perdre l'honneur.

La nouvelle de la reddition de Mayence n'était pas encore arrivée à Paris; mais on y était instruit déjà de la capitulation de Condé, et l'on y tremblait de voir succomber Valenciennes, lorsque le Comité de salut public manda Custine.

L'attitude équivoque de ce général, le « mélange *incompréhensible* de vues très-justes et de mesures *singulières*, » qui avait marqué sa carrière de soldat, son inaction prolongée à l'armée du Nord, les éloges imprudents dont le comblaient les artisans de la guerre civile et les Girondins fugitifs, leur confiance en lui hautement déclarée, la lettre où Wimpfen l'appelait « mon cher maître, » et se montrait si assuré de son concours, tout le désignait aux soupçons d'un parti ombrageux, aigri d'ailleurs par l'excès des revers. Ce n'est pas que Custine eût paru disposé à répondre aux sollicitations de Wimpfen; il les avait, au contraire, repoussées avec rudesse, et dénoncées. Mais sa conduite, en cette dernière occasion, ne fut attribuée qu'à un calcul de prudence. Aussi longtemps qu'entre les Girondins et les Montagnards la lutte avait paru douteuse, sa haine à l'égard des seconds s'était librement épanchée, et la Convention elle-même, prise dans son ensemble, avait été de sa part l'objet de dédains qu'il mettait une coupable jactance à afficher devant ses troupes. Les Montagnards savaient cela, et ne lui tinrent aucun compte d'une soumission qui lui fut imputée à faiblesse.

Lui, cependant, arrive à Paris, affectant beaucoup de sécurité et portant la tête haute. Il se présente au Palais-Royal, et, sur ce théâtre des conciliabules secrets du royalisme, reçoit une ovation. On eût dit une page de l'histoire de Dumouriez; et ce qui, malheureusement pour Custine, compléta la ressemblance, c'est qu'il devint, par cela seul qu'il était suspect à la Montagne, le point de ralliement de l'aristocratie. La France, à cette époque, semblait toucher de si près à sa ruine, que beaucoup crurent la Révolution à l'agonie. Aussi les royalistes déployaient-ils une confiance qui croissait à chaque nouveau revers des armées. A peine Custine fut-il à Paris, qu'ils l'entourèrent, et la section de la Butte-des-Moulins, celle des Filles-Saint-Thomas, se pressèrent autour de lui, comme elles avaient fait jadis autour de la Fayette et de Dumouriez. Ce fut sa perte.

A la séance du 22 juillet, Bazire annonce que Custine a paru la veille au Palais-Royal, et que les habitués des tripots ont crié: *Vive Custine!* Il l'accuse d'avoir donné pour mot d'ordre: *Condorcet*, *Paris*, *la Constitution*. Simon l'inculpe à son tour pour avoir déclaré insolemment que, « lorsque les décrets de la Convention lui déplaisaient, il en faisait des papillotes, » et cette inculpation s'appuie sur le témoignage du ministre de la guerre. Danton dit que la nation a des doutes, et qu'il importe de les éclaircir promptement. La détention provisoire de Custine à l'Abbaye fut décrétée.

Survint la nouvelle de la reddition de Mayence. Barère se rend à la Convention, et, au nom du Comité de salut public, s'exprime en ces termes : « Nous venons de recevoir des nouvelles.... qui ne serviront qu'à enflammer le courage des républicains : ils savent que l'empire de la liberté ne se fonde que sur des revers.... Mayence a capitulé, au moment où deux armées victorieuses s'avançaient à son secours.... Houchard, après avoir délivré Mayence, devait prendre les Autrichiens par derrière, et les forcer d'évacuer les départements du Nord. Custine s'est toujours opposé à cette expédition, en disant qu'il ne fallait s'avancer sur Mayence que vers le 15 août. Ce général perfide triomphe; voilà l'effet de ses trahisons : il voulait livrer Valenciennes et Condé en même temps que Mayence. Nous avons appris qu'il existait un billet signé Custine, où il engageait Doyré, commandant de Mayence, à livrer la place aux Prussiens. » Barère alors donne lecture d'une dépêche du général Houchard, qui commandait l'armée de la Moselle. Houchard pressait la Convention de faire arrêter sur-le-champ Custine, comme suspect de trahison; il ajoutait : « Sans ses perfidies, j'étais avant huit jours à Mayence, et je délivrais la place. » L'ordre donné par Custine d'enlever de Lille soixante-seize pièces de canon, sans motif appréciable, et une lettre de lui contenant ces mots étranges : « Emmenez avec vous le plus de Prussiens que vous pourrez : *ce sont des Prussiens, il ne faut pas tout tuer;* quant aux Autrichiens et aux Hessois, je vous les abandonne, faites-en chair à pâté: » tels furent les documents qui complétèrent l'acte d'accusation présenté par le rapporteur du Comité de salut public. Les lignes du billet qui précède ne rappelaient que trop les relations du fils de Custine avec le duc de Brunswick, auquel le général français avait, par une manœuvre absolument inexplicable, livré Francfort: la Convention n'hésita pas, et Custine fut décrété d'accusation.

Or, ce jour-là même, on l'a vu, la ville de Valenciennes, qu'on lui reprochait aussi d'avoir abandonnée, capitulait. A la vérité, il pouvait répondre que, l'armée du Nord étant désorganisée, son premier soin avait dû être d'en recomposer les débris, et que la chance de sauver Valenciennes ne valait pas le risque d'une grande bataille perdue. Mais son crime, aux yeux de la Convention, était moins dans sa circonspection que dans une sorte d'indifférence systématique qui, rapprochée de sa conduite à l'égard de Francfort, puis à l'égard de Mayence, éveillait des idées de trahison. « Ce que je lui reproche, écrivait un soldat de la dernière garnison délaissée, c'est de n'avoir point provoqué un rapide rassemblement de forces par la vive peinture de notre détresse, qu'il devait présumer, et d'avoir, au lieu de cela, endormi le peuple et l'armée par des récits mensongers sur nos vigoureuses sorties; c'est de n'avoir pas même essayé (ce dont je suis sûr) de nous faire parvenir de ses nouvelles; c'est de n'avoir établi aucuns signaux sur les endroits dont il était maître, et que nous découvrions; par exemple, le drapeau tricolore, élevé au lieu Saint-Amand, eût confirmé la résolution du soldat, diminué la frayeur des citoyens faibles et contenu l'audace des malveillants. » De fait, Valenciennes était la troisième place importante qui tombait, après avoir compté sur le voisinage des troupes de Custine et sur son secours.

Quoi qu'il en soit, ce dernier événement rendait fort critique la position du camp de César, dont Kilmaine, à la suite du rappel de Custine, avait accepté le commandement provisoire; car l'armée qui occupait ce camp était à peine le tiers de celle que pouvaient former les forces réunies du duc d'York et de Cobourg. La question était de savoir quel parti prendrait l'ennemi.

Selon le plan adopté à l'ouverture de la campagne, le prince de Cobourg devait, marchant à gauche, aller s'emparer de la ville du Quesnoy, tandis que le duc d'York, se dirigeant à droite, irait assiéger Dunkerque. Et le Cabinet de Londres pressait l'exécution de ce plan. Mais le prince de Cobourg qui, par là, aurait perdu la direction d'une grande partie des troupes, et qui tenait à rester l'arbitre de la guerre, fit décider qu'on attaquerait d'abord le camp de César, espé-

rant détourner ainsi les Anglais de l'entreprise sur Dunkerque. Le duc d'York consentit à demander de nouveaux ordres au gouvernement britannique, et, en attendant, se mit en marche à la tête de vingt-deux mille hommes, la veille du jour où le prince de Cobourg partait de son camp de Hérin, avec le gros de l'armée impériale.

Le camp de César, situé à cinquante lieues en avant de Paris, était la dernière défense de la frontière. Derrière, pas de réserve! Kilmaine, averti qu'il allait avoir toute l'armée combinée sur les bras, ne voulut pas exposer à une destruction presque certaine les seules forces qui défendissent le Nord: la retraite fut résolue; et, sur l'avis ouvert par l'adjudant général Gay de Vernon, l'on se rangea à l'idée de porter l'armée derrière la Scarpe, entre Douai et Arras. De la sorte, nous nous attachions aux places de la Flandre maritime; nous mettions Lille derrière nous, et, comme au camp de César, nous nous trouvions protégés par deux places fortes et un bon cours d'eau.

Ce fut le 8, dans la matinée, que la retraite commença. De Solesmes à Cambrai s'étend une plaine de plusieurs lieues. La chaleur était excessive. Grand nombre de chevaux périrent.

Cependant l'armée du duc d'York s'avançait avec lenteur, en trois colonnes que couvrait une cavalerie nombreuse, soutenue de trente pièces d'artillerie légère. Kilmaine, feignant d'attaquer, lorsqu'il ne songeait qu'à gagner du temps, s'avance avec trois mille chevaux à la rencontre du prince, force les premiers régiments à se déployer, retarde leur marche. Au commencement de la soirée, de retour au quartier général, il ordonne à l'avant-garde de contenir l'ennemi, et de prendre position de manière à rester jusqu'au lendemain maîtresse du passage de l'Escaut, en amont de Cambrai. Mais, n'ayant pu ou su exécuter ces ordres, la cavalerie abandonna sans résistance Noyelle, Marcoing, Crèvecœur, et vint se former à Fontaine-Notre-Dame, à la gauche de Bourbon.

A l'entrée de la nuit, le duc d'York était devant Cambrai. Sommé d'en ouvrir les portes, le général Declaye répond: « Je ne sais pas me rendre, mais je sais me battre. » Et, pour le prouver, il ordonne deux sorties, tombe sur les Anglais, leur tue une centaine d'hommes et leur prend un drapeau.

Le 9, l'armée française continua son mouvement de retraite avec beaucoup d'ordre et de fermeté. Deux bataillons, s'étant égarés, se virent enveloppés par les Anglais; mais Kilmaine, accouru à temps, les dégagea: ce fut le seul épisode alarmant de la journée. Toutefois, vers le soir, ce cri des traîtres qui a traversé toutes les guerres de la République française, ce cri infâme de *Sauve qui peut* se fit entendre. Mais, grâce au ciel, on n'eut pas, cette fois, à gémir des suites; et, le lendemain, 10 août, au moment où Paris célébrait, comme nous le raconterons, l'anniversaire du renversement de la royauté, l'armée du Nord occupait la position de Gravelle, ayant sa gauche appuyée à Douai, sa droite à Arras, et son front couvert par la Scarpe.

CHAPITRE VI

LA VENDÉE MENACE

Le soulèvement de Lyon et les revers essuyés aux frontières n'étaient pas les seuls soucis de la République. Vaincus devant Nantes, mais non écrasés, les Vendéens se préparaient à de nouveaux combats. Pour abattre cette gigantesque révolte, même après la mort de Cathelineau, il restait à verser un fleuve de sang.

Quelques succès, obtenus par les républicains, marquèrent les premiers jours de juillet. De Parthenay, Westermann avait poussé jusqu'au village d'Amaillou, y avait mis le feu, et s'était emparé du château de Clisson abandonné à son approche. Le 2 juillet, rendant compte à Biron de ce facile exploit, il écrivait: « Ce faquin de Lescure se croyait en sûreté chez lui.... Je ne l'ai manqué que de quatre heures.... Je verrai si je puis me procurer des voitures pour conduire le mobilier à Parthenay. Sinon, meubles et château seront la proie des flammes. » Le jour même, il faisait apporter des fagots et de la paille dans les chambres, les greniers, les écuries, la ferme, et, par la destruction de ce qu'il appelait « l'asile d'un monstre que l'enfer a vomi, » inaugurait en Vendée le régime des incendies.

Lescure, dans sa fuite, fut rejoint par la Rochejaquelein, qui, ne pouvant retenir à Saumur ses paysans, pressés d'aller revoir leurs femmes et leurs bœufs, avait dû renoncer à garder cette ville. Westermann avançait toujours, se dirigeant sur Châtillon. Les deux chefs, réunis, rassemblent trois mille hommes, et essayent de défendre les hauteurs du Moulin-aux-Chèvres, mais en vain. Le poste est emporté, et, tandis que la femme de Lescure, avertie dans le château de la Boulaye par le bruit lointain du canon, s'enfuyait à travers champs, déguisée en paysanne, Westermann courait s'emparer de Châtillon, d'où il écrivait au général en chef: « Je visiterai les magasins.... La Rochejaquelein et Lescure avaient promis de promener aujourd'hui ma tête dans Châtillon; je brûlerai leurs châteaux. J'ai enlevé le drapeau de l'armée catholique. Il est de taffetas blanc, avec trois fleurs de lis d'or. Je vous l'enverrai, si mieux n'aimez le venir voir. »

Mais, pendant ce temps, les chefs vendéens repoussés de Nantes rassemblaient à Chollet les débris de la grande armée, et se disposaient à reprendre l'offensive. Le 5 juillet, vers onze heures du matin, Westermann était en train de percer un vieux fût de Bordeaux, dans la maison du receveur de district, lorsqu'il entendit tout à coup le retentissement du canon. En ce moment, ses troupes, sur les hauteurs de Château-Gaillard, vidaient des bouteilles, les armes en faisceaux. On bat la générale. Westermann monte à cheval, court au feu. Il était trop tard. Effrayés de se voir attaqués de toutes parts et à l'improviste par les paysans qui s'étaient glissés autour d'eux en silence, les républicains roulaient déjà, culbutés les uns sur les autres et pêle-mêle, avec leurs canons, dans la rapide descente qui mène à Châtillon. Westermann et les renforts qu'il amenait sont emportés par les fuyards. Lui, le sabre à la main, se fait jour à la tête de quelques centaines d'hommes, et gagne Bressuire, au milieu des coups de fusil partis de chaque village qu'il traverse. Le long de la route, des nuées de femmes vendéennes s'élançaient audacieusement sur les cavaliers: il fallut en tuer plusieurs pour leur faire lâcher les rênes des chevaux. Jamais désastre plus complet. On compta six cents cadavres de républicains sur le chemin de Fortais, trois cents vers le Pin: on en trouva un grand nombre au milieu des prairies, dans les bois. Aux fuyards égarés en quelque métairie, la mort! car les incendies du château de Clisson et du village d'Amaillou avaient rendu le paysan furieux. Les républicains perdirent quatorze pièces de canon, nombre de caissons, trois forges de campagne, toutes leurs munitions de guerre, toutes leurs provisions de bouche. Westermann se demandait en pleurant ce qu'était devenue la belle légion avec laquelle il avait battu les Prussiens.

Malheureusement pour les Vendéens, la cruauté de leurs

vengeances déshonora leur victoire. Tandis qu'à Châtillon les chefs criaient aux républicains de se rendre, qu'on ne leur ferait pas de mal, les soldats massacraient quiconque mettait bas les armes. Il y eut une boucherie de prisonniers dirigée, chose hideuse, par ce même Bernard de Marigny, dont les proclamations n'avaient d'abord respiré que clémence. La vue et l'odeur du sang lui avaient tellement porté à la tête, que, Lescure ayant voulu arrêter le carnage, Marigny, furieux, lui cria : « Retire-toi : que je tue ces monstres, ils ont brûlé ton château. » Il fallut que le magnanime Lescure menaçât ce bourreau-gentilhomme de prendre la défense des prisonniers contre lui-même.

Westermann avait donné plusieurs sujets de plainte. Aussi prompt dans ses colères que téméraire dans ses projets, il tranchait volontiers du despote. Un jour, il fit mettre à genoux devant l'armée, et fut au moment de faire fusiller, sans forme de procès, un vieux capitaine dont tout le crime était d'avoir voulu sauver ses soldats du résultat d'une fausse manœuvre, commandée sous l'impression d'une fausse alarme. Rossignol, lieutenant-colonel de la 35e division de gendarmerie, lui ayant été dénoncé comme auteur de certains propos « incendiaires » dirigés contre lui et contre le « ci-devant » faux Biron, il ordonna l'arrestation de Rossignol, sans prendre le temps d'examiner si l'accusation était fondée. Ajoutez à cela que la confiance que Westermann inspirait à Biron, déjà très-suspect lui-même, rappelait celle que lui avait témoignée Dumouriez. La défaite de Châtillon, quoique précédée de quelques succès, venant combler la mesure, un décret le traduisit à la barre.

Sur ces entrefaites, les Vendéens vainqueurs apprennent que les troupes républicaines ont reçu l'ordre d'entrer en Vendée par les Ponts-de-Cé. Et en effet, dès le 11 juillet, Bourbotte, Richard, Tallien et Choudieu avaient écrit d'Angers à leurs collègues de Niort : « Notre armée est partie cette nuit pour aller chercher l'ennemi. Il importe que la division de Niort aide ce mouvement. » Mais, avant que cette division se fût ébranlée, celle d'Angers, sous les ordres du général Labarolière, passait les Ponts-de-Cé et venait camper à Martigné-Briant. Douze mille républicains y furent attaqués, le 15 juillet, par quarante mille Vendéens. L'avantage fut d'abord du côté de ceux-ci. Bonchamps, la Rochejaquelein et Lescure culbutent les avant-postes, et prennent vivres, munitions de guerre, jusqu'aux sacs. Mais, cette première action terminée, le gros de l'armée des bleus s'avance en bon ordre, et le combat recommence. Les Vendéens, pour gagner Martigné, avaient eu à traverser rochers et côteaux par une chaleur excessive. Bientôt la fatigue les accabla. Tout à coup, sur la route même qu'un de leurs chefs, Bernard de Marigny, avait prise, à la tête d'un détachement de cavalerie, pour aller tourner l'ennemi, ils voient s'élever un épais nuage de poussière et sentent le sol frémir sous le galop des chevaux. La peur les saisit. C'était Marigny, qui, s'étant trompé de route, revenait. En ce moment, Bonchamps est atteint d'une balle qui lui fracasse le coude. Une charge vigoureuse de trois escadrons de hussards républicains fit le reste. Les Vendéens battirent en retraite. Lescure, qui, tourmenté par la soif, avait bu d'une eau corrompue, se trouva mal : ses soldats l'emportèrent évanoui. La nuit était survenue. Les vainqueurs avaient eu trop à souffrir de la chaleur, eux aussi, pour pousser plus loin leur avantage. Ils bivaquèrent sur le champ de bataille, laissant dans la possession des vaincus tout ce que ceux-ci avaient pris, et notamment une voiture qui contenait les rafraîchissements de Santerre. On ne put savoir le nombre des morts, cachés la plupart dans les blés.

Une chose à remarquer, c'est que, dans cette action, les bataillons parisiens venaient de déployer la plus grande bravoure : noble réponse à ceux qui, parce qu'ils comptaient parmi eux quelques traîtres, leur avaient donné le flétrissant surnom de *Héros de cinq cents livres*.

Et qu'il y eût dans l'armée républicaine des traîtres salariés par le royalisme, c'est ce dont on n'allait avoir que trop tôt la preuve.

Menou était d'avis qu'après la victoire de Martigné on se portât sans retard sur Saint-Lambert, et de là sur Chollet : Labarolière ayant repoussé ce plan et s'étant borné à occuper la position de Vihiers, les Vendéens revinrent à la charge avec une nouvelle fureur. Toutes les paroisses du canton s'étant levées, le nombre des paysans, cette fois, s'élevait à cinquante mille. Seulement, par une fatalité singulière, nul de leurs généraux n'était présent. D'Elbée et Bonchamps faisaient panser leurs blessures ; Lescure et la Rochejaquelein n'avaient pas encore quitté Chollet, où ils s'étaient rendus en toute hâte pour organiser de nouveaux rassemblements ; de sorte que les Vendéens se trouvèrent avoir pour tout général.... un prêtre. Il est vrai que ce prêtre, l'abbé Bernier, n'avait de sa profession que l'habit. Il dirigea le mouvement avec beaucoup d'habileté et fit croire aux soldats que leurs généraux étaient là. Quant à la bataille, il eut peu de chose à faire pour la gagner. Le combat était engagé à peine que, sur un signal mystérieux, trois caissons à la fois prennent feu au centre de l'armée républicaine, où leur explosion cause un effroyable ravage, et, au même instant, le cri fatal de *Sauve qui peut!* s'élevant du sein de bataillons éloignés de l'ennemi de plus d'une demi-lieue, les voilà qui prennent la fuite, sans avoir brûlé une amorce. Ces explosions inattendues, cette fuite inexplicable, les clameurs confuses qui l'ont provoquée et qui l'accompagnent, jettent le trouble dans les rangs. Comme une avalanche roulant du haut des montagnes, la panique renverse et entraîne tout. On coupe traits de chevaux, de charrois, d'artillerie. Les uns se perdent dans les bois, les autres se couchent dans les blés, beaucoup se débarrassent, pour mieux fuir, de leur sac, de leur fusil, de leur giberne. Menou est blessé. Bourbotte, qu'un officier perfide a conduit seul au milieu des colonnes ennemies, et qui souffre encore d'un violent coup de crosse reçu à la tête dans la journée du 15, n'échappe à la mort qu'en sautant de son cheval derrière une haie, et Santerre qu'en faisant franchir au sien un mur de six pieds. Il y eut peu d'hommes tués, la fuite ayant prévenu le combat ; mais le nombre des prisonniers fut considérable, et la moitié de l'artillerie républicaine resta au pouvoir des Vendéens. La majeure partie des fuyards reflua à Saumur. Bourbotte arriva à Tours le soir du 19. « Je le reçus dans mes bras, écrit Philippeaux, le corps tout meurtri, le visage ensanglanté, les vêtements imprégnés d'une boue de sueur et de poussière, l'âme brisée de douleur. » Quant à Santerre, les Vendéens ne se consolèrent pas d'avoir manqué une telle proie. Santerre avait présidé au supplice de leur roi Louis XVI, et ils s'étaient promis de l'enfermer dans une cage de fer.

Ce fut le lendemain de la bataille de Vihiers qu'un successeur fut nommé à Cathelineau. Depuis longtemps, mais plus particulièrement depuis la prise de Saumur, une jalousie sourde et la rivalité mal contenue des prétentions individuelles divisaient les chefs de l'insurrection : chacun se croyait digne du commandement suprême et y aspirait, à l'exception peut-être de la Rochejaquelein, dont les talents étaient ceux d'un colonel de hussards, et qui n'avait que l'ambition

de son vrai rôle. Talmont, quoique le dernier venu, avait son titre de prince à mettre dans la balance. De hautes qualités morales recommandaient Lescure. L'élection de Cathelineau le paysan avait ouvert à Stofflet d'attirantes perspectives.



OSSIGNOL

Charette, chef d'une armée indépendante de la grande armée, était un candidat qu'il semblait malséant de dédaigner et dangereux d'aigrir. Mais c'était du côté de Bonchamps et de d'Elbée surtout que penchait l'opinion. Aussi étaient-ils, l'un et l'autre, de la part de leurs compagnons d'armes, l'objet d'un sentiment d'envie moins habile à se dissimuler.

Dans cet état de choses, il est probable que le choix d'un généralissime eût amené de graves conflits, si d'Elbée n'eût mis beaucoup d'adresse et de décision à brusquer le dénoûment. De longue main il s'était étudié à gagner les chefs secondaires; il avait fait à Charette, à Joly, à Royrand, des avances que les deux premiers avaient repoussées, mais qui furent acceptées par le troisième. Sûr de cet appui, il assemble un conseil de guerre, et insiste sur la nécessité de centraliser la direction des forces. Lescure, en ce moment, était malade. Bonchamps se trouvait retenu à Jallais par sa blessure. Stofflet, que certaines préférences avaient irrité, gardait l'attitude du dédain. Charette, fort loin de là, savait à peine ce qui se passait. D'Elbée fit seul l'élection. Voici comment fut composé le conseil de guerre: d'Elbée, généralissime; Bonchamps, Lescure, Donnissan et Royrand, généraux de division; Talmont et Forestier, généraux de cavalerie; Marigny et Perrault commandants de l'artillerie. Stofflet, d'abord désigné comme simple membre, reçut ensuite le grade de major général.

Amer fut le dépit des intéressés. Charette, selon le témoignage de Mme de la Rochejaquelein, « trouva tout cet arrangement de nomination fort plaisant. » De son lit, Bonchamps écrivit au nouveau généralissime une lettre de félicitations ironiques. Joly, oublié, « jura haine à la noblesse. »

L'élection de d'Elbée marque la date du rappel de Biron

Il y avait déjà plus d'un mois que l'inaction du général républicain était la source d'un mécontentement général et l'objet des dénonciations les plus vives. Dans une lettre au Comité de salut public, les représentants du peuple Choudieu, Tallien, Richard, Turreau et Bourbotte l'accusèrent d'avoir apporté dans l'organisation de la division de Niort une lenteur fatale; de n'avoir pas soutenu l'avant-garde de cette division, aventurée par Westermann, et accablée à Châtillon d'une manière si terrible; d'avoir entretenu avec Bordeaux, depuis que cette ville s'était déclarée fédéraliste, une correspondance suspecte; de s'être livré contre les généraux patriotes, et, par exemple, contre le général Salomon, à des insinuations calomnieuses; d'être resté sourd à toutes les sollicitations ayant pour but une diversion en faveur de la ville de Nantes, menacée.

Rien de plus louche en effet que la conduite de Biron. A Niort, il passait son temps en causeries vaines. Le soir, il montait à cheval, et, le chapeau à la main, parcourait les rues, suivi d'un inutile état-major. Lui demandait-on : « Mais quand vous déciderez-vous à attaquer les brigands? » il répondait, d'un ton léger : « Ce sera bientôt. » Il fit cuire du pain pour huit jours, et ordonna de tenir prêtes trois cents voitures, que réclamaient les travaux de la campagne. Chacun le croyait à la veille de se mettre en mouvement, il n'en fit rien. Le pain qu'il avait commandé, et qui était très-beau, se gâta : on fut obligé de le donner à un denier la livre pour servir de nourriture aux pourceaux. Pour comble de malheur, il était parvenu à acquérir sur les deux commissaires de la Convention à Niort, Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau (de Fontenay), un ascendant qui endormait leur surveillance. Quelquefois il lui prenait fantaisie de disparaître, sans qu'on pût savoir, pendant plusieurs jours, où il se tenait, ce qui faisait dire à Bourdon (de l'Oise) : « Eh bien, écrivons lui : *A Biron, dans l'univers.* »

Les circonstances en Vendée étaient trop graves pour que ce jeu fût toléré longtemps : la Convention rappela Biron et le remplaça par Rossignol.

Le nouveau général était un homme d'habitudes simples et vraiment républicaines; il avait beaucoup de courage, de désintéressement, de loyauté et de modestie. Mais, un patriotisme plus fougueux qu'éclairé l'ayant asservi à l'influence d'hommes qui ne le valaient pas, il avait contre lui le caractère de son entourage et la moralité équivoque de ceux qui, tels que Ronsin, affectaient d'être ses protecteurs. Il ne possédait, d'ailleurs, aucun des talents propres à justifier son élévation et à braver l'envie. Le coup de fortune qui le mettait si soudainement sur la même ligne que le comte de Canclaux ne pouvait manquer d'apparaître comme un scandale aux yeux des officiers *de bonne maison*, — et la Républiqu en employait encore beaucoup. Son autorité risquait donc, sinon d'être méconnue ouvertement, au moins d'être combattue sous main et à chaque instant contrariée : c'est ce qui arriva, comme nous le verrons.

Une semaine s'était à peine écoulée depuis l'élection de d'Elbée, lorsque Lescure reçut de Montaigu une lettre où Royrand lui donnait de fâcheuses nouvelles et demandait assistance. Voici ce qui avait eu lieu. Des républicains, détachés de la division de Luçon, avaient imaginé d'enlever par ruse le poste de Pont Charron. Ils se déguisent en paysans, et parviennent à franchir la ligne des sentinelles en se faisant passer pour des royalistes pris par les bleus et qui désertent. Reçus sans défiance, ils ne se déclarèrent qu'en mettant le sabre à la main. Les Vendéens, n'ayant pas le temps de se reconnaître, prirent la fuite en désordre; Sapinaud de la Vérie, qui les commandait, fut égorgé, et le poste resta aux républicains.

Le corps de Royrand se trouvait de la sorte très-exposé : les chefs de la grande armée, avertis, se hâtèrent de marcher au secours, et résolurent d'attaquer Luçon.

On a vu comment, dans une précédente affaire, Sandoz, général de la division de Luçon, avait déserté le champ de bataille, au moment même où ses officiers remportaient la victoire. Une pareille conduite ne pouvant demeurer impunie, Tuncq fut choisi pour lui succéder. Il se présente, et voilà que les soldats volontaires se mutinent. « Sandoz! criaient-ils furieux. Nous ne voulons que Sandoz! » Le passage suivant de Mercier du Rocher nous apprend de quels motifs honteux provenait cet enthousiasme pour le général destitué : « Sandoz faisait des sorties qui étaient de vrais brigandages. Il souffrait que, dans les communes que les brigands n'habitaient point, des soldats allassent enlever meubles et bestiaux. Ce n'était, certes, pas un beau spectacle que la rentrée de ces volontaires chargés de butin : des oies, des poules, des veaux, des moutons étaient l'ornement de leur triomphe, et rappelaient assez bien ce qu'on rapporte des compagnons de Romulus, quand ils rentraient dans Rome, après une incursion sur les terres de leurs voisins. » Il est juste de dire qu'à côté de ces pillards sans pudeur, la troupe de ligne donnait l'exemple de la subordination ancienne, et revint toujours de ces tristes expéditions sans porter une seule pièce de maraude. Quoi qu'il en soit, l'émeute militaire excitée par l'installation de Tuncq n'eut pas de suites sérieuses, grâce au départ volontaire de Sandoz, et la marche des Vendéens sur Luçon fut une occasion toute naturelle de fortifier son pouvoir en déployant ses talents pour la guerre.

Le 29 juillet, prévenu qu'un des escadrons ennemis battait la campagne, il fit approcher son bivac du pont de Minclaye, où il plaça des vedettes, et ses troupes passèrent la nuit sous les armes. Le lendemain, vers midi, les vedettes se replient sur le bivac : l'ennemi passait déjà le pont et se formait en colonnes. Jamais lutte ne fut à ce point inégale Les Vendéens, conduits par leurs plus vaillants capitaines, les d'Elbée, les la Rochejaquelein, les Lescure, s'avançaient au nom-

bre de vingt-cinq mille hommes, et Tuncq n'avait guère à leur en opposer que deux mille quatre cents : il n'en imita pas moins résolûment leur ordre de bataille. La gendarmerie flanquait ses colonnes, dont des hussards du 9e régiment recouvraient les ailes. Il braqua son artillerie de manière à riposter à celle de l'ennemi, et se plaça, avec son état major, en arrière de son centre de bataille. Il courait risque d'être tourné : une marche oblique qu'il fit faire à son aile gauche le sauva de ce péril. Mais, le combat s'étant engagé entre la cavalerie vendéenne et les hussards républicains, ceux-ci sont repoussés. Au même instant, un champ de blé s'embrase devant un bataillon de réquisitionnaires de Parthenay, qui, se trouvant au feu pour la première fois, reculent épouvantés. Tuncq ordonne au commandant de la gendarmerie de les ramener au combat, et de les charger s'ils refusent. « C'est l'ennemi qu'il faut charger, » répond le commandant, et il fond, à la tête des siens, sur les tirailleurs ennemis. A leur tour, les hussards se rallient et reviennent à la charge. Une panique, semblable à celle qui avait saisi les républicains à Vihiers, s'empare des Vendéens : ils prennent la fuite, laissant deux mille des leurs sur le carreau. Parmi les prisonniers, il y avait une jolie femme vêtue en amazone et un gentilhomme nommé Bouillé, qu'on prit d'abord pour le fameux Bouillé du voyage à Varennes. Les Vendéens doutaient si peu de la victoire, qu'on trouva dans les poches des morts des billets de logement pour Luçon.

Ainsi la guerre continuait, mêlée de succès et de revers. Rien de décisif, et c'était là un mal immense; car les forces de la République risquaient de s'épuiser à couper la tête de cette hydre de Lerne, d'autant que la chute des Girondins continuait de peser d'un poids énorme sur la Vendée. Les bataillons de Bordeaux, qui, aux Sables, faisaient la principale force de la division que commandait Boulard, déclarèrent nettement qu'ils n'entendaient pas servir plus longtemps. Les supplications de leur chef le souvenir de la gloire dont ils s'étaient couverts, les exhortations nobles et touchantes que leur adressèrent de Niort les commissaires montagnards, tout fut inutile. Ils s'emportèrent en plaintes si violentes, et leur licence devint si contagieuse, qu'ils firent considérer leur départ comme une calamité moindre que leur présence. « Je suis désolé, » écrivit le représentant du peuple Gaudin aux commissaires ses collègues, « je suis désolé de voir ces Bordelais, qui se sont si bien conduits, finir ainsi leur carrière; mais il faut qu'ils partent, alors même qu'on pourrait les retenir. »

Et pendant ce temps, sur un autre point de la Vendée d'une importance bien plus grande encore, à Nantes, la faction girondine entrait en révolte ouverte contre la Convention. Fiers, et à juste titre, de leur part glorieuse dans la belle défense de Nantes, les Girondins de cette ville ne s'étaient pas plutôt vus délivrés des royalistes, qu'ils avaient repris leur lamentable guerre à la Montagne. Les portes de Nantes outrageusement fermées aux commissaires de la Convention, les séditieux arrêtés de Rennes adoptés par l'autorité départementale, qu'appuyait Beysser; le bataillon montagnard de Meuris provoqué par la légion Nantaise, composée de jeunes bourgeois qui appartenaient au parti de la Gironde, et la querelle aboutissant à la mort de l'héroïque Meuris, tué en duel, tel est le résumé de l'histoire de Nantes pendant la première moitié du mois de juillet. On ne peut prévoir ce qui serait advenu, si Canclaux, qui était alors à Ancenis, eût consenti à mettre sa signature au bas des arrêtés qui portaient celle de Beysser. Heureusement, il refusa. Les Girondins de l'administration départementale essayèrent de se venger de lui en affamant les troupes qu'il avait à Ancenis, tellement qu'il fallut leur envoyer d'Angers de l'argent et des vivres. Mais là fut le terme de ces tristes exploits. L'autorité départementale, qui avait compté sur la garnison, fut déçue dans son espoir. Le conseil général de la commune, le district, les ouvriers se prononcèrent contre ce qui n'eût été, après tout, que la guerre civile dans la guerre civile. La Constitution, annoncée avec solennité aux hommes du peuple, fut acceptée par eux avec transport; et ce fut Baco lui-même qui alla témoigner de la soumission de Nantes à la Convention, où un violent démenti donné à Fayau le fit mettre à l'Abbaye. Beysser prit la fuite, puis se rétracta.

Mais la plaie ouverte aux flancs de la France, en Vendée, n'en allait pas moins s'élargissant et s'envenimant. La Convention, exaspérée, résolut d'en finir, n'importe à quel prix, et, le 1er août, elle fulmina un décret terrible :

« Il sera envoyé en Vendée, par le ministre de la guerre, des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis et les genêts. — Les forêts seront battues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par des compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis. — Les femmes, les enfants, les vieillards seront conduits à l'intérieur, où il sera pourvu à leur sûreté et à leur subsistance, avec tous les égards dus à l'humanité. »

La prise de Mayence laissait disponible pour l'intérieur la garnison de cette ville; les articles de la capitulation n'ayant trait qu'à l'étranger; le décret du 10 août ordonna que la garnison de Mayence serait transportée en poste dans la Vendée.

Le jour où l'on arrêtait à Paris ces formidables mesures, Philippeaux arrivait à Nantes, où la Convention l'avait dépêché. Lui-même a raconté quel fut son voyage, et comment il s'en allait de ville en ville, tendant la main pour la patrie en détresse, enflammant les cœurs, et recueillant les dons que le patriotisme s'empressait de lui faire : les uns donnaient de l'or, d'autres leur sang. De Tours à Nantes, sa course eut un caractère qu'il a peint en vives couleurs, et dans un récit où l'on croit voir revivre cette grande époque : « Le 26 juillet, je partis de Tours avec Chaux. Ronsin, qui tranchait du despote, et se faisait appeler *général-ministre*, vint me dire que les brigands venaient de nous vaincre près des Ponts-de-Cé, qu'ils s'avançaient du côté d'Angers, et qu'il serait téméraire à nous de nous aventurer le long de la levée, dont ils avaient probablement obstrué les issues.... Mais je dis à Chaux : « Notre présence à Angers peut soustraire cette ville au péril « qui la menace. En suivant la levée, nous gagnons cinq « heures, décisives peut-être. Le pis-aller est que nous tom- « bions au pouvoir des brigands. Eh bien, dans ce cas, voici « deux pistolets pour nous brûler la cervelle. » J'ordonnai au postillon d'aller en avant. Un adjudant du général Duhoux, qui se rendait à Angers, s'offre comme éclaireur, avec deux gendarmes. Nous voilà partis.... Nous passâmes à deux cents toises de l'ennemi.... Angers était dans la consternation. Nous vîmes toutes les boutiques fermées. On parlait d'évacuer la ville. Je me transporte à la séance des corps administratifs. Les circonstances rendent orateur : je prononce un discours brûlant. Je cours au champ de Mars, et j'y fais prêter au peuple le serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville. Les brigands, qui s'étaient approchés à la distance d'un mille, furent effrayés de cette vigoureuse attitude, et se reployèrent sur les Ponts-de-Cé, dont ils coupèrent la première arche. Possesseurs du château qui, de la rive opposée, domine tous les bras de la Loire, ils pouvaient intercepter nos convois, et

choisir le moment favorable pour surprendre Angers; je voulus voir la moustache de ces barbares. J'allai visiter leur position, accompagné de mon camarade Chaux et de l'adjudant. Nous reçûmes, à la pointe du pont, plusieurs bordées, dont une caressa mon panache. De braves canonniers m'exhortaient à moins exposer un représentant du peuple. « Non, répondis-je, « je veux être en première ligne. » Et, m'avançant jusque sur la brèche, je leur fis entonner l'hymne des Marseillais. Des charpentiers, que j'avais requis, s'occupèrent de rétablir le pont. L'ardeur de nos guerriers était telle, que, sans attendre, plusieurs se jetèrent à la nage ou gagnèrent la rive opposée à l'aide de longues échelles. Le château fut pris, et l'on poursuivit les brigands jusque sur les hauteurs d'Érigné. »

Il est certain que ce Philippeaux était une noble nature, mais un peu étourdiment passionnée, une nature honnête, mais trop prompte à accuser, et surtout à étendre ses accusations. Le 25 juillet, quelques jours après la déroute de Vihiers, c'est-à-dire lorsque, selon ses propres expressions, « tout cœur républicain aurait dû être en deuil, » il avait aperçu, dans un char fastueux escorté par cinquante hussards, le *général-ministre* Ronsin, assis en compagnie de quatre courtisanes; et ce spectacle l'avait justement révolté. Mais cette première impression le précipita sur une pente où il ne sut pas se retenir; et sa sincérité, qui trop souvent s'égara, contribua, plus que toute autre chose, aux discordes intestines dont nous aurons à tracer le tableau.

Ce qui donna le signal de ces discordes, ce fut l'arrivée en Vendée de dix-huit mille hommes d'excellentes troupes, sous les ordres des généraux Aubert-Dubayet, Kléber, Beaupuy, Haxo, Vimeux. Elles venaient d'Allemagne, où elles s'étaient illustrées en soutenant, à Mayence, un des siéges les plus opiniâtres dont l'histoire ait conservé le souvenir, et c'est pourquoi on ne les désigna plus en Vendée que sous le nom d'*armée de Mayence*.

A qui la direction de ce puissant renfort? Tel fut, dès l'abord, l'objet d'un doute que l'esprit de parti et les rivalités locales changèrent bientôt en un débat envenimé.

Enverrait-on les *Mayençais* à Nantes, pour y faire partie de l'armée des côtes de Brest? les placerait-on à Saumur comme partie intégrante de l'armée de la Rochelle? en d'autres termes, les mettrait-on sous le commandement du comte de Canclaux, ou bien sous celui du plébéien Rossignol?

La commission centrale de Nantes, dont Philippeaux était l'âme, embrassa ardemment le premier de ces deux partis, et la commission centrale de Saumur, composée de Richard, Choudieu, Bourbotte, Tallien, se prononça très-résolûment pour le second.

De là une défiance réciproque et des récriminations mutuelles qui ne servirent que trop à répandre l'esprit d'anarchie. Appuyé à Saumur par Richard, Choudieu, Tallien et Bourbotte, mais combattu à Nantes par Philippeaux, et dans la circonscription même de son commandement, c'est-à-dire à Niort, à Luçon, à Fontenay, par les commissaires de la Convention, Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau, le malheureux Rossignol ne savait comment se faire obéir. Méprisé des uns, parce qu'ils le jugeaient incapable; odieux aux autres, parce que le patronage de Ronsin le noircissait à leurs yeux; en butte à l'aversion des officiers nobles, parce qu'il était du peuple, il n'était sorte de contrariété qu'on ne lui suscitât. Un mot avait fait fortune, celui-ci : « Nous ne voulons pas chanter avec le Rossignol. »

Parmi les généraux ses subordonnés, il y en avait bien qui, tels que Boulard, avaient uniquement en vue l'intérêt de la République; mais il y en avait aussi qui frémissaient de voir au-dessus d'eux un homme auquel ils se croyaient supérieurs, et de ce nombre était le général Tuncq, que son succès du 30 juillet avait enivré, et que la protection de Bourdon (de l'Oise) encourageait à la désobéissance. Un fait monstrueux que Choudieu révéla plus tard à la Convention montre jusqu'où allait le désordre. Un jour, en l'absence de Goupilleau (de Fontenay), son collègue Bourdon (de l'Oise) prit un arrêté qui enjoignait au divisionnaire Tuncq de ne communiquer au général en chef Rossignol aucuns moyens d'approvisionnement de sa division, ni aucun état de situation de ses troupes!

Tant d'anarchie, c'était la ruine, c'était la mort : Rossignol en écrivit au ministère de la guerre, et, le 13 août, Tuncq fut destitué.

Mais, par une coïncidence heureuse pour lui, le lendemain même, et avant qu'il eût été remplacé, quarante mille Vendéens, conduits par d'Elbée, Charette, Lescure, la Rochejaquelein, Royrand, Marigny, parurent soudain devant Luçon. Tuncq, qui n'avait que huit mille soldats et cinq pièces d'artillerie volante, reçoit les assaillants de pied ferme, les met en déroute, leur tue quatre mille hommes, et les poursuit jusqu'au delà de Chantonnay. « Le pont de Mainclaye, écrit Mercier du Rocher, était encombré de cadavres, et les eaux du Lay apparaissaient toutes rouges de sang. » Étonnés de la grandeur de ce désastre, les chefs vendéens s'en renvoyèrent l'un à l'autre la responsabilité, non sans aigreur. D'Elbée reprochait à Lescure d'avoir fait adopter un plan de bataille qui ne convenait qu'à des troupes de ligne. Lescure reprochait à d'Elbée de n'avoir donné à ses officiers aucune des instructions nécessaires, tellement que, pendant la bataille, on l'avait entendu crier aux paysans, qui couraient en tumulte sur l'ennemi : « Mes enfants, alignez-vous donc par-ci, par-là, sur mon cheval. » Quant aux prêtres, habiles à profiter de tout, ils persuadèrent aux paysans que l'auteur de leur défaite était le curé constitutionnel de Lairoux; que ce curé, lié au diable par un pacte abominable, avait été aperçu dans la plaine, métamorphosé en lièvre, et examinant la position de l'armée catholique, dont il était allé rendre compte aux républicains, au milieu de plus de deux cents coups de fusil tirés sur lui sans l'atteindre.

C'était la seconde victoire que Tuncq remportait, et cela à quinze jours de la première : Goupilleau (de Fontenay) et Bourdon (de l'Oise), ses protecteurs, ne pouvaient donc avoir un meilleur prétexte pour user en sa faveur du droit provisoire que les représentants en mission s'attribuaient de faire et de défaire les généraux : ils rétablirent Tuncq dans son commandement, et même le nommèrent général divisionnaire, prêts à destituer Rossignol lui-même, si l'occasion se présentait, ce qui ne tarda guère.

Rossignol, alors en tournée, étant arrivé à Fontenay dans la nuit du 21 au 22 août, la municipalité le logea, lui et sa suite, dans une maison dont le maître était absent. L'entourage du général en chef était fort mêlé. A côté du brave Bourbotte, on y voyait figurer un ancien comédien subitement transformé en officier supérieur par la lie des clubs, un ancien prêtre nommé Hasard, que les Jacobins avaient chassé, et Momoro, une des futures célébrités de la secte d'Hébert. Suivaient quelques femmes, dont la plus jolie, au dire des ennemis de Rossignol, partageait ses faveurs entre lui et Bourbotte. A peine installés dans la maison qui leur était assignée, les arrivants apprennent qu'elle appartient à un certain Lépinay-Beaumont, lequel était passé du côté des rebelles. Les scellés avaient été apposés sur les effets : on les

brise, et colliers, bijoux, vêtements des hommes, ajustements des femmes, tout est confisqué. Il en fut de même d'une voiture appartenant au même Lépinay-Beaumont.

Si Rossignol et Bourbotte se crurent autorisés à confisquer ces objets au profit de la nation, c'est ce qui résulte non-seulement de ce fait que la Convention leur donna raison, quand l'affaire lui fut soumise, mais aussi d'une lettre que Rossignol s'empressa, le lendemain, d'écrire à la municipalité, la prévenant que c'était uniquement *pour le service de la République* qu'il emmenait la voiture d'un traître, reconnu tel, et parce que les possessions des brigands étaient *propriétés nationales*. L'appréciation eût-elle été erronée, l'intention du moins était claire. Mais, soit que l'autorité locale se considérât comme offensée par le bris des scellés qu'elle-même avait apposés; soit que, prévenue contre le général, elle attribuât cet acte à des motifs de cupidité déshonnête, elle fit grand bruit de l'événement. Rossignol, patriote d'un esprit borné et d'une âme ardente, était regardé comme un homme capable d'exécuter à la lettre l'effrayant décret du 1er août, et lui-même avait nourri cette opinion en parlant de promener la flamme dans tout pays ouvert aux insurgés, après en avoir retiré blés et bestiaux. Mais quoi! ce n'était pas aux rebelles seulement que s'adressait une menace de ce genre; les républicains qui possédaient des propriétés en Vendée avaient bien quelque raison de prendre alarme, eux aussi; et voilà ce que n'avait point assez considéré la Convention. Rossignol ne pouvait donc se donner pour l'instrument de la politique sauvage que le décret du 1er août avait inaugurée, sans dévouer sa tête aux furies; et le premier prétexte dont on put s'armer contre lui dut paraître une bonne fortune au génie des inimitiés ou des terreurs locales. Toujours est-il qu'à Fontenay on crut ou on affecta de croire que ces hommes, étrangers à la ville, n'y étaient venus que pour la rançonner. La municipalité dresse sur-le-champ procès-verbal, l'envoie aux deux représentants en mission, Goupilleau (de Fontenay) et Bourdon (de l'Oise), et ceux-ci, séance tenante, fulminent contre Rossignol et ses *complices* un arrêté qui, non-seulement les destitue, mais les met en état d'arrestation pour *vol!*

C'était le comble de l'absurde. Bourbotte, indigné, se hâta, en sa qualité de représentant du peuple, de lancer un contre-arrêté qui mit dans le plus cruel embarras ceux à qui l'exécution du premier avait été prescrite, et il se rendit précipitamment à Paris, tandis qu'à Saumur, Richard, Choudieu et Rewbell confiaient provisoirement à Santerre le commandement de l'armée des côtes de la Rochelle.

Bientôt averti du mauvais effet que sa conduite avait produit sur l'esprit de Choudieu, de Rewbell et de Richard, Bourdon (de l'Oise) leur écrivit qu'ils avaient tort de s'intéresser à des hommes coupables d'un *vol*, et d'un *vol avec effraction;* que, *d'après le bruit public*, Bourbotte avait passé sa première nuit, à Fontenay, dans les bras d'une courtisane; que, si l'on voulait vaincre les brigands royalistes, il fallait se montrer aussi estimable qu'eux. Il terminait en disant : « Rewbell, tu es époux et père. Juge cette cause! »

Il y avait peu de bonne foi en tout ceci. Bourdon (de l'Oise) dissimulait une circonstance importante, celle qui, précisément, changeait le caractère de l'affaire, savoir qu'il y avait eu simple confiscation d'effets considérés, à tort ou à raison, comme *propriétés nationales*, saisis à ce titre, et par des hommes agissant au nom du pouvoir central. D'un autre côté, à supposer que le *bruit public* n'eût rien inventé sur le compte de Bourbotte, Bourdon (de l'Oise) était mal venu à prêcher le culte des bonnes mœurs, lui qui se livrait avec fureur aux excès de table, et que l'ivresse poussait à de véritables accès de démence : témoin le jour où, ayant reçu, au milieu des fumées du vin, la visite de deux administrateurs de Fontenay, il entra soudain dans un prodigieux transport, se prétendit empoisonné, ordonna l'arrestation de ses deux hôtes, et voulut qu'on arrêtât du même coup, comme conspirateur, un cheval qui avait pris le mors aux dents et passait au galop sous ses fenêtres.

Quoi qu'il en soit, la Convention, après avoir entendu Bourbotte et Tallien, n'hésita pas à rendre à Rossignol le commandement. Suivant Bourbotte, le vrai motif de la destitution de Rossignol était sa ferme volonté de mettre à exécution le décret du 1er août, crime impardonnable aux yeux des Goupilleau, qui avaient des propriétés en Vendée. Le reproche était injuste; mais, du moins, Bourbotte n'alla pas jusqu'à s'écrier, comme Tallien : « Eh! que m'importe, à moi, quelques pillages particuliers? » Hâtons-nous d'ajouter que l'Assemblée couvrit de murmures ces paroles imprudentes, montrant, de la sorte, qu'elle eût condamné Rossignol, si elle l'eût jugé coupable de ce qui paraissait si simple à Tallien. La vérité est qu'elle regarda l'accusation comme calomnieuse; et lorsque, appelé à la barre, Rossignol dit d'une voix émue : « Mon corps, mon âme, tout est à la patrie, » les applaudissements éclatèrent. Robespierre, qui présidait, le félicita « d'avoir marché dans le sentier étroit du patriotisme; » et il fut invité aux honneurs de la séance.

Est-il besoin de dire combien les misérables disputes qui agitaient le camp républicain profitaient à la cause royaliste? Aussi les chefs vendéens, quoique encore sous le poids de deux défaites, ne s'étaient-ils jamais montrés plus confiants dans l'avenir. Proclamation du conseil supérieur de Châtillon, recommandant aux catholiques la tolérance des autres cultes, pourvu que ceux qui les professent prient en secret et prêtent serment à Louis XVII; — règlement sur le séquestre et l'administration des biens des ennemis du roi, de leurs fauteurs ou complices; — règlement sur l'organisation de l'ordre judiciaire; — règlement sur les assignats de la *prétendue République française;* — proclamation de d'Elbée, exceptant du payement des impositions jusqu'au rétablissement de la monarchie quiconque se réunirait aux royalistes.... voilà par quelle série d'actes les chefs vendéens tendaient à constituer en gouvernement ce qui n'avait été d'abord qu'une révolte.

Pour achever de mettre de l'ensemble dans les vues et de l'unité dans les projets, ils songèrent à une nouvelle distribution de la force armée dans le *pays conquis*. Un règlement général, rédigé dans les derniers jours du mois d'août, et que signèrent, d'une part, d'Elbée, Charette, Royrand, Lescure, Bonchamps, la Rochejaquelein; d'autre part, l'évêque d'Agra, Michel Desessarts, le curé Bernier, les prêtres Brin et Jagault, contient les dispositions suivantes : Désormais l'obéissance sera forcée; — les conseils provisoires procéderont au recensement de la population sur toute la surface du *pays conquis*, depuis l'âge de seize ans, — la population en état de porter les armes sera distribuée en compagnies, en demi-compagnies et escouades; — au conseil militaire appartiendra la nomination des commandants; — les conseils provisoires désigneront aux différents grades, sur la présentation des chefs de compagnie; — à chaque division du pays conquis correspondra un camp; — nul ne pourra quitter le service sans permission expresse du commandant; — le service se fera dorénavant à heures fixes; — nul ne pourra se faire remplacer, si ce n'est par un homme de sa paroisse, auquel il devra, dans ce cas, payer vingt-cinq sols par jour.

C'était ôter à l'insurrection vendéenne son puissant caractère d'originalité, et, à la place des libres allures, de la soumission volontaire et empressée, de l'élection démocratique, de l'enthousiasme, mettre une lourde discipline. Sous ce rapport donc, la valeur de l'organisation nouvelle était pour le moins contestable; mais elle annonçait dans les chefs une détermination réfléchie, des vues d'avenir et la volonté inébranlable d'aller jusqu'au bout : là était sa portée.

Ainsi, perpétuelle alternative de victoires et de défaites, anarchie dans les autorités républicaines, soit militaires, soit civiles; incertitudes sur les moyens à employer pour étouffer la révolte; et, pendant ce temps, formation graduelle d'un État dans l'État.... tel se présente, durant les mois de juillet et août 1793, l'aspect des choses en Vendée.

Effrayante perspective, lorsque, se détournant de ce théâtre de désolation, le regard se promène sur toutes nos frontières envahies sur Lyon soulevé, sur le Midi en feu! perspective si effrayante, que, quelquefois, les royalistes eux-mêmes, en y songeant, se sentirent troublés jusqu'au fond du cœur. « Je pense, » écrivait un jour Savin, lieutenant de Charette, à Duplessis, président du comité provisoire de la Roche-sur-Yon, « je pense que les Anglais doivent avoir beau jeu dans l'Inde et dans nos colonies d'Amérique. Il faut que notre malheureuse France soit ruinée sans ressource, si, par le plus grand des hasards, elle n'est pas démembrée et ne devient pas la proie de nos voisins!... » Oui, plus d'une fois elle leur apparut, dans le silence des nuits, cette imposante et livide image de la France prisonnière!... Mais, la pâle vision dissipée, aux premiers rayons du matin, au premier appel du tambour, au premier coup de fusil dans les bois, ils se levaient et couraient frapper, les parricides! Oh! que serait devenue la France, si elle n'eût eu alors, pour la défendre et la sauver, des âmes telles que l'antiquité n'en produisit jamais de plus grandes? Un pauvre vinaigrier d'Angers, nommé Gaudin, n'ayant à offrir à la patrie que son enfant, le lui avait offert, et le jeune homme servait dans l'armée du Nord. Saisi d'un irrésistible désir de revoir son vieux père, il quitte son bataillon sans congé, et vient frapper à la porte de la maison paternelle. « Qui est là? — Votre fils. — Vous mentez : mon fils est à la frontière, devant l'ennemi.... Je n'ouvre pas. »

CHAPITRE VII

SUPRÊME EFFORT

TOUT le Midi embrasé; le long des frontières, les armées de l'Europe refoulant la France sur elle-même, l'enveloppant, et, au cœur, une guerre à mort : la Vendée!... c'était à en mourir d'épouvante. Mais les hommes de la Révolution avaient juré de changer la face du monde, ou de se faire un tombeau dans ses débris. L'idée qu'ils auraient à tirer les moyens de salut d'un effroyable chaos de passions déchaînées, d'intérêts frémissants, et d'ambitions, et de jalousies, et de haine, les trouva résolus Quels mois que ceux qui s'appelleront dans l'Histoire *août et septembre* 1793! Ils virent un déploiement de volonté si terrible, qu'aujourd'hui encore, à plus d'un demi-siècle de distance, rien que d'y songer fait tressaillir.

Le 26 juillet, la Convention avait prononcé peine de mort contre les accapareurs. Le 1er août, dans une seule séance, sur le rapport de son Comité de salut public, elle décréta :

Que les biens des personnes hors la loi appartiendraient à la République;

Que la reine serait jugée;

Que les tombeaux des rois, à Saint-Denis et ailleurs, seraient détruits;

Que les généraux n'emploieraient plus désormais pour mots d'ordre que les noms des anciens républicains ou des martyrs de la liberté;

Qu'on arrêterait sur-le-champ les étrangers, non domiciliés en France, nés sur un sol ennemi;

Que, pour empêcher la sortie de ceux qui ne justifieraient pas d'une mission publique, les barrières de Paris seraient fermées;

Que quiconque aurait refusé deux fois les assignats en payement serait condamné à vingt ans de fers;

Que nul ne placerait des fonds sur les banques des pays étrangers, sous peine d'être déclaré traître à la patrie;

Qu'en Vendée, les forêts seraient battues les récoltes coupées, les bestiaux saisis, les repaires des rebelles livrés aux flammes, et des combustibles de toute espèce envoyés par le ministre de la guerre pour mettre le feu aux bois, aux taillis, aux genêts. Et les femmes, les enfants, les vieillards?... On devait, après les avoir conduits dans l'intérieur, pourvoir à leur sûreté comme à leur subsistance, et les traiter avec tous les égards dus à l'humanité.

Dans le portefeuille d'un Anglais arrêté à Lille, on avait trouvé une longue liste de dépenses corruptrices, et, associée au nom de Pitt, la révélation d'un vaste plan d'incendie. La communication de ces pièces par Barère donna lieu au décret suivant : « La Convention nationale dénonce à tous les peuples, et même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement britannique, qui soudoie l'assassinat, le poison, l'incendie, tous les crimes, pour le triomphe de la tyrannie et l'anéantissement des droits de l'homme. »

Arriva, quelques jours après, la nouvelle que l'arsenal de Huningue venait d'être incendié. On se rappela alors qu'en moins d'un mois, et coup sur coup, il y avait eu des incendies à Douai, à la voilerie de Lorient, au château de Bayonne; que des explosions mystérieuses avaient eu lieu près de Chemillé et Saumur; que, pendant le siége de Valenciennes, le feu avait pris à l'arsenal dont le sous-directeur, Monestier, s'était donné la mort : comment expliquer cet étrange et sinistre concours d'événements de même nature? On ouvrit de nouveau le portefeuille de l'Anglais; et, au milieu des élans d'une indignation universelle, Garnier demanda qu'un décret solennel proclamât le droit de chacun d'assassiner Pitt. Mais Couthon combattit cette consécration de l'assassinat, et sur sa proposition, l'Assemblée se contenta de déclarer que Pitt était l'ennemi du genre humain.

En même temps, comme si la République, pour vaincre, n'eût eu qu'à le vouloir fortement, Carteaux était chargé de réduire Marseille avec une poignée de soldats, et Dubois-Crancé, ainsi que nous l'avons dit, recevait l'ordre de marcher sur Lyon, « sans dégarnir la frontière. » Or, qu'avait-il à sa disposition : cinq mille hommes de troupes qui jamais n'avaient vu le feu, douze pièces de canon à peine; et deux mille coups, au plus, à tirer.

N'importe : il fallait aller en avant, et malheur à qui hésiterait! L'exemple de Custine, qui venait d'être décrété d'arrestation, avertissait de reste les généraux que le moment approchait où ils auraient à choisir entre la victoire et la guillotine. Ils le comprirent.

Mais, quelque puissant que fût l'effort, il ne pouvait être décisif qu'à des conditions difficiles à réaliser. Car il était de nécessité absolue que la cendre des factions abattues ne fût point ranimée; que le pouvoir ne fût ni entravé dans sa marche ni troublé dans son unité d'action; que les ressorts de la machine révolutionnaire ne fussent point usés ou brisés par de continuelles attaques, soit contre la Constitution, soit contre l'Assemblée nationale, soit contre les grands patriotes dont la République avait fait la réputation et en qui respirait son génie; c'est-à-dire qu'avant de vaincre le royalisme et l'étranger, il y avait à étouffer les ressentiments qui couvaient dans les débris du parti girondin, à contenir d'une main ferme le parti des anarchistes, et à imposer silence à l'envie, fille impure de l'esprit d'égalité.

Quelle tâche à entreprendre! et, dans son accomplissement même, quel péril! Nul doute que l'homme capable d'en venir à bout ne le fût de s'ériger en dictateur, pour peu que son patriotisme se trouvât inférieur à sa puissance.

Ici s'ouvre la page la plus éclatante de l'histoire de Robespierre.

Dans ses *Mémoires*, Garat raconte qu'il composa vers cette époque un écrit sur la situation, et que le Comité de salut public, auquel il avait offert de le communiquer, nomma, pour en entendre la lecture, Robespierre et Saint-Just. Au jour et à l'heure fixés, Robespierre et Garat se trouvent au rendez-vous. Saint-Just y manqua. La lecture commence. Dès le début de l'ouvrage, l'auteur annonçait à la République qu'il allait l'entretenir des divisions de la Convention, des catastrophes qu'elles avaient amenées.... « Quelle catastrophe? interrompt Robespierre; quant aux divisions, il n'y en a plus, le 31 mai les a terminées. » Garat continue, parlant des partis, des causes qui leur ont donné naissance, de leur esprit : « Un parti, interrompt encore Robespierre, suppose un corrélatif. Quand il y en a un, il y en a au moins deux. Où avez-vous vu parmi nous des partis? Il n'y en a jamais eu; il y a eu la Convention, et quelques conspirateurs. » Garat, dans l'excès de son impartialité philosophique, s'était appliqué, comme une espèce de devise, un emblème qui l'avait frappé en tête de la logique de Wolf : c'était une gravure représentant, au-dessus de la terre livrée aux orages, et dans la région qu'ils n'atteignent point, un bras qui sort du milieu de l'espace sans tenir à aucun corps, et auquel est suspendue une balance dont les plateaux sont immobiles. « Pourquoi, demanda Robespierre, ce bras ne tient-il à aucun corps? — Pour représenter qu'il ne tient à aucune passion. — Mais tant pis; la justice doit tenir à la passion du bien public, et tout citoyen doit rester attaché au corps de la République. » Ce que Garat répondit à ces belles paroles, qu'il rapporte sans avoir l'air de les comprendre, c'est ce qu'on cherche en vain dans son récit. Suivait un passage où il louait beaucoup Robespierre d'avoir promis, dans un de ses discours, d'oublier toutes les offenses personnelles pour ne songer qu'aux griefs de la République. Robespierre écouta cette partie de la lecture, la main posée sur ses yeux, de manière à cacher les mouvements de son âme. Quand Garat eut entièrement lu son ouvrage, qui contenait un blâme sévère des scènes du 2 juin, Robespierre se leva, et d'une voix altérée : « Vous faites, dit il, le procès à la Montagne et au 31 mai. — A la Montagne? non; au contraire, je la justifie des inculpations les plus graves qui lui ont été faites; et, quant au 31 mai, j'en dis ce que j'en pense. — Vous jetez une torche allumée au milieu de la République. On ne le souffrira pas. »

Telle fut cette entrevue. Garat, qui l'a décrite, était l'homme du monde le moins propre à en saisir le côté vraiment caractéristique. A propos des journées de septembre, et tout en déclarant qu'il n'y avait eu aucune part, Robespierre s'était écrié : « La postérité que vous invoquez, loin d'être épouvantée du sang répandu, prononcera qu'on a trop ménagé le sang des ennemis de la liberté. » Cette terrible réminiscence du dialogue d'Eucrate et de Sylla, le dédaigneux langage de Robespierre touchant les Girondins, et la conviction par lui exprimée que la guillotine, s'ils eussent été vainqueurs, eût servi à consolider leur triomphe, voilà ce qui dut naturellement émouvoir Garat, étranger qu'il était à toutes les passions fortes. Ce qui lui échappa, ce fut la profondeur d'une politique placée en dehors des divisions de parti, ardente à en écarter le souvenir, et fondée sur l'unique préoccupation de ce qui était alors le besoin suprême de la France : l'ordre et l'unité.

Qu'on suive la marche de Robespierre depuis la chute des Girondins, on verra que cette politique fut la sienne, et qu'il n'en eut point d'autre.

Le 9 juin, commentant un rapport de Barère, il prouve qu'il faut absolument s'abstenir de remettre en question la légitimité du 31 mai, afin de ne pas réveiller la guerre des partis et l'éterniser.

Le 12 juin, au club des Jacobins, il montre la nécessité de l'union, et déclare que « son intention ne fut jamais de s'élever contre les autorités constituées. »

Le 25 du même mois, il défend la Constitution nouvelle contre Jacques Roux et le parti des anarchistes.

Le 10 juillet, il combat les dénonciateurs, les exagérés, et demande justice pour Danton.

L'avant-veille, aux attaques dont Chabot poursuivait le Comité de salut public, il avait répondu : « Le Comité a commis des fautes, sans doute; est-ce à moi de les dissimuler? Pencherai-je vers l'indulgence, moi qui crois qu'on n'a pas assez fait pour la patrie quand on n'a pas tout fait? Oui, le Comité a commis des fautes, et je veux les lui reprocher avec vous. Mais il serait impolitique, en ce moment, d'appeler la défaveur du peuple sur un comité qui a besoin d'être investi de toute sa confiance, qui est chargé de grands intérêts, et dont la patrie attend de grands secours. »

Et, en ceci, ce n'était point son propre domaine que Robespierre protégeait. Le Comité de salut public, renouvelé le 10 juillet, se composait, à cette époque, de Barère, Hérault de Séchelles, Jean-Bon-Saint-André, Gasparin, Thuriot, Couthon, Saint-Just, Robert Lindet, Prieur de la Marne; et Robespierre n'y fut appelé que le 27 juillet. Qu'importait, d'ailleurs, sa présence au pouvoir? Sa force n'était point là : elle était, et il le savait bien, dans l'immense autorité morale qui s'attachait à son nom, dans le respect que lui portaient les Jacobins et dans sa popularité sans égale. Si donc il n'eût été qu'un ambitieux vulgaire, loin de veiller avec sollicitude à ce qu'on ne décriât point les autorités constituées et les influences révolutionnaires indépendantes de lui, Robespierre eût aidé à ce mouvement désorganisateur, contre lequel on n'aurait pu bientôt chercher de refuge que dans sa dictature. Mais il n'était pas un homme à jouer, sur un calcul d'ambition personnelle, les destinées de la République. Il sentit que, pour la mettre en état de tenir tête au monde entier, ce n'était pas trop de l'union de tous les efforts, du concours de tous les pouvoirs, et il poussa son dévouement à cette idée jusqu'à faire violence à sa propre nature. On l'entendit s'écrier amèrement, lui dont la raideur était si connue : « Un homme est en place, il suffit, on le calomnie. » Et il prêcha bien haut la confiance, lui qui, sous la monar-

chie, avait émis cette maxime : « La défiance est à la liberté ce que la jalousie est à l'amour. »

Mais, où sa politique se déploya d'une manière éclatante, ce fut dans sa conduite à l'égard de Danton.

Ce dernier avait été d'avis que l'on confiât cinquante millions au Comité de salut public, transformé en gouvernement provisoire : cette motion, que Robespierre fit ajourner, la trouvant trop vague, devint une arme empoisonnée entre les mains des ennemis de Danton. Ils lui imputent d'attenter à la souveraineté du peuple, et Vincent court le dénoncer aux Jacobins. Robespierre éclata. Qu'était-ce donc ? et d'où leur venait, à ces patriotes d'un jour, cette rage de vouloir perdre dans l'esprit du peuple ses plus anciens amis ? Discréditer Danton ! mais il fallait d'abord prouver qu'on le surpassait en talent, en énergie, et que, plus que lui, on aimait la République ! Il continua sur ce ton, flétrissant les dénonciateurs par système, les apôtres de la désorganisation, et les sommant de produire leurs titres. Ce Jacques Roux, par exemple, quels actes l'avaient fait connaître ? Deux actes horribles ! Il avait conseillé l'égorgement des boutiquiers, parce qu'ils vendaient trop cher, et provoqué le rejet de la Constitution, parce qu'elle n'était point sans défaut. Et Leclerc, ce jeune homme aux apparences si séduisantes ? On n'avait qu'à interroger sur son compte les patriotes de Lyon, où il jouait le patriote pendant qu'on y guillotinait l'infortuné Chalier ! Ils se paraient néanmoins du nom de Marat, ces deux hommes que Marat avait regardés comme des émissaires chargés par l'étranger d'empoisonner les sources de la crédulité publique ! Car, qu'importe de louer un mort, pourvu qu'on puisse calomnier les vivants ?

Cette véhémente sortie, Robespierre la renouvela, une semaine après, du haut de la tribune de la Convention, à l'appui d'une réclamation dont il est probable que lui-même avait suggéré l'idée, et qui fut présentée par la veuve de Marat. Il y était dit :

« Citoyens, vous voyez devant vous la veuve de Marat. Je ne viens point vous demander les faveurs que la cupidité convoite ou que réclame l'indigence..... je viens vous demander justice des attentats commis contre la mémoire du plus intrépide et du plus outragé des défenseurs du peuple..... Des écrivains scélérats usurpent son nom et défigurent ses principes, pour éterniser l'empire des calomnies dont il fut victime. Les lâches ! ils flattent la douleur du peuple par son éloge ; ils tracent quelques peintures vraies des maux de la patrie ; ils dénoncent quelques traîtres voués au mépris..... mais c'est pour diffamer ensuite les plus zélés défenseurs que le peuple ait conservés ; c'est pour prêcher, au nom de Marat, les maximes extravagantes que ses ennemis lui ont prêtées et que toute sa conduite désavoue. »

C'était plus qu'une reproduction des idées de Robespierre, c'était son style. Et la manœuvre signalée n'avait rien d'imaginaire. Jacques Roux et Leclerc : le premier, ancien prêtre, le second, fils de noble, avaient effectivement fondé un journal, qu'ils intitulèrent *Ombre de Marat*, où ils se posaient comme ses continuateurs, quoiqu'ils y prêchassent des doctrines contraires aux siennes. On se rappelle que Marat poussait la passion de l'unité et de la force dans le pouvoir révolutionnaire jusqu'à vouloir un dictateur, pourvu qu'on lui mît un boulet au pied. Telle était son image favorite, et il l'avait tant de fois présentée à ses lecteurs, il avait tant insisté sur la nécessité d'un chef, qu'il s'était attiré le reproche de préparer les voies au retour de la monarchie. Quelle audace ne fallait-il pas à Leclerc et à Jacques Roux pour prétendre qu'ils continuaient Marat, quand leur principal objet était de persuader au peuple qu'on devait « proscrire toute espèce de gouvernement ! » Il est vrai qu'afin de masquer leur jeu, ils affectaient de rendre à la mémoire de l'homme dont ils faisaient parler l'ombre un culte aussi puéril que frénétique. On en peut juger par ce fait, que, le club où ils dominaient ayant obtenu que le cœur de Marat fût suspendu à la voûte, nul ne parut trouver trop fortes les paroles d'un des membres s'écriant, les yeux élevés vers l'urne : « Restes précieux d'un dieu ! »

Cette basse idolâtrie, employée à populariser l'apostolat des anarchistes, dans un moment où la concentration de son énergie était absolument nécessaire à la République, renfermait un danger mortel, et, s'il fut écarté, la France dut cet inappréciable service à la fermeté de Robespierre.

Au milieu de tant de secousses, et à la veille de frapper des coups dont le retentissement dure encore, la France républicaine eut une de ces journées qui, arrachant l'homme aux amertumes du présent, lui donnent à savourer d'avance l'innocente et calme ivresse des heures à venir.

La Constitution de 1793 avait été acceptée par le peuple français à une majorité immense ; les envoyés des assemblées primaires étaient venus, de tous les points du pays, apporter à la capitale la sanction des départements, et, selon le mot de l'un d'eux : « Paris n'était plus dans la République, mais la République entière était dans Paris. » Restait à consacrer cette union ; restait à transformer toutes les acceptations particulières du nouveau contrat social en une acceptation générale ; et, pour l'accomplissement de cette auguste cérémonie, le 10 août avait été choisi.

Ah ! elle dut être la source d'émotions sacrées, cette fête du 10 août 1793, telle que le génie de David l'ordonna, et telle que la rapporte un procès-verbal où, à chaque ligne, palpite l'âme de ces temps héroïques. On n'y vit nulle parade vaine, pas de broderies se détachant çà et là sur un ensemble de haillons, pas d'escadrons lancés au travers d'un troupeau d'hommes, pas de panaches flottant sur les casques, pas de baïonnettes prêtes à s'abaisser, pas de sabres nus, rien de ce qui charme l'imbécillité d'un peuple enfant et de sa dégradation même lui compose un spectacle.

La fête s'ouvrit, aux premiers rayons du jour, sur les ruines de la Bastille, par un hymne à la Nature, et se termina au Champ de Mars, dans les splendeurs du soleil couchant, autour de l'autel de la Patrie, par un serment sublime.

Tout y fut symbole de paix, de fraternité et d'amour. Promenés sur un plateau roulant, les élèves de l'Institution des aveugles y rappelèrent le malheur honoré et consolé. La République y convia les enfants trouvés, ses enfants. Les insignes du travail s'y montrèrent avec fierté. L'histoire de Biton et de Cléobis, racontée par Hérodote d'une manière si touchante, s'y reproduisit dans le tableau de jeunes garçons attelés à la charrue qui portait leurs vieux parents ; et, en souvenir de l'importance qu'attachaient à l'agriculture les législateurs des anciennes républiques, chaque représentant du peuple fut aperçu tenant à la main un bouquet d'épis de blé et de fruits.

Nul étalage de vanité dans les costumes, nulle distinction de rangs dans l'ordre de la marche. Perdus au sein de la foule, les dignitaires de la Commune, les juges, marchaient les égaux du tisserand et du forgeron ; et l'écharpe des premiers, les plumets noirs des seconds, ne servaient qu'à rendre plus frappant cet hommage à l'égalité.

Pour la conquérir, que de combats livrés déjà, et à livrer encore ! Mais on avait eu soin d'écarter toute image sombre.

Le fer des piques ne brillait, aux mains des fédérés de départements, que masqué sous des branches d'olivier. Si la bannière des Jacobins représentait un œil ouvert sur des nuages, cet œil perçant ne les pénétrait que pour les dissiper. Il n'était pas jusqu'à la place où coula le sang d'un roi qu'on n'eût fait disparaître sous une colossale statue de la Liberté, dans les plis de laquelle il arriva que deux colombes échappées trouvèrent asile.

Montaigne a dit : « Votre mort est une pièce de la vie du monde. » A combien plus forte raison est-elle une pièce de la vie du monde, la mort qui ajoute au domaine de la vérité et de la justice! Pourquoi pleurer les martyrs d'une bonne cause? C'est les plaindre d'avoir beaucoup vécu. Dans la fête du 10 août 1793, la République ne commit pas cette erreur. De l'urne qui contenait la cendre de ses martyrs, elle écarta les cyprès. Aux héros pour jamais endormis, elle avait réservé les joies du triomphe. Elle les invoqua, le front couronné de fleurs et au bruit des fanfares; noble manière



FÊTE DE L'ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION

d'inviter à la régénération d'un grand peuple les mânes de ceux qui étaient entrés dans l'immortalité par la mort!

Après diverses stations, dont chacune donna lieu à quelque cérémonie caractéristique, le cortége, qui se composait de près d'un million d'hommes, arriva au Champ de Mars, où devait être publié le recensement des votes des assemblées primaires. Là, du point le plus élevé de l'autel de la Patrie, Hérault de Séchelles, président de la Convention, prononça ces paroles : « Français, vos mandataires ont interrogé dans quatre-vingt-sept départements votre raison et votre conscience, et quatre-vingt-sept départements ont accepté l'acte constitutionnel. Jamais vœu plus unanime n'a organisé une république plus grande et plus populaire. Il y a un an, notre territoire était occupé par l'ennemi : nous proclamâmes la République, et nous fûmes vainqueurs. Maintenant, tandis que nous constituons la France, l'Europe l'attaque de toutes parts; jurons de défendre la Constitution jusqu'à la mort. La République est éternelle ! »

A ces mots, un cri formidable, poussé par huit cent mille voix, monta vers le ciel; le canon tonna ; en signe de l'indivisibilité de la République, un ruban aux couleurs de la nation réunit en un seul faisceau les piques que les quatre-vingt-sept commissaires des départements avaient portées durant la marche, et la Constitution de 1793 fut proclamée

comme le premier pacte social qui eût, depuis l'origine du monde, fondé la liberté sur l'égalité, et fait un dogme politique de la fraternité humaine.

Le lendemain, la Révolution reprenait sa course ardente. Un moment, toutefois, la Convention parut défaillir; soit désir secret de fuir une responsabilité trop lourde, soit surprise, un moment elle prêta l'oreille à Lacroix, qui l'invitait à déclarer sa mission finie et à laisser à d'autres le soin d'achever son œuvre. Mais au club des Jacobins cette dangereuse et pusillanime idée fut si puissamment combattue par Robespierre, qu'elle n'eut pas de suites. Faire un pas en arrière! un seul pas! Non L'abîme était là béant.... Eh bien, il y avait un moyen de n'y pas tomber, c'était de le franchir.

Le 12 août, sur la motion de Danton, les huit mille envoyés des assemblées primaires sont investis des pouvoirs nécessaires pour faire lever la France en armes.

Le 14, Carnot, le futur organisateur de la victoire, entre au Comité de salut public.

Le 15, Garat, l'homme des demi-mesures, sort du ministère.

Le 16, d'une assemblée extraordinaire, tenue aux Jacobins, part l'initiative de la levée en masse; dans une adresse à la Convention, il est dit : « La nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie de la nation. — Si vous demandez cent mille hommes, vous ne les aurez pas : demandez des millions de républicains. — Le peuple ne veut plus d'une guerre de tactique. — Décrétez que le tocsin sonnera dans toute la République, à une heure fixe. — Que l'universelle affaire des Français soit de sauver la France.... »

Et, quelques jours après, sur le rapport de son Comité de salut public, la Convention décrète :

« Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

« Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République.

« Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour fournir le salpêtre.

« Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse et l'arme blanche.

« Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres....

« Nul ne pourra se faire remplacer. Les fonctionnaires publics resteront à leur poste.

« La levée sera générale; les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers. Ils se rendront sans délai au chef-lieu de leur district, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes, en attendant l'ordre du départ.... Le bataillon, organisé dans chaque district, sera réuni sous une bannière portant cette inscription : « Le peuple français debout contre les tyrans! ... »

La précision des mesures administratives répondit à la grandeur de l'élan. Tout fut prévu, tout fut réglé; et, pour la prompte exécution du décret, il fut mis à la disposition du ministre de la guerre une somme de cinquante millions, à prendre sur près de cinq cents millions que contenait la caisse à trois clés.

C'était le 25 août que furent adoptées ces mesures de salut public; et, le 25 août, Carteaux entrait à Marseille. Là, comme à Lyon, le soulèvement des Girondins n'avait profité qu'au royalisme. Rébecqui, un des plus ardents à remuer la ville, sentit bientôt qu'il n'avait fait que livrer aux ennemis de la République le pouvoir de l'égorger, à l'ombre de son propre étendard. Un jour, un corps fut aperçu flottant dans le port de Marseille : c'était le cadavre de Rébecqui. Le malheureux s'était noyé de désespoir. Heureusement, l'approche de Carteaux ranima les patriotes opprimés. Dès le 23, cinq sections sur trente-deux se déclarent pour la Convention, et donnant rendez-vous sur la place des Prêcheurs à tous les vrais républicains, demandent à grands cris que la Constitution soit proclamée, l'armée de la Convention admise, l'administration contre-révolutionnaire punie, et son tribunal de sang supprimé. Les corps administratifs répondirent en braquant des canons dans les rues; et, le 24, à quatre heures du soir, les sections fidèles avaient à soutenir un feu meurtrier. Mais, pendant ce temps, le général Doppet, arrivé avec l'avant-garde de Carteaux aux gorges de Septêmes, les emportait après un engagement assez vif. Vainement les meneurs contre-révolutionnaires imaginèrent-ils de faire publier à son de trompe que les troupes conventionnelles avaient été battues à Septêmes; ce mensonge ne pouvait avoir et n'eut d'autre résultat que de donner aux plus compromis le temps de s'enfuir à Toulon; et, le 25 août, Carteaux, accompagné des représentants du peuple Albitte, Salicetti, Escudier, Nioche et Gasparin, fit son entrée solennelle dans la ville, au milieu d'acclamations passionnées. Parmi les nombreux patriotes qui remplissaient les prisons, il y avait deux membres de la Convention, Bo et Antiboul; ils purent dire à leurs collègues, à leurs libérateurs, sous quelle pression contre-révolutionnaire avait vécu la puissante cité d'où les vainqueurs du 10 août étaient partis, et dont le nom brillait associé à jamais au chant sublime que le génie de la Révolution inspira.

A son tour, et vers la même époque, Bordeaux fit sa soumission. A Barbaroux, à Guadet, à Louvet, à Meillan, la Gironde était apparue de loin comme une terre promise. Ils ne doutaient pas qu'une fois là, il ne leur fût donné de faire sortir du sol, rien qu'en le frappant du pied, une armée de défenseurs et de vengeurs Seul, parmi les illustres fugitifs, Buzot avait fermé son cœur à ce doux espoir, et il se trouva que lui seul eut raison. Les administrateurs de la Gironde avaient bien pu entraîner le peuple dans leur révolte, à force de répéter que la Convention était asservie à une poignée de monstres; que l'ambition du duc d'Orléans avait à sa solde les Montagnards, et que le *Maratisme*, qui suait le crime, couvait précisément la royauté.... Mais, pour soutenir longtemps un pareil échafaudage de calomnies, il eût fallu des prodiges d'adresse. D'ailleurs, Bordeaux ne tarda pas à manquer de subsistances, les commissaires répandus dans les départements voisins ayant soin d'arrêter les grains au passage. Les administrateurs eurent donc contre eux, à la fois, et la détresse du peuple, et le mécontentement né de sa crédulité abusée. Beaucoup d'honnêtes républicains, un instant égarés, finirent par comprendre qu'il y avait folie à ne voir qu'un ramas d'imbéciles subjugués par quelques hypocrites aux gages d'un usurpateur, dans cette étonnante assemblée qui préparait à la démocratie son lendemain, résumait Paris et ébranlait toute la terre. Aussi, de quelle douleur poignante ils se sentirent l'âme serrée, ceux des Girondins proscrits qui,

en ces heures de revirement subit, furent amenés sur les rivages de la Gironde par leurs illusions et une destinée moqueuse! « Nos amis, raconte Meillan, nous conseillèrent de ne pas nous montrer. Ils nous donnèrent des secours, nous distribuèrent en diverses maisons; après quoi il fut résolu que chacun de nous prendrait des mesures individuelles pour son salut. Je résolus de passer en Amérique ... »

C'était un rude coup pour les ennemis de la France que la prise de Marseille et la soumission de Bordeaux; mais les royalistes gardaient un dédommagement à la coalition, et quel dédommagement, grand Dieu!

La ville de Toulon s'était tout d'abord donnée à la Révolution avec cette véhémence qui caractérise l'âme brûlante des enfants du Midi. Mais l'opulence de cette importante cité, sa situation, son beau port, ses magasins, ses arsenaux, le matériel immense rassemblé dans son enceinte, n'étaient que trop de nature à fixer les regards de Pitt. Toulon s'était donc rempli peu à peu d'agents secrets par qui fut préparée, entre le royalisme et l'Angleterre, une alliance au fond de laquelle était une trahison. Bientôt, la cupidité se mettant du complot, beaucoup de bourgeois égoïstes et de marchands avides, dont la Révolution gênait les calculs ou troublait la quiétude, se rapprochèrent de leurs ennemis de la veille, les nobles et les prêtres. Une ligue se forma, obscure, monstrueuse, mal définie, mais puissante néanmoins, et dans laquelle entrèrent, après le 31 mai, presque sans le savoir, les aveugles partisans de la Gironde. Le pain manquait, l'assignat perdait : on pressa sur cette double corde de manière à exaspérer l'ouvrier et le matelot.

Pour comble de malheur, la Révolution, ne pouvant improviser des marins aussi facilement que des soldats, avait dû laisser à la tête de nos escadres une foule d'officiers attachés à l'ancien régime; de sorte qu'à Toulon, par exemple, les hommes qui commandaient la flotte républicaine étaient les contre-amiraux royalistes Trogoff et de Grasse, et le capitaine de vaisseau baron d'Imbert, l'un des agents des princes dans le Midi. Ajoutez à cela une complicité décisive, celle de Puissand, ordonnateur civil de la marine

Un pareil ensemble d'éléments rendait la contre-révolution inévitable à Toulon. Aussi, la municipalité patriotique cassée, la société populaire fermée; la tête de tout démocrate influent abattue, les honneurs du triomphe décernés aux ossements de quelques royalistes qu'on déterra; le jour d'ouverture des sections célébré comme l'avénement d'un pouvoir nouveau; les commissaires de la Convention, Beauvais et Pierre Bayle, raillés, conspués, traînés à la grand'messe un cierge à la main : tels furent les préludes d'une révolte qu'allait couronner un exécrable attentat. A cette époque, on lisait dans un papier réactionnaire publié à Marseille : « Les Toulonnais sont mille fois plus chauds contre les anarchistes et les brigands qu'on ne l'est à Marseille. On trouve la guillotine trop douce. Les sections sont permanentes. Il y a une proclamation portant que quiconque troublera l'acte souverain du peuple réuni en sections, sera puni dans les vingt-quatre heures, militairement. On a imprimé partout et affiché le manifeste de Wimpfen, » etc., etc.

Du reste, ici comme à Lyon, la violence était doublée d'hypocrisie; car tout cela se faisait au nom de la République, et ce que les royalistes affectaient d'abhorrer dans la Convention, c'était un indigne Sénat à la solde de Pitt et Cobourg Les vrais salariés de Pitt et Cobourg ne se déclarèrent que trop tôt. Barras et Fréron, envoyés dans le Var par le Comité de salut public, y avaient déployé une vigueur inutile et attiré sur eux des périls auxquels la fuite même avait pu à peine les soustraire. La prise de Marseille précipita le dénoûment.

Sous prétexte d'un échange de prisonniers, une négociation est ouverte avec l'amiral Hood, qui commandait la flotte anglaise de blocus. Un comité général s'était saisi des affaires. L'amiral anglais lui envoie une déclaration conçue en ces termes : « Si l'on se prononce en faveur du *gouvernement monarchique*, si l'on se décide à mettre le port à ma disposition, le peuple aura tous les secours que l'escadre anglaise pourra lui fournir. Je déclare qu'il ne sera touché ni aux propriétés ni aux personnes; nous ne voulons que rétablir la paix. Lorsqu'elle aura lieu, nous remettrons le port et la flotte à la France, d'après l'inventaire qui en sera fait. » Dans une proclamation adressée à tous les habitants du Midi, l'amiral disait : « ...Vous êtes livrés à une révolution qui vous a fait plier sous le joug de quelques factieux.... Ils ont renversé les lois, préconisé le crime, et cherché à propager dans toute l'Europe leur système antisocial.... Votre commerce est anéanti, la famine vous menace. Une position aussi affreuse a dû affliger les puissances coalisées; elles n'y ont vu de remède que dans le *rétablissement de la monarchie*. Je viens vous offrir les forces qui me sont confiées pour écraser les factieux et rétablir la royauté. Prononcez-vous.... » Chose infâme! cet appel à la trahison fut écouté, et l'amiral anglais put consigner cet excès de honte dans une seconde déclaration portant : « Attendu que les sections de Toulon.... ont proclamé Louis XVII, fils de Louis XVI, leur légitime roi.... je prends possession de Toulon, et le garde uniquement comme un dépôt pour Louis XVII. Donné à bord du vaisseau de Sa Majesté Britannique *le Victory*, à la hauteur de Toulon, le 28 août. »

A cette nouvelle, dans la partie de la flotte française aux ordres du contre-amiral Saint-Julien, une indignation profonde s'empare de toutes les âmes où restait une étincelle d'honneur. Trogoff, un étranger que la France avait comblé de bienfaits et qui payait ainsi sa dette de reconnaissance, Trogoff se tenait prêt à recevoir les Anglais. Le souffrirait on? des matelots français permettraient-ils que l'ennemi vînt tranquillement désarmer dans le port une escadre française forte de dix-huit vaisseaux? Les marins fidèles se rangent autour de Saint-Julien, le proclament leur chef, et lui se hâte de hisser à son bord le pavillon de commandement, pour s'opposer à l'entrée de la flotte anglaise, qu'accompagnaient deux escadres, l'une espagnole, l'autre napolitaine. Mais déjà les traîtres, maîtres du fort Lamalgue, faisaient chauffer les boulets qui devaient incendier les vaisseaux de Saint-Julien; plusieurs de ses capitaines l'abandonnent; il est obligé de fuir suivi d'un petit nombre de matelots; et les Anglais, pénétrant dans la rade, prennent possession de la ville, où flotte désormais le drapeau blanc. Ce grand crime était consommé.

Est-il besoin de dire que les conditions stipulées par l'amiral Hood ne présentaient aucune garantie? Quelle apparence que les Anglais, une fois saisis d'une aussi riche proie, consentissent jamais à l'abandonner, par dévouement chevaleresque à la légitimité de Louis XVII! « A peine, écrit le prince de Hardenberg, la cour de Londres apprit-elle l'heureux événement qui lui livrait, sans coup férir, avec la plus forte place de la France, une grande partie de sa marine, que les ministres éprouvèrent le regret de n'avoir pas donné à Hood des instructions préalables. » Toutefois, craignant de désavouer d'une manière prématurée « une politique de circonstance, qui ne répondait pas tout à fait à leurs vues ultérieures, » ils nommèrent, à Toulon, une commission royale, composée de

l'amiral lui-même, de sir Gilbert Elliot et du major-général O'Hara.

Quant à la Convention et au Comité de salut public, loin de se laisser abattre, ils ne songèrent qu'à redoubler d'énergie.

Le siége de Lyon, dont on trouvera plus loin l'histoire, durait depuis le 8 août; Kellermann, chargé de réduire cette ville, n'avait obéi qu'avec une secrète répugnance, et, quoique placé sous l'œil sévère des représentants du peuple Dubois-Crancé et Gauthier, il s'était étudié à retarder autant que possible les progrès « d'une expédition qui répugnait à ses principes. » Le Comité de salut public lui-même s'était abstenu de presser l'attaque, dans l'espoir que les Lyonnais se soumettraient volontairement, auquel cas il voulait qu'on les épargnât, citant en leur faveur la maxime romaine : *Parcere subjectis et debellare superbos.* Mais c'est un des caractères de la Révolution française d'avoir, à chaque revers nouveau, tendu plus fortement les ressorts de son indomptable politique. La remise de Toulon aux Anglais eut pour résultat de hâter, comme nous le verrons plus loin, la prise de Lyon rebelle. On envoie en toute hâte des commissaires agiter l'Ardèche, le Cantal; et, dans le Puy-de-Dôme, Couthon, le paralytique Couthon, s'apprête à prendre « les rochers de l'Auvergne pour aller les précipiter dans le faubourg de Vaize. »

Rien de plus frappant que le compte rendu de cette mission par Maignet, qui accompagnait Couthon. Lorsqu'ils entrèrent à Clermont-Ferrand, tout y semblait marqué au coin de l'indifférence. Si l'esprit révolutionnaire était là, il sommeillait. Ils parlèrent des Lyonnais, et la réponse fut : « Nous ne nous battrons pas contre nos frères de Lyon. » Eux ne se découragèrent pas. Le lendemain était jour de marché. Ils font annoncer aux habitants des campagnes qu'ils veulent se mettre en communication avec eux, le dimanche, dans la cathédrale. On s'y rassemble, ils s'y transportent, et leur parole électrise le peuple. L'imminence du danger, proclamée avec émotion, éveille un sentiment d'enthousiasme sombre, qui va se répandant de proche en proche. L'ébranlement fut prodigieux. On était aux premiers jours de septembre, et déjà, dans le seul département du Puy-de-Dôme, près de trente mille hommes s'étaient levés. On les voyait accourir de leurs hameaux, descendre de leurs montagnes, demandant l'ennemi et apportant des vivres pour quatre jours. Des femmes armées de piques montaient la garde. Châteauneuf-Randon, un des commissaires, se chargea de l'organisation militaire de cette masse; Couthon et Maignet pourvurent aux approvisionnements; puis les rudes phalanges marchèrent sur Montbrison, qu'occupait un détachement de Lyonnais. Elles ne devaient pas s'y arrêter, et nous les retrouverons, frémissantes, à l'entrée de ce faubourg de Vaize, où Couthon s'était promis de précipiter les rochers de l'Auvergne.

Par une coïncidence fortuite, le jour même où la trahison de Toulon s'accomplissait, un général célèbre était frappé, à Paris, comme traître.

Nous avons parlé de l'arrestation de Custine : son jugement et sa condamnation ayant été, de la part de presque tous les historiens nos prédécesseurs, l'objet d'une censure passionnée, il importe, pour bien faire apprécier cet épisode de la Révolution, de récapituler d'abord en quelques mots les actes de Custine, soit comme soldat, soit comme citoyen.

Dans la campagne de 1792, sur le Rhin, Custine, chargé d'une division de l'armée, voit venir à lui, le front rayonnant d'enthousiasme et le cœur plein d'amour pour la France, tous les révolutionnaires allemands; ils le demandent, ils l'appellent à grands cris, ils l'entraînent, et successivement lui donnent Spire, Worms, Mayence. Dans ce moment décisif, les Prussiens, qui, affaiblis par une campagne désastreuse, se traînaient avec lenteur, eux, leurs bagages et leurs malades, à travers un pays montueux et par des chemins abîmés, les Prussiens étaient à trente lieues de Coblentz, et l'on s'attendait si bien, dans cette ville, à l'apparition des Français, qu'au premier bruit de la prise de Mayence, l'électeur, son ministre, son gouvernement, ses employés, tout s'était enfui. Si donc Custine, d'un pas rapide, eût marché sur Coblentz, il s'en emparait sans coup férir, forçait les Prussiens, qu'il aurait pressés d'une part tandis que Kellermann les pressait de l'autre, de se rejeter en Westphalie par Wesel, facilitait la conquête de la Belgique, rendait possible celle de la Hollande, et offrait au monde l'imposant spectacle de la République maîtrisant, à peine à son berceau, tout le cours du Rhin, depuis la Suisse, par l'armée de Biron, jusqu'à Worms; par les armées de Custine et de Kellermann, jusqu'à Bonn; par l'armée de Dumouriez, jusqu'à Dusseldorf. Mais non, c'est en vain que les amis de Custine, son état-major et ses généraux le conjurent de porter à la ligue des rois ce coup mortel; c'est en vain que le ministre de la guerre le lui ordonne. Custine préfère courir à Francfort, où semble l'attirer l'espoir d'une proie opulente; car il n'a pas plutôt été admis dans cette ville républicaine et neutre, qu'il lui arrache une somme de quinze cent mille florins : admirable moyen de reconnaître et d'entretenir la brûlante sympathie qui poussait l'Allemagne dans nos bras! Toutefois, à ce point de sa carrière, ce n'est point par défaut de zèle révolutionnaire que Custine pèche, loin de là : il répand des proclamations enflammées; il apostrophe le landgrave de Hesse en ces termes : « Monstre! tes soldats, dont tu as fait un usage abusif, te livreront à la juste vengeance des Français, tu ne leur échapperas pas! » Il fonde un laboratoire de propagande, dont la direction est confiée à l'adjudant Stamm; il renverse, à Mayence, et l'institution de la régence et le vicariat électoral; il menace, il gronde, il agite autour de lui toute chose. Pendant ce temps, les Prussiens sont parvenus à Coblentz, se sont répandus sur la rive droite du Rhin, ont franchi la Lahn et se préparent à reprendre Francfort, au nombre de cinquante mille hommes, commandés par le roi de Prusse et le duc de Brunswick, ce duc de Brunswick auquel le fils de Custine était allé offrir secrètement, à une autre époque, la couronne de Louis XVI. Si le général français se jugeait en état d'accepter la bataille, il devait aller au-devant de l'ennemi, ou du moins établir sa ligne de façon à se lier à Francfort, sinon se replier sous le canon de Mayence; au lieu de cela, il se retranche derrière la Nidda, prêtant ainsi le flanc aux Prussiens, et faisant face à la ville, au lieu de la couvrir. D'où cet arrêt sévère de Jomini : « Il prit toutes ses mesures comme s'il avait voulu sacrifier la garnison. » Était-ce son dessein? Ce qui est sûr, c'est que sa conduite, en cette occasion, fut pleine de mystère; c'est que son fils, rompu de longue main aux démarches clandestines, eut avec le duc de Brunswick, à Kœnigstein, une conférence secrète; c'est que, ce jour-là même, le jeune diplomate se rendit à Francfort pour conseiller, en son propre nom, au commandant de la place, Van Helden, de se retirer pendant la nuit; c'est que ce conseil jeta le malheureux Van Helden dans une perplexité horrible, parce qu'en écoutant le fils il se rappelait cette injonction du père : « Menacez du feu la ville de Francfort, désarmez les habitants et réalisez si elle bouge, » c'est, enfin, que la ville fut prise, n'ayant qu'une garnison de deux mille hommes, aventurée au milieu de quatre-vingt mille habitants,

et si bien abandonnée par Custine, qu'il avait été jusqu'à retirer toute l'artillerie de la place, sauf deux pièces de bataillon. Après l'abandon de Francfort, celui de Mayence; Custine laisse dix mille hommes de garnison dans cette dernière ville et repasse le Rhin. Bientôt le roi de Prusse, se disposant à le rejeter en Alsace, il se replie sur Landau, ne s'y croit pas en sûreté, quoique à la tête de trente-cinq mille combattants, se retire derrière la Lauter, et parle même de se réfugier sous le canon de Strasbourg : précipitation d'autant plus extraordinaire, qu'il n'était poursuivi que par le corps du prince de Hohenlohe, et le savait. Quel soudain changement dans un général connu pour sa présomption et sa témérité! Il n'a pas devant lui plus de trente mille hommes, et il écrit : « J'ai cent quatre mille Allemands sur les bras. » On ne lui en donne pas moins le commandement de l'armée de la Moselle, grâce au patronage des Girondins, qui, en avril 1793, dominaient encore la Convention. Et que fait-il de cette armée? Il perd tout le mois d'avril à inspecter sa ligne dans le Porentruy, où il n'y a ni opération à diriger, ni ennemi à combattre, tandis que Mayence, qu'il pourrait sauver, reste livrée aux coups des Prussiens. Il se décide, enfin, à faire un « simulacre d'attaque en sa faveur, mais sans projet sérieux de la délivrer, et parce



PORT DE TOULON

que, appelé au commandement de l'armée du Nord, il veut laisser à ses anciens camarades un bon souvenir. » Il attaque donc l'ennemi le 17 mai; il est battu et part pour la frontière du Nord, où, trouvant l'armée dans un état qui ne lui permettait de secourir ni Condé, ni Valenciennes, il dut consacrer ses soins à la réorganiser sans rien entreprendre.

Qu'un entassement de fautes ne fournisse pas matière à accuser un général de trahison, même lorsque ces fautes sont qualifiées « d'incompréhensibles » par des hommes du métier, et qu'elles correspondent à des négociations clandestines avec l'ennemi, il est permis à la rigueur de le soutenir; mais, quand on songe qu'après avoir exagéré le langage de la Révolution, Custine en était venu à la décrier; quand on songe que, mis par la Convention à la tête d'une armée, il en était venu à ne se servir de sa position militaire que pour inspirer le mépris de la Convention à ses troupes, est-il donc si difficile de comprendre ces mots de Danton dans la séance du 22 juillet : « La nation a des doutes sur Custine; il faut qu'il soit jugé ? » — « A la vue des pièces qui déterminèrent mon vote il y a trente-six ans, écrit l'honnête et consciencieux Levasseur, ma conviction reste la même. »

Quoi qu'il en soit, l'arrestation de Custine avait excité des mouvements séditieux parmi ses troupes, dont il s'était fait aimer, et qu'irritait la subordination du pouvoir militaire au

pouvoir civil. Carnot mande sur-le-champ le Montagnard Levasseur et lui dit : « L'armée du Nord est en pleine révolte ; il nous faut une main ferme pour étouffer la rébellion, c'est toi que nous avons choisi. » Levasseur était chirurgien ; avec une âme fortement trempée et le goût des armes, il n'avait nul maniement du soldat ; il était, en outre, de petite taille : c'est ce qu'il pria Carnot de considérer. Mais celui-ci : « La fermeté de ton caractère et ton dévouement pour la République nous répondent de tout. — Eh bien donc, j'accepte. Quand faut-il partir ? — Demain. — Je serai prêt. Et mes instructions ? — Elles sont dans ta tête et dans ton cœur. Tes pouvoirs sont illimités. Pars et réussis. »

Levasseur arrive au camp. Quarante mille hommes étaient sous les armes. « Vous allez me faire passer devant les lignes, » dit-il au général. Le général obéit. Mais point d'honneurs militaires. « Général, pourquoi ne bat-on pas aux champs ? » Les tambours battent et les trompettes sonnent. Levasseur passe devant une enseigne. Point de salut. « Nouvel oubli, général ! » Les drapeaux s'inclinent Les visages étaient sombres ; on le suivait d'un œil farouche. Les uns murmuraient : « S'il ne nous rend pas Custine, nous le ferons descendre de cheval ; » d'autres . « Si Custine ne nous est pas rendu, nous l'irons chercher à Paris. » Levasseur fait former le bataillon carré, se place au centre, et d'une voix forte : « Soldats de la République, le Comité de salut public a fait arrêter le général Custine.... » Un cri terrible l'interrompt : « Qu'on nous le rende ! » Lui, sans s'émouvoir, fait le signal d'un roulement, les tambours battent et les clameurs cessent : « Général, faites ouvrir les rangs. » Et le voilà qui parcourt la ligne, l'œil en feu, la pointe du sabre basse, prêt à étendre à ses pieds quiconque prononcera le nom de Custine. Immobiles et comme pétrifiés d'étonnement, les soldats regardaient cet homme qui, seul, venait braver dans son camp toute une armée. Il reprit : « Si Custine est innocent, il vous sera rendu. Sinon, point de grâce pour les traîtres. Je suis votre chef, vous me devez une obéissance aveugle. Pardon et oubli à qui respectera la voix d'un représentant du peuple ! Malheur à qui la méconnaîtra ! » Chacun se tut. La sédition était domptée.

Cet heureux résultat, on l'ignorait encore à Paris, que déjà l'esprit du temps s'y révélait dans l'attitude indomptable des Jacobins. L'armée en pleine révolte ! Les soldats de la République devenus « les soldats d'un homme ! » Était-ce donc là le fruit des leçons de Custine à ses troupes ? Était-ce ainsi qu'il les avait dressées au respect des magistrats et des lois ? L'ère du despotisme des généraux allait-elle commencer ? Allons ! place aux légions d'Espagne, des Gaules, de Germanie : l'empire romain est à saisir, à partager ou à vendre ! Ah ! plutôt périr. Puisque les soldats osaient redemander Custine, l'épée à la main, une seule réponse était possible : frapper ! Tel était le sentiment des Jacobins, celui de Robespierre surtout. Ce morne génie pressentait que la Révolution serait étouffée par un homme des camps, il l'avait prédit, et sa politique à l'égard des généraux était de les faire trembler pour n'avoir pas à trembler devant eux. Aussi nul n'insista-t-il plus vivement que lui sur la nécessité de juger Custine, et de le juger promptement.

Ce fut le 15 mai que s'ouvrirent les redoutables assises, et elles ne se fermèrent que le 27, de sorte que les débats durèrent près de deux semaines ; plus de cent témoins furent entendus . généraux, commissaires, représentants du peuple, agents du pouvoir exécutif, employés aux bureaux de la guerre ; la plus grande latitude fut laissée à la défense ; le tribunal se montra si scrupuleux observateur des règles protectrices de l'accusé, qu'il encourut, de la part de Robespierre, le reproche de s'être « entortillé à dessein dans des formes avocatoires ; » et le compte rendu de ce procès, qui ferait la matière d'un volume, suffit pour prouver avec quel soin on y chercha la vérité.

Les accusations étaient nombreuses, diverses ; et, comme il arrive souvent en pareil cas, il y en eut de puériles, il y en eut d'injustes, et d'autres qui ne furent pas suffisamment établies.

Custine, étant à souper dans Mayence, avait paru affecté à la nouvelle de la mort de Louis XVI, et avait dit qu'il eût mieux valu le garder en otage : était-ce un crime ? Il avait empêché dans son armée la distribution du *Père Duchesne :* noir forfait, vraiment ! Il avait mal parlé de Marat et de Robespierre : Robespierre et Marat étaient-ils inviolables ou impeccables ? Il avait licencié la gendarmerie de Landau ; mais parce qu'elle s'était insurgée, et sur la réquisition même des représentants du peuple en mission : Merlin (de Thionville) l'attesta. Il avait fait fusiller, sans forme de procès, et sans qu'aucune loi l'y autorisât, des soldats coupables de pillage ; mais, sur ce point, l'approbation de l'Assemblée nationale était venue couvrir sa conduite. Dans un moment où les Allemands attendaient partout les Français à bras ouverts, il avait négligé de s'emparer de Manheim, de Louisbourg, de Rhense, de Saint-Goar, de Darmstadt ; mais pouvait-il, avec dix-neuf mille hommes, occuper cent lieues de terrain ? Il avait laissé prendre Valenciennes et Condé, sans faire un pas pour les secourir ; mais l'espoir incertain de sauver deux places fortes valait-il qu'on aventurât une armée désorganisée par de récents désastres, et que le moindre revers eût anéantie ? Quant au mot d'ordre, *Condorcet*, *Paris*, la *Constitution*, il avait été donné en l'absence de Custine, à son insu, par le général Leveneur. Que, dans une conférence tenue à Mayence, et à laquelle prit part, à côté d'officiers prussiens, un nommé Boze qui se donnait pour un agent de Custine, ce Boze eût remis au général Doyré un billet portant invitation de livrer la place aux Prussiens, c'est ce qui fut établi péremptoirement ; et il faut ajouter que Custine déclara ne pas connaître Boze, ne pas savoir « s'il existait, » déclaration fausse et imprudente, puisque c'était précisément en faveur de cet homme, et pour le réclamer, que Custine avait écrit au roi de Prusse et au duc de Brunswick des lettres d'une politesse étudiée. Toutefois, le doute ici était permis ; car le billet, signé Custine, n'était pas de son écriture, et beaucoup jugèrent la signature contrefaite, « la trouvant trop allongée. »

Malheureusement, l'accusation n'était pas confinée dans le cercle qui vient d'être parcouru ; et l'on disait à Custine :

« La recommandation faite par vous à Houchard de ménager les Prussiens, éclaire toute votre conduite d'un jour sinistre. C'est vous qui leur avez livré Francfort, que vous saviez incapable de résister, et que vous n'avez ni voulu sauver par un combat, ni voulu couvrir. Tandis que, dégarnissant Strasbourg d'une grande partie de son artillerie, vous entassiez les canons dans Mayence, vous laissiez cette ville sans vivres et sa garnison sans autre ressource que de manger des souris et du cuir, rendant ainsi la reddition de la place inévitable, après y avoir préparé une riche proie militaire à l'ennemi ! Vous ne pouviez ignorer que Mayence, si on l'abandonnait à ses propres forces, succomberait, et ses défenseurs déclarent qu'un mouvement des armées de la République eût été funeste aux assiégeants : comment expliquer votre inaction sur le haut Rhin ? C'est peu : pour paralyser les secours et endormir la Convention, vous

lui écriviez qu'on n'avait rien à craindre sur le sort de la ville de Mayence; qu'elle tiendrait bon; qu'il était inutile d'y envoyer l'armée de la Moselle avant le 12 mai. Et vous mandiez aussi que la place était approvisionnée pour longtemps, sachant le contraire. Si bien qu'enfin Mayence a dû se rendre, au grand désespoir d'une garnison héroïque, et après des flots de sang versé. En ce qui touche l'abandon de Condé et de Valenciennes, vous assurez que l'armée du Nord, désorganisée, était hors d'état de les secourir, mais au moins pouviez-vous ne pas dégarnir de son artillerie l'importante cité de Lille, que menaçait un nouveau siége! Pourquoi donc avez-vous tant insisté sur le transport au camp de la Madeleine de soixante bouches à feu que le général Favard, commandant de Lille, jugeait indispensables à la sûreté de cette place? Voilà pour le soldat; voyons pour le citoyen. Lorsque vous osiez vous vanter de faire des papillotes avec les décrets qui ne vous plaisaient pas, était-ce afin d'apprendre à vos troupes à respecter la République? Lorsque vous donniez le signal de fusiller des volontaires et épargniez des soldats de la ligne, coupables les uns et les autres du même délit, était-ce afin de mieux effacer toute distinction entre le citoyen et le soldat? Lorsque vous menaciez de la corde le docteur Hoffmann, président de la Convention mayençaise, et excellent patriote, ou qu'en réponse à certaines réclamations, fort innocentes, des Mayençais, vous ordonniez qu'on dressât dans leur ville cinq potences, était-ce dans l'intention de faire aimer la liberté? Et de quels hommes se composait votre entourage? Devrigny, votre agent de confiance, nommé par vous commandant de Landau, avait figuré aux Tuileries le 28 février 1791; c'était un chevalier du poignard.... »

A cet ensemble de charges, grave assurément, et que rendait plus grave la situation exceptionnelle de la République, Custine fut loin de répondre d'une manière satisfaisante.

Les préférences pour les Prussiens s'expliquaient par leur conduite à l'égard de nos troupes, plus humaine que celle des Autrichiens et des Hessois. — Si Francfort eût résisté trois ou quatre heures de plus, il arrivait à temps. — Le soin d'approvisionner Mayence ne le regardait pas. — Il avait cru que cette ville pouvait tenir. — C'était d'après l'avis d'un homme de l'art qu'il avait tiré de Lille soixante-seize bouches à feu. — Les habitants de Mayence réclamaient des indemnités qu'on ne pouvait leur accorder, du moins pour le moment; de là les poteaux qu'il avait fait dresser sous leurs yeux. — Il était plein de respect pour la Convention. — A l'égard des troupes de ligne et des volontaires, il leur portait une affection égale, et n'avait puni que ceux qui lui étaient dénoncés par la rumeur publique. — Lorsqu'il avait menacé de la corde le docteur Hoffmann, il ignorait que ce fût un bon patriote, et ne l'avait appris que depuis. — Il ne savait pas que Devrigny fût un chevalier du poignard, etc., etc.....

Tronçon-Ducoudrai, défenseur de l'accusé, prit à son tour la parole; et le 27 août, à neuf heures du soir, le tribunal, d'après la déclaration du jury, condamna Custine à la peine de mort, comme ayant coopéré à des manœuvres dont le but était de livrer aux ennemis de la République les villes et les magasins appartenant à la France. Un peuple immense remplissait l'auditoire. Avant que l'accusé fût introduit, Coffinhal, qui présidait, recommanda aux spectateurs de ne donner aucun signe, soit d'approbation, soit d'improbation, leur faisant remarquer que le général Custine n'appartenait plus désormais qu'à la loi, et qu'il le fallait plaindre de ne s'être pas mieux conduit. Custine entra, marchant d'un pas grave. La clarté des bougies, qu'on n'avait pas encore allumées, depuis le commencement des débats, et le profond silence qui régnait dans la salle, parurent lui causer une vive émotion. S'étant assis, il promena ses regards autour de lui, et écouta sa sentence d'un air assez indifférent, après avoir dit : « Ma conscience ne me reproche rien; je meurs innocent et calme. » Conduit au greffe, il se jeta à genoux et resta longtemps en prières, voulut passer la nuit avec un prêtre, écrivit à son fils de se rappeler sa mémoire dans les beaux jours de la République, et marcha au supplice, ayant à ses côtés un confesseur qui lui lisait quelques passages d'un livre de piété et lui faisait embrasser un crucifix. Au lieu de l'exécution, il s'agenouilla, les yeux pleins de larmes, sur les premiers degrés de l'échelle; puis, se relevant, il subit la mort avec fermeté.

Il avait commencé à l'âge de sept ans sa rude carrière de soldat, et, en rapprochant de sa fin tragique le souvenir de ses services, de ses talents et de sa bravoure, beaucoup le plaignirent, même parmi ceux qui ne pouvaient l'absoudre; d'autres se félicitèrent d'un acte qui avertissait les généraux qu'à chaque trahison ou menace de l'épée, la Révolution répondrait par un coup de hache.

Mais, plus elle se montrait implacable, plus ses ennemis semblaient prendre à tâche de l'exaspérer. Convaincus que la France révolutionnaire allait périr étouffée par l'Europe, et semblables à des enfants qui, se trouvant dans une enceinte fermée autour d'un taureau furieux, s'amuseraient à le piquer de l'aiguillon, les royalistes se répandaient en étourderies provocantes. Dans un moment de misère extrême et d'extrême péril, ils se mirent à affecter des airs de triomphe. Le luxe de l'ancien régime reparut soudain. Aux abords des salles de spectacle, de longues files de voitures somptueuses fendirent les flots d'une multitude affamée. Les *muscadins*, — on les désignait déjà par ce terme, — se concertèrent. Pour troubler les séances du club des Jacobins, l'aristocratie eut soin d'y entretenir des agents; leur mot était : *Allons chez le cousin Jacques.* Plus particulièrement, les théâtres devinrent pour les royalistes des lieux de rendez-vous. Là, ils applaudissaient avec emportement tout ce qui tendait à flétrir la Révolution; et tout ce qui lui était favorable, ils le sifflaient à outrance. Forts de leur majorité dans une lice occupée à prix d'argent, ils y faisaient la loi; si quelque Jacobin s'avisait de protester, une avalanche d'injures roulait sur lui du haut des loges. Au Théâtre-Français, les acclamations enthousiastes des royalistes accueillirent une pièce intitulée *Paméla*, monument élevé à la gloire de ce même gouvernement britannique qui, pendant ce temps, envoyait le duc d'York ravager notre territoire et se faisait livrer Toulon! Au théâtre du Lycée, l'histoire de Marie-Antoinette et de son fils, enfermés au Temple, fut mise sur la scène, dans une pièce intitulée *Adèle de Sacy*. La tour du Temple y était figurée de manière que personne ne pût s'y méprendre, et le drame se dénouait, non-seulement par la délivrance des captifs, mais par leur victoire. De pareilles provocations, au moment où Paris en deuil recevait toutes sortes de nouvelles sinistres, et, entre autres, celle de l'entrée des Anglais dans le plus beau port de la République, n'étaient que trop de nature à amener un régime de terreur. Le Comité de salut public s'abstint de sévir contre le Lycée; mais l'auteur de *Paméla* et les comédiens du Théâtre-Français furent arrêtés.

La situation allait s'assombrissant de jour en jour : les faubourgs aux abois demandaient du pain; les Jacobins demandaient une armée révolutionnaire et le *Maximum;* les royalistes, par machiavélisme, poussaient à une émeute populaire. Tous les cris de douleur, d'indignation ou d'effroi qui s'élevaient de chaque point de nos frontières ravagées et de nos provinces en révolte venaient retentir dans le cœur de Paris,

qu'ils remplissaient de rage. Le 4 septembre, dès cinq heures du matin, les ouvriers sont appelés du fond de leurs ateliers, et des groupes nombreux se forment sur les boulevards, aux environs de la maison de guerre. *Du pain! du pain!* La foule grossit, et, comme un torrent, envahit la place de Grève. Une table est posée au milieu de la place, un bureau formé, une pétition rédigée, une députation envoyée au corps municipal. Que veut le peuple? Du pain. Pendant que Chaumette court prévenir la Convention de ce qui se passe, la foule, répandue autour de l'Hôtel de Ville, y pénètre, s'y amoncelle, et pousse les officiers municipaux jusque dans la grande salle, remplissant banquettes, tribunes, parquets, couloirs, et criant toujours : *Du pain! du pain!* A la Convention, Chaumette avait représenté le mouvement comme peu à craindre, ajoutant que les ennemis de la République ne cherchaient que des prétextes pour égarer le peuple. De retour à l'Hôtel de Ville, il y donne lecture d'un décret portant que le *Maximum* des objets de première nécessité sera fixé. « Des promesses! s'écrie-t-on; ce qu'il nous faut, c'est du pain, et tout de suite! » Chaumette rappela que lui aussi avait été pauvre, tonna contre les riches, requit le transport à la halle d'une quantité de farine suffisante pour le lendemain, et qu'on provoquât l'établissement par décret d'une armée révolutionnaire destinée à parcourir les campagnes, à favoriser les arrivages, à assurer les levées, à déjouer l'égoïsme des riches, à le punir. Il n'avait point parlé de faire suivre cette armée révolutionnaire par la guillotine : Hébert en parla! Le Conseil général, ayant ensuite ouvert sa séance, décida que les anciens administrateurs des subsistances, parmi lesquels l'ex-ministre Garat, seraient mis provisoirement sous la garde de trois sans-culottes, avec indemnité de cinq livres par jour. L'arrivée d'une députation envoyée par les Jacobins au peuple, pour lui donner l'assurance d'une sympathie vigilante, compléta cette scène et la termina. Il était dix heures : la foule s'écoula satisfaite.

Que ce mouvement populaire, dont les conséquences allaient être formidables, ait été le résultat d'une double impulsion, c'est ce que les documents de l'époque prouvent de reste. Déterminé par la misère, il fut excité par ceux qui prétendaient sauver la Révolution en la précipitant dans les extrêmes, et par ceux qui brûlaient de la perdre en la précipitant dans le chaos. Robespierre le comprit bien; mais il comprenait aussi le danger de toute action énervante en de tels moments; et ce conflit de préoccupations se révéla dans l'indécision de son langage. Partagé entre le désir de modérer la fougue des Jacobins et la crainte de glacer leur énergie, il se plaignit vaguement des « moyens qu'on employait pour égarer le peuple, » fit valoir la nécessité de parer « les coups qu'on s'apprêtait à porter aux autorités constituées, » conseilla au club d'avoir l'œil sur les intrigants et les traîtres. Mais tant de prudence ne parut pas de saison aux Jacobins. Sans s'écarter d'une manière directe du sentiment de déférence que Robespierre leur avait toujours inspiré, ils applaudirent violemment à une violente sortie de Royer, et résolurent d'aller, le lendemain, à la Convention en passant par l'Hôtel de Ville.

Ce fut une séance mémorable, mais bien sombre, que celle du 5 septembre 1793. Elle s'ouvrit par un rapport de Merlin (de Douai), qui concluait à ce qu'on mît le tribunal révolutionnaire en état de juger plus vite; le moyen était de le diviser en quatre sections : décrété sur-le-champ. Et ce n'était que le prélude. Par une de ces fatalités qui, trop souvent, se cachent, comme pour les empoisonner, au fond des choses humaines, une dépêche fut apportée qui annonçait des horreurs; les Autrichiens, maîtres de Sierk, y avaient pillé les habitants, incendié les maisons, égorgé de pauvres pères de famille, mutilé des prisonniers, ceux-ci en leur coupant les pieds et les mains, ceux-là en leur arrachant la langue. Sur une assemblée encore tout émue des secousses de la veille, l'effet se devine! L'orage commençait à gronder.

Est-il vrai que, ce jour-là, Robespierre, quoique président de la Convention depuis le 20 août, s'abstint de paraître? Et doit-on supposer qu'il fut retenu chez lui par la prudence alarmée de ses amis, de son garde du corps Nicolas, de son hôte, des dames Duplay surtout, « vives, tendres, impérieuses? » Rien de tel. Non-seulement Robespierre parut à la séance, mais il la présida; et, si quelqu'un eut à « recevoir le choc de la foule, » ce fut lui.

Elle ne tarda pas à venir se heurter aux portes, à la suite d'une députation de la Commune que conduisaient deux hommes bien différents l'un de l'autre, le maire Pache et le procureur général Chaumette. Très-froidement et en peu de mots, Pache exposa que le peuple craignait de manquer de subsistances, que le mal venait des accapareurs. Alors, Chaumette : « Les tyrans de l'Europe persistent dans leur affreux système d'affamer le peuple français; ils veulent le forcer à changer sa souveraineté contre un morceau de pain..... C'est ce qu'il ne fera jamais. — Non! non! » s'écrie-t-on de toutes parts. Lui, continuant d'un ton de plus en plus animé : « Une classe non moins criminelle que la noblesse s'est emparée des denrées de première nécessité. Vous l'avez frappée, mais vous ne l'avez qu'étourdie. — Vous remettez aux administrations les clés des greniers et le livre infernal du calcul de ces monstres; mais où est le poignet robuste qui tournera cette clé fatale aux traîtres? — Montagne! soyez le Sinaï des Français! — Plus de quartier aux traîtres! — Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité! — Le jour de la justice et de la colère est venu.... Que l'armée révolutionnaire se forme; qu'elle parcoure les départements; qu'elle se grossisse de tous les hommes qui veulent la République une et indivisible; qu'elle soit suivie d'un tribunal incorruptible, redoutable, et de l'instrument qui tranche d'un seul coup les complots; qu'elle porte sur ses enseignes : « Paix aux « hommes de bonne volonté, guerre aux affameurs! Protec- « tion aux faibles! Guerre aux tyrans! Point d'oppression, « mais la justice!... » Cette harangue farouche, Chaumette la termina par un trait inattendu : pourquoi dans le jardin des Tuileries tant d'objets qui ne pouvaient servir qu'à alimenter l'orgueil des rois? pourquoi ces fleurs de lis en buis, pourquoi ces statues? Ne valait-il pas mieux faire croître là les plantes dont manquaient les hôpitaux?

Il achevait à peine, qu'un cortége immense, composé d'hommes et de femmes, entre dans la salle, se répand sur les gradins de la droite, et, bientôt, couvre tout le parquet. Ils agitaient des écriteaux menaçants pour les accapareurs, et, avec un formidable ensemble, ils criaient : *Vive la République!* En cet instant, vous eussiez dit un nuage chargé d'électricité qui se déchire. Les motions se succèdent, et, comme autant de coups de tonnerre, retentissent. Moyse Bayle demande que les mesures proposées soient formulées en décrets; Billaud-Varenne, qu'on arrête les suspects, et que, séance tenante, on organise l'armée révolutionnaire; Bazire, qu'on publie le décret qui déclare la France en révolution; Léonard Bourdon, que l'armée révolutionnaire parte, accompagnée d'un tribunal chargé de juger les conspirateurs dans les vingt-quatre heures. Et un homme était là, un homme au teint pâle, au front morne, au regard vacillant, qui, répétait d'une voix brève : « Agir, agir, agir! » C'était Billaud-Varenne. Quoi! sans même laisser au Comité de

salut public le temps de respirer! faisait observer Saint-André. Quoi! en courant les aventures de l'enthousiasme! objectait Bazire. Remontrances vaines! Chacun pensait ce que Gaston avait dit : « Nous sommes dans une salle d'armes. » Danton se leva, et lui dont la popularité ne jetait plus que de rares lueurs, lui dont on croyait l'âme domptée, il éclata à faire frémir. Le tribunal révolutionnaire était trop lent ; il fallait que, « chaque jour, un aristocrate, un scélérat, payât de sa tête ses forfaits. » Les sections ne pouvaient attirer le pauvre ; il fallait décréter en sa faveur une indemnité de qua-



AMAR

rante sols par assemblée. Ce qu'il fallait surtout, c'était l'armement des citoyens. Que n'y avait-il autant de fusils et presque autant de canons que de patriotes! Il ajouta : « Qu'on perde plutôt la vie que son fusil! » Un mort se débarrassant de son suaire, et, debout sur la pierre de son tombeau, parlant ainsi, n'eût pas produit plus d'effet. Ravi de retrouver Danton, le Danton d'autrefois, le peuple donna libre cours à ses transports. L'enceinte fut ébranlée par le bruit des clameurs. On jetait les chapeaux en l'air. Ce que Danton proposait fut moins voté qu'acclamé. Romme ayant exprimé la crainte que payer le patriotisme du pauvre n'aboutît à le dégrader, l'Assemblée n'hésita pas à se ranger de l'avis de

Fabre d'Églantine, qui soutenait l'opinion contraire. Et telle était la disposition des esprits, que Bazire, accusé depuis quelque temps de trop d'indulgence, et dont on disait qu'il « était capable de blanchir un nègre, » ne serait peut-être point parvenu à se faire entendre, si Robespierre ne lui eût avec fermeté maintenu la parole. Ce qu'il venait proposer, cependant, ne péchait certes point par excès d'indulgence; partant de ce point de vue que les gros commerçants, les agioteurs, les anciens procureurs, les valets insolents, les hommes d'affaires et jusqu'aux boutiquiers pouvaient fournir, aussi bien que les nobles et les prêtres, leur contingent de suspects, il conclut à l'épuration des comités révolutionnaires par le Conseil général de la Commune. Survint une députation de Jacobins réclamant le prompt jugement des membres de la Gironde détenus. Thuriot, auquel Robespierre venait pour un moment d'abandonner le fauteuil, promit que justice serait faite et que « tous les scélérats périraient sur l'échafaud. » Puis, parut à la barre une députation de la section de l'Unité. Ceux-ci insistaient pour la destitution des nobles et des prêtres encore dans les emplois; pour une exécution plus sévère des lois contre l'agiotage, et pour que l'Assemblée restât à son poste jusqu'à ce que la Constitution se trouvât fortement établie. Robespierre avait repris le fauteuil; il répondit : «.... La Convention sera digne du peuple. S'il ne faut, pour son bonheur, que le sacrifice de notre vie, nous nous dévouerons tous. Notre récompense sera son amour et son estime.... »

Le maître de poste de Varennes, Drouet, avait demandé la parole; dans un accès de délire, il s'écrie : « A quoi vous a servi jusqu'ici votre modération?... Voici le moment de verser le sang des coupables... De tous côtés ne vous appelle-t-on pas des scélérats, des brigands, des assassins? Eh bien, puisque notre vertu, puisque nos idées philosophiques ne nous ont servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du peuple. » A ces mots, de violents murmures s'élèvent; et Thuriot, s'élançant à la tribune, prononce, aux applaudissements de l'Assemblée entière, cette belle parole : « La France n'est pas altérée de sang; elle n'est altérée que de justice. » Il parla ensuite de la nécessité de ne marcher qu'avec la loi; et Drouet de s'écrier amèrement : « Je demande qu'on ne puisse assommer un Prussien que la loi à la main. »

Restait à résumer et à convertir en décrets les diverses pétitions; ce fut Barère qui présenta le rapport, et il le fit en termes d'une violence inouïe : « ... Plaçons la terreur à l'ordre du jour. — Les royalistes veulent du sang; eh bien, ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette. — Ils veulent troubler les travaux de la Convention.... Conspirateurs, elle troublera les vôtres! — Ils veulent faire périr la Montagne ... eh bien, la Montagne les écrasera. ..»

Ainsi s'ouvrit l'ère de la Terreur.

Une force armée, composée de six mille hommes, de douze cents canonniers, et commandée par Ronsin, eut mission de comprimer les contre-révolutionnaires et de protéger les subsistances partout où besoin serait.

La peine de mort fut prononcée contre quiconque achèterait ou vendrait des assignats.

Le tribunal révolutionnaire fut divisé en quatre sections, comme moyen d'accélérer les jugements.

Un décret ordonna que Brissot, Gensonné, Clavière et Lebrun seraient traduits immédiatement au tribunal révolutionnaire.

On rapporta un décret rendu autrefois sur la motion de Gensonné, et qui interdisait les visites domiciliaires pendant la nuit.

Bazire avait fait décréter l'épuration des comités révolutionnaires par le Conseil général de la Commune : Billaud-Varenne fit décréter que les membres de ces comités recevraient une indemnité de trois livres par jour.

Le nombre des séances, dans les sections, fut fixé à deux par semaine, et une indemnité de quarante sols mise à la disposition de ceux des membres qui n'auraient pour vivre que le travail journalier de leurs mains.

Les puissances ennemies de la République entretenaient en France une foule d'agents chargés d'y semer le désordre : un décret d'arrestation frappa tout étranger qui n'obtiendrait pas des officiers municipaux un *certificat d'hospitalité*.

La débauche, cachée sous le manteau de la liberté, pouvait empoisonner les sources de la morale et de la santé publiques : sur la proposition de Jean-Bon-Saint-André, on confia au Comité de salut public le soin de pourvoir à ce que les femmes de mauvaise vie fussent bannies d'une République à laquelle il fallait des âmes austères et des corps vigoureux.

Enfin, pour couper court aux séductions de la beauté, la Commune ferma l'accès des bureaux de la police aux *jolies solliciteuses*.

Mais ce qui dépassa la rigueur de toutes ces mesures, déjà si rigoureuses, ce fut la loi relative aux suspects, telle qu'on l'adopta le 17 septembre, sur le rapport de Merlin (de Douai), au nom du Comité de législation, présidé par Cambacérès. Cette loi réputait suspect quiconque se serait montré partisan de la tyrannie ou du fédéralisme; suspect, quiconque ne pourrait justifier de l'acquit de ses devoirs civiques; suspects, ceux des ci-devant nobles qui n'auraient pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution; suspects, les fonctionnaires publics suspendus ou destitués, soit par la Convention, soit par ses commissaires, et non réintégrés.... Quel vague effrayant! pousserait-on jusqu'aux gens suspects d'être suspects?

Cette formidable politique, sortie des profondeurs de la situation, exigeait, comme instruments, des hommes d'une trempe peu commune. L'adjonction de Danton au Comité de salut public fut proposée. Mais lorsque Danton avait demandé qu'on érigeât le Comité de salut public en gouvernement provisoire, il avait fait serment de n'y point entrer, et il persista, soit pour déjouer tout soupçon malveillant, soit que son génie paresseux se refusât au tracas des affaires. Ils étaient si puissants d'ailleurs, et si doux, les liens dont il vivait alors enlacé! Veuf de sa première femme dès le mois de février 1793, il s'était remarié, peu de temps après, à une jolie fille de seize ans, Mlle Louise Gély, pieuse personne, née de parents royalistes, royaliste elle même, et qu'il lui fallut conquérir, le dirons-nous? en passant par le confessionnal, en s'agenouillant sous la main d'un prêtre réfractaire, lui Danton, « le vrai fils de Diderot. » On conçoit qu'il ait voulu savourer un bonheur obtenu à ce prix!

Quoi qu'il en soit, Danton s'effaçant, les deux hommes appelés à remplir la place que son refus laissait vide, furent Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois : l'un, âme froide et morne, esprit organisateur, concentré, implacable; l'autre, au contraire, nature exubérante, impressionnable à l'excès, mais capable de toutes les fureurs que peut produire une sensibilité malsaine à l'état d'ivresse. Unis à Barère dans le Comité de salut public, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois y formèrent ce qu'on appela le parti des *gens révolutionnaires*, par opposition à celui des *gens d'examen*, nom sous lequel on désigna Prieur, Carnot, Lindet, et à celui des *gens de la haute main*, Robespierre, Couthon et Saint-Just.

Quant au Comité de sûreté générale, il avait moins besoin

d'être complété que resserré. Le 14 septembre, on le réorganisa, sur la proposition de Drouet et de Maure, et les nouveaux membres élus furent : Vadier, Panis, Lebas, Boucher-Saint Sauveur, David, Guffroy, Lavicomterie, Amar, Ruhl, Lebon, Vouland et Moyse Bayle.

Ainsi :

Un club infatigable, celui des Jacobins, animant Paris de son souffle;

Paris, divisé en comices populaires, sous le nom de sections, exprimant sa pensée;

La Commune, centre des sections, portant à l'Assemblée nationale l'expression de la pensée de Paris;

L'Assemblée formulant cette pensée en loi;

Le Comité de salut public lui donnant la vie partout : dans l'administration, par le choix des agents; dans les armées, par les représentants en mission; dans chaque partie de la République, par les comités révolutionnaires;

Le Comité de sûreté générale s'occupant d'épier la désobéissance;

Le Tribunal criminel extraordinaire se hâtant de la punir....

Tel se présentait le mécanisme révolutionnaire.

Il était conçu de façon à imprimer une force et une unité irrésistibles à l'action de Paris, considéré comme le brûlant foyer des idées nouvelles, comme le point d'où la France, ramassée sur elle-même, devait prendre son élan.

Mais, pour que l'énergie du gouvernement fût au niveau du péril, il importait que celle de la nation y répondît. Grâce au ciel, la France ne se manqua pas à elle-même. On avait courage, bras et fer, mais point de poudre. Soudain, chaque particulier descend dans sa cave; on fouille le terrain; pas de cuisine dont on ne retourne les pavés, pas de foyer dont on n'enlève les cendres. On remue en tous sens les décombres, afin d'en extraire les terres imprégnées de salpêtre. « On lèche chaque mur, dit Mercier et des milliers de pelles amènent le sol humide aux rayons du soleil. » Le zèle avec lequel chaque citoyen travailla à cette patriotique besogne tint du prodige. Dans plusieurs quartiers de Paris, on vit sur les portes des inscriptions conçues en ces termes : « Pour donner la mort aux tyrans, les citoyens logés dans cette maison ont fourni leur contingent de salpêtre. » Et l'observateur qui a transmis ces détails à l'histoire s'écrie : « Qui eût dit que Paris contenait en ses caves de quoi repousser la ligue des rois? »

CHAPITRE VIII

LA RÉVOLTE DE LYON ÉTOUFFÉE



On vient de voir comment la France révolutionnaire se mit en mesure de faire face aux trois grands dangers qui la menaçaient : Lyon, la coalition, la Vendée. Les trois chapitres qui suivent montreront comment la ville de Lyon fut domptée, la coalition repoussée, la Vendée vaincue.

Peu de jours après avoir paru devant Lyon, Dubois-Crancé et Gauthier adressaient aux Lyonnais un manifeste où ils disaient : « Citoyens, la résistance que des hommes perfides qui se sont emparés de l'administration ont mise à reconnaître la Convention nationale et ses décrets, a nécessité l'appareil et le développement d'une force armée.... Vous avez, dit-on, reconnu la Constitution : eh bien! nous sommes donc frères, et vous allez nous recevoir en frères. Nous sommes vos libérateurs, car nous venons vous tirer du joug de l'oppression; nous venons arracher les patriotes des mains de leurs bourreaux. Nous savons distinguer les bons citoyens de Lyon qui gémissent, depuis deux mois, sur les désordres dont ils sont victimes, de ces hommes pervers qui, coalisés avec les rebelles de la Vendée et parlant sans cesse de République une et indivisible, subordonnent les lois à leurs caprices, à leur vengeance, et poursuivent avec autant d'impudence que d'acharnement le système des Cobourg et des Dumouriez. »

Dans une autre proclamation, en date du 14 mai, Dubois-Crancé disait encore : « Citoyens, quelle est donc l'influence de ceux qui se sont emparés de tous les pouvoirs dans votre ville?... Ils affectent de répandre que les représentants du peuple ont le projet de détruire Lyon, qu'ils veulent le meurtre des citoyens et le pillage des propriétés. Comment pouvez-vous croire à de pareilles absurdités? Les richesses de l'État ne se composent-elles pas de celles des citoyens? et la prospérité d'une ville peut-elle être indifférente à la République?... Le massacre des citoyens est encore plus horriblement supposé. Les soldats de la République combattent des rebelles, mais ils n'assassinent pas des frères égarés qui sont rentrés dans le devoir. Vous parlez sans cesse du pillage des propriétés; mais c'est un délit que la Constitution réprouve et que la loi punit.... Oui, citoyens, vos personnes et vos propriétés sont en toute sûreté si vous respectez les lois; mais, s'il faut vous traiter en ennemis et en rebelles, vous devez subir dans toute leur étendue les peines que la loi prononce.... Vous servez la cause de nos ennemis; vos chefs le savent bien... Ils veulent que vous versiez votre sang pour sauver leurs têtes de la proscription; ils veulent qu'une ville entière périsse plutôt que de renoncer à leurs complots liberticides. »

Le 21 août, même langage : « ...Vous dites que vous êtes nos frères; prouvez-le en nous ouvrant vos portes et en rendant à la République ce que vous lui avez pris. Marchons ensemble aux frontières, et que l'aspect de nos embrassements fasse fuir nos ennemis! Alors toutes vos craintes seront dissipées, vos propriétés respectées. La Convention peut même faire grâce aux coupables, s'ils prouvent qu'ils ne sont qu'égarés. S'ils sont des conspirateurs, auriez-vous l'impudeur de les défendre? Le pourriez-vous sans vous avouer leurs complices? Votre sort est donc entre vos mains, et si votre cité se couvre de décombres, n'en accusez que vous. »

Ces proclamations, d'un style si conciliant d'ailleurs, établissaient une distinction tranchée entre la masse des Lyonnais et leurs meneurs. Aux premiers, poussés dans le piége d'une résistance insensée, on tendait les bras; aux seconds seuls, conspirateurs royalistes déguisés en républicains, on parlait de châtiment. La distinction était-elle légitime? C'est ce dont on va juger par les imprudents aveux d'un royaliste qui se trouva placé au centre de toutes les intrigues :

« Tout n'était pas faux, écrit l'abbé Guillon de Montléon, dans l'accusation de royalisme portée si généralement contre les Lyonnais. Il était vrai que les familles nobles réfugiées chez eux, entrant naturellement dans leurs intérêts, leur fournissaient plusieurs combattants; il était vrai que, depuis que Précy était nommé commandant, et surtout depuis que l'exercice de ses fonctions l'avait rendu presque maître de la ville, beaucoup de royalistes des autres provinces de la France, et que l'on croyait émigrés étaient accourus pour le seconder. Il était vrai encore que les chefs du parti royaliste dans Lyon se concertaient secrètement par lettres avec un agent de nos princes, M. Imbert-Colomès, et qu'ils envoyèrent un des leurs

en Suisse auprès de M. de Montv..., pour qu'il procurât aux Lyonnais des armes et des instructeurs suisses.... Il est vrai enfin que, depuis la victoire remportée par les Lyonnais le 29 mai, nos princes, retirés à Hamm sur les États prussiens, avaient dirigé leur attention sur Lyon, et que les délibérations qu'y avait prises la *Commission populaire républicaine* leur avaient fait concevoir le projet d'envoyer en Suisse un officier capable de lier les mouvements de Lyon avec les opérations de l'armée piémontaise..., et de commander les émigrés qui voudraient aller combattre à Lyon en faveur de la monarchie. M. le marquis d'Autichamp fut le général que choisirent nos princes pour cette grande entreprise. »

Le même auteur, dans l'effusion de son royalisme, déclare bien haut que le président et le secrétaire des délégués des sections étaient royalistes l'un et l'autre; que le Comité de salut public lyonnais avait pour secrétaire général Roubiès, père de l'Oratoire, prêtre réfractaire; que le royaliste Précy, « presque maître de la ville, » recevait d'un colonel, agent des princes à Lausanne, des messages où des renforts de troupes piémontaises et autrichiennes lui étaient promis; qu'un jour il répondit à un inconnu qui lui demandait s'il accepterait des secours de l'Angleterre : « Fût-ce le diable qui vînt à notre secours, nous le recevrions avec plaisir; » et que les officiers royalistes de l'ancien régime, employés d'abord pour la seule défense de la ville, ne tardèrent pas à agir pour la cause de la royauté.

Ce n'est pas que l'étendard de la révolte à Lyon fût le drapeau blanc; loin de là : une grande partie de la bourgeoisie lyonnaise appartenant aux opinions de la Gironde, et ces opinions ayant leur place jusque dans les corps administratifs, les meneurs royalistes avaient eu soin de « se couvrir des livrées de la République; » et après avoir précipité Lyon dans la résistance, à force de lui faire peur de la Montagne, ils n'attendaient, pour lever le masque, que le moment où les habitants de cette ville infortunée, compromis sans retour, seraient forcés de subir, ou l'empire avoué du royalisme, ou les vengeances du gouvernement républicain. Aussi se gardaient-ils bien de refuser, soit leur adhésion, soit leur signature, aux actes où, en réponse à Dubois-Crancé, il était dit : « Vous nous avez peints auprès des soldats tantôt comme des royalistes, tantôt comme des fauteurs du royalisme; nous désirons que des hommes impartiaux leur fassent connaître « la pureté et la sainteté de nos principes. » Quand on songe que l'homme appelé, en sa qualité de secrétaire général, à rédiger de pareilles réponses, était un royaliste ardent, un père de l'Oratoire, un prêtre non assermenté, comment ne pas s'indigner de tant d'hypocrisie? Elle fut poussée à ce point que, des bouviers s'étant un jour présentés aux portes de la ville avec la cocarde blanche, les royalistes « ne trouvèrent pas mauvais en politique » qu'on eût arrêté ces paysans trop ingénus; si bien que le plus mutin d'entre eux fut sur le point d'être fusillé par jugement du conseil de guerre.

Et ce n'était pas seulement pour empêcher les rangs de la révolte de s'éclaircir, que les royalistes se paraient des couleurs de la République; ils obéissaient en cela aux inspirations d'une politique dont les lignes suivantes de l'abbé Guillon de Montléon révèlent la profondeur immorale : « Dès qu'on voyait la même cocarde tricolore aux assiégés et à leurs ennemis, il était naturel d'en conclure que les seconds n'en voulaient qu'à la vie et à la fortune des premiers! »

Pour égarer ce malheureux peuple de Lyon, que ne fit-on pas? On alla jusqu'à placarder sur tous les murs, comme ayant été écrite par Danton à Dubois-Crancé, la lettre que voici :

« Mon cher collègue, la fameuse journée du 10 août approche. Il est temps de frapper le grand coup. Il faut enfin que la sainte Montagne triomphe.... Si nous devons abandonner le Mont-Blanc, qu'importe? Dût-on voir les Savoisiens enchaînés deux à deux, pas de demi-mesures; il est temps que nous régnions.... Si l'on ne peut forcer la ville de Lyon par les armes, il faut la réduire en cendres. Si les cultivateurs crient et demandent à qui ils vendront leurs denrées, dis-leur qu'ils aillent à Constantinople. Surtout répands les assignats; ne les compte pas; ils se retrouveront à la fin. »

Lorsque, voulant donner à la Convention une idée des manœuvres employées à Lyon, Barère vint lire, à la tribune, cette lettre qui trahissait avec tant de naïveté la main d'un faussaire, Danton se contenta de dire, avec mépris, qu'il était plus malin que les auteurs de cette pièce; qu'il n'avait point de correspondance, et que, s'il lui était arrivé d'écrire, il aurait conseillé des mesures non moins vigoureuses, mais plus politiques.

Il n'y a lieu de s'étonner, après cela, ni de l'extrême mollesse des assiégeants pendant la majeure partie du mois d'août, ni de l'obstination aveugle des assiégés.

Dubois-Crancé savait en effet, comme ses nombreuses proclamations le prouvent, de quels artifices la masse des Lyonnais était dupe Il aurait donc voulu échapper, en les éclairant, à l'affreuse nécessité d'une guerre d'extermination; et ce sentiment, on le retrouve dans une lettre du 18 août, écrite par Couthon, Carnot, Robespierre, Barère et Saint-Just aux deux représentants Dubois-Crancé et Gauthier, pour leur recommander « d'épargner les Lyonnais s'ils se soumettaient. »

Mais, à leur tour, les fauteurs de la révolte savaient fort bien, — et les manifestes de Dubois-Crancé ne le leur laissaient pas ignorer, — qu'entre eux les séducteurs et la population séduite la Convention nationale faisait une grande différence, et qu'ils n'avaient point, eux, de quartier à attendre. Il leur fallait donc à tout prix écarter jusqu'à l'idée d'une soumission volontaire qui les eût mis au pied de l'échafaud. On juge s'ils y épargnèrent leurs soins, et la lettre attribuée à Danton indique assez la nature des moyens qu'ils mirent en usage.

Malheureusement, quand le siége avait commencé, tout encourageait les Lyonnais à la résistance. Carteaux n'avait pas encore pris Marseille; Bordeaux n'avait pas encore demandé grâce; l'incendie allumé en Vendée, loin de s'éteindre, s'étendait, et Paris, de plus en plus enveloppé par l'Europe, semblait au moment d'être fait prisonnier; qui jamais eût pu croire la Convention capable de vaincre à ce point la mort? Les Lyonnais, d'ailleurs, n'avaient devant eux, dans les premiers jours du mois d'août, qu'une armée de huit mille hommes avec un petit train d'artillerie. Qu'était-ce que cela? Le triple de ces forces eût été nécessaire contre une ville en état de fournir au delà de vingt mille combattants, et qui, bâtie au confluent de la Saône et du Rhône; dominée au nord, entre les deux rivières, par les hauteurs de la Croix-Rousse; à l'ouest, sur la droite de la Saône, par les collines de Fourvières et de Sainte-Croix, n'avait besoin, pour se défendre, que d'une bonne artillerie et de quelques redoutes. Or, d'après les relations royalistes elles-mêmes, Schmith pourvut à ce qu'un nombre considérable de canons protégeât la cité, et le Lyonnais Agnel de Chenelette, ancien officier d'artillerie, sut aux anciennes redoutes en ajouter de nouvelles, qui étaient autant de chefs-d'œuvre dans l'art des fortifications.

Avec de tels éléments de résistance, et en des circonstan-

ces qui paraissaient si propices, il n'est pas surprenant que les Lyonnais aient cédé à la dangereuse tentation de montrer la seconde ville de France tenant tête à la première. Il est vrai que l'illusion ne fut pas de longue durée. Mais, quand



DOPPET

des luttes de ce genre sont une fois engagées, tout ce qui en retarde le dénoûment en augmente la violence. Chaque coup de canon tiré sur la ville devait naturellement enflammer sa colère, et chaque coup de canon tiré par elle aggravait ses torts.

C'était le jour anniversaire du 10 août que les assiégeants

avaient essayé leurs batteries, établies sur le tertre de Montessuy; et l'on racontait que c'était à une femme lyonnaise, dont il avait fait sa maîtresse, que Dubois-Crancé avait réservé, ce jour là, le triste honneur de donner le signal du feu, après avoir reçu comme un hommage, des mains de son amant, la corde fumante. Le fait était faux, peut être; mais il avait circulé, et l'on y croyait. Le surlendemain, arrêté par lequel le Forez était détaché de Lyon Presque à la même date, autre arrêté qui, sur la demande des habitants de la Guillotière, réunissait ce faubourg de Lyon au département de l'Isère. Il y avait là matière à commentaires sinistres, et l'on pense bien que les royalistes en tirèrent profit pour souffler la flamme autour d'eux. Aussi, quelle fut la réponse des Lyonnais à l'invitation conciliante que Dubois-Crancé et Gauthier leur firent, le 14 mai, de séparer leur cause de celle des fauteurs de la révolte? Leur réponse fut, — et elle portait vingt mille signatures : — « Nous sommes sous les armes, décidés, si l'on ne nous rend justice, à nous ensevelir sous les débris de la ville. Si vous avancez, vous éprouverez ce que peuvent des hommes libres. » La missive ajoutait, à l'adresse de Dubois-Crancé, de Gauthier, de Laporte et de Javogues, nommément désignés dans la suscription : « Si vous avez à faire des propositions, le peuple de Lyon *vous somme* de les lui faire adresser : on en délibérera: voilà notre dernier mot. »

C'est ainsi que d'honnêtes et sincères républicains se trouvèrent amenés à défendre une cause qui n'était point la leur, et à inscrire leurs noms sur un document où le gouvernement de la République était bravé avec insolence par ses plus mortels ennemis!

Les représentants du peuple, dans la personne desquels la Convention était traitée de la sorte, écrivirent aussitôt au Comité de salut public: « Les bombes sont prêtes, le feu rougit les boulets, la mèche est allumée. Si les Lyonnais persistent dans leur rébellion, nous ferons la guerre, demain au soir 19, à la lueur des flammes qui dévoreront cette ville rebelle. Oui, encore quelques jours, et Isnard et ses partisans iront chercher sur quelle rive du Rhône Lyon a existé. »

Tel était l'état des choses et des esprits, lorsque le bruit se répand qu'une armée de vingt-cinq mille Piémontais, débouchant du petit Saint-Bernard et du mont enis, est descendue dans les vallées de Sallenche, de la Tarentaise, de la Maurienne; que Kellermann, chargé d'arrêter l'invasion de la Savoie, s'est éloigné; que Gauthier est parti avec lui. A cette nouvelle, les royalistes, à yon, tombent dans l'ivresse de la joie; ils se préparent à jeter bien loin un déguisement qui les gêne. Leurs femmes et leurs filles se mettent à façonner des emblèmes avant-coureurs du retour des lis. Pourquoi tant de mystère? Les rubans blancs se transforment en cocardes; et, non contents de les porter sous leurs habits, plusieurs combattants n'hésitent plus à les étaler. Déjà même, un étendard aux fleurs de lis a été déposé dans un lieu de réserve.

Toutefois, une épreuve tentée alors sur l'opinion publique par quelques administrateurs royalistes n'eut pas le succès espéré. Un papier obsidional ayant été créé pour les besoins du siége, et le filigrane de ce papier se trouvant marqué d'une fleur de lis, grand nombre de citoyens s'en émurent, et l'on dut retirer ces mandats de la circulation. D'un autre côté, les Girondins étaient encore si forts dans l'administration, que trente-deux prêtres, enfermés à Pierre-Scise au nom de la République, n'avaient pas été rendus à la liberté. Le royalisme fut donc forcé de garder son masque, au moins dans les actes de l'administration et du commandement militaire; l'inscription *République une et indivisible* continua de figurer sur les portes de la ville, et les royalistes se consolèrent de la contrainte qui leur était imposée en songeant au bénéfice qu'ils en retiraient. Qu'on n'oublie pas ces paroles de l'abbé Guillon de Montléon, que nous avons déjà citées : « Dès qu'on voyait la même cocarde aux assiégés et à leurs ennemis, il était naturel d'en conclure que les seconds n'en voulaient qu'à la vie et à la fortune des premiers! »

Cependant, Dubois-Crancé n'avait pas abandonné l'espoir de fléchir, par des représentations fraternelles, l'obstination des Lyonnais, et il chargea le commissaire des guerres Pâris de leur porter la troisième des proclamations mentionnées au commencement de ce chapitre. Le ton en était très-mesuré, très-conciliant, et, en certains passages, pathétique. On n'y disait pas : « Je vous somme; » on y disait: « Je vous conjure » Mais ce document contenait une phrase qui tendait à maintenir la situation de Lyon, précisément parce qu'elle en faisait connaître le secret: « Voyez, Lyonnais, dans quel précipice vous ont entraînés les intrigants coalisés avec Pitt et Cobourg. Ils ne vous parlent de vos droits que pour vous les ravir. C'est leur tête, prête à tomber sous le glaive de la loi, qu'ils défendent. »

Le royaliste Précy, commandant de la place; le royaliste Roubiès, secrétaire général du Comité de salut public lyonnais; le royaliste Milanais, président des délégués des sections; le royaliste Rambaud, âme de la commission qui avait présidé à l'exécution de Chalier, ne pouvaient se méprendre au langage de Dubois. Une seule ressource leur restait: s'abriter derrière la résistance désespérée des Lyonnais. C'est ce qu'ils firent; et ce fut le prêtre non assermenté Roubiès qui rédigea la réponse que résumait ce mot fatal: « Nous ne vous ouvrirons point nos portes. »

M de Barante raconte, d'après des notes manuscrites de Pâris, que, ce dernier ayant reçu mission de Dubois-Crancé de tenter avec Précy une négociation secrète, le général des insurgés lui dit : « La Convention a soif de sang; elle veut une expiation et une leçon. Lyon est condamné, je le sais : il succombera; mais vos soldats n'y entreront, sachez-le bien aussi, que sur des monceaux de cadavres. S'il ne s'agissait que de ma tête, je la donnerais ... Mais combien de braves Lyonnais sont, comme moi, notés pour la hache du bourreau Mieux vaut la balle du soldat. Nous irons jusqu'au bout. » Pâris ayant parlé du démembrement possible de la France, comme conséquence de ces funestes dissensions: « Jamais, s'écria Précy, jamais! les Lyonnais se feraient tuer jusqu'au dernier pour défendre le territoire de la patrie »

Ainsi, Lyon devait succomber; Précy le savait, et il poussait cette malheureuse ville au-devant d'une catastrophe inévitable, sauf, quand le moment serait venu, non pas « à mourir de la balle du soldat. » mais, ainsi que la suite le prouve, à s'enfuir, lui et les siens, en laissant la population exposée à toutes les vengeances du vainqueur! Il repoussait avec horreur, devant l'envoyé de Dubois-Crancé, l'image de l'invasion triomphante; et, pendant ce temps, de l'aveu de Guillon de Montléon, lui et les siens entraient dans des transports de joie à la nouvelle de la descente des Piémontais!

Les formalités requises pour la convocation des sections ayant entraîné un retard de trente six heures dans l'envoi de la réponse que Dubois-Crancé attendait, il donna l'ordre du bombardement, auquel les assiégés ripostèrent par deux mille coups de canon.

N'y avait-il donc aucun moyen d'arrêter cette lutte fratricide? Dubois-Crancé, tentant un dernier effort, écrit aux

Lyonnais : « Pourquoi, si vous vous soumettez aux lois, douteriez-vous de l'indulgence de la Convention? Ne dites pas que vous avez juré de mourir libres. Votre liberté ne peut être que celle que toute la France a jurée. Tout autre acte de liberté prétendue est une rébellion contre la nation entière. »

Après treize heures d'attente, il reçut pour toute réponse la notification que les citoyens, obligés de se disperser pour le service du siége, ne pouvaient plus correspondre eux-mêmes avec les représentants, et qu'il n'y avait plus d'autre moyen de s'entendre que de former un congrès de commissaires nommés de part et d'autre. Le bombardement recommença.

On touchait à la fin du mois d'août. La Convention apprend que Toulon vient d'être livré aux Anglais par les royalistes, et, loin de fléchir, redouble d'efforts. Pour réduire Lyon, cent bouches à feu sont tirées des arsenaux de Besançon et de Grenoble; six compagnies d'artillerie, dix bataillons de vieilles troupes et deux régiments de cavalerie sont appelés des frontières des Alpes, et viennent renforcer le corps de siége, qui fut alors partagé en quatre divisions, formant chacune une attaque : deux à la droite du Rhône; une dans l'isthme, entre le Rhône et la Saône, et une sur la droite de la Saône. Ces diverses attaques étaient confiées aux généraux Valette, Vaubois et Rivas, placés, durant l'absence de Kellermann, sous les ordres du général Dumuy, ou plutôt de Dubois Crancé, ingénieur habile, par qui furent conduites, en réalité, les opérations du siége.

Les Lyonnais avaient, tout d'abord, occupé des postes à une et deux lieues de la place, poussé des partis jusqu'à Saint-Étienne, de manière à communiquer avec Montbrison. Si, profitant de ce que les quatre camps de Dubois-Crancé, séparés par un fleuve et une rivière, ne communiquaient entre eux qu'au moyen de deux ponts, les assiégés eussent débouché sur l'un d'eux, au nombre de dix ou douze mille hommes, en tenant l'ennemi en échec sur les autres points par des démonstrations, ils pouvaient frapper un grand coup. « Mais, écrit Jomini, cette combinaison ne vint pas à la pensée de Précy, qui se contenta de disputer le terrain pied à pied, si bien qu'il finit par être enfermé dans l'enceinte de la ville. »

Au reste, emporter Lyon de vive force n'était pas chose facile. Entre le Rhône et la Saône, la Croix-Rousse présentait six étages de redoutes impossibles à tourner, et qu'il fallait successivement enlever avant d'être aux murs de la place. Du côté de l'est et à la sortie du pont Morand, se hérissait une redoute en fer à cheval, capable de contenir mille combattants et huit pièces de canon, très-bien construite d'ailleurs, en pierre de taille, avec un excellent fascinage et un fossé de vingt pieds de large sur douze de profondeur. A l'ouest, enfin, les hauteurs de Sainte-Foy et de Fourvières ne semblaient pouvoir être le prix que d'un heureux excès d'audace. Aussi les efforts de Dubois Crancé se bornèrent-ils, pendant tout le mois de septembre, à intercepter les subsistances de Lyon et à le resserrer, mais en multipliant, hélas! les ravages de la canonnade et du bombardement!

La ville était trop étendue pour être endommagée dans toutes ses parties; ce fut surtout celle que l'isthme embrassait qui eut à souffrir, à cause de l'avantage qu'offrait, pour l'établissement des batteries incendiaires, les chemins creux dont la plaine de la Guillotière est traversée. Comment rappeler, sans que le cœur se brise, ces maux affreux infligés à des Français par des Français? Les plus beaux quartiers de Lyon s'abîmèrent sous une pluie de fer et de feu. Les somptueuses maisons qui bordaient le quai Saint-Clair tombèrent sur le passage des bombes et des boulets rouges. L'arsenal sauta, couvrant une foule de maisons particulières de ses débris enflammés. Les cris convenus, que poussaient du haut des toits les femmes intrépides qui s'étaient chargées d'observer la projection des bombes et d'en suivre les paraboles étincelantes, ressemblaient de loin à des cris de miséricorde. Vous eussiez dit le sanglot de la ville en détresse.

Mais ce sanglot, il n'arrivait à l'oreille des assiégeants que mêlé au bruit de l'artillerie lyonnaise; et le spectacle des « flammes qui dévoraient une cité rebelle » leur inspirait moins de pitié que de colère, lorsqu'à cette clarté sinistre ils avaient à ensevelir tant de morts! Car il y eut des jours où le sol qui touchait au pied des redoutes fut tellement jonché de cadavres, que l'air en devint contagieux. L'armée de Dubois-Crancé comptait dans ses rangs quatre mille pères de famille en réquisition : combien d'entre eux que leurs enfants ne devaient jamais revoir!

Et à mesure que le siége se prolongeait, l'espoir du pardon s'éloignant de plus en plus, la défense tenait de plus en plus du désespoir. Ah! que ne furent-ils dirigés contre les envahisseurs de la patrie, les actes de courage par où se signala cette défense lamentable! On vit des prêtres figurer dans les sorties sous l'uniforme du soldat, et une jeune couturière de dix-sept ans, Marie Adrien, servir en habit d'homme comme canonnier; on vit deux jeunes gens, Barthélemy Dujast et Laurençon, attacher sur leur tête des fusées à incendie enveloppées d'une toile goudronnée, passer le Rhône à la nage, et courir jusqu'à trois cents toises de la rive gauche du fleuve mettre le feu à des chantiers de bois de construction qui protégeaient les batteries de Dubois-Crancé.

Quant à ceux des habitants dont l'âme était restée fidèle au gouvernement de la République, qu'imaginer de comparable à l'horreur de leur situation? Traîtres à la Convention et à leur conscience s'ils prenaient les armes, et passibles, dans le cas contraire, des peines portées contre les délinquants; menacés, s'ils parlaient de se rendre, d'être traduits devant une commission militaire pour propos séditieux, et, s'ils se taisaient, d'être désignés plus tard aux ressentiments du vainqueur, de quelles malédictions secrètes ils durent poursuivre les fauteurs de la guerre civile! S'échapper était l'unique voie de salut qui leur fût ouverte : beaucoup s'y précipitèrent; et l'armée assiégeante eut à partager son pain avec une multitude de pauvres ouvriers en soie, accourus au-devant d'elle. S'il en faut croire une lettre de Dubois-Crancé au Comité de salut public, le nombre des fugitifs, hommes, femmes et enfants, ne monta pas à moins de vingt mille.

Pendant ce temps, Couthon faisait lever toute l'Auvergne. Nous avons déjà décrit ce prodigieux mouvement. Le général Nicolas, détaché pour l'accélérer, fut enlevé, dans le Forez, avec un détachement de hussards qui l'accompagnait. Mais, cet échec ne servant qu'à rendre les appels de Couthon plus brûlants et plus efficaces, un formidable cri de guerre ébranle les montagnes du Puy-de-Dôme; de chacun de leurs sommets roule une avalanche énorme de paysans; à l'approche d'une de leurs colonnes, un bataillon de Lyonnais, qui occupait Montbrison, se replie; et, le 17 septembre, Lyon voit arriver à Saint Genis une ardente cohue de pâtres, armés de faux, de piques, de fourches, de fléaux. Maignet et Châteauneuf Randon conduisaient ces rudes réquisitionnaires. Javogues, de son côté, amenait ceux du Forez. Lyon sentit comme le froid de la mort. Rien à espérer des Piémontais : Kellermann venait de les repousser dans le fond de la Maurienne.

Vers la fin de septembre, l'armée assiégeante, renforcée d'un détachement de la garnison de Valenciennes, était forte

de trente-cinq mille hommes, dont huit mille environ de troupes réglées et vingt-deux mille de réquisition, sans compter un nouveau renfort que Couthon, resté en arrière, promettait. La Convention et le Comité de salut public, à qui rien ne paraissait impossible, n'avaient pas attendu jusque-là pour témoigner leur surprise de la lenteur du siége; bientôt cette surprise se changea en colère. Quoi! éternellement canonner! éternellement bombarder! quand donc approcherait-on les Lyonnais à la baïonnette? Cette impatience hautaine des pouvoirs révolutionnaires, Châteauneuf-Randon et Maignet, à peine arrivés devant Lyon, la représentèrent. Dubois-Crancé, esprit méthodique, n'aurait pas voulu risquer un échec; sachant les Lyonnais à la veille d'être affamés, il eût préféré les réduire par la disette, et Gauthier partageait à cet égard son sentiment. De sorte qu'il se forma comme deux partis parmi les assiégeants, celui de Dubois-Crancé et de Gauthier, dont le quartier général était à la Pape; et celui de Châteauneuf-Randon et de Maignet, qui établirent leur quartier général à Sainte-Foy.

Mais comment la temporisation aurait-elle lutté longtemps contre l'audace, sous le règne des audacieux? La destitution de Kellermann, accusé de mollesse, fut la première preuve décisive que le Comité de salut public donna de sa volonté d'en finir, et, le 26 septembre, Doppet, appelé au commandement de l'armée des Alpes, était devant Lyon.

Il est permis de ne pas adopter comme définitif le jugement que Napoléon a porté de Doppet : « Il était Savoyard, médecin et méchant; son esprit ne se fondait que sur des considérations; il était ennemi déclaré de tout ce qui avait du talent; il n'avait aucune idée de la guerre, et n'était rien moins que brave. » Autre est le langage de Jomini. « Doppet, dit ce grand critique militaire, était une espèce de Montagnard illuminé, homme de bien pourtant, et très-propre à seconder les vues de la Convention pour la réduction de la ville rebelle. »

Quoi qu'il en soit, Doppet n'eut pas plutôt pris la direction du siége, qu'il songea à le terminer d'un seul coup. Quelques jours auparavant, Dubois-Crancé s'était emparé de vive force de la route d'Oullins : Doppet, après en avoir conféré avec les généraux Rivas et Valette, se décide à attaquer les hauteurs de Sainte-Foy. Cette attaque fut fixée, en conseil de guerre, à quatre heures du matin, le 29 septembre. Elle devait être précédée de démonstrations sur la Croix-Rousse, les Brotteaux et le pont de la Mulatière, à la pointe de Perrache, levée qui prolonge d'une demi-lieue le quai Saint-Clair et va se terminer au confluent du Rhône et de la Saône. La journée fut sanglante. Les assiégeants ayant emporté une redoute placée entre le grand et le petit Sainte-Foy, les autres batteries qui couronnaient ou flanquaient les versants de la colline sont abandonnées. De son côté, la division Valette force le pont de la Mulatière, et pousse vivement les Lyonnais à la pointe de Perrache. Précy, accouru avec sa cavalerie et une partie de sa réserve d'infanterie, parvient à arrêter le torrent; mais ses troupes, mitraillées par les batteries que Rivas vient de placer sur les hauteurs enlevées, reculent, rentrent dans Lyon, et laissent le pont aux assiégeants. Pendant ce temps, Vaubois avait poussé avec tant de vigueur sa fausse attaque sur les Brotteaux, qu'il avait chassé les Lyonnais du faubourg; mais il ne put s'y maintenir, foudroyé qu'il était, à son tour, par les batteries de gros calibre établies dans les retranchements du Pont-Morand, sur les quais de la rive gauche du Rhône et aux Collinettes.

Le 2 octobre, Couthon parut. Il arrivait avec « ses rochers de l'Auvergne, » impatient de les « précipiter dans les faubourgs de Vaize; » et, tout d'abord, la flamme qui brûlait au fond de son cœur se répandit en adjurations passionnées. Est-ce que ce siége n'aurait pas de fin? est-ce que Lyon retiendrait longtemps encore, misérablement cloués autour de son enceinte, les soldats destinés à reprendre Toulon aux Anglais? Perdre une minute c'était perdre un siècle. Attendrait-on la saison des pluies? et les torrents qui venaient de submerger plusieurs batteries dans le camp n'avertissaient-ils pas de se hâter? On avait lancé, disait-on, trente mille boulets et quatorze mille bombes sur la ville rebelle; l'avait-on réduite? Que parlait-on de tactique? La tactique était « l'opium des insurrections populaires. » Il n'y avait, pour le peuple tout-puissant, que trois instruments de victoire: l'enthousiasme, la foi, la force. Voulait-on « mettre le fer au feu, » oui ou non?

Il y avait déjà presque quinze jours que le peuple de Lyon n'avait plus qu'une poignée d'avoine par tête pour toute nourriture: voilà ce que Dubois Crancé opposait aux discours emportés de Couthon. Il ne cachait pas, d'ailleurs, que cette foule de paysans mal armés n'était à ses yeux qu'un embarras. « Votre réquisition! dit-il un jour à Couthon, cela ne vaut pas six liards. » Mais Couthon savait bien le contraire, et, mieux que son collègue, il comprenait en quoi consistait le nerf de la Révolution. Dubois-Crancé se trouva tout à coup presque isolé dans le camp, et condamné à Paris.

On se rappelle qu'au sein du Comité de salut public Robespierre, Saint-Just et Couthon formaient un parti auquel faisait contre-poids celui de Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère. Ceux-ci, pour enlever à Couthon la gloire de soumettre les Lyonnais, auraient bien voulu que Dubois-Crancé, par un coup décisif, terminât l'affaire avant l'arrivée de son collègue. Mais plus leur désir à cet égard était violent, plus l'obstination de Dubois-Crancé à temporiser les irrita. Pour ne pas laisser sans chef l'armée qui tenait tête aux Piémontais, Dubois-Crancé avait cru devoir suspendre l'arrêté qui destituait Kellermann; cet acte, dont le motif était louable, mais la forme arbitraire, fut l'objet d'une véhémente dénonciation de Billaud-Varenne; sur quoi la Convention prononça le rappel de Dubois-Crancé et de Gauthier.

Une lettre particulière de Robespierre et de Saint-Just avait annoncé à Couthon, qui du reste ne la provoqua point, cette décision souveraine, et cela avant même qu'elle eût été rendue, tant elle était considérée comme inévitable. Il ne crut donc pas devoir en attendre la notification officielle et définitive; et, dans la nuit du 6 au 7 octobre, il fit imprimer, au quartier général de Sainte-Foy, une proclamation destinée à apprendre aux Lyonnais, en leur adressant une sommation dernière, que c'était à lui qu'ils avaient maintenant à répondre. Il ajoutait : « Que les hommes qui n'ont pas de crimes à se reprocher soient tranquilles; leurs personnes et leurs propriétés seront respectées.... La loi ne frappe que les coupables. Nous donnons ordre de suspendre le bombardement jusqu'à demain quatre heures du soir. Si, à cette heure, votre réponse n'est pas arrivée, le feu du peuple reprend, et ne cessera plus que la justice nationale ne soit satisfaite. »

La sommation fut portée, le 7, à Lyon, par un trompette. Elle était en plusieurs paquets, à l'adresse des sections; et, comme on craignait que cet appel suprême ne fût soustrait par les meneurs à la connaissance du peuple, des personnes affidées avaient reçu mission d'en jeter des copies dans les divers quartiers de la ville.

La face des choses, depuis quelque temps, y était bien

changée. L'aspect de tant de maisons en ruine ; les larmes de tant de mères en deuil; l'accroissement indéfini du nombre des blessés et des morts ; la disette devenue telle, qu'on n'avait plus pour nourriture qu'un peu d'avoine et la chair des chevaux tués, tout tendait à décourager l'esprit de résistance. Précy eut beau faire placarder sur les murs une proclamation où il disait, en style de caserne : « J'invite les bons citoyens à dénoncer les j. f. qui se cachent dans la ville, » cela n'empêcha pas le nombre de ceux qui manquaient à l'appel d'augmenter de jour en jour, d'heure en heure. Et puis, le cœur était revenu aux vaincus du 29 mai. Leurs émissaires parcouraient les ateliers, poussant le peuple à secouer le double joug du royalisme déguisé et de la faim. La femme d'un négociant lyonnais était sortie de Lyon, dès le



JOURDAN

5, avec deux enfants en bas âge, pour aller faire part à Dubois-Crancé de son dessein de soulever la population, dût-elle y laisser la vie : car il ne faut pas perdre de vue qu'une commission militaire était appelée à juger en dernier ressort, à Lyon, « les délits concernant la sûreté publique pendant le siége, » et déjà quatre personnes, par sentence de cette commission, avaient été fusillées. La femme Rameau tint parole. Elle retourne à Lyon sans y ramener ses enfants ; court de quartier en quartier répandre les sentiments qui l'animent, ameute les ouvriers en soie, et rend à la République les canonniers de garde à la porte Saint-Clair.

Telle était la situation, lorsque le trompette envoyé par Couthon entra dans la ville. Les administrateurs n'osent convoquer les sections, prévoyant trop leur réponse. Mais le peuple se rassemble en tumulte, se présente à la Commune, et demande impérieusement communication des paquets

reçus. Il fallut promettre que les sections seraient consultées ; et les administrateurs, qui ne cherchaient plus qu'à gagner du temps, pour faciliter à Précy, à ses compagnons d armes et à eux-mêmes des moyens sûrs d'évasion, renvoyèrent au lendemain, 8 octobre, la convocation voulue par le peuple. Ainsi, leur unique préoccupation maintenant était la fuite; la fuite, en abandonnant à des vengeances qu'ils prévoyaient devoir être terribles cette cité qu'eux seuls avaient mise au bord de l'abîme ! Un magnanime jeune homme, Laurent Ponthus Loyer, crut pouvoir prévenir ce qu'il regardait comme un déshonneur. Il va trouver les chefs et leur dit : « Au quatorzième siècle, pour détourner la vengeance d'Edouard III, Eustache de Saint-Pierre et quelques autres habitants de Calais s'avancèrent à sa rencontre, la corde au cou, en victimes expiatoires. Imitons-les, en allant nous dévouer à la colère des assiégeants et nous charger de tout l'odieux de ce qu'ils nomment la rébellion. Ce sacrifice inattendu les désarmera sans doute, puisqu'ils sont Français; mais, s'il entrait dans leurs desseins de nous faire périr, nous aurions du moins, en expirant, assouvi leur fureur et procuré la paix à nos concitoyens. » Mais les administrateurs préférèrent recourir à des négociations combinées de manière à assurer la fuite ou à la couvrir.

Ils convoquèrent donc, le 8 octobre, une assemblée générale des sections où ne se trouvèrent, ni ceux d'entre eux qui s'étaient le plus signalés dans les mesures de résistance, ni Précy et les siens. La délibération eut le résultat prévu. Des commissaires sont nommés pour aller traiter, avec Couthon et ses collègues, de la reddition de la ville. Les conditions imposées par ceux-ci furent que les portes, carrefours, lieux de défense intérieure ou extérieure, canons et munitions de guerre seraient livrés; qu'il y aurait désarmement général de la population; que tout individu qui paraîtrait en armes serait fusillé; que tous les patriotes détenus depuis le 29 mai seraient représentés aux portes de la ville, au moment où les troupes de la Convention y feraient leur entrée; que Précy et son état-major seraient mis en état d'arrestation.

Le débat durait encore, lorsque le bruit se répand, au camp de Sainte-Foy, que les rebelles se préparaient, cette nuit-là même, à une sortie : d'où la conclusion que c'était dans l'unique but de la favoriser que les commissaires lyonnais avaient été envoyés au quartier général. Seulement, on n'indiquait pas d'une manière précise sur quel point devait avoir lieu la tentative de fuite. Aussitôt, sans donner le signal d'une attaque générale, Doppet ordonne partout une surveillance exacte et une bonne défensive. Mais l'ardeur d'un des postes conventionnels brusqua le dénoûment. Une redoute fut emportée, du côté de Saint-Just : dans la nuit du 8 au 9 octobre, la ville se trouva ouverte.

Pendant ce temps, Précy avait pris ses mesures, et le 9 octobre, à six heures du matin, il débouchait sur la rive droite de la Saône, à la tête d'une troupe divisée en trois corps, dont le dernier, formant l'arrière-garde, marchait sous la conduite du comte de Virieu. Le dessein de Précy était de passer la Saône au-dessus de Trévoux, de gagner le département du Jura, de pénétrer en Suisse par les montagnes de Saint-Claude, et d'aller se ranger sous les drapeaux du prince de Condé. Un instant, la fortune parut lui sourire : les deux premières divisions de sa petite armée réussirent à traverser les lignes des assiégeants; mais la dernière fut moins heureuse. Vivement attaquée, elle fut taillée en pièces, et Virieu, son chef, qui avait entendu la messe avant de partir, resta parmi les morts. Cet échec fut décisif. Les compagnons de Précy se découragent, se dispersent, et sont assommés comme des bêtes fauves partout où le paysan les rencontre. Précy lui-même n'échappa que par miracle. Après avoir erré plusieurs jours dans les bois, accompagné de deux des siens, Legoult et Madinier, il fut recueilli, au village de Sainte-Agathe, dans les montagnes du Forez, par un cultivateur hospitalier, chez lequel il demeura pendant neuf mois, caché au fond d'un souterrain.

Dès la nuit même où ils avaient appris que Lyon devait se soumettre, Couthon et Maignet s'étaient occupés des subsistances avec la plus généreuse sollicitude. Douze commissaires, envoyés par eux dans les départements voisins, firent parvenir, le 9 octobre, jour de l'entrée des troupes, une partie des provisions demandées; mais, comme elles ne suffisaient pas, les assiégeants, par une inspiration vraiment française, gardèrent pour les assiégés la moitié de leurs rations; si bien qu'on put dire à la lettre qu'ils étaient entrés dans Lyon *le pain à la main.* Ce fut aussi d'un élan soudain qu'ils jurèrent de protéger les propriétés, toutes devenues nationales, ou appartenant à des patriotes, soit fugitifs, soit opprimés.

Couthon, de son côté, avait apporté à Lyon, avec un désir fougueux de soumettre la ville, le parti pris de la pacifier. Sentant combien la destruction de ce foyer d'industrie importait à l'Angleterre, il eût voulu pouvoir le conserver à la République; d'autant qu'en y consacrant ses soins, il ne faisait que se conformer à la politique qu'avec Robespierre et Saint-Just il représentait au sein du Comité de salut public.

Cette politique, sans avoir encore publié son programme, se laissait déjà deviner à de clairs symptômes. Une fermeté inébranlable, mais en même temps une aversion décidée pour toute exagération, voilà ce qui la caractérisait, et ce qui venait de se révéler, à la Convention, d'une manière frappante.

Le 3 octobre, l'Assemblée ayant adopté un rapport présenté par Amar contre les Girondins inculpés, et un membre ayant demandé qu'on décrétât d'accusation, comme étant leurs complices, soixante-treize de leurs collègues, signataires d'une protestation en leur faveur, Robespierre n'avait pas hésité à combattre cette dernière mesure, en termes qui méritent d'être rappelés : « La Convention nationale ne doit pas chercher à multiplier les coupables, c'est aux chefs de la faction qu'elle doit s'attacher; la punition des chefs épouvantera les traîtres et sauvera la patrie. S'il en est d'autres parmi ceux que vous avez mis en état d'arrestation, le Comité de sûreté générale vous en présentera la nomenclature, et vous serez toujours libres de frapper. Mais faites attention que, parmi les hommes que vous avez vus traîner le char des ambitieux, il en est beaucoup d'égarés.... » Ici, des murmures l'ayant interrompu, il reprit avec force : « Je dis que vous avez ordonné un rapport sur les signataires de la protestation, et qu'il est de votre justice d'attendre ce rapport. Je dis que la dignité de la Convention lui commande de ne s'occuper que des chefs. Je dis que, parmi les hommes arrêtés, il en est beaucoup de bonne foi, mais qui ont été égarés par une faction hypocrite. Je dis que, parmi les signataires de la protestation, il s'en trouve, et j'en connais, dont les signatures ont été surprises ! Qu'on me montre de nouveaux coupables, et l'on verra si je ne suis pas le premier à appeler sur leur tête la vengeance des lois. »

Couthon ne négligea rien pour faire prévaloir à Lyon la politique ferme, vigilante, mais modérée que Robespierre essayait à Paris.

Des malveillants excitaient les soldats à violer leur serment

de respecter les propriétés ; Couthon, de concert avec Laporte et Maignet, annonce que quiconque sera pris à piller sera fusillé dans les vingt-quatre heures.

Les vengeances privées brûlaient de s'assouvir; Couthon fait publier par Doppet, l'écho fidèle de ses pensées, une proclamation où les soldats sont adjurés de se prêter à la répression de tout acte arbitraire

Le travail s'était arrêté, paralysé par la peur; Couthon, Laporte et Maignet ordonnent que les ateliers soient ouverts et que les relations commerciales reprennent leur cours.

L'esprit sectionnaire s'agitait; Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon défendent aux citoyens de s'assembler en sections, jusqu'à ce que toute fermentation dangereuse ait disparu.

Il eût été peu équitable de comprendre dans la même catégorie ceux des rebelles qui avaient été saisis les armes à la main, et ceux qui, moins ostensiblement, s'étaient engagés dans la révolte, nul doute ne pouvant exister à l'égard des premiers, et une erreur étant possible à l'égard des seconds Couthon, d'accord avec ses trois collègues Châteauneuf-Randon, Maignet et Laporte, institua, pour juger les cas de flagrant délit, une commission militaire, et, pour examiner les autres cas, une commission « de justice populaire, » procédant par voie de jurés, et soumise à une stricte observation des formes

La condescendance fut même poussée jusque-là que le désarmement des Lyonnais, annoncé dès le 11 octobre, n'était pas encore commencé le 13.

Dubois-Crancé et Gauthier, qui, quoique frappés d'un décret de rappel, avaient sollicité et obtenu d'entrer à Lyon, n'appartenaient pas, comme Couthon, « au parti des gens de la haute main; » ils relevaient du « parti des gens révolutionnaires, » ils suivaient la bannière portée dans le Comité de salut public par le sombre Billaud-Varenne, par le frénétique Collot d'Herbois, et par ce Barère que sa pusillanimité même asservissait aux violents. La grande modération de Couthon leur déplut. Ils lui reprochaient d'ailleurs, dans le secret de leur cœur, la place qu'au dernier moment il était venu prendre dans la victoire. Ils s'étudièrent donc à le décrier, mais sourdement, et sans affronter son influence. Soutenus par Javogues, homme de la trempe de Collot-d'Herbois, ils commencèrent à insinuer que la fuite de Précy et de ses complices était due aux ménagements de Couthon; ils firent remarquer que la cohorte des rebelles était sortie par l'endroit le plus favorable à son dessein, le faubourg de Vaize; ils parurent étonnés de la lenteur mise à désarmer la population, attribuant à cette lenteur la perte de trente mille fusils pour la République; ils trouvèrent mauvais qu'en entrant à Lyon Couthon ne se fût pas entouré d'un appareil militaire et n'eût pas montré « ce visage sévère qui convient au représentant d'une grande nation outragée. » Ils cherchèrent enfin à se créer un parti parmi les membres de l'ancienne municipalité, ceux de l'ancien club central et quelques chefs de l'armée.

Informé de ces manœuvres, Couthon les dénonce à la Convention. Mais, avant même que sa lettre fût parvenue à l'Assemblée, Robespierre et Saint-Just avaient arraché au Comité de salut public un arrêté qui changeait le rappel de Dubois-Crancé et de Gauthier en un ordre formel de les appréhender au corps et de les amener à Paris; ordre rigoureux à l'excès, que la Convention révoqua presque aussitôt après l'avoir sanctionné.

Cependant, quelle conduite fallait-il que l'Assemblée tînt à l'égard de Lyon?

Que la révolte eût été dirigée par des royalistes, impossible de le nier. Leur chef était ce même Précy qui, au 10 août, avait combattu dans les rangs des Suisses, et à qui Louis XVI avait, en quittant son palais, adressé ces paroles : « Ah! fidèle Précy! » L'état-major s'était trouvé composé de marquis et de comtes; une foule d'émigrés, accourus de divers points, avaient combattu au premier rang; et le but qu'ils se proposaient était assez nettement indiqué par le drapeau décoré de fleurs de lis que Doppet venait d'envoyer à la Convention Mais la ville de Lyon, prise dans son ensemble, pouvait-elle être avec justice accusée de royalisme? Ne contenait-elle pas un grand nombre de républicains sincères, quoique opposés à la Montagne? Le soin avec lequel les royalistes s'y étaient vus forcés de cacher leur drapeau n'avait-il rien qui parlât à des âmes républicaines? Et n'était-ce pas ici le cas d'appliquer, en faveur des hommes de bonne foi *égarés*, la politique si noblement avouée par Robespierre le 3 octobre? Il était bien évident, d'ailleurs, que ruiner Lyon, la plus riche ville de France par ses fabriques, c'était ménager à nos ennemis, à l'Angleterre surtout, un triomphe assuré sur notre industrie. Comment oublier que, sous Louis XIV, les Anglais, en guerre avec la France, avaient offert six millions pour la destruction du commerce lyonnais?

Ainsi pensaient, dans le Comité de salut public, les *gens de la haute main;* la conduite de Couthon le prouve de reste; mais tel n'était pas le sentiment des *gens révolutionnaires;* et ceux-ci, quand il leur arrivait d'avoir l'appui des *gens d'examen*, Prieur, Carnot et Lindet, formaient une majorité contre laquelle échouait, quelque grand qu'il fût, l'ascendant moral de Saint-Just et de Robespierre.

Ajoutez à cela que l'idée de faire un exemple qui attestât au vieux monde ce que le nouveau monde portait en lui de puissance inexorable était la seule qui fût en rapport avec le tempérament de la Convention, la seule qui eût chance de convenir au génie exalté des Jacobins, la seule enfin qui pût emprunter de la force aux prodigieuses passions de cette époque prodigieuse.

Quel cruel moment pour Robespierre que celui où ses rivaux du Comité de salut public le réduisirent à l'alternative. ou de paraître faiblir, ou de condamner, en consentant à la ruine de la seconde ville de France, et la politique de Couthon et la sienne propre!

Quoi qu'il en soit, ce fut sur un rapport présenté par Barère, au nom du Comité de salut public, que la Convention rendit, le 12 octobre, le décret le plus terrible dont il soit fait mention dans l'histoire :

« Il sera nommé par la Convention nationale une commission extraordinaire de cinq membres, pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

« Tous les habitants de Lyon seront désarmés. Leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la République. Une partie sera remise aux patriotes de Lyon qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires.

« La ville de Lyon sera détruite; tout ce qui fut habité par les riches sera démoli, il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, et les monuments consacrés à l'humanité ou à l'instruction publique.

« Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République.

« La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *Ville affranchie.*

« Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes

de cette ville, avec cette inscription : LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ; LYON N'EST PLUS! »

La popularité est loin de valoir ce qu'elle coûte, lorsque, pour l'obtenir ou la conserver, il faut mentir aux autres et se mentir à soi-même. Couthon n'entendait certainement pas servir d'instrument à la ruine de Lyon; et pourtant la crainte pusillanime de paraître manquer d'énergie le domina si bien, qu'ayant reçu le décret du 12 octobre, il écrivit au Comité de salut public, dans une lettre destinée à être communiquée à la Convention : « La lecture de votre décret du 12 du premier mois nous a pénétrés d'admiration. Oui, il faut que Lyon perde son nom.... De toutes les mesures grandes et vigoureuses que la Convention nationale vient de prendre, une seule nous avait échappé, celle de la destruction totale. »

Rien ne répondait moins qu'un pareil langage à la secrète pensée de Couthon, et la preuve, c'est qu'il n'y conforma nullement sa conduite. Plus d'une semaine s'écoula sans que rien annonçât de sa part l'intention d'exécuter les ordres de l'Assemblée. Il avait reçu, dès le 15 octobre, le décret rendu le 12, et ce fut le 26 seulement que le signal de la destruction fut donné par lui. Comme ses infirmités l'empêchaient de marcher, il se fit placer dans un fauteuil et porter devant un des édifices de la place de Bellecour, qu'il frappa d'un petit marteau d'argent, en ayant soin de dire : *La loi te frappe!* mot remarquable, à l'adresse des anarchistes, et qui empruntait des circonstances une signification particulière! Dans le cortége figuraient quelques hommes armés de pioches et de leviers; mais il ne leur fut pas enjoint, même alors, d'en faire usage, et la répugnance de Couthon à détruire le foyer de l'industrie française devint de jour en jour plus marquée.

Tant de modération n'était pas pour plaire à tous ceux qu'animait un impatient et brutal esprit de vengeance; mais, si Couthon n'avait pas montré assez de courage dans ses lettres à la Convention, il en montra du moins, et beaucoup, dans chacun de ses actes. Informé que, non contents de déclamer contre les retards de la *commission de justice*, certains meneurs allaient jusqu'à se permettre des arrestations arbitraires, il signa et fit signer à ses collègues Maignet, Laporte et Châteauneuf-Randon, l'arrêté suivant : « Nul ne pourra être privé de sa liberté qu'en vertu d'un arrêté des représentants du peuple, ou d'un mandat d'arrêt d'une autorité constituée. — Tout individu qui en aura fait emprisonner un autre ou qui l'aura privé de la jouissance de sa propriété par la voie des scellés, ou autrement, sans un ordre légitime, sera considéré comme ennemi du peuple et mis en état d'arrestation. — Le fonctionnaire public qui aura abusé de sa place pour opprimer des citoyens et s'emparer de leur propriété, sera dégradé publiquement et exposé pendant trois jours consécutifs sur une des places de cette ville, avec un écriteau portant son nom, sa qualité et ces mots : *Prévaricateur dans ses fonctions!* — Tous les bons citoyens sont invités, au nom de la patrie, de la justice et de l'humanité, à dénoncer avec courage aux représentants du peuple les abus, les injustices et les prévarications dont ils seraient victimes ou qui pourraient être à leur connaissance. »

Ce n'est pas que Couthon prétendît glacer le moins du monde l'action révolutionnaire en tout ce qui touchait aux vrais intérêts de la République : loin de là! Mais, à la politique sage et forte qu'il eût voulu inaugurer, il fallait des points d'appui; et c'est ce qu'il ne trouva point à Lyon. Il s'aperçut bientôt qu'il risquait de s'aliéner les uns, à cause de la violence de leurs passions, et qu'il serait impuissant à ramener les autres, à cause de l'obstination de leurs préjugés. « L'esprit public, écrivait-il douloureusement, est perdu en cette malheureuse ville.... Il nous faut une colonie de bons citoyens, qui, transportés sur une terre pour ainsi dire étrangère à la République, y transplantent les principes révolutionnaires »

Autre sujet de préoccupation. Dubois-Crancé était à Paris, où il faisait retentir le club des Jacobins de ses plaintes; et Couthon ne tarda pas à apprendre que, dans une séance de ce club soupçonneux, Collot-d'Herbois, parlant de l'évasion de Précy, s'était écrié ironiquement : «.... Comment les Lyonnais ont-ils pu s'ouvrir un passage?. Ou les rebelles ont passé sur le corps des patriotes, ou ceux-ci se sont dérangés pour les laisser passer. » Collot-d'Herbois ne nommait pas son collègue; mais l'attaque était suffisamment claire. Elle avertissait Couthon des accusations meurtrières qu'il allait s'attirer, pour peu qu'il hésitât à exécuter le décret du 12 octobre. Ne voulant pas se charger de cette responsabilité sanglante, il obtint qu'on la lui épargnât, et elle fut acceptée, le 30 octobre, par deux hommes bien faits pour se présenter aux Lyonnais comme les messagers de la mort : Collot-d'Herbois et Fouché.

CHAPITRE IX

LA COALITION REPOUSSÉE



U'UNE nation, livrée aux angoisses d'un vaste enfantement, tourmentée par les complots, déchirée par les factions, désolée par la famine, sans commerce, sans crédit, sans finances, sans autre monnaie que des chiffons de papier, sans autres protecteurs de son sol partout menacé que des soldats levés à la hâte et demi-nus, ait pu néanmoins, dans un court espace de temps et du même coup, jeter les bases d'un monde nouveau, déjouer d'innombrables conspirations, faire acclamer la République à des millions d'affamés, dompter dix ou douze révoltes intérieures, repousser le choc de cent mille paysans fanatiques, et après avoir ébranlé jusqu'en ses fondements l'Europe entière, la vaincre.... A quelle époque et dans quel pays vit-on jamais pareil prodige ?

Qu'on se reporte au point où nous avons interrompu le récit du mouvement des armées : Condé, Valenciennes, Mayence sont au pouvoir de l'ennemi, notre armée du Nord, successivement chassée du camp de Famars et de celui de César, a dû se retirer derrière la Scarpe; les alliés, qui, depuis Bâle jusqu'à Ostende, comptent près de trois cent mille combattants, semblent n'avoir, pour anéantir les débris de notre force militaire, qu'à s'avancer en masse de Valenciennes sur Soissons d'un côté, et de Mayence sur Châlons de l'autre; le prince de Cobourg, maître de la frontière à quarante lieues de la capitale, la menace du poids de cent quatre-vingt mille hommes; les Piémontais descendent du haut des Alpes pour donner la main aux Lyonnais soulevés, Toulon, le plus beau port de France, est occupé par les Anglais; les Espagnols ont emporté le fort de Bellegarde et tiennent la clé du Roussillon; enfin, des Pyrénées aux Alpes, du Rhin à l'Océan, du Rhône à la Loire, les bataillons républicains, accablés par la supériorité du nombre, sont refoulés vers l'intérieur, que consume le grand incendie de la Vendée

Tel se présente l'ensemble de la situation, et, si on l'ap-

profondit, quels détails! Des armées en pleine désorganisation. Un encombrement de recrues. Des volontaires, braves devant l'ennemi, mais, hors de l'action, indisciplinés. Des officiers nobles qui, suspects aux soldats, se défient des sol-



MACDONALD

dats. Pour entrepreneurs du service des armées, d'anciens procureurs juifs, des hommes de chicane, des laquais, qui, habiles à prévoir le discrédit du papier-monnaie, ont accaparé les marchandises, et, par le jeu savant de la hausse et de la baisse, font la rafle des écus. Des fournisseurs, mal ou non payés, livrant des denrées de mauvais aloi. Le soldat

ayant à peine de quoi manger et portant aux pieds des souliers à semelles de carton, ou déguisées avec de la tôle. Des hôpitaux remplis de malades sans médicaments. Les chevaux, nourris avec des roseaux de marécage en guise de foin, périssant par milliers et jonchant les chemins de leurs cadavres. La disette du fourrage si excessive, qu'en certains endroits on fut réduit à chercher sous la neige, laborieusement balayée, quelques méchants brins d'herbe, et que, plus d'une fois, on vit des dragons, les larmes aux yeux, partager leur pain avec leurs chevaux.

D'où vient que, dans cet état de détresse inouïe, la France épouvanta ses ennemis à ce point qu'ils n'osèrent pas se résoudre à franchir la distance de douze ou quinze marches qui les séparait du berceau de la Révolution? Quelle invisible main les retint comme enchaînés sur la frontière? Ah! il n'y a pas à en douter, ce qui les arrêta, ce fut moins le bras levé de la France que le pouvoir mystérieux de ses pensées. Elle avait apporté dans le monde quelque chose de nouveau et de profond dont il leur fut impossible d'approcher sans pâlir Ils le sentaient frémir et brûler sous leurs pieds, ce sol, sacré à jamais, qui avait enfanté tant d'hommes à la vie nouvelle. Leur hésitation fut celle de l'effroi, et, à leur insu, celle du respect.

On assure qu'après la double capitulation de Condé et de Valenciennes, plusieurs généraux allemands, Clairfayt, Beaulieu, Ferraris, furent d'avis d'aller droit à la prison où gémissait Marie-Antoinette, et que ce plan échoua devant la résistance du Cabinet de Saint-James, dont la politique, peu sentimentale de sa nature, voulait une proie, Dunkerque. Il est certain en effet qu'ordre fut donné au duc d'York de marcher, avant tout, sur cette ville et d'en former le siége. Mais les alliés auraient-ils asservi avec autant de facilité l'intérêt commun et manifeste de la coalition aux vues personnelles de l'Angleterre, et l'Angleterre elle-même aurait-elle subordonné ses plans aux seules inspirations d'un étroit égoïsme, si affronter l'enthousiasme révolutionnaire à son foyer n'avait semblé presque chimérique? Prendre le chemin de Paris, c'était entrer dans une fournaise ardente : l'état-major du prince de Cobourg le savait bien; et il était si convaincu de la toute-puissance de la foi républicaine, que, cherchant à justifier sa circonspection aux yeux du monde, il fut le premier à rappeler l'issue désastreuse de l'invasion de la Champagne.

De là l'adoption du plan timide qui bornait les opérations offensives des alliés à deux tentatives séparées, l'une du duc d'York sur Dunkerque, l'autre du prince de Cobourg sur le Quesnoy.

Or, tandis que nos ennemis s'enfonçaient de la sorte dans la vieille routine des entreprises de détail, le Comité de salut public, éclairé par Carnot, atteignait d'un bond aux plus hautes conceptions militaires. Car il importe de le remarquer, c'est au génie fécond de la Révolution qu'appartient même la régénération de l'art de la guerre; et ce fut Carnot qui, systématisant les procédés de Frédéric II, créa la science dont la République d'abord et Napoléon ensuite tirèrent tant de merveilleux résultats. S'acharner à l'attaque ou à la défense d'une ligne; garder les passages; prendre soin de ne pas se découvrir; sacrifier à la crainte de laisser une place derrière soi le bénéfice d'une marche hardie et l'occasion de frapper un coup décisif, voilà en quoi la tactique avait longtemps consisté, c'était celle des alliés Carnot persuada sans peine au Comité de salut public, et le Comité de salut public à la France, que l'art de la guerre était l'art de former une masse compacte, de lui imprimer des mouvements rapides, et de diviser les forces ennemies de manière à attaquer les corps isolés l'un après l'autre, sûr moyen de les écraser, le problème des batailles à gagner se pouvant poser en ces termes : avoir toujours à opposer, sur un point quelconque, à un nombre donné d'hommes un nombre d'hommes beaucoup plus considérable.

En même temps paraissait la loi qui constituait la force nationale, par la formation de l'infanterie de ligne, en cent quatre-vingt-dix-huit demi-brigades, et de l'infanterie légère en trente demi-brigades. Cette loi fixait chaque demi-brigade à trois mille deux cents combattants, ce qui devait porter l'effectif à sept cent vingt-neuf mille six cents hommes; elle supprimait le mot *régiment*, vestige d'un passé qu'on aurait voulu arracher de l'Histoire; elle substituait aux dénominations vagues de maréchal de camp et de lieutenant général celles de général de brigade et de général de division, plus précises; et, détruisant les bigarrures de noms, d'uniformes, de paye, de discipline, elle faisait de l'armée un tout compacte et homogène.

Une réforme non moins salutaire fut introduite dans l'action des pouvoirs dirigeants. Jusqu'alors nulle idée d'ensemble n'avait présidé aux mouvements de corps lancés à de telles distances les uns des autres, que les faire manœuvrer harmonieusement semblait impossible : placé au Comité de salut public comme au sommet d'une haute montagne, Carnot parcourut de son œil perçant l'immense ligne de nos frontières, et sa voix, portée d'échos en échos jusqu'aux limites les plus reculées, détermina dans les opérations un accord qui en assura le succès. L'envoi aux armées de représentants du peuple, investis d'une autorité supérieure à celle des généraux, et pleins de la pensée qu'ils avaient charge de vivifier, réalisa le phénomène d'un pouvoir central présent, à chaque heure du jour, sur chaque point de la circonférence. Les commissaires de la Convention furent comme « les nerfs qui animent le corps humain, en correspondant avec le cerveau. »

Kilmaine, après sa belle retraite au camp de Gavarelle, avait été désigné pour le commandement de l'armée du Nord : sur son refus, né d'un sentiment de modestie ou de prudence, Houchard fut nommé, et dut quitter l'armée de la Moselle, qu'il commandait alors. Personne qui ne crût à l'excellence d'un pareil choix. Houchard, en effet, possédait la confiance des soldats, qui aimaient tout en lui : sa bravoure impétueuse, ses habitudes d'homme des camps, sa pauvreté, sa jactance même, et jusqu'à une longue balafre qui sillonnait son visage. Quant à son attachement pour la Révolution, comment le mettre en doute? La Révolution l'avait comblé de bienfaits et d'honneurs; de simple capitaine, elle l'avait fait, en deux ans, général en chef. Il s'en souvenait, n'en parlait jamais qu'avec reconnaissance, et, bien différent de Custine, se montrait à l'égard de la Convention plein de dévouement et de respect. Simple officier de fortune, il n'avait pas ce puéril orgueil du sang que Custine puisa dans sa noblesse; on ne l'avait jamais entendu se vanter, lui, de « faire des papillotes avec les décrets qui ne lui plaisaient pas; » et il ne craignit pas de paraître un jour à une revue, la tête coiffée d'un bonnet rouge. Mais son malheur fut dans son élévation même. Bon général d'avant-garde, et rien de plus, le commandement en chef l'accabla. Il eut le vertige. D'autant que l'heure approchait où, pour les généraux de la République, il n'y aurait à choisir qu'entre un char de triomphe et l'échafaud. Ce qui est sûr, c'est que l'arrestation de Custine avait jeté Houchard dans un trouble dont il ne put jamais se remettre. Lorsque, en quittant l'armée de la Moselle, il alla voir et embrasser sa

famille à Sarrebourg, une mélancolie profonde, qu'il s'efforça vainement de dissimuler, était répandue sur son visage, et aux questions inquiètes d'un ami il répondit qu'il désespérait d'échapper au sort qui le menaçait.

A peine rendu à sa destination, une circonstance imprévue vint fortifier ses pressentiments. Billaud-Varenne arriva. Il venait recueillir les dénonciations; il venait faire trembler les suspects sous les armes. Pendant la nuit, vingt-deux adjudants généraux sont arrêtés; si bien qu'à son réveil, Houchard, frappé de stupeur, ne trouve, à l'état-major, ni chef ni officiers. On avait aussi enlevé les registres d'ordre et la correspondance. Houchard les envoyant redemander, Billaud-Varenne lui fait savoir qu'il les a pris dans une cuisine et les envoie à ses collègues du Comité pour leur apprendre avec quelle négligence on servait à l'armée du Nord. Il partit enfin, cet homme sombre, et l'armée respira.

Cependant le duc d'York se disposait à marcher sur Dunkerque. Le 16 août, il campait à Turcoing; le 17, il y tenait conseil de guerre; et, le 18, ses troupes s'ébranlaient.

Leur force totale, y compris un corps de douze mille Autrichiens sous les ordres du feld-maréchal Alvinzi, montait à environ trente-six mille combattants. Le maréchal Freytag, avec seize mille hommes, était à Ost-Capelle. Le prince d'Orange, à la tête de quinze mille Hollandais, occupait la position de Menin. Le gros de l'armée impériale avait été mis en mouvement pour s'emparer du Quesnoy et de la forêt de Mormale.

Chemin faisant, le duc d'York trouva le prince d'Orange engagé dans une vive attaque contre les avant-postes français. Les Hollandais avaient d'abord eu le dessus, ayant, dès la pointe du jour, surpris Linselles et enlevé le Blaton; mais Jourdan, réuni à Béru, n'avait pas tardé à reprendre le premier de ces deux villages, et le chef de brigade Macdonald était rentré dans le second à la baïonnette. L'arrivée des gardes anglaises et de trois régiments hessois rétablit le combat. Les deux postes furent occupés de nouveau, succès qui était loin de valoir tout le sang qu'il avait coûté. Le duc poursuivit sa marche.

Le 22 août, il était à Furnes, d'où il partit, après une courte halte, pour s'établir sur le terrain qu'il devait occuper pendant le siége. C'était un grand espace sablonneux, appelé l'Estrang, resserré entre l'Océan et les marais de la grande Moër, et dont les dunes favorisaient les approches de la place. Le duc, divisant son armée en deux corps, l'un d'observation et l'autre de siége, retint le commandement du second, et confia le premier au maréchal Freytag, qui s'établit à Hondschoote, et dont les avant-postes occupèrent tous les villages jusqu'à Herzèle et Houtkercke, en deçà de l'Yser. Le 24, les détachements français qui couvraient la place se replièrent à la suite d'une attaque dans laquelle périt le général autrichien d'Alton, et le même jour la tranchée fut ouverte en dépit de la nature du terrain, sable mouvant où l'on trouvait l'eau à deux pieds de la surface. Il avait été convenu qu'un armement naval considérable viendrait, des ports de l'Angleterre, coopérer au siége; le duc d'York l'attendit en vain, et, au lieu de l'escadre promise, vit arriver une flottille de bâtiments de guerre français, qui, embossés sur le flanc droit du camp, se mirent à le battre en écharpe avec du gros calibre. La ville, au reste, faisait bonne contenance, défendue qu'elle était par le général Souham, et par un jeune homme dont la Révolution fit un héros : l'admirable Hoche.

Le duc d'York étant engagé dans l'étroite langue de terre par laquelle Furnes et Dunkerque communiquent : le corps d'observation du maréchal Freytag occupant, en avant des marais et de Dunkerque, une position qui ne protégeait pas les derrières du corps de siége; et les Hollandais, postés à trois journées de ce point, n'y pouvant être d'aucun secours, le Comité de salut public entrevit la possibilité de dégager la place par la réunion d'une masse unique de cinquante mille ou soixante mille hommes qui, passant avec hardiesse et d'un élan rapide entre les Hollandais et Freytag, se serait portée à Furnes, derrière le duc d'York, et, supérieure en nombre à chacun de ces trois corps pris à part, les aurait successivement accablés. C'était une application du nouveau système de guerre, et le fond des instructions que Carnot fit passer à Houchard. Mais, comme l'accomplissement d'un tel dessein exigeait plus de forces que Houchard n'en avait à sa disposition, Carnot annonça l'envoi d'un renfort de trente-cinq mille hommes, tiré des armées de la Moselle et du Rhin, attendu que la capitulation de Mayence leur interdisait provisoirement l'offensive, et que leur défensive était assurée par les lignes de Wissembourg. Malheureusement cette partie du projet ne se put effectuer; douze mille hommes seulement furent envoyés à l'armée du Nord, qui, de la sorte, se trouva ne pas excéder trente mille combattants.

Il est probable que ce fut cette circonstance qui empêcha Houchard de suivre le plan du Comité de salut public, et lui fit prendre la résolution d'attaquer tout simplement de front le corps d'observation de Freytag, de manière à le rejeter sur les derrières du duc d'York, manœuvre moins brillante, moins décisive, mais aussi moins hasardeuse.

La vérité est que, pour s'engager et manœuvrer avec trente mille hommes entre les trois corps de Freytag, du duc d'York et du prince d'Orange, il eût fallu courir des risques que les préoccupations de Houchard ne lui permettaient guère d'affronter. Il avait l'esprit si frappé, que, le 1er septembre, apprenant par le *Moniteur* l'exécution de Custine, il s'écria : « Oh! mon Dieu! c'est donc un parti pris; on veut guillotiner tous les généraux! » Levasseur était là; il répliqua rudement : « Et toi aussi, on te guillotinera, si tu nous trahis. »

Le 5 septembre, l'armée du Nord commença son mouvement. Le général Hédouville formait la droite avec dix mille hommes, et le général Landrin la gauche avec cinq mille; le centre, d'environ quinze mille hommes, était commandé en personne par Houchard. Les premières attaques furent suivies d'un plein succès, et les villages de Oudezeele, Herzeele, Bambeck, enlevés dès le premier jour, au pas de charge. Là Jourdan et Vandamme se couvrirent de gloire. A Bambeck, Houchard se battit en vaillant soldat. L'armée anglaise recula sur toute la ligne. Vainement le général Falkenhausen essaya-t-il de garder Rœxpoède, où il s'était arrêté pour couvrir la retraite, il dut se replier sur Hondschoote.

Les Français couchèrent à Rœxpoède. Les habitants avaient fui, le village était désert. Levasseur, logé à la même auberge que Houchard, fut étonné de l'agitation que trahissait l'attitude de ce général. « Je crains, disait-il, d'être surpris cette nuit : la position est peu forte. — Il ne fallait pas alors nous y amener, » répondit Levasseur. Vers huit heures du soir, le bruit du canon se fait entendre. Freytag, revenu précipitamment sur ses pas, attaquait Rœxpoède en personne. La cavalerie française culbuta les colonnes ennemies et fit prisonniers le prince Adolphe d'Angleterre et le maréchal Freytag; mais une charge heureuse du colonel hanovrien Milius dégagea le premier, et le second fut délivré, quelques heures après, par le général Sporcken, qui, dans un second effort, pénétra jusqu'au milieu du village, où il ne put, du reste, se maintenir. Il était alors minuit. L'ennemi ayant battu en retraite, quatre heures s'écoulèrent sans que rien fît présager, de sa part, une

tentative nouvelle. Tout à coup, au grand étonnement de ceux qui l'entourent, Houchard ordonne la retraite sur Bambeck. Pourquoi ce mouvement rétrograde? Interrogé par Levasseur, Houchard balbutia. Il paraissait si effrayé, lui brave entre les braves, qu'il parlait de reculer jusqu'à Herzeele.

Le lendemain, à Bambeck, conseil de guerre chez le général en chef. Les commissaires de la Convention y assistaient. Leur opinion, conforme à celle des officiers, fut qu'il fallait marcher en avant. Seul, Houchard se prononçait pour la défensive. Alors, saisissant une carte géographique déployée sur la table du conseil : « Voilà, s'écrie impétueusement Levasseur, voilà Dunkerque. Nous en serions bien près, si nous n'avions rétrogradé cette nuit. » Et il éclata en reproches. De noirs soupçons avaient envahi son cœur, et, dans le secret de ses pensées, il hésitait entre l'accusation d'incapacité et celle de trahison.

Par une inconséquence bien extraordinaire de la part d'un homme que les escarmouches de la veille semblaient avoir terrifié, Houchard, ce jour-là, eut l'idée de porter la division Landrin sur Dunkerque, c'est-à-dire d'affaiblir l'armée de secours dans des circonstances où, comme le fait remarquer Jomini, il eût fallu au contraire la renforcer de toutes les troupes inutiles à Dunkerque.

Enfin, Houchard se décide à l'attaque, et, le 8 septembre au matin, toute l'armée s'avance vers Hondschoote, village situé sur la route de Furnes. La droite était commandée par Hédouville et Collaud, entre Bevern et Killem; le centre, par Jourdan, en avant de Killem; la gauche s'étendait entre ce village et le canal de Furnes. Une redoute forte de onze pièces de canon couvrait Hondschoote, battant à la fois le chemin de Bergues et les trois chemins qui conduisent à Blankem. Une autre redoute balayait la route de Warhem. Du côté de Moër et du côté de Hondschoote, la plaine était entièrement inondée. Il fallait donc, pour aborder l'ennemi, braver le feu des deux redoutes, en parcourant un terrain d'une demi-lieue, avec de l'eau jusqu'aux genoux. Ces obstacles, qui jadis avaient arrêté pendant plusieurs mois Turenne, n'arrêtèrent pas les républicains. Vandamme, à la tête de l'avant-garde, emporte les avant-postes des Anglais. A droite, Collaud s'empare des postes de Bevern et de Killem. Bientôt le combat s'engage sur toute la ligne. Les commissaires de la Convention, Dalbrel et Levasseur, étaient dans les rangs, excitant le soldat et déchirant avec lui la cartouche. Cependant l'ordre de courir sur les retranchements ennemis n'arrivait pas, et nos troupes, réduites à supporter un feu terrible, demandaient à avancer. Levasseur entendit Collaud qui, grièvement blessé, disait : « Qu'est devenu Houchard? Quoi! pas d'ordres! » Jourdan, blessé aussi et perdant beaucoup de sang, exhalait les mêmes plaintes, tandis qu'on le portait à l'ambulance. Apercevant Houchard qui, derrière une haie, se consultait avec quelques officiers, et paraissait en proie à une poignante incertitude, il s'écria : « Qu'allons-nous devenir avec un pareil chef? Il y a deux fois plus de monde pour défendre Hondschoote que nous n'en avons pour l'attaquer. Nous sommes perdus! » Levasseur interrompt vivement : « Ce mot n'est pas français. Ne comptons pas, et dites ce qu'il faut faire. — Cesser le feu et battre la charge. » Cet ordre est aussitôt donné par Levasseur à la division Jourdan et porté par Delbrel à la division Collaud. Puis, pour mieux entraîner les soldats, les deux représentants du peuple gagnent la tête des colonnes. Tel est le récit de Levasseur.

Le fils d'un ami et d'un compagnon d'armes de Houchard raconte, de son côté, que Houchard fit tout ce qu'on pouvait attendre de sa vaillance; qu'il s'avança, le sabre à la main et au grand trot, à la tête du 17e de cavalerie, dont la fière contenance ranima les courages ébranlés; que l'ordre d'aborder les retranchements sans tirer, au pas de course, fut donné par lui, et que ce fut lui qui invita les représentants du peuple à se porter à la tête des divisions.

Toujours est-il que Levasseur et Delbrel s'élancèrent au premier rang, et que leur intrépidité, leur patriotique enthousiasme, la vue de leurs panaches tricolores flottant au plus fort du péril, eurent un effet électrique. Levasseur ne cessait de crier : « En avant! en avant! » Un boulet casse les reins à son cheval, et quelques soldats, dont il avait gourmandé d'une manière fort âpre l'hésitation, murmurent d'un ton moqueur, en le voyant tomber : « Va donc en avant, il y fait bon! » Lui se relève, se fait amener un autre cheval et continue. On battait la charge sur tous les points, et au bruit du tambour se mêlait le chant sublime de la *Marseillaise*. La division Collaud, où se trouvait Delbrel, qui avait à essuyer le feu le plus vif, fut d'une fermeté inébranlable. Mais ce qui décida surtout le succès de la journée, ce fut la bravoure de cette même gendarmerie à pied, dont les généraux avaient tant dénoncé l'indiscipline. Unie à une partie des troupes de la garnison de Bruges, que conduisait le général Leclerc, elle attaqua les retranchements des coalisés avec un emportement si furieux, que rien ne put résister. Les alliés perdirent dans ces trois journées, trois mille hommes, tués ou blessés. La perte des Français était à peu près égale; mais, pour avoir été sanglante, la victoire n'en était ni moins signalée, ni moins décisive. Walmoden, qui remplaçait Freytag, hors de combat, opéra sa retraite sur Furnes.

Pendant ce temps, la garnison de Dunkerque avait renouvelé ses attaques, de manière à occuper les forces du duc d'York. Ce prince n'eut pas plutôt appris le résultat de la bataille de Hondschoote, que, tremblant d'être coupé, il leva le siége, abandonnant cinquante-deux pièces de canon et ses bagages.

De fait, si Houchard eût poussé vivement sa pointe vers Furnes et s'en fût emparé, le prince anglais, resserré en tête par Dunkerque, à droite par l'Océan, à gauche par la grande Moër, et en queue par les vainqueurs de Hondschoote, se trouvait pris dans un défilé sans issue, et jeté à la mer, à moins qu'il ne mît bas les armes. Levasseur en était si convaincu, que, rencontrant Houchard près de la redoute, aussitôt après la bataille, il lui dit : « Il faut aller nous placer sur la chaussée de Furnes, nous prendrons le duc d'York. — Comment! à la suite d'un pareil combat, rassembler l'armée? — Je m'en charge. — Les chemins sont mauvais. — S'ils le sont pour nous, ils le sont aussi pour les Anglais, et nous y serons les premiers. — Vous n'êtes pas militaire, représentant. » Levasseur n'insista pas davantage; mais il garda sa conviction, mêlée à des conjectures sinistres

Jomini, dont l'opinion fait autorité en ces matières, prétend que « Houchard, répréhensible dans les premières journées, fut à l'abri de tout reproche relativement à la poursuite, » et la raison qu'il en donne, c'est qu'il eût été téméraire de tenter avec des moyens insuffisants l'opération indiquée par Levasseur. « Car, dit-il, si les Hanovriens fussent revenus sur leurs pas, ainsi qu'on doit le présumer, tandis que le duc d'York eût assailli les Français par Adinkerque, la perte de ces derniers eût été certaine. Mais ici Jomini paraît oublier que Dunkerque renfermait une garnison brave, nombreuse, bien commandée, qui avait su déjà par de vaillantes sorties retenir les renforts que le duc d'York avait voulu envoyer à l'armée d'observation. Cette garnison serait-elle restée tout à coup frappée de paralysie? La preuve que le duc d'York crut

l'opération possible, c'est qu'il en redouta le succès, et à ce point qu'il précipita sa retraite, n'ayant plus qu'une préoccupation, celle d'éviter qu'on la lui coupât. Dans l'*Annual Register* où se trouve exprimée l'opinion des Anglais à cet égard, on lit :



CARNOT

« Il est généralement reçu que, si le général Houchard, en cette occasion, avait fait son devoir, il aurait coupé la retraite du duc d'York et probablement pris toute l'armée alliée. » Au lieu de cela, nul obstacle n'ayant été mis à la jonction des deux corps, cette armée, selon le mot caractéristique du prince de Hardenberg, campa le 9 septembre à Furnes, réunie et *sauvée*.

Lorsqu'il avait transmis à Houchard l'ordre d'aller combattre le duc d'York à Dunkerque, le Comité de salut public avait écrit : « L'honneur de la nation est là. » Aussi la victoire de Hondschoote causa-t-elle, dans Paris, une joie qui survécut à la nouvelle de la prise du Quesnoy par le prince de Cobourg; et, pour ce qui est de l'impression produite en Europe, elle fut immense. Les Jacobins triomphaient surtout de l'humiliation de Pitt, l'objet de leurs plus violentes inimitiés. Seulement, l'idée que Houchard aurait pu jeter les Anglais dans la mer et qu'il ne l'avait pas fait, les remplissait d'une colère sourde, dont un revers inattendu et inexplicable précipita l'explosion.

N'ayant rien désormais à entreprendre contre le duc d'York, qui, réuni à Walmoden, présentait une masse de trente-trois mille combattants, le général français avait résolu d'utiliser ses forces en les jetant sur le corps hollandais isolé à Menin, « calcul d'autant mieux fondé, écrit Jomini, que l'armée du prince d'Orange, loin d'être rassemblée, occupait une infinité de postes. » En conséquence, le 11 septembre, Houchard quittait Hondschoote. Au moment du départ, il dit à Levasseur : « Ce soir, il y aura une chaude affaire à Wervick : nous y prendrons six mille Hollandais. » Levasseur témoignant le désir d'être de la partie, Houchard, d'un air sérieux, l'invite à rester au quartier général. Mais le commissaire montagnard : « Je n'ai d'ordres à recevoir de personne ici, et je prétends accompagner l'armée sous le feu de l'ennemi. » Selon le plan adopté, une colonne, commandée par le général Duménil, devait attaquer Wervick de front, et une autre, commandée par le général Hédouville, tourner la ville à gauche et s'avancer, pour couper la retraite, jusqu'au chemin qui conduit à Menin. Les représentants du peuple présents à cette affaire payèrent, comme toujours, de leur personne, et très-résolûment Le montagnard Chasles y fut blessé à la jambe par un éclat d'obus. Quant à Levasseur, non content d'affronter la mort, il fit charger un bataillon qui pliait. Les Hollandais, vigoureusement attaqués de front, furent chassés de Wervick; mais ils échappèrent, Hédouville n'ayant pas mis la célérité convenable à exécuter la partie du plan dont il était chargé.

Le 13 septembre, nouvelle victoire. Menin est emporté, à la manière accoutumée de nos troupes, au pas de charge; et l'ennemi s'enfuit en désordre vers Bruges et Courtrai, laissant derrière lui quarante pièces de canon.

Il advint alors ce qui a eu lieu trop souvent dans le cours des guerres de la Révolution, pour ne pas attester l'existence d'un complot permanent au sein des armées. Dans tous les temps et dans tous les pays, on a vu des troupes, d'ailleurs très-vaillantes, céder à l'effet d'une panique et perdre une bataille, sans fournir à l'ennemi l'occasion de la gagner Mais, outre que les paniques, pendant la Révolution, offrent un caractère de fréquence inconciliable avec la bravoure, quelque fois fabuleuse, des républicains français, elles ont cela de particulier qu'elles se rapportent toutes à une même cause, c'est-à-dire à un cri systématique de « Nous sommes trahis ! Sauve qui peut ! » poussé d'une manière soudaine, sur plusieurs points à la fois, et aussitôt suivi de la fuite précipitée de misérables, évidemment chargés d'avance de répandre la contagion de la peur. Il faut remarquer aussi que les déclamations journalières des Jacobins, la sévérité de la Convention à l'égard des délits militaires et ses ombrages, la perfidie, bien constatée, de certains généraux, favorisèrent le succès de l'infernale manœuvre, en faisant flotter devant les yeux de chacun l'image de la trahison. Ainsi s'explique la défaite sans combat qu'essuyèrent, le 15 septembre, les vainqueurs de Hondschoote, sortis de Menin à la rencontre du général autrichien Beaulieu. Cette déroute fut produite, non pas, comme le raconte M. Thiers, par l'apparition subite d'un corps de cavalerie sur les ailes, mais par le cri de *Sauve qui peut!* prenant pour signal le bruit d'un mousquet qui partit au repos sur l'épaule d'un grenadier. Et ce qu'il y eut de plus triste, c'est qu'à l'aspect de nos colonnes, qui avaient regagné Menin et le traversaient en désordre, les habitants se mirent à pousser un effroyable hourra et à tirer des coups de fusil à nos troupes de presque chaque fenêtre

Inconsolables de cet échec, qui ramena l'armée à Lille, les commissaires montagnards, Bentabolle et Levasseur, suspendirent le général Hédouville, l'accusant d'avoir laissé les Hollandais s'échapper de Wervick, de ne pas s'être tenu à l'arrière-garde, lors de la retraite de Menin, de façon à la protéger, et d'avoir été trouvé, quand on le cherchait pour qu'il donnât des ordres, tranquillement assis au bord d'un fossé.

De leur côté, Hentz, Peyssard et Duquesnoy écrivaient à la Convention que Houchard et son état major étaient coupables; qu'eux, commissaires, avaient trouvé la correspondance du général français avec les princes étrangers; et que, le soir de la victoire de Hondschoote, le duc d'York, étonné du résultat, avait prononcé ce mot étrange : *Nous sommes trahis!*

Quand cette dénonciation arriva, Houchard était déjà destitué. Nous reviendrons sur ce fait, qui eut des suites importantes, après avoir donné un coup d'œil aux autres théâtres de la guerre.

Depuis la prise de Mayence jusque vers le milieu du mois de septembre, l'armée prussienne s'était tenue confinée dans une inaction dont l'égoïsme des puissances alliées fournit le secret. Ce n'était pas sans un violent dépit que la Prusse avait vu les Autrichiens prendre possession de Condé et de Valenciennes, *au nom de l'empereur d'Autriche*, et il lui paraissait dur de sacrifier tant d'hommes, de dépenser tant d'argent, pour aider à l'agrandissement d'un pouvoir rival. Elle-même, d'ailleurs, avait des préoccupations personnelles qui la détournaient de l'intérêt général de la coalition. Sa pensée dominante, à cette époque, était de régler définitivement avec la Russie le second partage de la Pologne; et le roi de Prusse brûlait d'aller se mettre à la tête des troupes rassemblées sur les frontières de ce dernier pays.

Wurmser, vieux guerrier rempli d'ardeur, n'étant retenu par aucun des motifs politiques qui enchaînaient l'activité du duc de Brunswick, frémissait d'un défaut de coopération si propre à paralyser les quarante mille Autrichiens ou Bavarois rangés sous son commandement. Indigné d'avoir à garder, l'arme au bras, la ligne de la Queich jusqu'à Spire, il essaya d'abord avec ses seules troupes de déloger les Français de leurs lignes; mais ses tentatives partielles de la fin d'août et du commencement de septembre n'ayant abouti qu'à d'inutiles scènes de carnage, il redoubla d'instances auprès du duc de Brunswick, le pressant de s'avancer vers la Lorraine, tandis qu'il percerait, lui, en Alsace.

Au milieu de ces hésitations des alliés, nées de la divergence de leurs vues, les commissaires de la Convention aux armées de la Moselle et du Rhin se décident tout à coup à prendre le rôle devant lequel le duc de Brunswick reculait, celui de l'offensive Ils convoquent un conseil de guerre, où une sortie des lignes de Wissembourg est résolue pour le 12 septembre. Un premier effort tenté contre les Autrichiens échoue. Le 14 septembre, nouvelle attaque. Tandis que le général Ferrette marche sur Bodenthal, le corps des Vosges,

parti de Hornbach, pousse droit à Pirmasens, qui correspond sur l'autre versant à Bodenthal, et où le duc de Brunswick occupait une position étendue et morcelée.

Un rapide succès couronna l'attaque du général Ferrette, qui, culbutant les Autrichiens, resta maître du défilé de Bodenthal. Mais, sur le versant opposé, la fortune trompa cruellement l'audace de nos soldats.

Le général Moreaux, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre Moreau, devenu plus tard général en chef de l'armée du Rhin, commandait le corps des Vosges. Quoique jeune encore, Moreaux était depuis longtemps dans la carrière des armes. A dix-huit ans, il avait fait, en qualité de grenadier d'Auxerrois, les guerres d'Amérique, et avait eu la jambe droite fracassée d'un coup de feu à l'affaire de Sainte-Lucie. Nommé, à son retour d'Amérique, commandant de la garde nationale de Rocroy, puis deuxième chef au bataillon des Ardennes, il avait figuré parmi les héroïques défenseurs de Thionville. C'était un officier plein de bravoure, de dévouement, et auquel il n'a manqué peut-être, pour occuper une plus large place dans l'Histoire, que de n'avoir pas eu un homonyme dans la renommée duquel la sienne fut absorbée et disparut.

Moreaux avait espéré surprendre le duc de Brunswick; mais celui-ci, averti à temps, se préparait à recevoir l'attaque. Aussi l'avant-garde de Moreaux fut-elle saluée à mitraille, aux avant-postes, par le feu de deux redoutes. Se voyant découvert, Moreaux réunit ses troupes derrière un ravin qui les masque, et veut se replier. Mais, de cette voix qui résonnait alors à l'oreille des généraux comme le bruit d'un coup de hache, les commissaires de la Convention ordonnent l'attaque, et Moreaux, divisant, malgré lui, ses masses en trois colonnes, les dirige vers la hauteur sur laquelle est situé Pirmasens. Quelque aventureuse que fût la tentative, l'élan des Français les servit si bien, qu'un moment ils purent se croire vainqueurs. Déjà le 9ᵉ régiment de chasseurs à cheval et le 14ᵉ régiment de dragons sabraient, à l'entrée de Pirmasens, trois régiments de cavalerie prussienne mis en fuite, lorsque, à la colonne de droite, commandée par le général Guillaume, un mouvement inattendu, inconséquent, contraire aux principes militaires et exécuté sans ordre, changea le triomphe en déroute. Engagée dans un ravin où elle se trouve tout à coup mitraillée sur les deux flancs, la colonne est à moitié anéantie, à moitié dispersée : et les Français regagnent Hornbach en grand désordre. Heureusement, Moreaux avait pris, en vue d'une retraite possible, des précautions qui empêchèrent le duc de Brunswick de poursuivre son avantage. Les pertes furent considérables de part et d'autre, et plus considérables du côté des Prussiens, en officiers généraux tués ou blessés. Triste consolation ! Le Comité de salut public fit mettre le général Guillaume à la Force.

Jomini, dont le livre n'a de valeur que sous le rapport stratégique et trahit, à chaque page, la révolte de l'esprit militaire contre l'ascendant du génie civil, accuse les commissaires de la Convention d'avoir rejeté sur le général Guillaume l'odieux d'un désastre dû à leur propre entêtement. Mais il oublie de citer les lignes suivantes d'une communication que Moreaux adressa au commandant en chef de l'armée, Schauenbourg : « Je vous fais passer une lettre du général Guillaume, qui ne m'a pas plu. Il est d'autant plus dangereux d'avoir des *conversations* avec nos ennemis, que les lois le défendent et que l'on peut se servir de cela pour nous nuire. » L'imprudence n'est pas la trahison, sans doute, mais que serait devenue la France, si, lorsqu'elle avait, pour ainsi dire, la mort sur elle, autour d'elle et en elle, le Comité de salut public eût mieux aimé rester en deçà des limites de la vigilance que courir le risque de les dépasser?

Aux Pyrénées, la victoire balançait. Le 31 août, le général espagnol Ricardos, déjà maître de la forteresse de Villefranche, livrée lâchement par celui qui la commandait, était parvenu à tourner Perpignan. Le péril pressait. Les représentants Fabre et Cassaigne destituent Barbantane, successeur de Flers, et rappellent de la Cerdagne, où il avait obtenu des succès, le général Dagobert, guerrier de soixante-quinze ans, à l'âme jeune et brûlante, ferme républicain, quoique noble. Mais, en attendant son arrivée, on concerte un vigoureux effort. Un général espagnol occupait le Vernet; un autre, le camp de Peyrestortes, avec ses postes à Rivesaltes. Le 17 septembre, débouchant de Perpignan, Davoust marche contre le premier, à la tête d'environ sept mille hommes, et le culbute. Pérignon, de son côté, dirige un corps d'élite sur la droite du camp de Peyrestortes, où sa division le suit de près. Enfin, Goguet s'avance vers Rivesaltes, à huit heures du soir, suivi de trois brigades et de gardes nationales levées à la hâte. Au signal convenu, le camp de Peyrestortes est assailli de front, pressé sur sa droite, menacé sur ses derrières. La déroute de l'ennemi fut complète. Il prit la fuite jusqu'au delà de la Rivière du Tet, et perdit vingt-six pièces de canon.

Dagobert arriva, impatient de signaler sa présence. Les Espagnols étaient revenus à leur ancienne position du Mas-d'Eu : Dagobert résolut d'aller les y attaquer. Il part, après avoir divisé son armée en trois colonnes, destinées, l'une à tourner les Espagnols, l'autre à les heurter de front, la troisième à leur fermer la retraite. Davoust, soupçonné d'envie par quelques-uns, avait-il conçu le dessein de faire échouer l'entreprise? En l'absence de preuves positives, de pareils doutes sont permis à peine. Un fait seul est certain, c'est que la colonne de gauche, celle de Davoust, se hâta de lâcher pied, circonstance fatale dont Ricardos profita fort habilement pour porter le gros de ses forces sur la colonne de droite, l'accabler, et tomber ensuite, avec ses troupes réunies, sur Dagobert, qui, au centre, avait emporté les retranchements ennemis et croyait déjà tenir la victoire. Ainsi obligé de battre en retraite, Dagobert fut admirable de sang-froid et d'énergie. Trois de ses bataillons ayant mis bas les armes, et l'un d'eux au cri de *Vive le roi!* l'intrépide vieillard fait sans hésitation mitrailler les traîtres, forme en carré les soldats fidèles et se retire en bon ordre devant Ricardos, qui, frappé d'étonnement, n'ose pousser à bout un tel adversaire.

Il est douloureux d'avoir à ajouter que la belle conduite du général français ne le sauva pas de la mauvaise humeur de Fabre, et qu'il retourna en Cerdagne, ne voulant plus d'un commandement qui l'avait exposé à d'injustes reproches.

Cependant, ni la Convention, ni le Comité de salut public, ni les Jacobins n'étaient satisfaits. Que l'armée anglaise eût été défaite, le siége de Dunkerque levé, la ligne du Rhin défendue, le Midi protégé contre l'invasion des Piémontais et le Roussillon contre les progrès des Espagnols, cela paraissait tout simple à des hommes qui s'étaient pris à considérer la victoire comme un acte de leur volonté. Mais que la fortune osât quelquefois désobéir à leurs décrets, mais que le génie de la liberté eût été moins dominant à Menin qu'à Dunkerque, et à Pirmasens qu'à Hondschoote, voilà ce qu'ils ne pouvaient concevoir, tant leur foi était hautaine ! Des succès ne leur suffisaient pas, à ces fiers esprits, il leur fallait des prodiges; et, le moindre revers leur étant un sujet, non de chagrin, mais d'offense, ils avaient l'orgueil sublime de

croire qu'il n'y avait au triomphe permanent de la République qu'un obstacle, un seul : la trahison !

C'était aussi un des articles de leur *Credo* qu'en temps de crise l'inspiration est appelée à détrôner la science, et que la passion de la justice a puissance d'improviser, même de grands capitaines.

Et de là vient que le danger de bouleverser les états-majors n'arrêta point le Comité de salut public. Le 24 septembre, une lettre du ministre de la guerre à la Convention annonça la nomination des généraux Jourdan, Delmas et Moreau au commandement en chef des armées du Nord, du Rhin et de la Moselle, en remplacement des généraux Houchard, Landremont et Schauenbourg, destitués.

C'était le signal qu'attendaient, pour essayer d'abattre le Comité de salut public, ses adversaires de toutes les nuances. Car il n'avait pu marcher à son but aussi vigoureusement qu'il l'avait fait, sans armer contre lui beaucoup de colères. Hébert, Vincent, et leurs amis des Cordeliers, ne lui pardonnaient pas d'avoir subordonné l'influence des bureaux de la guerre, où ils primaient, à celle des représentants en mission. Thuriot, qui avait apporté au Comité de salut public la pensée de Danton, venait de se séparer de ses collègues, à l'occasion du siége de Lyon et du rappel de Dubois-Crancé. L'ardeur de Robespierre à défendre, au sujet des affaires de la Vendée, le plébéien Rossignol, avait fort irrité l'aristocratie des camps. Enfin, l'inexorable politique du Comité n'ayant amnistié qu'à demi la capitulation de Mayence et celle de Valenciennes, Merlin (de Thionville) et Rewbell, Cochon de Lapparent et Briez aspiraient à se venger.

L'agression ne commença d'une manière sérieuse que le 25 septembre ; elle commença par une vive sortie de Goupilleau contre Rossignol, la communication d'une lettre de Bentabolle sur le mauvais état des administrations militaires, et la lecture d'un mémoire relatif à la situation précaire de l'armée du Nord. Ce mémoire, dont Briez était l'auteur, ne prenait pas à partie directement ou du moins très-clairement le Comité de salut public ; mais, comme conclusion, il demandait un *rapport séance tenante*. L'impression du mémoire est aussitôt décrétée, et Briez adjoint au Comité.

Ce premier succès les encourageant, Merlin (de Thionville), Goupilleau et Delaunay (d'Angers) viennent successivement, et à l'envi, accuser dans Rossignol, récemment défendu par Robespierre, l'homme qui, disent-ils, perd la Vendée.

Le Comité de salut public était décidément sur la sellette. Billaud-Varenne, le seul des membres du Comité qui fût présent, se lève, et sa voix ne laisse tomber que peu de mots, mais des mots où vibre la menace : « Votre Comité de salut public, dit-il, frémit, depuis quarante-huit heures, de la coalition formée entre tous les intrigants. »

Les collègues de Billaud entrèrent, et Barère, prenant la parole, fit résulter habilement la justification des mesures qu'on attaquait de la gravité des causes qui les avaient amenées, savoir, la trahison présumée du général Houchard, le républicanisme menteur de la plupart des officiers nobles, la mauvaise composition des états-majors. Puis, de son ton le plus insinuant, il ajouta : « Le Comité est une portion, un résumé de vous-mêmes. On ne peut l'accuser injustement sans attaquer la Convention. »

Les ménagements étudiés de Barère, si voisins de l'humilité, ne pouvaient convenir, ni à la droiture de Robespierre, ni à son orgueil. Barère avait parlé en avocat du Comité sommé de rendre ses comptes ; il lui parla en ministre de la Révolution insultée. Au fond, ce qu'il importait de mettre ici en lumière, c'était l'odieux ou la folie d'attaques qui, dans un moment où le salut de la Révolution et de la France dépendait de l'action d'un pouvoir énergique et obéi, visaient à paralyser le pouvoir entre les mains des seuls hommes capables de le manier avec vigueur. Quoi ! le Comité de salut public avait onze armées à diriger, une foule d'administrateurs infidèles à poursuivre, des milliers de conspirateurs à déjouer ou à punir, la diplomatie des rois à mettre en défaut, l'Europe entière à combattre ; et, pour lui faciliter l'accomplissement de sa tâche, on imaginait de l'avilir ! Nulle considération ne pouvait être plus frappante, et Robespierre la présenta en termes de nature à émouvoir les âmes sincères. Chacun comprit qu'il disait vrai, lorsqu'il s'écria : « Cette journée vaut à Pitt trois victoires : si nous passons pour des imbéciles ou des traîtres, en respectera-t-on davantage la Convention qui nous a choisis ? » Bientôt, descendant de ces hauteurs dans l'arène ouverte devant lui : « On a dénoncé, dit-il, ceux qui nous dénoncent ; d'accusateurs, ils vont devenir accusés. La faction n'est point morte, elle conspire du fond des cachots.... Les serpents du marais ne sont pas encore écrasés.... » Ces paroles, d'un vague formidable, donnèrent le frisson aux consciences troubles. Il s'en aperçut, et, prompt à éloigner l'idée de nouveaux déchirements, il se hâta de restreindre à *deux ou trois* le nombre des traîtres à dévoiler. Quant à Briez, il se contenta de remarquer qu'il n'avait pas « réparé la honte dont il s'était couvert en revenant d'une place confiée à sa défense. » La conclusion fut singulièrement fière : « Je pense que la patrie est perdue si le gouvernement ne jouit pas d'une confiance illimitée, et n'est pas composé d'hommes qui la méritent. Je demande que le Comité de salut public soit renouvelé. »

Ce discours produisit l'effet d'un coup de foudre. Amis de Danton, amis de Vincent, partisans masqués de la Gironde, tous se turent comme anéantis. Merlin (de Thionville), qui était, lui aussi, « revenu d'une place confiée à sa défense ; » Merlin, si brave sur le champ de bataille, n'osa relever le gant. Briez ne prit la parole que pour se laver piteusement du soupçon d'avoir inculpé le Comité de salut public, et déclina l'honneur d'y être adjoint ; sur quoi l'Assemblée s'empressa de rapporter le décret qui prononçait cette adjonction. Duroy, un des promoteurs de cette levée de boucliers, vint s'excuser à son tour. Que dire encore ? La clôture du débat fut sollicitée par ceux-là mêmes qui l'avaient soulevé si imprudemment.

Mais ainsi ne l'entendait pas Robespierre ; ce qu'il voulait, c'était un vote solennel de confiance. Billaud-Varenne, sous l'empire d'une susceptibilité excessive, avait exprimé le désir qu'une commission spéciale fût chargée du maniement de certains fonds confiés jusqu'alors au Comité de salut public. Robespierre, avec beaucoup de dignité, affirma qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à une question de ce genre, que la probité du Comité de salut public était au-dessus du soupçon, et lui donnait le droit de mépriser les calomnies. Répondant à l'apologie que Briez avait faite de sa propre conduite lors du siége de Valenciennes, il prononça cette parole, dont l'Assemblée applaudit à plusieurs reprises l'étrange et sauvage grandeur : « Êtes-vous mort ? »

Le triomphe du Comité était désormais assuré. Bazire le constata en s'écriant : « Où en serions-nous donc si Robespierre avait besoin de se justifier devant la Montagne ? » Et l'Assemblée entière, se levant, déclara que le Comité de salut public avait toute sa confiance.

Loin d'abuser de la force dont cette séance mémorable investissait le gouvernement, Robespierre ne songea qu'à en

modérer l'exercice. Ce fut, en effet, peu de jours après, c'est-à dire le 3 octobre, qu'il mit une véhémence si généreuse à sauver de la proscription les soixante-treize membres qu'il s'agissait de frapper comme signataires d'une protestation en faveur des Girondins. Nous avons eu déjà occasion de retracer cet épisode de sa vie, et de le rattacher à la politique de modération que, précisément à la même époque, Couthon suivait à l'égard des Lyonnais Selon Robespierre, qui le proclama bien haut dans la séance du 3 octobre, on ne devait pas confondre avec des conspirateurs systématiques des citoyens égarés; on ne devait pas laisser la vengeance se substituer à la justice. Et d'ailleurs, comme il l'avait dit, le 25 septembre, était-il un spectacle plus propre à réjouir le cœur de Pitt que celui de la France employant son énergie à se déchirer de ses mains?

Mais, s'il fallait de la modération, il fallait aussi de la vigilance, de la fermeté, et que les ressorts du pouvoir ne fussent pas détendus, lorsque, dans la partie à jouer contre l'Europe, l'existence de la France servait d'enjeu!

C'est pourquoi, le 10 octobre, Saint-Just, portant la parole au nom du Comité de salut public, vint proposer à la Convention de déclarer le gouvernement *révolutionnaire jusqu'à la paix*, ce qui revenait à suspendre momentanément la Convention. Jamais tableau plus grandiose et plus sinistre n'avait été tracé. L'âpre jeune homme ne taisait rien, n'épargnait personne. Le désordre des administrations, l'avidité des gens en place, la corruption des bureaucrates, la mauvaise foi des partis, tout cela était présenté dans un style bref et empreint de je ne sais quelle tristesse héroïque. Les traits caractéristiques y abondaient · « La liberté doit vaincre à quelque prix que ce soit. — Quiconque est hors le souverain est ennemi. — Il faut gouverner par le fer ceux qui ne veulent l'être par la justice; il faut opprimer les tyrans. — Le pain que donne le riche est amer, il compromet la liberté. Le pain appartient de droit au peuple. — Diminuez le nombre des agents, afin que les chefs travaillent et pensent. — Il a péri cent mille patriotes depuis un an, plaie épouvantable pour la Liberté! Notre ennemi n'a perdu que des esclaves. — Ceux qui font des révolutions, ceux qui veulent le bien, ne doivent dormir que dans le tombeau. »

Le décret passa, et le Comité de salut public promit de vaincre. Sa confiance était sans bornes, ses projets étaient gigantesques. Deux millions de combattants ne lui semblaient pas au delà de ce que pouvait fournir la France, ce prodigieux nid de guerriers; et Billaud-Varenne, le 25 septembre, n'avait pas craint d'annoncer qu'une descente en Angleterre était méditée, et que bientôt Rome serait attaquée dans Rome. C'est peu; le lendemain de la présentation du rapport de Saint-Just, 11 octobre, Robespierre, répondant de la victoire, disait, en plein club des Jacobins: « Il se livre demain un grand combat sur nos frontières. Demain sera un jour fameux dans les fastes de la République. » La prophétie se réalisa.

La prise de Valenciennes, de Condé et du Quesnoy avaient rendu les Autrichiens maîtres de la vallée de l'Escaut; pour l'être de la vallée de la Sambre, il leur fallait prendre Landrecies et Maubeuge. Leur base d'opérations devenait alors excellente, et ils pouvaient en toute sécurité marcher sur Paris. Ce fut donc par la prise de Maubeuge que le prince de Cobourg résolut de terminer la campagne, remettant la marche sur Paris à l'année suivante.

Maubeuge étant une mauvaise place dominée, sur la rive droite de la Sambre, par des hauteurs d'où on l'eût foudroyée en quarante-huit heures, on y avait construit un camp retranché que couvraient des ruisseaux marécageux et des ravins. Le général Ferrant, homonyme du brave défenseur de Valenciennes, commandait le camp retranché de Maubeuge, composé d'environ vingt mille hommes.

Le dimanche, 28 septembre, une tranquillité profonde régnait sur la rive droite de la Sambre, lorsque soudain retentirent trois coups de canon qui furent entendus dans toute la contrée. Cobourg arrivait. Nul doute qu'il n'eût pu facilement écraser les forces de Ferrant, trop disséminées, si, au lieu de faire passer la rivière sur divers points séparés, à près de deux lieues au delà et en deçà de Maubeuge, il l'eût franchie vivement, le plus près possible de la ville.

Sa première opération fut l'incendie. Les malheureux habitants du village de Ferrière s'étaient enfuis à son approche, chassant devant eux leurs troupeaux. De Maubeuge, ils purent voir les flammes qui dévoraient leurs demeures.

Quoique Cobourg disposât de soixante-cinq mille hommes, son intention était non d'attaquer, mais de bloquer la place, qu'il savait dépourvue d'approvisionnements. Et, en effet, l'investissement une fois achevé — résultat que retardèrent à peine quelques sorties dont le succès ne couronna pas toujours l'audace, — les habitants de Maubeuge ne tardèrent pas à se trouver en proie à une affreuse détresse. La chair de cheval devint presque une nourriture recherchée. Les hôpitaux étaient encombrés de blessés et de malades que, faute de médicaments, on était réduit à laisser mourir. Puis, comme il arrive, il y avait à côté des âmes constantes celles qui avaient besoin d'être à chaque instant fortifiées. A un soldat qui parlait de la difficulté de se battre à jeun, le général Chancel répliqua noblement : « Eh, quel mérite auriez-vous d'aller au feu en sortant de table? » Que faire, cependant? Attendre qu'on fût secouru, et, jusque-là, savoir souffrir? Mais au moins fallait-il faire savoir au gouvernement de la République qu'il eût à se presser, qu'on attendrait.... Et comment communiquer avec le dehors? Où trouver des hommes capables de percer au travers de l'armée environnante? Ils se trouvèrent. Treize dragons s'offrent, et les voilà partis. Ils parviennent à franchir les lignes, atteignent au milieu des coups de fusil le territoire de la Belgique, passent la Sambre à la nage en face de Solre, arrivent à Philippeville à demi morts de fatigue, y font tirer trois coups de canon, signal convenu pour annoncer à ceux de Maubeuge le succès de l'entreprise, et, sans débrider, gagnent au galop Givet, où ils remettent leurs dépêches. Bientôt, apprenant qu'une armée de secours était en marche, ils s'y rendirent au plus vite, ne voulant pas manquer la bataille.

Ce fut à Jourdan, nommé depuis peu général en chef de l'armée du Nord, que le Comité de salut public conféra le périlleux honneur de débloquer Maubeuge.

Jourdan, dont la réputation est restée associée aux plus grands souvenirs militaires de la Révolution, était né à Limoges en 1762. Fils d'un chirurgien, la carrière des armes l'avait tenté de bonne heure, et il avait fait une partie des guerres de l'indépendance en Amérique, simple fantassin dans le régiment d'Auxerrois, où il s'était enrôlé dès l'âge de seize ans. On raconte que, rentré en France, et réformé en 1784, il se fit marchand mercier, épousa une modiste, et préluda à ses hautes destinées par des habitudes de vie si simples, que, tandis que sa femme tenait son magasin de modes, lui, sa marchandise sur les épaules, allait la vendre de foire en foire. Mais la Révolution l'appelait à elle. En 1791, il figurait parmi les volontaires; et, lorsqu'il fut chargé de secourir Maubeuge, il y avait peu de jours que, du haut

de la tribune de la Convention, Robespierre avait parlé de lui en ces termes : « C'est principalement à Jourdan qu'est dû l'étonnant succès qui, à Hondschoote, a honoré l'armée française ; c'est Jourdan qui, au moment où elle était surprise par la décharge d'une artillerie effroyable, s'élança dans le camp ennemi et fit passer son courage au reste des troupes. La prise de Hondschoote fut l'effet de ses habiles dispositions et de l'ardeur qu'il sut inspirer. »

L'armée que le nouveau général en chef devait rendre victorieuse comptait, à cette époque, cent quatre mille hommes de troupes disponibles, dont neuf mille de cavalerie seulement. Celle des alliés, pourvue au contraire d'une cavalerie très nombreuse et très-bien tenue, s'élevait, depuis Mons jusqu'à la mer, à cent vingt mille combattants, savoir : soixante-dix mille Autrichiens, trente-six mille Anglais, Hanovriens et Hessois, et quatorze mille Hollandais. A l'infériorité du nombre, chez les Français, se joignaient beaucoup d'autres désavantages : leurs magasins d'habillements et leurs arsenaux étaient presque vides ; les fourrages manquaient ; les bataillons de réquisition levés précipitamment, en vertu du décret du 23 août, se composaient de jeunes gens encore étrangers au métier de la guerre, et sans autres armes, pour la plupart, que des piques et des bâtons.

A peine Jourdan avait-il eu le temps de prendre connaissance de la situation de ses forces, qu'il fut informé de la marche de Cobourg sur Maubeuge. Il part aussitôt avec les troupes du camp de Gaverelle, appelle près de lui quelques détachements de Lille et de Cassel, et rassemble à Guise une armée d'opération d'environ quarante mille combattants laissant, pour la garde de la frontière depuis Dunkerque jusqu'à Douai, près de soixante mille hommes, distribués dans les camps de Cassel, de Dunkerque, de la Madeleine et d'Arleux.

Il eût mieux fait, sans nul doute, de se borner à renforcer les garnisons de places de première ligne, de manière à pouvoir rassembler autour de lui une partie plus considérable de ses forces. Mais, abandonner la frontière aux incursions du duc d'York, c'était s'exposer, de la part des Jacobins, à des commentaires sinistres, dont Jourdan n'osa pas courir le risque Connaissant, d'ailleurs, l'extrême circonspection du prince de Cobourg, il la fit entrer dans ses calculs.

Il est bien certain que le général autrichien, qui venait de recevoir, sur la rive gauche de la Sambre, un renfort de onze mille Hollandais, aurait pu s'emparer d'Avesnes, où il n'y avait qu'une garnison imperceptible, et, laissant vingt mille hommes seulement devant Maubeuge, conduire cinquante-cinq mille hommes à Guise, y écraser les troupes qu'on y rassemblait contre lui et pousser droit à la capitale, à travers un pays découvert. Mais une pareille combinaison exigeait un mélange de célérité et de hardiesse dont Cobourg n'était point capable. Il préféra laisser trente-cinq mille hommes autour du camp retranché de Maubeuge, sous le commandement du général Colloredo, et se porter au-devant des Français avec une armée d'observation de trente mille hommes, qu'il partagea en trois corps, et fit bivaquer sur les hauteurs, environnées de bois, qui couronnent les plaines de Saint-Remy, de Dourlers et de Wattignies.

Les adieux que l'armée française fit au camp de Guise furent marqués par une tragédie qui peint l'époque. Les commissaires de la Convention ayant ordonné l'arrestation du général Mérenvu, commandant de l'artillerie, l'infortuné se donna la mort. Coupable de négligence, il avait été soupçonné de trahison. Ce triste incident fit que le mouvement de départ, qui devait commencer le 10 octobre, fut retardé jusqu'au 12. Le lendemain, on campait dans les environs d'Avesnes. Carnot et son frère, officier du génie, arrivèrent.

Rien de plus saisissant que l'aspect des troupes républicaines. La plupart étaient sans uniforme ou vêtus d'habits disparates ; beaucoup marchaient pieds nus ; quelques-uns agitaient gaiement au bout de leurs baïonnettes de grands pains à moitié entamés ; tous rayonnaient d'enthousiasme. Un bruit s'était répandu que, confiant dans la force de sa position, Cobourg avait dit : « J'avoue que ces Français sont de fiers républicains ; mais, s'ils me débusquent d'ici, je me fais républicain moi-même. » Les soldats jurèrent qu'ils lui feraient porter le bonnet rouge, et traversèrent Avesnes en chantant.

Dans la nuit du 14 au 15 octobre, la ville de Maubeuge commençait à subir les horreurs du bombardement, lorsque tout à coup, l'artillerie ennemie faisant relâche, les habitants entendirent au loin le bruit du canon. Le matin du 10, le bruit se répéta, et, vers le milieu du jour, une canonnade imposante sur une ligne très étendue sembla annoncer qu'une bataille se livrait, à deux heures de marche, dans la direction du sud.

Ce jour-là, en effet, les Français se trouvaient en présence des Autrichiens, qui les attendaient de pied ferme dans l'ordre que voici :

Leur aile droite, aux ordres du comte de Bellegarde, s'appuyait à la Sambre près Barlaimont, ayant ses avant-postes à Leval, Saint Waast, Moncheaux et Saint-Rémy ;

Leur centre, sous le général Clairfayt, adossé au bois en arrière de Dourlers, défendait ce village.

Leur aile gauche, commandée par le général Terzy, occupait Wattignies, Dimont et Dimechaux.

Wattignies, qui allait donner son nom à cette bataille, est un village assez considérable, situé sur une hauteur. Entouré de haies et de jardins, couvert de ravins profonds où coulaient des ruisseaux, et défendu par une infanterie nombreuse que soutenait une réserve, il paraissait presque inabordable. Et cependant, comme il était la clé de la position des alliés, il importait que l'attaque portât tout entière sur ce point. Mais, dans ce cas, il fallait laisser ouverte la route qui aboutissait à Guise, lieu de réunion des dépôts, ce qui était jouer une partie bien dangereuse. Cette considération détermina Jourdan à étendre son attaque de manière à embrasser le front de l'ennemi, et il fit les dispositions suivantes, dont nous empruntons l'exposé à son propre manuscrit :

Le général Fromentin eut ordre de se diriger, avec la division de gauche, sur Moncheaux et Saint Rémy, de s'emparer de Leval et de Saint-Waast, et de pénétrer dans les bois par Saint-Rémy, sans se risquer dans la plaine, attendu que le gros de la cavalerie autrichienne était de ce côté.

Il fut enjoint au général Balland de déployer sa division au centre, en face de Dourlers en se bornant à une forte canonnade, destinée à occuper Clairfayt.

Le général Duquesnoy eut pour instructions d'attaquer, avec la division de droite, Dimont et Dimechaux, et, s'il était possible, de chasser de Wattignies la gauche des Autrichiens.

L'intention du général en chef était de ne conduire la division Balland à l'attaque du centre que lorsqu'il aurait appris le succès des colonnes de gauche et de droite.

Pour compléter ces dispositions, il restait à empêcher que la division de droite ne fût débordée par un corps de quatre mille Autrichiens, qui avaient été détachés sur Beaumont, sous les ordres du général Benjouski, dans le but d'observer les bataillons de nouvelle levée rassemblés à Philippeville. En

conséquence, il fut convenu que le général Beauregard, à la tête d'une quatrième colonne, se tiendrait à la droite de Duquesnoy, prêt, suivant les circonstances, ou à l'appuyer, ou à faire face à Benjouski.

L'action commença le 15 octobre, à neuf heures du matin.

Avec la rapidité de la foudre, et comme d'un bond, notre aile gauche emporta Moncheaux, Saint-Rémy, Leval, Saint-Waast. Mais Fromentin, qui la commandait, était un officier dont l'extrême bravoure se plaisait trop à défier l'impossible. Enflé de son succès, et dédaigneux de ses instructions, il débouche par Saint-Waast dans la plaine, où toute la cavalerie autrichienne manœuvre aussitôt pour l'envelopper. On eut alors un singulier exemple de cette intelligence vive et primesautière qui, dans une armée française, rend le moindre soldat capable, quand il le faut, de se passer de chef. Mieux avisées que leur général, les troupes se mettent en retraite d'elles-mêmes, regagnent le ravin qu'elles viennent de franchir, reforment leurs rangs, et arrêtent la cavalerie ennemie.

Pendant ce temps, l'aile droite poussait vigoureusement sa pointe. Il y a des hommes qu'on dirait nourris avec de la moelle de lion et dont la vie ne semble qu'une gageure contre la mort : tel était le général Duquesnoy, le *boucher* de la Convention, comme il s'était surnommé lui-même. A ses côtés combattait une autre nature violente, le député Duquesnoy, son frère, celui qui, plus tard, condamné pour avoir défendu la République aux abois, se donna d'un couteau dans le cœur Ils emportèrent Dimont, ils emportèrent Dimechaux, et peut-être eussent-ils emporté, dès lors, Wattignies, si le général n'eût oublié d'appeler à lui Beauregard, resté mal à propos à Eccles, où rien ne nécessitait sa présence

Lorsque Carnot apprend que Fromentin a forcé Saint-Waast, et Duquesnoy Dimechaux, il croit tenir la victoire et propose de marcher sur Dourlers. Jourdan fut d'un avis contraire : il jugeait prudent d'attendre, avant d'engager le centre, que la gauche eût gagné plus de terrain. Mais Carnot insiste et laisse échapper ces mots, qui sonnent si mal à l'oreille d'un soldat : « Pas trop de prudence ! » Jourdan, blessé jusqu'au fond de l'âme, se met sur-le-champ à la tête de la division Balland et court à l'ennemi. Arrivé au ravin qui est en avant de Dourlers, il essaye de le franchir, sous un feu roulant d'artillerie qui jonche le sol de cadavres. Il y eut là une lutte terrible, prodigieuse. Jamais on ne vit un pareil élan. Un tambour de grenadiers, âgé à peine de quinze ans, — il se nommait Sthrau, — se glisse inaperçu le long d'un chemin creux, et, seul, va battre la charge derrière les Autrichiens, un moment déconcertés. Remis de leur surprise, ils entourent l'héroïque enfant, qui se fit hacher sur place. Un volontaire avait reçu un coup de feu au bras droit : on l'ampute et l'on veut le transporter à Avesne, où l'on dirigeait les blessés; lui, s'arrache du milieu des chirurgiens, crie *Vive la République !* saisit un fusil de la main qui lui reste, et va reprendre sa place dans les rangs. Le château et les rues du village furent enlevés à la baïonnette. Mais, au delà, un mur de feu, des torrents de mitraille. Désespéré, Jourdan se battait en simple soldat, cherchait la mort. L'apparition subite d'une colonne, qui venait attaquer en flanc nos troupes, si horriblement foudroyées, décida enfin les commissaires de la Convention à consentir à la retraite, et les Français reprirent leurs premières positions, après avoir perdu près de quinze cents hommes. Mortier, depuis maréchal de France, était au nombre des blessés. Les ténèbres mirent fin au combat.

Le lendemain, au point du jour, ordre de recommencer, dans le même ordre que la veille; mais, cette fois, en faisant porter sur Wattignies le principal effort. Pendant la nuit, Carnot avait reçu un avis secret. Lequel? Nos lignes de Wissembourg ayant été forcées le 13 octobre, il est probable que le Comité de salut public écrivait : « Vaincre à tout prix! »

Un bois, nouvellement planté, s'étend sur toute la colline méridionale de Glarges, recouvrant un espace de terrain, autrefois hérissé de bruyères. Là fut remportée, le 16 octobre, la célèbre victoire de Wattignies. Une redoute, située dans le voisinage, atteste, aujourd'hui encore, le soin que les Autrichiens avaient mis à se fortifier. Les régiments de Klebeck, de Stein et de Hohenlohe, les dragons de Cobourg, et plusieurs bataillons de Croates, troupe sale et méchante, restée en exécration dans la mémoire des habitants du pays, défendaient la position d'où allait dépendre le sort de la journée. Le général en chef avait fait passer à Duquesnoy des renforts qui portaient l'aile droite à vingt-quatre mille combattants. Le signal donné, chacun court joyeusement se ranger sous son drapeau. Peu de temps après, le soleil, perçant un épais brouillard qui avait régné jusqu'alors, découvrit et éclaira un tableau émouvant, celui de tous ces milliers d'hommes sans peur, groupés par bataillons sur les différents replis des coteaux, si accidentés, qui découpent cette contrée. D'un bout à l'autre de la ligne de nos volontaires s'élevait un cri immense : *En avant! en avant!* Bientôt, cette masse s'étant ébranlée, le chant de la *Marseillaise* et le *Ça ira!* retentirent comme l'accompagnement obligé du canon. Jourdan et Carnot d'un côté, Duquesnoy de l'autre, s'avançaient à cheval, en tête des colonnes, leurs chapeaux à la pointe de leurs épées. Trop pressés de franchir le ravin, les tirailleurs sont repoussés deux fois; mais, l'attaque devenue générale, Terzy est assailli sur son front et sur ses deux flancs avec une irrésistible impétuosité. Les régiments de Klebeck, Hohenlohe et Stein furent presque entièrement détruits. Au moment où l'infanterie française débouchait du village, les escadrons ennemis se présentent pour la charger; mais ils sont mis en déroute par des batteries judicieusement placées, et la cavalerie française achève de les rompre. C'est alors que nos colonnes, se déployant au delà de Wattignies, découvrirent Maubeuge, dont la nombreuse garnison n'avait fait aucun mouvement.

Pendant ce temps, le général Balland, au centre, avait chassé de Dourlers les grenadiers bohémiens, et, à la gauche, le général Fromentin s'était rendu maître de Leval, de Saint-Waast et des bois entre Saint-Rémy et Saint-Aubin. Sur un seul point, les Français plièrent : à l'extrême droite, quelques bataillons de recrues sans officiers, qui s'étaient portés vers Beaumont contrairement aux ordres du général en chef, se retirèrent à l'approche de Benjouski, abandonnant onze pièces de canon. Mais ce revers partiel ne changeait rien aux avantages obtenus sur les autres points. La nuit était venue. Cobourg, résigné à repasser la Sambre, donna le signal de la retraite.

Cette victoire était d'autant plus glorieuse, qu'elle fut disputée avec un acharnement qui honora le courage des Autrichiens. Pendant les quarante-huit heures que dura la bataille, le village de Wattignies fut pris et repris jusqu'à huit fois. « Le feu des Français fut tel, écrit le prince de Hardenberg, que, de l'aveu des Autrichiens, jamais, même pendant la guerre qu'ils avaient récemment faite contre les Turcs, on n'avait entendu un si terrible tonnerre d'artillerie. » Et ce qui ne frappa pas moins l'ennemi, ce fut l'enthousiasme de nos volontaires, chantant leurs airs nationaux au milieu du carnage. Les Autrichiens perdirent environ six mille hommes, les Français trois mille.

D'où vient que la garnison de Maubeuge ne joignit pas ses efforts à ceux de ses libérateurs, ce qui eût probablement amené l'extermination de l'armée de Cobourg? Plusieurs écrivains accusent Ferrant de s'y être opposé, malgré l'opinion contraire énergiquement exprimée par Chancel. Voici ce que nous lisons, à cet égard, dans le manuscrit du maréchal Jourdan :

« Le 17, au matin, le général en chef, accompagné des commissaires de la Convention, entra dans Maubeuge, et témoigna son mécontentement au général Ferrant sur ce qu'il n'avait rien entrepris, lui faisant observer que, s'il eût porté brusquement dix mille hommes sur Ferrières, au moment où l'aile gauche de l'ennemi était culbutée, la victoire était complète. Ferrant donna pour excuse qu'au sein du conseil de guerre le général Chancel avait combattu tout projet de diversion; suivant lui, l'armée du Nord n'étant pas en état de livrer bataille au prince de Cobourg, il était présumable que l'ennemi tirait seul le canon qu'on entendait, afin de persuader à la garnison qu'on marchait à son secours, et de l'attirer par cette ruse dans une embuscade. Il ajouta que cette opinion avait paru vraisemblable aux membres du conseil.... On aurait pu lui répondre qu'en sa qualité de commandant en chef, il était libre de rejeter l'avis de Chancel. Néanmoins les commissaires rendirent ce dernier responsable de la faute commise, et le traduisirent au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort! »

Un incident à rappeler se rattache au blocus de Maubeuge : là faillit se terminer la carrière politique du fameux Drouet. Enfermé dans la place, il accompagna les dragons qui s'étaient offerts pour aller, en traversant le camp ennemi, réclamer du gouvernement de la République des secours immédiats. Égaré dans les ténèbres de la nuit, Drouet tomba dans un fossé, fut sabré et pris par les Autrichiens, et envoyé au Spielberg, d'où il tenta de s'évader, en sautant d'une hauteur de deux cents pieds à l'aide d'un parachute. Mais, s'étant cassé la jambe, il fut bientôt découvert et réintégré dans sa prison d'où il ne sortit qu'en 1795 pour être échangé avec Camus, Beurnonville, Maret et Sémonville contre la fille de Louis XVI.

La nouvelle du déblocus de Maubeuge causa partout en France des transports de joie, que troublèrent faiblement nos revers sur le Rhin et la perte des lignes de Wissembourg. C'était juste le moment où Couthon entrait vainqueur à Lyon, et où, comme on va le voir dans le chapitre suivant, les commissaires de la Convention, à l'armée de l'Ouest, écrivaient : *La Vendée n'est plus!* La guerre départementale étouffée, la guerre royaliste près de l'être, la guerre étrangère parut un jeu. Une confiance sans bornes centupla l'énergie des cœurs militaires; nul ne mit en doute que la campagne prochaine ne nous menât planter nos drapeaux sur le territoire ennemi.

Le 16 octobre, signalé à Wattignies par la victoire, l'avait été aussi, hélas! à Paris, par l'exécution de Marie-Antoinette. Mais, avant de raconter ce lugubre événement, nous avons à achever le tableau des grands faits de la Révolution, sous son double aspect de puissance destructive et de puissance féconde.

CHAPITRE X

LA VENDÉE VAINCUE

Dans les premiers jours de septembre, les chefs vendéens, rassemblés aux Herbiers, s'étaient occupés de diviser le *pays conquis* en cinq portions, ayant chacune un général spécialement chargé de la défendre. Charette eut sous son commandement les environs de Nantes et la côte; Bonchamp, les bords de la Loire, en Anjou; la Rochejaquelein, tout le reste de l'Anjou insurgé; Lescure, toute la partie ouest du Poitou insurgé; Royrand, le camp de l'Oise. D'Elbée conserva son titre de généralissime. Châtillon continua d'être le siége du conseil supérieur, et la résidence de l'état-major fut fixée à Mortagne.

Quelques jours auparavant, au château de la Boulaye, où Lescure, la Rochejaquelein et le faux évêque d'Agra se trouvaient réunis, un homme de trente ans, petit, à la figure vive, aux allures décidées, s'était présenté avec des dépêches qu'il portait en guise de bourre dans ses pistolets. Envoyé d'Angleterre par Dundas et le gouverneur de Jersey, un bateau pêcheur l'avait jeté seul, pendant la nuit, sur la côte de Saint-Malo. Mais à l'esprit contre-révolutionnaire des paroisses situées sur sa route, il avait dû de pouvoir se procurer, de village en village, des secours et des guides; et, après avoir fait à pied cinquante lieues en cinq nuits, il avait audacieusement traversé la Loire, à la vue des barques canonnières des républicains. Il se nommait le chevalier de Tinténiac. Quel fut l'étonnement de ses hôtes, lorsqu'ils virent que les dépêches apportées par lui étaient adressées à Gaston, le perruquier tué au début de la révolte! L'ignorance, à Londres, était si grande en ce qui concernait l'insurrection de la Vendée, qu'on paraissait n'y pas bien savoir si elle avait pour objet le triomphe des idées de l'Assemblée constituante, ou la restauration de l'ancien régime, ou la résurrection du parti girondin. Du reste, les dépêches contenaient des offres de secours clairement énoncées. Si les chefs vendéens hésitèrent à s'allier aux Anglais, engagés alors dans une guerre à mort contre la France, c'est ce dont on va juger par le passage suivant des Mémoires de Mme de la Rochejaquelein. Il vaut qu'on le cite : « J'avais une écriture très-fine et très-lisible. Ces messieurs me prirent pour secrétaire, et j'écrivis les dépêches que M. de Tinténiac voulait rapporter dans ses pistolets.... On répondit au ministère anglais, que si l'on n'avait pas sollicité des secours, c'était à cause de l'impossibilité des communications; que ces secours nous étaient fort nécessaires.... Nous proposions un débarquement aux Sables ou à Paimbœuf, promettant d'amener cinquante mille hommes, au jour donné, sur le point qui serait choisi.... Mais ce qu'on demanda spécialement et avec instance, c'est que le débarquement fût commandé par un prince de la maison de Bourbon, et composé d'émigrés en grande partie.... Tous les généraux qui étaient à la Boulaye signèrent cette réponse, et l'évêque d'Agra y mit hardiment son nom. »

Puisque le ministère anglais « montrait un vif désir de secourir les insurgés par toute espèce de moyens, » sans même savoir au juste pour quelle cause ils combattaient, les chefs vendéens ne pouvaient se faire illusion sur la nature de l'appui offert; ils ne pouvaient ignorer qu'ils s'alliaient, non aux défenseurs du principe monarchique, mais aux ennemis de la France, agissant comme tels. Ils le signèrent, néanmoins, ce pacte sacrilége; et la naïveté des aveux qu'on vient de lire prouve assez que ce fut en toute sécurité de conscience!

Quel était, pendant ce temps, l'état des choses parmi les républicains?

On a vu que, lorsque, au mois d'août, l'armée de Mayence arriva en Vendée, un débat très-animé s'engagea entre la commission centrale de Nantes et celle de Saumur, sur la direction à donner aux Mayençais. Ce débat tirait son im-

portance d'un antagonisme, ancien déjà, mais que l'élévation de Rossignol venait de mettre vivement en lumière.

Au fond, ce que Rossignol représentait en Vendée, c'était le principe démocratique, appliqué avec tous ses avantages et tous ses inconvénients à la formation, à la direction des armées, et à la distribution des grades : système des levées en masse, appel brûlant des volontaires sous les drapeaux, puissance de l'enthousiasme substituée aux ressources de la guerre méthodique, et préférence donnée, dans le maniement des soldats, à l'énergie du patriote sur l'expérience du général, à l'inspiration sur la stratégie, en un mot à l'esprit civique sur l'esprit militaire, voilà ce que personnifiait Rossignol, et ce que patronnait en lui la commission centrale de Saumur, composée de Richard, de Choudieu, de Bourbotte. C'est ce qui constituait, en dehors des dispositions particulières des habitants de Saumur le *parti de Saumur*.

Canclaux, qui n'était comme Rossignol ni un homme de club ni un homme du peuple, et qui à l'orgueil d'une haute naissance joignait cette passion de la force réglée qui se puise dans la vie des camps, le comte Camille de Canclaux devait



LE DAUPHIN

naturellement représenter en Vendée un tout autre principe et un tout autre esprit que Rossignol. Philippeaux, en opposant le premier au second, contribua, plus que personne, à constituer ce qui, en dehors des opinions propres aux diverses catégories de la population nantaise, put être appelé le *parti de Nantes*.

Que Rossignol fût doué de qualités estimables, c'est certain. Turreau, dans ses Mémoires, se fait gloire d'avoir été son ami. Hentz, très-prévenu contre lui en arrivant à Saumur, fut charmé de sa franchise, de la sincérité de son patriotisme et de la simplicité de ses mœurs républicaines. Le 19 août, Santerre écrivait au ministre de la guerre : « J'ai trouvé en Rossignol l'homme de la nature, brave et dont l'esprit est rare. Il craignait le fardeau de sa place. J'ai du plaisir à servir sous ses ordres. » A la même époque, les commissaires Besson et Brulé mandaient au Comité de salut public que Rossignol avait la confiance de son armée, les soldats étant bien sûrs que celui-là du moins ne les trahirait pas. Il est juste aussi de remarquer que, loin d'avoir ambitionné la dignité de général en chef, Rossignol la refusa d'abord, puis ne l'accepta qu'avec une louable défiance de lui-même. Et jamais l'envie n'approcha de son cœur, comme le prouve de reste sa conduite envers Boulard, dont nul ne sut mieux que lui respecter les vertus, louer les talents et recommander les services.

Malheureusement c'était une nature confiante et faible.

« Je tremble, lui avait écrit de Paris, en lui annonçant sa nomination, une dame P.... de ses amies, je tremble que ta trop grande confiance ne te fasse tomber dans les piéges de certains hypocrites.... Tu vas avoir autour de toi des *hommes politiques*, et par cela même artificieux.... » Ces mots étaient sans doute à l'adresse de Ronsin, devenu meneur révolutionnaire d'auteur dramatique qu'il avait été, et dont l'ascendant sur Rossignol s'expliquait par beaucoup d'intelligence, d'audace et de courage, présents du ciel qui, chez lui, servaient de voile à une politique sans scrupule unie à des penchants sanguinaires.

L'amitié d'un tel homme ne pouvait que décrier Rossignol, et sa mauvaise santé, qui trop souvent le tint éloigné de la scène, ajoutait à cet inconvénient; mais l'injuste aversion dont il fut l'objet de la part d'une certaine fraction du parti républicain avait une cause plus profonde. En réalité, sa nomination n'avait été qu'un coup d'État révolutionnaire; elle avait eu pour but avoué de saper l'ancienne routine des camps, de poursuivre jusque sous la tente ce qui restait encore des vieux prestiges, d'affaiblir la dangereuse confiance des soldats pour leurs généraux titrés, et de bien faire comprendre que la Révolution n'entendait point composer avec le passé monarchique, de quelque façon que ce pût être. Rossignol eut donc naturellement contre lui, même dans le parti républicain, toutes les convictions chancelantes, tous les cœurs au fond desquels la puissance des idées nouvelles luttait contre le culte des souvenirs, tous ceux enfin qui ne croyaient pas absolument nécessaire que la Révolution brûlât ses vaisseaux.

Il fallait en finir, cependant, avec « cette inexplicable Vendée, » comme l'appelait Barère. Et par quels moyens? Les plus violents ne pouvaient guère paraître excessifs, là où les plus chimériques ne parurent pas ridicules. « Je me rappelle, raconte Savary, qu'un adepte, se prétendant *physicien et alchimiste*, présenta aux députés qui se trouvaient à Angers une boule de cuir remplie, disait-il, d'une composition dont la vapeur, dégagée par le feu, devait asphyxier tout être vivant fort loin à la ronde. On en fit l'essai dans une prairie où se trouvaient quelques moutons que la curiosité attira vers le lieu de l'expérience, et personne n'en fut incommodé! » Il est probable que c'est à des procédés de ce genre que Santerre faisait allusion, lorsqu'il écrivait au ministre de la guerre: « Des mines, des mines à force! des fumées soporatives! Et puis, tomber dessus! »

Hâtons-nous de dire que l'idée d'asphyxier les Vendéens, ou de les endormir pour mieux les battre, n'empêcha pas de recourir à des moyens un peu plus sûrs.

Jusqu'alors, dans la guerre de Vendée, les républicains avaient frappé au hasard, selon l'inspiration du moment ou la convenance accidentelle des lieux: on reconnut enfin qu'au système des attaques partielles et incohérentes il était temps de substituer celui des attaques combinées. Sur ce point, pas de difficulté. Mais quel plan de campagne adopterait-on? Le *parti de Nantes* et le *parti de Saumur* se disputant l'armée de Mayence, il en résulta que deux plans de campagne tout à fait opposés se produisirent. Car, bien souvent, la différence des idées ne naît que de l'antagonisme des passions.

La commission centrale de Nantes était d'avis que l'armée de Mayence se rendît à Nantes et s'y réunît aux troupes commandées par Canclaux. A un jour donné, elle en serait partie, pour s'emparer du Port-Saint-Père, de Machecoul, de Légé, ayant comme points de contact, à droite l'intrépide armée de Boulard, et à gauche la garnison de Nantes; puis, elle aurait percé jusqu'à Mortagne, centre de la rébellion, de manière à diviser les forces de l'ennemi, tandis que, combinant une attaque environnante, les divisions républicaines d'Angers, de Luçon, de Niort, des Sables se seraient avancées en se donnant la main, contraignant l'ennemi à faire face sur tous les points à la fois, le resserrant de plus en plus, et le refoulant sur lui-même, jusqu'à ce qu'il pérît comme étouffé.

Selon la commission centrale de Nantes, ce plan valait mieux que celui qui aurait consisté à opposer aux Vendéens une grande et unique armée. Quelle était, en effet, la tactique des rebelles? Maîtres d'une vaste surface, ils se divisaient en plusieurs noyaux composés de gens audacieux, très-propres à former des têtes de colonnes, et distribués à une assez grande distance les uns des autres. Y avait-il une expédition à tenter, la division qui en était chargée faisait sonner le tocsin dans toutes les paroisses à quarante-huit lieues de marche, désignait les lieux de rassemblement où chacun devait porter ses vivres et son fusil. Ce noyau se transformait de la sorte, comme par enchantement, en une armée nombreuse, en tête de laquelle marchaient quelques centaines d'hommes aguerris, la plupart braconniers ou garde-chasses et excellents tireurs. Ils attaquaient alors en poussant de grands cris. Et quel était le résultat? Vaincus, ils perdaient quelques canons, et chacun de retourner chez soi, sauf à recommencer. Vainqueurs, ils se multipliaient en progression effrayante, et menaçaient de tout inonder. Dix mille avant un combat, ils pouvaient être cinquante mille après une victoire. N'était-il pas manifeste que des paysans, qui n'avaient ni train ni bagages, qui se dispersaient en un clin d'œil, et dont chacun portait ses vivres, auraient bon marché d'une lourde masse constamment en peine du soin de ses subsistances, et forcée, en cas d'urgence, d'aliéner par le pillage les populations laissées derrière elle? Le plan proposé avait, d'ailleurs, l'avantage de couper toute relation entre les rebelles et l'Angleterre; de tenir en respect la Bretagne, où l'insurrection fermentait; de rendre disponible l'artillerie de Nantes, qui n'aurait plus besoin de canons dès qu'en avant de la rive gauche elle aurait un redoutable corps d'armée pour la protéger.

A cela, ceux de la commission centrale de Saumur répondaient: que la question étant de détruire les rebelles sans retour, il convenait de leur laisser le moins d'échappées possible; qu'appeler de divers points très-éloignés l'un de l'autre les corps qui devaient former l'attaque environnante n'était pas le moyen d'empêcher les trouées; que, de Mortagne, l'ennemi pouvait se porter, à son choix, sur chacune des colonnes destinées à le cerner, et en vaincre une, deux ou même trois en un jour, précisément parce qu'il n'était embarrassé ni de vivres ni de bagages; que, dans ce cas, les opérations de l'armée de Mayence seraient irrévocablement compromises; qu'il était absurde de faire faire à cette armée une marche de quarante-sept lieues pour atteindre Mortagne, d'où, à Saumur, elle n'était éloignée que de douze lieues; que, le pays occupé par les rebelles présentant une espèce de carré dont deux barrières naturelles, la Loire et la mer, dessinent deux des côtés, on devait chercher à acculer l'ennemi dans l'angle formé par la Loire et la mer, c'est-à-dire l'attaquer en masse par l'angle opposé.

Ainsi le *parti de Nantes* proposait d'attaquer les Vendéens par l'Ouest, de les diviser au moyen d'une pointe de l'armée de Mayence sur Mortagne, et de les détruire en les cernant.

Le *parti de Saumur*, au contraire, proposait de concentrer

toutes les troupes en cette dernière ville, d'attaquer par l'Est, et en masse.

Or, dans le premier cas, l'armée de Mayence passait sous le commandement du *comte* de Canclaux, et promettait, par les prodiges qu'on attendait d'elle, d'assurer en Vendée la prépondérance du *parti aristocratique et militaire*.

Dans le second cas, l'armée de Mayence était mise sous les ordres du *plébéien* Rossignol, et l'honneur d'avoir fini la guerre de Vendée appartenait au *parti civil et démocratique*.

Le premier plan était du général Grouchy, alors chef de l'état-major de l'armée des côtes de Brest ; il avait été adressé, le 14 août, au Comité de salut public par le représentant Cavaignac ; et Philippeaux l'avait adopté jusqu'à se l'approprier en quelque sorte. Heureux d'avoir cette flèche à lancer à travers le cœur de Ronsin, il se rendit auprès du Comité de salut public pour appuyer les vues du *parti de Nantes*, et ne craignit pas de dire : « Si l'on suit cette marche, la guerre ne durera pas un mois, j'en réponds sur ma tête. » Tant d'assurance entraîna le Comité de salut public, qui envoya l'ordre à l'armée de Mayence de se diriger sur Nantes.

Mais ce n'était pas assez pour Philippeaux, nature agressive et inflammable à l'excès. Dans son opposition à ce qu'il nommait par dérision la *cour de Saumur*, il déploya la même passion qui, à Chartres, lui avait fait donner aux Girondins vaincus le titre « d'alliés de l'ennemi extérieur, » et il employa le même langage dont il s'était servi en définissant Louis XVI : « La grosse et vilaine bête qu'on appelait le roi. » Non content de se déchaîner contre Ronsin, sans avoir à articuler d'autre fait que de l'avoir vu en compagnie de courtisanes, il accueillit avec une légèreté déplorable, à l'égard de Rossignol, des accusations qui se trouvèrent être des calomnies. De l'armée de Saumur, il disait, par une irritante affectation de dédain : « Elle fera beaucoup en ne faisant point de mal, » et une de ses expressions favorites était : « Le cloaque fangeux de Saumur. »

Richard et Choudieu n'étaient pas gens à dévorer patiemment de telles insultes. Il ne paraît pas, néanmoins, qu'ils y aient d'abord répondu autrement qu'en s'efforçant d'entraver l'exécution du plan appuyé par Philippeaux. Ils n'eurent pas de peine à prouver au Comité de salut public que la décision qu'on lui avait arrachée était hâtive, qu'il convenait d'écouter les opinions diverses et de les peser. La lettre qu'ils écrivirent à ce sujet semblait si raisonnable, qu'elle obtint la signature de Rewbell et de Merlin (de Thionville), commissaires près de l'armée de Mayence. Irrité, Philippeaux appela cette démarche une intrigue, reçut un cartel de Choudieu, et refusa de se battre, déclarant que son sang appartenait à la République.

Ces funestes querelles avaient rempli les derniers jours du mois d'août : enfin, le 2 septembre, un grand conseil de guerre fut tenu à Saumur, où les deux partis vinrent, sur la question en suspens, se mesurer une dernière fois.

Prirent part à la délibération onze représentants du peuple, qui étaient : Richard, Choudieu, Fayau, Philippeaux, Ruelle, Meaulle, Cavaignac, Turreau, Rewbell, Merlin (de Thionville), Bourbotte ; et onze généraux, savoir : Rossignol, Canclaux, Aubert Dubayet, Menou, Santerre, Mieszkouski, Dembarrère, Salomon, Rey, Duhoux et Chalbos. Le débat fut très-vif, et le résultat singulier. Bourbotte s'étant abstenu, et Chalbos ayant proposé un système mixte, il arriva que, sur les onze représentants, sept se prononcèrent pour le plan de Nantes, et trois pour le plan de Saumur, tandis que, sur les onze généraux, sept donnèrent la préférence au plan de Saumur, et trois au plan de Nantes : de sorte que le parti qui représentait en Vendée l'esprit militaire se trouva avoir contre lui, en cette occasion, la majorité des généraux, et pour lui la majorité non militaire ! Les votes se balançaient d'une manière exacte : dix d'un côté, dix de l'autre ; ce qui fit pencher la balance, ce fut la générosité de Rossignol. S'apercevant que la difficulté venait uniquement de la répugnance que certains généraux nobles, tels que Aubert Dubayet, avaient à servir sous lui, il proposa noblement à Canclaux de lui abandonner le commandement s'il voulait entrer en campagne par Saumur ; et, sur le refus de Canclaux, qui n'eût pu accepter l'offre sans indélicatesse, il déclara faire à son collègue le sacrifice de son opinion particulière. Cette conduite pleine de grandeur termina tout, et l'armée de Mayence prit la route de Nantes.

Cependant le décret du 1er août avait répandu l'alarme, et le bruit courait, accrédité par quelques paroles irréfléchies de Rossignol, que ce décret allait avoir dans ceux du *parti de Saumur* des exécuteurs inflexibles et aveugles : un fait éclatant démentit ces rumeurs. Santerre s'était hâté d'écrire au ministre de la guerre sur la nécessité de prendre des mesures pour que l'exécution ne frappât que les rebelles ; le ministre lui répondit : « Mon opinion est conforme à la vôtre. » Et les représentants près l'armée des côtes de la Rochelle publièrent aussitôt un arrêté portant qu'il ne fallait pas confondre avec les véritables repaires des brigands les pays envahis par eux, et dont les habitants étaient en majorité restés fidèles à la patrie ; qu'il était défendu à tout officier, sous-officier ou soldat, de mettre le feu à une ville, à un bourg, à un village, à un hameau, même à une maison particulière, sous prétexte que les brigands y avaient logé ; qu'un tel acte serait puni comme acte de rébellion à la loi ; que, dans les pays occupés par les brigands, les généraux seuls auraient le droit de déterminer l'exécution du décret du 1er août ; qu'en tout cas, nul ordre d'incendier ne serait donné que lorsque les commissaires attachés aux armées auraient fait retirer les bestiaux et les subsistances. Ces mesures, qui, selon l'expression de Savary, « semblaient réduire la guerre à ses fléaux ordinaires, » et pour lesquelles on créa des commissions spéciales, calmèrent l'effervescence.

Mais à la sagesse il fallait joindre l'énergie, et, comme nous l'avons déjà dit, ce qui distinguait le *parti de Saumur* du *parti de Nantes*, c'était une foi absolue dans la puissance de l'élan populaire. De là, la levée en masse, ordonnée par les représentants près l'armée des côtes de la Rochelle. La réponse à cet appel du patriotisme fut prodigieuse. Le tocsin, sonné le 11 septembre dans le district de Saint-Maixent, réunit dix mille hommes en six heures. Les levées en masse encombrèrent Angers, Saumur, Thouars, Niort et Fontenay. Rien de tel ne s'était vu depuis les Croisades. Il est vrai qu'on ne pouvait pas compter ces volontaires comme autant de *soldats !* N'y avait-il point à les armer, à les discipliner, à les habituer au feu ? Sous ce rapport, il y eut certainement illusion de la part de ceux de Saumur ; mais l'illusion ici n'en donna pas moins lieu à un de ces grands spectacles qui sont la gloire d'un peuple libre.

Pendant ce temps, l'armée de Mayence arrivait à Nantes. La renommée qui marchait devant ces valeureux guerriers leur avait préparé dans Nantes une réception digne de leurs hauts faits. Ils furent accueillis, ils furent fêtés avec transport. Aussi impatiente de les montrer à l'ennemi que fière de les posséder, la ville se plut à les faire ranger en bataille dans la prairie de Mauves, presque sur le bord de la Loire, pour que, des postes opposés, les Vendéens pussent voir à

quels rudes combattants il leur faudrait désormais tenir tête. Là était Merlin (de Thionville), aussi brave que le plus brave. Au moment où les troupes rentraient, il lui prend envie d'alle reconnaître un poste ennemi aux environs de Saint-Sébastien. Suivi de quelques officiers généraux, il part, est accueilli par un beau feu de file, met pied à terre, saute dans la canonnière établie pour défendre le passage de la Loire, et riposte par quelques coups de canon. Jouer un moment avec la mort, et, comme un banquet l'attendait dans la ville, gagner appétit, c'est tout ce qu'il avait voulu.

Voici quel était l'état des forces qui composaient l'armée des côtes de Brest. Canclaux avait sous ses ordres deux généraux, Beysser et Grouchy, le premier occupant le camp des Naudières, à une lieue de Nantes, avec six mille hommes, et le second formant l'avant-garde, au camp des Sorinières, à la tête de deux mille hommes. Quant aux Mayençais, Aubert Dubayet commandait la division; Kléber, l'avant-garde; Vimeux, la 1re brigade; Beaupuy, le 2e brigade; Haxo, la réserve.

Pour ce qui est de l'armée des côtes de la Rochelle, placée sous les ordres de Rossignol, elle comptait cinq divisions : celle de Saumur, commandée par Santerre; celle d'Angers, commandée par Duhoux; celle de Niort, commandée par Chalbos; celle de Luçon, commandée par Tuncq, et enfin celle des Sables, où Boulard, que l'épuisement de sa santé avait contraint de donner sa démission, venait d'être remplacé par Mieszkouski.

Or, d'après le plan concerté à Saumur, les opérations devaient avoir lieu de la manière suivante :

L'armée des côtes de Brest, partant de Nantes, devait descendre la rive gauche de la Loire, balayer la Vendée inférieure, remonter vers Machecoul, arriver le 11 ou le 12 devant Légé; le 13 ou le 14, vis-à-vis d'Aigrefeuille, et le 16, devant Mortagne.

De son côté, l'armée des côtes de la Rochelle devait régler ses mouvements de telle sorte, que la division des Sables prenant poste à Saint-Fulgent le 13, et celle de Luçon balayant tout le pays entre Chantonnay et la Roche-sur-Yon, les trois autres divisions de Niort, de Saumur et d'Angers se trouvassent le même jour, c'est-à-dire le 14 : la première à la Châtaigneraie; la seconde à Vihiers, et la troisième sur les hauteurs de Beaulieu. C'était le 15, autour de Mortagne, que devait s'opérer la jonction de toutes les colonnes parties des divers points du théâtre de la guerre; et, si cette jonction avait lieu suivant les dispositions convenues, la destruction de l'ennemi paraissait chose certaine.

Mais n'y avait-il rien de hasardé en un système qui faisait dépendre le succès de la campagne d'une précision mathématique dans chacun des mouvements indiqués? Et pouvait-on raisonnablement espérer que les Vendéens ne mettraient obstacle à la marche d'aucun des corps dont la coopération était requise? Choudieu, dans le conseil de guerre de Saumur, avait signalé le danger avec beaucoup de force; et l'événement ne lui donna que trop raison.

Avant même que la campagne fût commencée, les armes républicaines essuyèrent un revers qui menaçait de tout compromettre. Tuncq, que nous n'avons pas vu figurer au conseil de guerre, s'était rendu à la Rochelle sous prétexte de se faire guérir d'une chute de cheval, laissant le commandement de la division de Luçon au jeune Lecomte, récemment créé général de brigade, et qui, à la tête du fameux bataillon le *Vengeur*, s'était couvert de gloire. Lecomte était de la race des héros, et une autre nature héroïque, Marceau, le secondait en qualité d'adjudant général. Mais, soit mauvaise volonté, soit négligence, Tuncq était parti, sans laisser ni renseignements, ni ordres, ni cartes, ni registres, pas même le cachet de l'état-major et la note des espions. Attaqué à Chantonnay, le 5 septembre, par trente mille Vendéens, et attaqué à l'improviste, Lecomte fut battu après des prodiges de valeur, et à la suite d'un combat qui dura de cinq à neuf heures du soir. Le bataillon le *Vengeur* y fut admirable, et se fit exterminer presque en entier. Le désastre eût été complet sans les ténèbres, qui favorisèrent la retraite. « Je me dirigeai à travers des bois qui m'étaient inconnus, » écrivit Lecomte après la bataille. Il y avait été atteint d'une blessure qu'on crut d'abord mortelle, et le premier cri qu'il poussa de son lit de douleur fut pour accuser Tuncq et le maudire.

Au nombre des prisonniers républicains était Monet, commandant du bataillon le *Vengeur*. On lui apprit que lui et ses compagnons devaient se préparer à mourir. Fils unique, Monet frémit en songeant au désespoir de sa mère, et Mme de Sapinaud raconte qu'elle reçut de lui une lettre où il lui rappelait qu'elle avait des enfants. Elle ajoute qu'elle envoya cette lettre, accompagnée de sa recommandation, à M. de Cumont, qui répondit : « La mort la plus affreuse serait encore trop douce pour un pareil homme. » Telle était la mansuétude vendéenne! Monet fut conduit à la mort, qu'il subit avec fermeté; et, comme si ce n'était pas assez de lui avoir ôté la vie, les Vendéens cherchèrent à déshonorer sa mémoire, en publiant un bulletin où ils lui faisaient dire : « J'ai violé, volé, assassiné, incendié, blasphémé, commis toutes sortes de crimes et de scélératesses. Le supplice que je vais subir est trop doux. Je demande publiquement pardon à Dieu. Malheur à qui m'imitera! » Pour savoir jusqu'à quel point une relation, si peu vraisemblable en elle-même, mérite confiance, il suffit de remarquer qu'elle venait d'un conseil dirigé par ces deux grands imposteurs, l'évêque d'Agra et le curé Bernier.

Tandis que ces choses se passaient du côté de Luçon, Charette, du côté de Nantes, attaquait sans succès le camp des Naudières; et, laissant dans ce camp une forte réserve sous les ordres d'Haxo et de Grouchy, Canclaux ouvrait la campagne.

Les Mayençais, dont Kléber conduisait l'avant-garde, s'emparèrent d'abord du Port-Saint-Père, dont l'attaque fut signalée par des traits de bravoure extraordinaires. On y vit des soldats républicains, à la suite d'un lieutenant nommé Targe, se jeter à la nage, le sabre entre les dents, aller saisir, sous un feu terrible, des bateaux vendéens, et les ramener pour faire passer le détachement.

De là, les vainqueurs marchèrent dans la direction de Légé, chassant tout devant eux. Savary nous a conservé des notes de Kléber où on lit ces touchantes paroles : « En passant devant le beau lac de Grand-Lieu, nous avions des paysages charmants et des échappées de vue aussi agréables que multipliées. Je ne pus m'empêcher de gémir sur le sort de ces paisibles citoyens qui, égarés et fanatisés par les prêtres, couraient à une destruction certaine. » D'après le plan d'opérations, les Mayençais auraient dû se trouver devant Légé le 12 septembre, et ce fut le 14 seulement que leur avant-garde se déploya dans la plaine en forme de glacis qui domine cette ville. Elle y fut rejointe par l'armée de Beysser, qui, faisant le circuit de la basse Vendée, s'était emparée successivement de Pornic, de Bourneuf et de Machecoul. Les Vendéens, qui occupaient Légé, se hâtèrent de l'évacuer, et les troupes de Beysser pillèrent la ville; après quoi, on se remit en marche.

Le conventionnel Merlin (de Thionville), devenu cher aux

soldats de l'armée de Mayence par une intrépidité qu'on eût admirée même chez un vieux guerrier, était de l'expédition. A Port-Saint-Père, il avait commandé l'artillerie volante et pointé lui-même plusieurs canons La lettre suivante, adressée à Goupilleau (de Montaigu), et dont l'autographe est sous nos yeux, donnera une idée de l'homme. « J'arrive de Montaigu, d'où nous venons de chasser vingt mille coquins. Entré le premier dans la ville, j'ai protégé tes propriétés et ta femme. La ville ayant été prise à la baïonnette, je crois qu'elle sera totalement pillée. L'armée des brigands est en pleine déroute. S'ils n'avaient pas jusqu'ici eu affaire à des j... f... .., ils n'auraient pas pris nos canons avec des bâtons. J'ai juré de n'écrire à la Convention qu'après que cette malheureuse guerre sera terminée Ne soyez donc pas étonnés si vous ne voyez pas ma signature avec celle de mes collègues. Merlin (de Thionville). » . . Les mots : « J'ai protégé tes propriétés et ta femme » indiquent de reste que la ville de Montaigu fut livrée au pillage. Pour l'empêcher, le généreux Kléber avait prié Beysser de faire battre la générale . elle fut battue, en effet, mais deux heures trop tard....



SIMON

L'armée, avançant toujours, atteignit Clisson le 17. Là il fut convenu que la colonne de droite, sous les ordres de Beysser, se porterait à Tiffanges, et que l'avant-garde, sous les ordres de Kléber, marcherait sur Torfou, d'où elle pourrait, par le pont de Tiffanges, communiquer avec la colonne de droite. Ces dispositions prises, Canclaux fit halte, attendant des nouvelles de Rossignol.

Tel se présente à l'historien impartial le mouvement des Mayençais. Il ne cadrait pas, on le voit, avec les prévisions du plan de campagne ; car l'armée des côtes de Brest aurait

dû être devant Mortagne le 16, et elle n'était encore qu'à Clisson le 17.

Que faisait, pendant ce temps, l'armée des côtes de la Rochelle? La nouvelle de l'échec de la division de Luçon à Chantonnay avait avec raison alarmé Rossignol, cet échec étant de nature à laisser, par la désorganisation d'une des colonnes d'attaque, un vide dangereux entre la division des Sables et celle de Niort, ce qui suffisait pour tout remettre en question.

On était dans cette incertitude, lorsque, le 14 septembre, la division de Saumur, qui n'avait pas dépassé Doué, y fut attaquée par une masse nombreuse de Vendéens que conduisaient le prince de Talmont, d'Autichamp et Stofflet. Les républicains étaient au nombre de sept mille combattants, dont cinq cents hommes de cavalerie, plus six mille hommes de la levée en masse, qu'on avait rejetés sur les derrières, parce qu'ils n'étaient armés que de piques, et menaçaient d'être un embarras plutôt qu'une force. Ce fut le général Dembarrère, officier attaché à l'arme du génie, qui fit les dispositions et forma la ligne. Les Vendéens furent repoussés, mis en déroute et poursuivis jusqu'à plus de trois lieues par la cavalerie républicaine, qui en fit un grand carnage.

Le même jour, Lescure courait attaquer les républicains à Thouars, et cela sans plus de succès.

Là périt, au plus fort de la mêlée, où elle se précipitait en furieuse, une jeune paysanne de Courlay, nommée Jeanne Robin. Elle passait, parmi les bleus, pour une sœur de Lescure, et les Vendéens la regardaient comme leur Jeanne Darc. Vêtue d'une de ces vestes de siamoise qu'on distribuait aux soldats, elle combattit à Thouars, avec une fougue qui tenait du délire. A côté de Lescure, elle lui criait: «Mon général, vous ne me passerez pas; je serai toujours plus près des bleus que vous.» Et Jeanne Robin ne fut pas la seule qui représenta son sexe dans cette guerre étrange. D'Elbée avait parmi les tambours de son armée une petite fille de treize ans, qui se fit tuer au combat de Luçon. Dans la division de Joly, une belle femme de trente ans, Mme de Beauglie, commandait une compagnie qui était à sa solde. Quelquefois le courage des femmes vendéennes n'était pas sans un mélange de férocité: témoin cette paysanne qui, ayant rencontré son oncle à la tête d'une compagnie républicaine, se vantait « de lui avoir coupé le cou sans qu'on l'eût vu souffler. » Elle se nommait Renée Bordereau, avait reçu le surnom de l'*Angevin*, et, s'il en faut croire son propre témoignage, il lui était arrivé, dans un engagement aux Ponts-de-Cé, de tuer, à elle seule, vingt et un bleus à coups de sabre.

Les attaques de Doué et de Thouars encouragèrent Rossignol à se porter en avant. Ne pouvant juger que par conjectures de la véritable situation des colonnes qui agissaient dans l'Ouest, parce que, pour connaître leurs mouvements, il fallait faire un circuit de plus de cent lieues, il crut que la double attaque de Doué et de Thouars n'était qu'une suite de leurs progrès, qui refoulaient vers lui l'ennemi; et il donna l'ordre d'avancer au général Santerre, qui commandait la division de Saumur, et au général Duhoux, qui commandait celle d'Angers.

Mais, en même temps, et par une inconséquence trop absurde pour avoir été autre chose qu'un malentendu, l'ordre de rétrograder était envoyé à Chalbos, qui, avec la division de Niort, avait atteint déjà la Châtaigneraie, prêt à appuyer le mouvement. Cet ordre, daté du 16 septembre, parvint à Chalbos le 17, fut exécuté par lui le 18, et transmis le 20 à Mieszkouski, lequel, de son côté, à la tête de la division des Sables, occupait à Saint-Fulgent le poste indiqué dans le plan de campagne.

Que l'ordre du 16 ait émané de Ronsin, qui se serait indûment servi, en cette occasion, du nom du général en chef, tout contribue à rendre cette supposition probable, sans qu'il soit permis de rien affirmer à cet égard. Mais ce qui est certain, c'est que, plus tard, à la tribune de la Convention, Choudieu nia formellement que Rossignol eût donné cet ordre, qu'il qualifia de *malentendu*. Il est certain, d'autre part, que dès que Rossignol eut connaissance du fait, il s'empressa de prévenir Chalbos qu'il eût à reprendre sa position en toute hâte, ce que celui-ci se trouvait avoir fait le 20.

Ainsi le mal fut réparé aussi vite que signalé, et presque du jour au lendemain. Il est vrai que, du 18 au 20, les républicains essuyèrent trois défaites sur divers points du théâtre de la guerre; mais, comme on va le voir, aucun de ces revers ne naquit du faux mouvement ordonné à Chalbos.

Nous avons dit que Rossignol avait donné ordre à la division de Saumur de se porter en avant: arrivée à Vihiers le 17 septembre, elle passa la nuit au bivac. Les avant-postes étaient placés à une hauteur appelée la *Grille des hommes*, à un quart de lieue de Coron, bourg situé dans un fond et traversé par une longue rue fort étroite. Le 18, on annonce l'approche des Vendéens. Ils étaient au nombre d'environ douze mille et conduits par Piron, les principaux généraux de la grande armée vendéenne étant alors occupés ailleurs, ou blessés. Quant aux républicains, ils formaient un corps d'environ dix-sept mille hommes, dont sept mille seulement de troupes réglées; le reste, fourni par la levée en masse, se composait de volontaires mal armés, sans aucune notion de discipline, et qui allaient au feu pour la première fois. On marche sur Coron, que les rebelles occupaient, et où les représentants du peuple Choudieu et Richard entrent les premiers, le sabre à la main, ayant Ronsin à leurs côtés. Le gros de l'armée ennemie était en bataille sur la hauteur du bois de la Roche. L'avant-garde des républicains, chassant les rebelles devant elle, occupe Coron, envoie des tirailleurs à droite et à gauche, et fait demander de l'artillerie légère à Santerre, resté à la *Grille des hommes* avec le corps d'armée. L'ordre fut mal exécuté ou mal compris, et l'artillerie tout entière s'achemina vers Coron. Déjà huit pièces de canon et autant de caissons se trouvaient enfournés dans l'étroite rue: Santerre accourt précipitamment et donne ordre de les retirer; mais Ronsin, furieux: «Comment! tu ordonnes la retraite! Mourons ici!» Pendant ce temps, les tirailleurs ennemis ont repoussé ceux des bleus, et les bataillons qui s'étaient déployés en avant de Coron, avec une seule pièce d'artillerie légère et deux obusiers, commencent à lâcher pied. Santerre fait replier l'avant-garde sur le corps d'armée, qui n'avait pas quitté les hauteurs de la *Grille*. Les Vendéens arrivaient à la course en criant: *Vive Piron!* Les avant-trains des pièces si malencontreusement engagées s'étaient brisés en tournant dans les rues du village. Le désordre se met dans la colonne; le cheval de Turreau se renverse et roule sur son cavalier; Choudieu et Richard, entrés les premiers dans Coron, n'en sortent que les derniers, mais en sortent, et Ronsin lui-même est entraîné dans le mouvement de la retraite. De son côté, le corps d'armée, composé d'hommes novices au métier de la guerre, croit à une déroute complète en voyant l'avant-garde se replier. Les rangs flottent et se rompent; la panique se répand de proche en proche....

C'est vainement, qu'un drapeau à la main, Ronsin cherche à rallier les troupes : tout fuit.

Piron, vainqueur, se hâta d'envoyer une partie de son infanterie et toute sa cavalerie au chevalier Duhoux, qui, en ce moment, tenait tête à la division républicaine d'Angers, commandée par son oncle. Nouveau combat sur les hauteurs de Beaulieu, nouvelle victoire des Vendéens. Le général républicain Duhoux, injustement soupçonné d'avoir eu des intelligences avec son neveu, perdit toute son artillerie et fut poursuivi jusqu'aux Ponts-de-Cé.

Or, ce jour-là même, 19 septembre, l'armée de Mayence éprouvait, sur un autre point, un revers presque semblable.

Nous avons laissé les Mayençais de Kléber marchant sur Torfou, et Beysser recevant l'ordre de se diriger sur Tiffanges, de telle sorte que les deux colonnes se donnassent la main, chose d'autant plus nécessaire, que Kléber n'avait pas à sa disposition au delà de deux mille hommes. Les Vendéens, renseignés par un officier et deux sous-officiers de l'armée de Mayence, qui s'étaient rendus au château de la Boulaye déguisés en paysans, rassemblent leurs forces à Chollet, d'où ils partent pour aller à la rencontre des Mayençais, sous la conduite de Charette et de Lescure. Quand Kléber arriva, l'avant-garde ennemie, composée de quinze mille hommes, occupait Torfou, poste que semblait rendre inexpugnable sa situation sur une hauteur qui barre un chemin creux, avec fossés, haies, buissons alentour, et un bois en face et sur les flancs. Le poste fut emporté néanmoins, et déjà les soldats de Charette fuyaient en désordre, lorsque, mettant pied à terre, Lescure s'écrie : « Y a-t-il quatre cents braves pour venir mourir avec moi ? — Oui, monsieur le marquis, » répondent les gens de la paroisse des Échaubroignes ; et le combat recommence. Bientôt un grand nombre d'habits gris-bleu sont aperçus mêlés aux habits bruns dont les soldats de Charette étaient vêtus : c'était la division Bonchamp qui venait prendre place dans la bataille. Bonchamp, une carabine à la main, charge à la tête des compagnies bretonnes, mais sans pouvoir ébranler la ligne d'airain des Mayençais. Tout à coup une vive fusillade est entendue sur les derrières de l'armée républicaine, et un cri s'élève : « Nous sommes coupés ! » Tous les yeux se dirigent vers le même point ; et, en effet, l'armée courait risque d'être enveloppée, parce que les fuyards vendéens, que l'arrivée de Bonchamp venait de rallier, avaient pris par la gauche, se glissant le long des buissons et favorisés par la configuration de cette partie du Bocage, plus couverte et plus inégale qu'aucune autre. Kléber avait reçu un coup de feu au commencement de l'action, et n'en avait pas moins continué d'animer les siens de ses regards intrépides. Il fallut reculer, cependant ; mais c'est ce qu'ils ne firent qu'en présentant un front terrible. Trois fois la cavalerie vendéenne fond sur les Mayençais, et trois fois elle est repoussée à la baïonnette par ces soldats aguerris, qui ne cèdent le terrain que pied à pied et en faisant des feux de file semblables au roulement du tambour. Néanmoins la masse dont ils avaient à soutenir le choc devenait si considérable, qu'ils eussent été détruits peut être, sans le dévouement de Chevardin, chef de bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire, chargé de couvrir la retraite. Kléber lui avait dit ces simples mots : « Tu pourras être tué, mais tu sauveras tes camarades. » Chevardin ne répondit rien, sauva ses camarades et se fit tuer. En arrêtant l'ennemi, il avait donné le temps à Aubert Dubayet et à Vimeux d'accourir avec un renfort de troupes fraîches, qui empêcha les Vendéens d'aller plus loin.

Kléber, demandant ce qu'était devenu Beysser, apprit que ce général avait cru devoir attendre un second ordre pour se mettre en marche. « Ainsi, dit Kléber dans ses notes, j'ai eu à combattre seul, avec deux mille hommes, une ligne dont la gauche s'appuyait à Tiffanges et se grossissait continuellement, tandis que sa droite se prolongeait au delà de Torfou. » D'où il résulte que Kléber attribuait l'échec de Torfou à la négligence de Beysser, et point du tout au mouvement de retraite exécuté par Chalbos le 18.

Le fait est que Beysser était alors fort tranquille à Montaigu, où, le lendemain du combat de Torfou, Charette et Lescure coururent le surprendre. Il était à table quand on vint lui annoncer que l'ennemi paraissait. Il crut que c'était un renfort, et ne se mit en défense que trop tard. La ville fut prise, et les Vendéens y passèrent impitoyablement tous les prisonniers au fil de l'épée.

Une attaque victorieuse, dirigée, le 23, par Charette et Lescure contre la division des Sables, commandée, à Saint-Fulgent, par Mieszkouski, fut la conséquence et le complément de ces succès. A l'affaire de Saint-Fulgent, un Suisse, nommé Rynks, qui combattait dans les rangs vendéens, se fit remarquer par son sang-froid moqueur. Il avait tiré un flageolet de sa poche, et, pendant qu'on chargeait les républicains, lui, jouait l'air de *Ça ira*. Un boulet emporte la tête de son cheval, il se relève et continue. La division des Sables rétrograda jusqu'à Chantonnay, et sa retraite entraîna celle de la division de Luçon, qui, promptement réorganisée après l'échec de Lecomte, était venue, sous les ordres du général Beffroy, occuper le poste que lui assignait le plan d'opérations convenu.

Toutes les combinaisons se trouvant de la sorte déconcertées, Canclaux n'avait plus qu'à se replier sur Nantes, ce qu'il fit sans beaucoup d'obstacles, la mésintelligence s'étant mise parmi les généraux vendéens, et Charette, dont les chefs du haut Poitou n'avaient point assez ménagé le caractère irritable, songeant déjà à se retirer dans ses cantonnements de Légé, comme un loup dans son repaire.

Pour les républicains, la campagne était manquée. A qui la faute ? Il y eut à cet égard échange amer de récriminations. Et toutefois ceux du parti de Nantes parurent d'abord disposés à accepter humblement leur part de responsabilité. Car Choudieu et Richard leur ayant écrit, au sujet des défaites de Coron et de Beaulieu : « Ce que nous avions prévu vient malheureusement d'arriver : deux de nos colonnes ont été battues; » eux répondirent : « Nous devons convenir de bonne foi qu'on nous a étrangement trompés jusqu'à présent sur le nombre, la position et les moyens des rebelles. » Il est à remarquer que cette réponse était datée de Clisson, 22 septembre, après l'échec de Torfou. Donc, à ce moment, loin d'attribuer leurs revers à la mauvaise volonté ou à la trahison du parti de Saumur, le parti de Nantes n'imputait ces revers qu'à sa trop grande confiance, qu'à ce qu'on l'avait trompé sur les forces réelles de l'ennemi. Mais ce loyal aveu ne tarda pas à faire place à un déluge d'accusations iniques, en partie provoquées par Ronsin, et dues en partie à l'humeur violente de Philippeaux.

Non content de tonner contre le vice du plan de campagne, Ronsin courut à Paris se plaindre de manœuvres qui n'avaient existé que dans le noir roman de ses colères ; et cela, tandis que ses amis poursuivaient de leurs sarcasmes ce que, par un quolibet aussi grossier qu'injuste, ils appelaient l'*armée de Faïence*.

De son côté, Philippeaux écumait. Il avait affirmé très-imprudemment que, si l'on adoptait son projet, la guerre ne durerait pas un mois ; et, furieux du démenti que venait de lui donner l'événement, il était poussé par son intérêt non

moins que par ses passions à rejeter tout le mal sur ses adversaires de Saumur. Une lettre véhémente, dans laquelle il accusait de « perfidie caractérisée, » sinon Rossignol, au moins Ronsin, servit de prélude à ses attaques De la même plume qui avait tracé les paisibles lignes d'un *catéchisme* à l'usage des cœurs à la fois religieux et républicains, il laissa tomber, contre Rossignol et Ronsin, un *acte d'accusation* plein de haine, de légèreté, d'injustice et d'emportement.

Il affirma que, depuis la nomination de Rossignol, son armée avait toujours été battue, ce qui était faux, puisqu'elle avait été victorieuse à Doué et à Thouars

Il prétendit que, les munitions destinées à l'armée de Nantes ayant été arrêtées à Tours et à Saumur, elle s'était *trouvée sans un seul habit;* et lui-même, le 30 août, avait été témoin, à Tours, de la distribution de plus de douze mille habits, délivrés aux Mayençais.

Il donna à entendre que, le 15 septembre, l'armée de Canclaux était à la hauteur où la jonction devait s'opérer; et, loin d'être arrivée, le 15, devant Mortagne, cette armée, le 17, n'était encore qu'à Clisson.

Il dénonça comme une trahison l'ordre de rétrograder envoyé à Chalbos, sans dire que cet ordre avait été précédé et probablement déterminé par l'alarmante nouvelle de l'échec de Lecomte à Chantonnay, et sans ajouter qu'il y avait eu contre-ordre immédiat : circonstance impossible à concilier avec l'idée d'un calcul perfide.

Il attribua au mouvement de retraite de Chalbos la défaite de Torfou, qui, d'après Kléber lui-même, ne fut due qu'à la mauvaise volonté de Beysser.

Il alla jusqu'à faire résulter en partie de ce mouvement, qui eut lieu le 18, la défaite de Coron, essuyée dans la matinée du 18, à quarante lieues de distance!

Il signala comme monstrueux le fait qu'à Coron quatre-vingt-dix mille soldats républicains avaient été mis en déroute par trois mille brigands; et, suivant le bulletin même des rebelles, si fort intéressés à enfler leur succès, l'armée républicaine, en cette occasion, avait eu à opposer à cinq mille Vendéens huit mille hommes de troupes réglées seulement et vingt mille hommes de la levée en masse, foule confuse, mal armée ou sans armes.

Il assura, sur ouï-dire, qu'à Coron l'on avait trouvé Ronsin « caché, comme un lâche coquin, dans une étable; » tandis que, au contraire, Ronsin avait déployé une bravoure extraordinaire, selon le témoignage de ceux qui, comme Choudieu, avaient combattu à ses côtés.

Ainsi du reste.

Malheureusement pour Philippeaux, Rossignol avait dans les Jacobins des juges auxquels il pouvait avec confiance soumettre sa cause; et déjà, dans leur séance du 11 septembre, ils s'étaient si vivement prononcés en sa faveur, que Bourdon (de l'Oise), son ennemi, eût été, ce jour-là, rayé de la liste des membres, sans l'intervention à la fois protectrice et dédaigneuse de Robespierre.

Au surplus, en attendant que la lumière jaillît du choc des affirmations contraires, une chose ressortait clairement de ces querelles : la nécessité d'introduire enfin l'unité dans le commandement. C'est ce que le Comité de salut public comprit, et il résolut, très-sagement, de remplacer par un seul chef et Rossignol et Canclaux.

Ce dernier, à peine de retour à Nantes, avait songé à reprendre l'offensive : il communiqua son plan à Rossignol, qui, prêt à le seconder, convoqua un conseil de guerre à Saumur, le 2 octobre Là il fut arrêté que, tandis que l'armée Mayence reprendrait la route de Mortagne, les divisions commandées par Chalbos, Santerre et Rey partiraient, l'une de la Châtaigneraie, l'autre de Doué, et la troisième de Thouars, pour marcher sur Bressuire, de manière à y opérer leur jonction le 7, et pousser de là droit à Châtillon. Quant aux divisions de Luçon et des Sables, on décida qu'elles continueraient jusqu'à nouvel ordre de couvrir ces deux villes.

Le mouvement prescrit s'exécuta sans difficulté jusqu'à Bressuire, où Santerre et Rey quittèrent l'armée, le premier ayant été appelé à Orléans, et le second suspendu.

De son côté, l'armée de Mayence, partie de Nantes, se dirigeait sur Tiffanges. Arrivée le 6 octobre, à la hauteur du village des Treize-Septiers, près de Saint-Symphorien, l'avant-garde, conduite par Kléber et composée de quatre mille hommes, y rencontre l'armée de d'Elbée et de Bonchamp, au nombre d'environ trente-cinq mille hommes. Kléber, impatient de venger l'échec de Torfou, avait pris son parti de rester sur le champ de bataille, vainqueur ou mort. Entendant ses soldats dire qu'ils n'avaient pas de canons : « Eh bien! s'écrie-t-il, allons chercher ensemble ceux que nous avons perdus à Torfou! » Les soldats répondent : Bravo! et courent sur l'ennemi, qu'ils mettent en déroute

L'armée était encore dans toute la joie de sa victoire, lorsque arrivèrent les dépêches qui notifiaient le rappel de Canclaux, Grouchy et Dubayet. Une grande tristesse se répandit dans le camp. Kléber fut particulièrement affecté de ce rappel, qui, dans Dubayet, frappait un de ses amis les plus chers. Philippeaux était hors de lui. Pour ce qui est des généraux que la mesure atteignait, ils obéirent sans murmure. Rien de plus noble et de plus touchant que le langage de Canclaux en cette occasion : « Je me retire, écrivit-il aux représentants du peuple, avec la soumission d'un républicain qui ne sert sa patrie que quand et comme elle veut être servie. »

Rossignol ne montra pas moins de résignation : seulement elle était moins méritoire de sa part, puisqu'on ne faisait que le déplacer.

Le nouveau général sous lequel les deux armées rivales allaient se trouver réunies désormais avec le nom d'armée de l'Ouest était un ancien maître d'armes de Saintes, nommé l'Échelle. Son aversion trop peu dissimulée pour les Mayençais et l'humiliation que des guerriers tels que Kléber durent éprouver en se voyant préférer un inconnu dont l'élévation n'était due qu'à un jacobinisme exalté, rendent suspect d'exagération le jugement que, dans une note de ses Mémoires, Kléber porte de l'Échelle. Qu'il ait été «le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers et le plus ignorant des chefs, » c'est ce qu'il est difficile de concilier avec le témoignage qui lui fut publiquement rendu, après sa mort, par des hommes placés à côté de lui pour le surveiller. En tout cas, il eut le mérite de ne pas déranger les plans d'esprits qui lui étaient supérieurs, et de laisser la direction des opérations à Kléber, qui avait été appelé par Merlin (de Thionville) et Turreau à prendre le commandement provisoire de l'armée de Mayence.

Pendant ce temps, Chalbos était sur la route de Bressuire à Châtillon. Lescure, la Rochejaquelein et Stofflet s'étant avancés à sa rencontre, le combat s'engagea le 9 octobre, au Moulin-aux-Chèvres, et la victoire resta aux bleus. Stofflet et le chevalier de Beauvolliers furent au moment d'être faits prisonniers Enveloppés dans un chemin creux, ils n'échappèrent qu'en se mettant debout sur la selle de leurs chevaux et en sautant par-dessus la haie. Deux autres chefs vendéens, Beaurepaire et Théronneau, eurent recours à un expédient bien plus singulier encore : se trouvant engagés au

milieu des hussards républicains, ils se joignent à eux dans la confusion du combat, chargent leurs propres troupes, et s'enfuient en ayant l'air de poursuivre.

Chalbos continua sa route vers Châtillon, où les Vendéens n'osèrent pas l'attendre et où il prit poste le lendemain du combat du Moulin-aux-Chèvres. Il avait parmi ses généraux de brigade Westermann, qui, après avoir comparu successivement devant le Comité militaire, devant le Comité de salut public, et à la barre de la Convention, avait été renvoyé devant le tribunal de Niort, jugé, acquitté, et enfin rendu à ses fonctions militaires. Or Westermann brûlait de relever sa réputation par quelque coup d'éclat. Le 11, du consentement de Chalbos, il prend cinq cents hommes d'infanterie, cinquante chevaux, deux pièces de canon, et s'avance hardiment sur la route de Mortagne. Deux heures s'étaient à peine écoulées depuis son départ, que le bruit du canon retentit dans le lointain. Bientôt le bruit se rapproche, et la terre frémit sous le galop précipité des chevaux. C'était l'ennemi qui arrivait à toute vitesse par la route de Mortagne, chassant devant lui le téméraire Westermann. Les Vendéens étaient en grand nombre, et conduits par Bonchamp, la Rochejaquelein, Lescure, Duchaffault. La frayeur s'empare des



MARIE-ANTOINETTE DEVANT LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

républicains, qui, tranquilles à Châtillon, ne s'étaient point attendus à une si forte attaque. Ils fuient en désordre, et ce n'est qu'à moitié chemin de Châtillon à Bressuire que Chalbos parvient à les rallier. Westermann, dans l'égarement de son désespoir, s'était dépouillé de son uniforme, et s'en allait criant : « Abandonnerez-vous votre général sur le champ d'honneur ? » En ce moment Chalbos faisait arrêter un homme qui ajoutait au désordre en criant de son côté, que « tout était perdu. » Survient Westermann à pied, en chemise, tendant son sabre et disant : « Puisque vous faites arrêter mon adjudant, je me constitue aussi prisonnier. — Prisonnier, répond Chalbos.... Montez à cheval, et chargeons ensemble l'ennemi. » Les républicains étaient revenus de leur surprise : on combattit de pied ferme. César Faucher reçoit dix coups de sabre sur la tête et un coup de feu dans la poitrine. Lecomte est blessé mortellement. Mais, à son tour, l'ennemi recule et rentre dans la ville. La nuit approchait. Westermann forme l'audacieux projet de rentrer dans Châtillon par surprise. A la tête d'un petit nombre de hussards, dont chacun avait un grenadier en croupe, il arrive aux portes, favorisé par les ténèbres. Les Vendéens, et surtout les Allemands qui étaient parmi eux, s'étaient jetés sur des chariots chargés d'eau-de vie, et les rues regorgeaient de paysans tout à fait ivres. Westermann et ses hussards égorgent le poste, s'élancent en furieux sur cette multitude, et remplissent la ville de confusion. La foudroyante soudai-

neté de l'attaque, l'obscurité qui déguisait le nombre des agresseurs, la frayeur ou l'hébétement de tant de milliers d'hommes tombant les uns sur les autres, les cris des enfants et des femmes foulés au pieds des chevaux, tout ajoutait à l'horreur de cette scène. Le carnage fut effroyable. Sur ces entrefaites, Chalbos arrive avec le reste des troupes. Les Vendéens avaient abandonné la ville, mais on s'attendait à chaque instant à les voir reparaître. Chalbos établit des postes, fit allumer de grands feux; les patrouilles à pied et à cheval se succédèrent jusqu'au jour, et personne ne dormit. Attiré par des cris qui partaient d'une maison, Chalbos s'y était rendu : il y fut introduit dans une chambre qui avait été occupée par l'état-major royaliste et qui était parsemée d'assignats. Ils furent ramassés par les grenadiers de la Convention et remis au payeur de l'armée. Le lendemain, 12, Chalbos, voulant réorganiser ses troupes, revint à Bressuire, d'où il se proposait de repartir, le 14, pour aller se réunir aux Mayençais. Quant à Westermann, qui était allé prendre poste au delà de Châtillon, recevant ordre de rejoindre son général, et voyant qu'on abandonnait la ville conquise, il y mit le feu de manière à ne laisser à l'ennemi qu'un monceau de morts, de blessés et de ruines.

Lorsque Châtillon fut réduit en cendres, les Vendéens occupaient encore Mortagne : mais, à l'approche des Mayençais, qui avaient poursuivi leur marche, ils firent filer du côté de Beaupréau leurs munitions, les prisonniers, les malades, et concentrèrent leurs forces autour de Chollet; de sorte que, le 15, Kléber trouva Mortagne évacuée. Il y entra avec quelques officiers, mais sans permettre à son armée de l'y suivre; et, après une halte de deux heures, il prit la route de Chollet. En même temps arrivait la colonne de Luçon, dont la destination avait été changée, et qui s'avançait, forte d'environ quatre mille hommes, sous la conduite du général Bard, donné pour successeur à Beffroy. Cette colonne marchait à la droite de l'armée de Mayence, Beaupuy étant au centre de la ligne, et Kléber à la gauche avec le corps de bataille. Déjà l'on avait parcouru la moitié de la distance qui sépare Mortagne de Chollet, et la colonne de Luçon touchait aux avenues du château de la Tremblaye, quand parut Lescure, à la tête de l'avant-garde vendéenne. Bard s'attendait à rencontrer sur sa route un bataillon de direction que l'Échelle lui avait fait annoncer, et, au lieu de cela, c'était l'ennemi qu'il rencontrait. Ses troupes, attaquées à l'improviste, semblent d'abord fléchir. Lui-même reçoit deux blessures et se voit forcé de remettre le commandement à Marceau. Mais, en cet instant, Lescure est atteint d'une balle qui, le frappant auprès du sourcil gauche, va sortir derrière l'oreille. Il tombe sans connaissance, et, tandis que les siens l'emportent en pleurant, un renfort envoyé à Marceau par Beaupuy décide du sort de la journée.

La position de Chollet était bonne, et l'on aurait pu s'y défendre : telle fut l'opinion émise par plusieurs chefs vendéens, et par la Rochejaquelein, entre autres; mais les soldats refusèrent de rester, et il fallut se replier sur Beaupréau.

Les républicains entrèrent donc à Chollet sans obstacle, le 16 octobre. C'est là que, pendant la nuit, l'armée de Mayence et la colonne de Luçon furent rejointes par le corps de Chalbos, ce qui portait l'ensemble des forces républicaines à environ vingt-deux mille hommes.

Quoique chassée de poste en poste, l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou eût peut-être été difficilement domptée, si Charette ne lui eût retiré son appui. Mais ce dernier était rentré dans ses cantonnements de Légé, où il n'avait pas même daigné répondre aux lettres par lesquelles ceux de l'armée du Haut-Poitou l'appelaient à leur secours. Le sans-façon avec lequel on l'avait frustré de sa part du butin fait à Saint-Fulgent avait éveillé sa mauvaise humeur, ou, plutôt, servi à la couvrir. « J'ai vu, raconte Turreau, j'ai vu d'Elbée convaincu que Charette désirait que les chefs de la grande armée passassent sur la rive droite, pour rester maître de toute la Vendée et en diriger les forces. » Du moins si les généraux que Charette abandonnait eussent su se garder les uns à l'égard des autres de l'esprit de jalousie et de rivalité! Mais non. D'Elbée, à la veille de mourir, se plaignait avec amertume des épines dont on avait entouré son commandement. Ainsi que dans le camp républicain, il y avait dans le camp royaliste des partis, des intrigues et des cabales. Les vues, d'ailleurs, étaient loin de s'accorder, et les dissidences se trouvèrent porter sur un point d'une importance capitale.

Bonchamp, qui avait des intelligences en Bretagne, et qui espérait soulever cette province, avait depuis longtemps exprimé son opinion sur l'avantage qu'il y aurait à transporter de l'autre côté de la Loire le théâtre de la guerre. Cette opinion fut embrassée par d'Autichamp, par le prince de Talmont, et soutenue par eux avec un redoublement d'ardeur après la publication du sinistre décret du 1er août. Comment croire que les paysans résistassent au découragement, lorsqu'il leur faudrait se battre à la lueur de leurs chaumières incendiées? lorsque, vainqueurs ou vaincus, ils n'auraient à offrir à leurs femmes et à leurs enfants que les misères d'une vie errante, troublée sans cesse et sans cesse menacée? N'était-il pas évident que la guerre de partisans était devenue pour eux impossible, le jour où la première torche avait été mise à un village vendéen? Une seule ressource restait, une seule : faire des paysans une véritable armée permanente, en les transportant dans un pays qui ne fût pas le leur, et lier de la sorte leur destinée à celle de leurs chefs d'une manière indissoluble. Tel ne fut pas l'avis de d'Elbée, convaincu qu'on ne se défend jamais mieux que chez soi; que traîner au loin une confuse et gémissante masse de femmes et d'enfants était le plus douloureux des embarras, le pire des maux, et que c'en était fait des Vendéens dès qu'ils cesseraient d'être eux-mêmes.

La prise de Chollet rendait une résolution définitive indispensable. Après un vif débat, il fut décidé qu'on livrerait une dernière bataille sur la rive gauche de la Loire; qu'on passerait le fleuve en cas de défaite, et que, pour se ménager d'avance une retraite, on enverrait immédiatement un petit nombre d'hommes surprendre Varades sur la rive droite.

En conséquence, le 17 octobre, d'Elbée, Bonchamp, la Rochejaquelein, Royrand s'avancèrent vers Chollet, à la tête de quarante mille combattants, tous pleins d'une violente émotion.

Les républicains les attendirent de pied ferme. Ils étaient rangés en bataille devant Chollet, dans l'ordre que voici : Beaupuy, avec l'avant-garde des Mayençais, que soutenait leur réserve sous les ordres de Haxo, formait, en avant du bois de Chollet, la gauche de l'armée; Vimeux, avec le reste des Mayençais, s'étendait, à la droite, sur les hauteurs; au centre était la division de Luçon, commandée par Marceau.

Pour la première fois, les Vendéens marchaient en colonne serrée comme la troupe de ligne. Ils commencent l'attaque en tombant sur l'aile gauche des républicains, et cela d'un élan si furieux, qu'ils la font plier. Beaupuy a deux chevaux tués sous lui. Mais Kléber survient, Haxo fait avancer la réserve, et les Vendéens sont repoussés. Au centre, la victoire

semblait compromise. Muller, un des généraux de brigade de Chalbos, avait reçu l'ordre de sortir de Chollet avec un corps de quatre mille hommes, pour appuyer le centre : ils sont saisis d'un mouvement de panique et se rejettent en désordre dans la ville. Marceau tient bon, néanmoins. Il laisse l'ennemi s'avancer à une demi-portée de fusil, et, démasquant tout à coup son artillerie, fait un feu de mitraille qui emporte des files entières. A la droite, les Vendéens n'avaient pu entamer Vimeux. Après une lutte désespérée, la victoire penche du côté de la discipline, et l'on voit les royalistes fléchir sur toute la ligne. Combattaient au premier rang des républicains, donnant l'exemple du courage, les représentants du peuple Bourbotte, Choudieu, Fayau, Bellegarde, Turreau, Merlin (de Thionville). Carrier, de sinistre mémoire, était là, lui aussi, et eut un cheval tué sous lui. Merlin, toujours en avant, avait l'œil sur les canons; et, dès qu'on avait pris une pièce à l'ennemi, sautant à bas de son cheval, il la dirigeait contre les rebelles. Ils résistaient encore, lorsque deux de leurs chefs, d'Elbée et Bonchamp, furent atteints de blessures mortelles. Leurs rangs se rompirent alors et la déroute devint complète. L'exaltation patriotique et guerrière des républicains était au comble. Un brave officier, nommé Vernange, se sentant près d'expirer, se fait porter à Kléber pour lui faire ses adieux, et, en l'apercevant, crie : *Vive la République!* Targe, qui depuis l'ouverture de la campagne avait déployé le caractère et la bravoure d'un chevalier des anciens temps, va droit au général, et, sans lui parler d'autre chose, lui annonce que la bataille est gagnée. La pâleur de son visage disait le reste : il venait de recevoir une balle qui lui avait traversé le corps!

A dix heures du soir, Beaupuy se trouvait sur la hauteur du moulin à vent au-dessus de Pigon, à égale distance de Chollet et de Beaupréau. Fallait-il retourner sur ses pas ou avancer? Beaupuy consulte les officiers qui étaient autour de lui, Savary, Haxo, Bloss, Westermann, et, d'après leur avis, donne l'ordre aux soldats d'aller à Beaupréau, où l'on espérait trouver plus de pain qu'à Chollet. « Mais nous n'avons plus de cartouches, » font observer quelques-uns. « N'avez-vous pas des baïonnettes? » répond Beaupuy. *Vive la République!* crient les soldats, et ils partent. Beaupréau était facile à défendre. Mais les Vendéens, découragés, ne songeaient déjà plus qu'à passer la Loire, et ils avaient fui en foule jusqu'à Saint-Florent.

C'est là que Bonchamp avait été transporté et qu'il mourut, après avoir illustré à jamais son agonie en sauvant la vie à quatre mille prisonniers républicains que les Vendéens traînaient à leur suite, et que, dans leur fureur, ils avaient résolu d'égorger.

Cependant, dès le matin du 18 octobre, une foule éplorée, immense, couvrait la plage qui, de l'enceinte demi-circulaire formée par les hauteurs de Saint-Florent, s'étend jusqu'à la Loire. Là étaient venus s'entasser, au nombre de quatre-vingt mille, là se pressaient dans un état inexprimable d'angoisse et de confusion, soldats, blessés, prêtres, femmes, enfants, vieillards. Jamais spectacle plus imposant et plus sombre ne fut donné aux hommes. Sur la rive droite du fleuve, des groupes de Bretons hospitaliers appelant de la voix et du geste les fugitifs; sur la rive gauche, au milieu des cris, des lamentations et des sanglots, les mères cherchant leurs fils, les épouses redemandant leurs maris; derrière, dans le lointain, des villages en feu; puis, au moment du passage, tandis que, les bras étendus vers l'autre bord, ces malheureux traversaient le fleuve, les uns amoncelés dans quelques mauvaises barques, les autres montés sur des chevaux, la Rochejaquelein hésitant à les suivre, pleurant de rage, voulant mourir, et, sur un fauteuil de paille confié à un frêle bateau, Lescure mourant, tout cela formait une scène d'une grandeur si terrible, que ceux qui en furent témoins crurent voir se dresser devant eux « les images du jugement dernier. »

Et de quelle tragédie, juste ciel! était-ce là le dénoûment! Nous avons sous les yeux une masse de documents manuscrits et de lettres particulières où se trouve décrit l'état dans lequel les fugitifs laissaient la Vendée. Ouvrons au hasard ce dossier lugubre. Voici une lettre où le maire des Roches raconte ce que lui et ses compagnons ont souffert, étant au pouvoir des royalistes.... « Par un prodigieux raffinement de barbarie, on nous menaçait de nous faire mourir de la main même de nos plus proches parents. Moi, je devais être assassiné par le plus jeune des garçons de ma famille. Ce jeune homme, âgé de dix-sept ans, a fait savoir qu'il portait toujours sur lui un pistolet, et qu'il s'était promis d'étendre à ses pieds quiconque se chargerait de l'abominable sommation. » Autre lettre de Goupilleau (de Montaigu) à sa femme : « Je suis fort aise que tu te sois sauvée avec mes enfants. Mais, dis-moi, est-ce que tu as laissé la maison à l'abandon et exposée au pillage? Est-ce que tu n'as pas sauvé ce que j'y avais de plus précieux, mes papiers qui étaient dans mon secrétaire, mes livres?... » Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Fontenay : « Désormais les passeports seront exigés, non-seulement des personnes qui sortent de la ville, mais de celles qui y entrent, la pratique contraire facilitant l'introduction de l'ennemi.... » Demande adressée par le maire de Fontenay aux administrateurs du district : « Il ne reste pas pour deux jours de blé ou de farine chez les boulangers. La famine est là. Nous vous supplions de nous prêter quelques tonneaux de blé, que nous vous rendrons sur le produit des premières rentrées.... » etc., etc. Voilà pour la situation des villes.

Et quel aspect que celui des campagnes! A la traînée des cadavres épars le long des routes, on y pouvait suivre l'itinéraire de la guerre civile. Il y avait des villages où on ne rencontrait pas un seul être vivant et où il semblait que la peste eût passé. Il y avait des champs dont les exhalaisons d'un sang infect interdisaient l'approche. Seuls les animaux carnassiers y accouraient, et l'on entendait de loin leurs hurlements se mêler au beuglement des troupeaux égarés. La fumée qui, en maint endroit, obscurcissait le ciel, annonçait au voyageur le voisinage des vengeances républicaines, et, souvent, pour éclairer sa marche pendant la nuit, il avait le reflet des incendies.

Encore si le passage de la Loire eût marqué le terme de tant de maux! Les représentants du peuple en mission le crurent et écrivirent : *la Vendée n'est plus*. Mais, hélas! ce n'était là qu'un déplacement du génie de l'extermination. Et, d'ailleurs, Charette, qui venait précisément de s'emparer de l'île de Noirmoutiers, le sauvage Charette restait, prêt à continuer la guerre dans le Marais et à la ressusciter dans le Bocage. La Vendée n'était donc pas entièrement domptée : mais, du moins, on pouvait la dire vaincue.

CHAPITRE XI

MORT DE MARIE-ANTOINETTE

L'avant-veille du jour où les républicains rejetaient les Vendéens au delà de la Loire, et le jour même où ils repoussaient

la coalition à Wattignies, la destinée de Marie-Antoinette s'accomplissait.

Après l'exécution de Louis XVI, la surveillance, au Temple, avait paru se relâcher à ce point que les gardes se crurent à la veille de voir les portes de la prison s'ouvrir; mais la trahison de Dumouriez était venue tout changer. La proclamation dans laquelle il déclarait Louis XVII seul souverain légitime de la France ramena fatalement les pensées vers le Temple comme vers le centre où s'attachait l'espoir des conspirateurs; on redoubla de précautions; un mur s'éleva qui séparait le jardin, et l'on mit des jalousies au haut de la tour.

L'histoire du Temple repose exclusivement, il est juste de s'en souvenir, sur le témoignage de personnes disposées et intéressées à représenter les choses sous un jour odieux. La fille de Louis XVI; Cléry et Huë, valets de chambre de Louis XVI; Turgy, garçon servant de la bouche de Louis XVI; Lepitre, royaliste exalté, employé par la Commune, qu'il trahissait : tels sont les auteurs des récits qui forment l'unique base de tout ce qui a été écrit relativement au Temple. Et quels moyens de vérification? Aucuns, si ce n'est quelques documents officiels épars çà et là, lesquels, précisément, contredisent les récits en question. Quoi qu'il en soit, des faits mêmes relatés dans les chroniques ultra-royalistes du Temple, il résulte que les rigueurs déployées à l'égard de la famille royale, prisonnière, n'eurent point ce caractère de cruauté *gratuite* qui a donné lieu à tant d'anathèmes, et que la surveillance ne fut si stricte que parce qu'elle eut à lutter contre une succession non interrompue de complots.

Et ce n'était pas autour de la prison seulement que se nouaient les intrigues, c'était dans l'intérieur. La trahison siégeait au Temple d'une manière permanente en la personne des officiers municipaux Toulan, Lepitre, Brunot, Moelle, Vincent, Michonis, cœurs dévoués et *fidèles* selon les chroniques royalistes, mais dont la fidélité consistait à mentir à leurs fonctions, librement acceptées, et à protéger les tentatives d'évasion qu'ils s'étaient engagés à prévenir. Lepitre a raconté, depuis, comment, de service au Temple, il y composa, en l'honneur de Louis XVI, une romance funèbre, qu'on fit chanter au jeune prince, sa sœur l'accompagnant sur le clavecin!

Le premier effort tenté pour la délivrance de la famille royale remonte au commencement de février 1793. Le 2 février, le général Jarjayes, dont la femme avait sollicité la faveur d'être enfermée au Temple avec la reine, reçoit la visite d'un inconnu, porteur d'un billet où il lit : « Vous pouvez prendre confiance en l'homme qui vous parlera de ma part en vous remettant ce billet. Ses sentiments me sont connus; depuis cinq mois, il n'a pas varié.... » Ces lignes étaient de l'écriture de la reine, et l'inconnu était Toulan. Il s'agissait d'un plan d'évasion. On devait cacher dans la tour des habits d'officiers municipaux, que la reine et Madame Élisabeth auraient revêtus, et à la faveur desquels il leur eût été possible de sortir, un jour où Toulan et son collègue se seraient trouvés de garde. Quant à l'évasion des enfants, voici ce qui fut projeté. Il y avait un homme du nom de Jacques qui venait chaque matin nettoyer les réverbères et chaque soir les allumer. Il était d'ordinaire accompagné et aidé dans son travail par deux enfants à peu près de l'âge et de la taille du jeune prince et de sa sœur. Or c'était entre cinq et six heures qu'il allumait son dernier reverbère; et, à sept heures sonnantes, on relevait les sentinelles. On convint qu'après le départ de Jacques et le renouvellement des factionnaires, un homme accoutré comme le lampiste et muni d'une carte d'entrée se rendrait à l'appartement de la reine, une boîte de fer-blanc sous le bras. Là, Toulan, après lui avoir reproché d'avoir envoyé les enfants faire son ouvrage, lui aurait remis le fils et la fille de Louis XVI, déguisés en conséquence. L'exécution de ce plan sembla d'abord couronnée d'un plein succès. Toulan trouva moyen d'introduire le général Jarjayes auprès de la reine; on gagna, au moyen d'une somme d'argent que le général s'empressa d'avancer, le commissaire dont la complicité était requise; le faux lampiste fut trouvé, on se procura des passe-ports en bonne forme; et trois cabriolets furent apostés qui devaient conduire les fugitifs, non en Vendée, mais en Normandie, et de là en Angleterre. Déjà, le jour avait été pris, l'on y touchait, lorsque soudain éclate dans Paris un de ces mouvements tumultueux dont le Temple ressentait toujours le contre-coup. La surveillance y devenant plus soupçonneuse, le projet d'évasion parut trop compliqué si on l'étendait au delà de la délivrance de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth. Mais la reine pouvait-elle abandonner ses enfants, prisonniers? Madame Élisabeth la pressa de fuir seule, s'offrant de rester pour tenir sa place, et, un moment, Marie-Antoinette eut l'air d'être persuadée. Ce moment fut court; elle refusa de laisser derrière elle ses enfants. Il y a tant de tendresse et de dévouement dans le cœur d'une mère!

Sur ces entrefaites, la Commune fut informée que Lepitre, Toulan, Brunot, Moëlle, Vincent et le médecin de la prison entretenaient avec la famille royale des intelligences secrètes; qu'ils lui fournissaient de la cire, des pains à cacheter, du papier, des crayons, et que la reine avait des correspondants au dehors. La dénonciation partait d'un nommé Tison et de sa femme, envoyés au Temple, dans l'origine, pour y faire les gros ouvrages, et dont le caractère s'était aigri par suite de l'interdiction de voir leur fille. La Commune ordonna aussitôt la vérification des faits relatifs aux personnes désignées, et envoya Hébert au Temple avec mission d'y procéder aux recherches qu'il jugerait nécessaires.

La fille de Louis XVI raconte, — et il n'y a rien dans le caractère d'Hébert qui démente ce récit, — qu'une extrême brutalité présida aux perquisitions du substitut du procureur général de la Commune; qu'on fouilla jusque sous les matelas; que le fils de Marie-Antoinette, qui dormait, fut durement arraché de son lit, et remis à sa mère tout transi de froid. La visite ne finit qu'à quatre heures du matin et aboutit à la saisie d'une adresse de marchand, d'un bâton de cire à cacheter, d'un sacré cœur de Jésus et d'une prière. Mais, le 23 avril, une nouvelle perquisition amena la découverte d'un chapeau d'homme que Madame Élisabeth déclara avoir conservé comme un souvenir parce qu'il avait appartenu à son frère. Les registres d'achat, consultés, fournirent la preuve que Louis XVI, au Temple, n'avait eu qu'un chapeau, lequel l'avait suivi au lieu du supplice, et avait été mis en pièces, après l'exécution, pour être partagé entre les spectateurs.

Les projets d'évasion se renouèrent.

Cette fois, les acteurs principaux du drame étaient le commissaire Michonis et le baron de Batz : ce dernier, conspirateur infatigable, rompu à la science des embûches, âme d'un espionnage actif qu'il payait bien, et habile à se ménager dans Paris une foule d'asiles impénétrables. Un épicier nommé Cortey, auquel une hypocrite affectation de civisme avait valu le grade de capitaine dans la garde nationale, fut l'agent que le baron de Batz employa et qui l'introduisit au Temple sous le nom de Forget. On imagina de gagner le chef de poste ainsi que vingt-huit gardes nationaux appelés à

être de patrouille pendant la nuit aux mêmes heures où Michonis serait de garde dans l'appartement de la reine. Les hommes de faction dans l'escalier de la tour auraient endossé par-dessus leur habit des redingotes d'uniforme, dont Michonis, à un signal convenu, les aurait dépouillés, pour en revêtir les princesses, qui, sous ce déguisement et l'arme au bras, auraient été incorporées dans la patrouille, au centre de laquelle le jeune prince devait disparaître enveloppé. Une circonstance impossible à prévoir fit échouer ce projet. Un gendarme trouva sur le pavé, devant la porte, un papier sans adresse qui portait : « Michonis vous trahira cette nuit. Veillez! »

Chaque jour, nouveaux sujets d'alarmes. Il n'était bruit que d'entreprises sur le Temple. De l'aveu des écrivains royalistes, le « jeune roi » était l'objet de toutes les espérances contre-révolutionnaires, et sa légitimité comme maître de la



TRONÇON DU COUDRAY — CHAUVEAU LAGARDE

France fournissait un prétexte à tous les complots. Reprenant l'ancienne étiquette de la Cour, sa mère affectait de le traiter, au Temple, avec le respect dû à un monarque. Lors qu'il se mettait à table, on lui donnait un siége plus élevé que les autres et garni d'un coussin. Cette obstination à faire d'un grand peuple la propriété d'un enfant sous les verrous ne pouvait qu'irriter des républicains. Une dame Laurent, s'intitulant nourrice de *Madame Première* titre de cour qui servait à distinguer la fille de Louis XVI de la princesse Élisabeth), avait sollicité la permission de voir « son enfant : » la Commune passa rudement à l'ordre du jour, par la raison qu'elle ne connaissait personne du nom de *Madame Première*. Quelque insultante que fût pour le régime révolutionnaire la prétention de ressusciter l'ancien régime dans ce qu'il avait de plus puérilement orgueilleux, on s'en serait moins preoccupé, sans doute, si à cette prétention ne s'étaient pas liées les fureurs croissantes de la guerre civile. Mais le principe en vertu duquel un enfant de huit ans était

appelé à s'asseoir sur un coussin, à côté de sa mère qui n'en avait pas, c'était le même qui faisait couler des flots de sang en Vendée; le même que les Lescure, les la Rochejaquelein, les Bonchamp, les Charette proclamaient l'épée à la main le long des rives de la Loire; le même qui avait présidé aux égorgements de Machecoul, et enfanté un 2 septembre royaliste bien plus hideux encore que le 2 septembre révolutionnaire. N'était-ce pas au nom de « Louis XVII » que les prêtres s'agitaient, que les généraux trahissaient, que les émigrés intriguaient, que l'Ouest se révoltait, que les étrangers combattaient? Et, dès lors, n'y avait-il aucun inconvénient à permettre, d'une part, que Marie-Antoinette enseignât à son fils le métier de roi; d'autre part, qu'elle l'employât, l'ayant auprès d'elle, à enflammer, du fond de sa prison, des préjugés et un zèle si funestes à la France? Tels furent les motifs qui décidèrent le Comité de salut public à prendre une mesure, très-rigoureuse assurément, mais dont ceux-là ont calomnié l'intention, qui l'ont présentée comme un pur raffinement de cruauté : au commencement du mois de juillet, le général Arthur Dillon ayant été accusé d'un complot pour l'enlèvement du jeune prince, le Comité de salut public ordonna au maire de Paris d'éloigner le fils de sa mère : décision que, le 11 juillet, l'Assemblée ratifia. Cambon avait présenté le rapport; et, à cette époque, Robespierre n'était pas membre du Comité de salut public.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, la séparation n'eut pas lieu sans déchirement; mais, sur la conduite tenue par les commissaires de la Commune, il existe deux versions contradictoires.

Selon le récit de la fille de Louis XVI, Marie-Antoinette défendit contre les municipaux le lit où le jeune prince était placé, déclarant qu'on la tuerait avant de lui arracher son enfant, menace à laquelle les municipaux auraient répondu en déclarant, à leur tour, qu'ils la tueraient en effet, elle et sa fille, si elle ne cédait pas : « Il fallut qu'elle cédât encore par amour pour nous. Nous levâmes mon frère, ma tante et moi, car ma pauvre mère n'avait plus de force; et, après qu'il fut habillé, elle le prit et le remit entre les mains des municipaux, en le baignant de pleurs..... »

D'un autre côté, voici ce qu'on lit dans les registres du Conseil du Temple : « La séparation s'est faite avec toute la sensibilité que l'on devait attendre dans cette circonstance, où les magistrats du peuple *ont eu tous les égards* compatibles avec la sévérité de leurs fonctions.

« EUDES, GAGNANT, ARNAUD, VÉRON, CELLIE et DEVÈZE. »

Le cœur de Marie-Antoinette n'était point préparé à ce dernier coup: elle en fut accablée; et quel surcroît de douleur quand elle sut que le cordonnier Simon, homme violent et grossier, était «l'instituteur» donné à son fils! Comme le jeune prince montait souvent sur la tour, elle passait des heures entières le visage collé contre une petite fente par où elle espérait le voir passer.

De son côté, le malheureux enfant se désolait. Pendant deux jours, il ne cessa de pleurer, redemandant sa mère.

Le bruit courut, très-peu de temps après, qu'il avait été vu sur le boulevard, et Drouet, chargé avec Maure, Dumont et Chabot de constater la présence des détenus au Temple, fit à la Convention un rapport où il disait : « Nous sommes montés à l'appartement des femmes, et nous y avons trouvé Marie-Antoinette, sa fille et sa sœur jouissant d'une parfaite santé. On se plaît à répandre chez les nations étrangères qu'elles sont maltraitées; et, de leur aveu, fait en présence des commissaires de la Commune, rien ne manque à leur commodité. » Drouet, Maure, Dumont et Chabot avaient d'abord visité le fils de Louis XVI. Au moment où ils entrèrent, « il jouait tranquillement aux dames avec son mentor. »

Pour être tout à fait exact, le rapport aurait dû ajouter que Marie-Antoinette avait porté plainte de la séparation qu'on la condamnait à subir.

Il est des écrivains royalistes, M. de Beauchesne, par exemple, qui ont raconté heure par heure, presque minute par minute, la vie intérieure du cordonnier Simon, de sa femme et de l'enfant royal. Pas un détail qu'ils aient ignoré, pas une parole qui ne leur soit parvenue, pas un geste qui ait été perdu pour eux, pas une intonation de voix qu'ils n'aient recueillie : chose merveilleuse assurément, quand on songe que personne n'a reçu les confidences des acteurs mis en scène, que le drame s'est développé entre quatre épaisses murailles, et que Marie-Antoinette elle-même, qui vivait à quelques pas de son fils, avait à gémir, en ce qui le concernait, d'une ignorance qui ajoutait aux tourments de sa tendresse maternelle! « Ma mère ne savait que *rarement* des nouvelles de mon frère, soit par les municipaux, soit par Tison, qui voyait Simon *quelquefois*. » Un peu de défiance est donc ici de rigueur. Que Simon, être sans éducation et naturellement brutal, ait abusé de son pouvoir, et que, selon l'expression de Mercier, tout son soin ait été de « désapprendre à son élève d'être roi, » en l'habituant à chanter la Carmagnole et à crier *Vive les Sans-Culottes!* c'est certain; et il ne l'est pas moins que, victime d'une politique à laquelle ne descendirent ni la Convention, ni le Comité de salut public, le pauvre enfant fut amené à déposer contre sa mère. Mais qu'il y ait eu parti pris de le torturer, de le faire mourir à petit feu, et que des hommes dont la forte main ébranlait la terre jusqu'en ses fondements aient été les auteurs d'une lâche et infernale conspiration contre la vie d'une faible créature sans défense, c'est là une de ces fables atroces dont ceux qui l'inventèrent auraient dû s'étudier au moins à mieux couvrir l'invraisemblance. Citons un exemple entre mille. On a raconté, à propos de la visite de Drouet au Temple, qu'entre Simon et les commissaires de l'Assemblée le dialogue suivant s'engagea: « Citoyens, que décidez-vous à l'égard du louveteau? Veut-on le déporter? — Non. — Le tuer ? — Non. — L'empoisonner ? — Non. — Mais quoi donc? — S'en défaire. » Or, sur quelle autorité repose cette accusation monstrueuse? Sur l'autorité d'un témoignage qui, vérification faite, se trouve.... ne pas exister!

La vérité est qu'à l'époque de l'installation de Simon au Temple, c'est-à-dire au mois de juillet 1793, le gouvernement républicain, loin de suivre les inspirations d'une politique aveugle et farouche, se montrait disposé à garantir la sûreté de la famille royale, moyennant certaines conditions que Sémonville et Maret furent chargés de négocier : le premier avec le grand-duc de Toscane; le second avec Naples. Les seules puissances qui fussent encore en alliance avec la République étant Venise, Naples et Florence, ce qu'on leur demandait, c'était de continuer de se tenir à l'écart de la coalition; moyennant quoi, la délivrance de la famille royale. Mais il y avait à cela un grand obstacle : le machiavélisme de la maison d'Autriche. Oui, l'égoïsme barbare des propres parents de Marie-Antoinette, voilà ce qui devait lui être plus fatal que la haine de ces conventionnels à qui, si elle eût triomphé, on eût certainement coupé la tête! Qu'arriva-t-il en effet? Les deux plénipotentiaires partent vers la fin de juillet, se rencontrent à Genève, et s'acheminent ensemble

dans la direction de Venise. Ils atteignaient Novale, sur le territoire neutre des Grisons, lorsque tout à coup ils sont brusquement enlevés, par ordre du gouverneur de Milan. On les transféra à Gravedone, et de là dans la forteresse de Mantoue. Maret avait sauvé ses instructions; mais, celles de son collègue étant tombées aux mains de l'Autriche, il ne doutait pas que le baron de Thugut, instruit de l'objet de leur mission, ne leur donnât le moyen de la remplir. Il n'en fut rien. Qu'importait à la maison d'Autriche la vie de Marie-Antoinette? Thugut n'avait-il pas déjà fait annuler les engagements de Cobourg avec Dumouriez pour le rétablissement de la monarchie? Le congrès diplomatique d'Anvers n'avait-il pas décidé que les alliés devaient trouver dans les suites de la guerre des *indemnités pour le passé et des garanties pour l'avenir?* C'est cette idée du démembrement de la France qui poussa l'Europe, et particulièrement la maison d'Autriche à abandonner Marie-Antoine. Maret et Sémonville restèrent donc prisonniers. Il fallait un prétexte : on imagina, quoiqu'on eût la preuve du contraire sous les yeux, que la mission des deux négociateurs était d'étendre en Autriche le réseau des affiliations jacobines. Cette violation du droit des gens, ce mélange d'audace et d'hypocrisie, révoltèrent la Convention. Dans la séance du 12 août, Deforgues, successeur de Lebrun au ministère des affaires étrangères, s'écria : « La maison d'Autriche vient d'offrir à la République française un nouvel outrage à venger, et à tous les peuples de l'Europe un nouveau crime à punir. »

Quelques jours auparavant, le 2 août, la reine avait été transportée à la Conciergerie. Elle entendit sans s'émouvoir la lecture d'un décret qui la rapprochait de l'échafaud, et quitta le Temple sans jeter les yeux sur sa belle-sœur et sur sa fille, de peur que sa fermeté ne l'abandonnât. Prévoyant qu'elle pourrait s'évanouir, les municipaux qui la fouillèrent au moment du départ lui avaient laissé un flacon. Mais, après tant d'épreuves, quelle infortune eût pu l'étonner? En sortant, elle se heurta la tête contre le guichet; et, comme on lui demandait si elle s'était fait mal : « Oh! non, répondit-elle, rien ne peut me faire de mal à présent. »

Un homme qui avait eu toute sa confiance, le même que Madame Élisabeth, écrivant à Mme de Raigecourt, qualifiait de *vieux renard*, le comte Mercy-Argenteau, était alors à Bruxelles. Vivement alarmé, il dépêcha un émissaire à Danton, lui promettant une somme d'argent considérable s'il consentait à s'employer en faveur de Marie-Antoinette; et l'on assure que Danton promit son concours, sans en accepter le prix. Il se serait fait, dans ce cas, une bien étrange illusion sur l'étendue de son pouvoir. Protéger la reine! ah! c'était lui-même qui allait avoir besoin qu'on le protégeât; car, au souffle des révolutions, pas de popularité qui ne s'effeuille....

Ce fut sur ces entrefaites qu'un chevalier de Saint-Louis, nommé Rougeville, entreprit de sauver la reine. Ayant mis dans sa confidence et gagné à son projet la maîtresse d'un municipal, il parvint à s'introduire à la Conciergerie et à donner à Marie-Antoinette un œillet dans le calice duquel avait été caché adroitement un papier roulé, portant ces mots : « J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent. » La reine, avertie par un signe expressif, se retire dans un coin de la chambre, ouvre l'œillet, y trouve le papier et lit. Déjà elle traçait sa réponse avec la pointe d'une épingle, lorsqu'un gendarme en faction, venant à entrer soudain, découvrit et révéla tout. La femme du concierge et son fils furent aussitôt arrêtés, enfermés au couvent des Madelonnettes, mis au secret, et ne recouvrèrent leur liberté qu'au bout de quelques jours. Rougeville avait réussi à s'évader. Quant au concierge, contre lequel on n'avait que des soupçons, il fut destitué et remplacé par un nommé Bault, royaliste déguisé, qui avait sollicité ce poste, dans l'intention, non de garder la prisonnière, mais de la servir.

Un fait prouve que, quelque rigoureuse qu'on se soit plu à représenter la surveillance révolutionnaire, elle n'était pas tellement stricte qu'elle ne rendît possibles de nombreuses intelligences avec le dehors. « La première fois que Marie-Antoinette aperçut le nouveau concierge, elle lui dit : « Ah! vous voilà, monsieur Bault! Je suis charmée que ce soit vous qui veniez ici. » Et la femme de Bault, après avoir rappelé cette circonstance, ajoute : « Mon mari n'avait jamais eu l'honneur d'approcher de Sa Majesté. Il ne concevait pas par quel miracle elle avait pu être instruite d'une négociation qui avait été si prompte et si secrète. »

L'installation de Bault contribua beaucoup à adoucir la captivité de la reine. Il veilla à ce que la nourriture fût convenable et saine; il sut détourner par d'ingénieux commentaires les défiances de nature à dégénérer en persécutions; il fit son étude de deviner les moindres désirs de la captive et de les prévenir; il lui facilita les moyens de recevoir les melons ou les pêches que lui apportaient les femmes de la halle. Elle lui avait confié le soin de ses cheveux, et il s'en acquittait chaque matin avec un zèle si respectueux, qu'elle lui dit un jour, par allusion à son nom : « Je veux vous appeler *bon*, parce que vous l'êtes, et que cela vaut mieux encore que d'être *beau.* » Mais il ne pouvait être donné au dévouement d'un fonctionnaire subalterne, très-surveillé lui-même, d'écarter de la grandeur déchue les humiliations qui en sont l'inséparable cortége. On vit la fille, jadis si brillante, de Marie-Thérèse vêtue d'une robe qui tombait en lambeaux. Elle avait des chemises assez fines, dont une garnie d'une fort belle dentelle de Malines; mais elle n'en avait que trois, et on les lui donnait alternativement tous les dix jours. Une pointe d'épingle lui servait à tracer l'état de son linge sur la muraille. Un jour, voulant tresser une jarretière, elle dut arracher les fils de la tapisserie attachée à son lit, et employer, en guise d'aiguilles à tricoter, deux curedents! Elle désirait une couverture de coton anglaise : Bault se chargea de présenter la demande à Fouquier-Tinville, qui, pour toute réponse, s'écria : « Qu'oses-tu demander? Tu mériterais d'être envoyé à la guillotine. »

Le 3 octobre, Billaud-Varenne fit décréter l'ordre au tribunal révolutionnaire de prononcer sans plus de délai sur le sort de Marie-Antoinette; et l'accusateur public, Fouquier-Tinville, reçut du Comité de salut public les pièces relatives au procès.

Le 8, les principaux membres de la Commune arrivaient au Temple. « Nous étions occupés à faire nos chambres et à nous habiller, raconte la fille de Louis XVI. Ma tante n'ouvrit que quand elle fut habillée. Pache me pria de descendre.... J'embrassai ma tante, qui était toute tremblante, et je descendis. C'était la première fois que je me trouvais avec des hommes; j'ignorais ce qu'ils me voulaient; mais je recommandai mon âme à Dieu. Chaumette, dans l'escalier, voulut me faire des politesses; je ne lui répondis pas. Arrivée chez mon frère, je l'embrassai tendrement; mais on l'arracha de mes bras, en me disant de passer dans l'autre chambre. Chaumette me fit asseoir; il se plaça en face de moi. Un municipal prit la plume.... Chaumette m'interrogea sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère et ma tante.... Il y a des choses que je n'ai pas comprises, mais ce que je comprenais était si horrible, que je pleurais d'indignation. » Laissons un voile sur cette violence odieuse faite à la piété filiale d'une

jeune fille et à sa pudeur étonnée : le cynique Hébert n'expliquera que trop tôt ce qu'un pareil récit a d'obscur!

Ce fut le 14 octobre 1793 que Marie-Antoinette comparut devant le tribunal révolutionnaire. Il était composé comme il suit : Hermann, président; Foucault, Douzé-Verneuil et Lane, juges; Fouquier-Tinville, accusateur public; Fabricius, greffier. Siégeaient en qualité de jurés : Gannay, perruquier; Grenier-Trey, tailleur; Antonelle, ex-marquis; Châtelet, peintre; Souberbielle, chirurgien; Picard, profession non désignée; Trinchard, menuisier; Jourdeuil, ex-huissier; Devèze, charpentier; Deydier, serrurier; Gimond, tailleur. Jeux étranges de la destinée! Il fallut que devant cette réunion d'hommes obscurs la fille altière de Marie-Thérèse vînt rendre compte de sa vie. Elle s'assit d'un air calme dans le fauteuil qui lui était destiné. Quoique le chagrin eût prématurément blanchi ses cheveux, elle était encore belle. La foule qui remplissait le prétoire la contemplait en silence. « Votre nom? » demanda le président. Elle répondit : « Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche. — Votre état? — Je suis veuve de Louis Capet, ci-devant roi des Français. — Votre âge? — Trente-huit ans. » Ainsi, elle semblait l'accepter, ce nom de Capet dont plus profondément que personne elle comprenait l'injure, tant il est difficile, même aux natures hautaines, de ne pas se courber sous la dure loi des événements!

Fouquier-Tinville prononça son réquisitoire contre l'accusée, qu'il comparait à Messaline, à Brunehaut, à Frédégonde, à Marie de Médicis. Là revivaient sous une forme solennelle toutes les rumeurs impudiques que la méchanceté de la Cour avait fait passer du fond des boudoirs dans les carrefours et les tavernes; là les attachements d'une femme jeune et inexpérimentée, son goût pour les plaisirs, ses imprudences, ses prodigalités, mille torts qui étaient moins ceux de sa conduite que ceux de son éducation et de son rang, se trouvaient haineusement transformés en crimes. Mais que de choses vraies, hélas! Lorsque l'accusateur public montrait Marie-Antoinette rompant avec la vie facile de ses premières années pour être l'âme d'une guerre à mort contre la Révolution, prenant possession de son époux, le troublant, l'irritant, l'enivrant du regret d'un pouvoir perdu, lui soufflant le mépris de la foi jurée, mettant la main au fond de tous les complots, devenant le « roi » des nobles et la déesse des prêtres, s'alliant en secret aux ennemis extérieurs de la République, et, pour reprendre un sceptre que l'ancien régime avait fait d'airain, prête à courir la sanglante aventure d'une guerre étrangère, compliquée d'une guerre civile, quel homme d'alors, l'histoire du temps sous les yeux, eût osé se lever et dire à l'accusateur public : Vous mentez! Où il mentit, et d'une manière déshonorante à jamais, ce fut quand il s'arma de certaines révélations immondes et fausses, arrachées à la peur d'un enfant prisonnier, après lui avoir été évidemment suggérées; ce fut quand il ne rougit pas d'imputer à une mère d'avoir elle même corrompu son fils!

Les témoins furent appelés. C'était Bailly, c'était le comte d'Estaing, c'était Valazé, c'était Manuel; des hommes d'un autre siècle déjà, des habitants d'un autre monde, des figures historiques, des ombres! Et Fouquier-Tinville, et le triomphant Hébert, qui allaient si vite disparaître, n'étaient-ils pas aussi des ombres? Le bourreau ne se tenait-il point à la porte, attendant, pour les saisir un à un, et indistinctement, l'accusateur, l'accusé, les témoins, les juges? On frissonne à de tels souvenirs, et l'on croit voir devant soi les pâles royaumes de Pluton!

Le comte d'Estaing, quoique ennemi de la reine, ne dit rien de nature à aggraver son sort, et même il rappela qu'à Versailles, avertie de l'approche du peuple de Paris et pressée de fuir, elle avait répondu noblement : « Si les Parisiens viennent ici pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je serai assassinée, mais je ne fuirai pas. » Bailly, lorsqu'on lui demanda s'il connaissait l'accusée, s'inclina et répondit avec un respect courageux : « Ah! oui, je la connais. » Son témoignage, non plus que celui de Manuel, ne fournit aucun fait dont se pussent prévaloir soit l'accusation, soit la défense. Il n'en fut pas ainsi de la déposition de Valazé. L'ancien secrétaire de la commission des vingt-quatre, et un ex-employé du comité de surveillance ayant affirmé avoir vu, parmi les papiers de Septeuil, des bons signés de Marie-Antoinette et payables chez le trésorier de la liste civile, Valazé, interrogé à cet égard, déclara que les papiers de Septeuil contenaient non-seulement une quittance de la reine pour une somme de quinze ou vingt mille livres, mais encore une lettre par laquelle le ministre priait Louis XVI de communiquer à Marie-Antoinette un plan de campagne. Cette déposition était grave, surtout rapprochée de celle de la Tour du Pin, lequel avoua qu'à l'époque de son ministère il avait dû, sur la demande de la reine, lui remettre l'état exact de l'armée française. A quoi bon cette demande, si étrange de la part d'une jeune femme qui prétendait ne s'être pas mêlée des affaires publiques? Était-ce pure fantaisie de curiosité, ou impatience coupable de communiquer le secret des plans et des forces militaires de la France au roi de Bohême et de Hongrie? Cela ne fit pas un instant question dans l'esprit des juges.

On apporta un paquet, on l'ouvrit, et le greffier en fit l'inventaire Singulières pièces de conviction produites contre une reine! Des cheveux, des aiguilles, de la soie, un petit miroir, un portrait de femme, un morceau de toile sur lequel un cœur enflammé traversé d'une flèche.

Pendant qu'on pesait ainsi devant elle sa destinée, Marie-Antoinette promenait ses doigts sur la barre de son fauteuil avec l'apparence de la distraction et comme si elle eût joué du piano. Aux questions qu'on lui adressa, elle répondit, tantôt qu'elle ne se souvenait pas, tantôt que les imputations étaient fausses, ou bien encore, en ce qui concernait les actes politiques, qu'elle n'était pas responsable, n'étant que la femme de Louis XVI, et conséquemment soumise à ses volontés. Elle ne cacha point que son mari n'eût eu beaucoup de confiance en elle; mais, l'accusateur public rappelant combien Louis XVI était faible : « Je ne lui ai jamais connu, dit-elle, le caractère dont vous parlez. » Sur certains points, une faiblesse pardonnable et un vague espoir de sauver ses jours; sur d'autres points, la crainte généreuse de compromettre des amis, firent qu'elle trahit la vérité. Elle nia qu'elle eût jamais écrit à d'Affry : « Peut-on compter sur vos Suisses? Feront-ils bonne contenance? » Et cette lettre, écrite de sa main, avait figuré dans le procès de d'Affry et Cazotte comme document judiciaire. Elle nia qu'elle eût jamais signé aucun bon payable chez le trésorier de la liste civile; et l'affirmation de Valazé, à cet égard, vint corroborer d'une manière accablante celle de l'ancien commissaire des vingt-quatre. Elle nia qu'elle eût jamais fait cadeau d'une boîte d'or à Toulan; et nous lisons dans les Mémoires du baron de Goguelat : « Aussi désintéressé qu'il se montrait sensible et dévoué, Toulan ne voulut rien accepter de la reine qu'une boîte en or dont elle faisait quelquefois usage; et cette boîte même fut plus tard la cause de sa perte. Sa femme ne put, dit-on, résister au désir de parler du cadeau qu'il avait reçu. »

Il était réservé à Hébert de grandir Marie-Antoinette en essayant de l'avilir. Il eut l'infamie d'accuser une mère d'avoir dépravé son fils, pour énerver son corps, éteindre son

LETTRE DE MARIE-ANTOINETTE A MADAME ÉLISABETH.

« Ce 16 octobre 1793, à quatre heures et demie du matin.

C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère.

« Comme lui, innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers momens. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfans. Vous savez que je n'existais que pour eux et vous, ma bonne et tendre sœur; vous qui avez, par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse!

« J'ai appris, par le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire; elle ne recevrait pas ma lettre : je ne sais pas même si celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer : que les principes et l'exécution exacte de ses devoirs sont la première base de la vie; que leur amitié et leur confiance mutuelle en fera le bonheur. Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par des conseils, que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer. Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer. Qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque position qu'ils puissent se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union. Qu'ils prennent exemple de nous! Combien, dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolations! Et, dans le bonheur, on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami; et où en trouver de plus tendres et de plus chers que dans sa propre famille? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément: *Qu'il ne cherche jamais à venger sa mort.*

« J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine. Pardonnez-lui, ma chère sœur; pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux. Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées. J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès; mais, outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide que je n'en aurais réellement pas eu le temps. Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois. Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps, pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté. Je demande pardon à tous ceux que je connais et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici adieu à mes tantes et à mes frères. J'avais des amis; l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant; qu'ils sachent, du moins, que, dans mon dernier moment j'ai pensé à eux. Adieu! ma bonne et tendre sœur! Puisse cette lettre vous arriver! Pensez toujours à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que mes pauvres et chers enfans.... Mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu!... Adieu!... Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre constitutionnel. Mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot et que je le traiterai comme un étranger. »

LOUIS XVI ROI 1793 MARIE ANTOINETTE

intelligence, et se ménager de la sorte le moyen de régner, plus tard, à sa place. Marie-Antoinette gardait le silence du mépris et de l'horreur. Un juré insistant : « Si je n'ai pas répondu, dit-elle avec une émotion profonde, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. » Il y eut un frémissement d'approbation dans l'auditoire. Hébert demeura muet, atterré. Robespierre, apprenant ce détail du procès, éclata en ces termes : « Ce n'était donc pas assez pour ce scélérat d'en avoir fait une Messaline, il fallait qu'il en fît encore une Agrippine ! »

Les débats terminés, Fouquier-Tinville reprit son réquisitoire; Chauveau et Tronçon-Ducoudray, nommés d'office, présentèrent la défense, et, l'accusée ayant été conduite hors de l'enceinte, Hermann résuma l'accusation.

Les questions soumises aux jurés furent :

« Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres tendant à fournir aux ennemis extérieurs de la République des secours en argent, à leur ouvrir l'entrée du territoire et à y faciliter le progrès de leurs armes?

« Marie-Antoinette d'Autriche est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres?

« Est-il constant qu'il existe un complot tendant à allumer la guerre civile?

« Marie-Antoinette d'Autriche a-t-elle participé à ce complot? »

Le verdict des jurés fut affirmatif; et, après une courte allocution, où le président rappelait qu'une fois atteints par la loi, les coupables n'appartiennent plus qu'au malheur et à l'humanité, la reine fut ramenée à l'audience pour entendre prononcer son arrêt de mort. Elle ne changea point de visage, et sortit sans proférer une seule parole. Il était quatre heures et demie du matin. Les flambeaux étaient presque entièrement consumés.

Reconduite à la Conciergerie, l'infortunée écrivit à sa sœur une lettre qu'on a publiée depuis, et qui est aussi noble que touchante. « ... Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère.... J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants. Dans quelle position je vous laisse ! Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : « Qu'il ne cherche ja-» mais à venger notre mort.... » J'avais des amis; l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant; qu'ils sachent du moins que jusqu'à mon dernier moment j'ai pensé à eux. Adieu, ma bonne et tendre sœur ! Puisse cette lettre vous arriver ! Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que ces pauvres et chers enfants.... Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu ! adieu !... »

Une crainte la tourmentait, celle de ne pouvoir se confesser à un prêtre non assermenté ; mais la consolation qu'elle désirait si ardemment ne lui manqua point, l'abbé Magnin étant parvenu à s'introduire auprès d'elle sous le nom de Charles. Aussi, lorsqu'on vint lui annoncer qu'un curé de Paris était là, demandant si elle voulait se confesser : « *Un curé de Paris !* dit-elle à voix basse, *il n'y en a guère.* » Elle consentit à ce que le prêtre constitutionnel l'accompagnât, mais ce fut tout. Mercier assure qu'en ces terribles instants elle ne perdit point la passion et l'instinct d'une femme; qu'elle repassa soigneusement son bonnet, et fit sa toilette avec le même goût qu'à l'ordinaire. Sur son lit de sangle, elle demandait aux gendarmes, qui n'étaient séparés d'elle que par un paravent : « Croyez-vous que le peuple me laissera aller à l'échafaud, sans me mettre en pièces? » Un d'eux répondit : « Il ne vous sera fait aucun mal, madame. »

A cinq heures du matin, le rappel avait été battu dans toutes les sections; à sept, la force armée était sur pied ; à dix, de nombreuses patrouilles sillonnaient les rues ; à onze, le bourreau parut.

Marie-Antoinette espérait qu'on la conduirait au supplice en voiture, comme on avait fait pour Louis XVI : elle tressaillit, à la vue de la charrette qui l'attendait. Sur cette charrette, ni foin ni paille; en guise de banquette, une planche; derrière, un marchepied; devant, à la tête d'un cheval vigoureux, un homme au front sinistre; le long de la route à parcourir, des soldats. La grille s'ouvrit : la reine s'avança pâle, mais fière. Sanson la suivait, tenant les bouts d'une grosse ficelle qui retirait en arrière les bras de la royale condamnée. Il mettait un soin visible à laisser flotter les cordes. Son aide se plaça au fond ; lui, plus près de la reine, mais debout, et le chapeau à trois cornes à la main.

Le jour où Marie-Antoinette (qui venait alors d'épouser le Dauphin) fit son entrée publique dans la capitale, avait été pour la jeune princesse un triomphe de toutes les minutes. « Elle était ravissante de beauté et de grâces. Le char brillant qui la portait avait peine à fendre les flots du peuple qui ne pouvait se rassasier de la voir, de l'admirer et de la bénir.... Le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, vint à sa rencontre et lui dit : « Madame, vous avez là sous vos yeux deux « cent mille amoureux de votre personne. » Cela s'était passé en 1770.

La charrette se mit en mouvement, sans qu'un cri, sans qu'un murmure se fît entendre. Un jupon blanc dessus, un noir dessous, une espèce de camisole de nuit blanche, un ruban de faveur noire aux poignets, un fichu de mousseline unie blanc, un bonnet avec un bout de ruban noir, tel était le costume de la reine. Elle avait les cheveux coupés ras autour du bonnet, les pommettes rouges, les yeux injectés de sang, les cils immobiles et raides. Sa contenance ne trahissait ni abattement ni frayeur. Elle parla peu au prêtre constitutionnel qui l'accompagnait et qui était vêtu en laïque. Elle promenait un regard d'indifférence sur les longues lignes de soldats qui bordaient la route ; mais, dans les rues du Roule et de Saint-Honoré, elle parut considérer d'un air attentif les drapeaux tricolores qui flottaient au haut des maisons. Quoique le comédien Grammont, brandissant son sabre et se dressant sur ses étriers, prît à tâche de la désigner à la haine de la foule par de basses invectives, le peuple demeura silencieux, soit insouciance, soit pitié, soit pudeur. Seulement, des cris de : *Vive la République!* s'élevaient çà et là ; et il y eut des battements de mains, lorsque la charrette fatale arriva devant Saint-Roch, dont les marches étaient couvertes de spectateurs. En passant près du Palais-Royal, Marie-Antoinette avait lancé sur cette demeure d'un ennemi un regard fort animé : la vue du jardin des Tuileries lui causa une émotion différente, mais non moins vive. Au moment où elle montait les degrés de l'échafaud, son pied s'étant posé par mégarde sur celui du bourreau, elle lui dit : « Pardon, monsieur, je ne l'ai pas fait exprès. » A midi un quart, sa tête tomba et fut montrée à la foule, au cri de : *Vive la République !*

Ce jour-là même, les Français remportaient aux frontières la grande victoire de Wattignies.

S'il faut en croire Vilate, le lendemain du jugement de Marie-Antoinette, Barère, Robespierre et Saint-Just, se trouvant à dîner chez Venua, Saint Just dit, en parlant de la mort de la reine : « Les mœurs gagneront à cet acte de justice nationale. » Et Barère ajouta : « La guillotine a coupé là un

puissant nœud de la diplomatie des Cours de l'Europe. » Ah! combien plus vraies ces paroles de Mme de Staël : « En immolant Marie-Antoinette, vous la consacrez. Vos ennemis vous ont fait plus de mal par leur mort que par leur vie! »

CHAPITRE XII

TRAVAUX, AU BRUIT DES COMBATS

Reposons un instant nos regards sur des tableaux moins sombres. Aussi bien, nous avons à venger la Révolution d'une foule d'omissions iniques où s'est complue la haine de ses détracteurs. Oui, que la postérité le sache et ne l'oublie jamais : la Révolution eut cela de caractéristique qu'au déchaînement des passions elle associa l'exercice des vertus les plus sereines, ensemençant d'une main, tandis qu'elle frappait de l'autre.

A quoi, par exemple, la vit-on employer les courts moments de repos que lui laissa l'orageuse histoire des mois d'août, septembre et octobre 1793?

Elle pose le principe que toute société doit à ses membres le pain de l'âme comme celui du corps et jette les bases d'un magnifique système d'éducation nationale.

Elle prépare l'établissement de l'École polytechnique et de l'École normale.

Elle s'occupe du développement des sciences et des arts.

Elle s'étudie à universaliser en France l'usage de la langue française.

Elle travaille à l'établissement des télégraphes sur les grandes lignes de communication.

Elle décrète la rédaction du Code civil, en commence la discussion et en assoit les fondements.

Elle institue le Grand-Livre.

Elle inaugure le système décimal.

Elle établit l'uniformité des poids et mesures.

Elle réforme le calendrier.

Nobles choses, que les tragédies de la Révolution nous ont trop fait perdre de vue et qui valent bien qu'on s'y arrête.

Dès le 26 juin 1793, Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique, était venu soumettre à la Convention un plan d'éducation nationale; mais ce n'était encore qu'une ébauche informe. Établissement d'une école primaire par mille habitants ; intervention financière de l'État en faveur des enfants peu fortunés qui auraient prouvé, dans les écoles primaires, leur aptitude à acquérir des connaissances supérieures; droit reconnu à chaque citoyen d'ouvrir une école et de la diriger à son gré : telle était l'économie du projet. Il était loin de suffire aux aspirations de l'époque et se ressentait à peine de l'influence des idées alors dominantes. Toutefois il renfermait quelques dispositions fort belles, celle-ci entre autres : « L'instituteur portera, dans l'exercice de ses fonctions, et aux fêtes nationales, une médaille avec cette inscription : *Celui qui instruit est un second père.* »

Le 13 juillet, au moment même où Charlotte Corday assassinait Marat, Robespierre parut à la tribune de la Convention, tenant un manuscrit à la main, et prononça ces touchantes paroles : « Michel Lepeletier a légué à son pays un plan d'éducation que le génie de l'humanité semble avoir tracé. Celui qui disait : « Je meurs content; *ma mort servira la* « *Liberté*, » avait raison de se réjouir : il ne quittait pas la terre sans avoir préparé le bonheur des hommes. » Et il lut :

« Former des hommes, propager les connaissances humaines, voilà les deux parties du problème à résoudre.

« La première constitue l'ÉDUCATION ; la seconde, l'INSTRUCTION.

« Celle-ci, quoique offerte à tous, devient, par la nature même des choses, la propriété exclusive d'un petit nombre de membres de la société, à raison de la différence des professions et des talents.

« Celle-là doit être commune à tous et universellement bienfaisante....

« Je vous demande de décréter que, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants, sans exception, seront élevés en commun, aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins.

« La portion de la vie qui s'écoule depuis cinq ans jusqu'à douze est vraiment décisive pour la formation de l'être physique et moral de l'homme : il faut la dévouer à une surveillance de chaque instant.

« Jusqu'à cinq ans, on ne peut qu'abandonner l'enfance aux soins des mères; c'est le vœu, c'est le besoin de la nature.

« A cinq ans donc, la patrie recevra l'enfant des mains de la nature.

« A douze, elle le rendra à la société, parce que c'est alors l'âge où les enfants sont en état de gagner leur subsistance, l'âge où leur corps, déjà robuste, peut commencer à se plier aux travaux de l'agriculture, et où leur esprit, déjà formé, peut se livrer avec fruit à l'étude des lettres, des sciences ou des arts.

« L'éducation commune est bonne, tant qu'il s'agit de former, non des laboureurs, non des artisans, non des savants, mais des hommes.

« L'âge des professions arrivé, l'éducation commune doit cesser, parce que l'instruction doit être différente.

« Je propose que, pour les filles, le terme de l'institution publique soit fixé à onze ans, leur développement étant plus précoce, et les métiers auxquels elles sont propres exigeant moins de force.

« L'instruction publique des enfants sera-t-elle obligatoire? En principe, oui; car il y a ici intérêt public du premier ordre, et, de la part des parents, devoir civique.

« .... La mesure la plus douce, comme la plus efficace de corriger la bizarre disparité que le hasard de la propriété jette entre les citoyens, se trouve dans le mode de répartir les charges publiques. La théorie est simple : elle consiste à épargner le pauvre et à faire contribuer le riche. Eh bien, que dans chaque canton l'entretien des enfants soit payé par les habitants du canton, au prorata de la contribution directe de chacun d'eux, de telle sorte que l'homme aux trois journées de travail paye une livre dix sous; le citoyen à mille livres de revenu, cent livres, et celui qui est riche de cent mille livres de revenu, dix mille livres. Ce sera un dépôt commun formé de la réunion de plusieurs mises inégales ; le pauvre mettra très-peu, le riche beaucoup; et, le dépôt une fois formé, chacun en retirera même avantage, l'éducation de ses enfants. »

Ainsi, selon Michel Lepeletier, il fallait que l'éducation fût *commune*, *obligatoire*, *gratuite*. Il fallait, suivant ses pro-

pres expressions, que « l'enfant du pauvre fût élevé aux dépens du riche, » proposition magnanime, venant d'un riche! Ah! quelle ne dut pas être l'émotion de l'Assemblée, — tout entière en ce moment au souvenir de ce grand homme assassiné, — lorsque Robespierre en vint au passage suivant du manuscrit :

« Jetez les yeux sur les campagnes, portez vos regards dans l'intérieur des chaumières; pénétrez dans les profondeurs des villes, où une immense population fourmille, couverte à peine de haillons.... Là le travail apporterait l'aisance, mais la fécondité y ramène le besoin.... La naissance d'un enfant y est un accident. Les soins que la mère lui prodigue sont mêlés de regrets et d'inquiétude. L'enfant est mal nourri, mal soigné; il ne se développe point, ou se développe mal, et, faute de culture, cette jeune plante est avortée. Quelquefois même, le dirai-je, un spectacle plus déchirant m'a navré; je vois une famille affligée, j'approche : un enfant venait d'expirer; il était là.... La nature arrachait, d'abord, au couple infortuné quelques pleurs; mais bientôt l'affreuse indigence lui présentait cette consolation, plus amère encore que ses larmes: c'est une charge de moins! Utiles et malheureux citoyens, cette charge cessera d'être pour vous un fardeau; la République bienfaisante viendra l'alléger un jour; peut-être, rendus bientôt à l'aisance et aux douces impulsions de la nature, vous pourrez donner sans regrets des enfants à la patrie. Elle les recevra tous également, les élèvera tous également sur les fonds du superflu de la richesse, les nourrira et les vêtira tous également; et, lorsque vous les reprendrez, tout formés, de ses mains, ils feront rentrer dans vos familles une nouvelle source d'abondance, puisqu'ils y apporteront la force, la santé, l'amour et l'habitude du travail. »

Nous voudrions que le cadre de cet ouvrage nous permît de reproduire, sans en rien retrancher, l'admirable texte qui est sous nos yeux : forcé d'abréger, léguons du moins au souvenir reconnaissant des générations futures les dispositions principales d'un projet qu'elles auront à reprendre en le complétant :

« Tous les enfants seront élevés aux dépens de la République, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles.

« L'éducation nationale sera la même pour tous. Dette de la patrie envers tous, tous y ont droit, et nul n'en peut refuser la jouissance à ses enfants.

« L'objet de l'éducation nationale sera de fortifier le corps des enfants, de le développer par des exercices de gymnastique, de les accoutumer au travail des mains, de les endurcir à la fatigue, de leur élever le cœur, et d'orner leur esprit des connaissances nécessaires à tout citoyen, quelle que soit sa profession.

Lorsque les enfants seront parvenus au terme de l'éducation nationale, ils seront remis entre les mains de leurs parents ou tuteurs, et rendus aux divers travaux de l'agriculture et de l'industrie.

« Les connaissances humaines et les beaux-arts seront enseignés publiquement et gratuitement par des maîtres qui recevront de la nation leur salaire. Les cours où les enfants ne seront admis qu'après avoir reçu l'éducation nationale, seront partagés en trois degrés d'instruction: les Écoles publiques, les Instituts, les Lycées.

« Pour l'étude des bel es-lettres, des sciences et des arts, il sera choisi un enfant sur cinquante, parmi ceux qui auront annoncé des aptitudes particulières ou des talents supérieurs. Les enfants choisis seront entretenus aux frais de la République, auprès des Écoles publiques, pendant le cours d'études qui sera de quatre ans.

« Parmi ces derniers, ceux dont les talents se seront développés davantage seront également entretenus, aux frais de la République, auprès des Instituts, pendant les cinq ans que durera ce second cours d'études.

« Enfin, moitié des pensionnaires qui auront parcouru avec le plus de distinction la carrière des Instituts, seront choisis pour être entretenus auprès du Lycée et y suivre le cours d'études pendant quatre années.

« Lorsqu'une femme conduira un enfant âgé de cinq ans à l'établissement de l'éducation nationale, elle recevra de la République pour chacun des quatre premiers enfants qu'elle aura élevés jusqu'à cet âge, la somme de 100 livres; le double, pour chaque enfant qui excédera le nombre de quatre jusqu'à huit, et pour chaque enfant au delà, 300 livres. Aucune mère ne pourra refuser l'honneur de cette récompense; elle n'y aura droit qu'autant qu'elle justifiera par une attestation de la municipalité qu'elle a allaité son enfant.

« Durant le cours de l'éducation nationale, le temps des enfants sera partagé entre l'étude, la gymnastique et le travail des mains. Le dixième du produit de leur travail leur sera remis; les neuf dixièmes seront appliqués aux dépenses de la maison.

« Aucun domestique ne sera employé dans les maisons d'éducation nationale. Les enfants les plus âgés, chacun à son tour, rempliront les diverses fonctions du service journalier de la maison.

« Les enfants recevront une nourriture saine mais frugale, un habillement commode mais grossier; ils seront couchés sans mollesse; de telle sorte que, quelque profession qu'ils embrassent et dans quelques circonstances qu'ils se trouvent plus tard, ils puissent se passer des superfluités et mépriser les besoins factices.

« La surveillance de chaque établissement d'éducation nationale sera confiée à un conseil de pères de familles. »

Telles étaient les lignes principales du plan que Michel Lepeletier avait tracé, et que Robespierre lut dans la séance du 13 juillet 1793, en déclarant qu'il l'adoptait.

Le 30, la discussion s'étant ouverte, l'abbé Grégoire, après avoir rendu hommage à l'élévation des vues de Michel Lepeletier, combattit le projet, en se fondant :

Sur l'énormité de la dépense, qu'il évaluait à 300 millions au moins ;

Sur le besoin qu'ont les pauvres habitants des campagnes du travail de leurs enfants ;

Sur l'inconvénient de porter atteinte aux douceurs de la vie de famille ;

Et enfin, sur ce que c'étaient là des inconvénients certains, tandis que le danger de livrer les enfants en proie aux préjugés et au fanatisme des parents n'était que problématique.

Ces objections n'avaient rien de décisif.

Et d'abord, quant à la dépense, Lakanal prouva plus tard que, si l'on avait soin de grouper les communes de manière à former, dans le plus petit espace possible, des ensembles de population approchant de deux mille personnes, le budget de vingt-six mille écoles primaires, c'est-à-dire d'une école primaire par mille habitants, n'excéderait pas 54 millions, ou le sixième des contributions de ce temps-là.

A l'objection tirée de la misère du paysan, qui lui rendait précieuse la ressource du travail de ses enfants même en bas âge, Michel Lepeletier avait répondu d'avance : « L'homme aux trois journées de travail, moyennant une surtaxe de

trente sols, se verrait affranchi, suivant mon projet, du poids d'une famille souvent nombreuse. Avec ce faible sacrifice de trente sous, il pourrait avoir jusqu'à sept enfants à la fois, élevés aux frais de la République. » C'est ce que fit avec raison remarquer Robespierre, lorsque, le 3 août, la discussion fut reprise. « On objecte, dit-il, que le père indigent ne voudra point se priver des services de ses enfants; mais comment regretterait-il ces services, nuls en bien des cas, lorsque par l'instruction de son fils il en recevra dont l'importance est incomparable? »

A l'égard du dernier motif exposé par l'abbé Grégoire, il ajouta: « Il n'est point vrai que, dans le plan de Michel Lepeletier, l'enfant soit éloigné de sa famille. Il y reste pendant les cinq premières années de sa vie, et, pendant les sept années qui suivent, il vit près d'eux, sinon avec eux. N'oubliez pas, d'ailleurs, cette idée sublime par où Lepeletier reconnaît et consacre les droits de la nature: la création du conseil des pères de famille pour juger et surveiller les instituteurs. »

Il conclut par ces paroles péremptoires · « Je vois d'un



LE DUC D'ORLÉANS CONDUIT AU SUPPLICE

côté la classe des riches, qui repousse cette loi; de l'autre, le peuple qui la demande. Je n'hésite plus : elle doit être adoptée. »

L'Assemblée se montra moins convaincue ou moins hardie que Robespierre. Non que le principe de l'éducation commune et gratuite la fît reculer; au contraire, elle couvrit Danton d'applaudissements, lorsque celui-ci s'écria : « Quand vous semez dans le champ de la patrie, ne comptez pas le prix de la semence. Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple. » Mais irait-on jusqu'à la rendre obligatoire, au risque de troubler les joies du foyer et d'offenser l'amour maternel? Danton, qui sous des airs impétueux cachait beaucoup de finesse, s'aperçut qu'à cet égard la Convention flottait incertaine, et soit qu'il partageât cette incertitude, soit qu'il craignît de ne pas obtenir assez en demandant trop, il proposa de tolérer, à côté des établissements nationaux où les enfants seraient nourris, instruits et logés gratuitement, des classes où les citoyens qui désireraient garder leurs enfants chez eux seraient libres de les envoyer s'instruire. Ce système fut celui qui prévalut.

C'était s'arrêter aux deux tiers du chemin; c'était permettre que la lutte des intérêts individuels contre l'unité sociale

continuât autour du berceau des générations futures. Et, toutefois, quel pas immense en avant! Que de grandeur dans cette déclaration que la France faisait au monde armé contre elle : « Une société DOIT à chacun de ses membres du pain et l'éducation! »

Un fait digne de remarque, c'est qu'à aucune époque de l'Histoire, la propagation des lumières ne fut l'objet d'une préoccupation plus générale et plus passionnée. Émanciper l'intelligence humaine, voilà ce que voulaient d'une égale ardeur, et à quelque prix que ce fût, les Jacobins, les Cordeliers, la Commune, la Convention.

Et à ce désir répondait, chez le peuple, une envie de s'instruire qu'il regardait comme le complément de son amour pour la liberté. « J'ai vu dernièrement aux Champs-Élysées, écrivait Anacharsis Clootz, deux jeunes *sans-culottes* couchés sur l'herbe avec un livre à la main, et se servant mutuellement de répétiteurs. Je m'approche, en louant leur zèle. « Citoyen, me répondirent ces enfants, on n'est pas libre « sans cela. » Nous criâmes tous trois à tue-tête : Vive la République! »

De cette disposition générale on eut une preuve bien frappante, lorsque, le 13 septembre, Dufourny vint, à la tête d'une députation des sociétés populaires, presser la Convention d'instituer trois degrés d'instruction publique; requête que Lakanal convertit aussitôt en motion, et dont l'Assemblée fit un décret, ainsi conçu : « Indépendamment des écoles primaires, dont la Convention s'occupe, il sera établi dans la République trois degrés progressifs d'instruction : le premier, pour les connaissances indispensables aux artistes et aux ouvriers; le second, pour les connaissances nécessaires à ceux qui se destinent aux autres professions de la société; le troisième, pour les objets dont l'étude difficile n'est pas à la portée de tous les hommes. »

Le Comité d'instruction publique conçut dès lors le projet d'une École polytechnique. Mais comment former de bons élèves, sans avoir formé d'abord de bons professeurs? De là l'idée d'une École normale, heureuse et féconde idée qui, comme la première, ne tarda pas à être réalisée.

Que de combats livrés à l'ignorance, et dans l'espace de quelques mois! Tantôt, c'est la Convention qui consacre les presbytères à l'instruction; tantôt c'est le Club des Jacobins qui invite tous les Français à recueillir les traits dignes de mémoire; tantôt c'est le Comité de salut public qui fait tirer à cinquante mille exemplaires et envoie aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires, aux écoles, le récit des actions héroïques et civiques. Un décret charge le Comité d'instruction publique de faire une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau. On met au concours la confection de livres élémentaires. Un jury spécial a mission de prononcer sur les ouvrages qui traitent de l'éducation physique et morale des enfants. Non, jamais tant d'ardeur n'avait été mise à dissiper les ténèbres. Ils savaient, ces hardis lutteurs, qu'aux républicains encore plus qu'aux aigles il convient de regarder le soleil en face, et que le culte de la nuit n'est bon que pour les hiboux et les tyrans!

Mais la chose pressante, c'était d'universaliser en France l'usage de la langue française. Quel espoir de faire accepter la Révolution là où elle ne pouvait se faire comprendre? N'était-ce pas au moyen du bas-breton, parlé presque exclusivement dans le Morbihan, le Finistère, les Côtes-du-Nord, une partie d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, que les prêtres retenaient sous leur empire le peuple de ces contrées? N'était-ce pas en se servant de la langue italienne que Paoli avait réussi à détacher les Corses d'une révolution, dont ils ne pouvaient ni saisir la propagande ni connaître les lois? En Alsace, la retraite des Allemands n'avait-elle pas entraîné l'émigration de près de vingt mille villageois, tant avait de puissance l'identité du langage entre les habitants des deux rives du Rhin? Et le peuple des Pyrénées occidentales, quelle langue parlait-il? Celle de l'inquisition! « La superstition et le fanatisme, disait Barère, parlent bas-breton; l'émigration et la haine de la République parlent allemand; la contre-révolution parle italien, et le fanatisme parle basque.... Brisons ces instruments d'erreur. » C'est ce que la Convention essaya, et un instituteur de langue française fut donné à chaque commune étrangère à l'idiome national.

La Révolution n'eut garde de négliger les arts : la peinture, la sculpture et l'architecture reçurent des prix d'encouragement. Le soin d'inventorier les collections précieuses fut confié à une commission spéciale. Un décret ordonna et régla l'application du télégraphe. Enfin, l'attention des Comités où s'élaboraient les diverses questions à résoudre se porta sur ces deux belles créations de la période révolutionnaire : le Conservatoire des arts et métiers et l'Institut.

Puis, que d'étonnants synchronismes!

C'est au plus fort de l'émotion produite par le crime et l'exécution de Charlotte Corday que, le 27 juillet, la Convention ordonne l'ouverture du Muséum, affecte une somme annuelle à l'achat de tableaux et statues dans les ventes particulières, et loge les arts dans le palais des rois!

C'est au moment du procès des Girondins qu'elle publie défense expresse de mutiler ou d'altérer, non-seulement les monuments publics, mais les collections, cabinets, musées, soit publics, soit particuliers, sous prétexte d'en faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté.

C'est dans la séance même où elle envoie Collot-d'Herbois et Fouché exterminer les Lyonnais qu'on la trouve occupée à organiser un jury pour les prix de peinture, de sculpture et d'architecture.

Souvent la sollicitude de l'Assemblée éclatait en scènes d'enthousiasme, comme le jour où la Commission des arts vint demander à la Convention l'achèvement du Louvre et qu'on ouvrît un concours aux artistes qui voudraient y célébrer les traits d'héroïsme et de vertu nés du génie de la Liberté. David présidait. Il répondit. « Les arts vont reprendre leur dignité, ils ne se prostitueront plus à illustrer les tyrans. » Et les pétitionnaires, admis dans la salle, la traversèrent au milieu d'applaudissements enflammés.

La Constitution avait fixé les droits politiques des Français : restait à déterminer leurs droits civils, tâche dont la difficulté pouvait seule égaler l'importance. Beaucoup de lois font une mauvaise république; leur multiplicité est un fardeau, et le peuple qui en est accablé souffre presque autant de ses lois que de ses vices. *Plurimæ leges, corruptissima Republica; ut olim vitiis, ita nunc legibus laboramus.* Et, d'un autre côté, comment resserrer en un petit nombre de règles cette foule de cas auxquels donne lieu le développement d'une civilisation compliquée? Comment prévenir les innombrables procès qu'enfante l'obscurité ou le caractère contradictoire des textes, et introduire dans la direction du corps social quelque chose de cette unité simple et forte qui préside à l'harmonie de l'univers? Le Comité de législation pensa que le mieux serait de poser une série de principes formulés très-succinctement, avec clarté, et de manière à écarter d'avance beaucoup de doutes, en laissant subsister peu de questions. Réduire le vaste ensemble des lois à un petit volume que chacun pût non-seulement comprendre mais retenir par cœur, et qui devînt comme le manuel du peuple : voilà le

problème que la Révolution se proposa de résoudre.... et résolut.

Dès 1791, il avait été décidé qu'il y aurait un Code civil : le 22 août 1793, Cambacérès fit lecture à la Convention d'un imposant travail qui embrassait toutes les dispositions relatives aux naissances, aux mariages, aux divorces, aux adoptions, aux décès, aux donations entre-vifs ou héréditaires, aux contrats, aux successions, aux hypothèques. Une discussion savante s'ouvrit, et le mois d'août n'était pas achevé, que déjà les titres suivants étaient votés : — *État des personnes.* — *Mariage.* — *Droits des époux.* — *Rapports entre les pères et mères et les enfants.* — *Divorce.* — *Mode du divorce.* — Le débat, plusieurs fois interrompu et repris, occupa soixante séances. Mais la Convention avait un idéal si élevé, qu'un travail tant admiré depuis lui parut encore au-dessous de ce que le peuple était en droit d'attendre ; et le projet de Cambacérès, attaqué comme *sentant trop l'homme du palais*, fut renvoyé à un *Comité de philosophes.*

Quoi qu'il en soit, l'Empire trouva, tout préparés et déjà mis en ordre, les matériaux d'une œuvre que son rôle se borna à compléter, et dont il gâta les parties principales en les modifiant au point de vue du despotisme. Quant à l'idée primordiale, on voit à quelle époque elle se rapporte. C'est donc à la Révolution que revient l'honneur d'avoir doté la France d'un « Code civil. »

Et c'est aussi la Révolution qui a fondé le Grand-Livre.

Jusqu'au mois d'août 1793, la dette publique avait été un véritable chaos, composée qu'elle était d'une foule d'obligations de nature, d'origine et de date différentes. Il y avait les anciens contrats souscrits au nom des rois. Il y avait les dettes des anciens pays d'État ; les dettes des communautés d'arts et métiers ; les rentes dues par les corps particuliers du clergé ; toutes obligations que la nation avait prises à sa charge, en retirant l'actif de ces diverses corporations. Il y avait les titres provenant des divers emprunts remboursables, contractés sous le gouvernement de Louis XVI. Il y avait les titres résultant des privilèges achetés à prix d'argent sous l'ancien régime et que la Révolution n'avait abolis qu'en s'engageant à indemniser les possesseurs. Il y avait enfin les dettes dont l'origine se liait aux créations successives d'assignats.

De là des inconvénients énormes et des abus sans nombre, l'extrême diversité des titres ayant pour effets de compliquer la comptabilité d'une manière effroyable, de favoriser le manque de foi par l'excès de la confusion, d'alimenter l'agiotage, de multiplier outre mesure les parties prenantes, de discréditer les contrats nationaux, et d'introduire dans les payements un désordre ruineux. Telle était, souvent, la division d'une même créance, qu'un créancier de deux mille livres de rente ne pouvait recevoir son payement qu'après s'être adressé à quarante payeurs différents et s'être procuré quarante fois les pièces nécessaires.

Cet état de choses n'était pas moins funeste sous le rapport politique que sous le rapport financier. La dette contractée sous le despotisme restant distincte de celle qui datait de la Révolution, les capitalistes qui avaient un roi pour débiteur désiraient son rétablissement, de peur de perdre leur créance. Il importait donc de couper court à ces regrets et à ces espérances de l'égoïsme alarmé, en substituant à tant de titres divers un titre unique et fondamental, ou, comme on disait alors, il fallait *républicaniser la dette.*

En conséquence, il fut décidé, sur la proposition de Cambon, dont cela seul suffit pour illustrer à jamais la mémoire, que tous les contrats des créanciers de l'État, quels qu'ils fussent, seraient convertis en une inscription uniforme conservée dans un registre appelé « le Grand-Livre de la dette publique, » et que le capital de chaque créance se transformerait en une rente perpétuelle, au taux de cinq pour cent.

Ainsi le créancier de 2000 fr. le devint d'une rente de 100 fr., avec faculté de la vendre sur place pour la valeur du capital qu'elle représentait, mais sans pouvoir exiger le remboursement de ce capital de l'État lui-même, lequel se réservait, de son côté, le droit de racheter les rentes au cours du marché, de façon à profiter de la baisse. Les créanciers furent avertis d'avoir à remettre leurs titres, en échange de l'inscription, dans un délai donné, sous peine de perdre les intérêts s'ils laissaient s'écouler six mois sans se présenter, et le capital s'ils laissaient s'écouler un an. La dette publique avait été chargée jusqu'alors de plusieurs genres d'impôts : on les remplaça par une imposition foncière d'un cinquième, ce qui réduisit de 200 millions à 160 millions le service annuel des intérêts.

Le résultat de cette belle et vigoureuse opération fut de ramener l'ordre dans une branche importante des finances, de préparer le règne du crédit public, d'intéresser au maintien du gouvernement révolutionnaire une classe nombreuse de capitalistes, de tarir mille sources obscures d'agiotage, de mettre au néant les parchemins et paperasses de l'ancien régime, et de simplifier la comptabilité à ce point, que Cambon pût dire : « Désormais toute la science des finances, en fait de dette publique, consistera dans une addition du Grand-Livre. » Mais ce qui valait mieux encore, c'était l'éclatante preuve que la République donnait de sa loyauté, en déclarant siennes les dettes provenant des abus qu'elle avait détruits, du despotisme qu'elle avait vaincu.

A quoi n'osa point s'attaquer l'impétueux génie de nos pères ? Ils cherchèrent la loi de la pesanteur, celle de l'espace, celle du temps ; et ils les trouvèrent.

Jusqu'alors, l'absence d'uniformité dans les poids et mesures avait livré les transactions industrielles à l'empire de la fraude et du hasard : où était le chaos, parut l'harmonie. Une quantité déterminée d'eau distillée fut prise pour unité de poids, une fraction donnée du méridien pour unité de mesure ; et, en multipliant ou divisant par dix, à l'infini, ces quantités, qui ne présentaient aucun caractère arbitraire et local, mais qu'avait fournies la mère commune des hommes, la nature, on eut le système décimal, système conçu de manière à être adopté par tous les peuples de la terre, et l'un des plus splendides hommages qui aient jamais été rendus à l'unité du genre humain !

Mais ce n'était pas encore assez d'avoir découvert la vraie mesure de la pesanteur et de l'espace : ils voulurent avoir la vraie mesure du temps, et Romme fut chargé de la réforme du calendrier, conjointement avec Lagrange, Monge, Pingré, Dupuis, Féri, et Guyton-Morveau.

Laissons-le expliquer lui-même les motifs qui décidèrent la Convention à abolir l'ère vulgaire. Aussi bien le langage de la science ne pouvait revêtir, sur les lèvres d'un mathématicien, plus de poésie et de grandeur :

« .... Le Temps ouvre un nouveau livre à l'Histoire, et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et pur les annales de la France régénérée.....

« Les Tyriens dataient du recouvrement de leur liberté.

« Les Romains dataient de la fondation de Rome.

« Les Français datent de la fondation de la liberté et de l'égalité.

« Jusqu'en 1564 la France a commencé l'année à Pâques.

Un roi imbécile et féroce, ce Charles IX qui ordonna le massacre de la Saint-Barthélemy, fixa le commencement de l'année au 1er janvier, sans autres motifs que de suivre l'exemple qui lui était donné. Cette époque ne s'accorde ni avec les saisons, ni avec les signes, ni avec l'histoire du Temps.

« Le cours des événements nombreux de la Révolution française présente une époque frappante, peut-être unique, par son accord parfait avec les mouvements célestes, les saisons et les traditions anciennes.

« Le 21 septembre 1792, les représentants du peuple, réunis en Convention nationale, ont prononcé l'abolition de la royauté : ce jour fut le dernier de la monarchie, il doit l'être de l'ère vulgaire et de l'année.

« Le 22 septembre fut décrété le premier jour de la République, et, ce même jour, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin, le soleil arrivait à l'équinoxe vrai d'automne en entrant dans le signe de la Balance.

« Ainsi l'égalité des jours et des nuits était marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée sur la terre par les représentants du peuple français.

« Ainsi le soleil a éclairé à la fois les deux pôles et successivement le globe entier, le jour même où, pour la première fois, a brillé sur la nation française le flambeau qui doit un jour éclairer le monde.

« Ainsi le soleil a passé d'un hémisphère à l'autre, le même jour où le peuple, triomphant de l'oppression des rois, a passé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain.

« C'est après quatre ans d'efforts que la Révolution est arrivée à sa maturité en nous conduisant à la République, précisément dans la saison de la maturité des fruits....

« Les traditions sacrées de l'Égypte, qui devinrent celles de tout l'Orient, faisaient sortir la terre du chaos sous le même signe que notre République, et y fixaient l'origine des choses et du Temps.

« Ce concours de tant de circonstances imprime un caractère religieux à l'époque du 22 septembre, qui doit être une des plus célèbres dans les fêtes des générations futures. »

En conséquence, la commission dont Romme fut l'organe proposait de décréter : *L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre* 1792.

Après avoir fixé le commencement de l'année, il y avait à en déterminer la longueur. Devait-on continuer de la faire de douze mois lunaires, c'est-à-dire de trois cent cinquante-quatre jours, bien que la révolution de la terre autour du soleil, qui seule règle les saisons et le rapport des jours aux nuits, soit de trois cent soixante-cinq jours, cinq heures, quarante-huit minutes, quarante-neuf secondes ? Les Égyptiens, les plus éclairés des peuples de la haute antiquité, faisaient l'année de trois cent soixante cinq jours, suivant de la sorte autant que possible le cours naturel des choses, et cherchant un point fixe dans les mouvements célestes : cette base, vraiment astronomique, fut celle que la commission adopta.

Restait à diviser et à subdiviser l'année. La commission rejeta l'idée de prendre pour divisions les quatre saisons : d'abord à cause de l'inégalité de leur durée, puisqu'on compte quatre-vingt dix jours de l'équinoxe d'automne au solstice d'hiver ; quatre-vingt-neuf du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps ; quatre-vingt-treize de l'équinoxe du printemps au solstice d'été ; quatre vingt treize du solstice d'été à l'équinoxe d'automne ; et ensuite, « parce que l'esprit ne saurait s'élever facilement de la petite unité du jour à la grande unité de l'année qu'à l'aide de plusieurs unités intermédiaires et croissantes, propres à lui servir à la fois d'échelle et de repos. » On pensa donc que, comme divisions de l'année, il valait mieux adopter les phases de la lune, dont chacune se répète douze fois dans l'année, à des intervalles égaux de vingt-neuf jours, douze heures et demie, ou, en compte rond, trente jours. La lune, d'ailleurs, est si utile au marin, au voyageur, à l'homme des champs, à l'habitant du Nord, surtout, pour qui elle supplée au jour dans les longues nuits d'hiver ! Ces considérations amenèrent à conserver les mois, qu'on fit tous égaux et de trente jours chacun. Mais, attendu que douze mois de trente jours chacun ne donnent que trois cent soixante jours, on compléta l'année en la terminant, comme chez les Égyptiens, par cinq jours épagomènes ou *surajoutés*.

La semaine ne mesurant exactement ni les lunaisons, ni les mois, ni les saisons, ni l'année, et ne rappelant d'autre souvenir historique que celui des combinaisons cabalistiques qu'y avaient attachées les astrologues et les mages, on la supprima, et l'on substitua aux quatre semaines dont le mois se composait trois *décades* ou fractions de dix jours, ce qui avait l'avantage d'appliquer à la mesure du temps la numération décimale, adoptée déjà pour les poids et mesures, ainsi que pour les monnaies de la République.

Enfin, la division du jour en dix parties, et de chaque partie en dix autres, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée, compléta la réforme que, dans la séance du 20 septembre, Romme, au nom du Comité d'instruction publique, soumit à la Convention.

Outre les dispositions qui viennent d'être analysées, le projet contenait une nomenclature des mois et des jours, en vertu de laquelle chaque mois aurait porté un nom particulier ; l'un se serait appelé *Régénération* ; un autre, *Réunion* ; un troisième, *Jeu de Paume* ; un quatrième, *Bastille*.... Et de même qu'on aurait donné aux mois certains noms commémoratifs des diverses époques de la Révolution, de même on aurait donné aux différents jours de la décade des noms symboliques se rapportant, soit aux idées révolutionnaires, soit aux instruments de leur triomphe, par exemple : le *Niveau*, le *Bonnet*, le *Compas*, la *Pique*, le *Canon*, la *Charrue*.... L'Assemblée ne rejeta du projet que la nomenclature, et préféra la dénomination ordinale, si bien que, le 6 octobre, elle datait son procès-verbal du *quinzième jour du premier mois de l'an II de la République*. Mais cette manière d'indiquer une date était trop vicieuse pour ne pas provoquer un nouvel examen. On se remit à l'étude, et, le 24 octobre, Fabre d'Églantine vint proposer à l'Assemblée l'adoption de ce calendrier charmant où l'histoire de l'année est comme racontée par les grains, les pâturages, les plantes, les fruits et les fleurs.

Il commença en ces termes :

« La régénération du peuple français et l'établissement de la République ont entraîné la réforme de l'ère vulgaire. Nous ne pouvions plus compter les années où les rois nous opprimèrent comme un temps où nous avons vécu.... Vous avez réformé le calendrier, vous lui en avez substitué un autre où le temps est mesuré par des calculs plus exacts et plus symétriques. Ce n'est pas assez : une longue habitude du calendrier grégorien a rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps révérées, et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs religieuses ; il est nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance les réalités de la raison, et au prestige sacerdotal la vérité de la

nature.... Et ce n'est pas seulement à ce but que vous devez tendre; en matière d'institution, il ne faut rien laisser pénétrer dans l'entendement du peuple qui ne porte un grand caractère d'utilité publique. Ce vous doit être une heureuse occasion à saisir que de ramener, par le calendrier, le livre le plus usuel de tous, le peuple français à l'agriculture. »

La puissance des images! ah! rien ne la constatait mieux que les succès du catholicisme; et c'est ce que Fabre d'Églantine n'eut garde d'oublier, enfant de Voltaire qu'il était. Il fit remarquer avec quel art les prêtres avaient choisi, pour les fêtes lugubres de la commémoration des morts, le moment de la fuite des heures riantes et de la chute des feuilles. Il rappela que c'était dans les jours les plus longs et les plus effervescents de l'année qu'avaient lieu ces triomphales cérémonies de la *Fête-Dieu*, piége dévot tendu à la frivolité des femmes, et à l'indocilité domestique des jeunes amants. Il montra les hommes de Dieu, quand vient le joli mois de mai, quand le soleil naissant n'a pas encore absorbé la rosée et la fraîcheur de l'aurore, appelant à eux les peuplades crédules, les promenant à travers les campagnes, au bruit des



LES GIRONDINS AU SORTIR DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Rogations, et semblant leur dire: « C'est nous qui avons reverdi ces campagnes : c'est par nous que vos greniers se rempliront. »

De ces exemples, Fabre d'Églantine concluait à la nécessité d'agir vivement sur l'imagination du peuple, si on voulait l'arracher à cet empire des prêtres, auquel le pouvoir des images l'avait livré. Et quelles plus gracieuses, quelles plus instructives images que celles qui se rapportent à l'économie rurale!

Fabre d'Églantine proposa donc de nommer:

Vendémiaire, Brumaire, Frimaire, le mois des vendanges, qui ont lieu de septembre en octobre; celui des brouillards et des brumes basses, qui sont, d'octobre en novembre, une sorte de transsudation de la nature, et celui du froid qui se fait sentir de novembre en décembre;

Nivôse, Pluviôse, Ventôse, le mois de la neige, qui blanchit la terre de décembre en janvier; celui des pluies, qui tombent généralement avec plus d'abondance de janvier en février, et celui du vent, qui vient sécher la terre de février en mars;

Germinal, Floréal, Prairial, le mois de la fermentation et du développement de la séve, de mars en avril; celui de l'épanouissement des fleurs, d'avril en mai, et celui de la récolte des prairies, de mai en juin;

Messidor, Thermidor, Fructidor, le mois des ondoyantes moissons, qui dorent les champs de juin en juillet; celui de

la chaleur, à la fois solaire et terrestre, qui embrase l'air de juillet en août; et enfin celui des fruits, que le soleil mûrit, d'août en septembre.

Chaque dénomination devenait de la sorte un moyen de préciser et de décrire l'époque correspondante de l'année. Et quelle harmonie imitative dans la prosodie des mots adoptés, dans le mécanisme de leurs désinences! Pour l'automne, un son grave et une mesure moyenne; pour l'hiver, un son lourd et une mesure longue; pour le printemps, un son gai et une mesure brève; pour l'été, un son sonore et une mesure large. Que l'on compare ces noms si admirablement appropriés aux choses qu'ils expriment, à ces mots inintelligibles et barbares: *janvier*, *février*, *mars*, *avril*, etc., ou à ceux-ci, plus ridicules encore: *septembre*, *octobre*, *novembre*, *décembre*, c'est-à-dire le septième mois quand il s'agit de désigner le neuvième, le huitième mois quand il s'agit de désigner le dixième, et ainsi de suite!

Les mots *lundi*, *mardi*, *mercredi*, etc., qui, dans le calendrier grégorien, servent à indiquer les divers jours de la semaine, ne méritaient pas davantage d'être conservés, n'ayant d'autre mérite que de rappeler les sottises de l'astrologie judiciaire. Fabre d'Églantine demanda qu'ils fussent supprimés, et qu'on baptisât les dix jours de la *décade*, qui remplaçait la semaine: *primidi*, *duodi*, *tridi quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Le motif qui, à l'égard des dix noms de la décade, fit rejeter l'emploi des expressions figuratives, fut que les images, locales par essence, ne sauraient demeurer en rapport constant avec des appellations dont chacune revient trente-six fois l'an.

Les prêtres avaient assigné à chaque jour de l'année la commémoration d'un saint: Fabre d'Églantine proposa de mettre dans le calendrier républicain, à la place de cette foule de canonisés, les objets qui composent la vraie richesse nationale, les fleurs, les fruits, les racines, les plantes, les arbres, les grains, les minéraux; et cela, en les disposant de manière à leur faire indiquer, rien que par la place et le quantième, l'époque précise où la nature nous les donne. A chaque *quintidi* devait être inscrit le nom d'un animal domestique, et à chaque *décadi*, le nom d'un instrument aratoire, avec rapport précis entre la date de l'inscription et l'utilité, à cette date, de l'animal ou de l'instrument. « Au moyen de cette méthode, disait l'ingénieux Fabre d'Églantine, il n'y aura pas de citoyen en France qui, dès sa plus tendre jeunesse, n'ait fait insensiblement une étude élémentaire de l'économie rurale. Aujourd'hui, pas de citadin qui ne puisse en peu de jours apprendre dans ce calendrier ce qu'à la honte de nos mœurs il a ignoré jusqu'à cette heure, apprendre en quel temps la terre nous donne telle production, et en quel temps telle autre. J'ose dire ici que c'est ce que n'ont jamais su bien des gens très-instruits dans plus d'une science urbaine, fastueuse et frivole. »

On a vu que, pour compléter l'année, telle que Romme en avait déterminé la longueur, il restait cinq jours *épagomènes* ou *complémentaires*; on eut l'heureuse idée de les consacrer, comme fêtes nationales: le premier, au *Génie*; le second, au *Travail*; le troisième, aux *Actions*; le quatrième, aux *Récompenses*; le cinquième, à l'*Opinion*. La fête de l'Opinion était destinée à châtier moralement les dépositaires fautifs de la loi et de la confiance publique, en les abandonnant aux traits de la gaieté française. Chansons, allusions, caricatures, pasquinades, tout, ce jour-là, devait être permis à ceux qui auraient souffert des abus du pouvoir contre ceux qui en auraient bassement profité.

Mais ces cinq fêtes, comment les nommer? Sans-Culottides? Et pourquoi non? Est-ce qu'anciennement la Gaule lyonnaise n'était point appelée la Gaule culottée, *Gallia braccata?* Le reste des Gaules, jusqu'aux bords du Rhin, était donc la Gaule non-culottée! « Et puis, ajoutait Fabre d'Églantine, que cette dénomination soit antique ou moderne, qu'importe? Elle a été illustrée par la liberté, elle nous doit être chère; cela suffit. »

Tel fut ce projet, chef-d'œuvre de grâce, de poésie et de raison. Converti aussitôt en décret, il figurait dans le procès-verbal du lendemain, 25 octobre 1793, sous la date nouvelle, *4 Frimaire, an II de la République française;* et c'est de ce décret, fondu avec celui du 5 octobre, que résulta l'établissement du calendrier républicain.

Pauvre Fabre d'Églantine! Hélas! il ne lui fut pas donné de le voir finir, ce mois de l'épanouissement des fleurs pour lequel il avait trouvé un nom si doux.... Mais combien furent-ils qui survécurent! Et, du reste, lorsque, la tête penchée et l'oreille ouverte au bruit des combats, ils méditaient le grand problème du monde à régénérer, ils savaient bien quel serait le prix de leurs travaux, et que la passion qui consumait leur âme était de celles dont on meurt. Mais ils savaient aussi que leur œuvre était d'essence immortelle; que la terre où ils seraient ensevelis était féconde, et que leurs enfants moissonneraient sur leurs tombeaux.

CHAPITRE XIII

NÉCROLOGE



D'UNE sphère toute radieuse, il nous faut passer à la région des ténèbres: nous voici comme à l'entrée des catacombes. Dieu! quelle foule confuse et mêlée de fantômes livides! Vergniaud et ses amis, Adam Lux, le duc d'Orléans, le général Coustard, Mme Roland, Bailly! Quelle succession rapide de funérailles! Que de partis divers dévorés à la fois! Et quel spectacle que celui de Philippe-Égalité allant presque se rencontrer face à face avec Marie-Antoinette sur la planche de l'échafaud!

Dans cette séance du 5 septembre, dont nous avons déjà rendu compte et où furent prises des mesures si terribles, l'orateur de la députation des Jacobins avait dit: « Il est temps que l'égalité promène la faux sur toutes les têtes; il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs. » Ces mots désignaient les Girondins prisonniers.

On se rappelle avec quels égards ils furent traités immédiatement après le 31 mai: loin de songer alors à les immoler, leurs ennemis leur firent un genre de captivité qui ressemblait à une invitation de fuir. Non-seulement on leur permit de circuler dans Paris, accompagnés d'un seul gendarme, mais l'indemnité de dix-huit francs par jour dont jouissaient les membres de la Convention leur fut continuée. Les invectives, naturelles si l'on veut, mais incessantes et furieuses dont ils poursuivirent leurs vainqueurs; les lettres où ils traitaient publiquement les membres du Comité de salut public d'imposteurs et d'assassins; l'idée qu'ils donnèrent à la Montagne de la profondeur et du caractère inapaisable de leurs ressentiments; la guerre civile que leurs amis fugitifs coururent déchaîner d'un bout de la France à l'autre, et les preuves acquises de leur participation au projet de soulever les provinces contre la capitale: voilà ce qui les perdit.

Douter que les Girondins, s'ils eussent triomphé, eussent été aussi implacables envers le parti adverse que celui ci le fut envers eux, ce serait bien peu connaître le cœur humain et bien mal comprendre les orages de la Révolution française. Longtemps avant que les choses en fussent venues au point de rendre une guerre à mort entre les deux partis tout à fait inévitable, longtemps avant le 31 mai, Louvet demandait ardemment qu'on ne laissât pas jouir Robespierre de « l'impunité physique. » Guadet, nous l'avons vu, avait été le premier à invoquer contre ses adversaires l'appui de l'échafaud. Qu'on médite ces paroles de Louvet dans ses Mémoires : « .... J'affirme que Charlotte Corday ne dit à aucun de nous un mot de son dessein. Et si de pareilles actions se conseillaient, et qu'elle nous eût consultés, *est-ce donc sur Marat que nous eussions voulu diriger ses coups?*... Humilions-nous devant les desseins de la Providence; c'est elle qui a voulu que Robespierre et ses complices vécussent assez longtemps pour s'entre-détruire. » Plus loin, Louvet emploie cinq pages à développer cette prodigieuse calomnie que c'est par les Montagnards que Toulon a été livré aux Anglais. Et il faut voir avec quelle légèreté triomphante, avec quel barbare enjouement il parle de la mort du montagnard Beauvais, victime des mauvais traitements que lui infligèrent dans sa prison les royalistes : « Cent voix se sont élevées pour l'accuser de trahison.... Pour être à jamais dispensé de répondre, il prend le parti de mourir. »

Dans le récit d'une entrevue qu'il eut avec Robespierre au sujet des Girondins prisonniers, Garat raconte qu'ayant exprimé le désir d'être un de leurs défenseurs officieux, il aperçut un sourire amer sur les lèvres de Robespierre, qui lui dit : « Ils riraient bien eux-mêmes s'ils pouvaient vous entendre. Eux vous auraient fait guillotiner très-officieusement. — Cela se peut, répondit Garat; mais, pour juger de ce que je dois aux autres, je n'attends pas que je puisse savoir ce qu'ils jugent me devoir. En tout, je crois qu'ils auraient peu guillotiné. » Robespierre reprit : « *Peu* est bon ! »

Est-ce à dire que Girondins et Montagnards fussent tous altérés de sang? Loin de là. Mais que de fois n'a-t on pas vu des guerriers, humains d'ailleurs, pousser la victoire jusqu'à l'extermination de l'ennemi? Et quelle bataille que la Révolution française! Rien ne montre mieux à quelle sombre fatalité obéissaient alors les événements, que l'inaction de ceux qui, comme Danton, auraient voulu sauver les Girondins. Lorsque Garat alla solliciter en leur faveur l'intervention de ce dernier . « Je ne pourrai pas les sauver, » s'écria l'homme qui avait mis l'audace à l'ordre du jour; et de grosses larmes roulèrent « le long de ce visage dont les formes auraient pu servir à représenter celui d'un Tartare. »

Le premier Girondin qu'on exécuta fut Gorsas, un des instigateurs de la révolte départementale. Revenu secrètement à Paris, il s'y était caché chez une femme nommée Brigitte, qui tenait un cabinet de lecture, au Palais-Royal. Ses relations avec cette femme étant connues, l'imprudence était grave : il y mit le comble, en paraissant au cabinet de lecture, sans autre précaution que d'avoir son chapeau rabattu sur ses yeux. Découvert, il fut conduit à l'échafaud le 7 octobre.

Dès le 3, Amar s'était présenté à la tribune de la Convention, et, après avoir demandé que les portes de la salle fussent gardées, il avait lu un acte d'accusation qui concluait : 1° à maintenir le décret qui avait déjà déclaré traîtres à la patrie vingt et un représentants; 2° à en traduire trente-neuf autres devant le tribunal révolutionnaire; 3° à envoyer en détention dans une maison d'arrêt soixante-quatorze de leurs collègues, signataires d'une protestation contre le 31 mai et le 2 juin. Ces propositions furent adoptées. Selon Billaud-Varenne, on eût dû voter par appel nominal, afin que chacun se prononçât et se montrât « armé du poignard qui devait percer le sein des traîtres. » Robespierre fit observer très-sagement qu'on ne devait pas supposer la Convention divisée en deux classes, l'une composée des amis du peuple, l'autre ne renfermant que des conspirateurs et des traîtres. La modération de sa politique éclata d'une manière plus frappante encore dans l'ardeur qu'il mit à empêcher qu'on étendît aux signataires de la protestation contre le 31 mai le formidable préliminaire de la mise en accusation. Pourquoi s'étudier à multiplier les coupables? Était-il juste de confondre, avec les meneurs systématiques d'une faction qui avait mis la France en feu, de faibles esprits qui s'étaient laissé séduire? Fallait-il transformer en crimes des signatures surprises? Nous avons déjà eu occasion de rappeler que cette noble résistance à des colères iniques ne fut pas sans provoquer des murmures; et la manière dont Robespierre les affronta compte au nombre des faits par où a éclaté ce grand courage civil, sa vertu la plus remarquable, et jusqu'ici la moins remarquée.

Il aurait dû aller plus loin; il aurait dû, étouffant la haine dans son cœur, courir une aventure qui eût à jamais honoré sa mémoire, en essayant d'arracher à l'échafaud, non pas les soldats du parti contraire seulement, mais les chefs; et lui seul peut-être en avait le pouvoir. La République eût-elle été compromise pour avoir épargné les restes d'un parti presque entièrement ruiné alors, et qui, avant de la troubler, l'avait si vaillamment servie? Mais telle n'est pas la logique des passions arrivées à leur paroxysme. Robespierre n'eut ni la force d'âme ni la force d'intelligence nécessaires pour démêler ce qui, dans son appréciation des événements, ne venait que de ses rancunes personnelles. Il y a un mot de lui qui en laisse entrevoir la profondeur, précisément parce que la forme est celle du dédain. Garat s'étant écrié en sa présence : « Est-ce que la Convention souffrira qu'ils soient jugés par un tribunal érigé contre toutes leurs réclamations? » il répondit : « Ce tribunal est assez bon pour eux ! »

Ce fut le 24 octobre que les Girondins détenus furent amenés à l'audience. Ils étaient vingt et un, savoir : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Valazé, Jean Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Fonfrède, Lasource, Beauvais, Duchatel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul, Vigée.

Comme on vivait vite en ce temps-là! Les accusés semblaient avoir occupé pendant un siècle la scène du monde, et la plupart d'entre eux avaient à peine atteint cet âge dont parle Dante :

> Nel mezzo del cammin di nostra vita.

Ducos et Mainvielle n'avaient pas vingt-huit ans; Fonfrède et Duchatel n'en avaient que vingt-sept; Vergniaud, déjà si célèbre, était dans sa trente-cinquième année, et Brissot ne touchait pas encore à la quarantaine!

Le greffier fit lecture de l'acte d'accusation. Et à quoi bon s'arrêter ici à en développer la trame? Les fautes des Girondins, leurs oscillations, leur soif de domination, leurs injustes mépris à l'égard de la Montagne si vite changés en accès de rage, leur déchaînement contre Paris, leurs efforts pour décentraliser la Révolution, et, quand le salut de la République était au prix de l'unité, leur recours à la guerre civile, tout cela n'est que trop connu du lecteur! Qu'il rassemble les faits qui sont restés dans sa mémoire après avoir attristé son âme;

qu'il y ajoute les plus venimeux commentaires dont il puisse supposer le génie de la haine capable; qu'il se figure les mots hypocrisie, complot, trahison, substitués à chaque instant aux mots faiblesse, esprit de parti, passions aveugles.... et il aura le réquisitoire que les infortunés Girondins eurent à subir comme un avant-goût du supplice! Détestable mensonge, fureur indigne : Amar osait accuser Brissot d'avoir médité la ruine de nos colonies, parce qu'il avait généreusement travaillé à l'émancipation des noirs; d'avoir poussé à l'assassinat des patriotes au Champ de Mars, parce qu'il avait fait entendre le premier cri de républicain dont se fût ému Paris; d'avoir voulu étouffer la liberté naissante sous le poids de l'univers conjuré, parce qu'il avait fait déclarer la guerre aux rois! C'était prendre, pour le flétrir, ce qui sera, dans l'Histoire, l'éternel honneur de son nom.

Mais, hélas! ni lui ni ses amis ne comprirent qu'à de semblables imputations il n'y avait à répondre que par le silence. Quand on comparaît devant la victoire, eût-elle le masque de la justice sur le visage, on ne se défend pas; on remet sa cause à Dieu, à la postérité; on s'enveloppe dans son manteau, et l'on meurt.

Or, non-seulement les accusés se défendirent, mais ils se défendirent mal, les uns désavouant pour leur compte personnel des actes accomplis en commun, les autres s'excusant de ce qui leur était un titre de gloire, d'autres rejetant les fautes les plus graves sur des absents, sur Guadet, sur Barbaroux. Ils donnèrent à leurs ennemis l'orgueilleux plaisir de les entendre déclarer :

Vigée, que si l'établissement du Comité des Douze avait été une intrigue, il y était étranger;

Boyer-Fonfrède, que son opinion avait été contraire aux arrestations ordonnées par les Douze, et à la formation d'une garde départementale, et qu'il n'avait voté pour aucun mandat d'arrêt;

Gensonné, qu'il blâmait les emportements de Guadet à l'égard du maire de Paris;

Jean Duprat, qu'il avait d'abord désapprouvé la journée du 31 mai, mais que, la France ayant parlé, il approuvait maintenant cette journée.

Gardien chercha à se sauver en inculpant ses collègues, et Vigée le lui reprocha en pleine audience.

Brissot eut la faiblesse de dire qu'afin de ménager le gouvernement anglais, il s'était étudié à faire rapporter le décret d'amitié et de protection aux peuples qui voudraient reconquérir leur liberté.

Vergniaud affirma n'avoir dîné que quatre ou cinq fois chez Roland, et eut l'air de se défendre d'avoir été dans l'intimité de Brissot et de Gensonné.

Mais où la situation des prévenus devint véritablement lamentable, ce fut lorsque Boileau prononça ces paroles, qui, du reste, ne le dérobèrent pas au bourreau : « Si l'établissement de la Commission des Douze est la suite d'un complot, il paraît que les meneurs ne m'en ont nommé membre que pour inspirer de la confiance; car j'avais, ainsi que la Montagne, voté la mort du tyran, et si j'ai été quelquefois opposé aux patriotes qui la composent, je suis à présent désabusé et franc Montagnard. » Il avait écrit, de sa prison, à Léonard Bourdon une lettre qu'on lut à l'audience, et qui contenait une phrase meurtrière : « Il est clair à mes yeux qu'il a existé une conspiration contre l'unité de la République, comme il est clair que les Jacobins ont toujours servi la République. » Un des accusés prenant tout à coup la place de l'accusateur! Quoi de plus fatal?

Les témoins appelés furent Pache, Chaumette, Hébert, Destournelles, Chabot, Léonard Bourdon, Deffieux; et, comme on devait s'y attendre, leurs dépositions furent marquées au coin des passions du moment, celle de Chabot surtout.

Garat, parlant d'une conversation qu'il avait eue, quelque temps auparavant, avec Chabot et Robespierre, raconte ce qui suit : « Chabot, je dois cette justice à sa mémoire, Chabot qui, durant toute la conversation, se promenait souriant toujours à Robespierre, et souriant quelquefois à moi à la dérobée, osa dire et soutenir qu'il fallait (pour juger les Girondins) un autre tribunal que le Tribunal révolutionnaire. Je proposai de le former de jurés élus dans les départements et de le faire siéger à Paris. Chabot trouvait cela *grand et beau*.» Par quel soudain revirement l'ex-capucin fut-il amené à composer, pour en accabler les Girondins, le long récit, moitié histoire, moitié roman, dont l'artificieux tissu les enveloppa? Il venait d'épouser la sœur d'un riche banquier, et il avait mis la main au fond de certaines intrigues d'argent, dont la découverte probable lui donnait le frisson; affecta-t-il de demander la tête des Girondins dans le lâche espoir de racheter la sienne? Et sa déposition lui fut-elle inspirée par la plus cruelle de toutes les passions humaines, la peur?

Une circonstance de ce triste procès mérite d'être rapportée, parce qu'elle est caractéristique, à cause de sa puérilité même. Lorsque Destournelles, ministre des contributions publiques, fut interrogé sur ses noms, il hésita. « Est-il indispensable, dit-il, que je déclare le prénom qui me fut donné à ma naissance? — Oui. — Je le profère à regret, ce prénom : c'est *Louis!* »

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que, Vergniaud ayant exprimé son étonnement de voir des membres de la municipalité et de la Convention, ennemis et accusateurs connus de la Gironde, déposer contre elle, Chaumette répondit : « Ce n'est ni comme membres de la Convention ni comme magistrats que nous sommes appelés ici, c'est comme témoins.... Les accusés n'ont pas élevé cette difficulté, lorque, après avoir voté l'acte d'accusation contre Marat, quelques-uns d'entre eux ont déposé contre lui! » Les prévenus gardèrent le silence.

Il n'est pas vrai, comme on l'a tant dit et répété, que les Girondins n'aient été jugés que sur les opinions précédemment émises par eux : dans le cours du procès, le président et l'accusateur public furent amenés à déclarer le contraire d'une manière expresse et à diverses reprises. Les opinions des accusés ne furent traduites que comme servant à éclairer ou à corroborer les faits d'où résultait la preuve de leur participation à des tentatives de guerre civile. Une lettre saisie chez Lacaze, et que son cousin lui avait écrite en réponse à une autre de lui, portait : « Votre dernière lettre, mon cher cousin, m'avait fait naître quelque espoir de salut, mais celle que je reçois aujourd'hui me l'ôte.... Il faut une insurrection générale contre cette ville abominable (Paris); il faut l'*écraser*. Cette insurrection se *prépare*, soyez-en sûr, mon cher Lacaze, et vous la verrez bientôt éclater. » Vergniaud avait écrit dans le même sens à ceux de Bordeaux : « Il est encore temps de vous montrer, *hommes de la Gironde!* » Bien qu'on ne reproduisît pas les originaux des lettres dont on s'armait contre lui, il s'en reconnut l'auteur dans un langage à la fois touchant et noble, rejetant sur un accès de douleur et de désespoir ces inspirations déplorables. « Si je vous rappelais mes motifs, peut-être vous paraîtrais-je plus à plaindre qu'à blâmer. »

Ce qui est vrai, c'est que, parmi des accusations malheu-

reusement trop méritées, il s'en produisit dont l'iniquité était révoltante, et, par exemple, celle qui tendait à rendre la Gironde complice des avilissants désordres du 10 mars. Fabre d'Églantine alla jusqu'à dire : « J'appelle sur le vol du garde-meuble la responsabilité de Roland et de la coalition dont il faisait partie. » A quoi Vergniaud répliqua, avec l'indignation méprisante d'une grande âme blessée : « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de me justifier d'un vol. »

Les débats se prolongeaient ; et, quoique l'attitude des accusés n'eût pas été sans témoigner de quelque faiblesse, leur caractère ineffaçable de républicains, le souvenir de leurs anciens services, leur jeunesse, l'éloquence de Vergniaud, l'amitié de Ducos et de Fonfrède, leur présence même sur ces bancs où ils n'étaient venus s'asseoir que par dévouement à un parti dont la plupart des fautes leur étaient étrangères, tout semblait de nature à réveiller l'intérêt public. Une vile inquiétude s'empare du cœur d'Hébert ; il court aux Jacobins, et y éclate en plaintes homicides sur ce qu'il existe un projet d'arracher des scélérats au glaive des lois ; sur ce que les accusés sont les plus astucieux des hommes ; sur ce que des journalistes menteurs s'étudient à altérer la physionomie des audiences, pour intéresser l'opinion au sort des coupables. Chaumette voue à l'exécration quiconque ose défendre un ac-

MORT DE ROLAND

sassin du peuple. Arrivent des émissaires de sociétés populaires, demandant que le jugement soit hâté, et une députation envoyée dans ce but à l'Assemblée nationale. « A quoi bon des témoins et des formes pour juger des hommes qu'il eût fallu condamner tout de suite! »

Cet indigne vœu fut exaucé dès le lendemain, par l'envoi d'une députation jacobine à la Convention. Requise d'affranchir le Tribunal révolutionnaire de ces formes qui sont saintes précisément parce qu'elles sont quelquefois gênantes, l'Assemblée n'osa pas voiler à ce point la statue de la Justice, mais elle n'osa pas davantage refuser une loi qui permettait aux jurés de fixer le terme des procès criminels au moment précis où ils se considéreraient comme suffisamment éclairés. Robespierre proposa de décréter que le jury ne serait interrogé à cet égard par le président qu'après trois jours de débats, ce qui fut adopté.

En fixant de la sorte une limite au droit monstrueux d'étrangler les causes judiciaires, Robespierre eut-il en vue d'adoucir ce que la mesure avait de violent? Ah! un plus impérieux devoir lui était imposé : celui de la combattre! Il y a d'ailleurs ici une chose qui le condamne : le procès des Girondins durait depuis quatre jours, et la disposition leur devenait conséquemment applicable.

C'est à cette occasion que, sur la remarque de Billaud-Varenne, on donna officiellement au *Tribunal criminel extraordinaire* le nom de *Tribunal révolutionnaire*, qui jusqu'alors n'avait été employé que parmi le peuple. Triste, triste baptême, quand on songe qu'il fut marqué par la mort des premiers fondateurs de la République!

Eux, cependant, avec cette légèreté qui tenait à leur nature d'artistes, mais que l'exaltation de leur foi politique ennoblissait, ils employaient, dans leur prison, l'intervalle des audiences à jouer la comédie de leur fin prochaine. C'était ordinairement à minuit que cela commençait, au milieu de ténèbres contre lesquelles luttait faiblement la funéraire lueur d'une seule bougie. Montés sur des lits que de hautes planches séparaient, ils y figuraient le jury, tandis que, placé devant eux sur une table, un de leurs compagnons jouait le rôle d'accusé. Accusateur public, juges, greffier, rien ne manquait à la composition de cette parodie lugubre. L'accusé était invariablement condamné; après quoi, et sans retard, l'horrible appareil se développait. Alors, on saisissait le patient, on lui liait les mains, et on l'exécutait fictivement sur la barre d'un lit. Quelquefois, l'accusateur public devenant accusé à son tour, c'est-à-dire étant condamné, puis exécuté, on le faisait revenir des enfers, couvert d'un drap blanc, pour qu'il racontât les tortures qu'il endurait dans l'autre monde et prédît aux jurés qu'ils auraient leur tour.

Le plus gai de ce groupe était le jeune Ducos. A l'occasion de l'arrestation du député Bailleul à Provins, il composa un pot-pourri dont les premiers vers étaient :

AIR : *Un jour de cet automne.*

Un jour de cet automne,
De Provins revenant....
Quoi! sur l'air de la *Nonne*,
Chanter mon accident?
Non, mon honneur m'ordonne
D'être grave et touchant, etc.

Du reste, l'humeur satirique de Ducos, ses saillies, sa gaieté inaltérable, n'ôtaient rien à l'élévation de son âme. Tendrement attaché à Fonfrède, auquel il avait voulu rester uni jusque dans la mort, il lui était une consolation suprême et un appui. Lorsqu'il arrivait à Fonfrède de s'attendrir en pensant à sa femme, à ses enfants, il se cachait de Ducos pour pleurer....

Quant aux autres Girondins, Riouffe, parlant de leur attitude, dit que Brissot, grave et réfléchi, avait le maintien du sage luttant avec l'infortune ; que Gensonné, recueilli en lui-même, se montrait uniquement préoccupé du bonheur du peuple ; que Vergniaud était tour tour enjoué, sérieux, éloquent ; que Valazé laissait deviner dans l'éclat de son regard inspiré quelque résolution magnanime. Le jour où, pour la dernière fois, ils se rendirent à l'audience, Valazé remit à Riouffe une paire de ciseaux qu'il avait sur lui, en lui disant avec un sourire de triomphante ironie : « Ceci est une arme dangereuse, on craint que nous n'attentions sur nous-mêmes. » Vergniaud avait du poison, mais en trop petite quantité pour que chacun en eût sa part : il le jeta.

Le 30 octobre, Fouquier-Tinville requit la lecture de la loi sur l'accélération des jugements criminels. Ainsi que le tribunal l'avait mandé au Comité de salut public, les débats duraient depuis cinq jours, et cependant on n'avait encore entendu que neuf témoins, la nature particulière de la cause transformant chaque déposition en un long historique des événements. Que la défense de chacun des accusés eût le caractère général qu'avaient présenté les divers témoignages, il n'y avait pas à en douter. Le procès menaçait donc de durer encore longtemps. Qu'importe! Était-ce une raison pour que l'arrêt prévînt la défense? Et quelle considération, dans ce monde, est supérieure à la justice? Soit conscience, soit pudeur, le jury déclara que sa religion n'était pas suffisamment éclairée, et les interrogatoires continuèrent. Mais, à six heures du soir, Antonelle, organe du jury, ayant déclaré la cause entendue, les jurés se retirèrent dans la chambre du conseil, pendant que les accusés étaient emmenés par les gendarmes. Le verdict du jury fut affirmatif, il fut unanime; et les accusés, ramenés à l'audience, entendirent prononcer leur arrêt : c'était la mort!...

Ce qui se passa dans ce moment redoutable, quel autre qu'un témoin oculaire pourrait le raconter dignement? « J'étais assis, avec Camille Desmoulins, sur le banc placé devant la table des jurés, » écrit Vilate. « Entendant la déclaration du jury, il se jette tout à coup dans mes bras.... « Ah! mon Dieu! mon « Dieu! c'est moi qui les tue! Mon Brissot dévoilé! Ah! « mon Dieu, c'est ce qui les tue! » A mesure que les députés rentrent, les regards se tournent vers eux. Le silence le plus profond régnait dans la salle. L'accusateur public conclut à la peine de mort. L'infortuné Camille, défait, perdant l'usage de ses sens, laissait échapper ces mots : « Je m'en vais, je « m'en vais, je veux m'en aller. » Il ne pouvait sortir. A peine le mot fatal *mort* est-il prononcé, Brissot laisse tomber ses bras, sa tête se penche subitement sur sa poitrine. Gensonné, pâle et tremblant, demande la parole sur l'application de la loi. Boileau, étonné, élevant son chapeau en l'air, s'écrie : *Je suis innocent*; et, se tournant vers le peuple, il l'invoque avec véhémence. Les accusés se lèvent spontanément : « Nous sommes innocents, peuple ; on vous trompe. » Le peuple reste immobile. Les gendarmes les serrent et les font asseoir. Valazé tire de sa poitrine un stylet et se l'enfonce dans le cœur : il expire. Sillery laisse tomber ses deux béquilles ; et, le visage plein de joie, se frottant les mains : « Ce jour est le plus beau de ma vie. » L'heure avancée, les flambeaux allumés, les juges et le public fatigués d'une longue séance (il était minuit), tout donnait à cette scène un caractère sombre, imposant et terrible.... Boyer-Fonfrède, entrelaçant Ducos dans ses bras : « Mon ami, c'est moi qui

« te donne la mort. » Son visage était baigné de larmes. Ducos le presse contre son cœur : « Mon ami, console-toi, « nous mourrons ensemble. » L'abbé Fauchet, abattu, semblait demander pardon à Dieu. Lasource contrastait avec Duprat, qui respirait le courage et l'énergie. Carra conservait son air de dureté. Vergniaud paraissait ennuyé de la longueur d'un spectacle si déchirant. » Quand ils furent pour sortir, quelques-uns d'entre eux eurent la déplorable idée de jeter des assignats au peuple : « *A nous, amis!* » Le peuple, pour toute réponse, foula aux pieds les assignats. En même temps, le tribunal décidait que la charrette qui devait conduire les condamnés à l'échafaud y conduirait aussi le cadavre de Valazé. La foule s'écoula au cri de : *Vive la République! Périssent tous les traîtres!*

Ceux des prisonniers de la Conciergerie qui s'intéressaient au sort des Girondins attendaient l'issue du procès avec angoisse. Tout à coup, un chœur de voix éclate dans l'escalier de la prison. C'étaient les condamnés qui chantaient :

Allons enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé :
Contre nous de la tyrannie
Le *couteau* sanglant est levé !

Les chants durèrent toute la nuit, interrompus quelquefois par une saillie de Ducos, et, plus souvent, par des entretiens dont le sujet était la France !

Le lendemain, ils furent conduits au supplice dans cinq charrettes, ayant avec eux un compagnon muet et livide, Valazé. Rien ne leur restait plus de cette humaine infirmité qui, devant le tribunal, avait trahi chez quelques-uns d'entre eux un reste d'attachement à la vie ! La tête nue, les mains liées derrière le dos, leur habit jeté négligemment autour de leur cou, et les bras en manches de chemise, tels les représente une méchante gravure du temps qu'on ne saurait regarder sans que les larmes viennent aux yeux; mais cette humiliation infligée au corps disparaissait dans le rayonnement de l'âme, et c'était le front haut, c'était d'un air vainqueur qu'ils s'acheminaient vers les demeures éternelles. Au cri de : *Vive la République!* poussé autour d'eux, quelques-uns répondaient par le même cri. D'autres, comme Brissot, semblaient plongés dans une méditation profonde et gardaient le silence, pensant peut-être à certaines paroles de Vergniaud, bien cruellement réalisées ; car la Révolution, semblable à Saturne, dévorait ses enfants. Le temps était pluvieux, le ciel était sombre. Au pied de la guillotine, ils s'embrassèrent les uns les autres et se mirent à entonner d'une voix forte ce refrain des hommes libres : Plutôt la mort que l'esclavage !

Le chœur allait s'affaiblissant de plus en plus : bientôt, une seule voix se fit entendre; puis..... « les chants avaient cessé. »

O deuil qui ne finira pas ! O Révolution ! O République !

La première condamnation qui suivit celle des Girondins fut la condamnation d'Olympe de Gouges, pauvre femme dont tout le crime était d'avoir, par enthousiasme irréfléchi, par horreur du sang versé, par vanité littéraire, par fol amour du bruit, combattu aveuglément la Révolution, que, non moins aveuglément, elle avait d'abord servie. Devant le tribunal, elle se déclara enceinte; et cette déclaration, si elle n'eût été reconnue inexacte, l'eût sauvée. Le 2 novembre, elle fut conduite à l'échafaud, où Adam Lux monta le surlendemain, et qui attendait de plus fameuses victimes, le duc d'Orléans d'abord.

Nous avons fouillé avec le plus grand soin les documents historiques, pour y découvrir en quoi ce prince avait pu mériter que la Révolution le frappât, et toutes nos recherches ont été vaines. Pas un acte, pas une parole de lui, qu'il soit possible de citer comme preuve, ou qu'il trahissait la Révolution, ou qu'il aspirait secrètement à la couronne. Mais, par la fatalité d'une situation sans exemple, la calomnie le vint assaillir de tous les côtés à la fois, et il se trouva mettre contre lui tous les partis l'un après l'autre : les Constitutionnels, parce qu'il figura parmi les ennemis du trône ; les Girondins, parce qu'ils le virent assis sur les bancs de la Montagne ; les Montagnards, parce que sa présence dans leurs rangs les désigna au soupçon d'être bien moins ses alliés que ses complices. De la dissolution de ses mœurs et des désordres de sa vie privée, il n'existe que de trop nombreux témoignages ; mais que son dévouement aux principes révolutionnaires ait manqué de sincérité, voilà ce que rien ne démontre, et son procès moins que toute autre chose.

La trahison de Dumouriez et les rapports de ce général avec le duc de Chartres ayant amené la Convention à croire à l'existence d'un parti orléaniste dans l'armée, elle avait décrété, le 4 avril, que les citoyens Sillery et Egalité père ne pourraient sortir de Paris sous aucun prétexte, et, le 6 avril, le décret suivant avait été rendu : « Tous les membres de la famille des Bourbons seront mis en état d'arrestation, pour servir d'otages à la République. » Pendant cette dernière séance, Philippe-Égalité était au Palais-Royal, où il dînait en tête-à-tête avec M de Monville, un de ses intimes. Tout à coup, Merlin (de Douai) entre, annonçant que l'arrestation du prince vient d'être ordonnée. A cette nouvelle, le prince se frappe le front, et s'écrie : « Est-il possible? Après tant de marques de patriotisme ! Après tant de sacrifices ! Quelle ingratitude ! Qu'en dites-vous, Monville ? » Celui-ci assaisonnait une sole, et se trouvait avoir exprimé, en ce moment même, le jus d'un citron ; il répondit, sans se déranger : « Ils font de Votre Altesse ce que je fais de ce citron, » et il en jeta les deux moitiés dans la cheminée.

Conduit à Marseille, Philippe-Égalité eut à y subir, le 7 mai, un interrogatoire qu'il soutint avec le plus remarquable sang-froid. On produisit contre lui des lettres qu'on prétendait lui avoir été adressées par Mirabeau ; mais Voidel, qu'il avait choisi pour défenseur, démontra jusqu'à l'évidence que ces lettres étaient fabriquées.

Au bout de six mois, il était transféré des prisons de Marseille dans celle de la Conciergerie, à Paris ; et, le 6 novembre, il comparaissait devant le tribunal révolutionnaire. Rien de plus misérable, de plus dérisoire que les griefs dont l'accusation s'arma contre lui : il avait confié sa fille aux soins de Mme Sillery-Genlis, qui, depuis, avait émigré; il avait été en relation avec Brissot ; il avait un jour dîné chez Ducos; sa fille avait fait en Angleterre un voyage suspect; il avait été lié, pendant son séjour à Londres, avec des créatures de Pitt ; Sillery, son ami, avait voté contre la mort de Louis XVI, tandis que lui votait pour, etc... Les réponses de Philippe-Egalité témoignèrent d'une fermeté et d'une présence d'esprit peu communes. La seule charge sérieuse consistait dans un propos qu'on lui attribuait et qu'il nia ; il aurait, dans une certaine occasion, dit à Poultier : « Que me demanderas-tu quand je serai roi? » Et celui-ci aurait répondu : « Un pistolet pour te brûler la cervelle. » Un pareil fait méritait qu'on en fît la *preuve* ; et de la preuve, nulle trace n'existe. « Pourquoi, lui fut-il demandé, souffriez-vous qu'on vous appelât *prince?* » Il répondit : « J'ai fait ce qui dépendait de moi pour l'empêcher. J'avais même fait afficher

à la porte de ma chambre que ceux qui me traiteraient ainsi seraient condamnés à l'amende en faveur des pauvres. » Tout fut inutile. Son crime, aux yeux de ses juges, était, non d'avoir été appelé prince, mais de l'être. On le condamna comme complice de la conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

Il entendit son arrêt sans changer de visage. Reconduit dans sa chambre, qui faisait partie de l'appartement du concierge, il déjeuna gaiement, mangea des huîtres, et but les deux tiers d'une bouteille de vin de Bordeaux. Il déclara n'éprouver aucun sentiment amer à l'égard des républicains de la Convention, des Jacobins, des véritables patriotes, ajoutant : « Ma condamnation vient de plus haut et de plus loin. »

Le général Coustard avait été condamné en même temps que lui : ils furent placés, l'un et l'autre, sur la charrette fatale, avec trois individus obscurs, dont l'un, royaliste ardent, se plaignait d'aller au supplice en si mauvaise compagnie. Le duc d'Orléans était vêtu d'un frac vert, gilet de piquet blanc, culotte de peau, bottes parfaitement cirées; il était coiffé et poudré avec recherche. Une fierté, mêlée de mépris, animait son visage, couvert de boutons d'un rouge très-vif. Son indifférence hautaine ne fit place à l'émotion qu'un instant, à la vue de l'inscription *Propriété nationale*, mise en gros caractères sur la façade de son palais. Mme de Buffon, sa maîtresse, était dans le pavillon formant le coin de la rue des Bons-Enfants, penchée à une des croisées du palais. Il aborda la guillotine sans le moindre trouble ; et aux valets de bourreau qui se mettaient en devoir de lui ôter ses bottes, il dit · « C'est du temps perdu; vous me débotterez bien plus aisément mort, dépêchons-nous. »

La Gironde ayant péri, le couteau s'abaisserait-il, insatiable, sur la tête de celle qui avait été l'âme de la Gironde, son orgueil, sa gloire, sa poésie? La République aurait-elle la force d'immoler cette illustre républicaine, Mme Roland? Des hommes se rencontreraient-ils, capables de tuer froidement une femme, et une femme qui était un grand homme? La Révolution n'avait elle pas assez du sang d'une reine, et peut-on concevoir aujourd'hui qu'elle n'ait pas hésité à écraser sous le même niveau.... quel niveau, grand Dieu! Mme Roland et Marie-Antoinette! Ah! il n'est fibre du cœur qui ne tressaille à ces souvenirs. Son procès.... Mais on le connaît déjà, c'était celui de la Gironde. Elle mourut, comme l'aurait pu faire la mère, ou, plutôt, une sœur des Gracques. Habillée de blanc et ses longs cheveux noirs épars jusqu'à sa ceinture, elle descendit d'un air héroïque la rude pente au bas de laquelle on remonte vers l'immortalité. Arrivée sur la place de l'exécution, elle dit, suivant Toulongeon, à son compagnon Lamarche : « Passez le premier, vous n'auriez pas le courage de me voir mourir; » et, suivant Riouffe, elle s'écria : « O liberté! que de crimes on commet en ton nom! » Était-ce un anathème? Non, puisqu'en apostrophant ainsi la statue de la Liberté, elle s'inclina en signe de respect devant l'austère déesse qui la tuait et la fera vivre à jamais!

Roland, réfugié aux environs de Rouen, apprit la mort de sa femme, et vint se tuer sur la grande route. Un poteau sur sa fosse, et une inscription qui transmît à la postérité le souvenir de la fin tragique de « ce ministre pervers, » voilà ce que demanda, pour cet infortuné, la haine inexorable de l'esprit de parti!

Parmi les victimes de ce cruel mois de novembre 1793, il en est une dont la mort mérite d'autant mieux d'arrêter notre attention, qu'elle a donné lieu à une foule de récits infidèles dont c'est notre devoir de relever les exagérations et de condamner les mensonges à l'oubli.

Nous avons raconté dans les plus grands détails le massacre du Champ de Mars, en 1791, et l'on a pu voir combien notre récit différait de ceux de tous nos prédécesseurs. Qui oserait, après avoir lu ce livre, mettre en doute le caractère criminel des fureurs qui assignent au 17 juillet 1791 une place parmi les dates sanglantes? Le lecteur ne doit pas oublier, s'il veut être juste :

Que, le 17 juillet 1791, les pétitionnaires du Champ de Mars avaient, avant de se réunir, fait les déclarations et rempli les formalités requises;

Que l'inviolabilité de la loi les couvrait;

Qu'ils en avaient reçu l'assurance solennelle du procureur-syndic de la Commune lui-même;

Que l'aspect du peuple rassemblé, le 17 juillet, au Champ de Mars, était celui d'une fête paisible, les maris ayant amené leurs femmes, les mères leurs enfants, et les vendeuses de pain d'épices, ainsi que les marchands de gâteaux de Nanterre, parcourant d'un air joyeux les groupes de cette foule, aux mains de laquelle pas une arme ne brillait;

Que trois officiers municipaux, envoyés pour constater l'état des choses, furent enchantés de ce qu'ils virent et entendirent, prirent connaissance de la pétition déposée sur l'autel de la Patrie, la trouvèrent parfaitement légale, l'approuvèrent, et retournèrent présenter à l'Hôtel de Ville un rapport non-seulement favorable, mais presque admiratif;

Que, malgré cela, et pour frapper un grand coup qui délivrât les constitutionnels de la peur des républicains et la bourgeoisie de la peur du peuple, l'ordre de charger les armes sur la place de Grève même fut donné à la garde nationale par les magistrats de l'Hôtel de Ville, Bailly en tête;

Qu'aucun faux bruit, aucune rumeur mensongère ne furent épargnés pour enivrer de fureur les bourgeois en uniforme;

Que le Champ de Mars fut assailli soudainement, et par toutes les issues, de manière à fermer à ceux qu'il renfermait toute voie de salut;

Que le drapeau rouge, très-petit d'ailleurs et presque invisible, ne fut pas déployé à la tête des troupes, comme la loi l'exigeait;

Qu'aucune des trois sommations légales prescrites pour l'exécution de la loi martiale ne fut faite;

Que la garde nationale répondit par une décharge en l'air à quelques pierres lancées des glacis, où se tenaient des provocateurs, séparés de la foule, et qu'au contraire elle fit une décharge meurtrière sur la multitude pressée autour de l'autel de la Patrie, multitude inoffensive, désarmée, qui n'avait provoqué personne, et qui se composait en partie de femmes, d'enfants, de vieillards;

Que la cavalerie fut poussée aussitôt après contre cette masse éperdue, et le champ de la Fédération fraternelle inondé de sang!

Si de telles abominations avaient pu aisément sortir de la mémoire du peuple, il y aurait certes à s'en étonner, et quel nom, dans son esprit, résumait toute cette lamentable histoire? Un seul, hélas! le nom de Bailly.

Bailly était un philosophe égaré dans l'arène des passions politiques, et voué à un rôle qui ne convenait ni à ses habitudes, ni à ses penchants, ni à son caractère. Très-ferme devant le péril, il était sans force contre les obsessions d'un entourage ami. L'horreur du mensonge allant chez lui jusque-là qu'il refusait de le supposer possible dans les autres, l'excès même de son honnêteté ne l'exposait que trop à devenir, en certains cas donnés, l'instrument et le jouet des pervers. Aussi, qu'il n'ait encouru la responsabilité sinistre du 17 juil-

let 1791 que par faiblesse, par entraînement, faute d'avoir connu la vérité, qu'on mit un art perfide à lui dérober jusqu'au dernier moment, c'est ce que tout autorise à affirmer. Mais la politique est moins facile à fléchir que l'Histoire.

Bailly comparut devant le Tribunal révolutionnaire, le 10 novembre. Quelque temps auparavant, il avait adressé à ses concitoyens une lettre que terminaient ces paroles touchantes : « Je n'ai gagné à la Révolution que ce que mes concitoyens y ont gagné, la liberté et l'égalité. J'y ai perdu des places utiles, et ma fortune est presque détruite. Mais, pour être heureux dans le repos de ma retraite, j'ai besoin, mes chers concitoyens, de votre estime. Je sais bien que tôt ou tard vous me rendrez justice, mais j'en ai besoin pendant que je vis et que je suis auprès de vous. »

L'accusation porta sur deux points : la fuite de Varennes, qu'on reprochait à l'ancien maire de Paris d'avoir favorisée, et la fusillade du Champ de Mars. De ces deux chefs d'accusation, le premier était absurde ; le second provoqua, il faut bien le dire, des dépositions accablantes, appuyées de documents officiels que l'Histoire ne saurait taire sans manquer à sa mission. Un limonadier, nommé Nicolas Chrétien, déclara avoir vu dix-neuf personnes tuées sous ses yeux, au Champ de Mars, tandis que beaucoup d'autres, fuyant les charges furieuses de la cavalerie, couraient se précipiter dans la rivière. Robert Patris, imprimeur, vint affirmer, comme s'étant trouvé sur les lieux au moment du massacre, que les gardes nationaux avaient tiré, — circonstance grave, — non du côté d'où quelques pierres étaient parties, mais du côté opposé. Durand, ex-officier municipal, rendit compte des efforts inutiles qu'il avait faits, le 17, à l'Hôtel de Ville, pour empêcher la proclamation de la loi martiale. Coffinhal fit une peinture effroyable des scènes de carnage auxquelles il avait assisté, et cita ce mot d'un des égorgeurs : « Lafayette est tué, mais nous ferons tomber autant de têtes qu'il avait de cheveux. » On produisit un certificat signé de Desmousseaux, procureur-syndic de la Commune, et constatant qu'elle avait reçu, le 16, notification légale de la réunion projetée pour le lendemain. On lut le procès-verbal des commissaires de la municipalité, Leroux, Hardy et Regnault, témoignant de l'ordre qui régnait au Champ de Mars et du bon esprit qui animait les pétitionnaires.



GOBEL ABDIQUE L'ÉPISCOPAT

A tout cela que pouvait opposer l'infortuné Bailly? Il déclara qu'il avait ignoré ce qui se passait; qu'il avait cru à ce qu'on lui disait d'un rassemblement d'hommes soldés par les cours étrangères; qu'il ne se rappelait pas si Desmousseaux lui avait parlé le 17 ou le lendemain de la notification qu'on lui présentait; que, quant au rapport des trois commissaires, il pensait n'en avoir eu connaissance que le lendemain. Comme il se rejetait sur la nécessité d'obéir à l'Assemblée nationale, l'accusateur public donna lecture d'une lettre de Treilhard, président de l'Assemblée à cette époque; or, cette lettre ne contenait pas l'ordre de déployer le drapeau rouge, elle se bornait à recommander au maire de Paris « les mesures les plus sûres et les plus vigoureuses pour arrêter *ces désordres* et en connaître les auteurs. » Une des charges les plus terribles produites contre l'accusé était de n'avoir pas proclamé la loi martiale avant d'ouvrir le feu, conformément aux prescriptions formelles de la loi; sa défense à cet égard se réduisit à dire que son intention était de faire les sommations préliminaires voulues, mais que l'impatience des gardes nationaux ne lui en avait pas laissé le temps. En somme, les réponses de Bailly prouvaient de reste que, le 17 juillet, il n'avait vu, entendu, agi, que par les yeux, les oreilles et les mains d'autrui. « Vous étiez donc un être nul dans le conseil? » lui demanda l'accusateur public; et un des jurés fit cette remarque ironique : « Il paraît que le 17 juillet, le maire de Paris n'était qu'un être de représentation. » Eh! sans doute, Bailly n'avait été que cela! C'est ce qui absout sa mémoire, et c'est ce qui lui eût sauvé la vie, s'il eût été jugé par de calmes philosophes, dans un temps de repos, au lieu de l'être par des esprits implacables, dans un temps d'orage. Il fut condamné à l'unanimité des voix!

Interpellé de dire s'il n'avait aucune réclamation à élever contre l'application de la peine, il prononça ces paroles remarquables : « J'ai toujours fait exécuter la loi, je saurai m'y soumettre, puisque vous en êtes l'organe. »

Une autre de ses réponses doit être rappelée, parce qu'elle prouve à la fois, et combien l'âme de Bailly était honnête, et combien furent coupables les violences qu'il eut à expier, non pour les avoir voulues, mais pour ne les avoir pas assez vite comprises. Le président du tribunal lui ayant demandé s'il avait eu connaissance qu'au 17 juillet il existât un complot tendant au massacre des patriotes, il répondit : « Je n'ai pas eu connaissance de ce complot; mais l'expérience m'a donné lieu de penser, depuis, qu'il en existait un à cette époque! »

Ramené à la Conciergerie, Bailly se montra plein de cette gaieté française dont lui-même avait dit qu'elle équivaut au stoïcisme. Il invita son neveu Bathéda à une partie de piquet; et, s'arrêtant au milieu de la partie, il lui dit, avec un sourire : « Mon ami, reposons-nous un instant, et prenons une prise de tabac; demain je serai privé de ce plaisir, puisque j'aurai les mains liées derrière le dos. » Un de ses compagnons de captivité lui reprochait tendrement, le 11 novembre au soir, de les avoir trompés en leur laissant entrevoir la possibilité d'un acquittement : « Je vous apprenais, répondit-il, à ne jamais désespérer des lois de votre pays. »

La sentence devait être exécutée le 12. Il se leva de bonne heure après avoir joui d'un sommeil tranquille, prit du chocolat, et s'entretint longtemps avec son neveu. Il était très-calme. Toutefois, comme il avait remarqué, la veille, qu'on avait fortement excité les spectateurs contre lui, cette impression lui revenant, il prit deux tasses de café à l'eau, disant à ceux qui l'entouraient et qu'il voyait tout en larmes, qu'il avait un voyage difficile à faire, et qu'il se défiait de son tempérament. Midi venait de sonner. Il adresse un dernier adieu à ses compagnons; et, avec la gravité d'un philosophe, avec la sérénité d'un homme de bien, il monte sur la charrette fatale, les mains liées derrière le dos.

Est-il vrai qu'il eut à subir la fatigue d'une marche de deux heures, aggravée par de continuels outrages; qu'on le conduisit d'abord à la place de la Révolution, puis au Champ de Mars; que l'instrument de mort fut placé au bord de la Seine, sur un tas d'ordures, à un endroit choisi de telle sorte que Bailly pût apercevoir, au moment suprême, la maison de Chaillot, où il avait composé ses ouvrages; que, pendant cette opération, qui dura très-longtemps, on le traîna plusieurs fois autour du Champ de Mars; qu'on lui fit porter, sur ce nouveau Calvaire, les pièces de l'instrument du supplice; qu'on agita tout près de sa figure le drapeau rouge enflammé; et qu'à un misérable qui lui reprochait de trembler il fit cette réponse théâtrale : « Oui, je tremble, mais c'est de froid! » Voilà ce que les historiens de la Révolution ont mis une complaisance particulière à raconter, chacun d'eux renchérissant sur son prédécesseur et ajoutant un horrible détail de plus à cet horrible tableau. Eh bien! rien de tout cela n'est vrai; la vérité, la voici :

L'arrêt portant que l'exécution aurait lieu sur l'esplanade entre le Champ de Mars et la Seine, ce fut là que l'on conduisit directement le condamné. Il était une heure un quart, lorsqu'on atteignit la place où, aux termes du jugement, l'échafaud avait été dressé. A l'aspect de la charrette, des hommes qui l'attendaient crièrent que la terre sacrée du champ de la Fédération ne devait pas être souillée du sang de celui qu'ils appelaient un grand criminel. On démonta donc l'instrument du supplice, on le transporta pièce à pièce dans un des fossés, et on le remonta de nouveau. Bailly, durant ces affreux préparatifs, demeurait impassible. La pluie tombait, une pluie froide et pénétrante; elle inondait le corps et la tête du vieillard. Le voyant frissonner, un des spectateurs lui crie : « Tu trembles, Bailly? » Lui, avec une simplicité et une douceur sublimes : « Mon ami, j'ai froid. » Ce furent ses dernières paroles. Il descendit dans le fossé; le bourreau brûla le drapeau rouge, comme le jugement le prescrivait; la sentence funèbre s'exécuta, des clameurs sanguinaires retentirent, et tout fut dit.

Qui les poussa, ces clameurs? Et à qui revient la responsabilité historique de l'opération inutile et barbare qui prolongea l'agonie de l'infortuné Bailly? Son biographe, l'illustre et savant François Arago, répond à la question en ces termes : « Il n'y eut autour de l'échafaud de Bailly que des misérables, rebut de la population, accomplissant à prix d'argent le rôle à eux assigné par trois ou quatre riches cannibales. » Ce qui est certain, c'est que Mérard Saint-Just, l'ami intime de l'ancien maire de Paris, cite par initiales le nom d'un homme qui, le jour même du supplice, se vantait publiquement d'avoir électrisé les quelques acolytes qui, avec lui, exigèrent le déplacement de l'échafaud. Ce qui est encore certain, c'est que les guichetiers de la Conciergerie, — sans qu'on puisse s'expliquer le fait autrement que par l'hypothèse d'un salaire donné et reçu, — s'emportèrent contre Bailly à des violences auxquelles nul autre accusé ne fut soumis, pas même l'Admiral, après sa tentative manquée d'assassinat sur la personne de Collot-d'Herbois. Un compagnon de captivité du vénérable magistrat raconte qu'avant de le remettre aux gendarmes qui devaient le conduire au tribunal, les guichetiers se le renvoyaient, comme un homme ivre, de l'un à l'autre, en criant : « Tiens, voilà Bailly! A toi Bailly! Prends donc Bailly! » Et ils riaient aux éclats, les infâmes, de l'air grave que conservait le philosophe!

Que le souvenir des cruelles scènes du Champ de Mars, souvenir éloigné déjà, mais toujours vivant, disposât le peuple à recevoir les impulsions de la haine, cela n'est pas douteux; et c'est ce que ne comprirent que trop bien les ennemis de l'homme qui, dans le premier acte de la Révolution, avait si courageusement et si efficacement joué le principal rôle. Il y a un mot de Bailly, dont l'importance historique est capitale. Après sa condamnation, il dit: « Je meurs pour la séance du Jeu de Paume, et non pour la funeste journée du Champ de Mars! »

CHAPITRE XIV

L'HÉBERTISME



Au milieu de ces exécutions sanglantes, la Révolution parcourait ses phases inévitables; sortie des flancs du dix-huitième siècle, elle en traduisait en actes les pensées, et mettait aux prises les deux grandes écoles dont nous avons décrit, dans la première partie de cet ouvrage, la lutte intellectuelle.

On a vu comment le désir de briser la chaîne des croyances traditionnelles et imposées avait conduit les Encyclopédistes à n'admettre d'autre culte que celui de la Raison. Nous les avons montrés se réunissant, les dimanches et les jeudis, autour de la table du baron d'Holbach, pour y fêter, verre en main, leur chère déesse; et à l'extrême divergence de leurs idées, au perpétuel conflit de leurs paroles, à leurs disputes sur Dieu, sur la morale, sur le libre arbitre, sur l'âme, sur l'origine du monde, sur sa marche, sur son aboutissement, sur toute chose enfin, l'on a pu juger combien la raison, quand chacun la cherche de son côté, est une divinité difficile à reconnaître. De la table du baron d'Holbach, nous les avons suivis à celle du financier-philosophe que Voltaire surnomme en souriant Atticus, et nous avons raconté comment de leurs conversations recueillies avec soin et en quelque sorte tamisées, Helvétius tira ce fameux livre de l'*Esprit*, qui fait de l'intérêt personnel l'unique mobile de toutes nos actions, rapporte à des mouvements de sensibilité physique toutes nos passions et toutes nos idées, attribue un mérite purement accidentel ou relatif à la vérité, à la vertu, au dévouement, à l'héroïsme, au génie, et installe l'anarchie au sein des sociétés humaines, sous ce nom décevant : souveraineté du *moi!*

Ceux qui, les premiers, représentèrent cette école philosophique pendant la Révolution, furent les Girondins. Eux morts, le drapeau qu'ils avaient porté fut relevé, mais par quels hommes! La philosophie de l'individualisme, contenue, chez les Girondins, dans les bornes du bon goût, et associée à beaucoup de grâce, ne se produisit, chez leurs successeurs, que sous les dehors de la grossièreté et de l'emportement. Car, il faut bien le dire: dans la sphère des idées, Hébert ne fut que le continuateur et l'exagérateur de Guadet.

Seulement, la doctrine que Guadet avait professée au point de vue des instincts et des intérêts bourgeois, Hébert essaya de la faire prévaloir au moyen d'une mise en scène ultra-démocratique. Il l'affubla de haillons; il lui donna à parler le langage des halles; il parvint à la populariser presque, en la combinant avec un système suivi d'attaques furieuses contre ce que le peuple avait raison de haïr; et, comme il avait pour organe un journal très-répandu, l'on baptisa de son nom, sans trop regarder ni à ses antécédents ni à son caractère, le parti de ceux qui poussaient, en invoquant la raison, à l'anarchie intellectuelle, et, en invoquant la souveraineté de l'individu, à l'anarchie sociale.

Au mois de novembre 1793, ce parti se trouvait déjà très-fort, représenté qu'il était : dans la presse, par Hébert; dans les bureaux de la guerre, par Vincent; au premier rang des députés en mission, par Fouché et Carrier; à la tête de l'armée révolutionnaire, par Ronsin; au Comité de salut public, par Collot-d'Herbois; à la Commune, par Chaumette.

Ranger ce dernier parmi les Hébertistes, le peut-on sans injustice? Oui, puisque lui-même confondit toujours sa cause avec la leur; mais ce que la justice demande, c'est qu'on ne passe sous silence aucun des faits qui assignent au procureur général de la Commune une place à part dans l'histoire de son parti.

Fils d'un cordonnier de Nevers, qui lui fit faire quelques études, Chaumette avait commencé par servir en qualité de mousse. Mais il aimait les livres, il aimait les plantes, et, la marine ne tardant pas à le dégoûter, il la quitta pour se livrer à l'étude de la botanique Il avait vingt-six ans et était clerc-copiste chez un procureur quand la Révolution éclata. Il en embrassa les principes, travailla au journal de Prudhomme, rédigé alors par Loustalot, et déploya un enthousiasme révolutionnaire qui lui gagna la faveur du peuple; d'autant qu'il avait une figure assez attirante, une voix sonore, un geste aisé, et une facilité d'improvisation qui, sous l'influence du vin d'Aï, pour lequel il ressentait une prédilection particulière, toucha quelquefois à l'éloquence. Malheureusement, ses cheveux plats et luisants et l'espèce d'onction qu'il mettait à ses prédications civiques le faisant quelque peu ressembler à un prêtre, ses ennemis répandirent qu'il avait été moine! Avoir été moine! L'accusation était grave, en ce temps-là; si grave, que Chaumette lui-même nous apprend qu'elle faillit un jour lui coûter la vie. Mais il réussit à détromper sur ce point les faubourgs; et le peuple, en l'élevant à la dignité de procureur de la Commune, lui fournit les moyens d'étendre son influence. Hébert avait une âme vile et sèche, un esprit calculateur et froid; pour le peindre, il suffit de rappeler que l'auteur ordurier du *Père Duchesne*, dès qu'il n'était plus au milieu de ce qu'il appelait ses *fourneaux*, se piquait de bel esprit et tranchait du petit-maître. Bien différent de son substitut, Chaumette avait un cœur ardent et sincère. Capable d'élans poétiques et sujet à des attendrissements où se mêlait une sorte de mysticisme, on peut dire qu'il fut athée avec l'entraînement d'une nature croyante et la ferveur d'un dévot.

Un rapide énoncé de ses actes le fera mieux connaître.

Il réclama et obtint l'abolition de la peine du fouet, dans les maisons d'éducation.

Il poursuivit jusqu'en ses derniers repaires la prostitution, dénoncée par lui comme une peste publique qui n'avait droit qu'à la tolérance des pays soumis à des prêtres non mariés et à des rois.

Il prit des mesures d'une sévérité extrême contre les vendeurs de livres impudiques et de gravures corruptrices.

Il proposa de substituer à la Morgue un établissement qui sauvât du scandale d'une exposition indécente « les victimes du crime ou du sort. »

Dans un discours à l'adresse de certaines « viragos » qui avaient couru les halles et voulu forcer les femmes à abandonner pour le bonnet rouge la coiffure modeste de leur sexe, il disait: « Eh, depuis quand est-il permis d'abjurer son sexe?

Depuis quand est-il décent de voir des mères abandonner le soin pieux de leur ménage et le berceau de leurs enfants pour courir les places publiques ?... Est-ce aux hommes que la nature a confié la garde du foyer? Nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfants ?... Femmes impudentes, qui voulez devenir hommes, n'êtes-vous pas assez bien partagées ? Votre despotisme est le seul que nos forces ne puissent abattre, parce qu'il est celui de l'amour. »

Fouché, envoyé en mission à Nevers, y avait pris un arrêté ainsi conçu : « Désormais, le lieu destiné à recevoir la cendre des morts sera isolé de toute habitation et planté d'arbres au milieu desquels s'élèvera une statue du Sommeil. On lira sur la porte du champ du repos : *La mort est un sommeil éternel.* » Cet arrêté, communiqué à la Commune, amena Chaumette à expliquer comment il entendait les hommages à rendre à ceux qui ne sont plus. Pourquoi des cyprès? Pourquoi des cérémonies lugubres ? « Je crois, a écrit Montaigne, que ce sont ces mines et appareils effroyables, de quoy nous entournons la mort, qui nous font plus de peur qu'elle : les cris des mères, des femmes et des enfans; la visitation des personnes estonnées et transies, l'assistance d'un nombre de valets pasles et esplorez; une chambre sans jour; des cierges allumez; nostre chevet assiégé de médecins et de prêcheurs; tout horreur et effroy autour de nous : nous voylà desia ensepvelis et enterrez. Les enfans ont peur de leurs amis mesmes, quand ils les veoyent masquez : aussi avons-nous. Il fault oster le masque aussi bien des choses que des personnes : osté qu'il sera, nous ne trousverons au-dessouls que cette mesme mort, qu'un valet ou une simple chambrière passèrent dernièrement sans peur. » Chaumette, à cet égard, pensait absolument comme Montaigne. La mort, selon lui, était une amie qu'il fallait accueillir en habits de fête et la tête couronnée de fleurs. Il prononça cette parole exaltée, et, sur les lèvres d'un associé d'Hébert, si étrange : « Je voudrais pouvoir respirer l'âme de mon père. » Il fit décider que les honneurs de la sépulture seraient rendus aux pauvres aussi bien qu'aux riches; qu'on donnerait aux morts le drapeau tricolore pour linceul, et qu'aux inhumations l'on porterait une espèce de jalon avec ces mots : « L'homme juste ne meurt jamais; il vit dans la mémoire de ses concitoyens. »

Chaumette allait trop loin peut-être, lorsque, ému des progrès de la disette, il voulait qu'on plantât tous les jardins en pommes de terre; lorsqu'il demandait la suppression des pâtés, parce que Paris manquait de pain; lorsque, à la nouvelle que nos soldats marchaient nu-pieds, et dans l'espoir de faire baisser le cuir, il adjurait les bons patriotes de ne plus acheter que des sabots.... Mais des exagérations de ce genre sont-elles des crimes?

Il faut tout dire : ce fut lui qui réclama, au nom des sections, la formation de cette terrible armée révolutionnaire que devait suivre un tribunal ambulant; et l'on ne saurait oublier que, le 10 octobre, il dressa une liste de suspects qui s'étendait, chose presque incroyable, à ceux « qui auraient reçu avec indifférence la Constitution républicaine; » à ceux « qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'auraient rien fait pour elle; » à ceux « qui ne fréquenteraient pas leurs sections; » aux « partisans de Lafayette, » etc..., etc.... Mais assez d'autres traits d'un caractère opposé témoignent en faveur de Chaumette, pour qu'il soit permis de n'attribuer ni à un bas calcul de popularité ni à des penchants cruels ces égarements d'un zèle que tant de circonstances concouraient à surexciter. Une lettre de lui au président du Directoire de Paris mérite d'être rapportée :

« Affaire pressée.

« Il m'a été dénoncé, citoyens administrateurs, un abus contre lequel j'invoque à la fois votre surveillance et votre humanité. Après les exécutions publiques des jugements criminels, le sang des suppliciés demeure sur la place où il a coulé. Des chiens viennent s'en abreuver. Une foule d'hommes repaissent leurs regards de ce spectacle qui porte les âmes à la férocité. Des hommes d'un naturel plus doux, mais dont la vue est faible, se plaignent d'être exposés à marcher sans le vouloir dans le sang humain. Vous sentez combien un pareil abus doit être promptement réprimé.... Je m'en repose à cet égard sur votre amour pour l'ordre et les bonnes mœurs.

« CHAUMETTE. »

A qui faire croire que l'auteur de cette lettre ait été capable, ainsi que l'en accuse sans preuve M. de Beauchesne, de mettre parmi les joujoux qu'il envoyait un jour au fils de Louis XVI.... une petite guillotine ? Ce qui est vrai, et ce qui restera à jamais comme une tache sur la mémoire de Chaumette, c'est sa participation à l'interrogatoire odieux qu'on fit subir à la fille de Marie-Antoinette, quelques jours avant le jugement de sa mère. Encore est-il juste de se reporter à cette époque. Il y a de Chaumette un mot touchant et profond : « Ma justification et ma condamnation sont dans le temps ! » dit-il au tribunal révolutionnaire, quand, plus tard, il y fut traîné à son tour. Et, du reste, son attitude calme et fière devant ses juges, la dignité sans emphase de son langage, le refus dédaigneux qu'il fit de défendre sa vie, ne s'inquiétant que de son honneur, furent d'un homme qui n'attend que de sa conscience l'absolution de ses fautes.

Pas d'historien de la Révolution qui, en parlant des Hébertistes, n'ait nommé Clootz; pas d'historien de la Révolution qui, à cet égard, ne se soit trompé. Laissons Clootz se définir lui-même :

« Un jour que, dans une conférence secrète entre quelques membres de la Convention, les calomniateurs et les calomniés faisaient l'énumération des chefs de parti, Camille Desmoulins me dit : « Toi qui fais secte, ils ne te nomment « pas. » C'est que ma secte n'est autre chose que le genre humain. — J'ai le malheur de n'être pas de mon siècle; je suis un fou à côté de nos prétendus sages. Mais il ne faut que douze apôtres pour aller fort loin dans ce monde. — Tout ce que la nature renferme est éternel, impérissable comme elle. Le grand *tout* est parfait, malgré les défauts apparents ou relatifs de ses modifications. Nous ne mourrons jamais; nous transmigrerons éternellement dans la reproduction infinie des êtres que la nature réchauffe en son sein et nourrit du lait de ses innombrables mamelles. Cette doctrine est un peu plus gaie que celle du père de Satan, et les dames s'en accommoderont comme nous. Il ne nous faut que ce mot, *cosmos* (*univers*), pour pulvériser l'aristocratie, et le moindre villageois réfutera cent volumes aristocratiques, avec une salière sur sa table et une tabatière dans sa poche. — Il n'y a pas d'autre Éternel que le monde. En ajoutant un incompréhensible *Théos* (Dieu) à un incompréhensible *cosmos* (monde), vous doublez la difficulté sans la résoudre. Ils disent : « Tout ouvrage annonce un ouvrier. » Oui, mais je nie que l'univers soit un *ouvrage*, et je prétends que c'est un être éternel. Mais l'univers est si merveilleux ! Eh, votre Créateur l'est bien davantage ! On n'explique pas une moindre merveille par une plus grande.... — Le peuple est le souverain du monde, il est Dieu, et la France est le point de ralliement du *Peuple-Dieu*. — Un corps ne se fait pas la guerre

à lui-même ; le genre humain vivra en paix, lorsqu'il ne formera plus QU'UNE NATION. Les hommes isolés sont tout simplement des animaux. « Je vois, disait Voltaire, qu'on a « très-bien fait de supposer que la Trinité se compose d'un « seul Dieu ; s'ils avaient été trois, ils se seraient coupé la « gorge. » — On assure que je suis un Allemand, un ci-devant noble. je ne m'en souvenais plus. J'étais noble, comme on est prêtre quand on ne dit pas la messe, et catholique quand on refuse de faire sa première communion. Au reste, Lepeletier fut *marquis*, Ankastroëm fut *comte*, et, qui pis est, *étranger*, comme Brutus. Sa Majesté le genre humain, dont le peuple français exerce les pouvoirs, est ma première pratique.... J'ai placé en France ce que je possédais ailleurs, et mes biens et ma personne. Je partage avec tous les patriotes belges, bataves, liégeois et clévois, la fureur civique de chasser les Allemands au delà du grand fleuve. — La langue française doit être la langue universelle. Pour moi, je me flatte de n'avoir jamais bien su ma langue natale, et je me



PROMENADE DE LA DÉESSE RAISON

souviens que Frédéric le Grand nous mettait en pénitence, à l'École militaire de Berlin, lorsque nous parlions l'idiome du pays. — Le point d'appui qu'Archimède chercha vainement pour enlever la terre, et que le clergé, selon Hume, trouva dans le ciel, vous, mes frères, vous le trouverez en France pour renverser les trônes. Que n'ai-je les cent mille voix de la renommée pour faire entendre à toute la terre l'éloge du nom français ? — Paris est une assemblée nationale, par la force même des choses. C'est le Vatican de la raison. — Lisez ce que disait Sterne du physique et du moral des Parisiens, et voyez la génération actuelle ! Jamais Paris n'a été peuplé d'autant de beaux hommes et de belles femmes. Il semble vraiment que la philosophie embellit. »

Voilà Clootz tout entier. Mercier raconte qu'à propos de la République universelle de Clootz un plaisant disait : « Le mont Athos, en ce cas, servira de tribune, et les représentants de l'univers seront assis sur les Cordillères. » Le fait est que ses doctrines « firent sourire dans un temps où l'on était fort peu disposé à rire. » Il le savait, et répondait aux faiseurs d'épigrammes : « Je me moque des moqueurs. » Esprit enthousiaste et subtil, naïf et pénétrant, moitié Allemand et moitié Gaulois, il n'adorait Dieu que dans l'universalité des êtres,

croyait à la solidarité des peuples jusqu'à les vouloir confondus en un seul, aimait passionnément la France comme le nécessaire instrument de l'unité du genre humain, aimait passionnément Paris comme l'âme de la France et la capitale prédestinée du monde.

Clootz ne saurait donc être rangé parmi les Hébertistes. Aussi résolûment qu'eux, il repoussait l'idée d'un Dieu personnel. Mais ils étaient athées; lui, était panthéiste. Ils procédaient par négation; lui, affirmait. Ils étaient incrédules; lui, avait une foi. Politiquement, ils réduisaient tout à la souveraineté isolée de l'individu, au risque de faire tomber la société en poussière; lui, au contraire, absorbant l'individu dans la masse, combattait jusqu'à l'existence de ces grandes individualités qu'on appelle nations, et n'admettait d'autre société véritable que celle qui aurait Paris pour capitale, et pour territoire le globe.

Quant à l'intimité de ses relations avec le parti dont la ruine entraîna la sienne, on en peut juger par ce fait qu'il n'était point personnellement connu de Chaumette. Au fond, l'unique lien entre Clootz et les Hébertistes était la haine qui les animait contre les prêtres. Elle était si violente chez l'*orateur du genre humain*, que, lorsqu'il parlait d'un prêtre, il entrait aussitôt en fureur. Quelles paroles que celles-ci, et quel étonnement elles inspirent, venant d'un homme si plein de bienveillance et de douceur : « Plût à Dieu que la journée du 2 septembre se fût étendue sur tous les chefs-lieux de la France! nous ne verrions pas aujourd'hui les Anglais appelés en Bretagne par des prêtres, qu'il fallait, non déporter, mais septembriser. On va chercher niaisement un comité d'insurrection : il existe dans le cœur de tous les amis de l'humanité. Je suis, moi, du comité d'indignation. » Il poursuivait le fanatisme avec fanatisme! Inutile, après cela, d'ajouter que le mouvement contre le culte catholique n'eut pas de plus ardent promoteur que lui.

Ce mouvement prit naissance dans les premiers jours du mois d'octobre. Le peuple y avait été depuis longtemps préparé par le libertinage de certains prêtres, les apostasies cyniques de certains autres, et l'intolérance factieuse de la plupart. Le refus du serment civique était une vraie déclaration de guerre à la Révolution, et le peuple ne pouvait s'y tromper. « Mme ***, ayant fait publier que chaque jour il y aurait chez elle, à son dîner, deux couverts pour deux prêtres qui n'auraient pas prêté le serment civique, son cuisinier dit : « Les mauvais prêtres n'ont qu'à venir. J'écrirai le serment « civique dans de petits billets, qui seront enfermés dans des « pâtés. S'ils ne veulent pas prononcer le serment, ils l'avaleront, du moins. » Il ne fut pas difficile de persuader au peuple, ainsi disposé, qu'il serait « utile de transformer les temples en magasins, les calices et les croix de vermeil en monnaie, les grilles en boulets, les chérubins de cuivre en canons. » Contre les puissances fondées sur le prestige, il n'est pas de médiocre rébellion. Malheur à elles quand elles tombent! C'est en les foulant aux pieds que le peuple se venge de les avoir trop adorées. La Révolution, — et ici c'était la patrie vivante, — une fois amenée à envahir l'Église un marteau à la main, l'élan devint irrésistible. « On suspendit de périlleux échafauds, pour aller gratter sur des voûtes à perte de vue des figures de pape que cachaient, depuis cent ans, des toiles d'araignées. » Les saints furent descendus de leurs niches, les vierges délogées, les balustrades jetées bas, au milieu de rires bruyants. La lampe du commissaire se promena irrespectueusement au fond des caveaux, sur le visage pâle des morts, et les débris des autels allèrent s'amonceler dans un dépôt « comme des moellons informes dans une carrière. » Les armoires des sacristies ayant été vidées et ce qu'elles contenaient vendu à l'enchère, on vit des revendeuses à la toilette trafiquer des ornements sacerdotaux, on vit des chasubles pendre à côté de pantalons dans les boutiques de fripiers; et tandis que des prêtres en habit séculier célébraient la messe avec des coquetiers d'étain, « des présidents de comités révolutionnaires purent se faire tailler des culottes de velours à pleines chapes, ou porter des chemises faites avec des aubes d'enfants de chœur. »

Plus d'une fois, dans le courant du mois d'octobre, des pétitionnaires s'étaient présentés à la barre de la Convention, vêtus de chasubles. Le 1er novembre, une députation parut, apportant des croix d'or, des crosses, des mitres, dix-sept malles remplies de vaisselle, une cuvette pleine de doubles louis. Il y avait parmi ces dépouilles une couronne ducale : un huissier la prit et la brisa. La députation venait de Nevers, où Fouché, pour mieux détruire le pouvoir des prêtres, avait imaginé de se substituer à eux dans la célébration des mariages.

Ces circonstances semblèrent favorables à Clootz, et il résolut de précipiter la crise. Il va trouver Gobel, évêque constitutionnel de Paris, le presse, dans un entretien nocturne, de renoncer à ses fonctions de ministre du culte, le décide. Puis ils se rendent à l'Hôtel de Ville et demandent à entretenir secrètement Chaumette. « J'avais, raconte ce dernier, beaucoup entendu parler de Clootz, sans jamais avoir eu rien de commun avec lui. Je n'étais pas fâché de connaître ses principes révolutionnaires, et mon intérêt pour lui augmenta lorsqu'il m'apprit qu'il avait décidé l'évêque Gobel à abdiquer ses fonctions épiscopales et à ne reconnaître d'autre culte que celui de la Raison. » Une démarche publique fut convenue; Pache consentit à l'appuyer en sa qualité de maire, et Lhuillier en sa qualité de procureur général du département de Paris.

Le 7 novembre, la Convention venait d'ouvrir sa séance, lorsqu'une lettre est remise au président. Il l'ouvre et lit : « Citoyens représentants, je suis *prêtre*, je suis *curé*, c'est-à-dire *charlatan*. Jusqu'ici charlatan de bonne foi, je n'ai trompé que parce que j'ai été trompé.. . » Le signataire se disait incapable de gagner sa vie, ne sachant que ce qu'on lui avait enseigné : des *oremus*; il désirait qu'on l'affranchît de la nécessité de débiter des *contes de Barbe Bleue*, en lui accordant une pension. Sergent, indigné, s'écria : « Un prêtre qui dit qu'il était la veille un charlatan et qu'il ne l'est plus le lendemain, l'est encore. »

Gobel et ses vicaires, Pache, Chaumette, Lhuillier, parurent à la barre. Momoro présidait la députation; il annonce en peu de mots l'objet de la démarche. Alors, d'un air solennel, mais d'un style décent et grave qui contrastait avec l'impudence de la lettre lue précédemment, Gobel déclare abdiquer ses fonctions de ministre du culte. Il remet ensuite sa croix et son anneau. Ses vicaires l'imitent. Le curé de Vaugirard va jusqu'à déposer ses lettres de prêtrise. Profitant de l'impulsion donnée, Chaumette demande que dans le calendrier républicain une place soit assignée au « jour de la Raison. » Le président de la Convention, à cette époque, était Laloy. Sa réponse aux pétitionnaires eut cela de remarquable qu'elle associait le culte de la Raison à la reconnaissance formelle de l'Être suprême. Il embrassa Gobel, ainsi que plusieurs membres de l'Assemblée en avaient exprimé le désir; et les prêtres démissionnaires traversèrent la salle, au bruit des applaudissements, le bonnet rouge sur la tête. Coupé, curé de Sermaires; Thomas Lindet, évêque d'Évreux; Julien (de Toulouse), ministre protestant, vinrent tour à tour abdi-

quer leurs fonctions; le second, en invitant l'Assemblée à se préoccuper du vide immense qu'allait occasionner l'abolition des solennités religieuses; le dernier, en promettant de déposer ses titres, pour que la Convention en fît un auto-da-fé.

Parmi les prêtres républicains, il y en avait un qui n'avait jamais fléchi en rien. Rude janséniste, cœur indomptable, il avait présidé la Convention en habits violets, et, au camp de Brau, parcouru en soutane les rangs de l'armée. C'était l'évêque de Blois, l'abbé Grégoire. Il n'assistait pas au commencement de la séance; il entre, et, invité à imiter l'exemple de Gobel, il dit : « Je n'ai que des notions très-vagues sur ce qui s'est passé ici avant mon arrivée. On me parle de sacrifices.... J'y suis habitué. S'agit il d'attachement à la cause de la liberté? Mes preuves sont faites. S'agit-il du revenu attaché aux fonctions d'évêque? Je l'abandonne sans regret. S'agit-il de religion? Cet article n'est point de votre domaine.... J'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse; je reste évêque pour en faire encore. J'invoque la liberté des cultes. » Plusieurs voix crièrent : « On ne veut forcer personne. »

Clootz triomphait. Dans l'honnête naïveté de sa joie, il alla se vanter de son initiative au Comité de salut public. Mais Robespierre, d'un ton sévère : « Vous nous avez dit dernièrement qu'il fallait entrer dans les Pays-Bas, leur rendre l'indépendance, et traiter les habitants comme des frères.... Pourquoi donc cherchez-vous à nous aliéner les Belges, en heurtant des préjugés auxquels vous les savez attachés? — Oh! oh! répondit Clootz, le mal était accompli déjà; on nous a mille fois traités d'impies. — Oui, mais il n'y avait pas de *faits.* » Clootz pâlit et se retira en silence.

Ainsi c'était au point de vue politique seulement que Robespierre désapprouvait l'éclat donné aux démissions et aux abjurations de tant de prêtres. En réalité, nul n'était plus ennemi que lui de tout ce qui était superstition populaire ou jonglerie sacerdotale. Selon ses propres expressions, « un mouvement contre le culte pouvait devenir excellent, pourvu qu'il fût mûri par le temps et la raison. » Mais que l'on compromît ce mouvement même, en le faisant dégénérer en une longue série de scandales; que l'on remplaçât le fanatisme ancien par un fanatisme d'un nouveau genre; qu'on fît revivre des cérémonies païennes pour les substituer à celles du mystique moyen âge, et qu'à la faveur de saturnales où la folie représenterait la raison, l'intolérance gardât, sous le nom d'athéisme, son trône usurpé : voilà ce que Robespierre condamnait comme homme d'Etat, comme révolutionnaire et comme libre penseur. Or, ce fut justement dans ces voies dangereuses que les Hébertistes s'élancèrent.

Dès le lendemain de la démission de Gobel, Hébert courut dénoncer aux Jacobins Laveaux, rédacteur du *Journal de la Montagne*, qu'il accusa d'avoir écrit contre la Suisse, ce qui était faux; le vrai crime de Laveaux, aux yeux d'Hébert, c'était d'avoir essayé une réfutation de l'athéisme.

De son côté, Chaumette poussait au mouvement de toutes ses forces. Il fit décréter par la Commune que, le 10 novembre, l'inauguration du « culte de la Raison » aurait lieu dans l'église métropolitaine. On y éleva un temple, sur la façade duquel on lisait ces mots : *A la philosophie*, et dont les bustes de philosophes ornaient l'entrée. Le temple de la Raison s'élevait sur la cime d'une montagne qu'éclairait le « flambeau de la Vérité. » Là se rendirent processionnellement les autorités constituées. A leur arrivée, la Liberté, sous les traits d'une belle femme, sortit du temple de la Philosophie, pour recevoir, assise sur un siége de verdure, les hommages des assistants, qui, les bras tendus vers elle, se mirent à chanter en son honneur un hymne que Marie-Joseph Chénier avait composé et Gossec mis en musique. Et, pendant ce temps, deux rangées de jeunes filles, vêtues de blanc, couronnées de chêne, traversaient la Montagne, un flambeau à la main.

La cérémonie terminée, on prend le chemin de la Convention. Un groupe de jeunes musiciens ouvrait la marche, puis venaient des enfants orphelins, puis des clubistes en bonnets rouges, criant : *Vive la République!* S'avançait ensuite, portée dans un palanquin orné de guirlandes de chêne, une actrice de l'Opéra, Mlle Maillard. C'était la déesse de la Raison. Ses beaux cheveux s'échappaient de dessous un bonnet rouge; un manteau bleu céleste flottait sur ses épaules, et elle s'appuyait sur une pique. Le cortége arrive à l'Assemblée, et Chaumette, se présentant à la barre : « Législateurs, dit-il, le fanatisme a lâché prise. Ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière.... Aujourd'hui, un peuple immense s'est porté sous les voûtes gothiques qui, pour la première fois, ont servi d'écho à la vérité.... Là, nous avons abandonné des idoles inanimées, pour la *Raison*, pour cette image animée, chef-d'œuvre de la nature. » En disant ces mots, Chaumette avait les yeux fixés sur la déesse et invitait l'Assemblée à la contempler. Après quelques instants de silence, la charmante actrice descend de son trône et va prendre place auprès du président, qui l'embrasse. Chaumette demande que l'église de Notre-Dame soit désormais consacrée au culte de la Raison. Ce vœu, Chabot le convertit en motion, la Convention en décret. Des bravos répétés retentissent. Le temps était magnifique. On venait de recevoir la nouvelle d'une défaite de Charette à Noirmoutiers, et les cœurs étaient à la joie. Le cortége retournant au temple de la Raison, l'Assemblée l'y suivit. Une fête allégorique de cette espèce avait l'inconvénient d'être très-froide, de parler à l'esprit beaucoup moins qu'aux yeux, et de ne rien dire à l'âme. Encore si tout s'était borné là! Mais les promoteurs se trouvaient avoir ouvert aux natures grossières un champ dont eux-mêmes n'avaient pas mesuré l'étendue. Créer un culte en haine des cultes ne pouvait être une inconséquence sans portée; et, lorsque dans une société remuée de fond en comble on appelait imprudemment toutes les passions antireligieuses à venir bouillonner à la surface, que ne devait-on pas craindre?

Le mouvement dégénéra donc en une véritable orgie. La Raison, représentée d'abord par une artiste aimée du public, chercha bientôt ses personnifications dans d'impures courtisanes. Elle trôna sur les tabernacles, entourée de canonniers qui, la pipe à la bouche, lui servaient de grands prêtres. Elle eut des cortéges de bacchantes qui suivaient d'un pas aviné, à travers les rues, son char, rempli de musiciens aveugles, et, roulant à côté, un autre char où figurait, au sommet d'un rocher tremblant, un Hercule d'opéra armé d'une massue de carton. Il y eut un moment où Paris devint la ville aux mascarades, et cela tout en criant : *A bas les momeries!* Des représentants du peuple ne rougirent pas de quitter leurs chaises curules pour danser la carmagnole avec des filles revêtues d'habits sacerdotaux. Les reliques de sainte Geneviève furent brûlées en place de Grève, parce qu'elles avaient contribué à « faire bouillir la marmite des rois fainéants; » et l'on dressa, au milieu des éclats de rire, un procès-verbal que le député Fayau fit envoyer au pape. On jetait saints de bois, missels, bréviaires, heures de sainte Brigitte, Ancien et Nouveau Testament, dans des bûchers dont la flamme montait jusqu'au deuxième étage des maisons. La proscription du catholicisme s'étendant à l'art catholique, un arrêté ordonna la démolition des sculptures de Notre-Dame. Mercier assure que le tableau

de la Cène forma longtemps l'auvent de la boutique d'un savetier. « On doute presque, ajoute-t-il, de ce qu'on a vu et entendu. » Ici, des mulets chargés de croix, de chandeliers, de bénitiers, d'encensoirs, de goupillons, et rappelant les montures des prêtres de Cybèle; là, les sectateurs du nouveau culte assis à califourchon sur des ânes en chasubles, les guidant avec des étoles, et s'arrêtant à la porte des cabaretiers qui leur versaient à boire dans les vases enlevés à l'autel. Les églises fournirent un théâtre à des spectacles dont le scandale ne fut même pas épargné à la pudeur de l'enfance. On s'y enivra, on y fit l'amour; les harengères y vinrent vendre leur poisson; les marchands de tisane y apportèrent le tintement de leurs gobelets; souvent, des hommes à la poitrine nue et aux manches retroussées coururent s'y livrer à des danses tourbillonnantes qu'animaient jusqu'à la fureur une tempête de clameurs confuses, le son des trompettes, le bruit du tambour et le tonnerre de l'orgue.

L'église de Saint-Eustache fut transformée en un grand cabaret. L'intérieur du chœur représentait un paysage décoré de chaumières et de bouquets d'arbres. Le long de petits sentiers pratiqués à travers des escarpements de sapin et des masses de rochers fictifs, des bandes de jeunes filles couraient effrontément après les hommes, faisant craquer les planches sous leurs pas précipités. Autour du chœur, des tables chargées de bouteilles, de saucissons, de pâtés. Les convives affluaient par toutes les portes; et l'on vit des enfants de sept à huit ans mettre la main au plat en signe d'égalité, saisir les bouteilles, boire à même, et aller tomber ivres sur les marches des chapelles latérales.

De leur côté, beaucoup de prêtres, même parmi ceux qui, quoique réfractaires, étaient parvenus à demeurer en France, ne rougissaient pas de paraître s'associer à ces saturnales. Disant la messe dans les caves pendant la nuit, et, pendant le jour, fréquentant les clubs ou portant l'habit militaire, ils encourageaient aux excès sous toutes sortes de déguisements. « Nous pouvons citer, écrit l'abbé de Montgaillard, plusieurs ecclésiastiques (et dans ce nombre il en est qui ont occupé depuis des siéges épiscopaux et ont été élevés au cardinalat) qui poussaient le civisme jusqu'à se servir des vases sacrés pour satisfaire des besoins profanes. » Quant aux prêtres assermentés, ils affectaient d'aller administrer les sacrements aux morts en uniforme de gardes nationaux, et se vantaient d'avoir Dieu dans leurs gibernes.

La contagion gagnant les provinces, on écrivit de Lyon, où Collot-d'Herbois, Fouché et Ronsin représentaient alors l'Hébertisme, que le fanatisme venait d'y être écrasé dans une fête dont le héros était un âne portant la mitre sur la tête.

Clootz éprouvait de ce dévergondage une satisfaction parfaitement désintéressée et candide. Chaumette se consolait des excès commis par l'idée qu'ils scellaient la ruine des prêtres. Mais Hébert avait d'autres vues, et songeait à faire tourner au profit de son ambition un mouvement qui ne pouvait servir, ni le Comité de salut public, puisqu'il ne s'y était point associé, ni la Convention, puisqu'elle l'avait subi. Abattre une à une les influences reconnues, anéantir les noms populaires, ne laisser de pouvoir qu'à la Commune, et régner par elle : tel fut le plan d'Hébert. Malheureusement, l'entreprise avait ses périls, et il le sentait bien. Qu'adviendrait-il, en effet, si l'on s'avisait de trouver contre-révolutionnaire un système d'anarchie dont les résultats ne tendaient que trop à désarmer la Révolution française et à l'avilir? Il fallait donc parer à cet inconvénient, en essayant d'attirer à soi toutes les passions extrêmes, et en exagérant l'ardeur du patriotisme comme on exagérait le zèle philosophique. Partant de là, et prenant pour point d'appui la guillotine, Hébert n'eut plus qu'un but : accaparer les sanglants bénéfices de la Terreur. Il mit une obstination froidement barbare à vouer au bourreau une pauvre et douce créature, Madame Élisabeth, dont tout le crime était d'avoir aimé son frère et sa belle-sœur; il insista pour qu'on fît couler sur l'échafaud « le reste impur du sang des rois; » et, le 13 novembre, il arracha aux Jacobins, que lui livrait l'absence momentanée de Robespierre, la résolution de n'admettre aucun récipiendaire jusqu'à ce qu'on en eût fini avec les complices de Brissot. S'attaquer à Robespierre, il ne l'osait pas encore, et même il enveloppa de basses flatteries la haine qu'il lui portait; mais il essaya dès lors sur Lacroix la force des coups qu'il réservait à Danton, et fit chasser du club un autre ami de Danton, Thuriot. Or, quel forfait valait à Thuriot un outrage qui touchait à un arrêt de mort? Indigné de ce que, le 9 novembre, le conventionnel Osselin avait été décrété d'accusation pour avoir caché une émigrée, *sans qu'on lui eût permis de se défendre*, Thuriot s'était empressé, le lendemain, d'appuyer une proposition de Chabot portant que désormais on n'arrêterait pas les représentants du peuple *avant de les avoir entendus*. Voilà ce qu'Hébert jugeait impardonnable. Vainement Thuriot s'abaissa-t-il auprès de lui à une démarche humiliante; vainement essaya-t-il de le fléchir en se parant des couleurs de l'athéisme. « Thuriot, dit sèchement l'auteur du *Père Duchesne*, a prêché dans sa section le culte éternel de la nature, mais dans la Convention nationale il n'a pas prêché celui de la Révolution. »

Les projets d'Hébert se révèlent ici d'une façon assez claire. Mercier, qui se trouva dans les prisons de la Force avec Gusman, a écrit : « Le but des chefs de la Commune était d'anéantir la totalité de la Convention, pour usurper tous les pouvoirs; j'en ai tiré l'aveu de l'Espagnol Gusman, que nous appelions *Tocsinos*, par allusion au tocsin du 31 mai, qu'il avait fait sonner. » On conçoit, d'après cela, combien il importait à Hébert et à ses complices que les membres de la Convention pussent être décrétés d'accusation *avant d'avoir été entendus*. C'était installer la Terreur au sein de l'Assemblée et lui faciliter son suicide. Donc, pas de pitié pour ceux qui avaient tenté de soustraire l'Assemblée à l'asservissement de la peur. Thuriot avait été frappé le 13 novembre, aux Jacobins : le 16, ce fut le tour de Chabot.

Mais, cette fois, Hébert avait abandonné à un de ses lieutenants le soin de la dénonciation. Dufourny exposa que Chabot avait contracté un mariage intéressé avec la sœur des deux Autrichiens Emmanuel et Junius Frey; que cette union, à laquelle l'ex-capucin gagnait une dot de deux cent mille francs, avait eu lieu au moment où Marie-Antoinette comparaissait devant le Tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire au moment où, à l'égard des étrangers, le peuple était à son *maximum d'exécration*; « que la femme était un vêtement, et que, si ce vêtement était nécessaire à Chabot, il devait se rappeler que la Nation avait proscrit les étoffes étrangères. » A ces étranges et absurdes reproches, Dufourny en ajoutait un plus sérieux. « Avant ton mariage, s'écria-t-il en interpellant le moine défroqué, tu avais une compagne, et elle était devenue mère.... Qu'as-tu fait pour elle? Pourquoi l'as-tu abandonnée?... » Puis, il aborda le vrai délit de Chabot, aux yeux des Hébertistes : sa dernière motion dans l'Assemblée; et il regagna sa place, au milieu d'un conflit tumultueux d'applaudissements et de dénégations. Chabot tremblait de tous ses membres; il avait la figure pâle et consternée d'un criminel dont l'arrêt a déjà été porté. Il nia, parla de se constituer



DUNKERQUE

prisonnier du club, cria au secours. Il était si troublé, qu'il se rappela lui-même à l'ordre.

Il faut dire, pour expliquer cette lamentable attitude, que la motion reprochée à Chabot avait été, de sa part, beaucoup moins un acte de modération politique qu'un acte de sauvegarde personnelle. La vérité est qu'il se sentait un poids énorme sur la conscience, ayant falsifié, de concert avec Delaunay (d'Angers) et Julien (de Toulouse), un décret rendu contre la Compagnie des Indes, faux dont cent mille francs furent le prix. Que la prévarication vînt à se découvrir, et c'en était fait de lui; et son âme était loin d'avoir l'audace du crime. D'ailleurs, Bazire, qu'il avait inutilement tenté de corrompre et que tourmentait la possession d'un aussi terrible secret, Bazire ne s'abstenait de tout révéler que par un sentiment de compassion généreuse qu'exaltait la crainte de trahir, même envers un indigne ami, la confiance de l'amitié. En de telles circonstances, le réquisitoire de Dufourny fut, pour Chabot, comme l'éclair qui annonce la foudre; et, le club ayant chargé une commission d'examiner sa conduite, il se crut un homme mort. Une ressource lui restait, si l'on peut appeler ressource une lâcheté et un mensonge : c'était d'aller révéler le faux au Comité de sûreté générale, en déclarant n'y avoir concouru que dans l'intention de le dévoiler et d'en mieux connaître les auteurs. C'est ce qu'il fit le 17 novembre, en compagnie du malheureux Bazire qui, victime d'une inconcevable fatalité, courait par là au-devant du bourreau!

Cependant Robespierre suivait de l'œil les progrès de la faction d'Hébert, bien résolu à opposer une digue à ce torrent fangeux, dût-il périr submergé. Mais, avant de risquer sa popularité et de jouer sa tête dans les hasards d'une lutte où il était menacé d'avoir contre lui la coalition de tous les genres d'excès, il voulùt détruire aux yeux du monde l'effet des parades hébertistes, par un rapport de nature à faire ressortir le grand caractère de la Révolution française.

Ce rapport, qui fut présenté à la Convention le 17 novembre, était fortement pensé, d'une éloquence grave et fière, et il annonçait une connaissance approfondie de la situation, de la politique particulière, des mobiles et des desseins secrets de chaque Cabinet européen.

Après y avoir développé le système de la Cour de Londres, système égoïste qui, sous prétexte de combattre des principes désorganisateurs, n'avait en vue que la conquête de Dunkerque, de Toulon et de nos colonies, Robespierre appelait Pitt au tribunal des vrais hommes d'Etat, et il le jugeait avec le dédain d'un esprit supérieur. Il lui reprochait de s'être trompé grossièrement, et sur le génie de la Révolution française, et sur les causes de sa puissance; de n'avoir été ni assez moral pour croire à l'énergie des vertus républicaines, ni assez philosophe pour comprendre son siècle; il lui reprochait de s'être imaginé, dans l'excès d'un orgueil puéril, que la petite science qui consiste à guider un parlement ou à le corrompre suffit quand il s'agit d'apprécier la portée de l'enthousiasme chez un peuple libre; il comparait enfin le fils de Chatham à un enfant qui joue avec une arme à feu.

Arrivant au phénomène politique d'une alliance entre le roi de Prusse et le chef de la maison d'Autriche, Robespierre indiquait d'une manière très-précise ce qu'une pareille alliance avait de factice et de mensonger. Que pouvait gagner l'Autriche à abandonner la politique de Charles-Quint, de Philippe II et des vieux ministres de Marie-Thérèse? Tandis qu'elle s'épuisait d'hommes et d'argent, sans autre motif que l'espoir chimérique de posséder l'Alsace ou la Lorraine, dont des fleuves de sang la séparaient, la Prusse, elle, n'attendait pas; elle profitait de l'embrasement du monde pour prendre sa part de la Pologne, et se gardait bien d'appeler au partage des dépouilles ses fidèles alliés de Vienne! Il est vrai que la Prusse avait à payer cher ses frauduleux succès, obligée qu'elle était d'envoyer ses armées à la boucherie et de vider son trésor.

En réalité, une seule puissance, selon Robespierre, tirait parti de la Coalition : c'était la Russie, parce qu'elle augmentait ses moyens et ménageait ses forces, laissant des nations qu'elle nommait ses alliées, mais qu'au fond elle considérait comme ses rivales, se briser sans elle contre le rocher de la République.

Ainsi Robespierre ne se bornait pas à dévoiler tout ce que la Coalition, sous d'hypocrites dehors, cachait d'intérêts opposés, de sourdes jalousies et de piéges mutuels; par la manière même dont il annonçait ces discordes intestines, il en attisait la flamme.

Et, avec une habileté non moins remarquable, il montrait la France représentant, dans ce prodigieux conflit, une cause qui, étant celle d'idées applicables à tous les peuples, intéressait la terre entière. Car, enfin, était-ce pour la déclaration des droits du peuple français que la France s'ouvrait les veines? Non, c'était pour la déclaration des droits de l'HOMME. On avait vu des marins anglais, à la faveur d'un odieux stratagème et en violation des règles les plus sacrées du droit des gens, se glisser dans le port *neutre* de Gênes, y surprendre l'équipage d'une frégate française, au moment du repas, égorger les convives, et pousser la barbarie jusqu'à fusiller quelques malheureux mousses qui se sauvaient à la nage; on avait vu la Russie et la Prusse jouer à l'égard de la Pologne le rôle de deux brigands qui se partagent les dépouilles d'un voyageur assassiné.... Mais la France révolutionnaire, de quelle nation neutre avait-elle ensanglanté le territoire? A quelle nation, incapable de se défendre, avait-elle mis le poignard sur la gorge? « La France! s'écriait Robespierre, l'univers est intéressé à sa conservation. Supposons la France anéantie ou démembrée, le monde politique s'écroule. Otez à l'indépendance des médiocres États cet allié puissant et nécessaire, l'Europe entière est asservie; les petits princes germaniques et les villes réputées libres de l'Allemagne sont engloutis par les maisons ambitieuses d'Autriche et de Brandebourg; la Suède et le Danemark deviennent tôt ou tard la proie de la Russie; le Turc est repoussé au delà du Bosphore; Venise perd son commerce et sa considération, la Toscane son existence; Gênes est effacée; l'Italie n'est plus que le jouet des despotes qui l'entourent; la Suisse est perdue. Et vous, braves Américains, dont la liberté, cimentée par notre sang, fut encore garantie par notre alliance, quelle serait votre destinée si nous n'existions plus?... Que dis-je? L'Angleterre elle-même, que deviendrait-elle? Conserverait-elle longtemps sa liberté quand la France pleurerait la sienne?... Que la liberté périsse en France, la nature se couvre d'un voile funèbre, et la raison humaine recule jusqu'aux abîmes de l'ignorance et de la barbarie.... Le despotisme, comme une mer sans rivages, se déborderait sur le globe.... Oh! qui de nous ne sent pas agrandir ses facultés, en songeant que ce n'est pas pour un peuple que nous combattons, mais pour l'univers! pour les hommes qui vivent aujourd'hui, et pour tous ceux qui existeront! »

L'objet primitif et spécial du magnifique rapport qui vient d'être analysé était de parer à certaines manœuvres perfides des Puissances, tendant à fortifier la ligue des rois par l'accession des cantons suisses et des États-Unis d'Amérique. Aussi la conclusion fût-elle que le Comité de salut public

devait être chargé de resserrer les liens d'amitié qui unissaient la France à la patrie de Guillaume Tell et à celle de Washington. Mais, en traitant la question étrangère, Robespierre n'avait pas oublié la question intérieure : il trouva occasion de flétrir ceux dont les fureurs anarchiques étaient si propres à déconsidérer, au dehors, la Révolution française; ceux qui, la poussant d'une main violente, risquaient de la briser contre son but; ceux qui, dénonciateurs fougueux du fanatisme, ne savaient employer que le fanatisme, et se vantaient d'extirper la superstition lorsqu'ils ne faisaient qu'en varier les formes. « La force, ajoutait-il, peut renverser un trône; la sagesse seule peut fonder une République. Démêlez les piéges continuels de nos ennemis; soyez révolutionnaires et politiques; soyez terribles aux méchants et secourables aux malheureux; fuyez à la fois le cruel modérantisme et l'exagération systématique des faux patriotes.... Le peuple hait tous les excès; il ne veut être ni trompé ni protégé, il veut qu'on le défende en l'honorant. »

Dans ce passage, Robespierre désignait clairement les deux factions qu'il se préparait à combattre, savoir : les Hébertistes d'une part, et d'autre part ces hypocrites de modération dont la sensibilité envers les oppresseurs n'est qu'indifférence barbare envers les opprimés. Les partis menacés se reconnurent et frémirent de rage, mais le rapport excita une telle admiration, qu'ils n'osèrent éclater.

Au dehors, l'effet fut considérable : le prince de Hardenberg l'avoue dans ses Mémoires. La Révolution n'était jamais apparue aux rois sous un aspect aussi imposant : admirable résultat, et qui suffirait pour attester le génie de Robespierre, quand on songe combien la République risquait de paraître avilie, vue à travers les scènes ignobles dont Paris, grâce à l'Hébertisme, était alors le théâtre!

Au reste, Robespierre était décidé, nous l'avons dit, à engager le combat sans retard. Et, certes, il y fallait du courage. La France est le pays des commotions électriques. L'humeur des Français est si expansive et leur imagination si vive, que l'entraînement de l'exemple, très-puissant chez quelque peuple que ce soit, se trouve avoir chez eux une force absolument irrésistible. Réussissez, en France, à ébranler la foule, tout se précipitera, tout sera emporté. De là les succès croissants de l'Hébertisme : vers le milieu de novembre, c'était un débordement véritable. Aux Cordeliers, à la Commune, dans les sections, dans les rues, sur les places publiques, l'empire du nouveau culte se manifestait par des actes de délire. Les Jacobins eux-mêmes, en forme de demi-adhésion, élevèrent Anacharsis Clootz à la présidence du club. Mais la Convention? Entraînée comme le reste; et l'on en put juger, lorsque, le 20 novembre, la section de l'Unité lui vint faire hommage d'une masse énorme de calices, ciboires, soleils, chandeliers, plats d'or et d'argent. Les membres de la députation entrèrent, couverts de chapes, de chasubles, de dalmatiques. Ils portaient un drap noir, figurant la destruction du fanatisme, et chantaient l'air : *Marlborough est mort et enterré*. Arrivés au milieu de la salle, ils se mirent à danser. Et la Convention d'applaudir à cette indécente mascarade, qui lui était une insulte!

Seul, le Comité de salut public n'avait pas encore parlé. Hébert sentant avec effroi que Robespierre avait l'œil sur lui, prit le parti de provoquer une explication. Le 21 novembre, au club des Jacobins, il se plaignit timidement de certains faux bruits qu'on faisait courir, disait-il, pour diviser les patriotes. N'était-on pas allé jusqu'à prétendre que Robespierre voulait le dénoncer, lui Hébert, et, chose plus invraisemblable encore, dénoncer Pache? Puis, ardent à mendier la faveur des Terroristes, il reprit ses déclamations meurtrières contre « les complices de Brissot, » ajoutant : « Quand on a jugé Capet, il fallait juger sa race. Je demande qu'on en poursuive partout l'extinction. »

Robespierre se leva, et, s'emparant d'une phrase dont Hébert s'était servi : « Est-il vrai, dit-il, que nos plus dangereux ennemis soient « les restes impurs de la race de nos tyrans? » Début terrible! Et la suite y répondit. Hébert dut comprendre dès lors qu'il ne lui servirait de rien de s'abriter dans la Terreur, de se blottir derrière la guillotine. Robespierre continua : « Est-il vrai encore que la principale cause de nos maux soit le fanatisme? Le fanatisme! Il expire. En dirigeant toute notre attention contre lui, ne la détourne-t-on pas de nos véritables dangers? Vous craignez les prêtres! Et ils abdiquent! Ah!... craignez, non leur fanatisme, mais leur ambition; non l'habit qu'ils portaient, mais la peau nouvelle dont ils se sont revêtus.... Le fanatisme est un animal féroce et capricieux; il fuyait devant la raison : poursuivez-le à grands cris, il retournera sur ses pas.... Que des citoyens, animés d'un zèle pur, viennent déposer sur l'autel de la Patrie les monuments inutiles et pompeux de la superstition, la patrie et la raison sourient à ces offrandes. Que d'autres renoncent à telle ou telle cérémonie et adoptent l'opinion qui leur semble la plus conforme à la vérité, la raison et la philosophie peuvent applaudir à leur conduite. Mais de quel droit l'aristocratie et l'hypocrisie viendraient-elles mêler leur influence à celle du civisme et de la vertu? De quel droit des hommes inconnus jusqu'ici dans la carrière de la Révolution viendraient-ils chercher au milieu de ces événements les moyens d'usurper une popularité fausse, jetant la discorde parmi nous, troublant la liberté des cultes au nom de la liberté, attaquant le fanatisme par un fanatisme nouveau, et faisant dégénérer les hommages rendus à la vérité pure en farces ridicules? Pourquoi leur permettrait-on de se jouer ainsi de la dignité du peuple, et d'attacher les grelots de la folie au sceptre même de la raison? On a supposé qu'en accueillant les offrandes civiques, la Convention avait proscrit le culte catholique. Non, la Convention n'a pas fait cette démarche téméraire, elle ne la fera jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et en même temps de réprimer quiconque en abuserait pour troubler l'ordre public. On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe; ils la diront plus longtemps, si on les empêche de la dire. Celui qui veut empêcher de dire la messe est plus fanatique que celui qui la dit. Il est des hommes qui prétendent faire une religion de l'athéisme. Tout philosophe, tout individu, peut adopter à cet égard l'opinion qu'il lui plaira : celui qui lui en ferait un crime serait un insensé; mais il serait cent fois plus insensé encore, le législateur qui adopterait un pareil système. La Convention nationale l'abhorre. Elle n'est point un faiseur de livres, un auteur de systèmes métaphysiques; elle est un corps politique et populaire.... et ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la déclaration des droits de l'homme en présence de l'Être suprême.... L'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et punit le crime triomphant est toute populaire. J'ai été, dès le collége, un assez mauvais catholique; je n'ai jamais été ni un ami froid ni un défenseur infidèle de l'humanité. Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je parle dans une tribune où l'impudent Guadet osa me faire un crime d'avoir prononcé le nom de *Providence*. Et dans quel temps! Lorsque, le cœur ulcéré des crimes dont nous étions les témoins et les victimes; lorsque, versant d'impuissantes larmes sur la misère du peuple, éternellement

trahi, éternellement opprimé, je cherchais à m'élever au-dessus de la tourbe impure des conspirateurs, en invoquant contre eux la vengeance céleste, au défaut de la foudre populaire.... Eh! quelle est l'âme énergique et vertueuse qui n'appellerait point en secret du triomphe de la tyrannie à cette éternelle justice qui semble avoir écrit dans tous les cœurs l'arrêt de mort des tyrans? Le dernier martyr de la liberté exhalerait son âme avec un sentiment plus doux, en se reposant sur cette idée consolatrice. Ce sentiment est celui de l'Europe et de l'univers; c'est celui du peuple français. Le peuple français n'est attaché ni aux prêtres, ni à la superstition, ni aux cérémonies religieuses; mais il l'est à l'idée d'une puissance incompréhensible, effroi du crime, et soutien de la vertu. »

Ainsi parla Robespierre.

Lorsque Caton maintenait, contre César, que l'âme est immortelle, était-ce pour établir victorieusement une thèse métaphysique? En aucune façon. Laissant de côté les raisons tirées de la métaphysique pure, raisons éternellement controversables et controversées, Caton poussait à l'adoption du dogme de l'immortalité de l'âme, parce que ce dogme lui paraissait de nature à contribuer à la prospérité et au perfectionnement des sociétés humaines. De même, lorsque Jean-Jacques Rousseau, dans son *Contrat social*, posait les bases d'une religion « civile, » c'est-à-dire dégagée de toute superstition et indépendante du pouvoir des prêtres, ce qu'il avait en vue, c'était l'apostolat de certaines croyances qui, fondées sur le sentiment et non sur la dialectique, s'adressant au cœur plutôt qu'à l'esprit, servissent de lien moral entre les hommes, et protégeassent leur association, que tendent sans cesse à troubler ou à détruire le choc des passions, la lutte des intérêts et la divergence des idées. Eh bien, Robespierre pensait en ceci comme Caton, il pensait comme Jean-Jacques. Ne jugeant les questions métaphysiques que dans leurs rapports avec les principes constitutifs de la sociabilité humaine, ce qu'il combattait dans l'ATHÉISME, c'était son corollaire politique, l'ANARCHIE. Or, l'anarchie ayant pour effet d'abandonner chacun à ses propres forces, ou, en d'autres termes, de laisser sans protecteur le faible, le pauvre, l'ignorant, Robespierre concluait de là que ni l'ignorant, ni le pauvre, ni le faible ne sont intéressés à la proclamation de l'athéisme comme dogme social; et voilà dans quel sens il disait ce mot profond : *L'athéisme est aristocratique*. Toutefois il n'avait garde de s'opposer à ce que chacun fût libre de professer à cet égard « l'opinion qui lui semblerait la plus conforme à la vérité. » Il n'entendait nullement que la thèse de l'existence de Dieu fût bannie du domaine de la discussion, et qu'on mît des bornes au *Tradidit mundum disputationibus eorum*. Mais accoupler la loi, qui affirme, à l'athéisme, qui nie; mais donner pour religion à une société de frères ce qui n'est que la religion de l'individualisme et de l'anarchie; mais immoler d'une manière absolue au culte exagéré du rationalisme, qui dissout les groupes, le culte du sentiment, qui les forme et les conserve.... voilà ce que Robespierre, après Rousseau, son maître, jugeait contraire à la doctrine républicaine de l'unité et de la fraternité.

Sans doute on aurait pu aller plus loin et s'élever plus haut que l'affirmation d'un « Être suprême. » Quand Spinosa définissait Dieu : une substance unique, infinie, dont les deux attributs sont la pensée et la matière, et dont les êtres finis ne sont que des modes, loin de créer le vide dans le monde, il montrait l'Univers tout rempli de Dieu, et en même temps il donnait vie à une conception métaphysique qui correspond aux plus puissantes hardiesses du socialisme moderne. Mais la Révolution ne fut socialiste que par ses aspirations, très-vagues encore : comment aurait-elle poussé jusqu'au Panthéisme?

Robespierre termina son discours en déclarant qu'il y avait en France une faction de l'étranger, qu'elle s'agitait au sein même des sociétés populaires; et il conclut à ce que les membres du club des Jacobins fussent soumis à un scrutin épuratoire, proposition qui fut adoptée, séance tenante.

D'abord, les Hébertistes tinrent bon, ne pouvant croire qu'un seul homme fût capable de changer la situation par quelques paroles. Le 23 novembre, Chaumette court à la Commune, y tonne contre « les filles de joie devenues dévotes, » assure que les prêtres sont capables de tout : d'empoisonner les patriotes, d'incendier la Maison Commune, de mettre le feu à la trésorerie nationale, de renouveler l'histoire des mines; et, en conséquence, il fait décider que les églises ou temples appartenant à quelque culte que ce soit seront fermés ; que quiconque en demandera l'ouverture sera arrêté comme suspect; que chaque prêtre, que chaque ministre demeurera personnellement responsable de tout désordre provenant d'opinions religieuses; que la Convention sera invitée à exclure les prêtres de toute espèce de fonction publique. L'arrêté disait plus, il exprimait le vœu que les prêtres fussent frappés d'interdiction, pour quelque classe d'ouvrage que ce pût être ; mais cette clause barbare, qui les condamnait indistinctement à mourir de faim, dépassait les conclusions de Chaumette; il en demanda et en obtint la radiation.

Robespierre ayant pris en main, non la cause des prêtres catholiques spécialement, mais celle de la liberté générale des cultes, telle que la Constitution la proclamait, Chaumette s'aventurait sur une pente bien glissante.... Soit qu'il le comprît et voulût abriter sous des mesures populaires l'audace du coup qu'il frappait, soit qu'il ne fît que suivre en cela l'élan de son cœur, où l'amour du pauvre avait toujours eu place, il appuya l'adoption de deux arrêtés, dont l'un enjoignait aux boulangers de ne faire qu'une seule et bonne espèce de pain, *le pain de l'Égalité*, et dont l'autre établissait une taxe sur les riches au profit des pauvres.

Mais, pendant ce temps, Hébert allait répétant chaque jour dans son journal : « Il faut que la sœur du dernier tyran soit traduite au tribunal révolutionnaire. » Et, de son côté, la Commune pressait la Convention de réaliser ce vœu barbare. De quels crimes la mort de Madame Élisabeth devait-elle donc être l'expiation? Quelles vengeances son supplice était-il destiné à assouvir? Et quel besoin la Révolution avait-elle de ce sang? O misère des partis! Robespierre, qui déployait alors tant de courage civil, craignit néanmoins de se perdre, s'il laissait percer la sympathie que lui inspirait l'infortunée princesse, et il n'osa disputer cette tête innocente à l'impatience féroce d'Hébert qu'en insultant la victime qu'il eût voulu sauver : « A qui persuadera-t-on, s'était-il écrié dans la séance des Jacobins du 21 novembre, que la punition de la méprisable sœur de Capet en imposerait plus à nos ennemis que celle de Capet lui-même et de sa criminelle compagne? » Méprisable! un pareil mot appliqué à une pareille femme, dans la situation qu'on lui avait faite, était une injustice et, tranchons le mot, une lâcheté.

Cependant un adversaire des Hébertistes venait d'entrer dans la lice, qu'ils ne s'attendaient guère, en ce moment, à y rencontrer. De retour de sa retraite d'Arcis-sur-Aube, Danton se rangea, dès le premier jour, à la suite de Robespierre, dénonçant comme lui la conspiration de l'étranger, flétrissant comme lui le scandale des « mascarades antireligieuses, » repoussant comme lui « et le prêtre du fanatisme et celui de l'incrédulité, » rendant hommage comme

lui à l'existence d'un Être suprême, et comme lui enfin s'écriant : « Nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme. »

Déjà, au reste, la réaction était flagrante : Chaumette perdit courage et recula si bien, qu'il en vint à tenir, le 28 novembre, un langage qui était presque une répétition textuelle de celui de Robespierre. « .... La tribune des hommes libres ne peut être convertie en chaire de métaphysique. L'article 7 de la déclaration des droits garantissant celui de manifester sa pensée et ses opinions par la presse ou de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement et le libre exercice des cultes ne sauraient être interdits. — Je pardonne aux demi-savants, aux philosophes d'un jour, les rêves de leur imagination délirante; à mon sens, si le fanatisme est une maladie de l'esprit, je les crois plus fanatiques que ceux contre lesquels ils s'élèvent. — Quant à moi, si j'ai méprisé la superstition, je ne me crois pas en droit pour cela de persécuter celui qui en est atteint. — Je compare ceux qui agissent autrement à ces hommes dédaigneux et irritables qui, loin d'attaquer la maladie, outragent le malade. — Les premiers Nazaréens, persécutés par des gens aussi insensés qu'eux, transportaient leurs cérémonies dans des cavernes, dans des souterrains.... Leur secte se fût anéantie d'elle-même si elle n'eût été que méprisée. — Ne nous informons pas si un homme va à la messe ou à la synagogue ou aux prêches : informons-nous seulement s'il est républicain.... »

Quel prodigieux changement d'attitude, dans l'espace de moins d'une semaine ! Quelle étonnante palinodie ! Il ne restait, pour la compléter, qu'à annuler purement et simplement l'arrêté du 23; mais comment Chaumette aurait-il pu requérir la réouverture des églises et des temples, ayant requis qu'on emprisonnât quiconque oserait la demander? Il se borna donc à solliciter de la Commune un arrêté portant : 1° qu'on n'empêcherait jamais les citoyens de louer des maisons pour leur culte et de payer les ministres ; 2° qu'on ferait respecter la volonté des sections qui avaient renoncé au catholicisme pour ne reconnaître que le culte de la raison, de la liberté et des vertus républicaines.

A son tour, Hébert se rétracta, et avec beaucoup moins de dignité encore : « On a dit que les Parisiens étaient sans foi, sans religion, qu'ils avaient substitué Marat à Jésus. Déjouons ces calomnies. » Et, quelques jours après : « On m'accuse d'athéisme : je nie formellement l'accusation.... Je prêche aux habitants des campagnes de lire l'Évangile ; ce livre de morale me paraît excellent, et il faut en suivre les maximes pour être parfait Jacobin. Le Christ me semble le fondateur des sociétés populaires. »

Inutile d'ajouter que, depuis le discours de Robespierre, les mascarades antireligieuses avaient cessé dans Paris ; mais elles continuaient en province. De la ville d'Auch, Cavaignac écrivait que « le peuple entier avait dansé la carmagnole autour d'un brasier patriotique alimenté par des croix, par des saints de bois, par des vierges à miracles. » André Dumont, un des plus fougueux partisans de l'Hébertisme, mandait, de son côté : « Partout on ferme les églises, on ferme les confessionnaux, on fait des gargousses avec les livres des lutrins. » Alors même que de semblables manifestations n'auraient eu pour résultat que d'enflammer le fanatisme et d'inaugurer la guerre civile des âmes, elles avaient de quoi inquiéter la sagesse du Comité de salut public ; mais ce danger n'était pas le seul qui le préoccupât. Il craignait que le mouvement hébertiste ne servît à confirmer l'opinion que les divers gouvernements s'étudiaient à répandre en Europe, touchant ce qu'ils appelaient l'immoralité de la nation française. Comme Robespierre l'avait fait remarquer aux Jacobins : Il n'était pas de peuple qui ne fût attaché à un culte quelconque ; et, dès lors, quoi de plus funeste que de fournir aux rois un prétexte d'enrégimenter à leur service les préjugés religieux de leurs sujets ? La Révolution n'avait-elle pas assez d'obstacles à surmonter ? Fallait-il refroidir nos alliés ? Fallait-il multiplier le nombre de nos ennemis? Tels furent les motifs déterminants d'un manifeste que Robespierre, au nom du Comité de salut public, proposa à la Convention de lancer. C'était une réplique amère et quelque peu déclamatoire aux libelles que les Cabinets ne cessaient de publier contre la Révolution. On y lisait : « Vos maîtres vous disent que la nation française a proscrit toutes les religions; qu'elle a substitué le culte de quelques hommes à celui de la Divinité ; ils nous peignent à vos yeux comme un peuple idolâtre et insensé. Ils mentent. Le peuple français et ses représentants respectent la liberté de tous les cultes et n'en proscrivent aucun. Ils honorent la vertu des martyrs de l'humanité sans engouement et sans idolâtrie ; ils abhorrent l'intolérance et la superstition, de quelques prétextes qu'ils se couvrent; ils condamnent les extravagances du philosophisme comme les crimes du fanatisme. » La Convention vota ce manifeste avec enthousiasme. Puis, sur une motion de Barère, que Robespierre appuya vivement et qui fut amendée par Cambon, elle décréta défense expresse de troubler ou de menacer la liberté des cultes, réserve faite des précautions de salut public déjà ordonnées à l'égard des prêtres « réfractaires et turbulents. »

Le grand rôle qu'en cette occasion joua Robespierre témoignait de son influence et accrut sa popularité, mais en lui créant, dans les deux camps opposés, des ennemis mortels. Le 9 thermidor fut la vengeance que l'immoralité d'Hébert légua à l'immoralité de Tallien; et, quant aux prêtres, toujours si intéressés à ce qu'on les opprime quand ils n'oppriment pas, ils se promirent bien de poursuivre jusqu'au tombeau et au delà du tombeau l'homme qui venait de leur enlever le bénéfice d'une persécution où le burlesque s'ajoutait à la violence ; l'homme qui recommandait contre eux le seul système qu'ils eussent à redouter : une surveillance active, propre à surveiller leurs manœuvres sans leur fournir l'occasion désirée de se poser en martyrs. Et c'est ce qui explique le prodigieux entassement de calomnies dont tous les écrivains royalistes et catholiques ont chargé à l'envi la mémoire de Robespierre, jusque-là qu'ils l'ont rendu comptable, aux yeux de la postérité, des excès mêmes qu'il usa sa vie à combattre. Ah ! c'est qu'en effet le véritable adversaire des détracteurs de la Révolution française était celui qui n'eut d'autre préoccupation que de lui donner une contenance à la fois calme et ferme et un caractère élevé. Robespierre eût été moins attaqué, s'il eût davantage mérité de l'être!

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE I

RÉGIME DE LA TERREUR



N lit dans les *Considérations sur la Révolution française*, par Mme de Staël :

« Pendant les quatorze années de l'histoire d'Angleterre, qu'on peut assimiler à celle de France sous tant de rapports, il n'est point de période comparable aux quatorze mois de la Terreur. Qu'en faut-il conclure? Qu'aucun peuple n'avait été aussi malheureux depuis cent ans que le peuple français. Si les nègres à Saint-Domingue ont commis bien plus d'atrocités encore, c'est parce qu'ils avaient été plus opprimés. »

De son côté, Charles Nodier a écrit :

« En vérité, j'ai compris, depuis, que les événements sont bien plus forts que les caractères, et que si certains hommes ont brisé les peuples dans leur passage, c'est qu'ils ont été poussés par une puissance non moins irrésistible que celle qui déchire les volcans et précipite les cataractes. »

Reportons-nous en effet aux circonstances d'où sortirent les plus terribles journées de la Révolution.

Au mois de juillet 1792, l'ennemi s'avance à pas pressés. Jarry, créature de Lafayette, a fait incendier, sous un vain prétexte, les faubourgs de Courtray ; et, laissant pour adieux aux Belges, nos frères, un monceau de ruines fumantes, l'armée française a repassé la frontière, sur l'ordre exprès de

Luckner. De son côté, Lafayette, quittant ses troupes, est venu montrer, en pleine assemblée, aux représentants du peuple, la pointe de son épée et les menacer d'un autre Monk. Dumouriez, dans une lettre où il annonce l'occupation d'Orchies par l'ennemi, se plaint de manquer de vivres, d'argent, d'instructions. Vers le Rhin, quarante mille hommes vont avoir à soutenir le choc de deux cent mille Autrichiens, Prussiens et Hongrois, sans compter vingt-deux mille émigrés. A l'intérieur, la révolte court secouer ses torches de ville en ville. Sur quatre-vingt-trois directoires de département, la contre-révolution en possède trente-trois. C'est l'époque où, le sourire du triomphe sur les lèvres, Marie-Antoinette dit à Mme Campan : « Dans un mois, le roi sera libre, les princes seront à Verdun tel jour, tel autre jour le siége de Lille commencera. » Mais ils ont retenti, les mots effrayants, les mots sauveurs : *La patrie est en danger*, et voilà la France entière debout. Paraît un manifeste de Brunswick, déclarant que « les habitants qui oseraient *se défendre* seront punis *comme rebelles;* » ah! on prétend imposer un roi à la France! Le soleil du 10 août 1792 se lève, et la royauté tombe renversée sur une montagne de morts.

Au mois de septembre de la même année, les périls n'ont fait que se multiplier, ils sont immenses; Dumouriez, montrant sur la carte la forêt de l'Argonne, dit à Thouvenot : « Voici les Thermopyles de la France. » A Paris, Roland, dans un conseil rassemblé à la hâte, déclare qu'il faut partir, et Kersaint, qui arrive de Sedan, s'écrie : « Oui, oui ; car il est aussi impossible que dans quinze jours Brunswick ne soit pas ici, qu'il l'est que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus. » Aussi a-t-on vu des royalistes, le compas à la main, mesurer la distance qui sépare Verdun de la capitale. Or, pendant que les ministres agitent des projets de fuite ; pendant que, du haut de la guillotine, des condamnés s'annoncent comme allant être vengés par le soulèvement des prisons, l'égorgement des sentinelles et l'incendie de Paris ; pendant que les cachots se transforment en fabriques de faux assignats ; pendant que des proclamations ministérielles d'un vague effroyable font passer devant les yeux du peuple, à la fois épouvanté et furieux, le fantôme de la trahison ; pendant que Gorsas, révélant le plan des forces coalisées, et sonnant pour ainsi dire la trompette du jugement dernier, crie aux Parisiens : « Vous serez conduits en rase campagne, et là on fera le triage : les révolutionnaires seront suppliciés, les autres (voile jeté sur leur sort) ; » un grand cri s'élève : *L'ennemi est à Verdun*. Alors, saisis de cette idée fatale que la liberté entre dans son agonie; que le flambeau porté par la France pour illuminer la terre, va lui être arraché et va s'éteindre sous les pieds des chevaux prussiens ; que la Révolution n'a plus de quartier à attendre; que la justice se meurt, que la justice est morte, les esprits tombent dans un noir délire, qui se formule, ô deuil éternel! par ces trois mots pleins de sang : « Courons aux prisons !... »

Et maintenant, tournez un petit nombre de feuillets : quels événements déterminèrent les mesures formidables qui marquent le mois d'août et les premiers jours du mois de septembre 1793? Des événements dont le concours forme la situation la plus inouïe et la plus affreuse que l'histoire ait jamais léguée à la mémoire des hommes. Le midi de la France en feu, la Bretagne et la Normandie soulevées par les Girondins, la Lozère au pouvoir des royalistes, la Corse appelant les Anglais, Toulon à la veille de les recevoir, Lyon s'armant contre Paris et lui jetant comme gage de bataille la tête de Chalier, les Vendéens victorieux, les Autrichiens maîtres de Condé, les Prussiens maîtres de Mayence, le duc d'York maître de Valenciennes, la coalition partout, et la Révolution se tordant à demi étouffée entre la guerre civile et la guerre étrangère, voilà ce qui amena, non pas tel ou tel homme, mais les huit mille députés des assemblées primaires à venir dire à la Convention : « Il n'est plus temps de délibérer, il faut agir ; nous demandons que tous les suspects soient mis en arrestation. » A quoi le président répondit : « Que les mots que vous venez de proférer retentissent dans tout l'empire comme le tonnerre de la vengeance et de la destruction ! » Danton ne fit donc que constater un fait impossible à nier, lorsqu'il s'écria dans cette même séance : « Les députés des assemblées primaires viennent d'exercer parmi vous l'initiative de la Terreur. »

Non, non, le gouvernement de la Terreur ne fut point le produit d'un *système;* il sortit, tout armé et fatalement, des entrailles de la situation : les injustices du passé l'avaient conçu, les luttes prodigieuses et les périls sans exemple du présent l'engendrèrent.

Et voici ce qui arriva.

Ceux dont la Terreur servait les passions ou flattait le caractère farouche y cherchèrent un abominable point d'appui. Ainsi firent Hébert, Ronsin, Fouché, Collot-d'Herbois, Carrier.

Ceux en qui un penchant naturel à la clémence s'associait à des convictions fatiguées reculèrent, pour fuir la vue de l'échafaud, jusqu'à la contre-révolution. Ainsi firent Danton et Camille Desmoulins.

Enfin, il y eut ceux qui, voulant que la Révolution di vorçât avec la fureur sans rien perdre de son énergie, se prononcèrent à la fois, et contre « le modérantisme, qui est à la modération ce que l'impuissance est à la chasteté, et contre l'excès, qui ressemble à l'énergie comme l'hydropisie à la santé. » J'ai nommé Robespierre, Saint-Just et Couthon.

Les faits vont mettre en lumière ces points, qu'on s'est trop plu à obscurcir.

Au premier rang des grandes agences de la Terreur se place le Comité de sûreté générale, qui avait la direction de la police et le redoutable maniement de la loi des suspects.

Ses membres étaient Moyse Bayle, Élie Lacoste, la Vicomterie, Dubarran, Jagot, Amar, Vadier, Vouland, David, Lebas, Louis (du Bas-Rhin).

Selon Senar, qui fut admis au Comité de sûreté générale en qualité de secrétaire-rédacteur, ce Comité se divisait en trois partis :

Celui des *gens d'expédition*, composé de Vadier, Vouland, Amar, Jagot, Louis (du Bas-Rhin) ;

Celui des *écouteurs*, composé de David et Lebas;

Celui des *gens de contre-poids*, composé de Moyse Bayle, la Vicomterie, Élie Lacoste et Dubarran.

Or, le premier de ces trois partis appartenait sans réserve au génie de la Terreur.

Jagot, homme d'une brutalité effrayante, appelait la prison un *habit de pierres de taille*. « C'était, dit Senar, un fagot d'épines qui se délie. »

Amar, sous un extérieur faux et un langage insidieux, cachait une âme cruelle. Il avait à ses ordres la voiture du comité; son principal soin était d'aiguillonner l'ardeur du tribunal révolutionnaire. Dans son salon, transformé en sérail, se réunissaient chaque matin un groupe de jolies femmes, dont l'une lui présentait un placet, une autre des fleurs, et devant lesquelles il se montrait tour à tour grave, sensible et badin.

Un odieux mélange d'orgueil, de barbarie et de lâcheté caractérisait Vadier. Il plaidait contre l'admission des moyens justificatifs comme une partie intéressée, avait baptisé la guillotine le *vasistas*, et prenait plaisir à y entendre *éternuer dans le sac*,

Quand la colère, à laquelle il était sujet, prenait Vouland, on le voyait frapper du poing sur la table, sauter en l'air; on eût dit un pantin furieux. Le mot qui, sur ses lèvres, exprimait un vote de sang, était : *tête rasée, tête grippée.* Le jour d'une exécution, apercevant le convoi, il dit à ses voisins : « Partons, allons voir célébrer la messe rouge. »

Louis (du Bas-Rhin) était implacable et hypocrite.

Tels furent peints de la main de Senar, rédacteur-secrétaire du Comité, les hommes en qui la Terreur eut ses suppôts les plus actifs, et Robespierre ses plus dangereux ennemis.

La faiblesse est presque toujours complice de la violence. Les Vadier, les Amar, les Vouland, les Jagot n'eurent donc pas de peine à dominer Moyse Bayle, la Vicomterie, Élie Lacoste, Dubarran, de sorte que, dans ses efforts pour faire prévaloir une politique également exempte de pusillanimité et de violence, Robespierre se trouva avoir contre lui tout le Comité de sûreté générale, à l'exception de deux membres, le peintre David et Lebas.

Encore Lebas était-il le seul par qui la pensée de Robespierre pût être représentée d'une manière sérieuse. Car David, nature volcanique, se laissait volontiers emporter aux extrêmes; quel que fût son respect pour le grave génie du premier des Jacobins, le grand et véritable objet de son admiration avait toujours été l'*Ami du peuple;* et lorsqu'il s'écriait : « Broyons, broyons du rouge, » c'était évidemment le souvenir de Marat qui l'obsédait.

Un fait montre jusqu'où allait l'animosité du Comité de sûreté générale contre Robespierre. Senar se plaignant un jour de ce qu'on n'avait pas fait arrêter Tallien, Moyse Bayle lui répondit : « Tallien a commis tant de crimes, que de cinq cent mille têtes, s'il les avait, il n'en conserverait pas une; mais il suffit qu'il ait été attaqué par Robespierre, pour que nous gardions le silence. »

La guerre continua ainsi jusqu'au 9 thermidor, guerre sourde et pleine d'hypocrisie, mais d'autant plus dangereuse. Robespierre ne pouvait s'y méprendre; il sentit que le Comité de sûreté générale travaillait ardemment à le renverser, et il essaya de conjurer le péril en opposant au pouvoir de ses ennemis un « Bureau de police générale; » mais lorsqu'il eut recours à cette mesure, il était trop tard; déjà s'entr'ouvrait sous ses pieds l'abîme où lui et la Révolution, qu'il tenait étroitement embrassée, disparurent engloutis.

L'assassin privilégié du Comité de sûreté générale était Héron. Chargé des arrestations et toujours accompagné de sbires qu'on désignait sous le nom de *héronistes*, cet homme était l'effroi des familles. Il se souilla, s'il en faut croire Senar, de toutes sortes de cruautés et de rapines. Il portait un couteau de chasse que maintenait un ceinturon blanc et qu'il cachait quelquefois sous son habit; une rangée de petits pistolets brillait à sa ceinture; des espingoles portatives sortaient de ses poches de côté; lorsqu'il marchait, c'était une artillerie complète. On l'appelait *le chef*. Fils d'un fourrier des écuries de la mère de Louis XVI, lui-même avait été fourrier des écuries du comte d'Artois. La Révolution, qui fit tant de héros et de martyrs, fit aussi des tyrans : Héron fut du nombre des tyrans subalternes. En lui s'incarna, sous sa forme la plus brutale et la plus grossière, l'esprit qui animait les meneurs du Comité de sûreté générale. Héron fut le bras de Vadier.

Loin d'être, comme Senar le dit quelque part, le *bouledogue* de Robespierre, Héron n'eut jamais aucune espèce de relation ni avec Robespierre ni avec ses amis. Lorsque, le 20 mars 1794, Bourdon (de l'Oise) attaqua Héron, dans le but de rendre les Comités odieux, ses défenseurs furent Vadier et Moyse Bayle. Couthon s'exprima en ces termes : « Je ne connais point Héron, je ne l'ai jamais vu; le Comité de sûreté générale, instruit de l'arrestation que vous aviez décrétée, est venu en faire part au Comité de salut public, et nous a déclaré que la République devait à Héron d'avoir découvert et atteint de grands conspirateurs. » A son tour, après avoir annoncé qu'il ne parlerait pas de Héron *personnellement*, Robespierre déclara qu'il ne résultait rien contre lui des informations qu'on avait prises auprès de l'accusateur public. Si donc Héron échappa, cette fois, à un décret d'arrestation, ce fut à la suite d'une démarche spéciale du Comité de sûreté générale, et précisément parce que Robespierre et Couthon furent trompés sur le compte de cet homme, qu'ils ne connaissaient pas, son despotisme s'exerçant dans les bas-fonds de la police.

Au-dessous du Comité de sûreté générale et soumis à sa surveillance, fonctionnaient les Comités révolutionnaires.

Créés par la Convention, le 22 mars 1793, sur la motion de Jean Debry, et investis, le 17 septembre de la même année, du droit de faire arrêter les suspects, ils étaient nommés par le peuple dans les sections. Le nombre de ces Comités dans toute la France devait s'élever, d'après la loi, jusqu'à quarante-cinq mille : le nombre de ceux qui furent en activité atteignit le chiffre, déjà bien assez considérable, de vingt et un mille cinq cents.... Vingt et un mille bras donnés au gouvernement de la Terreur!

Mais telle était la fatalité de la situation, que Barère put dire : « Il n'y a pas eu de décret plus franchement voté, plus unanimement consenti, que celui par lequel la Convention ordonna, le 17 septembre, aux comités révolutionnaires de faire arrêter les gens suspects. »

Un pareil pouvoir était un levier trop puissant pour que les divers partis qui divisaient la République ne cherchassent point à s'en emparer. Les Hébertistes, qui dominaient la Commune de Paris, tentèrent à cet égard un effort désespéré. Le 1er décembre, sous prétexte que Paris ne pouvait se *sectionniser* sans inconvénient, et qu'il fallait mettre un frein aux excès de l'arbitraire local, Chaumette, dans un véhément réquisitoire, demanda qu'il fût enjoint aux comités révolutionnaires de communiquer avec le Conseil de l'Hôtel de Ville en tout ce qui tenait aux mesures de police et de sûreté. C'était demander que la direction des coups à frapper passât du Comité de sûreté générale à la Commune, et qu'on mît aux mains de celle-ci un pouvoir qui, en fait, lui eût subordonné, non-seulement la Convention, mais le Comité de salut public. C'est ce que chacun comprit. Vainement Chaumette s'était-il étudié à masquer son but en exaltant la Montagne, en protestant de son respect pour elle, et en s'écriant : « Rallions-nous autour de la Convention! » L'habile humilité de ces hommages ne fit que provoquer, de la part du gouvernement, un acte de vigueur qui coupa court à toute entreprise ultérieure.

Donnant suite au réquisitoire de Chaumette, le Conseil de la Commune avait convoqué pour le 4 décembre (14 frimaire) tous les membres des comités révolutionnaires : ce jour-là Billaud-Varenne paraît à la tribune de la Convention, y fait ironiquement l'éloge de la sensibilité qui a inspiré à Chaumette son réquisitoire, et conclut à l'annulation d'un arrêté qu'il déclare à la fois pernicieux et contraire au décret du 17 septembre. Ses conclusions sont adoptées. Puis, sur la proposition de Barère, l'Assemblée prononce défense expresse à toute autorité constituée de convoquer les comités révolutionnaires, et, sur la proposition de Charlier, décrète dix ans de fers contre les délits de cette espèce. Pendant ce

temps, les comités révolutionnaires se réunissaient à l'Hôtel de Ville. Le décret que la Convention vient de rendre y est apporté; et aussitôt, prenant la parole, Chaumette invite les membres convoqués à se retirer par obéissance à la loi. Tout



MADAME DU BARRY CONDAMNÉE PAR LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

fut dit, et les comités révolutionnaires continuèrent de correspondre avec le Comité de sûreté générale.

Une autre agence de la Terreur, c'était le Tribunal révolutionnaire.

Divisé en quatre sections, il se composait de seize juges, y compris les présidents et vice-présidents, et de soixante jurés, auxquels une indemnité de dix-huit livres par jour était allouée. Le président fut Hermann, et le vice-président Dumas. Fouquier-Tinville, on l'a vu, remplissait les formidables fonctions d'accusateur public. Parmi les juges figuraient Coffinhal, Foucault, Dobsen, Sellier, Harny, Maire; et, parmi les jurés, Vilate, l'auteur des *Causes secrètes de la Révolution au 9 thermidor;* Brochet, un des séides de Marat; le limonadier Chrestien; Nicolas, imprimeur; Gérard, orfèvre; Trinchard, menuisier; Topino-Lebrun et Prieur, peintres; Renaudin, luthier; Leroy, surnommé Dix-Août; le chirurgien Souberbielle; Duplay, l'hôte de Robespierre.

Quelques mots sur le personnel de ce Tribunal fameux.

Hermann était fils d'un homme de probité et de savoir, qui avait été greffier en chef des états d'Artois. Compatriote de Robespierre, Hermann, après être entré dans la congrégation de l'Oratoire, où il resta peu de temps, avait acheté, jeune encore, la charge de substitut de l'avocat général du conseil supérieur d'Artois. Il l'occupa jusqu'en 1789, et y montra autant d'intégrité que de talent. Il avait tous les dehors de la sensibilité, et beaucoup de ses actes répondirent à ces apparences. Nommé, plus tard, commissaire des administrations civiles, il signala son entrée en fonctions « par une conduite et une correspondance où respiraient les principes d'une philanthropie si aimable et d'une justice si exacte, » que, ne pouvant à cet égard qu'obscurcir la vérité, ses ennemis, devenus vainqueurs, furent réduits à le taxer d'hypocrisie. Les crimes qu'à une époque de réaction furieuse ils lui reprochèrent, par l'organe du dantoniste Thirriet-Grand-Pré, étaient : d'avoir établi des inspecteurs pour s'assurer de la ponctualité des employés; d'avoir diminué les traitements; d'avoir interdit l'entrée des bureaux aux femmes qui, par leur mise et leurs manières, n'annonceraient pas être de la classe respectable du peuple; en d'autres termes, d'avoir éloigné les *jolies solliciteuses!* Quant à sa part de responsabilité dans les actes qui se rattachent à l'affaire de la « conspiration des prisons, » nous verrons à quoi elle se borne quand nous en serons là. Ce qu'il importe de constater, pour le moment, c'est qu'il est faux, en tout cas, qu'Hermann fût, comme on l'a tant dit, « l'homme de Robespierre. »

Que ce dernier regardât Hermann comme un homme probe et éclairé, c'est certain; qu'il l'ait indiqué à la Convention pour le poste de président du Tribunal révolutionnaire, c'est possible, probable même, quoique non démontré. Mais en cela Robespierre avait si peu l'idée de se donner un instrument, qu'Hermann ignora toujours à qui il était redevable de sa nomination. Voici ce qu'il a écrit lui-même à ce sujet, dans un temps et un milieu où il eût été bien facile de le confondre, s'il eût trahi la vérité. « J'ignore qui m'a indiqué pour le Tribunal révolutionnaire. Je le jure dans toute la sincérité de mon âme, et je ne voudrais pas racheter ma vie par un mensonge. » Il a écrit encore : « J'affirme que, durant huit mois que j'ai été au Tribunal révolutionnaire, je ne suis allé que deux fois chez Robespierre, quoiqu'il fût de la même ville que moi, et que je l'eusse quelquefois rencontré à Arras, sans avoir été jamais lié avec lui. » Et plus loin : « Durant les quatre mois que j'ai été commissaire des administrations civiles, quoique voisin de la maison qu'habitait Robespierre, je suis allé trois fois chez lui seulement, par occasion, parce qu'on m'y a mené; et je jure que jamais un mot confidentiel ne m'a été dit. » Il est à remarquer que dans le procès où Hermann fut impliqué par la contre-révolution victorieuse, ses ennemis n'eurent pas un seul fait à opposer aux dénégations qu'on vient de lire.

Le vice-président Dumas, un de ceux qu'emporta la tempête de thermidor, a eu le sort qui attend tous les vaincus dont l'histoire n'est écrite que par les vainqueurs : il a été beaucoup attaqué sans avoir été en position, soit d'être défendu, soit de se défendre. Ce qui est certain, c'est que, dans un moment où les plus fermes pouvaient pâlir, il déploya un courage qui, s'il ne dément pas la violence attribuée à son caractère, témoigne au moins de la sincérité de ses convictions et de la force de ses attachements personnels.

Même justice est due à Coffinhal, esprit fougueux et entreprenant, âme intrépide dans un corps d'Hercule. Ancien procureur au Châtelet, Coffinhal ressemblait moins à un juge qu'à un soldat. Il avait une haute stature, un teint jaune, des yeux noirs couverts d'épais sourcils. Sa place eût été sur les champs de bataille, si les champs de bataille alors n'eussent été partout.

Pour connaître Fouquier-Tinville, il suffisait de le voir. Tête ronde, cheveux noirs et unis, front blême, petits yeux chatoyants, visage plein et grêlé, taille moyenne, jambe assez forte, regard tantôt fixe, tantôt oblique, tel était l'homme extérieur. Quand il allait parler, il fronçait le sourcil. Sa voix rude passait soudain de l'aigu au grave; elle avait, pour les accusés, le son de la hache sur le billot. Fouquier-Tinville était fils d'un cultivateur d'Hérouelles, village situé près de Saint-Quentin. Procureur au Châtelet comme Coffinhal, il avait, en 1781, composé des vers à la louange de Louis XVI. D'abord juré du Tribunal révolutionnaire, puis accusateur public, il fut, à Paris, le représentant de ce génie exterminateur qui allait se personnifier dans Collot-d'Herbois et Fouché à Lyon, et dans Carrier à Nantes. Son opinion était presque toujours *la mort.* Il avait de tels accès d'impatience sanguinaire, qu'il faisait préparer à l'avance les jugements, la guillotine et les charrettes. Un détenu ayant réclamé sa liberté, Fouquier-Tinville le fit mettre en jugement, sur ce qu'il fallait le satisfaire, puisqu'il était si pressé. En certaines circonstances, il résulta de ses hâtives fureurs qu'il y eut substitution de personnes. Quelquefois, il laissait sans les ouvrir des paquets que lui avaient adressés les détenus et qui contenaient des pièces à décharge : on trouva de ces paquets chez lui, après son arrestation. Un jour, un huissier ayant reçu l'ordre d'aller chercher au Luxembourg une citoyenne Biron, et lui étant venu dire qu'il avait trouvé deux citoyennes de ce nom : « Eh bien! s'écria-t-il, amène-les toutes les deux; elles y passeront. » Il se plaignait souvent de ce que les huissiers n'allaient pas assez vite en besogne : « Vous n'êtes point au pas, » leur disait-il; et il ajoutait, en parlant des accusés : « Il m'en faut deux à trois cents par décade. » On l'entendit rugir, à certains acquittements. De là le cri que, plus tard, poussa Fréron, qui lui-même avait bu tant de sang : « Je demande que Fouquier-Tinville aille cuver dans les enfers tout le sang dont il s'est enivré. » Désigné enfin à son tour pour être la proie de cette guillotine dont il avait été le pourvoyeur, Fouquier-Tinville attendit son sort avec un front d'airain. Pendant le résumé de l'accusateur, il feignit de s'endormir, ou s'endormit.

Et toutefois, cet implacable ministre de la Terreur ne fut pas sans ouvrir quelquefois son cœur à la pitié, tant la nature de l'homme est complexe! Lui qui poussa la barbarie jusqu'à ordonner qu'on lui amenât des prisonniers, malades, sur des brancards, on le vit recevoir avec beaucoup d'humanité des pères de famille éplorés qui venaient réclamer leurs enfants mis en prison. Il lui arriva de soulager les malheu-

reux détenus. Il lui échappa de dire qu'il aimerait mieux labourer la terre que d'être accusateur public. Directeur du jury au tribunal du 17 août, il s'était conduit « avec franchise, intégrité et humanité. » Au mois d'avril 1793, les généraux Harville, Boucher et Froissac ayant été décrétés d'accusation par la Convention, Fouquier-Tinville, après un examen attentif du dossier, reconnut qu'il n'y avait pas lieu à les poursuivre, décida qu'en dépit du décret il s'abstiendrait, et eut le courage de le déclarer dans une lettre publique. On a prétendu qu'il avait coutume d'entrer dans la chambre des jurés pour les influencer : mensonge de la haine! Il n'est pas vrai non plus qu'il eût coutume de se livrer à des orgies avec les membres du Tribunal, au sortir des audiences. On lui imputa des malversations : autre calomnie! A la veille de monter sur l'échafaud, il put écrire : « J'avais cinquante mille livres de patrimoine avant la Révolution : aujourd'hui j'ai pour tout patrimoine une femme et cinq enfants. »

Fouquier-Tinville n'eut jamais de relations qu'avec les Comités de salut public et de sûreté générale, et cela dans le lieu de leurs séances. Il s'y rendait chaque soir entre dix et onze heures, remettait la liste des jugements, et recevait leurs instructions. Il n'avait de rapports particuliers ni avec Robespierre, qu'il n'aimait pas, ni avec Saint-Just. Pour ce qui est de Couthon, c'est à peine s'il le connaissait personnellement, attendu que Couthon ne paraissait jamais le soir au Comité. Un fait curieux et qui montre jusqu'à quel point Fouquier-Tinville était étranger au parti que représentaient Robespierre, Couthon et Saint-Just, c'est que, lorsque Robespierre fit établir le « Bureau de police générale, » Fouquier-Tinville n'en fut pas informé autrement que le public. « Aujourd'hui encore, écrivait-il lors de son procès, j'ignore dans quel lieu du Comité ce bureau était situé. »

Les membres les plus farouches du Tribunal révolutionnaire, après l'accusateur public, étaient Trinchard, Leroy, surnommé *Dix-Août*, Brochet, Chrestien, Renaudin, Gérard, Prieur, Vilate. C'étaient là les jurés *solides*, ceux dont on se servait pour ces condamnations collectives que, dans son affreux langage, Fouquier-Tinville appelait des *feux de file*.

Leroy était un marquis, le marquis de Montflabert. Il avait l'oreille un peu dure : mais il tenait à siéger!

Brochet était l'auteur de la prière : « O sacré cœur de Jésus! ô sacré cœur de Marat! »

Renaudin se considérait comme l'instrument aveugle de la loi. Lorsque la contre-révolution, triomphante, le conduisit à la Conciergerie, il dit : « Je n'étais que la hache dont on se servait; on ne peut pas faire le procès à la hache. »

Chrestien tenait un café où se réunissaient les plus violents d'entre les Jacobins; excellent patriote, courageux et franc, mais exalté jusqu'au délire, il gouvernait despotiquement la section Lepelletier.

Prieur passait le temps des débats à faire en caricature le portrait des accusés dont la physionomie l'avait frappé. En les regardant, il disait : « Celui-ci est de l'anisette de Bordeaux; celui-là est de la liqueur de M. Amphoux. »

Vilate était un prêtre.

La Terreur n'eut pas d'agent comparable à cet homme, auteur d'un livre où il anathématise la Révolution, au nom de l'humanité. Il avait pris le nom de Sempronius Gracchus. Quand Robespierre le vit pour la première fois, c'était dans la compagnie de Barère. « Quel est ce jeune homme? » demanda-t-il. Barère ayant répondu : « Il est des nôtres, c'est Sempronius Gracchus; » Robespierre répliqua vivement : « Sempronius Gracchus, un des nôtres! Vous n'avez donc pas lu le *Traité des offices?* L'aristocrate Cicéron, afin de rendre odieux le projet des deux Gracques, exalte les vertus du père, et traite les enfants de séditieux. »

La sagacité de Robespierre, en cette occasion, ne s'était point démentie : Vilate fut un double apostat; et il n'est pas sans intérêt de constater ici quels sont ses titres à la confiance de ceux qui le considèrent comme une autorité historique irrécusable! Son acharnement contre les accusés était tel, que, lorsque les débats lui paraissaient durer trop longtemps, il marquait son impatience par des postures indécentes ou des propos atroces. Il se promenait dans la salle des témoins pendant que ses collègues étaient en délibération, assurant qu'il était toujours convaincu. Un jour, il eut l'impudeur de dire à Dumas, qui présidait l'audience : « Voici l'heure du dîner; les accusés sont doublement convaincus, car en ce moment ils conspirent contre mon ventre. » Brochet, Leroy, Trinchard, Chrestien, Prieur furent des terroristes impitoyables, mais sincères; et leur attitude, à deux pas de la mort, prouva l'énergie de leurs convictions : Vilate fut un sceptique sans entrailles. Quand vint le moment suprême, on ne l'entendit point dire, comme Prieur : « J'ai jugé selon mon opinion; je n'en dois compte à personne; » ou comme Trinchard : « Si l'on appelle *solides* ceux qui ont servi la patrie, je suis solide; » ou, comme Leroy : « J'ai jugé en mon âme et conscience; ma tête est prête; » ou, comme Chrestien : « Nous sommes prêts. » Vilate, devant l'échafaud, joua le remords, pour sauver sa tête, que cette lâche comédie n'a point sauvée.

Si, parmi les membres du Tribunal révolutionnaire, il y en eut d'inflexibles, il y en eut d'autres en qui le culte de l'humanité s'associa toujours au sentiment de la justice.

Sur la sensibilité de Naulin, de Sellier, de Maire, de Harny, les témoignages abondent.

Naulin mettait la plus grande fermeté à heurter de front ceux de ses collègues dont les opinions, trop dures, auraient pu nuire à la défense des accusés.

Maire et Harny, lorsque l'évidence des preuves les amenait à voter la mort, furent quelquefois aperçus versant des larmes.

Villain d'Aubigny, appelé à déposer sur Chatelet, s'exprima en ces termes : « Je connais Chatelet depuis longtemps; il n'est personne qui, le connaissant, ne rende comme moi justice à sa bonté, à son patriotisme, surtout aux sacrifices qu'il n'a cessé de faire, depuis les premiers instants de la Révolution, pour obliger ses frères et secourir l'infortune. »

Nous avons eu déjà occasion de parler du menuisier Duplay. Quand la Révolution éclata, Duplay, un des protégés de Mme Geoffrin, possédait une fortune d'environ quinze mille livres de rente en maisons. On ne saurait donc le soupçonner d'avoir cherché dans les troubles de son pays un moyen de s'enrichir. Voici son portrait, tracé par d'Aubigny, un des plus violents adversaires du parti auquel il se dévoua : « J'ai toujours vu Duplay bon père, bon mari, d'une probité sûre, d'un caractère doux et indulgent, incapable de ployer sa probité aux caprices de quelques ambitieux. » A quelles qualités Robespierre dut-il l'attachement de Duplay et de toute sa famille? Lebas (de l'Institut), qui, mieux que personne, fut dans le secret de cet attachement, a répondu : « A la douceur de son caractère, à la facilité de son commerce et à la bonté de son cœur. » Duplay recevait chez lui Camille Desmoulins, Buonarotti, Lebas. Ce dernier, amateur passionné de la musique italienne, se faisait entendre dans ces réunions intimes, où Buonarotti tenait le piano. Lorsque la soirée n'était point consacrée à la

musique, elle l'était à la lecture des plus belles tragédies de Racine, que Lebas et Robespierre déclamaient avec beaucoup d'âme.

Duplay n'avait accepté qu'avec répugnance les fonctions de juré au Tribunal révolutionnaire. Il les exerça rarement, et n'assista ni au jugement de Marie-Antoinette ni à celui de Madame Élisabeth. Un jour qu'il avait siégé comme juré, son hôte lui demanda vaguement ce qu'il avait fait au Tribunal. « Maximilien, lui répondit il, jamais je n'ai cherché à connaître ce que vous faites au Comité de salut public. » Robespierre, sans répliquer, lui serra affectueusement la main. De tous les jurés qui figurèrent dans le procès intenté à Fouquier-Tinville, il n'y en eut qu'un d'acquitté, à la fois sur le fait et sur l'intention : ce fut l'hôte, l'ami, l'admirateur passionné de Robespierre ; ce fut Duplay.

Nous compléterons ce tableau du Tribunal révolutionnaire par une citation qui répond à deux calomnies :

« Prieur ne buvait pas de vin; Vilate ne prenait que du lait; Trinchard prenait du café ou du chocolat; les autres jurés ne buvaient le matin qu'un carafon; le soir, ils avaient une bouteille de vin. Lorsque le garçon portait un bouillon dans la chambre des jurés, il sortait aussitôt. Je n'ai pas connaissance qu'il soit entré des étrangers dans cette chambre pendant les délibérations. Ganney, pour qu'on n'entendît pas, ôtait la clé de la porte qui est dans l'escalier. »

Voilà à quoi se réduit l'histoire des orgies dont la buvette du tribunal était le théâtre, et des influences étrangères qui pesaient sur les délibérations de ses membres!

Une chose bien digne de remarque, c'est que les hommes de la Révolution sont les seuls qui aient compris qu'un dédommagement est dû aux victimes de poursuites injustes. Un décret spécial assurait aux accusés qu'on acquittait une indemnité proportionnée à la durée de leur détention.

Il est juste de reconnaître que, souvent, le Tribunal révolutionnaire fut le théâtre de scènes où la justice et la vérité reçurent de solennels hommages. Un jour, un vieillard, nommé Delhorre, et sa femme, sont traduits devant le sombre aréopage pour propos tendant au rétablissement de la royauté et à l'avilissement des pouvoirs constitués. Le fait ne fut pas prouvé : verdict d'acquittement. Mais voilà qu'à leur tour les témoins sont accusés de faux témoignages. Tous les assistants frémissent d'horreur. Le Tribunal ordonne sur-le-champ que les témoins soient arrêtés pour être jugés sans délai. La femme de Delhorre, saisie d'un mouvement de compassion généreuse, implore la grâce de ses calomniateurs. L'auditoire est ému, les larmes coulent; mais le peuple demande justice et applaudit à la sentence du Tribunal en criant : « *Vive la République!* »

Du 24 brumaire (14 novembre) au 11 nivôse (31 décembre), les principaux personnages que condamna le Tribunal révolutionnaire furent Manuel, les généraux Brunet et Houchard, Girey-Dupré, le général Lamarlière, Barnave, Duport-Dutertre, Kersaint, Rabaud-Saint-Étienne, la du Barry, Biron.

La condamnation de Manuel fut motivée sur ce qu'il avait facilité l'évasion du prince de Poix, sur ce qu'il s'était opposé à l'incarcération de la famille royale au Temple, sur ce qu'il avait hautement gémi de la sentence rendue contre Louis XVI, et, chose remarquable! sur ce qu'il avait trempé dans les massacres de septembre. Il mourut sans courage.

Tout autre se montra devant l'échafaud le général Brunet. Mais ce n'était pas le sentiment de son innocence qui pouvait fortifier son cœur, car des pièces produites et de ses propres lettres résulta la preuve que, non content de refuser d'envoyer cinq bataillons contre les rebelles de Toulon et de Marseille, il avait entretenu avec eux une correspondance suivie.

Contre Houchard, il pouvait y avoir des apparences, il n'y avait pas de preuves. Esprit timide, âme intrépide, ses hésitations à Hondschoote ne démontrent nullement qu'il y fut vainqueur malgré lui, et les autorités militaires ne s'accordent pas sur le point de savoir s'il lui eût été possible, après la victoire, de jeter les Anglais dans la mer. En tout cas, une faute n'est pas un crime; et, quant aux trois millions que le duc d'York aurait promis à Houchard si ce dernier lui laissait prendre Dunkerque, il faudrait, pour établir historiquement un fait de cette importance, autre chose qu'un propos de table tenu devant Levasseur. La défense de l'infortuné général fut d'une simplicité touchante et forte : « J'ai toujours été attaché aux succès de la Révolution française. De simple lieutenant, devenu général en chef, quel intérêt avais-je à trahir la nation, à passer à l'ennemi? Il m'aurait haché par morceaux pour tout le mal que je lui avais fait. J'ai pu commettre des fautes; quel général n'en commet pas? Mais je ne suis point un traître. Les jurés me jugeront selon leur conscience : la mienne est pure et tranquille. » Malheureusement pour l'accusé, l'idée alors dominante était que la Révolution périrait le jour où la hache aurait cessé de faire contre-poids à l'épée ; et cette crainte, qui conduisait si facilement au soupçon, rendait le soupçon impitoyable. Houchard avait été transféré à la Conciergerie le 9 novembre; le 15, il comparaissait le Tribunal; le 16, il était mort.

Ici, un rapprochement se présente. Dans la séance du 7 août, c'est-à-dire un peu plus de trois mois auparavant, le général Aubert-Dubayet avait été appelé à la barre de la Convention pour y raconter le siége de Mayence. On l'annonce, il entre, et sa présence est le signal des plus vifs transports. Plusieurs députés, courant à lui, le serrent dans leurs bras. Maure demande que le président lui donne le baiser fraternel, au nom de la République, et c'est ce que Danton, qui présidait, s'empresse de faire, au milieu d'un attendrissement universel.

Ainsi, les grandes défiances de la Révolution à l'égard des hommes d'épée ne l'empêchaient pas d'offrir les plus belles de ses couronnes civiques à ceux d'entre eux dont la fidélité était sans nuage; et si, en poursuivant la trahison, il lui arriva de s'égarer, que de fois sa lourde main ne s'abaissa-t-elle pas sur des coupables? Un écrivain royaliste, Michaud, assure que le général Lamarlière, dont la condamnation suivit de près celle du général Houchard, fut traduit au Tribunal révolutionnaire sur un chef d'accusation ridicule, savoir : la lettre d'un *émigré* adressée à *une inconnue*. Rien de plus inexact : les charges, au contraire, étaient accablantes. On l'accusait d'avoir voulu livrer Lille à l'ennemi, et d'avoir préparé le succès de cette horrible trahison : en faisant ouvrir les portes à toutes les heures de la nuit, sans égard aux représentations du commandant de la place, que Custine lui avait irrégulièrement subordonné; en accumulant un grand nombre de prisonniers dans la citadelle, malgré la faiblesse de la garnison et la rareté des vivres; en souffrant que des parlementaires ennemis fussent introduits sans avoir les yeux bandés; en logeant dans la citadelle, avec liberté de la parcourir, un aide de camp et un trompette ennemis, soupçonnés d'être des espions; en s'abstenant de transmettre au commandant de la place la série des mots d'ordre; en parlant de faire sortir de la ville une portion considérable de l'artillerie, au moment même où il s'apprêtait à fortifier les trois faubourgs de Lille et à distribuer ainsi sur trois points une garnison que son exi-

guïté y eût livrée à une destruction certaine. Ce n'étaient certes pas là de légers griefs; et leur réalité fut établie par la correspondance de l'accusé, par les témoignages écrits des généraux Favart et Dufrêne, par celui de l'adjudant général Merlin-Lejeune, enfin par les témoignages oraux des représentants du peuple Duchêne et Lesage-Sénault, qui l'un et l'autre avaient été en mission auprès de Lamarlière.

Pour ce qui est de Girey-Dupré, de Barnave, de Kersaint, de Rabaud-Saint-Étienne, qui furent frappés successivement par le Tribunal révolutionnaire, dans les derniers jours de novembre et au commencement de décembre, c'étaient de généreux esprits, et leur sort a droit à la pitié; mais comment taxer la Révolution de cruauté froide et d'iniquité, lorsqu'on rapproche les causes de leur condamnation des circonstances où elle fut prononcée?

De tous les Girondins, pas un n'avait fait d'aussi brûlants appels à la guerre civile que Girey Dupré, pas un n'avait sonné la charge contre la Montagne avec plus de fureur. C'était lui qui, transformant Danton en complice de Cobourg, tonnant contre un triumvirat qui n'exista jamais, et, jetant en Bretagne une torche allumée, avait en ces termes pressé la province de marcher sur Paris :

Quoi! sur cette place fameuse
Qui fume encor du sang breton,
On verrait la troupe hideuse
Et de Cobourg et de Danton!
Brisons les sceptres sanguinaires
D'un triumvirat criminel.
Au rendez-vous du Carrousel
Nous allons embrasser nos frères.

On sait quel fut le résultat de ces excitations néfastes. Arrêté à Bordeaux, où il était allé attiser la révolte départementale, Girey-Dupré fut conduit à Paris, et comparut devant le Tribunal révolutionnaire, le 1er frimaire (21 novembre). Sa défense ayant consisté à désavouer toute participation à l'insurrection girondine, il est permis de mettre en doute cette réponse que lui prête, au sujet de Brissot, Riouffe, qui était alors en prison : « Brissot a vécu comme Socrate; il est mort comme Sidney. » Quoi qu'il en soit, Girey-Dupré, à ses derniers moments, déploya le même courage et la même violence de caractère qu'il avait apportés dans sa lutte contre la Montagne. La charrette qui le conduisait à la guillotine ayant passé devant la maison de Duplay, et le hasard ayant voulu qu'en cet instant les filles du menuisier se trouvassent à la fenêtre, il se mit à crier : « A bas les tyrans! à bas les dictateurs! » et répéta cette exclamation jusqu'à ce qu'il eût perdu la maison de vue.

Huit jours après, le 9 frimaire (29 novembre), Barnave fut appelé, à son tour.... Nul n'avait été plus avant que lui dans la faveur populaire; nul n'avait travaillé plus ardemment que lui à saper les fondements de l'ancienne monarchie. Mais il n'était pas encore à mi-chemin que la lassitude le prit. « Il n'y a point de divinité en toi, » lui disait un jour Mirabeau. Ce mot qui, appliqué à l'éloquence de Barnave, était très-juste, l'était aussi appliqué à son caractère. C'était un homme naturellement froid, et qui faisait consister, comme il l'a écrit lui-même, l'élévation d'esprit dans la *mesure*. Quand il vit de quel impétueux élan la Révolution courait vers des régions inexplorées, un grand trouble s'empara de lui; et le retour de Varenne, en lui donnant Marie-Antoinette à protéger, acheva de changer la direction de ses sentiments. C'est alors qu'on le trouve désertant peu à peu le parti dont il était un des chefs, puis s'engageant dans une voie tortueuse, se faisant avec Duport et Lameth le mystérieux conseiller de la reine, lui écrivant, et, lorsqu'il eut à quitter Paris, recevant d'elle, pour récompense, l'honneur de lui baiser la main : dangereux honneur, qu'il lui fallut cruellement expier!

Le 15 août 1792, Larivière, qui avait été envoyé aux Tuileries en qualité de commissaire de l'Assemblée, communiquait à ses collègues une pièce qu'il venait de découvrir dans le secrétaire de Louis XVI. Le titre, qui, écrit en marge de l'original, paraissait être de la propre main du roi, portait : *Projet du comité des ministres concerté avec MM. Alexandre Lameth et Barnave.*

Quant au document, qui était de la main du ministre de Lessart, voici quelle en était la teneur :

« 1° Refuser la sanction (du décret relatif aux prêtres et aux émigrés);

« 2° Ecrire une nouvelle lettre aux princes d'un ton fraternel et royal;

« 3° Nouvelle proclamation sur les émigrants, d'un style ferme, et marquant bien l'intention de maintenir la Constitution;

« 4° Réquisition motivée aux puissances de ne souffrir sur leur territoire aucuns rassemblements, armements ou préparatifs hostiles;

« 5° Établir trois cours martiales, et faire, s'il est nécessaire, de nouvelles dispositions relativement aux démissions, désertions, remplacements, etc. »

Suivaient des conseils sur le langage que devaient tenir à l'Assemblée les ministres de la justice, des affaires étrangères, de la guerre, de l'intérieur; et, comme conclusion : « On estime que le roi ferait une chose extrêmement utile, en demandant à chaque département un certain nombre d'hommes pour être placés dans sa garde. »

Un semblable document ne contenait rien que Barnave n'eût été en droit de soutenir à la tribune; mais il prouvait que Barnave entretenait avec la cour des intelligences *secrètes* que lui interdisait sa qualité de représentant du peuple, et cela dans un moment où la cour conspirait contre la Révolution. Aussi, quoiqu'on ne connût pas encore l'existence de l'armoire de fer, il n'y eut qu'un cri dans l'Assemblée sur le caractère criminel de la pièce lue par Larivière. « Cette pièce, dit Cambon, convaincra les plus incrédules de la réalité du foyer de conjuration qu'on vous a dénoncé sous le nom de Comité autrichien. » Et il demanda que les deux ex-constituants fussent décrétés d'accusation, ce que l'Assemblée vota *unanimement*.

Barnave fut donc arrêté dans sa maison de campagne, à Saint-Robert, et conduit à Grenoble, d'où, après six mois de captivité, il fut transféré au fort de Barreaux. Ses amis s'adressèrent, pour le sauver, à Danton et à Bazire. Mais Danton se contenta de faire conseiller au prisonnier d'écrire une lettre à la Convention, humble démarche à laquelle celui-ci se refusa noblement; et Bazire répondit avec tristesse à Boissy-d'Anglas, qui sollicitait son intervention : « J'ai moins d'influence que vous, et vous ne tarderez pas à le voir. » De sorte qu'à la fin de novembre l'infortuné Barnave était à Paris! Pendant le trajet, il avait écrit à sa sœur : « J'ai quitté hier ma mère et Julie.... et je vais peut-être m'éloigner pour toujours de toi. Ce moment est cruel, mais ne nous l'exagérons pas.... Je suis jeune encore, et cependant j'ai éprouvé tous les biens et tous les maux dont se forme la vie humaine. Doué d'une imagination vive, j'ai cru longtemps aux chimères; mais j'en suis désabusé, et, au moment où je me vois prêt à quitter la vie, les seuls biens que je regrette sont l'amitié (personne plus que moi ne pouvait se flatter d'en goû-

ter les douceurs) et la culture de l'esprit dont l'habitude a souvent rempli mes journées d'une manière délicieuse. »

Si, même avant que la preuve complète des complots de la cour eût été acquise, la conduite de Barnave avait paru coupable à tous les membres de l'Assemblée législative, combien ne dut-elle pas paraître plus coupable encore, en novembre 1793, au Tribunal révolutionnaire? Il fut condamné, en compagnie de Duport-Dutertre. Sur l'échafaud, après avoir harangué le peuple, il jeta les yeux sur le couteau, et ses dernières paroles furent : « Voilà donc le prix de ce que j'ai fait pour la liberté! »

Dans sa défense, il lui est échappé de dire : « J'atteste sur ma tête que jamais, absolument jamais, je n'ai eu avec le château la plus légère correspondance; que jamais, absolument jamais, je n'ai mis les pieds au château. » Que penser de cette dénégation si formelle, mais intéressée, quand on la rapproche, et du récit, parfaitement désintéressé, de Mme Campan, et du document qui motiva le décret d'accusation?

L'exécution de Kersaint, le 15 frimaire (5 décembre); celle de Rabaud-Saint-Étienne, qui eut lieu le même jour, et la mort de Clavière, qui, le 9, se frappa d'un coup de couteau, dans la chambre où il était détenu, furent la suite trop facile à prévoir, hélas! du grand drame de la Gironde vaincue.

La guillotine attendait une moins noble victime : le 18 frimaire (8 décembre), Mme du Barry expia sous la main du bourreau les avilissantes splendeurs de sa fortune passée. En 1792 et 1793, elle avait fait plusieurs voyages en Angleterre, pour poursuivre les auteurs d'un vol de diamants dont elle avait été victime en janvier 1791. La crainte d'encourir la rigueur des lois portées contre les émigrés l'ayant ramenée en France, elle fut dénoncée « pour avoir dissipé les trésors de l'État, conspiré contre la République et porté, à Londres, le deuil du tyran. » Devenue la maîtresse du duc de Brissac, elle habitait Luciennes, et elle y avait été arrêtée, une première fois, dans la nuit du 30 au 31 août 1792, pour avoir caché dans sa maison Montsabré, ancien page, trouvé blotti au fond d'une chambre qu'on avait longtemps refusé d'ouvrir, sous prétexte qu'elle était condamnée, et pour ses relations avec M. de Brissac, alors détenu à Orléans. Arrêtée de nouveau le 28 septembre 1793, et déclarée coupable par le Tribunal révolutionnaire, elle ne put affronter l'idée de la mort sans tomber dans une sorte de délire, annonça des révélations, se fit conduire à l'Hôtel de Ville et y accusa au hasard deux cent quarante personnes. Sur le chemin du supplice, elle criait d'un air égaré à la foule qui la poursuivait de ses injures : « Bon peuple, délivrez-moi. Je suis innocente! » Elle se débattit contre l'exécuteur d'une manière lamentable : « Monsieur le bourreau, lui disait-elle, ayez pitié de moi! Un moment encore! plus rien qu'un moment! »

Et à ce bruit de la hache qui chaque jour se levait et retombait, d'affreux émules du *Père Duchesne* répondirent trop souvent par des déclamations forcenées. Au 31 mai, Guffroy, avocat du Pas-de-Calais, s'était fait l'éditeur d'un journal qu'il avait intitulé *Rougiff*, anagramme de son nom. Les extraits suivants montreront à quel langage certains écrivains ne rougissaient pas de descendre.

« Les complices de cette guenon (Charlotte Corday) n'ont pas tous été rasés comme elle. Ils le seront; pas vrai, Charlot? — C'est en ce moment qu'il faut dans chaque maison, dans chaque rue, des argus patriotes.... Allons! vite, allons! que la guillotine soit en permanence dans toute la République. Tribunaux, à l'ouvrage! — Le fluide du corps politique était vicié; on ne le purge pas, on le fait couler. — La Tour-du-Pin est pris; Altier, ci-devant prieur, est pris; vingt-huit mille Marseillais, républicains à la Barbaroux, sont pris. Eh bien! vite, ma recette. Allons, dame guillotine, rasez de près tous ces ennemis de la patrie. Allons, allons! pas tant de contes! Tête au sac »

Notons d'avance que le rédacteur de ce journal atroce figura plus tard au premier rang des sanglants comédiens du 9 thermidor, au premier rang des terroristes qui prétendirent vouloir tuer la Terreur dans la personne de Robespierre!

Lui, cependant, il combattait ces encouragements au meurtre par l'exposé d'une politique sévère, mais juste : « Comme on est tendre pour les oppresseurs, s'écriait-il, et inexorable pour les opprimés! Grâce pour les scélérats? non; grâce pour l'innocence! grâce pour les faibles! grâce pour les malheureux! grâce pour l'humanité! » — « Malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie ou avec les attentats des conspirateurs, abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible! N'existât-il dans toute la République qu'un seul homme vertueux persécuté par les ennemis de la liberté, le devoir du gouvernement serait de le rechercher avec inquiétude et de le venger avec éclat. »

Il y avait loin de là au langage de Barère, lorsqu'il énonçait ce prétendu axiome : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas; » ou à celui de Collot-d'Herbois, lorsque, trouvant trop douce la déportation dans les déserts de la Guyane française, il disait : « Il ne faut rien déporter; il faut détruire et ensevelir dans la terre de la liberté tous les conspirateurs. »

Au reste, si le lecteur veut être équitable, qu'il ne perde pas un seul instant de vue les circonstances, et avec quel empire elles s'imposèrent aux âmes les moins orageuses. A ceux qui se plaignaient de trop de rigueur, Chamfort répondait : « Voudriez-vous qu'on nettoyât les écuries d'Augias avec un plumeau! » Et à qui lui reprochait de prêcher le désordre : « Quand Dieu créa le monde, le mouvement du chaos dut faire trouver le chaos plus désordonné que quand il reposait dans un désordre auguste. »

Aussi bien, le déchaînement des plus terribles colères ne fut pas sans laisser place aux inspirations de l'humanité, témoin tant de mesures bienfaisantes prises par le Comité de salut public, et, pour n'en citer que quelques-unes, celle qui ordonnait de pourvoir aux besoins des otages détenus à l'Abbaye; celle qui enjoignait aux administrations de police de veiller à ce qu'aucune exaction ne fût commise en ce qui touchait l'approvisionnement des prisonniers; celle qui concernait l'assainissement de la Conciergerie; celle qui avait pour objet de parer à l'inconvénient de la tuerie des bestiaux à l'Archevêché, où il y avait des malades; celle qui faisait passer à Mayence trois cent mille livres destinées au soulagement des Français captifs; celle qui chargeait le Conseil exécutif de s'occuper du sort des prisonniers ennemis; celle qui ouvrait le Val-de-Grâce aux femmes en couche et aux enfants trouvés.

Il importe aussi de rappeler quels transports excita toujours le triomphe de l'innocence reconnue.

Un député, nommé Robert, avait été dénoncé comme violateur de la loi contre les accapareurs des objets de première nécessité, à cause de plusieurs pièces de rhum trouvées chez lui. Le châtiment, c'était la mort. Joseph Lebon paraît à la tribune; il dit qu'une loi obscure est comme si elle n'existait pas; il demande qu'on renvoie au Comité de salut public la question de savoir si le rhum est compris parmi les objets de première nécessité. On applaudit de toutes parts, et le renvoi est décrété à l'instant même.

Le fils d'un marchand avait écrit sur la porte du magasin de son père, pendant l'absence de ce dernier, *Magasin de vin en gros*, sans détailler, conformément aux prescriptions de la loi, la quantité et la qualité de ces vins. Le scandale des accaparements, à cette époque de disette et de souffrance, avait provoqué une répression impitoyable : le marchand est traduit au Tribunal révolutionnaire, et, dans les questions posées au jury, celle qui était la plus favorable à l'accusé ayant été omise, on le condamne. Une lettre de Gohier en informe aussitôt l'Assemblée, qui, au milieu des applaudissements et à l'unanimité, décrète que la condamnation sera suspendue. Danton se lève, et d'une voix pleine d'émotion : « L'on s'honore, dit-il, quand on sauve un innocent. » Les applaudissements recommencent. « Je vole, continue-t-il, signifier moi-même le décret que la Convention vient de rendre. » Il sort, et plusieurs de ses collègues se précipitent sur ses pas pour aller arrêter l'exécution du jugement.

Oui, si l'on étudie avec bonne foi la Révolution, dans la marche des hommes qui véritablement représentèrent son génie, on verra qu'elle fut aussi sincère qu'inexorable. Enveloppée par l'intrigue et la trahison comme par une nuit épaisse, et forcée de combattre des ennemis qu'elle n'aperçut le plus souvent qu'à la lueur des éclairs, il lui arriva sans nul doute d'égarer ses coups sur des innocents ; mais ceux-là mêmes, elle ne les frappa que parce qu'elle eut le malheur de les croire coupables.

CHAPITRE II

AGONIE ET MORT DE L'ARMÉE CATHOLIQUE



PENDANT que Paris voyait se dresser le spectre de la Terreur, la Révolution se montrait partout l'épée à la main, et partout elle écrasait ses ennemis.

La grande armée catholique, rejetée violemment sur la rive droite de la Loire, était vaincue, elle fuyait, mais on la voulait anéantie. Qu'importait en effet que la Vendée apparût « fumante de sang, jonchée de cadavres, livrée aux flammes, » si la guerre civile n'abandonnait le haut Poitou que pour aller remplir de ses fureurs le Maine, la Bretagne, la Normandie, et si dans le Marais, si du côté de Challans, de Machecoult, de la Roche-sur-Yon et des Sables, Charette continuait à tuer, au nom de Dieu et du roi?

D'ailleurs, tous les vaincus de Chollet n'avaient point passé le fleuve. La rive gauche gardait ceux d'entre eux que consumait l'amour du sol natal, inextinguible passion du Poitevin. Les têtes de l'hydre, à peine coupées, menaçaient de renaître.

Suivons, d'abord, l'émigration militante des Vendéens jusqu'au jour qui en dévora les débris.

Avant la bataille de Chollet, le prince de Talmont et d'Autichamp avaient été chargés de courir, avec quatre mille Bretons et Angevins, surprendre Varades sur la rive droite de la Loire, afin qu'on pût, sans être inquiété, passer le fleuve en cas de défaite. Le poste de Varades, malgré la faiblesse de sa garnison, n'était pas, selon Kléber, impossible à défendre ; mais nul ordre n'avait été donné par le général en chef, nulle précaution prise : on avait même négligé de faire descendre sur Nantes les bateaux de la rivière droite qui pouvaient servir à transporter des troupes fugitives. Varades fut emporté, et c'est ce qui permit aux Vendéens, battus à Chollet, d'effectuer le célèbre passage dont nous avons déjà tracé le tableau. Il eut lieu à Varades, le 18 octobre, et, le 19, un corps de l'armée de Lyrot ayant pris possession d'Ancenis, un gué fut assuré à l'artillerie vendéenne. Ce fut seulement dans la nuit du 19 au 20 que Choudieu sut, par des espions envoyés à la découverte, qu'une colonne de brigands traversait le fleuve devant Ancenis. Il en informe aussitôt le général Beaupuy, qui, à la pointe du jour, lance de ce côté un parti de cavalerie. Merlin (de Thionville), toujours avide de combats, part, à la tête d'un second détachement, pour soutenir le premier. On s'empara de onze pièces de canon ; mais, si les soldats de l'armée de Brest qui défendaient Varades et Ancenis eussent fait résistance, l'armée catholique était noyée dans la Loire.

Pendant ce temps, il se tenait à Beaupréau, où se trouvait réunie l'armée des républicains, victorieuse, un conseil de guerre dont la décision fut que l'avant-garde harcellerait l'ennemi, soit en passant la Loire à Saint-Florent, soit en se portant sur Angers par la rive gauche, dans le cas où cette ville serait menacée. Quant au corps d'armée, fallait-il le faire marcher sur Nantes, alors sans défense, ou bien se mettre à la poursuite des fugitifs avec l'armée tout entière? Cette dernière opinion était celle du général en chef, l'Échelle; mais la majorité du conseil opina que le passage de la Loire présenterait des difficultés, entraînerait des lenteurs, et que, dans l'intervalle, Nantes et Angers risquaient de tomber au pouvoir des brigands : l'Échelle céda.

En conséquence, le 19 octobre, le corps d'armée partit pour Nantes, où il arriva le 20, et qu'il quitta, le lendemain même, sur deux colonnes, dont l'une fut dirigée vers Rennes, l'autre, aux ordres de l'Échelle, sur Ancenis. On ne savait pas bien encore quelle direction les Vendéens avaient prise ; mais on ne tarda pas à être informé qu'ils marchaient sur Condé, Château-Gonthier et Laval.

Leur nombre ne s'élevait pas à moins de soixante mille combattants, dont trente mille armés, sans compter un cortége innombrable et désordonné de femmes, d'enfants, de vieillards, de prêtres, de moines, de religieuses. Ils avaient de douze à quinze cents chevaux, six cents voitures, vingt-deux caissons pleins, trente pièces de canon, et une grande quantité de balles ; car, de l'aveu d'un des leurs, ils ne s'étaient pas contentés, pour avoir du plomb, de faire découvrir les châteaux, dépouillant sans scrupule jusqu'aux églises, et ne se croyant en cela coupables ni de vandalisme ni d'impiété.

Arrivés sur la rive droite de la Loire, leur premier soin avait été de se donner un chef. D'Elbée, blessé, avait été transporté à Noirmoutiers ; Bonchamps était mort ; Lescure était mourant. Ce fut la Rochejaquelein qui, malgré son extrême jeunesse, fixa les suffrages. Il était moins l'homme du conseil que l'homme de la bataille ; il le sentait, et n'accepta qu'en pleurant. Mais à des soldats découragés il fallait un chef plein d'audace ; et, quoique la Rochejaquelein, depuis le combat de Martigné, portât toujours le bras droit en écharpe, nul n'était plus propre que lui à pousser les siens droit au péril.

Lamentable et tragique fut cette marche des paysans vendéens, que chaque pas éloignait des tombeaux de leurs pères et de leurs chers villages. Une partie des gens armés, traînant après eux quelques canons, formait l'avant-garde. Puis venaient, sans aucun ordre et remplissant tout le chemin, les bagages, les prêtres, les blessés, les femmes portant leurs enfants, un tumultueux pêle-mêle d'hommes moitié pèlerins,

moitié soldats. La confusion était immense, irréparable. « Souvent, écrit Mme de la Rochejaquelein, traversant cette foule la nuit à cheval, j'étais obligée, pour me frayer un passage, de nager en quelque sorte entre les baïonnettes, les écartant de chaque main, et ne pouvant me faire entendre pour prier que l'on me fît place. » A l'arrière-garde, dans un vieux fauteuil surmonté de cerceaux que recouvraient des draps bien ou mal ajustés, on portait Lescure, à qui sa plaie arrachait, de loin en loin, des gémissements douloureux.

Un trait donnera une idée de l'insuffisance des vivres. « Nous arrivâmes tard à Château-Gonthier, raconte Mme de la Rochejaquelein. En route, j'avais donné mon pain à des blessés; dans tout le jour, jusqu'à minuit, je n'avais mangé que deux pommes. Bien des fois, pendant ce voyage, j'ai souffert de la faim. »

De Château-Gonthier, qu'on avait trouvé sans défense, on se rendit à Laval, qui n'était pas en état de résister davantage. Là, vinrent se joindre aux Vendéens, en criant *Vive le roi!* et en agitant un mouchoir blanc au bout d'un bâton, beaucoup de paysans bretons, sortis de diverses paroisses, et dont le rassemblement fut désigné sous le nom de *Petite-Vendée*. On les distinguait à leurs longs cheveux et à leurs vêtements, la plupart de peaux de chèvre garnies de leur poil.

L'armée catholique, qui avait grand besoin de repos, comptait passer quelque temps à Laval. Mais, dès le soir du second jour, le bruit se répandit que les Mayençais arrivaient.

Et en effet, des deux colonnes parties de Nantes le 21 octobre, la première, commandée par Westermann et Beaupuy, atteignait Château-Gonthier le 24. De faux rapports annonçant que les Vendéens évacuaient Laval, l'impétueux Westermann veut attaquer sur-le-champ. Beaupuy est d'une opinion contraire. Il y avait six lieues à faire, et l'on ne pouvait arriver à Laval qu'au milieu de la nuit : était-il prudent de conduire au combat des soldats harassés? Westermann insista. Il avait le commandement par ancienneté : l'ordre d'aller en avant est donné aux troupes; il faut obéir. Malheureusement, il arriva que le capitaine Hauteville, envoyé pour faire une simple reconnaissance, fit une charge. Les Vendéens, avertis par leurs premiers postes, qui se replient, sortent de Laval et marchent à la rencontre de Westermann. Le choc fut terrible. La nuit était si noire, que les Vendéens prenaient des cartouches dans les caissons des Bleus, et ceux-ci dans les caissons des Vendéens. Keller, chef des Allemands au service de la Vendée, venait de donner la main à un républicain pour l'aider à sortir d'un fossé : soudain, à la lueur du canon, il reconnaît l'uniforme, et tue l'homme. Cette mêlée nocturne ayant tourné à l'avantage des Vendéens, les républicains reculèrent, mais en bon ordre, sans avoir perdu ni canons ni caissons. Le lendemain, le corps d'armée était à Château-Gonthier, et l'on s'y préparait à reprendre l'offensive.

Le pays qui séparait les républicains de l'ennemi se présentait borné, à leur gauche, par la rivière la Mayenne, et coupé de ravins, de ruisseaux, de bois fourré; de sorte que, s'il en faut croire un rapport ultérieur de l'Échelle, le terrain n'offrait de débouché militairement praticable que par la grande route, très-belle du reste et très-spacieuse.

Selon le récit de Kléber, au contraire, la position des Vendéens pouvait être assaillie de divers côtés, si l'on portait une partie de l'armée sur l'autre rive de la Mayenne; et l'Échelle aurait dû, après avoir laissé aux troupes le temps de se reposer, attaquer sur tous les points à la fois, au lieu de faire filer vingt mille hommes sur une colonne pour forcer un poste accessible par plusieurs grandes routes, et cela sans tenter ni diversion ni fausse attaque. Ainsi pensaient les généraux mayençais, et Savary, qui connaissait Laval.

Mais elle existait toujours, et plus envenimée que jamais, au sein de l'armée républicaine, cette lutte que nous avons précédemment décrite : la lutte qui avait mis aux prises Canclaux et Rossignol, Choudieu et Philippeaux, le parti de Nantes et le parti de Saumur, l'esprit purement militaire et l'esprit démocratique.

Kléber était sans nul doute un homme éminent et un grand capitaine. Mais en lui le soldat dominait tout. Intérieurement, il se tenait pour offensé du pouvoir que le Comité de salut public prétendait exercer sur les gens d'épée. L'exécution de Custine, en faveur duquel il témoigna, lui avait laissé une irritation profonde. Ce qu'il avait vu dans ce coup de hache frappé sur un général, c'était l'humiliation de l'armée, c'était l'affirmation sanglante d'une suprématie devant laquelle il frémissait d'avoir à s'incliner. Peu propre, d'ailleurs, à mesurer la portée des élans révolutionnaires, il suffisait, pour qu'il les condamnât, que la symétrie de ses calculs militaires en fût dérangée. Esprit naturellement frondeur, on juge quel fonds d'aigreur se vint ajouter à ces motifs d'hostilité, lorsqu'on lui préféra des hommes dont le principal mérite était un dévouement passionné à la Révolution. Ainsi s'explique cette opposition sous les armes dont il fut l'âme, et dans laquelle Marceau, quoique soumis à l'ascendant de son amitié, ne le suivit que d'un pas timide. Nous avons assisté à la naissance de cette opposition, qui eut dans l'armée de Mayence son point d'appui et son foyer : les conséquences ne devaient pas se faire attendre. Quiconque, parmi les officiers, refusa de passer sous les drapeaux de cette opposition, fut traité d'incapable, et, à la grande joie des royalistes, attaqué sourdement comme *sans-culotte* : témoin les généraux Canuel et Muller que poursuivent toutes sortes d'accusations injustes.

Quoique l'Échelle ne fût pas un nouveau venu sur les champs de bataille, quoiqu'il eût quatorze ans de service comme soldat et comme officier, les meneurs mayençais ne lui pouvaient pardonner d'appartenir au parti dont le but avoué était de soumettre au pouvoir civil la puissance de l'épée. Leur orgueil blessé se révoltait contre le crédit que lui valait auprès du Comité de salut public son patriotisme exalté, et, de même qu'ils avaient frémi de voir Rossignol opposé à Canclaux, de même ils frémissaient de voir que l'Échelle, à eux inconnu, l'eût emporté sur Aubert Dubayet. Ces dispositions, propagées parmi les soldats qui leur obéissaient directement, avaient eu d'autant moins de peine à se répandre, qu'elles cadraient à merveille avec le sentiment de rivalité qui animait les soldats de Mayence contre le reste des troupes. On en aura bientôt la preuve.

De son côté, furieux de la guerre sourde qui l'enveloppait, l'Échelle y cherchait volontiers des symptômes de trahison; et plus d'une fois, lui qui traitait familièrement les soldats venus de Niort, d'Orléans et de Luçon, il affecta d'apostropher les Mayençais d'une manière mortifiante et dure.

Souvent, mieux que toutes les raisons stratégiques, ces faiblesses du cœur humain expliquent le sort des batailles!

Celle qui se livra sur la route qui mène de Château Gonthier à Laval commença vers onze heures du matin. L'avant-garde républicaine, commandée par Beaupuy, était soutenue par la division Kléber. Venait ensuite la division de Chalbos. L'avant-garde, composée de quatre mille hommes d'élite, s'empare d'abord d'une hauteur qui dominait la position de l'ennemi, et le combat ne tarde pas à s'engager vivement. L'Échelle fait avancer à pas pressés les troupes, dont la tête



GRANVILLE.

n'était distante que d'un quart de lieue, et ordonne qu'on se déploie à droite et à gauche de la route. Dans cet état de choses, les républicains avaient l'avantage de la position, puisqu'ils occupaient les crêtes du terrain, et que l'ennemi ne pouvait avancer, sans être foudroyé en flanc et de front. Aussi les Vendéens réunirent-ils leurs efforts contre la batterie placée sur la hauteur dont l'avant-garde républicaine s'était emparée. Cette batterie fut prise et sur-le-champ retournée contre les républicains. Elle était jugée si importante, que la Rochejaquelein, Royrand et d'Autichamp s'y tinrent continuellement avec Beaugé, poussant les pièces en face des républicains qui reculaient, et faisant marcher à coups de fouet, tant le feu était vif, les conducteurs épouvantés.

Selon le récit de Mme de la Rochejaquelein, le succès aurait été dû à la ténacité et au courage de cette attaque.

Selon le récit de Kléber, la déroute se serait mise, sans que l'auteur explique comment, non dans sa division qui se battait, mais dans celle de Chalbos, qui ne se battait pas, et comme *le soldat a toujours un œil dans le dos,* la fuite de la seconde division aurait entraîné celle de la première.

De ces deux versions, peu conciliables, il faut avouer que la version vendéenne est la seule qui présente une explication naturelle ou, même, compréhensible. Comment, en effet, la déroute put-elle se mettre dans la division de Chalbos, « qui ne se battait pas? » Et d'où vient que ces guerriers de Mayence, si braves, si accoutumés au feu, si pleins du sentiment de leur supériorité militaire, lâchèrent pied aussitôt que, derrière eux, des troupes qu'ils affectaient de mépriser se débandèrent? C'est ce qui aurait mérité de recevoir une plus satisfaisante explication que celle-ci : *le soldat a toujours un œil dans le dos;* et, si l'affaire s'est passée comme Kléber la décrit, on conçoit que l'Échelle ait été amené à voir dans sa défaite le fruit de cet esprit de désorganisation qui, suivant lui, travaillait l'armée; d'autant qu'au plus fort de la déroute il entendit pousser le cri, étrange en pareille circonstance, de *Vive Dubayet!*

Maintenant, qu'il ait donné lui-même l'exemple de la fuite, Kléber le dit, et les historiens royalistes l'ont répété en chœur, heureux d'une si belle occasion de décrier les choix du Comité de salut public. Le mal est que Kléber a fourni dans son propre récit, sans y prendre garde, la réfutation de ce fait si terriblement accusateur. Car il raconte qu'en se retirant à Château-Gonthier l'Échelle s'écriait : « Qu'ai-je donc fait pour commander à de pareils lâches? » à quoi un soldat mayençais, blessé, aurait répondu : « Qu'avons-nous fait pour être commandés par un pareil J. F.? » Or, la réponse du soldat mayençais, soit qu'elle lui ait été arrachée par une apostrophe injurieuse, soit que des préventions ultérieures et dont on a déjà la clé l'aient dictée, ne change rien à la signification de ce cri de reproche, d'indignation et de désespoir : « Qu'ai-je donc fait pour commander à de pareils lâches? » Est-ce là le cri d'un homme qui s'enfuit à la tête de son armée et donne à tous l'exemple de la lâcheté? N'est-ce pas plutôt l'exclamation désolée d'un général luttant en vain contre le torrent de la défaite, qui l'enveloppe et l'emporte? A qui persuader que l'Échelle, fuyant à bride abattue, eût osé crier à ceux qui n'auraient fait que l'imiter et le suivre : « Vous êtes des lâches! » Il écrivait, quelques jours après, au ministre de la guerre, dans une lettre empreinte de la tristesse qui le conduisit au tombeau : « Je m'estimerais l. plus heureux des républicains si j'avais le talent de faire battre des soldats malgré eux, et soufflés sans doute par des désorganisateurs et des envieux, qui existent encore dans cette armée, puisqu'au plus fort de la déroute on entendait des cris de : *Vive Dubayet!* »

Ce qui est certain, c'est que le désordre était tel, que rien ne fut capable de l'arrêter. Merlin (de Thionville) et Turreau y firent d'incroyables et d'inutiles efforts. Bloss, le brave des braves, avait reçu l'ordre de se porter à Villers et sortait de Château-Gonthier pour s'y rendre : les fuyards arrivent, et Bloss lui-même avec ses grenadiers est entraîné par le torrent au delà de la ville. Si vive fut la poursuite, que les républicains avaient à peine passé le pont de Château-Gonthier, que déjà l'ennemi était dans la ville, tirant des coups de fusil par les fenêtres. Tout à coup se présente pour défendre le pont, avec cinq ou six chasseurs qui l'accompagnent, un homme sans chapeau et la tête ceinte d'un mouchoir imbibé de sang. C'est l'héroïque Bloss, qui a reçu un coup de feu, mais qui veut combattre encore, parce qu'il veut mourir. Savary court à lui : « Viens, et tâchons de rétablir quelque ordre dans la retraite. » Lui : « Non, il n'est pas permis de survivre à la honte d'une pareille journée. » Il fait quelques pas sur le pont et tombe mort. Plus loin, on transportait dans une cabane, à peu de distance de Château-Gonthier, Beaupuy, dont le corps avait été traversé d'une balle. « Qu'on me laisse ici, dit-il, et qu'on porte ma chemise sanglante à mes grenadiers. » Il fut conduit à Angers. De la hauteur qui dominait la route, l'ennemi ne cessait de tirer à boulets et à mitraille. La nuit était très-obscure; une effroyable confusion régnait parmi les fuyards, qui ne s'arrêtèrent que là où ils n'entendirent plus le canon.

A la suite de ce désastre d'Entrames, qui ne fut point dû aux mauvaises dispositions de l'Échelle, s'il est vrai, comme cela résulte du récit de Kléber, qu'il fut causé par une incroyable panique, l'armée républicaine prit, au delà du Lion d'Angers, une position avantageuse, couverte par la rivière d'Oudon. Mais on avait perdu dix-neuf pièces de canon, autant de caissons, plusieurs chariots d'eau-de-vie et de pain; plus de mille hommes de la division de Kléber étaient restés sur le carreau, et le soldat était nu, sans souliers, livré à un découragement amer.

Les ennemis du général en chef n'épargnèrent rien pour le rendre responsable de tout, aux yeux du soldat; et Westermann, toujours insubordonné, toujours jaloux de ses supérieurs, toujours prêt à verser sur leur conduite le mépris à pleines mains et à se rendre l'écho des accusations lancées contre eux; Westermann s'en allait disant bien haut qu'il n'obéirait plus à un lâche. L'Échelle écrivit au ministre, en parlant des généraux qui avaient succombé : « Ils sont morts pour la République; qui ne porterait envie à leur destin?... S'il m'était possible de vous peindre tous mes chagrins, vous verriez combien ils doivent être cuisants.... » L'inexorable Comité de salut public, si prompt à sacrifier les généraux qu'il croyait coupables, n'hésita pas à répondre à l'Échelle par l'organe du ministre : « Nous avons toujours la même confiance en vous. » Mais sa santé était profondément atteinte, et il sentait bien qu'une partie de l'armée lui échappait; il obtint des représentants l'autorisation de céder pour quelque temps le commandement au général Chalbos, le plus ancien de l'armée, et il se rendit à Nantes, où il mourut, non point comme Philippeaux le prétendit, du poison qu'il prit pour échapper au supplice, mais, comme Choudieu l'assura, du chagrin de se voir imputer les revers de la République.

Ce fut à l'occasion de ces événements que le Comité de salut public ordonna l'amalgame du corps des Mayençais avec les autres corps : mesure très-sage et au sujet de laquelle Kléber fait cet aveu, aussi important que loyal : « La mesure

était utile, sous le rapport de la jalousie et de la haine qui s'introduisaient dans les différentes divisions. »

Tandis que l'armée républicaine reculait jusqu'à Angers, où la retint quelque temps le manque presque absolu de souliers, l'armée catholique, ayant la route libre devant elle, hésitait sur la direction à prendre. Le prince de Talmont aurait voulu qu'on marchât sur Paris, à quoi la Rochejaquelein objectait l'impossibilité d'une pareille marche, quand on avait à traîner après soi tant de femmes, d'enfants et de blessés. On aurait dû chercher à pénétrer dans la basse Bretagne, très-fanatiquement royaliste, et où l'on aurait eu, pour recevoir les Anglais, une grande étendue de côtes et beaucoup de havres. Mais l'opinion générale était qu'il eût fallu, dans ce cas, s'emparer de Rennes; or, on croyait cette ville sur un pied de formidable défense, ce qui n'était pas, puisque le nombre des forces disponibles n'y dépassait point cinq mille hommes, assez mal organisés et formant, sous les ordres de Rossignol, ce qu'on appelait l'armée de Brest. Quelques-uns parlèrent de pénétrer en Normandie et d'aller assiéger Granville. De la prise de Granville dépendait le succès de l'expédition de lord Moira, chargé de porter secours aux royalistes en passant par Jersey, et qui était à la veille de mettre à la voile, des ports de l'Angleterre. Le débat fut d'autant plus vif, qu'il fournissait un aliment aux jalousies et aux cabales qui divisaient les chefs royalistes. Enfin, l'on prit le parti de se rendre à Fougères, d'où l'on pouvait également se porter à Rennes ou vers la côte.

Ce fut entre Ernée et Fougères que Lescure expira. Près de la voiture où il agonisait, Mme de la Rochejaquelein s'avançait à cheval, et fit une partie de la route sans savoir que la voiture escortée par elle ne contenait plus que le cadavre de son mari. C'est elle-même qui a écrit : « J'avouerai que ce jour-là, trouvant sur la route les corps de plusieurs républicains, une sorte de rage secrète et involontaire me faisait, sans rien dire, pousser mon cheval de manière à fouler aux pieds ceux qui avaient tué M. de Lescure. » — Du côté des républicains aussi il y avait des veuves!

Mme de la Rochejaquelein raconte avec de grands détails ce qui se passa pendant le séjour de l'armée catholique à Fougères : qu'on y composa un conseil de guerre de vingt-cinq personnes; que Donissan y fut nommé gouverneur des *pays conquis;* qu'on y fit une nouvelle distribution des grades; qu'on y désigna, comme marque distinctive des officiers admis au conseil, une ceinture blanche avec un nœud de couleur propre à indiquer la différence des grades : un nœud noir pour la Rochejaquelein, un nœud rouge pour Stofflet, etc...; mais ce que Mme de la Rochejaquelein oublie de raconter, c'est que, « à Fougères, les Vendéens se conduisirent avec une barbarie capable de leur faire conserver le nom de *brigands* jusque dans les siècles les plus reculés. » Car telles sont littéralement les expressions dont se sert un témoin oculaire et irrécusable : l'officier du génie Obenheim, un des leurs.

Où aller en quittant Fougères? à Rennes ou à Granville? Les chefs hésitaient; une circonstance les décida. Deux émigrés, déguisés en paysans, arrivèrent d'Angleterre, portant des dépêches cachées dans un bâton creux. Ces dépêches consistaient dans une lettre encourageante du monarque anglais et dans une missive où Dundas, son ministre, annonçait des secours, et comme point de réunion nommait Granville. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Dundas, tout en offrant l'aide de l'Angleterre aux Vendéens, leur demandait : « Quelle est votre opinion politique? quel est votre but? » Si l'Angleterre ignorait le but des Vendéens, son but, à elle, en appuyant la rébellion, ne pouvait donc être que de pousser de plus en plus la France à se déchirer de ses propres mains! De sorte qu'accepter cet ignominieux appui, c'était commettre le crime de lèse-patrie. Les Vendéens reculèrent-ils devant une semblable extrémité? Non : il ne leur vint même pas à l'idée que l'alliance avec l'étranger, au milieu de tant de périls qui enveloppaient la France, fût un crime. Une seule chose les préoccupa : devaient-ils compter sur la bonne foi, du moins sur l'activité de l'Angleterre à les servir? Le langage des deux émigrés porteurs des dépêches donnait des doutes à cet égard, et l'on douta bien plus encore, lorsqu'en cassant le bâton creux dont ils s'étaient munis on y trouva une lettre d'un des principaux émigrés bretons, lequel recommandait la défiance.... Mais la position de l'armée catholique était bien grave; et puis la tentation était forte d'obtenir, à l'aide des Anglais, un port où l'on pût déposer l'encombrante multitude des femmes, des enfants, des blessés ; le siége de Granville fut résolu. La ville prise, un drapeau blanc hissé entre deux drapeaux noirs devait avertir les Anglais.

Le 20 brumaire (10 novembre), les Vendéens entraient à Dol, sans résistance, et le surlendemain ils gagnaient Avranches, qu'ils quittèrent pour marcher sur Granville, en laissant derrière eux, avec une forte garde, les bouches inutiles et les bagages.

On était à la veille de l'attaque, lorsque, vers dix heures du soir, deux marins se présentent, demandant à parler au prince de Talmont. Introduits, ils lui remettent une lettre écrite par une personne qui lui était chère, et, comme preuve de la réalité du message, un bijou de prix. Il était supplié de se confier aux deux marins qui, ayant une barque prête, avaient charge de le transporter à Jersey et de l'y mettre en sûreté. Il s'y refusa noblement..., alors.

A la nouvelle de l'approche des Vendéens, une partie de la garnison de Granville avait été envoyée sur la route en observation. Elle rencontre les Vendéens qui la repoussent, la poursuivent, et la refoulent dans la ville, dont ils occupent les faubourgs. Ils n'avaient pas une hache, pas une fascine, pas une échelle, pas un pétard; mais, ne trouvant devant eux que des palissades, ils auraient pu en avoir raison : ils se bornèrent à engager une fusillade inutile et perdirent beaucoup de monde, les assiégés répondant à des coups de fusil par des coups de canon. La nuit venue, quatre cents Vendéens environ restèrent dans le faubourg, où ils s'enivrèrent. Le reste s'éparpilla, pour chercher des vivres, du feu et un gîte. Le lendemain, les assiégeants placent quelques pièces de campagne sur les hauteurs environnantes, et préparent une attaque hardie le long d'une plage que la marée laissait découverte. Deux petits bâtiments, arrivés de Saint-Malo, couvrirent ce point de leur feu et firent avorter la tentative. D'un autre côté, on espérait que les Anglais, qui, de Jersey, pouvaient entendre le canon, enverraient quelques secours; mais non. Tout à coup, par ordre du représentant Lecarpentier, le feu est mis au faubourg, et cela d'un élan si téméraire, qu'on craignit un instant de voir la flamme portée sur la ville même par le vent, qui s'était élevé tout à coup et soufflait avec violence. Se maintenir dans le faubourg devenait impossible : ceux des Vendéens qui l'occupaient en sortent à pas pressés. Alors, sans consulter les chefs, chacun reprend la route d'Avranches. Ce fut un étrange spectacle que celui de tous ces hommes épars courant à travers champs pour regagner la même route. En un moment, elle se trouva couverte de près de vingt mille fuyards; et c'est à peine si, pour le siége, les chefs avaient pu réunir autour d'eux mille combattants. Un trajet de six lieues fut fait en moins de quatre heures. Les républicains de Granville, qui avaient perdu environ cent cin-

quante des leurs et avaient tué au moins quinze cents hommes à l'ennemi, ramassèrent sur la route qu'il avait suivie une ceinture de général et une ceinture d'évêque, toutes les deux teintes de sang.

De nouveau réunis à Avranches, quelle direction allaient prendre les Vendéens? La Rochejaquelein essaye de les entraîner en Normandie. Suivi de Stofflet et des plus braves, il pousse droit à Ville-Dieu et s'en empare, malgré la résistance très-courageuse et très vive des habitants, dont il livre les maisons au pillage. Mais il est rappelé presque aussitôt à Avranches par une sédition qui se déclare dans l'armée. Les soldats refusaient d'aller plus avant, ils voulaient qu'on les ramenât vers la Loire, ils redemandaient leur pays.

Là, du moins, ils avaient tout en abondance. « J'ai vu, racontait l'officier vendéen Langrenière aux républicains, lorsqu'il passa de leur côté, j'ai vu cinquante métayers venir à la fois supplier les chefs de prendre leurs bœufs, dont les moindres étaient de cent pistoles et douze cents francs. Il s'en est vendu plus de deux cents paires sur le pied de quinze et seize cents francs. Il n'est rien que le paysan n'eût donné contre des bons payables à la paix, tant il y avait dans les cœurs d'enthousiasme et de confiance! Blés, vins, eau-de-vie, fourrages, arrivaient de toutes parts. J'ai connaissance que. pour les bœufs seulement, il a été payé plus de quinze cent mille livres rem boursables à la paix. J'ai vu des métayers pleurer, parce qu'on n'acceptait pas leurs bœufs, dont on n'avait pas besoin. » En Vendée, d'ailleurs, les Vendéens n'avaient pas sous les yeux le navrant tableau de leurs enfants et de leurs femmes misérablement traînés le long de routes inconnues hantées par la mort. Ils combattaient avec la pensée toujours présent de s'en aller revoir, la bataille finie, leurs champs, leurs villages, leurs clochers.

Aujourd'hui, quelle différence! Le pillage même ne nourrissait pas cette multitude errante. Elle affamait tout sur son passage et restait affamée. Des vêtements en lambeaux. Pas de chaussures. Les moins intrépides ou ceux qui avaient les pieds en sang, s'attardaient, et par là ralentissaient la marche des autres. Les cavaliers étaient si mal équipés, qu'on les appelait dérisoirement *marchands de cerises*. Le malheur avait amené la défiance. L'idée s'était répandue parmi les soldats que les chefs ne cherchaient plus qu'un port de mer pour s'enfuir et abandonner l'armée à son sort, comment aurait-on obéi de bon cœur? Le prince de Talmont ne jouissait d'aucun crédit. Le seul qui eût une autorité réelle, c'était, non pas un des généraux gentilshommes, mais le garde-chasse Stofflet. Pour qu'on se décidât à courir à l'ennemi, il fallait que la Rochejaquelein donnât l'exemple et que Stofflet s'avançât en tête de l'infanterie, avec les drapeaux. Donissan, le père de Mme de la Rochejaquelein, ne jouait pas de rôle. Seulement, comme il était fort riche, c'était lui qui, de son propre argent, soldait le corps des étrangers, suisses ou allemands, que commandait Keller, corps indiscipliné, quoique très-brave. Quant au conseil supérieur, il était universellement décrié. A Fougères, un bref du pape, adressé aux généraux, et qu'on soupçonna l'abbé Bernier d'avoir provoqué sous main, par jalousie, était venu leur dénoncer le faux évêque d'Agra comme un imposteur sacrilége, et faire craindre qu'un secret aussi important à garder ne s'éventât. Mais quoi! la disposition des esprits était déjà changée à ce point, que les dévots paysans de la Vendée commençaient à murmurer même contre les prêtres, trouvant mauvais qu'ils s'ingérassent dans le gouvernement de l'armée, « au lieu de se mêler de leur état! »

Il ne fut donc pas au pouvoir des chefs d'empêcher l'armée catholique de rebrousser chemin, et elle reprit la route de Pontorson, semblable désormais, selon l'expression d'Obenheim, à un sanglier blessé qui n'a plus qu'à froisser, avant de périr, les chasseurs amenés sur son passage.

Nous avons laissé les troupes républicaines se réorganisant à Angers. Chalbos étant tombé malade, et le commandement en chef des deux armées de l'Ouest et de Brest ayant été conféré à Rossignol, qui était alors à Rennes, ce fut dans cette dernière ville que le 24 brumaire (14 novembre), les deux armées opérèrent leur jonction. Elles formaient ensemble vingt mille hommes. Depuis longtemps Rossignol était, de la part de la faction aristocratique et militaire en Vendée, l'objet de dédains calculés, que ne purent désarmer ni sa modestie, ni son courage, ni cette rare générosité de caractère dont il donna de si frappantes preuves. On se plaisait à rappeler qu'il avait été garçon orfévre à Niort; on nommait le maître chez lequel il avait travaillé, et les compagnons qu'il avait eus dans son apprentissage; on suivait enfin contre lui le même système qui venait de réussir contre l'Échelle. C'est ce qu'on trouve constaté dans une lettre où l'adjudant général Rouyer se plaint du « mauvais esprit qui règne parmi les Mayençais et du mépris qu'on cherche à leur inculquer pour les généraux sans-culottes. »

Que Rossignol ne fût pas un grand capitaine, sans doute; et il en convenait le premier avec beaucoup de franchise et de noblesse. Mais on reconnaîtra que cela n'était pas absolument nécessaire, si l'on réfléchit que c'était, après tout, sur les instructions envoyées par le Comité de salut public que se réglèrent, au nord de la Loire, la plupart de ces opérations militaires dont les détracteurs de la Révolution se sont étudiés à rapporter le mérite exclusif aux généraux mayençais. Il y a plus: ce fut de la part du Comité un trait de politique profonde d'écarter du commandement suprême des armées, à l'intérieur, des hommes en qui le soldat dominait le citoyen et dont le génie militaire eût pu, servi par la victoire, devenir fatal à la liberté. Décidés à vaincre, mais au profit de la Révolution seule, ce que les chefs jacobins voulaient à la tête d'une armée employée au cœur de la France, c'était un général que n'eût point envahi l'esprit des camps, qui n'eût pas assez de génie pour concevoir de dangereux desseins, et qui, bien conseillé, eût à la fois assez de bon sens, de modestie et de patriotisme pour suivre les bons conseils. Cette politique était une vraie politique d'hommes d'État, et elle ne pouvait rencontrer un meilleur instrument que Rossignol. Elle conduisit au succès en définitive, et ce succès aurait coûté moins cher, si ceux qu'on subordonnait à Rossignol et qui se jugeaient supérieurs à lui se fussent élevés à tout le désintéressement de leur rôle.

La nouvelle de l'attaque sur Granville parvint à Rennes le 26 brumaire (16 novembre). Aussitôt il est décidé que les deux armées de l'Ouest et de Brest, réunies, se porteront à Antrain. La générale bat, et les soldats, se traînant sans souliers par des chemins affreux, où ils avaient de la boue jusqu'à mi-jambe, arrivent, le 27 brumaire (17 novembre), à la position indiquée. On comptait que le général Sépher, avec les six mille hommes de la division de Cherbourg, suivrait par derrière les Vendéens, et qu'ils seraient arrêtés à Pontorson par le général Tribout, qui, avec quatre mille hommes et dix pièces de canon, avait à défendre un défilé de dix-huit pieds de largeur, impossible à tourner. Ainsi enfermés entre le poste de Pontorson, la division de Cherbourg, l'armée d'Antrain et la mer, les Vendéens semblaient voués à une destruction inévitable. Mais le plan manqua, beaucoup moins par l'impéritie de quelques généraux que par la mésintelligence qui existait entre eux tous.

Sépher avait atteint Coutances le lendemain du siége de Granville : au lieu d'aller en avant, il rétrograda jusqu'à Saint-Lô. Et pourquoi? Parce qu'il lui déplaisait d'être subordonné à Rossignol.

De son côté, Tribout, après avoir commis, par excès d'ardeur, l'énorme faute de se porter au delà du défilé dont l'infériorité de ses forces lui défendait de sortir, Tribout envoya demander à Antrain un renfort qui l'eût sauvé peut-être des suites de son imprudence et qui ne lui fut pas envoyé. Le motif, mystère. Mais ce qui est sûr, c'est que le général Vergnes, auquel le secours avait été demandé, commandait l'état-major de Canclaux et appartenait au *parti de Nantes*, tandis que Tribout appartenait au *parti de Saumur*, et était coupable, aux yeux de la faction purement militaire, du crime de jacobinisme. Il se conduisit néanmoins de telle sorte, qu'ayant à peine quatre mille hommes à opposer à l'effort de toute l'armée catholique, il lui tint tête pendant trois heures, et ne battit en retraite vers Dinan que lorsqu'au désavantage résultant de l'extrême disproportion des forces se fût venu joindre l'épuisement des munitions.

Où dominait l'influence des Mayençais, la mauvaise volonté à l'égard des soldats de Tribout était si grande, que deux cents hommes de ceux qui avaient combattu à Pontorson, s'étant présentés à Antrain vers minuit, on les traita de lâches ; on alla même jusqu'à leur refuser des vivres : conduite dont on dut être bien honteux le lendemain, quand on apprit avec quel courage ils s'étaient comportés.

Tribout, furieux d'un échec dû principalement à ses fautes, mais où il ne voulut voir que l'effet de l'abandon où on l'avait laissé, se plaignit amèrement du général Vergnes, qui, par suite de cette dénonciation, fut emprisonné ; et les amis de celui-ci le vengèrent, en criant plus haut que jamais que « la réputation de sans-culottisme tenait lieu de talents militaires, et que l'ignorance, l'impéritie l'emportaient sur le talent et la justice. »

Maîtres de Pontorson, les Vendéens n'y demeurèrent qu'un jour, et ce jour fut marqué par un événement bien inattendu. Le prince de Talmont, Beauvolliers l'aîné et le curé de Saint-Laud ayant subitement disparu, le bruit se répand qu'ils ont déserté l'armée pour s'embarquer sur un bateau pêcheur et se faire conduire à Jersey. A cette nouvelle, l'indignation éclate partout. Le rude, l'inexorable Stofflet, quoique personnellement dévoué jusqu'alors au prince de Talmont, se lance avec un piquet de cavalerie à la poursuite des fugitifs, les atteint au moment où ils allaient quitter le rivage et ordonne qu'on les arrête. Les cavaliers hésitaient à porter la main sur le prince : Stofflet, l'œil en feu et la pointe du sabre basse, les y force. Talmont est désarmé et ramené au camp, ainsi que ses compagnons. Ils dirent, pour leur justification, que, s'ils avaient effectivement frété un bateau pêcheur, c'était afin d'aller presser les secours de l'Angleterre et accompagner quelques dames, qui, désirant passer à Jersey, s'étaient adressées à eux. Cette justification, à laquelle les uns crurent et que les autres regardèrent comme mensongère, fit tomber le scandale, mais non les soupçons. Ceux-là surtout se montrèrent difficiles à persuader, qui connaissaient l'histoire de la lettre et du bijou remis au prince de Talmont, la veille du siége de Granville !

De Pontorson, l'armée vendéenne se rendit à Dol. Westermann, placé à l'avant-garde de l'armée républicaine d'Antrain, n'est pas plutôt informé de la marche de l'ennemi, qu'il propose à Marigny de le poursuivre jusque dans la ville de Dol. Les voilà partis avec trois mille hommes d'infanterie, deux cents chevaux, un obusier, trois pièces de canon. Ils prennent la route de Pontorson, qu'ils ne font que traverser et marchent sur Dol. Les Vendéens y étaient fort tranquilles ; l'ombre du soir couvrait les rues, et un sentiment profond de sécurité avait endormi jusqu'à la vigilance des sentinelles. Tout à coup on entend des cris, un grand tumulte. C'était Marigny qui, à la tête d'une poignée de chasseurs francs, avait pénétré dans le faubourg, renversant tout sur son passage. Malheureusement, il s'était avancé avec trop de précipitation, suivi des seuls cavaliers; et l'infanterie était encore à trois lieues derrière lui, sous les ordres de Westermann. L'ennemi ne tarda pas à revenir de sa surprise, et Marigny, n'étant pas soutenu, dut battre en retraite.

Ceci avait lieu entre six et sept heures du soir, le 30 brumaire (20 novembre).

Or, en ce moment même, généraux et représentants tenaient conseil à Antrain.

Selon Kléber, — et il avait gagné les généraux à son opinion, — il fallait se borner à un système activement défensif ayant pour objet de bloquer l'ennemi, sauf à charger Westermann et Marigny de le harceler. Mais ce plan ne répondait pas à l'ardeur des représentants, surtout à celle de Prieur de la Marne, que ses collègues du Comité de salut public avaient dépêché à l'armée de l'Ouest, en le chargeant d'avoir l'œil sur les chefs militaires. On délibérait encore, lorsqu'une lettre est apportée. Elle vient de Westermann. Il annonce que la situation des Vendéens à Dol est déplorable ; qu'il se dispose à les attaquer au commencement de la nuit, par la route de Pontorson, et que, si l'on veut faire marcher une colonne par la route d'Antrain, Dol va être le tombeau de l'armée catholique. A la lecture de cette lettre, les représentants prennent feu ; le plan de Kléber est abandonné, et l'on décide qu'on appuiera l'attaque de Westermann.

Une rue fort large, qui est la grande route de Dinan, voilà Dol. Du côté opposé, presque à l'entrée de la ville, la route se divise en deux branches, dont l'une mène à Pontorson, l'autre à Antrain.

Une double attaque par ces deux branches, si elle eût été conduite avec ensemble et vivement exécutée, eût sans doute réalisé la prophétie de Westermann. Mais, tandis que lui, à Pontorson, ne songeait qu'à pousser en avant, Kléber, à Antrain, parlait de se tenir sur la défensive, de ne rien donner au hasard ; et cette divergence d'opinions eut pour résultat un défaut d'harmonie dans les mouvements, qui ne pouvait qu'être fatal.

Westermann, en effet, attaqua, de son côté, à minuit, sans être soutenu. Et cependant, telle était la confusion qui régnait à Dol, que les Vendéens s'y crurent à deux doigts de leur perte. Femmes, blessés, tout ce qui ne combattait pas, se précipite hors des maisons et se range le long des murs. Au milieu de la rue, les bagages, les chariots, l'artillerie de rechange. De chaque côté, entre les canons et les femmes, les cavaliers, attendant, sabre en main, le moment de s'engager dans l'action entamée par l'infanterie. Moment terrible ! La nuit était obscure ; le canon grondait; le feu des obus jetait sur les maisons, d'intervalle en intervalle, une clarté plus sinistre que les ténèbres. Les femmes n'osaient donner cours à leurs lamentations, et se pressaient l'une contre l'autre en silence, comme il arrive dans les grandes terreurs. Pour animer les soldats, on avait fait parcourir la ville par vingt tambours qui battaient la charge. La parole n'était qu'à la mort. Au bout d'une demi-heure, un cri s'élève à l'entrée de la ville : « En avant la cavalerie ! Vive le roi ! » — « Vive le roi ! » répondent les cavaliers avec un sombre enthousiasme, et ils partent au galop en agitant leurs sabres, que la lueur du combat faisait étinceler dans l'ombre.

Les républicains soutinrent pendant quatre heures une lutte que l'obscurité de la nuit rendait affreuse. L'acharnement des deux partis était si furieux, que les combattants, se saisissant corps à corps, se déchiraient l'un l'autre avec les mains. On prenait des cartouches aux mêmes caissons. On tuait et on était tué au hasard. Enfin, la diversion sur laquelle il avait compté lui manquant, Westermann se vit forcé de reculer sur la route de Pontorson, jusqu'à deux lieues et demie de Dol.

Dans ce moment même, c'est-à-dire trop tard, Marceau arrivait à une lieue de Dol, par la route d'Antrain, où une partie de l'armée vendéenne s'était portée dans la prévision d'une double attaque. La rencontre eut lieu à quatre heures du matin. Bientôt un brouillard épais se lève, et une panique effroyable se déclare parmi les Vendéens. Fut-elle causée par le bruit que firent les artilleurs de la tête, en se précipitant sur une voiture chargée de pain, ou bien par le mouvement d'un groupe de cavaliers envoyés à Dol pour en rapporter de la poudre et qu'on crut en pleine fuite? Toujours est-il que l'épouvante fut générale, immense. Une multitude de soldats effarés reflue vers la ville qu'ils remplissent d'effroi. En un instant, la route de Dinan, à l'autre extrémité de Dol, est encombrée de fuyards. Jamais déroute n'offrit un plus lamentable aspect. Les blessés renversés par les chevaux qui leur passaient sur le corps; les enfants en larmes, les femmes poussant des cris, les officiers frappant en vain de leurs sabres les fuyards et entraînés par eux; Stofflet lui-même, l'intrépide Stofflet, emporté dans le torrent, tout semblait annoncer que, pour l'armée catholique, l'heure suprême était venue. Et nul doute qu'elle n'eût sonné alors, si le prince de Talmont, à la tête de quatre cents hommes, n'eût déployé un courage et une constance qui, favorisés par le brouillard, masquèrent le désordre aux yeux des républicains, et donnèrent le temps à Stofflet, à Marigny, à d'Autichamp de rallier les fuyards et de les ramener au combat. Parmi les officiers, quelques-uns criaient d'une voix lugubre : « Allons, les braves, à la mort! » D'autres : « Que les femmes empêchent les hommes de fuir! » Un second mouvement se fit en sens inverse, et non moins impétueux que le premier. Les prêtres étaient intervenus; le curé de Sainte-Marie-de-Ré, monté sur un tertre et élevant un grand crucifix, avait menacé de l'enfer quiconque lâcherait pied. Les femmes s'arrêtent, elles reviennent; quelques-unes, passant de la frayeur à l'exaltation, barrent le passage aux fuyards. La femme de chambre de Mme de la Chevalerie prend un fusil et met son cheval au galop en criant : « En avant! au feu les Poitevines! »

Pendant ce temps, du chemin de Pontorson, où il avait repoussé Westermann, la Rochejaquelein était accouru sur celui d'Antrain, où le premier spectacle qui le frappa fut celui de la déroute. Désespéré, il se croise les bras en face d'une batterie républicaine et veut mourir. Il ignorait qu'à l'extrémité de la droite, le prince de Talmont tenait encore. Il en est informé, renaît à l'espoir, et va rejoindre les combattants. Peu après, Stofflet arrive, avec le reste des troupes qu'il a ralliées, et Marceau, si supérieur en force à l'ennemi un moment auparavant, se trouve avoir sur les bras toute l'armée vendéenne réunie. Pour comble de malheur, une colonne républicaine, de retour de Fougères, où elle avait été précédemment envoyée, vient se jeter dans les rangs et n'y apporte que confusion. Marceau, désolé, dépêche un messager à Rossignol et à Kléber, qui arrivent en toute hâte. Mais remettre l'ordre en présence de l'ennemi était dangereux. Kléber propose une position rétrograde en avant de Trans, en attendant qu'on retourne à Antrain, ce qui, selon lui, doit être fait le jour suivant. Cet avis, adopté d'abord, fut bien vite abandonné. Le général en chef Rossignol et les représentants jugèrent que se retrancher en avant de Trans était tout ce qu'exigeait la prudence.

Les soldats vendéens rentrèrent à Dol en triomphe. La joie était au comble. On se félicitait et on s'embrassait mutuellement. On remerciait les femmes de leur intervention courageuse. Le curé de Sainte-Marie reparut, toujours le crucifix à la main. Il chantait le *Vexilla regis*, et chacun de tomber à genoux sur son passage.

Faut-il le dire? Oui, puisque la vérité l'exige : des soldats appartenant à la colonne républicaine envoyée à Fougères y avaient commis des crimes qui égalèrent en atrocité ceux dont les Vendéens s'étaient souillés en cet endroit même. Là, des blessés furent égorgés dans leurs lits; là, des Vendéennes reçurent la mort, après des outrages pires que la mort. C'est ce que constate une lettre écrite à un chirurgien pour qu'il la mît sous les yeux de Robespierre. Mais n'oublions rien. Le signataire ajoute : « Parmi ces horreurs, j'ai vu un beau trait. Une femme, à qui l'on avait pris ses jupes — elle pouvait avoir vingt ans et était assez jolie — pria un capitaine de canonniers de la tuer. Lui, plein de générosité et d'humanité, ôta sa redingote, la lui mit sur le corps, la fit sortir de l'hôpital, et, le sabre à la main, lui sauva la vie. »

Le 2 frimaire (22 novembre), les causes qui avaient produit la défaite de la veille en amenèrent une seconde. Tandis que Kléber, à Trans, ne parlait que de faire rétrograder les troupes jusqu'à Antrain, l'idée fixe de Westermann, à Pontorson, était de recommencer l'attaque. C'est le parti auquel il se résolut, le 2 frimaire, sans s'assurer s'il serait soutenu à temps. Dès sept heures du matin, il pousse droit à Dol. La Rochejaquelein s'avance de nouveau à sa rencontre, et le combat s'engage. On lutta de part et d'autre avec un courage qui tenait de la fureur. A neuf heures, voyant les républicains reculer, Marigny, l'émule de Westermann, s'efforce de ramener la fortune en mettant pied à terre avec ses chasseurs, et en faisant, à leur tête, une charge désespérée. Un biscaïen lui casse son sabre dans la main, et lui n'échappe à la mort que par miracle. Quant à Westermann, il était tombé dans un tel accès de rage, en sentant la victoire lui échapper, qu'il frappait à droite et à gauche ses propres soldats, et qu'il tua d'un coup de sabre à la figure un officier de gendarmerie, au moment même où celui-ci cherchait à rallier les fuyards.

Il fallut battre en retraite, cependant; et la route de Pontorson était libre depuis une heure déjà, lorsque les Vendéens virent s'avancer, sur celle d'Antrain, le gros de l'armée républicaine, établie à Trans. Stofflet commandait de ce côté; mais la Rochejaquelein, victorieux, l'étant venu rejoindre, les républicains eurent à soutenir, une fois encore, tout l'effort de l'armée vendéenne réunie. De cette circonstance, et non point de la démoralisation des troupes républicaines, dépendit le sort de la journée. Les troupes étaient si peu démoralisées, que la bataille dura plusieurs heures. La seconde colonne fit bonne contenance; la troisième soutint le feu jusqu'à ce que les munitions fussent épuisées, et alors on en vint à l'arme blanche. Enfin, pris par leur droite, les républicains plièrent. Vainement Rossignol, qui s'était constamment tenu à la tête de la bataille, fit-il tout ce qu'il put, avec Bourbotte et Prieur, pour enchaîner à son drapeau la victoire, employant tour à tour auprès des soldats la prière, la menace, l'insulte, et leur criant : « Vous allez dire que vos généraux vous trahissent, mais non. C'est votre lâcheté qui perd la bataille.... » La retraite, une fois commencée, devint si précipitée, et dégénéra si bien en déroute, qu'elle entraîna les républicains au

delà même d'Antrain, dont l'armée vendéenne inonda les rues et les maisons, dans le plus épouvantable désordre. « Un corps de mille hommes qui eût attaqué les Vendéens en ce moment, écrit Obenheim, les eût détruits. »

Mais l'armée républicaine, loin de songer à revenir sur ses pas, poussa jusqu'à Rennes. Là, Rossignol eut un de ces mouvements qui ne sauraient naître que dans une âme vraiment grande. Prenant sur lui, avec une modestie injuste à force d'abnégation, la responsabilité d'un revers que sa qualité seule de général en chef permettait de lui imputer, et qui avait sa source réelle dans les divisions intestines auxquelles l'armée était en proie, il parut au conseil de guerre, un papier à la main, et, s'adressant aux représentants : « Citoyens, leur dit-il, j'ai juré la République ou la mort : je tiendrai mon serment. Mais je ne suis pas fait pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, et je ferai mon devoir. Voici ma démission : si on la refuse, je croirai qu'on veut perdre la République. » Mais Prieur : « Tu es le fils aîné du Comité de salut public, Rossignol. Point de démission. La responsabilité ne pèsera pas sur toi, mais sur ceux qui t'environnent et doivent te seconder de leurs conseils et de leurs talents militaires. »

La politique du Comité de salut public à l'égard des hommes d'épée était tout entière dans ces mots ; et Prieur n'attachait certainement pas un sens frivole à la définition qu'il avait coutume de donner de lui-même, lorsqu'avec une intention sans doute ironique il disait aux généraux mayençais : « Je suis, moi, le romancier de la Révolution. »

Le généralat fut donc conservé à Rossignol. Seulement Kléber obtint des représentants que Marceau serait nommé commandant des troupes, Westermann commandant de la cavalerie, et qu'à la tête de l'artillerie on mettrait Debilly. « Ami de Marceau, écrit Kléber, j'étais sûr qu'il n'entreprendrait rien sans s'être concerté avec moi. » Bien que ces dispositions eussent pour but manifeste d'ajouter à l'influence mayençaise sur l'armée, elles furent acceptées par les représentants, le point essentiel, pour Prieur et ses collègues, étant que l'autorité militaire suprême, l'autorité en dernier ressort, restât aux mains d'un homme dévoué corps et âme à la Révolution, telle que le Comité de salut public la comprenait et la personnifiait en cet homme. S'il arrivait aux généraux qui devaient l'aider de leurs conseils de ne lui prêter qu'une assistance propre à l'égarer, oh! alors, — Prieur s'en était nettement expliqué, — malheur à eux!

Le 8 frimaire (28 novembre), il fut décidé que l'armée se porterait sur Châteaubriant, où la première colonne, commandée par Marceau, arriva le 10 frimaire (30 novembre), et où l'on apprit que l'ennemi menaçait Angers.

C'était effectivement de ce côté que les Vendéens, en quittant la ville d'Antrain, avaient pris le parti de se diriger. De nouveau ils traversèrent Fougères, Ernée, Laval; mais quel spectacle que celui qui maintenant s'offrait à leurs yeux, là même où ils avaient triomphé! Partout le deuil, partout l'image de leur destruction prochaine, partout la trace des vengeances exercées sur quiconque les avait accueillis. Ils se traînaient, foule immense et misérable, teignant les routes de leur sang, les jonchant de leurs cadavres et, à chacun de ces relais funèbres, laissant derrière eux ceux que leur venaient enlever ou le froid ou la faim. Car le froid était d'une rigueur excessive, et la rareté des vivres telle, qu'à Antrain Mme de la Rochejaquelein « vécut de quelques oignons arrachés dans un jardin. » C'est ainsi que les Vendéens gagnèrent Angers.

Averti de leur approche, Marceau, qui était à Châteaubriant, avait envoyé aussitôt prévenir Rossignol, demeuré à Rennes. Rossignol ayant répondu qu'il arriverait de sa personne le lendemain, Marceau pensa qu'il devait l'attendre ; et cette interprétation assez naturelle devint, par le danger où elle semblait mettre Angers, le sujet d'une explication très-vive entre Rossignol et Marceau d'abord, puis entre Marceau et Prieur. Celui-ci, convaincu enfin que Marceau n'avait aucun tort en cette affaire, rejeta tout sur Kléber et alla jusqu'à parler de guillotine. Heureusement, l'évidence des faits et la fermeté de Kléber, en ramenant Prieur, calmèrent l'orage.

D'ailleurs, les généraux Danican et Boucret étaient entrés à Angers deux jours avant le siége; et, quoique trois mille hommes armés fussent insuffisants pour un développement de douze cents toises, l'ardeur des habitants était si grande, que les Vendéens vinrent se briser contre cette barrière. Maîtres des faubourgs, ils eurent à y soutenir, pendant toute la journée du 13 frimaire (3 décembre), le feu de vingt pièces d'artillerie. Beaupuy, à peine remis de sa blessure, était l'âme de la défense. Il fut admirablement secondé. Vieillards, jeunes filles, femmes, enfants couraient à l'envi porter sur les remparts vivres et munitions. Parmi les Vendéens, au contraire, tout n'était que découragement. Pour les décider à un assaut général, les chefs leur promirent le pillage de la ville, et ce fut en vain.

Le siége durait depuis trente heures quand parut la colonne qui venait de Châteaubriant. A son approche, les Vendéens se déterminent à la retraite. Marigny, qui marchait sur les derrières par la route de la Flèche, les ayant chargés à la tête de cent cinquante hommes, fut renversé par un boulet de canon. « Chasseurs, achevez-moi, » dit-il, et il expire. Sa destitution lui devait être notifiée à Angers ; une mort glorieuse la prévint.

Kléber ne manque pas, en rappelant cette circonstance, de murmurer « contre l'injustice des gouvernants. » Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que Marigny, très-brave soldat, appartenait à cette opposition armée contre laquelle il était commandé au Comité de salut public de se tenir en garde, sous peine de mort. Et la preuve que, dans Marigny, ce n'était pas le soldat qu'on entendait frapper, c'est le beau décret qui fut rendu, le 25 décembre, sur la proposition de Merlin (de Thionville) : « La Convention décrète que le père de Marigny conservera le cheval que montait son fils, au moment où il fut blessé.

Kléber, lui aussi, fut menacé. Mais la même main qui écrivait son nom sur la liste de destitutions, liste presque aussitôt suspendue que dressée, signait sans hésiter le brevet par lequel Marceau était élevé au commandement en chef intérimaire de l'armée de l'Ouest, chargée seule de poursuivre les Vendéens, jusqu'à l'arrivée du général Turreau. Il était dans le caractère de Kléber de dire à Marceau : « Nous serons guillotinés ensemble. » La vérité est cependant qu'ils ne le furent ni l'un ni l'autre, et qu'ils ne durent leur élévation qu'à la République. Si elle fut terrible aux généraux qui, comme Custine, osèrent la braver, elle prépara d'éclatants triomphes à ceux qui, comme Aubert-Dubayet à Mayence, l'avaient bien servie ; et, à l'égard de ceux qui, comme Kléber, joignaient à un rare mérite un esprit difficile à satisfaire et frondeur, elle se contenta d'une surveillance qui, après tout, n'enleva point à la patrie le bienfait de leurs services.

Le siége d'Angers montre combien cette vigilance de la Révolution, concernant les hommes d'épée, était nécessaire. Parmi les généraux qui s'unissaient aux Mayençais pour dénoncer ce qu'ils appelaient « l'impéritie des généraux sans-culottes, » figurait Danican. Or, quelle fut sa conduite à Angers? « Une chute de cheval, simulée ou réelle, dit Beau-

champ, avait servi de prétexte à Danican pour remettre le commandement. Au moment du plus grand péril, on avait vu filer sa voiture et ses bagages du côté de la porte Saint-Nicolas. Sa cavalerie, éclairée par des torches, ayant pris la même direction, fit soupçonner qu'elle cherchait à indiquer le point le plus faible. » Danican était en outre accusé d'avoir déserté le poste d'Entrames avant l'affaire de Château-Gontier. Dans le sentiment qui porta les représentants à le destituer, y eut-il défiance injuste? Sa vie ultérieure a répondu. Danican était un royaliste déguisé. Ce fut lui qui, plus tard, commanda les sections insurgées contre la Convention; et il mourut pensionné par les Anglais pour les services qu'il avait rendus à la cause contre-révolutionnaire.

Les Vendéens, chassés d'Angers, avaient pris la route du Mans, en passant par la Flèche. A leur approche, trois ou quatre mille républicains, gardes nationaux pour la plupart, sortent du Mans et vont résolûment à l'ennemi. La fusillade s'engage. Distingué à son écharpe de général par un hussard qui le défie, Talmont lui crie : « Je t'attends, » l'attend, et lui partage la tête d'un coup de sabre. Les républicains avaient des munitions insuffisantes : quand elles vinrent à manquer, la déroute commença, et ni le général Chabot, ni le représentant Garnier ne purent l'arrêter. Le soir, les Vendéens avaient envahi la ville de toutes parts; et, le lendemain, les meilleurs citoyens fusillés, les édifices publics dévastés, les aristocrates et les patriotes pillés indistinctement, témoignaient de ce dernier triomphe de l'armée catholique.

Le 22 frimaire (12 décembre), Westermann, qui, lancé avec l'avant-garde à la poursuite de l'ennemi, l'avait harcelé sans relâche, l'infatigable Westermann paraît sous les murs du Mans.

Un sentiment d'inexprimable fatigue, un découragement mortel, la résignation morne qui précède une catastrophe depuis longtemps prévue, régnaient parmi les Vendéens. Chez les soldats plus de respect pour les chefs, et entre les chefs plus de liens. Le malheur avait aigri les esprits, la haine et la jalousie rongeaient les cœurs. Tous ils se sentaient sous le couteau, et, en attendant qu'il s'abattît sur eux, d'une main furieuse ils se déchiraient les uns les autres. A la Flèche, la Rochejaquelein, irrité contre les officiers qui l'avaient laissé combattre presque seul, avait été amené à leur dire : « Ce n'est donc pas assez de me contredire au conseil, vous m'abandonnez au feu. »

Un suprême effort fut tenté cependant, et le succès y répondit d'abord. L'avant-garde républicaine est repoussée, retombe sur la division la plus rapprochée et y jette le désordre. Mais une colonne appelée de Cherbourg et que commandait Tilly arrête l'ennemi victorieux, le charge à la baïonnette, le met en fuite, et, d'un irrésistible élan, traverse le pont du Mans à la suite des fuyards, pénètre dans la ville, pousse jusqu'au milieu de la grande place. La nuit venait. Les plus braves d'entre les Vendéens, répandus dans les maisons, faisaient feu de toutes les fenêtres. Il est vrai que le reste de l'armée catholique n'était plus qu'un mélange confus de femmes effarées, de blessés gémissants, de soldats devenus rebelles à leurs officiers et qui avaient perdu la force de regarder la mort en face. Au moment de sa rentrée au Mans, on avait vu la Rochejaquelein, saisi de rage, mettre son cheval au galop et culbuter ces mêmes Vendéens, naguère encore si fidèles à sa fortune, et qui maintenant méconnaissaient sa voix. Situation épouvantable! Mais les républicains n'en soupçonnaient pas toute l'horreur Marceau, craignant d'être enveloppé, fait couper à sa droite et à sa gauche les rues qui aboutissent à la place, et envoie dire à Kléber, dont la division était encore loin, d'accourir en hâte. Mais, en ce moment, les Vendéens ne songeaient qu'à profiter des ténèbres pour évacuer la ville. Stofflet s'en allant avec les porte-drapeaux; la foule s'entassant dans les issues demeurées libres; des chariots renversés; des bœufs couchés par terre, et frappant à coups de pied ceux que le mouvement de la fuite précipitait sur eux; l'effroi ajoutant au désordre; mille clameurs désespérées : voilà quel spectacle s'offrit à Mme de la Rochejaquelein, serrée et à demi étouffée entre deux chevaux que les fuyards repoussaient sans cesse sur elle et un mur le long duquel elle cherchait à se glisser. « Je vis passer, raconte-t-elle, un jeune homme à cheval, d'une figure douce; je lui pris la main : « Monsieur, « ayez pitié d'une pauvre femme grosse et malade; je ne puis « avancer. » Le jeune homme se mit à pleurer et me répondit : « Je suis une femme aussi. »

A une heure du matin, la division de Kléber arriva. Elle avait fait dix lieues en un jour, et fournit néanmoins à Marceau le moyen de relever les postes, la colonne de Tilly étant fatiguée par un long combat. Au jour, les soldats demandent à Marceau la permission de charger à la baïonnette. Il y consent. D'abord silence terrible, puis, des cris de triomphe. Une arrière-garde que les Vendéens avaient laissée dans la ville pour masquer leur retraite, venait d'être exterminée. « On ne saurait se figurer, écrit Kléber, l'horrible massacre qui se fit ce jour-là. »

On a raconté qu'à la prise du Mans, Marceau ayant rencontré une belle jeune fille éplorée qui invoquait la mort, la recueillit dans sa voiture, la respecta et la déposa dans un lieu sûr. Mais Savary dit formellement que ce fut lui qui sauva la jeune personne dont il s'agit, et dont il donne le nom : Mlle Desmesliers. Elle avait perdu ses parents et refusait de leur survivre : Savary la consola, la fit monter dans un cabriolet qui appartenait à Marceau et qui était la seule voiture de l'état-major dont personne ne se servît, chargea l'adjoint Nicole d'accompagner la voiture dans la ville, et de conduire l'orpheline au logement où l'on devait arriver dans la soirée, en ayant soin de garder le secret. Ce fut le soir seulement que Kléber et Marceau, informés de la circonstance, virent pour la première fois Mlle Desmesliers, au sort de laquelle ils s'intéressèrent vivement. Elle fut menée à Laval, où Marceau l'alla visiter. Mais, le lendemain du départ des troupes, découverte par suite de perquisitions que l'autorité locale ordonna, l'infortunée périt. Il paraît même qu'on instruisit une procédure contre les généraux, « et elle eût pu leur devenir fatale, dit Savary, si elle n'eût été communiquée au représentant Bourbotte, qu'une indisposition retint quelques jours à Laval et qui s'empara des procès-verbaux. »

Les Vendéens, poursuivis sans relâche par les hussards de Westermann, qui, « de chaque ferme, de chaque maison, sur son passage, faisait un tombeau, » avaient successivement traversé Laval, Craon, Saint-Marc. Ils n'avaient plus qu'une préoccupation, qu'un espoir : repasser la Loire. Mais le passage serait-il possible? Les républicains n'auraient-ils pas emmené les bateaux qui pouvaient servir à l'effectuer? C'est ce que la Rochejaquelein craignit, et c'est pourquoi il fit prendre, à Saint-Marc, une petite barque qu'on trouva dans un étang et qui fut chargée sur une charrette. Et en effet, lorsque, le 26 frimaire (16 décembre), les Vendéens arrivèrent à Ancenis, ils n'y trouvèrent qu'un petit bateau. Seulement, sur le bord opposé étaient quatre grandes barques chargées de foin. Impatient de s'en emparer, la Rochejaquelein se jette avec Stofflet dans le batelet apporté de Saint-Marc. Dix-huit soldats entrent dans celui qu'on avait trouvé à Ancenis. Mais à peine ont-ils atteint la rive droite, qu'un détachement

républicain paraît et les force à se disperser. Quelques radeaux venaient d'être construits à la hâte : ils furent submergés par une chaloupe canonnière qui vint tout à coup se placer en face d'Ancenis ; de sorte que, séparée de son chef,



BONAPARTE AU SIÉGE DE TOULON

l'armée vendéenne se vit réduite à descendre la Loire, toujours harcelée et ne sachant plus où fuir.

Ce fut alors qu'à la tête d'une vingtaine des meilleurs cavaliers le prince de Talmont partit pour rejoindre le rassemble-

ment de trois ou quatre mille hommes qui, en Bretagne, s'était formé sous la direction de Jean Chouan et qui fut le foyer du brigandage connu sous le nom de chouannerie. Fleuriot avait été élu en remplacement de la Rochejaquelein, et Talmont ne put se résigner à ce qu'il considéra comme une préférence injuste.

Il laissait l'armée dans un état de détresse dont les lignes suivantes de Mme de la Rochejaquelein donnent une vive image : « J'étais vêtue en paysanne; j'avais sur la tête un capuchon de laine violet; j'étais enveloppée d'une vieille couverture de laine et d'un grand morceau de drap bleu rattaché à mon cou par des ficelles; mon cheval avait une selle à la hussarde, avec une schabraque de peau de mouton. M. Roger Mouliniers avait un turban et un dolman qu'il avait pris au théâtre de la Flèche. Le chevalier de Beauvolliers s'était enveloppé d'une robe de procureur, et avait un chapeau de femme par-dessus un bonnet de laine, » etc. La démoralisation était au comble; les nobles sentiments semblaient désormais éteints. Un trait le prouve : des officiers eurent l'infamie de se partager la caisse de l'armée.

En cet état, impossible que les Vendéens échappassent longtemps au coup mortel : ils le reçurent, le 3 nivôse (23 décembre), à Savenay, où, atteints et cernés par Marceau, ils furent, non pas vaincus, mais exterminés. « Partout, écrivit Westermann, on n'apercevait que monceaux de morts. Dans la seule banlieue de Savenay, plus de six mille corps ont été enterrés. »

Tel fut le dénoûment de ce qu'on appela la grande guerre de la Vendée. Tout ce que l'ivresse des discordes civiles peut produire d'héroïque et de barbare s'y déploya dans les deux camps, sur une échelle vraiment gigantesque. La Convention avait rendu un décret portant : « Toute ville de la République qui recevra dans son sein des brigands ou qui leur donnera des secours sera rasée. » Et, pour exécuter d'aussi terribles sentences, les agents ne manquaient pas. Quels mots affreux que ces mots de Rossignol, écrivant au Comité de salut public : « Il y a encore des hommes humains, et, en révolution, c'est un défaut, selon moi! » Mais c'était un défaut, aussi, en contre-révolution, selon les Vendéens; et nous n'aurons que trop tôt à retracer le tableau des horreurs dont ils se souillèrent. Oui, l'enthousiasme, la foi, le courage, le dévouement, une ambition sans repos, une cruauté sans frein, des jalousies misérables à côté d'une exaltation magnanime, voilà ce qui apparaît pêle-mêle et dans le camp des républicains et dans celui de leurs ennemis. Tant l'âme humaine contient d'abîmes!

CHAPITRE III

L'ENNEMI REPOUSSÉ DU TERRITOIRE



La Révolution triomphait aussi aux frontières, et, au moment même où elle éteignait le principal foyer de la grande révolte vendéenne, elle arrachait Toulon aux Anglais.

Par acte du 28 août 1793, lord Hood avait déclaré solennellement que l'*Angleterre tenait Toulon en dépôt pour Louis XVII;* et c'est ce que rappelèrent, dans une protestation où l'honneur de la nation anglaise était mis au-dessus de ses intérêts, les lords Norfolk, Grafton, Albemarle, Derby, Lauderdale, Lansdowne et Thanet. Si les royalistes qui avaient livré la ville aux ennemis de la France crurent à la sincérité du cabinet de Saint-James, le crime de leur trahison n'eut d'égal que leur folie, et l'on ne tarda pas à le leur faire comprendre. A une députation des sections demandant le retour des émigrés, l'ancien évêque, une administration royale et MONSIEUR pour régent, les commissaires plénipotentiaires anglais répondirent : « Nous ne sommes point autorisés à compromettre Sa Majesté Britannique sur la question de la Régence. Encore moins pouvons-nous consentir à la proposition qui a été faite d'appeler M. le comte de Provence à Toulon pour y exercer les fonctions de régent, car ce serait destituer Sa Majesté Britannique, avant l'époque stipulée, de l'autorité qui lui a été confiée à Toulon. »

Ainsi plus de doute : les Anglais entendaient garder leur proie, et les traîtres se voyaient frustrés du prix de leur perfidie.

Aux sentiments de fureur qu'une pareille conduite devait naturellement éveiller parmi les révolutionnaires se joignait l'effet des insultes que ne cessaient d'adresser à la nation, dans la personne de ses élus, les agents diplomatiques du cabinet de Saint-James. Quelle âme française n'eût frémi à la lecture du Mémoire présenté aux États généraux par l'ambassadeur anglais à la Haye, le 25 janvier 1793 : « Quatre ans se sont à peine écoulés depuis que des *misérables*, prenant le nom de philosophes, se sont jugés capables d'établir un nouveau système de société civile, et ont cru nécessaire, pour réaliser ce rêve de vanité, de renverser tous les fondements de la hiérarchie, de la morale et de la religion. »

Des misérables! voilà de quel nom le gouvernement anglais se plaisait à flétrir les représentants élus d'un grand peuple, et le crime dont on prétendait le châtier, ce peuple, consistait à ne pas emprunter à ses ennemis leurs règles de politique, de religion et de morale!

Aussi, de quelle haine les membres du Comité de salut public et ceux de la Convention n'étaient-ils pas animés contre les alliés que Pitt comptait au cœur de la France! Au seul nom de Toulon, pas un visage qui ne pâlît de colère; d'autant que les vengeances de parti s'étaient déployées dans la ville rebelle avec un sauvage délire. Après avoir été promenés dans les rues, au milieu des injures et des huées, les deux représentants du peuple, Beauvais et Pierre Bayle, avaient été jetés dans un cachot fétide, où ils furent soumis à un traitement si cruel, que le premier tomba dans une sorte d'apathie voisine de la folie et que le second s'étrangla de désespoir. Une persécution impitoyable pesa sur tout ce qui était républicain, sur tout ce qui préférait la France à la monarchie appuyée par l'étranger. Pour punir la guillotine d'avoir servi au supplice de Louis XVI, les royalistes de Toulon l'avaient brûlée en place publique; mais leur rage n'y perdit rien : ils se défaisaient des patriotes en les accrochant, jusqu'à ce que mort s'ensuivît, aux crocs où les bouchers étalent leurs quartiers de viande!

C'est ce qui explique la lettre suivante que Couthon, tout modéré qu'il s'était montré à Lyon et qu'il était effectivement, écrivait, le 20 octobre, à Saint-Just :

« Le froid qui commence à se faire sentir ici augmente beaucoup mes douleurs. J'aurais envie d'aller respirer un peu l'air du Midi. Peut-être rendrais-je quelques services à Toulon; mais je désire que ce soit un arrêté du Comité qui m'y envoie. Fais-moi passer cet arrêté, et aussitôt le général ingambe se met en route.... Toulon brûlé, car il faut absolument que cette ville infâme disparaisse du sol de la liberté, je reviens auprès de vous et j'y prends racine jusqu'à la fin. Ma femme, Hippolyte et moi t'embrassons du fond du cœur. »

La conduite de Couthon partout où il fut envoyé permet de penser que ce n'étaient là de sa part que des exagérations de langage; mais ces exagérations reflètent le sentiment qu'inspirait aux patriotes la trahison des royalistes toulonnais.

Le général qui fut d'abord chargé de reprendre Toulon était Carteaux. Après avoir réduit Marseille, il alla s'établir, à la tête de sept ou huit mille hommes, au débouché des gorges d'Ollioules, en vue de Toulon. Sous lui servait le général Lapoype, qui, détaché de l'armée d'Italie, avec quatre mille hommes, campait, à une distance considérable, vers Solliès et Lavalette. Beau-frère de Fréron et soldat-gentilhomme, Lapoype s'indignait d'avoir à obéir à Carteaux, qui, lui rendant mépris pour mépris, l'appelait *général de toilette.* Auprès du commandant en chef se trouvait le représentant Salicetti, homme à la fois souple et hardi, énergique et fin, lequel avait retenu devant Toulon un officier de vingt-quatre ans, son compatriote, en route pour l'armée d'Italie. Petite taille, figure maigre, apparence chétive, constitution nerveuse et robuste néanmoins, pâle visage éclairé par un œil perçant, tel était Napoléon Bonaparte. Simple capitaine d'artillerie, on le remarqua tout d'abord à son air pensif et à sa jeunesse imposante.

L'entreprise à accomplir était d'une difficulté extrême. La grande rade de Toulon, rade immense où les escadres les plus nombreuses peuvent trouver abri, était protégée par des batteries redoutables, par le fort Lamalgue, surtout, avec ses hauts remparts, ses chambres et casemates à l'épreuve de la bombe et ses deux cents bouches à feu. La petite rade, bassin plus sûr, se trouvait défendue par la grosse tour gothique de Louis XII d'une part, et, d'un autre côté, par les forts de Balagnier et de l'Éguillette. Sur le promontoire de l'Eguillette, les Anglais avaient construit avec beaucoup d'art une vaste redoute qu'ils appelèrent le *fort Mulgrave* et à laquelle les Français donnèrent le nom de *redoute anglaise.* C'était une vaste citadelle qui pouvait contenir trois ou quatre mille hommes de garnison.

L'armée coalisée se composait, à Toulon, d'Anglais, d'Espagnols, de Piémontais, de Napolitains, le tout formant environ vingt mille hommes, plus sept ou huit cents Français organisés en bataillons, sous le nom de *Royal-Louis* et de *chasseurs royaux.* Les assiégeants, même après avoir reçu des renforts, ne s'élevèrent jamais au-dessus de trente-cinq mille hommes, dont quinze mille sans expérience et sans armes.

Les commencements du siége ne furent pas heureux. La montagne de Faron, que l'ennemi occupait, fut emportée par le général Lapoype, puis reprise. Ce revers aigrit la mésintelligence qui existait entre lui et Carteaux, homme de guerre plus brave que capable, et qui ne parlait que d'enlever les retranchements à l'arme blanche.

Peu après la malheureuse tentative sur Faron, O'Hara ayant amené des troupes de Gibraltar à Toulon, où il venait prendre le commandement en chef des coalisés, le bruit courut que le comte d'Artois était dans la ville, et Carteaux de s'écrier : « Maintenant je ne céderais pas ma place au Père éternel. » Mais déjà le Comité de salut public en avait décidé autrement, et Doppet accourait pour le remplacer.

Le nouveau général arriva au quartier général d'Ollioules entre le 19 et le 20 brumaire (9-10 novembre), et il raconte qu'en visitant les postes il trouva le jeune Bonaparte couché dans son manteau, auprès de ses batteries. Au reste, Doppet ne fit en quelque sorte que traverser le camp. La responsabilité d'un siége aussi chanceux l'effrayait, il s'en était ouvert au ministre, et à peine avait-il paru devant Toulon, qu'il recevait une dépêche contenant un décret, en vertu duquel il devenait général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, et était remplacé, dans la direction du siége de Toulon, par Dugommier.

Cependant les royalistes ne négligeaient rien pour semer le découragement autour d'eux; ils allèrent jusqu'à supposer une lettre qu'ils attribuaient à Barras et à Fréron, et où ceux-ci étaient représentés se plaignant du défaut absolu de vivres, désespérant du succès, et proposant d'abandonner aux Anglais tout le terrain compris depuis les bords de la mer jusqu'à la Durance. Croire cela possible, c'était peu connaître les hommes de ce temps, hommes d'airain. A qui lui aurait osé faire une proposition semblable, il est probable que la Convention aurait répondu par un coup de hache. Il FAUT prendre Toulon, tel fut le résumé de ses instructions aux commissaires qu'elle y envoya : Barras, Fréron, Salicetti, Robespierre jeune et Ricord.

Robespierre jeune s'était laissé accompagner par sa sœur Charlotte, et Ricord par sa femme, fort jolie personne qui, dit-on, réussit à plaire à Augustin Robespierre, et aussi à Napoléon Bonaparte, ce qui n'empêcha point ces deux derniers de se prendre d'amitié. « Bonaparte, raconte Charlotte, avait une très-haute estime pour mes deux frères, et surtout pour l'aîné.... Une chose qui n'a été rapportée que je sache par aucun historien de la Révolution, c'est qu'après le 9 thermidor, Bonaparte proposa aux représentants du peuple en mission à l'armée d'Italie de marcher sur Paris pour châtier les auteurs du mouvement contre-révolutionnaire qui avait fait périr mes deux frères. » Bonaparte, à cette époque, était ou se disait républicain

Ce qui est sûr, c'est qu'à Toulon ce fut Augustin Robespierre qui, de concert avec son jeune protégé et Ricord, dirigea toutes les opérations du siége.

On a prétendu que Robespierre jeune, dans ses missions, aimait à se montrer entouré d'une espèce de pompe dynastique. C'est précisément le contraire qui est vrai; et la preuve, c'est que la brouille de Charlotte Robespierre avec Mme Ricord d'abord, puis avec son frère, eut son origine dans la défense expresse que lui fit Augustin et qu'elle transgressa, d'aller fastueusement en voiture, et de se plaire à de folles parties de cheval, que condamnait la gravité des mœurs républicaines.

Le 5 frimaire (25 novembre), un conseil de guerre se tint devant Salicetti, Ricord, Robespierre jeune, Barras et Fréron. Voici quel fut le plan adopté. — Le Comité de salut public en avait dessiné les lignes principales, d'après les indications de Bonaparte : Diriger toutes les attaques sur la redoute anglaise; établir des batteries à l'extrémité des promontoires de Balagnier et de l'Éguillette, pour obliger l'escadre ennemie à évacuer la rade, ou, si un vent contraire l'en empêchait, la brûler; battre le fort de Malbousquet avec les batteries appelées de la *Convention* et de la *Poudrière*, de façon à masquer à l'ennemi le vrai point d'attaque, et enfin s'emparer de la montagne de Faron.

En exécution de ce plan, les batteries indiquées sont démasquées le 8 frimaire (28 novembre) et tonnent contre le fort de Malbousquet. Les soldats ennemis, ne s'attendant à rien, se tenaient tranquillement assis sur les embrasures : dès la première volée, les fossés sont comblés de cadavres.

Le surlendemain, deux mille trois cents hommes, Anglais, Sardes, Napolitains, Espagnols et Français, s'avancent, sous la conduite de David Dundas, résolus à se rendre maîtres de la hauteur des Arènes. Ils chassent nos avant-postes, gravis-

sent la hauteur taillée en terrasse de vignes, et, au bout d'une heure de combat, mettent en fuite ceux qu'ils avaient en tête, tous soldats de nouvelle levée. Les vainqueurs auraient dû s'arrêter; mais l'élan de la bataille les pousse à la poursuite des fuyards. O'Hara, effrayé de cette imprudence, arrive en hâte; mais il est trop tard. Dugommier, accouru avec Cervoni, Aréna et Bonaparte, rallie les volontaires, et, renforcé de deux bataillons, repousse les coalisés, qu'écrase, en croyant les protéger, le feu ouvert tout à coup sur les Arènes par les forts Saint-Antoine, Malbousquet et les Pommets. O'Hara est blessé, fait prisonnier; et l'ennemi se retire ayant perdu cinq cent dix-neuf hommes tués, cent vingt-sept blessés et deux cent cinquante prisonniers.

Le 26 frimaire (16 décembre), à cinq heures du matin, l'ordre de marcher à la *redoute anglaise* fut donné. Défendue par plus de trois mille hommes, vingt pièces de canon et plusieurs mortiers, elle passait pour inexpugnable. Mais la Convention entendait être obéie : une chose était possible, en tout cas : mourir. Au moment où l'on se mettait en marche, Dugommier, s'approchant de Victor, lui dit à voix basse : « IL FAUT prendre la redoute, sinon.... » Et il se passa la main sur le cou. La pluie tombait à torrents; mais le chant marseillais, entonné d'une voix terrible par les soldats, domina le bruit de l'orage. A la lueur des canons, l'on distinguait Dugommier avec sa belle figure et ses cheveux blancs; il souriait à ses troupes, et l'espoir du triomphe illuminait son front. Ricord s'avançait à la tête d'une colonne. Salicetti et Robespierre jeune, le sabre à la main, semblaient courir au-devant du péril. Les premiers, ils montent à l'assaut. Là s'engage un combat furieux, un combat corps à corps. Mais, en moins d'une heure, tandis que, de son côté, Lapoype emporte les retranchements de Faron, l'ennemi est chassé de la *redoute anglaise*, où il laisse huit cents hommes couchés dans le sang.

Jamais la bravoure républicaine n'avait brillé d'un plus vif éclat. Telle était l'ardeur enthousiaste des Français, que des blessés, après quelques instants de repos, se firent ramener dans les rangs. Un soldat voulait avoir, avant d'aller au feu, de l'argent qu'il attendait de ses parents. On lui demande ce qu'il compte en faire. « Le manger pendant que je suis encore en vie. — Il n'est pas arrivé à la poste. — Eh bien, en ce cas, donnez-le aux pauvres, si je meurs. »

Du quartier général d'Ollioulles, Ricord, Fréron et Robespierre jeune écrivirent à la Convention, en parlant de ce qui suivit la prise de la *redoute anglaise* : « Les forts de l'Éguillette et de Balagnier ont été emportés de vive force. L'ennemi a abandonné pendant la nuit les forts de Malbousquet et des Pommets; il a fait sauter ce dernier, de désespoir. Les Anglais prennent leurs mesures pour mettre leur flotte à l'abri de nos canons et de nos bombes. Des troupes ont été laissées au fort Lamalgue, que nous espérons prendre dans la nuit. Il est resté en notre pouvoir cent soixante pièces de gros calibre, quantité de provisions, de tentes, d'équipages, et nombre de bœufs, de moutons, de cochons, seules troupes que le pape ait envoyées avec quelques moines. Notre première lettre sera datée des ruines de Toulon. »

Voici, pendant ce temps, ce qui se passait dans la ville. De grand matin, les Anglais avaient envoyé à bord, malades, blessés, artillerie de campagne. Dans la journée on fit filer sur le fort Lamalgue les garnisons des postes conservés et on les embarqua. Du reste, le service dans Toulon avait lieu avec la régularité habituelle. Les remparts étaient garnis de soldats. Les sentinelles se promenaient d'un pas mesuré. Le gouverneur se montrait avec un visage riant. Nul signe d'inquiétude, nuls préparatifs visibles de retraite. Seulement on eût pu remarquer que les approches du chantier et celles de l'arsenal étaient gardées avec une sollicitude inaccoutumée.

Tout à coup, vers les trois heures de l'après-midi, la goëlette *l'Hirondelle* se détache de la flotte, et, suivie de quelques chaloupes canonnières, se dirige vers l'arsenal. C'est Sidney Smith qui commande. Les officiers et une partie de l'équipage sautent à terre, ordonnant qu'on ouvre les portes de l'arsenal, du chantier, des magasins, où l'on entasse une immense quantité de matières combustibles.... O saint amour de la France! à la vue de ces apprêts sinistres, les forçats des galères non enchaînés sur leurs bancs tressaillent et se mettent à rugir. Aussitôt le commodore anglais fait pointer sur eux les canons de *l'Hirondelle* et de l'une des chaloupes. Malheur à qui remue! Cependant voici la nuit. Avertis du voisinage de l'armée française par un échange de coups de feu, non loin du mur du chantier et de la boulangerie, les forçats, que le culte de la patrie vient de transformer en héros, sont décidés à l'attaque. Ils se lèvent sur leurs bancs et poussent des cris furieux. Nouvelles chaloupes traînant à leur remorque le brûlot *le Vulcain*. La résistance est impossible : il faut que les forçats rentrent au fond de leurs galères. C'en est fait : l'horloge de l'arsenal a marqué dix heures, une fusée part, et des tourbillons de flamme et de fumée montent dans les airs, au milieu des hurlements de joie des Anglais! Laissons, pour un moment, la parole à un des leurs : « Sir Sidney Smith, à l'*active intrépidité* duquel avait été confié le soin d'incendier les magasins, le chantier, l'arsenal et les vaisseaux français dans le port, s'est acquitté de ce *devoir hasardeux et extraordinaire* d'une façon qui justifie le choix qu'on a fait de lui.... »

Voilà comment les Anglais gardaient Toulon en dépôt pour Louis XVII! Il n'y a pas à insister sur un pareil acte, il est jugé. Mais que ceux en qui ce souvenir éveillerait de trop amères pensées n'oublient pas que le pays qui a produit Pitt a aussi donné le jour à Fox, un des plus nobles défenseurs qu'aient rencontrés l'humanité et la France!

Autre circonstance qu'on ne saurait omettre : « L'évacuation successive, opérée par les ordres de l'amiral Hood, faillit, par un trait que l'histoire qualifiera comme elle voudra, — c'est Jomini qui parle, — devenir funeste à deux mille soldats espagnols qui formaient l'arrière-garde. Toutes les portes de Toulon ayant été barricadées au fur et à mesure de la rentrée des alliés, ce corps devait se retirer par une poterne qui fut désignée vers le fort de Lamalgue; mais, quand l'ordre lui en fut remis, il la trouva déjà fortement barricadée au dehors, et ne parvint à échapper au danger qu'en usant de diligence pour s'ouvrir une issue. »

Toulon se réveilla dans le désespoir. Hommes, femmes, enfants couraient éperdus par la ville abandonnée. A la clarté des flammes qui dévoraient arsenaux et navires, ils se précipitent vers la plage, remplissant l'air de cris lamentables et les bras tendus vers la flotte alliée qui les livre en s'éloignant à la furie des vainqueurs. Les dernières chaloupes venaient de quitter le rivage. Ce fut un spectacle déchirant. Les uns se jettent à genoux sur la grève, suppliant du geste et de la voix les embarcations de revenir les prendre; les autres se précipitent à la mer et disparaissent engloutis. Il y en eut, assure-t-on, qui se poignardèrent et moururent en se roulant sur le sable. « Nous ne retracerons pas, écrit Jomini, les horreurs qui signalèrent cette opération, de crainte d'être accusé de passion ou de haine : les Mémoires de Fonvielle et d'Imbert, principaux négociateurs de la trahison, les légueront à la pos-



LE GÉNÉRAL DUCOMNIER

térité, comme un exemple du sort qui frappe tôt ou tard les hommes assez imprudents pour remettre les destinées de leur patrie à ses ennemis implacables. »

Toutefois une partie des fugitifs avaient trouvé asile sur les vaisseaux espagnols et napolitains, où ils furent traités avec une sympathie généreuse. Les Anglais eux-mêmes, quoique moins empressés, en recueillirent un certain nombre, et le gouvernement anglais leur alloua des secours.

Salicetti, Ricord, Robespierre jeune, Fréron et Barras écrivirent à la Convention : « L'armée est entrée à Toulon le 29 frimaire, à sept heures du matin, après cinq jours et cinq nuits de combats et de fatigues. Elle brûlait d'impatience de donner l'assaut. Quatre mille échelles étaient prêtes. La lâcheté des ennemis a rendu l'escalade inutile. Ils avaient évacué la place après avoir encloué leurs canons. Les scélérats ont fait sauter en l'air *le Thémistocle*, qui servait de prison aux patriotes. Heureusement ceux-ci, à l'exception de six, ont pu se sauver pendant l'incendie. Ils nous ont brûlé neuf vaisseaux, en ont emmené trois. Quinze sont conservés à la République, parmi lesquels le superbe *Sans-Culotte* de cent trente pièces de canon. Déjà quatre frégates brûlaient, lorsque les galériens, qui sont les plus honnêtes gens qu'il y ait à Toulon, ont coupé les câbles et éteint le feu. On fusille à force. Tous les officiers de marine sont exterminés. — Beauvais a été délivré de son cachot; il était méconnaissable. Le père de Pierre Bayle est aussi délivré. »

Dans une autre lettre à l'Assemblée, les représentants disaient : « La ville infâme présente un spectacle affreux. L'arsenal est embrasé, la ville presque déserte. On n'y rencontre que des forçats qui ont brisé leurs fers dans le bouleversement du royaume de Louis XVII. — On a trouvé deux cents chevaux espagnols, sellés et bridés, qui n'ont pu être embarqués. L'embarquement s'est fait en désordre. Deux chaloupes remplies de fuyards ont été coulées à fond par nos batteries. Les bâtiments de l'ennemi sont remplis de femmes, et il y a à bord cinq mille malades au moins. »

S'il est vrai que les commissaires de la Convention firent leur entrée dans la ville, « la face illuminée d'une joie effroyable, l'œil étincelant et les narines gonflées, » l'historien philosophe peut en gémir; mais comment nier que jamais châtiment exemplaire ne fut provoqué par une plus criminelle et plus abominable révolte? Car, ne l'oublions pas, lorsque Toulon appela les Anglais, la France semblait à l'agonie, et, pour elle, cette trahison risquait d'être la mort. Et puis, les deux représentants de la nation, bafoués, traînés dans les rues un cierge à la main, jetés dans un fétide cachot où l'un devint presque fou et où l'autre s'étrangla; tous les patriotes traqués comme des bêtes fauves; des cadavres de républicains accrochés pêle mêle avec des quartiers de viande devant les étaux des bouchers, en fallait-il davantage, surtout dans l'ivresse d'une lutte universelle et désespérée, pour porter l'indignation des vainqueurs jusqu'au délire? Cependant quelles en furent les suites? Voici la vérité, dégagée de toutes les exagérations et de tous les mensonges de l'esprit de parti.

La population fut convoquée au champ de Mars et rangée sur plusieurs lignes. L'armée formait un bataillon carré. Les représentants du peuple se rendirent au lieu désigné, précédés de trois cents patriotes, dont chacun portait une grande perche, avec cette inscription en gros caractères : *Prisonniers du Thémistocle*. Ils devaient former, en cette circonstance terrible, une espèce de *grand jury*. Aussitôt qu'ils parurent, un cri de sinistre augure est poussé : *Périssent les traîtres!* Alors ceux des habitants qui ont exercé des places au nom de Louis XVII ou ont été salariés par les Anglais sont sommés de sortir de la foule. Ils obéissent au nombre d'environ six cents, et on les aligne devant les prisonniers du *Thémistocle*. Ces derniers sont exhortés par les représentants du peuple à oublier les maux qu'ils ont soufferts et à ne point perdre un seul instant de vue les devoirs sacrés qui se lient à la fonction dont la confiance nationale les investit. « Jurez-vous, leur demandent les commissaires, de n'avoir égard à rien de ce qui vous est personnel? » Ils répondirent d'un air solennel : « Nous le jurons! » Pour plus de précaution, il fut décidé que les trois cents nommeraient douze d'entre eux, ceux qu'ils regarderaient comme les plus probes, et que ces derniers seuls prononceraient. Les juges improvisés de la sorte parcoururent la ligne, interrogeant un à un les rebelles, et faisant sortir des rangs quiconque était déclaré coupable. Deux enfants de treize à quatorze ans avaient été pris les armes à la main : on pardonna à leur âge, et on les fit rentrer dans la foule. La plupart des condamnés, au nombre d'environ cent cinquante, étaient des officiers de marine, des administrateurs civils ou militaires, des fonctionnaires publics enfin, désignés comme ayant concouru à livrer la place aux Anglais. Ces malheureux furent placés devant une batterie de canons et mitraillés.

Ce fut une chose horrible, sans nul doute, qu'une exécution en masse de cette nature; et il est évident que faire juger les royalistes par les hommes mêmes qu'ils avaient persécutés, c'était s'exposer, en dépit de tous les serments, à voir la justice remplacée par la vengeance. Mais il y a encore loin de là aux récits où s'est complu la calomnie, transformée en histoire. Il n'est pas vrai, par exemple, que le nombre des individus mitraillés fut de huit cents; ni qu'on les mitrailla sans information préalable, au hasard; ni que le massacre eut lieu, sans préjudice de la guillotine; ni que Fréron, après une première décharge, cria, pour qu'on pût achever ceux qu'elle n'avait pas atteints et qui feignaient d'être morts : « Que ceux qui ne sont pas atteints se lèvent! la République leur fait grâce! » Le nombre des victimes ne dépassa pas cent cinquante. Il y eut examen, interrogatoire et triage préalables par des hommes auxquels on fit jurer d'être justes. La guillotine ne put faire concurrence au canon, puisque les royalistes l'avaient brûlée, pour la punir d'avoir servi au supplice d'un roi. Enfin, Fréron ne commit point l'acte d'hypocrisie sanguinaire qu'on lui attribue, puisque, avant l'exécution, et afin de n'en pas être témoins, Barras et lui se retirèrent au galop.

Assez de faits accusateurs et incontestables se dressent contre la mémoire de Fréron, sans qu'on la charge de faits imaginaires. Ce qui est vrai, c'est que ce fut lui qui, dans ce drame lugubre, joua le rôle principal. Les autres commissaires étaient-ils présents? Fréron a écrit que oui; mais l'assertion ne paraît pas être exacte en ce qui touche Robespierre jeune. Car l'armée entra dans Toulon le 29 frimaire (19 décembre); l'exécution n'eut pas lieu immédiatement — deux ou trois jours après, dit Durand de Maillane; — et nous trouvons Robespierre jeune parlant à la séance des Jacobins, à Paris, le 9 nivôse (29 décembre). Il est à remarquer, en outre, que, dans son discours aux Jacobins de Paris, compte rendu de ce qu'il a vu à Toulon, Robespierre jeune ne dit pas un mot de la scène qui vient d'être décrite, ce qu'il n'eût point manqué de faire s'il y eût pris part.

La nouvelle de la prise de Toulon fut le sujet d'une joie immense. Barère fit, sur cet événement sauveur, un rapport où il disait : « La République possède dans la Méditerranée plus de trente bâtiments, frégates, corvettes et avisos, sans compter *le Duquesne* de soixante-quatorze canons, qui est à la mer. — Une partie de notre escadre a été brûlée par le crime

de nos ennemis; elle sera remplacée par le crime des émigrés. Leur fortune reste pour payer les constructions Leurs forêts seront converties en navires, leurs maisons en manufactures et arsenaux. Où ils tramaient des complots, la République fera des voiles, et la patrie s'enrichira de leur fuite. »

Pendant ce temps, la campagne de 1793 s'achevait, le long des frontières, au milieu des triomphes.

En Alsace et sur les bords du Rhin, la France, menacée du côté de Landau par les Prussiens, que commandait le duc de Brunswick, et du côté de Strasbourg par les Autrichiens, sous le commandement de Wurmser, leur avait opposé deux grands capitaines : Hoche et Pichegru. Le premier, général en chef de l'armée de la Moselle, tenait tête au duc de Brunswick; le second, général en chef de l'armée du Rhin, faisait face à Wurmser.

La place de Landau, que les Prussiens tenaient bloquée, avait eu à essuyer un bombardement; mais rien n'avait pu ébranler la constance héroïque des défenseurs de la ville et de leur chef, le général Laubadère.

Tel était l'état des choses.

Si, après la prise des lignes de Wissembourg, les troupes coalisées s'étaient entendues pour frapper sur Strasbourg un coup vigoureux, les suites eussent pu être terribles. Passer sur le corps à l'armée française, alors sans chef et désorganisée, paraissait facile. Et puis la trahison appelait l'ennemi à Strasbourg; car les notables, réunis à plusieurs des autorités civiles et militaires, avaient envoyé deux députés au général autrichien, le pressant de venir prendre possession de la ville, au nom de Louis XVII. Les motifs qui empêchèrent Wurmser de profiter de cette offre infâme méritent de n'être pas oubliés. Wurmser savait que l'Autriche préférait l'occupation par droit de conquête, son intention étant, l'Alsace une fois prise, non de la rendre à Louis XVII, mais de la garder, intention, au surplus, dont elle ne faisait pas mystère, comme le prouve une proclamation lancée, vers cette époque, du camp autrichien, et contenant ces mots : « Alsaciens, jetez vos regards sur les autres peuples d'Allemagne.... Il n'est pas un de vous, pas un, qui se refusera au bonheur d'être Allemand. » Mais la Prusse n'avait nul souci de s'épuiser d'hommes et d'argent pour préparer une riche proie à l'ambition d'une puissance rivale; et le duc de Brunswick, non content de disputer pied à pied le bénéfice de son concours à Wurmser, de plus en plus mécontent et irrité, prit avantage de l'imprudente déclaration du général autrichien pour redoubler d'efforts auprès de Frédéric-Guillaume en faveur de la paix et d'une paix séparée.

Ces divisions ne pouvaient éclater dans un moment plus favorable à la France. Les troupes chargées de défendre cette partie de nos frontières étaient, après la prise des lignes de Wissembourg, mal nourries, incomplétement armées, à peine vêtues, composées d'une foule de jeunes volontaires, administrées par des hommes rapaces et commandées par des officiers novices. Heureusement, Hoche d'un côté, Pichegru de l'autre, parurent en scène, et, ce qui fut bien autrement décisif encore, Saint-Just arriva. Il venait, accompagné de son ami Lebas. Robespierre, qui les aimait également tous les deux, mais qui se défiait de la trop grande inflexibilité de Saint-Just, lui avait donné Lebas pour modérateur, et il eût été difficile de mieux choisir, celui-ci joignant à une énergie calme beaucoup de prudence et une âme sensible.

La présence de Saint Just changea la face des choses et ranima l'armée. Il parut au camp le 22 octobre. Pichegru était à Huningue; il lui dépêche un courrier, et, sans attendre son arrivée, il appesantit tout autour de lui sa main de fer.

Le 23, apprenant que le commandant Lacour a battu un soldat en un moment d'ivresse, il le fait dégrader devant le front des troupes et incorporer dans un des régiments de l'avant-garde comme simple fusilier.

Le 24, il annonce, par une proclamation signée de lui et de Lebas, que les chefs, officiers et agents quelconques du gouvernement auront à satisfaire aux justes plaintes des soldats, sous trois jours, et il ajoute : « S'il est des traîtres, ou même des hommes indifférents à la cause du peuple, nous apportons le glaive qui doit les frapper. »

Le 26, il érige le tribunal militaire près l'armée du Rhin en une commission spéciale et révolutionnaire, chargée d'écraser promptement et sur place les auxiliaires ténébreux de l'ennemi, les prévaricateurs, toutes les sangsues de l'armée.

En même temps, il ordonnait la confiscation des biens de quiconque aurait acheté des effets d'un soldat; défendait aux militaires de tout grade de sortir du camp pour aller se promener à Strasbourg et enjoignait aux officiers de manger, de coucher sous leurs tentes, sans jamais s'éloigner de leurs troupes. Contre l'adjudant général Perdieu, qu'on avait surpris au théâtre de Strasbourg, assistant à la comédie, il prit cet arrêté foudroyant : « Considérant que l'avant-garde fut attaquée pendant que Perdieu était à la comédie..., Perdieu est destitué du titre d'adjudant général, et servira quinze jours à la garde du camp, à peine d'être considéré et traité comme déserteur. Le présent arrêté sera imprimé et distribué à l'armée. »

Le général Eisenberg avait essuyé une série de revers dont le dernier naquit d'une imprévoyance si grande, qu'elle présentait les dehors de la trahison; tranquille dans son quartier, il avait laissé surprendre ses troupes avancées et s'était enfui avec un gros d'officiers : Saint-Just les envoya sur-le-champ à la Commission militaire, qui les condamna à mort; et ils furent tous fusillés dans la redoute d'Hœnheim.

Tel se montra Saint-Just. Par une succession de mesures vigoureuses, dont le chapitre suivant, histoire de son proconsulat à Strasbourg, donnera la liste, il nourrit et habilla l'armée; ses ordres du jour, empreints du génie de Sparte, firent circuler de rang en rang, comme une flamme subtile, le patriotisme qui le consumait; il ressuscita la discipline, châtia les officiers négligents, fit trembler les concussionnaires, força la trahison à se traduire en pâleur sur le visage des traîtres, et souffla aux soldats une sauvage certitude de vaincre qui les rendit invincibles. Lebas le secondait, en le modérant, témoin le jour où l'intervention de ce dernier sauva le jeune Deschamps, que Saint-Just allait faire fusiller, parce que, démonté dans un combat et sommé de rejoindre le dépôt de son arme, l'intrépide cavalier, dans sa fureur d'être éloigné du péril, avait refusé d'obéir et mis en pièces sa feuille de route.

Une chose produisit une prodigieuse sensation dans l'armée : ce fut la réponse de Saint-Just à un trompette envoyé par les Autrichiens pour offrir une trêve : « La République française ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb. »

Du reste, aussi sage que ferme et inflexible, Saint-Just s'opposait à ce qu'on donnât rien au hasard, et il voulait qu'avant de lancer dans une action générale des soldats inexpérimentés, on les formât par des exercices continuels et des engagements partiels non interrompus. Mais l'enthousiasme dont son attitude et son langage avaient rempli les cœurs, ne pouvait déjà plus être contenu; les soldats brûlaient de jeter l'ennemi dans le Rhin, d'aller délivrer leurs frères de

Landau, et tous criaient, saisis d'un patriotique délire : *Landau ou la mort!*

Un combat qui fut livré près de Saverne et où l'ennemi, quoique très-supérieur en nombre, fut repoussé, montra ce qu'il fallait attendre de l'élan des troupes.

D'un autre côté, le duc de Brunswick, qui s'était porté au centre des Vosges, essaya, mais en vain, d'y surprendre le château de Bitche. Le commandant avait laissé les pontslevis baissés, six mille hommes environnaient la place, et déjà les assaillants avaient brisé les portes.... L'héroïsme du bataillon du Cher sauva tout. Ne consultant que son courage, le soldat pris á l'improviste se précipite au-devant de l'ennemi, l'écrase de grenades et l'assomme à coups de bûches. Ce succès, quelque éclatant qu'il fût, n'avait rien qui forçât le duc de Brunswick à exécuter un mouvement rétrograde. Mais ce prince, qui faisait la guerre avec l'amour de la paix dans le cœur, se prévalut de la circonstance pour se replier sur la ligne de l'Erbach, puis se retirer à Kaiserslautern : et cela sans en avertir Wurmser, qui n'apprit ce mouvement que le lendemain.

Hoche aurait dû comprendre que les Prussiens n'avaient plus d'autre lien qui les attachât à la coalition que le désir de ne pas ternir leur réputation militaire en se laissant battre. Si donc, sans s'occuper davantage du duc de Brunswick, dont la retraite découvrait le flanc droit de l'armée autrichienne, il se fût attaché dès lors à percer la ligne des Vosges, de manière à se joindre à Pichegru et à opérer avec lui en masse sur le versant oriental, Wurmser, qui avec trente-quatre mille hommes seulement avait à garder six lieues de front, courait grand risque d'être promptement écrasé. Aussi bien, la position de Brunswick à Kaiserslautern était formidable, et, pour l'y joindre, il fallait passer par des chemins peu praticables et peu connus. Sans compter que le plan indiqué ici était celui dont le Comité de salut public recommandait et pressait l'exécution.

Malheureusement, Hoche avait auprès de lui le représentant du peuple Lacoste, qui, commissaire à Strasbourg et à l'armée du Rhin, s'y était trouvé complétement éclipsé, à la première apparition de Saint-Just et de Lebas. Lacoste s'était donc rendu de l'armée de Pichegru dans celle de Hoche, auquel il souffla ses préventions contre Saint-Just et qu'il détourna d'un projet d'attaque combinée.

Hoche, d'ailleurs, était jeune, ayant alors vingt-six ans à peine; et à une grande confiance en lui-même il joignait une ardeur sans bornes. Il écrivait, par exemple, au général Vincent : « Je te défends de correspondre avec Kalkreuth autrement qu'à coups de canon; » il mandait au ministre de la guerre : « Quand l'épée est courte, on fait un pas de plus. » Il aimait à dire : « Nous pouvons vaincre l'Europe avec des baïonnettes et du pain. » Un tel général était certainement fait pour s'entendre avec Saint-Just. Aussi ce dernier fut-il tout d'abord attiré vers Hoche. Il le félicitait en ces termes de son belliqueux élan : « Le Français ne peut s'arrêter sans s'abattre. » Mais Saint-Just n'entendait nullement par là que les généraux pussent agir à leur guise, dans la sphère de leur activité personnelle, et contrairement aux vues du Comité de salut public. Or c'est à quoi Lacoste et Baudot, en haine de Saint-Just, poussèrent le jeune général, avec un succès dont les suites furent déplorables.

Hoche, s'étant mis à la poursuite du duc de Brunswick, ne l'atteignit que le 8 frimaire (28 novembre), à Kaiserslautern, après bien des marches et des contre-marches. Mais, lorsqu'il en était encore à chercher sa route, à la tête du centre, sa gauche, commandée par le général Ambert, se trouva engagée, et, n'étant point soutenue, dut reculer. Le lendemain, nouvelle attaque; et, cette fois, ce fut Ambert qui s'égara dans les montagnes, pendant que Hoche avait à porter le poids de la bataille. Repoussé, mais inaccessible au découragement, Hoche se décide à une troisième tentative, et, le jour suivant, la canonnade recommence de part et d'autre avec furie. Constance inutile! le général prussien Kleist fut tué, le général Kalkreuth blessé grièvement à l'épaule, et treize cents Saxo-Prussiens périrent; mais Hoche fut enfin forcé de lâcher prise, après avoir perdu trois mille hommes.

Quand cette nouvelle parvint à l'armée du Rhin, Saint-Just gronda; mais le Comité de salut public, qui, quoi qu'on ait dit, ne fut inexorable qu'à l'égard des traîtres ou de ceux qui lui parurent tels, le Comité de salut public consola le général vaincu et l'encouragea. « Un revers, lui écrivait-il, n'est pas un crime.... Notre confiance te reste. Rallie tes forces, marche, et dissipe les hordes royalistes. » Lui, reconnaissant sa faute, n'hésita plus à faire ce à quoi il aurait dû tout d'abord se résoudre. Il charge le général Taponnier de percer, avec douze mille hommes, la ligne des Vosges, et de se jeter sur le flanc de Wurmser, tandis que Pichegru attaquera de front l'armée autrichienne. Lui-même se met en marche à travers les montagnes, et le 2 nivôse (22 décembre), arrivé à Werdt sur le versant oriental, il y attaque les troupes palatines et bavaroises, qui s'enfuient au premier coup de canon. Déjà Wurmser avait envoyé en hâte prévenir le duc de Brunswick, dont il lui fut impossible d'éveiller l'ardeur; de sorte que l'armée autrichienne, attaquée et coupée sur tout son front, découragée par la division des deux généraux, qui avaient eu sur le terrain même une explication très-vive, et enfin démoralisée par le navrant spectacle de vingt mille Alsaciens fuyant leurs foyers, se retira en désordre sur le Geisberg, derrière Wissembourg.

Les deux armées de la Moselle et du Rhin ayant opéré leur jonction et se préparant à frapper le coup décisif, restait à savoir à qui de Pichegru ou de Hoche serait accordé l'honneur du commandement en chef. Saint-Just, en partant pour Strasbourg, où l'avaient appelé d'urgentes mesures à prendre, avait désigné le premier : Lacoste et Baudot profitèrent de son absence pour nommer le second. On juge si l'orgueil de Saint-Just fut offensé, lorsqu'à son retour au quartier général l'arrêté de Lacoste et de Baudot lui fut montré! Mais, ainsi qu'il le manda au Comité de salut public, il comprit qu'en présence de l'ennemi « il fallait apaiser l'amertume, ôter le découragement et prévenir les suites des passions qui s'élèvent en pareil cas, pour ne se ressouvenir que de la patrie. » Il imposa donc silence à son cœur, et ajourna sa colère.

Le 6 nivôse (26 décembre), les Prussiens et les Autrichiens, maintenant concentrés par leur mouvement de retraite, se préparaient à prendre l'offensive, lorsque Hoche, marchant sur trois colonnes, les prévint. Les soldats français, ivres d'enthousiasme, ne cessaient de crier : *Landau ou la mort!* Après un feu très-vif de part et d'autre, l'ennemi commence à abandonner les hauteurs de Geisberg, serré de près par le général Hatry, qui, à la tête de ses fantassins, repoussa six charges de cavalerie consécutives. A la gauche, un bataillon français, arrivant par le vallon de Ritseltz, s'était mis à gravir la montagne sous une pluie de feu et s'arrêtait à mi-côte, épuisé de fatigue, pour reprendre haleine; une charge des dragons de Toscane rend leur vigueur à ces hommes héroïques; ils repoussent les dragons, continuent de gravir la hauteur, emportent le château à la baïonnette, et se rangent en bataille sur le plateau. Le duc de Brunswick veut au moins retarder la retraite, en prenant le commandement de quatre bataillons

autrichiens, mais son mouvement n'est pas soutenu. Quant à Wurmser, se mettant lui-même à la tête de la cavalerie, il essaye deux fois de la ramener à la charge, et il est deux fois abandonné au milieu d'un feu terrible. C'est alors que, dans sa rage contre les Prussiens, auxquels il imputait les désastres de la campagne, il résolut de repasser le Rhin, sans même leur donner le temps d'évacuer le duché des Deux-Ponts. Le passage s'effectua entre Philisbourg et Manheim le 10 nivôse (30 décembre); et les Prussiens, restés seuls sur la rive gauche, se replièrent vers Mayence. L'occupation des



LEBAS

lignes de Wissembourg, le déblocus de Landau, l'Alsace rendue à la Convention et les Français prenant leurs quartiers d'hiver dans le Palatinat, tels furent les résultats de cette campagne.

Hoche était vainqueur; mais il eut la faiblesse de se livrer à quelques mouvements d'orgueil qui, quoique légitimes au fond, lui nuisirent d'autant plus, dans l'esprit de Saint-Just et de Lebas, qu'ils contrastaient avec la modestie de Pichegru. Mais, aux yeux des deux proconsuls, le jeune général avait un tort bien autrement grave, qui était, non-seulement d'avoir refusé de suivre leurs avis pour ses opérations, mais même de s'être étudié à leur en dérober le secret, ainsi que son compte rendu au Comité en contient l'aveu : « J'affectais une torpeur inconcevable; je donnais les ordres les plus sin-

guliers. » D'un autre côté, il ne cachait pas son intention de marcher dans sa voie, sans s'inquiéter ni du Comité de salut public, ni de Carnot, de qui relevait la direction de la guerre.

Tout cela, on le pense bien, n'était pas de nature à plaire à Saint-Just, qui n'aimait pas davantage le style que Hoche avait cru devoir adopter, soit dans ses rapports avec le soldat, soit dans ses dépêches au Comité, style, il faut bien le dire, calqué sur le langage parlé par Ronsin et Vincent dans les bureaux de la guerre et employé par Hébert dans son triste journal.

Un tambour-major, nommé Ricard, ayant adressé à Hoche une lettre de félicitation, Hoche répondit : « Tu as bien fait, f....., de me donner de tes nouvelles, non parce que j'ai battu les ennemis, mais parce que tu es un bon b..... Ah! tonnerre de Dieu, mon camarade, quelle vie horrible! Le plus chétif marchand de chiffons de ton quartier est plus tranquille que moi, etc. »

Il existe une lettre du général Leveneur à Hoche, où on lit ces mots remarquables : « Mon général, je crois que vous faites fausse route.... Lisez les discours prononcés aujourd'hui à la Convention par les citoyens les plus écoutés, vous n'y trouverez rien qui rappelle une feuille sans doute fort républicaine, mais à laquelle aucun d'eux n'a prêté son concours ni donné son assentiment. Ce n'est pas sur ce ton que Miltiade, du champ de bataille de Marathon, ni Scipion, des plaines de Zama, rendaient compte à leurs concitoyens de Rome ou d'Athènes de la défaite des ennemis. »

Hoche avait l'esprit trop élevé et le cœur trop noble pour ne pas revenir bien vite d'un entraînement auquel son extrême jeunesse l'avait un moment livré sans défense, entraînement que combattirent avec tant d'énergie Robespierre, Saint-Just, Couthon, et tous ceux qui, à leur exemple, voulaient conserver à la Révolution un caractère de dignité en rapport avec la grandeur de son but. Rien n'était certainement plus éloigné de la nature de Hoche, et même plus directement opposé au tour héroïque de ses tendances, que l'hébertisme : la suite de sa carrière le prouva bien. Mais il est certain qu'à l'époque dont nous parlons les formes de son langage purent induire en erreur sur son compte ceux qui ne furent pas capables de démêler ce qu'il y avait de pur et de noble en lui; et le plus enthousiaste de ses biographes avoue que « la reproduction du style d'Hébert lui réussit mal dans le Comité de salut public. »

Ajoutez à cela qu'il se crut autorisé par la victoire à prendre, soit vis-à-vis du Comité de salut public, soit vis-à-vis de Saint-Just, une attitude hautaine, qui était celle d'un homme supérieur, mais qui lui créa des ennemis redoutables.

Ces circonstances, jointes à la rivalité qui existait entre lui et Pichegru, laquelle se compliquait à son tour des divisions qui avaient éclaté entre Lacoste et Saint-Just, envenimèrent la situation à un point extraordinaire. Dans leurs rapports à la Convention, Lacoste et Baudot ne se cachèrent pas pour dire que c'était à Hoche seul qu'étaient dus les succès de la campagne, et cela en dépit des obstacles sourdement suscités par Pichegru. Appréciation injuste sans doute, mais presque moins injuste que les paroles violentes par lesquelles Saint-Just et Lebas appelaient l'attention sur « la vertu et le républicanisme d'un général parlant si peu de ce qu'il avait fait et *qui avait tout fait.* »

Voilà ce qui précéda et prépara cette disgrâce de Hoche dont les ennemis de la Révolution ont su si habilement s'armer contre elle. Toutefois ce ne fut que quelques mois après que l'orage éclata. Hoche venait de recevoir le commandement de l'armée d'Italie, et il était à Nice, lorsqu'il vit entrer le général Dumerbion. Hoche faisait, en ce moment, un frugal repas : du pain, de l'eau et des olives. A l'aspect de Dumerbion, guerrier aux cheveux blancs, le jeune général se lève, offre son siége au visiteur inattendu, et l'invite avec un sourire à prendre sa part d'un festin qui, dit-il, « n'a d'autre mérite que de rappeler ceux de Pythagore. » Dumerbion, fronçant le sourcil, répondit par l'exhibition d'un ordre du Bureau militaire portant que Hoche serait saisi et envoyé sur-le-champ à Paris sous bonne garde. Cet ordre d'arrestation était écrit de la main de Carnot, que l'indépendance des allures de Hoche avait offensé. Hoche dut obéir, et il partit pour Paris où l'attendait un arrêté du Comité de salut public, signé de Saint-Just, Collot-d'Herbois, Barère, Carnot, Couthon, Lindet et Billaud-Varenne, et ordonnant qu'il serait « mis en état d'arrestation et conduit à la maison d'arrêt dite des Carmes, pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre. » Enfermé d'abord aux Carmes, Hoche fut transféré ensuite à la Conciergerie, où il demeura pendant que Carnot instruisait l'affaire.

Au Nord, la victoire de Wattignies n'avait été suivie d'aucun résultat important. Chargé d'envahir la Flandre maritime, le général Davesnes avait exécuté cet ordre d'une manière si tardive et si décousue, que les troupes, après quelques succès partiels, furent obligées de reculer sur toute la ligne et de reprendre leurs anciennes positions : échec qui, selon Jourdan, ne provenait que d'une grande incapacité, mais qui fut imputé à trahison au général Davesnes, qui paya son insuccès de sa tête.

Insatiable de triomphes, le Comité de salut public aurait voulu que, le lendemain de la victoire de Wattignies, Jourdan passât la Sambre, et tel était l'avis de Carnot. Mais le général en chef, jugeant cette entreprise téméraire, insista pour que l'armée se mît en quartiers d'hiver, et deux mois se passèrent sans qu'aucun coup décisif fût ou frappé ou tenté. C'était trop de circonspection, au gré des audacieux sur qui la Révolution se reposait du soin de ses destinées. Ils avaient adopté comme règle de la conduite des gens de guerre le mot de César : *Rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire*, et ils songèrent en conséquence à donner Pichegru pour successeur à Jourdan. Les termes du rapport présenté à cet égard par Barère méritent d'être cités :

« Le passage de la Sambre exigeait de l'audace. Il fallait s'élever au-dessus des règles ordinaires; il fallait braver les éléments et l'intempérie des saisons.... L'expérience de Landau et du fort Vauban prouve assez que le soldat français ne connaît pas d'obstacles; et la saison la plus rigoureuse n'a pas arrêté l'armée du Rhin, celle de la Moselle, celle de l'Ouest, celle de Toulon..... Mais le Comité de salut public saura toujours distinguer les fautes ou le défaut d'audace, tort dont le patriotisme doit absoudre, d'avec les trahisons ou l'inertie coupable de certains généraux qui ont reçu la peine de leur défection liberticide. » Et Barère proposait que, jusqu'au moment où la patrie aurait de nouveau à réclamer ses services, « le vainqueur de Wattignies, le libérateur de Maubeuge, obtînt une retraite honorable, digne de sa probité et de son patriotisme. » Le rapporteur du Comité ajoutait : « Jourdan est pauvre : c'est son éloge et son titre à la reconnaissance nationale. »

Du côté des Pyrénées orientales, la campagne de 1793 ne se termina pas aussi heureusement que sur le Rhin et au Nord. Le siége de Toulon ayant forcé le Comité de salut pu-

blic à réduire à quinze mille hommes, y compris les garnisons, l'armée qui avait à défendre cette partie de nos frontières, il en résulta que les soldats manquèrent là où l'excès même du courage ne pouvait suppléer au nombre. L'armée des Pyrénées-Orientales avait, en effet, à occuper un terrain immense sur la côte; elle s'étendait depuis Perpignan jusqu'à la Cerdagne espagnole inclusivement, et elle embrassait toute la frontière de l'Ariége, y compris la vallée d'Aran. Comment garder avec quinze mille hommes une pareille étendue de terrain, surtout quand il y avait péril imminent à laisser sans garnison une foule de points importants, tels que Cette, Narbonne, Agde, Perpignan, Collioures, Port-Vendres, le fort Saint-Elme, Ville-Franche, Mont-Libre, Puycerda et Belver?

Quand l'ordre du Comité arriva, l'armée française, dont le quartier général était à Perpignan, occupait en deçà du Thec une ligne de défense que Doppet avait dû faire fortifier par des fossés et de petites redoutes pour suppléer de cette façon aux forces, qui étaient déjà insuffisantes. La réduction soudaine de l'armée ne permettant pas de maintenir cette position, Doppet, d'accord avec les autres officiers généraux et les représentants du peuple, décida qu'on abandonnerait la ligne formée le long du Thec et qu'on ramènerait les troupes au camp de l'Union, établi dès le commencement de la guerre pour couvrir Perpignan. Pendant cette retraite, et dans le but de la masquer, une colonne eut ordre de traverser le Thec et d'aller attaquer les Espagnols au poste de Villelongue. La tentative fut couronnée d'un plein succès. Le 29 frimaire (19 décembre), la division lancée au delà de la rivière s'empara du camp de Villelongue, fit beaucoup de prisonniers, enleva vingt pièces d'artillerie, et assura la retraite du reste des troupes.

Malheureusement, une épidémie éclata, qui fit les plus grands ravages dans l'armée et à laquelle Doppet lui-même faillit succomber. Les Espagnols étaient nombreux, aguerris, sous les ordres d'un général habile, Ricardos: ils surent profiter de ce concours de circonstances funestes; et Collioures, Port-Vendres, Saint-Elme tombèrent successivement en leur pouvoir. Y eut-il trahison? Le bruit en courut. Ce qui est certain, c'est que, dans la capitulation faite avec l'Espagne, le général Dugommier, en parlant des postes dont il s'agit, ajouta ces mots : *livrés par la trahison*.

C'étaient là des revers, mais facilement réparables, et dont la nouvelle se perdit dans le bruit des triomphes qui, partout ailleurs, signalèrent le passage des armées de la République.

CHAPITRE IV

LES PROCONSULS



PENDANT ce temps, le régime des proconsuls, représenté à Strasbourg par Saint-Just et Lebas, sauvait la France, qu'il remplissait, au contraire, de sang et d'horreur, à Bordeaux, à Marseille, à Lyon, à Nantes, où les représentants de ce régime, qui contient la mort quand il ne surexcite pas la vie, étaient Tallien, Barras et Fréron, Fouché et Collot-d'Herbois, Carrier.

Lorsque Saint-Just et Lebas furent envoyés en Alsace, avec le titre de commissaires extraordinaires, tout, de ce côté, nous l'avons dit, semblait perdu. Découragée par la perte des lignes de Wissembourg, et vivement poussée par les Autrichiens, l'armée française n'était plus que l'ombre d'une armée. Pas de vivres, pas de vêtements, pas de chefs, nulle discipline. A Strasbourg, la contre-révolution triomphait de la dépréciation des assignats, de la détresse publique, et tenait à la gorge le pauvre affamé. On se passait de main en main des cocardes blanches. De mystérieux émissaires s'en allaient jeter des couronnes empreintes sur des étoffes jusque dans les guérites des remparts. Des émigrés avaient reparu, ils se promenaient la tête haute. On eût dit les autorités atteintes de paralysie. Les réquisitions, vain mot! Aussi manquait-on de grains, de chariots, de bois de chauffage. Les administrateurs passaient des marchés de chandelles à sept francs la livre. Les lieux de débauche regorgeaient d'officiers, dont l'activité sans emploi était en train de s'avilir. On voyait errer çà et là, dans la campagne, une foule de militaires vagabonds. Les soldats blessés pourrissaient sans secours, sur le grabat solitaire des hôpitaux. Le désordre, en un mot, était immense, et demandait, pour être réprimé, un mélange de sagesse et de vigueur auquel n'avaient pu s'élever jusqu'alors les représentants du peuple en mission, Lacoste, Baudot, Ruamps, Milhau et Soubrany.

Saint-Just se montra et Strasbourg s'émut.

L'aspect du morne jeune homme, sa beauté menaçante, ses cheveux épais et poudrés à blanc sur ses noirs sourcils, la tenue immobile et perpendiculaire de sa tête sur sa cravate volumineuse quoique serrée, la raideur presque automatique de ses mouvements, ne pouvaient manquer de faire effet sur la multitude; et l'impression s'accrut, quand on l'entendit parler de cette voix économe de paroles et tranchante qu'accompagnait, chez lui, le geste sec du commandement.

Une seule chose rassurait : c'était d'apercevoir à côté de Saint-Just la douce et sympathique figure de Lebas.

Par une série d'arrêtés dont la gravité des circonstances explique, et dont le résultat général justifie l'âpreté, les deux proconsuls décidèrent :

Que tout militaire qu'on trouverait caché dans la ville serait fusillé sur-le-champ;

Que la municipalité fournirait un certain nombre de souliers aux défenseurs de la patrie : mauvais citoyen qui ne se prêterait pas à cette mesure;

Qu'il serait créé une commission pour l'approvisionnement de la place;

Que les administrateurs rebelles aux réquisitions du gouvernement seraient renfermés jusqu'à la paix;

Que, vu la malpropreté meurtrière des hôpitaux, la municipalité tiendrait deux mille lits prêts dans vingt-quatre heures chez les riches, pour être délivrés aux soldats malades ou blessés; et que les défenseurs de la liberté seraient soignés désormais avec le respect dû à la cause servie par eux et à la vertu;

Que les biens de quiconque aurait acheté les effets d'un soldat seraient confisqués au profit de la République;

Que, pour vêtir l'armée, demi-nue, tous les manteaux seraient mis en réquisition, et déposés, du jour au lendemain, dans les magasins de la République.

Mesures extrêmes, sans doute. Mais l'ennemi était là, le bras levé; et la contre-révolution tenait la porte ouverte à l'invasion : valait-il mieux que la France pérît? Car il s'agissait alors, non de la rendre aux Bourbons, mais de la démembrer.

Ceux des riches en qui vivait la patrie le sentaient si bien eux-mêmes, qu'au moment de la perte des lignes de Wissem-

bourg ils avaient provoqué un emprunt sur les personnes opulentes, s'offrant à donner l'exemple, et demandant qu'on frappât ceux qui refuseraient de les imiter. Ce fut en réponse à cette offre dont ils glorifièrent le caractère patriotique que Saint-Just et Lebas publiaient l'arrêté suivant : « Pour soulager le peuple et l'armée, il sera levé un emprunt de neuf millions sur les citoyens dont la liste est ci-jointe. Les contributions seront fournies dans les vingt-quatre heures. »

Des écrivains ont osé dire : « C'était joindre l'insulte à l'oppression. » L'insulte? Elle eût été à regarder comme un mensonge l'offre de secourir la patrie agonisante! Il était ajouté dans l'arrêté : « Deux millions seront prélevés sur cette contribution pour être employés aux besoins des patriotes indigents de Strasbourg. Un million sera employé à fortifier la place. Six millions seront versés dans la caisse de l'armée. »

Ce n'étaient point là des exactions à la manière de Verrès. A la France seule, au soulagement de ses douleurs, à l'œuvre sainte de sa délivrance, fut consacré l'or que levèrent à Strasbourg les deux proconsuls qui y représentaient la politique de Robespierre. Quant à eux, ils restèrent pauvres, en commandant à la richesse. Tandis qu'ailleurs, Fouché, Carrier, Ronsin, et tant d'autres tyrans sortis de l'école anarchique d'Hébert, déshonoraient par le faste et la débauche le régime des dictatures locales, Saint-Just et Lebas menaient une vie austère au sein de la toute-puissance. Leur intégrité eut un tel éclat, qu'elle imposa respect à la calomnie, même après leur chute.

Et la simplicité de leurs mœurs fut d'autant plus remarquable, qu'elle contrastait avec les habitudes de certains de leurs collègues. Dans un recueil de pièces concernant la révolution à Strasbourg, nous trouvons à cet égard des révélations curieuses. Voici, par exemple, un billet que Garnier, secrétaire des représentants Baudot et Lacoste, écrivait à l'administrateur des subsistances :

« Je te prie, mon cher Gr..., d'envoyer tout de suite du *vin étranger* chez le représentant Lacoste. Il faut qu'on en ait encore pour le dîner. »

Autre billet du même :

« Citoyen, envoie-nous du *vin étranger*. On est à table, et l'on crie contre toi de ce que tu n'as pas fait la commission que t'a donnée ce matin le maire. »

Autre billet de Garnier au maire :

« Citoyen maire, je t'envoie l'ordre que je viens de recevoir. Tu vois qu'il nous faudrait quelques *bouteilles de champagne et de bordeaux*, car nous n'avons plus que quelques bouteilles de vin doux, sur lesquelles on fait la grimace, ou qui, du moins, n'égayent pas. Bien entendu, cependant, que tu viendras aussi souper ce soir avec le citoyen L... (Lacoste). Tu lui feras plaisir. »

Inutile d'ajouter que les noms de Saint-Just et Lebas ne figurèrent dans aucune demande de ce genre. Eux ne se montrèrent avides que pour la patrie.

Toutefois il était naturel que des réclamations s'élevassent contre l'arbitraire de la liste de répartition et de la taxe, surtout plus tard, le lendemain du 9 thermidor, alors que chacun était encouragé à jeter sa pierre aux tombeaux où dormaient les vaincus, alors que se poser en victime à indemniser était une spéculation lucrative. De là des plaintes qui, pour avoir été tardives, n'en furent que plus bruyantes, mais qui n'ont qu'une bien faible valeur historique, parce qu'elles se produisirent dans un moment où les dominateurs du jour avaient intérêt à les provoquer et à les grossir, pendant que ceux qu'elles atteignaient étaient condamnés à l'éternel silence. D'ailleurs, parmi les imposés, il y avait des contre-révolutionnaires ardents que le montant de la taxe exaspérait moins encore que son but, et c'est le droit, c'est le devoir de l'histoire de suspecter le témoignage de leur fureur. Ce qu'il est raisonnable d'admettre néanmoins, c'est que l'urgence même des mesures adoptées dut entraîner une précipitation qui, à son tour, put donner lieu à des injustices partielles. Il n'y a rien, par exemple, que de très-possible dans le fait de cet aubergiste de Strasbourg qui, imposé à quarante mille livres, alla courageusement, dit-on, présenter à Saint-Just la clé de sa maison sur une assiette, en le priant de se charger de ses dettes. Mais quelle fut la réponse de Saint-Just? On n'eût pas oublié de nous la faire connaître, si elle eût accusé la dureté de son cœur!

Non qu'il fût porté à fléchir, quand la résistance lui paraissait coupable, loin de là. Sentant bien qu'il y allait, pour la Révolution, d'une question de vie ou de mort, d'être obéie, et promptement, il brisa tout d'abord les volontés rebelles par quelques exemples très-propres à subjuguer les esprits, quoique non sanglants. Le plus riche imposé dans l'emprunt de neuf millions n'ayant point payé dans le délai prescrit, Saint-Just ordonna que, pendant trois heures, on le donnât en spectacle au peuple sur le plancher de la guillotine. L'ordre portait : « Ceux qui n'auront pas acquitté leur imposition dans la journée de demain subiront un mois de prison pour chaque jour de retard, attendu le salut impérieux de la patrie. »

Par un autre arrêté, daté de Saverne, il fut enjoint au tribunal criminel de faire raser la maison de quiconque serait convaincu d'agiotage et d'avoir vendu à un prix au-dessus du *maximum*.

Décrier les assignats, c'était jeter la France dans un effroyable chaos. Contre ceux qui y travaillaient, l'arrêté de Saint-Just, à cette époque, n'était ni moins nécessaire ni plus rigoureux que la loi qui punit de mort les incendiaires. Un exemple, — ce fut assez d'un seul, — réalisa la menace. Un pelletier nommé Schauer ayant exigé d'un de ses locataires au delà du *maximum*, on le traduit devant le tribunal criminel. Il était connu pour ses manœuvres dans le genre de conspiration qui tendait à l'avilissement des assignats, et l'on prouva que sa fille, Suzanne-Marguerite, s'en allait disant : « Un assignat de cinq livres, c'est cinquante sols. » L'arrêt fut : La maison du citoyen Schauer sera rasée, et sur l'emplacement l'on dressera un poteau destiné à servir d'avertissement aux agioteurs et à quiconque serait tenté d'avilir la monnaie sociale.

Les représentants du peuple Baudot et Lemoine avaient adressé à leurs correspondants cette recommandation singulière : « Soyez brefs. Les longues phrases appartiennent au régime des monarchies, le laconisme est le propre d'une république. » C'est ce que pensait aussi Saint-Just. Rien de plus vif que la forme de ses arrêtés, témoin celui-ci :

« Dix mille hommes sont nu-pieds dans l'armée. Il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg dans le jour, et que, demain, à dix heures du matin, ces dix mille paires de souliers soient en marche pour le quartier général. »

Cette hauteur, ce fanatisme du devoir, que relevaient encore, dans un homme si jeune, des mœurs pures, une noble attitude et un désintéressement lacédémonien, eurent des résultats décisifs. Saint-Just, à Strasbourg, ne versa pas une goutte de sang, et fut obéi en silence. En peu de temps, la municipalité reçut 6879 habits, vestes et pantalons; 4767 paires de bas; 16 921 paires de souliers; 863 paires de bottes; 1351 manteaux; 2673 draps de lit; 20 528 chemises; 4524 chapeaux; 323 paires de guêtres; 20 quintaux de char-

pie; 900 couvertures et un grand nombre d'autres objets, sans compter une immense quantité de vieux cuivre pour servir à la fonte des canons.

Il est vrai que les auteurs du mémoire d'où ces chiffres sont extraits — contre-révolutionnaires accusant, après le 9 thermidor, les vaincus devant les vainqueurs, les têtes coupées devant le bourreau — ajoutent : « La plupart de ces effets sont restés entassés dans des magasins; une partie y a pourri et a été mangée par les rats; on a abandonné le reste au premier venu. Le but de la spoliation était rempli, et c'est ce qu'on voulait. » Mais cette assertion, si invraisemblable en elle-même d'ailleurs, est péremptoirement démentie par le fait, incontestable et incontesté, que, comme conséquence des arrêtés de Saint-Just et Lebas, l'armée, qui manquait de vêtements et de souliers, fût vêtue et chaussée.



CARRIER

Aussi bien Saint-Just n'était pas homme à souffrir l'inexécution de ses ordres. Le seul de ses arrêtés qu'il abandonna fut celui qui prescrivait à la municipalité de faire abattre les statues de pierre qui s'élevaient autour de la belle cathédrale de Strasbourg. Quelques statues isolées, et placées à l'extérieur, disparurent; mais, quant à celles qui faisaient partie de l'architecture même, elles n'auraient pu être enle-

vées sans dégrader l'édifice, crime contre les arts que le décret de la Convention du 6 juin punissait de deux ans de fers. L'administrateur des travaux publics ayant objecté ce décret, et la commission municipale ayant approuvé les représentations de l'administrateur, Saint-Just n'insista pas. Au fond, il dut être bien aise de voir avorter une mesure, concession malheureuse à l'hébertisme, et qui répugnait si fort aux tendances que les deux amis de Robespierre représentaient.

Cependant une rumeur sinistre s'est répandue. On parle d'un complot qui vient d'être découvert, et ce complot devait livrer la ville à Wurmser. Une lettre saisie aux avant-postes, remise au général Michaud, et envoyée par ce dernier aux représentants du peuple Milhaud et Guyardin, avait causé l'alarme. Cette lettre, signée « marquis de Saint-Hilaire », était adressée à « Monsieur, Monsieur le citoyen en cD, 17. 18. place d'armes à Strasbourg. » On y lisait : « .... Tout est arrangé, mon ami. Ils danseront, suivant leur expression, la carmagnole. Strasbourg est à nous dans trois jours, au plus tard.... Depuis ma dernière, nous sommes arrivés à Brumpt sans résistance. Là, ces petits crapauds bleus ont résisté. Faites-nous savoir qui les commandait. Nous sommes décidés à sacrifier cinq cent mille francs pour le gagner. Quand le diable y serait, ce n'est pas la redoute entre Steinfeld et Nieder-Oterback : nous l'avons eue à meilleur compte!... Vous avez dû voir hier le marquis de la Villette et le comte de Sône.... » Suivait l'exposition du plan. Deux cents royalistes étaient déjà parvenus à pénétrer dans Strasbourg, un à un, sous l'uniforme de garde national. A un jour et une heure indiqués, ils devaient ouvrir les portes à deux mille de leurs camarades, habillés de même. Le nom du roi devait être le cri de ralliement. Pas d'autre signe que la cocarde blanche. Au signal convenu, le feu mis partout... Il était dit, en outre : « Vous ferez donner au porteur trente mille livres. Nous le croyons encore à bon compte. Il sacrifie sa vie pour nous. Vous le reconnaîtrez à ses lunettes. Il est bègue. Il vous dira 19. 27. 1. 32. 7. 28. 22. 34. 68. Vous savez ce que cela veut dire. » En post-scriptum : « Enveloppez, comme de coutume, vos dépêches dans des chiffons. » La phrase la plus inquiétante de cette missive, parce qu'elle supposait des intelligences au sein même des autorités, était celle-ci : « Les municipaux dont nous avons les noms seront poignardés. Les autres, nos amis, seront respectés. Ils mettront leur écharpe blanche sur-le-champ. »

Le seul des administrateurs qui portât des lunettes et qui fût bègue était Edelmann, celui que Charles Nodier a peint de la manière suivante : « C'était un petit homme d'une physionomie grêle et triste. Son chapeau rond rabattu, ses lunettes inamovibles, son habit d'une propreté sévère et simple, fermé de boutons de cuivre jusqu'au menton, son langage froidement posé et flegmatiquement sentencieux, composaient un ensemble peu aimable, mais qui n'avait rien d'absolument repoussant.... Je me souvenais de lui avoir entendu dire avec un calme affreux, dans sa déposition contre Dietrich : « Je te « pleurerai parce que tu étais mon ami ; mais tu dois mourir, « parce que tu es un traître. » Musicien-compositeur habile, mais homme d'une misanthropie farouche, Edelmann s'était fait des ennemis mortels, et parmi ses ennemis figurait un ministre protestant, au sujet duquel nous lisons dans les minutes imprimées du tribunal criminel de Strasbourg : « Jaen Schweikart Metz, ci-devant ministre protestant à Griès, convaincu d'avoir fabriqué, pour perdre les patriotes, la lettre qu'il dit avoir trouvée sur un enfant dans la forêt de Lichtenberg, condamné à la peine de quatre ans de fer. »

Malheureusement, ceci ne fut connu que plus tard. Parmi les administrateurs, il en était dont Saint-Just se défiait. Il vit un « grand danger » là où il n'y avait qu'une basse manœuvre. Sans plus tarder, il casse les autorités constituées de Strasbourg, et somme impérieusement le commandant de la place de se concerter avec le Comité de surveillance pour diriger les administrateurs du département sur Metz, ceux du district sur Besançon, et sur Châlons ceux de la municipalité. Quatre citoyens appartenant à la première de ces trois autorités et Monet, maire de Strasbourg, étaient seuls exceptés.

L'étonnement dans la ville fut extrême. Le Directoire, renouvelé depuis peu, était populaire : quel coup violent et inattendu! Les patriotes s'alarment, la Société des Jacobins strasbourgeois gronde, et Monet court demander respectueusement à Saint-Just le mot de l'énigme. Les deux proconsuls s'enveloppèrent dans un froid silence. Le maire insistant, Saint-Just, qui était couché, se tourne vers lui, et, de son ton bref : « Vous pouvez avoir raison, dit-il, touchant quelques individus ; mais il existe un grand danger, et nous ne savons où frapper. *Eh bien, un aveugle qui cherche une épingle dans un tas de poussière saisit le tas de poussière.* » Étrange justification d'un arbitraire, cette fois, injustifiable! Ce sont là les sophismes de l'iniquité. Et, quel plus grand danger que celui de la justice méconnue? Une ville livrée est un moindre mal qu'un innocent puni.

Tout ce que le maire de Strasbourg put obtenir fut la mise en liberté de douze administrateurs. A l'égard des autres, l'arrêt eut son cours.

Monet avait vingt-cinq ans à peine. « Il était grand, beau, bien fait, quoique un peu voûté, plein d'aménité, de politesse, et de je ne sais quelle grâce triste qui attache. » Le 21 janvier 1793, date fameuse et tragique, il avait remplacé Türkeim à la mairie de Strasbourg, ayant été désigné aux Commissaires de la Convention, Couturier, Dentzel et Rhül, comme le seul homme qui réunît alors le patriotisme et les connaissances nécessaires. Dans un document adressé à la Convention par les contre-révolutionnaires de Strasbourg au plus fort de la réaction thermidorienne, le nom de Monet se trouve associé à beaucoup d'injures, mais sans aucun fait à l'appui; ou plutôt, ce qu'on lui impute à crime, c'est d'avoir à deux reprises différentes refusé à des enfants la permission d'aller voir leur père prisonnier et malade. Du reste, pas de noms cités, nulle indication des circonstances. Et, d'un autre côté, que lui reprochaient les ultra-révolutionnaires? Son penchant à s'entretenir avec les aristocrates et à élargir les suspects. Un homme qui, investi de grands pouvoirs dans un temps d'orage, n'a pas fourni contre lui-même d'autres armes que celles-là à ses plus implacables ennemis, a certes droit de compter sur l'indulgence de l'Histoire! et c'est cependant cet homme que M. Édouard Fleury suppose capable d'avoir fabriqué la prétendue lettre du marquis de Saint-Hilaire, pour se débarrasser, dans le conseil municipal, d'une opposition gênante! Le récit qui précède, fondé sur des documents authentiques, dit assez ce qu'il faut penser d'une semblable supposition.

Quoi qu'il en soit, apprenant que la Société populaire de Strasbourg se plaignait, Saint-Just lui adressa une lettre qu'il fit signer à Lebas et où il se révèle tout entier.

« Frères et amis, nous sommes convaincus qu'il s'est tramé une conspiration pour livrer la ci-devant Alsace..... vous êtes indulgents pour des hommes qui n'ont rien fait pour la patrie.... Nous venons de recevoir la dénonciation qu'il existait deux millions en or entre les mains de l'administration du département. Ce fait doit vous surprendre.... La pitié à l'égard du crime est faite pour ses complices, non pour vous....

Nous examinons tout avec sang-froid, et nous avons acquis le droit d'être soupçonneux. Nous vous devons de l'amitié, nous ne vous devons pas de faiblesse. Nous persistons dans notre arrêté jusqu'après le péril. Salut et fraternité. »

La lettre contenait ce mot admirable : « De quels magistrats peut-on dire qu'ils sont innocents du malheur du peuple? »

Tant de décision dans la conduite et de hauteur dans le langage, cette fermeté qui ne reculait devant rien ni devant personne, produisaient une sensation qu'expriment vivement les lignes suivantes :

« Il était temps que Saint-Just vînt auprès de cette malheureuse armée.... Il a tout vivifié, ranimé et régénéré.... Quel maître b... que ce garçon-là ! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monuments historiques de la Révolution. Tu apprendras, sous quelques jours, que l'armée du Rhin a recouvré toute son énergie et qu'elle a écrasé les imbéciles soldats de la tyrannie.... Ruamps, Nion-Milhaud et Borie se sont conduits comme des lâches, et, peut-être, quelque chose de plus.... »

Avec une noblesse de sentiments que le laisser-aller de l'expression met d'autant mieux en relief, Gatteau dit à d'Aubigny, dans cette lettre, après avoir parlé de ses intérêts cruellement compromis : « Conviens qu'on ne saurait être plus malheureux. Mais je m'en f..., pourvu que la République triomphe et que la liberté s'affermisse. » Et de la même plume, mélange de dévouement et de férocité qui peint l'époque, il écrit : « La sainte guillotine est dans la plus brillante activité, et la bienfaisante Terreur produit ici, d'une manière miraculeuse, ce qu'on ne devait espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie. »

La guillotine parcourait, en effet, l'Alsace dans ce moment, non point à la suite de Saint-Just et de Lebas, dont pas une goutte de sang ne tacha les mains, mais à la suite d'un misérable qu'ils appelèrent, au contraire, à rendre compte de sa sinistre puissance, et auquel ils mirent le pied sur le front.

Quand Saint-Just et Lebas étaient arrivés à Strasbourg, ils y avaient trouvé installé, sous la présidence d'un moine défroqué nommé Taffin, un tribunal révolutionnaire composé d'hommes tarés, du milieu desquels se détachait l'affreuse figure d'Euloge Schneider.

C'était un homme de trente-sept ans, à la taille épaisse et courte, aux cheveux ras, aux yeux fauves, ombragés de cils roux. Sa face orbiculaire, d'un gris livide, était frappée çà et là de quelques rougeurs et criblée de petite vérole. Né d'une famille de paysans, à Wipfeld, village de l'évêché de Würtzbourg, il fut élevé par les Jésuites; entra à l'hôpital Saint-Jules, d'où il se fit renvoyer pour inconduite; marqua quelque repentir; prit l'habit religieux, et, après neuf ans passés dans le cloître, fut envoyé à Augsbourg comme prédicateur. Un sermon qu'il y fit sur la tolérance l'ayant désigné à la colère de ses supérieurs, il renonce au cloître, est appelé à Stuttgart, avec le titre de professeur, par le duc Charles de Wurtemberg, s'affilie à l'association de Weishaupt, reçoit de l'électeur de Cologne une chaire de grec et d'humanités à Bonn, la perd, et, se présentant à Strasbourg comme martyr des idées nouvelles, est imposé à l'évêque constitutionnel Brendel en qualité de vicaire général.

Il y avait deux partis à Strasbourg . l'un qui, conduit d'abord par Dietrich, puis par Monet, s'appelait le *parti français;* l'autre qui représentait l'esprit allemand et luttait contre l'identification absolue de l'Alsace avec la France.

Le premier de ces deux partis eut pour point d'appui, dès l'arrivée de Saint-Just et Lebas, une soixantaine de révolutionnaires fervents, appelés de divers points de la France, et dont l'association, moitié civile, moitié militaire, prit le nom de *Propagande*. Ces hommes, jeunes pour la plupart et pleins d'enthousiasme, eurent un costume particulier. On les distinguait à leur bonnet rouge, placé sur une chevelure flottante, à leur col nu, à leurs longues robes que retenait une ceinture tricolore, garnie de pistolets et de couteaux de chasse, à leurs brodequins de cuir écru. On les logea au collége, et le général Dièche leur donna, outre une garde de douze hommes, des ordonnances à cheval pour porter leurs dépêches. Leur mission consistait principalement à combattre les tendances fédéralistes et les préjugés locaux, à recommander l'usage de la langue française, à déraciner enfin tout ce que l'Alsace gardait encore d'allemand. Accueillis d'abord avec froideur et défiance par la Société populaire, ils arrivèrent à la dominer à ce point qu'ils y firent abolir les séances en langue allemande. Dans leurs rangs figuraient quelques énergumènes, un Richard, de Metz; un Dubois, de Beaune, prêtre défroqué; un Duriège, de Sedan; un certain Moreau, qui ne se faisait appeler que Marat. Mais ces hommes n'exerçaient aucune influence sur la *Propagande*, dont les vrais meneurs regardaient Moreau-Marat comme un fou, et Duriège comme un intrigant dont le premier subissait l'empire. La vérité est que la *Propagande* rendit des services qui, lorsqu'elle quitta Strasbourg, furent attestés par l'envoi d'une adresse solennelle de la Société populaire à la Convention, adresse qui exposait « le bien fait à Strasbourg par la ci-devant *Propagande*, et le chagrin que son départ causait aux sans-culottes. »

Mais, dans le camp même des révolutionnaires, les propagandistes avaient à combattre un parti très-fort, le parti démocratique-allemand, à la tête duquel marchaient Jung, Vogt, Léorier, Wolff, Clavel, tous hommes tarés, à l'exception du cordonnier Jung. Wolff et Clavel, juges l'un et l'autre, prirent part à tous les excès que nous allons rappeler. Léorier était un agioteur que son immoralité et son faste firent exclure de la Société populaire. De Vogt, Jung lui-même disait que « son âme était l'égout de tous les vices. » Voilà ceux auxquels Schneider se joignit, et qu'il ne tarda pas à traîner à sa suite.

Il avait été porté au poste d'accusateur public et s'était rendu maître absolu du tribunal révolutionnaire par l'ascendant qu'il prit sur l'homme qui présidait ce tribunal, un ancien prêtre nommé Taffin. Bientôt lui seul dirigea les jugements; et, comme il aimait jusqu'à la frénésie le vin et les femmes, son pouvoir servant ses vices, l'Alsace devint sa proie. Tandis qu'à Strasbourg Clavel, un de ses complices, mettait à l'amende les femmes qui ne portaient pas la cocarde et ceux qui ne se tutoyaient pas, lui, suivi de la guillotine, suivi du bourreau, promenait d'un bout à l'autre de l'Alsace palpitante ses convoitises, ses amours et ses colères d'oiseau de proie, prononçant des arrêts de mort dont il n'était tenu aucun registre, frappant sur les villages épouvantés des contributions, dont la nature et le montant restaient inconnus, dépensant jusqu'à huit mille livres pour un voyage du tribunal révolutionnaire à Oberehnheim, et se faisant annoncer par une nuée de prêtres autrichiens, apostats forcenés, dans les villes qui, à son approche, s'illuminaient de peur! Saint-Just exerçait la dictature du salut public; Schneider, celle de l'égoïsme tout-puissant. Ce qu'il demandait à l'effroi des mères, c'était l'honneur de leurs filles. Fouquier-Tinville lui-même en frémit quand il le sut. Le moine luxurieux avait d'étranges caprices de générosité : un jour, arrivant dans un village au moment où le prêtre constitutionnel se mariait, il se prend d'intérêt pour le nouveau couple, et ordonne aux habitants de doter les

époux. La quête se fit autour de la guillotine! Tunck, prêtre autrichien, désirant se marier, Schneider mit en réquisition, pour son complice, toutes les jeunes filles de Barr. Il était sujet à des désespoirs de tyran : on le vit, dans son impuissance à découvrir un ennemi qu'il destinait à l'échafaud, se rouler par terre en rugissant et s'arracher les cheveux.

Quand on apprit à Strasbourg le résultat des *tournées* de Schneider, l'indignation publique enhardit ses adversaires à l'attaquer. Plusieurs patriotes appartenant au parti français se rendent chez les représentants Baudot et Lacoste, sollicitant d'eux la destitution du terrible moine. Mais l'affronter n'était pas un jeu. Autour de lui bouillonnait l'écume de la Révolution, et son écume sanglante. Ses partisans n'étaient point parvenus à exercer le despotisme de la force sans en avoir l'audace, et l'énergie de leurs passions en égalait le désordre. Le parti allemand, d'ailleurs, ne pouvait qu'avoir des racines profondes dans un pays réuni depuis si peu de temps à la France, dans un pays où il fallut que Saint-Just établît des écoles gratuites de langue française et publiât une proclamation conçue en ces termes : « Les citoyennes de Strasbourg sont invitées à quitter leurs modes allemandes, puisque leurs cœurs sont français. » Lacoste et Baudot hésitèrent donc. Mais Saint-Just n'hésita pas, lui. A peine informé de ce qui se passait, indigné, il se décide.

Ce jour-là même, Schneider devait rentrer à Strasbourg. Il venait d'épouser une jeune fille, non pas précisément de force, comme on l'a prétendu, mais après sommation péremptoire adressée au père, à une heure du matin, pour que celle que Schneider aimait eût à venir partager son lit. Il fit son entrée dans la ville, ayant avec lui sa jeune femme, ses juges, sa guillotine, son bourreau. Il s'étalait triomphalement sur un grand char à quatre roues que six chevaux traînaient, et autour duquel caracolaient, portant une tête de mort peinte sur leur baudrier et leur sabretache, les hussards de son escorte. Ceci avait lieu le 23 frimaire (13 décembre) ; et, le surlendemain, par une pluie battante, au centre de la place d'armes, au milieu d'un immense concours de peuple qu'agitaient mille sentiments confus où dominait la stupeur, un homme, horriblement pâle, apparaissait debout sur la guillotine, entre deux valets de bourreau. C'était le chef du parti allemand, l'oppresseur de l'Alsace, c'était Schneider.

Après lui avoir fait subir toute l'ignominie de ce supplice moral, Saint-Just ordonna qu'il fût traîné de brigade en brigade jusqu'à Paris. Renfermé à l'Abbaye, on l'y eût oublié, peut-être, si Robespierre n'eût un jour demandé, du haut de la tribune, « pourquoi le prêtre de Strasbourg vivait encore.» Il parut devant Fouquier-Tinville, qui le passsa au bourreau.

La faction dont il était l'âme fut transportée de rage. Les plus violents parlèrent de courir poignarder Saint-Just. Jung, furieux, criait : « Allons brûler la moustache aux dictateurs ! » Mais, loin de reculer, l'indomptable Saint-Just ne songea qu'à compléter son ouvrage par le renouvellement du tribunal de Schneider.

Quelques exemples donneront une idée de l'esprit qui animait ce tribunal, plus redouté encore des pauvres que des riches. Nous copions les minutes imprimées :

« Dorothée de Frantz, la Ruprechtsau, convaincue d'avoir vendu deux têtes de salades à vingt sous et avili par là la valeur des assignats, est condamnée à une amende de trois mille livres, à six mois d'emprisonnement et à être exposée au poteau pendant deux heures. — Anne Wolf, de Rosheim, convaincue d'avoir demandé quarante livres d'un demi-boisseau de noix et d'avoir par là avili la monnaie nationale, est condamnée au poteau pendant deux heures, à un emprisonnement de trois mois et à une amende de trois mille livres. — Joseph Wolff, de Bischheim, colporteur, *accusé* d'avoir vendu un portefeuille de papier quinze sous, et un petit morceau de savon dix sous, est condamné à être mené devant l'avant-garde de l'armée, tenant le portefeuille d'une main et le savon de l'autre, avec un écriteau attaché sur la poitrine et portant le mot *agioteur*. Il s'éloignera *avec sa famille* à vingt lieues des frontières, etc., etc.... »

Il faut tout dire : bien persuadés que le plus sûr moyen de tuer la Révolution était de tuer les assignats, les royalistes avaient porté de ce côté leurs plus ardents efforts ; et tel était l'effroi qu'ils étaient parvenus à répandre, que, pour forcer les assignats et faire respecter la loi, la peine même des galères étant devenue insuffisante, les délinquants avaient été menacés de mort, par décision du 24 brumaire, signée Taffin, président ; Euloge Schneider, commissaire civil ; Wolff, Clavel, juges ; Weiss, secrétaire greffier. Mais le tribunal de Schneider avait à rendre de bien autres comptes ! Comment ne pas frémir, quand on songe au vague épouvantable de condamnations formulées en ces termes : « Martin Ritter, de Geispolzheim, *accusé d'avoir corrompu par sa conduite aristocrate l'esprit de sa commune*, est condamné à la peine de mort et à la confiscation de tous ses biens au profit de la République ! »

Et dans quelles mains reposait le pouvoir de faire tomber la tête d'un homme pour des crimes définis de la sorte ? Selon la déclaration du secrétaire greffier Weiss, lors de son interrogatoire, les juges que dominait Schneider s'assemblaient quelquefois en état d'ivresse. Un jour, sur son siége, Clavel était tellement pris de vin, qu'il fallut l'aller secouer pour le tirer de son assoupissement ! Il suffit de constater que trente condamnations à mort, au moins, furent prononcées par un tribunal de cette espèce, pour faire comprendre le service qu'en le renouvelant Saint-Just rendit à l'Alsace.

Il était, pourtant, d'airain, cet homme ! oui ; mais ce qui l'avait rendu tel, c'était le génie de la Révolution qui le façonna pour son usage, comme tant d'autres.... car, qu'il fût né sensible, enclin même à la volupté, la direction qu'il donna d'abord à ses pensées le prouve. Aussi les nécessités du rôle qu'il accepta de la destinée n'allèrent-elles pas jusqu'à déraciner entièrement dans lui le germe des vertus douces. Il s'occupait volontiers des enfants, il aimait les femmes avec respect, il honorait la vieillesse, il croyait au culte des ancêtres. Quant au culte de l'amitié, si son dévouement absolu à Robespierre, son tendre attachement pour Couthon et Lebas, ne montraient pas de reste comment il sut le pratiquer, on pourrait, en tout cas, se faire une idée de la manière exaltée dont il le conçut par ce passage extraordinaire de ses *Institutions :* « Tout homme âgé de vingt et un ans est tenu de déclarer dans le temple quels sont ses amis. — Les amis sont placés les uns près des autres dans les combats. Ceux qui sont restés unis toute leur vie sont renfermés dans le même tombeau. — Celui qui dit qu'il ne croit pas à l'amitié, ou qui n'a pas d'ami, est banni. » Lebas, qui avait épousé la plus jeune des filles du menuisier Duplay, écrivait à sa femme, le 8 brumaire (28 novembre) : « Saint-Just est presque aussi empressé que moi de revoir Paris. Je lui ai promis à dîner de ta main. Je suis charmé que tu ne lui en veuilles pas : c'est un excellent homme.... Ce qui me le rend encore plus cher, c'est qu'il me parle souvent de toi et me console autant qu'il peut. Il attache beaucoup de prix, à ce qu'il me semble, à notre amitié, et il me dit de temps en temps des choses qui sont d'un bien bon cœur. »

Nous avons déjà raconté par quelle prodigieuse impulsion donnée à l'armée, Saint-Just et Lebas sauvèrent la frontière; mais, pour être vu dans son vrai jour, le tableau de leurs services demande à être rapproché de celui du proconsulat immoral de Tallien, à Bordeaux; des fureurs de Fréron et de Barras, soit à Toulon, soit à Marseille; des mitraillades de Collot-d'Herbois et de Fouché, à Lyon; des noyades de Carrier, à Nantes. Par ce rapprochement, on pourra décider quels furent les terroristes, de ceux qui firent le 9 thermidor ou de ceux qui le subirent! D'ailleurs, l'ordre des dates se trouve concorder ici avec l'ordre des idées.

C'est un récit lamentable à jamais que celui que nous allons aborder. Avant d'y entrer, reportons un instant notre pensée à l'époque de la réaction royaliste.... car la justice nous crie de rappeler au lecteur :

Que la *Terreur blanche* dépassa de beaucoup la *Terreur rouge* en férocité et frappa un bien plus grand nombre de victimes;

Que ce furent les soutiens de la *bonne cause*, monarchiens fanatiques ou girondins convertis, un Cadroy, un Chambon, un Durand-Maillane,... un Isnard, qui déchaînèrent sur la France ces chevaleries royalistes de brigands, ces compagnies



LES NOYADES DE LA LOIRE

thermidoriennes d'assassins, connues sous le nom d'*Enfants du Soleil* ou de *Compagnies de Jéhu;*

Qu'il y eut à Aix un 2 septembre royaliste, avec incendie de la prison pour éclairer l'égorgement des prisonniers;

Que le fort de Tarascon fut souillé, à la distance de moins d'un mois, par deux massacres dans lesquels quatre-vingt-neuf républicains périrent;

Qu'en ce même lieu il arriva aux massacreurs de faire monter les victimes, parmi lesquelles une mère et sa fille, sur une tour très-élevée du château, pour se donner le plaisir de les précipiter, à coups de baïonnettes, dans le fleuve qui coule au bas;

Qu'au fort Saint-Jean, à Marseille, le 17 prairial (5 juin 1795), une *Compagnie du Soleil*, sous les ordres de Robin, fils d'un aubergiste, attaqua les cachots, allumant à l'entrée des uns de la paille brisée mêlée de soufre, balayant les autres avec du canon à mitraille, et ne cessant de tuer, depuis midi jusqu'à dix heures du soir;

Qu'à Beaucaire, pour étouffer les détenus, suspects de jacobinisme, on jeta un quintal et demi de soufre enflammé par le soupirail de leurs cachots;

Qu'à Lyon, après le 9 thermidor, la *jeunesse dorée* du département traquait les républicains de porte en porte, leur courait sus dans la rue, les égorgeait, et traînait les cadavres jusqu'au Rhône où elle les jetait en disant : « C'est un *mathevon de moins;* »

Que là aussi il y eut un égorgement en masse des prisonniers, plus un incendie, au sein duquel une femme s'élança du haut d'une tour avec son enfant;

Qu'alors, pour la première fois dans le monde, le meurtre devint la théorie des gens raffinés, la vengeance une loi, et l'assassinat en place publique un jugement;

Qu'on fit *Charlemagne* à la bouillote pour une partie d'extermination;

Qu'avant d'étendre un doigt sanglant sur la bonbonnière d'une dame, tel beau jeune homme n'aurait eu garde de se laver les mains; et qu'à la place des mégères qui avaient porté la guillotine en boucles d'oreilles, on eut d'*adorables furies* qui portèrent le poignard en épingle.

C'est une montagne de forfaits à soulever que cette histoire de la réaction thermidorienne. « Qu'on se représente une de ces longues charrettes à ridelles sur lesquelles on entasse les veaux pour la boucherie, et là, pressés confusément, les pieds et les mains noués de cordes, la tête pendante et battue par les cahots.... des hommes dont le plus grand crime était presque toujours une folle exaltation dissipée en paroles menaçantes. Oh! ne pensez pas qu'on leur eût ménagé.... la vaine consolation d'opposer un moment une résistance impossible à une attaque sans péril, comme aux arènes de Constance et de Galère! Le massacre les surprenait immobiles; on les tuait dans leurs liens, et l'assommoir rouge de sang retentissait encore longtemps sur des corps qui ne sentaient plus.... Dans la bouche des tueurs, c'était le *Réveil du peuple*, qui allait toujours augmentant d'éclat et de sauvage expression; c'était le refrain de la *Marseillaise* qui expirait de mort en mort dans la bouche des mourants. Seulement, on ne les mangeait pas. »

Et sur les ravages de la *Terreur blanche*, l'Histoire est à peu près restée muette, tandis que, pour dénoncer à l'univers ceux de la *Terreur rouge*, sa voix semble avoir emprunté le retentissement du tonnerre! Cependant ce qu'on aperçoit, invinciblement uni au souvenir de la seconde, c'est l'image de la patrie arrachée à l'invasion; mais dans quels périls écartés, dans quelles nécessités inouïes et fatales trouvera-t-on l'explication de la première?...

Reprenons notre récit.

Pendant que Saint-Just et Lebas sauvaient l'Alsace, Bordeaux subissait le proconsulat d'Ysabeau et de Tallien.

Ysabeau, ancien prêtre, homme instruit, nullement sanguinaire, mais insouciant, ami de la table et paresseux, avait eu d'abord pour collègues, dans le département de la Gironde, Chaudron-Rousseau et Baudot. Le premier séjour des commissaires de la Convention à Bordeaux ne fut que de quarante-huit heures, et ils se retirèrent à la Réole, petite ville située à douze lieues de distance. Baudot ne tarda pas à être envoyé en Alsace; mais déjà Tallien était arrivé.

Fils d'un maître d'hôtel du marquis de Bercy, auquel il dut de recevoir de l'éducation, Tallien avait commencé par être élève de notaire, puis prote dans l'imprimerie du *Moniteur*. L'exaltation révolutionnaire qu'il affichait lui ayant successivement ouvert les portes du club des Jacobins, celles de la Commune et enfin celles de la Convention, il marqua sa place parmi les plus violents. Il y a des hommes chez qui la violence n'est que l'agitation accidentelle d'un cœur corrompu ou le calcul d'un esprit sceptique, et qui peuvent, selon l'intérêt du moment, sous la pression des circonstances, faire acte de miséricorde sans être humains et commettre des cruautés sans être cruels. Tel fut Tallien. Il appartenait par essence à la classe des égoïstes et des voluptueux. Senar l'accuse, — mais Senar n'est point une autorité, — d'avoir dirigé, sous les ordres de Danton, le massacre des prisonniers d'Orléans. Ce qui est moins douteux, c'est que, complice des fureurs du 2 septembre, il leur déroba néanmoins quelques personnes, parmi lesquelles Hue, valet de chambre de Louis XVI. Nous avons déjà cité ce mot de lui, qui scandalisa tant la Convention : « Eh! que m'importent quelques pillages particuliers? »

Sa politique, à Bordeaux, s'annonça d'abord comme modérée. Il mit sa signature à côté de celle d'Ysabeau, son collègue, au bas d'un arrêté destiné à prévenir l'abus des mesures extraordinaires commandées par les circonstances. Il était enjoint au Comité révolutionnaire de surveillance de visiter les prisons pour y recevoir les réclamations des détenus, et à la municipalité d'indiquer aux représentants le moyen de rendre les prisons plus salubres et plus commodes.

De fait, rien ne nécessitait, à Bordeaux, l'emploi des rigueurs. Cette ville n'était pas, comme Strasbourg, sous la main de l'ennemi. Elle n'avait ni soutenu un siége exterminateur, comme Lyon, ni comme Toulon, appelé les Anglais. Même aux yeux des Montagnards, son crime ne pouvait être que d'avoir penché un moment du côté des Girondins.... un moment! car elle les avait abandonnés bien vite; et lorsque, suppliés de quitter la Réole, Tallien et Ysabeau, Chaudron-Rousseau et Baudot, s'y étaient décidés, les Bordelais, sortis en foule au-devant d'eux, des branches de laurier à la main, leur avaient fait un triomphe où l'on n'entendait d'autre cri que ceux de *Vive la République! vive la Montagne!*

Cependant quelle fut la ligne suivie par Tallien et Ysabeau, devenus, par le départ de leurs deux autres collègues, seuls dépositaires du pouvoir? Leur correspondance raconte l'histoire de leur mission. Laissons-les parler :

« Le désarmement s'exécute aujourd'hui. Il donnera des armes superbes à nos chers sans-culottes. Il y a des fusils garnis en or. L'or ira à la Monnaie, les fusils iront aux volontaires et les fédéralistes à la guillotine. — Nous demandons que le nom du département soit changé en celui du Bec-d'Ambès. — La punition des coupables a commencé et ne finira que lorsque tous les chefs de la conspiration auront subi la peine due au plus grand des crimes. Le club national, composé de patriotes dignes d'avoir été persécutés pour la cause du peuple, sera installé ce soir dans la salle magnifique du club des muscadins et des riches, que nous avons supprimé. Quelques muscadins ont mieux aimé briser leurs armes et les jeter dans la rivière que de les apporter au dépôt. Nous aurons soin de corriger ce dépit enfantin. — Nous nous attachons à faire tomber la tête des meneurs et à saigner fortement la bourse des riches égoïstes. — Nous avons supprimé ici les assemblées de sections. — Nous ne sommes pas aussi avancés en philosophie qu'à Paris; cependant nous espérons aussi célébrer bientôt la fête de la Raison, etc.... »

Plus tard, Tallien, de retour à Paris, lisait à la Convention la lettre suivante de son collègue, en s'associant sans réserve à la politique qu'elle indiquait : « J'ai pris le parti de ne plus relâcher aucun ci-devant noble, même avec les preuves de patriotisme mentionnées dans la loi du 17 septembre, parce qu'on peut être aisément trompé sur ces preuves. La guillotine a fait justice avant-hier d'un prêtre assermenté : hier, une religieuse y a passé. Voilà la réponse à nos modérés qui avaient semé le bruit que la peine de mort était abolie. »

En réalité, pendant le séjour d'Ysabeau et de Tallien dans une ville où la Terreur ne pouvait être qu'une affaire de luxe, il y eut cent huit individus guillotinés. C'est le chiffre qui, après le 9 thermidor, fut donné par Tallien lui-même. Il

trouvait que c'était peu, et faisait le compte de ces cent huit têtes abattues, pour prouver son extrême modération.

Un arrêté affreux fut celui qui confiait le soin d'approvisionner Bordeaux à l'incendie. Il était dit dans cet arrêté que, voulant réprimer par tous les moyens possibles les manœuvres contre-révolutionnaires et pourvoir à l'approvisionnement de Bordeaux, les représentants enjoignaient au général de l'armée révolutionnaire de faire marcher des détachements de cette armée partout où il serait nécessaire, et de faire juger, comme accapareurs, tous ceux qui auraient refusé grains, légumes, fruits, lait, beurre, œufs, bestiaux, volailles. Malheur aux communes qui auraient « manifesté de la résistance! » L'ordre était d'en « détruire toutes les habitations par le feu. » Seulement, il était prescrit au général de l'armée révolutionnaire de rendre compte jour par jour des opérations aux représentants du peuple, et deux officiers municipaux devaient accompagner chaque détachement pour dresser procès-verbal de sa conduite. Brune, chargé de l'exécution de cette mesure barbare, réclama énergiquement et empêcha qu'il y fût donné suite.

Encore si, dans Ysabeau et Tallien, la dignité d'une conduite austère s'était associée, comme dans Saint-Just et Lebas, à l'orgueil du commandement! Mais non : tandis qu'à Bordeaux la pénurie des subsistances était extrême, et que chaque citoyen y était réduit à une ration de quatre onces de mauvais pain, qui souvent même manqua et dut être suppléée par des marrons ou du riz, les deux proconsuls mettaient en réquisition, pour leurs repas, les meilleurs vins, les denrées les plus exquises des îles. Logés dans le bâtiment de l'ancien séminaire, ils affectaient un faste insolent. Une garde menaçante veillait à leur porte, et l'on ne pouvait parvenir jusqu'à eux qu'à travers une artillerie formidable.

Vain étalage! On a vu avec quelle facilité et quel air Saint-Just, à Strasbourg, avait cassé les autorités révolutionnaires, imposé silence au mécontentement des Jacobins de l'Alsace, châtié Schneider et contenu les énergumènes. Ysabeau et Tallien, au contraire, eurent beau donner aux plus emportés des révolutionnaires bordelais des gages sanglants; ils eurent beau s'environner de tout l'appareil de la puissance, ils ne purent jamais obtenir que leur propre parti les respectât. C'était un ex-secrétaire de Couthon, l'Auvergnat Perrens d'Herval, ancien moine charitain, selon Prudhomme, ancien souffleur de comédie, selon Tallien, qui, à Bordeaux, tenait le haut du pavé. Dans les rues, les jeunes gens qui formaient à cheval le cortége des représentants les abandonnaient aussitôt qu'ils apercevaient Perrens d'Herval. Pour ce qui est du Comité de surveillance de Bordeaux, il tenait Tallien et son collègue en si petite estime, qu'il ne communiquait jamais avec eux, ne faisait aucune attention aux pétitions recommandées par eux, et méconnaissait quelquefois leurs arrêtés; il alla jusqu'à interdire à ses membres toute visite aux deux proconsuls. Eux dévorèrent pendant quelque temps ces outrages en silence; mais enfin, éclatant, ils destituent le Comité par un arrêté où ils s'étudiaient à couvrir leurs griefs personnels, dont au surplus ils ne faisaient pas mystère, sous des raisons d'humanité et de justice.

Le Comité de salut public attribua-t-il leur conduite à des ressentiments mal déguisés? Ou bien, comme il le leur écrivit, fut-il d'opinion que des considérants empreints d'un esprit de modération inattendu étaient dangereux « dans une ville où l'aristocratie mercantile avait machiné le fédéralisme? » Toujours est-il qu'à leur arrêté il en opposa un autre qui le suspendait, et au bas duquel on lit les signatures de tous les membres du Comité de salut public, à l'exception, chose remarquable, de celles de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just.

Il est certain, du reste, que le proconsulat de Tallien se divise en deux périodes dont la seconde fut dominée par une influence qui tua insensiblement en lui le septembriseur d'abord et ensuite le révolutionnaire. Mme de Fontenay, fille du banquier espagnol Cabarrus, étant venue à Bordeaux, Tallien la vit, il l'aima, et devint bientôt l'espoir des royalistes.

Aussi bien, il était naturel que la contre-révolution attirât tôt ou tard ceux à qui elle n'était apparue que comme un moyen d'avancement ou une occasion de rapines. Lorsque, plus tard, on vit Tallien, qui était né sans fortune, et à qui son mariage avec l'épouse divorcée de M. de Fontenay n'apporta qu'une dot de quarante mille livres, jouir de biens immenses et posséder en Normandie des herbages qui lui valaient jusqu'à quinze mille livres de rentes, on chercha la source de cette richesse; et cette source, « quelques personnes, dit Prudhomme, la trouvèrent dans l'inspection qu'à Bordeaux Tallien avait exercée sur l'argenterie enlevée aux églises et aux particuliers. » Ce qui est sûr, c'est qu'il était l'ami du maire de la ville, successeur de Saige; c'est qu'il prononça, en une certaine occasion, un pompeux éloge de cet homme, lequel, depuis, fut convaincu de s'être approprié une partie de l'argenterie saisie au nom de la République, et fut condamné, pour ce fait, à vingt ans de fers!

Cette justice est due à Ysabeau, que lui du moins ne s'enrichit pas; mais son pouvoir servit de voile à la cupidité d'un nommé Vallete, son secrétaire, qui le gouvernait et le trompait.

Tallien ne pouvait incliner vers la contre-révolution et faire fortune, sans avoir à redouter l'intégrité de Robespierre; aussi fut-il un des artisans les plus actifs du 9 thermidor.

Et quel fut son principal complice dans cette œuvre d'hypocrisie et d'iniquité? Ce fut Fréron, qui ne s'y associa, lui aussi, que parce que Robespierre l'accusa « d'avoir commis des excès dans sa mission de Marseille. »

Après la prise de Toulon, en effet, et les exécutions qui ensanglantèrent cette ville, Barras et Fréron s'étaient rendus à Marseille, qui ne les connaissait que trop par un premier séjour, dont Fréron annonçait d'avance les résultats à Moyse Bayle, en ces termes : « Nous allons prendre des mesures extraordinairement terribles. » Une de ces mesures avait été la création d'un tribunal révolutionnaire. Mais, au gré de Fréron, ce tribunal, « quoiqu'il allât bien, n'allait pas assez vite. » Il le remplaça donc, à peine de retour à Marseille, par « une commission de six membres, jugeant à trois, sans accusateur public ni jurés. » Après avoir demandé aux accusés leur nom, leur profession et quelle était leur fortune, on les faisait descendre pour les placer sur une charrette qui stationnait devant le Palais de Justice. Les juges paraissaient ensuite sur le balcon, d'où ils prononçaient la sentence de mort. Telle était la méthode expéditive imaginée par Fréron. Un jeune homme de vingt ans figurait à la tête de cet horrible tribunal, qui, en dix jours, fit périr cent soixante personnes, et dont les exploits inspiraient à Fréron un enthousiasme exprimé dans cette lettre de lui à Moyse Bayle : « La Commission militaire va un train épouvantable contre les conspirateurs. Quatorze ont déjà payé de leur tête leurs infâmes trahisons; ils tombent comme grêle sous le glaive de la loi. Demain, seize doivent être encore guillotinés, presque tous les chefs de légion, notaires, sectionnaires, membres du tri-

bunal populaire, ou ayant servi dans l'armée départementale. En huit jours, la Commission militaire fera plus de besogne que le tribunal n'en a fait en quatre mois. Demain, trois négociants dansent aussi la Carmagnole : c'est à eux que nous nous attachons. »

Fréron écrivait encore : « Je crois Marseille incurable, à moins d'une déportation de tous les habitants et d'une transfusion des hommes du Nord; » et, dans une lettre qu'il adressait au Comité de salut public, on lit cette phrase : « Toute ville rebelle doit disparaître de dessus le globe. »

Voici en quels termes Isnard trace le tableau de la guerre que Fréron, non content de frapper les hommes, déclara aux monuments :

« J'entre à Marseille : je visite l'ancien édifice des Accoules; je trouve ses tours abattues; je demande si le feu du ciel les a frappées; on me répondit . Non, c'est Fréron.

« Je porte mes pas vers le quartier Ferréol; je veux revoir ce temple qui embellissait la ville, et, ne trouvant plus que des décombres, je demande qui a renversé ces colonnes; on me dit : C'est Fréron.

« Je me suis rendu à la salle des concerts, et, ne la trouvant plus, j'ai demandé quel vandale avait fait disparaître cet asile des arts; on m'a dit : C'est Fréron.

« Arrivé sur la place de la Bourse, mes yeux veulent admirer les chefs-d'œuvre de l'immortel Puget; un artiste me dit : Fréron les a détruits. »

Dans Barras, autre thermidorien futur, Fréron avait un digne collègue. Ils ôtèrent à la ville des Phocéens son nom antique pour l'appeler la *Ville sans nom*, oubliant de quelle cité étaient partis les héros du 10 août, et par quelle cité avait été baptisé l'hymne sublime de la Révolution; ils ajoutèrent les exactions aux barbaries, et, « lors de leur rappel, ne portèrent au trésor public, à la place des huit cent mille francs qu'ils étaient chargés d'y déposer, qu'un procès-verbal de leur voiture renversée dans un fossé. »

Ici, un rapprochement se présente.

Aussitôt après la prise de Toulon, où Robespierre jeune avait donné l'exemple du courage, il avait quitté Fréron. Ce fut un grand malheur pour Marseille. On vient de lire les lettres du second; qu'on les compare à celle-ci, que le premier adressait à son frère, dans le secret de l'intimité et avec « tout l'abandon qui résulte d'une parfaite simultanéité de sentiments : » « .... Rien n'est plus facile que de conserver une réputation révolutionnaire, aux dépens de l'innocence. Les hommes médiocres trouvent dans ce moyen le voile qui couvre toutes leurs noirceurs; mais l'homme probe sauve l'innocence, aux dépens de sa réputation. Je n'ai amassé de réputation que pour faire le bien, et je veux la dépenser en défendant l'innocence. Ne crains point que je me laisse affaiblir par des considérations particulières ni par des sentiments étrangers au bien public. Le salut de mon pays, voilà mon guide; la morale, voilà mon moyen. C'est cette morale que j'ai nourrie, échauffée et fait naître dans tous les cœurs. On crie sincèrement *Vive la Montagne!* dans les pays que j'ai parcourus. Sois sûr que j'ai fait adorer la Montagne, et qu'il est des contrées qui ne font encore que la craindre, qui ne la connaissent pas, et auxquelles il ne manque qu'un représentant digne de sa mission, qui élève le peuple au lieu de le démoraliser. Il existe un système d'amener le peuple à niveler tout, si l'on n'y prend garde, tout se désorganisera. » ROBESPIERRE JEUNE.

Si l'on songe que cette lettre n'était point destinée à voir le jour; qu'elle appartient à une correspondance toute confidentielle, dont les « assassins des deux frères devaient seuls violer le secret, » et, si, en outre, on remarque que la forme même de cette communication intime implique un accord absolu de sentiments et de pensées entre celui qui écrit et celui auquel on écrit : « Ne crains point que je me laisse affaiblir par des considérations particulières, etc., » on aura une preuve de plus, et bien frappante, à ajouter à toutes celles qui nous montrent dans Robespierre l'homme le plus calomnié qui ait jamais paru sur la scène du monde!

Et, certes, son frère ne le trompait pas en lui mandant qu'il avait fait adorer la Montagne. « C'est lui, écrivait la société populaire de Manosque, c'est lui qui, avec Ricord, a sauvé Manosque de l'injustice et de la tyrannie du Midi. Il s'est immortalisé par *sa générosité et sa clémence.* »

Pendant ce temps, que se passait-il à Lyon?

Le 8 brumaire (29 octobre), Collot-d'Herbois, à Paris, s'était écrié : « Je pars demain, et je proteste que je reviendrai vous apprendre que le Midi est *purifié.* » Le 13 brumaire (3 novembre), l'homme que Lyon avait connu comédien y entrait en maître.

On a prétendu qu'il y avait été sifflé autrefois et que le désir de venger cette injure embrasait son sang : invention de la haine! Un écrivain royaliste, qui n'a pas contre Collot-d'Herbois assez d'anathèmes, dit à ce sujet : « Quoique j'habitasse Lyon au temps où l'on prétend que Collot y fut sifflé, et quoique les événements de ce genre fussent racontés dans toutes les sociétés..., je n'ai jamais ouï dire que Collot eût reçu une pareille mortification dans notre ville, où son espèce de talent plaisait beaucoup. » Ses mœurs d'ailleurs et son attitude n'étaient nullement d'un homme vulgaire, à l'époque dont on parle. Littérateur autant qu'acteur, il se conduisait avec dignité, était reçu dans le monde, et figura même dans les fêtes données par le fameux et infortuné Flesselles, alors intendant du roi à Lyon. Les excès auxquels il s'emporta furent donc l'effet d'une organisation viciée et d'une exaltation d'esprit que déprava la Toute-Puissance. Encore est-il douteux qu'il eût marché d'un pas assuré dans la voie du meurtre, s'il avait été seul; malheureusement, le 7 brumaire au soir, Fouché parut.

De ces deux natures de tyran, la plus calme était la plus redoutable. Collot-d'Herbois avait des transports furieux; mais chez lui, du moins, l'ivresse du sang avait besoin d'être soutenue par celle du vin : la cruauté de son collègue était froide comme l'acier. Collot-d'Herbois cherchait des sophismes, pour s'encourager à être impitoyable; il disait : « C'est faire un grand sacrifice que d'oublier la *sensibilité physique*, afin de ne songer qu'à son pays. » Fouché écrasait les hommes en marchant, par pur mépris de l'âme humaine; il écrivait, lui qui devait devenir le fléau des républicains : « Il faut que tout ce qui est opposé à la République ne présente aux yeux des républicains que des cendres et des décombres. »

On a vu combien la politique de Couthon, à Lyon, avait été modérée. Fidèle à la doctrine professée par Robespierre sur la nécessité de ne jamais confondre la faiblesse avec le crime, les grands coupables avec ceux qu'ils égarent, Couthon avait institué deux Commissions strictement soumises à l'observation des formes, et tenues « de distinguer entre le conspirateur et les malheureux qu'avaient entraînés l'aveuglement, l'ignorance, surtout la pauvreté. » Une lettre adressée à Robespierre et trouvée, après sa mort, parmi ses papiers, exprime vivement l'impression qu'avait laissée dans l'esprit des Lyonnais la conduite de Couthon, comparée à celle de ses succes-

seurs : « Ah ! si le vertueux Couthon fût resté à Commune-Affranchie, que d'injustices de moins !... Le coupable seul eût péri. Mais Collot !... »

Aussi le premier acte du nouveau proconsul fut-il de décrier à mots couverts la politique de son prédécesseur. Il manda au Comité de salut public que bien des embarras naissaient



TALLIEN

de l'insuffisance des premières mesures prises ; que les démolitions avaient été jusqu'alors conduites lentement ; que la Commission militaire avait trop souvent employé à juger ceux contre qui elle n'avait pas de preuves, et qu'elle avait élargis, des moments dont chacun eût dû être un jugement terrible prononcé contre les coupables ; que, quant au Tribunal, son action, quoique plus ferme, était encore trop languissante, et qu'il avait peu opéré. Il ajoutait, pour adoucir ce

que cette attaque à la politique robespierriste avait de personnel et pouvait avoir d'irritant : « Il est convenu que Laporte ira se reposer une décade à la campagne. Les fatigues qu'il a eues sont infinies. Les miennes disparaissent, lorsque je songe que Couthon en a supporté de plus grandes. »

Il convient de dire, pour être juste envers tous, que le mal, à Lyon, semblait appeler l'emploi de remèdes énergiques. La modération extrême de Couthon, loin de gagner les contre-révolutionnaires, les avait enhardis. Les lieux publics retentissaient de bravades. Plusieurs s'en allaient disant : « Nous avons perdu la partie, mais nous aurons notre revanche. » D'autres attachaient hautement leur espoir à l'apparition d'un nouveau Précy. Pour jeter l'indécision parmi les membres du Tribunal populaire, on parlait d'une amnistie prochaine. Les détenus s'évadaient. Les riches, auxquels le pauvre était asservi *par la féodalité des besoins*, poussaient en secret à des attroupements séditieux. L'accusateur public, qui avait fait condamner Chalier, se promenait en levant la tête. Enfin, les femmes étaient employées à ébranler par d'artificieuses caresses, quelques-unes par la prostitution, l'attachement du soldat au drapeau.

Nul doute qu'un semblable état de choses ne réclamât l'action d'un pouvoir ferme. Mais le remède consistait-il donc, comme l'affirme Collot-d'Herbois, « à imprimer à la faux de la mort un tel mouvement qu'elle moissonnât à la fois tous les coupables? » L'imbécillité sauvage de cette théorie d'extermination, Collot-d'Herbois la dénonçait lui-même, à son insu, lorsqu'il écrivait, le 17 brumaire, au Comité de salut public : « La prolongation du siége et les périls que chacun a courus ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est tout à fait le mépris de la mort. Hier, un spectateur, revenant d'une exécution, disait : « Cela n'est pas trop dur : « que ferai-je pour être guillotiné? » La fusillade effrayerait-elle ceux que n'effrayait point la guillotine? Plus tard, Collot-d'Herbois fut amené à déclarer lui-même que l'attente d'une exécution militaire produisait moins d'effet sur les condamnés que la perspective de l'échafaud!

Trois jours après l'arrivée de Fouché à Lyon, le 20 brumaire (10 novembre), les proconsuls donnèrent au peuple le spectacle d'une fête en l'honneur de Chalier. Le buste de cet ami des pauvres fut placé, couronné de fleurs, sur un palanquin que recouvrait un tapis tricolore. A côté de l'urne où avaient été déposées ses cendres, on voyait, non sans attendrissement, la colombe qui consola le prisonnier. Au milieu de la place des Terreaux, où son sang avait coulé, s'élevait un autel de gazon. Ce fut vers ce lieu consacré, qu'au bruit d'une musique funéraire, interrompue de temps en temps par des cris de vengeance, le cortége se dirigea..... Commémoration touchante et terrible à la fois, s'il n'y avait eu là, pour la rendre scandaleusement burlesque, deux des grands prêtres de l'Hébertisme : Collot-d'Herbois et Fouché! C'était le moment où l'orgie hébertiste étourdissait Paris de ses éclats; et Robespierre n'avait pas encore invoqué la raison contre cette déesse de la Raison qu'on promenait ornée des grelots de la Folie. On fit donc à « l'ombre de Chalier » l'injure d'encadrer dans la cérémonie, qui devait la « satisfaire, » de véritables scènes de mascarade; et Baigne put écrire aux Jacobins de Paris : « Le plus beau personnage de la fête était un âne décoré des harnais pontificaux, et portant la mitre sur la tête. »

Ce jour-là même fut formée, sous le titre de *Commission temporaire de surveillance républicaine*, une Commission de vingt membres, divisée en deux sections, dont l'une devait rester en permanence à Lyon, et l'autre parcourir le département. Aux termes de l'arrêté qui la créa et de celui qui la définit, elle était appelée à former un *supplément révolutionnaire* à toutes les autorités constituées, avec mission d'accélérer leur mouvement et de leur communiquer plus d'énergie.

A peine installée, cette Commission adressa à toutes les municipalités des villes et des campagnes, et à tous les comités révolutionnaires, une *Instruction* où l'on trouve, associées à des hyperboles haineuses et aux élans d'un enthousiasme farouche, des vérités que met vivement en relief un langage empreint de toute l'exaltation de l'époque, mais quelquefois plein d'éloquence et de force.

Les signataires de ce document, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement à cause de sa longueur, étaient Duhamel, Perrottin, Guyon, Sadet, Boissière, Agar, Marcillat, Théret, Fusil, Vauquois, Richard, Lafaye, Verd.

Ils commençaient par poser ce hardi principe : « Tant qu'il y aura un être malheureux sur la terre, il y aura encore des pas à faire dans la carrière de la liberté. »

Sans aller jusqu'à affirmer qu'une égalité parfaite de bonheur fût possible entre les hommes, ils admettaient la possibilité de rapprocher de plus en plus les intervalles et proclamaient le devoir d'y travailler.

Ils assignaient pour but suprême à la Révolution d'empêcher que ceux qui produisent la richesse manquassent de pain, et que la misère restât fiancée au travail.

Ils montraient l'aristocratie bourgeoise, si on en laissait une s'établir, produisant bientôt une aristocratie financière; celle-ci conduisant à une noblesse; cette noblesse ayant besoin d'un trône qui lui fût un centre et un appui; ce trône ramenant par degrés le régime des roues, des cachots, des mainmortes, des dîmes, des tailles, et donnant ainsi à parcourir de nouveau à la société, affaiblie par des efforts sanglants, toutes les étapes de l'ancienne oppression.

Ils ne motivaient l'arrestation des suspects sur le désir d'une vengeance légitime, que parce que ce désir était devenu une affaire de salut public.

Ils recommandaient aux républicains de ne jamais oublier la devise : *Paix aux chaumières, guerre aux châteaux*, s'ils ne voulaient pas que la foudre s'égarât dans leurs mains.

Partant de ce point de vue que la taxe à imposer aux riches était une mesure extraordinaire qui devait porter le caractère des circonstances, ils conseillaient aux membres des municipalités et comités révolutionnaires d'examiner, dans la sincérité de leur âme, et après s'être dépouillés de tout esprit de faveur, de partialité et de haine, quels étaient les besoins réels de chaque famille; de les déterminer eu égard au nombre des enfants et des employés nécessaires; de peser les gains et les profits, et de regarder l'excédant comme un tribut de justice dû à la Révolution militante, à la patrie menacée.

La patrie! voilà comment ils demandaient qu'on la servît :

« Il faut que chaque citoyen éprouve et opère en lui-même une révolution égale à celle qui a changé la face de la France. Il n'y a rien, absolument rien de commun entre l'esclave et l'habitant d'un État libre : les habitudes de celui-ci, ses principes, ses sentiments, ses actions, tout doit être nouveau. Vous étiez opprimés; il faut que vous écrasiez vos oppresseurs. Vous étiez esclaves de la superstition; vous ne devez plus avoir d'autre culte que celui de la liberté, d'autre morale que celle de la nature. Vous étiez étrangers aux fonctions militaires; tous les Français sont désormais soldats. Vous viviez dans l'ignorance; il faut vous instruire. Vous ne connais-

siez pas de patrie ; aujourd'hui, vous ne devez plus connaître qu'elle, vous devez la voir, l'entendre et l'adorer partout.... *Vive la République! vive le peuple!* Voilà le cri de ralliement du citoyen, l'expression de sa joie, le dédommagement de ses douleurs. Tout homme à qui cet enthousiasme est étranger, qui connaît d'autres plaisirs et d'autres soins que le bonheur du peuple, tout homme qui ouvre son âme aux froides spéculations de l'intérêt; tout homme qui calcule ce que lui vaut une terre, une place, un talent, et peut un instant séparer cette idée de celle de l'utilité générale ; tout homme qui ne sent pas son sang bouillonner au seul nom de tyrannie, d'esclavage, d'opulence ; tout homme qui a des larmes à donner aux ennemis du peuple, et ne réserve pas sa sensibilité pour les martyrs de la liberté.... tous les hommes ainsi faits, et qui osent se dire républicains, mentent à la nature et à leur cœur : qu'ils fuient le sol de la liberté ; ils ne tarderont pas à être reconnus et à l'arroser de leur sang impur. La République ne veut plus dans son sein que des hommes libres ; elle est déterminée à exterminer tous les autres, et à ne reconnaître ses enfants que dans ceux qui, pour elle seule, sauront vivre, combattre et mourir. »

La question religieuse était abordée en ces termes :

« Les rapports de Dieu à l'homme sont des rapports purement intérieurs, et qui n'ont pas besoin, pour être sincères, du faste du culte et des monuments apparents de la superstition. Citoyens, vous enverrez au trésor de la République tous les ornements d'or et d'argent qui peuvent flatter la vanité des prêtres, mais qui sont nuls pour l'homme vraiment religieux et l'Être qu'il prétend honorer. Vous anéantirez les symboles extérieurs de la religion qui couvrent les chemins et les places publiques, parce que les chemins et les places publiques sont la propriété de tous les Français, et que, tous les Français n'ayant pas le même culte, en flattant inutilement la crédulité des uns, vous attaqueriez les droits et choqueriez les regards des autres.... Lorsque la France n'était qu'un royaume, il fallait peut-être à vos âmes, ardentes et sensibles, un aliment extraordinaire, et vous le trouviez dans la pratique superstitieuse de quelques vertus que vous vous étiez forgées.... Mais il est pour le républicain des jouissances invincibles qui attachent l'imagination, qui remplissent l'âme, et qui, par de nobles sensations, l'élevant au-dessus d'elle-même, la rapprochent réellement de cette essence suprême dont elle découle. Le républicain n'a d'autre divinité que sa patrie, d'autre idole que la liberté. Il est essentiellement religieux, car il est juste, courageux et bon. Le patriote honore la vertu, respecte la vieillesse, console le malheur, soulage l'indigence et punit les trahisons : quel plus bel hommage pour la Divinité ! Le patriote n'a pas la sottise de l'adorer par des pratiques inutiles à l'humanité et funestes à lui-même : il ne se condamne pas à un célibat apparent, pour se livrer plus librement à la débauche ; disciple de la nature, membre utile de la société, il fait le bonheur d'une épouse vertueuse, il élève des enfants nombreux dans les principes de la morale et du républicanisme; et, lorsqu'il touche au terme de sa carrière, il lègue à ses enfants, pauvres comme lui, les exemples de vertu qu'il leur a donnés, et à la patrie l'espérance de le voir renaître dans des enfants dignes de lui. »

Cri de guerre! cri d'amour!

Ce manifeste, considéré dans son ensemble, était un résumé aussi animé qu'énergique des enseignements de la philosophie révolutionnaire ; et une émotion sincère en colore le style ; mais il manquait évidemment de mesure ; en baptisant l'opulence du nom de tyrannie, ce qui d'ailleurs était injuste, il aliénait mal à propos les riches ; il ne ménageait pas assez des croyances qui ne pouvaient que se détourner du chemin de la Révolution, pour peu qu'on les effarouchât. Il faisait appel à l'esprit de vengeance et encourageait à tout oser *ceux qui agissaient dans le sens de la Révolution*. En un mot, c'était une œuvre trop violente, trop peu mûrie, comme déclaration de principes, et impolitique, comme acte émanant de l'autorité. Cependant Collot-d'Herbois et Fouché n'hésitèrent pas à l'approuver, ce qu'il est certainement permis de mettre au nombre de leurs torts, mais odieux de mettre au nombre de leurs crimes.

Le plus difficile problème à résoudre, pour Collot-d'Herbois, dès son arrivée à Lyon, avait été celui des subsistances, la ville n'ayant pas au delà de deux jours de vivres. Et il est tristement curieux de voir dans les lettres de Collot-d'Herbois en quoi consistait à cet égard son chagrin. « Les subsistances! écrivait-il à ses collègues du Comité de salut public, vous ne pouvez comprendre combien cet objet nous fait perdre de temps ; il énerve, il dissipe les forces à réserver pour les plus énergiques mesures. » Mais il n'eut pas longtemps à souffrir de cette impatience sanguinaire.

Le drame que Fouché et lui venaient jouer à Lyon se composait de trois actes : guerre aux fortunes, guerre aux murs, guerre aux hommes. Ils établirent en conséquence, et coup sur coup, un Comité de séquestre, un Comité de démolition, une Commission révolutionnaire de sept juges; et l'œuvre de vengeance, devant laquelle avait reculé Couthon, commença.

Un châtiment qui embrasse une population tout entière a cela d'horrible, que les ressentiments particuliers, se cachant dans la vindicte publique, la déshonorent. Collot-d'Herbois et Fouché n'eurent pas plutôt frappé du pied la terre, qu'il en sortit une armée de dénonciateurs. A ceux qui, animés d'un sincère et violent amour de la Révolution, ne voulaient que la justice, mais la voulaient inexorable, se joignirent ceux dont les haines secrètes rongeaient le cœur. Le patriotisme servit, en les masquant, les fureurs de l'envie et mit un glaive acéré aux mains des hommes de proie. Avait-on un ennemi à frapper, une basse convoitise à satisfaire? On prenait le titre d'*ami de Chalier*. Ces prétendus *amis de Chalier*, qu'il n'eût regardés, vivant, qu'avec horreur, pullulèrent. L'ardeur des proconsuls à trouver des coupables une fois connue, il se fit un commerce infâme de dénonciations. Le séquestre pesa sur une foule de ménages dont les gardiens dilapidaient tout. Même parmi les citoyens que la rébellion avait moins entraînés qu'enveloppés, beaucoup durent se cacher ou s'enfuir. Vaine ressource bien souvent! Il était peu de repaires où la persécution ne pénétrât, et le nombre fut grand des nobles dont l'orgueil descendit en vain à revêtir les noirs vêtements du ramoneur ou à jouer le rôle du marchand de pourceaux. « C'est sous la bure, racontait triomphalement Collot-d'Herbois, que nous avons découvert le satellite Bournissac, conduisant sa femme sur un âne dans une retraite obscure. »

Couthon, qui, comme on l'a vu, n'envisageait pas sans douleur et sans effroi la ruine de la seconde ville de France, avait admis à l'œuvre de démolition des enfants et des femmes, moyen adroit de faire traîner les choses en longueur et de laisser s'amortir le feu des premières colères : Collot-d'Herbois et Fouché s'en plaignirent; ils blâmèrent hautement des mesures qui, disaient-ils, semblaient avoir été dirigées en sens contraire des décrets de la Convention. On avait donc *choisi exprès des bras de femme*, *des bras d'enfant*, pour abattre des « bâtiments infâmes » qu'il fallait « faire tomber sous des coups redoublés et avec des bras robustes ! »

Ah ! ce dut être un poignant spectacle que celui de ces

édifices condamnés à mort, de ces démolisseurs couvrant les toits, de ces meubles encombrant les escaliers, de ces murailles s'écroulant au milieu de tourbillons de poussière et au bruit d'acclamations vandales! Qu'on eût détruit, sans égard pour sa situation pittoresque, le château de *Pierre Scise*, cette Bastille de Lyon, passe encore : l'art n'a point à porter le deuil des monuments qui ne rappellent que l'humanité outragée; mais combien peu philosophiques les transports d'une vengeance exercée sur les façades de *Bellecour*, sur les maisons du beau quai *Saint-Clair!* Et quel agréable retentissement chaque coup du marteau destructeur ne dut-il pas avoir dans le cœur jaloux de l'étranger! Lorsqu'avec ce mélange d'inflexibilité républicaine et de sensiblerie pastorale qu'aujourd'hui l'on a peine à comprendre, Collot-d'Herbois et Fouché disaient : « Sur les débris de cette ville superbe et rebelle qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples, élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature, » que ne songèrent-ils à la *satisfaction* de William Pitt!

Par bonheur, le résultat fut très-loin de répondre aux intentions que de tels mots annonçaient; et l'on est frappé de l'exagération des récits royalistes, quand on en vient à passer des descriptions vagues aux faits précis. Dans la défense publiée par Collot-d'Herbois, — car, à son tour, il eut à se défendre! — on lit : « Les démolitions ont été dirigées vers les remparts et les forts. Il n'y a pas eu *quarante* maisons de démolies; mais le feu de l'artillerie et des bombes en ont écrasé ou endommagé un grand nombre. » D'un autre côté, l'ultra-révolutionnaire lyonnais Achard, dans une lettre à son ami Gravier, gémissait de ce que « l'ouvrage ne paraissait pas, » bien qu'on dépensât quatre cent mille livres par décade pour démolitions et autres objets. « L'indolence des démolisseurs, ajoutait-il, démontre clairement que leurs bras ne sont pas propres à bâtir une république. » Enfin, il est bien certain que les deux proconsuls ne réalisèrent pas les effroyables menaces contenues dans les lignes suivantes, qu'accompagnent leurs signatures : « Les démolitions sont trop lentes. Il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple. »

Ce style d'énergumène doit-il être pris à la lettre? Ces exagérations de langage n'avaient-elles rien de calculé? Lorsqu'après avoir précipité la réaction thermidorienne, Collot-d'Herbois fut réduit à l'humiliation de la fléchir, il écrivit, pour sa justification : « Il est vrai que nous avons donné un grand caractère de sévérité à notre correspondance publique et particulière. En proclamant, conformément aux décrets, que Lyon n'existerait plus, nous avons, j'en suis sûr, réprimé des rébellions naissantes dans plusieurs communes; et l'insertion de nos lettres dans le *Bulletin*, ordonnée par la Convention, lui a épargné la douleur d'employer des moyens plus violents. »

Cette explication, admissible jusqu'à un certain point en ce qui touche les édifices abattus, ne l'est pas en ce qui concerne les têtes moissonnées. Ici, les actes ne furent que trop conformes aux paroles.

Ronsin ayant fait son entrée à Lyon à la tête de l'armée révolutionnaire, le 5 frimaire (25 novembre), Collot-d'Herbois et Fouché publièrent, dès le surlendemain, un arrêté qui transportait le jugement des citoyens réputés coupables à une Commission de sept membres, attendu « que chaque moment de délai est un outrage à la toute-puissance du peuple, et que l'exercice de sa justice n'a besoin d'aucune autre forme que l'expression de sa volonté. » C'était précisément l'opposé de la doctrine que l'équitable Couthon avait donnée pour base à l'établissement de sa *Commission de justice populaire*. Et ce qui complétait cette différence, c'était la phrase farouche qui terminait l'arrêté : « Les condamnés seront conduits en plein jour, en face du lieu même où les patriotes furent assassinés pour y expier, sous le feu de la foudre, une vie trop longtemps criminelle. » Si les Lyonnais avaient pu douter du sens de ces mots, *sous le feu de la foudre*, leur incertitude ne dura pas. La foudre, c'était le canon.

Il est à remarquer qu'à la veille d'épouvanter Lyon par un massacre solennel, les deux proconsuls ne purent se défendre d'une sourde inquiétude. Ils se demandèrent si la Convention approuverait ce supplice nouveau, sans avoir été consultée; ils pressentirent que le cœur de Couthon serait contre eux, et la figure irritée de Robespierre leur apparut. Deux lettres de Collot-d'Herbois, l'une à Robespierre, l'autre à Couthon, le prouvent.

Le 3 frimaire (23 novembre), Collot-d'Herbois écrit à son *cher Robespierre*, qu'il flattera jusqu'au moment de le tuer, une lettre doucereuse, habile, dont il est manifeste que chaque expression a été pesée, et où il cherche à se justifier d'avance, par un sombre tableau des obstacles et des périls. « Crois-moi, mon ami, mesure les difficultés.... » Il s'étudie à gagner Robespierre, en lui rappelant que c'est sur son invitation qu'il s'est décidé à partir. Il ne parle de Couthon qu'avec des ménagements infinis : « .... Les premiers instants qui devaient accomplir.... ayant été perdus, ce que nous avons fait est beaucoup. Il ne faut pas cependant croire que le respectable Couthon mérite aucun reproche; je répète que j'admire son courage. Mais est-il possible qu'il ne soit pas trompé dans la situation où il se trouve? » Deux choses sont à noter dans cette lettre, si tragiquement diplomatique : la forme enveloppée que son auteur emploie pour annoncer les funèbres mesures qu'il médite : « Nous nous occupons à forger la foudre, » et son désir d'amener Robespierre à en partager la responsabilité, sans néanmoins lui présenter d'une manière directe d'autre idée que celle de la substitution d'une colonie de républicains à une population servile, et en ayant soin de lui renvoyer l'honneur de la réalisation : « Le décret sur Lyon, bien que nous ayons doublé et triplé les apparences, n'est réellement qu'une hypothèse : il t'appartient de le rendre ce qu'il doit être. »

La lettre à Couthon est dans le même esprit. On cherche à s'assurer d'avance, sinon son approbation, au moins sa neutralité; on l'appelle *respectable ami!* on le cajole; on lui parle de mesures sévères à prendre, mais on se garde bien de les spécifier. On lui donne même à entendre qu'elles se rapportent au projet de disséminer graduellement et avec précaution la population lyonnaise sur toute la surface de la France : « Il t'appartient, Couthon, de développer ces idées; j'en ai déjà parlé à Robespierre. » De substituer le canon à la guillotine, pas un mot.

Pour ce qui est de l'Assemblée, il fallait la préparer à l'étonnement qu'on lui réservait; les deux proconsuls lui écrivirent : « Nous vous envoyons le buste de Chalier et sa tête mutilée, telle qu'elle est sortie pour la troisième fois de dessous la hache de ses féroces meurtriers. Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante. »

Puisqu'ils étaient si incertains sur l'effet du coup qu'ils



NANTES

voulaient frapper, puisqu'ils avaient si peur de faire horreur, quel démon les poussa? La rébellion était domptée : pourquoi chercher des raffinements à la politique de la terreur, dans une ville qui tremblait? Mais le cœur humain a d'insondables abîmes. Le besoin de se prouver monstrueusement à eux-mêmes l'excès de leur pouvoir est la maladie des tyrans. Et où s'arrêtera un tyran qui se croit la liberté, qui se croit le peuple? Il y a une profondeur qui consterne dans ces paroles de Fouché et Collot-d'Herbois : « Les rois punissaient lentement, parce qu'ils étaient faibles et cruels; la justice *du peuple* doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté. Nous avons pris des moyens efficaces pour marquer *sa toute-puissance.* »

Voici quels furent ces moyens :

Le 4 frimaire (4 décembre), dans la plaine des *Brotteaux*, sur une levée d'environ trois pieds de large, entre deux fossés parallèles, propres à servir de sépulture, et que bordait en dehors, le sabre à la main, une double haie de soldats, vous eussiez vu, garrottés deux à deux, et à la suite les uns des autres, soixante jeunes gens qu'on venait d'extraire de la prison de Roanne. Derrière eux, dans la direction du plan horizontal qu'ils couvraient, des canons chargés à boulets.

La vérité exige que tout soit dit, absolument tout. Parmi ces victimes et les victimes des jours suivants étaient ceux qui, dans l'expédition de Montbrison, avaient pendu les républicains à leurs fenêtres, ou plongé des familles entières sans nourriture au fond des souterrains de *Pierre-Scise*, ou brûlé chaumières et récoltes; ceux qui avaient mis la Convention hors la loi, et illuminé en l'honneur de la guerre civile; ceux qui avaient fait prêter à leurs enfants des serments d'immortelle haine; ceux qui, pendant le siége, en violation de trêves conclues, avaient tiré à mitraille sur des soldats républicains, désarmés. Mais des jugements sommaires ne sont pas des jugements, et la justice, dès qu'elle devient vindicative et féroce, cesse d'être la justice.

Au moment de mourir, les soixante condamnés avaient entonné le chant girondin : le bruit du canon les interrompit.... Les uns tombent pour ne plus se relever; les autres, blessés, tombent et se relèvent à demi; quelques-uns sont restés debout. O spectacle sans nom! les soldats franchissent les fossés et réparent à coups de sabre les erreurs commises par le canon. Ces soldats étaient des novices : l'égorgement dura....

Pendant ce temps, une nombreuse et gémissante armée de femmes en deuil se dirigeait vers la demeure des proconsuls, que gardaient des artilleurs, la mèche fumante à la main. Repoussées et menacées, elles se retirèrent. Deux d'entre elles étaient soupçonnées d'avoir provoqué l'attroupement — « on les distingua, dit Collot-d'Herbois, à leur parure recherchée et à leur audace : » — elles furent arrêtées, et le Tribunal les condamna à une exposition honteuse de deux heures sur l'échafaud.

Un frisson d'horreur avait parcouru la ville : Fouché se hâta d'insulter à l'émotion publique par une proclamation où il adjurait les républicains de ne pas souffrir qu'une vaine pitié brisât le ressort de leurs âmes et les livrât à l'empire de ces ombres qui semblaient sortir du néant pour les effrayer. « Quelques décombres, quelques destructions individuelles, quelques cadavres, qui n'étaient plus dans l'ordre de la nature et qui allaient y rentrer, » qu'importait cela? L'affranchissement de la terre était au bout! Quant à eux, représentants du peuple, ils tenaient de lui le tonnerre, et ils ne le quitteraient que lorsque tous les ennemis du peuple seraient foudroyés. La régénération du monde était devant eux : ils y marcheraient à travers les ruines et les tombeaux. Collot-d'Herbois, Laporte, Albitte mirent leurs noms à côté de celui de Fouché. Lyon, comme Paris dans les journées de septembre, sentit le froid de la mort.

Mais qu'allait penser Robespierre, et comment l'amener à se compromettre par un acte qui rendît d'avance, de sa part, toute désapprobation impossible? Collot-d'Herbois, qui n'avait pas reçu de réponse de Robespierre et que ce silence inquiétait, eut recours à Duplay : « Dis à Robespierre de nous écrire. Nos frères jacobins vont à merveille; une lettre de lui leur fera grand plaisir et sera d'un bon effet. » Suivaient mille assurances de tendre affection. Artifices inutiles! La démarche que Collot désirait si ardemment, Robespierre ne voulut jamais la faire, et sa réponse à Collot fut, comme nous le verrons, l'arrestation de Ronsin!

Il était resté dans les prisons de Roanne deux cent neuf Lyonnais. Le 15 frimaire (5 décembre), on va les chercher et on les traîne devant la *Commission révolutionnaire*. Ordre avait été donné au Tribunal de juger vite : il eut peur, et obéit. Cette fois, les condamnés furent conduits dans une prairie longeant le chemin de la grange de la *Part-Dieu*. Ils avaient les mains liées derrière le dos : les cordes sont attachées à un long câble, fixé, de distance en distance, à chaque arbre d'une rangée de saules; un piquet de soldats est placé à quatre pas de chacun des condamnés, et l'on donne le signal. Ce fut une horrible boucherie. Les uns ont le bras emporté, les autres la mâchoire fracassée, les plus heureux furent les morts. Les agonisants criaient d'une voix lamentable, qui retentit longtemps jusque sur la rive opposée du Rhône : « Achevez-moi, mes amis, ne m'épargnez pas! » Une balle, en emportant le poignet à Merle, ex-constituant, l'avait débarrassé de ses liens, et il fuyait : un détachement de la cavalerie de Ronsin le poursuivit, l'atteignit, le tua. Le nombre de ceux qui imploraient le dernier coup prolongea cette affreuse exécution. Les corps furent dépouillés, couverts de chaux et jetés dans de larges fosses. En les comptant, l'on s'étonna d'en trouver deux cent dix, au lieu de deux cent neuf, ou, plutôt, de deux cent huit, car un des prisonniers s'était échappé. On se souvint alors que, dans la cour de la prison de Roanne, deux malheureux prétendant n'être que des commissionnaires venus auprès des prisonniers pour les servir, on avait refusé de les croire.... Est-il vrai que Fouché était à sa fenêtre pendant l'exécution, et dirigeait de ce côté une lunette à longue vue?

Il y eut, jusqu'au départ de Collot-d'Herbois, deux autres fusillades du genre de celle qui vient d'être décrite : l'une, le 18 frimaire, et la seconde le 21, ce qui porte à trois cent vingt-neuf le nombre total des personnes qui périrent par ce nouveau genre de supplice, dans l'espace d'une semaine. Et cela, sans préjudice de la guillotine, qui abattit huit têtes le 18 et treize le 19.

Mais ce qu'on a toujours omis systématiquement dans le récit de cette horrible tragédie, c'est que la *Commission révolutionnaire* prononça de très-nombreux acquittements. Le chiffre des rebelles qui, dans le cours du siége, avaient été désignés par Dubois-Crancé, ou, pour mieux dire, s'étaient désignés eux-mêmes en signant le programme d'une guerre à mort, ne s'élevait pas à moins de vingt mille. Or, le chiffre de ceux qu'on mit en jugement fut de trois mille cinq cents environ, parmi lesquels plus de dix-huit cents furent acquittés.

Il devait y avoir sept juges : deux de ceux qu'on nomma ayant refusé, le Tribunal resta composé de cinq membres, qui furent : Parrein, un des épauletiers de Ronsin, cruel en-

nemi des prêtres, habitué des salles d'armes, caractère irrésolu; Corchand, esprit ombrageux et sévère, ami des arts, protecteur des artistes; Fernex, ouvrier lyonnais, tout entier à son fanatisme révolutionnaire; Lafaye, homme intelligent et doux, à physionomie ouverte; et enfin, Brunière, lequel, malgré sa taille haute, ses épaisses moustaches rousses et son air imposant, était plus indulgent encore que Lafaye, et ne condamnait presque jamais à mort.

Les juges s'assemblaient le matin de neuf heures à midi, le soir de sept heures à neuf, dans une salle de l'Hôtel de ville, très-décorée, et dont le plafond représentait des Jeux folâtres, des Grâces, des Amours. Au delà d'une longue table, qui partageait la salle et supportait huit flambeaux, on apercevait les cinq juges : Parrein, président, au centre; à sa droite, Lafaye et Brunière, qui opinaient pour l'indulgence; à sa gauche, Fernex et Corchand, qui opinaient pour la rigueur. Ils siégeaient tous en uniforme, en épaulettes, la tête couverte d'un chapeau à panaches rouges. Ils portaient des sabres suspendus à un large baudrier noir; et, sur leur poitrine, un ruban tricolore en sautoir soutenait une petite hache étincelante. Quand ils touchaient la hache, cela signifiait la guillotine; quand ils mettaient la main à leur front, cela voulait dire la fusillade; leur bras, étendu sur la table, c'était la liberté : signes équivoques qui, mal compris, pouvaient donner la mort et, quelquefois, la donnèrent. Il y avait deux caves à l'Hôtel de ville, la bonne et la mauvaise : c'était dans la seconde qu'étaient conduits, au sortir de l'audience, ceux qui devaient mourir. On frémit en pensant à quel fil fragile tenait la vie d'un accusé, lorsque entre les deux juges humains, placés à sa droite, et les deux juges implacables, siégeant à sa gauche, Parrein hésitait! Malheur à qui cherchait son salut dans l'hypocrisie ou le mensonge! Un accusé, interrogé sur ce qu'il pensait de Jésus, ayant répondu qu'il le soupçonnait d'avoir trompé les hommes : « Jésus tromper les hommes, lui cria-t-on du haut du Tribunal, Jésus tromper les hommes! Lui, qui prêcha l'égalité; lui, le premier sans-culotte de la Judée! Cours au supplice, scélérat. » A un prêtre, on demanda s'il croyait en Dieu. « Peu, répondit-il. — Meurs, infâme, reprend Parrein, et va le reconnaître. »

Tout démontre que la *Commission des cinq* eût épargné beaucoup de victimes, si elle ne se fût trouvée sous la pression de la *Commission révolutionnaire*, aiguillonnée elle-même par Fouché et Collot-d'Herbois. Mais il advint, chose bien remarquable! que la férocité des deux proconsuls eut pour résultat de tuer la Révolution dans le cœur de ce même peuple, au nom duquel ils prétendaient agir. Vainement s'étudièrent-ils à le gagner en proscrivant d'une part le pain de fleur de farine, d'autre part le pain de son, et en ordonnant aux boulangers de ne plus faire qu'une seule et bonne espèce de pain, le *pain de l'égalité;* vainement décidèrent-ils que les citoyens infirmes, les vieillards, les orphelins seraient logés, nourris et vêtus, aux dépens des riches; que des instruments de travail et du travail seraient fournis aux ouvriers valides, sur le produit de la taxe révolutionnaire : ces arrêtés avaient été pris avant le 3 frimaire (23 novembre 1793); et, le 28 nivôse (17 janvier 1794), Achard écrivait à Gravier, avec désespoir : « Ici le peuple n'a aucun esprit révolutionnaire. Il semble mort pour la Révolution. »

Collot-d'Herbois, rappelé à Paris par des rumeurs menaçantes, quitta Lyon dans les derniers jours de décembre; mais Fouché restait.... Pourquoi? La réponse est dans ces mots d'une lettre de lui, en date du 21 ventôse : « Il existe encore quelques complices de la révolte lyonnaise, nous allons les *lancer sous la foudre.* »

Il ne savait pas, le malheureux, quel adversaire allaient lui donner ses violences. Avant son départ de Paris, il s'était fait présenter à Charlotte Robespierre. Aimable, quand il le voulait, sans être beau, et doué d'un esprit insinuant, il eut le désir de plaire et y réussit. Bientôt il parla de mariage. Robespierre fut consulté, et, trompé par l'hypocrisie de Fouché, ne se montra nullement contraire à cette union; si bien qu'en quittant Lyon, Fouché se voyait déjà le beau-frère de Robespierre. Mais qu'arriva-t-il? Cédons la parole à Charlotte :

« Je fus présente à l'entrevue que Fouché, à son retour, eut avec Robespierre. Mon frère lui demanda compte du sang qu'il avait fait couler, et lui reprocha sa conduite avec une telle énergie d'expression, que Fouché était pâle et tremblant. Il balbutia quelques excuses, se rejetant sur la gravité des circonstances. Robespierre lui répondit que rien ne pouvait justifier les cruautés dont il s'était rendu coupable. A dater de ce jour, Fouché fut l'ennemi le plus irréconciliable de mon frère et se joignit à la faction qui conspirait sa perte. » Inutile d'ajouter que le projet de mariage fut rompu ce jour-là même.

Passer de Lyon à Nantes, de Collot-d'Herbois et Fouché à Carrier, c'est enfoncer dans le sang.

Carrier, procureur à Aurillac avant la Révolution, avait été envoyé à Nantes au commencement du mois d'octobre. Un portrait du temps, que nous avons sous les yeux, donne tout d'abord de lui une idée effrayante. Le buste est celui d'un homme de haute taille; la face est lisse, allongée, et respire l'audace; la longueur du nez dépasse la mesure ordinaire; la bouche a je ne sais quoi de violent; le front, très-découvert et fuyant, présente le caractère que les physionomistes assignent à l'exaltation; l'œil est égaré.

Carrier arrivait au plus fort de l'émoi causé par le passage de la Loire, et trouvait Nantes dans une situation extraordinaire. L'accaparement, l'agiotage, le fanatisme monarchique s'y disputaient l'agonie d'une population mourant de faim. A la foule des malheureux qui, réduits à une demi-livre de mauvais pain par jour, se pressaient en frémissant autour des boulangeries, les malveillants disaient : « C'est aux administrateurs qu'il faut aller demander du pain. » Les royalistes masqués du dedans entretenaient avec les Vendéens armés du dehors une correspondance suivie. On parvint à faire sortir de la ville, pour ces derniers, une grande quantité de munitions et de numéraire. Les craintes étaient si vives, de la part des révolutionnaires, que la municipalité dut ordonner la fermeture en maçonnerie de tous les soupiraux des caves, de manière à empêcher l'effet des mèches inflammables qu'on aurait pu y jeter. Et ces craintes n'avaient rien de chimérique : elles étaient alimentées par l'insolence que déployaient, jusque dans les prisons, beaucoup de royalistes, lesquels ne se cachaient pas pour dire qu'au premier jour ils dîneraient avec Charette. Au poste Saint-Jacques, on arrêta des envois d'assignats et de panaches aux rebelles vendéens.

Or, ces rebelles, leur image se peignait en traits épouvantables dans l'esprit des républicains de Nantes. On savait par quelles horreurs le royalisme armé avait signalé son passage; on se rappelait les barbaries de Machecoul, presque surpassées depuis; on croyait les voir encore, ces Vendéens, que la guerre civile avait enfiévrés, versant la mort goutte à goutte aux républicains prisonniers; enterrant les uns pleins de vie, entassant les autres par centaines dans des puits, ou les clouant aux portes de leurs maisons, ou les suspendant par les pieds à des arbres, et, après leur avoir enfoncé dans la bouche des cartouches, y mettant le feu! Les corps de femmes et d'enfants qu'on rencontrait fixés aux portes des

villages abandonnés, les cadavres sans mains ou sans pieds épars le long des haies, les lambeaux, à demi brûlés, de républicains qui pendaient aux branches des arbres dans les bois, racontaient d'une manière trop saisissante pour qu'on l'ignorât l'histoire lugubre des représailles vendéennes.

Mais à cause de cela même, et parce que les âmes n'étaient que trop disposées à suivre l'impulsion de la fureur, rien de plus fatal que de livrer Nantes à la dictature d'un furieux. Ce fut Carrier en effet qui embrasa tout : « Il nous montra, s'écriait plus tard Goullin irrité, il nous montra le gouffre où nous nous jetâmes aveuglément à sa voix. »

Ce Goullin, en qui Carrier allait avoir un coadjuteur terrible, était une nature nerveuse à l'excès et en quelque sorte vibrante, une ébauche de scélérat et de héros. Connu, avant 1789, par ses talons rouges, ses plumets, sa longue rapière, il passait alors pour un roué : la Révolution lui alluma le sang, et le contact de Carrier fit de lui un énergumène. Sa conviction était aussi profonde que sauvage : elle lui avait dicté, même avant l'arrivée de Carrier, la lettre que voici, qu'il adressait, comme secrétaire de la Commission nationale, au Comité de surveillance à Nantes : « Examinez, et, surtout, agissez vite et raide. Frappez en vrais républicains. Sinon, je vous réprouve. Le carreau populaire vous est dévolu : sachez en user, ou nous sommes f.... Vous manquez, me dîtes-vous hier, de bras exécuteurs; parlez, demandez, et vous obtiendrez tout : force armée, commissaires, courriers, commis, valets, espions, de l'or. Pour le salut du peuple, rien ne vous manquera. »

Carrier était capable de dissimulation, et de trembler en faisant trembler : Goullin ne connaissait ni la ruse ni la peur. Quand il eut à rendre compte de ses actes devant le Tribunal révolutionnaire, à deux pas du bourreau, il prit généreusement la responsabilité entière des attentats reprochés à ses coaccusés, affirmant que c'était lui qui avait dirigé les travaux du Comité révolutionnaire, lui, lui seul, qu'il fallait frapper. Accusé d'avoir dit qu'on ne devait admettre dans la Société de Sainte-Croix que des patriotes assez courageux pour boire, au besoin, un verre de sang humain, il répondit avec une franchise farouche : « On a empoisonné mes paroles; mais, au reste, je me fais gloire de penser comme Marat, qui aurait voulu pouvoir s'abreuver du sang de tous les ennemis de la patrie. » Il accabla Carrier, qui se réfugiait dans le mensonge. Quant à lui, il ne nia rien, et dit fièrement : « Si l'on me juge d'après mes actes, certes je suis coupable, et j'attends mon sort avec résignation; mais, si l'on juge mes intentions, je le déclare : je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du peuple, ni celui de la postérité. » Son défenseur avait pris la parole et rappelait quelle avait été jusque dans son délire la hauteur de son âme, lorsque tout à coup des sanglots retentissent. Gallon, un des accusés, se lève éperdu, et, fondant en larmes, il s'écrie d'une voix qui fit tressaillir tous les assistants : « C'est mon ami, c'est un honnête homme; c'est mon ami; je le connais depuis neuf ans; il a élevé mes enfants; tuez-moi, mais sauvez-le.... » On ne put se résoudre à le condamner.

Tel était le créole Goullin. Dans le Comité révolutionnaire de Nantes, qu'il domina et entraîna, il y avait des hommes bassement féroces, un Grandmaison, un Pinard; mais il y en avait d'autres qui ne firent que céder au cours orageux des événements.

Bachelier, président du Comité, était un père de famille de mœurs pures, d'un caractère naturellement doux, dont la vie privée fut jusqu'au bout irréprochable et qui se montra toujours prêt à mettre au service des pauvres, des opprimés, ses connaissances d'homme de loi et son expérience de praticien.

Chaux était l'intrépide patriote, compagnon de Philippeaux dans le voyage héroïque que celui-ci fit de Tours à Nantes. Il existe de la bienfaisance de Chaux des témoignages irrécusables. Un des certificats qui, lors de son procès, furent produits en sa faveur, constate qu'il recueillit chez lui et prit à sa charge deux enfants orphelins dont les parents avaient péri en Vendée.

Proust, cloutier, jouissait à Nantes de l'estime générale. On le savait si plein d'humanité, que les Nantais l'appelaient le *bon ange du Comité*. Quand il fut poursuivi, après le 9 thermidor, il eut pour défenseurs une foule de détenus qui lui devaient leur salut, et qui opposèrent à l'acte d'accusation des certificats dont un porte plus de trois cents signatures. On raconta de lui nombre de traits touchants, et, par exemple, qu'il avait logé dans sa maison et nourri pendant deux ans une pauvre veuve infirme, presque centenaire. Sa femme, vraie sœur de charité, employait, pour secourir et consoler les détenus dans les prisons, toutes sortes de fraudes pieuses, comme de les aller voir avec des paquets de lin à filer sous le bras, afin qu'on crût qu'elle allait leur donner de l'ouvrage. Elle ne cessait de réclamer en faveur des victimes. Un jour, transporté de colère, Carrier lui cria : « Je ne vois que toi venir faire des réclamations pour ces b.... de négociants. Si tu reviens, je te ferai mettre dedans toi-même. » Et il la poussa d'un mouvement si brutal, qu'elle se froissa violemment la tête contre la porte.

Un des premiers actes qui signalèrent la politique de Carrier à Nantes fut la formation de la *Compagnie de Marat*, chargée d'opérer des visites domiciliaires et d'arrêter les suspects. On a prêté à cette Compagnie des dilapidations et des vols qu'une procédure ultérieure prouva être autant d'impostures; mais on se représente aisément les excès d'arbitraire auxquels dut s'emporter une armée de fanatiques qui avaient « reçu les pouvoirs les plus étendus, » qui se paraient du nom de Marat, et à qui Carrier disait : « Marchez ferme, et songez que vos têtes me répondent de l'exécution de mes ordres. »

Bientôt les prisons furent encombrées; non pas toutefois en vertu des décisions du Comité, dont la règle était que, si, sur cinquante membres dont il se composait, une réclamation appuyée par trois voix s'élevait, le suspect n'était point porté sur la liste.

Aussi les arrestations n'atteignirent-elles pas plus de six cents individus domiciliés, en des heures d'extrême péril, et sur une population de près de cent mille âmes, dans les rangs de laquelle les Vendéens avaient de nombreuses sympathies et les royalistes de nombreux complices. Ce qui est vrai, c'est qu'à chaque instant la force armée amenait du dehors des rebelles faits prisonniers, et voilà ce qui produisit l'engorgement des prisons.

Lorsque Carrier ordonna l'incarcération de tous les acheteurs et revendeurs de denrées de première nécessité, qui avaient transgressé la loi du *maximum*, ce qui pouvait s'appliquer à dix mille citoyens, le Comité ne fit arrêter que les plus coupables : soixante sur dix mille.

Ah! s'il n'avait jamais fléchi! Mais Carrier l'emporta enfin. La frénésie de cet homme était-elle de la démence? On serait tenté de le croire. Il prononça des paroles et il eut des emportements qui ramènent la pensée à Caligula ou à Commode. Il parlait de jeter à la mer la moitié de la ville de Lorient. A ses yeux, tous les riches étaient des contre-révolutionnaires, tous les marchands des accapareurs, et il s'engageait à *faire*

rouler leurs têtes sous le rasoir national. On le vit, un jour qu'il pérorait à la Société populaire, s'interrompre soudain et se mettre à couper des chandelles avec son sabre. La Commission militaire s'opposant à des extractions par lui ordonnées, il mande le président, et, transporté de rage, il lui crie : « Tu veux juger, vieux J. F.... : eh bien, juge; mais, si l'entrepôt n'est pas vide dans deux heures, je vous fais tous guillotiner. » L'autre en mourut de saisissement.

Qu'il ait appelé le meurtre au secours de ses débauches; qu'il ait fait fusiller sans jugement des maris qui gênaient ses amours; qu'il ait autorisé ou ordonné les *mariages républicains*, supplice qui aurait consisté à lier un jeune homme nu sur une jeune fille et à les précipiter ainsi dans les flots, c'est ce qu'on lit dans un Rapport de Romme, mais ce qui ne fut nullement établi au procès. Une fois Carrier mis en jugement, toutes les haines, toutes les passions, toutes les terreurs prirent à la fois la parole pour l'accabler; et on le calomnia, comme si cela eût été nécessaire! Contre lui, ce qui est certain suffit, et au delà!

On lit dans Tacite : « .... Alors Anicetus apprend à Néron que l'on pouvait fabriquer un vaisseau construit de manière qu'une partie du bâtiment, s'abîmant sous l'eau, engloutirait sa mère à l'improviste.... L'invention plut à Néron. » Elle plut aussi à Carrier.

Cette affreuse idée des noyades avait été émise, à Strasbourg, devant Saint-Just, qui la repoussa avec horreur. Mais Carrier n'était pas Saint-Just. Lui, n'hésita pas. Seulement, il résolut de ne se compromettre par aucun ordre écrit. Fidèle en cela aux maximes de Hérault de Séchelles, avec lequel il était en correspondance et qui lui adressait l'étrange recommandation que voici : « Quand un représentant est en mission, et qu'il frappe, il doit frapper de grands coups, et laisser toute la responsabilité aux exécuteurs. Il ne doit jamais se compromettre par des mandats écrits. » L'avis avait d'autant plus de chance d'être bien accueilli par Carrier, que la terreur qu'il répandait autour de lui, il la portait en lui. Cet homme qui faisait peur avait peur.

Les noyades commencèrent à la fin de brumaire. Des prêtres devaient être déportés. On les conduit, dans un bateau à trappe ou à coulisse, jusqu'à la hauteur de Paimbœuf. Là, on les dépouille, on leur lie les mains derrière le dos, la trappe s'ouvre, ils sont engloutis. Cela fut appelé, dans le style de Carrier, la *déportation verticale.*

Le proconsul en écrivit à la Convention, en termes qui pouvaient lui faire croire qu'il s'agissait d'un événement naturel. « *Pourquoi faut-il* que cet événement (un avantage remporté par les républicains) ait été accompagné d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau? Cinquante-huit individus, désignés sous le nom de *prêtres réfractaires*, sont arrivés d'Angers à Nantes. Aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire. La nuit dernière, ils ont tous été engloutis dans cette rivière. *Quel torrent révolutionnaire que la Loire!* »

Le 7 frimaire (27 novembre), cent trente-deux Nantais furent envoyés au Tribunal révolutionnaire de Paris par le Comité de Nantes. Quatre-vingt-quatorze seulement comparurent devant le Tribunal qui les acquitta. Leurs compagnons étaient morts sur la route de chagrin, de maladie et de fatigue.

Cependant, le 13 frimaire (3 décembre), les Vendéens ou, comme on disait alors, les brigands ayant attaqué Angers, l'alarme fut vive à Nantes. Les rebelles pouvaient tout aussi bien se porter sur Nantes que sur Angers; et, le 14, on ignorait dans la première de ces deux villes ce qui s'était passé dans la seconde. Tout ce qu'on savait, c'est que les brigands étaient là. L'encombrement des prisons y avait produit une épidémie qui déjà envahissait la ville. En outre, un mouvement insurrectionnel fut tenté parmi les prisonniers, dont plusieurs avaient été condamnés précédemment à des peines afflictives. Dans cette extrémité, un seul remède se présente à l'esprit de Carrier : il fait assembler, dans la nuit du 14 au 15 frimaire (4-5 décembre), les Corps administratifs de Nantes, la Société populaire, le Comité, et les appelle à délibérer sur la question de savoir si l'on procéderait, oui ou non, à une exécution en masse des prisonniers. C'était, selon lui, tuer d'un coup la révolte intérieure et la peste. A cette motion inattendue, plusieurs frissonnent. Bachelier proteste; Phélippes Tronjolly, président du Tribunal révolutionnaire de Nantes, combat l'horrible proposition, et avec tant de véhémence, que Goullin le traite de contre-révolutionnaire. Le résultat de la délibération fut qu'une liste serait dressée, et, le lendemain, 15 frimaire (5 décembre), l'ordre de fusiller cent trente-deux prisonniers reçut la signature de trois membres du Comité : Goullin, Grandmaison et Mainguet. Ce jour-là même avait lieu, à Lyon, la seconde des fusillades prescrites par Fouché et Collot-d'Herbois! Heureusement, en cette occasion, les victimes nantaises désignées en furent quittes pour la menace, l'ordre ayant été révoqué.

Mais la proie qui lui échappait, Carrier ne tarda pas à la ressaisir.

Parmi ses satellites figurait un misérable, nommé Lambertye, moitié espion, moitié bravo. Le 17 frimaire (7 décembre), Carrier remit à Lambertye et à un autre de ses complices un ordre adressé au commandant de la force armée, et conçu en ces termes : « Je vous requiers, au nom de la loi, de fournir à Fouquet et à Lambertye de la force armée à suffisance pour une expédition que je leur ai confiée, et de les y laisser vaquer de jour et de nuit. » Quelle expédition?... Carrier se rend au Comité révolutionnaire, où viennent le rejoindre, avertis par lui, Colas, lieutenant de port, et Affilé, charpentier de navire. Avec eux, il passe dans une chambre séparée du bureau du Comité, y reste quelque temps comme en consultation, mande Goullin, lui donne des instructions secrètes, rentre au bureau, et, sans s'expliquer, invite Goullin à rédiger les réquisitoires, qui sont signés et délivrés, séance tenante.

Un grand nombre de détenus occupaient une maison d'arrêt dite du Bouffay : dans la nuit du 24 au 25 frimaire (14-15 décembre), des soldats de la *Compagnie de Marat* s'y présentent, portant des paquets de cordes, et demandant qu'on leur livre cent cinquante-cinq détenus. Sur le refus du gardien, deux soldats partent et, bientôt après, reparaissent avec un ordre signé... de Carrier? Non, il n'avait pas voulu qu'on pût s'armer contre lui d'une preuve écrite : le papier fatal ne s'élevait en témoignage que contre Goullin et Lévêque, un de ses collègues. Les prisonniers sont amenés et on les attache deux à deux, les mains liées derrière le dos. Grandmaison et Goullin arrivent, très-animés l'un et l'autre. La liste de cent cinquante-cinq ne pouvait être complétée, quelques-uns de ceux qui la composaient ayant été mis en liberté ou étant morts. « Je t'en ai envoyé quinze ce soir, dit Goullin au concierge, qu'en as-tu fait? — Ils sont dans les chambres d'en haut. — Eh bien! fais-les descendre. » La liste fut plus que complétée, elle fut portée à cent cinquante-neuf. Goullin semblait livré à un noir vertige : « Allons, dit-il, dépêchons-nous, la marée baisse.... »

Carrier avait fait répandre le bruit qu'il s'agissait d'un transfèrement à Belle-Isle. Les prisonniers furent conduits à une

gabare, où se trouvait Affilé. On les fait entrer dans la gabare; des soldats de la Compagnie de Marat y montent. Goullin était resté sur le quai. On ferme l'entrée avec des planches qu'on cloue, ainsi que les panneaux ou sabords, et la gabare est démarrée. On disait tout bas : *A l'île Chaviré.* Mais voilà que des cris lamentables retentissent : Sauvez-nous, sauvez-nous! Il en est temps encore.... et quelques-uns de ces malheureux, ayant rompu leurs liens, passaient leurs bras entre les planches. Or, Grandmaison, — la plume hésite à retracer tant d'horreurs, — Grandmaison était là, complétement ivre, et abattant, à coups de sabre, l'infâme! les mains tremblantes qui se tendaient vers lui! Il y eut un moment où des soldats qu'on n'avait prévenus de rien et qui étaient restés à bord, se crurent perdus : des charpentiers, placés dans des batelets, frappaient la gabare à grands coups de hache, et elle enfonçait....

Sur la date exacte de chacune des noyades et sur leur nombre, impossible d'accorder les documents. Ce qui est certain, c'est qu'il y en eut plusieurs où figura, comme bourreau, à côté de Lambertye, un nommé Robin, à peine âgé de vingt et un ans. C'est ce Robin qui, traduit plus tard devant le Tribunal révolutionnaire, disait : « Je conviendrai des noyades qui m'ont été commandées par Carrier, *avec la même franchise que je les ai exécutées.* » O souvenir qui consterne! il figura aussi dans ces expéditions abominables, O'Sullivan, ce Nantais de race irlandaise, le compagnon de Meuris, un des héros de Nore, un des sauveurs de Nantes, cet intrépide et beau jeune homme, dont M. Michelet a pu dire « qu'il était aimé des hommes, adoré des femmes, et très-doux, avec une tête prodigieusement exaltée. » Il avait empêché qu'on fusillât les cent trente-deux Nantais : par quelle fatalité faut-il qu'on le rencontre au nombre des convives, dans un dîner que décrit en ces termes un témoin oculaire, Jean Sandroz : « Laloi m'engagea à dîner avec lui, et me conduisit dans une galiote hollandaise. Je descends dans le fond de cale; je vois une table de quinze à vingt couverts; je demande ce que c'est que ce dîner, quelle est la galiote où je me trouve? *C'est la grande tasse des prêtres*, me répond Laloi; et, comme Lambertye a fait l'expédition, Carrier, pour l'en récompenser, lui a donné cette galiote. On se met à table, Lambertye était à la droite de Carrier, Laloi à sa gauche. Foucauld, Robin et O'Sullivan étaient au nombre des convives. Le dîner fut fort gai; Lambertye fit le récit de ses belles expéditions; il raconta qu'il faisait sortir ses victimes deux à deux, les fouillait, les attachait, les faisait descendre dans la gabare, les précipitait ensuite dans l'eau. » Et les assistants d'applaudir.

Cependant la ville était aux abois. Le typhus, sorti des prisons, l'avait envahie. Une contagion morale plus affreuse encore s'étant répandue, la Loire offrait continuellement le spectacle de cadavres noyés, descendant de Saumur, d'Angers, de Château-Gonthier. Douze cents pères de famille étaient morts empestés, à la descente des gardes. La Commission militaire, établie à l'entrepôt, faillit y périr tout entière. D'un autre côté, les troupes de la République, victorieuses, refoulaient vers Nantes les Vendéens, vaincus. Il y entrait chaque jour des bandes de rebelles aux vêtements déchirés, à la figure hâve, à l'aspect cadavéreux, qui disaient : « Nous venons nous rendre. » Mais le peuple, les sachant traqués, ne croyait pas à leur repentir. Il ne voyait dans leur démarche que l'hypocrisie du désespoir; et leur présence ne servait qu'à faire repasser devant ses yeux toutes ces funestes images des républicains cloués aux portes, écorchés vifs, brûlés à petit feu.... Enfiévré d'ailleurs et tremblant pour lui-même, il les accusait d'apporter la peste. Que ne prenait-on le parti de les fusiller? Goullin fut d'avis qu'il fallait, au contraire, les traiter humainement; que c'était le moyen d'engager les rebelles à se rendre. Mais Carrier ne l'entendait pas ainsi. A un général qui lui disait : « Nous savons battre l'ennemi, non l'assassiner, » il répondit : « Voulez-vous que je me fasse guillotiner? Il n'est pas en ma puissance de faire grâce à ces gens-là. » Et deux listes, qu'il signa, furent dressées, l'une du 27 frimaire (17 décembre), contenant l'ordre de fusiller sans jugement vingt-quatre brigands, l'autre du surlendemain, contenant l'ordre d'en fusiller vingt-sept. Phélippes Tronjolly ne se sentit pas le courage de désobéir : l'exécution eut lieu. Parmi les victimes se trouvaient deux enfants et sept femmes, qu'on guillotina. Quatre de ces malheureuses, Mlles de la Métayrie, portaient un titre fatal : elles étaient cousines germaines de Charette.

Hâtons-nous de clore ce poignant récit. Nous retrouverons Carrier, dans ses rapports avec les généraux républicains; nous le retrouverons lorsque, sur les dénonciations de Julien, Robespierre, indigné, provoqua son rappel. Quel plus mortel ennemi en effet pouvait avoir la République que celui qui la montrait égalant la férocité vendéenne! Ah! il eut beau demander à la nuit de couvrir ce qu'il appelait des *expéditions secrètes :* ne fallut-il pas afficher dans Nantes une ordonnance qui *défendait de boire l'eau de la Loire que les cadavres avaient infectée?* Et puis, les flots gardèrent mal le secret qui leur était confié; et ces victimes que la Loire courait porter à la mer, une épouvantable marée, grossie par un vent d'ouest, se hâta, dit-on, de les lui renvoyer.

Où sont-ils, où sont-ils, sombrés dans les nuits noires?
O flots! que vous savez de lugubres histoires!
Flots profonds, redoutés des mères à genoux!
Vous vous les racontez en montant les marées,
Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées,
Que vous avez le soir quand vous venez vers nous.

Mais ne l'oublions pas, ne l'oublions pas : les républicains, à leur tour, eurent des fleuves pour tombeaux, quand les royalistes triomphèrent. Pendant la réaction qui suivit le 9 thermidor, on ne pouvait traverser le Rhône sans entendre la chute de quelque *Mathevon* qui tombait dans les flots! Il n'y eut qu'une différence : la Révolution se chargea elle-même de châtier ceux qui se souillèrent à son service; et les Schneider, les Tallien, les Fréron, les Collot-d'Herbois, les Fouché, les Carrier, n'eurent pas de juge plus inexorable que Robespierre; tandis que le royalisme, au contraire, dressa des couronnes pour les auteurs des crimes dont il profita. A Lyon, après l'égorgement en masse des prisonniers républicains dans la soirée du 16 floréal (5 mai) 1795, une quinzaine de jeunes gens, héros sinistres du massacre, avaient été traduits pour la forme devant le Tribunal de Roanne. Ils furent acquittés, cela va sans dire; et, le jour où ils entrèrent à Lyon, des femmes, accourues au-devant d'eux, jetèrent des fleurs sur leur passage. Le soir, au spectacle, on les couronna!

CHAPITRE V

EFFORT CONTRE LA TERREUR

Nous avons déjà décrit le mécanisme du gouvernement révolutionnaire. Le décret qui le constitua d'une manière défi-

nitive fut rendu le 4 décembre (14 frimaire), sur un Rapport présenté le 18 novembre (28 brumaire) par Billaud-Varenne. Rapport écrit dans un style âpre et sec, mais attestant une rare vigueur d'esprit et un génie organisateur. Dicté par les exigences du moment, ce grand travail fondait, à côté d'institutions passagères, des choses durables. La belle création du *Bulletin des lois* date de là.

Le règne de la Terreur se développait : rien qui ne l'annonçât. Le 5 frimaire (25 novembre), la Convention décréta que l'ombre de Mirabeau serait chassée comme indigne du Panthéon, où, pour la remplacer, celle de Marat ferait son entrée. On a vu avec quelle rapidité sinistre Bailly, Barnave, Duport-du-Tertre, Rabaud-Saint-Étienne, Girey-Dupré, s'étaient succédé sur l'échafaud. Les prisons de Paris s'ouvraient chaque jour à des conspirateurs nouveaux ou à de nouvelles victimes. La loi de Merlin de Douai, sur les suspects, était un glaive dont chacun apercevait la pointe à quelques lignes de son cœur. Encore, si le parti des Terroristes n'avait eu à son avant-garde que des hommes de la trempe d'Hébert! Mais Ronsin joignait à une âme féroce beaucoup d'intrépidité et d'audace; Vincent était redoutable comme l'est un fou furieux; Collot-d'Herbois et Fouché apportaient dans l'accomplissement de leur mission sanglante, l'un toute la puissance du fanatisme, l'autre celle d'un esprit froid et profond; le terrorisme de Billaud-Varenne s'appuyait sur une conviction d'airain; et, pour comble, le pouvoir de ces hommes avait ses racines partout : dans l'état-major de l'armée révolutionnaire, dans les bureaux de la Guerre, à la Commune, dans le Comité de salut public, au premier rang des proconsulats.

Pour faire contre-poids à un tel parti, dont la publique ivresse augmentait la force, ce n'était, certes, pas trop de Robespierre appuyé sur Saint-Just et Couthon.

Ils n'entendaient pas, toutefois, que la Révolution poussât la haine des excès jusqu'à la mollesse qui l'eût laissée désarmée en présence de tant d'ennemis acharnés à sa ruine. Ils la voulaient calme, juste, indulgente même à l'égard de ceux qui n'étaient qu'*égarés;* mais, aussi longtemps que la bataille durerait, et à l'égard des chefs de faction, ils la voulaient vigilante et ferme.

Là fut la ligne de démarcation entre eux et les Dantonistes.

Ceux-ci, dans un accès de généreuse révolte où se mêla un sentiment de lassitude, passèrent subitement d'une extrémité à l'autre, entraînés qu'ils furent : Danton par sa nature facile, le peu de fixité de ses principes et son penchant à être magnanime; Philippeaux par les emportements de son âme honnête et sincère, devenue la proie d'une haine aveugle, et Camille Desmoulins par la bonté de son cœur, unie à une légèreté d'enfant.

Un mot résumait alors l'Hébertisme : c'était TERREUR. Les Robespierristes lui opposèrent le mot JUSTICE, et les Dantonistes le mot CLÉMENCE. Toute la lutte que nous allons décrire est dans ces quelques lignes.

La CLÉMENCE! quelle déesse plus digne du culte des mortels pouvait-on invoquer! Ah! c'eût été, sans nul doute, la grande et vraie politique que celle de la générosité..., si l'on s'était trouvé au lendemain d'une victoire définitive; si l'Europe n'avait pas été là, toujours là, cherchant à étouffer la France dans une dernière étreinte; si la Révolution avait pu attendre quelque quartier de ceux qui, en ce moment même, combattaient leur pays, à Toulon, dans les rangs des Anglais, ou qui, sous Charette, continuaient d'ensanglanter la Vendée. Mais fallait-il fléchir, quand l'ennemi redoublait ses coups? fermer les yeux sur les complots intérieurs, quand tout le sol de la France était miné? Après le 9 thermidor on se hâta de dire que l'ère de la Clémence commençait; ce qui commença ce fut l'ère de la Terreur blanche!.

Voilà ce que Robespierre comprenait.

La protection généreuse accordée par lui aux soixante-treize signataires de la protestation girondine; ses efforts pour arracher Nantes aux fureurs de Carrier; sa guerre à Tallien et à Fréron, à cause de l'oppression qu'ils faisaient peser sur le Midi; Strasbourg délivré par Saint-Just de la tyrannie sanguinaire de Schneider; la politique modérée de Couthon à Lyon, si différente de celle de Collot-d'Herbois et de Fouché; enfin le caractère d'humanité et de douceur qui marqua la mission de Robespierre jeune à Besançon et à Vesoul, tout cela dit assez que le parti robespierriste tendait à mettre fin au régime de la Terreur. On avait entendu Robespierre s'écrier, dans le laisser-aller des épanchements intimes : *Quoi! toujours du sang!* Exclamation qui répond au sentiment exprimé dans la correspondance privée entre son frère et lui, et qui est d'accord avec ces remarquables paroles de Saint-Just dans son Rapport du 8 juillet 1793 : « La liberté ne sera point terrible à ceux qu'elle a désarmés. Proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes, leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention. Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait. Jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime. Il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti.... Fasse le ciel que nous ayons vu les derniers orages de la liberté! Les hommes libres sont nés pour la justice. On profite peu à troubler la terre. »

Mais, en désarmant la Terreur, il fallait prendre garde à ne pas désarmer du même coup la Révolution.

Ce fut l'écueil où les Dantonistes allèrent se briser, non de parti pris et tout d'abord, mais par suite d'un conflit de passions et d'un enchaînement de fatalités dont le récit est plein de larmes.

O souvenir navrant! Ces mêmes hommes, qu'au mois d'avril 1794 l'échafaud séparera pour jamais, marchaient, en novembre et décembre 1793, parfaitement unis. A la suite de Robespierre, mais non moins vivement que lui, Danton avait flétri les mascarades conseillées par le Père Duchêne; de même que Robespierre, il s'était écrié : « Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fanatisme, nous ne voulons pas davantage honorer le prêtre de l'incrédulité. » Et tout en rappelant qu'Henri IV, après avoir terrassé la Ligue, disait à un des chefs vaincus, en le faisant suer : « Je ne veux pas d'autre vengeance de vous, » il avait reconnu que « le temps n'était pas venu encore où le peuple pourrait se montrer clément. »

Robespierre et Danton marchaient donc dans la même voie, lorsque le 13 frimaire (3 décembre) le tour vint pour Danton d'être soumis au régime d'épuration adopté par les Jacobins, et sa position fut celle d'un accusé. Danton accusé! Quelle nouveauté effrayante!

Était-il vrai qu'il eût exprimé l'opinion qu'il fallait se relâcher de la rigueur que les circonstances commandaient? C'est ce dont Coupé (de l'Oise) l'accusa. Il s'en défendit. Puis, comme des rumeurs s'étaient fait entendre au moment où il se levait pour répondre : « Ai-je donc perdu, s'écrie-t-il avec véhémence, ces traits qui caractérisent la figure d'un homme libre? Ne suis-je plus ce même homme qui s'est trouvé à vos côtés dans les moments de crise? Ne suis-je pas celui que vous avez souvent embrassé comme votre frère, et qui doit mourir avec vous? Ne suis-je pas l'homme qui a été accablé

de persécutions? J'ai été un des plus intrépides défenseurs de Marat, j'évoquerai l'ombre de l'ami du peuple pour ma justification. Vous serez étonnés, quand je vous ferai connaître ma conduite privée, de voir que la fortune colossale que mes ennemis et les vôtres m'ont prêtée se réduit à la petite portion de bien que j'ai toujours eue. Je défie les malveillants de fournir contre moi la preuve d'aucun crime. Tous leurs efforts ne pourront m'ébranler. Je veux rester debout avec le peuple. Vous me jugerez en sa présence; je ne déchirerai pas plus la page de mon histoire que vous ne déchirerez les pages de la vôtre, qui doivent immortaliser les fastes de la liberté. »

Les applaudissements éclatent. Fier et indigné, il demande qu'une commission soit chargée de l'examen des accusations dirigées contre lui, afin qu'il y puisse répondre en présence du peuple.

Aussitôt Robespierre paraît à la tribune, et somme les accusateurs de Danton de préciser leurs griefs. Personne n'élevant la voix : « Eh bien! reprit-il, je vais le faire. » Alors, rappelant les calomnies dont on avait poursuivi Danton, et se tournant vers lui : « Danton, poursuit-il avec une animation croissante, ne sais-tu pas que plus un homme a de courage et de patriotisme, plus les ennemis de la chose publique s'attachent à sa perte? Ne sais-tu pas, et ne savez-vous pas tous, citoyens, que cette méthode est infaillible? Qui sont les calomniateurs? Des hommes qui paraissent exempts de vices et n'ont jamais montré aucune vertu. Eh! si le défenseur de la liberté n'était pas calomnié, ce serait une preuve que nous n'aurions plus ni prêtres ni nobles à combattre. Les ennemis de la patrie m'accablent de louanges exclusivement; mais je les répudie. Croit-on qu'à côté de ces éloges que l'on retrace dans certaines feuilles, je ne vois pas le couteau avec lequel on a voulu égorger la patrie; dès l'origine de la Révolution, j'appris à me méfier de tous les masques. La cause des patriotes est une, comme celle de la tyrannie : ils sont tous solidaires. Je me trompe peut-être sur Danton; mais, vu dans sa famille, il ne mérite que des éloges. Sous les rapports politiques, je l'ai observé; une différence d'opinion entre lui et moi me le faisait épier avec soin, quelquefois avec colère; et, s'il n'a pas toujours été de mon avis, conclurai-je de là qu'il trahissait la patrie? Non; je la lui ai toujours vu servir avec zèle. Danton veut qu'on le juge, il a raison; qu'on me juge aussi. Qu'ils se présentent, ces hommes qui sont plus patriotes que nous!... »

Pour avoir une idée de l'impression produite par cette généreuse éloquence, par ces accents qui ne pouvaient s'échapper que d'un cœur ému, il faut voir ce qu'en a dit Camille Desmoulins dans le premier numéro de son *Vieux Cordelier*, qu'il écrivit le lendemain même, sous le coup de sa propre émotion :

« La victoire nous est restée, parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de Robespierre est debout; parce qu'il a donné la main à son émule de patriotisme, notre président perpétuel des anciens Cordeliers, notre Horatius Coclès qui, seul, avait soutenu sur le pont tout l'effort de Lafayette et de ses quatre mille Parisiens assiégeant Marat, et qui semblait maintenant terrassé par le parti de l'étranger. Déjà, fort du terrain gagné pendant la maladie et l'absence de Danton, ce parti, dominateur insolent dans la Société, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincants de sa justification, dans les tribunes, huait, et, dans le sein de l'Assemblée, secouait la tête et souriait de pitié, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre, dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pitt. Robespierre..., dans tous les autres dangers dont tu as délivré la République, tu avais des compagnons de gloire; hier, tu l'as sauvée seul. »

Dans ce premier numéro du *Vieux Cordelier*, qui parut le 15 frimaire (5 décembre), et qui commençait par l'apostrophe ironique si connue : « O Pitt! je rends hommage à ton génie! » Camille Desmoulins se bornait à glorifier la liberté de la presse et à annoncer sa rentrée dans la carrière haletante du journalisme; dans le deuxième numéro, qu'il lança le 20 frimaire (10 décembre), il attaqua les Hébertistes en ces termes : « Le jacobin Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villages, le ci-devant feuillant Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à seize sous, Drusus mettait à huit le *maximum*. Ce qui lui réussit si bien, que, dans peu, le *Forum* trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidit pour son véritable défenseur, qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica, dans la première insurrection morale. » Plus loin, Camille Desmoulins se servait du souvenir de Marat lui-même pour écraser les exagérateurs de Marat : « Au delà de ce que Marat propose, il ne peut y avoir que délire et extravagances; au delà de ses motions, il faut écrire comme les géographes de l'antiquité, à l'extrémité de leurs cartes : Là, il n'y a plus de cités, plus d'habitations; il n'y a que des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans. » Passant ensuite aux saturnales dont l'Hébertisme avait fait le culte de la raison, outragée par de tels hommages, Camille Desmoulins les flétrissait dans un style étincelant. Les prêtres, il les montrait d'un doigt moqueur. La superstition, il la dénonçait, sous ses formes historiques les plus célèbres et les plus grotesques, en riant de ce rire terrible dont, seul avec Voltaire, il connut le secret. Mais qu'en donnant le néant pour corollaire à la mort on retirât à l'esprit humain malade l'oreiller de l'espérance; mais qu'on oubliât ce que l'idée d'un Dieu rémunérateur peut prêter de force à la liberté, et qu'aux Thermopyles Léonidas exhortait ses trois cents Spartiates en leur promettant le brouet noir, la salade et le fromage chez Pluton, *apud inferos cœnaturi*, voilà où l'ardent pamphlétaire trouvait matière contre Chaumette, contre Clootz surtout, à des attaques d'une cruauté sans excuse.

Robespierre, à qui les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier* furent montrés avant leur publication, put s'y retrouver tout entier.

Or ce fut sept jours après l'apparition de ces pages inhumaines que le pauvre Clootz eut à affronter, aux Jacobins, la grande épreuve de l'épuration. Voici comment il a rendu compte de son interrogatoire, dans son *Appel au genre humain* :

« *D.* Ton nom?

« *R.* Anacharsis Clootz.

« *D.* Le lieu de ta naissance?

« *R.* Clèves, département futur de Rhin-et-Meuse. Ceci pour ma naissance physique; quant à mon berceau moral, c'est l'université de Paris, où je suis venu à l'âge de treize ans. J'en ai trente-huit; il y a donc vingt-cinq ans que je suis Parisien.

« *D.* Que faisais-tu avant la Révolution?

« *R.* J'étais homme libre, en horreur aux maîtres de la terre et du ciel.

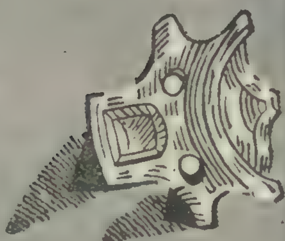
« *D.* Et depuis la Révolution?

« *R.* Législateur.

(8)

velours, il ne se fiera plus à vous. Ne vous laissez pas endormir davantage par le bougre de coq. C'est le foutu épicier de malheur, qui conduit toutes cette marotte, avec toute la bougre de clique d'endormeurs de la premiere législature, je le sais, au lieu de Lacroix, foutre, rendez lui justice & faites-le accrocher à la croix qui porte son nom. Vous délivrerez la France d'un vilain & d'un mauvais bougre.





De l'Imprimerie de TREMBLAY, rue Basse S. Denis N 11



Je suis le véritable pere Duchesne, foutre.

GAGNEZ DONC VOS DIX-HUIT FRANCS, FOUTRE

OU

Grande Colere

DU

PERE DUCHESNE

Contre l'Assemblée Nationale, qui s'amuse à la moutarde, et qui se laisse mener à la lisiere par les Ministres & par les jean-foutres de la premiere législature.

J'ESPEROIS, foutre, que la nouvelle législature marcheroit rondement, quelle répareroit toutes

90

FAC-SIMILE DES JOURNAUX

« *D.* Depuis quand Jacobin?

« *R.* Depuis l'an 1789

« *D.* Comment as-tu voté à la Convention?

« *R.* Dans le sens de la Montagne. »

Robespierre se leva, menaçant et sombre.

Que pouvait-on reprocher à Clootz, cet aimable, magnanime et doux philosophe, ce fils adoptif de la France, qui la vénérait, qui l'adorait, qui avait voulu vivre et se tenait prêt à mourir pour elle? Il avait entretenu des rapports d'affaires avec les banquiers Vandenyver, dont le nom figurait sur la liste des suspects : était-ce un crime? Les sachant arrêtés et les croyant innocents, il leur avait témoigné de l'intérêt : cet élan du cœur, fût-il aveugle, pouvait-on, sans une criante injustice, le lui imputer à trahison?

C'est ce que, néanmoins, fit Robespierre, sur la mémoire de qui cet acte inique restera comme une tache ineffaçable.

Et que dire des autres chefs d'accusation articulés contre Clootz? de son patriotisme nié, parce qu'il était baron allemand? de son *sans-culottisme* bafoué, parce qu'il possédait plus de cent mille livres de rente? Certes, s'il y avait un homme dans la Révolution à qui le cosmopolitisme, même poussé jusqu'à l'enthousiasme, dût paraître respectable, c'était Robespierre, qui lui-même avait écrit ces belles paroles : « Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État. » Par quelle pitoyable inconséquence en vint-il à reprocher à Clootz de s'être paré du titre de citoyen du monde? Dans l'histoire de Robespierre, il n'est pas de page plus triste que celle-là.

« Des idées singulières, raconte Clootz, me vinrent à l'esprit pendant que Robespierre parlait comme Mahomet. Est-ce bien de moi qu'il parle? J'éprouvai le même doute que le fameux circoncis Balthasar Orobio, plongé dans les cachots de l'Inquisition à Valladolid. Il s'interpellait lui-même : *Orobio, est-ce toi? Non, je ne suis pas moi.* »

Son exclusion fut prononcée. Il avait contre lui, l'infortuné, le meurtrier pamphlet de Camille Desmoulins, et le discours, plus meurtrier encore, de Robespierre. Rien d'aussi touchant que la manière dont il rappelle cette horrible injustice : « Je sortis avec l'air calme de l'innocence opprimée. Un morne silence régnait dans la salle. Aucune huée n'aggrava mon malheur. Je rendis la carte que j'avais à ma boutonnière; mais on ne m'arrachera qu'avec la vie l'empreinte jacobine gravée dans mon cœur. »

Vint le tour de Camille d'être reçu à l'épuration, ou rejeté. C'était le 24 frimaire (14 décembre). On le somme de s'expliquer sur ses liaisons avec Dillon, sur certains propos qu'on lui attribue, relativement à la condamnation des vingt-deux Girondins. Contre la première imputation, il se défendit mal. A l'égard de la seconde, il montra un mélange de faiblesse et d'émotion vraiment tragique. Il reconnut qu'il s'était trompé sur beaucoup d'hommes, tels que Mirabeau, les Lameth. Mais n'avait-il pas été le premier à dénoncer ses propres amis, lorsqu'il les avait vus se mal conduire? Les sanglots de son cœur s'échappèrent à moitié dans ce cri d'une mélancolie pénétrante, associée à un secret effroi : « Une fatalité bien marquée a voulu que de soixante personnes qui ont signé mon contrat de mariage, il ne me reste plus que deux amis, Robespierre et Danton. Tous les autres sont émigrés ou guillotinés. De ce nombre étaient sept des vingt-deux! Un mouvement de sensibilité dans cette occasion était donc bien pardonnable. Cependant j'atteste n'avoir pas dit : *Ils meurent en républicains, en Brutus;* j'ai dit : *Ils meurent en républicains, mais en républicains fédéralistes;* car je ne crois pas qu'il y eût beaucoup de royalistes parmi eux. »

Robespierre, qui avait défendu Danton, protégea Camille Desmoulins. Il le peignit tel qu'il était : faible et confiant, souvent courageux, toujours républicain, aimant la liberté par instinct comme par sentiment, et, en dépit de toutes les séductions, n'ayant jamais aimé qu'elle. Il l'avertit, néanmoins, avec gravité, de se tenir en garde contre ce qu'il y avait de versatile dans son esprit et de trop précipité dans ses jugements sur les hommes. Tout fut dit. L'admission de Camille fut votée au milieu des applaudissements.

Ainsi Robespierre, Danton, Camille Desmoulins marchaient d'accord à cette époque; et à tel point que, sur les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier*, Camille avait pris l'avis de Robespierre.

Malheureusement ce dernier refusa de lire à l'avance les numéros suivants, de peur qu'on ne l'accusât de les avoir dictés; et Camille Desmoulins, abandonné à ses propres inspirations, dépassa aussitôt le but.

Jusqu'alors il ne s'était attaqué qu'à la faction d'Hébert : dans son troisième numéro du *Vieux Cordelier*, il s'exprima de manière à fournir un thème aux détracteurs de la Révolution. Répondant à ceux qui gémissaient des excès associés au triomphe de la République, par le tableau de la tyrannie des empereurs, il s'empara du pinceau brûlant de Tacite, et, dans des pages d'une immortelle beauté, il traça, des fureurs d'un autre âge, une peinture que quelques allusions trop transparentes, semées çà et là, et un amalgame imprudent de noms anciens et d'expressions modernes fournirent aux royalistes l'occasion d'appliquer aux choses du temps :

« .... Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Nursia d'avoir élevé un monument à ses habitants, morts au siége de Modène...; crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses; crime de contre-révolution au journaliste Crémutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains; crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul; crime de contre-révolution à Pétréius d'avoir eu un songe sur Claude; crime de contre-révolution à Appius Silanus de ce que la femme de Claude avait eu un songe sur lui...; crime de contre-révolution à la mère du consul Fusius Géminus d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

« Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait pas s'exposer à périr soi-même.... On avait peur que la peur même ne rendît coupable.

« Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se verteret et si multi idem audeant, bellum esse.* Suspect.

« Fuyait-on, au contraire, la popularité, et se tenait-on au coin de son feu, cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération. *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus.* Suspect....

« Étiez-vous riche, il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Auri vim atque opes Plauti principi infensas.* Suspect....

« Étiez-vous pauvre, comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem, undè præcipuam audaciam.* Suspect....

« S'était-on acquis de la réputation à la guerre, on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi, qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux

était de s'en défaire : au moins, seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée. *Multâ militari famâ metum fecerat.* Suspect....

« L'un était frappé à cause de son nom ou de celui de ses ancêtres; un autre, à cause de sa belle maison d'Albe; Valérius, à cause que ses jardins avaient plu à l'impératrice; Statilius, à cause que son visage lui avait déplu; et une multitude, sans qu'on en pût deviner la cause....

« Les dénonciateurs se paraient des plus beaux noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Régulus, Cassius, Sévérus. La délation était le seul moyen de parvenir, et Régulus fut fait trois fois consul pour ses dénonciations.... Le marquis Sérunus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père, déjà exilé; après quoi, il se faisait appeler fièrement Brutus.

« Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecteurs de la vie et des propriétés, étaient devenus des boucheries où ce qui portait le nom de supplice et de confiscation n'était que vol et assassinat....

« Si un lion empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets des Césars; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que celle causée par la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans, n'a point de bornes.... »

« Ces médailles de la tyrannie » présentaient, selon Camille Desmoulins, la vivante image de ce que ses concitoyens auraient eu à souffrir de maux pendant cinquante ans, si, maintenant que l'épée de la République avait été tirée contre les monarchies, on laissait la royauté remettre le pied en France. « Le despotisme, rentré furieux dans ses possessions détruites, ne pourrait s'y affermir qu'en régnant comme les Octave et les Néron. » Il ajoutait : « Dans ce duel entre la liberté et la servitude, et dans la cruelle alternative d'une défaite mille fois plus sanglante que notre victoire, « outrer « la Révolution avait donc moins de péril et valait encore « mieux que de rester en deçà, » comme l'a dit Danton; et il a fallu avant tout que la République s'assurât du champ de bataille. » Il disait encore : « Ceux qui jugent si sévèrement les fondateurs de la République ne se mettent pas assez à leur place. » Quant au Tribunal révolutionnaire, il en faisait l'éloge. Enfin, il signalait comme deux précipices également à éviter « l'exagération en moustaches » et « le modérantisme en deuil, » tenant en ceci le même langage que Robespierre, dont il qualifiait le manifeste de *sublime*.

Mais qu'importait tout cela? Pour que le troisième numéro du *Vieux Cordelier* devînt une arme empoisonnée aux mains des ennemis de la Révolution, il suffisait qu'on pût dire avec un certain degré de vraisemblance que c'était bien son règne que Camille, s'abritant sous une grande ombre, avait entendu décrire. Et ce danger, l'ignorait-il? Non, puisqu'il protestait d'avance contre les rapprochements que la malignité trouverait entre le temps où il vivait et celui dont il avait emprunté le tableau à Tacite.

Aussi qu'arriva-t-il? Que l'apparition de ce troisième numéro le 25 frimaire (15 décembre) fut le signal d'un immense scandale. Tous les contre-revolutionnaires battirent des mains; tous affectèrent de répandre que Camille Desmoulins venait de tracer, sous d'autres noms, l'histoire de son époque; il y eut des transports de joie dans toutes les sociétés connues pour leurs tendances aristocratiques; sans le vouloir, sans le savoir, le généreux mais téméraire écrivain avait, en rendant l'espoir à l'innocence, servi les calculs de la haine.

Et dans quel moment? Lorsque se révélait au sein de la Convention un parti qui, conduit en secret par Fabre d'Églantine et ouvertement par Bourdon (de l'Oise), ne songeait qu'à énerver le pouvoir et à saper le Comité de salut public. Attaquer de face ce groupe d'hommes intrépides et de travailleurs infatigables qui portaient le poids d'un monde, on ne l'osait pas; mais on s'étudiait à leur susciter mille obstacles; on les décriait dans la personne de leurs moindres agents; on remuait sans cesse autour d'eux d'une main furieuse l'impur limon de la jalousie; on irritait de plus en plus contre cette concentration toute-puissante des forces du pays qu'on appelait leur dictature l'orgueil de la partie la moins saine de la Convention. Tandis que, hors de l'Assemblée, on les montrait prêts à abandonner le Midi au delà de la Durance, on les accusait sourdement, dans l'Assemblée, de ne rien faire pour réduire Toulon. Miner tous les appuis du gouvernement, et de cette manière le désorganiser, au plus fort d'une lutte gigantesque, c'était perdre la Révolution, qui, sans unité d'action, périssait; eh bien! dans l'espoir d'écraser le Comité de salut public sous son fardeau, démesurément accru, Bourdon (de l'Oise) alla jusqu'à demander la suppression pure et simple des ministres. Bientôt l'existence du Comité de salut public lui-même, tel qu'il était alors composé, est mise en question. Ses pouvoirs expiraient le 20 frimaire (10 décembre). Le 12 seulement, sur la demande de Barère, la Convention aborde la question de savoir s'ils seront renouvelés. Mais ce que Bourdon (de l'Oise) et ses amis veulent renouveler, c'est le personnel dirigeant. La proposition formelle en fut faite; un décret fut rendu; des listes furent dressées; des noms nouveaux, celui de Dubois-Crancé entre autres, furent inscrits sur ces listes. Mais, le 13, au moment où l'on réclamait l'appel nominal pour le renouvellement, Jay-Sainte-Foix, s'élançant à la tribune, s'écrie :

« Est-ce donc lorsque les Puissances jouent de leur reste, et que de grandes négociations sont entamées, et que Toulon va rentrer dans le sein de la République, et que le Midi va expier ses erreurs; est-ce lorsque les armées sont en présence de l'ennemi, est-ce lorsque les défenseurs de la liberté sont à la veille d'écraser les satellites de Pitt et de Cobourg, qu'il faut changer le centre de gravité de la République? Avec un nouveau Comité, toute responsabilité disparaît : si vous vous plaignez de lui, il dira : Les plans étaient mauvais, nous sommes arrivés trop tard pour les corriger. Si vous accusez l'ancien, il répondra : Les mesures étaient bonnes, elles ont été mal exécutées. »

Il y avait tant de force dans ces considérations, et le danger était si manifeste de changer de généraux sur le champ de bataille, dans le feu de l'action, — à part même le mérite des hommes qu'il s'agissait de remplacer, — que la Convention ne s'y put résoudre. Elle rapporta son décret de la veille, et prorogea ce Comité fameux que l'Europe entière admirait en frissonnant.

Ce vote n'attestait que l'empire des circonstances. Robespierre ne s'y trompa point; il sentit que l'orage se formait dans l'Assemblée. Mais, comme les ennemis du Comité avaient soin de ne lui porter que des coups indirects et enveloppaient leurs colères de ténèbres, pour les amener à combattre au grand jour, il fit adopter par les Jacobins, le 24 frimaire (14 décembre), une proposition que Romme courut présenter à la Convention le lendemain, et qui avait pour but d'astreindre tout député suppléant à faire dès son arrivée sur la scène politique sa profession de foi. La motion passa; mais, profitant de l'absence de Robespierre, Thibeaudeau demanda et obtint le rapport du décret dans la même séance.

Cette victoire encourageant le parti des Fabre d'Églantine, Bourdon (de l'Oise), Laurent Lecointre, Clausel, etc., ils se décident à un vigoureux essai de leurs forces Le 27 frimaire (17 décembre), Laurent Lecointre ouvre la tranchée par la dénonciation d'un agent du Conseil exécutif, coupable d'avoir arrêté un courrier venant de Givet et porteur de dépêches pour la Convention. Boursault, de son côté, se plaint d'avoir été arrêté à Saint-Germain par le même agent, qui ne l'a laissé passer, dit-il, qu'après avoir visé son passe-port. Mouvement d'indignation dans l'Assemblée. A son tour, Bourgoin raconte qu'à Lonjumeau il s'est vu opposer des formalités semblables. L'indignation redouble. C'est en vain que Voulland, membre du Comité de sûreté générale, explique la sévérité des mesures prises par le caractère anormal de la situation, par la nécessité d'une vigilance d'où dépend le salut public, et par l'exemple des trahisons auxquelles courriers ordinaires et extraordinaires ont servi de messagers; Charlier s'écrie qu'il est temps de faire cesser la lutte du Conseil exécutif et de ses agents contre la Convention, et il demande que les ministres soient mandés séance tenante. Bourdon (de l'Oise), reprenant sa thèse favorite, déclare que, tant qu'il y aura un Conseil exécutif, le gouvernement révolutionnaire ne pourra marcher.

Fabre d'Églantine, très-réservé d'ordinaire, très-prudent, et sobre de dénonciations, croyant cette fois la brèche praticable, s'y précipite; mais, n'osant encore attaquer le Comité de salut public que par le tableau des désordres qu'il a charge de réprimer et ne réprime pas, il peint Ronsin parlant en maître dans Paris, se faisant partout obéir, ayant à ses ordres des bandes de coupe-jarrets à moustaches, et les traînant après lui le long des rues, qui ne retentissent plus que du bruit de leurs grands sabres. Il parle d'un horrible placard de Ronsin, dont il accuse Vincent d'avoir tapissé les murs de Paris, et il conclut à l'arrestation de ce dernier. Vincent était secrétaire général de la guerre, le coup portait donc, et sur le ministre de la guerre Bouchotte, et sur le Comité de salut public qui les employait. La Convention décrète que Vincent sera mis en état d'arrestation. Même décret, sur la demande de plusieurs membres, est rendu contre Ronsin et Maillard. Peu s'en fallut que Héron, agent du Comité de sûreté générale, ne partageât leur sort à cause d'une querelle où il s'était emporté avec violence contre le représentant Panis.

Le lendemain, 28 frimaire (18 décembre), les ministres furent mandés à la barre de l'Assemblée, qui leur infligea de la sorte la nécessité de se justifier et de s'humilier devant elle.

Ainsi, tout en s'abstenant de nommer le Comité de salut public, on le poursuivait sans relâche, soit dans la personne de ses agents, soit à propos d'actes dont on donnait à entendre qu'il était responsable. Et les agresseurs n'avaient point leur place dans ce qu'on appelait alors « la fange du Marais; » il y avait à compter avec eux; car ils siégeaient sur les cimes de la Montagne, et ils avaient touché la corde sensible, dans la Convention, en s'adressant à son orgueil.

Grande fut la perplexité de Robespierre. L'opposition qui venait de se former au sein de l'Assemblée frappait sur les Hébertistes, qu'il n'aimait pas, mais en visant au cœur du Comité de salut public, dont la chute, en ce moment, eût été une calamité publique. Quel parti prendre? La situation était d'autant plus compliquée, qu'en se prononçant contre Ronsin, Vincent, Maillard et leurs pareils, les adversaires du Comité de salut public dans l'Assemblée tendaient à se confondre avec le parti dont Danton était le chef et Camille Desmoulins le porte-voix. Or, Robespierre voulait bien marcher avec ces derniers, mais non pas avec les autres. Il voulait bien attaquer l'Hébertisme, mais pour sortir de la Terreur, non pour désorganiser le gouvernement révolutionnaire, quand plus que jamais l'unité et la vigueur d'action étaient commandées par les périls de la France.

Tel était l'état des choses et des esprits, lorsque, le 30 frimaire (20 décembre), un grand nombre de femmes vinrent à la barre de la Convention réclamer la liberté de leurs parents. Pareille démarche avait été faite dix jours auparavant. Robespierre se hâte de profiter de l'occasion, pour essayer de cette politique de la Justice, qu'il projetait de substituer à la Terreur. Il commence par reprocher doucement aux femmes qui se pressent à la barre cette démarche tumultueuse, et de ne s'être pas adressées plutôt en particulier, avec la modestie de leur sexe, aux dépositaires des grands intérêts de la patrie; puis, après avoir posé les bases de sa politique, qui consiste à préserver l'innocent des excès des faux patriotes, sans toutefois désarmer la Révolution devant ses ennemis, il propose et obtient l'établissement d'une Commission, nommée par les Comités de salut public et de sûreté générale, pour s'enquérir des personnes arrêtées injustement, et soumettre aux deux Comités le résultat de leurs recherches. Il y avait, dans ce cas, à éviter le danger des sollicitations, qui eussent ouvert carrière aux séductions de la richesse ou de la beauté, et donné à la faveur ce qui n'est dû qu'à la justice; c'est pourquoi Robespierre fit ajouter au décret que les Commissaires demeureraient inconnus du public.

C'était un grand pas hors de la Terreur. Ceux qui la représentaient dans l'un ou l'autre Comité, Billaud-Varenne entre tous, le sentirent bien, et ils en frémirent. Mais, en invoquant contre elle la Justice seule, et en s'abstenant de tout appel à une molle et dangereuse indulgence, Robespierre ne laissait aucune prise sur lui aux Terroristes. De quel front seraient-ils venus lui reprocher en public de distinguer entre l'innocent et le coupable? Couvrir le premier d'une égide, était-ce promettre l'impunité au second? Robespierre, avec une sagacité admirable, avait compris que l'unique moyen d'assurer le triomphe d'une politique modérée était de se garder du *modérantisme :* que l'unique moyen de vaincre les Hébertistes coupables d'un excès était de ne pas tomber dans l'excès contraire.

Deux hommes dérangèrent ces sages calculs : Philippeaux et Camille Desmoulins, l'un en prêtant le flanc aux Hébertistes par des assertions erronées et d'injustes attaques; l'autre en poussant l'étourderie de ses généreux élans jusqu'à donner à la politique modérée, qu'il croyait servir, un air de contre-révolution.

On a vu avec quelle légèreté et quelle acrimonie Philippeaux, en Vendée, avait poursuivi le parti de Saumur, n'épargnant pas plus Rossignol que Ronsin, lançant ses accusations au hasard, et remplissant tout du bruit de ses colères. De retour à Paris, il se mit à raviver une querelle qui semblait morte un acharnement incroyable. Non content de tourner et de retourner le couteau dans la plaie que ses premières dénonciations avaient creusée au sein d'un parti rival, il s'en prit au Comité de salut public; il l'accusa d'être resté sourd à ses avertissements, d'avoir laissé sacrifier vingt mille soldats depuis ses premiers avis. Si son intention eût été de pousser dans les rangs de l'Hébertisme quiconque regardait le Comité de salut public comme le Palladium de la Révolution, il n'aurait certes pu mieux faire. Du moins, si ses réquisitoires eussent porté sur des fondements solides! Mais non : ses pamphlets sur la Vendée fourmillaient d'erreurs; et, dans son

empressement à fouler aux pieds les Hébertistes, il leur préparait une victoire.

De son côté, Camille Desmoulins, qui, non moins enthousiaste et non moins léger que Philippeaux, s'était mis à le croire sur parole, l'admirait, le vantait, et s'en allait répétant partout : « Avez-vous lu Philippeaux? » Camille Desmoulins publia, précisément le jour où Robespierre faisait instituer par la Convention un *Comité de justice*, le quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, où il demandait, lui, un *Comité de clémence*. Et ce n'était point là une simple question de mots : les développements donnés par l'auteur à sa proposition le prouvaient de reste.

On a cité bien souvent, avec une admiration qu'il est impossible à toute âme honnête de ne point partager, l'admirable passage que voici : « ... La Liberté que j'adore n'est point le Dieu inconnu. Nous combattons pour défendre des biens dont elle met *sur-le-champ* en possession ceux qui l'invoquent; ces biens sont la Déclaration des droits, la douceur des maximes républicaines, la Fraternité, la sainte Égalité, l'inviolabilité des principes; voici les traces des pas de la Déesse; voilà à quels traits je distingue les peuples au milieu desquels elle habite. Et à quel autre signe veut-on que je reconnaisse cette Liberté divine? Cette Liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? N'est-ce qu'une actrice, la Candeille ou la Maillard, promenées avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de quarante-six pieds de haut que propose David?. . O mes chers concitoyens, serions-nous donc avilis à ce point que de nous prosterner devant de telles divinités? Non, la Liberté, cette Liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale et des haillons; la Liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la Déclaration des droits, c'est votre sublime Constitution. »

A la lecture de ces lignes si éloquentes, si saintement passionnées, si dignes de la déesse qu'elles invoquent et qui les inspira, quel cœur pourrait rester sans battement? Mais Camille Desmoulins ne prenait-il pas le jour du combat pour le lendemain de la victoire, lorsqu'il niait que la Liberté, comme l'enfance, eût besoin de passer par les cris et les pleurs pour arriver à l'âge mur? Il n'y a pas à en douter : ce que le quatrième numéro du *Vieux Cordelier* demande à chaque page, presque à chaque ligne, c'est que la Révolution, en tant que Révolution, abdique, et *sur-le-champ*. Quoi de plus clair que ceci : « Voulez-vous que je reconnaisse la Liberté, que je tombe à ses pieds? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects; car, dans la Déclaration des droits, il n'y a point de maisons de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. » Il est vrai que l'auteur, frappé lui-même du danger d'une semblable mesure, et comme effrayé de son propre entraînement, écrit en note : « Je déclare que mon sentiment n'est pas qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet, et que les quatre ou six examinateurs secrets, décrétés par la Convention, décadi 30 frimaire, interrogent les suspects, et leur rendent la liberté, si leur élargissement ne met point la République en péril. » Mais, si tel est le sentiment de Camille et si sa politique est aussi mesurée que celle de Robespierre, pourquoi s'écrie-t-il, à la page suivante, au risque de rendre la Révolution plus noire encore aux yeux de l'Europe qu'elle ne l'a été jusqu'alors, et contrairement à la vérité, qu'on n'a plus affaire maintenant, à l'intérieur, qu'aux lâches et aux *malades?* Pourquoi donne-t-il à entendre que des *femmes*, des *vieillards*, des *cacochymes*, constituent le principal danger de la République? Les Hébertistes voient des conspirateurs partout; lui, n'en voit nulle part. A ses yeux, la « multitude des Feuillants, rentiers et boutiquiers, » incarcérés dans le duel entre la monarchie et la République, n'a ressemblé qu'à ce peuple de Rome, dont Tacite peint l'indifférence, dans le combat entre Vespasien et Vitellius. « Ce sont gens que le spectacle de la Révolution amuse, et qui volontiers partagent leur attention entre un roi qu'on décapite et le supplice de Polichinelle : rien de plus. Mais Vespasien, vainqueur, ne fit point embastiller toute cette multitude. » Ainsi, la lutte sans égale et sans exemple où s'entre-choquent deux mondes, la lutte gigantesque qui est venue agiter toutes les idées, mettre en émoi tous les intérêts, déchaîner toutes les passions, remuer dans toutes leurs profondeurs et les sociétés humaines et le cœur de l'homme, Camille Desmoulins la compare à un combat où les habitants de Rome assistèrent en spectateurs indifférents, parce qu'il ne devait en effet leur donner à choisir qu'entre deux maîtres! Poussant sa pointe, il vante « l'indulgence extrême » de Thrasybule, après qu'il se fut « emparé d'Athènes, » comme si le grand siége entrepris par la Révolution était fini! Que veut-il donc? Une amnistie? Non; il sent qu'une « indulgence aveugle et générale serait contre-révolutionnaire; » il n'est pas sans se préoccuper du danger qu'il y aurait à imprimer à la machine du gouvernement, en sens contraire à sa première impulsion, une secousse qui risquerait d'en briser les ressorts. Sa conclusion, c'est l'établissement d'un *Comité de clémence*. Suit une invocation à Robespierre, la plus pathétique qui fut jamais : « O mon cher Robespierre, c'est à toi que j'adresse la parole; car j'ai vu le moment où l'on n'avait plus que toi à vaincre, où, sans toi, le navire Argo périssait, la République entrait dans le chaos!... O mon vieux camarade de collége, toi dont la postérité relira les discours éloquents, souviens-toi de ces leçons de l'histoire et de la philosophie : que l'amour est plus fort, plus durable que la crainte; que l'admiration et la religion naquirent des bienfaits; que les actes de clémence sont l'échelle du mensonge, comme nous disait Tertullien, par lesquels les membres des Comités de salut public se sont élevés jusqu'au ciel, et qu'on n'y monte jamais sur des marches ensanglantées. Déjà tu viens de t'approcher beaucoup de cette idée, dans la mesure que tu as fait décréter aujourd'hui.... Il est vrai que c'est plutôt un *Comité de justice* qui a été proposé. Cependant, pourquoi la clémence serait-elle devenue un crime dans la République?... »

Cet écrit de Camille Desmoulins, où l'esprit trouve tant à redire, mais qui s'empare si puissamment du cœur, avait le tort de réclamer, pour le régime de la liberté militante, ce qui ne convenait qu'au régime de la liberté victorieuse; il supposait, inconcevable et dangereuse erreur! que la Révolution n'avait plus aucun obstacle devant elle; que tous ses ennemis étaient ou vaincus ou convertis. Le contraire, hélas! n'était que trop manifeste. Aussi l'effet produit fut-il l'opposé de celui que Camille Desmoulins avait espéré.

Les Hébertistes, que la modération prudente de Robespierre accablait, précisément parce qu'elle ne leur fournissait aucun prétexte spécieux d'attaque, triomphèrent du quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, et se répandirent en discours véhéments sur ce que, sortir de la Terreur, c'était entrer dans la contre-révolution.

Voyez où l'on nous mène! disaient-ils. Hier, il fallait un *Comité de justice* qui protégeât de prétendus innocents; aujourd'hui, cela ne suffit plus : ce qu'on veut, c'est un *Comité de clémence* qui rassure ou encourage les coupables, sans doute? Et, à l'appui de cette demande, si étrange dans les circonstances, qu'ose-t-on affirmer? Que la clémence, c'est-à-

dire l'impunité promise aux artisans de la contre-révolution, serait la meilleure des mesures révolutionnaires! Au fait, comment avons-nous pu jusqu'ici nous abuser au point de croire que la Révolution française avait le monde entier sur les bras; qu'elle marchait sur un sol volcanisé, la tête dans l'orage; et que ses innombrables ennemis lui gardaient des ressentiments immortels? De faibles femmes, une tourbe inoffensive de curieux et d'indifférents, des vieillards, des malades, des cacochymes, voilà, — Camille Desmoulins veut bien nous l'apprendre, — nos adversaires! Et c'est sans autre but que de venir à bout de ces pauvres gens que la Révolution, selon notre auteur, déploie une tyrannie à laquelle on ne saurait trouver rien de comparable, à moins qu'on ne remonte aux règnes infâmes d'un Tibère ou d'un Néron. De l'Europe armée contre nous, de la Vendée s'agitant sur des ruines toutes fumantes du sang des patriotes, de la mansuétude des rebelles lyonnais prouvée par l'exécution de Chalier, de Toulon livré aux Anglais..., pas un mot. Périls imaginaires que tout cela! Nous n'avons affaire qu'à des femmes, à des vieillards, à des cacochymes, à des malades.

L'effet des indiscrètes démonstrations de joie échappées aux royalistes vint s'ajouter à celui de ces terribles commentaires auxquels il faut bien avouer que les récents écrits de Camille Desmoulins, malgré mainte précaution oratoire, donnaient prise; et les Hébertistes en reçurent un surcroît de force inattendu. L'occasion d'agrandir leur cause en la confondant avec celle de la Révolution elle-même leur était fournie.

Autre imprudence fatale! L'invocation de Camille Desmoulins à Robespierre avait pour résultat nécessaire, non-seulement de poser ce dernier comme l'arbitre suprême de la situation, ce qui était le désigner à tous les coups de l'envie, mais encore de le réduire à l'alternative, ou de paraître déserter la Révolution par une accession sans réserve au parti des indulgents, ou de leur montrer un front sévère, et de sauver ainsi la politique de modération du reproche de *modérantisme*. Dès ce moment, il se trouvait condamné à naviguer parmi les écueils!

Les conséquences ne tardèrent pas à se développer.

Le 30 frimaire (20 décembre), les Cordeliers, soumis à l'influence de l'Hébertisme, envoient à la Convention une députation dont l'orateur, d'un ton hautain et le chapeau sur la tête, réclame la mise en accusation trop retardée, dit-il, des soixante-treize Girondins détenus. C'était un trait lancé droit au cœur de Robespierre, qui les avait défendus. Mais, plus encore que la réclamation, la manière dont elle était faite annonçait l'audace renaissante des Hébertistes. Couthon proteste contre cette affectation de parler le chapeau sur la tête à l'Assemblée des représentants du peuple; et Robespierre l'appuie en ces termes : « Sans doute, tous les citoyens sont égaux entre eux; mais il n'est pas vrai qu'un seul homme soit l'égal d'une portion quelconque de citoyens. Un individu qui parle devant une assemblée doit respecter en elle la société générale dont il est membre. » Le règlement, qui était conforme à ce principe, fut maintenu.

Le lendemain, la tête de Chalier, solennellement promenée dans Paris sur un autel que portait un char de triomphe et que recouvraient des guirlandes de cyprès, offrit aux Hébertistes une occasion naturelle d'essayer leurs forces. Collot-d'Herbois, qu'ils attendaient avec une impatience frémissante, était accouru de Lyon. Il arrivait, précédé d'une réputation d'indomptable vigueur. Il paraît aux Jacobins, où les Hébertistes saluent sa présence par des applaudissements enthousiastes; et, après une apologie véhémente de sa conduite à l'égard des Lyonnais : « Il y a deux mois que je vous ai quittés, s'écrie-t-il d'une voix amère; vous étiez tous brûlants de la soif de la vengeance contre les infâmes conspirateurs de la ville de Lyon. Aujourd'hui, je ne reconnais plus l'opinion publique; si j'étais arrivé trois jours plus tard à Paris, je serais, peut-être, décrété d'accusation.... » Puis, répondant à ceux qui disaient : « Les victimes des exécutions en masse ordonnées à Lyon ne sont pas mortes du premier coup : » — « Et Chalier, poursuit-il, Chalier est-il mort, lui, du premier coup? Si les aristocrates avaient triomphé, croyez-vous que les Jacobins eussent péri du premier coup? Et la Convention, qui avait été mise hors la loi par ces scélérats, aurait-elle péri du premier coup? Qui sont donc ces hommes qui réservent toute leur sensibilité pour les contre-révolutionnaires? Une goutte de sang versée des veines généreuses d'un patriote me retombe sur le cœur; mais, pour les conspirateurs, je n'ai point de pitié.... » Collot d'Herbois attaquait Camille Desmoulins sans le nommer : Nicolas le nomma, et, qualifiant le *Vieux Cordelier* de « libelle, » il prononça ce mot barbare : « Camille Desmoulins frise depuis longtemps la guillotine. » L'éloge de Ronsin par Collot-d'Herbois compléta la scène. La Terreur ressaisissait son sceptre sanglant. Hébert, ivre de joie, dressa un piédestal à Collot-d'Herbois, et il écrivit : « Le géant a paru. »

Deux jours après, 3 nivôse (23 décembre), nouvelle députation des Cordeliers à la Convention pour insister sur l'élargissement de Ronsin et de Vincent. Évidemment, les Hébertistes avaient repris l'offensive; la séance des Jacobins, qui suivit cette démarche, en fut la preuve.

Dans la séance précédente, il avait été décidé que ce soir-là Camille Desmoulins, Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine et Philippeaux auraient à répondre, le premier à la dénonciation de Nicolas, les autres à une dénonciation d'Hébert.

On s'attendait donc à des incidents dramatiques; et le concours fut tel, qu'on paya des places jusqu'à vingt-cinq livres. Collot-d'Herbois se présente, la douleur peinte sur le visage, et dit : « C'est de la mort des patriotes que je viens vous parler, citoyens.... Gaillard, le vertueux Gaillard, que vous avez vu ici, il n'y a pas longtemps, le meilleur ami de Chalier, s'est tué de désespoir, se croyant abandonné. » A cette sombre nouvelle, une émotion violente se manifeste parmi les auditeurs. Lui, reprenant : « Vous ai-je trompés quand je vous ai dit que les patriotes étaient au désespoir?... Gaillard n'était pas un homme faible. C'est lui qui, au 10 août, monta le premier à l'assaut contre le tyran, et il reçut alors de larges blessures. Son ombre est devant nous; elle nous dit : « Je « n'ai point pâli sous les poignards des ennemis du peuple, « mais je n'ai pu résister à l'idée cruelle d'être abandonné par « les Jacobins. » L'émotion redoublant : « Prêtons, continue-t-il, prêtons le serment de ne pas survivre à celui de nos frères qui pourrait être attaqué. » Et tous, debout, le bras étendu, s'engagent par un serment terrible, aux applaudissements réitérés des tribunes.

L'occasion était bonne pour prendre à partie Camille Desmoulins sans le nommer; Collot-d'Herbois le désigne en ces termes : « Vous croyez que des hommes qui vous traduisent les historiens anciens, qui retournent en arrière de cinq cents ans, pour vous offrir le tableau des temps où vous vivez, sont patriotes? Non.... On veut modérer le mouvement révolutionnaire. Eh! dirige-t-on une tempête?... Rejetons donc loin de nous toute idée de modération. Restons Jacobins, restons Montagnards, et sauvons la liberté. »

Au bruit des applaudissements qui saluent ces paroles, Le-

vasseur se lève, et, brusquement : « Je demande à arracher le masque dont se couvre Philippeaux. » Il l'accuse alors d'avoir un patriotisme qui ne consiste qu'en bavardages et en déclamations ; d'avoir traité Ronsin et Rossignol de scélérats ; de l'avoir engagé lui, Levasseur, à voter pour l'appel au peuple, et d'avoir ensuite voté contre ; d'avoir dit que le club des Jacobins était composé de fripons. « Je ne m'attendais pas, répond Philippeaux, à être accusé par Levasseur, mon compatriote et mon confrère ; je me voue à l'infamie s'il se trouve dans mon Rapport un seul fait controuvé. » Il reprend ensuite ses dénonciations contre Ronsin et Rossignol, qu'il représente plongés dans les plaisirs et la bonne chère. Il affirme qu'à la bataille de Coron, en Vendée, Ronsin a fait écraser par trois mille brigands quarante-trois mille républicains (ailleurs, au lieu de quarante-trois mille, il avait dit quatre-vingt-dix mille). Il nie enfin le propos insolent qu'on lui impute en ce qui concerne les Jacobins, imputation sur laquelle Levasseur insiste et qu'Hébert confirme.

La séance devenait tumultueuse. Danton recommande le calme. « Je n'ai, ajoute-t-il, aucune opinion formée sur Philippeaux ni sur d'autres ; je lui ai dit à lui-même : « Il faut « que tu prouves ton accusation, ou que tu portes ta tête « sur un échafaud. » Imprudentes paroles qui semblaient condamner d'avance Philippeaux, dans le cas où il se serait trop avancé, ce qui, malheureusement, se trouva hors de doute !

Robespierre avait défendu Danton, il avait protégé Camille Desmoulins : il n'abandonna pas Philippeaux. Il dit que, si ce dernier avait cédé à des passions particulières, son devoir était de faire le sacrifice de son opinion ; qu'il ne croyait pas, quant à lui, que Philippeaux eût eu des intentions contre-révolutionnaires ; qu'il fallait l'entendre ; que la discussion devait être calme ; que la tactique des ennemis de la Révolution était de pousser ses serviteurs à se déchirer de leurs propres mains ; que les arrestations récentes (celles de Ronsin et de Vincent) avaient donné lieu à des soupçons injustes, n'étant pas l'ouvrage d'un homme, mais le résultat d'un examen attentif dans les deux Comités ; que, si des erreurs avaient été commises, on pouvait s'en reposer sur la justice de la Convention du soin de les réparer ; que Marat était allé tranquillement au Tribunal révolutionnaire et en était revenu triomphant.

Ce langage était à la fois plein de sagesse et de fermeté. Aux efforts des Hébertistes pour faire regarder Ronsin et Vincent comme les victimes d'une oppression qui avait sa source dans les seules dénonciations de Philippeaux, Robespierre opposait le jugement des Comités, la confiance que devait inspirer la Convention, et cette soumission à la justice dont Marat lui-même avait donné l'exemple. D'un autre côté, loin de sommer Philippeaux, comme l'avait fait Danton, de prouver tous ses dires, sous peine de mort, Robespierre lui ouvrait une issue ; il lui ménageait un moyen de se rétracter honorablement ; il étendait sur les erreurs de fait où il avait pu se laisser entraîner le voile des bonnes intentions. Jamais la bienveillance n'avait été plus habile.

Mais les rancunes de Philippeaux l'aveuglaient, et il ne pouvait pardonner au Comité de salut public d'avoir prêté une oreille défiante à ses réquisitoires touchant la Vendée. Il déclara « qu'il avait dans son cœur les principes que venait de professer Robespierre, » mais non sans se plaindre des « formes repoussantes qu'il avait cru remarquer dans le Comité, lorsqu'il était allé lui rendre compte de ses opérations. » Il assura ensuite qu'il n'avait tiré de sa brochure que le nombre d'exemplaires suffisant pour ses collègues de l'Assemblée ; sur quoi, Levasseur, s'étant écrié : « Tu en as menti ; tu en as envoyé des exemplaires à Saumur et à Angers, » lui, au lieu d'établir le contraire, répliqua : « Je vais vous expliquer la cause de l'acharnement de Levasseur contre moi. J'ai fait rapporter un décret sur la résiliation des baux, et, par ce rapport, Levasseur perdait cinq cents livres. » A ces mots, le cri : *Point de personnalités !* retentit de toutes parts, mêlé à de violents murmures. Danton, impatienté, s'écrie que toutes « ces altercations ne tuent pas un Prussien, » et conclut à ce qu'une Commission de cinq membres soit chargée d'entendre les accusés et les accusateurs. Couthon, qui veut éloigner une lutte dont il semble pressentir le dénoûment funeste, essaye d'arrêter Philippeaux lorsqu'il en est temps encore. Il lui demande s'il croit, en son âme et conscience, qu'il y ait eu une trahison dans la guerre de Vendée. « Oui, » répond sans hésiter le courageux, mais imprudent Philippeaux. « Alors, poursuivit Couthon qu'une Commission soit nommée. » Et c'est ce qui est décidé à l'instant même, au milieu des plus vifs applaudissements.

Sur la question de savoir si Fabre, Bourdon et Camille seraient entendus et jugés sans désemparer, les Jacobins passèrent à l'ordre du jour.

Arriva sur ces entrefaites la nouvelle de la prise de Toulon ; et certes, rien ne pouvait venir plus à propos pour les membres du Comité de salut public, tant l'opposition contre eux dans l'Assemblée se fortifiait et grandissait ! C'est au point que, lorsqu'ils allèrent annoncer à la Convention ce grand événement : Toulon rendu enfin à la République, — leurs amis de la Montagne les en félicitèrent comme d'un succès personnel, et leur dirent : « Si Toulon n'avait pas été pris si tôt, vous étiez perdus ; ils vous auraient décrétés d'accusation. »

Restait le danger dont les débordements de l'Hébertisme menaçaient la Révolution ; et ce danger, le Comité de salut public le portait dans ses propres flancs. Etrange mobilité des choses dans les temps d'orage ! Pour enivrer d'audace le parti de la Terreur, il avait suffi des attaques aventurées par Philippeaux, et des protestations hyperboliques de Camille ! Aussi, comme les Hébertistes avaient maintenant le verbe haut ! Avec quelle complaisance ils appelaient Collot-d'Herbois « le géant ! » Avec quel enthousiasme farouche ils allaient répétant les paroles de défi que l'exterminateur des Lyonnais rebelles venait de lancer à la politique de Robespierre : « *Loin de nous toute idée de modération !* » C'était le moment où Fouché écrivait à Collot au sujet de la prise de Toulon : « Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire ; *nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre.* » Le suicide de Gaillard, désespérant de la Révolution et ne voulant pas lui survivre, ajoutait à la surexcitation. Robespierre avait tenu tête avec fermeté, aux Cordeliers, dans leurs démarches impérieuses, insolentes presque, en faveur de Ronsin et de Vincent, et il avait mis à excuser Philippeaux plus de courage que n'en montra Danton. Mais, compromis par Camille, qui rendit sa politique vulnérable et impopulaire en l'exagérant, il sentait le sol prêt à se dérober sous lui. Nul doute que, dans les deux dernières séances des Jacobins, le grand rôle n'eût appartenu à ses adversaires. La violence déployée par Levasseur contre Philippeaux prouvait que ceux-là même d'entre les Républicains ardents qui ne figuraient point parmi les Hébertistes étaient disposés à prendre parti pour eux ; et ce qui devait inquiéter encore davantage Robespierre, c'était de voir des hommes tels que Nicol— qu'on savait avoir poussé l'attachement à sa

personne jusqu'à une espèce de culte, menacer de la guillotine.... qui? l'auteur du *Vieux Cordelier*, ce Camille Desmoulins, dont lui, Robespierre, avait, peu de jours auparavant, garanti le républicanisme!

Dans cette situation critique, Robespierre n'hésita pas. Ces ultra-révolutionnaires qu'il avait si souvent combattus, il résolut de les condamner de haut, solennellement, comme membre du pouvoir, mais cela de manière à leur arracher, une fois encore, tout prétexte de se poser en défenseurs exclusifs de la Révolution, et d'attirer dans leurs rangs tous ceux à qui la faiblesse ou la tiédeur paraissait trahison. De là le Rapport qu'il présenta le 5 nivôse (25 décembre) sur les principes du gouvernement révolutionnaire.

« La théorie du gouvernement révolutionnaire, disait-il en commençant, est aussi neuve que la révolution qui l'a amenée.... Il ne faut pas la chercher dans les livres des écrivains politiques, qui n'ont point prévu cette révolution, ni dans les lois des tyrans, qui, contents d'abuser de leur puissance, s'occupent peu d'en rechercher la légitimité. Aussi ce mot n'est-il pour l'aristocratie qu'un sujet de terreur ou de calomnie, pour les tyrans qu'un scandale, pour bien des gens qu'une énigme; il faut l'expliquer à tous, pour rallier au moins les bons citoyens aux principes de l'intérêt public. »

Puis, distinguant avec soin, — et c'étaient là des distinctions d'homme d'État, non de vaines antithèses de rhéteur, — ce que le tort de Camille Desmoulins avait été de confondre :

« La fonction du gouvernement, continuait-il, est de diriger les forces morales et physiques de la nation vers le but de son institution.

« Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder.

« La Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis; la Constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible.

« Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. Il est soumis à des règles moins uniformes et moins rigoureuses, parce que les circonstances où il se trouve sont orageuses et mobiles, et surtout parce qu'il est forcé de déployer sans cesse des ressources nouvelles et rapides pour des dangers nouveaux et pressants.

« Le gouvernement constitutionnel s'occupe principalement de la liberté civile, et le gouvernement révolutionnaire de la liberté publique. Sous le régime constitutionnel, il suffit presque de protéger les individus contre l'abus de la puissance publique; sous le régime révolutionnaire, la puissance publique elle-même est obligée de se défendre contre toutes les passions qui l'attaquent.

« Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale, il ne doit aux ennemis du peuple que la mort. »

Cette dernière phrase, dont l'âpreté n'avait trait qu'à la période de transition, la période *révolutionnaire*, s'adressait à la fois aux conspirateurs monarchiques et aux Hébertistes. Robespierre disait aux premiers : « Gardez-vous de voir dans notre aversion pour les excès une promesse d'impunité ou une marque de faiblesse; » et aux seconds : « Quand nous nous engageons à ne pas fléchir devant les coupables, de quel droit appelleriez-vous contre-révolutionnaire la protection accordée à ceux qui sont innocents ou qui ne sont qu'égarés? »

Et, pour mieux briser entre les mains des Hébertistes l'arme que Camille Desmoulins leur avait étourdiment fournie; pour bien établir que le dessein de couper court aux excès de la Terreur n'impliquait nullement celui de laisser les conspirateurs ou les traîtres impunis, Robespierre concluait par la proposition d'un décret qui, d'une part, activât la mise en jugement des généraux prévenus de complicité avec Dumouriez; et, d'autre part, augmentât d'un tiers les secours et récompenses auxquels avaient droit les défenseurs de la patrie blessés en combattant pour elle.

Quant à la pensée dominante du Rapport, le passage qui la contenait était celui-ci : « .... Le gouvernement révolutionnaire n'a rien de commun ni avec l'anarchie ni avec le désordre; son but, au contraire, est de les réprimer, pour amener et affermir le règne des lois. Il n'a rien de commun avec l'arbitraire. Ce ne sont point les passions particulières qui doivent le diriger, c'est l'intérêt public. Il doit se rapprocher des principes ordinaires, dans tous les cas où ils peuvent être rigoureusement appliqués, sans compromettre la liberté publique. La mesure de sa force doit être l'audace ou la perfidie des conspirateurs; plus il est terrible aux méchants, plus il doit être favorable aux bons, et plus il doit s'abstenir des mesures qui gênent inutilement la liberté, et qui blessent les intérêts privés sans aucun avantage public. »

Convaincu que les deux extrêmes aboutissent au même point, et, selon ses propres expressions, que le but est également manqué, soit qu'on ne l'atteigne pas, soit qu'on le dépasse, Robespierre s'étudiait à tracer à la Révolution sa route entre les deux écueils que, souvent déjà, il avait signalés avec inquiétude : l'excès de l'indulgence et l'excès de la rigueur.

Mais il lui eût fallu, pour réussir, un pouvoir qu'il n'avait pas. Son autorité morale était immense; son autorité officielle, très-combattue, très-disputée, se trouva bien souvent nulle. Cette importante distinction fut soigneusement voilée, après le 9 thermidor, par tous ceux qui avaient intérêt à rejeter sur Robespierre la responsabilité d'un passé terrible; et, comme il n'était plus là pour répondre, rien n'a contribué davantage à falsifier l'histoire de la Révolution. La vérité est que Robespierre avait contre lui, non-seulement tout le Comité de sûreté générale, moins David et Lebas; mais encore tout le Comité de salut public, moins Saint-Just et Couthon.

On en eut une preuve décisive dans les circonstances dont il s'agit. Le 6 nivôse (26 décembre), Barère, à la suite d'un Rapport sur les suspects, réponse amère aux *nouvelles traductions de Tacite*, proposa de prendre dans les deux Comités la Commission chargée de juger des motifs d'arrestation à l'égard des citoyens incarcérés. C'était faire dépendre l'action de ce *Comité de justice* que Robespierre avait demandé, d'une majorité hostile à sa politique de modération ferme et vigilante. Vainement réclama-t-il le maintien du premier décret rendu sur sa proposition; vainement signala-t-il les inconvénients nombreux de celui qu'on voulait y substituer : Barère se déclara sans détour l'organe *du vœu des deux comités réunis*.

L'isolement de Robespierre dans les régions officielles ne pouvait être révélé ni d'une manière plus saisissante ni à propos d'une question plus grave. Mais ce n'était pas assez pour Billaud-Varenne, dont l'inflexibilité systématique et les convictions farouches s'alarmaient de la moindre atteinte portée au régime de la Terreur. Avec une violence qu'il ne prit nul soin de déguiser, il affirma que les inconvénients attachés au second décret accusaient le premier qui avait été

rendu (celui qu'avait fait voter Robespierre ; et, frappant d'une réprobation indirecte, mais non équivoque, la politique modérée de son collègue, il ajouta que la Convention aurait passé à l'ordre du jour sur les réclamations des contre-révolutionnaires présentées à sa barre le 30 frimaire, « *si elle eût conservé son énergie et sa fermeté.* » Robespierre, en donnant ces réclamations pour point de départ à la proposition d'un *Comité de justice*, avait donc, selon Billaud-Varenne, manqué



VADIER

d'énergie et de fermeté! Le trait était de ceux qui, en ce temps-là, faisaient de profondes blessures. La Convention ne se borna pas à passer à l'ordre du jour sur le décret présenté par Barère; elle rapporta le premier qu'elle avait voté sur la proposition de Robespierre.

Ainsi le *Comité de justice* fut rejeté; et ce triomphe de Billaud-Varenne donna un surcroît de force aux Hébertistes, si bien servis déjà par les exagérations en sens inverse de Camille Desmoulins, par les attaques inconsidérées de Philippeaux, et par le retour à Paris de Collot d'Herbois

CHAPITRE VI

HIVER DE 1794



Ce fut un terrible hiver que celui de 1794.

Et d'abord, la viande manqua.

La Vendée, avant la guerre, fournissait six cents bœufs par semaine, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean. L'insurrection vendéenne détruisit cette ressource. Les herbages de la Normandie étaient épuisés. Tirer des bœufs du dehors, il n'y fallait pas songer, la France étant placée au centre d'un immense incendie, et l'étranger n'ayant rien à lui envoyer que la mort.

C'est peu : l'augmentation des besoins se trouvait avoir marché de pair avec la diminution des ressources. On ne jeûnait plus, comme jadis, pendant près de la moitié des jours de l'année; et, tandis qu'autrefois les habitants des campagnes se nourrissaient de fruits, de laitage et de légumes, on avait maintenant sous les armes douze cent mille hommes qui mangeaient de la viande tous les jours.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les efforts réunis de la cupidité et de la malveillance centuplèrent le mal. D'une part, on vit la lie des garçons bouchers, des gens sans mœurs, beaucoup, chassés de chez leurs maîtres pour cause de vol, se réunir dans les marchés, et, de leur argent mis en commun, acheter bœufs, vaches, veaux, tout ce qu'ils trouvaient, de manière à réaliser, par l'accaparement et la hausse arbitraire des prix, d'homicides bénéfices; d'autre part, des bandes de spéculateurs sans âme spéculèrent sur l'étendue des besoins qui appelaient aux foires les approvisionneurs des armées, forcés d'acheter, coûte que coûte, de quoi pourvoir à une consommation dévorante. Est-il besoin d'ajouter que les ennemis de la Révolution n'eurent garde de manquer une aussi belle occasion de satisfaire leur rage, se faisant un jeu de tuer les vaches et les brebis déjà pleines, ou de jeter les veaux à la rivière?

Tout concourait de la sorte à créer la disette de la viande, et elle devint effrayante. De dix-huit sous, la livre de bœuf monta à vingt-cinq; bientôt il n'y eut de viande que pour les riches, et l'on put prévoir le moment où, même pour eux, il n'y en aurait plus. On entendit le boucher Legendre s'écrier, avec ce genre d'éloquence vulgaire, mais quelquefois saisissant, qui lui était propre : « On détruit l'espèce, en mangeant le père, la mère et les enfants.... L'époque n'est pas éloignée où vous n'aurez ni viande ni chandelle. Les bœufs qu'on tue aujourd'hui ne donnent pas assez de suif pour les éclairer à leur mort. »

Il fallait aussi compter avec cette partie de l'armée révolutionnaire que Ronsin animait de son esprit, et dont les hordes dévastatrices déshonorèrent si souvent la cause qu'elles prétendaient défendre. Semblables à des loups affamés, selon la comparaison employée par Mercier, les pourvoyeurs et précurseurs de l'armée révolutionnaire parcouraient les campagnes, en dardant des yeux avides sur les métairies et les fermes. Ils s'y précipitaient, la fourche à la main, ou la baïonnette en avant, empoignaient les moutons, emportaient les volailles, incendiaient les granges, déliaient les bœufs de leurs étables, à la face des propriétaires muets et consternés; puis, couraient vendre leurs larcins à des misérables dignes de les acheter.

Par suite de ces brigandages, le beurre et les œufs disparurent. Que font tout autour de la halle ces longues files de femmes qui bravent là depuis minuit l'inclémence de l'air? Elles savent que, dès neuf heures du matin, la halle est dégarnie, et elles attendent l'heure de conquérir, presque au péril de leur vie, trois œufs et un quarteron de beurre.

Tragique était le spectacle que présentait, en ces jours d'angoisses, la Halle aux boucheries! Une multitude entassée et frémissante; le tumulte augmenté par l'apparition de la cavalerie aux ordres des Comités révolutionnaires; des femmes enceintes à demi étouffées dans la foule; des milliers d'individus des deux sexes se pressant, se poussant, s'écrasant l'un l'autre, dans les avenues étroites de la Halle; des hommes à gages emportant des moitiés de bœufs et fuyant courbés sous leur énorme fardeau; les pauvres suivant le visage pâle et le regard attaché sur la viande crue; quelquefois, les gendarmes lançant leurs chevaux au galop entre les étals larges de trois pieds à peine culbutant le monde, multipliant les accidents sous prétexte de les prévenir et favorisant par une tactique astucieuse d'ignobles trafics, tel est, tracé par Mercier, le tableau de ces désordres. « Des scélérats, dit-il, aux appointements de la Commune, faisaient ranger les femmes à la file; mais, tandis qu'elles attendaient leur tour, en grelottant de froid, des portefaix formant un rempart impénétrable devant les boutiques, enlevaient des bœufs entiers; et, quand le partage du lion était fait, les femmes, rangées deux à deux, et qui n'avaient pas avancé d'un pas, se retiraient les mains vides. »

Un exemple de dévouement civique vraiment admirable, et, — si l'on met à part ceux qui eurent leur source dans la superstition, — unique dans l'histoire, fut le résultat de cette situation. Il fallait de la viande aux soldats qui combattaient pour la liberté, il en fallait aux malades qui encombraient les hôpitaux : de la sollicitude qu'ils inspiraient naquit l'idée d'un carême civique que devaient s'imposer volontairement tous les bons citoyens. Déjà, en juin 1793, la Section de Montmartre et celle de l'Homme-Armé avaient arrêté un carême civique de six semaines, le 3 ventôse 1794 (21 février), Barère, dans la Convention, s'exprima en ces termes : « A Londres, lorsque Georges arma des escadres pour asservir les Etats-Unis d'Amérique, il ordonna des jeûnes.... Dans ce moment, il y a des jeûnes religieux en Angleterre.... Nos pères, nous-mêmes avons jeûné pour un saint du calendrier, pour un moine du dixième siècle ou pour quelque supercherie sacerdotale : jeûnons pour la Liberté.... Les soldats du Rhin étaient au bivac depuis plusieurs jours; ils aperçoivent Landau, on leur offre du pain et de l'eau-de-vie avant d'y parvenir; ils refusent, ajournant ces besoins après la prise de la ville. » Legendre se leva et dit . « Si la Convention se borne à *inviter* à un carême civique, tous les bons patriotes se passeront de viande; le peuple se soumettra à votre invitation par amour pour la liberté; mais le riche, le sybarite, continueront de s'engraisser avec une nourriture qu'il faut réserver aux défenseurs de la patrie.... *Décrétez* un carême civique. » Cambon ayant signalé l'inconvénient d'emprunter à la superstition les formes qui lui étaient propres, et Legendre insistant pour que la Convention consacrât au moins le principe : « Il n'y a pas ici de principe à décréter, il n'y a que des précautions à prendre, » s'écria Barère.

La Commune avait fait placarder dans toutes les rues un arrêté qui réduisait chaque bouche à une livre de viande par décade; et les membres des Comités révolutionnaires s'étaient imposé le devoir de l'abstinence : l'idée, partout répandue, que l'économie de matière alimentaire tournerait au profit

des pauvres, des malades et des soldats, fit ce que le plus impérieux décret n'aurait pu faire. La République, par un mouvement spontané, se soumit à un jeûne universel. Et cela, pendant que l'abondance régnait dans les prisons, parmi les gens riches. Malheureusement la disette de la viande n'était pas le seul fléau à combattre. On ne saurait rappeler sans un sentiment d'horreur les moyens auxquels les ennemis de la République eurent recours, pour en dégoûter le peuple, par la famine. On tenait les sacs fermés et les marchés dégarnis; on cachait les grains jusque dans les écuries sous de la paille; on laissait pourrir les meules de blé, on les abandonnait à la férocité des rats; on refusait de battre son grain, sous prétexte que les batteurs ne demandaient pas moins d'un écu; que dire encore?

D'un autre côté, la quantité de grains mis en réquisition ne permettant plus d'élever dans les campagnes poules et poulets, il y eut un moment où les rues de Paris se remplirent de paysans chargés de paniers de volailles que les Parisiens achetaient à l'envi. Cela dura peu; et alors on dut se rejeter sur les herbages. Nul moyen de se procurer les légumes secs, riz, lentilles, haricots : ils étaient amoncelés dans les magasins militaires, et l'on en vint à regarder comme un bonheur la découverte d'un litron de cette denrée.

L'extrême difficulté d'avoir du pain donna naissance à ce que le peuple désigna, depuis, sous le nom de *queues :* longues files de femmes, rangées deux à deux à la porte des boulangers, avant même que le jour eût paru. Mercier a vivement décrit la funeste influence que ces sortes d'attroupements exercèrent sur la moralité publique. Que de tête-à-tête concertés favorisa l'obscurité de la nuit! que de portes à propos entr'ouvertes! Les jeunes filles n'étaient point les dernières à se mettre en rang, et, comme il fallait tromper l'ennui de l'attente, on se répandait en propos agaçants, on se livrait à des rires immodérés, tandis que de hardis garçons de boutique, des valets effrontés, ou des libertins de profession, s'arrêtaient sur chaque rang, prenaient le signalement des visages, et, quelquefois même, se ruaient en taureaux sur les femmes qu'ils embrassaient l'une après l'autre. La pudeur ne pouvait que se perdre en ces rapprochements dangereux. La nécessité de se pousser au premier rang accoutuma les femmes du peuple à lutter de force avec les hommes; beaucoup devinrent irascibles, contractèrent l'habitude de jurer; et, dans le bruit de ces cohues, qui ne cessait par intervalles que pour laisser entendre les vagissements d'enfants affamés, on eut peine à distinguer d'avec les voix enrouées des charretiers des voix qui avaient été douces et tendres.

A ces maux quel remède? Chacun proposait le sien, et les brochures qui traitaient des subsistances affluèrent. Une idée commune qui, dans toutes ces brochures, se dégage de la diversité des conclusions, est celle qu'on trouve exprimée de la manière suivante, dans un Rapport de Vernier sur la vente des bestiaux destinés à la consommation : « Chez tous les peuples civilisés, l'accaparement et le monopole ont été considérés comme des crimes que les lois devaient punir. Les Grecs et les Romains avaient prohibé l'accaparement et le monopole sous des peines très-sévères. C'est depuis quarante ou cinquante ans seulement que les économistes ont vu là une suite nécessaire de la liberté du commerce. » Les circonstances semblaient en effet donner raison à la doctrine de Galiani et de Necker contre celle de Turgot; et ceux même des Conventionnels qui étaient alors pour la liberté absolue du commerce des grains ne pouvaient nier qu'elle fournît aux malveillants une arme terrible.

Sous ce titre : *Le pain à deux sous dans toute la République*, Dubois-Crancé publia une brochure dans laquelle il proposait, pour surmonter la crise, les quatre moyens que voici : Ouvrir au peuple, en tout temps et sur toute la surface de la République, des magasins de vente et d'achat à *prix fixe*, avec la seule différence entre la vente et l'achat de trois deniers par livre de froment et de deux deniers par livre de seigle ou autres menus grains, pour frais d'emmagasinage et de surveillance. — Garnir ces magasins par le prélèvement annuel de la contribution foncière en nature, à un taux uniforme, et sans exception, dans toute l'étendue de la République. — Laisser la circulation libre à l'intérieur, et prohiber l'exportation, en attribuant le droit d'exporter des blés au gouvernement seul. — Déclarer confiscable, avec amende, tout blé des récoltes précédentes qui se trouverait encore en nature et *non converti en farine*, chez un particulier, un mois après la récolte de l'année courante. « Le droit de propriété, disait l'auteur, consiste-t-il à refuser de vendre la denrée qu'on a de trop à celui qui en manque? Non. De quel droit le laboureur voudrait-il que, pour lui garantir sa propriété, son voisin allât se battre aux frontières, lorsque lui le laisserait mourir de faim? »

Dans une autre brochure, écrite sous l'empire des mêmes préoccupations, Momoro s'étudiait à prouver que la fixation d'un *maximum* du prix des grains était possible, qu'elle était juste, qu'elle produirait de grands avantages, qu'elle ne violait en aucune façon le droit de propriété, défini au point de vue de l'intérêt social, et qu'elle n'aurait point pour effet l'anéantissement du commerce des grains. Suivant l'auteur, nul doute que le cultivateur ne fût suffisamment récompensé de ses travaux et encouragé à faire valoir ses terres, si le *maximum* adopté était de vingt-cinq à trente livres la mesure de deux cent quarante livres pesant, et il en donnait pour preuve que la proposition en avait été faite à la Convention, d'après le vœu des cultivateurs, consultés à cet effet. Le prix du pain, dans ce cas, eût été de deux sous six deniers. Après avoir passé en revue les diverses objections à prévoir, Momoro se demandait si ceux qui avaient fait des approvisionnements considérables ne perdraient pas beaucoup au système par lui proposé; et le sens de sa réponse était : Oui, mais que nous importe la ruine des accapareurs? Ils ont calculé sur la famine : si leurs calculs sont déjoués, tant mieux.

Ici se place le souvenir d'une entreprise aussi neuve qu'imposante.

Un décret du 11 brumaire (1er novembre) avait ordonné à la *Commission des subsistances et approvisionnements de la République* de faire travailler, par des Commissaires spéciaux, à un tableau général donnant :

1° Le prix que chaque genre de marchandise valait dans le lieu de sa production ou fabrication, en 1790, augmenté d'un tiers;

2° Un prix par lieue, pour le transport, à raison de la distance de la fabrique;

3° Le bénéfice du marchand en gros, calculé sur le pied de cinq pour cent;

4° Celui du marchand en détail, calculé sur le pied de dix pour cent.

Ainsi, par un décret de quelques lignes, se trouvait avoir été décidée la fixation du prix de toutes les marchandises et de toutes les denrées dans toute l'étendue de la République : travail gigantesque qui avait pour but de mettre un frein à la cupidité des spéculateurs, de tracer une limite aux gains

immodérés des capitalistes, d'arrêter le débordement de l'agiotage, et de faciliter aux citoyens l'acquisition des objets de première nécessité.

Les Commissaires nommés abordèrent d'un cœur intrépide la tâche sans exemple qui leur était confiée. Ils s'adressèrent à chaque district, interrogèrent chaque municipalité, firent de chaque société populaire un instrument d'enquête. Plusieurs des administrations locales répondirent à l'appel, d'autres s'abstinrent. Mais Paris, consommant par ses fabriques, ses ateliers, son industrie, ses arts, toutes sortes de matières, put fournir, presque à lui seul, la matrice de toutes les valeurs et l'état de toutes les transactions commerciales. De là l'ouvrage de statistique le plus nouveau et le plus important qui eût encore paru. Le tableau formé en vertu du décret sur le *maximum* faisait connaître le prix de tout ce que l'homme doit aux libéralités de la nature, la valeur de ce que son travail y ajoute, le lieu des productions diverses, la situation des différents dépôts que le commerce alimente, les rapports multipliés qui lient les efforts de l'industrie aux besoins de vingt-sept millions d'âmes. C'était le travail analysé, le secret du commerce livré au monde, l'industrie prise sur le fait, la manipulation de toute matière première mise au jour; c'était la lampe portée au fond des laboratoires, où la cupidité ne prend que trop souvent le génie à son service, et le long des sentiers obscurs où parfois l'activité humaine s'égare. Aussi Barère eut-il raison de s'écrier, en rendant compte de ce résultat, incomplet seulement parce qu'il était prodigieux : « Aucune nation ne possède rien de semblable Des naturalistes, des médecins ont fait, grâce à de longs travaux, des tables de mortalité pour l'espèce humaine ; vous, dans deux mois, vous avez fait des tables de vie pour le peuple. » La Convention s'empressa de voter l'impression des *Tableaux du maximum*, et leur envoi à chaque district.

Qu'elle fut admirable, cette lutte de nos pères contre tous les fléaux coalisés! car à la famine se joignit l'excès du froid. Depuis deux ans, Paris se chauffait au jour le jour. Le charbon était très-rare; il n'en venait qu'un bateau à la fois dans chaque port, et l'on n'obtenait son tour par numéro qu'au prix d'une bien cruelle attente, une attente de trois nuits! A peine les débardeurs avaient-ils retiré de l'eau le bois désiré, qu'il était vendu. Mais, la rivière une fois enchaînée par les glaces, il fallut se rabattre sur les bois de Boulogne, de Vincennes, de Verrières, de Saint Cloud, de Meudon. Des vieillards revenaient de la forêt, le dos courbé sous de lourds fagots, rappelant la fable de la *Mort* et du *Malheureux*. Est-il un temps, est-il un pays où les calamités publiques n'aient point provoqué quelque spéculation infâme? Des misérables, « sangsues sorties de la fange des cavernes à voleurs, » vendirent la corde de bois quatre cents francs; et l'on vit de pauvres pères de famille scier dans les rues leurs bois de lit pour faire cuire les aliments de leurs enfants. Les fontaines gelèrent, de sorte que les porteurs d'eau, forcés de se rendre dans des quartiers éloignés de la rivière, firent payer l'eau quinze et jusqu'à vingt sous la voie. Les choses en vinrent au point que, pour ne pas payer, beaucoup se firent porteurs d'eau; et, quand les réservoirs des fontaines furent dégelés, on y fit *queue* aussi!

Et tout cela enduré avec un calme héroïque par ce grand peuple de Paris!... Comment rappeler sans attendrissement et sans orgueil que les dépôts où le Comité de salut public avait emmagasiné tous les objets d'absolue nécessité, jusqu'au drap, furent respectés religieusement, placés qu'ils étaient sous la sauvegarde d'un peuple mourant de faim, mourant de soif, mourant de froid?

CHAPITRE VII

LE PRÉTOIRE DES JACOBINS



Le soir même du jour où Robespierre avait présenté son Rapport sur le gouvernement révolutionnaire, Camille Desmoulins écrivait le numéro cinq du *Vieux Cordelier :* acte de contrition à l'égard des uns, et satire sanglante à l'égard des autres

Il y traçait en vives couleurs le tableau de ses services; il y rappelait avec quel courage il avait su immoler à la République ses affections personnelles, renoncer à l'amitié de Barnave, et s'arracher à celle de Mirabeau, « qu'il aimait comme une maîtresse. » Que lui reprochait-on? N'avait-il pas dit que « le vaisseau de la République voguait entre deux écueils, le modérantisme et l'exagération? » N'avait-il pas ajouté que « outrer la Révolution avait moins de péril et valait mieux encore que de rester en deçà? » Pourquoi l'avoir jugé sur des phrases détachées? Lui, le patron des aristocrates! le patron des modérés! Ah! que le vaisseau de la République, lancé entre deux écueils, s'approchât trop de celui du *modérantisme*, et l'on verrait de quel air il aiderait à la manœuvre, on verrait s'il était un modéré! Un modéré! lui qui avait dit, comme Robespierre, et en termes non moins forts. « S'il fallait choisir entre l'exagération du patriotisme et le marasme du modérantisme, il n'y aurait pas à balancer! » Lui qui était allé aussi loin que Marat en révolution! Lui qui avait écrit que « le Comité de salut public avait eu besoin de se servir, pour un moment, de la jurisprudence des despotes, et de jeter sur la Déclaration des droits un voile de gaze, il est vrai, et transparent! » On l'accusait d'avoir défendu Dillon. Depuis quand était-ce un crime de défendre quelqu'un? S'il était criminel pour avoir défendu Dillon, Robespierre l'était pour avoir défendu Camille, qui avait pris la défense de Dillon! A la calomnie il opposait un témoignage décisif, celui de Robespierre, déclarant que Camille était un excellent républicain, qu'il l'était par instinct, par sentiment plutôt que par choix, et qu'il lui était même impossible d'être autre chose. De qui avait-on jamais fait un plus bel éloge? Au reste, puisque son dernier numéro avait été censuré par le Comité de salut public, il était prêt à le brûler, et à imiter Fénelon montant en chaire pour publier le bref du pape qui condamnait les *Maximes des Saints*, et les lacérant lui-même. Quant à son opinion sur l'anarchie, était-il donc si coupable d'avoir cru, après Caton et Brutus, que « l'anarchie, » en rendant tous les hommes maîtres, les réduit bientôt à n'avoir qu'un seul maître. « C'est ce seul maître que j'ai craint; c'est cet anéantissement de la République, ou du moins ce démembrement que j'ai craint. Le Comité de salut public, ce Comité sauveur, y a porté remède; mais je n'ai point le mérite d'avoir le premier appelé ses regards sur ceux de nos ennemis les plus dangereux, et assez habiles pour avoir pris la seule route possible de la contre-révolution. Ferez-vous un crime, frères et amis, à un écrivain, à un député, de s'être effrayé de ce désordre, de cette confusion, de cette décomposition du corps politique, où nous allions avec la rapidité d'un torrent qui nous entraînait, nous et les principes déracinés, si, dans son dernier discours sur le gouvernement révolutionnaire, Robespierre, tout en me remettant au pas, n'eût jeté l'ancre lui-

même aux maximes fondamentales de notre Révolution, sur lesquelles seules la liberté peut être affermie, et braver les efforts des tyrans et des temps? »

Il eût été difficile de faire plus complétement amende honorable. Mais par quelles cuisantes attaques dirigées contre ses ennemis de tous les degrés il se dédommageait de l'effort! Quelle verve étincelante! quelle grâce dans sa manière de jouer du poignard! « En janvier dernier, j'ai vu M. Nicolas dîner avec une pomme cuite, et ceci n'est point un reproche.... — Or, croirait-on qu'à ce sans-culotte, qui vivait si sobre-



ROMME

ment en janvier, il est dû, en nivôse, plus de cent cinquante mille francs pour impressions par le Tribunal révolutionnaire, tandis que moi, qu'il accuse, je n'ai pas accru mon pécule d'un denier? C'est ainsi que moi, je suis un *aristocrate* qui frise la guillotine, et que M. Nicolas est un *sans-culotte* qui frise la fortune. — Déjà on ne se reconnaît plus à la Montagne. Si c'était un vieux cordelier comme moi, un patriote *rectiligne*, Billaud-Varenne, par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique*, j'aurais dit : « C'est « le soufflet du bouillant saint Paul à saint Pierre qui avait péché. » Mais toi, mon cher Barère! .. attends-moi, Hébert, je suis à toi dans un moment. . Bientôt j'aurais mis le dé-

noncé et le dénonciateur chacun à leur véritable place, malgré les grandes colères du Père Duchesne, qui prétend, dit Danton, que « sa pipe ressemble à la trompette de Jéricho, « et que, lorsqu'il a fumé trois fois autour d'une réputation, « elle doit tomber..... » Est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi que tout Paris a vu, il y a deux ans, receveur de contre-marques, à la porte des Variétés, dont tu as été *rayé*, pour cause dont tu ne peux pas avoir perdu le souvenir?... Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous, en 1789, dans le cheval de bois...; c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire, où tu t'es signalé en dénigrant les vainqueurs, comme Thersite, en emportant la plus forte part du butin, et en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille francs et la *braise* de Bouchotte.... Cent vingt mille francs à Hébert pour louer Georges Bouchotte! Pas si Georges, monsieur Bouchotte! Il n'est, ma foi, pas si Georges!... »

Ainsi allait Camille Desmoulins, frappant d'estoc et de taille. Puis, tout d'un coup saisi d'une mélancolie sublime : « O mes collègues! cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie. Il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices, inévitables même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous offrira aucuns paysages, aucuns sites qui ne se soient offerts mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes, et en foulant tout ce mobilier de bonheur : « J'ai trouvé que les « morts sont plus heureux que les vivants, et que le plus heu- « reux est celui qui n'est jamais né. »

Hébert écumait de rage. Le 11 nivôse (31 décembre), il court aux Jacobins, y dénonce de nouveau Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, ce dernier surtout, et il insiste pour que chacun fasse connaître ce qu'il sait sur leur compte.

Le 16 nivôse (5 janvier), nouvelle mêlée aux Jacobins. Collot-d'Herbois s'y élève contre Philippeaux, dont il veut l'exclusion, mais, quant à ce qui est de Camille : « N'oublions pas, dit-il, ce qu'a fait pour le bien public le vieux patriote. » Ce *vieux patriote* avait trente-trois ans, tant on vivait vite alors! Le président lit une lettre de Camille Desmoulins, annonçant son cinquième numéro. Un des amis d'Hébert, Momoro, reprend les attaques d'Hébert contre Philippeaux, au sujet duquel un autre membre s'écrie : « Il n'a rien vu; il a toujours voyagé en voiture! » A son tour, Hébert se lève : « Justice! justice! Je suis accusé dans un libelle d'être un spoliateur de la fortune publique. » — « En voici la preuve, » répond une voix pénétrante. C'est celle de Camille Desmoulins. Il ajoute : « Je tiens à la main l'extrait des registres de la trésorerie nationale qui porte que, le 2 juin, il a été payé à Hébert, par Bouchotte, une somme de cent vingt-trois mille livres pour son journal; que, le 4 octobre, il lui a été payé une somme de soixante mille livres, pour six cent mille exemplaires du *Père Duchesne*, tandis que ces six cent mille exemplaires ne devaient coûter que dix-sept mille livres. » — Hébert : « Je suis heureux d'être accusé en face; je vais répondre. »

En ce moment, Robespierre jeune, qui revenait de Toulon, prend la parole et marque son étonnement du triste spectacle déroulé sous ses yeux : « Depuis cinq mois que je suis absent, dit-il avec amertume et gravité, la Société des Jacobins me paraît étrangement changée. On s'y occupait, à mon départ, des grands intérêts de la République; aujourd'hui, ce sont de misérables querelles d'individus qui l'agitent. Eh! que nous importe qu'Hébert ait volé en donnant ses contre-marques aux Variétés?... » Un rire moqueur s'éleva.

Hébert, à la tribune, levait les yeux au ciel, frappait du pied. « Veut-on m'assassiner aujourd'hui? » s'écria-t-il, désespéré. Et ce cri ne soulève que murmures. Robespierre jeune, en soufflant sur la flamme, l'avait attisée au lieu de l'éteindre.

Robespierre aîné s'efforça de ramener le calme en disant que son frère était absent depuis longtemps de la Société; que cela se voyait à son langage; qu'il avait rendu de grands services à Toulon, mais ne paraissait pas assez comprendre combien il était dangereux d'alimenter de petites passions qui se heurtaient avec tant de violence; que ces discussions prenaient un temps dû à la chose publique; que le devoir des républicains était d'empêcher tout acte d'oppression; que, lui, n'accusait personne et attendait la lumière pour se décider : « Je parierais que les pièces démonstratives que Camille a montrées ne prouvent rien. » Il conclut en demandant qu'on passe à la discussion du libelle de Philippeaux.

Danton parle dans le même sens. Il s'afflige de ces débats personnels qui font oublier la chose publique; il insiste pour qu'on éclaire le peuple, pour qu'on laisse quelque chose à faire à « la guillotine de l'opinion; » et, fidèle à son habitude d'envelopper d'expressions violentes même ses appels à la modération, il termine en ces termes : « Subordonnons nos haines particulières à l'intérêt général, et n'accordons aux aristocrates que la priorité du poignard. » On décida que Philippeaux serait entendu à la prochaine séance.

Ainsi, d'une commune voix, Robespierre et Danton protestaient contre des querelles dont le caractère peu élevé et le but personnel tendaient, non-seulement à énerver la République, mais à l'avilir. Vains efforts! Trop de passions subalternes étaient en jeu pour que la voix de la raison se fît seule entendre. Philippeaux, tout entier aux préoccupations qu'il avait rapportées de la Vendée, brûlait de pousser les choses jusqu'au bout; Camille Desmoulins l'y encourageait par les éclats d'une admiration irréfléchie; Bourdon (de l'Oise) n'entendait pas renoncer de sitôt à saper les bases sur lesquelles reposait le pouvoir du Comité de salut public; et derrière Bourdon (de l'Oise), l'excitant, le dirigeant, avec une ardeur voilée, se tenait Fabre d'Églantine.

Le 18 nivôse (7 janvier), jour fixé par les Jacobins pour les explications de Philippeaux, celui-ci, courant d'une âme éperdue au-devant des chocs que Robespierre et Danton voulaient éviter, lança du haut de la tribune de la Convention, contre Ronsin, Rossignol et « les autres agents du ministère, » une des dénonciations les plus aventurées et les plus violentes dont elle eût jamais retenti. Son acte d'accusation fourmillait d'erreurs, émises de très-bonne foi sans doute, mais d'autant plus déplorables, que, dans ce moment, la grande armée vendéenne qui avait passé la Loire se trouvant entièrement détruite, et les prétendues trahisons affirmées par Philippeaux ayant abouti, après tout, à un triomphe, la nécessité de l'attaque n'était pas là pour en couvrir la légèreté ou en justifier l'acharnement. Choudieu, qui avait vu de ses propres yeux beaucoup de choses dont Philippeaux ne pouvait parler que sur ouï-dire, Choudieu éclata. Lié à ce parti de Saumur que Philippeaux avait tant foulé aux pieds, il s'était longtemps résigné au silence, soit crainte de diviser les patriotes, soit dédain; mais, las enfin de ce redoublement d'attaques dont, mieux que personne, il connaissait le côté faible : « Si Philippeaux n'est pas fou, s'écria-t-il, il est le plus grand des imposteurs.... Il ment à sa conscience en ac

cusant Rossignol de lâcheté. Ce qui l'a engagé à cette démarche, c'est la crainte d'être accusé lui-même, pour avoir provoqué la mesure désastreuse du 2 septembre. » Et, sans plus de délai, Choudieu mit la main à l'écrasante réponse qui devait être si fatale à Philippeaux.

De son côté et dans la même séance, Bourdon (de l'Oise) avait sonné la charge contre le gouvernement, et conclu à ce qu'on en finît avec un ministère monarchique; à ce que le pouvoir fût réorganisé; et, provisoirement, à ce que les ministres ne pussent tirer aucun fonds du trésor public sans un décret préalable

C'était paralyser tout, au moment où, sans une action prompte, la République périssait.

Danton, chose étrange, appuya Bourdon (de l'Oise), demandant qu'on « décrétât le principe; » mais non sans renvoyer les détails à l'examen du Comité de salut public, « afin, dit-il, de ne pas ralentir le cours de vos succès. » La Convention vota dans ce sens.

Mais l'amendement proposé par Danton ne faisait que masquer la portée de l'attaque. En réalité, un vote pareil, dans les circonstances extraordinaires où l'on se trouvait, n'allait pas à moins qu'à désorganiser le gouvernement. Et les résultats se produisirent dès le lendemain : la machine administrative s'arrêta tout d'un coup; les réclamations retentirent; les dangers s'accrurent, et le service des armées allait manquer absolument, si le Comité de salut public n'avait pris le parti de violer le décret, pour conserver la République.

La séance de la Convention du 18 pluviôse (7 janvier) était un triste prélude à celle qui, le soir, devait avoir lieu aux Jacobins. Les passions venaient d'être de nouveau déchaînées. A peine les Jacobins sont-ils réunis, que Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins et Philippeaux sont appelés. Point de réponse. Trois fois la sommation se fait entendre; trois fois elle reste sans effets. Les accusés sont absents. « Puisque ceux qui ont provoqué cette lutte, dit Robespierre, fuient le combat, que la Société les cite au tribunal de l'opinion publique, qui les jugera. » Puis, comme pour détourner la Société de tous ces pugilats où serait l'écueil de sa dignité, et peut-être de son importance, il lui propose de mettre à son ordre du jour une question de politique étrangère : « Les crimes du gouvernement anglais, et les vices de la constitution britannique. »

Mais les pensées étaient ailleurs. Les passions qui bouillonnaient au fond des âmes entendaient si peu qu'on leur donnât le change, qu'un mot, un seul mot, produisit une tempête. Un membre, en parlant de la Convention, ayant laissé échapper l'épithète de *coupable*, appliquée à la décision qui avait envoyé Goupilleau (de Fontenay) en Vendée, voilà le désordre au comble. Plusieurs voix crient que la Convention est avilie, le bruit devient immense; le président est obligé de se couvrir « Une insulte à la Convention! » crie Bentabolle, profitant d'un moment de silence. « Non, non, » lui est-il répondu de toutes parts. Affligé et irrité, Robespierre se plaint de cet empressement de certains membres à profiter de la moindre circonstance pour empêcher la Société de jouir du calme dont elle a tant besoin. « La Convention, ajoute-t-il avec hauteur, n'est pas aussi aisée à dégrader qu'on semble le craindre.... Celui qui manifeste à chaque instant cette crainte n'a nul respect de lui-même, de la Convention et du peuple. La Convention ne tient que d'elle l'honneur dont elle est couverte; elle n'a au-dessus d'elle que le peuple français, et, quant à ceux qui désireraient peut-être que la Convention fût dégradée, qu'ils voient ici le présage de leur ruine; qu'ils entendent l'oracle de leur mort certaine, ils seront exterminés. »

A ces mots, l'Assemblée se lève tout entière, et, violemment émue, proclame à grands cris la ruine des traîtres et le triomphe du peuple français.

Cependant un pâle jeune homme vient de monter à la tribune. Juste ciel, quel trouble est le sien! et comme la parole tremble sur ses lèvres! Est-ce bien là le Juvénal du *Vieux Cordelier?* « Tenez, s'écrie-t-il, je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis : de toutes parts on m'accuse, on me calomnie. Sur le fait de Philippeaux, je vous confesse franchement que j'ai cru de bonne foi ce qu'il a consigné dans son mémoire.... Je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis. Qui croire? Quel parti prendre? J'y perds la tête.... »

Robespierre vint en aide à son ancien camarade de collége. Après l'avoir raillé lourdement, mais sans âpreté, de son admiration excessive pour Philippeaux, il l'absout sur ce qu'il a quelque chose de la naïveté de la Fontaine. Ses écrits sont condamnables, mais on ne doit pas confondre sa personne avec ses écrits. Camille est un enfant gâté, qui avait d'heureuses dispositions, et qu'ont égaré les mauvaises compagnies. « Il faut, ajoute Robespierre, sévir contre ses numéros, que Brissot lui-même n'eût pas osé avouer, et le conserver au milieu de nous. Je demande, pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la Société. »

Il y avait quelque chose de dédaigneux mais de fort habile dans ce ton de protection à la fois ami et grondeur. Quoi de plus propre à atténuer la faute que d'en amoindrir la portée? Et, quant à la proposition de brûler les numéros réputés dangereux, elle venait de Camille Desmoulins, qui lui-même avait écrit en propres termes, après avoir cité l'illustre exemple de l'humilité de Fénelon : « Je suis prêt à brûler mon numéro trois. »

Qu'on juge de l'irritation de Robespierre, lorsque, au moment où il tendait la main à Camille, il reçut de lui cette flèche, visée au cœur . « Fort bien dit, Robespierre; mais je te répondrai comme Rousseau . Brûler n'est pas répondre. » Ce cri amer semblait transformer Robespierre en inquisiteur. Profondément blessé, il réplique . « Comment oser encore justifier des ouvrages qui font les délices de l'aristocratie? Apprends, Camille, que, si tu n'étais pas Camille, on ne pourrait avoir autant d'indulgence pour toi. La manière dont tu veux te justifier me prouve que tu as de mauvaises intentions Brûler n'est pas répondre! Mais cette citation peut-elle trouver ici son application?

— Mais, Robespierre, je ne te conçois pas, reprend Camille. Comment peux-tu dire qu'il n'y ait que les aristocrates qui lisent ma feuille? La Convention, la Montagne ont lu le *Vieux Cordelier*. La Convention, la Montagne ne sont donc composées que d'aristocrates? Tu me condamnes ici; mais n'ai-je pas été chez toi? Ne t'ai-je pas lu mes numéros, en te conjurant, au nom de l'amitié, de vouloir bien m'aider de tes avis, et me tracer le chemin que je devais tenir? »

Ce que Camille Desmoulins oubliait, c'est que les deux seuls numéros que Robespierre eût vus étaient les deux premiers, ceux qui précisément ne contenaient contre la Révolution ni allusions équivoques, ni rapprochements dont ses ennemis pussent triompher. « Tu ne m'as pas montré tous tes numéros, dit-il, je n'en ai vu qu'un ou deux. Comme je n'épouse aucune querelle, je n'ai pas voulu lire les autres : on aurait prétendu que je les avais composés. »

Camille Desmoulins se tut.

Alors Danton, se levant . « Camille ne doit pas s'effrayer des leçons un peu sévères que l'amitié de Robespierre vient

de lui donner. Citoyens, que la justice et le sang-froid président toujours à vos décisions. En jugeant Camille, prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse. »

On lut ensuite le quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, lecture que les tribunes écoutèrent attentivement, en silence, et, selon Camille Desmoulins, « avec une défaveur très-peu sensible. »

La lecture du troisième numéro n'eut lieu que le lendemain; ce fut Momoro qui la fit. Même silence que la veille. On propose de lire le numéro cinq. Robespierre fait observer que c'est inutile; que l'opinion doit être fixée sur l'auteur. Il voit dans les écrits dénoncés un composé bizarre de vérités et de mensonges, de politique et d'absurdités, de vues saines et de projets chimériques et particuliers. Il blâme Camille; il blâme Hébert. Mais il demande qu'au lieu de discuter le premier, on discute la chose publique. Ardent à dérober le spectacle de querelles purement personnelles à l'attention des Jacobins, il s'efforce de la diriger plus loin et plus haut. Il montre la main de l'étranger dans l'existence de deux factions qui, parties de points opposés, se rencontrent en de communs efforts pour ruiner la République. Soudain, apercevant Fabre d'Églantine qui se lève et descend de sa place, il invite la Société à le retenir, et celui ci montant à la tribune : « Si Fabre, dit-il avec hauteur, a son thème tout prêt, le mien n'est pas encore fini. Je le prie d'attendre. » Et il continue. Son langage est vague; le soupçon y gronde d'une manière sourde; un mot redoutable s'en échappe : « Il n'y a plus que quelques serpents à écraser. » Ces serpents, qui sont-ils? De toutes les parties de la salle on applaudit à la menace. Mais aucun nom n'a été prononcé encore. Le nom que Robespierre avait sans doute au fond de sa pensée tombe enfin de ses lèvres. Détournant les colères de la tête de Camille : « J'invite, dit-il, la Société à ne s'attacher qu'à la conjuration, sans discuter plus longtemps les numéros du *Vieux Cordelier*; » et, l'œil fixé sur Fabre d'Églantine : « Je demande que cet homme, qu'on ne voit jamais qu'une lorgnette à la main, et qui sait si bien exposer des intrigues au théâtre, veuille bien s'expliquer; nous verrons comment il sortira de celle-ci.... »

Fabre d'Églantine déclara qu'il attendrait, pour répondre, qu'on précisât les accusations, et se défendit, non-seulement d'avoir influencé Camille, mais d'avoir jamais fréquenté publiquement, soit Bourdon (de l'Oise), soit Philippeaux.

Un cri l'interrompt, un cri barbare : *A la guillotine!* Sur quoi Robespierre demande que l'interrupteur soit chassé de la Société, séance tenante, ce qui est exécuté.

Fabre reprend la parole; mais son discours est trouvé peu satisfaisant; et, les membres se retirant un à un, on lève la séance.

C'était un homme remarquable à divers titres que ce Fabre, qui, tout jeune encore, ayant obtenu aux jeux Floraux de Toulouse le prix de l'églantine, se para du nom d'une fleur. Nous avons parlé de la création du calendrier républicain, dont il partagea l'honneur avec Romme : heureux s'il n'eût laissé que ce souvenir! Mais sa déposition contre les infortunés Girondins, qu'il ne rougit pas de présenter comme ayant pris part au vol du garde-meuble, comment l'oublier jamais? Au reste, il touchait au moment d'expier cette calomnie, lui qui fut tué par une calomnie semblable. Il avait coutume de dire : « Je sens un suspect d'un quart de lieue; » quelle fatalité le fit tomber lui-même dans la catégorie des suspects? Ce qui est certain, c'est qu'aux yeux de Robespierre il avait l'importance néfaste d'un chef de faction, et d'un chef cauteleux, plein de ressources cachées, s'effaçant toujours derrière ceux qu'il conduisait, ne frappant que par la main d'autrui, ne combattant qu'à la faveur des ténèbres, et faisant de la politique une intrigue de théâtre. Chose à noter! dans son projet de Rapport sur la faction des Indulgents, Robespierre semble s'étudier à écarter le nom de Danton, dont Fabre avait été le secrétaire; et, quant à Camille, dont Fabre était l'ami, il ne le peint que comme un agent secondaire et trompé. Le chef, le vrai chef du complot qu'il croit avoir découvert, c'est l'ex-comédien de province devenu auteur dramatique, et passé maître dans l'art de connaître « le ressort qu'il faut toucher pour imprimer tel mouvement aux différentes machines politiques dont l'intrigue peut disposer; » l'ennemi à vaincre, c'est l'auteur du *Philinte de Molière*, blotti dans l'ombre des coulisses, et, de là, dirigeant les effets de scène; c'est le moqueur aussi, l'homme à la lorgnette Et Robespierre n'est pas seul à porter ce jugement de Fabre d'Églantine. Bientôt, nous entendrons Saint Just dire de lui : « Il joua sur les esprits et sur les cœurs, sur les préjugés et les passions, comme un compositeur de musique sur les notes d'un instrument. » Danton, en parlant de Fabre, disait que « sa tête était un répertoire de choses comiques. » Mais, en même temps, Danton lui attribuait de la bonhomie, et il en donnait pour preuve que, se trouvant chez Camille Desmoulins au moment où celui ci lisait à quelqu'un son plaidoyer en faveur d'un Comité de clémence, Fabre s'était mis à pleurer. Mais, après avoir rappelé ce fait, Saint-Just ajoute durement : « Le crocodile pleure. »

Ceci était le cri de la haine, sans doute; et la haine n'est pas toujours juste. Mais que, précisément à la même époque, Fabre d'Églantine versât des larmes d'attendrissement en entendant prononcer le mot *clémence*, et publiât l'éloge de Marat, cela devait certes paraître étrange à des hommes aussi soupçonneux que Robespierre et aussi raides que Saint-Just.

Parmi les pièces trouvées chez Robespierre après sa mort, il en est une où la probité de Fabre d'Églantine est cruellement mise en question On y lit : « Lorsque d'Églantine était secrétaire du département de la justice, il fit faire dix mille paires de souliers, à raison de cinq livres la paire; il les vendit ensuite huit livres dix sous et neuf livres.... Ce sont ces fameux souliers qui ne duraient que douze heures à nos volontaires dans les plaines de la Champagne.... C'est avec raison qu'on reproche à d'Églantine d'étaler un luxe qui fait rougir les mœurs républicaines. N'est-il pas incroyable que cet homme, qui avait à peine des souliers au 10 août, et qui mettait en gage un habit pour en retirer un autre, afin d'avoir le plaisir de changer de costume, se trouvât tout à coup avoir un brillant équipage et des domestiques pour le service de la citoyenne Rémy, sa maîtresse?... »

A ces accusations, voici ce que Fabre répondait :

« On dit que je suis riche : je donne tout ce que je possède dans l'univers, hormis mes ouvrages, pour moins de 40 000 livres; et c'est le fruit de seize pièces de théâtre, dont le succès, dû à la bienveillance du public, a été si grand, qu'il y a eu telle de mes comédies qui a eu cent soixante représentations de suite. Qu'on lise les registres de tous les théâtres de France, et l'on verra qu'ils m'ont rendu plus de 150 000 livres. Voilà ce qui peut m'en rester. — On dit que je suis luxueux. L'amour de tous les arts est dans mon âme. Je peins, je dessine, je fais de la musique, je modèle, je grave, je fais des vers, j'ai composé dix-sept comédies en cinq ans. Mon réduit est orné de ma propre main. Voilà ce luxe. »

Quoi qu'il en soit, autant Robespierre était porté à s'exa-

gérer les torts ou les vices de Fabre d'Églantine, autant il se sentait disposé à jeter un voile complaisant sur les fautes de Camille Desmoulins. Et cette disposition lui avait créé une situation fort embarrassante. Habiles à miner sa popularité, les Hébertistes s'autorisaient de la protection dont il avait, à deux reprises, entouré Camille pour le rendre comptable, à mots couverts, des allusions violentes dirigées par celui-ci contre le régime révolutionnaire. Comment était-il possible qu'un homme qui avait comparé ce régime aux règnes de Tibère et de Néron eût trouvé dans un membre du Comité de salut public un juge si indulgent? Quel mystère cachait cette tolérance d'un esprit vanté comme inflexible, à l'égard d'un écrivain dont les contre-révolutionnaires se disputaient les productions avec des tressaillements de joie? Nul doute, et on en aura bientôt la preuve, nul doute que la forme dédaigneuse donnée par Robespierre à son intervention protectrice n'eût blessé Camille Desmoulins jusqu'au fond de l'âme; mais ceux qui voulaient les perdre l'un et l'autre, l'un au moyen de l'autre, affectaient de ne voir dans ce dédain qu'une ruse de l'amitié, qu'un procédé ingénieux pour soustraire le coupable à la responsabilité de ses actes. Ah! il fallait distinguer la personne de Camille de ses écrits! Et pourquoi donc ce privilége? Parce que Camille était un *enfant?* Admirable, en vérité! Mais quel *homme* aurait jamais porté à



DANTON ET CAMILLE DESMOULINS SE DÉFENDANT A LA CONVENTION

la Révolution des atteintes aussi mortelles que cet enfant, auteur du numéro trois du *Vieux Cordelier?* Ainsi parlaient les Hébertistes; ils croyaient avoir enfin découvert, dans leur ennemi, le défaut de la cuirasse, et ils ne cessaient de répéter : Camille Desmoulins a calomnié la Révolution, et Robespierre défend Camille Desmoulins, quoi de plus clair? Aussi commençait-on, dans les groupes, à soupçonner Robespierre lui-même de *modérantisme.*

En cet état de choses, les Hébertistes avaient une marche bien simple à suivre: frapper sur Camille Desmoulins à coups redoublés, pour forcer Robespierre, ou à s'avouer vaincu en l'abandonnant, ou à se compromettre de plus en plus en s'obstinant à le protéger.

Grâce à leurs efforts, le 21 nivôse (10 janvier), les Jacobins prononcèrent l'exclusion de Camille. Heureusement, un membre ayant demandé que la même mesure fût appliquée à Bourdon (de l'Oise), et Dufourny s'y opposant, Robespierre vit dans cette circonstance un moyen de faire revenir la société sur sa décision, sans néanmoins tomber dans le piége que les Hébertistes lui avaient tendu. Prenant vivement la parole, il s'étonne que Dufourny, si sévère à l'égard de Camille, se montre si indulgent à l'égard de Bourdon (de l'Oise) et de Philippeaux. Où et quand Philippeaux avait-il bien mérité de la patrie? Et qu'était-il autre chose qu'un mauvais soldat du girondinisme, qu'un enfant perdu de l'aristocratie? Mais Camille Desmoulins! quelle différence! Lui, du moins, n'avait jamais tenu aux aristocrates. S'il lui était arrivé de composer des écrits contre-révolutionnaires, on ne pouvait

nier qu'il eût aussi écrit pour la Révolution et servi la cause de la liberté. Philippeaux était moins dangereux que Camille, sous le rapport du talent, parce que le premier n'en avait pas, tandis que le second en avait beaucoup, et il était certes à déplorer que ce dernier ne l'eût pas *toujours* fait servir au bien général, mais Philippeaux n'avait jamais connu le patriotisme. Au reste, il était las, quant à lui, de toutes ces luttes étrangères à la considération du bien public. Il était d'autres objets plus dignes de l'attention de républicains et d'hommes libres : l'examen des vices de la constitution anglaise, par exemple, ou celui des manœuvres tendant à dissoudre la Convention. Comparés à ces deux grands objets, qu'était-ce que les *intérêts particuliers* de ceux qui voulaient chasser Camille Desmoulins et Bourdon (de l'Oise)?

On ne pouvait avec plus d'adresse mettre la Société sur la pente d'une rétractation. Robespierre allait jusqu'à faire semblant de croire qu'une décision, déjà prise, restait à prendre. C'est ce que fit observer Dufourny : « Camille est déjà chassé, dit-il, et ce n'est pas de lui qu'il s'agit. » — « Eh! que m'importe à moi, répliqua Robespierre, que Desmoulins soit chassé, si mon opinion est qu'il ne peut pas l'être seul, si je soutiens qu'un homme à la radiation duquel Dufourny s'est opposé est beaucoup plus coupable que Desmoulins? Tous les hommes de bonne foi doivent s'apercevoir que je ne défends pas Desmoulins, mais que je m'oppose seulement à sa radiation isolée, parce que je sais que l'intérêt public n'est pas qu'un individu se venge d'un autre, qu'une coterie triomphe d'une autre : il faut que tous les intrigants, sans exception, soient dévoilés et mis à leur place. » Il termina en demandant que la Société *regardât son arrêté comme non avenu*, et mît à l'ordre du jour les crimes du gouvernement britannique.

Menacer les accusateurs de Camille Desmoulins, dans eux ou dans leurs amis, d'un sort semblable à celui qu'ils lui préparaient, et flétrir leurs poursuites comme l'effet de misérables rancunes personnelles ou d'une combinaison de coterie, c'était évidemment de tous les moyens de venir en aide à Camille, le meilleur et le plus décisif. Il y eut un moment d'agitation; mais la proposition de Robespierre prévalut enfin, et la Société rapporta l'arrêté qui chassait de son sein Camille.

CHAPITRE VIII

COMPLOT FINANCIER

Tout à coup un bruit se répand : Fabre d'Églantine vient d'être arrêté, arrêté comme faussaire! Le fait était vrai, il se rattachait à une intrigue qu'il faut connaître.

Un jour, de grand matin, Chabot va trouver un membre du Comité de salut public, et lui dit :

« Je viens te réveiller, mais c'est pour sauver la patrie; je tiens le fil d'une conspiration horrible.

« Eh bien, il est urgent de la dévoiler.

« Dans ce but, je dois continuer de voir les conjurés; car ils m'ont admis parmi eux, m'offrant une part du fruit de leur brigandage. Une réunion est indiquée; je puis les faire prendre en flagrant délit.

« Tu ne saurais balancer; mais les preuves?

« Les voici. »

Et il montrait un paquet d'assignats qu'il tenait à la main.

« Ceci, continua-t-il, m'a été remis pour corrompre un membre de la Montagne, dont les conjurés redoutaient la résistance. J'ai accepté la commission, mais afin d'entrer plus avant dans le secret du complot, et avec l'intention de dénoncer les traîtres.

« Hâte-toi donc de te rendre au Comité de sûreté générale.

« Oui, mais je ne veux pas que de ma présence au milieu des conjurés on induise que je le suis moi-même. Je veux une sûreté. Je veux bien mourir pour ma patrie, mais non mourir en coupable. Ma mère et ma sœur sont ici; je ne veux pas qu'elles expirent de douleur. Ma sœur me disait dernièrement : « Si tu as trahi la cause du peuple, je serai « la première à te poignarder. »

« Le Comité de sûreté générale prendra les moyens nécessaires pour découvrir la conspiration. Tes intentions et l'avis donné par toi seront ta garantie. »

Chabot partit, en annonçant qu'il allait porter sa dénonciation au Comité de sûreté générale. C'est ce qu'il fit. Bazire l'imita.

Les révélations de Chabot et de Bazire avaient trait à la falsification d'un décret concernant la Compagnie des Indes, crime qui se rapportait à un vaste système de corruption où l'on soupçonna la main de l'étranger.

Nous avons parlé ailleurs du baron de Batz. Cet homme, rompu à l'intrigue, coureur d'aventures ténébreuses, audacieux, rusé, plein de ressources, dirigeait une association qui embrassait pêle-mêle, avec d'anciens comtes et d'anciens marquis, des banquiers anglais, des juifs autrichiens, une nommée Grandmaison, maîtresse du chef des conjurés, et jusqu'à sa servante Nicole. Il disposait de sommes énormes, provenant d'une source ignorée. Il entretenait des agents partout : dans les Sections de Paris, dans le Conseil du Département, dans celui de la Commune, dans les ports de mer, dans les places frontières, dans les prisons. Activement secondé par le marquis de la Guiche, qui se cachait sous le nom emprunté de Sévignon; par Devaux, fonctionnaire public de la section Bonne-Nouvelle; par le faux patriote Cortey, épicier de la section Lepelletier, et par un certain Noël, protégé de Danton, il avait enveloppé Paris d'un réseau de conspirateurs. Lui et les siens voyageaient impunément, grâce aux passe-ports, certificats de résidence et cartes civiques que leur fournissait Pottier (de Lille), membre d'un Comité révolutionnaire. Une maison de plaisance, dite de l'Ermitage, et située à Charonne, était le théâtre des conciliabules. De là, les conjurés envoyaient à leurs amis du dehors les instructions nécessaires, qu'ils traçaient en caractères invisibles dans les interlignes des journaux en faveur, de telle sorte que les correspondants n'eussent qu'à approcher du feu les feuilles mystérieuses, pour y voir apparaître ce que seuls ils devaient lire.

Que Danton fût du nombre de ceux que le baron de Batz attira dans ses filets, et qu'il dînât avec lui quatre fois par semaine, en compagnie d'autres Montagnards, c'est ce qu'Élie Lacoste affirma, lorsque Danton n'était plus là.... Il est si facile d'attaquer les morts! Mais les relations de Chabot avec le baron de Batz, attestées par Chabot lui-même, ne sauraient être mises en doute. Or, de la déposition du capucin, il résulte qu'un jour Julien (de Toulouse) les invita, Bazire et lui, à dîner à la campagne; que la maison où l'on se réunit était celle du baron de Batz; qu'ils y rencontrèrent le banquier Benoît (d'Angers), le poëte Laharpe, la comtesse

de Beaufort, maîtresse de Julien, et le représentant du peuple Delaunay (d'Angers); que là enfin s'agitèrent les questions relatives au nouveau complot ourdi par le baron de Batz.

C'était un complot financier, cette fois, et très-dangereux, puisque, par une tentation dégradante offerte à la cupidité, il tendait à avilir la Convention. L'agiotage fut le piége où tombèrent plusieurs membres de l'Assemblée. Benoît disait à Chabot : « Je ne sais pas comment, en France, on peut se refuser à faire fortune; en Angleterre, on achète publiquement les membres du Parlement. » Delaunay tenait le même langage à Bazire, dont il combattait en ces termes les honnêtes scrupules : « Il ne s'agit que de faire baisser les effets des compagnies financières, de profiter de cette baisse pour acheter, de provoquer ensuite une hausse, et, alors, de vendre. » Il va sans dire qu'une spéculation de ce genre exigeait des avances de fonds; mais, suivant Delaunay, il n'y avait point à s'inquiéter de cela, l'abbé d'Espagnac s'engageant à fournir, dans ce but, quatre millions. De son côté, Julien (de Toulouse) pressait Bazire, — qui, d'après la déposition de Chabot, demeura inébranlable. — Il lui disait : « Tandis que Delaunay présentera des mesures propres à faire baisser les effets publics, moi je ferai peur aux administrateurs, aux banquiers, de manière à favoriser les vues de l'association. Ce que nous vous demandons, c'est de vous taire. »

Sur ces entrefaites, les abus attachés à l'existence des compagnies financières furent signalés à la Convention. Les assignats royaux avaient donné naissance à un agiotage affreux, dans lequel les contre-révolutionnaires trouvaient le double avantage de s'enrichir et de discréditer les assignats républicains. La Convention n'hésita pas; elle frappa de mort les papiers royaux, décret qui fit perdre cent vingt-neuf millions aux accapareurs d'assignats à face royale.

Ce n'est pas tout : on accusait la Compagnie des Indes de beaucoup de dilapidations; et l'un de ses plus âpres accusateurs, c'était Fabre d'Églantine. Un jour, Delaunay, à la Convention, dit à Fabre « en le caressant de l'œil, » au moment où lui, Delaunay, se dirigeait vers la tribune : « Tu vas être bien content; je vais écraser la Compagnie des Indes. » Et, en effet, il prononça contre elle un discours foudroyant, dans lequel il proposait de la supprimer, et de l'astreindre à la restitution des sommes qu'elle devait à l'État, ainsi qu'au payement d'un droit établi sur chaque mutation des *effets aux porteurs*, droit que la Compagnie était parvenue à éluder en retirant ses actions des mains de ceux qui les possédaient, et en présentant comme ventes de *transferts* les négociations qui, sous le nom de ventes d'*actions*, étaient assujetties au droit. Jusque-là, rien de mieux; mais Delaunay, qui s'entendait avec la Compagnie, et dont la violence apparente n'était qu'un artifice, avait eu soin de glisser, parmi ses conclusions, que la Compagnie resterait chargée du soin de sa propre liquidation, ce qui revenait à lui fournir un prétexte de se perpétuer. Fabre aperçoit tout de suite la portée de cette clause, et propose un amendement de deux lignes qui « mettait les administrateurs à la porte, et la Compagnie au néant. » Delaunay, atterré, essaya de lutter; mais, Fabre d'Églantine, appuyé par Robespierre, l'emportant, la Convention transporta à des Commissaires du gouvernement la liquidation de la Compagnie. Et, s'il arrivait que son passif excédât son actif, Cambon demanda que, dans ce cas l'État ne se considérât point comme engagé. D'autres propositions incidentes furent faites; et l'on renvoya le tout à une Commission de cinq membres, qui devait présenter une rédaction définitive, et qui se trouva composée de Delaunay, Cambon, Chabot, Ramel et Fabre.

Que Delaunay ait pu un seul instant nourrir l'espoir d'altérer, sans que personne y prît garde, le sens du vote de l'Assemblée, et qu'après avoir modifié à son gré le *projet de décret* dont la rédaction définitive était attendue, il ait poussé l'audace jusqu'à l'envoyer aux procès-verbaux à titre de *décret* rendu par la Convention, et sur lequel il n'y avait plus à revenir, c'est ce qu'on a peine à comprendre. L'immense et rapide tourbillon d'événements où chacun était alors emporté lui fit-il croire que le fait passerait inaperçu? ou bien, son intention était-elle de fuir, aussitôt que la Compagnie lui aurait payé le prix de ses complaisances?

Toujours est-il qu'il ne lui suffisait pas, pour arriver à ses fins, de se concerter avec Chabot. Son grand adversaire, dans cette question, étant Fabre d'Eglantine, dont il ne pouvait guère se flatter de tromper la surveillance; c'était ce dernier surtout qu'il importait de corrompre. En conséquence, Chabot lui fut dépêché avec cent mille livres. Mais, aux paroles par lesquelles le capucin chercha d'abord à le sonder, Fabre ayant répondu de manière à couper court à des ouvertures plus explicites, Chabot se contenta de lui mettre sous les yeux un *projet de décret* rédigé par Delaunay, en le priant d'y faire, en sa qualité de membre de la Commission, les corrections qu'il jugerait convenables. Ceci se passait à la Convention, dans la salle de la Liberté. Fabre lit le projet, remarque qu'il est rédigé de façon à soustraire les administrateurs de la Compagnie à l'intervention du gouvernement, le corrige au crayon dans le sens de l'amendement qu'il a déjà présenté, et signe.

Le lendemain, de grand matin, on le réveille pour lui annoncer une visite. Chabot entre : « Voici, lui dit-il, la copie au net et mot à mot du projet de décret, tel que tu l'as corrigé; signe-le. » Fabre prend une plume, trace sa signature, et Chabot emporte la copie, qu'il va, assure-t-il, faire signer aux autres membres. Ce fut sur cette copie qu'on ajouta les dispositions qui altéraient, au profit de la Compagnie, le sens du vote de l'Assemblée. A l'article des transferts on ajouta : *excepté ceux faits en fraude*, alors que tous avaient été considérés par l'Assemblée comme frauduleux. Une autre surcharge portait que la liquidation serait faite *d'après les statuts et règlements de la Compagnie*, ce qui restituait à celle-ci le droit de se liquider elle-même. L'acte ainsi modifié, Delaunay le glissa dans le carton des décrets à expédier.

Ici, laissons parler Fabre :

« Quand le Comité de sûreté générale me montra l'original du *décret* supposé par Delaunay, je reconnus la copie du *projet de décret* que Chabot était venu me faire signer. Mais cette copie, au lieu d'être parfaitement au net, comme je l'avais signée, est chargée de ratures; un article entier, entre autres, est totalement biffé, pour faire place à un nouveau, mis en marge; et, le tout, de plusieurs encres et de plusieurs plumes. Dans l'intitulé *projet de décret* le mot *projet* est effacé d'un trait. Ma signature, que je reconnus parfaitement sur cette copie, porte au-dessus ces mots *ont signé;* mais, comme ma signature est fort proche du texte, les mots *ont signé*, intercalés après coup, entre ce texte et ma signature, enjambent sur l'un et sur l'autre d'une manière évidemment forcée.... Je ne puis être garant de ces falsifications évidentes, et il n'a tenu qu'aux coupables de mettre au-dessus de ma signature tout ce qu'ils ont voulu. »

Pour s'expliquer l'étrange sécurité de Delaunay dans l'acte final de cette intrigue de comédie, si lamentable et si honteuse, il faut savoir que Chabot lui avait, en dernier lieu, pré-

senté ses démarches auprès de Fabre d'Églantine comme ayant eu un plein succès; si bien que Delaunay croyait Fabre gagné, et en paisible possession du prix de sa conscience vendue, tandis qu'au contraire les cent mille francs étaient encore aux mains de Chabot qui les avait retenus, soit qu'il ne désespérât point de pouvoir se les approprier, soit que, se réservant d'aller dénoncer le complot, au cas où il menacerait d'être découvert, il se ménageât une preuve matérielle de la sincérité de sa dénonciation. « Si Chabot, raconte Fabre d'Églantine, n'eût fait croire à Delaunay que j'avais touché les cent mille livres, jamais celui-ci n'eût osé, non-seulement supposer un décret, mais insister pour faire passer un projet dans son sens, en mon absence, bien sûr que je m'en serais aperçu. »

Quoi qu'il en soit, la supposition du décret eut lieu, et quelque temps après se passa la scène qui, selon l'opinion de Fabre d'Églantine, précipita le dénoûment.

« Comme je montais à la Montagne, mes yeux rencontrèrent ceux de Delaunay qui me cherchaient.... Je le saluai d'un mouvement de tête et lui dis, en passant, ces paroles qu'il importe de noter : « Eh bien! quand présentes-tu le « projet de décret? » J'avançais vers la Montagne et je n'entendis pas ce qu'il répondit; mais je me souviens qu'avec un air de surprise il voulut me dire une chose, et se reprit comme pour vouloir m'en dire une autre. Ses paroles ne m'offrirent aucun sens déterminé. Maintenant, je conçois la surprise de Delaunay, en m'entendant parler du *projet de décret*, puisque ce projet était déjà frauduleusement transformé en décret, attentat pour lequel Delaunay s'imaginait avoir permission de moi, grâce aux cent mille livres dont il me croyait possesseur. Ne serait-il pas possible que, sur l'explication qu'il a dû demander de ce fait à Chabot, il soit survenu entre eux une querelle dont les suites, plus ou moins pressantes, auront forcé ce dernier à chercher son salut dans une dénonciation? »

Telle est l'histoire de ce faux célèbre exposée aussi clairement que possible dans un récit de Fabre d'Églantine, qu'après un mûr examen nous avons pris le parti de suivre : d'abord, parce qu'il porte les caractères de la vérité; ensuite, parce qu'il est conforme aux déclarations de Chabot lui-même et qu'il est resté sans réplique; enfin, parce que c'est le seul document à notre connaissance qui jette quelque jour sur cette ténébreuse affaire. Le témoignage de l'auteur ne saurait être accepté à la légère sans doute, car c'est celui d'un homme profondément intéressé dans la question; mais que répondre à des arguments de la force de ceux-ci : « Est-ce le sens de mes corrections qu'on invoque contre moi? qu'on y regarde. On verra que, par le projet de Delaunay, les administrateurs pouvaient écarter le gouvernement de la liquidation, et que, par suite de mes corrections, cela ne se pouvait plus.... M'opposera-t-on les cent mille livres déposées par Chabot au Comité de sûreté générale? Rien ne parle plus haut pour moi. Aurais-je participé gratuitement à une action honteuse, lorsqu'on m'offrait de me la bien payer? et, si on me l'avait payée, les cent mille livres avec l'attestation formelle de Chabot en ma faveur seraient-elles au Comité de sûreté générale? »

Camille Desmoulins affirme, dans ses *Notes sur le Rapport de Saint-Just*, que Chabot avait demandé au Comité de le faire arrêter, lui et Bazire, à huit heures du soir, promettant de leur livrer le baron de Batz et Benoît (d'Angers) qui, à cette heure, avaient rendez-vous chez lui; mais que le Comité, au lieu de faire arrêter les dénoncés et le dénonciateur à huit heures du soir, fit arrêter le dénonciateur à huit heures du matin, ce qui permit à Batz, à Benoît et à Julien (de Toulouse) de s'évader. Julien, revenu à Paris, après le décret d'arrestation, s'y cacha chez Lacroix, qui lui donna asile pendant dix-neuf jours, au bout desquels il s'enfuit, revêtu d'une blouse, en guêtres et un fouet à la main, avec un capitaine de charrois. Chabot et Bazire avaient été mis tout d'abord en état d'arrestation provisoire. Quant à Fabre d'Églantine, que non-seulement Chabot n'avait point accusé, mais qu'il déclarait innocent, ce fut un mot de Delaunay qui le perdit. Interrogé, Delaunay déclara que, parmi ses papiers placés sous le scellé, on trouverait une pièce essentielle qui ferait connaître le vrai coupable. Cette pièce, qu'on trouva effectivement parmi les papiers de Delaunay, était celle qui portait les corrections au crayon expliquées par Fabre dans son récit. Mais, outre que ces corrections ne pouvaient être incriminées, n'ayant d'autre but que de ramener la rédaction au sens du vote émis par l'Assemblée, elles avaient été faites sur un simple *projet de décret*, intitulé *projet de décret*, et auquel Fabre, en sa qualité de membre de la Commission des cinq, avait le droit incontestable d'attacher son opinion. Cette circonstance même, qu'elles étaient au crayon ainsi que sa signature, prouvait de reste que Fabre n'avait nullement entendu retoucher au *décret* déjà rendu par la Convention et prêt à être remis au secrétaire pour l'*expediatur*. Ce fut pourtant ainsi que le Comité de sûreté générale prit ou feignit de prendre la chose; et, le 24 nivôse (13 janvier), sur un rapport très-vague, très inexact et très-confus d'Amar, la Convention décréta l'arrestation de Fabre d'Églantine.

Camille Desmoulins ressentit ce coup vivement, comme on en peut juger par ces lignes mélancoliques du *Vieux Cordelier* : « Cejourd'hui, 24 nivôse, considérant que Fabre d'Églantine, l'inventeur du nouveau calendrier, vient d'être envoyé au Luxembourg, avant d'avoir vu le quatrième mois de son annuaire républicain; considérant l'instabilité de l'opinion, et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation, et fermer la bouche à tous les calomniateurs passés, présents et à venir, je vais publier ma *profession de foi politique*, et les articles de la religion dans laquelle j'ai vécu et je mourrai, soit d'un boulet, soit d'un stylet, soit dans mon lit, soit de la *mort des philosophes*, comme dit le compère Mathieu. »

Sur la question de savoir si l'arrestation de l'auteur du *Philinte de Molière* fut, de la part du Comité de sûreté générale, l'effet d'un jugement précipité ou le triomphe d'une machination infâme, c'est à peine si le doute est permis, tant sont louches les Rapports d'Amar, en ce qui concerne Fabre! Mais, s'il y eut parti pris de le perdre, Robespierre, à qui du reste la grande majorité du Comité de sûreté générale avait voué une haine profonde, demeura certainement étranger à cette basse manœuvre, qui ne s'accordait ni avec la droiture de son caractère, ni même avec les susceptibilités de son orgueil. Ennemi de Fabre d'Églantine, il lui reprochait d'être un chef de parti dangereux, non d'être un faussaire. Il ne le nomme seulement pas, dans son projet de Rapport sur l'affaire Chabot, que le Comité de salut public rejeta; et dans son Projet de Rapport sur la faction de Fabre d'Églantine, on dirait presque qu'il craint de faire allusion à l'affaire du faux, lui qui s'arrête à décrire la nature de Fabre et à rappeler ses actes avec une insistance sinistre. Le terrible discours que nous entendrons prononcer à Saint-Just contre Danton et ses amis, et où les accusations se pressent, où les invectives s'entassent les unes sur les autres, dénonce partout Fabre d'Églantine comme intrigant et conspirateur; mais, comme faussaire, nulle part.

Au surplus, Robespierre et Saint-Just apportaient jusque dans leurs ressentiments et leurs soupçons quelque chose de trop hautain, pour se donner de gaieté de cœur de vils ennemis. Tremblant que le spectacle des luttes de parti dont la France était le théâtre ensanglanté ne ravalât le génie de la Révolution aux yeux de l'Europe, ils auraient voulu pouvoir lui cacher les plaies honteuses.... Cette affaire du faux décret, qui autorisait Pitt à dire : « Il s'est trouvé des voleurs parmi les Montagnards, » leur fut un sujet d'humiliation amère; et rien ne le prouve mieux que la censure violente dont Robespierre frappa l'acte d'accusation rédigé par Amar. Cet acte d'accusation faisait de Fabre le principal coupable. Si donc Robespierre n'eût obéi qu'à des inimitiés vulgaires, il aurait eu lieu d'être satisfait. C'est le contraire qui arriva. Il ne put pardonner à Amar de n'avoir pas cherché à sauver l'honneur de la République, en indiquant au moins la vraie source des misères dont il faisait l'étalage. Après Billaud-Varenne, à son exemple, et avec plus de force encore, il blâma le rapporteur du Comité de sûreté générale d'avoir abaissé la question outre mesure; d'avoir dirigé son réquisitoire contre quelques membres de la Convention, sans montrer comme quoi leurs crimes étaient l'ouvrage de l'étranger et se liaient au dessein de diffamer la Convention entière, de dégrader la République. La manière dont il para le coup fut d'un vrai patriote et d'un homme d'État : « J'appelle, s'écria-t-il fièrement du haut de la tribune française, j'appelle les tyrans de la terre à se mesurer avec les représentants du peuple français; j'appelle à ce rapprochement un homme dont le nom a trop souvent souillé cette enceinte; j'y appelle le parlement d'Angleterre.... Savez-vous quelle différence il y a entre eux et les représentants du peuple français?... C'est qu'à la face de la nation britannique les membres du Parlement se vantent du trafic de leur opinion et la donnent au plus offrant; et que, parmi nous, quand nous découvrons un traître ou un homme corrompu, nous l'envoyons à l'échafaud !... La corruption de quelques individus fait ressortir, par un contraste glorieux, la vertu publique de cette auguste Assemblée. Dans quel pays a-t-on vu un Sénat puissant chercher dans son sein ceux qui auraient trahi la cause commune, et les envoyer sous le glaive de la loi?... » Et, au milieu du bruit des applaudissements qui à plusieurs reprises avaient interrompu son discours, Robespierre fit décréter que le Rapport d'Amar ne serait point livré à l'impression avant d'avoir été revu.

CHAPITRE IX

FIN DE L'HÉBERTISME



DANS leur lutte contre l'Hébertisme, les Robespierristes apportaient une préoccupation très-vive, celle d'éviter l'accusation de tiédeur. Combattre les excès révolutionnaires, ils ne le pouvaient avec succès qu'à la condition de prouver que leur culte pour la République était toujours le même, indomptable et brûlant. L'anniversaire du 21 janvier étant arrivé, Couthon, que les Hébertistes taxaient de *modérantisme*, propose aux Jacobins de jurer *mort aux tyrans! paix aux chaumières!* et il fait décider que les membres de la Société, lorsqu'elle ira féliciter la Montagne de son énergie dans le procès de Louis XVI, se présenteront en bonnet rouge, le président tenant une pique à la main. Ceci se passait la veille du 21 janvier.

Le 21, à la Convention, les membres du club des Jacobins sont annoncés. Admis d'un commun élan, ils défilent, au bruit d'une musique militaire qui les précède. La salle retentit d'applaudissements. *Vivre libre ou mourir!* Que de fois ce serment a été prêté! Sur la motion de Couthon, il est prêté une fois encore. Les Jacobins et la Commune devaient se rendre, ce jour-là, au pied de l'arbre de la liberté. Couthon demande qu'une députation de douze Montagnards se joigne au cortége. « Non, s'écrie-t-on de la Montagne, nous irons tous, tous! » Mais, selon Billaud-Varenne, c'est la Convention nationale en corps qui doit, réunie aux Jacobins, se rendre sur la place de la Révolution. La motion est adoptée. Une sorte de délire funèbre entraîne les âmes. La musique exécute, au milieu de l'émotion générale, l'air *Veillons au salut de l'empire!* Des portraits de rois sont apportés, brûlés, et leurs débris foulés aux pieds. Puis, à la voix de Couthon, l'Assemblée nomme des commissaires pour dresser l'acte d'accusation de tous les rois, et l'envoyer au tribunal de l'opinion de tous les pays, « afin qu'il n'y ait plus aucun roi qui trouve un ciel qui veuille l'éclairer, ou une terre qui veuille le porter. »

Mais qu'arriva-t-il? Au moment où la Convention touchait à la place de la Révolution, quatre condamnés à mort apparaissaient sur la planche de la guillotine. Voilà donc les représentants du peuple face à face avec le bourreau! L'Assemblée recula d'horreur. Était-ce une scène arrangée d'avance, ou l'effet d'un hasard sinistre? Nul évidemment n'avait intérêt à préparer un pareil coup de théâtre, qui ne servit en effet qu'à fournir à Bourdon (de l'Oise) le sujet d'une sortie véhémente. Il demanda et obtint qu'on recherchât, qu'on punît les auteurs d'un « système ourdi pour faire regarder la représentation nationale comme un composé de cannibales » L'adhésion, donnée par l'Assemblée à la proposition de Billaud-Varenne, excluait, par sa soudaineté même, la supposition du « système » dont parlait Bourdon (de l'Oise). Mais l'impression produite était là, qui condamnait une initiative suivie d'un résultat aussi déplorable.

Bourdon (de l'Oise) ne quittait pas la brèche, toujours prêt à frapper sur le Comité de salut public, mais de côté; l'attaquant dans la personne des ministres, de Bouchotte, notamment, auquel il faisait un crime de tout : tantôt des obstacles mis par d'autres à l'arrivée des secours destinés aux prisonniers de Mayence; tantôt de ce qu'un de ses commis l'avait dénoncé aux Cordeliers; ou bien de ce que lui, Bourdon, s'était pris de querelle avec ce commis dans une taverne; ou encore, suivant le mot amèrement hyperbolique de Robespierre, « de ce qu'il avait mal dîné. »

Mais, parmi ces attaques, il y en eut de justes, celle, par exemple, qui avait trait à l'arrestation du beau-père de Camille Desmoulins. Non que l'abus signalé fût directement imputable au Comité de salut public, quelques Commissaires de section étaient seuls en cause; mais le pouvoir répond de tout acte de tyrannie qu'il n'empêche pas, ou que, faute de surveillance, il ignore.

Camille Desmoulins, dans son n° VI du *Vieux Cordelier*, raconte cette scène de l'arrestation de son beau-père d'une manière fort amusante et terrible. « ... Tu connais mon beau-père, le citoyen Duplessis, bon roturier, et fils d'un paysan, maréchal ferrant du village. Eh bien! avant-hier, deux Commissaires de la Section de Mutius Scævola (la section de Vincent, ce sera te dire tout) montent chez lui.... Nonobstant le décret qui porte qu'on ne touchera pas à Domat, ni à Charles Desmoulins, bien qu'ils traitent de matières féodales, ils font main basse sur la moitié de la bibliothèque, et chargent deux crocheteurs des livres paternels. Ils trouvent une pendule dont

la pointe de l'aiguille était, comme la plupart des pointes d'aiguilles, terminée en trèfle; il leur semble que cette pointe a quelque chose d'approchant d'une fleur de lis; et, nonobstant le décret qui ordonne de respecter les monuments des arts, ils confisquent la pendule. Notez bien qu'il y avait à côté une malle, sur laquelle était l'adresse fleurdelisée du marchand. Ici, pas moyen de nier que ce fût une belle et bonne fleur de lis; mais, comme la malle ne valait pas un *corset*, les Commissaires se contentent de rayer les fleurs de lis, au lieu que la malheureuse pendule, qui vaut bien douze mille livres, est, malgré son trèfle emportée par eux-mêmes, qui ne se fiaient pas aux crocheteurs d'un poids si précieux; et ce, en vertu du droit que Barère a appelé si heureusement le droit de *préhension*. .. Un vieux portefeuille, oublié au-dessus d'une armoire, dans un tas de poussière, et auquel il n'avait pas touché, ni même pensé, depuis dix ans peut-être, et sur lequel on parvint à découvrir l'empreinte de quelques fleurs de lis, sous deux doigts de crasse, compléta la preuve que le citoyen Duplessis était suspect; et le voilà enfermé jusqu'à la paix.... Le plaisant de l'histoire, c'est que ce suspect était devenu le sexagénaire le plus *ultrà* que j'aie encore vu. C'était le Père Duchesne de la maison.... Il n'est dit nulle part dans les instructions sur le gouvernement révolutionnaire que M. Brigandeau, ci-devant en bonnet carré au Châtelet, maintenant en bonnet rouge à la Section, pourra mettre sous son bras une pendule, parce que la pointe de l'aiguille se termine en trèfle ... Et nous n'avons pas fait la révolution seulement pour que M. Brigandeau changeât de bonnet. »

Tel était le fait odieux que Camille Desmoulins courut dénoncer à la tribune; et certes Bourdon (de l'Oise) avait grandement raison d'insister pour que, sous trois jours, le Comité de sûreté générale fît à l'Assemblée un Rapport de cette affaire. Mais Vadier, se plaignant des soupçons qu'on semblait faire peser sur le Comité de sûreté générale, à propos d'un acte auquel il était étranger, ce fut Danton, chose singulière, qui s'opposa à ce qu'en accordant une priorité de date à ce Rapport on conférât au beau-père de Camille une sorte de privilége; et il conclut à ce que la Convention, recherchant les moyens de rendre justice à toutes les victimes des arrestations arbitraires, *sans nuire à l'action du gouvernement révolutionnaire*, renvoyât l'examen de la dénonciation au Comité de sûreté générale; ce qui fut décrété.

Ainsi se trahissait l'état d'incertitude où commençait à flotter l'esprit de Danton. Craignit-il de se compromettre en défendant ses amis? Déjà, dans une occasion importante, il avait abandonné Philippeaux; maintenant, dans une cause juste, il abandonnait à demi Camille.

Les Hébertistes se soutenaient beaucoup mieux entre eux: c'était leur force. La délivrance de Ronsin et de Vincent occupait toutes les pensées des Cordeliers. Chaque jour de nouvelles députations, soit des Sociétés populaires, soit des Comités de Section, allaient consoler les deux captifs. Vincent recevait d'Hébert de fréquentes visites, qui attisaient, loin de l'éteindre, la flamme allumée dans son cœur. De certains accès de rage qui le prenaient quelquefois, il nous est resté des récits étranges. Un jour qu'assise sur son lit sa femme l'entretenait à voix basse de ses affaires, lui, transporté de fureur, écumant, saute à terre, ramasse un couteau, court à un gigot cru et saignant qui était suspendu à la fenêtre, en coupe une tranche, et la dévore, en disant: « Que ne puis-je manger ainsi la chair de mes ennemis? »

Une chose parlait en faveur de Ronsin et de Vincent dans l'esprit du parti exalté: qui les avait fait jeter en prison? Fabre d'Églantine, depuis arrêté lui-même, et sous le coup d'une accusation infamante. D'un autre côté, nulle preuve des faits articulés par lui. On avait contre Ronsin les dénonciations de Philippeaux; mais elles avaient obtenu peu de crédit parmi les patriotes, dont les plus sages attendaient, pour se prononcer, la relation contradictoire si rudement annoncée par Choudieu. Ce n'était pas, d'ailleurs, des dénonciations de Philippeaux que le Comité de sûreté générale se trouvait saisi. Quant à demander compte à Ronsin de sa conduite à Lyon, on le pouvait, certes; mais il y avait là matière à un débat nouveau, très-orageux, formidable, qui eût armé les uns contre les autres divers membres du Comité de salut public, désorganisé le gouvernement, et déchaîné le chaos. Car comment mettre Ronsin en cause pour les affaires de Lyon sans mettre en cause Collot-d'Herbois, et comment frapper Collot-d'Herbois sans menacer Billaud-Varenne? C'eût été forcer une fraction importante du Comité de salut public à conclure ouvertement avec les Hébertistes une alliance offensive et défensive qui eût peut-être assuré leur triomphe.

Robespierre n'était pas homme à commettre une faute aussi lourde. On avait emprisonné Ronsin et Vincent, sur une accusation lancée par Fabre d'Églantine: si les preuves manquaient, il les fallait rendre à la liberté, sans concession à la peur, toutefois, et sans hommage à la violence. C'est pourquoi, lorsque, le 9 pluviôse (28 janvier), Léonard Bourdon pressa le club des Jacobins d'intervenir en faveur de Ronsin et de Vincent, Robespierre s'y opposa, déclarant que, puisque le Comité de sûreté générale « paraissait convaincu qu'il n'y avait aucunes preuves valables contre Ronsin et Vincent, il fallait le laisser agir, afin que leur innocence fût proclamée par l'autorité publique et non par une autorité particulière. » Du reste, il avait soin de spécifier que les faits pour lesquels la preuve manquait étaient ceux qui se rapportaient aux *dénonciations de Fabre d'Églantine*.

La démarche des Hébertistes auprès du club des Jacobins ayant échoué, ils s'adressèrent directement à la Convention; et la pétition, renvoyée au Comité de sûreté générale, détermina enfin un Rapport favorable. Le 14 pluviôse (2 février), Voulland vint proposer de rendre libres les deux prisonniers, sur ce que, relativement à la dénonciation de Fabre, le Comité de sûreté générale n'avait reçu aucune pièce à charge. Vive fut à ce sujet l'opposition de Bourdon (de l'Oise), de Legendre, de Lecointre, de Philippeaux, tous Dantonistes. Et qui trancha la question en faveur de Ronsin et Vincent? Danton. On peut juger de l'étonnement de ses amis lorsqu'ils l'entendirent vanter le patriotisme de ces grands meneurs du parti d'Hébert, et rappeler les « services constants qu'ils avaient rendus à la liberté! » Robespierre s'était borné à dire que, d'après l'opinion du Comité de sûreté générale, on devait les considérer comme innocents des faits à eux imputés par Fabre d'Églantine. Mais Danton alla bien plus loin. Il dit qu'il ne fallait point traiter comme suspects des vétérans révolutionnaires; il s'éleva contre les « préventions individuelles » auxquelles Ronsin et Vincent étaient en butte; il admonesta Philippeaux sur la précipitation de ses jugements; il blâma presque la Convention d'avoir ouvert, quoique avec des intentions droites, une oreille trop facile aux attaques de Fabre; il l'engagea à se montrer bienveillante envers ceux qui avaient servi la liberté, elle si ferme à l'égard de ceux qui la combattaient; enfin, considérant qu'il n'y avait pas de preuve contre Ronsin et Vincent, il conclut formellement à leur libération.

Les amis de Danton étaient loin de partager sa tolérance. Quelques jours auparavant, Legendre avait dit, en parlant d'Hébert: « Si mon ennemi me coupait un bras, et qu'il fût

l'ami de la patrie, je me servirais de l'autre pour l'embrasser. Mais, quand mon ennemi est l'ennemi du peuple, il doit s'attendre à ce que je le poursuive jusqu'à la mort. » Et, Momoro l'invitant à donner le baiser fraternel à Hébert, il s'y refusa.

Pour ce qui est de Robespierre, en déclarant non prouvés les faits articulés par Fabre contre Ronsin et Vincent, il avait si peu songé à se rapprocher des Hébertistes que, dès le 17 pluviôse (5 février), il lut à la Convention un Rapport où, plus fortement que jamais, il flétrissait leurs tendances et anathématisait leur politique : « Les ennemis intérieurs du peuple français, disait-il, sont divisés en deux factions..., dont l'une nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès; l'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre en prostituée. » Puis, après avoir émis l'opinion que le « faux révolutionnaire était peut-être plus souvent encore en deçà qu'au delà de la Révolution, il le peignait s'opposant aux mesures énergiques, et les exagérant quand il n'avait pu les empêcher; découvrant des complots découverts; démasquant des traîtres démasqués; toujours prêt à adopter les mesures hardies, pourvu qu'elles eussent un côté funeste; distillant le bien goutte à goutte, et versant le mal par torrents; plein de feu pour les grandes résolutions qui ne signifiaient rien, et plus qu'indifférent pour celles qui pouvaient sauver la patrie ou honorer la cause du peuple; donnant beaucoup aux formes du patriotisme, et très-attaché, comme les dévots, dont il se proclamait l'ennemi, aux formes extérieures, mais aimant mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action. »

Dans ce discours, dont le but était de prouver que la Vertu est l'âme de la démocratie, Robespierre n'admettait la Terreur comme ressort qu'en temps de Révolution, et, même alors, il la subordonnait aux lois de la morale, attendu que, si la Vertu risquait d'être impuissante sans la Terreur, la Terreur, de son côté, était funeste sans la Vertu. La Terreur, il n'avait garde de la séparer de la Justice; car il la définissait en ces termes : « Elle n'est point autre chose que la *Justice* prompte, sévère, inflexible. » Et, développant sa pensée, il s'écriait : « Jusques à quand la fureur des despotes sera-t-elle appelée justice, et la justice du peuple barbarie ou rébellion? Comme on est tendre pour les oppresseurs, et inexorable pour les opprimés! Rien de plus naturel; quiconque ne hait point le crime ne peut aimer la vertu. Il faut cependant que l'une ou l'autre succombe. Indulgence pour les royalistes, s'écrient certaines gens; grâce pour les scélérats!... Non! grâce pour l'innocence, grâce pour les faibles, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité! » Et, plus loin : « Malheur à qui oserait diriger vers le peuple la Terreur, qui ne doit approcher que de ses ennemis.... n'existât-il dans toute la République qu'un seul homme vertueux, persécuté par les ennemis de la liberté, le devoir du gouvernement serait de le rechercher avec inquiétude et de le venger avec éclat. »

Il y a dans ce passage un mot de trop, le mot *royalistes*, une opinion n'étant pas un crime. Mais il ne faut pas oublier qu'un *royaliste*, à cette époque, signifiait un conspirateur, un irréconciliable ennemi du principe sur lequel reposait la société nouvelle, un fauteur de guerre civile. Au reste, Robespierre avait soin de ne pas confondre les nécessités transitoires d'un état de lutte avec les conditions d'un ordre de choses normal : « Quel est le but où nous tendons? La jouissance paisible de la liberté et de l'égalité, le règne de cette justice éternelle dont les lois ont été gravées, non sur le marbre et sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes, même dans celui de l'esclave qui les oublie, et du tyran qui les nie. Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois; où l'ambition soit le désir de mériter la gloire et de servir la patrie; où les distinctions ne naissent que de l'égalité même; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la Justice. »

Le surlendemain, fidèle à la pensée dominante de son Rapport, Robespierre faisait expulser du club des Jacobins un ami de Vincent, pour avoir demandé que la Convention chassât tous les crapauds du Marais égarés sur la Montagne : motion qui tendait à la destruction de l'Assemblée; tandis que, de son côté, Couthon s'élevait avec véhémence contre un auxiliaire de Fouché, le représentant Javogues, auquel il reprochait d'avoir déployé « la cruauté d'un Néron. »

Mais cela n'empêchait pas les Hébertistes de marcher maintenant tête levée. Le cynisme d'Hébert allait pouvoir s'appuyer sur les passions frénétiques de Vincent et sur l'audace sans bornes de Ronsin. Ces deux derniers, tirés de leur prison par leurs amis, avaient été reconduits chez eux au bruit des instruments de musique, en triomphe; et c'était tout rayonnants de l'éclat d'une persécution reconnue injuste qu'ils rentraient en scène. Les bravaches de l'armée révolutionnaire, ayant retrouvé leur chef, redevinrent l'effroi des passants, et Paris se vit exposé de plus belle au despotisme des gens à moustaches et à grands sabres.

Plusieurs Hébertistes étaient restés dans la prison du Luxembourg, entre autres Grammont, qui, les mains encore teintes du sang des prisonniers d'Orléans, s'était vanté d'avoir bu dans le crâne de l'un d'eux. Mais ces hommes, non contents d'annoncer bien haut leur prochaine délivrance, s'emportaient en menaces contre leurs co-détenus d'un parti contraire au leur; ils dressaient des listes mystérieuses, effrayantes, et parlaient en maîtres. Ronsin et Vincent étant allés visiter à la maison Lazare leurs amis Pereyra et Desfieux, qui y étaient détenus, il y eut deux fois, à cette occasion, des dîners splendides, à l'issue desquels furent écrits les noms de trente personnes à qui les visiteurs jurèrent appui et protection. Ronsin se rendit aussi à Port-Libre, pour y prendre connaissance de l'état de la maison, du nombre et de la qualité des prisonniers. Il fit cette visite à une heure du matin, à la lueur d'un flambeau, revêtu de son uniforme et une houppe rouge à son chapeau. Bientôt des bruits sinistres se répandent. On assure qu'un autre 2 septembre se prépare; qu'il s'agit d'*épurer* les prisons. A la maison Lazare, l'alarme était si vive, que les détenus établirent parmi eux une garde de nuit dans chaque corridor.

Les Hébertistes ne pouvaient l'emporter qu'à la condition de renverser le gouvernement, où ils comptaient de puissants adversaires. Aussi résolurent-ils de l'abattre, et leur guerre aux autorités constituées commença. Ronsin ne se cachait pas pour dire qu'il y avait des chefs de faction dans l'Assemblée, et que, si on ne les chassait, on en rendrait raison. Vincent s'inquiétait si peu de tourner la Convention en ridicule, qu'un jour il dit à Legendre lui-même : « Je dresserai des mannequins dans les Tuileries; je leur mettrai le costume de député, et je crierai au peuple : *Voilà vos représentants.* »

Qu'une insurrection se tramât parmi les Hébertistes, ou, du moins, qu'ils s'y tinssent prêts, c'est certain; mais leur but définitif? Des pièces et débats de leur procès, il résulte que l'armée révolutionnaire devait être insensiblement concentrée à Paris; que, dans les prisons, l'on avait formé des listes d'élus et des listes de proscrits; qu'on devait, à un moment donné, y introduire de fausses patrouilles, égorger les victimes marquées d'avance, et lancer sur Paris les conjurés;

qu'il devait être établi un chef sous le nom de *Grand Juge*, et que ce chef, investi d'une dictature absolue, serait appelé à prononcer le *jugement dernier*. Ronsin eût été, ne fût-ce que pendant un jour, le Cromwell de ce mouvement. Le Grand Juge, qu'on désignait à voix basse, sans que rien prouve qu'il ait été du complot, c'était Pache.

Deux circonstances servirent les Hébertistes et les animèrent à tout oser : Robespierre et Couthon tombèrent malades; et Carrier arriva.

Les fureurs de ce dernier avaient été dénoncées à Robespierre par Julien, dans des lettres palpitantes d'indignation, qui firent rappeler le proconsul nantais; et il apportait aux Hébertistes l'appui d'une énergie farouche qu'enflammait le ressentiment.

Le 24 pluviôse (12 février), Momoro, à propos des difficultés que rencontrait l'admission de Vincent aux Jacobins, se déchaîne, au club des Cordeliers, contre les « hommes usés en République, » contre « les jambes cassées en Révolution. » Vincent annonce qu'il démasquera des intrigants « dont on sera étonné. » Hébert, parlant des « traîtres de toute espèce, » s'écrie : « Le peuple les a toujours renversés, et nous les renverserons encore. » Puis, désignant Robespierre, il s'attaque à « ceux qui, avides de pouvoir, mais insatiables, ont inventé et répètent pompeusement dans de grands discours le mot *ultra-révolutionnaires*, pour détruire les amis du peuple qui surveillent leurs complots. » Il ajoute : « Vincent n'est point Jacobin; mais on peut être bon patriote sans cela. » — « Vincent, reprend un membre, est bon Cordelier : cela vaut autant, sinon mieux. »

On entrait en guerre ouverte. Mais, si Robespierre était malade, si Couthon était malade, Saint-Just ne l'était pas, lui; et sa présence inopinée à Paris, dès que les Hébertistes l'apprirent, les fit tressaillir.

Le 8 ventôse (26 février), la tribune de la Convention le revit, plus attristé, plus hautain et plus âpre que jamais.

Tout d'abord, il définit la politique dont, ainsi que Robespierre et Couthon, il voulait le triomphe : « Je ne connais que la JUSTICE. » Mais la Justice consistait-elle à donner au crime l'encouragement de l'impunité, à ôter à la République son bouclier quand ses ennemis tenaient le glaive levé sur elle, et à invoquer la clémence en pleine bataille? Être juste, mais sévère, telle était, selon Saint-Just, la loi du moment; et la Justice, « considérée sous le rapport de la faiblesse et d'une clémence cruelle, » ne pouvait qu'entraîner la ruine de l'État.

Après tout, cette rigueur du gouvernement révolutionnaire, dont on faisait tant de bruit, qu'était-ce auprès des barbaries commises par les autres gouvernements et sur lesquelles on se taisait? « ...La Cour pendait dans les prisons; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes; il y avait quatre cent mille prisonniers; on pendait par an quinze mille contrebandiers; on rouait trois mille hommes; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui. Dans les temps de disette, les régiments marchaient contre le peuple. Parcourez l'Europe : il y a en Europe quatre millions de prisonniers dont vous n'entendez pas les cris, tandis que votre modération parricide laisse triompher tous les ennemis de votre gouvernement. Insensés que nous sommes! Nous mettons un luxe métaphysique dans l'étalage de nos principes : les rois, mille fois plus cruels que nous, dorment dans le crime. Citoyens, par quelle illusion vous persuaderait-on que vous êtes inhumains? Votre Tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an; et l'Inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus? Et pour quelle cause, grand Dieu! Et les tribunaux d'Angleterre n'ont-ils égorgé personne, cette année? Et Bender, qui faisait rôtir les enfants des Belges! Et les cachots de l'Allemagne, où le peuple est enterré, on ne vous en parle point! Parle-t-on de *clémence* chez les rois de l'Europe? Non. Ne vous laissez point amollir. »

Après avoir ainsi répondu, dans l'élan d'une indignation sauvage, au n° III du *Vieux Cordelier*, Saint-Just montrait, en quelques rudes et brèves sentences, que ceux-là ne laisseraient point reculer la Révolution, que les meneurs des Cordeliers appelaient des « *Jambes cassées*. » — « Les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour les malheureux. — Celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire. — Celui-là seul a des droits dans notre patrie, qui a contribué à l'affranchir. Ceux qui font les révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau. »

Sombres paroles! Mais, au souvenir des amis de la liberté sacrifiés, au souvenir de Margarot condamné à la déportation par la haute Cour de justice d'Écosse, l'austère tendresse que cet homme étrange comprimait dans un repli de son âme, s'échappa dans ce cri : « Que Margarot revienne de Botany-Bay! Qu'il ne périsse point! Que sa destinée soit plus forte que le gouvernement qui l'opprime! Les révolutions commencent par d'illustres malheureux vengés par la fortune. Que la Providence accompagne Margarot à Botany-Bay! Qu'un décret du peuple affranchi le rappelle du fond des déserts, ou venge sa mémoire! »

L'Assemblée écoutait en silence ce discours, dont la morne éloquence semblait exclusivement dirigée contre le parti des indulgents, lorsque soudain, changeant d'adversaires, et, par une transition brusque, rattachant sa péroraison à son exorde, Saint-Just s'écrie : « Que de traîtres ont échappé à la Terreur, qui parle, et n'échapperaient pas à la Justice, qui pèse les crimes dans sa main! La Justice condamne les ennemis du peuple et les partisans de la tyrannie parmi nous à un esclavage éternel; la Terreur leur en laisse espérer la fin; car toutes les tempêtes finissent, et vous l'avez vu. La Justice condamne les fonctionnaires à la probité, elle rend le peuple heureux, et consolide le nouvel ordre de choses; la Terreur est une arme à deux tranchants, dont les uns se sont servis à venger le peuple, et d'autres à servir la tyrannie; la Terreur a rempli les maisons d'arrêt, mais on ne punit pas les coupables; la Terreur a passé comme un orage. N'attendez de sévérité durable dans le caractère public que de la force des institutions. Un calme affreux suit toujours nos tempêtes, et nous sommes aussi toujours plus indulgents après qu'avant la Terreur. »

Au nom des deux Comités, Saint-Just proposa le décret suivant, qui fut adopté sans discussion et à l'unanimité : « Le Comité de sûreté générale est investi du pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus. — Les propriétés des patriotes sont inviolables et sacrées. — Les biens des personnes reconnues ennemies de la Révolution seront séquestrés au profit de la République; ces personnes seront détenues jusqu'à la paix, et bannies ensuite à perpétuité. »

Les Hébertistes ne se trompèrent pas sur le véritable sens de ces mesures, non plus que sur le tour donné par Saint-Just à ses attaques. Ils comprirent que, dans tout le cours de sa harangue, il ne s'était étudié à l'énergie que pour pouvoir condamner le système de la Terreur, sans encourir l'accusation, mortelle alors, de tergiversation et de faiblesse. Ils se demandèrent avec stupeur si ce n'était pas eux qu'il avait entendu désigner en disant : « La Terreur est une arme à

deux tranchants que les uns ont saisie pour venger le peuple, d'autres pour *servir la tyrannie,* » et encore : « La Terreur a rempli les maisons d'arrêt, *mais on ne punit pas les coupables.* » L'obscurité de pareilles phrases, dans les circonstances, était celle de la nuit que des éclairs traversent. Et Saint-Just, on le savait de reste, n'était pas homme à dépenser sa colère en paroles. Vainement Collot-d'Herbois, que l'absence de Robespierre grandissait, aux Jacobins, essaya-t-il d'y faire prendre le change aux esprits, en signalant le Rapport de Saint-Just lui-même comme une preuve qu'on « allait se re-



JOSEPH LEBON

plonger dans la Révolution; » vainement chercha-t-il, par l'image de la force qui résulte de l'union, à entraîner les Jacobins dans une alliance avec les Cordeliers; les deux clubs représentaient deux pensées dont le choc était devenu inévitable. Peu de jours auparavant, on avait entendu l'Hébertiste Carrier louer bien haut le Dantoniste Westermann; aujourd'hui, les Cordeliers tendaient la main aux Jacobins : pure tactique de parti, qui ne changeait rien à la situation! D'ailleurs, la résolution des Hébertistes était prise, et ils sentaient qu'ils n'avaient pas un moment à perdre. Laisseraient-ils à Robespierre le temps de se rétablir, de venir jeter dans la balance le poids de son énorme popularité? L'affluence des ci-

toyens qui, d'un cœur ému, couraient s'enquérir de la santé du malade, et le nombre des députations qui allaient lui porter les vœux des patriotes, avaient une signification assez claire : il fallait se hâter.

Nous avons dit combien fut cruel l'hiver de 1794, et ce que le peuple eut à souffrir : tout à coup sont répandus dans les marchés et dans les halles des pamphlets qui font remonter à la Convention la cause de tant de maux; des émissaires courent de groupe en groupe, semant les alarmes, échauffant les esprits sur le manque de subsistances, parlant de représentants factieux à proscrire, d'un nouveau parti brissotin qui se forme, tenant enfin un langage propre à remplir d'effroi ceux qui apportaient des denrées.

Le 9 ventôse (27 février), le club des Cordeliers avait déclaré Fabre, Bourdon (de l'Oise), Philippeaux et Camille indignes de siéger à la Montagne, « roche tarpéienne du haut de laquelle ils devaient être un jour précipités : » le 14, le club se rassemble dans un état d'agitation inaccoutumé. Lecture faite du prospectus d'un nouveau journal de l'*Ami du peuple*, placé sous l'invocation de Marat, et destiné à poursuivre les mandataires infidèles du peuple, on apporte un voile noir, on en couvre le Tableau des Droits de l'homme, et l'on décide qu'il restera voilé jusqu'à ce que le peuple ait recouvré ses droits, par l'anéantissement de la faction. Vincent insiste pour qu'on déploie toute la terreur que la guillotine inspire. Carrier se lève alors, et de cette voix qui avait ordonné les noyades de Nantes : « J'ai été effrayé des nouveaux visages que j'ai vus à la Montagne, des propos qui se tenaient à l'oreille.... les monstres! Ils voudraient briser les échafauds! Ceux-là ne veulent point de guillotine, qui en sont dignes. Une insurrection, une sainte insurrection, voilà ce qu'il faut opposer aux scélérats. » Il était lâché, le mot funeste, et Carrier est couvert d'applaudissements. A son tour, prenant la parole, Hébert tonne contre Amar, qui veut, dit-il, soustraire au glaive vengeur soixante et un royalistes, non moins coupables que Brissot. Et pourquoi? Parce que Amar est noble, parce qu'il était trésorier du roi de France et de Navarre : « Oh! pour celui-là, il est bien noble; car il avait acheté sa noblesse deux cent mille livres en écus. » Hébert s'élève ensuite contre les voleurs. Mais aussitôt : « Les hommes le plus à craindre ne sont pas les voleurs; ce sont les ambitieux, les ambitieux! ces hommes qui mettent les autres en avant, qui se tiennent derrière la toile, qui veulent régner. Mais les Cordeliers ne le souffriront pas. » — « Non, non. » — Hébert, encouragé, reprend avec une animation croissante : « Ces hommes qui ont fermé la bouche aux patriotes dans les sociétés populaires, je vous les nommerai. » Il ne nomma personne. Entre la fureur et la peur, il hésitait. Il dit, comme inquiet des suites : « Depuis deux mois je me retiens; mais mon cœur n'y peut plus tenir. Je sais ce qu'ils ont tramé; mais je trouverai des défenseurs. » — Toutes les voix : « Oui, oui. » Boulanger lui cria : « Père Duchêne, ne crains rien, parle net. Nous serons, nous, les Père Duchêne qui frapperont. » Et Momoro d'ajouter : « Parle, nous te soutiendrons. » Scène vraiment tragique! Quel était donc ce nom que chacun attendait, et que nul n'osait prononcer? Quelle secrète puissance faisait trembler sur ces lèvres convulsives l'accusation préparée contre un absent, contre un malade? Ni les excitations hardies, ni Boulanger, ni l'appui promis par Momoro, ni les applaudissements du club, ne purent amener Hébert à articuler ce mot : « Robespierre. » Tout ce qu'il se sentit la force de dire fut qu'un « homme, *égaré sans doute....* » Il s'arrêta ici, évidemment troublé. Eh bien! quel crime avait-il commis, cet homme égaré? — Hébert rappela que cet homme avait défendu Camille Desmoulins! A l'égard d'autres noms, il fut moins hésitant. Il dénonça les ministres Paré et Deforgues; il appela Westermann « un monstre couvert d'opprobre, » et il termina par ce cri, qui allait être son arrêt de mort : « L'insurrection! Oui, l'insurrection! » De vifs applaudissements accompagnèrent ces paroles. Était-ce l'effort du voyageur effrayé qui, traversant un bois pendant la nuit, chante pour se donner du cœur? Ce qui est certain, c'est que, pendant et après le discours d'Hébert, on aperçut des « visages allongés. » Vincent ne put s'empêcher d'en faire la remarque; et, « afin de démasquer les intrigants, » dit-il, il fit une ronde, accompagné des commissaires épurateurs, après avoir demandé que chacun mît sa carte à sa boutonnière.

L'espoir des Hébertistes fut amèrement déçu. Paris ne bougea pas. Désespérés, ils essayent d'entraîner la Commune; et, comme députés de la Section de Marat, ils courent déclarer à l'Hôtel de Ville qu'ils resteront debout et tiendront la Déclaration des droits voilée, jusqu'à ce que les ennemis du peuple soient exterminés. On les écoute d'un air glacé. Chaumette prononce quelques paroles évasives; Pache est absent.

Pendant ce temps, le Comité de salut public, le bras prêt à frapper, lançait Barère à la tribune de la Convention, pour demander qu'on recherchât les conspirateurs; et cette motion, appuyée par Tallien, était adoptée.

Parmi les membres du Comité de salut public, un seul tenait aux Hébertistes : Collot-d'Herbois. Mais leur isolement l'effraya; il se sentit perdu s'il embrassait leur querelle. Tout ce qu'il osa fut d'aller entretenir les Jacobins d'une prétendue agitation populaire qu'on savait bien ne pas exister. Le but de Collot, dans cette extrémité, était d'amener entre les deux clubs une réconciliation qui détournât le péril. Carrier facilita la solution, en assurant que la séance des Cordeliers avait été mal rendue par les journaux, qu'il ne s'était agi que d'une insurrection *conditionnelle;* et là-dessus les Jacobins nommèrent une députation que Collot-d'Herbois se chargea de conduire.

Elle fut accueillie par les Cordeliers avec de grands applaudissements. Collot-d'Herbois monte à la tribune : les applaudissements continuent. Lui, prêche l'union entre les deux sociétés, flétrit les scélérats qui veulent les diviser : « On parle de s'insurger, dans quel moment! Quand Pitt, embouchant la trompette de Daniel, prophétise une insurrection en France! On a voilé les Droits de l'homme, parce que deux individus ont souffert dans la Révolution. Eh! quels sont les patriotes qui n'ont rien souffert? » Puis, avec cette éloquence mélodramatique qui lui était propre : « Droits sacrés de l'homme, s'écrie-t-il, vous avez été voilés...! Ah! si j'étais plongé au fond d'un cachot, mon âme se consolerait, en voyant ces Droits immortels : voudrais-je les contempler, couverts d'un voile funèbre? » De bruyantes acclamations lui répondent. Hébert explique que, par insurrection, il a voulu dire union plus intime avec les Montagnards, les Jacobins et tous les bons patriotes, pour obtenir justice contre les traîtres et les persécuteurs impunis. L'accolade est donnée à la députation, au milieu des cris de *Vive la République!* On déchire le voile qui couvrait les Droits de l'homme, et, en signe de fraternité, on le remet à Collot-d'Herbois, qui l'emporte, comme un trophée à montrer aux Jacobins.

La défaite des Hébertistes était complète, irrévocable, et rendue plus triste encore par la honte d'une espèce de rétractation publique. Collot-d'Herbois, qui savait le Comité de salut public décidé à sévir contre les chefs, les abandonna. Dans le compte rendu qu'il fit aux Jacobins de sa visite, il con-

damna en ces termes ses alliés de la veille : « Pourquoi s'est-on servi de cette couleur noire? C'est la couleur de l'hypocrisie et du mensonge. Tous les cœurs la condamnaient. »

Le 23 ventôse (13 mars), Saint-Just parla; et, pendant la nuit, les chefs du parti hébertiste, Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Ducroquet et Laumur, furent arrêtés.

Il était empreint d'une grandeur funèbre, ce discours de Saint-Just. Nulle autre harangue de lui n'avait montré un plus extraordinaire mélange de probité inexorable, d'exaltation contenue, de fanatisme et de tristesse : « ... Quels amis avez-vous sur la terre, si ce n'est le peuple, tant qu'il sera libre, et la ciguë, dès qu'il aura cessé de l'être? — La probité est un pouvoir qui défie tous les attentats. — Nous vous rendrons un compte honorable des périls dont nos devoirs nous auront environnés. Les conjurés bravent la vertu; nous les bravons eux-mêmes. — Agrandissons nos âmes pour embrasser toute l'étendue du bonheur que nous devons au peuple français : tout ce qui porte un cœur sensible respectera notre courage. On a le droit d'être audacieux, inébranlable, inflexible, lorsqu'on veut le bien. — Les temps difficiles passeront; l'Europe sera libre à son tour; elle sentira le ridicule de ses rois; elle honorera nos martyrs. — Que voulez-vous, vous qui ne voulez point de vertu pour être heureux? Et vous, qui ne voulez point de terreur contre les méchants? Et vous qui, sans vertu, tournez la terreur contre la liberté? Et cependant vous êtes ligués; car tous les crimes se tiennent, et forment en ce moment une zone torride autour de la République. Que voulez-vous, vous qui courez les places publiques pour vous faire voir, et pour qu'on dise de vous : *Vois-tu un tel qui parle? Voilà un tel qui passe!* Vous voulez quitter le métier de votre père, qui fut peut-être un honnête artisan, dont la médiocrité vous fit patriote, pour devenir un homme influent et insolent dans l'État. Vous périrez, vous qui courez à la fortune et qui cherchez un bonheur à part de celui du peuple! »

Les conclusions de Saint-Just ne concernaient que les Hébertistes; mais, à l'égard des *indulgents* et des *corrompus*, la menace grondait d'un bout à l'autre du discours, sous chaque parole. Un mot terrible, surtout dans une telle bouche, était celui-ci : « Des mesures sont déjà prises pour s'assurer des coupables; ils sont cernés. »

Il proposa, et la Convention adopta unanimement, une série de dispositions dont l'extrême rigueur pouvait s'expliquer par les circonstances, si ce n'est celle-ci, que l'Histoire se doit de flétrir : « Quiconque recélera chez lui ou ailleurs les individus mis hors la loi, sera puni comme leur complice. » Malheur à qui ne serait pas assez honnête homme et assez homme de courage, pour être capable du crime d'hospitalité envers un proscrit! Il y a quelque chose qui est au-dessus, même du salut public, c'est la conscience humaine.

Billaud-Varenne, absent depuis quelques jours, était de retour. Ainsi que les Hébertistes, il voulait la Terreur, mais comme moyen de gouvernement, non comme instrument d'anarchie. Leurs tentatives de soulèvement l'irritèrent, et ce fut lui qui se chargea d'aller expliquer aux Jacobins les motifs du coup que le Comité de salut public venait de frapper. Il annonça que le but des conjurés était d'égorger une partie des prisonniers; qu'une liste particulière avait été dressée de ceux qui devaient verser le sang du peuple; que des denrées avaient été enfouies dans le sacrilége espoir de mettre les Parisiens aux abois; que des hommes de l'armée révolutionnaire avaient été déjà consignés; qu'une fausse patrouille avait été chargée de massacrer le poste placé à la prison de l'Abbaye; qu'il entrait dans le plan des conspirateurs de se porter à la Monnaie, au Trésor public, et de distribuer aux rebelles les deniers de la République; que la conspiration avait été prédite tout récemment, à l'étranger, et qu'elle étendait ses ramifications dans l'armée.

Les Cordeliers étaient rassemblés, lorsqu'on leur apporta ces nouvelles; et quelques-uns d'entre eux, Chenaux, Ancart, avaient déployé beaucoup de courage en parlant de leurs amis « opprimés. » Le rapport des détails donnés ailleurs par Billaud-Varenne produisit sur le club une impression d'étonnement, suivie de marques nombreuses d'incrédulité. Mais comment faire triompher l'innocence, avant que l'accusateur public eût parlé? La question était qu'il fût invité à s'expliquer sans retard. Les Cordeliers avaient déjà pris un arrêté dans ce sens : ils y persistèrent.

Le même jour, Robespierre avait reparu aux Jacobins. Sa grande expérience de la marche et du jeu des partis lui faisait prévoir que la contre-révolution, masquée sous d'hypocrites dehors, chercherait à envelopper dans le désastre des Hébertistes nombre de patriotes trop ardents, mais sincères. Aussi n'hésita-t-il pas à intervenir en faveur de Boulanger, celui qui avait encouragé Hébert à s'exprimer sans crainte sur le compte des puissants du jour. « Quand un homme, dit-il, a toujours agi avec courage et désintéressement, j'exige des preuves convaincantes pour croire qu'il est un traître.... Le plus grand de tous les dangers serait de rapprocher les patriotes de la cause des conspirateurs. » Cela était aussi habile que généreux. Il ne put en dire davantage, ses forces trahissant sa volonté.

Sur ces entrefaites, une nouvelle étrange se répandit. Le 25 ventôse (15 mars), le Comité révolutionnaire de la section Lepelletier découvrait un nommé Catus, ex-commissaire des guerres, destitué, prévenu d'émigration, et à la recherche duquel on était depuis quelque temps. Il avait trouvé asile... où? dans l'appartement de Hérault de Séchelles. L'homme est arrêté aussitôt, conduit au corps de garde voisin; et là ne tarde pas à se présenter, suivi du député Simond, l'hôte de Catus : Hérault de Séchelles lui-même. Ils demandent à communiquer avec le prisonnier, et, pour obtenir d'être admis auprès de lui, ils exhibent leur titre de représentants du peuple. Tout cela parut inexplicable aux ardents et soupçonneux révolutionnaires de la Section. Ils informent à la hâte de ce qui vient d'avoir lieu le Comité de salut public, dont Hérault de Séchelles avait cessé depuis peu de faire partie; et, sans plus tarder, s'armant du droit dont l'investissait un décret du 22 brumaire 1793 (12 novembre), le Comité lance un mandat d'arrêt contre les deux représentants.

A l'aspect de semblables chutes, qui n'eût frissonné? Car enfin ce Hérault de Séchelles qu'on envoyait rejoindre les royalistes entassés au Luxembourg, c'était lui qui avait rédigé la Constitution de 1793; lui qui avait présidé la Convention au dernier anniversaire du 10 août. Il avait eu sa part de la toute-puissance; et il en avait usé pour faire désarmer les suspects et annuler leurs passe-ports. Quatre mois s'étaient écoulés à peine, depuis que, proconsul dans le Haut-Rhin, il se vantait d'y avoir relevé le sans-culottisme, préparé la Fête de la Raison, organisé la Terreur. Dénoncé, pendant son absence, par Bourdon (de l'Oise), comme ami de Pereyra, de Dubuisson et de Proly, — agents de l'étranger, disait-on, — il avait eu dans Couthon un défenseur animé; lui-même, à son retour, s'était justifié d'une manière pathétique. Mais, à partir de ce moment, il semble qu'une ombre se soit répandue autour de lui. Au Comité de salut public, on le vit réclamer avec larmes la liberté de Proly, qu'on venait d'arrêter dans un cabaret, sous le déguisement d'un cuisinier. Certains secrets du Comité de salut public furent divulgués; les

papiers diplomatiques du gouvernement reçurent une publicité qui était un malheur et provenait d'une trahison : où trouver le coupable? Les soupçons des collègues de Hérault de Séchelles le désignent; Billaud-Varenne l'accuse formellement de ce manque de foi; et, juste ou non, la défiance du Comité à son égard devient telle, qu'on ne veut plus délibérer en sa présence : ce qui rendait sa démission nécessaire et l'amena. L'abîme une fois ouvert aussi près de lui, pour l'y précipiter, que fallait-il? Un seul faux pas. Il le fit; et Saint-Just courut en instruire la Convention, impatient de montrer qu'aucune tête, si haute qu'elle fût, n'était à la hauteur de la loi, et que les actes du Comité de salut public suivraient ses paroles aussi fatalement que la foudre suit l'éclair.

Les détenus du Luxembourg accueillirent bien Hérault de Séchelles, mais non pas Simond, prêtre constitutionnel, auquel ils reprochaient d'avoir dit, en pleine Assemblée, *qu'il fallait que les détenus allassent grossir le limon de la Loire*, mot féroce qui lui valut parmi eux le surnom de *Simond-Limon*.

Cependant les diverses sections de Paris venaient, coup sur coup, féliciter la Convention d'avoir échappé au péril d'une insurrection criminelle. Un des orateurs s'étant avisé d'exhaler sa joie en couplets patriotiques, Danton s'écrie, indigné, qu'on ne doit pas changer en tréteaux la salle et la barre de la Convention. Un décret fut rendu sur-le-champ pour prévenir le renouvellement de semblables indécences.

Les Hébertistes étaient vaincus : de toutes parts on les renia. La portion de l'armée révolutionnaire restée à Paris affecta de se réjouir bien haut du malheur de Ronsin, son chef. Une députation des Cordeliers fut reçue aux Jacobins avec une hauteur méprisante, et ne recueillit de sa démarche que l'humiliation d'entendre dire à Dufourny : « Deux baisers ont été donnés entre les Cordeliers et les Jacobins, au troisième, nous devions être poignardés. » Avoir marché dans les voies d'Hébert, même avant sa levée de boucliers, même de loin, ou sous l'empire d'autres pensées, était devenu un crime. Chaumette, quoiqu'il eût refusé de suivre jusqu'au bout son substitut, fut arrêté. Mazuel, commandant de la cavalerie révolutionnaire, mis une première fois en liberté, se vit replongé dans les cachots. Clootz, exécrable iniquité! le pauvre Clootz se trouva, lui aussi, être un conspirateur, parce qu'il avait fait quelques démarches pour savoir si une dame, que l'espoir d'une alliance avantageuse avait attirée en Angleterre, était, oui ou non, sur la liste des émigrés! En quoi donc la *vigueur* du Comité de salut public différait-elle ici de la tyrannie?

Mais comme c'était contre les ultra-révolutionnaires qu'elle s'exerçait, loin de s'en plaindre, le parti opposé poussait à la roue de toutes ses forces. Danton, il est vrai, s'étudiait à ne pas laisser voir sa main dans ce mouvement; et peut être sa réserve, née d'un grand fonds de lassitude, était-elle plus sincère qu'on ne croyait; mais tel avait été l'éclat de son rôle, qu'on attribuait son parti pris de s'effacer aux calculs d'une politique profonde. Il paraissait si singulier que Danton manquât d'audace! Qu'importait, d'ailleurs, qu'il se tînt sur l'arrière-plan quand les siens sonnaient la charge? Ceux ci, sous prétexte d'extirper jusqu'aux dernières racines de l'Hébertisme, ne visaient pas à moins qu'à écarter de leur route quiconque leur faisait obstacle et à faire tourner au profit, soit de leur propre politique, soit de leur propre domination, la victoire que le Comité de salut public venait de remporter. Bouchotte les gênait au ministère de la guerre : Bassal, Lacroix, Tallien multiplièrent contre lui les attaques. La Commune les inquiétait : Bourdon (de l'Oise) lui fit un crime de son peu d'empressement à féliciter l'Assemblée, et emporta un décret qui ordonnait aux deux Comités de salut public et de sûreté générale de procéder, sans retard, à l'épuration des autorités constituées de Paris.

Parmi les Dantonistes, un seul parut tenir une conduite opposée à celle des autres : ce fut Danton. Désapprouvait-il une fougue si propre à tout compromettre? Songea-t-il à se mettre à l'abri d'un résultat funeste, indiqué par sa clairvoyance? Ou bien, en était il venu à n'obéir qu'aux impressions du moment, et à suivre, sans dessein arrêté, les inspirations tour à tour violentes et généreuses de son âme? Ce qui est certain, c'est qu'il se porta pour défenseur de la Commune, que son parti haïssait et poursuivait, se montrant ainsi plus prompt à protéger ses ennemis qu'il ne l'avait été à protéger ses propres amis, Philippeaux et Camille. Ce fut une scène touchante. La Commune, Pache en tête, étant venue présenter ses congratulations à l'Assemblée, et Ruhl, qui, en ce moment, la présidait, ayant exprimé quelque surprise du caractère tardif de cette démarche, Danton releva ce que la réponse avait de sévère, disant qu'elle risquait d'être mal interprétée, et qu'il fallait épargner à la Commune la douleur de se croire censurée avec aigreur. « Je vais m'expliquer à la tribune, s'écrie Ruhl. Viens, Danton, viens, mon cher collègue, occuper le fauteuil à ma place. — Non, vénérable vieillard, répond Danton, tu l'occupes trop bien. J'ai parlé, non contre toi, mais sur l'effet possible de ton discours mal compris. Pardonne-moi, je te pardonnerais moi-même une pareille erreur. Vois en moi un frère qui a exprimé librement son opinion. » Ruhl, tout ému, courut se jeter dans les bras de Danton, et ils s'embrassèrent au milieu d'un attendrissement général.

C'était là une haute leçon de tolérance, de sagesse du moins. Malheureusement, ceux à qui elle semblait s'adresser n'étaient pas en état de la comprendre. Les Dantonistes reprirent leur mouvement offensif; et, le lendemain, en l'absence des membres du Comité de salut public, l'infatigable Bourdon (de l'Oise) surprit à l'Assemblée l'ordre d'arrêter Héron, l'agent le plus actif du Comité de sûreté générale.

Héron n'était pas connu de Couthon, qui ne l'avait jamais vu; il ne l'était pas davantage de Robespierre; et cependant, prévenus de ce qui se passait par le Comité de sûreté générale, qui tremblait, s'il se laissait couper le bras, qu'on ne le frappât bientôt à la tête, Robespierre et Couthon se rendirent en hâte à l'Assemblée, où, sans se porter personnellement garants de Héron, ils obtinrent l'annulation du décret lancé contre lui.

Héron figurait parmi ces tyrans subalternes dont le ministère s'exerçait dans les bas-fonds de la police révolutionnaire, loin des regards du Comité de salut public. Le pouvoir qu'il servait directement était celui du Comité de sûreté générale, qu'animait contre Robespierre une sourde inimitié, et celui-ci ne pouvait s'y tromper. Son intervention, en cette circonstance, n'eut donc rien qui se rapportât à Héron lui-même, ce qu'il prouva du reste par la nature des considérations, purement générales, qu'il développa. Sa crainte était de voir les Bourdon (de l'Oise), les Lacroix, les Tallien profiter de l'occasion pour envelopper tous les patriotes énergiques dans la ruine de l'Hébertisme, et faire ainsi de l'extinction de ce parti le point de départ d'une réaction qu'il pressentait ne devoir être que le règne de la Terreur en sens inverse. Parlant des conspirateurs qui venaient d'être désarmés : « Comme ils se cachaient sous le masque du patriotisme, dit-il, on croyait facile de ranger dans la classe des faux patriotes, et, par là,

de perdre les sincères amis de la liberté. Hier encore, un membre fit irruption au Comité de salut public, et, avec une fureur impossible à rendre, demanda trois têtes. » Par qui avaient-elles été demandées, ces trois têtes? Robespierre ne nomma personne; mais il désigna le membre qu'il s'abstenait de nommer, comme appartenant à une faction impatiente de fonder sa domination sur les débris de la faction abattue, et cela aux dépens de la République. « Nous sommes pressés entre deux crimes! » s'écria-t-il; et de la Convention il se rendit aux Jacobins, où il ne fit qu'épancher, sous une forme plus sombre encore, l'inquiétude qui l'obsédait.

Ce jour-là commença le procès des Hébertistes. A Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Bourgeois, Ducroquet, Mazuel, Ancar, Laumur, on avait joint le banquier Kock, l'amphitryon ordinaire d'Hébert; Leclerc, du parti, mort maintenant, des *enragés*; Desfieux, accusé d'avoir reçu de l'argent de l'ex-ministre Lebrun pour intercepter les dépêches des Jacobins; la femme du général Quétineau, Proly, Péreyra, Dubuisson, et enfin, ô deuil! le plus dévoué des enfants adoptifs de la France, le pauvre Anacharsis Clootz. Des indices, d'ailleurs très-frivoles, semblaient suffisants à Fouquier-Tinville pour impliquer Pache dans cette affaire; mais le Comité de salut public en jugea autrement. Pourquoi Carrier, qui avait le premier parlé d'insurrection, ne fut-il pas traduit devant le Tribunal révolutionnaire, en compagnie d'Hébert? Dans le Comité de salut public, Carrier avait contre lui Robespierre, et pour lui Collot-d'Herbois, une affreuse solidarité liant les mitraillades de Lyon aux noyades de Nantes. Ce qui sauva sans doute alors le tyran de la Loire, ce fut la nécessité des concessions mutuelles au sein d'un pouvoir qui, divisé, périssait.

Le procès des Hébertistes dura trois jours, et ne présenta, comme presque tous les procès politiques, qu'une parodie de la justice. Les charges produites contre les accusés, sérieuses à l'égard des uns, furent, à l'égard des autres, d'une futilité scandaleuse. Clootz, par exemple, se vit imputer à crime d'avoir voulu savoir si une femme, à laquelle il s'intéressait, figurait sur la liste des émigrés. Pour établir l'existence de ce qu'on nommait la « conspiration de l'étranger, » on transforma en preuves de vains propos, des démarches imprudentes, d'anciennes relations avec des hommes déclarés traîtres depuis, et ces repas du banquier Kock où Camille Desmoulins avait montré « Hébert et sa Jacqueline buvant le vin de Pitt. » Même contre ceux des prévenus que la vérité condamnait, Fouquier-Tinville s'était armé de la calomnie, leur supposant le dessein de substituer à la République un *pouvoir monarchique*. Mais ce qui fit l'horreur de ce procès, ce fut d'y voir des hommes de bien confondus avec des voleurs, et Clootz assis à côté d'un Ducroquet, auquel un membre du club des Jacobins reprocha le pillage d'une voiture chargée de comestibles; sans parler d'Hébert, qui fut couvert d'ignominie, une femme étant venue raconter comme quoi, recueilli, en ses heures de détresse, chez une personne généreuse, il avait tout à coup disparu, emportant des cols, des chemises, et jusqu'à des matelas. Le malheureux! c'était lui qui avait fait décider qu'après trois jours de débats les jurés pourraient se dire éclairés suffisamment : il ne prévoyait guère alors que cette dure loi lui serait appliquée! Marie-Anne Latreille, femme de Quétineau, se déclara enceinte et obtint un sursis. Laboureau, un des accusés, espion du Comité de salut public au Luxembourg, dut son acquittement à sa bassesse. Pour tous les autres, le châtiment fut la mort.

Clootz marcha au-devant de son destin, le sourire sur les lèvres, en vrai philosophe, aussi plein de foi que lorsqu'il s'écriait à la tribune des Jacobins : « L'univers sera un temple qui aura pour voûte le firmament; » et aussi doucement moqueur que lorsqu'il répondait à ceux qui, de son culte enthousiaste pour l'humanité, concluaient à son peu d'attachement pour la France : « Beaucoup de têtes étroites ressemblent au locataire d'un appartement qui dirait à son propriétaire : « Tu « n'aimes pas ma chambre, car tu n'aimes que ta maison. » Entendant ses compagnons d'infortune qui se reprochaient l'un à l'autre leur malheur, il leur cita gaiement les vers si connus :

> Je rêvais cette nuit que, de mal consumé,
> Côte à côte d'un gueux l'on m'avait inhumé;
> Et que, blessé pour moi d'un pareil voisinage,
> En mort de qualité je lui tins ce langage....

Clootz avait le courage du philosophe : Ronsin déploya celui du soldat. A Momoro, il dit : « Qu'est-ce que tu écris là? c'est inutile. Ceci est un procès politique. Vous avez parlé, quand il fallait agir.... Mais le temps nous vengera; le peuple victimera ses juges. J'ai un enfant que j'ai adopté.... quand il sera grand, il poignardera ceux qui nous auront fait mourir, il ne faut pour cela qu'un couteau de deux sous. » A Hébert, qui se lamentait sur ce que la liberté était perdue : « Tu ne sais ce que tu dis; la liberté ne peut périr. »

L'exécution des Hébertistes eut lieu, le 4 germinal (24 mars), sur la place de la Révolution. Un concours prodigieux de citoyens remplissait les rues par où le cortége devait passer. Quand il parut, des applaudissements retentirent mêlés au cri de *Vive la République!* Livide et se soutenant à peine, Hébert s'avança vers la guillotine, au milieu des huées. On lui criait, par allusion à l'estampille de son journal : « Eh bien! père Duchesne, où sont tes fourneaux? » Ronsin avait promis de ne pas *broncher;* il tint parole. Clootz fut admirable de sang-froid. Il voulut être exécuté le dernier, afin, disait-il, d'avoir le temps de constater certains principes, pendant qu'on ferait tomber les têtes des autres condamnés.

Des changements rapides suivirent cette exécution. L'armée révolutionnaire fut licenciée. A la Commune, reconstituée presque entièrement, Fleuriot Lescot remplaça Pache, tandis qu'à Payan, sous le nom d'*agent national*, étaient confiées les fonctions qu'avait exercées Chaumette. Quant aux Cordeliers, ils cherchèrent à se maintenir, en recourant à l'épreuve de l'épuration. Mais leur rôle politique était fini : ils disparurent de la scène.

CHAPITRE X

PROCÈS ET MORT DES DANTONISTES



PENDANT la lutte engagée contre les nouveaux Cordeliers, les Dantonistes avaient poursuivi leur mouvement agressif avec une ardeur de nature à émouvoir le Comité de salut public. Le jour où Fabre d'Églantine fut décrété d'accusation, Danton avait demandé que l'accusé et ses compagnons d'infortune fussent entendus à la barre, demande à laquelle Billaud-Varenne répondit par cette exclamation terrible : « Malheur à celui qui a siégé à côté de Fabre et qui est encore sa dupe! Il a trompé les meilleurs patriotes. » On sait quelle fut la décision de l'Assemblée. Ce vote était resté comme un

trait empoisonné dans le cœur de Danton, et Camille avait laissé échapper à cette occasion une parole amère : « Le Comité de salut public met la Convention en coupe réglée. »

Calmer la Révolution était certes une courageuse et noble entreprise, mais qui exigeait beaucoup de prudence tant que la prolongation du combat laissait la victoire incertaine. Rien de mieux que de mettre le gouvernement révolutionnaire en garde contre ses propres excès; mais il y allait alors du salut de la Révolution et du salut de la France, qu'on s'abstînt de tout ce qui pouvait affaiblir l'unité de l'action révolutionnaire, et désarmer ou décrier un pouvoir aux prises avec l'Europe entière.

Là fut l'écueil de l'opposition dantoniste. On vit Bourdon (de l'Oise) s'acharner à la suppression immédiate du ministère de la guerre, au risque de désorganiser le service des armées; on vit Philippeaux, dont Choudieu avait pulvérisé les dénonciations, les reproduire avec une obstination lamentable; et, pendant ce temps, Camille Desmoulins reprenait, non pas la plume à demi repentante d'où était sorti le numéro V du *Vieux Cordelier*, mais la plume aussi téméraire qu'éloquente, hélas! qui avait tracé le fatal numéro III.

Quant à Danton, il semblait vouloir se tenir à l'écart, fréquentait peu la tribune, et se montrait, tantôt fatigué de la tourmente, tantôt incertain sur la route à suivre. Mais, en appuyant les attaques de Bourdon (de l'Oise); en provoquant l'examen de la conduite des fonctionnaires publics; en appelant les Comités révolutionnaires à rendre compte de leurs opérations, il avait éveillé des alarmes qu'enflaient sa renommée, son importance révolutionnaire et le souvenir de son audace. Autour de lui, d'ailleurs, se groupaient tous ceux qui, sur la Montagne, inquiétaient le Comité de salut public, les Thuriot, les Lacroix, les Merlin (de Thionville). Moins circonspecte, son influence eût été jugée moins dangereuse. Il avait beau chercher un doux abri dans l'amour que lui inspirait sa jeune femme, et parler de vie paisible, de repos, d'heures pleines d'oubli parmi les arbres et les fleurs : ce qu'avait de réel et de profond cette lassitude d'une nature fougueuse échappait à ses adversaires, combattants non encore fatigués; et ses amis rendaient sa sincérité suspecte, en courant au-devant d'une lutte qui, sans son appui, eût été insensée et semblait impossible. La vérité est qu'ils comptaient sur lui : « Danton dort, disait Camille Desmoulins, c'est le sommeil du lion; mais il se réveillera pour nous défendre. »

Et puis, par une conséquence naturelle de la situation, ce qui était arrivé déjà aux Girondins arrivait aux Dantonistes. Charmés d'avoir de tels hommes à opposer au gouvernement révolutionnaire, les royalistes se pressaient derrière eux, les encourageaient, les poussaient en avant, les compromettaient sans retour. Ils se répandaient en folles démonstrations de joie sur ce que la fin de l'âge de fer approchait; sur ce que la Révolution pesait à ses premiers, à ses plus impétueux apôtres, à l'énergique Danton, par exemple, et à cet ardent Camille, qui avait pris le nom — ils s'en souvenaient — de *Procureur général de la lanterne*. Quel triomphe pour eux que d'entendre ce dernier comparer le régime nouveau, que lui-même, pensaient-ils, avait tant contribué à établir, au règne exécrable et exécré de Tibère! Aussi les sollicitations affluaient, mêlées à des témoignages de gratitude. Que ne poursuivait-il sa glorieuse entreprise? Quoi! la suite de ce *Credo politique*, promise à la fin du mois de décembre, on l'attendait encore! Pourquoi ce long silence, dont s'affligeaient les honnêtes gens? Allons, courage, courage! Et lui, qui, parce que son libraire Desenne ne pouvait suffire à la vente de ses numéros, se croyait appuyé de toute la France, lui, troublé, exalté, fasciné, n'apercevait bien distinctement que l'honneur du rôle fatidique proposé à son enthousiasme!

Non que les avertissements sévères manquassent.

De tous les amis de Camille, pas un qui lui fût plus tendrement attaché que Fréron, lequel correspondait avec lui et avec sa bien-aimée Lucile, dans les termes d'une intimité charmante. Ils avaient un langage à eux, et des noms inventés par l'amitié. Fréron, qui, à la maison de campagne de Mme Duplessis, belle-mère de Camille, prenait plaisir à jouer avec des lapins, s'appelait *Lapin;* Rouleau, c'était Lucile; Melpomène, c'était Mme Duplessis; Marius, c'était Danton; Bouli-Boula, c'était Camille. Or voici ce que Lapin écrivait, de Toulon, à Rouleau : « Je m'aperçois qu'on vous chagrine, et que Camille est dénoncé par les hommes qui m'ont poursuivi aux Jacobins. J'espère qu'il triomphera de ces attaques. J'ai reconnu sa touche originale dans quelques passages de son journal; et moi aussi, je suis un des vieux Cordeliers. Adieu, Lucile, méchante diablesse. Votre serpolet est-il cueilli? Je ne tarderai pas, malgré toutes vos injures, à implorer la faveur d'en brouter dans votre main. — *Post-scriptum :* Mille choses à ton vieux loup-loup..... Dis-lui qu'il tienne un peu en bride son imagination relativement à des comités de clémence; *ce serait un triomphe pour les contre-révolutionnaires.* »

Brune, ami de collége de Camille Desmoulins, fut du nombre de ceux qui coururent le supplier de mettre plus de modération dans le tableau des malheurs du temps. Comme il ne répondait que par des plaisanteries : « Je ne saurais m'empêcher de t'admirer, lui dit le futur maréchal de l'Empire. Cependant sois certain qu'avec plus de modération tu feras un bien véritable, tandis qu'en continuant tu te livres et ne sauves rien..... » Brune avait été invité à déjeuner. On se mit à table. Camille était très-animé. Il comptait sur l'opinion publique, sur ses amis : « N'avez-vous pas entendu la voix éloquente de Philippeaux? Danton dort, mais il se réveillera. » Et Lucile de l'embrasser, de l'encourager par toutes sortes de paroles douces sorties d'une âme intrépide : « Laissez-le faire, Brune, laissez-le faire, il doit sauver son pays; laissez-le remplir sa mission. » Camille, tenant son petit Horace sur ses genoux, disait gaiement : « *Edamus et bibamus; cras enim moriemur.* »

Le sort en était jeté. Il remit à son libraire le manuscrit du numéro VII du *Vieux Cordelier*. Quel fut l'effroi de Desenne! La première partie de cet écrit, suite à la profession de foi de l'auteur, contenait des attaques d'une violence extrême, non plus seulement contre Hébert, — il vivait encore, — mais contre Collot-d'Herbois, contre Barère, contre le « pouvoir exorbitant » du Comité de salut public, contre les comités révolutionnaires : « La liberté, c'est la justice, et jamais Néron ne brava la pudeur jusqu'à faire colporter et crier dans les rues l'arrêt de mort de Britannicus. La liberté, c'est l'humanité, et je crois qu'elle ne condamne pas la mère de Barnave, après un voyage de cent lieues fait malgré son grand âge, à frapper en vain pendant huit jours à la porte de la Conciergerie pour parler à son fils. — Je crois que la liberté ne confond point la femme ou la mère du coupable avec le coupable lui-même; car Néron ne mettait point Sénèque au secret, il ne le séparait point de sa chère Pauline. — Je crois que jamais Commode, Héliogabale, Caligula n'avaient imaginé, comme les comités révolutionnaires, d'exiger des citoyens le loyer de leur prison, et de leur faire payer, comme à mon beau-père, douze francs par jour les six pieds qu'on leur donnait pour lit. — Je crois que Tibère et Charles IX allaient bien voir le corps d'un ennemi mort, mais qu'ils ne faisaient pas au

moins trophée de son cadavre, et ne disaient pas, le lendemain, comme Hébert : « Enfin, j'ai vu le rasoir national séparer la tête pelée de Custine de son dos rond. »

Tout cela était noblement senti, écrit en caractères de feu; et quelle âme honnête pourrait ne pas être en tout cela de l'opinion de Camille? Mais, pour être juste et ne pas fournir aux ennemis de la Révolution des armes empoisonnées, il aurait dû rapprocher du tableau des crimes qu'elle couva celui de ses impérissables bienfaits et des actes héroïques dont elle fut la source. Pour être juste, il aurait dû rappeler quels transports sacrés excitait alors, soit dans la Convention, soit au sein même du Tribunal révolutionnaire, le triomphe de l'innocence reconnue, et avec quelle spontanéité attendrissante, avec quelle effusion de cœur, l'Assemblée venait d'abolir l'esclavage. Et il aurait dû ajouter que les caprices gratuitement féroces de Commode, d'Héliogabale, de Caligula n'eurent d'autres causes qu'un égoïsme dévorant, l'orgueil en délire, la frénésie du pouvoir absolu, tandis que les excès révolutionnaires naquirent d'une résistance qui, légitime dans son principe, ne devint furieuse que par l'immensité de l'attaque et du péril.

D'ailleurs, Camille Desmoulins ne pouvait ignorer la consternation où son éloquence, généreuse, mais trop peu mesurée, jetait les patriotes. Lui-même a raconté comment, à la fausse nouvelle qu'il avait été rayé du club des Jacobins, les trois quarts de ses abonnés étaient allés chez Desenne effacer leurs noms, *de peur d'être suspects d'avoir lu*. Et c'est lui aussi qui nous apprend que le numéro V, contenant sa justification, ne fut pas lu par ceux auxquels il s'adressait, les patriotes pauvres, parce que, impatient de mettre à profit la vogue extraordinaire du journal, Desenne faisait payer chaque numéro vingt sous. Et, dès lors, il ne restait à l'auteur qu'un public royaliste!

Dans le numéro VII, intitulé *le Pour et le Contre, ou Conversation de deux vieux Cordeliers*, Camille Desmoulins rendait à la liberté de la presse un hommage immortel. Mais quel redoublement d'amertume dans ses attaques! Quel mélange d'inspirations magnanimes et de provocations! Quels funèbres défis lancés coup sur coup, et à ce Comité de sûreté générale qui « embastille la tiédeur, » et aux membres qui le composent, « figurants euménides, » et aux « frères terribles » du Comité, Vadier, Vouland, Amar, Jagot; et à ce Héron, écumeur de pavés, commis officieux dans la Sainte-Hermandad, qui, comme la Dubarry, ne fait pas sauter deux oranges en disant : *Saute, Choiseul! saute, Praslin!* mais prend, en guise d'oranges, des poignées d'assignats et dit : *Saute, d'Églantine! saute, Camille!* » et à ce David auquel « une éruption d'orgueil a mis la joue de travers, grand peintre à l'âme de Louis XI, qui n'a entassé tant de monde dans les prisons que pour parvenir à asseoir son c.. sur un fauteuil de maroquin vert. »

Robespierre, du moins, est-il ménagé? Celui-là, Camille Desmoulins ne l'appelle, il est vrai, ni un écumeur de pavés, ni un Louis XI; mais il le classe dans la catégorie des gens à propos desquels Cicéron disait : « Si tu ne vois pas ce que les temps exigent; si tu parles inconsidérément; si tu te mets en évidence; si tu ne fais aucune attention à ceux qui t'environnent, je te refuse le nom de sage, *ineptus esse dicitur*. » Il le compare à Caton, qui, en poussant le Jansénisme de républicain plus loin que les temps ne le permettaient, ne contribua pas peu au renversement de la liberté. Il se reproche de ne lui avoir pas fait tête : « Robespierre fit preuve d'un grand caractère, il y a quelques années, à la tribune des Jacobins, un jour que, dans un moment de violente défaveur, il se cramponna à la tribune et s'écria qu'il fallait l'y assassiner ou l'entendre; mais toi, tu fus un esclave, le jour où tu souffris qu'il te coupât si brusquement la parole dès ton premier mot : « Brûler n'est pas répondre. » Robespierre avait mis à l'ordre du jour des Jacobins la discussion des vices du gouvernement anglais; Camille Desmoulins se moque de l'inutilité de pareils débats : « Qu'est-ce que tout ce verbiage?... » Et, s'attachant au discours prononcé à cette occasion par Robespierre : « Quoi! c'est Robespierre qui s'est tant moqué de Clootz, voulant municipaliser l'Europe, qui se charge de son apostolat et veut démocratiser le peuple anglais? Car, enfin, tout peuple dans ce cas, et surtout une nation fière comme l'Angleterre, quels que soient les vices de sa Constitution, dit, comme la femme de Sganarelle à Robert : « Et moi, si « je veux qu'il me batte? » Et c'est Robespierre qui oublie ainsi le discours profondément politique, entraînant, irréfutable, qu'il prononça au mois de décembre 1791, lorsqu'il opinait contre la guerre! C'est Robespierre qui oublie ce mot énergique qu'il disait alors : « Est-ce quand le feu est à notre « maison qu'il faut l'aller éteindre chez les autres?... » Pitt dut bien rire en voyant que cet homme, qui l'appelait, lui, Pitt, *imbécile* et *une bête*, à la séance du 10 pluviôse, aux Jacobins, est celui-là même, Robespierre, qui s'y prend si bien pour l'affermir dans le ministère et donner un pied de nez à Fox, à Shéridan et à Stanhope! »

La logique de Camille Desmoulins était ici en défaut : il n'y avait nulle contradiction à vouloir, en 1791, qu'on fît tout pour éviter la guerre, et à demander, en 1794, — la guerre une fois engagée et poussée par Pitt avec fureur, — qu'on fît tout pour accabler l'ennemi. Mais Robespierre avait humilié son ancien camarade de collége Camille par des formes de protection trop hautaines, et Camille ne l'avait pas oublié : « Oserais-tu bien faire de semblables rapprochements, et rendre à Robespierre le ridicule qu'il verse sur toi à pleines mains depuis quelque temps? » Une chose étonne et contriste dans ce numéro VII du *Vieux Cordelier*, où se font entendre si souvent les battements d'un noble cœur : c'est l'éloge de Guffroy, éditeur de l'affreux journal intitulé le *Rougiff*. Est-ce que ce Guffroy, sur l'autorité de qui Camille Desmoulins marque Héron d'un fer rouge, et qu'il appelle « notre cher Rougiffet, cet excellent patriote à cheveux blancs; » est-ce que ce Guffroy n'avait pas écrit, en parlant de Charlotte Corday : « Les complices de cette guenon n'ont pas tous été rasés comme elle : ils le seront; pas vrai, Charlot? » Est-ce que de sa plume, trempée dans le sang, n'étaient pas tombées des phrases telles que celle-ci : « Allons, dame guillotine, rasez de près tous ces ennemis de la patrie. Allons, allons, pas tant de contes! Tête au sac! » Qu'avait dit de plus le *Père Duchesne*?

Si Danton fut consulté sur l'écrit dont nous venons de présenter une rapide analyse, rien ne le prouve, bien qu'on lise dans des notes fournies par Robespierre à Saint-Just : « Danton a corrigé les épreuves du *Vieux Cordelier;* il y a fait des changements de son aveu. » Ce qui est certain, c'est que Desenne recula devant la publication d'un manifeste qui ressemblait si fort à une déclaration de guerre. Il n'osa imprimer la suite du *Credo politique*, et, quant au septième numéro, il en retrancha ou y modifia tout ce qui avait rapport, soit aux Comités, soit à Robespierre. C'est peu : ce numéro aurait dû paraître, à en juger par sa date, le 15 pluviôse (3 février), et il ne vit le jour qu'après la mort de l'auteur. Si le secret de ce qu'il contenait fut gardé ou trahi, on l'ignore; et qu'importe? Camille n'avait fait qu'exprimer la pensée d'un parti dont les tendances et les projets ne pouvaient plus être un mystère.

La plupart des historiens ont mentionné la fameuse phrase de Desmoulins à Saint-Just : « On voit dans sa démarche et son maintien qu'il regarde sa tête comme la pierre angulaire de la République, *et qu'il la porte sur ses épaules avec respect comme un saint sacrement.* » Prudhomme, en citant cette épigramme, ne parle pas du mot prêté à Saint-Just : « Et moi, je lui ferai porter sa tête comme un saint Denis. » Il n'en est pas davantage question dans les notes que Camille Desmoulins rédigea lui-même au fond de sa prison, bien qu'il y rappelle son propre mot, et qu'il dise : « J'ai mis Saint-Just dans un numéro rieur; il me met dans un rapport guillotineur. »

Il serait puéril de nier la part que prirent aux événements de la Révolution les passions humaines déchaînées ; mais ne pas mettre en relief le lien qui si souvent y fit dépendre le choc des passions de la lutte, bien autrement profonde, des idées, serait indigne d'un historien sérieux et philosophe. Entre Camille et Saint-Just, il y avait toute la distance qui, chez les anciens, sépara la doctrine d'Épicure de l'austère philosophie que professèrent Zénon, Chrysippe, Athénodore de Tarse, Épictète, parmi les Grecs, et, à Rome, Caton, Sénèque, Thraséas, Marc Aurèle.

« Je crois, écrivait Camille, — et en ceci la grâce charmante de son style n'était que l'ornement de la raison, — je crois que la liberté n'est pas la misère; qu'elle ne consiste pas à avoir des habits râpés et percés aux coudes, comme je me rappelle avoir vu Roland et Guadet affecter d'en porter, ni à marcher avec des sabots. » Il voulait que la République tînt à la France cette promesse de la *poule au pot pour tout le monde* que la monarchie lui avait faite en vain depuis deux cents ans. Il souhaitait que la Convention pût se rendre ce témoignage : « J'ai trouvé la nation sans culottes, et je la laisse culottée. » Déjà, dans sa *Lanterne aux Parisiens*, il s'était écrié : « Comment ! plus de Palais-Royal! plus d'Opéra ! plus de Méot? C'est là l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel ; c'est une véritable contre révolution. » Et, comme il aimait à revenir sur ces idées riantes ! « A Athènes, Solon fut proclamé par l'oracle le premier des sept sages, quoiqu'il ne fît aucune difficulté de confesser son penchant pour le vin, les femmes et la musique.... Et ce divin Socrate, un jour rencontrant Alcibiade sombre et rêveur, apparemment parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie : « Qu'avez-vous, lui « dit le plus grave des Mentors? Auriez-vous perdu votre bou- « clier à la bataille? Avez-vous été vaincu dans le camp à la « course ou à la salle d'armes? Quelqu'un a-t-il mieux chanté « ou joué de la lyre que vous à la table du général? » Ce trait peint les mœurs. Quels républicains aimables ! »

Loin d'être anti-républicaine en soi, cette douce philosophie ne pouvait que gagner à la République beaucoup de ses adversaires, tous ceux qui donnent pour but à la vie la poursuite du BONHEUR ; mais, aux yeux du sombre Saint-Just, elle avait le tort irrémissible de ne pas tenir assez compte de ce qui, selon lui, constituait la véritable base d'un gouvernement républicain : la VERTU. D'autant que Camille n'était pas homme à s'arrêter sur la pente de ses pensées, témoin cette attaque violente dirigée contre Chaumette : « Je crois que c'est l'adroite politique du parti de l'étranger, qui, se parant d'un beau zèle pour la régénération des mœurs, sous l'écharpe d'Anaxagoras, fermait les maisons de débauche en même temps que celles de la religion, non par un esprit de philosophie qui, comme Platon, tolère également le prédicateur et la courtisane, les mystères d'Éleusis et ceux de la bonne Déesse, qui regarde également en pitié Madeleine dans ses deux états, à sa croisée ou dans le confessionnal; mais pour multiplier les ennemis de la Révolution, remuer la boue de Paris, et soulever contre la République les libertins et les dévots. C'est ainsi qu'une fausse politique ôtait à la fois au gouvernement deux de ses plus grands ressorts, la religion et le relâchement des mœurs. »

Il y avait loin d'une doctrine qui faisait du *relâchement des mœurs* un des plus grands ressorts du gouvernement aux principes que professait Saint-Just, lorsqu'il disait :

« La République n'est point un sénat, *elle est la vertu.* — Bronzez la liberté. — Nous vous parlâmes du bonheur : l'égoïsme abusa de cette idée pour exaspérer les cris et la fureur de l'aristocratie ; on réveilla soudain les désirs de ce bonheur qui consiste dans l'oubli des autres et dans la jouissance du superflu. Le bonheur! le bonheur! s'écria-t-on. Mais ce ne fut point le bonheur de Persépolis que nous vous offrîmes : c'est celui des corrupteurs de l'humanité; nous vous offrîmes le bonheur de Sparte et d'Athènes dans ses beaux jours, le bonheur de la vertu, de l'aisance et de la médiocrité. Nous vous offrîmes pour bonheur la haine de la tyrannie, la volupté d'une cabane et d'un champ fertile cultivé par vos mains.... Le bonheur que nous vous offrîmes n'est pas celui des peuples corrompus. Ceux-là se sont trompés, qui attendaient de la Révolution le privilége d'être aussi méchants que la noblesse et les riches de la monarchie. Une charrue, un champ, une chaumière à l'abri du fisc, une famille à l'abri de la lubricité d'un brigand, voilà le bonheur. »

De son côté, Robespierre avait dit : « Le ressort essentiel du gouvernement démocratique, c'est la vertu. » Et toutefois l'idéal rigide de Saint-Just n'était pas tout à fait celui de Robespierre ; car ce dernier ajoutait : « Nous ne prétendons pas jeter la République française dans le moule de Sparte; nous ne voulons lui donner ni l'austérité ni la corruption des cloîtres. »

On voit en quoi ces trois hommes différaient. Difficilement la morale tolérante et facile de Camille Desmoulins se seraitelle conciliée avec l'âpre ascétisme de Saint-Just; mais, contenue dans les limites de la décence et soumise à son contrôle, elle eût pu trouver grâce devant Robespierre.

Malheureusement, il faut le dire, l'extrême légèreté de Camille Desmoulins n'était que trop de nature à laisser voir le côté dangereux de cet épicuréisme qui, dans les pages littéraires du *Vieux Cordelier*, n'apparaissait que vêtu de pourpre et d'or. Un jour que Robespierre était absent de la maison de Duplay, Camille y entre. Il avait un livre sous le bras. Au moment de se retirer, il le remet à la plus jeune des filles du menuisier, en la priant de le serrer et de le lui garder. Lui parti, Élisabeth entr'ouvre curieusement le livre; c'était l'*Arétin*, orné de gravures obscènes. A son retour, Robespierre remarqua que la jeune fille était troublée. Il l'interroge, et, apprenant ce qui s'était passé, il pâlit : « Oublie cela, dit-il d'une voix émue à la fille de son hôte, à la sœur de sa fiancée. Ce n'est point ce qui entre involontairement par les yeux qui souille la chasteté, mais les mauvaises pensées qu'on a dans le cœur. J'avertirai Camille. »

Or, il y avait un homme qui, bien plus encore que ce dernier, compromettait la cause de la tolérance : c'était Danton Capable des sentiments non-seulement les plus nobles, mais les plus tendres, Danton ne pouvait manquer de passer pour vicieux, par cela seul que, comme Mirabeau, il était un « fanfaron de vices. » La licence énorme de ses propos le décriait naturellement aux yeux de quiconque ne voyait pas que cet étalage de corruption, tout en paroles, n'avait rien d'absolument inconciliable avec un cœur généreux, une intelligence élevée; et cela, nul n'était moins en état de le comprendre

que Robespierre, esprit sans souplesse, quoique sagace, et étroit à force de rectitude. Le passage suivant d'un de ses manuscrits explique de reste l'éloignement qu'il dut éprouver pour Danton : « Quand je montrais à Danton, écrit-il, le système de calomnie de Roland et des Brissotins développé dans tous les papiers publics, il me répondait : « Que m'importe? « l'opinion publique est une p....., la postérité une sottise. » Le mot de vertu faisait rire Danton. Comment un homme à qui toute idée de morale était étrangère pouvait-il être le défenseur de la liberté? » Cette conclusion, si sévère, tirée de



LAPOYPE

quelques boutades auxquelles il est peu probable que Danton attachât un sens littéral, quoi de plus caractéristique? Une assertion de lui qui choquait aussi beaucoup Robespierre, et dont son extrême puritanisme lui faisait mépriser la valeur pratique, c'était celle-ci : « Ce qui rend notre cause faible, c'est que la sévérité de nos principes effarouche beaucoup de monde. » Il est vrai que les imputations ne se bornent point là, et il en est de réellement graves, du moins en apparence, comme quand Robespierre dit, — lui qui n'était certes pas un homme à inventer un fait de cette nature — : « Il y a un trait de Danton qui prouve une âme ingrate et noire.... Dans ma dernière visite, il me parla de Desmoulins avec mépris . il

attribua ses écarts à un vice privé et honteux, mais absolument étranger à la Révolution. » Le trait eût été en effet d'une âme ingrate et noire, si Danton eût parlé sérieusement, mais qui ne sent que Robespierre a pu et dû prendre ici pour une accusation en règle ce qui, de la part de son interlocuteur, n'était, selon toute probabilité, qu'une plaisanterie cynique?

Quoi qu'il en soit, ces deux hommes étaient trop diversement remarquables pour se pénétrer l'un l'autre et s'entendre. Vers la fin de ventôse, leur éloignement était devenu tellement marqué, que leurs amis communs en prirent alarme. Sur l'initiative de Daubigny, adjoint au ministère de la guerre, on songea à les rapprocher; et Humbert, chef du bureau des fonds des relations étrangères, les invita l'un et l'autre à un dîner où se trouvèrent, indépendamment de Daubigny, Panis, Legendre, le ministre Deforgues, et Boursier, administrateur des subsistances militaires.

De ce qui se passa en cette circonstance, il existe deux récits différents : un de Prudhomme, qui ne paraît pas avoir été au nombre des convives, et un autre de Daubigny, qui, défendu dans une circonstance critique par Robespierre, et arrêté, après le 9 thermidor, comme Robespierriste, se déchaîna contre la mémoire de son protecteur dès qu'il le vit abattu, et se montra Dantoniste exalté au plus fort de la réaction dantoniste.

Selon Daubigny, ce fut lui-même qui provoqua une explication entre les deux grands tribuns, en exprimant combien leur mésintelligence étonnait et désolait les amis de la patrie. Sur quoi Danton, prenant la parole, déclara que la haine avait toujours été étrangère à son cœur; qu'il ne pouvait comprendre l'indifférence que Robespierre lui témoignait depuis quelque temps, indifférence provenant sans doute de la haine que lui portaient Saint-Just et Billaud-Varenne : le premier, parce qu'il lui avait reproché de professer à son âge des principes sanguinaires; le second, parce qu'il l'avait obligé autrefois. Il protesta contre les mensonges répandus concernant l'accroissement de sa fortune. Il se plaignit de la crédulité de Robespierre, entouré, dit-il, de sots et de commères qui lui assombrissaient l'imagination, à force de l'entretenir de complots, de poison et de poignards. « Je sais, poursuivit-il, quels sont les projets des deux charlatans dont je t'ai parlé; mais je connais aussi leur lâcheté. Ils n'oseraient!... Crois-moi, secoue l'intrigue, réunis-toi aux patriotes, serrons-nous....— Mais, répondit Robespierre, avec ta morale et tes principes, il n'y aurait donc jamais de coupables? » S'il en faut croire Daubigny, Danton aurait répliqué vivement : « En serais-tu fâché? » Daubigny ajoute : « La réconciliation néanmoins parut complète. On s'embrassa. Danton y mit de l'effusion. Nous étions tous émus. Robespierre seul resta froid comme le marbre. »

Ce récit présente des traces d'inexactitude. D'abord, la réponse attribuée à Robespierre : *Il n'y aurait donc jamais de coupables à punir?* ne se rapporte guère à ce que Daubigny met dans la bouche de Danton. Ensuite, s'il est vrai que le premier resta froid comme le marbre, on ne s'explique pas comment la réconciliation put paraître complète.

La version de Prudhomme est celle-ci :

Les amis de Danton voulurent le réconcilier avec Robespierre, et l'ancien locataire de ce dernier fut chargé de donner, au Marais, un dîner de réunion. Ce fut Daubigny qui arrangea ce rapprochement. Danton dit : « Il faut comprimer les royalistes, mais non confondre l'innocent avec le coupable. » Robespierre, fronçant le sourcil . « Et qui vous a dit qu'on ait envoyé un innocent à la mort? » Robespierre sortit le premier. Danton dit alors : « F...., il faut nous montrer; il n'y a pas un instant à perdre. »

Entre des récits aussi contradictoires, la vérité n'est pas facile à saisir; mais ce qui est hors de doute, c'est que la pensée de frapper Danton ne vint pas de Robespierre, elle vint de Billaud-Varenne, qui s'en est vanté depuis : « Si le supplice de Danton est un crime, je m'en accuse. J'ai été le premier à le dénoncer. — C'est moi qui, dans le Comité de salut public, ai dénoncé Danton. Voilà ce que je prends pour mon propre compte. » Mais quoi! porter la main sur Danton, sur Camille Desmoulins, la Révolution le pouvait-elle sans s'ouvrir la poitrine et s'arracher le cœur? Rien qu'à l'idée d'un pareil suicide, qui n'eût frémi? La première fois que Billaud-Varenne émit cette proposition sanglante, « Robespierre se leva comme un furieux, en s'écriant : « Vous voulez « donc perdre les meilleurs patriotes? »

Chose étrange et pourtant bien explicable! la ruine des Dantonistes, ce fut ce qui semblait assurer leur triomphe, c'est-à-dire l'exécution d'Hébert. Ils se méprenaient si complétement sur les conséquences, que, ce jour-là, Camille Desmoulins, rencontrant Prudhomme sur le Pont-Neuf, lui dit : « Je sors de la mairie pour savoir si l'on a pris les mesures nécessaires, afin que le supplice des Hébertistes ne manque pas. Ces coquins ont toute la canaille pour eux; mais je leur prépare un vilain tour pour animer le peuple contre eux : j'ai donné l'idée de porter au bout d'une pique les fourneaux du père Duchesne. » Cela était cruel et témoignait d'une singulière imprévoyance. Car enfin, Camille applaudissant au supplice de Clootz, c'était la Révolution riant à l'idée de ses propres funérailles. Les royalistes le comprirent bien ainsi; et, par leur triomphant concours sur la place de mort, leurs acclamations, leur curiosité railleuse et joyeuse, ils firent de l'exécution des Hébertistes une pièce à grand spectacle, une fête où le peuple servit à amuser le beau monde! Et, de leur côté, comment les patriotes ardents n'auraient-ils pas été saisis d'inquiétude? Danton ne leur parlait plus que d'indulgence à l'égard d'ennemis qu'ils savaient implacables; Camille Desmoulins ne les entretenait plus de la Révolution que sous la forme de l'anathème; on tuait Ronsin, qui, après tout, avait combattu les Vendéens avec une bravoure passionnée; on tuait Clootz, dont l'immolation faisait tressaillir d'allégresse les prêtres fanatiques : où prétendait-on en venir? A la nouvelle que Ronsin allait être livré au bourreau, les royalistes lyonnais prirent une attitude telle, que les amis de Chalier crurent la Révolution perdue, et que quelques-uns se montrèrent prêts à se donner, comme Gaillard, d'un couteau dans le cœur. De sorte que, par une fatalité lamentable, le Dantonisme semblait être devenu l'avant-garde du royalisme.

Ajoutez à cela que Danton comptait beaucoup de partisans dans l'Assemblée; que Tallien, un des plus dangereux, venait d'être élevé à la présidence de la Convention, et Legendre, un des plus populaires, à la présidence du club des Jacobins.

Cette situation émut violemment le Comité de salut public. Billaud-Varenne ne doutait pas que Danton, si on n'y avisait, ne devînt « le point de ralliement de tous les contre-révolutionnaires. » Barère avait la colère de la peur; Collot-d'Herbois, celle de la passion. Saint-Just, inexorable et calme, n'était pas homme à hésiter : abattre un adversaire qu'on regardait comme un colosse tentait irrésistiblement son orgueil. Restait à entraîner Robespierre, et, par lui, Couthon.

Ah! quel trouble ne dut pas être le sien, en ces moments funestes! Qu'il reculât devant l'horreur du sacrifice proposé,

tout le prouve : l'agitation extraordinaire où le jeta la motion de Billaud; le cri qu'elle lui arracha; l'empressement avec lequel il avait défendu Danton aux Jacobins; ses efforts pour empêcher la radiation de Camille; le rapport dans lequel il s'était étudié si évidemment à écarter d'eux autant que possible la responsabilité des attaques dirigées contre le Comité de salut public; enfin l'intérêt manifeste et personnel qu'il avait à ce qu'on ne mît pas les grandes réputations révolutionnaires sous la main du bourreau.... Quelle tête paraîtrait trop haute pour que la hache du bourreau ne l'atteignît point, celle de Danton une fois abattue? Aussi bien, politiquement, qu'avait à leur reprocher Robespierre? Une exagération dangereuse de ses propres tendances! Était-ce un crime digne de mort, et n'y avait-il d'autre moyen de les tenir en échec que de les tuer? Leur sang versé était-il la seule preuve que le Comité de salut public pût donner de sa résolution de ne point mollir? La Révolution ne pouvait-elle enlever à ses ennemis l'espoir de la voir reculer qu'à la condition de renverser les siens et de leur passer sur le corps? Mais Saint-Just était là, disant : « Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie : il est tellement exclusif, qu'il immole tout sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public. Il précipite Manlius, il immole ses affections privées, il entraîne Régulus à Carthage. » Nous l'avons dit déjà : c'était un présent redoutable que l'amitié de Saint-Just; en l'acceptant, Robespierre avait revêtu la robe de Déjanire. Il céda devant qui ne céda jamais; il *consentit à abandonner Danton*. Condamnable faiblesse, qui, parmi les enfants de la Révolution, sera l'éternelle douleur des âmes justes!

Il faut bien l'avouer, du reste : la carrière politique de Danton n'était pas sans présenter des côtés obscurs.

On a vu à l'aide de quels pourparlers clandestins et dans quel but de trahison Dumouriez, en 1792, avait tout fait aboutir à une simple évacuation du territoire par les Prussiens, au lieu de profiter de leur détresse et des circonstances pour les enterrer dans les plaines de la Champagne. Or, quels furent les agents de la négociation qui eut pour résultat de ménager au duc de Brunswick une retraite sûre? A leur tête figurent Westermann d'abord, créature de Danton, alors ministre, et qu'il envoya lui-même à Dumouriez; ensuite, Fabre d'Églantine, confident intime de Danton, et également dépêché par lui au général, « *sous prétexte de le réconcilier avec Kellermann,* » mais dans le fait pour régler la marche à suivre dans la négociation prussienne sur la base d'une prompte évacuation du territoire. » Cependant Dumouriez n'aurait jamais osé prendre l'engagement de *ne pas inquiéter la retraite des Prussiens*, sans une secrète autorisation des ministres : qui la lui fit avoir et la lui adressa? Danton. Ainsi que nous l'avons raconté, l'arrêté du Conseil, tel que Danton l'obtint de ses collègues, en cette circonstance, était rédigé de manière à écarter tout soupçon; il portait : « Le Conseil arrête qu'il sera répondu que la République ne peut entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes aient évacué le territoire. » Mais, à cette dépêche officielle et ostensible, Danton avait joint une lettre particulière qui, au nom du Conseil, autorisait Dumouriez à éloigner l'armée prussienne *sans s'obstiner à prétendre la détruire*. Danton ajoutait que, sur trois commissaires de la Convention qui allaient se mettre en marche pour le quartier général des deux armées réunies, il en était deux, Sillery et Carra, *plus particulièrement* munis d'instructions relatives à l'exécution de la convention militaire qu'on jugerait à propos de conclure. Mais quoi! Sillery était l'homme du duc d'Orléans, et Carra le journaliste qui avait posé la candidature du duc de Brunswick au trône de France : pourquoi leur accordait-on plus de confiance qu'à Prieur (de la Marne), le seul des trois commissaires dont le républicanisme fût sans nuage?

Maintenant, que Danton, en secondant la politique de ménagement de Dumouriez à l'égard de la Prusse, n'ait fait qu'obéir à ses propres inspirations, et embrassé la politique, selon lui, la plus conforme aux intérêts de la France, n'ayant ni connu ni pressenti les projets ultérieurs de Dumouriez, on ne saurait, sur de simples présomptions, affirmer le contraire. Il est bien vrai que dans ses *Mémoires*, après avoir exposé son plan définitif, dont faisait partie l'idée de « dissoudre la Convention et d'anéantir le Jacobinisme, » Dumouriez ajoute : « Tel est le projet, qui a été connu seulement de quatre personnes, » et que, s'il faut en croire Miranda, *trois de ces quatre personnes étaient Danton, Lacroix et Westermann.* » Mais ce ne sont point là des preuves, surtout quand il s'agit d'une accusation aussi grave. Toutefois il importait de rappeler ces circonstances, parce qu'elles donnent la clé des soupçons qui purent conduire à une rupture sanglante quelques-uns des adversaires de Danton.

Mais des conjectures, des craintes, des inductions, des doutes, tout cela suffisait-il dans une question de vie ou de mort? Non; là fut l'iniquité. Et, quand l'homme se donne à l'iniquité, bien vainement se flatterait-il de pouvoir ne se livrer qu'à demi : elle le réclame tout entier. Que le bras soit pris dans l'engrenage meurtrier, le corps suivra. Le jour où Robespierre « consentit à abandonner Danton, » il se trouva contracter avec le démon des discordes civiles, qu'il s'en rendît compte ou non, l'engagement affreux de prouver aux autres et de se prouver à lui-même que Danton méritait la mort. Car, comment le poursuivre? que dis-je? comment s'absoudre de n'avoir pas persisté à le défendre, si on ne le montrait pas coupable? Laisser faire les fureurs de Saint-Just, c'était se condamner à l'humiliation de les servir. De là les notes accusatrices que Robespierre dut rédiger pour l'usage de son implacable ami, notes dans lesquelles des faits anciens, réputés fort innocents quand ils eurent lieu, prennent soudain une importance démesurée, néfaste, et où l'on donne, entre autres preuves de conspiration, les thés de Robert auxquels on avait vu autrefois Danton assister en compagnie de Fabre et de Wimpfen, thés criminels sans contredit, puisque c'était le duc d'Orléans lui-même qui faisait le punch!...

Cependant les indices alarmants se multipliaient; on désignait à voix basse les victimes. L'hypocrite Vilate visitait Camille d'un air caressant, ce qui ne l'empêchait pas de dire à Rousselin : « Il faut que, sous huit jours, nous ayons les têtes de Danton, de Camille et de Philippeaux. » Ce dernier venait d'être impliqué, par Garnier (de Saintes), dans une prétendue conspiration, ourdie au Mans, assurait le proconsul, et dont il se vantait de tenir le fil. Vadier, à propos de Danton, laissait tomber ce mot, aussi ignoble que féroce : « *Nous viderons bientôt ce turbot farci.* » De toutes parts les avertissements arrivaient à Danton. Mais il montrait depuis quelque temps une faiblesse de caractère, une incertitude, une hésitation, qu'on aurait eu de la peine à lui soupçonner. Menacé, un engourdissement inconcevable sembla le saisir; et, s'il en sortait, ce n'était que pour éclater en paroles de mépris ou en bravades. A Thibaudeau, lui annonçant que Robespierre conspirait sa perte, il répondit avec un certain mouvement des lèvres qui, chez lui, annonçait la colère et le dédain : « *Si je croyais qu'il en eût seulement la pensée, je lui mangerais les entrailles.* » Il disait encore, en se servant d'une expression que la pudeur de l'histoire nous force de modifier un peu : « *Robespierre! je le mettrai au bout de mon pouce, et*

je le ferai tourner comme une toupie. » Il ne pouvait croire que Saint-Just *osât;* c'était bien mal le connaître!

Dans la nuit du 9 au 10 germinal (30 au 31 mars), Camille Desmoulins, au moment de se mettre au lit, entendit le bruit d'une crosse de fusil sur le pavé. « On vient m'arrêter, » s'écrie-t-il aussitôt. Il se jette dans les bras de sa chère Lucile, court au berceau où dormait son enfant, qu'il embrasse avec tendresse, et va ouvrir lui-même la porte aux envoyés du Comité de salut public. On le conduisit à la prison du Luxembourg. Il venait de recevoir la nouvelle que sa mère était morte.

L'arrestation de Danton n'offrit pas plus de difficultés. Peu de temps auparavant, pressé de fuir par un de ses amis, il avait répondu : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur; » et encore : « Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de son soulier? »

A son tour, Philippeaux fut traîné au Luxembourg, d'où il écrivit à sa femme la touchante lettre que voici :

« Je te conjure, ma tendre et vertueuse amie, de soutenir le coup qui nous frappe avec autant de calme et de sérénité que j'en éprouve dans ma nouvelle demeure. Je crois y être aussi bien que peut l'être un prisonnier. La cause qui m'a valu cet acte de vengeance doit élever et agrandir les âmes. Sois digne de cette cause et de moi, en repoussant toute atteinte de douleur et de découragement. Il est beau de souffrir pour la République et le bonheur du peuple. Je te salue et te presse sur mon cœur.

« PHILIPPEAUX.

« Je viens d'apprendre que Danton, Camille et Lacroix sont également arrêtés; j'en ignore la cause. »

Une seconde lettre de lui finissait en ces termes : « Tous les égards de l'humanité me sont offerts; et, si tu viens me voir, tu seras contente de mon petit logement. »

Le mandat d'arrêt contre Danton, Lacroix, Desmoulins et Philippeaux fut le résultat d'une délibération qui eut lieu au sein des deux Comités réunis. Ce mandat, tracé négligemment, non sur le papier destiné aux minutes de ce genre, mais au haut d'une feuille de papier-enveloppe, reçut dix-huit signatures, dont aucune ne fut donnée de confiance. La première fut celle de Billaud-Varenne, la seconde celle de Vadier, la troisième celle de Carnot. Saint-Just occupe la huitième place, et Robespierre l'avant-dernière. Robert Lindet refusa de signer.

Camille avait apporté au Luxembourg des livres sombres, tels que les *Méditations d'Hervey*, les *Nuits d'Young*. « Est-ce que tu veux mourir d'avance? » lui demanda Réal. « Tiens, voilà mon livre, à moi : c'est la *Pucelle d'Orléans.* » Quand Lacroix parut, Hérault de Séchelles, qui jouait à la galoche, quitta sa partie et courut l'embrasser. La présence des nouveaux venus réjouit fort les prisonniers royalistes. Un d'eux, en voyant passer Lacroix, se mit à dire d'un air goguenard : « Voilà de quoi faire un beau cocher! » l'insolence, chez certains nobles, ayant survécu à ce qui les rendait insolents. Camille et Philippeaux gardaient le silence; mais Danton, le rire sur les lèvres : « Quand les hommes font des sottises, il faut savoir rire. Je vous plains tous si la raison ne revient pas : vous n'avez encore vu que des roses » Rencontrant Thomas Payne, qui l'avait précédé dans le gouffre béant, il lui dit : « Ce que tu as fait pour le bonheur et la liberté de ton pays, j'ai en vain essayé de le faire pour le mien. J'ai été moins heureux, mais non pas plus coupable. On m'envoie à l'échafaud; eh bien! mes amis, j'irai gaiement. »

Grande fut la stupeur de Paris à la nouvelle que de tels hommes étaient arrêtés.

Le 11 germinal (31 mars), la Convention était à peine en séance, que Legendre monte à la tribune, et, d'une voix émue : « Citoyens, dit-il, quatre membres de cette assemblée ont été arrêtés pendant la nuit. Danton en est un. J'ignore les noms des autres; et qu'importent leurs noms, s'ils sont coupables? Mais ce que je demande, c'est que, traduits à votre barre, ils soient accusés ou absous par vous. » Il déclare ensuite qu'il croit Danton aussi pur que lui-même, et il rappelle les services rendus par l'homme qui, en 1792, avait fait lever la France entière.

A ce discours, qu'ont interrompu quelques murmures, succède une agitation inaccoutumée. Fayau s'oppose à la demande de Legendre. Robespierre se lève, et, calme, solennel, il dit :

« Au trouble, depuis longtemps inconnu, qui règne dans cette assemblée, il est aisé d'apercevoir qu'il s'agit ici d'un grand intérêt, qu'il s'agit de savoir si quelques hommes aujourd'hui l'emporteront sur la patrie.... Legendre paraît ignorer les noms de ceux qui sont arrêtés : toute la Convention les sait. Son ami Lacroix est du nombre des détenus : pourquoi feint-il de l'ignorer? Parce qu'il sait bien qu'on ne peut sans impudeur défendre Lacroix. Il a parlé de Danton, parce qu'il croit sans doute qu'à ce nom est attaché un privilége; non, nous n'en voulons point de priviléges; non, nous n'en voulons point d'idoles. Nous verrons, dans ce jour, si la Convention saura briser une prétendue idole, pourrie depuis longtemps, ou si, dans sa chute, elle écrasera la Convention et le peuple français.... On craint que les détenus ne soient opprimés; on se défie donc de la justice nationale et des hommes qui ont obtenu la confiance de la Convention nationale; on se défie de la Convention qui leur a donné cette confiance, de l'opinion publique qui l'a sanctionnée? Je dis que quiconque tremble en ce moment est coupable; car jamais l'innocence ne redoute la surveillance publique. »

On applaudit. Il continue :

« ... Et à moi aussi, on a voulu m'inspirer des terreurs; on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton le danger pourrait arriver jusqu'à moi.... Les amis de Danton m'ont fait parvenir des lettres, m'ont obsédé de leurs discours.... Je déclare que, s'il était vrai que les dangers de Danton dussent devenir les miens, je ne regarderais point cette circonstance comme une calamité publique. Que m'importent les dangers? Ma vie est à la patrie; mon cœur est exempt de crainte; et, si je mourais, ce serait sans reproche et sans ignominie. »

Les applaudissements ayant recommencé : « C'est ici, reprit-il, qu'il nous faut quelque courage et quelque grandeur d'âme. Les âmes vulgaires ou les hommes coupables craignent toujours de voir tomber leurs semblables, parce que, n'ayant plus devant eux une barrière de coupables, ils restent plus exposés au péril; mais, s'il existe des âmes vulgaires, il en existe aussi d'héroïques dans cette assemblée, puisqu'elle dirige les destinées de la terre! »

Ainsi, avec un singulier mélange d'habileté et de hauteur, Robespierre semblait associer sa destinée à celle de Danton et prendre sa part du péril. Mais il y avait un autre point à toucher, et fort délicat; il fallait rassurer l'Assemblée contre la crainte, bien naturelle, de voir la hache levée sur de telles victimes s'arrêter, une fois rouge de leur sang, sur la tête de chacun. Robespierre alla au-devant de cette crainte en lui op-

posant la distinction que la Convention nationale et les patriotes savaient établir entre l'erreur et le crime, entre la faiblesse et les conspirations. C'était un mot de circonstance et très-frappant que celui-ci : « Il n'est pas si grand le nombre des coupables ! »

L'effet de ce discours fut considérable. Pas un des Dantonistes présents n'osa descendre dans l'arène. Legendre, terrifié, balbutia de lâches excuses. Saint-Just entra. C'était la mort.

Au milieu d'un silence de plomb, et de cette voix qui étonnait, qui glaçait, qui navrait les âmes, il commença par déclarer qu'après avoir abattu la faction des faux patriotes, on avait à abattre celle des modérés, « factions, dit-il, nées avec la Révolution et qui l'avaient suivie dans son cours comme les reptiles suivent le cours des torrents. » Sans que la parole tremblât sur ses lèvres, il dit ces mots monstrueux : « Je viens dénoncer les derniers partisans du royalisme. » Il parla du duc d'Orléans, de Mirabeau, des Lameth, de Dumouriez, de Brissot, d'Hébert, de Chabot, de Fabre d'Églantine, ne voyant partout que noirs complots, trames infernales, intervention souterraine de l'étranger. Il raconta l'histoire du plus grand mouvement qui se soit jamais accompli au sein des sociétés humaines, comme s'il n'eût été qu'un prodigieux enchaînement de trahisons. Il donna des opinions qui avaient le malheur de n'être pas les siennes pour des attentats, stupéfait qu'on eût osé attaquer l'immortalité de l'âme, qui consolait Socrate mourant, et pénétré d'horreur à l'idée qu'on n'avait voulu bannir Dieu de la terre que pour y laisser le néant, la tyrannie et le crime. Avec un génie à la fois subtil et altier, avec une éloquence à faire frémir, avec une conviction brutale, farouche, dédaigneuse des preuves et prompte à se payer de cette fausse vraisemblance qui naît de l'art de grouper les faits, il présenta un réquisitoire où le vague des attaques n'était relevé que par l'énergique concision du mot et l'audace sans bornes de l'affirmation. De Fabre d'Églantine, il dit que c'était un nouveau cardinal de Retz, un de ces hommes qui conduisent une révolution à la manière d'une intrigue de théâtre. De Camille et de Philippeaux, qu'il n'attaquait qu'en passant, il fit des instruments de Fabre, de pauvres dupes amenées à devenir des complices. Puis, arrivant à Danton, il le peignit.... Mais quelle analyse pourrait ici suppléer au texte ? Il faut citer :

« Danton, tu as servi la tyrannie.... Les amis de Mirabeau se vantaient hautement qu'il t'avait fermé la bouche. Aussi, tant qu'a vécu ce personnage affreux, tu es resté muet.... Dans les premiers éclairs de la Révolution, tu montras à la Cour un front menaçant ; tu parlais contre elle avec véhémence. Mirabeau, qui méditait un changement de dynastie, sentit le prix de ton audace. Il te saisit ; tu t'écartas alors des principes sévères, et l'on n'entendit plus parler de toi jusqu'au massacre du Champ de Mars. Alors tu appuyas aux Jacobins la motion de Laclos, qui fut un prétexte funeste, et payé par la Cour, pour déployer le drapeau rouge et essayer la tyrannie. Les patriotes qui n'étaient pas initiés dans ce complot avaient inutilement combattu ton opinion sanguinaire. Tu contribuas à rédiger, avec Brissot, la pétition du Champ de Mars, et vous échappâtes à la fureur de la Fayette, qui fit massacrer deux mille patriotes. Brissot erra depuis paisiblement dans Paris, et toi tu allas couler d'heureux jours à Arcis sur-Aube, si toutefois celui qui conspirait contre sa patrie pouvait être heureux.... Quand tu vis l'orage du 10 août se préparer, tu te retiras encore à Arcis-sur-Aube ; déserteur des périls qui entouraient la liberté, les patriotes n'espéraient plus te revoir ; cependant, pressé par la honte, par les reproches, et quand tu sus que la chute de la tyrannie était bien préparée, inévitable, tu revins à Paris le 9 août ; tu voulus te coucher dans cette nuit sinistre ; tu fus traîné par quelques amis ardents de la liberté dans la section où les Marseillais étaient assemblés ; tu y parlas, mais tout était fini, et l'insurrection était déjà en mouvement. Dans ce moment, que faisait Fabre, ton complice et ton ami ? Tu l'as dit toi-même : il parlementait avec la Cour pour la tromper. Mais la Cour pouvait-elle se fier à Fabre sans un gage certain de son dévouement ?... Quiconque est l'ami d'un homme qui a parlementé avec la Cour est coupable de lâcheté. L'esprit a des erreurs ; les erreurs de la conscience sont des crimes.... Tu eus, après le 10 août, une conférence avec Dumouriez, où vous vous jurâtes une amitié à toute épreuve, et où vous unîtes votre fortune. Tu as justifié depuis cet affreux concordat, et tu es encore son ami au moment où je parle.... Tu t'es efforcé de corrompre la morale publique en te rendant, en plusieurs occasions, l'apologiste des hommes corrompus, tes complices.... Tu consentis à ce qu'on ne fît point part à la Convention de la trahison de Dumouriez. Tu te trouvais dans les conciliabules avec Wimpfen et Orléans. Dans le même temps, tu te déclarais pour des principes modérés, et tes formes robustes semblaient déguiser la faiblesse de tes conseils.... Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune commençaient comme le tonnerre, et tu finissais par faire transiger la vérité et le mensonge.... Tu t'accommodais à tout. Brissot et ses complices sortaient toujours contents d'avec toi. A la tribune, quand ton silence était accusé, tu leur donnais des avis salutaires pour qu'ils dissimulassent davantage.... « La haine, disais-« tu, est insupportable à mon cœur, » et tu nous avais dit : « Je n'aime point Marat. » Mais n'es-tu pas criminel de n'avoir point haï les ennemis de la patrie ? Est-ce par ses penchants privés qu'un homme public détermine son indifférence ou sa haine, ou par l'amour de la patrie, que n'a jamais senti ton cœur ? Tu fis le conciliateur, comme Sixte-Quint fit le simple pour arriver au but où il tendait. Éclate maintenant devant la justice du peuple, toi qui n'éclatas jamais lorsqu'on attaquait la patrie !... Mauvais citoyen, tu as conspiré ; faux ami, tu disais, il y a deux jours, du mal de Desmoulins, instrument que tu as perdu, et tu lui prêtais des vices honteux ; méchant homme, tu as comparé l'opinion publique à une femme de mauvaise vie ; tu as dit que l'honneur était ridicule, que la gloire et la postérité étaient une sottise. Ces maximes devaient te concilier l'aristocratie, elles étaient celles de Catilina. Si Fabre est innocent, si d'Orléans et Dumouriez furent innocents, tu l'es sans doute. J'en ai trop dit : tu répondras à la justice. »

Ces traits sont caractéristiques : ils suffisent. La fin était d'une grandeur sinistre : « Les jours du crime sont passés ; malheur à ceux qui soutiendraient sa cause ! La politique est démasquée : que tout ce qui fut criminel périsse ! On ne fait point des républiques avec des ménagements, mais avec la rigueur farouche, inflexible, envers tous ceux qui ont trahi. Que les complices se dénoncent, en se rangeant du parti des forfaits ; ce que nous avons dit ne sera pas perdu sur la terre. On peut arracher la vie à des hommes qui, comme nous, ont tout osé pour la vérité ; on ne peut point leur arracher les cœurs, ni le tombeau hospitalier sous lequel ils se dérobent à l'esclavage et à la honte de voir laisser triompher les méchants. »

L'Assemblée donna les têtes qu'on lui demandait.

« Quand les détenus reçurent leur acte d'accusation, Camille remonta en écumant de rage, et se promena à grands pas dans sa chambre ; Philippeaux, ému, joignait les mains, regardait le ciel ; Danton revint en riant, et plaisanta beaucoup

Camille Desmoulins. Rentré dans sa chambre : « Eh bien! Lacroix, qu'en dis-tu? — Que je vais me couper les cheveux, pour que Samson n'y touche pas. — Ce sera bien une autre cérémonie quand Samson nous démantibulera les vertèbres du cou. — Je pense qu'il ne faut rien répondre qu'en présence des deux Comités. — Tu as raison, il faut tâcher d'émouvoir le peuple. »

Camille écrivit à sa femme :

« Ma Lucile, ma Vesta, mon ange, la destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années à te suivre. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret; mais jamais je n'ai été, par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace.... Je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire; car je n'ai pas besoin de prendre la plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort, dans l'attente du tribunal et de la postérité.... Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie; je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement; oui, ma bien-aimée, nous pourrons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg.... Adieu, Lucile! adieu, Daronne! adieu, Horace! Je ne puis pas vous embrasser; mais, aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein. »

Il envoya cette lettre, trempée de ses pleurs, à Lucile, qui, après l'avoir lue, s'écria en sanglotant : « Je pleure comme une femme, parce qu'il souffre, parce qu'il ne nous voit pas.... Mais j'aurai le courage d'un homme, je le sauverai.... Que faut-il faire? Lequel des juges faut-il que je supplie? Lequel faut-il que j'attaque ouvertement? » Elle parla d'aller trouver Philippeaux; mais il était arrêté. Danton, arrêté aussi! Irait-elle aux Jacobins? Dans son trouble, elle court chez Mme Danton, pleure avec elle, veut l'entraîner chez Robespierre. Mais celle-ci refuse, disant qu'elle ne veut rien devoir à l'ennemi de son mari. Une lettre à Robespierre, pleine de touchants reproches et suppliante, fut commencée par Lucile, resta inachevée et ne fut pas envoyée.

Le 12 germinal (1er avril), Camille écrivait, à une heure du matin, sa troisième et dernière lettre à Lucile. Non, jamais cris plus déchirants ne s'échappèrent des profondeurs d'une âme que la mort dispute à l'amour.

« Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort.... Le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe; je vous embrassais tour à tour, toi, Horace et Daronne, qui était à la maison; mais notre petit avait perdu un œil par une humeur qui venait de se jeter dessus, et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot. Il faisait un peu jour.... Je me suis levé pour te parler et t'écrire. Mais, ouvrant mes fenêtres, la solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté.... Je me suis mis à sangloter en criant dans mon tombeau : Lucile! Lucile! ô ma chère Lucile! où es-tu?... (*Ici la trace d'une larme.*) J'ai découvert une fente dans mon appartement : j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait. Il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit. « O mon « Dieu! » s'est-il écrié à ce nom, en retombant sur son lit, d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Églantine. « Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit. Mais, « toi ici! La contre-révolution est donc faite?... » O ma chère Lucile! j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse.... J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire les hommes si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits contre des collègues qui m'avaient provoqué, effaceraient le souvenir de mes services? Je ne me dissimule point que je meurs victime de ces plaisanteries et de mon amitié pour Danton.... Ma Lucile, mon bon Loulou, ma poule à Cachant, je t'en conjure, ne reste point sur la branche, ne m'appelle point par tes cris; ils me déchireraient au fond du tombeau. Va gratter pour ton petit, vis pour Horace, parle-lui de moi. Tu lui diras, ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé! Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile! ô Annette! Sensible comme je l'étais, la mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur?... Adieu, Lucile, ma Lucile, ma chère Lucile! Adieu, Horace, Annette, Adèle! Adieu, mon père! Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile! Je la vois, ma bien-aimée! Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants. »

Folle de douleur, la malheureuse jeune femme songea, dit-on, à soulever le peuple; et même elle aurait adressé un billet à Legendre, le suppliant d'aller poignarder Robespierre.

Dans la nuit du 12 au 13 germinal (1-2 avril), Danton, Lacroix, Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine furent transférés du Luxembourg à la Conciergerie.

« Danton, raconte Riouffe, placé dans un cachot à côét de Westermann, ne cessait de parler, moins pour être entendu de Westermann que de nous.... Il disait, en regardant à travers ses barreaux, beaucoup de choses que peut-être il ne pensait pas; toutes ses phrases étaient entremêlées de jurements et d'expressions ordurières. En voici quelques-unes que j'ai retenues : « C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le Tribu- « nal révolutionnaire; mais j'en demande pardon à Dieu et « aux hommes : ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'hu- « manité; c'était pour prévenir le renouvellement des massa- « cres de septembre. — Je laisse tout dans un gâchis épouvan- « table; il n'y en a pas un qui s'entende en gouvernement. « Au milieu de tant de fureurs, je ne suis pas fâché d'avoir « attaché mon nom à quelques décrets qui feront voir que je « ne les partageais pas. — Si je laissais mes jambes à Cou- « thon, on pourrait encore aller quelque temps au Comité de « salut public. — Ce sont tous des frères Caïn. Brissot m'au- « rait fait guillotiner comme Robespierre. — J'avais un espion « qui ne me quittait pas. — Je savais que je devais être ar- « rêté. — Ce qui prouve que Robespierre est un Néron, c'est « qu'il n'avait jamais parlé à Camille Desmoulins avec tant « d'amitié que la veille de son arrestation. — Dans les révolu- « tions, l'autorité reste aux plus scélérats. — Il vaut mieux « être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes. — « Les f..... bêtes, ils *crieront : Vive la République!* en me « voyant passer. » Il parlait sans cesse des arbres, de la campagne et de la nature.

Lacroix paraissait fort embarrassé de son maintien.

Fabre d'Églantine, malade, n'était occupé que d'une comédie en cinq actes. Il l'avait laissée entre les mains du Comité de salut public, et semblait poursuivi de la crainte que Billaud-Varenne ne la lui volât.

Chabot avait été transféré depuis quelques jours à l'infirmerie de la Conciergerie. Au Luxembourg, il avait avalé du poison, et fut un jour trouvé dans son cachot, se roulant par

terre et poussant des cris affreux que lui arrachait la douleur. On parvint à le rappeler à la vie, c'est-à-dire à le garder pour l'échafaud. Plus lâche que méchant, ce malheureux succombait aux remords. Au milieu de ses tortures, il ne parlait que de son ami Bazire : « Pauvre Bazire, qu'as-tu fait? »

Chabot, Bazire, Fabre, Delaunay, Julien (de Toulouse) étaient, on l'a vu, poursuivis comme coupables de faux public. Il y avait conséquemment quelque chose de monstrueux à faire comparaître, confondus avec eux sur les mêmes bancs, des hommes auxquels on n'imputait, ainsi qu'à Danton, Lacroix, Camille, Philippeaux, Hérault de Séchelles et Westermann, que des crimes d'un caractère exclusivement politique. C'est cependant à quoi les ennemis de ces derniers ne rougirent pas de descendre, comme si la honte de cet inique amalgame pouvait retomber sur d'autres têtes que celles de ses auteurs!

Le procès commença le 13 germinal (2 avril). Fabre d'Églantine, dont la pâleur disait assez les souffrances physiques, occupait la place distinguée, le fauteuil. Hérault de Séchelles était plein de sérénité; il avait quitté sa prison, de l'air d'un homme qui va à une partie de plaisir, consolant ses amis, et invitant son domestique, qui fondait en larmes, à avoir bon courage. Interrogé sur son nom et son état avant la Révolution, il répondit : « Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillants, même parmi les saints. Je siégeais dans cette salle, où j'étais détesté des parlementaires. » On demanda son âge à Camille. Lui : « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus, quand il mourut, trente-trois ans. » La réponse de Danton, relativement à son nom et à sa demeure, fut : « Ma demeure sera bientôt le néant; et, quant à mon nom, vous le trouverez dans le Panthéon de l'histoire. » Comme on lisait l'acte d'accusation, Lacroix, Camille Desmoulins et quelques autres de leurs co-accusés politiques se récrièrent sur ce qu'on les accolait à des fripons. On regardait curieusement Chabot, revenu, pour y rentrer, du royaume des ombres. Le poison libérateur n'avait été que trop bien combattu : on remarqua que la voix de l'accusé n'était nullement altérée.

Quelle serait l'issue? D'un côté, Billaud-Varenne, l'organisateur, si convaincu et si redouté, du gouvernement révolutionnaire; Saint-Just, ivre de fanatisme, et, d'une main furieuse, traînant avec lui la plus grande autorité du temps, Robespierre; puis ce Couthon, dont Camille lui-même, tout en l'attaquant, avait salué avec respect l'honnête figure; puis, les deux Comités, engagés dans une lutte à mort, et engagés désormais sans retour; la Convention, enfin, asservie à son effroi et à son vote. D'un autre côté, Danton, Titan non encore foudroyé; Camille Desmoulins, le doyen, à trente-trois ans, des vieux Cordeliers, le Voltaire rajeuni de la Révolution; Westermann, le héros du 10 août, l'ange exterminateur de la Vendée royaliste — sans compter Philippeaux, Bazire, et le rapporteur fameux de la Constitution de 1793, celui en qui s'était personnifiée la République dans la plus auguste de ses solennités, Hérault de Séchelles. La foule, agitée de sentiments divers, étonnée, curieuse, immense, encombrait le Palais de Justice, d'où elle débordait au loin, inondant de ses flots pressés les rues voisines, le quai des Lunettes, le pont au Change, la place du Châtelet et le quai de la Ferraille.

Le tribunal, d'ailleurs, était loin d'appartenir tout entier, comme on l'a prétendu, aux adversaires des accusés. Le greffe, par exemple, — le procès de Fouquier-Tinville l'attestera plus tard, — ne se composait que de Dantonistes. Les deux commis greffiers, Wolf et Tavernier, étaient entièrement dévoués à Danton. Pâris, le greffier, surnommé Fabricius, était son admirateur passionné, son ami intime, et, selon l'expression de Duhem, son *chien couchant*. Il fut mis en prison, après le procès, pour avoir refusé de signer le jugement; et c'est son témoignage, très-suspect, évidemment contraire à la vérité sur certains points, qui a servi de base à maint récit, dont le but semble avoir été beaucoup moins de raconter la mort de Danton que de la venger. Fouquier-Tinville, ennemi secret de Robespierre, déclara, depuis, avoir tout fait pour sauver les prévenus. On se défiait à tel point de ses dispositions qu'on lui adjoignit Fleuriot-Lescot. Il avait même été question de l'arrêter, ainsi que Hermann, président du tribunal révolutionnaire; et l'ordre, qu'on crut devoir révoquer ensuite, en fut formellement donné à Henriot.

Quant aux jurés, est-il vrai que le président Hermann et Fouquier-Tinville, au lieu de les tirer au sort, suivant les prescriptions de la loi, les choisirent, en ayant soin de prendre ceux qu'on nommait les *solides*? C'est ce qu'à l'époque de la réaction dantoniste, Fabricius Pâris déclara dans une pièce anonyme, qui fut rejetée par la Convention, et qu'il ne signa qu'après coup. De plus, ce fait, trop légèrement admis par la plupart des historiens de la Révolution, reçut, lorsqu'on le mit au jour, des démentis formels, qu'il eût été juste de ne point passer sous silence, et qui, tout au moins, permettent le doute.

Des jurés qui siégèrent dans le procès de Danton, il existe deux listes, fournies l'une et l'autre par Fabricius Pâris, et qui diffèrent. Voici la première : « Trinchard, Renaudin, Brochet, Leroy surnommé Dix-Août, Prieur, Aubry, Châtelet, Didier, Vilate, Laporte, Gauthier, Duplay, Lumière, Desboisseaux et Bénard. » Voici la seconde : « Renaudin, Trinchard, Dix-Août, Ganney, Topino-Lebrun, etc. » On le voit : bien que la première énumération semble donnée comme complète, elle ne contient pas les noms de Ganney et de Topino-Lebrun, qui figurent dans la seconde. En outre, Pâris oublie de mentionner Souberbielle, qui fut cependant un des jurés; ce qui porte, en tout cas, à dix-huit le nombre des jurés qui siégèrent en ces heures redoutables. Or, qu'il n'y eût parmi eux que des hommes vendus, corps et âme, à l'iniquité, c'est ce que contredisent des témoignages peu suspects de partialité. Quand, plus tard, on interrogea Montané sur le compte de Ganney, de Brochet et de Leroy, il répondit qu'il les avait connus honnêtes gens, et qu'il ignorait s'ils avaient changé. Il est très-vrai que Leroy avait l'oreille dure, mais pas au point de ne pouvoir suivre les débats; pour mieux les entendre, il avait le soin de se placer au premier rang des jurés. Souberbielle était animé d'un fanatisme, aveugle si l'on veut, mais dont les glaces même de la vieillesse ne purent calmer l'ardeur, inapaisable et sincère. Châtelet était un homme bon, un vrai patriote, toujours prêt à se sacrifier pour les siens, et ami des malheureux. Duplay avait des vertus auxquelles les plus violents ennemis de Robespierre furent obligés de rendre hommage : une extrême droiture, un caractère doux et indulgent, une probité incapable de se ployer aux vues de l'ambition. Il y a loin de là à ce jury que M. Michelet décrit comme s'il n'eût été composé que de cinq individus, natures ambitieuses ou serviles, plus un idiot qui tuait au hasard, faute de comprendre; et un sourd, qui tuait au hasard, faute d'entendre. Au reste, la suite de ce récit dira par quels motifs la conduite du jury fut déterminée.

L'examen porta d'abord sur les manœuvres corruptrices relatives à la Compagnie des Indes. A l'égard du fournisseur d'Espagnac, Cambon fit une déposition accablante.

Fabre d'Églantine, avant de se défendre du crime de faux

qui lui était imputé, demanda communication des pièces originales : demande qu'on ne pouvait repousser sans une criante injustice, et que le président ne rougit point d'éluder, en faisant observer au prévenu qu'il lui suffisait de reconnaître ou de désavouer les changements et altérations mis sous ses yeux. Quoique privé de la sorte d'un puissant moyen de défense, Fabre se défendit très-bien. Malheureusement, Cambon, qu'il semblait accuser de n'avoir pas été assez hostile à la Compagnie des Indes, se tourna contre lui, et affirma qu'il n'était pas possible que Fabre n'eût cru signer qu'un *projet de décret*, « les projets n'étant signés que très-rarement. »

Est-il vrai qu'en ce moment Cambon, interpellé par Danton et Camille de déclarer s'il les regardait comme des conspirateurs, des contre-révolutionnaires, répondit « qu'il les regardait, au contraire, comme d'excellents patriotes, qui n'avaient cessé l'un et l'autre de rendre les plus grands services à la Révolution ? » Ce fait, sur lequel le rendu de compte du tribunal se tait, est un de ceux dont Daubigny déposa dans le procès de Fouquier-Tinville. Mais ce qui rend l'exactitude de l'assertion au moins douteuse, c'est qu'elle fut indirectement contredite, depuis, par Cambon lui-même, déclarant en pleine assemblée que Danton était un conspirateur, et qu'il avait fait partie, avec Pache, avec Robespierre, du Comité secret de Charenton.

Aux preuves qui s'élevaient contre lui, Chabot opposa sa qualité de révélateur. Delaunay nia tout. Bazire s'écria, avec l'accent d'une âme honnête : « Si les apparences m'accusent, la vérité doit m'absoudre. »

Vint le tour de Danton. Sa voix tonnante pouvait être entendue au dehors et au loin, les fenêtres du tribunal étant ouvertes. Il connaissait la puissance de sa parole, et s'en servit en homme qui brave ses juges, dédaigne ses ennemis, et n'entend s'adresser qu'au peuple, bien décidé à l'entraîner en l'émouvant. « Ma voix, qui tant de fois s'est fait entendre pour la cause du peuple, n'aura pas de peine à repousser la calomnie. Les lâches qui me calomnient oseraient-ils m'attaquer en face ? Qu'ils se montrent, et je les couvrirai d'opprobre !... Ma tête est là, elle répond de tout.... La vie m'est à charge ; il me tarde d'en être délivré !... » Le président l'interrompit : « Danton, l'audace est le propre du crime ; le calme est le propre de l'innocence.... » Mais lui : « L'audace individuelle est sans doute réprimable, et elle ne put jamais m'être reprochée ; l'audace nationale, dont j'ai tant de fois servi la chose publique, est nécessaire en révolution ; elle m'est permise, et c'est de celle-là que je m'honore.... Est-ce d'un révolutionnaire tel que moi qu'il faut attendre une défense froide ? Les hommes de ma trempe sont impayables : sur leur front est imprimé en caractères ineffaçables le sceau de la Liberté, le génie républicain.... Saint-Just, tu répondras à la postérité de la diffamation lancée contre le meilleur ami du peuple !... En parcourant cette liste d'horreur, je sens toute mon existence frémir.... » Il allait continuer. Hermann, avec dignité : « Marat fut accusé comme vous. Il sentit la nécessité de se justifier, remplit ce devoir en bon citoyen, établit son innocence en termes respectueux, et n'en fut que plus aimé du peuple.... Je ne puis vous proposer de meilleur modèle.... » Danton reprit, sans pouvoir commander à son indignation : « Je vais donc descendre à ma justification !... Moi, vendu à Mirabeau, à d'Orléans, à Dumouriez ! Moi, le partisan des royalistes ! » A peine avait-il abordé cette accusation, que, ressaisissant le rôle de l'attaque, le seul qui convînt à son génie, il éclata en menaces : « Que mes accusateurs se montrent, et je les replonge dans le néant.... Vils imposteurs, paraissez ! » Pour la troisième fois, le président l'arrêtant et lui faisant observer que ce n'était point par de telles sorties qu'il convaincrait le jury de son innocence : « Un accusé comme moi, répliqua-t-il fièrement, connaît les mots et les choses ; il répond devant un jury, mais ne lui parle pas. » Il continua sur ce ton, tour à tour emporté, méprisant, ironique ; tantôt annonçant qu'il avait des choses curieuses à révéler sur les « trois plats coquins qui avaient perdu Robespierre, » tantôt se répandant en railleries sur ce que la Convention avait appris si tard à le connaître, lui Danton ; et, à mesure que, d'une voix calme et grave, le président le rappelait à la modération, lui, redoublait de véhémence. Il affirma que jamais l'ambition et la cupidité n'avaient dirigé ses actions, que jamais il ne leur avait sacrifié la chose publique. Il rappela sa résistance à Pastoret, à la Fayette, à Bailly, à Mirabeau, et comment il avait combattu la royauté, et que, lors du voyage de Saint-Cloud, loin de protéger la fuite de Louis XVI, il avait fait hérisser son passage de piques ou de baïonnettes et saisir la bride des chevaux. Sur ce qu'on lui imputait d'être allé en Angleterre le 17 juillet 1789, inculpation ridicule que l'emploi du mot *émigré* par Hermann rendait odieuse, il expliqua que, ses beaux-frères ayant passé le détroit pour affaire de commerce, il avait profité de l'occasion ; et, comme Hermann, très-mal à propos, lui opposait l'exemple de Marat : « Et moi, répliqua-t-il, je soutiens que Marat est passé deux fois en Angleterre. » Il se défendit d'avoir cherché à sauver Duport. Il avoua que, ministre, on lui avait confié des fonds ; mais il offrit d'en rendre un compte fidèle, ajoutant qu'ils avaient pour objet d'accélérer le mouvement de la Révolution. Lui, d'intelligence avec la Gironde ? L'animosité que lui portaient Guadet, Brissot, Barbaroux, attestait assez le contraire. Il fit justice des inductions venimeuses tirées contre lui de l'élection du duc d'Orléans, parce qu'il l'avait appuyée. Il donna de ses rapports avec Dumouriez une explication naturelle, sinon décisive. A l'allégation absurde de Saint-Just, que la fameuse pétition du Champ de Mars n'avait été qu'un prétexte, *payé par la cour*, pour déployer le drapeau rouge et essayer de la tyrannie, il répondit par l'évidente pureté des motifs dont cette pétition portait l'empreinte ; mais, relativement à sa présence à Arcis-sur-Aube pendant le massacre qui suivit, la justification était impossible, et il ne put qu'éluder l'accusation. Il ne fit pas face non plus au reproche que Saint-Just lui avait adressé de s'être retiré à Arcis-sur-Aube au moment où l'orage du 10 août se préparait, et de n'être revenu à Paris, pressé qu'il était par les reproches des patriotes, que la veille de cette journée terrible. Il assura qu'à cette époque il avait dit : « Le peuple français sera victorieux, ou je serai mort ; il me faut des lauriers ou la mort. » Ce n'était pas précisément là le point de la question. Quant à sa part dans le mouvement, il dit qu'informé par Pétion que l'attaque des royalistes était concertée pour la nuit, mais que tout était arrangé de manière à renvoyer le combat au lendemain, il s'était rendu à la section, y était resté douze heures de suite, ne l'avait quittée qu'en recommandant à ses amis de l'avertir si quelque chose de nouveau arrivait, et y était retourné à neuf heures le lendemain.

En parcourant ainsi la série des accusations qui lui étaient personnelles, Danton avait peine à contenir des mouvements de fureur. De sa voix, puissante quoique altérée, il écrasait la sonnette du président. « Est-ce que vous ne m'entendez pas ? » lui crie Hermann. Danton : « La voix d'un homme qui défend sa vie et son honneur doit vaincre le bruit de ta sonnette. » Le public murmurait pendant les débats ; lui, éclata par cette apostrophe : « Peuple, vous me jugerez quand j'aurai tout dit. Ma voix ne doit pas être entendue de vous seu-

lement, mais de toute la France. » Et il parlait, en effet, comme s'il eût voulu que la France entière l'entendît, poussant parfois des rugissements tels, qu'ils parvenaient au delà de la Seine, jusque sur le quai de la Ferraille, où chacun de ses mots saillants, transmis de bouche en bouche, semait l'agitation. Le voyant fatigué, les juges l'invitèrent à suspendre sa défense, pour la reprendre ensuite avec plus de calme. Il se tut.

On interrogea Hérault de Séchelles, accusé d'avoir eu des relations avec Proly et Dubuisson; d'avoir cherché à faciliter



MERLIN DE DOUAI

à une femme, soupçonnée d'émigration, la preuve de sa résidence en France; d'avoir écrit à un prêtre de prendre patience, et que l'ordre ne tarderait pas à se rétablir. Il fallait les yeux de la haine pour découvrir là tout autant de crimes. Un seul fait eût été accablant s'il eût été prouvé. Une lettre fut produite qui faisait de Hérault de Séchelles un agent secret de l'ennemi; mais la teneur même de cette lettre et le style maladroitement perfide du rédacteur indiquaient de reste une de ces fabrications impudentes auxquelles l'étranger, à cette époque, avait si souvent recours pour perdre les uns par les autres les patriotes. Et c'est ce que l'accusé exposa d'un ton ferme et digne.

Camille avait récusé un des jurés, Renaudin : le tribunal rejeta cette récusation, comme contraire à la loi, attendu qu'elle n'avait

point été formulée par écrit et dans les vingt-quatre heures avant l'ouverture des débats. Quant aux griefs dont on s'armait contre lui, l'accusé protesta de son dévouement à la Révolution ; il rappela comment il avait dénoncé Dumouriez et les traîtres ; il demanda qu'on ne jugeât point le *Vieux Cordelier* sur des phrases détachées ; il déclara n'avoir fait que suivre l'exemple des meilleurs patriotes en proposant un Comité de clémence ; à l'égard de Dillon, dont on lui reprochait d'avoir été le défenseur, il assura n'avoir réclamé autre chose pour lui qu'un jugement prompt qui le punît, s'il avait été coupable, ou mît au jour son innocence. Hermann lui ayant posé cette question : « N'est-il pas vrai que vous vous êtes opposé de toutes vos forces à la saisie des biens des Anglais? Que vous avez traité les commissaires de proconsuls et combattu leurs rapports d'une manière indécente? » il répondit : « Je nie le fait, et j'en demande la preuve à mes accusateurs. »

Parmi les prévenus, il en était un que poursuivaient depuis longtemps des soupçons cruels, dont l'injure avait rejailli jusque sur Danton. A la veille de mourir de la main du bourreau, le général Miaczinski avait fait, concernant la conduite de Lacroix en Belgique, des déclarations dont le procès-verbal portait : « Lacroix dit au général Miaczinski : *Écoutez, vous êtes étranger; pillez, nous partagerons.* » Or, bien que ces déclarations n'eussent été consacrées par aucun vote de l'Assemblée, et que Drouet, l'un des deux commissaires chargés de les recevoir, les eût attribuées à un lâche espoir de conserver la vie, — supposition démentie, au surplus, par la mort intrépide de Miaczinski, — l'intégrité de Lacroix était restée problématique. On se rappelait bien que, confronté avec Miaczinski, il avait déployé, selon Drouet, l'assurance d'une conscience tranquille ; mais on se rappelait aussi que son accusateur n'avait rien rétracté, et que lui-même avait avoué avoir dit au général, en présence de Danton : « Vous avez perdu vos effets? Eh bien! vous êtes en pays ennemi : houzardez, et dédommagez-vous de votre perte. » Le passage suivant du manuscrit de Robespierre, publié en 1841, peut donner une idée des rumeurs qui couraient sur le compte de Lacroix : « Dans le pays de Lacroix, on ne parle que des serviettes de l'archiduchesse, rapportées de Belgique et démarquées dans le pays. »

Quoi qu'il en soit, Hermann glissa très-légèrement sur des faits que, pour l'honneur de la Révolution au dehors, il importait, en tout cas, de couvrir d'un voile. Il rappela les déclarations de Miaczinski, mais dans des formes adoucies, et manifestement adoucies avec intention : « Miaczinski vous accuse de lui avoir dit : « Vous êtes en pays étranger, la Con« vention ne vous doit aucune fourniture ; c'est au pays étran« ger à vous ravitailler. » — Pouvez-vous donner au tribunal quelques détails sur votre mission en Belgique? — Lacroix a-t-il eu connaissance d'une voiture qui contenait quatre cent mille livres d'effets précieux? » La défense de l'accusé consista à dire que les déclarations de Miaczinski étaient mensongères ; que, logé en Belgique, lui, Lacroix, chez un général assez mal meublé, il avait acheté du linge pour l'usage des représentants du peuple, et l'avait déposé dans une voiture qu'on avait arrêtée à Béthune ; qu'une autre voiture, contenant de l'argenterie, avait été pillée dans un village, et qu'il en avait été dressé procès-verbal. Ce fut tout. Le président se hâta de passer à la partie politique de l'accusation. Mais ici Lacroix avait à invoquer le témoignage de quelques-uns de ses collègues de la Convention, et il l'invoqua.

On a vu que le plan de défense de Danton et de Lacroix consistait à *émouvoir le peuple*, à donner au procès les proportions d'une grande bataille politique. En conséquence, les accusés déclarèrent qu'ils avaient à dénoncer la dictature du Comité de salut public, et ils demandèrent au tribunal d'écrire à l'Assemblée pour qu'elle reçût leur dénonciation. Accéder à une pareille demande, c'eût été mettre les accusés sur le siége des juges et les juges sur le banc des accusés : le tribunal n'y pouvait consentir sans changer la nature de ses attributions, il refusa ; et l'on a de la peine à concevoir que cela lui ait été imputé à crime, même par les historiens qui n'ont fait que servir d'écho à Fabricius Pâris.

Où il y eut iniquité flagrante, ce fut dans le refus d'appeler en témoignage seize membres de la Convention, dont les accusés avaient fourni la liste.

Le Comité avait bien prévu qu'ils entreraient dans cette voie, et, la veille du jour où ils furent mis en jugement, il avait été enjoint à Fouquier-Tinville de résister. Il est certain qu'en admettant la requête présentée on ouvrait une arène à la guerre civile. Mais à qui la faute? L'admission des témoins indiqués était de droit rigoureux ; et qui superpose la *raison d'État* à la justice est sur la pente de tous les crimes. Cette pente, Fouquier-Tinville la descendit effrontément, lorsque, organe servile d'une pensée qu'il prétendit plus tard n'avoir pas été la sienne, il opposa aux réclamations, passionnées mais légitimes, des accusés, cette fin de non-recevoir pitoyable : « L'accusation portée contre vous émanant de la Convention en masse, aucun de ses membres ne peut vous servir de témoin justificatif. »

Toutefois, comme Lacroix insistait et protestait : « Eh bien! dit l'accusateur public, je vais écrire à la Convention, et son vœu sera exactement suivi. »

Vint ensuite l'interrogatoire de Philippeaux et celui de Westermann, qui ne présentent de remarquable que cette belle réponse de Philippeaux à Fouquier-Tinville, lui criant : « Il ne manque à ce que vous dites que les actions » : *Il vous est permis de me faire périr ; mais, m'outrager, je vous le défends.*

Ceci se passait le 14 germinal. Dans la soirée, Fouquier court au Comité. Il aurait voulu, quant à lui, qu'on fît droit à une requête qu'on ne pouvait repousser que par une violation manifeste de tous les principes. Billaud-Varenne et Saint-Just montrèrent un front menaçant. Il se retira.

Le lendemain, avant l'audience, Hermann et Fouquier, entrant dans la chambre des jurés, leur font part de la réponse du Comité. L'audience s'ouvre. Danton, soutenu par ses coaccusés, renouvelle avec force sa demande de la veille. Il était très-animé ; et ses formes robustes, sa puissante laideur, le désordre même de son éloquence emportée, ajoutaient à l'effet de ses protestations. Il se déchaîna contre Robespierre et Couthon, contre Saint-Just et Billaud, contre Amar et Vouland, contre Vadier surtout. Du refus d'entendre les témoins, il menaçait d'appeler au peuple entier, que sa forte voix faisait tressaillir. L'entassement de la foule étant tel que beaucoup ne pouvaient rien voir, Thirion était monté sur une chaise ; Danton l'aperçoit et lui crie avec passion : « Allez à l'Assemblée ; allez demander que nos témoins soient entendus. » Il n'est pas vrai que les accusés, ce jour-là, insultèrent le tribunal, ni qu'ils lancèrent aux juges des boulettes de pain ; et même, Danton dit à Hermann : « Président, je te respecte ; tu as l'âme honnête. » Ce qui est vrai, c'est que l'émotion des accusés s'était communiquée au peuple ; c'est qu'il frémissait comme les feuilles d'une forêt au souffle d'un vent d'orage ; c'est que les juges étaient troublés, et que, selon l'expression d'Hermann, « il y avait dans la salle de grands mouvements. »

Les murmures du peuple inquiétant le tribunal, Fouquier-Tinville écrivit sur-le-champ aux Comités la lettre suivante, dont il donna lecture aux accusés à l'audience :

« Citoyens représentants, un orage horrible gronde depuis que la séance est commencée, les accusés, en forcenés, réclament l'audition des témoins à décharge, des citoyens députés Simond, Courtois, Laignelot, Fréron, Panis, Lindet, Calon, Merlin (de Douai), Gossuin, Legendre, Robert Lindet, Robin, Goupilleau (de Montaigu), Lecointre (de Versailles), Brival et Merlin (de Thionville). Ils en appellent au peuple entier du refus qu'ils prétendent éprouver; malgré la fermeté du président et du tribunal, leurs réclamations multipliées troublent la séance, et ils annoncent hautement qu'ils ne se tairont pas que leurs témoins ne soient entendus, sans un décret. Nous vous invitons à nous tracer définitivement notre règle de conduite, l'ordre judiciaire ne nous fournissant aucun moyen de motiver ce refus. »

Cette lettre, qu'Hermann et Fouquier-Tinville signèrent, constatait un fait vrai, savoir, les réclamations véhémentes des accusés; elle ne parlait ni d'insultes adressées aux magistrats ni de révolte; loin de tendre à dépouiller les prévenus de leurs moyens de défense, elle semblait viser au but contraire, en informant la Convention des dangers d'un refus qu'elle signalait la difficulté de *motiver* judiciairement. Aussi ne provoqua-t-elle aucun murmure de la part de ceux qu'elle concernait, quand elle leur fut communiquée. Restait à savoir quel usage en ferait le Comité de salut public.

Or, pendant ce temps, une agitation inaccoutumée régnait dans les prisons. A Saint-Lazare, où l'on avait confondu pêle-mêle Millin-Grandmaison, Gilibert, Lapalue, Grammont père et fils, d'Estaing, des hommes de tous les partis, le bruit s'était répandu, dès le 14 germinal, que la Convention était divisée; que le Tribunal révolutionnaire avait été forcé de suspendre les débats; qu'une insurrection populaire se préparait; qu'elle devait éclater cette nuit-là même; que les détenus pouvaient s'attendre à être délivrés. Et ce bruit s'accrédita tellement dans le corridor numéro 3 de la maison, que plus de trente détenus y restèrent toute la nuit sur pied, prêts à profiter de l'occasion. Lebois, un d'eux, disait que les femmes, dans Paris, empêcheraient bien les accusés d'être guillotinés.

Au Luxembourg, où l'on formait des vœux ardents pour Camille Desmoulins, on apprit ce qui se passait par Dillon, ami de Camille, et qui recevait deux fois par jour des nouvelles du tribunal. Jusque-là, rien de mieux; mais, malheureusement, la prudence, chez Dillon, n'était pas la qualité dominante, et il commit une imprudence fatale. Dans la prison se trouvait un certain Laflotte, ancien ministre de la République à Florence, homme d'un caractère très-peu sûr, — la suite ne le prouvera que trop! — Le soir du 14, Dillon se rend auprès de lui, et, après lui avoir parlé de l'impression produite sur le peuple par l'attitude des accusés, il lui dit que les prisonniers sont menacés d'un égorgement; qu'il faut résister à l'oppression, se réunir; qu'il a formé un projet, lui Dillon, pour l'exécution duquel il s'entend avec Simond, homme à la tête froide et au cœur chaud, qu'il le lui amènera, ainsi que Thouret, autre détenu, et qu'ils lui confieront leurs vues. Puis, en présence de Laflotte, qui a feint l'assentiment, Dillon donne à un porte-clés nommé Lambert une lettre dont il coupe la signature, sans cacher que cette lettre était à l'adresse de Mme Desmoulins, et mettait à sa disposition mille écus, « pour envoyer du monde autour du Tribunal révolutionnaire. » A huit heures et demie, Dillon, accompagné de Simond, reparaît chez Laflotte, qui ouvre l'oreille à des confidences qu'il se réservait bassement de trahir. Et en effet, le lendemain, 15 germinal, l'administrateur de police Wichterich, sur une lettre du concierge du Luxembourg, allait recevoir, de la bouche de Laflotte, la déclaration des faits qui précèdent.

Aussitôt Saint-Just et Billaud-Varenne courent à la Convention. Elle venait de chasser ignominieusement de la barre deux pétitionnaires qui avaient osé lui proposer de *mettre la mort à l'ordre du jour*. Saint-Just paraît et s'exprime ainsi : « L'accusateur public du Tribunal révolutionnaire a mandé que la *révolte des coupables* avait fait suspendre les débats de la justice.... » Mensonge indigne! Dans la lettre d'Hermann et de Fouquier, il n'était nullement question de révolte. Cette lettre, pourquoi ne pas la lire? Au moins aurait-il fallu faire savoir à la Convention ce que les accusés réclamaient! Mais non : de l'objet de leurs réclamations et de la liste des députés qu'ils voulaient qu'on entendît comme témoins, pas un mot. Jamais omission ne fut plus criminelle; jamais réticence ne ressembla davantage à un assassinat. Il y a là une souillure qui, éternellement, suivra le nom de Saint-Just. « Vous avez échappé, continua-t-il, au danger le plus grand qui jamais ait menacé la liberté.... La révolte des criminels, aux pieds de la justice même, explique le secret de leur conscience.... Quel innocent s'est jamais révolté contre la loi?... »

Et, au nom des deux Comités, il proposa le décret suivant :

« La Convention décrète que le Tribunal révolutionnaire continuera l'instruction relative à la conjuration de Lacroix, Danton, Chabot et autres; que le président emploiera tous les moyens que la loi lui donne pour faire respecter son autorité et celle du Tribunal révolutionnaire, et pour réprimer toute tentative de la part des accusés pour troubler la tranquillité publique et entraver la marche de la justice.

« Décrète que tout prévenu de conspiration qui résistera ou insultera à la justice nationale sera mis hors des débats sur-le-champ. »

On a dit et répété que Saint-Just fit rendre par la Convention un décret qui mettait Danton et ses amis hors des débats : c'est une erreur manifeste. Le décret du 15 germinal enjoint, au contraire, de *continuer l'instruction*, c'est-à-dire l'audition des témoins et tout ce qui appartient à la procédure. La *mise hors des débats* n'est décrétée que pour le cas où la rébellion des accusés nécessiterait le recours à cette mesure extrême. Mais l'odieux était dans la constatation fausse qui provoqua le décret du 15 germinal, et dans le silence artificieux gardé sur une demande que la Convention eût admise peut-être, si on la lui avait loyalement exposée.

Pour mieux entraîner l'Assemblée, Billaud-Varenne ne manqua pas de lui lire le rapport de Wichterich, rapport prouvant, dit-il, « quelle intimité règne entre les conspirateurs traduits au tribunal et ceux des prisons. » Ainsi fut emporté le vote.

En ce moment, la femme de Philippeaux sollicitait la permission de se présenter à la barre. Billaud fut d'avis qu'on l'admît sur-le-champ et que, pour toute réponse, on lui lût la lettre de Garnier (de Saintes), afin qu'elle apprît qu'elle sollicitait en faveur d'un conspirateur. « Heureusement, écrit d'Aubigny, — tout ennemi de Robespierre qu'il se montrait quand il traça ces lignes, — heureusement, Robespierre, plus humain cette fois que Billaud-Varenne, s'y opposa; et vous n'eûtes point à rougir de voir sous vos yeux insulter à la douleur d'une femme qui venait vous implorer. »

Amar était au Comité des procès-verbaux quand on vint

y expédier le décret : il se charge de le porter au tribunal. De son côté, Vouland portait la déclaration de Laflotte. Fabricius Pâris, ennemi mortel de Fouquier-Tinville, et dont il est juste par conséquent de n'admettre le témoignage qu'avec réserve, raconte qu'il vit arriver les deux messagers le visage pâle, et pleins de la crainte sinistre que les victimes n'échappassent au bourreau. Il peint Vouland remettant à Fouquier le papier fatal, avec ces mots : « Nous les tenons enfin, les scélérats; ils conspiraient au Luxembourg.... Voilà de quoi vous mettre à votre aise ; » et Fouquier répondant, le sourire sur les lèvres : « Ma foi, nous en avions besoin. »

Cependant lecture est donnée du décret de la Convention et de la dénonciation de Laflotte. En entendant prononcer le nom de sa femme, Camille pousse un cri déchirant : « Les scélérats! non contents de m'assassiner, ils veulent assassiner ma femme! »

Danton se lève, transporté de colère. Il somme les juges, les jurés, le peuple, de déclarer si le fait de révolte, motif du décret, est vrai. Apercevant derrière les gradins et Fouquier certains membres du Comité de sûreté générale, accourus à ce triste spectacle : « Voyez, s'écrie-t-il, ces lâches assassins, ils nous suivront jusqu'à la mort. » Le peuple est ému, il s'agite. Hermann, effrayé, lève la séance.

Le 16 germinal était le quatrième jour du procès; et la loi prescrivait au président, lorsqu'une affaire avait duré plus de trois jours, de poser aux jurés cette question : « Êtes-vous suffisamment éclairés? » Comment, dans cette circonstance, auraient ils pu l'être? Danton avait parlé longuement, il est vrai, et la parole lui avait été plusieurs fois accordée. Mais l'interrogatoire de Hérault de Séchelles, celui de Camille, celui de Philippeaux, celui de Westermann, celui de Chabot, quelles lumières si grandes avaient-ils donc fournies, qu'un plus ample examen devînt superflu? Et les pièces, qu'on n'avait pas produites! et les témoins, qu'on n'avait pas appelés! et les avocats, qu'on n'avait pas entendus! Aussi, ce ne fut qu'un cri parmi les accusés, cri d'étonnement, de douleur et de fureur. Vadier était assis, en ce moment, auprès d'une petite table, dans l'imprimerie de Nicolas, dont la fenêtre donnait directement sur la première de celles de la salle d'audience, et il put voir en effet ce que, ce jour-là même, il alla raconter à la Convention, savoir, que les accusés avaient jeté aux juges des boulettes de pain. La vérité est que c'est alors qu'eurent lieu, de la part des accusés, furieux, les démonstrations insultantes dont on a faussement reporté la date à l'audience précédente, pour faire croire qu'elles avaient motivé le décret du 15. Camille Desmoulins était tellement hors de lui, que, déchirant son projet de défense, il en lança les morceaux à la tête de Fouquier-Tinville. Il appelait les juges des bourreaux; et, de leur côté, Danton et Lacroix exhalaient leur indignation en paroles brûlantes : « Jugés sans être entendus!... Point de délibération!... Nous avons assez vécu pour nous endormir dans le sein de la gloire.... » On fit sortir les accusés, et les jurés entrèrent dans leur chambre pour délibérer.

Quelques écrivains, sur la foi de Fabricius Pâris et sans discuter son témoignage, ont affirmé que Hermann et Fouquier-Tinville se rendirent auprès des jurés, et, pour mieux les influencer, leur montrèrent une lettre venue de l'étranger, disaient-ils, et adressée à Danton. Il eût été juste de ne point taire que ce fait, comme plusieurs autres venant de la même source, fut d'une manière formelle démenti par Hermann, et verbalement, et dans une protestation écrite; que, de plus, Pâris, témoin suspect, parlait ici par ouï-dire, prétendant tenir la chose de Topino-Lebrun, un des jurés, assertion dont on ne put vérifier l'exactitude, parce qu'alors Topino-Lebrun était en fuite. Ce qui est mieux établi et ressort d'ailleurs de la situation même, c'est que les jurés, sauf quelques fanatiques, se déterminèrent par des considérations purement politiques et sacrifièrent la justice au culte de cette affreuse déesse : la *raison d'État!* Ils voyaient une guerre à mort engagée. Nul espoir de réconciliation désormais. Ils eurent la vision de Robespierre étendu mort aux pieds de Danton resté debout. Ils se crurent condamnés à choisir!...

Quand ils reparurent, le trouble de leur cœur dut se lire sur leur visage. Fabricius Pâris trouva à plusieurs d'entre eux « l'air de forcenés. » A leur tête s'avançait Trinchard, qui, en passant devant Pâris, lui dit, avec un geste furieux : « Les scélérats vont périr! » L'arrêt fatal était porté. Un seul, parmi les prévenus, avait été jugé digne de vivre; c'était Luillier; et celui-là, dans la prison où il fut transféré, s'ouvrit les quatre veines.

La loi voulait que le jugement fût prononcé en présence des accusés; mais, comme on craignait les mouvements qui avaient déjà éclaté dans l'audience, la loi à cet égard fut violée. Ils avaient été reconduits à la Conciergerie : c'est là qu'on envoya le greffier leur lire le jugement. A l'endroit où était cité l'article de la loi qu'on leur appliquait, ils interrompirent la lecture, ne voulant point en entendre davantage, et s'écriant qu'il leur importait peu avec quelle arme on les assassinait.

Camille Desmoulins ne put retenir ses larmes. « Ma femme! mon enfant! » répétait-il sans cesse.

Les condamnés furent exécutés le 16 germinal (5 avril). Ils affrontèrent la mort : Hérault de Séchelles, avec le sang-froid d'un philosophe; Westermann, avec l'intrépidité d'un soldat; Philippeaux et Bazire, avec le calme d'une conscience droite.

Sénar rapporte, et quelques historiens ont répété d'après lui, que, quelques instants avant de partir pour l'échafaud, Danton s'écria : « Qu'importe si je meurs? J'ai bien joui dans la Révolution; j'ai bien dépensé, bien riboté, bien caressé les filles : allons dormir. » Mais, outre que Sénar ne mérite en général aucune créance, et ne donne ici aucune indication de nature à confirmer son témoignage, les ignobles paroles qu'il prétend citer sont en complet désaccord avec l'élévation imposante, quoique un peu théâtrale, que, selon tous les récits, Danton déploya dans ses derniers moments. On ne saurait non plus regarder que comme une boutade calomnieuse de la haine ces mots de Mercier : « Le sauvage Danton, dont tous les décrets sentaient le vin, mourut ivre. » Danton était cynique, sans doute; mais il avait l'instinct de la grandeur, et cet instinct, chez des hommes de sa trempe, ne se développe jamais mieux qu'en présence de la mort.

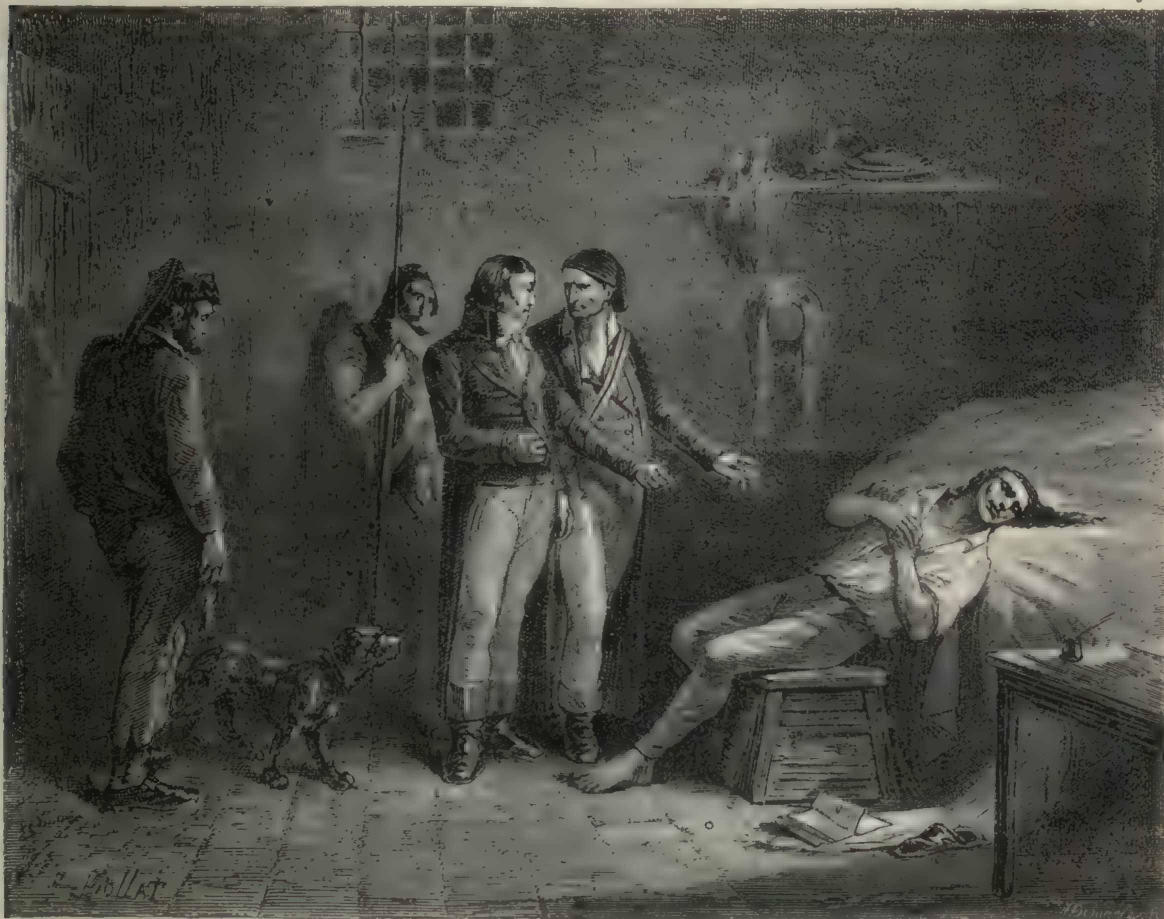
Quant à Camille Desmoulins, l'excès de l'indignation lui avait ôté l'empire de lui-même. Durant le trajet de la prison à la guillotine, il mit à ce point ses habits en lambeaux, qu'il arriva presque nu devant l'exécuteur. A cette abjecte portion de la foule qui a des acclamations pour tous les triomphes et des huées pour toutes les chutes, il criait : « Peuple, on te trompe! on te trompe! on immole tes défenseurs. » Mais Danton : « Reste donc tranquille, et laisse là cette vile canaille. »

Le funèbre cortége avait à passer rue Saint-Honoré, devant la maison de Duplay. Robespierre ayant fait fermer la porte cochère, les fenêtres et les volets, cette maison ressemblait à un tombeau. Un gémissement s'en échappa, au moment où passait Camille!...

Qui ne connaît le reste? Qui ne sait qu'au moment de l'exécution, Hérault de Séchelles s'approchant de Danton pour

l'embrasser, et un des exécuteurs paraissant vouloir s'y opposer, Danton lui dit : « Est-ce qu'on t'a ordonné d'être plus cruel que la mort? Va, tu n'empêcheras pas nos têtes de s'embrasser au fond du panier! » Au souvenir de sa jeune femme, alors enceinte, il s'attendrit : « O ma bien-aimée, je ne te verrai donc plus! » Mais, rappelant aussitôt sa fermeté et se tournant vers le bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple : elle en vaut la peine. » Camille mourut tenant dans sa main des cheveux de Lucile.

Le soir, comme Fleuriot Lescot, accompagné de Lumière, un des jurés, longeait le port Saint-Nicolas, plusieurs patriotes connus de la section du Muséum coururent à lui, se répandant en exclamations de surprise et de douleur. Fleuriot Lescot leur dit : « Vos réflexions seraient justes, appliquées à tout autre tribunal que le Tribunal révolutionnaire, qui est moins un tribunal *de justice* que *de politique....* » Il allait continuer, les autres l'arrêtèrent : « N'en dites pas davantage.... nous comprenons.... Adieu!... » Mais entre la justice et la politique, quand celle-ci diffère de la justice, il y a cette différence que la première est un bouclier à l'usage de tous, et la seconde une épée dont nul n'est sûr de pouvoir toujours à son gré diriger la pointe. Ah! elle est d'une beauté poignante, — et



MORT DE CONDORCET

combien vraie! — cette expression de M. Michelet, parlant du cimetière de Monceaux : « Danton en ouvrit les fosses, et y attendit Robespierre! »

CHAPITRE XI

FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

Par la défaite des deux partis opposés qui lui faisaient obstacle, le Comité de salut public semblait avoir acquis une force irrésistible : un moment, tout s'inclina devant lui. Dufourny, dénoncé par Vadier pour avoir mis en doute la conspiration imputée aux Dantonistes, fut chassé du club des Jacobins, à la suite d'une sortie violente de Robespierre. Legendre déclara lâchement qu'il avait été le jouet de Danton, son ami de la veille : il le trouvait coupable, maintenant qu'il était mort! De chaque point de la France arrivèrent des adresses de congratulation. La ville de Rodez écrivit à la Convention : « C'est donc en vain que les enfants des Titans ont levé la tête, la foudre les a tous renversés. » La soumission fut générale et absolue.

De quoi s'agissait-il, cependant? ce sang que la Révolution venait de répandre, c'était le sien ; et elle se présentait à ses ennemis du dedans comme à ceux du dehors singulièrement affaiblie. Le Comité de salut public le comprit si bien, qu'il résolut de redoubler d'activité et de vigueur. Nous dirons les mesures que cette préoccupation lui inspira, mais

après avoir consacré quelques pages à compléter le récit funéraire qui précède.

Condorcet mourut le surlendemain du jour que marqua la mort de Danton.

Nous avons raconté avec quelle générosité courageuse Mme Vernet avait recueilli chez elle, en juillet 1793, l'illustre philosophe, réduit alors à se cacher. Après la catastrophe du 31 octobre, tremblant pour sa protectrice, il voulut quitter son asile. « Je suis hors la loi; je ne puis rester, » dit-il à Mme Vernet. Mais elle : « La Convention, monsieur, a le droit de mettre hors la loi; elle n'a pas le pouvoir de mettre hors de l'humanité. »

Condorcet dut céder, et devint, à partir de ce moment, l'objet d'une surveillance aussi active que touchante. Pour endormir les inquiétudes de son cher prisonnier, en occupant sa pensée, Mme Vernet le fit supplier par sa femme et ses amis d'entreprendre quelque grand travail : heureuse inspiration à laquelle nous devons l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain!* Condorcet l'écrivit, ce livre qui respire une sérénité sublime, à deux pas de l'échafaud.

Cependant le bruit des coups de hache devenait plus formidable de jour en jour. La fièvre de la composition n'eut pas plutôt abandonné Condorcet, qu'il vit de nouveau se dresser devant lui l'image du bourreau venant chercher sa bienfaitrice. Déjà il avait fallu faire au député montagnard Marcos, logé dans la maison, la confidence d'un secret qu'on ne pouvait garder qu'au péril de sa vie; et, bien que Marcos se fût montré digne de tant de confiance, nul doute qu'un accident ne pût tout perdre. Condorcet résolut de s'enfuir.

Le 17 germinal (6 avril), à dix heures du matin, il quitte sa cellule, et, dans son déguisement habituel, c'est-à-dire en veste et en gros bonnet de laine, il descend comme pour aller causer avec un locataire qui occupait une petite pièce du rez-de-chaussée. Mais Mme Vernet est là, comment tromper sa surveillance? il feint d'avoir oublié sa tabatière, d'en être fort contrarié, et, tandis que Mme Vernet court la lui chercher, il s'élance dans la rue. Les cris de la portière avertirent Mme Vernet de cette fuite magnanime; mais trop tard : la noble femme tomba évanouie.

Il y avait à Fontenay-aux-Roses une maison où l'ami de Condorcet, l'académicien Suard, attendait, retiré dans sa prudence, la fin des jours orageux : ce fut à la porte de cette maison que vinrent frapper, le 16 germinal, à trois heures après midi, deux hommes, dont l'un, Condorcet, se traînait à peine; l'autre était un cousin de Mme Vernet, qui, ayant rencontré le fugitif, s'était intrépidement attaché à lui. Au seuil de la demeure de Suard, ils se séparèrent, Condorcet entra.

Que se passa-t-il en ce moment? l'hospitalité attendue fut-elle refusée? les récits diffèrent. Suivant Beaulieu, M. et Mme Suard, pour déjouer l'espionnage d'un domestique dont ils se défiaient, engagèrent Condorcet à revenir plus tard, lui désignant une heure. On convint qu'une petite porte de jardin donnant sur la campagne et s'ouvrant en dehors ne serait pas fermée, et que Condorcet pourrait s'y présenter, la nuit venue. Il s'éloigna donc, emportant les Épîtres d'Horace, que ses amis lui remirent à l'instant du départ. Revint-il? trouva-t-il la porte fermée? Beaulieu dit qu'il revint avant l'heure indiquée, fut aperçu par le dangereux domestique, et n'osant passer outre, rebroussa chemin.... Il erra tout le jour suivant; le lendemain, accablé de fatigue, blessé à la jambe, mourant de faim, il entre dans un cabaret de Clamart et demande une omelette. « Malheureusement, écrit son biographe, Fr. Arago, cet homme presque universel ne sait pas, même à peu près, combien un ouvrier mange d'œufs dans un de ses repas. A la question du cabaretier, il répond : « Une douzaine. » On juge de la surprise! « Vos papiers? » Il n'en avait pas. « Qui êtes-vous? » L'infortuné se donna une qualité que ne démentaient que trop la blancheur et la délicatesse de ses mains. Il n'en fallait pas tant : on le traîne au comité du lieu; car les moindres bourgades, à cette époque, avaient leurs « comités de sans-culottes. » Là, fouillé et interrogé, il ne fit d'autre déclaration que celle-ci : *Simon, ancien domestique*. Or, pour tout bagage, il avait un Horace en marge duquel des lignes tracées au crayon et en latin. Sur quoi, le membre du comité qui l'interrogeait lui dit : « Tu prétends que tu étais domestique; mais je croirais plutôt que tu es un ci-devant qui en avait, des domestiques. » Et il ordonna que l'inconnu fût conduit au district du Bourg-l'Égalité. Transféré à pied au milieu d'une escorte armée, le malheureux Condorcet ne put aller plus loin que Châtillon, où il tomba de défaillance. Un vigneron, ému de pitié, le mit en état de continuer ce lugubre voyage, en lui prêtant son cheval. Au district, on l'emprisonna; et lorsque le 20 germinal (9 avril) le geôlier entra dans le cachot, il aperçut, étendu sur le plancher.... un cadavre. Condorcet avait avalé une forte dose de poison concentré, qu'il portait depuis quelque temps dans une bague.

Ah! quel serrement de cœur on éprouve, quand de ce poignant récit l'on rapproche la lettre suivante qu'en 1770 Voltaire adressait au philosophe illustre dont nous venons de décrire l'agonie :.... « Un grand courtisan (Voyer d'Argenson) m'a envoyé une singulière réfutation du *Système de la Nature*, dans laquelle il dit que la nouvelle philosophie amènera une révolution horrible.... Tous ces cris s'évanouiront, et la philosophie restera.... Laissez faire, il est impossible d'empêcher de penser; et plus on pensera, moins les hommes seront malheureux. Vous verrez de beaux jours; vous les ferez : cette idée égaye la fin des miens! »

La prédiction du patriarche de Ferney ne se réalisa point, comme on voit, pour Condorcet. Et à combien d'autres victimes, prises dans ses propres rangs, la Révolution, en ce temps-là même, ne passait-elle pas sur le corps! L'apôtre de la Raison, Chaumette; Gobel, qui avait mis tant d'empressement à abdiquer ses fonctions épiscopales; Beysser, le défenseur de Nantes; Simond, l'ami de Fabre d'Églantine; la charmante Lucile, voilà les noms qui, confondus avec ceux de Dillon, de la femme d'Hébert, et des deux Grammont, sur le registre mortuaire de cette époque, y figurent immédiatement après ceux de Danton, de Camille, de Fabre, de Bazire et de Philippeaux.

Au Luxembourg, Chaumette avait été d'abord renfermé seul dans sa chambre, où l'on pouvait l'observer, toutefois, par une chatière. Beaulieu, un des détenus, assure — et cela se conçoit de reste — que le pauvre procureur de la Commune avait l'air stupéfait. Les prisonniers couraient le contempler l'un après l'autre, et l'on se demandait en s'abordant : « Avez-vous vu le loup? » Singulière appellation, appliquée à un homme d'une physionomie douce et de manières paisibles. La première fois qu'on lui permit de circuler, il alla se présenter au café de la prison, où les brocards ne lui furent pas épargnés. Un des prisonniers lui dit, d'un ton plaisamment solennel : « Sublime agent national, conformément à ton immortel réquisitoire, je suis suspect, tu es suspect, il est suspect.... nous sommes tous suspects. » Chaumette lui-même ne put s'empêcher de sourire. Mais dans une pareille épigramme, quelle douloureuse leçon!

Le 18 germinal (7 avril), Legendre, à la Convention, avait

dit, en parlant de Danton et des autres condamnés : « Une lettre anonyme qui m'a été envoyée ne me laisse aucun doute que les coupables qui ont péri sur l'échafaud n'eussent des complices dans les prisons du Luxembourg, pour exciter un mouvement. J'ai remis au Comité de salut public cette lettre, dans laquelle des hommes, se disant patriotes, flattaient mon amour-propre, mon ambition, et m'invitaient à m'armer de deux pistolets et à assassiner dans le sein de la Convention Robespierre et Saint-Just. » Une lettre du même genre avait été adressée à Bourdon (de l'Oise). Quant aux instigateurs, aucun nom ne fut prononcé.

Si ces indices se rapportaient au projet de conspiration dénoncé par Laflotte, c'est ce que le Comité de salut public crut peut-être, dans sa terrible impatience de trouver des coupables; mais c'est ce que rien ne démontre; et en ce qui touche le projet de conspiration, s'il n'est pas prouvé que ce fut une invention meurtrière du Comité de salut public, il ne l'est pas davantage que ce fut quelque chose de véritablement sérieux. De la part de Lucile Desmoulins, le désir, bien naturel, de sauver son mari coûte que coûte, et, de la part de Dillon, certains épanchements frivoles auxquels son état habituel d'ivresse ne permettait pas qu'on attachât une importance réelle, tout se réduisait à cela, même aux termes de la déposition de Laflotte, en la supposant véridique.

Il est juste d'ajouter, cependant, que le complot dénoncé ne fut pas aussi chimérique qu'on l'a prétendu, s'il en faut croire Beaulieu, qui était alors dans la prison, et dont voici les propres paroles : « Quelques révolutionnaires, partisans de Danton, étaient sans doute capables de tenter un coup audacieux; mais les autres prisonniers ne se seraient jamais réunis à eux. Ils les méprisaient, les détestaient et les auraient plutôt dénoncés. » Dans les environs du mois d'avril 1794, « ces détenus, dont quelques-uns membres du club des Cordeliers, eurent effectivement des intelligences avec leurs amis de cette société, qui, à un signal donné, devaient faire une irruption dans la prison, avec la portion de la populace qui était à leur disposition. »

Toujours est-il que là fut le point de départ du procès intenté à Dillon, à Simond et à Lucile Desmoulins. Mais, cette fois encore, des personnes appartenant à des catégories diverses et prévenues de délits très-différents se trouvèrent enveloppées dans un même acte d'accusation : témoin la veuve de Camille, qui comparut devant le Tribunal révolutionnaire à côté de la veuve d'Hébert!

Le procès, commencé le 21 germinal (10 avril), se termina le 24.

Dillon avoua qu'il avait écrit à Lucile : « Femme vertueuse, ne perds pas courage; ton affaire et la mienne sont en bon train. Bientôt les coupables seront punis, et les innocents triompheront. » Il déclara aussi avoir dit que, si les journées de septembre se renouvelaient, il était du devoir d'un homme courageux de défendre ses jours. Accusé d'avoir, à la nouvelle du 10 août, exigé de ses troupes le serment de fidélité au roi, il répondit que de faux rapports l'avaient trompé.

L'attitude de Chaumette ne fut pas sans noblesse. « Mon intérêt pour Clootz, dit-il, augmenta, lorsqu'il m'apprit avoir décidé Gobel à ne reconnaître d'autre culte que celui de la raison. » Comme on lui imputait d'avoir exercé tyranniquement ses fonctions municipales, et favorisé l'idée de pillage, il refusa de repousser des inculpations de ce genre, les estimant trop basses pour l'occuper. « Mes fonctions ont été publiques, fit-il observer avec un calme dédaigneux; c'est à la saine portion du peuple à me juger. » Dumas, qui avait remplacé Hermann comme président du Tribunal révolutionnaire, osa reprocher à Chaumette de n'avoir fait fermer les églises, pendant qu'il poursuivait les filles de joie, que pour ameuter contre la République les libertins et les dévots : interprétation calomnieuse, renouvelée de Camille Desmoulins.

C'était aussi Camille Desmoulins qui, à la suite de Robespierre, avait attaqué Gobel, en taxant sa démission d'évêque de lâche hypocrisie, et en définissant de la sorte sa conversion révolutionnaire :

Citoyens, j'ai menti soixante ans pour mon ventre.

Cette imputation de mauvaise foi fut reproduite, à l'audience, par un des jurés, Renaudin. C'était égarer la justice dans la voie des hypothèses. Tout ce qu'à l'égard de Gobel des révélations ultérieures permettent de dire, si même l'on y peut avoir confiance, c'est qu'en face de la mort il redevint prêtre, et envoya, de la Conciergerie, à Lothringer, un de ses vicaires, sa confession écrite, accompagnée d'un billet où il sollicitait humblement son absolution Quoi qu'il en soit, Fouquier-Tinville mentait en l'accusant d'avoir voulu, de concert avec Chaumette et Clootz, effacer toute notion de la Divinité. Était-ce là, d'ailleurs, un motif de demander sa tête? Et la Révolution pouvait-elle transformer l'athéisme en crime capital, sans rétrograder jusqu'aux ténèbres du moyen âge, sans se traîner sur les traces sanglantes de l'Inquisition? Fouquier-Tinville aurait dû mieux se souvenir des paroles de Robespierre dans sa fameuse attaque contre les Hébertistes : « Tout philosophe, tout individu peut adopter, relativement à l'athéisme, l'opinion qui lui plaira. Quiconque voudrait lui en faire un crime est un insensé. » Au reste, l'accusation intentée à Gobel ne porta pas seulement sur ses rapports supposés avec la faction d'Hébert : il eut à rendre compte de certaines dilapidations commises par lui et son neveu dans le château de Porentruy; et l'on eut certes droit de trouver insuffisante une explication présentée en ces termes : « Mon neveu et moi avions sacrifié notre fortune pour procurer la liberté aux habitants de Porentruy; les dépouilles du château nous appartenaient bien légitimement à titre d'indemnité. »

C'est à peine si Lucile Desmoulins fut interrogée. De quoi l'accuser, en effet, sinon d'avoir aimé son mari sous la hache, avec toute l'intrépidité et tout le dévouement d'un noble cœur? Elle ne leva pas les yeux, ne manifesta ni crainte, ni espérance, et attendit modestement son arrêt. Le jour même du jugement, la veuve d'Hébert, se trouvant près d'elle au greffe de la Conciergerie, lui dit : « Tu es bien heureuse, toi; il n'y a pas eu hier contre toi une seule déposition.... Tu vas sortir sans doute par le grand escalier, et moi, je vais aller à l'échafaud. » Épouses et amantes, elles n'étaient coupables ni l'une ni l'autre au tribunal de la conscience humaine, et cependant toutes les deux périrent. Oui, cette barbare, inutile et lâche immolation des femmes, voilà ce qui, dans la Révolution française, restera la tache ineffaçable!

Sur vingt-six accusés dont se composait la *fournée*, dix-neuf furent condamnés à mort et sept acquittés. De même que l'ancien prêtre Gobel mourut après s'être confessé par écrit, l'ancien courtisan, Arthur Dillon, mourut en criant : *Vive le roi!* Quant à Lucile Desmoulins, avant d'aller à l'échafaud, elle avait écrit à sa mère ce billet d'une simplicité et d'une douceur admirables : « Bonsoir, chère maman. Une larme s'échappe de mes yeux; elle est pour toi. Je vais m'endormir dans le calme de l'innocence. »

Qui le croirait? Après ces horribles exécutions, et comme si ce n'était pas assez du sang versé, Tallien proposa de donner une activité nouvelle aux mesures contre les suspects

Mais Robespierre l'interrompit, déclarant que ce n'était pas les suspects qu'il fallait craindre, qu'il y avait des hommes plus dangereux.... Tallien se tut.

Si Robespierre, dans le Comité de salut public, intercéda en faveur de la veuve de Camille Desmoulins, c'est ce qu'on ignore, ceux des membres du Comité qui firent le 9 thermidor ayant eu intérêt à cacher tout ce qui était de nature à honorer la mémoire de leurs victimes. Mais voici un fait qui porte avec lui son commentaire.

Robespierre avait été le camarade de collége de Camille, il avait de l'affection pour la femme de son ami, et bien des fois il avait tenu leur enfant sur ses genoux; on peut donc croire qu'il fit des efforts pour la sauver, s'il est vrai qu'il en ait fait pour sauver Madame Élizabeth, dont tout concourait à l'éloigner et dont il y avait alors danger à prendre la défense. Or, qu'on lise le passage suivant, extrait de l'ouvrage du royaliste Beaulieu :

« Madame Élizabeth fut comprise, sans aucune espèce de distinction, dans une fournée de cinquante malheureux que le Tribunal révolutionnaire envoya à l'échafaud.... Robespierre passait souvent le soir à la boutique du libraire Maret, établi à l'entrée du Palais-Royal. C'était là qu'on venait se dire à l'oreille les événements du jour. Lorsque les nouvellistes s'étaient retirés, Robespierre laissait ses satellites à quelque distance, se présentait chez Maret, et, en feuilletant quelques livres, lui demandait ce qu'on disait dans le public. Le jour que Madame Élizabeth fut exécutée, il vint à la boutique, accompagné de M. Barère, et demanda sur quoi roulaient les conversations. « On murmure, on crie contre vous, lui dit « avec franchise le libraire : on demande ce que vous avait « fait Madame Élizabeth, quels étaient ses crimes, pourquoi « vous avez envoyé à l'échafaud cette innocente et vertueuse « personne. — Eh bien! dit Robespierre en s'adressant à Ba- « rère, vous l'entendez, c'est toujours moi.... Je vous garan- « tis, mon cher Maret, que, loin d'être l'auteur de la mort « de Madame Élizabeth, j'ai voulu la sauver; c'est ce scélé- « rat de Collot-d'Herbois qui me l'a arrachée. »

L'exécution de Chaumette débarrassant le Comité de salut public du dernier obstacle qu'il pût craindre dans le camp même de la Révolution, toute son attention se porta sur les contre-révolutionnaires. Pour les combattre avec plus d'ensemble, diverses mesures furent prises, dont la première consista dans l'abolition des ministères. A leur place, on institua, sur un rapport de Carnot, douze commissions entre lesquelles tout le matériel de l'administration fut partagé; non qu'un tel arrangement parût de nature, soit à accélérer les affaires, soit à fortifier le pouvoir; mais il avait l'avantage de fermer la bouche à l'opposition parlementaire, qui, dans ce qu'elle appelait l'institution monarchique des ministères, avait trouvé matière à tant d'attaques.

On s'occupa aussi d'organiser la police générale, et d'abord de purger Paris de tous les malveillants qui s'y étaient donné rendez-vous; car, aux yeux du Comité de salut public, Paris était, selon le mot de Couthon, « la place forte de la République. » Il y eut à ce sujet, au sein du Comité, des débats qui durèrent plusieurs jours. Mais enfin il fut convenu qu'on proposerait à la Convention un décret portant, entre autres dispositions rigoureuses :

« Les prévenus de conspiration seront traduits de tous les points de la République au Tribunal révolutionnaire à Paris.

« Des commissions populaires seront établies pour le 15 floréal.

« Aucun ex-noble et aucun étranger appartenant aux pays avec lesquels la République est en guerre ne peut habiter Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes pendant la guerre. Tout noble ou étranger dans le cas ci-dessus, qui y sera trouvé dans un mois, est mis hors la loi.

« Si celui qui sera convaincu désormais de s'être plaint de la Révolution vivait sans rien faire, et n'était ni sexagénaire ni infirme, il sera déporté à la Guyane. Ces sortes d'affaires seront jugées par les commissions populaires.

« Le séjour de Paris, des places fortes, des villes maritimes, est interdit aux généraux qui ne sont point en activité de service. »

A ces mesures, nées d'un esprit de défiance qu'avait enfanté lui-même l'excès du péril, s'en joignaient d'autres d'un caractère bien différent et qui avaient pour but de couper court aux abus d'autorité, de réprimer l'arbitraire ou l'insolence des agents du pouvoir, d'encourager le commerce, de protéger l'industrie et d'empêcher toute atteinte à la bonne foi publique.

Saint-Just, chargé du rapport, y déploya son âme avec une candeur austère. Il s'éleva sans ménagement contre quiconque, dans la société, représentait un vice; il eut pour ceux qu'il nomma « les corrupteurs du commerce » des paroles aussi méprisantes que pour les suppôts de la monarchie; il marqua de la même flétrissure les mauvais serviteurs de la République et ses ennemis déclarés. Un passage de son discours que couvrirent des applaudissements unanimes, fut celui où il traçait le portrait d'un *homme révolutionnaire.*

« Un homme révolutionnaire est inflexible, mais il est sensé, frugal et simple; il n'affiche pas le luxe d'une fausse modestie; il est ennemi de tout mensonge, de toute indulgence, de toute affectation. Comme son but est de voir triompher la Révolution..., il ne l'outrage jamais, il l'éclaire, et, jaloux de sa pureté, il s'observe quand il parle, par respect pour elle. Il prétend moins être l'égal de l'autorité qui est la loi, que l'égal des hommes, et surtout des malheureux.... Il croit que la grossièreté est une marque de tromperie, et qu'elle déguise la fausseté sous l'emportement.... Il est intraitable aux méchants, mais il est sensible. Il poursuit les coupables et défend l'innocence devant les tribunaux.... La probité n'est pas une finesse de l'esprit, mais une qualité du cœur. Marat était doux dans son ménage, il n'épouvantait que les traîtres. Jean-Jacques Rousseau était un révolutionnaire, et n'était pas insolent sans doute. J'en conclus qu'un homme révolutionnaire est un héros de bon sens et de probité. »

C'est ainsi que Saint-Just gourmandait cette fraction du parti révolutionnaire qui compromettait par le dévergondage de ses paroles et de ses mœurs le culte des idées nouvelles.

Quant au gouvernement révolutionnaire, l'orateur déclara bien haut qu'il signifiait non la guerre et l'état de conquête, mais le passage du mal au bien, de la corruption à la probité. Il avait été terrible, ce passage, comment le nier : « Mais, s'écria Saint-Just, que serait devenue une République indulgente contre des ennemis furieux? Nous avons opposé le glaive au glaive, et la République est fondée : elle est sortie du sein des orages : cette origine lui est commune avec le monde, sorti du chaos, et avec l'homme, qui pleure en naissant. »

Les conclusions du rapport, adopté d'abord sans autre modification qu'un amendement relatif à la durée du délai accordé aux nobles et aux étrangers pour quitter Paris, devinrent, de la part du Comité, l'objet d'un nouvel examen. Dans la première rédaction, une exception avait été faite en faveur des ouvriers étrangers employés à la fabrication des armes, et des étrangères mariées à des patriotes français.

Une étude plus approfondie de la question amena le gouvernement à reconnaître qu'il fallait élargir le cadre des exceptions, et y comprendre les ouvriers étrangers vivant du travail de leurs mains antérieurement à la présente loi, les femmes nobles mariées à des non-nobles, les enfants au-dessous de quinze ans et les vieillards au-dessus de soixante-dix. D'un autre côté, le délai d'un mois parut trop long et fut réduit à dix jours. Le décret passa, ainsi amendé.

Sur la motion de Couthon, retirée par lui-même le lendemain, il avait été décidé que la loi qui chassait les nobles de Paris serait appliquée aux anoblis par charges. Tallien demanda le maintien de cette clause, déclarant indigne de toute faveur « quiconque avait voulu sortir de la classe du peuple. » Mais Robespierre, parlant au nom du Comité, fit observer que, parmi les charges auxquelles l'ancien régime avait attaché un titre de noblesse, beaucoup répondaient à des fonctions utiles, et qu'on risquait de rendre la loi inexécutable en étendant ses rigueurs à un trop grand nombre de



FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

personnes. « On peut, ajouta-t-il amèrement, se donner l'avantage d'une sévérité apparente contre les ennemis du peuple; mais le devoir de qui l'aime véritablement est de le servir sans le flatter. » La Convention fut de cet avis.

Quelques jours après, Billaud-Varenne exposait la politique que le Comité de salut public se proposait de suivre, politique qu'il annonça devoir être basée sur la justice. Restait à expliquer le sens de ce mot suprême! « La justice, dit Billaud-Varenne, est dans le supplice de Manlius, qui invoqua en vain trente victoires, effacées par sa trahison. » Tout son discours était sur ce ton de hauteur et d'inflexibilité. « Malheur, ajouta-t-il, malheur à ceux pour qui le règne de la justice devient un signal de stupeur! » Une politique qui eût fait plus large la part des infirmités humaines et mis les torts en balance avec les services, eût certainement été préférable au point de vue philosophique; mais ce n'est point celle-là qu'il faut s'attendre à voir triompher dans les temps d'orages. Aussi l'âpre langage de Billaud-Varenne n'étonna-t-il personne. Et du reste il émit, avec une éloquence puisée aux sources d'une conviction forte, des vérités dont l'importance

s'étendait bien au delà des nécessités de l'heure présente, comme lorsqu'il dit, en rappelant combien les généraux victorieux avaient été funestes à la liberté : « Le gouvernement militaire est le pire après la théocratie, plus funeste seulement parce qu'elle s'enracine jusqu'au fond des consciences, et que ses victimes sont ses séides.... Quand on a douze armées sous la tente, ce n'est pas seulement les défections qu'on doit craindre et prévenir; l'influence militaire et l'ambition d'un chef entreprenant qui sort tout à coup de la ligne sont également à redouter : l'histoire nous apprend que c'est par là que toutes les républiques ont péri. » La France n'ayant pris les armes que pour la défense de ces principes, il convenait de le proclamer de façon à être entendu de la terre entière, et c'est ce que Billaud-Varenne fit en ces termes : « L'expérience des siècles nous a suffisamment montré qu'un peuple guerrier apprête pour lui-même le joug qu'il impose aux autres nations. La soif des conquêtes ouvre l'âme à l'ambition, à l'avarice, à l'injustice, à la férocité, passions qui transforment tôt ou tard le petit nombre en dominateurs et le surplus en esclaves. » Le résumé fut qu'il fallait comprimer d'une main vigoureuse, au dedans, les ennemis de la République, et conduire la guerre, au dehors, de manière à vaincre l'Europe en surexcitant dans l'âme du soldat toutes les passions généreuses, et en évitant de donner le Rubicon à franchir à quelque nouveau César. Le décret rendu par suite de ce rapport fut rédigé sous l'empire d'une idée qui eût pu paraître puérile à force d'orgueil, si tant de triomphes ne l'eussent expliquée; il supposait à la Convention le pouvoir de disposer souverainement de la victoire : « La Convention nationale déclare qu'appuyée sur les vertus du peuple français, elle fera triompher la République démocratique, et punira sans pitié tous ses ennemis. »

Sans pitié! cette dure parole annonçait la continuation de la Terreur; et l'effet ne suivit que trop tôt la menace. D'Éprémênil, Le Chapelier, Thouret, Malesherbes, Lavoisier, Madame Élizabeth furent successivement traînés à l'échafaud.

D'Éprémênil et Le Chapelier, ennemis dans l'Assemblée constituante, se voyaient maintenant accusés du même crime. Sur la charrette qui les conduisait l'un et l'autre à la mort, ils échangèrent les poignantes paroles que voici : « Monsieur, dit d'Éprémênil à son compagnon, l'on nous donne un terrible problème à résoudre. — Lequel? — C'est de savoir auquel de nous deux s'adresseront les huées. — A tous les deux. » Tous les deux, en effet, ils avaient d'abord servi, puis combattu la Révolution : le premier, dès l'origine et avec audace; le second, plus tard et par des voies souterraines. Ils périrent pour avoir fait halte dans les routes inconnues où ils s'étaient engagés sans prévoyance.

Contre Thouret, c'est à peine s'il existait des soupçons, à moins qu'on ne lui imputât à crime d'être l'auteur d'une constitution dont les principes étaient dépassés. Sa mort accuse, de la part de ceux qui le frappèrent, une inflexibilité vraiment féroce.

Mais un meurtre qui étonne autant qu'il fait horreur, c'est celui de Malesherbes. Qui plus vivement que Malesherbes s'était opposé au despotisme de l'ancienne cour? On ne pouvait avoir oublié ses remontrances à Louis XV, si fermes, que Voltaire les jugeait trop dures, ni ses combats en faveur de la liberté de conscience, ni les services immortels que, comme directeur de la librairie sous un roi despote, il rendit à la liberté de la presse. S'il était un homme que la Révolution dût respecter, c'était lui, lui le correspondant et le protecteur de Rousseau, l'ami constant des philosophes, lui sans qui, au témoignage de Grimm, l'*Encyclopédie* n'aurait jamais paru. Il n'avait rien rétracté d'ailleurs, ne s'était mêlé à aucune résistance, et son admirable conduite envers Louis XVI détrôné, abandonné de tous, condamné à mourir, n'était qu'un titre de plus à la sympathie des âmes généreuses. Les considérants de l'arrêt sous lequel il succomba sont odieusement vagues; ils portent : « Convaincu d'être auteur ou complice des complots qui ont existé depuis 1789 contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du peuple. » Tant de vertige consterne et épouvante. Ce grand homme de bien avait été arrêté avec sa fille, sa petite-fille, et le mari de cette dernière, M. de Chateaubriand, frère aîné du célèbre écrivain. Tous dirent adieu à la vie le même jour, sur le même échafaud. On raconte de la sérénité de Malesherbes dans le moment suprême des traits qui méritent d'être conservés. Lorsqu'il arriva à la Conciergerie, il dit gaiement à un de ses codétenus : « Vous le voyez, je me suis avisé, sur mes vieux jours, d'être un mauvais sujet, et l'on m'a mis en prison. » Comme il allait au supplice, son pied heurtant contre une pierre : « Voici, s'écria-t-il, un mauvais présage, un Romain, à ma place, serait rentré. »

Malesherbes mourut le 3 floréal (22 avril), et Lavoisier le 18 floréal (8 mai) : en quinze jours, deux victimes illustres.

Lavoisier avait appartenu à l'association des fermiers généraux : c'est ce qui le perdit. Bien avant le mois de floréal, le déchaînement contre ces financiers de l'ancien régime était devenu terrible. Dénoncés comme sangsues du peuple dans une multitude de pamphlets, poursuivis sans relâche par le représentant Montaut et par Cambon, qui ne parlait que de leur faire rendre gorge, leur sort était fixé. L'examen de leurs actes fut confié à une commission, placée elle-même par l'Assemblée sous la surveillance de deux commissaires spéciaux, et qui, le 16 floréal, présenta son rapport, après une longue et sérieuse enquête. Lavoisier, au bruit de l'orage, s'était réfugié dans un asile que lui ménagea l'ancien concierge de l'Académie des sciences; informé de l'arrestation de vingt-huit fermiers généraux, il tremble du danger que courait son hôte et se constitue prisonnier. Le rapport, tel que le rédigea le député Dupin, était foudroyant; il énumérait de nombreux faits de concussion, et concluait à envoyer les prévenus devant le Tribunal révolutionnaire, auquel on laissait le soin de distinguer entre les innocents et les coupables. Que Lavoisier fût au nombre des premiers, nul n'en pouvait douter et n'en douta parmi ceux qui l'avaient connu. Mais, dans le monde savant, l'effroi paralysa l'émotion. Et toutefois le Lycée des arts osa donner à l'illustre prisonnier une marque d'intérêt digne de lui : une députation, ayant obtenu d'être introduite dans son cachot, lui posa une couronne sur la tête. Il est affreux d'avoir à dire qu'on le condamna, et plus affreux encore d'avoir à rappeler qu'il ne put obtenir un délai pour compléter des expériences utiles. Les uns prêtent à Dumas, les autres à Fouquier-Tinville, une réponse que rend heureusement douteuse l'excès de sa brutale imbécillité, joint à la non-concordance des témoignages : *Nous n'avons pas besoin de savants.*

Le refus inepte et barbare d'un sursis utile à la République, et l'application inique de la peine capitale à un délit commis sous un autre régime, délit qui, même en le supposant prouvé, n'était pas un péril pour la Révolution : voilà ce qu'on ne saurait trop condamner. Mais, dans la mort de Lavoisier, il est injuste de chercher la preuve que la Révolution était hostile au génie. Lavoisier fut frappé quoique savant, non comme savant, à une époque qui poussa jusqu'au fanatisme le culte du principe d'égalité. Son malheur fut d'avoir fait partie d'une compagnie financière contre laquelle s'éle-

vaient des préventions violentes, et qu'après tout on ne jugea coupable qu'à la suite d'investigations approfondies. Car il y eut effort manifeste pour connaître la vérité; on chargea des recherches, non-seulement une commission spéciale, mais les comités des finances et de l'examen des comptes; les mémoires des fermiers généraux, librement produits, furent pesés avec soin, et, pour qu'un plus grand nombre d'examinateurs pussent assister aux séances, on décida que les convocations auraient lieu dans le palais même de la Convention. C'est surtout quand il s'agit de faits qui contristent la conscience humaine qu'il faut se garder de toute exagération, et opposer la vérité pure aux appréciations envenimées de l'esprit de parti.

Quant à Madame Élizabeth, nul doute qu'elle n'eût conspiré contre la Révolution, trempé dans le projet de fuite à Montmédy, entretenu avec les princes émigrés une correspondance suivie, et donné au fils de Louis XVI, captif, l'éducation de la royauté. Mais l'éducation qu'elle-même avait reçue, son titre de femme, sa tendresse pour son frère, ses vertus privées, et les sentiments d'aversion qu'avaient dû naturellement lui inspirer des événements si funestes aux siens, tout cela ne plaidait-il pas en sa faveur? La justice n'est véritablement juste qu'à la condition de tenir compte des circonstances atténuantes; et c'est là, par malheur, ce que ne comprennent guère, en temps de discordes civiles, ceux qui tiennent la hache.

Robespierre le comprit néanmoins en cette occasion, et ses efforts pour sauver Madame Élizabeth furent précisément ce qui donna lieu à la fable ridicule d'un projet de mariage entre lui et cette princesse. Il aurait aussi voulu sauver Thouret, si l'on en juge par le langage que celui-ci tenait dans la prison du Luxembourg, où il faisait continuellement l'éloge de Robespierre, et le désignait comme l'homme qui devait mettre un terme à la Terreur. Il eût fallu pour cela un pouvoir que personne alors ne possédait. Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne étaient là, l'œil fixé sur leur grand rival, et prêts à l'accabler sous l'accusation de modérantisme, pour peu qu'il prêtât le flanc. N'était-ce pas Billaud-Varenne qui s'était chargé d'aller prononcer à la tribune de la Convention le mot *sans pitié?* et n'était-il pas, dans le Comité de salut public, le chef de la fraction opposée à Robespierre?

Lui, sur cette pente sanglante où la force des choses roulait les hommes pêle-mêle, il cherchait, plein d'anxiété, un appui où il pût se retenir. De cette lutte confuse des éléments, il brûlait de dégager enfin le règne calme de la liberté. Il aspirait à séparer la Révolution du chaos. Mais, des ruines de l'ancienne société dissoute, comment tirer une société nouvelle? quel point de départ donner à l'œuvre de reconstruction, quand il ne restait plus rien à abattre? Tout un monde de croyances séculaires ne s'écroule pas en un jour sans laisser un vide : comment le remplir, ce vide effrayant? Qu'on brise jusqu'au dernier des liens moraux qui forment une *communauté*, ses membres ne vont-ils pas s'entre-dévorer? Vainement leur demanderait-on de se tenir unis au moyen de la justice : quel espoir que la notion de la justice ait un caractère d'universalité et de permanence là où elle est soumise au caprice des jugements individuels et flotte au gré des intérêts divers? Combien petit le nombre des questions résolues d'une manière invariable par la conscience humaine, dans ces combats de l'esprit où, presque toujours, chacun des combattants dit et croit avoir de son côté la justice! Il est, d'ailleurs, inhérent à la nature de l'homme de se préoccuper de ce qui fut et de ce qui sera; de vivre par l'esprit en deçà de son berceau et au delà de sa tombe, de reculer par l'espoir, même par le rêve, les termes de son existence. Et, en ceci, la concordance des aspirations compte parmi les conditions essentielles de la sociabilité.

C'est ce que sentait profondément Robespierre; à l'exemple de Jean-Jacques, il repoussait l'athéisme comme « concentrant toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du *moi* humain, et sapant à petit bruit les vrais fondements de toute société. » C'était aussi Jean-Jacques qui avait écrit : « Il y a une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme *dogmes de religion*, mais comme *sentiments de sociabilité*.... César, plaidant pour Catilina, tâchait d'établir le dogme de la mortalité de l'âme : Caton et Cicéron, pour le réfuter, ne s'amusèrent point à philosopher; ils se contentèrent de montrer que César parlait en mauvais citoyen et avançait une doctrine pernicieuse à l'État. En effet, voilà de quoi devait juger le sénat de Rome, et non d'une question de théologie.... Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explication ni commentaires. L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante et prévoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois, voilà les dogmes positifs. »

De là sortit le décret par lequel la Convention reconnut l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Mais l'y décider demandait une rare puissance d'initiative. Il y fallait un homme assez intelligent pour bien séparer la cause de Dieu d'avec celle des prêtres, assez fort pour résister aux railleries des indifférents, et assez courageux pour braver la colère des fanatiques d'incrédulité. Robespierre regarda l'entreprise en face, et s'y jeta sans pâlir.

Le 18 floréal (8 mai), on le vit paraître à la tribune, le visage plus altéré que d'ordinaire. Il se fait un grand silence, et lui, commence en ces termes :

« C'est dans la prospérité que les peuples, ainsi que les particuliers, doivent se recueillir pour se mettre en garde contre l'ivresse, et écouter, dans le silence des passions, la voix de la sagesse et de la modestie qu'elle inspire. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est donc celui où les législateurs de la République française doivent veiller avec une nouvelle sollicitude sur eux-mêmes et sur la patrie. »

Il rappelle alors de combien de changements merveilleux la terre a été le théâtre; il en annonce de plus merveilleux encore; et, fier de voir le peuple français devancer les autres nations dans les voies où marche la raison humaine : « L'Europe, continue-t-il, est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons.... Elle ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois et sans nobles; nous, qu'on puisse vivre avec eux.... Nos sublimes voisins entretiennent gravement l'univers de la santé du roi, de ses divertissements, de ses voyages; ils veulent absolument apprendre à la postérité à quelle heure il a dîné; à quel moment il est revenu de la chasse; quelle est la terre heureuse qui, à chaque instant du jour, eut l'honneur d'être foulée par ses pieds augustes.... Nous lui apprendrons, nous, les noms et les vertus des héros morts pour la Liberté.... »

A mesure que Robespierre parlait, sa voix prenait une accentuation tragique. Jamais le frémissement nerveux qui parcourait, à la tribune, ses membres palpitants; jamais le tic habituel qui tourmentait les muscles de sa face; jamais le tressaillement involontaire de ses doigts jouant sur l'appui de la tribune comme sur les touches d'une épinette, ne révélèrent mieux l'intérêt profond de son âme dans la question soulevée.

Au moment où il l'aborda, rien de plus véhément que son langage :

« Qui donc t'a donné mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées, frappant au hasard le crime et la vertu, et que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau? L'idée de son néant lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver les tyrans, plus de mépris pour la mort et pour la volupté? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste d'eux qu'une vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe : aurait-elle cet ascendant, si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé?... Je n'ai pas besoin d'observer qu'il ne s'agit ici de faire le procès à aucune opinion philosophique et particulière ni de contester que tel philosophe peut être vertueux, quelles que soient ses opinions, et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel heureux ou d'une raison supérieure. Il s'agit de considérer seulement l'athéisme comme national et lié à un système de conspiration contre la République. Eh! que vous importent à vous, législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquèrent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner ces objets à leurs disputes éternelles : ce n'est ni comme métaphysiciens ni comme théologiens que vous devez les envisager. Aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans sa pratique est la vérité. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un appel continuel à la JUSTICE; elle est donc sociale et républicaine. »



LAVOISIER

C'était bien là, on le voit, le point de vue de Jean-Jacques. Aussi en quels termes pleins de respect et de tendresse le disciple rendit hommage à son maître! Après avoir parlé avec une amertume à peine contenue de ceux des philosophes du dix huitième siècle « qui déclamaient quelquefois contre le despotisme et étaient pensionnés par les despotes, qui faisaient tantôt des livres contre la Cour et tantôt des dédicaces aux rois, qui composaient des discours pour les courtisans et des madrigaux pour les courtisanes, qui étaient fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres, » Robespierre

ajoutait : « Un homme, par l'élévation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain.... Ah ! s'il avait été témoin de cette révolution dont il fut le précurseur et qui l'a porté au



CÉCILE RENAUT

Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité? »

Il faut citer intégralement le passage relatif aux prêtres :

« Fanatiques, n'espérez rien de nous! Rappeler les hommes au culte de l'Être suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant la vé-

rité, et toutes les folies tombent devant la raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la nature. (*On applaudit.*) Nous vous conseillons donc de maintenir les principes que vous avez manifestés jusqu'ici. Que la liberté des cultes soit respectée, pour le triomphe même de la raison; mais qu'elle ne trouble point l'ordre public, et qu'elle ne devienne pas un moyen de conspiration. Si la malveillance contre-révolutionnaire se cachait sous ce prétexte, réprimez-la, et reposez-vous du reste sur la puissance des principes et sur la force même des choses. Prêtres ambitieux, n'attendez donc pas que nous travaillions à rétablir votre empire! Une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. (*On applaudit.*) Vous vous êtes tués vous-mêmes, et l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique. Et, d'ailleurs, qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. (*Nouveaux applaudissements.*) Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres! (*Les applaudissements continuent.*) Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites; à force de défigurer l'Être suprême, ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux; ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi; les prêtres ont créé un Dieu à leur image; ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place : ils l'ont relégué dans le ciel comme dans un palais, et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit des dîmes, des honneurs, des plaisirs et de la puissance. (*Vifs applaudissements.*) Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature; son temple, l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle, et lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs. Prêtres, par quel titre avez-vous prouvé votre mission? Avez-vous été plus justes, plus modestes, plus amis de la vérité que les autres hommes? Avez-vous chéri l'égalité, défendu les droits des autres peuples, abhorré le despotisme et abattu la tyrannie? C'est vous qui avez dit aux rois : *Vous êtes les images de Dieu sur la terre; c'est de lui seul que vous tenez votre puissance;* et les rois vous ont répondu : *Oui, vous êtes vraiment les envoyés de Dieu; unissons-nous pour partager les dépouilles et les adorations des mortels.* Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre. (*Applaudissements.*) Laissons les prêtres et retournons à la Divinité. (*Applaudissements.*) »

Robespierre termina par des considérations très-élevées sur la nécessité de rendre l'éducation commune et égale pour tous les Français, et d'établir des fêtes nationales. Le décret qu'il proposa en conséquence, et qui fut rendu au milieu d'acclamations prolongées, portait :

« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

« Il reconnaît que le culte digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

« Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

« Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

« Il sera célébré, le 2 prairial prochain, une fête en l'honneur de l'Être suprême. »

Une clause fut ajoutée au décret, qui mettait au Panthéon Barra et Viala, enfants héroïques morts l'un et l'autre pour la liberté, et dont Robespierre avait célébré le dévouement.

Dans l'imposant discours qui vient d'être cité, il y avait deux taches : d'abord, une attaque gratuite et violente à Condorcet, et ensuite une insulte jetée à la mémoire de Danton. Robespierre espérait-il donc échapper, en décriant Danton, au reproche de l'avoir abandonné? Triste illusion d'un cœur qui veut tromper son remords!

Quoi qu'il en soit, d'ardentes acclamations saluèrent dans toute la France le décret du 18 floréal. On vit affluer les adresses où la Convention était félicitée de sa sagesse· les sections vinrent l'une après l'autre témoigner de leur adhésion enthousiaste; le gouvernement qui avait mis *la justice et la vertu à l'ordre du jour* fut proclamé dans toutes les sociétés populaires le seul digne d'achever l'œuvre de régénération commencée; enfin, les habitants des communes de Montmorency et d'Ermenonville furent invités à transporter au sein de la Convention l'urne qui renfermait les cendres de Jean-Jacques.

Mais, en revanche, des colères venaient d'être éveillées, qui n'attendaient pour éclater qu'un moment favorable, et, pendant que les révolutionnaires de l'école du baron d'Holbach se répandaient en protestations sourdes, les prêtres, non moins irrités, quoique pour des motifs contraires, alimentaient sous main l'opposition des dévots, feignant de s'étonner qu'on eût osé débaptiser Dieu et lui faire l'injure de « décréter son existence. » Ils imputaient ainsi à Robespierre, par un grossier mensonge, d'avoir prétendu *créer* ce qu'il avait *proclamé seulement.*

Mais le mouvement était imprimé. La Commune, le club des Jacobins, les administrateurs du département de Paris, allèrent tour à tour déclarer à la Convention que leur profession de foi était la sienne; Carnot, qui présidait alors l'Assemblée, répondit aux députations, absolument comme aurait pu le faire Robespierre lui-même; et un arrêté du Comité de salut public ordonna que désormais sur le frontispice des temples destinés aux fêtes publiques il n'y aurait plus d'autre inscription que celle-ci : *A l'Être suprême.*

Une circonstance montre combien l'entraînement fut général : Lequinio, en pleine séance des Jacobins, se prononça bien haut contre l'athéisme. Il oubliait les livres où il l'avait professé. Robespierre, qu'il espérait sans doute gagner par la flatterie, le repoussa avec dédain.

L'ascendant de ce dernier grandissait de jour en jour. Encore un pas, et il était au sommet de sa fortune. Un événement inattendu sembla l'y pousser.

Dans la nuit du 3 au 4 prairial (22-23 mai), une patrouille passant sur la place du théâtre Favart entend tout à coup crier à l'assassin! Les cris partaient de la maison n° 4, habitée par Collot-d'Herbois. On y court. Collot-d'Herbois était sur l'escalier, nu-tête, le visage pâle, sortant d'une lutte corps à corps qu'attestaient les tronçons d'un sabre et des poignées de cheveux arrachés. Deux coups de pistolet venaient d'être tirés, sans l'atteindre, sur le représentant du peuple; et l'assassin, réfugié dans sa chambre, s'y était barricadé, criant que le premier qui forcerait la porte était mort. Un serrurier, nommé Geffroy, brave ses menaces, ouvre, et tombe grièvement blessé d'un coup de feu à l'épaule. On arrête le meurtrier. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, mais encore plein de vigueur. Sa physionomie sombre annonçait son âme. Il déclara que, voulant tuer Robespierre et n'ayant pu l'approcher, il s'était dédommagé en essayant de tuer Collot-d'Herbois, dans la maison duquel il demeurait. Il se nommait

Admiral, était du Puy-de-Dôme, et occupait l'emploi de garçon de bureau à la loterie nationale. A l'Assemblée, pendant qu'il y attendait Robespierre pour l'immoler, Barère ayant commencé un discours qui lui parut ennuyeux, il s'était endormi! Le seul regret qu'il témoigna fut celui d'avoir manqué son coup.

Or, le jour même où tout Paris s'entretenait de cette nouvelle, une jeune personne nommée Cécile Renault, à peine âgée de vingt ans, et fille d'un marchand papetier, se présentait, à neuf heures du soir, chez Robespierre. Informée de son absence, elle éclate en paroles de colère, et dit qu'un fonctionnaire public se doit à ses visiteurs. Son insistance, son langage, son attitude éveillent les soupçons. Elle avait sur elle deux couteaux. On l'arrête. « Qu'alliez-vous faire chez Robespierre? — Voir comment est fait un tyran. » Elle ne fit nul mystère de son horreur pour la République, disant qu'elle préférait un roi à cinquante mille tyrans. Interrogée sur le fait d'un paquet qu'elle avait déposé chez un limonadier avant d'entrer chez Robespierre, elle répondit que, sachant où on la conduirait, elle avait voulu se pourvoir de linge. On lui demanda : « De quel lieu parlez-vous? — De la prison, pour aller de là à la guillotine. — Et quel usage entendiez-vous faire des deux couteaux trouvés sur vous? — Aucun, n'ayant intention de faire du mal à personne. » L'ensemble de ses réponses parut démentir la dernière : elle fut conduite en prison.

L'assassinat rehausse les victimes quand il les manque. Collot-d'Herbois et Robespierre devinrent, pour un moment, l'objet d'une véritable idolâtrie de la part des révolutionnaires. L'indignation contre les royalistes était d'autant plus vive, que tout récemment encore, François Gamain, le professeur de Louis XVI dans l'art de la serrurerie et son aide dans la construction de l'armoire de fer, avait présenté une pétition constatant la tentative faite autrefois de l'empoisonner. « C'est donc ainsi qu'on prétend nous combattre! » disaient les révolutionnaires, furieux. Le poignard, les coups de pistolet tirés dans l'ombre, le poison, voilà donc leurs armes! Lorsque le 6 prairial (25 mai), Collot-d'Herbois et Robespierre entrèrent dans la salle des Jacobins, l'enthousiasme fit explosion d'une manière touchante et terrible tour à tour. Legendre alla jusqu'à proposer qu'on donnât une garde aux représentants menacés. Était-ce l'expression d'un intérêt sincère, ou une adulation basse, ou un piége? Legendre avait tenu de trop près à la faction dantoniste pour que, venant de lui, une telle proposition ne fût pas suspecte. Entouré d'une garde, Robespierre, qu'on accusait tant d'aspirer à la dictature, eût apparu comme un second Pisistrate : quel avantage ménagé à ses calomniateurs! Couthon repousse vivement, pour son ami, un présent qui serait la mort. De son côté, en réponse à une motion du Dantoniste Rousselin, conçue dans le même esprit que celle de Legendre, Robespierre rejette l'idée d'honneurs qui ne pouvaient qu'exciter l'envie et la haine. La modestie, en cette occasion, n'était qu'un conseil de la prudence.

Le 7, dans un rapport rédigé avec soin, Barère s'efforça de rattacher les attentats dont l'opinion publique s'était émue à la politique de Pitt. Il reprocha violemment à cette politique d'être sans foi et sans entrailles. Il la mit au ban de l'humanité pour avoir déclaré à la France une guerre à mort, où contre nous tout avait paru bon : solde payée à la révolte, recrutement de traîtres, organisation d'un vaste plan de famine, fabrication de faux assignats, violations continuelles du droit des gens, incendie de nos arsenaux et de nos magasins confié à la trahison, prime promise et payée à des assassins. Il y avait du vrai dans ce tableau; mais, outre que les couleurs en étaient chargées, on y imputait fort injustement à la nation anglaise les torts d'un gouvernement qui la trompait, et qui d'ailleurs n'était pas sans rencontrer autour de lui et au-dessous de lui une opposition animée. Ce fut un sauvage et affreux décret que celui qui servit de conclusion à ces déclamations haineuses : « La Convention nationale décrète : « Il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien. »

Une chose digne de remarque, c'est l'affectation perfide que mit Barère à citer certains passages des journaux anglais, où il était dit : « Robespierre a fait ordonner.... Les soldats de Robespierre.... » On ne pouvait mieux le désigner aux coups de l'envie, ni mieux servir la fureur de ceux qui le voulaient faire passer pour un tyran. Mais telle était alors la tactique convenue. Car déjà se tramait la conjuration qui se dénoua le 9 thermidor, conjuration dont les principaux membres furent Tallien, Bourdon (de l'Oise), Lecointre, Fréron, Barras, Rovère, Thirion, Courtois, Garnier (de l'Aube), Merlin (de Thionville), dans la Convention; Vadier, Amar, Vouland, dans le Comité de sûreté générale; et, dans le Comité de salut public, Billaud, Collot et Barère. Au fond, ce que tous ces hommes abhorraient en Robespierre, c'était, ou son énorme ascendant moral, ou son austérité soupçonneuse et menaçante. Pour le perdre, quel moyen plus sûr que d'accréditer cette opinion : Il vise à la dictature? Et cependant, si jamais croyances furent désintéressées dans le sens profond du mot, ce furent celles de Robespierre; son discours du 7 prairial le prouve, et restera comme un témoignage impérissable de l'élévation de son âme. Jamais la parole humaine n'avait trouvé des accents d'une mélancolie plus fière.

« Ce sera un beau sujet d'entretien pour la postérité, c'est déjà un spectacle digne de la terre et du ciel, de voir l'Assemblée des représentants du peuple français, placée sur un volcan inépuisable de conjurations, d'une main apporter aux pieds de l'éternel auteur des choses, les hommages d'un grand peuple; de l'autre, lancer la foudre sur les tyrans conjurés contre lui, fonder la première République du monde, et rappeler parmi les mortels la liberté, la justice et la vertu exilées. Ils périront, les tyrans armés contre le peuple français; elles périront, les factions qui s'appuient sur l'étranger. Vous ne ferez pas la paix : vous la donnerez au monde, et vous l'ôterez au crime.... Ils espéraient réussir à affamer le peuple français.... Sa subsistance a été assurée. Quelle ressource leur reste-t-il donc? l'assassinat. Ils espéraient exterminer la représentation nationale par la révolte soudoyée.... que leur reste-t-il? l'assassinat. Leurs satellites fuient devant nous; mais il leur reste l'assassinat.... Réjouissons-nous donc, et rendons grâces au ciel, puisque nous avons assez bien servi notre patrie pour être jugés dignes des poignards des tyrans. Il est donc pour nous de glorieux dangers à courir! Le séjour de la cité en offre donc au moins autant que le champ de bataille!... O rois et valets de rois! ce n'est pas nous qui nous plaindrons du genre de guerre que vous nous faites : il est digne de votre prudence auguste. Il est plus facile, en effet, de nous ôter la vie que de triompher de nos principes et de nos armées.... Quand les puissances de la terre se liguent pour tuer un faible individu, sans doute il ne doit plus s'obstiner à vivre. Aussi n'avons-nous pas fait entrer dans nos calculs l'avantage de vivre longuement.... Quel homme sur la terre a jamais défendu impunément les droits de l'humanité?... Pour mon compte, je trouve que la situation où les ennemis de la République m'ont placé n'est point sans avantages, car plus la vie des défenseurs de la liberté est incertaine et précaire, plus ils sont indépendants de la méchanceté des hommes. Entouré de leurs assassins, je me suis déjà placé moi-même

dans le nouvel ordre de choses où ils veulent m'envoyer. Je ne tiens plus à une vie passagère que par l'amour de la patrie et la soif de la justice; et, dégagé plus que jamais de toutes considérations personnelles, je me sens mieux disposé à attaquer avec énergie les scélérats qui conspirent contre mon pays et contre le genre humain. Plus ils se hâtent de terminer ma carrière ici-bas, plus je veux me hâter de la remplir d'actions utiles au bonheur de mes semblables. Je leur laisserai du moins un testament qui fera frémir les tyrans et leurs complices.... »

A ce langage, écho d'une conviction héroïque, l'Assemblée se sentit invinciblement émue; il y eut un moment où, comme transportée dans des régions supérieures, elle se leva tout entière; il y eut un moment où les ennemis de cet homme qui vivait ainsi dans l'amour de la mort s'étonnèrent de le haïr; quand il descendit de la tribune, les applaudissements qui l'avaient plusieurs fois interrompu éclatèrent avec une passion, avec une unanimité sans exemple; et la Convention décréta que son discours serait traduit dans toutes les langues.

Le 20 prairial (8 juin) avait été fixé pour la fête de l'Être suprême. Ce jour, attendu par Robespierre avec une impatience religieuse, arriva enfin. Jamais soleil d'été ne brilla d'un éclat plus pur. « A travers la transparence du firmament, le regard semblait pénétrer d'autres cieux. » De grand matin, toute la ville fut en mouvement; les maisons étaient ornées de branches d'arbres ou de guirlandes, et toutes les rues jonchées de fleurs; pas une croisée que ne pavoisât un drapeau, pas un batelet sur la rivière qui ne voguât sous des banderoles. A huit heures, le canon appelle le peuple au jardin des Tuileries, où un vaste amphithéâtre, montant des parterres jusqu'au balcon du pavillon de l'Horloge, attendait la Convention, et où une statue colossale couvrait la surface occupée par le grand bassin. Tout se fit comme David, l'ordonnateur de la fête, l'avait réglé. Les mères portaient des bouquets de roses, les jeunes filles des corbeilles remplies de fleurs, les hommes des branches de chêne. L'instrument des supplices avait disparu sous de riches tentures. A voir la cordialité qui régnait dans les groupes et l'épanouissement des visages, qui n'eût dit que le temps de la haine était passé? « On se rapprochait sans se connaître, écrit un témoin oculaire, Ch. Nodier; on s'embrassait sans se nommer. » Quelques-uns se flattaient de l'espoir que la Révolution était close.

Robespierre avait été nommé, par exception, président de l'Assemblée : distinction fatale, insidieuse peut-être, qu'il eût été prudent de refuser. « En passant dans la salle de la Liberté, raconte Vilate, qui logeait au pavillon de Flore, je rencontrai Robespierre, revêtu du costume de représentant du peuple, tenant à la main un bouquet mélangé d'épis et de fleurs; la joie brillait pour la première fois sur sa figure. Il n'avait pas déjeuné; le cœur plein du sentiment qu'inspirait cette superbe journée, je l'engage à monter à mon logement; il accepte sans hésiter. Il fut étonné du concours immense qui couvrait le jardin des Tuileries : l'espérance et la gaieté rayonnaient sur tous les visages. Les femmes ajoutaient à l'embellissement par les parures les plus élégantes. On sentait qu'on célébrait la fête de l'auteur de la nature. Robespierre mangea peu. Ses regards se portaient souvent sur ce magnifique spectacle. On le voyait plongé dans l'ivresse de l'enthousiasme : « Voilà la plus intéressante portion de l'hu- « manité, s'écriait-il. L'univers est ici rassemblé. O nature, « que ta puissance est sublime et délicieuse! comme les ty- « rans doivent pâlir, à l'idée de cette fête! »

Sachant que les membres du Tribunal révolutionnaire devaient venir chez Vilate, où la femme de Dumas était déjà, Robespierre perdit un peu de temps à les attendre; de là un retard qui ne manqua pas de lui être imputé à crime. « *Il fait le roi!* » murmuraient ses ennemis, et ils montraient son siége vide au milieu de l'amphithéâtre où la Convention l'avait précédé. Bourdon (de l'Oise), Merlin (de Thionville), Lecointre, et ceux qui pleuraient Danton, et ceux qui regrettaient Hébert, étaient animés d'une fureur sourde. Elle redoubla quand Robespierre parut au milieu des acclamations de la multitude. Ils disaient en mariant ce cri de l'envie à l'injure ou au sarcasme : « *Voyez comme on l'applaudit!* » Lui, tenait levés sa figure blême et son front lisse, qu'illuminait un rayon de tendresse. Son discours, en cette occasion, parut si beau, si pathétique, que la Harpe en fit un éloge passionné.

Une nation aux prises avec les oppresseurs du genre humain, suspendant le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée vers le grand Être qui lui donna la mission de les entreprendre et la force de les exécuter, voilà le spectacle que Robespierre proclama le plus auguste qui eût jamais fixé les regards des hommes. Il remercia Dieu d'avoir placé dans le sein de l'oppresseur triomphant le remords et l'épouvante; dans le cœur de l'innocent opprimé, au contraire, le calme et la fierté. Il nia le droit divin des rois à dévorer l'espèce humaine, et le droit divin des prêtres à nous atteler, comme de vils animaux, au char des rois. « L'auteur de la nature, dit-il, avait lié tous les mortels par une chaîne immense de félicité et d'amour : périssent les tyrans qui ont osé la briser! »

Peut-être était-ce alors le moment d'annoncer qu'une ère nouvelle commençait, qu'on allait sortir de la Terreur.... Robespierre recula devant cette déclaration magnanime, soit qu'il ne se crût pas encore la force de réaliser une telle promesse, ou que l'heure ne lui semblât pas tout à fait venue, ou que les colères grondant autour de lui l'avertissent du danger de fléchir, même d'en avoir l'air. Que la Terreur lui parût nécessaire, quelques jours de plus.... contre les terroristes, la suite le prouva de reste; et c'est ce qui explique cette phrase, si navrante au sein de la joie publique : « Livrons-nous aujourd'hui aux transports d'une pure allégresse; demain, nous combattrons encore les vices et les tyrans. »

Son discours achevé, il descendit des gradins, se dirigeant vers un groupe de monstres : l'Athéisme, l'Égoïsme, la Discorde, l'Ambition, groupe qui devait être incendié, et laisser voir debout sur ses débris la statue de la Sagesse. Or il advint que, le voile qui couvrait cette statue ayant été brûlé, elle apparut entièrement noircie par la flamme, ce qui fut regardé comme un présage sinistre.

Après quelques paroles du président, la Convention, suivie de tout le peuple, s'achemine vers le Champ de Mars. Elle marchait entourée d'un ruban tricolore, porté par des enfants, des adolescents, des hommes mûrs, des vieillards, tous ornés d'après les différences d'âge, ou de violettes, ou de myrtes, ou de chêne, ou de pampre. Les députés portaient le costume des représentants du peuple en mission, c'est-à-dire le panache au chapeau et la ceinture tricolore, mais point de sabre. Chacun d'eux tenait à la main un bouquet composé d'épis de blé, de fleurs et de fruits. Au milieu de la représentation nationale roulait un char de forme antique, traîné par huit taureaux aux cornes d'or, et sur lequel brillait un trophée composé des instruments des arts. Il était naturel qu'en sa qualité de président de la Convention, Robespierre s'avançât le premier; ceux de ses collègues qui avaient juré sa perte et qui s'étaient placés en tête ralentirent le pas à

dessein, mettant le plus d'intervalle qu'ils pouvaient entre eux et lui, pour mieux faire croire à son orgueil et accréditer l'idée de ses prétendus projets de dictature.

Au centre du Champ de Mars s'élevait une montagne symbolique. Là devait être exécuté l'hymne à l'Être suprême que Marie-Joseph Chénier avait composé. Lorsque la Convention eut pris place au sommet de la montagne, et que l'immense cortége qui suivait se fut répandu autour, il se passa une scène d'une indescriptible grandeur. L'invocation à l'Éternel poussée par des milliers de voix; le bruit des trompettes mêlé aux clameurs d'un peuple émerveillé; le pontificat de la philosophie inauguré à la face du monde; cette halte solennelle dans l'agitation; la beauté du jour; la fraîcheur des parures; les jeunes filles jetant des fleurs au ciel; les jeunes gens courbés d'abord sous la bénédiction paternelle, puis se redressant pleins d'une fierté mâle, agitant leurs sabres, et jurant de ne les poser qu'après avoir, contre les efforts conjurés de la terre entière, sauvé la France: tout cela, suivant



CÉCILE RENAUT DEVANT LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

le témoignage unanime des contemporains, formait la plus touchante et la plus auguste cérémonie qu'on eût jamais vue.

Mais cela même exaspérait la haine des ennemis de Robespierre. Le retour eut pour lui quelque chose d'étrange, de terrible. Il se sentit comme poursuivi par le noir cortége des démons. Des paroles de mort retentissaient à son oreille, murmurées à voix basse, mais aussi pénétrantes que la lame d'un stylet. L'un disait : « Vois-tu cet homme! il ne lui suffit pas d'être maître, il faut qu'il soit Dieu! » Un autre : « Grand prêtre, la Roche Tarpéienne est là! » Un troisième: « Il y a encore des Brutus. » Il rentra dans sa demeure, l'esprit assiégé de pressentiments lugubres et le cœur oppressé. Les Duplay, qu'il avait quittés si joyeux le matin, comprirent combien il souffrait. « Vous ne me verrez plus longtemps, » leur dit-il.

CHAPITRE XII

LOI DU 22 PRAIRIAL

La fête de l'Être suprême était, de la part de Robespierre, un pas pour sortir de la Terreur. Aussi est-ce à cette époque

que se rapporte la proposition faite par lui à ses collègues d'un plan de gouvernement régulier. Seulement il croyait la réalisation de ce plan impossible, si l'on ne frappait d'abord les terroristes du Comité de sûreté générale, tels qu'Amar, Jagot, Vadier, Vouland, et ceux des commissaires de la Convention qu'il accusait de s'être « souillés de sang et de rapines, » tels que Fouché (de Nantes), Fréron, Tallien, Carrier. Là fut l'écueil. Collot-d'Herbois, que Fouché eût entraîné dans sa chute, résista violemment; Billaud-Varenne le soutint, non par aucun sentiment personnel, mais par fanatisme révolutionnaire et en haine de l'ascendant d'un seul homme. Il faut dire aussi que la hauteur de Saint-Just, sur qui Robespierre s'appuyait, était devenue odieuse à plusieurs de leurs collègues. Déjà, au commencement de floréal, une querelle avait eu lieu entre Saint-Just et Carnot; des paroles très-vives avaient été échangées, et ce dernier, avec un mélange de moquerie et de colère, avait prononcé le mot « dictature. » Une rupture ouverte était imminente : de part et d'autre on se prépara au combat.

Pour apprécier la conduite que tinrent, en ces circonstances critiques, Robespierre, Saint-Just et Couthon, il importe de se rendre bien compte des obstacles.

Qu'il fût enfin coupé court à la violence révolutionnaire, quoi de plus désirable? mais l'indomptable hostilité des royalistes rendait la tâche d'une difficulté immense, et tendait à mettre les apparences du patriotisme du côté des républicains inflexibles; ceux-là s'exposant naturellement au reproche de mollesse, ou même au soupçon de trahison, qui parlaient de vaincre la fureur autrement que par la fureur. Sur divers points de la France, on avait essayé du système de la modération, et avec si peu de succès malheureusement, qu'il avait fallu reprendre la hache. La Révolution ne paraissait pas plutôt fléchir, que ses ennemis passaient d'une haine sourde à l'audace; et tout effort pour les gagner n'aboutissait qu'à leur donner l'espoir de vaincre. Rien ne montre mieux dans quels épineux sentiers Robespierre avait à marcher que les événements qui amenèrent l'établissement de la Commission d'Orange, et préparèrent ainsi cette loi du 22 prairial dont il nous reste à tracer la sombre histoire.

Nulle part en France, si l'on excepte l'insurrection vendéenne, la résistance à la Révolution n'avait été plus vive que dans le Midi. Souvent même elle y avait revêtu un caractère sauvage. « La veille de mon arrivée, mandait à Payan un de ses amis, six hommes masqués se sont présentés, vers neuf heures et demie du soir, à la campagne du citoyen Gras, bon patriote que tu dois connaître; ils se saisissent des domestiques, les enferment, conduisent Gras dans une cave, et le fusillent, *en présence de son jeune enfant, qu'ils forcent à tenir la lampe!* » De telles horreurs en provoquant d'autres en sens contraire, rude était la tâche de ceux qui voulaient donner à la Révolution une attitude à la fois énergique et calme.

D'un autre côté, là, comme partout, le bouleversement des choses anciennes avait éveillé au fond des âmes viles d'âpres désirs auxquels un semblant de patriotisme servait de voile. Le partage des biens nationaux avait de quoi tenter l'esprit de spéculation : des milliers de harpies se préparèrent à fondre sur cette proie; et, comme l'exercice d'un pouvoir redouté était un moyen sûr de couvrir des manœuvres honteuses, de prévenir les plaintes, d'écarter les concurrents, beaucoup devinrent révolutionnaires exaltés pour participer à la puissance publique, et convoitèrent la puissance publique pour s'enrichir. Les biens nationaux furent l'objet d'un véritable brigandage. Une partie de la bourgeoisie, qui s'était détournée de la Révolution par frayeur, s'en rapprocha par cupidité. Insensiblement, les Comités révolutionnaires se remplirent de procureurs, de clercs, d'huissiers, de praticiens, de prêteurs sur gages, de marchands roués et avides. Jusqu'à des nobles s'y firent représenter par leurs agents d'affaires. Et tous se ruèrent à la curée, à l'ombre de la guillotine. Dans les campagnes principalement, le mal se développa au point que Couthon dut demander la suppression des Comités révolutionnaires des petites communes.

Un des traits les plus hideux de ce tableau est l'alliance sordide qu'en mainte occasion la soif du gain amena entre les partis opposés. En parlant d'un massacreur devenu propriétaire de riches domaines dans le comtat Venaissin, la marquise d'Airagues disait : « A présent que M. Jourdan se rapproche des bons principes, vous verrez qu'on nous l'enlèvera. » L'homme en question était Jourdan *Coupe-tête*, ainsi désigné parce que, lors de l'invasion du château de Versailles, il avait coupé la tête aux deux gardes du corps Deshuttes et Varicourt. C'était lui aussi qui avait arraché le cœur à Foulon : il s'en vantait! Ce misérable, successivement boucher, garçon maréchal-ferrant, soldat au régiment d'Auvergne, attaché aux écuries du maréchal de Vaux, marchand de vin à Paris sous le nom de Petit, négociant en garance pour la teinture à Avignon, puis général de l'armée avignonnaise, et enfin chef d'escadron de la gendarmerie, avait trouvé un utile complice de ses déprédations dans le montagnard Rovère, qui, après s'être donné le nom de Fontvielle sous la monarchie, s'était fait élire à la Convention en affirmant qu'il était petit-fils d'un boucher. Ces deux amis, bien dignes l'un de l'autre, furent, dans le Midi, les organisateurs des *bandes noires*. Sous leur direction se forma une association dont le but était l'acquisition à vil prix des domaines nationaux. Chose à peine croyable! plus de cinq cents personnes, revêtues de fonctions publiques, firent partie de cette association d'hommes de proie, aux manœuvres de laquelle Rovère dut d'obtenir, pour quatre-vingt mille livres en assignats, la terre de Gentilly, qui valait cinq cent mille livres en numéraire.

Telle était la situation dans le Midi, lorsque Maignet, conventionnel et robespierriste, y fut envoyé. Il joignait à un esprit modéré une probité courageuse : les impurs trafiquants de patriotisme eurent en lui un ennemi qu'aucune considération personnelle n'arrêta dans l'accomplissement de son devoir. A Rovère, qu'il dénonça, la Convention fut un asile; mais, quant à Jourdan *Coupe-tête*, de quelque sinistre puissance qu'il parût entouré, s'étant une première fois justifié aux Jacobins, où il reçut le baiser fraternel, ses crimes avaient passé la mesure : sur la dénonciation de Maignet, Robespierre obtint que ce scélérat fût livré au Tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort comme convaincu, entre autres forfaits, d'avoir « dilapidé les biens nationaux en s'en procurant à vil prix l'adjudication par l'intrigue et la terreur. »

Plus on pénètre dans l'histoire de la Révolution, plus on est forcé de reconnaître que le parti qu'y représentèrent Robespierre et ses amis fut... le parti des honnêtes gens. Mais ils ne pouvaient faire la guerre avec succès aux révolutionnaires immoraux qu'à la condition de réprimer énergiquement les conspirateurs royalistes, sous peine de passer pour des traîtres et de se livrer aux coups de leurs ennemis. Et de là vient que Maignet, qui, dès son arrivée à Marseille, avait mis en liberté beaucoup de suspects et arraché plusieurs malheureux à la guillotine, se vit néanmoins réduit à recourir, envers les habitants de Bédouin, à des mesures extrêmes.

Situé dans le département de Vaucluse, au pied du mont

Ventoux, le village de Bédouin n'avait cessé de conspirer contre la République, depuis son origine. Là, les machinateurs de trames secrètes avaient toujours eu leur quartier général, et les prêtres insermentés, les religieuses fanatiques, leur rendez-vous favori. A diverses reprises, on y avait mis en délibération l'annulation du vœu de réunion à la France. Non contente de conserver les chaperons des anciens consuls, la municipalité de Bédouin gardait religieusement un écusson aux armes de Louis XVI. On eut la preuve qu'un grand nombre d'habitants correspondaient avec les émigrés, et que beaucoup de maisons contenaient des signes contre-révolutionnaires semblables à ceux de Bésignan et de Jalès : cocardes blanches, brevets monarchiques, patentes du pape, cachets avec fleurs de lis. Tout à coup Maignet apprend que, dans ce foyer habituel de contre-révolution, la loi vient d'être scandaleusement outragée; que, dans la nuit du 12 au 13 floréal (1-2 mai), l'arbre de la liberté a été arraché, le bonnet qui le surmontait foulé aux pieds, et qu'on a traîné dans la boue les décrets de la Convention. La municipalité est sommée de rechercher les coupables; elle s'y refuse et répond : « Nous ne connaissons pas ici de suspects. » Le chef du quatrième bataillon de l'Ardèche écrivit à Maignet qu'il était absolument nécessaire de faire un exemple, et terrible : il opinait pour la destruction de Bédouin. Cet officier était « le même qui, depuis, devint l'allié de la famille impériale, fut duc et maréchal de France; le même que des rois appelèrent leur cousin : » c'était Suchet. A son tour, l'administration du district demande l'anéantissement d'un repaire d'ennemis. Maignet aurait voulu n'atteindre que les coupables : la commune, par le refus de les faire connaître, acceptant la solidarité de l'outrage, on décide qu'après un délai accordé aux habitants pour évacuer leurs maisons et retirer leurs meubles, le feu sera mis au village. Cruel moyen de contenir la contrée! Maignet hésite. « Si vous trouvez cette mesure trop rigoureuse, écrit-il au Comité de salut public, faites-moi connaître vos intentions. » Dans une autre lettre, il soumettait la question au jugement de l'Assemblée. Les instructions arrivent : elles condamnaient Bédouin. Suchet exécuta l'arrêt, et « il y eut à Bédouin quatre cent trente-trois maisons ou édifices rendus inhabitables par l'incendie. » Mais ce qui prouve que ce châtiment, jugé nécessaire par la Convention elle-même pour arrêter l'audace croissante des conspirateurs, ne fut pas appliqué dans toute sa rigueur, c'est que sur le nombre des maisons incendiées « quelques-unes furent peu endommagées, grâce à l'adresse des propriétaires qui simulèrent eux-mêmes un commencement de feu bientôt éteint. »

Quelques jours avant, Maignet avait écrit à Couthon : « Dans le département de Vaucluse, les conspirateurs fourmillent. Si l'on voulait leur appliquer le décret qui ordonne la translation des conspirateurs à Paris, il faudrait une armée pour les conduire, et des vivres sur la route en forme d'étapes. » Il demandait en conséquence l'autorisation de former une commission populaire qui jugeât sur place. Aussitôt les Comités de salut public et de sûreté générale se réunissent; la question est agitée, et l'on arrête qu'il sera établi à Orange (on croyait la ville d'Avignon dominée par un mauvais esprit) une Commission populaire de cinq membres, pour juger les ennemis de la Révolution, dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Couthon proposa cet arrêté; tous l'approuvèrent. Il était parfaitement légal, et c'est à tort qu'on le reprocha depuis aux Comités comme un acte qui excédait leurs pouvoirs.

Voici quelles furent, rédigées par Robespierre, les instructions qu'on envoya de Paris :

« Les membres de la Commission populaire d'Orange sont nommés pour juger les ennemis de la Révolution.

« Les ennemis de la Révolution sont ceux qui, par quelques moyens que ce soit, et de quelques dehors qu'ils se soient couverts, ont cherché à contrarier la marche de la Révolution et à empêcher l'affermissement de la République.

« La peine due à ce crime est la mort; les preuves requises pour la condamnation sont tous les renseignements, de quelque nature qu'ils soient, qui peuvent convaincre un homme raisonnable et ami de la liberté.

« La règle des jugements est la conscience du juge, éclairée par l'amour de la justice et de la patrie; leur but, le salut public et la ruine des ennemis de la patrie.

« Les membres de la Commission auront sans cesse les yeux sur ce grand intérêt; ils lui sacrifieront toutes les considérations particulières.

« Ils vivront dans cet isolement salutaire qui est le plus sûr garant de l'intégrité des juges, et qui, par cela même, leur concilie la confiance et le respect; ils repousseront toutes sollicitations dangereuses; ils fuiront toutes les sociétés et toutes les liaisons particulières qui peuvent affaiblir l'énergie des défenseurs de la liberté et influencer la conscience des juges. Ils n'oublieront pas qu'ils exercent le plus utile et le plus respectable ministère, et que la récompense de leur vertu sera le triomphe de la République, le bonheur de la patrie et l'estime de leurs concitoyens. »

La minute de ces instructions, de la main de Robespierre, ne fut signée d'aucun autre membre du Comité; mais, au procès-verbal d'installation de la Commission d'Orange, on retrouve l'instruction tout entière, signée de Carnot, Billaud-Varenne et Couthon.

Ce qui frappe tout d'abord dans ce document, c'est la subordination absolue des *formes judiciaires* à la conscience du juge. Cette conscience, éclairée par l'amour de la justice, voilà « la règle des jugements. » Point de jurés. Nulle définition précise des actes qui constituent le crime de lèse-patrie. Le but, ce doit être cette chose indéfinie, vague, susceptible de tant d'appréciations diverses : le *salut public*. Comment Robespierre put-il être amené à fermer les yeux sur les dangers, si manifestes, d'une pareille doctrine? Comment put-il en venir à méconnaître cette vérité, si élémentaire, que les *formes* sont la protection nécessaire de l'accusé contre les erreurs possibles ou les passions du juge? Laissons-le s'expliquer lui-même :

« L'aristocratie se défend mieux par ses intrigues que le patriotisme par ses services. On veut gouverner les révolutions par les arguties du palais; on traite les conspirations contre la République comme les procès entre particuliers. La tyrannie tue; la liberté plaide! Et le Code fait par les conspirateurs est la loi par laquelle on les juge! Quoi! quand il s'agit du salut de la patrie, le témoignage de l'univers ne peut suppléer à la preuve testimoniale, ni l'évidence même à la preuve littérale! »

La tyrannie tue, la liberté plaide.... Mais, si la liberté tuait, au lieu de plaider, en quoi différerait-elle de la tyrannie? Sans doute il est, dans le cours des événements humains, des heures fatales qui échappent à l'empire des règles ordinaires; mais, quand ces règles ordinaires se trouvent être des principes absolus de leur nature, qui s'en écarte ouvre des abîmes. Et c'est sur quoi Robespierre s'aveugla, par suite d'une préoccupation que les historiens jusqu'à ce jour n'ont pas signalée.

Robespierre partait de ce point de vue, vrai peut-être en certaines circonstances, mais plein de périls, que les *formes*

n'assurent une protection effective qu'aux coupables puissants. Il avait vu de pauvres gens périr sans avoir été défendus, tandis que des conspirateurs de haut rang n'avaient manqué devant la justice d'aucune des ressources qu'une grande position procure ou que l'or achète. Cette pensée le poursuivait sans cesse ; elle le remplissait d'une indignation dont presque tous ses discours témoignent. Il frémissait au spectacle de la Révolution allant si souvent chercher ses ennemis parmi le peuple même, et les jugeant d'après un système de garanties, réelles pour les forts, et pour les faibles, illusoires. A ses yeux, d'ailleurs, les coupables qu'il importait d'atteindre, c'était, non pas les fauteurs de complots royalistes seulement, mais les révolutionnaires immoraux, insincères et persécuteurs, qui mettaient la Terreur au service de leurs passions personnelles ou de leurs vices, et à qui un habile étalage de patriotisme, leur fortune, une popularité mal acquise, leurs excès même, promettaient l'impunité, pour peu qu'on les combattît avec les armes employées contre des coupables moins accrédités et plus obscurs. Il avait fallu toute l'énergie de Saint-Just pour avoir raison de Schneider; et Jourdan *Coupe-tête* avait pu exercer longtemps son avide tyrannie avant que Robespierre parvînt à l'abattre : que serait-ce quand on aurait affaire à des membres influents de la Convention, s'appuyant au dehors sur des partisans nombreux, Tallien, par exemple, ou Fouché (de Nantes), ou Carrier? Contre des Terroristes de cette espèce, Robespierre ne crut possible que la Terreur même, dont ils avaient tant abusé, et une organisation de la justice révolutionnaire qui permît de les frapper sans leur donner le temps de se reconnaître.

Que telle fût sa pensée, ses propres discours le prouvent de reste ; et les passages suivants, trop peu remarqués, ne laissent aucun doute sur les causes déterminantes de sa politique :

« Grâce pour les scélérats?... Non! Grâce pour l'innocence, grâce pour les faibles, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité! Malheur à qui oserait diriger vers le peuple la Terreur, qui ne doit approcher que de ses ennemis! Malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie, ou avec les attentats des conspirateurs, abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible! Périsse le scélérat qui ose abuser du nom sacré de la liberté, ou des armes redoutables qu'elle lui a confiées pour porter le deuil ou la mort dans le cœur des patriotes! Est-ce nous (lui, Saint-Just et Couthon), qui avons porté la Terreur dans toutes les conditions? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes, ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables et rendre la Révolution redoutable au peuple même? Ce sont les monstres que nous avons accusés, » etc., etc....

Ainsi Robespierre aurait voulu qu'on fît trembler précisément ceux qui faisaient trembler tout le monde. Il avait conçu le hardi dessein de les écraser avec leur propre massue, de tuer la Terreur par la Terreur. Mais il connaissait la puissance et le nombre de ses adversaires; il les voyait d'avance, quand le moment serait venu de les traduire devant la justice, l'environnant de leurs intrigues, l'intimidant par leurs clameurs, s'abritant derrière des arguties de palais, opposant à la vérité morale la vérité judiciaire, et les preuves qui résultent d'un texte artificieusement commenté ou d'un témoignage vendu, à ces preuves morales dont l'évidence parle à toute conscience honnête; il les voyait se servant du ministère des avocats pour attaquer et non pour se défendre, appelant autour d'eux tous leurs partisans sous le nom de témoins, et transformant, ainsi que Danton avait essayé de le faire, le prétoire en champ de bataille. De ces noires pensées qui avaient dicté les instructions adressées à la Commission d'Orange sortit une loi conçue dans le même esprit : la trop fameuse loi du 22 prairial (10 juin), concernant la réorganisation du Tribunal révolutionnaire.

Cette loi, œuvre spéciale de Robespierre, qu'il fit présenter par Couthon sans l'avoir préalablement communiquée à ses autres collègues du Comité de salut public, porte une date remarquable. La fête de l'Être suprême venait d'avoir lieu : rapprochement qui aurait droit d'étonner, si l'on ne se rappelait quelles menaces y avaient retenti à l'oreille de Robespierre, et quelles insultes, comme autant de flèches empoisonnées, lui étaient entrées ce jour-là dans le cœur.

Ce ne fut pas, toutefois, une inspiration soudaine. Le projet en était mûri depuis quelques jours. On n'en faisait point mystère. Les Comités savaient parfaitement que Robespierre préparait une loi calquée sur les dispositions adoptées déjà pour l'établissement de la Commission populaire d'Orange. Au Tribunal, Dumas et les jurés s'en entretenaient tout haut. Fouquier-Tinville en fut instruit par ces rumeurs; il apprit même qu'il était question de supprimer les défenseurs; et il est si faux qu'il fut en tout ceci l'homme de Robespierre, qu'il n'épargna aucune démarche pour faire écarter le projet. Il importe de citer sa déclaration : « Informé que les interrogatoires et les défenseurs devaient être abrogés par une nouvelle loi, je me suis présenté au Comité de salut public, et j'en ai témoigné mon inquiétude aux citoyens Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Carnot, qui s'y trouvaient. Il m'a été répondu formellement que cet objet regardait Robespierre. Je suis allé de là au Comité de sûreté générale, où j'ai témoigné la même inquiétude aux citoyens Vadier, Amar, Dubarran, Vouland, Louis (du Bas-Rhin), La Vicomterie et Élie Lacoste. Tous m'ont répondu qu'il n'était pas possible qu'une pareille loi fût portée, et qu'on verrait... Informé que le projet était de réduire les jurés à neuf et à sept par séance, je m'élevai avec force dans le Comité de salut public contre cette réduction, sur le fondement que, si elle avait lieu, elle ferait perdre au Tribunal la confiance dont il avait joui jusqu'alors. Robespierre, alors présent, me ferma la bouche, en m'objectant qu'il n'y avait que les aristocrates qui pussent parler ainsi. Ce débat eut lieu en présence de Billaud, assis, entre Robespierre et moi, à la table du Comité, et des citoyens Collot, Barère et Prieur. Tous ont gardé le silence, et je me suis retiré. »

Tel était l'état des choses, lorsque le 22 prairial (10 juin) Couthon parut à la tribune. La presque totalité des membres des deux Comités étaient arrivés en grand appareil. Parmi les personnes présentes, on remarquait Billaud, Collot et Barère. Couthon, s'exprimant au nom du Comité de salut public, commence en ces termes :

« Toutes nos idées dans les diverses parties du gouvernement étaient à réformer; elles n'étaient toutes que des préjugés créés par la perfidie et par l'intérêt du despotisme, ou bien un mélange bizarre de l'imposture et de la vérité, inévitable effet des transactions que la raison avait arrachées. Ces notions fausses ou obscures ont survécu en grande partie à la Révolution même.... L'ordre judiciaire nous en offre un exemple frappant. il était aussi favorable au crime qu'oppressif pour l'innocence.... Le régime du despotisme avait créé une vérité judiciaire, qui n'était point la vérité morale et naturelle, qui lui était même opposée, et qui cependant décidait seule, avec les passions, du sort de l'innocence et du crime;

l'évidence n'avait pas le droit de convaincre sans témoins ou sans écrits; et le mensonge, environné de ce cortége, avait celui de dicter les arrêts de la justice. La justice était une fausse religion qui consistait tout entière en dogmes, en rites et en mystères, et d'où la morale était bannie. Les preuves morales étaient comptées pour rien, comme si une autre règle pouvait déterminer les jugements humains; comme si les preuves les plus matérielles pouvaient elles-mêmes valoir autrement que comme preuves morales!.. »

Passant à la nécessité de ne pas confondre les mesures prises par la République pour étouffer les conspirations avec les fonctions ordinaires des tribunaux pour les délits privés : « Les délits ordinaires, continuait Couthon, ne blessent directement que les individus, et indirectement la société entière; et comme, par leur nature, ils n'exposent point le salut public à un danger imminent, et que la justice prononce entre des intérêts particuliers, elle peut admettre quelques lenteurs, un certain luxe de formes, et même une sorte de partialité envers l'accusé; elle n'a guère autre chose à faire qu'à s'occuper paisiblement de précautions délicates pour garantir



L'APPEL DES CONDAMNÉS

le faible contre l'abus du pouvoir judiciare. Cette doctrine est celle de l'humanité, parce qu'elle est conforme à l'intérêt public autant qu'à l'intérêt privé. Les crimes des conspirateurs, au contraire, menacent directement l'existence de la société ou sa liberté, ce qui est la même chose. La vie des scélérats est ici mise en balance avec celle du peuple, et toute lenteur affectée est coupable; toute formalité indulgente ou superflue est un danger public. Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître : il s'agit moins de les punir que de les anéantir. »

Relativement au ministère des défenseurs, Couthon disait : « Les membres du Tribunal criminel ont écrit, il y a déjà assez longtemps, au Comité de salut public, que les défenseurs officieux rançonnaient les accusés d'une manière scandaleuse; que tel s'était fait donner 150 livres pour un plaidoyer; que les malheureux seuls n'étaient pas défendus. »

Ce rapport ne manquait pas d'habileté. Mais quels monstrueux sophismes! Quoi! parce que les malheureux n'étaient pas toujours défendus, il fallait supprimer les défenseurs! Quoi! parce que les formes servaient quelquefois à abriter les coupables, il fallait en disputer la protection aux innocents! Et que signifiaient les conclusions tirées de la différence entre les délits qui mettent la société en péril et ceux qui atteignent seulement les particuliers? quand la justice est

invoquée, la première question est de savoir, quelle que soit l'énormité du crime, si celui qu'on accuse est réellement coupable; que dis-je? plus le crime est énorme, plus on doit apporter de soins et de scrupules dans la manière de le constater, parce que, dans ce cas, si un innocent succombe, le malheur est d'autant plus affreux et l'injustice d'autant plus criante. Eh! en quoi donc la logique de Robespierre et de Couthon différait-elle ici de celle qui, dans tous les mauvais jours, a enfanté tribunaux d'exception, chambres étoilées, hautes cours, commissions militaires, et fait de la justice une tyrannie doublée d'hypocrisie? Diminuer les garanties de l'accusé, en temps de révolution.... quelle pitoyable folie! C'est alors, au contraire, qu'il serait urgent de les multiplier; car, au sein des discordes civiles, la voix de la conscience n'est que trop souvent étouffée par le bruit des passions en lutte; dans la sphère des opinions politiques, si controversables de leur nature, ce qui est crime pour l'un étant vertu pour l'autre, l'*évidence* n'est plus qu'une chose *relative;* le juge, en pareilles circonstances, appartenant toujours à un parti, et au parti vainqueur, peut-il être aussi désintéressé dans le résultat du procès que l'est un magistrat appelé à décider entre des intérêts privés? on l'espérerait en vain. Pas de juge politique en qui l'accusé n'ait un ennemi; et, conséquemment, tout ce qu'on ajoute à la puissance arbitraire du premier, on risque de l'enlever à la justice.

Ces principes furent méconnus par la loi présentée le 22 prairial, comme ils l'avaient été avant et l'ont été depuis par tant de lois, produit de moins nobles passions s'appuyant sur les mêmes sophismes!

Voici les principales dispositions du décret que Couthon présenta :

« Le Tribunal révolutionnaire se divisera par sections composées de douze membres : savoir, trois juges et neuf jurés, lesquels ne pourront juger en nombre moindre que celui de sept.

« Le Tribunal révolutionnaire est institué pour juger les ennemis du peuple....

« La peine portée contre les délits qui appartiennent à la connaissance du Tribunal révolutionnaire est la mort.

« La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de documents, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

« Elle se borne aux points suivants :

« Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

« Nul ne pourra traduire personne au Tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention nationale, le Comité de salut public, le Comité de sûreté générale, les représentants du peuple commissaires de la Convention et l'accusateur public (art. 10).

« L'accusé sera interrogé à l'audience et en public; la formalité de l'interrogatoire secret qui précède est superflue; elle ne pourra avoir lieu que dans les circonstances particulières où elle serait jugée utile à la connaissance de la vérité.

« S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public....

« La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés, des jurés patriotes; elle en refuse aux conspirateurs....

« La Convention déroge à toutes celles des lois précédentes qui ne concorderaient pas avec le présent décret, et n'entend pas que les lois concernant l'organisation des tribunaux ordinaires s'appliquent aux crimes de contre-révolution, et à l'action du Tribunal révolutionnaire (art. 20). »

Être « ennemi du peuple, » c'était, aux termes du décret : Provoquer le rétablissement de la royauté. — Travailler à l'avilissement de la Convention. — Trahir la République dans l'exercice d'une fonction publique, militaire ou civile. — Créer la disette. Mais à côté de ces crimes en figuraient d'autres d'un caractère horriblement vague, comme ceux qui consistaient à semer le découragement; à répandre de fausses nouvelles pour diviser ou troubler le peuple; à dépraver les mœurs; à corrompre la conscience publique. Combien ne fallait-il pas compter sur l'intelligence et l'intégrité des juges, pour être sûr qu'ils n'abuseraient pas des armes que leur livraient des définitions aussi peu précises!

Deux articles semblaient renfermer une menace à l'adresse de la Convention et demandaient à être expliqués. C'étaient le dixième et le vingtième. Jusqu'alors nul membre de la Convention n'avait pu être traduit devant le Tribunal révolutionnaire, sans un décret préalable de l'Assemblée elle-même: les auteurs de la loi du 22 prairial entendaient-ils attribuer désormais aux deux Comités, aux Commissaires en mission, à l'Accusateur public, le droit de poursuivre les représentants du peuple, indépendamment de tout décret de l'Assemblée? C'est ce qui paraissait en effet résulter de l'article 10 rapproché de l'article 20, et ce qui a fait croire à plusieurs historiens que la loi du 22 prairial, dans la pensée de Robespierre, n'avait qu'un but : enlever subitement aux membres qu'il voulait frapper la protection de leurs collègues, désarmer la Convention.

Selon nous, cette hypothèse, qui n'a d'autre fondement qu'un vice de rédaction, ne saurait être admise. Nul homme n'était plus convaincu que Robespierre de la nécessité de tout rapporter à la Convention, comme seule source légitime du pouvoir. A ses yeux, elle était l'organe de la souveraineté du peuple, et rien ne devait se faire que par l'action de ce grand principe, à son ombre du moins et en son nom. Aux Jacobins, il revenait sans cesse à cette profession de foi, en cela si sincère, qu'au 9 thermidor, l'idée de se lever contre la Convention le troublant jusqu'au fond du cœur, il demanda héroïquement à ceux qui le pressaient de signer la révolte : *Mais au nom de qui?* et que, forcé de choisir entre l'abandon de sa croyance et la mort, il choisit la mort!

Qu'aurait-il gagné, d'ailleurs, à mettre chaque membre de la Convention à la merci des Comités? Est-ce que leur puissance était la sienne? Est-ce que, dans le Comité de salut public, il n'avait point contre lui une majorité écrasante? Est-ce que le Comité de sûreté générale n'était pas composé de ses plus cruels ennemis? Comment comprendre que, voulant atteindre sur les bancs de la Convention Bourdon (de l'Oise), Tallien, Fouché, Rovère, Carrier, il eût réclamé le pouvoir de les faire arrêter sans décret préalable.... pour qui? Pour lui-même? Non, mais pour la majorité que conduisaient, dans le Comité de salut public, ses adversaires Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, et, dans le Comité de sûreté générale, les Vadier, les Vouland, les Jagot, les Amar. Son grand moyen d'influence étant l'impression que sa pa-

role avait coutume de produire sur l'Assemblée, quel intérêt avait-il à abdiquer cet avantage?

C'est peu : dans l'hypothèse que nous combattons, Robespierre aurait aussi entendu conférer à l'Accusateur public le droit de traduire directement les membres de la Convention devant le Tribunal révolutionnaire Or, pour qu'une pareille disposition eût été favorable à ses desseins, il aurait fallu que l'Accusateur public lui fût entièrement dévoué : il n'en était rien; Fouquier-Tinville, au contraire, haïssait Robespierre, et son opposition à la loi du 22 prairial dit assez qu'il n'était pas dans la confidence des motifs qui lui donnèrent naissance.

Ces motifs, nous les avons exposés : pour Robespierre méditant la punition de quelques puissants coupables, la question était de leur ôter la ressource de faire de leur procès une bataille.

Toujours est-il que le décret fut interprété par ses ennemis dans le sens d'une attaque aux droits de la Convention, soit crainte réelle, soit artifice de la haine. On avait écouté en silence le rapport de Couthon : à peine a-t-il lu le décret, que Ruamps s'écrie : « Je demande l'ajournement ; si l'ajournement n'était pas adopté, je me brûlerais la cervelle. » Lecointre appuie la proposition. Barère, habile à se ménager une issue, exprime le vœu qu'au moins l'ajournement ne passe pas trois jours, les législateurs, dit-il, ne pouvant avoir qu'une opinion relativement à une loi *toute en faveur des patriotes*. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois sont présents : ils se taisent. Robespierre, prenant la parole avec vivacité, insiste pour qu'on vote séance tenante, dût-on discuter jusqu'à neuf heures du soir. On adopte ses conclusions ; et, après un très-court débat, la loi est votée. Les pouvoirs du Comité étaient expirés : Couthon en propose le renouvellement et ne rencontre aucune résistance.

Mais sous cette adhésion empressée couvaient de vifs ressentiments, qui, le soir même, éclatèrent en scènes scandaleuses. Comme Tallien et deux de ses collègues se promenaient aux Tuileries, causant d'un air très-animé et parlant tout haut de guillotine, ils crurent remarquer qu'on les suivait, marchèrent droit aux curieux, les traitèrent d'espions du Comité, et, les saisissant au collet, les firent conduire au corps de garde. Parmi ces hommes figuraient deux courriers du gouvernement et un membre du club des Jacobins, nommé Jarry. L'affaire fit du bruit, et le Comité y vit, de la part de Tallien, le parti pris de noircir le gouvernement.

Chose honteuse! dans cette loi du 22 prairial, ouverte à tant d'objections accablantes, un seul article frappa les ennemis de Robespierre : celui qui semblait menacer leur sûreté personnelle. Ils avaient voté sous le coup d'une espèce de surprise : pendant la nuit, ils se consultent ; et, le lendemain, profitant de l'absence des membres du Comité, Bourdon (de l'Oise) s'élance à la tribune. « La Convention, dit-il d'une voix émue, n'a pas entendu, par le vote d'hier, que le pouvoir des Comités s'étendrait sur les membres de l'Assemblée, sans un décret préalable. » Le cri *Non! Non!* retentissant de toutes parts : « Je m'attendais à ces heureux murmures, continue l'orateur, ils m'annoncent que la liberté est impérissable. » Il proposa de décréter que, comme par le passé, l'arrestation de tout représentant du peuple serait subordonnée au consentement formel de la Convention. C'était dire que les auteurs de la loi du 22 prairial avaient voulu le contraire, et que la Convention, avertie de leur dessein, les condamnait. Pour éviter le tour hostile de cette déclaration en affirmant néanmoins le principe posé par Bourdon (de l'Oise), Merlin (de Douai) présenta la rédaction suivante, qui fut adoptée : « La Convention, considérant que le droit exclusif de la représentation nationale de décréter ses membres d'accusation et de les faire mettre en jugement est un droit inaliénable, décrète qu'il n'y a pas lieu de délibérer. »

Pendant ce temps, la discorde était au Comité de salut public.

Le 9 septembre 1793, Billaud-Varenne, insistant pour qu'on gardât le nom de « Tribunal révolutionnaire, » substitué à celui de « Tribunal extraordinaire, » avait dit : « *Celui-ci suppose des formes, l'autre n'en doit point avoir.* » Si donc un homme avait perdu le droit de s'élever contre la loi du 22 prairial, c'était certainement Billaud. D'autre part, on se rappelle que, lorsque Fouquier-Tinville alla témoigner au Comité de salut public ses inquiétudes sur l'effet de la loi annoncée, Billaud fut un de ceux qui répondirent que « cet objet regardait Robespierre. » Ce n'est donc pas sans quelque surprise que, dans un récit publié ultérieurement par le premier, de concert avec Collot-d'Herbois et Barère, on le trouve, le lendemain du 22 prairial, reprochant à Robespierre d'avoir présenté, sans communication préalable à ses collègues, « le décret abominable qui faisait l'effroi des patriotes. » Il est peu croyable que de tels mots aient été prononcés, et il ne faut pas oublier que le récit en question fut fait à une époque où, pour les auteurs, il y allait de la vie de repousser la responsabilité de la loi du 22 prairial et de la qualifier « d'abominable. » Ce qui est moins improbable, c'est que Billaud, ainsi qu'il le raconte, reprocha effectivement à Robespierre d'avoir agi, en cette circonstance, avec Couthon seul. Il paraît que la scène fut très-violente. Robespierre se rejeta sur ce que tout jusqu'alors s'était fait de confiance dans le Comité. Billaud protestant de plus belle, la fureur, s'il faut l'en croire, s'empara de Robespierre, dont les cris devinrent si forts, qu'on les entendait de la terrasse des Tuileries, et qu'il fallut fermer les fenêtres. « Personne ne me soutient, disait-il avec désespoir. Les complots m'enveloppent. » Se tournant vers Billaud : « Je sais qu'il y a dans la Convention une faction qui veut me perdre, et tu défends ici Ruamps. — Il faut donc dire, reprend Billaud, d'après ton décret, que tu veux guillotiner la Convention nationale. » Ces mots portent au comble l'agitation de Robespierre. « Vous êtes tous témoins, s'écrie-t-il, que je ne dis pas que je veuille guillotiner la Convention nationale. » Alors, l'œil fixé sur Billaud, il ajoute : « Je te connais maintenant. — Et moi aussi, répond ce dernier, je te connais comme un contre-révolutionnaire. » Robespierre était si profondément ému, qu'il ne put retenir ses larmes, et la séance avait été si orageuse, que, pour dérober au public le secret de ces déchirements intérieurs, il fut convenu que désormais le Comité tiendrait ses séances un étage plus haut.

Voilà à quoi se réduisait cette prétendue dictature de Robespierre, dont l'idée, si habilement accréditée depuis, a servi à le rendre comptable, aux yeux du monde, de tant d'excès qu'il désavouait, qu'il combattit et qu'il avait résolu de punir, au péril de sa vie.

Le 24 prairial (12 juin), Couthon alla se plaindre à la Convention du sens attaché aux articles 10 et 20 de la loi présentée par lui l'avant-veille. Avec des éclats d'indignation et une véhémence où la sincérité débordait, il repoussa l'interprétation de Bourdon (de l'Oise). Il accorda que ce dernier *pouvait* n'avoir pas eu de mauvaises intentions, mais, après avoir prononcé le mot : « *calomnie atroce*, » il demanda pourquoi, quand certaines dispositions d'une loi soumise à la Convention paraissaient obscures, on n'appelait pas le Comité à s'en expliquer, au lieu de l'insulter, en son absence, par

l'adoption d'hypothèses hâtives. Il finit en demandant que l'Assemblée passât à l'ordre du jour sur les propositions de la veille, et « les frappât ainsi du juste dédain qu'elles méritaient. »

A ce discours emporté et hautain, qui fut applaudi à plusieurs reprises, Bourdon (de l'Oise) fit une réponse dont l'excessive modération ressemblait à la peur. Il réclama comme un droit inhérent à la liberté celui de concevoir des inquiétudes *peut-être mal placées*. Il assura qu'Audoin, un de ses collègues, était allé prévenir le Comité des observations que la loi provoquait. Une phrase de son discours souleva de vifs applaudissements, c'était celle-ci : « J'estime Couthon, j'estime le Comité, j'estime l'inébranlable Montagne qui a sauvé la Liberté. »

Aussitôt Robespierre monta à la tribune et, d'un ton sévère : « Le préopinant, dit-il, a cherché dans la discussion à séparer le Comité de la Montagne. La Convention, la Montagne, le Comité, c'est la même chose. » Interrompu par de vifs applaudissements, il continue : « Tout représentant du peuple qui aime sincèrement la Liberté et est déterminé à mourir pour la patrie, est de la Montagne. » Ici de nouveaux applaudissements se font entendre, et l'Assemblée se lève d'un élan spontané en signe d'adhésion. « Ce serait, ajoute-t-il, outrager la patrie, que de souffrir que quelques intrigants, plus méprisables que les autres parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforçassent d'entraîner une portion de la Montagne et de s'y faire les chefs d'un parti. » A ces mots, Bourdon (de l'Oise) proteste que jamais son intention n'a été de se faire chef de parti. Robespierre reprend : « Ce serait l'excès de l'opprobre que quelques-uns de nos collègues, égarés par la calomnie sur nos intentions et le but de nos travaux.... — Je demande, interrompt Bourdon (de l'Oise), qu'on prouve ce qu'on avance. On vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat. » La réplique du sombre orateur qui occupait la tribune fut courte et terrible . « Je n'ai pas nommé Bourdon. Malheur à qui se nomme lui-même ! » Bourdon (de l'Oise) veut répliquer; mais son trouble est si grand, que la parole expire sur ses lèvres. Au sortir de la séance, il se mit au lit, et le garda pendant un mois. Un moment, les médecins craignirent pour ses jours ; « ils eurent, écrit Lecointre, beaucoup de peine à le rappeler à la *raison* et à la *vie.* »

Son ami Tallien ne déploya guère plus de fermeté. Attaqué sur le fait du 22 prairial au soir, qu'il prétendit n'avoir pas été présenté d'une manière exacte, il fut flétri par Robespierre comme un de ces hommes qui appellent le mensonge au secours du crime; et Billaud-Varenne dit en propres termes : « L'impudence de Tallien est extrême; il ment à l'Assemblée avec une audace incroyable. » La discussion, arrivée à ce point d'aigreur, ayant été fermée, cette circonstance explique peut-être le silence que garda Tallien ; mais ce que rien n'explique, si ce n'est une indigne frayeur, c'est la lettre qu'il écrivit à Robespierre le lendemain de la séance, lettre pleine de ménagements, d'une humilité singulière, où il se défend avec beaucoup de douceur d'être un homme immoral, un mauvais citoyen, et qui respire un sentiment d'effroi avoué maladroitement dans cette phrase : « Ne crois pas que ce soit la crainte qui me fasse parler ainsi. »

Pour en revenir à la séance du 24 prairial, la défaite de ceux qui avaient trouvé à redire au rapport de Couthon y eut le caractère d'une déroute. Lacroix (de la Marne) déclara qu'il n'avait jamais été dans son esprit de suspecter les intentions des Comités. Merlin (de Douai) expliqua sa motion de manière à la faire considérer comme une atténuation de celle de Bourdon (de l'Oise), ajoutant : « Si mon esprit a erré, il n'en a pas été de même de mon cœur. » Barère, voyant de quel côté le vent tournait, se mit à lire des lettres particulières rendant compte d'un bal masqué à Londres, bal moitié politique, où l'on avait remarqué une Charlotte Corday sortie du tombeau, et poursuivant Robespierre un poignard à la main. Sa conclusion fut que le considérant voté la veille devait être rapporté; et c'est ce qui eut lieu, après quelques paroles de Couthon, qu'accueillirent les plus vifs applaudissements.

De tout ceci deux choses résultent clairement. la première, que l'ascendant moral de Robespierre dans la Convention était considérable ; la seconde, que son influence dans le Comité de salut public était très-contestable et très-contestée. Quant au Comité de sûreté générale, sa perte y était depuis longtemps résolue, et il le savait bien. En réalité, il n'avait, comme membre du gouvernement, que deux appuis : Saint-Just, presque toujours en mission, et Couthon, souvent malade. Or, le système qui consistait à concentrer sur lui toutes les haines en le rendant seul responsable de tous les actes du pouvoir, n'en prenait pas moins chaque jour un développement formidable ! Tant d'injustice l'accabla. Il sentit son cœur flétri à l'idée de cet affreux piédestal où ses ennemis le posaient dans l'attitude d'un tyran. La dernière sortie de Billaud-Varenne ne lui permettant plus aucune illusion sur le caractère furieux des résistances qui l'attendaient, il se crut réduit à l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal. Que résoudre alors? Il imagina d'abandonner, sinon le titre, au moins les fonctions de membre du Comité de salut public, pour qu'il restât bien démontré que les maux de la patrie n'étaient point son ouvrage ; pour que le fait de la tyrannie, subsistant dans toute sa force après la retraite du *tyran*, servît à confondre les calomniateurs.

Mais, en se retirant, il laissait entre les mains de ses ennemis une arme dont ils firent un abominable usage, et dont l'invention devait à jamais charger sa mémoire, puisque cette arme, c'était lui qui l'avait forgée. S'il se flatta de l'espoir que la postérité, lui tenant compte des intentions, oublierait les résultats, son erreur fut profonde. Le sang dont nous l'entendrons bientôt déplorer l'effusion, et que versèrent des hommes qui faisaient horreur, ce sang est resté sur son nom. Qu'on dise donc encore que « le but justifie les moyens ! » Robespierre tomba un moment dans le piége de cette doctrine captieuse, et l'expiation pour lui n'a pas été épuisée par la mort !



LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE I

CAMPAGNE DE 1794

PENDANT ce temps, la Révolution poursuivait au dehors le cours de ses prodiges militaires; et au nord, comme au midi, à l'est, comme à l'ouest, sur ses frontières et au delà, sur l'Océan même, partout enfin, elle faisait face à ses ennemis. Jamais peuple ne s'était montré capable d'efforts plus gigantesques. Pour la campagne de 1794, la France révolutionnaire, toute déchirée qu'elle était par la guerre civile, n'enfanta pas moins de treize armées, formant un ensemble de près d'un million de soldats, dont sept cent mille présents sous les armes.

Quant à son attitude, elle avait quelque chose de si indomptable, que ce fut dans les conseils des souverains un sujet de stupeur d'abord, et ensuite de désespoir.

La sourde mésintelligence qui régnait entre l'Autriche et la Prusse avait été cruellement envenimée par les désastres de la campagne de 1793, dont on vit le duc de Brunswick et Wurmser se renvoyer la responsabilité avec une aigreur qui, parmi les officiers de l'une et l'autre armée, éclata bientôt en provocations scandaleuses et en duels. Le duc était tombé dans un découragement si profond, qu'il demanda un successeur, et fut remplacé, à la tête des troupes prussiennes, par le vieux maréchal Mallendorff : événement qui vint assombrir d'une manière étrange les perspectives de la coalition. De leur

côté, les conseillers de l'empereur d'Autriche, Thugut, Lascy, Colloredo, déploraient la guerre, qu'ils avaient si mal dirigée. La France leur apparaissait maintenant comme un immense nid de guerriers; ils s'étonnaient de cet infatigable enthousiasme qui ignorait l'impossible, s'exaltait jusqu'au délire devant la mort, et trouvait tout simple qu'on *décrétât la victoire*. Le génie des hommes qui, en France, conduisaient les affaires n'était pas pour l'Europe un moindre sujet d'épouvante; car les plus violents adversaires des membres du Comité de salut public, au dehors, étaient forcés de s'incliner devant leur haute intelligence et leur fier courage. Adieu ces rêves d'invasion et de partage de nos provinces, si complaisamment caressés au début! Depuis que Lyon et Toulon avaient succombé, la seule invasion qui ne parût pas chimérique était celle... des Français en Allemagne. Ce qui est certain, c'est que Thugut fit faire au Comité de salut public des ouvertures détournées, et qu'elles furent rejetées avec hauteur. « Il faut la fermentation de la liberté aux Républiques, » avait dit Barère en pleine Assemblée.

Pitt fut l'homme qui, dans cette crise, ranima et soutint la Coalition expirante. Il attisa autour de lui le feu des vieilles animosités nationales; il fit peur aux Anglais, tantôt de nos assignats, tantôt de nos principes; sa politique haineuse sut s'imposer à l'Espagne et à la Hollande, qui servaient ses froides fureurs sans en partager l'excès; il acheta par un subside annuel de 200 000 liv. st. la continuation de l'alliance armée du roi de Sardaigne; contre les puissances neutres, la Suède, le Danemark, la Suisse, pour les asservir à son parti-pris d'affamer la France, il employa tour à tour la violence et la menace; enfin, il trouva moyen, comme on va le voir, de retenir les armées allemandes sur les champs de bataille qu'elles avaient arrosés déjà de tant de sang.

Et tout cela, dans quel but? A la question, éternellement reproduite par l'opposition : *What is the object of the war?* jamais le ministre et ses partisans ne répondirent d'une manière uniforme. Selon Burke, l'objet de la guerre était la restauration de l'ancienne monarchie en France; selon M. Canning et M. Jenkinson, c'était la destruction du parti jacobin; selon Pitt, c'était quelquefois l'un, quelquefois l'autre, ou bien, l'objet de la guerre était simplement de conquérir la paix. Un jour que l'opposition pressait le ministère de s'expliquer sur ce point avec précision, Canning, perdant patience, s'écria : « Mais, en vérité, ces messieurs parlent de l'*objet* de la guerre comme si c'était une chose matérielle, qu'on pût prendre dans sa main, placer sur la table, tourner, retourner, examiner en ouvrant bien les yeux. Cela étant, je me déclare, quant à moi, incapable de les satisfaire. »

L'embarras venait de l'impossibilité d'avouer décemment qu'après avoir mis le feu au monde sous prétexte de sauver d'une nouvelle irruption de barbares la religion, la morale, la justice, l'humanité, on ne poursuivait en réalité, à travers l'embrasement général, que l'accroissement de la puissance anglaise par la destruction de notre marine, la ruine de notre commerce et l'anéantissement définitif de notre système colonial, tant aux Antilles que dans les Indes. Pudeur ou hypocrisie, cette réserve est chose dont on est presque tenté de savoir gré à Pitt, quand on songe avec quelle insolence la Russie et la Prusse, pendant ce temps, se partageaient les lambeaux de la Pologne, et que les Autrichiens ne se faisaient pas scrupule de prendre possession de Condé et de Valenciennes, *au nom de l'Empereur*.

Les débats qui, en Angleterre, signalèrent, au mois de janvier 1794, l'ouverture de la session, méritent d'arrêter un instant nos regards.

Le discours de la Couronne contenait ce passage caractéristique :

« Nous sommes engagés dans une lutte, du succès de laquelle dépendent le maintien de notre Constitution, le maintien des lois, le salut de la religion, et la sécurité de toute société civile. »

De son côté, Pitt, dans le cours de la discussion, déclara que le principal but de la guerre était la destruction du système adopté par les Français, système, dit-il, « incompatible avec l'ordre général de la société et l'existence de tout gouvernement régulier. »

Dans la Chambre des Communes, lord Mornington alla plus loin. Après avoir tracé de la Révolution française un épouvantable et calomnieux tableau, il affirma « qu'il ne fallait entendre à aucune proposition de paix, tant qu'il existerait en France un gouvernement jacobin. »

Cette fois, les explications étaient précises, sinon complètes.

Ainsi, à en juger par les motifs qu'on avouait, il importait que des trésors immenses fussent engloutis et que l'Europe ruisselât de sang parce que les idées politiques des Jacobins et le mode de gouvernement établi en France ne se trouvaient pas être du goût de M. Pitt!

Mais que devenait alors le principe tant de fois proclamé par lui-même, qu'un pays n'a pas le droit de se mêler du gouvernement intérieur d'un autre pays?

Le ministre avait une étrange façon d'éluder ce dilemme : c'était de prétendre qu'en France il n'y avait pas, à proprement parler, de gouvernement. Or, voici en quels termes lord Lansdown, dans la Chambre des Lords, faisait justice de cette argumentation misérable : « Ah! il n'y a pas de gouvernement en France? Demandez au général Wurmser! Demandez au duc de Brunswick et au roi de Prusse! Demandez à lord Hood et à sir Gilbert Elliot! Demandez aux royalistes de la Vendée! Demandez aux Espagnols en fuite!... Non, il n'est pas vrai que cette guerre soit née de la nécessité de repousser une agression injuste : ce qu'on veut, c'est prescrire des lois à une nation indépendante.. »

On mettait en avant les grands mots de civilisation, de justice, etc.... M. Courtenay, dans la Chambre des Communes, déchira le voile d'une main violente. Mettant à nu sans détour le côté hypocrite de la Coalition : « Est-ce que l'Empereur, dit-il, ne s'est pas emparé de Condé et de Valenciennes, comme d'une propriété à lui? Est-ce que cet acte, si contraire à ses déclarations solennelles, n'a pas excité l'indignation de tout émigré généreux? Est-ce que l'abbé Maury lui-même, à Rome, n'a pas dit, en présence d'un cercle nombreux : « Ne « souffrons pas le partage de la France. Celui de la Pologne « est sous nos yeux. Pour conserver notre pays, faisons-nous « plutôt Jacobins? »

Fox ne fut pas moins véhément : « Si la haine du vice, dit-il, était une juste cause de guerre entre nations, avec lequel de nos présents alliés serions-nous donc en paix, juste ciel? En Pologne, on foule aux pieds la liberté; le despotisme a saisi dans ses serres cette belle portion de la création, et voilà que les malheureux habitants sont réduits à la condition qui pèse sur les autres esclaves de leurs nouveaux maîtres; que dis-je? on ajoute ici l'insulte à la cruauté, et l'on force les victimes à célébrer par un *Te Deum* la douceur de leur destinée!... Rappellerai-je les démarches du gouvernement anglais et ses menaces pour contraindre la Suisse, le Danemark et la Suède à rompre tout commerce avec la France : infraction scandaleuse aux droits des Neutres? O honte! ô souillure

ineffaçable imprimée au nom anglais! Vraiment, quand j'examine la politique adoptée aujourd'hui par les diverses Cours, quand je regarde l'infâme conduite de la Russie et de la Prusse à l'égard de la Pologne, je tremble, je l'avoue, pour le sort de l'Europe. »

Vaines protestations! Dans la Chambre des Communes, la noble politique de Fox n'eut que 29 voix, contre 277 accordées à son rival; et, dans la Chambre des Lords, les conclusions du discours de la Couronne passèrent à une majorité de 97 voix contre 12. Ces douze hommes, — une place leur est due dans l'histoire de la France et dans celle de l'humanité, — furent les ducs de Norfolk et de Bedford; le marquis de Lansdown; les comtes de Derby, de Lauderdale, de Cholmondely, de Guilford, d'Albemarle et d'Egmont; lord Saint-John, lord Chadworth, et enfin le comte Stanhope, de tous les amis de la Révolution française au dehors, le plus ardent et le plus infatigable.

Il ne faut pas croire, au reste, que l'opposition de Fox, de Stanhope, de Shéridan, manquât d'appui parmi le peuple. Lorsque le roi était allé ouvrir la session, des rassemblements fort animés s'étaient formés autour de sa voiture, réclamant le renvoi de Pitt, les provisions à bon marché, et criant: « Pas de guerre! » Quelques-uns assurent qu'on cria: « Pas de roi! » Le gouffre financier creusé par cette guerre dévorante s'élargissait en effet de jour en jour; le peuple, désespéré, pliait sous le poids des taxes, et le mécontentement revêtit bientôt des formes si alarmantes, que Pitt, décidé à ne reculer devant rien, proposa la suspension de l'*Habeas corpus*. Il aurait proposé de fermer la Chambre des Communes et d'en jeter les clés dans la Tamise, que l'étonnement n'aurait pas été plus profond, l'émotion moins vive. Pour comble, il exigeait une décision immédiate. « Je ne suis pas sanguinaire, s'écria Shéridan hors de lui; mais je ne serais pas fâché que le ministre qui conseille à Sa Majesté de presser à ce point l'adoption d'un bill de cette importance perdît la tête sur l'échafaud. » Le bill fut emporté presque de haute lutte, mais non sans provoquer des protestations brûlantes. Stanhope motiva la sienne de la manière suivante : « Parce que j'abhorre l'idée d'établir dans ce pays un système dangereux et inconstitutionnel de *lettres de cachet*. »

Et quel argument Pitt mettait-il en avant, pour renverser de la sorte le grand palladium des libertés anglaises? La nécessité! Lui qui jamais n'avait admis l'empire de la nécessité, quand il s'était agi de juger les actes violents auxquels une situation sans exemple poussa la Révolution française!

Quoi qu'il en soit, la continuation de la guerre ainsi résolue, le gouvernement anglais y apporta une singulière vigueur. Les forces de mer qui, à l'origine des hostilités, n'étaient que de treize vaisseaux de ligne et trente frégates, avaient été portées, depuis, à quatre-vingts vaisseaux de ligne et cent frégates, ce qui formait, en y comprenant les vaisseaux armés au service du public, un ensemble de plus de trois cents voiles: on redoubla d'efforts. Pitt appela la France *une nation armée*, et obtint du Parlement que les forces employées dans la marine britannique fussent augmentées jusqu'à quatre-vingt-cinq mille hommes et celles de terre jusqu'à soixante mille. En même temps, il combattait avec succès auprès de l'empereur d'Autriche l'influence de Thugut, porté à la paix.

En conséquence, un tacticien renommé, le baron de Mack, ayant été mis à la tête de l'état-major autrichien, la question d'un nouveau plan de campagne, plus décisif que les précédents, fut vivement agitée, à Bruxelles d'abord, puis à Londres. S'emparer de Landrecies, au centre de la ligne française, marcher ensuite directement sur Paris par Guise et Laon, et, pour assurer le flanc droit de l'armée envahissante, inonder la Flandre maritime, seul moyen péremptoire d'empêcher les Français de tourner la masse des assaillants, tel était le plan que Mack proposa.

Mais le moment était mal choisi pour une invasion, quand la France entière était debout l'épée au poing, ce qui fit dire à Rivarol, alors à Bruxelles : « Les Coalisés sont toujours en retard d'une idée, d'une année et d'une armée. »

D'ailleurs, le zèle de la Prusse était loin de répondre à celui de ses alliés. Le monarque prussien commençait à être horriblement fatigué d'une lutte où il voyait tomber et disparaître, comme en un gouffre béant, tout son or et ses armées. Sa pensée fixe désormais était d'être indemnisé des frais de la guerre par la cour de Vienne; et, les refus de celle-ci l'irritant, le Comité de salut public conçut l'espoir de le détacher de la Coalition. Quelle ne fut pas la surprise des habitants de Francfort, lorsqu'un beau jour ils virent entrer en triomphe, s'étalant dans un magnifique carrosse qui avait servi à Louis XVI et sur les quatre panneaux duquel était peint, en guise d'écusson, un bonnet rouge, les trois commissaires du Comité de salut public, Ochet, Paris et Fittermann! Ils venaient s'aboucher avec le général Kalkreuth, sous prétexte de traiter d'un échange de prisonniers; mais la réception officielle qui leur fut faite éveilla d'étranges doutes. Mal accueillis par la population, ils obtinrent, au contraire, de toutes les autorités les plus grands égards; deux sentinelles furent mises à leur porte, et ils mangèrent à la table de Kalkreuth.

De là le bruit que leur mission ostensible n'était qu'un prétexte. Il est vrai que le roi de Prusse démentit ces rumeurs, dans l'espoir qu'à défaut de l'Autriche les cercles allemands se chargeraient d'entretenir provisoirement ses troupes; mais, informé que les princes et États auxquels il adressait cette demande préféraient employer leurs propres soldats à en entretenir d'autres qui ne seraient pas à leur disposition, sans plus attendre, il envoya ordre à l'armée prussienne de rentrer dans ses foyers, déclarant qu'il fournirait dans la guerre présente son contingent d'empire, vingt mille hommes, et rien au delà!

Les motifs dont il colora cette résolution auprès du gouvernement britannique sont remarquables. « La France, dit-il, est une nation indomptable; ses ressources sont infinies, et l'esprit qui l'anime est absolument irrésistible. »

Devant cette défection imminente, les deux puissances maritimes de la Coalition n'hésitèrent pas. La Hollande, qui tremblait d'être écrasée, et l'Angleterre, qui voulait à tout prix poursuivre le cours de ses avantages sur l'Océan, offrirent de concert à la Prusse ce qu'elle désirait, de l'argent. Par un traité signé à la Haye, le 28 avril 1794, il fut convenu que le roi de Prusse s'engagerait à fournir une armée de soixante-deux mille quatre cents hommes; que cette armée resterait sous le commandement d'un général prussien; qu'elle agirait contre l'ennemi commun, soit séparément, soit concurremment avec un corps de troupes à la solde des puissances maritimes; que, de leur côté, l'Angleterre et la Hollande s'engageaient à payer au roi de Prusse un subside mensuel de 50 000 livr. st. jusqu'à la fin de la guerre, et, immédiatement, une somme de 3 0 000 liv. st., sans préjudice de 100 000 liv. st. à lui fournir lors de la rentrée des troupes prussiennes dans leur territoire. Les signataires étaient lord Malmesbury, Haugwitz et Fagel.

Mais, pendant que l'Angleterre s'épuisait en efforts pour

empêcher la Coalition de se dissoudre, un événement inattendu venait rejeter le roi de Prusse dans ses incertitudes. Le 23 mars, Kosciusko était entré à Cracovie; puis, marchant au-devant des Russes, il les avait battus à Raslawice. Le 27 avril, Varsovie se soulève, chasse l'étranger. La Pologne était en pleine insurrection.

Telle se présentait la situation générale, lorsque la campagne de 1794 s'ouvrit dans les Pays-Bas, principal théâtre de la guerre.

Les Autrichiens, Anglais, Hanovriens et Hollandais, au nombre de cent cinquante mille hommes, s'étendaient depuis la Meuse jusqu'à la mer, et occupaient trois de nos places



MOREAU

fortes, Clairfayt, à la droite, tenant la Flandre occidentale avec vingt-cinq mille hommes.

Depuis la Meuse jusqu'à la Moselle, vingt-cinq mille soldats, sous les ordres de Beaulieu, couvraient le pays de Liége, de Namur et de Luxembourg.

Soixante-cinq mille Prussiens étaient cantonnés sur la rive gauche du Rhin, autour de Mayence.

Enfin, cinquante-cinq mille combattants, Allemands et émigrés, tenaient la rive droite du Rhin, de Manheim à Bâle, sous les ordres du duc de Saxe-Teschen.

A ces trois cent quinze mille hommes, les Français avaient à opposer :

1° L'armée du Nord, forte de cent cinquante mille hommes, commandée par Pichegru, et campée sur divers points, de Maubeuge à Dunkerque;

2° L'armée des Ardennes, de trente mille hommes, com-

mandée par le général Charbonnier, et répandue depuis Givet jusqu'à Sedan;

3° L'armée de la Moselle, de quarante-quatre mille combattants, d'abord aux ordres de Hoche et ensuite aux ordres de



VANDAMME

Jourdan; elle occupait le terrain compris entre Longwy et Bliescastel;

4° L'armée du Rhin, sous le général Michaud, forte d'environ soixante mille hommes, et qui, ayant sa gauche à Kaiserslautern, son centre sur la ligne de Spirebach, prolongeait sa droite sur Huningue.

D'où il résulte que, contre trois cent quinze mille hommes, la République n'avait à en mettre en ligne que deux cent quatre-vingt-quatre mille; à quoi il faut ajouter que les Français étaient en majeure partie des troupes de nouvelle levée, et que leur cavalerie était disproportionnée à celle de l'ennemi.

Mais ce qui manquait aux alliés, c'était l'accord. L'égoïsme de l'Autriche, qui ne songeait qu'à ses intérêts particuliers, eut à combattre la raideur anglaise. L'idée de servir sous Clairfayt avait paru choquante au duc d'York : il refusa net. Des altercations violentes s'élevèrent, et tout ce qu'on put obtenir du duc fut qu'il servirait sous l'Empereur, si celui-ci venait prendre le commandement en personne. Il fallut donc que l'Empereur quittât sa résidence, son inauguration comme duc de Brabant offrant, du reste, un prétexte plausible. Le 15 germinal (4 avril), il était à Bruxelles. Une étrange ordonnance l'y avait précédé : « Quiconque sera convaincu de conspiration tendant à propager le système français sera mis à mort. » En quoi la Terreur monarchique le cédait-elle ici à la Terreur révolutionnaire?

Les armées se mirent en mouvement. Le 28 germinal (17 avril), l'ennemi repousse les divisions du centre de l'armée du Nord, et le prince d'Orange investit Landrecies. Pour secourir cette place, Pichegru envoie le général Chapuy avec la division de Cambray, pendant que lui-même tente une diversion sur Courtray. Chapuy rencontre le duc d'York devant les redoutes de Troisville, éprouve un sanglant revers, et meurt sur le champ de bataille. Plus heureux dans la Flandre occidentale, Pichegru bat Clairfayt près de Mouscron et s'empare de Menin. Il y avait dans cette ville un corps d'émigrés : par un coup d'audace qui fut fort admiré, ils se firent jour l'épée à la main, prouvant ainsi qu'en France la bravoure est de tous les partis.

La prise de Menin fut compensée, pour les alliés, par celle de Landrecies, qui eut lieu le même jour, 11 floréal (30 avril). Landrecies ouvrit ses portes à l'ennemi, après un bombardement de cinquante heures, qui ne laissait plus que des ruines. Et il ne tint pas aux habitants que ces ruines ne leur servissent de tombeau. « Ils opposèrent à la trahison et à la lâcheté d'une garnison de huit mille hommes une bravoure et une fidélité républicaines que les femmes partagèrent, et qui seules auraient sauvé la place, si leur énergie n'eût été enchaînée par cette indigne troupe, punie aujourd'hui de son crime par une captivité que le témoignage d'une bonne conscience n'adoucit point et que le remords doit rendre plus pénible. »

Le moment que Mack avait attendu avec tant d'impatience était donc arrivé : la Coalition occupait le point d'où, selon lui, le mouvement d'invasion devait s'accomplir : il demanda l'exécution de son plan. Mais dans ce plan, comme on l'a vu, entrait l'inondation de la Flandre maritime; et c'est à quoi les habitants s'opposèrent, préférant un débordement de républicains, et, en outre, secrètement excités, dit-on, par Clairfayt, auquel la réputation de Mack portait ombrage.

Pichegru avait échoué au centre, et réussi à la gauche : il en conclut qu'il devait s'attacher à agir sur les ailes. Cela revenait à vouloir envelopper une armée immense, une armée qui ne comptait pas moins de cent cinquante mille hommes : tentative hasardeuse à l'excès ! Et c'est ce dont Pichegru aurait fait, peut-être, la fatale expérience, si le généralissime autrichien, le prince de Cobourg, eût suivi sa première idée, qui était de marcher rapidement sur Courtray, avec cent vingt mille hommes, de se placer entre les frontières de France et Pichegru, et de le forcer à combattre dans une position d'où il n'aurait pu se retirer, s'il eût été battu, auquel cas la masse des alliés revenant sur l'armée des Ardennes, qui opérait à la droite, l'eût infailliblement écrasé. Heureusement le prince de Cobourg, changeant d'avis, se mit à distribuer ses forces entre tous les points menacés, comme si son rôle eût été de garder la défensive. Tandis qu'il restait lui-même à Landrecies, il envoya le duc d'York à Tournay, au secours de Clairfayt, et donna ordre au prince d'Orange d'aller renforcer le prince de Kaunitz qui, vers la Sambre, tenait tête à l'armée des Ardennes.

Cependant Clairfayt, après avoir passé la Lys et s'être réuni au général Harmeslein, s'avançait sur Courtray, s'emparait du faubourg de Bruges, et coupait la communication avec Menin, en occupant le village de Wevelghem. Le général Souham, parti de Courtray, pour une expédition que le mouvement des Autrichiens contraria, revint sur ses pas précipitamment, rejoignit Vandamme dans Courtray, et détachant Macdonald et Malbranck sur Menin pour y franchir la Lys et tourner Clairfayt, il se tint prêt à l'attaquer de front. L'engagement eut lieu le 22 floréal (11 mai). Depuis la chaussée de Bruges jusqu'à celle de Menin, le front des Autrichiens était couvert par sept batteries, qui foudroyaient les deux débouchés par où les Français pussent opérer leur sortie, sans compter que les tirailleurs ennemis se trouvaient embusqués dans les maisons des deux faubourgs, dans les blés, dans les colzas, jusque sous les moulins. L'intrépide impétuosité des républicains surmonta tous ces obstacles. Deux fois repoussés, ils reviennent au combat, et, à la troisième charge, enfoncent l'aile gauche de l'ennemi. Il était alors dix heures du soir. Clairfayt, profitant de l'obscurité, se retira sur Thielt.

C'est alors qu'à l'état-major autrichien, Mack proposa ce qui fut appelé *Plan de destruction*. Les alliés pouvant disposer de quatre-vingt-dix mille hommes, il s'agissait de couper la gauche de l'armée française de Lille et des frontières, et de la contraindre à combattre ayant la mer du Nord à dos. En conséquence, le 26 floréal (15 mai), l'Empereur et le prince de Cobourg portent le quartier général à Tournay.

Pichegru, alors en tournée à son aile droite, du côté de la Sambre, avait laissé ses troupes dans les positions que voici : la division Souham était à Menin, la division Moreau à Courtray, la division Bonnaud à Sainghien; des détachements occupaient Lannoy, Leers, Waterloo, Tourcoing, Lincelles, Werwick et Mouscron.

Quant aux alliés, leurs principales forces campaient à Lamain et Marquain. Le général Clairfayt était à Thielt et le prince Charles à Saint-Amant.

Souham et Moreau, jugeant par les préparatifs de l'ennemi qu'une attaque est imminente, se rapprochent de Lille, tandis que l'armée ennemie se met en mouvement.

A la suite de divers engagements, les alliés se trouvaient établis, le 28 floréal (17 mai), entre les corps de Souham et Moreau, et la frontière; mais leurs troupes étaient tellement disséminées, qu'il n'y avait pas lieu à de grandes alarmes.

Toutefois, il importait de prévenir la réunion des colonnes ennemies. C'est pourquoi, dès le 29 floréal (18 mai), les généraux français prirent l'offensive.

Moreau, avec environ huit mille hommes, marche à la rencontre de Clairfayt, qui en commandait vingt-cinq mille, et engage hardiment le combat. Les républicains déployèrent une valeur qui n'eut d'égale que l'habileté de leur général. Le nombre l'emporta néanmoins; et Moreau se retira sur Bousbeck, où il sut se maintenir.

Pendant ce temps, Souham, ayant sous ses ordres qua-

rante-cinq mille combattants, dispersait à Tourcoing la colonne du général Otto; et Bonnaud, qui n'avait laissé que des détachements en présence du prince Charles, courait attaquer, dans Lannoy et Roubaix, le duc d'York. Celui-ci croyait les Français retenus dans Lille par l'archiduc : il s'étonne de les voir sur ses derrières, tient bon cependant, mais, informé bientôt de l'approche de Souham, et craignant d'être enveloppé, donne le signal de la retraite. Elle dégénéra en déroute, tant la fougue des républicains devint irrésistible! Une prodigieuse quantité de blessés et de morts, quinze cents prisonniers, soixante canons, chevaux de selle, chevaux d'artillerie, bagages, caissons, deux drapeaux et deux étendards, tel fut, pour les Français, le prix de la victoire, et, pour l'ennemi, le fruit des savantes combinaisons de Mack. Le duc d'York courut risque d'être pris : la vitesse de son cheval et une centaine de Hessois qui tiraillaient à l'arrière-garde le sauvèrent.

Pichegru, arrivé le lendemain, ne reprit pourtant son mouvement offensif que quatre jours après. Il voulait investir Tournay, en l'attaquant par le côté de la Flandre; mais il trouva les alliés occupant le terrain sous Tournay, depuis Marquain jusqu'à l'Escaut. De quelques attaques d'avant-postes l'extrême ardeur des républicains fit sortir une bataille terrible. Commencée au soleil levant, elle dura tout un jour. L'empereur d'Autriche, qui resta à cheval pendant douze heures, ne cessait de parcourir les rangs, criant à ses soldats fatigués : « Courage! courage! » Le village de Pont-à-Chin, pris par les Français, fut repris par le duc d'York. La nuit seule mit fin au carnage. Il était immense. Vingt mille hommes, dit-on, furent mis hors de combat, sans qu'aucune des deux armées eût perdu un pouce de terrain.

Des combats non moins meurtriers et tout aussi peu décisifs se livraient pendant ce temps sur la Sambre. Là étaient les représentants du peuple Levasseur, Guyton de Morveau, Goupilleau (de Fontenay), Saint-Just et Lebas.

Inutile de dire que l'influence dominante était celle de Saint-Just, et qu'il l'exerça, selon son habitude, de manière à faire trembler les violateurs de la discipline, les lâches et les traîtres. Dans une lettre par laquelle lui et Lebas appelaient Joseph le Bon à Cambray « pour y surveiller les manœuvres de l'aristocratie en faveur de l'ennemi, » on lit cette phrase caractéristique : « Nous t'invitons à annoncer à Cambray une résolution inébranlable de ne laisser aucun crime contre la Révolution impuni. Que le tribunal soit civil et militaire; qu'il mette dans la ville *et dans l'armée* le redoutable aspect de la Révolution. » De pareilles allures ne pouvaient pas être du goût des généraux, sur qui pesait plus particulièrement la volonté de fer de Saint-Just. Ils frémissaient d'avoir à subir, eux gens d'épée, l'ascendant de ce fier jeune homme qui n'avait jamais porté l'épaulette. La part qu'il accordait dans les succès militaires à la spontanéité, à l'amour de la République et à l'enthousiasme, les irritait, parce qu'elle paraissait rabaisser la science des camps. Mais ils étouffaient leurs murmures. Lui, les devinait, et s'en inquiétait peu. Dès son arrivée, il avait pris, de concert avec Lebas, un arrêté qui chassait les femmes de mauvaise vie. Le mécontentement fut extrême parmi les officiers et les soldats; mais malheur à qui eût désobéi! Un soldat qui avait gardé sa maîtresse au delà du terme fixé, et l'avait, de sa personne, reconduite à Guise, paya cette bravade de sa tête.

En revanche, il ne s'épargnait pas lui-même, pratiquant ce qu'il prescrivait aux autres, et partageant tous les travaux, tous les périls de l'armée. Son courage, du reste, ne tenait en rien à l'ardeur du tempérament, c'était un courage froid et réfléchi, très-différent de celui qui portait Levasseur à chercher les dangers inutiles, et qui, en certaine occasion, lui attira de Kléber, auquel il semblait reprocher de s'attarder loin du feu, cette réponse dédaigneuse, et, dans la bouche d'un tel guerrier, foudroyante : « Est-ce que vous croyez que nous avons peur? » Pas un coup de fusil ne se tirait que Levasseur ne brûlât d'être de la partie; et, pour peu qu'on hésitât à servir son impatience, où quelque frivolité se mêlait à l'héroïsme, il s'en étonnait. « Est-ce que l'odeur de la poudre t'incommode? » demanda-t-il un jour à Saint-Just, qui refusait d'aller courir à sa suite une aventure sans but. Là-dessus, il donne de l'éperon à son cheval, arrive où il croit qu'il y a danger, et reçoit du général qui commandait là cet avis décisif : « Il n'y a rien à faire ici. » C'était précisément ce que lui avait dit Saint-Just.

Une circonstance à rapporter, parce qu'elle montre que le cœur de ces révolutionnaires si terribles n'était pas fermé aux émotions de l'amitié, c'est celle que Levasseur raconte en ces termes :

« Le lendemain, Saint-Just vint dans ma chambre.... Pendant que j'écrivais, il aperçut ma carabine, s'en empara et s'amusa à en examiner la batterie : elle était chargée, le coup partit, la balle passa près de moi et alla percer mon portemanteau, qui était sur une chaise, à cinq ou six pas. Je me levai aussitôt. Le fusil était tombé des mains de Saint-Just; il pâlit, chancela et tomba dans mes bras. Il me dit ensuite d'un ton pénétré : « Ah! Levasseur, si je t'avais tué! — Tu « m'aurais joué un vilain tour; si je dois mourir, que ce soit « au moins d'une main ennemie. »

L'homme qui, à l'idée qu'il aurait pu involontairement tuer un ami, pâlissait et chancelait, était le même auquel, près de Strasbourg, un grenadier avait dit, après l'enlèvement d'une redoute : « F....., nous sommes contents de toi, citoyen représentant; ton plumet n'a pas remué un brin; nous avions l'œil sur toi. Tu es un bon b.... ; mais avoue qu'il faisait chaud à cette redoute. »

Reprenons le récit des opérations militaires. Le général Charbonnier, commandant de l'armée des Ardennes, avait une première fois, pressé qu'il était par les sommations de Saint-Just, passé la Sambre et balayé le pays d'entre Sambre et Meuse; mais il n'avait pu se maintenir sur la rive gauche. Des renforts du centre étant arrivés, il effectua un second passage, le 22 floréal (11 mai), et fut de nouveau rejeté sur l'autre rive. Ces deux échecs ne faisant qu'animer Saint-Just, Charbonnier, qu'il domine, franchit une troisième fois la rivière, le 1er prairial (20 mai), et forme l'investissement de Charleroi. Mais le prince d'Orange et le comte de Kaunitz, marchant à la rencontre des Français, les forcent à repasser encore la Sambre. Un quatrième passage eut lieu, et le siége de Charleroi venait d'être repris, lorsque, le 15 prairial (3 juin), une bataille où les républicains perdirent deux mille hommes les mit dans la nécessité d'abandonner leurs positions.

Ainsi, à la droite de la grande armée du Nord, comme à la gauche, le sang coulait par torrents depuis un mois, sans résultat définitif. On ne peut prévoir quelle eût été la suite d'une lutte à ce point acharnée, si Carnot, cet homme d'un génie si pénétrant et si sûr, n'eût, au moment décisif, appelé des renforts sur le théâtre où le sort de la France était en suspens. Effrayé de la perte de Landrecies, et résolu à frapper un grand coup du côté de la Sambre, il envoie l'ordre au général Michaud de faire passer seize mille hommes de l'armée du Rhin à celle de la Moselle, et prescrit à Jourdan, nommé au commandement de la dernière en remplacement de Hoche, de marcher sur Liége et Namur.

La bataille du 1er prairial (3 juin) était à peine livrée, qu'on vit paraître les têtes de colonnes des quarante-neuf mille hommes qu'amenait Jourdan. Ces quarante-neuf mille hommes, réunis à deux divisions du Nord, et à l'armée des Ardennes, composée aussi de deux divisions, formèrent une armée distincte, qu'on appela de Sambre-et-Meuse. Les Commissaires de la Convention mirent ces troupes sous un seul commandement, celui de Jourdan. Leur ensemble s'élevait à environ quatre-vingt mille hommes, ayant à leur suite cent trente bouches à feu, dont quarante-huit d'artillerie légère. Marceau commandait l'aile droite; Kléber, l'aile gauche.

Une pareille augmentation de forces eût assuré aux Français un avantage considérable, s'il n'eût été balancé en partie par le débarquement de dix mille Anglais à Ostende, et par l'arrivée du général Beaulieu, à Namur. Toutefois les Français conservaient une supériorité d'environ trente mille hommes entre la Meuse et la mer.

D'un autre côté, la discorde était au camp des Coalisés. L'Angleterre et la Hollande demandaient que les Prussiens, au lieu d'opérer dans la Lorraine et l'Alsace, se portassent en hâte sur la Sambre, au secours de la Belgique.

C'est ce qu'elles ne purent jamais obtenir. Vainement le marquis de Cornwallis, lord Malmesbury et l'amiral Kinckel insistèrent-ils avec force, disant que les deux puissances maritimes ne payaient pas des subsides pour que leurs auxiliaires soudoyés n'en fissent qu'à leur tête : le maréchal Mallendorf répondait que le meilleur moyen de protéger la Belgique était d'attaquer en flanc la Lorraine et l'Alsace; que le traité de la Haye stipulait expressément, en faveur de la Prusse, le droit d'avoir un général prussien à la tête des soldats prussiens, et n'accordait nullement à l'Angleterre et à la Hollande l'exorbitant privilége de disposer à leur gré des forces d'un grand peuple. L'aigreur s'en mêla; on en vint aux récriminations mutuelles, et rien ne fut décidé.

Si du moins l'Angleterre et la Hollande eussent trouvé dans l'empereur d'Autriche un appui sincère! Mais non : bien convaincu, depuis son voyage, que les provinces belgiques nourrissaient une haine profonde à l'égard de l'Autriche, l'Empereur était secrètement résigné à les abandonner; et son retour subit le prouva. La mort du vieux prince de Kaunitz, arrivée sur ces entrefaites, fortifia le parti de la paix, à Vienne, en rendant Thugut l'arbitre unique des affaires. Mais, — et ceci est très-digne de remarque, — ce qui, plus que toute autre chose, contribua à faire naître ces dispositions pacifiques, qui déjouaient la politique de Pitt, ce fut la persuasion, répandue au dehors, que Robespierre était « disposé à mettre un terme aux excès révolutionnaires et au règne de la Terreur. » Tels sont les propres termes qu'emploie le prince de Hardenberg. Le décret qui proclamait l'existence de l'Être suprême avait beaucoup frappé l'Europe, comme révélant dans celui qui l'avait provoqué l'intention de fonder quelque chose de durable. On croyait savoir, en outre, que Robespierre s'alarmait de l'ascendant des généraux victorieux; et en cela les Cours étrangères étaient bien informées. « Le soir d'une nouvelle victoire apportée par un courrier, racontent Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, Robespierre parlait de trahisons prochaines. Il nous paraissait poursuivi par les victoires comme par des furies. » A part l'exagération manifeste de la forme, il y a du vrai dans ces paroles. Où les Cours étrangères se trompaient, c'était dans l'énorme pouvoir de Robespierre, l'intérieur des Comités restant couvert d'un voile qui ne se déchira que plus tard.

Quoi qu'il en soit, une fois amenée à regarder la paix comme possible, l'Autriche la désirait, et d'autant plus vivement que ses préoccupations commençaient à se tourner vers la Pologne; car la Russie, pour empêcher que sa part de la proie lui fût enlevée, avait songé à s'assurer un nouveau complice et fait briller aux yeux de la Cour de Vienne la perspective d'un autre partage dans lequel le lot des Autrichiens se composerait des palatinats de Chelm, Lublin, Sandomir et Cracovie. Voilà les gens qui prétendaient défendre, contre la Révolution française, la cause de la religion, de la justice et de l'humanité!

La présence de Jourdan sur la Sambre ne s'annonça pas d'abord sous d'heureux auspices. Informé que le prince de Cobourg avait tiré des renforts de sa gauche pour secourir la ville d'Ypres que Pichegru assiégeait, Jourdan passe une fois encore la rivière et court avec toutes ses forces investir Charleroi. Le prince d'Orange ayant marché à la rencontre des Français, le combat s'engage. Jourdan fait charger une colonne qui s'avançait par deux régiments de cavalerie, sous les ordres du général Dubois. La colonne ennemie est culbutée, perd sept pièces de canon, et laisse entre nos mains six cents prisonniers. Jourdan croit tenir la victoire, lorsqu'il apprend tout à coup que le général Lefebvre, ayant consommé ses munitions, a été obligé de battre en retraite, ce qui a permis à Beaulieu de pénétrer entre Marceau et Championnet, forcés ainsi de reculer à leur tour. Ce mouvement décidait du sort de la journée, en ce sens du moins que les alliés purent rester en possession pendant vingt-quatre heures du terrain qu'avaient occupé les Français. Cet avantage fut le seul que l'ennemi retira du combat du 28 prairial (16 juin), la perte étant d'environ trois mille hommes de part et d'autre, et les Français emmenant sept pièces de canon, outre six cents prisonniers. Mais ce qui fut un semblant de défaite eût été une victoire, sans l'imprévoyance des officiers chargés de veiller à l'approvisionnement des parcs. Saint-Just, irrité, parlait de les faire fusiller à l'instant. Jourdan eut beaucoup de peine à l'apaiser, et n'y parvint qu'en prenant l'engagement de vaincre. Au reste, cette tentative eut cela de bon, qu'elle contribua à la prise d'Ypres, qui, le lendemain même, capitula entre les mains du général Moreau.

Clairfayt n'était plus en état de protéger les villes flamandes entre Gand et la mer. Bruges, le 6 messidor (24 juin), reconnut la souveraineté de la République, à la grande satisfaction des habitants qui détestaient l'Autriche; et, quelques jours après, Tournay, que le duc d'York se vit contraint d'abandonner, reçut les Français avec des transports de joie.

Un événement considérable avait eu lieu dans le court intervalle qui sépara ces deux conquêtes.

Immédiatement après le combat du 28 prairial (16 juin), Jourdan avait fait venir en hâte de Maubeuge les munitions nécessaires, et, dès le surlendemain, se portant de nouveau au delà de la Sambre, il reprit ses anciennes positions.

La garnison de Charleroi avait déjà comblé un quart des tranchées, brûlé gabions et fascines. Les travaux furent poussés avec cette audace qu'on a remarquée dans tous les siéges dirigés par Marescot. Un fait montrera quelle confiance animait ce vaillant soldat. « Au siége de Charleroi, raconte Levasseur, Marescot, qui commandait le génie, était monté sur une rosse. Je lui offris de lui prêter mon cheval, ajoutant : « Si nous prenons Charleroi, je vous prierai de l'accepter. — « Alors, il est à moi, » répondit Marescot; et il était si persuadé de ce qu'il disait, qu'il ne me le rendit pas. » Sous l'œil de Saint-Just, d'ailleurs, manquer à son devoir, c'était jouer sa tête. Un officier d'artillerie, coupable de négligence dans la construction d'une batterie, fut, par ordre du proconsul, fusillé dans la tranchée. Saint-Just cédait quelquefois cepen-



LE PRINCE CHARLES

dant; mais, dans ce cas, il fallait que l'événement vînt prouver qu'il avait eu tort. C'est ainsi que, Jourdan ayant refusé d'envoyer au secours de Pichegru des troupes qu'il jugeait plus utiles devant Charleroi : « Eh bien! dit Saint-Just, soit; mais, si Pichegru est battu, votre tête tombe. »

Le 7 messidor (25 juin), le commandant de Charleroi écrivit que, n'étant pas secouru, il demandait à entrer en arrangement. Les généraux voulaient qu'on entamât la négociation, représentant que l'ennemi s'avançait à grands pas, et qu'il était d'une extrême importance d'être maître de la place, au moment d'une bataille, peut-être décisive. Saint-Just, qui appréciait mieux que les généraux l'effet de cette attitude superbe dont la politique romaine avait tiré tant de fruit, se contenta de dire : « Il faut que la ville se rende à discrétion. » Et la ville se rendit.

Le prince de Cobourg, à qui l'on avait présenté comme une victoire complète l'avantage insignifiant remporté le 28 prairial, fut fort étonné d'apprendre que Jourdan avait, dès le surlendemain, repassé la Sambre, et sentit qu'il devait porter ses principales forces contre l'armée qui menaçait le plus directement ses communications. Laissant donc au duc d'York le soin d'appuyer Clairfayt, qui était toujours à Thielt, il conduisit le restant de ses troupes à Nivelles, où il fit sa jonction avec le prince d'Orange. Le 7 messidor (25 juin), il se rapprocha de l'armée française. Il était suivi de quatre-vingt mille combattants. Jourdan n'avait en ligne que soixante-seize mille hommes.

Au delà de la ville de Charleroi, située sur la Sambre, une suite de positions, imparfaitement liées entre elles, décrivent un demi cercle d'environ dix lieues d'étendue, dont les extrémités s'appuient à la rivière.

Voici comment l'armée française fut distribuée le long de cette ligne retranchée :

A la gauche, une brigade aux ordres du général Daurier fut postée en avant de Landelies, derrière Fontaine-l'Évêque; la division du général Montaigu occupa Trazégnies, et celle de Kléber se plaça en avant du moulin de Jumel et du village de Courcelles.

A la droite, les troupes que commandait Moreau défendaient les postes de Baulet, Wanfercée et Velaine.

Au centre étaient les généraux Lefebvre, Championnet et Morlot : le premier un peu en arrière, et sur la gauche de ce village de Fleurus qui a donné son nom à quatre batailles mémorables; le second, au delà d'Heppignies, et le troisième, en avant de Gosselies.

Le prince d'Orange et le général Latour firent face à notre gauche; l'archiduc Charles et le général Beaulieu à notre droite; le comte de Kaunitz et le général Kosdanowich à notre centre.

Le 8 messidor (26 juin), l'action s'engagea dès le point du jour. Tandis que le prince d'Orange marchait contre Daurier, le général Latour, passant le Piéton, ruisseau qui traverse le champ de bataille, se dirigea vers le château de Trazégnies, dont il se rendit maître, à la suite d'un combat opiniâtre. La première ligne déboucha; mais, à peine formée, elle est chargée par la cavalerie française et recule. Reportant aussitôt en avant son infanterie, Montaigu reprend sa première position, contre laquelle le général Latour se hâte d'appeler sa réserve. La position de Montaigu étant très-exposee, Jourdan avait prévu qu'il lui serait difficile de s'y maintenir, et lui avait donné pour instructions, s'il était pressé trop vivement, d'effectuer sa retraite, partie sur le général Daurier, partie sur Marchienne, pour défendre le passage de la Sambre. C'est ce qui eut lieu. Renonçant à une lutte inégale, Montaigu traverse le bois de Monceaux, envoie une brigade au général Daurier, se retire avec l'autre sur Marchienne, fait reployer ses pontons, et place sur la rive droite de la Sambre des batteries chargées de répondre à celles que Latour, après s'être avancé sur la Cense de Judonsart, établit sur la hauteur de Saint-Fiacre.

Pendant ce temps, le prince d'Orange, ayant repoussé les avant-postes français de Fontaine-l'Évêque, cherchait à culbuter Daurier, qui couvrait les hauteurs de Lernes. Inutiles efforts! Ses attaques furent repoussées, ses troupes écrasées par la mitraille, et, la brigade envoyée par Montaigu arrivant, il eut si peur d'être attaqué à son tour avec succès, qu'il se replia sur Forchies, au lieu de déboucher sur Rus, comme il en avait l'intention, pour se lier au général Latour, lequel, en s'avançant sur Judonsart sans être soutenu, courait risque d'être enveloppé. En effet, Kléber, d'après les instructions du général en chef, fait occuper l'abbaye de Sart par deux bataillons d'infanterie, et le pont de Roux par une division de gendarmerie appuyée de quatre compagnies de grenadiers; il détache en même temps Bernadotte sur Baymont, et, avec trois bataillons, deux escadrons, quelques pièces d'artillerie, se porte plus à gauche, à la tête du bois. Bientôt l'artillerie française fait taire la batterie qui tirait sur Marchienne; Bernadotte attaque la droite des ennemis; Duhem tourne leur gauche. Il fallut que Latour, pressé de toutes parts, se retirât précipitamment sur Forchies, d'où il continua sa retraite avec le prince d'Orange sur Haine Saint-Paul, pendant que Montaigu, renforcé de quelques troupes de la division de Kléber, se portait en avant et reprenait sa position de Trazégnies.

Sur la droite, l'aspect des choses était moins favorable. Beaulieu avait emporté Wanfercée, Velaine et Baulet : il s'avance contre les retranchements du bois de Copiaux, les tourne, et force les troupes de Marceau à se reployer sur le village de Lambusart, poste contigu à la Sambre, et nécessaire appui de notre extrême droite. La cavalerie française fit mal son devoir : elle recula devant celle de l'ennemi; mais celle-ci, voulant pousser jusqu'à l'infanterie, fut reçue la baïonnette en avant et repoussée. Les escadrons français, ralliés à la gauche de Lambusart, firent reculer à leur tour ceux que Beaulieu avait lancés pour tourner le village, et le feu des redoutes foudroya ceux qui tentèrent d'en approcher. Malheureusement, le prince Charles arrivait : il avait chassé les avant-postes de Lefebvre et put opérer sa jonction avec Beaulieu. Que la droite de notre armée fût tournée par Lambusart, c'en était fait. Jourdan, attentif au danger, appelle en toute hâte au secours de Lefebvre et de Marceau la cavalerie aux ordres du général Dubois et la réserve placée à Ransart sous le commandement du général Hatry. Mais, avant que ces renforts paraissent, Beaulieu attaque de nouveau le village de Lambusart. Vainement Marceau déploie-t-il une valeur héroïque; ses troupes, accablées par des forces supérieures et vivement chargées par la cavalerie, se retirent en désordre de l'autre côté de la Sambre, à l'exception de quelques bataillons qui, se serrant autour de leur général, se maintiennent dans les haies. L'arrivée de trois bataillons de la division Lefebvre et de trois autres appartenant à celle de Hatry permit à Marceau de rétablir le combat. Dans l'impuissance de pénétrer plus avant, Beaulieu laisse dans Lambusart quelques bataillons soutenus d'une forte réserve, et, par un mouvement sur sa droite, se réunit avec le surplus de ses troupes à une colonne qui, débouchant de Fleurus, attaquait le camp retranché, défendu, à droite de Wagné, par les divisions Lefebvre et Hatry. Là le combat fut terrible. Ne pouvant tourner les retranchements, Beaulieu les aborde de front. Trois fois ses

troupes arrivent jusqu'à portée de pistolet; trois fois la mitraille et la mousqueterie jonchent la terre de morts. Aussitôt que l'ennemi tournait le dos; il était chargé en queue par les escadrons qui débouchaient des lignes, au moyen des passages qu'on y avait ménagés. L'artillerie tirait, de part et d'autre, avec tant de vivacité, que, les baraques du camp et les blés venant à s'enflammer, on se battit dans une plaine en feu. Beaulieu dut faire reployer ses colonnes; et, Lefebvre s'étant alors porté rapidement sur Lambusart avec la 80e demi-brigade, tandis que Marceau s'avançait contre le bois à droite de ce village, l'ennemi essaya, mais en vain, de résister à cette attaque combinée. Peu de temps après, le général Mayer, qui avait rassemblé ses troupes rejetées au delà de la Sambre, arriva, et l'aile droite reprit la position qu'elle avait avant la bataille.

Au centre, pendant ce temps, le général Kosdanowich et le comte de Kaunitz bornaient leurs efforts à une vive canonnade, précédée de quelques engagements d'avant-postes et d'une tentative infructueuse pour emporter les retranchements défendus par Championnet. Ce fut à quatre heures du soir seulement que le comte de Kaunitz, renforcé d'une partie de la réserve, renouvela son attaque. La division Championnet, bien retranchée, appuyée à une forte redoute, et soutenue par la réserve de cavalerie et quatre compagnies d'artillerie légère, ne pouvait être dépostée. Cependant, Championnet ordonne la retraite, trompé qu'il était par un faux avis annonçant que Lefebvre avait été forcé d'abandonner son camp retranché. Déjà la grande redoute était désarmée, déjà les troupes françaises sortaient d'Heppignies, lorsque Jourdan accourt avec six bataillons et huit escadrons de la division Kléber. Il détrompe Championnet, lui ordonne de reprendre le terrain abandonné, fait rentrer l'artillerie dans la redoute, et dispose en colonne serrée à la droite du village l'infanterie venue avec lui. Championnet, impatient de réparer sa faute, se précipite sur les bataillons ennemis qui ont pénétré dans les jardins, dans les haies, et les chasse. D'un autre côté, les lignes qui s'avançaient entre Heppignies et Wagné sont foudroyées par le feu de l'artillerie. Jourdan, témoin de la confusion qui y règne, ordonne au général Dubois de les charger, et Dubois part au galop avec les premiers régiments qui se trouvent sous sa main. La première ligne des Autrichiens fut culbutée; mais pour cette charge, exécutée avec plus d'audace que de talent, la cavalerie française s'était ébranlée en désordre; de sorte que la cavalerie des alliés, fondant à son tour sur nos escadrons épars, les força de reculer et reprit les pièces que l'ennemi avait perdues. Il était alors sept heures du soir.

Le prince de Cobourg avait vu toutes ses attaques repoussées : il donna le signal de la retraite. Il avait commis une faute capitale, en essayant d'envelopper la position demi-circulaire des Français, au lieu de concentrer ses forces sur un seul point d'attaque. La perte des républicains s'éleva, en tués et blessés, à environ cinq mille hommes; celle des alliés fut évaluée au double.

Dans la soirée et le lendemain, la cavalerie française ramassa plus de trois mille traînards.

Tel fut le résultat de cette journée : elle décidait du sort de la campagne, et la nouvelle qui s'en répandit causa dans toute l'Europe une sensation immense.

Des historiens ont avancé que le prince de Cobourg ignora la reddition de Charleroi jusqu'à quatre heures du soir, et n'ordonna la retraite qu'en apprenant cette reddition, attendu que la bataille devenait ainsi sans objet. Dans le manuscrit sous nos yeux, Jourdan répond en ces termes : « D'abord, le prince de Cobourg, instruit par ses avant-postes que les batteries de siége avaient cessé de tirer depuis la veille à dix heures du matin, a dû présumer que le commandant avait capitulé. Ensuite, s'il est vrai qu'il ait appris la reddition de la place à quatre heures du soir, on se demande pourquoi il prolongea le combat jusqu'à sept. D'ailleurs, à qui persuadera-t-on que, si le général ennemi eût touché à la victoire, il se fût retiré par la seule raison que Charleroi avait ouvert ses portes? Certes, il avait à remplir un objet bien plus important que celui de sauver une bicoque; il s'agissait de battre l'armée qui prenait la Flandre à revers, et s'il eût été en son pouvoir de la rejeter au delà de la Sambre, il n'en eût pas laissé échapper l'occasion. »

On sait que ce fut à la bataille de Fleurus qu'on fit usage, pour la première fois, d'un aérostat, au moyen duquel, dit-on, le général français fut instruit de tous les mouvements de l'ennemi. Jourdan écrit, à ce sujet : « Quant au ballon, il fut si peu utile que, depuis, on n'en a plus fait usage. » De son côté, Levasseur dit : « Guyton de Morveau, un des plus grands chimistes de l'Europe, était venu à l'armée pour essayer l'effet d'un aérostat. Il monta dans la nacelle avec un officier nommé Lomet. Beaucoup d'historiens militaires n'ont pas daigné le nommer, comme si l'aérostat était de l'invention de Jourdan! Est-ce parce que Guyton de Morveau était un conventionnel? »

Ce n'était pas sur les frontières du Nord seulement que la République triomphait.

Aux Pyrénées orientales, les Espagnols, commandés par La Union depuis la mort du brave Ricardos, furent chassés par Dugommier de leur camp du Boulou, et, après avoir perdu quinze cents prisonniers, cent quarante pièces de canon, huit cents mulets et des effets de campement pour vingt mille hommes, se virent rejetés au delà des montagnes.

Aux Pyrénées occidentales, la vallée de Bastan, assaillie par les trois principaux passages qui y donnent accès, fut enlevée.

Aux Alpes, les Français, sous la conduite du général Baguelone, s'emparèrent de trois redoutes du mont Valaisan, de celles du Petit-Saint-Bernard, et occupèrent le poste important de la Tuile.

Du côté de Nice, grâce à des manœuvres habiles suivies de pressantes attaques, Dumerbion, secondé par Masséna et par le nouveau général de brigade Bonaparte, força les Piémontais à abandonner Saorgio, et à se replier, d'abord sur le col de Tende, puis à Limone, au delà de la grande chaîne. Si bien que, vers le commencement de mai, la République était victorieuse sur toute la chaîne des Alpes.

Avant de se mesurer à Fleurus, Beaulieu et Jourdan s'étaient déjà rencontrés à Arlon, poste auquel les Autrichiens attachaient beaucoup d'importance, comme coupant ou facilitant les communications entre Luxembourg et les Pays-Bas. Jourdan était alors à la tête de l'armée de la Moselle.

L'action, commencée le 28 germinal (17 avril), mais suspendue par la nuit, fut reprise le lendemain avec un redoublement de vigueur, et se dénoua par une charge à la baïonnette qui mit les Autrichiens en fuite. Arlon tomba au pouvoir de l'armée de la Moselle; et, quelques jours après, celle du Rhin, sous le commandement du général Michaud, remportait, près de Kirweiller, entre Landau et Neustadt, un avantage qui coûta aux ennemis huit cents hommes, tués ou blessés.

Sur mer, pendant ce temps, la valeur républicaine se déployait, sinon avec autant de succès, du moins avec autant d'éclat.

Vers la fin du mois de mai, une quantité considérable de

grains et de denrées coloniales était attendue d'Amérique, et le gouvernement anglais, qui ne négligeait rien pour affamer la France, guettait le convoi. A le sauver il y avait, de la part du Comité de salut public, nécessité suprême. En conséquence, ordre est envoyé au contre-amiral Villaret-Joyeuse, qui commandait, à Brest, une flotte de vingt-six vaisseaux de ligne, de sortir du port et de se porter à la rencontre du convoi. Ses instructions lui enjoignaient de croiser à la hauteur des îles de Coves et de Flores, et d'éviter un engagement, s'il était possible. Mais Jean-Bon Saint-André, qui était embarqué sur le vaisseau amiral, où il représentait la Convention, insista pour la bataille. Du reste, quoique nos équipages se composassent en partie de paysans qui n'avaient jamais vu la mer, ils demandaient à grands cris le combat; et leur joie fut extrême lorsque, le 9 prairial (28 mai), ils aperçurent la flotte anglaise. Elle se composait, comme la nôtre, de vingt-six vaisseaux de ligne, sous le commandement de l'amiral Howe. Les forces étaient donc à peu près égales.

La journée du 9 prairial se passa en manœuvres. Mais un vaisseau français, le *Révolutionnaire*, ayant diminué de voiles



BATAILLE DE FLEURUS

à l'apparition de l'ennemi, soit impatience d'en venir aux mains, soit tout autre motif, demeura sous le vent, à l'arrière de la flotte, et si fort exposé qu'à l'entrée de la nuit il se trouva engagé par les vaisseaux anglais le *Bellérophon*, le *Léviathan* et l'*Audacious*, sans compter qu'il eut à subir le feu éloigné de trois autres vaisseaux ennemis, le *Russel*, le *Marlborough* et le *Thunderer*. Sa défense fut héroïque, et, quoique désemparé, il parvint à échapper à l'ennemi; si bien que, rencontré, le lendemain, par le vaisseau français l'*Audacieux*, il fut pris à la remorque et conduit à Rochefort. Il avait mis le *Bellérophon* hors d'état de continuer la lutte, et à tel point maltraité l'*Audacious*, que ce dernier fut obligé de regagner Plimouth.

Le départ de l'*Audacious* et du *Révolutionnaire* ne changeait rien au rapport numérique des deux flottes, et cependant la flotte française s'en trouvait affaiblie, le *Révolutionnaire* étant un vaisseau de cent dix canons, et l'*Audacious* un vaisseau de soixante-quatorze seulement.

Les deux armées demeurèrent en observation toute la nuit. Suivant les auteurs de l'ouvrage intitulé *Victoires et Conquêtes*, la flotte française avait hissé des fanaux à tous ses mâts d'artimon, et l'ennemi en cela ne fit que l'imiter. Suivant William James, au contraire, seuls les vaisseaux anglais portaient une lumière. Ce qui est certain, c'est que, de part et d'autre, il y avait impatience fiévreuse de se mesurer.

Le 10 prairial (29 mai), la position du vent, que Villaret-



VILLARET-JOYEUSE

Joyeuse voulait conserver, l'ayant forcé de virer de bord par la contre-marche, l'amiral Howe manœuvra d'après cette nouvelle disposition. Villaret fait alors signal à son avant-garde de serrer l'ennemi au feu et de commencer le combat. Le *Montagnard*, vaisseau de tête, envoie sa première volée vers dix heures du matin, et l'engagement ne tarde pas à devenir très-vif. L'avant-garde ennemie, forcée de plier, vire sur son arrière-garde et se porte sur celle de la flotte française. D'après le rapport officiel de Jean-Bon Saint-André, si deux de nos vaisseaux, l'*Indomptable* et le *Tyrannicide*, se trouvèrent alors entourés de forces supérieures, la faute en fut au retard apporté dans l'exécution des ordres de l'amiral. Quoi qu'il en soit, les deux vaisseaux compromis étaient déjà désemparés : Villaret donne le signal de virer de bord pour se porter à la queue. Mais le vaisseau de tête ne bouge pas et arrête le mouvement de toute la ligne. Villaret prend alors son parti hardiment ; il vire de bord le premier, ordonnant à la flotte de le suivre, et de prendre la ligne de vitesse sans observer de rang. Tous les vaisseaux suivirent, un seul excepté. Cette manœuvre, exécutée avec une célérité et une précision remarquables, eut un plein succès : l'*Indomptable* et le *Tyrannicide* furent dégagés, et l'ennemi dut s'éloigner en tenant le vent. Il était sept heures du soir, et l'action avait commencé à dix heures du matin. Une brume épaisse s'étant élevée, sépara les deux flottes, qu'elle mit pendant deux jours dans l'impossibilité de rien entreprendre.

Dans cet intervalle, la flotte française fut rejointe par le *Trente-un-mai* et par trois vaisseaux de ligne qu'amena le contre-amiral Nielly, savoir : le *Trajan*, le *Téméraire* et le *Sans-Pareil*. Villaret profita de la circonstance pour renvoyer, en le faisant escorter par le *Mont-Blanc*, l'*Indomptable*, qui ne pouvait plus tenir la mer. On se rappelle que l'*Audacieux* avait reconduit le *Révolutionnaire* à Rochefort. La flotte française restait donc composée de vingt-six vaisseaux de ligne. Tel était l'état des choses, lorsque se leva ce soleil du 13 prairial (1er juin) qui allait éclairer le plus furieux combat qu'ait jamais vu l'Océan. Entre neuf heures un quart et neuf heures et demie, l'avant-garde française ouvrit son feu sur l'avant-garde anglaise, et, au bout d'un quart d'heure, le feu devint général. Bientôt, la *Montagne*, montée par Villaret-Joyeuse et Jean-Bon Saint-André, se trouva aux prises avec la *Reine-Charlotte*, que montait l'amiral Howe. Une fausse manœuvre du *Jacobin*, matelot d'arrière de l'amiral français, en mettant à découvert la *Montagne*, permit à Howe de couper la ligne derrière ce dernier vaisseau et de le battre par la hanche du vent. D'autres vaisseaux avaient suivi le mouvement de l'amiral Howe : la situation de la *Montagne* devint terrible, et n'eut d'égale que l'intrépidité de son équipage. Villaret est renversé de son banc de quart, qui saute en éclats ; il se relève sans se déconcerter, et fait rétablir le banc de quart. Un nommé Cordier reçoit un boulet qui lui brise en esquilles le tibia ; il demande, il obtient qu'on le comprime avec un ceinturon d'épée, et reste à son poste. Un jeune homme, Bouvet de Cressé, voyant des caisses remplies de cartouches s'enflammer sur la dunette, et tuer en éclatant la moitié des timonniers, court au milieu de la confusion, et, quoique couvert de blessures, mettre le feu à la caronade de trente-six à tribord. Le capitaine Bazire, ayant les deux cuisses emportées, dit au chirurgien qui le pansait : « Dites au représentant du peuple que le seul vœu que je forme en mourant, c'est le triomphe de la République. »

Pendant ce temps, au centre et à l'arrière-garde, les autres vaisseaux français se battaient avec un acharnement sans exemple. Ils avaient arboré cette devise, inscrite en lettres d'or sur des pavillons bleus : *La Victoire ou la Mort;* et, depuis l'amiral jusqu'au dernier des matelots, tous montrèrent qu'ils comprenaient le sens profond de cette devise. Du côté des Anglais, égale bravoure et résolution égale. Au milieu de tant de milliers de pièces de canon vomissant ensemble la mort, on n'eût pas entendu la foudre, et les tourbillons de fumée qui enveloppaient le champ de bataille étaient tels qu'on ne se voyait plus. A environ onze heures trente minutes, les Anglais se trouvèrent avoir onze de leurs vaisseaux plus ou moins démâtés, et les Français en comptaient douze dans le même état. La *Montagne* était parvenue à se faire abandonner ; mais lorsque, le feu cessant, la fumée se dissipa, et que le vaisseau amiral français se vit libre sur une mer couverte de gaz phosphorescent, de débris et de cadavres, un spectacle douloureux se présenta aux regards de Villaret-Joyeuse. Son avant-garde avait plié, elle était à une demi-lieue sous le vent. Si elle eût gardé son poste, il eût pu, en virant de bord, couvrir tous les vaisseaux désemparés des deux nations, et la journée était à lui ; mais, forcé d'arriver pour rallier l'avant-garde, il perdit du terrain par cette manœuvre même, qui l'empêcha de s'élever assez dans le vent pour sauver tous ses vaisseaux. Dans cette situation, il mit en panne et y demeura au moins cinq heures, envoyant ses frégates et ses corvettes remorquer ceux des vaisseaux français qui étaient désemparés. Quatre furent dégagés de cette façon, le *Mucius*, le *Républicain*, le *Scipion* et le *Jemmapes;* un cinquième, le *Terrible*, avait rejoint l'amiral, en se frayant un chemin au travers de la flotte anglaise. Malheureusement, tout ne put être sauvé ; et le *Sans-Pareil*, le *Juste*, l'*America*, l'*Impétueux*, le *Northumberland*, l'*Achille*, restèrent au pouvoir de l'ennemi, auquel, selon l'énergique expression de Jean-Bon Saint-André, ils ne livraient que des carcasses abîmées.

Ici se place le glorieux et touchant épisode du *Vengeur*.

Ce vaisseau, après un combat à mort avec le *Brunswick*, combat qui n'avait laissé aux deux antagonistes qu'un souffle de vie, commença, vers six heures et demie du soir, à couler bas. C'en était fait de tous ceux qui le montaient, si, frappés de ce spectacle terrible, les Anglais n'eussent mis généreusement à la mer leurs canots disponibles, pour sauver l'équipage en détresse. Sur le nombre des personnes que ces canots recueillirent, les récits sont en désaccord — à tel point même, que l'appréciation varie de quarante ou cinquante à plus de quatre cents. Toujours est-il que, parmi ces personnes, figurait Renaudin, le capitaine du *Vengeur*. Quant à ceux qui restaient à bord au moment où le vaisseau enfonça, leur agonie fut sublime. Réunis sur le pont, ils attachent le pavillon français, de peur qu'il ne surnage, et le visage tourné vers le ciel, agitant en l'air leurs chapeaux, ils descendent comme en triomphe dans l'abîme, aux cris de *Vive la République! Vive la France!*

C'était une cruelle perte que celle de sept vaisseaux ; mais les Anglais avaient payé bien cher cet avantage ! Le *Queen Charlotte*, que l'amiral Howe montait en personne, avait perdu son mât de hune d'avant, il avait vu son grand mât de hune tomber sur le côté ; et la plupart des autres vaisseaux de la flotte anglaise étaient, aux termes de la dépêche de l'amiral Howe, tellement désemparés, qu'ils durent laisser passer trois des nôtres qui, privés de leurs agrès, se dégagèrent, sous une voile de beaupré ou une voile plus petite encore, attachée à un tronçon de mât de misaine.

Ainsi se trouve confirmé par l'amiral anglais lui-même le passage suivant du rapport officiel de Jean Bon Saint-André :

« L'amiral français a mis en panne et y a demeuré au



L'AMIRAL HOWE.

moins cinq heures; il a envoyé toutes ses frégates et toutes ses corvettes pour donner des remorques, sans que ces petits bâtiments aient été inquiétés. Le *Pavillon*, corvette de huit canons de quatre, est allé prendre un de nos vaisseaux sous la volée de l'ennemi et il ne lui a pas été tiré un coup de canon. Immobiles pendant toute cette opération, nous avions l'armée anglaise au vent à nous; nous ne pouvions pas aller vers elle, mais elle pouvait venir vers nous; pourquoi ne l'a-t-elle pas fait? La vérité est que l'ennemi était plus maltraité que nous, et il est bien forcé d'avouer qu'il était hors d'état de tenir la mer. »

Un fait qu'il importe de ne pas perdre de vue, c'est que, tandis que, le 13 prairial (1er juin), les deux flottes se mesuraient, le convoi attendu passait sur le champ de bataille du 10 prairial (29 mai), à travers les débris du combat, hunes, pièces de sculpture des galeries, figures brisées. Les Anglais se croyaient si sûrs d'intercepter ce convoi, qu'à Londres il était déjà vendu, et que les capitaines anglais dont Vaustabel avait, chemin faisant, capturé les navires, lui disaient : « Vous nous prenez en détail, mais l'amiral Howe vous prendra en gros. » Non seulement ces espérances hautaines furent déjouées, non seulement le convoi entra sain et sauf dans les ports de France, mais, le 21 prairial (9 juin), Villaret-Joyeuse, avec une flotte délabrée, réduite à dix-neuf vaisseaux démâtés et en remorque, eut la satisfaction de donner la chasse à une escadre anglaise, qui croisait sur Penmark, couvrant les ports de Brest et de Lorient. Cette escadre, commandée par le contre-amiral Montagu, se composait de neuf vaisseaux de ligne et de trois frégates. Elle était toute fraîche, ce qui lui aurait permis de tenter la lutte sans trop de présomption, malgré son infériorité numérique. Elle n'en jugea point de la sorte. « Ils se sont couverts de voiles, raconte Jean Bon Saint-André; et lorsque, voyant l'impossibilité de les atteindre, nous avons repris notre route, ils ont gagné le large. »

Telle fut cette rencontre fameuse, si l'on en dégage le récit des exagérations auxquelles elle donna lieu de part et d'autre, et qu'un esprit étroit de nationalité inspira. Il fallait certes toute la forfanterie de Barère pour chanter victoire, comme il le fit dans son rapport du 21 messidor (19 juillet); et quand on lit ce rapport, non moins inexact que pompeux, on ne s'étonne plus que Robespierre, esprit grave, « reprochât au rapporteur du Comité de salut public la longueur et l'exaltation de ses comptes rendus touchant le triomphe de nos armées. » La victoire! Nul doute qu'elle n'appartînt aux Anglais, puisque nous avions perdu sept vaisseaux, sans qu'ils en eussent perdu un seul. Mais il est certain, d'un autre côté, que la flotte française avait combattu avec un héroïsme impossible à surpasser; que son triomphe avait tenu à peu de chose; qu'elle ne s'était pas retirée après le combat devant l'ennemi, et l'avait attendu pendant cinq heures; qu'elle lui avait fait payer cruellement la capture de six vaisseaux, et qu'enfin elle avait accompli sa mission, qui était le salut d'un convoi attendu avec angoisse par la France affamée.

Les deux peuples pouvaient donc se montrer fiers à bon droit du dévouement et du courage qui venaient d'être mis à leur service.

Lord Howe fut reçu en Angleterre avec enthousiasme. La famille royale se rendit à Portsmouth au-devant de lui, et là, sur le tillac du vaisseau *Queen-Charlotte*, le roi offrit à l'amiral une épée du prix de trois mille guinées. Des gages, proportionnés, de l'approbation du monarque furent donnés aux amiraux et aux capitaines. Les premiers reçurent des médailles d'or qu'ils furent autorisés à porter autour du cou, suspendues à une chaîne d'or. L'amiral Graves fut créé pair d'Irlande, avec le titre de lord Graves. Sir Alexandre Hood fut fait vicomte de Bridport. Aux contre-amiraux Gardner, Curtis, Bowyer et Pastley, on conféra la dignité de baronnet, avec une pension de mille livres sterling pour les deux derniers, dont chacun avait perdu une jambe.

En France, la Convention ordonna qu'une image du vaisseau le *Vengeur* serait suspendue à la voûte du Panthéon.

CHAPITRE II

HORRIBLES MACHINATIONS CONTRE ROBESPIERRE



En développant cette accusation de dictature mise à l'ordre du jour par les tyrans, on s'est attaché à me charger de toutes leurs iniquités, de tous les torts de la fortune, ou de toutes les rigueurs commandées par le salut de la patrie.... Quand les victimes de leur perversité se plaignent, ils s'excusent en leur disant: « C'est Robespierre qui le veut; nous ne « pouvons nous en dispenser.... » On disait aux nobles : « C'est lui seul qui vous a proscrits; » on disait en même temps aux patriotes : « Il veut sauver les nobles. » On disait aux prêtres : « C'est lui seul qui vous poursuit; » on disait aux fanatiques : « C'est lui qui détruit la religion. » On disait aux patriotes persécutés : « C'est lui qui l'a ordonné. » On me renvoyait toutes les plaintes dont je ne pouvais faire cesser les causes, en disant : « Votre sort dépend de lui « seul. » Des hommes apostés dans les lieux publics propageaient chaque jour ce système; il y en avait dans le lieu des séances du Tribunal révolutionnaire, dans les lieux où les ennemis de la patrie expient leurs forfaits; ils disaient : « Voilà des malheureux condamnés : Qui en est cause? Ro- « bespierre. » On s'est attaché particulièrement à prouver que le Tribunal révolutionnaire était un « Tribunal de sang, » créé par moi seul, et que je maîtrisais absolument, pour faire égorger tous les gens de bien, et même tous les fripons, car on voulait me susciter des ennemis de tous les genres.... Tous les fripons m'outragent; les actions les plus indifférentes et les plus légitimes sont pour moi des crimes; il suffit de me connaître pour être calomnié; on pardonne aux autres leurs forfaits; on me fait un crime de mon amour pour la patrie. Otez-moi ma conscience, et je suis le plus malheureux des hommes. »

C'est en ces termes que, dans le discours admirable qui fut son testament de mort, Robespierre a raconté lui-même le noir complot dont il allait périr victime. Et ce complot, il s'est prolongé dans l'Histoire. Ouvrez, par exemple, les *Mémoires sur les prisons;* ouvrez-les au hasard, vous y lirez, t. I, p. 232 : « Bergot, *un des compagnons de Robespierre.* » Et la preuve? — Plus bas, p. 234 : « Les fureurs des Comités révolutionnaires, *enfants de Robespierre?* » Et de quelle manière enfants de Robespierre? — Ailleurs, p. 237 : « L'administration de police, ou Robespierre, *ce qui est la même chose.* » — Ailleurs, p. 248 : « *Les agents de Robespierre,* détenus en apparence. » Plus loin : « *Les détenus de Robespierre....* » Ainsi du reste.

Or l'homme dont, avec tant d'astuce, on proclamait l'omnipotence, n'avait dans le maniement effectif du pouvoir

qu'une part très-limitée. A l'exception de Saint-Just, presque toujours en mission, et du podagre Couthon, souvent absent, le Comité de salut public tout entier lui était hostile; il comptait dans le Comité de sûreté générale, sauf David et Lebas, autant d'ennemis mortels que de membres. L'agent le plus redoutable du Tribunal révolutionnaire, Fouquier-Tinville, nourrissait contre lui une haine profonde, et c'était là certes une influence bien capable de contrebalancer celle de Dumas. Il est vrai que Robespierre, à la Commune, s'appuyait sur Payan; mais, depuis la mort de Chaumette et d'Hébert, la Commune avait perdu son importance politique. Restaient donc le club des Jacobins, où il dominait par la parole, et la Convention, sur laquelle il n'exerçait, après tout, d'autre empire que celui de l'éloquence unie à un grand caractère. En réalité, il n'avait que les apparences d'un pouvoir dont les ressorts étaient entre les mains de ses ennemis.

Malheureusement, l'autorité morale de son nom, la supériorité de son talent, son intégrité, son attachement indomptable à la Révolution, tout concourait à faire de lui l'homme le plus en vue, et, par suite, à concentrer sur sa tête la responsabilité des malheurs publics.



LE VENGEUR

Et comment la secouer, cette responsabilité terrible? En quittant la scène pour s'ensevelir dans la vie privée? Mais c'eût été déserter le champ de bataille avant la fin du combat, fuir le péril, renoncer au triomphe de la justice, et laisser maîtres de la situation des hommes dont quelques-uns étaient couverts de crimes. Ne valait-il pas mieux se préparer à attaquer le mal, dans un suprême effort, après avoir montré par une démarche significative qu'on le répudiait? C'est à quoi se décida Robespierre, pressé qu'il était entre l'horreur des excès qui usurpaient son nom, et le devoir de ne pas trahir la cause révolutionnaire en s'annulant.

Vaine ressource! Il eut beau s'absenter du Comité de salut public, cette absence, attribuée par les uns au dépit de l'orgueil blessé, et interprétée par les autres comme une menace, ne fit que mettre ses ennemis, de l'un et de l'autre Comité, plus à l'aise pour multiplier leurs coups, et ne les empêcha pas de continuer de dire : « C'est Robespierre qui le veut! »

Ce qu'il voulait, et il ne s'en cacha point, c'était le châtiment exemplaire de certains agents impurs de la Terreur, tels que Vouland et Vadier; ce qu'il voulait, c'est qu'à certains proconsuls, tels que Carrier, Fouché, Fréron, Bar-

ras, on demandât compte de « la tyrannie qu'ils avaient exercée dans les départements. » Mais une solidarité trop étroite liait Collot-d'Herbois et Barère aux Fouché, aux Vadier, aux Vouland, pour que les premiers consentissent à abandonner les seconds; et, quant à Billaud-Varenne, c'était avec une sincère et sombre sollicitude que, dans la personne de tous les Terroristes connus, il protégeait le Terrorisme.

Inutile de demander si le secret des délibérations du Comité de salut public fut gardé. Ceux à qui Robespierre imputait d'avoir déshonoré la Révolution en furent avertis, jurèrent sa perte, et recoururent, pour la préparer, à d'infâmes artifices.

Un mot bien frappant a échappé à Billaud-Varenne, après le 9 thermidor; le voici : « Parlons franchement, et convenons qu'attaquer Robespierre plus tôt, c'eût été, aux yeux de l'opinion égarée, *attaquer la patrie.* » Ainsi, on pouvait bien le rendre odieux aux victimes de la Terreur, on pouvait bien le charger du poids des excès mêmes qu'il déplorait et voulait arrêter; mais l'attaquer dans son honneur, dans sa probité, dans son dévouement absolu à la cause du peuple, voilà ce qui paraissait impossible à ses ennemis; et, avec une anxiété croissante, ils se mirent à chercher en lui quelque point vulnérable.

Ce qui les irritait le plus, c'était l'empire qu'il exerçait sur les femmes; et, comme il n'avait rien de ce qui, vulgairement, explique cet empire, ils voulurent y voir un sentiment qui tenait de la dévotion; si bien que le mot *dévotes de Robespierre* devint une de leurs expressions favorites. On se rappelle l'accusation de Louvet, et la réponse foudroyante qu'elle provoqua, réponse qui n'avait aucune espèce de rapport ni aux prêtres ni à la religion. Eh bien, le fait suivant, raconté par Vilate, donnera une idée des manœuvres employées contre Robespierre, même du temps des Girondins : « Quand, sur l'accusation de Louvet, il débita sa défense à la Convention nationale, les tribunes étaient remplies d'une foule prodigieuse de femmes extasiées, applaudissant avec le transport de la dévotion. A l'issue de la séance, je me trouvai près du café Debelle avec Rabaud-Saint-Étienne. « Quel « homme que ce Robespierre avec toutes ses femmes! C'est « un prêtre qui veut devenir Dieu. » Entrés au café Payen, nous abordâmes Manuel, « qui n'aime pas les rois, car ce « ne sont pas des hommes; » il dit : « Avez-vous vu ce Ro- « bespierre avec toutes ses dévotes? » Rabaud reprend : « Il « faut un article demain dans la *Chronique*, et le peindre « comme un prêtre.... »

De sorte qu'il fallait le peindre comme un prêtre, parce qu'un discours de lui, exclusivement *politique*, avait excité l'enthousiasme des femmes présentes à la séance où il fut prononcé!

Or, si telle avait été la tactique des ennemis de Robespierre, même *avant* son rapport sur la fête de l'Être suprême, on pense bien que cette tactique ne fut point abandonnée *après*. Vainement avait-il flétri le charlatanisme des prêtres, bafoué les superstitions de tout genre, traduit les fanatiques à la barre de la raison, et basé la reconnaissance de l'Être suprême sur des considérations politiques et sociales où n'entrait pas le moindre grain de mysticisme : ses détracteurs n'étaient pas gens à s'arrêter pour si peu! Comment! Il croyait en Dieu! Mais quoi de plus clair? Il y avait du prêtre en lui. Quel autre qu'un prêtre eût pu dire : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer? » Quel autre qu'un prêtre eût pu consentir à présider la Convention le jour de la Fête de l'Être suprême? Et puis, on avait remarqué qu'aux Jacobins, c'était souvent du milieu des femmes que partait le signal des applaudissements qu'on lui prodiguait; donc, pas de doute possible : c'était un prêtre, et, qui pis est, un mystagogue!

On comprend ce qu'une semblable accusation renfermait de venimeux, chez un peuple que Voltaire avait marqué à l'empreinte de son merveilleux génie; d'autant qu'on prenait soin de prononcer en même temps ce mot meurtrier : *dictature.* Mais un prêtre-dictateur, c'est pire qu'un roi, c'est un pape. Et voilà par quelle série de déductions astucieuses on arrivait à opposer à la Révolution son plus dévoué défenseur, un homme dont tout le mysticisme consistait, comme celui de Jean-Jacques, son maître..., à croire en Dieu et à le dire!

Toutefois, il fallait un fait pour donner du corps à ces imputations : on eut recours à une véritable ignominie.

Il y avait à Paris une vieille femme, nommée Catherine Théot, qui, se prétendant prophétesse et Mère de Dieu, se livrait dans son coin, depuis longues années, à des momeries dont, déjà en 1779, la police avait eu la puérilité de s'occuper. On la mit alors à la Bastille; on l'interrogea; et son interrogatoire, qui existe, est un parfait certificat d'insanité. Aussi fut-elle transférée de la Bastille dans une maison de fous, d'où elle sortit en 1782. Bientôt, la Révolution éclatant, l'imagination de cette pauvre idiote s'exalta au point qu'elle ne mit plus en doute sa vocation céleste; et, comme il arrive en matière de religion, sa folie fit quelques prosélytes. Au nombre des visiteurs de Catherine Théot était l'ex-chartreux Christophe Gerle, ancien constituant, bon homme, très-naïf, faible d'esprit, excellent patriote d'ailleurs, et fort attaché à la Révolution. Non content d'opiner pour la suppression de l'état monastique, il avait été le premier à se soumettre aux décrets relatifs au clergé, le premier à prêter les serments requis, à quitter le costume ecclésiastique, à cesser les fonctions de prêtre; et ce qui prouve qu'en tout cela il était sincère, c'est qu'il avait toujours montré le désintéressement le plus absolu, jusque-là qu'il refusa le vicariat de l'évêché de Meaux.

Il est vrai qu'à l'Assemblée constituante, quand la Révolution était encore dans ses langes, il avait présenté en faveur de la religion catholique une motion que Bonnal et Cazalès appuyèrent; mais, le lendemain même, éclairé par les représentations de ses collègues de la gauche, il s'était empressé de la retirer, au grand désappointement des gens d'Eglise. Et dès ce moment, gagné de plus en plus à l'esprit nouveau, il n'avait cessé de figurer parmi ceux des Jacobins dont le patriotisme était inattaquable. De là l'attestation de civisme obtenue par lui de Robespierre, avec qui, du reste, il n'avait jamais été lié, et dont les amis lui étaient si étrangers, qu'il ne connaissait pas Saint-Just, même de vue.

Eh bien, qui le croirait? un certificat de civisme donné par Robespierre à un membre du club des Jacobins, à un patriote reconnu pour tel, à un homme qui en était venu à ne professer d'autre croyance que la croyance en Dieu, et dans les papiers duquel on trouva des vers qui commençaient ainsi : « Ni culte, ni prêtres, ni roi, » tel devint, de la part du Comité de sûreté générale, dans ses machinations contre Robespierre, le pivot de l'intrigue la plus basse qui fut jamais.

Informé qu'il se tenait chez Catherine Théot des réunions d'un caractère superstitieux, et que dom Gerle la fréquentait, les meneurs du Comité de sûreté générale, de concert avec Barère, bâtirent là-dessus l'échafaudage d'une prétendue conspiration mystique dont ils espérèrent tirer parti pour couvrir tout au moins Robespierre de ridicule, en y mêlant implicitement son nom.

En quoi consistaient les relations de dom Gerle avec Catherine Théot? Voici ce qu'il en a dit lui-même : « Je connaissais cette femme depuis plus de deux ans ; et le matin, quand je sortais, j'entrais chez elle pour lui dire le bonjour ; je restais un quart d'heure, et me retirais. L'origine de la connaissance que je fis de cette femme était celle-ci : j'entendis parler d'une femme qui, depuis nombre d'années, combattait la doctrine des prêtres et leur présageait une chute prochaine : je voulus la connaître. J'ai trouvé chez elle un mélange de vrai et de faux.... Mais elle portait au suprême degré l'amour de la patrie, la soumission aux lois, et jamais, dans les conversations, on ne s'entretenait de révolutions. Dans le dernier mois, j'avoue que j'ai aperçu chez elle des hommes dont la figure était nouvelle pour moi..., et j'ai vu, par tout ce qui s'est passé depuis, que ces gens-là, malintentionnés et voulant trouver un rassemblement où il n'y en avait pas l'ombre, étaient forcés de le former eux-mêmes. Ce qu'on a raconté de « baisers des sept dons, » de « sucement « du menton, » est si ridicule, que je n'ai rien à répondre. Je me réduis à dire que, quand j'allais chez elle, je la baisais au front ou sur les joues, voilà tout. S'il y en a eu davantage pour les autres, cela les regarde. L'histoire de la conspiration est une invention d'un bout à l'autre. »

Tel est, dans toute sa naïveté, le récit de dom Gerle, récit probablement incomplet, mais qui donne la clé des manœuvres du Comité de sûreté générale, par la dénonciation de ces hommes qui, « voulant trouver un rassemblement où il n'y en avait pas l'ombre, étaient forcés de le former eux-mêmes. »

Et en effet, la nouvelle église de la Mère de Dieu se composait en partie.... de qui? d'espions aux gages du Comité de sûreté générale. Laissons parler Senar qui fut, avec Héron, le principal instrument de cette intrigue. En supposant même la relation de Senar véridique, rien de plus propre à flétrir l'hypocrisie de ceux qui, dans des momeries de béate imbécile, signalèrent un dangereux complot ourdi contre l'existence de la République : « L'indicateur du rassemblement, raconte Senar, m'introduisit sous prétexte de me faire recevoir comme frère de la Synagogue. Nous convînmes d'affecter un air dévot et que je me dirais de la campagne. Nous entrâmes dans une espèce d'antichambre. Arriva un homme vêtu d'une robe blanche. On nous dit : « Frères et amis, as- « seyez-vous. » Mon conducteur fut introduit seul dans une pièce à côté, et revint peu après avec une femme qui me dit : « Venez, homme mortel, venez vers l'immortalité. » Je riais intérieurement de ces singeries, et je gardais, extérieurement, un sérieux d'admiration. Je fus introduit dans l'appartement de la Mère de Dieu. Une femme arriva, et, quoiqu'il fût huit heures du matin et que l'appartement fût éclairé, elle alluma un réverbère à trois branches, plaça dessous un fauteuil, et mit un livre sur ce fauteuil. On regarda à la pendule, et l'on dit : « L'heure s'avance ; la Mère de Dieu va paraître.... » On sonna, et alors sortit de dessous une alcôve fermée par deux rideaux blancs une vieille femme qu'on soutenait sous les bras, et dont les mains et la tête étaient dans un tremblement perpétuel. On la monta dans un grand fauteuil ; on l'assit ; les deux femmes qui la conduisaient baisèrent sa pantoufle, ses deux mains, et se relevèrent, en disant : « Gloire à la Mère de Dieu ! » Puis on lui donna pour déjeuner une tasse de café au lait, avec des tartines.... Survint Gerle, le Chartreux. Il s'agenouilla, baisa la joue de la Mère de Dieu, qui lui dit : « Prophète de Dieu, prenez séance.... » Une femme nommée Geoffroy remplissait un rôle qu'on appelait celui de l'*Eclaireuse;* elle prit le livre placé sur le fauteuil, et le plaça, au milieu des récipiendaires, près de Gerle. Plus bas, sur un autre siége, était une belle femme blonde que l'on nommait la *Chanteuse*, et, de l'autre côté, une superbe femme brune, jeune, fraîche, désignée sous le nom de *Colombe*.... » Ici Senar raconte comme quoi les assistants jurèrent soumission aux prophètes de Dieu, et, après avoir cité un passage inintelligible de l'Apocalypse dont il prétend que l'*Éclaireuse* fit lecture, il ajoute : « Gerle leva les mains. Alors on nous conduisit à la Mère de Dieu ; et là, à genoux sur un gradin, une femme me prit la tête, et Catherine Théot me dit : « Mon fils, je vous reçois au nombre de mes élus ; « vous serez immortel. » Puis elle me baisa le front, les oreilles, les joues, les yeux, le menton, et prononça les mots sacramentels : « La Grâce est diffuse.... » On devine la conclusion de ces incroyables bouffonneries. Des agents de police avaient été apostés dans le voisinage. « J'ouvris une fenêtre, continue Senar, je donnai le signal, et à l'instant accoururent les observateurs (c'est le mot pudique dont il se sert) et la force armée. » Les quelques niais qui étaient là furent arrêtés en grande pompe ; on fit semblant de fouiller partout avec anxiété, comme pour découvrir des papiers importants, qui, cela va sans dire, ne furent pas découverts ; mais ce que les agents du Comité de sûreté générale trouvèrent naturellement dans le lit de la Mère de Dieu, ce fut une lettre qu'ils y avaient eux-mêmes glissée, lettre où Robespierre était appelé « le Fils de l'Être suprême, le Verbe éternel, le Messie désigné par les prophètes. » Vilate, que ses conversations avec Barère mirent au courant de cette machination ignoble, écrit : « Il ne faut pas croire que cette lettre fût de la main de Catherine Théot ; la vieille béate ne savait pas même signer son nom. »

Ainsi, pour mêler le nom de Robespierre à un prétendu complot de contre-révolution mystique, pour faire de lui le complice d'une vieille qu'il ne connaissait pas ; en un mot, pour le livrer à la risée publique comme pape et comme Messie, on avait.... le certificat de civisme et la lettre ; sans compter que, ainsi que lui, dom Gerle demeurait chez un menuisier : quelle coïncidence frappante ! Et comment, après cela, conserver des doutes ! En vérité, on rougit d'avoir à raconter de telles choses.

Restait à donner à cette ridicule affaire le plus d'importance et de retentissement possible : Vadier fut chargé du rapport, et ce fut Barère qui, en secret, le rédigea. La sibylle se nommait *Théot :* pour mieux lier la farce dont elle était l'héroïne à la proclamation de l'Être suprême, Barère substitua dextrement au nom de *Théot* celui de *Théos* (en grec *Dieu*), et il présenta son thème de manière à mettre Robespierre en scène, sans le nommer.

Or il advint que ce dernier occupait précisément le fauteuil, lorsque, le 27 prairial (15 juin), Vadier parut à la tribune, affectant un air sérieux et froid, destiné à rendre d'autant plus piquante la lecture qu'il allait faire. Dans ce travail, tout avait été défiguré ou exagéré avec un singulier mélange d'étourderie et d'astuce. Dom Gerle y apparaissait sous les traits d'un homme hypocrite, calculateur et plein de prestiges ; on y rappelait complaisamment sa motion en faveur de l'Église catholique, mais sans ajouter qu'il l'avait retirée presque aussitôt, et l'on passait sous silence toutes les marques de patriotisme qu'il avait données ; on y multipliait à plaisir le nombre des dévots engoués de la vieille diseuse de bonne aventure, tandis qu'en réalité ce nombre s'élevait à trente ou quarante idiots, femmes, vieillards et enfants ; on y faisait figurer parmi les initiés « beaucoup de militaires, » lesquels en réalité se réduisaient à un vieux soldat borgne ; on y donnait comme autant de preuves d'un complot contre-

révolutionnaire certains bijoux et livres, — trouvés, non pas même chez Catherine Théot, mais chez une marquise de Chastenois, accusée, elle aussi, de se livrer à des pratiques superstitieuses, — savoir les prophéties de Nostradamus, un portrait de Marie-Antoinette, une médaille représentant Lucifer terrassé par l'archange Michel, un livre de sorcellerie, intitulé *Les clavicules du rabbi Salomon*, etc..., etc.... Il va sans dire que le rapporteur appuyait avec délices sur le côté burlesque des scènes auxquelles le galetas de la pythonisse avait servi de théâtre. Et pendant ce temps, ce n'étaient le long des bancs de l'Assemblée qu'applaudissements railleurs, violents éclats de rire; et tous les regards de se porter sur Robespierre, cloué sur son fauteuil, obligé de présider lui-même à ces pasquinades indécentes, condamné enfin au supplice d'en dévorer l'outrage. Vadier conclut en demandant que dom Gerle, Catherine Théot, un médecin nommé Lamotte, la veuve Godefroy, et la marquise de Chastenois, fussent traduits au Tribunal révolutionnaire. C'est ce que l'Assemblée décréta, ordonnant, en outre, l'envoi du rapport aux armées et à toutes les communes de la République.

Le soir même, encouragé par son succès, Vadier court lire son rapport aux Jacobins. Mais quel fut son désappointement, de n'y rencontrer que visages sombres, et de n'entendre retentir autour de lui que murmures! Il sentit que, là, l'intrigue était percée à jour.

Cependant, Fouquier-Tinville se préparait à porter l'affaire au Tribunal révolutionnaire, lorsque l'ordre de la différer lui fut donné par Robespierre, « au Comité de salut public, et au nom de ce Comité. » Fouquier, dont cette intimation déconcerte les antipathies, ne manque pas d'insister; il représente qu'il y a un décret, qu'il faut l'exécuter, et, ne pouvant se faire entendre ce jour-là, comme il l'a raconté lui-même, il va rendre compte au Comité de sûreté générale de ce qui vient de se passer. Les mots dont il se servit sont caractéristiques; ils rentrent dans le système de calomnie employé alors contre Robespierre par ses ennemis : « *Il*, *il*, *il*, au nom du Comité de salut public, s'y oppose. — C'est-à-dire Robespierre, » répliqua un des membres, Amar ou Vadier.

La chose n'alla pas plus loin : le coup était porté.

C'est ce que sentirent amèrement les partisans de Robespierre, et Payan lui écrivit, à cette occasion, une longue lettre, où il l'engageait d'une manière pressante à combattre la mauvaise impression que le rapport de Vadier pouvait avoir produite, par un autre rapport conçu à un point de vue élevé, vaste, philosophique, présentant le tableau de toutes les factions et indiquant le lien qui les unissait. Dans cette lettre de Payan, remarquable à divers titres, l'inconvénient de laisser le pouvoir révolutionnaire flotter entre deux Comités était signalé avec beaucoup de sagacité et de force. Les meneurs du Comité de sûreté générale y étaient peints comme des hommes dont la portée politique était loin de justifier l'ambition. La nécessité de l'unité d'action, et, par conséquent, celle de subordonner entièrement le Comité de sûreté générale au Comité de salut public, y était vivement mise en relief. « Il faut, continuait Payan, attaquer le fanatisme, donner une nouvelle vie aux principes sublimes développés dans votre rapport sur les idées religieuses; faire disparaître les dénominations de la superstition, ces *pater*, ces *ave*, ces épîtres prétendues républicaines; organiser les fêtes publiques; favoriser surtout l'opinion éclairée du peuple qui prend la Mère-Dieu pour une folle; frapper néanmoins les auteurs, les imprimeurs, les journalistes et Bouland, qui ont profité de cette circonstance pour défigurer la fête à l'Être suprême; punir aussi quelques défenseurs officieux, Chauveau-Lagarde, par exemple, duquel j'ai une pièce parlante contre Marat; attaquer tous ceux qui ont essayé de pervertir la morale publique, renverser enfin Bourdon et ses complices. » Payan insistait pour que Robespierre ne perdît pas de temps; car, selon lui, l'heure du danger allait sonner.

Il voyait juste en ceci : l'intrigue qui vient d'être retracée fut suivie d'une autre d'un caractère encore plus criminel : celle des *Chemises rouges*.

On se rappelle la tentative d'assassinat commise par Admiral sur la personne de Collot-d'Herbois, et la visite étrange faite à Robespierre par Cécile Renault, le même jour. Le crime d'Admiral n'était pas nié : l'assassin s'en vantait; et, quant à Cécile Renault, ses propres déclarations ne permettaient guère de doute. Citons son interrogatoire par Dobsen, Fouquier-Tinville et Josse :

« Quelles étaient vos opinions? — Je voulais un roi. — Comment pensiez-vous que la royauté pût être rétablie? — Par le succès des Puissances coalisées. — N'aviez-vous pas le dessein de concourir au rétablissement de la royauté? — Oui. — Comment? — Par des secours en argent, et par les moyens en mon pouvoir. — Quel était votre but en allant chez Robespierre? — De lui parler. — Quel était l'objet sur lequel vous vouliez parler à Robespierre. — Je ne veux donner à cet égard aucune explication. — N'aviez-vous pas deux couteaux? — Oui. — N'aviez-vous pas dessein de vous en servir pour l'assassiner? — Non. Au surplus, vous pouvez en juger comme il vous plaira. — Je vous somme de nouveau de déclarer pourquoi vous êtes allée chez Robespierre. — Je n'en dirai pas davantage; c'est à vous de deviner le reste. » Déjà, par la plus sanglante des ironies, Cécile Renault avait dit : « J'avais intention de lui demander des instructions sur l'affermissement de la République! » Elle déclara que, pour renverser le gouvernement républicain et aider au triomphe des armées coalisées, elle aurait vendu jusqu'à ses hardes.

Avant de pousser plus loin, nous devons remarquer que Robespierre demeura complétement étranger à l'instruction dont le tableau va être présenté. D'abord, c'était l'affaire du Comité de sûreté générale, composé de ses plus implacables ennemis, et le récit de Senar, agent de ce Comité, suffirait seul pour prouver que tout fut concerté entre les Vouland, les Jagot, les Louis (du Bas-Rhin), etc.... Ensuite, qu'on lise d'un bout à l'autre, soit les papiers produits plus tard contre Robespierre, soit l'ensemble des documents publiés sous le titre de *Chemises rouges*, et l'on n'y découvrira pas la moindre trace de son intervention. Comment, d'ailleurs, eût-il pu n'être pas étranger à une procédure qui, ainsi qu'on va le voir, ne fut qu'une abominable machination dont le but était de le perdre?

Cécile Renault avait contre elle ses aveux et la loi. Ce qu'elle avait pour elle, c'était sa jeunesse, sa qualité de femme, son courage : considérations puissantes sans doute, mais peu de nature à toucher le cœur d'un Vadier, d'un Vouland, d'un Jagot, d'un Fouquier-Tinville.

Chargés, par la nature même de leurs fonctions, de tout ce qui concernait la haute politique, les meneurs du Comité de sûreté générale et l'accusateur public ne se contentèrent pas de destiner Cécile Renault à la guillotine : ils lui cherchèrent partout des complices. Coup sur coup, ils firent arrêter :

Le père et le frère de la jeune fille, parce que, en fouillant leur maison, on y trouva deux tableaux représentant Louis XVI et Marie-Antoinette;

Un maître d'école nommé Cardinal, parce que, huit jours après l'attentat d'Admiral, il s'était exprimé d'une manière injurieuse sur le compte de Robespierre;

Un chirurgien nommé Saintanax, parce que, à la nouvelle du danger couru par Collot-d'Herbois, il s'était répandu, dans un café de Choisy-sur-Seine, en propos diffamatoires et menaçants à l'égard de Robespierre et de Collot;

Un certain Pain d'Avoine, parce que, le 3 ou le 4 prairial, il avait dîné avec Admiral;

Une dame Lamartinière, parce que, maîtresse d'Admiral, elle avait retiré chez elle les meubles de son amant, la veille de l'attentat,

Un nommé Portebœuf, parce que, en apprenant l'arrestation de l'assassin, il s'était échappé à dire: *C'est bien malheureux;*

Et enfin, une dame Crécy Lemoine, parce que c'était en sa présence que Portebœuf avait parlé.

Cécile avait deux frères à l'armée : ils furent sur-le-champ mandés à Paris et jetés en prison!

Il semble que ces avides pourvoyeurs de l'échafaud eussent pu s'arrêter là; mais non: sachant qu'il n'était pas une goutte de sang versé dont l'opinion publique, égarée, ne fût prête à rendre Robespierre responsable, ils imaginèrent de faire de Cécile Renault l'agent d'une vaste conspiration, de manière à rendre son supplice effroyablement solennel, et à présenter Robespierre comme un tyran à la conservation duquel on était forcé d'immoler victimes sur victimes.

Et n'est-ce pas aussi pour perpétuer cette impression que des historiens font mourir sur la guillotine les deux frères de Cécile Renault? Or, non-seulement cela est faux, mais il est à remarquer que ce fut à Robespierre lui-même que l'un des deux frères, quartier-maître du 2e bataillon de Paris, confia le soin de protéger et de défendre son innocence. La lettre existe Ce que Robespierre fit en cette circonstance, on l'ignore, ses ennemis ayant eu le pouvoir de supprimer tout ce qui aurait honoré sa mémoire; mais ce qui est certain, c'est que les deux frères de Cécile Renault ne périrent pas, d'où il est permis de conclure qu'ils durent, sinon leur liberté immédiate, — elle leur fut rendue le 1er fructidor seulement, — au moins leur vie, à cet appel du jeune Renault: « Robespierre, tu es généreux, sois mon avocat. »

Nous avons mentionné dans un des précédents chapitres les manœuvres contre-révolutionnaires du baron de Batz, de l'épicier Cortey, du commissaire Michonis. A l'époque où, pour déjouer les recherches de la police, le baron de Batz avait à Paris plusieurs domiciles, il avait logé rue Helvétius, chez un nommé Roussel. On le sut; et ce dernier, soumis à un interrogatoire, déclara qu'il avait connu le baron de Batz chez l'actrice Grand-Maison; que celle-ci, avec laquelle le baron avait des liaisons de plaisir, possédait à Charonne une maison de campagne que fréquentait, entre autres personnes, le marquis de Guiche, caché sous le nom emprunté de Sévignon; que de Batz entretenait une active correspondance; qu'il découchait souvent; qu'il passait pour fort aisé.... Dans tout cela, pas un mot qui indiquât le moindre rapport entre les menées de l'insaisissable conspirateur et l'affaire de Cécile Renault, affaire qui elle-même ne semblait avoir avec l'attentat d'Admiral qu'un rapport de coïncidence. Et cependant le Comité de sûreté générale s'empressa d'amalgamer les causes, à l'aide de cette formule générique: *Conjuration de l'étranger*. Dans cette conjuration, il eut soin de comprendre, pour lui donner encore plus d'éclat, le jeune Laval de Montmorency, le prince de Rohan-Rochefort, le comte de Pons, le vicomte de Boissancourt, Sombreuil, son fils, et enfin, par un raffinement de perfidie qu'il nous reste à expliquer, toute la famille Saint-Amaranthe.

Mme de Saint-Amaranthe, née Saint-Simon d'Arpajon, avait épousé M. de Saint-Amaranthe, officier de cavalerie. Le ménage ne fut pas heureux. Le mari était débauché, la femme coquette. Saint-Amaranthe, ruiné, disparut un beau jour et alla mourir en Espagne, cocher de fiacre, selon quelques-uns; d'autres disent qu'il revint à Paris, où il exerça le métier de boutonnier. Sa femme, restée veuve de fait, se consola; elle eut des amants, entre autres le vicomte de Pons, et l'on trouve sur cette liaison, dans les Mémoires du comte Alexandre de Tilly, des détails qui, à les supposer authentiques, ne sont pas de nature à figurer ici. Une chose est certaine, toutefois, c'est qu'au commencement de la Révolution, Mme de Saint-Amaranthe avait la réputation d'une femme galante. Elle était belle, et avait une fille plus belle encore. L'*Almanach des honnêtes femmes*, espèce de calendrier obscène publié en 1790, met Mlle de Saint-Amaranthe au rang des jeunes filles très-émancipées, et c'est sous ce jour qu'elle est présentée, en termes du reste qui ne veulent pas être malveillants, soit dans le *Journal général de la cour et de la ville*, connu aussi sous le nom du *Petit Gautier*, soit dans la *Chronique scandaleuse*, journal royaliste rédigé par Champcenets, Tilly et Rivarol. La Révolution survenant, les dames de Saint-Amaranthe continuèrent le même genre de vie; seulement, leur société changea. Au lieu de comtes et de marquis, elles reçurent des représentants du peuple, qu'elles surent attirer par leur beauté et retinrent par toutes les séductions d'une vie de plaisir. On faisait chez elles bonne chère; on y jouait, et très-gros jeu. Dès 1789, Mirabeau est signalé comme ayant perdu au *creps*, chez Mme de Saint-Amaranthe, une somme de deux mille louis. Plus tard, dans les salons que la dame occupait au Palais-Royal, n° 50, indépendamment de son habitation de la rue Vivienne, n° 7, on vit affluer et se mêler aux acteurs Fleury, Elleviou, Trial, tous les révolutionnaires de mœurs faciles ou légers de scrupules : Danton, par exemple, Chabot, Desfieux, Hérault de Séchelles. Successivement, le n° 50 devint un réceptacle de patriotes douteux, de libertins à la mode et d'escrocs de bon ton. Desfieux était un des principaux souteneurs de la banque, et Chabot se montrait fort assidu aux soupers fins. C'était à l'époque où ce dernier faisait partie du Comité de sûreté générale : aussi parvint-il sans peine à détourner l'effet de plusieurs dénonciations dirigées contre le tripot qu'abritait son patronage.

Mme de Saint-Amaranthe, d'ailleurs, ne négligeait rien, à ce qu'il paraît, pour se protéger elle-même, jusque-là qu'elle avait des espions à sa solde. Sartine, fils de l'ancien lieutenant de police, et déjà décrié pour ses mœurs bien avant la Révolution, épousa Mlle de Saint-Amaranthe, qui n'en continua pas moins à faire les honneurs du salon de sa mère, dont l'amant était connu dans la maison sous le nom d'Eugène.

Maintenant, que les ennemis de Robespierre aient osé inventer la fable, prodigieusement absurde, qui le montre se faisant introduire par l'acteur Trial dans une maison de cette espèce, y soupant, s'y enivrant et y laissant échapper au milieu des fumées du vin de redoutables secrets, voilà ce qui est incompréhensible; mais ce qui confond l'esprit, c'est qu'une pareille fable se soit répandue, ait été recueillie, et se lise dans certains livres qui se piquent d'être sérieux. L'acteur Trial, qui, dans cette pitoyable invention, joue le rôle d'introducteur de Robespierre, ne cessa d'opposer à la calomnieuse rumeur dont il s'agit, et cela, même après le 9 thermidor, les plus énergiques, les plus solennels démentis; et quant à son intimité avec Robespierre, on en peut juger par ce fait qu'il fut un de ceux qui, le 9 thermidor, déployè-

rent contre lui le plus de zèle. Ceci, du reste, ne lui profita guère. Aux yeux des réactionnaires triomphants, sa persévérance à confondre une imposture qui servait leurs fureurs fut un crime irrémissible; ils montèrent une cabale pour le chasser de la scène à force de sifflets, et le malheureux en mourut de chagrin.

Mais de l'incroyable audace du mensonge en question une preuve existe, plus décisive encore. Les inventeurs de la scène où ils font figurer « le monstre qui se met en pointe de vin » ont commis l'inadvertance de placer cette scène à l'époque où il fut question de la conspiration du baron de Batz, c'est-à-dire dans les premiers jours de prairial. Or il était difficile qu'à cette époque Mme de Saint-Amaranthe reçût Robespierre à sa table, par la raison bien simple qu'elle et sa fille étaient alors en prison!... Elles avaient en effet été arrêtées près de deux mois auparavant, sur la proposition du Comité révolutionnaire de la Halle au blé, et sur la dénonciation circonstanciée de Chrétien, délégué de la Convention aux Iles-du-Vent. On lit dans les Mémoires d'un prisonnier de ce temps-là : « *Dans les premiers jours de floréal*, on amena de Sainte-Pélagie à la prison des Anglaises douze prisonnières au nombre desquelles se trouvaient les citoyennes Saint-Amaranthe. »

Ainsi l'on a représenté Robespierre *s'enivrant* vers la fin du mois de *mai* chez une femme qui avait été arrêtée à la fin du mois de *mars*, et qui, au commencement du mois d'*avril*, avait été transférée de Sainte-Pélagie à la prison des Anglaises, qu'elle ne quitta plus que pour aller à l'échafaud!

Mais quoi! le sombre, l'austère, le sobre, le circonspect Robespierre égarant sa vertu dans une maison de jeu, se risquant au milieu des amours, et confiant les secrets de sa politique à des femmes galantes, dans une orgie..., c'était une histoire si piquante, surtout rapprochée de la lettre découverte dans le lit de la prophétesse Théot! Elle eut donc cours, en dépit de sa monstrueuse absurdité; et le Comité de sûreté générale, par la perfidie avec laquelle il impliqua les Saint-Amaranthe dans le procès intenté à Cécile Renault, fournit un affreux complément à la calomnie. Puisque Robespierre s'était livré à table, quoi de plus clair? rendu à lui-même, il avait dû craindre les révélations et cherché à faire disparaître les témoins; dès lors, tout était parfaitement expliqué : la Saint-Amaranthe périssait victime de la nécessité où était le *monstre* d'effacer à jamais les vestiges de ses déportements!

Les choses préparées de la sorte, ce fut Élie Lacoste, un des membres du Comité de sûreté générale, et un des plus hardis ennemis de Robespierre, qui se chargea de porter à la Convention le rapport relatif à la « *Conjuration de l'étranger.* » Ce rapport constatait, à côté d'assertions sans preuves, plusieurs faits vrais, et n'était pas, ainsi qu'on s'est trop plu à le dire, un pur roman; mais il avait cela d'horrible, qu'il confondait dans la même accusation, comme coupables du même crime, des personnes entièrement étrangères l'une à l'autre, et rapprochait Mme de Saint-Amaranthe de Cécile Renault. « Violent, cruel coup de parti, s'écrie avec raison M. Michelet, de placer juste au milieu des assassins de Robespierre ces femmes royalistes qu'on disait ses amies, pour que leur exécution l'assassinât moralement! »

La liste lue par Élie Lacoste comprenait quarante et un noms; on y en ajouta successivement huit autres, de sorte que, le matin du jour où les accusés devaient comparaître devant le Tribunal révolutionnaire, leur nombre s'élevait à quarante-neuf.

Ce jour-là, quelques instants avant l'ouverture de l'audience, une lettre est remise au président; elle était signée : *ci-devant comte de Fleury*, et se terminait par ces mots : « Tremblez, vils monstres! le moment arrive où vous expierez tous vos forfaits. » L'auteur demandait à être mis en jugement avec ses amis. Fouquier-Tinville venant à entrer : « Tiens, lui dit le président, lis ce poulet que je viens de recevoir. » Fouquier aperçoit sur la suscription le mot *pressé* et s'écrie aussitôt : « Eh bien, puisque ce monsieur est pressé, il faut l'envoyer chercher. » Et il en donna l'ordre.

L'audience s'ouvrit à dix heures, le 29 prairial (17 juin). Quatre administrateurs de police, Froidure, Soulès, Dangé et Marino, étaient, en cet instant, au greffe des huissiers, avec le comte de Fleury, qu'on venait d'amener. Fouquier-Tinville fait signe qu'on les introduise tous ensemble. A leur entrée dans la salle, les administrateurs saluent le président; mais quelle est leur surprise, lorsque tout à coup Fouquier-Tinville demande acte de l'accusation qu'il déclare porter contre eux! Ceci était un nouveau coup de poignard à l'adresse de Robespierre. L'arrestation inattendue de ces hommes, connus pour être ses ennemis personnels, quoique rangés dans la classe des patriotes, tendait à accréditer de plus en plus l'opinion que l'ordonnateur et le bénéficiaire de ce drame sanglant, c'était *lui*.

Le procès ne fut pas long, devant avoir lieu sous l'empire des formes, odieusement expéditives, consacrées par la loi du 22 prairial. Si l'affaire eût pu être publiquement discutée, si les prévenus eussent été admis à faire entendre leurs défenseurs, nul doute qu'on n'eût percé à jour la trame que les meneurs du Comité de sûreté générale avait ourdie; mais non, la possibilité d'égorger les prévenus rapidement et dans l'ombre fit qu'on les égorgea selon le plan et en conformité avec les vues des artificieux ennemis de Robespierre; de sorte qu'il se trouva avoir forgé, dans la loi du 22 prairial, une lame acérée, qu'ils saisirent avec une joie farouche et lui plongèrent tout entière dans le cœur : exemple à jamais mémorable de l'expiation réservée à quiconque s'écarte, quels que soient ses motifs, des règles fondamentales de la justice!

Et ici l'expiation fut effroyable. Il avait été récemment décidé que la guillotine serait transférée de la place de la Révolution à la barrière du Trône, ce qui donnait aux fatales charrettes tout le faubourg Saint-Antoine à traverser : pour mieux frapper les imaginations, pour que rien ne manquât à l'horreur du tableau, Fouquier-Tinville, instrument d'une idée émise dans le Comité de sûreté générale par un de ses membres, Louis (du Bas-Rhin), donna ordre à l'exécuteur de faire emplette de l'étoffe nécessaire à la confection de cinquante-quatre chemises rouges. La chemise rouge, c'était le vêtement des parricides; et plus on affectait, en cette occasion, de porter haut Robespierre, le *dictateur*, le *roi*, le *pontife*, plus on était sûr de le rendre odieux. Cinquante-quatre personnes, parmi lesquelles des femmes, de jeunes filles, presque des enfants, traînées lentement à l'échafaud dans le costume des parricides, parce qu'un beau jour Robespierre avait reçu une visite suspecte! On juge de l'effet! Vouland était si fier de cette machination et si heureux du triomphe promis à sa haine, qu'il résolut de savourer tout à son aise l'horrible spectacle. « *Allons, dit-il, auprès du grand autel, voir célébrer la messe rouge.* » Allusion ironique et féroce dirigée contre le *grand prêtre* de l'Être suprême! De son côté, désirant jouir du coup d'œil, Fouquier-Tinville s'était rendu dans la chambre de Richard, concierge de la maison d'arrêt de la Conciergerie, dont la fenêtre donnait sur la fenêtre de la prison. Voyant la jeune Saint-Amaranthe monter courageusement dans la charrette : « Parbleu! s'écria-t-il, voilà une b........ bien ef-

frontée! » Et, au moment du départ des voitures, il ajouta : « *Voilà un cortège qui a l'air d'une fournée de cardinaux;* » autre allusion au *pape* Robespierre!

De tout ce qui pouvait rendre l'exécution épouvantable, rien n'avait été négligé, et rien ne manqua au funèbre appareil, pas même les canons roulant de compagnie avec les charrettes. Chose frappante! Il semble que la présence d'Admiral dans le cortège eût dû faire penser à Collot-d'Herbois; mais on avait si habilement préparé les esprits à regarder l'exécution des cinquante-quatre comme une hécatombe à Robespierre, qu'en voyant passer le cortège la foule ne pensait qu'à lui.

Et quel cortège, grand Dieu! Là figuraient, entassés pêle-mêle, le vieux Sombreuil, qu'une seconde fois, mais en vain, sa fille avait essayé de sauver; Sartine, auquel on n'avait eu à imputer que son nom, inscrit, à une époque déjà éloignée, sur la liste des chevaliers du poignard; sa femme, si jeune encore et si belle; Mme de Saint-Amaranthe, qu'on croyait sacrifiée à un barbare calcul de prudence; Cécile Renault, aussi intéressante par son courage que par sa jeunesse; le banquier Jauge, qui avait autrefois mis son crédit et sa bourse au service de Paris affamé; et enfin, à côté de l'actrice Grand-Maison, une pauvre petite couturière de dix-sept ans, nommée Nicolle!

De cette dernière, Senar a écrit : « Je la trouvai dans un grenier, au septième, couchée sur un matelas et une paillasse, sans couchette; des haillons dans un panier d'osier, une table, une chaise, un tabouret, voilà tout ce que possédait cette malheureuse victime que rien, dans les pièces, ne présentait comme coupable ou suspecte. Mais Vouland, ce cruel extravagant, voulait sa mort, parce que, disait-il, elle portait à manger à la Grand-Maison, et, pour ce fait-là, disait l'hypocrite Louis (du Bas-Rhin), elle ira l'accompagner. »

L'impression produite, est-il besoin de la décrire? Et l'homme contre lequel grondèrent au fond des cœurs la pitié et l'indignation, est-il besoin maintenant de le nommer? Cependant il avait cessé alors de prendre une part officielle aux affaires, il s'était éloigné du Comité de salut public, et il s'apprêtait dans la retraite à livrer aux terroristes de la trempe de Louis (du Bas-Rhin) et de Vouland un dernier combat! L'âme s'émeut au souvenir de tant d'injustice; et toutefois il y avait un côté équitable dans ce châtiment si terrible. Les cinquante-quatre avaient été condamnés sous l'empire de la loi du 22 prairial, et l'auteur de cette indigne loi, c'était Robespierre!

CHAPITRE III

LES PRISONS DE LA RÉVOLUTION



PENDANT ce temps, que se passait-il dans les prisons? Leur histoire, il ne faut pas l'oublier, ne nous est connue que par les récits de prisonniers tous plus ou moins ennemis de la Révolution, et naturellement portés à exagérer leurs souffrances, soit pour mieux émouvoir la pitié, soit pour mieux assurer le triomphe de leurs ressentiments. Et néanmoins, ce que prouve l'ensemble de leurs récits, c'est qu'à une époque marquée par un déchaînement de passions jusqu'alors sans exemple, le régime des prisons fut beaucoup moins rigoureux qu'il ne l'a été, en des temps calmes, sous le gouvernement monarchique.

L'attente de la mort avec ce qu'elle contient d'angoisses, voilà, pendant la Révolution, le trait vraiment caractéristique et terrible du tableau des prisons : quant au reste, on n'a qu'à s'étonner des progrès faits, depuis, par le génie de la haine armée du pouvoir!

En réalité, les seules prisons politiques dures à habiter, pendant la plus grande partie de la période révolutionnaire, furent celles de la Conciergerie, de Sainte-Pélagie, des Madelonnettes et du Plessis. Pour ce qui est du Luxembourg, de Port-Libre, des Carmes, des Bénédictins anglais, de Saint-Lazare, des Anglaises du faubourg Saint-Antoine, « c'étaient des prisons *muscadines* où les détenus ne connurent longtemps d'autres chaînes que celles de l'amour, et où ils coulaient des jours délicieux dans les bras des belles prisonnières, leurs compagnes, au milieu des jardins, des vergers, des berceaux, et des présents de la nature; » car c'est en ces termes mêmes que s'exprime l'auteur du récit qui se rapporte à la Conciergerie.

Nous avons mentionné le Luxembourg : cette prison, réservée d'abord aux députés prévenus de fédéralisme, ne tarda pas à recevoir un brillant contingent de suspects de qualité; nobles accompagnés de leurs domestiques, dames du plus haut rang « traînant à leur suite de fringantes femmes de chambre. » Là aussi furent renfermés des Anglais et des Anglaises. La vie qu'on y mena jusqu'au moment où le régime de la Terreur atteignit ses extrêmes limites fut, on pourrait presque dire, charmante. Selon le témoignage même d'un des captifs, « les petits vers, les couplets, le jeu, la médisance et la musique remplissaient les journées..., » sans oublier l'amour, dont on goûtait les douceurs avec si peu de contrainte, qu'il en courut au dehors toutes sortes de rumeurs piquantes assaisonnées de vifs commentaires. L'aventure suivante donnera une idée des libertés que prenaient, au Luxembourg, prisonniers ou prisonnières. « Un jeune homme du dehors s'était, à prix d'argent, ouvert les portes de la prison; et, caché derrière un paravent, seule barrière à la curiosité indiscrète, il goûtait tranquillement et en plein jour, dans les bras de sa maîtresse, les plaisirs de l'amour. La dame, surprise en flagrant délit, feint de se fâcher, jette les hauts cris, se dit frappée, crie au viol et s'évanouit. Pendant cette scène, l'Adonis s'échappe avec la légèreté d'un trait, et se fait ouvrir le guichet, à la faveur d'arguments que le bon Basile appelait irrésistibles. » La mode des aventures galantes prit si bien, que l'administrateur de police dut en venir à séparer les deux sexes.

A Port-Libre, où étaient réunis riches et pauvres, aristocrates de naissance et aristocrates d'opinion, les choses se passaient avec beaucoup plus de décence. Mais là aussi, pendant longtemps, la vie de prison ne différa point de la vie de château. Point de grilles, point de verrous; les portes n'étaient fermées que par un loquet. Pour subvenir aux dépenses de la maison, on avait établi une administration intérieure fort bien organisée, et qui subsista jusqu'en prairial, époque à laquelle la Commune prit à son compte l'administration intérieure des prisons. Les frais généraux étaient à la charge des riches, dont chacun contribuait en raison de ses facultés. Ceux qui ne pouvaient se nourrir recevaient trente sous par jour. Le soir, on se rassemblait au salon; les hommes, rangés autour d'une grande table, lisaient ou écrivaient; les femmes travaillaient aux ouvrages de leur sexe. A des jours déterminés, on faisait de la musique. Le baron de Wirback, réputé la première viole-d'amour de son temps, figurait parmi les prisonniers, et se prêtait de bonne grâce à charmer leurs loisirs. Pourtant, dans cette prison, gouvernée d'une manière

si douce, la République comptait nombre d'ennemis qui ne se donnaient même pas la peine de dissimuler leur fureur. « A la nouvelle d'une victoire, les figures pâlissaient; des soupirs étouffés, des contractions de nerfs, des trépignements de pied annonçaient l'aristocratie incorrigible. » Il est vrai que les heures sombres arrivèrent. Quand la Terreur eut atteint son point culminant, et précisément à l'époque où Robespierre n'allait plus au Comité de salut public, la condition des prisonniers renfermés à Port-Libre changea de face. Dès le 26 prairial (14 juin), on leur signifie l'ordre de ne plus se servir de lumière. — Ordre, du reste, révoqué le lendemain — et, ce jour-là, ils soupent, ils se couchent à la lueur du réverbère. Le 2 messidor (20 juin), défense d'écrire et de recevoir des lettres. Le 16 messidor (4 juillet), les instruments de musique sont enlevés. Le 2 thermidor (20 juillet), l'usage des couteaux de table est défendu. Grandes rigueurs sans doute, mais qui n'embrassent qu'une courte période de temps, et dont il importe de ne point oublier la date.

Une prison qui fournit à la Révolution peu de victimes fut la Maison d'arrêt de la rue de Sèvres. Jusqu'au 7 thermidor (25 juillet), sur cent soixante détenus, deux seulement en étaient sortis pour aller au Tribunal révolutionnaire. Et cependant, la plupart de ces détenus étaient des hommes appartenant à l'ancien régime, et dont la haine à l'égard du nouveau n'était point un mystère. Dans la retraite où ils restèrent si longtemps à l'abri de l'orage, leur vertu la plus nécessaire était la patience, et le pire de leurs maux fut l'ennui.

Aux Madelonnettes, l'existence n'était pas à beaucoup près aussi douce qu'au Luxembourg ou à Port-Libre. Toutefois, le régime n'en était pas tel, qu'il ne se prêtât, de l'aveu du prisonnier qui en a tracé le tableau, à toutes sortes de scènes divertissantes, et qu'on n'y passât « des moments assez agréables. » L'auteur va jusqu'à dire, en parlant des premiers jours de sa captivité — derniers mois de 1793 — que ce fut « le siècle d'or. » On faisait de la musique; on jouait aux bouts-rimés; « on exécutait tant bien que mal des quatuor de Pleyel. » Non-seulement les prisonniers eurent, pendant un certain temps, la permission de recevoir leurs femmes, leurs parents, leurs amis; mais ils purent librement communiquer avec leurs maîtresses, comme cela résulte des lignes suivantes, écrites à l'occasion d'une visite des administrateurs de police, que suivit la défense de communiquer avec le dehors : « Il fallut donc nous séparer de vous, maîtresses adorées! On ne connut plus, dans nos prisons, les douces étreintes de l'amour! » Il faut remarquer, en outre, que les Madelonnettes, où se trouvaient entassés en grand nombre des fabricateurs de faux assignats et des voleurs, ne présentèrent pas du moins l'affreux spectacle d'hommes politiques confondus avec les plus vils scélérats. Aux Madelonnettes, les voleurs et les faussaires, qu'on désignait sous le nom de *pailleux*, étaient enfermés à part. La *paille* avait d'abord logé au troisième étage : à la suite d'une tentative d'évasion, elle descendit au rez-de-chaussée.

La plus dure prison de Paris, c'était le Plessis : d'abord, parce qu'elle renfermait, non pas de simples suspects, mais des hommes contre lesquels s'élevaient des charges sérieuses de conspiration; et ensuite, parce qu'elle était placée immédiatement sous la discipline de Fouquier-Tinville. Là, chaque prisonnier était soumis, en entrant, à une opération infâme, connue sous le nom de *rapiotage*, c'est-à-dire qu'on le fouillait de la tête aux pieds, pour lui enlever tout ce qu'il pouvait avoir sur lui : couteaux, ciseaux, argent, assignats, bijoux. Et ce qui rendait cet acte de tyrannie non moins indécent qu'odieux, c'est que les femmes y étaient assujetties. Au Plessis, toute communication avec le dehors était interdite. Les détenus n'avaient d'autres meubles utiles qu'un pot, un couvert de bois, une coupe; privés de couteaux, ils étaient condamnés à l'humiliante nécessité de déchirer avec leurs doigts la viande qu'on leur servait. On ne laissait jamais pénétrer les journaux à deux pas de la rue. La seule correspondance permise était la demande de linge. Le Plessis, comme sous la monarchie le mont Saint-Michel, c'était le tombeau.

Il ne paraît pas qu'en général la surveillance fût très-active dans les prisons de la Révolution, si l'on en juge par la nature des ruses qu'on employait, et avec plein succès. Voulait-on faire tenir un journal aux prisonniers, on n'avait qu'à le faire servir à envelopper du beurre ou des œufs. Voulait-on faire franchir le guichet à une lettre d'amour, il suffisait de la cacher dans une botte d'asperges ou de la coudre dans un ourlet. Pendant longtemps, un prisonnier correspondit avec sa femme, en employant pour messager un chien dont le collier servait de boîte aux lettres. La boîte aux lettres, à la Force, c'était le bec d'un pigeon. On doit reconnaître que la science à l'usage des geôliers a fait, depuis, des progrès considérables!

La différence qu'on remarque entre le régime adopté dans telle prison et le régime suivi dans telle autre dit assez qu'à l'égard des prisonniers il n'existait rien qui ressemblât à une politique de rigueur systématique. De fait, les hommes qui habitaient les hauteurs de la Révolution étaient loin de connaître tout ce qui se passait au-dessous d'eux. Le Comité de salut public n'avait jamais été chargé, ni de l'administration des prisons, ni de leur surveillance. La loi confiait ce soin aux municipalités; et, à Paris, c'était la police municipale qui, sous le contrôle du Comité de sûreté générale, s'occupait de ce qui concernait les prisons.

De son côté, la police municipale n'ayant pas de parti pris, et laissant flotter son pouvoir aux mains des subalternes, c'était du caractère, tantôt humain, tantôt cruel, de ces derniers, que le sort des détenus dépendait.

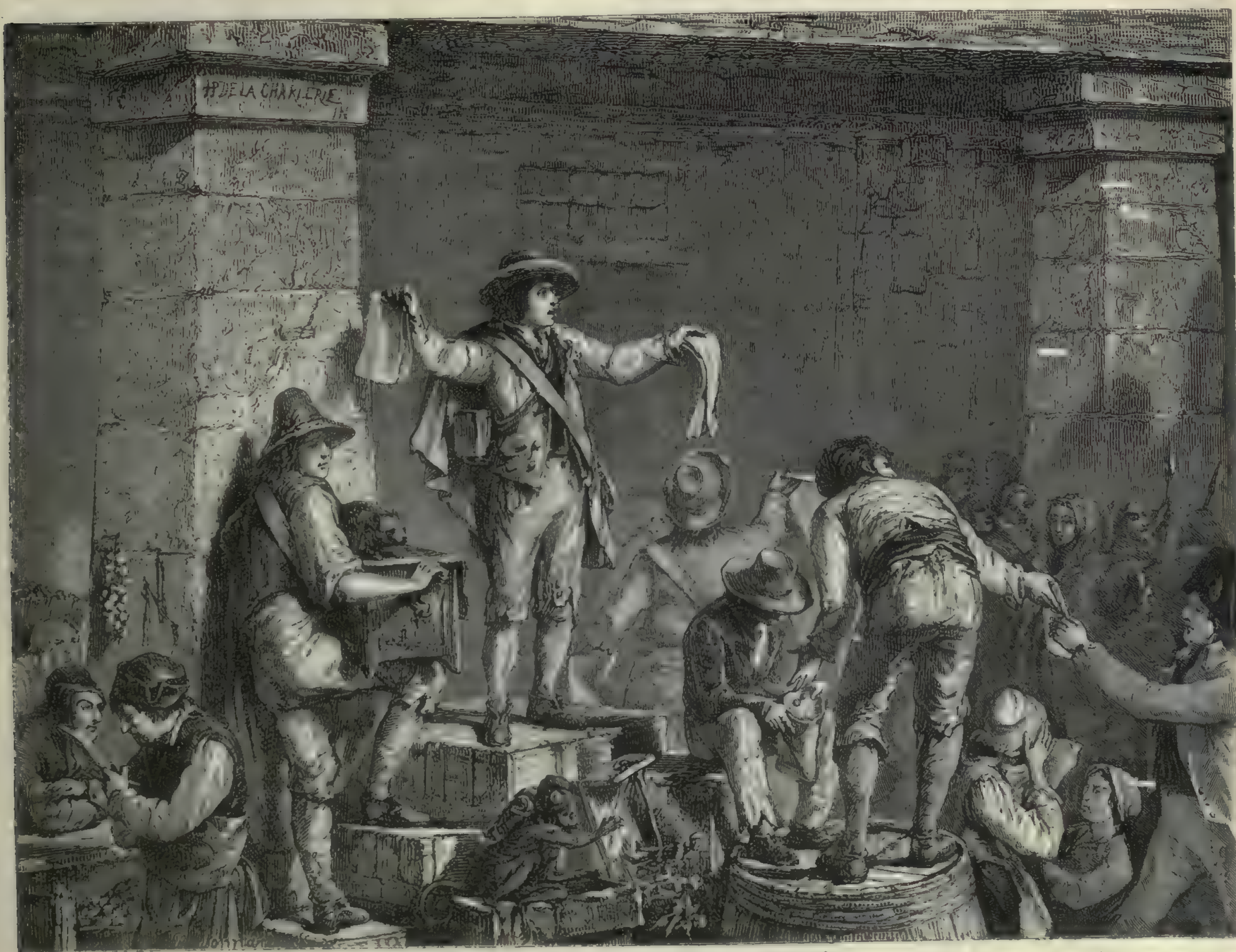
Il ne faut pas croire, en effet, qu'une pensée implacable présidât invariablement au choix des agents révolutionnaires. Parmi ces agents, plusieurs s'attirèrent les bénédictions des prisonniers. Si certains concierges, celui du Plessis, par exemple, se montrèrent féroces, d'autres, tels que Huyet à Port-Libre, le septuagénaire Benoît au Luxembourg, Vaubertrand aux Madelonnettes, déployèrent beaucoup de mansuétude et de sensibilité. La femme de Vaubertrand veillait avec une sollicitude infatigable à ce que rien ne manquât aux détenus, et son fils, charmant enfant, s'étudiait de son mieux à les consoler, les appelant, dans son doux langage, *nos pigeonniers*.

Même remarque à faire, concernant les administrateurs de police : il y en eut de très-durs, et il y en eut de très-humains; il y en eut qui, comme Marino, firent redouter leurs visites, et d'autres qui, comme Grandpré, mettaient de l'affabilité à recevoir les plaintes qu'on leur adressait, de l'empressement à y faire droit. « Dès le matin, nous fûmes honorés d'une visite de Grandpré, secrétaire du ministre de l'intérieur, qui s'informa de quelle manière on était chauffé; il ordonna de placer, dans le jour, des poêles dans les grandes pièces, aux dépens de qui il appartiendrait; de mettre des carreaux de vitres où il en manquait; enfin, il donna les instructions nécessaires pour que nous fussions logés d'une manière salubre. Le soir, autre visite de Biquet, administrateur de police, qui donna les mêmes ordres : ces actes d'humanité nous réjouirent beaucoup. »

Une institution dont le régime des prisons nous amène na-

turellement à parler était celle du « Bureau de police générale. »

Le Bureau de police générale avait été établi, non par le Comité de salut public, mais par la Convention ; il existait en vertu d'un décret, celui du 26 germinal (15 avril). Robespierre ayant été chargé momentanément, en l'absence d'un de ses collègues, de la surveillance de ce bureau, songea tout d'abord à l'opposer au Comité de sûreté générale, dont il voulait tenir en échec la tyrannie, en attendant l'occasion d'y mettre un terme. Mais ce dessein, dans l'accomplissement duquel il n'avait pour appui que Couthon et Saint-Just, ne pouvait être du goût de ceux des membres du Comité de salut public en qui les Jagot, les Vadier, les Vouland avaient des protecteurs, sinon des complices. La courte gestion de Robespierre se borna donc à provoquer une trentaine d'arrêtés, dont les uns déterminèrent l'arrestation de quelques contre-révolutionnaires, et les autres la mise en liberté de patriotes persécutés. Après le 9 thermidor, en pleine réaction, et lorsque les membres des anciens Comités avaient besoin, pour sauver leurs têtes, de tout rejeter sur Robespierre, ils s'étudièrent à représenter comme l'œuvre exclusive de Robespierre, ou de ses amis, Couthon et Saint-Just, chacun des actes émanés du Bureau de police générale; mais leurs diverses assertions s'entre-détruisent. Ainsi, c'est Barère lui-même qui nous apprend que « par les usurpations des trois conspirateurs, le Bureau de police générale ayant entrepris sur les fonctions du Comité de sûreté générale, ce furent les membres du Comité de salut public qui forcèrent Saint-Just à *rétablir* ce qui avait été usurpé : » d'où il résulte bien évidemment que, durant la période qui précéda la mort de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, alors que la Terreur était à son apogée, le Bureau de police générale avait cessé d'être sous leur dépendance. Saladin, dans le rapport qu'il présenta plus tard, au nom de la Commission des Vingt et un, dit expressément : « Robespierre ne pouvait diriger le Bureau de police générale dans le temps que, de l'aveu des membres dénoncés, il était absent du Comité, c'est-à-dire depuis la fin de prairial jusqu'au 9 thermidor. Pendant cet intervalle, Saint-Just fut presque continuellement à l'armée. D'ailleurs, les actes de ce bureau portent aussi les signatures de Billaud, Collot, Barère, » etc....



APPEL DES NUMÉROS GAGNANTS DE LA LISTE DE LA SAINTE-GUILLOTINE

Voici, sur ce point, la déclaration de Fouquier-Tinville : « Je n'ai jamais eu connaissance que le Bureau de police générale fût un établissement distinct du Comité de salut pu-

blic, d'autant que j'ai vu plusieurs fois Lejeune, l'un des secrétaires de ce bureau, venir faire approuver son travail dans le lieu des séances du comité. Tous les ordres m'ont été donnés dans ce lieu, intitulés : « Extraits des registres du Comité de salut public, » et signés de plus ou moins de membres de ce comité. »

Au reste, plus directement que du Bureau de police générale, les prisons relevaient du commissariat des administrations civiles, police et tribunaux, poste important auquel Hermann avait été élevé après le procès de Danton, et, selon toute apparence, sur la recommandation de Robespierre. Aux yeux de ce dernier, en effet, Hermann passait pour un homme éclairé et pour un honnête homme. Mais qu'il existât entre eux aucune relation d'où l'on soit en droit d'inférer que l'un fut l'instrument de l'autre, c'est ce que les déclarations subséquentes d'Hermann, très-formelles et non démenties, ont prouvé être absolument faux. Durant les quatre mois qu'il demeura commissaire des administrations civiles, Hermann ne vit Robespierre que trois fois, par occasion, parce qu'on le mena chez lui, et sans qu'un seul mot de confidence fût échangé.

Quoi qu'il en soit, à peine nommé, il prit des mesures qui modifièrent fort le régime des prisons.

Dès le 27 floréal (16 mai), un arrêté de police était affiché dans les corridors de la maison Lazare, portant « que le défaut de surveillance dans les prisons y avait introduit un luxe immodéré; que les tables y étaient servies avec une profusion indécente; que les sommes que les détenus s'étaient procurées pouvaient y devenir dangereuses ; que la police avait cru sage de faire une visite générale dans les prisons, de laquelle était résultée une saisie de huit cent soixante-quatre mille livres, indépendamment des bijoux; qu'elle espérait que les sommes saisies et à saisir iraient au moins à un million deux cent mille livres; que ces différentes sommes seraient déposées dans une caisse particulière, pour être délivrées aux détenus qui obtiendraient leur liberté, déduction faite préalablement de trois livres par jour pour frais de garde et de nourriture; que, pour mettre de l'uniformité entre les détenus, et faire cesser toute distinction, il serait établi un réfectoire, auquel, tous indifféremment, seraient obligés d'aller manger; que jusqu'alors il serait payé à chacun d'eux trois livres par jour, sous la déduction de dix sous pour les frais de garde; qu'enfin, il serait établi dans la maison une boîte dans laquelle les lettres, les paquets et le linge seraient mis, pour être ensuite portés à leur adresse par des commissionnaires. »

En conséquence de cet arrêté, chaque prisonnier toucha cinquante sous par jour, à partir du 20 prairial (8 juin) ; et, le 24 messidor (12 juillet), le réfectoire annoncé fut établi, au grand désespoir de ceux des détenus à qui leur position de fortune avait assuré jusqu'alors toutes les jouissances de table que la fortune permet. Nul doute que le nouveau système n'eût l'inconvénient de faire dépendre, en partie, le bien-être des détenus de la cupidité, plus ou moins en éveil, des entrepreneurs particuliers; mais, sans parler de la tendance inévitable des prisonniers à assombrir le plus qu'ils peuvent le tableau de leur captivité, surtout là où la passion politique et la vengeance tiennent la plume, des plaintes mêmes qui nous ont été transmises résulte la preuve qu'au plus fort de la Terreur la condition matérielle des prisonniers politiques était meilleure qu'elle n'a été depuis au milieu d'une paix profonde.

D'autres changements firent à Hermann de nombreux ennemis. Des inspecteurs furent établis pour contrôler le travail des employés; les traitements furent soumis à une réduction que réclamait le malheur des temps; l'entrée des bureaux fut interdite aux femmes que leur mise et leurs manières annonçaient comme appartenant à la classe des « jolies solliciteuses. » Heureux si Hermann n'avait à répondre devant l'Histoire que de ces actes, lesquels ne purent être transformés en crimes, quand la réaction triompha, que par l'absurde fanatisme de la haine. Mais ce qui le condamne, lui et Lanne, son adjoint, c'est la facilité avec laquelle ils ouvrirent l'oreille à de basses dénonciations contre une foule de prisonniers que ces dénonciations vouaient à la mort.

Le signal de la Terreur dans les prisons fut donné à Bicêtre, que peuplaient des misérables, condamnés aux fers pour crimes qui n'avaient nullement trait à la politique. Parmi eux se trouvait un peintre, de la section des Thermes, nommé Valagnos. Cet homme, étant au cachot avec sept scélérats, entendit un jour deux de ses compagnons, serruriers de leur état, dire que, sous vingt-quatre heures, ils seraient libres. Ils commencèrent effectivement à limer les grilles, et, sur l'observation de Valagnos qu'il y avait à éluder la surveillance de deux factionnaires : « N'importe, s'écria un des bandits, je les tuerai *à l'anglaise.* » De son côté, l'administrateur de police Dupaumier saisit dans le cachot des condamnés chaînes et couteaux, et découvrit un trou pratiqué pour l'évasion des détenus. Valagnos fit un rapport de ce qu'il avait appris; Dupaumier dressa procès-verbal de ce qu'il avait découvert, et le tout fut envoyé au Comité de sûreté générale. C'était d'un simple projet d'évasion qu'il s'agissait, et la loi du 23 ventôse ne menaçait de la peine de mort que ceux qui auraient tenté « d'ouvrir les prisons; » mais quelques propos violents échappés aux détenus suffirent à Dupaumier, homme féroce, pour construire le roman d'un vaste complot tendant au massacre des membres les plus marquants de la Convention et des Comités. En conséquence, un arrêté du Comité de sûreté générale chargea Fouquier-Tinville et Lanne de se transporter à Bicêtre pour y recevoir les dénonciations. Ils obéissent, se rendent à la prison, interrogent Valagnos; puis un bureau est dressé dans la cour; on y amène des condamnés à la chaîne, qu'on a fait déferrer et dont on prend par écrit les témoignages ou les réponses. Le résultat fut la translation à Paris de trente-sept prisonniers. Ceci se passait le 26 prairial (14 juin); le 7 messidor (25 juin), trente-huit autres subirent le même sort. La première fournée ne se composait que de scélérats, que d'hommes condamnés à dix, douze ou vingt ans de fers; dans la deuxième se trouvaient compris un fils naturel de Sillery; Senlis, vicaire de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Isle, et le montagnard Osselin.

Ces enlèvements répandirent à Bicêtre une si grande terreur, qu'un vieillard, au bruit des voitures roulant sur le pavé, s'ouvrit le ventre avec un rasoir. Le délit de contre-révolution était le seul qu'on eût à reprocher au fils de Sillery et à Senlis. Quant à Osselin, il avait commis un noble crime, en violant une loi qui elle-même violait l'humanité; il avait caché, dans une maison isolée du bois de Boulogne, une Mme Charry, dont le nom figurait sur la liste des suspects. Les lois de l'hospitalité sont de celles que la conscience humaine proclame saintes, et pour lesquelles il est beau de mourir. Là ne fut point, toutefois, la cause qui fit conduire Osselin à l'échafaud : condamné d'abord à dix ans de fers, il périt victime de sa prétendue complicité dans le prétendu complot de Bicêtre. Et quel spectacle affreux que celui de ses derniers moments! Il s'était enfoncé un clou dans la poitrine, il se mourait; on craignit qu'il n'expirât, si on arra-

chait le clou de la blessure, et, barbarie à jamais exécrable! on le traîna ainsi devant les juges!

Il y eut aussi cela d'horrible dans cette affaire, que, parmi les témoins entendus, deux avaient été déjà flétris comme faux témoins. Or, non-seulement on reçut leur témoignage, mais ils furent récompensés d'avoir joué le rôle de délateurs, ordre ayant été donné de les mieux nourrir, et de les mettre dans une chambre particulière sur la porte de laquelle se trouvaient écrits ces mots : « Amis de la patrie! »

Une chose qui étonne, c'est que Naulin est l'homme qu'on rencontre présidant aux débats de cette affaire de Bicêtre, ce même Naulin dont tant de témoins, lors du procès de Fouquier-Tinville, s'accordèrent à vanter l'humanité. Il y a plus : Naulin, dans ce procès, déclara formellement qu'un des condamnés pour le complot de Bicêtre était convenu, en sortant de l'audience, qu'une conspiration avait en effet existé; qu'il s'agissait de s'emparer du pont Neuf, de marcher sur la Convention, etc. Un autre condamné dit à un gendarme que, si jamais le Tribunal révolutionnaire avait rendu un jugement juste, c'était celui-là.

Pendant ce temps, des rumeurs menaçantes couraient sur l'esprit qui régnait dans les prisons politiques. Les prisonniers, disait-on, couvaient certainement des projets sinistres. On avait remarqué parmi eux beaucoup d'allées et venues, des chuchotements, un air de mystère. En toute occasion, ils affichaient leur horreur pour l'égalité. S'adressaient-ils la parole l'un à l'autre, ce n'était jamais que « Monsieur le prince, Monsieur le comte, » etc. Les armées de la République venaient-elles à remporter une victoire, une sacrilége tristesse se peignait sur les visages, et quelquefois éclatait en exclamations gémissantes.

Qu'il y eût du vrai en ceci, les relations des prisonniers eux-mêmes ne permettent pas d'en douter; mais il y avait loin de là à un complot ayant pour but l'extermination des patriotes. Malheureusement, la Terreur, selon l'affreuse grammaire du moment, était à l'ordre du jour. « Épurer la population » paraissait nécessaire au parti qui avait Barère pour orateur; et ce dernier cachait si peu sa pensée à cet égard, qu'il lui était arrivé de s'écrier en pleine Convention que le Comité de salut public avait pris ses mesures, et que, dans deux mois, « les prisons seraient évacuées. » Ceux-là même qui ne cherchaient pas dans la Terreur un point d'appui pour leur politique s'abandonnaient alors aux plus noires inquiétudes. La moindre menace proférée par un contre-révolutionnaire prenait tout de suite des proportions fantastiques. Un des voleurs enfermés à Bicêtre ayant dit, ou étant accusé d'avoir dit, qu'il fallait se rendre aux Comités, en poignarder les membres, leur « arracher le cœur, le griller et le manger; » ce propos, très-certainement atroce, mais qui, en le supposant vrai, ne pouvait guère être attribué qu'à une explosion accidentelle de rage, devint la preuve d'un projet bien arrêté de la part des prisonniers de Bicêtre de griller en effet le cœur des membres du Comité et de le manger : Fouquier-Tinville écrivit gravement cela dans son réquisitoire.

Inutile de demander si le soupçon, présent partout, hantait le Comité de sûreté générale, lui qui avait dans ses attributions spéciales la surveillance des prisons et la découverte des complots. La défiance s'étendant jusqu'aux geôliers, plusieurs d'entre eux furent remplacés par d'autres : changements qui se rapportent à l'initiative d'Amar; et, comme il est dans la nature de la défiance, quand la haine s'y mêle, de ne jamais vouloir s'avouer qu'elle est en défaut, le Comité de sûreté générale poussa son penchant à accueillir les dénonciations jusqu'à les provoquer, témoin une lettre écrite à Laurent Lecointre par Ferrières, emprisonné à la Force, lequel raconte comme quoi il fut une nuit mandé au Comité de sûreté générale, où Fouquier-Tinville voulut le contraindre à avouer qu'il y avait à la Force une conspiration. Lui nia, et il ajoute que les membres du Comité en conservèrent de l'irritation contre lui.

A Rome, la délation, encouragée, fit pulluler la race ignoble des délateurs; semblable cause, à l'époque dont il s'agit, produisit semblable résultat.

On a vu à quoi se réduisait la conspiration qui, lors du procès des Dantonistes, fut imputée à Dillon, enfermé alors au Luxembourg. Des menées bien autrement constatées et beaucoup plus sérieuses avaient été ourdies dans cette prison par les Hébertistes, Grammont, Lapallu, Durey, Savard, lorsqu'ils y étaient détenus, et avant la ruine définitive de leur parti. S'appuyant au dehors sur des hommes aussi violents qu'eux-mêmes, Héron, par exemple, Évrard et le représentant Javogues, ils avaient cru un moment toucher au triomphe, et, non contents de nourrir des pensées de révolte ou de vengeance, ils les avaient épanchées en paroles imprudentes qui les perdirent. Leur dénonciateur fut un nommé Beausire, qui, impliqué jadis dans la fameuse affaire du collier, avait été l'amant d'Oliva, l'audacieuse courtisane, si étrangement mêlée à cette intrigue. Beausire était donc rompu d'avance au rôle de la délation, lorsque, dans les premiers jours de messidor, il eut le malheur d'être choisi pour complice par deux hommes encore plus méchants que lui, un porte-clés de la prison, nommé Vernet, et un certain Boyenval, tailleur.

Dès le milieu du mois de prairial, on avait remarqué que Boyenval négligeait ses occupations journalières, qu'il passait son temps, dans la prison, à rôder de chambre en chambre, à fureter partout, à s'enquérir des noms et des opinions de chaque détenu. Il n'avait pas non plus échappé à ses compagnons de captivité que cet homme avait avec le porte-clés Vernet des conférences particulières, et qu'il jouissait, ainsi que Beausire, de certains priviléges suspects. On ne devait avoir que trop tôt le mot de l'énigme. Vernet, Boyenval, Beausire étaient occupés à inventer la fable d'une conspiration qui pût faire suite à celle des Grammont, des Dillon, etc.

Sur ces entrefaites, un changement eut lieu qui terrifia les malheureux hôtes du Luxembourg : le concierge Benoît leur fut enlevé pour être traduit devant le Tribunal révolutionnaire. C'était un bon vieillard, à l'âme compatissante et douce. Le Tribunal révolutionnaire l'acquitta; mais, le 1er messidor (19 juin), sa place avait été donnée à un certain Guyard, qui, à Lyon, avait servi, comme concierge de la *Cave des morts*, la dictature farouche de Collot-d'Herbois et de Fouché. A dater de ce moment, le régime de la prison devint si tyrannique, que, de désespoir, un des détenus se précipita, du haut des plombs, sur une balustrade de marbre où il se tua; la place, rouge de son sang, fut couverte de fleurs par une main inconnue. Vainement les prisonniers se plaignirent-ils de la brutalité du nouveau venu : à leurs plaintes, l'administrateur de police Wilchéritz, cordonnier allemand, ne savait répondre que ces mots burlesques : « La justice est juste, la vérité est véridique; prenez patience; c'est un petit moment de *dureriе* à passer. »

Or, tandis que les rapports journaliers du mouvement des prisons les représentaient comme paisibles, d'autres rapports secrètement adressés, soit à la police, soit aux Comités, parlaient de délibérations ardentes, de projets sinistres. Vernet,

l'âme du complot, trop réel, qui consistait à en supposer d'imaginaires, prétendait savoir qu'il existait dans l'intérieur de la prison une conspiration à la tête de laquelle étaient huit citoyens de la commune d'Orléans; que les ramifications de cette trame s'étendaient au loin; qu'elle était servie par des nobles et des prêtres; qu'au dehors, des femmes vendaient certaines boîtes à l'effigie de Louis XVI, et que ces boîtes étaient le signe de ralliement convenu. Il assurait, en outre, qu'il y avait au Luxembourg des rassemblements, dont il se faisait fort de prouver l'existence. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, depuis quatre mois, il y avait des mouvements au Luxembourg.

Là-dessus, le 3 messidor (21 juin), Hermann, en sa qualité de Commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, adressa au Comité de salut public un rapport par lequel il demandait qu'on l'autorisât à faire la recherche des complots dans les prisons. Ce rapport, écrit dans le style de l'époque, contenait ces mots odieusement caractéristiques : « Il faudrait peut-être en un instant purger les prisons. »

La réponse ne se fit pas attendre : le 7 messidor (25 juin), l'autorisation demandée par Hermann lui était accordée par un arrêté du Comité de salut public, portant les signatures de tous les membres, y compris celles de Prieur, de Lindet, de Carnot, et à l'exception de celle de Saint Just, absent

En conséquence, Lanne, adjoint de la Commission des administrations civiles, se rendit au Luxembourg, accompagné d'un commis, pour y recevoir les déclarations annoncées. C'était le 12 messidor (30 juin). Vernet fait aussitôt descendre chez le concierge ceux dont il s'était promis d'invoquer le témoignage, le général Baraguey-d'Hilliers, d'abord. Interrogé par Lanne, ce dernier déclare ne rien savoir. Alors, tirant de sa poche une grande demi-feuille sur laquelle figuraient une soixantaine de noms, marqués d'une croix rouge, Lanne somme le général d'indiquer, sur cette liste, les noms de ceux qui avaient coutume de fréquenter Dillon. Baraguey-d'Hilliers se nomma le premier, répondit *oui* touchant les uns, *non* touchant les autres, et se retira, non sans être grondé par Vernet pour la sécheresse et le laconisme de ses réponses. Il paraît que les dénonciations du féroce porte-clés n'atteignaient pas moins de trois cents victimes. Aussi Lanne avait-il dit brusquement à Baraguey-d'Hilliers : « Il y a deux cents complices de ces trames dans la prison. »

Le lendemain, dans la matinée, Boyenval et Beausire sont mandés chez le concierge par Vernet; et là fut dressée par ces trois misérables la liste qui allait envoyer cent cinquante-cinq personnes à l'échafaud. Au nombre des victimes désignées étaient le prince d'Hénin, le duc de Gèvres, trente-neuf nobles, l'ex-prieur des Chartreux, trois prêtres dont un portant le beau nom de Fénelon, trois généraux, sept officiers, cinq journalistes, trois banquiers, deux hommes de loi, un notaire, un marin, un marchand de tableaux, un marchand de vin, un huissier, un coiffeur, un domestique.

A cette liste, déjà si nombreuse, quatre noms furent ajoutés, ce qui donnait à juger au Tribunal révolutionnaire, comme impliqués dans le même attentat, cent cinquante-neuf individus.

Les jugerait-on à la fois? C'est l'idée qui, d'abord, sembla prévaloir, et des dispositions furent prises en conséquence. On construisit des gradins destinés à recevoir cette grande foule de prévenus; on fit disparaître le fauteuil fatal; on enleva les tables qui garnissaient le pourtour de l'enceinte, et les gradins furent multipliés de façon à s'élever jusqu'à la corniche du plafond; sans compter qu'aux extrémités on avait mis, pour pierre d'attente, des poutrelles. Cet énorme échafaudage, qui remplissait une partie de l'enceinte et reléguait l'accusateur public à l'est de la salle, avait quelque chose de si effrayant, que Fouquier-Tinville lui-même s'en émut, et en écrivit au Comité de salut public Ne recevant point de réponse, il s'y rend. Dans la salle des délibérations, il trouve Carnot, qui sortait, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Saint-Just. Ce dernier ne voulait pas qu'on exécutât ensemble tous ceux qui pouvaient être condamnés; mais, sur l'observation que c'était impossible, la loi prescrivant l'accomplissement de la sentence dans les vingt-quatre heures, on décida que la mise en jugement s'effectuerait en trois fois, savoir : les 19, 21 et 22 messidor, ce qui eut lieu.

Dans l'intervalle, une vive inquiétude régnait au Luxembourg, et cette inquiétude avait même dégénéré en fermentation. Le concierge Guyard se hâta d'écrire à l'administration de police une lettre qui faisait pressentir la possibilité d'un soulèvement; et l'imagination d'Hermann était si frappée, qu'il crut devoir mander au Comité de sûreté générale d'une part, et, d'autre part, au maire de Paris, que des mesures de précaution étaient nécessaires, et qu'il fallait se tenir prêt à tout événement.

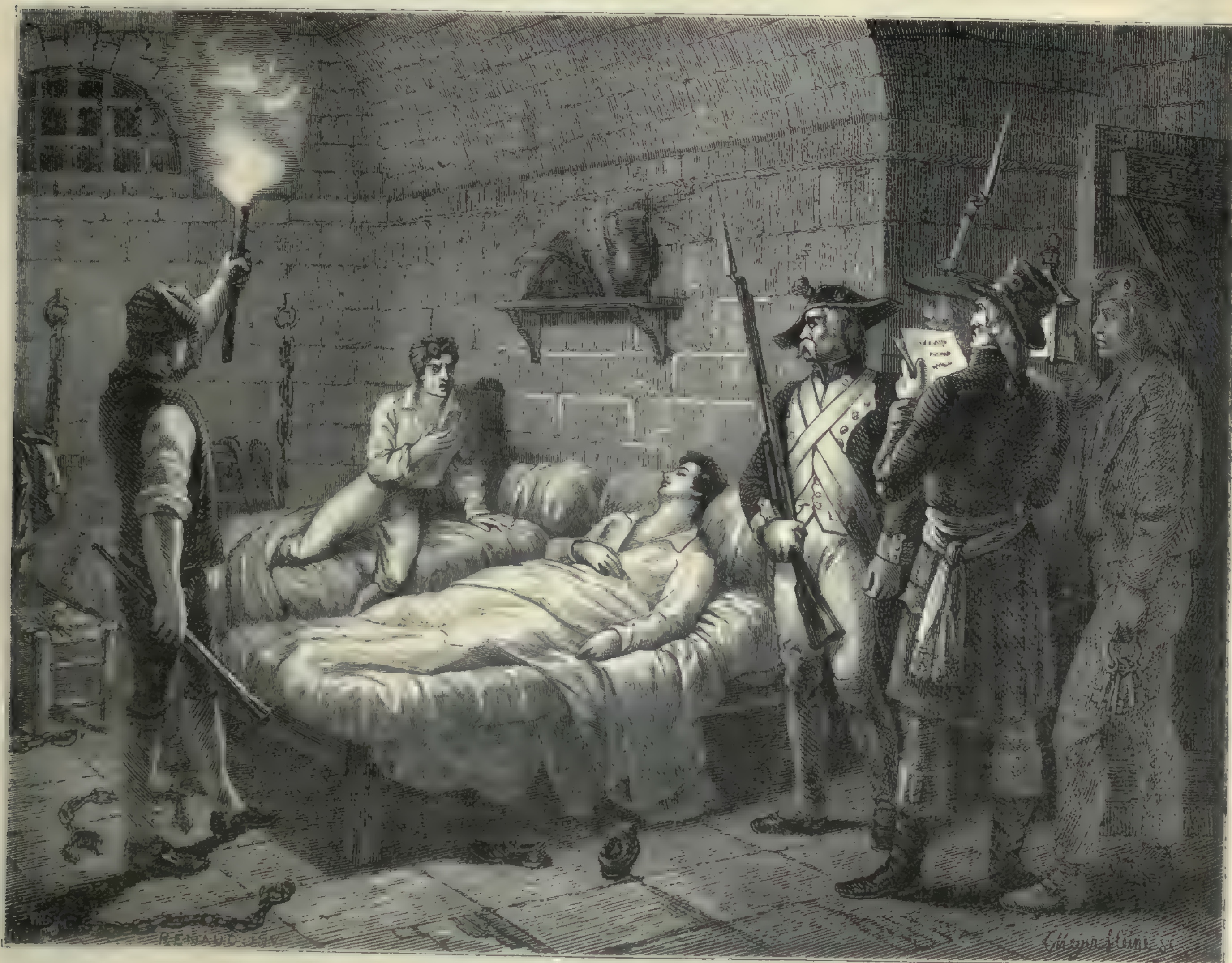
Ceci se passait le 18 messidor (6 juillet); et ce jour-là même, à onze heures du soir, les prisonniers du Luxembourg virent une force armée très-nombreuse entrer dans la cour de la prison. On devine l'épouvante! Pendant toute la nuit, on entendit des appels dans les chambres; des pas précipités retentissaient le long des escaliers. C'était le transfèrement à la Conciergerie des malheureux désignés pour la première fournée. Elle comprenait deux prêtres du Vexin, arrivés au Luxembourg depuis deux semaines seulement, et que les *faiseurs de listes* avaient eu néanmoins l'impudeur de dénoncer comme complices de Grammont, exécuté cinq mois avant leur arrivée. Figuraient aussi parmi les prétendus conspirateurs un pauvre plaideur qui n'était occupé que de son procès, et que la mort vint réclamer au moment où il se réjouissait de l'avoir gagné.

Le Tribunal révolutionnaire acquitta quelques-uns des accusés, le général Baraguey-d'Hilliers entre autres, mais tout se fit avec une précipitation scandaleuse; et ce qui montre bien quelle influence peuvent exercer sur les hommes la situation qui les enveloppe, l'atmosphère qu'ils respirent, c'est que Sellier, un des juges qui, dans cette affaire, déployèrent le plus de dureté, et celui qui présida l'audience du 22 messidor (10 juillet), était un homme sur le compte duquel Réal, le plus notable des témoins à charge dans le procès de Fouquier-Tinville, déposa en ces termes : « J'ai connu Sellier au Tribunal du 17 août. Il y remplissait les fonctions de commissaire national. Il partageait les opinions de Maire, et montrait alors des sentiments de sincère humanité. Pendant que j'étais détenu au Luxembourg, il eut occasion de voir mon fils dans une maison tierce. Cet enfant y chanta avec quelque énergie des couplets patriotiques. J'ai su qu'en l'entendant Sellier versa des larmes; qu'il donna à ma femme d'excellents conseils; que, dans un temps où l'on fuyait les femmes des détenus comme des pestiférées, il la reçut toujours bien. « Je veux, disait-il, conduire votre en-« fant dans des sociétés où il sera entendu; je veux qu'il « sauve son père. »

Nicolaï, ex-président du grand conseil, et son fils, faisaient partie de la seconde fournée, qui fut jugée le 21 messidor (9 juillet). Après l'audience, ils traversaient, entre deux haies de gendarmes, la cour de la Conciergerie, lorsque, de la fe-

nêtre du greffe, Fouquier-Tinville, apercevant deux détenus qui donnaient des marques de compassion, les fit enfermer dans la chambre noire. La pitié, un crime!

Nicolaï père avait été tiré de la prison de Port-Libre dès le 8 floréal (27 avril). Quand on vint l'y chercher pour le conduire à la Conciergerie, il était à table. On lui dit qu'un gendarme l'attendait en bas. Il acheva de dîner, prit un verre de liqueur, et descendit au greffe. Il avait une douleur à l'épaule : comme on l'engageait à consulter le médecin, « Non, répondit-il, cela n'est pas nécessaire; le mal est trop près de la tête, l'une emportera l'autre. » Un trait qu'on voudrait omettre, parce qu'il fait horreur, mais l'histoire n'a le droit de rien taire, c'est celui que Réal rapporte, à propos de Boyenval. Ce délateur infâme avait inscrit sur la liste homicide un nommé Gant, dont la femme était aussi enfermée au Luxembourg. Il déposa contre l'infortuné, et, le soir, il était aux pieds de la



LOIZEROLLES CONDUIT AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

femme épouvantée; et, deux jours après, on le voyait, avec une amoureuse insolence, donner le bras à celle dont il venait d'envoyer le mari à la mort.

La prison des Carmes ne tarda pas, elle aussi, à fournir son contingent à l'échafaud. Le 2 thermidor (20 juillet), un arrêté au bas duquel on lit les noms de Saint-Just, de Carnot, de Prieur, de Billaud-Varenne, et auquel manquent les signatures de Robespierre et de Couthon, traduisit devant le Tribunal révolutionnaire quarante-neuf détenus des Carmes, et, de ce nombre, le prince de Montbazon, le comte de Champagnet, le prince de Salm, le marquis de Grammont, Alexandre Beauharnais, et d'Antichamp, frère du chef vendéen. Environ deux semaines auparavant, un rapport avait été adressé au Comité de salut public par l'administrateur de police Faro, rapport où il était dit : qu'un projet d'évasion avait été conçu dans la prison des Carmes; que des tentatives d'évasion y avaient été faites; que le comte de Champagnet était monté à l'escalier du dôme, et qu'on avait trouvé une corde cachée sous son lit; qu'on avait découvert des emblèmes de la royauté dessinés sur un poêle, et que le chirurgien Virolle, accusé d'avoir tenu des propos séditieux, s'était tué, à la suite de son interrogatoire, en se jetant par la fenêtre. Nous voici au plus fort de la Terreur. Essayons de rassembler tous les traits qui en composent l'effrayant tableau

CHAPITRE IV

LA TERREUR A SON APOGÉE



ONGTEMPS après la mort de Robespierre, Rewbell disait de lui : « Je ne lui reproche que d'avoir été trop doux. »

Ce qui est certain, c'est que la Terreur redoubla, dès qu'il se fut éloigné de la scène. Pendant les quarante-cinq jours qui précédèrent sa retraite du Comité, le nombre des personnes guillotinées avait été de 577 : il fut, suivant Laurent Lecointre, de 1285 pendant les quarante-cinq jours qui la suivirent, c'est-à-dire depuis le 23 prairial jusqu'au 9 thermidor.

Le 23 prairial, les prisons contenaient 7321 personnes; et, le 9 thermidor, bien que, dans l'intervalle, ce chiffre eût subi, par les exécutions, les acquittements et les morts naturelles, une diminution de 1663, il ne s'élevait pas à moins de 7800.

En d'autres termes, la retraite de Robespierre fut marquée par une augmentation comparative de 708 dans le nombre des personnes qui périrent sur l'échafaud, et par une augmentation de 893 dans le nombre des personnes qui furent jetées en prison.

Aussi l'écrivain royaliste Beaulieu n'hésite-t-il pas à dire : « Il reste pour constant que les plus grandes violences, depuis le commencement de l'année 1794, ont été provoquées par ceux-là mêmes qui ont écrasé Robespierre.... Une chose sue de tout le monde, c'est que, six semaines avant la révolution du 9 thermidor, Robespierre ne paraissait plus aux Comités; et c'est à cette époque que les arrestations furent plus multipliées et les exécutions plus épouvantables. »

Est-il vrai, ainsi que M. Michelet se hasarde à l'affirmer, que, quoique Robespierre n'allât plus au Comité, il n'exerçait pas moins un grand pouvoir, attendu qu'il « gardait sa signature et signait chez lui? »

On va juger de l'exactitude de cette assertion par la déclaration suivante de Billaud-Varenne, Barère et Collot-d'Herbois : « Robespierre a pu assister à la signature lorsqu'il a été mandé deux fois au Comité, en messidor et thermidor, pour répondre à quelques faits à lui imputés par les deux Comités. Il a pu signer quelques extraits, lorsque, pour se ménager une réponse aux reproches qu'il prévoyait sur son absence, il affectait de passer quelquefois dans les salles à cinq heures, quand la séance était levée. » Là se borna l'intervention politique de Robespierre, pendant les quatre dernières décades, de l'aveu même de ceux de ses collègues qui le renversèrent ; et ils nient formellement que, durant cette période, ils aient présenté les arrêtés ou extraits à sa signature. Aussi les investigations de Laurent Lecointre ne lui fournirent-elles que douze arrêtés signés par Robespierre, durant les quatre dernières décades; et c'est lui-même, Laurent Lecointre, qui fait observer que, de ces douze arrêtés, il y en a onze qui ne touchent en rien au régime de la Terreur. Ils portent : sur les taxes révolutionnaires, — sur les ouvriers venant à Paris pour fabriquer des fusils, — sur le rappel de Dubois-Crancé, — sur un concours d'artistes, — sur la quantité de cordages provenant de la descente des cloches, — sur les valeurs métalliques, — sur la déclaration des fabriques de toile, — sur les citoyens réfugiés du département du Nord, — sur les ouvriers de clouterie mis en réquisition, — sur l'exportation des soies non ouvrées, — sur les citoyens mis en réquisition pour les chargements.

C'est encore Laurent Lecointre, un des ennemis les plus acharnés de Robespierre, qui a légué à l'Histoire les renseignements que voici :

Arrêté du 1er thermidor, qui envoie au Tribunal révolutionnaire quatorze individus portés sur une liste présentée par la Commission séante au Muséum. Signé Vadier, Amar, Vouland, Élie Lacoste, Rhul, Collot-d'Herbois, Barère, Billaud-Varenne. Absentes, les signatures de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just.

Autre arrêté du 3 thermidor, qui envoie au Tribunal révolutionnaire quarante-huit personnes, désignées aussi par la Commission séante au Muséum. Signé Vadier, Amar, Vouland, Élie Lacoste, Rhul, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne. Absentes, les signatures de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just.

Autre arrêté du même jour, qui envoie au Tribunal révolutionnaire trois cents personnes. Signé Vadier, Amar, Vouland, Rhul, Prieur, Collot-d'Herbois, Barère, Billaud-Varenne. Absentes, les signatures de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just.

Maintenant, quels furent les hommes qui, à cette époque, se tenaient prêts à frapper le coup du 9 thermidor? Ces hommes furent, outre Vadier, Amar, Vouland, Collot, Billaud et Barère, tous, comme on sait, partisans avoués de la Terreur :

Bourdon (de l'Oise), qui en avait défendu violemment le principe contre Chabot et Bazire, dans la séance du 20 brumaire 1793;

Guffroy, l'auteur de l'obscène et sanguinaire feuille intitulée le *Rougiff;*

André Dumont, qui écrivait à la Convention : « Il y a trois choses qui font trembler les traîtres dans ce département : le Tribunal révolutionnaire, la guillotine et le maratiste André Dumont; »

Tallien, dont le farouche proconsulat avait pesé sur Bordeaux;

Fréron, dont le nom faisait pâlir les Toulonnais;

Barras, que Robespierre accusait d'avoir opprimé Marseille;

Moyse Bayle, qui avait demandé qu'on déportât la moitié de la ville d'Aix;

Rovère, l'apologiste des massacres de la Glacière, l'ami et le défenseur de Jourdan *Coupe-tête;*

Cambon, enfin, auquel on n'a point à reprocher des actes cruels, il est vrai, mais qui n'en disait pas moins à haute voix : « Voulez-vous faire face à vos affaires? guillotinez! Voulez-vous payer les dépenses immenses de vos armées? guillotinez! Voulez-vous amortir les dettes incalculables que vous avez? guillotinez! guillotinez! »

Parmi les papiers trouvés chez Robespierre après sa mort, étaient des notes écrites de sa propre main sur différents députés de la Convention. Voici ce qui concerne Bourdon (de l'Oise) :

« Bourdon (de l'Oise) s'est couvert de crimes dans la Vendée, où il s'est donné le plaisir, dans ses orgies avec le traître Tunk, de tuer des volontaires de sa main.... Il y a à peu près dix jours, il se transporta chez Boulanger, et trouva chez ce dernier une jeune fille, qui est la nièce de ce citoyen. Il s'informa des liaisons de son oncle, de ses moyens d'existence. Elle répondit vaguement. Il prit deux pistolets sur la cheminée. La jeune fille fit observer qu'ils étaient chargés. « Eh « bien! répondit-il, si je me tue, on dira que c'est toi, et tu

« seras guillotinée. » Il continua de manier les pistolets, et les tira sur la jeune fille. Ils ne partirent pas, parce que l'amorce était ôtée. »

A cette liste un nom manquerait si nous n'y mettions celui de Fouquier-Tinville, qui, de la même bouche qui laissait échapper ces mots : « Il faut nous liguer contre le despotisme de Robespierre pour sauver *nos* têtes, » disait : « Il nous faut du sang; le peuple veut du sang. » Ce qui est certain, c'est que Fouquier-Tinville n'avait aucun rapport avec Robespierre; c'est qu'il n'entretenait avec lui aucune correspondance; c'est qu'il n'était allé le visiter qu'une fois, à l'occasion des tentatives de meurtre imputées à Admiral et à Cécile Renault, et parce qu'il n'avait pu s'en dispenser décemment, d'après ses propres explications, ayant rendu, ce jour-là, visite à Collot-d'Herbois; c'est qu'il ne connaissait même pas la demeure de Couthon, non plus que celle de Saint-Just.

Loin d'appartenir à ce parti, il était l'instrument du parti contraire, comme cela résulte de nombreux témoignages. Lors du procès qui lui fut intenté, Ardenne, substitut de l'accusateur public, lut au Tribunal trois lettres que Vadier avait écrites à Fouquier-Tinville pour lui recommander de pousser vivement à la guillotine dix contre-révolutionnaires de Pamiers, envoyés à Paris par les représentants Milhaud et Soubrany. La première de ces lettres portait : « Je te recommande cette affaire; je t'engage à la conduire à fin avec le zèle, l'activité et le dévouement qui te caractérisent. Je sais qu'il suffit de t'indiquer des ennemis de ton pays, pour être assuré de ton courage et de ton adresse. » Quelques jours après, Vadier écrivait : « Il m'est impossible, mon cher Fouquier, de me rendre au Tribunal, demain matin, comme tu le désires.... Je t'ai transmis tout ce que nous avions relativement aux dix scélérats qu'on doit juger..... Il n'en est pas un seul sur les dix qui ne soit un ennemi forcené de la Révolution.... Ce serait une calamité publique, s'il pouvait en échapper un seul au glaive de la loi. »

Qu'on rapproche ces documents des déclarations de Fouquier-Tinville mettant au défi qu'on trouve, soit dans ses papiers, soit dans ceux de Robespierre, une seule lettre qui établisse leurs rapports; et qu'on décide qui, du second ou de ses ennemis, encouragea le zèle farouche du premier. Lors du procès qui vient d'être rappelé, Étienne Masson, greffier du Tribunal révolutionnaire, s'exprimait en ces termes : « J'ai vu Amar, Vadier, Vouland, Jagot, visiter souvent l'accusateur public, et lui recommander de mettre en jugement tels ou tels qu'ils désignaient. Je ne doute pas que le Tribunal n'ait été influencé d'une manière terrible par les susnommés. »

Ils furent terribles, en effet, les résultats de cette influence. On a vu qu'à dater de la retraite de Robespierre le nombre des guillotinés s'accrut au point que, dans l'espace de quarante-cinq jours, 1285 personnes périrent sur l'échafaud. Eh bien, c'est à peine si l'impatience meurtrière de Fouquier-Tinville était satisfaite; et à ceux qui la lui reprochaient, il répondait : « Le gouvernement le veut ainsi. » A l'en croire, le gouvernement, — c'est-à-dire les membres des Comités dont il servait les passions, tels que Vadier, Vouland, Amar, — disait que « cela n'allait pas assez vite; » et il était question d'établir quatre tribunaux ambulants, suivis de la guillotine.

On frémit en songeant à la manière dont on disposait de la vie des hommes. Un commis greffier du Tribunal révolutionnaire est dénoncé. On l'arrête dans son lit à cinq heures du matin; à sept heures, il est conduit à la Conciergerie; à dix, il monte sur les gradins; à deux heures de l'après-midi, il est condamné; à quatre heures du soir, il était mort!

On conçoit quelles méprises durent naître de cette précipitation effroyable, alors surtout que des familles entières se voyaient traînées sur le banc des prévenus. Un ancien conseiller du Parlement, nommé Sallier, fut condamné à la place de son fils. Un tout jeune homme, du nom de Saint-Pern, le fut à la place de son père. Ce dernier, le jour où il parut sur les funestes gradins, se trouvait assis près d'un gendarme, qui, croyant le prisonnier protégé par son âge, et voulant le rassurer, lui avait pris la main. Le jeune homme, traduit devant le Tribunal, avec son père, sa mère et sa sœur, sous la prévention d'avoir, au 10 août, trempé dans le massacre du peuple, demanda de prouver, par la lecture de son extrait de baptême, qu'il n'avait que dix-sept ans; il affirmait, en outre, que, le 10 août, il n'était pas à Paris. Le président lui ayant coupé la parole, par ce motif monstrueux qu'il « n'avait pas besoin de ses certificats, » le gendarme comprit que le malheureux était perdu. « Je retirais ma main, raconte le gendarme; il me dit . Je suis innocent, je ne crains rien; mais ta main n'est pas ferme.... »

Il ne faut pas croire, toutefois, que ces épouvantables erreurs aient été aussi fréquentes que presque tous les historiens jusqu'ici ont affecté de le dire; et, sous ce rapport, l'amour de la vérité nous commande d'importantes rectifications.

Combien de fois n'a-t-on pas dit et répété, d'après un livre relatif aux conspirations de Saint-Lazare, qu'une veuve *Maillet* ayant été amenée à l'audience au lieu d'une veuve *Maillé*, la première fut condamnée et guillotinée, bien que l'erreur eût été reconnue, et sur ce simple mot de Fouquier-Tinville : « Autant la juger tout de suite, puisque son tour devait venir bientôt. » Ce qui, ajoute-t-on, n'avait pas empêché, la nuit suivante, d'aller chercher la veuve Maillé, et de la guillotiner sans jugement! La réponse de Fouquier-Tinville, qu'il est juste de reproduire, est décisive; la voici : « 1° Je n'ai point siégé le 7 (date assignée au fait); 2° Il n'y a eu ni méprise, ni substitution de personnes, puisque c'est bien la veuve Maillet qui avait été dénoncée, qui devait être mise en jugement, et que son identité a été publiquement constatée à l'audience; 3° La veuve Maillé a été si peu exécutée sans jugement, qu'elle vit encore, et demeure rue Pelletier, n° 9. »

Qui n'a lu dans une foule de livres, et vu retracée dans un des *Tableaux historiques de la Révolution*, la touchante scène de Loizerolles se présentant à la place de son fils, et mourant pour le sauver! Ici encore, le roman a été substitué à l'histoire. Les faits, tels qu'ils se passèrent réellement, sont ceux-ci :

Parmi les détenus de la prison Saint-Lazare figuraient Jean Loizerolles, vieillard de soixante et un ans, et François, son fils, âgé de vingt-deux ans seulement. Le vieillard avait encouru l'inimitié de l'administrateur Gagnant : il fut dénoncé par ce dernier, mis sur la liste de ceux qu'attendait le Tribunal révolutionnaire, et transféré de la prison Saint-Lazare à la Conciergerie. Mais il advint que l'huissier chargé d'aller prendre à Saint-Lazare les prénoms, âge et qualités du père, n'ayant point demandé s'il y avait plusieurs Loizerolles, prit les prénoms, âge et qualités du fils, lesquels se trouvèrent, en conséquence, portés sur l'acte d'accusation, lequel fut signifié à Loizerolles père, après son entrée à la Conciergerie. Il s'aperçut de l'erreur commise, et craignant sans doute, s'il la faisait remarquer, d'appeler l'attention sur son fils, resté à Saint-Lazare, il eut la présence d'esprit de se taire. Mais en cela seul consista son dévouement paternel; son fils n'avait pas été dénoncé, tandis que lui l'avait été, et il ne pouvait, par suite, ignorer que la victime désignée, c'était lui-même. Il n'y avait donc pas lieu, pour lui, de se sacrifier à son fils;

et, en réalité, l'affreux malentendu dont on a fait tant de bruit n'exista pas; car, à l'audience, Coffinhal, averti de l'erreur commise par l'huissier qui était allé à Saint-Lazare, la rectifia, séance tenante, en rétablissant sur la minute le mot *Jean* à la place du mot *François*, le mot *père* à la place du mot *fils*, et le chiffre 61 à la place du chiffre 22. En résumé, c'était Loizerolles père qui avait été dénoncé, c'était lui qu'on voulait frapper, et ce fut lui que les juges, après avoir constaté son identité, condamnèrent. Il n'y eut donc point, en ce cas, substitution de personnes; et la rectification à cet égard était d'autant plus nécessaire, qu'il n'est pas de fait dont les ennemis de la Révolution aient tiré meilleur parti, dans leurs efforts pour la rendre odieuse : témoin le contraste présenté en ces termes par un narrateur intéressé, que citent avec complaisance, p. 265, les éditeurs du Tableau historique de la maison Lazare : « Quel atroce assassinat! quel sublime sacrifice! »

La vérité ne sanctionne ni l'un ni l'autre terme de ce rapprochement, où la vengeance de l'esprit de parti perce à travers le culte de l'héroïsme; et si nos lecteurs regrettent d'avoir un acte touchant de moins à admirer dans les annales du dévouement, leur regret sera tempéré par la satisfaction d'avoir une atrocité de moins à maudire dans les annales de la fureur.

C'est ici le lieu de faire en peu de mots l'histoire de l'instrument nouveau qui, par la simplicité redoutable de son mécanisme, imprima tant d'activité à la mort.

Sous l'ancien régime, un des priviléges de la noblesse avait été d'avoir, le cas échéant, la tête tranchée, les gens du commun n'ayant droit qu'à être pendus : du désir d'introduire l'égalité dans les supplices, uni à celui d'abréger les souffrances du patient naquit la *guillotine*.

Le problème posé, le 10 octobre 1789, devant l'Assemblée constituante, par le docteur Guillotin, un de ses membres, problème qu'il se flattait d'avoir résolu, était celui-ci : « Exécuter tous les condamnés d'une manière uniforme, et par l'effet d'une simple machine. » La décision fut ajournée; et, le 1er décembre, la discussion s'ouvrit. La décapitation n'aurait-elle point pour effet de dépraver le peuple, en le familiarisant avec la vue du sang? Voilà ce que l'abbé Maury objecta; sur quoi, Guillotin s'étant écrié : « Avec ma machine, je vous fais sauter la tête en un clin d'œil, et sans que vous éprouviez la moindre douleur; » il y eut un immense éclat de rire. Hilarité tragique, lorsqu'on songe que la guillotine, cette chose horrible qui n'avait encore ni une forme ni un nom, devait tuer la plupart de ceux qu'alors elle faisait rire! Et ce qui est non moins tragique, c'est que, l'hilarité se répandant au dehors, la phrase de Guillotin se trouva devenir une source inépuisable de plaisanteries. On s'amusa fort de cette idée de vous faire sauter la tête en un clin d'œil, par philanthropie; Peltier, Rivarol, tout le cénacle des royalistes hommes d'esprit, qui rédigeaient les *Actes des apôtres*, mirent en couplets le docteur et sa machine, qu'ils jugèrent équitable de baptiser, de son nom, *guillotine*. De sorte que l'idée eut son origine dans un sentiment d'humanité, et le nom dans une chanson! La guillotine n'était encore qu'à l'état de promesse vague et de promesse tournée en ridicule, quand, vers le milieu de janvier 1790, les deux frères Agasse, imprimeurs et propriétaires du *Moniteur*, furent convaincus de faux et condamnés à être pendus. Cette circonstance, qui semblait de nature à raviver la question posée par Guillotin, n'eut point pourtant ce résultat. Mais elle donna lieu à une manifestation populaire, d'une exagération étrange, en faveur d'un des principes que la philosophie du dix-huitième siècle avait mis le plus en lumière :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

A l'aurore même de la Révolution, la Société des Arts, à Metz, avait proposé, comme sujet de concours, « un Essai contre le préjugé qui étend à la famille des condamnés l'opprobre de leur châtiment, » et Robespierre avait remporté le prix. L'injustice de cette responsabilité héréditaire avait été, depuis, dénoncée avec émotion, dans l'Assemblée constituante, par des personnages d'une opinion moins extrême. En réalité, c'était là un principe définitivement conquis. Mais cette conquête, il faut bien le dire, fut célébrée à l'occasion de la condamnation des deux frères Agasse, d'une manière qui manquait de gravité et de décence. Non content d'adresser à l'oncle des deux condamnés une fastueuse lettre de condoléance, le bataillon de garde nationale du district Saint-Honoré se hâta d'élire au grade de lieutenant le troisième des frères et un de leurs cousins. C'est peu : un banquet solennel fut donné aux nouveaux élus, banquet où leur place avait été marquée à côté de Lafayette, qui, pendant le repas, les embrassa plusieurs fois, et à l'issue duquel la garde nationale les promena dans Paris, au son d'une musique triomphale. L'exécution des coupables eut son cours néanmoins, et selon l'ancien mode, Guillotin n'ayant pas encore fourni le modèle de la machine qu'il avait annoncée. Le 21 septembre 1791, après d'intéressants débats ouverts quatre mois auparavant, et où ni Duport ni Robespierre ne purent obtenir de l'Assemblée l'abolition de la peine de mort, on adopta le nouveau Code pénal, dont le premier et le troisième article portaient : « La peine de mort consistera seulement dans la privation de la vie; aucune torture ne sera infligée au condamné. — Toute personne condamnée à la peine capitale aura la tête tranchée. » Restait à décider de quelle façon la décollation aurait lieu. On pensait alors si peu à la machine dont avait parlé Guillotin, qu'un nommé Pelletier ayant été condamné à mort, pour vol et meurtre, Duport Dutertre, ministre à cette époque, écrivit, le 3 mars 1792, à l'Assemblée, pour lui exprimer l'horreur que lui inspirait la décollation par le sabre. De son côté, le bourreau Samson publiait, sur les inconvénients de ce genre de supplice, des remarques empreintes d'une sorte d'effroi. Une commission fut nommée, elle consulta Louis, secrétaire du collége des chirurgiens; ce dernier présenta un rapport où, sans même mentionner Guillotin, il proposait le mécanisme dont on se sert aujourd'hui, et qui, adopté par l'Assemblée, garda le nom de *guillotine*. Quant à Guillotin, qui n'avait fait qu'indiquer l'instrument, il n'est point vrai, comme on l'a prétendu, qu'il ait eu à en éprouver, pour son malheur, l'efficacité sanglante. S'il fut emprisonné pendant la Terreur, pour s'être indigné trop haut d'une proposition de Danton, relative à la construction d'une triple guillotine, c'est ce qu'affirme l'auteur d'un des essais dont ce qui précède est le résumé. Quoi qu'il en soit, il lui fut donné de survivre à la Révolution, et il mourut tranquillement dans son lit en 1814.

Le nombre total des personnes exécutées depuis le 18 germinal (7 avril) 1793, époque à laquelle le Tribunal révolutionnaire entra en fonctions, ayant été jusqu'au 9 thermidor inclusivement, de deux mille six cent sept et celui des personnes exécutées durant la retraite de Robespierre s'étant élevé à treize cent cinquante et une, il en résulte que, dans les quarante-cinq jours que dura cette retraite, le nombre des victimes dévorées par l'échafaud dépassa la moitié du nombre total, correspondant à un espace de seize mois!

Jusqu'au 23 prairial 1794, la guillotine avait fonctionné sur la place de la Révolution, forçant de la sorte ses victimes à la venir trouver le long de la rue Saint-Honoré, très-populeuse, et, dans ce temps-là, très-brillante. Le 23, il fut décidé qu'on n'exécuterait plus désormais que sur la place Saint-Antoine. Quoi! à l'endroit même qu'avait consacré la chute de la Bastille! Cela pouvait paraître une profanation; de sorte qu'une décision du 24, réformant celle de la veille, relé-



ROBERT LINDET

gua l'instrument meurtrier à la barrière du Trône. C'était condamner le quartier des pauvres au spectacle du défilé des charrettes. Et quel défilé!

Il est très-vrai, — ainsi que le remarque M. Michelet, — que le nombre des personnes guillotinées, à Paris, pendant toute la Révolution, forme à peine la quarantième partie du nombre de ceux que moissonna la seule bataille de la Moskowa. Mais, au moment d'une bataille, la *certitude* de mourir n'existe pour personne; et celui qui meurt, il semble que c'est le hasard qui le tue : dans une exécution, au contraire, rien n'est laissé à l'imprévu; la guerre au principe de la vie s'annonce et s'accomplit avec un sang-froid féroce, avec une lâche solennité, par un acte d'usurpation qui transporte de la nature au bourreau le droit d'être inexorable; de là l'horreur. Elle fut telle,

dans Paris, à de certains moments, que Fouquier-Tinville lui-même ne put s'en défendre. Un soir, en passant sur le pont Neuf, il lui arriva tout à coup de pâlir. « Je ne me sens pas à mon aise, dit-il à Sénar; je crois voir les ombres des morts qui me poursuivent. » Et il se trouva mal.

Mais de quelle énergique souplesse n'est point douée la nature de l'homme, et à quelles situations n'est-elle point capable de s'adapter! La fréquence des exécutions finit par blaser les âmes sur ce que cette fréquence même avait d'affreux. Suivant le témoignage de Mercier, le boutiquier en vint à dire, quand on lui parlait d'une tête coupée, ce que disait cet homme auquel on annonçait que le feu était à sa maison : « Je ne me mêle pas des affaires du ménage. » La mort fut acceptée comme un hôte inévitable, auquel il convient de faire bon visage, et dont la présence n'est plus importune dès qu'elle est attendue. Tout un langage nouveau fut inventé en l'honneur de cet hôte terrible. La guillotine reçut le nom de « rasoir national. » Le mot de Barère : « battre monnaie sur la place de la Révolution, » fit fortune; et, en le rappelant, Mercier ajoute : « Amar tenait le balancier. » La pensée chercha, pour s'exprimer, des formes monstrueuses, analogues à celle que David employait un jour, dans l'assemblée du Louvre, lorsque, se plaignant du peu de patriotisme de ses confrères, il s'écriait : « On peut tirer à mitraille sur les artistes, sans craindre de tuer un seul patriote. »

On se plut à étaler tout ce qui rappelait des idées de destruction, à ce point qu'au Tribunal révolutionnaire Dumas présidait, ayant deux pistolets posés devant lui. La considération morale du bourreau ne pouvait que gagner à ce culte de la mort. Déjà, dans l'Assemblée constituante, le comte de Clermont-Tonnerre, faisant la revue générale des préjugés à détruire, avait plaidé la réhabilitation de l'exécuteur public. L'importance sociale de ce personnage s'étant accrue depuis lors, et ses fonctions l'ayant rapproché des têtes couronnées, Lequinio mit en pratique la théorie de Clermont-Tonnerre d'une manière fastueuse : il fit manger le bourreau à sa table, et manda triomphalement à la Convention qu'il venait de « vaincre un préjugé de plus. » On se familiarisa si bien avec les images de la Terreur, que les femmes admirent parmi leurs objets de toilette des bijoux sinistres, dont leur coquetterie fit des instruments de séduction. A Nantes, on en vit qui portaient comme boucles d'oreille de petites guillotines de vermeil. Jouer à la guillotine était, dans les prisons, un des divertissements favoris des détenus. On cessa bien vite de remarquer, tant la chose était devenue commune, ceux qui mouraient de bonne grâce; et il y en eut même qui allèrent à l'échafaud ainsi qu'à une partie de plaisir. Dans les *Mémoires des prisons*, on cite un soldat qui, après avoir allumé sa pipe avec son acte d'accusation, mangé des huîtres et bu du vin blanc, dit à ses compagnons en les quittant : « Maintenant que nous avons bien déjeuné, il s'agit de souper, et vous allez me donner l'adresse du restaurateur de l'autre monde, pour que je vous fasse préparer un bon repas. » Devant le tribunal, il affirma la parfaite vérité de tous les chefs articulés contre lui, et son défenseur lui demandant s'il avait la tête à lui, « Jamais, répondit-il, elle n'a été plus à moi qu'en ce moment, quoique je sois à la veille de la perdre. » Parmi les femmes à qui l'amour donna une soif ardente de la mort, il faut citer la maîtresse de Boyer-Brun. Apprenant que son amant venait d'être condamné, la pauvre femme imagina, pour le suivre au tombeau, d'écrire à la Convention une lettre furieuse, qu'elle terminait par ces mots : « Vive le roi! » Elle craignait tant de manquer son but, que, dans un *post-scriptum*, elle ajoutait : « N'ayez pas l'air de croire que je suis folle : je pense tout ce que je viens de dire, et je le signe de mon sang. » C'était avec du sang, en effet, qu'était tracée la signature.

Il y eut des protestations; elles portaient.... sur le nombre des guillotinés? Non, mais sur le danger qui résultait, pour la salubrité publique, de l'engorgement des cimetières. L'idée que, si l'on n'y prenait garde, les morts tueraient les vivants, ayant saisi l'imagination populaire, des plaintes très-vives se firent entendre. Les cimetières de la Madeleine, de Mousseaux, de Sainte-Marguerite, avaient successivement reçu les suppliciés, chassés de poste en poste par les protestations que provoquait leur voisinage : on dut leur chercher à Picpus une demeure suffisamment spacieuse et assez éloignée; mais là même, la nature argileuse du terrain se refusant à l'absorption des dépôts sanglants qui lui étaient confiés, et dont la décomposition, hâtée par de fortes chaleurs, répandait au loin une odeur infecte, il fut question de construire un monument pour la combustion des corps.

L'action du feu eût complété l'œuvre de destruction commencée par la guillotine.

Qui le croirait? au milieu de tant de scènes et de préoccupations funèbres, bals, concerts et galas allaient se multipliant. Jamais on n'avait fait autant de dépenses inutiles, étalé des costumes aussi brillants. Une foule animée remplissait tous les lieux consacrés à l'amusement public. Le jardin des Tuileries, mieux tenu que dans les temps les plus prospères de la monarchie, présentait un aspect riant qu'on ne lui avait point connu alors. D'élégantes voitures sillonnaient la ville; le bois de Boulogne était très-suivi. Quand les étrangers, dans leur pays, lisaient nos journaux, ils nous voyaient tachés de sang, couverts de haillons; et, quand ils arrivaient à Paris, par la route de Chaillot, ils s'étonnaient de trouver la magnifique allée des Champs-Élysées encombrée de phaétons et tout étincelante de parures. En face de la mort, la vie débordait. On se hâtait de vivre. En effet, à nulle époque, peut-être, l'empire de la galanterie ne s'exerça, dans ce qu'on appelle le beau monde, avec moins de retenue; et, c'est là un trait qui est mis ainsi en relief, avec une profondeur enjouée, par un observateur du temps, Mercier, dont les tableaux n'ont en général de frivole que l'apparence :

« La Marquise, sonnant. — Drelin, drelin.

« Marton. — Madame appelle?

« La Marquise. — Allons! Marton, je me lève. Eh bien! mon enfant, que dit-on?

« Marton. — Madame, on nous annonce une insurrection pour ce matin.

« La Marquise. — Quel conte! On dit qu'elle est tombée.

« Marton. — L'on parle de carnage, de destruction et de viol, chose encore pire.

« La Marquise. — Encore pire? Marton, cela vous plaît à dire; car enfin....

« Marton. — Hélas! j'entends dire partout que les méchants massacreront les femmes; et celles qui seront de leur goût....

« La Marquise, très-vivement. — Je frémis. Vite, habillez-moi donc! Puisqu'on vous outrage, puisqu'on vous tue.... allons, Marton, mon rouge.... ô ciel! jaune, abattue.... je suis affreuse.... Ils me tueront. »

En province, on a vu ce que produisit le ressort de la Terreur, tel que le manièrent Collot-d'Herbois et Fouché, à Lyon; Fréron, à Toulon et à Marseille; Tallien, à Bordeaux;

Carrier, à Nantes. Pour compléter la nomenclature des villes que le fléau des fureurs politiques frappa d'une manière plus spéciale, nous mentionnerons Fontenay-le-Peuple et Arras.

Du 12 nivôse (1er janvier) 1793 jusqu'au 9 thermidor (27 juillet) 1794 — période de dix-neuf mois — il y eut, à Fontenay, plus de 230 personnes exécutées, dont deux ou trois seulement de la ville, et, sur ce nombre, 198 furent condamnées par une commission militaire que le représentant en mission Lequinio avait substituée le 21 frimaire (11 décembre) 1793, au tribunal criminel du lieu, dont il trouvait la justice trop lente. C'est ce même Lequinio qui, trois jours après, recevant la nouvelle de l'approche des Vendéens, donna ordre d'égorger, à la première apparition de l'ennemi, tous les prisonniers.

Et, du reste, il n'avait pas attendu jusque-là pour donner lui-même l'exemple de cette lâche barbarie.

« Les malheureux qu'à Fontenay-le-Peuple on avait entassés à la maison d'arrêt étaient victimes de la cupidité du geôlier, qui spéculait sur le morceau de pain noir donné pour assouvir leur faim.... Le 20 frimaire, la geôlière, pendant l'absence de son mari, étant descendue dans la cour, répondit par des menaces et des injures aux observations des détenus, dont l'un la prit à la gorge. Une petite fille jeta l'alarme, appela le citoyen Chisson, officier municipal, et un détachement de ligne, et leur désigna le principal coupable, qui fut mis en pièces. Testard et David Fillon, avertis, parvinrent à en arracher un autre à la rage de la troupe, et firent prévenir le représentant de ce qui se passait. Lequinio accourt immédiatement, saisit une paire de pistolets, et descend dans le préau, suivi du maire, du général Baudry et d'un grand nombre de soldats. Il se fit rendre compte des faits, et, ayant commandé d'ouvrir les cachots, brûla la cervelle à l'un des émeutiers, puis remit le second pistolet à un officier pour qu'il en fît autant à un troisième détenu qu'indiqua la petite fille. Celui auquel il s'adressa voulait refuser : sur une seconde injonction, il s'appuya le long de la porte, détourna la tête et lâcha le coup. Lequinio, indigné de cette *faiblesse*, l'apostropha vivement, et s'écria, en tournant le dos : « B... de poltron ! As-tu peur de regarder un brigand « en face ? » Les témoins de cette scène atroce étaient terrifiés, et se taisaient glacés d'horreur. Testard demanda seulement s'il y avait des formalités à remplir : « Rien, » lui répliqua-t-on. »

L'auteur de ce récit, M. Benjamin Fillon, est le fils d'un des hommes qui furent témoins du drame. Ce témoin, qui n'était, à l'époque où le meurtre fut commis, qu'un enfant de six ans, en avait reçu une impression que, jusqu'à sa dernière heure, il garda aussi vivante qu'au premier jour.

Lequinio partit pour Paris le 4 germinal (24 mars) 1794; mais la Terreur, qui sortait avec lui de Fontenay-le-Peuple, ne tarda pas à y rentrer avec Hentz et Francastel.

Parmi les documents qui se rattachent à l'histoire de la Terreur dans les provinces, il en est un singulièrement caractéristique : c'est un certificat accordé par la municipalité de Fontenay à Marie-Geneviève Brisson, sœur du savant naturaliste Brisson. Ce certificat est ainsi conçu :

« Le Conseil de la Commune de Fontenay-le-Peuple déclare que le citoyen M. J. Brisson est natif de cette Commune; qu'il est né dans la classe ci-devant désignée sous le nom de *roture;* que son père, son aïeul et son bisaïeul sont nés dans la même classe, n'ont jamais été nobles, n'ont jamais joui des priviléges de la noblesse, et ont, par conséquent, supporté toutes les charges de la roture.

« Fontenay-le-Peuple, le 12 floréal an II de la République une et indivisible.

« Signé Brisson, maire; Nivard, Hervé, Moreau, Croizé, Fallourd, L. G. Godet, Daniel Lacombe, Cary, Panier, et Vexiau. »

Cette attestation avait pour objet de mettre à l'abri de la proscription un des savants les plus remarquables de France. Étrange effet des vicissitudes humaines ! Dix ans auparavant, combien peu qui ne se fussent estimés heureux d'être rangés au nombre des nobles ! Et aujourd'hui, il y allait, quelquefois, de la vie de bien établir qu'on était roturier !

Nous avons prononcé le nom d'Arras. Là siégeait un Tribunal révolutionnaire dont Choudieu, dans une de ses lettres, a énergiquement dessiné la physionomie. Selon le tableau qu'il en a tracé, les juges avaient l'air de bourreaux, avec leur chemise décolletée et leurs grands sabres traînant à terre. Joseph Le Bon, qui représentait dans ces contrées le pouvoir du Comité de salut public, portait toujours un pistolet à sa ceinture. Figuraient comme juges ou jurés du tribunal redoutable où s'appuyait sa puissance, son beau-frère et trois oncles de sa femme. Il exerçait autour de lui un tel despotisme, et ce despotisme était si soupçonneux, qu'on put citer un arrêté de lui qui défendait aux femmes d'Arras de s'endimancher. Un jour, à Cambrai, le bourreau s'étant présenté chez lui avec les juges, il les reçut tous à sa table. Il avait écrit sur sa porte : « Ceux qui entreront ici pour solliciter des mises en liberté n'en sortiront que pour aller en prison. » Cette précaution qui lui fut imputée à crime aux jours de la réaction triomphante, pouvait ne déceler en lui que la ferme volonté d'accomplir son devoir, et il n'y a rien d'inadmissible dans l'explication qu'il en donna lui-même : « On est vertueux de loin; de près, l'on est homme; » mais il n'en est pas moins vrai qu'il y avait quelque chose de terrible à avoir tellement peur de la miséricorde.

Quant aux noirs forfaits dont la dénonciation conduisit Le Bon à l'échafaud, et dont l'horreur est restée attachée à son nom, la justice et la vérité demandent qu'on recherche avec soin s'ils ne furent pas une invention de la haine. Or voici ce qu'en pleine Convention Joseph Le Bon affirma, sans être démenti par celui qu'il mettait en scène.

Guffroy avait attaqué, dans son journal le *Rougiff*, l'accusateur public d'Arras, Desmeuliers, et Desmeuliers avait répondu en exhumant du greffe un faux billet de 6000 fr., qu'il prétendait avoir été fabriqué par Guffroy. Celui-ci, inquiet, se rend à Arras; les poursuites sont discontinuées; d'ennemis qu'ils étaient, Desmeuliers et Guffroy deviennent amis. Bientôt, il arrive que, soupçonnant Desmeuliers d'intelligences secrètes avec la contre-révolution, Joseph Le Bon le fait arrêter et transporter à Paris. Ce dernier, furieux, appelle à lui Guffroy, auquel il dépeint le proconsul d'Arras comme un monstre, et qui, sur les renseignements venus de cette source, compose une brochure intitulée *Censure républicaine.* C'était un libelle, dont la contre-révolution, une fois maîtresse du terrain, fit un arrêt de mort. Nous aurons à raconter plus loin le procès de Joseph Le Bon; et ce sera le moment alors de dire par quelle série d'indignités l'on parvint à donner à ce procès une issue meurtrière; qu'il nous suffise de constater ici que les deux accusations les plus graves lancées contre Le Bon étaient deux calomnies. Fut-il coupable, ainsi que Fréron ne rougit pas de l'affirmer dans son journal, d'avoir

arraché les faveurs d'une épouse éplorée qui venait implorer la grâce de son mari? La Commission des 21, chargée plus tard d'examiner la conduite de Le Bon, et où dominaient ses ennemis, fut obligée de reconnaître que l'histoire racontée par un *journaliste*, — on n'osait pas avouer que le calomniateur était le représentant du peuple Fréron, — n'avait aucun fondement; que le fait n'était point attesté, et qu'aucune des 1900 pièces analysées par la Commission n'en avait fourni la preuve. Le Bon fut-il coupable, ainsi que Guffroy osa le publier à diverses reprises, d'avoir volé un collier de diamants dans la succession d'une comtesse qu'avait réclamée l'échafaud? Les scellés apposés sur la succession de cette comtesse ayant été levés, le collier y fut retrouvé à sa place et intact.

Joseph Le Bon était-il naturellement cruel? On a des indications nombreuses du contraire. A Beaune, dans la congrégation de l'Oratoire, où il passa huit ans avant la Révolution, on l'avait surnommé le *Bien nommé*. Élu, à l'âge de vingt-sept ans, maire d'Arras et administrateur du département, il s'était signalé, presque immédiatement après, en faisant arrêter et chasser d'Arras les Commissaires envoyés de Paris pour vanter les massacres de septembre; et Guffroy, qui devait plus tard le dénoncer comme ultra-révolutionnaire, avait commencé par le dénoncer comme suspect de *modérantisme*. Suivant un témoignage royaliste, il avait une figure douce et agréable; il portait toujours du linge très-blanc; ses mains étaient fort soignées; et sa mise, loin d'annoncer des habitudes de dévergondage, trahissait une sorte de coquetterie. Nous avons sous les yeux les lettres qu'il écrivit à sa femme pendant les quatorze mois de captivité et d'agonie morale qui précédèrent son exécution : rien qui dénote une conviction plus forte, une sérénité plus soutenue, et, en certains passages, un plus grand fonds de tendresse : « O mon amie, ne dis plus que je vais mourir, je vais commencer une nouvelle vie dans tous les cœurs dévoués à la République. »

En réalité, Joseph Le Bon fut un instrument fidèle, trop fidèle certainement, de l'implacable politique née d'une lutte sans exemple; mais il ne fut que cela. Sa violence vint d'un patriotisme exalté outre mesure, et cette exaltation était celle du temps où il vécut. Ils sont vrais de lui comme de beaucoup d'autres révolutionnaires de la même date, ces mots de sa défense : « On me fait un crime ici de n'avoir pas été froid quand vous étiez brûlants. »

Ajoutons que Joseph Le Bon rendit à la France un service dont le souvenir ne doit s'éteindre dans aucune âme française.

Appelé à Cambrai par Saint-Just et Le Bas, au moment même où les Autrichiens se croyaient sûrs de franchir ce dernier boulevard de notre pays, Joseph Le Bon, en ranimant tous les courages et en déconcertant la trahison, ruina les projets de l'ennemi, et commença l'œuvre de délivrance qui fut complétée par l'immortelle victoire de Fleurus. C'est ce dont témoigne le passage suivant du rapport qui annonçait à la Convention cette victoire : « Les représentants du peuple Guyton, Gillet, Laurent, Duquesnoy et Saint-Just, qui ont assisté à la bataille de Fleurus, découvrent en ce moment les beaux traits, les actions de bravoure, qui ont brillé dans cette affaire : nous nous empresserons de les faire connaître à la Convention. Mais ces représentants ne sont pas les seuls qui aient concouru au succès. Le Bon, tant calomnié par les ennemis de la liberté, Le Bon, selon la lettre de Saint-Just, a fait exécuter à Cambrai les espions et les intelligences de l'ennemi. La police faite à Cambrai depuis deux mois, contre laquelle les journaux étrangers et les émigrés vomissent des imprécations horribles, a fait manquer le plan de campagne de nos ennemis. Le fait est attesté par plusieurs officiers prisonniers, qu'ont interrogés Saint-Just, Guyton et Le Bas. »

Cependant, le 25 juin (6 messidor) 1794, Guffroy ayant porté à la Convention ses dénonciations contre Joseph Le Bon, et l'affaire ayant été renvoyée à l'examen du Comité de salut public, Barère, dans un rapport qu'il présenta quelques jours après, s'exprima en ces termes : « Le résultat et les motifs de conduite, voilà ce que nous recherchons. Les motifs sont-ils purs, le résultat est-il utile à la Révolution, profite-t-il à la Liberté? Les plaintes ne sont-elles que récriminatoires, ou ne sont-elles que le cri vindicatif de l'aristocratie? C'est ce que le Comité a vu dans cette affaire. Des formes un peu acerbes ont été érigées en accusation; mais ces formes ont détruit les piéges de l'aristocratie. Une sévérité outrée a été reprochée au représentant; mais il n'a démasqué que de faux patriotes, et pas un patriote n'a été frappé. »

Il fallait que les formes de Joseph Le Bon fussent acerbes en effet, pour que Barère lui-même les déclarât telles; mais, quant aux mesures de salut public adoptées par le proconsul d'Arras, était-ce Barère qui aurait pu les condamner, lui dont on trouve la signature au bas de la lettre suivante adressée à Le Bon, au nom du Comité de salut public : « Le Comité applaudit aux mesures que vous avez prises.... Elles sont, non-seulement permises, mais commandées par votre mission. Rien ne doit faire obstacle à votre marche révolutionnaire. Abandonnez-vous à votre énergie. Vos pouvoirs sont illimités. Tout ce que vous jugerez convenable au salut de la patrie, vous pouvez, vous devez l'exécuter sur-le-champ.

BILLAUD-VARENNE.

« Les membres du Comité de salut public chargés de la correspondance :

CARNOT, BARÈRE, ROBERT LINDET. »

Cette lettre, où respire l'esprit de Billaud-Varenne, et qui témoigne si vivement de son influence, caractérise l'impulsion qui partait de Paris : elle explique comment, de la capitale, la Terreur se répandit dans les provinces. Avertir les représentants en mission qu'ils devaient se considérer comme investis d'une autorité sans bornes, c'était donner aux méchants un brevet de tyrannie, et souffler aux bons même la plus dangereuse des tentations.

Que ne nous est-il permis de clore ce funèbre chapitre, sans avoir à rouvrir la plaie creusée au sein de tout enfant de la Révolution par les malheurs de l'illustre Gironde! Ce fut le 28 juin (8 messidor) que la Convention reçut la nouvelle officielle de la mort de Guadet, Salles et Barbaroux. Les trois fugitifs et leurs compagnons Buzot, Pétion, Valady et Louvet, avaient paru, neuf mois auparavant, au Bec-d'Ambès, et l'on avait appris, depuis, que, quittant les lieux où ils s'étaient d'abord aventurés, ils avaient remonté la rivière. On soupçonna qu'ils étaient cachés dans les grottes de Saint-Émilion; sur quoi Julien, agent du Comité de salut public, concerta les mesures nécessaires pour faire cerner au même instant toutes les ouvertures de ces grottes, pendant qu'on les fouillerait avec des chiens. L'horrible expédition fut préparée et conduite avec beaucoup de mystère. Les recherches les plus longues, les plus minutieuses, furent faites dans les souterrains glacés qu'on supposait être le dernier refuge des proscrits; et, pendant ce temps, des perquisitions non moins ardentes avaient lieu en diverses maisons désignées comme

suspectes. Celle du père de Guadet avait été déjà visitée plusieurs fois, et toujours en vain, lorsque deux des agents crurent remarquer que le grenier était moins long que le rez-de-chaussée. Ils en conclurent qu'une loge devait être pratiquée à l'extrémité. Montant aussitôt sur les toits, ils travaillent à découvrir la cachette. Tout à coup, le bruit d'un pistolet qui rate se fait entendre. Salles et Guadet, les seuls qui fussent là, crient qu'ils vont se rendre. On les mena à Bordeaux, où ils furent exécutés. A une demi-lieue de Castillon, près d'une pièce de blé, un homme fut trouvé baigné dans son sang. Il venait de se tirer un coup de pistolet, mais il vivait encore..., c'était Barbaroux. Valady, pris dans les environs de Périgueux, avait été guillotiné dans cette ville dès le commencement de décembre 1793. Louvet s'était séparé de ses amis, et parvint à se sauver. Quant à Pétion et Buzot, on rencontra leurs cadavres, à demi mangés par les loups. Non, jamais la liberté ne fit expier plus cruellement aux siens la gloire d'avoir embrassé son culte !

Nous avons raconté la Terreur sans rien taire, sans rien voiler sans chercher à nous soustraire à aucun des déchirements de cœur auxquels nous condamnaient la volonté et le courage d'être sincère. C'est pourquoi nous nous sentons le droit de dire que quiconque, en jugeant ce régime, refuse de tenir compte des circonstances qui le provoquèrent, s'expose à porter un jugement peu équitable.

Ces circonstances furent, qui l'ignore? la guerre contre toute l'Europe, des complots sans cesse renaissants, la révolte, la famine, et, parmi les manœuvres infâmes nées d'une haine sans scrupules comme sans frein, les faux assignats.

Que le papier-monnaie ait fait naître un étrange esprit de spéculation ; qu'il ait ouvert aux imaginations vives de dangereuses perspectives ; qu'il ait contribué à créer ces contrastes que Mercier peint avec tant de relief lorsqu'il nous montre, à côté d'une marquise devenue ravaudeuse, une vendeuse d'herbes serrant 20 000 livres dans son portefeuille, ou, à côté d'une comtesse donnant des leçons de musique, des ex-religieuses vendant des souliers d'hommes, en perruques blondes, ces résultats sociaux de l'assignat, quelque dignes qu'ils soient d'être notés, disparaissent devant la grandeur de ses résultats politiques. On peut dire, sans trop d'exagération, que l'assignat fut le fondateur de la liberté, le vainqueur de l'Europe. Mais, à cause de cela même, la contre-révolution n'épargna rien pour le détruire, et la fabrication des faux assignats vint ajouter aux fléaux que la France avait à combattre, un fléau presque pire que la guerre, la révolte et la famine. Les faux assignats, partis de Londres, envahirent la France, du côté de la Suisse et du Mont Blanc. On en introduisait par millions; on les jetait même par paquets dans les auberges. « On me marque, écrivait le député Dubouloz au comité d'agriculture, que la maison Porte de Lausanne, dans le pays de Vaux, reçoit d'Angleterre des assignats à la manière de Pitt. Ils inondent les districts frontières, et principalement celui de Thonon. Tous les Anglais ne sont pas en Angleterre. Il s'en rencontre plusieurs à Lausanne et à Genève. Genève, où les assignats perdent jusqu'à 80 pour 100, est un petit Londres. De ce point fangeux, on dessèche les canaux environnants. Les départements du Mont-Blanc et de l'Ain en font la funeste expérience. » Faut-il s'étonner, après cela, si l'assignat, quoique soutenu longtemps par le *Maximum*, dut succomber? « J'ai vu, écrit Mercier, un billet de cent francs par terre, et j'ai entendu un homme du Temple, dire : « Il ne vaut pas la peine d'être ramassé. »

C'est cette guerre abominable, déclarée sous toutes les formes aux idées nouvelles, qui explique la Terreur. L'immensité du péril avait fait du patriotisme une fièvre dévorante ; ceux qui vivaient dans la Révolution y respiraient une atmosphère de feu; ils se croyaient sur un champ de bataille, et lancés dans une guerre à mort.

Malheureusement, la confusion créée par cet esprit de vertige n'était que trop de nature à servir des instincts barbares et des passions viles. Le salut public, qui était le but des uns, ne fut, pour les autres, qu'un moyen ou un masque ; de sorte que vertus et vices, emportements sincères et basses fureurs, héroïsme et hypocrisie, roulèrent pêle-mêle dans le lit que le torrent révolutionnaire avait creusé.

Et c'est ce qui rend si délicate, disons mieux, si redoutable, la tâche de l'Histoire, sommée de voir clair dans ce noir imbroglio, et de démêler, parmi des hommes qui tous semblent avoir été acteurs du même drame, ceux que son devoir est de réhabiliter, et ceux qui méritent d'être marqués par elle à l'épaule.

Tous les fanatismes se ressemblent. Il n'est donc pas surprenant que le fanatisme politique soit venu fournir son contingent de victimes à l'œuvre de destruction poussée si avant, sur toute la surface du globe, par le fanatisme religieux. Mais une chose, du moins, est certaine : c'est que la plupart des malheureux qui furent frappés ne le furent que parce que réellement on les *crut* coupables. Que des gens aient péri, dont le crime unique était d'être opposés par éducation, par habitude ou par position sociale, aux idées du jour, cela est affreux sans doute; mais les historiens qui ont pris plaisir à montrer la Révolution foulant aux pieds de gaieté de cœur des hommes qu'elle jugeait innocents, ces historiens-là ont trahi la vérité. De même qu'à d'autres époques et en d'autres pays, on avait cru digne d'être brûlé vif quiconque n'admettait pas le dogme de la présence réelle, de même on crut alors digne de mort — et ce genre d'intolérance était certes moins inconcevable — quiconque se révoltait contre le principe de l'égalité et de la fraternité humaines. Le document inédit qu'on va lire, mérite d'autant mieux de trouver sa place ici, que le nom du signataire le recommande doublement à l'attention du lecteur :

« Paris, ce 4 pluviôse an II de la République une et indivisible.

« *L'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire*, *au citoyen ministre de la guerre.*

« Citoyen, une scène attendrissante a eu lieu hier au tribunal. La veuve Maréchal, maîtresse de pension à Verneuil, près Chantilly, a été traduite au tribunal, sur une dénonciation faite par un nommé Lefebvre, son ex-instituteur. L'innocence de cette citoyenne a été reconnue, elle a été acquittée, et l'imposteur Lefebvre a été accusé à l'instant, et condamné à la peine de mort, que ce monstre a subie aujourd'hui. Dans le cours des débats, il a été avéré que le calomniateur Lefebvre t'avait dénoncé le fils Maréchal, party (*sic*) pour la réquisition du département de l'Oise; que, d'après cette dénonciation, tu avais donné des ordres de le faire arrêter, et que ce jeune homme était en ce moment dans la maison d'arrêt de Douai. Il paraît que la dénonciation dirigée contre lui est la même que celle dirigée contre la mère, dont elle a été acquittée. Si cela est, je ne vois plus aucune raison qui puisse autoriser la détention. — Il est bien entendu que je ne te parle de ce jeune homme qu'autant que sa détention aurait la dénonciation de Lefebvre pour motif. Je ne puis te

transmettre encore le jugement parce qu'il n'est pas expédié; mais, si tu en avais besoin, je te le feray transmettre sans délay. J'ai cru de mon devoir de t'informer de ce fait, pour te mettre dans le cas de rendre justice à l'innocence opprimée, et je ne m'y suis déterminé encore que d'après l'intention du tribunal qui m'y a invité.

« Salut et fraternité,

A. A. FOUQUIER. »

(*Note du Ministre. — 4e division.*)

« Écrire à l'accusateur militaire de l'armée du Nord; lui envoyer copie de cette lettre; et, si la dénonciation n'a pas d'autre fondement que ce qu'a dit Lefebvre, il jugera sans doute juste de le mettre en liberté. — Répondre à l'accusateur public que je fais écrire pour Maréchal. »

La vérité est que, si le Tribunal révolutionnaire prononça beaucoup de condamnations, il prononça aussi beaucoup d'acquittements; et c'est ce que n'ont jamais dit ceux qui ont voulu faire croire à la postérité que, de la part de ce tribunal, il y avait toujours eu parti pris de frapper. Au moment du procès de Fouquier-Tinville, le nombre des individus mis en jugement s'élevait à 2718, et, sur ce nombre, 900 personnes avaient été acquittées.

Un jour, — et c'est notre plus chère espérance, — un jour, l'œil fixé sur les siècles écoulés, les hommes se demanderont avec stupeur comment il a pu arriver qu'à de certaines crises de la vie des peuples on ait regardé le bourreau comme un agent du progrès, le sang versé comme un moyen de régénération sociale, et la Terreur comme l'aurore de la liberté. Mais que nous sommes loin encore de l'état de perfectionnement social qui rendrait cette stupeur naturelle et légitime! La Terreur de 1793 et de 1794 est-elle donc le seul événement de l'Histoire dont le souvenir nous fasse frissonner? Dans quel temps et dans quel pays le déchaînement des passions politiques et le choc des intérêts en lutte n'ont-ils pas conduit les combattants à fouler aux pieds les droits de l'humanité et agrandi outre mesure le domaine de la mort? Les exemples, hélas! se présentent en foule, et, pour en trouver d'effroyables, il n'est nullement besoin de consulter la biographie de Catherine de Médicis, ou d'ouvrir les registres de l'inquisition, ou de chercher le sens du mot *dragonnades*, ou de remonter à ce qu'on nomme les âges de barbarie, ou de fouiller les annales de nations réputées barbares. C'est dans l'histoire d'Angleterre, c'est à propos d'événements qui correspondent à la date de 1689, qu'on lit ce qui suit :

« Les Communes d'Irlande n'eurent pas de cesse qu'elles n'eussent extorqué la sanction de Jacques II en faveur d'une épouvantable loi, d'une loi qui n'a point son égale dans l'histoire des contrées civilisées, le « GREAT ACT OF ATTAINDER. » Une liste fut dressée contenant de deux à trois mille noms. En tête figuraient la moitié des pairs d'Irlande. Venaient ensuite baronnets, chevaliers, hommes d'église, gens de condition, marchands, francs-tenanciers, artisans, et, dans le nombre, des enfants et des femmes. Nulle investigation. Un membre de l'Assemblée voulait-il se défaire d'un créancier, d'un rival, d'un ennemi particulier, il faisait passer le nom au bureau, et ce nom était en général inscrit sans plus ample informé. L'unique débat dont le souvenir nous ait été transmis concernait le comte de Strafford. Le comte avait des amis dans la Chambre, et ils se risquèrent à dire quelque chose en sa faveur. Mais, en peu de mots, Simon Luttrell trancha la question. « J'ai entendu le roi, dit-il, mal parler de ce lord. » Il n'en fallut pas davantage; et, sur les tables de proscription, le nom de Strafford occupe le cinquième rang. Un délai fut fixé avant l'expiration duquel ceux dont les noms étaient sur la liste devaient venir se soumettre à la justice, telle qu'on l'administrait alors aux protestants, à Dublin. Si une des personnes proscrites était en Irlande, il lui était enjoint de se présenter vers le 10 du mois d'août; si elle avait quitté l'Irlande avant le 5 novembre 1688, elle avait à se présenter, au plus tard, le 1er octobre : faute de quoi elle devait être, *sans jugement préalable*, pendue, traînée le long des rues et écartelée, le tout suivi de la confiscation des biens. Or, parmi les victimes désignées, il y en avait auxquelles il pouvait être matériellement impossible de se présenter à temps : tel pouvait être alité, tel autre aux Indes occidentales, tel autre en prison. De fait, c'était le cas pour certains, et cela, au su de tous. Au nombre des lords compris dans le « great act of attainder » était Mountjoy. Trompé par les conseils perfides de Tyrconnel, il s'était rendu à Saint-Germain avec une aveugle confiance; et on l'avait jeté à la Bastille, où il était encore. Eh bien, le Parlement irlandais n'eut pas honte de décider que si, dans l'espace de quelques semaines, *il ne pouvait s'échapper de sa prison* et se présenter à Dublin, il serait mis à mort.

Ajoutons que la culpabilité des malheureux portés sur la liste homicide n'avait pas été le sujet du moindre examen, qu'aucun d'eux n'avait été entendu dans sa défense. Et, comme on avait la certitude que plusieurs de ceux qu'on sommait ainsi de comparaître étaient dans l'impossibilité *physique* de le faire à l'époque fixée, le « great act of attainder » était tout simplement une loi d'assassins.

Quelque horrible que fût la loi du 22 prairial, qui oserait la comparer à l'acte hideux dont nous venons d'évoquer le souvenir? Et quel feuillet des annales de la Révolution française nous fournira un fait qui dépasse en atrocité le fameux massacre de tout le clan des Macdonald dans la vallée de Glencoe, sur un ordre signé de Guillaume III?

Nous préserve le ciel de vouloir de la sorte atténuer la juste horreur qu'inspirent les excès révolutionnaires dont l'histoire se mêle si déplorablement à celle de tant d'actes et d'efforts héroïques! Mais ceux-là sont d'étranges commentateurs du passé, qui parlent de la Révolution française comme si elle eût pris, dans le monde, l'initiative de la fureur. Son initiative! elle consista dans la proclamation de vérités impérissables; elle consista dans l'indication d'un but dont la violence même des moyens employés, toute lamentable qu'elle est, ne fera jamais oublier la grandeur.

CHAPITRE V

ROBESPIERRE VEUT ARRÊTER LA TERREUR



CEPENDANT, Robespierre se préparait pour la crise suprême qui allait décider de son sort et des destinées de la République.

Jamais situation ne fut plus formidable que la sienne. Placé entre les ultra-révolutionnaires, dont les excès lui faisaient horreur, et les contre-révolutionnaires, auxquels il s'était bien promis de faire une guerre à mort, il marchait le long d'un étroit sentier, tracé, à une hauteur effrayante, entre deux précipices. Malheur à lui, s'il penchait trop à gauche! Et, s'il paraissait pencher à droite, malheur à lui! Prendre son parti de la Terreur, en accepter la responsabilité à tout risque, se livrer aux furies, en compa-

gnie des Vouland, des Vadier, et plonger la Révolution dans le sang jusqu'à ce qu'enfin elle y pérît suffoquée, sa raison l'en empêchait, alors même que sa conscience ne le lui aurait pas interdit. Il savait que l'extrême violence et la durée sont choses incompatibles; il comprenait que le ressort de la Terreur avait été manié trop rudement, pour n'être point à la veille de se briser.

D'un autre côté, il tremblait, en cherchant une issue à la situation, d'ouvrir une porte à tous les réactionnaires coalisés. Il se rappelait avec quel succès les royalistes étaient parvenus à envelopper dans leur alliance l'imprudente Gironde, et par quelle bruyante affectation de sympathie ils avaient irrévocablement compromis les Dantonistes. Était-il donc réservé à fournir le sujet du troisième acte, dans cette comédie funeste? Donnerait-il aux Terroristes des deux Comités, ses ennemis, l'occasion de crier : « Le voilà qui mollit à son tour? » On était si porté alors à transformer en trahison la faiblesse, ou ce qui en avait l'apparence! Parmi les révolutionnaires violents, il y en avait de très-sincères, et dont le vertige tenait à une conviction profonde de la nécessité d'être inexorable : cette force, fallait-il risquer de la mettre contre soi, et la livrer aux énergumènes sans conscience, à qui la question était précisément d'arracher leur sceptre d'airain?

Dans ces conjonctures critiques, le programme politique que Robespierre résolut de porter à la Convention, après l'avoir développé dans le club des Jacobins, fut celui-ci : « Guerre persévérante aux contre-révolutionnaires conspirateurs; mais, en même temps, guerre aux Terroristes oppresseurs de l'innocence. »

Dangereux programme, qui créait à Robespierre, dans l'un et l'autre camp, des ennemis mortels, mais qui témoigne de son courage, en expliquant sa chute, et honorera éternellement sa mémoire!

Le 1er juillet (13 messidor), il se rend aux Jacobins, demande la parole, et commence par ces mots solennels, qui montrent assez qu'il ne se faisait aucune illusion sur le péril :

« Il est temps, peut être, que la vérité fasse entendre dans cette enceinte des accents aussi mâles et aussi libres que ceux dont cette salle a retenti dans toutes les circonstances où il s'est agi de sauver la patrie. »

Puis, allant droit au fait : « Quand les factions sont audacieuses, dit-il, quand l'innocence tremble pour elle-même, la République n'est pas fondée sur des bases durables. » Et, après avoir protesté contre ceux qui taxent de cruauté la sévérité employée à l'égard des conspirateurs, il ajoute : « L'homme humain est celui qui se dévoue pour la cause de l'humanité, et qui poursuit avec rigueur et avec justice celui qui s'en montre l'ennemi : on le verra toujours tendre une main secourable à la vertu outragée et à l'innocence opprimée. »

Mais fallait-il que la protection vigilante due à l'innocence allât jusqu'à couvrir d'une indulgence systématique les ennemis de la Révolution, reconnus tels, et les artisans de complots? Fallait-il confondre le culte de l'humanité avec le désarmement de la justice, et favoriser le triomphe de cette grande calomnie : que le Tribunal révolutionnaire avait été organisé « pour égorger la Convention elle-même? » Voilà ce que Robespierre désignait comme une manœuvre révolutionnaire; voilà ce dont il accusait la « faction des indulgents, » et il avait soin de faire remarquer que l'humanité des agents de cette faction consistait à parer les coups portés aux ennemis de l'humanité, en cherchant sans cesse l'occasion de frapper les patriotes.

Venant aux calomnies dirigées contre lui : « A Paris, on dit que c'est moi qui ai organisé le Tribunal révolutionnaire pour égorger les membres de la Convention, et je suis dépeint comme un tyran, comme un oppresseur de la représentation nationale; à Londres, on dit qu'on imagine en France de prétendus assassinats, pour me faire entourer d'une garde militaire. Ici l'on dit, en parlant de la Renault, que c'est une affaire d'amourette, et qu'il faut bien croire que j'ai fait guillotiner son amant. C'est ainsi qu'on absout les tyrans, en attaquant un patriote isolé qui n'a pour lui que son courage et sa vertu. »

A ces mots, une voix des tribunes ayant crié : « Robespierre, tu as tous les Français pour toi, » « La vérité est mon seul asile, reprit-il avec tristesse; je ne veux ni partisans ni éloges; ma défense est dans ma conscience. »

Il termina, en « invitant les bons citoyens à dénoncer les actes d'oppression; » mais en déclarant que, si on le forçait à renoncer à une partie de ses fonctions, il n'en continuerait pas moins, comme représentant du peuple, de « faire une guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs. »

D'une part, on le voit, il annonçait bien haut sa résolution de défendre énergiquement la Révolution, tant qu'elle serait attaquée; et, d'autre part, il se portait l'adversaire de quiconque tirerait de cette nécessité de la défendre un prétexte de tyrannie, l'adversaire de quiconque osait dire, à l'exemple de Collot-d'Herbois : « Il est bien question, en Révolution, du juste ou de l'injuste! »

Ce qui indignait surtout Robespierre, et il ne s'en était jamais caché, c'est qu'on fît peser la Terreur sur les pauvres, sur les ignorants, sur beaucoup d'esprits simples, faciles à séduire et à entraîner. Voilà ceux en faveur de qui il aurait voulu voir appliquer cette politique d'indulgence dont on ne parlait que lorsqu'il s'agissait des chefs. Il lui paraissait affreux qu'une Révolution, dont le bonheur du peuple était le but, devînt pour le peuple un sujet d'effroi.

Et en effet, quand on consulte les listes du Tribunal révolutionnaire, on y voit, confondus pêle-mêle, princes et concierges, duchesses et femmes de chambre, marquis et charretiers, magistrats et laboureurs, prêtres et artisans. Il est même à remarquer que les classes aisées ne figurent que pour le nombre de six cent cinquante dans le chiffre total des guillotinés, qui fut de deux mille sept cent cinquante! Les choses en vinrent à ce point que les deux Comités durent enfin proposer, par l'organe de Vadier, un décret qui ordonnait la mise en liberté provisoire de ceux des *suspects* qui, dans les campagnes, bourgs ou communes de moins de douze cents habitants, se trouvaient appartenir à la classe des laboureurs, manouvriers, moissonneurs, brassiers et artisans. Étaient exceptés ceux d'entre ces pauvres gens qui avaient été emprisonnés comme complices d'un « crime de haute trahison! »

Robespierre n'avait cessé de s'élever contre ce système de porter « la Terreur dans toutes les conditions, et d'ériger en crimes, ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables, et rendre la Révolution redoutable au peuple même. »

Le 9 juillet (21 messidor), il se plaignit aux Jacobins, avec beaucoup d'amertume et d'émotion, de ce qu'on avait arrêté des artisans qui n'étaient coupables que de s'être enivrés dans un jour de fête. Sans doute l'ivresse était une maladie dont il fallait guérir les hommes; mais quel remède, que cette intolérance farouche, qui transformait en attentat un mouvement de gaieté! Était-ce donc ainsi qu'on entendait l'application de la loi qui avait mis la probité et la vertu à l'ordre du jour? Ceux qui lui donnaient cette interprétation méchante et hypocrite ne pouvaient être que de faux patriotes, d'autant moins

indulgents à l'égard des malheureux, qu'ils l'étaient davantage envers les aristocrates.

Avec plus de véhémence encore, Robespierre dénonça un certain Magenthies, auteur d'une pétition qui réclamait la peine de mort contre quiconque prononcerait un jurement dans lequel le nom de Dieu serait mêlé. Dans ces exagérations barbares, un sûr instinct lui faisait deviner une manœuvre de la contre-révolution.

Mais, pendant qu'il s'attachait ainsi à briser le masque de vertu dont certains hommes se couvraient, d'autres prenant le masque de l'égalité, essayaient d'inaugurer l'ère des repas fraternels en plein air. Tel qu'on venait d'entendre parlant, chez lui, à ses domestiques d'une voix rude et méprisante, allait se placer à côté d'eux dans les banquets publics; et, le verre à la main, criait avec affectation: « A ta santé, Picard! » Rien, certes, n'eût été plus touchant que ces réunions civiques, s'il eût été possible de croire sincère le sentiment qui les avait provoquées; mais comment y voir autre chose qu'une stratégie de la réaction, alors que la lutte des idées, des intérêts et des passions se produisait sous ses aspects les plus terribles, alors que la haine grondait au fond des âmes, où l'effroi ne dominait pas, alors que le sang ruisselait sur l'échafaud? « Je ne sais, dit l'agent national Payan devant le Conseil général de la Commune, si ce sont des sans-culottes qui composent ces repas; mais j'ai vu des tables splendidement servies.... Je démêle vos intentions du moment, messieurs les aristocrates : depuis le commencement de la Révolution, vous donniez le payement de vos contributions pour preuve de votre civisme; sous Hébert et Chaumette, vous assuriez que vous aviez pris le bonnet rouge et la carmagnole; aujourd'hui, vous nous direz que vous avez assisté au repas fraternel de votre section.... Je déclare, au reste, que je m'opposerai à toutes les mesures rigoureuses que l'on pourrait proposer contre ces repas prétendus fraternels. Il suffit d'indiquer au peuple le piége pour qu'il s'en éloigne.... Les aristocrates, dévoilés, n'oseront plus se montrer à ces banquets publics, et la petite maîtresse cessera de venir crier dans les rues : « Voyez comme j'aime l'égalité! Je mange publiquement avec mes domestiques. »

Le lendemain, Barère fit un rapport où il tenait le même langage, et ces manifestations prirent fin.

Nous avons dit que Fouché figurait au premier rang de ceux dont Robespierre se proposait d'attaquer la tyrannie. Il avait suivi, d'un cœur indigné, les progrès de l'oppression sous laquelle Fouché et Collot-d'Herbois avaient écrasé les Lyonnais; il se rappelait que devant la « *Commission des cinq,* » créée par les deux proconsuls, l'erreur, l'entraînement, la faiblesse, n'avaient eu que trop souvent de la peine à obtenir grâce. Il s'en était plaint : le passage suivant d'une lettre que Fernex lui écrivait d'Orange, le 1er fructidor (18 août), est un document dont, à cet égard, la portée est décisive :

« ... Je ne puis m'empêcher de te dire que j'ai été un peu affecté de l'espèce de reproche que tu me fais relativement à Commune-Affranchie.... J'atteste ici que j'étais plutôt le défenseur que le juge de ceux qui pouvaient être présumés avoir agi plutôt par erreur que par méchanceté, et je peux t'assurer qu'il n'en est guère péri que de ceux qui persécutaient les patriotes, soit en les désarmant, soit en indiquant leur retraite, soit en les désarmant ou en les forçant de prendre les armes. Permets-moi, en passant, cette petite justification, car il me serait bien dur d'être connu de toi pour autre que je suis. »

D'où il résulte que Robespierre avait reproché aux membres de la commission lyonnaise des cinq leur inflexible sévérité à l'égard des prévenus qui n'avaient agi que par erreur, et s'était plaint que ceux-là ne trouvassent pas des défenseurs dans leurs juges mêmes! De là son aversion pour Fouché, qui avait inauguré, à Lyon, le système de la fureur. Aussi résolut-il de commencer la lutte, sans tarder davantage, et en choisissant pour lice le club des Jacobins, bien que Fouché y comptât des partisans, y exerçât une influence qu'avait assez prouvée, peu de temps auparavant, sa nomination à la présidence du club. Ce fut dans la séance du 11 juillet (23 messidor) qu'on évoqua le souvenir de l'oppression qui avait pesé sur les Lyonnais. Attentif à ne donner aucune prise aux royalistes, Robespierre ne cacha point que la *Commission temporaire*, à Lyon, avait, après avoir déployé de l'énergie, cédé à la faiblesse humaine, et tourné peu à peu contre les patriotes eux-mêmes le pouvoir dont elle avait été armée contre leurs ennemis. Ce changement, résultat des séductions de certaines femmes, avait entraîné la persécution de citoyens honorables, héritiers de l'enthousiasme révolutionnaire et du dévouement de Châlier. Là était la cause du suicide de Gaillard, qu'il fallait venger, ainsi que ceux qui, comme lui, avaient succombé sous les manœuvres de la contre-révolution, mais là n'était point la justification des crimes d'une faction qui n'était qu'en apparence opposée à la première. Quant à lui, Robespierre, ses principes étaient « d'arrêter l'effusion du sang humain, versé par le crime. »

Comme conclusion, il demanda que Fouché fût invité à venir répondre aux reproches qu'on lui adressait. C'est ce que le club des Jacobins décida, après avoir, sur la proposition de Couthon, rayé de la liste des membres Dubois-Crancé, auquel on imputait d'avoir laissé échapper Précy et sa bande.

Ainsi se dessinait de jour en jour plus vivement la politique du parti robespierriste, qui était de couper court à la Terreur, sans toutefois rien faire qui donnât aux royalistes l'espoir d'entamer la Révolution.

Fouché, cité au tribunal des Jacobins, n'osa pas comparaître. Le 14 juillet (26 messidor), on lut dans le club une lettre de lui, par laquelle il priait la société de suspendre tout jugement à son égard, jusqu'à ce que les Comités de salut public et de sûreté générale eussent statué sur sa conduite. Indigné, Robespierre se lève et s'écrie : « Craint-il les yeux et les oreilles du peuple? craint-il que sa triste figure ne présente visiblement le crime; que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son âme tout entière, et qu'en dépit de la nature qui les y a cachées on n'y lise ses pensées? » Il continua sur ce ton, déclarant que Fouché était un imposteur méprisable et vil; que sa démarche était l'aveu de ses crimes; et que la liberté ne serait pas sacrifiée à des hommes dont les mains « étaient pleines de rapines. »

Cette véhémente sortie entraîna les Jacobins : Fouché fut exclu. Mais, à la fin de la séance, le club élut pour président Élie Lacoste, un des ennemis de Robespierre, qui put juger de la sorte, au sein même d'une victoire, de tous les périls qui l'attendaient!

Mais son parti était pris, ou d'arracher la Révolution aux mains impures, ou de périr; et, dans ce dessein, nul ne le secondait avec plus de courage que son frère. On avait essayé de jeter entre eux des germes de division : Robespierre jeune courut dénoncer lui-même aux Jacobins ces manœuvres artificieuses : « On a voulu me séparer de mon frère; on a été jusqu'à dire que je valais mieux que lui. Mais tant qu'il sera le proclamateur de la morale et la terreur des scélérats, je n'ambitionne d'autre gloire que de partager son tombeau. » A son tour, Couthon ayant déclaré qu'il offrait sa poitrine aux poignards dirigés contre son ami, toute la salle retentit d'acclamations passionnées.

A quelques jours de là, Couthon s'élevait en termes pleins

de force contre la tyrannie qu'on accusait Senar d'avoir exercée à Tours; et Robespierre jeune disait : « Il existe un système universel d'oppression.... On a eu l'impudeur de prétendre, dans le département du Pas-de-Calais, que je suis en arrestation comme modéré. Eh bien, oui, je suis modéré, si l'on entend par ce mot un citoyen qui ne se contente pas de la proclamation des principes de la morale et de la justice, mais qui veut leur application; si l'on entend par ce mot un



FOUCHÉ

homme qui sauve l'innocence opprimée aux dépens de sa réputation. » Et, rappelant que la foudre révolutionnaire devait servir à renverser les conspirateurs, non à remplir d'effroi tous les citoyens, il adjura quiconque saurait affronter la mort d'aller à la racine du mal, en frappant jusqu'aux autorités qui abuseraient de leur pouvoir pour écraser le peuple.

Déjà, dans la séance du 9 juillet (21 messidor), Robespierre aîné avait attaqué indirectement Barère, en présence de Barère même, qui, ce jour-là, occupait le fauteuil. Celui-ci ne s'attendait pas à être publiquement mis en cause : il rentra chez lui, atterré. Vilate raconte en ces termes la scène qui suivit :

« Tout défaillant, Barère s'étend dans son fauteuil; à peine il pouvait prononcer ces mots : « *Je suis saoul des hommes!* « *Si j'avais un pistolet.... Je ne reconnais plus que Dieu et la* « *nature.* » Après quelques minutes de silence, je lui fais cette question : « Quelle a pu être sa raison de t'attaquer? » La crainte et la douleur ont besoin de s'épancher. « Ce Robespierre est insatiable, dit Barère : parce qu'on ne fait pas tout ce qu'il voudrait, il faut qu'il rompe la glace avec nous. S'il nous parlait de Thuriot, Guffroy, Rovère, Lecointre, Panis, Cambon, de ce Monestier, qui a vexé toute ma famille, et de toute la séquelle dantoniste, nous nous entendrions. Qu'il demande encore Tallien, Bourdon (de l'Oise), Legendre, Fréron, à la bonne heure!... Mais Duval, mais Audoin, mais Léonard Bourdon, Vadier, Vouland, il est impossible d'y consentir. »

Un autre passage de Vilate explique pourquoi Barère liait sa cause à celle de Vadier et de Vouland :

« Barère avait à Clichy une maison de plaisance, tout à la fois séjour des jeux de l'amour, et repaire odieux où les Vadier, les Vouland, inventaient avec lui les conspirations que la guillotine devait anéantir. Ils s'y rendaient deux fois par décade. L'enjouée Bonnefoy y accompagnait Dupin, aussi fameux dans sa coterie par sa cuisine de fermier général, qu'il l'est dans la Révolution par son rapport sur les fermiers généraux.... Barère avait cédé cette *virtuose* à Dupin, et Dupin, à Barère, la Demahy, courtisane logée dans un superbe hôtel, rue de Richelieu.... On se tromperait si l'on croyait que j'allasse souvent à Clichy. Hélas! retiré seul dans ma chambre, des réflexions cruelles avaient trop fait soupirer mon cœur, après les deux ou trois fois seulement que j'y étais allé. J'avais vu avec joie, avec délices, la destruction de la cour honteuse de Louis XVI et de l'archiduchesse d'Autriche, et je voyais renaître parmi les destructeurs de cette cour scandaleuse les scènes nocturnes des jardins de Versailles et du petit Trianon. A son retour de Clichy, le lendemain d'un quintidi ou d'une décade, Barère, à la première rencontre, me souhaitait ainsi le bonjour : « *Nous avons* « *taillé hier de l'ouvrage au tribunal, il ne chômera pas.* » Vouland, quelquefois à côté de lui, approuvait d'un petit sourire doucereux et perfide. »

Un effroyable orage se formait sur la tête de Robespierre. Il avait maintenant contre lui, dans les régions du pouvoir, outre Barère, Vadier et Vouland, Billaud-Varenne, qui nourrissait contre lui une haine aveugle mais sincère; Collot-d'Herbois, qu'une solidarité sanglante attachait à Fouché, et enfin Carnot, entraîné dans leur parti par certaines querelles déplorables qui s'étaient élevées entre lui et Saint-Just.

Nous avons déjà fait allusion à une dispute violente qui eut lieu, au commencement de floréal, dans le Comité de salut public. A des reproches amers de Saint-Just sur la mauvaise administration de l'établissement des poudres et salpêtres, Carnot avait répondu par d'aigres récriminations touchant les projets de dictature dont Saint-Just et ses amis étaient soupçonnés. Alors, s'il en faut croire le récit publié par Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, à une époque où celui qu'ils accusaient était mort, Saint-Just serait entré dans une violente colère, et, menaçant Carnot de le faire guillotiner, aurait provoqué de sa part cette réponse. « Je t'y invite! Je ne vous crains pas. Vous êtes des dictateurs ridicules. »

Une circonstance malheureuse et qui jette quelque jour sur la part qu'un homme tel que Carnot fut amené à prendre au 9 thermidor vint ajouter à ces causes d'animosité. Carnot, au moment même où les destinées de la France allaient se décider à Fleurus, avait commandé, de son autorité privée, une expédition militaire que Saint-Just jugea de nature à compromettre le succès de la campagne et le salut de l'armée Nous avons devant nous le manuscrit inédit du maréchal Jourdan, et nous y lisons :

« Merlot venait de chasser de Seneff un détachement autrichien, lorsque le général en chef reçut l'ordre d'envoyer seize mille cinq cents hommes dans la Flandre maritime. Il est difficile d'expliquer par quel motif on dégarnissait ainsi l'armée, alors que, d'un instant à l'autre, elle pouvait se trouver aux prises avec la totalité des forces des alliés, — et cela, pour porter des troupes sur un point où il n'y avait pas d'ennemi. » Heureusement cet ordre, daté du 30 prairial (18 juin), et, par conséquent, antérieur à la bataille de Fleurus, ne fut communiqué par Pichegru à Jourdan que quinze jours après sa date, de sorte que la victoire, qui aurait pu être compromise, put être gagnée dans l'intervalle. Mais, même après ce brillant triomphe, l'ordre de dégarnir l'armée de Sambre-et-Meuse, sans nécessité appréciable, parut si extraordinaire et si dangereux à exécuter, que Gillet et Guyton, commissaires de la Convention près cette armée, prirent hardiment sur eux de désobéir en suspendant le départ des troupes.

C'est ce qu'ils firent par arrêté du 15 messidor (3 juillet) 1794, daté de Marchienne-au-Pont. Le document dont il s'agit, — il est sous nos yeux, — contient l'exposé des motifs qui firent juger l'ordre de Carnot absolument inexécutable, et l'on y remarque cette phrase significative : « Considérant que cet ordre n'est ni conçu avec la précision, ni *revêtu des formes qui caractérisent les résolutions du Comité de salut public.* »

Et en effet, la décision avait été prise, sans que Saint-Just eût été consulté, bien qu'il fût le représentant spécial du Comité de salut public près l'armée de Sambre-et-Meuse.

Nul doute que Carnot, grand patriote et grand soldat, ne fût en mesure de fournir, de sa conduite, d'excellentes raisons, mais il n'en est pas moins vrai qu'en s'écartant du système de guerre adopté par le Comité de salut public, il donnait prise à Saint-Just; et il le savait homme à ne rien pardonner.

Robespierre avait donc tout à craindre, non-seulement des meneurs du Comité de sûreté générale, mais des personnes en qui reposait le pouvoir du Comité de salut public et dont son absence servait les desseins. « L'absence de Robespierre nous a laissé le temps de combiner nos moyens pour l'abattre, » disait plus tard Billaud-Varenne.

En de telles circonstances, le retour de Saint-Just à Paris devenait d'autant plus nécessaire, que les infirmités de Couthon enchaînaient souvent sa nature active.

Une première fois déjà, au commencement de prairial, Robespierre avait rappelé Saint-Just de l'armée par la lettre suivante, qu'il fit signer à ses collègues, et dont on a trouvé la minute écrite de sa main.

Paris, 6 prairial an II de la République une et indivisible.

« CHER COLLÈGUE,

« La liberté est exposée à de nouveaux dangers, les factions se réveillent avec un caractère plus alarmant que jamais. Les rassemblements pour le beurre, plus nombreux et plus turbulents que jamais, lorsqu'ils ont le moins de prétextes, une insurrection dans les prisons qui devait éclater hier, les intrigues qui se manifestèrent au temps d'Hébert, sont combinés avec les assassinats tentés à plusieurs reprises contre les membres du Comité de salut public; les restes des

factions, ou plutôt les factions toujours vivantes, redoublent d'audace et de perfidie.... Le Comité a besoin de réunir les lumières et l'énergie de tous ses membres. Calcule si l'armée du Nord, que tu as puissamment contribué à mettre sur le chemin de la victoire, peut se passer quelques jours de ta présence. Nous te remplacerons, jusqu'à ce que tu y retournes, par un représentant patriote

« Robespierre, Prieur, Carnot, Billaud-Varenne, Barère. »

Saint-Just s'était empressé de répondre à cette invitation pressante; mais, après un court séjour à Paris, il était retourné au camp. Rappelé une seconde fois par Robespierre, il reparut au moment où on l'attendait le moins, c'est-à-dire le lendemain de la bataille de Fleurus, et il ne fut plus possible de le faire repartir. Sa présence était un sérieux embarras pour Barère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne; elle les contraignit à couvrir leurs manœuvres d'un voile plus épais.

Que le projet de Robespierre et de ses amis fût de rendre la sécurité à toutes les classes de citoyens, d'élargir les suspects, de donner la main aux débris de la Gironde, et d'assoupir les anciennes factions par une fusion générale, voilà ce que savaient plusieurs membres de la Convention, et il n'est pas douteux qu'elle ne présentât, pour l'accomplissement de semblables vues, les éléments d'une majorité considérable; mais, d'un autre côté, il y avait longtemps qu'au sein de l'Assemblée une conspiration se développait dans l'ombre

Rapprochement de dates remarquable! C'était le 3 prairial (22 mai) que, sur un ordre du Comité de salut public, écrit de la main de Robespierre, Mme de Fontenay, aimée de Tallien, avait été arrêtée, et c'était le 5 prairial (24 mai) qu'avait été ourdie, entre Tallien, Courtois, Laurent Lecointre, Geoffroy et Barère, la trame qui devait se dérouler le 9 thermidor. Le noyau une fois formé, il se grossit peu à peu d'hommes mus par des motifs divers : ceux-ci par des ressentiments personnels; ceux-là par le désir d'échapper à une vigilance importune ou à des dénonciations méritées; d'autres, enfin, par le secret espoir de renverser la République, en sapant ses plus fermes appuis.

Inutile d'ajouter que les conspirateurs n'épargnèrent rien pour augmenter leurs forces. Un député en mission, Ingrand, étant venu un instant à Paris, Billaud-Varenne lui dit : « Il se passe ici des choses très-importantes; va trouver Ruamps, qui t'informera de tout. » Ingrand court chez Ruamps, qui lui fait part du complot. Lui, recula, saisi de stupeur, et s'écria : « Si on l'attaque, la République est perdue. »

Le sentiment d'Ingrand était celui des meilleurs patriotes, et parmi les membres les plus modérés de la Convention, beaucoup tournaient leur espoir vers Robespierre. Ils se rappelaient que c'était lui qui avait sauvé de la proscription les soixante-treize députés signataires de la protestation contre le 31 mai, et fait rappeler Carrier, ils songeaient aux nombreux cachots que son frère, Saint-Just et Le Bas, avaient ouverts dans les provinces; ils n'ignoraient pas combien la politique de Couthon avait différé, à Lyon, de celle de Fouché et de Collot-d'Herbois; ils jetaient les yeux sur la Commune, et la voyaient tranquille depuis que l'esprit de Robespierre y dominait Tout cela était aux Comités et à leurs partisans dans l'Assemblée un vif sujet d'alarmes, et leur inspira le genre de tactique qu'ils employèrent. Elle consista à faire croire à la Convention que leur cause était la sienne. Dans ce but, ils commencèrent à répandre sourdement le bruit qu'on rêvait contre l'Assemblée un second 31 mai, qu'elle était à la veille d'un égorgement A chacun de ses membres on eut soin de montrer son danger personnel dans le danger public, de manière à créer l'alternative de frapper ou d'être frappé. On fit courir des listes, tantôt de dix-huit, tantôt de trente députés, sur qui, assurait-on, la hache était à la veille de s'abattre, en attendant une proscription en masse. Pour rassurer les timides contre la crainte d'affronter la plus grande autorité morale du moment, on eut soin de ne leur demander « qu'un acte de volonté simultané qui, enveloppant tout dans un même élan, ne laisserait aucun individu plus remarqué qu'un autre. » Et Barère d'augmenter les inquiétudes, en parlant sans cesse de factions, de trahisons, et de Pitt et de Cobourg.

Vainement Robespierre protesta-t-il contre ces artifices dont étaient venus l'avertir des députés qui n'osaient plus habiter leurs maisons, tant la peur les avait gagnés; vainement dénonça-t-il bien haut le système qui tendait à avilir la Convention par des terreurs imaginaires, affirmant, lui, « qu'elle était pure, qu'elle était au-dessus de la crainte comme du crime; » vainement Couthon déclara-t-il, à diverses reprises, « que lui et ses amis étaient pleins de respect pour la représentation nationale, passionnés pour sa gloire, et prêts à verser tout leur sang pour elle : » ni Robespierre ni Couthon ne niaient, après tout, leur résolution d'appeler devant la justice révolutionnaire les « quelques hommes impurs qui, dans la Convention, cherchaient à corrompre la morale publique et à élever un trône au crime. » Ces hommes impurs, il eût fallu les nommer, et, comme on ne les nommait pas, la menace, quoiqu'elle ne s'adressât qu'à quelques-uns, semblait planer sur tous.

Là fut la grande faute des Robespierristes, et leurs ennemis en profitèrent avec une habileté pleine d'hypocrisie. On vit des hommes, tels que Vadier, Vouland, Amar, affecter tout à coup, pour la sûreté ou la dignité des représentants du peuple, une sollicitude qu'ils n'avaient pas connue quand il s'était agi de frapper Danton, Hérault de Séchelles, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine. Parmi les papiers de Robespierre, trouvés chez lui après sa mort et publiés par Courtois, il existe un rapport de l'administrateur Faro, sur une visite d'Amar et de Vouland aux députés détenus aux Madelonnettes. La scène serait grotesque, si elle ne se rapportait à une manœuvre odieuse. Les députés en question avaient écrit au Comité de sûreté générale une lettre où ils se plaignaient d'être « traités avec tant de dureté, malgré leur qualité de représentants du peuple, qu'on leur refusait du sirop de vinaigre et les douceurs propres à l'existence » Là-dessus, Amar et Vouland courent à la prison, mandent leurs collègues, et, d'une voix attendrie : « Est-il bien vrai qu'on arrête votre correspondance? Vous refuse-t-on les douceurs de la vie, soit en café, soit en sirop, chocolat ou fruits? Parlez, parlez, chers collègues. Le Comité de sûreté générale nous envoie vers vous pour vous apporter des consolations et recevoir vos plaintes, afin de punir ceux qui ont avili en vous les représentants du peuple. » Et Amar se mit à pleurer. Il n'avait pas pleuré en rédigeant le rapport qui fit tomber la tête du représentant du peuple Fabre d'Églantine et celle du représentant du peuple Bazire!

Un mot féroce échappé à Vadier peu de temps avant le 9 thermidor montrera ce qu'il y avait au fond de cette sollicitude que les meneurs du Comité de sûreté générale affichaient à l'égard des membres de l'Assemblée. Un jour, Vadier, croyant s'apercevoir que Robespierre cherchait des partisans

dans les rangs modérés de la Convention, laissa échapper ce mot féroce : « Si cela continue, je ferai guillotiner cent crapauds de son marais. »

Non contents de recourir à ces manœuvres, les conjurés s'étudiaient à endormir par toutes sortes de flatteries la prudence de ceux dont ils préparaient la ruine. Tallien, par exemple, écrivait à Couthon, au moment même où il aiguisait contre lui les poignards . « Si tu pouvais me recevoir à l'issue de ton dîner, *mon cher Couthon*, je te demanderais *un conseil d'ami. La trop confiante jeunesse a besoin d être guidée par l'expérience de l'âge mûr.* »

Peu de temps avant, Javogues, autre thermidorien, avait écrit à la Convention : « J'ai outragé notre collègue Couthon dans une proclamation que je désavoue, que je rétracte, que je voue solennellement au blâme de l'opinion publique. Mon cœur n'a jamais cessé d'honorer et d'aimer le citoyen Couthon, ainsi que le citoyen Maignet. Voilà la profession de foi dont je ne me serais jamais écarté si j'eusse toujours été moi. Je prie la Convention de la recevoir et de permettre qu'elle soit insérée dans son bulletin. »

En ce qui touche Robespierre, jamais les conjurés n'avaient été, à son égard, plus prodigues d'éloges; et cette accusation, tous la méritent, à l'exception de Billaud-Varenne, qui put dire, plus tard, avec vérité : « Ai-je jamais parlé de Robespierre pour le louer? »

Lui, cependant, était-il dupe de ces artifices? Non, sans doute; et, plus il avançait, plus il se sentait près du couteau. Mais comment en éviter la pointe, lorsque déjà elle touchait à son cœur?

S'il eût été dans sa nature de recourir à la force, il pouvait aisément avoir une insurrection à ses ordres; car Henriot lui répondait de l'appui de la garde nationale, et le maire de Paris, Lescot Fleuriot, de l'appui de la Commune. Mais mettre ses ennemis hors la loi, en s'y mettant lui-même! Essayer d'un second 31 mai, en se chargeant, cette fois, de la responsabilité de l'attentat! Se faire le plagiaire de la dernière tentative hébertiste, et descendre, lui, l'homme des principes, le régulateur de l'opinion publique, à n'être plus qu'un conspirateur et un factieux! C'est à quoi Robespierre ne se put résoudre, quoiqu'il fût poussé à ce parti extrême par quelques-uns de ses partisans les plus décidés, et, entre autres, par l'agent national Payan, âme ardente et tête froide.

Ce Payan est une figure qui vaut qu'on s'y arrête. Les notes de lui qu'on a retrouvées annoncent un esprit qui n'eût pas été incapable de grandes vues et qui, dans tous les cas, avait quelques idées fort saines. Convaincu de la nécessité de combattre le fanatisme et de faire disparaître ce qu'il appelait, à la manière des hébertistes, les « Petits Jésus, » il ne croyait pas néanmoins que le vrai moyen de détruire l'influence des prêtres fût de se livrer, sous leurs vêtements, à des parodies indécentes; et les cérémonies de l'Église lui paraissaient impossibles à détruire, tant qu'on ne les aurait pas remplacées par des fêtes nationales propres à empêcher un vide de se former dans les imaginations débiles C'était parce qu'il regardait le dérèglement des mœurs et la corruption comme les bases fondamentales du despotisme, qu'il ne tolérait sur les ponts et dans les lieux publics que la vente des livres de nature à former l'esprit public. A ses yeux, la paye qui, sur la proposition de Danton, avait été accordée aux indigents, membres des assemblées générales de section, était avilissante pour le peuple et immorale; il voulait en proposer l'abolition, en s'autorisant de l'exemple des sections des *Droits de l'homme* et des *Sans-Culottes*, lesquelles n'avaient jamais accepté rien de semblable. Dans l'aristocratie, il voyait une maladie dont les germes sont au fond du cœur humain. Il pensait que, chez les peuples libres, on doit s'attacher à entretenir par tous les moyens l'horreur de la tyrannie, et en conséquence il demandait qu'à la *Croix du Trahoir*, nom du carrefour de l'Arbre-Sec, on substituât *Trahoir Brunehaut*, pour rappeler sans cesse au peuple que c'était là qu'une reine aux mains teintes de sang était venue expirer, après avoir été, par ordre des états généraux, traînée le long des chemins à la queue d'une cavale indomptée Ayant la surveillance des prisons, il soumettait à un contrôle inexorable les malversations des économes et des employés, ne dédaignant aucun détail, vérifiant jusqu'aux comptes des blanchisseuses, et s'inquiétant de la propreté des détenus pauvres autant que de leur santé. Il déclarait anti-physique et anti-morale la loi qui, pour une période prolongée, condamnait des êtres humains au pain et à l'eau, et il disait : « Accoutumer les prisonniers à l'oisiveté, c'est les rendre inutiles à la société quand ils y rentrent. »

Il est aisé de découvrir en tout ceci le lien qui rattachait Payan à Robespierre. Où il semble qu'ils aient différé, c'est dans l'appréciation de la légitimité des moyens, envisagée au point de vue de la légitimité du but. On lit dans une lettre de Payan, du 18 brumaire, ces mots horrribles : « Quand bien même Philippe (d'Orléans) eût été innocent, si sa mort pouvait être utile, il fallait qu'il pérît. » On comprend de reste que l'homme capable de tracer de semblables lignes ait pressé Robespierre de ne point s'arrêter à des scrupules de légalité et d'agir. Mais, outre que ce dernier répugnait à l'emploi de la violence, il avait exercé jusqu'alors avec trop de succès l'empire de la parole, pour se défier de cet instrument de sa puissance, et il mit tout son espoir dans un discours composé de manière à être, ou son programme s'il avait le dessus, ou, s'il succombait, son testament de mort.

Les Comités en prirent alarme. Le 2 thermidor (20 juillet), Barère s'éleva, dans la Convention, contre « ces citoyens qui ne devaient pas influencer les autres sections du peuple par des *discours préparés* » Il fallait, selon lui, les surveiller jusque « dans leur domicile »

Et pendant ce temps, les Comités faisaient répandre sous main que des projets sinistres étaient sur le tapis; que certaines gens visaient à l'établissement d'une dictature : qu'on connaissait le dictateur; que le voile était enfin déchiré; que dans Robespierre ce qu'il s'agissait d'abattre, c'était *le tyran: tyran* bien étrange, en vérité, et certainement unique dans son espèce, que cet homme qui n'eut jamais ni trésors ni soldats, et dont les *moyens de tyrannie* consistèrent dans l'effet produit par son éloquence, uni à l'opinion qu'il avait donnée de sa vertu!

Aussi lui adressait-on de toutes parts des lettres où, bien souvent, la sympathie parla le langage de l'admiration, et d'une admiration passionnée.

Voici en quels termes lui écrivait une sœur de Mirabeau :

« Cher Robespierre.... Les principes de vertu que tu exprimes autant dans tes paroles que dans tes actions m'ont fait concevoir le projet d'instruire les enfants *gratis*.... Mon cher Robespierre, non, je ne te quitterai jamais. J'aurai des vertus en suivant tes conseils et tes exemples; et loin de toi, peut-être, un autre air que celui que tu habites me perdrait.... L'amour du bien est ton cri d'armes; le mien est que tu vives longtemps pour le bonheur d'une Convention que j'aime.... Compte sur mon cœur

« RIQUETTI. »

Durand Maillane — ce nom dit tout — écrivait, à son tour, au *tyran :*

« Mon cher collègue, continue à défendre le faible, l'homme trompé, en n'épargnant, ni les chefs des complots contre-révolutionnaires, ni les traîtres bien assurés. Tu ne voulais pas de la première guerre, et j'étais bien de ton avis. Je l'écrivis à Pétion dans le temps, en janvier 1792, et je lui parlai de toi, dans une lettre, avec beaucoup d'affection, le priant de te la communiquer ; tu m'as appris qu'il n'en fit rien. Oh ! que ton caractère était supérieur au sien ! Que ton désintéressement, avec l'indépendance glorieuse qu'il te donne, t'assure d'avantages sur tous les ambitieux, sur tous les républicains à grandes et petites places ! C'est là ma pierre de touche : car si, dans mon obscurité, je ne parle pas, je juge, et je juge sans partialité ni flatterie....



JOURNÉES DES 9 ET 10 THERMIDOR (27, 28 JUILLET 1794)

« Salut et fraternité,

« DURAND-MAILLANE, député.

« Rue Neuve de l'Égalité, cour des Miracles. »

Autre lettre appartenant au dossier de la *tyrannie* de Robespierre, et écrite au nom des 73 députés, débris du parti de la Gironde, qu'il avait arrachés à la mort :

« Citoyen notre collègue, nous avons emporté du sein de la Convention et de notre captivité un sentiment profond de reconnaissance excité par l'opposition généreuse que tu formas, le 3 octobre, à l'accusation proposée contre nous. La mort

aura flétri notre cœur avant que cet acte de bienfaisance en soit effacé, etc.

« HECQUET, QUIENNEC, RUAULT, SAINT-GRIX, DELAMARRE, BLAD, VINCENT. »

Parmi les lettres qu'on chercherait en vain dans le recueil des épîtres laudatives publiées par Courtois, après un triage auquel présidèrent les haines thermidoriennes, nous venons d'en donner deux seulement, faute de pouvoir tout citer; mais elles font deviner le reste.

En revanche, les ennemis de Robespierre le poursuivaient de lettres anonymes, toutes gonflées de colère et noires de menaces. « Robespierre! ah! Robespierre! je le vois, tu tends à la dictature.... Dis-moi, est-il dans l'histoire un tyran plus tyran que toi? Et tu ne périras pas! Et nous ne délivrerons pas notre patrie d'un tel monstre! Nous mourrons tous, s'il le faut, mais tu n'échapperas pas.... Écoute, lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas; que, juste dans sa fureur, il te traîne au supplice.... Si mon espoir était vain, s'il était différé, écoute, lis, te dis-je : cette main qui trace ta sentence, et que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain. Tous les jours, je suis avec toi, je te vois tous les jours; à toute heure, mon bras levé cherche ta poitrine. O le plus scélérat des hommes, vis encore quelques jours pour penser à moi; dors, pour rêver de moi; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice. Adieu! Ce jour même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur. »

Ces menaces répétées et leur caractère mystérieux provoquaient naturellement une surveillance active; mais, contre plusieurs députés, tels que Legendre, Thuriot, Bourdon (de l'Oise), Tallien, elle fut poussée jusqu'à l'espionnage, sans qu'on puisse, du reste, savoir au juste si cet espionnage fût commandé ou volontaire.

Quant à prétendre, comme certains historiens n'ont pas craint de le faire, que, dans ces jours suprêmes de messidor et thermidor, où chaque minute était comptée, Robespierre passait son temps à chercher les plaisirs de la table, et à faire des courses à Maisons-Alfort, suivi de Dumas, Coffinhal, Payan, Fleuriot, Henriot et autres, traversant les routes au galop, renversant tout ce qu'il rencontrait, et semant partout l'alarme; la calomnie est si grossière, si transparente, qu'elle vaut à peine qu'on s'arrête à la réfuter. Outre que rien au monde ne pouvait être inventé qui fût plus en contradiction avec la nature de Robespierre, avec ses goûts, avec ses habitudes et sa ligne de conduite, il résulte du témoignage de quelques-uns de ses ennemis, bien connus pour leur acharnement, que jamais il ne se montra plus réservé et ne veilla plus attentivement sur lui-même qu'en approchant de la mort. Et, par exemple, c'est une lettre de Fréron qui nous apprend que, quoique Robespierre aimât le vin et les liqueurs, il y avait renoncé, et ne but que de l'eau pendant les derniers mois de sa vie. On pouvait citer de lui, toutefois, un goût qu'il portait jusqu'à l'excès, mais celui-là fort innocent : il aimait avec passion les oranges. « Chez Duplay, écrit Fréron, la place qu'il avait occupée à table était toujours marquée par les monceaux d'écorces d'orange qui couvraient son assiette. » Fréron complète ces détails en assurant que Robespierre, vers la fin de sa carrière, s'exerçait tous les jours au pistolet dans son jardin, et était devenu très-adroit à cet exercice; mais des prétendues cavalcades sur la route de Maisons-Alfort, pas un mot.

Ce que des renseignements puisés à des sources sûres permettent, au contraire, d'affirmer, c'est que l'hôte de Duplay se plaisait aux promenades solitaires. Souvent, sans autre compagnon qu'un grand chien nommé Brount, auquel il était singulièrement attaché, il prenait le chemin des Champs-Élysées et s'en allait rôder tout pensif du côté des jardins de Marbeuf, où il s'oubliait volontiers à entendre de petits Savoyards jouer de la vielle et chanter quelque air des montagnes. Il leur parlait avec tant de bonté, et les traitait avec une munificence si assidue, qu'il était connu parmi eux sous ce nom : *Le bon Monsieur*.

Un autre lieu l'attirait, parce qu'il y rencontrait à chaque pas le souvenir de Jean-Jacques : c'était l'Ermitage, dans la vallée de Montmorency. Ses dernières inspirations lui vinrent de là.

On approchait d'une grande catastrophe; mais ceux-là mêmes qui travaillaient à l'amener ne la voyaient pas venir sans un trouble profond. La division qui régnait maintenant sur la Montagne tendant à donner à ceux du Centre, dans la Convention, le pouvoir de faire pencher la balance, chacun se demandait avec anxiété ce qu'ils décideraient. Eux, paraissaient hésiter. « Pouvez-vous nous répondre du *Ventre?* » dit Billaud-Varenne à un des hommes que les circonstances y avaient placé. A quoi celui-ci répondit : « Oui, si vous êtes les plus forts. » Réponse cynique et terrible!

D'un autre côté, ni Billaud-Varenne, ni Collot-d'Herbois, ni Barère ne se dissimulaient qu'en renversant Robespierre ils risquaient de renverser la République, et que leur victoire pourrait bien n'être qu'un suicide. Le cri échappé à Ingrand, ils l'entendaient retentir au fond de leur cœur. Ils avaient beau appeler Robespierre un *tyran*, leur conscience les accusait de mensonge et leur annonçait comme inévitables les vengeances du remords. Lorsque, longtemps après, Barère se rappelait cette époque de sa vie, ce n'était jamais qu'avec un frémissement douloureux. Un jour, vieux et déjà un pied dans la tombe, il reçoit la visite de David (d'Angers). L'artiste républicain venait lui faire part d'un projet de couler en bronze le portrait des hommes les plus célèbres de la Révolution. Il lui nomme Danton. Barère, qui était couché, se lève brusquement sur son séant, et, le visage animé par la fièvre, s'écrie : « Vous n'oublierez point Robespierre, n'est-ce pas? Car c'était un homme intègre, un vrai républicain. Son irascible susceptibilité, son injuste défiance envers ses collègues, le perdirent.... Ce fut un grand malheur!... » Il s'arrêta très-ému, pencha sa tête sur sa poitrine, et demeura perdu dans ses pensées.

Les agitations de Billaud-Varenne, à la veille de ce combat sacrilége, ont été décrites par Saint-Just d'une manière saisissante : « Tout fut rattaché à un plan de terreur. Afin de pouvoir tout justifier et tout oser, il m'a paru qu'on préparait les Comités à recevoir et à goûter l'impression des calomnies. Billaud annonçait son dessein par des paroles entrecoupées; tantôt c'était le mot de *Pisistrate* qu'il prononçait, tantôt celui de *dangers*: il devenait hardi dans les moments où, ayant excité les passions, on paraissait écouter ses conseils, mais son dernier mot expira toujours sur ses lèvres; il s'irritait, il hésitait, il corrigeait ensuite ce qu'il avait dit hier; il appelait tel homme absent *Pisistrate;* aujourd'hui présent, il était son ami. Il était silencieux, pâle, l'œil fixe, arrangeant ses traits altérés. La vérité n'a point ce caractère ni cette politique. »

Saint-Just assistait à ce spectacle avec une impassibilité apparente, mais non sans y trouver matière à des pressentiments sinistres. Chargé de présenter un rapport sur la situation générale de la République, il laissa entrevoir ses préoc-

cupations au Comité de salut public, dans ce langage laconique, menaçant et fier, qui lui était propre. « Je ne puis épouser le mal, dit-il à ses collègues.... Tout se déguise devant mes yeux, mais j'étudierai tout ce qui se passe..., et ce qui ne ressemblera pas au pur amour du peuple et de la liberté aura ma haine. »

Le lendemain, 5 thermidor (23 juillet), incertains du résultat de la lutte, les deux Comités se réunissent, et, pour une dernière explication, mandent Robespierre. On s'aborda d'un air contraint, et, pendant quelque temps, chacun garda le silence. Enfin, Barère énonce les faits dont les Comités croyaient avoir à se plaindre, et dont la note avait été rédigée d'avance. Il y eut échange de récriminations amères. Saint-Just déclare tenir d'un officier suisse, fait prisonnier devant Maubeuge, que « les alliés attendent tout d'un parti qui renversera la forme terrible du gouvernement, » qu'un grand crédit militaire, la libre disposition des finances sont nécessaires à quiconque aspire à dominer, et que « ces choses ne sont point dans les mains de ceux contre qui l'on insinue des soupçons. » David appuya ce discours. Alors, se tournant vers Robespierre, Billaud-Varenne lui adresse ces paroles qui firent tressaillir Saint-Just, comme dictées par une dissimulation profonde, bien qu'elles ne témoignassent, peut-être, que des angoisses d'un cœur irrésolu : « Nous sommes tes amis, nous avons toujours marché ensemble. »

On peut juger de la portée d'une pareille tentative de conciliation par ce cri contre-révolutionnaire, échappé depuis au thermidorien Laurent Lecointre : « Cette paix, si elle eût été conclue, perdait à jamais la France »

Mais, au point où en étaient les choses, pouvait-elle être conclue? « Vous aspirez à former un triumvirat, » avait dit Élie Lacoste aux trois membres de la minorité; et, à part même les rivalités et les défiances personnelles, l'absence d'homogénéité dans les tendances n'était que trop réelle. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois ne voulaient point qu'on parlât d'Être suprême, d'immortalité de l'âme, de sagesse. De son côté, Saint-Just trouvait indigne qu'on eût l'air de « rougir de la Divinité. » Les conférences furent rompues, et tout se prépara pour un dénoûment tragique.

Il y avait à Paris quarante-huit compagnies de canonniers, appartenant aux quarante-huit sections, et composées d'ardents patriotes. Nul doute que, si une lutte s'engageait, les canonniers ne se rangeassent du parti de Robespierre. Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Carnot, en ce moment maîtres des affaires, ordonnèrent donc au chef de la commission du gouvernement de faire successivement sortir de Paris un grand nombre de ces compagnies, s'autorisant en cela d'un décret qui ordonnait d'en laisser la moitié à Paris, mais permettait de déplacer l'autre moitié.... En même temps, ils envoyaient à trois mille élèves qui, sous le nom d'*École de Mars*, avaient été appelés à former l'établissement des Sablons, une quantité considérable de canons de gros calibre. Les Robespierristes ne se méprirent pas sur le but de ces mesures. Couthon courut les signaler aux Jacobins, déclarant fort extraordinaire l'idée de former trois mille élèves pour protéger une République qui avait besoin de douze cent mille soldats, et demandant bien haut pourquoi l'on s'appliquait à dégarnir Paris de ses plus fidèles, de ses plus intrépides défenseurs, les canonniers. « Il en partira encore quatre mille demain! » s'écria Sijas. Ceci se passait le 6 thermidor

Ce jour-là fut pris par les deux Comités réunis un arrêté qui établissait, conformément à un décret rendu le 23 ventôse, quatre commissions populaires chargées de « juger promptement les ennemis du peuple détenus dans toute l'étendue de la République. » Les signataires furent : Barère, Dubarran, C. A. Prieur, Louis (du Bas-Rhin), Lavicomterie, Collot-d'Herbois, Carnot, Couthon, Robert Lindet, Saint-Just, Billaud-Varenne, Vouland, Vadier, Amar, Moyse Bayle.

Quoique ses amis Saint-Just et Couthon eussent signé, Robespierre ne signa pas, tant il était décidé à rompre avec un régime et des hommes que sa conscience condamnait!

Et certes, il ne résulta de son abstention aucun ralentissement dans l'action de la Terreur : loin de là, car, dans cette journée du 6, on tira des prisons, pour les livrer au Tribunal révolutionnaire, quarante-cinq détenus, dont sept furent acquittés, et trente-huit exécutés le lendemain. Parmi ces derniers figuraient deux poëtes : Roucher et André Chénier.

On connaît le mot d'André Chénier, avant de mourir : « J'avais pourtant quelque chose là! » Et il se frappait le front. Ah! de tels souvenirs sont à vous briser le cœur! Mais il faut tout dire : les hommes qui firent mourir André Chénier avaient en lui un ennemi implacable, un ennemi dont la haine s'était exhalée en cris de rage. N'écrivit-il pas qu'il ne voulait point quitter ce monde

Sans percer, sans fouler, sans traîner dans la fange,
Ces bourreaux, barbouilleurs de lois;

et que, s'il désirait vivre, c'était

Pour cracher sur leurs noms, pour chanter leur supplice.

En traçant ces lignes furieuses, André Chénier oubliait que son frère, Marie-Joseph, était un de ces « héros, barbouilleurs de lois; » il oubliait que ceux qu'il brûlait de « percer, de fouler, de traîner dans la fange, » et de voir périr par un supplice qui pût fournir matière à ses chants, représentaient, après tout, la patrie luttant contre la ligue des rois, et avaient, au milieu de violences lamentables, accompli des choses immortelles.

Le 7 thermidor (25 juillet), une députation de la Société des Jacobins parut à la barre. Dans une pétition où l'on retrouve toutes les idées de Robespierre et jusqu'à son style, les Jacobins signalaient la main de l'étranger au fond des machinations intérieures; ils protestaient contre les efforts tentés pour briser l'union des représentants entre eux et de la représentation nationale avec le peuple; ils déclaraient infâme la proposition de punir de mort les jurements désignés comme blasphématoires, et d'ensanglanter de la sorte les pages de la philosophie; ils se plaignaient de voir dégrader le décret contre l'athéisme et l'immoralité, par l'appellation de « prêtres et de prophètes » donnée à ceux par qui ce décret avait été rendu; ils manifestaient de vives inquiétudes sur les ténèbres dont s'environnait le commissaire du mouvement des armées; ils invoquaient en faveur des patriotes opprimés et contre les conspirateurs convaincus... la justice; ils demandaient qu'on fît trembler les traîtres, mais qu'on rassurât les gens de bien; enfin, ils annonçaient que le peuple « placerait son devoir et sa gloire à respecter, à défendre ses représentants jusqu'à la mort. »

Rien de plus remarquable que ce document; rien de plus frappant que cette démarche. Comment prétendre sans impudeur, en présence d'une déclaration aussi précise et aussi solennelle, que Robespierre animait les Jacobins contre l'Assemblée nationale; qu'il les poussait à un second 31 mai; que sa fête de l'Être suprême était un pas hors du domaine de la philosophie, et qu'il aspirait à asseoir sa dictature sur les ruines de la Convention? Mais qu'importe tout cela à ceux qui ne l'appelaient tyran que parce qu'ils le voulaient mort? La question pour eux était, non de le juger, mais de le tuer

Toutefois, comme sa popularité était immense, ils n'eurent garde de se prononcer avant l'heure. Après quelques vives paroles de Dubois-Crancé sur les soupçons injustes qui l'enveloppaient et le dur traitement qu'il avait subi, Barère vint faire l'éloge de Robespierre, de « ce représentant du peuple, qui jouissait d'une réputation patriotique méritée par cinq années de travaux, et par des principes imperturbables d'indépendance et de liberté. » Avait-on dit réellement . « Il faut faire un 31 mai? » Barère assura que « quelques citoyens » avaient, en effet, tenu ce propos et qu'on l'avait répété dans les groupes; mais ce qu'il ne pouvait nier et ce qu'il reconnut, c'est que Robespierre avait combattu avec chaleur toute idée d'attenter à la représentation nationale, disant, dans le club des Jacobins, que c'était bien mériter de la patrie que d'arrêter les citoyens qui tiendraient de pareils discours.

C'est ainsi que Barère flétrissait lui-même d'avance le rôle qu'il allait jouer le 9 thermidor. Et quand on lui reprocha, plus tard, cette conduite artificieuse, quelle fut sa réponse? Sa réponse fut digne de sa conduite; la voici : « Robespierre s'était fait une réputation colossale avec des discours patriotiques et des manœuvres secrètes.... Il avait bâti son piédestal sur des bases populaires.... *Il fallait donc dissimuler avec le tyran empourpré de popularisme.* »

Mais si les meneurs des Comités *dissimulaient*, pour mieux abattre Robespierre, Tallien, Fréron, Rovère, *dissimulaient*, de leur côté, pour abattre, quand l'heure serait venue, les meneurs des Comités, leurs alliés du moment. Il existe, à cet égard, un aveu de Laurent Lecointre, qui mérite d'être médité. Lecointre, nature emportée, inintelligente, facile à égarer, mais sincère, ne voyait pas bien pourquoi, en attaquant Robespierre, on n'attaquait pas aussi Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, Vadier, c'est-à-dire ceux qui alors exerçaient réellement le pouvoir. Il s'en ouvrit à deux de ses collègues qui, dans l'Assemblée, faisaient partie de la conjuration; et c'est lui-même qui a raconté ce qui suit : « A cette époque, l'acte d'accusation que je préparais était achevé. Fréron, qui m'a aidé de ses lumières, Barras, Rovère, Thirion, Courtois, Garnier (de l'Aube), Guffroy et Tallien m'ont conseillé de l'attaquer *seul*, *afin que le succès fût plus certain*. Les rôles étaient partagés. Plusieurs avaient des discours préparés pour appuyer mon opinion et combattre avec force les sophismes de Robespierre; mais ils furent d'avis qu'il fallait que le mémoire fût imprimé et distribué une heure avant d'être lu à la Convention. Guffroy s'était chargé de le faire imprimer, et il fut fait par nous le serment solennel que, si la vérité succombait, nous immolerions le tyran en plein sénat. »

Or, pendant que, de leur propre aveu, les ennemis de Robespierre faisaient entrer dans leurs chances de succès la dissimulation, l'hypocrisie et l'assassinat, lui, le *tyran*, repoussait l'emploi de la violence, enchaînait l'énergie de ses amis les plus fougueux, allait s'inspirer à l'Ermitage du souvenir de cet infortuné, de ce grand Jean-Jacques, et, ne comptant, pour son triomphe, que sur la raison, se préparait au combat en s'armant.... d'un discours!

CHAPITRE VI

TESTAMENT DE MORT

Le 8 thermidor (26 juillet), Robespierre parut à la tribune. La séance avait attiré un immense concours de monde; et, selon le récit de Billaud-Varenne, il y avait tant d'étrangers dans la salle, que les corridors mêmes en étaient remplis. Une émotion profonde se peignait sur tous les visages. Chacun sentait que quelque grand événement allait s'accomplir. Lui, commence en ces termes :

« Que d'autres vous tracent des tableaux flatteurs : je viens vous dire des vérités utiles.... Je vais défendre devant vous votre autorité outragée et la liberté violée. Je me défendrai aussi moi-même : vous n'en serez pas surpris. Vous ne ressemblez point aux tyrans que vous combattez. Les cris de l'innocence outragée n'importunent point votre oreille; et vous n'ignorez pas que cette cause ne vous est point étrangère.

« Les révolutions qui jusqu'à nous ont changé la face des empires n'ont eu pour objet qu'un changement de dynastie, ou le passage du pouvoir d'un seul à celui de plusieurs. La Révolution française est la première qui ait été fondée sur les droits de l'humanité et sur les principes de la justice. Les autres révolutions n'exigeaient que de l'ambition : la nôtre impose des vertus. L'ignorance et la force les ont absorbées dans un despotisme nouveau : la nôtre, émanée de la justice, ne peut se reposer que dans son sein. »

Après avoir annoncé qu'il venait, non pas intenter des accusations, mais dissiper des erreurs, et dévoiler des abus qui tendaient à la ruine de la patrie, il se plaignit vivement, au nom de ses amis et en son propre nom, du système imaginé pour les peindre redoutables :

« Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes, et porté la Terreur dans toutes les conditions? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui oubliant les crimes de l'aristocratie et protégeant les traîtres avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes, ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables, et rendre la Révolution redoutable au peuple même? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, recherchant des opinions anciennes, fruit de l'obsession des traîtres, avons promené le glaive sur la plus grande partie de la Convention nationale et demandé dans les sociétés populaires la tête de six cents représentants du peuple? Ce sont les monstres que nous avons accusés. »

Arrivant aux machinations les plus récentes de ses ennemis : « Est-il vrai, demanda l'orateur, avec une vivacité croissante, qu'on ait colporté des listes odieuses où l'on désignait pour victimes un certain nombre de membres de la Convention, et qu'on prétendait être l'ouvrage du Comité de salut public, et ensuite le mien? Est-il vrai qu'on ait osé supposer des séances, supposer des arrêtés rigoureux qui n'existèrent jamais, et des arrestations non moins chimériques? Est-il vrai qu'on ait cherché à persuader à un certain nombre de représentants irréprochables que leur perte était résolue? et à tous ceux qui, par quelque erreur, avaient payé un tribut inévitable à la fatalité des circonstances et à la faiblesse humaine, qu'ils étaient voués au sort des conjurés? Est-il vrai que l'imposture ait été répandue avec tant d'art et d'audace qu'un grand nombre de membres n'osaient plus habiter la nuit dans leur domicile? Oui, et les preuves de ces manœuvres sont au Comité de salut public. »

Mais il ne suffisait pas de montrer que ce prétendu projet d'attenter à la représentation nationale, dont on avait fait tant de bruit, n'était qu'une noire invention de la haine : Robespierre avait à repousser une calomnie non moins meurtrière, celle qui le désignait comme aspirant à la dictature. Et c'est ce qu'il fit avec un mélange de hauteur dédaigneuse, de force, de tristesse, de véhémence et d'ironie, dont on cite-

rait à peine l'équivalent dans les meilleurs discours de Mirabeau. » Voici ces passages :

« Par quelle fatalité cette grande accusation de dictature a-t-elle été transportée tout à coup sur la tête d'un seul de ses membres ? Étrange projet d'un homme, d'engager la Convention nationale à s'égorger elle-même, en détail, de ses propres mains, pour lui frayer le chemin au pouvoir absolu ! Que d'autres aperçoivent le côté ridicule de ces inculpations : c'est à moi de n'en voir que l'atrocité. Vous rendrez au moins compte à l'opinion publique de votre affreuse persévérance à poursuivre le dessein d'égorger tous les amis de la patrie, monstres qui cherchez à me ravir l'estime de la Convention nationale, le prix le plus glorieux des travaux d'un mortel, que je n'ai ni usurpé ni surpris, mais que j'ai été forcé de conquérir ! Paraître un objet de terreur aux yeux de ce qu'on révère et de ce qu'on aime, c'est pour un homme sensible et probe le plus affreux des supplices ! Le lui faire subir, c'est le plus grand des forfaits.... Cependant, ce mot de *dictature* a des effets magiques : il flétrit la liberté ; il avilit le gouvernement ; il détruit la République ; il dégrade toutes les institutions révolutionnaires, qu'on présente comme l'ouvrage d'un seul homme ; il dirige sur un point toutes les haines, tous les poignards du fanatisme et de l'aristocratie. Quel terrible usage les ennemis de la République ont fait du seul nom d'une magistrature romaine ! Et si leur érudition nous est si fatale, que sera-ce de leurs trésors et de leurs intrigues ? Je ne parle pas de leurs



LE CLUB DES JACOBINS

armées ; mais qu'il me soit permis de renvoyer au duc d'York et à tous les écrivains royaux les patentes de cette dignité ridicule, qu'ils m'ont expédiées les premiers. Il y a trop d'insolence à des rois, qui ne sont pas sûrs de conserver leurs couronnes, de s'arroger le droit d'en distribuer à d'autres ! Je conçois que cette espèce d'animaux immondes et sacrés qu'on appelle encore rois, puissent se complaire dans leur bassesse et s'honorer de leur ignominie ; je conçois que le fils de Georges, par exemple, puisse avoir regret à ce sceptre français qu'on le soupçonne violemment d'avoir convoité, et je plains sincèrement ce moderne Tantale ; j'avouerai même, à la honte, non de ma patrie, mais des traîtres qu'elle a punis, que j'ai vu d'indignes mandataires du peuple qui auraient échangé ce titre glorieux pour celui de valet de chambre de Georges ou de d'Orléans ; mais qu'un citoyen français, digne de ce nom, puisse abaisser ses vœux jusqu'aux grandeurs coupables et ridicules qu'il a contribué à foudroyer, qu'il se soumette à la dégradation civique pour descendre à l'infamie du trône, c'est ce qui ne paraîtra vraisemblable qu'à ces êtres pervers qui n'ont pas même le droit de croire à la vertu.... Mais, elle existe, je vous en atteste, âmes sensibles et pures ! elle existe, cette passion tendre, impérieuse, tourment et délices des cœurs magnanimes ! cette horreur profonde de la tyrannie, ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie, et cet amour, plus sublime encore et plus saint, de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime ! Elle existe, cette ambition généreuse de fonder sur la terre la première Répu-

blique du monde!.... Mais comment nos vils calomniateurs la devineraient-ils? Comment l'aveugle-né aurait-il idée de la lumière? La nature leur a refusé une âme : ils ont quelque droit de douter, non-seulement de son immortalité, mais de son existence. Ils m'appellent tyran.... Si je l'étais, ils ramperaient à mes pieds; je les gorgerais d'or; je leur assurerais le droit de commettre tous les crimes, et ils seraient reconnaissants.... Les lâches! Ils voulaient donc me faire descendre au tombeau avec ignominie! Et je n'aurais laissé sur la terre que la mémoire d'un tyran! Avec quelle perfidie ils abusaient de ma bonne foi! Comme ils semblaient adopter tous les principes des bons citoyens! Comme leur feinte amitié était naïve et caressante! Tout à coup leurs visages se sont couverts des plus sombres nuages; une joie féroce brillait dans leurs yeux : c'était le moment où ils croyaient leurs mesures bien prises pour m'accabler Aujourd'hui, ils me caressent de nouveau; leur langage est plus affectueux que jamais. Il y a trois jours, ils étaient prêts à me dénoncer comme un Catilina; aujourd'hui, ils me prêtent toutes les vertus de Caton. Il leur faut du temps pour renouer leurs trames criminelles. Que leur but est atroce! mais que leurs moyens sont méprisables! Jugez-en par ce seul trait. J'ai été chargé momentanément, en l'absence d'un de mes collègues, de surveiller un « Bureau de police générale » récemment et faiblement organisé au Comité de salut public. Ma courte gestion s'est bornée à provoquer une trentaine d'arrêtés, soit pour mettre en liberté des patriotes persécutés, soit pour s'assurer de quelques ennemis de la Révolution. Eh bien, croira-t-on que ce seul mot de *police générale* a servi de prétexte pour mettre sur ma tête la responsabilité de toutes les opérations du Comité de sûreté générale, des erreurs de toutes les autorités constituées, des crimes de tous mes ennemis? Il n'y a peut-être pas un individu arrêté, pas un citoyen vexé, à qui l'on n'ait dit de moi : « Voilà l'auteur de tes maux; tu « serais heureux et libre s'il n'existait plus! » Comment raconter ou deviner toutes les espèces d'impostures clandestinement instituées, soit dans la Convention, soit ailleurs, pour me rendre odieux ou redoutable? Je me bornerai à dire que, depuis plus de six semaines, la nature et la force de la calomnie, l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal, m'ont forcé à abandonner absolument mes fonctions de membre du Comité de salut public, et je jure qu'en cela même je n'ai consulté que ma raison et la patrie. Je préfère ma qualité de représentant du peuple à celle de membre du Comité de salut public, et je mets ma qualité d'homme et de citoyen français avant tout. Quoi qu'il en soit, voilà six semaines que ma dictature est expirée, et que je n'ai aucune espèce d'influence sur le gouvernement. Le patriotisme a-t-il été plus protégé? l'esprit de faction plus timide? la patrie plus heureuse?... »

La politique qu'il aurait cherché à faire prévaloir, s'il eût triomphé, Robespierre l'indiquait dans le passage suivant, bien digne d'être médité par ses détracteurs :

« Je ne connais que deux partis : celui des bons et celui des mauvais citoyens. Le patriotisme n'est point une affaire de parti, mais une affaire de cœur, il ne consiste pas dans une fougue passagère qui ne respecte ni les principes, ni le bon sens, ni la morale, encore moins dans le dévouement aux intérêts d'une faction. Le cœur flétri par l'expérience de tant de trahisons, je crois à la nécessité d'appeler la probité et tous les sentiments généreux au secours de la République. Je sens que partout où l'on rencontre un homme de bien, en quelque lieu qu'il soit assis, il faut lui tendre la main et le serrer contre son cœur. Je crois à des circonstances fatales dans la Révolution, qui n'ont rien de commun avec des desseins criminels; je crois à la détestable influence de l'intrigue, et surtout à la puissance sinistre de la calomnie Je vois le monde peuplé de dupes et de fripons; mais le nombre des fripons est le plus petit : c'est eux qu'il faut punir des crimes et des malheurs du monde. »

Ainsi se révélait dans tout son éclat le dessein de couper court à un régime de fer; — de rendre la sécurité à toutes les consciences droites; — de ramener par un appel à tous les bons sentiments quiconque n'était qu'égaré; — de subordonner les basses rivalités et les mesquines ambitions de parti au suprême intérêt de la patrie; — de travailler enfin à l'œuvre de la réconciliation générale sous les auspices de la liberté et de la justice.

Ce n'est pas que Robespierre se fît illusion sur les difficultés d'une telle entreprise : « Ceux qui vous disent que la fondation de la République est une entreprise facile vous trompent.... Dans quatre jours, dit-on, les injustices seront réparées : pourquoi ont-elles été commises impunément depuis quatre mois? Et comment, dans quatre jours, tous les auteurs de nos maux seront-ils corrigés ou chassés? On vous parle beaucoup de vos victoires, avec une légèreté académique qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux : racontées avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes. Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni même par des exploits guerriers que nous subjuguerons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois, la majesté de nos délibérations et la grandeur de nos caractères. »

Les succès militaires de la République, sans des institutions propres à en ordonner convenablement les résultats, rassuraient si peu Robespierre, qu'ils lui arrachaient ces paroles prophétiques :

« Au milieu de tant de passions ardentes, et dans un si vaste empire, les tyrans, dont je vois les armées fugitives, mais non enveloppées, mais non exterminées, se retirent pour vous laisser en proie à vos dissensions intestines, qu'ils allument eux-mêmes.... Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution : vous verrez le despotisme militaire s'en emparer, et le chef des factions renverser la représentation nationale avilie. »

C'est pourquoi il ne fallait, suivant l'orateur, ni se dissimuler les obstacles, ni s'endormir sur la réalité du péril, ni couvrir d'une lâche tolérance l'oppression du peuple, ni sauvegarder des crimes par des décrets, en faisant croire que c'est contre la représentation nationale que l'on conspire, quand on dénonce un représentant infidèle. « Pour moi, » continuait-il, dans un langage que Jean-Jacques n'eût pas désavoué, « pour moi dont l'existence paraît aux ennemis de mon pays un obstacle à leurs projets odieux, je consens volontiers à leur en faire le sacrifice, si leur affreux empire doit durer encore.... En voyant la multitude des vices que le torrent de la Révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai tremblé quelquefois d'être souillé, aux yeux de la postérité, par le voisinage impur de ces hommes pervers qui se mêlaient dans les rangs des défenseurs sincères de l'humanité... Je conçois qu'il est facile à la ligue des tyrans du monde d'accabler un seul homme, mais je sais aussi quels sont les devoirs d'un homme qui peut mourir en défendant le genre humain. J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté accablés par la fortune ou par la calomnie; mais leurs oppresseurs et leurs assassins sont morts aussi! Les bons et les méchants, les tyrans et les amis de la liberté disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes... Non, Chaumette, non, Fouché, la mort n'est point

un sommeil éternel. Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime impie, qui jette un crêpe funèbre sur la nature, et qui insulte à la mort; gravez-y plutôt celle-ci : « La mort est le commencement de l'immortalité. »

La conclusion fut celle-ci :

« Quel est le remède au mal? Punir les traîtres; renouveler les bureaux du Comité de sûreté générale, épurer ce Comité, et le subordonner au Comité de salut public, épurer le Comité de salut public lui-même; constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté : tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en conclurai que les principes sont proscrits, et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive le taire; car que peut-on objecter à un homme qui a raison et qui sait mourir pour son pays? Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner.... »

Ce discours dont, à cause de sa longueur, nous n'avons pu donner que quelques parties, et qui fut imprimé, après la mort de Robespierre, sur des lambeaux écrits de sa main, mais écrits avec tout le désordre d'une composition hâtive, — ce discours dont Cambacérès disait à Napoléon qu'il renfermait les plus grandes beautés, et que Charles Nodier appelle une œuvre *monumentale*, — ce discours si fier et si mélancolique, si plein d'enthousiasme et si amer, si touchant et si terrible, s'adressait bien moins à la Convention qu'à la postérité. Robespierre sentait évidemment que son heure était venue : ce qu'il cherchait désormais à défendre, ce n'était pas sa vie, c'était sa mémoire.

Un moment, on put croire que nul ne se lèverait pour lui répondre. Rovère, se penchant à l'oreille de Laurent Lecointre, le pressa de monter à la tribune, et d'y porter l'acte d'accusation convenu entre huit des conjurés. Laurent Lecointre refusa, prétendant que la harangue qu'on venait d'entendre établissait un conflit entre deux puissances également oppressives; qu'un tel choc rendrait à la Convention sa liberté, quel que fût le parti qui triomphât; qu'il pouvait même arriver que tous les deux fussent écrasés en même temps; que, quoique dirigé en apparence contre le seul Robespierre, le discours convenu serait pris par les moins clairvoyants pour ce qu'il était en effet, c'est-à-dire pour une attaque contre « les autres » (Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, Vadier); qu'alors les deux partis, devant un commun péril, pourraient bien se réunir.... Rovère reconnut la justesse de cette observation, et Lecointre s'abstint de monter à la tribune.

Ainsi, ceux des membres du gouvernement qui avaient juré la perte de Robespierre s'appuyaient, pour l'abattre, sur un parti qui, à leur insu, brûlait de les abattre eux-mêmes; le mensonge était au fond de cette ligue déplorable; et il est certain, comme Billaud s'en plaignit plus tard, mais trop tard, que Lecointre, dès le 8 thermidor, couvait le projet de « réaliser, au sein de la Convention nationale, la fable des soldats de Cadmus! »

Forcé de dissimuler, il ne dissimula pas à demi; car il s'écria qu'il demandait l'impression du discours de Robespierre. Cette motion, combattue par Bourdon (de l'Oise), est soutenue par Barère, qui déclare que, dans un pays libre, « la lumière ne doit pas être mise sous le boisseau. » Couthon va plus loin : il insiste pour l'envoi à toutes les communes de la République. L'Assemblée vote dans ce sens. Vadier prend alors la défense de son rapport relatif à Catherine Théot, rapport que Robespierre avait attaqué, et il affirme que les « opérations du Comité de sûreté générale ont toujours été marquées au coin de la justice et de la sévérité nécessaires pour réprimer l'aristocratie. » Mais un plus important adversaire se présente dans la lice : c'est Cambon. Il a entendu Robespierre prononcer son nom, et dans quelle phrase? « Les administrateurs suprêmes de nos finances sont des Brissotins, des Feuillants, des aristocrates et des fripons connus; ce sont les Cambon, les Mallarmé, les Ramel. » Cambon repousse avec énergie cette attaque injuste et insensée. Robespierre se défend d'avoir accusé les intentions de Cambon, mais il persiste à lui reprocher d'avoir fait rendre le dernier décret sur le viager, dont le résultat, dit-il, est de désoler les pauvres. « Cela est faux! » s'écrie impétueusement Cambon. Billaud-Varenne repousse l'envoi aux communes : « Ce discours inculpe les Comités; qu'on le soumette donc d'abord à un examen sévère! » — « Ce n'est pas le Comité en masse que j'attaque, » répond Robespierre, et il demande la liberté d'exprimer son opinion. A ces mots, un grand nombre de membres se lèvent à la fois, et s'écrient : « Nous le demandons tous! » Billaud-Varenne reprend : « Il faut arracher le masque sur quelque visage qu'il se trouve; et, s'il est vrai que nous ne jouissions pas de la liberté des opinions, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux, que de devenir, par mon silence, le complice de ses forfaits. » Panis se plaint de l'influence que Robespierre exerce aux Jacobins. Il raconte qu'un homme, dans le club, lui a dit que son nom à lui, Panis, figurait sur une liste de proscription. Est-ce vrai? Il lui faut une explication à cet égard, ainsi que sur le compte de Fouché. Robespierre, fièrement .. : « On ne retirera jamais de moi une rétractation qui n'est pas dans mon cœur. En jetant mon bouclier, je me suis présenté à découvert à mes ennemis! je n'ai flatté personne, je ne crains personne, je n'ai calomnié personne; » et, Charlier proposant le renvoi du discours à l'examen des Comités : « Quoi! s'écrie Robespierre, j'aurai eu le courage de venir déposer dans le sein de la Convention des vérités que je crois nécessaires au salut de la patrie, et l'on renverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse! » On murmure; et, au contraire, on applaudit à Charlier, disant : « Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, il faut avoir celui de la vérité. Nommez ceux que vous accusez. — Oui, oui! nommez-les! » crient plusieurs membres.

Cette vive sommation donnait le secret de l'émotion qui régnait dans l'Assemblée. Le grand défaut du discours de Robespierre, comme acte politique, était de laisser dans le vague ce qu'il importait à tous de bien connaître. Beaucoup se crurent menacés par lui, auxquels il ne songeait même pas. S'il eût nommé, ainsi qu'on l'y invitait, les quelques hommes qu'il entendait dénoncer, il se serait probablement assuré, sinon l'appui, au moins la neutralité de ceux dont il aurait de la sorte dissipé l'inquiétude. Il n'en fit rien, et fut perdu. Amar ayant appuyé sur ce que les Comités étaient en cause, et Thirion, sur ce que les présomptions étaient en leur faveur, attendu qu'un homme seul ne pouvait prétendre avoir raison contre plusieurs, l'Assemblée, après quelques paroles équivoques de Barère, rapporta le décret qui ordonnait l'envoi du discours de Robespierre à toutes les communes. Ce n'était encore là qu'un échec parlementaire; mais les circonstances lui imprimaient un caractère sinistre....

Robespierre ne pouvait s'y tromper. Cependant, de retour dans sa demeure, il montra beaucoup de sérénité, s'imposant sans doute cet effort pour rassurer la tendresse alarmée de la jeune fille qui l'aimait. Il parla tranquillement de la séance, de son résultat, et dit : « Je n'attends plus rien de la Mon-

tagne. Ils veulent se défaire de moi comme d'un tyran; mais la masse de l'Assemblée m'entendra. » Il alla ensuite se promener aux Champs-Élysées, avec sa fiancée. Ils marchèrent quelque temps en silence, suivis du fidèle Brount. Éléonore était triste et rêveuse. Robespierre lui faisait remarquer que le soleil, qui se couchait en ce moment à l'horizon, était très-rouge. « C'est du beau temps pour demain, » dit-elle.

Le soir, les Jacobins se réunirent, pleins d'une sombre indignation. Billaud-Varenne, qui n'avait point paru au club depuis plus de quatre mois, était là. Collot-d'Herbois y était aussi. Robespierre paraît. Tous trois, ils demandent la parole : c'est au dernier qu'on l'accorde, et il débute par ces paroles solennelles : « Aux agitations de cette assemblée, il est aisé de s'apercevoir qu'elle n'ignore pas ce qui s'est passé ce matin dans la Convention. Les factieux craignent d'être dévoilés en présence du peuple Mais je les remercie de s'être signalés d'une manière aussi prononcée, et de m'avoir mieux fait connaître mes ennemis et ceux de la patrie. » Il donne ensuite lecture de son discours, qui est couvert d'applaudissements. La lecture achevée : « Ce que vous venez d'entendre, dit-il, est mon testament de mort. Je l'ai vu aujourd'hui : la ligue des méchants est tellement forte, que je ne puis espérer de lui échapper. Je succombe sans regret. Je vous laisse ma mémoire, et vous la défendrez. » Comme il parlait de boire la ciguë : « Je la boirai avec toi, » s'écria David. Dumas prend alors la parole, et dit qu'un complot existe; que cela n'est pas douteux; que le gouvernement est contre-révolutionnaire. Puis, le visage tourné vers Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois : « Il est étrange que des hommes qui, depuis plusieurs mois, gardent le silence, soient si pressés de le rompre aujourd'hui, pour s'opposer sans doute aux vérités foudroyantes que Robespierre vient de faire entendre. Il est facile de reconnaître en eux les héritiers d'Hébert et de Danton; ils seront aussi, je le leur prédis, héritiers du sort de ces conspirateurs. » Collot se présente à la tribune : on le couvre de huées. Il rappelle Admiral, la tentative de meurtre dont il a failli être victime : des risées lui répondent. Frémissant, hors de lui, Billaud-Varenne se lève à son tour, et d'une voix tremblante de colère : « Où sont les Jacobins? Je ne les retrouve plus. Quoi! un représentant du peuple rappelle qu'il a été au moment de périr victime de son patriotisme, et on l'insulte! Quand les choses en sont là, il n'y a plus qu'à s'envelopper la tête de son manteau et à attendre les poignards. » L'orateur est interrompu par de grands cris; il veut continuer : sa voix meurt dans le tumulte. Il faut à Collot-d'Herbois toute la force de son organe pour faire entendre qu'il soupçonne les intentions de Robespierre. Assailli d'imprécations, il est forcé d'abandonner la tribune. Un bruit affreux gronde dans la salle Mais, à la voix de Couthon, profond silence Lui, demande qu'on ouvre le débat sur la plus dangereuse des conspirations qui aient jamais été ourdies, et il ajoute : « Nous verrons les conspirateurs à cette tribune. Ils pâliront en présence du peuple; ils seront confondus, ils périront. » Ces mots soulèvent des acclamations passionnées. les chapeaux sont agités en l'air; la plupart des membres sont debout; on entend le cri : « Les conspirateurs à la guillotine! » Au milieu de cette exaltation extraordinaire, une petite fraction de l'Assemblée reste muette, immobile. Le délire ne connaît plus de bornes, on se menace; et ceux de la minorité sortent en criant que la majorité est fanatisée.

Le bruit courut qu'avant la fin de la séance Collot-d'Herbois, effrayé du spectacle qu'il avait sous les yeux, s'était jeté aux pieds de Robespierre, le suppliant de se réconcilier avec les Comités

Ce qui est sûr, c'est que si, dans ce moment, Robespierre eût été homme à recourir à la violence, à fouler aux pieds ses principes, et à faire de l'enthousiasme de ses partisans le levier d'une insurrection contre cette représentation nationale qu'on l'avait tant accusé de vouloir détruire, l'occasion ne pouvait être plus favorable. Aussi Payan et Coffinhal le pressèrent-ils d'en profiter, s'offrant à marcher droit aux Comités, gardés à peine par quelques gendarmes, et à désarmer ainsi le pouvoir. Mais sa conscience contredisait ses amis il écouta sa conscience, et enchaîna, dans ces heures décisives, l'énergie de Payan et de Coffinhal, aimant mieux commettre une faute irréparable qu'abdiquer ses croyances.

Or, pendant qu'il faisait de la sorte dépendre son sort du vote de la Convention, ses adversaires n'épargnaient rien pour préparer une décision qui lui fût contraire. Parmi les plus ardents, se distinguait Tallien, qui, la veille (7 thermidor), avait reçu de Mme de Fontenai, détenue aux Carmes, une lettre ainsi conçue : « L'administrateur de la police sort d'ici; il est venu m'annoncer que demain je monterai au tribunal, c'est-à-dire sur l'échafaud. Cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit. Robespierre n'existait plus et les prisons étaient ouvertes. Mais grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera plus personne en France capable de le réaliser. » Des émissaires de cette partie de la Montagne que conduisaient Bourdon (de l'Oise) et Tallien vont donc trouver Palasne-Champeaux, Boissy-d'Anglas et Durand de Maillane, membres du côté droit, dont l'exemple devait entraîner les autres. Ce qu'ils proposent, c'est un rapprochement qui mette fin aux nombreux assassinats dont ils ne manquent pas de déclarer Robespierre l'auteur, et que leur but, disent-ils, est d'arrêter. « La protection politique qu'il vous a accordée n'est que passagère, ajoutent-ils, et votre tour arrivera. » Renvoyés, ils se présentent de nouveau, sont renvoyés une seconde fois, reviennent à la charge, et enfin l'emportent. L'alliance monstrueuse qui allait sceller la ruine de la République fut conclue.

La longue hésitation que ceux du côté droit mirent à se décider montre assez combien ils avaient compté sur la modération de Robespierre. Mais ses ennemis eurent l'habileté de s'approprier sa politique pour mieux l'abattre Convaincus que leur unique moyen de salut désormais était dans l'appui du côté droit, et qu'un pareil appui avait pour condition nécessaire la cessation de ce régime de terreur dont ils avaient été jusqu'alors les représentants les plus farouches, des hommes tels que Fréron, Bourdon (de l'Oise), Tallien, Fouché, se convertirent soudain à l'horreur du sang dont ils avaient les mains toutes tachées; comme résultat de l'adhésion qu'ils imploraient en quelque sorte à deux genoux, ils montrèrent la guillotine suspendant ses ravages. Ainsi, de quelque façon que la lutte désormais se dénouât, il devenait clair pour ceux du côté droit qu'ils étaient à la veille de sortir d'un régime qu'ils détestaient. Mais, cela étant, quel motif, après les incertitudes que Durand de Maillane a constatées, — le fit pencher, lui et ses amis, en faveur des adversaires de Robespierre? Ce motif, Durand de Maillane a cru devoir le taire; mais la suite des événements ne l'a que trop bien révélé. Les membres du côté droit étaient, au fond, royalistes. Ils comprirent tout de suite que le triomphe de Robespierre serait la fin de la Terreur révolutionnaire, mais non celle de la Révolution, tandis que le triomphe de ses ennemis leur promettait, du même coup, et la fin de l'une et celle de l'autre! Ils prirent le parti qui, en les délivrant de la guillotine, les délivrait aussi de la République.

Paris, dans la soirée du 8 thermidor, présenta un aspect

étrange. Les Comités et leurs partisans avaient eu soin de semer toutes sortes de rumeurs propres à servir leurs colères. Talma, ce soir-là, jouait, au théâtre de la République, la tragédie d'*Épicharis et Néron*, de Legouvé; et, comme la pièce prêtait à des allusions menaçantes, les conjurés et leurs partisans s'y étaient donné rendez-vous. Plusieurs passages qui semblaient se rapporter à la situation furent applaudis avec transport, celui-ci, par exemple, qui contenait un encouragement enveloppé dans un reproche .

Quelle indigne terreur de votre âme s'empare?
Et pourquoi voulez-vous, Romains, qu'on se sépare?
Voilà donc les grands cœurs qui devaient tout souffrir!
Ils osent conspirer et craignent de mourir!

Cependant, la nuit était descendue sur la ville, et les membres du Comité de salut public, rassemblés dans le lieu ordinaire de leurs séances, travaillaient avec une préoccupation tragique au dénoûment qui se préparait Ni Robespierre ni Couthon n'étaient présents. Mais Saint-Just siégeait, gardant un morne silence, jetant de temps en temps sur ses collègues un regard observateur, et se montrant aussi incapable d'inquiétude que de repos. Il venait d'envoyer à un copiste les dix-huit premières pages d'un rapport qu'il se proposait de lire le lendemain à la Convention Il avait annoncé froidement au Comité ce rapport, dans lequel il ne cachait pas que plusieurs de ses collègues étaient accusés Tout à coup, la porte s'ouvre, et l'on voit entrer Collot-d'Herbois, pâle, les yeux ardents. Saint-Just, d'une voix calme et avec un air impassible, lui demande ce qu'il y a de nouveau aux Jacobins. A cette question, Collot-d'Herbois, pris d'un accès de rage, se répand en invectives contre Saint-Just, qu'il appelle « un lâche, un hypocrite, une boîte à apophthegmes. » « Vous êtes trois scélérats qui croyez nous conduire à la perte de la patrie, mais la liberté survivra à vos horribles trames. » Élie Lacoste, se levant en fureur, tonne contre ce qu'il nomme le triumvirat, et, à son tour, Barère s'écrie : « Vous voulez partager les dépouilles de la patrie entre un écloppé, un enfant et un scélérat. Je ne vous donnerais pas une basse-cour à gouverner » A ce débordement d'injures, Saint-Just opposait une tranquillité méprisante. « Il était de marbre. » Il eut pourtant un instant d'émotion qu'indiqua la subite pâleur de son visage, lorsque Collot-d'Herbois lui dit « Je suis sûr que tu as dans tes poches des calomnies dirigées contre nous. » Sans prononcer un mot, il vida ses poches, et étala sur la table des papiers que personne ne voulut lire. A une nouvelle et violente sortie de Collot-d'Herbois, il répondit qu'il lirait son rapport le lendemain au Comité, et en ferait le sacrifice si on ne l'approuvait pas, ne dissimulant point, d'ailleurs, qu'il contenait contre Collot-d'Herbois une inculpation basée sur des propos tenus par ce dernier dans un lieu public et relatifs à Robespierre. En entendant tracer le tableau des malheureuses circonstances où se trouvait la chose publique, il se montra surpris de n'être point dans la confidence de ces dangers; il dit qu'il ne concevait pas cette manière *d'improviser la foudre à chaque instant*, et il conjura ses collègues, au nom de la République, « de revenir à des idées plus justes, à des mesures plus sages. »

Il était environ une heure du matin, quand Laurent Lecointre est annoncé. Il venait presser le Comité d'ordonner l'arrestation d'Henriot, du maire de Paris Lescot-Fleuriot, et de l'agent national Payan; il insista sur ce que Lecointre, son frère, capitaine dans la garde nationale, avait reçu l'ordre de se tenir prêt et en armes avec sa compagnie. Une demi-heure après, paraît Fréron, qu'amenaient les mêmes inquiétudes Ferait-on arrêter le commandant de la garde nationale, l'agent national, le maire? Sur cette question brûlante, il s'éleva entre Saint-Just et Collot-d'Herbois un vif débat qu'interrompit la présence de Cambon. Le frère de Lecointre avait offert au Comité de le venir défendre avec son bataillon. Cette offre, quoique appuyée vivement par Cambon, fut refusée, sur ce qu'on n'avait rien à craindre des amis de la liberté, et sur ce qu'on ne craignait pas les assassins. Toutefois le Comité jugea prudent d'appeler dans son sein le maire et l'agent national, pour les retenir auprès de lui et les empêcher par là de correspondre avec leur parti

A cinq heures, Saint-Just sortit On l'attendait à dix heures, moment indiqué par lui pour la communication de son rapport. Ce fut Couthon qui entra. D'un air assez troublé, il demande à connaître le sujet de la délibération On l'informe qu'il s'agit de faire destituer par la Convention les chefs de la force publique, de les arrêter, de publier une proclamation. « C'est la contre-révolution, s'écrie-t-il, vous allez produire dans Paris un mouvement terrible. » Le Comité tout entier s'élève contre Couthon, et un échange d'apostrophes violentes a lieu entre lui et Carnot. Il était midi en ce moment Un huissier de la Convention vient avertir que Saint-Just est à la tribune. Il porte en même temps une lettre de ce député, ainsi conçue : « L'injustice a flétri mon cœur : je vais l'ouvrir à la Convention nationale. » On veut garder cette lettre, Couthon la déchire Rhul se lève et s'écrie : « Allons démasquer ces scélérats, ou présenter nos têtes à la Convention »

Quelques instants avant la séance, Bourdon (de l'Oise), rencontrant Durand de Maillane dans la galerie, lui avait touché la main en prononçant ces mots caractéristiques · « *O les braves gens que les gens du côté droit!* » Durand de Maillane monte dans la salle de la Liberté, et s'y promène un instant avec Rovère. Tallien les aborde, mais il les quitte presque aussitôt en disant : « *Voilà Saint-Just à la tribune; il faut en finir*. »

CHAPITRE VII

LE DÉNOUMENT



Le rapport de Saint-Just s'ouvrait par cette belle déclaration . « Je ne suis d'aucune faction, je les combattrai toutes. Elles ne s'éteindront jamais que par les institutions qui produiront les garanties, poseront la borne de l'autorité, et feront ployer sans retour l'orgueil humain sous le joug de la liberté publique. »

Soulevant ensuite d'une main à la fois résolue et prudente le voile qui avait jusqu'alors couvert les délibérations du Comité de salut public, Saint-Just racontait avec gravité comment la discorde s'y était introduite. L'origine du mal était dans la jalousie que l'ascendant moral d'un homme avait fait naître.

« Cet homme, éloigné du Comité par les plus amers traitements, lorsque le Comité n'était plus, en effet, composé que de deux ou trois membres, se justifie devant vous. Il ne s'explique point, à la vérité, assez clairement, mais son éloignement et l'amertume de son âme peuvent excuser quelque

chose, il ne sait point l'histoire de sa persécution, il ne connaît que son malheur. On le constitue en tyran de l'opinion. Il faut que je m'explique là-dessus, et que je porte la flamme sur un sophisme qui tendrait à faire proscrire le mérite Et quel droit exclusif avez-vous sur l'opinion, vous qui trouvez un crime dans l'art de toucher les âmes? Trouvez-vous mauvais que l'on soit sensible? Êtes-vous donc de la cour de Philippe, vous qui faites la guerre à l'éloquence? Un tyran de l'opinion! Qui vous empêche de disputer l'estime de la patrie, vous qui trouvez mauvais qu'on la captive? Il n'est point de despote au monde, si ce n'est Richelieu, qui se soit offensé de la célébrité d'un écrivain. Est-il un triomphe plus désintéressé? Caton aurait chassé de Rome le mauvais citoyen qui eût appelé l'éloquence dans la tribune aux harangues le tyran de l'opinion. Personne n'a le droit de stipuler pour elle; elle se donne à la raison, et son empire n'est point le pouvoir des gouvernements. »

C'est ainsi que Saint-Just s'étudiait à mettre les esprits en garde contre ce ver rongeur qui, dans toutes les républiques, s'attache aux racines de l'égalité : l'envie! Du reste, il se défendait, d'un ton fier, de l'idée de flatter Robespierre . « Je le défends parce qu'il m'a paru irréprochable, et je l'accuserais lui-même s'il devenait criminel. »

Saint-Just dénonçait aussi comme un élément actif de division l'orgueil : « La journée de Fleurus a contribué à ouvrir la Belgique. Je désire qu'on rende justice à tout le monde, et qu'on honore des victoires, mais non point de manière à honorer le gouvernement plus que les armées; car il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent, et il n'y a que ceux qui sont puissants qui en profitent. Il faut donc louer les victoires et s'oublier soi-même. Si tout le monde avait été modeste, nous serions fort paisibles. »

Ce passage, évidemment dirigé contre les fanfares de Barère, faisait suite, dans le rapport, à un blâme qui atteignait Carnot, auquel l'orateur reprochait, sans le nommer, d'avoir pris, en dehors de ses collègues, une mesure propre à compromettre le succès de la campagne par l'affaiblissement inopportun et inexpliqué de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Ce n'était, toutefois, ni sur Barère ni sur Carnot que Saint-Just faisait particulièrement peser sa parole. Collot-d'Herbois, et surtout Billaud-Varenne, voilà les hommes qu'il dénonçait comme ayant formé le plan « d'usurper le pouvoir en immolant une partie des membres du Comité et en dispersant les autres dans la République. »

De fait, entre les mains de qui s'était trouvé concentré, dans les derniers temps, le pouvoir du Comité de salut public? Pendant que lui-même, Saint-Just, était au camp, et que les infirmités de Couthon le retenaient souvent chez lui, et que Robespierre vivait à l'écart, est-ce que Saint-André et Prieur (de la Marne) n'étaient pas en mission, et Prieur (de la Côte-d'Or), Lindet, ensevelis dans leurs bureaux? Restaient donc Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Carnot et Barère, à qui seuls se pouvait appliquer ce mot de Saint-Just : « Le reste, qui exerçait l'autorité de tous, me paraît avoir essayé de profiter de leur absence. »

Mais, plus loin, il restreignait encore ses accusations, en ne désignant par leurs noms que Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne. Déjà il avait montré celui-ci tenant depuis quelques jours une conduite obscure, annonçant par des paroles entrecoupées des inquiétudes mystérieuses dont le dernier mot expirait toujours sur ses lèvres, tantôt murmurant le nom de *Pisistrate*, tantôt pâle, silencieux, l'œil fixe, « arrangeant ses traits altérés. »

Au surplus, même à l'égard de Billaud-Varenne et de Collot-d'Herbois, Saint-Just ne demandait aucune décision violente.

« Je ne conclus pas, disait-il en terminant, contre ceux que j'ai nommés; je désire qu'ils se justifient et que nous devenions plus sages.

« Je propose le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que les institutions qui seront incessamment rédigées présenteront les moyens que le gouvernement, sans rien perdre de son ressort révolutionnaire, ne puisse tendre à l'arbitraire, favoriser l'ambition, et opprimer ou usurper la représentation nationale. »

Ainsi, l'on avait accusé les Robespierristes de vouloir une dictature, et ce qu'ils venaient proposer, par l'organe de Saint-Just, c'était un régime de garanties qui rendît la dictature impossible!

On les avait accusés de viser droit au cœur de la représentation nationale, et Saint-Just demandait qu'on frappât d'impuissance quiconque tendrait à l'usurper ou à l'opprimer.

On avait accusé les Robespierristes de rêver l'immolation du pouvoir multiple du Comité à l'action d'un seul, et Saint-Just venait dire : « Vous devez regarder comme un acte de tyrannie toute délibération du Comité qui ne sera point signée de six membres. »

Quel prétexte, après cela, pouvait-il rester aux alarmes affectées si bruyamment par les conjurés?

Il est vrai que Saint-Just dénonçait deux de ses collègues; mais que leur reprochait-il? Des vues ambitieuses, rien de plus; de sorte qu'il n'était pas jusqu'à la nature du reproche qui ne servît de réponse à ce qu'on avait tant dit et répété touchant les projets de dictature caressés par Robespierre et les siens. Encore faut-il remarquer que Saint-Just se contentait de conclure à un calme examen des griefs énoncés, appelant ses deux collègues à se justifier, et exprimant le désir qu'ils y parvinssent

Mais la lumière était précisément ce que les conjurés redoutaient, ce qu'ils avaient d'avance résolu d'éviter à tout prix. A l'égard de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just, leur mot d'ordre était : « Tuons-les sans les entendre. »

Aussi le rapport que nous venons d'analyser ne fut-il pas lu. A peine Saint-Just avait-il prononcé les premiers mots, que Tallien l'interrompt brusquement

« Je réclame la parole pour une motion d'ordre. L'orateur a commencé par dire qu'il n'était d'aucune faction; je dis la même chose.... Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée. Partout on ne voit que division. Hier, un membre du gouvernement s'en est isolé, a prononcé un discours en son nom particulier, aujourd'hui un autre fait la même chose.... Je demande que le voile soit entièrement déchiré. »

Au milieu des applaudissements que ces paroles soulèvent, Billaud-Varenne, vivement agité, se dirige vers la tribune. Un effroyable orage va éclater, mais quelles seront les suites? Barère, soit remords, soit pressentiment de l'avenir, se penche à l'oreille de Billaud, et lui dit : « *N'attaque point Robespierre; laisse là Couthon et Saint-Just.* »

Sagesse tardive! Il est lancé, ce char qui finira par écraser ceux qui le mirent en mouvement.

« Hier, s'écrie Billaud-Varenne furieux, la Société des Jacobins était remplie de gens apostés, puisque aucun n'avait de carte; hier, on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale. »

Le fait était faux, Billaud-Varenne le savait faux; et, dans le même discours, il se donna un démenti, en disant . « Hier,

le président du Tribunal révolutionnaire a proposé aux Jacobins de chasser de la Convention tous les hommes impurs, ceux que l'on veut sacrifier. » Mais quelle place pour la vérité dans un appel aux poignards !

Étendant la main : « Je vois sur la Montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentants du peuple ; le voilà ! » Un cri s'élève : « Arrêtez-le ! arrêtez-le ! » Et l'individu, saisi aussitôt, est traîné hors de la salle, au bruit d'applaudissements redoublés.

Si jamais réquisitoire fut misérable, ce fut celui qui tomba, en cette occasion, des lèvres frémissantes de Billaud-Varenne. Tout ce qu'il trouva contre Saint-Just, c'est qu'il n'avait pas tenu sa promesse de communiquer son rapport au Comité avant de l'aller lire à la tribune. Tout ce qu'il trouva contre Robespierre, c'est que le chef de la garde nationale, Henriot, avait été dénoncé par le Tribunal révolutionnaire comme complice d'Hébert, et que Lavalette, recommandé par Robespierre, était un ancien noble. Robespierre accusé d'être à la fois hébertiste et royaliste ! Un de ses crimes, suivant Billaud-Varenne, c'était de lui avoir disputé, à lui Billaud, la tête de Danton. L'orateur était à ce point hors de lui, qu'il courut le risque de se rendre ridicule en reprochant à un homme dont la probité, en tout cas, était inattaquable, d'avoir empêché l'arrestation d'un secrétaire du Comité, coupable de vol. Encore une fois, la question était, non de prouver, mais de tuer.

A ce cri de la haine : « L'Assemblée est entre deux égorgements ; elle périra si elle est faible, » la haine répondit avec transport. On vit les chapeaux s'agiter en l'air, des acclamations passionnées firent retentir l'enceinte, et quand Billaud-Varenne dit : « Je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran, » le cri *Périssent les tyrans !* parti de divers points de la salle, promit une nouvelle proie au bourreau.

Robespierre se lève pour se défendre ; des clameurs systématiques étouffent sa voix. Il invoque un droit que les tyrans seuls méconnaissent, et c'est en criant : « *A bas le tyran !* » qu'on le lui refuse ! Lecointre veut qu'on lui accorde la parole pendant une demi-heure, mais Mallarmé le conjure de ne pas insister, attendu que Robespierre, si on le laissait parler, pourrait surprendre en sa faveur les consciences indécises, et que « retarder d'un moment serait une faute irréparable. »

En d'autres termes, on s'exposait à perdre le bénéfice du vote convenu, si ce vote n'était pas un assassinat ! « Je désire qu'ils se justifient, » avait dit Saint-Just en dénonçant Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne. Ce simple rapprochement montre de reste de quel côté était ici la vérité, et de quel côté la tyrannie.

Tallien prend de nouveau la parole. Il dit, à l'adresse de la Montagne : « Nous ne sommes pas modérés. » Il dit, à l'adresse du côté droit : « Nous voulons que le Tribunal révolutionnaire traite les accusés avec décence et justice. » Que n'ose-t-on, quand on est d'avance sûr de la victoire ? C'est Tallien, oui, Tallien, qui accusa Robespierre d'être servi par « des hommes perdus de débauche. » Il propose l'arrestation d'Henriot, de son état-major, et aussi la permanence de l'Assemblée, jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la Révolution. Il s'était écrié, en commençant : « Je me suis armé d'un poignard pour percer le sein du nouveau Cromwell, si la Convention n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. » Et il l'avait agité, du haut de la tribune, ce poignard ! Et l'Assemblée avait applaudi à ce projet de violer sa souveraineté par un meurtre !

Les propositions de Tallien furent votées d'acclamation ; mais on entendait frapper de bien autres coups. A l'arrestation d'Henriot, Billaud-Varenne demande et obtient qu'on ajoute celle de Dumas, celle de Dufraisse, celle de Boulanger. — Ce dernier, contradiction bien étrange ! pour avoir été le complice d'Hébert et l'ami de Danton. — Delmas fait mettre sur la liste les adjudants et aides de camp d'Henriot, parce qu'il « *est impossible qu'il n'ait pas eu l'adresse de s'entourer de conspirateurs.* »

Robespierre alors demande à être écouté, sa voix meurt au milieu du tumulte : « *Non, non, à bas le tyran !* »

Jamais, peut-être, dans le monde, l'iniquité ne se produisit avec plus de scandale. Si, du moins, on avait accordé la parole aux partisans de cet homme qu'on opprimait de la sorte au nom de la liberté ! Mais Le Bas, lui aussi, avait été brutalement condamné à se taire. La parole était à l'assassinat.

Elle fut donnée à Barère.

Barère était l'homme des partis qui triomphent, et, d'autre part, il sentait que la chute de Robespierre entraînerait bien d'autres chutes ! Il ne l'attaqua donc que d'une manière indirecte, sans prononcer aucun nom. Il alla même jusqu'à proposer, dans un projet de décret présenté au nom des deux Comités, qu'on mît la représentation nationale sous la sauvegarde du « maire de Paris et de l'agent national, » en les rendant responsables sur leur tête, de tous les troubles qui pourraient survenir dans Paris. Seulement, il demandait que le grade de commandant général de la garde nationale fût supprimé, et que chaque chef de légion commandât à son tour.

L'Assemblée adopta ce projet, ainsi que celui d'une proclamation qui invitait le peuple à se rallier autour d'elle.

Les heures s'écoulaient.... Vadier s'étant mis à parler longuement de la loi du 22 prairial, de l'affaire de Catherine Théot, d'un certain Taschereau qu'il prétendait être un espion, et de Bazire, de Camille Desmoulins, dont il faisait un crime à Robespierre d'avoir pris la défense, Tallien tremble que ces divagations d'un vieillard ne laissent aux colères excitées le temps de se refroidir, et à la Convention le temps de revenir à elle-même. « Je demande à ramener la discussion à son vrai point, » s'écrie-t-il. « Je saurai bien l'y ramener, » répond Robespierre. Et les murmures couvrent sa voix. Tallien l'accusant d'avoir fait arrêter des patriotes, Robespierre l'interrompt : « C'est faux.... je.... » Le tumulte recommence L'infortuné tourna les yeux du côté de la Montagne. O désertion trop semblable à un suicide ! Les uns restent immobiles ; les autres, n'osant soutenir ce regard qui les trouble, détournent la tête. Alors, pâle, indigné, et d'un mouvement machinal, roulant entre ses doigts un canif ouvert, Robespierre invoque tous les côtés de l'Assemblée. Mais non : leur parti est pris d'écraser sa parole sous leurs clameurs. Lui, le visage tourné vers le président : « *Président de brigands, accorde-moi la parole, ou décrète que tu veux m'assassiner.* » Thuriot, qui vient de remplacer Collot-d'Herbois au fauteuil, ne répond qu'en agitant sa sonnette d'une main implacable. C'est alors que, voyant Robespierre épuisé, haletant, Garnier (de l'Aube) lui lança cette insulte : « *Le sang de Danton t'étouffe.* » Foudroyante fut la réponse de Robespierre : « *C'est donc Danton que vous voulez venger ?... Lâches ! pourquoi ne l'avez-vous pas défendu ?* »

Bien que, selon l'expression de Tallien, les conjurés fussent convenus « d'en finir, » aucun d'eux n'avait encore osé prononcer, en l'appliquant à un homme tel que Robespierre, le mot décisif *arrestation*. Ce fut le député Louchet qui le

jeta au milieu du bruit. Or qui était ce Louchet? un des plus violents Terroristes de l'Assemblée. La motion était attendue; et pourtant, quand elle se produisit, il y eut comme un mouvement général de stupeur. Le *Moniteur*, écrit par les vainqueurs le lendemain de la victoire, ne dit pas qu'après la motion de Louchet les applaudissements furent « d'abord isolés; » mais le fait est constant, et l'on peut bien croire que, pour en propager la contagion, les conjurés n'épargnèrent rien : ils y réussirent. Loseau ayant appuyé la proposition de Louchet, par le motif que « Robespierre avait été dominateur, » on cria de toutes parts : Aux voix! aux voix!

En ce moment, un jeune homme, Robespierre jeune, se lève, et, plein d'une émotion magnanime : « *Je suis aussi coupable que mon frère; je partage ses vertus, je veux partager son sort. Je demande aussi le décret d'accusation.* » Quelques-uns sont attendris; mais la majorité annonce, par un mouvement d'indifférence, « qu'elle accepte ce vote généreux. » La mesure était comblée. Robespierre pousse des cris déchirants; il apostrophe le président, il apostrophe l'Assemblée avec la véhémence d'un cœur réduit au désespoir; il ne veut pas que son frère meure pour lui : qu'on lui laisse au moins défendre son frère! — Non, non, non! — Charles Duval, l'auteur du *Journal des Hommes libres*, feuille si sanguinaire qu'elle était connue sous le nom de *Journal des Tigres*, demande dérisoirement si l'on permettra qu'un homme soit le maître de la Convention. « Ah! qu'un tyran est dur à abattre! » s'écrie Fréron, le mitrailleur des Toulonnais. Loseau insiste pour l'immédiate arrestation des deux frères. Billaud-Varenne prononçant le nom de Couthon, Couthon revendique avec courage et noblesse sa part de responsabilité dans les actes de Robespierre. L'arrestation est décrétée, et tous les membres, se levant, crient *vive la République!*

Robespierre : « *La République! elle est perdue! car les brigands triomphent!* »

Ce qui est digne de vivre éternellement dans la mémoire des hommes, c'est que ceux des Robespierristes que venait mettre à l'épreuve ce drame terrible se montrèrent unis par les nœuds d'une amitié aussi tendre qu'intrépide. Nul ne chancela, nul ne renia la foi commune. Lorsqu'ils virent qu'un d'eux allait mourir, tous eurent soif de la mort. Vainement des mains officieuses essayèrent-elles de retenir Le Bas s'élançant vers la tribune pour y annoncer sa résolution de suivre ses amis au tombeau; il se débattit avec tant de violence, que son habit était en pièces, lorsque, émule héroïque du dévouement de Robespierre jeune, il s'écria : « *Je ne veux point partager l'opprobre de ce décret. Je demande aussi à être arrêté.* » David, si faible le lendemain, n'assistait pas à cette séance; Barère l'avait empêché d'y venir, dans l'intention de le sauver. Saint-Just, qui n'avait pas quitté la tribune, gardait le silence, contemplant la Convention avec le sourire du dédain. Quand on le somma de déposer son rapport, il le tendit de l'air d'un homme dont la pensée a pris son essor vers les régions sereines. Quant à Couthon, entendant Fréron lui reprocher d'avoir voulu « monter au trône sur les cadavres des représentants du peuple, » il haussa les épaules, et, montrant ses membres paralysés, il dit : « *Je voulais arriver au trône, moi!* »

C'en est fait : le décret d'arrestation est rendu contre les deux Robespierre, contre Saint-Just, contre Le Bas, contre Couthon; et le président ordonne qu'on l'exécute. Mais arrêter Robespierre! arrêter Saint Just! Les huissiers s'avancent tout interdits et leur obéissance chancelle. Cependant, appelés de toutes parts à la barre, les cinq députés y descendent, et tandis que Collot-d'Herbois félicite l'Assemblée d'avoir échappé à un second 31 mai, calomnie à laquelle Robespierre vient de répondre par un démenti, et qu'il réfutera bien mieux encore, comme on va le voir, par sa mort; tandis que les membres du Comité de sûreté générale, avertis qu'ils sont attendus au lieu ordinaire de leurs séances, traversent la salle en triomphe, des gendarmes paraissent, et, dans la personne des prisonniers, emmènent la République.

Il était, én ce moment, cinq heures et demie. La séance fut déclarée suspendue jusqu'à sept heures.

Arrêtons-nous ici un instant, et voyons si, dans Robespierre, ce fut la Terreur que les conjurés, comme ils eurent l'effronterie de le prétendre plus tard, entendirent frapper. Quels sont les crimes qui, dans la séance du 9 thermidor, sont imputés à Robespierre? Lui reproche-t-on d'avoir personnifié un régime de sang, poussé aux excès révolutionnaires, rempli les prisons, vanté le règne de la guillotine? Non : ce qu'on lui impute, au contraire, c'est d'avoir protégé d'anciens nobles, fait destituer le plus fougueux des comités révolutionnaires de Paris, défendu Camille Desmoulins, et essayé de sauver Danton. Laurent Lecointre assure que, lorsque ce dernier reproche fut articulé par Billaud-Varenne, des murmures s'étant élevés, Billaud dit insolemment : « *On murmure, je crois!* » Le *Moniteur* ne rapporte pas ce mot, et Billaud-Varenne l'a nié; mais ce qu'il ne nia jamais, et ce que le *Moniteur* rapporte, c'est qu'il prononça, en effet, dans la séance du 9 thermidor, ces paroles caractéristiques : « La première fois que je dénonçai Danton au Comité, Robespierre se leva comme un furieux, disant qu'il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes. Cela me fit voir l'abîme creusé sous nos pas. » Qu'on ajoute à ces *crimes* celui d'avoir attaqué les Comités dans le club des Jacobins, celui d'avoir été « dominateur, » suivant l'expression de Loseau, et celui d'avoir menacé cinq ou six Terroristes de la trempe de Fouché ou de Tallien, et l'on aura le complément des motifs pour lesquels les Thermidoriens, de leur propre aveu, firent le 9 thermidor. Ce fut Louchet, on l'a vu, qui proposa le décret d'arrestation, et trois semaines après, ce même Louchet demandait, comme unique moyen de salut public, la mise à l'ordre du jour de la Terreur! « tant était sanguinaire, écrit l'historien tory Wilson Croker, l'esprit dont était animé le parti qui, en cette occasion, s'éleva contre Robespierre! »

Ce jour-là, et avant qu'on sût dans Paris ce qui se passait à la Convention, Fouquier-Tinville était allé dîner en face du Pont-Rouge, chez un nommé Vergne. Comme il sortait du tribunal, un royaliste l'aborde. C'était Samson, le bourreau. Il venait informer l'accusateur public qu'il y avait du trouble dans le quartier du faubourg Saint-Antoine, par où devaient passer les charrettes contenant la fournée des condamnés de la veille. Pourquoi ne pas remettre l'exécution au lendemain? « Rien ne doit arrêter le cours de la justice, » répond Fouquier-Tinville, et il continue sa route. Chez Vergne, il rencontra Coffinhal. On se met à table. Les détails de la séance étaient encore si peu connus que Fouquier, entendant battre le rappel, s'enquit de la cause. On lui apprit qu'il s'agissait d'un rassemblement d'ouvriers sur le port, d'une agitation populaire suscitée par la question du *Maximum*. Coffinhal ne parla de rien. Une heure après, le bruit du tambour redouble, et c'est alors qu'arrive la nouvelle de l'arrestation de cinq députés. Fouquier-Tinville sortit aussitôt, et courut attendre, au Palais de Justice, les ordres des Comités.

Pendant ce temps, Henriot avait en toute hâte convoqué la gendarmerie sur la place de la Maison Commune, et, partant

de là, il courait au grand galop dans les rues, le pistolet au poing, criant aux armes, et animant le peuple. L'ordre donné par lui aux gendarmes ayant laissé sans escorte les charrettes qui portaient à l'échafaud sa proie journalière, les exécuteurs manifestèrent, mais en vain, le désir qu'on leur fît violence pour délivrer les condamnés. Ceux ci durent achever leur funèbre itinéraire, et subirent leur sort.

Henriot poursuivait sa route en furieux, le long des quais, par la rue de la Monnaie, par la rue Saint-Honoré. Ordinairement fort sobre, il avait bu, ce jour-là, voulant s'exciter, un petit verre d'eau-de-vie, et cela ayant suffi pour le mettre hors de lui, il était ivre. Merlin (de Thionville) se trouvant sur son chemin, il le fait arrêter et conduire au corps de garde voisin. Déjà il avait atteint le haut de la rue Saint-Honoré, suivi de ses aides de camp, et traînant après lui les gendarmes, lorsque deux députés, Courtois et Robin (de l'Aube), l'aperçoivent du haut des fenêtres d'un traiteur chez lequel ils dînaient. « Arrêtez-le, crient-ils aussitôt; c'est un



ROBESPIERRE BLESSÉ

conspirateur! » Et, à leur voix, Henriot fut arrêté par six des gendarmes qu'il conduisait. Le Comité de salut public était en séance : Robin (de l'Aube) y fait mener le prisonnier, les mains liées derrière le dos. En passant par le Comité de sûreté générale, il avait entrevu Amar qui fuyait à toutes jambes. Indigné, il dit à Billaud-Varenne, à Collot-d'Herbois, et aux autres membres : « Ceux du Comité de sûreté générale ont abandonné leur poste. Voici un traître que je vous amène Décidez, et promptement. » Chose remarquable et qui montre que, parmi les vainqueurs, quelques-uns commençaient à avoir peur de leur propre victoire, Billaud-Varenne répondit : « Que veux-tu que nous fassions? » — « Si vous ne punissez ce traître, il vous égorge ce soir, avec la Convention. » Barère reprit : « Que veux-tu que nous fassions? Un jugement prévôtal? » — « Ce serait un peu vigoureux, » observa Billaud-Varenne. Robin (de l'Aube) les quittant avec humeur, Barère courut après lui dans l'escalier, et lui dit : « Fais reconduire Henriot au Comité de sûreté générale. Nous allons nous occuper de cette affaire. »

Henriot et ses aides de camp traversèrent, liés et garrottés, la cour du Palais-National, au milieu des huées du parti contraire, et furent déposés au Comité de sûreté générale, dans

l'antichambre des délibérations. Mais les esprits étaient très-diversement agités. Dans beaucoup de quartiers régnait une fermentation menaçante. Ces mots couraient de groupe en groupe, et on les prononça jusque dans les alentours du Comité de sûreté générale : — « La Convention veut nous trahir. »

A six heures du soir, le Conseil général se trouvait réuni, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, et la séance s'ouvrit. Lescot-Fleuriot occupait le fauteuil, Payan et Coffinhal étaient accourus. On ne connaissait point encore, mais on ne mettait pas en doute l'issue des débats commencés dans la Convention; et une vive anxiété, une indignation profonde, agitaient les esprits. Une proclamation est sur-le-champ rédigée :

« Citoyens, la patrie est plus que jamais en danger; des scélérats dictent des lois à la Convention, qu'ils oppriment. On poursuit Robespierre, qui fit déclarer le principe consolant de l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme; Saint-Just, cet apôtre de la vertu, qui fit cesser les trahisons du Rhin et du Nord, et, ainsi que Le Bas, fit triompher les armes de la République; Couthon, ce citoyen vertueux qui n'a que le cœur et la tête de vivants, mais qui les a brûlants de patriotisme; Robespierre jeune, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie. Et quels sont leurs ennemis? » Suivaient, avec une flétrissure attachée à chacun d'eux, les noms de Amar, Dubarran, Collot-d'Herbois, Bourdon (de l'Oise), Barère; et la proclamation se terminait par cet appel violent : « Peuple, lève-toi. Ne perdons donc pas le fruit du 10 août et du 31 mai; précipitons au tombeau tous les traîtres. »

Le Conseil décide ensuite :

Que tous les commandants de la force armée et toutes les autorités constituées seront invités à venir prêter le serment de sauver la patrie;

Qu'on fermera les barrières;

Qu'on regardera comme non avenus les ordres des Comités;

Qu'on fera avancer les canons de la section des *Droits de l'homme;*

Que les citoyens Henriot, Boulanger, d'Aubigny, Dufraisse, Sijas, décrétés d'arrestation par l'Assemblée, seront mis sous la sauvegarde du peuple.

Les gendarmes de la 32e division et la gendarmerie des tribunaux venaient d'être introduits, et de prêter, au milieu d'acclamations ardentes, le serment de fidélité au peuple, lorsque la nouvelle de l'arrestation des cinq députés arrive. La Commune alors précipite ses mesures. L'ordre est donné de sonner le tocsin; les sections sont convoquées, et les administrateurs douteux mis en arrestation; des émissaires fidèles partent pour les différents quartiers de Paris; ordre est envoyé aux concierges des prisons de ne recevoir personne et de ne rendre la liberté à personne que sur l'autorisation expresse de l'administration de police, tombée aux mains des robespierristes Faro et Lelièvre; enfin Coffinhal et Louvet sont chargés d'aller, à la tête de la force armée, délivrer les patriotes détenus au Comité de sûreté générale.

Henriot seul s'y trouvait en ce moment, Robespierre ayant été conduit au *Luxembourg*, son frère à la *Force*, Le Bas à la *Maison de Justice du département*, Couthon à la *Bourbe*, et Saint-Just aux *Écossais*. Coffinhal prit avec lui les canonniers dont disposait la Commune, et partit.

Au club des Jacobins, comme à l'Hôtel de Ville, tout se préparait pour la résistance. Le député Brival en fut chassé ignominieusement, sur sa déclaration qu'il avait voté contre Robespierre. Non content de se déclarer en permanence, la redoutable Société décide qu'elle entretiendra une correspondance active avec la Commune, et ne se séparera que lorsque les traîtres seront déjoués; elle fait serment de « mourir plutôt que de vivre sous le crime; » et une députation court porter cette assurance à la Commune.

Pendant ce temps, Coffinhal pénétrait dans les salles du Comité de sûreté générale, le sabre à la main, et criant : « Où sont ces coquins de Vouland et d'Amar? » Mais ils avaient disparu; et, quoique ce dernier eût recommandé aux gendarmes commis à la garde de Henriot de lui « casser la tête à la première crainte qu'ils auraient d'être forcés, » ils ne firent aucune résistance; de sorte que Coffinhal n'eut pas de peine à remplir sa mission. Libre de ses liens, Henriot paraît dans la cour, remonte à cheval, et se répand en amers reproches sur ce que les gendarmes l'avaient laissé garrotter. Mais eux : « Non, nous vous sommes fidèles, et nous allons vous le prouver, car nous vous défendrons jusqu'à la mort. » De leur côté, les canonniers l'encourageaient en ces termes à tout oser : « Si vous êtes hors la loi, nos canons n'y sont pas. » Que Coffinhal et Henriot marchassent sur la Convention, gardée alors par une centaine d'hommes seulement, la question était tranchée.

Il y avait une heure environ que l'Assemblée était rentrée en séance; et après avoir décrété, sur la motion de Bourdon (de l'Oise), appuyée par Merlin (de Thionville), que la Commune serait mandée à la barre, elle applaudissait à l'arrestation de Payan, annoncée à tort par Billaud-Varenne, lorsque tout à coup l'huissier Courvol se précipite dans la salle, court à Bréard, qui occupait le fauteuil, et lui dit tout bas : « Les canonniers viennent d'enlever Henriot, et leurs canons sont pointés contre l'Assemblée. » Bréard répond : « Il ne faut pas jeter l'alarme; si nous devons périr, les premiers coups seront pour moi. Allez voir ce qui se passe, et revenez vite m'en instruire. » Collot entra, et, prenant le fauteuil : « Citoyens, dit-il d'un air consterné, voici l'instant de mourir à notre poste. Des hommes armés, des scélérats, ont investi le Comité de sûreté générale. — Allons-y! » s'écrient, dans les tribunes, ceux dont la peur a besoin d'un prétexte, et tous s'élancent au dehors avec un empressement si fougueux, que la salle se couvrit d'un nuage de poussière. Laurent Lecointre, qui était arrivé à la séance chargé d'armes et de munitions, se mit à les distribuer à ses collègues; aux uns, il donnait des pistolets; aux autres, des espingoles. Cette ardeur martiale fit sourire. L'Assemblée resta digne et calme.

Le danger, du reste, n'avait pas tardé à s'éloigner. Henriot, qui avait cru la séance toujours suspendue, et qui avait poussé droit à l'Assemblée, dans l'intention de fermer la salle, sentit son audace l'abandonner quand il apprit que la Convention était en séance, et, faisant signe à son état-major de le suivre, il reprit au galop le chemin de l'Hôtel de ville.

Cependant Robespierre s'était présenté au Luxembourg, dont le concierge avait refusé de le recevoir.

Était-ce par ordre de la Commune? En ce qui concerne particulièrement Robespierre, tout contribue à prouver qu'à son égard la réalisation du vœu de la Commune fut l'œuvre du Comité de sûreté générale lui-même, et le résultat d'un artifice homicide. Robespierre avait été décrété d'arrestation, mais il n'était pas *hors la loi.* On ne pouvait donc le frapper qu'après sa condamnation par le Tribunal révolutionnaire. Rude épreuve pour ses ennemis! Car qu'arriverait-il si son procès, comme celui de Marat, n'aboutissait qu'à un acquittement, qui, dans ce cas, eût été un éclatant triomphe? De là la nécessité d'imaginer quelque moyen qui fournît un prétexte de le mettre *hors la loi*, en l'accusant de rébellion ou-

verte. Ce moyen, très-dangereux du reste, ce fut Vouland qui le trouva, et le concierge du Luxembourg reçut du Comité de sûreté générale l'ordre secret de refuser à Robespierre la porte de la prison.

Ainsi libre de ses mouvements, sa place semblait être à la Commune, au milieu de ses partisans les plus passionnés; et c'est évidemment là qu'il se serait rendu s'il eût voulu sanctionner la révolte. Quelle plus belle occasion, en effet, d'accomplir le projet de détruire la Convention nationale, si ce projet, que ses ennemis lui avaient imputé avec tant d'acharnement, eût été le sien? La force! elle était tout entière de son côté. Il avait pour lui la Commune insurgée, les Jacobins furieux, les canonniers ivres d'enthousiasme, le gros de la gendarmerie, et, en ce moment, — ainsi qu'on va en juger, — près de la moitié des sections de Paris. Mais ce grand homme était bien tel que l'avait autrefois défini Mirabeau : *Il croyait tout ce qu'il disait.* N'ayant cessé de protester de son respect pour la représentation nationale, il ne voulut point se démentir en ces instants suprêmes; fouler aux pieds, dans sa forme régulière et légale, le principe de la souveraineté du peuple; se mettre au-dessus d'une juridiction à laquelle il avait loué Marat de s'être soumis; renoncer, enfin, à la chance d'une victoire due à la raison seule, et que sa conscience n'aurait point à lui reprocher. C'est pourquoi, ne pouvant se faire admettre au Luxembourg, il se fit conduire par ses gardiens, non à l'Hôtel de Ville, mais à l'administration de police, dont les bureaux occupaient alors l'hôtel de la préfecture de police actuelle, quai des Orfévres. Il était environ huit heures du soir quand il y arriva.

Son frère, lui aussi, avait été refusé par le concierge de la prison où il avait été envoyé, et il s'était laissé mener à la Commune; mais, loin de s'y prononcer contre la Convention en tant que représentation légale du peuple, il déclara que tout le mal venait de ce qu'elle avait été trompée par quelques conspirateurs, et conclut à ce qu'on veillât à sa conservation.

Ces scrupules ne faisaient qu'irriter Payan, Lescot-Fleuriot, Coffinhal, Louvet, tous plus Robespierristes que les deux Robespierre. Pour mieux activer le mouvement, un « Comité d'exécution » de neuf membres avait été proposé : il se composa de Payan, Louvet, Coffinhal, Lerebours, Legrand, Desboisseaux, Arthur, Chatelet, Grenard, et un des premiers actes de ce comité d'exécution fut un arrêté conçu en ces termes : « La Commune révolutionnaire ordonne, au nom du salut du peuple, à tous les citoyens qui la composent, de ne reconnaître d'autre autorité qu'elle. » En conséquence, la formule de serment à prêter par quiconque relevait de la Commune fut : « Je jure de défendre la cause du peuple, union et fraternité avec la Commune, et de sauver avec elle la patrie. » L'esprit qui régnait à l'Hôtel de Ville est peint en vives couleurs dans un rapport de Degesne, lieutenant de la gendarmerie des tribunaux. Il raconte qu'ayant reçu une lettre d'Hermann, qui lui enjoignait d'exécuter le décret d'arrestation lancé contre Henriot, son état-major et « plusieurs autres individus, » il fut mandé, pendant qu'il était à leur recherche, par le Conseil général, où la proposition de l'incarcérer lui-même fut faite et unanimement adoptée : « Élevant alors le décret au-dessus de ma tête, je dis d'une voix ferme : « Je vous « avertis que c'est un décret de la Convention dont je suis « porteur. » On me hua de toutes parts, en criant : Résistance à l'oppression!... On m'arracha le décret et la lettre du citoyen Hermann, que Payan et Fleuriot chiffonnèrent avec colère. La garde me désarma, m'entraîna hors de la salle, tandis que les municipaux, de dessus leurs bancs, me poursuivaient du cri de *vil esclave.* En traversant les corridors et les cours, je vis un grand nombre de gendarmes qui faisaient éclater la joie la plus indécente. »

Il était naturel que des hommes engagés à ce point désirassent ardemment de posséder au milieu d'eux celui qu'ils regardaient comme leur chef. Mais il fallait pour cela vaincre la résistance de Robespierre; et le procès-verbal de la Commune montre de reste combien cette résistance fut vive.

Alors on dut confier à des commissaires la mission expresse de « l'aller chercher; » on dut insister sur ce qu'il « ne s'appartenait pas et se devait tout entier à la patrie. » Rien de plus saisissant que l'obscurité, l'embarras et les réticences du passage qui, dans le procès-verbal de la Commune, porte la trace des refus de Robespierre : « Le citoyen Lasnier, député vers le citoyen Robespierre, qui a chargé Coffinhal de.... annonce que Coffinhal est chargé de confirmer au conseil qu'on le laisse entre les mains de l'administration. » Et ce qui ajoute à l'importance de ce passage, c'est qu'il est raturé dans le manuscrit, la Commune ayant intérêt à masquer autant que possible l'insuccès de ses démarches auprès de celui qui en était l'objet. Enfin, l'audacieux Coffinhal résolut de couper le nœud gordien. Où la persuasion avait échoué employant la violence, il alla bien réellement « chercher Robespierre, » l'entoura de son dévouement sauvage, l'enleva. Il était alors neuf heures du soir.

Deux grandes autorités rivales se trouvaient ainsi en présence : la Commune, s'autorisant du nom de Robespierre, et la Convention, parlant au nom de la loi. Restait à savoir de quel côté se rangerait Paris.

La Commune, on l'a vu, avait ordonné aux quarante-huit sections de se rassembler, les invitant, en outre, à venir prêter serment, par leurs commissaires, à l'Hôtel de Ville.

Soit ignorance de la sommation, soit crainte d'avoir à se décider, ou répugnance à obéir, six d'entre elles ne répondirent pas à l'appel : ce furent les sections du *Muséum*, de la *Réunion*, des *Lombards*, des *Tuileries*, de la *République*, et la section *Révolutionnaire*.

Prirent parti pour la Convention, les sections du *Mont-Blanc*, de *Fontaine-Grenelle*, du *Temple*, de la *Montagne*, des *Champs-Élysées*, des *Marchés*, des *Invalides*, de *Bonne-Nouvelle*, de la *Halle-au-Blé*; de *Bon-Conseil*, de l'*Unité*, des *Gardes-Françaises*, de la *Maison Commune*, de *Montmartre*, de la *Cité*, des *Gravilliers*, des *Arcis*, de l'*Homme-Armé*.

Les six dernières embrassant le quartier même où l'hôtel de ville était situé, leur opposition à la Commune en était d'autant plus redoutable; et il arriva que nulle part cette opposition ne se déclara avec autant de fougue.

La section de la *Cité* refusa formellement de sonner le bourdon, cette grande voix qui ne s'élevait jamais sans faire tressaillir Paris.

La section de l'*Homme-Armé* ne se contenta pas de prendre un arrêté par lequel, sans hésitation et sans réserve, elle se mettait au service de la représentation nationale; elle envoya cet arrêté aux quarante-sept autres sections, dans l'espoir de les entraîner.

Non moins ardente se montra la section des *Gravilliers* (quartier de la haute rue Saint-Martin). Cette section était celle où l'Hébertisme avait eu son foyer principal, celle où l'influence de Jacques Roux avait été longtemps prépondérante, celle d'où était partie, en juin 1793, l'adresse dans laquelle ce prêtre, chef des *Enragés*, accusait presque les Montagnards de complicité avec les accapareurs. Oui, cette section qui, le 9 thermidor, se prononça si résolûment en faveur de la Convention, c'était la même qui, treize mois auparavant, avait félicité bien haut son orateur d'être allé tenir à la Convention

un langage plein de menace et d'insulte. Cette section qui, pour venger la mémoire de Jacques Roux, se disposait à prêter main-forte à Léonard Bourdon, c'était la même que Léonard Bourdon avait, treize mois auparavant, exaspérée en signalant Jacques Roux comme un « Tartufe de démagogie. »

Sous les drapeaux de la Commune se rangèrent, tout d'abord, les sections de l'*Observatoire*, de *Chalier*, des *Droits de l'Homme*, du *Contrat-Social*, de la *Fraternité*, du *Panthéon*, des *Amis de la Patrie*, de *Marat*, de *Popincourt*, de *Montreuil*, des *Quinze-Vingts*, du *Jardin des Plantes* et du *Finistère*.

Le *Jardin des Plantes* et le *Finistère*, c'était le faubourg Saint-Marceau.

Popincourt, *Montreuil* et les *Quinze-Vingts*, c'était le faubourg Saint-Antoine.

A la section du *Jardin des Plantes* ou des *Sans-Culottes* appartenait Henriot. Dardel, ami du peintre David, et placé par lui au Conservatoire du musée de peinture, figura, jusqu'au moment où la Convention eut le dessus, parmi les défenseurs les plus animés de la Commune.

Les canonniers de Popincourt étaient commandés par un homme de couleur, nommé Delorme, qui périt plus tard pour avoir pris part à l'insurrection de prairial : ce fut lui qui conduisit à l'Hôtel de Ville les canons de la section.

Au nombre des partisans influents de la Commune, dans la section de *Montreuil*, était Cietti, peintre très-habile dans la composition des arabesques, et qui avait embelli de paysages charmants les papiers de nos meilleures manufactures. Il allait payer de sa vie son attachement à Robespierre.

Nous avons inscrit sur la liste des sections qui appuyèrent d'abord la Commune celle des *Quinze-Vingts;* et, en effet, elle envoya des commissaires à l'Hôtel de Ville, et ces commissaires prêtèrent serment. Toutefois la mission qu'ils avaient reçue se bornait à déclarer que les citoyens du faubourg Saint-Antoine s'étaient levés en masse et ne connaissaient que la République une et indivisible.

Il y eut des sections, celle de l'*Indivisibilité*, par exemple, dont l'attitude resta longtemps indécise. D'autres, comme celle de *Guillaume Tell*, se mirent à la fois en rapport avec le gouvernement, pour lui faire connaître les arrêtés de l'Hôtel de Ville, et avec le club des Jacobins, pour l'inviter à soutenir la Commune.

En chaque section, il y avait, outre l'assemblée générale, un « comité civil » et un « comité révolutionnaire. » La conduite de ces comités fut loin d'être uniforme. Dans certains quartiers, le « comité civil » prit un parti, et le « comité révolutionnaire » le parti opposé; ou bien encore, on vit les comités réunis d'une section suivre la Commune, tandis que l'assemblée générale se déclarait en faveur de la Convention. Et cet antagonisme de sentiments éclata même où l'on devait le moins s'attendre à le rencontrer. Courtois dit expressément que le comité civil des *Gravilliers* « ne se décida à reconnaître la Convention comme centre unique qu'après avoir pressenti l'opinion, et que deux de ses commissaires, par leurs signatures, participèrent aux mouvements des rebelles. »

On peut juger par cet aperçu jusqu'à quel point les forces en lutte se balançaient. Telle était l'autorité morale de Robespierre, que le jour où la Convention voulut le frapper, il se trouva lui faire contre-poids.

Mais ses adversaires avaient sur lui cet avantage qu'aucun scrupule ne les arrêtait.... C'est ce qui décida du succès.

Nous avons laissé l'Assemblée en proie à la frayeur excitée par ces mots de Collot-d'Herbois : « Voici, pour chacun, l'instant de mourir à son poste! » Au plus fort des alarmes, Beaupré avait proposé qu'on nommât une commission de défense : Vouland ne tarda pas à paraître, et, au nom du gouvernement, désigna, pour diriger la défense, Barras, qui, ajouta-t-il, « aura le courage d'accepter. » Barras accepte, en effet, et, sur sa demande, on lui donne six adjoints : Féraud, Fréron, Rovère, Delmas, Bolletti, Léonard Bourdon et Bourdon (de l'Oise).

Barère alors présente, de la part du Comité de salut public, un projet de décret mettant hors la loi quiconque, frappé d'arrestation, se serait soustrait à l'effet du vote. C'est ce moment que Vouland attendait. Déjà son collègue Elie Lacoste était venu annoncer que Robespierre avait été conduit à la Commune, et que les officiers municipaux l'avaient embrassé, traité en frère. Vouland conclut à la mise hors la loi contre Robespierre, comme Élie Lacoste l'avait demandée contre les officiers municipaux; et cette motion est décrétée au milieu des plus vifs applaudissements.

Tout allait désormais dépendre des sections. Barère avait dit : « Les sections s'assemblent : c'est à elles que nous devons nous adresser; » et il n'avait pas cru pouvoir dissimuler que « quelques-unes étaient égarées ou gagnées par des intrigues communales : » de ce côté se tourna l'effort des adjoints de Barras.

Quant à la nature des moyens employés, comment en parler sans dégoût? A la section qui avait pris le nom de Marat et voué une sorte de culte à sa mémoire, Léonard Bourdon courut dire « qu'incessamment les précieux restes du martyr Marat allaient être transférés au Panthéon, ce qui n'avait été jusqu'alors retardé que par la basse jalousie de Robespierre. » Dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, l'on répandit le bruit que Robespierre avait été arrêté pour complot royaliste. On affirmait mensongèrement que Lescot-Fleuriot était le fils d'un *noble autrichien;* comme si cette circonstance, à la supposer vraie, eût constitué un crime! Mais quoi! Lepelletier Saint-Fargeau était noble, lui aussi, ce qui n'empêchait pas son buste, que ce même Lescot-Fleuriot avait sculpté, de figurer, dans la Convention, à coté de celui de Brutus! Ce qu'il y eut de plus horrible, ce fut la fable d'un cachet à fleur de lis qu'on prétendit avoir trouvé chez Robespierre.

Quelque absurde que soit une calomnie, elle ne l'est jamais assez pour échouer entièrement, si elle est lancée avec assurance. Et puis, dans cette formule : SONT MIS HORS LA LOI, il y avait une sorte de puissance mystérieuse que beaucoup d'esprits n'étaient point préparés encore à braver. Quelques-unes des sections qui avaient pris parti pour la Commune s'en détachèrent lorsqu'elles se virent face à face avec la Convention en la personne des représentants du peuple, ses délégués. Mais il y en eut qui, jusqu'à la dernière extrémité, restèrent fidèles à la cause des victimes de thermidor : ce furent les sections du *Contrat-Social*, de *Chalier*, du *Jardin des Plantes* et de l'*Observatoire*.

La section des *Piques*, dans le rayon de laquelle était la maison de Duplay, ne se rassembla qu'à deux heures du matin, ayant probablement attendu jusqu'alors qu'on lui montrât la signature de Robespierre, qui, comme on le verra plus bas, refusa de la donner.

Vers minuit, Barras et Fréron, qui n'avaient d'abord songé qu'à prémunir la Convention contre le danger d'une attaque, se rendent au Comité de salut public. Ils en traversent les salles silencieuses et faiblement éclairées. Dans celle où, le lendemain matin, Robespierre fut porté sur une civière toute rouge de son sang, Billaud-Varenne était couché par terre sur un matelas, seul et sombre, les yeux fixés au plafond. In-

formé du plan défensif de Barras, il le désapprouva. « C'est à la Commune qu'il fallait marcher, dit-il; elle devrait être déjà cernée. Vous laissez à la Commune et à Robespierre le temps de nous égorger. »

Barras et Fréron se dirigent aussitôt vers l'Assemblée, où leur présence est accueillie avec transport. Le premier annonce qu'il vient de parcourir Paris, et que « le peuple est à la hauteur de la liberté. » Le second déclare que quinze cents hommes gardent le pont Neuf, que la nouvelle de la mise hors la loi de Henriot a vivement ébranlé les canonniers répandus sur la place de Grève, et qu'il faut marcher droit à la Maison Commune. Tallien, qui occupe en ce moment le fauteuil, invite ses collègues à partir sur-le-champ, « afin que le soleil ne se lève pas avant que la tête des conspirateurs soit tombée. » On applaudit, et les représentants désignés sortent, emportant le décret qui ordonne l'investissement de la Commune.

Là étaient arrivés successivement Saint-Just et Le Bas, tirés de leurs prisons respectives, le premier par un officier municipal, le second par deux administrateurs de police. Couthon



EXÉCUTION DE ROBESPIERRE, DE SAINT-JUST, ETC.

ne fut retiré de la Bourbe qu'à une heure après minuit. Inquiet de son absence prolongée, Robespierre jeune lui avait écrit une lettre qu'il fit signer à son frère et à Saint-Just; on la trouva sur Couthon lorsqu'il fut arrêté; la voici : « Couthon, tous les patriotes sont arrêtés; le peuple tout entier est levé; ce serait le trahir que de ne pas te rendre avec nous à la Commune, où nous sommes actuellement. » Couthon, qui ne pouvait se traîner, n'hésita pas un instant, il se fit porter où l'attendaient ses amis et la mort.

Les détails de la scène qui eut lieu dès qu'il parut à l'Hôtel de Ville nous ont été conservés par H. G. Dulac, espion des Comités, et conséquemment peu suspect de partialité envers leurs victimes :

« La place de Grève était couverte d'hommes, de baïonnettes, de piques et de canons. Je traversai tout, ayant à ma main ma carte de citoyen, et m'annonçant comme envoyé de ma section. Les deux Robespierre étaient, l'un à côté du président Lescot-Fleuriot, l'autre auprès de Payan, agent national. Couthon y fut porté un instant après; et, ce qui est à remarquer, c'est qu'il était encore suivi de son gendarme. En arrivant, il fut embrassé par Robespierre, et ils passèrent dans la chambre à côté, où je pénétrai. Là, le premier mot

que j'entendis de Couthon fut : « Il faut tout de suite écrire « aux armées. » Robespierre dit : « Au nom de qui? » Couthon : « Mais au nom de la Convention. N'est-elle pas toujours où « nous sommes? Le reste n'est qu'une poignée de factieux, « que la force armée que nous avons va dissiper et dont elle « fera justice. » Ici, Robespierre sembla réfléchir un peu; il se baissa à l'oreille de son frère; ensuite il dit : « Mon avis « est qu'on écrive *au nom du peuple français.* »

« Au nom de qui? » Mot sublime, dans la circonstance! De pareilles hésitations perdent un homme, mais l'immortalisent. Au milieu des canons et des piques, au bruit du tocsin, quand le succès ne relevait plus que de la FORCE, Robespierre ne pensait qu'à sauver l'idée du DROIT.

Pour ce qui est de la réponse de Couthon, en admettant même qu'elle n'ait subi aucune altération défavorable dans un récit qui est celui d'un ennemi, elle montre combien les chefs du parti robespierriste attachaient d'importance à distinguer entre l'Assemblée et ce qui à leurs yeux n'était qu'une faction, ne voulant à aucun prix pousser à la révolte contre le principe de la souveraineté du peuple, sur lequel la Convention reposait. Cette préoccupation ressort vivement des termes d'une invitation que Le Bas adressa, dans ces heures mémorables, à Labretêche, commandant du camp des Sablons. Le Bas exerçait sur ce qu'on appelait « l'École de Mars » une influence considérable. Eh bien! tout l'usage qu'il consentit à en faire consista dans une lettre où le nom de la Convention n'était pas prononcé, et dans laquelle, « sans dire à Labretêche de faire marcher les jeunes élèves au secours de ses amis, il lui inspirait de ne faire aucun mouvement contraire. » La lettre était conçue en ces termes : « Un complot affreux vient d'éclater. Je suis au nombre des représentants fidèles que les conspirateurs ont fait arrêter. Mes soupçons sur la destination du camp sont réalisés : c'est à toi de t'opposer à ce que l'on ne l'abuse pas au point de s'égorger lui-même en marchant sous les étendards des traîtres. Le peuple t'observe; il est déterminé à se sauver : songe à lui être fidèle. »

La nuit était descendue sur Paris; et, à mesure qu'elle s'avançait, les chances de la Commune allaient diminuant, tant par l'effet des calomnies répandues contre Robespierre que par suite du pouvoir attaché à ces mots sacramentels : « La Commune est hors la loi! » Ce pouvoir était si grand, que le décret ayant été lu à ceux qui assistaient aux délibérations de l'Hôtel de Ville, et Payan s'étant avisé d'ajouter artificieusement au texte : « et le peuple des tribunes, » les assistants, loin de faire éclater l'indignation sur laquelle Payan avait compté, furent saisis d'épouvante et prirent la fuite.

Si, pour vaincre, il eût suffi de l'activité et de l'audace que déployèrent Coffinhal, Payan et Lescot-Fleuriot, la Commune l'eût très-probablement emporté. Ils firent sonner le tocsin, éclairer l'Hôtel de Ville, arrêter les administrateurs suspects; ils envoyèrent des émissaires dans toutes les sections; ils ordonnèrent des patrouilles dans tous les quartiers; ils mandèrent les Jacobins; ils appelèrent aux armes.

Mais une sanction qui leur eût été nécessaire leur manqua.

Nous avons eu sous les yeux l'original d'une proclamation adressée à la section des *Piques*, celle de Robespierre. Jamais manuscrit ne présenta un aspect plus tragique. Il nous semble le voir encore. L'écriture a quelque chose d'emporté. Le papier est taché de sang. Sur ce papier, un appel à l'insurrection : « Courage, patriotes de la section des *Piques!* la liberté triomphe. Déjà ceux que leur fermeté a rendus formidables aux traîtres sont en liberté. Partout le peuple se montre digne de son caractère. Le point de réunion est à la Commune, où le brave Henriot exécutera les ordres du comité d'exécution créé pour sauver la patrie. »

Suivent les signatures : Legrand, Louvet, Payan, Lerebours, Ro....

Quelle révélation et quel drame dans ce mot inachevé! Il raconte que Robespierre, pressé par ceux qui l'entouraient, au nom de leur salut commun, de signer la guerre civile, la mort de la Convention, le renversement d'un principe, se sentit troublé jusqu'au fond de l'âme, prit la plume, commença, et, sa conscience protestant, ne put continuer.

Cependant les troupes conventionnelles, que Barras avait divisées en deux colonnes, s'avançaient à la lueur des torches, et des agents de l'Assemblée lisaient la proclamation, votée par elle, aux canonniers qui couvraient la place de Grève. Ceux-ci, que Henriot laissait sans direction, n'avaient plus leur première ardeur; fatigués d'attendre, découragés, ils cèdent peu à peu aux sollicitations des émissaires de la Convention, et un à un, deux à deux, se retirent; si bien qu'en peu de temps la place resta presque déserte. Henriot sortit, le sabre à la main, sans chapeau, suivi de deux aides de camp, de trois officiers municipaux, et criant avec rage : « Comment! est-il bien possible que ces scélérats de canonniers, qui m'ont sauvé la vie il y a cinq heures, m'abandonnent ainsi? » Les troupes conventionnelles avançaient, avançaient toujours.

Des deux colonnes placées sous le commandement de Barras, lui-même conduisait la première le long de la rue Saint-Honoré, pour aller, en traversant les rues Saint-Denis et Saint-Martin, investir les derrières de l'Hôtel de Ville. La seconde, composée principalement des forces de la section des *Gravilliers*, unie à la section des *Arcis*, avait à sa tête Léonard Bourdon, et suivait les quais. On juge du désordre que jetèrent à l'Hôtel de Ville la désertion des canonniers et l'approche d'un péril désormais inévitable.

Profitant de la confusion, et de ce que la route est libre, un gendarme nommé Méda, qui avait servi dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et qu'à cause de cela ses camarades avaient surnommé *Veto*, se glisse furtivement dans les escaliers de l'hôtel de ville, remplis en cet instant d'une foule de gens éperdus, pénètre dans la salle du Conseil en se disant *ordonnance secrète*, parvient jusqu'à la porte du secrétariat, frappe, et, à l'aide du même mensonge, se fait ouvrir. L'assassin portait deux pistolets cachés dans sa chemise. Au milieu d'une cinquantaine d'hommes qui paraissaient fort agités, il reconnaît celui que ses yeux cherchent. Robespierre était assis dans un fauteuil, le coude gauche appuyé sur ses genoux, et la tête reposant sur sa main gauche. L'assassin vise à la poitrine, mais la balle atteint Robespierre au niveau de la bouche et lui casse la mâchoire. Les assistants, saisis d'horreur, se dispersent. Quelques-uns s'enfoncent dans un escalier dérobé, emportant Couthon. L'assassin prend un flambeau, court après eux, et, le vent ayant éteint sa lumière, tire au hasard son second coup de pistolet, lequel blesse à la jambe un de ceux qui portaient le paralytique.

A la vue de son frère étendu par terre, couvert de sang, Robespierre jeune s'était livré aux transports de la plus violente douleur; il implorait la mort : n'ayant point d'armes pour se la donner, il monte sur le rebord d'une des croisées de l'hôtel de ville, tenant ses souliers à la main, et s'élance sur la pointe de la première baïonnette qu'il aperçoit au-dessous de lui. On le releva affreusement mutilé, mais respirant encore.

Quand Léonard Bourdon, suivi des siens, fut aux portes de l'hôtel de ville, le bruit des deux coups de pistolet tirés dans l'intérieur lui faisant croire à de grands préparatifs de

défense, il hésita, et songeait à cerner l'édifice. Dulac, mieux instruit de l'état des choses, entra aussitôt, accompagné des plus ardents, et ce fut lui qui arrêta Saint-Just et Dumas. S'il faut en croire son récit qui, à côté de circonstances vraies, contient beaucoup de mensonges, Saint-Just était armé d'un couteau, qu'il remit sans résistance, et Dumas, caché dans une autre pièce, sous la table auprès de laquelle Robespierre était étendu, Dumas tenait à la main un flacon d'eau de mélisse des Carmes, que l'espion des Comités lui arracha, craignant que ce ne fût du poison. Quant à Le Bas, dont la jeune femme était accouchée depuis six semaines d'un fils, depuis membre de l'Institut, il venait de se brûler la cervelle. Léonard Bourdon occupa l'hôtel de ville, quand il n'y avait plus qu'à laver le sang, ramasser les blessés et faire enlever les morts. Il était environ deux heures du matin.

Peu de temps après, les Jacobins, inébranlables dans leur attachement à Robespierre, envoyaient à la Commune, dont ils ignoraient le sort, une députation chargée de « veiller avec elle au salut de la patrie. » Mais tout alors était terminé. Legendre parut, le pistolet au poing, fit évacuer la salle, en ferma les portes, et mit les clés dans sa poche. La contre-révolution était là.

On trouva, réfugié dans une petite cour de la Commune et à moitié mort, Henriot, que Coffinhal, furieux, avait jeté par la fenêtre. Lui s'échappa, et parvint à se cacher, pendant trois jours, dans une île de la Seine, l'île des Cygnes.

Couthon, blessé à la tête, était gisant sur le quai Pelletier. On l'accablait d'outrages. Quelques-uns disant : « A quoi bon laisser ici cette voirie? Il faut la jeter à la rivière ; » l'infortuné leur fit remarquer qu'il n'était pas mort.

Robespierre jeune avait été transporté sur une chaise au Comité civil de la section de la Maison Commune. Presque mourant, il rassembla ce qui lui restait de forces pour déclarer que, s'il s'était précipité d'une des croisées de l'hôtel de ville, c'était parce qu'il ne voulait pas tomber vivant au pouvoir des conspirateurs; que ni lui ni son frère n'avaient un instant manqué à leur devoir envers la Convention ; qu'il était sans reproche; que Collot ne désirait pas le bien de son pays; que Carnot lui paraissait un conspirateur.... Il s'interrompit, son état ne lui permettant pas de continuer. Après un intervalle de repos, interrogé une seconde fois, il dit qu'il regrettait d'avoir été arraché de la Force; qu'on lui avait rendu là un bien mauvais service; que, dans sa prison, il avait attendu la mort avec la sérénité d'un homme libre ; qu'à la Commune, il avait parlé pour la Convention, et contre les conspirateurs qui la trompaient.... Il ne put en dire davantage.... Quoiqu'il n'eût plus qu'un souffle de vie, l'ordre exprès fut envoyé par Barras de le transporter, « en quelque état qu'il pût être, » au Comité de sûreté générale ; il fallut obéir.

Pendant ce temps, son frère arrivait à l'entrée de la Convention, porté par quelques hommes du peuple, dont les uns lui tenaient la tête et les autres les pieds. Ceux-ci recommandaient à leurs compagnons de lui tenir la tête aussi élevée que possible, craignant que le blessé n'expirât dans leurs bras. Au bas du grand escalier, l'affluence de ceux qui venaient repaître leurs yeux du spectacle d'un ennemi abattu força le cortége de s'arrêter un instant, et les outrages commencèrent. L'un disait : *Ne voilà-t-il pas un beau roi?* » Un autre : « *Quand ce serait le corps de César, pourquoi ne l'avoir pas jeté à la voirie?* » Et ces lâches appelaient lâche un homme qui avait mieux aimé mourir que s'armer contre cette Convention qu'eux-mêmes, la veille encore, l'accusaient de vouloir égorger! Quand le cortége se trouva aux portes de l'Assemblée, les propres mots du président furent : « Le *lâche* Robespierre est là. Vous ne voulez pas qu'il entre? » Sur quoi, Thuriot déclara que le « cadavre d'un tyran ne pouvait que porter la peste. » On monte donc le fardeau jusque dans une grande salle du Comité. Là on dépose la victime sur une longue table à l'opposé du jour, en lui donnant pour oreiller une boîte remplie de morceaux de pain de munition moisi. Il était sans chapeau et sans cravate ; son habit bleu de ciel entr'ouvert, — le même habit qu'on lui avait vu à la fête de l'Être suprême ! — laissait voir sa chemise ensanglantée; il avait une culotte de nankin, et ses bas, rabattus, retombaient jusque sur ses talons. Il ne remuait pas, mais respirait beaucoup. Il portait souvent la main au sommet de sa tête; de temps en temps, les muscles frontaux se rapprochaient, et son front devenait tout ridé. A cela seul, on devinait l'excès de ses souffrances; car pas un accent douloureux ne lui échappa. Elle l'élevait au-dessus des douleurs du corps, cette âme qu'il avait proclamée immortelle. On entra pour le voir, et les outrages recommencèrent. L'un disait : « *Sire, Votre Majesté souffre?* » Un autre : « *Eh bien, il me semble que tu as perdu la parole.* » Lui, les regardait fixement.

Furent amenés par des gendarmes, Saint-Just, Dumas, Payan ; et à peine les eut-on conduits dans l'embrasure d'une croisée, où ils s'assirent en silence, que des misérables, faisant écarter les personnages qui cachaient Robespierre à ses amis, s'écrièrent : *Retirez-vous donc! qu'ils voient leur roi dormir sur une table comme un homme.* » Saint-Just avança la tête; et son visage, plein de sérénité jusqu'alors, exprima le déchirement de son cœur. Dumas paraissait absorbé dans une rêverie profonde. Payan avait un air moqueur et souriait amèrement. Les regards de Saint-Just étant tombés sur l'acte constitutionnel, affiché dans la salle, il dit : « Voilà pourtant mon ouvrage.... et le gouvernement révolutionnaire aussi.... » Il murmura encore quelques paroles, mais si bas, que le gendarme, qui était à côté de lui, put seul l'entendre.

« Vers quatre heures du matin, l'on s'aperçut » que Robespierre tenait un petit sac de peau blanche sur lequel étaient écrits ces mots : « *Au grand Monarque! Lecourt, fourbisseur du roi et de ses troupes, rue Saint-Honoré, près celle des Poulies, à Paris.* » Comme il n'avait pas de linge pour retirer le sang caillé qui sortait de sa bouche, on lui avait glissé artificieusement dans la main ce sac, dont l'apparence était celle d'un fourreau de pistolet, afin d'éloigner la supposition d'un assassinat, en accréditant celle d'une tentative de suicide; et l'on avait eu soin de choisir l'inscription la plus propre à entretenir l'idée qu'on n'avait renversé le chef des Jacobins que parce qu'il visait à se faire roi!...

Vers six heures, Élie Lacoste entre et ordonne que l'on conduise les captifs à la Conciergerie. Puis, se tournant vers un chirurgien qu'on venait d'amener : « Pansez bien Robespierre pour le mettre en état d'être puni. »

Le pansement eut lieu avec tout le soin désiré. On lève le blessé sur son séant; on lui lave la figure ; on lui enfonce dans la bouche plusieurs tampons de linge pour pomper le sang dont elle était remplie; et enfin le chirurgien applique sur la plaie un morceau de charpie que maintient un bandeau passé autour du menton ; tout cela, au milieu des ricanements et des insultes. Lorsqu'on lui noua le bandeau au-dessus du front, un des assistants s'écria : « *Voilà qu'on met le diadème à Sa Majesté!* » Son intelligence veillait, et il entendait ces choses! mais — bien qu'il lui restât la force de parler, — il se tut, se contentant de regarder les insulteurs d'un œil calme, pensif et fixe.

Durant cette agonie sans exemple, supportée avec un stoïcisme dont l'antiquité elle-même ne fournit pas de modèle, qui sait quelles pensées occupèrent cet indomptable esprit? S'interrogea-t-il sur la loi, effroyablement mystérieuse, qui, depuis l'origine du monde, couronne les artisans de l'iniquité, et ne réserve que tortures aux serviteurs de la justice? La veille, il s'était écrié : « Quel homme défendit jamais impunément les droits de l'humanité? » Et voilà qu'à son tour il montait de la dignité d'apôtre à celle de martyr : puisa-t-il dans cette idée quelque motif sublime de consolation, et la constance? Cette foi au progrès qui a épuisé tant de dévouements, ouvert tant d'abîmes et fait tant de crucifiés, lui fut-elle, contre l'inénarrable amertume d'une mort qui renfermait mille morts, une ressource souveraine? Ah! il dut avoir, en tout cas, la morne certitude que, cette fois encore, le peuple allait reprendre l'ancien fardeau. Un fait saisissant prouve qu'il eut une très-claire intuition du mouvement en sens inverse que sa chute annonçait et déterminait : une des personnes présentes lui ayant prêté aide dans un moment où il se baissait avec effort et portait ses mains au jarret, comme pour relever ses bas, il témoigna sa gratitude en reprenant un mot qui était d'une autre époque, qu'on ne prononçait plus depuis longtemps, qu'on avait presque oublié; il dit d'une voix douce : « Je vous remercie, MONSIEUR. »

Défenseur des pauvres, il avait vécu pauvre : on ne trouva chez lui qu'un assignat de cinquante livres, et des mandats de l'Assemblée constituante pour son indemnité de représentant, qu'il avait négligé de toucher.

Lorsqu'ils l'eurent « bien pansé, » conformément aux recommandations d'Élie Lacoste, rien ne s'opposant plus à ce qu'on le guillotinât, ils le transportèrent à la Conciergerie. Mais il y avait une difficulté. Un décret voulait que l'identité des individus hors la loi fût constatée en présence des membres de la municipalité; or, ici, la municipalité en masse était hors la loi. Fouquier-Tinville fit part à la Convention de son embarras, et l'Assemblée, qu'on avait vue jusqu'alors étrangère à ces détails sinistres, trancha la question en déléguant des commissaires pour certifier que les hommes qu'on allait tuer, au nom de la Révolution, étaient bien Robespierre et Saint-Just!

L'échafaud fut dressé sur la place de la Révolution, par mesure spéciale. Le long de la route que les charrettes avaient à parcourir, les fenêtres avaient été louées à des prix fabuleux; des femmes du « grand monde, » en habits de fête, s'y pressaient, radieuses et souriantes. On avait appelé dans les rues l'immonde foule des « aboyeurs et des aboyeuses de guillotine; » mais les artisans et les ouvriers n'étaient pas là.

Les charrettes parurent; elles contenaient vingt et un condamnés. Dans la première étaient Couthon, Henriot, et, à côté de Robespierre, les restes mutilés et sanglants de son frère, qui mourait pour lui! Saint-Just, toujours calme, s'entretenait avec ses pensées. Le cadavre de Le Bas suivait. Sur le passage de Robespierre, que les gendarmes montraient de la pointe de leurs sabres, on criait : « A mort le tyran! » et l'homme qui poussait ce cri avec le plus de fureur, c'était Carrier!

Devant cette même maison de Duplay, dont Robespierre avait fait fermer les volets, le 21 janvier 1793, quand Louis XVI passa, et, le 5 avril 1794, quand passa Camille, des mégères firent arrêter les charrettes et dansèrent en rond tout autour. Pour compléter la scène, on avait posté là un enfant avec un seau rempli de sang de bœuf : lorsque Robespierre atteignit la demeure où étaient son père et sa mère adoptifs, la famille de son choix et sa fiancée, l'enfant trempa un balai dans le sang et en lança quelques gouttes contre la maison. Impassible jusqu'alors, la victime tressaillit et ferma les yeux.

Une femme s'approcha, criant : « Va, scélérat, descends aux enfers avec les malédictions de toutes les épouses et de toutes les mères de famille. » Mais toutes les mères de famille ne le maudissaient pas : témoin cette jeune fermière qui, apprenant la fin de la grande tragédie, au moment où elle tenait son fils sur ses genoux, fut prise d'un tel saisissement, qu'elle laissa tomber son doux fardeau, et, les mains levées vers le ciel : *O qu'os nes finit pol bounheur del paouré pople. On a tuat o quel que l'aimabo tant.* — « Oh! c'en est fait du bonheur du pauvre peuple; on a tué celui qui l'aimait tant. »

Les vaincus moururent sans protester, sans se plaindre ni du sort ni des hommes, courageusement et simplement. De ceux que contenait la première charrette, seul Robespierre était en état de se mouvoir : il monta, inaidé, les marches de l'échafaud. Quand il fut sur la plate-forme de la guillotine, le bourreau, royaliste exalté, lui ayant arraché, d'un mouvement brusque et barbare, l'appareil qui couvrait ses blessures, l'excès imprévu de la douleur lui fit pousser un cri perçant. C'était le cri de ce pauvre peuple dont parlait la paysanne, c'était le cri de ces millions d'infortunés qu'on allait ramener aux carrières. Le couperet s'abaissa, et, pour longtemps, tout fut dit.



LIVRE TREIZIÈME

CHAPITRE I

CONTRE-RÉVOLUTION



Le 9 thermidor marque la fin d'une période historique aussi imposante que terrible, et le commencement d'une période tout à fait distincte. Mais comme la seconde sert à éclairer d'un jour très-vif la sombre grandeur de la première, nous poursuivrons notre récit. Seulement, nous hâterons le pas.

Robespierre étant devenu, grâce à la calomnie, secondée par les dehors d'un pouvoir qu'il ne possédait pas, le bouc émissaire de la Révolution, sa chute fut saluée par beaucoup comme la clôture du régime de la Terreur. Pour mieux vouer sa mémoire à l'exécration publique et faire bénir leur triomphe, les vainqueurs, tout en se réservant de continuer le Terrorisme pour leur propre compte, s'étudièrent à donner au nom de Robespierre, mort, un son effrayant. Ils trépignèrent sur la cendre de cet homme qu'ils venaient d'assassiner. Insultant jusqu'à son tombeau, ils lui composèrent l'épitaphe suivante :

PASSANT, QUI QUE TU SOIS, NE PLEURE PAS MON SORT
SI JE VIVAIS, TU SERAIS MORT.

La Terreur, pourtant, était loin de toucher à son terme, et le contraire ne sera que trop prouvé. Mais il est très-vrai qu'elle n'était plus possible que revêtue d'autres formes et

mise au service d'autres idées. La guillotine était un ressort qu'on avait usé à force de le tendre. Elle avait d'abord épouvanté, puis fait horreur; maintenant, elle ennuyait. Le temps était venu où le couperet allait être remplacé par le poignard, et la décollation en place publique, par l'assassinat en pleine rue. La Terreur blanche préparait son entrée. Quant à la Terreur rouge, il était dans la nature des choses qu'elle finît par la défaite de Robespierre, comme elle aurait fini par sa victoire.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de ce grand événement ne produisit point l'unanimité de transports joyeux qu'ont affirmée, en présence des vaincus réduits au silence, tant d'écrivains salariés, dominés ou inspirés par les Thermidoriens unis aux royalistes.

Les faubourgs, mornes d'abord, manifestèrent bientôt une vague inquiétude. Suivant la forte expression d'un auteur du temps, Dussault, peu suspect de sympathies ultra-révolutionnaires, « la confiance s'égara, sans trouver où se reposer. Le peuple avait des vapeurs. »

Généralement parlant, les royalistes tressaillirent de bonheur: cela devait être; et cependant, même parmi eux, on en vit qui se demandaient avec effroi ce qui résulterait d'une victoire qui sauvait Fouché, couronnait Tallien, partageait le pouvoir entre Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, et arrachait à Carrier des hurlements de joie. En province, partout où Robespierre jeune et Couthon avaient passé, on se disait à mi-voix, dans les rangs de ceux que troublait l'image du bourreau : « Qu'allons-nous devenir? Nos malheurs ne sont pas finis puisqu'il nous reste encore des parents, des amis, et que MM. Robespierre sont morts. » « Et cette crainte, ajoute Charles Nodier, n'était pas sans motif; car le parti de Robespierre venait d'être immolé par le parti de la Terreur. »

L'allégresse fut et dut être extrême dans les prisons, à cause du fameux mot que le Comité de sûreté générale avait eu soin d'y faire circuler : « *C'est Robespierre qui le veut,* » et parce que le 9 thermidor ne pouvait manquer d'apporter à la situation un changement quelconque. Et toutefois, là, non plus, l'impression sur tous ne fut point la même. Ceux d'entre les prisonniers qui connaissaient le mieux les hommes et les choses avaient toujours compté sur le triomphe de Robespierre pour leur salut: ceux-là, tout d'abord, furent consternés. Mais il n'est point douteux que, par la majorité des détenus, le 9 thermidor fut salué comme un signal de délivrance. Le dernier coup de hache à peine donné, des commissaires obligeants s'étaient hâtés de porter aux prisons, sous la doublure de leurs chapeaux, — tant ils craignaient encore le parti terrassé, — les journaux qui contenaient la nouvelle. Dans une prison, des jeunes gens, inquiets de l'agitation environnante, montent au plus haut de l'édifice, et, promenant leurs regards de tous côtés, aperçoivent une femme qui, après avoir montré une *robe* et une *pierre*, faisait sur son cou un signe expressif: ils comprirent.

Chez les nations étrangères et ennemies, il y eut étonnement d'abord, puis satisfaction mêlée de dédain et d'espoir. Robespierre l'avait pris avec elles sur un ton de dignité et de hauteur qui avait beaucoup contribué à le grandir à leurs yeux. Au fond, elles le regardaient comme le seul homme capable de consolider la Révolution. Lui par terre, elles crurent la France à la veille d'entrer dans une période de désordre et de confusion qui la livrerait à leurs coups.

Ce qui est certain, c'est que le Terrorisme en France ne songeait nullement à abdiquer. Dès le lendemain du 10 thermidor, Fouquier-Tinville disait à Joly, huissier du Tribunal révolutionnaire : « Le peuple doit être content. La guillotine marche, elle marchera, et cela ira encore mieux.» De son côté, non content de proposer le maintien de Fouquier-Tinville comme accusateur public, Barère s'écriait, dans la séance du 14 thermidor: « La révolution est une plante dont on ne saurait arrêter la végétation sans la faire périr, » et l'on sait en quoi cette végétation consistait, aux yeux d'un homme qui ne s'était jamais fait scrupule de « battre monnaie sur la place de la Révolution, » et qui disait : « La planche de la guillotine n'est qu'un lit un peu plus mal fait qu'un autre. » Peu de temps après, Louchet qui, le premier, avait demandé l'arrestation de Robespierre, tenait le langage que voici, du haut de la tribune de la Convention : « Persuadé que, pour tarir la source de nos troubles intérieurs, il n'est *d'autre moyen que de mettre la Terreur à l'ordre du jour....* » Et comme on l'interrompait par ce cri : La justice! la justice! il ajouta : « J'entends la justice la plus sévère contre le lâche modérantisme.» Il est à remarquer que l'homme qui fit ordonner l'impression de ce discours fut Tallien. Et certes, lui dont le nom faisait frissonner Bordeaux, lui le défenseur de Jourdan *coupe tête*, il était ici dans son rôle; mais, en même temps, combien il donnait raison à cette apostrophe du Girondin Mercier : « Tallien! Tallien! Tu te levas, ainsi qu'un grabataire poltron, quand le feu prend à la paillasse de son lit; tu représentas en comédien dans la tragédie qui finit le règne de Robespierre. »

Et en effet, sous les dominateurs nouveaux, la Terreur ne fit que changer d'objet. La guillotine de M. Louis, qui ne fut que plus tard remplacée par la transportation, cette *guillotine sèche* dont l'abbé Sieyès fournit l'idée, reçut, pendant les premiers jours de la régénération prétendue, son contingent habituel de victimes : soixante-dix le 11 thermidor, et, le 12 thermidor, treize. Il est vrai que, cette fois, c'étaient des révolutionnaires qu'on tuait, au nom de la Révolution! Quand Coffinhal fut conduit au supplice, on lui criait : « Tu n'as pas la parole! » Mais ceux qui avaient la parole maintenant s'en servirent pour comprendre dans l'égorgement en masse de la municipalité un honnête commis expéditionnaire, et un garçon de bureau auxquels on n'avait à reprocher d'autre délit que de s'être trouvés par état en compagnie des municipaux. Les prisons, dont on se hâta de tirer les royalistes, se peuplèrent de patriotes. Duplay, sa femme, son jeune fils, avaient été incarcérés à Sainte-Pélagie dès le soir du 9 thermidor : quelques jours après, la veuve de Lebas et sa sœur aînée furent arrêtées. Deux autres sœurs, alors en Belgique, et même des parents plus éloignés, qui n'avaient jamais connu Robespierre, furent enveloppés dans la proscription. Des mégères de l'ordre rétabli coururent chercher Mme Duplay jusque dans son cachot, où on la trouva étranglée! Certains royalistes, détenus, rentrèrent en prison presque aussitôt qu'ils en furent sortis : témoin la sœur du Vendéen Botidoux, qu'on incarcéra de nouveau, *pour forcer son frère à abandonner le parti des rebelles.* Voilà ce qu'on appelait le retour à la justice et à l'humanité!

Au nombre de ceux que Robespierre entraîna dans sa chute, figurèrent Rossignol, qui s'était conduit si bravement en Vendée, et le peintre David. L'attitude de ce dernier fut misérable. Il s'excusa d'avoir été partisan de Robespierre sur ce que, à l'exemple de beaucoup d'autres, il l'avait cru vertueux. « On ne peut concevoir, ajouta-t-il, jusqu'à quel point ce malheureux m'avait trompé. » Ceci dit le 15 thermidor, et, le 8, David s'était offert à boire la ciguë avec son ami. Maignet fut sur le point d'être arrêté, lui aussi. Son crime était d'avoir été lié avec Couthon, et son accusateur fut Rovère, le même qui ne rougissait pas de dire : « J'ai souvent

caressé le petit chien de Couthon pour gagner les bonnes grâces de son maître »

Triste et singulière mobilité des choses humaines ! Il suffit de quelques jours pour changer complètement la physionomie de l'Assemblée. « Il y avait plus de six mois, écrit Levasseur, que je n'avais siégé au milieu de mes collègues quand je reparus dans la Convention. Son aspect me frappa. Le sommet de la Montagne, où se pressaient naguère les deux tiers des députés, était maintenant dégarni et presque désert. Un grand nombre de ses membres s'étaient rapprochés du Marais, où ils espéraient se faire oublier en se confondant avec la tourbe banale des appuis de tous les partis vainqueurs. D'autres, sans quitter le côté gauche, étaient descendus plus bas, et de leurs bancs nouveaux, comme d'un terrain neutre, ils étudiaient la nouvelle marche de la Révolution. Mais ce qui m'étonna davantage, ce fut de voir Tallien, Legendre, Merlin, Fréron, assis au côté droit. Il régnait dans toute l'Assemblée une grande confusion. Je ne pouvais consulter per-



LES MODÉRÉS EN LIBERTÉ

sonne pour savoir quel parti prendre, au milieu d'une Assemblée que je ne connaissais plus. Il y restait cependant une trentaine de patriotes décidés à donner leur vie pour leurs principes : le véhément Duhem, Ruhl, Ruamps, Bourbotte, Soubrani, et cet intéressant Goujon, dont nous avons eu, depuis, à déplorer la perte : c'est au milieu d'eux que je choisis ma place. »

Les anciens chefs du parti terroriste : Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, Tallien, Fouché, Fréron, Barras, Cambacérès; les Dantonistes, tels que Thuriot, Legendre, Bourdon (de l'Oise), Merlin (de Thionville) ; les Hébertistes, tels qu'André Dumont; d'anciens Montagnards qui, comme Thibaudeau, étaient entrés dans leur période de lassitude, tels furent les éléments hétérogènes dont se composa, le lendemain de la chute de Robespierre, la majorité qu'on nomma *thermidorienne*.

Son premier soin fut de compléter le Comité de salut public, par la nomination de Bréard, Eschasseriaux l'aîné, Laloi, Thuriot, Treilhard, Tallien, et le Comité de sûreté générale, par celle de Legendre, Goupilleau (de Fontenay), Merlin (de Thionville), André Dumont et Bernard (de Saintes). Jean Debry ayant été désigné, on fit observer qu'il ne pouvait faire parti d'aucun Comité, parce qu'il avait protesté contre le 31 mai. Lui, se démit, et personne ne réclama. Le

moment de répudier le 31 mai n'était pas encore venu pour les Thermidoriens; mais ils étaient sur une pente où s'arrêter était impossible; et le mouvement de réaction, une fois commencé, devait, par une loi fatale, les ramener à la Gironde d'abord, puis, au royalisme.

La décision de l'Assemblée, relativement au Tribunal révolutionnaire, montra la prédominance momentanée de l'élément représenté par les Billaud-Varenne et les Tallien; la loi du 22 prairial fut abolie, mais le Tribunal révolutionnaire, tel qu'il existait avant cette loi, maintenu, les vainqueurs voulant bien détruire tout ce qui était l'œuvre particulière des vaincus, mais non se désarmer. Le sceptre d'airain de la Terreur ne fut donc pas brisé; seulement, comme il convenait de le faire passer en d'autres mains, on applaudit à ce cri de Fréron : « Je demande que Fouquier-Tinville aille cuver dans les enfers le sang qu'il a versé. » Fouquier-Tinville avait toujours été opposé à Robespierre, mais c'était un coup de parti que d'abattre ce personnage odieux, comme complice des victimes du 9 thermidor; il n'en fallut pas davantage. Fouquier-Tinville se vit frappé d'une destitution qui servait une calomnie; il fut même arrêté sur la proposition de Turreau, dont le tour allait bientôt venir, la logique inexorable de la situation étant désormais que les révolutionnaires fussent dévorés les uns après les autres, les uns par les autres; et c'est ce dont une proposition de Lecointre vint de bonne heure les avertir.

De tous les ennemis de Robespierre, Lecointre avait été certainement le plus sincère. Prompt à suivre les impulsions de son cœur, dont son intelligence n'était ni assez ferme ni assez éclairée pour régler les battements, les calculs de la politique lui étaient étrangers. Il s'était étonné de voir prendre place parmi ceux qui, le 9 thermidor, avaient tant crié à la tyrannie, des hommes tels que Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère, Vadier. Sa conscience lui disait que les personnages vraiment comptables de l'affreux mois de messidor étaient les dépositaires du pouvoir pendant cette période sombre. Il résolut donc de les accuser en face, sans prendre conseil que de lui-même. Le 12 fructidor (29 août), il paraît soudain à la tribune, et déclare que, par pièces authentiques et par témoins, il est en mesure de prouver la culpabilité de Billaud-Varenne, de Collot-d'Herbois, de Barère, comme membres du Comité de salut public, et de Vadier, Amar, Vouland, David, comme membres du Comité de sûreté générale. Il donna ensuite lecture de vingt-six chefs d'accusation contre les hommes qu'il avait nommés.

Tous les regards se fixèrent sur les membres que Lecointre dénonçait. Le long maniement du pouvoir imprimait à leur attitude quelque chose de singulièrement hautain. La dissimulation était peinte sur leur visage en traits qu'y avaient gravés l'habitude et la nécessité du mystère. Leur teint flétri témoignait des ravages d'un travail excessif et nocturne. Leurs yeux caves brillaient d'une sorte d'éclat sinistre ; et cependant, aux efforts visibles qu'ils faisaient pour adoucir leur contenance, on devinait déjà que leur fortune touchait à son terme. Il n'était pas jusqu'à Billaud-Varenne qui, en ce moment, ne tâchât de donner à sa voix tranchante une inflexion plus moelleuse, et plus de sérénité à son front pâle.

Si Lecointre n'avait eu le malheur d'avoir un extérieur et une physionomie ridicules, peut-être sa dénonciation eût-elle produit quelque effet; mais, même dans ce cas, il est peu probable qu'elle eût emporté un vote fatal aux accusés. L'heure du déclin avait sonné pour eux, non celle de la mort, et beaucoup, parmi les Montagnards défectionnaires, s'intéressaient à leur destinée, de peur d'avoir plus tard à la partager. De là une agitation qui prit un instant des proportions tragiques. Goujon anathématisa l'esprit de discorde; Cambon fit observer rudement que « si les Comités étaient criminels, criminelle aussi devait être l'Assemblée qui, chaque mois et unanimement, avait prorogé leurs pouvoirs. » Billaud-Varenne, avec plus d'adresse que de dignité, s'était abrité derrière le souvenir de sa conduite au 9 thermidor. Vadier se montra tout à coup à la tribune, un pistolet à la main, prêt, disait-il, à se faire sauter la cervelle en cas de vote hostile. La réaction connaissait encore si peu toute l'étendue de ses forces, qu'elle hésita; les révolutionnaires de nuances diverses firent faisceau, et l'Assemblée décréta que, « rejetant avec la plus profonde indignation » la dénonciation de Lecointre, elle passait à l'ordre du jour.

Mais l'ordre du jour, bien que motivé d'une manière en apparence péremptoire, ne faisait, après tout, qu'écarter une accusation qui voulait être approfondie, même dans l'intérêt des membres dénoncés. La Convention rapporta donc son décret le lendemain, et Lecointre fut sommé de produire les pièces dont il se prétendait armé. C'est ce qu'il fit; et comment aurait-il pu s'acquitter de cette tâche, sans donner à d'autres que ceux qu'il désignait la conscience d'un prochain péril, sans éveiller mille noires conjectures, sans mettre en question tout le passé révolutionnaire? Un effroyable orage éclata sur la tête de l'orateur. Il fut injurié, vilipendé, et son accusation repoussée solennellement comme calomnieuse. Il avait ressemblé, en cette occasion, à « un canonnier qui, ayant mis le feu à la pièce avant que la manœuvre fût terminée, aurait blessé ses camarades. » Mais son acte d'accusation a surnagé, et il constitue, avec les pièces à l'appui, un document historique d'une importance décisive; la justification des vaincus de thermidor est là.

Un événement inattendu et susceptible d'interprétations funestes vint ajouter à l'agitation que ces débats produisirent parmi le peuple. Le 14 fructidor (31 août), à sept heures et demie du matin, la poudrerie de Grenelle sauta. Un grand coup, suivi de plusieurs autres très-éclatants, annonça l'explosion, et l'on ressentit au loin comme un tremblement de terre. Ce fut un spectacle émouvant que celui de toutes ces fenêtres qui, s'ouvrant tout à coup, laissèrent voir des milliers de visages pâles d'effroi. D'où venait le bruit? La réponse, c'était une immense colonne de fumée qui s'élevait du côté du couchant. A neuf heures, des cadavres furent aperçus, qu'on ramenait sur des brancards. Des femmes éplorées, courant çà et là, remplissaient la rue de Grenelle-Saint-Germain. Le désastre fut effroyable. Autour du magasin, ce n'était qu'un amas confus de ruines. Des maraîchers avaient là leurs maisons; elles semblaient être descendues sous terre. Les remparts du champ de Mars furent en partie renversés; tous les arbres des environs apparaissaient blancs de poussière, plusieurs étaient fendus du haut en bas. Sur des monceaux de pierres, on trouva des lambeaux de chair humaine, des têtes broyées. On eût dit un vomissement du Vésuve. Mercier, qui nous a légué ce tableau, s'écrie : « O Paris, que de coups divers et ténébreux t'ont portés les ennemis de ta splendeur! »

L'opinion populaire fut que cet horrible événement, où soixante personnes périrent et où beaucoup d'autres furent blessées, n'était pas l'ouvrage du hasard, et ce qui confirmait les soupçons, c'était l'incendie de l'Abbaye, qui, par une coïncidence effroyable, se trouvait avoir précédé immédiatement l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

Le 15 fructidor (1er septembre), Treilhard vint annoncer à la Convention que les membres du Comité de salut public



MADAME RÉCAMIER

avaient tiré au sort pour savoir quels seraient les trois d'entre eux qui seraient remplacés, et que le sort avait désigné Carnot, Lindet, Barère. « Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne, ajouta-t-il, donnent leur démission. » Montant aussitôt à la tribune, Collot expliqua que son collègue et lui se retiraient : d'abord, parce qu'un trop long séjour des mêmes membres dans les Comités pouvait être dangereux pour la liberté publique ; ensuite, parce que la partie du travail dont ils avaient été chargés jusqu'alors passant à d'autres, leur présence au pouvoir devenait inutile. La déclaration suivante de Tallien étonna : « Si la présence d'un homme dans un Comité peut être une pierre d'achoppement, il doit se condamner à une espèce d'ostracisme. » Et il conclut par l'offre de sa démission : sacrifice qui ne lui était point demandé, mais qu'on accepta.

Il y avait conséquemment quatre membres à élire : le choix de l'Assemblée tomba sur Delmas, Cochon de l'Apparent, Fourcroy et Merlin (de Douai).

Ces choix accusaient vivement les deux traits caractéristiques du parti thermidorien · haine de Robespierre et amour de la Terreur. Delmas, en effet, avait été l'adjoint de Barras, au 9 thermidor; Cochon de l'Apparent était l'un des deux commissaires en mission à Valenciennes, lorsque cette ville capitula, capitulation que Robespierre avait flétrie en termes si fiers; Fourcroy, le chimiste, avait été président des Jacobins, dont on le regardait comme un des membres les plus fougueux, et l'on se rappelait que, blâmé de son silence à la Convention, il s'était excusé sur ses travaux, « qui nourrissaient le sans-culotte son père et les sans-culottes ses sœurs. » Quant à Merlin (de Douai), c'était lui qui avait fait adopter la division du tribunal révolutionnaire en quatre sections, et indiqué le mode d'exécution de la loi des suspects; il était le légiste de la Terreur.

Le renouvellement du Comité de sûreté générale suivit celui du Comité de salut public. Les trois membres manquants, Jagot, David, Lavicomterie, et les quatre membres sortants, Élie Lacoste, Vouland, Vadier, Moyse Bayle, furent remplacés par Bourdon (de l'Oise), Colombel, Meaulle, Clausel, Mathieu, Montmayou et Lesage Senault.

Pendant ce temps, une agitation très-vive régnait au club des Jacobins; des adresses, envoyées de presque tous les points de la France, leur montraient les contre-révolutionnaires déjà ivres d'orgueil, les patriotes dénoncés ou persécutés, l'ère des vengeances prête à s'ouvrir, et le terrorisme invoqué, non plus comme moyen de défendre la Révolution, mais comme moyen d'en finir avec elle. Le 23 fructidor (9 septembre), le secrétaire chargé de lire la correspondance, prononça, au moment d'en donner communication, ces mots, où l'histoire de la situation était contenue : « Je vais vous déchirer le cœur en vous apprenant que les patriotes sont opprimés dans toutes les parties de la France. » Il fallait, ou résister énergiquement, ou périr. Les Jacobins ne voulurent point périr sans combattre. La décision par laquelle, le 17 fructidor (3 septembre), ils chassèrent de leur sein Lecointre, Tallien et Fréron, indiquait assez qu'entre eux et les Thermidoriens il n'y avait plus de possible qu'une lutte à mort. Tallien et Fréron, à la sortie du club d'où l'on venait de les exclure, s'étant jetés dans les bras l'un de l'autre, cette scène inattendue fut signalée comme la preuve d'un concert sinistre. Les deux partis se mirent à aiguiser leurs armes.

Si, parmi celles qu'ils pouvaient employer, les Jacobins avaient admis l'assassinat politique, grande eût été leur folie, et il était absurde de les en supposer capables, après tant de discours enflammés dont leur club avait retenti contre ceux qui avaient recours à des tentatives semblables. Mais cette considération n'arrêta pas leurs ennemis. Le 23 fructidor (10 septembre), vers minuit, un coup de pistolet ayant été tiré sur Tallien, les Thermidoriens se répandirent en clameurs menaçantes. Tallien avait été blessé à l'épaule, mais très-légèrement. Pour quel motif? Mystère. Et l'assassin? Disparu. Il eût donc été d'équité stricte d'attendre, avant d'accuser, le résultat d'une enquête. Mais non : à peine la Convention est-elle informée de l'événement, que Merlin (de Thionville) se lève et désigne les Jacobins comme les auteurs du meurtre. Son discours se terminait par cette violente apostrophe : « Peuple, si tu veux conserver la Convention, arme-toi de ta puissance, et la loi à la main, fonds sur ce repaire de brigands. »

Dussault, collègue de Merlin (de Thionville), dit de lui que « c'était un Hercule dans les mains duquel on surprenait quelquefois un fuseau à la place d'une massue ; » mais ses services militaires, sa réputation méritée de bravoure, et la rude franchise de son éloquence n'étaient pas sans lui donner de l'influence sur la majorité. Cependant son appel au « peuple, » au peuple de Tallien et de Fréron, parut prématuré, même aux plus ardents. Entre les Jacobins et les Thermidoriens, la masse de la Convention en était encore à chercher sa route, et, quant aux meneurs de la réaction, ils craignaient, en précipitant le mouvement, de le compromettre.

C'est ce qui explique l'accueil fait par l'Assemblée à une adresse des Jacobins dont l'objet était d'obtenir, d'abord qu'on chassât du Panthéon les cendres de Mirabeau ; ensuite, qu'on y transférât la dépouille mortelle de Marat. Cette translation fut décrétée le 26 fructidor (12 septembre). Qui le croirait? Fréron fut le premier à faire bruit de son culte pour la mémoire de Marat. Il venait de reprendre son journal, l'*Orateur du peuple*, ce journal monstrueux qui, après avoir servi tant de fureurs, allait fournir un porte-voix à des fureurs toutes contraires. Or, de même qu'il s'était couvert du nom de Marat pour enfiévrer la Révolution, de même il se couvrait aujourd'hui de ce nom pour la détruire. Attaqué par Granet et Moyse Bayle sur sa conduite à Toulon, il leur reprocha comme le plus noir des crimes d'avoir écrit contre Marat. Et quelques jours auparavant, il avait demandé la liberté indéfinie de la presse.

La cérémonie de la translation des cendres de l'*Ami du peuple* cadra, aux termes du décret, avec « la fête du dernier jour sans-culottide. » On se rappelle avec quelle singulière prescience Marat avait prédit qu'un jour on porterait sa poussière au Panthéon, et quel cri profond lui avait arraché l'idée d'honneurs où son génie sombre devinait d'avance un outrage : « J'aimerais mieux ne jamais mourir ! » Quel autre cri, plus terrible, n'eût-il pas poussé — si, pour un instant, il lui eût été donné de revivre — en voyant la comédie de son immortalité jouée par ces Thermidoriens qui, moins de cinq mois après, firent ou laissèrent jeter son buste dans un égout ! Mais la réaction comprenait la nécessité de régler sa marche. Les choses se firent donc avec une pompe extraordinaire. Le char traversa Paris, ombragé de quatorze drapeaux destinés aux quatorze armées de la République. En tête s'avançaient d'un pas solennel les sociétés populaires ; puis venaient les diverses autorités constituées ; puis, les élèves de l'École de Mars. La Convention en corps suivait le char, entourée d'un ruban tricolore que portaient des vieillards et des enfants. A trois heures et demie, le cortége arrivait au Panthéon ; et le journal officiel du moment termine le tableau de la cérémonie par ces mots : « Tandis qu'on descendait du

char le cercueil de Marat, on rejetait du temple, par une porte latérale, les restes impurs du royaliste Mirabeau. »

Ce fut vers ce temps que Robert Lindet mit sous les yeux de la Convention, dans un grave et noble rapport, le tableau de tout ce que le Comité de salut public avait accompli de prodiges. On le couvrit d'applaudissements, tant il y avait de grandeurs dans ce passé que, cependant, on allait clore!

Et en effet, le brûlant foyer d'où la vie révolutionnaire, après s'y être concentrée, avait rayonné si puissamment, était alors à la veille de s'éteindre sous les pieds de la *Jeunesse dorée de Fréron*.

Commis-marchands, garçons de magasin, clercs d'avoué ou de notaire, enfants perdus de la noblesse, jeunes libertins, voilà de quels éléments se composaient ces troupes légères de la contre-révolution connues sous le nom de *Jeunesse dorée :* étrange assemblage de frivolité et de violence, de mœurs efféminées et d'entraînements farouches. Nous aurons à décrire plus loin d'une manière complète cette ligue des héros de cabaret avec les héros de boudoir : à l'époque où nous sommes, ils ne faisaient encore que paraître sur la scène, et on les distinguait à leurs cadenettes poudrées, à leurs cravates vertes, aux collets noirs de leurs habits.

Leur journal, c'était l'*Orateur du peuple*, feuille frénétique où ils allaient prendre leur mot d'ordre, espèce de cor sauvage qui sonnait la chasse aux hommes; et leur oracle, c'était Fréron, que sa rage, en changeant d'objet, avait désigné à leurs sympathies. Car Fréron était resté, en passant d'un camp à l'autre, l'énergumène dont le Midi se souvenait en frissonnant. Au nom de la Terreur, il avait démoli l'Hôtel de ville de Marseille; et au nom de la modération, il demanda qu'on abolît l'Hôtel de ville de Paris. Il appelait Marat son *divin maître*, et cela en soufflant la flamme des passions qui se préparaient à traîner Marat aux gémonies.

L'histoire des Thermidoriens est pleine de traits pareils. C'est ainsi que, le 20 vendémiaire (11 octobre), ils portèrent en grande pompe au Panthéon les cendres de ce Jean-Jacques dont Robespierre n'avait cessé d'avoir les livres ouverts sur sa table. Ils mettaient le maître au rang des dieux mortels, après avoir assassiné le disciple!

En réalité, jamais position ne fut plus fausse que la leur; ils avaient contre eux la logique même de leur défection, logique formidable qui menait droit au châtiment des Terroristes de la Révolution par ceux de la contre-révolution. Et bien vainement auraient-ils espéré se soustraire à la nécessité de se frapper en frappant un à un leurs anciens complices. La réaction à laquelle ils s'étaient livrés voulait des gages, et les voulait sanglants.

Carrier fut la première tête qu'elle demanda. La lui accorder, les Thermidoriens ne le pouvaient qu'à la condition de flétrir leur politique passée. La lui refuser, ils ne le pouvaient qu'à la condition d'affronter les passions que le 9 thermidor avait déchaînées. Ils s'abandonnèrent au courant, les malheureux, n'ayant plus même le choix des abîmes!

Et en effet, le 22 vendémiaire (13 octobre), quatorze membres de l'ancien Comité révolutionnaire de Nantes ayant été traduits en justice, leur procès avait mis au jour un ensemble de forfaits tels, que Paris s'était cru en présence d'une révélation de l'enfer. Nous les avons racontés déjà. Et quel homme devait-on en rendre principalement comptable? Si l'on interrogeait les accusés sur ce point, leur réponse était : C'est Carrier qui l'a voulu; c'est Carrier qui l'a ordonné; que Carrier vienne ici nous démentir, s'il l'ose! Carrier! cria l'auditoire. Carrier! répéta tout Paris; et le bruit de ce nom sinistre se prolongeant d'écho en écho, la Convention, à son tour, cria : Carrier! Carrier!

Le 8 brumaire (29 octobre), elle avait décidé, sur la proposition de Tallien, que toute dénonciation contre un représentant du peuple serait renvoyée aux Comités de salut public, de sûreté générale et de législation, et qu'en cas d'affirmative, une commission serait désignée pour l'examen et le rapport des faits. Cette mesure, qui donnait la minorité à dévorer aux meneurs de la majorité, et que Lejeune baptisa de son vrai nom, *Chambre ardente*, fut aussitôt appliquée à Carrier, qu'on plaça sous une surveillance active, de peur qu'il ne prît la fuite.

Les Jacobins grondèrent, moins par intérêt pour Carrier, que parce que le gouffre, une fois ouvert, menaçait d'engloutir d'autres coupables, et pêle-mêle avec eux, une nouvelle série de victimes. Ces plaintes hâtèrent une catastrophe prévue.

La révolution siégeant encore au club des Jacobins, il était naturel qu'il devînt le point de mire de Fréron et de la Jeunesse dorée. Après le 9 thermidor, les vainqueurs s'étaient vus un instant maîtres du club des Jacobins; mais leur domination n'avait pu s'y maintenir. De là l'établissement d'une société rivale, à Clichy. Les contre-révolutionnaires y furent reçus à bras ouverts par les Thermidoriens, au nombre desquels les anciens amis de Danton; et de cette alliance adultère il résulta que, bientôt, l'esprit du club de Clichy ne différa point de celui qui régnait à Coblentz.

Mais la réaction sentait bien qu'il lui serait interdit de dormir, aussi longtemps que les Jacobins veilleraient. Dans leur séance du 13 brumaire (3 novembre), Billaud-Varenne avait prononcé ce mot, qui produisit dans Paris une sensation immense : « Le lion n'est pas mort. » La destruction du club fameux fut jurée.

Le 18 brumaire (8 novembre), la Jeunesse dorée s'ameute, part du Palais-Royal, cloaque où fermentaient en ce temps-là tous les genres de corruption, et court assiéger les Jacobins. Ceux-ci, pris à l'improviste, se défendent néanmoins avec vigueur; ils font des sorties comme dans une place de guerre. Les assaillants étaient venus, les poches pleines de pierres; en outre, ils étaient armés de ce bâton court et plombé qui, depuis, fit partie intégrante du costume à la mode. Accablés par la supériorité du nombre, jointe à la soudaineté de l'attaque, les membres du club succombent; des enfants et des femmes, mêlés parmi eux, sont indignement assommés; on brise les portes, on enlève les serrures; des représentants du peuple, accourus pour rétablir l'ordre, sont frappés à leur tour. Duroy, l'un d'eux, qui ne faisait point partie de la société, raconta, le lendemain, à la Convention, sur le ton de l'indignation la plus profonde, qu'il avait été témoin de ce spectacle ignoble; qu'il avait reçu la première nouvelle de ces violences d'une femme rencontrée par lui à quelque distance de là, et dont le visage était tout en sang; qu'il avait vu des membres du club sortir au milieu des huées et couverts de boue; enfin, que les patrouilles passaient et repassaient sans rien empêcher.

La joie fut grande dans les salons de l'ancienne noblesse, ceux qu'on nommait les *salons dorés*. Il y en eut qui se hâtèrent d'illuminer. Les vainqueurs firent acte de puissance, en fouettant des femmes dans les rues : lâcheté où le libertinage trouvait son compte. Les uns coururent les cafés, donnant l'exemple de boire à l'extermination des *Jacoquins;* et ce fut sur l'air de la *Carmagnole*, que les autres exécutèrent des rondes joyeuses, dans les jardins, pour mieux fêter la défaite du sans-culottisme. L'enthousiasme de Fréron était au com-

ble. Il annonça triomphalement que la gaieté française allait renaître, et en donna pour preuve l'idée émise par quelques citoyens de « brûler en public un beau lion de paille, portant une crinière semblable à la perruque de Billaud-Varenne. »

Les Comités avaient eu hâte de faire mettre les scellés sur la salle des Jacobins, sous prétexte que des rassemblements se formaient dans les environs; Rewbell demanda que les séances fussent suspendues. La clôture du club n'ayant point tardé à être prononcée par les Comités, la Convention, que les Thermidoriens dominaient en attendant que ce fût le tour des royalistes, n'hésita pas à confirmer l'arrêté. Environ dix mois plus tard, à l'étranger s'informant du lieu où les Jacobins avaient siégé, on répondait : « Ah! c'est le *marché du 9 thermidor* que vous voulez voir? » Les Thermidoriens avaient effectivement obtenu un décret, pour effacer jusqu'à ce nom de *Jacobins* qui les accablait du souvenir de leur passé. Vaine ressource! Le nom et le souvenir resteront unis à jamais sur les tables d'airain de l'histoire.

A partir de ce moment, la réaction se précipita. Chaque jour ajoutait aux symptômes par où se révélaient les conséquences du 9 thermidor. Au théâtre, on n'applaudissait plus les mêmes passages. Les hymnes patriotiques ne retentissaient plus que de loin en loin. Si, apercevant au coin d'une rue la foule rassemblée autour d'un chanteur, vous approchiez, dans l'espoir d'entendre la *Marseillaise*, ce qui frappait votre oreille, c'était la romance de *Mont-Jourdain*.

Non que l'âme du peuple fût soudainement devenue incapable de vibrer; mais l'impulsion manquait, ou pour mieux dire, elle tendait maintenant à s'exercer en sens inverse. L'ère des *salons dorés* commençait. L'austérité des mœurs républicaines et le viril enthousiasme qu'elles avaient enfanté faisant place peu à peu à des goûts d'élégance raffinée et à des influences de boudoir, la mode élevait des trônes à la beauté, sans lui demander compte de son emploi, et à l'esprit, sans l'interroger sur ses desseins. Mme de Staël, Mme Récamier, s'essayaient à porter le sceptre qu'avaient tenu avant la Révolution et sous l'empire d'autres pensées, Mme Geoffrin et Mlle L'Espinasse. Les royalistes, qui, tout bas, appelaient Mme Tallien *Notre-Dame de Septembre*, l'appelaient tout haut *Notre-Dame de Thermidor*. Et ces déesses du moment, attirant autour d'elles, à force de regards humides et de paroles emmiellées, les rudes nourrissons de la liberté militante, la corruption monarchique se glissait partout inaperçue. Une fois admis dans l'Olympe où les jeux, les ris et les grâces ourdissaient leurs légers complots, les révolutionnaires étaient à demi perdus. Au contact des gens de l'ancien régime, les plébéiens dont l'esprit était faible s'enivraient à leur insu du sentiment trompeur de leur importance accrue, tout entiers au charme des séductions dont on les entourait, et se doutant peu que, dès qu'ils avaient le dos tourné, on faisait des gorges chaudes de leur vanité prise au piége. Même les plus fermes cédaient insensiblement à la contagion. Une jolie femme venait-elle à lancer contre la Révolution un mot cruel enveloppé dans un doux sourire, ils tremblaient de paraître ridicules en se fâchant. Et c'est ainsi que, de l'aveu de Thibaudeau, « le parti républicain éprouva beaucoup de défections; que les uns firent des concessions, et que les autres se vendirent entièrement au royalisme. »

Tel était l'état des esprits, lorsque, le 21 brumaire (11 novembre), Romme lut à la Convention un rapport qui concluait à la mise en accusation de Carrier.

La défense de cet homme de sang fut habile et ferme. « Ce procès, dit-il, est celui de Charette contre les vainqueurs de la Vendée. » Tirant avantage de la précaution qu'il avait prise de donner de vive voix ses ordres meurtriers, il défia qu'on produisît, revêtu de sa signature, l'ordre de noyer des femmes et des enfants. Des atrocités commises par les Vendéens, il dressa un tableau à faire dresser les cheveux. Il se rejeta sur ce qu'une situation sans exemple dans l'histoire avait eu de pressant, d'irrésistible et de fatal. La pâleur dut monter au visage de Tallien, de Fouché, de Fréron, lorsque, de cette voix qui avait si souvent commandé à la mort, il s'écria : « Entendez vous donc mettre en cause « tous les députés en mission? »

Quoique rapporteur contre Carrier, Romme, le rigide et honnête Romme, eut la loyauté de déclarer que la loi en vertu de laquelle existait la commission qui l'avait choisi pour organe était de celles qui aisément se transforment en *poignards*. Il dit que, parmi les faits allégués, il avait trouvé des choses contradictoires, évidemment calomnieuses. Il opina pour que désormais nul ne fût reçu à poursuivre un représentant du peuple d'accusations anonymes, et se plaignit qu'on lui eût envoyé des dénonciations non signées, partant sans valeur, puisque la moralité des dénonciateurs restait un mystère. Cette probité courageuse excita des applaudissements, elle provoqua aussi des murmures; et Pierret ne rougit pas de crier à l'orateur à qui sa conscience prescrivait d'être juste envers tous, à tout prix : « *Romme, tu te conduis lâchement!* » La séance se termina par un décret qui permettait à l'accusé de rester chez lui sous la garde de quatre gendarmes.

Plusieurs séances furent consacrées à l'examen de la conduite de Carrier. Dans celle du 29 brumaire (19 novembre), on lut une adresse de la commune de Nantes qui lui imputait d'avoir fait périr jusqu'à des enfants qu'il nommait des *louveteaux*. Dans une autre séance, il prononça ces mots qui retentirent comme une cloche funéraire : « Il n'y avait pas une seule famille patriote qui n'eût à pleurer un père, un fils, une épouse, une sœur, un ami. Les massacres de Machecoul et de Saumur étaient récents. On entendait encore les cris des femmes suspendues par les pieds sur des brasiers ardents, et les gémissements des hommes à qui les brigands avaient crevé les yeux et coupé les oreilles. L'air semblait retentir encore des chants civiques de vingt mille martyrs de la liberté, qui avaient répété *Vive la République!* au milieu des tortures. Comment l'humanité, morte dans ces crises terribles, eût-elle pu faire entendre sa voix? »

Bourbotte fut le seul qui osa défendre Carrier. Encore ne le défendit-il que faiblement. Mais cet abandon n'ôta rien à Carrier de son audace. S'il était coupable, que d'autres avaient perdu le droit de le condamner! Un terrible mot de lui fut celui-ci : « *Tout ici est coupable, tout jusqu'à la sonnette du président.* »

Le 5 frimaire (25 novembre), Carrier fut décrété d'accusation. L'avant-veille, un membre de l'Assemblée ayant insisté pour la production de preuves matérielles, Legendre, qui occupait le fauteuil, s'était élancé à la tribune, et, frémissant, s'était écrié : « Des preuves matérielles? Eh bien! faites refluer la Loire à Paris; faites amener les bateaux à soupape; faites venir les morts, ils sont en assez grand nombre pour cacher les vivants! »

Il était nuit lorsque le domicile de Carrier fut envahi : on le trouva couché! Le décret lui est lu, et on l'invite à se lever. Il demande alors qu'on lui permette de fermer les rideaux de son lit : l'officier refuse sur ce que la décence ne s'oppose pas à ce qu'un homme s'habille devant d'autres



MADAME TALLIEN

hommes. Lui, se penche vers la ruelle de son lit, saisit de la main droite un pistolet et le porte à sa bouche, mais on eut le temps de le désarmer. Il dit amèrement à l'officier : « Les patriotes ne te pardonneront jamais de m'avoir empêché de me brûler la cervelle. »

Un des résultats de cette invisible logique des choses qui forçait la Convention à punir des excès que ses propres votes avaient, ou encouragés, ou couverts, fut le retour de la Gironde sur la scène politique. Le 18 frimaire (8 décembre), à la suite d'un rapport de Merlin (de Douai), les soixante-treize députés, signataires de la protestation contre le 31 mai, furent rappelés dans l'Assemblée et accueillis par elle avec transport. Ils n'avaient fait qu'affirmer un principe vrai, l'inviolabilité du suffrage universel, loyalement exprimé; et l'on ne pouvait pas leur reprocher à eux d'avoir couru la France, les torches de la guerre civile à la main. Aussi Robespierre les avait-il disputés au minotaure de la Terreur, avec autant de sollicitude que de persévérance.

Mais il y avait loin de leur position à celle des 22 Girondins qui étaient et s'étaient mis sous le coup d'un décret de hors la loi. Ceux-ci avaient soufflé la révolte, pactisé avec les royalistes, poussé les départements contre Paris, et placé la France, déjà envahie, à deux doigts de sa perte. Cependant, les soixante-treize n'étaient pas plutôt réinstallés, que, dans une assemblée particulière, ils demandèrent le rappel des vingt-deux. « Je portai la parole, raconte Mercier; Legendre combattit la proposition, et s'écria : *Je mourrai plutôt à la tribune.* — Eh bien, lui dis-je, tu y mourras! »

L'opposition de Legendre ici avait quelque chose de bien frappant; elle prouvait que les Thermidoriens, les anciens amis de Danton, commençaient à prendre souci de la rapidité du mouvement en arrière qui les entraînait. Au fond, leur demander de voter le rappel des vingt-deux, c'était leur demander de flétrir eux-mêmes un acte auquel ils avaient puissamment concouru, et dont ils s'étaient mille fois vantés comme de leur plus beau titre de gloire. Mais, forts de l'appui que soixante-treize voix leur apportaient, les royalistes masqués et les nouveaux convertis insistèrent. Un compromis eut lieu : le 27 frimaire (17 décembre), Merlin (de Douai), parlant au nom des Comités, proposa de décréter que les députés hors la loi ne pourraient rentrer à la Convention, mais qu'ils ne seraient point inquiétés; c'est ce qui fut adopté, après d'orageux débats, et au milieu d'une violente agitation.

Ainsi, les vingt-deux, au nombre desquels figuraient des hommes tels que Defermon, Pontécoulant, Kervelégan, Henri Larivière, Lanjuinais, étaient déclarés à la fois innocents et coupables; trop innocents pour être poursuivis, et trop coupables pour reprendre leurs siéges de représentants du peuple. A leur égard, suivant l'expression de Levasseur, « les Thermidoriens s'arrogeaient une espèce de droit de grâce royal » La minorité, au contraire, disait : « qu'on leur donne des juges, afin qu'ils soient ou frappés s'ils ont failli, ou réhabilités, dans le cas contraire; » nul doute que ce fût là le langage de la raison et de la justice.

La question, au reste, ne devait pas tarder à être reprise, et il est, dès à présent, facile de prévoir quelle solution les progrès de la réaction lui donnèrent.

Le procès de Carrier avait commencé le 3 frimaire (25 novembre), il se termina le 26 frimaire (16 décembre). L'accusé se réfugia d'abord dans un système de dénégations opiniâtres; mais ceux qui lui avaient servi d'instruments étaient maintenant les premiers à lui demander compte de tout le sang que ses ordres avaient fait couler. Le plus fanatique de ses coaccusés, le créole Goullin, lui cria d'une voix terrible : « Carrier, tu as menti à ta conscience; tu t'obstines à nier des faits authentiques. Imite-moi, sache avouer tous tes torts : sinon tu t'avilis aux yeux du peuple. » Goullin avait droit de parler ainsi, n'ayant rien caché de ce qui le concernait lui-même, et s'étant mis à braver l'échafaud avec un singulier mélange de dédain farouche et de noblesse. En un moment de trouble, il lui était arrivé de promettre la révélation d'un secret de nature à compromettre un des accusés : le lendemain, il déclara que, rendu par la réflexion à son caractère, il ne révélerait rien; qu'il n'entendait pas, en dénonçant un patriote, préparer une jouissance aux aristocrates, et que s'il leur avait donné lieu d'espérer cela de lui, il en demandait pardon à la chose publique. Faisant allusion à ces mots d'une lettre de Hérault de Séchelles à Carrier : « Quand un représentant est en mission, et qu'il frappe, il doit frapper de grands coups et laisser toute la responsabilité aux exécuteurs; il ne doit jamais se compromettre par des mandats écrits! » Goullin ajouta : « Mes fautes sont à moi, et, quoi qu'elles doivent me coûter, je ne serai pas assez lâche pour les déverser sur autrui. Entièrement opposé au système machiavélique d'Hérault de Séchelles, je méprise également, et celui qui le prêcha, et celui qui put le pratiquer. Nul de mes écrits n'est équivoque; j'appelle un chat un chat, et mon vocabulaire n'offre pas pour synonymes le mot *noyade* et le mot *translation.* Toutes mes démarches sont franches, et jamais je n'eus la bassesse d'interposer des victimes entre la justice et moi. Mes actes sont ostensibles : si l'on me juge d'après eux, certes je suis coupable, et j'attends mon sort avec résignation; mais si l'on juge mes intentions, je le dis avec orgueil : je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du peuple, ni celui de la postérité. »

Cette fière attitude de Goullin jetait sur Carrier l'ombre d'un triste contraste : soit qu'il le sentît, ou que l'inutilité de lutter jusqu'au bout contre un ensemble écrasant de témoignages lui apparût, il releva enfin la tête, reconnut qu'en plusieurs circonstances il avait caché la vérité, assura que beaucoup de détails étaient échappés de sa mémoire, et dit qu'on pouvait prendre, si l'on voulait, ses incertitudes pour des aveux.

Sa défense consista en partie dans un épouvantable tableau des cruautés qu'avaient commises les Vendéens.

« Les brigands, dit-il, ont donné les premiers le signal et l'exemple des meurtres, des massacres. A Machecoul, ils hachèrent et mirent en pièces huit cents patriotes; on les enterra, en ne couvrant de terre que leurs corps, et en laissant à découvert les bras et les jambes; on fit assister des femmes au supplice de leurs maris, et on les cloua ensuite toutes vivantes aux portes de leurs maisons.... Le moins barbare des supplices infligés à nos braves défenseurs était de les fusiller ou de les tuer à coups de baïonnette : le plus commun était de les suspendre à des arbres par les pieds, en allumant un brasier sous leur tête, ou de les clouer à des arbres, et de leur enfoncer dans le nez et dans la bouche des cartouches auxquelles on mettait le feu.... Il faut se reporter au temps. Nos frontières envahies du Nord au Midi, — la trahison dans les armées, — Toulon vendu aux Anglais, — Marseille, Lyon, Bordeaux, armés avec tous les départements du Midi, — les départements du Nord-Ouest agités, — la Vendée devenue formidable par ses victoires, — la Bretagne en ébullition, — les côtes, menacées de la descente de trente mille Anglais ou émigrés stationnés devant Jersey et Guernesey, — le Morbihan en rébellion ouverte, — Nantes vivant au jour la journée, désolée par la contagion, entourée de *brigands* qui s'introduisaient dans ses murs, correspondaient avec des

Nantais, en recevaient des armes et des munitions; — dans les prisons, le soulèvement, et une grande conspiration dans la ville.... Faut-il s'étonner si tant de périls d'une part, et, d'autre part, tant d'atrocités ont fait outrer les mesures? » Il termina en ces termes : « Si la justice nationale doit peser sur quelqu'un, qu'elle pèse sur moi seul. »

Le tribunal le condamna à mort, et, avec lui, deux de ses coaccusés, Pinard et Grandmaison. Quant aux autres, les débats avaient révélé une foule de faits tendant à prouver que ces hommes, d'une si grande exaltation politique, avaient des vertus, et même des vertus douces. De la probité sans tache de Bachelier, du patriotisme et de la bienfaisance de Chaux, de l'humanité de Proust, il fut donné des preuves irrécusables. Réal produisit sur l'auditoire une impression profonde lorsque, après avoir passé en revue tous les actes qui déposaient en faveur de la moralité de Goullin, son client, il s'écria : « Sa tête fut exaltée; son cœur est celui d'un patriote pur, d'un homme de bien. » Et l'émotion fut à son comble, quand on vit tout à coup se lever, pâle, tremblant, éperdu, les yeux pleins de larmes, l'accusé Gallon, ami de Goullin, et qu'on entendit ces paroles proférées par une voix qu'étouffaient à demi les sanglots : « Goullin est un honnête homme; c'est mon ami; il a élevé mes enfants; tuez-moi, mais sauvez-le. » Le désespoir de Gallon était tel, qu'il fallut l'entraîner hors de la salle. « Sont-ce là des hommes féroces? » demanda Réal. L'auditoire répondit par des pleurs, et le tribunal par un acquittement.

Mais la réaction exigeait plus de trois victimes expiatoires : de violentes clameurs s'élevèrent du sein de cette faction, de jour en jour plus puissante, dont la *jeunesse dorée* représentait l'esprit, et la Convention fut pressée au point de refuser sa sanction aux acquittements prononcés par le Tribunal révolutionnaire. Un premier décret ordonna l'arrestation provisoire des individus acquittés, et un second les renvoya par devant le Tribunal criminel d'Angers. Du même coup, sur la motion de Merlin (de Douai), l'Assemblée décréta la réorganisation du Tribunal révolutionnaire, et cela dans un sens dont la justice et l'humanité n'eurent qu'à s'applaudir. Le nouveau Tribunal dut se composer de douze juges et de trente jurés; il fut décidé que le jury, ainsi que le Tribunal, serait renouvelé en entier de mois en mois, et le droit de récusation fut formellement reconnu aux accusés. Rien de plus louable que cette dernière mesure, à laquelle, malheureusement, la marche générale de la réaction fut loin de répondre.

Ce fut le 27 frimaire (16 décembre) que Carrier monta sur l'échafaud. Presque sous le couperet, il entendit les sons d'une clarinette qui célébrait sa mort. Il mourut avec un courage dont ses ennemis eux-mêmes ont témoigné, mais qui n'absout pas sa mémoire.

CHAPITRE II

FIN DE LA CAMPAGNE DE 1794



PENDANT ce temps, la République armée poursuivait, d'un irrésistible élan, le cours de ses triomphes.

Avant le 9 thermidor, la Convention, non encore divisée, avait déclaré au monde, avec une fierté toute romaine, qu'elle n'ouvrirait l'oreille à aucune ouverture de paix de la part de quelque nation que ce fût, tant qu'un soldat de cette nation serait sur le sol français; et il arriva effectivement, comme on va le voir, que le fameux Comité de salut public auquel échut l'honneur périlleux de donner suite à cette déclaration, ne fut remplacé que lorsque déjà nos armées étaient sur le sol étranger. Il est certain que les victoires qui consacrèrent l'indépendance nationale étaient remportées, ainsi que le fait remarquer Levasseur, avant le renouvellement du Comité qui, né de l'époque antérieure au 9 thermidor, en représenta l'esprit. La fabuleuse campagne de 1794, dont nous allons achever le tableau, fut le produit de l'impulsion donnée aux armées par cet esprit, terrible mais, héroïque.

Quand, par l'effet de la réaction, et au bout de quelques mois, on le vit s'affaiblir, on put prédire qu'à l'ère des victoires allait succéder celle des combats diplomatiques.

Dans le manuscrit du maréchal Jourdan, qui est sous nos yeux, nous trouvons, relativement au début de la campagne de 1795, ce passage remarquable : « On n'apercevait plus les traces de cette sévère discipline par laquelle l'armée s'était fait admirer dans la campagne précédente. Les soldats se livraient au pillage et à l'insubordination; et les tribunaux militaires, mal organisés, acquittaient les coupables, de peur d'être accusés de *Terrorisme*, qualification justement odieuse, mais qu'un certain parti en était venu à prodiguer indistinctement à tous les hommes énergiques. »

Heureusement, il eût été contraire à la nature des choses que ces résultats se produisissent du jour au lendemain. Il fallut un certain temps à la réaction pour remplacer par une impulsion contraire celle qui avait enfanté tant de prodiges guerriers : là fut le salut de la France.

Douze millions de salpêtre extraits, en neuf mois, d'un sol qui, avant la Révolution, en fournissait à peine un million par année; — quinze fonderies en activité pour la fabrication des bouches à feu en bronze, donnant, comme produit annuel, sept cents pièces; — trente fonderies pour les bouches à feu en fer, donnant treize mille canons par année; — vingt nouvelles manufactures d'armes blanches dirigées d'après des procédés nouveaux; — une immense fabrique d'armes à feu, créée tout à coup dans Paris même, et fournissant chaque année cent quarante mille fusils : plus que toutes les anciennes fabriques ensemble; l'aérostat et le télégraphe mis au service des batailles.... C'est avec ces ressources et quatorze armées que la Révolution française avait défié tous les rois conjurés contre elle. Mais c'eût été trop peu encore si elle n'eût porté en elle la source d'un enthousiasme sacré. Pour oublier qu'ils étaient à jeun, les soldats républicains en marche n'avaient qu'à entonner la *Marseillaise*, et des chroniqueurs anglais rappellent avec admiration que la musique de nos régiments, à une époque où ils manquaient de souliers, était la meilleure musique militaire qu'il y eût en Europe.

Nous avons raconté la bataille de Fleurus : avant de dérouler la brillante chaîne des succès qui, au Nord, suivirent et complétèrent cette victoire, nous ferons, d'un pas rapide, le tour des frontières, en commençant par les Pyrénées occidentales.

Après leur défaite à Saint-Jean de Luz, au commencement de la campagne, les Espagnols, impatients de ramener à eux la victoire, avaient rassemblé au même endroit des forces considérables; mais leur camp ayant été forcé par les républicains français vers la fin de juillet, cet effort n'avait servi qu'à livrer à ceux-ci, outre un grand nombre de prisonniers, quantité de munitions de guerre et des provisions de toute espèce. Ce succès en prépara un second d'un caractère encore plus décisif. Le 14 thermidor (1er août), les Français, dont

le chiffre ne dépassait pas six mille, tombent sur les Espagnols avec tant de furie qu'ils les jettent dans une horrible confusion, et les forcent à abandonner précipitamment leurs magasins, deux cents pièces de canon, et des tentes pour vingt mille hommes. Le soir, les vainqueurs sont devant les murs de Fontarabie, qui se rend aussitôt. Le lendemain, ils s'emparent du port le Passage. Le surlendemain, ils envahissent Saint-Sébastien, et l'occupent le jour suivant. « Ainsi, écrivent des auteurs dont on peut croire le témoignage quand ils saluent la grandeur de la France républicaine, ainsi, les républicains se trouvèrent accomplir en quatre jours ce qui, autrefois, avait demandé plusieurs mois d'opérations laborieuses, coûté la vie à des milliers d'hommes, et mis à une rude épreuve le génie des plus illustres capitaines. »

L'ouvrage d'où ces lignes sont tirées — et nous le citons de préférence parce qu'il fut rédigé par d'implacables ennemis de la Révolution — l'*Annual-Register* ajoute que la prise de Saint-Sébastien réconcilia les habitants avec leur destinée; que des ordres sévères, émanés du gouvernement français, mirent les propriétés des Espagnols à l'abri de toute déprédation, et la religion établie dans le pays à l'abri de toute insulte; que, du reste, les maximes politiques adoptées par la France avaient fait des convertis au delà des Pyrénées, et qu'au changement qui s'était introduit dans les idées du peuple espagnol fut due en partie la rapidité de nos conquêtes. De semblables faits, dans l'histoire de l'humanité, sont un peu plus importants à constater que des marches et contre-marches, et les triomphes de la pensée valent bien ceux de la force!

Au commencement de septembre, un corps de mille Français mettait en déroute six mille Espagnols; la garde wallonne du roi d'Espagne passait volontairement sous le drapeau de la France; et, le 17 octobre, le général Moncey, s'ouvrant l'entrée de la Navarre, s'emparait des belles fonderies d'Orbaïzeta et d'Éguy, estimées trente millions, ainsi que de la mâture royale d'Yraty, qui fut brûlée. Son intention était de poursuivre l'ennemi, de lui livrer bataille sous les murs de Pampelune; mais un ouragan épouvantable, survenant tout à coup, l'arrêta. Une pluie battante, accompagnée de vent et de grêle, en rendant impossible le transport des malades et celui des vivres, détermina la retraite de l'armée sur la Bidassoa, et mit fin, de ce côté, aux opérations de la campagne.

Aux Pyrénées orientales, les Espagnols avaient perdu, dans le fort de Bellegarde, repris par Dugommier, vers le milieu de septembre, la dernière position qu'ils occupassent en France : le moment approchait où les puissances alliées allaient avoir à s'occuper, non plus d'envahir, mais de n'être pas envahies. La bataille de la *Montagne noire*, qui commença le 27 brumaire (17 novembre) et se termina le 30 brumaire (20 novembre), fut l'éclatant exploit qui ouvrit les portes de l'Espagne aux républicains.

Les Espagnols avaient disposé sur une double ligne, depuis Espola jusqu'à Saint-Laurent de la Muga, soixante dix-sept redoutes ou batteries, armées de deux cent cinquante pièces de canon, et présentant un front formidable. De plus, ils avaient pour refuge, en cas de malheur, le camp de Figuières. Le comte de La Union les commandait. Découragé, ce général avait, peu de temps auparavant, demandé sa retraite sans l'obtenir. Le gouvernement espagnol lui-même, frappé des mauvaises dispositions du soldat, s'était montré enclin à reconnaître la République, pourvu qu'elle rendît les deux enfants de Louis XVI et formât au Dauphin un établissement princier dans les provinces limitrophes de l'Espagne : pour toute réponse, le Comité de salut public manda aux représentants en mission sur cette frontière : « Disposez tout et frappez. » Il fut fait ainsi.

Dans la nuit du 26-27 brumaire (16-17 novembre), les colonnes françaises s'ébranlent. Au lieu de porter tout l'effort de l'attaque sur la droite, où l'on avait le plus de chances de succès, Dugommier avait commis la faute d'étendre ses troupes le long d'une ligne parallèle; et c'est ce qui retarda la victoire. L'attaque de gauche, commandée par le général Sauret, fut repoussée, malgré les batteries de gros calibre établies, pour la faciliter, sur la Montagne noire. Au centre, la mort de Dugommier, tué par un obus, jeta dans les opérations une incertitude fâcheuse. Heureusement, à la droite, Augereau battait le général qui lui faisait face, et ce succès préliminaire prépara le succès définitif. Pérignon, nommé sur-le-champ successeur de Dugommier par les représentants, reconnaît la faute commise et prend des dispositions nouvelles. Une circonstance affreuse vint ajouter l'aiguillon de la rage à l'irrésistible impétuosité des Républicains. Les Espagnols avaient miné les redoutes de la Magdeleine et de Salud : le 29 brumaire (19 novembre), ils en sortirent, après avoir préparé, au moyen de mèches dont ils avaient calculé avec précision l'effet lent et inévitable, une explosion de nature à changer soudain ces redoutes en tombeaux. Cette ruse barbare eut le résultat qu'on s'en était promis, mais non sans amener une expiation sanglante. Le lendemain, le signal de l'attaque décisive est donné. L'adjudant Bon, avec ses chasseurs, défile par des sentiers presque impraticables, passe plusieurs fois la Muga, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, gravit la Montagne d'Escaulas sous un feu terrible, enlève à la baïonnette une redoute du centre jugée imprenable; puis, de concert avec le général Guillot, s'élance sur une autre redoute armée de vingt-cinq pièces de canon, celle de Notre-Dame du Roure. La Union, qui était resté à Figuières, accourt au moment où la redoute est assaillie, veut tenter une sortie, et tombe mort. Les Espagnols prirent la fuite. La déroute était au centre, la déroute était à la gauche, la déroute fut partout. Les Français, vainqueurs et furieux, firent un grand carnage, dans lequel périrent enveloppés nombre d'émigrés dont la bravoure venait de se déshonorer au service de l'étranger en armes. Dix mille ennemis, tués ou blessés; huit mille prisonniers, trente pièces de canon enlevées ou recueillies, telle fut cette victoire. Elle étonna les Espagnols et l'Europe, tant les retranchements qu'il s'agissait d'enlever avaient paru propres à défier l'audace des plus intrépides! En revanche, Dugommier était mort. La Convention décréta que le nom de ce noble guerrier serait inscrit sur une colonne dans le Panthéon.

Dans la nuit du 3-4 frimaire (23-24 novembre), le général Pérignon ayant poussé une reconnaissance à Figuières, les acclamations des habitants en faveur des Français attestèrent l'énorme puissance de séduction que portait en elle la Révolution française. Il fallut que la garnison se renfermât dans le fort. Sommée de se rendre, cette garnison, qui ne s'élevait pas à moins de neuf mille quatre cents hommes, remit après deux jours de pourparlers, à un corps à peine deux fois plus nombreux, la place réputée la plus forte de l'Espagne. Au moment où la capitulation venait d'être arrêtée à Pont-de-Moulins, le conventionnel Delbrel demanda à l'un des parlementaires espagnols : « Que vous manquait-il donc pour vous défendre? » — « Cela! » répondit le parlementaire, en mettant la main sur son cœur; — « si j'avais eu sous mes ordres trois mille hommes de vos troupes, vous n'auriez jamais été maîtres du fort. » La vérité est que ce qui manquait aux

Espagnols, peuple brave s'il en fut jamais, c'était, non le cœur, mais la conscience de leur droit. Beaucoup d'entre eux sentaient qu'en combattant pour le despotisme, ils combattaient contre eux-mêmes. Jomini avoue, quoique d'assez mauvaise grâce, que, suivant *quelques-uns*, la capitulation de Figuières fut le résultat de la propagande démocratique française parmi les soldats espagnols.



PÉRIGNON

Après le fort de Figuières, ce fut la ville de Rosas qui succomba. Bâtie sur le bord du golfe auquel elle a donné son nom, elle était entourée seulement d'une double mu-

raille, sans fossé ni chemin couvert; mais une garnison de quatre mille huit cents hommes la défendait, et elle avait l'avantage de pouvoir être ravitaillée et secourue par l'escadre espagnole. Entrepris avec résolution, le siége fut poussé vivement au milieu des frimas et des neiges. Valdès, gouverneur de Figuières, avait été condamné à mort : Izquierdo, gouverneur de Rosas, mérita mieux de son pays; et, si la place finit par être prise, ce ne fut du moins qu'après soixante-dix jours d'une résistance glorieuse.

Le Cabinet de Madrid, atterré, voyait de jour en jour grossir un torrent contre lequel aucune digue ne semblait assez solide; il voulut essayer d'une levée en masse, mais cette tentative échoua misérablement : à la France seule, qu'une grande idée conduisait, l'enthousiasme offrait une ressource suprême.

Aussi la tentative d'une levée en masse ne réussit-elle pas mieux à la Cour de Turin qu'à celle de Madrid. Ce fut tout au plus si, sur cette frontière, les efforts du clergé et les exhortations des moines parvinrent à rassembler, en juillet, une dizaine de mille hommes, qui se dispersèrent au premier choc de quelques régiments républicains. Quel changement, depuis que cette terre d'Italie, engraissée de notre sang, avait reçu le nom de *Cimetière des Français !* Aujourd'hui, rien qui ne présageât un facile triomphe. Le mois de septembre n'avait pas achevé son cours, que déjà Autrichiens et Piémontais étaient réduits à la défensive.

Au nord, pendant ce temps, Pichegru, vers la mer, et Jourdan, vers la Meuse, chassaient devant eux : d'une part, l'armée anglo-hollandaise commandée par le duc d'York et le prince d'Orange; d'autre part, les masses autrichiennes que dirigeait le prince de Cobourg, général en chef des forces coalisées.

Ce dernier, en s'éloignant de Fleurus, avait posté son armée : la gauche, sous le général Beaulieu, à Gembloux; le centre à Mont-Saint-Jean; et la droite, sous le prince d'Orange, à Mons. Quant au duc d'York, la gauche de son armée occupait Tournay, et la droite Oudenarde. De là, la ligne des alliés suivait l'Escaut jusqu'à Gand, où, après la capitulation d'Ypres, Clairfayt s'était retiré.

Pour isoler Clairfayt du duc d'York, et lier l'armée du Nord à celle de Sambre-et-Meuse, Pichegru avait eu l'idée de venir passer l'Escaut à Oudenarde; et déjà ses troupes étaient en mouvement, lorsqu'un ordre du Comité de salut public lui prescrivit de marcher sur Ostende. Il obéit; et Jourdan, craignant que le prince de Cobourg ne profitât de cette circonstance pour appeler à lui les troupes du duc d'York et accabler l'armée de Sambre-et-Meuse, crut devoir s'abstenir d'avancer, jusqu'à ce que l'armée du Nord, abandonnant la direction qu'elle avait prise, se rapprochât. Toutefois, comme il importait de couper toute communication entre les alliés, et les garnisons laissées par eux dans les places en leur pouvoir, Jourdan résolut de déposter de Mons le prince d'Orange.

Kléber, ayant sous ses ordres sa division, celle des généraux Montaigu et Schérer, celle du général Lefebvre et la réserve de cavalerie, fut chargé de conduire l'attaque. Le général ennemi Davidowich étant campé sur les hauteurs de Bracquignies, et le prince d'Orange sur le mont Palissel, Kléber se dispose à attaquer de front le premier, et envoie Schérer et Montaigu contre le second, pendant qu'à la tête de la garnison de Maubeuge, le général Favereau s'approchait de Mons. Ces dispositions eurent un plein succès. Au moment où l'infanterie de Kléber, sous les ordres de Duhem et de Bernadotte, s'ébranlait pour charger Davidowich, ce dernier, que Lefebvre menaçait de tourner, abandonne sa position, et, poursuivi l'épée dans les reins, est contraint de se replier sur Soignies. De leur côté, Montaigu et Schérer s'emparaient du bois d'Havre défendu par une artillerie nombreuse, et, tandis qu'ils gravissaient le mont Palissel, Favereau entrait dans la ville. Forcé sur tous les points, le prince d'Orange s'enfuit en désordre sur Hal, laissant derrière lui deux pièces de canon, plusieurs caissons, un drapeau et près de douze cents prisonniers.

Ceci se passait le 13 messidor (1er juillet), et ce jour-là même Ostende tombait au pouvoir de Pichegru, qui, aussitôt après, marcha sur Gand.

A cette nouvelle, impatient de lier son armée de Sambre-et-Meuse à l'armée du Nord, commandée par Pichegru, Jourdan envoie son aile droite resserrer le général autrichien dans la position de Gembloux, fait prendre à la troisième division de son aile gauche la direction de Nivelle, et donne ordre à Kléber de suivre, avec deux divisions, la grande route de Mons à Bruxelles.

Divers combats partiels, qui ne retardèrent que pour l'ensanglanter la retraite de Cobourg, conduisirent jusqu'aux portes de la capitale du Brabant les Français, partout victorieux. Dès le 21 messidor (9 juillet), le général Leval, chargé de fouiller la forêt de Soignies, vit arriver les magistrats de Bruxelles qui lui venaient apporter les clés de la ville. Jourdan aurait pu y entrer aussitôt; mais, comme les ennemis s'étaient repliés en masse dans une position avantageuse, il jugea plus prudent d'attendre Pichegru. Il craignait, d'ailleurs, qu'un séjour trop prolongé dans une ville telle que Bruxelles ne fît naître parmi ses troupes les mêmes désordres qui s'étaient introduits parmi celles de Dumouriez. Quant à Pichegru, il devança son armée, impatient qu'il était de se montrer dans Bruxelles, où il parut le 22 messidor (10 juillet), sous l'escorte d'un faible détachement. Il se rendit presque immédiatement après à Hal, et ce fut là qu'en présence des commissaires de la Convention, les deux généraux en chef eurent leur première entrevue. On y concerta les mesures politiques à prendre et les opérations militaires à suivre. En ce qui concernait les premières, il fut convenu que, le peuple de Bruxelles ayant toujours résisté à l'ordre de s'armer contre les Français, on traiterait la ville avec ménagement; et en ce qui concernait les secondes, le plan arrêté consista à rejeter les Autrichiens derrière la Meuse, de manière à les séparer des Anglais et des Hollandais, qu'on supposait, avec raison, animés du désir de couvrir, avant tout, les Provinces-Unies. Jourdan fut, en conséquence, chargé de suivre le prince de Cobourg, tandis que Pichegru serrerait de près le duc d'York et le prince d'Orange.

Ce plan fut exécuté avec autant de précision et de rapidité que de bonheur.

Dès le 27 messidor (15 juillet), Pichegru forçait le passage du canal de Louvain, s'emparait de Malines, et obligeait le prince d'Orange à se retirer précipitamment derrière la Nethe; le 29 messidor (17 juillet), les Hollandais étaient en pleine retraite sur Bréda; le 4 thermidor (22 juillet), les Anglais prenaient la même route, et, le lendemain, Pichegru entrait dans Anvers.

D'un autre côté, la gauche de Jourdan, conduite par Kléber, culbutait, près de Louvain, la droite du prince de Cobourg; et, deux jours après, le 29 messidor (17 juillet), le commandant de Namur ouvrait les portes de la forteresse, où les Français trouvèrent cinquante et une pièces de canon et des magasins considérables.

Serré de près, Cobourg repassa la Meuse à Maestricht et

Liége, ne laissant sur la rive gauche que deux corps d'arrière-garde pour couvrir ces deux places.

Une date fameuse marque l'occupation de la seconde. Le 9 thermidor (27 juillet), pendant que la gauche et le centre de l'armée de Jourdan exécutaient un mouvement très-bien conçu et très-bien conduit, le général Hatry, qui marchait sur Liége, chargeait impétueusement les avant-postes ennemis et les culbutait. Liége aimait la France républicaine, et elle le prouva en cette occasion. Au moment où les Autrichiens battaient en retraite, le peuple s'ameute et leur barre le passage, d'où il résulta que trois cents d'entre eux restèrent prisonniers. Le général autrichien, furieux, fit lancer sur la ville une telle quantité



BERNADOTTE

d'obus, qu'elle eût été entièrement détruite si Jourdan ne l'eût sauvée en menaçant le prince de Cobourg de brûler, par manière de représailles, toutes les propriétés des généraux autrichiens en Belgique.

C'est vers cette époque que Cobourg fut rappelé par l'empereur d'Autriche. Il avait un partisan zélé dans le ministre Thugut, mais un adversaire puissant dans l'Angleterre, qui voulait l'armée aux mains de l'archiduc Charles, avec Clairfayt et Beaulieu pour conseils. Son crédit, miné par les insinuations du comte Spencer, ne put résister à l'impression produite par ses revers; Thugut dut l'abandonner, et Clairfayt le remplaça dans le commandement en chef de l'armée impériale.

Pendant ce temps, le Comité de salut public s'était activement occupé des moyens de reconquérir celles de nos places

encore au pouvoir de l'ennemi, c'est-à-dire Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes et Condé.

Le mouvement général qui avait poussé nos troupes en avant n'avait pu s'exécuter sans laisser à l'ennemi le temps et l'occasion de s'approvisionner dans les places qu'il occupait, en ravageant le plat pays et en prenant aux campagnes environnantes grains, fourrages et bestiaux. De là, impossibilité de les recouvrer sans réunir des munitions énormes qui manquaient, et sans détacher des troupes considérables de la masse armée qui avait à balayer les frontières, ce qui, en l'affaiblissant, risquait de la compromettre. Même en supposant que ces places se fussent rendues, après un siége d'une durée ordinaire, en quel état nous seraient-elles revenues? Démantelées; de sorte que, la frontière restant ouverte, il eût suffi d'une défaite pour remettre en question l'indépendance du territoire.

En de pareilles conjonctures, le Comité de salut public pensa « qu'il fallait, en frappant l'ennemi de terreur, l'obliger à se dessaisir de nos possessions, où, vu l'éloignement et l'abandon de ses armées, il ne pouvait plus se considérer que comme un voleur détaché de sa bande. » Ces considérations déterminèrent le fameux décret du 16 messidor (4 juillet). En voici le texte :

« Toutes les troupes des tyrans coalisés renfermées dans les places du territoire français envahies par l'ennemi sur la frontière du nord, et qui ne se seront pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur en aura été faite par les généraux de la République, ne seront admises à aucune capitulation et seront passées au fil de l'épée. »

Il est à remarquer que, sur l'esprit qui dicta ce décret inhumain, le langage de Barère, dans la séance du 16 messidor, fut tout autre que celui de Carnot trois mois plus tard. Dans son rapport du 1er vendémiaire (22 septembre), Carnot dit, en s'adressant à la majorité, alors thermidorienne : « La grande latitude que vous aviez laissée à votre Comité sur le mode d'exécution des mesures militaires, lui donnait la facilité de diriger l'effet de celle-ci. Il savait que *ce n'était pas un décret de carnage que vous aviez voulu rendre.* » Mais Barère, à qui le Comité de salut public avait confié le rapport du décret proposé, qu'avait-il dit à la Convention le 16 messidor (4 juillet)? Il avait prononcé ces paroles pleines de sang, et qui, bien qu'à l'adresse des ennemis de l'intérieur, figuraient comme venant à l'appui des conclusions du rapport : « Transigez : ils vous attaqueront demain, et vous massacreront sans pitié. *Non, non; que les ennemis périssent. Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.* »

Restait à savoir si la générosité du soldat français ne mettrait pas obstacle à l'exécution d'une mesure vraiment sauvage, et c'est ce qui ne tarda point à paraître.

A peine le décret rendu, les représentants du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse avaient reçu l'ordre de le faire notifier aux villes de Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes et Condé. En même temps, il avait été décidé qu'un corps de trente mille hommes, tiré des forces disponibles des divisions de droite de l'armée du Nord et des garnisons de Maubeuge, Avesnes, Cambrai et Douai, serait chargé, sous le commandement du général Schérer, de la réduction des quatre places. Le 23 messidor (11 juillet), Jourdan écrivait à Schérer :

« Tu as connaissance, mon camarade, du décret de la Convention. Tu voudras donc bien le signifier à la garnison de Landrecies, *lorsque tu seras en mesure d'appuyer la sommation par de bonnes batteries.* »

C'était sauver au commandant de Landrecies l'horrible alternative, ou d'exposer la garnison à un égorgement en masse, ou de se déshonorer par une capitulation trop hâtive. Coup hardi de la part de Jourdan! Car l'ordre du Comité de salut public de sommer les quatre places à la fois et sur-le-champ était formel. Schérer, garanti par la lettre qui vient d'être citée, crut pouvoir retarder la formidable notification jusqu'au 28 messidor (16 juillet), jour où les batteries se trouvèrent en état d'intimider le canon de la place; et elle se rendit à discrétion, avant l'expiration du délai fatal.

Après cette conquête, Schérer se porta sur Le Quesnoy. La tranchée ayant été ouverte le 7 thermidor (25 juillet), et les batteries ayant commencé à tirer le 13 thermidor (31 juillet), ce fut le 16 seulement que Schérer, s'apercevant que le feu des assiégés était fort affaibli, leur signifia le décret de la Convention. Très-noble et très-belle fut la réponse du commandant : « Une nation n'a pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre nation. » Les assiégeants reprirent donc leurs travaux, et les poussèrent avec tant de vivacité, que le commandant de la ville frissonna à la vue de l'abîme qui s'ouvrait.... Le 24 thermidor (11 août), il envoie comme parlementaires à Schérer deux officiers et un tambour : le général français refuse de les recevoir. Nouvelle députation, et, cette fois, suppliante. Le commandant offrait de se rendre à discrétion; il assurait avoir regardé le décret notifié comme une simple sommation, accompagnée des menaces ordinaires en pareil cas; il demandait grâce pour ses soldats, auxquels, disait-il, il n'avait rien communiqué, et offrait sa tête en expiation. Duquesnoy, commissaire de la Convention près l'armée de siége, et Schérer, expédient aussitôt un courrier au Comité de salut public pour prendre ses ordres, et l'informer que, s'il persiste à vouloir qu'on passe la garnison au fil de l'épée, il doit s'attendre à voir les soldats désobéir.

Le Comité recula-t-il devant cette crainte, comme Jourdan l'a affirmé, ou, comme l'a affirmé Carnot, devant l'horreur d'une exécution portant sur des hommes seulement coupables d'ignorance? Il est probable que ces deux motifs agirent sur lui. Toujours est-il qu'il borna l'accomplissement de ses ordres à la recherche de ceux qui auraient résisté en connaissance de cause, et à l'insertion de la déclaration suivante dans les articles de la reddition de la place : « La garnison du Quesnoy n'a obtenu la vie qu'en se rendant à la merci de la nation française, et parce que les chefs ont offert de payer de leurs têtes leur résistance aux décrets de la Convention. »

Deux villes restaient à reprendre : Valenciennes et Condé. Duquesnoy demanda qu'on revînt sur le décret du 16 messidor, et Schérer, qu'on lui permît, du moins, de ne le notifier qu'après avoir suffisamment poussé les travaux. Le Comité de salut public fut inflexible, se croyant trop engagé aux yeux de l'Europe pour reculer. Il ordonna donc que, sans aucun délai, la place de Valenciennes serait sommée, conformément à la teneur du décret, et que la plus grande publicité serait donnée à la sommation, afin que militaires et citoyens ne pussent, ainsi qu'au Quesnoy, alléguer leur ignorance.

Le commandant de Valenciennes, sommé de se rendre à discrétion, proposa de remettre la place, à condition que la garnison rentrerait en Autriche prisonnière de guerre sur parole et ne reporterait les armes qu'après avoir été échangée. Cet arrangement ne cadrait point avec l'exécution stricte du décret du 16 messidor; néanmoins, le Comité de salut public s'y prêta; et, le 10 fructidor (27 août), les Français prirent possession de Valenciennes, où les Autrichiens laissaient deux cent vingt-sept bouches à feu, huit cents milliers

de poudre, une immense quantité de fers coulés, et nombre d'objets précieux

Cette capitulation ayant été signifiée au commandant de Condé, il ouvrit ses portes aux mêmes conditions, livrant aux républicains cent soixante et une bouches à feu, six mille fusils, et trois cents milliers de poudre.

Ce fut le 13 fructidor (30 août) que Condé se rendit; et, ce jour-là même, le télégraphe en fit parvenir la nouvelle à la Convention, qui, pour consacrer l'indépendance du territoire reconquise, substitua au nom de Condé celui de Nord-Libre.

Tandis que Schérer, avec quelques divisions de l'armée de



SCHÉRER

Sambre-et-Meuse, délivrait ainsi le sol de la présence de l'ennemi, Moreau, à la tête d'un détachement de l'armée du Nord, entrait dans Nieuport, s'emparait de l'île de Cassandria, et forçait la ville de l'Écluse à capituler.

Un fait qui mérite d'être mentionné signala l'occupation de Nieuport. Cinq cents émigrés s'y étaient réunis à deux mille Anglais. Les émigrés furent impitoyablement fusillés comme traîtres; et, quant aux Anglais, leur sort dépendait de la question de savoir si l'on exécuterait le décret de la Convention qui défendait de faire quartier aux soldats de cette nation. Moreau, sachant que sa tête répondait de son obéissance, n'osait rien prendre sur lui : il en référa au commissaire de la Convention Choudieu, qui, après une nuit de réflexion, prit le parti d'interpréter le terrible décret de manière à sauver la garnison de Nieuport. Il motiva son arrêté sur ce que la Convention n'avait pu entendre parler que des An-

glais trouvés sur le champ de bataille et les armes à la main.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la prise de Nieuport et celle de l'Écluse par Moreau, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois d'août, un autre général du même nom, celui qui, à la tête de l'armée de Moselle, tenait tête aux Prussiens, s'était emparé de Trèves · succès de nature à favoriser les opérations ultérieures de Jourdan sur la Meuse. Le général Kalkreuth avait charge de marcher, avec un corps de vingt-trois mille hommes, à la défense de Trèves; mais il se laissa prévenir par Moreau; et la perte d'une ville réputée importante au point de vue militaire, mit le comble à l'indignation qu'excitait en Allemagne la conduite incertaine de la Prusse: on disait qu'elle sacrifiait patrie et alliés.

Le temps que Schérer avait employé à la conquête de Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé, Pichegru et Jourdan l'avaient passé dans une inaction circonspecte, pensant qu'il serait téméraire d'envahir des provinces lointaines, avant d'avoir expulsé entièrement l'ennemi du territoire. Une fois libres d'inquiétude sur ce point, ils reprirent l'offensive, conformément à l'ordre qu'ils en reçurent du Comité de salut public. Les deux généraux s'étant concertés, il fut convenu entre eux qu'ils s'attacheraient à rejeter : Pichegru, l'armée anglo-batave en Hollande, et Jourdan, l'armée autrichienne au delà du Rhin.

L'armée du Nord, en exécution de ce plan, s'étant portée sur Hoogstraten, le duc d'York, informé de l'approche des Français, se replia en arrière de Bois-le-Duc et prit poste sur l'Aa, laissant une avant-garde à Boxtel, sur la Dommel. Pour ce qui est du prince d'Orange, il se retira sur Gorcum et ne reparut plus en campagne.

Ces mouvements livraient aux coups de Pichegru les places de Bréda et de Berg-op-Zoom; mais il fut détourné d'en faire le siége par un soin plus pressant, celui d'empêcher la jonction des Anglais aux Autrichiens. Il s'avance donc vers la Dommel, et, le 28 fructidor (14 septembre), il rencontre à Boxtel le général Hammerstein. Il y avait, à Boxtel, une chaîne de postes hessois et hanovriens hors de portée d'être soutenus par l'armée alliée, mais couverts par la Dommel, ruisseau très-profond, dont tous les ponts étaient rompus. Ces obstacles ne font qu'enflammer l'ardeur des soldats français : les uns passent le ruisseau à la nage, les autres sur des madriers; les Hessois reculent en désordre; deux bataillons, qui veulent opposer quelque résistance, sont enveloppés, et, le lendemain, le général Abercromby, accouru avec dix bataillons et quelques escadrons, est battu à son tour. Le duc d'York, alors, repassa la Meuse, et alla camper à Wichem entre Grave et Nimègue, pendant que l'armée du Nord s'avançait jusqu'à Dinter, au delà de l'Aa, et que Schérer rejoignait avec vingt-quatre bataillons et dix escadrons l'armée de Sambre-et-Meuse, qui, au moyen de ce renfort, compta cent seize mille combattants.

L'armée autrichienne, dans le commandement de laquelle Clairfayt avait remplacé le prince de Cobourg, était postée en arrière de Liége et de Maëstricht, tenant la Meuse par des détachements jusqu'à Ruremonde, et prolongeant sur les rivières de l'Ourthe et de l'Aivaille sa gauche, placée sous les ordres du général Latour. La position occupée par Latour semblait inabordable, l'Ourthe et l'Aivaille coulant dans des ravins très-profonds, et les bords de la rive qu'il s'agissait d'atteindre étant extraordinairement escarpés. Jourdan se décida néanmoins à tenter l'attaque, tant il comptait sur l'expérience des officiers et l'intrépidité du soldat! Le 18 septembre, il donne le signal, après avoir assigné aux généraux Moreau, Mayer, Haquin et Bonnet les divers points où doit se porter leur effort L'élan des républicains fut irrésistible. La rivière est partout franchie; les escarpements de la rive opposée sont comme emportés d'assaut; le corps du général Latour, suivi de près par la cavalerie française, est forcé de se retirer, partie sur Herve, partie sur la hauteur de la chartreuse de Liége, laissant aux mains des Français victorieux trente-quatre pièces de canon, autant de caissons, six drapeaux et deux mille prisonniers. Selon l'affirmation de Jourdan, le nombre des hommes tués ou blessés dépassa quatre mille du côté des Autrichiens; la perte des républicains fut insignifiante

Comme la droite des Français menaçait la base d'opérations des Autrichiens, Clairfayt, battant en retraite dès la nuit suivante, se porta au delà de la Roër, son centre suivant la route de Juliers par Aix-la-Chapelle. Hatry, lancé sur cette route avec sa division et celle de Championnet, atteignit l'arrière-garde des ennemis sur les hauteurs de Clermont, la rejeta sur Henri-Chapelle, après lui avoir tué huit cents hommes; et l'armée, continuant son mouvement offensif, entra dans Aix-la-Chapelle.

Le 3 vendémiaire (24 septembre), les Français avaient leur avant-garde à Bastweiler, leur aile droite à Eschwiller, leur centre à Newhausen, et leur gauche autour de Maëstricht. Le siége de cette dernière place avait été résolu et confié à Kléber. Mais Jourdan, informé que les Autrichiens se disposaient à rester sur la Roër, pensa que le plus pressé était de les rejeter au delà du Rhin; et, remarquant que l'armée de Clairfayt, disséminée sur la rive droite de la Roër, de Ruremonde à Dueren, présentait une ligne facile à percer sur plusieurs points, il résolut de l'attaquer en même temps aux deux ailes et au centre. En conséquence, le 11 vendémiaire (2 octobre), l'armée française s'ébranla sur quatre colonnes, l'aile droite poussant droit à Dueren, le centre à Aldenhoven, le général Lefebvre à Linnich, et Kléber à Randeradt.

Dans un rapport fortement empreint de l'esprit de l'époque et qui en fait revivre le langage, Kléber a raconté lui-même le succès de l'attaque dont il fut chargé. Laissons-lui la parole :

« Les deux divisions sous mes ordres ayant pris position entre Heinsberg et Drennen, j'ai envoyé l'avant-garde, aux ordres du général Bernadotte, vers la rive gauche de la Roër, pour forcer le passage de cette rivière sur Rathem. L'infanterie légère, soutenue par quatre compagnies de grenadiers, s'avança pour l'éclairer, et aussitôt un feu terrible de mousqueterie se fit entendre. L'ennemi avait non-seulement dégradé tous les gués, mais hérissé ses redoutes de chevaux de frise, et rendu l'abord de ses retranchements inaccessible par de doubles fossés; une ligne d'infanterie derrière des marais impraticables, soutenue par des batteries établies à fleur de terre, défendait tous ces ouvrages, et un feu continuel de quantité de pièces de gros calibre aurait enlevé l'espérance de la victoire à tous autres qu'à des républicains. On essaya d'établir nos batteries : le feu de l'ennemi s'y opposa avec une fureur extraordinaire, mais l'intrépidité de nos canonniers l'emporta. L'infanterie s'avance au pas de charge, elle fait une fusillade meurtrière et l'ennemi fuit dans ses retranchements. La canonnade commence de part et d'autre pour ne finir qu'avec le jour Partout l'ennemi montre l'opiniâtreté la plus soutenue à défendre le passage de la rivière. J'avais fait construire un pont la veille, et, s'il avait été possible de le jeter sur la Roër, le courage bouillant du soldat me présageait sur-le-champ un succès complet. Malheureusement,

ce pont se trouve trop court. Mais tous ces obstacles irritent d'autant l'ardeur de nos soldats; ils veulent se servir de la baïonnette et enlever de vive force un poste que des esclaves osaient leur disputer. Les citoyens Hometinay et Vinch, capitaines, Gérard et Grommand, lieutenants, se jettent à l'eau; les soldats de la 71e demi-brigade, fiers d'être commandés par de tels officiers, les suivent avec les quatre compagnies de grenadiers; tous se mettent en devoir de passer la rivière; une vingtaine, frappés par la mitraille, se noient; les autres, loin de s'arrêter, s'avancent plus précipitamment, impatients de venger leurs frères. Plusieurs canonniers s'occupent à sauver la vie à ceux que les flots entraînent, ils arrachent les prolonges des pièces, et les offrent à ceux qui vont périr. Eux-mêmes passent sur la rive droite. Voyant alors la nécessité de battre en brèche pour donner à ces braves la possibilité d'exécuter leurs desseins, je fais venir sur-le-champ toutes les pièces de position des divisions et les fais établir sur la rive. Le feu redouble; nos soldats s'avancent sur les retranchements; l'ennemi se met en déroute et les abandonne. »

Si Kléber avait pu porter l'artillerie et la cavalerie sur la rive droite, plusieurs bataillons ennemis et leurs canons tombaient au pouvoir des républicains; mais le jour était trop avancé, le pont construit la veille se trouvait trop court, et on n'avait aucun moyen d'en construire un autre.

Jourdan, maître de plusieurs points de passage, se préparait à livrer une seconde bataille le lendemain; mais Clairfayt, n'osant point en courir les hasards, se retira pendant la nuit derrière l'Erft, et, continuant sa retraite les jours suivants, alla passer le Rhin à Bonn, Cologne et Dusseldorf. Les Français le suivaient de si près, qu'au moment où sa dernière division passait le fleuve, elle put les entendre qui criaient, par manière de bravade : « *Ceci n'est pas la route de Paris.* »

La journée du 11 vendémiaire (2 octobre) et celles qui suivirent ne coûtèrent pas aux Autrichiens moins de six mille hommes, tués, blessés, prisonniers et déserteurs; la perte des Français fut d'environ douze cents.

Le 12 vendémiaire (3 octobre), la place de Juliers ouvrit ses portes; et, le 15 vendémiaire, les républicains entrèrent à Cologne, qui les vit aussi modérés dans la victoire qu'ils avaient été intrépides dans le combat.

Jourdan ayant envoyé le corps de Kléber rejoindre les quinze mille hommes qui, sous les ordres de Duhem, avaient été laissés autour de Maëstricht pour l'investir, il jugeait téméraire de prolonger sa droite jusqu'à Coblentz, que l'ennemi occupait encore; et, comme l'armée de la Moselle s'avançait de Trèves, il pensait que c'était à elle d'occuper ce point. Mais les émigrés avaient donné à Coblentz un genre de célébrité qui rendait le Comité de salut public très-impatient de couronner par la prise de cette ville les triomphes de la République. Sur les injonctions formelles qui à cet égard lui furent envoyées de Paris, Jourdan confia l'expédition ordonnée au général Marceau, qui, après avoir taillé en pièces quelques escadrons de hussards venus à sa rencontre et emporté les retranchements élevés en avant de Coblentz, contraignit les défenseurs de cette ville à battre précipitamment en retraite au delà du Rhin. Ce même jour, 2 brumaire (23 octobre), des troupes appartenant à l'aile gauche de l'armée de la Moselle s'approchèrent de Coblentz et opérèrent la jonction des deux armées.

La prise de Maëstricht par Kléber, après onze jours de tranchée ouverte, mit le dernier sceau à la gloire dont l'armée de Sambre-et-Meuse s'était couverte. Le 14 brumaire (4 novembre), les assiégés, entourés des ruines de plus de deux mille maisons ou bâtiments publics, capitulèrent, à condition que la garnison — elle s'élevait au chiffre de dix mille hommes — sortirait avec les honneurs de la guerre, déposerait ses armes sur les glacis, et serait conduite sur le territoire des alliés, réputée prisonnière, c'est-à-dire dépouillée du droit de porter les armes contre la France avant d'avoir été échangée. Les officiers du génie, et particulièrement le général Marescot, déployèrent à ce siége des talents et une activité admirables. Voici les propres paroles de Jourdan « La beauté et l'immense développement des tranchées que ces officiers ouvrirent durant la première nuit étonnèrent à ce point les assiégés, que, lors de la capitulation, ils avouèrent qu'ils avaient cru l'armée assiégeante forte de quatre-vingt mille hommes. » Elle n'en comptait pas plus de trente-sept mille, y compris deux mille hommes de cavalerie.

Dans Maëstricht, la Hollande perdait un de ses principaux boulevards. Aussi l'Europe, dès ce moment, regarda-t-elle l'invasion de ce pays comme inévitable.

Et il était bien naturel que la pensée du Comité de salut public se tournât désormais de ce côté, là étant le point vulnérable où l'on pouvait atteindre l'Angleterre, le seul ennemi qui restât encore à redouter, après tant de coups frappés à la fois, et d'une main toujours victorieuse, sur l'Espagne, sur le Piémont, sur l'Autriche. Quant à la Prusse, elle n'aspirait qu'à la paix; et comment en douter? Le 14 octobre, Mœllendorf, d'après des instructions qu'il venait de recevoir de Berlin, avait fait publier à l'ordre : « que, le traité de subsides avec l'Angleterre ayant cessé, tout ce qui se faisait n'était plus que pour soutenir l'honneur des armes prussiennes et leur ancienne gloire. » Le Comité de salut public, instruit de ces dispositions, s'empressa d'envoyer Merlin (de Thionville) présider lui-même à un semi-blocus de Mayence, avec mission d'épier le moment d'en venir à des ouvertures de paix. Un fait montrera quelle invincible force de propagande il y avait au fond des idées dont la Révolution française était venue inaugurer le règne. Un aide de camp du maréchal Mœllendorf ayant été fait prisonnier, Merlin (de Thionville) le renvoya au général prussien, en exprimant sa surprise de ce qu'on balançait à ouvrir les voies à la paix entre les deux nations, alors que « *la musique prussienne faisait entendre l'air de la* Carmagnole. »

Oui, telle était la puissante contagion de la Révolution française, et cela, non-seulement sur la frontière des Pyrénées ou du côté de la Prusse, mais d'un bout à l'autre des Pays-Bas, à l'occasion desquels le comte de Metternich disait un jour à lord Cornwallis : « Un peuple engoué des principes jacobins et qui se présente au joug de l'étranger en chantant *Ça ira* est un phénomène réservé à nos jours de désolation. » Il ne pouvait guère en effet y avoir de phénomène plus désolant pour des hommes de la trempe de M. de Metternich!

Tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse gagnait les deux batailles qui arrachèrent aux troupes autrichiennes la rive gauche du Rhin, l'armée du Nord, après s'être fait successivement ouvrir les portes de Crèvecœur et de Bois-le-Duc, passait la Meuse sur un pont de bateaux, non loin de l'avant-garde des Anglais, postée entre la Meuse et le Waal. La position était couverte de canaux profonds et de digues élevées sur lesquelles on avait placé une nombreuse artillerie : tout fut inutile. Attaqués sur chaque point avec une irrésistible furie, les Anglais furent partout culbutés; et le duc d'York, qui, pendant l'action, était resté sous les murs de Nimègue, dut se replier au delà du Waal.

Cantonnée entre le Waal et le Leck, son armée, forte de quarante mille hommes, communiquait avec la garnison de

Nimègue, au moyen d'un pont de bateaux et d'un pont volant. De plus, vingt mille Autrichiens à la solde de l'Angleterre tenaient la rive droite du Rhin, depuis Arnheim jusqu'au Wesel, et étaient à portée de se joindre au duc d'York. Des forces aussi considérables semblaient défier toute agression. Aussi l'Europe fondait-elle le plus grand espoir sur le pouvoir de résistance que possédait Nimègue. Néanmoins, l'armée du Nord s'avança hardiment vers cette ville. Pichegru s'étant retiré à Bruxelles pour cause de maladie, Moreau prend le commandement en chef, et fait ses préparatifs d'attaque.

Dès le 13 brumaire (3 novembre), le général Walmoden avait fait repasser le fleuve à la moitié de son corps, laissant le commandement du reste au général anglais de Burgh, et, le lendemain, les assiégés avaient tenté une sortie qui fut repoussée : un accident auquel la terreur que les Français inspiraient vint donner une importance décisive, précipita le dénoûment. Une batterie française placée sur les bords du Waal, à l'extrémité de la ligne d'envahissement, ayant coulé quelques pontons, le général de Burgh se trouble; il croit déjà voir ses troupes compromises, fait à la hâte réparer les dégâts, se retire précipitamment sur la rive droite du fleuve dans la nuit du 18 au 19 brumaire (8-9 novembre), et brûle le pont, abandonnant ainsi dans la ville le général Haack avec trois mille Hollandais. Arrive un ordre du Stathouder enjoignant au général Haack de se retirer. Celui-ci encloue ses canons, et passe le fleuve un des premiers. Alors, impatients d'atteindre le bord opposé, ses soldats s'élancent sur le pont volant au milieu d'une confusion extrême; mais, le câble s'étant rompu, ils sont entraînés par le courant sur un banc de sable, d'où, le lendemain, des bateaux envoyés par le général Souham les ramenèrent prisonniers.

Pendant ce temps, Vandamme, avec les troupes qui venaient d'assiéger et de prendre Venloo, rejetait de l'autre côté du Rhin un corps d'Autrichiens chargé d'opérer une diversion en venant déboucher sur la rive gauche contre le flanc droit de l'armée du Nord. Encore les vaincus eurent-ils quelque peine à mettre le fleuve entre eux et les Républicains, parce qu'on n'avait pas établi de pont, la question de savoir si les frais seraient supportés par l'Autriche ou par l'Angleterre n'ayant pas encore été décidée!

La rive gauche du Rhin et celle du Waal ainsi balayées, les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse opérèrent une seconde fois leur jonction.

La prise de Nimègue fut pour les puissances alliées un coup d'autant plus sensible qu'il était moins attendu, et leur enlevait tout espoir de sauver la Hollande d'une invasion.

L'envahissement immédiat de ce pays, telle était en effet la pensée bien arrêtée du Comité de salut public. On eut beau lui représenter que, les autres armées ayant pris des cantonnements, celle du Nord réclamait les mêmes avantages; que les troupes, après tant de fatigues héroïques, avaient besoin de repos; qu'elles étaient demi-nues; qu'il y avait pénurie de subsistances · le mot du Comité de salut public était : En avant! en avant! Le 12 frimaire (2 décembre), le duc d'York était parti pour l'Angleterre, laissant le commandement au général Walmoden : enorgueilli par ce départ, qui ressemblait à du découragement, et informé de la haine sourde qui menaçait le pouvoir du Stathouder, le Comité de salut public envoie aux généraux l'ordre formel de tenter le passage du Waal. Les moyens qu'exigeait une entreprise de ce genre manquaient : elle échoua; et un moment l'on put croire que l'armée du Nord, elle aussi, allait entrer dans ses quartiers d'hiver.

C'était le désir ardent de Pichegru, qui avait repris le commandement en chef. Pourquoi? Pour des raisons qui, si on les eût alors soupçonnées, lui auraient probablement coûté la vie. Car il agitait déjà dans son esprit le projet de rétablir la maison de Bourbon, et il en avait fait passer au prince qui fut depuis Louis XVIII l'assurance secrète. De là sa résistance aux prescriptions du Comité de salut public, résistance qu'il fondait sur ce que son armée courait risque d'être anéantie, dans le cas où les Hollandais rompraient les digues. Un froid rigoureux ayant gelé les rivières, Pichegru se rabattit sur ce que le dégel pouvait survenir d'un instant à l'autre. Il fallut que les représentants du peuple en mission à l'armée du Nord, Roberjot, Alquier et Bellegarde, en vinssent à appuyer par la menace l'ordre de marcher en avant.

Ce fut le 8 nivôse (28 décembre) que les républicains passèrent la Meuse et s'emparèrent de l'île de Bommel. Ce même jour, le général Bonnaud, dont les troupes cantonnaient autour de Bréda, ayant vivement attaqué la droite des Hollandais, la brigade du général hollandais Butzlard n'eut que le temps de se jeter dans Willemstadt; celle du général Haack fut coupée et contrainte de capituler en rase campagne.

Le froid continuait à être très-vif : les alliés se replièrent au delà du Leck, la double ligne du Waal et de la Ling ne leur paraissant pas un rempart suffisant. Or dans les premiers jours de janvier 1795 le Waal se trouva gelé de manière à offrir un passage. Les républicains franchissent aussitôt ce fleuve; et, dès ce moment, il devint manifeste qu'une bataille seule pouvait sauver la Hollande.

Les alliés étaient-ils en mesure de la livrer? Voici à cet égard l'opinion de Jourdan : « Le prince d'Orange avait son quartier général à Gorcum; les Anglais et les Hanovriens tenaient la rive du Leck depuis Arnheim jusqu'à Vianen, et le général Alvinzi, avec vingt mille Autrichiens, celle du Rhin, depuis Émerick jusqu'à Arnheim. Les alliés auraient donc pu, par un mouvement de leurs ailes sur leur centre, rassembler soixante ou soixante dix mille hommes sur Rhenen ou Arnheim, et courir les chances d'une affaire générale. Mais, au lieu d'opérer de la sorte, les troupes de chaque nation restèrent isolées. »

C'est qu'un découragement profond s'était emparé des alliés. Tant de victoires, remportées, pour ainsi dire, au pas de course par ces républicains aux vêtements usés, dont la plupart manquaient de souliers et qui souvent se battirent à jeun, avaient fini par frapper l'ennemi d'une sorte d'effroi superstitieux. Nous avons devant nous une lettre adressée par Schérer à Jourdan, à la suite d'un des combats sanglants qui marquèrent le passage de la Roër, et nous y lisons : « Si ton intention est de faire attaquer demain, je te prie de ne m'ordonner l'attaque qu'après la soupe; car la moitié des divisions — et elles venaient de courir au feu avec transport — n'a pu avoir son pain aujourd'hui. » De quels prodiges n'étaient point capables des soldats auxquels l'enthousiasme républicain tenait ainsi lieu de tout? Pendant cette campagne, ils s'étaient montrés invincibles, et l'Europe les crut tels. Ce qui est certain, c'est que l'ennemi se fondit en quelque sorte devant eux. Walmoden, qui commandait l'armée anglaise depuis le départ du duc d'York, ayant passé l'Yssel, et s'étant replié derrière l'Ems, tandis que, de son côté, le général Alvinzi se retirait sur Wesel, et que le prince d'Orange s'embarquait pour l'Angleterre, Pichegru n'eut qu'à pousser droit à la capitale des sept Provinces Unies. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis le passage du Waal,

que l'avant-garde de l'armée entrait à Amsterdam. Ceci avait lieu le 30 nivôse (19 janvier) 1795; et, le lendemain, des hussards français allaient prendre sur la glace, dans le Texel, la flotte hollandaise.

La conquête terminée, il fut signé entre la République française et les Provinces Unies un traité portant abolition du Stathoudérat, alliance offensive et défensive contre l'Angleterre, cession de la Flandre hollandaise, de Maëstricht, de



HOCHE

Venloo; jouissance en commun du port de Flessingue, et, pour les deux nations, navigation libre du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, du Hondt et de leurs branches.

La coalition était vaincue : elle se déshonora. Car ce fut au moment même où ses armées reculaient de toutes parts devant la République triomphante, que les cours d'Autriche, de Russie et de Prusse accomplirent, et que le cabinet de Saint-James laissa accomplir ce grand attentat : le dernier démembrement de la Pologne.

Comme le remarque fort bien le prince de Hardenberg, la Révolution française, toute nationale, n'avait nul besoin de la dictature militaire pour se maintenir; au contraire, la Pologne, où la masse de la nation était encore dans le servage, ne se pouvait soutenir que par un chef unique. Aussi l'insur-

rection de Pologne fut-elle sans espérance le jour où elle fut sans chef, c'est-à-dire le jour où la fortune du général russe Fersen l'emporta sur l'héroïque génie de Kosciuszko. Kosciuszko le sentait si bien lui-même, que lorsque, à la bataille de Macijowice, il tomba couvert de blessures, on l'entendit s'écrier : *Finis Poloniæ!* Il n'était que trop vrai : un mois plus tard, Suwarow prenait d'assaut Praga, faubourg de Varsovie, et, renouvelant les horreurs de la prise d'Ismaïl, faisait massacrer de sang-froid des milliers de malheureux sans distinction d'âge ni de sexe. Les suites de cet exploit furent dignes de la barbarie qui le caractérisa. Les cours de Pétersbourg et de Berlin partagèrent avec celle de Vienne ce qui restait de la proie ensanglantée dont déjà en 1793 elles s'étaient approprié les lambeaux. Stanislas-Auguste fut envoyé en Lithuanie, avec une pension de l'impératrice de Russie, tandis que le prince Repnin, nommé gouverneur du pays usurpé, y déployait l'arrogance d'un maître, et Kosciuszko fut transporté à Saint-Pétersbourg, où on lui fit expier dans un donjon le crime d'avoir combattu pour son pays, pour la justice, et contre une politique de brigands. Puis, afin que rien ne manquât à l'infamie de cette spoliation, l'impératrice de Russie, qui, lors du premier partage, s'était qualifiée, dans un manifeste, de « tendre mère, uniquement occupée du bonheur de ses enfants, » l'impératrice de Russie, cette fois, n'eut pas honte d'ordonner aux Polonais de rendre, en chaque église, des actions de grâce à Dieu! Cette « tendre mère » décida, de plus, qu'en confirmation du serment de fidélité qu'elle imposait à ses nouveaux sujets, ils seraient tenus de baiser le crucifix.

De pareils traits nous ont paru fournir un contraste qui complète bien le tableau de la campagne de 1794, campagne si étonnante et si belle, qu'elle arracha un cri d'admiration aux détracteurs les plus passionnés de la République. Qu'un peuple entouré de tant d'obstacles, pressé par tant d'ennemis, eût trouvé en lui la force d'accomplir des choses qui, mettant en défaut toutes les règles de la probabilité, déjouant tous les calculs de l'humaine sagesse et démentant l'expérience des siècles, s'étaient à peine arrêtées aux limites de l'impossible, voilà sur quoi l'Europe ne put s'empêcher de méditer avec stupeur!..

CHAPITRE III

LA CONTRE-RÉVOLUTION EN VENDÉE



L'INFLUENCE de la réaction sur la conduite des armées ne se manifesta qu'au bout de quelque temps; mais, relativement aux affaires de la Vendée, cette influence, dont tous les historiens jusqu'ici ont dénaturé le caractère, fut aussi rapide dans son action que considérable dans ses effets. Le récit qui va suivre, et dont chaque détail s'appuie sur des autorités péremptoires, montrera jusqu'à quel point l'esprit de parti est parvenu, en ce qui touche les dernières convulsions de la Vendée, à substituer les appréciations systématiques au rude langage des faits.

On a vu comment, devant Ancenis, La Rochejaquelein, Stofflet et quelques-uns des leurs avaient été séparés de l'armée. La détresse à laquelle ils furent réduits a été peinte par Mme de La Rochejaquelein en vives images : « Toute la journée, ils errèrent dans la campagne sans trouver un seul habitant, toutes les maisons étaient brûlées, et ce qui restait de paysans était caché dans les bois... Enfin, après vingt-quatre heures de fatigues, Henri et ses trois compagnons (Stofflet, de Langerie et de Beaujé) arrivèrent à une métairie habitée, ils se jetèrent sur la paille pour dormir. Un instant après, le métayer vint leur dire que les bleus arrivaient, mais ces messieurs avaient un besoin si absolu de repos et de sommeil, qu'au prix de la vie ils ne voulurent pas se déranger, et attendirent leur sort. Les bleus étaient en petit nombre; ils étaient aussi fatigués, et s'endormirent auprès des quatre Vendéens, de l'autre côté de la meule de paille. Avant le jour, M. de Beaugé réveilla ses camarades, et ils recommencèrent à errer dans ce pays, où l'on faisait des lieues entières sans rencontrer une créature vivante; ils y seraient morts de faim, s'ils n'avaient attaqué en route quelques bleus isolés, auxquels ils prenaient leur pain. »

Apprenant que Charette était à Maulevrier, La Rochejaquelein l'alla rejoindre, suivi de ses compagnons, mais cette démarche ne servit qu'à mettre en relief cette jalousie du commandement qui avait déjà fait tant de mal aux Vendéens. L'entrevue des deux chefs fut très-froide et marquée, de la part de Charette, par une insolence brutale, de la part de La Rochejaquelein, par beaucoup de hauteur. Le premier ayant dit au second : « Vous allez me suivre, » La Rochejaquelein lui répondit : « Je suis accoutumé, non pas à suivre, mais à être suivi, » et il lui tourna le dos. Suivant Turreau, l'entrevue se serait passée dans l'île de Noirmoutiers, devant d'Elbée mourant, qui les aurait exhortés en vain à se réunir pour relever le parti.

Quoi qu'il en soit, suivi d'un certain nombre de paysans qui, abandonnant son rival, n'hésitèrent pas à s'associer à sa fortune, La Rochejaquelein alla s'établir dans la forêt des Vezins. Il y habitait une cahute de branchages, et c'est de là que, vêtu presque en paysan, un gros bonnet de laine sur la tête et le bras en écharpe, il s'élançait de temps en temps pour surprendre un poste ou enlever un convoi. Son projet était de se borner, pendant l'hiver, à cette guerre de détail.

Le général Turreau avait pris, vers la fin de 1793, le commandement des forces républicaines en Vendée : sa première opération fut dirigée contre l'île de Noirmoutiers, alors au pouvoir de Charette. La veille de l'attaque projetée, celui-ci, à la tête de six mille hommes choisis, entra dans Machecoul, où la Cathelinière, un de ses lieutenants, avait ordre de le venir joindre, et d'où ils devaient se porter ensemble au secours de l'île menacée, de manière à tomber sur les républicains au moment du débarquement. Aussi le général Haxo était-il d'avis de différer l'expédition, que lui-même avait préparée. Turreau insista : il fait attaquer Charette à Machecoul par le général Carpentier, avant la jonction du chef vendéen avec la Cathelinière, et marche sur Noirmoutiers. Non-seulement la descente s'effectua sans difficulté, mais la garnison qui, au nombre de dix-huit cents hommes, s'était rangée en bataille sous les murs de la ville, mit bas les armes à la première sommation. Lâcheté qui empoisonna les derniers moments de d'Elbée, retenu au lit dans Noirmoutiers, par une blessure mortelle.

Devant Turreau, l'infortuné gentilhomme ouvrit son cœur sans contrainte. Avec un accent de profonde amertume, il dit toute sa pensée sur la désunion des chefs vendéens, cause principale de leurs malheurs, sur l'ambition du prince de Talmont, qui avait voulu qu'on passât la Loire, pour s'établir dans les États de Laval et devenir chef du parti; sur l'ambition de d'Autichamp, qui avait secondé Talmont, sur

l'ignorance de Charette et son obstination à s'isoler. Le général ennemi lui ayant demandé : « Si nous étions en ton pouvoir, que nous ferais-tu? » il répondit : « Ce que vous allez me faire. » Il savait bien qu'il n'avait pas de quartier à attendre. Condamné à être fusillé, et porté dans un fauteuil sur la place de l'exécution, il subit son sort sans se plaindre, sans sourciller. Le lendemain, on fusilla Mme d'Elbée, conformément au barbare et lâche principe qui avait établi l'égalité de l'homme et de la femme devant la peine de mort!

Les Vendéens, au reste, en étaient venus à faire la guerre avec une férocité à peine concevable. Malheur aux républicains dont ils pouvaient s'emparer! Tout ce que la cruauté la plus raffinée est capable d'inventer en fait de tortures était aussitôt mis en œuvre pour le compte de Dieu et du roi. Mme de La Rochejaquelein avoue elle-même que « la guerre s'était mêlée de brigandage et de mille désordres. » Il est vrai qu'elle ajoute : « La férocité des républicains avait endurci les âmes les plus douces. » Mais les républicains, de leur côté, prétendaient n'avoir fait qu'user de représailles, et il est bien certain que l'exemple des atrocités qui changent la guerre en assassinats et déshonorent la victoire avait été donné, à Machecoul, par les Vendéens à la suite de Charette.

Pour juger de la manière dont Charette traitait ses ennemis lorsqu'ils étaient en son pouvoir, il suffit de rappeler comment il traitait ses propres soldats. Jamais chef de bande ne rendit le commandement odieux par plus de brutalité et de barbarie. On le vit poursuivre à coups de pieds, autour d'une troupe faisant l'exercice, des officiers coupables de quelque légère erreur dans les manœuvres. Il avait introduit parmi les siens le châtiment du bâton, et il l'appliquait de sa propre main avec une cruauté sauvage. Celui qui en usait de la sorte avec ses soldats n'était pas homme, on le pense bien, à ménager ses prisonniers!

Quant à sa stratégie, rien de mieux approprié au caractère de la situation et à la nature du pays. Habile à ne jamais compromettre l'ensemble de ses forces dans une affaire générale, il était partout et n'était nulle part. Aussi était-ce à peine si trente défaites consécutives l'avaient entamé. Suivant l'expression de Turreau, « il faisait la guerre en brigand; » et ce n'était pas autrement que la faisaient, à l'époque que nous décrivons, La Rochejaquelein et Stofflet, tant l'empire des circonstances est quelquefois inexorable!

Là fut le motif qui poussa Turreau à l'adoption du plan terrible qu'on trouve exposé dans ses Mémoires. Refouler les rebelles dans le centre du pays révolté, en occupant fortement les points principaux de la circonférence, — faire parcourir la Vendée en tous sens par douze colonnes mobiles, s'avançant à des intervalles assez rapprochés pour que leur marche, au moyen de leurs flanqueurs respectifs, fît l'effet d'une marche en ordre de bataille, — enlever de l'intérieur de la Vendée les bestiaux, les grains, tous les objets de subsistance, — détruire les repaires des rebelles, et, généralement, tous les lieux qui pouvaient leur offrir un asile et des ressources..., voilà quel fut le plan adopté par Turreau.

On ne l'exécuta que trop bien, si son but était d'arriver à la victoire par l'extermination. Les colonnes se mirent en mouvement et ne parcoururent le pays qu'en le couvrant de ruines. La colonne lancée sur Palluau se distingua par des atrocités telles, qu'elle mérita le surnom d'*infernale*.

Cependant, La Rochejaquelein, ayant réussi à passer, avec douze cents hommes, entre deux des colonnes de droite, s'empare de Chemillé. Son but était d'opérer une diversion en se glissant sur les derrières de l'armée républicaine. Mais cela n'arrêta point Turreau, qui, comptant sur une forte garnison qui défendait Chollet, quitta cette ville pour aller chasser de Tiffauges un corps de rebelles, pendant que Cordelier courait battre un autre de leurs détachements aux environs de Gesté.

Ce fut quatre jours après cette dernière affaire, que la Vendée perdit son héros. La Rochejaquelein, accompagné d'une ordonnance qui lui tenait lieu de domestique, était à se rafraîchir dans une auberge située sur la route de Doué à Cholet, lorsqu'il vit passer un volontaire républicain. Sur-le-champ, il monte à cheval et se met à sa poursuite. Le volontaire, au bruit du cheval, se retourne, lâche son coup de fusil, atteint La Rochejaquelein, qui tombe mort, et lui-même est tué par l'ordonnance. Les Vendéens tinrent cet événement secret le plus longtemps qu'ils purent, et ils avaient raison : le nom de La Rochejaquelein valait, pour eux, une armée.

Ainsi tombaient un à un tous les chefs de cette insurrection fameuse. Le faux évêque d'Agra avait été exécuté à Angers le 6 nivôse (26 décembre 1793), « aux acclamations d'un peuple immense. » Le 17 nivôse (6 janvier 1794), le général républicain Beaufort écrivait grossièrement, de Vitré, au président de la Convention : « L'ex-prince de Talmont, de Pérault, de Bougon, et cinq autres rebelles de marque, ont envoyé leur âme au Père Éternel; et comme ils n'avaient besoin que d'une obole pour le passage du Styx, je leur ai retenu vingt-quatre mille livres, que j'ai distribuées, par ordre du citoyen Esnue La Vallée, à la garde nationale de la Bazoche, qui a arrêté l'ex-prince, et aux soldats de la division que je commande. »

Antoine-Philippe de la Trémouille, prince de Talmont, avait été arrêté près de Fougères, déguisé en paysan, dans la nuit du 8 nivôse (27-28 décembre) 1793. C'était un homme d'une intelligence médiocre, très-hautain et peu fait pour les armes. Gras et goutteux à l'âge de vingt-huit ans, il apporta moins de force que d'embarras aux autres chefs, lorsqu'il les vint rejoindre, à l'époque de l'expédition sur Nantes. C'est à son ambition inquiète que d'Elbée mourant attribuait en partie les revers des Vendéens. Nommé commandant honoraire de la cavalerie, on lui avait adjoint Forestier, fils d'un cordonnier; ce fut pour son orgueil une blessure cuisante, que la confiance accordée à Forestier par les paysans ne fit qu'envenimer. On a prétendu que, traîné devant la Commission militaire qui le condamna à mort, il dit à ses juges : « Faites votre métier, je fais mon devoir. » Ce sont les propres paroles que déjà l'on avait attribuées au marquis de Pontcallec, lors de son exécution dans l'affaire de Cellamare. Toujours est-il que le prince de Talmont, après avoir subi un interrogatoire que nous donnerons plus loin, mourut avec courage. Il fut exécuté à Laval, devant le château de sa famille.

Restaient Charette, Stofflet et Marigny, qui, après la mort de La Rochejaquelein, se partagèrent le commandement, sans qu'aucun d'eux voulût reconnaître un supérieur, les forces insurrectionnelles du Bas-Poitou obéissant à Charette, celles de l'Anjou à Stofflet, et celles du Poitou à Marigny.

Un succès éphémère précéda les désastres que présageait aux Vendéens cette rivalité de leurs chefs. Stofflet ayant réuni à son armée les débris de celle qui avait été battue à Gesté, résolut de s'emparer de Chollet. Le général de brigade Moulin y commandait, ayant six mille hommes sous ses ordres, et jugeant un échec impossible. Turreau était moins confiant. Informé du dessein de Stofflet, il envoie ordre à Cordelier, qui n'avait pas encore quitté les environs de Gesté, de

se rapprocher de Chollet, pour être à la portée de secourir cette place. Arrivé à une demi-lieue de la ville, Cordelier trouve toute la garnison en déroute sur le grand chemin de Nantes. Moulin, atteint de deux coups de feu au moment où il cherchait à rallier ses soldats, s'était brûlé la cervelle de désespoir. Cordelier se fait jour à travers les fuyards, charge les vainqueurs, qui, rompus à leur tour, sont rejetés en désordre dans Chollet, hachés dans les rues, ou chassés et poursuivis jusqu'à deux lieues au delà.

Pendant ce temps, Charette était dans le Bocage. En évitant le général Duquesnoy, qui avait l'ordre de l'y chercher, il surprend et enlève le poste de Légé, petite ville dont la situation était très-avantageuse. Mais il ne peut ou n'ose s'y maintenir, et, atteint, à peu de distance de là, par Duquesnoy, il est vaincu, perd huit cents hommes, et se voit contraint de ramener les débris de son armée dans les repaires du Bocage, où le général Haxo s'élance à sa poursuite, à la tête d'une colonne de quatre mille hommes. D'Elbée avait dit de Charette qu'il était un « excellent voltigeur; » et si jamais il le prouva, ce fut alors. Tantôt en avant, tantôt sur les flancs ou les derrières de la colonne républicaine, il la forçait à mille marches et contre-marches, et ne lui laissait pas une minute de repos. Mais ce ne pouvait être qu'à la condition de n'en point avoir lui-même et d'épuiser ses propres troupes. D'ailleurs, Haxo ayant pris le parti d'enlever toutes les denrées qu'il rencontrait sur sa route, de brûler tous les moulins, de détruire tous les fours, Charette ne tarda pas à être réduit aux abois. Les soldats qu'il traînait après lui étaient devenus si desséchés et si pâles, qu'on eût dit une armée de fantômes. Un peu de farine écrasée entre deux pierres et qu'ils faisaient cuire sur des tuiles, fut, pendant près de trois semaines, toute leur nourriture. Ils comptaient parmi eux quantité de femmes venues des marais, et qui, pleurant leurs maris morts, fuyant leurs chaumières incendiées, n'avaient plus d'autre refuge qu'auprès de Charette. La plupart étaient nu-pieds et couvertes de lambeaux. Lui, ne s'était jamais montré moins disposé à renoncer à son faste, comme l'attestaient son chapeau chargé de plumes, sa cravate garnie en dentelles, ses vêtements violets brodés en soie verte et en argent, son cortége, enfin, composé de jeunes et jolies femmes.

Il est douteux qu'il eût joui plus longtemps des honneurs de cette souveraineté errante, si la fortune ne fût venue très à propos le délivrer d'un adversaire qui l'égalait en activité, et le surpassait en talent. Dans la chasse qu'elle donnait à Charette, la cavalerie du général Haxo s'étant laissée aller à devancer l'avant-garde de plus d'une lieue, elle fut surprise dans un bois entre Esnay et la Motte-Achard. Haxo accourt, franchit un fossé, et reçoit une balle dans la poitrine. Un instant après, son cheval s'abat au milieu d'un fossé. Il allait être pris vivant : il employa ce qui lui restait de force à saisir un de ses pistolets et se brûla la cervelle. Furieux de sa mort, ses soldats, dont il était adoré, s'écrient tous : « Marchons aux brigands! » On reprend le combat, et les Vendéens sont mis en fuite. Mais la division d'Haxo venait de perdre en lui le souffle inspirateur, et Charette y gagna d'être mis à même de prolonger quelque temps encore sa résistance.

Pour imprimer aux opérations un redoublement d'activité et augmenter le nombre des troupes agissant d'une manière offensive, les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest avaient lancé deux arrêtés, dont l'un ordonnait l'évacuation de Chollet, et dont l'autre sommait tous les habitants de la Vendée de quitter le pays, sous peine d'être réputés rebelles. Quatre colonnes, dont le point de réunion était Montaigu, sillonnèrent le pays, brûlant bourgs et villages, précédées par la terreur, et laissant derrière elles la dévastation. Harcelés sans relâche, poursuivis sans intermittence, frappés sans miséricorde, les Vendéens qui refusent de se soumettre cherchent quelques points d'appui sur différentes parties du rivage de la Loire : ils sont chassés successivement de Liré, de Châlonne, de Mont-Dejean. Ils se cachent dans les bois et tentent d'y former des établissements : les forêts de Toufou, de Maudebert, de Lépo, du Princé, de Roche-Servière, de Vezins sont fouillées tour à tour, et les nouveaux établissements détruits.

Mais, outre que l'excès de cette répression farouche donnait à la résistance l'énergie du désespoir, tous les fugitifs courant se grouper soit autour de Charette, soit autour de Stofflet, il en résultait pour ceux-ci un accroissement de forces; et s'ils avaient à lutter contre la pénurie des subsistances, c'était là un fléau que les colonnes dévastatrices ne pouvaient répandre sur leur passage sans en souffrir cruellement elles-mêmes.

Vers la fin du mois de mars, par exemple, les troupes qui occupaient l'arrondissement de Machecoul et de Challans étaient réduites au quart de la ration de pain; et ce fut la nécessité d'avoir des vivres qui, plus encore que le désir de purger la côte, fit prendre la résolution d'attaquer le Marais.

L'entreprise était difficile. Nul moyen d'introduire de l'artillerie ou de faire usage de la cavalerie dans un pays entrecoupé de fossés. Et quels ennemis étranges que les habitants du Marais! Prodigieusement agiles et capables d'égaler un cheval à la course, ils étaient gens à franchir, au moment où on croyait les atteindre, des fossés de quinze pieds de large. Chaque maréchain portait sa carabine en bandoulière, et tenait à la main une longue perche à l'aide de laquelle il sautait de marais en marais, de manière à défier toute poursuite. Il y avait des compagnies entières ainsi organisées; et c'est ce que Pageot appelait sa cavalerie.

Ce Pageot était un marchand de volaille, devenu chef des royalistes dans le Marais, à force d'audace et de férocité. Quand ses soldats saisissaient un prisonnier républicain, son grand plaisir était de le faire mettre en croix, et de l'exposer aux regards des troupes de la République, que les marais séparaient des siennes. Il occupait le bourg du Perrier, où il avait fixé son quartier général, et d'où il lançait ses ordres sanguinaires. C'était une bête fauve qu'il s'agissait de forcer dans son antre.

Sur ces entrefaites, Turreau fut rappelé, mais l'expédition n'en fut pas moins poussée avec vigueur; on réunit tous les moyens de communication prompte; on fit venir de Nantes des canots; on organisa un bataillon de pionniers.

A la nouvelle de ces préparatifs, Charette songe à tenter une diversion en faveur de Pageot, son digne émule; et, le 18 germinal (7 avril), il vient fondre, à la tête d'un rassemblement de huit mille hommes, sur le poste de Challans, qui n'était défendu que par huit cents républicains. Quelque inégal que fût le combat, les républicains, sous le commandement du général Dutruy, se battirent avec tant de furie, qu'ils demeurèrent maîtres du terrain. Charette, après avoir perdu quatre cents des siens, prit la fuite le dernier, et rentra dans le Bocage, la rage dans le cœur. Il ne tarda pas à y être rejoint par Pageot, qui non-seulement ne put repousser l'invasion du Marais, mais ne parvint à s'échapper que grâce à la parfaite connaissance qu'il avait du pays.

Quelques avantages remportés aux environs de Saint-Flo-

rent, par Stofflet et Marigny, ne compensaient pas ces revers des royalistes, que vint bientôt aggraver la rivalité de leurs chefs.

Charette et Stofflet, jaloux l'un de l'autre, l'étaient tous les deux de Marigny. Cependant, la nécessité d'agir en commun devenant de jour en jour plus manifeste, une conférence, dans ce but, eut lieu à Jallais entre les trois chefs. Là il fut convenu que les trois armées attaqueraient de concert. La marche à suivre fut réglée, le jour de l'attaque fixé, un lieu de rendez-vous indiqué. Marigny, en s'en retournant, ren-



PACIFICATION DE LA VENDÉE

contre sur la route un petit bourg où l'on vendait d'excellent vin. Ils en burent beaucoup, lui et les officiers qui l'accompagnaient. Ceux-ci, qui avaient leurs propriétés près du bourg de Cérisais, proposent d'y aller, au lieu de se réunir aux autres divisions et de marcher vers Coron, ainsi que cela était convenu. Marigny, en pointe de vin, eut le malheur de céder : le projet manqua. Aussitôt Charette et Stofflet convoquent un conseil de guerre, Charette faisait fonction de rapporteur : il conclut à la mort, et ses conclusions sont adoptées. Peu de temps après, Stofflet se rendit à Cérisais, où l'état-major de Marigny était rassemblé. Il entre, et, d'un air sombre : « Messieurs, dit-il, M. de Marigny était condamné

à mort; il vient d'être exécuté. » Chacun se tut, consterné; et il sortit. En effet, Marigny, malade, était dans une petite maison de campagne, à une demi-lieue de Cérisais, lorsque avaient paru les soldats envoyés par Stofflet pour le fusiller. Saisi de stupeur et d'horreur, il ne pouvait croire que ses frères d'armes voulussent sérieusement sa mort. Il fut cruellement détrompé. On poussa la dureté jusqu'à lui refuser un confesseur, qu'il demandait pour toute grâce. Conduit dans le jardin, il commanda lui-même le feu, et tomba mort.

Charette avait promis sa grâce à Mme de Sapinaud : tel fut l'effet de cette promesse! Pour ce qui est de Stofflet, les royalistes supposent qu'en cette occasion il ne fit que céder à l'influence, très-grande sur lui, de l'abbé Bernier. Ce qui est certain, c'est que Stofflet, homme du peuple, haïssait et méprisait les nobles, dont les sentiments à son égard sont vivement exprimés dans ces mots de Marigny, que Mme de Sapinaud nous a conservés : « Ce Stofflet est un cheval, *c'est un homme de rien.* »

Dans les quatre mois qui s'écoulèrent entre le rappel de Turreau et le 9 thermidor, le système de répression suivi en Vendée fut marqué par un mélange de fermeté et de modération qui produisit les plus heureux résultats. D'une part, on évita tout acte de faiblesse et toute ouverture timide, de nature à enfler l'orgueil des royalistes et à relever leurs espérances; et, d'autre part, il fut coupé court à des excès qui servaient d'aliment à des excès contraires. On lit dans les *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein* cet aveu remarquable : « On ne peut dissimuler que la fureur des soldats républicains s'était grandement ralentie pendant cet été de 1794, et *avant l'événement du 9 thermidor*, qui l'adoucit encore bien davantage. Le retour aux maximes de modération, qui fit sourire l'humanité désolée, commença d'affaiblir le parti des insurgés : il brisait, ou du moins relâchait son principal ressort, le désespoir du malheur. »

La vérité est que l'adoucissement de la politique adoptée à l'égard des Vendéens n'eut point pour date, comme on l'a tant dit, la chute de Robespierre. L'époque qui précéda cette chute fut, pour les Vendéens, un temps de repos armé. Aux approches de la récolte, et afin de la rendre possible, les commissaires de la Convention reçurent ordre d'inviter, par des proclamations rassurantes, les habitants des campagnes à rentrer dans leurs foyers; un armistice fut accordé; Turreau, le représentant de la Terreur en Vendée, fut rappelé, et l'on mit provisoirement à sa place le général Vimeux, en qui beaucoup de modération s'associait au courage du soldat.

Si cette politique, exempte à la fois de violence et de faiblesse, eût été suivie jusqu'au bout, nul doute que la guerre ne fût bien vite arrivée à son terme. D'après les évaluations du comte Joseph de Puisaye, Charette, vers le milieu de l'été de 1794, disposait à peine de dix mille hommes; on en prêtait moins du double à Stofflet; Sapinaud commandait un corps intermédiaire de trois mille hommes, et les rassemblements du vicomte de Scépeaux s'élevaient à peu près au même nombre. Or, il ne faut pas perdre de vue que ces chiffres étaient loin d'exprimer des forces réelles; que ce qu'on appelait les armées vendéennes se composait d'une foule de femmes, de vieillards et d'enfants; que les chefs, loin d'agir de concert, étaient animés l'un contre l'autre d'une jalousie presque féroce; qu'ils manquaient de munitions de guerre, et que la destruction des moulins et des fours les laissait sans munitions de bouche; qu'une épidémie cruelle était venue joindre ses ravages à ceux de la disette, et que les insurgés, pour comble de détresse, n'avaient point d'asile à offrir aux malades et aux blessés. De toute façon, leur ruine était devenue inévitable. Seulement il était conforme à l'humanité et d'une saine politique de ne pas réduire au désespoir cette portion égarée de la famille française, d'essayer au contraire de la ramener par la douceur, mais cela sans s'humilier devant les chefs de la révolte et sans leur donner la République à fouler aux pieds. C'est dans ce système que la Convention était entrée, lorsque arriva le 9 thermidor : on jugera bientôt de la valeur du système que la réaction fit prévaloir, après la chute de Robespierre.

Que l'énergie, une énergie indomptable, eût été la source des succès fabuleux de la République au dehors et au dedans, comment le nier? Sans doute, des forcenés n'avaient confondu que trop souvent, hélas! le terrorisme avec l'énergie. Faire justice de ce sanglant alliage, et, tout en rejetant ce qui avait rendu la Révolution odieuse, conserver ce qui l'avait rendue invincible, voilà ce qu'avait voulu le parti qui fut renversé le 9 thermidor, — et c'est justement le contraire qui eut lieu sous l'empire de la réaction. Le Terrorisme continua, mais au profit des contre-révolutionnaires, — et, devant le royalisme en armes, la faiblesse des nouveaux meneurs de la République descendit jusqu'à l'avilissement. Ceci va, pour la première fois, être mis en pleine lumière.

Un décret d'arrestation lancé contre Turreau, alors absent, sur la dénonciation de Merlin (de Thionville), fut un des premiers actes par où se révélèrent les vues de la réaction à l'égard de la Vendée.

Ce n'est pas que Turreau n'eût fait la guerre en barbare. Qu'imaginer de plus horrible que cet ordre de lui, qu'Alquier lut du haut de la tribune : « Le général Moulin se portera avec la colonne de gauche sur Mortagne, et fera désarmer, égorger, sans distinction d'âge ni de sexe, tout ce qui se trouvera sur son passage? » Aussi l'histoire n'aurait-elle rien à reprendre au coup frappé sur Turreau, si, d'une part, les Thermidoriens qui votèrent contre lui n'avaient pas été les premiers à plonger leurs mains dans le sang, et si, d'autre part, ceux qui se disaient républicains avaient été disposés, alors qu'ils châtiaient les cruautés du républicain Turreau, à ne pas faire grâce aux cruautés du royaliste Charette. Mais quoi! dans le temps même où ils se montraient inexorables envers ceux qui avaient été de leur parti, ils se préparaient à amnistier, ou plutôt à récompenser les excès commis par les chefs du parti contraire.

A cette époque, en effet, la grande préoccupation des Thermidoriens était de fortifier leur alliance avec les royalistes — connus quoique non encore déclarés — de l'Assemblée; et, dans ce but, ils ne rougirent pas d'envoyer mendier la paix auprès de Charette par des commissaires, parlant au nom de la République. Or, quand cette négociation fut entamée, il n'y avait pas longtemps que Charette avait mis en pièces les troupes républicaines qui occupaient les camps de Flessigné et de la Rouillière. Dans le dernier, il n'y avait que des réquisitionnaires, la plupart très-jeunes et qui se laissèrent surprendre. L'ennemi étant entré dans le camp comme en une place ouverte, beaucoup de ces malheureux tombèrent à genoux, les mains jointes, exposant qu'on les avait arrachés à leurs charrues et contraints de marcher.... Le farouche Vendéen répondit par l'ordre de tout massacrer, ce qui eut lieu.

Et voilà l'homme devant qui on était à la veille d'abaisser le drapeau de cette République dont les victoires faisaient encore, en ce moment même, l'étonnement et l'admiration du monde!

Le premier entremetteur de la négociation fut un nommé

Bureau; et les dangers qu'il eut à courir avant de pénétrer jusqu'à Charette, bien qu'il s'annonçât comme porteur de paroles de paix, montrent assez ce que signifiait le « droit des gens » aux yeux des Vendéens. On employa aussi auprès de Charette sa sœur et quelques autres de ses parents, que Ruelle, commissaire de la Convention, fit mettre en liberté vers le milieu du mois d'octobre.

Au fond, le chef vendéen désirait la paix, non avec l'intention de l'observer, mais pour se donner les moyens de reprendre avantageusement les armes, non par inclination, mais par nécessité; car, en dépit de quelques égorgements partiels dont s'était enflée la liste de ses sinistres triomphes, sa situation était désormais désespérée. Des terreurs sans cesse renaissantes, des fatigues dont on n'entrevoyait pas le terme, une anxiété de chaque instant, les dégoûts inséparables d'une vie errante et cachée, avaient enfin lassé le fanatisme des Vendéens. De l'aveu de Puisaye, « ce que trois mois plus tôt un détachement de deux mille hommes n'aurait pu entreprendre, quelques brigades de gendarmerie l'achevaient sans coup férir; l'armée républicaine formait comme un filet jeté sur la province. »

Charette, en particulier, avait intérêt à un accommodement. Le meurtre de Marigny lui avait créé beaucoup d'ennemis parmi les siens; sa dureté lui avait aliéné les meilleurs d'entre ses officiers; un de ses lieutenants, Delaunay, s'était révolté contre lui et menaçait son ascendant. La paix ne pouvait donc venir pour lui plus à propos.

Parut, sur ces entrefaites, le décret du 12 frimaire (2 décembre) 1794, promettant le pardon et l'oubli à tous ceux qui, dans le délai d'un mois, auraient posé les armes. Dans la proclamation qui accompagnait ce décret, les Vendéens purent lire : « La parole de la Convention est sacrée. Si d'infidèles délégués ont abusé de sa confiance, il en sera fait justice. »

Ces derniers mots se rapportaient principalement à Carrier, dont on avait commencé le procès, et dont les Thermidoriens entendaient faire servir la tête de gage de réconciliation. Puisaye, après avoir cité la proclamation dans ses mémoires, commente en ces termes la phrase « il en sera fait justice : » « Il est ici question de Carrier, de Collot-d'Herbois, de Billaud-Varenne, de Barère, etc., comme si le sang de quelques misérables pouvait entrer en compensation de tout celui qui avait été versé et en absoudre leurs complices. » C'est ainsi que les royalistes se disposaient à récompenser de ses avances le parti des républicains défectionnaires !

La Convention avait chargé trois de ses membres, Delaunay jeune, Bollet et Ruelle, de porter à la connaissance des Vendéens le décret pacificateur. Dans le document qu'ils publièrent à cet effet, les trois commissaires firent une maladroite énumération des départements auxquels leur mission s'étendait; sur quoi Puisaye remarque qu'ils apprirent de la sorte sa force au parti royaliste, et il ajoute : « Ces offres hypocrites n'eurent d'autre effet que de donner aux insurgés un surcroît de confiance, et de leur fournir un moyen de plus de persévérer. »

La propagation de la révolte au delà de ce qui avait jusqu'alors constitué son sanglant théâtre fut le résultat du système de ménagement adopté par la réaction à l'égard des rebelles. Les prisonniers de Brest ayant obtenu de prendre l'air un peu librement à certaines heures du jour, trois ardents royalistes, d'Allègre, ami de Puisaye, Georges et Mercier profitèrent de cette condescendance pour s'évader, et, de chaumière en chaumière, gagnant le Morbihan, contribuèrent à y organiser la guerre civile. Si, de son côté, l'habile et intrépide Boishardy parvint à mettre le département des Côtes-du-Nord en insurrection, et y attaqua les républicains avec succès, ce fut précisément parce que ce département avait été beaucoup moins surveillé que ceux de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Nous avons raconté en son lieu l'arrestation de Hoche. En ne voyant point figurer sur son mandat d'arrestation la signature de Robespierre, Hoche avait compris qu'il l'avait eu pour défenseur au Comité de salut public, et le 1er prairial il lui écrivait la lettre suivante : « Le soldat qui a mille fois bravé la mort dans les combats ne la craint pas sur l'échafaud. Son seul regret est de ne plus revoir son pays et de perdre en un moment l'estime du citoyen qu'il regarda de tout temps comme un génie tutélaire. Tu connais, Robespierre, la haute opinion que j'ai conçue de tes talents et de tes vertus, les lettres que je t'écrivis de Dunkerque, et mes professions de foi sur ton compte, adressées à Bouchotte et Audoin, en sont l'expression fidèle; mais mon respect pour toi n'est pas un mérite, c'est un acte de justice, et s'il est un rapport sous lequel je puisse véritablement t'intéresser, c'est celui sous lequel j'ai pu utilement servir la chose publique. Tu le sais, Robespierre, né soldat, soldat toute ma vie, il n'est pas une seule goutte de mon sang que je n'ai (*sic*) consacré (*sic*) à la cause que tu as illustrée. Si la vie, que je n'aime que pour ma patrie, m'est conservée, je croirai avec raison que je la tiens de ton amour pour les patriotes; si, au contraire, la rage de mes ennemis m'entraîne au tombeau, j'y descendrai en bénissant la République et Robespierre. » Cette lettre ne parvint pas à Robespierre; Fouquier-Tinville, chargé de la lui remettre, la garda, ce qui prouve le peu d'influence qu'exerçait sur lui Maximilien, et Hoche, qui ne fut mis en liberté que le 17 messidor, dut attendre assez longtemps avant d'obtenir sa nomination au commandement de l'armée des côtes de Brest. Que, lors de la pacification de la Prévalaye, Hoche ait dit à quelques royalistes : « La Convention m'a retenu six semaines dans les fers, et je m'en souviendrai quand il en sera temps, » c'est ce que Puisaye assure, mais ce que dément le caractère du guerrier auquel on prête ces indignes paroles. Toujours est-il que sa nomination ne déplut pas aux royalistes. « Le résultat de mes informations sur le compte de Hoche, écrit Puisaye, avait produit dans mon esprit l'impression que, parmi les individus alors en évidence, nul n'était plus propre que lui à faire triompher la cause du roi, si l'on savait s'y prendre de manière à tirer parti de son ambition et de son ressentiment sans alarmer sa confiance. » Nul doute que, sur ce point, Puisaye n'eût été trompé et ne se trompât. Mais l'opinion que les royalistes avaient de Hoche explique mieux que ses grandes qualités d'homme et de soldat l'empressement de la réaction à le choisir.

Quant au général Canclaux, qui fut appelé au commandement de l'armée de l'Ouest, nul choix ne pouvait être alors plus agréable aux chefs de la rébellion. Dans un homme qui appartenait à la noblesse par sa naissance, dans l'ancien protégé du prince de Conti, dans l'ami de ce comte Joseph de Puisaye qui, à cette époque-là même, négociait à Londres l'invasion de son pays par les Anglais, comment les chefs de la révolte vendéenne auraient-ils craint un ennemi bien décidé?

Aussi Canclaux était-il pour une politique de ménagements, et c'est de ce côté que penchait également Hoche, forcé qu'il était d'opter entre les deux partis qui divisaient la Bretagne républicaine : celui du conventionnel Bollet, très-ardent à rechercher l'amitié des Vendéens, et celui du conventionnel Boursault, très-ardent à réclamer leur soumission absolue.

Cette divergence d'opinions enfanta d'âpres querelles. Bollet traitait de vil histrion Boursault, qui avait été comédien; Boursault affectait pour l'intelligence de Bollet le plus profond mépris, et s'étudiait à perdre dans l'esprit des Comités Hoche, dont il était jaloux.

Ce fut le parti de la paix qui l'emporta; et, si elle eût été conquise réellement, si elle eût été conquise sans bassesse, il n'y aurait eu qu'à se féliciter d'un semblable résultat. Quel ami de l'humanité, quelle âme de patriote aurait pu ne pas saluer avec bonheur et attendrissement la fin de cette horrible guerre, la réconciliation des Français?

Malheureusement, tout ne fut que concessions dégradantes de la part des uns, insolence ou hypocrisie de la part des autres; et les vainqueurs, à force de descendre gratuitement au rôle de vaincus, ne firent que préparer de nouveaux malheurs. Il est certain que le passage subit d'une politique d'airain à un système d'inconcevable faiblesse fut pris par les royalistes pour une reconnaissance formelle de leurs prérogatives. Quand ils virent que la République fléchissait devant eux, qu'elle semblait leur promettre, comme dédommagement de leurs maux, la tête d'hommes par qui le gouvernement républicain avait été dirigé; quand ils apprirent que ce gouvernement faisait supplier Charette, réduit aux abois, de vouloir bien vendre la paix, les pieds dans le sang des républicains; quand ils furent témoins des ovations extraordinaires ménagées par les commissaires de la Convention aux rebelles, tout à coup mis en liberté; quand ils lurent l'arrêté qui interdisait, sous peine de trois jours de prison, de nommer *brigands* les auteurs des assassinats de Machecoul et les sicaires à la suite de Pageot, ils se jugèrent à la veille du rétablissement de la royauté. Profitant de l'armistice, les officiers vendéens se rendirent à Nantes, la cocarde blanche au chapeau, et là on entendit plusieurs d'entre eux tourner publiquement en dérision tout ce qui tenait aux opinions et aux habitudes républicaines. On ne croirait pas, si le fait n'avait été attesté par des royalistes, qu'ils allèrent jusqu'à cracher sur la cocarde tricolore. Boursault disait donc vrai lorsqu'il écrivait : « Les brigands ont paru dans Nantes, au théâtre, sur les places publiques, décorés des couleurs de la révolte, et insultant à la République, au moment même où sa clémence les rappelait dans son sein. »

Il est à remarquer que, pendant ce temps, le royalisme entretenait en Angleterre des agents chargés de pousser Pitt à tenter une descente sur les côtes de France. Et le caractère odieux de cette négociation était si bien senti par ceux qui en poursuivaient ou souffraient qu'on en poursuivît en leur nom le bénéfice, que plus tard, le 13 août 1795, M. d'Avaray, l'intime de Monsieur, écrivait à Charette : « Atténuez le mauvais effet que peut produire en France la confiance apparente accordée aux Anglais. »

Le comte Joseph de Puisaye était arrivé à Londres vers la fin de septembre 1794, et, avant de partir de France, il avait fait accepter pour major général aux insurgés de Bretagne un intrigant dont nous allons voir le nom figurer en première ligne dans l'œuvre ténébreuse qui nous reste à décrire.

Cet intrigant était fils d'un chirurgien de village, faisant les fonctions de barbier. Il se nommait Désotteux; il avait commencé par s'attacher servilement aux Lameth. Lors des 5 et 6 octobre, il avait été un de ces hommes déguisés en femmes qui marchèrent à Versailles. Envoyé ensuite par les Lameth auprès de Bouillé, il était devenu, de Jacobin ardent, royaliste furieux. Émigré à l'époque de la fuite de Louis XVI à Varenne; repoussé, à Coblentz, comme démagogue; placé, à son retour en France, dans la maison constitutionnelle du roi; émigré de nouveau après le 10 août, il parvint à s'introduire auprès de Puisaye, qui ne le connaissait pas, porteur d'une recommandation du conseil des princes et d'un certificat du marquis de Bouillé. Il avait de l'assurance, de la faconde. Puisaye, qui manquait d'hommes, en fit, au moment de s'absenter, un personnage important, et lui, habile à tirer parti des circonstances, ne tarda pas à supplanter Boishardy dans la conduite des négociations relatives à la paix. C'est alors qu'il changea de nom, et se trouva être, au lieu de M. Désotteux, le baron de Cormatin.

Son premier pas dans la carrière diplomatique ne fut pas heureux; il égara, en se rendant à Nantes, une lettre que Puisaye écrivait à Canclaux, et qui, entre autres phrases significatives, contenait celle-ci : « Mon cher Canclaux, *voulez-vous être Monck ou Custine?* » Cette lettre étant tombée entre les mains des commissaires de la Convention, c'était plus qu'il n'en fallait pour compromettre le général républicain. Toutefois, il aurait pu s'excuser sur ce que ce n'était point sa faute si on lui adressait une lettre contraire à ses sentiments; mais « il était bien disposé pour moi, » écrit Puisaye à ce sujet; « il prétendit donc, quoique nous eussions correspondu fréquemment, depuis mon entrée au service du prince de Conti jusqu'en 1792 et qu'il connût parfaitement mon écriture, il prétendit que la lettre n'était pas de Puisaye, que c'était un faux, et réussit à le faire croire. »

Cependant, la réaction à Paris suivait son cours, et plus elle se développait, plus le gouvernement se montrait disposé à traiter avec les rebelles de puissance à puissance. Dans un arrêté signé Bollet, ils étaient désignés *le parti qui dirige les habitants de ces départements*. Les modifications introduites dans la composition des Comités, l'impulsion nouvelle donnée à l'esprit public, la clôture du club des Jacobins, expliquaient de reste ce changement de langage. L'exécution de Carrier eut lieu, et elle fut présentée aux insurgés royalistes comme une preuve de la sincérité du désir qu'on avait de se réunir à eux contre les Terroristes. Ce motif figura parmi ceux que fit valoir le général républicain Humbert, dans les conférences qu'il eut, à la fin de décembre 1794, avec Cormatin, Chantreau et Boishardy. Et, le 31 du même mois, Cormatin écrivait à Puisaye pour presser son retour, ajoutant : « Nous avons eu, Boishardy et moi, une entrevue avec le général Humbert. Il n'est pas d'avantages qu'il ne nous propose.... Il y a, à Nantes, pareille entrevue entre Canclaux et Charette. J'y vais, avec un sauf-conduit, afin de voir sur quel pied ils traitent. »

Cette lettre, où la loyauté du général Humbert était fort vantée, avait été écrite sous les yeux de Humbert lui-même. Mais Cormatin trouva moyen de la faire suivre de quatre lignes de chiffres dont lord Granville découvrit le sens; elles contenaient ce qui suit : « Jamais nous ne nous rendrons.... Nous allons amuser.... De l'argent! de l'argent! Nous dépenserions le Pérou. »

Et c'était le moment où Hoche, trompé par ce misérable hypocrite, écrivait au Comité de salut public : « Cormatin m'a assuré les larmes aux yeux que les propositions de ses chefs et les siennes étaient sincères et qu'il ne tiendrait qu'au gouvernement de rendre à la patrie des hommes que les préjugés ont égarés. »

De leur côté, et tandis que Hoche envoyait dire au chevalier de Boishardy *mille choses honnêtes*, les chefs royalistes du mouvement breton, de concert avec Boishardy, pressaient le retour de Puisaye et sollicitaient sous main l'or et l'épée de l'Angleterre!

Inutile de demander si Charette était plus sincère : la politique convenue entre lui et Cormatin consistait à faire une paix « simulée, » pour la rompre à la première occasion favorable.

Ce fut dans cette disposition d'esprit que Charette voulut bien consentir à ce que des conférences régulières eussent lieu entre les deux partis. Il fut arrêté d'un commun accord qu'elles s'ouvriraient au château de la Jaunaye, situé à une lieue de Nantes. Charette s'y rendit, quoique les ennemis de la paix eussent fait courir le bruit que, s'il hasardait cette démarche, il serait assassiné. Il est vrai qu'il avait eu soin de s'entourer d'une forte escorte. Lui, les autres généraux vendéens et huit principaux officiers furent logés au château même, la cavalerie d'escorte étant stationnée dans un château voisin. Tout d'abord, les royalistes exprimèrent le vœu qu'on invitât Stofflet aux conférences. C'est ce qui fut fait; et l'on ne tarda pas à le voir paraître, mais bien accompagné, le dédain dans le regard et le défi sur les lèvres. Les plates avances des représentants de la réaction thermidorienne avaient à ce point enflé son orgueil, qu'il déclara insolemment rejeter d'avance tout traité dont le premier article ne stipulerait pas la restauration de la monarchie. Cette clause ayant été, comme on le conçoit, jugée impossible à proposer, il ne voulut pas en entendre davantage; et, lorsque, le lendemain, dans la matinée, il apprit qu'un négociateur républicain venait d'arriver de Nantes, il se fit amener son cheval, dit aux siens : « En route, cavaliers ! » et, agitant son chapeau au-dessus de sa tête, il partit au galop, après avoir crié *Vive le roi!*

Stofflet était alors le seul homme de son parti qui ne tremblât point devant Charette. Le général vendéen Beausire s'étant avisé de présenter quelques observations sur ce qu'avait de peu honorable cette comédie de pacification, Charette le regarda de manière à couper court au débat : « Je me tus, a raconté l'officier royaliste, sachant qu'il n'y avait pas de sûreté pour moi à en dire davantage »

Le local des conférences avait été fixé, à quelque distance du château, au milieu d'une lande, sous une tente. Là se réunirent chaque jour, à une heure convenue, pendant près d'une semaine : d'une part, les commissaires de la Convention; d'autre part, les chefs insurgés; ceux-ci, comme ceux-là, accompagnés d'une escorte déterminée, qui se rangeait à quelques pas du pavillon. Dans les débats, l'habitude de la tribune donnait une grande supériorité aux négociateurs républicains, et ils furent frappés de l'attitude embarrassée de leurs adversaires. Charette surtout, qui était très-ignorant et avait beaucoup de difficulté à s'exprimer, leur parut bien au-dessous de sa réputation. Cormatin, qui avait sur le rude chef de partisans, son collègue, l'avantage d'être fort verbeux, joua le rôle important.

Enfin, le 29 pluviôse (17 février) 1795, une déclaration fut arrêtée, que signèrent Charette, Fleuriot, de Conctus, Sapinaud, pour les « armées du centre et des Pays-Bas; Delaville et Bougé, pour « l'armée d'Anjou; » Cormatin et Scépeaux, pour les « Chouans, » — car on avait admis à traiter d'égal à égal avec les représentants du peuple jusqu'à ces *Chouans* dont la plupart n'étaient que des détrousseurs de grand chemin, ces affreux Chouans qui, lorsqu'ils faisaient un républicain prisonnier, s'amusaient à lui arracher les yeux avec des tire-bourre. — Or, la déclaration commençait en ces termes, qui, non-seulement légitimaient la prise d'armes, mais imprimaient à la République une flétrissure : « Des attentats inouïs contre notre liberté, l'intolérance la plus cruelle, le despotisme, les injustices, les vexations les plus odieuses, nous ont mis les armes à la main. » Ceci bien entendu, les chefs vendéens déclaraient « se soumettre à la République française une et indivisible, et prenaient l'engagement — qu'ils se réservaient de violer et qu'ils violèrent — de ne jamais porter les armes contre la République. »

Les arrêtés relatifs à la pacification portaient :

Que les Vendéens sans profession seraient libres d'entrer dans les armées de la République;

Que ceux qui avaient des biens meubles ou immeubles seraient remis en possession de ces biens;

Qu'on laisserait aux populations le libre exercice de leur culte;

Que, pour relever les maisons ou chaumières en ruine, réveiller l'industrie, ranimer l'agriculture, on accorderait des secours.

Conditions humaines et réparatrices, auxquelles il serait doux d'applaudir, si le traité s'était borné là. Mais il renfermait des conditions honteuses, tellement honteuses, qu'il fallut les tenir secrètes. A chaque rebelle, on promit, *en numéraire*, une indemnité proportionnée à son rang dans « l'armée, » — on en était venu à appeler ainsi les rassemblements d'insurgés, — et Charette eut, pour sa part, deux millions!

Ce n'est pas tout : il obtint — chose monstrueuse — de conserver le commandement et la police du territoire occupé par son armée, sous l'autorité de la Convention. C'était lui laisser le pouvoir de rallumer la guerre quand bon lui semblerait, et la suite dira s'il se fit scrupule d'en profiter.

Or, quelques jours auparavant (le 1er février 1795), il avait reçu du frère de Louis XVI, celui qui s'intitulait « Régent de France, » une lettre où il était dit : « Enfin, monsieur, j'ai trouvé le moyen que je désirais tant; je puis communiquer avec vous; je puis vous parler de mon admiration, de ma reconnaissance.... Si cette lettre est assez heureuse pour vous parvenir à la veille d'une affaire, donnez pour mot d'ordre : *Saint Louis;* et, pour cri de ralliement : *le Roi et la Régence.* » — A quoi Charette, qui jurait alors de se soumettre à la République française une et indivisible, avait répondu : « La lettre dont Votre Altesse royale vient de m'honorer transporte mon âme.... Combien les mots d'ordre et de ralliement que Votre Altesse royale indique sont encourageants et faits pour nous conduire! Ils furent ma devise dès le principe, et je ne les oublierai de ma vie. »

De sorte que cette prétendue pacification dont on allait faire tant de bruit, ne fut qu'un pacte entre la bassesse et le mensonge.

Avant de poursuivre ce récit, et comme contraste bien digne d'arrêter les regards de l'histoire, nous placerons ici un document très-curieux, que nos prédécesseurs semblent avoir ignoré, et qui remonte à une date antérieure au 9 thermidor. Rien de plus frappant comme indication de la pente que, depuis ce moment, les esprits avaient descendue, en tout ce qui était force d'âme, conviction fière et dignité. C'est l'interrogatoire du prince de Talmont par Rossignol. Le langage, de part et d'autre, est d'une hauteur qui rappelle une scène de Corneille. On en va juger.

TALMONT. — N'est-ce pas au général Rossignol que j'ai l'honneur de parler?

ROSSIGNOL. — Oui. Le représentant du peuple et moi, nous vous avons mandé pour avoir de vous des renseignements certains sur les moyens, sur les intentions, sur les correspondances de votre parti. Vous n'ignorés pas ce que la loi prononce sur votre sort; vous n'avés plus rien à espérer

et à craindre, et les lumières que vous nous donnerés peuvent être encore utiles à votre pays. Quel a été le résultat de votre dernier conseil tenu à Blain?

TALMONT. — Vous n'êtes pas sans doute dans l'usage de divulguer les plans de campagne que vous arrêtés dans vos conseils. Nous sommes généraux l'un et l'autre, et vous savés comme moi ce que nous devons au secret de nos opérations.

ROSSIGNOL. — Général comme vous!.... Vous combattiés pour la tyrannie, et je commande aux soldats de la raison et de la liberté. Savés-vous qui je suis?

TALMONT. — Sans doute un homme à talens, qui devés votre élévation à votre courage et à vos lumières.

ROSSIGNOL. — Vous me flattés. Je suis compagnon orfèvre.

TALMONT. — Cela n'est pas possible.

ROSSIGNOL. — C'est aussi vrai que vous étiez ci-devant prince de Talmon

TALMONT — Je le suis encore.

ROSSIGNOL. — Laissons cela Quel était le but de l'armée soi-disant catholique?

TALMONT. — L'armée catholique combattait pour son roi, pour l'honneur et le rétablissement des anciennes lois de la monarchie.

ROSSIGNOL. — Quoi! c'était pour servir un maître que vous répandiés tant de sang, que vous ravagiés tant de pays!

TALMONT. — Chacun de nous avait servi avec distinction, et nous préférions la tyrannie d'un seul, puisque c'est ainsi que vous l'appelés, à celle de six cents hommes, dont les passions, l'orgueil et l'immoralité font de leur patrie un théâtre d'oppression et de carnage, où personne n'ose énoncer librement son opinion, et où il n'est pas une seule famille qui n'ait à regretter un père, un frère, un ami. Vous même, général, vous que la fortune et la guerre couronnent en ce moment, croyés-vous échapper à la faux de l'anarchie? Désabusés-vous. La Convention ne met dans les places des hommes intègres et de bonne foi que pour les livrer, sous le prétexte frivole de trahison et de perfidie, au glaive de la vengeance, qu'on appelle celui de la justice.

ROSSIGNOL — Arrêtez, Talmon!... Vous calomniés la représentation nationale; elle a frappé tous les scélérats qui s'entendaient avec vous et vos pareils pour la prolongation de la guerre, ou pour l'établissement des rois; mais elle décerne des couronnes civiques aux hommes qui se battent de bonne foi pour la liberté, et savent sans regrêt mourir pour elle. Mais revenons. N'avez-vous pas eû avec l'Angleterre une correspondance qui vous promettait, à une époque déterminée, des secours en hommes, en vivres, en munitions, et surtout une combinaison simultanée d'attaque sur Granville?

TALMONT. — Oui.

ROSSIGNOL. — D'où vient donc que cette opération a échoué?

TALMONT. — On avait répandu dans l'armée royale des bruits qui tendaient à déshonorer les chefs, et elle n'a pas donné avec sa chaleur ordinaire D'ailleurs, l'Angleterre a manqué de parole, ou des causes physiques et locales ont empêché le débarquement.

ROSSIGNOL. — Si l'Angleterre vous a manqué de parole, vous devez être irrité contre ses ministres, et n'ayant plus rien à ménager avec eux, vous pourriés, en mourant, rendre service à votre patrie en dévoilant les complôts ourdis contre elle

TALMONT. — Je veux, en mourant, emporter au tombeau l'estime de tous les partis. Vous n'avés pas sans doute espéré que je me déshonorerois par une bassesse. Amis ou ennemis, les puissances étrangères et nous, servions la même cause; elle triomphera, et je ne veux pas qu'on dise que je ne l'ai pas servie jusqu'à ma dernière heure.

ROSSIGNOL. — Elle triomphera!... Vous ignorés donc les succès de la République?

TALMONT. — Non, j'ai entendu parler de ses prétendues victoires. Au surplus, la guerre a ses vicissitudes, et vous n'ignorés pas, général, que dans soixante-huit combats livrés contre vous, nos armes n'ont pas toujours été malheureuses.

ROSSIGNOL. — Non, je vous le répète : vous avez vaincu quand des généraux perfides vous livraient nos armes et nos munitions. Votre armée n'a pas trouvé parmi nous les mêmes ressources, et vous n'aviez plus de poudre, m'a-t-on dit, lorsque votre colonne s'est dissoute.

TALMONT. — Si j'en avais eu, je ne serais pas ici, et il faut avouer que nous n'en avons pas manqué longtemps. La nation nous en fournissait, et c'est ce qu'il y avait de commun entre elle et nous.

ROSSIGNOL. — D'où vient que vous n'êtes pas venu en chercher à Rennes?

TALMONT. — On n'a pas toujours suivi mes avis dans le Conseil. Ma première intention, après avoir passé la Loire avec cent mille hommes, était de marcher sur Paris; depuis, j'ai eu des projets sur Rennes et le reste de la Bretagne; mais des paysans, jaloux de retourner dans la Vendée, dégoûtés de courses et de fatigues, ont dicté impérieusement nos démarches et précipité notre ruine en hâtant la leur.

ROSSIGNOL. — Voilà donc où ont abouti tant de dévastations, tant de pillages, tant d'assassinats, tant de convulsions du fanatisme!

TALMONT. — On nous accuse de fanatisme, et c'est à tort. Nous n'avons jamais eu dans nos armées d'autres pratiques que celle de nos pères, et quant aux malheurs que cette guerre a entraînés, ce n'est pas à la République à s'en plaindre, elle les a nécessités en portant le fer et le feu dans nos possessions, en fusillant nos prisonniers, en égorgeant nos malades Nous nous battions avec fureur mais avec loyauté, et celui de nous qui, dans l'action, se livrait à la destruction avec le plus de force, n'eût pas touché un seul soldat patriote le lendemain du combat. Vos prisonniers de Saint-Florent attesteront à jamais cette vérité; mais les nôtres....

ROSSIGNOL. — La République ne traite point d'égal à égal avec des rebelles, et l'opinion de la France entière s'élèverait contre toute disposition de paix et de conciliation.

TALMONT. — L'opinion... L'accueil qu'on nous a fait partout prouve qu'elle était en notre faveur. L'opinion! ah! si j'étais seul avec chacun de vous, peut-être votre langage serait-il bien différent.

ROSSIGNOL. — Vous ne connaissés pas les amis de l'égalité. Ils n'ont pas, comme les courtisans, un langage pour le théâtre, un autre pour l'intimité, il n'y a pas dans l'armée un soldat qui ne sache qu'il combat pour ses plus chers intérêts. Au surplus, nous nous écartons toujours. Quels étaient vos agents pour correspondre avec l'Angleterre?

TALMONT. — Des hommes sûrs qui prenaient tous différentes routes, différents moyens pour arriver à Jersey et en rapporter les réponses. — Charette, par exemple, à Noirmoutier, a pour cela les plus grandes facilités.

ROSSIGNOL. — N'en connaissez-vous aucun qui soit actuellement dans la République?

TALMONT. — J'ai déjà répondu combien j'étais éloigné de trahir ma cause. Je n'achèterai pas la vie à ce prix; je ne

forme qu'un vœu, c'est de hâter le moment où je dois la perdre.

ROSSIGNOL. — C'est à la Convention nationale à prononcer.

Reprenons notre récit. Le jour où fut signée la paix de la Jaunaye, Charette arriva au rendez-vous avec une escorte, et, en abordant le général Canclaux, lui dit à haute voix : « Le général Canclaux veut-il permettre à Charette de lui offrir le baiser fraternel ? » Canclaux, pris à l'improviste, hésite, se tourne vers Bollet, et semble attendre son approbation. « Oui, oui, » dit Bollet, en le poussant brusquement. Charette changea de couleur, frappé qu'il fut d'une pusillanimité aussi imprévue.

Lorsque la nouvelle de la paix se fut répandue et qu'on en connut les conditions, elles parurent si fortement empreintes de royalisme, que cela donna lieu aux rumeurs les plus étranges. On prétendit que les envoyés de la Convention s'étaient engagés à rétablir la monarchie. On alla jusqu'à affirmer qu'une clause secrète promettait aux royalistes le fils de Louis XVI, alors enfermé au Temple.

Mais ce qui mit le comble à l'humiliation que les représentants de la République infligeaient à la République, ce fut l'entrée de Charette à Nantes. Elle eut tout l'éclat, toute la pompe d'un triomphe. Un panache blanc flottait à son chapeau et il portait tous les insignes de son parti. On cria sur son passage : « *Vive le pacificateur de la Vendée!* »

Lui, s'avançait d'un air sombre, que chacun remarqua et que rien ne put adoucir, soit qu'il craignît pour sa sûreté, ou que, décidé à enfreindre la paix qu'il venait de signer, il se fît intérieurement honte à lui-même. On eut beau l'inviter à des fêtes brillantes, lui donner des repas somptueux, l'entourer d'hommages, il ne cessa point, tant que dura son séjour à Nantes, d'être taciturne et de se montrer inquiet.

Quant à ses officiers, leur conduite fut scandaleuse. Leur ignorance, leur forfanterie indisposèrent contre eux les cercles de bon ton; les cabarets retentirent des éclats de leur joie grossière, et quelques-uns d'entre eux y donnèrent le spectacle des mœurs les plus crapuleuses. L'escorte de Charette, casernée dans un château voisin de celui de la Jaunaye, le mit au pillage avant de le quitter, à ce point que les cavaliers de cette armée qui prétendait combattre pour la religion et le bon ordre, emportèrent jusqu'aux rideaux de lit.

Telle fut cette paix de la Jaunaye que Hoche, le 1er ventôse (19 février) 1795, annonça aux troupes qu'il commandait, non sans ajouter qu'il en éprouvait « un plaisir bien vif. »

La Bretagne restait à pacifier : on la pacifia de la même façon. A la Prévalaye, près Rennes, des conférences s'ouvrirent, d'où Cormatin eût l'insolence de demander que Hoche et les généraux fussent exclus, ce que des représentants de la réaction eurent la bassesse d'ordonner. Enfin, un traité qui était pour l'armée de Bretagne ce que celui de la Jaunaye était pour l'armée de Charette, fut signé à la Mabilaye, le 1er floréal (20 avril) 1795.

Cormatin avait eu soin de faire stipuler qu'on lui donnerait quinze cent mille francs : c'était mettre à haut prix, comme on voit, la trahison qu'il méditait et dont il porta la peine ... trop tard.

Pendant ce temps, Charette, rentré dans le pays insurgé, ne prenait même pas la peine de dissimuler. C'était la cocarde blanche que les siens portaient aux chapeaux; c'était le drapeau blanc qu'ils promenaient aux exercices et aux cérémonies. Rien n'ayant changé, sinon qu'on ne se battait plus et que les insurgés jouissaient de toute la sécurité désirable, Charette put attendre à son aise le moment de violer ses promesses. Aussi s'adonna-t-il plus que jamais à ses habitudes de luxe, passant son temps à la chasse ou au bal, se moquant de ceux qui lui avaient acheté ce qu'il ne leur avait pas vendu, ne daignant pas ouvrir leurs lettres, et se servant de leurs gazettes pour allumer sa pipe.

CHAPITRE IV

HISTOIRE DU MAXIMUM



L'ABOLITION du *Maximum* fut un des traits caractéristiques de la réaction thermidorienne. Mais avant de retracer les circonstances qui se lient à cette abolition, de quelque manière qu'on l'apprécie, il convient de raconter quelles causes rendirent le *Maximum* nécessaire, comment il naquit, comment il se développa, et quels furent ses effets, soit comme innovation économique, soit comme mesure révolutionnaire.

Jusqu'à ce jour, par une négligence à peine concevable, les historiens de la Révolution se sont abstenus d'écrire l'*Histoire du Maximum :* nous essayerons de remplir cette lacune, en rassemblant dans un même tableau tout ce qui se rapporte à un sujet qui est à coup sûr un des plus intéressants, un des plus vastes, auxquels se puissent arrêter la pensée du philosophe et celle de l'homme d'État.

La création du *Maximum* ayant été en partie déterminée par l'émission d'un papier-monnaie, nous décrirons d'abord en quelques mots le mouvement des assignats.

L'établissement des assignats ne fut point, comme beaucoup d'esprits superficiels l'imaginent, le fait de joueurs audacieux, prêts à mettre les destinées du monde au hasard d'un coup de dé; non : cette grande mesure, fille de la nécessité, présenta tout d'abord un caractère de sagesse qui en justifiait la hardiesse. D'une évaluation basée sur les revenus effectifs des biens nationaux, tels que ces revenus rentrèrent au trésor public, il résulte que le *gage* des assignats était d'une valeur de plus de *quinze milliards*. Nul doute qu'un papier aussi solidement garanti ne se fût soutenu, si un ensemble de circonstances extraordinaires, presque fabuleuses, n'eût donné à tout ce qui pouvait être une cause d'ébranlement l'intensité la plus meurtrière.

Au premier rang des obstacles que les assignats eurent à vaincre, figure la contrefaçon, hideusement réduite en système par la coalition et ses suppôts.

Dans un précédent chapitre, nous avons mis au jour le document infâme contenant les propositions de l'Écossais Playfair au gouvernement anglais, et développant cette théorie que, contre la Révolution française, l'emploi du faux, non moins moral que celui de l'épée, avait l'avantage d'être beaucoup plus homicide. Et en effet, la fabrication des faux assignats comme instrument de guerre fut un levier que nos ennemis manièrent avec un énorme succès, parce que, contre des ressources de ce genre, le courage et le dévouement ne pouvaient rien! A Londres, en Hollande, en Suisse, une odieuse activité signala le noir génie des faussaires. Le mal certes n'eût pas été fort grand, si les royalistes s'étaient bornés à faire circuler des assignats tels que ceux qui furent saisis sur les bords du Rhin, « signés *Calonne*, et payables au retour du roi; » mais leur haine trouva d'autres armes. Com-

ment se défendre d'un sentiment d'horreur à la lecture de l'arrêté royaliste, dont la teneur suit :

« Le Conseil militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne, autorisé par monseigneur comte d'Artois, lieutenant général du royaume, en vertu des pouvoirs à lui confiés par Monsieur, régent de France :

« Pénétré de la nécessité de pourvoir aux frais immenses qu'exigent l'équipement, l'habillement, l'armement, la subsistance et la solde des hommes qui se réunissent en foule sous les drapeaux de la religion et du roi.... ;

« Considérant que le meilleur moyen d'y parvenir est la création d'un papier-monnaie légitimement émis et dont le remboursement soit assuré ;

« Qu'au souverain seul il appartient de mettre une telle monnaie en circulation ;

« Que, néanmoins, dans la crise terrible qui agite la France, la confiance des peuples étant ou forcée ou trompée, un papier-monnaie *qui ne porterait pas tous les signes apparents d'une ressemblance parfaite avec celui que les rebelles répandent*...., n'atteindrait pas le but qu'il se propose,

« Arrête :

« Il sera établi une manufacture d'assignats, en tout semblables à ceux qui ont été émis, ou le seront, par la *soi-disant* Convention nationale.

« Ces assignats porteront un caractère secret de reconnaissance, pour que le remboursement en soit fait à bureau ouvert aussitôt que les circonstances le permettront, etc....

« Fait et arrêté ce 20 septembre 1794, l'an II du règne de Louis XVII.

« *Signé* le comte Joseph de PUISAYE,
« Lieutenant-général des armées du roi ;

« Le chevalier de TINTÉNIAC,
« Maréchal de camp, etc. »

Ainsi, jeter sur la place des masses d'assignats contrefaits qui ne répondaient à aucune hypothèque ; pousser de la sorte à une dépréciation soudaine, terrible, de l'instrument des échanges, aux mains de ceux qui s'en trouvaient alors pourvus ; ruiner d'un coup des milliers de familles ; en un mot, mentir pour voler.... Voilà ce qui, dans la grammaire royaliste, s'appelait servir légitimement la cause de la religion et du roi !

Aussi il faut voir sur quel ton de triomphe le comte de Puisaye écrivait au Comité central, catholique et royal :

« Ma manufacture sera bientôt en pleine activité. J'ai déjà soixante-dix ouvriers, et, avant peu, vous aurez un million par jour, ensuite deux, et ainsi de suite. Vous sentez combien ce moyen est puissant, sous tous les rapports. Employez-le utilement ; enrichissez les campagnes ; gagnez les villes ; ne ménagez pas les assignats, que tout le monde en ait ! »

Et, pour que la postérité n'en ignore, l'auteur de cette lettre se vante, en ces termes, du succès de ses manœuvres, dans le livre où il en a lui-même consigné l'exécrable souvenir :

« Les assignats de la Convention ne pouvant résister à cette mise en circulation d'une immense quantité d'effets qui encombraient les villes, les campagnes et les marchés publics, tout le monde sait que les ennemis de l'espèce humaine furent privés, en un instant, de cet effrayant aliment de leurs crimes. »

Abrégeons ces détails affreux. Dans la séance de la Chambre des Communes d'Angleterre du 21 mars 1794, Shéridan, d'une voix indignée, s'écriait : « Croiriez-vous, messieurs, qu'il existe en Angleterre un moulin employé, pour une manufacture de papiers qui servent à la fabrication de faux assignats français ? » Sur quoi, M. Taylor déclara qu'il pouvait nommer de tels moulins, et qu'il avait vu, de ses yeux vu, les faux assignats. Les généreuses dénonciations de Shéridan jetaient sur la politique de Pitt plus de jour qu'elle n'était capable d'en supporter · on étouffa la discussion.

Un autre levier entre les mains des royalistes fut l'assignat royal. La partie des assignats qui avait été émise sous le gouvernement de Louis XVI portant l'effigie royale, les contre-révolutionnaires prirent avantage de là pour opposer au papier émis depuis la chute de Louis XVI une concurrence ruineuse. Ils affectèrent de croire et ne se cachèrent pas pour dire que, si la Révolution succombait, seuls les assignats à effigie royale lui survivraient. Rien de si prompt à s'effaroucher que le crédit. Cette idée une fois répandue, les assignats royaux obtinrent sur les assignats républicains une préférence si marquée, qu'ils gagnaient jusqu'à dix ou quinze pour cent.

Les diverses créances sur l'État, dont la date était antérieure à l'établissement de la République, et qu'elle avait loyalement reconnues, formaient aussi une espèce de papier-monnaie dont le crédit, appuyé sur les espérances royalistes, nuisait au succès du papier républicain.

Ce n'est pas tout : les contre-révolutionnaires, porteurs d'assignats, avaient à les avilir un intérêt politique manifeste. Ils en offraient donc des masses considérables contre des lettres de change sur les diverses places de l'Europe ; et ces lettres de change, qu'ils se passaient l'un à l'autre, constituaient, à l'intérieur, un papier qu'on recherchait de préférence aux assignats, parce qu'il était garanti par l'étranger, tandis que ces derniers se trouvaient discrédités par l'empressement même que les royalistes mettaient à s'en défaire. L'efficacité de ce moyen parut telle, que Pitt engagea les banquiers anglais à s'y prêter de leur mieux.

Si la vente des biens nationaux qui servaient de gage au papier-monnaie révolutionnaire se fût effectuée avec la rapidité désirable, elle eût permis au gouvernement de retirer de la circulation une grande quantité d'assignats, et d'en soutenir de la sorte la valeur ; mais ici encore la politique intervenait pour altérer la justesse des calculs financiers. Les biens nationaux se composant de ce que les royalistes appelaient la dépouille du clergé, les acquérir n'était-ce pas pécher contre toutes les lois divines ? Et comment imaginer que, si jamais la royauté avait le dessus, elle sanctionnât la légalité de transactions semblables ? Voilà les craintes que les partisans du régime renversé et les prêtres avaient soin d'alimenter par leurs discours ; et, comme la Révolution, malgré la prodigieuse puissance qu'elle déployait, était encore dans une situation militante, l'incertitude de l'avenir tenait à l'écart les acheteurs.

Donc, sans parler du rival naturel de tout papier-monnaie, le numéraire, les assignats républicains eurent à lutter, dès l'origine, contre :

1° Le faux, réduit en système ;
2° Les assignats à face royale ;
3° Les anciennes créances sur l'État ;
4° Le papier étranger ;

5° Les obstacles apportés par le fanatisme religieux et les ressentiments de parti à la vente des biens nationaux.

De ce qui précède, il suit que, pour être appréciée sainement, la conception économique des assignats ne doit pas



PICHEGRU

être séparée des circonstances politiques qui en entravèrent le succès. Et si le gouvernement révolutionnaire ne parvint pas à maîtriser d'une manière absolue ces circonstances fatales, ce ne fut certes ni faute d'habileté et de vigueur, ni faute de génie.

Au crime du faux en matière d'assignats, il opposa.... la mort.

Il fit rendre un décret qui transformait les assignats à face royale en effets au porteur, et les déclarait, pendant un laps de temps déterminé, recevables soit en payement des contributions, soit en payement de domaines nationaux; moyen sûr de les faire disparaître de la circulation sans dépouiller personne.

Par la création du Grand-Livre, il fondit toutes les anciennes dettes royales en une seule dette républicaine, et mit fin de la sorte à la préférence qui leur était accordée sur les assignats.

Il fit proclamer traîtres à la patrie les Français qui plaçaient leurs fonds sur les banques ou comptoirs des pays en guerre avec la République.

Enfin, sur la proposition de Cambon, décrétée par l'Assemblée nationale, il frappa un emprunt forcé d'un milliard, en assignats, remboursable en bons d'acquisition de domaines nationaux; mesure dont le but était de faciliter la vente de ces domaines, et, conséquemment, de faire rentrer au Trésor, pour être brûlés, les assignats donnés en payement.

Tout cela sans doute n'était pas exempt de violence; mais quelle question fut jamais plus intimement liée au salut public? Quelle situation fut jamais plus formidable? Quel gouvernement eut jamais à combattre des manœuvres plus criminelles?

Aussi arriva-t-il que, même par des mesures de cette espèce, les nécessités d'une lutte à laquelle l'histoire des tragédies humaines n'offre rien de comparable ne purent être entièrement dominées. La question eût été de pouvoir limiter les émissions d'assignats sous l'empire d'une prudence qui ne fût, en aucune occasion, prise en défaut. Or, c'était là précisément la chose impossible, avec quatorze armées à entretenir, avec sept guerres à soutenir à la fois : guerre contre l'Angleterre, guerre contre la Hollande, guerre contre l'Autriche, guerre contre la Prusse, guerre contre le Piémont, guerre contre l'Espagne, guerre contre la Vendée, et alors que, par la cessation de tout commerce, de toute industrie, les ressources ordinaires de la richesse étaient à sec.

La surabondance des assignats fut donc le résultat d'un vaste ensemble de faits inouïs, et, à son tour, elle enfanta des conséquences qu'il est puéril de prétendre mesurer avec l'étroit compas des économistes.

De ces conséquences, la première fut le renchérissement des divers objets de consommation, renchérissement qui prit les proportions d'une question d'État, dès qu'il en vint à affecter les objets de première nécessité.

Dans ses fameux et admirables *Dialogues sur le commerce des blés*, Galiani avait eu grandement raison de dire que si le blé, en tant que production du sol, peut être considéré comme appartenant à la législation économique et au commerce, il relève de la politique à un point de vue supérieur, et constitue, en tant que nourriture essentielle du peuple, le but suprême de la sollicitude du gouvernement, dans certaines situations données. « Lorsque vous approvisionnez une place frontière, lorsque vous faites marcher une armée, lorsque vous équipez un vaisseau, ne pensez-vous pas autant, et même plus, au blé, au pain, au biscuit, qu'à la poudre et au canon? Ce que je dis est si vrai, que, dans tous les traités de paix, vous trouverez que les vivres sont contrebande de guerre, et qu'il est défendu aux puissances neutres d'en porter à l'ennemi, avec la même sévérité qu'il leur est défendu de lui porter des armes et des munitions de guerre. »

Quand Galiani s'exprimait de la sorte, — ce Galiani en qui un corps d'arlequin soutenait une tête de Machiavel, — il ne se doutait pas de l'importance souveraine que la Révolution française allait donner à ses paroles, en faisant de la France entière — et ceci à la lettre — une place assiégée.

Vainement Turgot, Morellet et les économistes de cette école avaient-ils posé ce qu'ils appelaient la liberté du commerce comme un principe absolu, inflexible, applicable dans tous les temps et tous les lieux, applicable à tout ce qui se peut vendre et acheter; la Révolution était là, qui, préférant son salut à la satisfaction intellectuelle de quelques beaux esprits, allait profiter de ces sages remarques du philosophe italien : « En fait d'économie politique, un seul changement détermine une différence immense.... Si vous avez une terre sur une colline formée en pain de sucre et une source d'eau sur le sommet, au milieu de votre terre, laissez cette eau courir librement, elle arrosera votre champ d'une manière parfaite. Si vous voyez qu'il s'en écoule hors de vos limites, soyez tranquille; c'est un superflu dont votre terre, pleinement arrosée, n'a plus besoin. Mais si, au contraire, la fontaine est placée au bas de la colline sur le bord de votre terre, prenez-y garde; l'eau s'écoulera suivant sa pente, et jamais elle n'arrosera votre champ. Il vous faudra alors des chaussées, des écluses, des pompes pour forcer la nature à combattre son niveau.... En Espagne, la province à blé est la Vieille-Castille. Cette province occupe à peu près le milieu d'un royaume presque rond. Or, vous ne courez aucun risque à permettre l'exportation des blés de la Castille hors des ports de la monarchie, car, de quelque côté qu'on aille de la Castille à la mer, le blé doit traverser les provinces de l'Espagne avant d'arriver aux ports, et si quelqu'une de ces provinces est dans la disette, le blé s'arrêtera où il trouvera le besoin, le haut prix, et n'ira pas plus loin.... Mais si la France avait malheureusement ses provinces à blé placées sur les frontières telles que la Flandre, la Picardie, la Normandie, vous courrez un grand risque avec votre liberté; car, si, dans la même année, la Flandre autrichienne et l'Angleterre d'un côté, et, de l'autre, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, se trouvent dans la disette, votre blé ira nourrir l'étranger, l'ennemi de la nation peut-être, et les sujets du roi mourront de faim. »

Il eût été difficile de faire ressortir avec plus de vivacité, de grâce et de force le danger d'abandonner, partout et toujours, à l'égoïsme de l'intérêt privé la subsistance du peuple.

Et Galiani n'avait pas montré avec moins d'éclat que le blé, par sa nature, est peu propre au commerce, parce qu'étant matière encombrante, il exige des frais de transport comparativement énormes; parce qu'il est difficile à transporter à cause de l'humidité qui le pourrit, de la chaleur qui le fait germer, des rats et des insectes qui le mangent; parce qu'il est difficile à garder, étant sujet à se gâter dans les magasins; parce qu'il vient au monde au beau milieu de l'été, n'arrive à être battu et mis en grange que vers le milieu de l'automne, et a, pour entrer en mouvement, la saison la plus contraire de l'année : mer orageuse, rivières prises par les glaces ou débordées, chemins couverts de neige ou de boue, journées courtes, temps affreux. *Non omnis fert omnia tellus*, voilà le fait qui sert de base au commerce; comment servirait-il de base au commerce des grains? Le blé ne croît-il pas plus ou moins partout? Il peut y avoir ici insuffisance, là superflu; mais, comme les envois doivent atteindre leur destination à point nommé, c'est miracle si, à de grandes distances, le besoin et le superflu parviennent à se rencontrer. D'où la conclusion que le commerce du blé demande de vastes moyens d'information, beaucoup de précision dans les cai-

culs, le pouvoir de subir de grandes pertes en vue de grands bénéfices, de larges mains, en un mot, et de longs bras. Et c'est pourquoi Galiani n'avait pas hésité à dire : « Le commerce du blé est le commerce de la spéculation et du monopole par excellence. »

Restait à savoir si, devant la spéculation et le monopole, la sollicitude publique devait rester désarmée, le jour où il s'agirait de défendre, contre la cupidité de quelques gros spéculateurs, le pain du pauvre, la vie du peuple?

Ce jour, la Révolution l'amena; mais il ne fallut rien moins que la force des choses, attestée par les clameurs d'une multitude aux abois, pour provoquer l'intervention de l'État, tant la doctrine des économistes avait, en dépit de Galiani et de Necker, pris possession des esprits ! Et quoi de surprenant à cela ? Le lendemain de la chute du régime féodal, la bourgeoisie, en qui résidait la double puissance de l'intelligence et des richesses, s'était sentie dans la position d'un jeune homme qui, plein de vigueur et fier de son émancipation récente, a horreur de tout ce qui ressemble à une tutelle. Quant à la masse du peuple, ignorante et pauvre, elle avait besoin d'être protégée, au contraire; mais ce n'était pas elle qui disposait en général des plumes savantes, de la popularité des salons et des ressources de la publicité. Quel que fût le mérite intrinsèque des livres de Galiani et de Necker, il est douteux qu'ils eussent obtenu le succès de vogue qui les couronna, si, dans le monde des lettrés, on ne les eût salués comme de brillants paradoxes dont on n'avait nullement à prendre souci.

Cependant, elle ne tarda pas à porter ses fruits cette théorie du *laissez-faire* dont les économistes avaient tant vanté l'excellence. Le peuple remarqua, d'abord avec étonnement, puis avec effroi, que les années de mauvaise récolte, en provoquant la hausse du prix des grains, remplissaient les coffres du cultivateur, tandis qu'en produisant une baisse, les années d'abondance tendaient à le ruiner. Système singulier que celui qui intéressait la classe des producteurs de blé à l'avénement de la disette ! Et s'il arrivait que ceux qu'une famine réelle aurait enrichis songeassent à créer une famine artificielle !

Ce danger était d'autant plus à craindre, qu'entre le producteur et le consommateur, l'intervention des capitalistes tendait de jour en jour à se généraliser davantage, et à donner de la sorte à l'élément de la spéculation, là où il semble le moins admissible, une prépondérance redoutable.

Necker avait dénoncé, dans un langage plein d'une grave émotion, l'inconvénient de cette pratique. « Lorsque par l'intervention des négociants, avait-il dit, les blés passent dans les mains de la partie de la nation qui dispose de la plus grande quantité d'argent, il s'élève tout à coup, vis-à-vis des consommateurs, une classe de contractants qui ont une force nouvelle jusqu'alors inconnue. Ceux-là ne vendront pas, comme les propriétaires ou les fermiers, pour dépenser ou acquitter les impôts, puisque les blés dans les magasins des négociants ne représentent plus un revenu, mais un capital qu'ils peuvent garder aussi longtemps que leur intérêt ou une spéculation bien ou mal combinée les y engage.... Je conviens qu'au commencement d'une nouvelle récolte ordinaire, il y a pour plus d'un milliard de grains en France, et qu'alors les manœuvres des marchands, abandonnées à la plus grande liberté, ne pourraient mouvoir l'opinion que faiblement, car les moyens des spéculateurs ne sont pas proportionnés à la somme des blés amassés de toutes parts dans les granges et les greniers; mais, vers la fin de l'année, le blé nécessaire à la subsistance des habitants du royaume n'est plus qu'un petit objet, comparé à deux milliards d'argent monnayé qui circulent en France et à l'étendue du crédit, qui augmente encore les moyens de spéculation. La subsistance en blé nécessaire à cinq cent mille hommes pendant quinze jours ne vaut qu'un million. Or, combien de millions ne sont pas au pouvoir des hommes de commerce et de finance?... Qu'on ait assez de crédit seulement pour obtenir cent mille francs sur ses engagements, qu'on distribue ensuite cette somme par forme d'arrhes entre les mains des propriétaires de blé; on pourra se rendre maître pendant quelque temps d'une valeur en denrées dix fois plus grande. La force du détenteur de blé contre celui qui en a besoin pour vivre est telle, qu'il est difficile de se faire une idée des abus qui pourraient naître d'une liberté illimitée dans l'intérieur du royaume, même lorsque l'exportation serait interdite. »

De fait, les abus prévus par Necker ne tardèrent pas à se produire. Pour s'enrichir dans le commerce des blés, que fallait-il? Vendre cher. — Et pour vendre cher, que fallait-il? Créer une disette ou la peur d'une disette. — Et le secret? L'accaparement.

Dans les circonstances ordinaires, la liberté du commerce, si elle est logique et complète, peut fournir un correctif aux abus mêmes qu'elle entraîne. Là, par exemple, où la libre importation des blés étrangers n'est sujette à aucune entrave, le pouvoir d'accaparer est naturellement paralysé entre les mains des spéculateurs du dedans par la concurrence des spéculateurs du dehors, toujours à l'affût des besoins et prêts à mettre l'offre au service de la demande. Mais la Révolution française n'avait à compter sur rien de semblable, la France se trouvant alors isolée dans le monde, que dis-je, en guerre avec le monde entier. Pour elle, conséquemment, la liberté du commerce des blés n'avait aucun des avantages qui, dans le cours ordinaire des choses, en tempèrent les inconvénients ou en détournent les périls.

Encore est-il à remarquer que le système de l'accaparement, calcul de la cupidité chez les uns, fut alors, de la part des autres, une manœuvre de contre-révolution, un moyen de lier, dans l'esprit de la multitude, l'idée du régime nouveau à celle de la famine. Il est certain qu'on eut recours, dans ce but, à des menées infâmes; ici, on cachait les grains sous la paille, dans les écuries; là, on laissait pourrir les meules de blé, ou bien on les abandonnait à la voracité des rats. Puis on disait au peuple à jeun : « Voilà ce que vous valent les idées nouvelles ! » On ne sait vraiment ce que serait devenue la Révolution, si, conformément à la théorie des économistes, et de peur de toucher à la liberté comme ils l'entendent, on eût proclamé inviolable la liberté d'affamer le peuple ! Mais c'était trop attendre de sa débonnaireté; un estomac vide n'a pas de ces complaisances. Le marquis et le chevalier que Galiani met en jeu dans ses *Dialogues* poussent vivement le débat jusqu'au moment du dîner. Arrivés là, ils vont gaiement se mettre à table, et, après avoir fait honneur à un bon repas, ils reprennent ainsi la discussion. — Le marquis au chevalier : « Nous voici à présent en état d'accorder l'exportation de tout le pain du monde..., au moins jusqu'au souper. » Terrible sarcasme à l'adresse de ces beaux esprits qui, devant une table bien garnie, exigeaient de gens en peine de leur pain de chaque jour qu'ils jeunassent patiemment en l'honneur de la théorie, et haussaient les épaules lorsqu'ils entendaient ces pauvres *ignorants* crier : « A bas les accapareurs ! »

Cette justice est due aux économistes, qu'ils avaient prévu quelques-uns des inconvénients de leur système : ils ne se dissimulaient point, par exemple, que, quand il y aurait me-

nace de disette, des spéculateurs pourraient bien être tentés de s'emparer du marché, de manière à réaliser sur les ventes d'exorbitants profits, et, suivant la parole d'un Père de l'Église, « à s'enrichir par les larmes. » Mais la science économique avait réponse à tout. Ce qu'elle répondait ici, c'est que les hauts prix ont du bon, plus de bon qu'on ne croit, parce qu'ils forcent la consommation à se restreindre, lorsque la production n'a pas été abondante, c'est-à-dire précisément lorsqu'il est utile que la société s'impose les privations de la prudence, les spéculateurs jouant, dans ce cas, le rôle d'un capitaine de vaisseau qui, craignant de manquer de vivres, réduit les rations journalières de biscuit distribuées à l'équipage, de façon à faire durer sa provision jusqu'au moment où le navire touche terre.

La comparaison eût été juste, appliquée à l'État, dont la fonction est précisément de prendre soin de l'équipage, et de pourvoir à son salut, aux heures de détresse. Mais l'affaire du spéculateur est de s'enrichir, non de veiller à ce que chacun reçoive sa ration journalière. Le moyen de croire qu'en temps de disette, et sous l'empire de ce régime du laissez-faire qui supprime le capitaine de vaisseau, il sera donné à la spéculation de distribuer équitablement, par portions égales, la quantité de vivres dont elle dispose aux divers membres d'un équipage de plusieurs millions d'hommes, les uns riches, les autres pauvres! Les riches, même en temps de disette, sont toujours sûrs d'avoir le nécessaire, tandis que les pauvres, dont le pain cependant est à peu près l'unique nourriture, risquent absolument d'en manquer. Et ce besoin du pain, il n'est pas seulement impérieux, il est pressant : « On peut, comme le dit fort bien Galiani, faire traîner une paire de souliers vingt jours de plus; mais comment faire traîner vingt jours de plus un morceau de pain? » Il est vrai que, lorsque l'équilibre est rompu, la mort des surnuméraires est là pour le rétablir! Cruel remède, et sur lequel, d'ailleurs, il est dangereux de compter en temps de révolution! D'où cet effroyable mot de Chaumette : « Prenez garde! quand le pauvre n'aura plus à manger, il mangera le riche! » Ce qui est certain, c'est que, dans certaines circonstances données, la puissance du spéculateur en blé serait écrasante, si, par le mouvement qu'elle imprime à l'indignation populaire, la grandeur même de l'abus ne servait à en arrêter le développement.

C'est ce qui avait eu lieu quand la Révolution française était à la veille d'éclater, et c'est ce qui eut lieu quand elle eut éclaté. La discussion du sujet brûlant qui avait mis aux prises Galiani et Morellet, Necker et Turgot, descendit, grâce à la disette, sur la place publique; et alors, qu'on le voulût ou non, il fallut compter avec l'anxiété du peuple, avec ses terreurs, avec ses souffrances, avec ses colères.

Soit calcul de la cupidité, soit machiavélisme de l'esprit de parti, les marchands ou propriétaires de blé en recélaient des quantités considérables : on demanda que les ressources de la nation cessassent d'être un mystère.

La concurrence des marchands de blé, très-utile aux propriétaires, parce qu'à leur égard les marchands sont acheteurs, était, au contraire, très-défavorable au peuple, parce qu'elle diminuait le nombre des vendeurs avec lesquels les consommateurs avaient à traiter : pour obvier à cet inconvénient, rapprocher le producteur du consommateur, et empêcher les grains d'aller s'enfouir dans les magasins des accapareurs, on demanda que les fermiers fussent obligés de paraître dans les marchés.

La malveillance ou la défiance faisaient obstacle à ce que les marchés fussent approvisionnés suffisamment : on demanda que les autorités administratives eussent à requérir l'apport indispensable.

La surabondance des assignats, jointe aux manœuvres des accapareurs, menaçait d'un renchérissement sans limites : on demanda qu'une limite fût posée, ou, en d'autres termes, que le prix des grains dans chaque département ne pût point s'élever au-dessus d'un *Maximum* déterminé par la loi.

Bientôt, l'opinion populaire se prononça sur ces divers points avec tant de fougue, que, le 16 avril 1793, ils furent l'objet d'une pétition en forme, adressée à l'Assemblée nationale par le Département de Paris.

Quelques jours après, le débat s'ouvrit, et la part violente qu'y prirent les tribunes montra de reste combien grave était l'intérêt mis en jeu. Ducos ayant déclaré que, si l'on établissait un *Maximum*, les fermiers refuseraient de vendre à un prix inférieur à la taxation; qu'en fixant le prix des grains, il fallait faire figurer dans ce prix, comme données, les avances de la semence et de la culture, l'achat des bestiaux, l'acquisition des instruments aratoires, le salaire du laboureur : faute de quoi, « la culture s'arrêterait, la terre resterait en friche et le peuple mourrait de faim.... » un frémissement passionné courut parmi la foule qui remplissait les tribunes. L'orateur fut interrompu. L'orage entra dans la salle.

Ducos avait certes raison de dire qu'il fallait tenir compte des avances de la semence et de la culture, mais personne ne prétendait le contraire, et là n'était pas la question. Les avances dont l'orateur parlait étant choses parfaitement évaluables, rien n'empêchait de les évaluer et par conséquent d'assigner au *Maximum* une base équitable. C'est ce que Philippeaux, avant que Ducos montât à la tribune, avait très-bien établi, et même il était allé jusqu'à proposer qu'on fixât d'abord le *Maximum* à « un taux fort supérieur à celui que les chances du commerce pouvaient faire espérer au cultivateur quand il avait pris la ferme. »

Le *Maximum* une fois déterminé de manière à ôter au cultivateur tout légitime sujet de plainte, Philippeaux insistait pour qu'on décrétât sa décroissance de mois en mois, de telle sorte que les fermiers eussent intérêt à bien garnir les marchés dès le premier mois, et que les accapareurs fussent amenés à vider leurs magasins, sous peine de se ruiner.

Mais si ce système de taxation décroissante prévalait, le marchand ne s'abstiendrait-il pas d'acheter des grains qu'il serait exposé à vendre au bout d'un mois à un prix moindre que celui de l'achat? Cette objection, qui fut présentée par Réal, fit peu d'effet, parce que, loin de paraître désirable, une intervention trop active des marchands dans la question de distribution du blé paraissait dangereuse. Le but qu'on se proposait était, non d'encourager les achats des marchands, mais, au contraire, de se passer, autant que possible, de leur intermédiaire, en appelant le fermier et le consommateur à traiter directement dans les marchés publics.

Thirion appuya vivement la proposition de Philippeaux, relative à un *Maximum* décroissant. Selon lui, le langage à tenir aux accapareurs était celui-ci : « Plus vous garderez votre grain, moins vous gagnerez. »

Le résultat de cette discussion fut un décret dont voici la teneur :

« Tout marchand ou propriétaire de grains et farines sera tenu de faire à la municipalité du lieu de son domicile déclaration de la quantité et nature de grains qu'il possède.

« On ne pourra vendre des grains ou de la farine que dans les marchés publics établis à cet effet. — Toutefois, il sera loisible aux particuliers de s'approvisionner chez les cultiva-

teurs, marchands ou propriétaires de leur canton, moyennant certificat de la municipalité, qu'ils ne font pas commerce de grains, et que ce qu'ils achètent est nécessaire pour leur consommation d'un mois.

« Les directoires de département sont autorisés à établir des marchés où cela sera nécessaire.

« Les corps administratifs sont autorisés à requérir l'apport nécessaire dans les marchés.

« Pour parvenir à fixer le *Maximum* du prix des grains dans chaque département, les directoires de district seront tenus d'adresser à celui de leur département le tableau des mercuriales des marchés depuis le 1er janvier dernier jusqu'au 1er mai présent mois. Le prix moyen résultant de ces tableaux, auquel chaque espèce de grain aura été vendue entre les deux époques ci-déterminées, sera le *Maximum* au-dessus duquel le prix des grains ne pourra s'élever.

« Le *Maximum*, ainsi fixé, décroîtra dans les proportions suivantes : au 1er juin, il sera réduit d'un dixième; plus, d'un vingtième sur le prix restant, au 1er juillet; d'un trentième, au 1er août; et, enfin, d'un quarantième, au 1er septembre.

« Quiconque aura vendu ou acheté au delà du *Maximum* sera puni d'une amende de 300 à 1000 francs, et les grains ou farines encore en sa possession seront confisqués.

« Pour ceux qui seraient convaincus d'avoir méchamment et à dessein gâté ou enfoui farines ou grains, la mort. »

Ce décret, ainsi que tous ceux dont l'exécution réclame l'emploi de la force, donna lieu à une surveillance très-importune, à des actes vexatoires, mais il pourvut à des nécessités qu'il eût été impossible autrement d'éluder, et servit à écarter des périls dont la seule image fait frémir. Sa date est remarquable : 3 mai 1793. La France, à cette époque, s'élançait tête baissée dans cette lutte titanique, où elle se montra disposant à son gré de la victoire, chassant devant elle, comme autant de faibles troupeaux, au nord, au midi, à l'est, à l'ouest, partout, des légions innombrables d'ennemis, et forçant en quelque sorte le monde entier à reculer d'étonnement à son approche! Ce n'est point par des moyens ordinaires que s'opèrent de semblables prodiges. Entretenir quatorze armées à la fois sur les frontières d'un pays que rongeait au dedans la guerre civile, qu'agitaient les complots, et où toutes les sources de la richesse se trouvaient taries, était un problème dont il est au moins douteux que la science économique de l'abbé Morellet eût fourni la solution, et l'on a quelque peine à condamner l'assignat soutenu par le *Maximum*, quand on songe aux choses miraculeuses qui alors furent accomplies.

Il est très-vrai que l'établissement du *Maximum*, même borné à la vente des grains, était en opposition flagrante avec le principe d'individualisme et de *laissez-faire*, fondement naturel de la puissance bourgeoise, depuis que le régime féodal avait succombé; et là fut en effet le grand obstacle. L'intérêt privé résista de son mieux aux exigences du salut public, et la contre-révolution encouragea, tant qu'elle put, cette résistance. Parmi les cultivateurs, il y en eut qui se prêtèrent si peu à l'approvisionnement des marchés, que, pour obtenir d'eux la vente du blé qu'ils entassaient dans leurs magasins, il fallut recourir à la force armée. La malveillance de certains propriétaires fut poussée jusque-là, qu'ils accordèrent à leurs fermiers tout le temps que ceux-ci voulurent pour payer le prix de leur ferme, afin de les mettre en état de garder leur blé et d'imiter les agioteurs. De leur côté, plusieurs administrations locales négligèrent de fixer le *Maximum*, composées qu'elles étaient en partie d'hommes dont il contrariait les spéculations. Autre inconvénient : le *Maximum*, tel que l'avait établi la loi du 3 mai 1793, n'étant pas uniforme, les grains tendaient naturellement à sortir des départements où il était moins élevé pour aller se vendre dans ceux où il l'était davantage.

Comment obvier au mal? Devait-on interdire le commerce des grains? Devait-on décider qu'il y aurait un *Maximum* uniforme du prix des grains pour toute la République? C'est ce que Thuriot et Danton demandèrent. Mais que deviendraient, dans ce cas, les départements qui ne produisent pas de blé ou en produisent peu? Charlier répondit que les administrations de ces départements enverraient des commissaires faire des achats dans les lieux de production. Mais il était à craindre que la détermination d'un prix général n'arrêtât la circulation tout court, le blé qu'on aurait acheté en Picardie, par exemple, ne pouvant se vendre au même prix à Paris, à cause des frais de transport. Cette objection, quelque péremptoire qu'elle parût, n'arrêta point l'Assemblée, la sollicitude publique prenant la circulation des grains à sa charge, et rien n'empêchant les administrations locales qui auraient à ordonner des achats de tenir compte des frais de transport dans leurs calculs. Nous verrons, dans la suite de ce récit, que ce système présentait une autre difficulté qui ne fut point prévue alors, et dont la Convention eut plus tard à se préoccuper. L'idée d'un *Maximum* uniforme l'emporta donc; et, le 4 septembre 1793, le décret suivant fut adopté : « A dater de ce jour, le quintal de blé de froment ne pourra excéder, jusqu'au 1er octobre 1794, dans toute l'étendue de la République, la somme de 14 livres.

Le vice d'un pareil décret était d'introduire violemment dans la société l'action d'un principe en désaccord avec l'ensemble des relations sociales auxquelles le régime féodal, en tombant, avait fait place. Ce principe supposait un ordre social bien différent de celui qui existait alors, et son application conduisait, par une pente inévitable, à des conséquences très-graves, qui, en effet, ne tardèrent pas à se développer. Dès qu'on fixait un *Maximum* pour le prix du blé, pourquoi n'en pas fixer un pour tous les objets de première nécessité? Si la société, représentée par l'État, avait à protéger la vie du pauvre, pourquoi ne pas lui demander de la protéger sous ses divers aspects? D'un autre côté, entre régler la vente des objets de consommation et s'occuper de la détermination des salaires, il n'y avait qu'un pas. De cet enchaînement logique d'idées résulta le décret du 29 septembre 1793, portant en substance :

« Les objets jugés de première nécessité, et dont la Convention a cru devoir fixer le *Maximum*, sont : la viande fraîche, la viande salée, le lard, le beurre, l'huile douce, le bétail, le poisson salé, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le cidre, la bière, le bois à brûler, le charbon, la chandelle, l'huile à brûler, le sel, la soude, le savon, la potasse, le sucre, le miel, le papier blanc, les cuirs, les fers, la fonte, le plomb, l'acier, le cuivre, le chanvre, le lin, les laines, les étoffes, les toiles, les matières premières qui servent aux fabriques, les sabots, les souliers, les colza et rabette, le tabac.

« Le *Maximum* du prix du bois à brûler, de première qualité, celui du charbon de bois et du charbon de terre, est le même qu'en 1790, plus le vingtième de ce prix.

« Le *Maximum* ou le plus haut prix du tabac en carotte est de vingt sous la livre, poids de marc; celui de la livre de sel est de deux sous; celui du savon, de vingt-cinq sous.

« Le *Maximum* du prix de toutes les autres denrées et

marchandises énoncées dans l'article 1er sera, pour toute l'étendue de la République, jusqu'au mois de septembre prochain, le prix que chacune d'elles avait en 1790, tel qu'il est constaté par les mercuriales, ou le prix courant de chaque département, et le tiers en sus, déduction faite des droits fiscaux et autres auxquels elles étaient alors soumises.

« Le *Maximum*, ou le plus haut prix respectif des salaires, gages, main-d'œuvre, et journées de travail, sera fixé, jusqu'en septembre prochain, par les conseils généraux des communes, au même taux qu'en 1790, avec la moitié de ce prix en sus. »

Ce système de réglementation entraînait l'établissement de pénalités sévères à l'égard des contrevenants : il fut décrété que « toutes personnes achetant ou vendant au delà du *Maximum* seraient condamnées à une amende solidaire double de la valeur de l'objet vendu, et inscrites sur la liste des suspects. »

Ainsi, les hommes qui avaient en main les destinées de la Révolution se raidissaient de plus en plus, et contre le régime du *laisser-faire*, et contre cette théorie des économistes en vertu de laquelle l'unique régulateur du prix du travail devait être « le rapport de l'offre à la demande. »

Non qu'il fussent disposés à nier la souveraine influence de ce rapport dans toute société soumise à l'action de la concurrence illimitée ; mais il leur semblait que les économistes, en donnant « le rapport de l'offre à la demande » pour nécessaire pivot à la science des richesses, avaient mis l'absolu à la place du relatif, et élevé aux proportions d'un *principe* ce qui n'était qu'un *fait*, et un fait résultant d'une organisation sociale susceptible d'être améliorée, ou même changée. Ils ne niaient pas que l'effet naturel de la concurrence illimitée ne fût de faire dépendre les salaires de la proportion qui existe entre le nombre des ouvriers à employer et la quantité de cette portion de la richesse qui, sous le nom de capital, sert à acheter le travail ; mais ils se demandaient si le bien-être général, les droits légitimes du travail et la justice trouvaient leur compte à un résultat semblable. Car, en y regardant de près, ils voyaient :

Que la concurrence illimitée n'offre aucun moyen de maintenir au niveau convenable la proportion indiquée ;

Qu'il n'est en aucune sorte au pouvoir du travailleur, soit d'arrêter l'accroissement de la population et d'empêcher ainsi l'abaissement des salaires, soit de diriger vers la production une portion plus considérable du capital national, et, par là, de pousser à l'élévation des salaires ;

Que, conséquemment, le travailleur n'a pas le moindre contrôle sur des circonstances auxquelles, néanmoins, sont suspendues, comme à un fil, son existence, celle de sa femme et celle de ses enfants ;

Que, d'autre part, l'action de « l'offre et la demande » est une action confuse, aveugle, fille du hasard et de la nuit, nul producteur individuel ne pouvant connaître l'étendue, même approximative, du marché, et le système du *laisser-faire* provoquant chacun à s'y élancer les yeux fermés, sans s'inquiéter s'il y a place ou non pour de nouveaux venus, et dans l'espoir d'en chasser, en tout cas, quelques-uns de ceux qui l'ont précédé, au risque d'un engorgement, d'une déperdition énorme de capital, et de la mise en coupe réglée de pauvres travailleurs privés soudainement de leur pain de chaque jour. Si le nombre de ceux qui ont besoin de travailler pour vivre croissait en général moins vite que le capital destiné à acheter leur travail, le « rapport de l'offre à la demande » n'aurait rien de meurtrier pour le travailleur ; mais, comme c'est précisément le contraire qui a toujours lieu, c'est sur le travailleur que pèse, d'un poids écrasant, le *fait* que les économistes avaient si pompeusement érigé en *principe*. Ce fait, inhérent au régime du « laisser-faire et de la concurrence, » était-il immuable de sa nature ? La société avait-elle enfin rencontré dans l'ordre particulier de relations industrielles et commerciales qui, seul, le rendait nécessaire, sa forme absolue, inflexible, définitive ? Il était naturel que l'instinct démocratique protestât énergiquement contre cette conclusion, et que le peuple trouvât peu consolant ce prétendu axiome de Turgot : « Dans chaque branche de travail, il arrive et *il doit* arriver que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui est indispensable au soutien de son existence ! »

Mais si, dans l'antagonisme absurde où le régime du « laisser-faire » place le travail et le capital, le « rapport de l'offre à la demande » comme régulateur des prix est défavorable au premier, il est en revanche très-favorable au second, de la part duquel, par conséquent, toute mesure destinée à le gêner ou à le limiter appelait une résistance proportionnée au pouvoir dont l'ensemble des capitalistes disposaient. Cette résistance ne manqua pas de se produire. Lors de la proclamation du *maximum* des denrées, on vit plusieurs marchands fermer leurs boutiques, et on les entendit déclarer qu'ils n'avaient plus ni sucre, ni huile, ni chandelles. Des fabricants menacèrent d'arrêter la production. De son côté, l'aristocratie songea tout d'abord à profiter seule de la baisse des marchandises : ce que le marchand rassemblait, les riches malveillants s'empressaient de l'acheter en bloc, de manière à vider subitement les boutiques, et à faire pousser les hauts cris à ceux qui achètent et vivent au jour le jour. Les choses en vinrent à ce point, que la police municipale dut mettre une borne à ces achats en masse, surveiller les ventes quotidiennes, défendre aux marchands de livrer, d'une certaine marchandise, plus à un citoyen qu'à un autre. C'était le temps où à l'Hôtel de ville, Chaumette tonnait contre les manœuvres employées pour réduire le peuple au désespoir, et parlait, tantôt de mettre les matières premières en réquisition, tantôt de punir les fabricants qui seraient convaincus de réduire l'inactivité en système.

Rien certainement — les nécessités d'une situation tout à fait exceptionnelle mises à part — n'était plus propre à montrer le côté défectueux des mesures prises ; elles avaient le tort de ne pouvoir cadrer qu'à l'aide de la violence avec un ordre social fondé sur le principe de l'individualisme, principe opposé à celui d'où elles tiraient leur origine ; elles étaient trop ou trop peu ; et l'intervention du gouvernement une fois en jeu par la fixation des prix, chaque pas dans cette voie rendait un pas de plus indispensable.

C'est ainsi que, bientôt, la Convention fut amenée à reconnaître que, pour être équitable et logique, la loi du *Maximum* aurait dû embrasser tous les agents, directs ou indirects, de la production, depuis celui qui fournit les matières premières jusqu'au marchand détaillant qui les vend manufacturées à chaque citoyen. « S'en tenir à la première loi, dit Barère dans la séance du 11 brumaire 1793, c'est blesser la justice quant aux marchands détaillants, auxquels la loi ne donne aucun dédommagement d'une perte énorme ; c'est favoriser exclusivement le marchand en gros et l'entrepreneur de fabrique, celui qui tient les magasins, et ne rien statuer à l'égard du fabricant-ouvrier, presque toujours dans la classe pauvre ; c'est épuiser les petites boutiques et ménager les grandes. En faisant la loi qui taxe les denrées chez le marchand ordinaire, nous avons ressemblé à ce financier qui porterait la perception des droits à l'embouchure de la rivière,

au lieu de la porter à la source. C'est à la source que le *Maximum* doit commencer. »

Comme conclusion, Barère proposait l'application du *Maximum* :

1° Aux magasins de matières premières;
2° A la fabrique;
3° Au marchand en gros;
4° Au marchand détaillant.

Un prix fixe par lieue devait, en outre, être déterminé pour le transport des marchandises de la fabrique au magasin.

« Par là, disait Barère, on bannira l'arbitraire des prix, qui est à la fortune des citoyens ce que l'arbitraire de l'autorité est à la liberté civile. »

A la suite de ce rapport, la Convention décréta qu'il serait fait un tableau portant :

« 1° Le prix que chaque genre de marchandises comprises dans la loi du *Maximum* valait dans leur lieu de production en fabrique, en 1790, augmenté d'un tiers;
« 2° Cinq pour cent de bénéfice pour le marchand en gros;
« 3° Cinq pour cent de bénéfice pour le marchand en détail;
« 4° Un prix fixe par lieue pour le transport. »

Sur ces quatre bases devait être établi le prix de chaque marchandise dans toute l'étendue de la République.

A ceux qui justifieraient avoir perdu leur fortune par l'effet du *Maximum* une indemnité était assurée.

C'était un travail véritablement gigantesque et d'une imposante souveraineté que celui-là; et Barère eut certes droit de s'écrier plus tard : « Quel despote eût osé s'engager dans un tel labyrinthe? Quels esclaves auraient osé lui dévoiler les secrets de leurs richesses? »

L'ardeur et le succès qui marquèrent cette grande opération ont été constatés dans un précédent chapitre. Tous les mystères de la production furent explorés; le jour pénétra au fond de tous les laboratoires où sont rassemblés les matériaux de l'activité humaine; l'industrie, interrogée par des commissaires aussi infatigables que savants, ne laissa aucune question sans réponse; et d'une enquête qui n'eut peut-être jamais d'exemple, sortit un immense ouvrage de statistique : nous disons de statistique, car le *Tableau du Maximum* ne pouvait être rien de plus. Dans une société où l'unique lien des divers intérêts individuels est l'échange, la valeur d'un objet dépend, non de son utilité intrinsèque, mais de l'empressement qu'on met à l'acquérir, empressement qui lui-même dépend de mille circonstances changeantes : abondance ou rareté de l'objet dont il s'agit, fluctuation de la mode, modifications apportées aux habitudes ou aux goûts, mouvement de la population, tendance du capital à se placer en telle branche de l'industrie plutôt qu'en telle autre, etc.; il est donc clair que dans une société ainsi faite on ne saurait donner pour base tant soit peu durable au prix de vente des choses la détermination de leur prix de revient : elles y vaudront, non pas en raison de ce qu'elles peuvent avoir coûté à produire, mais en raison de ce qu'on offrira pour les posséder.

Au fond, l'idée de remplacer l'action du « rapport de l'offre à la demande » par une constatation scientifique du prix de revient de chaque marchandise, sauf à suivre dans leurs variations successives les éléments variables dont ce prix se compose, impliquait une vaste révolution sociale, et les auteurs du *Maximum* y marchaient, sans bien savoir jusqu'où menait la route que la Révolution avait ouverte devant eux.

Il en résulta qu'ils eurent à lutter contre une foule de difficultés, sinon tout à fait imprévues, du moins entrevues d'une manière confuse; et, quelquefois, ce qu'ils attribuèrent à des manœuvres criminelles ne fut que l'effet naturel de la résistance opposée à leurs mesures par l'ensemble d'un ordre social dont elles contrariaient la loi.

Il y avait néanmoins du vrai dans ces mots amers de Barère : « La liberté avait délivré l'agriculture des liens de la féodalité et de la rouille seigneuriale qui dévorait les terres; elle avait affranchi le commerce des péages, des corporations, des maîtrises, des douanes provinciales? Et qu'a fait l'agriculture pour la liberté? Elle n'a songé qu'à grossir ses profits, à affamer les marchés, à faire hausser le prix de tous les besoins de la vie. Et le commerce? Il a tari la source de la circulation par des exportations clandestines, il a tenté d'affamer la liberté, qui ne pensait qu'à l'élever et à l'enrichir : enfant mal élevé et ingrat qui bat sa nourrice! »

Ces plaintes n'étaient justes qu'à demi; mais leur amertume même explique les rigueurs qui, à cette époque de transformation douloureuse, furent jugées nécessaires contre l'excès de la cupidité prise en flagrant délit, ou contre les menées politiques auxquelles les résistances industrielles servaient de voile.

Quoi qu'il en soit, ce qui ne saurait être trop remarqué, c'est que, jusqu'au 9 thermidor, les assignats restèrent presque toujours au pair! Le *Maximum* soutint l'assignat, lui donna la vie; et l'assignat, ainsi appuyé, confondit tous les raisonnements timides, créa des ressources à peine croyables, nourrit quatorze armées, et rendit la République assez forte pour mettre le pied sur l'Europe des rois. Ce fut après le 9 thermidor seulement que la dépréciation présenta les caractères que les détracteurs de la Révolution n'ont pas manqué de reporter à une époque antérieure : confusion de dates plus habile que loyale! La vérité est que la multiplication excessive des assignats appartient à la période réactionnaire; et en voici la preuve : la quantité d'assignats en circulation le 13 brumaire (3 novembre) 1794 était de *six milliards quatre cents millions*; et le 25 messidor (13 juillet) 1795, en moins de neuf mois, elle s'était élevée au chiffre *de douze milliards*, presque au double!

D'autre part, c'était, nous l'avons dit, le *Maximum* qui soutenait l'assignat. Or, les Thermidoriens, récemment convertis à la domination des intérêts bourgeois, et ardents à détruire tout ce que la Révolution avait fondé, se mirent à attaquer le *Maximum* avec un acharnement extrême. Les hommes qui, tels que Robert Lindet et Cambon, avaient conservé leur foi, purent alors mesurer la portée de la faute qu'ils avaient commise en abandonnant Robespierre : ils essayèrent de lutter contre le torrent; mais ils avaient souffert qu'on leur enlevât leur point d'appui, et il était maintenant trop tard pour se repentir.

Dans la loi qui établissait un *Maximum* uniforme, l'expérience était venue révéler un inconvénient très-grave : la nature ayant divisé la France en deux parties bien distinctes quant au sol et aux productions, parties dont l'une présente une culture aisée, et l'autre une culture difficile, il était arrivé que, dans quarante départements, le prix réel des grains avait été au-dessus du *Maximum*, et dans quarante autres, au-dessous. Ce résultat, qu'on avait eu le tort de ne pas prévoir, Robert Lindet lui-même le signala, mais pour

en conclure seulement que la loi voulait être améliorée, non qu'il fallût la détruire. Qu'on calquât le *Maximum* sur la nature du sol et les productions, Robert Lindet, loin d'y contredire, le proposait formellement. Mais devait-on conserver la fixation du prix des grains? Il n'hésitait pas à répondre : « Oui, à cause des manœuvres de l'agiotage, des spéculations de l'avarice, des fraudes de la malveillance et des combinaisons perfides de l'aristocratie. »

Tallien et ceux de son parti ne l'entendaient pas de la sorte : la lutte s'envenima. Tallien, à qui Cambon avait fait dire qu'il ne l'attaquerait pas s'il n'était pas attaqué, Tallien eut l'imprudence de provoquer un adversaire dont la vie politique avait l'avantage d'être sans tache. Cambon fut terrible. Dans la séance du 18 brumaire (8 novembre) 1794, il s'écria, le visage tourné vers l'ex-proconsul de Bordeaux : « Viens m'accuser, Tallien. Je n'ai rien manié, je n'ai fait que surveiller. Nous verrons si, dans tes opérations particulières, tu as porté le même désintéressement; nous verrons si, au mois de septembre, lorsque tu étais à la Commune, tu n'as pas donné ta griffe pour faire payer une somme de un million cinq cent mille livres, dont la destination te fera rougir. C'est moi qui t'accuse, monstre sanguinaire; je t'accuse d'avoir trempé dans les massacres commis dans les cachots de Paris. Je t'accuse d'être venu dire ici que le brigandage était nécessaire : cette motion est écrite. Je t'accuse d'avoir méconnu l'Assemblée en disant : « Vous avez beau décréter, la Commune n'exécutera pas. » Ces mots sont consignés dans les procès-verbaux. Tu as administré à Bordeaux, et tu n'as pas rendu compte.... » Tallien, comme foudroyé, répondit : « Je ne m'occupe point ici des injures; mais lorsque la Convention voudra entendre les dénonciations, je prends l'engagement de répondre à tout. » Qui l'empêchait de répondre sur-le-champ?

Ceci se passait le 18 brumaire (8 novembre) 1794; et, le 3 nivôse (23 décembre), les lois sur le *Maximum* étaient abrogées.

Cette abrogation porta un coup mortel aux assignats, qui finirent par tomber dans un avilissement tel, qu'il fallut 24 000 livres tournois pour payer une mesure commune de bois à brûler. Une course en fiacre, au plus fort de la crise, coûta 600 livres, 10 livres par minute. Mercier cite un particulier qui, rentrant chez lui le soir, demanda au cocher : « Combien? » et, sur la réponse de celui-ci : « 6000 livres, » tira son portefeuille sans mot dire et paya.

La surabondance des assignats ne fut pas d'abord sans produire une excitation qui ressemblait à la vie. Un esprit de spéculation maladif, et qui eut son côté comique, se répandit d'un bout à l'autre de la société. On vit des ex-religieuses trafiquer en perruques blondes; à côté d'anciennes comtesses devenues ravaudeuses, on vit d'anciennes marquises vendre des souliers d'homme. Chacun ne parlant plus que par millions, le moindre marché, ainsi que Mercier le fait observer, semblait être une transaction importante. L'idée décevante que ce qui valait peu aujourd'hui pouvait valoir beaucoup demain ouvrait aux natures ardentes et faibles les portes du pays des songes. Une marchande d'herbes se croyait sur le chemin de la fortune, lorsque, à la fin de sa journée, elle serrait dans son portefeuille les 20 000 livres qu'elle venait de gagner. Il y eut un instant où « tout le monde fut riche en imagination; on ne fut malheureux que lorsqu'on fut détrompé. »

Et comment l'illusion aurait-elle pu durer? Bientôt il n'y eut plus possibilité d'obtenir que les marchands livrassent leurs produits contre du papier. Payer en argent, ou se passer de ce qu'on désirait, telle fut l'alternative.

L'agiotage, qui avait maintenant ses coudées franches, profita seul de ce désastre public. Des spéculateurs se mirent à recueillir à vil prix des masses considérables d'assignats, au moyen desquels ils se rendirent acquéreurs de biens nationaux, sans que cela produisît un mouvement sensible de hausse, tant la chute était profonde : de sorte que ces mêmes assignats qui n'étaient qu'une valeur idéale dans les mains du pauvre servirent à enrichir des riches. Ce n'est pas tout : comme la trésorerie continuait ses engagements en assignats à leur taux nominal, et que cette valeur avait toujours cours forcé, les fraudes allèrent se multipliant, et maint débiteur prit avantage du cours forcé pour payer ses dettes en monnaie imaginaire.

Un trait qui caractérise l'administration thermidorienne, c'est que, dans cette situation déplorable, dont elle avait à répondre, une mesure fut votée, d'un égoïsme tel, qu'il touchait au scandale. Le 23 nivôse (12 janvier) 1795, Thibault proposa, au nom des trois Comités, que l'indemnité des représentants du peuple fût portée de 18 à 36 livres par jour, à dater du 1er vendémiaire. Le motif mis en avant était que la dépréciation des assignats rendait le salaire des députés insuffisant; et cela était vrai. Mais, sous ce rapport, la condition des députés n'était certes pas pire que celle des rentiers, que celle des divers employés du gouvernement. Et puis, était-il tolérable que ceux-là se dérobassent exceptionnellement aux lamentables effets de l'abrogation du *Maximun*, par qui cette abrogation avait été votée? La chute des assignats et une hausse exorbitante dans le prix de toutes les denrées de première nécessité, voilà ce qu'avait produit la science économique des Thermidoriens, et quand les conséquences éclataient dans toute leur horreur, à la face du peuple affamé, désespéré, leur préoccupation était de doubler leurs appointements! Duhem, Levasseur, tous les héritiers de la grande tradition révolutionnaire, élevèrent une voix indignée. Protestations vaines! Les Thermidoriens se répandirent en injures contre les opposants, et cette religion républicaine du dévouement qui avait enfanté tant de miracles était déjà si fort affaiblie, que le décret passa.

Cependant le peuple luttait contre les étreintes de la famine. Il y a dans le livre de Galiani un mot d'une vérité poignante, c'est celui-ci : « Un homme peut consommer trois fois moins sans que sa santé paraisse altérée. Mais le résultat ne se produit pas moins au bout de certain temps... » Ce résultat, c'est la mort. Le peuple mourait donc du renchérissement subit que l'abrogation du *Maximun* avait naturellement provoqué. Et, pour comble, la disette exerçait ses ravages au sein de l'abondance. Car, pas plus que les marchands, les propriétaires n'étaient disposés à recevoir du papier en échange de leur blé, qu'ils préféraient garder dans leurs magasins; et cela, ils le faisaient tout à leur aise, depuis qu'il était convenu que la rigueur n'était bonne à employer que contre les révolutionnaires fidèles à la Révolution!

Les alarmes croissant avec les souffrances, il fallut créer une Commission des approvisionnements; et Boissy-d'Anglas fut l'homme chargé de prouver à des estomacs à jeun qu'on avait tort de s'inquiéter. Il annonça même formellement le 25 nivôse (14 janvier) 1795, que les subsistances de Paris étaient assurées. Mais plus il s'étudiait à rassurer les esprits, plus les appréhensions devenaient vives. « Les paroles de Boissy-d'Anglas, écrit Mercier à ce sujet, rappelaient ce médecin qui, consulté sur l'état d'un malade en danger, répondit : « Demain il n'y paraîtra pas. » Et le malade mourut le lendemain. » Le fait est que le rapporteur de la Commission

des approvisionnements reçut, pour prix de ses assurances, le surnom de *Boissy-Famine*. On se fera une idée du sort de l'ouvrier en 1795, si l'on songe que son salaire étant de 40 francs, un plat de haricots, en octobre, ne coûtait pas moins de 38 francs, et une paire de souliers pas moins de 200 livres. Le café valait 10 francs la tasse. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que jamais les spectacles ne furent plus suivis qu'en ces temps de disette. On y mangeait des noix ou des noisettes, et l'on disait en sortant : « J'ai épargné le bois et la chandelle. »



ANDRÉ DUMONT

Il est vrai que, par cette route, on arriva enfin à l'âge d'or des agioteurs et au culte pratiqué dans les arcades du Palais-Royal, « serres chaudes de toutes les plantes empoisonnées. » Là, les marchands d'argent eurent leur domicile, leur laboratoire, leur table, leur promenade; là, on avait rapproché, pour leur usage, boutiques de bijoutiers aussi resplendissantes que s'il n'y eût pas eu de misère; tripots de jeu soutenant des repaires de prostituées; étalages de livres lubriques et de gravures obscènes; magasins où s'entassaient les pâtés de perdrix, les cerises au petit panier, les pois dans leur primeur, et les hures de sanglier; là vint se presser une immonde cohue de joueurs de bas étage, d'entrepreneurs d'affaires louches, de filles de mauvaise vie et d'élégants escrocs. Les dominateurs du lieu, en ces jours si durs au pauvre, ont

été décrits en ces termes par Mercier, un observateur contemporain : « Les voyez-vous marcher par bandes, la tête haute, le regard effronté, toujours un cure-dents à la bouche, et la main au gousset pour faire résonner leurs louis? Ils bravent les regards de l'homme de bien, et les patrouilles, qui les séparent sans les diviser; ils se rejoignent en groupes comme des globules de vif-argent; ils vont, viennent, s'accostent, se partagent en pelotons qui, un instant après, font masse; celui qui se trouve au milieu donne le mot d'ordre : un geste, un demi-mot, qui change à toute heure; et soudain ils se passent le cours du louis, crayonné rapidement sur un chiffon de papier. On les distingue à leur bonnet de poil à queue de renard. Parmi eux, des femmes.... Ce n'est point là qu'on vole les portefeuilles; on y pompe ce qui est dedans. »

Telle se présente aux méditations du philosophe et de l'homme d'État l'histoire du *Maximum*.

Comme expédient révolutionnaire suggéré par un ensemble de circonstances inouïes, le *Maximum* concourut très-certainement au salut de la France; et il est aussi absurde de le maudire, qu'il le serait de maudire l'ordre donné par le capitaine d'un vaisseau qui enfonce, de jeter à la mer une certaine quantité de marchandises, pour alléger le navire.

Comme mesure économique, le *Maximum* supposait une organisation sociale fondée sur une intime association de tous les intérêts. Appliqué à une organisation sociale fondée sur leur antagonisme, et qui, à cause de cela même, ne pouvait admettre d'autre loi des relations commerciales, d'autre régulateur des prix, que le « rapport de l'offre à la demande, » comment le *Maximum* n'aurait-il pas succombé? Il était dans la nature des choses que les moyens violents qu'il fallut employer pour le soutenir le décriassent et rendissent, au bout de peu de temps, sa chute inévitable.

Toutefois, si l'on se place au point de vue des changements dont est susceptible la constitution des sociétés humaines, on sera bien vite amené à reconnaître qu'il y avait une grande portée dans la tentative qui vient d'être décrite. En réalité, elle consistait à chercher une base scientifique aux relations commerciales, et elle conduisait à soustraire la vie du pauvre au despotisme du hasard. Si la Révolution avait pu durer davantage, ceux qui avaient établi le *Maximum* sans en prévoir les développements logiques, eussent été amenés, de déduction en déduction, jusqu'à l'accomplissement d'une révolution sociale dont eux-mêmes, en ce temps-là, ne pouvaient guère soupçonner la profondeur.

CHAPITRE V

MARCHE DE LA CONTRE-RÉVOLUTION



« Mieux vaut être Charette que représentant du peuple, » s'écria un jour, en pleine Convention, Ruamps, désespéré; et, comme on murmurait, il reprit : « Grâce à l'amnistie accordée aux Vendéens, Charette ne sera pas inquiété, tandis qu'il n'y a ni paix ni trêve à espérer pour certains représentants du peuple. »

Ceci se passait dans la séance du 30 nivôse (20 décembre) 1794. C'était le moment où les meneurs de la réaction thermidorienne faisaient offrir des honneurs, du pouvoir et de l'argent à Charette, tout couvert du sang des républicains; et le cri de Ruamps venait d'être provoqué par une motion de Clauzel, concluant à l'examen du passé de Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier.

Ces hommes avaient eux aussi, sans nul doute, beaucoup de sang sur les mains; mais la Convention, à qui on demandait de les juger, s'était, par ses votes, associée à leurs fureurs; mais il y avait quelques mois à peine que leurs accusateurs, alors leurs complices, les félicitaient d'avoir sauvé la patrie en frappant Robespierre; mais l'accusation dirigée aujourd'hui contre eux avait déjà été solennellement déclarée calomnieuse, dans la bouche de Lecointre; mais si Barère, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois s'étaient rendus coupables de grands excès, on ne pouvait nier que, comme membres du Comité de salut public, ils n'eussent fait de grandes choses, et c'était le comble de la dérision, que des hommes se disant républicains frappassent, au nom de la République, ceux qui l'avaient si longtemps représentée aux yeux du monde, alors qu'on faisait plus qu'amnistier ceux par qui elle avait été combattue à outrance!

« La terreur a passé en d'autres mains, » dit le député Noël Pointe dans la séance du 4 nivôse (24 décembre). C'était la vérité même. Le 6 nivôse, il fut décrété qu'on examinerait la conduite des anciens membres du Comité de salut public, et, le 7, vingt et un membres furent désignés à cet effet. La veille, une scène violente avait eu lieu. Clauzel ayant dit de Duhem qu'il était en correspondance avec les émigrés, celui-ci s'était écrié, hors de lui, et après avoir arraché sa cravate : « Si tu ne prouves ton accusation, je t'assassine. » Car c'est à ce point de délire que les passions étaient arrivées.

Alors reparut sur la scène politique un de ces hommes en qui une taciturnité systématique n'est que le charlatanisme de l'impuissance, qui passent leur vie à ruminer de brèves sentences, s'assurent une renommée de philosophes profonds, rien qu'en s'abstenant de dépenser les trésors intellectuels qu'ils n'ont pas, et, à force de parler peu, font croire qu'ils pensent beaucoup. L'homme en question était Sieyès. Représentant du peuple, et tenu, en cette qualité, de combattre le mal, sauf à périr dans la lutte, il n'avait eu pendant la Terreur d'autre souci que de se faire oublier; et des écrivains pour qui l'égoïsme c'est la sagesse, ont admiré sa réponse à ceux qui lui demandaient à quoi il s'était employé durant les heures orageuses : « J'ai vécu. » Ces deux mots contenaient toute l'histoire de ses vertus civiques; tandis que tant d'autres mouraient, qu'il eût fallu imiter ou défendre, il « avait vécu! » Quand le péril ne fut plus qu'à couvrir de son corps la Révolution violemment assaillie, il recouvra soudain la parole et s'empressa de courtiser le bruit. Sa rentrée en scène, il l'annonça lui-même, dans une espèce d'histoire de sa vie, où il donnait comme justification décisive de son long mutisme cette assertion tranchante et sentencieuse : « L'opinion publique alors était dans le silence. »

Il paraît, du reste, que ce prudent personnage était bien décidé à ne jouer sa partie qu'à coup sûr. Désigné comme membre de la Commission des Vingt et un, il sembla craindre que, pour lui, le moment de reparaître ne fût pas encore venu. Le 9 nivôse (29 décembre) 1794, il écrivait à l'Assemblée que son nom n'aurait pas dû être mis dans l'urne, parce que l'absence d'un de ses collègues l'avait appelé au Comité de législation. Cette réclamation fut mal accueillie. Bernard (de Saintes) déclara rudement qu'il y avait inconvenance à employer des subterfuges pour éluder l'accomplissement d'un devoir. Clauzel ajouta : « Il est temps que Sieyès soit plus exact à son poste; » et la Convention décréta qu'il aurait à remplir les fonctions de membre de la Commission des Vingt et un.

Le 16 nivôse (5 janvier) 1795, Courtois lut son rapport sur les papiers de Robespierre : pièce de rhétorique, très-déclamatoire, dont la rédaction fut généralement attribuée à Laya, auteur de l'*Ami des lois*, et dont la conclusion était que les Thermidoriens avaient sauvé la vie à la République.

Les papiers de Robespierre comprenaient une foule de lettres et de documents d'où résultait la preuve que ceux qui, après l'avoir tué, calomniaient sa mémoire, avaient été les plus ardents, quand il vivait, à vanter sa vertu ou son génie : quelles révélations accablantes n'allaient pas sortir de la publication des pièces trouvées chez Robespierre, si l'on permettait cette publication ! L'émotion fut vive, elle fut générale, dès qu'on posa cette question brûlante. André Dumont, un des adulateurs de Robespierre et un de ses meurtriers, s'écria, saisi d'épouvante : « On veut assassiner tous les patriotes égarés qui ont écrit au tyran dans le temps de sa popularité. » Courtois et ses amis ne rougirent pas de s'opposer aussi à l'impression. Mais comment persister dans ce refus scandaleux, sans avouer qu'on se savait coupable et qu'on craignait la lumière? Un véhément discours de Choudieu emporta le vote. L'impression fut décrétée, non pas l'impression intégrale, mais celle des lettres écrites à Robespierre par ses collègues. Si du moins ce vote avait fait loi ! Malheureusement, l'exécution dépendait des hommes aux mains de qui les documents se trouvaient. Membres du parti dominant et bien sûrs de n'avoir pas à rendre compte de leurs manœuvres pour le servir, ils se livrèrent à un triage dont le bénéfice était immense, l'impunité certaine ; et, parmi les pièces publiées on ne vit figurer ni celles qui auraient pu compromettre les Thermidoriens, ni celles qui auraient honoré leurs victimes : vol à jamais odieux fait à la justice, à la vérité et à l'histoire !

Pendant ce temps, les bandes de mauvais sujets qu'on désigna sous le nom de *jeunesse dorée*, par allusion à la mollesse et au luxe de l'ancien régime tout à coup substitués aux mœurs républicaines, continuaient à remplir Paris de désordres. Le *Réveil du peuple*, hymne de discorde, était le chant de guerre de cette armée en lunettes ; car ces tumultueux soldats de l'ordre nouveau portaient constamment des lunettes, comme si leur vue eût été affaiblie. Leurs armes consistaient dans un bâton court et plombé, d'une égale grosseur aux deux extrémités, et qu'on eût dit destiné à remplir l'office du contre-poids nécessaire aux danseurs de corde. Un habit carré, très-court, et boutonné très-serré ; une cravate verte monstrueuse où le menton disparaissait et qui menaçait de masquer le nez ; un gilet de panne chamoise à dix-huit boutons de nacre ; de longs cheveux poudrés, flottant des deux côtés sur les épaules et qu'on appelait des *oreilles de chiens ;* les culottes descendant jusqu'aux mollets ; les souliers à la pointe du pied et aussi minces qu'une feuille de carton ; du linge fin comme de la batiste, et, pour en faire ressortir la blancheur, une aiguille d'or en forme d'étoile ou de papillon, tel était le costume des héros du bon ton ressuscité.

« Ils assaillaient les patriotes, quand ils se trouvaient six contre un, » dit Mercier ; et son témoignage est confirmé par celui de Levasseur. Nous avons déjà nommé l'homme qui s'était donné la mission de pousser aux violences de la rue : c'était celui que, plus tard, Isnard peignait en ces termes : « Il est demeuré tout nu et couvert de la lèpre du crime ; » c'était Fréron. A l'entendre, le retour de l'ordre ne pouvait être mieux célébré que par le « massacre des massacreurs. » Le 23 nivôse (12 janvier) 1795, il criait, dans son journal, à la *jeunesse dorée :* « Vous avez déjà fermé les Jacobins, vous les anéantirez. » Une émeute répondit à cet appel ; mais, cette fois, tout se borna heureusement à une invasion tumultueuse des cafés connus pour être le rendez-vous habituel des Jacobins.

Où la *jeunesse dorée* triomphait, c'était dans les théâtres, dont elle ne manquait jamais de prendre d'avance possession à prix d'or. Au commencement du mois de février 1795, elle signala son empire sur le parterre, en renversant, le même soir, au théâtre Feydeau, au théâtre de la République et au théâtre Montansier, le buste de Marat, que des enfants coururent, immédiatement après, jeter dans un égout de la rue Montmartre. L'Assemblée laissa faire. Et moins de cinq mois auparavant, elle était allée en corps porter les cendres de Marat au Panthéon !

Une chose à remarquer, c'est l'affectation que mettaient les contre-révolutionnaires à se placer sous les auspices de la Révolution, tout en travaillant à sa ruine. C'est ainsi qu'au théâtre Feydeau, on les vit remplacer le buste de Marat par celui de Jean-Jacques, au milieu des plus vifs applaudissements.

Quelquefois aussi, la réaction semblait s'arrêter soudain et se demander avec inquiétude si elle poursuivrait sa marche ; témoin l'étrange scène à laquelle donna lieu, le 2 pluviôse (21 janvier) 1795, la fête commémorative de la mort de Louis XVI. L'Institut national de musique, réuni dans la salle des séances, ayant fait entendre un morceau dont le caractère était d'une extrême douceur, des murmures éclatèrent. Que signifiaient ces accents presque plaintifs ? Était-ce par des soupirs qu'on entendait célébrer l'anniversaire du 21 janvier? Interpellant les musiciens d'une voix menaçante, un député les somme de déclarer s'ils déplorent « la mort du tyran. » Pour toute réponse, ceux-ci se mettent à jouer le *Ça ira !* Puis Gossec, prenant la parole, repousse d'un air ému un doute dont l'injure semble avoir pénétré fort avant son cœur : « L'intention de ma musique, dit-il, était d'exprimer le bonheur d'être délivré d'un tyran. » Et l'Assemblée d'applaudir, sans qu'une voix, une seule voix s'élevât pour protester.

Il est vrai qu'en revanche l'Assemblée, à peine rentrée en séance, institua une fête commémorative du 9 thermidor, associant ainsi dans les malédictions auxquelles elle invitait les générations futures la mémoire du « tyran Robespierre » et celle du « tyran Louis XVI ! »

Cependant, la Commission des Vingt et un préparait des matériaux à la proscription, mais trop lentement au gré de certains Thermidoriens. Merlin (de Thionville), dans la séance du 5 ventôse (23 février), s'en plaignit avec fureur : « Vous avez chargé, s'écria-t-il, votre Commission des Vingt et un d'examiner la conduite de Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier. Qu'aviez-vous besoin de ces formes lentes? Brutus les employa-t-il avant d'assassiner César? Pourquoi le peuple français, que vous représentez, aurait-il besoin d'un tribunal? » Cette justice est due à l'Assemblée, qu'elle murmura. Legendre lui-même, entraîné cette fois par un mouvement généreux, ne put s'empêcher de répondre à Merlin (de Thionville) : « Lorsqu'on a été opprimé, il ne faut pas devenir oppresseur. »

Quelques jours après, le 12 ventôse (2 mars), Saladin, au nom de la Commission des Vingt et un, présentait son rapport contre Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier. A peine a-t-il achevé, que Legendre demande l'arrestation des prévenus séance tenante. De vifs applaudissements accueillent cette proposition, que personne ne combat, et elle est décrétée à une majorité immense.

« Il y avait dans cette dénonciation, écrit amèrement Levasseur, une grande audace de crime. Les accusateurs comprenaient Fouché, Barras, Fréron, les plus féroces proconsuls. Les votes de la Convention étaient attaqués par des hommes qui avaient toujours fait partie de sa majorité.... Pas une accusation qui ne retombât sur la tête des accusateurs. »

La remarque est vraie; mais Levasseur aurait dû ajouter que les trois anciens membres du Comité de salut public ne faisaient ici que subir le juste châtiment du rôle indigne, du rôle insensé qu'ils avaient joué le 9 thermidor : il était dans la logique des passions humaines, que les victimes de Billaud-Varenne eussent ses alliés pour vengeurs, comme Danton avait eu pour vengeurs, en ce qui concernait sa mort, les alliés de Robespierre.

Dès qu'on se préparait à proscrire les anciens Montagnards, il était naturel que les anciens Girondins reprissent leur ascendant. On a vu que l'Assemblée avait rappelé dans son sein les soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, mais non les vingt-deux membres de la Gironde qui, tels que Lanjuinais, Pontécoulant, Defermon, Henri Larivière, étaient hors la loi. Quant à ceux-ci, la Convention avait cru faire beaucoup en décrétant qu'ils ne seraient point inquiétés. Mais, depuis, le mouvement de la réaction avait été si rapide, que le rapport du décret du 27 frimaire était devenu presque une des nécessités de la situation. Aussi personne ne fut-il étonné lorsque, le 18 ventôse (8 mars), un député bien connu, montant à la tribune, y prononça ces paroles : « Recevons sur le vaisseau de la République ceux de nos compagnons qui, sauvés sur une planche fragile, ont survécu au commun naufrage. » L'homme qui appelait la Révolution un « naufrage » était le poëte Marie-Joseph Chénier, le même qui, six mois auparavant, avait proposé de « porter les cendres de Marat au Panthéon. » Chénier concluait à ce qu'on rappelât les vingt-deux au sein de la Convention nationale.

C'était répudier la journée du 31 mai, à laquelle les Thermidoriens avaient pris tant de part; et le doute à cet égard leur était si peu permis que, Bentabolle ayant crié de sa place : « Est-ce le 31 mai qu'on veut attaquer? » un très-grand nombre de voix répondirent : « Oui, oui! » ce qui excita de vifs applaudissements. D'un autre côté, quelques membres de l'extrême gauche ayant essayé de défendre cette journée fameuse, Sieyès les traita « d'insensés et de factieux. » Il fallait donc, ou que les Thermidoriens se réunissent à l'extrême gauche pour combattre leurs anciens ennemis, ou bien que, déclarant criminelle leur participation au 31 mai, ils votassent leur déshonneur devant l'histoire : c'est ce dernier parti qu'ils préférèrent, et la motion passa aux cris de *Vive la République!* répétés avec violence par ceux que ces cris flétrissaient.

Le rapport du décret qui ordonnait la célébration du 31 mai était la conséquence inévitable de ce vote. Mais il y eut cela de scandaleux que le décret en question fut aboli sur la proposition d'un des hommes qui y avaient le plus applaudi, André Dumont. Il avait fallu deux mois seulement pour qu'une fête *glorieuse* devînt une fête *impie*.

La rentrée des vingt-deux, faisant suite à celle des soixante-treize, donnait une force écrasante à la majorité dont le vote allait décider du sort des anciens membres du Comité de salut public, incriminés. Sans cette adjonction, le résultat n'eût pas été certain; car le centre ne paraissait point disposé à appuyer la poursuite; et les Montagnards de l'extrême gauche avaient, en un tel débat, cet avantage que, dans les accusés, ce qu'ils paraissaient défendre, c'était moins leurs personnes ou leurs actes, que le passé même de la Révolution, mis en cause par le royalisme. Mais l'admission des Girondins ne pouvait manquer de faire pencher la balance. Et toutefois, quoique très-animés contre les prévenus, ils furent loin de déployer l'acharnement par où éclata, chez les Thermidoriens, le désir de venger Danton, dont Billaud-Varenne se vantait d'avoir le premier demandé la mort.

Les Thermidoriens, en ceci, étaient-ils parfaitement sincères, ou cette soif de vengeance n'était-elle qu'un prétexte sous lequel ils s'étudiaient à cacher la honte de leur défection? Ce qui est sûr, c'est qu'ils avaient sans cesse le nom de Danton à la bouche, et le hurlaient, dans les moments décisifs, avec une sorte de rage. Legendre, qui avait si lâchement abandonné son ami, quand il aurait pu le sauver, peut-être, en montrant du courage, espérait-il, par une fureur rétrospective, apaiser les mânes de Danton?

Tout annonçait donc qu'un coup violent allait être frappé; et, pour y préparer les esprits, la réaction répandait mille rumeurs sinistres. On ne parlait que de noirs projets conçus par les « Terroristes, » appellation meurtrière dirigée indistinctement, depuis le 9 thermidor, contre tous les vrais patriotes, quelle que fût leur modération. En pluviôse, Cadroy, le Carrier de la contre-révolution, avait écrit de Marseille : « Les factieux disent qu'ils n'ont eu du sang que jusqu'à la cheville, mais qu'ils en auront bientôt jusqu'aux genoux : » les feuilles royalistes étaient autant d'échos qui répétaient, en les grossissant encore, ces prédictions lugubres. On jetait en pâture à la crédulité de la peur et à la crédulité de la haine des fables dont la stupidité seule égalait l'horreur, celle-ci, par exemple, qu'à Meudon il y avait eu un établissement où l'on tannait, pour en faire des cuirs, les peaux des guillotinés. Il fallut que les représentants chargés de surveiller à Meudon le parc d'artillerie vinssent gravement démentir en pleine assemblée ce mensonge des Euménides. La tactique, qui consistait à employer le nom de Robespierre comme aliment de l'esprit de vengeance et comme épouvantail, enfanta des milliers de pamphlets, caractérisés en général par des titres dont la grossièreté allait jusqu'à l'indécence, et dont l'invariable conclusion était que Robespierre n'était pas assez mort.

La vérité est que la marche imprimée aux affaires depuis le 9 thermidor amenait de plus en plus les amis sincères de la Révolution à comprendre l'immensité de la perte qu'ils avaient faite dans la personne de cet homme extraordinaire. Ils se rappelaient que, lui par terre, le pouls de la République avait, à l'instant même, cessé de battre. Ils mesuraient d'un œil d'effroi l'étendue de la route qu'en quelques mois l'on avait parcourue à reculons. Du glaive que la Révolution avait manié ils n'apercevaient plus que la pointe, et voilà qu'on brûlait de la leur plonger dans le cœur. Aussi Tallien avait-il raison de s'écrier : « Nous ne pouvons nous dissimuler que l'ombre de Robespierre plane encore sur le sol de la République. » Et il semblait se désoler qu'un coup de hache n'eût pas suffi pour tuer « le génie infernal de ce *tyran de l'opinion.* »

Le peuple, de son côté, se souvenait de celui dont la doctrine était que la société pèche par la base là où l'existence du pauvre est abandonnée à la merci du hasard.

A cette doctrine les Thermidoriens avaient substitué celle du « laissez-faire; » ils avaient prouvé très-doctement que la théorie des lois sur le *maximum* était condamnée par l'économie politique. Mais, à l'abolition de ces lois, à leur abolition brusque, à leur abolition pure et simple, qu'avait gagné le

peuple? De n'avoir plus entre les mains, en guise d'assignats, que des chiffons de papier, et de mourir littéralement de faim.

En revanche, au-dessus de lui, les représentants de son « réveil » se livraient à toutes sortes de fantaisies fastueuses et de raffinements voluptueux. Des gens, qui s'étaient prétendus ruinés par les impôts révolutionnaires et les réquisitions, affichèrent subitement une opulence que nul n'aurait soupçonnée. Ce fut par le relâchement des mœurs, combiné avec une élégance de convention, qu'on prépara les voies au retour de la monarchie. Les fleurs de lis revinrent peu à peu cachées à demi dans un pli d'éventail. Les enseignes proscrites de la royauté trouvèrent asile, en attendant mieux, au fond des bonbonnières. On se plut à saluer comme arbitres souverains du goût certains hommes qui avaient fait leur éducation morale dans les boudoirs de Mme du Barry.

En matière de parure, toutefois, les formes républicaines de l'antiquité durent à leur attrait voluptueux d'être adoptées par les déesses de la réaction. On ne vit plus dans les bals que des Aspasies aux bras nus, au sein découvert, aux pieds chaussés de sandales, aux cheveux tournés en natte autour de la tête. Un coiffeur n'eût pas été à la mode s'il n'eût achevé son ouvrage devant un buste antique. La chemise fut bannie comme hostile à la pureté des contours, et le corset en tricot de soie couleur de chair, collant sur la taille, livra au premier venu le secret des charmes qu'en d'autres temps la pudeur avait protégés. Selon les idées quintessenciées du moment, une poche étant quelque chose d'affreusement vulgaire, et le mouchoir quelque chose d'ignoble, les danseuses enfonçaient leur éventail dans leur ceinture, logeaient leur petite bourse dans leur sein, et avaient leur mouchoir dans la poche d'un amoureux, qui le leur passait en cas de besoin.

Inutile de remarquer combien il était ridicule de porter, dans une ville aussi froide que Paris en hiver, et aussi souvent visitée par la pluie, ces tuniques athéniennes dont la forme se justifiait, en Grèce, par la douceur du climat. Et cependant, pas de petite-maîtresse qui, le dimanche, ne se montrât parée d'une robe athénienne de linon, et n'en ramenât sur le bras droit les plis pendants, de manière à se dessiner à l'antique et à laisser voir sa jambe à travers sa robe entr'ouverte. La réaction, par Mme Tallien et les autres souveraines du moment, encourageait ces modes, si propres à produire l'énervement des caractères.

Et cet énervement, en effet, ne tarda pas à se révéler par des signes non équivoques, quelques-uns d'une singularité risible. Non contents de se parfumer à la façon des femmes, les « merveilleux » faisant partie de la jeunesse dorée, imaginèrent de désosser en quelque sorte la langue, comme si, pour eux, parler eût été une fatigue. Ayant soin d'éviter en parlant toutes les touches mâles de la prononciation, c'est à peine s'ils consentaient à ouvrir leurs lèvres quand ils avaient quelque chose à dire; et ce qui s'en échappait alors, selon le témoignage du Journal de Paris, c'était « une sorte de bruit confus semblable au *pz*, *pz*, *pz*, par lequel on appelle un petit chien de dame. » La prononciation de la lettre *r* exigeant d'eux sans doute un effort trop viril, ils disaient : *paole d'honneu*, *supême*, *incoyable*, etc..., affectations niaises qu'il importe, à cause de cela même, de relever, parce qu'elles montrent vers quel état d'abâtardissement les mœurs se précipitaient. C'est à cette époque qu'on voit certaines femmes adopter l'usage des pantalons de couleur de chair, dans le but d'irriter l'imagination des jeunes gens. Jamais il n'y eut plus de bals lascifs, jamais ils n'attirèrent une foule plus ardente, jamais ils ne se prolongèrent plus avant dans la nuit. Un chiffre résume les résultats de ces tendances nouvelles : dans l'espace de dix-huit mois, le nombre des enfants trouvés s'accrut du double.

Or, tandis qu'il n'était bruit que de tables offrant des arbres qui ployaient sous les fruits de toutes les saisons, et de fontaines versant à profusion l'orgeat, la limonade, la liqueur des îles; tandis qu'en des salons resplendissant de lumières, tourbillonnaient tant de beautés aux pieds nus, la chute effroyable des assignats, provenant du brusque retrait des lois sur le *Maximum*, forçait le pauvre rentier à vendre ses meubles pièce à pièce; et le pain destiné au pauvre était devenu si rare, que les distributions avaient dû être réduites à deux onces par jour.

Une situation semblable présageait une catastrophe. Le 27 ventôse (17 mars), il y eut un grand rassemblement qu'occasionnait la disette. Une foule immense vint assiéger les portes de la Convention. Des députations envoyées par les sections du Finistère et de l'Observatoire entrèrent dans la salle. Le cri était : « Du pain! du pain! » On apprit qu'au faubourg Saint-Marceau, l'agitation était extrême; que des groupes d'affamés s'y étaient formés, au bruit d'une sonnette, — ce qui semblait indiquer un projet d'insurrection. Boissy-d'Anglas ayant annoncé que mille huit cent quatre-vingt-dix-sept sacs de farine avaient été distribués, l'émotion populaire se calma pour le moment; mais un palliatif n'est pas un remède, et, d'ailleurs, à la disette se joignaient bien d'autres causes d'irritation.

Nous avons déjà dit combien Lecointre, esprit malheureusement très-peu éclairé, était sincère, énergique et probe. Conduit d'abord par un sentiment d'humanité à servir la réaction, il s'était éloigné d'elle avec une espèce d'horreur, aussitôt qu'elle lui était apparue vindicative, cruelle, et prête à passer toutes les bornes. « Chose étrange! écrit Levasseur, il avait le premier demandé la mise en jugement des anciens comités, et quand cet acte de vengeance fut repris, sur la motion de Legendre, il en conçut autant de chagrin que nous. » Convaincu enfin que c'était, non pas tel ou tel révolutionnaire, mais la Révolution, que ses alliés de la veille travaillaient à renverser, il vint jeter tout d'un coup, au milieu des préoccupations publiques, l'idée du rétablissement de la Constitution de 1793. C'était une étincelle sur un amas de poudre. La motion fut repoussée par l'Assemblée, mais accueillie par le peuple avec un sombre enthousiasme. « Du pain et la Constitution de 1793 » devint, à partir de ce moment, le cri populaire; et ce double vœu, où l'expression des besoins physiques du peuple s'associait à celle de ses besoins moraux, fut porté à la Convention, dès le 1er germinal (21 mars), par des députations du faubourg Saint-Antoine. Thibaudeau, qui présidait, ayant déclaré d'un ton ferme que la Convention remplirait courageusement ses devoirs, malgré les murmures et les dangers, cette fois encore on put croire que l'orage était détourné.

Mais les Thermidoriens ne comptaient pas assez sur la permanence du résultat pour affronter tranquillement de nouveaux troubles. Feignant d'attribuer les attroupements dont Paris venait d'être le théâtre, au seul désir de délivrer Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, ils se hâtèrent de décréter « une grande loi de police » dont l'objet spécial était la répression des attroupements séditieux. Ce fut Sieyès qui présenta le rapport. La peine qu'il proposa et qui fut votée était la déportation. Châles s'écria : « Les nouveaux Terroristes savent que le moyen de la guillotine est usé; c'est pourquoi ils inventent la déportation. On déportera par centaines les citoyens, sans que personne en sache rien. Les

journaux même n'en parleront pas. Si cela passe, il faut se donner la mort. »

La discussion du rapport de Saladin contre les membres inculpés des anciens Comités de salut public et de sûreté générale s'ouvrit le 2 germinal (22 mars). Dès huit heures du matin, les tribunes de la Convention étaient remplies de jeunes gens qui, en attendant l'ouverture de la séance, chantaient d'un air animé le « *Réveil du peuple.* » La jeunesse dorée était là, tumultueuse, menaçante, implacable. Duroy, un des membres de l'extrême gauche, montrant du doigt les tribunes, déclara d'une voix indignée qu'elles étaient remplies d'assassins. Le bruit courait que les spectateurs étaient armés de poignards. Ce qui est certain, c'est que les femmes n'avaient pas été admises, bien que cette exclusion ne fût fondée ni sur l'usage ni sur la loi. Lecointre, interpellé par Duroy de faire connaître ce dont il avait été témoin en entrant dans l'Assemblée, n'hésita point à dire qu'il avait effectivement vu les gardes repousser les femmes, que les portes devaient être ouvertes à tout le monde; que, quant à lui, il était contre les prévenus, mais pour la liberté. On passa outre.

Robert Lindet prit alors la parole, en faveur de ses anciens collègues accusés, et il éleva la défense à une hauteur digne de la position qu'eux et lui avaient occupée. Ce qu'il affirma qu'il allait défendre devant la Convention, c'était la Convention. Eh! qu'avaient donc fait Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, que la Convention n'eût sanctionné, applaudi, consacré ou même converti en décret? Ce 31 mai, qu'on trouvait bon de flétrir aujourd'hui, qu'avait-il donc été, sinon le triomphe d'une majorité patriote sur une minorité contre-révolutionnaire? Ah! l'on s'y prenait un peu tard pour découvrir l'innocence de ceux qui, frères d'armes de Wimpfen, avaient pactisé avec le royalisme en armes et demandé à la guerre civile de les venger! Avec quelle complaisance on rappelait tout ce qui avait tenu au malheur des temps, à une situation sur laquelle le contrôle humain si souvent n'eut pas de prise; et avec quelle ingratitude on oubliait tant de services rendus, tant de grandes choses accomplies! L'ancien Comité de salut public avait manié le pouvoir d'une main nerveuse : lui reprochait-on d'avoir sauvé la France, vaincu l'Europe et étonné la terre? Il avait eu recours au système des réquisitions, mais ce système avait assuré les approvisionnements. Il avait fait régner la loi du *Maximum*, mais l'aisance du peuple en était résultée. La République se montrait-elle au monde sous un plus imposant aspect, depuis que les artisans de sa grandeur étaient vilipendés ou menacés? Les affaires allaient-elles mieux depuis que le change, sous l'empire de la réaction, était tombé de quarante à treize livres? Le peuple était-il plus heureux, depuis que l'abolition du *Maximum* avait tué l'assignat, et que la liberté de l'agiotage était venue encourager les accapareurs à saisir le pauvre à la gorge? Au surplus, si tout ce qui s'était fait jusqu'alors méritait condamnation, que l'Assemblée, l'Assemblée tout entière, baissât la tête et se préparât à recevoir son châtiment. Car elle représentait le souverain, et rien ne s'était fait en dehors d'elle. « Oui, continuait Lindet, vous êtes jugés, et n'avez plus qu'à marcher à l'échafaud. Vos ennemis n'attendent que le moment favorable. Ils choisissent trois d'entre vous aujourd'hui; ils se réservent de désigner les autres. » Il finissait en déclarant avec une fierté dédaigneuse et intrépide que le rapport de la Commission était insuffisant; qu'il était injuste d'isoler du gouvernement quelques-uns de ses membres; que, s'ils n'étaient pas tous innocents, ils étaient tous coupables, lui le premier; que jamais on ne lui arracherait un désaveu dégradant, une rétractation qui n'était point dans son cœur; qu'on pouvait chercher, si l'on voulait, dans les vingt mille signatures qu'il avait données un texte d'accusation contre lui. « J'ai voulu conserver Lyon à la République; j'ai conjuré le fédéralisme; j'ai pacifié le Calvados; j'ai arrêté ceux qui voulaient se porter contre Paris : c'est assez pour que je périsse. »

A ce noble et puissant discours, qu'avaient à répondre les Thermidoriens? Si le 31 mai était un crime, était-ce aux Dantonistes à en tirer vengeance, eux dont il était en si grande partie l'ouvrage? Si Lanjuinais avait à se plaindre, Legendre pouvait nommer l'homme brutal qui, un jour, prenant Lanjuinais au collet, avait cherché à le précipiter de la tribune! Si la Gironde avait une accusation à lancer, sur qui cette accusation devait-elle tomber plutôt que sur Tallien, membre de l'ancienne Commune, et, de tous les ennemis de la Gironde, le plus furieux? Les meneurs de la réaction étaient mal venus à flétrir ce régime de la Terreur, dont les uns avaient été les agents, que les autres avaient approuvé bien haut, et contre lequel nul d'entre eux n'avait élevé la voix? « Nous avions peur, alors, » disaient-ils; de sorte qu'ils aimaient mieux se proclamer lâches que manquer leur proie.

Le lendemain du jour où Robert Lindet avait déployé une éloquence si haute et un si fier caractère, Carnot parut à son tour dans la lice. Mais sa manière de défendre ses anciens collègues n'eut ni la même élévation ni la même force. Au lieu d'invoquer hardiment le principe de la solidarité commune, il partit du fait de la distribution du travail entre les membres du Comité, pour prétendre que chacun d'eux n'était comptable que des actes relatifs à son département. Il rejeta tout sur Saint-Just et Robespierre, qui n'étaient plus là pour lui répondre, et dont il était habile, mais peu généreux, d'insulter en ce moment la mémoire.

Quant aux accusés, ce fut derrière un système analogue à celui qu'avait développé Carnot qu'ils cherchèrent à s'abriter. Ils se justifièrent en attaquant les morts. Collot-d'Herbois, néanmoins, trouva dans l'extrême émotion de son cœur quelques paroles dignes d'être retenues : « Nous avons fait trembler les rois sur leurs trônes, terrassé le royalisme à l'intérieur, préparé la paix par la victoire : qu'on nous condamne, Pitt et Cobourg auront seuls à s'en féliciter. »

Au reste, ainsi qu'il arrive dans toutes les luttes politiques, l'opinion de la Convention était faite d'avance. Selon l'aveu de Thibaudeau, « on ne jugeait pas, on combattait. »

Les débats durèrent plusieurs jours, pendant lesquels la fermentation ne fit qu'aller croissant. Des femmes couraient les faubourgs, assemblant les citoyens au son d'une cloche; beaucoup d'entre elles se rendirent à la Convention, gémissantes, désespérées, demandant du pain à grands cris. « Du pain! du pain! du pain! » Ces mots formidables remplissaient en quelque sorte Paris. « Du pain et la Constitution de 93! » criaient des milliers de voix; et quelques-uns ajoutaient : « La liberté des patriotes incarcérés. »

Pendant ces heures d'orage, immense était l'anxiété des Montagnards restés fidèles à la Révolution. Leur pouls battait à l'unisson de celui du peuple; mais entre le peuple et eux les moyens de communication habituelle manquaient, depuis que le club des Jacobins avait été dispersé et le pouvoir de la Commune abattu. « Nous ne voulions pas donner nos têtes, écrit Levasseur, mais nous voulions bien les risquer contre le succès. » Ainsi partagés entre la crainte et l'espérance, ils résolurent d'attendre les événements, sauf à se décider aussitôt qu'une chance favorable semblerait se présenter. Le 11 germinal (31 mars), ils crurent toucher au moment qui leur

apporterait le succès dans le péril. La journée avait été singulièrement trouble parmi le peuple des faubourgs : le soir, durant la séance, les députés de l'extrême gauche se concertèrent, et résolurent de se mêler, le lendemain, au mouvement, s'il prenait des proportions imposantes.

Le Comité de salut public, au milieu de cette crise, se trouvait composé des personnages suivants : Boissy-d'Anglas, André Dumont, Marec, Bréard, Merlin (de Douai), Fourcroy, Chazal, Lacombe Saint-Michel, Dubois-Crancé, Laporte, Sieyès et Rewbel, les trois derniers ayant été appelés depuis peu à faire partie du Comité, en remplacement de Cambacérès, Carnot et Pelet (de la Lozère).

Cette liste, on le voit, comprenait plusieurs noms qui avaient brillé d'un éclat sinistre. André Dumont, par exemple, était le même qui, chargé d'aller établir à Beauvais le régime de la Terreur, avait écrit à la Convention : « Je vais mettre cette ville au bouillon maigre, avant de lui faire prendre médecine; » c'était le même qui avait dit, en arrivant à Beauvais : « Ce que vous ne pourrez pas poignarder, il faut l'incendier. » Dubois-Crancé, sans avoir été aussi loin dans les voies de la Terreur, avait un passé qui expliquait mal sa présence au sein d'un pouvoir émané de la réaction. C'était lui qui, aux Jacobins, avait demandé qu'avant d'être maintenu comme membre du club, chaque assistant fût tenu de répondre d'une manière satisfaisante à cette question : *Qu'as-tu fait pour être pendu ?* Mais les temps étaient bien changés. Aujourd'hui, Dubois-Crancé et André Dumont figuraient à l'avant-garde des royalistes; et ceux-ci avaient trop d'intérêt à les y laisser pour se souvenir que le premier avait assiégé Lyon, et que le second s'était vanté d'avoir saisi des gravures représentant, disait-il, « la figure ignoble des deux raccourcis, Capet d'exécrable mémoire et la scélérate Marie-Antoinette. » C'est ainsi que s'exprimait, avant que la réaction l'eût emporté, le modéré André Dumont.

Le 12 germinal (1er avril), l'Assemblée se réunit sous l'empire d'une sombre inquiétude. Paris était fort agité. Un cri de Ruamps annonça qu'une tempête approchait. Montrant du doigt ceux de la droite, il leur lança cette menace : « Je dirai à toute la France que vous êtes des tyrans. J'ai vu ce matin le royalisme au bois de Boulogne. » Ces mots excitent sur les bancs de la droite une violente colère et des murmures prolongés. Les deux partis semblaient se mesurer des yeux. Bourgeois s'étant précipité à la tribune, le poing fermé, l'œil en feu, Tallien et Bourdon (de l'Oise) s'y élancent de leur côté. Toute la salle frémit. Le président se couvre. Enfin, Boissy-d'Anglas obtient d'être entendu, et commence un long rapport sur les subsistances. Mais voilà que soudain un mugissement redoutable apprend à l'Assemblée que le peuple approche. Bientôt, en effet, les portes sont forcées, et un torrent d'hommes, de femmes et d'enfants pénètre dans la salle. Ils agitaient leurs bonnets, ils criaient avec passion : « Du pain! du pain! » La gauche se répandit en applaudissements. La majorité, calme d'abord, s'émut peu à peu. Tout à coup elle se lève en criant : vive la République! Legendre veut parler, mais la foule l'interrompt : « Nous n'avons pas de pain! » Merlin (de Thionville) s'est mêlé parmi les envahisseurs; il cherche à les apaiser, il leur prend la main, il les embrasse. De retour à sa place, et voyant les mots : « Constitution de 1793 » écrits sur plusieurs bonnets : « Personne plus que nous, dit-il d'une voix forte, ne veut la Constitution de 1793. » — « Oui, oui! » répondent tous les membres de l'Assemblée. En ce moment, nouveau torrent de peuple. Dans les tribunes, c'était toujours ce refrain lugubre : « Du pain! du pain! » Il y eut un moment de silence, lorsqu'un nommé Vaneck, orateur des faubourgs, prit la parole pour protester contre l'incarcération des patriotes, se plaindre du discrédit des assignats et de la famine, dénoncer ces divisions de l'Assemblée qui laissaient la patrie saignante, et demander justice des « Messieurs à bâtons. » Une longue interruption suivit. Thibaudeau, qui présidait, était sorti dans le jardin, abandonnant au hasard le dénoûment de ce drame; et André Dumont, appelé au fauteuil, ne cessait d'assurer que la Convention s'occupait des subsistances. Le flot populaire croissant de minute en minute, on étouffait. Deux membres de la gauche, Gaston et Duroy, furent vus, suppliant le peuple de se retirer; mais en vain. Une partie du côté droit prit la fuite. Si, profitant de cette inspiration de la peur, la minorité eût adopté alors quelque mesure énergique, peut-être avait-elle la partie entre ses mains. Mais elle ne fit rien qu'assister, incertaine et comme éperdue, au tumultueux défilé des faubourgs. Un plan arrêté d'avance eût été nécessaire, et elle n'en avait pas. Or, à mesure que le temps s'écoulait, les dépositaires du pouvoir s'occupaient des moyens d'écraser le mouvement; la jeunesse dorée se formait en bataillons; la générale, battue dans tous les quartiers, appelait la garde nationale au secours de la majorité de la Convention. Les sections du *Bonnet de la Liberté* et de *Bonne-Nouvelle* entrèrent : elles venaient encourager l'Assemblée à rester ferme à son poste. Encore quelques instants, et la chance tournait évidemment en faveur de la réaction. André Dumont, rendu à toute sa violence, déclara que le mouvement était l'œuvre des assassins et des royalistes. « Le royalisme? réplique Choudieu, il est là; » et il étendait la main vers le fauteuil du président. André Dumont reprit : « Ils bravent l'orage : ils ignorent que la foudre tombera sur leurs têtes. » La foule continuait à crier : « Du pain! du pain! du pain! » Informés que la garde nationale allait arriver, les membres de la gauche commencèrent à presser la foule de se retirer. Mais les exhortations des uns se perdaient dans le tumulte, et, aux exhortations des autres, le peuple répondait par d'âpres refus. « Nous sommes ici chez nous, » dit une femme à Choudieu, qui la suppliait de sortir. De leur côté, s'apercevant combien était inoffensive cette multitude grondante, et combien peu leurs adversaires étaient préparés à tirer parti du mouvement, les réactionnaires désiraient maintenant qu'il se prolongeât assez pour leur ménager le bénéfice d'une victoire éclatante. Duhem ne put obtenir d'André Dumont qu'en sa qualité de président il donnât l'ordre à la foule d'évacuer la salle. Le désordre diminuait cependant, et Boissy-d'Anglas avait repris son rapport sur les subsistances, quand Ysabeau, s'élançant à la tribune, vint raconter que son collègue Auguis avait été blessé au moment où il parcourait Paris pour y ramener la paix. Il n'y eut qu'un cri parmi ceux de la droite, qui un à un étaient revenus à leurs places : « Ah! grand Dieu! » Et, affectant une douleur immense, ils éclatèrent en anathèmes sur ce que la représentation nationale était entourée d'attentats. Thibaudeau, qui avait reparu, fulmina alors contre la gauche un discours dont la fermeté fut trouvée tardive et qui lui attira, de la part d'un membre de la gauche, le reproche d'avoir déserté son poste. Pendant ce temps, les bataillons du centre de la garde nationale et la jeunesse dorée de Fréron avaient cerné la Convention. Des grenadiers, conduits par Legendre, Kervelegan et Tallien, entrent dans les couloirs, la baïonnette au bout du fusil; le peuple se disperse, et un implacable cri de vengeance, poussé par la majorité, annonce la réouverture de la séance.

Les forces dirigées sur la Convention venaient d'être placées sous le commandement du général Pichegru, arrivé à Paris

dans ces entrefaites, et auquel on avait donné pour adjoints Merlin (de Thionville) et Barras. D'un côté, le peuple sans direction et sans armes; d'un autre côté, la bourgeoisie armée jusqu'aux dents et bien commandée. A chaque porte des sentinelles. Sur la place du Carrousel, les canonniers de la garde nationale, prêts à mettre le feu à leurs pièces, et « les muscadins » chantant le « *Réveil du peuple.* » Une pareille situation offrait à la réaction un triomphe facile et sûr : elle en profita. André Dumont dénonce Chales et Choudieu pour avoir dit : « Le royalisme est là; » il dénonce Foussedoire pour avoir accusé la garde nationale de vouloir un roi; et, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), l'arrestation de Chales, celle de Choudieu, celle de Foussedoire, sont décrétées. Ainsi qu'il arrive toujours en de telles circonstances, les nouvelles propres à enflammer ou à justifier l'explosion des colères ne manquèrent pas; et la fureur de la majorité ne connut plus de bornes, lorsque Ysabeau s'écria : « Encore un attentat! on a fait feu sur Pénières, et probablement il est mort. » Aussitôt, et sans se donner le temps de vérifier l'assertion, la majorité se hâte de proscrire. André Dumont fait arrêter son collègue Huguet, « afin, dit-il, que la journée soit complète. » Fréron fait arrêter Léonard Bourdon son allié du 9 thermidor. Choudieu, désigné comme l'assassin de Philippeaux, pour avoir réfuté les erreurs de Philippeaux touchant la Vendée, Choudieu essaye de se défendre : on étouffe sa voix : « Tais-toi, assassin! »

Demander, en un tel moment, la déportation immédiate de Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, c'était l'obtenir. Sur la motion d'André Dumont, on la vota d'enthousiasme. « A quoi bon délibérer, dit Merlin (de Thionville), l'opinion publique les a jugés; il ne reste plus qu'à prendre le poignard et à frapper. » Une vive indignation éclate sur les bancs de la Montagne. On crie avec force : « A bas le bourreau! » Alors, le visage tourné vers la gauche, et accompagnant sa voix d'un geste menaçant, Merlin (de Thionville) prononce ces paroles : « Il y a quarante scélérats sur cette Montagne qui méritent le même sort. » Levasseur laissa échapper ce cri : « Suis-je du nombre? » expression malheureuse, qui pouvait prêter et prêta à une interprétation défavorable. « Oh! non, répondit Merlin, nous te connaissons, toi. » Laissons Levasseur lui-même ajouter le dernier trait à ce sinistre tableau : « Je réclamais l'appel nominal, et une foule de députés signèrent avec moi ma motion. Aux termes du règlement, il fallait cinquante signatures : nous en eûmes plus de cent. Mais Tallien, qui présidait, nia impudemment qu'il y eût un nombre suffisant de signatures. Duhem, Choudieu et moi, nous réclamâmes la lecture de la liste : Tallien s'y refusa. La Montagne, atterrée, se tut. Tout fut consommé. »

La séance du 12 germinal se prolongea jusqu'au 13 et ne fut levée qu'à six heures du matin. Ce fut pendant la nuit que la majorité décréta la déportation immédiate de Billaud-Varenne, de Collot-d'Herbois, de Barère, de Vadier; et la translation, au château de Ham, de Duhem, Choudieu, Chales, Léonard Bourdon, Huguet, Amar, Foussedoire et Ruamps, membres de la minorité. Thibaudeau, après avoir confessé qu'on les « condamna en masse sans examen, » ajoute : « Telle était la fatalité des circonstances! » Il paraît, cependant, que même les plus emportés ne furent pas sans avoir conscience de ce qu'une telle conduite avait d'inique. Le *Moniteur* nous a conservé ces mots de Merlin (de Thionville), prononcés au sein de l'orage : « Je désire qu'on oublie les haines particulières. » Noble langage, auquel ne répondit pas, malheureusement, la modération de son attitude!

Le 13 germinal, dans la soirée, les bancs de la Montagne étaient déserts. On avait fait prévenir Levasseur et ses amis de ne pas se rendre à la séance, où l'on affectait de craindre qu'ils ne fussent arrêtés : artifice indigne dont le but était de les amener à se dénoncer eux-mêmes par leur absence. C'est ce qui arriva. Louvet, montrant le côté gauche de l'Assemblée, s'écria : « Voyez-vous cette place, siége ordinaire des factieux. Où sont-ils? » Trois jours après, Pénières, qu'Ysabeau, on l'a vu, avait présenté comme « probablement mort, » paraissait à la tribune, le visage rayonnant de santé, mais animé du feu de la colère, et pressait l'Assemblée de déclarer coupables du crime d'avoir voulu égorger la Convention ceux de ses membres qui avaient protesté contre les décrets proscripteurs. Tant d'injustice excita quelques réclamations. Legendre n'osa appuyer la motion, mais il s'en dédommagea en désignant aux haines de la majorité, lui Dantoniste, le Dantoniste Thuriot. Il est vrai que Thuriot, après le 9 thermidor, avait eu peur de ses propres complices et s'était étudié à calmer des ressentiments qui perdaient la République; il avait prêché la concorde; voilà ce que ne lui pouvaient pardonner des hommes qui, au moment même où ils suaient la violence par tous les pores, osaient se parer du beau nom de modérés. Entre autres noirs forfaits, Thuriot avait commis celui-ci; il avait dit un jour à plusieurs membres de l'Assemblée : « Comment! vous souffrez de pareilles choses? » C'est de là que Legendre partait pour conclure à ce qu'on mît Thuriot au nombre des proscrits, ainsi que Levasseur, Grassous et Maignet. Thuriot ne trouva pas dans Merlin (de Thionville) un accusateur moins emporté. Une voix nomma Moïse Bayle. Aussitôt son nom est inscrit sur la liste fatale. Vainement Gaston fait-il observer que c'est la première fois qu'on accuse Moïse Bayle, et qu'avant de le condamner, il est juste de l'entendre : Barras, craignant que l'Assemblée ne se laisse toucher, s'empresse d'informer la Convention que les factieux avaient déjà préparé une nouvelle Commune de Paris. « Il faut prouver cela! » lui crie Guyton-Morvaux. Et Barras de répondre : « Je le prouverai, et je demande que Guyton prouve le contraire. » Cette réponse fut applaudie! Louvet sollicitait la parole pour prouver qu'il ne fallait pas du moins frapper à la hâte ceux des députés contre lesquels il n'existait pas de pièces : on ne lui permit pas d'ouvrir la bouche. Le décret proscripteur fut voté; et les hommes qui venaient de fouler aux pieds tous les principes d'un véritable gouvernement républicain se séparèrent au cri de *Vive la République!*

Les jours suivants, l'on continua de frapper. Malheur à quiconque refusait de renier son passé devant la contre-révolution victorieuse! Pache, Rossignol furent envoyés au château de Ham. Et il était certes bien naturel que la politique qui avait conduit Charette à Nantes en triomphe jetât Rossignol dans les fers. Seulement, c'était le comble du scandale que tout cela se fît au nom de la République. Ainsi que Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère, le vieux Vadier avait été condamné à la déportation : il parvint à s'échapper.

Il ne restait plus à la contre-révolution qu'une chose à faire : s'assurer la possession du champ de bataille. Tel fut l'objet du décret rendu le 21 germinal (10 avril). Ce décret chargeait le Comité de sûreté générale « de faire désarmer sans délai les hommes connus dans leurs sections comme ayant participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui avait précédé le 8 thermidor. » Jamais loi d'un vague plus menaçant n'avait été portée. En quoi consistait la tyrannie qui avait précédé le 8 thermidor? Et en quoi consistait le crime d'y avoir participé? Il fallut s'en remettre au zèle des



LA CITOYENNE JOSÉPHINE BEAUHARNAIS

sections contre-révolutionnaires du soin de procéder au désarmement d'une nouvelle catégorie de suspects. Carrière sans bornes ouverte à l'arbitraire, se mettant au service de la vengeance, et à l'anarchie se mettant au service de l'oppression!

Il faut dire ici, à l'honneur de Fréron, que, dans la séance du 17 germinal (6 avril), il proposa la substitution de la peine de la déportation à la peine de mort pour les délits révolutionnaires, excepté ceux d'émigration, d'intelligence criminelle et prouvée avec l'étranger, de fabrication de faux assignats, de trahison militaire et de provocation au rétablissement de la royauté.

Cette dernière exception est remarquable : elle montre jusqu'où allait l'aveuglement des Thermidoriens, qui ne voulaient pas de roi et le déclaraient bien haut, alors qu'ils ne faisaient point un seul pas qui ne tendît à ramener au régime monarchique. Les royalistes le sentaient bien; aussi n'attachaient-ils aucune importance au mot, pour ne pas effaroucher avant l'heure des alliés qui, si follement, leur livraient la chose. Le discours de Fréron contenait cette phrase : « Vous répondrez à quiconque jettera un cri en faveur de la royauté par un cri de mort; » et cette phrase fut applaudie. Quant à l'abolition de la peine de mort en principe, on renvoya l'examen de la question aux comités, qui n'eurent garde de la résoudre dans le sens de l'humanité. La contre-révolution avait besoin du bourreau.

Ce jour-là même, en effet, le nouveau Tribunal criminel s'occupait de juger Fouquier-Tinville et, avec lui, l'ancien administrateur de police Hermann; son adjoint, Lanne; les juges de l'ancien Tribunal révolutionnaire, Garnier-Delaunay, Naulin, Félix, Bravet, Barbier, Liendon, Sellier, Deliège, Maire, Harny, Foucault; les ex-jurés, Trinchard, Leroy, Renaudin, Pigeot, Aubry, Vilate, Prieur, Chatelet, Brochet, Chrétien, Didier, Gauthier, Girard, Trey, Ganney et Duplay.

Ce procès fut la vengeance que les Dantonistes tirèrent de la mort de leur chef. L'acharnement qu'ils déployèrent contre les accusés fut sans bornes, et ils s'étudièrent à charger un tableau, qui n'était déjà que trop sombre, de toutes les couleurs propres à le rendre effrayant, et à assurer de la sorte le triomphe de leur animosité. Mais, comme ils ne pouvaient évoquer les noirs souvenirs de la Terreur sans porter coup à la Révolution qui l'avait enfantée, ils se trouvèrent fournir ainsi aux royalistes un spectacle dont ceux-ci savourèrent 'horreur avec délices. De là l'immense développement qu'on se plut à donner à la procédure; de là l'immense solennité dont on l'entoura. Le procès ne dura pas moins de quarante et un jours, et quatre cent dix-neuf témoins furent entendus.

Ce qui résulta de leurs dépositions, nous l'avons déjà exposé en détail. Les exagérations de la haine en délire, et des mensonges que nous avons signalés, s'y mêlèrent à des révélations d'une vérité effroyable. D'un autre côté, ce que des témoins graves vinrent raconter de l'esprit de justice qui animait Naulin, de l'humanité de Sellier quand il n'exerçait pas ses fonctions redoutables, de la sensibilité de Harny et de Maire, des vertus privées de Chatelet, et le témoignage éclatant que Réal rendit à l'intégrité courageuse dont Fouquier-Tinville lui-même avait, en certaines circonstances, donné des preuves : quelle source de méditations pour le philosophe! Voilà donc l'effet que peut produire sur des hommes naturellement humains, comme l'étaient Harny et Maire, l'atmosphère que les circonstances les forcent à respirer! Et il n'est pas jusqu'aux natures féroces comme celle d'un Fouquier-Tinville qui ne soient capables de l'acte que Réal, depuis préfet de police sous l'Empire, rappela. Au mois d'avril 1793, les généraux Harville, Boucher, Froissac, ayant été décrétés d'accusation par la Convention, Fouquier-Tinville, après un examen attentif du dossier, reconnut qu'il n'y avait pas lieu à les poursuivre, décida qu'en dépit du décret il s'abstiendrait, et eut le courage de le déclarer dans une lettre publique.

Le trait suivant mérite aussi d'être mentionné. Dans une biographie de Fouquier-Tinville, par M. Frédéric Fayot, on lit : « Un de mes vieux amis, brave officier de l'armée des Pyrénées-Orientales, étant accouru à Paris pour rendre compte de faits dont on accusait son général, alla aussitôt chez Robespierre, qui ne put le recevoir, mais qui lui fit dire de se rendre dans la soirée aux Jacobins. Il s'y rendit à l'heure indiquée. Robespierre s'y trouvait déjà. Il était assis au bas du fauteuil du président. Il écouta l'officier avec soin, et lui dit qu'il regrettait vivement d'être sans influence depuis un mois, parce qu'il aurait fait examiner cette affaire sans désemparer. « Allez voir demain Fouquier-Tinville, de « grand matin; allez-y de ma part; dites-lui de revoir les « pièces; qu'il y a là dedans quelque erreur. » Mon ami (c'est M. Pirolle, le savant botaniste) courut au point du jour chez l'accusateur public, qu'il trouva habillé et fort calme, jouant avec un petit enfant posé sur un fauteuil. Fouquier l'écouta poliment et lui dit que, la veille, il avait examiné ce dossier, et qu'en lisant plusieurs pièces il avait eu les mêmes doutes. La dénonciation fut examinée, l'accusé sauvé. »

Et cependant, que Fouquier-Tinville, ainsi que nous l'avons dit, ait été le représentant du génie exterminateur qui se personnifia dans Collot-d'Herbois et Fouché à Lyon, et dans Carrier à Nantes, c'est ce que son procès démontra de reste. La lumière de la justice ne traversa jamais qu'à la façon des éclairs cet esprit farouche, et il ne lui manqua que deux choses pour faire revivre en lui, dans toute sa hideuse vérité, la figure de Jeffreys : l'intempérance et une âme vénale; car lui, du moins, ne mêla pas, comme le Fouquier-Tinville de l'absolutisme, l'amour du vin à celui du sang, l'amour du sang à celui de l'or. Il sortit de la Révolution plus pauvre qu'il n'y était entré; et sa famille était son unique patrimoine, lorsque, à la veille de mourir, il s'écria : « Je lègue aux vrais patriotes ma femme et mes six enfants. »

L'attitude de la plupart des accusés fut très-ferme. Le *Moniteur*, quoique rédigé alors sous l'influence du parti vainqueur, avoue que quelques-uns firent de leur vie des tableaux « assez touchants, » qui furent néanmoins très-mal accueillis du public. Renaudin se défendit sans préparation, avec une modération et une simplicité qui étonnèrent. En parlant de sa moralité privée, de sa fidélité à remplir les devoirs de la piété filiale, de son attachement pour sa femme, il fut pris d'une émotion si vive, que les sanglots étouffèrent sa voix. Et l'auditoire éclata en murmures, composé qu'il était selon l'esprit du moment. Hermann se défendit aussi avec beaucoup d'éloquence, et prononça un discours dont le *Moniteur* lui-même dit qu'il « renfermait des observations pleines d'une philosophie profonde. » Mais les Dantonistes étaient là, qui avaient soif de son sang. Il leur fut livré, à la majorité d'une voix.

Il est à remarquer que, de tous les accusés, le seul contre lequel on ne put trouver aucune charge fut Duplay, l'hôte de Robespierre. Il fut donc acquitté purement et simplement, après une instruction qui ne servit qu'à mettre en relief la douceur de son caractère, la bonté de son cœur, et son inaltérable probité.

Furent acquittés aussi, mais sur l'intention seulement, non

sur le fait : Maire, Harny, Deliège, Naulin, Delaporte, Lohier, Trinchart, Brochet, Chrétien, Ganney, Trey, Guyard et Valagnos.

Ceux que le tribunal condamna — et la condamnation portait peine de mort — furent : Fouquier-Tinville, Foucault, Sellier, Garnier-Delaunay, Leroy, surnommé *Dix-Août*, Renaudin, Vilate, Prieur, Chatelet, Gérard, Boyenval, Benoit, Lanne, Verney, Dupaumier, Hermann.

Sellier, en faveur duquel s'étaient produits des témoignages favorables et importants, s'attendait à être acquitté : le prononcé du jugement le jeta hors de lui. Quand on lut la déclaration du jury qui lui imputait d'avoir agi avec mauvaise intention, il s'écria, furieux : « Ils en ont menti ! » Plusieurs voix s'élevèrent des bancs des accusés : « Nous pensons tous de même. » Sellier s'était couvert : un gendarme voulant le contraindre à se découvrir, il jeta son chapeau par la fenêtre avec un mouvement de rage. Affaibli par un état continuel de maladie, il recueillait ce qui lui restait de forces pour éclater en malédictions, et ne cessait de répéter : « Votre tour viendra ! votre tour viendra ! » Hermann, sans proférer un mot, lança un livre à la tête du président. « Je meurs, dit Renaudin, pour avoir aimé mon pays. » Vilate se plaignant d'avoir été accolé à Fouquier-Tinville, celui-ci se contenta de le regarder avec une indifférence méprisante. S'adressant aux juges : « Tout ce que je demande, c'est qu'on me fasse mourir sur-le-champ, et je vous souhaite de montrer autant de courage que j'en ai. »

Ceci avait lieu le 17 floréal (6 mai) : le lendemain, les condamnés furent menés en place de Grève dans trois charrettes, au milieu des clameurs d'usage. A sa figure pâle, à ses muscles contractés et à la colère qui étincelait dans ses yeux, on distinguait Fouquier-Tinville. Entendant la foule lui crier ironiquement : « Tu n'as pas la parole, » il réplique : « Et toi, canaille imbécile, tu n'as pas de pain ! » faisant allusion à la disette qui troublait en ce moment les fêtes de la guillotine. On l'exécuta le dernier. Puis, le bourreau saisit la tête sanglante et la montra au peuple.



LIVRE QUATORZIÈME

CHAPITRE I

LA COALITION DISSOUTE



E but héroïque assigné à l'action de la France sur le monde; son génie guerrier mis au service des droits, non du *Français*, mais de l'*homme;* — ses ressources immenses, maniées avec une vigueur sans exemple; — dans le peuple, une intrépidité, un élan, un mépris de la mort, une aptitude à souffrir, une certitude de vaincre, impossibles à surpasser, presque impossibles à comprendre, et, dans ceux qu'il voulut à sa tête, une foi profonde, une volonté de granit, la faculté de créer des prodiges à force de compter sur des prodiges, une audace enfin, une audace que rien n'étonna, que rien n'arrêta, qui n'hésita devant rien, voilà ce qui avait rendu, dès la fin de 1794, le maintien de la Coalition absolument impossible. Mais, quoique la gloire d'avoir réduit la Coalition à la nécessité de se dissoudre appartînt aux membres de l'ancien Comité de salut public, ce fut le parti thermidorien qui profita du résultat et en eut l'honneur. Il moissonna sans effort ce qu'avaient ensemencé, au prix de leur repos et de leur vie, ceux-là mêmes qu'il assassina. L'Histoire est pleine de ces arrêts moqueurs de la fortune.

Le 21 janvier 1795, Fox disait, dans la Chambre des Communes d'Angleterre : « On a voulu forcer la France à changer le système qu'elle a adopté. L'épreuve s'est terminée en

sa faveur, et a certes duré assez longtemps pour convaincre tous les membres de la Coalition, l'Angleterre exceptée, de l'inutilité de toute tentative ultérieure. »

Et en effet, au moment où Fox tenait ce langage, la France, de nation à conquérir, était devenue nation conquérante ; et la République, franchissant les frontières, s'avançait, l'épée à la main, sur le territoire ennemi.

Encore si les gouvernements en guerre avec le peuple français n'avaient eu d'autre sujet de découragement que ses continuelles victoires ! Mais ce qui les troublait autant que leurs défaites, c'était l'aversion, hautement avouée, de leurs sujets pour une lutte de laquelle ceux-ci ne recueillaient que honte au dehors et misère au dedans. D'un bout de l'Europe à l'autre, ce n'étaient que plaintes amères sur cet embrasement prolongé du monde, sur l'égoïsme des rois, sur leur acharnement inhumain, et aussi sur la folie des peuples, imbéciles troupeaux qui se laissaient traîner à l'abattoir pour le soutien d'une cause qui était celle de leurs tyrans. « C'est contre nous-mêmes que nous allons combattre, » disaient tout haut, en marchant contre la République française, ces milliers de soldats plébéiens que la Coalition envoyait à la mort.

Et ce n'était pas seulement le peuple qui, partout, maudissait cette affreuse guerre : même dans les classes moyennes, même dans les couches les plus hautes de la société, elle faisait horreur à beaucoup. Tant elles étaient contagieuses, ces maximes de liberté politique et religieuse dont la France était l'apôtre armé !

D'un autre côté, les gouvernements n'étaient pas unanimes contre elle. Si ses voisins, en même temps qu'ils craignaient ses principes, redoutaient sa puissance, il n'y avait pas de raison pour que les États éloignés sacrifiassent à cette double peur leurs intérêts les plus chers. Aussi la Coalition n'avait-elle pu parvenir à entraîner dans son tourbillon ni le Danemark, ni la Suède. La Suisse même, quoique à nos portes, avait cherché son salut dans sa neutralité. Quant à la Russie, animée contre la Révolution française d'une haine platonique, elle se tenait à l'écart. Restaient donc, pour faire face à la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, les petits États d'Allemagne, la Hollande, la Sardaigne, l'Espagne. Nous avons déjà raconté comment cette Coalition formidable fut vaincue ; nous allons dire comment elle fut dissoute.

Les chiffres suivants donneront une idée de ce que la guerre contre la France avait coûté aux Anglais d'efforts et de sacrifices.

Au commencement de la guerre, le nombre des matelots anglais était de seize mille seulement, et, en janvier 1795, il ne s'élevait pas à moins de quatre-vingt-quinze mille !

Le 21 janvier 1795, une armée de cent cinquante mille hommes, comprenant les troupes régulières, la milice et les nouvelles levées, était jugée suffisante pour la protection du royaume, et, un mois après, le 23 février, le montant des forces absolument requises pour l'année courante était évalué, dans un tableau mis sous les yeux de la Chambre des Communes, à cent mille matelots, cent vingt-cinq mille hommes de troupes régulières, soixante-six mille miliciens et quarante mille hommes à répartir entre l'Irlande et les Indes occidentales, sans compter les volontaires, les soldats étrangers à la solde de l'Angleterre, et les émigrés français qu'elle avait enrégimentés : ensemble de forces, dont l'entretien était déclaré devoir coûter vingt-sept millions cinq cent quarante mille livres sterling, ou six cent quatre-vingt-huit millions cinq cent mille francs.

Ce n'est pas tout : ces alliés que Pitt, avec une ardeur si passionnée, cherchait contre la France, il fallait les payer, et très-cher. La Prusse avait reçu des subsides ; c'était l'Autriche, maintenant, qui en demandait. Lorsque les Autrichiens s'étaient retirés sur la Meuse, forçant ainsi l'armée anglaise à défendre la Hollande, ce mouvement rétrograde n'avait eu d'autre but que d'inquiéter le Cabinet de Londres et de lui arracher de l'argent.

Mais Pitt n'était pas homme à marchander le triomphe de sa haineuse politique : le 4 février 1795, il courut porter à la Chambre des Communes un message du roi, relatif à un emprunt de quatre millions de livres sterling que sollicitait l'empereur d'Autriche, moyennant quoi il promettait de mettre sur pied deux cent mille hommes.

Étranges furent les révélations qui sortirent des débats du parlement anglais ! Le ministre dut avouer que les douze cent mille livres sterling que l'Angleterre avait avancées au roi de Prusse pour combattre la France, avaient été employées par ce monarque à s'approprier la Pologne.

C'était là une arme terrible dans les mains de l'Opposition ; et Fox, appuyé par Shéridan, sut la manier avec son habileté ordinaire. La conduite du roi de Prusse n'était-elle donc pas une leçon assez claire et assez rude ? Fallait-il une seconde fois exposer l'Angleterre à l'humiliation de servir de jouet aux despotes allemands ? Fallait-il lui donner une seconde fois le chagrin de voir son or, non-seulement détourné frauduleusement de l'emploi convenu, mais employé à l'exécution de projets odieux ? Pitt, qui représentait les passions nationales dans ce qu'elles ont de plus étroit et par conséquent de plus fougueux, Pitt insista, et la motion de Fox pour le rejet de l'emprunt fut repoussée, à la majorité de cent quinze voix.

Pendant ce temps, que faisait la Prusse ? Pour bien apprécier son rôle, il faut reprendre les choses de plus haut.

Les manœuvres diplomatiques de la Prusse pour se détacher de la Coalition avaient commencé dès le mois de septembre 1794, mais sans bruit, sans éclat, parce qu'avant de jeter le masque, le gouvernement de Berlin voulait toucher le dernier payement des subsides que lui fournissait l'Angleterre ! Cela s'appelle de l'habileté, dans le langage diplomatique, et, dans le langage ordinaire, un vol.

Pour ce qui est des motifs qui poussaient le roi de Prusse à se séparer de ses alliés, ils étaient nombreux et divers. Que lui avait rapporté son rôle d'Agamemnon ? Il voyait ses illusions châtiées, ses armées battues, son commerce ruiné, ses sujets mécontents, son trésor vide. Les puissances maritimes lui reprochaient avec raison de n'avoir pas rempli ses engagements, après en avoir reçu le prix, et refusaient de soudoyer plus longtemps des troupes dont l'inaction les indignait. Il lui aurait donc fallu, pour continuer la guerre, la nourrir lui-même, et c'est ce que ne lui permettaient ni l'état de ses finances, ni les embarras nés de la question de Pologne. En outre, l'alliance de l'Autriche ne lui apparaissait que comme un obstacle à l'essor des destinées de la Prusse, et il était loin de croire à la sincérité des sympathies du chef de l'Empire germanique. Il savait que la Cour de Vienne n'avait pas oublié la conquête de la Silésie, et qu'on y frémissait en secret de l'élévation récente de la maison de Brandebourg, élévation dont l'Autriche avait en partie payé les frais. L'Allemagne pouvait-elle avoir deux têtes ? C'est ce qu'on ne croyait possible, ni à Vienne, ni à Berlin.

Des dispositions mutuelles des deux Cours, à cette époque, il sera facile de juger par ce trait, qui est caractéristique : quelques députés de Bade ayant demandé au général prus-

sien Muhlendorf un sauf-conduit pour leurs fourgons, il répondit : « Eh ! à quoi vous servirait-il ? Les postes autrichiens n'en tiendraient compte ? »

A Paris, cette rivalité était bien connue, et les chefs du gouvernement résolurent d'en tirer parti pour arriver à éteindre, par une série de paix partielles, l'incendie qui dévorait l'Europe. Obtenir d'emblée une paix générale, ils ne l'espéraient pas et le désiraient à peine ; car, à rappeler subitement dans l'intérieur un million d'hommes répandus tout le long des frontières, il y aurait eu peut-être quelque péril ; mais traiter séparément et successivement avec les Puissances les moins hostiles, en commençant par la Prusse, voilà ce qui les tenta.

La froideur, très-égoïste, il faut le dire, des Comités de Paris pour la cause de l'infortunée Pologne et leur refus de la secourir n'eurent pas d'autre cause que le parti pris de ménager la Prusse, qui, de son côté, ne laissait échapper aucune occasion de se rapprocher de la France : témoin sa conduite à l'égard des prisonniers de guerre français, qui furent toujours bien traités par elle, tandis qu'ils étaient traités fort mal par l'Autriche, et plus mal encore par l'Angleterre.

Le ministère des affaires étrangères en Prusse était alors occupé par Haugwitz. Doué de talents très-contestés, sinon contestables, et d'une figure que Lavater trouva semblable à celle du Christ avant d'avoir découvert qu'elle appartenait à un homme de mœurs extrêmement relâchées, Haugwitz avait dû son crédit auprès de Frédéric-Guillaume II à la secte des Illuminés, qui avait su s'attacher ce prince ; et il est à remarquer qu'il fut nommé ministre des affaires étrangères le 21 janvier 1793, c'est-à-dire le jour même de l'exécution de Louis XVI. Sa tendance à pactiser avec la Révolution française lui vint-elle de cet esprit révolutionnaire qui, dans la secte des Illuminés, s'enveloppait des ombres du mysticisme ? Ce qui est certain, c'est que Haugwitz fut le principal agent du système qui, par la paix dont nous racontons l'histoire, allait saper les fondements du vieil Empire germanique, tel que l'avaient fait les institutions religieuses du passé et le génie catholique.

Ce fut dans les premiers jours d'octobre 1795 que le Cabinet de Berlin arrêta de donner au corps germanique l'impulsion pacificatrice. Le terrain avait été déjà obscurément préparé : du côté de la Prusse, par un marchand de Kreuznach, nommé Schmertz, agissant sous l'impulsion de Muhlendorf, et, du côté de la France, par Bacher, agent moitié militaire, moitié diplomatique, à qui ses liaisons avec Mongelas, ami confidentiel des héritiers de Charles-Théodore et du duc des Deux-Ponts, donnaient de puissants moyens d'intrigue à Munich et dans quelques autres parties de l'Allemagne. La mission confiée au prince de Hardenberg d'influencer, dans le sens de la paix, les cercles de Franconie et du Bas-Rhin, tandis que Bacher agirait sur le Palatinat et la Bavière, accéléra le triomphe de la politique prussienne.

Hanovrien, Hardenberg avait fait son noviciat dans l'administration de l'électorat de Hanovre ; et, bien que d'amères pensées dussent s'associer, dans son esprit, au souvenir de l'Angleterre, où il s'était vu enlever par l'héritier du trône sa femme, une des plus belles personnes de cette époque, il avait un penchant décidé pour les Anglais. Mais, recommandé par le duc de Brunswick à Frédéric-Guillaume II, et attaché par Frédéric-Guillaume II au service du margrave de Anspach-Bayreuth, les services mêmes qu'il avait eu occasion de rendre au roi de Prusse l'avaient rendu Prussien avant tout. C'était en effet dans le temps où il dirigeait l'administration des provinces d'Anspach et de Bayreuth que la célèbre actrice française, Mlle Clairon, maîtresse du margrave depuis dix-sept ans, fut obligée de céder la place à Élisabeth Berkeley, veuve de lord Craven. Or lady Craven voulait bien être la femme du margrave, mais non sa maîtresse : circonstance gênante pour la Prusse, à laquelle le margrave devait laisser ses domaines, s'il lui arrivait de mourir sans enfants légitimes. Pour que l'ambition de la Prusse ne fût pas frustrée, il fallait pourvoir au sort des enfants à naître du mariage de lady Craven avec le margrave. On eut recours à Hardenberg, qui résolut le problème à la satisfaction des deux parties, et qui, après la cession du margraviat en décembre 1791, continua de l'administrer au nom du roi de Prusse.

Au surplus, le prince de Hardenberg était un de ces diplomates courtisans pour qui la volonté du souverain fait loi : ce qui explique de reste la docilité avec laquelle il se prêta au succès d'une politique qui, si l'on en juge par ses propres Mémoires, ne fut pas celle de ses convictions.

Bientôt, grâce à lui, l'impulsion donnée par la Prusse aux petites Cours d'Allemagne eut l'effet espéré. Au fond, ce qui dominait dans cette vaste république de princes, c'était bien moins le désir de rétablir la monarchie en France que celui de mettre obstacle aux vues d'agrandissement qu'on supposait à l'Autriche. De là le succès des manœuvres diplomatiques du prince de Hardenberg.

L'électeur palatin fut le premier à exprimer en pleine diète ses vœux pour la paix, et la proposition formelle en fut faite aussitôt par l'électeur de Mayence, en sa qualité d'archichancelier de l'Empire. Cette proposition était attendue : l'électeur palatin, l'électeur de Saxe et le duc de Wurtemberg y adhérèrent. Que déciderait le Cabinet de Vienne ? Ne convenait-il pas de le savoir, avant de rien précipiter ? Telle fut l'opinion du margrave de Bade.

La politique du Cabinet de Vienne était alors dirigée par deux hommes, dont l'un, Thugut, penchait pour l'alliance avec la France, et l'autre, Colloredo, pour l'alliance avec l'Angleterre. Mais Colloredo lui-même, quoique entretenu dans des idées belliqueuses par son correspondant politique, le royaliste Mallet du Pan, ne pouvait se dissimuler combien il était impossible à l'Autriche de continuer la guerre, si elle restait abandonnée à ses propres forces. Quant à l'Empereur, il était, personnellement, très-hostile à la France : disposition d'esprit que Thugut s'abstenait de heurter de front, de peur de compromettre son crédit.

La réponse de l'Autriche à la proposition pacificatrice se ressentit de cet état d'incertitude : elle demanda qu'on mît en délibération s'il fallait faire la paix, sans s'expliquer provisoirement sur la manière de la faire.

Inutile de dire avec quel empressement la Prusse adhéra, elle, à cette proposition pacificatrice qu'elle-même sous main avait suggérée.

Restait à savoir quand s'ouvrirait la délibération ; et, à cet égard, l'électeur de Mayence et d'autres co-états de l'Empire, poussés par la Prusse, se montraient fort pressés et fort pressants. L'Autriche réclama un délai de six semaines, pour prendre, disait-elle, l'avis du Cabinet britannique. En réalité, ce qui la préoccupait, c'était la question des subsides : si Pitt lui fournissait de l'argent, elle pouvait se prononcer contre la paix, l'entraver du moins.

Pitt n'hésita pas à prendre l'Autriche à sa solde ; il promit quatre millions de livres sterling, sous le nom d'emprunt, et s'engagea à faire voter cet emprunt par la majorité dont il disposait dans le Parlement. Voilà ce que sir Morton Eden

fut chargé d'aller dire à la Cour de Vienne, à qui cette assurance permit de regarder l'avenir d'un œil plus calme.

Le 5 décembre 1794, la paix ayant été mise sur le tapis dans les trois collèges de l'Empire, non-seulement trente-sept voix se déclarèrent pour la paix, mais il y en eut trente-six qui demandèrent qu'elle se fît par la médiation du roi de Prusse. L'Autriche, quoique blessée au cœur, prit soin de voiler sous des dehors de modération le caractère hostile de son suffrage, qu'elle donna le 19 décembre 1794. Elle ne repoussait pas la paix d'une manière absolue, pourvu qu'on partît du rétablissement des possessions respectives sur le pied de la paix de Westphalie. C'était un moyen habile de pousser à la continuation de la guerre; car la Convention n'entendait traiter que sur la base de la cession de la rive gauche du Rhin, et l'Autriche le savait.

Mais la Prusse avait depuis longtemps pris son parti. Fier du rôle de médiateur que lui assignait le vœu de la plupart des princes allemands, ardent à profiter de cette occasion d'agrandir son influence aux dépens de la maison d'Autriche, et prêt à abandonner ses possessions sur la rive gauche du Rhin, si la France lui assurait une riche compensation sur la rive droite, Frédéric-Guillaume II se prépara froidement à sacrifier aux vues particulières de la Prusse l'intérêt général de l'Empire germanique.

Le comte de Goltz avait été muni des pouvoirs du roi de Prusse, pour la négociation, dès le 8 décembre 1794, et, le 28 décembre, il était à Bâle, résidence du ministre plénipotentiaire français, Barthélemy.

Ses instructions, rédigées par Haugwitz, portaient que Sa Majesté Prussienne était *charmée du changement survenu dans les principes et la marche du gouvernement français;* que son désir de faire la paix venait principalement de là; que, du reste, la Prusse avait toujours été animée de sentiments favorables à la nation française, ce dont Sa Majesté avait donné des preuves durant le cours de la guerre. Le fait était vrai; mais, en l'avouant, le ministre prussien reconnaissait avec une singulière audace que, pendant la guerre, la Prusse avait ménagé ses ennemis aux dépens de ses alliés.

Cependant une difficulté se présenta, tout d'abord. Le Comité de salut public voulait la négociation à Paris, sous ses yeux; et c'est à quoi le roi de Prusse s'opposait, sous ce prétexte — remarquable de la part d'un prince allemand — qu'il existait à Paris « une *queue du comité autrichien* qui, bien que repliée sur elle-même, s'agiterait dans tous les sens pour entraver la négociation et la faire échouer; » mais, au fond, ce que le roi de Prusse craignait, c'était qu'on ne vît dans une concession de ce genre une marque de déférence trop éclatante donnée par un roi à une assemblée de régicides. Et puis, il n'était pas sans prendre souci de l'ardeur des sympathies éveillées parmi ses sujets par cette Révolution avec laquelle son égoïsme de monarque seul l'avait amené à traiter. Le général autrichien Hotze, qui, des environs de Bâle, observait avec une vigilance équivoque tout ce qui s'y passait, écrivait : « Il y a souvent des dîners entre les Prussiens et les Français, où les Prussiens portent des toasts à la prospérité et à la gloire de la République française, et *vice versa.* Au milieu de tout cela, on oublie le bon roi Guillaume. » Il est aisé de comprendre qu'un oubli de cette nature ne fut pas du goût du roi de Prusse.

Toutefois, il n'eut garde d'offenser le Comité de salut public; et, le 2 janvier 1795, Cambacérès et Rewbell, qui avaient plus particulièrement la conduite des affaires diplomatiques, virent arriver à Paris le conseiller de légation Harnier, envoyé de Berlin pour déclarer que la Prusse ne s'opposerait pas à l'abolition du stathoudérat en Hollande, et qu'elle était prête à consentir à l'occupation provisoire de la rive gauche du Rhin par la France, sauf à renvoyer à la paix générale la cession définitive.

Chose curieuse et caractéristique! La raison donnée par le roi de Prusse pour différer la cession de la rive gauche du Rhin jusqu'à la paix générale, fut « la crainte que l'Autriche, si le sort des armes la rendait victorieuse, ne s'emparât de ce pays comme appartenant à la France : » ce qui revenait à dire : « Que le Rhin devienne un fleuve français, s'il ne doit rester allemand qu'à la condition d'être à l'Autriche! »

Le 12 janvier 1795, le ministre plénipotentiaire français, Barthélemy, arrivait à Bâle, et, dès le lendemain même, il échangeait ses pleins pouvoirs contre ceux du comte de Goltz.

Barthélemy était un marquis; il en avait le ton, les manières, presque les sentiments : c'était un noble de l'ancien régime égaré au service de la Révolution. Mais cela même le rendait propre à aplanir les difficultés que présentait la négociation de la paix avec la Prusse : difficultés sérieuses, car les questions à résoudre étaient celles-ci :

1° Armistice préliminaire;

2° Évacuation de Mayence par les Prussiens;

3° Occupation des possessions prussiennes sur la rive gauche du Rhin;

4° Neutralité de la Prusse comme État d'Empire;

5° Établissement d'une ligne de démarcation pour le nord de l'Allemagne.

Tel était l'état des choses lorsqu'eut lieu l'invasion de la Hollande, événement par lequel, selon l'expression de Carnot, « le noyau de la Coalition fut brisé. »

Le grand coup frappé au nord par la France ayant eu beaucoup d'influence sur l'issue des négociations dont nous avons commencé le récit, voyons, avant de le poursuivre, comment la conquête de la Hollande s'effectua et ce qu'elle produisit.

Jamais, peut-être, l'Histoire n'offrit un spectacle plus extraordinaire que celui d'un peuple qui soupire après le bonheur d'être conquis, s'arme contre les alliés qui le défendent, appelle les conquérants, leur tend les bras, les accueille avec transport, et reçoit la liberté des mains de ses ennemis de la veille, devenus ses frères du lendemain.

Un pareil phénomène ne se peut expliquer que par ce mystérieux, cet irrésistible pouvoir de fascination que posséda la Révolution française, pouvoir auquel se joignit, en Hollande, l'influence de causes antérieures et anciennes.

Presque à dater du jour où, dans ce pays, il y avait eu deux partis face à face : celui des États et celui des princes d'Orange, le premier, fortement imbu de l'esprit républicain, n'avait pas cessé de pencher du côté de la France, tandis que le second avait toujours attendu son appui de l'Angleterre. L'illustre et héroïque Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, quoiqu'il se fût uni à Charles II d'Angleterre et à Charles X de Suède pour faire restituer la Franche-Comté par Louis XIV, et qu'il se fût ensuite allié à l'Empereur et à l'Espagne pour tenir en échec l'ambition du monarque français, nourrissait des sympathies si décidément françaises, que l'invasion de 1672 donna le signal de sa perte. Si lui et son frère Corneille furent mis en pièces par la populace; si leurs cadavres furent traînés dans les rues; si on les suspendit à un gibet, ce fut parce que Louis XIV, en attaquant la Hollande, vint fournir aux Orangistes le moyen de rendre odieux au peuple, trompé, le penchant des républicains hollandais pour la France. Toutefois, l'influence française ne fut entièrement détruite, ni par la mort de ces deux grands hommes, Jean et Corneille de Witt, ni par la popularité que

valut au prince d'Orange sa glorieuse résistance à Louis XIV. Lui-même détruisit son ouvrage, en épousant la fille de Jacques II, en devenant roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, et en ne se souvenant pas assez de sa première patrie, quand il en eut une seconde qui, en l'adoptant, l'avait couronné. Pendant qu'en Angleterre on lui reprochait d'être resté Hollandais, on se mit à lui reprocher en Hollande d'être devenu Anglais, et de gouverner comme une province annexée à son vaste royaume le pays auquel il devait tout. Le parti républicain reprit donc à la vie, et peu à peu devint le parti national, notamment après la mort du petit-neveu de Guillaume III, et sous le gouvernement d'Anne, sa veuve, princesse anglaise qui, par sa hauteur, sa morgue, le caractère presque exclusivement anglais de son entourage, acheva de rendre l'influence anglaise impopulaire dans les Provinces-Unies. Et ce fut bien pis encore sous l'administration de son fils, Guillaume V. Les prédilections anglaises de ce prince, hautement affichées; son entourage plus que jamais composé d'Anglais; la mauvaise réputation du duc de Brunswick Wolfenbuttel, son précepteur et son conseiller, qui passait pour être vendu à l'Angleterre; les efforts de cette dernière Puissance pour entraîner la Hollande dans la guerre de Sept ans, et enfin l'appui prêté à ces efforts par le duc, sans autre motif, disait-on, que la perspective d'une position brillante dans les armées alliées, tout cela contribua à établir l'ascendant du parti républicain et à augmenter, du même coup, l'influence de la France. Les idées de Jean-Jacques Rousseau, dont les livres furent imprimés en Hollande, et la guerre d'Amérique, firent le reste; si bien qu'en 1787, une révolution éclata qui, sans l'intervention de la Prusse, en eût fini, dès lors, avec le stathoudérat.

La Révolution française trouvait donc, en Hollande, le terrain admirablement préparé pour la recevoir. Aussi fut-elle saluée avec enthousiasme, dans ce pays, par le parti républicain; et, chose remarquable, même le parti du Stathouder ne put se défendre d'un sentiment d'admiration.

Au reste, peu importait ce que pensait ou ne pensait pas le second de ces deux partis; car la prépondérance du premier était devenue absolument décisive. Une petite oligarchie, et les membres de l'Église réformée, — dans un temps où le pouvoir de l'Église n'était plus qu'un mot, — voilà tout ce qui constituait la force du Stathouder, tandis qu'on voyait marcher dans les rangs opposés les hommes les plus capables du pays, un grand nombre de personnages considérables et de bourgmestres, tous les dissidents : en un mot, les représentants de la puissance, au double point de vue de l'esprit et de la matière.

La province de Friedland fut la première à se prononcer. Dès le milieu du mois d'octobre 1794, les États de cette opulente province avaient pris la résolution de reconnaître la République française, de rompre avec l'Angleterre, et de s'allier à la France : cet exemple fut promptement suivi; on soupçonna, on accusa le Stathouder de n'être entré dans la Coalition que pour usurper, dans les Provinces-Unies, l'autorité suprême; et ce qui pouvait subsister encore d'attachement à la maison d'Orange fit bientôt place, presque partout, à la haine. Pour en arrêter l'explosion, le gouvernement dut en venir à défendre les réunions populaires : vaine défense, qui, loin d'intimider les esprits, les enflamma! Au bruit de l'approche des Français, les chefs de l'armée alliée avaient proposé de combattre, comme au temps de Louis XIV, les envahisseurs par l'inondation de la contrée exposée à être envahie; mais cette proposition tomba devant l'énergique résistance du parti même en qui le peuple voyait la patrie! Quoi! tout submerger! tout détruire! Et dans quel espoir? On pouvait bien retarder la marche victorieuse des Français, peut-être; mais les empêcher d'arriver.... chimère! Une pétition dans ce sens fut présentée par le parti patriote, en dépit d'une prohibition formelle. Pour toute réponse, on emprisonna les pétitionnaires. Mais la digue qui arrêterait un ruisseau n'arrête pas un torrent : il fallut les mettre en liberté, et le torrent, grossi par l'obstacle, n'en roula qu'avec plus de violence.

Nous avons décrit dans un précédent volume l'entrée et les progrès de l'armée française en Hollande : un fait qui mérite d'être noté, c'est qu'à mesure que nos soldats avançaient, la sympathie des Hollandais pour la France ne cessait de croître en force et en éclat. De fait, le peuple envahi se trouvait représenté dans les rangs de l'armée envahissante par plus d'un patriote connu et éprouvé. Daëndels, par exemple, qui, en 1787, avait eu tant à souffrir de la part des nobles de Gueldre et des troupes du Stathouder, figurait, en 1794, au nombre des généraux français, et avait commandé une partie des forces qui, le 11 décembre, tentèrent le passage du Waal.

A quoi pouvaient servir, dès lors, les proclamations du Stathouder, et ses appels réitérés à l'orgueil national, et sa demande d'une levée en masse? La levée en masse eut lieu, mais contre lui. Le 19 janvier 1795, après avoir attendu inutilement une réponse à des propositions qu'il avait envoyées au gouvernement français, il fut réduit à s'embarquer pour l'Angleterre. Et ce ne fut pas sans difficulté; car, le jour de son départ de la Haye, le peuple s'assembla en tumulte, réclamant sa mise en jugement. « Il a trahi la Hollande! Il s'est fait l'instrument des Anglais! » tel était le cri populaire. Pour protéger le prince, il fallut l'intervention de ses gardes.

Mais si la fuite du Stathouder fournit une preuve terrible de la préférence accordée par les Hollandais à ceux que l'Europe appelait leurs ennemis sur ceux qu'elle appelait leurs alliés, que dire du complément que vint donner à cette démonstration la retraite de l'armée anglaise? Jamais certainement retraite ne fut plus digne d'amiration. Durant leur longue et tragique marche à travers les provinces d'Utrecht, de Gueldre, d'Over-Yssel et de Groningue, les Anglais déployèrent une persévérance, une fermeté d'âme, un courage qui commandent le respect de l'Histoire. Mais rien n'attesta mieux que cette retraite l'antipathie qu'ils inspiraient aux habitants. Ils traversèrent villes et villages, sans qu'aucune main amie leur fût tendue, sans qu'aucun cœur compatissant parût s'émouvoir au spectacle de leurs souffrances.

Et quelles souffrances! Dépourvus de tout, embarrassés d'artillerie, forcés de traîner à leur suite des fourgons chargés de malades et de blessés, ils virent s'étendre devant eux, avant d'arriver à Deventer, un désert sablonneux où pas une hutte, pas une tente ne leur assurait un abri. Un vent du nord, très-impétueux, leur jetait au visage des flots de neige mêlés de sable. « Le froid était tel, raconte un témoin oculaire, que l'eau qui coulait de nos yeux, se gelant à mesure qu'elle tombait, restait suspendue à nos cils sous forme de glaçons, et que notre haleine même devenait de la glace sur nos visages. Comme la nuit approchait, beaucoup, hommes et femmes, commencèrent à demeurer en arrière; beaucoup, accablés de lassitude, se couchèrent sur le chemin et s'endormirent.... pour ne plus se réveiller. »

Voilà ce que les Anglais avaient gagné à la politique de Pitt. C'était bien la peine de mettre le feu au monde!



BARTHÉLEMY

Pichegru fit son entrée dans Amsterdam le 1er pluviôse (20 janvier 1795), au milieu des transports de joie et des acclamations. La veille, le Comité révolutionnaire d'Amsterdam avait publié la proclamation suivante :

« Braves citoyens, W. E. G. Pruys, S. Wiseleus, J. J. A. Goges, J. Thoen, D. Von Laer, J. Ondoup, E. Vandestins, P. Duereult, J. Van Hassen, P J. R. P. Vander Aa, formant votre Comité révolutionnaire, vous souhaitent santé et fraternité. Grâce au puissant secours de la République française et à votre propre énergie, la tyrannie qui pesait sur vous est par terre. Vous êtes libres, vous êtes égaux. Livrez-vous avec confiance et sécurité à vos travaux ordinaires. Vos personnes et vos propriétés seront protégées.... Les Français qui sont parmi nous se conduisent réellement comme nos frères. Toute idée de rapine et d'injustice leur est inconnue. Pour eux comme pour nous, la fraternité est à l'ordre du jour.

« Au nom du Comité révolutionnaire,

« P. J. B. C. Vander Aa.

« Amsterdam, 19 janvier 1795, le premier jour de la liberté hollandaise. »

Cette proclamation fut suivie d'une seconde, qui parut signée des conventionnels Gillet, Bellegarde, Lacoste, Joubert et Portiez (de l'Oise). Elle disait :

« Nous ne venons pas faire de vous des esclaves ; la République française vous conservera votre indépendance.

« Les armées de la République observeront la plus stricte discipline.

« Tous crimes et délits seront punis avec la dernière sévérité.

« La sûreté individuelle sera garantie, les propriétés seront protégées.

« Les lois et les coutumes du pays seront provisoirement maintenues.

« Le peuple batave, exerçant cette souveraineté qui est son droit, possédera seul le pouvoir de changer ou de modifier la forme de son gouvernement. »

L'attitude des soldats français répondit à ces magnanimes promesses. Portés par la victoire au sein d'une ville qui regorgeait de richesses, après avoir eu à subir toutes sortes de privations et de fatigues, ils n'exigèrent rien, ne demandèrent rien, et, plaçant leurs armes en faisceaux, ils attendirent avec un ordre admirable, dans le silence du respect, la décision des magistrats relativement à leur nourriture et à leur gîte.

C'est grâce à sa généreuse conduite que la France vit se soumettre sans aucune résistance, comme Carnot le fit remarquer dans son rapport du 2 ventôse (20 février) 1795 : « Berg-op-Zoom, qui, en 1747, nous avait coûté dix mille hommes; Gertruydemberg, qui avait arrêté Louis XIV au milieu de ses victoires; Williamstadt, qui fut le terme de nos propres succès en 1793; Gorcum, la clé des grandes inondations; Flessingue, l'une des trois places que Charles V conseilla à Philippe II de conserver avec soin; Middelbourg, qui avait soutenu un siége d'un an ; les trois provinces d'outre-Rhin, la Frise, l'Over-Yssel, Groningue, et enfin les deux flottes du Texel et de la Zélande. »

Est-il besoin d'ajouter que les Hollandais mirent à pourvoir aux besoins de l'armée française le plus noble empressement? Sur l'invitation des représentants Haussmann, Joubert, Alquier, Gillet, Roberjot et Lacoste, les États généraux, auxquels on s'était adressé pour n'avoir pas à recourir aux réquisitions, décidèrent qu'il serait fourni à l'armée française, dans l'espace de deux mois, deux cent mille quintaux de blé, cinq millions de rations de foin, deux cent mille rations de paille, cinq millions de boisseaux de grains, cent cinquante mille paires de souliers, vingt mille paires de bottes, vingt mille habits et gilets, cent cinquante mille paires de pantalons, deux cent mille chemises, cinquante mille chapeaux, et douze mille bœufs. Ces approvisionnements étaient considérables, mais on savait que la demande avait été calculée strictement sur les besoins, et on y satisfit avec bonne grâce.

Le jurisconsulte Schimmelpenninck, homme de beaucoup de savoir et de probité, mais d'un caractère peu ferme, comme la suite le prouva, s'était montré un des plus ardents à accueillir les Français : on l'élut président de la municipalité d'Amsterdam, et il prit alors une part active à l'établissement de la République batave.

La proclamation de la souveraineté du peuple, l'abolition du stathoudérat, l'annulation des sentences prononcées contre les patriotes, le rappel des exilés, tels furent les premiers actes de l'Assemblée des représentants provisoires du peuple hollandais, élue sous l'influence française, et présidée par Peter Paulus. Tout ce que la Prusse avait fait en 1787, cette Assemblée le défit, et, le 3 février, sa profession de foi parut sous la forme d'une « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, » reproduction de celle qui proclamait les principes de la Révolution française.

Ainsi s'accomplit ce grand événement. Il ne donna lieu à aucun désordre, ne fit pas couler une goutte de sang, et aux acclamations qu'il provoqua l'on n'entendit se mêler aucune voix haineuse, aucun cri de vengeance. L'aspect d'Amsterdam était radieux; les seules larmes qu'on y versa furent des larmes de joie.

Et, pendant ce temps, la Belgique demandait avec insistance à faire partie du peuple français; Pérès et Haussmann pouvaient à peine suffire à la transmission des requêtes qui, dans ce but, leur arrivaient de toutes parts; les membres de l'administration générale de la Flandre orientale, siégeant à Gand, écrivaient à la Convention : « Oui, législateurs, les habitants de ce beau pays sont dignes d'être Français; » de Bruxelles, les membres de l'administration centrale de Belgique conjuraient, à leur tour, la Convention de se rappeler que, depuis deux ans, les Belges soupiraient après le jour, « l'heureux jour où ils pourraient dire avec enthousiasme : « Nous sommes Français ! »—« Ce peuple généreux de France, écrivaient les administrateurs bruxellois, ce peuple qui mérite l'admiration de l'univers, est fait pour aimer les Belges, pour fraterniser avec eux. Pourquoi différer de proclamer cette union? » Que dire encore? le 2 mars 1795, la Convention recevait des magistrats d'Anvers l'adresse suivante : « Enfin, nous voici au terme de nos souffrances. Le décret du 22 pluviôse calme nos cœurs.... Vous avez brisé nos chaînes, complété notre bonheur en nous unissant à vous.... Vive la République française sur la face du monde entier! »

La révolution survenue en Hollande, la puissance singulière d'attraction que la République française exerçait autour d'elle, le traité que, le 9 février 1795, la Toscane conclut avec la France, tout concourait à affermir le roi de Prusse dans son désir d'arriver à la paix. Ce désir chez lui était d'autant plus vif qu'il s'irritait de la part qu'on lui avait faite dans le partage de la Pologne, son lot ne se composant que de neuf

cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept habitants, tandis que celui de l'Autriche en comprenait un million trente-sept mille sept cent quarante-deux, et celui de la Russie un million cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix.

Les négociations de Bâle, interrompues le 6 février 1795, par la mort du comte de Goltz, furent donc reprises par Hardenberg, qu'on lui donna pour successeur.

Inutile de dire que le Cabinet de Saint-James brûlait de les entraver. Le moyen auquel il eut recours vaut qu'on le signale : il montre de quels vils ressorts se compose le gouvernement des peuples par les rois.

Frédéric-Guillaume II avait séduit, lorsqu'il n'était encore que prince royal, l'aînée des trois filles d'Élie Henke, musicien de la chapelle de Frédéric le Grand. Cette femme, dont la violence égalait la beauté, maltraitait volontiers Wilhelmine, sa plus jeune sœur. Un jour, elle lui donna un soufflet en présence du prince, qui, ému de pitié, prit Wilhelmine sous sa protection, et, passant bientôt de la pitié à l'amour, fit de sa protégée sa maîtresse. Wilhelmine avait alors treize ans; c'était donc une enfant. Le prince se plut à être son instituteur, et, entre autres romanciers, il lui apprit à admirer — trait caractéristique du dix-huitième siècle — « Voltaire, l'abbé Prévost et l'immortel Jean-Jacques. » L'extrême et durable attachement que Frédéric-Guillaume ressentit pour Wilhelmine Henke vint-il de ce qu'il put s'aimer dans son élève? Ce qui est certain, c'est que ce lien se trouva être de ceux que la mort a seule pouvoir de rompre.

S'il faut en croire les *Mémoires* de la favorite, l'amour avait déjà cessé entre elle et le prince, lorsque celui-ci devint roi; mais, amour ou amitié, le sentiment qu'elle inspirait à Frédéric-Guillaume n'en était pas moins impérieux, et Mme de Rietz — c'était le nom du mari que le roi lui avait donné avant de la faire comtesse de Lichtenau — passait pour avoir sur l'esprit de Frédéric-Guillaume II un empire absolu. Ce fut à elle que les diplomates de la Cour d'Angleterre songèrent à s'adresser.

Laissons-la parler :

« Peu de temps avant la paix de Bâle, en 1795, je reçus de lord Henry Spencer, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Prusse, un billet par lequel il me demandait un entretien particulier de la plus haute importance. Je dois prévenir mes lecteurs que je ne connaissais qu'imparfaitement lord Henry Spencer, et qu'il venait très-rarement chez moi. Je lui répondis aussitôt que je le recevrais le jour même, entre sept et huit heures du soir. Il fut exact au rendez-vous. Après avoir parlé pendant quelque temps de choses indifférentes, il en vint au point important, et me dit qu'il savait de bonne part que le roi était dans l'intention de faire la paix avec la France. Il me peignit avec les couleurs les plus vives le tort qu'une pareille alliance pouvait faire à la Prusse, me parla d'un subside de plusieurs millions de piastres que l'Angleterre se proposait de donner à cette dernière puissance, et appuya cette assertion de plusieurs raisons que je ne me rappelle plus. Ma réponse fut courte et précise : « Jamais, « lui dis-je, je ne me suis mêlée d'affaires publiques. » Il ne se tint pas pour battu, et me pria seulement de lui faire obtenir, à l'insu des ministres, une audience du roi, et de me servir de tout le pouvoir qu'il me supposait sur son esprit pour le détourner de conclure la paix avec la France. Il ajouta qu'il était chargé, dans le cas où la négociation tournerait suivant le désir de sa Cour, de me donner de sa part cent mille guinées, comme un gage de sa reconnaissance, démarche qu'elle faisait d'autant plus volontiers, qu'elle était instruite que le roi ne s'était pas encore occupé de mon avenir.... La proposition d'une somme aussi considérable me parut suspecte. J'en fus vivement offensée, et je répondis assez sèchement que je ne concevais pas comment lord Henry Spencer pouvait s'adresser à moi pour une intrigue pareille.... Je finis cependant par demander pour lui une audience particulière. En effet, le lendemain, je rendis compte à Sa Majesté de l'audience que j'avais eue avec lord Spencer. Le roi sourit, et dit qu'il accorderait l'audience, mais qu'il ne changerait rien à ce qu'il avait résolu. »

Ce fut le 18 mars 1795 que Hardenberg fit son entrée à Bâle, au grand désespoir de son correspondant royaliste, Mallet du Pan, qui, à la première nouvelle de l'arrivée prochaine du négociateur prussien, avait, de dépit, suspendu sa correspondance.

Non-seulement Hardenberg fut fidèle à ses instructions, mais il se conduisit à l'égard des représentants de la France avec une aménité de manières et une courtoisie qui les charma. « Je lui ai trouvé l'air et le ton d'un marquis français, » dit Merlin (de Thionville) à ses collègues de Paris.

Le but de la Prusse étant d'établir sa prépondérance en Allemagne, aux dépens de l'Autriche, la question pour elle était de conduire la négociation de manière à détacher de la Coalition tous les princes d'Allemagne qui désiraient la paix, en les amenant à traiter séparément avec la France, mais toujours sous l'égide et grâce à la médiation de la Prusse : c'est ce résultat que poursuivit Hardenberg, en demandant qu'on traçât d'abord une ligne de démarcation qui comprît les terres et domaines d'Allemagne appelés à jouir de la neutralité. Consulté par Barthélemy, le Comité de salut public, après un premier refus, crut devoir acquiescer à cette demande, comprenant que, dès que la Prusse redevenait notre amie, sa prépondérance dans l'Empire germanique, loin de faire ombrage à la République française, devait lui paraître désirable.

D'un autre côté, la Prusse, ainsi que nous l'avons déjà dit, avait pris son parti de l'abandon provisoire de la rive gauche du Rhin, et même de l'abandon définitif, si on lui assurait sur la rive droite un dédommagement convenable.

On n'eut donc pas de peine à s'entendre; et le 16 germinal (5 avril), la célèbre paix de Bâle fut conclue.

De la part du roi de Prusse, les conditions furent :

De vivre en bonne amitié avec la République, tant comme roi de Prusse que comme membre de l'Empire germanique;

De ne fournir aux ennemis de la France ni contingent ni secours;

D'abandonner aux Français l'occupation des possessions prussiennes situées sur la rive gauche du Rhin, jusqu'au jour de l'arrangement définitif à intervenir lors de la pacification générale.

A ces conditions, la France prenait l'engagement :

De retirer ses troupes des possessions prussiennes situées sur la rive droite du Rhin;

D'accueillir les bons offices du roi de Prusse en faveur de l'Empire, et de ne pas traiter en ennemis ceux des États dudit Empire auxquels le roi de Prusse s'intéressait.

Ces stipulations, comme on voit, ne comprenaient pas la reconnaissance, en faveur de la Prusse, du principe d'une indemnité pour la cession de ses possessions sur la rive gauche du Rhin, et cette lacune avait été laissée à dessein, la Prusse jugeant utile de voiler ses vues d'agrandissement, qui eussent alarmé et irrité l'Allemagne. Le problème fut résolu par l'a-

doption d'articles secrets : procédé beaucoup plus conforme au génie des monarchies qu'à celui des républiques, et qui rencontra dans la minorité de la Convention une résistance fondée sur de nobles considérations.... Mais, pour les chefs du gouvernement français, le temps des grandes choses grandement accomplies était passé, et il était dans la nature de la réaction thermidorienne de recourir aux voies tortueuses de l'ancienne diplomatie : Cambacérès obtint de la Convention que le Comité de salut public fût autorisé à joindre un traité clandestin au traité ostensible. Les articles secrets dont on convint furent ceux-ci : — Nous les donnons, tels que le prince de Hardenberg lui-même les dévoila pour la première fois dans les *Mémoires* tirés de ses papiers. —

« Par l'article premier, le roi de Prusse s'engageait à ne former aucune entreprise hostile contre la Hollande, ni contre aucun pays occupé par les troupes françaises.

« L'article 2 promettait d'indemniser la Prusse, dans le cas où la France porterait ses limites jusqu'au Rhin.

« Dans l'article 3, la République française consentait à ne pas pousser les opérations militaires dans les pays situés au delà de la ligne de démarcation.

« Enfin la France, pour le cas où elle étendrait ses limites jusqu'au Rhin et resterait en possession des États du duc des Deux-Ponts, s'engageait à garantir la somme de un million cinq cent mille rixdallers (environ cinq millions deux cent cinquante mille francs), prêtée au duc des Deux-Ponts par le roi de Prusse. »

Quant aux pays compris dans la ligne de démarcation, c'étaient les cercles de Westphalie, de la basse et haute Saxe, de la Franconie, et la partie des deux cercles du Rhin, située sur la rive droite du Mein.

Telle fut cette paix de Bâle, qui frappa l'Europe de stupeur, tant il lui sembla étrange que celui-là fût le premier à abandonner la ligue des rois qui en avait été l'Agamemnon !

Pour ce qui est de la France et de la Prusse, le traité était avantageux : à la première, en couronnant ses succès militaires et en la débarrassant de toute crainte du côté de la Hollande; à la seconde, en soumettant à l'influence prussienne le nord de l'Allemagne.

Aussi la joie fut-elle extrême dans l'un et l'autre pays. Lorsque Rewbell vint offrir le traité de Bâle à la ratification de la Convention, la salle fut, à diverses reprises, ébranlée par un tonnerre d'applaudissements et par le cri de « Vive la République ! »

Les royalistes avaient, jusqu'au dernier moment, cru ou affecté de croire un pareil événement impossible : leur douleur et leur confusion furent sans bornes. La nouvelle en parvint à Mallet du Pan, au moment même où il fermait une lettre dans laquelle il assurait le maréchal de Castries qu'on « n'était pas près de conclure. » Peu de jours après, il écrivait à l'abbé de Pradt, dans un transport de colère : « La renommée qui, comme la peste, propage les poisons, vous aura instruit du traité *de paix et d'amitié* signé le 5 à Bâle.... Encore six semaines de patience, et la Convention croulait! Le roi de Prusse lui apporte un étai, il la remet à flot, il alimente la ressource de ses charlataneries épuisées. »

Ce langage était celui de la fureur, qui exagère tout. Mais que la paix de Bâle vînt offrir un appui utile au parti thermidorien, c'est ce qu'il sentait si bien lui-même, que le Comité de salut public fit présent au prince de Hardenberg d'un magnifique service en porcelaine de Sèvres, autrefois destiné à la table de Louis XVI.

En Allemagne, pendant ce temps, tous ceux que touchait l'intérêt de la patrie commune se répandaient en amers discours. Était-ce donc là que devait aboutir cette guerre où Frédéric-Guillaume les avait engagés ! Était-ce pour rendre la Prusse forte de la faiblesse de l'Allemagne, qu'il leur avait mis les armes à la main? Et quelle était la nation qui, avec la Prusse, gagnait au résultat de tant d'efforts faits en commun par les États germaniques? C'était la France, la France contre laquelle Berlin avait prêché une croisade universelle! Ainsi parlaient les uns, tandis que les autres reprochaient à Frédéric-Guillaume d'avoir usurpé en fait l'autorité du chef de l'Empire. Hardenberg ne se dissimulait pas que l'intérêt *allemand* venait d'être sacrifié, et nul ne jugeait avec plus de sévérité que lui ce qui était son ouvrage.

A Vienne, le déchaînement fut terrible. Si jamais le lien fédéral était brisé, l'Empire germanique dissous, l'Allemagne mise en lambeaux, la faute en serait au gouvernement de Berlin. A lui de répondre des suites devant l'Allemagne et devant l'Europe ! Voilà quels reproches l'ambassadeur Lucchesini eut à essuyer de la part des ministres d'Autriche; et l'orage grossit au point que le ministre de Brandebourg dut remettre à la Diète, au commencement de mai, une déclaration dans laquelle le roi de Prusse alléguait des motifs d'urgence et de nécessité pour s'excuser d'avoir fait sa paix particulière avec la France.

Au fond, ce qui troublait profondément l'Autriche, c'était la crainte que, si le système des paix partielles prévalait, elle ne restât isolée, et exposée seule aux coups d'un ennemi dont elle connaissait la puissance. Mais qu'opposer à ce système des paix partielles, que favorisait la lassitude générale des peuples? L'Autriche crut ne pouvoir mieux faire que d'adopter elle-même le langage de la paix, en se plaçant au point de vue de l'intérêt de tous, et en protestant avec force contre le principe des paix séparées.

Tel fut l'objet du rescrit impérial qui fut présenté, à Ratisbonne, le 4 mai 1795. Or jamais, peut-être, l'Histoire n'eut plus belle occasion de prendre en flagrant délit la fourberie diplomatique; car d'un simple rapprochement de dates, fait ici, nous le croyons, pour la première fois, il résulte que le rescrit impérial était un solennel mensonge. Ce fut en effet le 4 mai 1795 que la Diète reçut communication de la pièce diplomatique où l'Empereur se donnait *comme prêt à entrer en négociation avec la République française;* et, le 4 mai 1795, c'est-à-dire *le même jour*, le baron de Thugut et sir Morton Eden signaient, à Vienne, une convention par laquelle l'empereur d'Autriche s'engageait à tenir sur pied une armée d'au moins deux cent mille hommes, moyennant un secours pécuniaire de quatre millions six cent mille livres sterling, que, de son côté, le roi d'Angleterre s'engageait à garantir, avec le consentement du Parlement; — le tout fondé sur ce que « l'empereur d'Autriche et le roi de la Grande-Bretagne étaient également convaincus de la nécessité d'agir avec vigueur et énergie contre l'ennemi commun ! »

Ce n'est pas tout : le 29 mai 1795, un traité d'alliance défensive était conclu, à Vienne, entre l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre, presque au moment même où, par un second rescrit présenté à la diète de Ratisbonne, l'Autriche invitait le corps germanique à s'unir à son chef, pour obtenir sous ses auspices une paix que « Sa Majesté impériale — était-il dit dans cette déclaration — désirait ardemment de procurer à l'Allemagne, comme État et comme membre de l'Empire ! »

Tandis que ces choses se passaient, Rewbell et Sieyès, en-

voyés en Hollande, y arrêtaient, avec Peter Paulus, Lestevenon, Mathias, Pons et Hubert, les bases du traité qui devait unir définitivement ce dernier pays à la France.

Les négociateurs étaient, de part et d'autre, si disposés à agir de concert, que la discussion n'occupa pas plus de quatre conférences. Ce fut le 27 floréal (16 mai) que le traité reçut les signatures des parties contractantes. Les principales conditions furent celles-ci :

« La République française reconnaît la République des Provinces-Unies comme puissance libre et indépendante, lui garantit sa liberté, son indépendance et l'abolition du stathoudérat.

« Il y aura à perpétuité, entre ces deux Républiques, paix, amitié, bonne intelligence.

« Il y aura entre les deux Républiques, jusqu'à la fin de la guerre, alliance offensive et défensive contre tous leurs ennemis, sans distinction.

« Cette alliance offensive et défensive aura toujours lieu contre l'Angleterre, dans tous les cas où l'une des deux Républiques sera en guerre avec elle.

« La République française ne pourra faire la paix avec aucune des autres Puissances coalisées sans y faire comprendre la République des Provinces-Unies.

« La République des Provinces-Unies fournira, pour son contingent, pendant cette campagne, douze vaisseaux de ligne et dix-huit frégates. Elle fournira en outre, si elle en est requise, la moitié au moins des troupes qu'elle aura sur pied.

« Les forces de terre et de mer des Provinces-Unies qui seront expressément destinées à agir avec celles de la République française seront sous les ordres des généraux français.

« La République des Provinces-Unies rentre, dès ce moment, en possession de sa marine, de ses arsenaux de terre et de mer, et de la partie de son artillerie dont la République française n'a pas disposé.

« La République française restitue pareillement, et dès à présent, à la République des Provinces-Unies, tout le territoire, pays et villes faisant partie ou dépendant des Provinces-Unies, sauf la Flandre hollandaise, Maëstricht, Venloo et leurs dépendances, ainsi que les autres enclaves et possessions situées au sud de Venloo, de l'un et de l'autre côté de la Meuse (acquisitions volontairement considérées comme une juste indemnité des restitutions consenties par la France victorieuse).

« Le port de Flessingue sera commun aux deux nations, en toute franchise....

« A la pacification générale, la République française cédera à celle des Provinces-Unies, sur les pays conquis et restés à la France, des portions de territoire égales en surface à celles réservées par les articles précédents.

« La République française continuera d'occuper militairement, mais par un nombre de troupes déterminé et convenu entre les deux nations, pendant la présente guerre seulement, les places et positions qu'il sera utile de garder pour la défense du pays.

« La navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, du Hondt et de toutes leurs branches jusqu'à la mer sera libre aux deux nations française et batave.

« La République des Provinces-Unies payera cent millions de florins à la République française, à titre d'indemnité et de dédommagement des frais de la guerre.

« La République française emploiera ses bons offices auprès des Puissances avec lesquelles elle sera dans le cas de traiter, pour faire payer aux habitants de la République batave les sommes qui pourraient leur être dues par suite de négociations directes avec le gouvernement avant la présente guerre. »

Ce traité, lorsque Sieyès en donna communication à la Convention nationale, y fut applaudi avec transport.

Nul doute, en effet, qu'il ne fût très-favorable à la France, et que Sieyès ne fût fondé à dire : « La Tamise doit voir avec inquiétude les destinées de l'Escaut. » Cependant, si l'on considère que, renonçant à la dure logique du droit de conquête, la France restituait volontairement une partie très-considérable du territoire que le sort des armes lui avait livré et qu'il ne tenait qu'à elle de garder ; si l'on considère que, même pour ce qu'elle croyait juste de retenir, elle s'engageait à indemniser plus tard la Hollande, et que, non contente de proclamer l'indépendance et la liberté des Provinces-Unies, elle contractait l'obligation de les défendre, il faudra bien reconnaître qu'il n'y eut rien dans le traité de la Haye qui ressemblât à un abus de la victoire. Cela est tellement vrai, que le Comité de salut public encourut, au contraire, de la part de quelques esprits étroits, le reproche de n'avoir pas fait suffisamment tourner au profit de la France les triomphes de son génie guerrier. Les royalistes, que l'annexion de la Hollande à la République française eût désespérés si elle avait eu lieu, affectèrent de se récrier contre la politique qui sacrifiait une conquête magnifique à ce que Beaulieu, un des leurs, appelle une « jonglerie révolutionnaire ; » car c'est ainsi qu'il qualifie le fait de l'indépendance de la nation batave, solennellement reconnue !

Tout autre, et non moins injuste, fut, dans les pays étrangers, l'appréciation de ceux qui haïssaient le peuple français, moins encore à cause de ses principes qu'à cause de sa puissance. Ceux-là ne manquèrent pas de déclarer oppressif le traité imposé, disaient-ils, à la Hollande.

La Hollande se chargea de leur répondre.

Le 4 messidor (22 juin) 1795, des applaudissements réitérés annoncent, dans la Convention, l'arrivée de Blaw et Meyer, ministres plénipotentiaires de Hollande. Ils entrent, sont placés en face du président, et l'un d'eux, prenant la parole, commence en ces termes : « Citoyens représentants, les ministres plénipotentiaires du peuple batave remplissent aujourd'hui un devoir bien cher à leur cœur, celui de la reconnaissance, celui de l'admiration. » Le reste du discours était sur le même ton, et il se terminait par les paroles suivantes : « Voici le drapeau de notre nation. Nous vous prions de l'agréer comme un gage de la fraternité qui nous unit, et de la bonne foi avec laquelle nous remplirons les engagements sacrés que nous avons contractés. »

Les deux ministres furent alors invités à monter au Bureau, où ils reçurent l'accolade fraternelle du président, au sein de l'émotion générale, et au cri mille fois répété de : *Vivent les deux Républiques !*

Ainsi, sur le continent, la Coalition s'écroulait. Quel parti allait prendre l'Angleterre ?

Dès le 6 janvier 1795, le comte Stanhope, dans la Chambre des Lords, avait présenté une motion contre toute intervention dans les affaires intérieures de la France ; et cette motion ayant été repoussée par un vote d'ajournement, à la majorité de soixante et une voix contre une, il avait consigné les motifs de son opposition solitaire dans une des plus belles protestations qu'aient jamais inspirées le culte de la justice et le génie de la liberté. Elle mérite d'être reproduite ici ; d'autant qu'on y trouve, résumées avec non moins de force que de noblesse, toutes les raisons qui, aux yeux de la partie la

plus généreuse de la nation anglaise, militaient en faveur de la paix.

« Dissident,

« .... Parce que le gouvernement de la Grande-Bretagne (n'ayant pas été élu par les citoyens de la France) n'a pas plus le droit de donner à la France un gouvernement monarchique, aristocratique, ou tout autre, que les despotes couronnés de Prusse et de Russie n'ont eu celui de renverser la constitution libre de l'infortunée Pologne;

« Parce que, du fond du cœur, je désapprouve et réprouve la doctrine émise dans le débat par les ministres, savoir que, pour rétablir l'ancienne et héréditaire monarchie de France, aucune dépense ne doit être épargnée....

« Parce que j'estime qu'il y a injustice criante, de la part des ministres, à adopter un principe qui les force à aggraver le fardeau qui pèse sur le peuple, et à taxer les maisons des citoyens, leurs fenêtres, leurs lits, leurs chaussures, toutes les choses nécessaires à la vie.... Pourquoi? pour atteindre un but condamnable.

« Parce que la résolution adoptée par la Chambre des Lords tend à fermer la porte à la paix, et, conséquemment, à ruiner ce pays manufacturier, commerçant, et autrefois heureux, — surtout quand on considère que la force de la marine française s'est rapidement accrue, et que les marines hollandaise et espagnole vont probablement passer sous l'influence immédiate de la France;

« Parce que le trésor, la circulation, le crédit, soit public, soit privé, ont peu de chances de résister au choc terrible auquel ils sont exposés par les ministres;

« Parce qu'il est lamentable de voir la Chambre des Lords s'obstiner à vouloir intervenir dans l'organisation intérieure de la France, alors que la Constitution française, telle qu'elle a été adoptée le 23 juin 1793, par la Convention nationale, porte, articles 118 et 119 : « Le peuple français est l'ami et « l'allié naturel de tout peuple libre. Il n'intervient pas dans « le gouvernement des autres nations, et ne souffre pas qu'elles « interviennent dans le sien.... »

« Parce que, suivant moi, une forme de gouvernement vraiment républicaine, établie en France, présente plus de garantie aux libertés de la Grande-Bretagne que le gouvernement capricieux, tyrannique, perfide, intrigant et inquiet de l'ancienne monarchie de France, ou de toute autre monarchie qu'on y pourrait fonder;

« Parce qu'on ne doit pas continuer une guerre qu'avec un peu de modération il est possible d'éviter, principalement une guerre contre ce peuple français qui, par ses efforts républicains, son enthousiasme républicain, son courage républicain, a, presque invariablement, « mis la victoire à l'ordre « du jour; »

« Parce que poursuivre sans nécessité une lutte aussi sanglante, c'est tenter d'une manière impie la Providence, qui tient dans ses mains le sort des batailles et le destin des empires;

« Parce que je ne veux pas avoir sur la conscience tout le sang innocent qui peut encore couler dans cette guerre, et toutes les calamités qui, pour la Grande-Bretagne elle-même, en peuvent être le résultat;

« Parce que ma motion avait pour but d'empêcher le gouvernement anglais de pousser à l'insurrection de la Vendée et autres parties de la France;

« Enfin, parce que le principe de ma foi est celui-ci, — inébranlable fondement de l'égalité des droits et de la justice, — « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même.... »

L'homme qui tenait ce langage avait épousé lady Esther Chatham, fille du célèbre comte Chatham; il était donc le beau-frère de Pitt! Sa vie entière fut consacrée à plaider, sous ses formes diverses, la cause, éternellement combattue, de la liberté et de la justice. Les journaux ministériels le désignaient sous le nom de *minorité d'un seul*. Et en effet, il était seul dans la Chambre des Lords, seul.... avec sa conscience, avec les sympathies du peuple français et l'admiration des grandes âmes.

Fox, l'autre illustre champion de la paix en Angleterre, n'était pas, à beaucoup près, aussi isolé dans la Chambre des Communes. Quoique peu nombreuse, l'Opposition, qui marchait à sa suite, donnait à Pitt de cruels soucis. Fox n'eût-il eu pour l'appuyer que Shéridan, l'union de ces deux puissants esprits n'était pas chose avec laquelle on pût se dispenser de compter. Mais quoi! au lieu de diminuer, l'Opposition s'était accrue, et, au mois de mai 1795, elle se trouvait avoir fait, relativement à la question spéciale de la guerre, une conquête d'un prix moral inestimable. Wilberforce, l'intime ami de Pitt, le zélé soutien de son administration, le plus vertueux et le plus accrédité de ses partisans; Wilberforce, qui n'avait pas été un des moins ardents à prêcher la guerre contre la France et ses principes; Wilberforce lui-même était devenu l'avocat déclaré de la paix. Rien ne pouvait être plus sensible à Pitt que la défection d'un pareil allié; mais sa haine contre la France et son orgueil n'avaient pas encore appris à fléchir sous la rude discipline des revers. Wilberforce ayant présenté à la Chambre des Communes, le 27 mai 1795, une motion tendant à ce qu'on fît la paix avec la France, pourvu que ce fût à des conditions honorables, Pitt se tint prêt à soutenir le choc avec son énergie ordinaire.

La disposition générale de l'Europe à sortir des horreurs de la guerre; l'abandon de la Coalition par la Prusse; l'ardeur de la Hollande à se jeter entre les bras de la France; le bruit qui courait sur les tendances pacifiques de l'Espagne; le peu qu'il y avait à espérer du côté de la Sardaigne; la lassitude et l'impuissance de l'Autriche, démontrées par ce rescrit de l'Empereur, que quelques-uns, il est vrai, soupçonnaient d'être un mensonge diplomatique, mais dont la sincérité devait être admise jusqu'à preuve du contraire; l'esprit qui prévalait en Allemagne; les effroyables calamités dont une invasion des hordes russes menacerait l'Europe, à supposer que la Russie se laissât entraîner par les Anglais sur ce vaste champ de carnage; la difficulté de protéger suffisamment les colonies anglaises, à cause de leur immense étendue; le danger de pousser, par la guerre même, à l'extension contagieuse des idées françaises, et celui, non moins grand, d'inculquer au peuple anglais des habitudes militaires peu compatibles avec le maintien de la liberté et la pratique des vertus civiles, telles furent les considérations développées par Wilberforce à l'appui de sa motion.

Fox les reproduisit et les compléta, dans cet éloquent langage qui lui était propre. Il déclara bien haut que chaque pays avait le droit de se gouverner comme il l'entendait, et que la prétention d'imposer une constitution à un autre peuple l'épée à la main était détestable. Il dit que l'Angleterre ne pouvait, sans se montrer sous un jour odieux, poursuivre l'embrasement du monde, alors que la paix était le vœu des alliés, le vœu des pouvoirs neutres, le vœu de la France elle-même. Comme exemples de ce qu'avait coûté à l'Angleterre cette obstination cruelle, il cita la retraite des Anglais à travers les provinces de la Hollande envahie, et ce fait, que de toutes les conquêtes de l'Angleterre dans les Indes occiden-

tales, il ne lui restait plus qu'un poste à Saint-Domingue, un autre à Sainte-Lucie, et l'île de la Martinique. « Je rappellerai, s'écria-t-il en terminant, ce que Burke disait, à propos de l'Amérique : « Essayez de la paix et de la conciliation; si « vous échouez, alors poursuivez la guerre. » Les maux de la guerre, nous les avons éprouvés; les maux de la paix n'existent dans l'esprit de quelques hommes qu'à l'état d'hypothèse. Convient-il d'opposer une hypothèse à l'expérience? »

La réponse de Windham à Wilberforce et la réponse de Pitt à Fox furent caractéristiques. Les arguments des deux ministres se réduisirent à peu près à ceci :

Qu'il fallait combattre à tout prix la contagion des principes de la Révolution française;

Que le changement survenu le 9 thermidor, bien que considérable, ne donnait aucune garantie certaine contre un retour au prosélytisme révolutionnaire;

Que la question était, non pas de savoir si une paix honorable n'était pas préférable à la continuation de la guerre, ce qui ne faisait doute pour personne, mais si la continuation de la guerre n'était pas précisément le moyen d'arriver à une paix honorable;

Que le choix du moment devait être laissé à la Couronne;

Que le déclin, en France, avait commencé;

Que les déchirements intérieurs dont Paris donnait le spectacle attestaient la faiblesse du gouvernement et son défaut de stabilité;

Qu'il ne fallait pas se méprendre sur la portée des succès militaires et diplomatiques de ce gouvernement : succès produits par une impulsion qui avait cessé, effets qui survivaient à leur cause;

Qu'il n'y avait donc pas lieu pour l'Angleterre de remettre l'épée dans le fourreau, et qu'elle gagnerait tout à ne se point hâter.

Ces raisons l'emportèrent dans la Chambre des Communes, et l'ordre du jour sur la motion de Wilberforce fut adopté à la majorité de deux cent une voix contre quatre-vingt-six.

Ce qu'il y avait de vraiment remarquable dans le discours de Pitt, c'était le passage où il représentait la Révolution française tombée, depuis le 9 thermidor, dans un état d'irrémédiable faiblesse, et où il montrait dans ses derniers succès au dehors « un effet qui survivait à sa cause. » Cette appréciation était d'une justesse surprenante.

Certes, à ne s'en tenir qu'aux apparences, la France, à aucune époque, n'était apparue, au dehors, plus imposante et plus terrible. Depuis Charlemagne, son empire ne s'était jamais étendu sur autant de contrées. Peu de temps après le jugement que Pitt portait sur elle, elle se trouvait avoir conquis la Belgique, les Sept-Provinces Unies, les évêchés de Liége, de Worms et de Spire; les électorats de Trèves, de Cologne et de Mentz; le duché des Deux-Ponts, le Palatinat; les duchés de Juliers et de Clèves, le duché de Savoie, les principautés de Nice et de Monaco, en Italie; les provinces de Biscaye et de Catalogne, en Espagne; — le tout formant une population de treize millions d'âmes. Et ces conquêtes, elles étaient le résultat d'une lutte sans exemple, soutenue par la France seule contre une coalition formidable, ayant à son service d'immenses et valeureuses armées que commandaient de grands capitaines.

Quatre chiffres disent tout : dans l'espace de *dix-sept mois*, la France gagna *vingt-sept batailles*, resta victorieuse dans *cent vingt combats*, et prit *cent seize places fortes!*

L'histoire d'aucun temps et d'aucun pays ne constate de tels prodiges militaires.

Mais il avait fallu, pour les rendre possibles, une impulsion souveraine qui n'existait plus; et de même qu'une roue s'arrête quand elle a cessé d'être poussée, bien qu'elle continue à tourner quelque temps, en vertu de la première impulsion reçue, de même la Révolution devait s'arrêter, après la chute des idées qui lui avaient communiqué son mouvement, bien que l'effet n'eût pas disparu au même instant que la cause....

Chose singulière en apparence, mais en réalité très-explicable! Pendant qu'au dehors, la Prusse, la Toscane, les petits princes d'Allemagne, la Hollande, saluaient et subissaient la puissance du génie révolutionnaire, ce génie n'était déjà plus qu'une chose du passé, et, au dedans, la Révolution se mourait.

C'est l'histoire de son agonie que nous allons raconter dans les chapitres suivants, après avoir montré comment les royalistes, qui n'avaient pu la vaincre avec l'épée, l'attaquèrent avec le poignard.

CHAPITRE II

TERREUR BLANCHE



E vais raconter le règne des assassins en France.

Que le lecteur s'arme de courage! L'histoire de la contre-révolution va lui donner des mares de sang à traverser; elle va faire passer sous ses yeux des scènes de l'enfer. Car, quelque invraisemblable que cela puisse paraître, la *Terreur blanche*, celle qui marqua le triomphe des Thermidoriens et la résurrection du royalisme, dépassa en horreur, même les massacres de septembre, même les mitraillades de Collot-d'Herbois, même les noyades de Carrier.

Jusqu'ici, on a pris soin de dresser, des victimes de la *Terreur rouge*, une liste minutieusement fidèle. A la Révolution défendant la patrie contre la ligue des rois au dehors, et, au dedans, contre les traîtres, leurs complices, on a demandé compte jour par jour, presque heure par heure, des coups frappés et des têtes abattues. Quand il s'est agi de flétrir les soldats en délire d'un monde nouveau, l'on n'a épargné à la sensibilité du lecteur la description détaillée d'aucun supplice, le tableau complet d'aucun massacre. Mais ce système d'extermination que le parti des soi-disant modérés d'alors pratiqua, comme nous allons le prouver, sans autre motif que la haine, et à la manière des voleurs de grand chemin, de quel voile complaisant on a su le couvrir! Il est temps que toute la vérité soit connue; il est temps qu'on sache comment la réaction thermidorienne fit succéder au régime du Tribunal révolutionnaire le règne des assassins. Il y eut en effet cette différence entre la Terreur rouge et la Terreur blanche, que la seconde ne put s'accommoder de rien qui ressemblât à un examen judiciaire ou à des formes légales.

La justice du Tribunal révolutionnaire avait été une justice sommaire sans doute, implacable, homicide; mais enfin elle n'avait fait venir le bourreau qu'après le juge; elle n'avait pas tué, un masque sur le visage, au hasard, et fermé toute issue à l'innocence : témoin les nombreux acquittements qu'elle prononça. Si, à Lyon, Collot-d'Herbois et Fouché remplacèrent l'échafaud par le canon, cette substitution horrible n'eut lieu, du moins, qu'à l'égard d'hommes jugés et condamnés. Les Septembriseurs, tout féroces qu'ils étaient, ne se crurent pas dispensés de distinguer entre l'innocent et

le coupable. On se rappelle que Maillard institua un tribunal à l'Abbaye, pour empêcher le massacre de tout envelopper, de tout confondre; et non-seulement des prisonniers furent acquittés par ce tribunal de sang, mais il y en eut d'acquittés après s'être proclamés royalistes, sur l'observation de Maillard que les actes pouvaient être criminels, mais que les opinions étaient libres. Et non contents d'épargner les prisonniers, ainsi déclarés non coupables, les égorgeurs les prirent dans leurs bras, les portèrent chez eux en triomphe, ne cessant de crier sur la route : « Respect à l'innocence ! »

Les sicaires de la contre-révolution, au contraire, ne voulurent aucun examen avant le meurtre ; ils n'admirent aucun délai entre la pensée et l'exécution, aucun intermédiaire légal entre le bourreau et la victime; ils appelèrent à être le bourreau quiconque avait un poignard à mettre au service de la *modération;* ils prirent pour règle de tuer à bout portant quiconque, à tort ou à raison, était désigné comme jacobin, partout où on le rencontrerait, sur le seuil de sa porte, au détour d'un chemin, dans la rue; leurs massacres des prisons, à eux, eurent cela de caractéristique et de nouveau, que, dans certaines villes, les égorgeurs furent des gens masqués; que, dans d'autres, ils firent de l'assassinat un spectacle qui eut ses galeries et son parterre; que, dans d'autres, ils pointèrent des canons contre des cachots, et brûlèrent vifs des prisonniers sans défense, pour se reposer de la fatigue de les tuer.

Les promoteurs de la Terreur rouge avaient été des hommes à farouches convictions, des fanatiques de salut public, des âmes violentes et sombres; mais eux, du moins, avaient parlé le langage de leurs actes; on ne les avait pas vus grimacer l'humanité, un couteau teint de sang à la main, et le pied sur un monceau de cadavres; on ne les avait pas vus se parfumer et se farder avant d'aller à l'abattoir.

Les promoteurs ou partisans de la Terreur blanche, au contraire, furent des gens aux belles manières, d'élégants libertins, des femmes à la mode, des personnages d'une piété onctueuse. Sous l'empire de la Terreur blanche, des pensées atroces s'exprimèrent dans un jargon ridiculement efféminé; on jura sa *paole d'honneu* qu'on poignarderait son ennemi désarmé; on tua des prisonniers à coups de canon ou on les brûla vifs, en vertu des lois du bon ton; on fouetta dans les rues, pour plaire aux dames, des filles coupables de s'être jetées en pleurant sur le corps de leurs pères égorgés. L'assassinat fut de bonne compagnie.

« Quand la détestable politesse du vice, dit Charles Nodier, prête son vernis à la férocité, il me semble qu'elle l'enlaidit encore. Il se trouva des hommes, alors, tout aussi cruels que Marat, mais beaux de jeunesse et de manières, qui entraînaient les cœurs après eux, quand ils entraient dans un salon au milieu d'un nuage d'ambre. S'ils n'avaient pas senti l'ambre, ils auraient senti le sang. »

On nous accuserait d'exagération, si les faits n'étaient pas là : il faut donc leur laisser la parole.

La politique thermidorienne ne se fut pas plutôt dessinée, qu'on vit accourir en foule des frontières de Suisse, des cours de Rome, de Vienne et de Londres, des bandes de royalistes se donnant le nom de *patriotes opprimés.* Attaquer tout d'abord et directement le principe de la République, ils ne l'osèrent pas; mais habiles à profiter de la division fatale que le 9 thermidor avait jetée parmi leurs adversaires, ils s'unirent aux Legendre et aux Tallien contre les restes du parti de Robespierre, comme ils s'étaient unis aux Louvet et aux Barbaroux contre la Montagne; ils se proclamèrent bien haut républicains; ils ne jurèrent que par la République : c'était son salut, à les entendre, qu'ils voulaient assurer, en exterminant les Terroristes. Mais par « Terroristes, » que fallait-il comprendre? Ainsi que Chénier fut amené plus tard à en faire la remarque, « dans les révolutions longues et profondes, les mots qui désignent des partis deviennent des cadres merveilleux de vengeance et de proscription, de sorte qu'on créa le nom de Terroristes, comme on avait créé, deux ans auparavant, les noms de Modérés, de Fédéralistes, de Girondins. » Et ce cadre une fois trouvé, la réaction royaliste, à mesure qu'elle se développait, y fit entrer, pêle-mêle avec ceux qui avaient dressé la guillotine, tous ceux qui avaient aimé la Révolution. Alors retentirent des plaintes amères, où perçait l'accent de l'effroi. Legendre, avec sa véhémence ordinaire, dénonça la tactique perfide qui, dans l'accusation de Terrorisme, tendait à envelopper tout républicain. Chénier montra cette accusation meurtrière atteignant jusqu'aux vaincus du 31 mai. Goupilleau (de Montaigu) vint raconter, du haut de la Tribune, que, dans le Midi, le patriote Redon, un des juges de Carrier, ayant rencontré une bande d'assassins, ceux-ci lui dirent : « Tu n'es point un Terroriste, tu n'es point un dilapidateur, mais tu es un républicain, et nous n'en voulons pas. » Sur quoi, ils l'égorgèrent.

Lamentations vaines ! Les républicains qui avaient trempé dans le 9 thermidor s'apercevaient trop tard que le monstre déchaîné par eux-mêmes menaçait de les dévorer. Et Goupilleau (de Montaigu) condamnait d'une manière bien terrible son propre aveuglement, lorsque, dans la séance du 16 messidor an III (4 juillet 1795), il s'écriait, le cœur navré : « Le chef des assassins dans le Midi est un homme qui porte le deuil du petit Capet. »

Ce qu'il importe aussi de remarquer, c'est que le désir de venger un père, un frère ou un ami, moissonnés par la Terreur rouge, ne fut pas en général le mobile de la Terreur blanche. Ce désir, sincère de la part de quelques-uns seulement, ne fut, de la part du plus grand nombre des assassins, qu'un prétexte menteur à l'usage de leur politique de sang. L'énorme disproportion qui existe entre le chiffre des massacreurs et celui des hommes qui avaient la mort d'un des leurs à déplorer, est à cet égard une preuve décisive. La vérité est que les massacreurs voulaient en finir avec les républicains, comme Catherine de Médicis en avait fini avec les calvinistes. Ils s'étaient fait une théorie : la théorie de l'extermination : « Tu n'es pas un Terroriste, tu n'es pas un dilapidateur, mais tu es un républicaiu, *et nous n'en voulons pas.* » Fréron, que sa seconde mission dans le Midi et la redoutable enquête à laquelle il se livra, mirent en état de bien connaître les choses, dit expressément : « Il est faux que ces massacres puissent être attribués aux premiers mais rapides élans de la vengeance : ce fut une Saint-Barthélemy systématique organisée contre les républicains. »

Le but de la contre-révolution ainsi déterminé, elle y marcha par l'établissement et la mise en action de compagnies d'assassins, qui prirent le nom de *Compagnies de Jésus* et *Compagnies du Soleil.*

Un auteur du temps, Nougaret, écrit à ce sujet : « On ne sait trop ce que signifient ces dénominations. Probablement, la première fut imaginée par de pieux fanatiques. La seconde signifiait sans doute que c'était en plein jour, en plein soleil qu'on se vengeait. »

Si ce fut là effectivement ce que les assassins prétendirent exprimer, la première dénomination était singulièrement blasphématoire, et la seconde bien peu justifiée; car, comme la suite de ce récit le prouvera, les *Enfants du Soleil* se plai-



MARSEILLE

saient fort à frapper pendant la nuit, avec un masque sur le visage, et par derrière.

Suivant Charles Nodier, c'est par erreur qu'on s'est accoutumé à désigner ces bandes infâmes sous le nom de *Compagnies de Jésus.* « Le nom sacramentel, dit-il, était *Compagnons de Jéhu*, et bien approprié à leur cruel ministère, Jéhu étant, comme on sait, un roi d'Israël qui avait été sacré par Élisée, sous la condition de punir les crimes de la maison d'Achab et de Jézabel, et de mettre à mort tous les prêtres de Baal. »

Quoi qu'il en soit, « cette armée, ajoute le même écrivain, était organisée avec beaucoup de puissance ; elle avait sa hiérarchie, ses cadres, ses statuts, sa discipline, ses volontaires, ses mercenaires, ses enfants perdus. »

Ce fut à Lyon que commencèrent les barbaries. Là, les *Compagnons du Soleil* avaient pris, pour se distinguer, la ganse blanche au chapeau; elle leur tenait lieu de cocarde, en attendant que l'heure vînt d'arborer ouvertement les insignes du royalisme.

Dès le 13 floréal (3 mai), on écrivait, de Lyon, au *Moniteur :* « Aujourd'hui, tout républicain passe pour Terroriste, et sa vie est en danger. Des républicains ont été assassinés. L'état-major de Précy est refait; nul n'y est admis qu'il n'ait porté les armes pendant la révolte de Lyon. Les émigrés arrivent en foule dans la ville. »

De son côté, le représentant en mission, Boisset, mandait aux Comités, dans une lettre datée du 5 floréal (24 avril), que Lyon était en proie à une fermentation terrible; que des groupes menaçants se formaient autour des prisons....

Mais ce que Boisset ne disait pas, c'est que déjà l'assassinat planait sur toute la ville. On se demande avec étonnement et horreur comment les choses qui se passèrent alors furent possibles. On vit des hommes, un pistolet à la main, courir sus dans la rue à d'autres hommes, et les tuer à bout portant. On vit des femmes égorgées sur le seuil de leurs portes. On vit les sicaires monter chez ceux qu'ils voulaient immoler, les faire sortir devant eux comme pour les mener à la Maison commune et les assommer par derrière. Les cadavres étaient attachés à la première charrette qui passait, et l'on allait les jeter dans le Rhône, en disant, de chaque corps qui tombait : « C'est un Mathevon de moins. »

Et les autorités locales, de concert avec les représentants en mission, laissaient faire, tant elles craignaient peu que les dominateurs du jour, les meneurs actuels de la Convention, leur demandassent compte de cette abominable et lâche tolérance!

Elle eut tous les fruits qu'on en devait attendre. Les meurtres successifs qu'ils commettaient impunément par toute la ville ayant donné soif aux *Compagnons du Soleil*, ils résolurent de procéder à un massacre général des prisonniers républicains, et d'avoir, eux aussi, leurs journées de septembre. Cette fois, on n'annonçait pas l'arrivée des Prussiens à Verdun; nul danger public et pressant n'était là pour enfiévrer les âmes; non : le massacre, cette fois, fut décidé comme on décide une partie de plaisir, et ce fut au spectacle qu'on en donna le signal, dans la soirée du 16 floréal (5 mai). Divisés en trois détachements, les tueurs courent aux maisons d'arrêt des Recluses, de Saint-Joseph et de Roanne, enfoncent les portes, et égorgent quatre-vingt-six prisonniers, parmi lesquels six femmes. Le feu ayant été mis à la prison, pour couper court à la résistance désespérée des victimes, une mère, tenant son enfant sur ses bras, se précipita du haut d'une tour dans les flammes.

Les assassins furent traduits pour la forme devant le tribunal de Roanne, et acquittés! Ils rentrèrent à Lyon en triomphe. Des femmes, accourues au-devant d'eux, jetèrent des fleurs sur leur passage. Le soir, au spectacle, on les couronna!

Voici quel fut, tracé par lui-même, le rôle de Boisset dans ces affreuses circonstances : « A sept heures et demie, le général de brigade César m'envoie un hussard pour m'avertir que toute la garnison se porte aux prisons, mais qu'elle sera insuffisante. Aussitôt je fais seller mon cheval, et, accompagné de mon secrétaire, je me transporte à la prison. Les victimes désignées n'étaient déjà plus. »

Odieuse est la lettre où ce représentant de la faction dominatrice rend ainsi compte du succès de sa vigilance. Après avoir fait observer que les massacreurs — qu'il appelle le *peuple* — ont été « égarés par la vengeance, » et avoir insisté sur ce qu'ils criaient : « Vive la Convention! » il attribue tout le mal à « l'audace des partisans du système de la Terreur. » — « Si vous ne prenez, dit-il, des mesures générales pour punir les oppresseurs (et dans quel camp se trouvaient-ils donc alors?); si vous ne vous occupez de ceux *qui furent* opprimés, il naîtra des maux incalculables; » en d'autres termes, si vous ne mettez pas les révolutionnaires légalement en coupe réglée, ce sera besogne d'assassins.

Le rapport que Mathieu présenta sur ces horreurs, au nom du Comité de sûreté générale, n'est pas moins caractéristique. Tout en blâmant les vengeances particulières, Mathieu en rejeta la responsabilité sur l'action des tribunaux, trop « chancelante et timide, » et sur ce qu'on avait fait la guerre « plutôt au Terrorisme qu'au Terroriste. »

D'où la conséquence, probablement, qu'il était tout simple d'abandonner au premier venu le soin de « faire la guerre au Terroriste! »

Inutile de dire que, bien souvent, pour le débiteur, le « Terroriste » fut.... son créancier; que, bien souvent, pour l'amant d'une femme, le « Terroriste » fut le rival dont son cœur avait juré la perte. « Faire la guerre au Terroriste » devint le prétexte suprême dont se couvrit la haine de tous les hypocrites et la fureur de tous les lâches. Malheur à qui se trouvait porter un nom semblable à celui d'un révolutionnaire! Une erreur à cet égard pouvait lui coûter la vie. Malheur à qui se trouvait ressembler à tel Jacobin connu! Cette ressemblance pouvait amener une méprise : et cette méprise, un coup de poignard.

Il est à remarquer que, sur les bancs de la majorité thermidorienne, qui, en germinal, cria si douloureusement « Ah! Dieu! » en apprenant qu'Auguis avait été blessé, pas une marque de douleur ou d'indignation ne fut provoquée par le récit du massacre des prisons à Lyon. Du moins, le *Moniteur* ne consigne rien de semblable dans le compte rendu de la séance.

Gonchon fut envoyé à Lyon par le Comité de sûreté générale, avec mission de lui donner sur la situation de cette ville des renseignements secrets et précis. Peu de temps après, il écrivait au Comité :

« Un homme, au spectacle de Saint-Clair, m'a dit : « Bientôt nous aurons la paix, parce que la Convention va remettre sur le trône le petit Capet, et, si elle tarde, les Lyonnais se prononceront. » Un autre m'a dit : « Nous ne tarderons pas à proclamer le petit Capet roi de France. Ainsi, Lyon deviendra la capitale du royaume. » — La Compagnie de Jésus, à Lyon, est composée d'environ trois cents sicaires, qui parlent d'assassiner même des hommes comme Lanjuinais, parce qu'ils sont républicains. « Il ne

faut pas qu'il en reste un seul, » disent-ils. — Les femmes riches excitent les jeunes gens à ces affreux exploits, et les dévotes citent, pour les justifier, des passages de l'Écriture : « Tuez les vieillards, l'homme, l'enfant à la mamelle, la brebis, le chameau et l'âne. » — Les ouvriers républicains souffrent infiniment de ces horreurs. — Le jour de la fête du 29 mai, une femme de soixante-dix ans, ayant dit que les muscadins avaient bonne tournure, et tenu quelques autres propos semblables, six jeunes gens la prirent par le bras, la conduisirent au bout du pont de la Boucherie des Terreaux; là, ils lui brûlèrent la cervelle, et la jetèrent dans la Saône, sans que personne osât s'y opposer. Il était cinq heures du soir. »

Gonchon lui-même n'échappa à la mort que par miracle. Se trouvant un jour chez un limonadier nommé Peaufin, il est désigné comme appartenant au parti de la République, et aussitôt on lui signifie son arrêt. Lui, se tournant vers son enfant, qu'il avait amené, et lui mettant un mouchoir à la main : « Mon fils, lui dit-il, on va tuer ton père. Ramasse bien vite avec ce mouchoir son sang qui va couler; puis, prie ton oncle de te conduire à la Convention, à laquelle tu montreras le sang de Gonchon, assassiné par les Lyonnais, pour les avoir défendus avec courage. » Et, en effet, lors du siége de Lyon, il avait parlé contre les mesures violentes prises à l'égard des rebelles, ce qui lui valut alors quatorze mois de prison. Cette circonstance, rappelée d'une manière si touchante, le sauva pour le moment. Mais il y avait parti pris de le tuer, et c'en était fait de lui, s'il ne fût parvenu à s'échapper de Lyon.

A ces nouvelles, les meneurs de la faction thermidorienne s'émurent. Le mouvement rétrograde par eux imprimé au char de la Révolution menaçait de tout écraser; et ils se trouvaient dans la position de ce cocher dont parle Mercier, qui ayant passé sur la jambe d'un malheureux, recula, et lui passa sur le corps, lorsqu'on eut crié de tous côtés : Arrête!

Cinq jours avant le massacre des prisonniers de Roanne, c'est-à-dire le 11 floréal an III (30 avril 1795), Marie-Joseph Chénier avait présenté, et cela au nom des Comités réunis, le tableau suivant de la situation de la République, telle que l'avait faite le 9 thermidor :

« Comme il est dans la nature des choses que tout excès mène à un excès contraire, il est arrivé que l'espoir des vieux ennemis de la Révolution s'est réveillé en voyant tomber plusieurs de ses partisans qui s'étaient rendus coupables; il est arrivé que la mollesse et l'inertie ont remplacé insensiblement cette force démesurée et despotique qui caractérisait le gouvernement décemviral; il est arrivé aussi que les autorités constituées, déconcertées par les clameurs que l'on voudrait faire confondre avec l'autorité publique, ont craint d'être punies pour faire exécuter vos lois et même vos lois les plus récentes; que les tribunaux, paralysés, ne se sont pas senti la vigueur nécessaire pour rendre la justice, et que l'anarchie, avide de troubles et repoussant toute police, a succédé au pouvoir arbitraire.... A quoi bon se le dissimuler, représentants, vos ennemis existent, ils sont nombreux, ils lèvent audacieusement la tête.... Vos lâches, vos implacables adversaires, ces émigrés, qui ont traîné de cour en cour, de ville en ville, la fureur, l'ignominie et le scandale, les émigrés, vous dis-je, ne cachent plus leur coupable espoir; ils se flattent que tout va changer; ils annoncent leur prochain retour en France; ils assurent que leurs amis sont puissants dans la République.... On nous écrit de Suisse que des émigrés célèbres, dont le nom ne doit pas être prononcé à cette tribune, ont osé rentrer sur le territoire français.... Les religions sont du domaine de la conscience; mais lorsque une opinion religieuse devient un prétexte pour violer la loi, ce n'est pas l'opinion religieuse que le législateur doit punir, c'est la loi violée qu'il doit venger. Eh bien, de toutes les frontières, des hommes déportés pour n'avoir pas voulu se soumettre aux décrets rendus par l'Assemblée constituante, pour avoir refusé de faire partie du corps social, rentrent aujourd'hui sur le territoire français, ils se répandent dans les villes, mais surtout dans les campagnes, où la faiblesse crédule est sans défense contre la séduction; ils abusent de leur influence sur les âmes faibles; ils jettent la terreur dans les consciences; et, par un moyen d'autant plus puissant qu'il est secret, ils soulèvent contre la Convention nationale tous les préjugés, toutes les passions, tous les mécontentements, qu'ils prennent soin d'irriter. Ce ne sont plus des hommes ordinaires, ce sont des apôtres persécutés, ce sont des martyrs de la religion de nos pères. Cependant, eux-mêmes persécutent ceux d'entre les prêtres catholiques qui ont lié leur sort aux destinées de la Révolution; et, en même temps, ils prêchent la révolte, ils provoquent ouvertement à la royauté. »

Chénier montrait ensuite l'anarchie partout transformée en moyen de royalisme; le désarmement qui avait été ordonné contre les agents de la Terreur étendu à des patriotes courageux et purs; l'esprit de vengeance déchaîné; la liberté combattue à outrance par une coalition de journalistes; le président de la Convention assailli de lettres anonymes, infectées de venin et noires d'injures; les départements du Dauphiné et de la Bretagne inondés de manifestes séditieux, et le département du Rhône abandonné à une dictature d'assassins.

Voilà en quels termes les Thermidoriens, le 11 floréal an III (30 avril 1795), décrivaient eux-mêmes, par l'organe de Chénier, l'état déplorable où leur domination avait conduit la République.

Comme remède au mal, il fut décrété, sur la proposition de l'orateur des Comités, que tout émigré trouvé sur le territoire de la République serait traduit devant les tribunaux et jugé suivant la loi. Devait être frappé de la même peine que les émigrés, quiconque, ayant été déporté, serait rentré en France; et cette disposition comminatoire fut, sur la proposition de la Reveillère-Lepeaux, étendue aux prêtres condamnés à la déportation, malgré l'observation de Merlin (de Douai), qu'il fallait prendre garde d'exciter une nouvelle Vendée.

Ces mesures intimidèrent-elles les royalistes? C'est ce dont on peut juger par ce fait, que le massacre des prisonniers de Roanne eut lieu cinq jours après le rapport de Chénier et le décret qui en fut la suite.

Encore si les massacreurs avaient daigné déguiser leurs projets ultérieurs! Mais non : comme on l'a vu par la lettre de Gonchon, ils se vantaient bien haut de marcher à l'extermination de tous les républicains, y compris Lanjuinais.

Jusqu'où ne porteraient pas l'audace de leurs fureurs, des hommes capables de viser Lanjuinais à la tête? Les Thermidoriens commencèrent à trembler pour eux-mêmes; et la Convention, qu'ils dominaient en ce moment, décréta, sur un second rapport de Chénier, que les pouvoirs de tous les corps administratifs séant dans la Commune de Lyon seraient suspendus; que le maire, le substitut de l'agent national de la Commune, et l'accusateur public du tribunal criminel se rendraient sans délai à la barre de la Convention pour y rendre compte de leur conduite; que l'état-major de la garde

nationale serait cassé; enfin, que les auteurs du massacre commis à Lyon, et les membres de la compagnie d'assassins dite « Compagnie de Jésus, » seraient livrés dans les vingt-quatre heures, pour être jugés par le tribunal criminel de l'Isère. »

En même temps, le journal du *Bonhomme Richard*, organe du parti dominant, s'écriait : « Bons citoyens des départements, imitez, imitez au plus tôt les Parisiens. Écrasez l'hydre nouveau qui vient de naître, et dont la tête est à Lyon, la queue chez les Chouans. »

Quand la balle est une fois lancée, s'imaginer qu'on la rappellera suivant son caprice est folie. Les Thermidoriens, en croyant qu'ils pourraient arrêter la réaction juste au point qui convenait à leur politique, avaient commis une erreur dont les royalistes prirent soin de leur démontrer l'étendue. Les décrets destinés à punir l'assassinat ou à le prévenir allant contre un torrent dont le lit avait été creusé par ceux-là mêmes qui les rendaient, n'empêchèrent rien, ne punirent rien, et, n'intimidant personne, ne protégèrent personne. A Paris et dans le Nord, les assassins furent tenus en respect, parce que, à Paris et dans le Nord, la Révolution n'était pas encore entièrement désarmée; mais tout le Midi fut livré aux poignards. Malheur à ceux qui, dans la Révolution, avaient joué un rôle quelconque, ou seulement fait acte d'adhésion aux principes qu'elle avait proclamés ! Quelque bornée qu'eût été leur influence, quelque inoffensive qu'eût été leur conduite, quelque obscure que fût leur condition, une mort tragique les attendait; car on ne les tuait point uniquement pour ce qu'ils avaient fait, on les tuait pour ce qu'ils avaient été, ou étaient, ou étaient soupçonnés d'être. Dresser la liste des victimes eût été impossible : Prudhomme, dans son funèbre livre, et Fréron, dans son Mémoire sur les massacres du Midi, n'ont pu enregistrer qu'un certain nombre de faits, ils n'ont pu recueillir qu'un certain nombre de noms; et néanmoins cette nomenclature, tout incomplète qu'elle est, fait frémir. Ici, ce sont des adolescents, presque des enfants, qui périssent hachés à coups de sabre ou percés de coups de baïonnette; là, ce sont des femmes qu'on égorge de sang-froid. Des hommes désignés comme Jacobins sont-ils arrêtés, on épie le moment où ils seront conduits à la prison et on les massacre en chemin. Des cadavres trouvés çà et là le long de toutes les routes attestent, dans ces malheureuses contrées, l'ubiquité de l'assassinat.

Les prisons du moins servirent-elles de refuge aux victimes? Non : l'aimant n'attire pas le fer avec plus de force que les prisons n'attiraient les meurtriers; « et l'aspect de ces tragédies était encore plus sinistre dans les cachots, où, à l'exception du geôlier consterné, l'action se passait entre Marius et le Cimbre. L'assassin s'arrêtait quelque temps sur le seuil pour exercer son regard à l'obscurité du souterrain; il le promenait ensuite avec une cruelle activité dans tous les recoins, jusqu'à ce qu'il eût à demi discerné sur une poignée de paille quelque chose de vivant qui palpitait d'épouvante. Alors le tigre bondissait, et l'on n'entendait plus qu'un gémissement.... Un aubergiste de Saint-Amour, nommé Tabé, gémissait malade sur un mauvais pliant dans un des angles les plus retirés de la prison, protégé par les ténèbres où on l'avait caché.... La troupe s'éloignait. Tout à coup la rumeur reflue vers son lit, car ils avaient oublié quelque chose. « Tabé ! Tabé ! » crient des voix furieuses. Une balle part et lui fracasse le bras. Il se relève en s'appuyant de l'autre bras, et montrant sa poitrine : « C'est ici qu'il faut frapper, » dit-il. Cette fois, on eut l'humanité de le tuer à bout portant ! »

Et il ne faut pas croire que le seul crime des hommes qui représentaient alors dans les provinces l'esprit du parti vainqueur et en exerçaient le pouvoir, fût de s'abstenir : à la tête de cette réaction de forcenés, on trouve, l'encourageant et la dirigeant, les Commissaires mêmes de la Convention, telle que le 9 thermidor l'avait faite, c'est-à-dire le féroce Cadroy; l'ex-girondin Isnard, dont l'exaltation avait redoublé d'intensité en changeant d'objet, et Chambon, qui le 21 floréal (10 mai) écrivait à la Convention : « Combien je gémis de la lenteur des formes !... Ces longueurs irritent les meilleurs esprits. Frappez donc un coup général. »

Chambon n'eut pas longtemps à gémir de la *lenteur des formes :* le jour même où il s'exprimait ainsi, les *Compagnons du Soleil* se chargeaient d'en finir, à Aix, avec l'action trop lente des tribunaux, et de frapper le coup général après lequel il soupirait.

Ce même jour, en effet, il partit de Marseille, où Chambon, de concert avec Isnard et Cadroy, exerçait l'autorité de représentant du peuple en mission, une bande de sicaires annonçant bien haut leur résolution d'aller purger la prison d'Aix, remplie de Jacobins — qu'on allait juger, il est vrai, mais dont la condamnation n'était pas certaine. C'était le 21 floréal que le tribunal d'Aix devait prononcer; il était possible que quelques-uns des accusés fussent reconnus innocents : or, les *Compagnons* ou *Enfants du Soleil* ne voulaient rien perdre de leur proie. Marseille est à cinq lieues d'Aix seulement, et il y avait de la cavalerie à Marseille. Les assassins, qui étaient partis en plein jour, faisant la route à pied, il eût été facile de prévenir l'exécution de leur affreux dessein. Aucun ordre cependant ne fut donné à cet effet, la *lenteur des formes* ne répugnant pas moins sans doute à Isnard et à Cadroy qu'à Chambon, de sorte que les sicaires arrivèrent à Aix, sans qu'on eût fait la moindre tentative pour les arrêter.

La nuit descendait, en ce moment, sur la ville. Un membre de la municipalité reçoit avis qu'on a vu paraître dans la Commune un grand nombre d'hommes armés, et que leur projet est d'attaquer, le lendemain, les détenus qu'on va juger, au moment où on les conduira de la maison de justice au tribunal. Aussitôt, la Commission municipale est convoquée extraordinairement, et il est décidé qu'on emploiera, pour la sûreté des détenus, toute la force disponible. Mais, comme cette force était insuffisante, la municipalité aurait dû faire immédiatement ce qu'elle ne fit que le lendemain, — il n'était plus temps alors, — c'est-à-dire dépêcher un courrier extraordinaire à Marseille pour demander du renfort aux représentants.

Le lendemain, en effet, 22 floréal, tout ce que la troupe de ligne, forte seulement de trois cents hommes, put faire, ce fut de protéger les détenus dans leur trajet de la prison au tribunal et du tribunal à la prison. A quatre heures, la cloche du beffroi retentit : c'est l'annonce d'un massacre. Les assassins s'étaient emparés de deux pièces de canon, les avaient braquées contre la maison de justice, avaient enfoncé les portes, et massacré vingt-neuf prisonniers. Ils mirent ensuite le feu à la prison, et l'on eut quelque peine à éteindre l'incendie.

A ce premier égorgement, en succéda, peu de temps après, un second, dans lequel deux femmes périrent. L'une d'elles, quand les assassins parurent, allaitait son enfant âgé de quatre mois. On le lui arrache; elle, on l'étend morte d'un coup de pistolet, et tandis que l'enfant est foulé aux pieds, les misérables coupent le corps de la mère en morceaux. Quarante-quatre détenus, ce jour-là, perdirent la vie. Un prisonnier s'étant avisé de crier : « Je ne suis pas un Jaco-

bin, je suis un marchand de faux assignats, » les assassins l'épargnèrent. Ce n'était qu'un voleur!

Ce massacre, que Chambon, dans une proclamation, représenta comme « l'effet d'une trop excusable impatience, » n'était que le prélude du sort préparé par les *Compagnons du Soleil* aux détenus du fort Saint-Jean, à Marseille.

Le commandement du fort avait été confié à un certain Pagès, contre-révolutionnaire impitoyable, qu'excitait Manoly, son secrétaire, encore plus méchant que lui. Ces deux hommes entretenaient avec les *Compagnons du Soleil* des relations qui permettaient à ceux-ci de s'introduire dans le fort, et ils en profitaient pour faire savourer aux détenus toute l'horreur de leur mort prochaine, mêlant aux insultes dont ils les accablaient les plus hideuses menaces, rappelant ce qui s'était passé dans les prisons de Lyon, dans celle d'Aix, et jurant que celle de Marseille aurait son tour. « Nous les entendions se dire entre eux, lorsque nous passions : « *Je* « *me réserve celui-là pour le jour du travail.* »

Pendant ce temps, au lazaret de Marseille, on préparait des fosses avec de la chaux vive. Là devaient être ensevelis, et là furent ensevelis en effet, les détenus qu'on se disposait à égorger.

Un imprudent effort tenté pour empêcher cette boucherie, annoncée d'avance avec une affectation si barbare, fut précisément ce qui en fournit l'occasion.

Depuis que les royalistes avaient été chassés de Toulon dans les rangs des Anglais, auxquels, comme on l'a vu, ils avaient livré cette ville, l'esprit de la Révolution s'y était maintenu, surtout parmi les ouvriers de l'arsenal. Le bruit répandu parmi ces derniers que la vie des républicains enfermés au fort Saint-Jean à Marseille était menacée, produisit à Toulon une fermentation terrible. Dans ces entrefaites, des hommes sont surpris et arrêtés, sur lesquels on trouve des morceaux de papier figurant une cocarde blanche et portant ces mots : Vive Louis XVII! A cette vue, le peuple s'anime. Le nombre des personnes arrêtées pour avoir adopté les insignes du royalisme est bientôt porté par la rumeur publique, qui grossit tout, de sept à quatre cents. On parle d'émigrés qui rentrent en foule, des vengeances que s'apprête à exercer la réaction victorieuse, de celles par où s'est révélée déjà sa sinistre puissance, des patriotes qui gémissent au fond des cachots, et des poignards qu'autour d'eux on aiguise. Ceci se passait à Toulon la veille même du 1er prairial (20 mai), date célèbre par le suprême effort que fit, à Paris, la Révolution expirante. Les deux mouvements étaient-ils concertés? On a pu d'autant mieux le supposer, que le représentant du peuple Charbonnier, membre de la Montagne, et qui se trouvait alors à Toulon, fut compromis dans la levée de boucliers des ouvriers toulonnais, ainsi que trois autres Commissaires de la Convention, Escudier, Ricord et Salicetti; mais on verra, quand nous en serons à l'insurrection parisienne de prairial, tout ce que cette insurrection eut de spontané, de la part des faubourgs.

Le mot d'ordre du soulèvement à Paris fut : *du pain et la Constitution de* 1793; le mot d'ordre du soulèvement à Toulon fut : *Mise en liberté des patriotes opprimés.* Ce fut en poussant ce cri que les ouvriers toulonnais coururent à l'arsenal, s'en emparèrent; et ce fut là ce qu'ils allèrent sommer les représentants Nion et Brunel d'ordonner sur-le-champ. Le premier, qui était sur l'escadre et l'avait quittée au premier bruit de la révolte, parvint à la regagner, après avoir cédé à la clameur populaire. Le second, désespéré de n'avoir pu rien empêcher, rentra chez lui décidé à mourir, et se brûla la cervelle. Dans une lettre du représentant Chiappe à la Convention, il est dit que le but des révoltés était de rétablir la Montagne ; qu'ils voulaient marcher sur Marseille, puis sur Paris; qu'ils espéraient constituer, avant de sortir du Midi, une force de vingt-cinq mille hommes, et qu'ils regardaient comme devant s'immortaliser quiconque se mettrait à leur tête. Ce fut le langage qu'ils tinrent à Chiappe lui-même, sans réussir à l'entraîner, et sans que sa résistance lui fût fatale; car il put sortir de Toulon, suivi de quatre compagnons de voyage seulement, et le sabre à la main.

Cependant, la nouvelle des troubles de Toulon arrive à Marseille, et l'on ne tarde pas à y apprendre que les ouvriers toulonnais s'avancent pour venir délivrer les détenus du fort Saint-Jean. Tel était effectivement leur dessein, et déjà ils étaient en route. Aussitôt, comme si Marseille était à la veille de périr, Chambon, par des proclamations ardentes, appelle tous les habitants à concourir à la « défense commune, » tandis que Cadroy et Isnard écrivent à la Convention, d'un ton de triomphe : « La dernière heure du Terrorisme va sonner dans le Midi. »

Pour mieux enflammer les esprits, Isnard, à Aix, monte sur le balcon de l'auberge située à l'entrée du Cours, et crie à la foule rassemblée : « Braves amis, vous manquez d'armes.... Fouillez dans cette terre qui ensevelit les victimes de la Terreur; armez-vous des ossements de vos pères, et marchons contre leurs bourreaux. »

Ceux auxquels Isnard s'adressait ainsi étaient si peu embarrassés pour avoir des armes, que, selon l'aveu d'Isnard lui-même, « deux bataillons de douze cents hommes, armés, équipés, et munis de quatre pièces de canon, » étaient en marche quelques heures après.

Quant aux ouvriers toulonnais, leur prétendue armée consistait en une cohue d'hommes presque nus, marchant à pied, tumultuairement et sans chefs.

Les forces qui leur étaient opposées, au contraire, conduites par le général Pactod et l'adjudant Charton, constituaient une armée régulière, composée d'infanterie et de cavalerie.

A peine en route, l'avant-garde du général Pactod rencontra quatre-vingts matelots, déserteurs des vaisseaux de guerre, à moitié vêtus, sans armes, n'ayant pas même un bâton à la main. L'occasion parut heureuse pour publier le bulletin d'une première victoire remportée sur le « Terrorisme. » On arrêta ces malheureux, et leur bande était si redoutable, qu'elle fut emmenée prisonnière par six hussards!

Les ouvriers toulonnais avançaient toujours. Instruits qu'on dirigeait contre eux une véritable armée, ils députent aux proconsuls de la réaction un chirurgien de l'hôpital de la marine, nommé Briançon, pour s'enquérir des motifs d'un déploiement de forces si considérable, et offrir, après explication, de mettre bas les armes. La réponse fut : « Qu'on fusille cet homme; » et le parlementaire fut sur-le-champ fusillé.

Ce fut au Beausset, village situé à cinq lieues de Marseille, qu'eut lieu la boucherie que, dans leur lettre du 11 prairial (30 mai) à la Convention, Guérin, Isnard, Chambon et Cadroy représentèrent comme une bataille gagnée. Ils prétendirent qu'on « s'était battu pendant cinq heures, » et ils ajoutèrent, par mégarde sans doute, rien n'étant plus propre à montrer de quelle nature avait été ce *combat :* « Quarante ou cinquante hommes (du côté des ouvriers toulonnais) ont été tués. Le nombre des blessés a dû être considérable, l'*ennemi* ayant été chargé et sabré par la cavalerie pendant plus de trois heures. » Furent signalés comme les héros de cette journée les hussards du 1er régiment et les chasseurs du 25e.

La route était libre maintenant jusqu'à Toulon : Isnard, Cadroy et Chambon y firent leur entrée triomphale. « Aussitôt, écrit Fréron, les échafauds se dressent; l'épouvante glace tous les cœurs; la marine se désorganise; l'arsenal se dépeuple; les équipages désertent, et quatre mille cinq cents matelots abandonnent Toulon pour soustraire leurs têtes aux recherches de la Commission militaire. »

Pendant ce temps, à Marseille, les partisans de la réaction se livraient aux transports d'une joie bruyante, affectant de se croire échappés aux plus affreux périls, et faisant retentir les rues de ce refrain, imité de la *Caravane* :

La victoire est à nous.
Cadroy, par son courage,
Nous a délivrés tous.

Loin de rien changer au parti-pris de massacrer en masse les détenus du fort Saint-Jean, ces événements précipitèrent la catastrophe.

Le lendemain même de la tuerie du Beausset, la garde du fort Saint-Jean fut changée, et le poste confié à des royalistes dont les fureurs, bien connues, garantissaient le zèle. « N'était-ce pas là confier à Néron la garde de Britannicus? » s'écria, dans la séance du 27 vendémiaire an IV, l'orateur de la députation du Midi qui était venue dénoncer à la Convention cette circonstance sinistre, parmi tant d'autres prouvant toutes la préméditation du massacre.

Il est à remarquer que Cadroy, de retour à Marseille, y ayant annoncé publiquement qu'une Commission militaire avait été établie à Toulon, chacun s'attendait à l'entendre ajouter qu'on allait en établir une semblable à Marseille ; le silence qu'il garda à cet égard étonna tout le monde, et plusieurs s'en émurent. Le grand prétexte dont se couvrait la férocité des *Compagnons du Soleil* étant que la justice des tribunaux ordinaires se faisait trop attendre, le meilleur moyen de leur fermer la bouche eût été, chose horrible à dire et qui peint l'époque! de livrer les détenus à un tribunal d'exception. De cette façon, du moins, quelques-uns d'entre eux eussent pu échapper à la mort, en établissant leur innocence. Aussi était-ce là ce que désiraient ceux à qui le sort des prisonniers inspirait de la sollicitude, et c'est pourquoi ceux-là trouvèrent sinistres les réticences de Cadroy. Y avait-il donc dessein arrêté de se délivrer des détenus d'une façon plus sommaire encore que la justice sommaire?... Il courait à ce sujet, depuis quelque temps, des rumeurs effrayantes. Gabriel, procureur-syndic du district de Marseille, écrivit à Cadroy qu'un tribunal militaire ayant été établi à Toulon, ce que lui-même, Cadroy, était venu publiquement annoncer, on s'étonnait qu'un tribunal pareil ne fût pas institué aussi à Marseille. L'explication de ce mystère ne fut pas donnée par Cadroy; mais les *Compagnons du Soleil* la donnèrent peu de jours après, et de quelle manière, grand Dieu!

En attendant, voici ce qui se passait à Tarascon.

Le 6 prairial (24 mai), deux ou trois cents hommes masqués, appartenant au parti des assassins, envahirent le fort où étaient les prisonniers. Rien ne s'opposait à ce qu'on les égorgeât; mais ce procédé fut rejeté comme trop vulgaire et comme n'offrant pas aux assassins une jouissance assez raffinée. On résolut donc de jeter les victimes du haut de la tour du château, qui est bâti sur le roc, au bord du Rhône. Des chaises, que vinrent occuper des émigrés rentrés, des dévotes, des prêtres, avaient été placées sur la chaussée qui va de Tarascon à Beaucaire : le spectacle commença. Du sommet d'une tour qui n'a pas moins de deux cents pieds, les prisonniers étaient précipités un à un; et, à mesure que les corps, tombant sur les pointes aiguës du rocher, s'y déchiraient, des applaudissements sauvages retentissaient tout le long de la chaussée. Pour comble d'infamie, on avait attaché à chaque cadavre une étiquette en bois tenue par un poignard, étiquette qui portait ces mots : *Il est défendu d'ensevelir sous peine de la vie.* La menace porta ses fruits : sur les bords du Rhône, les chiens se nourrirent de lambeaux de chair humaine.

Une pièce effroyablement caractéristique de l'esprit qui animait les autorités locales sous le régime thermidorien, c'est le procès-verbal qui constate la *disparition* des prisonniers de Tarascon. Dans le style de la municipalité, le drame d'anthropophages qui vient d'être rappelé est un *fâcheux événement;* les autorités de l'endroit font remarquer que tout « *s'est borné à la perte de vingt-quatre prisonniers*, et représentent cette accumulation d'horreurs comme le résultat de l'indignation causée par la nouvelle de la révolte de Toulon! »

D'après cela, on pouvait s'attendre à une répétition des mêmes scènes : peu de temps après, dans les premiers jours de thermidor, les administrateurs sont avertis que vingt-trois personnes, dont deux femmes, *manquent* dans la prison du fort d'Eyragues : ils s'y rendent. Les prisonniers *manquaient* en effet, et les administrateurs déclarèrent dans leur procès-verbal qu'ils avaient reconnu le chemin que les *absents* avaient pris...., à la trace de leur sang.

Un trait qui mérite de n'être pas oublié, c'est qu'à la suite de la tragédie du 6 prairial à Tarascon, les assassins se mirent à parcourir la ville, en faisant la farandole.

Revenons maintenant à Marseille.

Dès le 1er prairial (19 mai), les prisonniers du fort Saint-Jean étaient au pain et à l'eau. « Cela n'avait été imaginé, écrit Fréron, que pour épuiser leurs forces et avoir meilleur marché d'eux au moment de l'attaque. » Ce qui est certain, c'est que le 17 prairial (5 juin), Gérard, chirurgien-major des hôpitaux militaires à Marseille, ayant demandé au commandant Pagès des vivres pour un prisonnier malade, la réponse fut : « Il m'est expressément défendu, par un arrêté du représentant du peuple, de laisser passer des vivres aux prisonniers. »

En même temps, on les soumettait à toutes sortes de traitements cruels. On leur enleva leurs pliants et jusqu'aux cordes de leurs matelas; on les enferma dans des cachots infects, remplis d'araignées, de scorpions et de cloportes; on leur enleva leurs couteaux et leurs ciseaux, mesure, leur dit-on, « qui avait pour but de les empêcher d'attenter à leurs jours, dans un moment de désespoir occasionné par *quelque événement qui pourrait arriver.* »

Cet événement n'était que trop prévu : il éclata le 17 prairial (5 juin).

Ce jour-là même, une compagnie de grenadiers, commandée par Le Cesne, était arrivée à Marseille. Or, de la déposition que fit plus tard cet officier, il résulte qu'au lieu de loger ses grenadiers dans les environs du fort Saint-Jean, on prit soin de les éparpiller dans des quartiers et des maisons éloignés....

Depuis plusieurs jours, des rumeurs épouvantables couraient par la ville; l'aubergiste Robin et les sicaires qui marchaient à sa suite laissaient paraître une joie farouche. Enfin, le 17 prairial, ils entrèrent dans le fort. Il était cinq heures du soir.

Vu l'impossibilité de former et de réunir sans bruit les soldats, dispersés chez les bourgeois, le commandant de la place proposait de faire battre la générale: Cadroy s'y opposa

formellement. Mais le commandant déclara que la place étant en état de siége, c'était lui qui était responsable, et, après de vifs débats, il donna ordre, malgré Cadroy, qu'on battît la générale.

Le duc de Montpensier et son frère se trouvaient au nombre des prisonniers du fort Saint-Jean, où ils avaient un appartement particulier. Voici en quels termes le premier raconte les scènes dont ils furent témoins .

« Dix ou douze jeunes gens, assez bien habillés, mais les manches retroussées et le sabre à la main, entrèrent en portant l'adjoint (du commandant Pagès), qu'ils déposèrent sur mon lit. Ensuite, nous adressant la parole : « N'êtes-vous pas, nous dirent-ils, messieurs d'Orléans? » Et, sur notre réponse affirmative, ils nous assurèrent que, loin de vouloir attenter à notre vie, ils la défendraient de tout leur pouvoir, si elle était en danger; que l'acte de justice qu'ils allaient exercer contribuerait autant à notre sûreté qu'à la leur et à celle de tous les honnêtes gens; puis, ils nous demandèrent de l'eau-de-vie, dont assurément ils ne paraissaient avoir aucun besoin. Nous n'en avions pas; mais ils trouvèrent une bouteille d'anisette, dont ils se versèrent dans des assiettes à soupe; après quoi, ils sortirent, en nous recommandant d'avoir soin de l'adjoint.... Il était pâle comme un mort, mais il n'était pas blessé; on s'était empressé de le désarmer et l'effroi avait été la seule cause de son évanouissement. Revenu à lui, il voulut sortir pour tâcher, disait-il, de s'opposer à l'horrible scène qui allait se passer; mais il trouva à la porte deux sentinelles posées par les massacreurs.... »

Les assassins ne perdirent pas de temps. « Nous entendîmes, continue le duc de Montpensier, parlant de lui et de son frère, nous entendîmes enfoncer à grands coups la porte d'un des cachots de la seconde cour; et, bientôt après, des cris affreux, des gémissements déchirants et des hurlements de joie. Le sang se glaça dans nos veines; nous gardâmes le silence le plus profond.... »

La boucherie, dans ce cachot, dura environ vingt minutes. On avait eu soin, comme on l'a vu, d'ôter aux prisonniers jusqu'à leurs ciseaux, et on avait eu recours, pour les affaiblir, au jeûne et à toutes sortes de tortures systématiques : il n'était donc pas à craindre qu'ils pussent défendre leur vie; les assassins n'eurent que la peine de les tuer. Sous les voûtes du fort Saint-Jean, faiblement éclairées par la lueur de quelques lampions, le sang ruissela. Un jeune homme était accouru de l'armée pour visiter son père captif : il fut poignardé entre les bras du vieillard expirant.

« Nous entendîmes, raconte le duc de Montpensier, l'horrible troupe revenir dans la première cour, sur laquelle donnait une de nos fenêtres, et nous étant rapprochés par un mouvement machinal impossible à décrire, nous les vîmes qui s'efforçaient d'enfoncer la porte du cachot n° 1, placé précisément en face de notre fenêtre, et dans lequel il y avait une vingtaine de prisonniers. Ils en avaient déjà égorgé environ vingt-cinq dans l'autre cachot. Ceux du n° 1, dont heureusement pour eux la porte s'ouvrait en dedans, se barricadèrent si bien, qu'après avoir travaillé inutilement pendant plus d'un quart d'heure à l'enfoncer, les massacreurs l'abandonnèrent, après avoir tiré quelques coups de pistolet à travers les barreaux, et avoir promis qu'ils reviendraient quand ils auraient expédié les autres. »

Ce fut à six heures du soir seulement que le commandant du fort se présenta au pont-levis. Le trouvant levé et ne pouvant parvenir à le faire baisser, il prend le parti d'escalader par le fossé; mais à peine est-il dans le fort, qu'on le désarme. On le conduisit dans l'appartement des princes d'Orléans. Il jurait, tempêtait, se mordait les poings, et reprochait à son adjoint l'effroi dont témoignait la pâleur de son visage. « On entendait toujours les coups de pistolet, de sabre et de massue des égorgeurs. »

A sept heures, on entendit le canon.... Les assassins, chose épouvantable! étaient en train de tirer à mitraille sur les prisonniers qui occupaient le cachot n° 9. Et, comme la besogne n'allait pas encore assez vite au gré de leur féroce impatience, on les vit jeter des paquets de soufre enflammé par les soupiraux, tandis que d'autres allumaient de la paille mouillée à l'entrée des souterrains, où nombre de malheureux périrent étouffés dans des tourbillons de fumée.

Or, pendant ce temps, que faisaient les autorités? que faisaient les représentants officiels de la réaction thermidorienne? que faisait Cadroy? Cadroy se promenait tranquillement dans les rues; et, au moment même où grondait le canon, changé en instrument d'assassinat, lui se préparait à aller au-devant de ses collègues Chambon et Isnard, qui revenaient de Toulon.

De la joie qui rayonnait sur son visage quand il les aborda, il existe un témoignage irrécusable : l'aveu de Chambon lui-même. « Notre collègue Cadroy, dit plus tard Chambon en pleine Convention nationale, était venu au-devant de nous. Sa *gaieté franche* au milieu de la satisfaction commune ne nous laissait aucun doute sur l'état satisfaisant de cette grande cité, tandis que, depuis quatre heures, on égorgeait au fort Saint-Jean. »

Il était environ huit heures et demie du soir — le massacre avait commencé à cinq! — lorsque ce cri retentit dans la première cour : « Voici les représentants du peuple! » Ils paraissent en effet, ordonnent que le pont soit abaissé, et menacent de traiter en rebelles ceux qui désobéiraient. — « Je me f.... des représentants, répond un des massacreurs, et je brûle la cervelle au premier lâche qui fera mine de leur obéir. Allons, camarades, *à la besogne!* Nous aurons bientôt fini. » Cela dit, le misérable s'éloigne, suivi de ses affreux compagnons. Alors, les soldats de la garde baissent le pont, et les représentants du peuple entrent à la lueur des flambeaux, traînant après eux un grand nombre de hussards à pied et de grenadiers.

Selon le duc de Montpensier, qui, dans cette partie de son récit, parle de choses qu'il ne vit pas, puisqu'il était dans sa chambre, les représentants, dès qu'ils furent entrés dans le fort, crièrent aux assassins : « Au nom de la loi, cessez cet horrible carnage! cessez de vous livrer à ces vengeances odieuses! » A quoi plusieurs auraient répondu : « Si la loi nous avait fait justice de ces scélérats, nous n'aurions pas été réduits à la nécessité de nous la faire nous-mêmes. Maintenant, le vin est tiré, il faut le boire. » Et les représentants auraient alors « ordonné l'arrestation de ces forcenés. »

Mais cette version est formellement contredite par les déclarations que firent devant la justice les grenadiers qui accompagnaient les représentants, et qui parlent, eux, des choses qu'ils virent et entendirent.

Appelé comme témoin, Uris Bruno, volontaire au 1er bataillon de Loir-et-Cher, déposa en ces termes :

« Les représentants et grenadiers s'arrêtèrent devant la cantine. La place était remplie de massacreurs qui égorgeaient. Cadroy leur dit : « Qu'est-ce que ce bruit? *Est-ce* « *que vous ne pouvez pas faire ce que vous faites, en silence?* « Cessez ces coups de pistolet. Qu'est-ce que c'est que ces « canons? ça *fait trop de bruit* et met l'alarme dans la ville. »

Il entre ensuite dans la cantine, et, après en être sorti, il dit aux égorgeurs : « Enfants du Soleil, je suis à votre tête. Je « mourrai avec vous, s'il le faut. Mais, *est-ce que vous n'avez* « *pas eu assez de temps?* Cessez. Il y en a assez. » Les égorgeurs l'entourèrent en criant, et alors il leur dit : « Je m'en vais, faites votre ouvrage. »

Divers grenadiers attestèrent avoir entendu Cadroy dire aux assassins : « Lâches que vous êtes! Vous n'avez pas encore fini de venger vos pères et vos parents. *Vous avez eu cependant tout le temps qu'il fallait pour cela.* »

Dans la dénonciation des Marseillais contre Cadroy au Conseil des Cinq-Cents, séance du 17 frimaire an IV, on lit : « Quand Cadroy feignit de reprocher aux assassins tant d'épouvantables homicides, pourquoi souffrit-il que les égorgeurs lui reprochassent en face de les avoir ordonnés? » Cadroy, qui était présent lorsque cette dénonciation fut lue à l'Assemblée, nia le fait; et Isnard, dans le discours qu'il prononça pour défendre son collègue, prétendit n'avoir rien entendu de semblable. Mais ni l'un ni l'autre n'eurent rien à répondre à cette terrible interpellation de Bentabolle : « Pourquoi les auteurs du massacre ne furent-ils pas poursuivis? Pourquoi aucun d'eux ne fut-il arrêté? Pourquoi les administrateurs complices de ces horreurs furent-ils laissés en place? »

C'est peu : de la déposition du commandant Le Cesne, il résulte que lui et plusieurs de ses grenadiers ayant arrêté quelques-uns des assassins qu'ils prirent en flagrant délit, Cadroy les leur arracha des mains et les fit mettre en liberté.

Toutefois, l'indignation des soldats était si grande, qu'ayant cerné quatorze meurtriers, ils allaient en faire justice, lorsque le commandant Pactod, accourant, remarqua qu'il fallait que ces assassins fussent punis légalement, servissent d'exemple.... Deux jours après, ils étaient élargis!

Ce que le rapprochement et l'ensemble des témoignages établissent d'une manière décisive, surtout à l'égard de Cadroy, c'est que, dans ce drame épouvantable, le rôle des représentants officiels de la faction dominante fut celui d'hommes qui poussent au crime, en favorisent le résultat, n'osent en accepter la responsabilité sanglante, et en protégent les auteurs tout en affectant de les gourmander. La scène suivante, que le duc de Montpensier raconte — comme témoin oculaire, cette fois, — a quelque chose de singulièrement caractéristique.

« Les représentants ayant demandé où était le commandant du fort, on leur apprit qu'il était enfermé dans une chambre en haut et ils s'y firent conduire. Ces représentants étaient Isnard et Cadroy. En entrant dans notre chambre, ils demandèrent au commandant compte de sa conduite, et ils parurent convaincus de l'impossibilité où il avait été de s'opposer à cette horrible scène; puis, s'asseyant sur nos lits, et se plaignant de l'excessive chaleur, ils demandèrent à boire. On leur apporta du vin. Isnard le repoussa, en criant d'un ton tragique : « C'est du sang! » On lui offrit ensuite de l'anisette, et il l'avala sur-le-champ.... Cinq ou six massacreurs arrivèrent tout couverts de sang. « Représentants, dirent-ils, « laissez-nous achever notre *besogne :* cela sera bientôt fait, « et vous vous en trouverez bien. — Misérables, vous nous « faites horreur. — Nous n'avons fait que venger nos pères, « nos frères, nos amis, et *c'est vous-mêmes qui nous y avez* « *excités.* — Qu'on arrête ces scélérats, » s'écrièrent les représentants. On en arrêta en effet quatorze, mais ils furent relâchés deux jours après. »

Parmi les victimes, quelques-unes avaient des assignats et des bijoux : les égorgeurs, leur œuvre achevée, volèrent ceux qu'ils avaient tués, ayant avec grand soin dépouillé chaque cadavre.

Le lendemain, l'aspect du fort était celui d'un champ de bataille. On y voyait d'affreuses mares de sang, et « pour que rien ne manquât à l'horreur de ce lieu, écrit le duc de Montpensier, l'air y était empesté par la fumée qui s'exhalait des cachots brûlés. » Le prince ajoute : « Ce fut seulement alors que nous découvrîmes avec horreur sous nos lits et quelques-unes de nos chaises trois ou quatre poignards ensanglantés jusqu'à la garde. »

C'est à peine s'il est nécessaire de dire que dans ce carnage engendré par une aveugle furie furent enveloppés beaucoup de malheureux auxquels, même au point de vue des meurtriers, on n'avait rien à reprocher. Il est à noter, par exemple, qu'au nombre de ceux qui tombèrent sous les coups des assassins royalistes, se trouvait un cordonnier qui n'était enfermé que pour avoir crié : Vive le roi!

Le procès-verbal du massacre donne une liste nominale de quatre-vingt-huit personnes égorgées; mais dans cette liste funèbre ceux-là ne figurent point qu'il fut impossible de retrouver ou de reconnaître, leurs cadavres ayant été brûlés en tout ou en partie. On porte à deux cents le nombre total des prisonniers qui périrent dans cette effroyable journée.

« Plusieurs victimes du massacre, écrit le duc de Montpensier, survécurent deux ou trois jours, et expirèrent ensuite dans des souffrances d'autant plus affreuses qu'on ne s'empressa nullement de les soulager. » Un de ces infortunés, qui se mourait, s'adressant au jeune prince, lui dit : « Faites-moi donner du secours, ou qu'on m'achève, car rien ne peut égaler les tortures que j'éprouve. » Le duc de Montpensier court chez le commandant du fort, qui à ses observations répond brutalement qu'il a fait demander un chirurgien et que ce n'est pas sa faute si le chirurgien n'arrive pas. Il arriva.... trop tard.

Les survivants furent laissés les pieds dans le sang de leurs compagnons, et pendant vingt-quatre heures il ne leur fut rien donné à manger. Pour comble d'infamie, les assassins se donnèrent le plaisir d'aller les insulter et les menacer. Un des meurtriers, nommé Bouvas, disait à un des détenus, nommé Fassy, quelques jours après le massacre : « J'ai dans une boîte l'oreille de ta femme : si tu veux, je te la montrerai. »

Qu'ajouter au tableau de tant d'abominations? Les grenadiers qui avaient arrêté le cours des assassinats furent, qui le croirait? dénoncés au club royaliste de la ville comme des *Terroristes, des buveurs de sang;* et ce même club, ayant appelé dans son sein les quatorze égorgeurs qu'on avait arrêtés, puis élargis, leur décerna une couronne.

Quelque horribles que soient les forfaits qui viennent d'être racontés, on arrive presque à concevoir qu'ils aient été possibles quand on songe à l'impunité que leur assurait d'avance la composition des justices de paix et des tribunaux sous l'empire de la réaction thermidorienne. La partialité criminelle des autorités judiciaires était un fait si éclatant, que, lorsqu'elles intervenaient pour la forme, il advenait toujours que, le meurtre une fois bien constaté, les meurtriers étaient déclarés être des *inconnus.* Un crime avait-il été commis qui avait eu pour témoin toute une ville, ceux qu'on interrogeait à cet égard étaient amenés par la terreur soit à déclarer qu'ils ne savaient rien, soit à taire le nom des coupables! Et de là vient, comme le remarque amèrement Fréron, que pas un seul mandat d'arrêt ne fut lancé, dans tout le Midi, par les



TOULON

représentants du peuple ou les juges de paix contre les auteurs ou complices de tant d'assassinats, dont les procès-verbaux existent, pour l'éternel opprobre des hommes investis, en ce temps-là, de l'autorité publique.

Quant à la Convention, elle avait perdu le pouvoir d'arrêter les excès des contre-révolutionnaires et semblait en avoir perdu jusqu'à la volonté. Vainement Legendre, dans la séance du 4 messidor an III (22 juin 1795), demanda-t-il compte au gouvernement des mesures prises pour mettre un terme au règne des assassins; vainement Tallien lui-même, sur qui pesait le souvenir des massacres de septembre, s'éleva-t-il contre ceux du Midi : Tallien et ses pareils se trouvaient avoir fait avec la Terreur blanche, au 9 thermidor, un pacte affreux qu'il ne dépendait plus d'eux de rompre. Il fallut que l'insurrection de vendémiaire vînt, dans leurs alliés les royalistes, leur montrer des ennemis, pour qu'ils se décidassent enfin à protester avec un peu d'ensemble contre des horreurs qui déshonoraient leur domination; mais, même alors, tout se borna de leur part à des paroles vaines.

C'est ainsi que, dans la séance du 29 vendémiaire, — alors que, levant enfin le masque, le royalisme venait d'être momentanément vaincu, — Marie-Joseph Chénier, après avoir présenté à la Convention, touchant les crimes qui avaient ensanglanté le Midi et le centre de la France, un tableau à faire dresser les cheveux, conclut.... à quoi? à la destitution des fonctionnaires publics qui auraient toléré l'assassinat, et à la traduction des assassins devant les tribunaux! C'était avouer à la face du monde que, jusqu'alors, l'assassinat pour le compte du royalisme avait eu droit d'impunité! Et puis, était-ce donc assez de menacer de destitution des magistrats protecteurs systématiques du crime? Contre eux, c'était la mise en accusation qu'il fallait, ainsi que le fit observer Bentabolle, appuyé en cette occasion par Legendre.

Ce fut dans cette séance qu'André Dumont, ardent à empêcher la publication des atrocités commises par les royalistes, s'écria : « Est-il donc nécessaire d'épouvanter le monde et la postérité? »

Ce fut aussi dans cette séance que, pour couvrir la masse des fonctionnaires prévaricateurs, Thibaudeau dit « qu'il ne pouvait y avoir, dans une aussi vaste conspiration, que de grands coupables à punir. »

Or, ces grands coupables à punir, chacun les connaissait, chacun les pouvait montrer du doigt, chacun avait entendu leurs noms répétés, d'un bout de la France à l'autre, par mille échos lugubres. Ce dut être un terrible moment pour Cadroy, que celui où Pélissier, après l'avoir sommé de dire par quelles mesures il avait cherché à prévenir ou à arrêter les égorgements, ajouta : « Quant à nous, députés de ces départements, nous ne savions qu'imparfaitement la vérité; il semblait que toute correspondance fût interceptée, et si nous recevions quelquefois des lettres de nos parents et de nos amis, elles étaient humides de leur sang et de leurs larmes. » Ce dut être un terrible moment pour Chambon, que celui où Blanc (des Bouches-du-Rhône) lui demanda s'il n'était pas vrai que plusieurs des égorgeurs eussent mangé à sa table. Car, à cette question, que pouvait-il répondre, lui qui avait reçu publiquement, à sa table, dans ses bureaux, dans sa voiture, l'infâme Rolland par qui avaient été dirigés les massacres des prisons d'Aix?

Il existe, à la charge de Chambon, un document historique d'une gravité accablante; c'est l'ordre, signé par lui, de distribuer six cents sabres à la Compagnie du Soleil. Il est à remarquer que, sur le manuscrit, les mots *du Soleil* sont effacés par un trait de plume, et les mots *Compagnie franche* substitués de la sorte à ceux de *Compagnie du Soleil*. Mais en effaçant le nom, on entendait si peu effacer la chose, que, d'après l'ordre en question, les sabres devaient être distribués à un nommé Bon, connu pour être le lieutenant de la bande organisée en vue de l'assassinat. Et ce qu'il importe aussi de noter, c'est que la sinistre livraison fut faite postérieurement à la tragédie du fort Saint-Jean, comme si ce n'était pas assez de sang versé, assez de crimes, assez d'horreurs!

Et pourtant, c'est ce Chambon qui, dans la séance du 29 vendémiaire que nous venons de rappeler, osa parler des efforts par lui tentés pour prévenir le désordre. Mais Pélissier : « Quels sont les assassins que tu as fait punir? » A cette foudroyante question, le *Moniteur* ne nous apprend pas que Chambon ait rien répondu. Il se contenta de dire qu'il avait, pour se justifier, beaucoup de pièces « dont la lecture serait trop longue et fastidieuse, » ajoutant qu'il était en état de répondre à toutes les calomnies. Blanc (des Bouches-du-Rhône) lui cria : « Des cadavres ne sont pas des calomnies! »

Ce qui est certain, c'est que la conduite de Cadroy et de Chambon ne donna pas même lieu à une enquête. Dans la séance du Conseil des Cinq-Cents du 5 frimaire an IV (25 novembre 1795), l'Assemblée, après avoir entendu la dénonciation portée contre eux par une députation de Marseillais, déclara, sans plus ample informé, qu'il n'y avait pas lieu de délibérer. Il est vrai que la fameuse phrase : « Armez-vous des ossements de vos pères » avait été attribuée par les dénonciateurs à Cadroy, tandis qu'elle était d'Isnard; sur quoi, André Dumont s'était hâté de dire : « Puisqu'il est prouvé que la dénonciation repose sur *des faits* faux, etc. » Cela n'avait été nullement prouvé : seulement, *un* de ces faits avait été rapporté d'une manière inexacte, non quant aux paroles prononcées, mais quant à celui qui les prononça. Il n'en fallut pas davantage : on écarta l'accusation, et les coupables n'eurent à comparaître que devant la justice de l'Histoire. La Révolution n'avait point pardonné à Carrier de s'être souillé de sang à son service : les Carrier de la contre-révolution furent amnistiés par elle!

Rien de plus misérable que les raisons par lesquelles Thibaudeau, dans ses *Mémoires*, cherche à expliquer « comment la Convention, après avoir fait justice des noyades de Nantes, laissa impunis les égorgements du Midi : » « C'est, dit-il, qu'elle craignait moins les Terroristes royaux que les Terroristes révolutionnaires.... Il ne me venait pas à la pensée que le royalisme pût renaître de ses cendres. » Mais, comme le remarquent avec raison les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, il est bien étrange que les Thermidoriens ne se soient pas aperçus des progrès du royalisme par eux déchaîné, alors que le royalisme se faisait jour partout à coups de poignard; et puis, à supposer qu'on ne craignît point de le voir revivre, était-ce donc une raison pour qu'on lui permît de pratiquer publiquement l'assassinat? Quant au second motif, tiré de ce que la Convention, contrainte de garder un milieu entre deux écueils et en guerre avec elle-même, ne pouvait ce qu'aurait pu, peut-être, un homme juste et vigoureux, nous dirons avec les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, qu'à l'époque de la Terreur blanche, c'est à peine s'il existait un côté gauche dans la Convention, dominée qu'elle était souverainement par une majorité composée de Girondins et de royalistes, unis à tous les républicains corrompus, à tous les révolutionnaires apostats.

La vérité est que les Thermidoriens s'asservirent au royalisme jusqu'au jour où, se croyant désormais assez fort pour

marcher seul, le royalisme fit mine de se passer d'eux. Et c'est ce que le choix de leurs agents prouva de reste. Fréron a publié dans son livre les arrêtés par lesquels Durand de Maillane, représentant en mission dans le département du Var, ouvrit la France à cent vingt-huit émigrés, sous prétexte que c'étaient des fugitifs du 31 mai, de malheureux réfugiés républicains. Or, sur la liste de ces prétendus fugitifs du 31 mai figuraient les noms de François Barallier, Louis-Jean Mauvie, François Panon, André-Victor Barrat, Jean Macadré, Ferrand de More, Vidal, Doudun, qui tous avaient signé l'acte d'emprunt d'un million de piastres fortes, fait « au nom de Louis XVI, sous la garantie de Leurs Excellences les amiraux Hood et Langara, emprunt hypothéqué sur le port, les magasins, les arsenaux de Toulon, et toute l'escadre française! » Quand la Convention envoyait dans les départements des agents qui se hâtaient d'y rappeler de pareilles *victimes*, l'impunité des assassins au service du royalisme s'appuyant sur l'étranger n'avait rien, hélas! qui ne fût dans la logique des passions humaines.

Et quel fut le résultat de cette impunité accordée au meurtre? Qu'une partie considérable de la France devint le théâtre d'une longue Saint-Barthélemy. Le prix des massacres pouvant être, pour ainsi dire, mis au concours, et rien ne faisant obstacle au déploiement d'une émulation féroce, Chénier put dire plus tard, et trop tard : « Dix départements, trente cités, ont vu se renouveler ces scènes sanglantes. A Marseille, à Tarascon, à Aix, dans le département des Bouches-du-Rhône; à Avignon, à l'Ile, dans le département de Vaucluse; à Nîmes, dans le département du Gard; à Sisteron, dans le département du Var; à Montélimar, dans le département de la Drôme, on a lutté de crimes avec les assassins de Lyon. La fureur des royalistes ne s'est pas encore arrêtée dans ces communes; elle s'est promenée dans les contrées de l'Est; elle a souillé Saint-Etienne et Montbrison, dans le département de la Loire; Bourg, dans celui de l'Ain; Lons-le-Saulnier, dans celui du Jura. Elle a pénétré jusqu'à Sedan, dans le département des Ardennes; dans le centre même de la France; à Ronsières, district de Chinon, et jusqu'aux portes de Paris à la ferme du Bois-Blanc. »

Et il ne faut pas croire que cette fureur dont parle Chénier eût rien de spontané, de soudain, d'ingouvernable; non : c'était une fureur parfaitement froide, régie par les lois d'une organisation savante. Les bourreaux étaient formés en compagnies; ils avaient leurs mots d'ordre, leurs signes de ralliement, leurs chants de mort convenus. Répandus sur divers points du territoire, ils avaient un système suivi de correspondance qui leur permettait de lier leurs opérations, de les étendre et d'en assurer l'odieux succès. Suivant Charles Nodier, l'administration ne parvenait pas à sauver les victimes désignées d'avance, même en les dépaysant, même en les envoyant à vingt, à trente lieues de leurs femmes et de leurs enfants. Car, ajoute cet écrivain, « les Jéhuistes se livraient leur proie par échange d'un département à l'autre avec la régularité du commerce; et jamais une de ces traites barbares qui se payaient en têtes d'hommes ne fut protestée à l'échéance. »

Si formidable devint le pouvoir de ces brigands, que, dans le district de Montbrison, la crainte de tomber sous leurs coups força six cents familles à abandonner la levée d'une récolte précieuse et à se réfugier dans les bois. Même frayeur dans le district de Saint-Etienne amena deux mille ouvriers à fuir de leurs ateliers.

Nous avons vu que, loin d'être un refuge, les prisons attiraient les meurtriers par l'appât d'un assassinat en grand : à Saint-Étienne, vingt-huit prisonniers ayant été traînés sur la place du Treuil et fusillés, les bourreaux, en goût de sang, allèrent en chercher quatorze autres, qu'il se donnèrent le plaisir d'égorger sur les cadavres des premiers.

A la religion, les *Compagnons du Soleil* ne manquèrent pas de faire sa part, dans cette curée de victimes humaines. Suivant eux, tout prêtre assermenté était digne de mort. Le curé de Barbantane, pour avoir juré fidélité à la Constitution, fut jeté dans la Durance, pieds et poings liés. A Montbrison, une de leurs bandes fut aperçue se repaissant du spectacle d'une tête divisée en deux par un coup de sabre et pendante sur chaque épaule : c'était celle d'un prêtre coupable de s'être soumis aux lois de son pays en acceptant la Constitution civile du clergé.

Souvent, ils mêlaient aux raffinements de la cruauté ceux du libertinage : témoin les femmes qui, à Montbrison, furent traînées au pied de l'arbre de la liberté, exposées toutes nues aux regards lubriques de la jeunesse royaliste et fouettées avec des nerfs de bœuf.

Les massacreurs en haillons des trop fameuses journées de septembre avaient, eux du moins, accordé la vie de M. de Sombreuil à la piété filiale de sa fille; mais depuis que les massacreurs étaient — pour parler le langage d'alors — d'*admirables* jeunes gens, des assassins en bas de soie, qui maniaient le poignard d'une main accoutumée à la pâte d'amande et au savon d'Angleterre, et tuaient un homme entre deux parties de billard, ou en sortant d'un bal, ou en allant à un rendez-vous d'amour, la piété filiale était devenue un crime, et l'on put citer au nombre des exploits des *Compagnons du Soleil* le fait d'une pauvre fille de quinze ans qui fut ignominieusement fouettée par ces misérables pour s'être jetée tout en larmes sur le cadavre de son père qu'ils venaient d'égorger.

L'amour conjugal aussi était réputé crime par les assassins. Chénier, parlant au nom des deux Comités, fit, dans la séance du 29 vendémiaire an IV, le récit suivant : « Dans l'Ile, petite commune voisine d'Avignon, Prade, gendarme, et père de cinq enfants, est assailli par une troupe de forcenés; on le traîne à l'autel de la patrie, et les poignards sont levés sur lui. Espérant fléchir les bourreaux, sa femme accourt; et, au moment même où l'on immole son mari, un coup de sabre lui coupe le bras qu'elle lui tendait pour lui faire du moins ses derniers adieux. »

Pour avoir une idée juste de l'acharnement de ces lâches fureurs, il faut lire, dans le recueil des pièces justificatives imprimées à la suite du *Mémoire* de Fréron, les détails de l'assassinat de Breyssand, administrateur du district de Sisteron, tel que l'a raconté le fils de la victime. Breyssand, après le 9 thermidor, avait été destitué et mis en prison. Les réclamations de sa femme et les témoignages de sympathie ardente que son arrestation provoqua de la part de ses administrés décidèrent les membres du Comité de sûreté générale à donner, après un mûr examen de sa conduite, l'ordre de son élargissement. Mais arracher leur proie aux sicaires de la réaction n'était pas chose facile. Ayant obtenu de l'administration locale qu'un nouveau mandat d'amener fût lancé contre Breyssand, ils se postent sur le chemin de Thoard à Sisteron, par où il devait passer pour se rendre en prison, et le malheureux n'a pas plutôt paru, qu'il se voit enveloppé de toutes parts. Un caillou qui lui brise le crâne donnant le signal, il est renversé de cheval, haché à coups de sabre, laissé pour mort. « Le bruit de ce forfait — raconte Breyssand fils — ne tarde pas à répandre l'effroi dans la ville. Des personnes charitables viennent pour rendre les derniers devoirs

à la victime; mais, en l'examinant, on s'aperçoit qu'elle donne encore quelques signes de vie. Mon père est transporté et déposé à l'hôpital, et là, après lui avoir prodigué tous les secours, on parvient à le rappeler à la vie. Mais, ô barbarie sans nom! Mévolhon (c'était le secrétaire du représentant Gauthier) et les autres monstres en frémissent de rage. Ils attendent la nuit. N'ayant pu se faire ouvrir les portes de l'hospice, ils s'introduisant par les fenêtres; ils éloignent tous les gardiens. Quatre de ces bourreaux, après avoir arraché l'appareil mis sur les innombrables blessures du jour, enveloppent l'infortuné dans son drap, le brisent contre les murs et le plancher par cent coups réitérés, et le précipitent ensuite par une des fenêtres. Puis, ils traînent le martyr, qui poussait encore de longs gémissements, jusque sur le gravier de la Durance, et là ils consomment le forfait en coupant son corps en pièces. Huit jours après, ses membres épars avaient servi de pâture aux chiens et aux vautours. »

Pendant ce temps, le fils de la victime se battait, aux frontières, pour l'honneur et le salut de la France.

Faut-il le compléter, cet effroyable tableau? Faut-il dire :

Que, dans la commune de Moingt, un octogénaire eut la tête pilée avec des cailloux;

Que, dans la commune de Feurs, un aubergiste ayant été haché en morceaux, on donna sa cervelle à dévorer à des porcs, et son sang à boire à des chiens;

Qu'à Saint-Étienne, une des victimes fut mise en croix;

Qu'un citoyen nommé Brasseau, dont les deux fils, chefs de bataillon, étaient l'honneur de l'armée, fut enterré vivant;

Qu'il se passa dans les prisons de la *Terreur blanche* des scènes qui rappellent l'épisode d'Ugolin, et qu'un des malheureux condamnés par elle au supplice de la faim, dit un jour à ses compagnons d'agonie : « Je désire que mes membres servent pendant quelques jours à vous faire vivre. Mon âme dans vos âmes jouira de la liberté. Frères, mangez-moi! »

« Les massacres, les poignards et les fleuves, dit P. Moussard, cité par Nougaret, auquel cette appréciation ne paraît point exagérée, ont dévoré trente mille pères de famille, dans la seule Provence, pendant la réaction. »

Et ces choses se faisaient au nom des principes les plus sacrés; car jamais à aucune époque les mots de *justice* et d'*humanité* n'avaient été employés avec tant de complaisance, jusque-là qu'ils faisaient partie du vocabulaire obligé de la toilette. Une femme n'aurait pas été à la mode si elle n'eût porté un *bonnet à l'humanité* et un *corset à la justice*.

Cette affectation dérisoire, cette légèreté impie, se retrouvent dans la manière dont les réacteurs ne rougirent pas de parodier le supplice de ceux de leurs proches que la Révolution avait frappés. Manquant de respect à leur propre douleur, de leur deuil même ils firent un carnaval. Un fils pleura son père mort sur l'échafaud, en saluant dans la rue ses connaissances par un mouvement qui imitait la chute d'une tête dans le panier du bourreau. Le désespoir d'une veuve s'étala dans la coiffure choisie pour un rendez-vous galant. Les jours d'affliction solennelle et commune furent des jours où il s'agissait de valser, de boire et de manger à cœur-joie. Il y eut des *bals à la victime*. Pour y être admis, il fallait exhiber un certificat en règle constatant qu'on avait perdu un père, une mère, une femme, un frère, une sœur sous le fer de la guillotine. La mort des collatéraux ne donnait pas droit d'assister à une pareille fête. Le costume de rigueur d'une danseuse était celui dans lequel sa mère ou sa sœur avait péri, c'est-à-dire le châle rouge et les cheveux coupés à fleur du cou. Ces conditions remplies, on était reçu à danser, valser, rire et faire l'amour dans les *bals à la victime*. « Est-ce la danse des morts de Holbein, s'écrie Mercier, qui avait inspiré une telle idée? Pourquoi, au milieu du bruit des violons, ne fit-on pas danser un *spectre* sans tête? »

CHAPITRE III

CHUTE DES ASSIGNATS



Le 16 pluviôse an III (4 février 1795), la Révolution se trouvait avoir dépensé, depuis le 1er janvier 1790, c'est-à-dire dans l'espace d'environ quatre ans et demi, la somme de 9 500 000 000 de livres en assignats.

En assignats! que de tragédies dans ce mot! Mais, en revanche, que de prodiges!

Si le gouvernement révolutionnaire parvint à nourrir et à équiper des armées de douze cent mille hommes — à créer des flottes — à extraire de la terre des quantités énormes de salpêtre — à couvrir la France de manufactures d'armes — à combattre la famine — à se passer de l'industrie, qui était paralysée, et du commerce, qui était mort — à étouffer la guerre civile — à chasser de nos frontières des nuées d'ennemis — à faire d'une nation de toutes parts assaillie une nation conquérante — à mettre la Coalition en lambeaux, et à remplir d'admiration le monde qu'il frappait d'épouvante, le moyen qui servit à l'accomplissement de ces choses fut un chiffon de papier que, plus tard, quand elles furent accomplies, un mendiant dédaignait de ramasser.

Qu'importe, après cela, que les économistes, pour l'honneur de la théorie, condamnent l'assignat? Il est absous, puisque, associé à l'enthousiasme républicain, il a fait la Révolution et sauvé la France.

Au fond, il était naturel qu'ayant sous la main une masse considérable de domaines nationaux, la Révolution rendît leur valeur immédiatement disponible par leur mise en circulation au moyen d'un papier-monnaie. Comment les Américains avaient-ils fondé leur indépendance? En créant des billets au porteur, payables en numéraire, mais qui n'étaient garantis que par des terres incultes dans un pays peu habité: que n'avait-on pas à attendre des assignats français, mandats payables en terres fertiles dans un pays couvert d'habitants? Quel gage fut jamais plus réel et plus solide que celui sur lequel reposait le prix des assignats? Les métaux précieux, l'or, l'argent, peuvent-ils avoir, après tout, une valeur intrinsèque supérieure à celle de la terre même du sein de laquelle on les tire? Et un papier convertible en champs, en prairies, en forêts, n'offre-t-il pas autant de garanties qu'une monnaie d'or ou d'argent convertible en lingots? Les financiers de la Révolution étaient partis de là.

Non qu'ils se fissent illusion sur les avantages particuliers attachés à l'emploi des métaux précieux comme intermédiaires des échanges; ils n'ignoraient certes pas qu'un des inconvénients du papier-monnaie, même lorsqu'il a un gage solide, est de ne pas porter ce gage avec lui partout où il se présente, et qu'un autre de ses inconvénients, plus sérieux encore, est de pouvoir se créer à très-peu de frais, presque à volonté, d'où résulte de la part des gouvernements une tendance funeste à le multiplier outre mesure, ce qui entraîne son avilissement et bouleverse les transactions. Ils n'ignoraient pas que, dans les métaux précieux, au contraire, la

valeur idéale se montre toujours unie à la valeur réelle qui lui sert de base; que, dans l'or et l'argent, le *signe* et le *gage* se confondent; qu'on ne saurait avilir indéfiniment et arbitrairement la monnaie métallique par la surabondance, parce que sa quantité est limitée par la fécondité des mines et la difficulté de les exploiter; qu'enfin les métaux précieux, conservant toujours comme lingots un prix équivalent aux frais de production, et pouvant s'offrir aux arts, à l'industrie, comme matière d'ornement, le jour où ils cesseraient d'être employés comme monnaie, cela même assigne à leur dépréciation, en tout état de cause, une limite nécessaire.

Oui, les financiers de la Révolution savaient tout cela; mais ce qu'ils savaient aussi, c'est qu'avant de songer au danger possible d'émissions exagérées dans l'avenir, il fallait pourvoir aux exigences formidables du moment; c'est qu'il y aurait eu folie, quand la France était à la veille d'être isolée dans le monde et enveloppée par la haine des rois, à ne pas tirer parti de la seule ressource qu'elle eût sous la main : les domaines nationaux; c'est que, en un mot, la question était une question de vie ou de mort.

Un levier révolutionnaire, voilà ce que les hommes de la Révolution virent dans l'assignat, et l'événement prouve de reste que, sous ce rapport, ils ne se trompèrent pas.

Mais, nous l'avons déjà dit, au point de vue scientifique, et comme signe permanent des richesses, comme intermédiaire normal des échanges, le papier ne saurait convenir qu'à un ordre social basé sur l'intimité des relations, l'accord des intérêts et la convergence des efforts. Le papier, même couvert par un gage, se présente séparé de ce gage; il fait donc appel à la bonne volonté, à la confiance de ceux qui ont à le recevoir; il n'est et ne peut être que la *monnaie des promesses qu'on tient et auxquelles on croit*. Et c'est ce qui le rend impropre à être employé comme instrument des échanges dans tout régime qui consacre la séparation des intérêts, sanctionne leur antagonisme et fait servir la défiance de contre-poids à la fraude.

Il était donc inévitable que la contre-révolution signalât son avénement sur la scène par la chute du papier-monnaie, et c'est ce qui eut lieu.

A l'époque du 9 thermidor, le chiffre des assignats émis était loin d'être hors de rapport avec la valeur des domaines nationaux contre lesquels ils pouvaient s'échanger; car, même trois mois après, le chiffre des assignats en circulation ne s'élevait pas au-dessus de 6 400 000 000 de livres, ayant pour gage des biens qui, vendus à raison du denier 40 de leur produit annuel, représentaient une valeur de 15 000 000 000 de livres.

Il n'y aurait donc pas eu sujet de s'alarmer de l'insuffisance du gage, si, à mesure que le service public nécessitait des émissions nouvelles, on eût pu retirer de la circulation les assignats surabondants en donnant en échange aux possesseurs une portion correspondante des domaines nationaux. Par malheur, là était la difficulté, tant les scrupules religieux et les considérations politiques, la crainte d'un changement chez les uns, et chez les autres la peur de l'enfer, apportaient d'entraves à la vente des biens que les prêtres et les émigrés n'avaient cessé de regarder comme leurs!

Toutefois, tant que la loi du *Maximum* fut en vigueur, l'assignat se maintint, par la raison bien simple que le *Maximum* empêchait le prix des marchandises de s'élever au-dessus d'un niveau déterminé. Mais lorsque le *Maximum* fut aboli, chaque vendeur devenant libre d'exiger des acheteurs tout ce qu'il voulait, le renchérissement subit des marchandises eut lieu dans des proportions qu'on n'avait pas soupçonnées. La cupidité, longtemps arrêtée dans son essor, se hâta de faire usage des ailes de vautour qu'il lui était désormais permis de déployer sans contrainte; pour la même quantité de marchandises, l'acheteur se vit obligé de donner en assignats une valeur décuple, et la chute du papier-monnaie fut effroyable.

Autre cause de dépréciation. Tant que la France, isolée dans le monde, avait dû se suffire à elle-même, elle n'avait pas senti aussi vivement la nécessité de donner pour base à ses stipulations de commerce ce qui sert de point de comparaison aux valeurs chez tous les peuples, c'est-à-dire le marc d'argent. Mais lorsque ses communications avec le dehors commencèrent à se rétablir, l'assignat ne put entrer en comparaison avec les valeurs étrangères, sans que son infériorité se manifestât par la baisse du change. Ce que les étrangers étaient naturellement portés à voir dans nos assignats, c'était, comme Johannot le fit très-bien remarquer dans son rapport du 25 germinal (14 avril) 1795, un engagement de vendre des biens qui ne leur étaient point nécessaires; rien de plus. L'assignat avait beau être une *promesse*, et une promesse portant sur un gage formel, sur un gage suffisant, il aurait fallu que sa réalisation fût exigible à vue, pour que l'étranger y eût confiance.

Est il vrai que Pitt ait entretenu à Paris des émissaires chargés de pousser à la baisse des assignats par d'indignes manœuvres? C'est là un fait qui n'a jamais été prouvé, mais que la Convention tenait pour certain. Vernier, esprit sérieux et modéré, disait dans la séance du 17 floréal (16 mai) 1795 :

« Le cabinet de Saint-James est le principal agent de la baisse des assignats. Il opère ainsi : du moment que nos assignats prospèrent à l'étranger, il les fait répandre à profusion et vendre à vil prix. Quand le louis se vend 260 livres au Palais-Royal, ses émissaires le font monter à 400 livres. Ces hommes pervers, qui suivent le cours de nos opérations, annoncent que telles communes ont reçu des assignats du trésor national; qu'il faut doubler le prix de l'or dont elles ont besoin pour avoir les subsistances. C'est ainsi que la bienfaisance nationale tourne au détriment de la nation, par les intrigues des émissaires de Pitt. »

Il est difficile de concevoir comment nos assignats auraient pu, dans quelque circonstance que ce fût, « prospérer à l'étranger; » et certes, pour expliquer les manœuvres infâmes dont le Palais-Royal était le théâtre, il n'était pas besoin de recourir à l'hypothèse d'émissaires envoyés par Pitt.

Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la fabrication des faux assignats était plus que tolérée en Angleterre par le gouvernement anglais. Ce qui n'est pas douteux, c'est que, lorsque Puisaye arriva à Londres, il y trouva chez un M. de Saint-Morys, dont il fit depuis son homme de confiance et son intermédiaire auprès du comte d'Artois, toutes les planches et tous les ustensiles nécessaires pour la fabrication « d'assignats revêtus des formes extérieures de ceux des assemblées nationales! » En outre, il existait à Londres dix-sept ou dix huit fabriques particulières de faux assignats. Puisaye, jugeant ces « petites mesures tout à fait insuffisantes pour que la cause générale en pût retirer le moindre avantage, » — ce sont ses propres paroles — eut l'idée de faire les choses en grand; en d'autres termes, de mentir et de voler sur une immense échelle.

Les raisonnements au moyen desquels Puisaye transforme en acte de vertu le crime qui consiste à contrefaire les effets publics ou particuliers, crime subversif des fondements de

toute société, ont un caractère de naïve impudence qui mérite une place dans l'histoire des forfaits enfantés par les discordes civiles.

Partant de cet étrange point de vue que la Convention était revêtue d'un pouvoir usurpé, et que, conséquemment, les assignats émis par elle représentaient une propriété appartenant aux *princes français*, Puisaye en concluait qu'il était légitime de les contrefaire, « un propriétaire pouvant, lorsqu'il en a l'occasion et le moyen, reprendre son bien où il le trouve. » De sorte qu'il était parfaitement juste de porter un coup terrible à la valeur d'un papier dispersé entre les mains de tous, parce que, en élisant ceux par qui il lui avait plu d'être représentée, la nation avait disposé du pouvoir souverain, qui était « la *propriété des princes français!* »

Il est vrai que les faux assignats fabriqués par Puisaye étaient déclarés remboursables, au lendemain de la victoire des royalistes, après avoir été rendus reconnaissables, par un *signe secret*. Mais en quoi cela pouvait-il empêcher l'avilissement, résultat inévitable de la surabondance? En quoi cela pouvait-il empêcher la ruine des porteurs actuels d'assignats? Et les porteurs d'assignats, c'était tout le monde!

En outre, par qui auraient-ils été remboursés, sinon par la nation, en cas de succès des royalistes, ces assignats déclarés remboursables et qui ne répondaient à aucune valeur réelle, ces assignats qu'on créait pour les donner purement et simplement aux royalistes? Supposons que, la cause du roi venant à triompher, Puisaye lui-même se trouvât en avoir gardé pour deux ou trois, ou dix millions qui ne lui avaient coûté que la peine de les faire fabriquer : il n'aurait donc eu qu'à se présenter au trésor et à faire reconnaître le *signe secret*, pour être plus riche de deux, de trois, de dix millions, que la nation aurait dû lui payer en numéraire! En vérité, l'audace du crime est ici dépassée par l'imbécillité de l'aveu!

Il est vrai encore que Puisaye n'entendait pas opérer dans l'ombre. Mais quoi! La publicité ici était une aggravation du mal; car publier qu'une masse énorme d'assignats contrefaits allaient être lancés dans la circulation, et que la distinction entre ceux qui étaient remboursables et ceux qui ne l'étaient pas résidait dans un *signe secret*, c'était jeter dans toutes les transactions, rendues de la sorte incertaines, un trouble épouvantable.

Et si d'aventure ce succès sur lequel Puisaye basait ses calculs, n'arrivait pas, les royalistes à qui l'on faisait cadeau de ces assignats menteurs, se seraient donc tirés d'affaire en les passant à d'autres, entre les mains desquels ils n'auraient plus été qu'un misérable chiffon de papier! Encore une fois, c'était le mensonge réduit en système, c'était le vol organisé sur une immense échelle.

Or, chose monstrueuse! l'évêque de Dol, le même que les récits royalistes qualifient de « prélat vénérable, » donna son plein assentiment à cette théorie de la spoliation. Comme le fait risquerait de n'être pas cru, il faut citer les propres paroles de Puisaye :

« Je soumis à l'évêque de Dol la question des assignats, et lorsqu'il eut posé les motifs d'autorité, de publicité et de garantie qui venaient à l'appui de l'intérêt politique, qui, seul, n'eût été certes pour lui ni une justification ni une excuse, il n'hésita pas à y donner son entière approbation. »

Un trait manquerait à ce hideux tableau, si nous négligions de dire qu'un grand nombre d'*ecclésiastiques* furent employés, en Angleterre, à la fabrication de la fausse monnaie. M. de Saint-Morys les avait réunis « pour accélérer ce travail! »

Il faut dire, à l'honneur de l'évêque de Léon, que, bien différent en cela de l'évêque de Dol, son confrère, il eut horreur de la fabrication des faux assignats, et suspendit de leurs fonctions ecclésiastiques ceux des prêtres faussaires qui relevaient de son autorité. Une lettre manuscrite, que nous avons trouvée, au British Museum, parmi les « Papiers de Puisaye, » fournit à ce sujet des détails dont le caractère est si curieux et l'importance historique si grande, qu'il convient de la citer ici textuellement, sans en retrancher un mot. Elle montre comment certains prêtres, grands meneurs du parti royaliste, comprenaient les lois de la morale. C'est à confondre l'esprit.

LETTRE DE DOUDUIT, CURÉ DE LOURENAIS, A PUISAYE.
Shadwell, 20, Great Spring Street.

14 mars 1795.

« Mon général et cher bienfaiteur,

« Encore un mot de l'évêque de Léon et je ne vous en parlerai plus. Jeudi dernier, M. Gaultier, mon intime ami et moi, nous allâmes saluer Sa Grandeur et attendre le sermon paternel solennellement promis à cette époque. Il nous reçut d'une manière à nous faire juger qu'il éprouvait une certaine satisfaction en nous voyant soumis, mais qu'il avait en même temps envie de nous mordre. Il ne nous laissa pas longtemps sans nous faire connaître ses bonnes dispositions à notre égard.

« — Messieurs, nous dit-il, comme vous avez contribué à cette association (pour la fabrication des faux assignats) qui m'a fait tant de peine, qui a scandalisé le clergé catholique, et même tous les anglicans de tout ordre et de toute condition, vous ne devez pas vous attendre à être relevés aussitôt que les autres. »

« Nous eûmes, mon ami et moi, bien de la peine à ne pas rire tout haut; mais nous nous tûmes, et voici comment le bon évêque continua ses honnêtetés :

« — Vous avez d'autant plus de tort, que vous, monsieur Douduit, avez fait venir tout le monde, et que vous, monsieur Gaultier, avez, par votre exemple, attaché au parti de Douduit tous ceux qui, ne s'en rapportant pas à sa tête enthousiaste, crurent tout ce que vous leur dites, parce que votre prudence, vos connaissances et votre mérite leur étaient plus connus. D'ailleurs, vous avez agi contre votre conscience, ou vous avez tout au moins suivi une conscience douteuse.

« — Pardonnez-moi, monseigneur, lui répondis-je, nous savions faire le bien de notre païs, et je n'en ai jamais eu, n'en ai actuellement, ni jamais n'en aurai le moindre remords. Je n'ai fait, comme mes confrères, en rompant notre association, que me soumettre à l'autorité apostolique, mais je ne crois pas que jamais mon travail m'ait rendu coupable d'un seul péché véniel.

« — Assurément, il faut, me répliqua l'évêque, que vous soyez fou ou étrangement trompé.

« — Non, monseigneur, répondis-je, c'est vous.

« — Comment! vous me dites que je suis fou! reprit vivement le prélat.

« — Non, monseigneur, dis je, mais trompé.

« — Et par qui?

« — Par tous les cabaleurs qui vous assiégent et qui

ne cherchent qu'à abuser de la confiance de Votre Grandeur.

« — Mais, monsieur Douduit, pour qui me prenez-vous? Des cabaleurs me tromper!

« — Oui, monseigneur, des cabaleurs, que je nommerais bien si je voulais, vous trompent tous les jours. Un homme respectable comme vous, incapable de tromper, croit rarement que les autres cherchent à le surprendre et à lui en imposer.

« — Apprenez, monsieur, qu'on peut m'en imposer un instant, mais pas toujours, et que le parti que j'ai pris contre vos opérations est le fruit d'un mûr examen et de longues considérations; je crois avoir au moins plus d'expérience et de connaissances que vous.

« — Assurément, je me ferais un devoir, en toute autre occasion, de recevoir des instructions de Votre Grandeur, mais je suis un peu mieux informé qu'elle sur ce que j'ai fait jusqu'ici.

« — Je le sais bien, ce que vous avez fait.... de faux assignats, et jamais il ne convient de faire un faux, même pour le plus grand bien.

« — J'ose observer, monseigneur, soit que j'aie fait ou non des assignats, ce que je ne puis vous dire, que jamais je n'ai fait de faux assignats, vous devez m'entendre.... Au reste, je soutiens qu'il n'en existe pas de véritables.

« — Vous avez tort, monsieur, ceux de la Convention, quoiqu'elle soit coupable, sont les seuls vrais.

« — Je ne crois pas, monseigneur, que le papier-monnoye des rebelles et des régicides puisse être autre chose qu'un faux, maintenu par la force, les violences et l'invasion de toutes les propriétés.

« — Les princes, croyez-moi, monsieur Douduit, n'ont pas le droit de faire faire un faux. S'ils avaient, comme on dit, l'intention de rembourser les assignats fabriqués à Londres, ils auraient dû en émettre qui auraient porté leurs noms, leur empreinte. On dit qu'il y a une marque distinctive, un caractère de reconnaissance pour leur remboursement; mais cette marque même doit les faire reconnaître pour faux, et c'est le moyen d'occasionner des massacres et des incarcérations. Il y en a eu déjà beaucoup à ce sujet, et cela a fait un grand scandale en Bretagne. C'est faire un grand tort au ministère français.

« Comme il n'y avait pas dans toutes ces phrases un seul mot qui n'eût exigé une réponse directe, et que cela m'eût mené trop loin, je m'abstins d'y riposter. Il continua sa pointe, et me dit qu'il savait de la bouche des ministres de Sa Majesté Britannique qu'ils désapprouvaient notre association et notre travail. « C'est, au reste, dit-il, affaire de politique. » Je lui répondis froidement que je pensais, comme lui, que c'était par pure politique. Il me dit ensuite que le comte avait été trompé (j'ignore de quel comte il voulait parler) et ajouta que lui, évêque de Léon, avait eu entre les mains pour 50 000 francs en assignats faux, mais de notre manufacture; que s'il avait voulu en avoir d'autres, cela lui eût été facile. « Alors, dit-il, s'il existe un caractère de reconnaissance, je pourrais, en France, dire à mes princes : « Voilà vos assi-« gnats, remboursez-les-moi, » et j'aurais une somme presque incalculable, pour trois ou quatre guinées!

« — Mais, monseigneur, repartis-je, ces assignats ont donc été volés dans quelque manufacture, non pas dans notre prétendu atelier, je n'avoue pas qu'il en existe.... L'évêque hésita, et à la fin il me dit qu'ils avaient été volés et qu'il les avait rendus à un ministre. Il me souhaita et à mon ami le bonjour, après nous avoir dit que, puisque nous nous obstinions à ne pas nous reconnaître coupables, jamais, pendant que nous serions dans de pareils sentiments, il ne nous accorderait aucuns pouvoirs. Ainsi, comme je ne puis, sans trahir mon honneur, la bonne cause et ma propre conscience, confesser que j'ai eu tort, me voilà suspens jusqu'à la vallée de Josaphat.

« Nous n'avons plus que deux partis à prendre, mes confrères et moi. Nous vous supplions de nous décider, après que vous en aurez conféré avec Mgr l'évêque de Dol.

« Le premier serait de nous retirer à Guernesey ou Jersey, pour y faire une espèce de quartier de séminaire, afin de mettre nos âmes en bon état, et d'être prêts à travailler pour vous, ou à mourir pour Dieu, le roi et vous. Nous serions là sous la juridiction de l'évêque de Coutances, qui pourrait bien nous réhabiliter.

« Le deuxième parti serait, en cas que les émigrés soyent en peu obligés de se rendre en France, de continuer, s'il est nécessaire, le travail que tant d'agitations nous ont forcés d'abandonner.

« Daignez m'honorer d'une réponse, ou m'assigner un lieu où je puisse recevoir vos bons avis. Nous nous y soumettrons tous avec le plus grand respect. Je puis vous le dire au nom de la très-grande majorité de mes associés, et surtout au nom de MM. Julien Gaultier, prêtre, curé de Treffendel, diocèse de Saint-Malo; Pierre Frobert, prêtre de Moncontour, directeur des religieuses dudit Moncontour, évêché de Saint-Brieuc; Étienne Amy, prêtre de la ville de Saint-Malo; Julien Basle, prêtre de Saint-Meloir, évêché de Saint-Malo; Pierre Cogranne, prêtre de Tremblay, évêché de Rennes; Marc-Antoine Boschut, sous-diacre de la paroisse de Saint-Urian de Quintin, évêché de Saint-Brieuc.

« J'ai l'honneur d'être, mon général et cher bienfaiteur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« J. Douduit,
« curé de Lourenais. »

Voilà par quels hommes était dirigée la conscience des royalistes, et comment ils servaient la cause de la religion!

Le document qu'on vient de lire, outre l'intérêt qui s'attache à une pareille révélation, a cela de grave qu'il prouve que les ministres anglais connaissaient à merveille ce fait de la fabrication des faux assignats par Puisaye, le toléraient et n'avaient l'air de le désapprouver, en présence d'hommes du caractère de l'évêque de Léon, que par « pure politique. »

Mais ne furent-ils coupables que de tolérance? Dans les Papiers de Puisaye nous lisons une lettre relative à la fabrication des faux assignats, par laquelle la fille de Saint-Morys prie le marquis Dumesnil d'obtenir *un ordre de M. Windham pour faire 40 livres d'encre!*

Pour chaque variété de faux assignats il y avait un signe de reconnaissance particulier, qui était, d'après les Papiers de Puisaye :

Pour les assignats de 5 livres :

« A la bande de droite, le premier azur en descendant le plus près du mât au bout du mot *mort*, un peu émoussé par un coup de burin dans la partie à droite, à côté du filet extérieur; »

Pour les assignats de 25 sols :

« Dans le filet du rond à gauche, dans la partie infé-

rieure dudit filet qui est dans la bande, une coupure de burin; »

Pour les assignats de 50 livres :

« Au filet d'en bas, en dehors, sous le troisième chiffre de la série, un point rond. »

Comme il n'en coûtait à Puisaye, pour avoir de l'argent, que de se déshonorer, il fut bientôt en état d'écrire au Comité central catholique-royal : « Portez la solde à 40 sous : avant peu, vous aurez un million par jour, et deux dans quelque temps.... La fabrication est lente, mais elle prendra la plus grande activité.... Les prêtres qui partent ont chacun mille livres dans leur poche.... Je fais faire des assignats de 25, 10 et 15 sous, mais cela est horriblement volumineux. Néanmoins, il en faut de toute espèce pour compléter le système, que vous trouverez bon, et auquel il faut donner sur toute la surface du pays le plus d'étendue possible. »

Puisaye, dans ses *Mémoires*, dit d'un ton de triomphe que les faux assignats sortis de sa manufacture « étaient parfaitement imités et se donnaient pour rien aux officiers qui passaient en France. » Mais ces assignats qu'on leur donnait pour rien, eux les échangeaient, en France, contre des valeurs réelles, et qu'était-ce que cela, sinon un vol?

Le fait est qu'au mois de mai 1795, on ne portait pas à moins de douze ou quinze milliards le nombre des faux assignats glissés dans la circulation. Vernier, à la vérité, nia, du haut de la tribune, l'exactitude de ce chiffre, et alla même jusqu'à prétendre que le nombre des faux assignats était « très-petit; » mais il aurait fallu expliquer d'une manière un peu précise ces mots « très-petit », et comment prendre la dénégation de Vernier au sérieux, quand on songe à l'immense intérêt qu'avaient les Thermidoriens à rassurer les esprits, à éviter une panique?

Du reste, la surabondance des assignats, même vrais, n'était déjà que trop calamiteuse. La vente des biens nationaux ne s'opérant qu'avec beaucoup de lenteur, et les besoins du trésor appelant sans cesse des émissions nouvelles, la circulation s'engorgeait d'une manière effrayante. D'après Vernier, se fondant sur un tableau publié par le Comité lui-même, le chiffre des assignats créés jusqu'au mois de floréal an III (mai 179) ne s'élevait pas à moins de 11 855 831 623 livres, sur lesquels 8 milliards moins 140 millions étaient en circulation.

« Nous avons une hydropisie de papier, » s'écriait avec terreur Bourdon (de l'Oise) dans la séance du 28 floréal (17 mai 1795). Et c'était vrai.

De là, une dépréciation continue dans la valeur du signe et de l'instrument des échanges; de là, une horrible incertitude dans les transactions; de là, dans les conventions publiques et privées, un désordre qui allait croissant et menaçait de devenir incurable. Tous ceux qui avaient des payements à recevoir étaient ruinés; tous ceux qui avaient des payements à faire s'accoutumaient, comme s'en plaignit amèrement Johannot, à y porter une mauvaise foi qu'ils ne se reprochaient même plus, la rejetant sur les accidents de la Révolution : de sorte que fortune publique et moralité publique semblaient à la veille de s'abîmer à la fois dans un gouffre sans fond. Le fonctionnaire public, qui recevait maintenant en une monnaie avilie un salaire qu'on n'avait point augmenté, descendait la pente du désespoir. Le rentier, qui avait vécu heureux avec une rente de 6000 livres, laquelle n'en valait plus aujourd'hui que 1200, se déclarait un homme perdu. Le propriétaire d'une ferme de 6000 livres de rente, que son fermier payait avec le produit de la vente d'un cheval, criait à la spoliation. L'État, de son côté, perdait considérablement, parce que, dans le payement des impôts, il lui fallait recevoir l'assignat à sa valeur nominale, tandis que ses fournisseurs, depuis que les prix étaient libres, recevaient seulement l'assignat à la valeur que lui assignait le cours. Comment suppléer à ce déficit, qui se renouvelait sans cesse? Le trésor n'avait d'autre ressource que de créer des assignats, encore des assignats, toujours des assignats. C'était essayer de remplir le tonneau des Danaïdes!

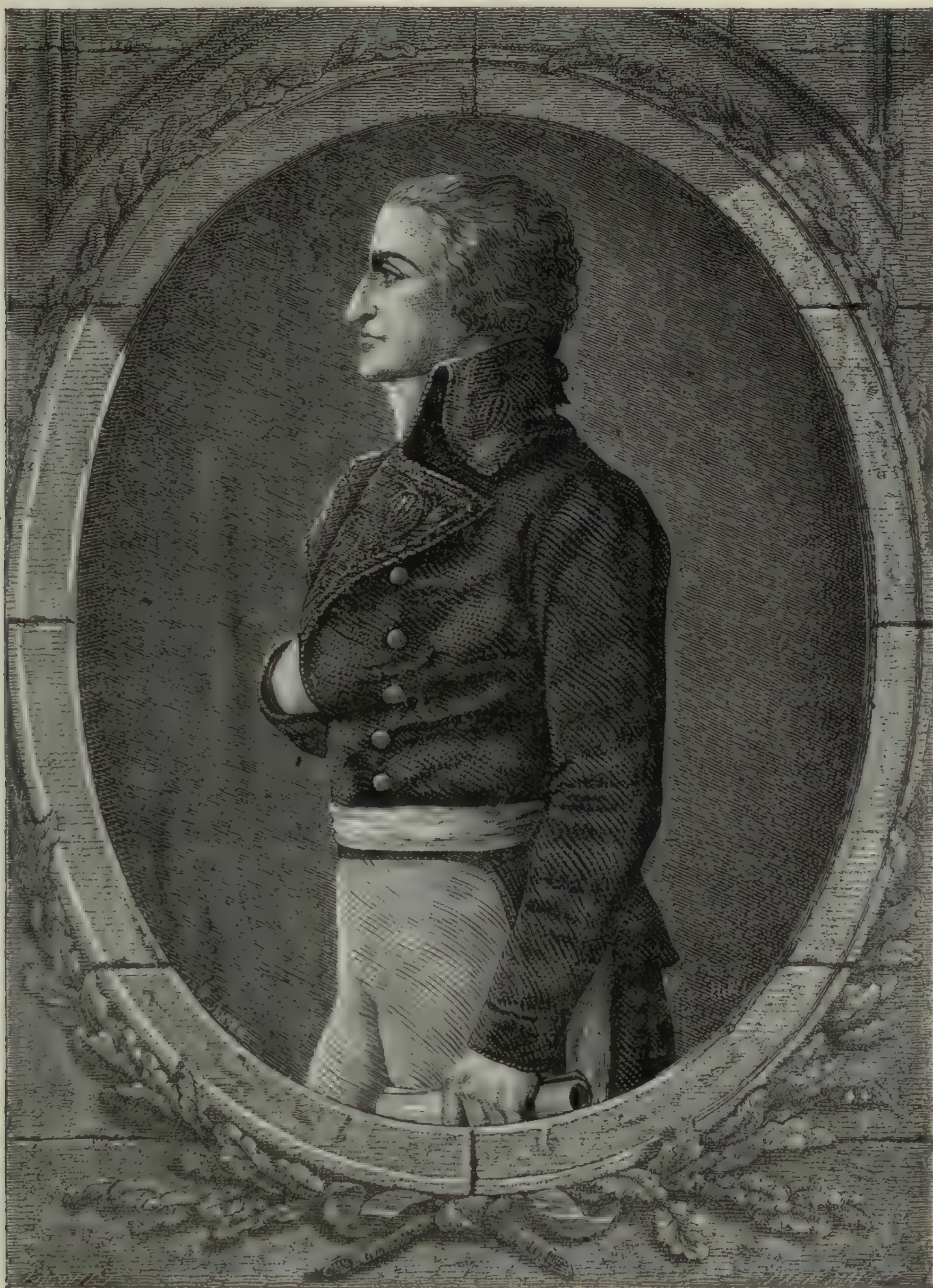
Autre fléau. De même que les vers naissent de la pourriture, de même l'agiotage naquit du vaste désordre moral qu'enfantèrent bientôt, et l'incertitude des transactions, et la tentation de pêcher en eau trouble. La mobilité des prix étant née de la hausse continue des marchandises par rapport aux assignats, la fureur du jeu n'eut garde de manquer une aussi belle occasion de se donner carrière. On acheta des marchandises qu'on n'entendait nullement posséder, et l'on vendit des marchandises qu'on ne possédait pas, selon la pratique bien connue des marchés à terme. Au terme échu, la marchandise se trouvait-elle avoir haussé, c'était l'acheteur qui bénéficiait de la différence; se trouvait-elle avoir baissé, c'était le vendeur. On ne produisait pas, on spéculait. Le commerce était mort, le pari régnait à sa place. Bientôt, il y eut agiotage sur toute chose : sur les denrées, sur les subsistances, sur les métaux; et le royalisme s'alliant à l'agiotage, les manœuvres qui avaient pour but d'achever les assignats par le surhaussement systématique du prix des denrées, des subsistances et des métaux, eurent un succès déplorable. Elles ne furent pas indignes seulement, ces manœuvres : elles furent barbares; car la spéculation, mariée à l'esprit de parti, n'eut pas même pitié de la faim. Lorsque, dans la séance du 23 floréal (12 mai) 1795, Pressavin dénonça ce fait qu'au Palais-Égalité (Palais-Royal) on exposait en vente du pain à vingt-deux francs la livre, un mouvement d'indignation éclata sur tous les bancs; et de vifs applaudissements se firent entendre, quand Pressavin ajouta : « Je demande que le Comité de sûreté générale soit chargé de prendre des mesures pour atteindre ces voleurs-là. »

Dans la même séance, Jean Bon Saint-André s'exprimait en ces termes : « Ces hommes trouvent dans les principes de douceur et de justice qui vous animent l'impunité et un moyen assuré d'assassiner le peuple sans courir de risques. » Sur quoi, Duroy s'écria : « Il y a un mois que j'ai instruit le Comité de salut public du brigandage qu'on vient vous dénoncer aujourd'hui, mais nous n'avons pas de gouvernement. »

Duroy se trompait . il y avait un gouvernement, mais qui n'était fort que contre.... la Révolution qu'officiellement il représentait!

L'agiotage, d'ailleurs, a l'élasticité de l'anguille : il s'échappera toujours des mains qui essayeront de le saisir. Qu'avait fait la réaction en abolissant le *Maximum*, en absorbant l'intérêt social dans l'intérêt individuel, en proclamant comme l'inviolable loi du monde commercial la mobilité sans limites du prix des choses, et en dégageant de tout contrôle les rapports qui unissent la production, la circulation et la consommation des richesses? Elle avait rendu la société à l'empire du principe de l'*offre* et de la *demande*, principe qui soumet nécessairement la vie de l'industrie et celle du commerce à des conditions aléatoires, à des fluctuations de chaque jour. Or, la spéculation ainsi déchaînée, son pouvoir, qu'elle fût productive ou non, devenait incoercible.

Pour interdire efficacement les *marchés à terme*, pour empêcher par voie réglementaire les fureurs du jeu de se substituer à l'action du commerce, il aurait fallu sortir du système de l'*offre* et de la *demande;* il aurait fallu revenir précisément à ce que les réactionnaires avaient détruit; et cela même n'eût pas suffi; car, au point de vue économique, l'œuvre révolutionnaire ayant été illogique, incomplète, il aurait fallu la compléter. Maudire les excès de la spéculation,



CAMBACÉRÈS

après avoir inauguré un ordre social qui rendait ces excès inévitables, c'était, de la part de la réaction, le comble de l'inconséquence.

Si, pour arrêter la spéculation dans son frénétique essor, il n'y eût eu qu'à la maudire, les meneurs du parti dominant eussent été bientôt délivrés des soucis qu'elle leur causait. Jamais on n'ouït pareil débordement d'anathèmes. Il ne se passait presque pas de séance que quelque membre des Comités ne vînt tonner contre l'audace avec laquelle « des millionnaires en guenilles poursuivaient leurs plans de destruction et de famine. » Le *Journal du Bonhomme Richard*, feuille dont le rôle était de célébrer en langage ordurier la sa-

gesse de la politique thermidorienne, s'écriait : « Croirait-on bien qu'il y a de ces infâmes brocanteurs d'or qui jouent jusqu'à 10 000 livres la partie au domino, et qui se peignent ensuite comme des chiens qui sont las de manger la curée? »

Imprécations vaines et vaines invectives! La logique, l'indomptable logique de la situation que le triomphe des réactionnaires avait enfantée, donnait raison aux agioteurs et les couvrait d'une égide impénétrable à tous les traits.

Ils marchaient donc tête levée, en hommes qui se savaient les grands prêtres d'une société qui n'avait plus d'autre religion que l'individualisme.

Leur temple, c'était le Palais-Égalité, qui avait été et devait redevenir le Palais-Royal, temple bien digne du culte immonde qu'on y pratiquait. Là, en effet, s'étaient conservées les traditions de la corruption monarchique; là, durant l'orage révolutionnaire, les libertins de la *Jeunesse dorée* avaient fait en silence leur éducation politique, à l'école des prostituées ou dans l'ombre des tripots. Les agioteurs ne pouvaient choisir un plus convenable repaire, ni un plus admirable lieu de rendez-vous pour leurs conférences avec la fraction gangrenée du parti royaliste. Ce fut dans ce monument bizarre, moitié palais, moitié bazar, dont le seul aspect indiquait l'alliance intime de la boutique et du trône, que la spéculation improductive et spoliatrice, en 1795, établit le siége de son empire.

« C'est un spectacle dégoûtant, s'écriait Jean Bon Saint-André, dans la séance du 23 floréal (12 mai), que celui que présentent les agioteurs qui siégent au Palais-Égalité. Ils portent empreinte sur leur figure toute l'immoralité des sentiments qui les animent. On les voit, les uns ayant à la main des tabatières d'or, les autres des échantillons d'étoffe ou d'autres marchandises, venir faire des opérations qui attestent en même temps la faiblesse du gouvernement et l'excès d'avilissement où la plus basse cupidité peut porter certains individus. »

Ceux qui spéculaient sur les valeurs métalliques avaient coutume de se réunir au café *de Chartres*. Avoir l'air de vendre des louis ou des écus, avoir l'air d'en acheter, en faire monter la valeur à volonté, et faire baisser les assignats dans la proportion de la valeur factice qu'ils donnaient entre eux à l'or et à l'argent, telle était l'occupation journalière de ces hommes que, du haut de la tribune nationale, Lehardy appelait des sangsues politiques, et Bailleul des misérables. Grâce à leurs manœuvres, la variabilité des prix était devenue quelque chose de fabuleux. Le louis, qui, à onze heures, par exemple, valait 200 liv. en assignats, se trouvait en valoir 250 à midi. Après avoir fait monter le louis à 400 livres, puis à 100 pistoles, ils finirent par dire bien haut qu'il fallait qu'il montât à 1500 livres.

Ainsi, tout contribuait à rendre la chute des assignats effroyable.

Et contre ce mal, quel remède?

Le 13 ventôse (3 mars) 1795, Boissy d'Anglas avait présenté un rapport sur l'agiotage.

Il y attribuait cette fièvre de spéculation, qu'il était, du reste, le premier à déplorer, au découragement du commerce et de l'industrie, découragement produit, disait-il, « par les réquisitions, les préemptions, les taxations arbitraires des prix et la législation insensée du *Maximum*. » Mais cette législation avait été abolie; et c'était précisément à partir de ce jour que l'agiotage avait envahi la scène!

« Il est simple, ajoutait Boissy d'Anglas, que les citoyens auxquels il reste des capitaux et qui craignent de les rendre ostensibles, de les exposer aux regards jaloux de la dénonciation et à la main rapace de la tyrannie, aiment mieux les jouer que n'en rien faire. » — Mais quand Boissy d'Anglas disait cela, il y avait déjà plus de sept mois que cette prétendue tyrannie à laquelle il faisait allusion avait cessé d'exister, et c'était précisément depuis cette époque que tout s'inclinait devant l'abjecte souveraineté de l'agiotage!

Le mal qu'il s'agissait de guérir, Boissy d'Anglas le décrivait en ces termes :

« Le jeu de l'agiotage n'est pas précisément illicite, mais il est immoral, et c'est avec justice que les hommes le méprisent, qu'ils refusent leur estime aux égoïstes qui en font métier. La raison en est simple : c'est que la nation ne gagne rien au déplacement de fortune que l'agiotage peut occasionner; c'est que l'industrie de l'agioteur ne produit aucune création réelle; c'est que les capitaux qu'elle emploie sont faits pour salarier le travail, pour faire naître de nouvelles productions ou fabriquer de nouveaux ouvrages; en un mot, pour servir la société, et non pour être prodigués ou risqués dans des spéculations frivoles, où l'avantage de celui qui gagne n'est fondé que sur le malheur de celui qui perd, sans qu'il y ait pour personne aucun profit. L'agiotage tarit donc les sources naturelles de la richesse de l'État; mais, en produisant une vicissitude excessive dans les fortunes, il tend à bannir encore la morale de la société; il en chasse l'économie; il en éloigne la frugalité; il y fait naître le luxe et les vices inséparables d'une opulence promptement acquise et qui, souvent, doit être si promptement détruite; il invite, par l'appât du gain, le père de famille, l'époux, le citoyen aisé, à livrer aux chances du hasard l'existence de ce qui l'entoure et les aliments de son industrie; il substitue la cupidité à la bonne foi, la dissimulation à la franchise, et l'oisiveté criminelle à l'activité laborieuse. »

Boissy d'Anglas aurait pu dire mieux encore; il aurait pu dire que la spéculation improductive affecte, en mainte occasion, des formes qui ne sont pas seulement celles du pari ou du jeu; il aurait pu dire que l'agiotage est lié à la propagation des fausses nouvelles, à l'abus des secrets d'État, à l'absence de tout patriotisme, à l'astuce, à la trahison. L'immoralité de l'agiotage ne vient pas de ce que l'avantage de celui qui gagne est fondé sur le malheur de celui qui perd — c'est là un fait inhérent à tous les genres de commerce sous l'empire de la concurrence — mais bien de ce que le mensonge, la fraude, et, tranchons le mot, le vol, sont au nombre des moyens qui font gagner.

Restait à savoir ce qu'on opposerait au fléau. Interdirait-on l'agiotage par des lois? Mais, à supposer même que la répression n'eût pas entraîné un despotisme inquisitorial plus à craindre que le mal qu'on voulait extirper, quelle efficacité attendre d'un pareil remède dans un ordre social basé sur un principe dont l'agiotage était le résultat nécessaire? Ainsi que Johannot en fit la remarque dans la séance du 25 germinal (14 avril) : « On peut appliquer à l'agiotage ce que Montesquieu dit de l'usure défendue dans les pays mahométans : elle augmente à proportion de la défense, le prêteur s'indemnisant des périls de la contravention. »

Cela étant, que faire? Les économistes du Comité de salut public imaginèrent que, puisqu'il ne fallait pas songer à détruire l'agiotage, le mieux était de le régulariser. Dans la séance du 13 ventôse (3 mars) 1795, Boissy d'Anglas avait dit : « Le tripot des joueurs restera livré à son ignominie quand on rouvrira le marché de la République commerçante; » et, comme conclusion, il avait proposé un décret dont le premier article était : « La Bourse de Paris sera rouverte. »

C'est ce qui ne tarda pas à être décidé. Mais la création d'un tripot pour ainsi dire officiel n'arrêta rien, n'empêcha rien. Les agioteurs ne sont pas de pudiques jeunes filles qu'un mot vif fait rougir : ils s'amusèrent beaucoup de cette « ignominie » à laquelle Boissy d'Anglas prétendait les condamner; et fiers de lui avoir arraché cet aveu qu'à leur égard toute loi de répression serait impuissante, ils continuèrent de se rassembler, non plus seulement au Palais-Royal, mais à la Halle au blé, au quai de la Ferraille, partout. On eut beau ouvrir la Bourse, les agioteurs se soucièrent si peu des expédients de Boissy d'Anglas et de son « marché de la République commerçante, » qu'il fallut en venir à les poursuivre de place en place comme des bêtes fauves, et que, cela ne suffisant pas encore, on dut mettre en discussion les moyens de faire rendre gorge à ces invincibles brigands. Jamais la logique ne s'était montrée plus inexorable.

Une autre question qui donnait aux dominateurs du jour de cruels soucis était celle du numéraire.

Le 5 floréal (24 avril) 1795, Vernier disait : « L'or et l'argent sont un point de comparaison auquel tout se doit rapporter. Ces métaux, par le consentement exprès ou tacite des peuples, sont reçus comme une estimation, comme une mesure de valeur, de même que la pinte est une mesure de contenance, de même que la toise et l'aune sont des mesures d'étendue, de même que la livre de poids est une mesure de pesanteur. Il est donc impossible de concevoir qu'une nation qui se livre au commerce, ou qui a des besoins qu'elle ne peut satisfaire que par l'étranger, puisse se priver de cette commune mesure, à moins qu'elle n'ait des moyens d'échange propres à tous les lieux et à tous les pays dont elle doit extraire ses marchandises. »

Ces considérations étaient d'une justesse frappante, en tant qu'elles se rapportaient à l'ordre de relations internationales que la cessation du régime révolutionnaire tendait à faire prévaloir; mais on conçoit qu'elles n'avaient pas dû agir avec beaucoup de force ou du moins d'une manière décisive sur l'esprit de ceux que la Révolution avait chargés du soin de ses destinées, alors que la France, presque isolée du monde entier, n'avait à se préoccuper que de se suffire à elle-même. Aussi avaient-ils tout sacrifié à la nécessité de faire de l'assignat, en France, la monnaie par excellence, la monnaie de la Révolution, la vraie monnaie républicaine; et son rival naturel, le numéraire, ils l'avaient repoussé comme obstacle, ne pouvant pas s'en servir comme moyen. La vente de l'or et de l'argent avait donc été prohibée. Mais depuis que le triomphe de la réaction était venu encourager la violation de tout ce qui était loi ou défense révolutionnaire, la vente de l'or et de l'argent se pratiquait, sans qu'on se crût même obligé à beaucoup de mystère. D'autre part, la tendance, de jour en jour plus vivement accusée, à se procurer les objets de provenance étrangère, avait amené le trésor public à appeler à lui le numéraire. N'était-ce pas, d'ailleurs, en numéraire métallique ou en assignats au cours que les Comités étaient forcés de stipuler leurs marchés, depuis que la chute du papier-monnaie avait commencé? Ajoutez à cela qu'une fois les besoins du trésor public à cet égard bien constatés, on n'avait pas manqué de s'en prévaloir pour lui vendre l'or et l'argent au plus haut prix.

Ainsi, la loi se trouvait violée, chaque jour, par le législateur lui-même; et ses prohibitions, sans être respectées par les particuliers, nuisaient à l'Etat.

Cet état de choses conduisit la Convention à adopter le décret suivant, que Lesage (d'Eure-et-Loir) vint proposer, au nom du Comité de salut public et des finances, dans la séance du 5 floréal (24 avril) 1795, et qui fut vivement appuyé par Vernier, Jean Bon Saint-André et Cambacérès :

« L'article 1er du décret du 11 avril 1793, portant que le numéraire de la République en or ou en argent n'est pas marchandise, est rapporté.

« Cette marchandise ne pourra être exportée qu'en donnant caution de faire rentrer pour sa valeur des denrées de première nécessité, conformément au décret du 13 nivôse.

« Le gouvernement est autorisé à continuer à solder ce qui peut ou pourra être dû en or ou en argent, avec des assignats, à la concurrence de la valeur de cette marchandise, selon le cours. »

Suivait un article ainsi conçu : « Tous les lieux connus sous le nom de Bourse, où se tenaient les assemblées pour la banque, le commerce et le change, seront ouverts. »

Donner à l'agiotage, tout en le maudissant, une sorte de haute sanction; ménager à la passion du jeu un sanctuaire, dans l'espoir de la dépayser, et, par la vente publique du numéraire, imprimer une nouvelle secousse à l'assignat, voilà tout ce que le génie des économistes de la réaction sut inventer en matière de finances. Mais cela ne sauvait du désespoir aucun de ceux que la dépréciation progressive du papier-monnaie menaçait d'une ruine complète. Quel parti prendre?

Au point où en étaient les choses, la dépréciation de l'assignat consistait en ceci : que, pour se procurer un objet quelconque, il fallait donner en assignats le décuple de la valeur nominale, le marchand n'ayant plus à subir l'empire du *Maximum* et étant libre d'exiger qu'on lui payât en assignats, pour le même objet, dix fois plus qu'il n'aurait demandé si on lui eût offert de l'argent. Mais, à côté de ce fait, il y avait celui du contribuable pouvant payer avec un assignat de 100 livres ses 100 livres d'impôt; celui du fermier pouvant payer avec un assignat de 1000 livres les 1000 livres qui constituaient le prix de son fermage; celui du débiteur pouvant, avec un assignat de 10 000 livres, éteindre une dette de pareille somme; celui de l'acquéreur de biens nationaux pouvant se faire adjuger, avec 100 000 livres d'assignats, un domaine national estimé à ce prix. Donc, tant que l'assignat était pris forcément à sa valeur nominale dans le payement des impôts, des fermages, des créances échues, des biens nationaux, cette valeur nominale répondait, du moins entre les mains du contribuable, du fermier, du débiteur, de l'acquéreur des biens nationaux, à une valeur parfaitement réelle, et il y avait une limite à la baisse. Mais supposons qu'on eût décrété tout à coup que, désormais, dans tous les payements sans exception, l'assignat ne serait reçu qu'au taux de sa valeur réelle, constatée par le cours du jour, et sans égard à sa valeur nominale, où eût été la limite? Les causes qui avaient fait descendre l'assignat de 100 à 10, risquaient de le faire descendre de 10 à 1 et de 1 à zéro. La réduction de l'assignat au cours, c'était, pour peu que les choses suivissent leur pente, l'anéantissement de l'assignat.

Et, en outre, c'était une banqueroute, soit qu'on réduisît l'assignat au cours de l'argent, comme Johannot le proposa, soit qu'on le réduisît au cours du blé, comme Jean Bon Saint-André le demandait.

Si, par exemple, après avoir constaté que l'assignat en était venu à ne plus valoir que le dixième de l'argent, on décrétait qu'il ne serait plus reçu qu'à ce taux dans tous les payements, c'est-à-dire que le débiteur d'une somme de

100 livres aurait à donner à son créancier 1000 livres en assignats, et qu'il faudrait payer en assignats une somme décuple de celle qu'on payerait en argent, pour l'impôt, les fermages, l'acquisition des domaines nationaux, etc., à quoi revenait un pareil décret, sinon à faire perdre aux assignats 90 p. 100?

Que si, au lieu de l'argent, on adoptait le blé comme échelle des valeurs, conformément au plan de Jean Bon Saint-André, c'était bien pis encore. Le prix du blé depuis 1790 avait subi une hausse tellement considérable, que, si l'assignat eût été réduit au cours du blé, celui qui devait 100 livres en 1790 n'aurait pu s'acquitter en 1795 qu'avec 40 000 livres d'assignats!

Cependant, cette banqueroute, que la Convention tremblait de décréter, elle était dans la situation même, hélas! Mais c'est ce que la Convention hésitait à avouer et à s'avouer. Le 18 floréal (7 mai), Raffron ayant proposé de déclarer qu'à compter du 30 de ce mois, les assignats commenceraient à diminuer d'un pour cent, de violents murmures l'interrompirent. « Je demande, s'écria impétueusement Bourdon (de l'Oise), qu'on interdise la parole à celui des membres qui, sous le nom de démonétisation, proposerait ce que j'appelle, moi, une banqueroute. La Convention nationale, en consentant à une pareille opération, se déshonorerait sans nécessité; car il est constant que la valeur des biens nationaux s'élève, d'après l'estimation qui en a été faite en 1790 et 1791, à la somme de 15 milliards; et il n'existe en circulation que 8 milliards d'assignats. » A ces mots, toute l'Assemblée se leva en signe d'approbation, tant l'émotion était vive chaque fois qu'on touchait à cette question brûlante!

Mais quoi! était-il donc possible de relever les assignats? Ne pouvait-on trouver quelque moyen d'en retirer de la circulation la partie surabondante? Sur ce point, tous les esprits étaient en éveil. Le 16 pluviôse (4 février) 1795, Cambon, comme moyen de retirer les assignats de la circulation, avait émis l'idée d'une loterie qui reposait sur un ensemble de combinaisons très-ingénieuses, mais ce projet n'avait pas eu de suites. Le 22 floréal (11 mai), Bourdon (de l'Oise) proposa un nouveau plan, qu'il exposa ainsi lui-même :

« Un citoyen peu aisé, faisant des économies, possède, par exemple, 800 livres d'assignats. Un décret l'oblige à porter au chef-lieu du district cette somme. On lui remet 500 livres en bons portant intérêt d'un et demi pour cent, recevables en payement des biens nationaux. Les autres 300 livres restant sont vérifiés, frappés d'un nouveau timbre, rendus au propriétaire, et rentrent dans la circulation. Par ce moyen bien simple, sur les 8 milliards en circulation, 5 sont retirés, et les 3 qui restent en circulation reprennent, par la suppression des autres, la valeur qu'une trop grande émission leur avait fait perdre. »

Mais à ce système, Jean Bon Saint-André opposa les objections que voici :

« Tous les citoyens sont porteurs d'une quantité d'assignats plus ou moins grande. Le riche, qui a mis ses fonds dans le commerce, et qui ne se soucie pas d'acquérir des biens territoriaux, sera forcé de retirer ses assignats du commerce, de rompre ses engagements, de renoncer à ses spéculations et de vendre ses bons à celui qui veut acheter des biens nationaux. Le commerce sera donc entravé, et l'agiotage reprendra une vie nouvelle. Je suppose maintenant qu'un pauvre ouvrier ait devant lui une somme de 100 livres, fruit du travail de la décade; il faut que les cinq huitièmes de cette somme soient annulés et convertis en bons : achètera-t-il avec ces bons un pré, une terre, une vigne? Non, il ira chez l'usurier, son voisin, et lui dira : Ce bon m'est inutile; donnez-moi en échange des assignats qui aient cours et m'aident à vivre. De là l'agiotage sur le pauvre. »

La justesse de ces considérations frappa Bourdon (de l'Oise), qui se contenta de demander le renvoi de son plan au Comité des finances, pour qu'il y fût discuté et mûri.

Le résultat de cet examen, tel que Vernier le présenta dans la séance du 27 floréal (16 mai), fut « qu'apposer un nouveau timbre sur une partie des assignats serait une mesure désastreuse, inutile, inexécutable : désastreuse, en ce que les assignats ne circuleraient plus qu'avec un type de proscription qui annoncerait une détresse totale; inutile, en ce que le timbre pourrait être contrefait; inexécutable, en ce qu'il faudrait faire venir tous les assignats dans une même caisse, pour y recevoir le timbre, ou envoyer des timbres dans tous les départements, ce qui occasionnerait des retards dispendieux et pourrait faire concevoir des craintes touchant la fidélité des personnes chargées des timbres. » Sur l'exposé de ces motifs, l'Assemblée rejeta le plan proposé par Bourdon (de l'Oise).

Ce dernier s'avisa alors d'un autre expédient. Il imagina que le meilleur moyen de retirer de la circulation une quantité considérable d'assignats était d'activer la vente des biens nationaux, en créant à ceux qui seraient tentés de les acquérir un intérêt immense à le faire. Comme ces biens étaient vendus aux enchères, et que les offres se proportionnaient naturellement à la dépréciation des assignats, le prix en assignats auquel on les pouvait obtenir en 1795 excédait de beaucoup celui auquel on les eût obtenus en 1790. Pour se procurer une terre estimée 100 000 livres en 1790, il ne fallait pas donner moins de 500 000 ou 600 000 livres d'assignats en 1795. Or, suivant Bourdon (de l'Oise), l'État n'avait qu'à dire aux porteurs d'assignats :

« Mes biens ont été estimés en 1790 à un taux raisonnable, sur le prix des baux. Alors l'assignat ne perdait point. Eh bien, donnez-moi trois fois la valeur de l'estimation du bien que vous désignerez, et vous pouvez en être les propriétaires, sans vous le faire adjuger par enchères. »

De la sorte, ce qu'on avait à payer 6, on n'aurait plus eu à le payer que 3 : nul doute que ce ne fût là présenter aux acheteurs des biens nationaux un appât très-puissant, faciliter la vente de ces biens et, conséquemment, ouvrir la porte à la rentrée d'une partie des assignats en circulation. Mais, d'un autre côté, c'était enrichir un petit nombre de riches, aux dépens de la nation tout entière, à qui les domaines en question appartenaient; c'était gaspiller une ressource qui n'avait pas encore cessé d'être pour l'État d'une importance suprême; c'était, comme Balland le fit remarquer, gorger les agioteurs, qui, ayant acquis depuis peu des assignats à vil prix, s'en seraient servis pour s'emparer, sans qu'il leur en eût rien coûté, du patrimoine de la République.

On verra plus loin ce qui advint de ce projet; mais si la Convention se montra hésitante, elle ne le fut guère à l'égard d'un autre projet qui, en même temps que l'agiotage, favorisait le royalisme.

On se rappelle que Cambon avait fait rendre un décret qui transformait les *assignats à face royale* en effets au porteur, et les déclarait, pendant un laps de temps déterminé, recevables, soit en payement des contributions, soit en payement des domaines nationaux.

Le but de cette mesure avait été de couper court, sans néanmoins dépouiller personne, à la concurrence ruineuse que faisait au papier émis depuis la chute de Louis XVI,



JOURNÉE DU 13 VENDÉMIAIRE, AN III, (D'APRÈS UNE ESTAMPE DU TEMPS).

celui qui, émis sous son règne, portait son effigie. La démonétisation des assignats à face royale avait donc un caractère financier aussi bien qu'un caractère politique; elle visait à empêcher les porteurs de ces sortes d'assignats de s'en aller disant partout : « Lorsque la Révolution aura succombé, seuls les assignats à effigie royale survivront. » Langage si propre à décrier les assignats républicains!

Malheureusement, le décret obtenu par Cambon n'avait pas eu un succès complet. Bien qu'il frappât de déchéance ceux des assignats royaux qui, passé un certain délai, n'auraient pas été donnés en payement des contributions ou employés en acquisition des domaines nationaux, il en était resté dans la circulation près d'un milliard 25 millions, qui ne se trouvaient plus qu'entre les mains des agioteurs, sans excepter même les plus petits, même ceux de 5 livres, ceux qu'il était naturel de supposer entre les mains des citoyens pauvres. « On a fait, disait Dubois Crancé, on a fait de ces assignats un accaparement général; on les a vendus à la porte des boulangers, et l'homme indigent à qui l'on offrait 8 livres pour un assignat de 5 livres à face royale, s'est empressé de vendre, parce qu'il satisfaisait également dans ce marché ses intérêts et son goût bien prononcé pour la République. »

Cela étant, on ne pouvait rapporter le décret qui avait démonétisé les assignats à face royale, et les admettre en payement des biens nationaux, sans récompenser la violation de la loi, sans faire les affaires des agioteurs et des royalistes. Voilà pourtant ce que Bourdon (de l'Oise), dans la séance du 22 floréal (11 mai), ne craignit pas de demander, ce que Johannot appuya au nom du « crédit, » et ce que la Convention décréta, séance tenante, au milieu des plus vifs applaudissements!

Ils prouvaient, ces applaudissements, la force croissante de la réaction, et quels progrès le royalisme faisait sourdement au sein de la Convention elle-même!

Le lendemain, toutefois, l'Assemblée, comme honteuse d'être allée si loin, adopta l'amendement suivant proposé par Monnot : « Pourvu que le porteur des assignats à face royale les ait fait enregistrer en son nom, suivant la loi, ou qu'il prouve au Comité des finances qu'il en a été empêché par quelque événement de force majeure. »

Ainsi se développaient les conséquences de la crise que le 9 thermidor avait produite. L'assignat ne pouvait pas plus survivre à la Révolution, que l'effet ne peut survivre à la cause; et, quant à l'agiotage, c'était la robe de Nessus attachée aux flancs de la société, telle que la réaction l'avait voulue: cette société n'avait plus qu'à s'arranger de son mieux dans les plis de la tunique empoisonnée!

CHAPITRE IV

FAMINE



PENDANT que les économistes de la réaction cherchaient, sans le pouvoir découvrir, un moyen d'arrêter la chute des assignats, le peuple mourait littéralement de faim.

Et pourquoi? Parce que, sous l'empire du régime du désordre qu'avait inauguré la réaction, la subsistance du peuple était devenue la proie des marchands d'argent, des usuriers, des accapareurs, de tous les vautours à face humaine. En 1793, il y avait eu disette aussi, mais les récoltes avaient été mauvaises, et le pauvre ne pouvait accuser de ses maux que la nature. En 1795, au contraire, la famine avait cela de particulièrement effroyable, qu'elle se déclarait au sein de l'abondance annoncée par les récoltes de 1794, qui avaient été magnifiques. C'était une disette factice, une disette née en partie de la cupidité des gros cultivateurs, auxquels Richoux put reprocher de faire peser sur le peuple une oppression plus cruelle encore que celle dont les nobles d'autrefois le rendaient victime. La cherté des blés était si grande, qu'avec la valeur de quatre sacs, les laboureurs payaient le prix d'une ferme très-considérable. Souvent, ils refusaient de livrer leurs denrées, à moins qu'on ne leur offrît de l'or en échange, et ce fait fut dénoncé avec beaucoup d'amertume par la section de l'Observatoire, dans la séance du 11 germinal (31 mars). Peu de jours après, Garnier (de Saintes), en mission dans les environs de Paris, écrivait à la Convention : « L'avarice entre pour beaucoup dans la famine *factice* qui nous poursuit; » et Laurent appelait l'attention de l'Assemblée sur cette circonstance significative, que le commerce des blés se faisait pendant la nuit.

Le 25 ventôse (15 mars), un décret avait fixé la ration journalière de chaque habitant de Paris à une livre de pain, et décidé que l'ouvrier en recevrait à l'avenir une livre et demie; mais ce décret n'avait pas reçu d'exécution.

Rien de plus caractéristique que la scène du 7 germinal (27 mars). Ce jour-là, on vit une multitude de femmes assiéger la Convention. Elles étaient furieuses, et une d'elles fut entendue criant anathème sur l'Assemblée. Toutes voulaient être admises : vingt seulement obtinrent d'entrer. Or, quel fut le langage de celle qui porta la parole pour tant de mères au désespoir? « Nous venons vous demander du pain. Un décret porte qu'il nous sera délivré une livre de pain par jour : ce matin, on n'a voulu nous en donner qu'une demi-livre. Personne n'a consenti à la recevoir. Personne ne peut, avec quarante sous par jour, acheter des denrées qui suppléent au défaut de la viande. »

Encore si la distribution des farines s'était faite avec un peu d'égalité! Mais non : il y avait des sections dans lesquelles on ne recevait pas plus d'un quarteron de pain par jour. Et quant au riz distribué comme supplément, à quoi servait-il à ceux qui n'avaient ni bois ni charbon pour le faire cuire?

Nous avons dit, dans un précédent chapitre, avec quel calme héroïque le peuple de Paris avait traversé le terrible hiver de 1794. La ration de pain n'était que d'une once, alors, la corde de bois se vendait quatre cents livres; les fontaines ayant gelé, l'eau se payait jusqu'à vingt sous la voie, et, dans les rues, devenues le théâtre des scènes les plus tragiques, on avait vu des pères de famille scier leurs bois de lit pour faire cuire les aliments de leurs enfants. Eh bien, dans cette agonie de tout un peuple, pas un murmure ne s'était fait entendre; pas une voix ne s'était élevée contre la Convention; pas une main ne s'était étendue avec menace vers les dépôts dans lesquels le Comité de salut public avait emmagasiné les objets d'absolue nécessité. Que pouvait la faim, que pouvait la soif, que pouvait le froid, contre l'enthousiasme républicain et son souffle vivifiant? Sous le régime que les Thermidoriens ont appelé depuis « la tyrannie de l'infâme Robespierre, » le peuple avait été fier de souffrir pour ce qui était, à ses yeux, le grand combat de la liberté.

Mais « la tyrannie de l'infâme Robespierre » ne fut pas plutôt abattue, que tout changea. Ce même peuple dont le stoïcisme avait été si prodigieux, se montra tout à coup im-

patient de la souffrance, irritable à l'excès, et prompt à accuser de ses maux ceux qui avaient charge de ses destinées. On lit dans les Mémoires du Thermidorien Thibaudeau ces lignes qu'il a sans doute tracées par mégarde, n'en soupçonnant pas la portée : « La disette et la cherté des subsistances que les sans-culottes avaient supportées si patiemment quand Robespierre les flattait, leur servait maintenant de prétexte pour crier et s'armer contre un pouvoir qui ne l s dédommageait plus de la rareté du pain, au moins par des caresses et de l'influence. » En d'autres termes, tous ces sacrifices



PONTÉCOULANT

virils, toutes ces fortes vertus, qui avaient marqué d'un cachet impérissable la période précédente, n'étaient plus maintenant qu'un souvenir; ce que la Révolution avait rendu facile, la contre-révolution le rendait impossible ; et le lendemain du jour où les Thermidoriens avaient triomphé, le peuple se trouvait avoir tout perdu, tout, et par conséquent le pouvoir.,.. d'endurer la faim. Voilà ce que les chefs du parti dominant comprenaient bien, malgré leurs efforts pour le cacher; et cette idée leur rongeait le cœur. Aussi ne manquaient-ils pas, toutes les fois qu'un cri d'angoisse montait vers eux, d'y répondre par une insulte jetée à la mémoire de Robespierre.

Le 13 ventôse (3 mars), Boissy d'Anglas disait : « Dans un pays que Robespierre et ses complices affamaient pour l'asservir et asservissaient pour l'affamer, etc.... » C'était là une des phrases sacramentelles du moment. Par malheur, le peuple n'avait nullement cessé de souffrir de la faim depuis la mort du tyran et « de ses complices ! »

Le 7 germinal (27 mars), Pelet, qui occupait le fauteuil à la Convention quand les femmes s'y présentèrent éperdues, disait : « La gloire des bons citoyens dépend de votre bonheur, citoyennes. La faction criminelle qui a régné sur la France pendant deux ans a ruiné l'agriculture, détruit le commerce, anéanti nos ressources. Depuis le 9 thermidor, la forme de la République a changé ; la justice a été mise à l'ordre du jour. Déjà beaucoup de maux ont été réparés : pour les réparer tous, la Convention a besoin du calme et de la vertu du peuple. »

Vains discours ! Jamais à ce peuple infortuné ses maux n'avaient paru plus cuisants que depuis la chute de la « faction criminelle. » Les dominateurs du jour avaient beau lui dire et lui répéter que les coupables c'étaient les morts, cette inepte calomnie, loin de le convaincre et de l'apaiser, l'indignait. Il ne se repentait pas d'avoir déployé une constance presque surhumaine, alors que la disette était le résultat de l'inclémence des saisons, mais il n'en maudissait qu'avec plus de violence ce qu'il regardait maintenant comme le résultat d'une politique réactionnaire et d'une administration déplorable.

Ce n'est pas qu'il y eût parti pris, de la part du gouvernement, de négliger les mesures d'urgence que réclamait la situation et dont son propre intérêt lui faisait une loi. Seulement, il ne pouvait donner suite à ces mesures, parce que, lancé sur la pente de la contre-révolution, il avait besoin de l'appui des agioteurs, des marchands d'argent, des accapareurs, de tous ceux contre qui la question était de défendre le pain des pauvres.

Sous la pression des journées orageuses de germinal, un décret avait été rendu, ordonnant que le pain fût distribué de préférence aux ouvriers et aux indigents, le riz et le biscuit aux personnes aisées. A cette même époque, le gouvernement avait acheté pour cinquante millions de grains. La consommation de Paris étant, au mois de mai 1795, de huit mille quintaux par jour, et le pain coûtant quatre livres au gouvernement, qui le donnait à trois sous, il est aisé de se faire une idée de l'étendue de la dépense. Et ce qui tendait à la rendre de plus en plus lourde, c'était l'avidité sans scrupules comme sans frein des spéculateurs avec lesquels l'État était condamné à traiter. Il n'était sorte de manœuvre à laquelle ces misérables n'eussent recours pour augmenter les embarras que créait au gouvernement la détresse publique et le contraindre ainsi à subir leurs conditions, quelles qu'elles fussent. Une de ces manœuvres consistait à répandre de sinistres rumeurs, artificieusement calculées dans le but d'ajouter aux alarmes, déjà si vives, de la population. « Savez-vous, disait aux Parisiens, en parlant de ceux qui spéculaient sur la famine, le *Journal du Bonhomme Richard*, savez-vous ce qu'ils veulent ? Ils veulent faire encore souscrire le gouvernement pour des marchés de farine à cinq ou six mille francs le sac ! »

On ne croirait pas à quel point le désordre était arrivé, s'il n'eût été publiquement attesté par ceux-là même qui avaient intérêt à en faire un mystère. Empêcher les arrivages était devenu le mot d'ordre de quiconque aspirait à compléter la contre-révolution. Sur toutes les routes, les convois destinés pour Paris étaient arrêtés ; partout les cultivateurs étaient excités à ne tenir aucun compte des réquisitions, et ils étaient d'autant plus disposés à ouvrir l'oreille à ces instigations inhumaines, qu'elles leur donnaient l'espoir de vendre plus cher leurs denrées. Du 15 au 26 germinal (4-15 avril), le pillage des subsistances eut lieu sans discontinuation à Saint-Brice, à Bonneuil, à la Chapelle, à Évreux, à Vernon, à Dreux, à Chantilly. Les cultivateurs, à Provins, refusèrent de battre les grains pendant la semaine de Pâques. A Montdidier et dans les communes environnantes, l'obstacle mis aux arrivages eut cela de caractéristique que, pour y mieux pousser la population, l'on sonna le tocsin.

A Villers-Cotterets, les femmes ne voulant pas laisser partir une voiture de grains, le représentant du peuple Laurent, faute de pouvoir faire tirer le sabre contre des femmes, se fit apporter des fouets de poste.... La menace eut plein succès, et Laurent fut fort applaudi par la Convention, lorsqu'il vint à la Tribune raconter cet exploit. Il ajouta : « Si je n'avais pas trouvé de fouets, j'aurais fait venir des pompes. » Malheureusement, il était rare que la chose tournât au comique.

A Évreux, par exemple, le représentant du peuple Bernier, ayant appris qu'un convoi était au moment d'être pillé, et étant arrivé, accompagné de six gendarmes seulement, au moment où déjà les femmes étaient en train de délier les sacs, une d'elles, furieuse, saisit la bride de son cheval, tandis que le bâton se levait sur lui et qu'on l'accablait d'une grêle de pierres qui lui mirent le visage tout en sang. Il fallut composer avec la sédition, et, pour sauver le convoi, accorder aux sections, qui étaient au nombre de sept, une voiture par section.

Ce fut bien pis encore à Amiens. Là, le représentant du peuple Bô fut jeté par terre, traîné par les cheveux ; on lui marcha sur le corps, et on se disposait à le pendre, lorsque, par bonheur, la force armée se présenta.

Dans mainte commune, ces désordres avaient une sorte de caractère officiel. A Vernon, quinze voitures furent pillées sous les yeux des autorités constituées, qui, non-seulement n'empêchèrent rien, mais firent elles-mêmes la distribution du butin aux pillards. Ailleurs, il advint que des grains ayant été mis en état de réquisition par le représentant du peuple en mission dans le pays, le maire, suivi d'une foule en délire, s'avança le pistolet à la main, et, non content de déclarer qu'on n'obéirait pas à la réquisition, foula insolemment aux pieds la cocarde nationale.

Lorsque Laurent porta ces faits à la connaissance de la Convention, l'indignation y fut extrême. Mais aucune mesure préservatrice ne sortit de ces violents transports, et la séance se passa en stériles déclamations contre le fanatisme, André Dumont voyant partout la main du prêtre réfractaire, et rien de plus.

Il y avait certainement du vrai dans les dénonciations d'André Dumont. De l'ardeur des prêtres à fomenter les troubles des campagnes, on avait mille preuves. Ici ils défendaient aux cultivateurs d'entendre la messe avec la cocarde tricolore ; là, ils poussaient secrètement la population à s'emparer des églises ; à Soissons, les grands vicaires promettaient l'absolution aux prêtres constitutionnels, si ces derniers consentaient à prêcher que garder les domaines nationaux c'était marcher dans le chemin qui mène à l'enfer. Les efforts du clergé pour saper les fondements de la République n'étaient donc pas douteux. Mais quoi ! Poursuivre l'artisan tonsuré de quelque machination bien noire, empêcher le commerce de dégénérer en brigandage, protéger tout un peuple d'affamés contre une bande d'accapareurs, on ne le pouvait plus

sans être montré au doigt et désigné à l'assassinat comme Jacobin. Ne pas accorder une impunité absolue au crime, quand il portait la livrée de la contre-révolution, c'eût été être un *Terroriste!* De là une anarchie sans exemple et sans limites. « C'est à l'anarchie que nous devons tous les fléaux qui nous désolent, » s'écriait douloureusement Jean Bon Saint-André, dans la séance du 15 germinal (14 avril). Et c'était là le vrai mot de la situation.

Aussi la gauche de la Convention avait-elle éclaté en rires ironiques, le jour où Boissy-d'Anglas était venu annoncer



BABEUF

que, pour combattre les refus systématiques des cultivateurs, le gouvernement avait recommandé aux représentants envoyés dans les districts d'employer la force.

On juge quelles armes tout cela fournissait aux ennemis de la Révolution. Les fauteurs de troubles comptaient à ce point sur l'impunité, qu'à Paris, dans la section du *Bonnet de la Liberté*, ils payèrent quatre cents livres d'eau-de-vie à des femmes, pour qu'elles fissent main basse sur des sacs de farine destinés à une autre section. La calomnie avait longtemps opéré dans l'ombre : c'était au grand jour maintenant qu'elle distribuait ses poisons. On vit de hardis imposteurs s'en allant montrer, de groupe en groupe, des morceaux de très-

beau pain, et ils furent entendus disant à ceux qui leur demandaient où ils l'avaient pris : « N'en a pas qui veut; *c'est du pain de député.* » Cette calomnie, imaginée pour rendre la Convention odieuse, prit si bien, que, pour la réfuter, plusieurs représentants du peuple crurent devoir se passer de pain.

Le désordre, dans l'administration, n'était pas moindre que partout ailleurs. Certains agents, chargés des approvisionnements de Paris, n'en livraient qu'une partie, et versaient l'autre dans des magasins particuliers, où le sac se vendait jusqu'à deux mille livres, et était revendu ensuite trois mille livres. Garnier (de Saintes) qui, de Rozay, mandait ces détails à Boissy-d'Anglas, ajoutait : « Il existe au Palais-Royal des hommes qui sont les courtiers d'un pareil commerce, ainsi que des milliers d'individus dans Paris, lesquels ont du pain à discrétion en le payant cher, lorsque le peuple est réduit à un quarteron. C'est l'abondance de ces hommes qui fait la véritable détresse de l'ouvrier et du pauvre. »

Dans une autre lettre du même au même, datée de Rozay, 4 floréal an III (23 avril 1795), on lit :

« Je demande à hauts cris la force armée; car déjà plusieurs de mes meilleurs greniers ont été pillés. A Égalité (Bourg-Égalité, aujourd'hui Bourg-la-Reine, près Sceaux), j'ai fait désarmer une commune entière qui était organisée en corps de brigands. Une plus dangereuse ici, celle de Rebais, qui a une population plus considérable, exerce tous les jours des pirateries, et mes moyens ne me permettent pas son désarmement. Je suis réduit à quelques patrouilles insignifiantes..... »

Mais cette force armée que les Commissaires de la Convention « demandaient à hauts cris, » pour parler le langage de Garnier (de Saintes), rien n'était plus difficile que de l'obtenir. Lorsque, à des époques antérieures, la ville de Paris s'était trouvée en peine de sa subsistance, l'énergie des citoyens, prompts à s'armer et à partir pour aller protéger les arrivages, lui avait été d'un puissant secours; mais depuis que la réaction avait inauguré, à la place du principe de la fraternité humaine, la souveraineté de l'égoïsme individuel, tout service qui exigeait du dévouement tendait de plus en plus à devenir impossible. Les volontaires manquèrent donc à l'appel; et à ceux qui les pressaient, au nom de l'intérêt commun, ils répondirent en invoquant leur droit de rester chez eux! Vainement Dubois-Crancé essaya-t-il de faire revivre la fameuse théorie du salut public; vainement parla-t-il de traiter comme déserteur quiconque refuserait de marcher à l'ennemi; — car quel autre nom donner à ceux qui faisaient métier d'affamer le peuple? — Dubois-Crancé lui-même retira sa motion, sur l'assurance donnée par Gossuin que le Comité militaire avait pris les mesures convenables, assurance que Gossuin fit suivre de cette recommandation singulière : « Il faut que l'armée qu'on envoie aux environs de Paris soit une *armée persuasive.* »

Cette « armée persuasive, » on la mit sous le commandement de Barras, auquel on adjoignit Rouyer.

Pendant ce temps, les organes du parti thermidorien s'étudiaient, avec une sollicitude croissante, à détourner de lui, en la rejetant sur des causes générales, la responsabilité de tant de maux. Baladère, dans sa feuille intitulée : *L'Ami de la Convention et le Défenseur du peuple*, conjurait les Parisiens de ne pas perdre de vue que la nécessité d'entretenir des armées immenses avait presque doublé la consommation des vivres, aussi bien que celle du fer, des draps, des souliers, des chevaux. De son côté, le *Journal du Bonhomme Richard* publiait un dialogue imaginaire, dont le passage suivant indique assez le but et l'esprit :

« GROGNON : Ah, si la sainte Montagne existait, d'accord avec les bons Jacobins, ça irait bien mieux.... Dis-moi, bel esprit, avons-nous du pain?

« BON-GOSIER : Ne fallait-il pas donner du pain à nos enfants sur la frontière? Tu sais qu'un soldat a bon appétit. Ce n'est donc rien que douze cent mille hommes attachés au même râtelier, dont la plupart mangeaient, dans les campagnes, avant la guerre, des pommes de terre, du blé noir, des haricots, des fèves, des navets? »

Pour mieux calmer le peuple, la presse thermidorienne affectait, au milieu de la détresse publique, un optimisme imperturbable, et le *Bonhomme Richard* affirmait « que le gouvernement, au dehors, avait fait d'énormes achats; que la récolte prochaine s'annonçait comme devant être admirable; qu'il n'était pas vrai qu'on songeât à l'accaparer tout entière, ou qu'on coupât des blés en vert; que ces fausses rumeurs étaient répandues par des ennemis de la chose publique; que le gouvernement était là qui saurait bien, sans toucher à la propriété, subvenir à la subsistance du peuple. »

Où il faut des remèdes, c'est trop peu que des promesses vagues. L'aspect de Paris devenait sombre; il semblait que déjà l'on entendît venir du fond des faubourgs ce bruit sourd qui annonce les orages populaires. Dans la séance du 16 floréal (5 mai), Dubois-Crancé développa, comme moyen de salut, un système qui consistait à faire payer l'impôt en nature sur le pied des estimations de 1790. « Tout le monde sait, dit-il, que la contribution foncière de la France avait été portée, en 1790, à 300 millions, représentatifs du cinquième de son produit net. Le quintal de blé valait alors 10 liv.; le seigle, 7 liv.; l'orge, 6 liv.; la paille, 1 liv.

« Supposons 1 500 000 hommes aux armées et 900 000 hommes à Paris et dans les communes environnantes, vous aurez un total de 2 400 000 âmes à nourrir. Donnez-leur une livre de pain par jour, la consommation montera à 13 millions de quintaux de blé. S'il entre un tiers de seigle, le blé à consommer sera représentatif de 9 livres par quintal et d'une somme de 118 millions de livres.

« Si vous vendez le pain au taux modéré de 4 sous la livre, il entrera au trésor national une somme de 98 millions. »

Et après avoir posé ces chiffres, Dubois-Crancé présentait en ces termes les résultats de son calcul :

« Sur une somme de 300 millions qu'on estimait être, en 1790, le cinquième du produit net de la France, le prélèvement que vous ferez en nature de 13 millions de quintaux de blé pour la nourriture des armées et de Paris, équivaudrait à. . . . . 118 millions.
Celui que vous ferez de 9 millions de foin, 9 millions de paille, etc..., pour la nourriture de 250 000 chevaux servant dans la cavalerie ou employés au service des camps, répondrait à la valeur de. . . . 37 millions.
TOTAL. . . . . 155 millions.

« Ainsi, ce qui vous a coûté par an 3 milliards ne vous coûtera que 155 millions. Encore rentrera-t-il au trésor 98 millions, produit de la vente de votre blé à 4 sous, dans Paris et les communes environnantes. »

Bourdon (de l'Oise) combattit ce système, en se fondant sur ce que la perception en nature exigerait une armée de préposés, une armée de fermiers, une armée de collecteurs; sur ce qu'il faudrait une foule de magasins où les denrées

pourriraient; sur ce que les frais seraient énormes, etc., etc.... Toutefois, l'idée ne lui paraissait pas de nature à être repoussée sans examen. De fait, c'était une idée renouvelée de cet illustre Vauban, qui avait montré, unis en lui à un degré si remarquable, le génie du financier et celui du soldat.

Cependant, chaque jour ajoutait à l'horreur de cette situation à laquelle les dominateurs du moment cherchaient en vain une issue. Il eût été difficile de trouver sur la terre un peuple aussi malheureux que l'était alors celui de Paris. Le 29 floréal (18 mai), la distribution n'avait été que de deux onces de pain par personne; le lendemain, cette ration fut diminuée. Chacun sentit qu'on était à la veille d'une catastrophe. Les rues retentissaient de plaintes. Le pauvre s'étonnait et s'irritait de cette cupidité effrénée qui avait fait centupler le prix de denrées qu'il savait abondantes; il avait peine à concevoir qu'on osât étaler à ses yeux, comme pour insulter à ses souffrances, une profusion de comestibles tels que la sensualité la plus raffinée n'en aurait pu inventer de plus délicats; il se demandait comment il arrivait qu'il n'y eût aucun moyen d'augmenter la quantité ou d'améliorer la qualité de ce que l'on continuait à nommer « le pain de l'égalité, » alors qu'on trouvait de la farine pour cette quantité prodigieuse de gâteaux, de brioches et de biscuits qui, dans toutes les rues, dans toutes les promenades, sur toutes les places publiques, tourmentaient le regard et narguaient la faim d'une population aux abois.

A ces murmures sur la disette du pain s'en joignaient d'autres, non moins violents, sur la disette du charbon. On touchait à l'époque où, ordinairement, les chantiers étaient remplis, et voilà qu'ils étaient tous vides. Pendant les rigueurs de l'hiver, on avait dit aux Parisiens que la glace seule s'opposait à la descente des trains et des bateaux dont la Seine était chargée; or, les glaces étaient fondues, et ni trains ni bateaux ne paraissaient. En quoi consistaient les chantiers ambulants de l'immense ville? En quelques charretées de bois qu'on vendait à un prix excessif; car des spéculateurs infâmes n'avaient pas honte de vendre jusqu'à trois ou quatre cents livres le bois qui avait été promis aux sections sur le pied de quarante livres la voie, et les engagements pris par les administrateurs envers les citoyens auxquels il avait été délivré des bons, étaient inhumainement violés.

Il était difficile que d'un pareil état de choses ne sortît pas une tempête. Rovère, membre du Comité de sûreté générale, courut annoncer à la Convention qu'un mouvement se préparait. Selon lui, une conspiration avait été ourdie de longue main, dont le caractère était, avant tout, politique. Mais, ainsi que le raconte Beaulieu, Rovère ayant mêlé à son rapport une ridicule histoire d'œufs rouges qui, remis aux prisonniers jacobins, à un moment donné, devaient être le signal de l'insurrection, l'on regarda ce prétendu complot comme chimérique, et il fut nommé par dérision la *conspiration des œufs rouges*.

La vérité est qu'il n'y avait rien dans ce qui se passait à Paris qui ressemblât à un complot, à moins que l'on n'appelle ainsi la disposition où étaient quelques jeunes gens hardis « de profiter des circonstances pour rétablir la prééminence des patriotes, » et les relations par eux entretenues avec quelques membres de la Montagne, Goujon et Bourbotte entre autres. Les royalistes poussèrent-ils à un mouvement? Oui, s'il faut en croire la déposition d'une fille Migelli, qui figura dans les troubles dont nous allons présenter le tableau. Cette fille, qui fut plus tard condamnée à mort par le tribunal criminel du département de la Seine, déclara devant les juges que c'étaient les émigrés et les royalistes qui l'avaient portée à commettre les délits dont on l'accusait, et qu'ils lui avaient fait prêter serment, ainsi qu'à d'autres femmes, — elle refusa de les nommer — d'assassiner les représentants du peuple.

L'équité exige qu'on n'admette pas légèrement une imputation d'une telle gravité. Ce qui est probable, c'est que les patriotes, d'une part, et, d'autre part, les royalistes, voyant la colère du peuple au moment d'éclater, se tinrent prêts à tirer parti de l'occasion.

Chose étrange! devant un péril que tout présageait, la Convention demeurait impassible, et le Comité de salut public inerte! Beaulieu, qui était au cœur des événements, attribue l'inaction des Thermidoriens, en ces heures tragiques, à la crainte où ils étaient de se mettre trop complétement à la merci de leurs alliés les royalistes, leur politique étant de s'appuyer sur ces derniers contre les Jacobins, mais sans toutefois se donner des maîtres.

Les membres qui composaient le Comité de salut public étaient alors Treilhard, Fermont, Vernier, Rabaud-Pommier, Doulcet de Pontécoulant, Cambacérès, Aubry, Tallien, Gillet, Roux (de la Haute-Marne), Sieyès, Laporte, Rewbell, Merlin (de Douai), Fourcroy, Lacombe (du Tarn).

Des ces hommes, quelques-uns avaient donné à la Révolution des gages sanglants, et leur passé, qui les poursuivait de visions funèbres, leur faisait de l'avenir, si la royauté l'emportait, un sujet d'effroi. Mais inutilement auraient-ils voulu tenir longtemps encore la balance entre deux principes qui se repoussaient; et, en attendant que le progrès de la réaction leur donnât à combattre l'insurrection du royalisme, ils eurent à combattre l'insurrection de la faim.

CHAPITRE V

INSURRECTION DE LA FAIM



Le 1er prairial (20 mai), une grande agitation se manifesta, de bonne heure, dans les faubourgs. Les rumeurs de la ville s'étaient changées en menaces. Des groupes se formaient çà et là. Femmes et enfants, des clochettes à la main, couraient de porte en porte, invitant les citoyens à se réunir. On parlait d'aller à la Convention, de lui demander du pain; on se répandait en murmures sur ce que les ennemis de Robespierre ne l'avaient tué que pour affamer le peuple; on se passait de main en main le dernier numéro du journal de Babeuf; le tocsin, sonné dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, y éveillait mille échos lugubres; quelques hommes audacieux se rassemblaient à l'Hôtel de Ville, brusquement envahi, et y constituaient un Comité insurrectionnel. Bientôt on lut sur tous les murs de la capitale un manifeste portant pour exergue ces mots :

RESPECT AUX PROPRIÉTÉS!

C'était un résumé énergique de tous les griefs du peuple contre les Thermidoriens et comme le programme de l'insurrection. En voici le texte :

« INSURRECTION DU PEUPLE POUR OBTENIR DU PAIN ET RECONQUÉRIR SES DROITS.

« Le Peuple, considérant que le Gouvernement le fait mou-

rir inhumainement de faim; que les promesses qu'il ne cesse de répéter sont trompeuses et mensongères;

« Considérant que chaque citoyen se trouve réduit à envier le sort infortuné de ceux que la famine entasse journellement dans les tombeaux;

« Considérant que le Peuple se rend coupable envers lui-



FÉRAUD

même, envers la génération future, s'il ne se hâte d'assurer sa subsistance et de ressaisir ses droits;

« Considérant que le Gouvernement est usurpateur, injuste et tyrannique, quand il fait arrêter arbitrairement, transférer de cachots en cachots, de communes en communes, et massacrer dans les prisons ceux qui ont assez de courage et de vertu pour réclamer du pain et les droits communs;

« Considérant qu'un Gouvernement usurpateur et tyrannique ne fonde ses espérances criminelles et sa force que sur la faiblesse, l'ignorance et la misère du peuple;

« Considérant qu'un Gouvernement aussi atroce ne peut subsister qu'autant qu'on a la faiblesse de le craindre et de lui obéir;

« Considérant que la cavalerie que le Gouvernement a tirée de nos armées, pour les affaiblir, n'a pas voulu prêter serment

de fidélité à la tyrannie, mais au Peuple, qu'elle a juré de défendre ;

« Considérant que les républicains des départements et des armées ont les yeux fixés sur Paris, qui deviendrait devant eux responsable de tout retard ;

« Considérant que l'insurrection est pour tout un peuple et pour chaque portion d'un peuple opprimé *le plus sacré des droits*, *le plus indispensable des devoirs*, un besoin de première nécessité ;

« Considérant qu'il appartient à la portion du peuple la plus voisine des oppresseurs de les rappeler à leurs devoirs, en ce que par sa position elle connaît mieux la source du mal ;

« Le Peuple arrête ce qui suit :

« Article premier. Aujourd'hui, sans plus tarder, les citoyens et les citoyennes de Paris se porteront *en masse* à la Convention nationale pour lui demander :

« 1° Du pain ;

« 2° L'abolition du gouvernement révolutionnaire, dont chaque faction abusa tour à tour pour ruiner, pour affamer et pour asservir le Peuple ;



LA TÊTE DE FÉRAUD A LA TRIBUNE

« 3° Pour demander à la Convention nationale la proclamation et l'établissement, sur-le-champ, de la Constitution démocratique de 1793 ;

« 4° La destitution du Gouvernement actuel, son remplacement instantané par d'autres membres pris dans le sein de la Convention nationale, et l'arrestation de chacun des membres qui composent les Comités actuels du Gouvernement, comme coupables du crime de lèse-nation et de tyrannie envers le Peuple ;

« 5° La mise en liberté à l'instant des citoyens détenus pour avoir demandé du pain et émis leur opinion avec franchise,

« 6° La convocation des Assemblées primaires au 25 prairial prochain, pour le renouvellement de toutes les autorités, qui, jusqu'à cette époque, seront tenues de se comporter et d'agir constitutionnellement ;

« 7° La Convocation de l'Assemblée nationale législative, qui remplacera la Convention, pour le 25 messidor prochain.

« Art. 2. Pour l'exécution du précédent article et des suivants, il sera conservé, envers la représentation nationale, le respect dû à la majesté du Peuple français. Il sera pris les mesures nécessaires pour que la malveillance ne puisse enlever, outrager, ni engager dans de fausses démarches les représentants du Peuple. En conséquence, les barrières seront à l'instant fermées à cet effet.

« Les personnes et les propriétés sont mises sous la sauvegarde du Peuple.

« ART. 3. Ceux des représentants qui se trouveraient entraînés hors de leur poste, soit en costume, ou de toute autre manière, seront sur-le-champ remis au sein de l'Assemblée, et mis sous la sauvegarde du Peuple.

« ART. 4. Le Peuple s'emparera des barrières, de la rivière, du télégraphe, du canon d'alarme, des cloches destinées pour le tocsin et des tambours de la garde nationale, afin qu'il n'en puisse être fait aucun usage.

« Des citoyens chargés de l'approvisionnement de Paris auront seuls la permission de sortir de Paris et d'y entrer tant que durera l'insurrection. Les certificats leur seront délivrés par un Comité formé d'un commissaire, nommé par chaque section. Ce Comité sera responsable des certificats qu'il expédiera.

« Tout approvisionnement externe se fera reconnaître aux barrières, en entrant et en sortant.

« Les courriers entreront, mais ils ne sortiront point jusqu'à nouvel ordre.

« ART. 5. Les canonniers, la gendarmerie, les troupes à pied et à cheval qui sont dans Paris et aux environs, sont invités de se ranger sous les drapeaux du Peuple, et à s'unir avec lui par les liens de la fraternité, pour reconquérir les droits communs.

« ART. 6. Tout agent du Gouvernement, tout fonctionnaire civil ou militaire, tout particulier qui tenteraient de s'opposer aux mesures indiquées dans le présent arrêté, seront regardés comme ennemis du Peuple et punis comme tels.

« Tout pouvoir non émané du Peuple est suspendu. Tout agent ou fonctionnaire du Gouvernement qui n'abdiquera pas sur-le-champ ses fonctions sera considéré comme participant à la tyrannie, et puni comme tyran.

« ART. 7. Quiconque proposerait de marcher contre le Peuple, de l'outrager d'une manière quelconque, soit en masse, soit dans un seul de ses membres, sera regardé comme ennemi de la liberté, et traité comme tel.

« ART. 8. Les citoyens et les citoyennes de toutes les sections indistinctement partiront de tout point dans un désordre fraternel, et sans attendre le mouvement des sections voisines, qu'elles feront marcher avec elles, afin que le Gouvernement astucieux et perfide ne puisse plus emmuseler le Peuple comme à son ordinaire, et le faire conduire, comme un troupeau, par des chefs qui lui sont vendus, et qui nous trompent.

« ART. 9. Le Peuple ne se rassoira point qu'il n'ait assuré la subsistance, le bonheur, le repos et la liberté de tous les Français.

« ART. 10. Le mot de ralliement du Peuple est : *Du pain et la Constitution démocratique de* 1793.

« Quiconque, durant l'insurrection, ne portera point ce mot de ralliement écrit à la craie sur son chapeau, sera regardé comme affameur public, et comme ennemi de la liberté.

« Tout drapeau, guidon ou enseigne qui paraîtra, devra porter également le même mot de ralliement.

« Tout autre signe ou point de ralliement est absolument défendu et proscrit.

« ART. 11. Il sera fait une adresse à nos frères des départements et des armées, pour les instruire des motifs et du succès de la révolution, ainsi que des moyens pris pour assurer le bonheur national.

« NOTA. On ne doute point que le Gouvernement n'essaye d'empêcher l'effet des mesures ci-dessus ; mais il ne le pourra pas. Il ne viendra point à bout d'arrêter l'indignation du Peuple et son juste châtiment, quand même il ferait sortir de ses magasins les subsistances qu'il y tient renfermées, et qu'il réserve pour ses infâmes projets. »

Il était onze heures lorsque la Convention entra en séance. Les forces destinées à la protéger n'étaient pas encore réunies, quoique le Comité de sûreté générale eût fait battre le rappel dès huit heures du matin. Ysabeau, très-ému, paraît à la Tribune et y lit le plan d'insurrection.

Cette lecture est accueillie, dans les tribunes, par des applaudissements passionnés. L'Assemblée garde un profond silence. « La Convention saura mourir à son poste ! » s'écrie un membre en se levant ; ses collègues l'imitent, et répètent le même serment, la main étendue. Au milieu des applaudissements, contraires aux premiers, que cette scène provoque, Clauzel, découvrant sa poitrine, apostrophe en ces termes le peuple des tribunes : « Ceux qui nous remplaceront en marchant sur nos cadavres ne travailleront pas avec plus de zèle au salut du peuple ; » et, par une contradiction qui révèle le trouble de son cœur, il ajoute : « Les chefs du mouvement seront punis, et le soleil ne se couchera pas sur leurs forfaits. » Les paroles incohérentes se croisent. Rovère assure que le mouvement a été organisé dans la Convention même. Bourdon (de l'Oise) l'attribue à la « rage des royalistes. » André Dumont exprime le vœu que le riche secoure le pauvre, que le pauvre défende le riche : l'union alors régnera ; et l'on applaudit à ces effusions banales d'une sensibilité suspecte. Un décret par lequel la Convention met les chefs d'attroupements hors la loi et se déclare en permanence est adopté sur la proposition de Laporte, au bruit des rires ironiques qui partent des tribunes.

En ce moment, une députation de la section de Bon-Conseil est admise à la barre, et présente à l'Assemblée un tableau déchirant des maux qui accablent le peuple. Pour toute réponse, Mathieu propose et la Convention adopte une proclamation où l'on recommande le calme à la souffrance et la résignation à la faim.

Des coups redoublés, annonçant que la porte de la salle allait être enfoncée, vinrent avertir l'Assemblée que les affamés étaient là. Les ais crient, la maçonnerie tombe, les tribunes poussent des exclamations de triomphe, et la salle retentit de cet appel lugubre des femmes : *Du pain ! du pain ! du pain !*

Au dehors, la multitude s'entassait en grondant. André Dumont, qui a remplacé Vernier au fauteuil, aperçoit à la barre un général de brigade ; il le nomme aussitôt commandant provisoire de la force armée, et lui enjoint de faire respecter la Convention. Accompagné de quatre fusiliers et de deux jeunes gens armés de fouets de poste, le général monte précipitamment dans la grande tribune de gauche, d'où il fait sortir les femmes qui la remplissent. Mais, au même instant, la porte de la salle du côté du salon de la Liberté cède au flot des envahisseurs, vole en éclats ; et, tandis que les députés se retirent sur les hauts bancs ; tandis que, pour les défendre, la gendarmerie se forme en hâte dans le bas de la salle, le parquet se couvre d'une foule d'hommes armés de mauvais fusils, de couteaux, de sabres rouillés, se ruant pêle-mêle dans l'enceinte avec des milliers de femmes en guenilles, au visage pâle, à l'œil hagard....

Et toujours le cri fatidique, le terrible cri, le cri de germinal : *Du pain ! du pain ! du pain !*

On apercevait à leur poste, calmes et silencieux, les quelques hommes qui, dans l'Assemblée, représentaient encore

l'ancienne Montagne. Qu'ils eussent la main dans ce mouvement populaire, c'est ce que rien ne prouve, ou même n'indique, au moins en ce qui concerne Romme, Duquesnoy, Duroy et Soubrany, qui cependant allaient périr dans la défaite du peuple soulevé. Mais que ces hommes, dont le cœur était vraiment républicain et dont la mort fut sublime, sympathisassent avec les douleurs dont le 1er prairial fut l'explosion spontanée; mais que leur âme embrassât comme une dernière espérance l'idée de voir, à la suite de ces désordres déplorables, la Révolution sortir de ses ruines, c'est ce que la logique de leur situation rend vraisemblable : situation terrible, qui ne les laissait libres de prendre aucun parti décisif, et les condamnait à une hésitation poignante, poignante surtout pour des natures aussi fortement trempées!

Des citoyens armés, appartenant à la section de la Fontaine, étaient entrés par la barre, presque immédiatement après l'invasion de la salle par la multitude : ils courent la repousser; une mêlée s'engage, très-vive quoique non sanglante; les femmes s'enfuient, les hommes se retirent, et l'avantage reste un moment aux défenseurs de la Convention. Mais leurs adversaires ne tardent pas à se faire jour de nouveau dans l'enceinte, par la porte qu'ils ont brisée; les conventionnels cèdent à leur tour; puis, ramenés par le député Auguis, qui s'est mis à leur tête le sabre à la main, ils sont une seconde fois vainqueurs. Le président s'était couvert. Après un effroyable tumulte, il y eut un intervalle de silence presque plus émouvant que le tumulte même.

Quelques-uns des envahisseurs avaient été arrêtés. Un d'eux, qui s'était fait saisir des premiers et qui était évidemment un espion des Comités, fut fouillé aussitôt, et se trouva avoir à point nommé un morceau de pain dans sa poche. Et les Thermidoriens de se prévaloir de cet indigne artifice pour répandre que la disette n'était pas la cause du mouvement, puisque *le peuple* avait du pain dans ses poches, et que tout le mal venait des manœuvres de l'Angleterre!

Il était deux heures, lorsqu'un homme parut, qui semblait chercher refuge dans l'Assemblée. C'était le député Féraud. Il était pâle; ses vêtements étaient en lambeaux; il tomba évanoui. On entendait le bruit de la générale et du pas de charge. Pendant que l'Assemblée confiait à Delmas la direction de la force armée, et que Dussaulx signalait à la reconnaissance de la Convention l'attitude décidée des ambassadeurs étrangers, dont aucun n'avait quitté sa place, les cris : « Aux armes! aux armes! » retentirent dans le salon de la Liberté. Un fort détachement de la garde traverse la salle pour se rendre au lieu du tumulte. Nouvelle mêlée. Des coups de fusil sont tirés, mais n'atteignent personne. Un homme portait écrits sur son chapeau avec de la craie ces mots : « *Du pain et la Constitution de* 93! » Dubois-Crancé l'arrête, et on l'entraîne hors de la salle. Mais la foule, qui grossit de minute en minute, force l'entrée une fois encore, et passe sur le corps à Féraud, qui, revenu de son évanouissement, s'est jeté en travers de la porte, dans un élan d'intrépide désespoir. La salle est alors complétement envahie. « *Du pain et la Constitution de* 1793! » telle est l'inscription qu'on lit sur les chapeaux d'un grand nombre. Un jeune homme, nommé Mailly, pour avoir voulu arracher son chapeau à un des envahisseurs, courut risque de la vie : on lui tire un coup de fusil, et il tombe sur les marches de la Tribune. Près de lui, Féraud se frappait la tête et s'arrachait les cheveux.

C'est en ce moment qu'eut lieu l'affreuse tragédie qui devait déteindre à jamais sur les souvenirs de cette journée. Beaulieu, qui était présent, la raconte ainsi : « Les factieux couchent en joue le président Boissy-d'Anglas, qui reste immobile et montre la plus imperturbable fermeté. Féraud veut escalader la Tribune, et le couvrir de son corps; un officier l'aide à monter, un des factieux le retient par son habit, est repoussé par un officier qui lui assène un coup de poing, et riposte par un coup de pistolet qui atteint le malheureux Féraud. »

Cette version, conforme d'ailleurs à celle du *Moniteur*, montre assez combien fut accidentelle la circonstance qui amena la mort de Féraud. Mais ce qui n'eut rien d'accidentel et dénotait un parti pris de férocité de la part de quelques misérables, c'est que, le corps sanglant ayant été traîné dans un couloir voisin, on coupa la tête, qui ne tarda pas à être promenée au bout d'une pique. Il paraît certain que l'acharnement barbare déployé contre Féraud eut sa source dans une erreur de nom : Féraud fut pris pour Fréron, l'inspirateur odieux des excès de la Jeunesse dorée, celui qui avait fait de son journal, autrefois consacré à la propagande du Terrorisme, une espèce de cor sauvage qui, chaque matin, sonnait la chasse au peuple. Cette explication, au surplus, n'ôte rien à l'horreur d'un pareil épisode. Mais autorisait-il les Thermidoriens à prétendre, comme ils le firent, que les insurgés n'étaient qu'un ramas d'*assassins?* Thibaudeau, dans son récit du 1er prairial, parle des « hommes ivres de vin, ivres de fureur, et des *femmes altérées de sang*, qui parcouraient la salle. » Et lui-même, deux pages plus loin, il écrit : « C'est une chose remarquable que, dans ce tumulte du 1er prairial, qui dura douze heures, il n'y eut de sacrifié que l'infortuné Féraud. »

Cependant le tocsin sonnait au pavillon de l'Unité. Au dehors, la cour et le jardin du Palais-National étaient remplis de gardes nationales, encombrés de pièces de canon. Au dedans, tout n'était que clameurs confuses, rires amers, menaces, roulements de tambour. Un canonnier, placé à la Tribune et entouré de fusiliers, avait commencé la lecture du plan d'insurrection, au milieu d'un bruit effroyable. Vainement Ruhl, monté sur son banc, essaye-t-il sur cette foule en délire le pouvoir de sa parole; vainement Duroy, vainement Romme, demandent-ils avec instance à être écoutés; le tumulte continue, dominé d'intervalle en intervalle par un seul cri, le cri perçant que poussent les femmes : *Du pain! du pain! du pain!*

Un adjudant général, nommé Fox, qui était de service à la Convention, vint annoncer à Boissy-d'Anglas que les attroupements au dehors grossissaient de la manière la plus alarmante. Il attendait des ordres. Boissy-d'Anglas les lui donne par écrit : ils portaient qu'il fallait repousser la force par la force. Un homme parut, qui tenait au bout d'une pique la tête de Féraud; il s'avance vers le président, et lui présente cette tête livide, qu'on disait être celle de Fréron. Lui, crut qu'on venait de nommer Fox. Pensant alors qu'on allait trouver sur cet officier l'ordre d'employer la force, il se crut perdu, et, résigné à son sort, salua religieusement la sanglante image.

Du pain; — la permanence des sections; — des visites domiciliaires pour les subsistances; — l'arrestation de tous les émigrés; — la liberté de tous les patriotes; — la mise en activité de la Constitution de 1793; — une municipalité à Paris; — la rentrée des députés patriotes; — l'arrestation des députés qui n'étaient pas à leur poste; — l'arrestation des coquins et des lâches; — voilà les propositions qui, coup sur coup, sont lancées dans le bruit, pendant qu'une femme, les bras nus, s'agite violemment à la Tribune, et que la multitude s'arrache, pour les lire, des écrits rédigés à la hâte sur le bureau par des inconnus.

Il était neuf heures du soir, lorsque Boissy-d'Anglas, épuisé par tant d'épreuves cruelles, céda le fauteuil à Vernier, que son âge et la faiblesse de son caractère livraient à la merci de l'orage. Le désordre, du reste, avait déjà commencé à s'organiser en quelque sorte. De la partie supérieure de la salle, on avait fait descendre les députés sur les banquettes inférieures, pour qu'ils votassent les décrets à rendre : il fut convenu que les députés voteraient en levant leurs chapeaux, le peuple restant couvert.

Vinrent les motions. Romme demande que les patriotes soient mis en liberté; que les procédures commencées contre eux soient suspendues; que les sections soient déclarées en permanence; qu'il n'y ait plus qu'une seule espèce de pain; qu'il soit fait à l'instant des visites domiciliaires pour rechercher les farines. Goujon propose de faire appel aux patriotes opprimés; d'exposer à la France par une proclamation les causes du mouvement du 1er prairial ; de nommer une commission extraordinaire qui veille à l'exécution des nouveaux décrets; de rappeler des départements où ils ont été envoyés tous les représentants du peuple, et de renouveler les comités de gouvernement. Bourbotte opine pour l'arrestation des folliculaires qui ont empoisonné l'esprit public, et Duquesnoy, pour le remplacement immédiat du Comité de sûreté générale.

Toutes ces mesures sont décrétées selon le mode convenu et au milieu des applaudissements. La Commission extraordinaire par laquelle Duquesnoy veut qu'on remplace le Comité de sûreté générale est sur-le-champ nommée, et on la compose de quatre membres : Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Duroy et Bourbotte.

Boissy-d'Anglas a repris le fauteuil. Legendre et Delecloy essayent de se faire entendre et sont chassés de l'enceinte par les huées. Soubrany, qui avait été officier dans le régiment de Royal-Dragons, est, sur la motion de Romme, son ami, désigné comme commandant de la force armée. Il était alors minuit.

Or, tandis que les Montagnards passaient ainsi leur temps à rendre des décrets, les Comités de gouvernement, revenus de leur première surprise, rassemblaient des forces. Déjà les bataillons des sections Lepelletier, la Butte-des-Moulins, Fontaine-Grenelle, occupaient le Carrousel et les avenues de l'Assemblée nationale. D'un autre côté, à mesure que la nuit avançait, la plupart des insurgés répandus dans la cour et le jardin des Tuileries s'étaient insensiblement retirés, par la raison que les Parisiens, selon le mot du cardinal de Retz, rappelé par Thibaudeau, *ne savent pas se désheurer*. Seuls, les plus acharnés occupaient encore la salle et les tribunes. Les sections, conduites par Auguis, Bergoeing, Kervelégan, Legendre, chargent, aux environs de la salle, tout ce qu'elles rencontrent, s'ouvrent un passage, pénètrent dans l'enceinte.

C'était au moment où Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Duroy et Bourbotte en sortaient pour aller remplir les fonctions de membres de la Commission extraordinaire. « Avez-vous ordre du président d'entrer ici ? » demande Prieur à Raffet, qui commandait le bataillon de la Butte-des-Moulins. « Je ne te dois aucun compte, » répond celui-ci. Suivant le *Moniteur*, Prieur (de la Marne) se serait aussitôt tourné du côté de la foule, en criant : « A moi, sans-culottes ! » Mais cette circonstance, qui figure dans le compte rendu officiel de la séance du 1er prairial, ne fut révélée que dans celle du 2, et l'on y puisa le texte d'une accusation terrible contre Prieur, sans autre fondement que l'assertion du député Quénet, qui déclara n'avoir pas vu son collègue, mais avoir reconnu sa voix.

Quoi qu'il en soit, la partie avait cessé d'être égale. Contre des bataillons bien dirigés, compactes, s'avançant au pas de charge, la baïonnette au bout du fusil, que pouvait une cohue d'hommes mal armés ou sans armes que personne ne commandait? C'est à peine s'il y eut un simulacre de résistance. Les uns se précipitent aux portes, les autres s'échappent par les fenêtres; en un clin d'œil, la solitude se fait dans les tribunes, et la majorité de la Convention, assemblée républicaine, est triomphalement réinstallée sur ses bancs par les sections les plus royalistes de la capitale.

Qu'on annulât, sans plus tarder, tout ce qui venait de s'accomplir et qu'on donnât à brûler en pleine séance les minutes des décrets qui venaient d'être rendus, il était naturel de s'y attendre; mais là n'était point, pour ceux de la droite, le point important : ce qui les tourmentait, c'était une sombre impatience de disperser les derniers débris de la Montagne. Alors, en effet, se reproduisirent avec une exactitude odieuse les scènes de germinal. On entendit Defermon, Pierret, Thibaudeau invoquer tour à tour la Némésis qui préside aux délibérations des majorités victorieuses; on entendit des législateurs en cheveux blancs proférer des imprécations d'une violence juvénile et de faibles poitrines tousser d'implacables arrêts. Une commune ardeur de vengeance rapprochant des hommes qui devaient, plus tard, s'entre-déchirer, Bourdon (de l'Oise) put, sans s'exposer à être interrompu, mettre au rang des crimes de Peyssard et de Soubrany celui d'être nés l'un et l'autre dans la classe des nobles! Defermon, pour mieux accabler Prieur (de la Marne) dans le présent, l'attaqua dans son passé. « Ce n'est point assez d'arrêter quelques hommes, s'écria Tallien, il faut d'autres mesures.... » Quelles mesures? Il ajouta de peur sans doute que sa pensée ne fût pas bien saisie : « .... car il ne faut pas que le soleil se lève, et que ces scélérats existent encore. » C'était son mot de thermidor : la même soif de sang lui inspirait les mêmes images.

Rien de comparable aux emportements d'une assemblée en fureur, parce qu'elle se sent rassurée par le nombre contre toute responsabilité matérielle, et par la communauté des opinions contre toute responsabilité morale. Il n'est pas d'iniquité si flagrante, pas d'acte de tyrannie si lâche, dont une assemblée ne soit capable, lorsqu'elle s'abandonne à la force de ces passions électriques qui, à de certains moments, s'emparent des hommes réunis. Pour que Bourbotte, Soubrany, Romme, Duquesnoy, Duroy, Goujon, Peyssard, Ruhl, Prieur (de la Marne) fussent frappés, il suffisait que quelqu'un les nommât ! On les nomma; et, traînés à la barre après avoir été livrés aux gendarmes, ils eurent à y subir, pour que rien ne manquât à leur malheur, les insultes sans dignité et sans courage de Tallien. « Malgré les proscriptions, malgré les assassinats que vous aviez organisés, misérables, la République vivra ! » Comme si des républicains de la trempe de Romme, de Soubrany, de Goujon avaient conspiré la mort de la République ! Et ce discours, Tallien, chose remarquable, le terminait par cette adjuration qui dut transporter de joie les royalistes : « Mettons tous la main à l'œuvre, et terminons promptement la Révolution. » Grâce à lui et à ses pareils, cette conclusion ne pouvait tarder; et même le vœu qui la pressait se réalisa bien plus tôt qu'ils n'avaient intérêt à le vouloir !

Les vulgaires Sylla du côté droit étaient si affamés de proscriptions, que Lehardy demanda l'arrestation de Charlier, pour les opinions qu'il avait coutume d'exprimer, et celle de Robert-Lindet, parce que ce *monstre* avait fait, deux mois auparavant, l'éloge de l'ancien Comité. Par bonheur,

cette rage rétrospective menaçait trop de têtes pour qu'on ne la jugeât pas dangereuse : Lehardy manqua sa proie.

Une circonstance curieuse, c'est qu'au plus fort de ce débordement de haines l'Assemblée décréta, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), qu'il n'y aurait plus deux sortes de pain, et que les traiteurs, les pâtissiers seraient tenus de verser dans les magasins de la République, et de céder, au prix coûtant, pour qu'on en fît du pain à distribuer sans retard au peuple, toutes les farines qu'ils possédaient! C'était précisément ce qu'avait proposé Romme, qui, à cause de cela, allait être justiciable du bourreau!

A trois heures trois quarts, Auguis étant venu annoncer



GOUJON

que le calme paraissait régner dans la ville, la séance fut suspendue.

Mais, le 2 prairial, Paris s'éveilla, une fois encore, au bruit du tocsin. A neuf heures, la Convention était à son poste : à dix heures la séance était reprise, et fut consacrée par les vainqueurs à compléter leur victoire, après l'avoir exaltée. Boissy-d'Anglas, dès qu'il parut, se vit couvert d'applaudissements. Le président pressa sur son cœur le jeune Mailly, qui, en s'opposant aux envahisseurs, avait reçu deux coups de feu. Gouly ayant raconté que Féraud avait dit aux femmes, lorsqu'elles cherchaient à forcer la porte de la salle : « Vous ne passerez que sur mon corps, » il fut décrété qu'une lettre de conso-

lation serait écrite, au nom de la Convention, à la famille de Féraud.

Pendant ce temps, la haine se donnait carrière. Rouyer se plaignit de ce que l'on n'exécutait pas le décret qui avait condamné à la déportation Billaud-Varenne, Barère et Collot-d'Herbois. Ce décret, d'ailleurs, lui semblait trop doux; il s'écria, ce représentant du parti des modérés : « Avez-vous le droit de souiller une autre terre d'un sang aussi impur? » De son côté, Lehardy invoqua contre eux la mort, et émit l'idée qu'en expiation des mitraillades de Lyon, l'on tuât Collot-d'Herbois en tirant sur lui à mitraille. Thibaudeau, qui de concert avec Laréveillière-Lepaux fit prévaloir l'ordre du jour sur ces motions atroces, qualifie en ces termes, dans ses *Mémoires*, la conduite de ceux de son parti dans ces heures horriblement mémorables : « Ainsi entraînés par la passion et aveuglés par l'esprit de parti, de vrais républicains, de très-honnêtes gens, victimes de la Terreur, se faisaient à leur tour terroristes, et, au besoin, si on ne les avait retenus, se seraient faits bourreaux. »

Dans cette même séance, la Convention décréta :

Que tous les bons citoyens seraient appelés autour de l'Assemblée pour la défendre;

Que les individus arrêtés la veille seraient, aussitôt leur identité constatée, livrés au bourreau;

Qu'on démentirait une rumeur présentant comme fusillées par ordre de la Convention les femmes qui avaient paru à la barre;

Que le général Dubois prendrait le commandement de la cavalerie parisienne;

Que toutes les cloches existant dans la commune de Paris seraient fondues et changées en canons;

Que la cocarde nationale était le seul signe légal de ralliement, et que tout autre signe serait regardé comme l'enseigne du crime.

On vota en outre une proclamation dans laquelle le parti dominant, fidèle à son système de concentrer sur Robespierre la responsabilité de tous les maux, même de ceux qui avaient suivi sa chute, s'abritait derrière cette calomnie impudente et inepte : « Si Robespierre n'avait pas régné, vous ne seriez pas tourmentés de la disette qui vous afflige aujourd'hui. » Le parti dominant ajoutait : « Braves Parisiens, c'est en vain que les factieux voudraient organiser le massacre et le pillage.... vous combattez pour la République et vos familles.... Les rebelles qui maintenant délibèrent à la maison commune sont mis hors la loi. Poursuivons-les dans ce vil repaire où les complices de Robespierre attendent sa destinée. »

Toujours le massacre; — et la vie de ceux qui en parlaient tant avait été, la veille, pendant douze heures, entre les mains des prétendus organisateurs de massacres! Toujours le pillage; — et pas une tentative, même individuelle, de vol ne put être citée pour le déshonneur de ces journées, d'ailleurs si funestes! Toujours Robespierre; — et près d'un an s'était écoulé depuis qu'il était mort!

Ce qu'il y avait de vrai dans la proclamation, c'est qu'en effet quelques individus, le 2 prairial, avaient essayé d'établir une municipalité à l'Hôtel de Ville; mais comment créer un centre d'opérations, quand toutes les conditions pour y parvenir manquaient : entente préalable, organisation politique, chefs reconnus? L'insurrection fut donc bien vite amenée à concentrer ses forces dans les sections où le peuple l'emportait, c'est-à-dire dans celles de Popincourt, de Montreuil et des Quinze-Vingts; et ce fut de là qu'elle partit, le 2 prairial. Elle avait, cette fois, un caractère plus formidable que la veille. Les deux grands faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau s'étaient levés d'un commun élan, et ils marchaient sur la Convention, précédés d'une artillerie imposante. On envoya, pour les arrêter, la gendarmerie attachée au service des tribunaux de Paris; mais, loin de leur disputer le passage, cette gendarmerie, en qui avait survécu dans toute son ancienne énergie le sentiment révolutionnaire, se hâta de faire cause commune avec les insurgés. A cinq heures, ils se trouvaient avoir repoussé les colonnes que leur opposait la Convention, et, rangés en bataille sur la place du Carrousel, ils tenaient leurs canons pointés contre l'Assemblée. Toutefois les sections qui s'étaient repliées en désordre devant eux avaient réussi à se reformer autour de la Convention et se préparaient au combat.

Rien d'aussi émouvant que l'aspect de Paris, dans cette journée. On eût dit un vaste champ de bataille. Toutes les rues qui aboutissaient au château des Tuileries, la rue Saint-Honoré, dans toute sa longueur, celle des Bons-Enfants, celle des Petits-Champs, la place Vendôme, alors nommée *place des Piques*, regorgeaient d'hommes armés, beaucoup montrant encore écrits sur leurs chapeaux avec de la craie : *Du pain et la Constitution de* 1793! et la plupart ayant la menace sur le front, l'invective sur les lèvres. « Jamais, dit le *Courrier républicain*, pareille chose ne s'était vue dans cette grande cité, ni le 14 juillet, ni le 10 août, ni le 31 mai. » Paris allait-il être inondé de sang?

La perspective des horreurs qui naîtraient d'une guerre civile faisait hésiter les courages : deux heures se passèrent en pourparlers. Enfin, les canonniers des sections thermidoriennes prennent leur parti et passent au peuple. C'était un coup mortel pour la Convention que cette défection inattendue. En l'apprenant, Legendre se leva et dit avec une tristesse solennelle : « La nature nous a tous condamnés à la mort; un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'importe? soyons calmes. La plus belle motion que nous ayons à faire, c'est de garder le silence. »

Et l'Assemblée attendit en silence l'arrêt des événements.

Une demi-heure s'écoule. Nul commencement d'attaque. Les esprits se rassurent par degrés. Delmas, qui a été chargé du commandement des forces de la Convention et qui tremble d'être écrasé si la lutte s'engage, envoie dire au président qu'une tentative de conciliation est devenue nécessaire. Les Thermidoriens étaient d'autant plus disposés à y consentir, qu'ils se sentaient placés entre deux écueils. Ils ne se dissimulaient pas que la plupart des sectionnaires sur qui reposait, en ce moment, le salut de l'Assemblée, étaient royalistes, et ils craignaient presque autant la victoire des défenseurs de la Convention que celle de ses ennemis. La proposition de fraterniser avec ceux qu'un instant auparavant on désignait sous le nom de rebelles, de scélérats, de pillards et d'assassins, fut donc décrétée, et une Commission de six membres reçut mission d'aller s'entendre avec les insurgés. « Si cette mesure réussit, s'écria ridiculement Legendre, le gouvernement anglais est perdu; » et comme il ajoutait : « Il n'appartient plus qu'au destin de régler l'ordre des choses, » Lanjuinais le reprit en ces termes : « A Dieu seul. »

En attendant le résultat des conférences qui venaient de s'ouvrir et pour en faciliter le succès, la Convention décida qu'elle allait s'occuper à l'instant même des subsistances, et que, le 25 prairial, au plus tard, ses Comités lui présenteraient les *lois organiques de la Constitution de* 1793. Cette idée des *lois organiques* fut suggérée par Legendre. On verra ce qui advint d'une promesse qui n'était qu'un mensonge de la peur!

A peine la proclamation dont il s'agit était-elle votée, que Delacroix, un des six commissaires, rentre, amenant avec lui une députation de six insurgés. Celui qu'ils avaient chargé de porter la parole en leur nom présenta les mêmes demandes qui, la veille, s'étaient produites au sein de l'Assemblée envahie, savoir : du pain, — la Constitution de 1793, — l'élargissement des patriotes. Il demanda que les scélérats fussent punis (vœu d'un vague effrayant) et qu'on tirât vengeance de ceux qui, par leurs distinctions entre l'assignat et l'argent, « assassinaient le peuple. » A ces conditions, le peuple regagnerait ses foyers; sinon, il était décidé à rester là et à y mourir.

Ces mots excitant des murmures, l'orateur populaire s'écria : « Je ne crains rien, moi en particulier, je me nomme Saint-Ligier. Au surplus, voilà le vœu du peuple. Vive la République! vive la liberté! vive la Convention.... si elle est amie des principes! »

Il était impossible de braver l'Assemblée avec plus d'audace, et les murmures que souleva la déclaration de Saint-Ligier prouvèrent assez qu'on en comprenait la signification menaçante. Mais la question, pour les Thermidoriens, était de mettre à profit la crédulité du peuple, jusqu'à ce que l'heure fût venue de l'en faire repentir. Vernier, qui occupait le fauteuil, se répandit en doucereuses paroles sur la nécessité de s'unir contre l'ennemi commun, et de n'en venir à la guerre, s'il y avait lieu, que pour l'établissement de la République. Il lut la proclamation qui faisait briller aux yeux du peuple l'espoir de l'abondance et celui d'un retour à la Constitution de 1793. Même en ce qui concernait la punition des scélérats, l'élargissement des patriotes, la vengeance à tirer des accapareurs et des agioteurs, Vernier eut soin de n'exprimer rien de formel : c'étaient là des points que « la Convention pèserait dans sa sagesse. »

Pour combler la mesure des actes et des démonstrations de nature à abuser la foule, il ne restait plus qu'à embrasser les députés de l'insurrection : c'est ce que Gossuin proposa sans détour. On murmura, mais l'insurrection n'en reçut pas moins l'accolade fraternelle dans la personne de ses représentants.

Le peuple crut avoir tout gagné, il avait tout perdu : il reprit la route des faubourgs, satisfait d'avoir obtenu des promesses qui ne devaient pas être tenues, et laissant dans les fers les hommes généreux qui s'étaient compromis pour lui!

Le lendemain, 3 prairial (22 mai), le premier soin de la Convention, après avoir décrété la peine de mort contre quiconque battrait ou ferait battre sans autorisation la générale, fut d'adjoindre à Delmas deux de ses membres, anciens officiers d'artillerie, Gillet et Aubry. Ceux-ci expédient aussitôt des courriers appelant à Paris en toute hâte les troupes de ligne employées à protéger les convois. Le jour même, trois mille hommes de cavalerie arrivèrent. Un capitaine de cavalerie légère qu'attendaient de brillantes destinées vint se présenter avec un détachement de son régiment à Delmas, qui le reçut à bras ouverts. D'abord républicain farouche, cet officier s'était à ce point montré admirateur du terrible *Ami du peuple*, qu'il avait adopté le nom de Marat, n'ayant eu pour cela qu'à changer une lettre de son propre nom; car il s'appelait Joachim Murat.

Un historien allemand observe avec raison que ce fut à partir de prairial que le gouvernement fonda son existence sur l'armée. La force organisée à Paris pour y servir de garde prétorienne à la Convention se composa de vétérans; elle fut connue sous la désignation de 17e division militaire, et placée sous le commandement du général Menou, personnage qui appartenait à une ancienne famille, avait des manières élégantes, connaissait le monde et se distingua plus comme habitué des salons de Mme de Staël que comme soldat.

La journée du 3 prairial fut assez calme; mais le soir, vers les huit heures, l'arrestation d'un garçon serrurier, nommé Tinel, agita de nouveau Paris. Ce Tinel était l'homme qui avait promené la tête du malheureux Féraud au bout d'une pique. Arrêté en face du Théâtre-Français et livré à l'exécuteur des jugements criminels, on le conduisait au supplice, lorsque, sur le pont au Change, la charrette funèbre fut tout à coup entourée par un grand nombre de personnes qui se trouvaient rassemblées là comme à point nommé. Une violente rumeur s'élève. On parle de soustraire Tinel à la mort. A mesure que la charrette s'avançait sur le quai Pelletier, la foule grossissait et s'animait. Sur la place de Grève, elle écarta les gendarmes, qui n'étaient qu'une vingtaine, et l'homme fut enlevé.

Le bruit courut que ce mouvement avait été excité sous main par les Comités eux-mêmes, qui, furieux de l'humiliation qui avait été infligée la veille à l'Assemblée, et encouragés par l'arrivée des troupes, ne cherchaient plus qu'un prétexte d'attaquer les faubourgs. Ce fait n'a pas été prouvé; mais ce qui est certain, c'est que les Comités songèrent à tirer parti de la circonstance. Dans la soirée, les meneurs de la *Jeunesse dorée* sont mandés aux Tuileries; on les arme, on met à leur tête le général Kilmaine et on les lance sur le faubourg Saint-Antoine. Ils y pénétrèrent à la pointe du jour, fouillèrent plusieurs maisons, celle du fameux Santerre entre autres, et s'emparèrent, sans rencontrer de résistance, des canons de sa section. Mais voilà que soudain ils s'aperçoivent que derrière eux des habitants barricadent chaque rue qu'ils ont dépassée, de manière à rendre le retour impossible, tandis que devant eux, à quelque distance, se hérissaient déjà piques et baïonnettes. Plus hardis, ces jeunes gens pouvaient continuer leur route dans la grande rue en foudroyant tout ce qui se serait opposé à leur passage, car ils avaient de l'artillerie et étaient formés en colonnes assez nombreuses. Mais ils étaient de ceux qu'un agent des princes décrivait en ces termes : « Ces royalistes à collet noir, collet vert et cadenettes, ne savent qu'étaler aux foyers des spectacles leurs fanfaronnades, et le moindre coup de fusil les fait cacher sous le lit des femmes qui les souffrent. » La vue des barricades les consterna. Et puis, beaucoup d'entre eux n'avaient pas soupé, excuse que ces héros sybarites jugeaient sans doute suffisante pour couvrir leur répugnance à pousser jusqu'au bout l'entreprise. Ils offrirent donc de rendre les canons dont ils s'étaient emparés si on les laissait rentrer dans l'intérieur de Paris. Le peuple eut pitié d'eux et leur permit d'opérer leur retraite. On a prétendu que, le 2 prairial, des femmes avaient été entendues criant dans les rues : « Ce soir, les cravates des muscadins seront à bon marché. Nous aurons de belles chemises. Nous verrons comment ils ont le corps fait. Leurs têtes feront un bel effet au bout des piques! » Si cette ignoble menace fut en effet proférée, il faut croire qu'elle ne le fut que par deux ou trois mégères sur une population immense; car, le 3 prairial, quand l'occasion de la réaliser s'offrit, les femmes du faubourg se contentèrent de huer du haut de leurs fenêtres les « muscadins » en retraite, à mesure qu'ils passaient un à un par un trou pratiqué à ce dessein dans la barricade qui fermait la grande rue.

Cette expédition ridicule irrita fort les royalistes contre les Thermidoriens, leurs alliés. Ils éclatèrent en plaintes amères sur ce qu'on n'avait pas fait soutenir la *Jeunesse dorée* par de

la cavalerie, et sur ce qu'on l'avait de la sorte exposée à être hachée en pièces; au fond de cette négligence, qui leur parut calculée, ils soupçonnèrent une pensée de trahison, et, de la part des dominateurs du moment, le désir de se fortifier par l'humiliation des royalistes combinée avec le désarmement des Jacobins.

Le fait est que rien ne venait plus à propos pour servir la politique à deux tranchants des Comités. Après avoir poussé la *Jeunesse dorée* à faire preuve d'impuissance, ils se hâtèrent de montrer ce qu'eux, Thermidoriens, ils avaient pouvoir d'accomplir. Le 4 prairial (23 mai), Laporte court présenter à la Convention, au nom des Comités, un projet de décret dont la vigueur contrastait singulièrement, et avec les promesses faites au peuple dans la journée du 2 prairial, et avec la générosité que, dans la nuit du 2 au 3, le peuple avait déployé à l'égard de ses agresseurs.

« Les habitants du faubourg Saint-Antoine seront sommés à l'instant de remettre entre les mains de la justice les assassins du représentant du peuple Féraud, et, notamment, celui qui, dans la journée d'hier, a été arraché au supplice.

« Ils seront sommés de remettre leurs armes et les canons des trois sections composant le faubourg.

« En cas de refus, le faubourg Saint-Antoine sera déclaré en état de rébellion.

« En conséquence, les sections de Paris marcheront sous les ordres des généraux pour réduire les rebelles.

« Toute distribution des subsistances cessera d'avoir lieu pour ce faubourg. »

Ce décret fut adopté au cri de : « Vive la Convention! » On n'avait plus besoin maintenant de s'étudier à flatter le peuple et à le tromper : les troupes soldées étaient là, et l'accolade fraternelle du président pouvait être, avec certitude de succès, remplacée par une décharge à mitraille!

Les Thermidoriens sentaient le prix du temps : ils le mirent à profit. Quoique le faubourg Saint-Antoine fût alors tranquille, l'ordre de l'attaquer est donné, absolument comme s'il se fût agi d'une place de guerre appartenant à l'ennemi. Toutes les sections de l'intérieur sont sommées de prendre les armes; trente mille hommes sont formés en bataillons; on les fait précéder de quelques détachements de cavalerie, et l'on marche droit au faubourg. Des pièces d'artillerie destinées non-seulement à tuer les hommes, mais à incendier les maisons, sont braquées à l'entrée des principales rues. Les députés Fréron, Delmas, Laporte et Barras, nommés représentants du peuple auprès de cette armée envoyée contre le peuple, choisissent la maison de Beaumarchais pour leur quartier général, et mettent en délibération s'ils mettront le feu au faubourg! Heureusement ce projet atroce fit horreur au général Menou, qui déclara de telles choses impossibles à oser sans un décret spécial de la Convention.

Pendant ces tragiques débats, les propriétaires et chefs d'atelier établis dans le faubourg allaient implorer les autorités municipales des sections, et pressaient les ouvriers de ne pas exposer cet important quartier à une destruction certaine. La Convention n'avait-elle pas décrété, après tout, sur la motion de Bourdon (de l'Oise), deux des mesures proposées par Romme, savoir : l'interdiction de faire plus d'une qualité de pain, et la mise en réquisition des farines qui se trouvaient chez les pâtissiers? N'avait-elle pas rapporté, en outre, le décret qui déclarait l'argent marchandise? Pourquoi courir les chances d'une lutte désespérée, lorsqu'un peu de modération pouvait amener, sans effusion de sang, la réalisation des vœux du peuple? Ces discours calmant peu à peu les esprits, on se décide à parlementer; des commissaires sont désignés; Menou leur donne un sauf-conduit; ils partent. Mais, sans attendre leur retour, les partisans intéressés de la pacification, redoublant d'efforts, obtiennent de la section de Popincourt qu'elle livre, en même temps que ses canons, le capitaine des canonniers, homme d'une force prodigieuse et d'un courage égal à sa force. C'était un mulâtre, nommé Delorme, qui avait déjà figuré dans les mouvements révolutionnaires. L'impulsion une fois imprimée, tout suivit. Comme la section de Popincourt, les autres sections du faubourg se laissèrent désarmer, et, dès huit heures du soir, la Convention apprenait, de la bouche de Fréron et d'Auguis, qu'elle avait vaincu sans avoir eu à combattre.

Une demi-heure s'était à peine écoulée lorsque les députés du faubourg se présentèrent au seuil de l'Assemblée. Le danger était passé alors. Aussi furent-ils traités avec cette lâche insolence que la victoire inspire aux âmes vulgaires. André Dumont, qui présidait, défendit aux huissiers de laisser entrer qui que ce soit. Il voulut bien, toutefois, donner connaissance à l'Assemblée de la pétition, qu'il s'était fait remettre; mais, comme il en commençait la lecture, Bourdon (de l'Oise) l'ayant interrompu, il quitta le fauteuil, descendit à la tribune, et dit : « Je suis si éloigné de vouloir que les pétitionnaires soient admis à la barre, que non content de demander, comme le préopinant, que les révoltés soient bombardés demain, je propose de le faire aujourd'hui. » On n'avait pas tenu ce langage quand, le 2 prairial, ces mêmes révoltés campaient, mèche allumée, sur la place du Carrousel! On brûlait, ce jour-là, de fraterniser avec eux, et le président de l'Assemblée était si loin de vouloir les bombarder, qu'il donnait à leurs députés l'accolade fraternelle!

Ainsi repoussés et même menacés d'être arrêtés, les commissaires ne cherchèrent plus qu'à s'évader, y réussirent, et coururent se plaindre à leurs compagnons du faubourg de l'accueil qu'ils avaient reçu. Il était trop tard!

CHAPITRE VI

FUREURS DE LA CONTRE-RÉVOLUTION



Les journées de prairial étaient le dernier effort de la Révolution agonisante : l'ère des fureurs contre-révolutionnaires s'ouvrit. Dès ce moment l'esprit de persécution ne connut plus de frein, et l'esprit de vengeance fit définitivement divorce avec tout sentiment de pudeur.

Le 22 germinal (11 avril), la Convention avait rapporté deux décrets affreux : celui du 17 mars 1792, qui mettait hors la loi les ennemis de la Révolution, et celui du 13 ventôse an II, qui ordonnait de punir comme complices des conspirateurs ceux qui leur auraient donné asile ou n'auraient point dénoncé leur retraite. Mais il devint bientôt manifeste que ce n'était pas aux vrais partisans de la Révolution que les Thermidoriens entendaient accorder le bénéfice de cette politique de modération et de justice dont la mesure précitée était un heureux symptôme. Le mouvement de prairial à peine étouffé, le règne de la mort commença. Organe des impatiences farouches du parti vainqueur, Gamon demanda l'é-

tablissement d'une commission de neuf membres chargée de faire un rapport sur tous les représentants dénoncés ou prévenus de complicité avec les derniers tyrans de la France, parce que, dit-il, « la présence des assassins de la patrie dans le sein de la Convention déshonorait la représentation nationale. » Dès le 4 prairial, une Commission militaire avait été instituée à Paris : Dubois Crancé fit décréter qu'elle serait autorisée à condamner, selon les délits, aux fers, à la détention, à la transportation, à la mort. Dès le 5, la guillotine était mise en mouvement. Ce jour-là furent condamnés



BEAUMARCHAIS

à mort, non-seulement le mulâtre Delorme et le lieutenant de gendarmerie Jacques Legrand, qui n'avait pas défendu le poste de l'Arsenal contre le peuple, mais un menuisier, nommé Gentil, dont les crimes consistaient à avoir tenu des *propos séditieux* et porté, écrits avec de la craie sur son chapeau, les mots : *Du pain et la Constitution de* 1793 !

Et, comme aux plus sombres heures de la Terreur rouge, la condamnation et l'exécution, sous l'empire de la Terreur blanche, ne firent qu'un en quelque sorte. Du tribunal on conduisit les condamnés sur la place de la Révolution, où ils furent livrés au bourreau.

Avec non moins d'empressement, les vainqueurs procédèrent au désarmement des vaincus. Toutes les sections dont on n'était pas sûr, celle des Gravilliers, par exemple, celle de

la Cité, celle du Panthéon, furent sommées de rendre leurs canons sans aucun retard.

Le 6 prairial (25 mai), on lisait sur tous les murs de Paris l'arrêté suivant du Comité de salut public : « Les citoyens munis de piques ou d'autres armes *non militaires*, les apporteront, dans l'espace de vingt-quatre heures, au Comité civil de leur section, sous peine d'une année de détention. » On proscrivait la pique, arme du pauvre, mais non le fusil, arme du riche.

Nul n'osa élever la voix pour se plaindre, tant était profond l'abattement des âmes ! Il y en eut même beaucoup qui obéirent avec précipitation, aiguillonnés qu'ils étaient par la peur. C'est à cette époque qu'un des correspondants de Mallet du Pan lui écrivait : « Le 6 prairial, ordre de remettre les piques à la section, c'est-à-dire de désarmer les trois quarts des habitants, sous peine de prison ; tout cela se fait sans murmure; on est à la queue pour attendre son tour, moi-même j'ai attendu trois quarts d'heure pour donner ma pique. On désarmerait ainsi la France tout entière. » Mais le mousquet restait au service de la réaction, et un des plus prudents organes du parti royaliste, le journal de Poncelin, la feuille hypocrite qui avait pris le titre de *Courrier républicain* pour mieux atteindre son but, s'écriait dans un transport de joie, plus fort cette fois que ses habitudes de ruse : « A la garde montante, toutes les piques avaient disparu. On ne voit plus entre les mains de la garde que de *beaux et bons fusils.* » La Jeunesse dorée avait, depuis que le péril était passé, repris toute son arrogance, et ce fut ceux qu'on appelait alors « muscadins » qui se chargèrent du désarmement des gendarmes.

Pendant ce temps, les listes de proscription se remplissaient ; la Commission militaire poussait vivement sa funèbre besogne, et le sang continuait de couler sur la place de la Révolution.

On leva le couteau, même sur des femmes. La Révolution ne les avait pas épargnées et ce fut une de ses taches ; mais faire juger des femmes par une commission *militaire* était chose nouvelle dans l'histoire des vengeances de parti. Rousseau n'en fit pas moins l'objet d'une motion formelle, et cela fut décrété. Vainement Legendre protesta-t-il contre tant de rigueur, au nom de l'indulgence due à un sexe faible et passionné, l'arrêté fut maintenu, parce que, suivant l'expression du *Courrier républicain*, « la Convention ne voulait plus, par des actes de faiblesse, perdre le fruit de sa victoire. »

Ainsi, ne pas agir à la manière des tyrans, c'était faire acte de faiblesse !

Le 8 prairial (27 mai), un décret, qui fut rendu sur la proposition de Clauzel, abandonna les représentants du peuple Ruhl, Romme, Duroy, Goujon, Duquesnoy, Soubrany, Prieur (de la Marne) et Peyssard au tribunal de sang institué sous le nom de « Commission militaire. » Il ne lui avait fallu que quatre jours, à cette commission, pour abattre vingt et une têtes ! On pouvait donc compter sur son zèle, et rien n'égala l'empressement des vainqueurs à en profiter.

C'était le moment où arrivait la nouvelle du soulèvement des ouvriers toulonnais : elle donna lieu à un nouveau débordement de colères. Dans le rapport qu'il présenta des troubles du Midi, d'après des lettres reçues de Chambon, Guérin et Chiappe, Doulcet de Pontécoulant avait dit : « Vous n'avez pas besoin que je vous en avertisse : les succès de la Révolution, l'affermissement de la liberté tiennent aujourd'hui exclusivement à la fermeté que vous déploierez dans la poursuite des séditieux et des brigands. » La majorité thermidorienne-royaliste n'avait effectivement nul besoin qu'on l'avertît de la nécessité *exclusive* d'être inexorable. Doulcet n'avait pas plutôt fini son rapport que quatre représentants du peuple étaient frappés. Le compte rendu officiel du *Moniteur*, en ce qui les concerne, est d'un laconisme effroyable :

« BOUDIN. — Escudier vient de sortir; je demande son arrestation.

« L'arrestation est unanimement décrétée.

« On demande l'arrestation de Salicetti.

« LEGENDRE. — Un moment avant le rapport de Doulcet, Laignelot est venu parler à Escudier; Ricord et Salicetti sont sortis avec les deux premiers.

« L'arrestation de Ricord et de Salicetti est décrétée. »

Jamais pareille rage de dénonciations n'avait éclaté. S'il arrivait qu'un représentant dénoncé eût un ami qui osât le défendre, malheur à ce dernier ! La proscription aussitôt l'enveloppait. Panis en fit la dure expérience. Il n'avait aucunement figuré dans les derniers troubles, et nul ne pensait à lui, lorsque Laignelot, un de ses amis, ayant été mis en cause, il eut l'imprudence de s'écrier : « Point de barbarie, mes collègues ! point de barbarie ! » Dès ce moment, il fut un homme perdu. « Donnez la parole à ce conspirateur, » cria Bourdon (de l'Oise), qui avait maintenant le verbe haut, lui qu'un regard courroucé de Robespierre avait mis au lit pour un mois.

Alors eut lieu une scène hideusement bouffonne. Le mot *conspirateur* avait jeté Panis dans un trouble inexprimable. Il balbutia : « Moi, un conspirateur ! Ah, mon Dieu ! Ah ! mon Dieu ! c'est affreux ! » Et il se frappait le front, et il s'arrachait les cheveux, et il en appelait, d'une voix tremblante, à la compassion de « Messieurs ses collègues, » les conjurant de lui permettre de respirer un peu : « Ah ! mon Dieu ! messieurs mes collègues, messieurs, messieurs, un instant, un instant ! »

Certes, si quelque chose semblait de nature à faire diversion aux idées sombres du moment, c'était cette pantomime grotesque, c'était cette éloquence de la peur. Mais on eût plutôt arraché au tigre sa proie qu'à la réaction ses victimes. Panis, qui avait voulu sauver Laignelot, ne put rien pour lui-même ; il fit rire, il fit pitié ; mais ni l'hilarité qu'il excita, ni le mépris que sa lâcheté méritait, ne lui furent une égide. Quelques propos vagues qu'on prétendit avoir été tenus par lui le 1er prairial, sur la nécessité de demander l'arrestation de Fréron et de Tallien, et sur l'avantage de suspendre les Comités de gouvernement, pour qu'ils ne donnassent point à la force armée des ordres contraires à ceux de la Convention, voilà tout ce qu'on put fournir comme preuve que Panis était « un conspirateur et un traître. » Qu'importait d'ailleurs qu'il fût innocent aujourd'hui ? N'avait-il pas été coupable, autrefois ? « Depuis trois ans, les citoyens de Paris réclament ta punition, » lui cria Bergoeing, et il n'en fallut pas davantage. En entendant ces paroles et les applaudissements qu'elles provoquent, le malheureux se frappe une dernière fois le front, roule des yeux égarés, s'évanouit ; et tandis que quelques personnes charitables lui donnent des sels à respirer, on décrète son arrestation.

Furent aussi décrétés d'arrestation, et cela le lendemain même, Voulland, Jagot, Élie Lacoste, La Vicomterie, David, Dubarran. C'était la proscription en masse de l'ancien Comité de sûreté générale. On en excepta Louis (du Bas-Rhin), — le plus cruel de tous les membres de ce Comité fameux, selon Senar.

Lorsqu'ils étaient investis du pouvoir, ils l'avaient changé en tyrannie : à cela nul doute. Mais il était horrible de prendre occasion, pour les frapper, d'un mouvement auquel ils n'avaient eu aucune part. En réalité, c'était dans leur passé qu'on prétendait les poursuivre, et l'on ne prenait pas la peine de s'en cacher. Inconséquence pleine de scandale, pleine de périls! car enfin, que pouvait-on leur reprocher que la Convention n'eût, ou consacré par ses votes, ou salué de ses acclamations, ou encouragé par son silence? Et parmi leurs juges de l'heure présente, combien y en avait-il qui pussent les sommer de nommer leurs complices d'alors, sans s'exposer à cette foudroyante réponse : « Vous! »

Après sa conversion à la Terreur blanche, Rovère, un des plus sinistres héros de la Terreur rouge à Avignon, voyant un jour, aux Tuileries, des ouvriers occupés à creuser la terre, leur demanda : « Que faites-vous là? » Un d'eux lui répondit ce mot, qui l'accabla : « une glacière!... »

Encore si l'on ne s'était attaqué qu'à des hommes tels que Jagot, Élie Lacoste, Voulland! Mais Jean-Bon Saint-André! Mais Robert Lindet! Mais Carnot! Ici, ce n'était plus des crimes qu'on poursuivait, c'était des services, et des services immortels : preuve trop claire que les coups s'adressaient à la Révolution, à l'ensemble de ses actes, à son principe!

Une circonstance navrante à constater, c'est qu'on vit figurer au premier rang des proscripteurs plusieurs de ces Girondins qui, rappelés dans leur patrie, rendus à leurs familles, rétablis sur leurs siéges de représentants, auraient dû, ce semble, montrer par leur modération la sincérité des anathèmes dont ils n'avaient cessé de flétrir la politique de la violence. Mais cette politique, ils paraissaient la trouver fort de leur goût, depuis qu'au lieu de la subir ils se sentaient en état de l'exercer. Ceux qui avaient été l'honneur de ce parti étaient morts; ceux qui restaient ne respiraient que vengeance, tant il est vrai que l'infortune ne donne de la sérénité qu'aux grandes âmes! C'était donc en s'abandonnant aux conseils de l'iniquité que Delecloy, Bergoeing, Henri Larivière et quelques autres se plaignaient d'avoir été traités d'une manière inique, comme c'était en s'appuyant sur les royalistes qu'ils s'indignaient d'avoir vu leur républicanisme soupçonné.

Le 2 prairial, Henri Larivière disait : « Dussé-je être, comme hier, assassiné à votre porte, » — cet *assassinat* n'était qu'une figure de rhétorique, — « je dirai que ceux qu'on appelle royalistes sont bien moins à craindre que les Jacobins. Je vous parlerai du fond du cœur, je vous parlerai pour le salut de mon pays; je vous dirai que ces royalistes dont on a tant voulu vous effrayer sont, peut-être, les plus grands amis des lois, les plus ardents défenseurs de la représentation nationale; ces bons citoyens ont versé leur sang pour vous défendre le 9 thermidor. »

Henri Larivière n'avait pas toujours parlé ainsi des royalistes, et l'on aurait pu lui rappeler que, lors du procès de Louis XVI, il avait invoqué contre eux cette maxime d'où sortit la loi des suspects : « La haine due aux tyrans doit s'étendre à tous ceux qui portent ombrage aux amis de la liberté. »

Le parti qui portait ombrage à Henri Larivière, en 1795, c'était, non plus celui des partisans de Louis XVI, mais celui d'hommes tels que Robert Lindet, tels que Carnot. Aussi déploya-t-il à leur égard toute la haine « due aux tyrans! » Non content de demander l'arrestation du premier, il lui dit en face, en pleine Assemblée, dans un moment où le péril n'était plus qu'à répondre à de semblables insultes, venant du parti victorieux, qu'il était un agent hypocrite des tyrans, qu'il était un scélérat, qu'il était un monstre. Puis, le visage tourné vers Carnot : « Comment, lui cria-t-il, as-tu pu, pendant quinze mois entiers, ne pas t'apercevoir qu'on assassinait journellement la patrie?... Comment as-tu pu être assez indifférent ou assez imbécile pour ne pas ouvrir les yeux sur les projets des cannibales avec lesquels tu te trouvais chaque jour? » Il voulait bien cependant ne pas demander la tête de Carnot et se bornait à proposer qu'on le chassât de l'Assemblée comme indigne. Parlant ensuite de ceux des membres de l'ancien Comité de salut public qui avaient survécu à leurs collègues, il les montrait, pour qu'envers eux on fût implacable, « inondés du sang des victimes qu'ils avaient égorgées et des larmes de ceux qui les pleuraient. »

Ceci se passait le 9 prairial (28 mai).

Chose triste à dire! Cette fois encore, la défense de Carnot fut au-dessous de ce qu'on devait attendre d'un homme qui avait fait trembler l'Europe devant son génie lorsqu'il tenait l'épée de la Révolution. Au lieu de braver ses ennemis du haut de ses services; au lieu de leur dire : « Est-ce vous qui avez sauvé la France? Est-ce vous qui avez dirigé le plus sublime effort patriotique et militaire qui ait jamais étonné le monde? » il affirma qu'il s'était opposé à Robespierre; qu'il avait été le premier, après le 9 thermidor, à proposer aux deux Comités la clôture du club des Jacobins; qu'il s'était toujours déclaré anti-maratiste; qu'au Comité de salut public, il s'était toujours renfermé dans le département spécial dont il était chargé; qu'il ne fallait pas le rendre responsable de ses signatures, parce qu'il les donnait « de confiance. » Comme si le système dont il s'étudiait de la sorte à secouer la responsabilité n'avait pas été le même aux armées, dont il avait la direction, qu'à l'intérieur! Comme s'il avait pu donner chaque jour, et plusieurs fois par jour, sa signature, sans jamais savoir pour quel usage! Il se faisait maintenant en quelque sorte un rempart du cadavre de Robespierre; mais où et quand l'avait-on vu s'attaquer en public à Robespierre vivant? Voilà ce qu'aurait pu lui répondre la réaction, qu'il eût été plus digne de lui de confondre que de fléchir. « Carnot a organisé la victoire, » cria quelqu'un. Ce mot le sauva.

Robert Lindet fut moins heureux. Et pourtant, les défenseurs ne lui manquèrent pas. Taveaux déclara que le département du Calvados et neuf ou dix autres départements auraient été « anéantis » si Robert Lindet ne s'y était pas rendu. Doulcet de Pontécoulant, de son côté, affirma que pour ses concitoyens du Calvados, le jour de l'arrestation de Robert Lindet serait un jour de deuil. Tout fut inutile. Henri Larivière, qui ne se possédait pas de rage, et dont les déclamations aussi boursouflées que furieuses avaient un écho dans le cœur de chaque royaliste déguisé en républicain, Henri Larivière s'écria « que Lindet était le plus hypocrite des hommes; qu'il était capable de gratter avec le fer la plaie d'un ami, en lui faisant les plus gracieuses grimaces; qu'il n'était point de scélérat qui ne pût citer en sa faveur quelque bonne action; que l'Assemblée devait prendre la foudre du salut public et tonner sur les coupables. » Lehardy avoua que Lindet avait sauvé toute sa famille, qui était hors la loi; mais, ajouta-t-il, « je ne vois que la patrie. » Et il conclut à l'arrestation du « Terroriste » à l'humanité duquel il devait la vie des siens.

Jean-Bon Saint-André, quoique membre de l'ancien Comité de salut public, n'y avait presque jamais paru, ayant été presque toujours en mission. Il n'en fut pas moins mis au nombre des proscrits. Ses *crimes*, d'après ses accusateurs, étaient ceux-ci : il avait revêtu d'une place importante un prêtre dont le frère était accusateur public près le tribunal de Brest; il avait chargé ce même tribunal de veiller à la tranquillité publique; enfin il avait tenu ce propos, — qu'il nia formellement

et dont on n'apporta d'autre preuve qu'une déclaration de Boucher Saint-Sauveur : — « Les Comités pensent avoir la clé de Toulon et du Midi ; ils se trompent ! » On ne croirait pas à tant de fureur, si la réaction elle-même n'avait pris soin d'en graver sur ses tablettes officielles l'impérissable souvenir.

Il est vrai qu'à l'égard des ennemis de la Révolution sa mansuétude était sans bornes. Le tribunal de police correctionnelle de Valenciennes ayant condamné à six mois de détention un négociant nommé Duquesne, pour avoir crié dans un spectacle : *A bas le bonnet rouge!* la majorité thermidorienne-royaliste de la Convention annula ce jugement comme tyrannique. Et quelques jours auparavant un homme avait été condamné à mort, traîné à la guillotine, exécuté, pour avoir écrit sur son chapeau : *Constitution de* 1793 !

Puis, comme pour mieux enflammer cette ardeur de proscription, les contre-révolutionnaires de province grossissaient de leurs clameurs la grande clameur des contre-révolutionnaires de Paris. Les journées de prairial étaient venues fournir une arme empoisonnée à toutes les haines, à tous les ressentiments, à toutes les espérances sinistres. A lire les adresses qui, de certaines villes, étaient envoyées à la Convention, on eût pu croire vraiment qu'elle mollissait et avait besoin d'être encouragée !

Ainsi, par exemple, les autorités constituées de Lyon, où le royalisme avait son centre, écrivaient à l'Assemblée, à l'occasion de cette insurrection de la faim dont nous avons tracé le lamentable tableau : « Le pain que les assassins demandent, c'est le crime ; le pain que nous leur donnerons, c'est la mort. »

Les assassins, probablement, c'était la foule blême qui manquait de pain, c'était le peuple, c'était Paris !

Le 10 prairial (29 mai), un des secrétaires donna lecture d'une lettre qu'un des représentants en mission près l'armée du Rhin et de la Moselle adressait à la Convention, pour lui offrir contre le faubourg Antoine, en cas de besoin, l'appui de l'armée : « Au moment où je vous expédiais un courrier, je reçois votre décret du 4 contenant des mesures répressives contre le faubourg Antoine. Je ne puis que vous répéter que j'attends vos ordres pour marcher avec les braves qui ne veulent pas de vie sans la République. » Ces mots servaient de *post-scriptum* à une lettre qui commençait en ces termes : *Vengeance! vengeance!* Le signataire était Merlin (de Thionville).

Non que Merlin (de Thionville) fût homme à se donner aux royalistes. Bien différent de Henri Larivière, qui, après avoir été un des juges de Louis XVI et un des amis de Vergniaud, finit par se faire l'agent du comte d'Artois, Merlin (de Thionville) resta jusqu'au bout lui-même. Mais comme sa conception de la République ne consistait qu'à repousser la domination d'un roi, et qu'il s'était mis à haïr d'une haine aveugle, implacable, insensée, les hommes qui avaient obéi à la logique d'une conception plus complète et supérieure, la réaction l'emporta dans son mouvement ; elle l'emporta sans effort ; elle l'emporta si loin, qu'il se trouva servir le royalisme, qu'il n'aimait pas, beaucoup mieux que tel royaliste dont le rétablissement du trône absorbait toutes les pensées. La lettre qui vient d'être citée caractérise d'une manière frappante l'esprit qui animait les Thermidoriens de la nature de Merlin (de Thionville). Dans cette missive, écrite d'un style véhément et déclamatoire à l'excès, il règne une confusion d'idées, ou, plutôt, de passions à peine croyable. L'insurrection de prairial y est maudite comme ayant eu pour but de ramener la France à l'esclavage par la guerre civile ; on y dénonce dans les « vils suppôts de Robespierre » les complices de la « horde immonde de plats royalistes ; » on y tonne contre le « tyran de l'Allemagne, » et l'on y jure dévouement éternel à la République, tout en parlant de faire marcher des soldats sur Paris !

Au reste, dans la séance même où elle reçut communication de la lettre de Merlin (de Thionville), l'Assemblée ne prouva que trop bien qu'elle n'avait nul besoin d'être poussée dans les voies de la violence ; car elle rejeta une proposition tendant à ne plus laisser juger par la Commission militaire que les délits militaires, et à renvoyer devant le tribunal criminel de Paris les représentants du peuple qu'on avait arrêtés.

Lesage (d'Eure-et-Loir) était l'auteur de cette proposition, qui honore d'autant plus sa mémoire qu'il avait été du nombre des Girondins mis hors la loi, et qu'on pouvait lui supposer l'âme aigrie par le malheur. « C'est le mépris pour les hommes, dit-il, qui fit inventer ces tribunaux prévôtaux et militaires..., où les accusés, sans conseils, sont traduits devant des militaires chargés de prononcer, et sur la conviction, et sur la peine ; où les intentions sont toujours présumées coupables ; où l'homme égaré reçoit le même châtiment que celui infligé au provocateur ; où une vie entière de probité n'est comptée pour rien ; où l'égarement d'un moment est puni comme une longue carrière de crimes. » Loin d'admettre que la grandeur du délit justifiât le caractère exceptionnel de la juridiction, Lesage soutenait que l'importance des garanties assurées à l'accusé doit, au contraire, être proportionnée à la gravité de l'accusation. Il n'osait pas aller jusqu'à dire que l'Assemblée avait eu tort de créer une commission militaire dans un moment d'angoisse et de péril. Mais que, le danger passé, la dictature judiciaire restât, c'est ce que l'orateur déclarait attentatoire à tous les principes de justice ; et il n'hésitait pas à déclarer que le jour où cette dictature cessait d'être indispensable, elle devenait atroce.

Lesage n'allait pas encore assez loin ; il aurait dû avoir le courage d'avouer qu'il n'est jamais nécessaire de n'être pas juste ; que cette prétendue nécessité est l'éternel mensonge derrière lequel s'abritent les tyrans ; que c'est l'hypocrisie banale de l'oppression. Mais peut-être craignit-il de compromettre le succès de sa motion en heurtant d'une manière trop directe les passions d'une majorité esclave de ses propres fureurs. Ce fut inutilement en effet que Lanjuinais, Legendre, Fréron, Louvet demandèrent tour à tour qu'on mît un terme à ce scandale plein de sang, leurs efforts se brisèrent contre la résistance qui leur fut opposée par Clauzel, Rovère, Henri Larivière et Bourdon (de l'Oise). Ce dernier n'eut pas honte de dire : « Il fallait que, le lendemain du 1er prairial, on lût, au milieu d'un bataillon carré, formé sur la place du Palais-National, le procès-verbal de cette soirée de crimes, et que ceux qui les avaient commis fussent fusillés sur-le-champ. » Et ce langage des Euménides fut accueilli, selon le témoignage officiel du *Moniteur*, par de vifs applaudissements.

« Ceux qui avaient commis ces crimes ! » Mais fusiller sur-le-champ les *accusés*, était-ce le moyen d'atteindre, sans risque de se tromper, les *coupables?* Voilà de quelle rage imbécile se montraient possédés des gens qui prétendaient avoir fait le 9 thermidor en haine du Terrorisme !

Lanjuinais, qui voulait, lui aussi, que la réaction triomphât, mais non qu'elle se déshonorât, mit à appuyer la motion de Lesage une insistance vraiment noble. « Je suppose, fit-il observer, que notre respectable collègue Vernier, qui tenait le fauteuil dans cette soirée affreuse, soit accusé devant la Commission : il sera condamné, si l'on n'examine pas l'in-

tention, pour avoir mis aux voix les propositions faites par Duroy, Romme et autres. » L'argument était décisif : il ne produisit aucun effet sur des hommes qui avaient conclu un pacte, non plus cette fois avec la mort, mais avec l'assassinat.

Aussi, de quel accablement furent saisies les âmes fidèles au culte de la Révolution ! Coup sur coup, on apprit que Ruhl s'était frappé d'un poignard dans le cœur ; que Maure s'était tué d'un coup de pistolet. Le premier avait été décrété d'arrestation d'abord, puis d'accusation, pour être monté sur un banc, dans la séance du 1er prairial, et avoir converti en motion la demande populaire : *Du pain et la Constitution de* 1793 ; on pouvait donc supposer que, certain d'être récompensé de la part qu'il avait prise au 9 thermidor par le bour-



BARRAS

reau, maintenant au service des vainqueurs, il avait cherché dans le suicide un refuge contre la guillotine. Mais Maure, quoique dénoncé par Gibergues, n'avait été ni arrêté ni mis au nombre des représentants décrétés d'accusation : il se tua, lui, de désespoir.

L'Assemblée reçut ces tragiques nouvelles avec une indifférence qui avait quelque chose de plus tragique encore.

En revanche, rien ne fut négligé de ce qui pouvait faire servir le meurtre de Féraud d'excitation à l'esprit de meurtre. Le 14 prairial (2 juin) fut le jour qu'on choisit pour exaspérer la douleur, par l'artifice d'une mise en scène lugubre. La salle de la Convention était ornée de guirlandes de chêne en festons. De chaque côté du bureau, devant les secrétaires, on avait placé des urnes cinéraires parsemées d'étoiles d'or sur un fond noir. Tous les représentants siégeaient en costume armé, un crêpe au bras. En avant de la

Tribune, à la place même où Féraud était tombé, s'élevait un tombeau de marbre blanc, surmonté du buste de ce Brutus qui, en attaquant la tyrannie avec un poignard, ne fit que donner à Rome un nouveau tyran.

Louvet avait été chargé du panégyrique de Féraud. Mais l'oraison funèbre, sur ses lèvres, fut bien vite remplacée par l'anathème. Il sembla n'avoir accepté la tâche de louer que pour avoir une occasion de maudire; il sembla n'avoir entrepris d'exalter le courage de Féraud, ses qualités civiques et ses services militaires, que pour mieux envenimer les blessures que l'insurrection de prairial avait fait saigner. Décrit par lui, le soulèvement d'un peuple aux abois ne fut que le bond du « lion furieux réveillé par le génie de Billaud-Varenne. » Dans le style virulent et enflé qui lui était propre, il parla de « visages bourgeonnés d'ivresse sur lesquels on ne découvrait que la débauche gorgée de viande et de vin. » Pendant tout le temps qu'avait duré l'invasion de l'Assemblée, c'est-à-dire dans l'espace de douze heures, un seul homme avait péri, un seul, à la suite d'une rixe, et frappé d'un coup de pistolet qui s'adressait à un autre que lui : eh bien, cette mort, Louvet la présenta comme le résultat d'une préméditation infernale, dont il ne tint pas à lui que la responsabilité ne pesât sur plusieurs milliers d'hommes. L'horrible fait de la tête de Féraud coupée, puis plantée au bout d'une pique, n'était évidemment que le crime de quelques misérables, tels qu'en font monter presque toujours à la surface de la société les orages qui en bouleversent le limon; mais, à résumer l'insurrection de prairial dans cet acte d'abjecte férocité, Louvet trouvait l'avantage de rendre odieux les députés montagnards sur qui la hache était alors suspendue. Inutile de dire que, contre eux, il épuisa l'invective. Parce qu'ils n'avaient pas jugé absurde, de la part d'un peuple affamé, le vœu d'avoir du pain; parce qu'ils n'avaient pas jugé criminelle la demande de cette Constitution de 1793 qu'après tout la Convention avait votée; parce qu'ils avaient paru sanctionner le désordre en essayant de l'associer aux formes d'une délibération régulière, ce que, du reste, avait fait le président Vernier lui-même, Louvet les appela « les vils échos de quelques brigands, » et il déclara qu'il serait heureux de voir le peuple français célébrer un jour la fête de la réconciliation, pourvu qu'on commençât par les tuer : « Je le répète, la mort aux chefs coupables. » Pour porter à son comble la rage des proscripteurs, les délivrer de tout scrupule, leur ôter tout remords, il ne restait plus qu'à supposer les représentants du peuple qu'on avait proscrits, capables d'user contre leurs ennemis de la victoire s'ils l'eussent remportée, comme leurs ennemis se préparaient à en user contre eux. Ce dernier trait ne manqua pas au réquisitoire. Pourquoi les vainqueurs ne guillotineraient-ils pas, puisque vaincus ils eussent été guillotinés? Meurtrière hypothèse, qu'il eût fallu du moins appuyer de quelque preuve! La preuve, Louvet la tira de cette circonstance que, dans le tumulte du 2 prairial, lorsqu'il s'était agi de voter les motions populaires, l'appel nominal avait été réclamé : « Vos têtes, dit-il, en attendant qu'ils pussent les abattre, ils voulaient les compter. »

Applaudir au discours de Louvet, c'eût été trop peu : on décréta qu'il serait imprimé, traduit dans toutes les langues, et envoyé aux départements, aux armées, aux Puissances étrangères.

Cela fait, l'Institut national de musique exécuta, dans l'Assemblée même, le « chœur des tombeaux. » Le morceau était doublement approprié à la circonstance, car on venait d'aiguiser la hache sur la Tribune.

Pendant ce temps, un vaisseau faisait voile pour la Guyane, emportant Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, loin de ce pays de France, où tout avait tremblé devant eux et qu'ils ne devaient plus revoir. Ainsi que Barère, ils avaient été condamnés à la déportation dans la séance du 12 germinal, mais c'était leur sang que voulaient ces mêmes réactionnaires dont, le 9 thermidor, ils avaient si follement assuré le triomphe. Il était donc survenu, depuis, un décret qui ordonnait la mise en jugement des trois anciens membres du Comité de salut public, afin que, pour eux, la déportation fût remplacée par la mort. Mais il advint qu'à Rochefort où ils avaient été conduits, la nouvelle du décret n'arriva que le lendemain du jour où le vaisseau s'était mis en mer. Il n'emportait, comme il vient d'être dit, que Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois. Barère réussit à se faire oublier sur le rivage. Ceux qui disposaient, en ce moment, de son sort, lui surent gré de ce que, quelquefois, il séparait sa cause de celle de ses collègues, jusque-là qu'on l'entendit gémir sur la journée du 31 mai. Un homme capable de s'humilier à ce point ne pouvait paraître bien dangereux! On laissa partir ses deux collègues sans lui, et l'on prétendit ensuite que le navire avait mis à la voile, parce qu'il n'avait pu attendre Barère, qui se trouvait alors malade. Lorsque, dans la séance du 14 prairial, ce fait fut porté à la connaissance de l'Assemblée, Boursault s'écria : « Barère, pour la première fois, a oublié de suivre le vent. »

Restait à savoir comment il échapperait à l'exécution du décret qui l'envoyait devant le tribunal criminel de la Charente : ici encore, il fut sauvé par la tolérance d'hommes qui pardonnèrent à ses vices ce qu'ils n'auraient point pardonné à ses vertus. Enfermé à Saintes, il s'évada par-dessus les toits de sa prison, probablement par l'aide de quelques amis puissants; et ce qui prouve qu'il n'avait rien à craindre, comme l'observe Nougaret, c'est qu'il se retira dans son propre département, celui des Hautes-Pyrénées, où il vécut tranquille, nul ne lui faisant l'honneur de le haïr de cette haine violente dont, seuls, les hommes d'une vigoureuse nature infligent le supplice à leurs ennemis.

De Collot-d'Herbois, il ne nous reste plus rien à dire, sinon qu'après un an d'exil, il mourut dans d'affreuses tortures, pour avoir avalé, au milieu d'un accès de fièvre chaude, une liqueur forte qui lui brûla les entrailles.

Quant à Billaud-Varenne, qui survécut longtemps à sa chute, ses dernières années eurent quelque chose de caractéristique et d'imprévu qui mérite d'arrêter un moment l'attention de l'Histoire.

Suivant l'expression des femmes noires qui lui fermèrent les yeux, Billaud-Varenne, pauvre, vieux, et comme perdu dans les savanes américaines, était aussi doux qu'une jeune fille. Dès son arrivée à Cayenne, il avait trouvé à y gérer, pour le compte d'un habitant, une exploitation agricole, qu'il fit prospérer, et que le propriétaire lui légua en mourant. Il rendit heureux les quelques nègres qui étaient sous ses ordres; et sa plantation passait pour une des mieux cultivées du pays.

La colonie, qui était tombée en 1809 sous la domination du Portugal, étant, en 1817, redevenue française, Billaud-Varenne partit pour New-York. Il avait réalisé sa petite fortune en traites de commerce de l'île sur la métropole; mais ces traites ayant été protestées, il se vit ruiné, et, sur le conseil que lui en donna le général Jackson, il se rendit à Saint-Domingue, où il fut bien accueilli. Le président de la République, informé de sa détresse, lui fit remettre quelque argent, avec lequel il acheta, non loin de la ville, une case

où il s'établit avec une jeune négresse, nommée Virginie, qui s'était attachée à son sort.

Là, il vécut, pendant trois ans, de ce que lui rapportaient des consultations sur le droit civil, une petite place créée pour lui dans les bureaux d'un grand juge, et enfin un travail historique sur la Révolution de l'île, travail dont la République l'avait chargé.

Mais bientôt on s'aperçut que ses facultés et sa santé allaient s'affaiblissant avec une rapidité menaçante. Le temps avait creusé ses joues et fatigué sa forte tête; sa figure, allongée, amaigrie, pâle, n'en était que plus expressive. Ses regards avaient conservé leur premier feu, et retrouvaient quelquefois leur fixité terrible. On découvrait en lui, dès qu'on l'approchait, des traces de cette hauteur simple et grave que donne une longue habitude du commandement. Il était, du reste, très-poli et il savait écouter, qualités qui répandaient sur sa personne un air de bienveillance naturelle et de douceur. M. de Barbé Marbois, qui le vit souvent à Cayenne, sans lui parler, a écrit que « l'aspect de Billaud-Varenne lui avait rappelé Socrate. » Les souvenirs du proscrit étaient pleins de netteté, et sa conversation abondait en idées neuves, souvent bizarres, quelquefois justes et grandes. « Il passait toutes ses journées dans un vaste fauteuil qui venait de France. Cependant, si vous paraissiez sur le seuil de sa cabane, composée de deux petites pièces et d'une alcôve que tapissaient quelques morceaux de vieux papier, mais qui étaient fort proprement tenues, ses mains sèches et nerveuses cherchaient aussitôt les bras du vieux fauteuil, pour soulever son corps, l'incliner devant vous, et alors vous aviez de la peine à le faire rasseoir. »

Sur deux points seulement, ses idées avaient changé. Il ne pouvait se pardonner d'avoir fait mourir Danton et d'avoir contribué à la chute de Robespierre. C'étaient là les deux souvenirs qui empoisonnaient sa vieillesse, et il donna courageusement place à ses remords dans son histoire de la Révolution de Saint-Domingue, dont quelques fragments ont été conservés.

« Au 14 germinal, dit-il dans un de ces fragments, au 14 germinal et au 9 thermidor, les patriotes ont commis deux fautes qui ont tout perdu. Nos divisions ont brisé, ces jours-là, l'unité du système révolutionnaire.... Oui, la Révolution puritaine a été perdue le 9 thermidor. Depuis, combien de fois j'ai déploré d'y avoir agi de colère! Pourquoi ne laisse-t-on pas ces intempestives passions et toutes ces vulgaires inquiétudes aux portes du pouvoir? J'ai vu la réaction que fit naître le 9 thermidor. C'était affreux. La calomnie venait de partout. Cela dégoûte bien des révolutions! »

Il disait encore en parlant de la mort de Danton :

« J'y ai trempé trop directement, et avec une haine affreuse. Le malheur des révolutions, c'est qu'il faut agir trop vite, en pleine fièvre, avec la peur.... de ne pas agir, c'est-à-dire de voir avorter ses idées. Danton et ses amis étaient d'habiles gens, des patriotes invincibles à la tribune et dans l'action publique.... Ils n'avaient pas, comme nous, les mains pures de trafics et de rapines; ils aimaient trop le luxe, mais ils avaient le cœur noble et révolutionnaire.... Je reste avec la conviction intime qu'il n'y avait pas de 18 brumaire possible, si Danton, Robespierre et Camille Desmoulins fussent demeurés unis au pied de la tribune. »

Quand il sentit sa fin approcher, Billaud-Varenne fut pris d'un vif désir d'aller respirer l'air des hauts lieux. Le célèbre docteur Chervin, qui le soignait, lui ayant demandé s'il comptait aller habiter la maison de campagne d'un de ses amis, « non, répondit-il, je ne veux déranger personne; je suis un vieux républicain qui veut mourir libre; le vent des montagnes emportera ma vie. » Une pauvre cabane des *Mornes-Charbonnières* appartenant à la négresse qui blanchissait son linge, telle était la dernière retraite qu'il s'était choisie en ce monde. Ce fut vers cette humble demeure qu'il s'achemina le 7 juin 1819. Deux ânes avaient été amenés. On le plaça sur l'un; à l'autre, déjà chargé de linge, on attacha son fauteuil, et il partit. Quand vint pour lui le moment de dire adieu à ses voisins, son visage trahit une émotion profonde. La jeune négresse qui s'était associée aux douleurs du proscrit, suivait à pied, non moins émue. Tous deux, ils firent des signes d'amitié à ceux qu'ils quittaient, aussi longtemps qu'ils purent les apercevoir. Puis, ils disparurent dans les hautes herbes.

Huit jours après, on annonçait à la ville que M. Billaud-Varenne, de la Rochelle, ancien député à la Convention, ancien membre du Comité de salut public, venait de mourir aux Mornes-Charbonnières.

Loin de se rétracter, au moment suprême, il avait affirmé la sincérité constante de ses convictions, il s'était félicité du désintéressement de sa vie. Il sembla même, dans l'exaltation de la fièvre, se repentir de n'être pas allé jusqu'au bout, dans l'accomplissement de sa tâche, et il mourut en murmurant ces terribles paroles du dialogue d'Eucrate et de Sylla : « Mes ossements, du moins, reposeront sur une terre qui veut la liberté; mais j'entends la voix de la postérité qui m'accuse d'avoir trop ménagé le sang des tyrans de l'Europe. »

Reprenons notre récit.

La plupart des représentants du peuple, décrétés d'accusation, étaient parvenus à s'évader : six seulement furent livrés à la Commission militaire : Duroy, Duquesnoy, Bourbotte, Romme, Soubrany et Goujon.

Duroy était une nature à la fois énergique et douce. Il adorait la liberté, mais il ne la voulait pas sanglante et barbare. C'était lui qui avait pris la défense des officiers auxquels leur qualité de nobles était imputée à crime; lui qui avait demandé que le Conseil exécutif ne pût suspendre, destituer ou remplacer les généraux, sans avoir d'abord donné ses motifs à la Convention; lui qui avait réclamé la liberté entière des opinions sur les opérations du Comité de salut public; lui qui avait proposé de mettre en arrestation les exécuteurs des ordres de l'adjudant-général Lefèvre, accusé d'avoir fait noyer les femmes et les enfants des rebelles; lui enfin qui avait provoqué la révocation des lois des 17 septembre et 5 ventôse, relatives aux suspects de tous les partis.

De Duquesnoy, on ne pouvait pas dire qu'il n'eût jamais trempé dans les excès de la Terreur. Frère du général dont la colonne était connue dans l'armée sous le nom de *Colonne infernale* et qui s'appelait lui-même le *boucher de la Convention*, Duquesnoy avait été moine, et sa foi politique tenait du fanatisme religieux; mais s'il aimait la Révolution d'un amour jaloux et sombre, cette passion du moins était, chez lui, de celles qu'aucun sacrifice ne glace ou ne fait hésiter.

Ainsi que Duquesnoy, Bourbotte avait voué à la Révolution un culte violent, mais d'une sincérité invincible. Dans la Vendée, il avait déployé la valeur d'un chevalier des anciens jours, et sa vive intelligence ajoutait à l'éclat de son courage.

Romme à un républicanisme ardent joignait des connaissances très-étendues. « J'ai connu M. Romme, écrit Beaulieu; j'ai même étudié avec lui et l'ai fréquenté, depuis, à Paris, lorsqu'il était instituteur du jeune comte Strogonof. » Beaulieu, qui était royaliste, trouvait à Romme un esprit étroit, parce qu'il avait une âme austère.

Né à Riom en Auvergne comme Romme, auquel l'unissait une héroïque amitié, Soubrany, dans sa jeunesse, avait été officier au régiment de Royal-Dragons. Sa vie fut pendant quelque temps celle d'un homme aimable, fortuné, généreux, et rien de plus. Mais la Révolution vint, s'empara de toutes ses facultés, et, le prenant à son service, lui fit un cœur capable des résolutions sublimes. Maire de Riom en 1789, les sympathies de ses concitoyens ne tardèrent pas à l'appeler sur une scène plus haute, mais plus orageuse. Toutefois, il n'eut pas à prendre une part active aux luttes de parti qui déchirèrent la Convention : en lui, dans le représentant du peuple et le citoyen, le guerrier avait survécu ; et ce fut aux frontières, l'épée à la main, qu'il servit la République, couchant sous la tente, conduisant les colonnes au feu, frugal, brave, adoré du soldat. Lorsque survint l'insurrection de prairial, il était rentré depuis peu de temps à la Convention. Beaulieu l'avait connu personnellement. Aussi ne peut-il, en parlant de lui, se défendre d'une vive émotion. « M. Soubrany, dit-il, est regretté dans son pays par ceux-là mêmes dont les principes sont le plus opposés à ceux qu'il avait adoptés. Quand je me rappelle la jeunesse de cet infortuné, je ne puis m'empêcher de donner des larmes à sa mémoire. »

Comme Soubrany, Goujon était, dans le grand sens du mot, un caractère. Né avec une âme forte et un esprit singulièrement élevé, l'enfant, chez lui, avait annoncé l'homme. A douze ans, il avait assisté au combat d'Ouessant, et sa lettre sur ce combat fut la première qu'on connut à Paris. Son père la lut en plein Palais-Royal devant une foule étonnée, personne ne pouvant croire qu'une pareille lettre fût d'un enfant. Devenu membre de la Convention en remplacement de Hérault de Séchelles, dont il était le suppléant, Goujon, quoique très-jeune encore, s'attira tout d'abord le respect de ses adversaires par la douce gravité de son maintien, la noblesse de ses pensées et son calme langage. Un jour qu'il avait présenté à l'Assemblée une pétition sur les subsistances, Kersaint fut si frappé de sa manière de s'exprimer et de son attitude, qu'il dit : « J'ai cru entendre Caton jeune. » Du reste, ce fut moins à la tribune que sur les champs de bataille que Goujon eut à remplir son mandat de représentant du peuple ; et son rôle à la tête des soldats républicains fut, comme celui de Soubrany, admirable. Ce rôle, un fait suffira pour le caractériser. « Dans une retraite de l'armée de la Moselle, Goujon, resté sur les derrières de la colonne pour être le plus près possible de l'ennemi, aperçoit un volontaire blessé, lui donne son cheval, et revient à pied, exposé au feu de l'ennemi et à la poursuite de la cavalerie. » A sa bravoure il n'y avait d'égal que son désintéressement, son humanité. « Sa mission, dit son biographe, ne coûta pas, y compris les frais de voyage, 4500 livres à la République ; et il exerça pendant quatre mois un pouvoir illimité, sans faire couler une larme. » Le 9 thermidor avait eu lieu quand Goujon rentra dans la Convention. Quel changement ! Il ne reconnaissait plus rien, ni les idées, ni les sentiments, ni les visages, tant la réaction avait altéré jusqu'à la physionomie des hommes et des choses ! Il fut pris d'une grande tristesse.... si grande, que, rencontrant un chirurgien de ses amis, il lui dit : « Montre-moi bien la place du cœur, afin que ma main ne se trompe pas, s'il faut que l'égalité périsse. »

Lui et les cinq autres furent transférés au château du Taureau, dans l'ancienne Bretagne, où l'on vint les chercher, après une détention de vingt-trois jours, pour les conduire devant la Commission militaire, c'est-à-dire à la mort.

Avant de partir, ils se réunirent chez Romme et se promirent mutuellement de disposer d'eux-mêmes, quand l'heure serait venue. Un d'eux avait réussi à soustraire un couteau à la vigilance des gardiens : il l'emporta, caché dans un pli de ses vêtements.

Ainsi rassurés contre la crainte humiliante de passer par les mains du bourreau, ils allèrent au-devant de leur destinée avec une indifférence stoïque. Sur la route, ils eurent souvent l'occasion de s'évader : ils dédaignèrent de la saisir, pour enlever à leurs persécuteurs la joie de les avoir amenés à fuir, et aussi, parce que, voyant la République abattue, ils ne tenaient plus à la vie.

Leur procès, si l'on peut appeler procès un assassinat prolongé, commença le 24 prairial (12 juin). Le décret d'accusation, motivé, qu'on avait rendu contre eux n'articulait pas un seul fait qui se rapportât à un complot ; pas un seul fait qui prouvât ou tendît à prouver que l'invasion de l'Assemblée avait été leur ouvrage : non, tout leur crime était d'avoir converti en motions, au sein d'un tumulte populaire, il est vrai, mais avec l'assentiment du président de l'Assemblée et sur les instances de ceux-là mêmes qui maintenant les poursuivaient, des vœux, après tout, légitimes. Car enfin, le peuple, qui souffrait des horreurs de la famine, dans une année d'abondance et par suite des manœuvres infâmes dont nul ne niait la réalité, avait bien quelque droit de demander du pain ; et il n'y avait certes rien de bien factieux de sa part à désirer que l'Assemblée de ses représentants donnât vie à une constitution qu'elle-même avait votée. Insister pour la mise en liberté des patriotes détenus pouvait sans doute paraître impardonnable à la réaction, décidée qu'elle était à ne se point laisser arracher sa proie ; et cependant, quel cœur honnête ne se serait ému à l'idée de voir la Convention brûler ce qu'elle avait adoré, déclarer dignes de mort des actes dont elle avait accepté la responsabilité devant l'Histoire, mettre en cause tout le passé de la Révolution dans la personne des hommes qui en avaient dirigé le mouvement, et leur donner pour accusateurs, pour juges, pour bourreaux, ceux qui, la veille encore, étaient leurs complices ?

La défense écrite de Goujon et celle de Romme, publiées en l'an VIII par Tissot, beau-frère du premier, — car la Commission militaire devant laquelle les accusés comparurent ne voulut pas écouter la lecture de leurs moyens de défense, — expliquent admirablement le rôle qui, dans la journée du 1er prairial, leur fut imposé par les circonstances. S'ils intervinrent d'abord, ce fut pour faire écouler la foule et empêcher que le sanctuaire des lois fût souillé par l'effusion du sang ; mais, quand il devint manifeste que le désordre, s'il se prolongeait, risquait de courir à une effroyable anarchie ; quand la tête de Féraud, promenée dans l'enceinte au bout d'une pique, fit craindre d'autres attentats ; quand l'absence de toute nouvelle et l'apparente éclipse des Comités donnèrent lieu de croire qu'il n'y avait plus de gouvernement, plus de point de ralliement, plus de centre, les derniers représentants de la Montagne vaincue durent naturellement songer à régulariser le mouvement, en lui donnant une direction conforme, et aux vœux du peuple, et à leurs propres désirs. La défense de Romme constitue un document historique qui mérite de trouver place ici :

« Le crime qu'on me reproche se serait donc consommé à la tribune de la Convention, en présence de mes collègues et de la foule.

« Mais alors, je partage ce crime avec ceux de mes collègues qui m'ont longtemps pressé, sollicité au nom du bien public, de me rendre à la tribune ;

« Avec le président à qui j'ai toujours demandé, et qui m'a refusé ou accordé la parole suivant mon tour ;

« Avec ceux de mes collègues qui ont parlé avant moi et ont rouvert la séance suspendue par le mouvement;

« Avec plusieurs de mes collègues qui ont appuyé, discuté, développé, amendé mes propositions;

« Avec ceux qui en ont fait eux-mêmes de nouvelles;

« Avec tous les représentants du peuple qui, rassemblés en face de la tribune, sur l'invitation plusieurs fois répétée du président, ont délibéré sur les propositions mises aux voix avec beaucoup d'ordre, et quelquefois amendées dans la rédaction par le président lui-même. »

Romme terminait ainsi :

« Plus ma conscience fouille dans les sentiments qui m'animaient le 1er prairial, plus je rapproche mes souvenirs, plus je suis frappé du tableau de notre position, plus je sens que j'ai fait mon devoir.

« Pour être resté à notre poste, nous avons été entraînés par le danger, par l'ardeur même de nos sentiments pour le bien public, à des mesures qui nous font frapper d'accusation.

« En fuyant nos devoirs, nous aurions été avec bien plus de vraisemblance soupçonnés de conspirer dans le mystère. Oublierons-nous que le 13 germinal, l'arrestation fut demandée contre ceux qui ne se trouvaient pas à la séance extraordinaire du soir? et, le 1er prairial, on avait un motif de plus, le décret de permanence, bien connu de tous.

« Nous sommes parvenus par la confiance à dissoudre et



DÉPART POUR LA DÉPORTATION

faire écouler la foule, sans choc, sans effusion de sang. Ce succès nous vaut l'accusation.

« En laissant grossir l'orage, en le laissant éclater là où il s'était fixé, la représentation nationale était anéantie, ses membres exposés, abandonnés à la fureur des méchants.

« Nous étions donc placés entre deux abîmes; on nous a laissé le choix : nous avons pris le parti qui convenait au salut de la patrie; il ne nous reste qu'à nous couvrir la tête et nous soumettre à notre destinée.

« J'ai fait mon devoir : mon corps est à la loi, mon âme reste indépendante et ne peut être flétrie.

« Mon dernier soupir, en quelque temps, en quelque lieu, de quelque manière que je le rende, sera :

« Pour la République, une, indivisible, fondée sur la Liberté, l'Égalité;

« Pour ma patrie, si cruellement déchirée;

« Pour le malheureux et l'opprimé;

« Pour mes amis, dont la fidélité et les vertus honoreront ma mémoire;

« Pour ma vertueuse mère, dont les derniers instants se couvrent d'amertume;

« Pour mon épouse infortunée, veuve d'un brave défenseur de la République, mort dans la Vendée en combattant pour la patrie; indigente, ayant aux bienfaits de la nation des droits que j'ai cessé de solliciter. En l'attachant à ma destinée, je lui aurai donné un nouveau titre et de nouveaux malheurs. »

La Commission militaire devant laquelle furent traînés Romme, Soubrany, Duroy, Duquesnoy, Bourbotte et Goujon avait été établie, non pour les juger, mais pour les tuer. Les accusés ne furent donc pas admis à se faire défendre. On les condamna sur le compte rendu de la séance du 1er prairial, tel que l'avait publié l'organe officiel du parti victorieux, c'est-à-dire sur un compte rendu rédigé après coup, coloré et falsifié par la haine. Le témoignage du *Moniteur* en cette circonstance était si peu digne de foi, et sa narration si peu exacte, que Soubrany, très-noblement du reste, revendiqua la responsabilité d'une motion que le *Moniteur* avait mise dans la bouche de Duquesnoy, et qui formait la plus sérieuse des accusations intentées contre ce dernier; savoir: la motion relative à la création d'une Commission extraordinaire en remplacement du Comité de sûreté générale. Mais qu'importait tout cela? Est-ce que les accusés n'étaient pas condamnés d'avance? Est-ce que le Girondin Louvet ne les avait pas déjà, du haut de la tribune, qualifiés de « vils échos des brigands? » Est-ce que le Thermidorien Bourdon (de l'Oise) n'avait pas bien haut exprimé le regret qu'on ne les eût pas fusillés sans forme de procès, *sur-le-champ?* Et les Thermidoriens, les Girondins, les royalistes, qui, unis, constituaient alors la majorité de la Convention, n'avaient-ils pas sanctionné par de vifs applaudissements le meurtre contenu dans les anathèmes de Louvet et dans les regrets féroces de Bourdon (de l'Oise)?

Aussi les accusés ne se firent-ils aucune illusion. Mais leur attitude n'en fut pas moins digne et fière : ils avaient pris leurs mesures!

Au moment où Goujon parut, il s'éleva dans l'auditoire une sorte de rumeur d'admiration, tant chacun fut frappé de la contenance de ce noble jeune homme et de la beauté morale que révélait son visage pensif. Son sang-froid ne se démentit pas un seul instant. Il paraissait triste, toutefois, mais triste comme un citoyen qui porte le deuil de la chose publique.

Bourbotte, lui, était souriant et calme. Il promenait ses regards sur les femmes qui faisaient partie de l'auditoire, jouait avec sa tabatière, et mettait une sorte de grâce à affronter la mort.

Soubrany avait conservé devant les proscripteurs cette aisance du gentilhomme qui, chez lui, s'était toujours mariée à l'énergie du républicain.

La douceur de Duroy et sa fermeté modeste, l'air concentré de Romme, les traces qu'une maladie récente avait laissées sur le front dégarni de Duquesnoy, tout concourait à augmenter l'intérêt poignant d'une scène à laquelle chacun prévoyait un dénoûment terrible.

Trois jours avant le prononcé du jugement, Goujon avait écrit à sa mère, à sa femme, à son frère, des lettres où respire son âme tout entière. Dans celle qu'il fit remettre à son frère, on lit : « J'ai vécu pour la liberté.... Ma vie est entre les mains des hommes, elle est le jouet de leurs passions; ma mémoire est à la postérité, elle est le patrimoine des hommes justes.... Je ne porte dans mon âme, en approchant du terme, aucun des sentiments haineux qui appartiennent à la violence des passions; et si je fais un vœu ardent et sincère, c'est pour que ceux qui brûlent de m'assassiner ne prouvent pas, par une longue suite de crimes, qu'ils m'ont frappé, parce qu'ils avaient reconnu en moi un homme de bien.... Puisse la patrie être heureuse après moi!... Que le peuple français conserve la Constitution de l'Égalité qu'il a acceptée dans ses assemblées primaires! J'avais juré de la défendre et de périr pour elle : je meurs content de n'avoir pas trahi mon serment.... Ami, je n'ai rien de plus à te dire, tu me remplaces: adieu. Nous nous retrouverons; la vie ne peut finir ainsi, et la justice éternelle a encore quelque chose à accomplir, alors qu'elle me laisse sous le coup de l'ignominie. Le triomphe insolent des méchants ne peut être la fin honteuse d'un si bel ouvrage. La nature si belle, si bien ordonnée, ne peut manquer en ce seul point.... Mes amis, nous nous reverrons heureux et satisfaits comme nous méritons de l'être. Je désire que vous ne vous quittiez point. Vivez en paix dans l'obscurité. Ne gémissez pas sur moi : il vaut mieux que je meure que d'avoir trahi la patrie. Tant d'hommes justes sont dans les larmes! Ne vous plaignez point si j'ai partagé leur sort. Pour l'éviter, il aurait fallu que je ne leur ressemblasse pas : il vaut mieux mourir. »

Ce fut le 29 prairial (17 juin) que le jugement fut rendu. Aux six accusés que nous avons nommés plus haut, on avait joint deux autres représentants du peuple, Peyssard et Forestier : Peyssard fut condamné à la déportation, et Forestier placé sous la surveillance du Comité de sûreté générale, en attendant qu'on statuât sur son sort d'une manière définitive. Quant à Romme, Soubrany, Duroy, Duquesnoy, Goujon et Bourbotte, la Commission militaire, fidèle à sa mission, les condamna tous à mort.

Duquesnoy aussitôt s'écrie : « Je désire que mon sang soit le dernier sang innocent qui sera versé : puisse-t-il consolider la République! » — « Les ennemis de la liberté, dit à son tour Bourbotte, ont seuls demandé mon sang. Mon dernier soupir sera pour la patrie. »

Les condamnés remettent sur le bureau leurs cartes de députés, leurs portefeuilles, avec prière qu'on les fasse tenir à leurs familles, puis ils se retirent.... Mais comme ils descendaient l'escalier, Romme se frappe du couteau qu'ils avaient réservé pour cet usage, tombe blessé mortellement, et passe le fer à un second, qui, après se l'être plongé dans la poitrine, le tend à un troisième. Les six se frappèrent ainsi avec le même couteau. « Romme, dit le compte rendu du *Moniteur*, s'était porté des coups, non-seulement au corps, mais au cou, et jusque dans le visage; le sang dont il était couvert le rendait méconnaissable. » Lui, Goujon et Duquesnoy expirèrent à temps. Moins heureux, Duroy, Soubrany et Bourbotte avaient encore un reste de vie : ils furent conduits à l'échafaud. Duroy semblait n'avoir rien perdu de sa force ; il s'écriait : « Les assassins jouissent de leur ouvrage.... Que je suis malheureux de m'être manqué!... Ces mains-là étaient-elles donc faites pour être liées par le bourreau? » La vie de Soubrany s'étant presque entièrement écoulée avec son sang, il était étendu de son long dans la charrette. Bourbotte se tenait assis, dans une attitude indomptable.

Duroy fut exécuté le premier. Il fallut porter Soubrany sur l'échafaud. Le corps entr'ouvert, il montrait au peuple ses entrailles sanglantes : seule protestation qui lui fût possible dans le râle de l'agonie. Le dernier qu'on acheva fut Bourbotte. Étant tombé avec la planche fatale à laquelle on l'attachait, et ayant heurté de sa tête le fer qui venait de trancher celle de son ami, on le vit avec étonnement profiter du temps qu'on mit à relever le couteau de la guillotine, pour exhaler le vœu suprême d'un républicain.

Telle fut la fin de ces hommes, en qui s'était réveillé l'esprit des temps antiques, et qui emportèrent avec eux ce qui restait encore des mâles vertus de la Révolution. Ils furent jugés, qu'on ne l'oublie pas, sans jurés, sans défenseurs, sans formes, sans preuves, par quelques soldats, dont c'était la consigne. Et, pour comble de dérision, ceci se passait au mo-

ment même où le parti vainqueur décrétait que la Commission des travaux publics aurait à faire disparaître de dessus les portes et les portiques ces mots : la mort! Car c'est ainsi que la contre-révolution pratiquait le « retour à l'ordre et à la justice. »

Les Thermidoriens sentirent bien que ce procès les déshonorait. Aussi essayèrent-ils d'échapper aux malédictions des cœurs honnêtes, en affectant de croire qu'on les aurait tués comme ils tuèrent, si la fortune se fût déclarée contre eux. C'était risquer une calomnie pour couvrir un assassinat.

Thibaudeau n'a pu s'empêcher d'écrire : « Par cet héroïsme, ils rachetèrent autant qu'il était en eux leur culpabilité politique; ils honorèrent leurs derniers instants, apaisèrent le parti qui les avait vaincus, et recommandèrent leur mémoire à la pitié de leurs contemporains et de la postérité. Romme avait un rang parmi les mathématiciens. Soubrany s'était fait aimer aux armées par son courage et sa frugalité. Goujon était estimé pour ses qualités personnelles et ses vertus républicaines. Enfin, si nous avions été vaincus, c'est nous qui aurions été coupables, c'est pour nous qu'aurait été dressé l'échafaud. C'était une pensée bien propre à inspirer quelques regrets et à tempérer l'orgueil de ces sortes de victoires. »

Le bruit courut que Romme, blessé très-grièvement, mais non mortellement, avait été rappelé à la vie par des amis discrets et fidèles qui, après l'avoir transporté en France dans une retraite sûre, l'avaient fait passer à Saint-Pétersbourg. Si cette rumeur avait eu le moindre fondement, l'existence de Romme n'aurait pas manqué d'être signalée par ses amis ou par lui-même, après les différentes amnisties qui rendaient sans danger la révélation du secret. Or, rien de semblable n'eut lieu : Romme ne reparut nulle part.

A partir des journées de prairial, la marche de la contre-révolution devint, pour ainsi dire, haletante. Les prisons s'encombrèrent. Des hommes purs, des citoyens intègres, d'irréprochables patriotes, furent persécutés pêle-mêle avec des hommes qui s'étaient couverts de crimes. La justice et l'iniquité confondirent leurs coups. De toutes les idées qui, depuis le commencement de la Révolution, avaient prévalu, il ne resta bientôt plus rien. Le principe de la fraternité humaine qui, au milieu d'une lutte affreuse, où il fut plus que jamais violé, avait été néanmoins posé comme le suprême but à conquérir, comme la compensation attendue de tant d'efforts convulsifs et de sang versé, ce principe fut alors chassé, même des régions de l'idéal; il cessa d'exister, même à l'état d'aspiration, et l'individualisme fut le Dieu que les Thermidoriens proposèrent à l'adoration des mortels. Les institutions, ainsi qu'il arrive toujours, changeant avec les idées, on partit, dans l'établissement de l'ordre politique nouveau, de cette théorie, que « la force destinée à maintenir la sûreté des propriétés et des personnes doit être exclusivement entre les mains de ceux qui ont à la maintenir un intérêt inséparable de leur intérêt individuel. » La réorganisation de la garde nationale n'eut pas d'autre base.

Et non contente de s'attaquer aux choses, la réaction se mit à faire la guerre aux mots, ardente à détruire, non-seulement ce qui était la Révolution, mais encore ce qui pouvait servir à la rappeler. C'est ainsi que la Convention décréta, sur la proposition de Sévestre, que les « Comités révolutionnaires » s'appelleraient désormais « Comités de surveillance; » et, sur celle de Hardy, que le bonnet et autres emblèmes de la liberté seraient désormais aux trois couleurs. On demanda la révocation de la loi du 5 octobre 1793, qui avait établi un nouveau calendrier. La pétition dans laquelle ce vœu était exprimé venait de Rouen; elle portait : « Il fallait des innovations aux tyrans pour consolider leur puissance : il fallait tout détruire; *il faut donc aujourd'hui tout rétablir.* » La section de la République reprit son ancien nom de section du Roule. L'orateur de la députation qui alla rendre compte de cette décision à l'Assemblée disait : « Le nom de République ne doit appartenir qu'à la République entière, et non à une petite portion du peuple. Il nous avait été donné par les Hébert et les Ronsin; mais *aujourd'hui que tout reprend sa place*, nous reprenons le premier nom de notre section. » Et fidèle au système d'hypocrisie adopté par les royalistes, l'orateur concluait par le cri de : « Vive la République! »

Puis, c'étaient chaque jour des têtes nouvelles que l'on demandait. Un patriote, après avoir été injustement frappé, était-il rendu à sa famille et à ses amis, les royalistes affectaient de pousser des cris d'effroi : leur manière de maudire le système de la loi des suspects était de l'appliquer, au profit du royalisme ressuscité. Contre le danger d'un retour à la Terreur, ils s'armaient de la Terreur, et on les vit, tirant des souvenirs du passé tout ce que ces souvenirs pouvaient contenir de fiel, se servir des morts pour tuer les vivants.

Dans l'accomplissement de cette odieuse besogne, leurs auxiliaires furent des hommes impatients de racheter leurs fureurs passées par des fureurs contraires, et, comme l'exprime le poëte :

De laver dans le sang leurs bras ensanglantés.

Avant le 9 thermidor, André Dumont avait dit : « Il y a trois choses qui font trembler les traîtres : le tribunal révolutionnaire, la guillotine, et le maratiste André Dumont. » Et, dès le 15 thermidor, André Dumont, devenu tout à coup l'instrument des vengeances royalistes, dénonçait Joseph Le Bon avec un zèle farouche, demandant qu'il fût promptement puni. Or, ce qui avait constitué la *prompte punition*, dans les jours qui suivirent le 9 thermidor, c'était : la mise hors la loi, la constatation d'identité, la mort.

Deux adresses, qui étaient censées venir de la province, mais qui avaient été fabriquées à Paris, et dont chacune ne portait que deux signatures, voilà ce qui provoqua la dénonciation lancée par André Dumont, et suffit pour motiver le vote qui mettait Joseph Le Bon sur la route de l'échafaud.... seulement sur la route; car la Convention, cette fois, n'osa pas aller jusqu'à prononcer la *condamnation sans jugement.*

Mais, pendant qu'on instruisait le procès de l'accusé, on jetait sa femme en prison; on arrêtait ses proches; on permettait à Guffroy, son ennemi personnel, de mettre la main sur ses papiers justificatifs et de les faire disparaître; on s'emparait de sept mille francs d'assignats, tout son avoir; on répandait calomnieusement le bruit que, lorsqu'il était proconsul d'Arras, il avait volé un collier de diamants dans la succession d'une comtesse guillotinée, dépeuplé trois rues de la ville, et commandé l'adultère à l'amour conjugal d'une femme dont il tenait le mari sous le glaive. Que s'il tentait, du fond de sa prison, de répondre à ces mensonges, on interdisait aux journaux de publier ses lettres, et, pour préparer les esprits à l'idée que le coup de hache qui lui était destiné délivrerait le monde d'un monstre, on le promenait en effigie, les fers au cou, les fers aux pieds, de ville en ville, de porte en porte, et jusque sous les fenêtres de la prison où, déjà, sa femme le pleurait.

Qu'on eût appelé Joseph Le Bon à rendre compte des abus de pouvoir où l'entraîna une exaltation fanatique, puisée dans les tendances de l'époque, et mise au service d'une politique implacable, cela n'eût été que juste; mais joindre aux impu-

tations réellement encourues par lui des calomnies systématiques qui le dégradaient jusqu'au-dessous de la bête fauve, et parler de ses *embrassements homicides, de ses caresses à la Caligula*, en le privant pendant plusieurs mois de tout moyen d'établir la vérité, cela était infâme.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'insuccès du mouvement de prairial vint rendre la réaction définitivement maîtresse du champ de bataille, les ennemis de Joseph Le Bon se trouvaient l'avoir tellement noirci dans l'opinion publique, que rien ne pouvait plus le sauver. Le 1er messidor (19 juin), la Commission des Vingt et Un fit contre lui à la Convention un rapport où le vrai et le faux se mêlaient de manière à former un tissu presque inextricable. Des actes empreints de l'exaltation du temps y étaient présentés sous des couleurs qui, non-seulement en changeaient le caractère, mais en déguisaient l'origine; des rigueurs excessives que la nature étrange des circonstances servait, sinon à justifier, du moins à expliquer, y prenaient les proportions de forfaits monstrueux enfantés par des caprices de tyran; tout y était exagéré, envenimé, et une phraséologie artificieuse y laissait subsister, à la faveur de certains mots vagues, les accusations mêmes que l'évidence forçait d'abandonner.

La réponse de Joseph Le Bon à ses accusateurs occupa plusieurs séances. Justifier tous ses actes, il ne le pouvait, car il n'était pas douteux que le despotisme révolutionnaire n'eût trouvé en lui un agent passionné; mais ce qu'il établit victorieusement, c'est qu'il n'y avait pas un seul reproche, parmi ceux qu'on lui adressait, qu'il ne fût en droit de renvoyer à ses juges; c'est que les Thermidoriens avaient trempé dans les excès dont maintenant ils lui faisaient un crime; c'est que la Convention avait consacré, aux yeux du monde, par ses décrets, par ses exemples, par ses exhortations, par sa politique avouée, les violences dont aujourd'hui elle concentrait injustement sur quelques têtes la responsabilité tout entière.

L'Assemblée tressaillit, à cette évocation des souvenirs d'un passé qu'il lui était impossible de renier sans s'avilir. Entre les Thermidoriens qui avaient changé, et Le Bon, qui ne changeait point, il n'y avait de différence que leur palinodie : ils le comprirent, et Le Bon fut invité à se renfermer strictement dans les bornes de sa justification, en discutant article par article les charges qui pesaient sur lui. Il y consent, mais il réclame ses papiers justificatifs : on les lui avait dérobés, et on les disait introuvables, de sorte qu'il dut se défendre de mémoire contre des accusateurs qui lui opposaient des pièces qu'ils avaient choisies.

Le résultat fut un décret d'accusation, rendu à une heure avancée de la nuit. L'appel nominal, exigé par l'article 15 de la loi du 8 brumaire an III, et qui avait eu lieu, dans l'affaire de Louis XVI, dans celle de Marat, dans celle de Carrier, eut-il lieu dans celle de Joseph Le Bon? Le *Moniteur* l'assure, mais sans mentionner — omission significative — ni les noms, ni les votes, ni le nombre des voix!

La loi du 12 prairial, qui supprimait le tribunal révolutionnaire, portait, article 4 : « Néanmoins, les accusés traduits par un décret du corps législatif pour fait de conspiration ou d'attentats à la sûreté publique, seront jugés par le tribunal auquel ils auront été renvoyés, dans la forme déterminée par la loi du 8 nivôse. » Or, la loi du 8 nivôse, rendue après le 9 thermidor, maintenait, dans la reconstitution du tribunal révolutionnaire, le *jury spécial*, et interdisait le recours en cassation.

Il importait donc à Joseph Le Bon de n'être pas jugé conformément à cette dernière loi, qui dépouillait l'accusé de ses plus précieuses garanties; et il était certain, il était clair jusqu'à l'évidence qu'aucun des actes reprochés à Joseph Le Bon ne rentrait dans la catégorie des faits de conspiration ou d'attentat à la sûreté publique. Ce fut pourtant la loi de nivôse qu'on lui appliqua.

Spolié comme il l'avait été lors de son arrestation, il n'était pas en état de payer un défenseur de son choix, et il demanda qu'on en désignât un d'office : cette requête resta sans réponse.

L'équité voulait qu'il ne fût pas jugé dans les lieux où il avait exercé ses pouvoirs : il fut renvoyé à Amiens, ce qui revenait au même que si on l'eût fait juger à Arras.

Au milieu du procès, une loi ayant été rendue qui destituait tout fonctionnaire, parent d'émigré, le président du tribunal d'Amiens aurait dû, aux termes de la loi, être destitué, parce qu'il avait un beau-frère émigré : eh bien, ce président fut maintenu dans ses fonctions par un décret spécial, afin que Joseph Le Bon eût « pour juge et directeur de ses juges un ennemi, *reconnu comme tel*, de la République et de la Révolution. »

Abrégeons ces hideux détails, que nous aurions supprimés s'ils n'étaient pas caractéristiques des procédés de la période réactionnaire. Joseph Le Bon avait servi avec violence une politique violente : pour cela, l'Histoire peut et doit le juger sévèrement; mais il nous est commandé de ne point taire que cette violence eut sa source dans les entraînements d'une époque exceptionnelle et les dangers d'une situation sans égale. Joseph Le Bon sauva Cambrai, une des clés de la France envahie. Un tel service valait qu'on s'en souvînt : on l'oublia. Condamné par un tribunal que présidait un royaliste, le proconsul d'Arras mourut courageusement, selon l'usage. Sa dernière lettre à sa femme se terminait ainsi : « J'avais d'abord résolu de ne plus t'écrire; depuis longtemps même je gardais le silence, et je m'étais borné à remettre une dernière lettre à Abraham pour t'être communiquée quand je serai endormi.... C'est en t'occupant trop de moi que tu es faible; je ne suis fort qu'en t'éloignant le plus possible de mon esprit!... Ce n'est pas comme ton époux que je dois mourir, c'est comme un véritable citoyen, comme un des chefs de la cause populaire : cette grande mission doit être remplie grandement. »

Pendant ce temps, la contre-révolution continuait de porter ses fruits dans l'ordre social. L'avidité des cultivateurs était si grande, et la campagne opprimait à ce point la ville, que Hardy alla jusqu'à proposer qu'on déclarât propriétés nationales les blés, les seigles, les avoines. A Paris, les scandales de l'agiotage avaient atteint leurs plus extrêmes limites. Le 18 prairial (6 juin), le louis d'or se vendait 515 livres. C'était toujours au Palais-Royal que les agioteurs s'assemblaient pour tenir leur sabbat. Ils rouaient de coups tout marchand qui voulait les empêcher d'obstruer sa boutique. Pour disperser cette horde impure, le gouvernement se vit obligé d'entretenir, sur la place du jardin où ils se réunissaient, une garde permanente, et d'y faire circuler des patrouilles. Bientôt on eut à leur donner la chasse partout : dans les cafés, aux spectacles, sur les places publiques, le long du quai de la Ferraille, à la Halle aux Draps. Le 29 messidor (4 juillet), Delaunay annonçait à la Convention que, dans l'espace d'une décade, quatre cents agioteurs avaient été arrêtés. Mais on eût dit que la plaie allait s'élargissant à mesure qu'on faisait plus d'efforts pour la fermer. Il fallut en venir à défendre le commerce de l'or et de l'argent autre part qu'à la Bourse, là où une Bourse existait. Il fut décrété



DIEPPE

que le contrevenant serait condamné à figurer en place publique avec un écriteau infamant sur la poitrine, après quoi il devait être détenu pendant deux années

L'Assemblée ne manquait jamais d'accueillir par de vifs applaudissements les mesures ou les menaces dirigées contre les agioteurs, et, par exemple, elle avait fort applaudi Thibault, disant, au nom du Comité des finances : « Tremblez, misérables, la Convention marche au pas de charge contre vous. » Mais les agioteurs, le sourire sur les lèvres, poursuivaient leur brigandage, trop sûrs que le gouvernement ne pouvait plus rien, sinon contre son principe.

Cette impuissance absolue du gouvernement thermidorien, soit à faire le bien, soit à arrêter le mal, lui-même la trahit d'une manière éclatante par le pitoyable résultat de ses efforts financiers

Le 10 prairial (29 mai) 1795, il avait été décidé par décret rendu sur une motion de Balland, que désormais les biens nationaux se vendraient sans enchère, et que chaque citoyen, pour obtenir l'adjudication d'un bien national, n'aurait qu'à se soumettre à payer le denier 75 du revenu annuel calculé d'après les baux existant en 1790, c'est-à-dire soixante quinze fois le revenu dudit bien.

Le but apparent de cette mesure était d'accélérer la vente des biens nationaux comme moyen de retirer une partie des assignats de la circulation, en offrant un appât considérable aux acheteurs ; car telle était la dépréciation du papier qui servait au payement des biens nationaux, qu'en prenant le revenu annuel d'un domaine sur les baux de 1790 et en payant ce domaine soixante-quinze fois son revenu ainsi évalué, on se trouvait conclure un marché d'or. Il est vrai qu'en revanche la perte pour l'État était énorme !

Aussi les entrepreneurs d'affaires accoururent-ils en foule, impatients de dévorer la proie qu'on mettait à leur portée. A Charenton, un bien national dont un soumissionnaire avait offert 180 000 livres, avant la loi du 10 prairial, n'avait pas été vendu parce qu'il était évalué 200 000 livres : la loi n'eut pas été plutôt rendue, que trois cents soumissionnaires se présentèrent ; c'était à qui offrirait les 90 000 livres qu'il suffisait maintenant de payer pour acquérir un domaine dont l'État avait refusé le double ! A Honfleur, un édifice public, servant d. magasin, avait coûté 450 000 livres à bâtir : on dut le vendre 225 000 livres au denier 75 ! Il en était partout de même. Ce fut, pendant quelques jours, une véritable curée. Ici, des spéculateurs sans surface se concertaient, achetaient tous les biens nationaux d'un district, payaient comptant le premier tiers exigible, et revendaient aussitôt à un prix très-supérieur à celui de l'achat ; là, des administrateurs avides s'empressaient de faire leurs soumissions avant même que les autres citoyens eussent connaissance de la loi, et s'enrichissaient de la sorte par l'abus des fonctions publiques. On vit s'élever, du jour au lendemain, aux dépens de l'État, des fortunes immenses, qui n'étaient ni la récompense d'aucun service, ni le résultat d'aucun travail. Ce nouveau mode d'aliénation des biens nationaux eut de tels effets, il donna naissance à tant de scandales, qu'en certaines localités les représentants du peuple qui y exerçaient une mission se préparèrent résolûment à suspendre de leur propre autorité l'exécution de la loi

Il y avait à peine neuf jours qu'elle avait été rendue, lorsque Rewbell vint, au nom du Comité de salut public, la déclarer désastreuse : « Si vous vendez tous vos domaines, dit-il, vous retirerez vos assignats ; mais si vous avez encore besoin d'en créer, sur quoi les hypothéquerez-vous ? » A la suite de ce discours, dont Vernier et Cambacérès appuyèrent vivement les conclusions, la loi du 10 prairial fut suspendue.

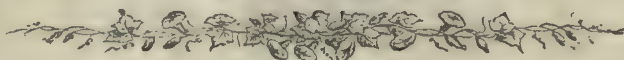
Ainsi, tout n'était, dans la direction des affaires publiques, qu'oscillations contradictoires et tâtonnements.

La famine aussi était là, toujours là. Le 18 prairial (6 juin), dans le temps même où les Thermidoriens cherchaient à accréditer ce mensonge que, lors de l'invasion de l'Assemblée, on avait arrêté des hommes ayant leurs poches pleines de pain, le *Courrier républicain* écrivait : « Même ration de pain : un quarteron, et quelquefois six onces. »

A Dieppe, il y eut une insurrection de femmes. Éperdues, furieuses, elles coururent par la ville en criant : *Du pain ! du pain !* On battit la générale ; la loi de grande police fut proclamée ; on fit avancer de l'artillerie. Mais la faim n'est pas facile à intimider : celles qui avaient des enfants restèrent debout devant la bouche des canons. Le calme ne fut rétabli que par un arrêté de la commune promettant qu'il serait délivré trois quarterons de pain par tête. Les femmes, durant cette émeute, n'avaient cessé de crier : *Du pain, et vive la République ! Point de pain, vive le roi!*

Le passage suivant du *Bonhomme Richard*, journal du parti dominant, donnera une idée de la situation que ce parti avait faite à la France :

« .... Tout le monde est devenu marchand. Le nouveau riche est insolent, le pauvre tombe d'étisie, l'ouvrier murmure, le fermier se gonfle d'assignats et les méprise ; la campagne ruine, affame et persécute la ville. La disette est au milieu de l'abondance. Les uns dansent, le ventre plein ; les autres pleurent, couverts de haillons. Les spectacles sont toujours remplis, les prisons s'encombrent ; l'agiotage s'engraisse ; les voleurs se multiplient ; les compagnies de Jésus égorgent les compagnies de Marat. Les uns désirent l'arrivée des Anglais, pour rattraper ce qu'ils espèrent en vain, les autres voudraient voir les Anglais dans la plaine des Sablons, pour qu'il n'en restât pas un... Polichinelle amuse ceux-ci, les revenants font peur aux autres. Tout le monde se plaint, tout le monde se pille. La coquetterie s'organise ; nos petits-maîtres se coiffent en *victimes* qui dînent bien, nos femmes en petites folles qui font rire.... Pauvres humains, que je suis heureux d'être vieux, pour vous quitter bientôt ! »



LIVRE QUINZIÈME

CHAPITRE I

LES ÉMIGRÉS



N vient de voir comment la contre-révolution était servie, au dedans, par les Thermidoriens : voyons comment, au dehors, elle était servie par les émigrés.

Le mouvement de l'émigration n'ayant jamais été décrit jusqu'ici dans son ensemble, nous allons essayer de mettre en pleine lumière ce côté, si curieux et si important, de l'histoire de la Révolution.

L'émigration fut-elle déterminée par les excès révolutionnaires ? Rien n'a été négligé pour accréditer cette idée, qui est une erreur née d'un mensonge : la date des diverses émigrations le prouve assez. Le comte d'Artois, par exemple, se prit, dès 1789, à visiter les diverses Cours de l'Europe, cherchant partout des défenseurs à la cause royale, dont le triomphe se confondait, dans son esprit, avec l'inviolabilité du pouvoir absolu; et c'est aussi de l'année 1789 que date la fuite du prince de Condé en Allemagne.

En mars 1791, la France vivait sous l'empire de principes qui avaient élevé tous les citoyens à la dignité d'hommes libres et enchaîné l'arbitraire. Il était donc loisible au prince de Condé de résider en France, où il se serait vu plus en sûreté, même que sous l'ancien régime, n'ayant pas à craindre, comme autrefois, qu'un ordre imprévu et despotique

l'exilât tout à coup à Chantilly. Et cependant, dès 1791, on le trouve installé au château de Worms, non en voyageur, mais en *émigré*, non en simple visiteur de l'électeur de Mayence, mais en fauteur de guerres civiles. Vingt-quatre satellites de haut rang, toujours de garde, veillent sur sa vie, que nul ne menace; une cour composée de mille à douze cents gentilshommes rend cher à son orgueil un exil auquel nul ne l'a condamné; et, pendant qu'il affecte devant l'Europe l'attitude d'un proscrit, la révolte armée s'organise à sa voix, le long du Rhin. C'est en vain que l'Assemblée nationale le somme de rentrer en France ou de déclarer qu'il n'entreprendra rien contre la Constitution décrétée par les élus du peuple, et solennellement acceptée par le roi : il répond en traitant les représentants du peuple de factieux, et en portant la main à son épée.

L'émigration n'ayant pas attendu que Louis XVI jurât la Constitution et entreprît de la détruire, il était naturel qu'elle accélérât son mouvement après la tentative de Varennes et l'arrestation du roi. C'est ce qui eut lieu. A peine Louis XVI venait-il de partir pour Montmédy, que son frère Louis-Stanislas-Xavier (depuis Louis XVIII) quittait la France. Plus heureux que le monarque, ce prince, avant le mois de juillet 1791, atteignit Bruxelles, d'où il provoqua la trop fameuse déclaration de Pilnitz. L'émigration alors devint torrent. De tous les points de l'intérieur, de tous les points de la frontière, il arriva des recrues au prince de Condé. Ce fut à qui, parmi les nobles, abandonnerait Louis XVI sur son trône, de plus en plus solitaire, comme s'il était possible qu'un trône solitaire ne fût pas tôt ou tard un échafaud!

Lorsque l'Assemblée nationale rendit, le 28 juin 1791, le décret qui interdisait l'émigration, de quoi s'occupaient les émigrés? On aurait pu encore leur pardonner de parader en uniforme bleu avec doublure écarlate, boutons à fleur de lis d'or et cocarde blanche; mais comment amnistier leurs efforts pour armer contre leur pays l'empereur d'Allemagne?

Au moins auraient-ils dû hésiter, à la nouvelle que Louis XVI avait accepté la Constitution; car, en poursuivant leurs manœuvres, ils le faisaient victime ou parjure : victime, si le succès ne couronnait pas sa complicité; parjure, dans le cas contraire. Mais leur parti était pris, ou de reconquérir leurs priviléges, ou de mettre le feu à leur pays, dût leur roi périr au milieu de l'incendie, et, avec sa vie, perdre, peut-être, son honneur. L'acceptation de la Constitution par Louis XVI était du 13 septembre 1791; et, en octobre 1791, on écrivait de Coblentz au *Moniteur :* « Notre ville regorge de Français émigrés; il en arrive tous les jours un si grand nombre, qu'ils ne trouvent plus à se loger. »

En même temps, l'armée des princes continuait de s'organiser, leur théorie étant, comme ils l'expliquèrent dans leur lettre au roi, que « l'acceptation de la Constitution était nulle, parce que le monarque n'était qu'usufruitier de la couronne et ne pouvait conséquemment porter atteinte aux droits de ses successeurs. » En d'autres termes, la France était un domaine possédé par ses rois en toute propriété, et la nation française était un bétail.

Ce fut sur ce principe que les émigrés, dès l'origine, réglèrent leur conduite; et le serment que, comme soldats, ils prêtèrent entre les mains du prince de Condé n'eut pas d'autre base. Or, ce principe était si monstrueux, qu'il parut tel, même à l'empereur d'Allemagne. Pressé par les émigrés de mettre sa puissance au service de leurs colères, il leur répondait, au mois d'octobre 1791 : « Si les Français ôtent au roi des droits qui lui appartiennent d'après la Constitution acceptée, alors je pourrai essayer quelque chose; mais si la nouvelle législature conserve au roi les prérogatives que la Constitution lui donne, alors je ne puis rien. »

Voilà comment se trouvait justifié d'avance par les déclarations d'un despote, le décret que l'Assemblée nationale rendit le 9 novembre 1791, et qui disait : « Seront regardés comme coupables de conjuration et punissables de mort tous les Français qui, au 1er janvier 1792, seront encore en état de rassemblement au delà des frontières. »

Après avoir invité les émigrés à rentrer dans leur pays, il avait fallu en venir à le leur ordonner sous peine de mort!

Eux, après avoir ri de l'invitation, bravèrent la menace; et se préparant à envahir la France avec le secours de l'étranger, ils se partagèrent en trois corps d'armée : celui du prince de Condé, qui était destiné à entamer le territoire français par l'Alsace et à attaquer Strasbourg; celui des princes, appelé *l'armée du centre*, qui devait faire son entrée par la Lorraine, à la suite du roi de Prusse et marcher droit sur Paris, et enfin celui du prince de Bourbon, fils du prince de Condé, qui, pénétrant par les Pays-Bas, devait menacer Lille. Plus tard, et successivement, divers régiments d'émigrés : Rohan, Béon, Damas, Salm, Loyal-Emigrant, furent formés à la solde des différentes Puissances, et mis sous les ordres du comte de la Châtre.

Croisade criminelle s'il en fut jamais, et presque plus frivole encore que criminelle! Les prétentions individuelles que, tout d'abord, l'émigration fit naître, et les préoccupations qu'elle alimenta ne seraient pas croyables, si elles n'étaient attestées par des royalistes intéressés à jeter un voile sur les misères de leur parti. Ce qui plaisait à la plupart des émigrés dans l'idée d'une contre-révolution, c'était la perspective des avantages qu'ils en pouvaient espérer. Les uns se réservaient le commandement des armées; les autres déclaraient qu'ils se contenteraient de la première place dans les Conseils. « Des jeunes gens — écrit le comte Joseph de Puisaye, — des jeunes gens dont l'éducation était à peine commencée lorsque la Révolution les avait enlevés aux caresses de leurs *bonnes*, ne repaissaient leurs petits esprits que de chimères brillantes; ils se croyaient propres à tout parce qu'ils n'avaient pas même eu le temps d'apprendre qu'ils n'étaient propres à rien. » Dans l'armée de Condé, on ne parlait que de *Reims*, de *sacre*, de la *grande prévôté*. Et ni les succès prodigieux de la Révolution, ni sa longue durée, ni le pacte qu'elle semblait avoir fait avec la victoire, ne purent affaiblir ces étranges illusions. Dans une lettre écrite de Londres, aux agents du prétendant à Paris, Le Maître, Brottier et autres, on lit : « Il faut qu'on nous trouve les papiers relatifs à la cérémonie du sacre.... avec les deux volumes du cérémonial de Godefroy et celui de Saintot.... M. de N. vous prie de ne pas oublier le cérémonial du sacre. Ce sera un coup de maître! »

Si telles étaient les préoccupations de certains directeurs du parti royaliste à la date de cette lettre, c'est-à-dire en 1795, il est facile de deviner ce qu'elles devaient être en 1791! Est-il surprenant que les Puissances n'aient pas eu hâte d'embraser le monde, pour rendre leurs priviléges à des hommes qui semblaient n'avoir d'autre passion que celle de les ressaisir, et qui cherchaient en tous lieux des ennemis à leur pays, en vue de la cérémonie du sacre?

Encore si leur attitude à l'étranger eût été de nature à commander le respect!

Braves, ils l'étaient sans nul doute. Et ils ne le montrèrent



CHATEAUBRIAND

que trop à Wissembourg, à Haguenau, à Biberacht, à Berstheim, partout enfin où ils tirèrent l'épée. A l'attaque du village de Berstheim, les gentilshommes français, à la suite de Condé et de son fils le duc de Bourbon, déployèrent une valeur vraiment héroïque. Après l'action, le général Wurmser ayant rendu visite au prince, et celui-ci lui ayant demandé : « Eh bien, monsieur le maréchal, comment trouvez-vous ma petite infanterie? » — « Monseigneur, répondit Wurmser, elle grandit sous le feu. » Le mot était, non d'un courtisan, mais d'un soldat : il était vrai.

Malheureusement, d'autres vertus que la bravoure eussent été nécessaires, et celles-là manquaient.

A Coblentz, où fut d'abord établi le quartier général de l'émigration, tous les vices, tous les travers de l'ancienne Cour s'étaient en quelque sorte donné rendez-vous. Quel spectacle que celui que les émigrés y donnèrent à l'Europe, avant que la Révolution conquérante les eût dispersés, et condamnés à une misère affreuse! Ce ne furent, pendant quelque temps, que bals, concerts, repas somptueux, bruyantes orgies. La légèreté avec laquelle on y envisageait les périls de Louis XVI eût été cruelle si elle n'avait pas été folle. On y formait ouvertement une maison du roi; on y avait transporté le luxe, l'étiquette et les puérilités pompeuses de Versailles; on n'y pouvait vivre sans des équipages somptueux, un domestique considérable, des cuisiniers en renom, des maîtresses de rechange ; on y faisait venir de loin à grands frais viande, gibier, poisson; on y avait des officiers de bouche, qui étaient occupés trois jours à l'avance; on jouissait de la vie, sans compter. Que de fois on vit de jeunes émigrés laisser sur la table de l'aubergiste, en lui demandant s'il était satisfait, des rouleaux d'or! Souvent, à l'issue d'un festin splendide, ils s'amusaient à jeter au peuple, par les croisées, les débris du repas et des corbeilles pleines de petits pains que les boulangers avaient reçu ordre de faire exprès pour eux. Traiter leurs semblables comme des chiens était leur manière d'être généreux.

Plus encore qu'à Versailles, la morgue aristocratique, à Coblentz, était inexorablement ridicule. Pour être inscrit sur la liste des croisés du royalisme, il fallait avoir un brevet et quatre répondants *gentilshommes;* il fallait justifier de plusieurs quartiers pour être reçu à porter les armes contre son pays!

Et cet esprit suivit l'émigration dans le camp, sous le drapeau; il se fit jour jusque dans cette guerre de Vendée, qui fut par essence une guerre de roturiers et de paysans : témoin la lettre suivante que Charles, officier vendéen, adressait à l'ancien garde de chasse Stofflet, en décembre 1795 : « Je me crois obligé de vous prévenir que tous vos anciens officiers sont mécontents de la manière dont on les traite, du mépris qu'on affecte à leur égard, et des préférences marquées qu'on accorde à des gens qui se disent nobles émigrés.... Où sont donc les grades? Sont-ce les officiers qui signent aujourd'hui au nom du Conseil, qui ont défait les Bleus à Chatillon, à Coron, à Vihiers, à Dol, à Pontorson, à Geste, à Chandron, à Saint-Pierre de Chemillé? Général, si l'on éloigne de vous les officiers dont on méprise la naissance, malgré leur bravoure et l'élévation de leurs sentiments, prenez garde au sort qui vous est réservé! »

En Belgique, ceux des émigrés qui avaient monté dans les voitures du roi, prétendaient avoir seuls le droit d'être présentés à la Cour de Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette.

Ainsi du reste.

A tant de morgue les émigrés joignaient, en général, une étourderie qui força les Puissances à user à leur égard d'une discrétion qui toucha quelquefois à l'insulte Les plans qui les concernaient et qu'ils avaient le plus d'intérêt à connaître demeurèrent presque toujours pour eux un secret. « Il n'est pas nécessaire, disaient les diplomates étrangers, que nos projets soient confiés à toutes les filles d'auberge d'Allemagne. »

Ajoutez à cela mille excès; il s'en commit de tels à Trèves, que le peuple s'ameuta, et menaça de mettre le feu aux auberges, si les émigrés ne quittaient pas la ville : il fallut que, pour apaiser le tumulte, l'Électeur intervînt en personne.

Un des hommes qui, dans ce sens, contribuèrent le plus à compromettre l'émigration, fut le vicomte de Mirabeau, frère du célèbre révolutionnaire, le même qui, comme indice de ses intentions, avait fait prendre à ses soldats un uniforme noir, décoré de têtes de mort. Son insubordination fut poussée jusque-là, qu'on dut en venir à chasser son corps de l'armée autrichienne.

Condé lui-même, dans le cours de ses aventures militaires, descendit à des actes peu propres à justifier ce titre de *Condé le grand* qu'on lisait sur la porte d'une hôtellerie de Carlsruhe; et, par exemple, on put lui reprocher d'avoir, en certaines occasions, envoyé ses soldats, revêtus de l'uniforme républicain, lever des contributions énormes : moyen plus ingénieux qu'honnête de se procurer de l'argent, tout en rendant les troupes républicaines odieuses en Allemagne!

La vérité est que les émigrés, dès leur sortie de France, se conduisirent de façon à glacer les sympathies des Puissances dont ils invoquaient l'appui.

Aussi, combien fut hésitante, combien craintive, en ce qui les concernait, la politique de l'empereur d'Autriche, Léopold II! Quelle prudence il mit à écarter de lui les périls où ils brûlaient de l'entraîner et la tempête qu'ils appelaient sur le monde, leur défendant de faire servir à des préparatifs de guerre l'hospitalité offerte; leur refusant le droit d'enrôler, dans la partie de ses États qui touchait à la France; se montrant décidé à ne souffrir leurs rassemblements armés, ni sur le territoire de l'Empire, ni sur celui des Pays-Bas, et ne laissant échapper aucune occasion de s'abriter sous les dehors d'une neutralité parfaite!

Chose singulière! Les propos des émigrés étaient si imprudents, leurs jactances si folles, que Louis XVI lui-même, effrayé d'être défendu ainsi, se vit forcé de répudier officiellement leur concours, et d'envoyer M. de Sainte-Croix à l'électeur de Trèves, pour le prier d'interdire les rassemblements qu'ils formaient dans son électorat. D'où l'engagement pris par l'électeur de Trèves de leur interdire toute réunion, tout exercice militaire, et même de condamner à deux ans de travaux forcés quiconque, parmi eux, jouerait le rôle de recruteur.

Ce fut seulement après la mort de Léopold II, et sous le règne de François Ier, son successeur, que les émigrés purent enfin compter sur l'Autriche; ce fut alors que les trois électeurs ecclésiastiques, d'accord avec l'Autriche, favorisèrent ouvertement les levées d'hommes faites au nom des princes français et contribuèrent à leur entretien, ce fut alors que la restitution des biens du clergé aux anciens titulaires, la remise d'Avignon au pape, et la reconnaissance des droits féodaux attachés aux terres d'Alsace et de Lorraine, en faveur des princes allemands possessionnés, furent posées par l'Autriche comme les conditions du maintien de la paix : conditions inacceptables, dont le seul énoncé alluma la guerre.

Le 1er mars 1792, la France s'armait contre l'Autriche, et, deux mois après, la Prusse, coalisée avec l'Autriche, s'armait contre la France. Mais en cela les deux Puissances n'obéissaient qu'à des vues d'agrandissement, ne consultaient que leurs intérêts propres. L'erreur des émigrés fut de croire qu'on s'intéressait à leur cause, quand on songeait à peine, soit à les servir, soit même à se servir d'eux, et la campagne de 1792 le prouva de reste. Loin de présider aux Conseils, leurs princes furent systématiquement tenus dans l'ignorance des résolutions prises, l'honneur de marcher à leur tête fut enlevé au frère de leur roi, et eux, on les condamna, non-seulement à l'humiliation de combattre un à un sous les ordres des généraux étrangers, mais à celle, plus grande encore, de combattre en seconde ligne.

Ils se soumirent, cependant, sans trop murmurer cette fois, leur présomption les aidant à dévorer l'outrage. Car le triomphe, à les entendre, était assuré; et dans cette campagne de France, ils ne voyaient guère qu'une partie de plaisir. Tout devait fuir à leur approche. Ils ne s'étaient pas encore mis en marche, que déjà le jour et l'heure de leur entrée à Paris étaient fixés. Mais autant le départ avait été joyeux, autant le retour fut triste et lamentable. Parmi les émigrés en retraite, ce n'étaient plus qu'invectives sanglantes, et contre l'Agamemnon manqué de la Coalition, et contre le prince de Brunswick son général.

Le roi de Prusse, de son côté, ne se crut obligé à aucun ménagement envers ces soldats incommodes et frondeurs. Il les licencia, sans laisser à un seul d'entre eux la liberté de conserver ses armes ou son cheval. Il y eut même quelque chose de si brusque dans l'ordre du licenciement, que, forcés de vendre du jour au lendemain leurs armes et leurs chevaux, alors qu'ils ne trouvaient que des Prussiens pour acquéreurs, les émigrés furent réduits à conclure des marchés presque incroyables. Tel qui avait acheté son cheval cent louis, le vendit quatre louis, ou moins encore. Les plus heureux furent ceux dont les soldats prussiens ne fouillèrent pas les voitures et ne pillèrent pas les effets. Les neuf coups de fusil qui furent tirés sur le roi de Prusse, pendant la retraite, le furent-ils par des émigrés? C'est ce dont on n'a jamais apporté de preuve; mais il est certain que le bruit en courut, et ne parut point invraisemblable, tant les âmes étaient aigries!

Ainsi s'alluma cette haine des émigrés français pour leurs faux protecteurs, qui ne devait plus s'éteindre.

Mais à quoi pouvaient aboutir leurs continuelles récriminations, sinon à indisposer de plus en plus contre eux les Puissances dont ils mendiaient les secours ou l'hospitalité, l'insulte dans les yeux, et quelquefois sur les lèvres? Successivement, ils se virent expulsés de Bruxelles, de Florence, du Hainaut autrichien, de Turin, de Berlin, du territoire des cantons helvétiques, sans que la sympathie due au malheur leur fût une suffisante égide contre l'ascendant des armes républicaines.

Rien d'égal à la dureté que leur montrèrent certains petits États d'Allemagne. Dans l'évêché de Munster, dont un archiduc d'Autriche était prince-évêque, il y avait ordre de repousser tout émigré qui avait fait la campagne des princes. Une lettre écrite par un souverain d'Allemagne aux ministres plénipotentiaires de Rastadt porte : « Je n'ai pas à me reprocher d'avoir jamais donné un verre d'eau à un émigré. » Dans les États d'un autre prince allemand, on lisait, à l'embranchement de deux chemins : « Il est défendu aux juifs, aux vagabonds, et aux émigrés de suivre cette route. » En juin 1793, lors des travaux préparatoires du siége de Valenciennes, cette ville qui, comme nous l'avons raconté, fut occupée par les Autrichiens *au nom de l'Empereur*, le prince de Cobourg publia une ordonnance dans laquelle il enjoignait aux émigrés français, dont quelques-uns, disait-il, avaient eu l'*impudence de se présenter à son quartier général*, d'évacuer sans délai les Pays-Bas et de se retirer dans les lieux où ils avaient été domiciliés jusqu'alors, *pour y attendre le sort des événements*.

Mais la patience, qui n'avait jamais été la vertu des émigrés, devint, pour eux, d'une pratique singulièrement difficile, lorsque la Révolution, poursuivant son cours indomptable, eut frappé leurs biens de confiscation, et fait de leur ruine le châtiment de leur révolte. Il fallut dire adieu alors à ce faste et à ces plaisirs de Coblentz qui avaient scandalisé l'Europe. Le spectre de la misère marcha côte à côte avec l'émigration.

Il existe une peinture, à la fois bien curieuse et bien triste, de la détresse des émigrés français à Bamberg, où plusieurs d'entre eux s'étaient rendus, dès leur sortie de France, et où allèrent les rejoindre ceux qu'on chassa de Belgique. Là on vit des chevaliers de Saint-Louis demander l'aumône sur la voie publique, et des duchesses, des comtesses, des marquises s'établir au coin des rues comme marchandes mercières, modistes ou parfumeuses. La marquise de Guillaume tenait un petit café où sa fille, fort jolie, attirait beaucoup de monde. Mlle de Spada, Mlle de Torcy et Mlle de Zerlam vivaient ensemble d'un humble commerce de lingerie. La marquise de l'Ostange vendait des rafraîchissements; elle devait son établissement à la générosité d'un de ses anciens domestiques que son intelligence avait placé chez un baron du pays. Ce brave homme, craignant qu'un bienfait de lui n'humiliât sa maîtresse, lui avait fait tenir par un ami la somme d'argent dont il pouvait disposer. Une foule de moines de différents ordres inondaient la ville et les environs, étalant leur froc, parcourant les rues, et poursuivant les passants de leurs demandes. Il fallut que, pour couper court à cette mendicité, le gouvernement de Bamberg les distribuât par quartiers et cantons, avec invitation aux citoyens riches de les nourrir à tour de rôle.

A Erlang, petite ville de Franconie, appartenant au roi de Prusse depuis 1782, les émigrés furent encore plus malheureux qu'à Bamberg. Beaucoup y vécurent littéralement d'aumônes; d'autres y furent condamnés à remplir des emplois qu'on les avait élevés à regarder comme avilissants. Le comte de Vieuville faisait des commissions et se tenait au coin d'une rue. Le chevalier de Lanty, fatigué de tendre la main, avait pris le parti de se mettre en service. M. de Saint-Seine, ex-président au parlement de Dijon, ne vivait que des secours de son ancien tailleur. Le marquis de Coigneux recevait l'hospitalité chez un cordonnier français. La comtesse de Virieu qui, à Paris, n'avait jamais su que briller dans les bals, dut se mettre en apprentissage chez une ravaudeuse. Après avoir longtemps couché sur un mauvais grabat, partagé avec sa maîtresse une nourriture grossière, et essuyé mille reproches sur sa maladresse, elle parvint, à force d'assiduité, à se procurer quelques pratiques particulières et à s'établir sous un auvent délabré, où elle vécut de son travail, entourée du respect que lui valurent sa résignation et sa douce gravité. La marquise de la Londe tenait le comptoir d'un restaurateur. Mlle de Saint-Marceau était fille de boutique chez un marchand de toiles. Mme de la Martinière faisait le commerce de vieilles hardes pour femmes. Il y avait, dans cette petite ville d'Erlang, beaucoup de prêtres qui recevaient la charité de ces mêmes protestants que leurs prédécesseurs avaient chassés de France!

Le nombre des émigrés français qui cherchèrent refuge à Hambourg fut très-considérable Beaumarchais, qui y demeura dix-huit mois, eut à y tendre une main secourable à ceux qu'il avait si bien ridiculisés dans *Figaro*. Il a raconté qu'il n'eut jamais sous les yeux un plus affligeant spectacle. Ceux qui échappèrent à la misère n'y réussirent qu'en se déshonorant par l'agio.

L'agio fut aussi la ressource et la tache de plusieurs des émigrés français auxquels la Suisse offrit un asile.

Où l'émigration française parut éveiller des sympathies véritables, ce fut à la Cour de Russie. Apprenant que le prince de Condé n'avait pas reçu cent mille écus promis par l'empereur d'Allemagne, l'impératrice de Russie les envoya aussitôt au prince, en disant : « *Tant qu'ils emploieront bien l'argent, je les secourrai.* » Au mois de janvier 1793, elle lui mandait par le duc de Richelieu qu'elle était décidée à soutenir vivement la cause des émigrés, et qu'elle leur offrait, pour le cas où la République française viendrait à se consolider, un établissement sur la mer d'Azof, au 46ᵉ degré de latitude. La colonie se serait composée de six mille nobles, à la disposition desquels on aurait mis, pour qu'ils pussent s'y rendre, une somme de six mille ducats. Chacun d'eux aurait eu deux chevaux et deux vaches. Ils auraient conservé leur culte, obéi à leurs propres lois, et reconnu pour chef le prince de Condé. Le pays qu'on leur donnait avait autrefois fait partie de ce royaume de Pont qu'illustra le génie de Mithridate.

Mais cette bienveillance de l'impératrice de Russie s'expliquait par le caractère incertain et obscur de ses rapports avec les émigrés. D'ailleurs, comme cette princesse avait eu soin de se tenir à l'écart, dans la lutte terrible engagée entre la France et l'Europe, sa générosité lui coûtait peu : celle que les émigrés réclamaient de la Prusse et de l'Autriche se mesurait, au contraire, par des millions d'écus jetés au vent et des millions d'hommes tués !

Comment les émigrés français furent-ils traités en Angleterre ? Puisaye assure dans ses Mémoires qu'ils y reçurent une hospitalité royale ; que devant le respect commandé par leur infortune, les préjugés nationaux disparurent ; que le devoir de les secourir fut prêché du haut de la chaire ; que les contributions volontaires vinrent grossir de toutes parts les sommes que le gouvernement distribuait aux exilés d'une main libérale. Il y a du vrai dans ce tableau ; mais que la munificence du gouvernement anglais y soit exagérée, c'est ce qui résulte des manuscrits de Puisaye lui-même, qui sont si peu d'accord, sur beaucoup de points essentiels, avec ses Mémoires imprimés. Nous avons sous les yeux une note de lui dans laquelle il sollicite du ministère une légère augmentation de secours pour Mme de Pierreville, sa proche parente, fille du gouverneur de Vincennes, laquelle ne touchait que deux schellings par jour, et pour le comte de Lantivy, lequel n'en touchait que trois, bien qu'il fût infirme, que sa famille exerçât une grande influence en Anjou, et que trois de ses parents eussent été tués dans les rangs royalistes. La note dont il s'agit constate que les secours alloués à Daguin, Legros, Destulays, tous officiers de distinction, n'excédaient pas un schelling par jour. C'était le taux ordinaire ; et la comtesse de Gouyon, qui avait, néanmoins, plusieurs enfants à sa charge, ne recevait pas davantage. Encore tous n'étaient-ils pas aussi favorisés. M. de Précorbin, par exemple, fut longtemps sans rien recevoir ; sa misère était affreuse, et il serait mort de faim, peut être, sans l'intercession de Puisaye.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le dénûment des émigrés français dans l'immense ville de Londres enfanta les mêmes contrastes que dans les petites villes d'Allemagne. On y vit le marquis de la Roche-Lambert parader sur un théâtre, et M. de Bourblanc, ex-procureur général du parlement de Bretagne, vendre des violons. Le chevalier Doria y était tourneur, le chevalier d'Anselme garçon limonadier, et le marquis de Montbazet allumeur de réverbères

« Les uns, raconte Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, s'étaient mis dans le commerce du charbon ; les autres faisaient, avec leurs femmes, des chapeaux de paille ; d'autres enseignaient le français, qu'ils ne savaient pas .. Des domestiques que leurs maîtres ne pouvaient plus nourrir, s'étaient transformés en restaurateurs pour nourrir leurs maîtres. »

Chateaubriand, dans cette ville de Londres où il devait, plus tard, déployer la magnificence d'un ambassadeur, occupait en 1793 un misérable grenier d'Holborn. Il a tracé de sa propre main les détails de l'effroyable détresse à laquelle il se trouva réduit : « La faim me dévorait ... je suçais des morceaux de linge que je trempais dans l'eau ; je mâchais de l'herbe et du papier. Quand je passais devant des boutiques de boulangers, mon supplice était horrible. Par une rude soirée d'hiver, je restai deux heures planté devant un magasin de fruits secs et de viandes fumées, avalant des yeux tout ce que je voyais : j'aurais mangé non-seulement les comestibles, mais leurs boîtes, paniers et corbeilles »

Dès le commencement de 1793, la cause des émigrés paraissait à ce point désespérée, et le gouvernement anglais agissait si peu en vue de leur rentrée en France, qu'il était question de les expédier au Canada ; et déjà l'on parlait des dispositions à prendre pour leur fournir les moyens de s'y établir.

C'est qu'en effet, la Cour de Londres était, au fond, très-indifférente au triomphe des princes du sang royal, et elle nourrissait même à l'égard de l'aîné de ces princes, Louis-Stanislas-Xavier (depuis Louis XVIII) un sentiment d'hostilité sourde, que l'esprit d'indépendance affiché par ce dernier n'avait fait qu'aigrir. Pitt ne lui pardonnait pas d'avoir essayé de gagner Toulon, lorsque cette ville était au pouvoir des Anglais. Pour qu'il eût trouvé grâce auprès de ce ministre hautain et de ses collègues, il aurait fallu qu'il consentît à subordonner ses intérêts aux vues du Cabinet britannique, et on lui fit durement expier sa répugnance à y consentir.

Cet esprit de protection dérisoire, ce n'était pas à la Cour de Londres seulement qu'il prévalait : les Cabinets de Vienne et de Berlin n'avaient pas, sur ce point, d'autres façons de penser ou d'agir que le Cabinet de Saint-James. En réalité, l'objet véritable de la Coalition ne fut jamais celui qu'elle annonçait avec tant de faste Le but réel des Puissances coalisées était d'éloigner de leurs États la contagion des idées révolutionnaires ; d'en finir avec le prestige, avec la force qu'elles donnaient au peuple français, et de faire tourner les déchirements de l'Europe au profit de leurs ambitions ou convoitises particulières. Ce but atteint, le reste leur importait peu. Et c'est pourquoi elles refusèrent si longtemps aux princes français un commandement qui leur fournît, avec l'occasion de se signaler, le moyen de se créer une situation indépendante.

Il est à remarquer que l'acte par lequel Louis-Stanislas-Xavier se déclara régent de France, après la mort de Louis XVI, porte la date du 28 janvier 1793. Or, à la date du 10 octobre 1793, la Russie était encore la seule Puissance qui eût bien voulu reconnaître à l'oncle de Louis XVII le titre de régent ; et lorsqu'il arriva aux autres Cours de lui accorder ce titre, ce ne fut jamais que par politesse, c'est-à-dire sans y attacher la moindre importance diplomatique. La



SAINT-PÉTERSBOURG, SÉJOUR DU COMTE D'ARTOIS EN 1794

Cour de Vienne fit plus : elle déclara d'abord que la régence appartenait de droit à Marie-Antoinette. De là le mot égoïste et cruel que laissa échapper Louis-Stanislas-Xavier, à la nouvelle de l'exécution de la reine. A cette époque, il habitait la ville de Hamm, dans les États du roi de Prusse. Lorsqu'on lui annonça ce tragique événement, il était debout devant la cheminée de sa chambre : il en frappa du poing le manteau, et se retournant vers les personnes qui étaient là : « Me voilà, maintenant, s'écria-t-il, dans une belle position : nous verrons si la Cour de Vienne me refusera encore la régence ! »

Il n'avait pas, du reste, attendu jusque-là pour constituer une Cour et un ministère selon les usages de la monarchie. Mais il eut beau les composer de tout ce qu'il y avait de plus remarquable dans l'émigration; il eut beau appeler à lui les noms illustres des Broglie, des Castries, des Saint-Priest, des Barentin ; il eut beau se faire représenter : à Madrid, par le duc d'Havré ; à Vienne, par le duc de Polignac ; à Londres, par le duc d'Harcourt, tous ses efforts échouèrent contre le mauvais vouloir systématique des principales Cours de l'Europe. Non contentes de méconnaître et le titre, et la mission, de ses chargés d'affaires, elles semblèrent prendre à tâche de ne les consulter en aucune circonstance, et de leur faire un secret, même des déterminations dans lesquelles ils se trouvaient exclusivement intéressés. « L'Angleterre paraît toujours mettre Monsieur à l'écart, » écrivait amèrement le maréchal de Castries au duc d'Harcourt, dans une lettre datée de Hamm, 29 novembre 1794. Et cela était si vrai, que, quoique le duc d'Harcourt tînt de près à l'Angleterre par ses relations de famille, il n'y acquit jamais aucun crédit réel. L'éclat de sa naissance, l'étendue de ses connaissances, sa longue habitude des Cours, lui valurent quelque considération personnelle, mais ne suffirent point pour lui créer une importance politique. Si, comme on le verra plus loin, le comte Joseph de Puisaye obtint à Londres une position et une influence bien supérieures, ce fut parce qu'au lieu de représenter les princes français auprès de l'Angleterre, il représenta l'Angleterre auprès des princes français, parce qu'il voulut être et devint *l'homme de Pitt*.

Les princes crurent aussi avoir à se plaindre des Puissances, sous le rapport des secours d'argent.

Au mois de mars 1793, Louis-Stanislas-Xavier fit savoir aux émigrés de Londres, par l'entremise des comtes de la Châtre et de Botherel, qu'il ne pouvait rien pour eux, attendu que « les fonds bornés qu'il tenait de la générosité des Puissances » lui permettaient à peine de subvenir aux besoins de ceux des émigrés auxquels l'Allemagne servait d'asile.

Son frère, le comte d'Artois, ayant reçu de l'impératrice de Russie des médailles et diamants d'un grand prix, les envoya au maréchal de Broglie, avec injonction de les vendre au profit des émigrés les plus nécessiteux, ainsi qu'une épée donnée à ses enfants par Louis XVI. La pénurie du comte d'Artois, en octobre 1794, était telle, qu'il fit dire à Puisaye qu'une somme quelconque lui serait fort utile, *si modique qu'elle fût :* sur quoi Puisaye lui envoya mille louis tirés des fonds destinés au parti royaliste par le gouvernement anglais.

Quant au prince de Condé, ce n'était plus ce fastueux propriétaire de Chantilly, dont le luxe presque royal avait fait l'admiration des étrangers. Dans son quartier général de Rastadt, une espèce de calèche ouverte, suivie d'un fourgon et de quelques domestiques, tel était son équipage. Son vêtement consistait en un surtout militaire sans autre ornement qu'une étoile brodée. Tout en lui indiquait le chef d'une armée mal payée, mal nourrie. Les soldats de cette armée n'avaient point d'uniforme. On les distinguait par une cocarde blanche et une espèce de bande de même couleur, empreinte de fleurs de lis noires, qu'ils portaient au bras droit. Ils étaient presque tous à pied et n'avaient pour arme qu'une épée. Leur condition ne s'améliora un peu que, lorsqu'au mois de novembre 1794, l'Angleterre les prit à sa solde. Jusqu'alors ils avaient dû vivre de la paye autrichienne, dont la modicité les condamna longtemps à une existence de mendiants enrégimentés.

Mais si la sympathie des Cours de l'Europe pour les princes français fut très-équivoque, il faut convenir que, de leur côté, les princes français ne se conduisirent guère de façon à la mériter.

Lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, le comte de Provence, qui était alors à Namur, avait mandé au comte d'Artois de venir le rejoindre à Bruxelles ; et la première entrevue des deux frères n'était pas encore terminée, que déjà leur antagonisme avait fait éclat. Réunis au château de Hamm, près Dusseldorf, après l'infructueuse expédition du duc de Brunswick sur le territoire français, ils s'étaient promis, en y apprenant la mort de Louis XVI, de ne rien entreprendre que d'un commun accord. Vaine promesse ! l'inimitié profonde qui existait entre le baron de Breteuil, agent confidentiel de l'aîné des deux frères, et le comte de Calonne, conseiller intime du plus jeune, fut un des scandales de l'émigration ; et ce sont des royalistes qui se sont chargés d'apprendre à la postérité comment le Conseil du comte d'Artois (depuis Charles X) devint, en ce temps-là, le refuge de tous ceux qu'il plaisait à Louis-Stanislas-Xavier d'éloigner de son service.

Cette mésintelligence, connue de l'Europe, ne pouvait que nuire à la cause des princes ; mais une chose lui fut bien plus funeste encore : c'est qu'on ne les vit jamais combattre là où l'on mourait pour eux.

Il est vrai que, pour ce qui concerne le comte de Provence, ce fait s'explique, en partie du moins, par les obstacles que les Puissances accumulèrent sur sa route. Il est certain qu'elles ne cachèrent pas leur répugnance à le voir à la tête d'une armée royaliste ; qu'elles s'abstinrent soigneusement de lui frayer le chemin de la Vendée ; qu'elles s'étudièrent à le tenir confiné dans ce château de Hamm, où son action, pendant près d'une année, descendit forcément aux proportions d'une intrigue, et que, lorsqu'il essaya d'échapper à cette espèce de captivité pour se rendre à l'appel des royalistes de Toulon, il fut arrêté à Turin par le mécontentement bien prononcé du gouvernement britannique ; mais il est des situations où il faut savoir résister, même à ceux dont on a le plus besoin. Dès la fin de 1794, alors que la Vendée avait été noyée dans son sang, Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, proclamé régent de France.... par lui-même, était tranquillement établi à Vérone, sur le territoire vénitien, où il vivait de 10 000 livres par mois que lui faisait passer la Cour d'Espagne. Et de quelle manière employait-il son exil ? Dès huit heures du matin, il se montrait paré selon l'ancienne étiquette, décoré de ses rubans et ceint de son épée, qu'il ne quittait qu'au moment de se mettre au lit. Chargé d'embonpoint, il ne cherchait un remède à cette infirmité dans aucun effort d'activité personnelle, ne sortait jamais, ne rendait aucune visite, ni à Vérone, ni aux environs. En revanche, il écrivait beaucoup. Après son dîner, généralement frugal, il donnait quelques audiences, et ensuite il s'enfermait chez lui, où on l'entendait se promener en long et en large avec agitation. Le soir, entouré de ses courtisans, il

prenait plaisir à écouter des lectures. Sa résidence, selon l'expression de Desjardins, était le palais de l'ennui. Autre était la vie de Charette dans ses repaires!

Pendant ce temps, le comte d'Artois était à Arnheim.

Pour savoir ce que la cause royaliste pouvait gagner à se personnifier en ce prince, il faut le suivre dans le voyage qu'il fit à Saint-Pétersbourg, au mois de février 1793.

L'impératrice lui avait destiné une maison choisie parmi celles des plus grands seigneurs de Saint-Pétersbourg. Elle attacha gracieusement au service de son hôte les pages, les maîtres d'hôtel, les valets de pied du service de la Cour; elle voulut que ses propres voitures fussent celles du prince, et qu'un bataillon du régiment des grenadiers des gardes-du-corps fût chaque jour de garde chez lui; elle lui donna 60 000 livres par semaine; elle eut soin que la table du comte d'Artois, qu'elle payait, fût la plus recherchée possible; elle lui offrit, en un mot, une hospitalité splendide. Mais elle ne lui laissa point ignorer ce qu'elle entendait honorer de la sorte en lui. « Vous êtes, lui disait-elle sans cesse, un des plus grands princes de l'Europe, mais il faut oublier cela, et être un bon et valeureux partisan. » Catherine II en effet n'avait pas le même intérêt que les souverains d'Angleterre et d'Allemagne à éloigner les princes français du théâtre d'une guerre où elle n'était pas engagée. Elle haïssait, d'ailleurs, la Révolution d'une haine profonde; et ce que l'égoïsme de sa politique lui avait interdit de tenter, elle brûlait de le faire faire à d'autres. De là le billet qu'elle adressa au comte d'Esterhazy, à la nouvelle de la défection de Dumouriez: « Je vois le roi de France sur son trône. Les Autrichiens n'oseront pas se mal conduire. Ils sont sûrs de me voir avec deux cent mille hommes sur leurs frontières, si leurs intentions n'étaient pas pures.

« Signé : RÉVEIL DE LA SIBYLLE. »

Ce billet, que le comte d'Esterhazy reçut en présence du comte Vauban, auquel il le montra, prouve que Catherine II avait l'œil ouvert sur les motifs intéressés des grands auteurs de la croisade européenne d'alors; et c'était probablement pour déjouer leurs desseins secrets, qu'elle tenait à mettre en avant les princes.

Quoi qu'il en soit, elle pressa si vivement le comte d'Artois d'embrasser le rôle de *chef de parti*, que ce prince y consentit, ou parut y consentir. Il fut décidé qu'il partirait sur une frégate russe, qu'il prendrait la route d'Angleterre, s'y mettrait en communication avec les royalistes en armes sur la côte de France, et irait les commander. Un million lui fut donné dès lors, et l'on convint qu'une fois l'entreprise commencée, on lui fournirait jusqu'à la somme de quatre millions, par l'ambassadeur de Russie à Londres.

Le jour du départ venu, l'impératrice, entourée de sa Cour, s'avança vers le comte d'Artois, et lui offrit, pour dernier présent, une épée magnifique dont la lame portait cette inscription : *Donnée par Dieu, pour le roi.* « Je ne vous donnerais pas cette épée, dit Catherine, si je n'étais sûre que vous péririez plutôt que de différer à vous en servir. » Le comte d'Artois répondit : « Je prie Votre Majesté de n'en pas douter. » Vauban, qui était présent, dit le soir au comte d'Esterhazy . « *Il a reçu cette épée comme un homme qui ne s'en servira pas.* »

Et en effet, Vauban, que l'impératrice avait chargé d'accompagner le prince, de le solliciter à l'action, fut informé, avant même leur arrivée en Angleterre, qu'il se proposait de retourner à Hamm.

De Hull, qu'il atteignit après une traversée de quatorze jour, et où il se présenta comme un simple officier russe, le comte d'Artois expédia un courrier à Londres, pour savoir du comte de Voronzow, ambassadeur de Russie, et du duc d'Harcourt, s'il pouvait se rendre à Londres. La réponse fut que les quelques millions de dettes contractées par lui dans cette ville lui en fermaient l'accès, et qu'il y serait arrêté, à l'instant où il y mettrait le pied, parce que la rigueur des lois anglaises ne tenait nul compte du rang ou de la qualité des débiteurs. Là-dessus, que devait-il faire? Aller débarquer, soit à Ostende, soit en Hollande, et retourner à Hamm? Ou bien, pousser droit en Vendée? De ces deux partis, le premier lui fut vivement conseillé par ses alentours, et le second, plus vivement encore, par Vauban. « N'avez-vous pas, lui disait ce dernier, un million, deux vaisseaux, une épée? » Il aurait pu rappeler que, souvent, le prince lui avait dit à lui-même : « Mon cher comte, tu verras que tout ira bien : c'est le moment d'enfoncer son chapeau. » Il fut navré, lorsqu'il entendit un homme dont la cause faisait couler des flots de sang, déclarer qu'il n'était plus comme autrefois; qu'il n'aspirait qu'à trouver quelque retraite où il pût vivre tranquille et ignoré. Ce fut en vain que, secondé par Roger de Damas, Vauban insista; en vain qu'il lui dit : « *Votre retraite, monseigneur! c'est de vous mettre vingt pieds de terre sur la tête,* » tout fut inutile : le comte d'Artois congédia les vaisseaux qui l'avaient apporté, et reprit le chemin de Hamm.

A quelque temps de là, le 18 août 1793, il recevait, de Châtillon-sur-Sèvres en Poitou, une lettre que résumaient ces mots : « *Venez, monseigneur! Venez!* » Suivaient de nombreuses signatures. Et quelles signatures! La Rochejaquelein, Donissan, la Trémoille, le prince de Talmont, d'Elbée, Lescure.

La lettre qu'à cette occasion le comte d'Artois écrivit, de Hamm, au duc d'Harcourt, demande à être connue. Parmi les documents manuscrits que nous avons découverts au British Museum, nul n'est plus caractéristique :

« Vous savez mieux qu'un autre, écrivait le comte d'Artois au duc d'Harcourt, à la date du 10 octobre 1793, et je désire que le ministère britannique connaisse, que, depuis mon retour de Russie, je n'ai rien négligé pour trouver une occasion de pénétrer en Poitou, et me réunir à l'armée catholique et royale. Le Cabinet de Saint-James ne pouvant et ne voulant pas appuyer et protéger ma démarche, j'ai cherché à agir à son insu; mais vos avis et vos sages réflexions m'ayant prouvé que mes efforts étaient inutiles, j'avais tourné mes yeux vers le Midi.... Tels étaient mes projets, lorsque le chevalier de Tinténiac m'a apporté la lettre des chefs de l'armée catholique et royale.... C'est la voix du véritable honneur qui m'appelle, et je serais indigne de l'estime publique, si mon vœu le plus ardent et mon désir le plus prononcé n'étaient pas de tout braver pour me rendre au poste qui m'est indiqué par tous les sentiments, tous les devoirs et tous les intérêts réunis. »

D'après cela, on aurait pu s'attendre à une conclusion héroïque : loin de là; pour toute conclusion, le prince disait, en terminant :

« Je vous charge, au nom du régent comme au mien, en présentant au roi d'Angleterre et à ses ministres mon vœu, bien exprimé, de me rendre promptement aux honorables invitations des Français fidèles du Poitou, de n'insister vivement sur cette demande qu'autant qu'elle entrera dans les vues du Cabinet de Saint-James. »

Or, il les connaissait parfaitement, ces vues du Cabinet de Saint-James ; il savait très-bien — le commencement de sa lettre le prouve — que le ministère anglais ne le voulait pas à la tête de l'armée vendéenne !

Quelques jours après, il écrivait au duc d'Havré :

« Mon inaction et, par conséquent, mon inutilité me devenant chaque jour plus insoutenable, si, contre mon attente, le roi mon cousin pensait que mon arrivée en Poitou dût encore être retardée, j'oserais du moins le supplier de me permettre de servir comme volontaire et simple gentilhomme avec l'armée espagnole qui est dans Toulon. »

Ainsi, la vie du comte d'Artois dans l'exil se passait à demander aux Puissances belligérantes une permission qu'il savait devoir lui être refusée, et à subir un joug dont son premier devoir était de s'affranchir.

Le rôle du prince de Condé fut plus brillant ; mais lui-même n'avait qu'une partie des qualités que ce rôle exigeait. Héros sur le champ de bataille, esprit sans ressort dans le Cabinet, audacieux par le cœur et timide par l'intelligence, il ne sut jamais être, selon le jugement d'un homme qui le connut bien, ni courageux, ni prudent à propos. L'échafaud lui faisait peur, quoiqu'il ne craignît pas la mort. « Il eut quelques instants d'éclats, écrit R. de Montgaillard, et pas un seul moment de grandeur. » Il était mal entouré, d'ailleurs, ayant pour principaux conseillers le marquis de Montesson, « petit bossu de corps et d'esprit, » et le chevalier de Contye, lieutenant de ses chasses, dont l'éducation politique s'était faite parmi les piqueurs de Chantilly.

Ainsi que les comtes de Provence et d'Artois, le prince de Condé entretenait des intelligences suivies avec nombre d'agents répandus dans Paris et dans les provinces. Mais ces agents, pas plus que les émigrés, ne connaissaient la France, quoiqu'ils vécussent, eux, au foyer de la Révolution, tant ils avaient peu changé, lorsque tout changeait autour d'eux !

Telle se présente à l'Histoire l'émigration française durant le cours de la Révolution. Aux causes qui, pendant si longtemps, et même après le 9 thermidor, rendirent son action impuissante, il en faut joindre une dont l'influence se lie à la grande catastrophe de Quiberon, qu'il nous reste à raconter. Deux factions divisaient le parti royaliste, celle d'Angleterre, celle d'Espagne. L'exposé de leurs intrigues rivales formera le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE II

LES « AGENTS DE PARIS »



LE comte Joseph de Puisaye fut, dans le parti royaliste, l'âme de la faction qui s'appuyait sur l'Angleterre. Actif, habile, spirituel et léger de scrupules, Puisaye était parvenu à inspirer au ministre anglais Windham une confiance presque absolue, et convint tout d'abord à Pitt.

Le chef du ministère britannique et le conspirateur français s'entendirent dès la première entrevue. Il y fut décidé :

Que le séjour de Puisaye en Angleterre serait tenu sous le plus grand secret ;

Qu'on lui fournirait les moyens de faire passer aux Bretons soulevés tous les secours nécessaires, soit en armes, soit en argent,

Que le prince de Bouillon, connu en Angleterre sous le nom de *capitaine d'Auvergne*, serait spécialement chargé de la correspondance avec l'armée catholique et royale de Bretagne, et qu'à cet effet, un commandement particulier lui serait assigné à la pointe de l'île de Jersey ;

Que, quant à l'ensemble des mesures à prendre pour assurer le triomphe des royalistes de l'Ouest par l'appui des Anglais, Puisaye aurait à présenter ses vues à cet égard dans un mémoire qui pût servir de point de départ aux résolutions du Conseil.

Toutes les facilités que pouvait désirer Puisaye, on les lui donna, jusque-là que l'Arsenal et la Tour de Londres, toujours fermés à l'étranger en temps de guerre, lui furent ouverts, afin qu'il y choisît les armes à envoyer aux royalistes.

Dans une première lettre, datée du 15 octobre 1795, le comte d'Artois, en qualité de lieutenant général du royaume, et en vertu des pouvoirs à lui confiés par celui qu'il nommait le régent, avait écrit à Puisaye : « Vous pouvez compter fermement, monsieur, que je confirmerai avec plaisir, lorsque je vous aurai rejoint, tout ce que le conseil militaire et vous aurez jugé utile au bien du service du roi. »

Dans une seconde lettre du 6 novembre, datée du château de Zipendal, près Arnheim, il lui écrivait, en termes plus explicites encore :

« Je vous autorise à vous considérer comme lieutenant général au service du roi de France, et à vous faire obéir en cette qualité par l'armée de Sa Majesté très chrétienne. »

Puisaye se mit à l'œuvre sans autres pouvoirs que ceux qu'il tenait du comte d'Artois. Or il semble qu'ils auraient dû plutôt lui venir de Louis-Stanislas-Xavier, ce dernier étant, aux yeux des royalistes, régent de France. D'où vient qu'il n'en fut pas ainsi ? La raison en est dans les jalousies et les dissensions qui rongeaient le parti des émigrés. Puisaye dit dans ses Mémoires : « Je ne sais par quelle fatalité le régent n'avait pas encore reçu, au commencement de 1797, une seule des lettres que j'ai eu l'honneur de lui adresser dans toutes les occasions qui se sont offertes à moi depuis le mois d'octobre 1794. » Cette fatalité, c'était, on le verra plus loin, la haine profonde que nourrissaient contre Puisaye les correspondants du soi-disant régent et les hommes de son entourage.

Quoi qu'il en soit, il se crut ou affecta de se croire suffisamment autorisé, et fut obéi. Les missives qu'on va lire donneront une idée de la nature de ses communications avec le « Comité central, catholique-royal, » établi en Bretagne, et des intrigues qui ranimèrent dans ce pays la guerre civile.

« Ne discontinuez pas d'agir. Étendez-vous le plus que vous pourrez. Multipliez les cantons où vous envoyez des jeunes gens, dont vous ferez des chefs. Je vais faire partir trois prêtres du diocèse d'Avranches, qui vous aideront à donner la main à la Normandie. Ayez surtout les yeux sur le Morbihan. Il peut se faire qu'il devienne le point le plus important.... Qu'on s'assure de toute cette côte, et qu'on m'envoie un détail du pays, en embouchant la Villaine et la Loire. Qu'on y répande les assignats, et que l'intérieur de toute cette baie soit travaillé avec le plus grand soin. »

« — Vous recevrez par cet envoi à peu près dix millions, des vestes, des habits, pantalons, écharpes blanches, culottes de peau, ceintures de cuir, deux lettres imprimées de Mgr le comte d'Artois, dont une vous est adressée et dont je vous porterai l'original (les redingotes ne sont pas encore faites); l'habit rouge, boutonné sur la poitrine, avec l'écharpe blanche en bandoulière, la veste vert pâle, la culotte de peau; le pantalon vert, garni de basane; la redingote verte, le chapeau rond, surmonté d'une queue de renard blanc, avec un panache blanc. Je joins à cela soixante paires de bottes, et, successivement, vous aurez tout ce qu'il vous faudra. »

Dans une autre lettre, il annonçait l'envoi de trente mille paires de souliers, de deux cents espingoles, de deux mille havresacs, et mandait à ses complices, sur un ton triomphal, qu'il venait de conclure un marché pour cinquante mille fusils.

Les agents de Puisaye et du gouvernement anglais, dans ce commerce de trahisons, étaient Houard, Bertin, Tarillon, Maincent, Gouin, Macé, Dufour, et surtout Prigent, officier distingué, que Pitt estimait fort et par qui Puisaye lui avait été présenté. Leur chef direct était, comme nous l'avons dit, Philippe d'Auvergne, prince de Bouillon.

Ces intrigues étaient puissamment secondées par quelques dames royalistes, par une comtesse de Gouyon notamment, dont la famille était très-répandue en Bretagne.

Dès 1793, du Dresnay avait été autorisé à lever en Angleterre un corps d'émigrés : le 22 janvier 1795, le ministre Windham obtint, pour leur solde, de la Chambre des Communes, quatre cent vingt-sept mille livres sterling. De tous les membres du gouvernement britannique, Windham était le plus ardent à soutenir la cause des royalistes français. Pitt, Dundas, Grenville hésitèrent quelquefois : Windham jamais!

Les régiments d'émigrés à la solde de l'Angleterre devaient être composés de quinze cent cinquante hommes. Ils furent fixés tout d'abord au nombre de sept, et mis sous les ordres du marquis d'Autichamp, du comte de Viomesnil, du marquis de Béthizy, du duc de Mortemart, du duc de Castries, de du Dresnay et du comte d'Hervilly.

Voici quelles furent les principales dispositions du contrat passé, à ce sujet, avec le gouvernement britannique :

« Les corps français qui sont à former le seront sous l'autorité dont Sa Majesté le roi d'Angleterre a été investie par Acte de la présente session du Parlement, intitulé : « Acte « pour mettre les sujets de France en état de s'enrôler dans « des régiments destinés à servir sur le continent de l'Eu« rope » (on n'avait pas ajouté, par pudeur sans doute : contre la France).

« Chaque régiment se composera de deux bataillons.

« On recrutera parmi les paysans, les déserteurs et les troupes de ligne.

« Les fonds nécessaires pour la levée des quinze cent cinquante hommes dont chaque régiment doit être composé, sans compter les officiers d'état-major, seront fournis au taux de trois livres dix schellings par homme, et seront payés entre les mains des colonels.

« Les colonels nommeront leurs officiers, sauf approbation de Sa Majesté; mais, pour être élevé à un rang quelconque, tout officier devra posséder, au service de France, le rang immédiatement supérieur. Ainsi, les lieutenants-colonels seront choisis parmi les colonels, les capitaines parmi les lieutenants-colonels, etc.. .

« Les colonels s'engagent à compléter leurs régiments dans l'espace de trois mois, à partir du jour où ils auront reçu leurs lettres de service, sous peine de perdre leur position.

« L'uniforme sera rouge, doublé de blanc, avec gilet et culottes de même couleur que la doublure, sans autre ornement que les signes employés pour différencier les rangs. La cocarde sera blanche. Les drapeaux seront blancs et ornés de trois fleurs de lis. Les couleurs distinctives des régiments seront : pour d'Autichamp, le bleu clair; pour Viomesnil, le blanc; pour Béthizy, le jaune, pour Mortemart, le noir; pour de Castries, le vert gai; pour du Dresnay, le vert foncé; pour d'Hervilly, la couleur peau de buffle.

« Les corps dont il s'agit devront servir pendant toute la durée de la guerre et un an après la cessation des hostilités, à moins que Sa Majesté ne puisse se passer plus tôt de leurs services.

« Pour les cas non prévus et en tout ce qui n'aura point été spécifié dans le présent règlement, les corps à la solde de l'Angleterre auront à se conformer aux ordres de Sa Majesté Britannique, relatifs à ses propres troupes, et seront sur le même pied que les troupes anglaises.

« Approuvé, le duc d'HARCOURT,
« GRENVILLE,
« W. WINDHAM. »

Les émigrés craignaient, plus que toute chose, qu'on ne les confondît avec les troupes de la Coalition : ce fut à cause de cela qu'on leur donna le drapeau blanc et la cocarde blanche.

L'article du règlement qui autorisait les colonels à enrôler des déserteurs et des paysans témoigne des difficultés qu'avait, tout d'abord, présenté le recrutement.

Et en effet, l'idée de périr avec une épaulette ne répugnait pas trop à l'orgueil des émigrés; mais descendre au métier de simples soldats, eux bercés dans le luxe, et sacrifier à la cause du roi jusqu'aux souvenirs de leur éducation, jusqu'aux fiers préjugés de leur naissance, ils n'y pouvaient consentir. En s'adressant à eux, les colonels n'auraient réussi à lever que des régiments d'officiers.

Le gouvernement anglais, pour obvier à cet inconvénient, fournit aux recruteurs des différents corps toutes les facilités nécessaires pour enrôler, en Brabant, dans le Palatinat, dans l'électorat de Trêves et le long des frontières de France, déserteurs et paysans. Mais, ainsi que le remarque Puisaye lui-même, les armées de la Coalition fuyaient devant les armées de la République, et les vainqueurs ne désertent pas aux vaincus. Quant aux paysans — et c'est encore Puisaye qui l'avoue — il ne s'était manifesté dans ces pays aucune disposition à la révolte : si les plus braves y avaient pris les armes, c'était uniquement contre les maraudeurs des armées combinées; et, si l'on n'y aimait pas les républicains, on n'y aimait pas davantage les alliés, ennemis de la France.

Faute de déserteurs et de paysans, il fallut enrôler des prisonniers de guerre : dangereuse ressource qui risquait d'appeler des républicains sous les drapeaux du royalisme! Le régiment de du Dresnay ne se composa guère que de soldats de cette catégorie; ils y figurèrent au nombre de six cents environ.

Lors de l'évacuation de Toulon, un régiment d'émigrés toulonnais, le *Royal-Louis*, s'était réfugié en Angleterre : d'Hervilly, même au moyen d'un arrangement avec ce corps,

ne put porter son régiment qu'aux deux tiers du complet.

Les efforts de Mortemart, de Castries, de Viomesnil, de Béthizy n'eurent presque pas de succès.

De cinq ou six cents marins, parmi lesquels beaucoup d'officiers de la marine royale, on parvint à composer un nouveau régiment, celui d'Hector.

Enfin, quatre cents canonniers toulonnais commandés par le lieutenant-colonel Rothalier, et une petite brigade d'ingénieurs émigrés, formée par les soins et sous la protection de lord Moira, firent le complément des forces qu'il fut possible de rassembler.

On avait compté sur quatorze mille hommes, et le dixième de ce nombre n'était pas atteint.

C'était peu pour l'invasion projetée du territoire français! Aussi Puisaye sollicitait-il avec instance l'appui d'une armée anglaise. Il écrit à ce sujet :

« Quoique M. Windham ne s'ouvrit pas à moi sur ce qui s'agitait au Comité, il ne me fut pas difficile d'entrevoir que, s'il pensait qu'il fallait profiter de l'occasion pour porter un coup décisif, cette opinion n'était pas celle de tous ses collègues. »

Pitt aimait mieux donner la France à déchirer à ses propres enfants.

La demande de Puisaye fut donc repoussée.

Restait à savoir si, avec les émigrés seuls, il pourrait débarquer en Bretagne et s'y maintenir. Interrogé à cet égard, il n'hésita point à répondre affirmativement, de peur de tout compromettre en paraissant douter du succès.

Mais pendant que Puisaye et ceux de son parti cherchaient à opérer la contre-révolution, à l'aide de l'Angleterre, le parti qui entourait Louis-Stanislas-Xavier ne songeait qu'à s'assurer l'appui de l'Espagne.

Sur l'origine et les tendances supposées de ce dernier parti, il existe, parmi les manuscrits du *British Museum*, un document très-curieux, et qui mérite d'être mis au jour : c'est une lettre que le comte de Puisaye écrivit, de Londres, au prétendant Louis-Stanislas-Xavier, le 3 avril 1797.

En voici les passages les plus saillants :

« Il est une faction qui est la plus ancienne de toutes comme elle en est la plus perfide et la plus adroite.... Elle a suivi tous les mouvements de la Révolution et s'est pliée à toutes les circonstances.... Elle a sacrifié ses agents quand cela lui a semblé utile, et elle a profité des fureurs des partis opposés, dans lesquels elle n'a cessé d'entretenir des espions et des émissaires. L'objet de cette faction est de placer un des enfants d'Espagne sur le trône de France. Dès 1791, la maison d'Espagne profita de la nouvelle constitution pour s'y faire un titre particulier et prochain à la succession de la couronne. Il était difficile d'obtenir un acte positif qui rendît nulle dans ses effets la renonciation de Philippe V, mais la circonstance résultant de la haine qu'on portait au duc d'Orléans était favorable pour se faire un titre négatif, qui, dans les vues de la faction, devait produire le même effet. Par suite de cette tactique qui a souvent maîtrisé les assemblées délibérantes, on chargea Rewbell de demander à celle-ci une chose qu'on prit en même temps des mesures pour faire rejeter; et, sur la proposition qu'il fit à l'Assemblée constituante de prononcer par un décret l'exclusion formelle et irrévocable de la branche d'Espagne, en confirmation de la renonciation de Philippe V, il fut déclaré *qu'il n'y avait pas lieu à délibérer*. Dès ce moment on put prévoir le parti que tiendrait le Cabinet de Madrid durant le cours de la Révolution, si l'on compare avec cette délibération l'article de l'acte constitutionnel qui déclare abdication de fait ou renonciation à la couronne le refus de rentrer en France de la part des princes auxquels sommation en aura été faite.... Les entretiens de Tallien avec les émissaires secrets de l'Espagne à Bordeaux et à Paris, son mariage avec la fille de Cabarrus, dont on connaît l'influence et l'adresse; cette paix partielle, dont une ambition démesurée a pu seule faire surmonter la honte (il s'agit ici de la paix entre l'Espagne et la France, dont il sera fait mention plus loin), ne laisse pas douter de l'assurance avec laquelle ce ministre n'a cessé de compter sur le parti constitutionnel. »

Le but de cette lettre est manifeste. Animé contre ce qu'il appelait la faction d'Espagne d'une haine qu'elle lui rendait avec usure, Puisaye cherchait à noircir ses ennemis dans l'esprit du prince qui leur avait accordé sa confiance. Ce qu'il disait, toutefois, n'était pas sans quelque fondement à l'égard d'un petit noyau d'hommes politiques qui, voulant une monarchie constitutionnelle, avaient peine à la croire possible, ou désirable, avec un héritier direct de Louis XVI sur ce trône que Louis XVI avait taché de son sang. Et même, rien ne prouve qu'aux yeux de ceux-là, l'offre de la couronne de France à un infant d'Espagne ait jamais été autre chose qu'un *en cas*.

La vérité est qu'il existait parmi les royalistes un parti qu'on pouvait en effet désigner sous le nom de faction d'Espagne, en ce sens que c'était de l'Espagne seule qu'il attendait le rétablissement de la monarchie. Les hommes qui conduisaient ce parti comptaient sur l'appui de Charles IV. Toutes les sympathies du marquis de Las Casas leur étaient acquises. Ils avaient en horreur et l'Angleterre et Puisaye. Ils entouraient Louis-Stanislas-Xavier, travaillaient sourdement à l'irriter contre son frère le comte d'Artois, et se partageaient en espoir les avantages que les personnes plus particulièrement attachées à ce dernier prince auraient pu se promettre d'un succès dû à ses efforts et au concours des Anglais. Loin de pousser aux révoltes à main armée, ils les jugeaient désastreuses et les condamnaient comme étant de nature à jeter sur la cause du roi un jour odieux. Ils croyaient et s'étudiaient à faire croire que l'unique but de Pitt, en fomentant les désordres de l'Ouest, était de détruire la France au moyen de la France elle-même. Aussi leur plan, à eux, consistait-il à épier les progrès de la réaction thermidorienne et à en activer la marche, à se servir de l'or de l'Espagne pour semer la corruption ; à flatter les ressentiments, à encourager les espérances, à préparer enfin la contre-révolution par l'intrigue.

Les principaux acteurs de ce drame ténébreux étaient, à Paris, l'abbé Brotier, le chevalier Duverne de Praile et le chevalier Despomelles.

Ces trois hommes et les complices principaux qui successivement leur furent adjoints, furent désignés, dans les correspondances royalistes, sous le nom d'*Agents de Paris*.

L'abbé Brotier, neveu du savant Gabriel Brotier, avec lequel il avait travaillé, et dont il publia plusieurs ouvrages manuscrits, était un caractère violent et difficile. L'abbé Maury, dont il avait élevé les neveux, et qui le connaissait bien, écrivait aux princes en parlant de lui : « S'il ne s'agissait que de tout brouiller, on ne pouvait faire mieux que d'employer l'abbé Brotier : il désunirait les légions célestes » On lui imputait d'être l'auteur de certains libelles contre la reine : ce qui est sûr, c'est qu'il y avait peu de fonds à faire sur le désintéressement et la sincérité des opinions qu'il professait. Il aimait à s'intituler ex-prêtre, cet homme choisi pour aider au rétablissement de l'autorité du monarque

très-chrétien, et, dans une lettre de lui, du 25 mai 1795, on lit : « Je suis prêtre du Seigneur, je le dis à ma confusion, car je ne suis guère chrétien, quoique bon catholique. »

Quant à son associé, Duverne de Praile, il était entré dans la vie active en passant par l'École militaire, où il se trouvait encore lorsque, en 1778, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Cette circonstance le conduisit à s'engager dans la marine. Mais il n'y fit pas un long séjour, et il courut, après l'avoir quittée, la carrière des aventures. Puisaye assure que « tandis que nos provinces étaient arrosées du sang de leurs habitants, Duverne de Praile gagnait sa vie à vendre du poivre et des vieux livres. » Ses rapports avec l'abbé Brotier commencèrent en 1795, et il a lui-même raconté en ces termes comment il fut chargé d'une mission dans l'Ouest, lors de la première pacification : « Les troubles de l'Ouest subsistaient toujours, j'y avais été totalement étranger. Un de mes anciens amis me rencontre au Palais-Royal; il me propose de porter en Bretagne une lettre du frère aîné de Louis XVI; je me laisse aller à ses sollicitations, et je pars. Il était alors question d'un accommodement entre les commissaires de la Convention et les insurgés. Consulté par les chefs sur ce que je pensais qu'ils devaient faire, je les engageai à accepter les conditions qu'on leur offrait.... Je revins à Paris, et je rendis compte par écrit à mon ami, qui n'y était plus, du message dont j'avais été chargé. Mon ami crut devoir envoyer mon compte rendu au régent.... Ce dernier y trouvant apparemment des principes de modération qui lui convenaient, me fit écrire pour m'engager à ne pas m'en tenir au service que je venais de rendre, et m'envoya de nouvelles lettres que je transmis aux royalistes. » Duverne de Praile faisait de fréquents voyages à Vérone, et la preuve de l'empressement avec lequel ses visites y étaient accueillies, résulte d'une lettre que Louis-Stanislas-Xavier adressait au chevalier d'Andigné le 25 mai 1795 : « J'attends avec impatience M. Duverne de Praile. » Ce fut pourtant cet homme qui, lorsque la conspiration eut été découverte, en révéla, soit crainte de la mort, soit cynisme de la trahison, les détails principaux.

Despomelles avait été maréchal de camp avant la Révolution. Son portrait a été tracé par l'abbé Brotier lui-même dans le passage suivant d'un *Mémoire sur l'agence de Paris*, écrit de la main de ce dernier et que nous avons sous les yeux : « Parlerai-je d'Antonelle (de Despomelles)? Il est en vérité dérisoire de voir encore nommer dans la manufacture (dans l'agence) un homme qui ne prend part à rien que de loin en loin, et qui se tient constamment à une distance de plus de quatre lieues du centre des observations. Il peut, du reste, conserver son titre, sans préjudice, dans la manufacture (dans l'agence); car il craindrait de se compromettre, même en voulant nuire. Il est donc nul, à moins qu'on ne regarde comme un inconvénient très-grave l'objection qu'on pourrait nous faire à chaque instant lorsqu'on ne voit que deux directeurs se mettre en avant, quoique le titre soit conféré à trois. » De son côté, dans les révélations qu'il fit plus tard, Duverne de Praile décrivit Despomelles comme un homme prompt à vanter ses relations avec MM. de Ségur, dont il promettait l'appui, mais d'une prudence qui rendait sa bonne volonté à peu près stérile. « Il habitait une campagne dans le bourg de l'Égalité, et venait très-rarement en ville. »

C'était donc sur Brotier et Duverne de Praile que pesait tout le poids du travail, ainsi qu'ils le mandaient à Louis-Stanislas-Xavier, dans un *Mémoire sur l'agence de Paris*.

Ce Mémoire est devant nous. Il fut écrit après la mort du fils de Louis XVI, c'est-à-dire à l'époque où Louis-Stanislas-Xavier se parait du titre de roi. Les extraits qui suivent présentent sous un jour curieux les rapports des « agents de Paris » avec le prétendant. Jamais valets ne parlèrent à leur maître avec cette froide insolence.

« Nous avons à nous plaindre essentiellement des lenteurs avec lesquelles on a expédié plusieurs demandes faites par nous, et même du silence absolu qu'on a gardé sur quelques-unes.... Une chose nécessaire est le secret. Et cet article est tellement essentiel, que nous ne croyons pas manquer à l'Institut (au roi), en *exigeant* qu'il se fasse un devoir de ne dire jamais notre position à personne, de ne jamais parler de nous, de ne jamais produire les originaux de nos lettres en entier. L'Institut (le roi) pourra y produire les faits ou plans qui en seront l'objet comme de lui-même, d'après ses notions particulières, mais jamais d'après nous, nommément. Le même ordre exige que nos lettres ne tombent jamais entre les mains des femmes (des ministres ou secrétaires du Conseil). Leurs places sont de faveur, et les faveurs, souvent, passent aussi vite que les qualités éphémères qui les font mériter. »

Le même document montre à quel prix l'abbé Brotier et Duverne de Praile mettaient leurs services occultes, et de quelle énorme autorité ils entendaient être investis.

« Il y a un an, on demanda un conseil revêtu de toute la plénitude des pouvoirs de l'Institut (du roi). Jamais il ne fut plus nécessaire que dans ce moment, où Cadet (le comte d'Artois) n'a pu opérer son plan. L'anarchie des pouvoirs délégués par l'Institut (le roi) et par Cadet (le comte d'Artois) peut occasionner, sinon des chocs fréquents, du moins des incertitudes sur la volonté directrice, et une apathie plus préjudiciable que l'opposition la plus formelle.... Si les regards de l'Institut (du roi) s'arrêtent sur nous, il faut que dans les pouvoirs qu'il nous enverra, il nous désigne nommément l'un et l'autre, Baudin (Duverne) et moi, comme ses deux seuls directeurs (agents) de Paris. Nous regarderions nos services comme inutiles à l'Institut (au roi), dès là même qu'il nous associerait, sans notre avis préalable, d'autres directeurs (agents), ou qu'il donnerait ses pouvoirs à d'autres, pour agir séparément de nous.... Nous supplions l'Institut (le roi) de donner assez d'extension à nos pouvoirs pour que nous soyons autorisés, non-seulement à transmettre les ordres de l'Institut (du roi) partout où besoin sera, mais encore à faire ou sanctionner des comptes (des proclamations), même des emprunts, et à hypothéquer au nom de l'Institut (du roi) portion de ses biens présents et à venir, en faveur des personnes disposées à verser des fonds. »

C'était beaucoup demander. Tout fut accordé cependant. Le Mémoire d'où sont tirés les extraits qui précèdent, et dont nous avons parlé ici par anticipation, fut rédigé le 17 décembre 1795; et, le 25 février 1796, Louis-Stanislas-Xavier signait la pièce suivante, qui fut aussitôt expédiée aux agents :

« Le roi donne pouvoir aux sieurs Brotier et Duverne de Praile, ses agents à Paris, d'agir et parler en son nom en tout ce qui concerne le rétablissement de la monarchie; ils pourront se donner un adjoint à leur choix, qui partagera leurs fonctions et leurs pouvoirs.

« Fait à Vérone, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-seize, et de notre règne le premier. « *Signé* LOUIS. »

Pour rassembler dans un seul tableau les divers traits qui

se rattachent à l'agence de Paris, nous avons dû anticiper un peu sur les événements, revenons sur nos pas. Aussi bien les agents entrèrent en action, au nom et pour le compte de Louis-Stanislas-Xavier, bien antérieurement à l'envoi des pouvoirs qui viennent d'être transcrits, témoin la pièce suivante, que nous trouvons parmi les *Papiers de Puisaye*, écrite de la propre main de Louis-Stanislas-Xavier, et qui porte la date du 9 juillet 1794 :

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER, fils de France, oncle du roi (le fils de Louis XVI vivait encore à cette époque), régent du royaume ;

« Les sieurs chevalier Despomelles, l'abbé Brotier et Lemaître étant restés en France par les ordres et pour le service du feu roi notre frère, auxquels ils n'ont cessé de donner des marques de l'attachement le plus pur et du zèle le plus ardent, et n'étant demeurés, depuis la mort funeste du roi, sur une terre coupable que par nos ordres exprès et pour le service du roi, notre seigneur et neveu ;

« Nous rendons par ces présentes témoignage authentique au courage, à la fidélité et au dévouement dont les sieurs Despomelles, l'abbé Brotier et Lemaître ont donné et donnent encore des preuves constantes et dangereuses pour leur sûreté.

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

« Par Monsieur, régent,

« Le baron de FLACHSLANDEN. »

Le Lemaître dont le nom se trouve ici rapproché de ceux de Brotier et Despomelles était effectivement, comme eux, un des « agents de Paris ; » mais ce n'était pas de concert avec eux qu'il agissait : il avait sa sphère à lui d'influence et d'activité. Ni Brotier ni Duverne de Praile ne se fussent accommodés de son voisinage ; les lignes qu'on va lire, tracées par Brotier lui-même, en fournissent la raison :

« Boissy (Lemaître) avait une imagination brillante, l'art de peindre à l'esprit, et une âcre causticité. Avec les deux premiers avantages, il a su captiver les sots, les intrigants, les gens du monde, qui n'ont d'autre mérite que celui de se donner la teinte de l'esprit d'autrui. Sa causticité mettait sous sa dépendance tout ce qui n'avait pas assez de caractère pour ne pas craindre les traits envenimés d'une mauvaise langue ou la malignité d'un sourire sardonique.... Nous n'avions jamais voulu communiquer avec lui. Nous avions même prédit que les communications qu'on aurait du dedans avec lui finiraient par nous compromettre, malgré l'éloignement où nous nous tenions de lui et de ses alentours. L'initiation de Boissy (de Lemaître) dans la manufacture (dans l'agence) a amené la révélation de mille turpitudes. »

La vérité est que Lemaître, âme inquiète et ardente, caractère frondeur, réunissait en lui, sinon toutes les qualités qui constituent le génie des conspirations, du moins la plupart des défauts qui en donnent le goût. Il remplissait, avant la Révolution, les fonctions de secrétaire général du conseil des finances. Ayant perdu cet emploi, il était allé rejoindre les princes émigrés en Allemagne, avait été chargé de leurs correspondances avec l'intérieur, s'était établi à Bâle, vers 1794, et n'avait cessé, depuis lors, d'entretenir des relations d'intrigue avec les royalistes restés en France. A l'époque où nous sommes arrivés, il se trouvait avoir fixé à Paris le centre de ses manœuvres. Un fait curieux, c'est que cet infatigable royaliste avait été autrefois mis à la Bastille comme auteur d'un écrit contre la reine ; et, chose plus étrange encore, cet agent de Louis-Stanislas-Xavier passait pour avoir dirigé contre lui un pamphlet intitulé *Seconde lanterne magique*. « Je n'ai pas la preuve, dit le marquis Beaupoil de Saint-Aulaire, dans une note par lui remise à Puisaye, que Lemaître fut l'auteur de ce pamphlet, mais j'en ai la conviction. Ce qui est à ma pleine connaissance, c'est qu'il le lisait à ses amis avec sensualité, et surtout avec le ton burlesque du genre. »

Toujours est-il que sa correspondance secrète abonde en observations sarcastiques et en plaintes amères ; les Puissances étrangères y sont couvertes de mépris ; les Anglais, les Autrichiens, les Espagnols même, c'est-à-dire, dans le langage de Brotier, les *épiciers*, les *chandeliers* et les *visirs*, sont partout dénoncés par Lemaître comme des vampires que les royalistes français sont condamnés à nourrir de leur substance.

Bien que l'ordre des dates ne nous amène point à placer ici le récit de la mort tragique de Lemaître, laquelle n'eut lieu que plus tard, lorsque déjà la Convention avait cessé d'exister, indiquons-en dès à présent les causes : elles font ressortir d'une manière terrible le machiavélisme des partis.

Lemaître s'était mis en rapport, dans la Convention, avec un certain nombre de députés qu'il avait cru pouvoir gagner à la cause royaliste en les flattant de l'espoir d'une monarchie mixte. Voici quelles furent, pour Lemaître, selon l'abbé Brotier, les conséquences de ces dangereuses tentatives d'embauchage :

« Ceux qui votent au fond de leur âme pour ce demi-parti (la monarchie mixte) feraient immoler demain l'homme qu'ils pourraient croire avoir pénétré leur secret. Et voilà précisément ce qui a conduit Boissy (Lemaître) au pied du mur. Cet infortuné, pressé par son imagination exaltée autant que par les insinuations de quelques dégraisseurs (émigrés) qui ont toujours pensé qu'on pouvait gagner à l'ouvrage (au royalisme) des députés de la Convention, avait dressé des articles qui devaient être signés, peu avant le 12 germinal, par cent et quelques gens d'esprit (députés) dont Lakanal (Saladin) et François (Rovère). Mais tous ne pouvaient être portés à la signature de ces articles par une nécessité aussi impérieuse pour eux que pour les deux que je viens de nommer en dernier lieu. Ceux-ci s'aperçurent, chez leurs collègues, de certaines oscillations qui les déterminèrent, l'un et l'autre, à reculer d'abord, puis à rejeter tout à fait la signature. Sur ces entrefaites, Lemaître est examiné, et sa tête est le prix d'une confidence indiscrète. Chacun veut le voir mourir, pour qu'il n'ait personne à faire rougir ou périr. »

Et cette involontaire révélation de Brotier se trouve confirmée en ces termes dans une lettre d'un autre agent de Paris à un agent de Londres : « Ce fut Tallien qui dénonça Lemaître. Il est mort renversé, à la Convention, par ceux-là mêmes qui craignaient qu'il ne parlât. Nos amis l'ont tué ! »

Aux conspirateurs royalistes dont la physionomie vient d'être esquissée, il faut joindre de la Villeheurnoy, homme de mœurs douces et dont la nature avait été façonnée par l'habitude du monde. Ancien maître des requêtes, il avait suivi le torrent de l'émigration à Coblentz, où Puisaye l'a peint jouant dans les antichambres le même rôle qu'il avait joué à Versailles, ne se montrant jamais que les mains et les



CHERBOURG

poches pleines de papiers, traversant les appartements à toute heure du jour d'un air mystérieux, et donnant de la sorte une haute idée de sa capacité jusqu'au jour où l'on apprit que l'emploi de son génie se bornait à faire quelques extraits pour l'usage du Conseil.

Les correspondants des agents de Paris étaient : Cormatin, en Bretagne, et à Londres, un certain Dutheil, que Brotier regardait comme un intrigant de bas étage et un imposteur.

Quant à la petite Cour de Vérone, les agents communiquaient habituellement avec elle par l'intermédiaire du comte d'Entraigues. C'était ce grand artisan de complots qui avait recommandé Lemaître à Louis-Stanislas-Xavier ; c'était lui qui tenait tous les fils de la correspondance royaliste. Établi à Venise dans les derniers mois de 1795, il y recevait de Duverne de Praile, de Lemaître, de Despomelles, de Brotier, des renseignements qu'on lui adressait sous des noms supposés, et qu'il transmettait au baron de Flachslanden, lequel, à son tour, les mettait sous les yeux du Conseil de Louis-Stanislas-Xavier.

Lorsque le duc de Lavauguyon fut appelé à faire partie de ce Conseil, ce fut à lui que les communications aboutirent, et sa présence à Vérone imprima une nouvelle activité à la faction d'Espagne. En réalité, il en devint, avec le comte d'Entraigues, le directeur suprême. Et cela devait être. Il y avait longtemps, en effet, que le duc de Lavauguyon s'était prononcé, dans le monde diplomatique, en faveur de l'Espagne et contre l'Angleterre. Nommé ministre près des États généraux des Provinces-Unies en 1776, il n'avait rien négligé pour miner dans ce pays la prépondérance des Anglais, qu'y servait le stathouder. Plus tard, en 1784, nommé à l'ambassade d'Espagne, il avait gagné l'affection du duc de Florida-Blanca, qui dirigeait alors le Cabinet de Madrid, et s'était vu élever par Charles IV, en 1788, à la dignité de chevalier de la Toison d'or. Rien, conséquemment, de plus explicable que cette déclaration de Duverne de Praile dans le procès où il se trouva enveloppé au mois d'avril 1797, en compagnie de Brotier et de la Villeheurnoy : « Il existe un parti extérieur qui compte sur l'appui de l'Espagne. A la tête de ce parti sont MM. de Lavauguyon et d'Entraigues. »

Une chose à noter, c'est que l'intime ami de Louis-Stanislas-Xavier, le duc d'Avaray, n'inspirait aux agents de Paris aucune confiance. Il ne correspondait point avec eux, bien que Puisaye, dans ses Mémoires, les appelle *son conseil exécutif*, et il ne leur transmit jamais ni aucune instruction, ni aucun ordre.

L'agence de Paris, dont l'action s'étendait sur une grande partie de la France, n'était pas la seule qu'on eût organisée dans le parti royaliste; il y en avait une autre qui comprenait dans son ressort la Franche-Comté, le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne et tout le Midi. Celle-ci agissait de concert avec la première. Le comte de Précy la dirigeait.

La mission des agents était :

De ne rien négliger pour gagner au parti du roi les autorités constituées;

De tenter, par l'appât des promesses, les représentants du peuple;

De lier à l'idée du rétablissement de la monarchie celle de la réforme des abus qui s'étaient introduits dans l'ancien régime;

De pousser les royalistes aux assemblées primaires;

De les classer en deux catégories composées, l'une de fervents, l'autre de tièdes;

De former les plus courageux en compagnies et de leur fournir, jusqu'à concurrence de l'argent dont on pourrait disposer, armes et munitions;

De repousser, au moyen de ces compagnies, tout parti, armé ou non, qui s'opposerait à la liberté des élections;

De forcer les royalistes à se rendre aux élections, soit par voie de menace ou autrement;

De recourir enfin aux procédés militaires, quand il y aurait chance raisonnable de succès.

Amnistier d'avance, et d'une manière générale, ceux des régicides qui se laisseraient ramener à la royauté, on ne l'aurait pu sans faire naître, dans le camp royaliste, un effroyable scandale. D'un autre côté, il y avait dans l'Assemblée certains régicides dont l'immoralité faisait signe à la corruption d'approcher, et dont il eût été impolitique de mépriser l'influence. Pour tout concilier, il fut convenu que les juges qui avaient voté la mort du roi pourraient exceptionnellement être pardonnés, dans le cas où le rétablissement de la monarchie serait dû à la grandeur de leurs services; et les agents eurent ordre de prendre ce point de départ dans leurs tentatives d'embauchage.

Aussi ne craignirent-ils pas de s'adresser à des hommes tels que Tallien et Cambacérès.

Il existe une lettre d'eux, datée du 1er janvier 1795, dans laquelle ils promettent au Conseil de Louis-Stanislas-Xavier *de le mettre en correspondance avec le nouveau mari de la Cabarrus, aujourd'hui femme avouée de Tallien.* « Tallien, est-il dit dans cette lettre, est au pinacle. Il est maître du champ de bataille. Lui seul et son parti ont une véritable influence. Ils accaparent tous les écrivains, entre autres Montjoie, auteur de l'*Ami du Roi*. Brotier ne tardera pas à voir Mme Tallien et en rendra bon compte. »

Pour ce qui est de Cambacérès, le comte d'Entraigues écrivait, en parlant de lui à Lemaître : « Je ne suis nullement étonné que Cambacérès soit du nombre de ceux qui voudraient le retour de la royauté. »

Mais les agents royalistes ne pouvaient entrer en rapport avec les membres de l'Assemblée, lorsqu'ils en connaissaient de corruptibles, qu'à la condition de s'exposer à d'immenses périls, parce que ceux-ci, dès qu'ils se croyaient soupçonnés, avaient hâte, pour se sauver eux-mêmes, de dénoncer et de sacrifier les corrupteurs. Nous avons dit quel fut le sort de Lemaître. Selon l'énergique expression de Brotier, les représentants dont l'opinion chancelait « se présentaient aux agents avec la patte de l'agneau et les saisissaient ensuite avec les griffes du tigre. »

Quoi qu'il en soit, pour jouer son rôle, l'agence de Paris avait besoin d'argent, et, sous ce rapport, l'appui du dehors lui était indispensable. Mais, si elle acceptait les secours de l'Angleterre comme ceux de l'Espagne, ce n'était ni avec les mêmes sentiments de gratitude, ni avec le même esprit. Les agents ne mettaient pas en doute la bonne foi de l'Espagne et la sincérité de ses efforts, tandis qu'ils regardaient les services du gouvernement anglais comme des services perfides, dont l'unique but était l'entière ruine de la France. La volumineuse correspondance du baron de Nantiat avec le comte de Blangy met vivement en relief la haine profonde qui animait contre le gouvernement anglais une fraction notable du parti royaliste : « Vienne et Londres n'ont que des vues perfides pour la France, c'est affiché.... Je crois lord Moira bien intentionné, mais il est Anglais.... Vous pouvez regarder Pitt comme l'homme le plus immoral des Trois-Royaumes, ennemi de la maison de Bourbon et de nos princes en particulier.... » Voilà comment parlait de l'Angleterre un homme qui était le protégé du comte de Blangy, qui avait acquis la

confiance du maréchal de Castries, un des principaux membres du Conseil des princes, et qui avait charge d'informer ce dernier de tout ce qui se passait à Londres.

Aussi les agents traitaient-ils l'Angleterre, tout en la ménageant, comme une Puissance ennemie. S'ils avaient des renseignements à lui faire parvenir, ils s'étudiaient à ne lui donner que ceux qui pouvaient profiter à la cause royaliste, en lui dérobant avec soin la connaissance de tout ce qui eût été de nature à faciliter aux Anglais la prise d'une de nos villes maritimes. S'ils écrivaient à Charette, c'était pour lui recommander de se défier de la politique de Pitt. Les princes avaient-ils à se plaindre des hésitations ou de la froideur de la Cour de Vienne, nul doute, selon les agents, que cela ne tînt aux sourdes manœuvres du Cabinet de Saint-James, auquel, par une conséquence naturelle de ces défiances, ils s'étudiaient à faire un secret de leurs négociations avec le gouvernement espagnol.

Toutefois, ils se gardaient bien de maudire l'Angleterre à haute voix, parce que son or leur était nécessaire. Car, pendant qu'ils la vilipendaient sous main, ils ne rougissaient pas de lui demander l'aumône. Le 8 août 1795, Brotier recevait mille louis du ministre anglais. Duverne de Praile avait obtenu l'assurance d'une somme de 60000 liv. st. pour dépenses préparatoires, et d'une autre somme de 30000 liv. st., qui devait lui être payée dans le mois de la proclamation du roi. Précy était autorisé à tirer sur Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, pour les fonds dont il aurait besoin, sauf approbation de celui-ci. En un mot, la conduite des agents à l'égard de l'Angleterre consistait à la décrier secrètement, à ruiner ses desseins par de ténébreuses menées, et à se servir de son argent contre elle-même.

On devine d'après cela sous quel jour leur apparaissait Puisaye. Ce qu'ils abhorraient en lui, c'était *l'homme de Pitt*. Ils s'attachèrent à le noircir dans l'esprit de Louis-Stanislas-Xavier, empêchèrent ses proclamations d'être imprimées, combattirent ses plans, détournèrent l'argent qui lui était destiné, et contribuèrent, ainsi qu'on le verra plus loin, à faire sortir de sa plus importante entreprise un épouvantable désastre.

De fait, ils n'étaient gens à s'arrêter devant aucun scrupule.

L'art de tuer moralement ses rivaux et de compromettre les instruments, voilà comment ils définissaient la politique. En parlant d'eux, Puisaye écrit : « Ce qui a perdu le parti royaliste, c'est le manque de bonne foi depuis que les agents de Paris et de Londres s'y sont introduits. » Le faux leur était une arme familière. Ils excellaient dans l'arrangement des signes de reconnaissance, dans la composition des encres sympathiques, et leur vanité transformait en occupations d'hommes d'État ces noires pratiques. Ils aimaient aussi à se cacher sous toutes sortes de noms d'emprunt. Brotier s'était donné le nom de *Bouillé;* la Villeheurnoy, celui d'*Étienne;* Despomelles, celui de *Thébault*. Brotier était quelquefois désigné dans la correspondance par les initiales *QQ*. Lemaître s'appelait tantôt *Le Juif*, tantôt *Castel Bianco*. Duverne de Praile avait été tour à tour M. Duval, M. Bertrand, M. Mallet, M. Adrien, M. Bonneval, M. Dunan. Dans les lettres de l'abbé Brotier, Louis-Xavier-Stanislas était nommé l'*Institut*, et dans celles du comte d'Entraigues, 49.

Ils ne manquaient pas, du reste, d'une certaine aptitude à varier leur langage, suivant les hommes et suivant les circonstances. Devant les partisans de l'ancienne monarchie, ils affectaient beaucoup de dédain pour les monarchiens constitutionnels. Devant les modérés, ils dénonçaient la folie des procédés insurrectionnels, ne voulaient ni armées ni combats, et montraient une confiance absolue dans le mouvement pacifique de l'opinion. Aux révolutionnaires repentants, ils promettaient l'oubli du passé. Aux royalistes exaltés, ils disaient : « Le roi pardonnera, mais les parlements feront justice. »

Malheureusement, là se réduisait toute leur science; et, quant au parti sur lequel ils s'appuyaient, on peut juger de la force qu'il leur communiquait par les lignes suivantes, tombées de la plume de Puisaye :

« Les royalistes de l'intérieur, modérés ou à double face, n'osaient se montrer et même communiquer entre eux qu'à de rares intervalles, lorsque le régime de la Terreur, momentanément suspendu, semblait donner quelque répit à la frayeur. Alors ils couvraient les pavés des rues et remplissaient les cafés de Paris; mais à la moindre apparence de danger, ils disparaissaient comme de concert et rentraient dans leurs caves. Rien ne ressemble plus à cette espèce d'hommes durant la Révolution qu'une troupe d'enfants que l'on voit s'agiter tumultueusement et se livrer à toutes les espiègleries de leur âge aussitôt que le régent vient à quitter la salle, mais qui ne manquent pas de courir précipitamment se remettre à leurs places dès qu'ils croient entendre sa voix ou apercevoir le pan de sa robe. »

Dans un autre passage de son livre, Puisaye donne pour collaborateurs au duc d'Avaray, lequel exerçait sur l'esprit de Louis-Stanislas-Xavier une influence souveraine : « Des prêtres apostats et sans mœurs : Brotier; des empoisonneurs : Verteuil; des assassins : Fournier et la Haye. »

En ce qui touche le duc d'Avaray, Puisaye se trompe en lui supposant des relations intimes avec les agents de Paris, dont l'action relevait plutôt du duc de Lavauguyon, du comte d'Entraigues, du baron de Flachslanden. Et, d'autre part, il ne serait pas juste de donner comme un arrêt sans appel les invectives d'un homme parlant de ses ennemis. Mais si telle était l'opinion de Puisaye sur les « agents, » que penser de lui-même qui, pour exposer la France à tomber en de pareilles mains, se mettait à la solde de l'Angleterre et se préparait froidement à porter la guerre civile dans son pays?

CHAPITRE III

CRIMES DES CHOUANS



PENDANT que les « agents de Paris » nouaient leurs intrigues, tout n'était que trahison dans les provinces de l'Ouest, où le royalisme était en force.

On a vu avec quelle fougue Stofflet s'était séparé de Charette, lors des conférences de la Jaunaye : le 12 ventôse an III (2 mars 1795), il convoqua ses officiers à Jallais; et tous réunis en conseil, ils signèrent contre la pacification une protestation véhémente. Elle portait que « vivement affectés du *lâche abandon* qu'avaient fait de leur poste MM. de Charette, de Couetus, Sapinaud, Fleuriot, Debruc, Béjary et Prudhome, ils invitaient à se joindre à eux dans le plus court délai les officiers fidèles à Dieu et au roi. »

Cette protestation était l'ouvrage de Bernier, curé de Saint-Laud, de ce même Bernier qui, selon la remarque de Savary, « vendit ensuite son parti pour avoir un évêché. »

Un décret du 13 ventôse (3 mars) avait mis le général Hoche à la tête des armées réunies des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg : le même décret confia le commandement en chef de l'armée des côtes de l'Ouest au général Canclaux.

Ainsi, c'était sur le plus tiède des généraux républicains que le parti dominant se reposait du soin de dompter le plus opiniâtre des généraux royalistes. Ce choix fut-il désagréable aux rebelles? On en jugera par ce mot d'une lettre que Mallet du Pan écrivait, un mois après, au comte de Sainte-Aldegonde : « On dit le général Canclaux destitué ; *c'est un malheur!* » Mallet du Pan n'aurait sans doute pas déploré aussi amèrement la destitution de Hoche, qui disait avec raison en parlant de lui-même : « Ma figure peut paraître de glace lorsqu'on ne me connaît pas ; mais en matière de liberté, mon âme est de feu. »

Cependant, Canclaux se disposait à marcher contre Stofflet. Le 24 ventôse (14 mars), le représentant du peuple Delaunay en informa la Convention, ajoutant que Charette agirait de concert avec les républicains. Et en effet le bruit courut que, pour favoriser l'expédition dirigée contre Stofflet, Charette avait établi un cordon de troupes sur les lignes qui séparaient son territoire de celui de son rival. Ce qui est certain, c'est qu'il donna ordre à ses lieutenants Fleuriot et Sapinaud d'escorter avec cinq cents hommes un convoi considérable de subsistances destiné par Canclaux aux troupes qui devaient se réunir près de Chollet. Le convoi parvint à sa destination, et seize mille rations de pain s'étant trouvées de trop, ce fut grâce à la même protection qu'elles purent sans danger rétrograder sur les Sables-d'Olonne, où elles furent distribuées aux soldats de Charette.

Le 5 germinal (25 mars), les colonnes républicaines se mettaient en mouvement et s'emparaient, sans rencontrer aucune résistance, de Cérisais, de Bressuire, de Châtillon, de Maulevrier, de Chollet. Le général Caffin, qui commandait la division Dubreuil, entra, de son côté, à Chemillé, le 11 germinal (31 mars), mais non sans avoir perdu, au passage de Layon, deux braves officiers que l'armée regretta fort : l'adjudant général Bardon, et Rateau, chef d'escadron du 11ᵉ régiment de hussards.

Ces premiers et rapides succès accusaient vivement la faiblesse de Stofflet. La vérité est qu'il n'avait pu parvenir à former un rassemblement ; jusque-là que Caffin écrivait au représentant du peuple Bézard, dès le lendemain de l'occupation de Chemillé : « Nos patrouilles vont jusqu'aux Gardes, Trémentine et Jallais. On ne rencontre personne, si ce n'est quelques hommes épars. »

Quelques jours après, le représentant du peuple Dornier se rendait seul à Saint-Macaire, où il avait invité les principaux officiers de Stofflet à se réunir pour y traiter de la paix.

Là fut signée par Bérard, Rostain, Mounier, Lhuilier, Lejeay, Germain Bez, Desormaux, tous officiers de Stofflet, une déclaration dans laquelle ils prenaient l'engagement de ne jamais porter les armes contre la République.

Mais, chose honteuse ! A cette poignée de rebelles qui ne posaient les armes que faute de pouvoir les garder plus longtemps, le gouvernement permit d'écrire en tête de leur déclaration : « Des attentats inouïs contre notre liberté, l'intolérance la plus cruelle, les injustices et les vexations les plus odieuses nous ont mis les armes à la main. »

En d'autres termes, les signataires ne juraient fidélité à la République qu'à la condition de l'insulter. Et voilà ce que les Thermidoriens étaient condamnés à souffrir !

Encore si cette défection des principaux officiers de Stofflet eût réellement mis un terme aux maux qui désolaient ces contrées ! mais non : à une guerre régulière qui, de la part des royalistes, était devenue impossible, avait succédé une guerre de brigandage, et celle-là n'était pas près de finir. Il n'y avait plus de vrais combats, mais il y avait toujours des attaques de grand chemin. Le transport des subsistances ne pouvait avoir lieu qu'au prix d'une vigilance de tous les instants ; le meurtre secondait la rapine, et, presque toujours, la religion venait jouer un rôle dans ces fureurs. Le 20 germinal (9 avril), le bataillon d'Ille-et-Vilaine ayant eu à protéger contre une attaque soudaine et violente un convoi qu'il escortait, les rebelles perdirent un drapeau orné d'un écusson qui représentait saint Jean-Baptiste, avec cette légende : *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi.* Ainsi se révélait l'influence des prêtres.

D'un autre côté, l'attitude de Charette commençait à donner de sérieuses inquiétudes. Le traité conclu avec lui n'empêchait pas que la côte ne fût encore au pouvoir des rebelles, depuis l'île de Bouin jusqu'aux environs de Saint-Gilles. Savin commandait à Palluau. Dabbayes, dans le Marais, avait son quartier général à Saint-Jean-de-Mont. Pajot était du côté de Beauvoir. Dans les communes qu'on avait si follement placées sous l'autorité de Charette, il se formait des comités qui ne se cachaient pas pour agir au nom du roi. On faisait circuler des listes de proscription sur lesquelles se trouvaient inscrits les noms des hommes qui avaient le mieux servi la République. Vainement les administrations adressaient-elles à Charette plaintes sur plaintes : à peine eût-il daigné y répondre, si la nécessité de préparer le succès de la trahison qu'il méditait ne lui eût fait une loi de la dissimulation. Encore ne croyait-il pas indispensables les précautions de ce genre de prudence qu'enfante la peur, car les administrateurs de Challans eurent avis qu'il avait osé dire à ses soldats, cantonnés à Belleville : « Mes sentiments n'ont point varié. Je ne suis nullement pour la République. La disette des blés m'empêche seule de rassembler mes forces. Prenez patience ! »

Il fit savoir au chevalier de Tinténiac, par un officier de confiance, qu'il était prêt à reprendre les armes ; qu'il avait des soldats aguerris et brûlant d'en venir aux mains ; que ce qu'il lui fallait, c'était de la poudre. Il demandait aussi qu'on lui envoyât deux mille Français enrégimentés, et qu'on l'avertît quinze jours d'avance.

Du reste, la situation de Nantes à cette époque disait assez en quoi consistait la *pacification* de la Vendée. Cette situation était effroyable. Chaque jour, les Vendéens venaient acheter à Nantes des subsistances, des armes, des munitions, sans qu'il leur fût permis d'y apporter un œuf. Ainsi l'avaient décidé les meneurs royalistes, dont on souffrait lâchement qu'ils prissent les ordres. Affamer la ville, telle était la consigne donnée aux avant-postes des rebelles. Aussi la livre de beurre se payait-elle vingt livres, et le prix des autres denrées était en proportion.

Or, pendant que les Nantais étaient condamnés au tourment de cette disette organisée, les Chouans travaillaient avec une ardeur farouche à soulever les campagnes ; ils faisaient de grands achats de poudre, ils appelaient sous le drapeau de la guerre civile quiconque avait de seize à quarante ans ; ils tenaient dans chaque arrondissement de cinq communes des assemblées factieuses où leurs prêtres venaient bénir les instruments des meurtres commis ou à commettre ; ils se livraient à toutes sortes d'horreurs. Des hommes, des femmes, des enfants, appartenant à la classe des patriotes,

étaient retournés à Clisson, parce qu'ils mouraient de faim à Nantes : ils furent noyés dans la Sèvre. Des volontaires qui escortaient la diligence entre Varades et Ancenis, ayant été attaqués, vingt-huit d'entre eux furent pris, conduits à quelque distance de la route, forcés de creuser eux-mêmes leurs fosses et fusillés. Voilà de quelle espèce de pacification la Vendée était redevable aux Thermidoriens !

Sur ces entrefaites, la nouvelle se répand que Stofflet est décidé à entrer en négociation avec le gouvernement républicain. Le 11 germinal (31 mars), il avait adressé à Canclaux,



DUBOIS-DUBAIS

pour lui faire part de ses bonnes dispositions, une lettre à laquelle la défection de ses principaux officiers était venue, depuis, donner beaucoup de poids. Sa soumission, d'ailleurs, paraissait inévitable. On y croyait si bien, que, à partir du 22 germinal (11 avril), les mouvements de troupes furent suspendus, et que le représentant du peuple Dornier se crut autorisé à réunir à dîner, dans la ville de Chollet, plusieurs chefs royalistes au nombre desquels figurait l'abbé Bernier. Mais les républicains ne tardèrent pas à comprendre qu'on les trompait. Dornier lui-même, tout confiant qu'il était, s'aperçut que les rebelles n'avaient d'autre but que de profiter de l'inaction des troupes pour se concerter et former de nou-

veaux rassemblements. Il fallut en revenir à une surveillance active.

Bientôt Stofflet, pour dernière ressource, dut s'enfoncer dans la forêt de Vezin; mais les colonnes républicaines la fouillèrent; et lui, poursuivi, traqué comme une bête fauve, fut enfin réduit à se sauver seul à pied. Son homme de confiance, son chirurgien, son tonnelier, furent faits prisonniers, et lui-même se voyait au moment de partager leur sort, lorsqu'une entrevue que l'état désespéré de ses affaires le contraignit de demander lui fut accordée.

Elle eut lieu dans un champ, près de Saint-Florent, le 13 floréal (2 mai).

« Stofflet est un scélérat, » écrivait le général Hoche au Comité de salut public : appréciation violente que ne saurait admettre la justice de l'histoire! Ce qui est vrai, c'est que Stofflet était un homme grossier, brutal, insolent et sans lumières. Mais à un courage indomptable il joignait des qualités qu'on eût en vain cherchées dans la plupart de ses compagnons d'armes : il avait un grand fonds de loyauté; il n'était ni intrigant comme Puisaye, ni ambitieux, dissimulé et froidement sanguinaire comme Charette. Malheureusement, l'infériorité de son esprit l'avait soumis tout d'abord à l'ascendant de l'abbé Bernier, qui, en l'enveloppant de ses conseils, lui communiqua la lèpre de ses vices. L'astucieux curé de Saint-Laud fut en réalité le chef de l'armée d'Anjou, après la mort de Marigny. C'était lui qui correspondait avec les émigrés; lui qui traçait la ligne de conduite à suivre; lui qui rédigeait les proclamations à publier, et ce fut avec lui que la République traita lorsque Stofflet se vit dans l'impossibilité de tenir plus longtemps.

Le même caractère d'imprévoyance et de bassesse qui, de la part du gouvernement thermidorien ou de ceux qui le représentaient dans l'Ouest, avait marqué la pacification de la Jaunaye, marqua celle qui fut signée à Saint-Florent. Stofflet, après avoir soufflé tout autour de lui la révolte, déchaîné dans son pays la guerre civile, et plongé ses bras jusqu'aux coudes dans le sang des républicains, reçut de la République, pour prix d'une soumission, non pas même volontaire, mais forcée, deux mille gardes territoriaux, que le trésor s'engageait à solder, et une indemnité de deux millions!

Le représentant Ruelle, dans la séance du 20 floréal (9 mai), disait, en parlant de Stofflet : « Ce chef n'a voulu entendre à aucune proposition, tant qu'il ne lui a pas été prouvé que sa résistance serait inutile. » Et c'était pour que Stofflet voulût bien cesser cette résistance *inutile*, qu'on lui donnait deux millions et une garde prétorienne!

Les négociateurs, du côté des républicains, étaient Ruelle, Dornier, Jarry, Challiou et Bollet. Leur collègue Delaunay, qui était aussi sur les lieux, refusa son adhésion au traité, le jugeant impolitique et dangereux.

Quoi qu'il en soit, les conférences ne furent pas plutôt terminées, que les chefs des rebelles passèrent la Loire et allèrent dîner à Varades avec les représentants du peuple. Comme gage des sentiments nouveaux qui étaient censés les animer, ils avaient arboré la cocarde républicaine et se montraient parés de panaches tricolores. L'air retentissait des cris de *Vive la République! Vive la Fraternité!* Pour mieux démontrer la sincérité de leur soudaine conversion, les Chouans remirent aux commissaires pacificateurs un paquet récemment envoyé d'Angleterre, qui contenait un million en faux assignats très-bien imités. Il est vrai que cette démonstration de patriotisme ne resta pas tout à fait sans récompense; car tandis que les chefs royalistes consentaient au sacrifice de leurs *faux assignats*, on leur offrait en échange non-seulement des assignats vrais, mais du numéraire. C'était, par exemple, en espèces sonnantes que Trotouin, major général de Stofflet, avait fait stipuler, avant la conclusion du traité, le payement de cinquante mille livres, prix de sa soumission!

La pacification de Saint-Florent n'était, comme celle de la Jaunaye, qu'un pacte entre la bassesse et le mensonge : les plus aveugles furent bien vite amenés à le comprendre. Ruelle, toujours prêt à afficher un optimisme qui lui donnait de l'importance, s'était hâté de dire à la Convention : « Si l'on en croit quelques *terroristes*, il n'y a point de paix conclue avec les Vendéens et les Chouans; ce n'est qu'un simulacre de paix. » Il n'était certes pas besoin d'être *terroriste* pour croire cela!

Et en effet, douze jours ne s'étaient pas écoulés depuis la signature du traité, que déjà un des commissaires pacificateurs, Jarry, en décrivait les résultats dans les termes suivants :

« Les chefs chouans, sous prétexte de ramener les campagnes à la paix, parcourent les paroisses, mettent les hommes en réquisition depuis seize jusqu'à quarante ans, les rassemblent à des jours indiqués, et principalement le dimanche. La messe sert de prétexte pour passer des revues; on s'y rend en armes; on y porte des cocardes et des panaches blancs; on y pousse le cri de *vive le Roi!* Les Chouans ont établi des quartiers généraux autour de Nantes. Dans un instant, ils pourraient interdire l'arrivage des subsistances. »

A la même date, le représentant du peuple Delaunay écrivait d'Angers :

« Les Chouans ne veulent laisser sortir aucuns grains.... Il faut mourir de faim, ou chercher du pain à la baïonnette.... La pacification de Rennes nous tue ici. »

De tous côtés partaient des plaintes analogues. La formation des gardes territoriales fournissait aux meneurs royalistes un admirable prétexte d'enrôlement : ils enrôlèrent.... pour le renouvellement de la guerre civile. Après avoir désarmé la campagne, ils eurent l'insolence de venir désarmer, dans les villes, les citoyens des faubourgs. Encouragés par une basse tolérance, l'orgueil et la tyrannie des chasseurs de Stofflet ne connurent plus ni frein ni limites. Les bestiaux enlevés; les maisons mises au pillage; des républicains bâtonnés en plein jour sous prétexte de *terrorisme;* les autorités au désespoir; la désertion parmi les troupes devenue effrayante; les patriotes n'osant rentrer dans leurs foyers, ou assassinés s'ils l'osaient, tels furent les effets de l'acte par lequel Stofflet et ses officiers avaient déclaré « se soumettre aux lois de la République une et indivisible. »

Dans la séance du 20 floréal (9 mai), Ruelle n'avait pas craint d'assurer à la Convention que le pain, dans la Vendée, coûtait seulement huit sous la livre en assignats; que les autres denrées s'y vendaient à proportion; qu'on n'y faisait aucune différence entre l'assignat et l'argent; que les troupes y recevaient des rations de trente-deux onces de pain; en un mot, que les subsistances abondaient dans le pays.

Mensonge ou erreur, ces assertions provoquèrent des démentis terribles. Bientôt on sut, à n'en point douter, que c'était précisément le contraire de ce qu'avait dit Ruelle qui était la vérité. Les campagnes refusaient absolument les assignats; le grain était hors de prix; et l'on souffrait tellement à Nantes de la pénurie des subsistances, que la livre de pain s'y vendait de six à sept francs.

Quant aux subordonnés de Charette, leurs jeux étaient de piller, de voler, d'assassiner ; et lorsqu'on s'en plaignait à lui, il se contentait de répondre qu'il ne pouvait avoir l'œil à tout, qu'il redoublerait de surveillance et punirait les coupables : promesses dérisoires dont on ne voyait jamais l'accomplissement.

Le fait suivant, emprunté des Mémoires d'un administrateur militaire qui était sur les lieux et qui écrit sans passion, donnera une idée de la manière dont les gens de Charette comprenaient l'observation de la paix.

Deux jeunes gens, attachés à l'administration des fourrages, avaient reçu ordre de porter des fonds au préposé de ce service à la résidence de Machecoul. Le lendemain de leur arrivée, grand dîner au quartier général de cette place. Charette et les deux voyageurs en étaient. Un de ces derniers ayant consulté sa montre, la Roberie, capitaine général de la cavalerie de Charette, jette un œil d'envie sur le bijou, qui était garni de diamants. Le lendemain, comme les deux voyageurs retournaient à Nantes, des cavaliers vendéens, placés en embuscade, fondent tout à coup sur eux et les arrêtent. On les conduit à la Roberie, qui s'empare de la montre, et en étend le possesseur à ses pieds d'un coup de pistolet. Puis se tournant vers ses cavaliers : « Quant à l'autre, sa dépouille vous appartient. » Le malheureux fut sur-le-champ égorgé. Son compagnon avait été blessé grièvement. On le crut mort ; et cette circonstance, en lui sauvant la vie, préserva le souvenir de cet odieux épisode, dont le héros est qualifié par Puisaye de « jeune homme plein d'intelligence, de *loyauté*, d'intrépidité et de zèle. »

Voyons ce qui, pendant ce temps, avait lieu en Bretagne.

Le surlendemain du jour où la paix de la Jaunaye fut signée, Hoche écrivait aux chefs chouans Boishardy, Chantreau, Colmnaret, de la Roche : « Venez, messieurs, venez voir ce que sont les Français républicains, ils vous tendent les bras. Consultez vos envoyés et M. Thomas lui-même. Ils vous indiqueront le degré de confiance que vous devez avoir en des hommes qui brûlent de vous embrasser comme des frères et des amis. »

Or, sept jours, seulement sept jours après l'envoi de cette invitation touchante, l'adjudant général Champeaux mandait, de Vannes, au Comité de salut public :

« La position de ce département devient plus embarrassante de jour en jour. A chaque instant on apprend de nouveaux assassinats. On annonce que les rassemblements généraux vont s'effectuer ; on est à la veille d'une insurrection complète. Des patrouilles de vingt-cinq hommes, allant porter des ordres dans les cantonnements, ont été attaquées. Les courriers ont été assassinés. Il faut une escorte nombreuse pour voyager, et des forces imposantes pour approvisionner les magasins militaires. »

Ce tableau n'était que trop fidèle : loin de mettre un terme aux fureurs de la Chouannerie, la nouvelle de la soumission de Charette, portée en Bretagne, semblait n'avoir fait qu'imprimer au désordre une activité dévorante. Les volontaires étaient massacrés, les archives des municipalités pillées et brûlées ; les officiers municipaux mis en fuite, les arbres de liberté abattus. Le bourg de Louvigné fut livré aux flammes. Malheur à quiconque avait montré quelque attachement à la République ! Plus de sûreté pour les acquéreurs de biens nationaux. La terreur planait sur les campagnes. Excités, conduits par les prêtres réfractaires, les Chouans n'avaient pas honte de présenter Dieu comme le complice de leurs vols à main armée et de leurs meurtres. La pièce que voici est caractéristique :

« De par la loi de Jésus-Christ, crucifié pour toi comme pour moi, nous, chef des armées catholiques et royales, nous demandons à Ambroise Claime, de la commune d'Argentré, pour ses fermages de la cloiserie et deux maisons de la Courbe appartenant à M. de la Touche Rondeloup, ci-devant curé de Genais, la somme de huit cents livres pour l'année 1794, faute de quoi nous ferons arrêt sur les biens et revenus. A faute de contribuer, nous entrerons en jouissance, et on vous regardera comme rebelle aux lois du roi.

« *Signé :* Méaule, premier chef de Chouans. »

Une chose aidait au succès de ces déprédations effroyables et assurait l'impunité de ces crimes : c'était le mouvement de réaction auquel les Thermidoriens s'étaient abandonnés sans réserve. « On avait soin, écrit Savary, de désarmer les *terroristes*, — nous avons dit quelle extension absurde, cruelle avait été donnée à ce mot, — et l'on se plaignait que les patriotes restassent sans défense, livrés aux poignards des Chouans. »

Hoche était au désespoir. A quels remèdes recourir contre tant de maux ? Ceux qu'il jugeait pouvoir être efficaces furent ainsi présentés par lui-même :

« Hâter le moment de la pacification avec les Chouans, les traiter avec douceur et fermeté, leur inspirer la confiance, qu'ils paraissaient ne pas avoir ; agir avec eux de bonne foi.

« Quant aux avantages à leur accorder :

« Mettre en liberté les prêtres réfractaires, leur laisser dire messes et complies, les acheter, s'en servir contre les chefs du parti ;

« Diviser ces derniers en achetant les uns et en flattant l'amour-propre des autres ;

« Confier à ceux-ci la partie de la police de l'intérieur du pays qu'ils pourraient faire avec les gardes territoriales qu'on voulait créer, en les faisant surveiller par des républicains de bonne trempe, et placer ceux-là dans des corps aux frontières ;

« Répandre habilement de l'argent parmi la classe indigente ;

« Faire circuler des écrits sagement rédigés, calmants, religieux et patriotiques ;

« Entretenir dans le pays un corps de vingt-cinq mille hommes campés sur différents points ;

« Environner les côtes de Bretagne de chaloupes canonnières, qui changeraient de postes tous les dix jours ;

« Conserver de l'infanterie sur les côtes pour s'opposer aux petits débarquements ;

« Faire rentrer les munitions des arsenaux des villes et les porter dans ceux des places fortes ;

« Tirer peu du pays, parce qu'il n'y avait presque rien ;

« S'emparer de Jersey et de Guernesey ;

« Établir une Chouannerie en Angleterre ;

« Réorganiser d'une manière conforme aux principes de justice les administrations, et enfin imposer publiquement silence aux malveillants qui attaquaient la confiance due par le peuple à des républicains qui, journellement, se dévouaient à la mort pour servir la patrie. »

Ce plan était fort sage. Toutefois, il impliquait l'adoption

d'une mesure très-impolitique, et que Hoche lui-même avait précédemment déclarée telle. Rien de plus dangereux en effet que de placer sous l'influence des chefs vendéens, si l'on traitait avec eux, des gardes territoriales; car, d'une part, c'était leur fournir un prétexte à l'abri duquel on pouvait prévoir qu'ils formeraient de nouveau des rassemblements; et, d'autre part, c'était mettre à leur disposition un noyau d'armée.

Hoche fut-il conduit à fermer les yeux sur un aussi grand péril par son impatience d'arriver à une solution pacifique? C'est probable, et c'est aussi par là que s'explique sans doute un triste passage de ses instructions aux officiers généraux :

« Avec un peu d'adresse, vous parviendrez bientôt, par le canal des prêtres, à vous faire obéir de tous.... Engagez sous main quelques officiers et soldats à assister à leurs cérémonies religieuses, messes, etc.... Faites attention, surtout, qu'elles ne soient pas troublées. La patrie attend de vous le plus entier dévouement. Tous les moyens de la servir sont donc bons, lorsqu'ils s'accordent avec les lois, l'honneur et la dignité républicaine. »

Il écrivait aussi au général Lebley : « Que la religion ne t'arrête pas. Fais dire la messe, et assistes-y, s'il est nécessaire. »

Il est douloureux de voir un homme du caractère de Hoche ranger l'hypocrisie au nombre de ces moyens de servir la patrie qu'avouent la dignité républicaine et l'honneur. Qu'on laissât les prêtres dire la messe et qu'on ne les troublât point dans l'exercice de leurs cérémonies religieuses, rien de mieux : à cela, le respect dû à la liberté de conscience ne trouvait pas moins son compte que la politique; mais recommander à des soldats de fléchir les prêtres en *simulant* la dévotion, cela n'était pas républicain.

Une mesure de Hoche qui lui attira de vifs reproches, ce fut celle qui tendait à masser les troupes autour de lui. En cela il avait un double but, qui était : d'abord, de se mettre en état de repousser victorieusement la descente qui se préparait; et ensuite, d'étaler un appareil de force assez imposant pour amener les Chouans à se soumettre. Mais il ne pouvait remplir son objet qu'à la condition de dégarnir les départements circonvoisins, et c'est ce qu'il fit. Il retira, bataillon par bataillon, des départements d'Eure-et-Loir, de l'Orne et de la Sarthe, les troupes qui les protégeaient contre les ravages de la Chouannerie; et de ces pays, abandonnés de la sorte aux brigands, de grandes clameurs s'élevèrent. On entendit des patriotes s'écrier : « On nous avait vendus, on nous livre aujourd'hui. » Les représentants du peuple Baudran et Dubois-Dubais écrivirent au Comité de salut public, le premier de Laval, le second de Chartres, qu'on réduisait aux abois les départements confiés à leur surveillance. « Hoche s'efforce d'organiser une nouvelle Vendée, » disait amèrement Dubois-Dubais; et Baudran demandait avec véhémence si l'on avait résolu de perdre cet infortuné pays, pour le reconquérir ensuite.

Tandis que ces dénonciations injustes ébranlaient le crédit dont Hoche jouissait auprès des membres du Comité de salut public, le résultat auquel tendait la mesure dénoncée était à la veille d'être obtenu; et l'œuvre de la pacification, facilitée par une suspension d'armes, avançait.

Malheureusement, il n'était que trop aisé de juger à l'attitude des Chouans et à leur langage que cette pacification serait chose dérisoire. Le général Lebley ayant demandé à Coquereau, un des chefs des Chouans, de lui envoyer des grains, celui-ci, dans la lettre qui expliquait son refus, eut l'audace de dire au général républicain : « Vous devez être persuadé que je ne suis point ennemi de la paix; je la désire, mais je n'y croirai que lorsque je verrai un roi. Mort aux patauds! »

Ainsi que nous l'avons constaté par anticipation, Cormatin eut l'insolence d'exiger, et les commissaires pacificateurs eurent la bassesse d'ordonner, que Hoche s'abstînt de paraître aux conférences, lesquelles s'étaient ouvertes à la Prévalaye, près Rennes. Cet encouragement donné à la rébellion porta ses fruits. On brava ouvertement un pouvoir auquel ses propres serviteurs manquaient de respect. Ce fut la rougeur au front et l'indignation dans le cœur que Hoche se plaignit du nombre des personnes « qui se rendaient à la Prévalaye pour faire la cour aux Chouans, et qui étaient assez déhontées pour ôter la cocarde nationale. »

Des agents de Puisaye et du Cabinet britannique, Vasselot, Boisbaudron, Bellay, Prigent, avaient été arrêtés porteurs de dépêches qui les constituaient coupables du crime de haute trahison. On ne croirait jamais, si le fait n'était établi par la déclaration officielle de ceux qu'il accuse, que la mise en liberté de Prigent et de ses complices fut réclamée par Cormatin comme condition *sine quâ non* de la paix, « la vérité, l'honneur et le devoir lui faisant une loi irrésistible de ne pas consentir à une pacification où ils ne seraient pas compris. »

Les représentants pacificateurs qui subirent des conditions à ce point humiliantes étaient Guezno, Chaillou, Bollet, Jarry, Grenot, Corbel, Guermeur, Ruelle, Lanjuinais et Defermon.

A l'exemple de Charette, Cormatin se fit payer cher des engagements qu'il comptait bien ne pas tenir; et, à la suite des négociations où l'on peut dire que l'honneur de la République coula par tous les pores, Lanjuinais, Defermon et leurs collègues écrivirent au Comité de salut public, le 1er floréal (20 avril) : « Nous vous annonçons, citoyens collègues, l'heureuse issue de nos conférences. La pacification a été signée ce soir à six heures par les chefs des Chouans. »

C'est cette pacification qui est restée connue sous le nom de traité de la Mabilaye.

Elle fut signée le jour même où les plaintes de Baudran et de Dubois-Dubais amenaient la Convention à retirer au général Hoche le commandement d'une des deux armées qui lui avaient été confiées. On laissa sous ses ordres celle des côtes de Brest, et l'on mit sous les ordres d'Aubert-Dubayet celle des côtes de Cherbourg.

Or, une semaine après la signature du traité, Hoche écrivait au général qu'on venait de lui donner pour coopérateur :

« Je vais vous esquisser le genre de guerre que nous ont faite et *que nous font encore* des bandes composées de voleurs, de prêtres, de contrebandiers, d'émigrés, d'échappés des galères et de déserteurs. Réunis sous des chefs qui sont ordinairement du pays, les Chouans se répandent imperceptiblement partout, avec d'autant plus de facilité qu'ils ont partout des agents, des amis, et qu'ils trouvent partout des vivres et des munitions, soit de gré, soit de force. Leur principal objet est de détruire les autorités civiles; leur manœuvre, d'intercepter les convois, d'assassiner les patriotes des campagnes, de désarmer nos soldats lorsqu'ils ne peuvent les embaucher, d'attaquer nos cantonnements, postes ou détachements lorsqu'ils sont faibles, et enfin de soulever les habitants des villes même en les affamant; leur tactique est

de combattre derrière les haies.... Vainqueurs, ils égorgent et pillent. Vaincus, ils se dispersent, et assassinent les bons habitants des campagnes que la terreur et le fanatisme divisent. »

Si l'effet de la pacification eût été de couper court à ces horreurs, il en faudrait bénir la mémoire; mais, et c'est le royaliste Puisaye lui-même qui en fait la remarque : « Loin de nuire matériellement aux forces et à l'ensemble des royalistes, l'acte de pacification ne servit qu'à leur fournir de nouveaux moyens d'ajouter aux unes et de consolider l'autre, en leur donnant la facilité d'agir publiquement, et en levant



CADOUDAL

les entraves qui avaient gêné jusqu'alors la liberté des communications. »

En réalité, c'était là le but que s'étaient proposé les chefs royalistes, dont la conduite, en cette circonstance, fut marquée au sceau de la plus noire hypocrisie, comme l'ont prouvé, depuis, leurs propres aveux.

Le 22 nivôse (12 mars), durant le cours des négociations Cormatin avait écrit au général Hoche : « Tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, je serai le même. Vous avez ma parole, la Convention a ma signature, je ne puis vous en dire plus. Il serait indigne, infâme d'un homme d'honneur (*sic*) de chercher à tromper celui qu'il estime. »

Eh bien, le soir du jour où la paix fut conclue, Cormatin recevait des canonniers qu'il avait poussés à la désertion, les faisait conduire en cachette dans une chambre haute du château de la Prévalaye, ordonnait qu'on leur apportât du vin, et buvait avec eux, dans le même verre, à la santé du roi. »

Et cette détestable hypocrisie ne fut pas le crime de Cormatin seulement; car, avant de se séparer, tous les autres signataires royalistes du traité dirent au chevalier de Tinténiac : « Soyez témoin du serment que nous faisons de poignarder le premier qui abandonnerait la cause de Dieu et des Bourbons. » Et, après avoir mandé cette circonstance à M. Windham, Tinténiac ajoutait : « Je vous assure, monsieur, que jamais serment ne fut fait plus sincèrement. »

Celui-là, oui; mais l'autre!

Comment s'étonner, après cela, des désastres que la pacification engendra, à partir du jour même où elle fut conclue? Tinténiac, au sortir de la Prévalaye, avait parcouru tous les arrondissements « *pour les maintenir dans leurs bonnes dispositions.* » Le comte de Silz et les chefs du Morbihan se tenaient à leurs postes, prêts à seconder le débarquement des Anglais. D'autres chefs de Chouans, tels que Chantereau, Caqueray, Busnel, faisaient dire à Puisaye que « jamais cette partie (l'arrondissement des Côtes-du-Nord) n'avait été mieux disposée. » Et en effet, plus de cent compagnies furent organisées dans l'espace de quinze jours. La seule division du chevalier de Boisguy comptait trois mille hommes exercés. Ce chevalier de Boisguy, chef renommé parmi les royalistes, était un enfant de quinze ans.

Inutile de dire que ce mouvement s'appuyait sur l'Angleterre. Des communications actives, incessantes existaient entre Londres et Guernesey, Guernesey et les côtes de France. Le ministre anglais Windham correspondait avec les royalistes d'une manière suivie. Les secours fournis à ceux-ci consistèrent, d'abord en faux assignats, puis en louis d'or, puis en billets de la banque d'Angleterre. L'incendie, on le voit, ne manquait pas d'aliments!

Aussi, dès le lendemain de la conclusion du traité, le Comité de salut public fut-il assiégé de rapports qui, tous, en dénonçaient la violation. Laissons la parole aux documents officiels :

Le représentant Bouvet, au Comité de salut public :

« Si la paix doit produire les mêmes effets que la suspension d'armes qui l'a précédée, au lieu d'être un bien, c'est un véritable désastre. Vous frémiriez, si j'énumérais tous les crimes qu'ils ont commis. »

Le commissaire du tribunal de Dol, au Comité de législation :

« Les Chouans continuent de désarmer, d'assassiner les patriotes, ceux qui vont à la messe des prêtres assermentés, les fonctionnaires publics.... Le pillage est à l'ordre du jour. »

Le chef de l'état-major, Chérin, au Comité de salut public :

« Les chefs chouans sont des parjures.... L'insurrection se propage.... »

L'administration de Rennes, au représentant Defermon :

« Les Chouans, malgré leur serment, organisent une armée, exercent leurs troupes, enlèvent les armes dans les campagnes, défendent de vendre et de porter des vivres aux républicains. Les assignats n'ont point de valeur. »

Hoche, aux représentants du peuple :

« Partout les Chouans organisent la guerre; partout ils manquent de parole. »

Chartier, juge au tribunal du district de Craon, au Comité de salut public :

« La soumission de Rennes n'est pas de bonne foi. Aucun Chouan n'est rentré dans ses foyers. Ils restent en armes avec la cocarde blanche; ils forcent les gens de la campagne à marcher avec eux. Les charrettes rompues, les essieux brisés, le transport des denrées défendu sous peine de mort, les bestiaux et les meubles des patriotes enlevés, leurs propriétés saisies, des contributions levées au nom de Louis XVII, la défense de moudre pour les villes, les patriotes traités de terroristes et de buveurs de sang, les armes et les munitions enlevées à tout prix, tel est l'affligeant tableau de nos malheureuses contrées. »

L'administration de Vitré, au Comité de salut public :

« Dans ce district, et bien au loin, les Chouans ont plus volé, plus incendié et plus massacré de républicains qu'ils n'avaient fait auparavant. Juste ciel, quelle paix! »

La justice défend de taire que, du côté des républicains, deux meurtres furent commis, au mépris de la foi jurée. Après la signature du traité, deux royalistes, nommés Geslin et Lhermite, furent rencontrés, comme ils revenaient du congrès de Rennes, par un détachement de soldats, et fusillés, quoiqu'ils eussent répondu au cri de *qui vive?* par celui de *vive la paix! vive l'union!* Mais ce que la justice défend aussi de passer sous silence, c'est que le Comité de salut public, instruit de ce crime, donna aussitôt l'ordre d'arrêter les coupables et de les juger.

A son tour, Cormatin fit, à l'usage des Chouans, un règlement de police qui déclarait infâmes et punissables selon les lois de la guerre, les habitants et soldats qui se porteraient aux vols, pillages et contributions forcées. Un autre article de ce règlement invitait les habitants du pays, enrôlés dans les compagnies royalistes, à rentrer au sein de leurs familles, pour les aider dans leurs travaux champêtres et faire refleurir l'agriculture.

Si Cormatin n'avait employé que pour des fins semblables le pouvoir qui lui avait été laissé, l'Histoire ne devrait que des éloges à sa mémoire. Malheureusement, le règlement de police dont il s'agit contenait, à côté de dispositions calmantes et sages, des prescriptions qui semblaient calculées de manière à en détruire l'effet, celle-ci, par exemple : « Jusqu'à ce que chacun retrouve sa famille, son existence et le bien-être dont il jouissait avant ces années de malheur et de proscription, les bandes royalistes ne doivent pas se dissoudre. » L'importance du règlement de police, signé Cormatin, Tranche-Montagne, Jambe-d'Argent, Sans-Regret, etc...., était tout entière dans cette recommandation, dont le reste paraissait n'avoir pour objet que de couvrir l'audace sinistre : *Les bandes royalistes ne doivent pas se dissoudre.*

Ce qui est certain, c'est que de toutes les clauses du règlement, celle-là fut la seule que les Chouans observèrent. Les brigandages continuèrent de plus belle, et loin de songer à se dissoudre, les bandes royalistes ne songèrent qu'à se recruter. Les jeunes gens des campagnes furent enrôlés, publiquement exercés au maniement des armes, et obligés, sous peine de

mort, de se rendre aux rassemblements. Une espèce de conseil royaliste s'établit au bourg de Grandchamp, à deux lieues de Vannes. Les prêtres réfractaires n'avaient jamais déployé plus de hardiesse. Dans le district de Sillé-le-Guillaume, un d'eux, nommé Lamarre, se mit à prêcher ouvertement le mépris de la Convention et du gouvernement républicain. « Pendant qu'il chantait la messe, un Chouan, le mousquet sur l'épaule et un panier sous le bras, criait aux assistants : *N'oubliez pas les soldats du roi.* »

L'impunité que la pacification assurait aux rebelles les encouragea au point que, bientôt, leur cri favori fut : *Vive le Roi, l'Angleterre et Bonchamp !* A Beaumont, ils allèrent jusqu'à proclamer le rétablissement de la royauté.

L'audace attire les hommages lorsqu'elle revêt les apparences de la force. Placés entre la révolte qui marchait tête levée, et un gouvernement qui semblait déserter son principe, beaucoup d'hommes à convictions peu fortes commencèrent à se demander de quel côté il était prudent de pencher. Hoche eut à réprimander sévèrement le général républicain Humbert, pour n'avoir pas rougi de se montrer sous l'uniforme de Chouan. Ce trait est caractéristique.

Cependant, Puisaye, à Londres, préparait tout pour une descente en Bretagne ; et la réalisation prévue de ce projet inspirait à ses rivaux, les hommes de la « faction espagnole, » une inquiétude jalouse. Ils voulaient bien la victoire du parti royaliste, mais seulement à condition qu'eux seuls seraient les vainqueurs. Pour faire avorter les desseins de Puisaye et ruiner ses espérances, ils imaginèrent le plan qu'on va lire, et que nous donnons tel que nous l'avons trouvé dans les *Papiers de Puisaye* lui-même, déposés au British Museum.

Il fut posé en principe par les royalistes appartenant à la faction espagnole, unis à certains membres du parti thermidorien, à demi gagnés, que le gouvernement anglais trompait les princes et les émigrés ; que la Cour d'Espagne seule avait l'intention de placer le roi prétendu légitime sur le trône de France, et qu'elle en fournirait les moyens. Chose curieuse, et qui montre assez combien peu les auteurs du plan connaissaient les vrais sentiments de Hoche ! Ce fut en partie sur lui qu'ils comptèrent pour seconder les dispositions favorables de l'Espagne, et ils ne désespérèrent pas de l'amener à réunir aux forces royalistes celles qui avaient été placées sous ses ordres. A cet effet, les premières, organisées en bataillons sous le nom de gardes territoriales, devaient continuer de porter l'uniforme gris, que les chefs avaient adopté. Cormatin était désigné pour commander en chef toutes les gardes territoriales de la Bretagne, du Maine et du Haut-Anjou. Les autres chefs de ces provinces devaient conserver leur commandement dans cette nouvelle forme et sous les ordres de Cormatin. On se flattait de l'espoir de faire prévaloir le même arrangement dans les pays soumis à Charette et à Stofflet, en offrant à ces deux chefs les mêmes avantages, la direction suprême des deux armées étant, d'ailleurs, réservée à Hoche. Pour dégarnir l'intérieur, on devait travailler, par le moyen de ceux des thermidoriens influents qu'on croyait acquis ou qu'on espérait acquérir, à faire pénétrer l'armée de Rhin et Moselle et celle de Sambre-et-Meuse aussi avant que possible en Allemagne, tandis que les armées du Sud s'enfonceraient en Italie. L'Espagne aurait fait tous les fonds nécessaires et tenté une descente dans la baie de Quiberon. Alors Louis XVII devait être proclamé, et l'armée royaliste, réunie à l'armée espagnole d'une part, et d'autre part aux soldats républicains défectionnaires, marchait sur Paris, hors d'état de recevoir des renforts, vu l'éloignement des troupes républicaines employées au Nord et au Midi. En même temps, une armée commandée par les officiers dont Hoche et ceux qui lui étaient dévoués redoutaient la surveillance, et composée de l'écume des partis, devait, sous le nom d'*armée noire*, tenter une descente en Angleterre, pour y donner de l'occupation au gouvernement et porter coup à ses finances en ébranlant son crédit.

Ce qu'un tel plan présente de chimérique, loin d'affaiblir l'autorité des affirmations de Puisaye, semble presque les confirmer ; tant il était conforme aux habitudes du parti royaliste, à cette époque, de se nourrir de chimères.

Quoi qu'il en soit, le 1er prairial (20 mai), une assemblée de royalistes, convoquée à Grandchamp, était en train de délibérer sur les moyens de remplir les engagements pris par Puisaye avec l'Angleterre, lorsque parut un courrier dépêché de Paris par les « agents. » L'objet de ce message était d'offrir aux royalistes de la Bretagne l'appui du gouvernement espagnol, dans le cas où ils consentiraient à se soumettre à sa direction. Le commissaire d'Espagne prenait, au nom de son maître, l'engagement de fournir au parti royaliste une somme de quinze cent mille livres. « Heureusement, raconte Puisaye, d'Allègre était là. Il entrevit le piége, en préserva ses amis, sans articuler un refus, et l'on s'en remit à moi pour la réponse à faire. »

Mais, mieux que l'habileté de Puisaye, un événement imprévu déjoua les projets de ses rivaux.

A partir du jour où la pacification avait été signée, Cormatin s'était cru un personnage important. Bientôt il trancha u petit souverain. Établi à Rennes, où quelques royalistes lui composèrent une sorte de cour ; « cajolé par les belles dames qui avaient mis l'uniforme chouan à la mode en le portant ; » applaudi au spectacle, applaudi dans les rues ; flatté et fêté par les siens outre mesure, l'orgueil lui monta tout d'un coup à la tête et le poussa aux imprudences les plus fatales. Dans une lettre à Aubert-Dubayet, il osa prendre le titre de *général des Chouans*. Il se répandait en vanteries factieuses. Il ne se cachait pas pour dire que, s'il recommençait la guerre, il couperait toutes les communications et empêcherait les provisions d'arriver en ville. A l'entendre, il n'avait qu'à lever le doigt, et la Bretagne était à lui.

Hoche avait l'œil sur les menées de Cormatin, dont l'attitude et le langage l'irritaient profondément. Le 17 floréal (6 mai), il écrivit aux représentants du peuple :

« Cet homme n'a-t-il pas l'impudence de publier que, dans trois mois, le pays sera tranquille ? Mais comment l'entend-il ? Entend-il que les lois de la République seront mises en vigueur ? Ou n'entend-il pas plutôt que la descente que vont faire les Anglais procurera la tranquillité au pays, en nous chassant ? Et en effet, à qui sont destinés ces approvisionnements considérables faits par les Chouans et payés en numéraire ? Pourquoi ces achats de chevaux et d'étoffes noires, ces confections d'habits uniformes antinationaux ? Pourquoi ces embauchages ? Pourquoi ces rassemblements de Chouans, dans lesquels ils se nomment des chefs qui les exercent au maniement des armes et à la marche ? Pourquoi, sous ce prétexte de pacifier, Cormatin envoie-t-il des agents dans les chefs-lieux de district, à Dinan, Lamballe, Saint-Malo ? Que signifie le « quartier général » de cet homme ? Quelle est son autorité, pour commander ainsi qu'il fait ? »

Quelques jours après, Hoche renouvelait ses plaintes :

« La conduite de Cormatin est abominable. Les propos qu'il tient sont d'un forcené. Il a, en vérité, perdu la tête et se croit le dictateur de la Bretagne. »

L'impudence de Cormatin était grande effectivement, mais moins grande encore que son hypocrisie; car voici ce qu'il écrivait à la Convention, le 26 floréal (15 mai), à propos des dispositions que Hoche prenait pour la défense des côtes :

« Nous avons fait la paix, nous y avons donné l'adhésion la plus formelle; elle a été suivie de notre part des preuves les plus convaincantes, et l'on ne cesse de nous traiter en ennemis. Des troupes considérables s'avancent dans une province qui reconnaît la République, et qui lui a fait, par notre bouche, le serment de ne jamais porter les armes contre elle. »

Et, dans le même temps, de la même plume, ce misérable imposteur mandait au comte de Silz : « Envoyez-moi votre signature en blanc pour former un emprunt que j'autorise. Il y a quatre signatures. Boishardy, vous, Chantreau et moi.... Nous avons besoin de fonds. »

Il mandait aussi aux membres du conseil du Morbihan, conjointement avec Boishardy et Chantreau, de prendre bien garde qu'ils n'étaient plus un parti isolé, mais qu'ils *tenaient à tous les royalistes de France*. Du reste, il leur conseillait d'empêcher les rassemblements, sur ce que le moment n'était pas encore venu de se battre; sur ce que leurs ressources n'étaient pas encore suffisantes; sur ce qu'il importait d'ôter, en attendant, tout motif de méfiance aux républicains; et il ajoutait : « Quelque douloureux qu'il soit de dissimuler, nous y sommes contraints, et la nécessité est partout une loi irrévocable. »

Mais cet art ignoble dont Cormatin recommandait si souvent la pratique, son extrême vanité l'empêcha de le pratiquer lui-même jusqu'au bout avec succès. Ses continuelles vanteries avaient fixé sur lui l'attention; sa manie de « dépêcher autant de courriers qu'un ministre » le perdit. Un de ces courriers ayant été arrêté, chargé de lettres secrètes de Cormatin pour le conseil du Morbihan, tout fut enfin découvert.

Rien ne donne une idée plus saisissante de la politique de lâcheté à laquelle le gouvernement thermidorien s'était condamné à l'égard des royalistes, en acceptant leur appui contre les Jacobins, que l'attitude du Comité de salut public en cette circonstance. Informé de ce qui venait d'avoir lieu par les représentants de Brue, Guezno et Guermeur, qui s'exprimaient nettement sur la nécessité d'arrêter les chefs, le Comité de salut public répondit:

« Nous sentons la nécessité de prendre de fortes mesures pour arrêter les désordres qui se perpétuent. Le Comité n'ayant reçu que des copies de lettres, doit vous faire observer qu'il faut bien s'assurer si ces lettres sont en effet écrites et signées par les chefs. Au reste, il faut être en force avant de faire un éclat. »

Dans une lettre subséquente du Comité de salut public à Aubert-Dubayet, le même esprit d'hésitation et d'incertitude se révèle : « Nous croyons qu'il est prudent de temporiser encore sur les mesures que nous devons prendre à l'égard de cet homme (Cormatin) et des autres chefs. »

Mais les représentants du peuple qui étaient sur les lieux n'attendirent pas pour agir l'autorisation du Comité. Parmi les chefs des Chouans, huit furent arrêtés, savoir : Cormatin, Jarry (il y avait, on l'a vu, en Vendée, un autre Jarry, représentant du peuple), Gazey, Lanouraye, Solilhac, Dufour, Boisgontier, Delahaye; et le 6 prairial (25 mai), les représentants en mission près les armées des côtes de Brest et de Cherbourg annoncèrent la saisie des pièces trouvées sur le courrier de Cormatin, dans une proclamation qui commençait en ces termes :

« Français républicains,

« Lisez ! lisez ! Voyez la bonne foi trompée, trahie, les serments violés, et la plus épouvantable hypocrisie, à l'ombre des douces paroles de paix, méditant la révolte et le massacre. »

C'en était fait : le voile était déchiré ! Le camp de la Prévalaye fut investi et dispersé. Les brigands, réunis en grand nombre dans le Morbihan, furent battus trois fois par le général Josnet. Telle était l'indignation des républicains, qu'un détachement de grenadiers ayant envahi la maison de campagne de Boishardy, les soldats ne se contentèrent pas de le massacrer, mais promenèrent sa tête au bout d'une pique. Hoche, instruit de cet acte d'ignoble férocité, fit aussitôt arrêter les officiers du détachement qui s'en était rendu coupable, et marqua d'une flétrissure publique ce qu'il définissait avec raison « un crime envers l'honneur, l'humanité et la générosité française. »

Tel était l'état des choses en Bretagne, lorsque l'invasion de la France fut tentée par les royalistes émigrés, à la solde des Anglais. Mais, avant d'aborder le récit de cette expédition criminelle, voyons ce qui se passait au Temple.

CHAPITRE IV

MYSTÈRES DU TEMPLE



L'ENFANT qui mourut dans la tour du Temple, le 20 prairial an III (8 juin 1795), était-il le Dauphin fils de Louis XVI, ou bien un enfant substitué?

S'il en faut croire une brochure de M. Labreli de Fontaine, ancien bibliothécaire de feu la duchesse douairière d'Orléans, les souverains alliés, en 1814, avaient de tels doutes sur la mort du fils de Louis XVI, qu'ils les auraient consignés dans le traité secret de Paris. Suivant l'auteur, il était dit, dans l'article Ier de ce traité, que les « Hautes parties contractantes » donnaient ostensiblement le titre de roi à Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, parce qu'ainsi le voulait l'état de l'Europe, mais que, pendant deux années, ils le considéreraient seulement comme régent du royaume dans leurs transactions secrètes, se réservant de faire, durant l'intervalle, toutes les recherches de nature à amener la découverte de la vérité. »

Une chose est, en tout cas, certaine : c'est que la mort du fils de Louis XVI au Temple a été, pendant longtemps, regardée en Europe comme un point à éclaircir. Brémond, ancien secrétaire intime de Louis XVI, lorsqu'il fut interrogé à cet égard par le tribunal de Vevey, s'exprima en ces termes :

« Nos travaux (pour le rétablissement de l'orphelin du Temple sur le trône) avaient cessé depuis quelques mois, à cause de la prétendue mort du Dauphin au Temple, quand un jour Son Excellence M. l'avoyer de Steiger me fit appeler pour me dire qu'il avait été informé par des courriers expédiés à Vérone par des généraux vendéens, que le jeune prince n'était pas mort au Temple, mais qu'on l'avait, au contraire, sauvé de prison. Environ trois mois après cette nouvelle,

M. de Steiger me la confirma, en m'assurant qu'il venait de recevoir des renseignements très-certains sur l'évasion du royal orphelin. »

Que cette évasion ait été, pour un grand nombre de royalistes, une espèce d'article de foi, rien ne le prouve mieux que le succès prodigieux qui, au commencement de ce siècle, couronna les efforts de Jean-Marie Hervagault. Cet homme, fils d'un tailleur de Saint-Lô, ne se fut pas plutôt donné pour le fils de Louis XVI, qu'il vit se grouper autour de lui des milliers de partisans. Kotzebue nous a conservé le souvenir de la sensation que produisit à Vitry-le-Français la présence d'Hervagault : ce fut du délire. Logé splendidement dans la maison de Mme de Rambecour, dont le mari se fit gloire de lui servir de valet, l'audacieux aventurier eut bientôt à ses pieds une cour idolâtre. Ce n'étaient que bals, concerts et fêtes en son honneur. Quiconque lui parlait était tenu de l'appeler « *mon prince.* » Son portrait était dans toutes les mains, son éloge dans toutes les bouches. Les personnages les plus considérables par leur richesse ou leur naissance s'estimaient heureux de pouvoir remplir auprès de lui les plus vils emplois. On assurait que, pour être certain de le reconnaître, le pape avait imprimé sur la jambe de ce Dauphin retrouvé une marque particulière et distinctive. Fouché, apprenant qu'Hervagault poussait les choses jusqu'à distribuer des dignités, nommer à des fonctions, en un mot composer une cour, le fit arrêter; mais cela même redoubla l'enthousiasme qu'il inspirait. Le premier soir de son emprisonnement, une fête magnifique lui fut donnée dans sa prison. Pour ses fidèles, il était resté *Monseigneur*. Sa signature, qu'il traçait par la main d'un secrétaire, était « Louis-Charles : » la signature de l'enfant royal! Quand il allait à la messe, un laquais portait respectueusement derrière lui son livre de prières et un coussin. Que dire encore? L'empressement de la foule à lui rendre hommage fut tel, que le maire de la ville dut interdire l'accès de la prison.

Non moins surprenant que le succès d'Hervagault, fut le nombre de ses successeurs : Mathurin Bruneau, Naündorff, Richemont, Éléazar Williams — ce dernier, missionnaire chez les Indiens du Nord de l'Amérique. Et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que chacun de ces prétendants, poussés à diverses périodes sur le devant de la scène, y a paru avec son cortége de fidèles. Mathurin Bruneau n'eut-il pas l'honneur de fournir le sujet d'une grande mise en scène, sous la Restauration? Et l'honneur, plus grand encore, d'être l'objet de tentatives réitérées d'assassinat, ne fut-il pas le lot de Naündorff, reconnu pour être bien le fils de Louis XVI, par M. Marco de Saint-Hilaire, huissier de la chambre de ce monarque, et par Mme de Rambaud, nourrice du Dauphin depuis sa naissance jusqu'à son emprisonnement au Temple?

Le nombre des faux Dauphins, leur assurance, leur audace, et le succès momentané que les tentatives de quelques-uns d'entre eux eurent auprès de personnes graves et marquantes, loin de ruiner l'hypothèse d'une substitution, semblent, au contraire, attester la force des apparences qui l'étayent. Il n'y aurait pas eu tant de faux Dauphins, si l'impossibilité de rencontrer le véritable eût été démontrée d'avance.

La vérité est que les circonstances mystérieuses qui précédèrent la mort du fils de Louis XVI, les souvenirs étranges qu'elle réveille, le caractère contradictoire des témoignages qui s'y rapportent, les doutes qu'elle fit naître à l'époque même où elle arriva, les mensonges officiels et publics auxquels elle donna lieu, l'obscurité qui couvre le fait de l'enterrement, et enfin l'indifférence extraordinaire que montrèrent pour la mémoire d'un jeune prince, mort roi selon les principes monarchiques, ses parents et successeurs, tout contribue à mettre l'événement dont il s'agit au rang des problèmes historiques.

Le récit qu'on va lire ne résout certes pas la question, mais il en exposera du moins les divers éléments.

Nous avons raconté déjà, dans un des précédents livres de cet ouvrage, comment le fils de Louis XVI fut enfermé au Temple avec sa famille; comment on le sépara de sa mère, et ce qu'il eut à souffrir de la part de l'homme brutal et barbare qu'on lui donna pour gardien.

En 1794, Simon se trouvait âgé de cinquante-huit ans. La dureté de son visage répondait à celle de son cœur. Etabli comme cordonnier dans la rue qui est aujourd'hui celle de l'École-de-Médecine, il s'était fait remarquer par son assiduité aux séances du club des Cordeliers, qui touchait à sa boutique, et son exaltation révolutionnaire l'avait signalé au choix de la Commune. C'est une grande honte pour la Révolution, d'avoir souffert que le sort d'un enfant — qu'elle n'avait d'ailleurs nul droit de retenir prisonnier — ait été confié à de pareilles mains. Ou la *raison d'Etat* est un mot vide de sens, ou ce mot est employé pour couvrir une injustice. Il ne faut pas se lasser de le dire : Raison d'État, crime d'État!

Marie-Jeanne Aladame, femme de Simon, avait, comme son mari, un extérieur repoussant et des façons grossières; mais elle appartenait, après tout, à un sexe qu'il est facile d'émouvoir : une femme est bien vite désarmée par un enfant.

Les fonctions de Simon finirent au commencement de 1794. A cette époque, forcé d'opter entre la charge de gardien et celle de municipal, il préféra la seconde.

Ici commence le mystère.

« Le 19 janvier, écrit la fille de Louis XVI, nous entendîmes chez mon frère un grand bruit qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et nous en fûmes convaincues quand, regardant par le trou de la serrure, nous vîmes emporter les paquets. Les jours d'après, nous entendîmes ouvrir la porte et marcher dans la chambre, et nous restâmes toujours persuadées qu'il était parti. »

Que s'était-il passé?

Quelques-uns ont prétendu :

Que le 19 janvier 1794, jour du déménagement de Simon et de sa femme, un enfant muet fut substitué, dans la tour du Temple, au fils de Louis XVI;

Que cet enlèvement eut lieu par les soins de MM. de Frotté et Ojardias, émissaires du prince de Condé, qui avaient gagné Simon;

Que, quant au fils de Louis XVI, il fut conduit en Vendée, y séjourna *incognito*, se rendit à l'armée de Condé, après la publication officielle de sa prétendue mort, et fut, dans les dernières années de 1796, confié par le prince de Condé à Kléber, qui le fit passer pour un orphelin, fils d'une de ses parentes, et le garda auprès de lui comme aide de camp.

Telle est la version que les partisans de Richemont, un des soi-disant Dauphins, ont présentée, en l'appuyant de nombreux certificats dont ils affirment l'authenticité.

Mais des certificats peuvent être parfaitement authentiques, sans être pour cela bien concluants. Or, parmi les témoignages dont il s'agit ici, il en est qui ont pour objet de prouver l'évasion et la substitution : ceux-là nous ont paru valoir qu'on ne les écartât pas avec dédain; et il en est d'autres par lesquels on prétend établir que Richemont était bien réel-

lement le fils de Louis XVI, enlevé de la prison du Temple : ceux-là nous ont paru constituer un pur roman.

Nous n'avons donc à tenir compte que des premiers, les seuls, du reste, qui se puissent rattacher à la nature et au cadre de cet ouvrage.

La veuve de Simon passa les derniers temps de sa vie aux Incurables (femmes), rue de Sèvres, à Paris, où elle mourut le 10 juin 1819. Or, les sœurs de l'hospice ont déclaré avoir toujours entendu dire à la veuve Simon que le Dauphin n'était pas mort au Temple ; qu'il en avait été enlevé ; qu'elle et son mari avaient contribué à l'évasion, et que le moment choisi pour cette évasion avait été celui de leur déménagement. D'après le dire de la veuve Simon, l'on aurait amené dans une voiture plusieurs meubles, une manne d'osier à double fond, et, dans cette manne, entre autres joujoux destinés au jeune prince, un cheval de carton. De ce cheval de carton, l'on aurait tiré l'enfant qui devait être substitué au prisonnier, et l'on aurait mis celui-ci dans la voiture sous un tas de linge appartenant à la femme de Simon. A la sortie du Temple, les gardiens auraient fait mine de visiter la voiture, mais la femme de Simon, qu'on avait alors toutes sortes de motifs pour ne point soupçonner, aurait feint beaucoup d'emportement, se serait écriée que c'était son linge sale, et on l'aurait laissé passer.

A l'époque où elle racontait ces choses, la veuve Simon était en pleine possession de toutes ses facultés. De plus, elle avait intérêt à ne pas encourir par des mensonges de ce genre l'animadversion de la famille royale. Toutefois, l'on doit reconnaître que le langage de la femme de Simon, aux Incurables, serait loin d'être, à lui seul, une preuve, parce qu'en parlant de la sorte, elle pouvait céder au désir de se disculper du reproche d'avoir maltraité un enfant, à l'envie de se donner de l'importance, et à la tentation d'étonner autrui par un récit merveilleux, par la révélation d'un secret d'État. Il est donc nécessaire de chercher quel lien existe entre son témoignage et l'enchaînement des faits ; d'autant qu'il est naturel de se demander pourquoi, dans l'hypothèse d'un enlèvement favorisé par Simon, ce dernier, gagné à prix d'or, ne chercha pas à fuir, au lieu d'attendre à Paris un dénoûment redoutable.

La première singularité qui se présente est celle-ci : jusqu'au jour du déménagement de Simon, l'enfant avait eu un gardien spécial : tout à coup, et sans que rien semblât nécessiter ce changement, le gardien spécial fut supprimé, et l'enfant abandonné, pendant six mois, à la surveillance mobile de commissaires qu'on renouvelait tous les jours, comme si l'on eût voulu empêcher l'attention de se fixer sur le prisonnier.

On fit mieux : on le relégua seul au fond d'une pièce « obscure, » et il dut recevoir ses aliments au moyen d'une espèce de tour, sans être vu et sans voir. M. de Beauchesne lui-même raconte, sans paraître se douter de la conclusion qu'on pourrait tirer de circonstances aussi étranges, qu'après le départ de Simon, le logement du prisonnier fut restreint à une pièce ; que l'enfant fut relégué dans la chambre du fond ; que la porte de communication entre l'antichambre et cette pièce était coupée à hauteur d'appui, scellée à clous et à vis, et grillée du haut en bas avec des barreaux de fer ; que la lumière fut écartée ; que la chambre était chauffée seulement par le tuyau d'un poêle placé dans la première pièce, et éclairée seulement par la lueur d'un réverbère suspendu vis-à-vis des barreaux ; enfin, que les grilles et abat-jour étaient devenus, de la part du Conseil, l'objet d'une sollicitude incessante.

Précautions incompréhensibles, à moins que leur but n'ait été d'empêcher l'enfant *d'être vu !*

Ajoutez à cela qu'après le départ de Simon, le prisonnier fut condamné à la solitude. Il y eut défense de le laisser se promener au jardin ou sur la plate-forme de la tour ; défense de le laisser communiquer avec sa sœur Marie-Thérèse ; défense de permettre même qu'ils se rencontrassent. Mathieu signifia cette prohibition de la manière la plus formelle. Tout semblait dénoncer, de la part du gouvernement, la résolution bien arrêtée de soustraire l'enfant à la vue de ceux qui connaissaient le Dauphin !

Le 11 thermidor an II (29 juillet 1794), un nommé Laurent fut nommé seul gardien du Temple. La grande crise politique, dont le souvenir se rattache à cette date, venait de s'accomplir ; Barras figurait au premier rang des vainqueurs ; ce fut lui qui désigna Laurent — une de ses créatures.

Dans le procès auquel donna lieu, en 1851, la réclamation des héritiers de Naündorff, leur avocat, M. Jules Favre, produisit trois lettres de Laurent à Barras, constatant toutes les trois le fait de la substitution d'un enfant muet au fils de Louis XVI. Ces lettres, assurait-on, avaient été déposées, en 1810, entre les mains de M. Lecoq, conseiller de justice à Berlin. Si les originaux avaient été montrés, cela suffirait pour trancher la question ; mais, comme on ne montra que des copies, dont l'authenticité pouvait être mise en doute, cette circonstance doit être écartée.

Toutefois, il est à remarquer que Laurent, qui, selon le témoignage de la fille de Louis XVI, la traita toujours avec respect, n'eut pas, à beaucoup près, les mêmes égards pour le prisonnier. Il est bien vrai qu'elle dit, en parlant de son frère ou de celui qu'elle croyait tel : « Laurent lui fit prendre des bains et lui ôta la vermine dont il était couvert. » Mais la fille de Louis XVI rend compte, ici, de choses qu'elle ne vit pas et qu'elle n'a pu savoir que par ouï-dire.

Or, ce qui lui fut dit à cet égard est réfuté de la manière suivante dans l'interrogatoire que subit, en 1834, devant les tribunaux, Lasne, un des successeurs de Laurent :

« Le président : A quelle époque avez-vous été préposé à la garde du Dauphin ?

« Lasne : En fructidor, an III.

« Le président : Était-il malade quand vous êtes arrivé ?

« Lasne : Depuis deux mois. Un nommé Laurent avait gardé le prince, et, sans pourtant le frapper, il le négligeait, le laissait sans soins et dans un état de saleté extraordinaire. »

Quoi qu'il en soit, le 13 thermidor an II (31 juillet 1794), plusieurs membres du Comité de sûreté générale ayant visité l'enfant, le trouvèrent immobile, le dos voûté, les bras, les jambes et les cuisses singulièrement allongés aux dépens du buste. Les souffrances de la prison avaient-elles changé à ce point le prisonnier, qu'il en fût venu à différer de ce qu'avait été le Dauphin, même sous le rapport de la conformation physique ? Sous d'autres rapports, le changement était plus extraordinaire encore : l'enfant que les députés du Comité de sûreté générale visitèrent, le 13 thermidor, ne parlait pas. M. de Beauchesne s'exprime en ces termes, touchant la visite dont il s'agit : « Ils l'appelèrent, il ne répondit pas ; ils ordonnèrent d'ouvrir la chambre : un des ouvriers attaqua si vigoureusement les barreaux du guichet, qu'il put bientôt y

introduire la tête, et, apercevant le malheureux enfant, il lui demanda pourquoi il n'avait pas répondu, l'enfant garda le silence.... Cent questions lui furent faites, il ne répondit à aucune. »

A la vérité, l'auteur finit par lui mettre dans la bouche ce mot touchant : « Je veux mourir. » Mais quelles sont ses autorités pour affirmer que cette parole fut prononcée? Il ne les cite pas, et c'eût été nécessaire. On verra plus loin combien peu dignes de foi, ou, plutôt, combien misérables sont les témoignages sur lesquels M. de Beauchesne s'appuie, en attribuant au prisonnier certains mots semblables à celui qui vient d'être cité; mais ces témoignages, quelque vains qu'ils soient, il ne peut pas même les invoquer ici, puisque Gomin et Lasne, ses deux grandes autorités, n'étaient pas encore au Temple à cette époque.

Il existe, toutefois, un récit que M. de Beauchesne semble avoir ignoré, et qui dément, s'il est exact, l'hypothèse du mutisme : c'est celui de la visite de Barras au Temple, après le 9 thermidor. S'il faut ajouter foi aux *Mémoires de Lombard*, Barras ayant trouvé l'enfant sur une espèce de berceau où il avait de la peine à s'étendre, lui aurait demandé pourquoi il ne préférait pas son lit, à quoi l'enfant aurait répondu qu'il souffrait moins sur cette couchette. L'auteur ajoute que le petit prisonnier avait pour vêtement un gilet et un pantalon de drap gris. Le pantalon paraissant être trop étroit, Barras le fit fendre des deux côtés, et s'aperçut que les jambes étaient prodigieusement gonflées. Il recommanda qu'on fît venir un médecin, gronda le commissaire et le garçon de service sur la malpropreté où ils laissaient l'enfant, et se retira.

Le 19 brumaire (9 novembre 1794), un assistant fut donné à Laurent dans la personne d'un tapissier nommé Gomin.

Selon M. de Beauchesne, écrivant cette fois d'après les communications personnellement à lui faites par Gomin lui-même, le nouveau gardien ne fut pas plutôt entré au Temple, que Laurent lui demanda s'il avait vu autrefois le prince. « *Je ne l'ai jamais vu*, » répondit Gomin; sur quoi, Laurent dit : « En ce cas, il se passera du temps avant qu'il vous dise une parole. »

A qui croire de Gomin racontant cela à M. de Beauchesne, ou de Gomin faisant devant la justice la déclaration suivante :

« Antérieurement à la détention, *je l'avais vu plusieurs fois* (le Dauphin) et de très-près, étant, à cette époque, commandant d'un bataillon de la garde nationale de Paris, dans le jardin dit du Prince, aux Tuileries, où il avait l'habitude de jouer, accompagné de sa gouvernante, Mme de Tourzel? »

Il importe de remarquer que, de ces deux affirmations contradictoires, la seconde est la seule que Gomin fût intéressé à faire, attendu qu'il était attaché au service de la duchesse d'Angoulême, qui l'avait fait nommer concierge du château de Meudon en 1814, et de laquelle il recevait une pension; or, que la duchesse d'Angoulême ait toujours montré une répugnance extrême, soit à admettre, soit à permettre qu'on accréditât l'idée que son frère n'était pas mort au Temple, c'est là un fait certain, de quelque manière qu'on l'explique.

Mais si, comme il l'affirma en présence de Laurent, Gomin n'avait jamais vu le Dauphin, quelle valeur attacher à tout ce qu'il a pu dire, depuis, sur l'identité du Dauphin et de l'enfant qui mourut au Temple?

Quant à la réplique de Laurent, telle que les communications de Gomin à M. de Beauchesne la constatent, elle serait incompréhensible, s'il ne fallait pas l'interpréter comme l'attestation par Laurent lui-même de cette circonstance singulière que l'*enfant ne parlait pas*. Car le fait que Gomin n'avait jamais vu le Dauphin ne pouvait être une raison pour que le prisonnier s'abstînt pendant longtemps de lui parler. Le dialogue rappelé doit donc, pour avoir un sens, être complété et traduit de cette manière : « Laurent: Avez-vous vu autrefois le prince royal? — Gomin : Je ne l'ai jamais vu. — Laurent, d'un ton ironique : *En ce cas*, ce n'est pas de lui que vous apprendrez qui il est : il se passera du temps avant qu'il vous dise une parole ! »

Cependant, à mesure que la réaction se développait, les royalistes cherchaient de plus en plus à diriger vers le Temple les préoccupations du public. Peu de temps après la nomination de Gomin, le *Courrier universel*, journal rédigé par Nicolle et Poujade, publia un article où il était dit que « le Comité de sûreté générale, persuadé que, pour être fils de roi, on ne devait pas être dégradé au-dessous de l'humanité, venait de nommer trois commissaires, hommes probes et éclairés, pour remplacer le défunt Simon. » De ces trois commissaires, suivant le même article, « deux étaient chargés de l'éducation de l'orphelin, et le troisième avait mission de veiller à ce qu'il ne manquât point du nécessaire comme par le passé. »

Ces éloges de la feuille royaliste émurent le Comité de sûreté générale d'un vif sentiment de colère. Qu'il sût ou non la vérité sur l'identité de l'enfant du Temple, il regarda comme une insulte l'hommage rendu à ses sentiments supposés d'humanité, et Mathieu s'empressa d'aller démentir, du haut de la tribune, le récit « calomnieux » du *Courrier universel*. Il exposa qu'un gardien ayant paru insuffisant, le Comité en avait nommé deux, et que si chaque jour un des comités civils des quarante-huit sections de Paris avait à fournir un de ses membres pour remplir pendant vingt-quatre heures les fonctions de gardien concurremment avec les deux nommés d'office, c'était dans le but de « compléter et d'assurer d'autant mieux la détention des enfants du tyran. » Et Mathieu ajoutait : « Par cet exposé, l'on voit que le Comité de sûreté générale n'a eu en vue que le matériel d'un service confié à sa surveillance, *qu'il a été étranger à toute idée d'améliorer la captivité des enfants de Capet* ou de leur donner des instituteurs. Les Comités et la Convention savent comment on fait tomber la tête des rois, mais ils ignorent comment on élève leurs enfants. »

Parmi les membres du Comité de sûreté générale, au nom de qui Mathieu s'exprimait en ces termes, on voyait figurer Barras, Harmand (de la Meuse), Clauzel, Bourdon (de l'Oise).

C'étaient là les hommes qui prétendirent, plus tard, avoir renversé Robespierre, par humanité! Les supposer humains à l'égard d'un pauvre enfant sans défense, c'était, de leur propre aveu, les calomnier!

Ce n'est pas qu'il faille ajouter foi à toutes les horreurs dont le Temple aurait été le théâtre, à en croire certains écrivains, très-habiles à cacher sous des dehors élégiaques les haines implacables de l'esprit de parti. Pour ces écrivains, c'était une bonne fortune que de pouvoir peindre la Révolution s'acharnant à martyriser l'enfance. Malheureusement, ils ont tous oublié d'apprendre à la postérité par quel merveilleux moyen ils étaient parvenus à connaître jour par jour, heure par heure, presque minute par minute, ce qui se passait dans une chambre bien fermée, bien verrouillée, bien obscure, et où était laissé *seul* cet enfant dont pas un mouvement, pas un geste n'a été perdu pour eux! Qui croirait, par exemple, qu'après une description minutieuse à l'excès des souffrances du prisonnier, description qui va jusqu'à nous montrer ce pri-

sonnier, qu'on laissait seul, se levant dans les ténèbres, abandonnant son lit aux rats et aux araignées, se plaçant sur une chaise, et passant le reste de la nuit les deux coudes appuyés sur la table..... M. de Beauchesne s'écrie : « Voilà, autant qu'on peut lire dans une *histoire fermée*, quels furent les jours et les nuits du jeune roi pendant cette *séquestration?* » Il n'est pas effectivement facile de comprendre comment l'*histoire fermée* d'un prisonnier, qui n'a jamais ni rien raconté ni pu rien raconter à personne des faits relatifs à sa *séquestration*, ait été cependant connue à ce point, qu'on nous puisse donner le compte rendu détaillé de ses jours et de ses nuits!

En ce qui touche l'intérieur du *Temple* pendant la période qui suivit la mise en liberté de Cléry, l'unique récit qui ait quelque autorité est celui de la fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême; et encore ne doit-on pas perdre de vue qu'à partir du jour où elle fut séparée de son frère, elle ne put elle-même connaître ce qui regardait l'enfant que d'une manière indirecte, très accidentellement et très-confusément. « Nous savions quelquefois des nouvelles de mon frère par les municipaux, mais cela ne dura point. »

Ainsi donc, tout ce qu'il est permis d'affirmer historiquement sur le traitement que l'enfant du Temple eut à subir dans la période qui nous occupe, c'est qu'on le réduisit à une solitude absolue; c'est qu'on parut s'étudier à le dérober à tous les regards, c'est enfin qu'il végéta dans l'abandon. Et certes, sa destinée, ainsi décrite, se présente sous des couleurs assez sombres, pour que l'histoire flétrisse l'iniquité et la cruauté des passions ou des calculs politiques qui la lui infligèrent!

Un instant, les âmes sensibles et justes purent se flatter de l'espoir qu'un terme serait mis à cette captivité, que rien ne justifiait. Le 8 nivôse an III (28 décembre 1794), Lequinio demanda que, par « l'expulsion » de l'enfant du Temple, « on purgeât le sol de la Liberté du seul vestige de royalisme qui y restât encore; » et cette motion ayant été renvoyée aux Comités, l'homme qu'ils chargèrent du rapport fut Cambacérès.

Dans les *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, de la comtesse d'Adhémar, qui avait été dame du palais de la reine, on lit :

« Malheureux enfant, dont le règne s'est écoulé dans un cachot, où toutefois il n'a pas trouvé la mort! Certes, je ne veux en aucune manière multiplier les chances qui s'offriront à des imposteurs; mais, en écrivant ceci au mois de mai 1799, je certifie, sur mon âme et conscience, être particulièrement sûre que Sa Majesté Louis XVII n'a point péri dans la prison du Temple..... Mais, je le répète, je ne m'engage pas à dire ce que le prince est devenu, je l'ignore : le seul Cambacérès, homme de la Révolution, pourrait compléter mon récit; car, là-dessus, il en sait beaucoup plus que moi. »

On lit encore dans un compte rendu de l'ouvrage intitulé *Histoire secrète du Directoire :*

« Il paraît certain qu'on a trompé le public sur la véritable époque et sur le lieu de la mort de Louis XVII. Cambacérès en convenait, mais il ne voulut jamais révéler ce qu'il savait sur ce point. »

Quoi qu'il en soit du degré d'importance qu'il faille attacher à ces assertions, qui, sans avoir un véritable caractère historique, tirent quelque valeur des ménagements dont les Bourbons, à l'époque de leur retour en France, usèrent envers Cambacérès, et de l'empressement avec lequel ils firent séquestrer ses papiers après sa mort, il est certain que le rapport de Cambacérès sur la motion de Lequinio fut précisément tel qu'on aurait dû l'attendre d'un homme initié au secret de l'évasion; car non-seulement le rapporteur conclut contre la mise en liberté de l'enfant du Temple, mais il prononça ces paroles singulières, où la réapparition éventuelle du fils de Louis XVI est si clairement prévue, et qui semblent avoir été calculées de manière à en détourner d'avance l'effet : « Lors même qu'il aura cessé d'exister (le fils de Louis XVI), on le retrouvera partout, et cette chimère servira longtemps à nourrir de coupables espérances! »

Ce fut dans cette séance et à cette occasion, que Brival laissa échapper un des mots les plus horribles qui aient jamais souillé la tribune parlementaire : « Je m'étonne, dit-il, qu'au milieu de tant de crimes inutiles, commis avant le 9 thermidor, on ait épargné les restes d'une race impure. » — « Il n'y a pas de crimes utiles, » répondit Bourdon (de l'Oise) : cri admirable, mais dans quelle bouche! Brival avait excité de violents murmures : Bourdon (de l'Oise) fut, au contraire, vivement applaudi; et comme on demandait que le premier fût rappelé à l'ordre, il dit : « Je m'y rappelle moi-même. »

Le mot de Brival n'était pas de ceux qu'il est facile d'oublier : on verra plus loin quelle signification tragique lui donnèrent certains soupçons nés de circonstances inexplicables et inexpliquées.

L'enfant du Temple dépérissait : au mois de février 1795, le chirurgien du district fut appelé; une députation de la Commune se rendit au Temple pour constater l'état du prisonnier, et fit un rapport duquel il résultait « que le petit Capet avait des tumeurs à toutes les jointures, et particulièrement aux genoux : *qu'il était impossible de tirer un mot de lui;* qu'il ne se levait jamais de sa chaise ou de son lit, et qu'il refusait de prendre toute espèce d'exercice. »

Sur ce rapport, le Comité de sûreté générale envoya au Temple trois députés, Harmand (de la Meuse), Mathieu et Reverchon. C'était le 9 ventôse an III (27 février 1795).

Ils trouvèrent l'enfant assis auprès d'une petite table sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer, quelques-unes pliées en forme de boîtes et de caisses, d'autres élevées en château. Il était occupé de ces cartes, lorsque les députés parurent, et ne quitta pas son jeu. Harmand (de la Meuse), après lui avoir expliqué le but de cette visite, lui dit que les commissaires étaient autorisés à lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pouvait désirer. Pendant ce temps, l'enfant regardait d'un œil fixe, dans un état d'immobilité complète, l'homme qui lui parlait. Il semblait écouter avec la plus grande attention, mais pas un mot ne tomba de ses lèvres. Harmand (de la Meuse) lui dit : « J'ai l'honneur de vous demander, monsieur, si vous désirez un cheval, un chien, des oiseaux, des joujoux de quelque espèce que ce soit, un ou plusieurs compagnons de votre âge que nous vous présenterons avant que de les installer près de vous; voulez-vous, dans ce moment, descendre dans le jardin ou monter sur les tours? Désirez-vous des bonbons, des gâteaux? » Pas de réponse. Harmand imagina de passer d'un ton caressant à un ton impérieux. Inutile. Il essaya de le toucher en lui disant que son obstination à ne pas répondre compromettait les députés chargés de le visiter, parce qu'ils ne pourraient rien rapporter au gouvernement qui les avait envoyés. Toujours même silence. Mais, chose remarquable, l'enfant mit beaucoup de bonne grâce à faire tout ce qu'on lui demanda, à l'exception de ceci *parler!* Harmand lui demanda de tendre la main, et il la tendit aussitôt; de se lever, et il se leva; de marcher, et il marcha : preuve évidente que, s'il ne parlait pas, c'était impuissance et non mauvaise volonté.

Toutefois, interrogés par Harmand sur la cause à laquelle ils attribuaient un silence aussi extraordinaire, les commissaires, c'est-à-dire Laurent et Gomin, répondirent que ce silence datait du jour où l'on avait si odieusement forcé le Dauphin à faire et à signer une déposition contre sa mère.



KLÉBER

« *Ils nous protestèrent*, écrit Harmand (de la Meuse), *que, depuis le soir de ce jour-là, le prince n'avait point parlé.* »

Comme Laurent et Gomin n'étaient pas au Temple pendant les jours qui suivirent la déposition contre la reine, leur réponse, en ce qui touche le moment précis où l'enfant cessa de parler, est absolument sans autorité; mais ce qu'elle prouve sans réplique, c'est qu'eux, du moins, depuis leur entrée au Temple, — et ils étaient entrés l'un et l'autre postérieurement au départ de Simon, — ils n'avaient jamais entendu parler l'enfant.

C'est à peine s'il est nécessaire de réfuter, tant elle est absurde, l'hypothèse qui montre un enfant de neuf ans, faible, infirme, malade, prenant tout à coup la résolution de ne plus prononcer un mot de sa vie et y persévérant jusqu'à la fin : hypothèse difficile à admettre, même s'il s'était agi d'un homme plein de santé, plein de force, doué d'une volonté de fer. Et il n'est pas moins ridicule de donner pour motif à cette prétendue résolution le remords d'avoir signé la trop fameuse déposition dont Hébert eut l'infamie de s'armer contre Marie-Antoinette : tout concourt en effet à démontrer que, lorsqu'il signa cette déposition, le Dauphin en comprenait à peine le sens et ignorait complétement l'usage qu'on en voulait faire, usage dont rien ne vint l'instruire depuis, attendu qu'on lui cacha soigneusement la mort de sa mère. Reste donc ce fait, qu'il faut absolument expliquer, si l'on nie celui de l'évasion suivie d'une substitution : à l'époque de la visite d'Harmand (de la Meuse), l'enfant se trouva être muet.

M. de Beauchesne, dont l'ouvrage repose tout entier sur la méconnaissance de ce fait, et à tel point que, si le mutisme est établi, cet ouvrage est un livre à refaire, M. de Beauchesne met sur les lèvres de l'enfant, dans diverses circonstances, des paroles, tantôt très-touchantes, tantôt très-philosophiques, quelquefois même d'une profondeur étonnante; et cela, sur la foi de ce que lui auraient raconté en tête-à-tête, Gomin d'abord, et ensuite Lasne, autre gardien donné à l'enfant par le Comité de sûreté générale le 14 germinal an III (3 avril 1795).

Malheureusement, M. de Beauchesne — et l'on a lieu d'en être surpris — a ignoré que Gomin et Lasne ont fait en public, à l'occasion de procès fameux, des déclarations inconciliables avec celles qu'ils lui ont faites à lui en particulier, et, ce qui est pire, inconciliables entre elles.

Un simple rapprochement donnera une idée de la confiance que méritent les rapports faits en particulier à M. de Beauchesne par les deux hommes qui lui ont fourni les seules choses neuves qu'il y ait dans son livre.

DÉPOSITION DE LASNE EN 1834.

« D. Avez-vous causé avec l'enfant? — R. Tous les jours. — D. Sur quels objets? — R. Jamais que sur des objets sérieux et graves. Ces conversations ont laissé des souvenirs profonds chez moi.... Je surprendrais l'auditoire, si je voulais dire ce qu'il me disait. »

DÉPOSITION DE LASNE EN 1837.

« Au milieu des souffrances les plus aiguës, le prince montrait une impassibilité extraordinaire; aucune plainte ne sortait de sa bouche, et jamais il ne rompait le silence. » Ici, Lasne raconte qu'un jour, ayant présenté à l'enfant une potion stomachique que ce dernier hésitait à prendre, comme s'il eût craint qu'elle ne fût empoisonnée; lui, Lasne, pour le rassurer, porta le verre à ses lèvres; sur quoi, l'enfant se serait écrié : « Tu as donc juré que je boirai ce verre? Eh bien, donne, je vais le boire. » Et il ajoute : « Ce sont les seules paroles que je lui ai entendu proférer pendant tout le temps que j'ai passé près de lui. »

Ainsi, le Lasne de 1834 *avait causé tous les jours* avec l'enfant, au Temple, et le Lasne de 1837 ne l'avait entendu parler *qu'une fois!*

Ce n'est pas tout : dans cette anecdote où, en 1837, Lasne se met lui-même en scène, il avait fait figurer, en 1834, un autre que lui. Voici sa version de 1834 : « Le médecin lui dit : « Vous croyez donc cette potion empoisonnée? Eh bien, « je vais la boire, » et il la but. L'enfant lui dit : « On a « donc juré que je la boirai aussi? » Ce qu'il fit. »

Poursuivons.

DÉPOSITION DE GOMIN EN 1837.

« Pendant sa maladie, le prince, que je voyais, causait sans effort; il a même parlé une heure avant de mourir.... J'ajouterai que plusieurs membres de la Convention sont venus visiter cet enfant, à l'époque où il était confié à ma garde, et que jamais il n'a fait de réponse aux questions qu'ils lui adressaient, ce qui a pu accréditer la version qu'il était muet. Il répondait volontiers aux sieurs Laurent et Lasne, ainsi qu'à moi. »

Qui croire de Gomin, affirmant que l'enfant du Temple *causait sans effort*, parlait *volontiers* à Lasne, ou de Lasne affirmant, en 1837, que l'enfant *ne rompait jamais le silence*, et que ces mots : « Tu as donc juré que je boirai ce verre? Eh bien, donne, je vais le boire, » sont *les seules paroles* qu'il lui ait jamais entendu prononcer?

Rien de plus frappant que l'empressement de Gomin à prévenir l'objection qu'on pourrait tirer de la visite du 31 juillet 1794, du rapport ultérieur de la Commune et de la nouvelle visite que ce rapport provoqua. Appelé par le gouvernement d'alors à opposer son témoignage à des prétentions dont la dynastie régnante n'est pas sans prendre souci, Gomin répète la leçon qui lui a été faite, et il a soin d'aller au-devant d'une objection trop facile à prévoir, en avouant, ce qu'il eût été téméraire de nier, que l'enfant, visité par plusieurs conventionnels, ne répondit jamais aux questions qu'ils lui adressaient. Mais avouer le fait n'est pas l'expliquer. Si, devant Gomin, Lasne et Laurent, l'enfant *causait sans effort, volontiers*, d'où vient qu'Harmand, après tant d'autres, ne put lui arracher une parole, même en l'interrogeant avec bonté, même en lui témoignant un vif intérêt, plus que cela : en lui adressant des questions qui touchaient de si près à son bien-être? Or, à cet égard, l'affirmation d'Harmand est formelle, sans compter qu'il prend à témoin de sa véracité ses deux collègues, Mathieu et Reverchon, qui vivaient encore : « Est-il possible, dit-il, qu'à l'âge de neuf ans, un enfant puisse former une telle détermination (celle de ne jamais parler) et y persévérer? C'est ce qui n'est pas vraisemblable sans doute; mais je réponds à ceux qui douteraient ou qui nieraient, par un fait et par des témoignages que j'indique et auxquels on peut recourir. »

Reprenons le fil de la narration.

On a vu qu'après le départ de Simon, l'enfant avait été relégué dans une pièce obscure : ce ne fut point dans celle-là qu'eut lieu la visite d'Harmand et de ses deux collègues. La pièce où ils trouvèrent l'enfant, était propre et bien éclairée. Elle renfermait, non loin d'un bois de lit sans coucher, un lit dont le coucher et le linge leur parurent beaux, mais qui

ne pouvait être celui du petit prisonnier, puisqu'il n'occupait plus alors la chambre où était ce lit. On apporta son dîner. Il consistait dans un potage noir couvert de quelques lentilles, un petit morceau de bouilli, noir aussi, un plat de lentilles et six châtaignes, plutôt brûlées que rôties. Point de couteau. Point de vin.

Harmand, dans son livre, qu'il publia sous la Restauration, et qui porte la trace du changement qu'avaient subi ses opinions politiques, s'écrie : « Tel était le dîner du fils de Louis XVI, de l'héritier de *soixante-six rois :* tel était le traitement fait à l'innocence! » Mais, à supposer qu'il eût pris l'enfant pour l'héritier de *soixante-six rois*, à l'époque où il le visita, malgré les circonstances racontées par lui-même et qui auraient dû, tout au moins, éveiller ses doutes, il fallait que ses sentiments d'alors fussent bien différents de ceux qu'il manifesta depuis ; car, au lieu de dénoncer bien haut, comme la justice et l'humanité le lui commandaient, l'indigne « traitement fait à l'innocence, » il convint avec ses collègues de tenir secrets les résultats de leur visite au Temple, et de n'en rendre compte qu'au Comité, à huis clos, sous le prétexte, vraiment misérable, de sauvegarder l'honneur de la nation, qui, selon lui, ignorait ces choses ; l'honneur de la Convention, qui, à ce qu'il prétend, les ignorait aussi, quoique son devoir fût d'en être instruite, et enfin l'honneur de la coupable municipalité, qui, ajoute-t-il, savait tout et causait tous ces maux!

Ce qui est certain, c'est que ce gouvernement thermidorien qui se vantait sans cesse d'avoir coupé court à la Terreur, ne donna aucune suite au rapport *secret* d'Harmand, Mathieu et Reverchon. Non-seulement la liberté ne fut point rendue à un enfant qui, quel qu'il fût, — héritier vrai ou supposé de *soixante-six rois*, — n'avait point mérité de la perdre, mais rien ne fut tenté de ce qui aurait pu adoucir ses souffrances ou prolonger sa vie. Pour ce qui est d'Harmand, il n'est pas inutile de faire observer qu'on se hâta de l'écarter de la scène : selon son propre récit, une intrigue, sur laquelle il ne s'explique pas, lui valut la faveur d'être envoyé commissaire aux Grandes-Indes, peu de jours après sa visite au Temple! Craignait-on qu'il ne se laissât aller tôt ou tard à une indiscrétion?

Les jours s'écoulaient ; la santé de l'enfant déclinait de plus en plus : enfin, le 17 floréal (6 mai), un médecin lui fut donné. C'était le célèbre Desault. L'arrêté qui le nommait était signé Mathieu, Pémartin, Auguis, Sevestre, Kervelegan, Pierre Guyomard, Perrin, Calès, membres du Comité de sûreté générale, et il portait — précaution caractéristique — que Desault ne serait admis à visiter l'enfant qu'en présence des gardiens.

Une circonstance à noter, c'est que Hue sollicita la faveur de soigner celui qu'il croyait être le fils de son ancien maître, et vit sa demande rejetée, comme si l'on eût craint qu'il ne reconnût pas le Dauphin dans le malade qu'on lui eût donné à soigner!

Desault questionna l'enfant sans pouvoir obtenir de lui une réponse. Il lui prodigua les soins de son art, et — nouveau mystère en cette histoire pleine de mystères — on ne tarda pas à apprendre la mort.... non du malade, mais du médecin. En effet, dans la nuit du 10 au 11 prairial (29-30 mai), Desault fut saisi tout à coup d'une fièvre qui débuta par un délire violent. Le 13 prairial (1er juin), il n'était plus.

Profonde et sinistre fut l'impression que produisit dans Paris la nouvelle de cette mort si soudaine et si prématurée. Les uns, se rappelant le mot de Brival et la théorie des *crimes utiles*, crurent que Desault avait été empoisonné, pour avoir refusé de se prêter à des desseins criminels sur la vie du malade qu'il soignait : hypothèse absolument gratuite ; les autres, avec beaucoup plus de fondement, pensèrent qu'on avait voulu se défaire de lui, parce qu'il n'avait pas reconnu le Dauphin dans l'enfant rachitique et muet de la tour du Temple.

Il convient d'observer, à ce sujet, que Desault ayant été autrefois appelé à soigner le Dauphin aîné, mort à Meudon en 1790, il avait eu plusieurs fois occasion de voir le second fils de Louis XVI, dont nul conséquemment n'était mieux en état que lui de constater l'identité.

Le document qui suit montrera quelle était, dans la famille de Desault lui-même, l'opinion qu'on avait de la nature et des causes de sa mort :

« Je soussignée, Agathe Calmet, veuve de Pierre-Alexis Thouvenin, demeurant à Paris, place de l'Estrapade, 34 ;

« Déclare que, du vivant de M. Thouvenin, mon mari, neveu de M. le docteur Desault, j'ai souvent entendu Mme Desault, ma tante, me raconter que, le 17 floréal an III de la République, le docteur Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, fut appelé pour visiter l'enfant « Capet, » qui était à cette époque enfermé au Temple, — ce sont les expressions dont se servent les membres du Comité de sûreté générale de la Convention dans l'ordre écrit qui fut transmis à M. Desault. — Lorsqu'il fit sa visite au malade qui était au Temple, on lui présenta un enfant *qu'il ne reconnut pas pour être le Dauphin*, qu'il avait vu quelquefois avant l'arrestation de la famille royale. Le jour où M. Desault déposa son rapport, après avoir fait quelques recherches pour tâcher de découvrir ce que pouvait être devenu le fils de Louis XVI, puisqu'on lui avait présenté un autre enfant à sa place, un dîner lui fut offert par les conventionnels. Au sortir de ce repas, en rentrant chez lui, le docteur Desault fut pris de violents vomissements, à la suite desquels il cessa de vivre, ce qui laissa croire qu'il avait été empoisonné.

« Paris, le 5 mai 1845.

« Signé : A. THOUVENIN. »

A côté de cet important témoignage, se place celui de M. Abeillé, élève de Desault, qui affirma toujours et invariablement, soit en France, soit aux États-Unis, où il avait, depuis, cherché refuge, que le docteur avait été empoisonné, à la suite d'un rapport où il attestait n'avoir pas reconnu le Dauphin dans l'enfant qu'il avait visité au Temple.

Une circonstance remarquable, c'est que le rapport de Desault sur l'état du malade confié à ses soins ne fut jamais produit. Le texte de sa déclaration est indiqué dans la table du *Moniteur* comme devant se trouver au numéro 263 du journal officiel, et, chose singulière, le numéro 263 ne contient rien de tel!

Autre fait non moins étrange : Sevestre, dans la séance du 21 prairial (9 juin), vint annoncer à la Convention, et cela au nom du Comité de sûreté générale dont il était membre, que Desault était mort le 16 prairial (4 juin). Or, cela était faux : la date vraie était celle-ci : 13 prairial (1er juin).

Il est difficile de comprendre que le Comité de sûreté générale, qui avait à sa disposition l'acte de décès de Desault, ait pu se tromper à ce point sur une date qu'il avait à préciser officiellement ; et si l'on suppose que l'erreur ait été volontaire, quelle autre cause lui assigner que le désir de détourner l'opinion publique de certains rapprochements estimés dangereux?

L'empressement de la feuille officielle à donner le change

au public sur les circonstances liées à la mort de Desault mérite d'être aussi signalé. Dans l'article nécrologique que le *Moniteur* consacra au célèbre médecin, on lisait : « Les derniers complices de nos tyrans ont *causé* sa mort : la journée du 1er prairial a *causé* la crise désespérée qui l'a précipité, à l'âge de quarante-neuf ans, au tombeau. »

Mme Desault, on l'a vu, non contente de croire à l'empoisonnement de son mari, s'en expliquait assez librement devant témoins : le décret qui, le 1er messidor (19 juin), lui accorda 2000 liv. de pension, eut-il pour objet de lui fermer la bouche, ou seulement de reconnaître les services rendus par le défunt à l'humanité ?

Six jours après la mort subite de Desault eut lieu la mort subite du pharmacien Choppart, qui fournissait les remèdes, et qui avait commencé avec Desault, son ami, le traitement du jeune malade. Desault et Choppart étant liés d'amitié, indépendamment des rapports que nouaient entre eux les habitudes et les devoirs de leurs professions respectives, on supposa naturellement que le secret découvert par le premier avait été révélé au second, et que de ce dernier aussi on avait cru important de se défaire.

Quoi qu'il en soit, le 17 prairial (5 juin), le Comité de sûreté générale nomma, pour remplacer Desault auprès de l'enfant malade, le docteur Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité. C'était remplacer par un médecin *qui ne connaissait pas le Dauphin*, un autre médecin qu'on soupçonnait d'être mort empoisonné, *pour l'avoir trop bien connu!* Choix fort étrange assurément, puisque le meilleur moyen de combattre et de faire tomber les soupçons si généralement répandus si on les savait mal fondés, eût été d'envoyer au malade un médecin qui, l'ayant vu autrefois, eût qualité pour constater son identité et la constatât.

Le délai de cinq jours mis entre ce qu'on pourrait appeler la disparition du docteur Desault et la nomination du docteur Pelletan, était une autre particularité bien propre à fournir aliment aux conjectures.

Le docteur Pelletan s'adjoignit d'abord le docteur Dumangin, lequel, pas plus que lui ne connaissait le Dauphin, puis MM. Lassus et Jeanroy, sur l'observation de Dumangin, que les rapports de M. Lassus avec Mesdames de France, et ceux de M. Jeanroy avec la maison de Lorraine, donneraient plus de poids aux signatures de ces deux derniers. Mais ce qui eût véritablement donné du poids à leurs signatures, c'est qu'ils eussent été choisis par le Comité de sûreté générale lui-même comme ayant connu personnellement le Dauphin, et qu'ils eussent reçu du gouvernement mission expresse de constater l'identité.

Suivant M. J. Suvigny, les nouveaux médecins auraient questionné l'enfant, mais sans succès : avertis par les gardiens et les municipaux *qu'il ne disait mot*, ils auraient cessé de l'interroger plus longtemps.

Suivant M. de Beauchesne, au contraire, le docteur Pelletan n'aurait pas plutôt paru et ouvert la bouche, que l'enfant, sans qu'on se fût adressé à lui, et de son propre mouvement, aurait dit : « Parlez plus bas, je vous en prie; j'ai peur qu'elles vous entendent, et je serais bien fâché qu'elles apprissent que je suis malade, car cela leur ferait beaucoup de peine. »

Il est dommage que ni M. de Beauchesne, ni Eckard, qui, avant lui, avait enregistré cette anecdote, avec quelques légères variantes et sans indication de source, n'aient pris la peine, ni d'établir qu'elle était vraie, ni même d'examiner si elle était vraisemblable.

L'appartement que Marie-Antoinette et Madame Élisabeth avaient occupé et que la fille de Louis XVI occupait encore ne communiquait pas avec celui de l'enfant; il en était éloigné, trop éloigné pour qu'il fût matériellement possible d'entendre dans l'un ce qui se disait à haute voix dans l'autre; et cela, l'enfant ne pouvait l'ignorer, si c'était le fils de Louis XVI : comment donc se serait-il préoccupé d'une crainte qu'il savait tout à fait chimérique ? D'autre part, ce n'était pas la première fois qu'on s'entretenait à haute voix devant lui de sa maladie : d'où vient qu'il avait attendu si tard pour exprimer la crainte dont il est ici question? Enfin, circonstance non moins singulière, — il aurait parlé spontanément, sans être interrogé, à un homme qu'il n'avait jamais vu, qu'il ne connaissait pas, lui à qui les sollicitations amies, et cent fois répétées, d'Harmand, n'avaient pu arracher une seule parole ! Ce qu'on donne comme un fait est donc une invention pure, et une invention absurde.

Pour ce qui est de beaucoup d'autres paroles que, sur la foi de Gomin et de Lasne, M. de Beauchesne prête au prisonnier, il suffira de les citer pour montrer que ce sont des paroles imaginées à plaisir et arrangées.

« Vous êtes seul, aurait dit un jour Gomin au prisonnier, et c'est bien triste; mais vous n'avez pas ici, comme on a ailleurs, le spectacle de tant de méchants hommes et l'exemple de tant de mauvaises actions, » à quoi l'enfant aurait répondu : « Oh, j'en vois assez, mais je vois aussi de braves gens, et ils m'empêchent d'en vouloir à ceux qui ne le sont pas. » Gomin lui aurait dit alors : « N..., que vous avez vu souvent ici comme commissaire, a été arrêté et il est maintenant en prison. » Le prince : « J'en suis fâché. Est-ce ici? — Non, ailleurs, à la Force, dans le faubourg Saint-Antoine. » — L'enfant, après une longue pause : « J'en suis fâché, car, voyez-vous, il est plus malheureux que moi; il mérite son malheur. »

Socrate n'aurait pas dit mieux. Cela rappelle Lasne mentionnant en 1834 les discours surprenants que l'enfant lui tenait tous les jours sur des objets graves, et finissant par déclarer, en 1837, qu'il ne rompait jamais le silence!

Et ce langage si profond, si élevé, si philosophique, à qui s'avise-t-on de le prêter? A un enfant de dix ans dont une captivité dure et barbare avait dû anéantir les facultés, qui se mourait; à un enfant que la fille de Louis XVI peint de la manière qui suit : « .... Il est vrai que mon frère se négligeait; il aurait pu avoir un peu plus de soin de sa personne, et se laver au moins, puisqu'on lui mettait une cruche d'eau; mais ce malheureux enfant mourait de peur; il ne demandait jamais rien, tant Simon et les autres gardiens le faisaient trembler. Il passait la journée à ne rien faire; on ne lui donnait pas de lumière; cet état faisait beaucoup de mal à son moral et à son physique. Il n'est pas étonnant qu'il soit tombé dans un marasme effrayant.... Il avait eu beaucoup d'esprit; mais la prison et les horreurs dont il a été la victime l'avaient bien changé; et même, s'il eût vécu, il est à craindre que son moral n'en eût été affecté. »

Inutile d'insister, et de donner place dans un livre sérieux aux détails fantastiques dont Gomin et Lasne ont composé leur roman de la mort du prisonnier du Temple. Il n'était certes pas besoin de ces efforts d'imagination pour intéresser les cœurs amis de la justice et de l'humanité au sort d'un pauvre enfant, livré de si bonne heure aux tourments d'une captivité non moins imméritée que cruelle; et nous trouvons, pour notre compte, une bien plus grande puissance d'émotion dans le récit simple et sobre de la fille de Louis XVI que dans les élégies en prose que certains écrivains royalistes ont essayé de substituer, et à ce récit, et à l'histoire.

L'enfant du Temple mourut le 20 prairial (8 juin).

Les circonstances étaient telles, que le gouvernement aurait dû, ce semble, prendre les précautions les plus minutieuses pour que l'identité fût bien constatée : au lieu de cela, le soin de constater, non l'identité, mais simplement la mort de l'enfant, fut abandonné aux « officiers et sous-officiers de la garde montante et descendante, » c'est-à dire à ceux qui se trouvaient là !

La chambre dans laquelle ils furent admis à voir le corps était si obscure, que lorsque les docteurs Pelletan, Dumangin, Lassus et Jeanroy furent appelés à faire l'autopsie, le demi-jour de cette chambre fut jugé incompatible avec l'accomplissement de leur mission. M. Jeanroy en fit la remarque, et les commissaires durent dresser dans la première chambre, près de la fenêtre, une table sur laquelle le cadavre fut apporté ; de sorte qu'on eut, pour tout moyen de constater l'identité, l'inspection du corps dans le *demi-jour* par les *officiers et sous-officiers de la garde montante et descendante !*

Les quatre médecins craignirent à ce point de se compromettre en affirmant l'identité, qu'ils rédigèrent le procès-verbal de l'ouverture du corps dans les termes caractéristiques que voici :

« Arrivés tous les quatre, à onze heures du matin, à la



BREST EN 1791

porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement, dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'*un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils du défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis plusieurs jours*, etc.

A cette époque, comme aujourd'hui, en cas de décès dans une prison, il en devait être donné avis sur-le-champ à la municipalité, qui se transportait immédiatement sur les lieux, vérifiait le décès et signait l'acte. Qu'arriva-t-il, cependant ? l'enfant était mort le 8 juin, et l'acte de décès fut dressé le 12 seulement ! Pourquoi ce délai inusité ? Y eut-il hésitation sur la question de savoir s'il valait mieux avouer l'évasion ou faire un faux ?

Quant à l'acte de décès lui-même, — cet acte, qui devait attester la mort d'un enfant pour les prétendus droits duquel des flots de sang avaient coulé et coulaient encore, — au lieu d'être dressé de manière à écarter tous les doutes, il fut fait en dehors des prescriptions légales, en l'absence du *commissaire de section* préposé par la loi spéciale du temps à la garde du prince, et fut signé par deux témoins obscurs, lorsque deux jours déjà s'étaient écoulés depuis l'enterrement du corps.

Cet enterrement eut lieu, en effet, le 22 prairial (10 juin),

à huit heures et demie du soir. Ceux qui se sont autorisés de cette circonstance pour prétendre que l'inhumation fut faite clandestinement, pendant la nuit, n'ont pas pris garde qu'on était alors aux plus longs jours de l'année. Ce qui est vrai, c'est que le corps, mis dans un cercueil de bois, fut transporté, sans aucune cérémonie, au cimetière de la paroisse de Sainte-Marguerite.

Le 21 prairial (9 juin), c'est-à-dire la veille, Sevestre avait présenté, au nom du Comité de sûreté générale, le rapport qui contenait, sur la date de la mort de Desault, la déclaration inexacte — erreur ou mensonge — qui a déjà été signalée. Pour ce qui est de la mort du prisonnier du Temple, elle était annoncée dans le rapport, brièvement et sèchement

Beaucoup crurent que l'enfant avait été empoisonné, et quelques-uns le croient encore aujourd'hui; mais cette supposition est sans fondement. Beaulieu écrit, à ce sujet : « Le fameux chirurgien Desault, avec qui j'avais fait connaissance en prison, m'a dit, après l'avoir visité, qu'il ne le croyait pas. » De son côté, Mercier affirme en ces termes que l'enfant ne fut pas empoisonné : « Lié d'amitié depuis trente-cinq ans avec le chirurgien qui fit l'ouverture du corps et dressa procès-verbal, j'atteste que c'est l'homme du monde le plus incapable de signer autre chose que la vérité. » Or, la conclusion du procès-verbal de l'ouverture du corps est celle-ci : « Tous les désordres dont nous venons de donner le détail sont évidemment l'effet d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant. »

Reste la question de l'enlèvement et de la substitution.

Les bruits qui coururent à cet égard se répandirent, tout d'abord, avec tant de rapidité et prirent une telle consistance, qu'ils provoquèrent, au mois de juillet 1795, dans la petite ville de Thiers, l'arrestation d'un enfant de dix ans, nommé Morin de la Guérivière. Des propos mal interprétés ayant fait croire à l'autorité locale que cet enfant était le Dauphin évadé, il fut mis sous bonne garde, et on ne le relâcha, informations prises, que sur un ordre exprès de Chazal, représentant du peuple en mission.

Cette arrestation eut-elle lieu en exécution d'un arrêté du Comité de sûreté générale prescrivant la recherche du Dauphin? Plusieurs l'ont dit, mais ne l'ont pas démontré; et le fait en lui-même ne prouve pas autre chose que le zèle, trop prompt à s'alarmer, de l'autorité locale de Thiers. Rien, d'ailleurs, de moins vraisemblable que l'existence de l'arrêté dont il s'agit, dont on a beaucoup parlé sans jamais le produire. On conçoit, en effet, que, si les membres du gouvernement d'alors ou quelques-uns d'entre eux, les plus influents, étaient dans le secret d'un enlèvement et d'une substitution, ils se soient étudiés soigneusement à couvrir leur responsabilité vis-à-vis des républicains, en faisant passer pour la mort du Dauphin celle de l'enfant substitué; mais on ne concevrait pas que, dans cette hypothèse, ils eussent ordonné des poursuites, et si tardives, et si propres à accréditer l'idée d'une évasion qu'ils s'étaient jusqu'alors efforcés de tenir secrète.

On demandera sans doute comment il se peut, s'il est vrai que le fils de Louis XVI ne soit pas mort au Temple, que son existence n'ait pas été reconnue, depuis, d'une manière certaine et son identité solennellement constatée. Il y a effectivement lieu de s'en étonner. Et toutefois, l'étonnement diminuera, peut-être, si l'on considère :

Qu'à l'époque indiquée comme celle de l'évasion, le Dauphin n'avait pas encore neuf ans;

Qu'il était conséquemment livré sans défense à toutes sortes d'embûches;

Que, dans ce temps-là, l'Europe entière vivait dans un état d'effroyable confusion;

Que le parti royaliste était un foyer d'intrigues;

Que ses principaux meneurs ne voyaient dans le rétablissement de la monarchie qu'une proie à dévorer, et, entre des prétentions rivales, se tenaient prêts à soutenir celles qui leur promettaient une plus large part dans la curée des emplois;

Que le comte de Provence, appelé à ceindre la couronne, faute d'héritier direct, joignait à une astuce profonde le plus violent désir de régner;

Qu'il avait un intérêt puissant à laisser dans l'ombre dont les événements l'avaient enveloppée, la destinée de son neveu;

Qu'après la Restauration, qui mit sur le trône Louis XVIII, le fait de Louis XVII retrouvé, reconnu, aurait tout remis en question et créé des embarras incalculables;

Que, dans cette situation, un gouvernement peu scrupuleux a pu faire fléchir les considérations de famille devant les exigences de ce qu'on nomme la raison d'État, ou, s'il ignorait la vérité, s'étudier à ne pas la connaître!

Il est, certes, possible que, parmi les faux Dauphins qui, à diverses époques, mirent en éveil la curiosité publique, certains, tels que Mathurin Bruneau, aient été suscités par le gouvernement lui-même pour étouffer toute prétention de ce genre sous le ridicule, et il n'est pas douteux que d'autres aient été d'audacieux imposteurs : reste la question de savoir pourquoi les successeurs de Louis XVII ont fait plus d'efforts pour épaissir les ténèbres qu'il ne leur en eût peut-être fallu pour les dissiper; et, ce qui est plus inexplicable encore, pourquoi ils ont toujours montré une répugnance invincible à attester par un acte public que, dans leur conviction, l'enfant mort au Temple était bien le fils de Louis XVI!

Le cœur, à la suite de l'autopsie, avait été dérobé par le docteur Pelletan, conservé par lui : il fut offert à la famille royale, et refusé, sans autre motif que le prétendu doute ... jetaient sur cette circonstance les dénégations de Lasne.

Quant à la dépouille mortelle de l'enfant, portée, comme nous l'avons dit, dans le cimetière de Sainte-Marguerite, elle avait été déposée dans la fosse commune. Mais, dans une des nuits qui suivirent, le cercueil où étaient renfermés ces restes fut retiré de la fosse commune par deux fossoyeurs qui, avant de le confier à la terre, l'avaient marqué d'un signe particulier avec de la craie blanche; ils le placèrent dans un lieu à part, près de la porte d'entrée du cimetière dans l'église. Lors de la Restauration, le curé de Sainte-Marguerite, M. Lemercier, fit une démarche formelle auprès de la duchesse d'Angoulême, pour qu'on recherchât ces restes et qu'on les mît en un endroit plus convenable, offrant de les placer dans une chapelle de son église, qu'on aurait disposée à cet effet. La duchesse d'Angoulême pleura beaucoup, mais refusa d'ordonner aucune recherche, sous prétexte qu'il « fallait bien se garder de réveiller le souvenir de nos discordes civiles; que la position des rois était terrible, et qu'ils ne pouvaient pas faire tout ce qu'ils voulaient. »

Les 17 et 18 janvier 1816, la Chambre des pairs et la Chambre des députés votèrent une loi statuant, entre autres choses, qu'un monument serait élevé, au nom et aux frais de la nation, à la mémoire de Louis XVII. Rien de semblable n'eut lieu : pourquoi?

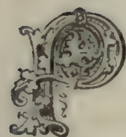
Le 4 mars 1820, un nommé Caron, qui avait été employé au service de la bouche de Louis XVI, qui était parvenu à

s'introduire au Temple, après le transfert de la famille royale dans cette prison, et qui possédait ou prétendait posséder, sur l'enlèvement du fils de Louis XVI, des détails secrets et importants, disparut tout à coup, à la suite de plusieurs visites d'un grand personnage de la Cour, sans que sa famille ait jamais pu retrouver sa trace : comment expliquer cette disparition?

Arrêtons-nous. On vient de voir à quelles machinations ténébreuses peut donner lieu le principe de la monarchie de droit divin, de la part de ceux qui le redoutent ou réussissent à le faire tourner à leur profit : on va voir maintenant à quels attentats il peut donner lieu, de la part de ceux qui le servent.

CHAPITRE V

LES ÉMIGRÉS A QUIBERON



ENDANT ce temps, l'Angleterre se tenait prête à seconder l'invasion de la France par les royalistes en armes.

« Le soir du 6 juin, raconte Puisaye, j'allai avec M. Windham à l'amirauté, où M. Nepeau me remit un paquet cacheté qu'on me dit contenir les dernières instructions du gouvernement et que je ne devais ouvrir qu'en pleine mer. »

Les préparatifs terminés, le jour venu, l'expédition mit à la voile. Elle se composait de cinquante bâtiments de transport, protégés par une escadre anglaise de neuf vaisseaux : le *Robuste*, le *Tonnant*, l'*Étendard*, la *Pomone*, l'*Anson*, l'*Artois*, l'*Aréthuse*, la *Concorde*, la *Galathée*.

Sur cette escadre, aux ordres de sir John Borlase Warren, on embarqua le régiment d'Hervilly, celui de du Dresnay, celui d'Hector ou de la Marine, le régiment connu sous le nom de Royal-Émigrant, et un corps d'artillerie sous le commandement de Rotalier, le tout s'élevant à environ trois mille hommes, — plus une brigade de dix-huit ingénieurs, un petit nombre de gentilshommes officiers, l'évêque de Dol et cinquante prêtres.

Puisaye, qui fut bien réellement « l'homme de Pitt » dans les rapports de ce ministre avec les royalistes, et qui est intéressé à vanter la bonne foi du gouvernement anglais, pour échapper à l'accusation d'avoir été « dupe ou traître, » assure dans un endroit de ses Mémoires qu'on embarqua des vivres pour une armée de six mille hommes pendant trois mois, et une quantité considérable d'uniformes, de fusils, de baïonnettes, de cartouches, de selles, sabres, pistolets, bottes, souliers, etc.... Et lui-même, dans un autre endroit du même livre, il écrit : « A mesure que le débarquement des effets s'avançait, on s'aperçut qu'il nous manquait beaucoup d'objets nécessaires à une guerre régulière, et même une partie de ceux qui étaient portés sur les états remis par le gouvernement à sir John Warren ! »

Quant aux fonds mis à la disposition des royalistes par le gouvernement anglais, ils ne consistaient que dans une misérable somme de dix mille louis, à laquelle Puisaye avait ajouté une « ample quantité de *Bons* à l'effigie de Louis XVIII, remboursables au trésor royal, et faits sur un papier de couleur transparente, dans la confection duquel on avait introduit des signes secrets de reconnaissance. »

Ainsi, ce fut sur la foi d'états menteurs, et avec un trésor dû à l'art des faussaires, que les émigrés, au nombre de trois mille, partirent, en compagnie des Anglais, pour la conquête de leur pays !

Le moment étant venu où Puisaye était autorisé à prendre connaissance du paquet reçu par lui au départ, il l'ouvrit et y lut qu'il aurait le commandement des troupes, aussitôt après leur débarquement sur les côtes de Bretagne. Il va trouver d'Hervilly et lui communique le contenu du paquet. « J'ai aussi mes instructions, » répond ce dernier froidement. — « Mais elles ne peuvent être que pour le cas où vous ne débarqueriez pas en Bretagne? — Elles sont pour tous les cas, car aucun n'y est spécifié. » Et d'Hervilly produisit la commission qui lui donnait, sans mentionner aucune restriction, le commandement des troupes à la solde de l'Angleterre.

Il y avait donc deux chefs suprêmes. Lequel des deux était le véritable? Qui commanderait? A qui allait-on obéir?

Nul doute que l'ambiguïté des ordres du gouvernement britannique ne fût de nature à tout perdre, en donnant naissance à de funestes rivalités : cette ambiguïté cachait-elle quelque noir dessein?

Un autre fait bien étrange, c'est que Puisaye seul avait été mis dans le secret de la direction que le convoi devait prendre. Seul, parmi les émigrés, si l'on en excepte d'Allègre, Tinténiac et Dubois-Berthelot, il savait qu'on allait droit en Bretagne. D'Hervilly, quoique chargé du commandement des troupes pendant la traversée, croyait qu'on allait en Vendée. On devine combien la préférence donnée à Puisaye sur lui à cet égard dut, quand il en fut instruit, entrer avant dans son cœur !

D'un autre côté, si l'intention du gouvernement anglais était réellement de servir la cause des Bourbons, de les replacer sur le trône, d'où vient qu'au lieu de débarquer sur les côtes de France une poignée d'émigrés, ivres d'espérances folles, il ne prépara pas une expédition imposante, conduite par un prince de la Maison qui était à la poursuite de la couronne, et appuyée par une armée anglaise?

Tout cela frappa les esprits soupçonneux. Parlant de cette descente des royalistes depuis longtemps annoncée, le *Bonhomme Richard*, journal qui représentait, dans la presse de Paris, l'alliance des Thermidoriens avec l'ancienne Gironde, publia l'article suivant, expression fidèle des sentiments de la Convention :

« Ne croyez pas que l'Angleterre veuille replacer le *roi* sur le trône : elle hait les Bourbons. Ce qu'elle veut, c'est de nous voir déchirer les uns les autres...; elle veut s'agrandir par nos discordes. Non, ce n'est point pour venger Louis XVI qu'elle a pris les armes... C'était bien à elle, qui avait laissé Cromwell monter sur le trône de Charles Ier, jugé par le parlement d'alors, de reprocher aux Français la chute d'un roi qu'ils avaient voulu rendre plus puissant que jamais, puisqu'il n'aurait eu à redouter, ni la rivalité de la noblesse, ni l'orgueil dominateur du clergé, s'il eût été de bonne foi roi constitutionnel ! Non, ce n'est point Louis XVI que l'Angleterre a voulu venger. »

Telle était aussi, on l'a vu, l'opinion sourdement mais activement propagée par les « agents de Paris. »

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il n'était pas un pays en Europe, pas même l'Angleterre, où l'on ne dénonçât, à propos des secours, à la fois trop et trop peu effectifs, fournis aux royalistes, ce qu'on appelait le machiavélisme de Pitt. On lit dans l'*Annual Register* :

« Beaucoup pensèrent que le plan du ministère anglais était, non de mettre au service de Louis XVIII une expédition de quelque importance, mais de porter sur un point de la France la ruine et la mort : conviction qui rendit le ministère anglais

odieux, non-seulement à un grand nombre de royalistes, mais aux autres partis en France, et à beaucoup d'amis de l'humanité partout. »

L'Histoire se doit d'enregistrer jusqu'aux impressions des temps écoulés; mais elle se doit aussi de ne pas accepter à la légère des jugements prononcés, au plus fort de luttes sans exemple, loin, bien loin des régions sereines qu'elle habite.

En tout cas, ce qui fut imputé au gouvernement de Pitt ne pouvait en aucune façon être imputable à la patrie de Fox, de Stanhope et de Priestley.

Avant que l'escadre de sir John Warren fût arrivée à sa destination, on jugea nécessaire d'en détacher deux frégates, chargées de porter à Charette des armes, des munitions, de l'argent. En même temps, sur dix pièces de campagne, deux étaient envoyées au général vendéen. Non-seulement le signal des frégates n'obtint pas de réponse, mais il fut impossible de mettre un homme à terre. Charette avait reçu l'ordre, au nom du roi de France — selon le titre que se donnait le prétendant — de ne pas prendre les armes avant que l'expédition, repoussée des côtes de la Bretagne, se portât sur celles de la Vendée : tant le parti royaliste était ardent à se déchirer de ses propres mains les entrailles!

Le gouvernement conventionnel avait été informé à point nommé du projet du Cabinet britannique, l'indiscrétion et la jactance des « agents de Paris » étant, pour le Comité de salut public, une source de renseignements plus que suffisante. Dix jours avant le débarquement de Quiberon, Boudin, député de l'Indre, se trouvant à dîner avec Rivery (de la Somme), dit : « Nous savons que les émigrés vont mettre en mer et aborder sur la côte de Bretagne. Je plains ces malheureux, ils nous sont livrés d'avance. »

En attendant, le parti qui, alors, dominait la Convention, ne négligeait rien pour enflammer, contre l'Angleterre, les haines nationales. Par un de ses organes, le *Bonhomme Richard*, il criait de manière à être entendu de tous :

« C'est l'Angleterre qui a fait naître le cancer rongeur de la Vendée et le nourrit... Ces misérables brigands s'intitulent l'*Armée catholique*, et l'Anglais qui les soutient abhorre les *papistes!*

« C'est l'Angleterre qui, d'accord avec D'Orléans, souffla dans son âme vile le désir d'être roi, pour n'avoir pas elle-même à payer les révoltes dont elle avait besoin.

« C'est l'Angleterre qui a fait incarcérer les soixante-treize et massacrer les vingt-deux, parce qu'elle craignait la foudre de leur éloquence et le flambeau de leurs lumières.

« C'est elle qui s'est réjouie des fusillades de Lyon, rivale de ses manufactures.

« C'est elle qui se fit livrer Toulon et qui voudrait y voir son commerce consolidé sur les ruines de Carcassonne, Lodève, Nîmes et Avignon...

« C'est elle qui paraît avoir dicté le traité que nous avons fait avec la Toscane, pour se ménager le droit d'aller déposer à Livourne, devenu port neutre, toutes les marchandises qui garnissent les comptoirs d'Italie.

« C'est elle qui a fait révolter les Corses, pour avoir dans la Méditerranée un point d'appui d'où elle pût porter le feu de la discorde dans nos ports de Provence et tarir notre commerce du Levant...

« Oui, la même main qui a mis le feu à Copenhague, payé une vaste conspiration en Suède, fomenté l'insurrection qui vient d'éclater à Berlin, est celle qui tient la torche qui consumera le reste de nos trésors, si l'on n'y apporte un prompt remède. »

Et le journal girondin donnait pour conclusion à ces déclamations furieuses, cette adjuration, plus furieuse encore :

« Femmes, vieillards, citoyens de tous les rangs, de tous les âges, de tous les sexes, criez tous d'un commun accord : « Guerre à l'Angleterre, guerre à mort! » Qu'au berceau, vos enfants balbutient : « Guerre à l'Angleterre! » Que, lorsque vous vous rencontrerez l'un l'autre dans les rues ou que vous vous visiterez l'un l'autre, votre bonjour et vos adieux soient : « Guerre à l'Angleterre! » Que ce soit l'hymne unique de tous les amis de l'humanité! Que le mourant expire satisfait, s'il peut encore prononcer ces mots : « Guerre à l'Angleterre! »

Cependant, puisqu'on savait qu'une escadre portant les émigrés menaçait nos côtes, la question était de prévenir le débarquement en faisant face sur mer à l'ennemi.

Dès le 21 prairial (9 juin), Villaret-Joyeuse était sorti du port de Brest, pour aller dégager le contre-amiral Vence qu'on croyait bloqué, à Belle-Isle, par le vice-amiral anglais Cornwallis. C'était une erreur. Vence se trouvait avoir quitté sans encombre le mouillage de Belle-Isle, et retournait à Brest, lorsque Villaret-Joyeuse le rencontra à quelques lieues de l'île Croix. Les deux flottes réunies formaient un ensemble de douze vaisseaux de ligne et onze frégates.

Le 29 prairial (17 juin), au point du jour, l'escadre anglaise que commandait lord Cornwallis est aperçue. Elle ne se composait que de cinq vaisseaux de ligne et de deux frégates. L'amiral français se mit aussitôt en devoir de lui donner la chasse. On s'en était déjà beaucoup rapproché, quand Villaret-Joyeuse et le représentant Topsent quittèrent le vaisseau le *Peuple*, et montèrent une frégate, pour diriger les forces de l'avant-garde. La variété dans les vents ayant été très-favorable, les vaisseaux français le *Zélé* et les *Droits de l'homme* furent, dès quatre heures du matin, en position de combattre, et, à neuf heures, le *Zélé* ouvrit son feu sur le *Mars*, qui formait l'extrême arrière-garde de l'ennemi, et qui était en même temps assailli avec beaucoup de hardiesse et de vigueur par la *Virginie*, simple frégate que commandait Bergeret, un de nos plus intrépides capitaines. Tout à coup, au grand étonnement de l'armée, le *Zélé* cesse le feu et abandonne le combat, quoique rien n'annonçât qu'il eût subi des avaries majeures, et qu'il n'eût encore eu personne de tué à son bord. Il est, à l'instant même, remplacé par le *Tigre*, capitaine Jacques Bedout; et le *Mars* allait succomber, lorsque l'amiral anglais envoya à son secours, en compagnie du *Triomphe*, le *Royal-Souverain*, vaisseau à trois ponts, qui, lâchant sa puissante bordée, sauva le navire en péril. Le feu continua partiellement, jusqu'à six heures du soir, après quoi la chasse fut abandonnée.

Quels motifs poussèrent l'amiral français à laisser ainsi échapper une proie que la fortune lui mettait sous la main? Les explications diffèrent.

L'historien de la marine anglaise, William James, prétend que Villaret-Joyeuse se laissa prendre à une ruse de guerre; que des signaux menteurs, habilement employés, lui firent craindre l'approche d'une force ennemie prête à se joindre à celle qui était engagée : crainte que, par un pur effet du hasard, aurait confirmée l'apparition de quelques petits vaisseaux dans le lointain.

Selon les rapports français, au contraire, le mal serait venu de l'insubordination de quelques équipages et de la désobéissance aux signaux.

Ce qui est certain, c'est que nulle part le royalisme ne trouvait plus d'appui que dans les rangs de la marine; au point que parmi ces émigrés que la flotte française avait à repousser de nos côtes, près de sept cents appartenaient à

l'armée navale, et avaient été les compagnons d'armes de ceux qu'on chargeait maintenant de les combattre. Des deux côtés, il y avait beaucoup de nobles. Villaret-Joyeuse lui-même appartenait à l'ordre de la noblesse; son frère, le marquis de Villaret, servait dans l'armée de Condé, et, lui, comme Puisaye le fait observer, « était loin d'être républicain. » Seulement, on le savait homme d'honneur, et aucun soupçon de trahison ne pouvait l'atteindre. Mais qu'il eût été mal secondé par quelques-uns des marins qui servaient sous lui, et cela de parti pris, c'est ce que l'événement semblait prouver, et ce que la suite tendit à prouver bien mieux encore!

L'escadre française avait repris sa route. Au moment où elle allait entrer dans la baie d'Audierne, un coup de vent de nord-est, tel qu'on n'en avait pas essuyé de semblable de tout l'hiver, l'éloigna des côtes d'environ vingt lieues. Elle s'en rapprochait, quand elle rencontre le convoi que sir John Warren escortait. Encore une faveur de la fortune! Car la supériorité des forces était du côté de la flotte républicaine. Y eut-il méprise dans l'estimation qui fut faite du nombre des vaisseaux de ligne dont le commodore pouvait disposer? Toujours est-il que, suivant l'expression de William James, Villaret-Joyeuse perdit une belle occasion de rendre un grand service à son pays, en laissant à sir John Warren le temps de l'éviter et d'envoyer un lougre à la recherche de lord Bridport, qui avait fait voile de Spithead avec quatorze vaisseaux de ligne et cinq frégates, et tenait le large pour s'opposer, au besoin, à la flotte de Brest. Lord Bridport arriva.



QUIBERON

La grande escadre qui était sous son commandement comprenait deux vaisseaux de ligne de cent canons, le *Royal-George* et la *Reine-Charlotte;* six vaisseaux de quatre-vingt-dix-huit, la *Reine*, le *Londres*, le *Prince-de-Galles*, le *Prince*, le *Barfleur* et le *Prince-George;* un vaisseau de quatre-vingts, le *Sans-Pareil;* cinq vaisseaux de soixante-quatorze, le *Vaillant*, l'*Orion*, l'*Irrésistible*, le *Russell*, le *Colosse*, et enfin cinq frégates.

En outre, lord Bridport, croyant les forces qu'il avait en tête plus considérables qu'elles n'étaient, envoya demander à sir John Warren, dont l'escadre se trouvait maintenant séparée par la sienne de celle de l'amiral français, de lui envoyer trois vaisseaux de ligne, le *Robuste*, le *Tonnant* et l'*Étendard*.

Villaret-Joyeuse avait sous ses ordres, outre quinze frégates, les vaisseaux dont voici la liste : le *Peuple*, de cent vingt canons; et l'*Alexandre*, les *Droits de l'homme*, le *Formidable*, le *Fougueux*, le *Jean-Bart*, le *Mucius*, le *Nestor*, le *Redoutable*, le *Tigre*, *Wattignies*, le *Zélé*, tous de soixante-quatorze canons seulement.

Ainsi, sans compter les trois vaisseaux demandés par lui à sir John Warren et qui s'efforçaient de le joindre, lord Bridport avait à opposer à douze vaisseaux français, dont un

seul à trois ponts, quatorze vaisseaux, dont huit à trois ponts : disproportion considérable, et qui, de l'aveu même de l'historien anglais, autorisait Villaret-Joyeuse à décliner le combat.

L'*Alexandre* qui, ayant été fort endommagé par le coup de vent, était remorqué par une frégate et ne pouvait marcher aussi vite que le reste de l'escadre, fut cause que Villaret-Joyeuse ne put effectuer sa retraite et que le combat s'engagea.

A six heures du matin, le 5 messidor (23 juin), l'*Irrésistible* ouvrit son feu sur l'*Alexandre*, que, pour sa sûreté, la frégate qui le remorquait avait dû abandonner; et, quelques instants après, l'*Orion* étant survenu, l'*Alexandre*, vaisseau de soixante-quatorze, eut à lutter contre deux vaisseaux de même force.

Vers six heures et quart, le *Formidable*, qui précédait l'*Alexandre*, essuya la bordée de tribord de la *Reine-Charlotte*, à laquelle il riposta sur-le-champ par sa bordée de bâbord, et un quart d'heure après, le *Sans-Pareil* commença à le canonner. Cette lutte, si inégale, entre un vaisseau de soixante-quatorze, et deux, dont l'un était de cent, et l'autre de quatre-vingts, fut bientôt rendue tout à fait impossible par un accident étranger au combat. Une fatalité cruelle, « une de ces fatalités, dit Doulcet de Pontécoulant à la Convention, *qui ne se peuvent concevoir*, » fit que le feu prit à bord du *Formidable*. Le brave et malheureux capitaine qui le commandait, Durand-Linois, voyant le feu se propager avec violence, se jette aussitôt au milieu des ennemis, pour sauver son équipage.

Cette manœuvre dérangeant l'ordre de la retraite, le vide laissé dans la ligne est à l'instant rempli par un vaisseau anglais, qui coupe le *Tigre*, déjà engagé contre trois autres vaisseaux à trois ponts. Pressé à la fois par la *Reine-Charlotte*, le *Sans-Pareil*, le *Londres* et la *Reine*, le *Tigre*, que commandait le capitaine Jacques Bedout, se défendait d'une manière héroïque, et eût été sauvé probablement puisqu'il n'était qu'à une lieue de la pointe de Groix, si le signal d'arriver fait au vaisseau de vent eût été exécuté. Mais, ô honte! cette fois encore les signaux ne furent pas obéis, et le *Tigre*, abandonné, tomba au pouvoir des Anglais.

Tel fut aussi le sort de l'*Alexandre*, qui, attaqué par la *Reine-Charlotte*, ne put résister aux bordées d'un aussi puissant adversaire, surtout dans l'état de délabrement où l'avait mis une résistance vaillante et prolongée.

Le désastre était dû, en partie du moins, à une insubordination dont il importait d'approfondir le mystère; et, en d'autres temps, une enquête sévère eût déchiré le voile. Le gouvernement thermidorien, qui n'avait plus de force que contre lui-même, craignit d'en trop savoir. On laissa les soupçons se dissiper en rumeurs. Et ce qui montre assez qu'il y avait lieu de porter la lampe dans ce triste drame, c'est que, l'escadre étant rentrée à Lorient, il y eut des équipages qui désertèrent et coururent se joindre aux royalistes.

Eux, ne se possédaient pas de joie. Ce fut leur crime et leur châtiment d'avoir à s'enorgueillir des humiliations de leur pays, d'avoir à les désirer. « J'espère — écrivait plus tard Puisaye, faisant allusion au combat naval du 5 messidor — j'espère que la flotte républicaine va être encore plus complétement battue que la dernière fois. *Si nous sommes assez heureux pour cela*, alors nos espérances redoubleront et nous serons assurés de réussir en grand! »

Ce fut le 7 messidor (25 juin) que les émigrés jetèrent l'ancre dans la baie de Quiberon. Deux généraux royalistes, le chevalier de Tinténiac et le comte Dubois-Berthelot, sont débarqués sur-le-champ et chargés de s'enquérir de l'état des choses dans l'intérieur. Ils revinrent dire que tout était prêt. Puisaye, impatient, demande aussitôt à débarquer. D'Hervilly s'y oppose; il voulait juger par lui-même de l'état des choses. A bord d'un lougre, il fit le tour de la baie, une lunette d'approche à la main, au grand désespoir de Puisaye, qui écrit amèrement : « Cette puérilité nous fit perdre vingt-quatre heures. »

Quoique d'Hervilly « n'eût rien vu, » il n'en persista pas moins à s'opposer à la descente, soit exagération de l'esprit de méthode, soit secret dessein de faire échouer l'expédition en Bretagne, pour que, conformément aux vues des « agents de Paris, » on la dirigeât sur la Vendée. Il fallut tenir un conseil de guerre. Puisaye, placé au point d'intersection du royalisme et de l'Angleterre, n'eut pas de peine à ranger sir John Warren à son avis; d'Hervilly dut retirer son opposition; Tinténiac et Dubois-Berthelot retournèrent vers les royalistes de l'intérieur, et, le 9 messidor (27 juin), les émigrés débarquèrent sur la plage de Carnac, entre le golfe du Morbihan et la presqu'île de Quiberon, sans rencontrer de résistance, au milieu des cris de : Vive le roi!

Ce jour-là même, Tinténiac qui, à la tête de sept cents Chouans, attendait l'expédition, débusqua un détachement de deux cents républicains d'un poste qu'ils occupaient sur un monticule appelé le Mont-Saint-Michel. Au pavillon républicain, Tinténiac, à défaut de pavillon blanc, substitua sa chemise. Les républicains, qui avaient les Chouans en dos et les émigrés en tête, se dispersèrent, laissant quelques-uns des leurs sur le carreau.

Les choses semblaient s'annoncer aux royalistes sous un jour favorable. Les Chouans accouraient en foule, appelant les nouveaux débarqués leurs libérateurs, leur amenant des voitures remplies de provisions, chassant devant eux leurs bestiaux, et faisant offre de leurs denrées. Un instant Puisaye crut tenir dans sa main les destinées de la monarchie et la France. Il disait à d'Allègre : « Après-demain nous coucherons à Vannes. » Il mandait au gouvernement britannique que sir John Warren « s'était conduit comme un ange. » Il écrivait à M. Windham : « Si vous aviez vu comme moi cette foule d'hommes simples et vertueux, leur dévouement, leurs transports! L'hiver prochain, j'irai vous dire tout cela; » et, après avoir pressé le ministre anglais d'envoyer un renfort d'un vaisseau de ligne et de deux frégates, il ajoutait : « Avec cela, je réponds de la Bretagne entière avant deux mois. » Une seule chose l'inquiétait : toute la France devant nécessairement accourir au-devant de lui, aurait-il des vivres en quantité suffisante? Il suppliait donc M. Windham de lui faire passer sans retard 40 000 liv. st. en or, « parce que, disait-il, il aurait bientôt 80 000 hommes à nourrir, et que, pour inspirer confiance, il fallait tout payer. » Quant à l'active coopération de Charette et de Stofflet, il n'en doutait pas ou affectait de n'en pas douter; car il écrivait à ses patrons de Londres : « J'ai reçu de Charette, Stofflet, etc..., l'assurance positive qu'ils vont nous seconder par des diversions utiles. »

Du reste, à côté de Puisaye triomphant, d'Hervilly se faisait remarquer par son air soucieux et le mécontentement de son attitude. C'était avec un mépris à peine dissimulé, et d'un air sombre, qu'il regardait défiler sur la plage, mêlés à de gauches villageois, ces Chouans aux souliers percés, aux vêtements en lambeaux, au visage farouche, ces Chouans pour la plupart desquels le royalisme n'avait été qu'un prétexte de brigandage et comme un passe-port de l'assassinat.

Et puis, il y avait parmi eux une foule de femmes et d'en-

fants hors d'état de porter les armes. La confusion était si grande, qu'on eût pu aisément en profiter pour armer des gens malintentionnés : ce danger frappa Puisaye lui-même, qui s'en ouvrit au marquis de la Jaille, non sans un air d'inquiétude.

De leur côté, quelques-uns des officiers nobles ne purent se défendre d'un étonnement railleur en voyant quels étranges auxiliaires Puisaye leur avait ménagés. Les uns s'échappèrent en plaisanteries; les autres s'étudièrent à accréditer parmi les troupes à la solde de l'Angleterre l'idée qu'elles n'avaient rien de commun avec les Chouans et ne devaient aucune obéissance aux officiers qui ne portaient pas l'uniforme anglais.

Ajoutez à cela que certains corps à la solde de l'Angleterre avaient la cocarde noire, et les Chouans la cocarde blanche : frappante image de la discorde qui allait régner dans le camp!

La correspondance manuscrite et privée de Puisaye avec le ministre anglais Windham nous a livré le secret du jugement que Puisaye portait sur les émigrés à la solde de l'Angleterre. Ce secret vaut la peine qu'on le révèle :

« Le plus grand nombre, et surtout de ceux payés trop chèrement par vous, n'ont pas apporté parmi nous l'esprit qu'on aurait dû leur supposer après six années d'exil et de malheurs : même légèreté, mêmes intrigues qu'autrefois, mais plus de perfidie ou d'insouciance pour leur pays et pour la cause de leur roi, un égoïsme affreux et un attachement à la paye, qu'ils craignent de ne plus recevoir. »

Dans la même lettre, Puisaye décrivait d'Hervilly comme « un homme ambitieux, vain, et aussi dénué de vrais talents que plein d'orgueil et de dureté. »

La mésintelligence des chefs éclata tout d'abord. Comme on procédait à la distribution des armes, un sergent de Port-Louis, dont les Chouans ne comprenaient pas le langage et dont les manières rudes les irritèrent, réclame une caisse qui leur avait été livrée par mégarde et qui appartenait au régiment d'Hervilly; une rixe s'élève. D'Hervilly survient, s'emporte, veut faire, sans plus tarder, rembarquer les troupes. Déjà l'ordre de battre la générale était donné, quand Puisaye, paraissant à son tour, parvint à calmer le tumulte. Une explication s'ensuivit entre les deux chefs, explication dans laquelle, selon le comte de Vauban, ami de Puisaye, celui-ci fut très-poli, très-froid, très-digne; d'Hervilly, au contraire, très-âcre et très-véhément. Il s'agissait de savoir qui commanderait; mais c'est ce que le gouvernement anglais seul pouvait décider, et l'ambiguïté de ses instructions sur ce point, qu'elle eût été calculée ou volontaire, commençait à porter ses fruits. La question resta indécise. Puisaye eut son quartier général au petit hameau de la Genèse; d'Hervilly, au bourg de Carnac, au milieu de son régiment.

Cependant, l'agitation était extrême en Bretagne et au delà. L'apparition des royalistes en armes, le nom de l'Angleterre associé à la nouvelle de leur débarquement, la retraite précipitée des petits détachements épars le long des côtes, l'affluence des Chouans sur les routes qui menaient à Quiberon, le bruit répandu que les autorités constituées de la province, districts et municipalités, ne songeaient plus qu'à se réfugier à Rennes, avec leurs papiers et leurs archives, tout contribuait à grandir, dans les imaginations émues, le spectre de la guerre civile. La Convention, que ne dirigeaient plus des hommes au cœur indomptable, se sentit inquiète. Le Comité de salut public se troubla.

Hoche, seul, mesurait le péril d'un œil dédaigneux. Il fit demander du renfort à Dubayet et à Canclaux, se bornant à recommander « du secret et du calme. » Son dessein était d'éviter les affaires particulières, qui auraient aguerri les Chouans, et de les amener à une action générale, comptant pour les écraser d'un coup sur la discipline et la valeur des soldats républicains.

Chose remarquable! Le parti que la nouvelle du débarquement alarma le plus, fut celui des « agents de Paris. » Ils écrivirent : « Puisaye est descendu auprès d'Auray, avec les régiments d'Hector, d'Hervilly, etc.... Lui et les Anglais vont être maîtres de la Révolution, si l'Espagne ne se hâte. »

Ce sentiment d'une fraction importante du parti royaliste n'était pas ignoré des Thermidoriens, grâce aux rapports secrets de Tallien avec les meneurs aux gages de l'Espagne. Aussi, dans leur ardeur à diviser de plus en plus le parti royaliste, les Thermidoriens crièrent-ils bien haut que Pitt trahissait les princes tout en combattant les républicains; que sa prétendue sympathie pour la cause royale cachait l'affreux dessein de donner la France à déchirer à des Français, et rien de plus. Le *Journal du Bonhomme Richard* raconta, comme une anecdote caractéristique, que, dans une de nos colonies, quelqu'un disait à un Anglais : « Mais vous tuez également le royaliste et le républicain! » — L'Anglais répondit froidement : « Laissez donc faire; ce sont toujours deux Français de moins. »

Sur ces entrefaites, le comte d'Entraigues fit réimprimer et répandre dans Paris ses *Observations sur la conduite des Puissances coalisées.* Ce comte d'Entraigues était le même qui, en 1788, avait, dans son célèbre *Mémoire sur les États généraux*, prêché la croisade des peuples contre les souverains, et appelé la noblesse héréditaire « le présent le plus funeste que le ciel irrité ait pu faire à l'espèce humaine. » Depuis, devenu royaliste furieux, il avait émigré, et un traitement de trente-six mille francs que lui faisaient les diverses Cours pour services occultes, l'encourageait à infester son pays de pamphlets où la folie le disputait à la violence. Dans celui dont il est question, il déclarait régicides au premier chef tous ceux qui avaient prêté le serment du Jeu de paume, ajoutant qu'il n'était au pouvoir d'aucune justice humaine de leur pardonner, et que les monarchistes coupables d'avoir pactisé avec la Révolution devaient être plus impitoyablement châtiés que les Jacobins. En même temps paraissaient des brochures atroces, une entre autres intitulée *Révélations importantes*, où l'on se vantait d'avoir provoqué les excès des Jacobins, pour déjouer les constitutionnels et armer les Puissances. C'est en rendant compte de ces publications, œuvre d'esprits en délire, que le royaliste Mallet du Pan, désespéré, écrivait au comte de Sainte-Aldegonde : « Je vous laisse à penser l'impression que ces horreurs ont faite à Paris. Chacun y a lu sa destinée; chacun s'est dit : « Entre « des ennemis si implacables et les républicains qui nous « tendent les bras, il n'y a pas à hésiter. »

Il est facile de deviner quel effet Doulcet de Pontécoulant dut produire lorsque, au nom du Comité de salut public, il vint dire à la Convention, à Paris, à la France : « Jusqu'ici les républicains ont combattu pour la gloire; aujourd'hui, tous les Français combattront pour leur vie. Républicains anglomanes de 1789, constitutionnels de 1791, le même sort vous est réservé. Marchez donc tous, marchez ensemble pour exterminer des bourreaux qui n'ont d'autre désir que la vengeance. »

A Paris, la majorité de la garde nationale était, selon l'expression de Mallet du Pan : « 89; » et Raffet, qui la commandait, figurait parmi les conventionnels : comment

les paroles de Doulcet de Pontécoulant auraient-elles pu être perdues? Il n'y eut qu'un cri : Anathème sur ceux qui ont mendié de l'Angleterre le glaive qui doit servir à nous égorger!

De son côté, Puisaye lançait, de son quartier général, une proclamation où, pour ne point paraître l'instrument de l'étranger, il prenait le titre de « commandant en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne, en vertu des pouvoirs à lui donnés par Monsieur, régent de France. » Mais lui-même nous apprend que cette proclamation, rédigée quand le fils de Louis XVI vivait encore, avait été soumise à l'examen et à la révision des ministres anglais. Parmi les corrections qu'ils y firent, une mérite d'être citée. Puisaye avait dit : « Il est beau de recevoir le prix du courage des mains d'un roi qu'on a couronné » : aux trois derniers mots, Pitt fit substituer : « Qu'on a rétabli dans ses droits, » soit que ce trait fût dirigé contre l'ambition sans frein qu'on supposait au comte de Provence, très-peu aimé du gouvernement anglais, soit que Pitt voulût par là repousser l'accusation qui le montrait lui-même disposé à placer la couronne sur la tête du comte d'Artois, et à semer ainsi en France le germe de nouvelles discordes.

Si l'on en juge par la correspondance de Puisaye, il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir du vide de ses espérances. Il est très-vrai de dire que les Chouans affluaient; qu'ils demandaient à grands cris des armes; qu'on en arma plusieurs milliers en trois jours. Mais les nourrir! Comment les nourrir! Puisaye, qui, dans ses *Mémoires*, assure, page 60 du tome VI, que l'Angleterre lui avait donné des vivres pour une armée de six mille hommes pendant trois mois, et qui, page 144, nous montre « les bons Morbihannais accourant de toutes parts, et conduisant leurs bestiaux, leurs voitures, à ceux qu'ils appelaient leurs libérateurs, » Puisaye cite, page 209, la lettre suivante que, le surlendemain même du débarquement, il écrivait à M. Windham : « Notre position est brillante, mais nous allons bientôt manquer de tout. Je vous supplie de ne pas perdre un instant. Les minutes sont précieuses. La Bretagne serait à nous, si nous avions le strict et très-strict nécessaire. »

Or, pendant qu'on était en peine du strict et très-strict nécessaire, les émigrés à la solde des Anglais, par un trait qui peint l'ancienne noblesse, déclaraient bien haut que des personnages de leur espèce n'étaient pas faits pour chouanner; ils se plaignaient de n'avoir pas leurs aises; ils songeaient à briller; il leur fallait des chevaux de selle, des chevaux de peloton; il leur fallait.... tout ce qui manquait.

Chez les républicains, rien de semblable. Hoche, qui, après avoir rassemblé et échelonné une partie de ses troupes sur Rennes, Ploërmel et Vannes, pour garder ses derrières, marchait avec le reste sur Auray, avait su répandre autour de lui l'ardeur de son âme de feu. Dans ses rangs, tout respirait un enthousiasme viril, la simplicité des camps, le rude génie de la guerre; et Puisaye ne put se défendre d'un serrement de cœur douloureux, la première fois qu'il aperçut de loin des officiers républicains conduisant les travaux en manches de chemise, sans autre chose qui les distinguât du soldat que leur hausse-col.

Au surplus, Puisaye n'avait pas compté un seul instant sur la régularité militaire pour le succès. Le plan qu'il avait apporté d'Angleterre consistait à pousser en avant ses troupes à peine débarquées, à soulever les campagnes, à étonner les villes, à ne rien attendre que de l'insurrection. D'Hervilly s'opposant à l'exécution de ce plan, Puisaye dut écrire au gouvernement anglais de décider à qui, de d'Hervilly ou de lui, appartenait le commandement suprême. En attendant la réponse, les deux chefs restèrent chargés, l'un de la direction des troupes soldées, l'autre de la direction des Chouans; et, au lieu de faire une pointe dans le pays, on se contenta de former une ligne de défense.

On avait sous la main quatorze mille Chouans environ : on en forma trois divisions qui furent mises sous les ordres : l'une du comte Dubois-Berthelot; l'autre, du chevalier Tinténiac; la troisième, du comte Vauban. La division Dubois-Berthelot fut postée à une demi-lieue à droite, à une montagne située devant la ville d'Auray; la division de Tinténiac prit position à une lieue à gauche, devant la petite ville de Landevant; Vauban, qui reçut le commandement de toute la ligne, occupa Mendon, au centre.

L'objet de ces dispositions était de couvrir une attaque projetée sur la presqu'île de Quiberon.

Cette presqu'île, liée à la grande terre par une langue de sable très-étroite qu'on nomme la *Falaise*, était défendue, du côté de la terre, par le fort Penthièvre, qui s'élevait à l'entrée même, c'est-à-dire au point où la *Falaise*, en se rétrécissant, vient aboutir.

Le jour fixé pour l'entreprise, Puisaye attaque la presqu'île du côté de la mer, avec trois mille hommes, parmi lesquels cent cinquante Anglais, pris des garnisons des vaisseaux, tandis que d'Hervilly marchait sur le fort, le long de la *Falaise*. La garnison, composée en partie de soldats qui avaient appartenu à l'ancien régiment de la Reine, se rendit sans combat, et Puisaye eut la triste satisfaction de pouvoir arborer sur le fort Penthièvre, en France, le pavillon du roi d'Angleterre à côté de celui de Louis XVIII.

De nouveaux démêlés entre d'Hervilly et Puisaye, une nouvelle rixe occasionnée par la distribution des logements que se disputèrent avec fureur les Chouans d'une part, et, d'autre part, les troupes soldées, voilà ce que produisit ce premier succès des émigrés. Il rassurait si peu le vainqueur, que, le jour même de la prise du fort, Puisaye écrivit à Windham : « Des renforts! Des hommes! De l'argent! Des armes, surtout des armes! De la cavalerie, ne fût-ce que six cents hommes! Mais point de délai! L'armée ennemie se grossit.... »

Et de plus, elle s'avançait, d'un pas rapide, d'un pas sûr!

Tinténiac, qui avait occupé Landevant, et Dubois-Berthelot, qui avait occupé Auray, ne tardent pas à y être attaqués. Voyant Tinténiac en péril, Vauban se porte rapidement du centre à la gauche avec deux mille hommes. Il arrive; la déroute commençait. Il essaye de l'arrêter, mais elle l'entraîne, et, pour rejoindre le reste de sa division à Mendon, il lui faut traverser deux bras de mer à la nage.

Pendant ce temps, l'aile droite, attaquée aussi, avait plié. Mais les républicains qui avaient forcé Dubois-Berthelot à la retraite n'étant guère que deux mille, Vauban les contraignit à abandonner la poursuite et à se renfermer dans Auray, en faisant mine de les attaquer avec la division du centre, qui ne s'élevait pas alors à moins de huit mille hommes.

Cessant ainsi d'être menacé à sa droite, il retourne à la gauche pour tomber sur les vainqueurs de Tinténiac, acharnés à la poursuite des fuyards. Un village que les vainqueurs venaient de traverser se trouve sur son passage; il y envoie le marquis de Saint-Aulaire; et, devant la maison d'un des leurs, les Chouans trouvent, gisant sur le pavé, les cadavres de sa mère, de sa femme, de ses deux enfants, qu'il a lui-



SAINT-MALO

même portés là, en criant vengeance! A ce spectacle affreux, hommes, femmes, tous les habitants du village, se joignent, ivres de rage, aux Chouans de Saint-Aulaire; on se lance sur les traces des républicains, qui marchaient par petites bandes, séparées les unes des autres; on les attaque avec furie, avant qu'ils aient eu le temps de se rallier; on en tue cent cinquante, et l'on fait huit cents prisonniers.

Cet avantage pouvait consoler de la défaite essuyée, mais ne la réparait pas. La première position assignée à Vauban n'étant plus tenable, il reçut ordre d'établir son quartier général à Carnac, sa droite s'appuyant au Mont Saint-Michel, et sa gauche à Sainte-Barbe.

Carnac et le Mont-Saint-Michel s'élevant sur la côte, et le poste de Sainte-Barbe étant le seul qui communiquât avec la presqu'île de Quiberon, laisser forcer ce dernier poste, c'était tout perdre; car, dans ce cas, le centre et la droite se trouvaient absolument coupés, sans autre retraite possible que la mer.

Vauban ne se dissimulait pas l'extrême danger de cette position. Le 18 messidor (6 juillet), informé par une lettre de Georges Cadoudal, qui commandait la division de gauche à Sainte-Barbe, que les républicains se disposaient à attaquer toute la ligne; qu'ils s'avançaient sur trois colonnes; que déjà ils étaient à Plumel, village situé à deux lieues en avant du centre de la position, Vauban ne songe qu'à défendre Sainte-Barbe. Convaincu de la nécessité de renforcer sa gauche à tout prix, il ordonne à sa droite de se reployer sur le centre; et au centre de se reployer sur la gauche.

En cela, il désobéissait aux ordres de d'Hervilly, qui lui avait enjoint de tenir à Carnac et au Mont-Saint-Michel, jusqu'à la dernière extrémité. Mais Vauban était plus irrité contre d'Hervilly que Puisaye lui-même. Ayant réclamé, lorsqu'il occupait Mendon, un renfort de troupes soldées qui avait été envoyé d'abord, puis retiré; ayant insisté pour qu'on lui envoyât des canons qu'il n'avait pas reçus, il croyait, de la part des troupes soldées, à un parti pris d'humilier les Chouans, de les compromettre. En outre, il tenait en fort petite estime la capacité militaire de d'Hervilly, tournant en ridicule ses prétentions à l'esprit de méthode, et rappelant, à ce sujet, que le grand Condé entendant un jour le P. Joseph faire une dissertation savante sur l'art militaire, lui donna une chiquenaude sur le nez, et lui dit : « Apprenez, Père, qu'une armée ne marche pas comme le doigt d'un capucin. » Il n'hésita donc pas à prendre les dispositions auxquelles le salut des siens lui semblait attaché, disant : « J'aime mieux être traduit devant un conseil de guerre que de laisser égorger ou noyer dans trois heures les gentilshommes et les fidèles Bretons que je commande. »

Arrivé à Sainte-Barbe et apprenant que les républicains commençaient à se former à une petite distance, dans une position qu'il jugea mauvaise, il veut qu'on attaque sur-le-champ. Mais, cette fois encore, du canon, demandé à d'Hervilly, n'avait pas été envoyé, et les Chouans, se croyant abandonnés, étaient furieux. Tout le camp retentissait d'imprécations contre les troupes soldées. Était-ce donc pour fournir aux malheureux paysans de la Bretagne l'occasion de se faire égorger comme un vil troupeau, que messieurs les émigrés avaient passé la mer? Les régiments de d'Hervilly attendaient-ils donc pour se rapprocher de l'ennemi que les Chouans leur fissent un rempart de leurs cadavres? Où étaient ces secours de l'Angleterre, si pompeusement promis et tant vantés? Georges Cadoudal, nature impétueuse, n'était pas moins irrité que ses troupes. Il se reprochait d'avoir été un des plus ardents à protéger cette descente, où il ne voyait plus maintenant que la ruine du parti royaliste. Pressé par Vauban de marcher en avant, il répondit avec emportement qu'il ne le pouvait ni ne le voulait; que ses gens n'entendaient pas qu'on les livrât ainsi à la mort; que la seule chose possible était une retraite, et précipitée, une retraite à qui marcherait le plus vite. Mais quoi! avant d'arriver sous les forts qui fermaient la presqu'île de Quiberon, il y avait deux lieues de falaise à traverser. Et qu'allait devenir cette multitude de vieillards, d'enfants et de femmes, dont l'armée des Chouans traînait après elle le pâle cortége? Il ne fallut pas moins que cette observation, faite par Vauban d'une voix émue, pour ramener Georges à l'idée d'une retraite en règle. Elle se fit donc en bon ordre, toujours à la demi-portée de fusil, avec un feu des mieux nourris, telle enfin qu'il y eut, de part et d'autre, des hommes tués à la baïonnette.

Mais, pendant cette marche, qui dura trois heures, la terreur avait passé, comme un ouragan, sur toutes les paroisses de cette contrée qui s'étaient levées pour le royalisme, et l'entrée de la presqu'île présenta bientôt un spectacle terrible. Près de dix-huit mille personnes de tout âge et de tout sexe étaient entassées, devant le fort Penthièvre, sur le parapet du chemin couvert, avec ou sans armes, se lamentant ou tirant en l'air au hasard, se poussant, se blessant les unes les autres, et enfin finissant par se précipiter du haut de la palissade dans le chemin couvert, pêle-mêle avec les voitures, les chevaux et les bœufs. La confusion était si effroyable, que, si les troupes de Vauban, animées par l'extrémité du péril, n'eussent fait halte sous les forts, et combattu de pied ferme jusqu'à ce qu'on eût fait passer dans l'intérieur de la presqu'île, femmes, enfants, vieillards, la campagne était terminée.

Vauban frémissait de colère. Rencontrant d'Hervilly, au moment où il entrait dans le fort : « Monsieur, lui dit-il, j'espère que vous trouverez juste que la journée d'aujourd'hui soit expliquée entre vous et moi devant un conseil de guerre. »

Ceci avait lieu le 19 messidor (7 juillet). A cette date, Hoche écrivait au général Chérin : « Mon cher général, les anglo-émigrés-chouans sont, ainsi que des rats, enfermés dans Quiberon, où l'armée les tient bloqués. J'ai l'espoir que, dans quelques jours, nous en serons quittes. Annoncez cette nouvelle aux bons citoyens. »

Et il fallait qu'il fût bien sûr de pouvoir frapper sans retard le coup décisif, car il ajoutait : « Je suis sans secrétaire, sans aide de camp, sans adjudant général, presque sans vivres. »

Du reste, son impatience d'assurer le triomphe des armes de la République ne l'empêchait pas de se préoccuper avec une anxiété magnanime du sort de tant de pauvres familles qui, cherchant à Quiberon un refuge, risquaient d'y trouver un tombeau. Il repoussait comme impolitique, cruelle, impossible, l'idée, horrible en effet, de les détruire; et, dans des lettres où il semble qu'on entende les battements d'un cœur généreux, il insistait sur la nécessité de « distinguer l'erreur du crime; » mais, à l'égard du crime, il demandait qu'on fût inexorable, et, l'impunité des traîtres révoltant son âme non moins ferme que généreuse, il écrivait, précisément à la même époque : « Un tribunal inique, profitant de la terreur qu'a pu inspirer la descente des émigrés, vient de mettre en liberté les complices, les aides de camp de Cormatin. Bientôt, peut-être, ce conspirateur odieux va paraître dans les rangs de nos ennemis. J'ai vu couler mon sang, et n'en ai point pâli.... Maintenant, je ne puis voir, sans détester le jour, les assassins de ma patrie en liberté. »

Pendant ce temps, les royalistes, resserrés dans Quiberon, continuaient à se déchirer entre eux. Les Chouans taxaient les émigrés de trahison : les émigrés reprochaient aux Chouans d'avoir reculé avant de combattre. Chez plusieurs officiers supérieurs le découragement était complet et n'était égalé que par la dureté avec laquelle d'Hervilly en punissait les manifestations. Le trait suivant est doublement caractéristique. Un jour, voyant qu'il y avait encore des canons au bord de la mer : « Pourquoi cela ? » demande brusquement d'Hervilly à Rotalier. « Parce que, répond ce dernier, l'artillerie se trouvera là toute rendue, quand il nous faudra nous rembarquer, ce qui nous sauvera la peine de la charger sur la grève. » D'Hervilly infligea sur-le-champ les arrêts à Rotalier. Un autre jour, Vauban étant venu lui faire part d'une observation militaire qu'il jugeait importante. « Retirez-vous, » lui dit sèchement d'Hervilly. — « Mais, monsieur. — Retirez-vous et taisez-vous. » Immédiatement après l'occupation de la presqu'île, on avait débarqué en grande quantité farines, sacs de biscuit, vin, rhum, etc. ... Mais, comme il n'y avait pas ombre d'administration, et que la confusion était au comble, tout avait été mis au pillage. « J'ai vu voler derrière moi, dans l'instant même où je faisais punir un voleur, » écrit avec tristesse le marquis de la Jaille. Et puis, c'était chaque jour entre d'Hervilly et Puisaye quelque nouveau sujet d'aigreur. Des officiers qui, tels que les vicomtes de Pontbellangé, de Saint-Pierre, La Marche et Guernissac, avaient pris rang parmi les Chouans, quoiqu'ils appartinssent aux troupes soldées, furent traités par d'Hervilly comme démissionnaires et menacés de perdre leur traitement. On s'était disputé les logements : on se disputait maintenant les vivres, d'Hervilly donnant aux troupes qu'il commandait ration entière de tout ce que Puisaye faisait acheter dans le pays, et ordonnant en secret au commissaire des guerres de n'accorder aux Chouans qu'une demi-ration de riz qu'ils ne savaient pas même cuire, et qui n'empêcha pas plusieurs d'entre eux de mourir de faim !

Tel était l'état des choses, lorsqu'une tentative fut faite par les troupes soldées pour reprendre le poste de Sainte-Barbe. Dans la nuit du 6 au 7 juillet, elles se mirent en marche, Puisaye suivant les colonnes « plutôt comme volontaire que comme chef, sans donner d'ordres et sans qu'on crût avoir à en recevoir de lui. » Le marquis de la Jaille, son premier aide de camp, l'accompagnait, et le récit manuscrit de ce dernier, que nous avons sous les yeux, peint trop vivement la situation pour que nous ne reproduisions pas ici ce document :

« L'armée parvint en bon ordre, avant la pointe du jour, à portée de mousquet des avant-postes ennemis. Leurs sentinelles avancées firent feu, et l'on battit la générale dans leur camp, où des cris confus, qui venaient jusqu'à nous, annonçaient du désordre. Les avant-postes ennemis firent en se retirant un feu de peloton. M. de Puisaye, M. de Contades et moi étions fort près. Nos trois chevaux furent blessés : le mien fut versé, et m'emportait, lorsque les chevaux, effrayés d'un chariot d'artillerie, se jetèrent sur moi et me désarçonnèrent ; je tombai sur le sable. Plusieurs soldats de la seconde compagnie de grenadiers de d'Hervilly faisaient, en fuyant, rouler mon chapeau, que j'eus de la peine à ressaisir. Je joignis M. de Puisaye, qui leur barrait le chemin pour les faire rallier ; j'y fis moi-même tous mes efforts, ainsi qu'un officier et plusieurs bas officiers qui étaient désolés de cette lâche conduite. L'officier me dit, dans son désespoir, qu'on ne pouvait compter sur des hommes d'aussi mauvaise volonté. Ne pouvant rien obtenir par mes exhortations et mes menaces, je saisis un de ces grenadiers par son fourniment, et je le poussai en avant du bras et de l'épée. Après avoir fait quelques pas, il tira son coup de fusil en l'air, sans ajuster, et me dit qu'il n'en tirerait pas davantage, dussé-je lui passer mon épée au travers du corps. »

C'est ici que se place le mot de d'Hervilly à ceux de ses soldats qui lui demandaient de charger : « Je ne suis pas assez content de vous aujourd'hui pour vous faire ce plaisir, » mot que le marquis de la Jaille ne mentionne pas.

Cette retraite, en même temps qu'elle ajoutait au découragement des esprits, fournit un nouveau sujet de discorde. Hoche n'avait nul besoin de disputer Quiberon aux royalistes ; ils s'y dévoraient les uns les autres. Puisaye comprit qu'il était perdu, s'il ne débarrassait pas la presqu'île d'une partie de ceux qui l'encombraient sans la défendre. Un grand nombre de paysans furent successivement embarqués sur des chasse-marées et reportés sur la grande terre.

D'un autre côté, Tinténiac eut ordre de conduire trois mille cinq cents Chouans et une compagnie de Royal-Émigrant vers Saint-Jacques, dans le canton de Sarzeau, tandis que trois mille autres, sous le commandement du chef de division Jean-Jean et du comte Lantivy, iraient débarquer au nord de Lorient.

Dans ses *Mémoires* imprimés, Puisaye prétend — et tous les narrateurs de ces événements l'ont copié, depuis Rouget de Lisle jusqu'à M. Thiers — que, dans sa pensée, la destination des deux corps expéditionnaires se rattachait à un grand plan stratégique ; que dès le 10 juillet, il avait fait consentir d'Hervilly au projet d'une attaque décisive sur le poste de Sainte-Barbe ; qu'ils avaient ensemble fixé cette attaque au 16 juillet, et que les deux corps expéditionnaires commandés par Tinténiac et Lantivy avaient pour instructions de se réunir à Baud le 14, et d'attaquer les derrières de l'armée républicaine, le 16, à la pointe du jour, pendant qu'elle serait attaquée de front du côté de la presqu'île.

Eh bien, tout ceci est inexact, et le réfutateur de Puisaye, en cette circonstance, est, chose singulière, Puisaye lui-même !

En effet, dans son manuscrit qui est sous nos yeux, nous lisons :

« *M. d'Hervilly avait résolu d'attaquer le poste de Sainte-Barbe, le 16. La force de la position de l'ennemi, sa supériorité en nombre, son artillerie, me firent considérer cette entreprise comme insensée.* » Il n'est donc pas vrai, ainsi que Puisaye l'affirme dans ses *Mémoires* imprimés, que le projet d'attaque vînt de lui.

Le même manuscrit porte : « Je souhaitais au moins avoir le temps d'envoyer des ordres à MM. de Tinténiac et Georges, de la seconder. » Il n'est donc pas vrai, ainsi que Puisaye l'affirme dans ses *Mémoires* imprimés, qu'il eût déjà donné à Tinténiac des instructions précises, indiquant le jour et l'heure où celui-ci devrait attaquer.

La suite de ce récit dira le mot de ces pitoyables contradictions. En attendant, il importe de noter que, le 14 juillet, l'ami de Puisaye, son aide de camp, son homme de confiance, le marquis de la Jaille, s'étant rendu chez d'Hervilly, chercha à le détourner de l'attaque, dont ce dernier lui montrait le plan, en objectant les pertes énormes auxquelles on s'exposait si l'on abordait les républicains par la Falaise. La réponse de d'Hervilly fut : « On pourra y perdre mille hommes, mais ce sacrifice est nécessaire. »

Le 14 juillet, arrive la nouvelle qu'on va voir paraître un

convoi portant le reste de l'infanterie des légions de Rohan, Salm, Damas, Béon et Périgord, le tout formant environ onze cents hommes y compris les officiers, sous le commandement du comte de Sombreuil.

A cette flotte devait s'en réunir une autre portant les émigrés de Jersey; mais les « agents de Paris » manœuvrèrent si bien, qu'ils réussirent à empêcher cette jonction. Le chevalier de Lavieuville, chef de division près de Dol, et un de leurs instruments les plus actifs, ayant écrit au gouvernement britannique que, si une flotte se présentait à Saint-Malo, on lui livrerait la ville et le port; qu'il en avait la preuve; qu'il l'affirmait sur *l'honneur*, la flotte qui portait les émigrés de Jersey, au lieu de mettre à la voile pour Quiberon, mit à la voile pour Saint Malo, où elle fut reçue à coups de canon. Le temps qu'elle perdit devant cette place et le circuit que cette manœuvre lui fit faire l'empêchèrent de se trouver à Quiberon, ce qui, selon la remarque du chevalier de Chalus, eût presque doublé le nombre des émigrés, et, peut-être, prévenu leur perte.

Les deux certificats qui suivent complètent l'enseignement qui résulte du tableau des divisions royalistes, tel que des royalistes eux-mêmes l'ont tracé :

« Je certifie que, dans la nuit du 30 au 31 décembre 1796, MM. de la Prévalaye, de Coniac et de Bonville, membres de la commission intermédiaire de la province de Bretagne, ont déclaré en ma présence que, peu de temps après la descente effectuée à Quiberon, M. de Talhouet de Bonamour, accrédité secrètement par Cormatin près les « agents du roi à Paris, » notifia, dans l'arrondissement de Rennes, au nom desdits agents, l'ordre formel de n'y point prendre les armes en cette circonstance.

« Londres, ce jour 25 mai 1798.

« L'abbé GUILLOT. »

« Je certifie le contenu ci-dessus véritable, pour avoir entendu moi-même la déclaration, y contenue, de MM. de la Prévalaye, de Coniac et de Bonville, en présence de M. le comte Joseph de Puisaye.

« A Londres, ce 25 mai mil sept cent quatre-vingt-dix-huit.

« DE CHALUS. »

Voilà comment la discorde, ainsi qu'un cancer incurable, rongeait le parti royaliste.

L'on était à la veille du jour fixé par d'Hervilly pour l'attaque du poste de Sainte-Barbe, et les soldats de Sombreuil n'étaient pas encore débarqués. Ajournerait-on l'attaque jusqu'après le débarquement de ce renfort?

Puisaye fut fortement de cet avis, mais d'Hervilly en décida autrement: « Il faut en finir, » dit-il. Impatience étrange, que Puisaye, dans le manuscrit qui est devant nous, explique par une supposition terrible : « Il n'est pas possible que M. d'Hervilly ait une seule minute espéré quelque succès de cette attaque; mais il n'est pas possible aussi qu'il n'ait pas vu qu'elle le conduirait à la nécessité de se rembarquer, de quitter la Bretagne, et d'aller porter la guerre en d'autres lieux qui avaient plus d'attraits pour lui. »

Il est à remarquer qu'en ce moment Puisaye se trouvait en possession de la réponse du ministre anglais, laquelle le nommait lieutenant général au service du gouvernement britannique et lui conférait le commandement absolu, même des troupes soldées. Par quelle indigne faiblesse soumit-il sa volonté à celle d'un homme qui n'était plus désormais que son subordonné? Par quel criminel oubli des devoirs de son rang laissa-t-il la cause à lui confiée courir les hasards d'une aventure qu'il jugeait devoir aboutir à un désastre, et au fond de laquelle il soupçonnait une trahison? C'est sans doute parce qu'il sentit lui-même à combien d'amers reproches tant de pusillanimité le livrait en proie, qu'il fut amené à présenter mensongèrement comme le résultat d'ordres émanés de lui tous les malheurs qui suivirent. La vérité est qu'il en reste responsable devant son parti, mais pour n'avoir pas empêché les fautes où ils prirent naissance, non pour les avoir commises.

Dans l'après-midi du 27 messidor (15 juillet), ordre est donné à Vauban d'aller débarquer à Carnac, avec douze cents Chouans: tentative de diversion. Il devait partir à neuf heures, arriver à minuit. Mais les bâteaux se firent attendre. Il partit trop tard, et, quand il arriva, il faisait jour. Alors, on ne surprend personne.

Ce jour-là même, deux transfuges royalistes parurent aux avant-postes de l'armée républicaine. Ils demandent à parler au général Lemoine, qui commandait, en l'absence de Hoche, le camp de Sainte-Barbe, et l'informent qu'il sera attaqué le lendemain, au point du jour.

En effet, le 28 messidor (16 juillet), de très-grand matin, l'armée royaliste, composée de deux mille cinq cents hommes de troupes de ligne et de seize cents Chouans, se mit en marche. Le régiment de la Marine formait la colonne de droite, celui de du Dresnay en formait une seconde à la gauche du régiment de la Marine, à la distance de quarante toises Derrière ces deux petites colonnes venait un corps de six cents Chouans, commandé par le duc de Lévis. A la gauche, et très-séparé des colonnes de droite, s'avançait le régiment de d'Hervilly, avec mille Chouans commandés par le chevalier de Saint-Pierre. En tête, « Royal-Émigrant, » et l'artillerie de Rotalier : huit pièces de canon. Les colonnes, devant marcher parallèlement à la côte, se rapprochaient ou s'éloignaient, d'après les sinuosités du terrain.

Puisaye suivait l'armée, sans donner d'ordres et sans qu'on lui en demandât.

Le jour commençait à poindre, lorsque, du côté de Carnac, l'armée en marche aperçut une fusée. C'était le signe par lequel il était convenu que Vauban annoncerait son débarquement. Il devait en tirer une seconde, dans le cas où il serait forcé de se rembarquer. On fait halte, et l'on attend un quart d'heure, les yeux tournés avec anxiété du côté de Carnac. Il paraît que la seconde fusée fut tirée; mais le soleil montait à l'horizon, le ciel était sans nuages : elle ne fut point aperçue. On continua d'avancer.

Les avant-postes de l'armée républicaine, que les royalistes évaluèrent à dix mille hommes, étaient sous les hauteurs de Sainte-Barbe, leurs lignes à mi-côte; et le général Humbert, placé à l'avant-garde, avait ordre de reployer ses troupes, dès qu'il serait attaqué, jusque sous le feu de la ligne.

Lorsqu'on fut à demi-portée de canon, d'Hervilly, s'apercevant que l'ordre dans lequel on s'avançait offrait comme point d'attaque le côté le plus fort de la position à enlever, fait marcher les deux colonnes de la Marine et de du Dresnay obliquement de droite à gauche, de sorte qu'elles se présentaient diagonalement à la ligne de l'ennemi, la prolongeant à demi-portée de fusil.

Le signal de l'attaque étant donné, Humbert se replie, conformément à ses instructions. Le croyant en fuite, les volontaires de Royal-Émigrant courent sur les retranchements avec ardeur, et déjà quelques-uns s'y sont précipités. Mais soudain un escadron de cavalerie, qui couvrait deux batteries placées sur la hauteur, fait un mouvement pour les démasquer, et

bientôt un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie enveloppe les royalistes par le front et par le flanc droit. Chaque décharge enlevait au régiment de la Marine des rangs entiers; celui de du Dresnay était, lui aussi, écrasé sous une pluie incessante de mitraille, de bombes et d'obus. Il devenait manifeste que ces deux colonnes seraient fondues avant que d'arriver à la gauche: d'Hervilly ordonne une attaque générale des retranchements et fait battre la charge. De Froyé, aide-major du régiment de la Marine, vient lui faire observer que les deux colonnes de droite sont beaucoup plus avancées que cel-



ÉPISODES DES GUERRES DE VENDÉE

les de gauche. « En avant! vous arriverez trop tard! » lui crie d'Hervilly, comme éperdu; et, courant à Rotalier, il le pousse aussi en avant avec tout son canon de campagne, qui reste engagé dans le sable jusqu'aux jarrets des chevaux. Pour comble, le duc de Lévis, qui avait porté ses Chouans dans l'intervalle que la marche oblique du régiment de la Marine laissait entre ce régiment et la côte, venait d'être blessé au pied, et le désordre s'était mis parmi les siens. D'Hervilly passe à la gauche, où était son régiment. Le carnage continuait. Pas d'espoir de succès. Le baron de Gras est blessé à côté de Puisaye. Un boulet de canon vient tuer entre les bras du marquis de la Jaille un malheureux dont un premier boulet avait emporté la cuisse et que le marquis retirait du champ de bataille. Le régiment d'Hervilly avait comparativement peu

souffert, mais ceux de la Marine et de du Dresnay étaient brisés. Et la cavalerie républicaine, sûre maintenant de tenir la victoire, descendait des hauteurs en poussant de grands cris. D'Hervilly donne l'ordre de la retraite. En ce moment, il est frappé d'un biscaïen dans la poitrine, et, un instant après, l'aide de camp, chargé de porter l'ordre aux colonnes de droite, est tué dans le trajet. Alors se produisit ce fait étrange, que tandis qu'on sonnait la retraite à gauche, on continuait à battre la charge à droite. La déroute commença. Des huit canons qui se trouvaient enfoncés dans le sable, cinq furent pris. Sur soixante-douze officiers, le seul régiment de la Marine en laissa cinquante-trois sur le champ de bataille. Les dragons et les hussards républicains, lancés à la poursuite de l'armée royaliste, se jetèrent si avant dans ses rangs et avec une intrépidité si téméraire, que la plupart y périrent. Puisaye en vit deux tués sous ses yeux à la baïonnette par un volontaire de « Royal-Émigrant. » Il demanda son nom, et apprit que c'était un frère de Charlotte Corday.

L'expédition de Vauban avait manqué. Débarqué à Carnac avec l'amiral Warren, qui s'était offert à être de la partie, la présence du chef de brigade Romand à la tête de quelques colonnes mobiles l'avait forcé à regagner ses chaloupes à la hâte. Ce fut un bonheur pour les royalistes, parce que le retour de Vauban, au moment même où ils se pressaient vers les forts, lui permit de se jeter dans les ouvrages avancés pour y protéger la retraite, que l'amiral Warren protégea bien mieux encore, en formant de tous les bateaux qui portaient du canon, lesquels furent embossés avec beaucoup de célérité, une batterie formidable. « On doit à ce hasard, écrit Vauban, que les forts n'aient pas été pris ce jour-là. »

En apprenant que d'Hervilly était blessé, Puisaye avait prié Sombreuil de se charger de la retraite; mais la confusion était telle, que les talents militaires qui avaient acquis à ce dernier tant de réputation parmi les royalistes ne lui fournissant aucune ressource, il répondit : « Il n'y a rien à faire. »

La joie de cette victoire fut empoisonnée pour le général Hoche, qui, du reste, se trouvait absent le jour du combat, par la perte qu'il y fit de l'adjudant Dejeu, son ami le plus cher, et par la nouvelle que des mains avides avaient dépouillé le corps de ce brave officier, trouvé sanglant sur le champ de bataille. Il y a quelque chose de touchant dans les lignes suivantes que Hoche fit publier à l'ordre : « Le général prie les personnes qui auraient des effets au général Dejeu, de les lui remettre : il les payera ce qu'on lui demandera. »

Pendant que ces choses se passaient, Tinténiac se laissait attirer au château de Coetlogon, par un billet lui annonçant que, là, des dames étaient chargées de lui transmettre les ordres du roi. Il y trouva ces ordres et la mort, l'entrevue ayant été troublée par une brusque attaque des républicains, qu'il courut repousser, et qui lui coûta la vie.

On lit dans le manuscrit de Puisaye :

« M. de Tinténiac avait pour second M. de Pontbellangé, homme adroit, qui était sous l'influence des « agents du roi, » et qui, connaissant son goût pour les combats, l'entraînait loin de son objet, à des attaques de villes et villages *bons à piller*. Dans une de ces attaques, M. de Tinténiac fut tué. Pontbellangé lui succéda, sortit du Morbihan, marcha sur Saint-Brieuc, où son ami le chevalier de Lavieuville, autorisé par les « agents du roi, » l'appelait. Enfin, ce M. de Pontbellangé, lassé des représentations de Georges pour le ramener à son objet, finit par déserter secrètement son armée, « accusé d'en avoir dérobé la caisse, qui contenait les sommes provenues du pillage. »

Cela s'appelait défendre la cause de Dieu et du roi!

L'ordre de marcher sur Saint-Brieuc avait aussi été envoyé par les « agents de Paris » à la bande de Jean-Jean et Lantivy. Mais c'était l'époque de la récolte; elle appelait les Chouans aux champs qu'ils avaient semés, et ils jetèrent l'épée pour la faucille.

Ainsi joué par les meneurs royalistes, ses rivaux, vaincu par les républicains, et comme prisonnier dans Quiberon, Puisaye se rongeait le cœur. Pour pousser l'Angleterre à quelque chose de décisif, que n'avait-il pas fait? Il avait écrit à Windham : « Tous les yeux sur le rivage sont fixés sur l'Angleterre. Votre nom est dans toutes les bouches, il est dans tous les cœurs. » Il écrivait à Pitt, après la déroute du 16 juillet : « Il est indispensable que je conserve la presqu'île qui, en *vous* donnant un port assuré dans cette partie, nous ouvre avec vous une communication sûre, à laquelle rien ne peut s'opposer. » Dans une autre de ses lettres à Windham, on lit cette phrase extraordinaire : « Envoyez en abondance les objets de première nécessité; hâtez-vous, monsieur, et, je vous le répéterai toujours, la France est à vous! »

De plus, il mandait au gouvernement britannique, soit que ce fût vrai, ou qu'il se crût intéressé à le faire croire : « J'ai ouvert des communications avec le général Canclaux. J'en aurai forcément une réponse sous huit jours — et aussi avec des membres de la Convention, dont je connais l'opinion. »

Mais l'Angleterre elle-même, quoiqu'il n'ait jamais osé se l'avouer ou l'avouer, lui faisait défaut. Des pelles, des pioches, des tentes d'un nouveau modèle, voilà ce que, d'une main libérale, le ministre Dundas lui envoyait. Mais ce que Puisaye désirait le plus était précisément ce qui n'arrivait pas. Il avait beau écrire lettres sur lettres, pour qu'on lui fît passer un renfort de troupes britanniques avec le comte d'Artois à leur tête; il avait beau affirmer — tant il connaissait peu son pays! — que la présence d'un pareil renfort serait décisive; il avait beau tracer ces lignes honteuses : « Je préférerais maintenant deux mille Anglais à six mille Français, » ses supplications se heurtaient à toutes sortes de prétextes : tantôt, le corps de lord Moira, qui devait servir d'escorte au comte d'Artois, était prêt, mais le prince ne l'était pas; tantôt un renfort de trois mille Anglais, commandé par le général Graham, se trouvait retenu loin des côtes de France par les vents contraires.

En attendant, tout n'était, dans Quiberon, que jalousies réciproques, défiances, découragement; d'Hervilly se mourait de sa blessure; beaucoup ne parlaient plus que d'aller en Vendée; et ceux des soldats qui, captifs parmi les Anglais, ne s'étaient laissé enrôler que par le désir d'être libres, brûlaient de courir se ranger sous les drapeaux de la République, leur secrète idole, et de la France, leur mère.

Une conversation qui, sur ces entrefaites, fut hautement racontée dans la presqu'île, y fit germer dans un assez grand nombre d'esprits l'idée d'une capitulation. Des officiers royalistes étant un jour sortis du fort pour se promener sur la Falaise, aperçurent de loin quelques républicains qui en faisaient autant. Tout à coup, un de ces derniers met un mouchoir blanc au bout de son épée, et deux d'entre eux s'avancent comme pour un entretien amical. C'était le général Humbert, accompagné d'un capitaine de dragons. Aussitôt, du côté des royalistes, le comte de Vauban et le marquis de Contades se portent en avant; on s'aborde, la conversation s'engage. Il y eut échange de paroles plus que polies. Humbert, qui, depuis les conférences de la Jaunaye, se croyait destiné au rôle de négociateur, demanda d'un air affligé pourquoi l'on se battait, ajoutant qu'il vaudrait mieux être d'accord; que Tallien était à Lorient; que, si on lui écrivait,

les choses pourraient s'arranger; qu'il était affreux de penser à tant de braves officiers de marine qu'avait moissonnés la journée du 16 juillet; que c'était là une grande perte pour la France. De son côté, le marquis de Contades parla de ce qui était contenu dans les forts comme d'une richesse que des Français, au lieu de se battre les uns contre les autres, feraient bien mieux de se partager. Cet entretien, auquel Vauban mit fin brusquement, le jugeant dangereux et impolitique, fut connu, et servit, peut-être, à affaiblir parmi les royalistes la résolution de ne mourir que l'épée au poing.

Ce qui est sûr, c'est que, ce jour-là, Hoche adressait au général Drut cette recommandation énergique : « Ne mangez, ne buvez, ne dormez, que la batterie de 24 ne soit établie. »

Il était pressé de vaincre : des transfuges lui en fournirent le moyen.

Le fort Penthièvre, qui défendait l'entrée de la presqu'île, s'élevait sur un rocher couvert d'un tuf sablonneux et d'un talus susceptible d'être gravi dans tout son pourtour. Le feu du fort, uni à celui du camp retranché, suffisait pour couvrir la Falaise, sans compter que les chaloupes canonnières de l'amiral Warren étaient là, prêtes à la balayer, au besoin. Mais la mer basse laissait à sec de chaque côté une plage de quatre cents toises de largeur, par laquelle il était aisé de tourner et le fort et les ouvrages. Si donc un siége régulier était impossible, une surprise ne l'était pas.

Les renseignements de nature à en assurer le succès furent portés à Hoche par deux sergents-majors, nommés Nicolas Litté et Antoine Mauvage, un certain David, natif de Dieppe, et d'autres, dont le rapport de Tallien, qui cite ceux-là, ne nous a pas conservé les noms. La désertion de ces hommes témoignait assez de leur détermination; car il leur avait fallu se laisser couler un à un le long des rochers à l'ouest du fort Penthièvre, se jeter dans la mer à la marée basse, et parcourir un espace de plus d'une demi-lieue, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine.

Le 2 thermidor (20 juillet), à dix heures du soir, Vauban monte à cheval, pour aller visiter les postes avancés. La nuit était très-noire, il pleuvait. Vauban, inquiet, recommanda la plus stricte vigilance. Puisaye en fit de même, et, retournant à son quartier général, qui était à quatre lieues du fort Penthièvre, se mit au lit.

Pendant ce temps, Hoche formait son plan d'attaque.

Avec lui était Tallien, qui, engagé plus avant qu'il n'avait cru par ses rapports avec les « agents de Paris, » trompé sur l'étendue de leur influence, et craignant les suites de leur perfidie, s'était fait envoyer, avec Blad, dans le Morbihan, pour mieux mettre à l'abri des soupçons son zèle contre les royalistes. Et ce zèle, il s'étudiait, en l'outrant, à le faire paraître sincère.

Une nuit orageuse se prêtait admirablement à une surprise : on résolut de ne pas perdre un moment. Une colonne d'élite, commandée par l'adjudant général Ménage, reçoit ordre de filer par la droite le long de la mer, jusqu'au pied du fort, de l'escalader, de s'en emparer, tandis qu'une autre colonne, sous le commandement du général Valletaux, attaquerait de front, et qu'une troisième, sous la conduite des généraux Humbert et Botta, tournerait le fort par la gauche en suivant la lesse de basse mer.

Il était onze heures du soir, quand les troupes républicaines s'ébranlèrent. L'avant-garde s'avance dans les ténèbres, suivie par le reste de l'armée, qui marchait à pas lents et en silence. Ménage passe les avant-postes, guidé par quatre transfuges, vêtus de l'uniforme rouge sous lequel ils avaient déserté, et, à la tête de ses intrépides grenadiers, il entre dans la mer. Elle montait; la pluie tombait à grands flots, et un vent impétueux la jetait au visage du soldat. Heureusement, le bruit des vagues soulevées par la tempête couvrait celui de la marche des hommes dans la mer. Ménage et les siens, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, longent le fort, arrivent au pied du rocher qui en défend la gauche, s'efforcent de le gravir. Les quatre guides se sont fait connaître. Ceux de leurs compagnons qui étaient dans le secret tendent aux assaillants la crosse de leurs fusils, les aident à monter. C'en est fait : les républicains sont dans la place. En cet instant, de Folmont, commandant du fort, sortait pour faire sa ronde : il se trouve au milieu des assaillants, qui gardaient un profond silence, recule, crie aux armes et tombe mort. Aucun de ceux qui dormaient là dans cette nuit terrible ne se réveilla.

Cependant, la colonne centrale, celle qui s'avançait le long de la Falaise, a été aperçue par quelques canonniers toulonnais de service aux premières batteries, au moment où le jour commençait à poindre; et aussitôt le canon du fort se fait entendre dans la direction de la Falaise. Ce bruit donnant l'éveil à une chaloupe canonnière anglaise postée dans le voisinage, elle découvre à son tour la colonne de gauche que conduisait Humbert, et fait feu. Cette colonne, dans les rangs de laquelle marchait le célèbre auteur de la *Marseillaise*, Rouget de Lisle, était sans défense contre la mitraille : elle se disperse, les uns se portant du côté de Sainte-Barbe, les autres vers la division centrale. Mais là aussi l'artillerie du fort avait mis le désordre; et déjà les soldats reprenaient le chemin de leurs lignes, lorsque tout à coup un cri retentit : « Un détachement des nôtres a pénétré. » Ils lèvent les yeux vers le fort : le drapeau tricolore y flottait à la place de l'étendard royaliste. En cet instant même, le général Botta reçoit une blessure mortelle, et tombe en criant : Vive la République! Quelques-uns racontent que, pour mieux animer les soldats, le général Lemoine les gourmanda en ces termes : « Lâches, vous fuyez, et nous sommes maîtres du fort! » Eux, pour toute réponse, courent sur les batteries la baïonnette en avant, s'en emparent, entrent dans le fort à leur tour. Ce fut alors que la première compagnie du bataillon d'Hervilly s'y présenta. Cantonné à K'ostein, à un quart de lieue du fort Penthièvre, ce bataillon s'était mis en marche, au premier bruit de l'attaque, croyant aller défendre le fort. La première compagnie est taillée en pièces. De la seconde, qui suivait, une partie prend la fuite, le reste se joint aux assaillants, au cri mille fois répété de : Vive la République! Le lieutenant-colonel, comte d'Attilly, fut tué en arrivant, et tué par ses propres soldats. Le comte de Grammont et le lieutenant Saint-Didier ne purent pas même, selon le mot douloureux de Vauban, se faire tuer!

Puisaye, qui, au bruit, s'était élancé de son lit, accourait, lorsqu'un hussard lui apporte la sombre nouvelle. Désespéré, il tourne bride et prend le chemin du quartier de Sombreuil, placé à plus de deux lieues de là. Beaucoup de pauvres paysans le suivaient, pâles, éperdus, et courant presque aussi vite que les chevaux qui l'emportaient, lui et son escorte.

Averti, à son tour, par le canon, Sombreuil avait mis sa division sous les armes, et s'avançait. Mais à peine avait-il fait un quart de lieue, qu'il vit paraître des centaines d'hommes qui, échappés au carnage, arrivaient tout couverts de sang. Il se retourne vers les siens, le visage bouleversé, et leur dit, avec un trouble qu'il ne cherchait pas à cacher : « Mes amis, le fort est pris, mais nous allons le reprendre à la baïonnette.

Replions nous sur nos camarades, qui tout à l'heure vont nous rejoindre. » En effet, la division de Sombreuil ne se fut pas plutôt repliée, qu'elle rencontra les régiments de Béon et Damas, postés plus loin, en arrière du fort Penthièvre.

Malheureusement pour les royalistes, il y avait parmi eux beaucoup de femmes de la campagne, qu'avaient attirées dans la presqu'île, soit la curiosité, soit le désir d'apporter des vivres à leurs maris. Hoche ayant pris position à la tête de l'isthme, elles n'avaient pu ressortir. A l'aspect des malheureux qui revenaient du fort défigurés et sanglants, ces femmes prennent la fuite, les unes portant dans leurs bras leurs bagages, les autres pressant leurs enfants contre leur sein, et toutes remplissant l'air de cris lamentables. Les soldats républicains ne tardèrent pas à se montrer; et, alors, plus de trois mille Chouans se mirent à fuir, comme les femmes, dans la direction du petit fort Saint-Pierre, jetant au loin leurs fusils, se dépouillant de leurs habits rouges, et « maudissant le jour qui avait jeté les émigrés sur leurs côtes. »

Puisaye, en abordant Sombreuil, le trouva très-inquiet et très-étonné de ne voir arriver ni les chaloupes armées ni celles de débarquement. Puisaye avait déjà envoyé un pilote nommé Rohu à sir John Warren, pour lui demander la protection de ses chaloupes : il ordonne au marquis de la Jaille d'aller chercher une réponse, et ce dernier part. Le temps s'écoulait .. Les inquiétudes de Sombreuil redoublant : « Au nom de Dieu, dit-il à Puisaye, — s'il faut en croire celui-ci — allez trouver vous-même le commodore. Cela est nécessaire au salut de tout ce qui reste ici d'honnêtes gens. » Puisaye répondit — toujours d'après ce qu'il assure : « Eh bien, j'y consens. Songez à conduire votre retraite sur le port Aliguen avec assez de mesure pour que les chaloupes aient le temps d'arriver et que l'embarquement s'effectue avec le plus d'ordre possible. Faites embarquer le régiment de la Marine le premier. Par-dessus tout, gardez-vous de croire qu'on puisse traiter avec l'ennemi. Quelque capitulation que vous offrissent ces gens-là, vous et vos officiers n'en seriez pas moins massacrés. » Il se rendit sans plus de délai au port Aliguen, où il rencontra le marquis de la Jaille, qui n'avait pu encore s'embarquer. Ils montèrent sur des bateaux séparés, et se dirigèrent vers la *Pomone*, où le marquis de la Jaille arriva le premier, le patron du bateau qui portait Puisaye n'ayant voulu mettre qu'une de ses voiles, à cause de la violence du vent et de l'agitation de la mer.

Une lettre de Sombreuil dont il sera question plus loin donne au récit de Puisaye un démenti terrible. En tout cas, même en supposant que le motif qui le décida, comme il l'affirme, à partir, fût le désir de sauver sa correspondance et les secrets redoutables qu'elle contenait, il faut le plaindre de n'avoir pas compris qu'il pouvait, qu'il devait confier ce soin à un autre : pour lui, l'auteur et le chef de cette fatale entreprise, il n'y avait de possible qu'une de ces deux choses : être le dernier à quitter le rivage, ou mourir.

Pendant ce temps, les grenadiers républicains pénétraient dans la profondeur de la presqu'île, chassant devant eux la foule éplorée des femmes, des enfants et des vieillards.

Sombreuil, qui battait en retraite, fait halte aussitôt qu'il se trouve avoir atteint le port Aliguen, et dispose ses troupes dans une position assez favorable. Il avait autour de lui les restes des régiments de la Marine, de du Dresnay, d'Hervilly et de Royal-Emigrant, ne formant pas moins de 3500 hommes. Or, les républicains envoyés à sa poursuite s'élevaient à peine au nombre de 700 hommes, Hoche ayant sans doute jugé ce nombre suffisant pour délivrer la presqu'île, et ne voulant pas tout exterminer. Le combat commence. Mais, parmi les royalistes, les gémissements des femmes, les cris des enfants avaient troublé le cœur des plus intrépides. A une demi-lieue derrière eux était le fort Saint-Pierre. Une partie des soldats de Sombreuil prend la fuite de ce côté; le torrent de la déroute entraîne les autres, et tous arrivent pêle-mêle au fort Saint-Pierre... Au delà, c'était l'Océan.

Les républicains avançaient toujours.

Nous avons laissé Puisaye à bord de la *Pomone*. Son récit manuscrit contient le saisissant passage que voici : « Je trouvai sir John Warren très-irrité de ce que, *malgré les signaux qu'il avait réitérés depuis l'arrivée de Rohu, les transports n'eussent point mis leurs chaloupes à la mer!* » Il fallut répéter le signal; les chaloupes canonnières se mirent en mouvement, et la corvette anglaise l'*Alouette*, embossée à demi-portée du rivage, commença son feu.

Hoche était, en ce moment, devant le fort Saint-Pierre, à la tête de ses grenadiers, qu'il avait rangés en bataille dans un fond, de manière à les mettre à l'abri du feu des Anglais. « Amis, crie-t-il aux siens, prenez haleine, et finissons-en. » Puis, s'adressant à un petit tambour, qui était près de lui : « Toi, tiens-toi prêt à battre la charge. » Voyant Rouget de Lisle très-ému à l'idée de ce qui allait se passer, et probablement plus ému lui-même qu'il n'osait le paraître : « Eh bien, allez leur signifier de rendre les armes, ou qu'ils seront jetés à la mer. » Il ajouta : « Qu'ils fassent cesser le feu des Anglais. Si je perds un homme, ils sont tous morts. »

Rouget de Lisle pousse son cheval vers le fort. Une affreuse agitation y régnait. A son approche, beaucoup accourent au bord du rocher. Il leur transmet les paroles de Hoche. Une voix cria : « Eh, monsieur, vous voyez bien que les Anglais tirent sur nous comme sur vous! » C'était calomnier, non pas les Anglais seulement, mais l'espèce humaine. Au même instant, Rouget de Lisle entendit derrière lui le galop d'un cheval, et vit paraître Ménage qui accourait le sabre à la main, la tête enveloppée d'un mouchoir blanc. Les royalistes profitant du répit qui leur était laissé, pour se précipiter vers le petit nombre de barques à leur portée, Ménage s'en plaint avec colère, et s'écrie : « N'y a-t-il donc plus que des émigrés parmi vous? N'y a-t-il plus de Français? » Beaucoup s'élancent, en entendant ces mots, au bord de la roche, se jettent à corps perdu dans la plaine et entourent Ménage, que plusieurs prirent pour le général Humbert.

Il paraît certain que quelques soldats républicains, saisis d'horreur et de pitié, à l'idée d'égorger des Français, eux Français, sous les yeux d'une flotte anglaise, crièrent : « Rendez-vous, on ne vous fera rien; » et si ce cri fut, plus tard, nié par Hoche, c'est qu'il ne l'entendit pas, le mensonge étant impossible à des hommes de sa trempe. Mais, ce qui est encore plus certain, c'est que les émigrés n'eurent que trop l'occasion de connaître d'avance le sort qui les attendait. Le chevalier de Chalus raconte avoir entendu un officier républicain leur dire : « Si vous vous rendez, vous serez tous fusillés. Sauvez-vous, sauvez-vous! » Et sur l'observation de Chalus qu'il n'y avait point de barques, l'officier républicain répondit avec une émotion profonde : « Je ne puis vous en dire davantage. Ah! malheureuse opinion, que tu vas faire de victimes! »

Quant à cette prétendue capitulation dont on a tant parlé depuis, et qui, malgré les dénégations formelles de Hoche, malgré celles de Rouget de Lisle, est restée au nombre des points historiques débattus, le passage suivant du manuscrit du chevalier de Chalus nous semble résoudre définitivement la question.

«... Un instant après, MM. de Sombreuil et Humbert — l'auteur prend ici Ménage pour Humbert — se séparèrent. M. de Sombreuil, passant devant le front du fort, nous dit : « Mes amis, sauvez-vous, ou mettez bas les armes. » En prononçant ces mots, il allait fort vite. Je sautai à la bride de son cheval, et l'arrêtai en lui disant : « Général, comment « l'entendez-vous? Avez-vous fait des conditions? Est-ce que « les émigrés ne seront pas fusillés? » Comme j'achevais de prononcer ces paroles, le hussard de M. de Sombreuil, qui était Allemand, me déchargea un coup de sabre, que je parai, en menaçant cet homme de le tuer. M. de Sombreuil lui parla aussi, et me dit : « Mon ami, nous sommes perdus, sauvez-vous. » Je répondis : « Cela n'est pas possible, il ne « paraît pas de chaloupes. » M. de Sombreuil aussitôt piqua des deux vers la côte, s'élança sur un rocher, et s'efforça de se précipiter dans la mer; mais son cheval prit le mors aux dents, et sauta sur la terre à dix pas. « Il est donc écrit que « je ne périrai pas dans les flots! » s'écria Sombreuil, et il retourna avec la même vitesse. »

De fait, il n'y eut pas de capitulation, et il ne pouvait y en avoir : il y eut sommation de mettre bas les armes, sous peine d'un massacre immédiat, sommation à laquelle se mêlèrent des cris de : « On ne vous fera rien, » adressés à ceux qui n'étaient pas émigrés, et proférés çà et là par des voix inconnues. A des Français combattant contre leur pays sous le drapeau de l'étranger, et pris les armes à la main, la loi n'accordait pas de quartier : quel général eût osé se mettre, en cette circonstance, à la place de la loi! Aussi, quand le chevalier de Chalus demanda à Sombreuil : « Avez-vous fait des conditions? Est-ce que les émigrés ne seront pas fusillés? » que répondit Sombreuil? Rien, et, ne songeant plus qu'à se sauver, il poussa son cheval vers la mer.

Ce qui est vrai, c'est que, par une illusion bien concevable, beaucoup, parmi les royalistes, crurent réellement qu'ils auraient la vie sauve, s'ils se rendaient. Lorsque Boson de Périgord, envoyé pour faire cesser le feu des Anglais, aborda sir John Warren sur la *Pomone*, il lui dit expressément que Sombreuil avait fait une capitulation honorable. Puisaye, qui n'y croyait pas, pressa le commodore de continuer le feu, et l'y aurait probablement décidé, si un officier de marine, nommé de Géry, ne fût venu à la nage dire à l'amiral anglais, de la part de Sombreuil, que, si le feu ne cessait, « tout allait être égorgé. » Sir John donna l'ordre sollicité, mais il envoya à terre le lieutenant Cotton avec un billet que le marquis de la Jaille écrivit et qui était conçu en ces termes : « Le commodore demande quelles sont les conditions de la capitulation. » Hoche renvoya le billet, en disant : « Qu'une pareille missive ne méritait pas de réponse. »

Au reste, l'illusion dont beaucoup de royalistes se bercèrent fut loin d'être partagée par tous; et la preuve, c'est que plusieurs d'entre eux refusèrent de se rendre, et furent massacrés sur-le-champ : d'autres se retirèrent dans les rochers et se jetèrent sur la pointe de leurs épées; d'autres enfin se précipitèrent dans les flots et y périrent.

Vauban avait prévenu Sombreuil qu'il n'y aurait pas de quartier . préférant, quant à lui, le risque d'être noyé à la certitude d'être fusillé, il entra dans la mer.

Jamais plus lamentable spectacle ne s'offrit au regard des hommes! Là étaient déjà, luttant avec angoisse contre les flots qu'ils dépassaient à peine de la tête, près de dix-huit cents royalistes : officiers, soldats, paysans, parmi lesquels des femmes. Tout ce que l'escadre anglaise pouvait pour leur salut, elle le fit; et si le tardif envoi des chaloupes fut un malheur, la faute n'en doit pas être attribuée à sir John Warren, dont on a vu que les signaux ne furent pas exécutés. Quant à lui, sa conduite fut jusqu'au bout d'une loyauté parfaite, et son zèle trouva de dignes émules dans plusieurs de ses officiers, et notamment dans le capitaine Keats. Ceux qui ont prétendu le contraire, ont trahi la vérité. Mais, hélas! les embarcations n'approchaient qu'avec une peine infinie, repoussées qu'elles étaient par la marée et par le vent. Et puis, la crainte d'exposer les bateaux à chavirer en recevant une charge trop lourde les retenait forcément à quelques pas du rivage. Il fallait y arriver en fendant les vagues; il fallait pouvoir saisir à temps le cordage, la perche ou l'aviron que tendaient à ces infortunés les matelots envoyés à leur secours. Ceux qui avaient des amis parmi les Anglais, les appelaient à grands cris; les généraux royalistes, tenant au-dessus des eaux leurs chapeaux surmontés d'un panache blanc, l'agitaient en l'air pour se faire reconnaître de ceux de l'escadre. Il y eut des scènes effroyables. Un ancien page du prince de Condé, nommé Rouxeville, se sauvait à la nage. Il atteint une chaloupe et en saisit le bord de la main droite : un coup de sabre le force à lâcher prise; de la main gauche, il s'accroche au bordage : un autre coup de sabre lui abat la main, et il est englouti dans les flots. Plusieurs périrent de cette manière. C'était, dans toute son horreur, un naufrage, et pis qu'un naufrage; car de la côte on faisait feu sur les têtes qui se mouvaient au-dessus de l'abîme!

Le fort Saint-Pierre était évacué, lorsque Tallien et Blad s'y présentèrent. Un aide de camp, qui les attendait à l'entrée, leur rapporta qu'à l'extrémité de la plate-forme, élevée à pic de plusieurs toises au-dessus de la mer, il avait rencontré un jeune homme d'une beauté frappante, qui demandait à avoir un entretien avec Hoche. Ce jeune homme était Sombreuil. L'entrevue qu'il désirait lui fut accordée; et Rouget de Lisle, qui a conservé ces détails à l'histoire, écrit : « En débouchant sur la plate-forme, nous vîmes Hoche et Sombreuil qui se promenaient paisiblement l'un à côté de l'autre, tout au bord du rocher, Hoche le plus près du bord, de sorte que, d'un coup de coude, le chef royaliste pouvait précipiter le général républicain, de cinquante ou soixante pieds, dans la mer. »

Mais ils avaient l'âme trop haute, l'un pour commettre cet acte de trahison, l'autre pour le craindre.

Hoche présenta Sombreuil aux deux représentants. Blad ayant assez inconsidérément nommé la sœur de Sombreuil : « Monsieur, lui dit ce dernier, les malheurs de ma famille sont connus, il m'a dû être permis de les venger. » Tallien répliqua avec calme et dignité : « Nous et les nôtres, nous avons été ou failli être les victimes des horreurs dont vous parlez; cela ne nous a point engagés à prendre les armes contre notre patrie. » Selon le récit de Rouget de Lisle, qui était présent, Sombreuil ne répondit que par un geste de résignation. Il aurait voulu qu'on lui permît de se rendre, pour une heure, sur la flotte, afin, disait-il, d'aller démasquer les auteurs de la catastrophe. Sur le refus de Tallien, et sur l'observation de Hoche qu'il était prisonnier, il détacha son sabre, en tira la lame, et, après l'avoir portée à ses lèvres, la remit à Tallien.

Le 8 juillet, le marquis de la Jaille avait écrit à Windham, au sujet des prisonniers républicains : « J'oubliais, monsieur, de vous dire, par l'ordre du général en chef (Puisaye), que les prisonniers qui seront transférés en Angleterre ne sont, par aucune raison, susceptibles d'indulgence.... Le général Puisaye a protégé tous les prisonniers qui vous sont envoyés, mais sa pitié ne va pas jusqu'à pardonner au crime, et ce n'est pas trop que d'exiger de votre justice que vous confon-

diez, dans les prisons, les officiers qui ont refusé de prêter serment de fidélité au roi avec les scélérats dont les excès ont prononcé l'arrêt. »

Or, d'après un témoignage royaliste, les émigrés faits prisonniers à Quiberon traversèrent l'armée républicaine sans entendre un seul mot qui insultât à leur malheur ou fût de nature à l'aggraver. Tel était le sentiment d'humanité qui animait les soldats républicains, qu'on en vit plusieurs escorter de vieux chevaliers de Saint-Louis, les soutenir, les aider à marcher, et donner leurs shakos à ceux dont la tête chauve était exposée nue aux injures de l'air. D'autres s'empressèrent de partager leurs rations de pain noir avec les prisonniers. Les femmes chouannes, leurs enfants furent mis en liberté, et cette mesure fut accueillie dans l'armée avec la joie la plus généreuse.

Enfin l'escadre française s'éloigna de ces côtes ensanglantées; et, le 6 thermidor (24 juillet), Hoche écrivit au Comité de salut public : « Quiberon offre à l'œil le spectacle du port d'Amsterdam. Il est couvert de ballots, de tonneaux, de caisses remplies d'armes, de farines, de légumes secs, de vins, liqueurs fortes, sucre, café, etc.... Il paraîtra surprenant qu'un bataillon d'infanterie se soit emparé de bâtiments chargés de riz, de légumes, de sucre : ce fait est cependant réel. »

Puisaye avait apporté plus de dix milliards de faux assignats : ils furent déchirés en morceaux et foulés aux pieds par les soldats.

Des prisonniers, l'on forma deux colonnes, qui furent dirigées sur Auray, l'une le 21 juillet, et l'autre deux jours après. Sombreuil et l'évêque de Dol faisaient partie de l'une d'elles. On avait à cheminer dans un pays où le royalisme dominait, le long d'une route bordée de haies et de fossés, et six cents républicains seulement avaient charge d'escorter plus de trois mille royalistes. Plusieurs s'évadèrent. Les autres n'essayèrent même pas de se dérober à leur sort, quoique l'attitude de l'escorte semblât les y inviter. Le chevalier de Chalus raconte qu'un de ceux qui les conduisaient lui dit : « Sauvez-vous, monsieur, sauvez-vous ! Il y a déjà assez de victimes ! »

Quand la seconde colonne arriva à Auray, il était neuf heures du soir. Nulle part en France le royalisme ne comptait plus de partisans qu'à Auray. Aussi l'émotion y fut-elle extrême quand les prisonniers y parurent. Toutes les femmes étaient aux fenêtres avec des flambeaux ; et l'expression de leurs visages disait assez de quel sentiment leurs cœurs étaient agités. On plaça d'abord Sombreuil et ses compagnons dans une église; mais, le lendemain, les officiers, séparés des soldats, furent transférés dans une maison d'arrêt, où les habitants d'Auray vinrent de toutes parts leur apporter du vin, des fruits, des fleurs, que les soldats de garde leur remettaient avec la plus grande fidélité.

Hoche avait demandé au Comité de salut public qu'on épargnât « ceux qui n'étaient pas chefs; » et il était certes au pouvoir de la Convention, puisqu'elle faisait la loi, d'en adoucir, en cette occasion, la rigueur. Mais Tallien était là ! Rouget de Lisle, qui l'avait accompagné lorsqu'il se rendait à Quiberon, et l'accompagna lorsqu'il revint à Paris, assure que, pendant la route, il se montra fort enclin à la douceur, mais qu'une fois à Paris il changea de dispositions, ayant reçu des renseignements qui lui firent craindre de s'être compromis avec les royalistes.

Ce qui est certain, c'est que le 9 thermidor (27 juillet), jour anniversaire de la chute de Robespierre, et pendant qu'on la célébrait en grande pompe, Tallien courut renouveler, à la Convention, la mise en scène qui, un an auparavant, lui avait si bien réussi. Au milieu de son rapport, il saisit un poignard, et le faisant briller du haut de la tribune, il s'écrie : « Il faut apprendre à toutes les nations qu'un animal ayant été frappé de ce poignard, il a été vérifié que la blessure était empoisonnée. » Il affirma que c'était là « l'arme dont tous ces chevaliers étaient armés. » Le rapport, d'une violence étudiée, contenait ces mots significatifs : « En vain nous envoient-ils des parlementaires.... Qu'y avait-il de commun entre nous que la vengeance et la mort ? »

Les Thermidoriens, qui, dans les royalistes, leurs alliés de circonstance, avaient fini par craindre d'avoir des maîtres, applaudirent; et ceux des royalistes déguisés qui avaient aidé les Montagnards, ennemis de Robespierre, à le renverser, se continrent, n'osant se donner pour ce qu'ils étaient, dans un moment où le royalisme venait d'être écrasé. Ce fut là ce qui décida de la vie des prisonniers faits à Quiberon.

Le 10 thermidor (28 juillet), un officier de gendarmerie alla chercher, à Auray, Charles de Sombreuil, Joseph de Broglie ; de La Londel, chef des Chouans ; l'évêque de Dol et quatorze prêtres. Ils furent conduits à Vannes.

Pour juger ceux qu'on laissait à Auray, on forma, dès le lendemain même, une commission militaire dans laquelle il fallut appeler des Belges et d'autres étrangers, par suite de la répugnance des officiers français à y siéger.

Hoche s'était éloigné d'un théâtre où il y avait à frapper, alors qu'il n'y avait plus à combattre ; mais avant de partir, il tenta de soustraire à la mort Sombreuil, dont la jeunesse, le courage et les grandes qualités d'âme l'avaient profondément ému. Les prisonniers avaient été renfermés dans la cathédrale de Vannes : pendant la nuit, Borelli, aide de camp de Hoche, y pénétra, et s'approchant de Sombreuil, qui était couché sur un matelas, près du maître-autel, il lui proposa de la part de son général de faciliter sa fuite. A ces offres, Sombreuil répondit : « Je suis prêt à partir si je puis emmener avec moi tous mes compagnons; sinon, je reste. J'ai quitté pour venir une femme que j'adore et que j'allais épouser, mais je dois l'exemple à mes soldats : à la bataille, comme à la mort, je marcherai le premier. »

Après le départ de Hoche, ce fut au général Lemoine qu'échut le triste soin de présider aux exécutions. Le 30, il arrive à Auray, menace de faire fusiller tout militaire qui refusera de faire partie d'une commission, casse celle d'Auray, et en établit trois autres, une pour cette dernière ville, une seconde pour Quiberon, et la troisième pour Vannes, où il y en avait déjà une, qui venait de juger l'évêque de Dol et Sombreuil.

L'exécution de ces infortunés, telle que le tableau en est tracé dans une lettre envoyée à Chaumereix par une femme qui l'aimait, présente quelques détails d'un intérêt navrant. Comme on liait aux condamnés les mains derrière le dos, Sombreuil, quand vint son tour, se récria contre cette humiliation. « Votre roi a bien été attaché, » lui dit-on, et il se soumit. On conduisit les condamnés sur la place publique de Vannes, appelée la Garenne. Sombreuil marchait le premier. Arrivé au lieu de l'exécution, il refusa de se mettre à genoux. L'évêque de Dol demanda qu'on lui découvrît la tête. On présenta un bandeau à Sombreuil. « Non, dit-il, j'aime à voir mon ennemi. » Lorsque les soldats le mirent en joue, il leur cria : « Visez plus à droite, vous me manqueriez. » Ces mots étaient à peine prononcés, qu'il tomba mort.

Quelques-uns racontent que, devant ses juges, il avait invoqué la protection de cette capitulation dont les royalistes

firent alors et ont fait depuis tant de bruit. Pour l'honneur de Sombreuil lui-même, il faut douter de cette circonstance. S'il s'était cru en droit d'invoquer une capitulation, c'est ce qu'il n'eût certes pas négligé de faire en termes formels dans la lettre que, le 4 thermidor (22 juillet), il avait, pour sauver ses compagnons, adressée à Hoche. Or voici, sur le point en question, ce que contient cette lettre :

« Toutes vos troupes se sont engagées envers le petit nombre qui me restait, qui aurait dû nécessairement succomber. Mais, monsieur, la parole de tous ceux qui sont venus dans les rangs la leur donner doit être sacrée pour vous. Je m'adresse à vous pour la faire valoir. S'ils ne doivent pas y compter, veuillez m'annoncer leur sort. »

On le voit, Sombreuil, en termes très-obscurs et très-embarrassés, fait ici allusion à des promesses qu'il ne spécifie pas, émanées d'hommes qu'il ne peut nommer; mais d'une capitulation arrêtée entre lui et Hoche — capitulation dont il n'aurait pas manqué, si elle eût existé, de rappeler à Hoche d'une manière précise, et les circonstances, et les termes — pas un mot! Ce document, qu'on a ou ignoré, ou voulu ignorer, est décisif.

Sombreuil, avant de mourir, avait écrit une autre lettre, celle-ci adressée à sir John Warren. La conduite de Puisaye au moment du désastre y était flétrie comme celle d'un « fourbe et d'un lâche. »

Cette lettre, remise à Hoche pour qu'il la fît tenir au commodore anglais, fut publiée par le général républicain, et cette publicité donnée aux anathèmes d'un homme tel que Sombreuil, lorsqu'il était à la veille de mourir, fut un coup de foudre pour Puisaye. Lui, se rejeta sur ce que c'était là un document fabriqué. Hoche, un faussaire! C'est un trait caractéristique des royalistes, que certains d'entre eux aient pu imaginer un seul instant qu'on croirait cela!

Il importe de remarquer que les conseils de guerre chargés de juger les prisonniers de Quiberon eurent soin de distinguer entre les émigrés et les soldats que les émigrés avaient enrôlés. Ces derniers échappèrent aux sévérités de la loi. Il en fut de même de ceux qui parlaient quelque langue étrangère : les juges crurent ou feignirent de croire qu'ils n'étaient pas Français. Quant à ceux qui, ayant émigré, s'étaient mis à la solde de l'étranger et étaient venus avec lui porter la guerre en France, ils furent déclarés traîtres à la patrie, condamnés comme tels, et fusillés.

Charette n'avait pas attendu jusque-là pour violer la foi jurée, rompre la pacification, reprendre les armes, et il l'avait fait brusquement, sans dénoncer la trêve, à la façon d'un héros de grand chemin. Au poste des Essarts, sur lequel il était tombé à l'improviste, les républicains étaient dans une telle confiance, que beaucoup d'entre eux furent surpris jouant aux boules.

Dans un mémoire manuscrit de Puisaye, qui est au British Museum, on trouve la révélation du secret affreux que voici : « Stofflet — écrit Puisaye — était l'objet de la vénération et de la confiance de la majeure partie de la Vendée. Sa droiture, sa fermeté étaient incorruptibles. Il devait donc être suspect, au moins incommode. Le chevalier d'Autichamp reçut, par une lettre de M. de Charette, l'ordre de le faire périr. Cet ordre, encore dans les mains de d'Autichamp, a été communiqué par lui-même à Georges Cadoudal. »

Voilà ce qu'était Charette! Il y avait de la bête fauve dans cet homme, et la bête fauve se réveilla en lui, aussitôt qu'il apprit la mort de Sombreuil et de ses compagnons. Mettant odieusement sur la même ligne les prisonniers que, lui, rebelle et parjure, avait faits à la suite d'une trahison, et les Français qui, à Quiberon, avaient été pris les armes à la main, combattant contre leur pays dans les rangs de l'étranger, dont ils servaient les desseins et touchaient la solde, il s'attribua ce qu'il ne rougissait pas d'appeler le droit de représailles. Mais il ne se donna pas, lui, la peine de nommer des commissions militaires et d'imaginer des distinctions clémentes : non, il fit tout simplement traîner cent républicains qui étaient en son pouvoir, dans un bois, où on les assomma à coups de pieu et de bâton. D'autres furent tués, par son ordre, dans la cour du château de Belleville. C'était un dimanche; et, au moment même où tombaient les victimes, — assez près des mourants pour que leurs cris parvinssent à son oreille — Charette entendait la messe!

CHAPITRE VI

REPRISE D'ARMES EN VENDÉE



Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, n'eut pas plutôt appris la mort de l'enfant du Temple, qu'il se posa comme roi. Tout d'abord il manda au pape, par une lettre datée de Vérone, 24 juin 1795, que, devenu roi très-chrétien, son premier soin serait de faire fleurir la religion catholique et romaine dans son royaume.

Il publia, en outre, un manifeste qui commençait en ces termes : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos sujets, salut. »

Le comte de Provence s'était toujours piqué de littérature. Aussi s'étudia-t-il à châtier le style de son manifeste, moins remarquable toutefois sous le rapport de la forme que sous celui des concessions qui y étaient faites aux nécessités d'une situation encore bien incertaine.

Après avoir tracé un noir tableau des conséquences de la Révolution, il demandait aux Français ce qu'ils avaient gagné à remplacer des despotes sanguinaires par des despotes hypocrites. Comme source du mal, il signalait l'esprit de révolte, et, comme remède, un prompt retour au gouvernement monarchique, non tel que l'avaient fait les abus qui s'y étaient successivement introduits, mais tel que l'avait organisé l'ancienne constitution monarchique. C'était cette ancienne constitution dans toute sa pureté qu'il s'agissait de rétablir. Quant aux abus, son frère et souverain seigneur, le roi défunt, était occupé à les détruire, au moment même où son peuple, dont il brûlait d'assurer la prospérité, avait comblé pour lui la mesure du malheur. Mais ce que Louis XVI n'avait pu, lui, Louis XVIII, l'accomplirait. Aux criminels auteurs des erreurs du peuple, il voulait bien accorder leur pardon, se contentant de les abandonner à leur conscience; mais point de pardon pour ceux qui avaient voté la mort du roi ou envoyé la reine à l'échafaud. En renfermant sa vengeance dans ces étroites limites, il prouvait assez sa résolution de ne tolérer aucun acte de vengeance particulière. Mais qu'on s'attendît à voir la fermeté unie à la clémence! Et malheur à ceux qui chercheraient à séduire le peuple! S'il s'asseyait sur ce trône, tout fumant encore du sang de sa famille, ce n'était point pour satisfaire un sentiment d'ambition, mais pour exercer son droit, qu'il saurait défendre.

Le manifeste se terminait par un engagement solennel de ne jamais oublier les services des « héros invincibles désignés par Dieu pour la défense du trône et de l'autel. » Les dernières paroles étaient celles-ci : « Illustres armées catholiques et royales, dignes de servir de modèle à tous les Français, recevez ce témoignage de satisfaction de votre souverain. »

« Donné dans le mois de juillet de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-quinze, le premier de notre règne. »

En même temps, le Conseil de Louis-Stanislas envoyait aux « agents de Paris » des instructions portant que la mission de ceux-ci devait être :

De faire connaître, le plus tôt possible, le désir qu'avait le roi d'aller, dès que les circonstances le lui permettraient, se mettre à la tête de ses braves serviteurs;

De promettre le pardon à ceux qui abjureraient leurs erreurs, à l'exception de ceux qui avaient sur leurs mains le sang de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth;

De combattre comme calomnieuse la supposition d'un démembrement du royaume, dans le cas d'une restauration;

De répandre et d'appuyer par des commentaires le manifeste déjà publié;

De s'efforcer enfin de rassurer les esprits sur la crainte d'un retour à l'*ancien régime*, et de prôner, comme distincte de ce régime, l'antique constitution de la monarchie, à laquelle il s'agissait de revenir.

Restait à savoir de quelle manière le Conseil entendait l'antique constitution de la monarchie. Voici, aux termes des *Instructions*, de quels éléments on devait la considérer composée :

Religion catholique, apostolique et romaine, religion de l'État;

La couronne transmissible d'aîné mâle en aîné mâle;

Division du corps social en trois ordres distincts : clergé, noblesse, Tiers État;

États généraux investis du pouvoir de proposer leur vœu sur les lois qui leur paraîtraient utiles, avec droit attribué au monarque de convoquer les États ou de les dissoudre;

Formation des États généraux par la réunion des députés des trois ordres, appelés à s'assembler et à opiner séparément — leur unanimité requise pour exprimer le vœu des États;

Concentration entre les mains du roi des pouvoirs législatif et exécutif, comprenant le droit de faire la paix et la guerre, celui de disposer de la force à l'intérieur, celui de faire grâce, celui de régler la perception et l'emploi du revenu public, — avec cette réserve que le roi ne pourrait, sans le consentement des États généraux, ni aliéner le domaine de la couronne, ni établir des contributions nouvelles, ni augmenter les anciennes;

Enfin, comme gardiens et dépositaires des lois, les Parlements.

Le passage suivant contenait tout ce qui avait rapport au chapitre des garanties :

« Le roi, soumis lui-même aux lois, doit s'y conformer dans tous les actes du pouvoir exécutif. Les officiers de justice doivent être librement institués par lui; mais il ne peut les révoquer arbitrairement, et leurs offices ne deviennent vacants que par mort, démission volontaire ou forfaiture préalablement jugée. La justice doit être rendue, entre toutes les personnes et sur toutes les choses, même dans les contestations concernant le domaine de la couronne, par les tribunaux que les lois ont établis, selon les formes qu'elles ont prescrites, conformément aux décisions qu'elles ont portées. Nul Français ne peut être privé de sa liberté qu'avec l'observation des formes légales. Nul Français ne peut être poursuivi et puni pour une action que la loi n'a pas défendue. Toutes lettres closes ou patentes expédiées par le roi ou en son nom, contre la disposition des lois, sont nulles et comme non avenues. Il est défendu aux juges et aux autres officiers publics de les exécuter. Toutes lettres de surséance en matière criminelle, toutes celles en matière civile, à moins qu'elles ne soient demandées par la majorité des créanciers. toute évocation arbitraire, toute commission de justice, tout relief particulier de prescription et de laps de temps sont également nuls et comme non avenus. »

Tel était le développement donné par les *Instructions* à cette phrase de la « Déclaration du prétendant » : « Cette antique et sage constitution, dont la chute a entraîné votre perte, nous voulons lui rendre toute la pureté que le temps avait corrompue, toute la vigueur que le temps avait affaiblie. »

En d'autres termes, le prétendant promettait des garanties, mais après s'être réservé le pouvoir nécessaire pour les violer impunément!

La partie des instructions où la politique occulte du prétendant se trouve dévoilée mérite d'autant plus d'être citée ici textuellement qu'elle constitue, dans l'histoire de la Révolution, un document aussi curieux que nouveau :

« Le roi n'ayant pas à sa disposition la force qui subjugue et ne pouvant déterminer le mouvement des grandes armées qui agissent au dehors, paraît devoir s'occuper essentiellement d'influencer l'opinion dans l'intérieur du royaume et de communiquer aux moyens qui y sont employés par les autres Puissances une direction utile à ses vues.

« Ce grand but exige beaucoup de mesure, de prudence et d'adresse de la part de ceux qui sont chargés de guider et d'exécuter.

« Les agents du roi dans l'intérieur doivent s'attacher d'abord à détruire les calomnies de toute espèce qu'on cherche à accréditer sur sa personne et, particulièrement, sur son projet, perfidement supposé, de consentir au démembrement d'une partie de la France pour assurer sa domination sur le reste. Ils doivent combattre ou faire combattre, soit par les journaux, soit par des écrits multipliés, tous les systèmes qui s'éloignent de celui que Sa Majesté a l'intention et l'intérêt de rétablir. Ils doivent répandre, beaucoup plus qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, la déclaration que Sa Majesté a fait publier, faire connaître de plus en plus ses principes de modération et de clémence, annoncer son invariable détermination de corriger les abus de notre ancienne monarchie, en opposant des obstacles invincibles à leur renaissance, et se préparer à devenir les organes secrets de tous les sentiments que Sa Majesté jugera à propos de manifester.

« Ils doivent chercher à s'assurer de quelques hommes importants, soit par leur ascendant personnel, soit par leurs relations, les lier au parti du roi par des espérances ultérieures, et étendre successivement, le plus qu'il sera possible, ces intéressantes conquêtes. Ils doivent s'attacher à bien connaître eux-mêmes et à faire bien connaître au roi ces différentes factions, leurs principaux chefs, la faction des vrais Républicains, celle des Fédéralistes, celle des Terroristes, celle des Modérés, celle des Constitutionnels qui ne seraient pas éloignés de concourir au rétablissement du roi, pourvu qu'il se soumît à leur système; celle des Constitutionnels qui

veulent une autre dynastie; celle des Constitutionnels qui portent M. le duc d'Orléans; celle avec laquelle l'Espagne est en relation; celle que fait mouvoir la Maison d'Autriche; celle qui a des liaisons avec la Cour de Berlin; celle qui est excitée et entretenue par l'Angleterre.

« Les agents du roi doivent discerner parmi ces factions celles dont ils doivent chercher à se rapprocher et celles dont ils ne peuvent tirer d'utilité qu'en les mettant entre elles, soit par de fausses, soit par de vraies confidences, dans une telle opposition qu'elles se combattent et se détruisent mutuellement.



PRINCE DE LA PAIX

« La plus dangereuse de toutes est celle qui se propose l'élévation de M. le duc d'Orléans. C'est à la combattre, à la poursuivre, à la terrasser, qu'il faut employer sans délai et sans interruption tous les moyens que les circonstances pourront indiquer.

« La faction que l'Espagne cherche à diriger et celle que l'Angleterre favorise paraissent être les seules dont il soit possible de seconder les opérations.

« Quel que soit le motif qui ait déterminé l'Espagne à cesser les hostilités contre la France; quel que soit celui qui la porte à former avec le gouvernement actuel des liaisons ultérieures; qu'elle ait été, qu'elle soit influencée à cet égard par

un sentiment d'effroi juste ou exagéré, par la connaissance de l'épuisement de ses finances ou par des mouvements et des intrigues intérieures de la Cour, on ne saurait douter qu'elle ne conserve le désir le plus sincère du rétablissement de la Monarchie française et la disposition la plus vraie à donner cette direction secrète à ses rapports avec les membres du gouvernement français, en se soumettant à toute la circonspection que sa situation présente lui impose.

« On en a pour garants, non seulement les sentiments personnels de leurs Majestés catholiques pour le roi, l'intérêt commun de la grandeur et de la gloire de leur auguste Maison, mais l'intérêt essentiel et invariable de leur couronne et de leur empire.

« Aucune des Puissances continentales de l'Europe, excepté la France, n'offre des relations essentiellement intéressantes à l'Espagne; l'Angleterre ne lui en présente que d'alarmantes; la France seule peut lui assurer un appui solide et indispensable; mais ce ne sera jamais la France-République, ce sera la France-Monarchie, et Monarchie absolue.

« C'est en considérant le Cabinet espagnol sous un point de vue aussi évidemment vrai, que le système politique qu'il paraît avoir adopté doit être mûrement pesé dans le Conseil du roi.

« Si le ministère espagnol, après avoir essayé en vain d'inspirer à la Coalition une marche conforme aux vrais intérêts de la Maison de Bourbon, s'est convaincu que celles des Puissances coalisées dont le système est le moins défavorable, ne regardent le rétablissement de la Monarchie française que comme un objet secondaire; que toutes font des vœux pour son affaiblissement; que quelques-unes d'elles semblent ambitionner le démembrement de plusieurs de ses provinces et s'égarer même assez pour désirer son entière dissolution, le ministère espagnol devait-il, en épuisant ses ressources particulières, continuer à concourir à un plan aussi désastreux? Ne pouvait-il pas, ne devait-il pas penser qu'en versant dans l'intérieur du royaume une médiocre partie des sommes que coûterait une nouvelle campagne, il pourrait y déterminer un mouvement vraiment essentiel à la cause commune de la France et de l'Espagne, et parvenir à relever le trône en suivant secrètement, constamment et adroitement, le système reconnu le plus propre à assurer le succès de ce grand dessein?...

« Nous nous égarerions si nous pensions réussir par des moyens directs..., mais nous en avons d'indirects à notre disposition, dont nous devons nous empresser de profiter.

« Le double rôle que M. d'Entraigues joue avec franchise et avec succès auprès du roi et du Cabinet espagnol nous offre à cet égard une ressource importante.

« Il paraît essentiel que M. d'Entraigues s'occupe incessamment de ce grand objet et qu'il y emploie tous les moyens de son intelligence et de son expérience de la Cour d'Espagne, en les dirigeant par sa correspondance personnelle ou en les faisant circuler par celle de M. de Campos, et, surtout, de M. de Las Casas. Il ne l'est pas moins que le secrétaire d'ambassade que le roi destine à M. d'Havré soit annoncé par lui comme un homme sur lequel il compte personnellement et dont il a déterminé le choix, et qu'il reçoive une instruction qui, combinée avec M. d'Entraigues et le Conseil du roi, le mettra en mesure de remplir d'aussi grandes vues....

« La faction que l'Angleterre favorise dans l'intérieur n'est pas moins importante à diriger que celle que l'Espagne cherche à mettre en mouvement. Les agents du roi doivent d'abord s'attacher à bien discerner si ceux qui dirigent cette faction anglaise sont d'accord avec ceux qui portent la faction de la Maison d'Autriche, et à éclairer le roi sur ce point capital.

« Cette faction sera reconnue par lesdits agents comme dépendante ou indépendante de toute autre impulsion. Si elle est dépendante de la faction autrichienne, ils ne négligeront rien pour l'en détacher, en l'éclairant sur les vrais intérêts de l'Angleterre, qui ne sont pas d'accord avec ceux qu'on peut supposer au Cabinet de Vienne, et ce n'est qu'après s'être bien assuré de sa conviction à cet égard, qu'il sera possible d'en venir, avec beaucoup d'adresse, à quelques ouvertures, qui, suivant les circonstances, pourront devenir plus confidentielles.

« Si la faction anglaise est indépendante, les agents du roi chercheront à bien démêler ses vues particulières, et essayeront, ou de l'éclairer en la dirigeant de bonne foi vers notre but, ou de l'égarer en l'y dirigeant également, mais en lui persuadant ou en lui faisant persuader qu'elle marche vers le sien, et en lui dissimulant surtout notre espérance de vraie régénération et de restauration solide.

« Plus la faction anglaise intérieure sera adroitement persuadée à cet égard, plus nous trouverons à l'extérieur de facilités auprès du Cabinet britannique pour l'engager à fournir tous les secours que nous réclamerons en faveur des provinces de l'Ouest et du Sud-Est de la France.

« Le grand obstacle que nous aurons toujours à craindre avec l'Angleterre, c'est qu'en lui supposant même une intention sincère d'un rétablissement quelconque du roi, elle subordonne l'activité de ses démarches à l'intérêt qu'elle croit avoir de n'en faire jamais d'assez décisives pour relever solidement sa seule et ancienne rivale, dont elle connaît trop bien les inépuisables ressources pour ne pas la redouter encore, même au milieu de ses ruines.

« Nos agents intérieurs, après avoir bien saisi toute l'étendue de ce vaste plan, s'attacheront à maintenir, étendre et assurer leurs communications et leur concert avec la Vendée et la Bretagne; ils établiront aussi un autre canal de correspondance avec ceux qui, rapprochés de M. Drake et, surtout, de M. de Wickham, s'efforceront de diriger l'emploi successif de leurs moyens dans les différentes provinces, qui chacune auront un chef principal à qui on laissera la latitude du choix exclusif de ses agents particuliers.

« Le duc de LAVAUGUYON,
« Le baron de FLACHSLANDEN,
« Le marquis de JAUCOURT. »

L'importance de ce document n'a pas besoin d'être signalée : on voit combien les sympathies du prétendant et de ses conseillers étaient prononcées en faveur de l'Espagne; quelle opinion ils avaient de l'égoïsme, de la fourberie des autres Puissances coalisées, sur lesquelles cependant la cause de la royauté s'appuyait, et quelle secrète hostilité, quelle injurieuse défiance ils nourrissaient contre l'Angleterre, dont cela ne les empêchait pas de mendier les secours!

C'est cette défiance à l'égard du gouvernement anglais qui donne la clé des intrigues par lesquelles une fraction considérable du parti royaliste combattit les plans de Puisaye, l'*homme de Pitt*, comme on l'appelait. Pour les « agents de Paris, » lui donner un successeur en Bretagne eût été un coup de fortune; mais, ce n'était pas chose facile. Ils s'arrêtèrent donc à l'idée d'entraver à ce point l'expédition préparée contre les côtes de cette province par les Anglais, qu'on se vît forcé de la diriger sur un pays aux ordres d'un autre

chef. Ce chef était Charette, et ce pays, la portion du Poitou qu'occupait son armée.

Rien de plus téméraire qu'un pareil projet : comment se flatter de faire agir et subsister des troupes régulières sur une surface de quelques lieues, où Charette n'avait réussi à se maintenir que parce qu'elle était coupée par des marais, par des bois, par des ravins, et presque entièrement dévastée? Mais, aux yeux du prétendant, de ses conseillers et de ses agents, Charette avait sur Puisaye l'avantage décisif de ne pas aimer les Anglais et de ne vouloir relever que de lui-même, dans l'œuvre du rétablissement de la monarchie.

A l'époque où s'ourdissait cette intrigue, c'est-à-dire au commencement du mois de juin 1795, Charette n'attendait plus qu'une occasion favorable pour lever le masque. De son hypocrisie et de son astuce il existe un témoignage irrécusable, c'est la lettre qu'il écrivit à Louis-Stanislas-Xavier, en réponse à celle que ce prince lui avait adressée le 1er février. On se rappelle en quels termes elle était conçue : « Monseigneur, la lettre dont Votre Altesse Royale vient de m'honorer transporte mon âme, etc. » Tel était le langage que Charette tenait secrètement à Louis-Stanislas-Xavier le 10 juin; et, le 8, l'avant-veille, il avait signé, de concert avec Sapinaud, Debruc, Fleuriot, de Couetus, Stofflet, Bernier, une déclaration publique, adressée aux représentants du peuple, dans laquelle il protestait de sa soumission aux lois de la République, et parlait avec une émotion bien jouée de « cette nation grande et généreuse qui voulait réunir ses enfants sous la même loi. » Et ce qu'il y avait de plus odieux dans ces mensonges, de plus odieux que le mensonge même, c'était son but, qui était d'amener les représentants du peuple à « retirer de la contrée les nombreux bataillons dont les bras et le courage pourraient être plus utilement employés pour la tranquillité générale. »

Ainsi, c'était avec la pensée du renouvellement de la guerre civile dans le cœur, que Charette demandait, au nom de la *tranquillité générale*, le retrait des troupes dont la présence mettait obstacle à l'exécution de ce dessein sacrilége!

Cependant, Puisaye, à Londres, pressait les préparatifs d'une descente sur les côtes de Bretagne. Le moment fixé pour l'expédition approchant, il chargea d'Allègre et de Boisberthollet d'aller en donner avis aux principaux officiers de l'arrondissement de Vannes, réunis en assemblée extraordinaire, au bourg de Grandchamp, à trois lieues d'Auray.

Là, il fut arrêté que l'abbé Guillot se rendrait avec toute célérité possible auprès de M. de Scépeaux, pour lui faire part de la détermination des ministres anglais, et l'engager à s'entendre avec les généraux Charette, Sapineau, Stofflet, sur la reprise des hostilités, qui devait avoir lieu, toute affaire cessante, son but immédiat étant de favoriser par une diversion la descente projetée.

L'abbé Guillot part sur-le-champ, arrive, après cinq jours de marche, à Saint-James en Anjou, près Segré, et instruit Scépeaux du motif de son voyage. Celui-ci déclare qu'il ne veut rien confier au papier, mais qu'il va se rendre de sa personne en Vendée, sans aucun délai, afin de s'y concerter avec Charette, Stofflet et Sapineau, sans le concours desquels il ne peut prudemment rien entreprendre.

Scépeaux partit en effet le soir même, et prévint Charette que les émigrés et les Anglais étaient au moment de faire voile pour la Bretagne; que l'heure était venue de faciliter le débarquement, en forçant les républicains à diviser leurs forces.

Mais il n'entrait nullement dans les vues de Charette qu'un autre que lui eût l'honneur de faire triompher la cause des royalistes. La nouvelle qui lui était apportée cadrait trop peu d'ailleurs avec les renseignements envoyés par les « agents de Paris, » pour qu'il y ajoutât foi. Il croyait à la descente, mais il croyait qu'elle aurait lieu sur les côtes soumises à son commandement, et non sur celles de Bretagne, où l'influence de Puisaye dominait. Il ne se pressa donc point de reprendre les armes, ne voulant en venir là qu'après avoir mis le plus possible les chances de son côté. Il fit mieux : pour endormir la vigilance des républicains et inspirer à la Convention une fausse sécurité, il donna mission à Béjarry, son adjudant général, et au vicomte de Scépeaux d'aller réclamer, à Paris, le payement des indemnités promises aux royalistes qui avaient mis bas les armes.

C'est en parlant de cet acte de basse hypocrisie que Puisaye ose écrire : « L'insincérité de Charette n'était pas coupable. » Et la raison qu'il en donne, c'est que « en concourant à ce que l'expédition ne fût pas reçue en Bretagne, Charette se conformait aux ordres qui lui étaient transmis au nom de son souverain! »

Quoi qu'il en soit, des événements difficiles à maîtriser vinrent précipiter le dénoûment et pousser Charette à une levée de boucliers dont il ne retardait le signal que pour en assurer le succès.

Au premier rang des Vendéens figurait un nommé Allard, qui avait d'abord servi dans les charrois de l'armée républicaine, puis s'était jeté dans le parti ennemi. Cet homme, comme c'est l'usage parmi les transfuges, outrait le zèle. Informés qu'il s'était mis à la tête d'un attroupement de Vendéens entre Esnay et Palluau, les républicains s'en émurent, et l'adjudant général Cortez fut chargé de l'enlever, ce qu'il fit. Allard fut amené aux Sables, et embarqué pour la Rochelle avec un certain Descloudis, petit seigneur de Saint-Gervais, que, peu de temps auparavant, on avait surpris conduisant, en costume de toucheur de bœufs, dans le Bocage, une voiture chargée de blé et soigneusement recouverte de cendres.

A cette nouvelle, l'irritation des Vendéens fut extrême. Un convoi de blé passait entre Luçon et le Givre : ils fondent sur les treize voitures dont il se composait, et les dirigent vers le Bocage, après avoir massacré les gens de l'escorte. Le 6 messidor (24 juin), nouvelle violation, et plus horrible encore, de la foi jurée. Cette fois, non contents de se jeter, entre Lamothe-Achard et Palluau, sur un convoi de dix mille rations de pain et d'eau-de-vie, qu'escortaient quatre cents hommes d'infanterie, les rebelles, abusant d'une victoire due à une trahison, ôtent des caissons les subsistances qu'ils contenaient, y entassent les prisonniers, et, chose effroyable, y mettent le feu!

Le mouvement était donné : Charette se décida. Sans s'arrêter au danger qu'allaient courir Scépeaux et Béjarry, que lui-même avait envoyés à Paris et auxquels son brusque retour à la guerre civile pouvait coûter la vie, il rassemble ses soldats, proclame solennellement devant eux Louis XVIII, et annonce la reprise d'armes à toute la Vendée par un violent manifeste daté de Belleville, 26 juin 1795.

Ce manifeste commençait ainsi :

« Enfin le moment est venu de déchirer le voile qui couvre depuis longtemps les véritables causes secrètes du traité de la pacification de la Vendée, et de faire connaître aux braves Vendéens, à tous les bons Français et à l'Europe entière, les motifs qui nous ont conduits à cette *apparence* de conciliation avec la *soi-disant* République française. »

Ces motifs — Charette ne craignait pas de le déclarer — avaient été, de la part des Vendéens, le désir d'obtenir, *non*

pas une paix parfaite et durable, ce qui n'était pas possible, du moins quelques instants de relâche aux maux dont ils avaient été les tristes témoins.

Il était impossible d'avouer avec plus de cynisme que la paix jurée n'avait été qu'un mensonge de la révolte aux abois.

Venaient ensuite des plaintes amères sur ce que les chefs des Chouans avaient été arrêtés, et sur ce qu'on avait désarmé les soldats et les cavaliers des armées vendéennes, auxquels les républicains eux-mêmes avaient procuré des armes — reproche étrangement contradictoire !

Enfin le manifeste dénonçait comme coupable d'avoir empoisonné le fils de Louis XVI, le parti qui gouvernait alors la France, parti que Charette désignait sous le nom de « Secte impie et barbare. »

Ainsi se ralluma cette affreuse guerre dont Puisaye lui-même a précisé en ces termes les résultats : « La guerre royaliste a consommé près d'un million d'hommes. » Il eût été plus exact encore de dire : « Près d'un million de Français. »

Scépeaux, à la nouvelle de la reprise des hostilités, quitta brusquement Paris, pour retourner à son poste. Comme il traversait Angers, il est reconnu : on l'arrête. Mais « il invoque *la foi des traités,* » et on lui rend aussitôt sa liberté. Il en profita si bien que, quelques jours après, il était à la tête du camp de Pontron, l'épée à la main !

Pendant ce temps, Charette, comme nous l'avons raconté, avait rompu la pacification sans dénoncer la trêve, et surpris le poste des Essarts, dont les défenseurs républicains n'eurent pas à invoquer, eux, *la foi des traités;* car Charette les tailla en pièces, sans leur donner le temps de se reconnaître.





LIVRE SEIZIÈME

CHAPITRE I

LES ARMÉES PENDANT LA RÉACTION

Pendant que la République triomphait à Quiberon, la coalition des rois recevait une nouvelle atteinte; et ce que la Prusse avait fait, l'Espagne le faisait à son tour.

Le roi d'Espagne était alors Charles IV, prince d'un caractère faible, et qui sembla contracter le goût d'une vie tranquille le jour même où il ceignit la couronne. Jamais maladie n'opéra dans un homme un changement plus complet que celui qui, pour Charles IV, fut en 1788 le résultat d'une hydropisie de poitrine. Lorsqu'il n'était encore que prince des Asturies, il avait déployé une violence de tempérament à peine égalée par sa force physique, qui était prodigieuse, et on l'avait vu se mesurer avec des palefreniers, poursuivre le marquis Squilais, premier ministre, l'épée à la main; donner un soufflet au comte d'Aranda, et des coups de canne au marquis de Grimaldi. La maladie fit d'un prince intraitable et brutal un roi qui ne marquera dans l'Histoire que par son aveugle soumission aux volontés de Marie-Louise, sa femme, et de Manuel Godoy, le favori qu'elle lui donna.

La nature suspecte des préférences féminines auxquelles Manuel Godoy dut de devenir premier ministre, de simple garde du corps qu'il avait été; son impuissance à racheter, à

force de mérite et de modestie, le tort de son élévation, et la haine qui s'attache toujours à la fortune d'un parvenu, s'il est un homme médiocre, tout a concouru à noircir la mémoire de Manuel Godoy. Aux accusations justes ne s'en est-il pas mêlé de peu équitables? Oui, sans doute. Mais ce qui est certain, c'est que ce fut sa fatale influence qui arma l'Espagne contre la Révolution française. Il a lui-même raconté comment la guerre contre la France était injuste, impolitique et ruineuse. La scène mérite d'être rapportée, telle que la décrit l'homme dont elle assura le déplorable triomphe.

« Lorsque je développai mon opinion et la pensée du gouvernement, plusieurs membres du Conseil et le roi lui-même donnèrent des signes d'approbation.... Aussitôt que j'eus cessé de parler, Charles IV dirigea son regard sur le comte d'Aranda, comme pour l'inviter à prendre la parole.... Le comte proféra ces paroles, que je crois bien me rappeler : « Pour moi, Sire, je n'ai rien à ajouter ni à retrancher à ce « que j'ai exposé par écrit ou de vive voix. Il me serait aisé « de répondre aux raisonnements, moins solides que com- « plaisants, dont on a voulu appuyer le parti de la guerre; « mais à quoi bon? Tout ce que je pourrais dire serait inu- « tile. Votre Majesté a donné des signes non équivoques « d'approbation aux paroles de son ministre. Qui oserait dé- « plaire à Votre Majesté par des raisonnements contraires? » Un conseiller essaya d'intervenir.... Mais le roi leva la séance : « Assez pour aujourd'hui, » dit-il; il marcha vers son cabinet, et traversa rapidement la salle du Conseil, où chacun de nous était encore à sa place. Comme il passait près du comte, celui-ci balbutia quelques mots; je ne pus les saisir; c'étaient probablement des excuses. Nous entendîmes tous la réponse de Sa Majesté. La voici : « Avec mon père, tu fus « toujours un peu entêté; mais tu n'en vins jamais à l'insul- « ter au milieu de son Conseil. »

Le comte d'Aranda fut banni, et la guerre contre la France fut résolue.

De cette guerre funeste, nous n'avons plus heureusement à retracer que les dernières péripéties.

Sur les frontières de l'Espagne, les forces de la République se divisaient en deux armées : celle des Pyrénées occidentales, sous les ordres du général Moncey, et celle des Pyrénées orientales, que commandait le général Pérignon.

Or, d'après le plan du Comité de salut public, Moncey devait tâcher de s'ouvrir, par la prise de Pampelune, les plaines de la Castille et la route de Madrid, pendant que Pérignon s'attacherait à retenir les Espagnols sur les bords de la Fluvia.

Mais, selon la remarque de Jomini, il est plus aisé de méditer des entreprises à deux cents lieues du théâtre des opérations qu'il ne l'est de les exécuter sur le terrain. Les fatigues du siége de Roses, le froid dans un pays montagneux, la pénurie des subsistances, avaient réduit l'une et l'autre armée à un état lamentable. Et celle des deux qui souffrait le plus était précisément celle qui avait à porter les grands coups. Une famine cruelle et le typhus, plus cruel encore que la famine, dévoraient les bataillons de Moncey. En quelques semaines, douze mille soldats moururent dans les hôpitaux; sur soixante mille hommes qui, à la clôture de la campagne précédente, se tenaient prêts à faire face à l'ennemi, il en restait à peine vingt-cinq mille qui fussent capables de combattre; les magasins étaient vides; les trois cinquièmes des chevaux avaient péri.

D'un autre côté, Pérignon, chargé de seconder les efforts de l'armée des Pyrénées occidentales, était découragé. Le vainqueur de Figuières et de Roses se jugeait presque insulté par l'adoption d'un plan qui lui infligeait l'humiliation d'un rôle secondaire. L'Espagne lui avait opposé dans O' Farril, chef d'état-major du général Urrutia, un adversaire digne de lui : entre les deux camps la victoire parut flotter. Enfin, après quelques attaques d'avant-postes qui manquèrent, Pérignon, forcé de repasser la Fluvia, que, le 1er mars, il avait fait franchir à deux de ses colonnes, quitta l'armée, cédant la place à Schérer.

Schérer, arrivé au commencement d'avril, ne réussit pas mieux que son prédécesseur à entamer la ligne de défense des Espagnols. La position de Bascara, située à égale distance des deux points de départ, fut le théâtre d'une lutte où il y eut beaucoup de sang répandu en vain. De la part des généraux espagnols, il s'agissait d'aguerrir les nouvelles levées; de la part des Français, de masquer leur dénûment.

Pendant ce temps, le typhus et la faim continuaient leurs ravages dans l'armée du général Moncey, qui était bloqué du côté de la mer, contenu du côté de l'Espagne, et mal servi par les fournisseurs de la République. Aussi le système du général espagnol Colomera avait-il été de laisser les Français se consumer dans leur camp. Mais cette inaction, qui, chez lui, pouvait être imputée à la timidité de la vieillesse et à une santé chancelante, ayant excité des murmures dont il se montra offensé, son remplacement, demandé par lui-même, eut lieu, et le prince de Castel Franco fut chargé de donner une impulsion plus vive à la guerre.

Moncey, menacé d'une attaque, et inquiet de ses communications avec la France, se résolut à l'offensive. Le 11 avril, il aborde la gauche des Espagnols sur trois points, Pagochoeta, Elguibar, Sasiola. Il fut repoussé. Une circonstance singulière avait marqué l'attaque de Pagochoeta. Là, les Espagnols s'étaient repliés, et les Français commençaient à couvrir les hauteurs abandonnées par l'ennemi, lorsque tout à coup paraît, marchant à la tête de cinq cents volontaires de la levée en masse de Biscaye, le curé D. Antoine de Achutéguy. Il était en grand costume sacerdotal, et derrière lui flottait un drapeau représentant l'image de la sainte Vierge. Les litanies des saints firent retentir ces montagnes en réponse aux âpres accents de la *Marseillaise*, qu'avaient entonnée nos soldats; le combat fut rétabli à l'avantage des Espagnols; et, cette fois du moins, l'enthousiasme religieux se trouva capable de résister à cet élan républicain qui avait décidé du sort de tant de batailles.

Pendant deux mois entiers, la lutte se prolongea sans résultat décisif, si bien qu'au commencement de juin, l'armée espagnole occupait la même position qu'à l'ouverture de la campagne.

Mais déjà l'œuvre de la paix, à laquelle les deux gouvernements travaillaient depuis quelques mois, se trouvait fort avancée. Une vive mésintelligence ayant éclaté entre les Anglais et les Espagnols, lorsqu'ils occupaient ensemble Toulon, le Cabinet de Madrid s'était montré, à partir de ce moment, disposé à traiter avec la France, et les négociations avaient commencé entre le ministère espagnol et le général Dugommier, dès les derniers mois de l'année précédente, par l'intermédiaire de Simonin, payeur des prisonniers de guerre français à Madrid.

On était alors si enclin à la paix de part et d'autre, qu'elle eût été probablement conclue sans plus tarder, si Charles IV ne se fût avisé de mettre au nombre des conditions, non-seulement la mise en liberté du fils de Louis XVI, mais son installation comme roi dans les provinces limitrophes de

l'Espagne. La prétention était plus qu'inadmissible, elle était insultante : rejetée avec indignation, elle eut pour effet une rupture violente des négociations entamées. Les choses parurent même s'envenimer, les représentants du peuple en mission près l'armée des Pyrénées ayant déclaré « qu'entre des républicains et des esclaves la seule correspondance possible était le canon : » réponse que le Comité de salut public approuva.

Mais tout se réunissait pour ramener les deux gouvernements à l'idée de la paix.



MONCEY

Et d'abord, les sympathies du Cabinet de Madrid à l'égard du parti royaliste français s'étaient fort refroidies depuis qu'il avait vu avec quelle préférence décidée une fraction importante de ce parti recherchait les subsides et le patronage de l'Angleterre. Fallait-il donc que la monarchie espagnole épuisât ses ressources, dépensât son dernier homme et son dernier écu, pour que Pitt eût tout l'honneur et tout le profit de la croisade entreprise contre la Révolution française? Cette Révolution n'avait-elle pas, d'ailleurs, perdu, après le 9 thermidor, le caractère qui la rendait si terrible aux yeux des rois? La réaction qui se développait en France ne fournissait-elle pas des moyens nouveaux de travailler au rétablisse-

ment de la royauté dans ce pays, moyens d'autant plus efficaces peut-être, qu'ils seraient non sanglants et voilés? La paix était donc désirable, pourvu qu'elle ne coûtât rien à la fierté castillane.

Ainsi raisonnait le ministère espagnol.

De leur côté, les meneurs de la faction thermidorienne poussaient à la paix avec l'Espagne, parce qu'ils ne trouvaient plus dans l'exaltation républicaine, calomniée par eux-mêmes, la certitude d'avoir la victoire à leurs ordres; parce qu'il leur fallait au moins des succès diplomatiques, pour couvrir de quelque éclat les oscillations misérables de leur politique intérieure; parce que l'Espagne avait des vaisseaux dont ils espéraient se servir contre les Anglais; et enfin, parce que détacher l'Espagne de l'Angleterre, c'était frapper celle-ci dans son commerce autant que dans ses alliances.

Ajoutez à cela l'influence que Tallien exerçait sur les affaires publiques, et l'influence que Thérèse Cabarrus exerçait sur Tallien.

Survint la paix de Bâle, qui montrait la Coalition désertée par l'initiateur de la Coalition, le roi de Prusse. Cette défection et l'empressement d'un grand nombre de princes de l'Empire à suivre l'exemple de la Prusse sans tenir compte des fureurs de l'Autriche, furent pour l'Espagne un nouveau motif de presser le pas dans les voies de la paix. Bourgoing, qui, en 1790, avait été envoyé à Madrid comme ambassadeur, en remplacement de Lavauguyon, qui y avait conquis des sympathies nombreuses, et connaissait l'Espagne presque mieux que les Espagnols eux-mêmes, reçut mission de faire entendre à Godoy et à Marie-Louise que, contre l'opposition et l'inimitié de la grandesse d'Espagne, ils ne pouvaient avoir de meilleur appui que la France. Vers le milieu du mois de mai, Tallien écrivait indirectement à Manuel Godoy par l'intermédiaire de Bourgoing que, si l'Espagne voulait sérieusement la paix, l'exaltation de certaines personnes ne serait pas un obstacle; que toute condition onéreuse serait écartée; que le moment était favorable, la France ayant pour désirer la paix des raisons politiques très-puissantes, mais qui pouvaient varier d'un moment à l'autre; qu'on n'aurait pas de peine à s'entendre; que déjà, du côté de la France, le citoyen Barthélemy avait été chargé de la négociation, avec instructions où les intérêts et l'honneur des deux peuples étaient sauvegardés; et qu'enfin, outre les considérations politiques, lui Tallien se sentait porté à faire cette démarche auprès de Manuel Godoy par des sentiments particuliers et des *affections personnelles* qu'on devinerait sans autre explication de sa part.

Quelques jours avant l'envoi de cette lettre, le diplomate espagnol Yriarte était arrivé à Bâle, qui était alors le rendez-vous de la diplomatie européenne, et avait été immédiatement présenté à Barthélemy par le prince de Hardenberg, dans le salon de l'envoyé de Venise, M. de San Fermo. Mais rien n'était encore bien décidé à Madrid; et, quoique Barthélemy eût reçu de pleins pouvoirs pour traiter, dès le 21 floréal (10 mai), les pleins pouvoirs d'Yriarte ne lui furent donnés par l'Espagne que le 2 juillet, environ deux mois plus tard.

Les négociations offrirent peu de difficultés. Le Comité de salut public avait d'abord demandé que la République retînt jusqu'à la paix les quatre places fortes occupées par ses troupes; mais l'Espagne ayant repoussé cette condition, le gouvernement français n'insista pas, et consentit à traiter sur la base de l'intégrité absolue du territoire espagnol. Ce qui avait été envahi sur l'Espagne, il proposa de le restituer, moyennant cession à la France de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue. A cette époque, l'île de Saint-Domingue était en proie aux horreurs d'une anarchie qui en rendait la possession beaucoup plus onéreuse que profitable. Il n'était donc pas à craindre que le Cabinet de Madrid opposât, sur ce point, une résistance sérieuse. Et en effet, la proposition, soumise au conseil d'État, y fut reconnue admissible à l'unanimité.

Restait une question à résoudre. Charles IV se croyait engagé d'honneur à réclamer la mise en liberté du Dauphin. La mort de l'enfant du Temple, qui arriva sur ces entrefaites, trancha un nœud qu'il eût été, peut-être, difficile de dénouer.

Rien ne s'opposait donc à ce que la paix fût conclue au commencement de juillet. Et cependant la guerre se prolongea jusqu'à la fin du mois, par la raison, assez ridicule, que le gouvernement espagnol perdit plusieurs jours à découvrir la trace d'Yriarte, qu'on croyait à Berlin ou à Vienne, lorsqu'on le nomma ministre plénipotentiaire, et auquel on expédia deux courriers, sans pouvoir obtenir de ses nouvelles.

On a écrit que la cause déterminante de la paix entre l'Espagne et la France fut l'épouvante dont la Cour de Madrid fut saisie, en apprenant que l'armée de Moncey avait franchi l'Èbre; qu'elle s'était maintenue sur les bords de ce fleuve, et que, de là, elle menaçait la Castille. C'est là une de ces erreurs que se plaisent à répandre les écrivains qui préfèrent l'avantage de flatter les passions nationales à l'honneur de servir la vérité. Jomini dit en termes exprès : « La paix.... mit un terme aux sollicitudes de Moncey, qui acheva, heureusement pour sa gloire, une campagne dont l'issue pouvait être encore douteuse, malgré son brillant début. » Le fait est que les efforts de Moncey pour se jeter sur Pampelune furent constamment déjoués par l'habileté des généraux espagnols Crespo et Filangieri, qui apportèrent dans leurs mouvements stratégiques beaucoup de promptitude et de coup d'œil. S'il est vrai qu'après avoir pris possession de Vitoria et de Bilbao, il se crut en état de pousser jusque sur l'Èbre la brigade de Miollis, qui pendant quelques heures occupa le château de Miranda, il est vrai aussi que, le même jour, 24 juillet, Miollis en fut expulsé par les Castillans, non sans avoir perdu plusieurs des siens, et, entre autres, Mauras, commandant des *chasseurs des montagnes*. Cet échec, l'impossibilité où étaient les républicains de tenir Bilbao, et la crainte de voir l'ennemi revenir en Biscaye et menacer les communications de l'armée, forcèrent Moncey à concentrer ses forces sur Puenta-de-la-Reina, afin de resserrer Pampelune; et là fut le terme des opérations militaires de la campagne de 1795 en Espagne, pour ce qui concernait l'armée des Pyrénées occidentales.

Quant à celle des Pyrénées orientales, la fortune de la guerre ne lui était pas plus favorable. Dans les premiers jours de juillet, à la suite d'un ordre donné au général Sauvet d'aller fourrager entre la Fluvia et la Ter, Schérer et Urrutia en étant venus aux mains, le combat fut tel que les deux partis purent s'attribuer la victoire. Urrutia, dans un rapport publié par la *Gazette de Madrid* du 4 juillet, présenta la bataille de Pontos comme décidément gagnée par lui. « Mais, selon Jomini, Schérer, en se disant vainqueur, s'abusa moins que le comte Urrutia; » et le résultat semble conclure comme Jomini, puisque Sauvet mit son convoi à l'abri, et ramena dans son camp trois cents chariots de grains, outre de nombreux troupeaux. D'autre part, il est certain que le combat de Pontos augmenta la confiance d'Urrutia à ce point, qu'il détacha



CHAMPIONNET

aussitôt, de Girone, le général Cuesta avec une forte division, le chargeant de chasser les Français de la Cerdagne espagnole, ce qui fut accompli.

Cuesta se préparait à attaquer Mont-Louis, lorsqu'une grande nouvelle retentit dans les deux camps. Aussitôt, les soldats, des deux côtés, déposent leurs armes et courent se jeter dans les bras les uns des autres. Cette nouvelle était celle du traité signé à Bâle, le 22 juillet 1795, entre la France et l'Espagne.

Par ce traité, qui valut à Manuel Godoy, de la part de son maître, de nouvelles faveurs et le titre de *Prince de la Paix*, la France restituait toutes ses conquêtes au delà des Pyrénées, et acceptait la médiation de l'Espagne en faveur de Naples, de Parme, de la Sardaigne et du pape. De son côté, l'Espagne cédait aux Français sa part de l'île de Saint-Domingue, et s'engageait à leur payer, pendant cinq ans, une sorte de tribut annuel de cent chevaux andalous, mille moutons et cent béliers.

Ces avantages étaient certainement peu en rapport avec les sacrifices qu'avait coûtés à la nation française une guerre si meurtrière, si prolongée; et le prince de la Paix a pu avec quelque raison s'écrier dans ses Mémoires : « Qu'on me cite un autre traité où la France ait été aussi facile, aussi accommodante! » Au fond, comme il en fait encore la remarque, « l'acquisition de la partie espagnole de Saint-Domingue était si peu désirable, que la République n'eut la pensée d'en prendre possession que quatre ans après. »

Cela n'empêcha pas les Thermidoriens de triompher d'un traité qui était leur ouvrage et dont Tallien avait ébauché les préliminaires.

Pour ce qui est des royalistes, ceux d'entre eux qui, comme Puisaye, n'avaient cessé de prôner le patronage de l'Angleterre, éprouvèrent une satisfaction secrète d'un résultat qui semblait donner raison à leurs préférences. Ceux, au contraire, dont toutes les espérances s'étaient tournées vers l'Espagne se répandirent en plaintes amères sur ce qu'ils appelaient une véritable trahison. Mais il est à remarquer que cet événement n'altéra point, du moins en apparence, les prédilections des conseillers du prétendant. Ils attribuèrent ou feignirent d'attribuer la décision du Cabinet de Madrid à la pression des circonstances, et se plurent à supposer qu'il n'avait renoncé à servir la cause royaliste par l'épée qu'afin de se mieux mettre en état de la servir par l'intrigue. Les instructions qu'ils envoyèrent aux « agents de Paris » furent rédigées dans cet esprit.

Quoi qu'il en soit, et à supposer que le gouvernement français eût raison de considérer la seconde paix de Bâle comme une victoire diplomatique, c'était peu pour compenser les revers de la campagne de 1795, si différente de la campagne de 1794, et par la gloire acquise, et par les résultats obtenus.

Au commencement du mois de mars, le nombre des armées de la République se trouvait réduit à huit, savoir :

Armée de Rhin et Moselle : général en chef.	PICHEGRU.
— de Sambre et Meuse.	JOURDAN.
— du Nord.	MOREAU.
— d'Italie.	KELLERMANN.
— des Pyrénées occidentales.	MONCEY.
— des Pyrénées orientales.	PÉRIGNON.
remplacé à la fin de mars par	SCHÉRER.
— des côtes de l'Ouest.	CANCLAUX.
— des côtes de Brest et de Cherbourg. .	HOCHE.

La paix de Bâle ayant laissé disponibles les forces employées du côté de l'Espagne, ordre fut expédié à l'armée des Pyrénées orientales de s'acheminer vers l'Italie, où Kellermann fut invité à tout préparer pour reprendre l'offensive. Et en effet, sur cette partie du théâtre de la guerre, la campagne s'était alors passée en escarmouches insignifiantes. Quoiqu'il régnât entre les Sardes et les Autrichiens une mésintelligence qui, loin de diminuer par la séparation des troupes des deux nations, n'avait fait que s'accroître, cette circonstance n'avait amené, en faveur des républicains, aucun résultat décisif; une attaque des Sardes sur le mont Genèvre avait été repoussée; on avait dépensé beaucoup de temps à dresser des plans; et c'était là à peu près tout. Plus tard, il est vrai, les choses changèrent de face; et il fut donné à Schérer, qui remplaça Kellermann dans les premiers jours d'octobre, de remporter sur le baron Devins une victoire qui coûta aux Autrichiens 7000 hommes, dont 5000 prisonniers, outre d'énormes magasins de fourrages et plus de 80 pièces de canon. Mais cette bataille, demeurée célèbre sous le nom de bataille de Loano, fut gagnée à la fin du mois de novembre; et, à cette époque, la Convention avait cessé d'exister.

Que si maintenant nous parcourons d'un regard le reste de nos frontières, quel triste spectacle! Nulle part les changements apportés à la situation par le 9 thermidor n'apparurent d'une manière plus frappante que dans la dégénérescence des armées. Les jeunes gens que la loi d'août 1793 avait appelés à la défense de la patrie refusant de quitter leurs foyers et restant impunis; ceux qui étaient sous les drapeaux, excités à la désertion par leurs familles; les vertus militaires qui avaient marqué la campagne de 1794 et commandé l'admiration de l'Europe, bannies de nos camps; la discipline absolument ruinée; les soldats tout entiers au pillage, parce que « les tribunaux militaires acquittaient les coupables, pour n'être pas accusés de terrorisme : qualification justement odieuse, qu'un certain parti prodiguait alors indistinctement à tous les hommes énergiques, » telle est la peinture qu'a tracée de l'état des armées, à cette époque, l'homme le mieux placé pour en juger, c'est-à-dire le général Jourdan.

Hoche écrivait, de son côté : « Le luxe a reparu dans les armées, et, semblables à des pachas, nos généraux ont huit chevaux à leur voiture.... C'en est assez, et cette campagne verra s'écrouler plus d'une réputation. »

Mais ce qui devait être encore plus fatal au succès de nos armes que le luxe des généraux, c'était la perfidie de celui d'entre eux que le gouvernement thermidorien avait le plus comblé de faveurs et d'éloges. Pichegru, nommé le 13 ventôse (3 mars), commandant en chef de l'armée de Rhin et Moselle, portait la trahison dans son cœur. On trouvera plus loin le détail des négociations dont le flétrissant souvenir est lié pour jamais à la mémoire de ce général.

Le premier échec que les Français éprouvèrent sur le Rhin vint de la présomptueuse confiance avec laquelle le gouvernement insista sur la nécessité d'assiéger Mayence pendant l'hiver. Son but était d'assurer les conquêtes de la campagne précédente, que menaçait effectivement la possession de Mayence par les Autrichiens. Mais entreprendre avec quelque chance de succès, sur la rive gauche du Rhin, le siége d'une place que toute une armée soutenait sur la rive droite, on ne l'aurait pu qu'après avoir franchi le fleuve et battu les Impériaux. D'ailleurs, on n'avait nul moyen de réunir les bouches à feu et l'immense attirail qu'exigeait une opération de cette importance; et, enfin, le pays, sur lequel avaient pesé tant d'armées, était épuisé d'une manière absolue. Ces considérations furent présentées avec beaucoup de force et de clarté

par Kléber, dans un mémoire qu'il adressa au Comité de salut public, en réponse à l'ordre d'aller prendre le commandement de la portion de l'armée de Rhin et Moselle restée devant Mayence. Kléber jugeait l'entreprise dont on le chargeait, en capitaine expérimenté, et ne voulait point compromettre sa réputation militaire. Mais il ne fut point écouté. Les Thermidoriens se rappelaient les prodiges qu'avaient accomplis les armées républicaines, sans songer qu'eux-mêmes avaient mis un terme à l'enthousiasme sacré qui avait rendu possibles ces prodiges! Le siége fut donc commencé, et les prédictions de Kléber ne se réalisèrent que trop : les chevaux périrent faute de fourrage; les soldats privés de subsistances et exténués de fatigue, allèrent mourir dans les hôpitaux; et il fallut finir par se borner à perfectionner les lignes qui environnaient le front de la place.

Le 7 avril, Kléber écrivait à Jourdan :

« On me dit que tu es à Coblentz avec les représentants Gillet et Cavaignac. Eh bien, profite, si tu m'aimes, de cette circonstance pour me demander; sans quoi, je resterai accroché à l'armée du Rhin. Mes chevaux filent sur Crevelt; ils sont partis le 3, je comptais les suivre le 5 : le 4 au soir, une lettre du Comité de salut public m'enjoint de rejoindre l'armée du Rhin, pour en prendre le commandement jusqu'à l'arrivée de Pichegru.... Cette armée, excellente au fond, mais détruite, dénuée par l'ineptie, ne demande point un commandement provisoire, mais un chef doué de tous les talents, de toute l'énergie possible; et Kléber n'est pas l'homme qu'il faut. Je ne suis quelque chose, moi, qu'avec toi; que quand tu m'as encadré dans mes devoirs, etc.... Tire-moi donc d'ici, je t'en conjure. Non-seulement tu me rendras service, mais tu serviras encore la cause publique. Il me tarde bien de t'embrasser. »

Cette armée dans laquelle Kléber brûlait de rentrer était celle de Sambre et Meuse. Elle se trouvait alors dans un état peu florissant : forcée de vivre par la voie des réquisitions, elle avait épuisé les contrées de la rive gauche du Rhin et aurait été bientôt forcée de les abandonner si elle n'eût reçu quelques secours de la Hollande; il lui manquait trente mille chevaux, trois mille caissons et autant de voitures pour les services de l'artillerie, du génie, des vivres et des fourrages. En revanche, elle avait à sa tête un homme qui aux talents d'un capitaine familiarisé avec la victoire joignait les vertus du citoyen.

Nous avons dit que le gouvernement français jugeait nécessaire de porter le théâtre de la guerre sur la rive droite du Rhin. Le temps exigé par les préparatifs du passage donnant lieu de penser que les Autrichiens tenteraient de secourir Luxembourg qu'investissaient alors quatorze mille hommes, Pichegru reçut ordre de s'opposer au mouvement prévu. Celui-ci objecta l'affaiblissement de l'armée de Rhin et Moselle, les privations dont elle souffrait depuis longtemps, les fatigues essuyées par elle pendant un hiver rigoureux. Il n'en fallut pas davantage : le Comité de salut public, qui avait une confiance sans bornes dans Pichegru, ne prit pas la peine d'approfondir les motifs qu'il alléguait, et il l'autorisa à rappeler les vingt-quatre mille hommes qui investissaient Luxembourg, pendant qu'il envoyait à Jourdan l'ordre de les faire remplacer et d'opérer un mouvement général sur sa droite, de manière à pouvoir, au besoin, soutenir son collègue.

Le 15 avril, l'armée de Sambre et Meuse, dont la force s'élevait à quatre-vingt-six mille combattants, occupa les positions suivantes : vingt-quatre mille six cents hommes aux ordres du général Hatry, sous les murs de Luxembourg; vingt mille formant l'aile gauche sous ceux de Lefebvre, le long du Rhin depuis Uerdingen jusqu'à Sinzig; vingt-six mille sept cents commandés par Kléber, entre Andernach et Coblentz, et quatorze mille huit cents bordant le Rhin, depuis Coblentz jusqu'à Bingen, sous le commandement de Marceau. L'armée de Rhin et Moselle, un peu moins forte, occupait divers camps depuis Mayence jusqu'à Huningue.

Jourdan s'étonne, dans ses Mémoires manuscrits, que l'empereur d'Autriche qui avait sur le Rhin une armée de cent quatre-vingt mille combattants, n'ait point cherché à sauver une place d'une aussi haute importance que Luxembourg. Il fait remarquer que Mayence et Ehrenbreitstein offraient des points de passage d'où cent cinquante mille hommes pouvaient facilement déboucher et marcher sur Trèves; auquel cas, les deux armées de la République, qui n'auraient plus eu de communication entre elles et qui étaient affaiblies des vingt-cinq mille hommes détachés devant Luxembourg, se seraient trouvées hors d'état de résister à une masse imposante, les accablant alternativement de tout son poids. Quel motif paralysa l'armée autrichienne? Manquait-elle de ressources indispensables pour entrer en campagne? Ou bien, le Cabinet de Vienne méditait-il une autre opération? Jourdan croit que le projet de l'Autriche était de faire pénétrer ses armées par la haute Alsace, en Franche-Comté, où les émigrés comptaient d'assez nombreux partisans, et où l'on pouvait s'attendre à rencontrer moins d'obstacles pour s'avancer sur Paris.

Quoi qu'il en soit, le maréchal Bender, gouverneur de Luxembourg, ne fut point secouru, et, comme ses approvisionnements étaient consommés, il capitula. La capitulation fut signée le 7 juin. La garnison, forte de neuf mille hommes, sortit avec les honneurs de la guerre, déposa ses armes et ses drapeaux sur les glacis, et fut conduite au delà du Rhin, après avoir prêté serment de ne servir contre la République que lorsqu'elle aurait été échangée. Huit cents bouches à feu, dont quatre cent cinquante en bronze, mille milliers de poudre et une immense quantité de fers coulés tombèrent au pouvoir du vainqueur.

Tandis que Jourdan remplissait ainsi son double devoir de citoyen et de soldat, Pichegru se préparait à la trahison.

Ce fut entre le prince de Condé et Pichegru que s'ouvrirent les négociations infamantes dont celui-là même a révélé le secret, qui en fut l'intermédiaire principal.

Au mois d'avril 1795, le prince de Condé avait dû occuper avec son armée le cantonnement de Mulheim, en Brisgaw. Sa situation était loin d'être ce qu'elle apparaissait de loin à beaucoup de royalistes français qui, sur la foi du nom que portait ce prince, le croyaient investi d'un pouvoir considérable et jouissant d'un grand crédit auprès des Puissances coalisées. La vérité est qu'il commandait un corps mal payé et mal discipliné; qu'il était entouré de courtisans qui le trompaient, en lui représentant la France toute prête à embrasser ses genoux; que les Cours de Pétersbourg et de Vienne le berçaient de promesses illusoires; que les comtes de Provence et d'Artois ne l'aimaient pas, et que, si les Anglais lui donnaient de l'argent, c'était pour qu'il l'employât à tout autre chose qu'à augmenter l'illustration militaire de sa maison : témoin les trente-six mille louis qu'ils lui firent remettre, en avril, à Mulheim, « pour dépenses secrètes sur la rive gauche. » Enlever à la République ses défenseurs, en tâchant de gagner les officiers et en poussant les soldats à la déser-

tion, tel était l'objet des « dépenses secrètes sur la rive gauche; » et les banquiers de cette agence de corruption étaient Crawford et Wickam, ce Wickam que, dans son *Histoire du dix-huitième siècle*, Schlosser flétrit du nom de « méprisable intrigant. »

La trahison de Pichegru!... La plume hésite avant de tracer de tels mots; et l'historien se demande, frappé de stupeur, l'explication d'un aussi triste mystère. Pichegru était alors au zénith de sa réputation; la France aimait à saluer en lui un de ses plus grands capitaines; le gouvernement le regardait presque comme l'arbitre des destinées du pays; rien de plus élevé que ce qu'il possédait déjà ne semblait pouvoir tenter son ambition; son orgueil n'avait à se plaindre d'aucune préférence accordée à un autre; loin de là, des généraux, Jourdan par exemple, qui avaient rendu plus de services que lui à la République, avaient reçu moins de louanges et moins de faveurs : quelle fatalité inconcevable le précipita dans les voies de la trahison?

Si, comme Jomini l'assure, il était adonné au vin et aux femmes, il est bien certain qu'il n'avait pas le moyen de satisfaire ce double penchant; car il ne possédait pas de fortune particulière; et son traitement journalier de général en chef n'était que de cent cinquante livres, somme réduite à ce point par l'extrême dépréciation du papier, qu'elle lui permettait à peine de se procurer du vin pour sa table, et qu'il fut un jour obligé de vendre deux de ses chevaux, faute d'avoir de quoi pourvoir à des dépenses de première nécessité.

Mais il est difficile de comprendre que des mobiles d'une nature ignoble agissent souverainement sur une âme illuminée par le génie et capable de vastes desseins. Faut-il supposer que Pichegru aspirait au rétablissement de la monarchie, par l'effet d'une conviction sincère et forte? Même dans ce cas, il y a lieu d'être surpris qu'il n'ait pas vu combien peu les circonstances se prêtaient à une parodie du rôle de Monk, et sur quelle carte douteuse il jouait son honneur.

Quoi qu'il en soit, et malgré ce mot de ses instructions secrètes à un des négociateurs du prince de Condé : « *Je n'ai pas envie de faire le second tome de Dumouriez,* » c'est bien après le nom de ce traître, que le sien prendra place dans l'histoire des traîtres.

De tous les intrigants au service du parti royaliste, nul n'était plus rompu aux habitudes d'une politique souterraine que Maurice Rocques, comte de Montgaillard : ce fut à lui que le prince de Condé donna les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter avec Pichegru.

Les offres faites à ce dernier étaient magnifiques. On lui écrivit : qu'il serait nommé maréchal de France et gouverneur d'Alsace; qu'on lui accorderait le cordon rouge, le château de Chambord avec son parc et douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens, un million argent comptant, deux cent mille livres de rente, et un hôtel à Paris; que la ville d'Arbois, sa ville natale, porterait le nom de *Pichegru*, et serait exempte de tout impôt pendant quinze ans, etc., etc.

Furent adjoints à Montgaillard, dans cette négociation, un bourgeois de Neufchâtel, nommé Antoine Courant, homme de beaucoup de sang-froid, d'une présence d'esprit rare, parlant très-bien plusieurs langues, et un autre habitant de Neufchâtel, Fauche-Borel.

Quoique né dans une république et d'une famille protestante qu'avait chassée de France la révocation de l'édit de Nantes Fauche-Borel s'était pris d'enthousiasme pour la cause royaliste, avait accueilli beaucoup d'émigrés dans un atelier d'imprimerie qu'il tenait à Neufchâtel, et s'était mis à imprimer en leur faveur toutes sortes de brochures. Si le désintéressement de son zèle en égala l'ardeur, c'est ce que le passage suivant du mémoire de Montgaillard autorise à mettre en doute : « Les promesses qu'on lui fit et dont il exigea la signature avant toute chose furent : un million, l'imprimerie royale, l'inspection générale de la librairie de France, la charge de conseiller d'État et le cordon de Saint-Michel. »

Toujours est-il que Fauche-Borel, dans les négociations du prince de Condé avec Pichegru, accepta les périlleuses fonctions de porteur de messages. Sa première entrevue avec le général eut lieu le 14 août 1795. Il était muni d'une lettre contenant la preuve de l'authenticité de sa mission, et rien de plus : Pichegru en ayant exigé une autre plus explicite, Fauche-Borel repartit aussitôt pour Bâle, où il arriva, les portes fermantes. Montgaillard l'attendait. Il passa la nuit à rédiger les instructions du prince de Condé, à dresser un état des récompenses qui devaient être accordées au général ainsi qu'à son armée, et Fauche reprit la poste à sept heures du matin.

Le prince de Condé demandait que Pichegru se déclarât sur la rive gauche et y fît proclamer la royauté par son armée; qu'il arborât le drapeau blanc sur tous les clochers qui bordent le Rhin, depuis Huningue jusqu'à Mayence; qu'il envoyât aussitôt à Mulheim un trompette, les yeux bandés, pour informer le prince que l'armée républicaine avait reconnu le roi et pour l'inviter à se rallier à cette armée; qu'il livrât Huningue incontinent comme place de sûreté, avec liberté d'y établir un pont de bateaux; qu'il arrêtât les représentants du peuple près l'armée du Rhin, et les fît conduire à Mulheim les fers aux mains et aux pieds, pour en être disposé ainsi qu'il appartiendrait.

« Le but de ce plan, observe Montgaillard, et le motif de l'insistance du prince de Condé à le faire adopter, étaient ceux-ci : il cherchait à hasarder le moins possible, et à se ménager en même temps une influence décisive dans le nouvel ordre de choses. »

Mais ce n'était pas de la sorte que l'entendait Pichegru. Sur l'accueil qu'il fit au plan du prince de Condé, voici ce que Fauche-Borel raconte :

« A l'heure indiquée, je me trouvai au rendez-vous que m'avait fixé le général, mais je ne pus lui parler : il était forcé de partir avec son état-major. Cependant il m'aperçut, et son regard sembla me dire de le suivre. J'arrivai presque sur ses pas à son quartier général, à Altkirch, près Strasbourg. Je me fis annoncer comme ayant sept caisses de vin de Champagne à lui livrer et désirant savoir où je devais les déposer. Il comprend le vrai sens de cette annonce, descend au jardin. Je l'accompagne, chapeau bas. « Couvrez-vous, me dit-il, et, surtout, écartons toute apparence de mystère. » Ensuite il prend la lettre du prince, la lit, me la rend pour n'avoir rien sur lui qui pût le compromettre, et fait verbalement la réponse suivante, que je crois rendre mot pour mot : « Assurez le prince qu'il peut compter sur moi; je serai digne de la confiance qu'il daigne m'accorder, mais ce qu'il me propose ne peut avoir lieu. Je connais le soldat. il ne faut pas lui donner le temps de penser au premier mouvement; il faut l'entraîner et non chercher à le décider. Dès que je l'aurai comme transporté sur la rive droite du Rhin, je serai sûr de lui. Que le prince me désigne lui-même le point du fleuve le plus favorable pour qu'en le passant je me réunisse à son armée. Je crois que Neubourg ou Steinstadt serait l'endroit le plus avantageux, à cause de la position mi-



LEFEBVRE

litaire du prince Qu'il m'indique le jour et l'heure, ainsi que la quantité d'hommes et l'espèce d'armes qui lui conviennent. En passant, je laisserai mes pontons, comme si ma première colonne devait être suivie de la seconde, et, aussitôt sur la rive droite, je proclamerai la royauté. Par ce moyen, douze ou quinze mille des miens se joindront à l'armée du prince, nous marcherons bras dessus bras dessous; les places de l'Alsace s'ouvriront devant nous, et en quinze jours nous serons à Paris. Mais il faut que le prince s'entende avec les Autrichiens, pour qu'ils restent sur nos derrières »

Ainsi, Pichegru voulait bien trahir, mais à la condition qu'on le laisserait trahir à sa manière; et c'est à quoi le prince de Condé ne put se résoudre à consentir. Au fond, que lui importait ce que Pichegru pouvait penser et désirer? D'une part, il le considérait comme un instrument de sa gloire personnelle; d'autre part, il se défiait de lui, ainsi que se défient des traîtres ceux-là mêmes qui les emploient. Montgaillard raconte que Fauche-Borel ayant rapporté au prince de Condé, en preuve de la sincérité du général, qu'il était allé jusqu'à le baiser sur la joue, le prince s'écria : « Pichegru se sent de son ancien métier. Il est donc toujours soudard et crapuleux! Voilà comme sont ces gens-là! Épanchement de corps de garde, voilà tout. »

Une expression favorite du prince de Condé, en parlant de ceux qu'il cherchait à corrompre, était celle-ci : « *La foi punique de ces gens-là.* »

Aussi insista-t-il sur la reddition préalable par Pichegru de Huningue et de Strasbourg. Mais, sur ce point, la résistance du général fut indomptable. Dans ses instructions à M. Courant, il écrivait : « Je ne donnerai pas Huningue au prince; cette place ne lui servirait de rien. Point de petits paquets. Il s'agit d'un grand projet, et non pas d'une expédition à la Dumouriez. Je n'ai pas envie de faire le second tome de ce général. »

Une autre difficulté, c'était l'argent : il en aurait fallu beaucoup, et le prince de Condé en manquait. Parmi les officiers avec lesquels Fauche-Borel réussit à lier l'intrigue, il y en avait de si pauvres, qu'un d'eux, l'adjudant général Badouville, reçut en cadeau une montre et du linge.

De son côté, Pichegru était fort pressant, quoiqu'il eût soin d'employer un langage de nature à le sauver du reproche de cupidité. « Je n'ai nul besoin d'argent pour moi, écrivait-il, je n'en veux point; mais il m'en faut pour mes soldats, car la royauté est pour eux au fond d'une bouteille de vin. »

Si dans ces tristes lignes Pichegru ne calomniait point ses soldats, on en doit conclure que la réaction avait exercé dans l'esprit de l'armée une bien funeste influence et substitué de bien vils mobiles à ceux qui avaient si longtemps rendu les républicains invincibles!

Il résulte du récit de Fauche-Borel que les Autrichiens furent mis au courant des négociations du prince de Condé avec Pichegru. Selon Montgaillard, au contraire, le prince tenait à ce que les Autrichiens restassent dans une ignorance profonde de ce qui se passait et défendit qu'on en donnât la moindre communication, soit à Clairfayt, soit à Wurmser.

Quoi qu'il en soit, les négociations traînèrent à ce point, que Pichegru vit arriver le moment où il cessa d'être libre de suivre le plan d'abord proposé par lui, le Comité de salut public ayant envoyé aux deux armées de Jourdan et de Pichegru l'ordre péremptoire de passer le Rhin.

L'intention du Comité était que l'armée de Sambre et Meuse, celle que Jourdan commandait, ne tentât le passage à Rheinsfeld que quand celle de Rhin et Moselle l'aurait effectué vers Strasbourg, et se serait emparée de Manheim. Il était effectivement très-avantageux et conforme aux règles de l'art de la guerre de percer le centre de la ligne des Autrichiens morcelée sur une immense étendue, mais Jourdan représenta :

Que Pichegru aurait beaucoup de peine à aborder sur la rive droite, en présence des forces concentrées contre lui;

Que quatre mille hommes suffisaient pour arrêter une armée à Rheinsfeld, tant le Rhin est encaissé dans cet endroit;

Qu'une tentative au-dessus de Dusseldorf présentait de plus grandes chances de succès, surtout si Pichegru, par de sérieuses démonstrations, retenait l'ennemi dans le Brisgaw;

Qu'il était impossible de réunir des équipages de pont entre Mayence et Manheim, les moyens de transport manquant pour cela;

Qu'il était possible, au contraire, d'en faire arriver de la Hollande sur le bas Rhin, et moins difficile d'en rassembler sur la partie supérieure de son cours, derrière quelqu'une des îles dont il est parsemé;

Que, d'ailleurs, rien ne s'opposait à ce que la droite vînt se réunir à la gauche, dès que celle-ci aurait atteint les bords du Mein, et à ce que les deux armées, leur jonction opérée, prissent une nouvelle base d'opération.

Les idées de Jourdan ayant été adoptées par le Comité de salut public, il fut décidé que deux grandes attaques auraient lieu : l'une par l'armée de Rhin et Moselle, entre Huningue et Brisach; l'autre, par l'armée de Sambre et Meuse dans le duché de Berg. Le général du génie Dejean fut chargé de rassembler en Hollande des équipages de pont pour cette dernière attaque; et Jourdan commença vivement ses préparatifs sur le bas Rhin.

Il avait en tête Clairfayt, dont le quartier général était à Gross-Gerau, et dont la droite, aux ordres de Verneck, s'étendait jusqu'aux confins du territoire prussien au-dessous de Dusseldorf.

Quant à l'armée autrichienne du haut Rhin, Wurmser, qui venait d'en prendre le commandement, menaçait de pénétrer en Alsace avec 80 000 hommes, non compris le corps de Condé.

Si Jourdan avait eu à la suite de son armée des équipages de pont attelés, il aurait pu par ses manœuvres tromper son adversaire, lui dérober des marches, faire naître habilement l'occasion de lancer ses bateaux à l'eau, et jeter sur la rive opposée des troupes qui s'y seraient retranchées, en attendant que les ponts eussent été établis; mais ce moyen, jugé jusqu'alors indispensable, n'était pas à la disposition de Jourdan, ce qui le mettait dans l'impossibilité de cacher le point sur lequel il voulait tenter son opération. Il ne lui restait donc d'autre ressource que de tâcher de diviser les forces de l'ennemi, et, dans ce but, il résolut de former trois attaques.

Comme les équipages de pont de la Hollande ne pouvaient dépasser Essenberg, vis-à-vis les confins du territoire prussien, sans courir le risque d'être coulés bas par les Autrichiens, il fallut rapprocher de ce point celui de l'attaque principale que facilitaient d'ailleurs la configuration du cours du fleuve et l'existence d'une île près d'Uerdingen. Quatorze batteries enveloppèrent le coude que forme le Rhin dans cette partie, depuis Bockum jusqu'à Angerort, et croisèrent leurs

feux sur la rive droite; trois bataillons, jetés dans l'île, se retranchèrent et élevèrent trois redoutes; on transporta avec des peines infinies des bateaux de Venloo à Uerdingen pour passer les troupes destinées à protéger l'établissement du pont, et d'autres, loués à Duisbourg pour le même objet, descendirent de la Roër à Essenberg, tandis que deux bataillons, désignés pour faire le service de pontonniers, s'exerçaient à manier la rame.

La direction de cette attaque fut confiée à Kléber, ainsi que celle de la seconde attaque, qui ne devait être qu'un coup de main sur Dusseldorf, place défendue seulement par des troupes palatines, et à portée d'être bombardée, de la rive gauche.

Il fut décidé que la troisième attaque serait dirigée sur Neuwied, pour inquiéter l'ennemi sur ses chances de retraite, dans le cas où les Français forceraient le passage, et l'obliger conséquemment à tenir sur ce point ses principales forces.

Grâce au zèle et à l'activité du capitaine d'artillerie Tirlet, un équipage de pont, réuni à Mosel-Weirs près Coblentz, après deux mois de soins et de peines, fut transporté en arrière de Weissenthurm. Des redoutes battirent le cours du Rhin depuis Coblentz jusqu'à Andernach, et des batteries placées sur les hauteurs de Weissenthurm, plongèrent sur la rive opposée, ce qui permit aux Français de s'emparer de l'île de Neuwied, où ils en élevèrent de nouvelles. Enfin, un pont volant, construit à Mosel-Weirs sous la direction de Tirlet, descendit, pendant la nuit, de la Moselle sur le Rhin, et vint se placer derrière l'île de Neuwied, sans avoir été endommagé par le feu des batteries de la rive droite.

Malgré ces dispositions, le passage du Rhin était encore incertain, attendu que Pichegru, bien loin de se préparer à l'attaque dont il était chargé, ne faisait même pas de démonstrations; de sorte que les généraux ennemis, sans inquiétude de ce côté, firent descendre des renforts sur le bas Rhin.

Le comte d'Erbach, campé dans l'anse d'Uerdingen, avec environ quinze mille hommes, avait élevé une ligne de retranchements et des batteries, de Bockum à Angerort; une seconde ligne, partant de la redoute placée vis-à-vis l'extrémité gauche de l'île d'Uerdingen, passait en avant de Mundelheim et aboutissait à Dam; une troisième, appuyée au même point que la seconde, s'étendait par Saarn jusqu'à Bockum, et une autre ligne demi-circulaire, partant d'Ehingen, se prolongeait sur Angerort.

Ainsi, c'était jusqu'à Angerort seulement que les Autrichiens gardaient la ligne droite du Rhin : ils n'avaient pas jugé nécessaire de s'étendre jusqu'au village d'Eichelkamp, parce que ce village, faisant partie du duché de Berg, était compris dans la ligne de neutralité convenue avec la Prusse.

Heureusement pour les Français, il se trouva que l'électeur Palatin n'ayant pas rappelé son contingent de l'armée de l'empire, avait par là violé la condition à laquelle étaient attachés les priviléges de la neutralité. Les commissaires de la Convention décidèrent donc que les Français pouvaient, sans enfreindre le traité avec la Prusse, passer le Rhin à Eichelkamp; et cette circonstance ne servit pas peu à faciliter l'entreprise. L'attaque fut fixée au 6 septembre; et Jourdan, arrivé la veille à Crevelt, se mit à la tête de son aile gauche.

Ce jour-là même, 5 septembre, à huit heures du soir, les bateaux, réunis à Essenberg, ayant été remontés en face d'Eichelkamp, l'avant-garde, aux ordres de Lefebvre, se rendit au point d'embarquement. Tilly la suivit et se plaça en seconde ligne. Six bataillons de Grenier étaient dans l'île d'Uerdingen, et le reste de sa division en arrière de Bodberg. Grenier ne devait faire embarquer ses troupes que quand, par le débarquement de celles de Lefebvre et le feu de l'artillerie, l'ennemi serait forcé de s'éloigner des bords du Rhin. Championnet laissa trois bataillons dans les batteries devant Dusseldorf et se porta à l'embouchure de l'Erfft. Ces mouvements furent exécutés avec tant d'ordre, tant de silence, que l'ennemi n'en eut aucune connaissance et resta dans la plus parfaite sécurité.

A une heure du matin, trois mille hommes entrent dans les bateaux et débarquent sans obstacle. Lefebvre, en abordant à la rive droite, envoie prévenir le commandant des postes prussiens que l'armée française passe sur Eichelkamp comme territoire ennemi, mais qu'elle respectera le territoire du roi de Prusse. Puis, il réunit ses troupes, se porte sur la route de Duisbourg, tourne à droite, s'avance sur l'Aggerbach, rencontre à Spick quelques bataillons que le comte d'Erbach, informé de l'approche des Français, avait envoyés défendre le passage d'Aggerbach, entre au pas de charge dans le village, culbute les Autrichiens, et répare le pont, qui avait été rompu.

Au premier coup de fusil, les batteries françaises avaient déployé leur feu et réduit au silence celles de l'ennemi. Grenier reçoit l'ordre de commencer son passage. Malheureusement ses bateaux touchent sur un banc de sable, et sont contraints de revenir derrière l'île.

Pendant que ceci se passait sur la gauche, les embarcations de Championnet débouchaient de l'Erfft, et ses grenadiers, débarquant sur la rive droite, enlevaient les redoutes autrichiennes. Marchant à leur tête, le général Legrand se présente sous les murs de Dusseldorf, somme le gouverneur de lui ouvrir ses portes, et ne lui accorde que dix minutes pour délibérer. Les dix minutes s'écoulent. Aussitôt les batteries de la rive gauche, tirant sans relâche sur la ville, y jettent l'épouvante. La capitale du duché de Berg allait être brûlée : elle se soumit. Les Français prennent possession de Dusseldorf, et Championnet continue de faire passer son infanterie.

A 7 heures du matin, toute l'infanterie de Lefebvre était sur la rive droite, et celle des généraux Tilly et Grenier commençait de passer.

Lorsque le jour permit de distinguer les objets, Jourdan se porta en avant et s'aperçut que l'ennemi opérait sa retraite sur Ratingen, sous la protection de deux mille chevaux restés en bataille à portée du canon. Apprenant que Lefebvre avait enlevé le poste de Spick et que Championnet s'était rendu maître de Dusseldorf, le comte d'Erbach avait abandonné les bords du fleuve.

Les Français trouvèrent sept pièces de canon sur le champ de bataille. Le passage du Rhin venait de leur coûter seulement deux cents hommes.

Quel bruit n'avait pas fait dans le monde, au dix-septième siècle, le passage du Rhin par Louis XIV! Avec quels élans d'admiration n'avait-il pas été célébré par les orateurs, les peintres, les statuaires, les poëtes! Eh bien, le passage du Rhin par Jourdan, quoique effectué avec des moyens infiniment moindres, en des circonstances beaucoup plus défavorables, et devant des forces bien autrement imposantes, émut à peine l'opinion, parce que la nouvelle en fut portée à Paris dans un moment où les esprits étaient ailleurs. Le Comité de salut public, qui ne manquait jamais de faire précéder d'un rapport pompeux l'annonce des plus faibles succès,

se contenta de faire lire à la tribune les dépêches de Jourdan, auquel il écrivit, néanmoins : « Vous avez exécuté, général, une des plus belles opérations militaires dont l'histoire des hommes ait conservé le souvenir. »

Les instructions adressées à Jourdan, immédiatement après le passage du Rhin, étaient contenues dans ce peu de mots : « Obliger l'ennemi à évacuer le duché de Berg et la partie de la Vettéravie comprise entre le Mein, le Rhin et la ligne de neutralité. » Celles de Pichegru lui prescrivaient de tenter le passage du Rhin à Oppenheim, pour couper toute communication entre la droite et le centre des armées autrichiennes, et forcer les troupes qui se reployaient devant l'armée de Sambre et Meuse, à se jeter sur le haut Mein, en les devançant sur la partie inférieure de son cours. Si cette entreprise présentait trop de difficultés, Pichegru devait diriger ses moyens offensifs contre Manheim, et contraindre le gouverneur à ouvrir ses portes par la menace d'un bombardement, ce qui donnait à l'armée de Rhin et Moselle le double avantage d'un passage facile et d'une bonne tête de pont sur le fleuve.

Ce plan n'était pas mal conçu, et les dispositions des généraux ennemis en rendirent l'exécution facile. Clairfayt, après avoir laissé à Heidelberg une division aux ordres du général Kosdanowich, se porta sur la Lahn, au soutien de son aile droite, tandis que Wurmser resta fort inutilement sur le haut Rhin ; de sorte que, Pichegru ayant peu d'obstacles à surmonter, on devait s'attendre à voir les deux armées républicaines opérer leur jonction dans le pays de Darmstadt, et séparer celles de l'Empire.

La trahison de Pichegru fit évanouir ces belles espérances.

Resserrée entre le Rhin et la ligne de neutralité, dans un pays dépourvu de tout, où il lui fallut séjourner fréquemment pour attendre les convois de la rive gauche, l'armée de Sambre et Meuse, après avoir remonté le fleuve en chassant l'ennemi devant elle, atteignit les bords du Mein le 25 septembre.

De son côté, conformément aux ordres reçus et grâce à l'énergique insistance de Merlin (de Thionville), Pichegru s'était vu contraint de sommer le gouverneur de Manheim de rendre la place, le menaçant, en cas de refus, de la réduire en cendres ; et, le 18 septembre, sous l'impression de cette menace, la ville avait capitulé.

Le moment était donc venu où Pichegru, d'après ses instructions, aurait dû s'avancer avec la majeure partie de ses forces sur le Mein, pour couper la retraite à Clairfayt et opérer sa jonction avec Jourdan. Au lieu de cela, il se borna à porter sur Heidelberg un corps de dix mille hommes qui, peu de jours après, fut complétement battu.

La Convention, en nommant, par son décret du 3 mars, les généraux en chef des armées de Sambre et Meuse, de Rhin et Moselle et du Nord, avait décidé que, dans le cas où elles devraient agir de concert, le commandement général serait donné à Pichegru : le Comité de gouvernement jugea l'heure arrivée de faire l'application de cette disposition, et en informa Jourdan par une lettre où était exprimée l'assurance qu'en lui le désintéressement du grand citoyen étoufferait les susceptibilités du soldat.

Jourdan méritait certes cet hommage, mais il méritait plus que cet hommage ; et la France ne tarda point à expier cruellement l'arrêté qui subordonnait à un homme par qui elle était trahie, le modeste, l'illustre vainqueur de Wattignies et de Fleurus !

Réunir les troupes disponibles pour attaquer Clairfayt dans le Darmstadt, avant l'arrivée de Wurmser, stationné dans le haut Rhin, telle était alors la seule chose qu'il fût possible d'entreprendre ; car les armées françaises étaient dans le plus absolu dénûment et ne comptaient pas cent soixante mille hommes sous les armes.

Mais la résistance obstinée de Pichegru paralysa tout, et rien ne put le décider à sortir de l'inaction systématique dans laquelle il retenait ses troupes sur la rive gauche. Bientôt il devint manifeste qu'il y avait parti pris, de sa part, de ne point seconder l'armée de Sambre et Meuse. Alors les Commissaires autorisèrent Jourdan, par un arrêté, à rester dans sa position, en attendant de nouveaux ordres. De plus, ils mirent sous son commandement les divisions de Rhin et Moselle campées devant Mayence, et le chargèrent de faire bombarder cette place, non sans avoir invité Pichegru à tenir l'ennemi en échec devant Manheim par de fausses attaques, et, sur le haut Rhin, par des démonstrations de passage. Mais rien n'avait été préparé pour l'attaque de Mayence, et Kléber essuya tant de tracasseries de la part de l'état-major de Pichegru, qu'il écrivit à Jourdan : « *Je viens te déclarer que, dussé-je être arrêté, lié, garrotté et même guillotiné, je ne continuerai pas à commander les quatre divisions de l'armée de Rhin et Moselle.* »

Pendant ce temps, l'armée de Sambre et Meuse souffrait tellement de la disette que, sans le secours des pommes de terre, elle se serait débandée. L'impulsion donnée aux esprits depuis le 9 thermidor ayant détruit le règne des fortes vertus, les soldats, sous prétexte de chercher des subsistances, se livraient à l'insubordination et au pillage ; les officiers murmuraient, délibéraient, parlaient d'envoyer des députés à la Convention, pour se plaindre de la détresse de l'armée. Jourdan, désespéré, offrit sa démission : le gouvernement la refusa.

Sur ces entrefaites, Wurmser s'étant rapproché de Manheim et ayant envoyé à Clairfayt un renfort de vingt-cinq mille hommes, celui-ci conçut le projet de tomber, avec des forces supérieures, sur la gauche de l'armée de Sambre et Meuse, en passant le Mein à Seligenstadt et Rumpeinheim. C'est ce qu'il ne pouvait faire qu'en franchissant la ligne de neutralité ; mais il savait de reste qu'il n'avait aucune opposition à craindre de la part des Prussiens. Et, en effet, dans la nuit du 10 au 11 octobre, il passa le Mein sans obstacle.

Cette manœuvre, tant vantée, n'offrait pourtant rien de bien remarquable, observe Jourdan, dès que l'inaction calculée de Pichegru laissait à l'ennemi toute la liberté de ses mouvements, et que les Autrichiens pouvaient prendre une direction où il n'était pas permis au général français de se porter. Mais il n'en est pas moins vrai que l'armée de Sambre et Meuse eût été exposée au danger d'être anéantie, si Clairfayt n'eût mis beaucoup de mollesse à profiter de son avantage. Jourdan, après des retards qui, de son propre aveu, étaient imprudents, dut se décider à battre en retraite. Il ne lui restait plus d'autre parti à prendre que de repasser le Rhin : c'est ce qu'il fit après une marche rétrograde pendant laquelle il fut harcelé, harassé, mais non entamé par l'ennemi.

La plupart des auteurs qui ont raconté la campagne de 1795 ont jeté sur Jourdan le blâme de cette retraite. La lettre suivante qu'il reçut du gouvernement le justifie.

« Général, nous aimons à vous rendre la justice que vous méritez ; nous approuvons la retraite que vous avez ordonnée, et nous sommes convaincus qu'elle était indispensable. Nous l'attribuons, comme vous, à la pénurie dans laquelle s'est

trouvée l'armée que vous commandez, à l'augmentation inattendue du corps de Clairfayt, enfin à la ligne de neutralité, si gênante pour vous, et que le prince de Hohenlohe a si mal garantie. Nous vous avons félicité lorsque vous avez conduit l'armée de Sambre et Meuse à la victoire : nous vous félicitons de l'avoir arrachée, par une retraite heureuse, à une perte presque inévitable. »

Le gouvernement ne disait pas tout, parce qu'il ne savait pas tout. La vérité est que le succès de la campagne fut compromis sans retour par la trahison de Pichegru ; par l'insurmontable opposition qu'il mit à la jonction des forces de la République ; par son refus de seconder l'armée de Sambre et Meuse; par la situation déplorable où un tel refus plaça les troupes de Jourdan, et enfin par cette inaction funeste qui permit à Wurmser d'envoyer à Clairfayt des renforts dont l'arrivée devait être et fut décisive.



LA RÉVEILLÈRE-LEPAUX — LETOURNEUR

A ces causes, il en faut joindre une autre, bien triste à constater. Depuis qu'on ne pouvait plus, sans être accusé de *terrorisme*, maintenir vigoureusement la discipline, avoir l'œil sur les traîtres, et faire sortir la victoire de l'irrésistible élan de l'enthousiasme républicain, non-seulement on avait vu le pillage et l'insubordination s'introduire dans les armées; non-seulement on avait vu confier le commandement général des forces militaires de la nation à un général qui la trahissait, au moment même où il la trahissait, mais il semblait que l'âme du soldat fût changée. Jourdan raconte, comme une chose qui eût été impossible dans les campagnes précédentes, qu'à la suite d'un des engagements qui marquèrent

sa retraite, les Autrichiens firent sept cents prisonniers parmi lesquels il ne se trouva que treize blessés : « Tant, s'écrie-t-il d'un ton navré, la résistance avait été molle ! » Il ajoute : « Un semblable trait n'aurait pas dû se rencontrer parmi tant d'actions héroïques qui illustrèrent cette guerre ; et c'est une douleur d'être obligé de le rappeler. »

CHAPITRE II

LUTTE ENTRE LES THERMIDORIENS ET LES ROYALISTES



La tentative de Quiberon était venue apprendre aux Thermidoriens ce qu'ils avaient à craindre de ces royalistes que, le 9 thermidor, ils avaient acceptés pour alliés. Aussi cherchèrent-ils, dès ce moment, d'autres appuis.

Parmi les Girondins auxquels la réaction avait rouvert les portes de l'Assemblée, tous ne penchaient pas vers le royalisme, comme Henri Larivière ; et il y en avait qui, tels que Louvet, avaient conservé l'ancienne ferveur de leur foi républicaine : ce fut avec ceux-ci que les Thermidoriens, menacés par les royalistes, cherchèrent à faire alliance. Dans un banquet destiné à célébrer l'anniversaire du 9 thermidor, Lanjuinais ayant porté un toast « aux représentants qui, dans ce jour mémorable, avaient abattu le tyran et la tyrannie, » Tallien en proposa un, lui, « aux députés hors la loi sous la tyrannie de l'ancien gouvernement ; aux 73 (ils avaient été sauvés par ce même Robespierre dont on fêtait la mort !) ; aux autres victimes de la Terreur et à tous ceux qui, dans ces temps désastreux, étaient restés fidèles aux lois de l'amour et de l'amitié. » — « Et à leur union intime avec les hommes de thermidor, » ajouta Louvet.

Les événements qui suivirent montrent de reste combien ce rapprochement était nécessaire.

Que n'avait-on pas déjà concédé aux royalistes ? Le parti thermidorien avait consenti, pour leur plaire, à l'humiliation de tous les aveux exigés de lui ; il avait flétri, presque aussi souvent qu'on le lui avait demandé, le passé de la Révolution ; il avait prêté les mains à l'annulation d'une foule de sentences prononcées par les tribunaux révolutionnaires ; il avait voté la restitution des biens des condamnés à leurs familles ; il s'était laissé dire en face par Doulcet de Pontécoulant que ces tribunaux *n'avaient jugé personne*, et Legendre, un de ses orateurs, s'était écrié à cette occasion : « Ah ! si je possédais des biens qui eussent appartenu à l'une des victimes — et n'en est-il pas que nous voudrions racheter de tout notre sang ; — jamais je ne pourrais trouver de repos : le soir, en me promenant dans un jardin solitaire, je croirais voir dans chaque goutte de rosée les pleurs de l'orphelin dont j'occuperais l'héritage ! »

Mais, comme il arrive, plus on accordait aux royalistes, plus ils devenaient impérieux et menaçants. Ils avaient commencé par demander qu'on épargnât leurs têtes, et ils en étaient venus à demander qu'on abattît celles de leurs ennemis.

Le 6 thermidor (24 juillet), la Convention ayant décidé, sur la proposition de Gourdan, qu'une commission, prise dans son sein, serait chargée d'examiner les arrestations pour faits révolutionnaires, ce fut, parmi les royalistes des sections, une véritable explosion de fureur. Eh quoi ! on mollissait, on hésitait, on osait croire qu'au nombre des révolutionnaires arrêtés, il pouvait se trouver des innocents ! Quoi ! on parlait d'*examiner*, quand c'était de frapper qu'il s'agissait ! Une députation de la section du Mont-Blanc courut presser l'Assemblée d'en finir avec les *satellites du farouche Robespierre*. « Leur impunité lasse notre patience, » dit insolemment l'orateur, et il insista pour qu'on achevât sans tarder « l'épuration tant promise. » Deux jours après, une députation de l'Observatoire venait présenter les mêmes réclamations et poussait l'audace jusqu'à sommer la Convention d'être juste. « Est-ce que nous sommes injustes ? » s'écrie Dubois-Crancé hors de lui, et, accompagnant ces paroles d'un jurement grossier, il traite les pétitionnaires de brigands. Un mouvement d'indignation éclate à la barre. Des interpellations violentes sont adressées à Dubois-Crancé. Il s'éloigne. La séance fut levée au milieu d'un tumulte effroyable.

Cependant, nul n'osait encore prononcer le nom de *roi*. Dans la séance du 21 floréal (10 mai), la section du Mont-Blanc était venue demander le rapport du décret qui punissait de mort les *provocateurs à la royauté ;* mais ce décret, Marie-Joseph Chénier l'avait fait maintenir. C'était donc à mots couverts que les partisans du rétablissement de la monarchie exprimaient leurs vœux. Le *Courrier républicain*, journal que Poncelin rédigeait, et dont le titre était un mensonge calculé, disait, par exemple, dans son numéro 593 : « La dénomination de roi, qui vient de *regere*, et qui signifie *régisseur*, n'exclut pas celle de *République*, et s'accorde même avec elle toutes les fois que l'individu qu'on appelle roi n'est que le ministre du souverain. »

Ce langage artificieux ne trompait personne. Poncelin reçut une lettre, signée : *Un de vos abonnés qui vous lit et vous juge ;* elle commençait ainsi : « Quelques phrases que vous employiez, vous ne nous tromperez pas. » Puis, répondant aux accusations de terrorisme dont les royalistes ne cessaient de poursuivre indistinctement tous leurs adversaires, l'auteur de la lettre disait : « On ne guillotine pas continuellement, il est vrai ; mais on guillotine *quelquefois*, et l'on assassine *tous les jours*.... Je félicite la Convention d'avoir, par un décret, fait disparaître de dessus les murailles ce mot effroyable *la mort*, légende atroce inventée par des plébéculaires furieux ; mais je ne la félicite pas de tolérer les assassins sans nombre qui, le soir, au coin d'une rue où l'humanité est écrite en gros caractères, vous plongent, en son nom, un poignard dans le sein. »

Là était en effet le grand scandale. Pour mieux prouver qu'on n'était pas du parti des égorgeurs, on égorgeait.

On a vu dans un chapitre précédent quel accès de délire produisit la réaction née du 9 thermidor, à combien d'assassinats elle donna lieu, et comment les Thermidoriens finirent par craindre que ce réseau sanglant ne les enveloppât eux-mêmes. Ils avaient d'abord fermé les yeux, et, selon le mot de Mallet du Pan, « combattu les royalistes avec mollesse et les Jacobins avec fureur. » Mais le moment vint où Mallet du Pan put écrire triomphalement à l'abbé de Pradt : « L'*Accusateur public*, qui se publie par numéros, a repris le ton que j'avais dans le *Mercure ;* il a écrasé Sieyès. « C'est avec « votre déclaration des droits à la main, lui a-t-il dit, qu'on « a égorgé vos collègues, vos bienfaiteurs, vos parents, une « génération entière. Regardez, avide métaphysicien, vous « avez du sang jusqu'aux genoux. »

Quand Sieyès était accusé *d'avoir du sang jusqu'aux genoux*, pour sa participation à la Déclaration des droits de l'homme, et qu'on l'appelait à rendre compte, comme *métaphysicien*, de l'extermination d'une génération entière, comment Tallien, Fréron, Legendre, Merlin (de Douai), Camba

cérès ne se seraient-ils pas émus? Les collets noirs et les cravates vertes devinrent donc pour les Comités, où les Thermidoriens dominaient encore, un sujet sérieux d'inquiétude.

Beaulieu, parlant de choses dont il fut témoin, écrit :

« Quelques jours après le 4 prairial et le désarmement des Terroristes, les adroits Comités avaient engagé les sections à remettre leurs canons au gouvernement, en leur faisant entendre que la Révolution étant finie et le régime constitutionnel allant commencer, ces armes devenaient inutiles et pouvaient devenir dangereuses pour la stabilité de la Constitution, si quelque faction nouvelle parvenait à s'en emparer. Les bons Parisiens trouvèrent ce raisonnement sage et remirent leurs canons. Ce fut la section Lepelletier qui donna l'exemple, la même qui va bientôt montrer le plus de résistance aux fameux décrets des 5 et 13 fructidor. Maîtres de ces terribles canons, les Comités levèrent absolument le masque. »

Mais comment furent-ils amenés à lever le masque? Le passage suivant, de Beaulieu, l'explique :

« Après la victoire de prairial, un décret chargea les sections de désarmer les Terroristes.... C'était donner à chaque citoyen, dans un moment de fermentation et de souvenirs déchirants, la facilité d'assouvir sa vengeance; c'était nous précipiter — c'est un royaliste qui parle — hors des mesures de toute raison, pour avoir ensuite le droit d'improuver notre conduite et d'armer contre nous ceux qui pourraient être victimes de nos erreurs. Je ne prétends pas dire que telle fut l'intention de ceux qui firent rendre ce décret; mais ce que je sais bien, c'est qu'ils profitèrent de nos fautes pour armer contre nous ceux contre qui ils nous avaient armés. »

Il suffit de rapprocher ces deux passages pour comprendre que, si les Thermidoriens en vinrent à se mettre sur la défensive, ce que Beaulieu appelle « lever le masque, » ce ne fut pas sans motif, puisque l'écrivain royaliste avoue l'abus fait par son parti de « la facilité donnée à chaque citoyen d'assouvir sa vengeance, » laquelle pouvait aller loin, on le conçoit, « dans un moment de fermentation et de souvenirs déchirants. »

A cet égard, on trouve les inquiétudes des Thermidoriens et de ceux des Girondins qui n'avaient point passé au royalisme exprimées avec une vivacité naïve par Doulcet de Pontécoulant, dans la séance du 2 messidor (20 juin 1795) :

« On a abusé du nom de Terroriste comme on a abusé de celui de fédéraliste. Tel administrateur qui s'était insurgé contre la journée du 31 mai a été accusé de terrorisme.... Il s'élève de petites sociétés d'amis de Jésus qui accusent de terrorisme les patriotes. *Et vous-mêmes, si vous n'y prenez garde, vous serez leurs victimes.* »

De son côté Legendre disait :

« Sous le nom de Terroristes on a enveloppé quelques patriotes vertueux, mais dont l'énergie leur a fait beaucoup d'ennemis. »

Et, deux jours après, revenant à ce sombre sujet, il s'élevait d'un ton indigné contre les royalistes, qui, suivant ses propres paroles, « voulaient gagner sans mettre au jeu. » Il ajoutait : « Ce sont eux qui commettent tous les crimes dont la France est le théâtre depuis quelque temps : il faut punir les égorgeurs du temps passé, mais ne pas oublier ceux d'aujourd'hui. »

C'est dans cette situation d'esprit que l'expédition de Quiberon avait trouvé les Thermidoriens. Le royalisme en armes ayant été écrasé sur les côtes de Bretagne, il y eut naturellement un temps d'arrêt dans la marche ascendante de la réaction monarchique; et les Thermidoriens, maîtres momentanés de la situation, crurent pouvoir le prendre sur un ton très-haut avec des alliés, devenus des ennemis, et qu'ils ne jugeaient plus aussi nécessaire de ménager. Ceux des Girondins qui n'avaient pas fait divorce avec leurs principes d'autrefois agirent de même. On lut sur tous les murs de Paris des placards où les soldats étaient excités contre la Jeunesse dorée. Ils portaient pour titre : *Frond, défenseur de la patrie.* L'auteur, c'était Louvet. Le *Journal du Bonhomme Richard*, feuille qui soutenait le gouvernement et passait pour être subventionnée par lui, publia un article qui comparait les royalistes aux républicains en ces termes :

« Ils font des cadenettes : nous faisons dix mille prisonniers d'un coup de filet.

« Ils font de petits articles bien maussades dans de petits journaux bien tristes : nous leur enlevons fusils, caissons, munitions, bagages, équipements.

« Ils criaillent dans les spectacles : nous les écrasons au camp.

« Ils mettent des cravates . nous avons des moustaches.

« Ils égorgent dans les prisons : nos généraux volontaires les portent à l'hôpital sur leurs épaules....

« Ils fabriquent à Paris des lettres royales et des jérémiades monarchiques : nos drapeaux flottent sur les forts escaladés qui les protégeaient.

« Ils chantent des grand'messes et des vêpres dans des chapelles remplies de vieilles bigotes : nous entonnons la *Marseillaise* dans les champs de la Victoire.

« Ils mangent des bonbons pour se consoler : nous lançons sur leurs phalanges une grêle de dragées foudroyantes.

« Ils font la chapelle : nous manœuvrons.

« Il attendent un roi comme le messie : nous allons avoir une constitution républicaine.

« Ils sont une poignée : nous sommes des millions. »

Lorsque, dans la séance du 3 pluviôse (25 janvier 1795), Cambacérès avait repoussé les imputations de royalisme à l'adresse de l'Assemblée, elle s'était levée tout entière, en criant : *Vive la République!* Nul doute cependant qu'elle ne renfermât des royalistes. Mais, ne croyant pas leur heure venue, ils couvraient d'un enthousiasme faux leurs sentiments vrais.

« L'hypocrisie et la fureur, écrivait à ce sujet Mallet du Pan, occupent alternativement la scène. Chaque séance est un mensonge de plusieurs heures, à l'aide duquel on déguise ses propres intentions. La crainte d'être soupçonné d'idées contraires à celles que l'on professe fait exagérer encore la dissimulation. »

Ainsi s'explique la facilité avec laquelle les Thermidoriens firent adopter le décret relatif à la célébration du 10 août. En voici les dispositions principales .

« Le 23 thermidor, jour correspondant au 10 août, à huit heures et demie du matin, moment auquel le trône a été renversé, une salve d'artillerie annoncera la victoire du peuple sur la tyrannie.

« La Convention siégera en costume. L'Institut national exécutera des hymnes en l'honneur de la liberté....

« L'anniversaire du 10 août sera célébré dans toutes les communes de la République et aux armées, avec toute la pompe et toute la solennité que les localités comportent. »

Ce décret fut adopté au milieu des plus vifs applaudissements.

Dans la Convention, il en coûtait peu aux royalistes non

déclarés d'applaudir ou d'avoir l'air d'applaudir à des mesures semblables, rien n'étant mieux calculé que leur adhésion aux formules ou aux pratiques révolutionnaires pour voiler des projets dont la révélation prématurée eût compromis le succès. Que leur importait, d'ailleurs, la célébration de tel ou tel anniversaire républicain, pourvu que, trompé par leur empressement même à y consentir, le parti thermidorien n'hésitât pas à leur livrer des victimes! Le 15 thermidor, ils battaient des mains au souvenir de la « victoire du peuple sur la tyrannie; » et, dans les séances suivantes, le parti thermidorien les aidait à dresser une liste de proscrits sur laquelle on voyait figurer des patriotes intègres à côté d'hommes farouches, Massieu à côté de Lequinio, Chaudron-Rousseau à côté de Fouché!

Au surplus, la réaction royaliste était trop dans la nature des choses pour qu'elle tardât à reprendre son cours. L'impression produite par la descente de Quiberon n'était pas encore entièrement effacée, que déjà les partisans de la monarchie relevaient la tête. La presse qui servait leurs desseins s'était organisée de manière à agir sur les esprits avec la puissance que donne l'unité. Il avait été convenu entre les journalistes de ce parti qu'à des jours dits ils s'assembleraient, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre, chez l'un d'entre eux ou chez un ami, et qu'après un déjeuner ou une collation ils chercheraient à se mettre d'accord sur les points qu'il convenait de traiter en commun le lendemain; de telle sorte que l'opinion fût ébranlée par les mêmes coups, partis de différents côtés. Ce plan, exécuté avec beaucoup de suite et d'intelligence, porta ses fruits. L'ensemble des attaques en couvrit le péril. La Convention fut assaillie dans une multitude d'écrits dont la violence croissait de jour en jour; et la presse royaliste sonna si bien le tocsin, que les Comités comprirent enfin « qu'après avoir fait la Révolution, la liberté d'écrire allait tuer son propre ouvrage. » Ils voulurent alors, coûte que coûte, arrêter le mouvement; mais l'impulsion était donnée. Rien ne leur réussit, ni les menaces, ni les arrestations, ni les scellés mis sur les presses. La *Gazette universelle*, passant toutes les bornes, même de la licence, le rédacteur avait été arrêté: il fut réclamé par la section de l'Arsenal tout entière. Ceux qui, dans l'Assemblée, n'avaient pas voté la mort du roi, retrouvèrent la parole que, le lendemain de la défaite de leurs amis à Quiberon, ils avaient perdue. Ils firent abolir les certificats de civisme; ils firent rapporter le décret qui donnait à examiner à une commission prise dans l'Assemblée la culpabilité des Montagnards arrêtés, de peur qu'on ne les sauvât. Enfin les dénonciations de royalisme cessèrent d'être reçues par les sections, et bientôt, le 10 août, dont le décret du 15 thermidor avait si pompeusement ordonné l'anniversaire, fut mis, presque à voix haute, au nombre des horreurs de la Révolution.

Ce n'est pas que les royalistes en fussent venus à être la majorité : loin de là; mais ce qui constituait leur force, c'était, indépendamment de la faiblesse du gouvernement thermidorien, la lassitude publique. Nous avons découvert, parmi les papiers de Puisaye, un mémoire royaliste qui peint la situation avec une singulière franchise. Ce mémoire, qui est évidemment de l'abbé Brottier, contient le passage suivant. Rien de plus caractéristique :

« On peut dire en toute vérité que l'ouvrage (le royalisme) domine en France dans tous les esprits, sinon dans tous les cœurs. On remarquera cette différence que j'établis ici, parce que aucun personnage, ni parmi les instituts (les princes), ni parmi ceux dont on les fait, ne se montre capable de se concilier les affections ni d'exciter l'enthousiasme. Mais en revanche, la cruelle nécessité subjugue tous les esprits et entraîne toutes les opinions en leur faveur. Ceci est la suite de la conviction générale où l'on est que l'ouvrage (le royalisme) peut seul donner le repos, dont chacun a le besoin le plus pressant. Car si un gouvernement quelconque pouvait procurer une lueur seulement de repos, on enverrait au diable et l'ouvrage (le royalisme), et les ouvriers (les agents) et les instituts (les princes). »

Rien n'était plus propre que cette disposition générale à favoriser les intrigues du parti royaliste; et il mit à en profiter une activité brûlante. Les émigrés commencèrent à rentrer en foule; les uns assuraient qu'ils n'avaient jamais quitté la France; les autres, qu'ils ne l'avaient quittée que comme victimes du 31 mai.

Mme de Staël était alors à Paris, où son mari représentait, en qualité d'ambassadeur, la Suède, par qui la République française avait été reconnue. Cette circonstance, et, plus encore, l'intelligence toute virile dont elle était douée, semblaient devoir rattacher Mme de Staël au parti républicain; mais son habitude du grand monde et ses rapports de société l'attiraient vers l'aristocratie. Ce n'était pas d'ailleurs au service de la République que M. Necker avait acquis la réputation dont sa fille était si fière, et la plupart de ses amis servaient la cause royaliste. Toutefois elle n'eut garde de se compromettre par des préférences trop décidées. Elle correspondait avec les émigrés, et entretenait des relations amies avec mainte célébrité révolutionnaire; elle tendait une main à Jaucourt et l'autre à Legendre. Celui-ci reçut d'elle des avances que non-seulement il repoussa, mais qu'il crut devoir dénoncer du haut de la tribune, les regardant comme des tentatives de séduction.

Cette sortie de Legendre contre Mme de Staël eut lieu à l'occasion d'un projet de décret contre les émigrés, présenté par Delaunay, au nom des Comités réunis, et qui fut adopté. Il portait que les émigrés seraient mis sous la surveillance de leur municipalité, tenus de sortir de Paris dans trois jours, et obligés de s'en éloigner de dix lieues au moins.

C'était effectivement à Paris que l'agitation royaliste avait son véritable foyer; et, là, les divisions sourdes de l'Assemblée, la faiblesse du gouvernement thermidorien, la proscription qui avait frappé les hommes énergiques, l'essor des ambitions nouvelles, la frayeur des uns, l'incertitude des autres, la lassitude du plus grand nombre après une tourmente si prolongée, promettaient au royalisme un succès qu'on n'avait guère à attendre, ni de l'émigration armée, ni de l'insurrection vendéenne.

A la vérité, Charette avait relevé le drapeau de la monarchie, qu'il tenait maintenant d'une main ferme. Et, certes, les encouragements ne lui manquaient pas. Jamais exploits déshonorés par la cruauté et la perfidie n'avaient été, dans les régions monarchiques, l'objet d'un enthousiasme plus passionné. Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche, faisait savoir à Charette par Delafarre, évêque de Nancy, qu'elle avait pour sa « conduite sublime et ses vertus une admiration profonde, et que telle était, à son égard, la façon de penser de toute la famille impériale. » On le désignait comme le « second fondateur de la monarchie. » Souvarow lui écrivait : « Héros de la Vendée! illustre défenseur de la foi de tes pères et du trône de tes rois! salut. Que le Dieu des armées veille à jamais sur toi; qu'il guide ton bras à travers les bataillons de tes nombreux ennemis, qui, marqués du doigt de ce Dieu vengeur, tomberont comme la feuille que le vent du nord a frappée. »

Malheureusement, ces éloges pompeux et ces vœux poétiques ne donnaient pas à Charette des soldats en nombre suffisant, des munitions de guerre, des fusils, des canons, et une autorité que, dans son propre parti, personne ne contestât.

Sur ce dernier point, le prétendant avait cru lever toutes les difficultés en envoyant à Charette, et cela dès son soi-disant avénement à la couronne, le titre de commandant en chef de l'armée royale et catholique. Mais des bandes d'insurgés qui combattent volontairement, à leurs frais, loin des princes pour qui leur sang coule, ne se gouvernent pas selon les règles applicables à une armée régulière. Le garde-chasse Stofflet n'avait dû qu'à son épée de marcher l'égal du marquis de Lescure; et Cathelineau n'avait pas de brevet dans sa poche, lorsque La Rochejaquelein et d'Elbée l'avaient accepté pour leur chef. Voilà ce que les gens de l'ancienne Cour étaient incapables de comprendre. Ils se formaient une idée si fausse du genre de guerre dont le succès devait décider de leur fortune, que, dans une lettre du 18 août 1795, le duc de Polignac, ministre du prétendant près la Cour de Vienne, priait Charette « d'avoir la complaisance de faire faire dans ses *bureaux* le bulletin des opérations qui auraient lieu. » — « Les bureaux de Charette! s'écrie Puisaye à cette occasion, qu'ils sachent donc que les bureaux des insurgés étaient la terre sur laquelle ils couchaient! »

Il est certain que le grade conféré à Charette, loin d'ajouter à son autorité, ne pouvait que l'affaiblir, par la jalousie qu'une telle distinction devait naturellement éveiller dans le cœur de ses émules. Charette le sentit bien lui-même, comme le prouve le passage suivant d'une lettre qu'il écrivit plus tard au prétendant, du camp de Montorgueil, et que nous tirons des papiers de Puisaye. C'est un document curieux à plus d'un titre.

.... « Vous m'avez décoré de la qualité de généralissime de vos armées; mais, vu la connaissance que j'ai des esprits qui les composent, j'ai cru qu'il était sage de temporiser, et de différer à leur manifester mon titre, jusqu'à ce que je fusse encore plus assuré de la confiance et de l'amitié de leurs chefs. J'ai lieu de me féliciter d'en avoir usé ainsi, puisque j'apprends aujourd'hui que l'autorité que vous m'avez confiée est restreinte par la nomination ultérieure que Monsieur (le comte d'Artois) a faite, depuis peu, de quatre généraux de vos armées qu'il fait égaux en titre et en autorité. Il me fait l'honneur et la grâce de me comprendre dans le nombre des quatre. Je ne suis pas moins reconnaissant de ses bontés que de celles de Votre Majesté, mais il paraît qu'il ignorait la qualité de généralissime dont vous m'aviez décoré précédemment.... Quelque cher que soit à mon cœur le titre dont vous m'avez honoré, j'en ferai le sacrifice, si vous jugez vous-même, sire, qu'il puisse effectuer le parfait accord qui doit nécessairement régner entre les coopérateurs du bien public. »

Quelle tragique histoire contiennent ces quelques lignes, où s'épanche dans un langage respectueux l'amertume d'une âme blessée! Ce titre dont Charette se croit obligé de faire un secret, ces trois généraux dont on oppose le pouvoir au sien, les décisions de Louis-Stanislas-Xavier contrariées par celles de son frère, l'offre que fait Charette de sacrifier son rang, si ce sacrifice est jugé nécessaire par le prétendant *lui-même*, tout cela ouvre à l'esprit les portes d'un monde en proie au démon de la jalousie, des ambitions vulgaires et de l'intrigue.

Une seule chose aurait pu remédier au mal : la présence d'un des deux princes, de l'aîné surtout, à la tête des insurgés. Mais, de toutes les difficultés, la plus grande était précisément celle-là.

On doit cette justice au prétendant qu'il ne se fit pas illusion sur ce qui était la véritable nécessité de la situation. Il existe de lui une lettre qui le prouve. Quoiqu'elle ait été écrite postérieurement à l'époque qui nous occupe, nous la citerons ici, parce que son importance historique gît dans les sentiments qu'elle exprime, et non dans les faits auxquels elle se rapporte. Elle était adressée au duc d'Harcourt.

« J'ai reçu, mon cher duc, votre réponse à ma lettre du 15 août. J'ai voulu prendre quelques jours avant d'y répondre. Je ne peux qu'être reconnaissant de l'intérêt que le gouvernement anglais prend à ma conservation; mais je vois en même temps qu'il est dans l'erreur sur l'importance qu'il y met; et cette erreur est bien naturelle, parce que l'Angleterre se trouve, comme l'Europe entière, à la fin du dix-huitième siècle, tandis que la France, en moins de six années, est revenue à la fin du seizième, et, peut-être, à une époque plus éloignée, sans que l'on puisse comprendre comment elle y est arrivée.

« Ma situation est semblable à celle de Henri IV, sauf qu'il avait beaucoup d'avantages que je n'ai pas. Suis-je comme lui dans mon royaume? Suis-je à la tête d'une armée docile à ma voix? Ai-je toujours porté les armes depuis l'âge de seize ans? Ai-je gagné la bataille de Coutras? Non. Je me trouve dans un coin de l'Italie. Une grande partie de ceux qui combattent pour moi ne m'ont jamais vu. Je n'ai fait qu'une campagne dans laquelle on a à peine tiré un coup de canon. Mon inactivité m'expose à des jugements défavorables de la part de ceux qui me sont restés fidèles, jugements que je ne peux pas appeler téméraires, parce que ceux qui les portent ne sont pas instruits de la vérité. Puis-je conquérir ainsi mon royaume? Et, supposé que mes fidèles sujets obtiennent un tel secours que je n'aie qu'à me présenter pour recevoir une couronne, pourrai-je par là acquérir la considération personnelle qui me serait si nécessaire?

« On vous dira que si les progrès de Monsieur me promettent une entière sécurité, on me conduira dans mes États; mais cela signifie uniquement que l'on me fera venir lorsque les grands dangers seront passés. Dieu m'est témoin, et vous le savez, mon cher duc, vous qui connaissez le fond de mon cœur, que j'entendrais avec la plus vive satisfaction répéter le cri des Israélites : « Saül a tué mille hommes, et David dix mille; » mais ma joie comme frère ne fait rien à ma gloire comme roi, et, je le répète, si je n'acquiers pas de gloire personnelle, si mon trône n'est pas entouré de considération, mon règne sera peut-être tranquille par l'effet de la lassitude générale, mais il ne sera pas long, et il sera peut-être plus malheureux que celui de Henri III.

« Le passage du Rhin, la saison qui avance, tout se réunit pour me persuader qu'au moins, pour cette année, le corps du prince de Condé n'agira pas. D'ailleurs, M. de Thugut a dit depuis peu, sans y être provoqué, que je ne jouerais pas auprès de ce corps un rôle convenable; et je sens, en effet, que j'y serais aussi déplacé qu'à Vérone.

« Que me reste-t-il donc? La Vendée. Qui peut m'y conduire? Le roi d'Angleterre. Insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres, en mon nom, que je leur demande mon trône ou mon tombeau : tout autre parti, quel qu'il soit, est dangereux pour ma gloire, dangereux pour le bonheur présent et futur de mon royaume, dangereux même pour la tranquillité de l'Europe, incompatible avec l'état présent de la France.

« Faites sentir tout ceci au Cabinet de Saint-James; ajoutez une réflexion, moins importante puisqu'elle ne regarde que moi : dites que j'éprouverais une bien douce satisfaction de devoir mon trône, ma gloire, le salut de mon royaume, à un souverain aussi vertueux que le roi d'Angleterre et à des ministres aussi éclairés que les siens.

« Portez-vous bien, mon cher duc, et comptez sur mon amitié.

« *Signé:* LOUIS. »

Le prétendant se faisait une bien étrange idée des conditions de la légitimité du pouvoir, lorsqu'il parlait de *conquérir son royaume*, et de le conquérir par l'appui d'un gouvernement armé contre la France; mais la partie de sa lettre où il témoignait de son vif désir de partager les périls de ceux qui combattaient pour lui était à la fois très-noble et très-sensée. Seulement, il est permis de douter qu'en adressant au gouvernement anglais une pareille demande, Louis-Stanislas-Xavier comptât beaucoup sur une réponse favorable. En réalité, il croyait peu à la sympathie des Puissances pour la cause de la Maison de Bourbon; et il se défiait, en particulier, de la sincérité de l'Angleterre.

Les sentiments de son entourage à cet égard se font jour avec une netteté caractéristique dans la lettre que le comte d'Avaray adressait, de Vérone, à Charette, le 13 août 1795; il y était dit, en propres termes : « Atténuez le mauvais effet que peut produire en France la confiance *apparente* accordée aux Anglais.... Si vous apprenez que le roi est à l'armée de Condé, que cela ne vous étonne pas.... Il est essentiel que l'Angleterre n'en soit pas prévenue; car, voyant le roi avec M. le prince de Condé, elle pourrait le laisser sur le Rhin, dans la dépendance de l'empereur. »

De son côté, si Louis-Stanislas-Xavier mandait à Charette qu'il « travaillait à prolonger la guerre extérieure, » ce n'était pas sans ajouter qu'il la regardait « comme un mal nécessaire, jusqu'au jour où le bandeau serait tombé des yeux d'un plus grand nombre de ses sujets. »

Nous avons sous les yeux une note écrite de la propre main de Louis-Stanislas-Xavier, et nous y lisons : « Finir le mémoire que M. Brottier a demandé à M. d'Entraigues, sur le moyen de se passer des Puissances étrangères, si elles venaient à faire la paix. »

Le prétendant ne disait donc pas le fond de sa pensée lorsqu'il insistait, dans une missive destinée à être lue par les membres du Cabinet britannique, sur la satisfaction qu'il éprouverait à « devoir le salut de son royaume à un souverain aussi vertueux que le roi d'Angleterre et à des ministres aussi éclairés que les siens. » La lettre au duc d'Harcourt fut-elle communiquée par lui au Cabinet de Saint-James? Des écrivains royalistes assurent que non. Peut-être le duc, prévoyant l'insuccès de la démarche, crut-il devoir s'abstenir, par égard pour la dignité de son maître, qu'un refus aurait compromise. Toujours est-il que les ministres anglais ne firent rien de ce que le prétendant paraissait si vivement désirer, soit qu'ils ne connussent pas sa demande, soit qu'ils fussent instruits de ses dispositions secrètes; soit enfin qu'ils ne fussent pas fâchés de voir se prolonger des divisions intestines qui, en épuisant la France, promettaient de la livrer à leurs coups.

Il est à remarquer, toutefois, qu'ils ne jugèrent pas contraire à leur politique de placer sous les ordres du comte d'Artois une nouvelle expédition qui, de même que celle de Quiberon, devait jeter sur les côtes de France plusieurs milliers d'émigrés en armes et qui, en outre, portait ces régiments anglais que Puisaye avait sollicités avec tant d'insistance. Il est vrai que le comte d'Artois n'était pas homme à leur inspirer les mêmes ombrages que son frère : les molles habitudes de ce prince, la faiblesse de son caractère, et sa répugnance, bien connue, à « chouanner, » ainsi qu'il le disait lui-même, étaient de sûrs garants qu'avec lui l'Angleterre ne risquait pas de voir ses sacrifices tourner au profit exclusif de la famille des Bourbons.

Quoi qu'il en soit, le parti royaliste, depuis le désastre de Quiberon, avait cessé d'attendre du dehors ses principales chances de succès. Tous les patriotes ayant été désarmés, à Paris, sous prétexte de terrorisme, la pique, arme du peuple, y ayant fait place au fusil, arme de la bourgeoisie, et l'élément royaliste s'y étant substitué, dans les sections, à l'élément révolutionnaire, quiconque brûlait de renverser le gouvernement établi avait maintenant les yeux fixés sur la capitale. Il ne fallait qu'une occasion pour faire éclater la mine : les meneurs du parti se tinrent prêts à la saisir; et ce fut la nouvelle Constitution qu'on discutait alors qui la fournit.

On se rappelle que *des lois organiques de la Constitution de* 1793 étaient promises : une Commission de onze membres avait été nommée pour préparer le travail, et, le 17 floréal (6 mai), elle s'était mise à l'œuvre.

Les onze membres étaient Lesage (d'Eure-et-Loir), Daunou, Boissy d'Anglas, Creuzé-Latouche, Berlier, Louvet, La Réveillère-Lepaux, Lanjuinais, Durand-Maillane, Baudin (des Ardennes) et Thibaudeau.

Ce dernier nous apprend dans ses Mémoires que Lesage (d'Eure-et-Loir), Boissy d'Anglas et Lanjuinais représentaient, dans la Commission, l'élément monarchique. Le travail préparatoire se ressentit de cette influence.

Le premier acte de la Commission fut de mettre de côté la Constitution de 1793. Au nombre des griefs que les Onze, par l'organe de Boissy d'Anglas, articulèrent contre elle, il y en avait de singuliers. Ils lui reprochaient, par exemple, d'avoir subordonné le pouvoir exécutif au pouvoir législatif; comme s'il y avait folie à subordonner le bras à la tête! Et aussi, de n'avoir donné à la Convention aucune garantie contre la tyrannie d'un de ses membres : grief dont il n'est pas facile de comprendre le sens, surtout quand on le rapproche du premier.

Les véritables torts de la Constitution de 1793 n'étaient point là, aux yeux des législateurs du moment. Elle rappelait une époque de laquelle ils ne voulaient rien accepter; elle faisait revivre le souvenir d'hommes qu'ils avaient pris l'habitude de ne plus nommer que pour les vouer aux dieux infernaux; et, sur ce terrain, on était toujours sûr de rencontrer les républicains tels que Louvet à côté des royalistes tels que Boissy d'Anglas.

Aussi la Constitution de 1793, quoique votée par la Convention et acceptée par le peuple, fut-elle rejetée par la Commission des Onze, tout d'abord et « unanimement. »

C'était une belle idée que celle d'une *Déclaration des Devoirs;* mais on ne saurait en faire honneur aux onze commissaires, quand on songe qu'ils ne l'adoptèrent que pour remédier aux inconvénients d'une *Déclaration des Droits;* et, suivant les propres termes de Thibaudeau, comme *une sorte de contre-poison.*

La question s'étant élevée de savoir si la législature aurait le droit d'agrandir ou de démembrer le territoire, les avis se partagèrent, quelques-uns rappelant avec raison combien étaient dangereux pour la liberté le culte de la gloire militaire et l'ardeur des conquêtes. Ces considérations ne prévalurent pas sur le désir de conserver la Belgique et d'acquérir

la rive gauche du Rhin. Faute d'oser prendre une conclusion à cet égard, les Onze laissèrent la question indécise ; mais elle fut résolue en fait par le décret de la Convention du 10 vendémiaire (1er octobre) 1795, portant : que tous les pays conquis en deçà du Rhin, ainsi que la Belgique, l'État de Liége et le Luxembourg, seraient réunis au territoire de la République et formeraient neuf départements. Par cette extension, le nombre des départements s'élevait à 98.

La Constitution de 1793 avait déclaré partie intégrante du corps social tout homme né et domicilié en France, et âgé de vingt et un ans accomplis : les Onze ne jugèrent pas ces conditions suffisantes pour donner la qualité de citoyen français. Thibaudeau assure dans ses Mémoires que les uns, tels que Lesage et Lanjuinais, voulant subordonner l'exercice des droits politiques à la condition de payer une contribution, et Baudin à celle de savoir lire et écrire, les autres opinèrent pour qu'on laissât à l'égalité sa plus grande latitude. Il faut que, sur ce point, les souvenirs de Thibaudeau l'aient trompé ; car, dans le rapport présenté, depuis, par Boissy d'Anglas à la Convention, au nom des commissaires, ceux qui ne payent pas de contributions sont mis sur la même ligne que les banqueroutiers, lesquels sont réputés *ne faire point partie du corps social*, *quoique ayant droit à la protection du gouvernement*. En tout cas, ce ne fut point le principe de l'égalité dans sa plus grande latitude qui prévalut dans l'Assemblée, puisque la Constitution de l'an III, telle qu'elle fut définitivement votée, range au nombre des conditions requises pour être citoyen français, celle de payer une contribution directe, personnelle ou foncière. Les pauvres n'étant pas des citoyens, qu'entendait-on qu'ils fussent? Des Ilotes? On aurait dû au moins avoir le courage de le dire.

En adoptant le système des deux Chambres, la Commission des Onze, si l'on en croit Thibaudeau, ne se laissa influencer par aucune idée d'aristocratie. Ce qui la détermina, ce fut, indépendamment de l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique, l'expérience des entraînements dangereux auxquels une assemblée unique est sujette à s'emporter.

Elle crut, selon l'expression de Baudin (des Ardennes), que deux Chambres étaient nécessaires : l'une pour représenter l'*imagination* de la nation, l'autre pour représenter sa *raison*. De fait, après s'être prononcée pour l'établissement de deux Chambres, qui furent nommées : la première *Conseil des Cinq-Cents*, du nombre des membres dont elle devait se composer, et la seconde *Conseil des Anciens*, parce qu'on n'y devait être admis qu'à un certain âge, la Commission eut soin de ne conférer à cette dernière que le droit d'accepter ou de rejeter les lois proposées par le *Conseil des Cinq-Cents*, les deux branches de la législature ayant d'ailleurs pour commune origine l'élection par les citoyens, et ne se distinguant l'une de l'autre par aucune prérogative d'essence aristocratique.

Les Onze ayant emprunté des États-Unis l'idée des deux Chambres, il semblait naturel qu'ils empruntassent également des États-Unis l'idée d'un président. C'est ce que proposèrent Lesage, Lanjuinais et Durand-Maillane ; mais dans un président, leurs collègues virent l'ombre d'un roi : l'établissement d'un Directoire exécutif composé de cinq membres naquit de la frayeur qu'inspirait le retour possible de la royauté.

Restait la question de savoir par qui serait nommé le pouvoir exécutif ou Directoire. La crainte que le pouvoir exécutif ne fût trop puissant, s'il sortait de l'élection populaire, fut le motif qui porta la Commission des Onze à confier à la législature le choix des cinq Directeurs.

Telles étaient les bases du projet de Constitution que Boissy d'Anglas fut chargé de présenter à la Convention, ce qu'il fit dans la séance du 5 messidor (23 juin). La discussion s'ouvrit le 16, et elle était déjà avancée, lorsque Sieyès vint proposer un nouveau travail qui renversait celui de la Commission de fond en comble.

Nommé, dès l'abord, membre de cette Commission, il avait refusé d'en faire partie, pour n'avoir pas à quitter le Comité de salut public, dont il était à cette époque, et, peut-être aussi, parce qu'il répugnait à son orgueil de partager avec d'autres l'honneur de construire un édifice politique qu'il voulait paraître seul capable d'élever sur des fondements solides. Cet homme, de qui Mirabeau avait dit tout haut : que « *son silence était une calamité publique*, » et, tout bas : « *qu'il lui ferait une renommée qu'il ne pourrait supporter*, » jouissait alors d'une réputation colossale. On le regardait comme le penseur par excellence, comme l'invisible moteur de la Révolution, comme l'âme cachée des événements. Thibaudeau, qui ne fut pas dupe de cette grande mystification, représente Sieyès affectant de ne pas prendre séance avec ses collègues dans les Comités, se promenant en long et en large pendant les délibérations, et, quand il condescendait à donner son avis, s'éloignant aussitôt, comme si tout eût été dit dès qu'il avait parlé. Mirabeau s'était montré un charlatan de vices : Sieyès fut un charlatan de gravité. L'immense réputation qu'il acquit montre assez avec quel succès il joua la comédie de la profondeur.

Son plan, néanmoins, ne fut pas adopté, mais il reparut plus tard.

Ce fut le 5 fructidor (22 août) que la Convention vota la Constitution dite de l'an III, sauf acceptation par le peuple. En résumé, cette Constitution portait :

Que la République française était une et indivisible ;

Que l'universalité des citoyens français était le souverain ;

Que la division de la France en départements serait maintenue, chaque département devant être distribué en cantons et chaque canton en communes ;

Que tout homme né et résidant en France, âgé de vingt et un ans, s'étant fait inscrire sur le registre civique de son canton, ayant demeuré, depuis, pendant une année sur le territoire de la République, et payant une contribution directe, foncière ou personnelle, était citoyen français, appelé comme tel à voter dans les assemblées primaires ;

Qu'il y aurait au moins une assemblée primaire par canton ;

Que toutes les élections se feraient au scrutin secret ;

Que chaque assemblée primaire nommerait un électeur jusqu'au nombre de trois cents citoyens inclusivement ; deux électeurs, depuis trois cent un jusqu'à cinq cents ; trois, depuis cinq cents jusqu'à sept cents ; quatre, depuis sept cent un jusqu'à neuf cents ;

Que, pour être électeur, il faudrait être âgé de vingt-cinq ans accomplis et être, soit propriétaire, soit usufruitier, soit locataire d'un bien évalué à un revenu de cent, cent cinquante, ou deux cents journées de travail, suivant la population des communes et les localités ;

Qu'il y aurait une assemblée électorale par département ;

Que les assemblées électorales éliraient les membres des deux branches du Corps législatif, ceux du tribunal de cassation, les hauts jurés, les administrateurs des départements ; les président, accusateur public et greffier du tribunal criminel, et les juges des tribunaux civils ;

Que la législation serait confiée à deux Conseils, l'un, celui des *Cinq-Cents*, chargé de proposer les lois; l'autre, celui des *Anciens*, chargé de les accepter ou de les rejeter, t tous les deux renouvelables par tiers chaque année;

Que le *Conseil des Cinq-Cents* resterait invariablement fixé à ce nombre, et que le *Conseil des Anciens* se composerait de deux cent cinquante membres;

Que, pour être membre du *Conseil des Cinq-Cents*, il faudrait être âgé de trente ans accomplis;

Que, pour être membre du *Conseil des Anciens*, il faudrait être âgé de quarante ans accomplis, et, de plus, être marié ou veuf;

Que les membres du Corps législatif recevraient une indemnité annuelle de la valeur de trois mille myriagrammes de froment;

Qu'aucun corps de troupes ne pourrait passer ou séjourner dans la distance de six myriamètres de la commune où le Corps législatif tiendrait ses séances, à moins que ce ne fût sur sa réquisition ou avec son autorisation;

Que le Corps législatif aurait une garde qui ne pourrait être au-dessous de quinze cents hommes en activité de service;

Que le *Conseil des Anciens* aurait le droit de changer la résidence du Corps législatif;

Qu'aucune proposition, dans le *Conseil des Cinq-Cents*, ne pourrait être délibérée ni votée qu'après trois lectures, à dix jours d'intervalle l'une de l'autre;

Que les citoyens membres ou ayant été membres du Corps législatif ne pourraient être recherchés, accusés ni jugés en aucun temps pour ce qu'ils auraient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions;

Que le pouvoir exécutif serait délégué à un *Directoire* de cinq membres âgés de quarante ans au moins;

Que les membres du *Directoire* seraient nommés par le *Conseil des Anciens*, au scrutin secret, sur une liste présentée par le *Conseil des Cinq-Cents;* formée aussi au scrutin secret, et décuple du nombre des membres à élire;

Que le *Directoire* serait partiellement renouvelé par l'élection d'un membre chaque année;

Qu'il nommerait hors de son sein et révoquerait les ministres, dont les attributions et le nombre seraient d'ailleurs déterminés par le Corps législatif;

Que la mission du *Directoire* serait de pourvoir, d'après les lois, à la sûreté intérieure et extérieure de la République, de surveiller et d'assurer l'exécution des lois dans les administrations et tribunaux, par des commissaires à sa nomination, mais sans qu'il fût admis pour cela à entrer en partage du pouvoir législatif;

Que les cinq *Directeurs* seraient logés dans le même édifice, aux frais de la République; qu'ils auraient une garde de cent vingt hommes à pied et de cent vingt hommes à cheval, et que le traitement annuel de chacun d'eux serait de cinquante mille myriagrammes de froment.

Quant au pouvoir judiciaire, il était confié à des juges électifs. Au lieu d'assemblées communales, il ne devait y avoir que des administrations municipales et départementales, procédant aussi du principe électif. La presse était déclarée libre; mais on interdisait toute société populaire tenant des séances publiques. Dès le 26 thermidor (13 août), et sous l'influence de l'effet produit par la descente de Quiberon, l'Assemblée avait adopté une clause additionnelle, conçue en ces termes : « La nation française déclare que jamais, en aucun cas, elle ne souffrira la rentrée des Français qui, ayant abandonné la patrie depuis le 15 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions faites aux lois contre les émigrés. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis à la République. »

La Constitution de l'an III renfermait beaucoup d'autres articles, pour lesquels nous renvoyons le lecteur au texte même, parce que ces articles, ou se rapportent à de purs détails d'organisation, ou rentrent dans les Constitutions précédentes. Les dispositions signalées sont celles qui dessinent la physionomie politique de la législation thermidorienne et en caractérisent plus particulièrement la portée.

Une chose frappe d'abord dans cette œuvre : c'est l'absence de tout ce qui serait de nature à indiquer un but social commun, et à rappeler, fût-ce indirectement, le principe de la fraternité humaine. Pas une clause importante qui ne soit marquée au coin de l'individualisme, et de l'individualisme dans ce qu'il a de plus étroit. La *Déclaration des Devoirs* donnée pour préface à la Constitution de l'an III disait, art. 8 : « C'est sur le maintien des propriétés que repose tout l'ordre social, » ce qui revenait à déclarer étranger à l'ordre social quiconque n'est pas propriétaire : cette théorie conduisit naturellement, d'abord à priver les pauvres du titre de citoyen, puis à faire dépendre de certaines conditions de fortune, en le combinant avec l'élection à deux degrés, l'exercice du droit de souveraineté. Il y avait loin de là aux principes qui avaient constitué l'esprit ou, plutôt, l'âme de la Révolution française!

En adoptant le système des deux Chambres, les législateurs de l'an III avaient cru faire acte de sagesse, et ils ne s'étaient pas aperçus que leur *Conseil des Anciens* n'avait aucune raison d'être. La raison d'être du Sénat, en Amérique, c'est la nécessité de ne pas laisser le principe unitaire absorber trop complétement le principe fédéral, et d'assurer, dans la constitution politique, la représentation des divers États dont la confédération se compose. La raison d'être de la Chambre des Lords, en Angleterre, c'est l'existence, dans ce pays, d'une aristocratie puissante, maîtresse du sol, et appuyée sur le droit de primogéniture. Mais en France, où il n'y avait ni fédération ni aristocratie, à quel principe politique ou à quelle force sociale pouvait répondre une seconde Chambre ayant même origine que la première, provenant de la même source et composée des mêmes éléments? Rien de plus futile que l'idée d'assigner un caractère distinctif au *Conseil des Anciens*, en n'y admettant que des hommes âgés de quarante ans, mariés ou veufs : cette clause n'aurait eu un sens que si l'on avait exclu du *Conseil des Cinq-Cents* les pères de famille et les vieillards.

Il est vrai que le double examen est une garantie contre les entraînements auxquels se laissent quelquefois emporter les assemblées délibérantes, et, à ce point de vue, l'existence d'une seconde Chambre avait pu paraître désirable, mais sa nécessité devenait tout au moins douteuse, dès qu'on admettait — disposition très-sage — qu'aucune loi ne serait discutée, au *Conseil des Cinq-Cents*, qu'après trois lectures préalables D'ailleurs, le droit donné à une assemblée d'accepter ou de rejeter les lois, fait de cette assemblée un des pouvoirs de l'État, et présente, sous le rapport politique, plus d'inconvénients qu'il ne présente d'avantages sous le rapport purement législatif. Tel qu'il fut institué, le *Conseil des Anciens*, s'il n'était pas un rouage inutile, risquait de devenir un embarras.

Les législateurs de l'an III ne furent guère mieux inspirés dans cette partie de leur travail qui concernait la formation du pouvoir exécutif.

Et d'abord, le composer de cinq membres, c'était en faire

presque un corps délibérant; c'était briser le nerf de l'action; c'était affaiblir outre mesure la responsabilité à force de la diviser; c'était déposer un germe d'anarchie au sein même du pouvoir qu'on chargeait de réprimer l'anarchie.

Ensuite, il était peu sage de rendre complétement étrangers à la confection des lois ceux à qui l'on confiait la mission de les mettre en mouvement; car on aurait dû prévoir le cas où, mieux placés que les législateurs pour apprécier ce que commandaient les circonstances, les Directeurs répugneraient à faire exécuter certaines mesures décrétées en dehors d'eux, et se trouveraient de la sorte en opposition ouverte avec les Conseils.

Un article, dans la Constitution de l'an III, mérite qu'on s'y arrête : c'est celui qui met les membres du Corps législatif à l'abri de toute recherche pour ce qu'ils auraient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions. Comment les réacteurs purent-ils voter un pareil article sans que le rouge leur montât au front? Comment purent-ils oublier à ce point que c'était en s'armant contre leurs adversaires de ce que ceux-ci « avaient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions, » qu'ils étaient parvenus à mettre, selon le langage du temps, la proscription à l'ordre du jour? Il était un peu tard pour s'apercevoir que la liberté de la tribune est une condition sans laquelle il n'est pas d'assemblée délibérante possible!



UNE MATINÉE CHEZ BARRAS

Il y aurait trop à dire s'il fallait relever tout ce qui prête à la critique dans la Constitution de l'an III. Mais ce qui est caractéristique, c'est qu'elle fut attaquée par les royalistes, non dans ce qu'elle avait de mauvais, mais, au contraire, dans ce qu'elle avait de bon. L'on en jugera par le passage suivant, résumé fidèle de leurs plaintes et de leurs anathèmes :

« Qu'est-ce donc que ce Directoire du pouvoir exécutif qui tiendra son existence du pouvoir législatif? Il sera donc son agent naturel! Il ne lui manque plus que d'être à sa solde! Si le Corps législatif est factieux ou, ce qui est la même chose quant à l'effet, l'esclave d'un parti factieux, le pouvoir sera donc le vil agent d'une législative détestable! Dans cette hypothèse, très-naturelle, où la nation ira-t-elle chercher ses garanties? »

Ainsi, les royalistes trouvèrent monstrueux que, dans le corps politique, le bras dépendît de la tête! Et l'esprit de faction ne leur paraissait à craindre que dans les représentants du peuple!

Il est juste de reconnaître que les arguments des ennemis de la Révolution n'étaient pas sans tirer quelque force du drame qui se jouait alors sur la scène politique. Mallet du Pan ne consultait certainement que sa haine et ne parlait que le langage plein de fiel de l'esprit de parti, lorsqu'il disait des vainqueurs de Robespierre : « Ce sont des valets qui

ont pris le sceptre de leurs maîtres, après les avoir assassinés. » Mais il est certain que la Convention donnait au monde, depuis quelques mois, un spectacle peu fait pour recommander à l'admiration des hommes le gouvernement des assemblées. L'occasion parut admirable aux royalistes pour faire un essai hardi de leurs forces : le chapitre suivant dira le résultat de cette tentative.

CHAPITRE III

VICTOIRE DES THERMIDORIENS SUR LES ROYALISTES

Toutefois, comme les royalistes ne cherchaient dans la Constitution nouvelle qu'un moyen d'opérer la contre-révolution, les plus intelligents d'entre eux ne virent pas beaucoup d'inconvénient à l'adopter, à cause de ses défauts mêmes. Le partage du pouvoir législatif entre deux *Chambres de Députés* leur plut, précisément parce que c'était là une conception absurde, et ils aimèrent à se persuader que les cinq Directeurs seraient bien vite amenés, soit par leurs dissensions intestines, soit par l'effet du mouvement des choses sur un pouvoir divisé, à abandonner la puissance suprême à un seul.

Que la Convention disparût, ils ne désiraient pas davantage pour le moment; mais cela, ils le désiraient avec passion.

Les Thermidoriens s'en émurent. Ils comprirent qu'on n'attendait que la retraite de la Convention pour renverser son ouvrage, et, avertis par l'exemple de l'Assemblée constituante, dont l'œuvre avait péri dès que la scène s'était trouvée occupée par de nouveaux acteurs, ils songèrent à garder, suivant l'expression de Thibaudeau, le gouvernail du vaisseau qu'ils venaient de lancer.

Qu'arriverait-il, d'ailleurs, à ceux des conventionnels dont le zèle avait été si farouche et l'autorité si pesante? Pouvaient-ils, sans dire adieu à toute prudence, retourner, comme simples citoyens, dans des provinces où, comme proconsuls, ils avaient semé d'implacables ressentiments?

Sur ces entrefaites, Dupont de Nemours émit l'idée que, pour imprimer un caractère de stabilité à la Constitution, il fallait renouveler l'Assemblée tous les ans par tiers. Ce projet, publié par les journaux et affiché avec profusion, ouvrait à la majorité conventionnelle une voie où elle se précipita. Il fut décrété, d'abord, que les deux tiers de la Convention seraient réélus; et ensuite, qu'ils le seraient par les assemblées électorales. Baudin (des Ardennes) avait proposé de laisser ce choix à la Convention elle-même, mais l'autre système avait pour lui de paraître plus conforme au principe de la souveraineté du peuple : il prévalut. La rédaction définitive du décret par lequel on tranchait cette importante question fut votée le 5 fructidor (22 août); et un second décret, rendu le 13 fructidor (30 août), régla la mise à exécution du premier.

A cette nouvelle, ce fut, parmi les royalistes, une effroyable explosion de colères. Ainsi, c'était la Convention qui allait gouverner encore! Toujours la Convention! D'ardentes protestations s'élevèrent au sein de presque toutes les sections de Paris, d'où les Jacobins avaient été chassés et où, depuis la défaite du peuple en prairial, l'influence des royalistes dominait. La presse opposante se répandit en imprécations contre les conventionnels, qu'elle affecta de ne plus appeler que les *exclusifs*, les *perpétuels*. A ces clameurs se joignit le cri de tous ceux qui brûlaient de devenir, à leur tour, représentants du peuple, et auxquels on barrait tout à coup le passage. C'était une puissante corde à faire vibrer que le mécontentement de l'ambition déçue : les royalistes le sentirent, redoublèrent de violence, et l'agitation prit bientôt des proportions formidables.

Une députation de la section des Champs-Élysées courut dire insolemment à la Convention, par l'organe de Lacretelle jeune : « Méritez le choix du peuple et ne le commandez pas. » Le bruit avait été répandu que Paris était entouré de baïonnettes, et les paroles de Lacretelle jeune se rapportaient aux sentiments tyranniques dont on supposait la Convention animée. Chénier occupait, ce jour-là, le fauteuil. Il répondit que l'Assemblée ne laisserait pas avilir la puissance « qu'elle tenait du peuple entier. » De son côté, Thibaudeau demanda où étaient les signes de cette oppression dont parlait l'orateur sectionnaire, et il lui opposa, en preuve de sa mauvaise foi, la licence de son propre discours.

Mais ce scandale n'était que le prélude de scènes plus indécentes encore et d'attaques sans frein. Pendant que Saladin, devenu fougueux réacteur de fougueux révolutionnaire qu'il avait été, dénonçait, dans un écrit imprimé, les décrets des 5 et 13 fructidor, des agitateurs dont la certitude de l'impunité centuplait l'audace, allaient soufflant partout l'esprit de révolte. De ce nombre étaient Richer de Sérizy, Lacretelle jeune, le général Servan, Fiévée, Quatremère de Quincy, Morellet, Tronçon Du Coudray; La Harpe, qui avait tant admiré le discours de Robespierre sur l'immortalité de l'âme; Lemaître, qui correspondait avec le prétendant; l'ex-prêtre Poncelin; l'Espagnol Marchena, provocateur d'un 31 mai en sens inverse, et Ladevèze, qui, jusqu'au 10 août, avait rédigé l'*Ami du roi*.

Chaque jour, c'était quelque nouvelle brochure, dans laquelle la Convention était traînée aux gémonies. Dans un de ces amers pamphlets, il était dit que « les votants pour *la mort ne mourraient pas dans leur lit, à moins qu'ils ne mourussent bientôt.* » Et l'auteur s'écriait, comme conclusion : « *Tuez-les!* »

Aux appels meurtriers des libelles se joignaient les meurtrières malédictions des journaux sectionnaires. Le *Courrier républicain*, le *Bulletin républicain*, le *Messager du soir*, le *Courrier universel*, la *Gazette universelle*, la *Quotidienne*, le *Postillon des armées*, s'étudiaient à présenter les actes des Conventionnels sous un jour affreux; et le concert de leurs anathèmes était plus qu'il ne fallait pour couvrir la voix de Louvet, qui, dans la *Sentinelle*, défendait avec un courage désespéré la Révolution, déjà morte.

Jamais Paris n'avait vu autant d'étrangers. Les hôtels du faubourg Saint-Germain, qui, six mois auparavant, étaient déserts, avaient peine maintenant à contenir la foule des Chouans, des émigrés, des prêtres réfractaires, des femmes divorcées et des jeunes gens riches employés dans les charrois, qu'attirait dans la capitale la perspective d'un renouvellement complet des idées et des choses.

Habit gris à revers, collet de couleur noire ou verte, tel était le costume des royalistes : ils l'avaient emprunté des Chouans.

Quant aux points de réunion, c'étaient : Garchy, rue de la Loi; le théâtre de la rue Feydeau; le boulevard des Italiens, et, surtout, le Palais-Égalité (Palais-Royal).

Dans ce dernier lieu, étincelant, et infâme repaire des

agioteurs, des usuriers et des filles de joie, la Jeunesse dorée était toujours en force. On n'y entendait guère retentir que les refrains du *Réveil du peuple*. Si des soldats, se souvenant de l'hymne de leurs victoires, y entonnaient la *Marseillaise*, les collets verts leur répondaient par des huées. Plusieurs rixes s'ensuivirent.

En général, la Jeunesse dorée dominait partout où pour dominer il ne fallait que de l'argent et du loisir. Dans les spectacles, par exemple, elle acquit un tel ascendant, que la musique même de la Convention fut obligée de renoncer à la *Marseillaise*.

Encore si aux périls dont elle était environnée la Convention avait opposé une force unie et compacte! Mais non: elle avait dans ses propres rangs les plus dangereux alliés de ses ennemis. Après leur victoire sur Robespierre et Saint-Just, les Thermidoriens, comme pour mieux accentuer leur empressement à déserter la Révolution, avaient quitté la Montagne et passé au côté droit, où étaient venus les renforcer, lors de leur rentrée dans la Convention, les 73 signataires de la protestation contre le 31 mai, de sorte — écrit Thibaudeau — « qu'on avait vu combattre dans les mêmes rangs Tallien et Lanjuinais, Fréron et Boissy d'Anglas, Legendre et Henri Larivière, Barras et Lesage (d'Eure-et-Loir), Rovère et Louvet » : la tactique des royalistes divisa ce que le 9 thermidor avait rapproché. Ils se mirent à combler d'éloges les 73, tandis qu'ils vouaient les Thermidoriens à l'exécration et au mépris. Ces habiles manœuvres réussirent. Louvet, esprit emporté mais sincère; Daunou, âme sérieuse et ferme, aimèrent mieux se réunir aux Thermidoriens que livrer ce qui restait encore de la République; mais leur conduite trouva peu d'imitateurs parmi leurs anciens amis, dont les uns se prêtèrent aux tentatives des sectionnaires par faiblesse, et les autres parce qu'ils étaient vendus en secret au royalisme.

Toutefois, les Thermidoriens exerçaient encore un grand pouvoir dans l'Assemblée. L'énergie qu'ils avaient perdue quand ils avaient la Révolution à défendre, ils la retrouvèrent pour se défendre eux-mêmes. Pressée par eux, la Convention prit coup sur coup des mesures auxquelles on n'était plus accoutumé et qui étonnèrent. Sur la proposition de Daunou, le bannissement à perpétuité des émigrés, et la garantie des acquéreurs de biens nationaux furent décrétés en principe. Les prêtres furent signalés du haut de la tribune comme un fléau, et l'ordre fut donné, aux frontières, par le Comité de sûreté générale, de mettre en arrestation ceux d'entre eux qui, déportés, étaient rentrés. Un autre décret prononça la peine du bannissement contre tout ecclésiastique qui troublerait l'ordre public. En même temps, Chénier faisait l'éloge de Talleyrand, qui avait figuré parmi les prêtres révolutionnaires, et son nom était rayé de la liste des émigrés. Parmi les royalistes qui avaient livré Toulon, soutenu un siége de quatre mois contre la République, porté les armes pour le roi et pris la fuite sous la protection des Anglais, beaucoup avaient réussi, depuis quelque temps, à rentrer en France comme *fugitifs du 31 mai* : le 19 fructidor (5 septembre), Fréron les dénonça et fit rendre un décret contre eux. Désespéré de la violence d'un torrent qu'il avait tant contribué à déchaîner, il s'écria : « Il ne faut plus que la Convention se déguise sa position: nous sommes dans un défilé. Le royalisme, les prêtres s'agitent. Êtes-vous fermes? on dit que vous voulez la Terreur. Êtes-vous indulgents? on tourne votre indulgence au profit de la contre-révolution. »

De leur côté, les sections de Paris se préparaient ouvertement à la lutte, ce déploiement d'une vigueur que ne soutenaient plus ni l'enthousiasme ni le génie, les irritant sans les effrayer. Beaulieu a peint l'intérieur des sections en homme qui suivait leur drapeau. Il les représente composées de personnages « décemment couverts, appartenant tous à des familles propriétaires ou commerçantes, et distingués par leur éducation; » il assure que « les orateurs s'exprimaient bien, et qu'on délibérait aussi librement qu'il est possible de le supposer dans des assemblées de cette nature. » Il ajoute: « Je n'ai vu de ma vie rien de plus imposant. »

Mais ce témoignage, en ce qui touche le caractère *imposant* des délibérations, est en désaccord complet avec le témoignage du comte Pierre-François Réal, qui, ainsi que Beaulieu, fut témoin des scènes qu'il a décrites. Suivant Réal, tout n'était que violence et désordre dans l'intérieur des sections. Le royalisme s'y montrait paré des couleurs de la démagogie, dont il affectait les allures et prenait le langage; on n'y parlait que de « souveraineté du peuple; » on y combattait le pouvoir, au nom du « peuple souverain » et c'était comme représentants du « peuple souverain, » que les royalistes et les nobles s'arrogeaient le droit d'insolence à l'égard de l'Assemblée. « Le nom de la Convention — écrit Réal — ne pouvait être prononcé dans les sections sans exciter des huées. J'ai entendu applaudir, appuyer, et renvoyer à des commissaires la proposition faite, à la *Halle aux blés*, par l'escroc Rozambourg, d'exiger que le gouvernement donnât à l'instant aux sections l'état exact des troupes, des armes, des munitions, des subsistances, et la connaissance des *articles secrets* des différents traités! »

Au reste, Beaulieu lui-même explique ce qu'il y a d'obscur dans cette phrase : « aussi paisiblement qu'il est possible de le supposer dans des assemblées de cette nature, » lorsqu'il dit : « Les orateurs retracèrent la conduite des Conventionnels sous les plus épouvantables couleurs, » et lorsqu'il ajoute : « on a lieu de croire que les meneurs de la Convention avaient eux-mêmes soufflé ces dangereux discours, trop imprudemment applaudis, pour être en état de justifier les actes de violence qu'ils méditaient. »

Des discours et des applaudissements d'un caractère tel qu'il a fallu les excuser par la supposition que ceux-là les inspirèrent contre qui ils étaient dirigés, ne pouvaient présenter rien ni de bien calme, ni de bien imposant. La vérité est que, s'armant des procédés révolutionnaires pour opérer la contre-révolution, les royalistes étaient revenus à l'organisation du club des Jacobins; et le club des Jacobins, royaliste, ce fut la section *Lepelletier*.

Cette section avait marqué, dans les premiers orages de la Révolution, sous le nom de *Filles Saint-Thomas;* c'était elle qui, le 10 août, avait fourni au château ces grenadiers qu'écrasèrent les Marseillais. Elle s'était effacée, depuis; mais, quand le 9 thermidor eut produit ses résultats logiques, elle reparut, et visa tout d'abord à jouer à l'égard des sections de Paris le rôle que le club des Jacobins avait joué à l'égard des clubs de province : elle se fit centre; elle fut une autre *Société mère*.

Un arrêté, dont l'ancien club des Jacobins n'aurait désavoué ni le principe ni la rédaction, signala l'entrée en scène de la section *Lepelletier*. Elle appela cet arrêté *Acte de garantie*. Il reposait sur la maxime : « Les pouvoirs de tout corps constituant cessent devant le peuple assemblé. »

Communiqué aussitôt aux 47 autres sections de Paris, l'*Acte de garantie* est accueilli avec transport par la plupart d'entre elles. Toute la journée se passa en ambassades. « Le nom de *souverain* — raconte Réal — se donnait, se rendait, avec une complaisance, une naïveté, qui auraient

excité le rire de l'observateur, si les suites de cette ivresse n'eussent commandé l'indignation.... Dans toutes les sections on prit des *actes de garantie* C'était le délire de la souveraineté. »

Ceci se passait le 20 fructidor (6 septembre) Le lendemain, l'arrêté de la section Lepelletier est lu à la Convention par Colombel, au nom du Comité de sûreté générale. Il concluait à ce que l'Assemblée se déclarât en permanence. Cette proposition fut repoussée comme annonçant la peur; mais, en décidant qu'il y aurait séance le soir, l'Assemblée parut trahir ses alarmes.

En effet, la section *Lepelletier*, décidée à heurter de front la Convention, invita, sans plus de retard, les autres sections à former un comité central, ce qui provoqua, de la part de l'Assemblée, un nouveau décret comminatoire : malheur aux citoyens qui se réuniraient en comité central! ils seraient jugés coupables d'attentat contre la souveraineté du peuple. Mais il suffisait que la Convention se prononçât contre un arrêté de section pour qu'il fût à l'instant adopté par la majorité des sectionnaires, se proclamant *souverains*. Ils cassèrent le décret qui interdisait la création d'un comité central.

L'anarchie était au comble, et, pour l'augmenter, on répandait toutes sortes de rumeurs sinistres et de mensonges ridicules · tantôt, on avait délivré à chaque député deux livres de poudre fine, tantôt on avait planté des potences rue de l'Arbre-Sec. Arriva la nouvelle, la glorieuse nouvelle, que le Rhin venait d'être franchi par l'armée française; mais, comme le fait amèrement remarquer le général Jourdan, c'est à peine si l'on prit garde à cet éclatant fait d'armes, accompli au milieu d'obstacles regardés comme presque insurmontables. L'attention des sectionnaires était toute à la question des décrets de fructidor, à celle de la poudre fine, à celle des potences de la rue de l'Arbre-Sec!

Le 27 fructidor (13 septembre), la section du *Théâtre-Français* envoya dire à la Convention que l'Assemblée primaire de cette section avait rejeté les décrets relatifs à la réélection des deux tiers. L'orateur de la députation était un comédien nommé Dupont. Voici en quels termes il apostropha la représentation nationale : « Convention nationale, encore quelques jours, et la vérité éclatera! Tu la connaîtras, mais trop tard. » Et il demandait à lire une adresse. Thibaudeau, qui occupait le fauteuil en cette occasion, consulta l'Assemblée. Elle refusa d'entendre une lecture dont l'annonce seule était un outrage Thibaudeau s'était contenté de répondre . « La Convention ne craint pas le jour de la vérité; elle appelle de ses calomniateurs au peuple français. »

Le contre-coup des agitations de Paris se fit sentir dans les départements de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise, du Loiret, c'est-à-dire dans le voisinage des pays que ravageaient les Chouans et où l'on attendait les forces que le comte d'Artois devait amener d'Angleterre. A Nonancourt, à Dreux, des patriotes furent assassinés en plein jour, et l'on traîna la statue de la liberté dans la boue. A Mantes, dans un repas splendide, un *plat de cocardes blanches* fut servi, et, en sortant de la salle du festin, les convives répondirent au *qui vive* des sentinelles : *Chouans*. A Châteauneuf, non contents de couper les arbres de liberté et de jeter la statue de la liberté dans le ruisseau, les royalistes s'emparèrent des caisses publiques. L'Assemblée primaire du canton correspondait avec la section *Lepelletier;* elle lui avait envoyé des commissaires.

Poncelin ayant fait un voyage à Chartres, de grands troubles ne tardèrent pas à y éclater, soit qu'il eût reçu secrètement mission d'en semer le germe, soit pure coïncidence. Ce qui est certain, c'est que, le premier jour complémentaire de l'an III (17 septembre), Chartres fut en proie à une horrible sédition, où l'on entendit pousser des cris de *vive le roi!* Mais la faim était dans la ville, et là où une semblable cause agit, on peut se dispenser d'en chercher une autre.

Avertie du danger, la Convention avait envoyé à Chartres un de ses membres, Le Tellier, homme d'un caractère doux et d'une âme toute virile. Après d'inutiles efforts pour calmer les esprits, Le Tellier est assiégé, dans la maison commune, par une multitude de femmes désespérées, furieuses, qui hurlaient des paroles de mort. Elles le somment de signer un arrêté portant que le pain sera distribué à trois sous la livre. Lui, résiste, invoque la loi : la violer serait une honte. Les clameurs augmentent, le sang va couler. Le Tellier, remarquant qu'il est environné de fonctionnaires publics, accourus pour partager ses périls, signe l'arrêté fatal, rentre chez lui avec beaucoup de sérénité, écrit deux lettres touchantes où il explique qu'il a voulu sauver la vie des uns et épargner un crime aux autres, saisit un pistolet et se tue. Sa lettre aux autorités constituées de Chartres se terminait ainsi : « Je sors de la vie avec un héritage de probité que je transmets à mes enfants aussi pur que je l'avais reçu de mon respectable père. » Il avait violé la loi pour sauver ses concitoyens, et l'avait vengée en se donnant la mort. Le suicide, tant vanté, de Caton d'Utique, offre-t-il rien de plus magnanime?

Cependant, telle est l'injustice, telle est la cruauté de l'esprit de parti, que le nom de cet homme héroïque ne fut prononcé, dans les sections, qu'avec insulte. Elles ne lui pardonnaient pas d'avoir honoré les derniers moments de la République par un acte qui rappelait de quelles vertus ses inspirations avaient été la source.

Le moment était venu, pour les Thermidoriens, de comprendre que, le 9 thermidor, ils avaient creusé un gouffre qui risquait de les dévorer. Tallien adjura tous les républicains de se rallier, déclarant avec une tardive franchise, qu'il n'existait plus en France que deux partis : celui de la République et celui de la royauté. Defermon lui-même, dont le zèle révolutionnaire paraissait si douteux qu'on le soupçonna d'avoir trempé dans les intrigues de Lemaître, Defermon n'hésita pas à dire : « Nous sentons tous que nous n'avons à attendre d'une monarchie que proscriptions et assassinats. »

Ainsi pressée par des influences contraires, la Convention hésitait, avançait, reculait, passait tour à tour de la faiblesse à la vigueur et d'une condescendance pusillanime à des mesures acerbes. Bion ayant demandé l'arrestation de l'auteur ou de l'imprimeur de la brochure : « *Tuez-les!* » cette motion n'eut pas de suite; et deux jours, rien que deux jours après, l'Assemblée rendait un décret ordonnant aux pères, fils, frères, oncles, neveux ou époux des émigrés, et aux ministres du culte insermentés, de cesser toutes fonctions administratives, municipales, judiciaires, sous peine de forfaiture ou de faux.

La lutte en était là, lorsqu'eut lieu la proclamation du vote des assemblées primaires touchant la Constitution de l'an III. Le résultat, tel qu'il fut proclamé solennellement par le président de la Convention, était celui-ci :

CONSTITUTION DE L'AN III.

Nombre des votants.	958,226
Pour.	914,853
Contre.	4',892

DÉCRETS DES 5 ET 13 FRUCTIDOR.

Nombre des votants.	263,131
Pour.	167,758
Contre	95,373

La publication de ces chiffres jeta les royalistes dans des transports de fureur. Ils avaient beaucoup compté sur les assemblées primaires de province. Le vote de ces assemblées, en ce qui concernait les décrets des 5 et 13 fructidor, était le levier au moyen duquel le comité secret d'émigrés, établi à Bâle, avait conçu l'espoir de renverser la Convention.

Le désappointement des sectionnaires parisiens fut d'autant plus vif, qu'en attaquant les décrets, ils avaient toujours prétendu parler au nom de la France, exprimer les sentiments du *Peuple Souverain*. Aussi prirent-ils le parti de nier hardiment leur défaite. Ils affirmèrent que les décrets avaient été rejetés; qu'on avait présenté à la Convention de faux calculs; et Crétot, Poncelin, les rédacteurs du *Messager du soir*, opposèrent à la correspondance officielle des Comités leurs correspondances particulières.



BARBÉ-MARBOIS PORTALIS

Beaulieu ne craint pas d'accuser le gouvernement d'alors du crime de faux, mais il ne fonde cette accusation que sur ce qu'il dit tenir « de personnes parfaitement instruites de ce qui se passait dans l'intérieur des Comités, » personnes qu'il ne nomme pas. Les faussaires et les imposteurs, dans ce cas, auraient été : Cambacérès, La Réveillère-Lepaux, Daunou, Berlier, Merlin (de Douai), Letourneur (de la Manche), Marec, Gamon, Larivière, Blad, Louvet, Jean Debry, Lesage

(d'Eure-et-Loir), Sieyès, Rewbell, Boissy (d'Anglas), tous membres du Comité de salut public à cette époque; et Quirot, Montmayou, Colombel, Hardy, Barras, Lemont, Rovère, Mariette, Boudin, Calès, Pémartin, Gauthier (de l'Ain), Ysabeau, Bailly, Bailleul, Delaunay, tous membres, à la même époque, du Comité de sûreté générale.

Et ce n'était pas le pouvoir exécutif seulement que les sections vilipendaient ainsi, c'était la Convention tout entière. Un jour, les meneurs de la section *Lepelletier* lui envoyaient dire, en lui demandant l'arrestation de Pache et de Bouchotte : « Nous vous apportons le dernier cri de la justice outragée; » un autre jour, l'Assemblée était insolemment rappelée à la *décence*, au nom de la section de la *Halle-aux-Blés*, par un homme perdu de réputation.

Au Palais-Égalité (Palais-Royal), on passa bientôt des paroles à l'action, de l'invective à la révolte. Le 2 vendémiaire, une patrouille des grenadiers de la Convention est assaillie; trois coups de feu sont tirés sur la troupe; un sergent est blessé à l'épaule : il fallut que les soldats missent la baïonnette en avant; et les agresseurs, chassés de la rue, se réfugièrent dans les spectacles, qu'ils remplirent du bruit de leur colère.

Il était temps que l'Assemblée songeât à se défendre. Sur la motion de La Réveillère-Lepaux, elle vota un décret qui rendait la Commune responsable de la sûreté de la représentation nationale et ordonnait aux généraux de se tenir prêts à marcher.

Cependant, le peuple se livrait à ses travaux ordinaires, sans paraître prendre part à la querelle. Les sectionnaires n'avaient garde de l'appeler dans l'arène, sachant bien que le drapeau royaliste n'était pas le sien; et les Conventionnels, qui l'avaient désarmé en prairial, s'abstenaient de recourir à lui, par pudeur. Toutefois, à mesure que la crise approchait, les vaincus de prairial sentaient s'évanouir leurs ressentiments; ils se disaient qu'après tout la Convention représentait le principe révolutionnaire, et, noblement émus de ses périls, ils faisaient des vœux pour elle. Ce fut une section des faubourgs qui, le 5 vendémiaire (27 septembre), vint à la barre protester de son dévouement à la représentation nationale. Les *Quinze-Vingts*, *Popincourt* et *Montreuil*, telles furent les sections qui, avec les *Thermes* et les *Gardes-Françaises*, restèrent fidèles à ce qui n'était déjà plus la Révolution, mais en rappelait du moins le souvenir.

Du reste, si les royalistes n'avaient pas à compter sur le peuple de Paris, ils se croyaient assurés de l'appui du dehors : espoir qui soutenait leur audace. C'était précisément à cette époque que Pichegru écrivait : « J'ai des gens à moi auprès des sections; » et c'était aussi à cette époque qu'une escadre anglaise, portant quelques milliers d'Anglais et d'émigrés, se dirigeait vers l'Ile-Dieu, située à trois lieues des côtes de la Vendée. Voilà ce que les agitateurs savaient bien; mais ce dont ils ne se doutaient probablement pas, c'est que le comte d'Artois se souciait fort peu de se joindre à Charette, et avait résolu d'attendre le succès d'une insurrection à Paris, pour paraître au milieu des insurgés vendéens. Plus tard, un des agents du prétendant exhalait en ces termes le mépris que la conduite du frère du prétendant inspirait aux vrais royalistes :

« Cadet (le comte d'Artois) a fait parade ou a été forcé par les épiciers (les Anglais) de faire mine seulement de venir chez Charles-Quint (Charette). Il est démontré à tout Français qu'il pouvait y venir. Quelques-uns de sa compagnie se sont réunis à Charles-Quint (Charette), et un prince devait y venir sur la tête, si ses pieds s'y refusaient. » De fait, comment aurait-on pu prévoir que l'expédition du comte d'Artois se bornerait à une *parade?*

Quoi qu'il en soit, ce fut le 10 vendémiaire (2 octobre) que le comte d'Artois vint débarquer à l'Ile-Dieu; et, ce jour-là même, la section *Lepelletier* lança son appel à l'insurrection : coïncidence d'autant plus remarquable que le motif donné à cet appel violent n'avait rien de sérieux, et trahissait le parti pris de frapper un dernier coup.

Le 1er vendémiaire (23 septembre), la Convention avait fixé au 20 l'ouverture des assemblées électorales : ce fut le prétexte choisi par la section *Lepelletier*. Dans un manifeste conçu en termes furieux, elle déclara :

Que le but de la Convention, en fixant cette date, était de reculer la convocation des corps électoraux et de prolonger de la sorte sa tyrannie;

Qu'après avoir versé le sang à Dreux, à Nonancourt, à Verneuil, elle voulait se ménager les moyens de le verser encore;

Que la disette et ses affreuses suites avaient leur source dans l'impéritie des gouvernants, dans leur brigandage;

Qu'il n'y avait qu'un moyen de couper court à ces fléaux : mettre la Constitution nouvelle en mouvement, et cela sans délai;

Que toute prétendue loi tendant à retarder les opérations devait être regardée comme nulle et non avenue;

Que le peuple, trompé, trahi, égorgé, par ceux qu'il avait chargés de ses intérêts, n'avait plus à demander son salut qu'à lui-même.

Suivait une invitation hautaine aux électeurs des assemblées primaires de Paris, de se rendre le lendemain, bien accompagnés, dans la salle du Théâtre-Français.

L'arrêté est expédié sur-le-champ par la section *Lepelletier* aux quarante-sept autres sections. Celles des *Gardes-Françaises* et des *Quinze-Vingts* étaient fermées. Quelques-unes, celle de *Bon-Conseil* entre autres, passent à l'ordre du jour. Celles du *Théâtre-Français*, de la *Butte-des-Moulins*, de la *Halle-aux-Blés*, de *Bondi*, de *Brutus*, répondent au signal avec enthousiasme. Sur quarante-huit sections, trente-deux sont prêtes pour la guerre civile.

L'attitude de la Convention, en ce moment de crise, fut pitoyable. Désobéie, bravée, menacée, le moins qu'elle pût faire était de maintenir son décret du 1er vendémiaire, et d'interdire la réunion annoncée, au nom de la loi, — de la loi qu'on osait regarder comme « non avenue; » — et c'est ce qu'elle fit, à la suite d'un rapport assez énergique de Daunou, le 11 vendémiaire (3 octobre). Mais, loin de montrer aux agitateurs un front sévère, elle descendit à la déclaration suivante, où l'affirmation d'une fermeté mal jouée était employée à couvrir une conclusion presque suppliante : « La Convention nationale, toujours pénétrée des obligations d'un gouvernement paternel, mais en même temps invariablement décidée à faire respecter la loi et à punir ses infracteurs, déclare qu'il ne sera fait aucune recherche ni poursuite contre ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont laissé entraîner à des mesures illégales à l'occasion des assemblées tenues en cette commune. »

Amnistier les violateurs de la loi, comme preuve de l'inébranlable résolution où l'on était de la faire respecter, et parler des obligations d'un gouvernement paternel, en réponse à des cris de mort, c'était montrer une faiblesse qui touchait au ridicule. Pour combler la mesure, la séance où de la sorte on vota la peur, fut consacrée à la célébration d'une « fête funéraire en l'honneur des amis de la liberté, morts sous le régime décemviral; » et tandis que la section

Lepelletier, s'érigeant en assemblée souveraine, notifiait ses ordres dans Paris, les conventionnels en costume, un crêpe au bras, et les yeux fixés sur une urne funéraire, passaient leur temps à écouter des chants d'église! D'où cette remarque d'un auteur du temps, Réal : « J'ai cru un instant qu'en célébrant cette fête, la Convention assistait à ses propres funérailles. »

Heureusement, l'énergie de l'action, chez les sectionnaires, fut loin de répondre à la hardiesse du langage. Les électeurs qui, à la voix de la section *Lepelletier*, et au mépris des décrets de l'Assemblée, se réunirent dans la salle du Théâtre-Français (Odéon), se trouvèrent ne pas dépasser le nombre de cent. Le vieux duc de Nivernais, lorsqu'ils étaient allés lui demander de venir les présider, leur avait d'abord répondu : « Vous me menez à la mort; » puis, s'animant aux discours de ceux qui l'entouraient, il avait dit « qu'à la vue du péril il sentait fondre les glaces de l'âge : » il dut éprouver quelque surprise, sinon quelque frayeur, en s'apercevant que les sections n'avaient pas fourni à cette tentative de révolte plus de trois ou quatre cents hommes, et que la garde des électeurs fidèles au rendez-vous consistait en quelques jeunes gens errant çà et là avec de grands sabres.

Tels étaient néanmoins les ménagements que les Comités crurent devoir garder, que, pour donner à la réunion séditieuse le temps de se disperser d'elle même, on apporta dans les opérations une lenteur calculée. La publication du décret rendu le matin aurait dû être faite avant deux heures : elle ne se fit que le soir très-tard, aux flambeaux. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les conjurés n'en tinrent aucun compte. Ils sortent de la salle en tumulte, repoussent les magistrats, les poursuivent de huées, éteignent les flambeaux. On envoya des troupes alors; mais, quand elles arrivèrent, la salle était vide.

Pendant ce temps, un grand nombre de républicains, de ceux-là même qu'en prairial la Convention avait désarmés, couraient lui demander des armes pour la défendre. L'enthousiasme des anciens jours s'était rallumé en eux. Mais la Convention en était venue à craindre le dévouement de ses défenseurs autant que la colère de ses ennemis. Elle ne distribua des fusils qu'aux citoyens munis d'une *carte de sûreté*.

En dépit de ces précautions soupçonneuses, la scène de la distribution des fusils sur la terrasse des Feuillants fut très-émouvante. Réal, qui était présent, vit un vieillard fondre en larmes, au moment où il recevait un fusil, et l'entendit s'écrier : « Je suis donc encore libre! » De ces citoyens, dits les *patriotes de* 89, on forma trois bataillons, dont le commandement fut confié au général Berruyer. On comptait beaucoup sur leur valeur, en cas de besoin, et cette attente ne fut pas trompée.

Les sections menaient à cette époque la vie des camps; « la nuit, leurs fonctionnaires correspondaient l'un avec l'autre et poussaient les mêmes cris que dans une place de guerre : » il était donc naturel que l'Assemblée se mît sur la défensive. Cependant l'armement des *patriotes de* 89 fut dénoncé par les sectionnaires comme annonçant des projets atroces. Plus de doute! Les égorgements de septembre, les mitraillades de Lyon, les noyades de Nantes allaient recommencer!

Sinistre fut l'aspect de Paris le 12 vendémiaire (4 octobre). Des émissaires coururent çà et là d'un air éperdu, affirmant que l'heure du pillage allait sonner. Des placards, partout affichés, disaient que la Convention s'était jetée dans les bras des buveurs de sang. De nombreuses patrouilles parcouraient la ville. Les boutiques s'étaient fermées en signe d'effroi. A l'approche de la nuit, les rues retentirent des appels du tambour. Dans plusieurs sections, l'on délibérait en armes; celle de *Brutus* fit battre la générale. La pluie tombait par torrents.

Quoique personne ou presque personne n'accompagnât les tambours, pas un seul d'entre eux ne fut arrêté, tant la torpeur de certains généraux était grande. Le général Desperières, chargé du commandement d'une colonne, écrivit que la fièvre venait de le prendre et de le mettre au lit. Menou, qui était à la tête de la force armée, ne se mit pas au lit, mais il alla trouver la Commission créée pour veiller à la sûreté publique, et d'un ton arrogant : « Je suis informé qu'on arme tous les bandits. Je vous déclare que je n'en veux, ni sous mes ordres, ni dans mon armée, ni marcher en compagnie d'un tas de scélérats et de brigands organisés en bataillons des *patriotes de* 89. » La Commission, qui se composait de cinq membres : Barras, Colombel, Daunou, Letourneur et Merlin (de Douai), répondit : « Ces sincères amis ne seront pas sous vos ordres; ils marcheront sous ceux d'un général républicain et resteront près de la Convention pour la défendre. » Menou sortit la figure altérée.

La section *Lepelletier* ayant déclaré et fait déclarer par les autres sections que le décret du 11 était tyrannique, ordre est donné de l'investir dans le lieu ordinaire de ses séances. Il fallut que Menou se mît en marche à la tête de trois colonnes. Vers dix heures, celle du centre arrivait par la rue Vivienne, et celle de droite par la rue Notre-Dame-des-Victoires, celle de gauche occupant déjà le côté gauche de la rue des Filles-Saint-Thomas. Bientôt la section fut cernée de toutes parts. Convertie en force armée, elle semblait résolue à défendre le lieu de ses séances et se tenait rangée en bataille devant la porte, au nombre d'environ huit cents hommes. Un jeune homme, nommé Delalo, s'avance vers le représentant du peuple qui accompagnait Menou, et lui dit : « Que nous demandez-vous? Nos armes, que nous n'avons jamais employées que pour votre défense. Quels sont vos défenseurs? Ceux qui vous ont égorgés, que nous avons vaincus à vos côtés, que nous avions désarmés par vos ordres. Quels canons nous opposez-vous? Les nôtres, que nous vous avons rendus volontairement. Que nous reprochez-vous? L'exercice légitime de nos droits. Nous avons, au prix de notre sang, maintenu la liberté de vos délibérations, et, au mépris de toutes les lois, vous violez les nôtres. »

Ce discours enflammant les sectionnaires, au lieu de rendre leurs armes, ils présentent la baïonnette. Les instructions données au représentant Laporte étaient précises : la section devait être désarmée. En conséquence, il ordonne aux troupes de charger; et déjà elles s'ébranlaient, lorsque Menou s'écrie : « Je passerai mon épée au travers du corps du premier qui osera insulter ces *Messieurs*. » Il harangue alors le bataillon Lepelletier, l'invite à se retirer, et lui promet que, le lendemain, les délibérations ne seraient pas troublées. Laporte, pour éviter l'effusion du sang, autorise le général à faire retirer les troupes républicaines, après la retraite des sectionnaires. Les choses sont convenues ainsi; mais, tandis qu'une partie des forces de la section fait mine de défiler, l'autre partie reste à son poste, attend que les troupes aient disparu, et, demeurée de la sorte maîtresse du champ de bataille, se proclame victorieuse.

A la nouvelle d'un résultat si peu attendu, l'indignation dans l'Assemblée nationale fut extrême. Chénier insiste sur l'arrestation des principaux factieux et le désarmement des autres. « L'arrestation de Menou! c'est un traître! » s'écrient plusieurs voix. Menou n'inspirait aucune confiance aux pa-

triotes, et plaisait, au contraire, aux royalistes, qui se louaient fort de sa tiédeur républicaine. Dans les cours des Tuileries, on l'avait vu défendre aux musiciens sous ses ordres de continuer la *Marseillaise*, par égard pour les huées de la jeunesse royaliste. Il fut destitué. Mais par qui le remplacer? Bentabolle, au milieu des applaudissements, prononça le nom de Barras. Il était alors minuit un quart environ.

Arrêtons-nous ici un instant pour noter les commencements d'une carrière qui fut et restera sans doute le plus grand prodige de l'Histoire.

Il y avait alors à Paris un homme qu'on rencontrait frappant à toutes les portes, et qui, très-peu taciturne de sa nature, ou plutôt très-indiscret, aimait à raconter à tout le monde les injustices dont il prétendait être victime. Ses vêtements négligés annonçaient le découragement ou la misère, et il logeait dans une maison de chétive apparence, rue des Fossés-Montmartre, *hôtel de la Liberté*. Sa taille était voûtée, son teint livide, mais la vie, dans tout ce qui constitue sa puissance, éclatait en son regard. Général d'artillerie, il s'était vu rejeter dans les cadres de l'infanterie par le représentant du peuple Aubry, qui lui reprochait sa jeunesse, et auquel il avait fait cette réponse, devenue fameuse : « Citoyen représentant, on vieillit vite sur le champ de bataille, et j'en arrive. »

Aubry était alors à la tête de la section de la guerre; et Bonaparte, ou, comme on l'appelait à cette époque, Buonaparte, revenait de l'armée d'Italie. Sa carrière menaçait d'être brisée, lorsque Doulcet de Pontécoulant fut appelé à remplacer Aubry. Doulcet cherchait quelqu'un qui lui pût donner des renseignements sur l'armée d'Italie : Boissy d'Anglas lui indiqua Bonaparte. Le jeune général est aussitôt mandé; on l'interroge. Lui, prend une plume, et, en quelques lignes, trace le plan de cette célèbre campagne d'Italie qu'il exécuta plus tard. Doulcet devina sur-le-champ l'homme de génie. Bonaparte fut placé à la tête du *Bureau topographique* qu'avait créé Carnot, et chargé de tous les détails concernant les armées d'Italie et des Alpes.

Mais les fonctions de Doulcet au Comité de salut public ayant cessé le 15 fructidor (1er septembre), Letourneur de la Manche écarta Bonaparte du *Bureau topographique*, et lui expédia l'ordre de se rendre en Vendée comme général de brigade dans l'arme de l'artillerie. Or, le 29 fructidor (15 septembre), le Comité de salut public prenait l'arrêté suivant :

« Le Comité de salut public arrête que le général de brigade Bonaparte, ci-devant en réquisition près le Comité de salut public, est rayé de la liste des officiers généraux employés, attendu son refus de se rendre au poste qui lui a été désigné.

« Signé à la minute,

« LETOURNEUR, SIEYÈS, CAMBACÉRÈS, etc. »

Ainsi frappé pour violation du premier devoir d'un soldat, l'obéissance aux ordres des chefs, Bonaparte, « sans emploi, sans solde, sans rations, presque sans moyens d'existence, » semblait un homme perdu, lorsque la lutte engagée entre la Convention et les sectionnaires vint tout à coup lui ouvrir un chemin vers la fortune.

Etrange influence des petites choses sur les grandes! Bonaparte avait eu l'idée d'aller à Constantinople prendre du service dans l'armée du sultan; il en avait sollicité l'autorisation; il l'avait obtenue : la difficulté de réaliser certaines conditions financières liées à l'exécution de ce projet changea peut-être, en le faisant échouer, les destinées du monde.... Mais non : la singularité tragique de tous les rapprochements de ce genre est une illusion pure. Les accidents n'occupent pas en réalité dans l'Histoire la place qu'ils semblent y occuper. Les personnages historiques, auxquels les courtisans du succès et du bruit font un piédestal si haut, ne sont, au fond, que les serviteurs sans le savoir d'une force mystérieuse qui se joue de leur orgueil, au moment même où elle les emploie. L'importance qu'on leur donne et qu'ils se donnent leur vient du milieu qui les enveloppe. L'impulsion qu'ils s'imaginent créer, c'est eux qui la reçoivent. Ils ne font que représenter ce qu'on leur suppose le pouvoir de produire. Ne confondons pas l'image aperçue dans le miroir avec l'objet que le miroir reflète. Les destinées du monde ne dépendent pas d'un seul, elles dépendent de tous. S'il y avait des hommes si grands, l'homme serait trop petit!

Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon a raconté que, le soir du jour où la section *Lepelletier* fut investie, il était dans une loge à Feydeau; qu'averti de ce qui se passait, il courut aux tribunes de l'Assemblée; qu'il y entendit attribuer à la trahison de Menou le résultat de mesures mal prises; que divers représentants parurent successivement à la tribune, pour y peindre l'étendue et l'imminence du péril; que chacun des membres proposa le général qui avait sa confiance; que ceux qui avaient été à Toulon, à l'armée d'Italie, et les membres du Comité de salut public en relations journalières avec lui, Bonaparte, le proposèrent comme l'homme le plus capable de les sauver par la promptitude de son coup d'œil et l'énergie de son caractère; qu'en conséquence on l'envoya chercher dans la ville, tandis que lui, qui avait tout entendu, délibérait en lui-même sur le parti qu'il devait prendre.

Ce récit est en désaccord complet, et avec les témoignages contemporains, et avec le procès-verbal de la séance. Le seul nom prononcé dans cette nuit célèbre fut celui de Barras, il le fut par Bentabolle, et aussitôt les applaudissements retentirent. Rien de plus naturel : Barras, le 9 thermidor, avait tenu l'épée de la majorité conventionnelle, et lui, Letourneur, Delmas, étaient les hommes vers qui la Convention avait coutume de tourner les yeux dans les moments critiques. Aussi Danican dit-il que « la nomination de Barras avait été préparée d'avance. » Comment, d'ailleurs, l'Assemblée auraitelle songé à Bonaparte, qui, « destitué comme terroriste par Aubry, » écrit Thibaudeau, « végétait à Paris pauvre et inconnu! »

Cependant voici comment les choses sont présentées dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :*

« Napoléon se rendit au Comité, auquel il peignit vivement l'impossibilité de pouvoir diriger une opération aussi importante avec trois représentants qui, dans le fait, exerçaient tous les pouvoirs et gênaient toutes les opérations du général. Il ajouta qu'il avait été témoin de l'événement de la rue Vivienne; que les commissaires avaient été les plus coupables et s'étaient pourtant trouvés, au sein de l'Assemblée, des accusateurs triomphants. Frappé de ces raisons, mais dans l'impossibilité de destituer les commissaires sans une longue discussion dans l'Assemblée, le Comité, pour tout concilier, détermina de prendre le général dans l'Assemblée même. Dans cette vue, il proposa Barras à la Convention comme général en chef, et donna le commandement à Napoléon, qui par là se trouvait débarrassé des trois commissaires, sans qu'ils eussent à se plaindre. »

Tout concourt à démentir ce récit. L'événement de la rue Vivienne ayant eu lieu entre dix heures du soir et minuit, et Napoléon, qui était « dans une loge à Feydeau » ce soir-là, n'ayant quitté le théâtre que pour courir à l'Assemblée, il est difficile de comprendre comment il aurait pu être témoin de « l'événement de la rue Vivienne. » Il ne l'est pas moins de concevoir qu'après avoir rayé Bonaparte de la liste des officiers, pour mépris de la discipline et désobéissance, le Comité de salut public eût jugé ses services nécessaires au point de subir ses conditions, et presque ses ordres. D'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, le Comité n'aurait proposé Barras à la Convention comme commandant en chef que pour « tout



LE GÉNÉRAL BONAPARTE

concilier. » Or, on lit dans le rapport de Barras sur les journées de vendémiaire, que ce fut, au contraire, *sur sa proposition*, que Bonaparte fut nommé commandant en second; et, dans le rapport de Merlin (de Douai) sur les mêmes journées, on lit : « Dans cette crise violente et terrible, les regards de vos Comités se sont tournés vers le général du 9 thermidor. Barras leur a paru par son activité, par ses talents, par son âme aussi brûlante que pure, par son dévouement profond et absolu à la liberté, l'homme le plus propre à tirer la république du précipice où elle était sur le point de tomber. »

Le décret qui plaçait Barras à la tête des forces conventionnelles fut rendu à *quatre heures et demie du matin :* autre circonstance qui montre combien peu l'Histoire doit tenir compte des souvenirs de Napoléon, quand on rapproche cette circonstance du passage suivant du *Mémorial :* « Aussitôt

que Napoléon se trouva chargé du commandement des forces qui devaient protéger l'Assemblée, il se transporta dans un des cabinets des Tuileries où était Menou, afin d'obtenir de lui des renseignements nécessaires sur les forces et la position des troupes et celle de l'artillerie. *Il était une heure après minuit.* »

Quant aux motifs qui l'auraient, après une longue hésitation, décidé à défendre l'Assemblée, savoir : la crainte que « la défaite de la Convention ne ceignît le front de l'étranger, » crainte qui l'aurait emporté à la fin dans son esprit sur celle « de se faire le bouc émissaire de tant de crimes auxquels on fut étranger, » le comte de Pontécoulant fait remarquer avec raison, dans ses Souvenirs posthumes, que « l'assertion de Napoléon sur ce point est démentie par l'autorité du plus simple raisonnement et le témoignage des contemporains. »

Quoi qu'il en soit, la situation s'offrait sous un aspect des plus menaçants. Les royalistes s'étaient hâtés de répandre le bruit que la section *Lepelletier*, cernée par trente mille conventionnels, les avait forcés à une retraite déshonorante; ils ne parlaient que de l'énergie indomptable du président de cette section libératrice; ils ne nommaient la Convention qu'avec l'accent du mépris et du dégoût. Une commission, dite des onze, s'était organisée sous la présidence de Richer de Sérizy, et une commission militaire sous la présidence d'un ancien garde du corps, Lafond. L'Assemblée nationale, sauf quelques membres, mise hors la loi; des représentants arrêtés ou gardés en otage; un hussard d'ordonnance tué d'un coup de fusil dans la rue Saint-Honoré; un envoi d'armes à la section fidèle des *Quinze-Vingts* intercepté; la fermeture des barrières; l'occupation de la trésorerie nationale; l'enlèvement des subsistances destinées aux troupes; la création d'un tribunal révolutionnaire.... tels furent, de la part des sections en révolte, les actes qui marquèrent la nuit du 12 au 13 vendémiaire. A trois heures du matin, dans une nuit sombre, au milieu d'une pluie affreuse, on entendait partout le son des tambours détendus arrachant les citoyens au sommeil, et la voix stridente des émissaires de la rébellion, criant sous les fenêtres : « Armez-vous, armez-vous contre les terroristes! »

La garde nationale, organisée après le 9 thermidor, en dehors des Jacobins et contre eux, constituait une force contre-révolutionnaire; ceux-là seuls étaient appelés au service qui étaient en état de s'habiller et de s'équiper . leur nombre s'élevait à environ vingt mille. Le reste formait ce qu'on appelait les *basses compagnies* et n'était guère organisé que sur le papier. Vingt mille hommes, enrégimentés et bien armés! c'était plus qu'il ne fallait pour renverser la Convention si le peuple demeurait neutre; car la Convention n'était défendue que par cinq mille hommes environ, y compris les quinze cents *patriotes de* 89. Il est vrai qu'elle avait des canons; mais l'artillerie dont elle pouvait disposer était encore au camp de la plaine des Sablons, gardée par une poignée d'hommes. Les magasins ne contenaient pas plus de quatre-vingt mille cartouches. Point de vivres. Point d'eau-de-vie. La communication avec l'état-major établi aux Tuileries était interrompue.

C'en était fait de la Convention, si l'activité de Barras et de Bonaparte eût été au-dessous de ce qu'exigeait la gravité des circonstances. Il n'en fut pas ainsi. Un chef d'escadron du 21e de chasseurs, — c'était Murat, — fut envoyé en toute hâte aux Sablons, avec trois cents chevaux, pour en ramener l'artillerie. Au moment même où il y arriva, une colonne de la section *Lepelletier* s'y trouvait déjà, prête à saisir le parc. Mais la troupe de Murat était à cheval, et l'on était en plaine: la section se retira. A six heures du matin, quarante pièces de canon entraient aux Tuileries. Elles furent placées à toutes les issues. En prévision du cas où quelqu'un des débouchés serait forcé, on établit des feux masqués. Deux pièces de huit et deux obusiers furent laissés dans la place du Carrousel, tant pour suivre les colonnes que pour foudroyer les maisons d'où l'on voudrait tirer sur la place. On disposa des batteries au pied des murs du jardin de l'Infante, au guichet neuf, sur le pont National (Royal). Du côté de la rue Saint-Honoré, Bonaparte fit placer deux pièces près de l'hôtel de Longueville, deux pièces sur la place du Petit-Carrousel. Deux autres battaient la rue de l'Échelle, et deux défendaient la rue du Dauphin. Enfin, un obusier fut pointé dans le haut de la rue de Chartres, pour battre, s'il le fallait, la place et le Palais-Royal. Ces dispositions faites, les canonniers attendirent, mèche allumée.

La Convention, si elle succombait, devait se retirer sur Saint-Cloud : Barras lui avait ménagé cette retraite, en faisant occuper toutes les hauteurs.

Ordre exprès fut donné par les Comités aux troupes conventionnelles « de ne point attaquer, et même d'éluder autant que possible les provocations. » Mais ce combat que les Thermidoriens voulaient éviter, les royalistes le cherchaient. L'attaque allait venir des sections.

Le chef qu'elles se donnèrent, dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire, était Danican, ce général de qui Hoche disait, le 25 pluviôse an III, dans une lettre au général Kricq : « Danican est le plus mauvais sujet que nous connaissions. Méprisez-le, en attendant son successeur. » Il avait protesté contre les décrets; il se vantait d'avoir donné sa démission, à la tête de sa brigade : ce furent là probablement ses titres à la confiance des sectionnaires; car, il n'avait ni l'audace, ni les talents de son rôle. Toutefois, comme il avait fait la guerre, il ne lui échappa point que les préparatifs de la Convention étaient bien conçus et formidables. Il représenta donc aux membres assemblés des sections qu'attaquer l'Assemblée dans l'enceinte où elle était retranchée n'offrait aucune chance de succès; qu'au lieu de prendre l'offensive, les sectionnaires devaient songer à organiser vigoureusement leurs moyens de défense, et forcer les conventionnels, s'ils prenaient l'initiative de l'attaque, à perdre l'avantage de leur position par la dissémination de leurs forces. Mais ces conseils furent fort mal accueillis; il entendit murmurer autour de lui les mots de *traître*, *d'homme envoyé par la Convention;* et c'est lui-même qui nous apprend que, le 13, « au moment où le canon du cul-de-sac tonnait, la section Lepelletier donnait l'ordre de lui casser la tête. » Il dut donc tout préparer pour un combat, et, s'il est vrai qu'en assignant leurs postes aux divers bataillons, il les fit jurer de ne point attaquer, on se demande dans quel but les sectionnaires furent rangés en bataille. Or, il est bien certain que, dès la nuit du 12 au 13 vendémiaire, ils occupaient en force, et Saint-Roch, et le Théâtre-Français, et l'hôtel de Noailles; que leurs colonnes se formaient à tous les débouchés par où la Convention pouvait être assaillie; qu'ils cernaient les jardins, qu'ils cernaient le palais, et que « leurs tambours portaient l'audace jusqu'à venir battre la générale sur la place du Carrousel et sur la place Louis XV. »

Pendant ce temps, les alliés secrets que le royalisme en armes comptait au sein de l'Assemblée mettaient tout en œuvre pour donner à la Convention l'attitude d'un accusé qui demande grâce. Dans un projet de proclamation, que Gamon ne rougit pas de venir présenter, on supposait que de mau-

vais citoyens avaient pu en effet se glisser parmi les *patriotes de* 89; on promettait de les chasser des rangs, d'accueillir les réclamations des bons citoyens : « Retournez dans vos foyers, disait la proclamation, et les armes qu'on a délivrées rentreront dans les arsenaux. » Des murmures éclatent. Baraillon ne voit dans ce projet de manifeste qu'une lâche capitulation et le flétrit. Roux (de la Marne) s'écrie : « Les hommes qui sont armés dans la rue sont-ils les *bons citoyens* dont on nous parle? Et ceux qui sont venus nous défendre, veut-on leur faire un crime de leur dévouement? » A son tour, Chénier rappelle la Convention au sentiment de sa dignité. Lanjuinais, au contraire, appuie la proposition comme moyen d'éviter la guerre civile. Vingt membres lui répondent à la fois : « C'est toi qui fais la guerre civile, » et Garan ajoute : « Ne vois-tu pas, Lanjuinais, que c'est un 31 mai en sens inverse qu'on prépare? » Lanjuinais monte à la tribune : des cris de *à bas!* partis de tous les points de la salle, le forcent à en descendre, et la Convention passe à l'ordre du jour.

A midi, Fréron, de retour du faubourg Saint-Antoine, vint annoncer que les sections des *Quinze-Vingts*, de *Montreuil* et de *Popincourt* étaient rangées « sous les murs de la Convention. »

Cette nouvelle, donnée en termes qui semblaient faire de la Convention une forteresse, était une exagération ridicule. Ce que Fréron aurait dû dire, pour rester dans le vrai, c'est que le représentant du peuple Garot, envoyé au faubourg Saint-Antoine, en avait ramené, entre deux piquets de dragons et tambour battant, deux cents hommes des *Quinze-Vingts*, dont cinquante seulement étaient armés.

Le peuple désirait bien que les Thermidoriens l'emportassent sur les royalistes, mais il n'avait pas perdu la mémoire au point d'offrir son sang à ceux qui, en prairial, l'avaient foulé aux pieds; et en se bornant à faire des vœux pour leur victoire, il se montrait certes assez généreux!

Tandis que l'Assemblée perdait son temps en vains débats, le général Carteaux, qui occupait le Pont-Neuf jusqu'au jardin de l'Infante avec trois cent cinquante hommes et deux pièces de quatre, se trouva menacé par trois colonnes de sectionnaires, dont l'une s'avançait du côté de la rue de Lille, la seconde par la rue de la Monnaie, et la troisième par le quai de la Ferraille. Avant d'en venir aux mains, les deux partis entrent en pourparlers. Carteaux, ne se sentant pas assez fort pour garder sa position, prend le parti de battre en retraite. Il laissait derrière lui les canons. Lafond, le bras droit de la section *Lepelletier*, veut s'en emparer; mais Danican survient, s'écrie qu'on ne saurait enlever à des soldats leurs canons, sans humilier l'armée, sans rendre tout rapprochement impossible; et les redoutables instruments de mort sont emmenés par Carteaux, qui se retire en bon ordre vers le jardin de l'Infante.

A trois heures, Danican écrivit aux Comités que les sectionnaires avaient pris les armes seulement dans la crainte d'être massacrés par les Terroristes, dont la Convention s'était entourée, et qu'il proposait de faire tout rentrer dans l'ordre, si on lui envoyait une réponse de nature à rassurer les habitants de Paris. La dépêche fut portée par un parlementaire, qui traversa les postes les yeux bandés, selon toutes les formes de la guerre.

Introduit de la sorte devant les membres du gouvernement, ce parlementaire, s'il faut en croire Napoléon[1], « les émut beaucoup par ses menaces. » Ce qui est certain et fut avoué par Merlin (de Douai) lui-même dans son rapport officiel, c'est que « la dépêche de Danican donna lieu à une ample discussion. » Boissy d'Anglas était d'avis qu'il fallait accorder une entrevue au général des sections; et elle aurait eu lieu si Colombel (de la Meurthe) ne s'était écrié : « Les ennemis n'auraient pas tant d'audace s'ils n'étaient sûrs d'être soutenus par quelques membres de la Convention. » Bailleul alla jusqu'à proposer un arrêté tendant à *désarmer sur-le-champ* tous les patriotes accourus autour de la Convention pour la défendre, et « dont la conduite, durant la Révolution, aurait été répréhensible! » C'était unir l'ingratitude à la peur; c'était se déshonorer deux fois : les Comités se bornèrent à répondre qu'ils enverraient vingt-quatre représentants chargés d'éclairer les citoyens.

Il était quatre heures quand le parlementaire fut renvoyé avec cette réponse. En ce moment, répandus confusément dans la salle des délibérations, les membres de la Convention s'entretenaient des dangers de la chose publique et de leurs propres périls, lorsque soudain le cri aux armes retentit autour du palais. « En séance! » crie le président. Au dehors, les militaires et les citoyens armés se rangent en bataille. Quelques minutes s'écoulent dans l'attente, au milieu d'un silence tragique. Bientôt, des décharges de mousqueterie se font entendre aux environs de la salle du Manége. Puis c'est le bruit du canon. « Recevons la mort, dit Legendre, comme il convient aux fondateurs de la République. » Profond silence. Le feu continue au dehors. Quelques députés sortent, le sabre à la main. Coups de canon. Toujours même silence de la part de l'Assemblée. Une voix, au fond de la salle : « Les officiers de santé, membres de la Convention, sont appelés à panser les blessés. » On venait de porter dans une salle voisine, le « salon de la Liberté, » plusieurs défenseurs de la Convention couverts de sang.

Sur la question de savoir lequel des deux partis commença le feu, les récits diffèrent. Les uns assurent que l'initiative du combat fut prise par les sectionnaires, les autres assurent qu'elle le fut par les conventionnels. Il y en a qui accusent Bonaparte d'avoir précipité le dénoûment, ennuyé qu'il était d'une longue expectative. On a prétendu aussi que Louvet, Chénier, Dubois-Crancé, qui, contre l'avis de Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Rovère, ne voulaient entendre à aucune proposition, firent donner le signal par une fusée lancée d'un des pavillons des Tuileries; mais l'écrivain royaliste Beaulieu dit, à ce sujet : « J'ai vu beaucoup de choses dans cette journée, mais je n'ai point vu cette fusée. » Toujours est-il que l'action s'engagea par des coups de fusil qui partirent de chez le restaurateur Venua. Et, si l'on se rappelle que l'ordre exprès des Comités était de ne pas attaquer; si l'on se rappelle, d'autre part, que Danican fut regardé comme un traître par beaucoup de sectionnaires pour leur avoir conseillé la défensive; enfin, si l'on réfléchit que les sectionnaires ne pouvaient être venus *assiéger* la Convention que dans l'intention formelle d'en finir avec elle, on aura quelque peine à croire que les premiers coups de fusil soient venus du côté des conventionnels.

Quoi qu'il en soit, au moment où, aux environs de la cour du Manége, le feu commençait, une colonne de sectionnaires, que conduisait Lafond, débouchait par le quai Voltaire, et marchait sur le pont National (pont Royal). « Alors, écrit Bonaparte, on donna l'ordre de tirer. »

A peu près à la même heure, on apportait dans l'Assemblée, pour armer les représentants du peuple, sept cents fusils, des gibernes et des cartouches.

Rien de plus propre à attester la grandeur du péril. Et, en effet, l'engagement ne tarda pas à devenir furieux. Une grêle de balles pleuvait des alentours de l'église Saint-Roch qu'oc-

cupaient les sectionnaires, et de toutes les fenêtres de la rue du Dauphin : la pièce de quatre qui battait la rue avait fait une première décharge, la foule répandue sur les degrés de Saint-Roch fut culbutée. Les assaillants se sauvent dans l'église. Un feu de file s'engage et se soutient des deux côtés. Mais, en ce genre de combat, les sectionnaires avaient l'avantage. Car ceux qui étaient retranchés dans les maisons pouvaient ajuster sans se montrer; et quant à ceux qui étaient retranchés dans l'église, dont le canon du cul-de-sac Dauphin ne frappait que l'encoignure, ils n'avaient qu'à attendre que le coup fût parti. Alors ils descendaient sur les marches, foudroyant les canonniers. Beaucoup de conventionnels furent tués de cette manière. Impatients, quelques Marseillais s'écrient : « Marchons sur Saint-Roch ! » et ils s'élancent intrépidement dans la rue Saint-Honoré, ayant à leur tête le représentant Cavaignac, le général Vachot, Rouget de Lisle. Ils n'étaient qu'une poignée, et la mort les enveloppait de toutes parts. Pris en tête, en revers et sur les deux flancs, ils reculent. Presque tous ceux qui servaient la pièce de canon ayant été tués ou blessés, elle allait être abandonnée : un commandant marseillais, le commissaire Yon, la ramène dans les rangs. Le général Berruyer a son cheval percé de trois balles : il met pied à terre, et le vieux guerrier reste un moment presque seul à l'entrée du débouché sanglant. Trois fois la pièce de canon fut abandonnée; trois fois les sectionnaires perdirent l'occasion de s'en emparer, soit manque de résolution, soit, comme s'en plaint Beaulieu, que personne ne les commandât. Enfin, après plusieurs décharges, Saint-Roch fut enlevé.

Du récit de P. F. Réal, confirmé par le rapport officiel de Merlin (de Douai), il résulte qu'à un autre poste, devant la maison occupée par la section de police du Comité de sûreté générale, une horrible trahison fut commise et châtiée. Des républicains étaient là avec une pièce de canon : les sectionnaires, qui se trouvaient en force dans la rue de l'Échelle, eurent l'idée de s'emparer de cette pièce sans coup férir. Fusils sous le bras, chapeaux en l'air, drapeau baissé, ils arrivent, de la rue Saint-Honoré, par pelotons, criant : « Ne tirez pas ! nous sommes vos frères. » On les laisse avancer, on leur tend les bras. Mais à peine sont-ils à portée de la pièce, que deux d'entre eux, s'élançant, la saisissent, et, d'un ton de triomphe, s'écrient : « Nous la tenons ! » En même temps deux décharges de mousqueterie étendent par terre vingt-trois républicains. Les conventionnels, indignés, répondent par un feu terrible. La pièce est reprise, elle joue, et la rue est balayée en un instant. Réal constate que les morts qui furent dépouillés, à ce poste, étaient presque tous habillés comme des ouvriers, mais portaient le linge le plus fin.

Peu s'en fallut que Barras ne fût tué dans la rue Saint-Nicaise, en allant haranguer les sectionnaires, qui en occupaient la partie basse. Mais ils ne purent s'y maintenir longtemps. Deux coups de canon à balles et une vive charge à la baïonnette les refoulèrent sous les arcades du théâtre de la République.

Sur les quais, l'action de l'artillerie ne fut ni moins prompte ni moins décisive. Les colonnes du faubourg Saint-Germain y furent écrasées par le feu des canons que Bonaparte avait fait placer à la hauteur du guichet du Louvre et à la tête du pont National. Les trois mille hommes qui formaient ces colonnes avaient été fournis par les sections de l'*Unité*, du *Théâtre-Français*, de *Fontaine-Grenelle* et de *Bon-Conseil*. Cette petite armée marchait sous les ordres de l'émigré Colbert Maulevrier et de Lafond. Elle déploya une grande intrépidité. Prise en tête et en écharpe par l'artillerie des conventionnels, elle se reforma trois fois sous la mitraille, avant de se disperser tout à fait.

Restait le théâtre de la République, où les sectionnaires tenaient encore. Le général Brune y fut envoyé avec une division et deux obusiers. Les ténèbres commençaient à tomber sur Paris, lorsque ces troupes, composées de grenadiers de la Convention unis aux *patriotes de* 89, débouchèrent par la rue Saint-Nicaise et la rue de Rohan. Les sectionnaires voulurent résister : quelques obus les dissipèrent.

Pendant la nuit, à la barrière des Sergents, c'est-à-dire au même endroit où, du temps de la Fronde, les bourgeois de Paris établirent les premières barricades, des barricades furent essayées, mais abandonnées presque aussitôt. Les rues étaient désertes. Çà et là, quelques fuyards au visage effaré. Tout était fini.

Le nombre des morts ne fut jamais constaté d'une manière précise. Il est dit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* qu'il y eut environ deux cents hommes tués ou blessés du côté des sectionnaires, et presque autant du côté des conventionnels. Pas un chef ne périt, excepté Lafond, qui ne fut un des chefs que pour se battre et mourir. Ceux que l'incendie consuma ne furent pas ceux qui l'avaient allumé ! Pendant que les sections de l'*Unité*, du *Théâtre-Français*, de *Fontaine-Grenelle* et de *Bon-Conseil* livraient à l'artillerie de Bonaparte leur contingent de victimes obscures, la section *Lepelletier* délibérait !

Parmi les représentants qui montrèrent de la résolution, le prisonnier de Sainte-Hélène nomme Fréron, Louvet et Sieyès. Il oublie Barras, que Réal représente payant de sa personne partout, partout donnant des ordres, intrépide, infatigable.

Danican assure que, dans cette journée, il ne fut point question de retour à la monarchie. Mais si les sectionnaires n'eurent pas le cri de *vive le roi* sur les lèvres, leurs chefs l'avaient dans le cœur. Ceux d'entre eux qu'on vit parcourir la ville, pour y souffler la révolte, portaient l'habit gris à revers, le collet noir; et le représentant du peuple Paganel rencontra un des révoltés qui courait les rues à cheval, ayant au pommeau de son épée un drapeau blanc d'un pied et demi de longueur.

Aussi le peuple ne se mêla-t-il point à la lutte. Il n'avait pas pris le château, le 10 août, au profit de la République, pour le reprendre, le 13 vendémiaire, au profit de la monarchie.

Le 14, les curieux affluaient sur tous les points où l'on s'était battu. Durant la nuit, les cadavres avaient été enlevés. Il y eut encore quelques rassemblements, mais ils furent dissipés en un clin d'œil. Avant la chute du jour, il n'y avait plus même, dans Paris, cette agitation que les flots conservent après le passage de la tempête. Le soir, les spectacles étaient remplis comme à l'ordinaire.

CHAPITRE IV

FIN DE LA CONVENTION

La victoire remportée par les Thermidoriens, le 13 vendémiaire, eut pour effet immédiat, comme on devait s'y attendre, de consterner les royalistes; mais leur abattement fut de courte durée, l'attitude de leurs alliés dans le sein

même de la Convention n'ayant pas tardé à leur rendre l'espérance.

A l'extérieur, l'impression produite fut profonde : elle explique le ridicule dénoûment de l'expédition du comte d'Artois, beaucoup mieux que les instructions remises plus tard par ce prince aux chevaliers d'Autichamp et de la Béraudière, instructions qui assignaient pour motifs à l'évacuation de l'Ile-Dieu l'impossibilité de profiter de la position prise, les dangers du mouillage pendant l'hiver, la difficulté de nourrir les troupes; et elle explique aussi le surcroît d'importance qu'attachèrent, dès ce moment, à la trahison de Pichegru ceux qui en discutaient avec lui les termes. Ni le prince de Condé, ni Wickam, qui se trouvait alors à Mulheim, où il s'était rendu dans l'espoir que Huningue allait ouvrir ses portes, ne voulurent croire à la défaite des royalistes, lorsqu'on leur en apporta la première nouvelle; mais lorsque le doute ne leur fut plus permis, ils jugèrent l'événement si grave, qu'ils se jetèrent tout à fait dans les bras de Pichegru et le pressèrent d'éclater sans perdre un moment.

De leur côté, les partisans de la Révolution avaient repris courage. Les Montagnards, dans l'Assemblée, relevèrent la tête. Pérard fut applaudi quand il s'écria : « Il faut que tout ce qui combattit la patrie et versa le sang des patriotes soit puni. » Il proposait la formation, séance tenante, d'une com-



LA DÉFAITE DES SECTIONS

mission de trois membres « chargés de proposer des mesures de gouvernement relatives au passé et au présent. » Mais le vague menaçant de cette proposition effraya; des murmures retentirent, et la motion, que Chénier combattit, fut rejetée.

A leur tour, Quirot et Gourdan demandèrent qu'on rapportât la loi du 12 fructidor (29 août), relative aux révolutionnaires détenus, « parce que, dit Gourdan, cette loi ne portait que sur des patriotes arrêtés la plupart pour cause de patriotisme. » Thibaudeau fit renvoyer cette proposition au Comité de sûreté générale.

Chaque jour, c'était, de la part des Montagnards, un nouvel effort pour ressaisir leur influence. L'un voulait qu'on cassât les nominations d'électeurs faites, à Paris, par les sections; un autre, que les prévenus d'émigration fussent contraints de se constituer prisonniers; un troisième, qu'on réintégrât les militaires destitués depuis le 9 thermidor. Mais ce que la Montagne désirait surtout avec ardeur, c'était une décision qui ramenât sur ses bancs dégarnis les députés qui, tels que Thirion, tels que Lacoste, avaient été décrétés d'arrestation. Sur ce point, précisément parce qu'il était pour le côté gauche d'un intérêt suprême, le côté droit se montra résolu à ne point céder. Par l'organe d'André Dumont, il invoqua les décrets des 5 et 13 fructidor qui avaient déclaré ces députés inéligibles. Le peuple avait accepté les décrets des 5 et 6 fructidor : entendait-on fouler aux pieds la vo-

lonté du peuple? Ainsi parla Tallien lui-même, qui était au moment d'aller reprendre son ancienne place sur la Montagne, mais qui hésitait encore. La question fut écartée par les ennemis de la République, au cri de : *Vive la République!*

Le premier soin des Comités, après la victoire du 13 vendémiaire, avait été de reconnaître la dette contractée par la Convention envers ses défenseurs. Dans un rapport, présenté le 14, Merlin (de Douai) venait de rendre un hommage éclatant à l'humanité déployée, après le combat, par ces soldats de 89 que les sections, avant le combat, dénonçaient comme des égorgeurs à gages; il venait de constater avec orgueil que pas un désordre n'avait été commis par ces troupes qui, à entendre les meneurs de la section *Lepelletier*, comptaient sur deux heures de pillage; enfin, sur sa proposition, l'Assemblée venait de décréter que les vainqueurs du royalisme avaient bien mérité de la patrie : restait à savoir quel rôle on réservait aux vaincus. Garrau s'était écrié amèrement : « Le règne des Thermidoriens n'a comprimé que les patriotes »: allait-on lui donner raison jusqu'au bout, en refusant, le lendemain d'une révolte à main armée, de comprimer les royalistes?

Tout d'abord, l'Assemblée prit une attitude menaçante, jusque-là que, foulant aux pieds la justice, elle institua pour juger, pour punir de mort, les auteurs, fauteurs ou instigateurs de la sédition, trois conseils militaires qui ne devaient durer que dix jours.

C'était proclamer le règne affreux des juridictions exceptionnelles; c'était annoncer qu'on avait soif du sang des vaincus; c'était changer en loi ces odieuses paroles de Jean Debry : « On parle de formes : sans doute il en faut, mais seulement pour reconnaître l'identité des personnes. »

Dérisoire affectation de tyrannie! La Convention, si farouche, en prairial, à l'égard du peuple, n'entendait pas même être strictement juste, en vendémiaire, à l'égard des royalistes. Au moment où elle adoptait les procédés sommaires à l'usage de tous les pouvoirs oppresseurs, elle ne rêvait que clémence. Les poursuites furent dirigées avec une mollesse systématique. On tint toute grande ouverte la porte par où les plus compromis pouvaient s'échapper. Le gouvernement était si décidé à fermer les yeux, et les royalistes le savaient si bien, que le comte de Castellane, condamné à mort par contumace, ne prit pas la peine de quitter Paris et poussa l'assurance jusqu'à se montrer en public. Un soir, rencontré par une patrouille, il répondit au cri de : *Qui vive!* « Eh parbleu! c'est moi, Castellane, contumace. » Ce trait est caractéristique.

Seul, parmi les chefs militaires, Lafond périt. Il s'était battu avec courage, il se défendit avec noblesse. Mais on ne crut pas possible de l'acquitter : il avait été pris les armes à la main. Le 21 vendémiaire, sa tête tombait en place de Grève.

Lebois, président du tribunal criminel de la Seine, avait soufflé la sédition dans les communes de Passy, Choizy, Ivry, Bourg-l'Égalité : il fut condamné par contumace. Découvert le lendemain, il se donne plusieurs coups de baïonnette, est conduit à l'hospice, jugé de nouveau, condamné à mort, exécuté.

Ce fut tout. Le général Menou ne parut devant un conseil de guerre que pour y être acquitté. Est-il vrai que Napoléon le sauva, en disant que, si Menou méritait la mort, les trois représentants qui avaient dirigé les opérations et parlementé avec les sectionnaires la méritaient aussi? C'est ce qu'on lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*. Mais les souvenirs du prisonnier de Sainte-Hélène veulent être passés au crible d'une critique sévère. Que dit-il, par exemple, à propos de l'accueil que lui fit la Convention, après la victoire de vendémiaire?

Le *Mémorial* porte : « Lorsque, après ce grand événement, les officiers de l'armée de l'intérieur furent présentés en corps à la Convention, celle-ci, par acclamation, nomma Napoléon *général en chef de cette armée*, Barras ne pouvant cumuler plus longtemps le titre de représentant avec les fonctions militaires. »

Le *Moniteur*, dans le compte rendu officiel de la séance, s'exprime tout autrement. Voici en quels termes Barras présenta Bonaparte à l'Assemblée : « J'appellerai l'attention de la Convention nationale sur le général Buonaparte : c'est à lui, c'est à ses dispositions savantes et promptes qu'on doit la défense de cette enceinte, autour de laquelle il avait distribué des postes avec beaucoup d'habileté. Je demande que la Convention confirme la nomination de Buonaparte à la place de *général en second* de l'armée de l'intérieur. » Cela fut décrété.

Quoi qu'il en soit, les royalistes crurent, en se voyant ménagés, que la Convention avait peur de son propre triomphe. Ils se disposèrent donc à recommencer la lutte. Ils ne se cachèrent pas pour appeler la République une chimère, et leur récente défaite un abominable égorgement. On attribua des propos de ce genre à Lanjuinais lui-même, qui les nia. Et toutefois, il lui échappa un jour de qualifier de *massacre* la journée de vendémiaire, dans un dîner auquel assistait Tallien. La scène, telle que Thibaudeau, un des convives, la raconte, est frappante; elle mérite d'être conservée.

Il y avait à Paris une sorte de personnage mystérieux, nommé Formalaguez, dont le rôle consistait à recevoir de temps en temps dans un logement modeste situé à un troisième étage, et à réunir autour d'une table servie sans luxe, ceux des députés de la Convention entre lesquels une conciliation était possible ou désirée. Là vinrent se concerter, tant que leur alliance dura, les Thermidoriens et les 73. On a vu plus haut comment, par des attaques violentes dirigées contre les premiers et d'ardents éloges prodigués aux seconds, le parti royaliste était parvenu à relâcher insensiblement les nœuds de cette alliance. Le 17 vendémiaire, à la suite d'un dîner donné par Formalaguez à Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Larivière, Lesage, Legendre, Thibaudeau et Tallien, il arriva que Lanjuinais, en parlant du 13 vendémiaire, prononça le mot de *massacre*. Tallien tressaillit. Peut-être ne cherchait-il qu'un prétexte pour rompre avec les 73. Ce qui est certain, c'est qu'il éclata contre Lanjuinais en accusations furieuses. Il voulait l'aller dénoncer sur-le-champ à la Convention comme complice des rebelles. On se jette au-devant de lui, on ferme les portes, on essaye de le calmer. Lui, insiste, menace et gronde. Sa colère était au comble. « S'il veut absolument sortir, dit tranquillement Thibaudeau, ouvrez-lui la fenêtre. » Enfin, Lanjuinais put s'expliquer : il déclara s'être servi d'un mot qui ne rendait pas sa pensée. Tallien se radoucit; et, quand on se sépara, la réconciliation semblait accomplie. Mais il n'en était rien : la suite ne tarda pas à le montrer.

Le conspirateur Lemaître avait été arrêté, immédiatement après la défaite des royalistes. Beaulieu, qui faisait cause commune avec les meneurs des sections et travaillait à quelques-uns de leurs journaux, assure qu'il n'avait jamais entendu parler de Lemaître avant le bruit qu'on fit de ce dernier, à la Convention; et il ajoute que Louis-Stanislas-Xavier, qu'il appelle par anticipation Louis XVIII, fut étranger à l'événement du

13 vendémiaire. Il est possible que Beaulieu et les hommes de son entourage n'aient pas été mis, à cette époque, dans le secret des intrigues ourdies par Lemaître, avec lequel Brottier lui-même, ainsi qu'on l'a vu, ne marchait pas d'accord. Le fait est que le parti royaliste se divisait et se subdivisait en coteries qui n'avaient de commun qu'un violent désir de remplacer, par un régime monarchique quelconque, le régime de la Convention, les uns appelant de leurs vœux Louis XVIII, et les autres un prince de la maison d'Orléans. Laharpe, par exemple, Lacretelle et Sérizy passaient pour appartenir au parti du duc de Chartres. Le grand complot contre-révolutionnaire n'était, en réalité, qu'un croisement de complots. Ainsi s'explique l'ignorance de Beaulieu, relativement aux menées de Lemaître; mais sur l'importance de ces menées et le lien qui les rattachait aux projets du prétendant, les papiers de Puisaye lèvent tous les doutes, alors même que le rapport d'Ysabeau dans la séance du 25 vendémiaire ne serait pas là.

Les lignes apparentes des lettres trouvées chez Lemaître étaient tracées avec de l'encre très-noire et destinées à donner le change au lecteur, non initié, sur la correspondance véritable, laquelle était écrite dans les interlignes avec une composition de nature à noircir par l'action des acides. On lut toute cette correspondance à la tribune. Condé y était désigné par le chiffre de 77; le comte d'Artois, par le chiffre de 29, et le prétendant, par celui de 49.

Mais, deux jours auparavant, Delaunay (d'Angers) avait présenté, au sujet de la découverte de la conspiration Lemaître, un rapport où était dénoncée l'entente secrète de plusieurs des principaux sectionnaires de Paris avec un comité d'émigrés établi à Bâle. Ce fut cette occasion que Tallien choisit pour rompre publiquement, violemment, avec les 73. A peine la lecture du rapport était-elle achevée, qu'on le vit se lever au haut de la Montagne, où il venait de reprendre sa place, laissée vide depuis le 9 thermidor. Son discours fut d'une véhémence extrême. Il demanda pourquoi ils étaient encore libres au milieu de Paris, les hommes qui avaient dirigé les rebelles contre la représentation nationale. Il flétrit du nom de *repaire* l'assemblée électorale du département de la Seine. Avec un mélange d'étonnement et d'indignation, il signala les efforts faits pour paralyser l'énergie de ceux qui avaient voulu détruire ce repaire. Il se reprocha d'avoir été lui-même indulgent, quand il fallait être ferme. « J'ai consenti à me taire, dit-il : j'ai eu tort; je m'en accuse devant les amis de la liberté. J'aurais dû dénoncer ceux qui conspiraient avec les factieux de Paris; ceux que les sections avaient pris sous leur protection spéciale et qui, par une réciprocité facile à concevoir, prenaient sous leur protection les sections de Paris; ceux pour qui des chevaux étaient prêts, non loin d'ici; ceux auxquels les sections faisaient des appels et disaient : *Dormez-vous?* Non sans doute, ils ne dormaient pas; ils conspiraient le renversement de la République! »

Des cris s'élevant, *Nommez-les! nommez-les!* « Je les démasquerai à l'instant, » dit Tallien. Et il demande que la Convention se forme en comité secret. L'Assemblée aussitôt se lève en signe d'adhésion. Le public des tribunes crie : *Vive la République! A bas les royalistes! Sauvez la patrie!* et il se retire.

Les noms que Tallien prononça furent ceux de Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Henri Larivière, Lesage (d'Eure-et-Loir). Appuyé par Barras, encouragé par les applaudissements de la Montagne frémissante, il espérait l'emporter. Illusion de son orgueil! La majorité, qui tremblait d'avoir à remonter la pente révolutionnaire, résista. Il était minuit lorsque, sentant le sol se dérober sous lui, Tallien invoqua le grand jour de la séance publique. Il ne put rien obtenir, et, malgré ses clameurs, l'Assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu à inculpation contre les quatre députés dénoncés.

Mais Rovère, ce héros de la Terreur rouge, devenu le héros de la Terreur blanche! Mais Saladin, qui, membre de la Convention, avait été des premiers à sonner le tocsin contre elle, à propos des décrets des 5 et 13 fructidor! Fallait-il, ceux-là aussi, les proclamer innocents? Leur arrestation, demandée par Louvet, dans la séance du 24 vendémiaire, fut décrétée.

Tallien et Barras, investis d'une sorte de dictature, qu'ils se partageaient et qu'ils sentaient leur échapper, réunirent leurs efforts pour obtenir l'arrestation d'Aubry, de Lomont, de Gau et du général Miranda. Aubry et Lomont, l'un et l'autre membres de l'Assemblée, venaient d'être réélus; mais cette circonstance ne les protégea point, parce que les papiers de Lemaître désignaient dans le second un complice des intrigues du royalisme, et que le premier avait cherché à introduire la réaction dans l'armée, en frappant les officiers franchement républicains : c'était comme tel qu'il avait frappé Bonaparte!

Ces succès partiels attestaient l'influence momentanée des Thermidoriens sans en garantir la durée. Ils le comprenaient bien. Ils tremblaient que la fin de la Convention ne marquât le terme de leur pouvoir. Aussi ne laissaient-ils échapper aucune occasion de disposer les esprits à un coup d'État : l'annulation des assemblées électorales. Daunou, républicain ferme, austère, et incapable de faire passer les expédients avant les principes, voulait qu'on respectât les élections. Tallien, Barras, Chénier, Louvet ne voyaient que l'obstacle et brûlaient de l'écarter. Ils rappelaient amèrement avec quel art perfide les ennemis de la Révolution, après le 9 thermidor, avaient fait servir la haine de la Terreur à l'établissement d'une Terreur en sens inverse, et ils oubliaient jusqu'à quel point ce crime avait été le leur! Ils s'étonnaient, ils s'indignaient de n'avoir pas recueilli plus de fruit de la journée du 13 vendémiaire, comme si les fantômes de prairial ne se dressaient pas entre eux et le peuple, c'est-à-dire entre eux et la seule puissance qui leur eût été un sûr appui contre les royalistes! Le mot qui résumait toutes les plaintes, toutes les colères de Tallien était celui-ci : « La victoire n'a été utile qu'aux vaincus. Qu'avons-nous fait pour détruire les conspirateurs? Rien. Qu'avons-nous fait pour les encourager? Tout. » Comme si lui-même n'avait eu aucune part dans l'enchaînement des faits qui avaient rendu ce résultat inévitable!

Du reste, la position de Tallien, à cette époque, avait quelque chose de singulièrement tragique. Il s'était vu amené par la fatalité d'une alliance hypocrite et impossible, non-seulement à se détourner des royalistes, mais à les combattre avec fureur. Un moment compromis par ses rapports secrets avec eux, il avait dû se poser comme leur ennemi le plus implacable, précisément pour échapper à l'accusation d'avoir presque été leur complice. Malheureusement, on avait découvert des pièces qui témoignaient contre lui d'une manière terrible, et, par exemple, une lettre de M. d'Entraigues, dans laquelle ce grand organisateur de complots disait : « *La conduite de Tallien à Quiberon a prouvé quelle foi on doit lui accorder.* » Le paquebot anglais la *Princesse royale* ayant été pris dans sa traversée de Hambourg à Londres, on avait trouvé sur ce bâtiment une lettre du prétendant au duc d'Harcourt, datée de Vérone, 3 janvier 1795, et l'on y avait lu : « *Je ne peux*

pas douter que Tallien ne penche vers la royauté, mais j'ai peine à croire que ce soit la royauté véritable. » De plus, Rewbell et Sieyès, à leur retour de Hollande, avaient dit bien haut qu'ils rapportaient du nord contre Tallien des renseignements précieux. Boissy d'Anglas, sachant que des pièces redoutables pour le héros du 9 thermidor étaient en la possession de Sieyès, demanda à ce dernier ce qu'elles étaient devenues. « Je les ai communiquées à Tallien, par ordre du Comité, » répondit Sieyès, qui, brouillé d'abord avec Tallien, s'était réconcilié avec lui. « *Communiquer* n'est pas *donner*, » répondit Boissy d'Anglas. Les pièces ne se retrouvèrent plus. Vainement un décret de la Convention ordonna-t-il que les papiers de Lemaître fussent imprimés en totalité; vainement le Comité de sûreté générale insista-t-il, à diverses reprises, sur la nécessité d'exécuter ce décret : d'obscures manœuvres mirent si bien obstacle à cette impression, qu'il fut impossible de l'obtenir.

Le 30 vendémiaire (22 octobre), Barras fit un rapport sur la récente défaite des royalistes dans Paris. C'était un violent manifeste. Les émigrés en force sur tous les points de la République, dix mille d'entre eux dominant Marseille, leurs sicaires organisés en compagnies, les commissions exécutives infestées de mauvais citoyens, Toulon de nouveau promis aux Anglais, la trahison sous le drapeau, la trahison partout, la cocarde tricolore devenue dans le Midi, pour quiconque la portait, un arrêt de mort, les patriotes couverts d'opprobre ou poursuivis à coups de poignard, voilà quel sombre tableau Barras traça d'une situation que lui et ses pareils avaient tant contribué à produire. Sa conclusion fut menaçante. « Songez, dit-il, que la mollesse des gens de bien encourage le crime et laisse opprimer le peuple. »

A la suite de ce rapport, l'Assemblée, cédant une fois encore à l'ascendant des Thermidoriens, nomma une commission de cinq membres chargée de présenter des mesures de salut public. Les Cinq furent : Tallien, Dubois-Crancé, Florent-Guyot, Roux (de la Marne) et Pons (de Verdun).

Ce vote inquiéta Thibaudeau. Le 15 vendémiaire, il avait été nommé membre du Comité de salut public; mais que devenait le pouvoir de ce Comité, dès que, pour remplir les fonctions qui lui étaient propres, on créait une commission spéciale? Thibaudeau avait applaudi à la défaite des royalistes; il ne marchait pas dans les rangs des 73, mais les airs dominateurs qu'affectaient les chefs du parti thermidorien lui déplaisaient, et il n'avait dans Tallien aucune confiance. En outre, il s'effrayait des progrès de la Montagne, voyait avec appréhension et colère l'appareil guerrier qui, depuis le 13 vendémiaire, environnait la Convention, et tremblait qu'on ne prolongeât son existence, pour rejeter la France, suivant ses propres expressions, dans l'océan révolutionnaire.

Le 1er brumaire, il se rend à l'Assemblée, bien décidé à attaquer Tallien. C'est, en effet, Tallien qu'il nomme tout d'abord, après avoir tonné contre les dictateurs et les ambitieux. Lesage-Senault l'interrompt, s'écrie que c'est Thibaudeau lui-même qu'il faut dénoncer, et est bruyamment applaudi par les tribunes. Une vive agitation se répand dans l'Assemblée. La Montagne frémit. Leyris fait observer que celui qu'on attaque n'est pas là. « Attends donc qu'il soit présent, » crie-t-il à l'orateur; et Pélissier ajoute, aux applaudissements de la gauche : « C'est de la plus grande lâcheté. » On sort pour aller avertir Tallien. Mais Thibaudeau, que l'Assemblée autorise à continuer, continue. Il reproche à son collègue absent d'avoir été l'apologiste des massacres de septembre; d'avoir, plus que personne, poussé à la réaction royaliste, après le 9 thermidor; d'avoir protégé les compagnies de jeunes gens qui portaient le trouble dans les spectacles et violaient les décrets de la Convention jusque dans la cour du Palais-National, pendant que leurs complices couvraient le Midi d'assassinats. Il lui convenait bien à lui sur qui les émigrés avaient fondé de si grandes espérances, à lui qu'avaient cherché et rencontré les manœuvres du prétendant, il lui convenait bien, à lui Tallien, d'accuser les autres de royalisme! D'où lui était venue, depuis peu, sa tendresse pour la Montagne? Fallait-il lui rappeler avec quel insultant dédain il la traitait naguère encore? Fallait-il lui rappeler que quelqu'un lui disant un jour : « *La Montagne se relève,* » il répondit : « *Bah! c'est la faction des mâchoires!* »? Le crime de cette faction des mâchoires était, à ses yeux, de n'avoir pas d'orateur. Et c'était le lendemain qu'il se constituait le leur! Tout à coup Tallien entre dans la salle, précédé par quelques personnes qui applaudissent. Les tribunes et la gauche éclatent en transports. Thibaudeau, poursuivant, invite Tallien à comparer ce qu'il est aujourd'hui à ce qu'il était autrefois : autrefois dans la médiocrité, aujourd'hui gorgé de richesses! Il lui demande ce qu'ont gagné à la Révolution les hommes qu'il accuse. N'était-ce donc pas assez que, pendant dix-huit mois, ils eussent erré de caverne en caverne, abreuvés d'opprobre et ne vivant que pour l'échafaud? On parlait de la nécessité de recourir à des mesures énergiques : eh! quelles mesures de salut public, proposées par Tallien, la Convention avait-elle donc rejetées? Entendait-il donc qu'on fît, après la victoire de vendémiaire sur les royalistes, ce qu'il avait proposé, après la victoire de prairial sur le peuple? Entendait-il qu'on incendiât un quartier de Paris, qu'on égorgeât les vaincus? « Je demande, dit Thibaudeau en terminant, que la Commission des Cinq nous fasse son rapport, séance tenante; qu'on discute les projets qu'elle proposera, et qu'elle soit dissoute. »

La ressource suprême de Tallien, quand il sentait venir le danger, c'était d'évoquer les souvenirs du 9 thermidor. Il commença donc en ces termes : « Quand j'attaquai Robespierre, il était là, et moi, j'étais à cette tribune, où je suis encore pour combattre ceux qui voudraient détruire la liberté. » Il déclara ensuite ne pas connaître les faits articulés contre lui. Que son dénonciateur signât la dénonciation : il répondrait, non pas en Comité général, mais en public; et le public jugerait. Il conclut en proposant, au nom de la Commission des Cinq, la permanence de la Convention jusqu'au 5 brumaire, époque déterminée pour l'organisation du Corps législatif.

Thibaudeau combattit cette proposition, affirmant que décréter la permanence de la Convention, c'était décréter la permanence de l'anarchie dans le gouvernement. La Réveillère-Lepaux demanda la question préalable, et Bentabolle l'ajournement. Chénier lui-même opina pour le rejet de la permanence, dans un discours où il s'efforça de défendre Tallien : « J'eus un instant, dit-il, des soupçons sur l'indulgence que Tallien montrait pour le royalisme.... Mais, à son retour de Quiberon, il s'aperçut qu'on marchait à grands pas vers la contre-révolution, et sa conduite, depuis ce temps, a été irréprochable. »

C'était assez dire qu'elle ne l'avait pas toujours été.

L'Assemblée ayant chargé la Commission des Cinq de lui présenter, le lendemain, les moyens d'adoucir les maux du peuple et de sauver la République, Tallien, dans la séance du 2 brumaire (24 octobre), fit un long rapport qui n'était qu'une répétition de toutes les plaintes dont la tribune, depuis un mois, n'avait cessé de retentir sur les menées du

royalisme et ses progrès. Pour remède, il proposa de décréter, et l'Assemblée décréta :

Que les individus qui, dans les assemblées primaires ou les assemblées électorales, auraient provoqué ou signé des mesures séditieuses, ne pourraient, jusqu'à la paix générale, exercer aucune fonction législative, municipale et judiciaire ;

Que la même exclusion frapperait les émigrés et les pa-



TALLEYRAND

rents d'émigrés, à l'exception de ceux qui auraient été membres des trois assemblées nationales, ou auraient rempli sans interruption des fonctions publiques au choix du peuple, ou auraient obtenu leur radiation définitive ;

Que tous ceux qui ne voudraient pas vivre sous les lois de la République et s'y conformer seraient autorisés à quitter le territoire, à la charge d'en faire la déclaration à la municipalité dans le délai d'un mois ;

Qu'ils pourraient toucher leurs revenus, même réaliser leur fortune, mais qu'il ne leur serait permis d'emporter ni numé-

raire, ni métaux, ni aucune des marchandises dont l'exportation était prohibée par les lois;

Enfin, que les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation et à la reclusion seraient exécutées dans les vingt-quatre heures après la publication du décret.

Ces dispositions étaient sanctionnées par des peines sévères. Thibaudeau s'opposa au décret, mais en vain : il fut adopté à une grande majorité.

Ce fut dans cette séance qu'Ysabeau donna lecture de la lettre qui contenait les mots déjà cités : « *La conduite de Tallien à Quiberon a prouvé quelle foi on doit lui accorder.* »

La même lettre portait : « Je ne suis nullement étonné que Cambacérès soit du nombre de ceux qui voudraient le retour de la royauté. »

Cambacérès se défendit par l'exposé des faits qui, selon lui, mettaient hors de doute la pureté et l'ardeur de son républicanisme. Quant à Tallien, il n'eut pas même occasion de se défendre, la discussion ayant été étouffée par l'ordre du jour. D'un discours de Boudin, il résultait que d'autres députés étaient compromis : ce fut là probablement le motif qui fit étrangler le débat.

La séance du 4 brumaire (26 octobre) fut la dernière de la Convention. Au moment où la discussion allait s'ouvrir, Philippe Delleville demanda : « Quelle heure est-il? » Un membre répondit : « L'heure de la justice; » à quoi Delleville répliqua : « L'heure de la Constitution. »

La veille, en rendant un décret qui formait un Institut des sciences et des arts, la Convention avait montré qu'elle avait à cœur d'honorer par des actes utiles les derniers moments de son existence; et c'est ce qu'elle montra bien mieux encore en essayant de cicatriser, avant de se dissoudre, ces grandes plaies de la patrie qui avaient saigné si longtemps. Elle décréta l'abolition de la peine de mort, à dater de la paix générale. Elle décida que la place de la Révolution porterait désormais le nom de place de la *Concorde*. Enfin, pour tous les délits, poursuites ou jugements relatifs aux faits révolutionnaires, elle prononça une amnistie, dont furent exceptés, toutefois, les rebelles de vendémiaire, les prêtres sujets à la déportation, les émigrés.

Il était deux heures et demie, lorsque Génissieux, qui présidait, se leva, et, d'une voix solennelle, dit : « La Convention nationale déclare que sa mission est remplie et que sa session est terminée. »

L'adieu de l'Assemblée à la France fut ce cri, qui avait dominé le bruit de tant d'orages : *Vive la République!*

La Convention avait duré trois ans, un mois et quatre jours.





CONCLUSION HISTORIQUE

JUGEMENT PORTÉ SUR LA CONVENTION

Pascal a dit en parlant de l'homme : « S'il se vante, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante. » La même chose se pourrait dire de la Convention. Jamais assemblée ne s'éleva aussi haut et ne descendit aussi bas. Non-seulement elle représenta d'une manière complète, mais elle outra tout ce que la nature de l'homme a de contradictoire. Grande et misérable, sanguinaire et miséricordieuse, héroïque et servile, elle fut tout

cela. Elle eut des aspirations sublimes, elle eut des colères à faire frémir, elle eut des frayeurs d'enfant. Quelle majesté sauvage elle déploya, et comme elle mania la force! Mais combien elle se montra faible quand elle fut fatiguée de sa toute-puissance! Il est difficile d'affirmer si elle exagéra le crime plus que la vertu, ou la vertu plus que le crime. Devant elle, le monde trembla, et elle finit par trembler. Quand elle n'eut plus la terre entière à frapper d'épouvante, elle se fit peur.

C'est qu'en effet la Convention n'eut pas d'existence propre. Elle vécut d'une vie d'emprunt. Elle fut ce que la Révolution la fit. Elle devint un cadavre, dès que la Révolution ne fut plus là pour lui souffler une âme.

Depuis la fin de 1792 jusque vers le milieu de 1794, un esprit mystérieux, indéfinissable, passa sur la France comme un vent d'orage : tous les prodiges qui marquèrent cette époque sans égale vinrent de là. Certains hommes qui furent grands pendant la Révolution ne le furent que par elle, et parce qu'elle dut les créer à son image. Ce fut elle qui fit du frivole et sensuel auteur d'*Organt* l'âpre Saint-Just; ce fut elle qui doua un terne avocat, nommé Robespierre, d'une éloquence telle, que ses ennemis, lorsqu'ils voulurent le tuer, se jugèrent perdus s'il parlait; ce fut elle enfin qui à des gens d'habitudes et de mœurs paisibles, donna le courage et le pouvoir d'aller faire pâlir les capitaines à la tête de leurs bataillons.

L'exécution de Louis XVI, votée par Vergniaud comme par Saint-Just, fut le premier acte par lequel la Convention fit, suivant un mot demeuré célèbre, « un pacte avec la mort. » Si, en tuant un homme, elle eût cru tuer une idée, son erreur certes eût été profonde; mais il semble que son but, en jetant, comme défi, aux rois qui la menaçaient, une tête de roi, fut de rendre son propre salut impossible en cas de défaite, et de se créer ainsi l'absolue nécessité de vaincre. Farouche calcul, et formidable, mais où l'audace de la Convention puisa, au début même de sa lutte avec l'Europe, quelque chose de la puissance irrévocable du destin!

J'ai dit, après avoir raconté la proscription des Girondins : « La Révolution, qu'ils condamnèrent à les tuer, portera leur deuil à jamais. » Rien de plus vrai, hélas! Nobles esprits, âmes intrépides, que ne perdait pas la Révolution en les perdant! Le jour où la Convention laissa Paris en délire arracher de leurs bancs profanés tant de républicains illustres, on put croire que, par cette large blessure creusée aux flancs de la Convention, tout son sang allait couler. Et pourtant, chose imprévue! chose inexplicable! jamais l'Assemblée n'apparut plus terrible qu'en ce moment, et plus calme, et plus sûre d'elle-même. Ce fut en montrant aux rois ses entrailles entr'ouvertes, qu'elle jura de les accabler.

Quel spectacle que celui de la France, après la funeste journée du 2 juin, au commencement du mois d'août 1793!

L'Angleterre a déclaré les côtes de France en état de blocus. Le territoire est envahi. Les Autrichiens sont entrés dans Condé et vont entrer dans Valenciennes. L'armée du Nord, chassée du camp de Famars, s'est vue refoulée derrière la Scarpe. Depuis Bâle jusqu'à Ostende, trois cent mille baïonnettes étincellent, tournées contre nous. Cent quatre-vingt mille combattants, sous Cobourg, tiennent la frontière, à quatre lieues de Paris. Les Piémontais descendent à pas pressés du haut des Alpes. Les Espagnols, maîtres du fort de Bellegarde, ont la main sur la clé du Roussillon. Toulon appelle les Anglais. Les prêtres conspirent. Les Girondins, échappés à la proscription, soulèvent le Midi. Lyon est en pleine révolte. Toute la Vendée frémit sous les armes. La France étouffe dans les étreintes de la guerre étrangère, pendant que la guerre civile, immense incendie, la consume.

Voilà ses périls. Et ses ressources? Nulles. Le travail, arrêté partout. Le commerce, mort. L'industrie, morte. Dans les campagnes, l'extrême misère. Dans Paris, la famine. L'infâme industrie des accapareurs tenant le peuple à la gorge. Pour toute monnaie, des chiffons de papier hypothéqués sur des domaines nationaux dont personne ne veut, et combattus par l'art meurtrier des faussaires. Pour armées, des cohues de volontaires indisciplinés. Le désordre dans les camps. La trahison sous le drapeau. Des hôpitaux sans médicaments. La cavalerie sans fourrages. Les soldats sans pain et sans souliers. Pas assez de fer. Pas de poudre.

A quelle époque, dans quel pays trouver quelque chose de comparable à ce qui se vit en ce sombre moment? « Ne demandez pas, écrit le club des Jacobins à la Convention, ne demandez pas cent mille hommes : vous ne les aurez pas. Demandez des millions de républicains : vous les aurez. Allons! qu'à une heure fixe, le tocsin sonne sur toute la surface de la République! » C'est le cri de Paris, c'est le cri de la France. En ces heures suprêmes, le peuple français sort, on peut le dire, de l'Histoire, pour entrer dans les régions de l'Épopée. Voici ce que le Comité de salut public propose, et ce que la Convention décrète :

Tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. — Les jeunes gens iront au combat. — Les hommes mariés forgeront des armes, — les femmes feront des tentes et serviront dans les hôpitaux, — les enfants mettront le vieux linge en charpie, — les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République. — Les maisons nationales seront converties en casernes et les places publiques en ateliers d'armes. — Le sol des caves sera lessivé pour fournir du salpêtre. — La levée sera générale. — Les citoyens non mariés ou veufs marcheront les premiers. — Les bannières porteront : « Le peuple français, debout contre les tyrans! »

Alors se déroula un tableau d'une étonnante grandeur; alors se révélèrent, dans cette France qu'on croyait aux abois, une énergie de volonté, une fécondité de ressources, une dédaigneuse certitude de vaincre, presque impossibles à concevoir et impossibles à expliquer. Le peuple transforma ses passions en moyens de salut public. Il crut à la toute-puissance de la Révolution d'une manière furieuse. Il y eut des carêmes civiques, et les hommes d'alors jeûnèrent pour la patrie avec plus de ferveur qu'on n'avait jamais, avant eux, jeûné pour le ciel. Le *maximum*, employé déjà comme arme contre les accapareurs, fut généralisé comme moyen de soutenir les assignats. On ne cria plus, ainsi qu'en 1792 : « La patrie est en danger. » Le danger, il était pour l'Europe! Telle que la Rome de Pompée, la Révolution frappa du pied le sol, et il en sortit des légions. Les manufactures d'armes d'Amboise, de Rives, de Souppes, de Chantilly déployèrent une activité formidable. A Paris, deux cent cinquante-huit forges s'allumèrent en un instant. Les horlogers laissèrent là leurs travaux ordinaires pour le travail libérateur que réclamait la République. Mettre les canons en calibre, les blanchir, forger les culasses, forer les lumières, souder les tenons, fabriquer, limer, tremper, ajuster et monter les platines, fut l'occupation favorite de Paris. Les cellules de l'ancien couvent des Chartreux se remplirent d'ouvriers, et il s'y fit un bruit de marteaux à réveiller les moines endormis depuis cent ans. On fabriqua mille fusils par jour. On fabriqua par an sept cents bouches à feu en bronze, et treize mille bouches à feu en fer. Tout ce qui était métal devint canon, mousquet ou épée. Il fallait de la poudre : on fouilla le terrain des caves, on retourna le pavé des cuisines, on enleva les cendres des foyers, on gratta les murs, on les aurait léchés si c'eût été nécessaire. Un sol qui fournissait à peine un million de salpêtre en une année put en fournir douze millions en neuf mois. La poudre abonda. Mais le temps pressait. Les volontaires affluaient. Ceux à qui l'on ne put donner des fusils, saisirent des piques; ceux à qui l'on ne put donner des épées, prirent des bâtons; et tous, le sourire du triomphe sur les lèvres, le défi dans les yeux, partirent en chantant.

Qu'arriva-t-il? En moins de cinq mois, l'Europe fut bouleversée. Les Anglais, les Hanovriens, les Hollandais sont écrasés à Hondschoote. Les Autrichiens sont écrasés à Wattignies. Dunkerque voit fuir le duc d'York. Le bruit a couru que le prince de Cobourg, campé sur les hauteurs de Wattignies, a juré de se faire républicain si les républicains le débusquaient; et les républicains jurent qu'ils lui feront porter le bonnet rouge. La ligne du Rhin est défendue, le Midi protégé contre les Piémontais, le Roussillon contre les Espagnols. Les lignes de Wissembourg sont reprises. Les soldats courent dégager Landau, en criant : *Landau ou la mort!* L'Alsace est rendue à la France. En même temps, Couthon paraissait devant Lyon avec une cohue frémissante de rudes paysans, « rochers d'Auvergne qu'il menaçait de précipiter dans le faubourg de Vaize », si Lyon hésitait à demander grâce, et Lyon demandait grâce. Carteaux avait occupé

Marseille. Pas de province révoltée qui ne fût soumise. Les conspirateurs étaient en fuite. Les prêtres renonçaient à être martyrs. Toulon était arraché aux Anglais. La grande armée catholique et royale, battue à la Tremblaye, battue à Chollet, poussée jusqu'à la Loire, rejetée sur la rive droite du fleuve, errante, décimée, poursuivie sans relâche, se traînait jusqu'à Savenay pour y recevoir le coup mortel. La Vendée n'était plus. Du vaste incendie qui, au mois d'août, dévorait le cœur de la France, il ne restait que des cendres fumantes.

Et ces choses, il avait fallu moins de cinq mois pour les accomplir!

Des résultats aussi prodigieux satisfirent-ils les Jacobins, la Convention, le Comité de salut public? Non. Tel était l'orgueil des hommes possédés du démon révolutionnaire, telle était leur foi dans le pouvoir sans bornes de leur principe, qu'ils s'étonnèrent d'avoir encore des coups à frapper. Ils s'indignèrent de ce qu'à une longue série de triomphes se fussent mêlés quelques revers. Est-ce que, dans la Flandre occidentale, on n'avait pas abandonné Menin, emporté d'abord au pas de charge? Est-ce qu'à Pirmasens les Français n'avaient pas été repoussés? Pourquoi Mayence était-il au pouvoir des Prussiens? Pourquoi les Espagnols possédaient-ils encore le fort de Bellegarde? Au représentant en mission, Briez, se justifiant de n'avoir pas conservé la ville de Valenciennes, sur l'impossibilité absolue de la défendre, Robespierre avait adressé cette question terrible: « Êtes-vous mort? » C'était l'esprit de ces temps. La trahison était la seule hypothèse par laquelle on jugeât possible d'expliquer ce mystère : la victoire a hésité où la République combattait. Custine paya de sa tête la perte de Mayence; et l'infortuné Houchard fut envoyé à l'échafaud, parce qu'il avait vaincu les Anglais sans les jeter à la mer.

Rien de plus caractéristique que le décret du 16 messidor (4 juillet) : ordre aux garnisons étrangères de Condé, Valenciennes, Landrecies et du Quesnoy, de se rendre à discrétion vingt-quatre heures après sommation, sinon elles ne seront pas admises à capituler et seront passées au fil de l'épée.

On se rappelle ce qui eut lieu : les villes de Landrecies, de Valenciennes, de Condé se rendirent dans le délai prescrit, après notification du décret farouche. Le commandant de la ville du Quesnoy ayant laissé passer sans se rendre le délai fatal, demanda grâce pour ses soldats, affirmant qu'il ne leur avait pas communiqué l'ordre, et offrant sa tête en expiation. La manière dont le Comité de salut public fit grâce est plus caractéristique encore que le décret : « La garnison du Quesnoy n'a obtenu la vie qu'en se rendant à la merci de la nation française, et parce que les chefs ont offert de payer de leurs têtes leur résistance aux décrets de la Convention. »

Depuis qu'il y avait des guerres dans le monde, c'était la première fois qu'une assemblée ordonnait à l'ennemi de se reconnaître vaincu d'avance, sous peine de mort.

Et c'était la première fois aussi, depuis qu'il y avait dans le monde des assemblées délibérantes, qu'on voyait une assemblée publier des décrets de ce genre : « A tel moment, telle ville sera prise, — à telle date, telle bataille aura été gagnée. — L'ennemi occupe encore un point de notre territoire, et l'anniversaire de la fondation de la République approche : la Convention décrète qu'avant ce jour solennel le fort de Bellegarde aura été emporté. »

L'orgueil de la politique romaine ne s'éleva pas à cette hauteur. Il était réservé à la Convention de décréter littéralement la victoire : insolence qui eût touché à la bouffonnerie, si les actes n'eussent répondu au langage, et si en effet la victoire n'eût pas été forcée d'obéir.

L'incomparable campagne de 1794 prouva de reste que la Convention n'avait pas trop présumé d'elle-même lorsque, l'âme de la France palpitant pour ainsi dire en elle et lui dictant ses décrets, elle avait ordonné aux soldats républicains de franchir les Pyrénées, d'escalader les Alpes, de traverser le Rhin, de passer la Roër, de passer le Waal, de faire en quelques mois d'une nation à la veille d'être conquise une nation conquérante, et d'aller planter partout le drapeau tricolore sur le territoire de la Coalition mise en lambeaux.

Affaire de gens d'épée! ont dit à l'envi les détracteurs systématiques de la Révolution. Mais l'Histoire ne parlera pas ainsi. Comment nier la part qu'eut dans les triomphes de la République française cet enthousiasme brûlant qui, allumé au sein du peuple, entretenu par les sections révolutionnaires, exalté par

la Commune, propagé par les Jacobins et formulé en lois par la Convention, fut mis en mouvement par le Comité de salut public ?

Et d'ailleurs, si jamais la politique domina la guerre; si jamais l'esprit civil maîtrisa l'esprit militaire, ce fut alors. Qu'on nomme une campagne dont Carnot et ses collègues n'aient pas dirigé souverainement les opérations du haut du Comité de salut public, ainsi que du sommet d'une montagne élevée. On ne citera pas une grande bataille où la Convention n'ait assisté ou même commandé dans la personne de ses commissaires. Delbrel, Robespierre jeune, Goujon, Ricord, Salicetti, Bourbotte n'étaient pas des soldats; et pourtant, quelle ne fut pas leur influence sur la vie des camps, et quel soldat ne les contempla point avec stupeur courant à l'assaut des citadelles ou se plongeant dans la mêlée ? Les Allemands surnommèrent Merlin (de Thionville) *Feuer-Teufel, Diable de feu.* Le même surnom aurait pu être donné à Levasseur. Quant à Saint-Just, il se montra devant la gueule des canons ce qu'il était à la tribune : un homme de granit.

Où se manifesta surtout l'ascendant du génie civil, ce fut dans la soumission absolue des armées au pouvoir central. De tant de hardis capitaines, pas un n'osa essayer de répondre par un coup d'épée à la menace d'un coup de hache. Dumouriez, au milieu de son camp, eut peine à soutenir le regard du jurisconsulte Camus. L'intrépide cœur de Jourdan eut un instant de trouble en présence de Saint-Just. Lorsque les quarante mille hommes qu'avait commandés Custine se soulevèrent, le redemandèrent avec d'horribles clameurs, jurèrent qu'ils l'iraient chercher à Paris, le chirurgien Levasseur, pour dompter la révolte, n'eut qu'à paraître, à froncer le sourcil, et à parcourir les rangs, la pointe du sabre basse, en disant : « Il n'y a de chef que moi ici : malheur à qui en doute ! »

De là le ressentiment dont témoignent, à l'égard des représentants en mission, tous les livres militaires. Mais ce ressentiment même prouve que l'épée, à cette époque, n'eut de puissance que contre l'ennemi. La Révolution avait depuis longtemps quitté la scène quand le 18 brumaire eut lieu. Robespierre aurait rendu impossible Napoléon.

Et une chose importante à remarquer, c'est qu'en faisant dépendre le gain des batailles d'un mobile étranger à la vieille routine des camps, la Révolution fut amenée à découvrir la vraie science de la guerre. Car, plus complétement que Frédéric II, et avant Napoléon, le Comité de salut public, éclairé par Carnot, pratiqua l'art de manier les grandes masses d'hommes; de les porter vivement sur le point décisif, sans s'arrêter aux opérations secondaires; de déjouer les calculs de l'esprit de méthode par la rapidité des mouvements et l'imprévu de l'attaque; de diviser l'ennemi, enfin, de manière à pouvoir opposer, partout et toujours, le poids du nombre à ses forces détachées. De sorte que les progrès de la science militaire naquirent précisément de la nécessité de laisser tout son ressort à l'élan des vertus civiques.

Il est difficile de citer la limite à laquelle la Révolution se serait arrêtée dans la carrière de ses succès, si elle n'eût malheureusement apporté avec elle une cause active de ruine : la Terreur.

Croire que la Terreur fut un système engendré par quelques cerveaux en délire est le comble de la puérilité. La Terreur, préparée par une oppression de plusieurs siècles et provoquée par des périls inouïs, était au fond même de la situation. La Révolution déchira les flancs de la liberté, par qui elle fut engendrée, aussi fatalement que l'enfant, à son entrée dans la vie, déchire les flancs de sa mère. Mais il n'en est pas moins vrai que là fut l'écueil suprême.

Non-seulement il est faux que la Terreur ait sauvé la France, mais on peut affirmer qu'elle éreinta la Révolution. Si l'on en doute, qu'on fasse le compte des républicains que tua la République, depuis Vergniaud jusqu'à Camille Desmoulins, depuis Camille Desmoulins jusqu'à Danton, depuis Danton jusqu'à Robespierre ! Le tribunal révolutionnaire avait été institué contre le parti des nobles conspirateurs, mais ce fut le parti des révolutionnaires qu'il mit en coupe réglée. L'affreuse loi des suspects étendit sur la France une nuit que le soupçon ne tarda pas à peupler de fantômes. Dans cette nuit sanglante, où l'on ne distinguait les visages qu'à la lueur des éclairs, la Révolution frappa indistinctement amis et ennemis, les premiers surtout, parce qu'ils se trouvaient plus près d'elle.

Il faut bien le dire, d'ailleurs, ce qui était le résultat inévitable d'une situation exceptionnelle, c'était que la vigilance devînt soupçonneuse à l'excès, et que la répression fût inexorable; mais le régime né de cette nécessité s'aggrava de tout ce qui y fut accidentellement ajouté par les passions individuelles, par l'envie, la haine, la vengeance, une exaltation malsaine, des instincts féroces. Le salut public, fanatisme des âmes sincères, fut le prétexte dont se couvrirent d'ignobles fureurs. Ce qui était le but des uns, servit de masque aux autres. A côté de ceux qui se donnèrent un cœur implacable, parce qu'ils se crurent des soldats lancés dans une guerre à mort contre le mensonge et le mal, il y eut ceux qui étaient nés pour avoir des caprices et savourer des joies de tyran. A côté de Saint-Just, il y eut des Fouché, des Collot d'Herbois, des Vadier, des Amar, des Carrier, des Fouquier-Tinville : Nérons de la plèbe en démence, Caligulas du sansculotisme. La confusion fut effroyable.

Qu'à l'abri de cette confusion, des iniquités aient été commises, sciemment et froidement, on le conçoit de reste. Et toutefois, il est juste de reconnaître que, si des innocents périrent, ce fut, en thèse générale, parce que l'atmosphère de feu qu'on respirait, la fièvre de combat, le tourbillon qui, comme toutes choses alors, emportait la justice, les firent croire coupables. Car jamais, à aucune époque, l'innocence, une fois constatée, ne reçut des hommages aussi solennels. Ce livre en a fourni mille exemples. Un décret que la postérité n'oubliera pas est celui qui assurait aux gens acquittés une indemnité proportionnée à la durée de leur détention. Les hommes de la Révolution sont les seuls qui aient compris qu'un dédommagement est dû aux victimes de poursuites injustes.

Certes, ils péchèrent, et d'une manière lamentable, contre la philosophie dont ils proclamaient l'empire, lorsque, ne tenant compte ni des influences de l'éducation, ni de la force des préjugés et des habitudes, ils transformèrent en crime le refus de croire à l'égalité. Mais furent-ils donc moins absurdes, moins farouches ou plus sincères, tous ces monarques et tous ces prêtres par qui tant d'hommes furent tués, torturés, écartelés, brûlés vifs, égorgés en masse, pour avoir refusé de croire à la sainteté du droit héréditaire d'oppression ou au dogme de la présence réelle?

N'importe! les révolutionnaires de 1793 et 1794 furent, eux aussi, des fanatiques. Ils en ont porté la peine, et qui sait combien de temps encore elle pèsera sur leurs descendants!

La Terreur est ce qui a fait perdre en partie au monde le sens de la Révolution.

La liberté parut un mensonge, le jour où on l'invoqua, une hache à la main. L'égalité donna le frisson, même à ses amants, quand elle fut l'égalité devant l'échafaud. La fraternité? Quelle énigme, quand on vit les hommes s'entr'égorger en son nom! La captivité infligée au fils de Louis XVI, ne fut pas seulement un acte inique et cruel : ce fut un crime imbécile. Que devenait, après cela, le principe essentiellement révolutionnaire et républicain qui refuse une couronne à un fils de roi, et sauve de l'opprobre un honnête homme, fils d'un forçat? Ou la fraternité humaine n'était qu'un mot, ou elle signifiait devoir de protection, devoir de tolérance, tout au moins, de la part du plus fort à l'égard du plus faible, et l'on faisait tomber sous le couteau des têtes de femmes! Ici, l'inconséquence se produisait sous les formes de la lâcheté; et la Révolution ne pouvait se porter un coup plus terrible, puisqu'elle mettait contre elle les âmes généreuses.

Elle arma de la sorte ses ennemis du pouvoir de traîner dans la boue, avec succès, jusqu'aux idées dont elle avait poursuivi le triomphe. L'horreur des moyens employés pour atteindre le but cacha aux intelligences myopes ce que ce but avait de sublime; et beaucoup d'hommes, plus sincères que clairvoyants, après avoir fixé les yeux sur la place des exécutions, devinrent incapables d'apercevoir autre chose, le côté horriblement dramatique du tableau ayant trompé leur attention en la fascinant.

Et, néanmoins, elle avait une force d'attraction telle, cette Révolution inconcevable, que rien ne put arrêter le mouvement qui attirait les peuples dans son fatidique tourbillon. Il retentira d'âge en âge, ce cri que des milliers de voix poussèrent un jour sur la roche de Dons et que tant d'échos, depuis, répétèrent : « Plutôt mourir que de n'être pas Français. » Qu'avaient-ils donc à demander à la France, dans ce temps-là, ceux qui brûlaient ainsi de lui appartenir? Ils lui demandèrent le bonheur de vivre de ses héroïques

angoisses et de mourir sous son drapeau ! Burke avait dit : « La France n'est plus qu'un vide sur la carte de l'Europe, » et Mirabeau avait ajouté : « Ce vide est un volcan. » Eh bien, des nations entières, les bras étendus, coururent vers ce gouffre de feu, impatientes de s'y précipiter. Qui expliquera ce mystère ? Le comte de Metternich avait certes raison, lorsque, saisi de stupeur et d'effroi, il signalait comme un phénomène incompréhensible le spectacle de « peuples se donnant à la France en chantant le *Ça-ira ;* » mais un phénomène plus extraordinaire encore, ce fut celui de la musique prussienne jouant la *Carmagnole,* au bruit du canon républicain.

A ceux même de ses adorateurs que la Révolution tua, ne pas l'aimer jusqu'à la fin fut impossible. L'Histoire ne présentera jamais rien d'aussi grand que le tableau de Mme Roland saluant, sur l'échafaud, la statue de la liberté, au moment de mourir pour la liberté, et de mourir par elle !

Ah ! c'est qu'en effet la Révolution avait apporté aux hommes des idées dont l'éclat souverain brilla jusque dans l'ombre épaisse que jetait autour d'elle la guillotine. On aurait rougi, à cette époque, de parler des « *Droits du Français :* » On souffrait, on se battait, on mourait, pour la déclaration des « *Droits de l'homme.* » La Constitution de 1793 fut le premier pacte social qui, depuis l'origine du monde, eût fait un dogme de la fraternité humaine.

Et tout ne se borna pas à une vaine proclamation de principes. L'organisation de l'Institut national des aveugles; — celle de l'Institut des sourds-muets; — les améliorations introduites dans le service des hôpitaux ; — la restitution des petits engagements, au profit des plus pauvres tributaires des monts-de-piété; — les nombreux décrets pour secours aux enfants et aux vieillards, aux défenseurs de la patrie et à leurs familles, aux indigents, aux réfugiés, aux propriétaires des biens ravagés par la guerre, aux victimes d'une accusation reconnue injuste ; — l'institution des comités de santé ; — la tendre protection étendue par l'État aux enfants abandonnés dès le berceau ; — l'adoption des orphelins par la patrie; — l'établissement de maisons destinées aux infirmes.... Que d'actes prouvèrent combien elle était humaine, au fond, cette Révolution terrible !

Mais il lui était réservé de léguer aux générations futures un exemple à jamais mémorable du danger de ce sophisme, plein de meurtres : « Le salut du peuple est la suprême loi. »

Je dis sophisme; car le salut du peuple, en fait, signifie toujours le salut de telle ou telle nation dans telle ou telle circonstance, et certes il n'est pas de nation dont le salut vaille qu'on lui sacrifie un seul des principes qui sont, pour l'humanité, d'un intérêt permanent, invariable, éternel.

Je dis danger, parce que les routes ténébreuses où l'on s'enfonce pour arriver au salut, mènent à l'abîme.

On le vit bien par les résultats de la Terreur, qui eût été le suicide de la Révolution, si la Révolution n'avait pas été d'essence immortelle.

Le moment vint où, effrayée elle-même de tout le sang qu'elle avait fait répandre, épuisée par tout le sang qu'elle avait perdu, elle quitta la scène, s'affaissa, voulut être oubliée.

La Réaction alors s'empara de l'Histoire, et ce qui suivit fut hideux.

Il est des étoiles dont nous apercevons la lumière un an après qu'elles ont disparu. La boule qu'une main vigoureuse a lancée roule longtemps, après l'impulsion reçue. Ainsi s'expliquent, et les succès diplomatiques, qui, rendus inévitables par les triomphes précédents, marquèrent la période thermidorienne, et les succès militaires obtenus pendant le temps qu'il fallut à la réaction pour gagner les camps et s'accroupir sous les drapeaux. Cela fait, tout changea de face. Qu'on mesure l'intervalle qui sépare la campagne de 1795 de la campagne de 1794 !

Pour ce qui est de l'intérieur, il s'opéra, dès le lendemain du 9 thermidor, une métamorphose qui ne se vit jamais, ni à aucune époque, ni chez aucun peuple. Il y eut comme une autre France, ayant un autre cœur, un autre esprit, et parlant une autre langue. Jusqu'à l'expression des visages parut changée. Devenue carthaginoise, de romaine qu'elle était, la politique ne fut plus qu'un commerce de mensonges. L'ère des vils compromis s'était ouverte. Les Montagnards corrompus et les royalistes cachés marchèrent un instant de concert, épiant l'occasion de se tromper les uns les autres. Par suite de ce mariage adultère, la

Convention devint lâche sans cesser d'être violente. Une poignée de voleurs de grand chemin, les Chouans, fit passer sous les fourches caudines une assemblée qui avait été l'effroi de la terre. Quelques hommes, Soubrany, Goujon, Romme, restaient encore, veillant sur l'héritage des vertus fortes : ils furent envoyés à la guillotine. C'étaient les derniers des Romains. Enfin, cette monstrueuse alliance qui, baptisée dans le sang des vaincus de thermidor, avait été cimentée dans le sang des républicains en prairial, fut noyée dans le sang des royalistes en vendémiaire.

Pendant ce temps, fut-il, du moins, coupé court à la Terreur? Non. Elle s'exerça en sens inverse. On fut terroriste contre les terroristes, et l'on appela tels tous ceux qu'on voulait tuer. A Paris, le bourreau fut moins employé qu'auparavant; mais, dans les provinces, on cria partout : Place aux assassins ! Là, on trouva moyen de renchérir sur les procédés sommaires de Fouquier-Tinville : un coup de poignard, ce fut la justice. Il ne s'agissait plus d'atteindre un but héroïque : le but était désormais de revenir au régime des priviléges, le couteau à la main; il ne s'agissait plus de sauver la patrie : la Coalition était en poussière. On se mit donc à tuer par vengeance, par modération aussi... Cela s'appela le retour à l'humanité ! Pour bien marquer qu'on n'était pas du parti des égorgeurs, on égorgeait. Qui aurait jamais rêvé quelque chose de plus affreux que les journées de septembre ? Eh bien, à Lyon, à Aix, à Tarascon, à Marseille, il se passa des scènes à faire oublier les massacres de l'Abbaye. Seulement, certains procès-verbaux constatèrent que les prisonniers, dans telle prison, *manquaient*, tant le langage avait gagné en délicatesse ! Et la pudeur avait si bien repris son empire sur les âmes, qu'il y eut des prisons où les assassins firent leur besogne avec un masque sur le visage !

Détournons la vue.

Nous venons de dire, sans rien voiler, ce qui amena fatalement la Révolution à l'état de lassitude qui rendit possibles tant de barbaries en sens contraire. Mais ceux-là s'imaginent-ils la connaître, qui font tenir toute son histoire dans l'histoire de la Terreur?

Ah ! ce qu'il y eut de vraiment admirable dans la Révolution est précisément ce que la plupart de ses historiens se sont étudiés à taire. Comme si elle n'avait pas remué toutes les idées et abordé tous les problèmes ! Comme si elle n'avait pas agrandi d'une manière surprenante les horizons de l'esprit humain !

La liberté de conscience; — les franchises de la pensée; — l'inviolabilité du foyer domestique; — l'égalité devant la loi ; — la proportionnalité entre les délits et les peines ; — la vertu et le talent mis au-dessus des priviléges de la naissance; — en un mot, tout ce qui constitue le DROIT INDIVIDUEL, telle fut la religion pour laquelle vécurent et moururent les Girondins.

La liberté définie par le pouvoir donné au faible de devenir libre; — la justice assignée pour règle à la liberté; — le droit au travail reconnu comme corollaire du droit à la vie; — la richesse de chacun considérée comme une *dette* envers tous ; — les fonctions transformées en *devoirs;* — le lien qui unit les citoyens d'un même État étendu aux diverses nations qui peuplent la terre; — l'obligation prescrite à tous les peuples libres de se dévouer à la défense de tous les peuples opprimés ; — en un mot, l'ensemble des idées qui constituent le DROIT SOCIAL, telle fut la religion pour laquelle vécurent et moururent les Montagnards.

Ces deux conceptions, loin d'être contradictoires, étaient de nature à se compléter l'une l'autre, et elles renferment tous les éléments de la vérité.

Le point précis où elles s'harmonisent fut-il trouvé, soit par les Girondins, soit par les Montagnards ? Non, sans doute. Et pourquoi s'en étonner ? La Révolution ne pouvait pas être et n'a pas été le point d'arrêt de l'esprit humain; elle n'a pas subitement rendu immuable ce monde moral qui, de même que le monde physique, se meut d'un mouvement éternel ; elle nous a laissé en héritage un sol, indéfiniment

fertile, à agrandir. Mais n'est-ce rien que de l'avoir remué aussi profondément et ensemencé avec tant d'intelligence ?

Selon l'écrivain royaliste Beaulieu, la Convention rendit onze mille deux cent dix décrets, activité qui peint l'époque : on vivait alors un siècle dans une année. Et combien elle fut féconde cette activité si prodigieuse !

La Convention ne se contenta pas de poser le principe que toute société doit à ses membres le pain de l'âme comme celui du corps; passant de la théorie à la pratique, elle décréta :

Qu'il serait ouvert des maisons nationales où tous les enfants seraient nourris, logés et instruits gratuitement;

Que des ÉCOLES PRIMAIRES seraient fondées d'un bout à l'autre de la République;

Qu'il serait établi trois degrés progressifs d'instruction, embrassant tout ce qu'il importe à l'homme et au citoyen de savoir;

Que chaque département posséderait une ÉCOLE CENTRALE;

Qu'une ÉCOLE NORMALE, à Paris, enseignerait l'art d'enseigner;

Qu'il y aurait des ÉCOLES SPÉCIALES pour l'étude de l'astronomie, de la géométrie, de la mécanique, des langues orientales, de l'art vétérinaire, de l'économie rurale, des antiquités.

En même temps, la Convention nommait un jury chargé de prononcer sur les ouvrages relatifs à l'éducation physique et morale des enfants;

Elle ouvrait un concours pour la confection des livres élémentaires;

Elle généralisait l'enseignement de la langue française;

Elle faisait publier le recueil des actions héroïques des républicains français;

Elle faisait inventorier les collections précieuses;

Elle fulminait des décrets sévères contre la dégradation des monuments;

Elle veillait à la conservation des objets d'art trouvés sur des bâtiments pris par des corsaires français;

Elle instituait des récompenses nationales pour les grandes découvertes;

Elle prodiguait les secours aux savants et aux artistes;

Elle poussait la sollicitude à l'égard de tout ce qui est utile jusqu'à proposer un prix pour le perfectionnement de la filature au fuseau;

Elle poussait le respect à l'égard des œuvres qui honorent l'esprit humain jusqu'à ordonner la publication de la traduction des ouvrages de Bacon, trouvée dans les papiers d'un condamné du 9 thermidor;

Elle décidait que des voyages scientifiques seraient entrepris aux frais de l'État, et que la République serait chargée de l'entretien des artistes envoyés à Rome;

Elle décrétait l'adoption, commençait la discussion et votait les articles les plus importants du CODE CIVIL;

Elle mettait en mouvement le TÉLÉGRAPHE;

Elle inaugurait le SYSTÈME DÉCIMAL;

Elle établissait l'UNIFORMITÉ DES POIDS ET MESURES;

Elle fondait le BUREAU DES LONGITUDES;

Elle réformait le CALENDRIER;

Elle instituait le GRAND-LIVRE;

Elle agrandissait et complétait le MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE;

Elle ouvrait le MUSÉE DU LOUVRE;

Elle créait le CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS;

Elle créait le CONSERVATOIRE DE MUSIQUE;

Elle créait l'École polytechnique ;
Elle créait l'Institut.

L'esprit reste confondu quand on songe aux tragédies contemporaines de ce grand enfantement. De quel pouvoir étrange ne fallait-il donc pas qu'elle fût douée, cette révolution qui produisit tant de tribuns studieux, tant d'athlètes méditatifs, et fit sortir du déchaînement de toutes les passions en délire, les calmes triomphes de la pensée? Ah! que les hommes de la génération présente la maudissent s'ils veulent, eux qui profitent de ses travaux : leurs anathèmes ne feront pas qu'elle n'ait pris souverainement possession d'eux, en dépit d'eux-mêmes; qu'elle n'ait marqué leur intelligence de son empreinte brûlante; qu'elle n'ait, à leur insu, fait passer dans leur âme une partie de son âme. Non, Saint-Just ne disait pas assez lorsqu'il disait : « La Révolution est une lampe qui brûle au fond d'un tombeau; » il aurait dû dire : « La Révolution est un grand phare allumé sur des tombeaux. »



TABLE DES CHAPITRES

DU DEUXIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIVRE HUITIÈME

			Pages
CHAPITRE	I.	La Commune du 10 août	1
—	II.	Souviens-toi de la Saint-Barthélemy	11
—	III.	Les Thermopyles de la France	28
—	IV.	Montagne et Gironde face à face	39
—	V.	La République victorieuse	50
—	VI.	Dumouriez en présence de Marat	55
—	VII.	Fureurs de la Gironde	58
—	VIII.	Procès du roi	76
—	IX.	Débat sur l'appel au peuple	104
—	X.	Exécution de Louis XVI	116

LIVRE NEUVIÈME

CHAPITRE	I.	Pitt et la Convention	131
—	II.	Les faux tribuns	143
—	III.	Soulèvement de la Vendée	153
—	IV.	Trahison de Dumouriez	164
—	V.	Passions et idées	174
—	VI.	Triomphe de Marat	182
—	VII.	Les Girondins et la Vendée	189
—	VIII.	Comité des Douze	203

			Pages
CHAPITRE	IX.	Les Girondins à Lyon	213
—	X.	Les Douze renversés	216
—	XI.	Chute des Girondins	224
—	XII.	Essais de guerre civile	232

LIVRE DIXIÈME

CHAPITRE	I.	Constitution de 1793	243
—	II.	Guerre de la Vendée	252
—	III.	Marat assassiné	262
—	IV.	Lyon se soulève	272
—	V.	La coalition s'avance	278
—	VI.	La Vendée menace	287
—	VII.	Suprême effort	294
—	VIII.	La révolte de Lyon étouffée	307
—	IX.	La coalition repoussée	316
—	X.	La Vendée vaincue	328
—	XI.	Mort de Marie Antoinette	339
—	XII.	Travaux au bruit des combats	347
—	XIII.	Nécrologie	354
—	XIV.	L'Hébertisme	363

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE	I.	Régime de la Terreur	374
—	II.	Agonie et mort de l'armée catholique	383
—	III.	L'ennemi repoussé du territoire	394
—	IV.	Les proconsuls	403
—	V.	Effort contre la Terreur	422
—	VI.	Hiver de 1794	434
—	VII.	Le prétoire des Jacobins	436
—	VIII.	Complot financier	442
—	IX.	Fin de l'Hébertisme	445
—	X.	Procès et mort des Dantonistes	453
—	XI.	Fête de l'Être suprême	469
—	XII.	Loi du 22 prairial	481

LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE	I.	Campagne de 1794	489
—	II.	Horribles machinations contre Robespierre	504
—	III.	Les prisons de la Révolution	511
—	IV.	La Terreur à son apogée	518
—	V.	Robespierre veut arrêter la Terreur	526
—	VI.	Testament de mort	536
—	VII.	Le dénoûment	541

LIVRE TREIZIÈME

		Pages
CHAPITRE I.	Contre-Révolution	553
— II.	Fin de la campagne de 1794	563
— III.	La contre-révolution en Vendée	574
— IV.	Histoire du Maximum	583
— V.	Marche de la contre révolution	594

LIVRE QUATORZIÈME

CHAPITRE I.	La coalition dissoute	604
— II.	Terreur blanche	615
— III.	Chute des assignats	628
— IV.	Famine	638
— V.	Insurrection de la faim	643
— VI.	Fureurs de la contre-révolutions	652

LIVRE QUINZIÈME

CHAPITRE I.	Les Emigrés	667
— II.	Les agents de Paris	676
— III.	Crimes des Chouans	683
— IV.	Mystères du Temple	692
— V.	Les Émigrés à Quiberon	703
— VI.	Reprise d'armes en Vendée	719

LIVRE SEIZIÈME

CHAPITRE I.	Les armées pendant la réaction	725
— II.	Lutte entre les Thermidoriens et les Royalistes	738
— III.	Victoire des Thermidoriens sur les Royalistes	746
— IV.	Fin de la Convention	756

CONCLUSION HISTORIQUE

Jugement porté sur la Convention 763

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

H. Catenacci — Émile Deschamps